F. CUNLIFFE.

20,451/c

ENCYCLOPÉDIE

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME XXXV.

ENCYCLOPÉDIE

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ *DES SCIENCES,* DES ARTS ET DES MÉTIERS.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Mis en ordre & publié par M. DIDEROT ; & quant à la partie mathématique, par M. D'ALEMBERT.

Tantum series juncturaque pollet,
Tantum de medio sumptis accedit honoris ! HORAT.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME XXXV.



A GENEVE,
Chez PELLET, Imprimeur-Libraire, rue des Belles-Filles.

M. DCC. LXXVIII.

WELLCOME HISTORICAL MEDICAL LIBRARY



ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS.

VÊPRES, f. f. plur. (*Hift. ecclés.*) dans l'églife romaine, c'eft une partie de l'office divin ou du bréviaire, qu'on chante ou qu'on récite le foir ou l'après-dînée. Les *vêpres*, ainfi nommées du mot *vefper*, foir, font compofées de cinq pfeaumes avec leurs antiennes, un capitule, une hymne, le cantique *Magnificat*, avec une antienne & un *oremus*. On diftingue pour les fêtes premieres & fecondes *vêpres;* les premieres *vêpres* font celles qu'on chante la veille; & les fecondes, celles qui fe difent le jour même de la fête. Suivant le rit eccléfiaftique, les fêtes commencent aux premieres *vêpres*, & fe terminent aux fecondes.

Cet office paroît avoir été inftitué dans l'églife dès la premiere antiquité. L'auteur des *Conftitutions apoftoliques*, liv. VIII, chap. 25, parlant du pfeaume 141, l'appelle τὸν ἐπιλυχνίον ψάλμον, *pfeaume qu'on récitoit à la lueur des lampes*, parce qu'on le chantoit à *vêpres*. Il fait auffi mention de plufieurs autres prieres, actions de graces, *&c.* que l'évêque récitoit alors ou fur le peuple affemblé, ou avec les fideles. Il rapporte auffi l'hymne ou la priere du foir, προσευχὴ ἑσπέρινη, & ὕμνος τοῦ λυχνιοῦ, dont S. Bafile nous a confervé quelques fragmens dans fon livre *de Spiritu Sancto*, c. 21. Il y a apparence qu'on y chantoit encore d'autres pfeaumes. Caffien dit que les moines d'Egypte y récitoient douze pfeaumes; qu'on y joignoit deux lectures ou leçons, l'une de l'ancien, & l'autre du nouveau-Teftament; qu'on entre-mêloit les pfeaumes de prieres, & qu'on terminoit le dernier par la doxologie. Dans les églifes de France, on difoit auffi jufqu'à douze pfeaumes entre-mêlés de

capitules semblables à nos antiennes; & enfin, dans celles-ci, aussi bien que dans celles d'Espagne, on terminoit les *vêpres* par la récitation de l'oraison dominicale, comme il paroît par le quatrieme concile de Tolede, *cant.* 9, & par le troisieme d'Orléans, *c.* 29. Ceux qui ont traité des offices divins, disent que les *vêpres* ont été instituées pour honorer la mémoire de la sépulture de Jésus-Christ ou de sa descente de la croix. C'est ce que porte la glose *Vespera deponit.* Bingham, *Orig. eccles.* tom. V, lib. XIII.

VÊPRES SICILIENNES, (*Hist. mod.*) époque fameuse dans l'histoire de France; c'est le nom qu'on a donné au massacre cruel qui se fit en Sicile de tous les François, en l'année 1282, le jour de pâques, & dont le signal fut le premier coup de cloche qui sonna les *vêpres*.

Quelques-uns prétendent que cet événement tragique arriva la veille de pâques; d'autres, le jour de l'annonciation; mais la plupart des auteurs le mettent le jour même de pâques. On attribue ce soulevement à un nommé *Prochyte*, cordelier, dans le tems que Charles d'Anjou, premier de ce nom, comte de Provence, & frere de S. Louis, régnoit sur Naples & la Sicile. Le massacre fut si général, qu'on n'épargna pas même les femmes Siciliennes enceintes du fait des François.

On a donné à peu près dans le même sens le nom de *matines françoises*, au massacre de la S. Barthélemi en 1572, & celui de *matines de Moscou*, au carnage que firent les Moscovites, de Démétrius & de tous les Polonois ses adhérens qui étoient à Moscou, le 27 mai 1600, à six heures du matin, sous la conduite de leur duc Choutski.

VER, s. m. (*Hist. nat. Insectologie.*) petit animal rampant, qui n'a ni vertebres ni os, qui naît dans la terre, dans le corps humain, dans les animaux, dans les fruits, dans les plantes, &c. Il y en a un grand nombre d'especes. *V. les articles suivans.*

VER AQUATIQUE. (*Insectologie.*) Ce *ver* n'a guere que sept ou huit lignes de longueur; il semble cependant qu'il compose lui seul une classe, du moins ne connoît-on point de classe d'animaux, sous laquelle on le puisse ranger.

Les animaux terrestres vivent sur la terre, les aquatiques dans l'eau, & les amphibies tantôt sur la terre & tantôt dans l'eau. Celui-ci a les deux extrêmités de son corps aquatiques; sa tête & sa queue sont toujours dans l'eau, & le reste de son corps est toujours sur terre; aussi se tient-il sur le bord des eaux tranquilles; une eau agitée ne lui conviendroit pas; aussi-tôt que l'eau le couvre un peu plus que nous venons de dire, il s'éloigne; si au contraire l'eau le couvre moins, il s'en approche dans l'instant.

Il est composé, comme plusieurs insectes, de différens anneaux; il en a onze entre la tête & la queue; ils sont tous à peu près sphériques, & ressemblent à des grains de chapelet, enfilés les uns auprès des autres. De plus, il est presque toujours plié en deux comme un syphon, & marche dans cette situation; & ce qui est de plus particulier, c'est que le milieu de son corps avance le premier vers l'endroit dont l'animal s'approche; de sorte que c'est l'anneau qui est au milieu du coude, qui va le premier: ce n'est pas par un mouvement vermiculaire qu'il marche de la sorte.

Il a des jambes fort petites à la vérité, & elles sont encore une de ses singularités, car elles sont attachées à son dos; d'où il suit qu'il est continuellement couché sur le dos, & que sa bouche est tournée en-haut; ce qui lui est fort commode pour attirer la proie dont il se nourrit: outre quatre petits crochets dont sa bouche est entourée, il y a deux autres petites parties faites en maniere de loupe, qu'il agite continuellement dans l'eau, & cette petite agitation entretient un mouvement dans l'eau, qui fait que les petits corps qui y nagent, viennent d'assez loin se rendre dans sa bouche: lorsqu'il a attiré un morceau convenable, il avance la tête, il le saisit avidement & l'avale.

Quoique tout ce qu'il prend de cette maniere soit fort petit, il mange beaucoup, proportionnellement à sa grosseur; car continuellement il y a de petits corps qui entrent dans sa bouche, parmi lesquels se trouvent plusieurs petits insectes qui nagent sur l'eau.

Outre les mouvemens dont nous avons

parlé, ce *ver* en peut exécuter encore deux autres par le moyen de ses jambes; il peut se mouvoir de côté, parce qu'elles ne sont pas seulement mobiles de devant en arriere, elles le sont aussi de gauche à droite, & de droite à gauche. Il fait quelquefois usage de ces deux mouvemens, lorsqu'il veut aller dans des endroits peu éloignés de celui où il est. Il se meut parallélement à ses deux parties pliées; mais s'il veut marcher à reculons, ou faire aller sa tête & sa queue les premieres, ses jambes ne sauroient lui servir; il n'a pour se mouvoir dans ce sens que son mouvement vermiculaire: aussi se meut-il de la sorte plus rarement & plus difficilement. Lorsqu'il est entiérement plongé dans l'eau, il s'y étend tout de son long, & nage comme les autres *vers*, en se pliant à différentes reprises.

La description de cet animal nous a paru si merveilleuse, qu'on ne croit pas s'être trop étendu; en effet, il paroît extraordinaire que la tête & la queue de cet animal vivant dans l'eau, le reste de son corps vive sur la terre, qu'il ait les jambes sur le dos, & que lorsqu'il marche naturellement, il fasse avancer le milieu de son corps comme les autres animaux font avancer leur tête. *Mém. de l'acad des sciences*, *année* 1714. (*D. J.*)

VER A QUEUE DE RAT, (*Insectolog.*) insecte aquatique dont il faut dire un mot, à cause de sa queue qui le distingue de tous les autres insectes. Cette queue, quoique plus grande que l'animal, n'est cependant que l'étui d'une autre queue beaucoup plus longue, qui s'y trouve repliée sur elle-même, & qui entre jusques dans le corps du *ver*. Cette derniere queue est le conduit de sa respiration. Il s'éleve jusqu'à la surface de l'eau pour prendre l'air; & tandis qu'il se tient lui-même au fond, il peut faire parvenir sa queue jusqu'à cette surface, lors même qu'il se trouve à cinq pouces de profondeur: de sorte qu'il peut alonger sa queue près de cinq pouces; ce qui est une longueur bien considérable pour un insecte dont le corps est tout au plus long de 7 à 8 lignes. (*D. J.*)

VER-A-SOIE. (*Insectol.*) Le *ver-à-soie* est un animal dont chaque partie, soit dans l'état de *ver*, soit dans celui de mouche, mérite quelques regards; mais comme Malpighi & Leuwenhoek ont examiné cet insecte très-attentivement, & qu'ils ont publié leurs observations avec les figures anatomiques qui les développent, je renvoie les curieux à ces observations, & à celles qu'ils feront eux-mêmes. C'est assez d'avertir ici ceux qui veulent s'engager à de plus grandes recherches, de ne pas négliger la peau que les *vers-à-soie* quittent trois fois avant que de filer; car les yeux, la bouche, les dents, les ornemens de la tête se distinguent encore mieux dans la peau abandonnée, que dans les animaux même. Une bonne observation des changemens du *ver-à-soie*, de l'état de chenille à celui de nymphe, ou de chrysalide, & de là à celui de teigne ou de papillon, peut donner une idée générale des changemens de toutes les chenilles, quoiqu'il y ait quelques petites différences dans la maniere. Swammerdam assûre qu'en y faisant bien attention, on pourroit tracer & distinguer le papillon sous chacune de ces formes, qui n'en sont que les différentes couvertures ou habillemens.

Si l'on presse la queue du *ver-à-soie* mâle, on trouvera de petits animalcules dans son *semen*, plus longs que larges; leur longueur est d'environ le demi-diametre d'un cheveu. M. Bakker dit qu'ayant pris un *ver-à-soie* mâle, qui ne faisoit que de sortir de son état de teigne, & ayant pressé plusieurs fois & doucement sa queue, il en sortit dans une minute de tems, une petite goutte de liqueur blanche, tirant sur le brun. Il mît promptement cette goutte sur un talc qui étoit prêt à la recevoir; il la délaya avec un peu d'eau qu'il avoit échauffée dans sa bouche à ce dessein, & il fut agréablement surpris d'y voir quantité de petits animaux qu'elle contenoit, & qui y nageoient avec vigueur: mais pour réussir dans cette expérience, il faut la faire avant que la teigne ait été accouplée avec sa femelle. (*D. J.*)

VER A TUYAU, (*Insectolog.*) espece partiuliere de *vers* marins qui donnerent une terrible alarme à la Hollande dans les années 1731 & 1732, en rongeant les piliers, digues, *&c.* de quelques-unes des Provinces-Unies.

Les plus gros & les mieux formés que M. Maſſuet ait vus, avoient été envoyés de Staveren, ville de la Friſe, renfermés dans une groſſe piece de bois, qui étoit preſqu'entiérement rongée : voici comment il les décrit.

Ces *vers* ſont un peu plus longs que le doigt du milieu, & ont le corps beaucoup plus gros qu'une plume d'oie. La queue eſt moins groſſe que le reſte du corps, & le cou eſt encore plus mince que la queue. Ils ſont d'un gris-cendré, & on leur remarque quelques raies noires, qui s'étendent vers la queue. Leur peau eſt toute ridée en certains endroits, & forme quelquefois de groſſes côtes qui regnent depuis le cou juſqu'à l'endroit où le corps commence à ſe rétrécir. Leur tête, où l'on ne diſtingue aucune partie, eſt renfermée entre deux coquilles qui forment enſemble comme un bourrelet. Une membrane les joint l'une à l'autre par-derriere, & les attache en même tems à la tête. Par-devant elles ſont ſéparées, & un peu recourbées en-dedans.

Lorſqu'on les examine de près, on voit qu'elles ont à l'extrêmité intérieure une eſpece de bouton extrêmement petit, qui eſt de même ſubſtance que le reſte de la coquille. Elles ont encore toutes les deux une entaille qui ne ſemble être faite que pour donner lieu à la tête de pouvoir s'étendre, & s'élargir ſur les côtés. En effet, le ſommet de la tête eſt tout à découvert & de figure oblongue, de maniere que les deux bouts qui ont le plus d'étendue, répondent directement aux deux entaillures. On voit encore de chaque côté au-bas, ou au défaut du bourrelet, une ſorte d'alongement un peu arrondi, & tourné vers le dos : telle eſt la forme du caſque.

Mais il y a encore quelque choſe de bien remarquable dans ces inſectes : ce ſont deux petits corps blanchâtres & fort durs, placés aux deux côtés de trois fibres charnues, par leſquelles la queue finit. Ces corps ſont à peu près de la longueur de ces fibres, qu'ils compriment & qu'ils tiennent comme aſſujetties au milieu d'eux. Ils ſont attachés à un pédoncule fort délié & aſſez court, qui part, comme les fibres, de l'extrêmité de la queue. Ils ſont un peu applatis & de figure oblongue. On voit à leur extrêmité une échancrure qui repréſente aſſez bien un *v* renverſé. Chacun de ces petits corps ou *appendices* eſt compoſé de deux lames, entre leſquelles on apperçoit dans le fond de l'échancrure un trou qui pénetre juſqu'aux pédoncules. Ce conduit forme entre les deux lames une eſpece de concavité, qui fait qu'elles paroiſſent un peu relèvées en-dehors. On conçoit aiſément par la maniere dont ces corps ſont taillés, qu'ils doivent être fourchus ; auſſi le ſont-ils vers leur extrêmité. Ils ſont même fort durs, fermes, & d'une ſubſtance pareille à celle des yeux d'écreviſſe : c'eſt du moins ce qui paroît lorſqu'on les a réduits en poudre. Ils ne perdent rien de leur volume après la mort du *ver*, quoique le reſte du corps ſe réduiſe preſqu'à rien lorſqu'on le fait ſécher.

Un corps auſſi mou & auſſi foible que l'eſt celui des *vers* en queſtion, avoit beſoin de quelque enveloppe particuliere, qui le mît à l'abri de toutes les injures des corps étrangers. Auſſi étoient-ils tous renfermés dans des tuyaux de figure cylindrique, blanchâtres, quelquefois aſſez minces, d'autres fois fort durs & fort épais. La ſuperficie interne de ces tuyaux étoit beaucoup plus liſſée que l'externe, qui paroiſſoit raboteuſe en certains endroits. Ils ſembloient faits de la même matiere qui compoſe les premieres lames de la ſurface interne des écailles d'huîtres ; mais ils ſont ordinairement moins durs, & ſe briſent plus aiſément. Ceux des gros *vers* étoient toujours beaucoup plus épais & plus fermes que ceux des petits.

Dans un grand nombre de ces tuyaux on pouvoit introduire une groſſe plume d'oie.

Lorſque le bois n'étoit pas encore fort endommagé, ils étoient pour la plupart diſpoſés ſelon le fil du bois ; mais aux endroits où le bois ſe trouvoit entiérement vermoulu, on en trouvoit qui étoient placés de biais, en travers, & preſqu'en tout ſens.

La formation de ces tuyaux s'explique comme celle des coquilles, qui ſont la demeure des limaçons. Tous les animaux, de quelque eſpece qu'ils ſoient, tranſpirent ; il ſort de leur corps, par une infinité de petits vaiſſeaux excrétoires, une humeur plus ou moins ſubtile, & qui eſt

différente felon la nature de chaque efpece d'animaux : cette excrétion fe fait à chaque inftant.

Les vaiffeaux qui portent cette matiere hors du corps, fe voient prefque toujours à l'aide d'un microfcope : on les découvre même fans le fecours de cet inftrument, dans la plupart des limaçons. Lorfque cette humeur eft portée hors des vaiffeaux, on la remarque fouvent fur la fuperficie du corps, où elle s'arrête en abondance. Celle des limaçons & des *vers à tuyau* eft épaiffe, vifqueufe & fort tenace. Au lieu de s'évaporer en l'air comme celle des autres animaux, elle s'arrête autour du *ver*, & forme infenfiblement une enveloppe dont il eft lui-même le moule. Cette enveloppe eft d'abord extrêmement mince ; mais avec le tems, de nouvelles parties qui s'exhalent du corps du *ver*, s'entaffent les unes fur les autres, & forment de cette maniere diverfes couches qui rendent le tuyau, & plus épais, & plus ferme qu'il n'étoit dans fa premiere origine. *Voyez* M. Maffuet, *Recherches intéreffantes fur l'origine, la formation*, &c. *de diverfes efpeces de* vers à tuyau *qui infectent les vaiffeaux, les digues*, &c. *de quelques-unes des Provinces-Unies.*

VER-DE-FIL, f. m. (*Hift. nat. Infectolog.*) en latin *feta ; ver* aquatique & terreftre, de la groffeur d'un *fil* ou d'une foie. Les chenilles en nourriffent quelquefois dans leurs entrailles, & l'on a vu telle chenille longue d'un pouce, fournir de ces *vers* qui ont plufieurs pouces de longueur, & qui ne font pas à beaucoup près fi gros que la chanterelle d'un violon. Ce *ver* reffemble tellement à une corde de boyau, qu'à moins de l'avoir vu remuer, on auroit de la peine à fe perfuader que ce fût un animal. (*D. J.*)

VER DE TERRE. (*Infectolog.*) Le *ver de terre*, quelque vil & méprifable qu'il paroiffe, ne laiffe pas d'être pourvu de tous les organes dont il a befoin. Ses inteftins & fes articulations font merveilleufement formées ; fon corps n'eft qu'une enchaînure de mufcles circulaires ; leurs fibres, en fe contractant, rendent d'abord chaque anneau plus renflé, & s'étendant enfuite, les rendent plus longs & plus minces ; ce qui contribue à faire que l'infecte pénetre plus aifément dans la terre.

Son mouvement, lorfqu'il rampe, eft femblable à celui qu'on voit à un fil, quand après l'avoir étendu, on en lâche un des bouts ; le bout relâché eft attiré par celui que l'on tient. Il en eft à peu près de même du *ver*. Il s'étend & s'accroche par les inégalités de fa partie antérieure ; & fa poftérieure ayant lâché prife, le *ver* fe raccourcit, & fon bout poftérieur s'approche de l'autre.

Ce qui facilite ce mouvement élaftique, eft que ces *vers* ont à la partie antérieure des crochets par où ils s'accrochent à leur partie poftérieure. En faifant des efforts, comme pour fe redreffer lorfqu'ils fe font pliés en double, ces crochets lâchent tout-à-coup prife, & caufent ces élancemens par lefquels l'infecte faute d'un lieu à un autre. *Lyonnet.* (*D. J.*)

VER LUISANT, (*Infectolog.*) petit infecte remarquable pour briller dans l'obfcurité. Nos auteurs le nomment *pyrolampis, cicendela fœmina volans* ; & cette derniere dénomination eft fort jufte, car il n'y a que le *ver* femelle qui brille dans l'obfcurité, le mâle ne brille point du tout.

Autre fingularité : la femelle ne fe transforme jamais, & le mâle fubit un changement de forme total ; c'eft un fcarabée ailé, & fa femelle un infecte rampant à fix jambes, qui n'a prefque aucun rapport avec le mâle.

Le corps de celui-ci eft oblong & un peu plat ; fes ailes font plus courtes que fon corps ; fa tête eft large & plate ; fes yeux font gros & noirs.

La femelle marche lentement, & elle a beaucoup de reffemblance à la chenille ; fa tête eft petite, applatie, pointue vers le mufeau, dure & noire ; fes trompes font petites, & fes jambes de médiocre longueur ; fon corps eft plat, & formé de douze anneaux, au lieu que le corps du mâle n'en a que cinq ; fa couleur eft brune avec une moucheture de blanc fur le bas du dos.

On trouve fouvent le *ver luifant* pendant le jour ; mais dans la nuit on le diftingue aifément de tout autre infecte par la clarté brillante qu'il jette près de la

queue, & cette clarté ſort du deſſous du corps ; c'eſt cette lueur qui inſtruit le mâle de quel côté il doit voler. D'ailleurs ce phare qui guide le mâle au lieu où eſt ſa femelle, n'eſt pas toujours allumé, dit quelque part M. de Fontenelle. Parlons plus ſimplement : les *vers* femelles ne luiſent que dans les tems chauds, qui ſont peut-être ceux que la nature a deſtinés à leur accouplement.

On peut voir ſur cet inſecte les obſervations de Richard Waller dans les *Tranſactions philoſophiques*. Il eſt fort bien repréſenté dans le *Théatre des inſectes* de Mouflet.

On a parlé du ſcarabée luiſant du Bréſil au *mot* CUCUIO, & nous parlerons de celui de Surinam au *mot* VIÉLEUR, qui eſt le nom que les Hollandois lui ont donné. *Voyez* VIÉLEUR. (*D. J.*)

VER-MACAQUE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) Le *ver* appellé dans les Indes orientales *culebrilla*, chez les Meynas *ſuglacuru*, eſt le même qu'on nomme à Cayenne *ver-macaque*, c'eſt-à-dire *ver-ſinge*. Sa tête & ſa queue, diſent quelques-uns de nos auteurs, ſont extraordinairement minces & pointues; ſon corps eſt très-délié, & a pluſieurs pouces de long; cet animal ſe loge entre cuir & chair, & y excite une tumeur de la groſſeur d'une feve. On ſe ſert d'onguent émollient pour amollir cette tumeur, & préparer une iſſue à la tête de l'inſecte ; quand on peut l'avoir au-dehors, on tâche de le lier avec un fil, pour tirer l'inſecte tout entier hors de la tumeur, en le roulant ſur un petit morceau de bois enduit de quelque graiſſe. M. de la Condamine deſſina à Cayenne l'unique qu'il ait vu, & a conſervé ce *ver* dans l'eſprit-de-vin. On prétend, ajoute-t-il, qu'il naît dans la plaie faite par la piquure d'une ſorte de mouſtique ou de maringouin; mais l'animal qui dépoſe l'œuf, n'eſt pas encore connu. (*D. J.*)

VER PALMITE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Inſectolog.*) inſecte très-commun dans pluſieurs des isles Antilles, provenant d'un ſcarabée gros à peu près comme un hanneton, noir comme du jayet, armé d'une trompe très-dure, un peu courbée en-deſſous; il paroît avoir l'odorat ſubtil & l'œil perçant; car à peine un palmier eſt-il abattu, qu'on les voit s'aſſembler par troupes, & s'introduire dans l'intérieur de l'arbre pour y dépoſer leurs œufs qui écloſent en peu de tems, & produiſent un *ver*, lequel ayant acquis toute ſa force, eſt de la groſſeur du doigt, & long environ de deux pouces, d'une forme ramaſſée, couvert d'une peau blanche un peu jaunâtre, aſſez ferme & pliſſée; ſa tête eſt preſque ronde & très-dure, étant couverte d'une eſpece de caſque couleur de marron foncé, dont la partie inférieure ſe termine par deux fortes mâchoires en forme de pinces; ce *ver* tire ſa nourriture de la ſubſtance du palmier, en cheminant devant lui juſqu'au tems de ſa transformation ; alors il s'enveloppe dans les fibres de l'arbre, ſe dépouille de ſa peau, & ſe change en une belle chryſalide très-délicate & très-blanche, mais qui brunit auſſi-tôt qu'on lui fait prendre l'air; au bout de douze ou quinze jours, cette chryſalide s'ouvre, les fibres ligneuſes dont elle étoit enveloppée, s'écartent, & laiſſent échapper le ſcarabée noir dont on a parlé, qui cherche auſſi-tôt à s'accoupler & à produire un nouveau *ver*.

Les *vers palmites* pris dans leur groſſeur parfaite, font un mets dont les habitans de la Martinique & ceux de la Grenade ſont très-friands; ils les noient dans du jus de citron, les lavent bien, les enfilent dans des brochettes de bois dur, & les font rôtir devant un feu de charbon; l'odeur que ces *vers* exhalent en cuiſant, flatte l'odorat, & invite à les goûter; mais leur figure modere un peu l'appétit de ceux qui n'en ont jamais mangé. La peau du *ver palmite* eſt mince, croquante, renfermant un peloton d'une graiſſe plus fine que celle du chapon, très-agréable à voir & d'un très-bon goût.

VER SOLITAIRE. *V.* TÆNIA.

VER MARIN, (*Pêche.*) terme uſité dans le reſſort de l'amirauté de Saint-Valery-en-Somme : ſorte de *vers* que l'on ramaſſe après avoir foui le ſable découvert par la baſſe-mer, & qui ſervent d'appât aux lignes ou cordes des pêcheurs.

Les pêcheurs de Saint-Valery, qui font dans des gobelettes la pêche à la ligne

armée d'épines au lieu d'ains de fer, emportent chacun dix pieces, & le garçon ou le mousse cinq pour sa part : ce qui donne cinquante-cinq pieces d'aplets & une tésure de 3300 brasses; les piles qu'ils nomment *peilles*, au bout desquelles est l'épinette, sont frappées de demi-brasse en demi-brasse, & n'ont qu'environ chacune vingt pouces de longueur : ce qui donne pour chaque tésure ou cours d'apletre de l'équipage d'une gobelette, plus de 700 épinettes ou hameçons de bois; on les amorce avec des *vers marins* fort abondans dans cette côte; ces mêmes filets servent aussi amorcés de même à la pêche à pied.

Ce sont ordinairement les femmes & les filles qui vont défouir les *vers marins* avec une mauvaise petite beche; elles font ce travail lorsque la marée s'est entiérement retirée, & qu'elle est au plus bas; elles connoissent la différente qualité de ces vers par les traînées qu'ils font sur le sable en s'y enfouissant : ce que les pêcheurs nomment *chasse de vers*. Les *vers* noirs qui sont gros comme le petit doigt, sont les plus recherchés; les *vers* rouges qu'ils nomment *verotis*, sont les moins estimés, & l'on ne s'en sert qu'au défaut des autres.

Outre les *vers* que ces femmes pêchent pour les ains de leurs maris, elles en vendent encore beaucoup aux pêcheurs du bourg d'Ault, du Treport & de Dieppe, qui les viennent acheter de leurs mains. Les pêcheurs de Saint-Valery ont eu souvent de grandes discussions avec les pêcheurs de Crotoy & de Rotionville qui sont placés par le travers de leurs côtes, sur les ressorts de l'amirauté d'Abbeville, au sujet de cette petite pêche sur les sables du ressort de cette derniere amirauté, l'embouchure de la Somme étant fort variable, & laissant de cette maniere les sables d'un ressort souvent d'une marée à l'autre, sur celui qui lui est opposé & voisin.

VERS, (*Chasse.*) ce sont des *vers* qui s'engendrent l'hiver entre la nape & la chair des bêtes fauves, qui se coulent & vont le long du col aux cerfs, aux daims & aux chevreuils entre le massacre & le bois, pour leur ronger & leur faciliter à mettre bas leurs têtes.

VER DE GUINÉE, (*Médecine*) maladie à laquelle les negres sont sujets. C'est un corps étranger, espece de *ver* de la grosseur d'un gros fil, ayant quelquefois plusieurs aunes de longueur. Il croît entre cuir & chair, s'insinuant insensiblement dans toutes les parties du corps, où il occasionne des enflures & des douleurs moins vives à la vérité qu'elles ne sont fatigantes & ennuyeuses.

Ce mal ne doit point être négligé. Aussitôt qu'un negre en est soupçonné, il faut le faire baigner & le visiter attentivement; & si l'on s'apperçoit de quelque élévation en forme de bubon sur la partie tuméfiée, on juge, comme le disent les negres, que la tête du *ver* est dans cet endroit. Alors on y applique une emplâtre suppurative pour ouvrir le bubon, & découvrir la cause du mal. En effet, on remarque au milieu de la plaie une espece de petit nerf, qui n'a guere plus d'apparence qu'un gros fil blanc. Il s'agit de le tirer en-dehors avec beaucoup d'adresse & de patience, pour ne pas le rompre, car il s'ensuivroit des accidens fâcheux.

Le moyen le plus en usage dans toute l'Amérique, est de lier cette extrêmité apparente avec une soie ou un fil, dont on laisse pendre les deux bouts de trois ou quatre pouces, pour les rouler bien doucement autour d'un petit bâton ou d'une carte roulée. Pour peu qu'on sente de résistance, il faut arrêter sur-le-champ, & frotter la plaie avec un peu d'huile, appliquant par-dessus la carte une compresse qu'on assujettit sur la partie avec un bandage médiocrement serré. Vingt-quatre heures après on recommence l'opération, continuant de rouler le nerf, en pratiquant à chaque fois qu'il résiste, le même traitement dont on vient de parler.

Cette opération est délicate & longue, mais très-sûre. Lorsque le prétendu *ver* est sorti, il ne s'agit plus que de guérir la plaie suivant les méthodes ordinaires; ensuite on purge le malade, qui recouvre ses forces & son embonpoint en fort peu de tems.

L'origine de ce mal (que les Espagnols nomment *culebrilla*, petit serpent) n'est pas bien connue. Les moins ignorans en

attribuent la cause à la malignité des humeurs dépofées & fixées dans quelque partie du tiffu cellulaire.

D'autres, fans aucun fondement, croient que le *ver de Guinée* fe forme par l'infertion d'un petit infecte répandu dans l'air, ou dans l'eau de certaines rivieres. Si cela étoit, pourquoi les hommes blancs, & les negres créols qui fe baignent fouvent, ne feroient-ils pas infectés de cette vermine auffi fréquemment que le font les negres boffals ou étrangers, venus de la côte d'Afrique dans les terres de l'Amérique? Il y a cependant quelques exemples de negres créols attaqués de ce mal; mais ils font très-rares, & l'on peut conjecturer que dès leur naiffance ils en avoient déjà contracté le principe de parens africains.

J'ai auffi connu en Amérique quelques blancs qui dans l'isle de Curaçao & fur la côte de Carthagene, avoient été guéris de la *culebrilla;* ils prétendoient n'en avoir reffenti les effets qu'après s'être baignés dans des eaux ftagnantes. Si ce fait eft véritable, il prouve en faveur de ceux qui admettent l'infertion des infectes.

Vers, maladie des oifeaux de proie. On connoît que les oifeaux ont des *vers*, lorfqu'ils font pareffeux, que leurs émues ne font ni purs ni blancs, & qu'ils remuent leur balai de côté & d'autre; ces *vers* qui font extrêmement déliés, s'attachent au gofier, autour du cœur, du foie & des poumons. Pour les faire mourir, faites prendre aux oifeaux un bole gros comme une feve de poudre d'agaric ou d'aloës mêlée avec de la corne de cerf brûlée & du dictamne blanc, incorporant le tout enfemble avec quantité fuffifante de miel rofat. Quand les oifeaux ont pris ce médicament, il faut les porter fur le poing, & ne les point quitter qu'ils n'aient rendu leurs émeus, après quoi on leur donne un pât bon & bien préparé.

Vers. (*Médec.*) Les *vers* qui naiffent dans le corps humain, fe trouvent ou dans les inteftins, y compris l'eftomac, ou hors des inteftins. Les *vers* qui naiffent hors des inteftins font de diverfes efpeces, ou plutôt fe réduifent fous différentes claffes, felon les lieux où ils naiffent.

On en compte de dix fortes; favoir, les encéphales, les pulmonaires, les hépatiques, les cardiaires, les fanguins, les véficulaires, les fpermatiques, les helcophages, les cutanés & les umbilicaux, fans compter les vénériens. Les *vers* des inteftins font de trois fortes, les ronds & longs, les ronds & courts, & les plats. Les ronds & longs s'engendrent dans les inteftins grêles, & quelquefois dans l'eftomac; les ronds & courts dans le rectum, & s'appellent *afcarides*. Les plats fe nourriffent, ou dans les pylores de l'eftomac, ou dans les inteftins grêles, & fe nomment *tænia*. Voy. *Tænia*. Les *vers* qui s'engendrent dans le corps de l'homme, tant ceux des inteftins que ceux qui viennent aux autres parties, prennent fouvent des figures monftrueufes en vieilliffant.

Les *encéphales*, ils naiffent dans la tête, où ils font fentir de fi violentes douleurs, qu'ils caufent quelquefois la fureur. Il y en a de quatre fortes: les encéphales proprement dits, qui viennent dans le cerveau; les rinaires, qui viennent dans le nez; les auriculaires, qui viennent dans les oreilles, & les dentaires, qui viennent aux dents.

Les encéphales proprement dits font rares; mais il y a certaines maladies où ils regnent, & l'on a vu des fievres peftilentielles ne venir que de là. Celle qui fit tant de ravages à Benevent, & dont prefque tout le monde mouroit, fans qu'on pût y apporter aucun remede, en eft un grand témoignage. Les médecins s'aviferent enfin d'ouvrir le corps d'un malade qui étoit mort de cette contagion, & ils lui trouverent dans la tête un petit *ver* vivant, tout rouge & fort court; ils effayerent divers remedes fur ce *ver*, pour découvrir ce qui pourroit le tuer: tout fut inutile, excepté le vin de mauve, dans quoi on fit bouillir des raiforts; on n'en eut pas plutôt jeté deffus, que le *ver* mourut. On donna enfuite de ce remede à tous les autres malades, & ils échapperent prefque tous.

Les *rinaires* ou *nafícoles* s'engendrent dans la racine du nez. Ils fortent quelquefois d'eux-mêmes par les narines; quelquefois ils font tomber en fureur les malades. Ceux qui ont lu Fernel, favent l'hiftoire de ce foldat qui mourut le vingtieme jour de

de ſa maladie, après être devenu furieux, & dans le nez duquel on trouva après ſa mort deux vers velus, longs comme le doigt, qui s'y étoient engendrés. Ambroiſe Paré nous a donné la figure de ces *vers*. Kerkring, dans ſes *Obſervations anatomiques*, donne encore la figure d'un *ver* velu & cornu, qui ſortit du nez d'une femme à Amſterdam, le 21 ſeptembre 1668, & qu'il conſerva vivant juſqu'au 3 octobre, ſans lui rien donner à manger. Il ajoute une choſe remarquable, c'eſt que ce *ver* en produiſit un autre avant que de mourir. Il ſort auſſi ſouvent par le nez, des *vers* qui n'ont point été engendrés dans cette partie, mais qui viennent des inteſtins, comme nous l'expliquerons après.

Les *auriculaires* s'engendrent dans les oreilles. Qu'il y en ait, c'eſt un fait dont l'expérience ne permet pas de douter, & dont M. Andry dit avoir vu pluſieurs exemples. Une jeune fille âgée de dix ans, & malade d'écrouelles, avoit une douleur violente à l'oreille droite; cette partie ſuppuroit de tems en tems, & quelquefois devenoit ſourde. M. Andry y employa divers remedes, dont le peu de ſuccès lui fit ſoupçonner qu'il y avoit des *vers*. L'événement juſtifia ſon ſoupçon; car y ayant fait appliquer un onguent qu'il fit compoſer à ce deſſein, il en ſortit un fort grand nombre de *vers* extrêmement petits, dont pluſieurs étoient vivans.

Ces *vers* étoient jaunes, un peu longs, & ſi menus, que ſans la grande quantité qui les faiſoit remarquer, à peine auroit-il pu les diſtinguer. Tharantanus dit avoir vu ſortir de l'oreille d'un jeune homme malade d'une fievre aiguë, deux ou trois *vers* qui reſſembloient à des graines de pin. Panarolus parle d'un malade qui, après avoir été tourmenté d'une violente douleur dans l'oreille, rendit par cette partie, enſuite d'une injection qui y fut faite avec du lait de femme, pluſieurs *vers* ſemblables à des mites de fromage, après quoi la douleur ceſſa. Kerkring donne encore la figure de cinq *vers* qu'un homme rendit par l'oreille en 1663, dans un bourg nommé *Quadich*, leſquels ſont faits comme des cloportes, ſi ce n'eſt qu'ils n'ont que dix pieds.

Les *dentaires*, qui s'engendrent aux dents, ſe forment d'ordinaire ſous une croûte amaſſée ſur les dents par la mal-propreté. Ce *ver* eſt extrêmement petit, & a une tête ronde, marquée d'un point noir, le reſte du corps long & menu, à peu près comme ceux du vinaigre; ce que M. Andry a obſervé par le microſcope dans de petites écailles qu'un arracheur de dents enleva de deſſus les dents d'une dame, en les lui nettoyant. Il n'y avoit preſque point de ces écailles qui fût ſans quelques *vers*. Ces *vers* rongent les dents peu à peu, y cauſent de la puanteur, mais ne font pas ſentir de grandes douleurs; car c'eſt une erreur de s'imaginer que les violens maux de dents ſoient cauſés par les *vers*.

Les *pulmonaires*. Ces *vers* qui ſe forment dans les poumons ſont rares, mais cependant il s'en trouve; & Fernel dit en avoir vu des exemples. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que des malades en ont jeté quelquefois en touſſant, qui étoient tellement enveloppés dans des crachats, qu'on ne pouvoit douter qu'ils vinſſent d'ailleurs que de la poitrine, comme le remarque Braſſavolus. De ces *vers* les uns reſſemblent à des moucherons, d'autres ſont faits comme des pignons, & d'autres comme de petites punaiſes.

Les *hépatiques*. Ils ſe trouvent dans le foie; mais tous les médecins ne conviennent pas qu'ils s'y forment, parce que la bile du foie doit empêcher les *vers* de s'engendrer dans cette partie. Cependant, comme le foie eſt ſujet à des hydropiſies dans leſquelles il eſt ſouvent plus plein d'eau que de fiel, il n'eſt pas impoſſible qu'il ne s'y engendre alors des *vers*, & ce n'eſt guere auſſi que dans ces occaſions qu'il eſt arrivé d'y en trouver.

Les *cardiaires*. Il y en a de deux ſortes; les cardiaires proprement dits, & les péricardiaires. Les premiers ſont dans le cœur, & les autres dans le péricarde. Il y a eu des peſtes où l'on trouvoit de ces *vers* dans la plupart des corps qu'on ouvroit. Ils cauſent de grandes douleurs, & quelquefois des morts ſubites. Sphererius rapporte qu'un gentilhomme de Florence s'entretenant un jour avec un étranger dans

le palais du grand-duc de Toſcane, tomba mort tout-d'un-coup ; que comme on craignit qu'il n'eût été empoiſonné, on l'ouvrit, & on lui trouva un *ver* vivant dans la capſule du cœur. On demandera peut-être comment il peut y avoir des *vers* dans une partie qui eſt dans un ſi grand mouvement que le cœur ; mais il ſuffit de faire réflexion à la ſtructure de ce muſcle, pour connoître que cela eſt très-facile. On ſait qu'à la baſe du cœur ſont deux cavités faites en cul-de-ſac, l'une à droite, l'autre à gauche, que l'on appelle les *ventricules* ; que ces ventricules ſont remplis de petites colonnes charnues produites par les fibres droites du cœur, & ont pluſieurs enfoncemens, & pluſieurs petites fentes qui rendent la ſurface interne de ces mêmes ventricules rude & inégale. Or c'eſt dans ces inégalités que ces *vers* ſont retenus, nonobſtant le mouvement continuel du ſang qui entre & qui ſort.

Les *ſanguins*. Ils ſe trouvent dans le ſang, & ſortent quelquefois par les ſaignées, comme l'aſſurent Rhodius, Riolens, Ettmuller, avec pluſieurs autres auteurs. M. Andry dit auſſi qu'il l'a vu arriver en deux occaſions ; il rappotte que M. de Saint-Martin, fameux chirurgien à Paris, lui a atteſté que ſaignant un malade, & le ſang s'étant arrêté tout-à-coup, il remarqua, en écartant les levres de l'ouverture, un corps étranger, qui en bouchoit le paſſage ; qu'il fit faire auſſi-tôt un léger détour au bras, & qu'en même tems il vit ſortir avec le ſang qui s'élança violemment, un *ver* cornu de la longueur d'un perce-oreille. M. Daval, docteur de la faculté de médecine de Paris, a auſſi dit à M. Andry avoir vu pluſieurs fois des *vers* ſortir par les ſaignées. Les *vers* qui s'engendrent dans le ſang, ne ſont pas toujours de même figure ; cependant ceux qu'on y trouve le plus ordinairement, ſe reſſemblent aſſez, & la maniere dont ils ſont faits mérite bien d'être remarquée. Leur corps eſt figuré comme une feuille de myrte, & tout parſemé de filamens ſemblables à ceux qu'on remarque ſur les feuilles naiſſantes des arbres ; ils ont ſur la tête une eſpece d'évent, comme en ont les baleines, par lequel ils rejettent le ſang dont ils ſe ſont gorgés. Ces mêmes *vers* ſe remarquent dans le ſang des autres animaux ; & pour les voir, il faut prendre des foies de veaux ou de bœufs, tout récemment tirés des corps, les couper en petits morceaux, puis les jeter dans de l'eau & les y bien broyer avec la main ; on en verra ſortir alors avec le ſang, pluſieurs *vers*, qui auront un mouvement fort ſenſible, ſi ces foies ſont bien frais. Ces ſortes de *vers* ſont connus aux payſans du Languedoc, qui les appellent *valberes*, du nom d'une herbe qui paſſe chez eux pour produire dans le corps beaucoup de vermine. *Voyez* Borel, *Obſerv. de phyſ. & de médec.* Il eſt à remarquer que ces *vers* ſont blancs & non rouges ; ce qui paroît d'abord extraordinaire, puiſqu'il ſemble qu'ils devroient être de la couleur du ſang ; mais ce qui les rend blancs, eſt qu'ils ſe nourriſſent de chyle, & non de ſang ; car quoique le ſang paroiſſe tout rouge, il eſt rempli d'une infinité de parties blanches & chyleuſes, qui n'ont pas encore eu le tems de ſe changer en ſang : or ce ſont ſans doute ces petites parties dont les *vers* ſe nourriſſent.

Les *véſiculaires*. Ils ſe trouvent dans la veſſie & dans les reins, & ſortent avec l'urine. Il y en a de pluſieurs figures différentes. Tulpius parle d'un *ver* qui fut rendu par la veſſie, lequel étoit long & rond comme ceux des inteſtins, & rouge comme du ſang. Il y en a d'autres où l'on découvre un nombre preſqu'innombrable de pieds, une queue pointue, marquée d'un point noir au bout, & une tête large, avec deux petites éminences aux deux côtés, le deſſus du corps rond & liſſe, & le ventre raboteux. Un médecin d'Amſterdam, dont parle Tulpius, en jeta douze de cette ſorte en urinant : leur figure reſſembloit à celle des cloportes. Louis Duret, après une longue maladie, en rendit par les urines, de ſemblables, comme le rapporte Ambroiſe Paré. On en voit d'autres qui n'ont que ſix pieds, trois de chaque côté vers la tête, & qui du reſte ſont tout blancs & aſſez ſemblables à des mites de fromage. Il y en a d'autres qui reſſemblent à des ſangſues, à cela près qu'ils ont deux têtes comme les chenilles, l'une à un bout, l'autre à l'autre. Ces *vers* vivent quelquefois aſſez

long-tems après être sortis, pourvu qu'on les tienne dans de l'eau tiede, comme on fit celui dont parle Balduinus Ronseus, lequel fut conservé vivant plus de sept mois par ce moyen. Il y en a d'autres qui sont faits comme des especes de sauterelles. Le comte Charles de Mansfeld, malade d'une fievre continue à l'hôtel de Guise, en jeta par les urines un semblable. Il y a des personnes en santé, dont les urines sont toutes pleines de *vers*.

Les *spermatiques*. Ils existent dans la semence; mais il ne faut pas les confondre avec les destructeurs de notre corps, puisqu'ils sont au contraire les principes de nos semblables & le germe de la propagation. *V*. GÉNÉRATION.

Les *helcophages*. Ils naissent dans les ulceres, dans les tumeurs, dans les apostumes. Les grains de la petite vérole en sont quelquefois tout remplis. Les charbons, les bubons pestilentiels en contiennent un grand nombre; les chairs gangrénées en sont toutes pleines. Hauptman rapporte qu'un de ces *vers* ayant été mis sur du papier, après avoir été tiré d'une partie gangrénée, en produisit sur-le-champ cinquante autres, ainsi qu'on le remarqua par le microscope. Ambroise Paré parle d'un *ver* velu qui avoit deux yeux & deux cornes avec une petite queue fourchue, lequel fut trouvé dans une apostume à la cuisse d'un jeune homme. Le fameux Jacques Guillemeau tira lui-même ce *ver*, & le donna à Ambroise Paré, qui le conserva vivant plus d'un mois, sans lui rien donner à manger.

Les *cutanés*. Ils naissent sous la peau entre cuir & chair. Il y en a de plusieurs sortes: les principaux sont les crinons, les cirons, les bouviers, les soies & les toms. Les crinons sont ainsi appellés, parce que quand ils sortent, ils ressemblent à de petits pelotons de crin. Ces *vers* viennent aux bras, aux jambes, & principalement au dos des petits enfans, & font sécher leur corps de maigreur, en consumant le suc qui est porté aux parties. Divers modernes font mention de ces *vers* qui ont été inconnus aux anciens. Ettmuller en a donné une description étendue & des figures exactes. Ces *vers*, selon qu'ils paroissent dans le microscope, ont de grandes queues & le corps gros. Les crinons n'attaquent guere que les enfans à la mamelle. Ils s'engendrent d'une humeur excrémenteuse arrêtée dans les pores de la peau, & qui est assez ordinaire à cet âge. Le ciron est un *ver* qui passe pour le plus petit des animaux, & on le nomme ainsi, parce que la cire est sujette à être mangée de cet animal, quand elle est vieille. Le ciron se traîne sous la peau, qu'il ronge peu à peu; il y cause de grandes démangeaisons & de petites ampoules, sous lesquelles on le trouve caché quand on le pique. On a découvert par le microscope toutes les parties du ciron; il a six pieds placés deux à deux près de la tête, avec lesquels il fait de longs sillons sous la peau. Ce *ver* a été connu des anciens, & Aristote en parle *Hist. anim.* l. V, c. 31. Les bouviers sont ainsi nommés, parce que les bœufs y sont quelquefois sujets. Ces *vers* se traînent sous la peau comme les cirons; mais ils sont plus gros, & causent des démangeaisons presque universelles. Ils sortent souvent d'eux-mêmes, & percent la peau en divers endroits. La maladie qu'il cause, s'appelle *passio bovina*; elle a besoin d'un prompt secours, sans quoi il en peut arriver de fâcheux accidens.

Les *soies* sont des *vers* qui ne se voient point dans ces pays, mais qui sont communs dans l'Ethiopie & dans les Indes: ils ressemblent à de petits cordons de soie torse, & naissent ordinairement dans les jambes & aux cuisses. Ils sont d'une longueur extraordinaire, les uns ayant une aune, les autres deux, les autres trois, & quelquefois quatre. Les negres d'Afrique y sont fort sujets, & les Américains contractent cette maladie par la contagion des negres qu'ils fréquentent: elle se communique même souvent à ceux qui ne sont ni Américains, ni Africains. Ces *vers* causent des douleurs de tête & des vomissemens; mais quand on en est délivré, on se porte bien. Lorsqu'ils sont en état d'être tirés, on le connoît par une petite apostume qui se forme à l'endroit où aboutit une des extrêmités du *ver*; on perce alors cette apostume, & puis on prend un petit morceau de bois rond, long de la moitié

du doigt & fort menu, auquel on tortille d'abord ce qui se présente, ensuite on tourne ce bois comme une bobine, & le corps du *ver* se roule à l'entour comme du fil qu'on devideroit. On s'y prend de la sorte de peur de le rompre, parce que ce *ver* est fort délié, & qu'il y a du danger à ne le pas tirer en entier; car la partie qui reste cause des fievres dangereuses. Ce *ver* a deux têtes, l'une à un bout, & l'autre à l'autre, comme certaines chenilles; & ce qui est remarquable, c'est qu'il y a toujours une de ces deux têtes qui est comme morte, tandis que l'autre paroît vivante. Il vient à la cuisse des chardonnerets un *ver* presque semblable. Spigelius dit en avoir vu un à la cuisse d'un de ces oiseaux, lequel avoit un pied de long. Cette étendue paroît incroyable; mais la maniere dont le *ver* étoit situé doit ôter tout étonnement, savoir en zig-zag. C'est ainsi que Spigelius l'a remarqué, & c'est à peu près de la même maniere que sont disposés ceux qui viennent aux jambes des Ethiopiens. Celui des chardonnerets est mince, comme une petite corde de luth: lorsqu'il est parfait & qu'il commence à se mouvoir, il perce la peau, & sort quelquefois de lui-même; le plus souvent l'oiseau le tire avec son bec. Enfin les *toms* sont de petits *vers* qui viennent aux pieds, où ils causent des tumeurs douloureuses, grosses comme des feves. On n'en voit que dans cette partie de l'Amérique, qui est aux Indes occidentales. Thevet rapporte, dans son *Histoire de l'Amérique*, que lorsque les Espagnols furent dans ce pays-là, ils devinrent fort malades de ces sortes de *vers* par plusieurs tumeurs; ils y trouvoient dedans un petit animal blanc, ayant une petite tache sur le corps. Les habitans du pays se guérissent de ce *ver* par le moyen d'une huile qu'ils tirent d'un fruit nommé *hibout*, lequel n'est pas bon à manger; ils conservent cette huile dans de petits vaisseaux faits avec des fruits appellés chez eux *carameno*; ils en mettent une goutte sur les tumeurs, & le mal guérit en peu de tems.

Les *ombilicaux*. Ce sont des *vers* que l'on dit qui viennent au nombril des enfans, & qui les font souffrir beaucoup, leur causent une maigreur considérable, & les jettent dans une langueur universelle: les levres pâlissent, la chaleur naturelle diminue, & tout le corps tombe dans l'abattement. On n'a point d'autre signe de ce *ver*, sinon qu'ayant lié sur le nombril de l'enfant un goujon, on trouve le lendemain une partie de ce poisson rongée; on en remet un autre le soir, & l'on réitere la chose jusqu'à trois ou quatre fois, tant pour s'assurer du séjour du *ver*, que pour l'attirer par cet appât; ensuite on prend la moitié d'une coquille de noix, dans laquelle on mêle un peu de miel, de la poudre de crystal de Venise & de sabine; on applique cette coquille sur le nombril, le *ver* vient à l'ordinaire, & attiré par le miel, mange de cette mixtion qui le fait mourir; après quoi on fait avaler à l'enfant quelque médicament abstersif, pour entraîner le *ver*. M. Andry dit qu'il auroit beaucoup de penchant à traiter ce *ver* de fable, sans le témoignage d'Ettmuler & de Sennert, qui lui font suspendre son jugement. Le premier assure que Michael a guéri de ce *ver* plusieurs enfans, en observant la méthode que nous venons de dire. Le second rapporte aussi l'autorité d'un témoin oculaire, qui est Bringgerus, lequel dit qu'une petite fille de six mois, ayant une fievre qu'on ne pouvoit guérir, la mere soupçonna que c'étoit un *ver* au nombril, & réussit à l'en faire sortir.

Les *vénériens*. Ce sont des *vers* que l'on prétend se trouver dans presque toutes les parties du corps de ceux qui sont attaqués de la maladie vénérienne.

Figures monstrueuses. Les uns deviennent comme des grenouilles, les autres comme des scorpions, les autres comme des lézards; aux uns il pousse des cornes, aux autres il pousse une queue fourchue, aux autres une espece de bec comme à des oiseaux; d'autres se couvrent de poils & deviennent tout velus; d'autres se revêtent d'écailles & ressemblent à des serpens. Toutes ces figures se développent lorsqu'ils vieillissent. Or, comme la barbe ne sort à l'homme qu'à un certain âge, que les cornes ne poussent à certains animaux

que quelque tems après leur naissance, que les fourmis prennent des ailes avec le tems, que les vieilles chenilles se changent en papillons, que le *ver* à soie subit un grand nombre de changemens, il n'y a pas lieu de s'étonner que les *vers* du corps de l'homme puissent prendre en vieillissant toutes ces figures extraordinaires qu'on y remarque quelquefois. Cela n'arrive que par un simple accroissement de parties qui rompent la peau dont l'insecte est couvert, & que les naturalistes appellent *nymphe*. Ceux qui voudront savoir quels sont les effets des *vers* dans le corps humain, les signes de ces *vers*, les remedes qu'on doit employer contre eux, *&c.* n'ont qu'à lire le traité de M. Andry, *De la génération des* vers *dans le corps de l'homme*.

VER, (*Critiq. sac.*) σκώληξ. L'Ecriture compare l'homme à cet insecte rampant, pour marquer sa bassesse & sa foiblesse. Job 25. 6. Le *ver qui ne meurt point*, Marc, 9, 43, est une expression métaphorique qui désigne les remords toujours renaissans d'une conscience criminelle. (*D. J.*)

VER SACRUM, (*Hist. anc.*) printems sacré: expression qui se trouve dans les anciens historiens latins & dans quelques monumens antiques, & sur la signification de laquelle les savans sont partagés. M. l'abbé Couture pensoit que par *ver sacrum* on devoit entendre le vœu qu'on faisoit dans les grandes calamités d'immoler aux dieux tous les animaux nés dans un printems; & il se fondoit sur ce qu'après la bataille de Trasimene & la mort du consul C. Flaminius, la république romaine consternée voua aux dieux *un printems sacré*, c'est-à-dire, comme il fut déterminé par un décret du sénat, tout le bétail qui seroit né depuis le premier jour de mars jusqu'au dernier d'avril inclusivement.

M. Boivin a cru que par *ver sacrum* il falloit entendre les colonies qui sous la protection des dieux sortoient de leur pays pour aller s'établir dans un autre: ce qu'il fonde sur l'autorité de Pline, qui parlant des Picentins, dit qu'ils descendoient des Sabins qui avoient voué un printems sacré, c'est-à-dire, qui les avoient envoyés en colonie, *Picentini orti sunt a Sabinis, voto vere sacro*, & sur celle de S. Jerôme, qui sur l'an 1596 de la chronique d'Eusebe, dit que les Lacédémoniens fonderent la ville d'Héraclée en y envoyant un *ver sacrum*. *Lacedemonii* ver sacrum *Heracliam destinantes urbem condunt.* Denys d'Halicarnasse, Strabon, Plutarque & plusieurs autres anciens & modernes paroissent favorables à ce dernier sentiment.

M. Leibnitz avoit expliqué dans le même sens le mot *ver sacrum* trouvé sur des monumens déterrés dans l'église de Paris, des colonies des Gaulois, que Bellovese & Sigovese conduisirent autrefois dans la Germanie & dans l'Italie. *Mém. de l'acad.* tom. III.

VERA, (*Géog. anc.*) 1°. nom d'une ville de Médie, selon Strabon, qui dit qu'Antoine s'en empara dans son expédition contre les Parthes; 2°. nom d'un fleuve de la Gaule, selon Ortelius. (*D. J.*)

VERA, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, au royaume de Grenade, proche la riviere de Guadalmaçar, sur les confins du royaume de Murcie. Quelques-uns la prennent pour la *Virgi* des anciens. *Long.* 16. 20. *latit.* 36. 40. (*D. J.*)

VERA, (*Géog. mod.*) riviere de la Turquie d'Europe. Elle prend sa source vers les confins de la Bulgarie, & se décharge dans le golfe de Salonique. Cette riviere que M. de Lisle nomme *Calico*, & qu'on appelle aussi *Veratafer*, est prise pour le *Chidorus* des anciens. (*D. J.*)

VÉRACITÉ. (*Morale.*) La *véracité* ou vérité morale dont les honnêtes gens se piquent, est la conformité de nos discours avec nos pensées: c'est une vertu opposée au mensonge.

Cette vertu consiste à faire ensorte que nos paroles représentent fidélement & sans équivoque nos pensées à ceux qui ont droit de la connoître, & auxquels nous sommes tenus de les découvrir, en conséquence d'une obligation parfaite ou imparfaite, & cela, soit pour leur procurer quelque avantage qui leur est dû, soit pour ne pas leur causer injustement du dommage.

La *véracité* en fait de conventions, s'appelle communément *fidélité*; elle consiste à garder inviolablement ses promesses & ses contrats; c'est l'effet d'une même dis-

position de l'ame de s'engager & de vouloir tenir sa parole ; mais il n'est pas permis de tenir une convention contraire aux loix naturelles ; car en ce cas elles rendent illicite l'engagement. (*D. J.*)

VERA-CRUZ *ou* VERA-CRUX, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique septentrionale, dans la Nouvelle-Espagne, sur le golfe du Mexique. Elle est petite, pauvre, & habitée par peu d'Espagnols, qui pour la plupart sont mariniers ou facteurs. Toutes les flottes qui arrivent d'Europe dans la Nouvelle-Espagne, mouillent dans ce port ; & dès que les flottes sont parties, tous les blancs se retirent dans les terres, à cause du mauvais air qu'on respire dans cette ville. Elle éprouva en 1742 un tremblement de terre qui abattit une partie des murs. *Longit.* 278. 45. *latit.* 19. 10 (*D. J.*)

VERAGRI, (*Géog. anc.*) peuple des Alpes, dont le chef-lieu est nommé *Octodurus* ou *Octodorus*, par César, *Bel. Gal.* lib. III, cap. 1 : ce qui fait que Pline, liv. III, chap. 30, donne à tout le peuple, ou du moins à une partie, le nom d'*Octurenses*.

Octodurus qui, selon le sentiment de la plupart des géographes, est aujourd'hui *Martigni* ou *Martignach*, se trouvoit dans la vallée Pennine, qui dans la suite donna son nom aux *Veragri* de César & de Pline, car ils sont appellés *Vallenses* dans la notice de la province des Alpes Graïennes & Pennines.

Cellarius, *Geog. ant.* lib. II, cap. 3, croit que l'on doit placer les *Veragri* dans la Gaule Narbonnoise, ainsi que les *Seduni* & les *Nantuates* ; & il en donne deux raisons : premiérement, parce que César, au commencement du livre III de ses commentaires, les joint avec les Allobroges, depuis les confins desquels ils s'étendoient, jusqu'aux plus hautes Alpes ; en second lieu, parce que Ptolomée marque tous ces peuples dans l'Italie, quoiqu'ils habitassent au-delà des Alpes Pennines. Si donc, ajoute Cellarius, ils étoient placés entre les Allobroges & les Alpes Pennines, de sorte qu'ils pouvoient en quelque maniere être regardés comme habitans d'Italie, on ne peut point les joindre avec les Helvétiens, & les comprendre dans la Gaule Belgique ; mais on doit les laisser dans la Narbonnoise, qui étoit entre l'Italie & la Belgique, du côté des Helvétiens. (*D. J.*)

VERAGUA, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique septentrionale. Elle est bornée au levant par celle de Costa-Ricca, & au couchant par celle de Panama, le long de la mer du Nord & de la mer du Sud. Elle a environ 50 lieues du levant au couchant, & 24 du midi au nord. Le pays est montueux, & en quelque sorte impénétrable par l'abondance de ses bois. Il est riche en mines ; son terroir est assez fertile en mahis. Christophe Colomb découvrit cette province en 1592 ; & les Espagnols y envoyerent ensuite des colonies. Le gouverneur demeure dans la ville de la Conception. On fond & on raffine l'or dans celle de Santa-Fé, & les officiers du roi y ont leurs commis. (*D. J.*)

VERA-PAZ *ou* VERA-PAX, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique septentrionale, dans la Nouvelle-Espagne. Elle est bornée au nord par l'Yucatan, au midi par la province de Soconusco, au levant par celle de Honduras, & au couchant par celle de Ciapa. Elle a environ 30 lieues de longueur & de largeur. C'est un pays affreux par ses hautes montagnes, par ses profondes vallées, par ses précipices & par ses épaisses forêts. Il est coupé de quantité de rivieres. Les Espagnols n'y ont que des bourgades, où ils sont entre-mêlés avec les sauvages. (*D. J.*)

VERAS, s. m. (*Commerce.*) espece d'aune dont on se sert en Portugal pour mesurer les longueurs des draps, & autres étoffes. Elle est de quelque chose moindre que l'aune de France ; ensorte que cent six *véras* de Lisbonne ne font que cent aunes de Paris.

VERAT. *V.* MAQUEREAU.

VERBAL, LE, adj. (*Gram.*) *qui est dérivé du verbe.* On appelle ainsi les mots dérivés des verbes ; & il y a des noms *verbaux* & des adjectifs *verbaux*. Cette sorte de mots est principalement remarquable dans les langues transpositives, comme le grec & le latin, à cause de la diversité des régimes.

J'ai démontré, si je ne me trompe, que l'infinitif est véritablement nom, *voyez* IN-

FINITIF; mais c'eſt, comme je l'ai dit, un nom verbe, & non pas un nom *verbal:* je penſe qu'on doit ſeulement appeller noms *verbaux* ceux qui n'ont de commun avec le verbe que le radical repréſentatif de l'attribut, & qui ne conſervent rien de ce qui conſtitue l'eſſence du verbe, je veux dire l'idée de l'exiſtence intellectuelle, & la ſuſceptibilité des tems, qui en eſt une ſuite néceſſaire. Il eſt donc évident que c'eſt encore la même choſe du ſupin que de l'infinitif; c'eſt auſſi un nom verbe, ce n'eſt pas un nom *verbal.* V. SUPIN.

Par des raiſons toutes ſemblables, les participes ne ſont point adjectifs *verbaux;* ce ſont des adjectifs verbes, parce qu'avec l'idée individuelle de l'attribut qui leur eſt commune avec le verbe, & qui eſt repréſentée par le radical commun, ils conſervent encore l'idée ſpécifique qui conſtitue l'eſſence du verbe, c'eſt-à-dire, l'idée de l'exiſtence intellectuelle caractériſée par les diverſes terminaiſons temporelles. Les adjectifs *verbaux* n'ont de commun avec le verbe dont ils ſont dérivés, que l'idée individuelle mais accidentelle de l'attribut.

En latin les noms *verbaux* ſont principalement de deux ſortes: les uns ſont terminés en *io*, gén. *ionis*, & ſont de la troiſieme déclinaiſon, comme *viſio*, *actio*, *tactio*; les autres ſont terminés en *us*, gén. *ûs*, & ſont de la quatrieme déclinaiſon, comme *viſus*, *pactus*, *actus*, *tactus*. Les premiers expriment l'idée de l'attribut comme action, c'eſt-à-dire, qu'ils énoncent l'opération d'une cauſe qui tend à produire l'effet individuel déſigné par le radical, les ſeconds expriment l'idée de l'attribut comme acte, c'eſt-à-dire qu'ils énoncent l'effet individuel déſigné par le radical ſans aucune attention à la puiſſance qui le produit: ainſi *viſio* c'eſt l'action de voir, *viſus* en eſt l'acte; *pactio* ſignifie l'action de traiter ou de convenir; *pactus* exprime l'acte ou l'effet de cette action; *tactio*, l'action de toucher ou le mouvement néceſſaire pour cet effet; *tactus*, l'effet même qui réſulte immédiatement de ce mouvement, *&c.* V. SUPIN.

Il y a encore quelques noms *verbaux* en *um*, gén. *i*, de la ſeconde déclinaiſon, dérivés immédiatement du ſupin, comme les deux eſpeces dont on vient de parler; par exemple, *pactum*, qui doit avoir encore une ſignification différente de *pactio* & de *pactus*. Je crois que les noms de cette troiſieme eſpece déſignent principalement les objets ſur leſquels tombe l'acte, dont l'idée tient au radical commun: ainſi *pactio* exprime le mouvement que l'on ſe donne pour convenir; *pactus*, l'acte de la convention, l'effet du mouvement que l'on s'eſt donné; *pactum*, l'objet du traité, les articles convenus. C'eſt la même différence entre *actio*, *actus* & *actum*.

Les adjectifs *verbaux* ſont principalement de deux ſortes: les uns ſont en *ilis*, comme *amabilis*, *flebilis*, *facilis*, *odibilis*, *vincibilis*; les autres en *undus*, comme *errabundus*, *ludibundus*, *vitabundus*, &c. Les premiers ont plus communément le ſens paſſif, & caractériſent ſurtout par l'idée de la poſſibilité, comme ſi *amabilis*, par exemple, vouloit dire par contraction *ad amari ibilis*, en tirant *ibilis* de *ibo*, &c. Les autres ont le ſens actif, & caractériſent par l'idée de la fréquence de l'acte, comme ſi *ludibundus*, par exemple, ſignifioit *ſæpe ludere* ou *continuo ludere ſolitus*.

Il peut ſe trouver une infinité d'autres terminaiſons, ſoit pour les noms, ſoit pour les adjectifs *verbaux:* voyez Voſſii *Anal.* 2, 32 *&* 33; mais j'ai cru devoir me borner ici aux principaux dans chaque genre; parce que l'Encyclopédie ne doit pas être une grammaire latine, & que les eſpeces que j'ai choiſies ſuffiſent pour indiquer comment on doit chercher les différences de ſignification dans les dérivés d'une même racine qui ſont de la même eſpece; ce qui appartient à la grammaire générale.

Mais je m'arrêterai encore à un point de la grammaire latine, qui peut tenir par quelqu'endroit aux principes généraux du langage. Tous les grammairiens s'accordent à dire que les noms *verbaux* en *io* & les adjectifs *verbaux* en *undus* prennent le même régime que le verbe dont ils ſont dérivés. C'eſt ainſi, diſent-ils, qu'il faut entendre ces phraſes de Plaute, *Amphitr.* I. 3: *quid tibi hanc curatio eſt rem?* Aulul. III. *Redi. ſed quid tibi nos tactio eſt?*

Trucul. II, 7 : *quid tibi hanc auditio eſt, quid tibi hanc notis eſt?* Cette phraſe de Tite-Live, 35 : *Hanno vitabundus caſtra hoſtium conſuleſque, loco edito caſtra poſuit;* & celles-ci d'Apulée, *carnificem imaginabundus, mirabundi beſtiam.* Les réflexions que j'ai à propoſer ſur cette matiere paroîtront peut-être des paradoxes : mais comme je les crois néanmoins conformes à l'exacte vérité, je vais les expoſer comme je les conçois : quelqu'autre plus habile, ou les détruira par de meilleures raiſons, ou les fortifiera par de nouvelles vues.

Ni les noms *verbaux* en *io*, ni les adjectifs *verbaux* en *undus*, n'ont pour régime direct l'accuſatif.

1°. On peut rendre raiſon de cet accuſatif, en ſuppléant une prépoſition : *curatio hanc rem*, c'eſt *curatio propter hanc rem; nos tactio*, c'eſt *in nos* ou *ſuper nos tactio; hanc auditi, hanc notio*, c'eſt *erga hanc auditio, circa hanc notio, vitabundus caſtra conſuleſque*, ſuppl. *propter; carnificem imaginabundus*, ſuppl. *in* (ayant ſans ceſſe l'imagination tournée ſur le bourreau); *mirabunda beſtiam*, ſuppl. *propter.* Il n'y a pas un ſeul exemple pareil que l'on ne puiſſe analyſer de la même maniere.

2°. La ſimplicité de l'analogie qui doit diriger par-tout le langage des hommes, & qui eſt fixée immuablement dans la langue latine, ne permet pas d'aſſigner à l'accuſatif une infinité de fonctions différentes; & il faudra bien reconnoître néanmoins cette multitude de fonctions diverſes, s'il eſt régime des prépoſitions, des verbes relatifs, des noms & des adjectifs *verbaux* qui en ſont dérivés; la confuſion ſera dans la langue, & rien ne pourra y obvier. Si l'on veut s'entendre, il ne faut à chaque cas qu'une deſtination.

Le nominatif marque un ſujet de la premiere ou de la troiſieme perſonne : le vocatif marque un ſujet de la ſeconde perſonne : le génitif exprime le complément déterminatif d'un nom appellatif : le datif exprime le complément d'un rapport de fin : l'ablatif caractériſe le complément de certaines prépoſitions : pourquoi l'accuſatif ne ſeroit-il pas borné à déſigner le complément des autres prépoſitions?

Me voici arrêté par deux objections. La premiere, c'eſt que j'ai conſenti de reconnoître un ablatif abſolu & indépendant de toute prépoſition : *voyez* GÉRONDIF. La ſeconde, c'eſt que j'ai reconnu l'accuſatif lui-même, comme régime du verbe actif relatif; *voyez* INFINITIF. L'une & l'autre objection doit me faire conclure que le même cas peut avoir différens uſages, & conſéquemment que j'étaie mal le ſyſtême que j'établis ici ſur les régimes des noms & des adjectifs *verbaux.*

Je réponds à la premiere objection, que, par rapport à l'ablatif abſolu, je ſuis dans le même cas que par rapport aux futurs : j'avois un collegue, aux vues duquel j'ai ſouvent dû ſacrifier les miennes; mais je n'ai jamais prétendu en faire un ſacrifice irrévocable, & je déſavoue tout ce qui ſe trouvera dans le tome VII n'être pas d'accord avec le ſyſtême dont j'ai répandu les diverſes parties dans les volumes ſuivans.

On ſuppoſe, *art.* GÉRONDIF, que le nom mis à l'ablatif abſolu n'a avec les mots de la propoſition principale aucune relation grammaticale; & voilà le ſeul fondement ſur lequel on établit la réalité du prétendu ablatif abſolu. Mais il me ſemble avoir demontré (RÉGIME, *art.* 2.) l'abſurdité de cette prétendue indépendance, contre M. l'abbé Girard, qui admet un régime libre : & je m'en tiens, en conſéquence, à la doctrine de M. du Marſais, ſur la néceſſité de n'enviſager jamais l'ablatif que comme régime d'une prépoſition. *Voyez* ABLATIF & DATIF.

Pour ce qui eſt de la ſeconde objection, que j'ai reconnu l'accuſatif comme régime du verbe actif relatif, j'avoue que je l'ai dit, même en plus d'un endroit : mais j'avoue auſſi que je ne le diſois que par reſpect pour une opinion reçue unanimement, & penſant que je pourrois éviter cette occaſion de choquer un préjugé ſi univerſel. Elle ſe préſente ici d'une maniere inévitable; je dirai donc ma penſée ſans détour : *l'accuſatif n'eſt jamais le régime que d'une prépoſition; & celui qui vient après le verbe actif relatif, eſt dans le même cas :* ainſi *amo Deum*, c'eſt *amo ad Deum;* *doceo*

doceo pueros grammaticam, c'eſt dans la plénitude analytique *doceo ad pueros circa grammaticam*, *&c.* Voici les raiſons de mon aſſertion.

1°. L'analogie, comme je l'ai déja dit, exige qu'un même cas n'ait qu'une ſeule & même deſtination: or l'accuſatif eſt indubitablement deſtiné, par l'analogie latine, à caractériſer le complément de certaines prépoſitions; il ne doit donc pas ſortir de cette deſtination, ſur-tout ſi l'on peut prouver qu'il eſt poſſible & raiſonnable d'ailleurs de l'y ramener. C'eſt ce que je vais faire.

2°. Les grammairiens ne prétendent regarder l'accuſatif comme régime que des verbes actifs, qu'ils appellent *tranſitifs*, & que je nomme *relatifs* avec pluſieurs autres: ils conviennent donc tacitement que l'accuſatif déſigne alors le terme du rapport énoncé par le verbe; or tout rapport eſt renfermé dans le terme antécédent, & c'eſt la prépoſition qui en eſt, pour ainſi dire, l'expoſant, & qui indique que ſon complément eſt le terme conſéquent de ce rapport.

3°. Le verbe relatif peut être actif ou paſſif: *amo* eſt actif, *amor* eſt paſſif; l'un exprime le rapport inverſe de l'autre: dans *amo Deum*, le rapport actif ſe porte vers le terme paſſif *Deum*; dans *amor a Deo*, le rapport paſſif eſt dirigé vers le terme actif *Deo*: or *Deo* eſt ici complément de la prépoſition *a*, qui dénote en général un rapport d'origine, pour faire entendre que l'impreſſion paſſive eſt rapportée à ſa cauſe; pourquoi, dans la phraſe active, *Deum* ne feroit-il pas le complément de la prépoſition *ad*, qui dénote en général un rapport de tendance, pour faire entendre que l'action eſt rapportée à l'objet paſſif?

4°. On ſupprime toujours en latin la prépoſition *ad*, j'en conviens; mais l'idée en eſt toujours rappellée par l'accuſatif qui la ſuppoſe, de même que l'idée de la prépoſition *a* eſt rappellée par l'ablatif, lorſqu'elle eſt en effet ſupprimée dans la phraſe paſſive, comme *compulſi ſiti* pour *a ſiti*. D'ailleurs cette ſuppreſſion de la prépoſition dans la phraſe active n'eſt pas univerſelle: les Eſpagnols diſent *amar à Dios*, comme les Latins auroient pu dire *amare ad Deum* (être en amour pour Dieu), & comme nous aurions pu dire *aimer à Dieu*. Eh, ne trouvons-nous pas l'équivalent dans nos anciens auteurs? *Et pria A ſes amis que cil roulet fut mis ſur ſon tombel* (que cette inſcription fût miſe ſur ſon tombeau): *Dict.* de Borel, *verb.* roulet. Que dis-je? nous conſervons la prépoſition dans pluſieurs phraſes, quand le terme objectif eſt un infinitif; ainſi nous diſons *j'aime à chaſſer*, & non pas *j'aime chaſſer*, quoique nous diſions ſans prépoſition *j'aime la chaſſe*; *je commence à raconter*, *j'apprends à chanter*, quoiqu'il faille dire, *je commence un récit*, *j'apprends la muſique*.

Tout ſemble donc concourir pour mettre dans la dépendance d'une prépoſition l'accuſatif qui paſſe pour régime du verbe actif relatif: l'analogie latine des cas en ſera plus ſimple & plus uniforme; la ſyntaxe du verbe actif ſera plus rapprochée de celle du verbe paſſif, & elle doit l'être, puiſqu'ils ſont également relatifs, & qu'il s'agit également de rendre ſenſible de part & d'autre la relation au terme conſéquent; enfin les uſages des autres langues autoriſent cette eſpece de ſyntaxe, & nous en trouvons des exemples juſques dans l'uſage préſent de la nôtre.

Je ne prétends pas dire que, pour parler latin, il faille exprimer aucune prépoſition après le verbe actif; je veux dire ſeulement que, pour analyſer la phraſe latine, il faut en tenir compte, & à plus forte raiſon après les noms & les adjectifs *verbaux*. (*E. R. M. B.*)

VERBAL, (*Gramm. Juriſprud.*) eſt ce qui ſe dit de vive voix & ſans être mis par écrit.

On appelle cependant *procès-verbal* un acte rédigé par écrit, qui contient le rapport ou relation de quelque choſe; mais on l'appelle *verbal*, parce que cet écrit contient le récit d'une diſcuſſion qui s'eſt faite auparavant verbalement; en quoi le procès-*verbal* differe du procès par écrit, qui eſt une diſcuſſion où tout ſe déclare par écrit. *Voyez* PROCÈS.

Appel verbal eſt celui qui eſt interjetté

d'une ſentence rendue à l'audience : on l'appelle *verbal*, parce qu'anciennement il falloit appeller de la ſentence *illico*, ſur-le-champ, ce qui ſe faiſoit devant le juge.

Requête verbale. On a donné ce nom à certaines requêtes d'inſtruction, qui ſe faiſoient autrefois en jugement & de vive voix; on les a depuis rédigées par écrit pour débarraſſer l'audience de cette foule de requêtes qui conſumoient tout le tems ſans finir aucune cauſe. (*A*)

VERBANUS LACUS (*Géog. anc.*) lac d'Italie, dans la Tranſpadane. Strabon, *liv. IV, p.* 209, lui donne 400 ſtades de longueur, & un peu moins de 150 ſtades de largeur. Il ajoute que le fleuve Ticinus le traverſe; & Pline, *liv. II, ch.* 103, dit la même choſe. C'en eſt aſſez pour faire voir qu'ils entendent parler du lac appellé préſentement *Lago-Maggiore*, au travers duquel paſſe le Téſin. (*D. J.*)

VERBASCUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante que l'on appelle vulgairement en françois *mollaine* ou *bouillon-blanc*; c'eſt ſous ce dernier nom qu'on en trouvera les caracteres dans cet ouvrage. Tournefort diſtingue quinze eſpeces de bouillon-blanc, dont la plus commune eſt à grandes fleurs jaunes, *verbaſcum latifolium*, *luteum*, *I. R. H.* 146.

Cette plante croît à la hauteur de 4 ou 5 pieds; ſa tige eſt couverte de laine; ſes feuilles ſont grandes, molles, velues, cotonneuſes, blanches; les unes éparſes à terre, les autres attachées alternativement à leur tige. Ses fleurs ſont des roſettes à cinq quartiers, jointes les unes aux autres en touffe, & de couleur jaune; il leur ſuccede, quand elles ſont tombées, des coques ovales, lanugineuſes, pointues, diviſées en deux loges, où l'on trouve de petites ſemences anguleuſes & noires. Cette plante eſt une des meilleures herbes émollientes de la médecine. (*D. J.*)

VERBE, ſ. m. (*Gram.*) En analyſant avec la plus grande attention les différens uſages du *verbe* dans le diſcours, *voyez* MOT, *art. I*, j'ai cru devoir le définir, *un mot qui préſente à l'eſprit un être indéterminé, déſigné ſeulement par l'idée générale de l'exiſtence ſous une relation à une modification.*

L'idée de *mot* eſt la plus générale qui puiſſe entrer dans la notion du *verbe*; c'eſt en quelque ſorte le genre ſuprême: toutes les autres parties d'oraiſon ſont auſſi des mots.

Ce genre eſt reſtreint à un autre moins commun, par la propriété de *préſenter à l'eſprit un être :* cette propriété ne convient pas à toutes les eſpeces de mots; il n'y a que les mots déclinables, & ſuſceptibles ſur-tout des inflexions numériques : ainſi l'idée générique eſt reſtreinte par-là aux ſeules parties d'oraiſon déclinables, qui ſont les noms, les pronoms, les adjectifs, & les *verbes*; les prépoſitions, les adverbes, les conjonctions, & les interjections s'en trouvent exclus.

C'eſt exclure encore les noms & les pronoms, & reſtreindre de plus en plus l'idée générique, que de dire que le verbe *eſt un mot qui préſente à l'eſprit un être indéterminé;* car les noms & les pronoms préſentent à l'eſprit des êtres déterminés. *Voy.* NOM & PRONOM. Cette idée générique ne convient donc plus qu'aux adjectifs & aux *verbes*; le genre eſt le plus reſtreint qu'il ſoit poſſible, puiſqu'il ne comprend plus que deux eſpeces, c'eſt le genre prochain. Si l'on vouloit ſe rappeller les idées que j'ai attachées aux termes de *déclinable* & d'*indéterminatif*, voyez MOT, on pourroit énoncer cette premiere partie de la définition, en diſant que le verbe *eſt un mot déclinable indéterminatif:* & c'eſt apparemment la meilleure maniere de l'énoncer.

Que faut-il ajouter pour avoir une définition complete? Un dernier caractere qui ne puiſſe plus convenir qu'à l'eſpece que l'on définit; en un mot, il faut déterminer le genre prochain par la différence ſpécifique. C'eſt ce que l'on fait auſſi, quand on dit que le verbe *déſigne ſeulement par l'idée générale de l'exiſtence ſous une relation à une modification :* voilà le caractere diſtinctif & incommunicable de cette partie d'oraiſon.

De ce que le *verbe* eſt un mot qui préſente à l'eſprit un être indéterminé, ou ſi l'on veut, de ce qu'il eſt un mot déclinable

indéterminatif, il peut, selon les vues plus ou moins précises de chaque langue, se revêtir de toutes les formes accidentelles que les usages ont attachées aux noms & aux pronoms, qui présentent à l'esprit des sujets déterminés : & alors la concordance des inflexions correspondantes des deux especes de mots sert à désigner l'application du sens vague de l'un au sens précis de l'autre, & l'identité actuelle des deux sujets, du sujet indéterminé exprimé par le *verbe*, & du sujet déterminé énoncé par le nom ou par le pronom. *Voyez* IDENTITÉ. Mais comme cette identité peut presque toujours s'appercevoir sans une concordance exacte de tous les accidens, il est arrivé que bien des langues n'ont pas admis dans leurs *verbes* toutes les inflexions imaginables relatives au sujet. Dans les *verbes* de la langue françoise, les genres ne sont admis qu'au participe passif; la langue latine & la langue grecque les ont admis au participe actif, la langue hébraïque étend cette distinction aux secondes & troisiemes personnes des modes personnels. Si l'on excepte le chinois & la langue franque, où le *verbe* n'a qu'une seule forme immuable à tous égards, les autres langues se sont moins permis à l'égard des nombres & des personnes; & le *verbe* prend presque toujours des terminaisons relatives à ces deux points de vue, si ce n'est dans les modes dont l'essence même les exclut : l'infinitif, par exemple, exclut les nombres & les personnes, parce que le sujet y demeure essentiellement indéterminé; le participe admet les genres & les nombres, parce qu'il est adjectif; mais il rejette les personnes, parce qu'il ne constitue pas une proposition. *Voy.* INFINITIF, PARTICIPE.

L'idée différencielle de l'existence sous une relation à une modification, est d'ailleurs le principe de toutes les propriétés exclusives du *verbe*.

I. La premiere & la plus frappante de toutes, c'est qu'il est en quelque sorte l'ame de nos discours, & qu'il entre nécessairement dans chacune des propositions qui en sont les parties intégrantes. Voici l'origine de cette prérogative singuliere.

Nous parlons pour transmettre aux autres nos connoissances; & nos connoissances ne sont rien autre chose que la vue des êtres sous leurs attributs : ce sont les résultats de nos jugemens intérieurs. Un jugement est l'acte par lequel notre esprit apperçoit en soi l'existence d'un être, sous telle ou telle relation à telle ou telle modification. Si un être a véritablement en soi la relation sous laquelle il existe dans notre esprit, nous en avons une connoissance vraie : mais notre jugement est faux, si l'être n'a pas en soi la relation sous laquelle il existe dans notre esprit. *V.* PROPOSITION.

Une proposition doit être l'image de ce que l'esprit apperçoit par son jugement; & par conséquent elle doit énoncer exactement ce qui se passe alors dans l'esprit, & montrer sensiblement un sujet déterminé, une modification, & l'existence intellectuelle du sujet sous une relation à cette modification. Je dis *existence intellectuelle*, parce qu'en effet il ne s'agit primitivement, dans aucune proposition, de l'existence réelle qui suppose les êtres hors du néant; il ne s'agit que d'une existence telle que l'ont dans notre entendement tous les objets de nos pensées, tandis que nous nous en occupons. Un *cercle quarré*, par exemple, ne peut avoir aucune existence réelle; mais il a dans mon entendement une existence intellectuelle, tandis qu'il est l'objet de ma pensée, & que je vois qu'*un cercle quarré est impossible* : les idées abstraites & générales ne sont & ne peuvent être réalisées dans la nature; il n'existe réellement & ne peut exister nulle part *un animal en général* qui ne soit ni homme, ni brute : mais les objets de ces idées factices existent dans notre intelligence, tandis que nous nous en occupons pour découvrir leurs propriétés.

Or c'est précisément l'idée de cette existence intellectuelle sous une relation à une modification, qui fait le caractere distinctif du *verbe*; & delà vient qu'il ne peut y avoir aucune proposition sans *verbe*, parce que toute proposition, pour peindre avec fidélité l'objet du jugement, doit exprimer entr'autres choses l'existence intellectuelle du sujet sous une relation à quelque modification, ce qui ne peut être exprimé que par le *verbe*.

De là vient le nom *emphatique* donné

à cette partie d'oraifon. Les Grecs l'appelloient ῥῆμα ; mot qui caractérife le pur matériel de la *parole*, puifque ῥέω, qui en eft la racine, fignifie proprement *fluo*, & qu'il n'a reçu le fens de *dico* que par une catachrefe métaphorique, la bouche étant comme le canal par où s'écoule la parole, & pour ainfi dire, la penfée dont elle eft l'image. Nous donnons à la même partie d'oraifon le nom de *verbe*, du latin *verbum*, qui fignifie encore la *parole* prife matériellement, c'eft-à-dire, en tant qu'elle eft le produit de l'impulfion de l'air chaffé des poumons & modifié, tant par la difpofition particuliere de la bouche, que par les mouvemens fubits & inftantanés des parties mobiles de cet organe. C'eft Prifcien, liv. VIII, *de* verbo, *init.* qui eft le garant de cette étymologie : *VERBUM a verberatu aeris dicitur, quod commune accidens eft omnibus partibus orationis.* Prifcien a raifon ; toutes les parties d'oraifon étant produites par le même méchanifme, pouvoient également être nommées *verba*, & elles l'étoient effectivement en latin : mais c'étoit alors un nom générique, au lieu qu'il étoit fpécifique quand on l'appliquoit à l'efpece dont il eft ici queftion : *Præcipue in hac dictione quafi proprium ejus accipitur qua frequentius utimur in oratione. Id. ib.* Telle eft la raifon que Prifcien donne de cet ufage : mais il me femble que ce n'eft l'expliquer qu'à demi, puifqu'il refte encore à dire pourquoi nous employons fi fréquemment le *verbe* dans tous ces difcours.

C'eft qu'il n'y a point de difcours fans propofition ; point de propofition qui n'ait à exprimer l'objet d'un jugement ; point d'expreffion de cet objet, qui n'énonce un fujet déterminé, une modification également déterminée, & l'exiftence intellectuelle du fujet fous une relation à cette modification : or c'eft la défignation de cette exiftence intellectuelle d'un fujet qui eft le caractere diftinctif du *verbe*, & qui en fait entre tous les mots, le *mot* par excellence.

J'ajoute que c'eft cette idée de l'*exiftence intellectuelle*, qu'entrevoit l'auteur de la *Grammaire générale* dans la fignification commune à tous les *verbes*, & propre à cette feule efpece, lorfqu'après avoir remarqué tous les défauts des définitions données avant lui, il s'eft arrêté à l'idée d'*affirmation*. Il fentoit que la nature du *verbe* devoit le rendre néceffaire à la propofition ; il n'a pas vu affez nettement l'idée de l'*exiftence intellectuelle*, parce qu'il n'eft pas remonté jufqu'à la nature du jugement intérieur ; il s'en eft tenu à l'*affirmation*, parce qu'il n'a pris garde qu'à la propofition même. Je ferai là-deffus quelques obfervations affez naturelles.

1°. L'*affirmation* eft un acte propre à celui qui parle ; & l'auteur de la *Grammaire générale* en convient lui-même, partie II, chap. 13, édit. 1756. « Et » l'on peut, dit-il, remarquer en paffant » que l'*affirmation*, en tant que conçue, » pouvant être auffi l'attribut du *verbe*, » comme dans *affirmo*, ce *verbe* fignifie » deux *affirmations*, dont l'une regarde » la perfonne qui parle, & l'autre la per- » fonne de qui on parle, foit que ce foit » de foi-même, foit que ce foit d'un au- » tre. Car quand je dis, *Petrus affirmat*, » *affirmat* eft la même chofe que *eft affirmans* ; & alors *eft* marque MON AFFIRMATION, ou le jugement que je » fais touchant Pierre ; & *affirmans*, l'*affirmation* que je conçois & que j'attri- » bue à Pierre. » Or, le *verbe* étant un mot déclinable indéterminatif, eft fujet aux loix de la concordance par raifon d'identité, parce qu'il défigne un fujet quelconque fous une idée générale applicable à tout fujet déterminé qui en eft fufceptible. Cette idée ne peut donc pas être celle de l'*affirmation*, qui eft reconnue propre à celui qui parle, & qui ne peut jamais convenir au fujet dont on parle, qu'autant qu'il exifte dans l'efprit avec la relation de convenance à cette maniere d'être, comme quand on dit, *Petrus affirmat.*

2°. L'*affirmation* eft certainement oppofée à la *négation* : l'une eft la marque que le fujet exifte fous la relation de convenance à la maniere d'être dont il s'agit ; l'autre, que le fujet exifte avec la relation de difconvenance à cette maniere d'être. C'eft à peu près l'idée que l'on en prendroit dans l'*Art de penfer*, part. II, chap. 3.

Je l'étendrois encore davantage dans le grammatical, & je dirois que l'*affirmation* est la simple position de la signification de chaque mot, & que la *négation* en est en quelque maniere la destruction. Aussi l'*affirmation* se manifeste assez par l'acte même de la parole, sans avoir besoin d'un mot particulier pour devenir sensible, si ce n'est quand elle est l'objet spécial de la pensée & de l'expression; il n'y a que la négation qui doit être exprimée. C'est pour cela même que dans aucune langue il n'y a aucun mot destiné à donner aux autres mots un sens affirmatif, parce qu'ils le sont tous essentiellement; il y en a au contraire, qui les rendent négatifs, parce que la négation est contraire à l'acte simple de la parole, & qu'on ne la suppléeroit jamais, si elle n'étoit exprimée: *male, non male; doctus, non doctus; audio, non audio.* Or, si tout mot est affirmatif par nature, comment l'*affirmation* peut-elle être le caractere distinctif du *verbe?*

3°. On doit regarder comme incomplete, & conséquemment comme vicieuse, toute définition du *verbe* qui n'assigne pour objet de sa signification, qu'une simple modification qui peut être comprise dans la signification de plusieurs autres especes de mots: or, l'idée de l'*affirmation* est dans ce cas, puisque les mots *affirmation, affirmatif, affirmativement, oui,* expriment l'*affirmation* sans être *verbes.*

Je sais que l'auteur a prévu cette objection, & qu'il croit la résoudre en distinguant l'*affirmation* conçue, de l'*affirmation* produite, & prenant celle-ci pour caractériser le *verbe.* Mais j'ose dire que c'est proprement se payer de mots, & laisser subsister un vice qu'on avoue. Quand on supposeroit cette distinction bien claire, bien précise & bien fondée, le besoin d'y recourir pour justifier la définition générale du *verbe*, est une preuve que cette définition est au moins louche, qu'il falloit la rectifier par cette distinction, & que peut-être l'eût-on fait, si l'on n'avoit craint de la rendre d'ailleurs trop obscure.

4°. L'auteur sentoit très-bien lui-même l'insuffisance de sa définition, pour rendre raison de tout ce qui appartient au *verbe.* C'est, selon lui, *un mot dont le* PRINCIPAL USAGE *est de désigner l'affirmation l'on s'en sert encore pour signifier d'autres mouvemens de notre ame. mais ce n'est qu'en changeant d'inflexion & de mode, & ainsi nous ne considérons le* VERBE *dans tout ce chapitre*, c. 13, part. II, édit. 1756, *que selon sa principale signification, qui est celle qu'il a à l'indicatif. Il faut remarquer*, dit-il ailleurs, chap. 17, *que quelquefois l'infinitif retient l'affirmation, comme quand je dis*, scio malum esse fugiendum; *& que souvent il la perd & devient nom, principalement en grec & dans la langue vulgaire, comme quand on dit....* je veux boire, *volo bibere.* L'infinitif alors cesse d'être *verbe*, selon cet auteur; & par conséquent, il faut qu'il avoue que le même mot avec la même signification, est quelquefois *verbe* & cesse quelquefois de l'être. Le participe dans son systême, est un simple adjectif, parce qu'il ne conserve pas l'idée de l'*affirmation.*

Je remarquerai à ce sujet que tous les modes, sans exception, ont été dans tous les tems réputés appartenir au *verbe*, & en être des parties nécessaires; que tous les grammairiens les ont disposés systématiquement dans la conjugaison; qu'ils y ont été forcés par l'unanimité des usages de tous les idiomes, qui en ont toujours formé les diverses inflexions par des générations régulieres entées sur un radical commun; que cette unanimité ne pouvant être le résultat d'une convention formelle & réfléchie, ne sauroit venir que des suggestions secretes de la nature, qui valent beaucoup mieux que toutes nos réflexions; & qu'une définition qui ne peut concilier des parties que la nature elle-même semble avoir liées, doit être bien suspecte à quiconque connoît les véritables fondemens de la raison.

II. L'idée de l'existence intellectuelle sous une relation à une modification, est encore ce qui sert de fondement aux différens modes du *verbe*, qui conserve dans tous sa nature, essentiellement indestructible.

Si par abstraction, l'on envisage comme un être déterminé, cette existence d'un sujet quelconque sous une relation à une

modification, le *verbe* devient nom, & c'en eſt le mode infinitif. *V.* INFINITIF.

Si, par une autre abſtraction, on enviſage un être indéterminé, déſigné ſeulement par cette idée de l'exiſtence intellectuelle, ſous une relation à une modification, comme l'idée d'une qualité faiſant partie accidentelle de la nature quelconque du ſujet, le *verbe* devient adjectif, & c'en eſt le mode participe. *Voyez* PARTICIPE.

Ni l'un ni l'autre de ces modes n'eſt perſonnel, c'eſt-à-dire qu'ils n'admettent point d'inflexions relatives aux perſonnes, parce que l'un & l'autre expriment de ſimples idées; l'un, un être déterminé par ſa nature; l'autre, un être indéterminé déſigné ſeulement par une partie accidentelle de ſa nature; mais ni l'un ni l'autre n'exprime l'objet d'un jugement actuel, en quoi conſiſte principalement l'eſſence de la propoſition & du diſcours. C'eſt pourquoi les perſonnes ne ſont marquées ni dans l'un ni dans l'autre, parce que les perſonnes ſont dans le *verbe* des terminaiſons qui caractériſent la relation du ſujet à l'acte de la parole. *V.* PERSONNE.

Mais ſi l'on emploie en effet le *verbe* pour énoncer actuellement l'exiſtence intellectuelle d'un ſujet déterminé ſous une relation à une modification, c'eſt-à-dire, s'il ſert à faire une propoſition, le *verbe* eſt alors uniquement *verbe*, & c'en eſt un mode perſonnel.

Ce mode perſonnel eſt direct, quand il conſtitue l'expreſſion immédiate de la penſée que l'on veut manifeſter; tels ſont l'indicatif, l'impératif, & le ſuppoſitif. *Voyez ces mots.* Le mode perſonnel eſt indirect ou oblique, quand il ne peut ſervir qu'à conſtituer une propoſition incidente ſubordonnée à un antécédent; tels ſont l'optatif & le ſubjonctif. *Voyez ces mots.*

Il eſt évident que cette multiplication des aſpects ſous leſquels on peut enviſager l'idée ſpécifique de la nature du *verbe*, ſert infiniment à en multiplier les uſages dans le diſcours, & juſtifier de plus en plus le nom que lui ont donné par excellence les Grecs & les Romains, & que nous lui avons conſervé nous-mêmes.

III. Les tems dont le *verbe* ſeul paroît ſuſceptible, ſuppoſent apparemment dans cette partie d'oraiſon, une idée qui puiſſe ſervir de fondement à ces métamorphoſes & qui en rendent le *verbe* ſuſceptible. Or il eſt évident que nulle autre idée n'eſt plus propre que celle de l'exiſtence à ſervir de fondement aux tems, puiſque ce ſont des formes deſtinées à marquer les diverſes relations de l'exiſtence à une époque. *Voyez* TEMS.

De là vient que dans les langues qui ont admis la déclinaiſon effective, il n'y a aucun mode du *verbe* qui ne ſe conjugue par tems; les modes imperſonnels comme les perſonnels, les modes obliques comme les directs, les modes mixtes comme les purs: parce que les tems tiennent à la nature immuable du *verbe*, à l'idée générale de l'exiſtence.

Jules-Céſar Scaliger les croyoit ſi eſſentiels à cette partie d'oraiſon, qu'il les a pris pour le caractere ſpécifique qui la diſtingue de toutes les autres: *tempus autem non videtur eſſe affectus* VERBI, *ſed differentia formalis propter quam* VERBUM *ipſum* VERBUM *eſt. De cauſ. L. L.* lib. V, cap. 121. Cette conſidération dont il eſt aiſé maintenant d'apprécier la juſte valeur, avoit donc porté ce ſavant critique à définir ainſi cette partie d'oraiſon: VERBUM *eſt nota rei ſub tempore.* Ibid. cap. 110.

Il s'eſt trompé en ce qu'il a pris une propriété accidentelle du *verbe*, pour l'eſſence même. Ce ne ſont point les tems qui conſtituent la nature ſpécifique du *verbe*; autrement il faudroit dire que la langue franque, la langue chinoiſe, & apparemment bien d'autres, ſont deſtituées de *verbes*, puiſqu'il n'y a dans ces idiomes aucune eſpece de mot qui y prenne des formes temporelles; mais puiſque les *verbes* ſont abſolument néceſſaires pour exprimer les objets de nos jugemens, qui ſont nos principales & peut-être nos ſeules penſées, il n'eſt pas poſſible d'admettre des langues ſans *verbes*, à moins de dire que ce ſont des langues avec leſquelles on ne ſauroit parler. La vérité eſt, qu'il y a des *verbes* dans tous les idiomes; que dans tous ils ſont caractériſés par l'idée générale de l'exiſtence intellectuelle d'un ſujet indéterminé ſous une relation à une maniere d'être; que dans tous

en conſéquence, la déclinabilité par tems en eſt une propriété eſſentielle; mais qu'elle n'eſt qu'en puiſſance dans les uns, tandis qu'elle eſt en acte dans les autres.

Si l'on veut admettre une métonymie dans le nom que les grammairiens allemands ont donné au *verbe* en leur langue, il y aura aſſez de juſteſſe: ils l'appellent *das zeit-wort;* le mot *zeit-wort* eſt compoſé de *zeit*, tems, & de *wort*, mot, comme ſi nous diſions *le mot du tems*. Il y a apparence que ceux qui introduiſirent les premiers cette dénomination, penſoient ſur le *verbe* comme Scaliger; mais on peut la rectifier, en ſuppoſant, comme je l'ai dit, une métonymie de la meſure pour la choſe meſurée, du tems pour l'exiſtence.

IV. La definition que j'ai donnée du *verbe*, ſe prête encore avec ſuccès aux diviſions reçues de cette partie d'oraiſon, elle en eſt le fondement le plus raiſonnable, & elle en reçoit, comme par réflexion, un ſurcroît de lumiere qui en met la vérité dans un plus grand jour.

1°. La premiere diviſion du *verbe* eſt en *ſubſtantif* & en *adjectif*; dénominations auxquelles je voudrois que l'on ſubſtituât celles d'*abſtrait* & de *concret*. Voyez SUBSTANTIF, *art. II.*

Le *verbe* ſubſtantif ou abſtrait eſt celui qui déſigne par l'idée générale de l'exiſtence intellectuelle, ſous une relation à une modification quelconque, qui n'eſt point compriſe dans la ſignification du *verbe*, mais qu'on exprime ſéparément; comme quand on dit, *Dieu* EST *éternel*, *les hommes* SONT *mortels*.

Le *verbe* adjectif ou concret eſt celui qui déſigne par l'idée générale de l'exiſtence intellectuelle ſous une relation à une modification déterminée, qui eſt compriſe dans la ſignification du *verbe*; comme quand on dit, *Dieu* EXISTE, *les hommes* MOURRONT.

Il ſuit de ces deux définitions qu'il n'y a point de *verbe* adjectif ou concret, qui ne puiſſe ſe décompoſer par le *verbe* ſubſtantif ou abſtrait *être* C'eſt une conſéquence avouée par tous les grammairiens, & fondée ſur ce que les deux eſpeces déſignent également par l'idée générale de l'exiſtence intellectuelle; mais que le *verbe* adjectif renferme de plus dans ſa ſignification l'idée acceſſoire d'une modification déterminée, qui n'eſt point compriſe dans la ſignification du *verbe* ſubſtantif. On doit donc trouver dans le *verbe* ſubſtantif ou abſtrait, la pure nature du *verbe* en général; & c'eſt pour cela que les philoſophes enſeignent qu'on auroit pu, dans chaque langue, n'employer que ce ſeul *verbe*, le ſeul en effet qui ſoit demeuré dans la ſimplicité de la ſignification originelle & eſſentielle, ainſi que l'a remarqué l'auteur de la *Grammaire générale*, part. II, ch. 13, édit. 1756.

Quelle eſt donc la nature du VERBE *être*, ce *verbe* eſſentiellement fondamental dans toutes les langues? Il y a près de deux cents ans que Robert Etienne nous l'a dit, avec la naïveté qui ne manque jamais à ceux qui ne ſont point préoccupés par les intérêts d'un ſyſteme particulier. Après avoir bien ou mal-à-propos diſtingué les *verbes* en actifs, paſſifs, & neutres, il s'explique ainſi: *Traité de la grammaire françoiſe*, Paris, 1569, page 37. « Oultre ces trois ſortes, il y a le *verbe* » nommé ſubſtantif, qui eſt *eſtre*, qui ne » ſignifie *action* ne *paſſion*, mais ſeulement il dénote l'*eſtre* & *exiſtence* ou » *ſubſiſtance* d'une chaſcune choſe qui eſt » ſignifiée par le nom joinct avec lui: » comme *je ſuis*, *tu es*, *il eſt*. Toutesfois il eſt ſi néceſſaire à toutes actions » & paſſions, que nous ne trouverons » *verbes* qui ne ſe puiſſent reſouldre par » lui. »

Ce ſavant typographe, qui ne penſoit pas à faire entrer dans la ſignification du *verbe* l'idée de l'*affirmation*, n'y a vu que ce qui eſt en effet l'idée de l'*exiſtence*; & ſans les préjugés, perſonne n'y verroit rien autre choſe.

J'ajoute ſeulement que c'eſt l'idée de l'exiſtence intellectuelle, & je me fonde ſur ce que j'ai déjà allégué, que les êtres abſtraits & généraux, qui n'ont & ne peuvent avoir aucune exiſtence réelle, peuvent néanmoins être & ſont fréquemment ſujets déterminés du *verbe* ſubſtantif.

Mais je ne déguiſerai pas une difficulté que l'on peut faire avec aſſez de vraiſemblance contre mon opinion, & qui porte

ſur la propriété qu'a le *VERBE être*, d'être quelquefois ſubſtantif ou abſtrait, & quelquefois adjectif ou concret : quand il eſt adjectif, pourroit-on dire, outre ſa ſignification eſſentielle, il comprend encore celle de l'exiſtence; comme dans cette phraſe, *ce qui EST touche plus que ce qui A ÉTÉ*, c'eſt-à-dire, *ce qui EST EXISTANT touche plus que ce qui A ÉTÉ EXISTANT :* par conſéquent on ne peut pas dire que l'idée de l'exiſtence conſtitue la ſignification ſpécifique du *verbe* ſubſtantif, puiſque c'eſt au contraire l'addition acceſſoire de cette idée déterminée qui rend ce même *verbe* adjectif.

Cette objection n'eſt rien moins que victorieuſe, & j'en ai déjà préparé la ſolution, en diſtinguant plus haut l'exiſtence intellectuelle & l'exiſtence réelle. *Etre* eſt un *verbe* ſubſtantif, quand il n'exprime que l'exiſtence intellectuelle : quand je dis, par exemple, *Dieu EST tout puiſſant*, il ne s'agit point ici de l'exiſtence réelle de Dieu, mais ſeulement de ſon exiſtence dans mon eſprit ſous la relation de convenance à la toute-puiſſance; ainſi *eſt*, dans cette phraſe, eſt ſubſtantif. *Etre* eſt un *verbe* adjectif, quand à l'idée fondamentale de l'exiſtence intellectuelle, on ajoute acceſſoirement l'idée déterminée de l'exiſtence réelle; comme *Dieu EST*, c'eſt-à-dire, *Dieu EST EXISTANT RÉELLEMENT*, ou *Dieu eſt préſent à mon eſprit avec l'attribut déterminé de l'EXISTENCE RÉELLE.*

Quoique le *VERBE être* puiſſe donc devenir adjectif au moyen de l'idée acceſſoire de l'exiſtence réelle, il ne s'enſuit point que l'idée de l'exiſtence intellectuelle ne ſoit pas l'idée propre de ſa ſignification ſpécifique. Que dis-je ? il s'enſuit au contraire qu'il ne déſigne par aucune autre idée, quand il eſt ſubſtantif, que par celle de l'exiſtence intellectuelle; puiſqu'il exprime néceſſairement *l'exiſtence ou ſubſiſtence d'une chaſcune choſe qui eſt ſignifiée par le nom joinct avec lui ;* que cette exiſtence n'eſt réelle que quand *être* eſt un *verbe* adjectif; & qu'apparemment elle eſt au moins intellectuelle quand il eſt ſubſtantif, parce que l'idée acceſſoire doit être la même que l'idée fondamentale, ſauve la différence des aſpects, ou que le mot eſt le même dans les deux cas, hors la différence des conſtructions.

Il faut obſerver que cette réflexion eſt d'autant plus pondérante, qu'elle porte ſur un uſage univerſel & commun à toutes les langues connues & cultivées, & qu'on ne s'eſt aviſé dans aucune de changer le *verbe* ſubſtantif en adjectif, par l'addition acceſſoire d'une idée déterminée autre que celle de l'exiſtence réelle, parce qu'aucune autre n'eſt ſi analogue à celle qui conſtitue l'eſſence du *verbe* ſubſtantif, ſavoir l'exiſtence intellectuelle. Dans tous les autres *verbes* ajectifs, le radical du ſubſtantif eſt détruit, il ne paroît que celui de l'idée acceſſoire de la modification déterminée; & les ſeules terminaiſons rappellent l'idée fondamentale de l'exiſtence intellectuelle, qui eſt un élément néceſſaire dans la ſignification totale des *verbes* adjectifs.

2°. Les *verbes* adjectifs ſe ſoudiviſent communément en actifs, paſſifs, & neutres. Cette diviſion s'accommode d'autant mieux avec la définition générale du *verbe*, qu'elle porte immédiatement ſur l'idée acceſſoire de la modification déterminée qui rend concret le ſens des *verbes* adjectifs : car un *verbe* adjectif eſt actif, paſſif ou neutre, ſelon que la modification déterminée, dont l'idée acceſſoire modifie celle de l'exiſtence intellectuelle, eſt une action du ſujet, ou une impreſſion produite dans le ſujet ſans concours de ſa part, ou ſimplement un état qui n'eſt dans le ſujet ni action ni paſſion. *V.* ACTIF, PASSIF, NEUTRE, RELATIF, *art. I.*

Toutes les autres diviſions du *verbe* adjectif, ou en abſolu & relatif, ou en augmentatif, diminutif, fréquentatif, inceptif, imitatif, *&c.* ne portent pareillement que ſur de nouvelles idées acceſſoires ajoutées à celle de la modification déterminée qui rend concret le ſens du *verbe* adjectif; & par conſéquent elles ſont toutes conciliables avec la définition générale, qui ſuppoſe toujours l'idée de cette modification déterminée.

Après ce détail, où j'ai cru devoir entrer, pour juſtifier chacune des idées élémentaires

mentaires de la notion que je donne du *verbe*, détail qui comprend, par occasion, l'examen des définitions les plus accréditées jusqu'à présent, celle de P. R. & celle de Scaliger; je me crois assez dispensé d'examiner les autres qui ont été proposées; si j'ai bien établi la mienne, les voilà suffisamment réfutées, & je ne ferois au contraire qu'embarrasser de plus en plus la matiere, s'il reste encore quelque doute sur ma définition. Je n'ajouterai donc plus qu'une remarque pour achever, s'il est possible, de répandre la lumiere sur l'ensemble de toutes les idées que j'ai réunies dans la définition générale du *verbe*.

La *Grammaire générale* dit que c'est *un mot dont le principal usage est de signifier l'affirmation.* Cette idée de l'*affirmation*, que j'ai rejetée, n'est point la seule chose que l'on puisse reprocher à cette définition; & en y substituant l'idée que j'adopte de l'*existence intellectuelle*, je définirois encore mal le *verbe*, si je disois simplement que c'est *un mot dont le principal usage est de signifier l'existence intellectuelle*, ou même plus briévement & avec plus de justesse, *un mot qui signifie l'existence intellectuelle.* Cette définition ne suffiroit pas pour expliquer tout ce qui appartient à la chose définie; & c'est un principe indubitable de la plus saine logique, qu'une définition n'est exacte qu'autant qu'elle contient clairement le germe de toutes les observations qui peuvent se faire sur l'objet défini. C'est pourquoi je dis que le *verbe* est *un mot déclinable indéterminatif, qui désigne seulement par l'idée générale de l'existence intellectuelle, sous une relation à une modification.*

Je sais bien que cette définition sera trouvée longue par ceux qui n'ont point d'autre moyen que la toise, pour juger de la briéveté des expressions; mais j'ose espérer qu'elle contentera ceux qui n'exigent point d'autre briéveté que de ne rien dire de trop. Or:

1°. Je dis en premier lieu que c'est *un mot déclinable*, afin d'indiquer le fondement des formes qui sont communes au *verbe*, avec les noms & les pronoms; je veux dire les nombres sur-tout, & quelquefois les genres.

2°. Je dis un mot déclinable *indéterminatif*; & par-là je pose le fondement de la concordance du *verbe*, avec le sujet déterminé auquel on l'applique.

3°. J'ajoute qu'il *désigne par l'idée générale de l'existence*, & voilà bien nettement l'origine des formes temporelles, qui sont exclusivement propres au *verbe*, & qui expriment en effet les diverses relations de l'existence à une époque.

4°. Je dis que cette *existence* est *intellectuelle*, & que par-là je prépare les moyens d'expliquer la nécessité du *verbe* dans toutes les propositios, parce qu'elles expriment l'objet intérieur de nos jugemens; je trouve encore dans les différens aspects de cette idée de l'*existence intellectuelle*, le fondement des modes dont le *verbe*, & le *verbe* seul, est susceptible.

5°. Enfin je dis *l'existence intellectuelle sous une relation à une modification*; & ce dernier trait, en facilitant l'explication du rappott qu'a le *verbe* à l'expression de nos jugemens objectifs, donne lieu de diviser le *verbe* en substantif & adjectif, selon que l'idée de la modification y est indéterminée ou expressément déterminée; & de soudiviser ensuite les *verbes* adjectifs en actifs, passifs, ou neutres, en absolus ou relatifs, *&c.* selon les différences essentielles ou accidentelles de la modification déterminée qui en rend le sens concret.

J'ose donc croire que cette définition ne renferme rien que de nécessaire à une définition exacte, & qu'elle a toute la briéveté compatible avec la clarté, l'universalité & la proprieté qui doivent lui convenir; clarté qui doit la rendre propre à faire connoître la nature de l'objet défini, & à en expliquer toutes les propriétés essentielles ou accidentelles: universalité qui doit la rendre applicable à toutes les especes comprises sous le genre défini, & à tous les individus de ces especes, sous quelque forme qu'ils paroissent: propriété enfin, qui la rend incommunicable à tout ce qui n'est pas *verbe*. (*B. E. R. M.*)

VERBES IRRÉGULIERS. (*Gramm.*) On appelle ainsi les *verbes* qui, pour la

formation de leurs modes, tems & personnes, ne ſuivent pas les conjugaiſons générales.

Abſtraire, v. act. Ce *verbe* n'eſt pas uſité en tous les tems, ni même en toutes les perſonnes du préſent. On dit ſeulement *j'abſtraits*, tu *abſtrais*, il *abſtrait;* mais au lieu de dire *nous abſtrayons*, &c. on dit *nous faiſons abſtraction.*

Le parfait & le prétérit ſimple ne ſont pas uſités, mais on dit *j'ai abſtrait*, *tu as abſtrait*, &c. *j'avois abſtrait*, &c. *j'eus abſtrait*, &c.

Le préſent du ſubjonctif n'eſt point en uſage; on dit *j'abſtrairois*, &c. On dit auſſi, que *j'aie abſtrait*, &c.

I. conjug. *Puer.* Je pue, je puai, puant, pué.

Envoyer. J'envoie, j'envoyai, envoyant, envoyé.

II. conjug. *Ouïr.* j'ois, j'ouïs, oyant, ouï.

Vêtir. Je vêts, je vêtis; vêtant, vêtu.

III. conjug. *Cheoir*. chu.

Pleuvoir. Il pleut, il plut, pleuvant, plu.

IV. conjug. *Battre.* Je bats, je battis, battant, battu.

Luire. Je luis. . . . luiſant, lui.

Traire. Je trais. . . trayant, trait.

VERBE, ſ. m. (*Théolog.*) terme conſacré dans l'Ecriture, & parmi les théologiens, pour ſignifier le Fils unique de Dieu, ſa ſageſſe increéée, la ſeconde perſonne de la ſainte Trinité, égale & conſubſtantielle au Pere.

Il eſt à remarquer que dans les paraphraſes chaldaïques des livres de Moyſe, ce *Verbe* qui eſt apellé par les Grecs λόγος, & par les Latins *ſermo* ou *verbum*, eſt nommé *Memra*; & l'on prétend avec fondement que les auteurs de ces paraphraſes ont voulu déſigner ſous ce terme le Fils de Dieu, la ſeconde perſonne de la ſainte Trinité: or leur témoignage eſt d'autant plus conſidérable, qu'ayant vécu avant Jéſus-Chriſt, ou du tems de Jéſus-Chriſt, ils ſont des témoins irréprochables du ſentiment de leur nation ſur cet article. Dans la plupart des paſſages où ſe trouve le nom ſacré de *Jehovah*, ces paraphraſtes ont ſubſtitué le nom de *Memra* qui ſignifie le *Verbe*, & qui differe du *Pitgama*, qui en chaldéen ſignifie *le diſcours;* & comme ils attribuent au *Memra* tous les attributs de la divinité, on en infere qu'ils ont cru la divinité du *Verbe.*

En effet c'eſt, ſelon eux, le *Memra* qui a créé le monde; c'eſt lui qui apparut à Abraham dans la plaine de Mambré, & à Jacob au ſommet de Béthel. C'étoit ce même *Verbe* qui apparut à Moyſe ſur le mont Sinaï, & qui donna la loi aux Iſraélites. Tous ces caracteres & pluſieurs autres où les paraphraſtes emploient le nom de *Memra*, déſignent clairement le *Dieu tout-puiſſant*, & les Hébreux eux-mêmes ne le déſignoient que par le nom *Jehovah;* ce *Verbe* étoit donc Dieu, & les Hébreux le croyoient ainſi du tems que le *Targum* a été compoſé. *Voyez l'article* TARGUM.

Le *Memra* répond au *Cachema*, ou à la Sageſſe dont parle Salomon dans le livre des *Proverbes* & dans celui de la *Sageſſe*, où il dit que Dieu a créé toutes choſes par ſon *Verbe*, *omnia in Verbo tuo feciſti*, & qu'il appelle la parole toute puiſſante de Dieu, *omnipotens ſermo tuus.*

Philon, fameux juif qui a vécu du tems de Jéſus-Chriſt, & qui avoit beaucoup étudié Platon, ſe ſert à peu près des mêmes manieres de parler. Il dit, par exemple, *lib. De mundi opificio*, que Dieu a créé le monde par ſon *Verbe*, que le monde intelligible n'eſt autre que le *Verbe* de Dieu qui créa le monde, que ce *Verbe* inviſible eſt la vraie image de Dieu. Les Platoniciens, pour marquer le Créateur de toutes choſes, ſe ſervoient quelquefois du mot λόγος, qui eſt employé dans ſaint Jean pour ſignifier le *Verbe éternel.* Les Stoïciens s'en ſervoient auſſi contre les Epicuriens qui ſoutenoient que tout étoit fait au haſard & ſans raiſon; au lieu que les Platoniciens & les Stoïciens prétendoient que tout avoit été fait par le λόγος ou la raiſon, & la ſageſſe divine. Au reſte, c'eſt par ſurabondance de droit que nous citons ces philoſophes & Philon lui-même; car on doute avec raiſon que les Platoniciens, les Stoïciens, & Philon, aient entendu par ce terme le *Verbe* de Dieu, & Dieu lui-même, de la maniere que nous l'entendons; & les Ecritures ſeules

nous fournissent assez de preuves convaincantes de la divinité du *Verbe*.

L'autorité des paraphrastes embarrasse les nouveaux Ariens ; pour l'éluder, Grotius a prétendu que Dieu avoit produit, selon les Juifs, un être subalterne, dont il se servit pour la création de l'univers ; mais cet être qui crée, quel qu'il soit, est nécessairement Dieu, puisqu'il n'y a que Dieu qui ait ce pouvoir, & le Targum l'attribue à *Memra* ou au *Verbe*. M. le Clerc écrivant sur le premier chapitre de S. Jean, dit à peu près la même chose, & soutient que Philon dans tout ce qu'il a dit du λόγος, ne regarde pas le *Verbe* comme une personne distincte, mais qu'il en fait un ange & un principe inférieur à la divinité ; mais les orthodoxes ne se croient pas obligés de conformer leurs idées à celles de Philon, ou de les justifier. Ils ne font pas profession de le prendre pour guide en matiere de foi, ils s'en rapportent à ce qu'en a dit l'apôtre S. Jean dans son évangile, dans sa premiere épître & dans son apocalypse, où, mieux instruit de la divinité du *Verbe* que Philon, & par des lumieres dont celui-ci ne fut jamais favorisé, il nous a dévoilé la nature du *Verbe*, sur-tout lorsqu'il a dit : *Au commencement étoit le* Verbe, *& le* Verbe *étoit avec Dieu, & le* Verbe *étoit Dieu. Il étoit au commencement avec Dieu : toutes choses ont été faites par lui, & rien de ce qui a été fait, n'a été fait sans lui*, &c.

Les Ariens ont nié la divinité & la consubstantialité du *Verbe ;* mais leurs erreurs ont été condamnées par les conciles, & entr'autres par celui de Nicée, qui ont fixé le langage de l'église sur cette importante matiere : elles ont été renouvellées dans le seizieme siecle, par Servet, Socin & leurs disciples connus sous le nom d'*antitrinitaires*. *Voyez* ARIENS, SERVETISTES, SOCINIENS, UNITAIRES.

Le *Verbe* est engendré du Pere éternel, & cela de toute éternité, parce que le Pere n'a pu être un seul instant sans se connoître, ni se connoître sans produire un terme de cette connoissance, qui est le *Verbe*. Le *Verbe* procede donc du Pere, par voie de connoissance & d'entendement. Les théologiens disent qu'il procede de la connoissance de l'essence divine & de ses attributs absolus, & non-seulement de la connoissance que le Pere a de lui-même & de sa nature, mais encore de celle de lui-même & du S. Esprit, & enfin de celle des choses possibles & des choses futures, parce qu'il est l'image de toutes ces choses, aussi bien que de la nature divine. *Voyez les articles* FILS, GÉNÉRATION, PERE, TRINITÉ, PERSONNE, PROCESSION, *&c.*

VERBÉRATION, s. f. (*Physique.*) est un terme usité par quelques auteurs, pour exprimer la cause du son, qui vient d'un mouvement de l'air frappé de différentes manieres par les différentes parties du corps sonore qui a été mis en mouvement. *V.* SON.

Ce mot est formé du latin *verbero*, je frappe. *Chambers.*

VERBERIE, (*Géog. mod.*) bourg de France dans la Picardie, sur le bord de l'Oise, à quatre lieues de Senlis, & à égale distance de Compiegne. Il est connu par trois conciles qui s'y sont tenus, l'un en 853, le deuxieme l'an 863, & le troisieme l'an 869. Ce bourg a une église paroissiale, ainsi qu'une fontaine d'eaux minérales, froides, insipides, & qui participent d'un sel semblable au sel commun. (*D. J.*)

VERBEUX, adj. (*Gramm.*) qui dit peu de choses en beaucoup de paroles. Montagne est un des premiers qui aient employé ce mot. Il dit : « à bienvienner, » à prendre congé, à saluer, à présenter » mon service, & tels complimens *ver-* » *beux* des loix cérémonieuses de notre » civilité ; je ne connois personne si sotte- » ment stérile de langage que moi. »

VERBIAGE, s. m. (*Gramm.*) amas confus de paroles vuides de sens. Il y a bien du *verbiage* aux yeux de la logique & du bon sens. Il y a peu de poëtes que les regles séveres de la poésie n'aient fait *verbiager* quelquefois.

VERBINUM, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule Belgique, dans le pays des *Veromandui*. L'itinéraire d'Antonin la place sur la route de *Bagacum Nerviorum* à *Durocortorum Remorum*, entre *Duronum* & *Catusiacum*, à dix milles de la premiere de ces places, & à six de la seconde. Le

nom moderne de *Verbinum* eſt *Vervins.* (*D. J.*)

VERBOQUET, ſ. m. (*Méchan.*) contre-lien, ou cordeau qu'on attache à l'un des bouts d'une piece de bois ou d'une colonne, & au gros cable qui la porte, pour la tenir mieux en équilibre, & pour empêcher qu'elle ne touche à quelque ſaillie ou échafaud, & qu'elle ne tournoie quand on la monte. On dit auſſi *virebouquet*, parce que la corde fait tourner la piece dans le ſens que l'on veut. (*D. J.*)

VERCEIL, (*Géog. mod.*) en latin *Vercellæ;* ville d'Italie dans le Piémont, ſur les confins du Milanez, au confluent de la Seſſia & de la Cerva, à quinze lieues au ſud-oueſt de Milan, & à égale diſtance au nord-eſt de Turin. Elle eſt la capitale d'une ſeigneurie de ſon nom, & eſt honorée d'un ſiege épiſcopal. On y voit pluſieurs couvens de l'un & de l'autre ſexe. Son hôpital eſt un des beaux d'Italie; ſes rues ſont larges; ſes fortifications ſont régulieres, & compoſent quatorze baſtions tous revêtus. Cependant les François prirent cette ville en 1704. Elle a eu différens maîtres, après avoir été libre & république. Enfin, elle tomba ſous la domination des ducs de Milan, & de là ſous celle des ducs de Savoie, qui la poſſedent aujourd'hui. *Long.* 25. 48. *lat.* 45. 19.

Baranzano (Redemptus), religieux, a été dans le dix-ſeptieme ſiecle l'un des premiers de ſon pays, qui ait oſé s'écarter de la route d'Ariſtote en philoſophant. Cependant la Mothe le Vayer rapporte que ce bon barnabite l'avoit aſſuré pluſieurs fois, & toujours ſous le bon plaiſir de Dieu, qu'il ſe feroit revoir à lui, s'il partoit le premier de ce monde. Il ne tint pas ſa parole, quoiqu'il ſoit mort plus de quarante ans avant M. le Vayer; & il vérifia la ſentence de Catulle, *Epigr.* 3:

Qui nunc it per iter tenebricoſum,
Illuc unde negant redire quemquam.

Pantalion, auteur preſqu'inconnu du quinzieme ſiecle, naquit à *Verceil;* il devint premier médecin de Philibert premier, quatrieme duc de Savoie, vers l'an 1470. Il a fait un livre *De lacticiniis*, imprimé à Lyon en 1525, *in*-4°. (*D. J.*)

VERCELLÆ, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans la Tranſpadane. Ptolomée, l. III, c. 1, la donne aux peuples *Libici.* Pline, l. III, c. 17, dit qu'elle devoit ſon origine aux *Salii* ou *Salluvii.* Tacite, *Hiſt.* l. I, c. 70, la met au nombre des municipes les mieux fortifiés de la Tranſpadane.

Selon l'itinéraire d'Antonin, qui la nomme *Vercellis* & *Vergellenorum*, elle étoit ſur la route de Milan à Vienne, en paſſant les Alpes Graïennes, entre Novarre & Ivrée, à ſeize milles de la premiere de ces places, & à trente-trois de la ſeconde.

S. Jerôme, *Epiſt.* 17, écrit auſſi *Vercellis.* Il la place dans la Ligurie au pied des Alpes, & dit qu'elle étoit puiſſante autrefois; mais que de ſon tems elle étoit à demi ruinée, & n'avoit qu'un petit nombre d'habitans. Cette ville conſerve encore ſon ancien nom: on l'appelle préſentement *Verceil.* Voyez VERCEIL. (*D. J.*)

VERCHERE, ſ. f. (*Juriſpr.*) *vercheria*, terme uſité dans quelques provinces, comme en Auvergne, pour exprimer un verger, ou lieu planté d'arbres & de légumes. Quelques-uns ont cru mal-à-propos que *verchere* ſignifioit un fonds donné en dot à une fille, ſous prétexte que dans quelques anciennes chartes il eſt parlé de *vercheres* qui avoient été données en dot, le terme *verchere* déſignant la qualité de la culture du bien, & non le titre auquel il eſt donné. *Voyez le Gloſſaire* de Ducange, au mot *vercheria*, & à la lettre *B*, au mot *berbicaria*, article *vercheria.* (*A.*)

VERD, adj. (*Optiq.*) eſt une des couleurs primitives des rayons de lumiere. *V.* COULEUR, RAYON, LUMIERE.

S'il tombe de l'urine, du jus de citron, ou de l'eſprit de vitriol ſur un ruban *verd*, il devient bleu, parce que ces liqueurs mangent tellement le jaune qui entre dans cette couleur, qu'il n'y reſte plus que le bleu. *V.* BLEU, JAUNE, *&c. Chambers.*

VERD. (*Phyſique.*) Il y a des écrivains fort diſtingués, qui ont regardé comme un effet de la Providence, le ſoin qu'elle a eu de tapiſſer la terre de *verd*, plutôt que de toute autre couleur, parce que le *verd* eſt un ſi juſte mélange du clair & du ſombre, qu'il réjouit & fortifie la vue, au lieu de l'affoiblir ou de l'incommoder. De là

vient que plusieurs peintres ont un tapis *verd* pendu tout auprès de l'endroit où ils travaillent, pour y jeter les yeux de tems en tems, & les délasser de la fatigue que leur cause la vivacité des couleurs. Toutes les couleurs, dit Newton, qui sont plus éclatantes, émoussent & dissipent les esprits animaux employés à la vue; mais celles qui sont plus obscures ne leur donnent pas assez d'exercice, au lieu que les rayons qui produisent en nous l'idée du *verd*, tombent sur l'œil dans une si juste proportion, qu'ils donnent aux esprits animaux tout le jeu nécessaire, & par ce moyen ils excitent en nous une sensation fort agréable. Que la cause en soit tout ce qu'il vous plaira, on ne sauroit douter de l'effet, & c'est pour cela même que les poëtes donnent le titre de *gai* à cette couleur. (*D. J.*)

VERD, s. m. (*Teintur.*) Le *verd* des teinturiers n'est pas une couleur simple, mais elle se fait du mélange de deux des couleurs qu'on appelle *simples* ou *primitives*. C'est de l'union du jaune & du bleu que se font toutes les sortes de *verd* qu'on donne aux étoffes déjà fabriquées, ou aux soies, laines, fils & cotons qu'on met à la teinture, pour en fabriquer. Les principaux *verds* que produit ce mélange, suivant le plus ou le moins qu'on met de chacune de ces deux couleurs, sont, le *verd* jaune, le *verd* naissant, le *verd* gai, le *verd* d'herbe, le *verd* de laurier, le *verd* de chou, le *verd* molequin, le *verd* brun, le *verd* de mer, le *verd* obscur, le *verd* céladon, le *verd* de perroquet.

Il n'est pas possible de rapporter tous les différens *verds* que peut produire la teinture, ne dépendant que du teinturier d'en faire à son gré de nouvelles, en augmentant ou diminuant la dose de l'une & de l'autre couleur primitive, avec lesquelles il les compose. Les couleurs d'olive, depuis les plus brunes jusqu'aux plus claires, ne sont que du *verd* rabattu avec de la racine, ou du bois jaune, ou de la suie de cheminée.

Tout *verd* doit être premiérement teint en bleu, puis rabattu avec bois de campêche & verdet, & ensuite gaudé, n'y ayant aucun ingrédient dont on puisse se servir seul pour teindre en *verd*. On appelle *verd naissant* cette couleur vive & agréable qui ressemble à celle qu'ont les feuilles des arbres au printems; on la nomme aussi *verd gai* & *verd d'émeraude*. Le *verd de mer* est la couleur dont paroît la mer quand elle est vue de loin; elle tire un peu sur le bleu, ou comme on dit en *terme de teinture*, elle est *plus lavée que le verd gai*. Le *verd brun* tire sur le noir, aussi en est-il mêlé pour le brunir. L'urine, le jus de citron & l'esprit de vitriol déteignent les *verds*, & les rendent bleus, leur acide consommant le jaune de la gaude. (*D. J.*)

VERD *de corroyeur*. (*Corroierie.*) Il est composé de gaude, dont il faut une botte sur six seaux d'eau, à quoi l'on ajoute, après que le tout a bouilli six heures à petit feu, quatre livres de *verd*-de-gris. (*D. J.*)

VERD D'AZUR, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques personnes à la pierre appellée communément *lapis armenus*.

VERD DE MONTAGNE. (*Hist. nat.*) C'est ainsi qu'on nomme une substance minérale, de la couleur du *verd*-de-gris artificiel, qui est formée par la nature, & qui se montre dans les souterreins de quelques mines de cuivre. On l'appelle aussi *ærugo nativa*, *ochra cupri viridis*, *chrysocolla viridis*, *viride montanum*. Ce n'est autre chose que du cuivre mis en dissolution dans le sein de la terre. Sa couleur verte varie pour les nuances, & est tantôt plus tantôt moins foncée. Le *verd de montagne* varie aussi pour la consistance & la figure; il y en a qui est comme de la terre, tandis que d'autre est plus compacte & feuilleté, & quelquefois solide comme la malachite. Le *verd de montagne* est quelquefois en petites houppes soyeuses, & formé d'un assemblage de petites stries ou d'aiguilles, comme dans la mine de cuivre soyeuse de la Chine. D'autres fois cette substance est en globules, & en petits points répandus dans de la pierre: c'est une vraie mine de cuivre.

La Hongrie fournit, dit-on, le plus beau *verd de montagne*; il se trouve ordinairement joint avec une terre calcaire, qui fait effervescence avec les acides; l'action du feu lui fait perdre sa couleur. Cependant cette regle n'est point générale, & M. Pott a trouvé du *verd de montagne* sur qui les acides n'agissoient point. En effet,

la couleur verte du cuivre peut ſe joindre avec des terres de différentes natures.

Le *verd de montagne* eſt une couleur qui s'emploie dans la peinture.

VERD DE PRATA, (*Hiſt. nat.*) en italien *verde di Prata*. Nom donné à un marbre d'un *verd* tirant ſur le jaune, rempli de veines bleuâtres ſuivant les uns, & de veines rouges ſuivant d'autres. Son nom vient de *Prata* en Toſcane, d'où on le tire.

VERD ANTIQUE. (*Hiſt. nat.*) Les Italiens appellent *verde antico* ou *verd antique*, un marbre *verd* rempli de taches ou de veines blanches: les anciens l'appelloient *marmor Tiberium* ou *marmor Auguſtum*: il venoit d'Egypte, d'où ces empereurs l'avoient fait venir.

VERD MODERNE. (*Hiſt. nat.*) On nomme ainſi un *verd*, rempli de taches & de veines blanches & noires, que les Italiens nomment *verde moderno*, ou *cipollino moderno*, ou *verde meſchio*, *cipollacio pardiglio*, *bigio antico*. Il eſt d'un *verd* pâle, très-dur, prend très-bien le poli; il ſe trouve en Italie. Scheuchzer dit qu'il ſe trouve un marbre *verd*, mêlé de veines & de taches noires, pourpres & blanches, dans le canton de Berne en Suiſſe. On trouve auſſi un marbre *verd*, tacheté de blanc & de noir, à Brieg en Siléſie. *V.* d'Acoſta, *Natural hiſtory of foſſils*.

VERD-DE-GRIS, *ou* VERDET. (*Chymie.*) On entend ſous cette dénomination toute rouille verte ou bleue, qui ſe forme ſur tous les vaiſſeaux & inſtrumens qui ſont faits de cuivre ou d'autres compoſitions métalliques non malléables, où le cuivre entre, & qui ſont connues ſous différens noms, comme *laiton*, *bronze*, *ſimilor*, &c. dont on ſe ſert dans les arts pour faire une infinité de machines.

Cette rouille qu'on appelle *verdet* ou *verd-de-gris*, & qui ſe forme ſur ces différens inſtrumens, eſt une diſſolution de cuivre, que preſque tous les diſſolvans tant aqueux, huileux, acides, ſalins, &c. attaquent.

Ce n'eſt pas de ce *verd-de-gris* que j'ai à parler dans cet article; c'eſt de celui qui ſe prépare depuis pluſieurs ſiecles à Montpellier, où il forme une branche de commerce très-conſidérable.

Depuis très-long-tems, les habitans de la ſeule ville de Montpellier étoient en poſſeſſion de préparer tout le *verd-de-gris* que les étrangers demandoient; & les perſonnes qui le fabriquoient, s'imaginoient qu'on n'en pouvoit faire que dans cette ſeule ville. On leur a démontré le contraire, comme on le verra dans la ſuite de cet article. Depuis pluſieurs années, on en fabrique dans les villes & villages des environs de Montpellier.

Je vais donner le détail de tout ce qui concerne l'art de faire le *verd-de-gris*, & de tout ce qui concourt à faire cette opération, d'après les mémoires que j'ai donnés, qui ſont imprimés dans le volume des années 1750, 1753, de l'académie royale des ſciences.

Pour traiter cette matiere avec ordre, nous examinerons le cuivre qu'on emploie, & la maniere dont on le prépare; les vaiſſeaux de terre dont on ſe ſert; la nature du vin, le choix qu'on en doit faire, & la maniere de préparer les grappes ou raffles. Nous rapporterons enſuite ſcrupuleuſement la maniere dont on s'y prend pour faire cette opération.

Le cuivre dont on ſe ſert pour faire le *verd-de-gris*, ſe tire de Suede par la voie d'Hambourg. Il eſt en plaques circulaires de vingt à vingt-un pouces de diametre; ſon épaiſſeur eſt d'une demi-ligne à peu de choſe près; chaque plaque eſt du poids de quatre livres & demie juſqu'à ſix.

On retire de chaque plaque circulaire par le moyen du ciſeau vingt-huit lames, auxquelles les chauderonniers donnent en les coupant différentes figures; les unes ont celle d'un parallélogramme; les autres ont deux angles droits & un côté curviligne. Ces figures différentes ſont très-utiles pour l'arrangement des lames dans les vaſes.

On bat chaque lame en particulier ſur une enclume, pour corriger les inégalités que le ciſeau peut avoir laiſſées ſur les bords, & pour polir leur ſurface, afin que la diſſolution ſe faſſe plus uniformément, & qu'on puiſſe les racler plus commodément; ces lames ſont du poids de deux onces juſqu'à quatre onces & demie.

Quelques particuliers préparent les lames

neuves de cuivre avant de s'en ſervir; cette préparation conſiſte à les enſevelir pendant trois ou quatre jours dans du *verd-de-gris*. Ils aſſurent que par cette préparation elles ne s'échauffent pas tant lorſqu'elles ſont mêlées avec les grappes, & que la diſſolution s'en fait mieux. D'autres n'emploient point cette méthode qu'ils regardent comme inutile; il eſt vrai que les lames ſe diſſolvent ſans cette préparation, mais non pas ſi aiſément; ainſi je penſe qu'il convient de les préparer de cette façon lorſqu'elles ſont neuves; l'acide ſurabondant qui eſt dans le *verdet*, dans lequel on les enſevelit, les pénetre, & par-là facilite la diſſolution. Ce qui prouve ultérieurement l'utilité de cette préparation, c'eſt que les lames qui ont déjà ſervi ſe rouillent plus tôt, parce qu'elles ont été pénétrées par l'acide du vin dans les opérations antérieures.

Les vaiſſeaux dont on ſe ſert pour faire le *verd-de-gris*, ſont des eſpeces de jares ou d'urnes, qu'on appelle dans la langue vulgaire du pays *oule*, c'eſt-à-dire *pot*. Si l'on ne prépare ces vaiſſeaux, ils perdent le vin qu'on y met. Cette préparation conſiſte à les faire bien tremper huit ou dix jours dans de la *vinaſſe*, ou dans du vin ſi on n'avoit point de vinaſſe.

Ils ſont de poterie, mais mal cuite; & quand ces pots ont été bien pénétrés par la vinaſſe, on les lave avec la même liqueur, pour détacher & emporter quelques parties tartareuſes qui s'étoient attachées aux parois; après ils ſont très-propres pour faire le *verd-de-gris*.

L'expérience a appris que plus ces vaſes ont ſervi, plus ils ſont propres à cette préparation; mais après un certain tems on a ſoin de les écurer exactement avec du ſable & de la vinaſſe, pour emporter les parties graſſes & mucilagineuſes qui par des opérations réitérées s'attachent à leurs parois.

Ces vaiſſeaux de terre ſont d'une grandeur différente; on ne ſauroit là-deſſus établir rien de poſitif. Communément ils ont ſeize pouces de hauteur, quinze pouces ou environ de diametre à la partie la plus large; leur ouverture eſt de douze pouces ou environ, autour de laquelle regne un rebord courbé en-dedans, qui a un pouce & demi de largeur.

On range dans ces vaiſſeaux cent lames de cuivre, plus ou moins; il eſt de l'intérêt du particulier d'y en placer beaucoup; par-là il conſomme moins de vin.

Tous les vins ne ſont pas également propres à faire le *verd-de-gris*. Les vins verds, aigres & moiſis, comme auſſi ceux qui ſont doux, donnent peu de *verd-de-gris*. Les vins blancs en général ſont moins propres à faire cette préparation, que les vins rouges de bonne qualité; les premiers en ſe décompoſant comme les vins doux, engraiſſent ou graiſſent les grappes & les vaſes: on ne demande pas que les vins aient une belle couleur, il ſuffit qu'ils n'aient pas les qualités que nous venons d'indiquer, mais il faut qu'ils aient du feu (comme parlent les particuliers), c'eſt-à-dire qu'ils ſoient ſpiritueux: auſſi tout l'eſſai qu'ils font du vin pour connoître s'il eſt propre pour cette opération, conſiſte à le faire brûler; celui qui brûle le mieux eſt toujours préféré, & lorſqu'il ne brûle point, on le rejette. Plus un vin rouge donne d'eau-de-vie, plus il eſt propre pour le *verd-de-gris*; ainſi quand le particulier qui en fait emploie de bon vin rouge, qui brûle bien & qui eſt bien ſpiritueux, il doit être aſſuré d'avoir une bonne récolte de *verdet*, pourvu que les autres cauſes qui concourent à cette opération, ne ſoient point dérangées dans leur action, comme nous l'expoſerons dans la ſuite de cet article. C'eſt donc principalement du choix du vin que dépend le ſuccès de cette préparation.

Les vins de Saint-George, de Saint-Drezery & de quelques autres terroirs des environs de Montpellier, ſont extrêmement renommés: ſi on n'aimoit pas mieux les réſerver pour les boire, ce qui eſt plus avantageux à tous égards, on pourroit les employer pour le *verd-de-gris*, ils donneroient pour chaque vaſe deux livres & juſqu'à trois livres de *verdet*, pourvu que toutes les autres cauſes fuſſent d'ailleurs dans l'état convenable.

Les grappes ou rafles demandent des préparations avant de les employer: on les ramaſſe dans le tems des vendanges. La

premiere préparation consiste à les faire bien sécher au soleil; il faut avoir soin de les remuer de tems en tems, pendant qu'elles sont exposées à l'air, & prendre garde qu'il ne pleuve dessus: si on négligeoit ces précautions, on les verroit bientôt noircir, elles deviendroient peu propres à faire aigrir le vin, & il faudroit absolument les rejeter, comme le pratiquent en pareil cas les femmes qui font du *verdet*. Lorsque les grappes sont parfaitement seches, on les serre au haut de la maison: je ferai remarquer que, lorsqu'on serre les grappes séchées au soleil, il ne faut pas se mettre dans un endroit où il y ait de l'huile, & moins encore, comme le font par mégarde quelques particuliers, les envelopper dans des draps qui ont été imbibés d'huile (tels sont ceux qui ont servi à serrer les olives avant de les porter au moulin), parce qu'elles s'engraissent, & deviennent peu propres à l'opération que nous allons décrire, comme aussi on ne doit point employer des vaisseaux de terre qui ont contenu quelque corps gras ou huileux; ils s'engraissent aussi bien que les grappes. La seconde préparation consiste à fouler ces grappes de vin, comme on va l'exposer sur-le-champ.

Procédé dont on se sert aujourd'hui pour faire le verd-de-gris. On prend une certaine quantité de grappes bien séchées au soleil, & on les fait tremper pendant huit ou dix jours dans de la vinasse: par cette macération, elles acquierent environ le double de leur poids: au défaut de vinasse, on peut les faire macérer dans du vin. Cette premiere opération, & toutes celles qui suivent, se font à la cave; quelques particuliers en petit nombre les font au rez-de-chaussée, & en d'autres lieux plus élevés. Voyez *Mémoires de l'acad. royale des sciences*, année 1753, p. 626.

Les grappes étant bien pénétrées de vinasse ou de vin, on les laisse égoutter un moment sur une corbeille; ensuite en les mêlant bien, on en forme un peloton qu'on met dans le vase de terre; chaque peloton contient environ deux livres de grappes seches, qui imbibées pesent environ quatre livres; on verse par-dessus trois pots de vin qui équivalent à quatre pintes de Paris. On appelle cette manœuvre dans le pays, *aviner;* on a soin de retourner ces grappes sens-dessus-dessous, pour qu'elles soient bien humectées par le vin; on couvre ensuite le vase d'un couvercle, qui est fait avec les ronces & la paille de seigle, qui a un pouce d'épaisseur, & autour duquel il y a un rebord, afin qu'il ferme exactement le vaisseau.

J'ajouterai que, quand on ne met pas les grappes tout à la fois dans le vase, on les remue mieux, & que lorsqu'on fait le mélange de vin & des grappes, il faut les bien battre ensemble, jusqu'à faire écumer le vin; mais on ne peut bien faire cette manœuvre qu'avec la moitié de grappes qui entrent dans chaque vase. Dès qu'on a battu dans un vaisseau la moitié du vin & des grappes suffisant pour le charger, on agite de même l'autre moitié de vin & de rafles dans un second; après quoi on met les grappes de ce second dans le premier pour achever de le charger.

Toutes les grappes qui entrent dans un vase ayant été bien pénétrées par le vin, la fermentation se fait beaucoup mieux; cette agitation rapide, communiquée au vin, favorisant sa décomposition.

Plusieurs particuliers qui font du *verdet*, remuent les grappes au bout de deux, trois, quatre, cinq & six jours, suivant que la saison plus ou moins froide, & le vin plus ou moins spiritueux les pressent: c'est pour empêcher qu'elles ne s'échauffent trop; la fermentation acide commençant alors, la chaleur dénote que le vin se décompose. Ils observent de tenir les pots bien bouchés, afin que la fermentation ne se fasse pas trop vîte: d'autres, au contraire, trouvent cette manœuvre défectueuse, parce qu'elle interrompt le mouvement intestin qui s'excite dans le vin par le moyen des grappes, & fait perdre ce premier esprit qui s'est développé par ce mouvement: c'est par cette seule raison que la plupart ne remuent plus les grappes après avoir aviné; la fermentation n'étant point troublée & se faisant par degrés, on ne perd rien de l'esprit & de l'acide le plus volatil, qui est le véritable dissolvant du cuivre.

Parmi ceux qui manœuvrent de cette maniere,

maniere, les uns quand ils apperçoivent que la fermentation eſt en bon train, les autres quand elle tire vers ſa fin, mettent les grappes ſur deux morceaux de bois, dont chacun ordinairement eſt un parallélépipede de dix pouces de longueur, d'un pouce trois lignes de largeur, & de ſept lignes d'épaiſſeur. Ils placent ces deux morceaux de bois en forme de croix, à un ou deux pouces de diſtance de la ſuperficie du vin changé en vinaſſe: la plupart attendent que la grande chaleur des grappes ſoit paſſée; ils les laiſſent dans cette ſituation trois ou quatre jours pour faire, diſent-ils, monter l'eſprit; au bout de ce tems ils couvent, c'eſt-à-dire, qu'ils regardent les grappes de raiſins comme prêtes à recevoir les lames de cuivre, & ont ſoin d'ôter du vaſe la vinaſſe & les morceaux de bois.

Les perſonnes qui s'adonnent à cette préparation reconnoiſſent de pluſieurs manieres le point de la fermentation, & je vais donner celles qui me paroiſſent les plus eſſentielles. Ce ſont des femmes qui font toute la manœuvre de cette opération; elles diſent que quand il y a une eſpece de roſée qui ne recouvre que les grappes placées vers le milieu de la couche ſupérieure, & qui ne paroît point ſur les autres grappes de la même couche qui ſont autour de la paroi du vaſe, cette roſée eſt une marque que la fermentation eſt au point deſiré, & qu'on doit ſaiſir cet inſtant pour ranger les lames de cuivre; car ce tems manqué, l'acide & l'eſprit le plus pénétrant & le plus volatil, qui eſt le principal agent de la diſſolution de ce métal, ſe diſſipe.

Mais quoique ces attentions ſuffiſent pour connoître le point de fermentation néceſſaire à l'opération que nous décrivons, ce que je vais dire des moyens employés pour connoître mieux le point requis de la fermentation acide, de maniere à ne pas s'y tromper, eſt d'une extrême importance, puiſqu'il ne s'agit pas moins que de déterminer avec préciſion le moment auquel on doit mettre les grappes avec les lames de cuivre. On reconnoît que la fermentation eſt au degré requis & qu'il faut couver, à une pellicule extrêmement mince qui ſe forme à la ſurface du vin changé en vinaſſe : l'on dit alors que le vin eſt couvert. Je ne puis mieux comparer cette pellicule qu'à celles qui ſe forment dans les ſources d'eaux minérales vitrioliques ferrugineuſes; tous les chymiſtes ſavent qu'il s'en forme dans toutes les liqueurs qui ſont ſujettes à paſſer à la fermentation acide. On ne peut bien appercevoir cette pellicule que quand les grappes ſont ſuſpendues ſur des morceaux de bois; pour la bien voir, il faut d'abord plonger la main dans le vaſe, & ſe faire jour par un de ſes côtés, après quoi l'on prend doucement les dernieres grappes qui ſont les plus voiſines de la ſuperficie du vin, & avec le ſecours d'une chandelle allumée on diſtingue très-bien la pellicule lorſqu'elle eſt formée; autrement les grappes étant mêlées avec le vin, pour peu qu'on les remue, elles la détruiſent; & il eſt preſqu'impoſſible de l'appercevoir. La méthode que je viens de rapporter, eſt plus exacte qu'aucune autre; c'eſt par elle qu'on s'aſſure que le vin ne donne plus de cet acide uni à la partie inflammable qui s'éleve & s'attache aux grappes, & qui étant le premier diſſolvant du cuivre, influe eſſentiellement ſur la réuſſite de l'opération.

Voici un autre moyen pour reconnoître quand la fermentation eſt finie: on va viſiter de tems en tems les pots de *verdet*, on ôte le couvercle; & ſi on apperçoit que le deſſous eſt mouillé, c'eſt une marque que le vin ſe décompoſe, & qu'il ſe fait alors une vraie diſtillation; l'humidité du couvercle augmente par degrés, & dure plus ou moins de tems, à proportion de la bonté du vin & du degré de chaleur qui le preſſe. Dès que le deſſous du couvercle eſt ſec, après cette grande humidité, on peut être aſſuré que le vin a ceſſé de fournir, en ſe décompoſant, le diſſolvant volatil du cuivre, & que les grappes ſont prêtes pour le couvage.

Voici encore un autre indice non moins aſſuré que ceux que je viens de rapporter, pour reconnoître le moment précis où il faut couver. On met ſur les grappes une plaque de cuivre chauffée, poſée de plat à un des côtés du vaſe, & qu'on couvre de grappes: elle ſe change en ſix heures

de tems en un verd d'éméraude, & au bout de deux jours on découvre ſur la partie verte de cette lame quelques taches blanchâtres qui indiquent ſûrement, comme je l'ai éprouvé, que la fermentation a atteint le degré requis.

Le nombre des jours ne décide rien pour cette fermentation ; la ſaiſon, l'air, la qualité du vin l'accélerent plus ou moins ; en été, elle eſt parfaite dans trois juſqu'à dix jours, tandis qu'en hiver il faut douze, quinze, vingt jours & quelquefois davantage.

Dans cette fermentation, les grappes ſe chargent des parties du vin qui ont la propriété de diſſoudre le cuivre. Quand elles en ſont bien chargées, & qu'on le reconnoît aux ſignes que nous avons donnés, on rejette le vin qui eſt devenu vinaſſe, c'eſt-à-dire, un foible vinaigre. On laiſſe égoutter un moment les grappes ſur une corbeille en les mêlant bien ; puis on les range dans les vaſes couche par couche avec les lames de cuivre qu'on a fait chauffer, obſervant que la premiere & la derniere couche ſoient de grappes ; enſuite on couvre le vaiſſeau avec le même couvercle.

Lorſqu'on a ainſi rangé les lames de cuivre avec les grappes, on les laiſſe pendant trois ou quatre jours, & quelquefois davantage ; on a ſoin cependant de les viſiter de tems en tems, pour reconnoître le moment où l'on doit retirer les lames de cuivre. On les retire lorſqu'on apperçoit ſur celles qui ont verdi, des points blancs qui ne ſont qu'une cryſtalliſation, comme nous le dirons. Les particuliers qui font du *verd-de-gris*, diſent qu'alors les lames ſe cotonnent. Le mot *cotonner* eſt encore un terme de l'art. Lorſqu'on apperçoit ces points blancs, il faut tout de ſuite retirer du vaſe les lames de cuivre : ſi on les y laiſſe plus long-tems, toute la partie verte ſe détache des lames, tombe dans le vaſe, & s'attache ſi intimement aux grappes, qu'il eſt fort difficile de la recueillir.

Quand on examine attentivement les grappes qui ont ſervi à cette préparation, & que les particuliers font ſécher à cauſe qu'elles ſont trop graſſes, on y voit des parties de *verd-de-gris* qui viennent de ce qu'on a laiſſé les lames trop long-tems avec les grappes dans les vaſes.

Il faut remarquer que les grappes qui ont ſervi, ne demandent plus la préparation qu'on fait aux neuves : préparation qui, comme on l'a déjà dit, conſiſte à les faire tremper dans de la vinaſſe ou dans du vin. Cette préparation ſeroit néceſſaire, ſi les grappes s'étoient engraiſſées ; dans ce cas, après les avoir fait ſécher, on les prépare comme ſi elles n'avoient jamais ſervi. Nous avons dit que les grappes s'engraiſſent lorſqu'elles ſont enduites d'une huile mucilagineuſe, qui eſt un des plus grands obſtacles à la formation du *verd-de-gris* ; ſur quoi je remarquerai ici en paſſant, qu'on doit être fort attentif à ne point ſerrer les grappes dans les endroits où il y a de l'huile, & à ne les point envelopper dans les linges qui en ont été imbibés ; comme auſſi il ne faut jamais mettre des ſubſtances graſſes, huileuſes, dans les pots qui doivent ſervir à cette opération.

Les femmes connoiſſent ſi fort le dommage que l'huile peut porter à leur travail, qu'elles ne deſcendent jamais avec une lampe dans les caves où elles préparent le *verd-de-gris* ; elles ſe ſervent de chandelle ; une ſeule goutte d'huile qui ſeroit tombée par mégarde dans le vaſe, leur feroit perdre le produit de ce vaſe. L'expérience d'une dame de cette ville, qui fait faire une grande quantité de *verd-de-gris*, prouve inconteſtablement ce fait. Un domeſtique qui portoit du vin à la cave dans un grand chauderon, y laiſſa tomber une lampe pleine d'huile ; on ne s'apperçut de cet accident qu'après avoir mis du vin dans pluſieurs vaſes ; lorſqu'on voulut juger du degré de fermentation, on trouva les grappes & les vaſes engraiſſés au point qu'on fut obligé de jeter le vin & les grappes, & de faire écurer les pots.

Je reviens à la ſuite de l'opération : dès que les lames ſe cotonnent, on les tire du vaſe, & on les range ſur un de leurs côtés à un coin de la cave, où on les laiſſe pendant trois ou quatre jours (cela s'appelle mettre au relais). Elles ſe ſechent pendant ce tems-là ; alors on les trempe par leurs côtés dans la vinaſſe ; mais la plupart les trempent aujourd'hui avec l'eau, de ma-

niere qu'il n'y ait que leur extrémité qui y soit plongée ; on les laisse égoutter, en les tenant quelque tems suspendues ; puis on les range dans leur premier ordre pour les faire sécher, & on renouvelle à trois reprises cette manœuvre, en observant de mettre huit jours d'une trempe à l'autre. Lorsque les lames de cuivre sont seches, quelques-uns les trempent dans du vin ; d'autres, comme je l'ai déjà dit, les trempent dans l'eau ; par-là ceux-ci ont un *verd-de-gris* plus humide, plus pesant, moins adhérent à la lame, & conservent même leurs lames, qui sont moins rongées par l'acide du vin affoibli par l'eau. Le *verd-de-gris* ainsi nourri est moins coloré & inférieur à l'autre, pour les différens usages auxquels on l'emploie : c'est ce qui a déterminé M. l'intendant de la province à défendre cette manœuvre par une ordonnance où il enjoint de se servir de vin ou de vinasse pour humecter les lames : c'est ce qu'on appelle vulgairement *nourrir le verd-de-gris*.

Lorsque les plaques de cuivre sont au relais, plusieurs particuliers les enveloppent d'une toile fort claire, mouillée d'un peu de vin, & d'autres les arrosent de tems en tems, & les entourent de grappes.

Les tems du relais & de la nourriture du *verd-de-gris* est ordinairement de 24 à 30 jours. Le seul coup-d'œil décide de sa perfection, qui est plus ou moins avancée, selon que la dissolution du cuivre a été plus ou moins parfaite. Cette opération dépend de tant de circonstances, qu'il seroit trop long de les rapporter dans cet article. Je renvoie mes lecteurs au second mémoire que j'ai donné sur le *verd-de-gris*. *Mémoires de l'académie royale des sciences de Paris*, année 1753.

Au relais, la matiere dissoute se gonfle, s'étend & forme une espece de mousse unie, verte, qu'on racle soigneusement avec un couteau émoussé : cette mousse s'appelle *verd-de-gris* ou *verdet*.

Dès qu'on a exactement raclé les lames, les uns les exposent à l'air libre pour les faire sécher ; les autres les font sécher & chauffer dans un fourneau fait exprès, qu'ils ont à leur cave, & les préparent par-là pour une seconde opération.

Les lames de cuivre, par les dissolutions réitérées, perdent considérablement de leur masse, & deviennent peu propres à cette opération, non qu'elles ne soient aisées à dissoudre, mais parce qu'étant réduites en lames extrêmement minces, elles ne peuvent plus être raclées sans se plier & se rompre par quelqu'un de leurs côtés ; alors on les vend aux chauderonniers, qui les fondent pour leur usage.

Nous remarquerons que quand on fait du *verd-de-gris*, il ne faut pas se contenter d'avoir le nombre de lames de cuivre qui peuvent être contenues dans les vases, il faut en avoir un pareil nombre de réserve ; ainsi chaque pot contenant cent lames de cuivre, il faut, pour faire un pot de *verd-de-gris*, avoir deux cents lames, pour deux pots quatre cents lames, & de cette façon les vaisseaux & les grappes ne restent pas oisifs, & on fait dans le même tems une plus grande quantité de *verdet*. Voici la maniere dont il faut procéder, quand on a tiré les lames du vase, & qu'on les a mises au relais. On verse tout de suite trois pots de vin sur les grappes pour préparer une nouvelle fermentation ; lorsque cette fermentation est au point requis, on place dans le même vase les cent lames de cuivre qu'on a réservées, que l'on retire, & que l'on met au relais quand elles sont couvertes de *verdet* ; alors on verse de nouveau du vin sur les grappes, pour préparer une nouvelle dissolution.

On observera encore, que quand on fait une grande quantité de *verd-de-gris*, comme certains particuliers qui en ont jusqu'à cinq cents pots, il faut mettre dans de grandes auges ou dans de grands tonneaux, à un coin de la cave, toute la vinasse qu'on a tirée des vases (nous avons dit quel étoit l'usage de cette vinasse), soit pour macérer les grappes, soit pour imbiber les pots neufs, ou pour tremper les lames quand elles sont au relais, ou pour pêtrir le *verdet*.

On ne jette la vinasse que quand elle est devenue claire, & qu'elle n'a presque plus de force.

Les particuliers, après avoir raclé & ramassé le *verd-de-gris*, le mettent dans des sacs de toile, & le portent au poids du roi

devant l'inſpecteur, pour juger s'il eſt de la qualité requiſe, c'eſt-à-dire, s'il n'eſt pas trop humide, & s'il n'eſt point mêlé avec des corps étrangers; puis ils le vendent à des marchands commiſſionnaires, qui le préparent avant de l'envoyer. Pour cet effet ils font pêtrir le *verd-de-gris* dans de grandes auges avec de la vinaſſe, & enſuite ils le font mettre dans des ſacs de peau blanche, qu'on expoſe à l'air pour les faire ſécher; cette matiere, pêtrie & ſerrée dans ces ſacs, s'y durcit à un tel point, qu'elle ne forme qu'une ſeule maſſe. On range enſuite ces ſacs dans de grands tonneaux avec de la paille; on les y ſerre & preſſe bien, & on les envoie dans différens pays, & principalement en Hollande.

Huit onces de *verd-de-gris*, tel qu'on le porte aux marchands, & préparé avec le cuivre neuf, & mouillé pendant qu'il étoit au relais avec la vinaſſe, expoſé au ſoleil pendant trois ou quatre jours, juſqu'à ce qu'il ait pu ſe mettre en poudre, ont été réduites à quatre onces par la perte qu'elles ont faite de l'eau ſurabondante que contient l'acide du vin & d'un peu d'huile inflammable. Ces quatre onces miſes dans une cornue de verre à laquelle on avoit ajuſté un ballon, ayant été diſtillées au feu de ſable, j'en ai retiré un eſprit acide qui a peſé deux onces & demie d'une odeur forte & nauſéabunde, paroiſſant huileux; cet acide eſt ce que les chymiſtes appellent l'*acide radical* ou *eſprit de Vénus*, qui eſt extrêmement concentré, le cuivre lui communiquant une odeur déſagréable, &, ce me ſemble, encore plus de volatilité. Ce vinaigre ou acide radical eſt un bon diſſolvant de terres abſorbantes. J'ai retiré de ce qui a reſté dans la cornue, & qui peſoit une once & demie par le moyen du flux noir & expoſé au feu de forge pendant une heure dans un creuſet bien fermé, un bouton de cuivre qui a peſé une once deux gros: ce qui démontre que huit onces de *verd-de-gris* préparé comme je l'ai dit plus haut, contiennent en diſſolution une once & deux gros de cuivre.

On appelle *verdet diſtillé* les cryſtaux retirés d'une teinture bien chargée de *verd-de-gris* ordinaire, faite dans l'eſprit de vinaigre, filtrée, évaporée & cryſtalliſée. (Cette diſſolution s'appelle *teinture de Vénus.*) Ces cryſtaux, qui forment pour l'ordinaire des lozanges ou des rhombes, ſont de toute beauté & fort tranſparens. On m'a aſſuré qu'on les fabriquoit à Grenoble, que l'artiſte en faiſoit un ſecret, & qu'il avoit beaucoup gagné à cette préparation. On ſait que tout dépend dans la plupart des opérations chymiques, d'un tour de main que le bon chymiſte praticien attrape par le long uſage de travailler. Je penſe que tout le myſtere de cette opération eſt de diſſoudre dans du bon vinaigre diſtillé le plus de *verdet* que faire ſe pourra, de bien filtrer cette diſſolution, & de la faire évaporer lentement dans un vaiſſeau de verre un peu large, à la chaleur de l'athmoſphere, & de la laiſſer cryſtalliſer dans le même endroit & prendre bien garde qu'il n'y tombe des ordures. J'ai réuſſi moi-même à avoir de cette maniere de très-beaux cryſtaux. Les chymiſtes appellent ces cryſtaux *cryſtaux de Vénus* ou *de verdet:* les peintres & les marchands leur ont donné le nom de *verdet diſtillé;* ils ſont fort employés dans la peinture tant à la détrempe qu'à l'huile. A la détrempe on les emploie mêlés avec le ſucre candi pour illuminer des eſtampes, ſur-tout celles où il y a beaucoup de feuillages. A l'huile il eſt employé avec ſuccès pour donner un beau verd aux chaiſes à porteur & autres meubles. Sa couleur eſt durable; ſeulement elle noircit un peu avec le tems.

L'emploi du *verd-de-gris* qu'on prépare à Montpellier, ſe borne pour l'uſage de la médecine à l'extérieur. Les chirurgiens s'en ſervent quelquefois comme d'un eſcarotique pour manger les chairs qui débordent & qui ſont calleuſes, en en ſaupoudrant la partie malade. Dans ce cas, il faut que le *verdet* ſoit bien ſec & réduit en poudre, pour qu'il agiſſe, ayant perdu alors toute ſon eau ſurabondante. On l'emploie encore avec ſuccès dans des collyres officinaux pour les yeux. Il entre dans le collyre de Lanfranc, dans le baume verd de Metz, dans l'onguent égyptiac & des apôtres, & dans les emplâtres divines & *manus Dei.*

La grande conſommation du *verd-de-gris* ſe fait pour la teinture & la peinture;

en France on l'emploie beaucoup pour peindre en verd à l'huile les portes & les fenêtres des maisons de campagne. On s'en sert encore dans les maisons pour peindre les portes & certains meubles ; mais le grand emploi du *verdet* se fait en Hollande & dans quelques autres pays du nord. Les Hollandois s'en servent pour peindre en verd toutes les portes & les murs de clôture de leurs jardins, qui sont faits tout en bois, tant à la ville qu'à la campagne. La quantité de *verd-de-gris* que nous envoyons dans ce pays, est prodigieuse. On m'a assuré que le grand usage qu'on fait encore en Hollande du *verd-de-gris*, c'est pour teindre les chapeaux en noir. Enfin, un fameux teinturier de cette ville m'a dit qu'il n'employoit le *verd-de-gris* qu'à une seule teinture, savoir, pour teindre en noir les étoffes de laine. C'est une chose bien particuliere, que les chymistes aient ignoré jusqu'aujourd'hui que le *verd-de-gris*, qui est un sel neutre, & qui a pour base le cuivre, donne le noir aux étoffes, & qu'ils aient été persuadés qu'il n'y avoit que le fer qui pût donner un beau noir. J'ai remarqué moi-même que l'encre ordinaire tenue un certain tems dans une écritoire de cuivre, devenoit plus noire ; même le noir des chauderons de cuivre est aussi fort brillant & fort beau.

On se sert encore du *verdet* ordinaire comme du *verdet* distillé, pour colorer des estampes, du papier, *&c.* Voici la maniere dont on le prépare : on fait dissoudre du *verd-de-gris* dans une dissolution de crystal de tartre faite avec l'eau de pluie. Cette dissolution de crême de tartre dissout très-bien le *verd-de-gris*, & les deux dissolutions colorent très-bien le papier, & lui donnent, quand il est bien sec, un luisant qui paroît brillanté ; cela vient du tartre qui s'est crystallisé sur le papier, & le verd est plus ou moins foncé, selon qu'on a chargé la dissolution du tartre de *verd-de-gris*. *Article de M. Montet, maître apoticaire, & membre de la société royale des sciences de Montpellier.*

Verd d'iris, (*Arts.*) espece d'extrait qu'on tire de l'iris à fleurs bleues, *iris vulgaris violacea hortensis & sylvestris*, & qui sert à peindre en miniature ; cette couleur tendre peut se faire de la maniere suivante.

Cueillez de grand matin avant le lever du soleil des plus belles fleurs d'iris, séparez-en la partie extérieure qui est verte & satinée, & ne vous servez que de cette partie. Pilez-la dans un mortier de verre, versez ensuite par-dessus quelques cueillerées d'eau, dans laquelle vous aurez fait fondre un peu d'alun & de gomme ; broyez bien le tout ensemble, jusqu'à ce que votre eau ait la couleur & la consistance nécessaire ; ensuite passez ce jus dans un linge fort, mettez-le dans des coquilles, & laissez-le sécher à l'ombre. (*D. J.*)

Verd de vessie, (*Arts.*) pâte dure qu'on prépare avec le fruit de nerprun.

Pour faire cette pâte, on écrase les baies du nerprun quand elles sont noires & bien mûres ; on les presse, & l'on en tire le suc qui est visqueux & noir ; on le met ensuite évaporer à petit feu sans l'avoir fait dépurer, & l'on y ajoute un peu d'alun de roche dissous dans de l'eau, pour rendre la matiere plus haute en couleur & plus belle ; on continue un petit feu sous cette liqueur, jusqu'à ce qu'elle ait pris une consistance de miel ; on la met alors dans des vessies de cochon ou de bœuf, qu'on suspend à la cheminée, ou dans un autre lieu chaud, & on l'y laisse durcir pour la garder. Les teinturiers, ainsi que les peintres, s'en servent.

On doit choisir le *verd de vessie* dur, compact, pesant, de couleur verte, brune ou noire, luisant extérieurement, mais qui étant écrasé ou pulvérisé, devienne tout-à-fait verd, & d'un goût douçâtre.

Verd. (*Maréchall.*) On appelle ainsi l'herbe verte que le cheval mange dans le printems. *Mettre un cheval au verd*, c'est le mettre pâturer l'herbe pendant le printems ; *donner le verd*, voyez Donner.

Verd, (*Blason.*) signifie la couleur verte. *Voyez* Verd & Couleur. On l'appelle *verd* dans toutes les armoiries de ceux qui sont au-dessous du degré des nobles ; mais dans les armoiries des nobles, on l'appelle *émeraude* ; & dans celles des rois, on l'appelle *vénus*.

Dans la gravure on le marque par des diagonales ou des hachures qui prennent de

l'angle dextre du chef à l'angle senestre de la pointe.

En France les hérauts d'armes lui donnent le nom de *sinople*.

VERD (*Bonnet.*). *Jurisp.* V. BONNET VERD, BANQUEROUTE, BANQUEROUTIER. (*A*)

VERDS ET BLEUS. (*Hist. rom.*) On nomma *verds & bleus*, deux partis qui régnoient à Rome, & qui tiroient leur origine de l'affection que l'on prend dans les théatres pour de certains acteurs plutôt que pour d'autres. Dans les jeux du cirque, les chariots dont les cochers étoient habillés de *verd*, disputoient le prix à ceux qui étoient habillés de bleu, & chacun y prenoit intérêt avec passion. Suétone rapporte que Caligula attaché à la faction des *verds*, haïssoit le peuple, parce qu'il applaudissoit à l'autre parti.

Ces deux factions qui se répandirent dans toutes les villes de l'empire, étoient plus ou moins furieuses à proportion de la grandeur des villes, c'est-à-dire, de l'oisiveté d'une grande partie du peuple. On voit sous Justinien les habitans de Constantinople divisés avec acharnement pour les *bleus* ou les *verds*.

Mais les divisions toujours nécessaires dans un gouvernement républicain pour le maintenir, ne pouvoient être que fatales à celui des empereurs, parce qu'elles ne produisoient que le changement du souverain, & non le rétablissement des loix, & la cessation des abus.

Justinien qui favorisa les *bleus*, & refusa toute justice aux *verds*, aigrit les deux factions, & par conséquent les fortifia. Pour prendre une idée de l'esprit de ces temslà, il faut voir Théophanes, qui rapporte une longue conversation qu'il y eut au théatre entre les *verds* & l'empereur.

Ces deux factions allerent jusqu'à anéantir l'autorité des magistrats: les *bleus* ne craignoient point les loix, parce que l'empereur les protégeoit contr'elles; les *verds* cesserent de les respecter, parce qu'elles ne pouvoient plus les défendre.

Tous les liens d'amitié, de parenté, de devoir, de reconnoissance, furent ôtés; les familles s'entre-détruisirent; tout scélérat qui voulut faire un crime, fut de la faction des *bleus*; tout homme qui fut volé ou assassiné, fut de celle des *verds*. *Grandeur des Romains.*

VERDELLO, (*Hist. nat.*) nom donné par les Italiens à un marbre verd.

Ils donnent aussi ce nom à une pierre verte plus dure que le marbre, dont les orfevres d'Italie se servent pour toucher ou essayer l'or & l'argent. *V.* TOUCHE, *pierre de.*

VERDERE. *V.* VERDIER.

VERDEREULE. *V.* VERDIER.

VERDERIE, s. f. (*Jurisprudence.*) office de verdier ou gruyer, officier préposé pour la conservation des eaux & forêts. *V.* VERDIER. (*A*)

VERDET *ou* VERD-DE-GRIS. (*Teint.*) V. VERD-DE-GRIS.

VERDEUR, VERDURE, (*Gram. franç.*) *verdeur* signifie proprement la *seve* qui est dans les plantes, & l'âpreté des fruits qui ne sont pas dans leur maturité.

On dit du vin fait de raisins qui n'étoient pas bien mûrs, qu'il a de la *verdeur*; pour *verdure*, il signifie d'ordinaire la couleur verte des plantes; la *verdure* des prés, la *verdure* des feuilles. Ce mot se prend aussi pour les plantes & les herbes même; se coucher sur la *verdure*; joncher les rues de *verdure*; des ouvrages de *verdure*.

On appelle encore *verdure* une tapisserie de paysages où le verd domine, & qui représente principalement des arbres: *voilà une charmante verdure.*

Les jardiniers appellent *verdures*, les plantes dont la bonté & l'usage consistent dans la feuille, comme l'oseille, le persil, *&c.*

Verdeur se dit au figuré, de la vigueur de la jeunesse. On voit quelques vieillards qui ont encore de la *verdeur*. (*D. J.*)

VERDIER, VERDRIER, VERDUN, VERDEREULE, VERDERE, BRUYANT, BRUANT, s. m. (*Hist. nat. Ornitholog.*) *chloris* Aldrovand. Will. Oiseau à peu près de la grosseur du moineau: il a cinq pouces six lignes de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrêmité de la queue, & neuf pouces d'envergure; la longueur du bec est de six lignes & demie; les ailes étant pliées, s'étendent un peu au-delà du milieu de la longueur de la

queue. La tête, la face supérieure & les côtés du cou sont d'un verd d'olive mêlé d'un peu de cendré; il y a de chaque côté de la tête entre le bec & l'œil, une tache d'une couleur cendrée foncée. Les plumes du croupion, du dessus de la queue, de la poitrine, de la gorge & de la face inférieure du cou, sont d'un verd d'olive tirant sur le jaune. Le haut du ventre & les jambes ont une couleur jaune, le bas-ventre est d'un bleu mêlé d'une légere teinte de jaune. Les plumes du dessous de la queue ont une couleur jaune mêlée de cendrée; celle de la face inférieure des ailes, & le bord de chaque aile vers le pli qui répond à celui du poignet, sont jaunes. Les neuf premieres grandes plumes des ailes ont les barbes extérieures jaunes, & les barbes intérieures & l'extrêmité noirâtres; dans toutes les autres le côté extérieur est cendré, & le côté intérieur a une couleur noirâtre, à l'exception du bord, qui est blanchâtre: les petites plumes des ailes sont d'un verd d'olive mêlé de cendré. La queue est composée de douze plumes, & un peu fourchue, parce que les six plumes du milieu sont plus courtes que les autres. Les six du milieu ont une couleur noirâtre, à l'exception du bord extérieur qui est d'un verd d'olive, & de l'extrêmité qui est cendrée; les trois autres de chaque côté sont jaunes à leur origine, ensuite noirâtres & cendrées à l'extrêmité; elles ont le tuyau noir à leur origine.

La femelle differe du mâle par ses couleurs; elle a la tête, la face supérieure du cou & le dos gris, cependant l'origine de chaque plume tire un peu sur le verd d'olive; cette couleur n'est pas apparente, quand les plumes sont couchées les unes sur les autres; les plumes du croupion & du dessus de la queue sont d'un verd d'olive tirant sur le jaune: la gorge, la face inférieure du cou, la poitrine, les côtés du corps & les jambes ont une couleur grise claire. Les plumes du ventre & du dessous de la queue sont d'un blanc mêlé d'une légere teinte de jaune; la face inférieure & le bord des ailes ont une couleur jaune: les neuf premieres grandes plumes des ailes sont noirâtres, à l'exception du bord extérieur, qui est d'un jaune verdâtre, & de l'extrêmité qui a une couleur cendrée; les autres ont le côté extérieur & l'extrêmité gris, & le côté intérieur noirâtre: les petites plumes des ailes sont d'un verd d'olive tirant sur le jaune, à l'exception de celles du premier rang, dont les intérieures sont grises, & les extérieures ont une couleur noirâtre. Les plumes de la queue sont de même couleur que celles du mâle. Cet oiseau niche dans les buissons.

On donne aussi le nom de *verdier* à un oiseau que l'on connoît sous le nom de *bruant*.

VERDIER, s. m. (*Jurisprudence.*) *viridarius* ou *virillarius*, est un officier préposé pour la conservation des eaux & forêts.

Quelques-uns prétendent que ces sortes d'officiers ont été appellés *verdiers*, *viridarii*, *quasi viridariorum curæ præpositi*, les forêts étant les plus beaux vergers de la France.

Mais il est plus vraisemblable qu'ils furent nommés *viridarii*, soit à cause de la verdure des forêts dont ils avoient la garde, soit parce que pour être reconnus, ils avoient coutume de porter à leurs chapeaux ou chaperons, une petite branche, ou des feuilles de chêne verd.

Il est parlé de ces officiers dans les capitulaires de Louis le Débonnaire & de Lothaire, où il est dit que les rois ont droit de tiers & danger dans les forêts de Normandie, dont la redevance consiste en coupe de bois, glandée, pascage, droit de gruerie, & autres émolumens; & que pour empêcher que l'on ne fraudât ces droits, on a institué des gruyers, verdiers, gardes & autres: *instituti sunt gruarii, virillarii, custodes silvarii aliique quibus silvarum procuratio demandata.*

Les *verdiers* ont aussi été appellés *segrayers*, *gruyers*, *forestiers*, *châtelains*, *maîtres-sergens*, *maîtres-gardes*, &c. selon l'usage des tems & des lieux: on les appelle encore en quelques endroits *verdiers*, en d'autres *gruyers*; & c'est sous ce nom que l'ordonnance des eaux & forêts les désigne.

Les anciennes ordonnances nomment tous ces officiers également & comme exer-

çant les mêmes fonctions : quelquefois les gruyers sont nommés les premiers de tous les *verdiers*.

On les a appellés *châtelains*, parce que c'étoient ordinairement les châtelains ou concierges des châteaux, qui avoient aussi la garde des forêts & dépendances.

Ils sont aussi appellés *maîtres-sergens* ou *maîtres-gardes*, comme étant préposés au-dessus de tous les sergens & gardes des forêts.

Dans les provinces de Normandie, Touraine & Bretagne, les verderies ou offices de *verdiers*, ainsi que ceux des sergens à garde, avoient été inféodées par le roi ; mais comme les propriétaires en négligeoient les fonctions, elles ont été supprimées par arrêt du conseil, & lettres-patentes du mois d'août 1669.

Suivant une ordonnance de Philippe V, du 2 juin 1319, les *verdiers* ou *maîtres-sergens* faisoient les livraisons de bois aux usagers ; & par une autre ordonnance de Philippe le Bel du 20 avril 1309, on voit que les *verdiers* de Normandie devoient apporter au bailli leur compte & les parties de leurs exploits un mois devant l'échiquier ; & que faute de le faire, ils perdoient leurs gages de ce terme. C'étoit le vicomte qui devoit taxer les amendes, & les *verdiers* étoient obligés de donner caution aux baillis pour leur recette, sans quoi elle leur étoit ôtée.

Dans les autres provinces ils rendoient compte au maître des eaux & forêts, des livraisons par eux faites aux usagers.

Rogeau, en son indice des droits royaux, a supposé que le *verdier* étoit en plus grande charge que les maîtres-sergens & gardes, en quoi il s'est trompé, étant le même office qui a reçu différens noms, selon l'usage de chaque pays. *Voyez* le titre 9 de l'ordonnance des eaux & forêts, & le *mot* GRUYER. (*A*)

VERDILLON, s. m. (*Haute-lisserie.*) c'est la partie du métier ou chassis des tapissiers-hautelissiers, à laquelle s'attachent par en-haut & par en-bas, les fils de la chaîne des tapisseries de haute-lisse. Le *verdillon* est double, & chaque rouleau ou ensuble a son *verdillon* enchâssé dans une longue rainure, qui est de la longueur des rouleaux. (*D. J.*)

VERDIR, v. act. (*Relieur.*) c'est mettre du verd-de-gris sur la tranche d'un livre, & le brunir quand il est sec.

VERDISO, (*Géog. mod.*) petite ville de la Romanie, sur la mer Noire, entre Stagnara & Sisopoli. On la prend pour être l'ancienne *Peronticum*. (*D. J.*)

VERDON, (*Géog. mod.*) riviere de France, en Provence. Elle prend sa source dans les Alpes, passe à Colmar, & se jette dans la Durance, à Pertuis.

VERDON. (*Commerce.*) Quand un batelier arrive dans une isle, il dit à son camarade, *hape le verdon*, pour dire, *prends-toi au bois*.

VERDORE. *V.* LORIOT.

VERDOYANTE. (*Mythol.*) Cérès avoit un temple à Athenes sous le nom de Cérès la *Verdoyante*, épithete qui convient assez à la déesse des moissons. (*D. J.*)

VERDRIER. *V.* VERDIER.

VERDUN. *V.* VERDIER.

VERDUN, (*Géog. mod.*) en latin *Verunum*, *Veronum*, *Verodunum*, *Viridunum*, *Virununo*, &c. ville de France, capitale du Verdunois, sur la Meuse, qui la coupe en deux parties, à dix lieues au couchant de Metz, à dix-huit au sud-ouest de Luxembourg, & à soixante-quatre au levant de Paris. Elle est partagée en ville haute, ville basse, & ville neuve. On y compte neuf paroisses, & environ quinze mille habitans ; mais c'est un poste important, soit pour défendre l'entrée du royaume du côté de la Champagne, soit pour servir de place d'armes au haut de la Meuse : aussi l'a-t-on fortifié avec soin, & le maréchal de Vauban a fait de la citadelle une place réguliere.

L'évêché de *Verdun* est sous la métropole de Treves dès l'an 410, & rapporte environ cinquante mille livres de rente. Le diocese de cet évêché renferme 192 paroisses.

Le gouverneur de Metz commande aussi à *Verdun*, où il y a pourtant un gouverneur particulier, qui est en même tems gouverneur de la citadelle, & jouit de dix mille livres d'appointemens *Long.* 22. 56. 15. *lat.* 49. 9.

L'itinéraire d'Antonin est le premier ancien

ancien monument où l'on trouve *Verdun* ; mais cette ville a été célebre depuis l'établissement des François dans les Gaules, & elle a fait toujours partie du royaume d'Austrasie, tant sous les rois Mérovingiens, que sous les Carlovingiens. Othon premier conquit Metz, Toul & *Verdun*, avec le reste du royaume de Lorraine. Ce prince & ses successeurs établirent à *Verdun* des comtes qui relevoient des empereurs. Les habitans de cette ville se mirent sous la protection du roi Henri II, l'an 1552. Enfin, par la paix de Munster, Louis XIV fut reconnu souverain de la ville de *Verdun* & de l'évêché, en conséquence de la cession que l'empereur & l'empire lui en avoient faite dans le traité de Vestphalie. Depuis ce tems-là, Clément IX a donné un indult perpétuel l'an 1669 aux rois de France, pour nommer à toujours à l'évêché de *Verdun*, & aux bénéfices consistoriaux. Si vous desirez de plus grands détails, lisez l'*Histoire de la ville de Verdun*, par Rousse ; Paris, 1745, *in*-4°.

Picard (Benoît) capucin, a laissé en manuscrit une histoire de cette ville, où naquit (Nicolas) Pseaume, qui quoique fils d'un simple laboureur, devint évêque de sa patrie. Il assista en cette qualité au concile de Trente à la suite du cardinal de Lorraine, & mourut en 1575. Il a le premier mis au jour les décrets de ce fameux concile ; mais ce sont les délibérations secretes des congrégations, dont on est curieux, car les actes publics sont connus de tout le monde.

Joly (Claude), prédicateur célebre, naquit en 1610, dans le diocese de *Verdun*, se distingua par ses prédications, fut curé de S. Nicolas-des-Champs à Paris, devint évêque d'Agen, & mourut en 1678, à 68 ans.

On a fait plusieurs éditions de ses prônes qui sont estimés. Ils sont en huit volumes *in*-12, & l'on en est redevable à *Richard* (Jean), natif de *Verdun*, lequel se fit recevoir avocat, & ne s'occupa que de l'éloquence de la chaire. Il a composé lui-même plus de vingt volumes *in*-12 de sermons ou discours sur la morale chrétienne, outre un dictionnaire moral, ou de la science universelle de la chaire. Il mourut à Paris en 1719, âgé de plus de 75 ans. La maniere de prêcher de M. Joly étoit très-pathétique ; car il n'écrivoit que le commencement, la division, & les chefs de ses prônes, & s'abandonnoit ensuite aux mouvemens de son cœur. Les libertins qui avoient intérêt de le décrier, comparoient ses talens avec ceux de Moliere, & disoient que Moliere étoit plus grand prédicateur, & M. Joly plus grand comédien.

VERDUN, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Viridunum castrum* ou *Viridunus* ; petite ville de France dans la Bourgogne, au confluent du Doux & de la Saone, à 3 lieues de Châlons, avec titre de comté. Elle députe aux états de la province alternativement avec les villes de la Bresse Châlonnoise. *Long.* 21. 30. *latit.* 46. 50. (*D. J.*)

VERDUN, (*Géog. mod.*) ville ou bourg de France dans le bas-Armagnac, sur la Garonne, à cinq lieues au-dessous de Toulouse, élection de Riviere-*Verdun*. Cette place étoit considérable du tems des Albigeois, & on la qualifioit alors du titre de *nobile castrum* ; aujourd'hui c'est une pauvre bicoque.

VERDUN (*Riviere de*), *Géog. mod.* La riviere ou pays de *Verdun*, est un canton de la basse-Gascogne, situé entre la Garonne & l'Armagnac : ce petit pays appartenoit au comte de Toulouse. Il prend son nom de *Verdun*, qui est le siege de la justice. On appelle ce canton *Riviere de Verdun*, parce qu'il est situé & compris entre les trois rivieres de Garonne, de Save & de Gimone. (*D. J.*)

VERDUNOIS, (*Géog. mod.*) petite province ou pays de France. Il touche à la Champagne du côté de l'occident, & se trouve enclavé de tous les autres côtés dans la Lorraine. Il fait partie du gouvernement militaire de Metz, s'étend le long de la Meuse, & est peuplé de bourgs & de villages ; mais il n'a d'autre ville que Verdun. (*D. J.*)

VERDURE, s. f. (*Gramm.*) Il se dit de la couleur verte dont la nature a peint presque toutes les plantes, sur-tout lorsqu'elles commencent à croître.

VERDURE D'HIVER, (*Botan.*) nom vulgaire de l'espece de pyrole nommée

par Tournefort *pyrola rotundifolia major*. Voyez PYROLE (*D. J.*)

VERDURE (*Colonnade de*). *Jardin* C'eſt une ſuite de colonnes faite avec des arbres & de la charmille à leur pied. L'orme eſt de tous les arbres le plus propre à cet uſage. On choiſit dans une pépiniere des ormes mâles, hauts, menus & rameux le long de la tige, & on les plante ſans leur couper la tête, avec toutes leurs ramilles. Ces ramilles ſe conduiſent & s'élaguent dans la forme d'une colonne. On les dépouille de 4 ou 5 pieds de haut pour les faire monter, & on garnit le bas de la colonne de charmille & d'ormeaux, pour figurer la baſe & le ſocle. Le chapiteau ſe forme & ſe taille ſur les branches de l'orme. Pour la corniche & l'entablement, on ſe ſert de branches échappées de la paliſſade du fond, qu'on arrange ſur des perches traverſant d'un bout à l'autre & portées par d'autres perches, ſur leſquelles on attache toutes les petites branches de l'orme deſtiné à former la colonne, en les contraignant avec de l'oſier à prendre le ſens que l'on veut. Dans le bas & tout le long des colonnes, on fait une petite banquette de charmille à la hauteur du piédeſtal. Enfin, au-deſſus de chaque colonne s'éleve une boule ou vaſe compoſé de branches d'ormes, qui y ſert d'ornement.

Il y a dans les jardins de Marly, au bas de la premiere terraſſe, en deſcendant du château, vers la grande piece d'eau, une *colonnade de verdure*; elle eſt placée ſur une ligne droite. Ses colonnes ont environ dix pieds de haut ſur trois de tour, y compris un pied de chaque bout pour les baſes, chapiteaux & filets qui y ſont marqués. Le piédeſtal de chaque colonne a un pied & demi, & la corniche un pied de haut. Le tout eſt couronné de différens vaſes compoſés de petites branches artiſtement rangées, & taillées proprement. (*D. J.*)

VERESIS, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie dans le Latium. Strabon, liv. V, p. 239, dit qu'il couloit aux environs de Préneſte.

VERETUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans la Meſſapie ou Calabre, aux confins des *Salentini*, ſelon Strabon, liv. VI, p. 281. On la nomme aujourd'hui *Santa Maria di Vereto*. (*D. J.*)

VERGADELLE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ichthyolog.*) poiſſon de mer qui ſe pêche en Languedoc, & auquel on a donné le nom de *vergadelle*, parce qu'il a ſur le corps des traits ſemblables à des verges, comme la ſaupe qui n'en differe qu'en ce qu'il eſt moins large & plus petit. *V.* SAUPE. Rondelet, *Hiſt. nat. des poiſſons*, part. I, l. V, ch. 23. *V.* POISSONS.

VERGÆ, (*Géog. anc.*) ville d'Italie. Tite-Live, liv. XX, ch. 19, la met chez les Brutiens. Gabriel Barri & Holſtenius conjecturent avec aſſez de vraiſſemblance que c'eſt aujourd'hui *Rogiano*, bourg de la Calabre citérieure ſur l'Iſauro. (*D. J.*)

VERGAAR, (*Géograph. mod.*) petite ville d'Eſpagne dans le Guipuſcoa, au bord de la Deva, entre Placentia & Montdragon. (*D. J.*)

VERGE, ſ. f. (*Gramm.*) bâton menu; branches menues détachées des arbres; baguette, inſtrument de correction; meſure; partie de machine, *&c.* Voyez *les articles ſuivans*.

VERGE, (*Critique ſacrée.*) ῥάβδος, en grec; ce mot marque une branche d'arbre, *Geneſ.* 30, 41; un bâton de voyageur, *Luc*, 9, 3; la houlette d'un paſteur, *Pſ.* 22, 4; les inſtrumens dont Dieu ſe ſert pour châtier les hommes, *Pſeau.* 88, 32; Ce mot ſignifie encore un ſceptre, *Eſth.* 5, 2; un dernier enfant, un rejeton, *Iſ.* 11, 1; un peuple, *Pſ.* 73, 2. La *verge de Moyſe* eſt le bâton dont il ſe ſervoit pour conduire ſes troupeaux. *Voyez Exod.* 4; La *verge d'Aaron* eſt le bâton de ce grand-prêtre. *Voyez Nom.* 17. (*D. J.*)

VERGE A BERGER, , (*Botan.*) nom vulgaire de la plante nommée *dipſacus ſativus* par les botaniſtes, & dont on a donné les caracteres au *mot* CHARDON *à bonnetier*. (*D. J.*)

VERGE DORÉE, *virga aurea*, (*Botanique.*) genre de plantes à fleur radiée, dont le diſque eſt compoſé de pluſieurs fleurons; la couronne eſt formée au contraire de demi-fleurons ſoutenus par des embryons, & contenus dans un calice

écailleux. Les embryons deviennent dans la suite des semences garnies d'une aigrette. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les fleurs naissent en grand nombre à l'extrémité des petites branches. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

Des vingt-neuf especes de ce genre de plante, nous ne dirons qu'un mot de la commune, *virga aurea vulgaris latifolia*, I. R. H. 484. Sa racine est genouillée, traçante, brune, fibreuse, blanchâtre, d'un goût aromatique; elle pousse une ou plusieurs tiges, à la hauteur de trois pieds, droites, fermes, rondes, cannelées & remplies d'une moëlle fongueuse; ses feuilles sont oblongues, alternes, pointues, velues, dentelées en leurs bords, d'un verd noirâtre; ses fleurs sont radiées & disposées en épis le long de la tige, de couleur jaune dorée, soutenue chacune par un calice composé de plusieurs feuilles en écailles, avec cinq étamines capillaires, à sommets cylindriques. Il leur succede des semences oblongues, couronnées chacune d'une aigrette. Cette plante croît fréquemment dans les bois & les bruyeres, aux lieux montagneux, sombres & incultes; elle fleurit en juillet & août. (*D. J.*)

VERGE D'OR, (*Mat. méd.*) *verge d'or* à larges feuilles, ou grande *verge* dorée; & *verge d'or* à feuilles étroites, ou petite *verge* dorée.

On trouve les feuilles & les fleurs de ces deux plantes, en une quantité considérable, dans les vulnéraires de Suisse ou faltranck. *V.* FALTRANCK. On les emploie aussi quelquefois seules en infusion théiforme, à titre de remedes vulnéraires astringens. Ces remedes sont regardés aussi comme de bons diurétiques, fondans, désobstruans; & quelques médecins les recommandent à ce titre, dans les menaces d'hydropisie, la gravelle, & les autres maladies des reins & de la vessie. Les feuilles de la *verge d'or* entrent dans l'eau vulnéraire & dans l'eau générale de la pharmacopée de Paris.

VERGE. (*Anat.*) La figure, la situation, la grandeur de cette partie unique sont assez connues; il faut y remarquer:

1°. La cuticule & la peau, qui sont les tégumens communs.

2°. Le prépuce, qui est la peau repliée qui couvre le gland; à sa partie inférieure il y a un petit frein: on trouve dans ces deux endroits des glandes que Tyson a appellées *glandes odoriférantes.*

3°. La tunique propre, qui est forte & tendineuse, & qui renferme le reste de la substance du membre viril; cette tunique est quelquefois double; dans l'entre-deux se trouve la substance celluleuse qui paroît quand on la gonfle & qu'on la fait sécher.

4°. Les corps caverneux ou spongieux, qui font la plus grande partie du membre viril; ils viennent de l'os pubis, de chaque côté; ils se joignent ensuite & s'étendent jusqu'au gland; si l'on y injecte de l'eau, ou si on les gonfle, le membre viril se roidit.

5°. La cloison qui est entre les deux corps caverneux, laquelle est plus épaisse à la partie postérieure, & est percée comme un crible.

6°. Le ligament suspensoire de Vésale, lequel attache le membre viril aux os pubis.

7°. Les muscles, qui sont au nombre de six.

8°. Les premiers sont les érecteurs, ils viennent des os ischion, & finissent de chaque côté aux corps caverneux.

9°. Les seconds sont les accélérateurs; ils viennent du sphincter de l'anus; ils embrassent la partie postérieure de l'urethre, finissent de chaque côté aux corps caverneux, & resserrent l'urethre.

10°. Les troisiemes sont les muscles transverses; ils viennent des os ischion, & finissent à l'origine de l'urethre qu'ils dilatent.

Vésale a le premier décrit par lettres, le muscle suspenseur; Casserius ensuite, & Cowper parfaitement. Ce dernier s'étoit proposé de donner un ouvrage sur la structure du *pénis*, qu'il n'a point exécuté; mais Ruysch y a suppléé par de belles découvertes.

Je tire le rideau sur les moyens honteux & toujours nuisibles, que quelques jeunes débauchés emploient pour plaire à des femmes aussi perdues qu'ils le sont. Leur grossiere & stupide brutalité n'a pour tout succès que de tristes remords. Je me contenterai seulement d'observer en anatomiste, que cette partie peut rester plus

petite qu'à l'ordinaire, lorsqu'on lie le cordon ombilical trop près du ventre; alors il arrive qu'on raccourcit non-seulement l'ouraque, mais on produit encore une contraction dans les vaisseaux sanguins de cet organe, par la trop grande extension des arteres ombilicales, dont ils tirent quelquefois leur origine: or dans ce cas fortuit, on prive cette partie, du sang dont elle a besoin pour son développement & pour son usage.

Il n'y a point d'homme qui ait deux *verges*; mais Saviard a vu un enfant qui vint au monde, privé de cette partie, & qui avoit seulement en son lieu & place, une petite éminence un peu applatie, semblable au croupion d'une poule, au-dessus & à côté de laquelle il y avoit une chair fongueuse, de la largeur d'un écu, & de l'épaisseur d'un travers de doigt, ronde & élevée; l'ombilic n'étoit pas au milieu du ventre, où il se trouve ordinairement, mais au-dessus & tout auprès de cette chair fongueuse. La petite éminence qui tenoit lieu de *verge*, étoit percée de deux petites ouvertures par où l'urine sortoit.

Quoique cette observation soit singuliere, elle n'est pas unique; j'en connois d'autres exemples cités dans Panarolli, *observ. V*; dans Scleuchius, l. IV, p. 523; dans Van-der-Wiell, *cent.* 2, *observ.* 32, & dans Borellus, *observ.* 19. (*D. J.*)

VERGE (*Amputation de la*), *Chirurg.* opération par laquelle on retranche le membre viril, attaqué de sphacele ou de cancer. L'amputation de la *verge*, & la cure que cette opération exige, n'ont pas été jusqu'ici considérées sous le point de vue le plus simple; l'art a des progrès à attendre des réflexions que la combinaison de plusieurs faits peut suggérer. Scultet, qui avoit connu à Padoue un homme à qui l'on avoit coupé le membre viril avec succès, fit cette opération en 1635 à un bourgeois de la ville d'Ulm, à l'occasion de la gangrene dont cette partie étoit attaquée. Il coupa dans le vif avec un bistouri, arrêta l'hémorrhagie avec le fer ardent, & mit une cannule dans le canal de l'urethre pendant la cure, qui a été heureuse & de peu de durée. La chirurgie de nos jours, devenue plus douce dans ses moyens, rejetera d'abord l'usage du feu dans ce cas, à moins que la mortification n'ait fait des progrès au-delà de la partie qu'on peut amputer; mais alors ce ne sera pas dans la crainte de l'hémorrhagie qu'on emploieroit ce moyen, mais dans l'intention de brûler des chairs gangréneuses, & empêcher le progrès de la pourriture.

Ruysch parle dans la trentieme de ses *Observations anatomiques & chirurgicales*, de l'amputation de la *verge* à un paysan qui y avoit un cancer ulcéré de la grosseur du poing: on introduisit une sonde par l'urethre dans la vessie, on lia fortement le membre viril au-dessus du mal, avec un cordon assez mince, mais très-fort; cette ligature fut très-douloureuse: le lendemain on fit une seconde ligature, pour avancer la mortification de la partie affectée: on ne fit l'amputation que le cinquieme jour, lorsque la partie fut tombée tout-à-fait en sphacele: on laissa la sonde dans la vessie encore pendant un ou deux jours. Après la guérison, on a donné à cet homme un tuyau d'ivoire qu'il ajustoit au-bas du ventre, lorsqu'il vouloit rendre son urine, de peur de mouiller ses habits.

L'opération de Ruysch a été fort longue & fort douloureuse; la section avec un instrument tranchant est l'affaire d'un clin-d'œil. La méthode de Scultet est donc préférable, & l'on ne voit pas sur quelle raison Ruysch a pu fonder le procédé qu'il a tenu. Il a été suivi en 1743, à l'hôpital de Florence, dans un cas où la nécessité de l'amputation n'étoit pas trop prouvée. Quoi qu'il en soit, on se détermina à lier la partie sur une cannule d'argent. Les douleurs furent fort vives; la partie ne tomba que le neuvieme jour; le malade fut parfaitement guéri le vingt-troisieme: on mit dans l'extrêmité de l'urethre un petit bourdonnet un peu dur, de figure conique. Ruysch supprima la sonde deux jours après la chûte des chairs gangrénées; elle étoit absolument nécessaire dans l'usage de la ligature, par laquelle on a étranglé la partie pendant cinq jours; on s'en est passé dans tout le reste de la cure. Scultet s'en est servi. J'ai employé cette cannule pendant les premiers jours du traitement d'un homme qui s'étoit mutilé dans un délire

mélancolique. Le bleſſé foible & tranquille, n'en étoit point incommodé; mais lorſque les forces furent un peu rétablies, le jet de l'urine chaſſoit la cannule : je l'ai ſupprimée le huitieme jour ; le malade levoit l'appareil quand il vouloit uriner, & il n'y a eu aucun inconvénient de cette part. Fabrice d'Aquapendente recommande d'engager un petit tuyau de plomb dans le conduit de l'urine, après l'amputation de la *verge*. J'ai reconnu que cette précaution étoit ſuperflue ; c'eſt ſeulement dans les derniers jours de la cure, qu'il eſt à propos de mettre une petite bougie dans l'orifice, pour qu'il ne ſe fronce pas ; l'urine en ſeroit dardée plus loin, mais par un jet plus fin, & il y a de l'inconvénient à une trop grande diminution du diametre du canal à ſon extrêmité. A l'égard du tuyau d'ivoire que Ruyſch a conſeillé à ſon malade après la guériſon, il eſt de l'invention d'Ambroiſe Paré, qui en donne la figure & la deſcription au chapitre 9 de ſon trente-troiſieme livre. J'ai vu faire à l'hôpital militaire de Metz, l'amputation de la *verge* près du ventre, par mon pere, il y a plus de vingt-cinq ans, à un tambour du régiment de Lyonnois: on lui fit faire une cannule de cuivre, ſemblable à celle que Paré recommande ; c'étoit un aqueduc dont il ſe ſervoit pour piſſer dans les rues. Paré ne la propoſe même que pour cette circonſtance, en diſant que ceux qui ont entiérement perdu la *verge* juſqu'au ventre, ſont en peine lorſqu'ils veulent uriner, & ſont contraints de s'accroupir comme les femmes. Cette néceſſité n'eſt pas démontrée. Le canal de l'urethre n'a point d'action pour chaſſer l'urine. L'*amputation de la verge* ne retranche aucune des parties qui ſervent à l'expulſion de ce liquide: le malade que j'ai guéri piſſe en jet à une aſſez grande diſtance du corps ; il eſt ſeulement obligé d'eſſuyer les dernieres gouttes, inconvénient dont l'uſage de la cannule ne le diſpenſeroit pas. (*Y*)

VERGE, ſ. f. (*Hiſt. eccléſ.*) c'eſt un morceau de baleine plat, large d'un bon doigt & un peu plus, long d'environ deux pieds & demi, & ferré d'argent, que le bedeau porte à la main quand il fait la fonction de bedeau. (*D. J.*)

VERGES, ſ. f. pl. (*Phyſique.*) météore que l'on appelle autrement *columellæ & funes tentorii*. C'eſt un aſſemblage de pluſieurs rayons de lumiere, qui repréſentent comme des cordes tendues.

On croit que ce météore vient des rayons du ſoleil, qui paſſent par certaines fentes, ou au moins par les endroits les plus minces d'un nuage plein d'eau : il ſe fait voir principalement le matin & le ſoir, & il n'y a preſque perſonne qui ne l'ait obſervé très-ſouvent au coucher du ſoleil, lorſque cet aſtre eſt près de l'horiſon & caché dans des nuages qui ne ſont pas trop obſcurs: on voit ſouvent ſortir de ces nuages, comme une traînée de rayons blancs qui s'étendent juſqu'à l'horiſon, & qui occupent quelquefois un aſſez grand eſpace. *Chambers.*

VERGE D'AARON. (*Phyſique.*) *Voyez* BAGUETTE DIVINATOIRE.

VERGE, (*Juriſp.*) eſt une meſure pour les longueurs, qui ſert à meſurer & compter la contenue des héritages, de même qu'en d'autres pays on compte par perches, cordes, chaînées, meſures, *&c.* La longueur de la *verge* eſt différente ſelon les pays.

La *verge* commune d'Artois, pour la meſure des lieues, eſt de vingt pieds & onze pouces chacun, mille *verges* ſont une lieue; & la meſure des terres labourables, qu'on appelle la *petite meſure*, eſt de cent *verges* ou perches pour arpent, la *verge* de cent vingt pieds d'Artois, le pied de onze pouces, mais préſentement le pied y eſt de douze pouces. La meſure du bois, appellée la *grande meſure*, eſt de cent *verges*, la *verge* de cent vingt-un pieds, & le pied de onze pouces d'Artois. *V.* l'auteur des *Notes ſur Artois*, art. 6.

Au bailliage d'Hedin, un journel ne contient que ſoixante-deux *verges* & demie. *Ibid.*

En Flandre, la *verge* & la meſure de terre montent à un cinquieme plus que celle d'Artois. *Ibid.*

Dans la coutume de Clermont en Beauvoiſis, on compte les terres labourables par muids ; à Clermont & aux environs, dans la ſeigneurie de Sacy, le Grand-Gournay, la Neuveville en Hez, & Milly, le muid contient douze mines, chaque mine ſoixante *verges*, chaque *verge* vingt-deux

pieds de onze pouces de longueur, art. 234 & 235. En la châtellenie de Bulle, locale de Clermont, la mine eſt de cinquante *verges*, la *verge* de vingt-quatre pieds, de onze pouces, art. 236. En la ſeigneurie de Conty, on compte par journeux au lieu de mines, chaque journeux contient cent *verges* de vingt-quatre pieds chacune, art. 237. Dans la ſeigneurie de Remy, la mine a quatre-vingt *verges*, à vingt-deux pieds & un tiers par *verge*, article. 239. Dans la même coutume de Clermont, les aires où ſe font les lins, en la ville & paroiſſe de Bulle, ſe meſurent par mines, chaque mine a douze *verges* de vingt-quatre pieds, art. 240. Dans la même coutume de Clermont, les bois, vignes, jardins & prés, communément ſe meſurent par arpens; l'arpent eſt en quelques lieux de cent *verges*, à vingt-ſix pieds pour *verge*. En d'autres lieux il n'y a que ſoixante & douze *verges* pour un arpent, art. 141. (*A*)

VERGE, ſ. f. (*Jaugeage.*) eſpece de jauge ou d'inſtrument propre à jauger ou meſurer les liqueurs qui ſont dans les tonneaux, pipes, barriques, *&c.* On donne auſſi le nom de *verge* à la liqueur meſurée; ainſi on dit trente *verges* de vin; la *verge* de liqueur eſt eſtimée trois pots & demi, quelque peu moins. La *verge* a pluſieurs noms, ſuivant les divers lieux & pays où elle eſt en uſage. (*D. J.*)

VERGE *rhinlandique*, ſ. f. (*Meſure de longueur.*) C'eſt une meſure qui répond à deux de nos toiſes, ou à douze de nos pieds, & qui eſt ſouvent employée dans la fortification par les ingénieurs Hollandois. (*D. J.*)

VERGE, ſ. f. (*Comm.*) meſure des longueurs, dont on ſe ſert en Eſpagne & en Angleterre, pour meſurer les étoffes. C'eſt une eſpece d'aune. La *verge* d'Eſpagne, qui eſt particuliérement en uſage à Séville, ſe nomme en quelques lieux *bara;* elle contient dix-ſept vingt-quatriemes de l'aune de Paris; enſorte que les vingt-quatre *verges* d'Eſpagne font dix-ſept aunes de Paris, ou dix-ſept aunes de Paris font vingt-quatre *verges* d'Eſpagne. La *verge* d'Angleterre ſe nomme *yard.* Voyez YARD. (*D. J.*)

VERGE D'OR. *V.* ARBALESTRILLE.

VERGE DE GIROUETTE, (*Marine.*) *verge* de fer qui tient le fût de la girouette ſur le haut du mât.

VERGE DE L'ANCRE, (*Marine.*) partie de l'ancre qui eſt contenue depuis l'organeau juſqu'à la croiſée. *V.* ANCRE.

VERGE DE POMPE, (*Marine.*) *verge* de fer ou de bois, qui tient l'appareil de la pompe.

VERGE DE FUSÉE, ſ. f. (*Artificier.*) C'eſt un long bâton auquel on attache la fuſée qui doit monter. Il eſt fait d'un bois léger & ſec pour les petites fuſées, & celles qui ſont de moyenne grandeur; ſon poids eſt depuis une juſqu'à deux livres: on lui donne ſept fois la longueur des fuſées, leſquelles ont ſept fois le diametre de leur ouverture. La même proportion peut avoir lieu à l'égard des fuſées plus grandes, à moins que le bâton ne ſoit plus fort à proportion. Les artificiers proportionnent ainſi l'épaiſſeur de cette *verge;* ils lui donnent en-haut un ſixieme du diametre de la fuſée, & un ſixieme en-bas. *V.* l'*Artillerie* de Simienowitz. (*D. J.*)

VERGE, ſ. f. (*Balancier.*) autrement *fléau;* c'eſt un long morceau de cuivre, de fer ou de bois, le plus ordinairement de buis, ſur lequel ſont marquées les diverſes diviſions de la balance romaine ou peſon. Cette *verge* a deux ſortes de diviſions, l'une d'un côté pour ce qu'on appelle *le fort*, & l'autre à l'oppoſite pour ce qu'on nomme *le foible.* (*D. J.*)

VERGE, ſ. f. (*Ferranderie.*) Ce mot ſe dit des morceaux de fer longs & menus, ordinairement ronds, que les marchands de fer vendent aux ſerruriers, ce qui s'appelle du fer en *verges.* Cette ſorte de fer s'emploie ordinairement pour faire des tringles, des clefs, des pitons & autres légers ouvrages de ſerrurerie. (*D. J.*)

VERGES, chez les ouvriers à la navette; ce ſont des baguettes qui ſervent à ſéparer & à tenir ouverts les fils de la chaîne des étoffes & des toiles. Ces *verges* ſont faites pour l'ordinaire de bois de coudrier dont on a enlevé l'écorce. Il faut quatre de ces *verges* dans les métiers à gaze, & ſeulement deux dans tous les autres métiers.

VERGE. (*Horlogerie.*) VERGE DE BALANCIER *ou* VERGE DES PALETTES,

C'eſt une tige ſur laquelle eſt enarbré le balancier d'une montre, & qui porte deux petites palettes dans leſquelles engrenent les dents de la roue de rencontre. *Voyez* ÉCHAPPEMENT. MONTRE. PALETTE.

Verge du pendule ; c'eſt la partie du pendule appliqué à l'horloge, qui s'étend depuis les reſſorts, la ſcie ou le point de ſuſpenſion, juſqu'au bas de la lentille qu'elle ſoutient par le moyen d'un écrou.

Cette *verge* doit avoir une force raiſonnable ; trop groſſe, elle fait monter le centre d'oſcillation du pendule, d'où réſulte de plus grandes réſiſtances de la part de l'air & du point de ſuſpenſion ; trop foible, au contraire, les vibrations occaſionnent en elle de petits frémiſſemens qui alterent ſenſiblement le mouvement du pendule.

Des effets du froid & du chaud ſur la verge du pendule. Windelinus s'apperçut le premier que les différens degrés de chaleur & de froid, dilatant plus ou moins la *verge* d'un pendule, occaſionnoient quelques irrégularités dans le mouvement de l'horloge où il étoit appliqué. On fut longtems ſans ajouter foi à ſa découverte, mais l'expérience & la perfection où l'on porta par après les horloges à pendule, confirmerent ſi bien l'exiſtence des erreurs qu'il avoit fait remarquer, que depuis on a eu recours à divers moyens pour les faire évanouir. *V.* THERMOMETRE.

L'expédient le plus ſimple qu'on puiſſe employer pour diminuer ces erreurs, eſt ſans doute de choiſir les matieres ſur leſquelles la chaleur produit le moins d'effet pour en compoſer la *verge* du pendule ; cette *verge* doit donc être d'acier, métal qui s'alonge le moins à la chaleur. Dans les ſeuls cas où l'on craindra quelqu'influence magnétique ſur le pendule, il ſera à propos d'en faire la *verge* de laiton ou de quelqu'autre matiere qui n'en ſoit point ſuſceptible. C'eſt apparemment pour cette raiſon que M. Graham a mis une *verge* de laiton à la pendule qu'il a faite pour MM. du nord.

L'expérience a cependant fait voir que ſes craintes étoient peu fondées. M. de Maupertuis, dans ſon livre de la *Figure de la terre*, rapporte qu'ayant ſubſtitué à la lentille d'une pendule de M. le Roy un globe de fer, il n'en étoit réſulté dans la marche de l'horloge, allant à Paris ou à Pello, que la ſeule différence d'une demi-ſeconde en douze heures : ce qui eſt trop peu de choſe pour pouvoir être attribué à une cauſe particuliere, ſur-tout ſi l'on conſidere qu'il avoit fallu ôter & remettre ce globe pluſieurs fois, & que des lentilles d'étain & d'autres métaux ſubſtituées de la même façon avoient produit de plus grandes différences.

Pour connoître à quel point les *verges* de laiton ſont défectueuſes, & combien il a été néceſſaire que la pendule de M. Graham ſoit tombée entre les mains d'obſervateurs auſſi exacts, il ſuffit de lire ce qui eſt rapporté, pag. 167 & 169 du livre que je viens de citer. L'auteur y dit entr'autres choſes qu'il falloit jour & nuit avoir l'œil ſur les thermometres, pour entretenir un égal degré de chaleur dans le lieu où la pendule étoit ſituée, & qu'il falloit encore avoir ſoin que les thermometres & la pendule fuſſent à une égale diſtance du feu, & ſe trouvaſſent à la même hauteur.

Quelques horlogers ont propoſé de faire les *verges* de pendule avec un bois dur, tel que l'ébene, le bois de fer, le noyer, le buis, *&c.* Le bois, diſent-ils, éprouve à la vérité des changemens conſidérables dans ſa largeur, mais il n'en ſouffre aucun ſelon la longueur de ſes fibres, ſoit qu'on le trempe dans l'eau, qu'on l'expoſe au feu, ou même qu'on le frappe avec un marteau, comme l'on fait pour alonger un morceau de métal. Leur ſentiment paroît confirmé par ce que rapporte M. de Maupertuis dans ſon livre de la *Figure de la terre :* voici ce qu'il dit des perches de ſapin, dont MM. du nord firent uſage pour meſurer leur baſe.

« Nos perches une fois ajuſtées, (ce » ſont ſes termes) le changement que le » froid pouvoit apporter à leur longueur » n'étoit pas à craindre ; nous avions re- » marqué qu'il s'en falloit beaucoup que » le froid & le chaud cauſaſſent ſur la » longueur des meſures de ſapin, des ef- » fets auſſi ſenſibles que ceux qu'ils pro- » duiſent ſur le fer. Toutes les obſerva- » vations que nous avons faites ſur cela » nous ont donné des variations preſqu'in-

» sensibles, & quelques expériences me
» feroient croire que les mesures de bois,
» au lieu de raccourcir au froid comme
» celles de métal, s'y alongent au con-
» traire; peut-être un reste de seve qui
» étoit encore dans ces mesures se gla-
» çoit-il lorsqu'elles étoient exposées au
» froid, & les faisoit-il participer à la pro-
» priété des liqueurs dont le volume aug-
» mente lorsqu'elles se gelent. »

Ce sont apparemment de semblables expériences qui ont porté M. Graham à faire les *verges* de ses pendules de bois. Mais une remarque essentielle à faire sur ce sujet, c'est que si le bois ne change pas sensiblement de longueur par le froid & le chaud, il ne laisse pas de se voiler, & cela quelque épaisseur qu'on lui donne: c'est une expérience que font tous les jours les architectes, qui sont obligés de faire redresser de tems en tems leurs regles, qui se faussent même dans leur largeur, ou sur le champ: il suit de là qu'une *verge* de bois pouvant se voiler, n'est pas encore une matiere propre pour former les *verges* d'une pendule.

D'autres artistes pensent que le froid & le chaud ne peuvent produire les mêmes différences sur des *verges* d'égale longueur, à moins qu'ils ne soient proportionnels à la grosseur de chacune d'elles. Raisonnant sur ce faux principe, ils s'imaginent pouvoir se dispenser de recourir aux compensations ordinaires, en faisant la *verge* de leur pendule extrêmement massive, de six livres, par exemple. Ils prétendent qu'étant alors environ douze fois plus grosse que les autres, la chaleur l'alongera aussi douze fois moins. Il n'est pas difficile de faire voir qu'en cela ils tombent dans une grande erreur. Une masse de métal, quelle que soit sa grosseur, n'étant qu'un grand nombre de lames très-minces appliquées les unes sur les autres, toute la différence qui se rencontre dans une grosse & une petite *verge*, ne consiste que dans une quantité plus ou moins grande de ces lames; ainsi, selon cette loi de la nature, qu'un corps chaud à côté d'un autre qui l'est moins, ne cesse de lui communiquer de sa chaleur que quand ils sont tous deux arrivés au même degré, il est évident que deux *verges* de même longueur & d'un même métal, l'une foible, l'autre forte, s'alongeront également par un même degré de chaleur; puisque ce sont les particules ignées qui causent l'alongement, & qu'elles sont dans le corps en raison des lames infiniment petites qui le composent. Tous les physiciens conviennent de ce que j'avance, & leur sentiment est parfaitement d'accord avec l'expérience. Voici comme s'exprime à ce sujet M. Derham, *Transactions philosophiques*, année 1736.

« Je fis en 1716 & 1717, des expérien-
» ces pour connoître les effets de la cha-
» leur & du froid sur des *verges* de fer
» dont la longueur approchoit le plus qu'il
» étoit possible, de celles qui battent les
» secondes. Je choisis des *verges* rondes
» d'environ un quart de pouce de diame-
» tre, & d'autres quarrées d'environ trois
» quarts de pouce; les effets furent abso-
» lument les mêmes sur toutes ces *verges*. »

L'avantage qu'on peut retirer des grosses *verges*, n'est donc pas qu'elles s'alongeront moins que les autres; mais qu'elles emploieront un peu plus de tems à s'alonger, ce qui certes n'est pas d'un grand secours. Car si d'un côté la chaleur alonge plus tôt la *verge* foible, de l'autre quand le froid revient, elle retourne plus tôt à son premier état.

Ces grosses *verges* seroient d'ailleurs fort défectueuses; elles chargeroient beaucoup le point de suspension, sans que le régulateur en eût plus de force; l'air leur opposeroit une aussi bien plus grande résistance, vu 1°. leur grosseur & leur longueur, car l'air résisteroit d'autant plus à leur mouvement & à celui de leur lentille, que les arcs qu'elles décriroient feroient partie d'un plus grand cercle.

De là naîtroient deux désavantages: premiérement l'horloge en seroit plus sujette aux erreurs provenantes des différentes densités du milieu; secondement, une plus grande résistance de l'air détruisant nécessairement une plus grande quantité de mouvement, les restitutions de la force motrice deviendroient plus considérables, & l'horloge en seroit plus susceptible des erreurs qui résulteroient par les altérations ou augmentations de cette force.

VERGE,

VERGE, (*Agricult.*) se dit du bois de la vigne, qui est encore appellé *sarment*.

VERGE. (*Maréchall.*) On appelle ainsi le manche d'une espece de fouet de cocher, qui a peu de touche.

VERGE DE FER, (*Serrurier.*) baguette de fer quarrée qu'on attache le long des panneaux de vîtres, qui sert à les tenir en état avec des liens de plomb, & qui est cloué avec des pointes, l'une à un bout, l'autre à l'autre. (*D. J.*)

VERGE, (*Etoffes de soie.*) broche de bois, ronde & bien unie; on s'en sert à divers usages pour le métier des étoffes de soie; elles sont toutes de la longueur de deux pieds & demi environ.

VERGE DE FER, s. f. (*Tapissier.*) morceau de fer rond & délié, en forme de grande baguette, qu'on accroche avec des pitons à chaque colonne de lit, & où on enfile les rideaux par le moyen des anneaux. Les serruriers appellent cette *verge*, une *tringle*. (*D. J.*)

VERGES, (*Tisserand.*) ce sont deux baguettes de bois rondes, qui passent entre les fils de la chaîne, de maniere que le fil qui passe sur la premiere, passe sous la seconde, & ainsi de suite; au moyen de quoi les fils de la chaîne se croisent dans l'espace qui est entre les deux *verges*. Ces deux *verges* sont rapprochées le plus près qu'il est possible l'une de l'autre, par le moyen de deux crochets qui les joignent aux deux côtés de la chaîne. Les *verges* servent à contenir les fils de la chaîne & à les tenir bandés, ce qui facilite la croisure qu'opere le mouvement des lames.

VERGE, (*Tourneur.*) est une piece du tour, dont on se sert pour tourner en l'air ou en figures irrégulieres; c'est une piece de fer, longue & quarrée, qui traverse l'arbre tout entier, & qui porte & joint ensemble le mandrin, les deux canons, la piece ovale & la boîte de cuivre. Cette *verge* a des trous de distance en distance, pour y arrêter ces pieces avec des clavettes. *V.* TOUR.

VERGE DE HUAU, (*Chasse.*) est une baguette d'oiselier un peu longue, garnie de quatre piquets auxquels on attache les aîles d'un milan appellé *huau*.

Verge de meute; c'est une baguette garnie de trois piquets avec des ficelles, auxquelles on attache un oiseau vivant, qui étant lié s'appelle *meute*.

VERGE. (*Vitrerie.*) *V.* LINGOTIERE. Les *verges* de fer dont on se sert pour maintenir les vitres, se clouent par les deux bouts aux chassis, & s'attachent dans le milieu aux panneaux, avec des liens aux attaches de plomb.

Verge de fer servant à couper le verre, est une *verge* de fer rouge qu'on pose sur le verre qu'on veut couper, & mouillant seulement le bout du doigt avec de la salive que l'on met sur l'endroit où la *verge* a touché, il s'y forme une langue, c'est-à-dire, une fente que l'on conduit avec la *verge* rouge où l'on veut; c'est ainsi qu'on coupe un verre de telle figure qu'on desire.

VERGÉ, adj. (*Commerce.*) ce qui a été mesuré avec la verge, soit qu'on la considere comme mesure de longueur, soit qu'on la prenne pour un instrument de jauge.

On dit dans le premier sens qu'une étoffe, une piece de drap a été *vergée* & qu'elle a tant de verges; & dans le second, qu'une pipe, barrique ou autre futaille a été vergée, & qu'elle contient tant de verges. *V.* VERGE.

VERGEAGE, s. m. (*Comm.*) c'est le mesurage des toiles, rubans, étoffes, *&c.* qui se fait avec cette mesure des longueurs que l'on nomme *verge*, laquelle est d'usage en Espagne & en Angleterre.

Vergeage se dit aussi du jaugeage ou mesurage que l'on fait des tonneaux & futailles, avec un instrument ou sorte de jauge que l'on appelle *verge*. (*D. J.*)

VERGÉE, s. f. (*Arpent.*) est une mesure de 240 pieds.

VERGELLUS, (*Géog. anc.*) torrent ou fleuve d'Italie, dans la Pouille, au voisinage du lieu où se donna la bataille de Cannes. Ce torrent est fameux dans l'histoire, à cause du pont qu'Annibal y éleva avec les corps des Romains, pour faire passer son armée. Valere-Maxime, l. IX, c. 2, & Florus, l. II, c. 6, rapportent cette circonstance qu'il ne faut pas prendre à la lettre. Silius Italicus, l. VIII, v. 670, a parlé de ce prétendu pont d'Annibal, & en même tems du fleuve Aufidus; non

qu'il veuille dire que ce pont fût sur l'Aufidus, ce que sa grandeur n'auroit pas permis ; mais parce qu'on y jeta divers cadavres des Romains :

. . . . *Pons esse cadentum*
Corporibus struitur ; tacitusque cadavera
fundit
Aufidus.

VERGENTUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne Bétique. Pline, l. III, c. 1, dit qu'elle étoit surnommée *Julii-Genius*, sans doute parce que les habitans la mirent sous la protection du génie de Jules César. *Vergentum*, selon le P. Hardouin, est aujourd'hui Gelves ou Guelva, dans l'Andalousie, entre la Guadiana & le Guadalquivir, vers l'embouchure d'une petite riviere qui se jette dans l'Océan. (*D. J.*)

VERGEOISE, s. f. (*Rafineurs.*) ce sont les sucres que produisent les sirops des bâtardes. *Voyez* BATARDES. Quand la matiere est cuite, on la rassemble dans un rafraîchissoir, où on la mouve avec précaution, parce que l'excès l'épaissiroit au point d'empêcher les sirops d'en sortir. On les met dans les formes appellées *bâtardes*, que l'on a eu soin d'estamper. *Voyez* ESTAMPER. On les monte ensuite, on les détape. *Voyez* MONTER & DÉTAPER. On les met sur le pot. On les perce avec une prime de trois pouces de long, & d'une ligne & demie de diametre vers son manche. Après quelques jours, on les perce avec une prime plus grosse. *Voyez* PRIME. Cette seconde fois suffit, quand la matiere est bonne. Quand elle est trop foible, on réitere l'opération, tant qu'on le juge nécessaire. Ce n'est qu'à force de chaleur qu'on vient à bout de faire couler les sirops, même dans l'été il faut faire du feu exprès. Quand les *vergeoises* ont égoutté pendant quelque tems sans être couvertes, on les loche ; mais comme l'âcreté des matieres les attache aux formes, on ne peut les locher en les secouant simplement, c'est pourquoi on se sert d'une spatule large de deux pouces, & longue de trois sans son manche, pour piquer ce sucre dans les formes & l'en faire tomber dans des baquets ; ensuite on en fait des fondus.

VERGER. (*Comm.*) *Verger* une étoffe, une toile, *&c.* c'est la mesurer avec la mesure des longueurs, qu'on appelle *verge*. Voyez VERGE.

Verger une barrique, un tonneau, un muid, c'est les jauger avec la verge. *Voy.* VERGE. *Dictionn. de commerce.*

VERGER, s. m. (*Jardin.*) jardin planté d'arbres fruitiers à plein vent. On appelle *cerisaye*, celui qui n'est planté que de cerisiers ; *prunelaye*, de pruniers ; *pommeraye*, de pommiers, *&c.* (*D. J.*)

VERGETTE, s. f. (*Vergettier.*) est un ustencile de ménage qui sert à nettoyer les meubles & les habits. On lui donne encore le nom de *brosse*, qui pourtant ne signifie pas tout-à-fait la même chose que *vergette* ; mais comme il est d'usage presque par-tout de confondre ces deux termes, nous ne les séparerons point, & nous n'en ferons ici qu'un article.

Il se fait des *vergettes* de plusieurs matieres, de diverses formes, & pour différens usages. On y emploie de trois sortes de matieres, de la bruyere, du chiendent & du poil ou soie de sanglier, qu'on tire de Moscovie, d'Allemagne, de Lorraine, de Danemarck. *Voyez* ces trois matieres différentes chacune à leur article.

Il y en a de rondes, de quarrées, sans manche, à manche, de doubles & même de triples ; quelques-unes sont garnies d'une manicle, à l'usage des cochers ; d'autres d'une courroie de pied, à l'usage des frotteurs ; enfin il y a des brosses à décrotter de deux especes ; celles de la premiere espece sont les plus fortes & les plus courtes, & se nomment proprement *décrottoires*, les autres sont les plus fines ; les plus douces ont le poil plus long, & se nomment *polissoires*.

De toutes ces *vergettes*, il y en a qui servent de peigne pour la tête aux enfans, ou de ceux qui se sont fait raser les cheveux ; celles-ci aux habits, aux meubles ; celles-là pour panser les chevaux, nettoyer les carrosses & frotter les planchers ; enfin, il y en a aussi qui servent pour balayer, & qu'on appelle pour cela *balais de poil*.

De toutes ces *vergettes*, il n'y a que celles pour la tête des enfans, qu'on fasse d'une maniere différente de celle des

autres qu'on fabrique toutes de cette façon. On plie le poil en deux, & on le fait entrer à force, par le moyen d'une ficelle qui prend le poil au milieu, dans les trous d'une petite planche de hêtre mince, sur laquelle cette ficelle se lie fortement. Quand tous les trous sont remplis, on coupe la soie égale & unie avec de gros ciseaux, ou des forces.

VERGETTE, s. f. *palum truncatum*, (*Blason.*) pal rétréci qui n'a que le tiers de la largeur du pal quand il se trouve seul, & moins de largeur quand il y en a plusieurs dans un écu.

Les termes *vergetté* & *vergette* viennent du mot *verge*, sorte de petite baguette dépouillée de feuilles.

Julianis du Rouret, en Provence; *de sinople, au pal d'or, chargé d'une* vergette *de sable.*

Sublet des Noyers porte *d'azur au pal bretessé d'or, chargé d'une* vergette *de sable.*

Le François de Pomiere, près Vernon en Normandie; *d'azur à cinq* vergettes *d'argent.* (*G. D. L. T.*)

VERGETTES, s. f. pl. (*Boisselier.*) cercles de bois ou de métal, qui servent à soutenir & à faire bander les peaux dont on couvre le tambour.

VERGETTÉ, (*Blason.*) se dit d'un écu rempli de paux, depuis dix & au-delà. S'il n'y a que dix pals, on n'en nomme point le nombre; s'il y en a douze, on dit *vergetté* de douze pieces. Bertatis de Miolans, en Provence; *vergetté d'or & de gueules.*

VERGETTIER, s. m. (*Art méc.*) est l'ouvrier qui fait & vend les vergettes de toutes especes & de toutes matieres, les balais de poil & de plumes, les houssoirs, *&c.*

La communauté des *vergettiers* est fort ancienne à Paris. Leurs anciens statuts de 1485, sous le regne de Charles VIII, paroissent tirés d'autres plus anciens encore.

Ils ont de nouveaux réglemens, qui sur le visé du roi au châtelet, furent autorisés & confirmés par lettres-patentes de Louis XIV, du mois de septembre 1659.

C'est par eux que leur communauté continue d'être gouvernée. Ils n'ont reçu d'autres changemens que celui que toutes les communautés d'arts & de métiers ont souffert en 1717, par l'incorporation & l'union des charges créées en titre d'office, pendant les longues guerres du regne de Louis XIV, comme de jurés en 1691, d'auditeurs des comptes en 1694, & de trésoriers-receveurs des deniers communs en 1704; mais toutes ces charges ne regardent point la discipline des communautés, & ne font qu'augmenter les droits de réception & de visite.

Il y a dans la communauté des *vergettiers* un doyen, deux jurés, ceux-ci par élection, & celui-là par ancienneté de jurande. Le doyen préside aux assemblées, & y recueille les voix dans les délibérations. Les jurés font les visites, reçoivent les brevets, donnent des lettres de maîtrise, & assignent le chef-d'œuvre.

Nul maître n'est reçu à la jurande, qu'il n'ait administré les affaires de la confrairie. L'élection des jurés se fait tous les ans d'un d'eux, ensorte qu'ils sont en charge chacun pendant deux ans.

L'apprentissage chez les *vergettiers*, est de cinq ans, & les maîtres ne peuvent obliger qu'un apprentif dans l'espace de dix années.

Les veuves de maîtres jouissent des privileges de la maîtrise, si elles ne se remarient point; mais elles ne peuvent point faire d'apprentif.

Ceux qui ont passé par la jurande sont sujets à visite comme les autres maîtres. Les archives, ou le coffre des papiers, est mis chez le nouveau juré. Ce coffre a trois clefs, que le doyen, l'ancien juré & l'ancien administrateur de la confrairie partagent entr'eux.

Les *vergettiers* peuvent vendre des soies de porc, de sanglier, du rouge d'Angleterre, des bouis, des compas à l'usage des cordonniers & des bourreliers.

Si la propreté est, comme on n'en peut guere douter, essentiellement nécessaire à la santé, & pour relever & soutenir les graces du corps, l'art des *vergettiers* ne peut être que très-utile à la société; mais l'usage universel qu'on fait de ses ouvrages, en fait mieux l'éloge que ce que je pourrois en dire ici.

VERGILIA, (*Géog. anc.*) Οὐεργιλία, ville de l'Espagne Tarragonoise : elle étoit dans les terres, selon Ptolomée, liv. II, ch. 6, qui la donne aux Bastitains. (*D. J.*)

VERGILIES, (*Mythol.*) *Vergiliæ*, constellations qui annoncent le printems : ce sont, au dire des poëtes, les filles d'Atlas, que les Grecs appellent *Pléiades*, & les Latins *Vergiliæ*.

VERGINIUS OCEANUS, (*Géog. ancienne.*) Οὐεργίνιος ὠκεανὸς. Ptolomée donne ce nom à la partie de l'Océan qui baigne la côte méridionale de l'Irlande, & les provinces de l'ouest de l'Angleterre. Il ne l'étend point entre la côte orientale de l'Irlande, & la côte occidentale de la Grande-Bretagne. Ce détroit, selon lui, est l'Océan Hibernique, ou la mer d'Irlande. Cependant presque tous les géographes modernes font deux synonymes de l'*Océan Verginien*, & de la *mer d'Irlande*.

Cette mer, de tout tems, a passé pour fort orageuse, & cette réputation n'est pas absolument sans fondement; car la mer d'Irlande sent deux marées opposées, dont l'une vient du sud, & l'autre vient du nord, & elles se rencontrent à la hauteur de la baie de Carlingford. Ces deux marées contraires, se choquant avec violence, doivent émouvoir considérablement la mer, & empêcher qu'elle ne soit tranquille dans le tems que le choc se fait; & lorsqu'on navige d'un bout du détroit à l'autre, si dans la premiere partie on a eu une marée favorable, on en rencontre enfin une autre qui est opposée, & qui doit tout au moins retarder le cours du vaisseau.

Il est cependant certain que cette mer n'est ni aussi orageuse, ni par conséquent aussi périlleuse qu'on voudroit le persuader. On n'y remarque point de tempêtes, qu'on ne sente en même tems les vents qui les causent; & il ne s'y fait pas plus de naufrages qu'ailleurs. C'est l'ordinaire par tout pays que, durant l'hiver, la mer soit dangereuse près des côtes, parce qu'on y est exposé à de grands coups de vent, d'autant plus fâcheux, que les nuits sont longues & obscures; ainsi cela n'est pas particulier à la mer d'Irlande.

Le fonds de cette mer n'est que sable par-tout, excepté dans quelques endroits, où il est limonneux; & dans la baie de Wicklo, où il est rocher. La marée se fait sentir le long des terres au sud & au nord; mais du côté de l'orient, près des terres, elle se fait de l'ouest à l'est, & le reflux descend de l'est à l'ouest.

La mer d'Irlande, selon Ortelius, qui cite H. Lhuyd, est appellée *Mor-weridh* dans la langue bretonne, & *canal de Saint-George* par les Anglois. Cependant M. de Lisle ne donne le nom de *canal de Saint-George*, qu'au golfe qui ferme l'embouchure de la Saverne. (*D. J.*)

VERGLAS, s. m. (*Physiq.*) est le nom qu'on donne à la glace qui s'attache aux pavés, & qui rend le marcher très-difficile. *V.* GLACE *&* GELÉE.

VERGOTUR, (*Géogr. mod.*) petite ville de la Tartarie russe, à 50 lieues au couchant méridional de Tumen, entre les montagnes Semoy-Poyas, que M. Witsen prend pour les monts Ryphées des anciens. (*D. J.*)

VERGUE, s. f. (*Marine.*) piece de bois longue, arrondie, une fois plus grosse par le milieu que par les bouts, posée quarrément par son milieu sur le mât vers les racages, & qui sert à porter la voile. *V.* VAISSEAU.

On donne communément à la grande *vergue* les sept seiziemes parties de la longueur & de la largeur du vaisseau; à celle de misaine, les six septiemes de la longueur de celle-ci; à la *vergue* d'artimon, une longueur moyenne entre la grande *vergue* & celle de misaine; c'est-à-dire, environ les cinq huitiemes de la grande *vergue*. On détermine à peu près de même les *vergues* des huniers, des perroquets, *&c.* de sorte que la *vergue* du grand hunier a les quatre septiemes de la grande *vergue*; la *vergue* du petit hunier les quatre septiemes parties de la *vergue* de misaine; la *vergue* de foule la longueur de celle du grand hunier. Enfin, on proportionne les *vergues* d'artimon, de beaupré, aux *vergues* qui sont dessous; de même que la *vergue* du grand hunier est proportionnée à la grande *vergue*.

On dit *être vergue à vergue*, lorsque deux vaisseaux sont flanc à flanc; de sorte que leurs *vergues* sont sur la même ligne. *Voyez* les *pl. de marine*, *fig.* 1 *& fig.* 2.

où l'on a marqué toutes les *vergues* & leur ſituation.

VERGUE A CORNE. *Voyez* CORNE A VERGUE.

VERGUE DE FOULE, (*Marine.*) c'eſt une *vergue* où il n'y a point de voile, & qui ne ſert qu'à border la voile du perroquet d'artimon.

VERGUE EN BOUTTE HORS, *vergue* dont le bout eſt appuyé au pied du mât, dans les ſemesles & autres bâtimens ſemblables, & qui prend la voile en travers juſqu'au point d'en-haut, lequel eſt parallele à celui qui eſt amarré au haut du mât. Le tour de la *vergue*, excepté le côté qui eſt amarré au mât, n'eſt ſoutenu que par les ralingues.

VERGUE TRAVERSÉE, *vergue* poſée de biais, & qui eſt trop halée au vent.

VERGUNNI, (*Géog. anc.*) peuples des Alpes, du nombre de ceux qui furent ſubjugués par Auguſte. Ils ſont nommés dans l'inſcription qui fut miſe ſur le trophée des Alpes, & que Pline, liv. III, ch. 20, nous a conſervée. On trouve des traces du nom de ce peuple dans *Vergons*, au dioceſe de Sénez. (*D. J.*)

VERHEYEN (MUSCLE DE). *Anat. Verheyen*, profeſſeur royal d'anatomie & de chirurgie dans l'univerſité de Louvain, naquit en 1644 au bourg de Waas, dans la paroiſſe de Varbrock. Son pere étoit laboureur. Il mourut en 1711 d'une fievre aiguë. Il a publié une anatomie du corps humain. Il y a des muſcles releveurs des côtes qui portent ſon nom. *V.* RELEVEUR.

VERHOLE, ſ. m. (*Marine.*) On appelle ainſi, au Havre-de-Grace, un renvoi d'eau qui ſe fait vers l'embouchure de la Seine, lorſque la mer eſt à la moitié ou aux deux tiers du montant.

VERIA, (*Géogr. anc.*) *ou* BERIA, petite ville d'Eſpagne au royaume de Grenade, aux environs de Montril. On l'appelloit autrefois *Baria*. Elle a été célebre, parce qu'elle faiſoit anciennement la ſéparation entre la Bétique & la Tarragonoiſe. (*D. J.*)

VERIA, (*Géog. mod.*) contrée des états du Turc en Europe, dans la Macédoine, au nord de la Janna. Elle s'étend d'orient en occident, depuis le golfe de Salonique, juſqu'aux confins de l'Albanie, & prend ſon nom de ſa capitale, appellée *Cara-Veria*.

VERJAGE, ſ. m. (*Manufact.*) Ce mot ſe dit des étoffes de ſoie unies, comme ſont les velours, les ſatins & les taffetas non façonnés. Il ſe dit auſſi des draps, ſerges ou autres étoffes de laine, dont les fils de la chaîne ou de la trame ne ſont pas d'une égale filure & d'une même teinture, ce qui raie & *verge* la piece quelquefois dans toute ſa longueur & largeur, & quelquefois ſeulement en de certains endroits. *Dict. du comm.* (*D. J.*) *Voyez* les *Deſcriptions des arts & métiers*, publiées par M. Bertrand, tome IX.

VÉRICLE, ſ. m. (*Joaill.*) On appelle *véricles*, des pierreries fauſſes contrefaites avec du verre ou du cryſtal. Les ſtatuts des orfevres portent qu'il ne leur eſt pas permis de tailler des diamans de *véricle*, ni de les mettre en or ou en argent. Cette partie de leurs ſtatuts n'eſt plus obſervée. L'on fait quantité de fauſſes pierres montées en or, & ſi bien imitées & miſes en œuvre, que les plus habiles joailliers y ſont quelquefois trompés. (*D. J.*)

VÉRIDIQUE, adj. (*Gramm.*) qui aime la vérité, qui la dit avec plaiſir, qui s'eſt fait une habitude de cette vertu. Il y a peu d'hommes *véridiques*.

VÉRIFICATEUR, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt celui qui examine ſi une choſe eſt juſte & véritable. Il y a eu autrefois des conſeillers *vérificateurs* des défauts. *V.* CONSEILLERS.

En fait d'écriture, il y a des experts *vérificateurs*. V. COMPARAISON *d'écritures*, ECRITURES, ECRIVAIN, EXPERT, VÉRIFICATION. (*A*)

VÉRIFICATION, ſ. f. (*Juriſp.*) eſt l'action d'examiner ſi une choſe eſt véritable ou réguliere.

Vérification d'une citation; c'eſt lorſqu'on la confronte avec le texte, pour voir ſi elle eſt fidelle.

Vérification d'un défaut ou *d'une demande*, eſt lorſqu'on examine ſi les concluſions de la demande ſont juſtes & bien fondées.

VÉRIFICATION D'ÉCRITURE, eſt l'examen que l'on fait d'une écriture privée pour ſavoir de quelle main elle eſt;

ou bien l'examen d'une piece authentique, contre laquelle on s'eſt inſcrit en faux, pour connoître ſi elle eſt vraie ou fauſſe.

La *vérification d'une écriture privée* ſe fait lorſque celui contre lequel on veut ſe ſervir de cet écrit, refuſe de reconnoître ſon écriture ou ſignature, ou qu'il ne convient pas que l'écrit ſoit d'un tiers auquel on l'attribue.

Cette *vérification* peut ſe faire en trois manieres :

1°. Par deux témoins oculaires qui dépoſent avoir vu écrire & ſigner la perſonne, & qui reconnoiſſent l'écrit pour être le même qu'ils ont vu faire. 2°. Par la dépoſition de témoins qui dépoſent connoître l'écriture de celui dont il s'agit, & qu'ils lui en ont vu faire de ſemblable. 3°. Par comparaiſon d'écritures, laquelle ſe fait toujours par experts.

Quand une piece eſt arguée de faux, la *vérification* s'en fait par comparaiſon d'écritures par le miniſtere d'experts nommés à cet effet.

La *vérification d'écriture* a lieu tant en matiere civile qu'en matiere criminelle.

Elle ſe fait toujours devant le juge où le procès principal eſt pendant.

Ceux qui ont eu la mauvaiſe foi de nier leur écriture ou ſignature, doivent, ſuivant les ordonnances, en cas de *vérification*, être condamnés au double des ſommes portées en leurs promeſſes, & en de groſſes amendes envers le roi & la partie. *Voyez* l'ordonnance de Villers-Cotterets, *article* 93; celle de Rouſſillon, *article* 8; la déclaration du mois de décembre 1684; l'ordonnance de 1667, *titre des compulſoires*; l'ordonnance criminelle, *titre* 8, & l'ordonnance du faux; *Traité de la preuve par comparaiſon d'écrit*, de M. le Vayer, maître des requêtes; Danty, *De la preuve par témoins*, & le *Traité* de de Bligny. *Voyez* auſſi les *mots* COMPARAISON D'ÉCRITURE, ÉCRITURE, EXPERT, FAUX, RECONNOISSANCE. (*A*)

VÉRIFICATION *d'un édit, déclaration, ou ordonnance*, eſt lorſque le tribunal auquel une nouvelle loi eſt adreſſée pour l'enregiſtrer, vérifie ſi elle eſt en la forme qu'elle doit être. *Voyez* ENREGISTREMENT.

VÉRIFICATION *d'une ſignature*, eſt quand on examine ſi une ſignature eſt vraie ou fauſſe; on vérifioit autrefois les ſignatures de cour de Rome. *Voyez* SIGNATURE. (*A*)

VÉRIFIER, v. act. (*Gramm.*) rechercher ſi une choſe eſt vraie; on *vérifie* une écriture, un fait, une citation; les prophéties ſe *vérifient* ou ſe démentent par le fait.

A. N. VÉRIFIER LES CHARTES ET DIPLOMES (*Art de*). Cet art, auquel on donne communément le nom de *diplomatique*, eſt celui de connoître les ſiecles où les diplomes ont été faits, & de diſcerner les vrais titres d'avec ceux qui ſont faux ou ſuppoſés. C'eſt une eſpece de vérification d'écriture, plus ſavante à la vérité & beaucoup plus difficile; mais dont les regles ne ſont pas plus ſûres que celles dont ſe ſervent les vérificateurs jurés des écritures modernes. *V.* ÉCRIVAIN.

Les *diplomes*, qui ſont des actes émanés de l'autorité des ſouverains, ſont à peu près ce qu'on nomme aujourd'hui *lettres-patentes*. On a donné quelquefois leur nom aux actes des perſonnes conſtituées en dignité, mais d'un grade inférieur : on les connoît plus communément aujourd'hui ſous la dénomination de *titres* & de *chartes*.

Les titres anciens ſont à la vérité très-utiles pour prouver la propriété des biens qui ont été uſurpés par des étrangers, ou des droits qui ſont en litige, parce que les magiſtrats ne connoiſſent que ces ſortes d'actes pour ſe déterminer dans leurs jugemens; mais comme ces mêmes titres peuvent quelquefois être ſuppoſés par la cupidité des hommes, qu'on a ſouvent accuſé beaucoup de communautés de ſavoir en fabriquer au beſoin, qu'on en a trouvé pluſieurs de falſifiés ou d'altérés, qu'on a même ſouvent regardé comme faux ou comme contrefaits par des fauſſaires, des titres qui étoient très-vrais, on a été obligé, pour éviter toute mépriſe, de fixer certains principes & d'établir certaines regles qui ſerviſſent au moins comme d'un foible flambeau, pour porter quelque eſpece de jour dans des ténebres auſſi épaiſſes.

Parmi les anciennes chartes il y en a de totalement ſuppoſées, & d'autres qui ne

font que falsifiées. Ces dernieres sont plus difficiles à reconnoître, parce que ceux qui étoient les maîtres des originaux, ajoutoient dans leurs copies ce qui convenoit à leurs intérêts. On ne peut vérifier ces falsifications qu'en les confrontant avec les chartes originales, quand elles sont en nature, ou avec des privileges postérieurs opposés à ceux contre lesquels on forme quelque soupçon. Les chartes totalement supposées sont beaucoup plus aisées à reconnoître, parce que quelqu'un qui est versé dans cet art, trouve dans la piece supposée les mœurs & le caractere du siecle où vivoit le faussaire, au lieu d'y voir ceux du siecle auquel on attribue la charte, ou parce que le faussaire aura pris le corps d'une autre charte, dans la copie ou l'imitation de laquelle le faussaire se sera contenté de changer l'endroit qui sert de motif à la supposition.

Pour découvrir la fausseté de ces deux sortes d'actes, il faut faire beaucoup d'attention aux notes chronologiques qu'on y met ordinairement, par exemple, si l'on s'est servi d'une époque qui n'étoit pas encore en usage dans le tems où l'on suppose que le titre a été fait; comme si dans le dixieme siecle ou les précédens on faisoit mention de l'ere chrétienne, qui n'a été en usage dans ces sortes de monumens que dans le onzieme siecle; si leur date quadre avec le regne des princes sous lesquels on dit qu'elles ont été faites; si elles sont signées par des personnes qui étoient déjà mortes, ou qui n'ont vécu que long-tems après. Quand ce dernier défaut n'est pas dans un original reconnu comme tel, mais seulement dans sa copie, on ne doit point s'inscrire en faux qu'on n'ait comparé l'un avec l'autre, parce qu'il est arrivé quelquefois que quelqu'un a été prié de confirmer par sa signature une charte qui étoit faite avant qu'il existât.

Pour distinguer dans ces anciens actes ceux qui sont faux ou altérés, d'avec ceux dont on croit que la vérité n'est pas suspecte, on a établi plusieurs regles, dont la premiere est d'avoir des titres authentiques, pour en comparer l'écriture avec celle des chartes dont on soupçonne la vérité. Mais comment s'assurer de la certitude de celui qui doit servir de piece de comparaison? Quoiqu'un homme intelligent & versé dans les différentes écritures puisse connoître un titre faux parmi ceux qui sont incontestables, à ce que le faussaire n'aura pas exactement imité la liberté d'une main originale; qu'on voit dans le corps de l'écriture de la crainte & des différences qui sont sensibles; que la précipitation, ou la crainte de ne pas bien imiter son modele, ont donné à la main du faussaire une peine & un embarras dont on s'apperçoit; que quoique chaque siecle differe, pour ainsi dire, dans la maniere d'écrire, de ceux qui l'ont précédé ou suivi, il y a cependant dans ce même siecle une différence encore plus sensible entre les écritures de divers pays. Aussi ceux qui sont experts dans cet art, conviennent que, lorsqu'il s'agit des huit ou neuf premiers siecles de l'ere chrétienne, il est très-difficile d'assurer la vérité des titres qu'on croit appartenir à ces tems.

La seconde regle est d'examiner la conformité ou la différence de style d'une piece à une autre; savoir, de quelle maniere les princes ont commencé & fini leurs diplomes, & de quels termes particuliers ils se sont servis. Mais comme toutes ces choses n'ont pas toujours été les mêmes, que chaque référendaire ou chancelier peut avoir changé le style qui étoit usité du tems de son prédécesseur, que les formules ordinaires n'ont pas toujours été également suivies, cette regle est sujette à bien des erreurs. Le style, l'orthographe ne sont pas toujours des moyens sûrs pour affirmer la vérité d'un titre, parce que ceux qui les écrivoient pouvoient être étrangers à la langue où l'on étoit d'usage de les écrire, ou qu'ils écrivoient ainsi qu'ils prononçoient une langue qui ne leur étoit pas naturelle.

La troisieme, qu'on regarde comme très-essentielle, consiste à examiner la date ou la chronologie des actes, parce qu'un faussaire n'y fait pas toujours attention; qu'il est plus habile dans les coups de main que dans l'histoire des souverains, & qu'il se sert presque toujours des dates reçues de son tems, pour marquer des siecles antérieurs au sien, parce qu'il s'imagine que ces dates ont toujours été en usage. Cette

regle n'eſt pas plus ſûre que les précédentes, parce qu'on a ſouvent compté le commencement du regne d'un prince par la premiere année de ſon aſſociation au trône, quoiqu'on ait plus communément daté du jour où il a commencé à être ſeul poſſeſſeur. Pour découvrir la fraude, on ne doit point négliger les indictions, ni oublier que lorſqu'il eſt queſtion du regne des empereurs, elles ont commencé pour ces princes le 24 ſeptembre, au lieu que celles des papes ne commencent que le 25 décembre.

La quatrieme eſt de faire attention aux ſignatures des perſonnes, pour ſavoir ſi elles exiſtoient pour lors; & de ſe ſouvenir que, quoique les ſignatures des princes fuſſent ordinairement des *monogrammes*, où leur nom étoit repréſenté par des lettres figurées & entrelacées, on avoit ſoin d'écrire de qui étoit ce monogramme.

La cinquieme eſt d'examiner l'hiſtoire la plus certaine de la nation & de ſes rois, les mœurs du tems, les coutumes & les uſages du peuple, pour voir ſi tout eſt conforme au ſiecle auquel on prétend que la charte a été faite.

La ſixieme eſt de comparer les monogrammes & les ſignatures des rois, celles de leurs chanceliers ou référendaires, avec celles des actes qu'on croit être véritables.

La ſeptieme eſt d'examiner ſi les ſceaux ſont ſains & entiers, ſans aucune fracture, altération & défauts; s'ils n'ont point été tranſportés d'un acte véritable, pour être appliqués à un faux & ſuppoſé.

La huitieme eſt d'obſerver quelle étoit la matiere ſur laquelle on écrivoit dans chaque ſiecle. Le papier d'Egypte, dont on a commencé à ſe ſervir, a ſubſiſté en France juſqu'au onzieme ſiecle; on ſe ſervoit auſſi quelquefois des peaux de poiſſon : mais comme ces matieres étoient fragiles, on y ſubſtitua le parchemin, qui a beaucoup plus de conſiſtance, & qui réſiſte mieux à l'injure du tems. Le papier eſt d'un uſage moderne, & ſon invention ne remonte pas à ſix cents ans.

Au ſujet du parchemin & du papier, nous ferons obſerver par rapport au premier, qu'il eſt aiſé d'en connoître la vétuſté en l'expoſant à la lumiere ou au grand jour, & en y regardant à travers. Lorſque le parchemin eſt extrêmement vieux, on n'y apperçoit plus de petites membranes ou filamens rouges qui y ſont parſemés, qu'on voit plus ou moins abondans ou plus ou moins colorés, à proportion que le parchemin eſt plus ancien ou moderne. Quant au papier, il n'y a qu'à faire attention à ſa marque, qui eſt ordinairement au milieu ou à un côté de chaque feuille, ſavoir, l'année où l'on a établi la papeterie où il a été fabriqué, & voir ſi la date de l'acte qu'on y a écrit n'eſt pas antérieure à l'établiſſement de la papeterie. C'eſt ainſi que par le moyen d'un habile parcheminier de Paris, feu M. l'abbé *Bignon*, bibliothécaire du roi & conſeiller d'état, découvrit la fauſſeté de deux titres, l'un en parchemin & l'autre en papier, que produiſoit un procureur de communauté dans un procès que ſes religieux avoient intenté contre un des deſcendans de leur fondateur, pour le dépouiller de certains droits utiles qu'ils lui conteſtoient.

Indépendamment des regles ci-deſſus, il faut faire attention à l'encre dont on ſe ſervoit autrefois. Les anciens n'avoient pas le talent de la faire auſſi noire que la nôtre; elle jauniſſoit en vieilliſſant. Ils ſe ſervoient quelquefois d'encre rouge, ce qui étoit très-uſité par les empereurs de Conſtantinople.

La nature des caracteres ayant beaucoup varié, on doit ſavoir que le romain n'a été en uſage que juſqu'au cinquieme ſiecle, après lequel chaque ſiecle a eu ſa maniere d'écrire; que chaque nation a eu & a encore ſon écriture particuliere; que l'écriture la plus difficile à lire n'eſt pas toujours la plus ancienne; que quoique l'écriture ait ſouffert beaucoup de révolutions depuis quatre cents ans, elle eſt devenue moins difficile à lire, & il n'y a que les abréviations qui puiſſent arrêter. Quoique la ſuite du diſcours en donne quelquefois l'intelligence, on a été obligé d'en faire un dictionnaire particulier, pour les rendre plus intelligibles.

Il eſt fâcheux qu'un art qui procureroit tant d'avantages à la ſûreté de l'hiſtoire & à l'utilité de quelques particuliers, ne ſoit pas fondé ſur des principes inconteſtables, &

& qu'on puisse s'y servir des mêmes raisons pour prouver le pour & le contre. Si par le moyen de cet art on a découvert quelques faux titres, combien en a-t-on regardé comme véritables, qui peut-être ne valoient pas mieux que ceux dont on a démontré la fausseté! On peut assurer de cet art, comme on l'a déjà dit, qu'il a cela de commun avec celui de la vérification des écritures, que dans l'un & dans l'autre on va souvent à tâtons, & que ni l'un ni l'autre n'ont pas encore de pratiques assez certaines pour en faire des regles constantes & indubitables.

A. N. VÉRIFIER LES DATES (*Art. de*). La date est l'indication du tems précis dans lequel un événement s'est passé; & c'est par son moyen qu'on peut lui assigner la place qui lui convient dans la narration historique & successive, & dans l'ordre chronologique des choses. Tout le monde convient que la chronologie est l'art de mesurer les tems qui ont passé, & d'en fixer les époques. Plus les tems sont reculés, plus leur mesure est incertaine, parce que les matériaux manquent pour la plupart, que les ouvrages de quantité d'auteurs ont péri, que ceux qui nous restent sont souvent contradictoires les uns aux autres, & qu'en les conciliant bien ou mal, les recherches chronologiques ne sont quelquefois que des combinaisons plus ou moins heureuses de ces matériaux informes.

L'art dont il est ici question, & qui est un des plus importans pour fixer l'ordre des tems & des événemens, fut commencé par D. Maur Dantine, & continué après sa mort par D. Charles Clément & D. Ursin Durand, qui en donnerent la premiere édition in-4°. Comme celle-ci étoit susceptible d'une augmentation considérable, en y comprenant les monumens historiques des peuples d'Orient, avec lesquels l'Europe a eu des rapports ou des intérêts a démêler; qu'elle étoit épuisée, & que les exemplaires en étoient extrêmement rares; en fouillant dans les archives publiques de la littérature, & en consultant de vive voix & par écrit des personnes très-habiles qui ont bien voulu communiquer leurs remarques chronologiques-historiques, D. Clément, faisant usage de ses travaux & des remarques de quelques savans, les fit imprimer in-folio en 1770, & procura ainsi au public l'ouvrage le plus utile qui ait paru sur ce sujet.

Avant que cet ouvrage parût au jour, on pouvoit dire que la chronologie & la géographie n'étoient qu'un chaos informe qui surchargeoit la mémoire sans éclairer l'esprit, & que l'histoire, tant ecclésiastique que profane, se ressentoit de ce que ces deux sciences n'étoient pas encore bien débrouillées. Combien d'époques, jusqu'alors incertaines, ont été rétablies dans leur véritable point! Si les géographes & les habiles chronologistes avoient de tems en tems dissipé quelques nuages & applani quelques difficultés, combien de questions épineuses n'avoient-ils pas, pour ainsi dire, abandonnées, dont la solution ne dépendoit pas moins de la sagacité de l'esprit, que du secours de l'art! Quels services importans n'ont donc pas rendu aux gens de lettres les auteurs d'un ouvrage aussi utile, en établissant des regles générales & sûres pour vérifier les dates des monumens historiques, fixer les époques des événemens, & concilier les auteurs qui non-seulement ne sont pas d'accord entr'eux, mais qui quelquefois ne le sont pas avec eux-mêmes!

Dans cet ouvrage, dont la combinaison des calculs doit avoir été immense & le travail pénible & laborieux, on traite d'abord des principes de la chronologie; & après avoir parlé des olympiades qui forment la plus ancienne des époques dans l'histoire profane, on y examine les différentes manieres dont on a commencé les années de l'ere chrétienne; on y apprend à les discerner dans les chartes, les chroniques & les annales; on y discute les autres eres qui ont eu le plus de cours parmi les autres peuples, & on y fait connoître leurs rapports avec la nôtre. Comme le principal objet de cet ouvrage est en quelque façon la fixation de la Pâque, on y détaille toutes les méthodes qui ont été employées pour déterminer le jour de cette solemnité, d'où dépend la connoissance de toutes les fêtes mobiles: & comme parmi ces différentes méthodes il y en a qui appartiennent à l'ancien calendrier, & d'autres au nouveau, on y fait sentir les avan-

tages de celui-ci sur le premier; on y marque les diverses époques de sa réception dans tous les états de la chrétienté; époques dont l'ignorance, en tout ou en partie, a été la véritable source & l'origine des difficultés que, relativement aux dates, on rencontre dans les anciens monumens de l'histoire. Avec un tel secours on peut s'assurer des points les plus essentiels de l'histoire sacrée & profane; du nombre des années qui se sont écoulées depuis la création; de la distinction des années sacrées & civiles parmi les Juifs; du séjour des Israélites dans le désert; de la chronologie des juges & des rois de Juda & d'Israel; du commencement des années de la captivité du peuple Juif; du tems précis où ont commencé les soixante & dix semaines de Daniel; de l'histoire de Judith & de celle d'Esther; de la naissance, la mission & la mort du Messie; de l'origine de l'hégire ou l'ere des Turcs; du tems où ont commencé les Chinois, les dynasties d'Egypte, & l'époque du regne de Sésostris; du commencement & de la fin de l'empire d'Assyrie; de la chronologie des rois de Babylone, des rois Medes, des successeurs d'Alexandre; & enfin des tems fabuleux & héroïques où l'on trouve encore de plus grandes difficultés.

Pour rendre cet ouvrage aussi intéressant qu'il devoit l'être, & conforme au but que les auteurs s'étoient proposé, ils ne se sont pas seulement contentés de marquer les années; ils y ont encore ajouté, autant qu'il leur a été possible, les mois & les jours, soit des événemens, soit du commencement & de la fin des regnes, parce qu'ils se sont convaincus qu'il ne suffisoit pas, pour fixer le tems d'une charte datée d'une année d'un roi, de savoir que ce roi a commencé de régner telle année, mais qu'il ne falloit pas encore ignorer en quel tems de l'année a commencé son regne, sans quoi on s'exposeroit à tomber dans des méprises considérables, dont n'ont pas été à l'abri les historiens les plus judicieux, tels que les Fleuri, & les plus ardens à relever les fautes des autres, tels que les Pagi; on peut même assûrer que les Pétau, les Tillemont, les Mabillon n'en ont pas été totalement exempts.

Si dans les arts de vérifier l'antiquité des chartes & l'identité des écritures, on marche, pour ainsi dire, à tâtons; & si l'on n'a aucune regle marquée au coin de l'évidence, qui puisse nous faire porter des jugemens certains, il n'en est pas de même de celui-ci, qui, comme un flambeau lumineux, dissipe les doutes, & fait évanouir comme des ombres les difficultés qui sans lui arrêteroient, embarrasseroient, déconcerteroient même souvent dans la lecture des chroniques & autres anciens monumens de l'histoire. Dans ce nouvel art, presque tout est affaire de calcul; & pour sortir d'un dédale aussi tortueux, l'arithmétique lui a fourni un fil pour le moins aussi sûr que celui qu'Ariadne donna à Thésée lorsqu'il fut combattre le Minotaure.

VÉRIN, s. m. (*Méchanique.*) machine en maniere de presse, composée de deux fortes pieces de bois, posées horisontalement, & de deux grosses vis, qui font élever un pointal enté sur le milieu de la piece de dessus. Cette machine sert à reculer des jambes en surplomb, à reculer des pans de bois, & à charger de grosses pierres dans les charrettes. (*D. J.*)

VÉRINE, (*Géog. mod.*) village de l'Amérique méridionale, dans la province de Vénézuela, au voisinage de Caracos. Les Espagnols ont une plantation dans ce village fameux par son tabac, qui passe pour le meilleur du monde. (*D. J.*)

VERITABLE, adj. (*Gramm.*) qui est conforme à la vérité; la chose est vraie; rien n'est plus *véritable*: il se dit des personnes; c'est un homme vrai ou *véritable*: il est quelquefois synonyme à *réel*; la vraie délicatesse, le *véritable* amour.

VÉRITÉ. (*Logique.*) Toute idée considérée en elle-même, est vraie, c'est-à-dire qu'elle représente exactement ce qu'elle représente, soit que ce qu'elle offre à l'esprit existe ou non. Pareillement toute chose considérée en elle-même, est vraie, c'est-à-dire qu'elle est ce qu'elle est: c'est ce que personne ne révoquera en doute; mais quelle utilité pourroit-il y avoir à envisager la *vérité* sous cette face? Il faut considérer la *vérité* relativement à nos connoissances: considérée sous ce point de vue, on peut la définir *une conformité de nos jugemens avec ce que sont les choses*: en-

forte que ce qu'elles font en elles-mêmes, foit précifément ce que nous en jugeons.

Si la *vérité* eft une conformité de notre penfée avec fon objet, elle eft donc une particularité ou circonftance de notre penfée; elle en eft donc dépendante, elle ne fubfifte donc point par elle-même. S'il n'y avoit point de penfées & de connoiffances au monde, il n'y auroit point de *vérité;* mais comment cela peut-il s'accorder avec ce que les philofophes ont dit de plus beau touchant la nature des *vérités* éternelles? Ne craignez rien pour les *vérités* éternelles. Comme Dieu eft un efprit qui fubfifte néceffairement, & qui connoît de toute éternité, c'eft auffi en lui que les *vérités* fubfifteront effentiellement, éternellement & néceffairement; mais par-là elles ne fe trouveront pas indépendantes de la penfée, puifqu'elles font la penfée de Dieu même, laquelle eft toujours conforme à la réalité des chofes. Mais, direz-vous, quand je détruirois dans ma penfée toutes les intelligences du monde, ne pourrois-je pas toujours imaginer la *vérité?* La *vérité* eft donc indépendante de la penfée. Point du tout; ce que vous imagineriez alors feroit juftement une abftraction, & non une réalité. Vous pouvez par abftraction penfer à la *vérité*, fans penfer à aucune intelligence; mais réellement il ne peut y avoir de *vérité* fans penfée, ni de penfée fans intelligence; ni d'intelligence fans un être qui penfe, & qui foit une fubftance fpirituelle. A force de penfer par abftraction à la *vérité*, qui eft une particularité de la penfée, on s'accoutume à regarder la *vérité* comme quelque chofe d'indépendant de la penfée & de l'efprit; à peu près comme les enfans trouvent dans un miroir la repréfentation d'un objet, indépendante des rayons de la lumiere, dont néanmoins elle n'eft réellement qu'une modification.

L'objet avec lequel notre penfée eft conforme, eft de deux fortes; ou il eft interne, ou il eft externe; c'eft-à-dire, ou les chofes auxquelles nous penfons ne font que dans notre penfée, ou elles ont une exiftence réelle & effective, indépendante de notre penfée. De là deux fortes de *vérités*, l'une interne & l'autre externe, fuivant la nature des objets. L'objet de la *vérité* interne eft purement dans notre efprit, & celui de la *vérité* externe eft non-feulement dans notre efprit, mais encore il exifte effectivement & réellement hors de notre efprit, tel que notre efprit le conçoit. Ainfi toute *vérité* eft interne, puifqu'elle ne feroit pas *vérité* fi elle n'étoit dans l'efprit; mais une *vérité* interne n'eft pas toujours externe. En un mot, la *vérité* interne eft la conformité d'une de nos idées avec une autre idée, que notre efprit fe propofe pour objet: la *vérité* externe eft la conformité de ces deux idées réunies & liées enfemble, avec un objet exiftant hors de notre efprit, & que nous voulons actuellement nous repréfenter.

Il faut obferver que nous jugeons des objets, ou par voie de principe, ou par voie de conféquence. J'appelle *jugement par voie de principe*, une connoiffance qui nous vient immédiatement des objets, fans qu'elle foit tirée d'aucune connoiffance antérieure ou précédente. J'appelle *jugement par voie de conféquence*, la connoiffance que notre efprit agiffant fur lui-même, tire d'une autre connoiffance qui nous eft venue par voie de principe.

Ces deux fortes de jugemens font les deux fortes de *vérités* que nous avons indiquées, favoir, la *vérité* externe, & la *vérité* interne. Nous appellerons la premiere *vérité objective*, ou de *principe;* & l'autre, *vérite logique*, ou de *conféquence*. Ainfi *vérité* objective, de principe, externe, font des termes fynonymes; de même que *vérité* interne, logique, de conféquence, fignifient précifément la même chofe. La premiere eft particuliere à chacune des fciences, felon l'objet où elle fe porte; la feconde eft le propre & particulier objet de la logique.

Au refte, comme il n'eft nulle fcience qui ne veuille étendre fes connoiffances par celles qu'elle tire de fes principes, il n'en eft aucune auffi où la logique n'entre, & dont elle ne faffe partie; mais il s'y trouve une différence finguliere: favoir, que les *vérités* internes font immanquables & évidentes, au lieu que les *vérités* externes font incertaines & fautives. Nous ne pouvons pas toujours nous affurer que

nos connoiſſances externes ſoient conformes à leurs objets, parce que ces objets ſont hors de nos connoiſſances même & de notre eſprit : au lieu que nous pouvons diſcerner diſtinctement ſi une idée ou connoiſſance eſt conforme à une autre idée ou connoiſſance ; puiſque ces connoiſſances ſont elles-mêmes l'action de notre eſprit, par laquelle il juge intimement de lui-même & de ſes opérations intimes : c'eſt ce qui arrive dans les mathématiques, qui ne ſont qu'un tiſſu de *vérités* internes, où ſans examiner ſi une *vérité* externe eſt conforme à un objet exiſtant hors de notre eſprit, on ſe contente de tirer d'une ſuppoſition qu'on s'eſt miſe dans l'eſprit, des conſéquences qui ſont autant de démonſtrations. Ainſi l'on démontre que le globe de la terre étant une fois dans l'équilibre, pourroit être ſoutenu ſur un point mille & mille fois plus petit que la pointe d'une aiguille, mais ſans examiner ſi cet équilibre exiſte ou n'exiſte pas réellement & hors de notre eſprit.

La *vérité* de conſéquence étant donc la ſeule qui appartienne à la logique, nous ceſſerons d'être ſurpris comment tant de logiciens où de géometres habiles ſe trouvent quelquefois ſi peu judicieux, & comment des volumes immenſes ſont en même tems un tiſſu de la meilleure logique & des plus grandes erreurs : c'eſt que la *vérité* logique & interne ſubſiſte très-bien ſans la *vérité* objective & externe. Si donc les premieres *vérités* que la nature & le ſens commun nous inſpirent ſur l'exiſtence des choſes, ne ſont la baſe & le fondement de nos raiſonnemens, quelque bien liés qu'ils ſoient, & avec quelque exactitude qu'ils ſe ſuivent, ils ne ſeront que des paralogiſmes & des erreurs. Je vais en donner des exemples.

Qu'il ſoit vrai une fois que la matiere n'eſt autre choſe que l'*étendue*, telle que ſe la figure Deſcartes ; tout ce qui ſera étendu ſera matiere : & dès que j'imaginerai de l'étendue, il faut néceſſairement que j'imagine de la matiere : d'ailleurs ne pouvant m'abſtenir quand j'y penſe, d'imaginer de l'étendue au-delà même des bornes du monde, il faudra que j'imagine de la matiere au-delà de ces bornes ; ou, pour parler plus nettement, je ne pourrai imaginer des bornes au monde ; n'y pouvant imaginer des bornes, je ne pourrai penſer qu'il ſoit ou puiſſe être fini, & que Dieu ait pu le créer fini.

De plus, comme j'imagine encore, ſans pouvoir m'en abſtenir quand j'y penſe, qu'avant même la création du monde il y avoit de l'étendue ; il faudra néceſſairement que j'imagine qu'il y avoit de la matiere avant la création du monde : & je ne pourrois imaginer qu'il n'y ait pas toujours eu de la matiere, ne pouvant imaginer qu'il n'y ait pas eu toujours de l'étendue ; je ne pourrai imaginer non plus que la matiere ait jamais commencé d'exiſter, & que Dieu l'ait créée.

Je ne vois point de traité de géométrie qui contienne plus de *vérités* logiques, que toute cette ſuite de conſéquences, à laquelle il ne manque qu'une *vérité* objective ou de principe, pour être eſſentiellement la *vérité* même.

Autre exemple d'évidentes *vérités* logiques. S'il eſt vrai qu'un eſprit en tant qu'eſprit, eſt incapable de produire aucune impreſſion ſur un corps, il ne pourra lui imprimer aucun mouvement ; ne lui pouvant imprimer aucun mouvement, mon ame qui eſt un eſprit, n'eſt point ce qui remue ni ma jambe ni mon bras ; mon ame ne les remuant point, quand ils ſont remués, c'eſt par quelqu'autre principe : cet autre principe ne ſauroit être que Dieu. Voilà autant de *vérités* internes qui s'amenent les unes les autres d'elles-mêmes, comme elles en peuvent encore amener pluſieurs auſſi naturellement, en ſuppoſant toujours le même principe ; car l'eſprit en tant qu'eſprit, étant incapable de remuer les corps, plus un eſprit ſera eſprit, plus il ſera incapable de remuer les corps : de même que la ſageſſe en tant que ſageſſe, étant incapable de tomber dans l'extravagance, plus elle eſt ſageſſe, & plus elle eſt incapable de tomber dans l'extravagance Ainſi donc un eſprit infini ſera infiniment incapable de remuer les corps, Dieu étant un eſprit infini, il ſera dans une incapacité infinie de remuer mon corps ; Dieu & mon ame étant dans l'incapacité de donner du mouvement à mon corps, ni mon bras ni ma

jambe ne peuvent abſolument être remués, puiſqu'il n'y a que Dieu & mon ame à qui ce mouvement puiſſe s'attribuer. Tout ceci eſt néceſſairement tiré de ſon principe par un tiſſu de *vérités* internes. Car enfin, ſuppoſé le principe d'où elles ſont tirées, il ſera très-vrai que le mouvement qui ſe fait dans mon bras, ne ſauroit ſe faire, bien qu'il ſoit très-évident qu'il ſe fait.

Quelqu'étranges que puiſſent paroître ces conſéquences, cependant on ne peut trouver des *vérités* internes mieux ſoutenues, chacune dans leur genre; & celles dont nous venons de rapporter des exemples peuvent faire toucher au doigt toute la différence qui ſe trouve entre la *vérité* interne ou de conſéquence, & la *vérité* externe ou de principe; elles peuvent auſſi nous faire connoître comment la logique dans ſon exercice s'étend à l'infini, ſervant à toutes les ſciences pour tirer des conſéquences de leurs principes, au lieu que la logique dans les regles qu'elle preſcrit, & qui la conſtituent un art particulier, eſt en elle-même très-bornée. En effet, elle n'aboutit qu'à tirer une connoiſſance d'une autre connoiſſance par la liaiſon d'une idée avec une autre idée.

Il s'enſuit de là que toutes les ſciences ſont ſuſceptibles de démonſtrations auſſi évidentes que celles de la géométrie & des mathématiques, puiſqu'elles ne ſont qu'un tiſſu de *vérités* logiques, en ce qu'elles ont d'évident & de démontré. Elles ſe rencontrent bien avec des *vérités* externes; mais ce n'eſt point de là qu'elles tirent leur vertu démonſtrative; leurs démonſtrations ſubſiſtent quelquefois ſans *vérité* externe.

Ainſi la géométrie démontre-t-elle, comme nous l'avons déjà dit, qu'un globe mille fois plus grand que la terre peut ſe ſoutenir ſur un eſſieu moins gros mille fois qu'une aiguille; mais un globe & une aiguille, tels que la géométrie ſe les figure ici, ne ſubſiſtent point dans la réalité: ce ſont de pures abſtractions que notre eſprit ſe forme ſur des objets.

Admirons ici la réflexion de quelques-uns de nos grands eſprits: *il n'eſt de ſcience*, diſent-ils, *que dans la géométrie & les mathématiques.* C'eſt dire nettement, il n'eſt de ſcience que celle qui peut très-bien ſubſiſter ſans la réalité des choſes, mais par la ſeule liaiſon qui ſe trouve entre des idées abſtraites que l'eſprit ſe forme à ſon gré. On trouvera à ſon gré de pareilles démonſtrations dans toutes les ſciences.

La phyſique démontrera, par exemple, le ſecret de rendre l'homme immortel. Il ne meurt que par les accidens du dehors ou par l'épuiſement du dedans; il ne faut donc qu'éviter les accidens du dehors, & réparer au-dedans ce qui s'épuiſe de notre ſubſtance, par une nourriture qui convienne parfaitement avec notre tempérament & nos diſpoſitions actuelles. Dans cette abſtraction, voilà l'homme immortel démonſtrativement & mathématiquement; mais *c'eſt le globe de la terre ſur une aiguille.*

La morale démontrera de ſon côté le moyen de conſerver dans une paix inaltérable tous les états du monde. La démonſtration ne ſe tirera pas de loin. Tous les hommes ſe conduiſent par leur intérêt: l'intérêt des ſouverains eſt de ſe conſerver mutuellement dans l'intelligence; cet intérêt eſt manifeſte par la multiplication qui ſe fait pendant la paix, & des ſujets du ſouverain, & des richeſſes d'un état. Le moyen d'entretenir cette intelligence eſt également démontré. Il ne faut qu'aſſembler tous les députés des ſouverains dans une ville commune, où l'on conviendra d'en paſſer à la pluralité des ſuffrages, & où l'on prendra des moyens propres à contraindre le moindre nombre de s'accorder au plus grand nombre; mais *c'eſt le globe ſur l'aiguille.* Prenez toutes ces *vérites* par leur abſtraction & ſans les circonſtances dont elles ſont accompagnées dans la réalité des choſes: ce ſont là autant de démonſtrations équivalentes aux géométriques.

Mais les unes & les autres, pour exiſter dans la pratique, ſuppoſent certains faits. Si donc l'expérience s'accorde avec nos idées, & la *vérité* externe avec la *verité* interne, les démonſtrations nous guideront auſſi ſûrement dans toutes les ſciences par rapport à leur objet particulier, que les démonſtrations de géométrie par rapport aux démonſtrations ſur l'étendue.

Il n'eſt point de globe parfait qui ſe ſoutienne ſur la pointe d'une aiguille ; & la *vérité* géométrique ne ſubſiſte point au-dehors, comme elle eſt dans la préciſion que forme notre eſprit à ce ſujet. Cette préciſion ne laiſſe pas d'être d'uſage même au-dehors, en montrant que pour faire ſoutenir un globe ſur un axe le plus menu, il faut travailler à faire le globe le plus rond, le plus égal de toutes parts, & le plus parfait qui puiſſe être fabriqué par l'induſtrie humaine.

Il n'eſt point auſſi dans la nature aucune ſorte de nourriture ſi conforme à notre tempérament & à nos diſpoſitions actuelles, qu'elle répare exactement tout ce qui dépérit de notre ſubſtance ; mais plus la nourriture dont nous uſons approche de ce caractere, plus auſſi toutes choſes demeurant égales d'ailleurs, notre vie ſe prolonge.

En un mot, qu'on me garantiſſe des faits, & je garantis dans toutes les ſciences, des démonſtrations géométriques ou équivalentes en évidence aux géométriques. Pourquoi ? Parce que toutes les ſciences ont leur objet, & tous les objets fourniſſent matiere à des idées abſtraites qui peuvent ſe lier les unes avec les autres : c'eſt ce qui fait la nature des *vérités* logiques, & le ſeul caractere des démonſtrations géométriques. *Voyez* la *Logique* du P. Buffier.

Quand on demande s'il y a des *vérités*, cela ne fait aucune difficulté par rapport aux *vérités* internes : tous les livres en ſont remplis ; il n'y a pas juſqu'à ceux qui ſe propoſent pour but d'anéantir toutes les *vérités* tant internes qu'externes. Accordez une fois à Sextus Empiricus que toute certitude doit être accompagnée d'une démonſtration, il eſt évident qu'on ne peut être ſûr de rien, puiſque dans un progrès à l'infini de démonſtrations on ne peut ſe fixer à rien. Toute la difficulté roule ſur les *vérités* externes. *Voyez* les premiers principes.

VÉRITÉ *métaphyſique* ou *tranſcendentale ;* on appelle ainſi l'ordre qui regne dans la variété des diverſes choſes, tant ſimultanées que ſucceſſives, qui conviennent à l'être. *Voyez* ORDRE, où nous remarquons que ce qui diſtingue la veille du ſommeil, c'eſt l'ordre qui regne dans les événemens vrais & réels de la veille ; au lieu que les ſonges forgent des combinaiſons où il n'y a ni *vérité* ni réalité, parce qu'elles ſont deſtituées de raiſon ſuffiſante, & qu'elles ſuppoſent même la coexiſtence des choſes contradictoires. La *vérité* qui réſulte de l'ordre & qui coïncide preſque avec lui, convient donc à tout être, à Dieu, au monde, en tant qu'on l'enviſage comme une unité, à tout individu exiſtant dans le monde, homme, arbre, *&c.*

Tout être eſt donc vrai. Cette *vérité* eſt intrinſeque à l'être, & ne dépend point de nos connoiſſances. Ce n'eſt pas comme en logique, où l'on appelle *vrai* ce qui eſt tel qu'il nous paroît. Quand je dis, par exemple, voilà un lingot de véritable or, la *vérité* n'a lieu qu'au cas que ce lingot ſoit effectivement ce que j'affirme qu'il eſt ; mais cette *vérité* eſt plutôt celle du jugement que celle de l'être même. Le lingot n'eſt pas tel que vous dites, mais il n'en a pas moins ſa *vérité tranſcendentale ;* c'eſt une maſſe réelle qui ne ſauroit être autre qu'elle eſt, & dont l'eſſence & les attributs ſont liés par des raiſons ſuffiſantes.

Les deux grands principes, l'un de contradiction, l'autre de raiſon ſuffiſante, ſont la ſource de cette *vérité* univerſelle, ſans laquelle il n'y auroit point de *vérité* logique dans les propoſitions univerſelles, & les ſingulieres elles-mêmes ne ſeroient vraies que dans un inſtant : car ſi un être n'eſt pas tellement ce qu'il eſt & qu'il ne puiſſe être autre choſe, comment puis-je former les notions des genres & des eſpeces, & compter ſur elles ? Ces qualités & ces attributs que j'ai ſéparés comme fixes & invariables, ne ſont rien moins que tels. Tout être eſt indifférent à tout autre attribut, il en reçoit & il en perd ſans raiſon ſuffiſante. Ce n'eſt donc qu'en ſuppoſant la *vérité* des êtres, c'eſt-à-dire, l'immutabilité de leur eſſence, & la permanence de leurs attributs, qu'on peut les ranger dans ces claſſes génériques & ſpécifiques, dont la néceſſité eſt indiſpenſable pour former le moindre raiſonnement. Les propriétés des nombres & des figures ne ſeroient pas plus conſtantes. Peut-être que demain deux & deux feront cinq, & qu'un triangle aura

quatre angles: par-là toutes les ſciences perdroient leur unique & inébranlable fondement.

VÉRITÉ ÉTERNELLE. (*Log. Métaphyſ. Morale.*) C'eſt une propoſition générale & certaine, qui dépend de la convenance ou de la diſconvenance qui ſe rencontre dans des idées abſtraites.

Les propoſitions qui en découlent, ſont nommées *vérités éternelles*, non pas à cauſe que ce ſont des propoſitions actuellement formées de toute éternité, & qui exiſtent avant l'entendement qui les forme en aucun tems, ni parce qu'elles ſont gravées dans l'eſprit, d'après quelque modele qui ſoit quelque part, & qui exiſtoit auparavant, mais parce que ces propoſitions étant une fois formées ſur des idées abſtraites, enſorte qu'elles ſoient véritables, elles ne peuvent qu'être toujours actuellement véritables, en quelque tems que ce ſoit, paſſé ou à venir, auquel on ſuppoſe qu'elles ſoient formées une autre fois par un eſprit en qui ſe trouvent les idées dont ces propoſitions ſont compoſées; car les noms étant ſuppoſés ſignifier toujours les mêmes idées, & les mêmes idées ayant conſtamment les mêmes rapports l'une avec l'autre, il eſt viſible que des propoſitions qui étant formées ſur des idées abſtraites, ſont une fois véritables, doivent être néceſſairement des *vérités éternelles*.

Ainſi ayant l'idée de Dieu & de moi-même, celle de crainte & d'obéiſſance; cette propoſition: les hommes doivent craindre Dieu & lui obéir, eſt une *vérite éternelle*, parce qu'elle eſt véritable à l'égard de tous les hommes qui ont exiſté, qui exiſtent, ou qui exiſteront.

Ce ſont des *vérités éternelles* que les rapports d'équité antérieurs à la loi poſitive qui les établit, comme, par exemple, que ſuppoſé qu'il y eût des ſociétés d'hommes raiſonnables, il ſeroit juſte de ſe conformer à leurs loix; que s'il y avoit des êtres intelligens qui euſſent reçu quelque bienfait d'un autre être, ils devroient en avoir de la reconnoiſſance; qu'un être intelligent qui a fait du mal à un être intelligent, mérite de recevoir le même mal, & ainſi du reſte. (*D. J.*)

VÉRITÉ FONDAMENTALE. (*Log. Métaphyſ.*) Nos eſprits ſont ſi lents à pénétrer le fond des objets de leurs recherches, qu'il n'y a point d'homme qui puiſſe connoître toutes les *vérités* de ſon art. Il eſt donc ſage de ſe fixer aux queſtions les plus importantes, & de négliger les autres qui nous éloignent de notre but principal.

Tout le monde ſait combien de tems la jeuneſſe perd à ſe remplir la tête de choſes la plupart inutiles. C'eſt à peu près comme ſi quelqu'un qui veut devenir peintre, s'occupoit à examiner les fils des différentes toiles ſur leſquelles il doit travailler, & à compter les ſoies des pinceaux dont il doit ſe ſervir pour appliquer ſes couleurs; mais il ſuffit ſans doute d'inſinuer que toutes les obſervations qui ne contiennent rien d'intéreſſant, & qui n'aident pas à pouſſer nos connoiſſances plus loin, doivent être négligées.

Il y a en échange des *vérités fondamentales*, dont il faut nous occuper, parce qu'elles ſervent de baſe à pluſieurs autres. Ce ſont des *vérités* fécondes, qui enrichiſſent l'eſprit, & qui, ſemblables à ces feux céleſtes qui roulent ſur nos têtes, outre l'éclat qui leur eſt naturel, & le plaiſir qu'il y a de les contempler, répandent leur lumiere ſur bien d'autres objets qu'on ne verroit pas ſans leur ſecours. Telle eſt cette admirable découverte de M. Newton, que tous les corps peſent les uns ſur les autres; découverte qu'on peut regarder comme la baſe de la phyſique, & qui a donné à ce beau génie les moyens de prouver, au grand étonnement de tous les philoſophes, l'uſage merveilleux de ce principe, pour entendre le ſyſtême de notre tourbillon ſolaire.

En fait de morale, le précepte de Jéſus-Chriſt, qui nous ordonne d'aimer notre prochain, eſt une *vérité* ſi capitale pour la conſervation des ſociétés humaines, qu'elle ſuffit toute ſeule, pour nous déterminer dans la plupart des cas qui regardent les devoirs de la vie civile. Ce ſont des *vérités* de cette nature, qu'on peut nommer *fondamentales*, & que nous devrions rechercher ou pratiquer avec ardeur. (*D. J.*)

VÉRITÉ MÉTAPHYSIQUE. (*Métaphyſ.*) On entend par *vérité métaphyſique*, l'exiſtence réelle des choſes conformes aux idées

auxquelles nous avons attaché des mots pour désigner ces choses ; ainsi connoître la *vérité*, dans la métaphysique, c'est appercevoir les choses telles qu'elles sont en elles-mêmes, & en juger conformément à leur nature ; mais comme le grand jour convient moins aux jeux du théatre que la lumiere, ainsi la *vérité* plaît moins que l'erreur à la plupart des hommes ; cependant, quelles que soient leur foible vue, ou leurs affections dépravées, l'ami de la *vérité*, qui la recherche, qui la connoît & qui en jouit, possede le plus grand bien auquel on puisse aspirer ici-bas. Il est beau de considérer du haut d'un mont escarpé, les erreurs & les égaremens des foibles mortels, pourvu qu'on les regarde d'un œil compatissant, & non pas d'un œil orgueilleux. C'est du pic de cette montagne qu'on apprend pourquoi la *vérité*, fille du ciel, tombe flétrie sous le poids des chaînes de la superstition. (*D. J.*)

VÉRITÉ MORALE. (*Morale.*) Conformité de la persuasion de notre esprit avec la proposition que nous avançons, soit que cette proposition soit conforme à la réalité des choses, ou non. *Voyez* VÉRACITÉ. (*D. J.*)

A. N. VÉRITÉ. (*Morale.*) La *vérité* est ce qui est, ce que l'on peut assurer qui existe. Quel est l'homme qui peut s'assurer de la connoître ? La plupart de nos opinions ne sont fondées que sur des probabilités. Il n'y a de vrai que ce que l'Etre suprême nous a révélé : tout le reste est mêlé d'erreurs, & ne vaut pas les disputes, les querelles, les inimitiés que la diversité des opinions a fait naître parmi les hommes.

La *vérité*, dit M. Massillon, est cette regle éternelle, cette lumiere intérieure, sans cesse présente au-dedans de nous, qui nous montre sur chaque action ce qu'il faut faire, ou ce qu'il faut éviter ; qui éclaire nos doutes ; qui juge nos jugemens ; qui nous approuve ou qui nous condamne en secret, selon que nos mœurs sont conformes ou contraires à sa lumiere ; & qui, plus vive ou plus lumineuse en certains momens, nous découvre plus évidemment la voie que nous devons suivre.

On peut assez bien soutenir une opinion chimérique, dit M. de Fontenelle, pour embarrasser une personne d'esprit ; mais non pas assez bien pour la persuader. Il n'y a que la *vérité* qui persuade, même sans avoir besoin de paroître avec toutes ses preuves : elle entre si naturellement dans l'esprit, que quand on l'entend pour la premiere fois, il semble qu'on ne fasse que s'en souvenir.

On trouve quelquefois la *vérité* sur des articles considérables ; mais le malheur est qu'on ne sait pas qu'on l'a trouvée. La philosophie, si j'ose le dire, ressemble à un certain jeu à quoi jouent les enfans, où l'un d'entr'eux, qui a les yeux bandés, court après les autres ; s'il en attrape quelqu'un, il est obligé de le nommer ; s'il ne le nomme pas, il faut qu'il lâche prise & qu'il recommence à courir. Il en est de même de la *vérits*. Il n'est pas que nous autres philosophes, quoique nous ayons les yeux bandés, nous ne l'attrapions quelquefois. Mais quoi ! nous ne lui pouvons pas soutenir que c'est elle que nous avons attrapée, & dès ce moment là même elle nous échappe.

Nous nous étonnons de la bisarrerie de certaines modes & de la barbarie des duels ; nous triomphons encore sur le ridicule de quelques coutumes, & nous en faisons voir la force ; nous nous épuisons sur ces choses, comme sur des abus uniques, & nous sommes environnés de préjugés sur lesquels nous nous reposons avec une entiere assurance. Ceux qui portent plus loin leurs vues, remarquent cet aveuglement ; & entrant là-dessus en défiance des plus grands principes, concluent que tout est opinion : mais ils montrent à leur tour par-là les limites de leur esprit. L'être & la *vérité* n'étant, de leur aveu, qu'une même chose sous deux expressions, il faut tout réduire au néant, ou admettre des *vérités* indépendantes de nos conjectures & de nos frivoles discours. Or, s'il y a des *vérités* telles, comme il me paroît hors de doute, il s'ensuit qu'il y a des principes qui ne peuvent être arbitraires : la difficulté, je l'avoue, est à les connoître. Mais pourquoi la même raison qui nous fait discerner le faux, ne pourroit-elle nous conduire jusqu'au vrai ? L'ombre est-elle plus sensible que le corps ? l'apparence que la réalité ? Que

Que connoissons-nous d'obscur par sa nature, sinon l'erreur? que connoissons-nous d'évident, sinon la *vérité?* N'est-ce pas l'évidence de la *vérité* qui nous fait discerner le faux, comme le jour marque les ombres? Et qu'est-ce, en un mot, que la connoissance d'une erreur, sinon la découverte d'une *vérité?* Toute privation suppose nécessairement une réalité; ainsi la certitude est démontrée par le doute, la science par l'ignorance, & la *vérité* par l'erreur.

Qui doute, a une idée de la certitude, & par conséquent reconnoît quelque marque de *vérité.* Mais, parce que les premiers principes ne peuvent se démontrer, on s'en défie; on ne fait pas attention que la démonstration n'est qu'un raisonnement fondé sur l'évidence. Or, les premiers principes ont l'évidence par eux-mêmes & sans raisonnement; de sorte qu'ils portent la marque de la certitude la plus invincible. Les pyrrhoniens obstinés affectent de douter que l'évidence soit le signe de la *vérité;* mais on leur demande: quel autre signe en desirez-vous donc? quel autre croyez-vous qu'on puisse avoir? vous en formez-vous quelque idée?

On leur dit aussi: qui doute pense, & qui pense est; & tout ce qui est vrai de sa pensée, l'est aussi de la chose qu'elle représente, si cette chose a l'être ou le reçoit jamais. Voilà donc déjà des principes irréfutables. Or s'il y a quelque principe de cette nature, rien n'empêche qu'il y en ait plusieurs. Tous ceux qui porteront le même caractere, auront infailliblement la même *vérité.* Il n'en seroit pas autrement quand notre vie ne seroit qu'un songe. Tous les fantômes que notre imagination pourroit nous figurer dans le sommeil, ou n'auroient pas l'être, ou l'auroient tel qu'il nous paroît. S'il existe hors de notre imagination une société d'hommes foibles, telle que nos idées nous la représentent, tout ce qui est vrai de cette société imaginaire le sera de la société réelle; & il y aura dans cette société des qualités nuisibles, d'autres estimables ou utiles, *&c.* & par conséquent des vices & des vertus. Oui, nous disent les pyrrhoniens; mais peut-être que cette société n'est pas, Je réponds: pourquoi ne seroit-elle pas, puisque nous sommes? Je suppose qu'il y eût là-dessus quelque incertitude bien fondée; toujours serions-nous obligés d'agir comme s'il n'y en avoit pas. Que sera-ce si cette incertitude est sensiblement supposée? Nous ne nous donnons pas à nous-mêmes nos sensations; donc il y a quelque chose hors de nous qui nous les donne: si elles sont fidelles ou trompeuses, si les objets qu'elles nous peignent sont des illusions ou des *vérités*, des réalités ou des apparences, je n'entreprendrai pas de le démontrer. L'esprit de l'homme, qui ne connoît qu'imparfaitement, ne sauroit prouver parfaitement: mais l'imperfection de ses connoissances n'est pas plus manifeste que leur réalité; & s'il leur manque quelque chose pour la conviction du côté du raisonnement, l'instinct le supplée avec usure. Ce que la réflexion trop foible n'ose décider, le sentiment nous force de le croire. S'il est quelque pyrrhonien réel & parfait parmi les hommes, c'est, dans l'ordre des intelligences, un monstre qu'il faut plaindre. Le pyrrhonisme parfait est le délire de la raison, & la production la plus ridicule de l'esprit humain.

Voici les moyens que Locke enseigne pour parvenir à la *vérité.*

1°. Il faut se défier du rapport des sens, & du desir qu'on a de trouver une proposition vraie.

2°. N'en admettre aucune sur l'autorité de qui que ce soit, & auparavant de l'avoir examinée.

3°. Il faut définir, analyser les expressions dont on se sert; acquérir un grand nombre d'idées sur le sujet qu'on veut approfondir; rejeter tout principe qui n'est pas fondé sur l'évidence ou sur une suite d'observations faites sur la nature.

4°. Ne pas perdre de vue l'état de la question.

5°. Se munir de *vérités* principales qu'on appelle principes.

Vérité; ce mot si redoutable aux tyrans & si consolant pour les malheureux, ce mot que l'ambition & le fanatisme ont écrit en caracteres de sang sur leurs étendards, pour captiver la crédulité par l'enthousiasme, mérite par l'importance

du sens qui lui est attaché, les plus profondes réflexions du philosophe.

Seule immobile dans l'immensité des siecles, la *vérité* se soutient par sa propre force ; les préjugés se succedent autour d'elle, & s'entre-détruisent comme les passions sociales qui leur ont donné l'être.

Le sage courageux qui les brave a également à redouter le mépris insultant de ces grands de convention qui ne doivent qu'à l'opinion la supériorité sur leurs semblables, & la vengeance sourde, mais horrible, de ces tyrans des esprits, qui ne regnent qu'à la faveur des erreurs qu'ils accréditent. La noire jalousie ne laisse à Socrate, mourant pour la *vérité*, que la gloire pure & désintéressée d'un bienfait sans reconnoissance.

La *vérité* s'offre à nos recherches sous un aspect différent dans les divers ordres de nos connoissances, mais toujours elle est caractérisée par les idées fondamentales d'*existence* & d'*identité*.

En métaphysique, ce sont les attributs qui constituent un être quelconque ; en mathématiques, c'est l'affirmation ou la négation d'identité entre deux quantités abstraites ; en physique, c'est l'existence des substances, des sensations, de la force & de la réaction ; dans l'ordre moral, c'est la loi qui dirige l'exercice de nos facultés naturelles. La *vérité* de caractere est le noble respect de soi, qui croiroit, en se déguisant aux yeux d'autrui, perdre le droit précieux de s'estimer soi-même. Souveraine dans les arts comme dans les sciences, la fable même n'a droit de plaire que quand elle soumet sa marche aux loix de la *vérité*.

De la vérité métaphysique. Ne tirons point du profond oubli, auquel ils sont justement condamnés, les mots barbares & vuides de sens qui étoient toute la métaphysique du péripatétisme moderne. Un génie créateur a dissipé ces ténebres, & levé d'une main hardie le voile qui enveloppoit les premiers principes des choses. Quelques étincelles avoient précédé cette masse de lumiere, mais Leibnitz a poli les diamans bruts que les anciens avoient puisés dans le sein générateur de la nature. Un principe également simple & fécond lui a servi de fil : *rien ne peut exister sans raison suffisante.* Ce trait de lumiere qui éclaire toutes les sciences, porte spécialement sa clarté sur l'objet que je traite.

Pour éclairer & convaincre, il faut suivre pas à pas la progression des idées, & sacrifier à la précision dans une matiere où le sens vague des mots laisse peu de prise à l'exactitude du raisonnement.

D'après les expériences métaphysiques de Locke sur les idées matrices auxquelles il a réduit nos connoissances par une exacte analyse, il faut supposer qu'elles doivent leur origine à nos sensations ; le desir de se rappeller tous les individus & l'embarras de la multiplicité forcent à les diviser en certaines classes par les différences & les ressemblances ; on sent qu'ici le premier pas seul a coûté ; l'abstraction la plus simple est un effort plus étonnant de l'esprit humain que l'abstraction la plus compliquée. A force de composer, on est parvenu à l'idée de pure substance, & enfin à l'idée infiniment simple d'*esséité*. Arrivés à ce point, les philosophes ont construit à leur gré dans l'espace chimérique que le délire de la réflexion avoit créé ; ils ont oublié que l'abstraction étoit l'ouvrage de l'esprit, qu'il n'existoit dans la nature que des individus, que si un homme étoit moins dissemblable à un homme qu'un ours, il en étoit tout aussi distinct. Ils ont appellé leurs abstractions les essences des choses, ont caractérisé les essences par la possibilité, la possibilité par la compatibilité des attributs ; mais interrogés quelle compatibilité d'attributs l'esprit peut appercevoir dans l'idée infiniment simple & généralisée d'*esséité*, ils se sont apperçus qu'ils n'avoient réussi qu'à éloigner la difficulté pour y retomber. Semblables au sophiste Indien, qui pressé de dire sur quoi s'appuyoit la tortue immense qui portoit l'éléphant qui soutenoit la terre, répondit que c'étoit un mystere.

Revenons à la nature : tout composé suppose des composans, puisqu'il en est le résultat ; donc tout composé se résout en êtres simples. La conséquence la plus immédiate de la simplicité des substances, est la simplicité des essences ; outre que la décomposition à l'infini répugneroit également dans l'un & l'autre cas. Or les idées ou essences simples n'existent pas dans le

néant, car le rien n'a point de propriétés ; elles ne sont pas non plus une pure abstraction, puisqu'elles sont la vraie représentation des substances simples ; leur *vérité* métaphysique est donc la raison suffisante de leur *esséité* dans le sens que l'une n'est plus distincte de l'autre, par la raison sans replique que dans le dernier anneau de la chaîne, la cause & l'effet doivent nécessairement se confondre, & qu'à ce point l'être résulte de sa nature.

La noble simplicité de ce principe, sa suffisance à expliquer tous les problêmes métaphysiques & physiques, doit convaincre tous les esprits. Malheur & mépris à la foiblesse d'ame qui fait rejeter un principe lumineux par l'opposition des conséquences aux opinions reçues. Faudra-t-il donc vieillir dans l'enfance des préjugés, ou plutôt dans l'épouvante des puissans qui les accréditent? Etres pusillanimes, vous dégradez la noblesse indépendante de la raison, pour vous faire des motifs de crédibilité de la crainte ou de l'espérance!

De la vérité mathématique. Newton à Londres, & Leibnitz à Leipsick, calculoient l'infini géométrique, parvenoient aux mêmes résultats par une même méthode diversement presentée, s'éclairoient & ne se contredisoient point. Dans la même ville, l'altier courtisan, l'insolent millionnaire, l'humble manœuvre rassemblés dans le réduit d'un philosophe, & interrogés sur le sens du mot *décence*, disputent & ne s'entendent pas. C'est que les géometres parlent tous une même langue ; mais les hommes, en traitant de la morale, ne prononcent que les mêmes sons ; leurs idées varient suivant le mode & le degré d'opposition de l'intérêt de chaque individu à l'intérêt général.

Le mathématicien suppose une quantité physique abstraite, la définit d'après la supposition, affirme la définition & le défini réciproquement l'un de l'autre. Aussi ses spéculations ne seroient-elles qu'une science de mots, si réduit aux suppositions rigoureuses, l'à-peu-près n'existoit pas dans la nature. Mais de l'application des principes mathématiques, il résulte quelquefois dans la physique des approximations si voisines de la précision, que la différence est nulle pour l'expérience & l'utilité.

J'ai dit *quelquefois :* car il faut distinguer les occasions où le géometre physicien peut calculer la quantité physique & l'effet de la force dominante, sans alliage des circonstances où ses spéculations sont subordonnées à la nature des substances, & aux inégalités qui résultent dans l'apperçu de l'effet général de l'action des causes immédiates. Après avoir calculé en méchanique l'effet de la pesanteur & la force de l'élasticité, le géometre attend, pour fixer son résultat, que l'expérience l'instruise de l'effet de la résistance des milieux, de la contraction & de la dilatation des métaux, des frottemens, *&c.* & souvent il a décidé à l'académie ce que l'artiste dément avec raison dans son attelier. Voyez les liqueurs dans de grands canaux se soumettre aux loix de l'équilibre, que la nature semble violer dans les tubes capillaires. C'est qu'ici l'inégalité des parois unies seulement en apparence, devient plus efficace par le rapprochement : l'attraction latérale balance la force centrale : l'air s'échappe avec moins de facilité ; l'esprit humain humilié voit ses efforts échouer contre le jeu le plus léger de la nature : il semble ne pouvoir braver la difficulté que dans l'éloignement.

Alors voyez par quelle longue série de conséquences il va appliquer ses principes avec certitude. Il mesure la distance des planetes, & dissipe les frayeurs qu'inspiroient à l'ignorance leurs périodiques interpositions. Il dirige la course, & prescrit la forme de ces bâtimens agités qui unissent les deux mondes pour le malheur de l'un, & la corruption de l'autre ; il divise en portions égales la mesure commune de nos plaisirs & de nos peines. L'esprit, dans des points aussi éloignés, ou des circonstances aussi compliquées, auroit-il apperçu sans peine que le tout est plus grand que sa partie, ou égal à toutes ses parties prises ensemble? *&c.* Il faut donc soigneusement distinguer en mathématiques la simplicité évidente de la vérité, de la difficulté de la méthode.

De la vérité physique. Les vérités physiques sont garanties par le sens intime, quand elles sont calculées d'après les impressions des objets extérieurs sur nos sens, ou

d'après les effets immédiats de nos sensations. S'il s'éleve deux opinions opposées, la contradiction n'est que dans les mots, & naît de la diversité d'impression que le même objet fait sur deux organes différens.

Mais si, trompant les intentions de la sage nature, qui ne nous avoit formés que pour jouir, nous voulons connoître ; si, non contens d'éprouver les effets, nous cherchons à approfondir les causes & à développer la nature des substances, tout devient conjecture & systême : le moyen cesse d'être proportionné à nos recherches. Inutiles théoriciens, osez vous en plaindre : après avoir marqué du sceau de l'évidence les connoissances de premier besoin, que devoit la nature à la curiosité & au superflu ?

La vérité physique se réduit donc à la réalité de nos sensations, à l'action & à la réaction des substances simples.

Mais nos sensations sont-elles produites par les objets extérieurs, ou ceux-ci ne sont-ils que des phénomenes intellectuels, que l'ame réalise hors d'elle-même par une propension invincible ? Barclay a bravé l'opinion générale, & soutenu le dernier sentiment.

1°. Parce qu'il n'y a nulle conséquence forcée de nos sensations à l'existence des objets extérieurs, elles peuvent être produites en nous par l'opération de l'Être suprême : elles peuvent être aussi une suite de notre nature.

2°. Il est absurde de transporter à des êtres composés les modifications quelconques d'un être simple ; or, toutes nos sensations sont des modifications successives de notre ame.

3°. La sensation de l'étendue devient contradictoire, quand elle est réalisée hors de notre ame. On démontre pour & contre, la divisibilité à l'infini des substances supposées étendues. N'est-il pas clair que la divisibilité à l'infini n'est conséquente qu'à l'idée abstraite de la sensation de l'étendue, & que les preuves de Leibnitz ne portent que sur les substances réelles ?

4°. Les différences qu'on observe entre l'état de rêve & celui de réveil, ne détruisent point l'argument que tire Barclay de l'illusion des songes. Qu'il y ait plus ou moins d'ordre dans nos sensations, il n'est pas moins incontestable que pendant le sommeil, l'ame les éprouve en l'absence des objets extérieurs : ils n'en sont donc pas la cause. D'ailleurs, à quel archétype primitif pouvons-nous comparer les modifications de notre ame, pour juger de leur liaison ? Le désordre apparent du rêve n'est-il pas relatif à l'ordre prétendu du réveil ? Or, celui-ci, qui peut le garantir ?

Croyons donc, avec Barclay, que nos sensations n'ont & ne peuvent avoir nulle sorte d'analogie représentative avec les objets extérieurs ; mais ne doutons pas que les substances simples douées de force, n'agissent & ne réagissent continuellement les unes sur les autres ; & que cette action, toute différente de nos sensations, en est cependant la cause. Comment concevoir, sans cela, la liaison nécessaire qui forme la chaîne de tous les êtres, & d'où naît la belle harmonie de la nature ?

J'ai insisté sur une question oiseuse, mais abstraite, par la seule nécessité de ne laisser aucun vuide. Que fait au bonheur des hommes l'existence ou la non-existence des corps ? La félicité ne résulte-t-elle pas de la maniere dont on est intérieurement affecté ? La puissance & la bonté du Souverain de la nature seroit-elle moins démontrée par l'ordre de nos sensations, que par celui qui regne dans les objets extérieurs ?

De la vérité morale. Ici tout devient intéressant. Le cœur d'un philosophe sensible s'ouvre au plaisir de démontrer aux humains que la félicité de tous, par chacun, est le seul & doux hommage qu'exige la nature, & que les préceptes de la *vertu* ne different pas des moyens d'être heureux.

Ceux qui, pour expliquer la loi primitive, eurent recours aux relations essentielles, aux sentimens innés, aux cris intérieurs de la conscience, céderent au desir d'éblouir par l'impuissance d'éclairer. C'est dans la volonté de l'homme, & dans sa constitution, qu'il faut chercher le principe de ses devoirs. Les préceptes moraux, sensibles à tous, doivent porter avec eux-mêmes leur sanction, faire par leur propre force le bonheur de qui les observe, & le malheur de qui les viole.

Je considere l'homme isolé au milieu des objets qui l'entourent. Il est averti d'en

ufer par l'inftinct du befoin ; il y eft invité par l'attrait du plaifir. Mais dans la jouiffance de ces biens, l'excès ou la privation font également nuifibles. Placé entre la douleur & le plaifir, l'organe du fentiment prefcrit à l'homme l'utile tempérance à laquelle il doit fe foumettre.

Si comparant un homme à un homme, je parviens à un état de fociété quelconque, mes idées fe généralifent, la fphere de la loi primitive s'étend avec le defir & l'efpoir d'une félicité plus grande; je vois la nature prompte à fe développer, toujours perfuafive quand elle préfente à nos ames l'image féduifante du bonheur ; elle forme & refferre la chaîne qui lie enfemble tous les humains.

L'homme eft attendri par le malheur de l'homme ; il fe retrouve dans fon femblable fouffrant, & l'efpoir d'un fecours utile le rend lui-même fecourable : femences précieufes de la fenfibilité.

En violant les droits d'autrui, il autorife autrui à violer les fiens ; la crainte falutaire qui le retient, eft le germe de la juftice.

Le pere revit dans fes enfans, & leur prodigue dans un âge tendre les fecours dont il aura befoin, quand la vieilleffe & les infirmités lui auront ravi la moitié de fon être. Ainfi fe refferrent les doux nœuds de la tendreffe filiale & paternelle.

Abrégeons d'inutiles détails. Pratiquer toutes les *vertus*, ou choifir avec foin tous les moyens d'être folidement heureux, c'eft la même chofe. Telle eft fans fophifme & fans obfcurité la vraie loi de nature. Le bonheur qui en réfulte pour qui l'obferve, eft la fanction de la loi, ou, en termes plus fimples, le motif preffant de fe foumettre. Par ces principes tout s'éclaircit, & la vérité morale devient fufceptible d'un calcul exact & précis. J'en affigne les données, d'une part, dans le bien phyfique de l'être fenfible, de l'autre, dans les relations que la nature a établies entre lui & les êtres qui l'entourent.

Mais le forcené s'avance : *je ne puis être heureux que par le malheur de mon femblable : je veux jouir de fa femme, violer fes filles, piller fes greniers.* Le philofophe : « mais tu autorifes ton femblable à » t'accabler des mêmes maux dont tu les » menaces ». Le forcené : *n'importe, je veux me fatisfaire ; je ne puis être heureux qu'à ce prix ; n'as-tu pas dit que telle étoit la loi de nature?* Le philofophe : « eh » bien, acheve, & que ton fort juftifie » mes paroles ».

Le forcené fourit de fureur & de dédain; mais dans le cours de fes attentats, le citoyen outragé, ou le glaive des loix, vengent la nature, & le monftre n'eft plus.

De la vérité dans les beaux arts. Avant qu'il exiftât des académies ou des arts poétiques, Homere, Apelle & Phidias inftruits & guidés par la nature, avoient fait régner dans leurs productions deux fortes de *vérités*; la premiere d'effet & de détail, qui donne l'exiftence & la vie à chaque partie; la feconde d'entente générale & d'enfemble, qui donne à chaque perfonnage l'action & l'expreffion relatives au fujet choifi. Il ne fuffit pas que dans le tableau ou la fcene du facrifice d'Iphigénie, mon œil voie une princeffe, une reine, un guerrier, un grand-prêtre, des grouppes de foldats ; il faut que Chalcas, l'œil terrible & le poil hériffé, plein du dieu vengeur qui l'agite, tienne fous le couteau facré une victime innocente, qui, levant les yeux & les mains vers le ciel, craint de laiffer échapper un murmure ; il faut que Clytemneftre pâle & défigurée, femble avoir perdu par la douleur la force d'arracher fa fille aux dieux barbares qui l'immolent ; il faut que l'artifte défefpérant de peindre l'accablement d'Agamemnon, lui faffe couvrir fon vifage de fes mains ; il faut que chaque foldat, à fa maniere, paroiffe gémir fur le fort d'Iphigénie, & accufer l'injuftice des dieux. Après cette efquiffe rapide, quelle ame froide & mal organifée oferoit, en voyant l'exemple, demander la raifon du précepte ?

L'application s'en fait aifément en peinture & en fculpture; en poéfie, la magie de l'expreffion pittorefque, eft la *vérité* de détail. La *vérité* de relation & d'enfemble confifte dans la correfpondance des paroles, des fentimens & de l'action, avec le fujet. Phedre, en entrant fur la fcene, ne dit point qu'une douleur fombre & cachée lui fait voir avec horreur tout ce qui l'entoure ; mais elle exprime cette haine, fuite néceffaire d'un fentiment profond & mal-

heureux. *Que ces vains ornemens, que ces voiles me pesent!* &c. Par-tout dans ce rôle sublime le sentiment se développe, jamais il ne s'annonce.

Ce principe fondamental s'étend jusqu'aux plus légers détails. Voulez-vous rendre une chansonnette intéressante, choisissez un sujet; faites disparoître l'auteur pour ne laisser voir que le personnage, sans quoi l'intérêt cesse avec l'illusion.

Chaque sous-division effleurée de cet article pourroit devenir le sujet d'un ouvrage intéressant. Resserré par d'étroites bornes, on n'a osé se livrer aux détails; un champ vaste s'est ouvert, on a à peine tracé quelques lignes pour diriger la course des génies sublimes qui oseront le parcourir. *Cet article est de M. le chevalier* DE SOUBERAN.

VÉRITÉ, (*Critique sacrée.*) en grec ἀλήθεια; ce mot a divers sens particuliers dans l'Ecriture, qu'il faut développer. Il se prend pour la justice de Dieu : tu m'as humilié dans ta justice, *in veritate tua*, Ps. 118. 75. Pour la loi divine : la loi de l'Eternel sera méprisée sur la terre, *prosternetur veritas in terra*, Daniel, 8. 12. Pour l'intelligence qui paroît dans un ouvrage : *opus textile viri sapientis judicio & veritate præditi*, Ecclés. 15. 12. Le rational étoit un ouvrage tissu par un homme habile & intelligent dans son art. Pour la charité, la clémence, la miséricorde, *I. Cor.* 5. 8. & *Prov.* 20-28. La garde des rois est la miséricorde & la *vérité*. ἐλεημοσύνη καὶ ἀλήθεια.. Ainsi faire, pratiquer la *vérité*, *I. Cor.* 12. 6. c'est faire de bonnes œuvres, des œuvres de miséricorde; celui qui fait bien, ὁ ποιῶν ἀλήθειαν, Jean, 3. 21, c'est-à-dire, celui qui est juste, miséricordieux. Jésus-Christ dit qu'il est la *vérité* & la vie, Jean, 14. 6. non-seulement parce que sa doctrine est vraie, & qu'elle conduit au bonheur, mais parce qu'elle respire la justice & l'humanité.

Enfin le sens le plus ordinaire du mot *vérité* dans l'Ecriture, est ce qui est opposé à l'erreur & aux fausses opinions en matiere de religion; sur quoi je me contenterai de rapporter un beau passage de Tertullien. « La *vérité*, dit ce pere de l'église, n'est » point sujette à la prescription; ni la lon» gueur du tems, ni l'autorité de personne » ne peuvent rien contr'elle; c'est de sem» blables sources, que des coutumes qui » doivent leur naissance à l'ignorance, à » la simplicité, à la superstition des hom» mes, acquérant de la force par l'usage, » s'élevent insensiblement contre la *vé*» *rité*; mais notre Seigneur a pris le nom » de *vérité*, & non pas de coutume. Si sa » doctrine a toujours été la *vérité*, que » ceux qui l'appellent une *nouveauté*, nous » disent ce qu'ils entendent par ce qui est » ancien. On n'attaque bien les hérésies, » continue-t-il, qu'en prouvant qu'elles » sont contraires à la *vérité*. (*D. J.*)

VÉRITÉ, (*Antiq. égypt.*) nom de la pierre précieuse que portoit au col le chef-juge des Egyptiens. Nous apprenons de Diodore de Sicile, l. I, page 48, que le tribunal où l'on rendoit la justice parmi les Egyptiens, n'étoit pas moins célebre par la sagesse des magistrats, que l'aréopage d'Athenes & le sénat de Lacédémone. Il étoit composé de trente juges, sous un président qu'ils choisissoient eux-mêmes, & à qui l'on donnoit le nom de *chef-juge* ou de *chef de la justice*. Il portoit au col une chaîne d'or à laquelle étoit suspendue une pierre précieuse qu'on appelloit la *vérité*, soit qu'effectivement elle en portât l'empreinte, soit qu'elle n'en fût que le symbole. Ce sénat étoit représenté sur un des murs du superbe monument ou tombeau qu'on avoit élevé à Thebes en l'honneur du roi Osymandias. Les juges y étoient sans mains, pour marquer qu'ils ne devoient pas être sensibles à l'intérêt, & pour montrer que leur chef ne devoit se proposer dans ses jugemens d'autre regle que la *vérité*. Il regardoit fixement cette pierre qu'il avoit sur la poitrine. *Antiq. égypt.* de M. de Caylus, tome I. (*D. J.*)

VÉRITÉ, (*Mythol.*) en grec ἀλήθεια. Les païens ont déifié la *vérité*, en la faisant fille du tems ou de Saturne pris pour le tems, & mere de la justice & de la vertu. Pindare dit que la *vérité* est fille du souverain des dieux. On la représente comme une jeune vierge d'un port noble & majestueux, couverte d'une robe d'une extrême blancheur. Quelqu'un a dit qu'elle se tenoit ordinairement cachée au fond

d'un puits, pour exprimer la difficulté qu'il y a de la découvrir. Apelles, dans son fameux tableau de la calomnie, personnifia la *vérité* sous la figure d'une femme modeste laissée à l'écart ; c'est une idée bien vraie & bien ingénieuse. (*D. J.*)

VÉRITÉ. (*Peint.*) Ce terme s'emploie en peinture, pour marquer l'expression propre du caractere de chaque chose, & sans cette expression il n'est point de peinture. (*D. J.*)

VÉRITÉ RELATIVE. (*Belles-lettres. Poésie.*) Dans l'imitation poétique, la *vérité relative* est souvent contraire & toujours préférable à la *vérité* absolue. Il n'est pas nécessaire qu'une pensée soit vraie en elle-même, mais qu'elle soit l'expression vraie de la nature. Il n'est pas nécessaire qu'un sentiment soit celui du commun des hommes, mais celui de tel homme dans telle situation. Chacun doit parler son langage ; & c'est à quoi le faux goût & le faux esprit se méprennent le plus souvent.

Un peintre qui dans l'eloignement peindroit les objets dans tous leurs détails, avec leur forme, leur couleur & leur grandeur naturelle, exprimeroit la *vérité* absolue, & n'observeroit pas la *vérité relative.* Un poëte qui feroit penser juste tous ses personnages, rempliroit de *vérités* un ouvrage qui seroit faux d'un bout à l'autre. (*a*)

L'habitude ; le préjugé, l'opinion sont autant de verres diversement colorés, à travers lesquels chacun de nous voit les objets ; la passion est un microscope. Le caractere modifié par tous ces accidens doit donc modifier le sentiment & la pensée ; & c'est l'expression fidelle de ces altérations, qui fait la *vérité* des mœurs. Il ne s'agit donc pas de ce qui est conforme à la droite raison, mais de ce qui est conforme à l'esprit & au caractere de celui qui parle.

Rien de plus commun cependant que d'entendre juger une pensée en elle-même, & décider qu'elle est fausse par cela même qui la rend vraie. Voulez-vous qu'un homme insensé raisonne comme un sage ? remettez à sa place ce qui vous paroît faux ; alors vous le trouverez juste.

Voici deux beaux vers de Corneille :

Et qui veut tout pouvoir, doit savoir tout oser.
Et qui veut tout pouvoir, ne doit pas tout oser.

Lequel des deux est vrai ? Chacun l'est à sa place ; & à la place l'un de l'autre, tous les deux seroient faux.

Mors summum bonum, diis denegatum, a dit Séneque ; & cette pensée, folle dans la bouche d'un sage, devient naturelle & vraie dans le caractere de Calypso, *malheureuse d'être immortelle.*

Si la mort étoit un bien, dit Sapho, *les dieux n'en seroient pas exempts :* ceci est d'un naturel plus commun, mais n'en est pas plus vrai ; car la mort, qui seroit un mal pour les dieux, pourroit être un bien pour les hommes.

Quoi qu'on vous dise, endurez tout, disoit un héros à son fils. *Quel héros*, va-t-on s'écrier, *qui donne le conseil d'un lâche !* Oui, mais ce lâche étoit Ulysse,

(*a*) Il est une vérité relative aux passions. Elles exagerent ; & l'hyperbole qu'elles emploient fréquemment, sensible pour ceux qui écoutent, ne l'est point pour celui qui parle : c'est dans ce sens-là que Quintilien a dit qu'elle devoit être *extra fidem, non extra modum.* Toutes les fois que l'expression dit plus qu'on ne doit penser naturellement, elle est fausse ; elle est juste toutes les fois qu'elle n'excede pas l'idée qu'on a, ou qu'on peut avoir. C'est dans cette *vérité relative* que consiste la précision de l'hyperbole même ; car il n'y a point d'exception à cette regle, que chacun doit parler d'après sa pensée, & peindre les choses comme il les voit. Celui qui soupiroit de voir Louis XIV trop à l'étroit dans le Louvre, & qui disoit pour sa raison :

Une si grande majesté
A trop peu de toute la terre.

le pensoit-il ? pouvoit-il le penser ? C'est la pierre de touche de l'hyperbole.

C'est une maxime bien vraie en fait de goût, *qu'on affoiblit toujours ce que l'on exagere ;* mais *exagérer* dans ce sens-là, veut dire, aller au-delà, non de la *vérité* absolue, mais de la *vérité relative.* Celui qui exprime une chose comme il la sent, n'exagere point ; il rend fidélement son sentiment ou sa pensée ; l'objet qu'il peint n'a pas tous les charmes qu'il lui attribue, le malheur dont il est accablé n'est pas aussi grand qu'il se l'imagine, le danger qui menace son ami, sa maîtresse, ce qu'il a de plus cher, n'est ni aussi terrible, ni aussi pressant qu'il le croit ; mais ce n'est pas d'après la réalité même, c'est d'après son imagination qu'il les peint ; & pour en juger d'après lui & comme lui, on se met à sa place. Ainsi dans l'excès de la passion, l'hyperbole la plus insensée est elle-même l'expression de la nature & de la vérité. (*M. Marmontel.*)

qui alloit bientôt lui ſeul exterminer tous les amans de Pénélope, & dont, en attendant, *le cœur rugiſſoit au-dedans de lui-même, comme un lion rugit autour d'une bergerie où il ne ſauroit pénétrer :* c'eſt ainſi que le peint Homere.

Les Spartiates, dans leurs prieres, demandoient aux dieux de pouvoir ſupporter l'injure; & du côté de la bravoure, les Spartiates nous valoient bien. Notre point d'honneur eſt le vice du héros de l'Iliade; & ce qui parmi nous déshonore un ſoldat, fut admiré dans Thémiſtocle. La valeur grecque ſe réduiſoit à vaincre ou à mourir en combattant pour la patrie; & Homere qui fait eſſuyer tant d'injures à ſes héros, n'a pas fait voir une ſeule fois dans l'Iliade un Grec ſuppliant dans le combat, ni pris vivant par l'ennemi.

Ce ſont ces différences nationales qu'il faut avoir étudiées, pour juger les mœurs du théatre. Que penſerions-nous, par exemple, du poëte qui feroit dire par le fier Alexandre, que *c'eſt acte de roi que de ſouffrir le blâme pour bien faire ?* Nous renverrions cette maxime à Fabius, & cependant elle eſt d'Alexandre lui-même.

C'eſt une *vérité* rare, en fait de mœurs, que celle du caractere d'Achille, dans ſon entrevue avec Priam; & à le juger par les mœurs actuelles, il paroîtroit bien étrange que le meurtrier d'Hector s'établît le conſolateur de ſon pere, & lui tînt ce diſcours qui, dans les mœurs antiques & dans l'opinion de la fatalité, eſt ſi naturel & ſi beau. « Ah! » malheureux prince, par quelles épreuves » avez-vous paſſé! Comment avez-vous » oſé venir ſeul dans le camp des Grecs, » & ſoutenir la préſence d'un homme qui » a ôté la vie à un ſi grand nombre de vos » enfans, dont la valeur étoit l'appui de » vos peuples? Il faut que vous ayez un » cœur d'airain. Mais aſſeyez-vous ſur ce » ſiege, & donnons quelque treve à notre » affliction. A quoi ſervent les regrets & » les plaintes? Les dieux ont voulu que les » chagrins & les larmes compoſaſſent le » tiſſu de la vie des miſérables mortels..... » Mon pere en eſt une preuve bien ſignalée : les dieux l'ont comblé de faveurs de» puis ſa naiſſance; ſa fortune & ſes richeſ» ſes paſſent celles des plus grands rois.... » Il n'a de fils que moi, qui ſuis deſtiné à » mourir à la fleur de mon âge, & qui, » pendant le peu de jours qui me reſtent, » ne puis être près de lui, pour avoir » ſoin de ſa vieilleſſe : car je ſuis éloigné » de ma patrie, attaché à une cruelle » guerre ſur ce rivage, & condamné à » être le fléau de votre famille & de votre » royaume, tandis que je laiſſe mon pere » ſans conſolation & ſans ſecours. Et vous» même, n'êtes-vous pas encore un exem» ple épouvantable de cette vérité?.... » Mais ſupportez courageuſement votre » ſort, & ne vous abandonnez point à un » deuil ſans bornes : vous n'avancerez rien » quand vous vous déſeſpérerez pour la mort » de votre fils, & vous ne le rappellerez » point à la vie; mais vous l'irez rejoin» dre, après avoir achevé de vuider ici» bas la coupe de la colere des dieux. » C'eſt là ce qu'on appelle les mœurs locales, & la *vérité relative*.

Le poëte ne nous doit la *vérité* abſolue que lorſqu'il parle lui-même, ou qu'il donne celui qui parle pour un homme ſage, éclairé, vertueux, comme Burrhus, Alvarès, Zopyre; dans tout le reſte il ne répond que de la *vérité relative;* & il eſt abſurde de lui faire un crime de la ſcélérateſſe d'Atrée, de Narciſſe ou de Mahomet. *M. MARMONTEL.*

VERJURES, VERGEURES *ou* VERJULES (*Papeterie.*) ſont de petites tringles de bois ou de laiton, ſur leſquelles on lie les fils plus menus qui font les formes.

VERJUS, ſ. m. (*Agriculture.*) gros raiſin qu'on nomme autrement *bourdelas*, qui ne mûrit jamais parfaitement, ou plutôt qui dans ſa plus grande maturité conſerve toujours un acide qui empêche qu'on n'en puiſſe faire du vin. Ceux qui le cultivent en France, le ſoutiennent ordinairement ſur des treilles, à cauſe de la peſanteur des grappes que le ſarment ne pourroit porter ſans cet appui. Quand ce raiſin eſt mûr, on en fait d'excellentes confitures; mais ſon plus grand uſage eſt d'en tirer cette liqueur que l'on appelle *verjus*. (*D. J.*)

VERJUS, (*Liqueur.*) liqueur que l'on tire du bourdelas ou *verjus;* on en fait auſſi avec des raiſins doux & propres à faire

faire du vin lorſqu'ils ſont encore acides, & comme on dit encore, en *verjus*. Le *verjus* ſert beaucoup pour l'aſſaiſonnement des viandes & des ragoûts ; il entre auſſi dans la préparation de quelques remedes, & les marchands épiciers-ciriers s'en ſervent pour purifier leur cire. (*D. J.*)

VERJUS, (*Mat. méd. des anciens.*) en grec ὀμφάκιον. Les anciens avoient coutume d'expoſer les raiſins non mûrs au ſoleil pendant quelques jours, & d'en exprimer enſuite le jus dans de grandes cuves, où on le laiſſoit à découvert juſqu'à ce qu'il fût épaiſſi en conſiſtance de robe. Dioſcoride en faiſoit un grand uſage, & le recommande avec du miel pour le relâchement des amygdales, de la luette & des gencives. De ce même *verjus* ils compoſoient un vin d'uſage dans les maladies peſtilentielles. Tout cela étoit aſſez ſenſé. (*D. J.*)

VERLE, ſ. f. (*Jaugeur.*) eſpece de jauge ou inſtrument qui ſert à jauger les tonneaux & futailles remplies de liqueur ou propres à les contenir. (*D. J.*)

VERLUCIO, (*Géog. anc.*) ville de la Grande-Bretagne. L'itinéraire d'Antonin la place ſur la route d'Ica à Calleva, entre *Aquæſolis* & *Cunetio*, à quinze milles du premier de ces lieux, & à vingt milles du ſecond. On veut que cette place ſubſiſte encore aujourd'hui ; mais on ne s'accorde pas ſur ſa ſituation. Les uns prétendent que c'eſt *Weſtbury ;* d'autres diſent *Hedington*, d'autres *Leckham*, d'autres *Varmiſter*. (*D. J.*)

VERMANDOIS, (*Géog. mod.*) pays de France, en Picardie. Il eſt borné au nord par le Cambreſis, au midi par le Noyonnois, au levant par la Thiérache, & au couchant par le Santerre. Ce pays eſt un des premiers bailliages du royaume, dont le ſiege eſt à Laon. Sa coutume eſt ſuivie dans beaucoup d'autres bailliages. Il abonde en grains & en lin. La riviere de Somme y prend ſa ſource & le traverſe ; il a pour capitale la ville de Saint-Quentin.

Le *Vermandois* comprend une partie du terrein occupé autrefois par les *Veromandui*, dont il a emprunté le nom. Il étoit beaucoup plus étendu ſous les célebres comtes de *Vermandois*, qui étoient les plus puiſſans vaſſaux de la couronne, à la fin de la ſeconde race & au commencement de la troiſieme. Ils deſcendoient de Bernard, roi d'Italie, petit-fils naturel de Charlemagne. Ils étoient encore comtes de Troyes, de Meaux & de Roucy. Cette illuſtre maiſon étant tombée en quenouille, Philippe Auguſte réunit le *Vermandois* à la couronne, & donna des terres en échange à Eléonore, comteſſe de Saint-Quentin.

Pierre de la Ramée, connu ſous le nom de *Ramus*, profeſſeur au college royal à Paris, étoit né en 1515, dans un village du *Vermandois*. Il vint tout jeune chercher les moyens de gagner ſa vie à Paris ; & faute d'autres reſſources, il ſe mit valet au college de Navarre : mais il fit de grands progrès dans les études, & fut reçu maître-ès-arts, en ſoutenant le contraire de la doctrine d'Ariſtote ſur différentes propoſitions. Il s'en tira très-bien, & l'envie lui prit d'examiner à fond toute la philoſophie de ce prince de l'école : ce fut la ſource de ſes malheurs ; il s'attira beaucoup d'ennemis par ſes ouvrages contre Ariſtote.

Les affaires qu'on lui ſuſcita dans la ſuite, ſous prétexte qu'il ſuivoit les opinions des proteſtans, l'obligerent de ſe cacher tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre. Enfin il fut aſſaſſiné en 1572 pendant le maſſacre de la Saint-Barthélemy, par des meurtriers que ſon ennemi Jacques Charpentier, docteur en médecine & profeſſeur royal, envoya pour le tuer ; ſon corps indignement traité par les écoliers de ce profeſſeur, fut jeté dans la Seine.

Il a fondé de ſon propre bien la chaire de mathématiques qui porte ſon nom au college royal. Il nous reſte de lui un traité *de militia Cæſaris*, un livre *de moribus veterum Gallorum*, & quelques autres ouvrages, qui ſont à la vérité très-imparfaits, mais qu'on doit regarder comme le crépuſcule du jour que Deſcartes fit luire enſuite pour les ſciences. Le plus illuſtre des diſciples de Ramus fut le cardinal d'Oſſat, lequel a même écrit, étant jeune, un ouvrage pour la défenſe de ſon maître ; & cet ouvrage honorable au diſciple fut imprimé à Paris chez Wechel en 1564 *in*-8°. (*D. J.*)

VERMANTON *ou* VERMENTON, (*Géog. mod.*) petite ville de France, en

Bourgogne, sur la riviere de Cure, dans l'Auxerrois, à cinq lieues au midi d'Auxerre. C'est une prévôté royale, qui députe aux états de Bourgogne alternativement avec les autres villes de l'Auxerrois. *Long.* 21. 16 *lat.* 47. 40. (*D. J.*)

VERMEIL, s. m. (*Doreur en détrempe.*) c'est une composition faite de gomme gutte, de vermillon & d'un peu de brun-rouge mêlés ensemble, & broyés avec du vernis de Venise & de l'huile de térébenthine; quelquefois ce *vermeil* se fait avec la seule lacque fine ou le seul sang de dragon appliqué en détrempe, ou même à l'eau seule. Les doreurs s'en servent pour jeter un éclat d'orfévrerie sur leurs ouvrages; c'est la derniere façon qu'ils leur donnent.

VERMEIL DORÉ, s. m. (*Orfévrerie.*) Les orfevres nomment ainsi les ouvrages d'argent qu'ils dorent au feu avec de l'or amalgamé. (*D. J.*)

VERMEILLE, (*Hist. nat.*) nom que quelques lapidaires donnent à une pierre d'un rouge cramoisi très-foncé que quelques-uns regardent comme un grenat. On prétend qu'elle ne perd point sa couleur dans le feu.

VERMEJO *ou* BERMEJO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne, dans la Biscaye propre, avec un port sur l'Océan. Le terroir du lieu est chargé d'orangers. (*D. J.*)

VERMELAND *ou* WERMELAND, (*Géog. mod.*) province de Suede dans les terres. Elle est bornée au nord par la Dalécarlie, au midi par le lac Vener, au levant par la Westmanie & la Néricie, & au couchant par la Norwege. Elle peut avoir environ vingt lieues du midi au nord, & quarante du levant au couchant. C'est un pays coupé d'un grand nombre de lacs & de marais. Philipstad en est la capitale. (*D. J.*)

A. N. VERMICELIER. C'est celui qui, au moyen d'un instrument percé de plusieurs petits trous, réduit la pâte en petits filets qui ressemblent à des vers.

Le métier du *vermicelier*, qui consiste à faire des pâtes & à les sécher à l'air, differe de celui du boulanger en ce que celui-ci réduit son grain concassé en grosse farine pour en faire du pain; au lieu que l'autre convertit son grain en *semoule*, ou farine très-fine, pour en faire de la pâte.

Comme la pâte résulte de la combinaison de l'eau avec la semoule, il faut nécessairement qu'un *vermicelier* sache quelle est la quantité dont il a besoin de ce liquide, & à quel degré de chaleur elle doit être, relativement à la quantité & à la qualité de la semoule. Pour pêtrir sa pâte, il se sert d'une eau beaucoup plus chaude que le boulanger ne l'emploie pour le pain. Plus l'eau est chaude, moins la pâte est blanche; mais aussi elle seche plus vîte & se conserve plus long-tems. Un pain pêtri à l'eau bouillante est moins frais, mais il se corrompt plus difficilement, parce que l'eau froide amollit la pâte, & que la chaude la durcit. Moins il y a d'eau dans une pâte, meilleure elle est; c'est pourquoi sur cinquante livres de semoule on ne met que douze livres d'eau; & il y en a toujours assez lorsque la semoule forme une pâte qui ne s'en va point en grumeaux. Moins il y a d'eau & de levain, plus les pâtes se conservent, & moins elles fermentent; mais aussi elles sont moins dissolubles, cuisent plus difficilement, & sont d'une digestion moins aisée que celles qui sont pêtries avec un levain proportionné: à la vérité, celles-ci ne sont bonnes que les dix ou douze premiers mois, au lieu que les autres durent deux ou trois ans, & ne commencent à être bonnes que lorsque la vétusté leur sert de levain.

Le gouvernement du levain est une opération si difficile que lorsqu'un *vermicelier* en emploie, il faut qu'il travaille lui-même sa pâte, ou qu'il soit bien sûr de l'ouvrier à qui il la confie. Le pêtrissage doit se faire avec autant de force que de vîtesse, afin que la pâte soit encore chaude quand il la *brie*, c'est-à-dire, quand il la bat avec une barre qui porte ce nom. Lorsque la pâte est *briée*, il la couvre de deux linges l'un sur l'autre, sur lesquels il monte pour la piler en marchant fortement par-dessus pendant deux ou trois minutes; après qu'il est descendu, il ôte le devant du pêtrin, & bat la pâte pendant deux heures de suite; pendant ce tems-là il appuie la cuisse & la main droite sur l'extrêmité de la brie, meut sa jambe gauche, frappe prestement du pied contre terre pour s'élever avec la

brie, tient sa main gauche levée en l'air, l'agite, & suit avec la tête tous les mouvemens qu'il fait en cadence. Les Italiens & les Provençaux excellent dans ces gestes. Quelle différence de leur agilité dans le briement de leur pâte, à la pesanteur avec laquelle on la pile ailleurs !

Comme cette opération fait venir la pâte sur le devant du pêtrin, il la repousse dans le fond jusqu'à quatre fois pour la rabattre sous le tranchant de la brie ; & indépendamment des quatre tours qu'il a déjà donnés avec les mains, soit pour pêtrir, soit pour délayer le levain & la semoule, il donne douze tours à la pâte avec la brie. Quoique ce travail se fasse très-vîte, il dure cependant près de quatre heures. Lorsqu'il se sert de farine au lieu de semoule, il n'est qu'un quart-d'heure à pêtrir & une demi-heure à brier : si le travail est moins difficile & moins long, la pâte est aussi moins bonne.

Dès que la pâte est faite, les *vermicelli*, les *macaroni*, les *lagnes*, les *lazagnes* & les *padri*, ne different entr'eux que par la diversité des moules par lesquels on l'a fait passer en la pressant par-dessus.

Les *vermiceliers* se servent de deux especes de presses : les unes ont la vis verticale, & les autres l'ont horizontale. Celles-ci servent pour les pâtes que l'on coupe avec un couteau attaché au centre du moule, & qu'on fait tourner comme une manivelle ; celles-là sont pour les pâtes longues, comme vermicelli, macaroni, *&c.* parce qu'on ne coupe pas ces dernieres pâtes & qu'on les casse avec la main contre le moule.

Quand on veut faire des vermicelli, on met la pâte dans une presse criblée d'une infinité de petits trous, d'où elle sort en filets ordinairement blancs, & jaunes lorsqu'on y a mêlé du safran & des jaunes d'œufs. Les vermicelli au safran sont communément faits de semoule tachée, quoique bonne. La pâte des macaroni est un peu moins ferme que celle des vermicelli ; on la met au fond de la cloche du pressoir dans un moule fait exprès : elle ressemble, au sortir du moule, à un petit cylindre creux qui est la forme ordinaire des macaroni. Pour les lagnes, on applatit la pâte & on l'étend au moule en forme de rubans larges de deux doigts : lorsque ces rubans sont façonnés par les bords, découpés & festonnés, ce sont des lazagnes : lorsque les Italiens en forment des grains de chapelet, ils les appellent *padri*.

Avant de couper les uns & les autres dans la forme qu'on veut leur donner, on les prend par petites pincées, on les pose sur des feuilles de papier étendues sur des claies de fil d'archal, & on les fait refroidir en agitant l'air avec un éventail de carton, parce qu'autrement la pâte ne casseroit pas net, *feroit meche*, c'est-à-dire, qu'elle se rejoindroit.

Le déchet de la pâte des vermicelli est toujours relatif à la quantité d'eau qui est entrée pour délayer la semoule. En mettant douze livres d'eau, par exemple, sur cinquante livres de semoule, on n'a que cinquante livres de vermicelli secs.

Il faut deux heures de tems pour passer cinquante livres de pâte au moulin ; & lorsqu'il est question de graisser la vis de la presse, on préfere à la graisse ordinaire la cervelle de bœuf cuite dans l'eau, bien pilée & mêlée avec un peu d'huile.

La derniere préparation qu'on donne à ces pâtes moulées de diverses façons, est de les mettre pendant deux ou trois minutes dans de l'eau bouillante, où on les agite continuellement avec une écumoire qu'on enfonce & qu'on releve promptement, comme si on vouloit battre l'eau, & cela afin d'empêcher que les vermicelli, les lazagnes & les macaroni ne se prennent ensemble. On les jette ensuite dans une passoire, & de la passoire dans de l'eau froide, où on les remue beaucoup, & d'où on les retire pour les sécher.

Les pâtes qui sont composées de divers ingrédiens paroissent d'un meilleur goût ; mais il faut les manger tout de suite, parce qu'elles ne se conserveroient pas comme les pâtes simples, qui contractent un goût de poussiere lorsqu'elles sont trop vieilles, ou qu'elles n'ont pas été mises dans un endroit bien propre & bien sec. Lorsqu'on n'a pas le soin de les bien renfermer, les vers s'y mettent : on connoît qu'il y en a quand elles sont tachées de blanc.

Les vermicelli de toutes sortes & les semoules paient six sols par cent pour droit

d'entrée. Voyez les *Descriptions des arts & métiers*, publiées par M. Bertrand, tome I.

VERMICELLI, s. m. (*Vermicelier.*) c'est une pâte faite de fine fleur de farine & d'eau, & réduite en petits filets de figure de vers, par le moyen d'especes de seringues percées de petits trous. On fait sécher ces filets, & on les garde; ils sont ordinairement blancs, quoiqu'il y en ait aussi de jaunes, qu'on rend tels en y ajoutant du safran ou des jaunes d'œufs; quelquefois on y met du sucre, pour les rendre plus agréables. Cette sorte de mets est plus d'usage en Italie qu'en France: on en mange en potage.

VERMICULAIRE, est un nom que l'on donne à tout ce qui a quelque ressemblance à des vers. *V.* VERS.

Les anatomistes en particulier donnent ce nom au mouvement des intestins, & à certains muscles du corps. *Voyez* INTESTINS, *&c.*

Le mouvement *vermiculaire* ou péristaltique des intestins se fait par la contraction de leurs fibres de haut en-bas, comme le mouvement antipéristaltique se fait par la contraction de leurs fibres de bas en-haut. *V.* PÉRISTALTIQUE.

La contraction qui arrive dans le mouvement péristaltique, que d'autres appellent *vermiculaire*, parce qu'il ressemble aux mouvemens des vers, n'affecte pas toutes les parties des intestins à la fois, mais une partie après l'autre.

VERMICULAIRES, (*Anatomie.*) nom que l'on donne à deux éminences du cervelet situées près du quatrieme ventricule du cerveau; elles se nomment en latin, *processus* ou *apophyses vermiformes*. Voy. CERVEAU & APOPHYSES.

Vermiculaires, est aussi le nom que l'on donne à quatre muscles de chaque main & de chaque pied, qui tirent les doigts & les orteils vers les pouces & le gros orteil. On les nomme aussi *lumbricaux*. V. LUMBRICAUX.

VERMICULAIRE BRULANTE, (*Botan.*) espece de petite joubarbe à fleur jaune, nommée par Tournefort, *sedum parvum, acre, flore luteo*. V. JOUBARBE. (*D. J.*)

VERMICULÉ, (*Sculpture.*) Le travail *vermiculé*, est un ouvrage rustiqué avec certains entrelas gravés avec la pointe, de sorte que cela représente comme des chemins faits par les vers.

VERMICULITES, (*Hist. nat.*) ce sont des corps marins pétrifiés, qui ressemblent à des vers entortillés les uns dans les autres; on les nomme aussi *helmintolites*, mais plus communément *tuyaux vermiculaires*. Voyez *ces articles*.

VERMIFORMES, appendices *vermiformes*, (*Anatomie.*) nom de deux avances mitoyennes du cervelet, l'une antérieure & supérieure qui regarde en-devant, & l'autre postérieure & inférieure qui va en arriere.

On les appelle *vermiformes*, parce qu'elles ressemblent à un gros bout de vers de terre.

VERMIFUGE, (*Méd. Mat. méd.*) nom général donné aux différens remedes vantés en médecine dans les cas où il s'agit d'expulser ou de faire mourir les vers qui se trouvent dans le corps humain, sur-tout dans l'estomac & les entrailles. Exposons en peu de mots, d'après Hoffman, ce qu'il faut penser de ces différens remedes, & quelles sont les précautions à observer en usant des uns ou des autres.

On compte ordinairement au nombre des *vermifuges* les acides, tels que le suc de citron, d'orange, de limon, de groseille, d'épine-vinette & de grenade; le phlegme & l'esprit de vitriol; la crême de tartre, le vin tartareux du Rhin, & le vinaigre; tous ces remedes ne sont de saison, que lorsqu'il y a complication de chaleur, d'ardeur contre nature, & de commotion fébrile; alors non-seulement ils corrigent la chaleur, mais ils résistent puissamment à la putréfaction, & détournent la malignité dangereuse des symptomes.

On met dans la classe des *vermifuges* les amers, tels que l'absynthe, la petite centaurée, le scordium, le trefle de marais, la rue; & plus encore les amers qui ont une qualité purgative, tels que l'aloès, la rhubarbe, la coloquinte, & les trochisques d'Alhandal. Quoique ces remedes ne détruisent pas absolument les vers, attendu qu'il s'en engendre non-seulement dans

la rhubarbe & l'abſynthe, mais encore, comme l'a remarqué Hildanus, *Cent. 1, obſ.* 160, dans la véſicule du fiel: cependant on ne ſauroit nier que les amers ne ſoient efficaces contre ces ſortes d'animaux; en effet, d'une part ils corrigent par leur qualité balſamique la matiere crue dont les vers ſe nourriſſent, & de l'autre en ſtimulant les fibres des inteſtins, ils évacuent quelquefois les humeurs corrompues en même tems que les vers: joignez à cela qu'ils rétabliſſent l'énergie de la bile, qui dans les enfans, & dans les autres perſonnes d'une conſtitution humide, eſt, pour l'ordinaire, la cauſe immédiate des vers.

On regarde encore comme des *vermifuges* les ſubſtances huileuſes; leur efficacité paroît être conſtatée par une expérience de Rhedi, qui nous apprend que les inſectes reſtent vivans, après qu'on les a plongés dans différentes autres liqueurs; mais qu'ils meurent promptement dès qu'ils baignent dans l'huile. On peut par cette raiſon donner contre les vers des ſubſtances huileuſes, telles que l'huile d'olives, l'huile de navette, & l'huile d'amandes douces; mais alors il faut donner à la fois une grande quantité d'huile pour eſpérer de tuer tous les vers répandus dans les inteſtins. On doit donc plutôt adminiſtrer les ſubſtances huileuſes dans les violens ſymptomes que cauſent les vers, parce qu'elles relâchent les tuniques des inteſtins ſpaſmodiquement contractées, les défendent & les oignent d'un mucilage, moyennant quoi on peut après cela adminiſtrer avec plus de ſûreté les remedes purgatifs.

Les ſubſtances ſalines ſont auſſi vantées comme de bons *vermifuges*, tant parce qu'elles détruiſent le tiſſu tendre de ces animaux, que parce qu'en ſtimulant les inteſtins, elles en procurent l'évacuation, ſur-tout ſi les ſels ſont diſſous dans une ſuffiſante quantité d'eau. Ceci eſt vrai des ſels neutres, amers, tels que ceux de Glauber, d'Epſom, de Sedlitz, d'Egra & de Carlsbad, qui pris dans un véhicule approprié, & pendant un eſpace de tems conſidérable, produiſent d'excellens effets, ſur-tout dans les jeunes perſonnes incommodées de l'eſpece de vers appellés *tenia*, & des vers larges; parce qu'on ne les détruit pas ſi bien par les purgatifs qui produiſent des ſpaſmes, que par les ſels & les eaux ſalines.

Il eſt certain que les ſels de l'eſpece vitriolique ont eu long-tems la réputation d'être de bons *vermifuges*: & les eaux de Pyrmont qui contiennent un vitriol ſubtil de mars, ſont très-bonnes pour la cure des *tenia*, & des vers ſpiraux.

S'il y a des remedes utiles pour quelques cas, c'eſt aſſurément pour celui où il eſt queſtion de faire mourir & chaſſer les vers. Les meilleurs pour cet effet, ſont parmi les gommes, l'aſſa-fœtida, le ſagapenum, l'opopanax, & la myrrhe; parmi les plantes, la tanéſie, le ſcordium & l'abſynthe; parmi les racines bulbeuſes, les différentes ſortes d'oignon & d'ail; parmi les fruits, les amandes ameres, & l'huile qu'on en exprime; la barbotine, la graine du cataputia, & autres de même nature: on peut mêler ces ſortes de remedes avec les autres, pour un ſuccès plus aſſuré.

Mais il reſte un autre ſpécifique beaucoup plus efficace, tiré du regne minéral, qui eſt le vif-argent, lequel eſt ſinguliérement mortel aux vers, & détruit leur mouvement vital, ſans qu'on puiſſe expliquer ſon effet par des principes mécaniques.

On donne le mercure doux bien préparé, ſans purgatif, ou avec un purgatif tel que le diagrede, la ſcammonée ſulfurée, la réſine de jalap; on donne auſſi l'éthiops minéral fait d'un mélange exact de ſoufre & de vif-argent. Hoffman donnoit le vif-argent bien dépuré & long-tems broyé avec du ſucre-candi, en faiſant précéder ce remede des préparations néceſſaires.

On recommande dans les *Mémoires d'Edimbourg*, tome V, la poudre d'étain pour les vers grêles ou longs, & on en parle comme d'un excellent *vermifuge* pour les vers cucurbitins. On emploie auſſi ce remede contre le ténia ou ver plat, qui eſt ſi difficile à détruire. Voici la recette de ce *vermifuge*. On pulvériſe bien ſoigneuſement une once & demie d'étain fin, on mêle cette poudre paſſée par un tamis avec huit onces de mélaſſe; on purge d'abord le malade; enſuite le jour ſuivant on lui donne à jeûn la moitié de cette compoſition, le lendemain la moitié de l'autre

moitié, & le troisieme jour on donne le reste.

Il faut s'abstenir de tous les remedes mercuriels & des drastiques, en cas d'une bile âcre répandue dans les intestins. On peut joindre les topiques aux *vermifuges* internes destinés pour les enfans; ces topiques sont des épithemes préparés avec de l'absynthe, du fiel de bœuf, de l'aloès, de la coloquinte, du suc de petite centaurée, & de l'huile de fleur de spic; on applique les épithemes sur la région épigastrique & sur l'ombilicale. (*D. J.*)

VERMILLER, v. n. (*Vénerie.*) c'est lorsque les bêtes noires suivent du boutoir la trace des mulots pour dénicher leur magasin : on dit aussi *vriller;* & si le sanglier a fait ses boutes dans les prés ou fraîcheurs, cela s'appelle *vermiller*.

VERMILLON, (*Chym.*) masse rouge, pesante, compacte, friable, parsemée de lignes argentées ou brillantes, composée de soufre & de vif-argent, unis ensemble par l'art de la chymie.

Le *vermillon*, après avoir été broyé longtems sur le porphyre, se réduit en poudre très-fine, & d'une des plus belles couleurs rouges qu'il y ait au monde; lorsqu'en broyant le *vermillon* on y mêle de l'eau de gomme gutte avec un peu de safran, on empêche le *vermillon* de noircir; & c'est là le rouge que les femmes mettent sur leur visage. (*D. J.*)

VERMILLONNER, (*Doreur sur bois.*) se dit de l'action de mettre une couleur de vermillon & de bleu d'Inde, sur une piece d'ouvrage dorée & brunie. Cette couleur releve l'éclat de l'or, & lui donne un plus beau lustre.

VERMINE *ou* POU. (*Science microscopiq.*) Le *pou* a une coque ou peau si transparente, que nous pouvons mieux découvrir ce qui se passe dans son corps, que dans la plupart des autres petites créatures vivantes; ce qui le rend un objet charmant pour le microscope. Il a naturellement trois divisions, qui sont la tête, la poitrine & le ventre, ou la partie de la queue. On voit à la tête deux yeux noirs & fins, avec une corne au-devant de chacun de ces yeux. Cette corne a cinq jointures, & est environnée de poils. A l'extrémité du museau, il y a une partie pointue qui sert d'étui pour un instrument à sucer ou à percer; cet animal le fait entrer dans la peau, pour en tirer le sang ou les humeurs dont il se nourrit, n'ayant point de bouche qui puisse s'ouvrir. Cet instrument à percer ou à sucer le sang, est sept cents fois plus délié qu'un cheveu, & enfermé dans un autre fourreau qui est au-dedans du premier. L'animal peut le pousser en-dehors, ou le retirer comme il lui plaît.

Sa poitrine est marquée d'une tache au milieu; sa peau est transparente & pleine de petits creux. Il sort de la partie inférieure autour de la poitrine, six jambes qui ont chacune cinq jointures, dont la peau semble de chagrin, excepté vers l'extrémité, où elle paroît plus douce. Chaque jambe est terminée par deux ongles crochus, de longueur & de grandeur inégale; il s'en sert comme nous usons du pouce & du doigt du milieu; il y a des poils entre ces ongles & au-dessus de toutes les jambes.

Sur le derriere de la partie de la queue, on distingue quelques divisions en forme d'anneaux, beaucoup de poils, & des especes de marques qui imitent les rougeurs que laissent les coups de fouet. La peau du ventre paroît comme du chagrin, & vers l'extrémité inférieure, elle est pleine de petits creux; à l'extrémité de la queue, il y a deux petites parties demi-circulaires, toutes couvertes de poils, qui servent à cacher l'anus.

Lorsque le *pou* remue ses jambes, on distingue le mouvement des muscles qui se réunissent tous dans une tache noire, oblongue, qui est au milieu de sa poitrine; il en est de même du mouvement des muscles à la tête, lorsqu'il remue ses cornes. Le mouvement des muscles est visible dans plusieurs articulations des jambes; on peut voir de même les différentes ramifications des veines & des arteres qui sont blanches; mais ce qu'il y a de plus surprenant, c'est le mouvement péristaltique des intestins, continué depuis l'estomac le long des boyaux jusqu'à l'anus.

Si un *pou* bien affamé est placé sur le dos de la main, il enfonce dans la peau son instrument à sucer, & l'on voit passer le sang

comme un torrent délié dans la partie antérieure de la tête ; de là tombant dans une cavité ronde, il passe encore dans un autre récipient circulaire au milieu de la tête, d'où il vient à la poitrine par un vaisseau plus petit, & de là à un boyau qui aboutit à la partie du derriere du corps, où par une courbe il retourne un peu en-haut. Dans la poitrine & le boyau, le sang se meut sans interruption avec une grande force, surtout dans le boyau, & cela avec une telle contraction du boyau, qu'on ne peut s'empêcher d'en être surpris.

Si l'on place un *pou* sur son dos, on y voit deux taches noirâtres de sang, la plus grande au milieu du corps, & la moindre vers la queue. Dans la plus grande tache, une vessie blanche se resserre & se dilate en-haut & en-bas, depuis la tête vers la queue ; ce battement est suivi de celui de la tache noire de sang, sur laquelle la vessie blanche paroît attachée ; ce mouvement de systole & de diastole se voit mieux lorsque le *pou* s'affoiblit. La vessie blanche qui bat de la sorte paroît être le cœur ; car si on la pique, le *pou* meurt à l'instant. Dans un grand *pou*, on peut voir le battement sur le dos, mais on ne sauroit voir la membrane blanche, sans lui tourner le ventre en-haut. Le docteur Harvey conjecture que la tache noire inférieure est l'amas des excrémens dans les boyaux.

Les *poux* ne sont pas hermaphrodites, comme on l'a imaginé par erreur, mais mâles & femelles. Leuwenhoeck a découvert que les mâles ont un aiguillon à leur queue, & que les femelles n'en ont point, & il croit que la douleur cuisante qu'ils produisent de tems en tems, vient de leur aiguillon, lorsqu'on les tourmente, en les pressant ou autrement ; car si on les prend rudement à la main, on les voit pousser en-dehors leur aiguillon. Il dit qu'il ressentit peu de douleur ou d'incommodité de leur instrument à sucer ou à percer, quoiqu'il en eût sept ou huit tout à la fois qui prenoient sur sa main leur nourriture. Les femelles font des œufs ou des lentes, d'où les jeunes *poux* sortent parfaits dans tous leurs membres, & il ne leur arrive plus d'autres changemens que l'agrandissement.

Le même Leuwenhoeck voulant savoir la proportion & le tems de leur agrandissement, plaça deux femelles dans un bas noir, & il trouva que l'une dans six jours avoit fait cinquante œufs ; mais en la disséquant, il en vit beaucoup plus dans l'ovaire, d'où il conclut que dans douze jours elle en auroit fait cent. Ces œufs éclos dans six jours, auroient probablement produit cinquante mâles & autant de femelles ; & ces femelles ayant pris tout leur accroissement dans dix-huit jours, auroient fait chacune, douze jours après, comme on peut le supposer, encore cent œufs : ces œufs, au bout de six jours, tems requis pour les faire éclorre, auroient produit une jeune couvée de cinq mille de ses descendans. Cette multiplication doit faire trembler les gens pouilleux.

On peut disséquer un *pou* dans une petite goutte d'eau, sur un morceau de verre qui puisse s'appliquer au microscope. Sans eau, il est très-difficile d'en séparer les parties ; mais lorsqu'on les a séparées, elles se rident & se sechent immédiatement après. Par le moyen de l'eau, on peut trouver dans l'ovaire d'une femelle cinq ou six œufs parfaits & sur le point d'en sortir avec d'autres de différentes grandeurs, mais beaucoup plus petits.

Dans le *pou* mâle, le pénis est remarquable aussi bien que les testicules, dont il a une double paire. Ces animaux évitent la lumiere autant qu'il leur est possible, & souffrent le froid impatiemment. Lorsque les femelles sont grosses, elles paroissent plus blanches que les mâles, à cause de la multitude de leurs œufs.

La plupart des insectes sont infectés de *poux*, qui prennent sur eux leur nourriture & qui les tourmentent. Une espece d'escarbot ou cerf-volant, connu sous le nom d'*escarbot pouilleux*, est remarquable par le nombre des petits *poux* qui courent sur lui fort vîte d'un endroit à l'autre, & qu'on ne peut pas secouer. Quelques autres escarbots ont aussi des *poux*, mais de différentes especes.

Le perce-oreille est souvent tourmenté par des *poux*, sur-tout au-dessous de la tête : ils sont blancs & brillans comme des mites, mais beaucoup plus petits : ils ont le dos rond, le ventre plat & de longues jambes.

Les limaces de toute espece, sur-tout les grandes qui n'ont point de coques, sont couvertes de plusieurs petits *poux* extrêmement agiles, qui vivent & se nourrissent sur elles.

On voit souvent autour des jambes des araignées, nombre de petits *poux* rouges qui ont une très-petite tête, & qui ressemblent à une tortue; ils s'attachent fortement à l'araignée tant qu'elle vit, & la quittent dès qu'elle est morte.

On découvre souvent des *poux* blanchâtres qui courent fort vîte sur les grosses abeilles & sur les fourmis: on en découvre plusieurs sortes sur les poissons. Kircher dit qu'il a trouvé des *poux* sur les puces, du moins il y a peu de créatures qui en soient exemptes; les baleines en fourmillent d'une maniere incroyable.

On a trouvé trois sortes de *poux* sur le faucon, sur le gros pigeon, la tourterelle, la poule, l'étourneau, la grue, la poule-d'eau, sur la pie, le héron, le petit héron, le cygne, le canard de Turquie, la mouette, & sur l'oie sauvage, de deux sortes; sur la sarcelle, la crecerelle, le paon, le chapon, la corneille, l'étourneau blanc, & les hommes, de deux sortes; sur la chevre, le chameau, l'âne, le bélier d'Afrique, le tigre & le cerf, de deux sortes, *&c.* & toutes les deux sortes sont encore différentes dans chaque oiseau & animal. Le *pou* du lion est plus grand & d'un rouge plus éclatant que le *pou* du tigre. (*D. J.*)

VERMISSEAU, s. m. (*Gram.*) petit ver de quelqu'espece que ce soit.

VERMISSEAU DE MER, (*Conchyliol.*) en latin *vermiculus marinus*, *vermiculus tubulatus*; nom d'un genre de coquille de la classe des univalves. En voici les caracteres: c'est une coquille de mer faite en forme de tuyau, droit, ondé, contourné, courbé, arrondi, *&c.* Ces coquilles sont nommées *vermisseaux de mer*, à cause de l'animal qui l'habite, & qui est toujours une sorte de ver.

Dans la classe des *vermisseaux de mer* qui sont disposés en ligne droite & ondée, on distingue les especes suivantes: 1°. L'espece nommée l'*orgue* couleur de pourpre, en latin *tubularia purpurea*, que plusieurs auteurs croient être une espece de corail, & c'est en réalité un assemblage de *vermisseaux de mer. Ferrante Imperato*, lib. XXVII, décrit ainsi les *vermisseaux* qui composent la masse que l'on appelle l'orgue pourpre. *Tubularia purpurea e consistenza marina composta di piccioli tubuli ordinatamente accostati insieme, di color vivo puniceo, concavi, e lissi di dentro, fuori uniti da alcune traverse cruste disposte con eguale intervallo; si stima madre, ove si concreino animali marini nel modo che le api, nelle favi, da alcuni è numerata trà gl' alcionii.* 2°. L'orgue d'un rouge pâle. 3°. Le *vermisseau* nommé le *grand tuyau d'orgue.* 4°. Le *vermisseau* lisse & poli. 5°. Le *vermisseau* strié & cannelé. 6°. Le *vermisseau* à profondes stries & cannelures.

Dans la classe des *vermisseaux* contournés & courbés, nous avons les especes suivantes: 1°. les *vermisseaux* en boyau; cette espece forme toujours une masse qui imite l'assemblage des boyaux; 2°. les *vermisseaux* ondés de différentes manieres; 3°. les *vermisseaux* finissant en vis tortillée; 4°. les *vermisseaux* ridés & de couleur brune.

Dans la classe des *vermisseaux* disposés en plusieurs ronds ou cercles, on compte les suivans: 1°. les *vermisseaux* faits en vers de terre; 2°. les *vermisseaux* faits en tuyau à cloison, avec un syphon; cette espece est divisée intérieurement en un certain nombre de cellules, avec un syphon de communication qui s'étend par-tout; 3°. les *vermisseaux* adhérens à la vase des rochers; 4°. les *vermisseaux* adhérens aux huîtres; 5°. ceux qui adherent aux moules; 6°. ceux qui s'attachent aux buccins; 7°. les *vermisseaux* faits en réseau, & tirant sur le roux; 8°. les *vermisseaux* fauves & tortillés; 9°. les *vermisseaux* blancs & couleur de rose.

Il ne faut pas confondre les *vermisseaux de mer*, avec les tuyaux de mer appellés *dentales* & *antales*. Ces derniers sont toujours seuls, & rarement voit-on les *vermisseaux* en petit nombre. Bonanni les compare à des serpens de mer entrelacés confusément; ils s'attachent aux rochers & à la carene des vaisseaux. En effet, ils sont si intimement joints ensemble, qu'ils ne paroissent qu'une masse confuse. C'est ce qui

qui les a fait mettre parmi les multivalves, quoiqu'on les trouve en société, & pour ainsi dire par colonies, & il ne faut pas moins les considérer comme seuls & détachés de leurs voisins, avec lesquels ils ne sont joints qu'accidentellement. Enfin, puisque l'on convient que chaque ver a son tuyau & son trou indépendant, il paroît que cette coquille sera réguliérement placée parmi les univalves.

On compte deux sortes de *vermisseaux* habitans de ces coquilles : ceux qui restent dans le sable sans coquilles ni tuyaux, tels que sont ceux qui habitent les bancs de sable, & dont le travail est si singulier : ils ne sont qu'une ligne plus élevés que la vase ; chaque ver a son trou, qui est une espece de tuyau fait de grains de menus sables, ou de fragmens du coquillage liés avec leur glu : leur nombre est prodigieux, & cause de la surprise. Les seconds sont ceux qui s'attachent ensemble à tous les corps, & qui ne cherchent qu'un point d'appui. Le même suc gluant qui forme leurs coquilles, sert à leur adhésion : il se forme de leurs replis des figures & des monceaux, tels qu'en feroient plusieurs vers de terre entrelacés. Mais il faut entrer dans de plus grands détails, pour expliquer comment ces coquilles se courbent & se collent ensemble.

On peut diviser les *vermisseaux de mer* en tuyaux faits de divers grains de sable, ou de fragmens de coquillages, & en tuyaux d'une matiere semblable à celle des coquilles. Il y a encore des vers dont les tuyaux sont d'une substance molle, mais nous n'en parlerons pas ici.

Les *vermisseaux* dont les tuyaux sont des coquilles, sont tantôt collés sur le sable, tantôt sur les pierres, & tantôt sur les coquilles de divers autres coquillages. Leurs tuyaux sont ronds, & d'une figure approchante de la conique : je veux dire seulement que vers leur origine, ils sont moins gros qu'à leur extrêmité. Dans le reste, leur figure est différente dans presque chaque *vermisseau* différent. Non-seulement ces tuyaux prennent la courbure de la surface du corps sur lequel ils sont collés ; mais outre cela ils forment diverses figures ou diverses courbures aussi différentes les unes des autres, que le sont les différentes figures que prend successivement un ver de terre en mouvement.

Pour entendre comment ces tuyaux de coquilles se collent si exactement sur la surface des corps où ils sont appliqués, il faut considérer que l'animal, quelque petit qu'il soit, & peu après sa naissance, est couvert par une coquille. Dès-lors que cet animal commence à croître, sa coquille cesse de le couvrir tout entier : une petite partie du corps qui n'est plus enveloppée, sort alors par l'ouverture de la coquille. C'est de cette partie que s'échappe un suc pierreux & gluant, qui venant à s'épaissir, forme un nouveau morceau de coquille autour de l'animal.

Ceci supposé, il est clair que si la partie qui abandonne l'ancienne coquille, & qui lui ajoute de nouvelles bandes, s'applique sur quelques corps, comme elle le fait dans les vers qui rampent continuellement ; il est clair, dis-je, que la même glu qu'elle fournira pour unir entr'elles les particules qui composent le nouveau morceau de coquille, que cette même glu attachera la nouvelle coquille au corps que touchoit la partie découverte de l'animal. De sorte que, si en croissant, cette partie suit toujours la surface de ce corps, & y décrit des lignes courbes, la coquille en croissant suivra la même surface : elle y sera collée dans toute son étendue.

C'est ainsi, sans doute, que les coquilles des *vermisseaux de mer* se collent sur les différens corps, sur lesquels ces *vermisseaux* se sont trouvés peu après leur naissance.

Les *vermisseaux de mer* qui ne sont point couverts de coquilles, passent aussi leur vie dans un même trou. Ils demeurent dans le sable, comme nos vers de terre demeurent dans la terre. Le suc qui s'échappe de leur corps n'est pas en assez grande quantité, ou n'a pas assez de consistance pour leur former une coquille ; mais il est assez visqueux pour coller ensemble les grains de sable, & les fragmens de coquille qui les entourent. Il fait la jonction d'une espece de mortier ou de ciment qui lie ensemble, comme autant de petites pierres, les grains de sable & les petits morceaux de coquille.

L'animal qui habite ces tuyaux, est d'une figure assez singuliere ; il n'a guere qu'un

pouce de longueur, & il n'a que quelques lignes de diametre. L'extrêmité de ſa tête eſt plate, ronde ou circulaire ; elle eſt diviſée en trois parties : celle du milieu eſt un peu ovale, & les deux autres forment des zones circulaires. *Voyez* les *Mém. de l'acad. des ſciences*, année 1711. (*D. J.*)

VERMOULU, adj. (*Jard.*) eſt un bois attaqué des vers, non-ſeulement dans l'aubier, mais même dans le cœur. Un tel bois n'eſt bon à rien.

VERNACULAIRE, adject. eſt un mot qui s'applique à tout ce qui eſt particulier à quelque pays. *Voyez* LOCAL, *&c.*

C'eſt pour cela que les maladies qui regnent beaucoup dans quelque pays, province ou canton, ſont quelquefois appellées *maladies vernaculaires ;* mais plus communément *maladies endémiques.* Voyez ENDÉMIQUE & MALADIE.

Tels ſont le plica polonica, le ſcorbut, le tarentiſme, *&c.*

VERNAGE, ſ. f, (*Jard.*) eſt une portion de terrein plantée en vernes ou aulnes. *Voyez* VERNE *ou* AULNE.

VERNAL, adj. (*Phyſiq. Aſtron.*) ſe dit de ce qui appartient à la ſaiſon du printems. *Voyez* PRINTEMS.

Signes vernaux, ſont ceux que le ſoleil parcourt durant la ſaiſon du printems ; ſavoir, le bélier, le taureau, les gémeaux. *Voyez* SIGNE.

Equinoxe vernal eſt celui qui arrive lorſque le ſoleil commence à monter de l'équateur vers le pole du nord. *V.* EQUINOXE.

Section vernale eſt l'endroit où l'écliptique coupe l'équateur, & où commencent les ſignes *vernaux.* On l'appelle autrement *ſection du printems*, premier point du bélier ou d'aries. *Chambers.*

VERNE. (*Jard.*) *Voyez* AULNE.

VERNEUIL, (*Géogr. mod.*) ville de France dans la Normandie, vers les frontieres du Perche, au dioceſe d'Evreux, ſur la gauche de l'Oure, à 18 lieues au midi de Rouen, & à 24 au ſud-oueſt de Paris. Le roi Charles VII l'enleva aux Anglois en 1449 ; & depuis ce tems-là elle a fait partie du duché d'Alençon. L'élection de *Verneuil* comprend cent trente-deux paroiſſes. Le commerce des habitans conſiſte en grains, en draperies & en bonneteries. *Longitude,* ſuivant Caſſini, 18. 35. 45. *latit.* 48. 44. 10.

2°. *Verneuil,* autre petite ville de France dans le Bourbonnois, à ſix lieues de Moulins, avec titre de *châtellenie. Long.* 20. 48. *latit.* 46. 17. (*D. J.*)

VERNIS DE LA CHINE, (*Arts étrangers.*) gomme qu'on tire par inciſion, & qu'on applique avec art ſur le bois pour le conſerver, & lui donner un éclat durable. *Voyez* CHINE.

Un ouvrage d'un bois *vernis* doit être fait à loiſir. Un été ſuffit à peine pour donner à l'ouvrage de *vernis* toute la perfection qu'il doit avoir. Il eſt rare que les Chinois aient de ces ſortes d'ouvrages de prêts ; preſque toujours ils attendent l'arrivée des vaiſſeaux pour y travailler, & ſe conformer au goût des Européens.

Ce que c'eſt que le vernis *chinois.* Le *vernis* que les Chinois nomment *tſi*, eſt une gomme rouſsâtre qui découle de certains arbres par des inciſions que l'on fait à l'écorce juſqu'au bois, ſans cependant l'entamer. Ces arbres ſe trouvent dans les provinces de Kiang-ſi & de Se-tehuen. Ceux du territoire de Kant-cheou, ville des plus méridionales de la province de Kiang-ſi, donnent le *vernis* le plus eſtimé.

Son choix. Pour tirer du *vernis* de ces arbres, il faut attendre qu'ils aient 7 ou 8 ans. Celui qu'on en tireroit avant ce tems-là, ne ſeroit pas d'un bon uſage. Le tronc des arbres les plus jeunes dont on commence à tirer le *vernis,* a plus d'un pied de circuit. On dit que le *vernis* qui découle de ces arbres vaut mieux que celui qui découle des arbres plus vieux ; mais qu'ils en donnent beaucoup moins.

Arbre d'où découle le vernis. Ces arbres, dont la feuille & l'écorce reſſemblent aſſez à la feuille & à l'écorce du frêne, n'ont jamais guere plus de 15 pieds de hauteur ; la groſſeur de leur tronc eſt alors de deux pieds & demi de circuit : ils ne portent ni fleurs ni fruits. Voici comme ils ſe multiplient.

Sa culture. Au printems, quand l'arbre pouſſe, on choiſit le rejeton le plus vigoureux qui ſorte du tronc, & non pas des branches. Quand ce rejeton eſt long d'environ un pied, on l'enduit par le bas de mortier fait de terre jaune. Cet enduit commence environ deux pouces au-deſſous du

lieu où il sort du tronc, & descend au-dessous quatre ou cinq pouces; son épaisseur est au moins de trois pouces. On couvre bien cette terre, & on l'enveloppe d'une natte qu'on lie avec soin, pour la défendre des pluies & des injures de l'air. On laisse le tout dans cet état depuis l'équinoxe du printems, jusqu'à celui d'automne. Alors on couvre tant soit peu la terre, pour examiner en quel état sont les racines que le rejeton a coutume d'y pousser, & qui se divisent en plusieurs filets. Si ces filets sont de couleur jaunâtre ou roussâtre, on juge qu'il est tems de séparer le rejeton de l'arbre: on le coupe adroitement sans l'endommager, & on le plante. Si ces filets sont encore blancs, c'est signe qu'ils sont trop tendres; ainsi on recouvre l'enduit de terre comme il étoit auparavant, & on differe au printems suivant à couper le rejeton pour le planter. Mais soit qu'on le plante au printems ou en automne, il faut mettre beaucoup de cendres dans le trou qu'on a préparé, sans quoi les fourmis dévoreroient les racines encore tendres, ou du moins en tireroient tout le suc, & les feroient sécher.

Saison du vernis. L'été est la seule saison où l'on puisse tirer le *vernis* des arbres; il n'en sort point pendant l'hiver, & celui qui sort au printems & en automne est toujours mêlé d'eau.

Sa récolte. Pour tirer le *vernis*, on fait plusieurs incisions de niveau à l'écorce de l'arbre autour du tronc, qui, selon qu'il est plus ou moins gros, peut en fournir plus ou moins. Le premier rang des incisions n'est éloigné de terre que de sept pouces. A la même distance plus haut se fait un second rang d'incisions, & ainsi de sept en sept pouces jusqu'aux branches qui ont une grosseur suffisante.

On se sert, pour faire ces incisions, d'un petit couteau fait en demi-cercle. Chaque incision doit être un peu oblique de bas en haut, aussi profonde que l'écorce est épaisse, & non pas davantage; celui qui la fait d'une main, a de l'autre main une coquille dont il insere aussi-tôt les bords dans l'incision autant qu'elle peut y entrer. Ces coquilles sont plus grandes que les plus grandes coquilles d'huîtres qu'on voie en Europe. On fait ces incisions le soir, & le matin on va recueillir ce qui a coulé dans les coquilles; le soir on les insere de nouveau dans les incisions, & l'on continue de la même maniere jusqu'à la fin de l'été.

Ce ne sont point d'ordinaire les propriétaires de ces arbres qui en tirent le *vernis*, ce sont des marchands qui, dans la saison, traitent avec les propriétaires, moyennant cinq sols par pied. Ces marchands louent des ouvriers auxquels ils donnent par mois une once d'argent, tant pour leur travail que pour leur nourriture. Un de ces ouvriers suffit pour cinquante pieds d'arbre.

Précautions nécessaires à la récolte du vernis. Il y a des précautions à prendre pour garantir les ouvriers des impressions malignes du *vernis*. Il faut avoir préparé de l'huile de rabette, où l'on aura fait bouillir une certaine quantité de ces filamens charnus qui se trouvent entre-mêlés dans la graisse des cochons, & qui ne se fondent point quand on fait le sain-doux. Lorsque les ouvriers vont placer ces coquilles aux arbres, ils portent avec eux un peu de cette huile dont ils se frottent le visage & les mains le matin; lorsqu'après avoir recueilli le *vernis*, ils reviennent chez les marchands, ils se frottent encore plus exactement de cette huile.

Après le repas, ils se lavent tout le corps avec de l'eau chaude, dans laquelle on a fait bouillir de l'écorce extérieure & hérissée de châtaignes, de l'écorce de bois de sapin, du salpêtre crystallisé, & d'une herbe qui est une espece de blette qui a du rapport au tricolor. Toutes ces drogues passent pour être froides.

Chaque ouvrier remplit de cette eau un petit bassin, & s'en lave en particulier; ce bassin doit être d'étain.

Dans le tems qu'ils travaillent près des arbres, ils s'enveloppent la tête d'un sac de toile qu'ils lient autour du cou, où il n'y a que deux trous vis-à-vis des yeux. Ils se couvrent le devant du corps d'une espece de tablier fait de peau de daim passée, qu'ils suspendent au cou par des cordons, & qu'ils arrêtent par une ceinture; ils ont aussi des bottines de la même matiere, & aux bras des gants de peau fort longs.

Vases pour la récolte. Quand il s'agit de recueillir le *vernis*, ils ont un vase fait de

peau de bœuf attaché à leur ceinture ; d'une main ils dégagent les coquilles, & de l'autre ils la raclent avec un petit instrument de fer, jusqu'à ce qu'ils en aient tiré tout le *vernis*. Au bas de l'arbre est un panier, où on laisse les coquilles jusqu'au soir. Pour faciliter la récolte du *vernis*, les propriétaires des arbres ont soin de les planter à peu de distance les uns des autres.

Attelier du vernis. Le marchand tient prêt un grand vase de terre, sur lequel est un chassis de bois soutenu par quatre pieds, à peu près comme une table quarrée, dont le milieu seroit vuide ; sur le chassis est une toile claire arrêtée par les quatre coins avec des anneaux. On tient cette toile un peu lâche, & on y verse le *vernis*. Le plus liquide s'étant écoulé de lui-même, on tord la toile pour faire couler le reste. Le peu qui demeure dans la toile se met à part, on le vend aux droguistes, parce qu'il est de quelque usage dans la médecine. On est content de la récolte, lorsque dans une nuit mille arbres donnent vingt livres de *vernis*.

Maladie qu'il occasionne. Il en coûte cher aux ouvriers qui recueillent le *vernis*, quand ils négligent de prendre les précautions nécessaires dont nous venons de parler. Le mal qui les attaque commence par des especes de dartres qui leur couvrent en un jour le visage & le reste du corps : bientôt le visage du malade se bouffit, & son corps qui s'enfle extraordinairement, paroît tout couvert de lepre.

Pour guérir un homme attaqué de ce mal, on lui fait boire d'abord quelques écuellées de l'eau droguée dont les ouvriers se servent pour prévenir ces accidens. Cette eau le purge violemment. On lui fait ensuite recevoir une forte fumigation de la même eau, en le tenant bien enveloppé de couvertures, moyennant quoi l'enflure & la bouffissure disparoissent ; mais la peau n'est pas si-tôt saine ; elle se déchire en plusieurs endroits, & rend beaucoup d'eau. Pour y remédier on prend de cette espece de blette qui a du rapport au tricolor : on la seche & on la brûle ; puis on en applique la cendre sur les parties du corps les plus maltraitées. Cette cendre s'imbibe de l'humeur âcre qui sort des parties déchirées ; la peau se seche, tombe, & se renouvelle.

Propriétés du vernis. Le *vernis* de la Chine, outre l'éclat qu'il donne aux moindres ouvrages auxquels on l'applique, a encore la propriété de conserver le bois & d'empêcher que l'humidité n'y pénetre. On peut y répandre tout ce qu'on veut de liquide ; en passant un linge mouillé sur l'endroit, il n'y reste aucun vestige, pas même l'odeur de ce qui y a été répandu. Mais il y a de l'art à l'appliquer ; & quelque bon qu'il soit de sa nature, on a encore besoin d'une main habile & industrieuse pour le mettre en œuvre. Il faut sur-tout de l'adresse & de la patience dans l'ouvrier pour trouver ce juste tempérament que demande le *vernis*, afin qu'il ne soit ni trop liquide, ni trop épais, sans quoi il ne réussiroit que médiocrement dans ce travail.

Manieres de l'appliquer. Le *vernis* s'applique en deux manieres ; l'une qui est simple, se fait immédiatement sur le bois. Après l'avoir bien poli, on passe deux ou trois fois de cette espece d'huile que les Chinois appellent *tong-yeou* : quand elle est bien seche, on applique deux ou trois couches de *vernis*. Si l'on veut cacher toute la matiere sur laquelle on travaille, on multiplie le nombre des couches de *vernis*, & il devient alors si éclatant qu'il ressemble à une glace de miroir. Quand l'ouvrage est sec, on y peint en or & en argent diverses sortes de figures, comme des fleurs, des hommes, des oiseaux, des arbres, des montagnes, des palais, *&c.* sur lesquels on passe encore une légere couche de *vernis*, qui leur donne de l'éclat, & qui les conserve.

L'autre maniere qui est moins simple, demande plus de préparation ; car elle se fait sur une espece de petit mastic qu'on a auparavant appliqué sur le bois. On compose de papier, de filasse, de chaux & de quelques autres matieres bien battues, une espece de carton qu'on colle sur le bois, & qui forme un fond très-uni & très-solide, sur lequel on passe deux ou trois fois de l'huile dont nous avons parlé, après quoi l'on applique le *vernis* à différentes couches qu'on laisse sécher l'une après l'autre. Chaque ouvrier a son secret particulier qui rend l'ouvrage plus ou moins parfait, selon qu'il est plus ou moins habile.

Moyens de rétablir le vernis. Il arrive

ſouvent qu'à force de répandre du thé ou des liqueurs chaudes ſur des uſtenſiles de *vernis*, le luſtre s'en efface, parce que le *vernis* ſe ternit & devient jaune. Le moyen de lui rendre le noir éclatant qu'il avoit, eſt de l'expoſer une nuit à la gelée blanche, & encore mieux de le tenir quelque tems dans la neige. *Obſervations curieuſes ſur l'Aſie*; & Du Halde, *Deſcription de la Chine.* (*D. J.*)

VERNIS DU JAPON. (*Art exotique.*) L'arbre qui donne le véritable *vernis du Japon* s'appelle *uruſi*; cet arbre produit un jus blanchâtre, dont les Japonois ſe ſervent pour vernir tous leurs meubles, leurs plats, leurs aſſiettes de bois qui ſont en uſage chez toutes ſortes de perſonnes, depuis l'empereur juſqu'au payſan : car à la cour & à la table de ce monarque, les uſtenſiles vernissés ſont préférés à ceux d'or & d'argent. Le véritable *vernis* eſt une eſpece particuliere au Japon ; il croît dans la province de Fingo & dans l'isle de Tricom ; mais le meilleur de tous eſt celui de la province de Jamatto.

Cet arbre a peu de branches ; ſon écorce eſt blanchâtre, raboteuſe, ſe ſéparant facilement : ſon bois eſt très-fragile, & reſſemble à celui du ſaule ; ſa moëlle eſt très-abondante ; ſes feuilles, ſemblables à celles du noyer, ſont longues de huit à neuf pouces, ovales & terminées en pointe, point découpées à leur bord, ayant au milieu une côte ronde, qui regne dans toute leur longueur juſqu'à la pointe, & qui envoie de chaque côté juſqu'au bord pluſieurs moindres nervures. Ces feuilles ont un goût ſauvage ; & quand on en frotte un panier, elles le teignent d'une couleur noirâtre ; les fleurs qui naiſſent en grappe des aiſſelles des feuilles, ſont fort petites, d'un jaune verdâtre, à cinq pétales, un peu longs & recourbés. Les étamines ſont en pointes & très-courtes auſſi bien que le piſtil qui eſt terminé par trois têtes. L'odeur de ces fleurs eſt douce & fort gracieuſe, ayant beaucoup de rapport à celle des fleurs d'orange. Le fruit qui vient enſuite a la figure & la groſſeur d'un pois chiche : dans ſa maturité il eſt fort dur & d'une couleur ſale.

L'arbre du *vernis* qui croît dans les Indes, & que Kæmpfer juge être le véritable anacarde, eſt tout-à-fait différent de l'uruſi du Japon. A Siam on l'appelle *toni-rack*, c'eſt-à-dire, l'arbre du rack. Il ſe tire de la province de Corſama & du royaume de Cambodia ; on en perce le tronc, d'où il ſort une liqueur appellé *nam-rak*, c'eſt-à-dire, jus de rack. Il croît & porte du fruit dans la plupart des contrées de l'orient ; mais on a obſervé qu'il ne produit point ſon jus blanchâtre à l'oueſt du Gange, ſoit à cauſe de la ſtérilité du terroir, ou par l'ignorance des gens du pays, qui ne ſavent pas la maniere de le cultiver.

La compoſition du *vernis japonois* ne demande pas une grande préparation. On reçoit le jus de l'uruſi après qu'on y a fait une inciſion, ſur deux feuilles d'un papier fait exprès, & preſque auſſi minces que des toiles d'araignées. On le preſſe enſuite avec la main pour en faire couler la matiere la plus pure ; les matieres groſſieres & hétérogenes demeurent dans le papier ; puis on mêle dans ce jus environ une centieme partie d'une huile appellée *toi*, faite du fruit d'un arbre nommé *kiri*, & on verſe le tout dans des vaſes de bois qui ſe tranſportent où l'on veut.

Le *vernis* s'y conſerve parfaitement, ſi ce n'eſt qu'il ſe forme à la ſuperficie une eſpece de croûte noirâtre que l'on jette. On rougit le *vernis* quand on veut avec du cinabre de la Chine, ou avec une eſpece de terre rouge, que les Hollandois portoient autrefois de la Chine au Japon, & que les Chinois y portent préſentement eux-mêmes ; ou enfin, avec la matiere qui fait le fond de l'encre du pays. Le jus du *vernis*, tant de celui du Japon que de celui de Siam, a une odeur forte qui empoiſonneroit ceux qui l'emploient, leur cauſeroit de violens maux de tête, & leur feroit enfler les levres, s'ils n'avoient ſoin de ſe couvrir la bouche & les narines avec un linge, quand ils le recueillent. On trouvera la deſcription & la figure de l'arbre du *vernis* des Indes, dans les *Aménités exotiques* de Kæmpfer ; il n'y a rien d'aſſez particulier pour l'ajouter ici. (*D. J.*)

VERNIS D'AMBRE JAUNE, (*Chymie.*) c'eſt une diſſolution d'ambre à petit feu,

ensuite pulvérisé, & incorporé avec de l'huile seche. Le docteur Shaw nous indique le procédé de ce *vernis*.

Prenez, dit-il, quatre onces d'ambre jaune, mettez-les dans un creuset, & faites-les fondre précisément au juste degré de chaleur qui convient à cette substance, c'est-à-dire, à très-petit feu. Quand la matiere sera en fusion, versez-la sur une plaque de fer; lorsqu'elle sera refroidie, vous réduirez l'ambre en poudre, & vous y ajouterez deux onces d'huile seche, c'est-à-dire, d'huile de semence de lin préparée ou épaissie par un peu de litharge, avec laquelle on l'aura fait bouillir, & une pinte d'huile de térébenthine; faites ensuite fondre le tout ensemble, & vous aurez du *vernis*.

Cette méthode de faire le *vernis d'ambre* a été regardée jusqu'à présent comme un secret, dont un très-petit nombre de personnes étoient instruites. Cependant il mérite qu'on le rende public, parce que ce procédé peut nous diriger dans la conduite des moyens propres à perfectionner l'art des *vernis*, & particuliérement celui du Japon, ou dans la maniere de dissoudre l'ambre, d'où dépend la perfection de plusieurs arts, tels en particulier que l'art des embaumemens. On perfectionneroit beaucoup en effet ce dernier, si l'on pouvoit parvenir à conserver le corps humain dans une espece d'enveloppe transparente d'ambre, comme nous voyons les mouches, les araignées, les sauterelles, *&c.* qu'on conserve de cette maniere dans la plus grande perfection.

Pour parvenir à ce but, du moins par approximation, on a substitué utilement à l'ambre une belle résine cuite jusqu'à la consistance de colophane, ou sous la forme d'une substance transparente & compacte, quoique fragile; on fait dissoudre cette résine à une chaleur douce, & l'on y trempe ensuite à plusieurs reprises successivement les corps de quelques insectes; par ce moyen ils sont revêtus de colophane. Cette substance en effet ressemble en quelque façon à l'ambre, il faut seulement avoir soin de la préserver du contact de la poussiere, si l'on veut lui conserver sa transparence.

Si l'on pouvoit dissoudre l'ambre sans diminuer sa transparence, ou en former une masse considérable, en unissant par le moyen de la fusion plusieurs morceaux ensemble, ce procédé tendroit non-seulement à perfectionner l'art des embaumemens, mais parviendroit à rendre l'ambre une matiere d'usage dans plusieurs circonstances, au lieu de bois, de marbre, de glace, d'argent, d'or & d'autres métaux; car alors on pourroit en faire aisément différentes especes de vaisseaux & d'instrumens.

Notre expérience pousse encore plus loin la découverte, & nous apprend que l'ambre contient une certaine partie visqueuse, aqueuse ou mucilagineuse. En conséquence il exige ordinairement qu'on le fasse évaporer à un très-grand degré de chaleur avant que de pouvoir se dissoudre aisément dans l'huile, avec laquelle il forme ensuite une substance d'une nature composée de celle d'une huile, d'une gomme, & d'une résine. L'huile éthérée de térébenthine ne la dissoudroit même pas, à moins qu'elle ne fût épaissie, & qu'on ne l'eût rendue propre à ce dessein par le moyen d'une huile seche. Il paroît donc évidemment d'après ces observations, que l'ambre n'est pas seulement résineux, mais aussi mucilagineux; ainsi lorsqu'on voudra tenter de fondre ensemble de petits morceaux d'ambre pour en former une seule masse, on fera bien de considérer cette substance comme une résine mucilagineuse, & par conséquent propre à se dissoudre; 1°. dans une huile épaissie par une évaporation préalable de ses parties aqueuses, ou par la destruction de sa portion la plus mucilagineuse; 2°. il est possible de la dissoudre en la faisant bouillir dans une lessive de sel de tartre ou de chaux vive, ou dans quelque autre substance plus âcre & plus alkaline encore; 3°. & que le digesteur paroît très-propre à dissoudre cette substance résineuse & mucilagineuse par le moyen d'une huile par expression qu'on ajoute à l'ambre qu'on a d'abord réduit en poudre subtile. On empêche ensuite l'une & l'autre de brûler par l'interposition de l'eau; nous recommandons surtout dans cette opération, une digestion lente & modérée, plutôt qu'un très-grand degré de chaleur. L'expérience que nous venons de donner indique donc trois diffé-

rentes méthodes pour diffoudre l'ambre fans détruire confidérablement fa texture, ou du moins nous met en état de pouvoir lui rendre fa premiere forme, & d'en refaire une efpece d'ambre par une opération très-utile. Shaws, *Effais chymical.* (*D. J.*)

VERNIS, (*Imprimerie.*) compofition de térébenthine & d'huile de noix ou de lin, cuites féparément, puis mêlées & incorporées l'une avec l'autre, dont ils font leur encre à imprimer, en la broyant avec du noir de fumée. (*D. J.*)

VERNIS *à la bronze.* (*Pein.*) On le compofe en prenant une once de *gomme-laque plate*, qu'on réduit en poudre très-fine, & qu'enfuite on met dans un matras de verre de Lorraine qui tienne trois demi-feptiers, *voyez* MATRAS; alors on verfe par-deffus un demi-feptier d'efprit-de-vin, & l'on bouche le matras, le laiffant repofer quatre jours durant, pour laiffer diffoudre la gomme laque; il faut néanmoins pendant ce tems-là remuer le matras, comme en rinçant, quatre ou cinq fois par jour, afin d'empêcher que la gomme laque ne fe lie en une maffe, & ne s'attache aux parois du matras. Mais fi au bout de ces quatre jours la gomme n'eft pas diffoute, on mettra le matras fur un petit bain de fable, à un feu très-doux, *voyez* BAIN DE SABLE, pour la faire diffoudre entiérement; & lorfque la laque fera diffoute, le *vernis* fera fait. En mettant l'efprit-de-vin fur la gomme qui eft dans le matras, vous le verferez peu à peu, afin qu'il pénetre mieux la poudre, & de tems en tems il faut ceffer de verfer l'efprit-de-vin, remuer le matras en rinçant, & continuer jufqu'à ce qu'on y ait mis tout l'efprit-de-vin, pour qu'il foit bien mêlé avec la gomme laque.

VERNIS *pour les plâtres.* (*Peinture.*) Prenez quatre gros du plus beau favon, & quatre gros de la plus belle cire blanche dans une pinte d'eau. On met l'eau fur les cendres chaudes, on ratiffe le favon & la cire que l'on fait fondre dans cette eau dans un vafe neuf & verniffé: on y trempe le plâtre en le foutenant un moment; un quart-d'heure après, on le retrempe de même; cinq ou fix jours après, lorfqu'il eft entiérement fec, on le polit en frottant avec un doigt enveloppé de mouffeline. Ce *vernis* ne fait aucune épaiffeur, & conferve au plâtre fa blancheur.

VERNIS *de plomb.* (*Arts.*) On fait le *vernis de plomb* en jetant du charbon pilé dans du plomb bien fondu, & en les remuant long-tems enfemble. On en fépare le charbon en le lavant dans l'eau, & le faifant fécher. Les potiers de terre fe fervent du *vernis de plomb* ou de plomb minéral pulvérifé, pour vernir leurs ouvrages. On voit par une lampe verniffée, que M. de Caylus a fait graver dans fes *Antiquités*, que les anciens ont connu l'art de *vernir* avec le plomb les ouvrages de terre, comme nous le faifons aujourd'hui. Il eft vrai qu'il y a peu d'exemples de leurs connoiffances dans cette matiere; mais celui-là fuffit pour prouver que les anciens ont connu un très-grand nombre de pratiques des arts, que plufieurs modernes leur ont refufées. (*D. J.*)

VERNIS, f. m. (*Poterie de terre.*) efpece d'enduit brillant que l'on met fur les ouvrages de poterie & fur ceux de faïance. Le plomb fert à la verniffure de la premiere, & la potée pour verniffer l'autre. (*D. J.*)

VERNISSÉ, adj. (*Verniffeur.*) ce qui eft enduit de vernis; on le dit auffi des ouvrages de poterie & de faïance qui ont reçu le plomb fondu & la potée.

VERNISSER, v. act. (*Poterie.*) chez les potiers de terre, c'eft donner à la poterie avec de l'alquifoux, ou bien du plomb fondu, une efpece de croûte ou d'enduit liffe ou brillant. On dit pareillement *verniffer* la faïance, ce qui fignifie fe *fervir* de la potée pour lui donner l'émail. (*D. J.*)

VERNISSON, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, en Orléanois. Elle prend fa fource auprès de Gien, & tombe dans le Loing un peu au-deffus de Montargis. (*D. J.*)

VERNISSURE, f. f. application du vernis. *Voyez ce mot.*

VERNODURUM, (*Géog. anc.*) fleuve de la Gaule Narbonnoife, felon Pline, l. III, c. 4. C'eft la Tet qui arrofe Perpignan. (*D. J.*)

VERNON *ou* VERNON-SUR-SEINE, (*Géog. mod.*) ville de France, en Normandie, fur la gauche de la Seine,

dans une plaine, à six lieues au levant d'Evreux, à sept au sud-ouest de Gisors, & à dix au-dessus de Rouen.

Cette ville a eu ses seigneurs particuliers jusqu'à ce que Philippe en ait fait l'acquisition, & depuis lors les rois de France ont plusieurs fois donné *Vernon* en apanage aux reines. Il a ensuite fait partie du bailliage de Gisors, qui fut cédé avec le duché de Chartres & plusieurs autres terres, par François I, à Renée de France, duchesse de Ferrare. Le tout passa à la fille de la duchesse Renée, Anne d'Est, qui épousa en secondes noces le duc de Nemours; & c'est par-là que le comté de Gisors vint à cette maison de Savoie. Louis XIV réunit le total au domaine, mais dans la suite il donna Gisors & ses dépendances en apanage, avec le titre de *vicomté*, à son petit-fils le duc de Berry, qui mourut sans enfans avant le roi son aïeul l'an 1714.

Il y a à *Vernon* une église collégiale, un hôpital, & plusieurs couvens. Elle est bien peuplée, a de bonnes murailles, des fossés profonds, un gouverneur, un maire, & un college où l'on enseigne les humanités. Son bailliage est dans le ressort du présidial d'Andely. Son commerce consiste principalement en bled, toiles & couvertures de laine.

C'est à Vern, jadis château royal entre Paris & Compiegne, & non pas à *Vernon*, que se tint en 755 un concile national sous le regne de Pepin, pour la discipline ecclésiastique, pour les droits de l'église, & pour les immunités en faveur des pélerins. *Long.* 19. 8. *latit.* 49. 4. (*D. J.*)

VERNOSOLA, (*Géog. anc.*) lieu de la Gaule Aquitanique, sur la route de Tarbes à Toulouse, entre *Aquæ-Siccæ* & Toulouse, à quinze milles de chacun de ces lieux. On croit que c'est aujourd'hui Vernon, bourg entre Rieux & Toulouse, élection de Cominges, & à une lieue de la Garonne. (*D. J.*)

VEROLAMIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Grande-Bretagne. L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route du retranchement à *Portus-Rutupis*, entre *Durocobrivæ* & *Sulloniacæ*, à douze milles du premier de ces lieux, & à neuf milles du second. Tout le monde convient que cette ancienne ville étoit près de Saint-Albans, qui s'est accrue de ses ruines. Tacite, *An.* l. XIV, ch. 33, donne à *Verolamium* le titre de *municipe*. C'étoit, selon Dion Cassius, liv. LX, page 779, la capitale des *Catuellani*, que Ptolomée, liv. II, ch. 3, appelle *Catyenchlani*, & auxquels il donne la ville *Violanium*, qui est la même que *Verolamium*.

Cette ville, l'une des premieres & des plus considérables colonies romaines dans la Grande-Bretagne, fut premiérement ruinée par les Bretons dans le soulevement de la reine Boodicia; mais elle se rétablit bientôt, & elle devint plus puissante que jamais. Elle fut ruinée une seconde fois durant les guerres des Saxons & des Bretons, & elle ne se releva pas de cette chûte.

On voit encore les vestiges des anciennes murailles, & des fossés qui ont douze cents soixante-dix pas de circuit. On a trouvé dans ces masures quantité de monumens, comme des médailles, de petites figures d'or & d'argent, des colonnes, des pavés de mosaïque, des souterreins, & autres choses semblables. Il paroît outre cela qu'elle étoit située sur une grande route pavée autrefois par les légions romaines, & que les Saxons nommerent *Vatling-Streat.* Ces peuples s'étant rendus maîtres de *Verolamium*, l'appellerent *Watlingacester*, à cause du grand chemin dont il vient d'être parlé. Depuis on lui donna le nom de *Werlamcester*, & de là vient qu'encore aujourd'hui on lui donne communément celui de *Werlam.*

En 429, on tint à *Verolamium* un concile, où saint Germain évêque d'Auxerre, & saint Loup évêque de Troyes, furent appellés de France pour aider à éteindre l'hérésie pélagienne, qui recommençoit à être goûtée dans les églises de la Grande-Bretagne. Ce fut auprès de *Verolamium*, selon le vénérable Bede, *Hist. eccles.* l. I, c. 7, que S. Albans ou S. Albin souffrit le martyre le 10 des calendes de juillet. Dans la suite, les habitans s'étant convertis, fonderent un magnifique monastere à l'honneur de ce saint; & c'est ce monastere qui a donné l'origine & le nom au bourg de S. Albans. (*D. J.*)

VÉROLE (PETITE). *Médecine.* Il ne s'agit

s'agit ici que de l'hiftorique de cette étrange maladie, qui eft aujourd'hui répandue dans tout le monde connu, & qui faifit tôt ou tard toutes fortes de perfonnes, fans avoir égard au climat, à l'âge, au fexe, ni au tempérament du malade. Soit que les ravages de cette maladie procedent de la violence qui lui eft propre, ou des mauvaifes méthodes dont on fe fert pour la traiter, elle ne le cede point à la pefte par les défaftres qu'elle caufe.

On a tout lieu de préfumer que la *petite vérole* a été inconnue aux Grecs & aux Romains, puifqu'aucun médecin de ce temslà ne nous en a laiffé la defcription. Des auteurs tels qu'Hippocrate, Aretée, Celfe, Cœlius l'Africain, & Soranus d'Ephefe, qui réuffiffoient fi bien dans les defcriptions des maladies, qu'on peut les regarder plutôt comme des peintures achevées que comme des hiftoires, car les anciens n'excelloient pas moins dans les defcriptions que dans la poéfie, la fculpture & la peinture, n'auroient pas négligé de nous parler de la *petite vérole*, fi elle eût exifté de leur tems. Il peut cependant fe faire qu'elle ait été connue dans quelques autres parties du monde, & il s'eft trouvé des médecins qui l'ont fait naître dans les Indes, pour la tranfporter dans l'Arabie.

On fait feulement que les Arabes l'apporterent en Egypte lorfqu'ils en firent la conquête fous le calife Omar; qu'elle fe répandit avec eux dans tous les lieux où ils porterent leurs armes, leur religion & leur commerce, favoir, dans l'Egypte, dans la Syrie, la Paleftine, la Perfe, la Lycie, le long des côtes de l'Afrique, & de là en Efpagne, d'où elle paffa avec les Européens dans toutes les autres parties du monde connu. Rhazès, fyrien de naiffance, arabe d'origine, & mahométan de religion, qui vivoit dans le neuvieme fiecle, eft le premier de tous les auteurs qui nous reftent, qui ait traité de cette maladie avec exactitude. Il faut lire, pour s'en convaincre, l'extrait qu'en a fait l'illuftre Freind, & dont il nous fuffira de donner le précis le plus abrégé.

Rhazès, qui écrivoit dans l'ardent climat de la Perfe, obferve que la *petite vérole* y eft plus épidémique au printems qu'en automne. Les enfans & les adultes y font les plus fujets; les vieillards en font rarement attaqués, à moins que la faifon ne foit fort contagieufe. Les corps qui abondent en humeurs prennent aifément l'infection, & les tempéramens fecs en font attaqués le plus violemment. Rhazès nomme en fyriaque la petite vérole *chafpé;* le mot *caphe* ou *capheph* en arabe fignifie une *éruption de puftules*.

Les fymptomes qui précedent cette maladie font, felon le médecin arabe, une fievre aiguë, un mal de tête violent, des douleurs dans les lombes, la féchereffe de la peau, la difficulté de refpirer; les yeux deviennent rouges; on fent des picotemens par tout le corps; on eft agité de fonges affreux durant le fommeil; enfin on a des maux de cœur avec des envies de vomir. Il nomme *fublimia* les puftules qui s'élevent en pointes, & *lata* celles qui font larges & plates, comme dans la *petite vérole* confluente.

Rhazès s'étend beaucoup fur les pronoftics de la *petite vérole*. Si, dit-il, l'éruption fe fait aifément, que les puftules viennent bien à maturation, & que la fievre ceffe, il n'y a point de danger; il en eft de même quand les puftules font groffes, diftinctes, en petit nombre, mûriffant bien, & ne caufant au malade ni oppreffion, ni chaleur immodérée.

Mais fi les puftules font preffées, cohérentes, fe répandant comme des herpes, rongeant la peau, & ne contenant point de matiere, c'eft une efpece de *petite vérole* très-maligne, fur-tout fi la fievre augmente après l'éruption, & qu'alors de nouvelles puftules viennent encore à fortir.

Si l'éruption, continue-t-il, fe fait le premier jour de la maladie, cela marque trop d'impétuofité dans les humeurs; fi elle arrive le troifieme jour, c'eft un meilleur figne; & fi c'eft le feptieme jour, la maladie eft encore plus heureufe.

Quand les puftules font fort petites, dures, de couleur violette, verte, d'un rouge noirâtre, c'eft un mauvais préfage. Si les puftules continuent dans cet état, que la fievre ne diminue pas, & qu'elle foit accompagnée de fyncopes ou de palpitations, on ne doit attendre qu'une prompte mort,

La méthode curative vient ensuite. Rhazès conseille de saigner d'abord ou d'appliquer les ventouses. La chambre doit être tenue fraîche, & tout le régime consister dans une diete acide & rafraîchissante. La tisane d'orge doit être la nourriture. Les rafraîchissans & les acides seront proportionnés à l'ardeur plus ou moins grande de la maladie. Si le ventre est resserré, il faut le tenir libre par quelques infusions laxatives, qu'on prendra deux fois par jour. Lorsque les pustules sont toutes sorties, on fera recevoir au malade les vapeurs de l'eau. Il usera pour délayans d'eaux d'orge, de grenade, de melon, & autres semblables liqueurs tempérées. Si l'oppression est fort grande, il conseille le bain d'eau tiede pour procurer l'éruption. Il prescrit les opiats lorsque le malade ne peut pas dormir, ou qu'il est attaqué d'une diarrhée sur la fin de la maladie. Il conseille aussi d'avoir recours aux remedes calmans, lorsqu'il paroît quelques symptomes terribles qui empêchent les pustules de venir à suppuration.

Sur le déclin de la maladie, lorsque la nature étoit prête à succomber sous le poids de la matiere morbifique, il se servoit dans ce cas de nécessité, de la saignée & de la purgation pour secourir le malade.

Il faut convenir que cette description est si fidelle, que depuis le tems de Rhazès jusqu'au nôtre, on n'a presque rien découvert de nouveau à ajouter à la bonne pratique des Arabes. On a au moins un millier d'auteurs qui ont publié des ouvrages sur cette maladie, sans aucune utilité pour le public, ou plutôt au grand détriment du public; car on ne peut dire combien de malades ont été tués par les cordiaux & les irritans qui ont été mis en usage, soit pour accélérer l'éruption, soit pour l'amener à suppuration après qu'elle étoit faite.

Enfin, Sydenham prit la nature pour guide, & détruisit par sa conduite la durée de si longues erreurs. Sa description de la maladie est d'une vérité & d'une élégance qu'on ne sauroit trop admirer. Il sut prédire les dangers qu'il étoit incapable d'éviter, & indiqua les écueils où lui & les autres avoient échoué.

On peut comparer à cet égard Sydenham avec le lord Verulam, un des plus exacts observateurs de la nature qui aient jamais été: non content des découvertes surprenantes qu'il avoit faites, il marqua le plan que ceux qui viendroient après lui devoient suivre, pour continuer avec succès l'histoire naturelle, étant impossible à un homme seul, vu la briéveté de la vie, de recueillir tous les matériaux que la nature fournit, pour en composer un corps d'histoire. Le fameux Boyle commença où l'autre avoit fini, & vint à bout d'exécuter le plan que le premier philosophe avoit laissé.

Sydenham, qui avoit déjà fait tant de découvertes sur la *petite vérole*, regardoit cette maladie comme une vraie fievre inflammatoire, & chaque pustule comme un phlegmon. Il gouvernoit très-bien son malade jusqu'à l'approche de la fievre secondaire; mais lorsque celle-ci venoit à augmenter, que la matiere étoit mal digérée, que le visage se désenfloit, que les crachats s'épaississoient & s'arrêtoient, alors, semblable à un prophete, il annonçoit le danger dont le malade étoit menacé, sans pouvoir le prévenir, malgré toute l'étendue de son savoir en cette partie.

Helvétius introduisit ensuite la purgation dans le dernier état de la *petite vérole*, ce qui est, selon moi, un des meilleurs moyens dont on puisse se servir pour appaiser la fievre. Il est vrai que ce médecin admit la purgation sans savoir pourquoi; mais Freind démontra les raisons de cette méthode, & en établit la nécessité par la théorie & l'expérience.

Enfin, Boerhaave écrivit expressément sur cette maladie avec sa sagacité ordinaire; il en développa la nature & le traitement qui lui convient. Ce qu'il ajoute sur ce traitement, est bien remarquable: *vulgata quippe methodo*, dit-il, *nullus nisi sponte emergit*: si quelqu'un échappe par la méthode que l'on suit ordinairement, c'est plutôt à la nature qu'il en est redevable, qu'aux efforts de celui qui le traite. Ce jugement me paroît si vrai, que je ne doute point que les médecins qui voudront parler de bonne foi, n'en conviennent avec franchise. *Le chevalier* DE JAUCOURT.

VÉROLE (PETITE), *Pathol.* maladie fort commune parmi les enfans, & qui attaque aussi les adultes dans tous les âges; elle

eſt ordinaire en France, en Angleterre & dans d'autres pays.

Cette maladie paroît ſur la peau, qu'elle couvre de puſtules; ſon origine eſt incertaine, on ne trouve pas que l'on en ait fait mention avant les médecins Arabes. Elle reſſemble beaucoup à la rougeole; de ſorte qu'il eſt difficile de les diſtinguer pendant les trois premiers jours.

L'une & l'autre procede d'un ſang impur & chargé de miaſme putride. Le levain de la rougeole eſt plus âcre & plus ſubtil, plus chaud & plus bilieux. On prétend que l'une & l'autre ne reviennent pas, quand une fois on les a eues; mais l'expérience démontre le contraire en France.

Quant à la façon dont ſe produit cette maladie, les uns, comme Dolæus, veulent que nous apportions ſa cauſe avec la naiſſance, & qu'elle ne ſe manifeſte que quand elle a eu occaſion de ſe développer; on ajoute que preſque tous les hommes ont la *petite vérole*, & qu'il n'y en a peut-être pas un entre mille qui lui échappe.

Drak compare la *petite vérole* à la lepre des Arabes, & prétend que c'eſt une lepre paſſagere & critique, produite par une féroſité ſaline, & qui excite une fievre au moyen de laquelle le ſang ſe dépure.

Il y a deux eſpeces de *petite vérole*, la diſtincte & la confluente; dans la premiere, les puſtules ſont ſéparées & une à une; dans la ſeconde, les puſtules ſe touchent, & ſont entaſſées de façon qu'elles ne forment qu'une croûte.

Sydenham obſerve que la *petite vérole* diſtincte & réguliere commence par un tremblement & un froid ſuivis d'une grande chaleur, de douleur de tête & du dos, de vomiſſemens, d'aſſoupiſſement & ſouvent d'accès épileptiques; les éruptions arrivent ordinairement le quatrieme jour, Les puſtules paroiſſent d'abord au viſage, enſuite au col, puis à la poitrine; au commencement elles ſont rougeâtres, puis elles augmentent & blanchiſſent par degrés; l'onzieme jour l'enflure & l'inflammation du viſage s'évanouiſſent, & les puſtules commencent à ſe flétrir; c'eſt environ ce tems qu'eſt la fin du tems critique & dangereux; alors les puſtules commencent à ſe ſécher, & vers le quinzieme jour elles paroiſſent diminuer & commencent à tomber, & alors on croit qu'il n'y a plus de danger.

La *petite vérole* diſtincte ſuit cette tournure, à moins qu'il ne ſurvienne des cours de ventre, ou d'autres ſymptomes, qui dérangent le cours ordinaire de cette maladie.

La *petite vérole* confluente a les mêmes ſymptomes, mais dans un degré plus violent; les puſtules paroiſſent ordinairement le troiſieme jour, non pas ſéparées comme dans la précédente, mais les unes dans les autres, & à la fin elles paroiſſent comme une petite pellicule blanchâtre ſur toute la peau; tout le corps & ſur-tout la tête ſont conſidérablement enflés; enſuite cette pellicule devient noirâtre. Cette eſpece de *petite vérole* eſt accompagnée de ſalivation dans les adultes, & de diarrhée dans les enfans; la ſalivation vient ſouvent immédiatement après l'éruption, mais la diarrhée vient plus tôt. Cette eſpece de *petite vérole* eſt bien plus dangereuſe, elle eſt ordinairement compliquée avec le pourpre & le charbon, elle emporte ſouvent les malades le onzieme jour.

Cette maladie eſt épidémique, commence au printems, augmente vers l'été, ſe ralentit vers l'automne, & recommence de nouveau vers le commencement ou le milieu & la fin de l'hiver ſuivant.

On la diviſe, après M. Morton, en quatre tems: 1°. la préparation que l'on nomme la *couve* ou l'*ébullition*; c'eſt le premier tems de l'infection.

2°. L'éruption qui dure quatre jours, comme le premier tems, & où les puſtules pouſſent ſucceſſivement, à commencer par le viſage, enſuite le col, puis la poitrine, & enfin par tout le corps; il faut remarquer que les éruptions ſe font au-dedans comme au-dehors.

3°. La ſuppuration ou les grains s'arrondiſſent, s'élevent, blanchiſſent & mûriſſent, & enſuite ſe rempliſſent de pus, & ſe couvrent d'une croûte plus ou moins ſale & terne.

4°. Le deſſéchement ou les puſtules ſe flétriſſent & s'affaiſſent, ſe deſſechent, tombent & laiſſent à leur place une cavité ſuperficielle & rouge qui reſte encore long-

tems après que tous les ſymptomes ont diſparu.

Il y a quatre degrés de malignité: 1°. quand les puſtules ſont univerſellement confluentes & entaſſées; 2°. particuliérement confluentes; 3°. diſtinctes, mais très-petites & cohérentes, bordées de noir ou d'un rouge vif & enflammé; 4°. lorſque les puſtules ſont diſtinctes, mais avec éruption pétéchiale, le pourpre ou le millet.

Cauſes. Comme cette maladie attaque dans tous les âges les hommes & les femmes, les enfans & les vieillards, & qu'elle ſurvient dans différens pays tout à la fois, il paroît qu'elle vient par contagion, & qu'elle ſe gagne par communication d'une perſonne qui l'a eue auparavant. Les voies qui ſervent à communiquer cette eſpece de contagion, ſont l'air qui s'en charge & qui la porte avec lui dans la bouche, le nez & les poumons, l'œſophage, l'eſtomac, les inteſtins, & dans ce même tems la contagion n'a pas encore beaucoup de parties venimeuſes; mais elle ſe fomente dans nos humeurs, au moyen des crudités ou de la corruption qui s'y trouvent, & ce venin peut ſe garder long-tems ſans ſe manifeſter.

La cauſe éloignée ſera donc une infection qui nous eſt tranſmiſe, ou qui eſt développée en nous-mêmes. On ne ſait en quoi elle conſiſte, elle a du moins beaucoup d'analogie avec nos humeurs & la lymphe qui ſe ſépare dans les glandes de la peau. Eſt-ce une humeur analogue à la lepre? eſt-ce un virus que nous apportons en naiſſant? C'eſt ce qu'on ne peut décider.

Les cauſes occaſionnelles peuvent être: 1°. quelque altération ou quelque changement dans l'air, puiſque la *petite vérole* arrive plus fréquemment vers le printems, & qu'elle eſt, en Europe comme ailleurs, plus épidémique & plus mortelle dans des tems particuliers, & ſur-tout vers le printems.

2°. La peur qui ſe fait plus ſentir qu'il n'eſt facile de l'exprimer; on ne ſait que trop par expérience, quel eſt l'effet des paſſions ſur le corps & nos humeurs. La peur a cauſé la *petite vérole* à des perſonnes qui s'étoient trouvées ſans y penſer ou s'y attendre, dans des endroits où il y avoit des malades attaqués de *petite vérole.*

3°. Par les indigeſtions, les crudités, la pourriture des premieres voies, l'uſage des liqueurs trop chaudes, qui alkaliſent & putréfient ou fondent le ſang.

Toutes ces cauſes ſuffiront pour déterminer un levain contraire à produire ſon effet, & à ſe développer.

Symptomes. Lorſqu'une fois ce levain s'eſt manifeſté, il eſt ſuivi des ſignes ſuivans: l'horreur, le friſſon, la fievre aiguë & inflammatoire, une chaleur brûlante & continue, les yeux brillans, étincelans & larmoyans, différentes douleurs qui attaquent la tête, le dos, les extrêmités, & ſur-tout l'eſtomac; car il ſurvient des cardialgies, des foibleſſes, des nauſées, des vomiſſemens, ce qui eſt ſur-tout ordinaire aux enfans, une inquiétude, un engourdiſſement, une ſomnolence, un aſſoupiſſement.

Ces ſymptomes ſe compliquent avec d'autres qui appartiennent à différentes maladies, telles que la douleur de côté, la toux, le crachement de ſang, la reſpiration gênée, tremblante & convulſive, une ſtupeur avec un embarras dans la tête, des ſoubreſauts dans les tendons, un météoriſme dans le bas-ventre, une dureté dans ſes différentes régions, une colique inflammatoire, des ſuppreſſions d'urine, des teneſmes; d'autres fois le dévoiement & la dyſenterie ſe mettent de la partie, & empêchent l'éruption, ou font rentrer le venin au-dedans, lorſqu'il étoit déjà ſorti par les pores de la peau.

Pronoſtic. Plus la *petite vérole* paroît de bonne heure dans le printems, & plus l'air eſt diſpoſé à favoriſer la maladie, plus elle devient dangereuſe.

2°. La confluente eſt dangereuſe tant dans les enfans que dans les adultes, & plus dans ceux-ci que dans ceux-là. Mais le danger eſt bien plus grand, s'il y a ſuppreſſion d'urine, nauſées, délire, taches de pourpre, cryſtalline, urine ſanglante.

3°. Le phthialiſme ou la ſalivation s'arrêtant ſubitement, & ne revenant pas dans les vingt-quatre heures, marque un grand danger; mais cela n'a lieu que dans la confluente, & encore dans les adultes. Dans cette eſpece, le malade n'eſt pas hors de danger avant le vingtieme jour.

4°. Si la *petite vérole* est distincte, ronde, grosse, que les pustules s'emplissent & croissent en pointe par le bout; si le vomissement, le mal de tête, la fievre cessent ou diminuent beaucoup après l'éruption; si d'ailleurs le malade a l'esprit tranquille & sans appréhension, le danger est ordinairement passé vers le dixieme jour. Les convulsions sont fort dangereuses.

En général, lorsque la *petite vérole* suit quelque débauche ou excès, soit de liqueurs, soit d'alimens, soit autrement, elle est fort dangereuse, & mortelle pour l'ordinaire.

Traitement. Les sentimens sont fort partagés sur cette matiere: le vulgaire veut que l'on donne les cordiaux pour aider l'éruption; les médecins sensés, tels que Boerhaave & autres, regardent cette maladie comme inflammatoire, & veulent qu'on la traite comme telle. Mais ce traitement doit varier selon les especes, les tems, & les degrés que l'on distingue dans la *petite vérole.* Sur quoi il faut se ressouvenir de ce que nous avons dit en parlant des fievres éruptoires.

Dans le premier tems, qui est celui de la couve ou de l'ébullition, on doit généralement saigner, pour détendre & relâcher la peau & aider l'éruption; mais on saignera moins que dans une inflammation ordinaire. On ordonnera ensuite un émétique ou un purgatif, dans le dessein d'évacuer les premieres voies, ou des lavemens légérement purgatifs.

La boisson sera délayante, humectante; les bouillons seront légers & peu nourrissans, pour ne pas augmenter la fievre. *V.* INFLAMMATION.

Dans le deuxieme tems, on aidera l'éruption par une légere tisane de scorsonere, de lentilles, de dompte-venin, ou autre, ou de l'eau rougie, ou de la corne de cerf bouillie.

L'air sera tempéré: le malade prendra des bouillons moins légers.

Dans le troisieme tems on aidera la suppuration par la continuation du même régime; on poussera encore plus par la peau au moyen de légers diaphorétiques.

Enfin, sur la fin on poussera par de plus forts sudorifiques: la nourriture sera plus forte. On pourra alors détourner une partie de l'humeur par les selles.

On doit purger après que les croûtes sont tombées, ou lorsqu'elles commencent à tomber; & cela à plusieurs reprises, pour empêcher le reflux de la matiere purulente au-dedans. On emploiera des tisanes détersives, balsamiques & fortifiantes; on ordonnera des linimens détersifs sur les pustules, ou une simple onction avec l'onguent rosat, ou la pommade simple.

La meilleure façon pour empêcher les boutons de creuser, est de ne les pas toucher, ou de les piquer légérement, afin d'en évacuer le pus, & qu'il ne corrode pas la peau par-dessous les croûtes.

On ne peut absolument donner de regles générales sur le traitement de la *petite vérole.* Comme sa cause nous est inconnue, on ne peut à cet égard seul la traiter que par empyrisme: les symptomes seuls nous donnent des indications. On voit des malades périr après la saignée; on en voit beaucoup qui en reviennent sans saignée, ni autres préparations.

M. Freind & d'autres sont pour la saignée; les Allemands saignent peu. Alsaharavius, dans le premier degré de la *petite vérole*, prescrit la saignée jusqu'à défaillance & jusqu'à l'évanouissement. M. Lister a trouvé que dans la *petite vérole maligne* le sang est excessivement tendre & friable, ensorte que la plume la plus molle diviseroit facilement ses globules.

Etmuller dit que l'on doit avoir pardessus tout une attention particuliere à l'haleine, à la respiration & à la voix; & que quand ces deux choses sont bonnes, c'est un bon signe. Il ajoute que la fiente de cheval est un excellent médicament, en ce qu'il provoque la sueur, & qu'il garantit la gorge.

Le vulgaire est dans un préjugé que toutes les boissons doivent être rouges, à cause de la chaleur qu'on prétend être seule nécessaire dans cette maladie.

Quelques auteurs ont proposé les mercuriaux dans le commencement, en établissant une analogie entre la grosse & la *petite vérole.*

Inoculation. On nous a apporté des Indes & de la Mingrelie, une autre méthode de traiter la *petite vérole*, qui est l'*inocula-*

tion. Elle consiste à donner la *petite vérole*, en communiquant son venin à un malade, en lui faisant entrer le pus d'une pustule vérolique par quelque ouverture qu'on lui fait à la peau, ou en lui mettant dans le nez un grain de ce levain qui soit assez considérable : on traite ensuite le malade méthodiquement. *V.* INOCULATION.

Petite vérole volante. Cette maladie a beaucoup de rapport avec la *petite vérole* vraie ; mais elle est bien plus légere, plus superficielle. On y remarque les quatre tems comme dans la vraie, quoique moins marqués. Ceux qui nient que l'on puisse avoir cette maladie deux fois, disent que la *vérole volante* n'arrive que par un défaut d'éruption suffisante de *petite vérole*, au moyen de quoi il reste encore suffisamment de levain pour produire une nouvelle éruption, & que la *petite vérole* vraie détruit les glandes & le tissu de la peau quand elle est abondante, ce qui l'empêche de revenir. Cette raison ne peut avoir lieu lorsque la *petite vérole* est médiocre, & qu'on n'en voit que quelques grains qui poussent çà & là.

On pense donc communément que cette derniere est causée par un reste de levain de *petite vérole* qui n'a pu se faire jour, ou qui n'a pas eu assez de force, n'ayant pas trouvé de causes occasionnelles assez énergiques pour produire la *petite vérole* vraie. Cette matiere étant dans le sang, soit dès la naissance, soit par une communication contagieuse, y reste & n'y produit pas ses effets autant que dans une autre occasion, faute d'y trouver des causes qui aident son développement & son exaltation. La force particuliere du tempérament, la qualité louable des humeurs feront que les pointes du virus seront émoussées ou engagées, & perdront leur énergie. Si donc une cause de la *petite vérole*, mais affoiblie ou moins énergique, existe dans le sang, elle pourra à l'occasion de l'air, ou d'une légere fermentation dans les humeurs, produire quelques effets légers, ou achever la dépuration de l'humeur virulente qui ne s'étoit pas faite d'abord ; elle se séparera du sang, & paroîtra sous la forme de *petite vérole volante*.

Il arrivera de là qu'une personne qui aura eu la *petite vérole* vraie, pourra encore avoir la *petite vérole volante*, & que d'autres qui n'auront point eu la premiere, auront cependant la seconde.

Le traitement de cette *vérole volante* doit être le même que de la vraie, à quelque petite différence près. Ainsi l'on saignera moins, on purgera moins, on ordonnera une diete moins sévere. *V.* PETITE VÉROLE VRAIE.

La *petite vérole volante*, ainsi que l'autre, laisse souvent des reliquats ou suites fâcheuses ; sur quoi il faut remarquer que cela vient d'une dépuration imparfaite de l'humeur qui étoit trop abondante, & qui s'est jetée sur différentes parties, comme il arrive dans quelques personnes qui restent aveugles, d'autres sont estropiées, d'autres tombent dans la phthisie & le marasme. *V. ces articles.*

Le vrai moyen de prévenir tous ces désordres, c'est d'aider la nature & d'achever ce qu'elle n'a pu faire elle seule, je veux dire que l'on doit employer les purgatifs, les apéritifs, les fondans mercuriaux, les bains, les sudorifiques, les eaux minérales, le lait, & enfin tous les secours qui sont indiqués pour détourner la consomption imminente, ou des maladies chroniques dont on craint les suites & la longueur. *V.* CHRONIQUE. PHTHISIE.

Le lait coupé avec les sudorifiques, l'exercice, le changement d'air, & enfin les nourritures louables, avec un régime convenable, seront d'excellens prophylactiques contre la phthisie imminente à la suite d'une *petite vérole*, ou mal traitée, ou rentrée, ou qui sera mal sortie.

VÉROLE (*Grosse*), maladie vénérienne. *V.* VÉNÉRIEN.

Pour former un traité de la *maladie vénérienne*, voici le plan qu'il faudroit suivre.

Maladie vénérienne inflammatoire chronique. La premiere comprend la gonorrhée, les chancres *vénériens*, *tumores testium inflammatos : bubones qui suppurantur, vel non suppurantur : faucium vel penduli palatini, ossium nasi, cranii ulcera depascentia : cariem : artuum dolores nocturnos : universæ cutis morbos inflammatorios : mariscas, hemorrhoïdes tumentes inflammatas.*

Je ne traiterai préfentement, ni de la caufe, ni de la guérifon de cette premiere efpece.

Je communiquerai feulement mes penfées & obfervations, & celles de plufieurs auteurs fur la *maladie vénérienne* chronique.

On l'obferve dans le corps humain, produite par trois caufes.

La premiere: les reliquats de cette maladie qui n'a pas été guérie radicalement, ce qui arrive très-fouvent.

La feconde: les différentes manieres de contracter cette maladie, les conftitutions foibles par le tempérament, par l'âge, ou par les infirmités.

La troifieme: les enfans iffus de peres infectés de la même maladie.

La pratique conftante dans la guérifon de la *maladie vénérienne* nous montre que très-rarement elle eft parfaite, & principalement dans le fexe; les praticiens gémiffent de ne pouvoir guérir radicalement dans les femmes les gonorrhées *vénériennes*, & quelquefois dans les hommes. Quand la *maladie vénérienne* eft tellement avancée qu'elle attaque la gorge ou le *fcrotum* avec des tumeurs dans les cordons, & que les malades ont été guéris par la falivation ou par autres compofitions mercurielles, il arrive rarement qu'ils foient guéris radicalement; quelquefois les médecins en font la caufe, ordinairement les malades, & bien fouvent le degré exalté du virus vérolique.

Dans la fuppofition même que celui qui a été infecté par la maladie vénérienne ait été parfaitement guéri, il eft conftant que fon corps reftera toujours plus foible & plus fufceptible de recevoir ce virus, qu'il n'étoit avant l'infection. Le mercure détruit toujours cette huile animale, cet humide radical, caufe de l'élafticité & vigueur de nos fibres.

Le corps dans cet état de foibleffe refte difpofé à contracter le virus vérolique à la prochaine cohabitation avec une perfonne infectée.

Il eft à remarquer que celui qui a été infecté de *petite vérole fuppuratoire*, ne gagnera point cette maladie, quoiqu'il foit inoculé avec le même virus, comme le docteur Matty l'a expérimenté en fon propre corps, & que ceux qui ont été affectés de la maladie vénérienne, gagneront cette maladie autant de fois qu'ils cohabiteront avec des perfonnes vérolées: figne certain, ou que la maladie vénérienne ne fe guérit pas fi radicalement que la *petite vérole*, ou que ces deux virus font d'une nature tout-à-fait différente.

L'expérience nous enfeigne chaque jour que toutes les perfonnes qui cohabitent avec une femme infectée, ne gagnent pas fon mal, au moins en apparence. Si la perfonne la plus faine & robufte en eft infectée, la nature agira avec toutes fes forces à chaffer & à domter le *ftimulum* vénérien; elle produira chaleur, douleur dans la partie; il fe formera de nouveaux fluides, à l'aide defquels fe domtera le virus, qui finalement fera chaffé, & le malade fouvent, avec l'aide de l'art ou fans fon fecours, reftera guéri; quelquefois auffi il fe formera un ulcere ou une inflammation qui fe terminera en pus.

Mais celui qui, foible par fa conftitution, par fon âge, ou par d'autres maladies, aura cohabité avec une femme gâtée, ne reffentira rien; le virus entrera dans le corps, attaquera le plus intime & le plus fubtil, y reftera, & ne viendra à fe manifefter que par la fuite du tems, & par des fignes qui font les mêmes qui caractérifent les maladies chroniques.

Ceux qui contractent cette maladie dans ces dernieres circonftances, par les voies naturelles ou par *libidine vagas*, ne reffentent aucun de ces fignes qui caractérifent la maladie vénérienne inflammatoire; au contraire ils fentent quatre ou cinq jours après, une laffitude, une pefanteur, principalement dans les reins, quelques vertiges, une refpiration de tems en tems gênée; ils deviennent triftes, le vifage pâle; quelques jours après il paroît un ou quelques boutons fur le vifage, des ophthalmies plus ou moins inflammatoires, mais fans ardeur ni douleur, auffi rares qu'aux véritables.

Par la fuite du tems les digeftions de l'eftomac deviennent lentes & imparfaites; on y fent du poids, des vents, quelquefois des douleurs; à d'autres ce font des tranchées dans le ventre, qui ordinairement eft

pareſſeux. Cet état alors eſt ſi analogue avec la maladie hypocondriaque, hyſtérique ou de vapeurs, qu'il faut un médecin bien expérimenté pour reconnoître ces ſortes de ſymptomes, & aller à leur véritable cauſe.

Cette maladie invétérée a produit l'épilepſie, la manie, la cataracte, la ſurdité & les polypes du nez & d'autres parties du corps humain.

C'eſt auſſi de cette maniere que cette maladie dans de telles circonſtances infecte le genre nerveux, & toute l'étendue de la membrane celluleuſe où réſident les liqueurs les plus fines & les plus actives de notre corps.

Mais cette maladie ſe manifeſte par d'autres ſignes, tels qu'ils ſeroient produits par les maladies ſimples qui naiſſent du dérangement de la bile & du ſang.

Il paroît une jauniſſe plus ou moins foncée; à d'autres, crachement de ſang, douleur de poitrine, ſans la moindre toux au commencement.

Dans les pays méridionaux cette maladie ſe montre ſouvent par phthiſie, qui ſe termine par une diarrhée mortelle; les frictions mercurielles données avec modération, ſont le remede qui les guérit parfaitement.

Bien ſouvent on eſt attaqué d'aſthme convulſif; ordinairement alors les gencives ſont pâles, & tout l'intérieur de la bouche & la gorge même, ou de la couleur du ſang de bœuf parſémée de points comme de ſuif; les gencives quelquefois tuméfiées & rongées; bien ſouvent douleurs de dents qui pourriſſent peu à peu.

Si ceux qui ont contracté cette maladie, ſont plus robuſtes, & que leur genre de vie les oblige à s'exercer, alors tout le mal ſe montre dans la ſuperficie du corps.

Les rhumatiſmes, les ſciatiques, la goutte aux genoux & aux pieds, plus comme un œdeme que comme une inflammation; avec ces maladies naiſſent toutes les maladies de la peau, depuis les éphelides juſqu'aux *impetigines* (dartres). On a vu les ongles devenir ſi raboteux, ſi épais & ſi difformes, que les mains en étoient inutiles.

Dans ces conſtitutions, l'effet principal du virus vénérien eſt d'endurcir la bile dans la veſſie du fiel, & l'urine dans les reins; il s'y forme des pierres & de la gravelle, & il n'y a que le mercure accompagné d'autres remedes légérement purgatifs, qui en ſoit le véritable remede.

On a obſervé une difficulté opiniâtre d'avaler même les liquides, & les remedes mercuriels ont ſeuls pu vaincre ce terrible ſymptome.

Mais dans le ſexe cette ſorte de virus vénérien eſt plus terrible, tant par les embarras de le guérir, que par le ravage qu'il y cauſe.

Il produit, comme dans les hommes, tous les ſymptomes des maladies hypocondriaques, les fleurs blanches de différentes couleurs; on a vu après la mort les ovaires pourris ou pleins d'idatides; il ſe forme des polypes dans le vagin & dans l'utérus, des tumeurs dans les mamelles, dans le tems encore qu'elles ſont réglées, & quoiqu'irréguliérement, quelquefois avec des tranchées inſupportables avant de paroître. Les migraines & tous les maux des glandes engorgées ont montré bien ſouvent que ces dérangemens provenoient de la cauſe mentionnée.

S'il étoit permis de révéler ici dans la langue vulgaire tous les maux que cauſent à l'eſpece humaine les iniquités qui ſe commettent en contractant cette maladie, je pourrois augmenter malheureuſement leur catalogue; mais en faveur des médecins je citerai un paſſage de Levinus Lemnius, *De occultis naturæ min. Antverpiæ*, 1574, p. 174 & 175, dans lequel on verra que les ſoupçons ci-deſſus indiqués ſont fondés ſur l'obſervation de deux cents ans.

Tres ſunt morbi inter ſe affines & cognati, non tam lethales quam fœdi ac contagioſi, quorum alter in alterum tranſit ac permutatur: lues venerea, ſeu morbus gallicus, elephanthiaſis, ſeu vulgaris lepra, quæ in ſcrophis grando dicitur, quorum genus eſt icteritia nigra. Hi ſuperioribus annis intolerandis modis homines excarnificabant, nunc prorſus miteſcere cœperunt, minuſque infeſti ſunt.

Et il continue, en parlant ainſi de la maladie vénérienne:

Semper tamen veſtigia inhæreſcunt, veteriſque morbi reliquiæ relinquuntur, quæ

quæ si in pulmonem *decumbunt*, raucos *illos esse*, *atque* anhelosos *perspicis. Si in articulos* podagræ, *ac chiragræ*, *& quæ subinde recurrit* ischiatico dolore *obnoxios. Sic* omnes sicosi articulari morbo *laborant. At non omnes podagrici*, *aut coxendicis cruciatu affecti*, *morbi gallici labe affecti sunt: quod si in extimam cutem suffunditur humorum colluvies*, scabra cute *afficiuntur*, *ac* corticosa, lychenibus, impetigine, mentagra, *ac porrigine deformati*, *non sine capillorum defluvio*, &c.

On peut très-facilement prévoir les maladies des enfans nés de parens attaqués & tourmentés de la maladie vénérienne chronique. Si ces victimes de la lubricité sont assez bien constituées pendant les premieres années de leur enfance, il leur sort par la superficie de tout le corps, & particuliérement par toute la tête, de ces excrétions & croûtes qui suintent une matiere âcre & corrosive, si dangereuse à guérir ou à supprimer.

S'ils sont foibles & avec assez de vigueur pour vivre de la troisieme jusqu'à la neuvieme année, ils sont attaqués du *rachitis*, du *spina ventosa*, *scrophules*, & *exostoses*.

A l'âge de puberté paroissent les toux, les *raucedines*, les crachemens de sang, qui se terminent par la phthisie & la mort; le lait & les bouillons de tortues sont inutiles dans les maladies de génération infectée.

Généralement ces enfans sont nés pour punir les peres de leur lubricité, *per libidines vagas:* ils sont spirituels, aimables & caressans; mais ils sont nés pour mourir au plus tard dans l'âge de l'adolescence, puisque rarement ils passent à l'âge de vingt-huit ans.

Toutes ces expériences & raisonnemens seroient inutiles, s'ils ne contribuoient point à soulager la misere humaine; & comme cet ouvrage est destiné pour le bien des mortels en société, ou hors de ces pénibles avantages, on communiquera le remede connu jusqu'à présent, le plus utile pour vaincre ces maux.

℞ *Mercur. purissimi crudi*, ℥ *iv; mellis purifs.* ℥ *sem. terantur mortario ferreo ad extinctionem*, *subinde adde camphoræ*, ʒ *iv; butyri cacao*, ℥ *viij*, *vel axungiæ porcinæ; terantur simul per lxx horas jugiter. Fricentur tibiæ ad talos usque cum uncia semisse singulis noctibus post tenuissimam cœnam: crastina die ad meridiem usque bibat ad libram decocti sarsæ parillæ, jejuno stomacho: prandeat ex assis carnibus juniorum animalium: sub his pergat per menses*, *vel tandiu donec symptomata evanescant.*

Plerumque oris fluxus salivalis frictiones non succedunt: accidit tamen aliquando: tunc, *vel intermittendæ frictiones*, *vel alvus aperta servatur*, *avertitur fluxus.*

Dum sub his degit corpus ita sit ab humiditate, *frigore tutum*, *ut perspiratio auctior diu noctuque fiat. Quæ hic desiderari*, *a perito medico facillime in usum adhiberi poterunt.* Mémoire de M. le docteur Sanchez, tel qu'il nous l'a communiqué.

VEROLI, (*Géog. mod.*) en latin *Verulæ;* ville d'Italie dans la Campagne de Rome, sur les confins du royaume de Naples, au pied de l'Apennin, à 20 lieues au sud-est de Rome, avec un évêché qui ne releve que du pape. *Long.* 31. 6. *lat.* 41. 38.

Palearius (Aonius), l'un des plus vertueux, des plus malheureux hommes de lettres, & en même tems l'un des bons écrivains du seizieme siecle, étoit né à *Véroli.* Il s'acquit l'estime des savans de ce tems, par son poëme, *De immortalitate animarum*, imprimé à Lyon en 1536 *in*-16. Sa réputation & son éloquence lui attirerent des envieux qui, pour le perdre, le diffamerent comme un impie. Ils l'accuserent d'avoir écrit en faveur des protestans, & contre l'inquisition. Pie V voulut signaler le commencement de son pontificat par le supplice d'un hérétique; Palearius fut choisi, & condamné à être pendu, étranglé & brûlé, l'an 1566: cette horrible sentence fut exécutée sans aucune miséricorde. Outre son poëme de l'immortalité de l'ame, on a de lui d'autres pieces en vers & en prose, dont la meilleure édition est celle de Wetstein à Amsterdam, en 1696, *in*-8°.

Sulpitius (Jean), surnommé *Verulanus* du nom de *Véroli* sa patrie, florissoit sur la fin du quinzieme siecle. Il cultiva les belles-lettres avec succès. Il fit imprimer Végece, & publia le premier Vitruve; ce

que M. Perrault n'auroit pas dû ignorer. C'est encore Sulpitius qui a rétabli l'usage de la musique sur le théatre. Rome qui l'avoit comme perdue, pour donner à la déclamation des acteurs ce que les Grecs donnoient au chant & à l'harmonie, la vit reparoître vers l'an 1480, par les soins & le génie de Sulpitius. Il commença par donner au peuple le plaisir de la musique des opéra sur des théatres mobiles; ensuite il en amorça le pape & les cardinaux; enfin son invention fut goûtée de tout le monde, & ce goût se soutiendra long-tems. (*D. J.*).

VEROMANDUI, (*Géog. anc.*) *Viromandui*, *Veromandi*, & dans Ptolomée Ρομανδύες; peuples de la Gaule Belgique, selon Pline, l. IV, c. 17. Ils habitoient au midi des Nerviens, au nord des Suessones, dont ils étoient séparés par la riviere d'Oise, à l'orient des *Ambiani*, & au couchant de la forêt d'Ardennes. On juge que leur pays étoit d'une petite étendue, parce que César, *De bell. gal.* l. II, c. 4, dit qu'ils ne promirent que dix mille hommes pour la guerre commune contre les Romains, tandis que les *Suessonnes* & les *Nervii* promirent de fournir chacun cinquante mille hommes.

Le pays conserve encore présentement le nom de ces peuples. On l'appelle le *Vermandois*. (*D. J.*)

VEROMETUM, (*Géog. anc.*) ville de la Grande-Bretagne. Elle est placée par l'itinéraire d'Antonin sur la route de Londres à Lindum, entre *Ratæ* & *Maridunum*, à treize milles de chacun de ces lieux. Cette même ville dans la route d'Yorck à Londres, est nommée *Vernemetum*. Quelques-uns ont voulu que ce fût présentement *Willoughby*; mais Cambden & d'autres géographes soutiennent que c'est *Burrow-hill*.

L'auteur des *Délices d'Angleterre* dit, p. 376: à deux ou trois milles au midi de *Bonton-lazera*, entre *Burrow-hill* & *Ead-Burrow*, s'éleve une colline fort roide & escarpée de toutes parts, à la réserve du côté du sud-est, où elle est accessible. On y voit au sommet les débris d'une ville ancienne, qu'on juge être *Vernemetum*. Il y a un double fossé & une enceinte de murailles qui occupe environ dix-huit acres d'étendue. On pourroit croire qu'il y avoit dans ce lieu quelque temple fameux dédié à quelque divinité païenne, parce que *Vernemetum*, en vieux gaulois, signifie un *grand temple*.

Il y a long-tems que cette remarque est faite. On la doit à Fortunat, *l. I*, *carm.* 9, qui explique ainsi le nom de *Vernemetum*:

Nomine Vernemetis *voluit vocitare vetustas;*
Quod quasi fanum ingens gallica lingua refert. (*D. J.*)

VERONA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, sur l'Adige, dans les terres, aux confins de l'ancienne Rhétie. Elle fut fondée, selon Pline, *l. III*, *c.* 19, par les Rhétiens & par les Euganéens en commun; mais Tite-Live, *l. V*, *c.* 35, fait entendre qu'elle fut bâtie par une troupe de Gaulois, qui après avoir passé les Alpes sous la conduite d'Elitovius, s'établirent, *ubi nunc*, dit-il, *Brixia ac* Verona *urbes sunt*. Tout cela néanmoins peut se concilier, en disant que *Verone* doit ses commencemens aux Rhétiens & aux Euganéens, & que les Gaulois s'étant emparés du Bressan, se rendirent ensuite maîtres du Veronese. Martial, *l. XIV*, *epigr.* 195, parle de *Verone* comme d'une ville considérable.

Tantum magna suo debet Verona *Catullo,*
Quantum parva suo Mantua Virgilio.

Tacite qui lui donne le nom de *colonie romaine*, fait l'éloge de sa beauté & de son opulence. Cn. Pompeius Arabo, pere du grand Pompée, avoit été le conducteur de la colonie, qui fut renouvellée sous Gallien, & honorée du titre de *colonia augusta*. Un double arc-de-triomphe, qui a été autrefois une des portes de la ville, conserve l'inscription suivante:

Colonia Augusta Verona Nova Gallieniana
Valeriano II. & Lucilio Coss.
Muri Veronensium fabricati ex die III. Non. April.
Dedicati Pr. Non. Decembris
Jubente Sanctissimo Gallieno. Aug. N.

Les habitans de cette ville sont communément appellés *Veronenses* par les anciens auteurs ; cependant on a d'anciennes inscriptions où ils sont nommés *Verones*.

Verone fut heureuse sous les empereurs ; mais elle éprouva de tristes malheurs lors de la chûte de l'empire d'Occident, & depuis elle a souffert plusieurs révolutions qui l'ont dépouillée de toute son ancienne splendeur.

Elle fut pillée par Attila, & possédée successivement par Odoacre, roi des Hérules, par Théodoric, roi des Goths, & par ses successeurs jusqu'à Totila, par les Lombards, par Charlemagne & par sa postérité ; mais lorsque ses descendans perdirent l'empire, il s'éleva plusieurs seigneurs qui tâcherent de se rendre souverains dans plusieurs villes d'Italie. Cela dura jusqu'à Othon I, qui réunit à l'empire divers états qui en avoient été détachés. *Verone* rentra alors dans la masse, mais elle reçut le pouvoir d'élire ses magistrats ; de sorte qu'elle étoit proprement une république libre sous le nom de *ville impériale*.

Cet état dura jusqu'à ce qu'Actiolin se fut emparé de la puissance souveraine : ce qui ne se fit qu'avec beaucoup d'effusion de sang. Il jouit de la tyrannie trente-trois ans, & mourut l'an 1269. Après cela les Véronois élurent pour général Martin de l'Escale, & se trouverent si bien de sa conduite, qu'ils le créerent dictateur perpétuel.

Ses descendans commanderent dans *Verone* avec beaucoup de réputation, & en furent créés princes par l'empereur l'an 1310. Ils se rendirent formidables par leurs conquêtes, & furent chassés de *Verone* l'an 1387, par Jean Galéas, duc de Milan. Ils y rentrerent l'an 1404 ; mais ils ne la garderent guere ; car les Vénitiens s'en emparerent l'an 1409, & la possedent encore.

Cette ville se glorifie d'avoir produit des savans illustres depuis la renaissance des lettres, & sous l'ancienne Rome, Catulle, Cornelius Nepos, Macer, Vitruve & Pline le naturaliste.

Catulle (Caïus Valerius Catulus) naquit l'an *666* de Rome ; & quoique S. Jérôme le fasse mourir l'an *696*, à l'âge de trente ans, il poussa sa carriere au moins dix ans de plus. Il ne fut pas plus gratifié des biens de la fortune ; cependant son esprit fin & délicat le fit rechercher de tous les grands de Rome. Ses poésies plaisent par une simplicité élégante, & par des graces naïves que la seule nature donne à ses favoris. Il imagina le vers endécasyllabe, qui est si propre à traiter les petits sujets ; mais il en abusa pour y semer des obscénités qui révoltent la pudeur. Il devoit d'autant mieux s'en abstenir, que c'est dans la peinture des sentimens honnêtes que sa muse excelle. Il a l'art de nous attendrir, & il est parvenu à nous faire partager la vive douleur qu'il témoigne de la mort de son frere que nous n'avons jamais connu. (*Epigr.* 67, 69, 102.) Admirateur de Sapho, il transporta ou imita dans ses poésies plusieurs morceaux de celles de l'amante de Phaon.

Il savoit bien aussi, quand il le vouloit, aiguiser des vers satyriques ; témoin son épigramme des deux adulteres, César & Mamurra. Cette épigramme a passé jusqu'à nous, & elle est fort bonne, parce qu'elle peint les mœurs de son siecle :

Consule Pompeio primum duo, Cinna, solebant
Mœchi. Illi ah ! facto consule nunc iterum
Manserunt duo, sed creverunt millia in unum
Singula ; fœcundum semen adulterio.

« *Cinna*, sous le premier consulat de » Pompée on ne voyoit à Rome que » deux adulteres : ces deux-là même furent encore les seuls sous le second » consulat, mais depuis lors chacun d'eux » en a produit des milliers ; leur adultere » a été fecond. »

Cette piece ayant paru dans une conjoncture critique pour César, il ne déguisa point qu'il en recevoit un grand tort ; mais il se contenta d'obliger le poëte à lui faire satisfaction, & le soir même il l'invita à souper.

Nous n'avons pas toutes les œuvres de Catulle, & entr'autres son poëme dont parle Pline, *l. XXVIII*, *c.* 2, sur les

enchantemens pour se faire aimer, sujet que Théocrite avoit traité avant lui. La premiere édition des œuvres de Catulle parut à Venise en 1488 avec les commentaires d'Antoine Parthenius. Scaliger en donna une nouvelle, dans laquelle il corrigea plusieurs passages avec autant de sagacité que d'érudition. Enfin les deux meilleures éditions sont celles de Grævius à Utrecht en 1680, & d'Isaac Vossius à Leyde en 1684.

Macer (Emilius) vivoit vers l'an de Rome 1738, & mourut en Asie, selon S. Jérôme. Il écrivit sur les serpens, les plantes & les oiseaux, au rapport de Quintilien. Il fit encore un poëme de la ruine de Troye, pour servir de supplément à l'Iliade d'Homere. Ovide parle souvent des ouvrages de ce poëte: ils sont tous perdus; car le poëme des plantes que nous avons sous le nom de Macer, n'est pas de celui qui vivoit du tems d'Auguste, & c'est d'ailleurs un livre fort médiocre.

Si Cornelius Nepos n'est pas de *Verone*, il étoit du moins du territoire de cette ville, puisqu'il naquit à Hostilie, selon Catulle, qui pouvoit en être bien informé. Cet historien latin florissoit du tems de Jules-César, étoit des amis de Cicéron & d'Atticus, & vécut jusqu'à la sixieme année de l'empire d'Auguste. Il avoit composé les vies des historiens grecs; car il en fait mention dans celle de Dion, en parlant de Philistus. Ce qu'il dit dans la vie de Caton & d'Annibal, prouve aussi qu'il avoit écrit les vies des capitaines & des historiens latins; enfin il avoit laissé d'autres ouvrages qui sont perdus. Nous n'avons plus de lui que les vies des plus illustres généraux d'armée de la Grece & de Rome, dont il n'a pas tenu à Æmilius Probus de s'attribuer la gloire. On prétend qu'ayant trouvé cet ouvrage de Nepos, il s'avisa de le donner sous son nom, pour s'insinuer dans les bonnes graces de Théodose; mais la suite des tems a dévoilé cette supercherie.

On a deux traductions françoises des vies des capitaines illustres de Cornelius Nepos: l'une du sieur de Claveret, publiée en 1663, l'autre toute moderne de M. le Gras, alors de la congrégation de l'oratoire, imprimée à Paris en 1729, *in*-12; mais nous aurions besoin d'une nouvelle traduction plus élégante, plus travaillée, & qui fût embellie de savantes notes historiques & critiques, afin que l'historien latin devînt un ouvrage répandu dans toutes les bibliotheques des gens de goût, qui aiment à s'instruire de la vie des hommes célebres de l'antiquité.

Vitruve (Marcus Vitruvius Pollio) vivoit sous le regne d'Auguste, vers le commencement de l'ere chrétienne. Savant dans la science des proportions, il mit au jour un excellent ouvrage d'architecture, divisé en dix livres, & les dédia au même empereur. Cet ouvrage est d'autant plus précieux, que c'est le seul en ce genre qui nous soit venu des anciens. Nous en avons une belle traduction françoise, enrichie de notes par M. Claude Perrault, dont la premiere édition parut à Paris en 1673, *in-folio*; & la seconde en 1684, chez Coignard.

Pline (Caïus Plinius Secundus) vit le jour sous l'empire de Tibere, l'an 774 de Rome, qui est le vingtieme de l'ere chrétienne, & mourut sous Titus, âgé de 56 ans. Ce grand homme est de tous les écrivains du monde celui que l'Encyclopédie a cité le plus. Il intéresse singuliérement l'humanité par sa fin tragique, & les savans de l'univers par ses écrits, qui sont dans les arts & dans les sciences les monumens les plus précieux de toute l'antiquité. Pline le jeune nous a donné dans une de ses lettres, lettre 5, l. III, l'histoire des ouvrages de son oncle, & dans une autre lettre, lettre 16, l. VI, la relation de sa mort. Je lis ces deux lettres pour la vingtieme fois, & je crois devoir les transcrire ici tout entieres; les gens de goût verront bien qu'il n'en falloit rien retrancher.

A Marcus. Vous me faites un grand plaisir de lire avec tant de passion les ouvrages de mon oncle, & de vouloir les connoître tous, & les avoir tous. Je ne me contenterai pas de vous les indiquer, je vous marquerai encore dans quel ordre ils ont été faits. C'est une connoissance qui n'est pas sans agrémens pour les gens de lettres.

Lorſqu'il commandoit une brigade de cavalerie, il a compoſé un livre de l'art de lancer un javelot à cheval; & dans ce livre l'eſprit & l'exactitude ſe font également remarquer. Il en a fait deux autres de la vie de Pomponius Secundus, dont il avoit été ſinguliérement aimé, & il crut devoir cette marque de reconnoiſſance à la mémoire de ſon ami. Il nous en a laiſſé vingt autres des guerres d'Allemagne, où il a renfermé toutes celles que nous avons eues avec les peuples de ces pays. Un ſonge lui fit entreprendre cet ouvrage. Lorſqu'il ſervoit dans cette province, il crut voir en ſonge Druſus Néron, qui après avoir fait de grandes conquêtes, y étoit mort. Ce prince le conjuroit de ne le pas laiſſer enſeveli dans l'oubli.

Nous avons encore de lui trois livres intitulés *l'Homme de lettres*, que leur groſſeur obligea mon oncle de partager en ſix volumes. Il prend l'orateur au berceau, & ne le quitte point qu'il ne l'ait conduit à la plus haute perfection. Huit livres ſur les façons de parler douteuſes. Il fit cet ouvrage pendant les dernieres années de l'empire de Néron, où la tyrannie rendoit dangereux tout genre d'étude plus libre & plus élevé. Trente & un pour ſervir de ſuite à l'hiſtoire qu'Aufidius Baſſus a écrite. Trente-ſept de l'hiſtoire naturelle. Cet ouvrage eſt d'une étendue, d'une érudition infinie, & preſque auſſi varié que la nature elle-même.

Vous êtes ſurpris comme un homme, dont le tems étoit ſi rempli, a pu écrire tant de volumes, & y traiter tant de différens ſujets, la plupart ſi épineux & ſi difficiles. Vous ſerez bien plus étonné, quand vous ſaurez qu'il a plaidé pendant quelque tems, & qu'il n'avoit que cinquante-ſix ans quand il eſt mort. On ſait qu'il en a paſſé la moitié dans les embarras, que les plus importans emplois & la bienveillance des princes lui ont attirés. Mais c'étoit une pénétration, une application, une vigilance incroyable. Il commençoit ſes veilles aux fêtes de Vulcain, qui ſe célébroient ordinairement au mois d'août, non pas pour chercher dans le ciel des préſages, mais pour étudier. Il ſe mettoit à l'étude en été dès que la nuit étoit tout-à-fait venue; en hiver, à une heure du matin, au plus tard à deux, ſouvent à minuit. Il n'étoit pas poſſible de moins donner au ſommeil, qui quelquefois le prenoit & le quittoit ſur les livres.

Avant le jour il ſe rendoit chez l'empereur Veſpaſien, qui faiſoit auſſi un bon uſage des nuits. De là, il alloit s'acquitter de ce qui lui avoit été ordonné. Ses affaires faites, il retournoit chez lui; & ce qui lui reſtoit de tems, c'étoit encore pour l'étude. Après le dîner, toujours très-ſimple & très-léger, ſuivant la coutume de nos peres, s'il ſe trouvoit quelques momens de loiſir, en été il ſe couchoit au ſoleil. On lui liſoit quelque livre, il en faiſoit ſes remarques & ſes extraits; car jamais il n'a rien lu ſans extrait. Auſſi avoit-il coutume de dire qu'il n'y a ſi mauvais livres, où l'on ne puiſſe apprendre quelque choſe.

Après s'être retiré du ſoleil, il ſe mettoit le plus ſouvent dans le bain d'eau froide. Il mangeoit un morceau, & dormoit très-peu de tems. Enſuite, & comme ſi un nouveau jour eût recommencé, il reprenoit l'étude juſqu'au tems de ſouper. Pendant qu'il ſoupoit, nouvelle lecture, nouveaux extraits, mais en courant.

Je me ſouviens qu'un jour le lecteur ayant mal prononcé quelques mots, un de ceux qui étoient à table l'obligea de recommencer. Quoi! ne l'avez-vous pas entendu? dit mon oncle. Pardonnez-moi, répondit ſon ami. Et pourquoi donc, reprit-il, le faire répéter? Votre interruption nous coûte plus de dix lignes. Voyez ſi ce n'étoit pas être bon ménager du tems.

L'été il ſortoit de table avant que le jour nous eût quittés; en hiver, entre ſept & huit: & tout cela, il le faiſoit au milieu du tumulte de Rome, malgré toutes les occupations que l'on y trouve, & il le faiſoit comme ſi quelque loi l'y eût forcé. A la campagne le ſeul tems du bain étoit exempt d'étude: je veux dire le tems qu'il étoit dans l'eau; car pendant qu'il en ſortoit, & qu'il ſe faiſoit eſſuyer, il ne manquoit point de lire ou de dicter.

Dans ſes voyages, c'étoit la même application: comme ſi alors il eût été plus dé-

gagé de tous les autres foins, il avoit toujours à fes côtés fon livre, fes tablettes & fon copifte. Il lui faifoit prendre fes gants en hiver, afin que la rigueur même de la faifon ne pût dérober un moment à l'étude. C'étoit par cette raifon qu'à Rome il n'alloit jamais qu'en chaife.

Je me fouviens qu'un jour il me cenfura de m'être promené. Vous pouviez, dit-il, mettre ces heures à profit; car il comptoit pour perdu, tout le tems que l'on n'employoit pas aux fciences. C'eft par cette prodigieufe affiduité, qu'il a fu achever tant de volumes, & qu'il m'a laiffé cent foixante tomes remplis de fes remarques, écrites fur la page & fur le revers en très-petits caracteres; ce qui les multiplie beaucoup. Il me contoit qu'il n'avoit tenu qu'à lui, pendant qu'il étoit procureur de Céfar en Efpagne, de les vendre à Lartius Licinius quatre cents mille fefterces, environ quatre-vingt mille livres de notre monnoie; & alors ces mémoires n'étoient pas tout-à-fait en fi grand nombre.

Quand vous fongez à cette immenfe lecture, à ces ouvrages infinis qu'il a compofés, ne croiriez-vous pas qu'il n'a jamais été ni dans les charges, ni dans la faveur des princes? Mais quand on vous dit tout le tems qu'il a ménagé pour les belles-lettres, ne commencez-vous pas à croire qu'il n'a pas encore affez lu & affez écrit? Car d'un côté, quels obftacles les charges & la cour ne forment-elles point aux études? Et de l'autre, que ne peut point une fi conftante application? C'eft donc avec raifon que je me moque de ceux qui m'appellent *ftudieux*, moi qui en comparaifon de lui, fuis un franc fainéant. Cependant je donne à l'étude tout ce que les devoirs & publics & particuliers me laiffent de tems. Eh! qui, parmi ceux même qui confacrent toute leur vie aux belles-lettres, pourra foutenir cette comparaifon, & ne pas rougir, comme fi le fommeil & la molleffe partageoient fes jours?

Je m'apperçois que mon fujet m'a emporté plus loin que je ne m'étois propofé. Je voulois feulement vous apprendre ce que vous defiriez favoir, quels ouvrages mon oncle a compofés. Je m'affure pourtant, que ce que je vous ai mandé ne vous fera guere moins de plaifir que leur lecture. Non-feulement cela peut piquer encore davantage votre curiofité, mais vous piquer vous-même d'une noble envie de faire quelque chofe de femblable. Adieu.

A Tacite. Vous me priez de vous apprendre au vrai, comment mon oncle eft mort, afin que vous en puiffiez inftruire la poftérité. Je vous en remercie; car je conçois que fa mort fera fuivie d'une gloire immortelle, fi vous lui donnez place dans vos écrits. Quoiqu'il ait péri par une fatalité qui a défolé de très-beaux pays, & que fa perte, caufée par un accident mémorable, & qui lui a été commun avec des villes & des peuples entiers, doive éternifer fa mémoire: quoiqu'il ait fait bien des ouvrages qui dureront toujours, je compte pourtant que l'immortalité des vôtres contribuera beaucoup à celle qu'il doit attendre. Pour moi, j'eftime heureux ceux à qui les dieux ont accordé le don, ou de faire des chofes dignes d'être écrites, ou d'en écrire de dignes d'être lues; & plus heureux encore ceux qu'ils ont favorifés de ce double avantage. Mon oncle tiendra fon rang entre les derniers, & par vos écrits, & par les fiens; & c'eft ce qui m'engage à exécuter plus volontiers des ordres que je vous aurois demandés.

Il étoit à Mifene, où il commandoit la flotte. Le 23 d'août, environ une heure après midi, ma mere l'avertit qu'il paroiffoit un nuage d'une grandeur & d'une figure extraordinaires. Après avoir été couché quelque tems au foleil, felon fa coutume, & avoir bu de l'eau froide, il s'étoit jeté fur un lit, où il étudioit. Il fe leve & monte en un lieu d'où il pouvoit aifément obferver ce prodige. Il étoit difficile de difcerner de loin de quelle montagne ce nuage fortoit. L'événement a découvert depuis que c'étoit du mont Véfuve. Sa figure approchoit de celle d'un arbre, & d'un pin plus que d'aucun autre; car après s'être élevé fort haut en forme de tronc, il étendoit une efpece de branches. Je m'imagine qu'un vent fouterrein le pouffoit d'abord avec impétuofité, & le foutenoit. Mais foit que l'impreffion diminuât peu à peu, foit que ce nuage fût affaiffé par fon propre poids, on le voyoit fe dilater

& se répandre. Il paroissoit tantôt blanc, tantôt noirâtre, & tantôt de diverses couleurs, selon qu'il étoit plus chargé, ou de cendres, ou de terre.

Ce prodige surprit mon oncle, qui étoit très-savant; & il le crut digne d'être examiné de plus près. Il commande que l'on appareille sa frégate légere, & me laisse la liberté de le suivre. Je lui répondis que j'aimois mieux étudier; & par hasard il m'avoit lui-même donné quelque chose à écrire. Il sortoit de chez lui ses tablettes à la main, lorsque les troupes de la flotte qui étoient à Rétine, effrayées par la grandeur du danger (car ce bourg est précisément sur Misene, & on ne s'en pouvoit sauver que par la mer), vinrent le conjurer de vouloir bien les garantir d'un si affreux péril. Il ne changea pas de dessein, & poursuivit avec un courage héroïque ce qu'il n'avoit d'abord entrepris que par simple curiosité. Il fait venir des galeres, monte lui-même dessus, & part, dans le dessein de voir quel secours on pouvoit donner non-seulement à Rétine, mais à tous les autres bourgs de cette côte, qui sont en grand nombre, à cause de sa beauté. Il se presse d'arriver au lieu d'où tout le monde fuit, & où le péril paroissoit plus grand; mais avec une telle liberté d'esprit, qu'à mesure qu'il appercevoit quelque mouvement, ou quelque figure extraordinaire dans ce prodige, il faisoit ses observations, & les dictoit.

Déjà sur ces vaisseaux voloit la cendre plus épaisse & plus chaude, à mesure qu'ils approchoient. Déjà tomboient autour d'eux des pierres calcinées & des cailloux tout noirs, tout brûlés, tout pulvérisés par la violence du feu. Déjà la mer sembloit refluer, & le rivage devenir inaccessible par des morceaux entiers de montagnes dont il étoit couvert; lorsqu'après s'être arrêté quelques momens, incertain s'il retourneroit, il dit à son pilote, qui lui conseilloit de gagner la pleine mer: la fortune favorise le courage. Tournez du côté de Pomponianus.

Pomponianus étoit à Stabie, en un endroit séparé par un petit golfe que forme insensiblement la mer sur ces rivages qui se courbent. Là, à la vue du péril qui étoit encore éloigné, mais qui sembloit s'approcher toujours, il avoit retiré tous ses meubles dans ses vaisseaux, & n'attendoit, pour s'éloigner, qu'un vent moins contraire. Mon oncle, à qui ce même vent avoit été très-favorable, l'aborde, le trouve tout tremblant, l'embrasse, le rassure, l'encourage; & pour dissiper par sa sécurité la crainte de son ami, il se fait porter au bain.

Après s'être baigné, il se met à table, & soupe avec toute sa gaieté, ou, ce qui n'est pas moins grand, avec toutes les apparences de sa gaieté ordinaire. Cependant on voyoit luire de plusieurs endroits du mont Vésuve, de grandes flammes & des embrasemens, dont les ténebres augmentoient l'éclat.

Mon oncle, pour rassurer ceux qui l'accompagnoient, leur disoit que ce qu'ils voyoient brûler, c'étoient des villages que les paysans alarmés avoient abandonnés, & qui étoient demeurés sans secours. Ensuite il se coucha & dormit d'un profond sommeil; car comme il étoit puissant, on l'entendoit ronfler de l'antichambre.

Mais enfin la cour par où l'on entroit dans son appartement, commençoit à se remplir si fort de cendres, que pour peu qu'il eût resté plus long-tems, il ne lui auroit plus été libre de sortir. On l'éveille. Il sort, & va se joindre à Pomponianus & les autres qui avoient veillé. Ils tiennent conseil, & déliberent s'ils se renfermeront dans la maison, ou s'ils tiendront la campagne: car les maisons étoient tellement ébranlées par les fréquens tremblemens de terre, que l'on auroit dit qu'elles étoient arrachées de leurs fondemens, & jetées tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, & puis remises à leurs places. Hors de la ville la chûte des pierres, quoique légeres & desséchées par le feu, étoit à craindre.

Entre ces périls on choisit la rase campagne. Chez ceux de sa suite, une crainte surmonta l'autre; chez lui, la raison la plus forte l'emporta sur la plus foible. Ils sortent donc, & se couvrent la tête d'oreillers attachés avec des mouchoirs: ce fut toute la précaution qu'ils prirent contre ce qui tomboit d'en-haut.

Le jour recommençoit ailleurs: mais dans le lieu où ils étoient, continuoit une

nuit la plus sombre & la plus affreuse de toutes les nuits, & qui n'étoit un peu dissipée que par la lueur d'un grand nombre de flambeaux & d'autres lumieres. On trouva bon de s'approcher du rivage, & d'examiner de près ce que la mer permettoit de tenter; mais on la trouva fort grosse & fort agitée d'un vent contraire. Là, mon oncle ayant demandé de l'eau & bu deux fois, se coucha sur un drap qu'il fit étendre. Ensuite des flammes qui parurent plus grandes, & une odeur de soufre qui annonçoit leur approche, mirent tout le monde en fuite. Il se leve appuyé sur deux valets, & dans le moment tombe mort. Je m'imagine qu'une fumée trop épaisse le suffoqua d'autant plus aisément qu'il avoit la poitrine foible, & souvent la respiration embarrassée.

Lorsque l'on commença à revoir la lumiere, ce qui n'arriva que trois jours après, on retrouva au même endroit son corps entier, couvert de la même robe qu'il portoit quand il mourut, & dans la posture plutôt d'un homme qui repose, que d'un homme qui est mort. Pendant ce tems ma mere & moi nous étions à Misene: mais cela ne regarde plus votre histoire. Vous ne voulez être informé que de la mort de mon oncle. Je finis donc, & je n'ajoute plus qu'un mot: c'est que je ne vous ai rien dit, ou que je n'aie vu, ou que je n'aie appris dans ces momens, où la vérité de l'action qui vient de se passer n'a pu encore être altérée. C'est à vous de choisir ce qui vous paroîtra plus important.

Il y a bien de la différence entre écrire une lettre, ou une histoire; entre écrire pour un ami, ou pour la postérité. Adieu.

De tous les écrits de Pline l'ancien, il ne nous reste que son histoire naturelle, ouvrage immense par son objet, & par son exécution; mais l'auteur est encore plus estimable par la beauté de son esprit, par sa maniere de penser grande & forte, & par les traits lumineux qui brillent dans cet ouvrage. Le coloris de son pinceau ne passera jamais dans aucune traduction.

Cependant la destinée de ce grand écrivain est, que tout le monde l'admire, & que personne n'ajoute foi à ses récits; mais pour le justifier en deux mots, il n'a eu aucun intérêt à s'abuser lui-même, & à tromper son siecle, ni les siecles suivans. J'ajoute qu'on découvre tous les jours des faits que l'on regardoit dans ses écrits comme d'agréables imaginations qu'il avoit rapportées tout au plus sur la foi de gens auxquels il avoit trop déféré.

L'édition que le P. Hardouin a donnée de ce bel ouvrage, est le fruit d'un grand travail, d'un don de conjectures souvent heureux, d'une lecture prodigieuse, & d'une fidélité de mémoire surprenante. *Le chevalier* DE JAUCOURT.

VÉRONE, (*Géog. mod.*) en latin *Verona*. Voyez *ce mot*.

On sait que *Vérone* est une ville d'Italie dans l'état de Venise, capitale du Véronese, sur l'Adige, à vingt-cinq lieues à l'ouest de Venise, à huit au nord-est de Mantoue, & à seize au midi de Trente. *Long.* 28. 30. *lat.* 45. 23.

Vérone est une des fortes places d'Italie; ses murailles sont garnies de bastions, outre trois châteaux qui les défendent. Son évêché est suffragant d'Udine; l'air de cette ville est très-doux, & les vivres y sont à bon marché; mais elle est dépeuplée, les maisons mal bâties, les rues étroites, & les habitans fort pauvres.

Cette ville cependant conserve encore quelques restes d'antiquité, théatre, amphithéatre, étuves, bains, aqueducs, colonnes & arcs de triomphe, qui sont autant de monumens de son ancienne splendeur, & des ravages des barbares.

L'amphithéatre de *Vérone* est le plus entier de tous ceux qu'on connoisse en Europe; on prétend qu'il a été bâti sous Auguste. Il est de forme ovale, de moyenne grandeur, & fait de pierres quarrées; on voit à la face du dehors plusieurs colonnes, quelques restes de statues, & autres pieces de marbre, dont les portiques étoient revêtus en ouvrage dorique, ionique, corinthien, le tout d'une hauteur excessive. On comptoit dans cet amphithéatre quatre rangées de portiques & de colonnes entre-mêlées de statues de nymphes. Dix-huit grandes portes y donnoient entrée, & il y avoit quarante-deux rangs de degrés, où vingt-quatre mille personnes pouvoient demeurer assises, pour y voir les spectacles.

Le

Le mur extérieur eſt tout déſolé; il n'en reſte que ſept trémeaux. Panvinus rapporte qu'il fut abattu par un tremblement de terre en 1583; mais on a un peu réparé les bancs, à meſure que le tems les a voulu détruire.

Il y en avoit du tems de Miſſon quarante-quatre, & il ajoute qu'il a compté cinq cents trente pas dans le tour du plus élevé, & deux cents cinquante au plus bas. Antoine Deſgodetz, architecte, a écrit que le diametre de l'arene ſur la longueur, eſt de deux cents trente-trois pieds, meſure de France; que l'autre diametre ſur la largeur eſt de cent trente-ſix pieds huit pouces; que l'épaiſſeur du bâtiment, ſans le corridor extérieur, eſt de cent pieds quatre pouces; & qu'avec chaque épaiſſeur du mur & du corridor aux deux bouts de l'amphithéatre, il eſt de cent vingt pieds dix pouces; de ſorte que la longueur du tout eſt de quatre cents ſoixante & quatorze pieds huit pouces. Chaque degré a près d'un pied & demi de haut, & à peu près vingt-ſix pouces de large; l'élévation du tout eſt de quatre-vingt-treize pieds ſept pouces & demi.

On voit encore à *Vérone* les veſtiges d'un arc de triomphe, érigé en l'honneur de Marius, après la victoire qu'il remporta dans le territoire de cette ville. C'eſt en cet endroit, ſelon la commune opinion, que paſſoit la voie Emilienne qui conduiſoit d'Arimini à *Vérone* & à Aquilée. Il y reſte un arc de marbre qui fut autrefois conſacré à Jupiter, & tout proche ſont les débris d'un temple; mais les curieux de tout ce qui concerne cette ville, trouveront de quoi ſe ſatisfaire dans l'*Hiſtoire de Vérone*, par Muratori, Veniſe, 1732, *in-fol.* & *in-8.* en 4 vol. avec fig. ainſi que dans la *Chronica della cita di Verona, deſcritta da Pietro Zaguſta, in* Verona, 1745, *in-4.* 2 vol.

Cette ville ſe glorifie d'avoir produit ſous l'ancienne Rome, Pline le naturaliſte, Vitruve, Catulle & Cornelius-Nepos, dont j'ai parlé ſous le mot *Verona;* elle n'a pas été ſtérile en ſavans depuis le retour des belles-lettres. J'en vais nommer quelques-uns dont elle eſt la patrie: Bianchini, Boſſus, Fracaſtor, Guarini, Panvini, Noris, Scaliger & Paul Emile.

Bianchini (François), phyſicien & mathématicien, naquit dans cette ville en 1662, & mourut en 1729, à 67 ans. On a de lui une édition d'Anaſtaſe le bibliothécaire, & quelques diſſertations de phyſique.

Boſſus (Matthieu) mérite un rang parmi les hommes illuſtres en vertu & en ſavoir, du quinzieme ſiecle. Il naquit à *Vérone* l'an 1427, & mourut à Padoue en 1502, à 75 ans; il compoſa pluſieurs livres de morale & de piété, entr'autres celui *De immoderato mulierum cultu*, imprimé à Strasbourg en 1509, *in-4.* Mais on répondit à ſon ouvrage, & les dames trouverent un apologiſte qui plaida leur cauſe avec autant d'eſprit que de ſavoir. Les femmes aimeront toujours d'être parées; ſaint Jérôme appelle le beau ſexe *philocoſmon*, le ſexe amateur de la parure; & il ajoute qu'il ſavoit beaucoup de femmes de la plus grande vertu, qui ſe paroient pour leur ſeule ſatisfaction, ſans avoir deſſein de plaire à aucun homme. « L'affection des femmes, dit-il à *Démétrias*, » eſt fort imparfaite; car lorſque vous » étiez dans le ſiecle, vous aimiez les cho- » ſes du ſiecle, comme de blanchir votre » viſage, de relever votre teint avec du » vermillon, de friſer vos cheveux, & » d'orner votre tête de cheveux étran- » gers. L'objet de la paſſion & de la folie » des dames de qualité, continue-t-il, eſt » de rechercher la richeſſe des diamans, » la blancheur des perles pêchées au fond » de la mer Rouge, le beau verd des éme- » raudes, & l'éclat des rubis. » Nos ſaints Jérômes diſent que c'eſt toujours la même choſe, & nous avons vu dans quelqu'autre article, que ce goût naturel au ſexe eſt fort excuſable.

Fracaſtor (Jérôme) poëte & médecin du ſeizieme ſiecle, mourut d'apoplexie en 1553, âgé de ſoixante & onze ans; ſa patrie lui fit élever une ſtatue en 1559. Ses ouvrages ont été imprimés à Padoue en 1735, deux volumes *in-4.* Mais ſon poëme intitulé *Syphilis*, méritoit ſeul cet honneur.

Fratta (Jean) poëte italien Véronois, du ſeizieme ſiecle. On a de lui des églo-

gues médiocres, & un poëme héroïque, intitulé *la Malteïde*, auquel le Taffe donnoit fon fuffrage; mais la poftérité ne l'a point confirmé.

Guarini, natif de *Vérone*, a été l'un des premiers qui ont rétabli les belles-lettres dans l'Italie au quinzieme fiecle. Il mourut à Ferrare en 1460; fa traduction d'une partie de Strabon, étoit bonne pour le tems; mais fon nom a été encore plus illuftré par fon petit-fils, auteur du *Paftor-Fido*, poëme paftoral, qu'Aubert le Mire a mis plaifamment au nombre des livres de piété, croyant que c'étoit un traité théologique des devoirs des pafteurs.

Panvini (*Onuphre*) religieux de l'ordre de S. Auguftin, dans le feizieme fiecle, étoit favant littérateur, comme il paroît par fes ouvrages fur les faftes confulaires, les fêtes & les triomphes des Romains; mais il n'ofoit avouer qu'il ignoroit quelque chofe, par fa préfomption d'avoir les lumieres dont les autres manquoient. Il inventoit des infcriptions & des monumens dont il fe fervoit à autorifer fes fentimens ou fes rêveries. Cette fraude découverte, a décrié fes ouvrages, qui auroient été eftimables, s'il eût eu moins d'imagination, & fur-tout s'il eût eu de la bonne foi. Il eft mort en 1578, âgé d'environ quarante ans.

Noris (Henri) l'un des favans hommes du feizieme fiecle, s'éleva par fon mérite au cardinalat. Il dut cette dignité à Innocent XII, qui l'employa en 1702 à la réformation du calendrier. Il mourut à Rome en 1704, âgé de foixante & treize ans; toutes fes œuvres ont été recueillies & imprimées à *Vérone* en 1729, en cinq vol. *in-fol.* On eftime beaucoup fon traité fur les époques des Syro-Macédoniens, ainfi que fon hiftoire pélagienne, dont il donna la quatrieme édition en 1702. Quand ce dernier ouvrage parut pour la premiere fois, il fut déféré au tribunal de l'inquifition, qui heureufement étoit tout dévoué à l'auteur; enforte que ce livre non-feulement fortit de l'examen fans flétriffure, mais le pape Clément X honora Noris du titre de qualificateur du faint office. Ses ennemis revinrent à la charge en 1692, & attaquerent encore fon hiftoire pélagienne, mais fans fuccès; tous les témoignages des examinateurs lui furent fi favorables, que fa fainteté, pour marquer à l'auteur fon eftime particuliere, le nomma confulteur de l'inquifition, membre de toutes les congrégations, & bibliothécaire du Vatican.

Scaliger (Jules-Céfar) critique, poëte, médecin, philofophe, & l'un des plus habiles hommes du feizieme fiecle, naquit en 1484, au château de Ripa, dans le territoire de *Vérone*. Il fe difoit defcendu des princes de l'Efcale, fouverains de *Vérone*, & qui s'y rendirent formidables par leurs conquêtes; mais la gloire de la naiffance de Scaliger lui fut conteftée, & les lettres de naturalité qu'il obtint en France, font entiérement contraires à fa prétention, vu qu'il n'y eft qualifié que médecin natif de *Vérone*: on trouvera ces lettres dans le dictionnaire de Bayle, au *mot* VÉRONE.

Scaliger eft mort à Agen le 21 octobre 1558, âgé de foixante & quinze ans. Son *Traité de l'art poétique*, fon livre des *Caufes de la langue latine*, & fes *Exercitations contre Cardan*, font fes trois ouvrages les plus eftimés. On remarque en général dans tous les écrits de cet auteur beaucoup de génie, de critique & d'érudition, mais auffi beaucoup de vanité & d'efprit fatyrique. Son fils Scaliger (Jofeph-Jufte) marcha fur fes traces, le furpaffa même en érudition, mais non pas en génie.

Emilio (Paolo) en latin *Æmilius Paulus*, nom que nous avons francifé en celui de Paul Emile, étoit un favant de *Vérone*, dont la réputation fe répandit au-delà des monts. Le cardinal de Bourbon l'attira dans ce royaume fous le regne de Louis XII, & lui fit donner un canonicat de la cathédrale de Paris, où il fut enterré l'an 1529. On l'engagea à faire en latin l'hiftoire des rois de France, & il s'appliqua à ce travail avec un grand foin: il y employa bien des années, fans avoir pu mettre la derniere main au dixieme livre qui devoit comprendre les commencemens du regne de Charles VIII. C'étoit un homme difficile fur fon travail, & qui trouvoit toujours quelque chofe à corriger.

Son histoire s'étend depuis Pharamond jusqu'à l'an 1488, qui est le cinquieme du regne de Charles VIII. Le dixieme livre fut trouvé parmi ses papiers en assez mauvais état; un parent de l'auteur se donna le soin de l'arranger, & de le mettre en ordre.

Les éditions de cet ouvrage sont en assez grand nombre; la premiere contenoit neuf livres, & parut avant l'année 1539; la seconde en 1539; elle fut suivie par celles de 1544, de 1550, de 1555, de 1566, de 1576, toutes chez le même Vascosan. On en fit aussi une édition à Bâle en 1601 *in-fol.* Il y en a plusieurs versions françoises; les unes sont completes, & les autres incompletes.

Juste Lipse porte de l'histoire de Paul Emile un jugement fort avantageux, quoique mêlé de quelques traits de censure. On ne peut nier que cette histoire ne soit, généralement parlant, bien écrite, & l'auteur n'avoit alors en France aucun rival dans la belle latinité; mais ses harangues sont controuvées à plaisir, & déplacées dans plusieurs endroits, où il fait parler des barbares doctement & éloquemment, comme auroient parlé les anciens Romains. On peut encore lui reprocher d'être trop diffus sur les matieres étrangeres, & trop serré sur son principal sujet. *Le chevalier* DE JAUCOURT.

VÉRONESE *ou* LE VÉRONOIS, (*Géog. mod.*) contrée d'Italie, dans l'état de Venise. Elle est bornée au nord par le Trentin, au midi par le Mantouan, au levant par le Padouan & le Vicentin, au couchant par le Bressan. Son étendue du nord au sud est d'environ quarante milles, & de trente-deux de l'est à l'ouest: c'est un pays arrosé de sources & de ruisseaux; il est très-fertile en bled, en vin, en fruits & en huile; ses principales villes sont *Vérone* capitale, Peschiera & Garde. (*D. J.*)

VÉRONIQUE, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) *veronica*, genre de plantes à fleur monopétale, en rosette profondément découpée; le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou au milieu de la fleur, & il devient dans la suite un fruit membraneux & divisé en deux loges; ce fruit renferme des semences qui sont minces dans quelques especes, & épaisses dans d'autres. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voy. PLANTE.

Quoique Tournefort compte quarante-trois especes de *véronique*, & qu'il y en ait plus d'une employée en médecine, nous décrirons seulement la commune, *veronica mas, vulgatissima*, I. R. H. 143; en anglois *the male speed well.*

Sa racine est déliée, fibreuse, serpentante & vivace. Elle pousse plusieurs tiges menues, longues, rondes, nouées & couchées ordinairement sur la surface de la terre; ses feuilles naissent opposées deux à deux le long de ses tiges, assez semblables à celles du prunier, velues, dentelées en leurs bords, d'un goût amer & âcre.

Ses fleurs sont disposées en maniere d'épi, comme celles de la germandrée, petites, de couleur bleuâtre, quelquefois blanches, avec deux étamines de même couleur, à sommets oblongs; chacune d'elles est une rosette à quatre quartiers; quand cette fleur est tombée, il lui succede un fruit en cœur, partagé en deux bourses ou loges, qui contiennent plusieurs semences menues, rondes, noirâtres.

Cette plante croît aux lieux incultes, secs, pierreux, sur les côteaux, dans les bois & dans les bruyeres; elle fleurit en été.

Dans le systême de Linné, la *véronique* est un genre distinct de plante, comme dans Tournefort; voici ses caracteres. Le calice est divisé en quatre segmens étroits, pointus, & subsistans après la chûte de la fleur; la fleur est monopétale, en forme de tube cylindrique, & à peu près de la longueur du calice; ce tube est applati dans sa position, & se divise à l'extrêmité en quatre quartiers de figure ovale; les étamines sont deux filets très-étroits dans le fond, & penchés vers le sommet; les bossettes des étamines sont oblongues; le pistil a le germe applati; le stile est un filet penché & de la longueur des étamines; le stigma est simple, le fruit est une capsule turbinée, taillée en cœur, & plate au sommet; il contient deux loges partagées en quatre cloisons, & pleines d'un grand nombre de semences arrondies. Linnæi *Gen. plant.* p. 4. (*D. J.*)

VÉRONIQUE. (*Mat. méd.*) On em-

ploie en médecine plusieurs especes de *véronique*, parmi lesquelles celle que les botanistes appellent *véronique mâle*, ou *thé de l'Europe* (*veronica mas, supina & vulgatissima*, C. B. P. & *Inst. rei herb. veronica vulgatior folio rotundiore* J. B.) est la plus usitée : cette plante est une de celles que les pharmacologistes, tant anciens que modernes, ont prise en affection, on ne sait pas trop pourquoi, à laquelle ils ont attribué un grand nombre de vertus singulieres, propres, uniques ; quoique cette plante ne puisse être regardée que comme un simple altérant, & même des moins actifs, & qu'il existe dans la nature un très-grand nombre de plantes dont l'analogie médicamenteuse avec la *véronique*, est à peu près démontrée. Ces plantes sont entr'autres, presque toutes les labiées de Tournefort, & principalement la germandrée, l'ivette, la sauge, la menthe, le pouliot, le lierre terrestre, l'hysope, le stechas, la bétoine, *&c.*

La *véronique* est aromatique ; elle donne une eau distillée, bien parfumée, mais point d'huile essentielle, selon le rapport de M. Cartheuser.

Ce ne sont que les feuilles de cette plante qui sont d'usage en médecine ; elles ont un goût amer-aromatique & légérement âpre.

La nature de ces principes & l'observation concourent à prouver que les magnifiques éloges donnés à la *véronique* doivent être restreints à attribuer à cette plante la qualité légérement tonique, stomachique, diaphorétique, foiblement emménagogue, propre à aromatiser les boissons aqueuses, chaudes, qu'on a coutume de prendre abondamment dans les rhumes, certaines maladies d'estomac, certaines coliques intestinales ou rénales, les rhumatismes légers, *&c.* & à corriger la fadeur & la qualité trop relâchante de ces boissons. Pour cet effet on emploie ses feuilles fraîches, ou plus communément seches, à la dose de deux ou trois pincées par pinte d'eau, & on en fait une infusion théiforme. Cette infusion peut aussi s'employer utilement à couper le lait de chevre ou de vache. *V.* LAIT, *&c.*

Mais il faut toujours se ressouvenir qu'il n'est prouvé par aucun fait que cette plante soit plus efficace, ni dans les cas que nous venons de citer, ni dans aucun autre, que celles que nous avons nommées plus haut. Une des maladies à laquelle la *véronique* est regardée comme éminemment appropriée, c'est l'enrouement & son degré extrême, l'extinction de voix. Nous ne la croyons pas plus spécifique dans ce cas, que dans tous les autres.

L'eau distillée de *véronique* est une de celles qu'on emploie ordinairement comme excipient dans les potions hystériques ; & elle est en effet propre à cet usage, mais seulement comme les eaux distillées de la même classe ; elle passe pour bonne contre le calcul ; ce n'est presque pas la peine de rapporter & de réfuter de pareils préjugés.

Quant à l'usage extérieur de la *véronique*, on l'emploie quelquefois dans les vins & dans les lotions aromatiques.

Les feuilles de *véronique* entrent dans l'eau vulnéraire, le baume vulnéraire, le mondificatif d'ache, *&c.* & son suc dans l'emplâtre opodeltock. (*b*)

VÉRONIQUE FEMELLE. (*Mat. méd.*) *V.* VELVOTE.

VÉRONIQUE, s. f. (*Hist. eccl.*) terme formé de *vera-icon*, vraie image : on l'applique aux portraits ou représentations de la face de notre Seigneur Jésus-Christ, imprimée ou peinte sur des mouchoirs.

Les *véroniques* ou saintes faces sont des imitations d'un célebre original, que l'on conserve avec beaucoup de vénération dans l'église de S. Pierre à Rome, & que quelques-uns croient avoir été le mouchoir qui servit à couvrir le visage de Jésus-Christ dans le sépulcre.

Il est bon en effet d'observer que le nom de *véronique* se donne uniquement à ces mouchoirs qui ne représentent autre chose que la face du Sauveur ; car pour les linges qui représentent tout son corps, comme celui de Besançon, où l'on voit toute la partie antérieure de son corps en longueur, & celui de Turin qui fait voir la partie postérieure aussi bien que l'antérieure, comme ayant enveloppé & couvert le corps tout entier, on les appelle *suaires*.

Le premier ouvrage où il soit fait mention de la *véronique*, est un cérémonial compilé en 1143, & dédié au pape Célestin, par Benoît, chanoine de S. Pierre : on n'y

a pas marqué le tems qu'elle fut apportée à Rome.

Des peintres représentent quelquefois la *véronique* soutenue par les mains d'un ange, mais plus communément par celles d'une femme, que le commun du peuple s'imagine avoir été une sainte, nommée *Véronique*. Quelques-uns se sont imaginé qu'il pouvoit y avoir eu une femme juive de ce nom à Jérusalem, qui présenta son mouchoir à notre Seigneur comme on le menoit au Calvaire, pour essuyer son visage tout couvert de sang & de sueur, & que l'image de sa face s'y imprima miraculeusement.

De la possibilité de ce miracle, on passa bientôt à soutenir la réalité de l'existence de cette femme, nommée *Bérénice* ou *Véronique*, & l'on voit dans les voyages que Bernard de Bredemback, doyen de Mayence, fit à la Terre-sainte en 1483, & qui furent imprimés en 1502, qu'il n'y avoit pas encore long-tems qu'on avoit trouvé à Jérusalem la véritable maison de *Véronique*; d'autres ont cru que cette femme étoit l'hémorrhoïsse de l'évangile, & l'ont en conséquence invoquée pour la guérison du mal dont Jésus-Christ l'avoit délivrée. C'est ce qui se pratique particuliérement à S. Gilles de Valenciennes, où l'on appelle communément cette sainte, *sainte Venice*, diminutif du génitif *Veronicæ*.

Mais il n'y en a rien, ni dans les anciens martyrologes, ni dans le romain; ce qui a fait penser à M. de Tillemont que tout ce qu'on en avance est destitué de fondement.

VÉRONIS, *ou* VÉRONÉEZ, (*Géog. mod.*) ville de l'empire russien, dans le duché de Rézau, sur le haut d'une montagne, proche la riviere de *Véronis* qu'on passe sur un pont, avec une citadelle. Elle contient quatre à cinq mille habitans. *Long* 60. 6. *lat.* 53. 15. (*D. J.*)

VERQUEUX, s. m. pl. (*Pêche.*) ce sont les mêmes filets que les pêcheurs du ressort de l'amirauté de Caudebec, & de la riviere de Seine, nomment *alosieres* ou *rets verqueux*, ou *brions*. Voici la maniere dont les pêcheurs de Bayonne se servent de ces filets qui sont tramaillés.

Les pêches fraîches & communes que font ces pêcheurs, sont celles des filets nommés *brions*, rets de trente mailles: ces sortes de filets servent depuis Bayonne à la mer, jusqu'au-delà de la barre; les pêcheurs à cet effet ont une espece de petits bateaux pêcheurs qu'ils nomment *tilloles*, & dont la construction est particuliere; ils n'ont ni quille ni gouvernail: ainsi ils étoient dans le cas d'être supprimés en exécution de l'article vingt-six de la déclaration du 23 avril 1726; mais sur la représentation que les officiers de l'amirauté ont faite, sur la solidité reconnue de ces bateaux, & sur le besoin qu'on en a pour piloter les bâtimens & les navires qui entrent & qui sortent hors du port de cette ville, ces tilloles ont été conservées.

On ne peut trouver de meilleures & de plus sûres chaloupes pour naviguer dans l'Adour, & même aller à la mer lorsqu'elle n'est pas émue de tempêtes; quelque rapides que soient les courans, un seul homme ordinairement en fait toute la manœuvre, se tenant debout, ramant d'une main, & gouvernant de côté de l'autre main avec une deuxieme rame. Les tilloliers sont en cela si habiles, qu'ils évitent sûrement tout ce qui les pourroit embarrasser, & il nous a été assuré que de mémoire d'homme, il ne leur étoit arrivé d'accident. La tillolle qui est d'une forte construction, a ses bords fort hauts, est de la forme des gondoles, & peut tenir jusqu'à dix à douze personnes; quelquefois on y ajoute deux autres avirons, mais celui qui gouverne se sert toujours des deux siens.

Quand les pêcheurs font la pêche dans la riviere, ils sont ordinairement deux tilloliers, & trois lorsqu'ils la font à la mer: ces chaloupes ont ordinairement seize pieds de l'arriere à l'avant; elles ressemblent à une navette coupée; sa largeur au milieu est de cinq pieds sur le fond, & de quatre seulement sur le haut, & la hauteur du creux de l'avant, aux deux tiers vers l'arriere, est depuis deux pieds à deux pieds & demi; les pêcheurs y mettent un mât au milieu, avec une voile quarrée, longue, sur deux vergues, une en-haut & l'autre en-bas, plus longues sous le vent pour en pouvoir prendre davantage.

En pêchant, les filets se jettent toujours à bas bord, se relevent de même, & la

voile qui est assez large sert de teux à la tillole.

Outre les pêches qui se font avec des filets, les pêcheurs ont encore des manioles & des berteauts, borgues, ou renards.

Les rets que les pêcheurs de Bayonne nomment *brions*, sont les mêmes que ceux que les pêcheurs de la riviere de Seine nomment *alosiers verqueux*, & *rets verquans*, pour la pêche des aloses; mais ils en different en ce qu'ils n'ont qu'un seul filet, au lieu que ceux des pêcheurs Normands en ont deux l'un sur l'autre; c'est de même un ret tramaillé, de soixante brasses de long, sur environ une brasse & demie de chûte. Les pêcheurs font avec ce filet la pêche du colac ou de l'alose, des saumons, & des loubines, espece de bars. Un pêcheur & un garçon suffisent seuls dans une tillole pour faire la pêche. Le bout du ret est soutenu à fleur d'eau par des calebasses qui servent de bouées; il dérive à la surface de l'eau, soutenu de flottes de liege avec un peu de plomb par le bas, pour qu'il ne cale que de sa hauteur. Quelquefois la pêche se fait depuis Bayonne jusqu'à la barre; quelquefois aussi, de beau tems, & dans l'espérance d'une bonne pêche, ils vont en mer au-delà de la barre.

Cette pêche a lieu depuis le mois de février jusqu'en juin, mais pour la faire avec succès, il faut qu'il y ait des eaux blanches, c'est-à-dire, de celles qui tombent des monts Pyrénées, ce que recherchent sur-tout les saumons, dont la pêche est aujourd'hui fort stérile, eu égard à l'abondance avec laquelle on la faisoit autrefois.

Les trameaux ou hameaux des brions, que les pêcheurs Basques nomment l'*esmail*, ont la maille de sept pouces dix lignes en quarré; & la toile, nappe, flue ou ret du milieu, qu'ils nomment *la charte*, a deux pouces, & deux pouces une ligne en quarré; ainsi ces sortes de rets sont plus serrés & moins ouverts que ceux dont se servent les pêcheurs de la Seine, pour faire dans la même saison la même pêche.

VERQUINTE, s. m. (*Rafineur.*) n'est autre chose que le sucre gras que l'on trouve dans la tête des vergeoises, que l'on fond comme elles. *Voyez* VERGEOISE.

VERRAT. *V.* COCHON.

VERRE, (*Hist. des arts & Littérat.*) le hasard pere de tant de découvertes, l'a été vraisemblablement de celle du *verre*, matiere dure, fragile, transparente, lisse, incorruptible, & qu'aucune substance ne peut altérer. Le feu seul, auquel elle doit sa naissance, pourroit avoir des droits sur elle; il a au moins le pouvoir de lui faire changer de forme, comme il a eu celui de la préparer par la fusion de sable, de pierres vitrifiables & de sel alkali.

Ce corps singulier, si l'on en croit le conte de Pline, se forma pour la premiere fois de lui-même en Egypte. Des marchands qui traversoient la Phénicie, allumerent du feu sur les bords du fleuve Bélus pour faire cuire leurs alimens. La nécessité de former un appui pour élever leurs trépieds, leur fit prendre, au défaut de pierres, des mottes de natrum mêlées de sable, qu'ils trouverent sur le rivage. La violence de la chaleur que ce mélange éprouva, le vitrifia bientôt, & le fit couler comme un ruisseau enflammé; mais ce flot brillant & écumeux ayant pris en se refroidissant une forme solide & diaphane, indiqua déjà, mille ans avant la naissance de J. C. la maniere grossiere de faire le *verre*, qu'on a depuis si singuliérement perfectionnée.

Josephe, l. II, c. 9, *de la Guerre des Juifs*, raconte des choses merveilleuses du sable de ce fleuve Bélus dont parle Pline. Il dit que dans le voisinage de cette riviere, il se trouve une espece de vallée de figure ronde, d'où l'on tire du sable qui est inépuisable pour faire du *verre*, & que si l'on met du métal dans cet endroit, le métal se change sur-le-champ en *verre*. Tacite, liv. V de ses histoires, rapporte la chose plus simplement. « Le Bélus, dit-il, se » jette dans la mer de Judée; l'on se sert » du sable qui se trouve à son embouchure » pour faire du *verre*, parce qu'il est mêlé » de nitre; & l'endroit d'où on le tire, » quoique petit, en fournit toujours ». Apparemment que le vent reportoit sans cesse dans cette vallée le sable qui se trouvoit sur les hauteurs voisines.

Quelques auteurs prétendent qu'il est parlé du *verre* dans le livre de Job, ch. 28, vers. 17, où la sagesse est comparée aux choses les plus précieuses, & où il est dit,

felon la Vulgate, *l'or & le* verre *ne l'égalent point en valeur.* Mais c'eſt S. Jérome qui a le premier jugé à propos de traduire par verre, *vitrum*, le mot de l'original qui veut dire ſeulement tout ce qui eſt beau & tranſparent. Pluſieurs verſions ont traduit ce terme par *diamant*, d'autres par *bérille*, d'autres par *hyacinthe*, & d'autres par *cryſtal* : chacun a imaginé ce qu'il connoiſſoit de plus beau dans la nature pour le joindre à l'or. Mais comme il n'eſt point parlé de *verre* dans aucun autre endroit de l'ancien Teſtament, tandis qu'il en eſt ſouvent parlé dans le nouveau, comme dans les épîtres de S. Paul, de S. Jacques, & dans l'Apocalypſe, il eſt vraiſemblable que les anciens écrivains ſacrés ne connoiſſoient point cette matiere, qui leur eût fourni tant de comparaiſons & d'allégories.

Selon d'autres ſavans, Ariſtophane a fait mention du *verre* par le mot grec ὕαλος, qu'on trouve, act. II, ſc. 1 de ſes *Nuées*. Il introduit ſur la ſcene Sthrepſiade qui ſe moque de Socrate, & enſeigne une méthode nouvelle de payer de vieilles dettes; c'eſt de mettre entre le ſoleil & le billet de créance, une belle pierre tranſparente que vendoient les droguiſtes, & d'effacer par ce moyen les lettres du billet. Le poëte appelle cette pierre ὕαλος, que nous avons traduit par le mot *verre* ; mais ce mot ne ſe trouve point pris dans ce ſens par Heſychius. On entendoit jadis par ce terme le cryſtal; & c'eſt en ce ſens que le ſcholiaſte d'Ariſtophane le prenoit : le même mot déſignoit auſſi une eſpece d'ambre jaune & tranſparent.

Ariſtote propoſe deux problêmes à réſoudre ſur le *verre*. Dans le premier, il demande quelle eſt la cauſe de la tranſparence du *verre* ; & dans le ſecond, pourquoi on ne peut pas le plier. Ces deux problêmes d'Ariſtote, s'ils ſont de lui, ſeroient les monumens les plus anciens de l'exiſtence du *verre* ; car ſi cette ſubſtance eût été connue avant le tems d'Ariſtote, elle eût donné trop de matiere à l'imagination des poëtes ou orateurs grecs, pour qu'ils euſſent négligé d'en faire uſage.

Lucrece eſt le premier des poëtes latins qui ait parlé du *verre* & de ſa tranſparence. Il dit, liv. IV, verſ. 602 :

. Niſi recta foramina tranant
Qualia ſunt vitri.

Et liv. VI, verſ. 98 :

Atque aliud per ligna, aliud tranſire per aurum,
Argentoque foras, aliud vitro*que meare.*

Pline, l. XXXVI, c. 26, prétend que Sidon eſt la premiere ville qui ait été fameuſe par ſa verriere; que c'eſt ſous Tibere qu'on commença à faire du *verre* à Rome, & qu'un homme fut mis à mort pour avoir trouvé le ſecret de rendre le *verre* malléable ; mais ce dernier fait eſt une chimere que la ſaine phyſique dément abſolument. Qu'on ne m'oppoſe point en faveur de la malléabilité du *verre*, les témoignages de Pétrone, de Dion Caſſius & d'Iſidore de Séville; car ils n'ont fait que copier l'hiſtorien romain, en ajoutant même à ſon récit des circonſtances de leur invention. Il ne faut donc les regarder que comme les échos de Pline, qui plus ſage qu'eux, avoue lui-même que l'hiſtoire qu'il rapporte avoit plus de cours que de fondement. Peut-être que ſon *verre* flexible & malléable étoit de la lune cornée, qui quelquefois prend l'œil d'un beau *verre* jaunâtre, & devient capable d'être travaillée au marteau.

Ce qu'il y a de certain, c'eſt que la chymie n'a point fait de découverte depuis celle des métaux, plus merveilleuſe & plus utile que la découverte du *verre*. Quels avantages n'en a-t-elle pas retirés! C'eſt le *verre*, dit très-bien le traducteur de Schaw, qui a fourni à cet art les inſtrumens qui lui ont donné les moyens d'extraire, de décompoſer & de recompoſer des ſubſtances qui, ſans ce ſecours, fuſſent reſtées inconnues, faute de vaiſſeaux où l'on pût exécuter les opérations. Les vaiſſeaux de terre & de grès ne ſauroient même ſuppléer à ceux de *verre* dans pluſieurs circonſtances, parce que les premiers ſe fendent très-aiſément lorſqu'ils ſont expoſés à une chaleur conſidérable ; au lieu que les vaiſſeaux de *verre* ſont moins ſujets à cet inconvénient, pourvu qu'on ait ſoin de ne donner le feu que par degrés. Le pouvoir qu'ont les acides de diſſoudre preſque tous les corps métalliques, eût donc

reſtreint la chymie dans des bornes trop étroites. La connoiſſance du *verre* a étendu ſes limites, en fourniſſant de nouveaux moyens méchaniques pour multiplier les objets de ſes recherches.

De tous les ouvrages de *verre*, nous n'en connoiſſons que trois dont l'antiquité faſſe mention, je parle d'ouvrages publics, & d'ouvrages ſi conſidérables qu'on a de la peine à y ajouter foi.

Scaurus, dit Pline, fit faire pendant ſon édilité un théatre, dont la ſcene étoit compoſée de trois ordres. Le premier étoit de marbre; celui du milieu étoit de *verre*, eſpece de luxe que l'on n'a pas renouvellé depuis; & l'ordre plus élevé étoit de bois doré.

Le ſecond monument public de *verre* eſt tiré du liv. VII des *Récognitions* de Clément d'Alexandrie, où on lit que S. Pierre ayant été prié de ſe tranſporter dans un temple de l'isle d'Aradus, pour y voir un ouvrage digne d'admiration (c'étoient des colonnes de *verre* d'une grandeur & d'une groſſeur extraordinaires), ce prince des apôtres y alla accompagné de ſes diſciples, & admira la beauté de ces colonnes, préférablement à d'excellentes ſtatues de Phidias, dont le temple étoit orné.

Le troiſieme ouvrage de *verre* célebre dans l'antiquité, étoit l'admirable ſphere ou globe céleſte, inventé par Archimede, & dont Claudien a fait l'éloge dans l'épigramme ſuivante qui eſt fort jolie:

Jupiter in parvo cum cerneret æthera vitro,
Riſit, & ad ſuperos talia dicta dedit.
Huccine mortalis progreſſa potentia curæ?
Jam meus in fragili luditur orbe labor.
Jura poli, rerumque fidem legemque virorum
Ecce Syracuſius tranſtulit arte ſenex.
Incluſus variis famulatur ſpiritus aſtris,
Et vivum certis motibus urget opus.
Percurrit proprium mentitus ſignifer annum,
Et ſimulata novo Cynthia menſe redit.
Jamque ſuum volvens audax induſtria mundum,
Gaudet, & humanâ ſidera mente regit.
Quid falſo inſontem tonitru Salmonea miror?
Æmula naturæ parva reperta manus.

La ville de Sidon inventa l'art de faire des *verres* noirs à l'imitation du jayet; les Romains en incruſtoient les murs de leurs chambres, afin, dit Pline, de tromper ceux qui y venoient pour s'y mirer, & qui étoient tout étonnés de n'y voir qu'une ombre.

Le même hiſtorien nous apprend que, ſous l'empire de Néron, on commença à faire des vaſes & des coupes de *verre* blanc tranſparent, & imitant parfaitement le cryſtal de roche; ces vaſes ſe tiroient de la ville d'Alexandrie, & étoient d'un prix immenſe.

Enfin nous apprenons du même Pline, que les anciens ont eu le ſecret de peindre le *verre* de différentes couleurs, & de l'employer à imiter les pierres précieuſes.

Mais pluſieurs ſiecles ſe ſont écoulés avant que le *verre* ait atteint ce degré de perfection auquel il eſt aujourd'hui parvenu. C'eſt la chymie qui a ſoumis ſa compoſition & ſa fuſion à des regles certaines; ſans parler des formes ſans nombre qu'elle a ſu lui donner, & qui l'ont rendu propre aux divers beſoins de la vie. Combien n'a-t-elle pas augmenté ſa valeur & ſon éclat par la variété des couleurs dont elle a trouvé le ſecret de l'enrichir, à l'aide des métaux auxquels on juge à propos de l'allier! Combien d'utiles inſtrumens de phyſique ne fait-on pas avec le *verre!* Tantôt en lui donnant une forme convexe, cette ſubſtance devient propre à remédier à l'affoibliſſement d'un de nos organes les plus chers; d'autres fois l'art porte ſes vues ſur des ſujets plus vaſtes & nous fait lire dans les cieux. Lui donne-t-on une forme concave? le feu céleſte ſe ſoumet à ſa loi, il lui tranſmet ſon pouvoir dans ſa plus grande force, & les métaux entrent en fuſion à ſon foyer. Veut-on imiter la nature dans ſes productions les plus cachées? le *verre* fournit des corps, qui à la dureté près, ne cedent en rien à la plupart des pierres précieuſes.

Cette

Cette substance transparente a porté de nouvelles lumieres dans la physique moderne. Sans le *verre*, l'illustre Boyle ne fût jamais parvenu à l'invention de cet instrument singulier, à l'aide duquel il a démontré tant de vérités, & imaginé un si grand nombre d'expériences qui l'ont rendu célebre, & dans sa patrie & chez l'étranger. Enfin, pour dire quelque chose de plus, c'est par le prisme que Newton a anatomisé la lumiere, & a dérobé cette connoissance aux intelligences célestes qui seules l'avoient avant lui.

Non contens de tous ces avantages, les chymistes ont poussé plus loin leurs recherches & leurs travaux sur le *verre*. Ils ont cru avec raison, que l'art de la verrerie n'étoit pas à son dernier période, & qu'il pouvoit encore enfanter de nouveaux prodiges. En effet, en faisant un choix particulier des matieres propres à faire le *verre*, en en séparant tous les corps étrangers, en réduisant ensuite celles qu'on a choisies dans un état presque semblable à la porphyrisation, & en lui faisant subir un degré de chaleur plus considérable que pour le *verre* ordinaire, ils ont trouvé le moyen d'en former un d'une qualité très-supérieure, quoique de même genre. Le poli moëlleux, si l'on peut s'exprimer ainsi, dont il est susceptible par l'extrême finesse des parties qui le composent, sa transparence portée à un si haut point de perfection, que nous ne pourrions pas croire que ce fût un corps solide, si le toucher ne nous en assuroit, font de cette espece de *verre* une classe absolument séparée du *verre* dont on se sert ordinairement.

Quelque parfaites que fussent les glaces dans cet état, elles pouvoient acquérir encore; l'art n'avoit pas épuisé son pouvoir sur elles. Il s'en est servi pour les enrichir par un don plus précieux que tous les autres qu'elles possédoient déjà. La nature nous avoit procuré de tout tems l'avantage de multiplier à nos yeux des objets uniques, & même notre propre image; mais nous ne pouvions jouir de cette création subite que sur le bord d'une onde pure, dont le calme & la clarté permettent aux rayons du soleil de se réfléchir jusqu'à nos yeux sous le même angle sous lequel ils étoient dardés. L'art, en voulant imiter le crystal des eaux & produire les mêmes effets, les a surpassés. La chymie, par un mélange de mercure & d'étain, répandu également & avec soin sur la surface extérieure des glaces, leur donne le moyen de rendre fidélement tous les corps qui leur sont présentés. Cette faculté miraculeuse ne diminue rien de leurs autres qualités, si ce n'est la transparence. Venise fut long-tems la seule en possession du secret de faire les glaces; mais la France a été son émule, & par ses succès a fait tomber dans ses mains cette branche de commerce.

Le *verre*, tel qu'on vient de le décrire dans les différens états dont il est susceptible, pouvoit encore, en se déguisant sous la forme d'un vernis brillant & poli, fournir aux arts un moyen de s'étendre sur des objets de pur agrément dans leur principe, mais que le luxe a rendu depuis un siecle une branche de commerce considérable; on voit bien que je veux parler de la porcelaine chinoise, que les Européens ont tâché d'imiter par de nouvelles manufactures éclatantes, non par la nature de la pâte, mais par la noblesse de leurs contours, la beauté du dessin, la vivacité des couleurs, & le brillant de la couverte. *Le chevalier* DE JAUCOURT.

VERRE. (*Lunetier.*) Comme la bonté des lunettes d'approche dépend de celle des *verres* qu'on emploie dans leur construction, je vais parler du choix que l'on doit faire de la matiere du *verre*, aussi bien que de la maniere de le préparer.

On doit choisir le *verre* pur, net & bien égal dans sa substance, sans flamosités ni bouillons considérables, le moins coloré qu'il est possible, & sur-tout sans ondes, sinuosités, nuages, ni fumées, qui le rendroient, quelque bien travaillé qu'il fût, absolument inutile à la construction de l'oculaire. Mais, comme on ne peut connoître si le *verre* a les qualités requises lorsqu'il est brut, l'artiste doit avoir soin de le découvrir & de le polir au moins grossiérement des deux côtés, s'il ne veut s'exposer à un travail inutile.

Je suppose donc le *verre* réguliérement transparent, découvert & poli des deux côtés, comme sont les fragmens des miroirs de Venise ou autres: on les examinera de la maniere suivante. Premiérement on l'exposera au soleil, recevant ses rayons au travers sur un papier blanc, qui fera clairement paroître les filets, les fibres sinueuses & les autres inégalités qui peuvent y être. On regardera ensuite au travers quelque objet médiocrement proche & élevé sur l'horison, comme peut être quelque pointe de clocher; haussant & baissant le *verre* devant l'œil & considérant avec attention si dans ce mouvement l'objet ne paroît point ondoyant au travers du *verre;* car si cela étoit, il ne pourroit point servir à l'oculaire; & le *verre*, pour être bon, doit, nonobstant ce mouvement, rendre toujours l'apparence de l'objet parfaitement stable & sans aucun mouvement. On considérera en second lieu, sa couleur, qui doit être extrêmement légere & sans corps; les bonnes couleurs du *verre* sont celles qui tirent sur l'eau vinée, sur le bleu, sur le verd, ou même sur le noir; mais toujours sans corps. Le verd ou couleur d'eau marine est la plus ordinaire: on connoît la bonté de toutes ces couleurs, en mettant tous ces différens *verres* sur un papier blanc; car celui qui le représentera bien nettement & naïvement, sans colorer sa blancheur, sera le meilleur. Il faut ensuite examiner si le *verre* qu'on veut travailler est également épais par-tout, ce que l'on connoîtra avec un compas à pointes recourbées. Cette précaution est surtout nécessaire aux *verres* dont on veut faire des objectifs, à la préparation & au travail desquels on ne sauroit apporter trop d'exactitude. Supposé que le *verre* n'ait pas une égale épaisseur par-tout, il faut l'y mettre avant que de lui donner aucune forme sphérique, la chose étant impossible après, sur-tout lorsqu'on le travaille à la main libre & coulante.

Après avoir examiné les *verres*, comme on vient de dire, on les coupera d'une grandeur proportionnée au travail qu'on en veut faire; observant, s'il s'y trouve quelques petits points ou soufflures, de les éloigner toujours du centre le plus qu'il sera possible: on mettra pour cet effet un peu de mastic sur ces pieces de *verre* dans un lieu convenable pour y poser la pointe d'un compas, avec lequel on tracera une circonférence avec une pointe de diamant, pour le couper ensuite plus rondement. On tiendra les objectifs assez grands pour qu'ils aient plus de conduite sur la forme. A l'égard des *verres* de l'œil, il faut en faire quelque distinction; car pour les grands oculaires de deux *verres*, on les fera aussi larges que l'épaisseur du *verre* & sa diaphanéité pourront le permettre; les plus larges sont les plus commodes. Mais pour les oculaires composés de plusieurs convexes, la grande largeur n'y est point utile, & encore moins l'épaisseur, sans laquelle on ne sauroit leur donner une grande largeur. Il suffira communément, selon la différente longueur des oculaires, qu'ils aient de largeur en diametre, depuis 8 pour les petits, jusqu'à 18 lignes pour les plus longs de 10 à 12 pieds; il convient aussi de les rogner au grugeoir ou à la pincette bien rondement sur le trait de diamant fait au compas; car cette rondeur servant de premiere conduite à l'ouvrage, est le fondement de l'espérance qu'on peut avoir de bien réussir au travail.

La seconde chose dans laquelle consiste la préparation du *verre* au travail, est à le bien monter sur la molette, *voyez* MOLETTE. Pour cet effet, on fera fondre le mastic dont on veut se servir; & pendant ce tems-là on mettra les molettes de cuivre ou de métal sur le feu, pour leur donner quelque médiocre degré de chaleur, afin que le mastic s'y attache plus fortement. On dressera ensuite ces molettes, leur plate-forme en-dessus, & l'on remplira leur canal tout à l'entour de ce mastic fondu, qu'on y laissera à demi refroidir, pour y en ajouter de mol autant qu'il sera nécessaire pour égaler la superficie de leur plate-forme, sur laquelle il ne doit point y en avoir du tout. On s'accommodera donc proprement à la main, à l'épaisseur d'un demi-pouce tout à l'entour, en y laissant un espace vuide, comme un petit fossé d'environ deux lignes, tant

en largeur qu'en profondeur, entre le bord de la plate-forme, pour empêcher qu'il ne la touche. Le maſtic doit cependant toujours ſurmonter la plate-forme de la hauteur d'une bonne ligne. Pour y appliquer maintenant le *verre*, on le chauffera médiocrement, de même que le maſtic, ſur lequel on l'aſſeoira enſuite bien adroitement, l'y preſſant également avec la main, juſqu'à ce que ſa ſuperficie touche exactement celle du bord de la plate-forme de la molette, & qu'elle paroiſſe bien juſte. Cela fait, on renverſera la molette ſur une table bien droite, & on laiſſera refroidir le *verre* & le maſtic ſous ſon poids. On remarquera que la largeur du *verre* peut bien excéder quelque peu celle du maſtic de la molette; mais la molette ne doit jamais excéder la largeur du *verre* au-dedans de ſon biſeau. Le maſtic doit auſſi toujours recouvrir toute la circonférence extérieure du *verre* bien uniment, afin que le grès ou mordant ne puiſſe point s'y arrêter, & qu'on puiſſe entiérement s'en débarraſſer en la lavant.

Pour travailler néanmoins avec aſſurance, & ne point expoſer les bons *verres* aux premieres atteintes trop rudes du mordant, on préparera auſſi des *verres* de rebut, que l'on montera ſur des molettes ſemblables de cuivre ou de métal. Et quoique ces *verres* ne doivent ſervir que d'épreuve, comme pour égaler le mordant ſur la forme, avant que d'y expoſer le bon *verre*, & lorſqu'ayant diſcontinué pour un tems l'on veut ſe remettre au travail, pour connoître s'il n'eſt point tombé des ſaletés ſur la forme, qui pûſſent le gâter, ils doivent cependant être montés proprement ſur leur maſtic, pour qu'il ne s'y attache aucune ſaleté que l'eau ne puiſſe ôter; car autrement, loin de ſervir à conſerver les bons *verres*, ils pourroient ſouvent les gâter, en apportant les ordures ſur la forme : c'eſt pourquoi on doit les tenir auſſi proprement que les bons *verres*.

La troiſieme choſe néceſſaire pour préparer le *verre* au travail, c'eſt un biſeau qu'on doit y faire tout autour; car quoique le *verre*, juſqu'ici préparé, ſoit déjà rondement coupé au grugeoir ſur le trait du diamant, il a néanmoins encore beſoin d'être exactement arrondi, avant que d'être expoſé ſur la forme qu'on veut lui donner.

Pour donner donc ce biſeau au *verre*, on prendra la forme de la plus petite ſphere appellée *débordoir*, dans laquelle ce *verre* pourra entrer d'environ un demi-pouce, en l'affermiſſant bien avec du maſtic ſur une table ſolide, qui ne doit point excéder la hauteur commode, pour avoir la liberté entiere du mouvement du corps dans le travail; & ayant mis des grès du premier degré de groſſeur dans cette forme avec un peu d'eau, on y travaillera les bords du *verre*, l'appuyant d'abord ferme, & obſervant de la main s'il n'y porte point en baſcule. On fera parcourir à ce *verre*, le preſſant en tournant contre la forme, toute ſa ſuperficie concave, pour ne la point décentrer, & l'uſer également & réguliérement; & lorſqu'on verra le biſeau approcher de la largeur qu'on veut lui donner, on ne changera plus le grès de la forme pour qu'il s'adouciſſe, on en ôtera même peu à peu pour l'adoucir plus promptement, car il n'eſt pas néceſſaire de le conduire par cet adouciſſement au poli, & il ſuffit qu'il le ſoit médiocrement, pourvu qu'il ait l'angle bien vif. Ce biſeau achevé, on lavera bien ce *verre* auſſi bien que le maſtic de la molette, l'eſſuyant d'un linge bien net & le mettant dans un lieu propre & hors de danger. On remettra enſuite d'autres grès dans la même forme, pour donner de même le biſeau au *verre* d'épreuve; on le lavera de même, le tenant auſſi proprement que le bon, & on nettoiera la forme dont on s'eſt ſervi.

Maniere de travailler le verre, *& de le conduire ſur la forme à la main libre & coulante.* Le *verre* étant entiérement préparé comme on vient de le dire, juſqu'à être monté ſur ſa molette, on affermira la platine qui doit ſervir à le former, ſur une table de hauteur convenable, & placée bien horizontalement; & après avoir mis deſſus du grès de la premiere forme, peu néanmoins à la fois, c'eſt-à-dire, autant ſeulement qu'il en faut pour couvrir ſimplement ſa ſuperficie, & l'avoir également

étendu avec le pinceau, on commencera par y passer le *verre* d'épreuve pour l'égaler. On conduira sa molette en tournant, par circulations fréquentes. Premiérement tout autour de sa circonférence; puis en descendant tout autour du centre, & sur le centre même; & ensuite remontant de même doucement, & par le même chemin, vers la circonférence. Ce *verre* d'épreuve ayant ainsi parcouru toute la superficie de la forme, & tous le grès ayant passé dessous, on l'ôtera pour y mettre le bon *verre*, & l'y travailler.

Le *verre* étant suffisamment pressé sur la forme par le poids de la molette, il est inutile de le presser davantage de la main, & il suffit de le conduire bien également & fermement d'un train continu & non entrecoupé. C'est pourquoi il suffit de le diriger d'une seule main, tenant la molette de façon que tous les doigts appuyant sur la doucine de sa plate-bande, le sommet ou globe de la molette se trouve environ sous le doigt du milieu. Voilà ce qui concerne son premier mouvement; mais il ne suffit pas pour le former parfaitement, il faut encore lui en donner un autre qui ne doit pas être local comme le premier, mais sur l'axe de sa molette. Conduisant donc celle-ci circulairement, comme j'ai dit, il la faut encore en même tems tourner continuellement entre les doigts, comme sur un axe propre de la molette, qui la traversant, tomberoit perpendiculairement sur la forme par le centre de sa superficie, & de la sphéricité du *verre*; afin que si la main, par quelque défaut naturel, pressoit la molette plus d'un côté que de l'autre, cet effort soit également partagé sur toute la circonférence du *verre*; & qu'étant suppléé par ce second mouvement, il ne cause aucun obstacle à la formation parfaite du *verre*.

Comme le grès, étant trop affoibli par le travail, n'agit plus que fort lentement sur le *verre*, lorsqu'on le sentira foible, on en changera; & y en mettant de nouveau, on l'égalera de même que la premiere fois avec le *verre* d'épreuve. Continuant ensuite le travail du bon *verre* sur ce nouveau grès, l'on réitérera de le changer jusqu'à ce que le *verre* approche d'être entiérement atteint de la forme: car alors sans le plus changer, on achevera de le former & de l'adoucir avec ce même grès, s'il y en a suffisamment; sinon on y en ajoutera d'autre du même degré de force, qu'on aura conservé. On l'égalera toujours parfaitement avec le *verre* d'épreuve avant d'y commettre le bon, pour éviter qu'il ne rencontre quelque grain moins égal, qui pourroit le gâter lorsqu'il est à la veille d'être entiérement formé. On continuera donc de travailler ce *verre* avec ce grès affoibli, qui ne fera plus que l'adoucir, jusqu'à ce que l'on sente à la main qu'il ne travaille plus: alors nettoyant le *verre*, on examinera s'il n'a point de défauts importans qu'il ait pu contracter dans le travail, comme des filandres, ou des traits considérables, ou des flancs qui se soient ouverts dans un lieu désavantageux, comme près du centre: car dès qu'on apperçoit de semblables défauts sans passer plus avant, ce qui feroit du tems & du travail perdu, il faut les ôter, remettant du grès sur la forme du degré de force qu'on jugera nécessaire pour cet effet, & le travailler de nouveau, comme on a dit, jusqu'à ce qu'on ait ôté le défaut, & qu'on puisse le reconduire de même par l'adoucissement du poli.

Peu importe que l'on fasse ce travail à grès sec ou humide; mais si l'on a travaillé à sec, il faudra, pour perfectionner l'adoucissement du *verre*, bien nettoyer la forme & les *verres*, tant le bon que celui d'épreuve, pour qu'il n'y reste ni grain ni ordure, & mettre ensuite sur la forme un peu de grès de la derniere finesse, que l'on humectera d'un peu d'eau, & sur lequel on travaillera d'abord le *verre* d'épreuve, jusqu'à ce qu'on sente ce grès dans la douceur qu'il doit avoir pour perfectionner l'adoucissement du bon *verre* qu'on mettra dessus pour l'achever avec attention & patience: je dis *avec patience*, parce que le *verre* se polit d'autant plus réguliérement, sûrement & promptement, qu'il est plus parfaitement adouci. Il ne faut donc pas penser qu'il soit suffisamment adouci, qu'il ne paroisse à demi poli en sortant de dessus la forme.

Pour bien adoucir un *verre*, il faut avoir

ſoin de ne laiſſer ſur la forme qu'autant de grès qu'il en faut pour la couvrir ſimplement, & en ôter même de tems en tems, en nettoyant les bords, tant de la forme que de la molette, où ſe jette & s'arrête ordinairement ce qu'il y a de moins délicat & de moins propre pour l'adouciſſement du *verre;* & lorſqu'on ſentira le grès s'épaiſſir & ſe rendre en conſiſtance trop forte, on y mettra par fois quelques gouttes d'eau, prenant garde d'éviter l'autre extrêmité, qui eſt de le rendre trop fluide : car cela empêcheroit la molette de couler doucement ſur la forme, & l'y arrêtant rudement, pourroit gâter le *verre*. Il faut donc tenir un milieu en cela, & la prudence de l'artiſte expert lui enſeignera cette température. On ne doit pas ſe fier ſimplement à la vue pour reconnoître ſi un *verre* eſt parfaitement adouci; mais avant que de ſe déſiſter du travail, il faut le bien eſſuyer, & l'examiner une ſeconde fois avec un *verre* convexe qui puiſſe en faire voir tous les défauts, & remarquer ſur-tout s'il eſt ſuffiſamment adouci : car ſouvent, faute de cette précaution, on reconnoît trop tard, après que le *verre* eſt poli, qu'encore qu'il parût parfaitement adouci à l'œil, il ne l'étoit pourtant pas, y reſtant un défaut notable, & qui apportera toujours obſtacle à ſa perfection, qui eſt qu'encore que le *verre* ſoit parfaitement formé, l'oculaire n'en ſera jamais bien clair, les objets y paroiſſant comme voilés d'un crêpe fort léger. Que ſi après avoir apporté cette diligence dans l'examen du *verre*, on le trouve parfaitement adouci & capable de recevoir le poli, on le lavera de même que la forme, & on le mettra dans un lieu où il ne puiſſe point ſe caſſer.

Maniere de polir les verres *à la main libre & coulante.* C'eſt ici le principal écueil auquel tous les artiſans font naufrage; & pour ne point m'arrêter à remarquer leurs défauts, qu'il ſera facile de découvrir en comparant leur façon de travailler avec celle que j'indique, je dirai ſeulement qu'ils ſe contentent de polir ſur un morceau de cuir, d'écarlate ou d'autre drap bien doux & uni, droitement tendu ſur un bois plat, après l'avoir enduit de potée détrempée avec de l'eau, ſur laquelle ils frottent fortement le *verre* des deux mains, ſans ſe régler dans ce travail important que par la ſimple vue; auſſi n'eſt-il pas étonnant qu'aucun ne réuſſiſſe dans la forme des *verres* des grands oculaires, & encore moins des moyens & des petits. Voici quelle eſt ma maniere de polir les *verres*. Je tends un cuir bien doux & d'épaiſſeur aſſez égale ſur un chaſſis rond, de grandeur convenable pour contenir la forme qui m'a ſervi à former & adoucir le *verre* objectif ſur lequel j'ai fait épreuve; de façon que ce cuir ainſi tendu, touche tout à l'entour les bords de la forme, à deſſein d'en pouvoir faire comme d'une forme coulante par l'impreſſion que la peſanteur de la molette, aidée de la main, y fait de ſon *verre* déjà ſphériquement travaillé, en la pouſſant & retirant d'une extrêmité de la circonférence de la forme, paſſant par ſon centre à ſon extrêmité oppoſée; car par ce moyen le bord de la molette ou de ſon *verre*, touchant continuellement le fond de la concavité de la forme dans ce mouvement, & formant par ce moyen comme une ſection de zone ſphérique concave, ce *verre* s'y polit, pourvu qu'on le conduiſe méthodiquement & avec adreſſe ſur la potée ou le tripoli. Cette expérience m'ayant réuſſi ſur ce cuir, j'en ai fait pluſieurs autres ſur de la futaine fine d'Angleterre, ſur du drap fin de Hollande, ſur de la toile de lin, ſur de la toile de ſoie, ſur du taffetas & ſur du ſatin, fortement tendus ſur ce chaſſis, & toutes m'ont réuſſi comme je deſirois. Quant à la conduite de la molette & de ſon *verre* ſur ce poliſſoir, après avoir humecté celui-ci d'eau de potée d'étain aſſez épaiſſe & bien également ſur une largeur égale de chaque côté du centre de la forme, un peu plus que de l'étendue du demi-diametre du *verre* qu'on veut polir, & d'une extrêmité de ſa circonférence à l'autre; on poſera deſſus le *verre* d'épreuve, & tenant la molette à deux mains, les extrêmités des doigts appuyées ſur la doucine de ſa plate-bande, on la preſſera fortement deſſus, enſorte qu'elle faſſe toucher ce cuir, toile, *&c.* quoique fortement bandée, à la ſuperficie concave de la forme, pouſſant en même tems droitement d'un bord à l'autre la molette, & la retirant de

même, un peu en tournant sur son axe à chaque fois ; on lui fera parcourir de cette maniere cinq ou six tours sur tout l'espace du polissoir qui est imbu de potée, pour voir s'il n'y a point de grain ou de saleté qui puisse gâter le bon *verre* & le rayer, ce qu'on sent aisément à la main, outre le crissement qu'on entend ; on les aura, s'il s'en trouve, l'endroit étant facile à remarquer, en y passant le *verre*. Le polissoir étant assuré de la sorte, on y mettra le bon *verre* pour le polir, le poussant & le retirant de même fortement & vivement, & conduisant droitement la molette d'un bord à l'autre de la forme ; mais observant à chaque tour & retour de tourner un peu la molette entre les doigts sur son propre axe, pour que sa pesanteur, qui ne peut être ici que très-utile, quand elle seroit double ou triple évidée de la main, lui fasse toujours toucher la superficie de la forme. On remettra aussi de tems en tems de la potée sur le polissoir, l'éprouvant à chaque fois comme on a fait la premiere, pour garantir le bon *verre* des accidens qui pourroient le gâter ; & l'on continuera ce travail jusqu'à ce que le *verre* soit parfaitement poli.

VERRE, (*Optique*.) est le nom qu'on donne aux lentilles de *verre*, destinées à corriger les défauts de la vue, ou à l'aider. *Voyez* LENTILLE. Cependant, on donne plus particuliérement le nom de *lentille* aux *verres* convexes des deux côtés, & on appelle en général les autres du nom de *verre*.

Dans les formules générales que l'on donne pour trouver le foyer des *verres* convexes des deux côtés, on néglige presque toujours l'épaisseur de la lentille, & on trouve que pour avoir le point de réunion des rayons paralleles, il faut faire comme la somme des demi-diametres des convexités est à un des deux demi-diametres, ainsi l'autre diametre est à la distance du point de concours ou foyer au *verre* ; d'où l'on voit que si le *verre* est formé de deux convexités égales, le point de concours est à la distance d'un demi-diametre, c'est-à-dire, à peu près au centre de la convexité.

On détermine aisément les lieux des foyers, soit réels, soit virtuels, d'un *verre* de figure quelconque, par le moyen d'une formule algébrique générale pour un *verre* convexe des deux côtés, & de différentes convexités. Dans cette formule entrent la distance de l'objet au *verre*, la raison des sinus d'incidence & de réfraction, les demi-diametres des convexités, & la distance du foyer à la lentille est exprimée par une équation qui renferme ces quantités différentes avec l'épaisseur de la lentille. Comme cette épaisseur est ordinairement fort petite, on la néglige en effaçant dans l'équation tous les termes où elle se rencontre ; ce qui rend ces formules plus simples. Ainsi ayant une lentille de *verre* convexe des deux côtés, dont l'objet soit éloigné à la distance y, a étant le rayon de la convexité qui regarde l'objet, b le rayon de l'autre convexité, z la distance du foyer à cette convexité, le foyer étant supposé à l'autre côté de la lentille par rapport à l'objet, & enfin le rapport des sinus d'incidence & de réfraction de l'air dans le *verre* étant supposé égal au rapport de 3 à 2, on trouve $z = \frac{2aby}{ay + by - 2ab}$.

Si l'on veut que les rayons tombent paralleles, il n'y a qu'à supposer l'objet infiniment éloigné, ou y infini, & on a pour lors le terme $-2ab$ nul par rapport à $ay + by$: de sorte que $z = \frac{2aby}{ay + by} = \frac{2ab}{a + b}$; ce qui s'accorde avec la regle que nous avons donnée ci-dessus pour le foyer des *verres* convexes des deux côtés.

Si le côté tourné vers l'objet est plan, alors on peut le regarder comme une portion de sphere d'un rayon infini, ce qui donne a infini, & $z = \frac{2aby}{ay - 2ab} = \frac{y - 2b}{2yby}$; & si l'on suppose outre cela y infini, c'est-à-dire, que les rayons tombent paralleles sur une lentille plane convexe, on aura $z = \frac{2by}{y} = 2b$.

Lorsque la formule qui exprime la valeur de z est négative, c'est une marque que le foyer est du même côté du *verre* que l'objet, c'est-à-dire, que les rayons sortent divergens de la lentille & n'ont qu'un foyer virtuel.

Lorsqu'une des faces de la lentille est supposée concave, il n'y a qu'à faire néga-

tif le rayon de cette face ; & ſi elles ſont toutes deux concaves, on ſera négatifs les deux rayons. Ainſi, par exemple, ſi l'on veut avoir le foyer des rayons qui tombent paralleles ſur une lentille plane concave, on n'a qu'à faire y & a infinies, & b négatif, ce qui donne $z = -\frac{2aby}{ay} = -2b$, & la lentille a un foyer virtuel. On voit par ce peu d'exemples, comment on peut déduire de la formule générale tout ce qui concerne le foyer des *verres* de figure quelconque. *V.* Foyer. (*O*)

Verre a facettes. (*Optique.*) eſt un *verre* ou une lentille qui fait paroître le nombre des objets plus grand qu'il n'eſt en effet. *V.* Lentille.

Ce *verre* appellé auſſi *polyhedre*, eſt formé de différentes ſurfaces planes, inclinées les unes aux autres, à travers leſquelles les rayons de lumiere venant du même point, ſouffrent différentes réfractions, de maniere que ſortant de chaque ſurface du *verre* ils viennent à l'œil ſous différentes directions, comme s'ils partoient de différens points ; ce qui fait que le point d'où ils ſont partis eſt en pluſieurs lieux à la fois, & paroît multiplié. *V.* Réfraction. Pour les phénomenes de ces ſortes de *verres*, voyez Polyhedre. *Chambers.*

Verre lenticulaire. (*Invent. des arts*, *Dioptrique*, &c.) Les *verres lenticulaires* ſont propres à aider les vues affoiblies. Les premieres traces de leur découverte remontent d'une façon bien avérée à la fin du treizieme ſiecle ; mais la maniere dont ſe fit cette découverte nous eſt abſolument inconnue, & l'on n'a guere plus de lumieres ſur le nom de ſon inventeur. Il eſt néanmoins aſſez vraiſemblable que ce furent les ouvrages de Bacon & de Vitellio qui lui donnerent naiſſance. Quelqu'un chercha à mettre en pratique ce que ces deux auteurs avoient dit ſur l'avantage qu'on pouvoit tirer des ſegmens ſphériques, pour agrandir l'angle viſuel, en les appliquant immédiatement ſur les objets. A la vérité ils s'étoient trompés à cet égard ; mais il ſuffiſoit d'en tenter l'expérience pour faire la découverte qu'ils n'avoient pas ſoupçonnée ; car il eſt impoſſible de tenir un *verre lenticulaire* à la main, & de l'appliquer ſur une écriture ſans appercevoir auſſi-tôt qu'il groſſit les objets bien davantage quand ils en ſont à un certain éloignement, que quand ils lui ſont contigus.

Perſonne n'a plus ſavamment diſcuté la nouveauté des *verres lenticulaires* ou *verres* à lunettes, que M. Molineux dans ſa *Dioptrique*. Il y prouve par un grand nombre d'autorités laborieuſement recherchées, qu'ils n'ont commencé à être connus en Europe que vers l'an 1300.

Si l'on conſidere le ſilence de tous les écrivains qui ont vécu avant la fin du treizieme ſiecle ſur une invention auſſi utile, on ne pourra refuſer de reconnoître qu'elle eſt d'une date qui ne va pas au-delà de cette époque, quoique quelques ſavans prétendent que les lunettes étoient connues des anciens. On a été juſqu'à forger des autorités pour étayer cette prétention ; on a cité Plaute, à qui l'on fait dire dans une de ſes pieces : *cedo vitrum, neceſſe eſt* conſpicillo *uti* ; mais malheureuſement ce paſſage qui décideroit la queſtion en faveur des anciens, ne ſe trouve nulle part. Divers curieux ont pris la peine de le chercher dans toutes les éditions connues de Plaute, & n'ont jamais pu le rencontrer. Ces recherches réitérées & ſans effet donnent le droit de dire que le paſſage en queſtion eſt abſolument controuvé.

On rencontre à la vérité dans deux autres endroits de Plaute, fragmens de ſa comédie du *Médecin*, & dans la *Ciſtellana*, le terme de *conſpicillum* ; mais il n'y a aucun rapport avec un *verre* à lunette, & il paroît devoir s'expliquer par des jalouſies, d'où l'on apperçoit ce qui ſe paſſe au-dehors ſans être apperçu.

Pline, *Hiſt. nat.* l. VIII, cap. 33, racontant la mort ſubite du médecin Caïus Julius, parle encore d'un inſtrument appellé *ſpecillum* ; mais c'eſt ſans aucune raiſon qu'on l'interprete par un *verre lenticulaire* ; ce mot ſignifie une ſonde ; & ſi l'on prétendoit par les circonſtances du paſſage, que ce fût un inſtrument d'optique, il faudroit l'entendre d'une ſorte de petit miroir, ou d'un inſtrument à oindre les yeux, comme dans Varron.

Il y a une ſcene d'Ariſtophane qui four-

nir quelque chose de plus spécieux, pour prouver que les anciens ont été en possession des *verres lenticulaires*. Aristophane introduit dans ses *Nuées*, acte II, scene premiere, une espece d'imbécille nommé *Strepsiade*, faisant part à Socrate d'une belle invention qu'il a imaginée pour ne point payer ses dettes. « Avez-vous vu, » dit-il, chez les droguistes, la pierre » transparente dont ils se servent pour » allumer du feu? Veux-tu dire le *verre*, » dit Socrate? Oui, répond Strepsiade. » Eh bien, voyons ce que tu en feras, » replique Socrate. Le voici, dit l'imbécille Strepsiade: quand l'avocat aura écrit » son assignation contre moi, je prendrai » ce *verre*, & me mettant ainsi au soleil, » je fondrai de loin toute son écriture. » Quel que soit le mérite de cette plaisanterie, ces termes *de loin*, ἀποτερώσας, indiquent qu'il s'agissoit d'un instrument qui brûloit à quelque distance, & conséquemment que ce n'étoit point une seule sphere de *verre* dont le foyer est très-proche, mais un *verre lenticulaire* qui a l'essieu plus éloigné.

A cette autorité l'on joint celle du scholiaste grec sur cet endroit; il remarque qu'il s'agit d'un « *verre* rond & épais, » τροχοειδὴς, fait exprès pour cet usage, » qu'on frottoit d'huile, que l'on échauffoit, & auquel on ajustoit une meche, » & que de cette maniere le feu s'y allumoit. » Cette explication, quoiqu'inintelligible en quelques points, semble prouver, dit-on, que le scholiaste entend parler d'un *verre* convexe.

Mais je réponds d'abord que ce passage du scholiaste est une énigme. Outre qu'un *verre* rond & épais qu'on frottoit d'huile, que l'on échauffoit & auquel on ajustoit une meche, ne désigne en aucune maniere nos *verres lenticulaires*, faits pour aider la vue; j'ajoute ensuite que le passage d'Aristophane n'est pas plus décisif; & s'il étoit permis de prêter une explication fine à ce passage d'un poëte plein d'esprit, je dirois que, puisque le dessein de sa piece est de ridiculiser Socrate, il ne pouvoit mieux remplir son but qu'en mettant dans la bouche de Strepsiade un propos aussi stupide que celui de prendre un *verre* avec lequel il fondroit l'écriture de son avocat, & faisant en même tems approuver cette idée rustique par le philosophe éleve d'Anaxagore.

Enfin, l'on peut rassembler un grand nombre de passages qui justifient que les anciens n'ont point connu les *verres lenticulaires*, & d'un autre côté l'on a des témoignages certains qu'ils n'ont commencé à être connus que vers la fin du treizieme siecle.

C'est dans l'Italie qu'on en indique les premieres traces. M. Spon, dans ses *Recherches d'antiquités*, diss. 16, rapporte une lettre de Rhedi à Paul Falconieri, sur l'inventeur des lunettes. Rhedi allegue dans cette lettre une chronique manuscrite, conservée dans la bibliotheque des freres prêcheurs de Pise; on y lit ces mots: *Frater Alexander Spina, vir modestus & bonus, quæcumque vidit & audivit facta, scivit & facere: ocularia ab aliquo primo facta & communicare nolente, ipse fecit, & communicavit corde hilari & volente.* Ce bon pere mourut en 1313, à Pise.

Le même Rhedi possédoit dans sa bibliotheque un manuscrit de 1299, qui contenoit ces paroles remarquables: *Mi trovo così gravoso d'anni, che non avrei valenza di leggere e di scrivere senza vetri appellati* occhiali, *trovati novellamente per commodità de' poveri vecchi, quando affiebolano di vedere;* c'est-à-dire: « je » me vois si accablé d'années, que je ne » pourrois ni lire ni écrire sans ces *verres* » appellés *occhiali* (lunettes), qu'on a » trouvés depuis peu pour le secours des » pauvres vieillards dont la vue est affoiblie. »

Le dictionnaire de la Crusca nous fournit encore un témoignage que les lunettes étoient d'une invention récente au commencement du quatorzieme siecle. Il nous apprend au mot *occhiali*, que le frere Jordan de Rivalto, dans un sermon prêché en 1305, disoit à son auditoire, qu'il y avoit à peine vingt ans que les lunettes avoient été découvertes, & que c'étoit une des inventions les plus heureuses qu'on pût imaginer.

On peut ajouter à ces trois témoignages ceux de deux médecins du quatorzieme siecle,

ſiecle, Gordon & Gui de Chauliac. Le premier, qui étoit docteur de Montpellier, recommande dans ſon *Lilium medicinæ*, un remede pour conſerver la vue. « Ce » remede eſt d'une ſi grande vertu, dit-» il, qu'il feroit lire à un homme décrépit » de petites lettres ſans lunettes. » Gui de Chauliac, dans ſa *Grande chirurgie*, après avoir recommandé divers remedes de cette eſpece, ajoute, « que s'ils ne pro-» duiſent aucun effet, il faut ſe réſoudre » à faire uſage de lunettes. »

Mais ſi le tems de leur invention eſt aſſez bien conſtaté, l'inventeur n'en eſt pas moins inconnu. Cependant M. Manni le nomme *Salvino de gl'armati*, dans une diſſertation ſur ce ſujet, qu'on trouvera dans le *Raccolta d'opuſculi ſcientif. e philolog.* t. IV, Venet. 1739. Il prétend en avoir la preuve priſe d'un monument de la cathédrale de Florence. Avant les réparations qui ont été faites vers le commencement du dix-ſeptieme ſiecle, on y liſoit, dit-il, cette épitaphe : *Qui giace Salvino d'Armato de gl'armati, di Firenze, inventor delli occhiali*, &c. *MCCCXVII.* C'eſt donc là, ſelon M. Manni, ce premier inventeur des lunettes, qui en faiſoit myſtere, & auquel le frere Aleſſandro di Spina arracha ſon ſecret, pour en gratifier le public. Montucla, *Hiſtoire des mathémaques*. (*D. J.*)

Verre tourné, (*Arts.*) c'eſt-à-dire, *verre* travaillé au tour ou au touret.

Pline, l. XXXVI, c. 26, a donné une deſcription également élégante & conciſe des différentes façons dont les anciens préparoient le *verre*; & dans ce nombre il parle du *verre* qu'on tournoit de ſon tems, ou qu'on travailloit au tour, *torno teritur.* Il ajoute qu'on le gravoit comme de l'argent, *argenti modo cœlatur.* M. de Caylus, dans ſon *Recueil d'antiquités*, a rapporté des preuves de la premiere opération dont parle Pline, & des exemples de la ſeconde qui ſe pratique toujours. Enfin, il a inſéré dans le même ouvrage la maniere de tourner le *verre*, que lui a communiquée M. Majauld, docteur en médecine. Nous allons auſſi la tranſcrire mot à mot dans cet ouvrage.

On ne parvient, dit M. Majauld, à tourner un corps quelconque, que par des moyens propres à ſes différentes qualités. Le bois, la pierre, les métaux ne peuvent être tournés qu'avec des outils d'acier plus ou moins trempés, ſelon que le corps que l'on veut travailler eſt plus ou moins dur. Le *verre*, matiere plus ſeche & plus caſſante, ne pourroit être travaillé au tour que difficilement avec ces ſortes d'outils. On ne ſauroit enlever des copeaux du *verre* pour le rendre rond ; ce n'eſt qu'en l'uſant ſur le tour, qu'il eſt poſſible de le tourner. Convaincu de cette vérité par l'exemple que fournit l'art de travailler le *verre* en général, M. Majauld a fait tourner, ſelon les mêmes principes, deux gobelets de cryſtal factice, ſur un deſquels on a formé de petites moulures très-déliées qui produiſent un fort bel effet.

Pour y parvenir, on maſtiqua ſur un mandrin de bois un gobelet de cryſtal pris d'un flacon, dont on avoit coupé la partie ſupérieure, parce qu'on ne trouve pas des gobelets auſſi épais que le ſont les flacons. Après l'avoir fait monter ſur un tour en l'air, & l'avoir mis auſſi rond de tous les ſens qu'il fut poſſible (car quelque rond que paroiſſe un *verre* ſoufflé, il ne l'eſt jamais entiérement, & les bords ne ſe trouvent pas perpendiculaires au fond), on eſſaya de le dégroſſir au ſable de grès avec un outil de bois dur ; mais comme le travail languiſſoit, on ſubſtitua du gros émeril au ſable ; ce qui fit beaucoup mieux ; cependant le *verre* ne ſe trouvoit pas rond, & l'outil pouvoit en être la cauſe.

Pour y remédier, on fondit d'autres outils compoſés d'un alliage de plomb & d'une partie d'étain. Ces nouveaux outils exerçant une réſiſtance plus forte, & toujours plus égale que ceux de bois, produiſirent un effet favorable, & le *verre* fut plus tôt & plus exactement rond. Mais l'outil par le travail formoit une boue dangereuſe pour l'ouvrier. On ſait que le plomb infiniment diviſé, en s'inſinuant par les pores de la peau, enfante des maladies très-graves ; & les ouvriers qui ne travaillent que l'étain pur, ne courent pas les mêmes riſques. On fondit donc des outils de ce métal qui réuſſirent encore mieux que ceux dans leſquels il entroit du plomb, parce

qu'étant d'une matiere plus dure, ils étoient encore moins exposés à perdre leur forme.

Ayant enfin dégrossi les grandes parties avec le gros émeril & les outils d'étain, on fit des moulures avec de petits outils de cuivre; ceux d'étain minces, tels qu'il les faut pour cet ouvrage, perdoient leur forme en un instant, & ne pouvoient tracer des petites parties bien décidées, telles qu'elles doivent être pour former des moulures. On travailla ensuite à effacer les gros traits avec un émeril plus fin; on se servit d'autres fois d'un troisieme émeril en poudre encore plus fin, pour effacer les traits du second, usant toujours des outils d'étain pour les grandes parties, & de cuivre pour les moulures.

Enfin l'ouvrage étant parfaitement adouci, car il est impossible de détruire les traits du premier émeril qu'avec le second, & ceux du second qu'avec le troisieme, on se servit de pierre ponce entiere, laquelle ayant reçu une forme convenable au travail, & servant d'outil & de moyen pour user, effaça entiérement le mat du *verre* travaillé par le troisieme émeril. Cette pierre qui paroît fort tendre, ne laisse pas cependant de mordre sur le *verre*. Il est même important de choisir la plus légere pour cette opération; elle n'a pas de ces grains durs que l'on trouve dans la pierre ponce compacte, qui pourroient rayer l'ouvrage, & faire perdre dans un instant le fruit du travail de plusieurs jours. Alors il ne fut plus question que de donner le poli au *verre*; on le fit avec la potée d'étain, humectée d'huile, appliquée sur un cuir de vache propre à faire des semelles d'escarpin, & le cuir collé sur des morceaux de bois de forme convenable à l'ouvrage.

Lorsqu'on travaillera le *verre* avec l'émeril ou avec la ponce, on ne manquera pas d'humecter l'un & l'autre avec de l'eau commune. Il ne faut ni noyer ni laisser les matieres trop seches; si on les noyoit trop, le lavage feroit perdre l'émeril, parce que l'eau l'entraîneroit; si on laissoit l'émeril trop sec, il ne formeroit qu'une boue trop épaisse pour mordre.

La préparation de l'émeril n'est pas de peu d'importance pour la perfection de ce travail. Le gros émeril que l'on trouve chez les marchands, est en poudre si inégale & si grossiere, qu'il seroit impossible de s'en servir tel qu'il est. Les parties de l'émeril dans cet état formeroient des traits qui, s'ils n'exposoient pas le *verre* au risque d'être coupé, prépareroient du moins un travail proportionné à leur profondeur: inconvénient qu'il faut éviter, si l'on ne veut se mettre dans le cas d'être obligé de doubler ou de tripler le tems qu'il faut pour tourner le *verre*.

Toute la préparation de l'émeril consiste à le broyer dans un mortier de fer, & à enlever par le lavage, de l'émeril en poudre plus ou moins fine; ainsi qu'on le pratique dans les manufactures de glaces.

On prendra du gros émeril tel qu'il se vend chez les marchands; car leur émeril fin est communément de l'émeril qui a servi, & qui est altéré par les matieres, au travail desquelles il a déja été employé; il se vend sous le nom de *potée d'émeril*. On mettra ce gros émeril dans un mortier de fer; on l'humectera d'eau commune, & on le broyera jusqu'à ce que les plus gros grains aient été écrasés: ce qui se sentira aisément sous le pilon. On versera dans le mortier une quantité d'eau suffisante pour en emplir les trois quarts, en délayant bien tout l'émeril qui sera au fond. Après avoir laissé reposer l'eau un instant, on en versera environ les deux tiers dans une terrine vernissée; on broyera de nouveau ce qui sera précipité au fond du mortier, on le lavera comme la premiere fois, & l'on répétera cette manœuvre jusqu'à ce qu'on apperçoive qu'il ne reste plus qu'un tiers, ou environ, de l'émeril dans le mortier.

Cet émeril ne sera pas en poudre bien fine; mais il n'aura plus les grains dangereux qu'il avoit auparavant: il sera propre à commencer l'ouvrage; car, ainsi que je l'ai déja dit, les *verres* soufflés étant trop peu ronds, il faut, pour les ébaucher, une matiere qui les ronge avec une force proportionnée à leur inégalité. On agitera ensuite l'eau de la terrine chargée d'émeril; on laissera reposer cette eau pendant une minute; on en versera en inclinant doucement, les deux tiers dans un autre vase vernissé. On lavera encore l'émeril de la

premiere terrine, afin d'en enlever les parties les plus fines, en versant toujours de même l'eau après l'avoir agitée, & laissé reposer comme la premiere fois. On laissera précipiter ces deux sortes d'émeril; on jetera l'eau qui les surnagera; l'émeril de la premiere terrine sera de la seconde finesse, & celui de la seconde sera l'émeril le plus fin. La potée d'étain contient souvent des grains durs, qui peuvent rayer le *verre* au lieu de le polir; il seroit bon conséquemment de la préparer comme l'émeril, en n'en faisant cependant que d'une sorte. Si l'on vouloit user du tripoli de Venise, on le prépareroit comme la potée d'étain; il donne un très-beau poli au *verre*.

Le choix du mastic n'est point indifférent; il faut qu'il soit de nature à pouvoir être adhérent au *verre*. Les ouvriers composent ordinairement leur mastic fin avec la colophane, la poix blanche, la poix noire & le rouge-brun d'Angleterre. Ils combinent ces ingrédiens, de façon qu'ils font un tout plus dur que mol. Si le mastic est trop mol, le *verre* en s'échauffant pendant le travail, seroit exposé à se déjeter; il seroit difficile de le remettre rond, & le travail deviendroit très-imparfait; il est donc important qu'il soit un peu dur. On fait chauffer le mastic & le *verre* pour le mastiquer; on les fera chauffer de même insensiblement pour l'enlever de dessus le mandrin; mais s'il restoit du mastic attaché au *verre*, il faudroit l'humecter d'huile, le faire chauffer de nouveau; alors le mastic pénétré par l'huile deviendra liquide & s'enlevera aisément, en l'essuyant avec un linge.

Le mastic dont on vient de donner la recette, est très-bon; mais il arrive que lorsque l'on essuie le *verre* pour en enlever le mastic dissous par l'huile, les grains de rouge-brun d'Angleterre qui sont mordans, le raient. Il vaudroit donc mieux faire entrer le blanc d'Espagne au lieu du rouge-brun; le *verre* ne seroit point exposé aux mêmes inconvéniens, & le mastic n'en auroit pas moins les mêmes propriétés.

Il seroit assez difficile de déterminer la forme des outils; elle dépendra de celle que l'on aura dessein de donner à l'ouvrage. Il ne peut être ici question de burins, de gouges, de planes, ni d'aucun de ceux dont on se sert pour tourner le bois, la pierre & les métaux. Il ne faut pour les grandes parties que des especes de lingots ronds, ovales, quarrés, proportionnés à la grandeur de l'ouvrage. On leur donnera la forme nécessaire avec une lime ou une rape. On prendra des lames de cuivre rouge d'une ligne d'épaisseur, & de trois à quatre lignes de large pour travailler les moulures. On leur donnera aussi une forme convenable à l'ouvrage. A mesure qu'elles s'useront, on renouvellera leur forme. Il est important de la conserver, si l'on veut parvenir à faire des moulures exactes & bien décidées.

Un particulier témoin des opérations que l'on vient de détailler, conseilla de se servir des pierres à aiguiser les outils d'acier, au lieu d'étain & de cuivre chargé d'émeril. Il est en effet très-possible de tourner le *verre* avec ces sortes de pierres; mais l'opération seroit plus lente, parce qu'il n'y a point de corps, si l'on excepte le diamant, qui morde sur le *verre* comme l'émeril. Les curieux qui voudront faire des essais dans ce genre, jugeront par l'expérience lequel des deux moyens doit être préféré.

On comprend qu'il seroit également possible de travailler un bloc de *verre*, & de le former à sa volonté; mais il est plus prompt, plus commode & plus avantageux d'exécuter ces projets sur une matiere soufflée & tenue fort égale, ce qui est une préparation pour le mettre sur le tour.

Au reste les Romains connoissoient toutes les finesses de cette pratique, comme on le voit par des monumens de leur industrie qui nous restent. Ils avoient aussi l'usage de la gravure sur la platerie de *verre*. Ainsi, comme Pline l'assure, les anciens tournoient le *verre*, & le gravoient comme de l'argent. (*D. J.*)

VERRE (*Maniere de dessiner sur le*). *Arts.* Nous allons indiquer la maniere de dessiner sur le *verre*, & d'y appliquer l'or & l'argent, communiquée par M. Majauld, docteur en médecine, à M. le comte de Caylus, & que nous transcrirons de son beau *Recueil d'antiquités*, t. III, p. 193,

où le n°. 11 présente un *verre* sur lequel l'or & l'argent sont également employés. C'est le buste d'une jeune personne, dans lequel les traits du visage, les cheveux, les bandes de la robe sont à fond d'argent, qui désigne de la broderie.

Ce petit monument, selon M. Majauld, est formé par deux couches de *verre*, dont l'un est sans couleur, & l'autre bleu transparent un peu foncé: ces deux *verres* sont soudés au feu, & ne sont qu'un morceau; à travers de la couche blanche on voit un buste bien dessiné en or & en argent, dont le travail fini & recherché est d'autant plus brillant que le fond est obscur.

La simplicité de cette composition paroîtroit n'offrir aucune difficulté pour son imitation; il sembleroit qu'il ne seroit question que de mettre de l'or & de l'argent en feuille ou en poudre, entre deux *verres*; d'y fixer ces métaux avec un mordant; d'enlever avec une pointe l'or ou l'argent qui ne doit pas entrer dans la composition du sujet qu'on veut dessiner, & de faire fondre les deux *verres* pour les souder: c'est en effet à cette manœuvre que se réduit l'opération; cependant toute simple qu'elle paroît être, elle offre de grandes difficultés. Il importe donc, en les levant, de mettre les artistes en état d'exécuter facilement des ouvrages semblables.

Du choix du verre. On ne peut indistinctement employer toute sorte de *verres* pour exécuter le travail dont il est question. L'inégalité de la surface de ceux qui n'ont été que soufflés & ensuite applatis, y met un obstacle insurmontable: car lorsqu'on applique ces sortes de *verres* l'un contre l'autre, & qu'on les soude au feu, l'air qui se trouve entre les deux à raison des inégalités, forme des bulles qui ne peuvent s'échapper, & produisent un effet très-désagréable: il est donc important, pour que les deux plaques se soudent par-tout & en même tems, d'employer des *verres* dont la surface soit très-plane, afin que se touchant également, toutes les parties puissent se souder en même tems. Il faut remarquer encore, qu'il y auroit de l'inconvénient à employer des *verres* trop épais, par la raison que plus le volume de *verre* est considérable, plus il est exposé à se rompre en se refroidissant, si l'on ne prend des précautions relatives à sa masse. En un mot, plus un *verre* est épais, plus il faut que le passage du chaud au froid soit insensible: il faut même quelquefois des journées entieres pour faire refroidir des masses de *verre* d'un certain volume. La glace polie n'ayant point les inégalités dont on vient de parler, est incontestablement le *verre* le plus convenable à cette opération. On en coupera deux morceaux de même grandeur, l'un de glace de couleur, & l'autre de glace blanche transparente, le tout, s'il est possible, sans fil & sans bulle. On appliquera l'or & l'argent sur la glace de couleur, de la façon dont nous le dirons, après avoir fait quelques réflexions sur leur préparation.

Du choix de l'or & de l'argent, & de leur préparation. Il est important que l'or & l'argent soient très-purs pour cette opération: le cuivre qui sert quelquefois d'alliage à ces métaux, en se brûlant, leur donneroit une teinte noire qui affoibliroit leur brillant.

On peut employer l'or & l'argent en feuilles ou en poudre: cependant les métaux employés en poudre sont plus solides, & se travaillent avec plus de facilité que lorsqu'ils sont employés en feuilles; car si l'on emploie des feuilles épaisses, la pointe dont on se sert pour enlever le métal superflu au dessin, & tracer les hachures qui forment les ombres, arrache la feuille, & ne fait que des traits babocheux. Si au contraire la feuille est trop mince, elle ne peut résister au feu, si l'artiste ne prend la précaution de ne donner qu'un degré de chaleur qui puisse amollir le *verre* sans fondre l'or.

Les moyens de mettre l'or & l'argent en poudre sont connus; cependant on les rapportera, pour éviter la peine aux artistes d'en faire la recherche dans les auteurs qui en ont écrit.

On prendra des feuilles d'or battu très-mince; on les mettra sur une pierre à broyer; on y joindra une substance gluante, telle que le miel bien pur, du sirop très-clarifié fait avec le sucre & l'eau, ou bien une dissolution de gomme arabique; on broyera le tout pour diviser les feuilles

en molécules très-fines, & pendant long-tems, si l'on veut qu'elles le soient exactement.

Lorsque l'on supposera qu'elles sont assez broyées, on s'en assurera en en mettant une petite partie sur l'ongle ou sur la main; si l'on n'apperçoit aucune portion des feuilles, & que le tout soit converti dans une poudre très-fine, on l'enlevera de dessus la pierre, on le mettra dans un vase de faïance ou de *verre*, on versera dessus une grande quantité d'eau très-limpide pour dissoudre le sirop ou la gomme; on laissera précipiter l'or, & quand il sera parfaitement précipité, on versera doucement l'eau qui surnagera la poudre d'or; on repassera encore de l'eau sur cette poudre, pour enlever tout ce qui lui est étranger, par le même moyen qu'on a d'abord employé: enfin on répétera le même lavage autant qu'il le faudra pour qu'il ne reste exactement que le métal: alors on le laissera sécher pour l'employer, comme on le verra plus bas: l'argent se prépare de la même maniere.

On peut encore mettre l'or en poudre en l'amalgamant avec le mercure, & suivre aussi le même procédé pour y réduire l'argent; car il s'amalgame très-bien avec le mercure.

Maniere d'employer l'or & l'argent, soit en feuilles, soit en poudre. L'or & l'argent, soit en feuilles, soit en poudre, s'agglutinent au *verre* par des mordans: le suc d'ail très-connu pour opérer cet effet, ne convient que pour le métal en feuilles: on frotte le *verre* avec une gousse d'ail, & aussi-tôt on y applique une feuille d'or ou d'argent, de façon qu'elle ne fasse ni pli, ni ride. Lorsque le mordant est sec, ce qui arrive promptement, on peut travailler sur l'or & sur l'argent, comme on le dira dans un moment. L'huile d'aspic, dont les émailleurs se servent, peut être aussi employé pour attacher sur le *verre* l'or & l'argent en feuilles; ce mordant est cependant plus propre pour appliquer l'or & l'argent en poudre; on peut même assurer qu'il est le meilleur de ceux que l'on peut employer.

On fait usage de la gomme arabique pour appliquer l'or sur la porcelaine, mais elle est plus sujette à se boursouffler au feu que l'huile d'aspic.

On prendra donc de l'huile d'aspic un peu épaissie, pas tout-à-fait autant que celle dont se servent les émailleurs. On en étendra avec une brosse sur le *verre* de couleur, une couche très-légere, mais très-égale: on examinera avec une loupe s'il n'y est pas resté du poil, & s'il ne s'est point attaché de poussiere: en ce cas on enleveroit les corps étrangers avec la pointe d'une aiguille, & l'on passeroit encore la brosse pour étendre la couche du mordant; il s'y attachera, & avec un pinceau neuf à longs poils, on passera plusieurs fois légérement sur la totalité, pour attacher l'or ou l'argent au mordant, & les rendre très-unis. Ensuite avec de l'eau médiocrement chargée de noir de fumée, on dessinera le sujet qu'on veut représenter, & l'on enlevera le métal avec une pointe, pour découvrir le fond & faire les hachures destinées à prononcer les ombres: en un mot, on fera sur l'or & sur l'argent avec la pointe ce que l'on fait pour dessiner sur le papier, ou pour graver sur le cuivre.

Si l'on veut employer de l'or & de l'argent pour exécuter un sujet semblable à celui qui a donné lieu à ces recherches, on pourra appliquer l'argent sur l'or, soit en poudre, soit en feuilles: cependant il y auroit à craindre que l'or ne perçât à travers les feuilles ou la poudre d'argent: il est donc plus convenable d'enlever l'or avec la pointe, ou avec tout autre instrument que l'on imaginera convenir à ce travail, avant que d'appliquer le mordant propre à recevoir l'argent

Lorsque le dessin sera terminé, il faudra exposer le *verre* au feu sous une mouffle dans un fourneau d'émailleur pour dissiper le mordant qui a servi à happer l'or & l'argent, sur-tout si l'on emploie l'huile d'aspic, & faire éprouver au *verre* une chaleur assez forte pour que le métal s'attache au *verre*, sans qu'il se déforme. Si le métal n'étoit point adhérent au *verre*, on seroit exposé à gâter l'ouvrage, en appliquant le *verre* blanc sur le *verre* de couleur, car il seroit impossible de placer le *verre* blanc sur le *verre* de couleur

ſans quelque frottement capable de déranger le travail.

On vient de dire qu'il falloit diſſiper le mordant avant que d'appliquer le *verre* blanc, ſur-tout ſi l'on a employé de l'huile d'aſpic ; ſans cette précaution, le mordant répandroit en ſe brûlant une fumée entre les deux *verres*, qui ſaliroit l'or & l'argent. Il faut auſſi que le mordant ſoit diſſipé à une chaleur très-lente & graduée, ſans quoi en ſe bourſoufflant par une chaleur d'abord trop vive, il formeroit une quantité prodigieuſe de petites véſicules, qui en ſe crevant feroient autant de trous, & rendroient par conſéquent l'ouvrage fort déſagréable.

Il arrive quelquefois que le verre ſe bourſouffle lorſqu'il eſt expoſé au degré de chaleur néceſſaire pour attacher l'or au *verre*, parce qu'il ſe trouve de l'air entre le centre du *verre* & le corps ſur lequel il eſt appliqué : ce qui pourroit embarraſſer l'artiſte, lorſqu'il voudroit appliquer le *verre* blanc ſur le *verre* de couleur. On évitera cet inconvénient par le choix du corps ſur lequel on doit mettre le *verre* pour l'expoſer au feu ſous la mouffle.

On peut ſe ſervir d'une plaque de fer très-plane & très-unie, de deux lignes d'épaiſſeur ou environ : on la fera rouiller également par-tout, afin que le blanc d'Eſpagne délayé dans de l'eau, dont on la couvrira exactement, retienne mieux le blanc d'Eſpagne, qui ſera un corps intermédiaire entre le *verre* & le fer, & empêchera que le *verre* ne s'attache au fer.

On pourroit mettre le *verre* ſur un fond de tripoli, qui eſt une terre crétacée ; mais l'air contenu dans les interſtices des molécules du tripoli, expoſeroit quelquefois le *verre* à ſe bourſouffler, comme on l'a dit plus haut : la plaque de fer mérite par conſéquent la préférence.

Quand l'or ſera fixé ſur le *verre* de couleur, on pourra lui donner beaucoup de brillant par le moyen du bruniſſoir : on pourroit même produire une variété agréable en ne bruniſſant que certaines parties ; par ce moyen l'or mat & l'or bruni, l'argent mat & l'argent bruni fourniroient, pour ainſi dire, quatre couleurs, & ce mélange des parties égales de poudre d'or & de poudre d'argent, pourroit encore en donner deux autres.

Alors on placera le *verre* blanc ſous celui de couleur, on le portera ſous la mouffle dans le fourneau d'émailleur toujours ſur la plaque de fer couverte du blanc d'Eſpagne, & par un feu gradué on échauffera le *verre* juſqu'à ce qu'il le ſoit aſſez pour que les deux morceaux puiſſent ſe ſouder. Dans cet état, on le retirera du feu, & on le preſſera avec un autre fer très-chaud, auſſi blanchi, pour l'applatir s'il étoit tortué ou ſi quelques bulles d'eau, en ſe raréfiant, avoient formé quelques véſicules entre les deux *verres*. Il faudra faire refroidir le *verre* inſenſiblement, comme on l'a déjà dit, pour éviter la fracture que pourroit cauſer le paſſage trop ſubit de l'air chaud à l'air froid.

Il eſt fort difficile de fixer la chaleur qu'il faut donner au *verre* pour le fondre au degré néceſſaire à cette opération. La pratique donnera de meilleures leçons que les préceptes que l'on pourroit écrire : on peut dire en général, que lorſqu'on appercevra que les bords du *verre* ſont devenus mouſſes, de tranchans qu'ils étoient, le *verre* eſt alors dans l'état de fuſion néceſſaire.

Si l'on paſſe ce degré de chaleur, le *verre* eſt expoſé à ſe ramaſſer en maſſe informe, & l'on perd en un inſtant le fruit de ſon travail.

Quelque précaution que l'on ait pu prendre pour conſerver l'uni & le poli des ſurfaces, l'un & l'autre ſe trouvent cependant détruits par les petites inégalités du blanc d'Eſpagne, qui s'impriment ſur le *verre*. Il faut donc uſer & repolir les ſurfaces.

Ce genre de travail eſt très-beau, & très-ſolide ; les moyens de l'exécuter ſont plus ſimples & moins difficiles que ceux de l'émail, puiſqu'en effet cette opération n'a beſoin au plus que de deux feux. Il y a lieu de croire d'ailleurs qu'il eſt aiſé de pouſſer cette manœuvre à une plus grande perfection.

VERRE A BOIRE, ſ. m. (*Verrerie.*) c'eſt un vaſe fait de ſimple *verre* ou de

cryſtal, ordinairement de la forme d'un cône renverſé, dont on ſe ſert pour boire toutes ſortes de liqueurs. Le *verre* a trois parties, le calice, le bouton & la patte, qui ſe travaillent ſéparément. Rien n'eſt plus induſtrieux que l'art de les ſouffler, d'en ouvrir deux des trois, & de les joindre à la troiſieme; mais ce travail ne ſe peut comprendre que par la vue. (*D. J.*)

VERRE *propre à faire l'opération de la ventouſe*. Voyez VENTOUSE.

VERRE DE RUSSIE, *vitrum ruthenicum*, *vitrum moſcoviticum*, *glacies Mariæ*. (*Hiſt. nat.*) On appelle ainſi un talc très-blanc, tranſparent comme du *verre*, qui ſe partage en feuilles très-minces, que l'on trouve en Ruſſie & en Sibérie, & que l'on emploie dans ces pays pour faire les vîtres des fenêtres. Cette pierre a toutes les propriétés du talc, c'eſt-à-dire qu'elle ſort du feu ſans ſouffrir aucune altération, & les acides n'ont point de priſe ſur elle.

Cette eſpece de talc ſe trouve ſur-tout en Sibérie, dans le voiſinage des rivieres de Witim & de Mama. On appelle dans ce pays *sliudniki* ceux qui s'occupent à aller chercher le *verre de Ruſſie*. Quand ils ſont dans des endroits où l'on ſoupçonne qu'il y en a, ils commencent par mettre le feu aux herbes & aux brouſſailles des environs, afin de dépouiller le terrein, pour que le ſoleil en frappant deſſus, leur faſſe découvrir ce talc qui eſt luiſant. Il ſe trouve par lames ou tables engagées dans une roche fort dure, qui eſt un quartz jaunâtre mêlé de ſpath; c'eſt peut-être une eſpece de faux granite. Ce talc n'eſt point en couches ſuivies ni par filons, on en trouve des lames répandues ſans ordre. Ces lames ont quelquefois trois à quatre pieds en quarré, & quelques pouces d'épaiſſeur. La dureté du rocher, dont ces pauvres ouvriers ne peuvent point venir à bout faute d'inſtrumens, & parce qu'ils ne ſavent pas le faire ſauter avec de la poudre, fait qu'ils ne vont point chercher le talc bien avant: d'ailleurs M. Gmelin conjecture que ce talc a peut-être beſoin du contact de l'air pour ſa formation.

Le talc le plus eſtimé eſt celui qui eſt blanc & tranſparent comme de l'eau de roche; on ne fait pas ſi grand cas de celui qui eſt verdâtre. On a auſſi égard pour le prix à la grandeur des morceaux; on en trouve quelquefois qui ont trois à quatre pieds en quarré. Le plus beau talc ou *verre de Ruſſie* ſe paie ſur les lieux juſqu'à un ou deux roubles (de cinq juſqu'à dix francs) la livre. Le commun, qu'on appelle *tſchetwenaja* & qui n'a qu'environ un demi-pied en quarré, ſe paie de 8 à 10 roubles le *pud*, c'eſt-à-dire, 40 livres. Le talc de la plus mauvaiſe qualité & qui eſt encore au-deſſous de la qualité ſuſdite, ſe débite ſur le pied d'un rouble & demi ou de deux roubles le pud, c'eſt-à-dire, de 7 livres 10 ſols à 10 livres argent de France; ce dernier eſt deſtiné pour faire des vîtres communes, & on l'attache aux fenêtres avec du fil.

Quand on veut débiter le *verre de Ruſſie*, on fend les lames en pluſieurs feuillets plus minces, avec un couteau à deux tranchans, ce qui ſe fait aiſément; cependant on donne une certaine épaiſſeur à ces feuillets, pour que le *verre* ait plus de conſiſtance.

Quand ce talc eſt de la belle eſpece, il n'y a point de *verre* qui ſoit auſſi pur & auſſi tranſparent. On ne connoît point d'autres vîtres en Ruſſie. On l'emploie auſſi pour faire les vîtres des vaiſſeaux de la flotte, parce qu'elles ſont moins ſujettes à ſe caſſer par l'ébranlement des ſalves de la canonnade. Cependant ce *verre* s'altere & ſe ternit à l'air, & il eſt difficile à nettoyer lorſqu'il a été ſali par la fumée & la pouſſiere. Ces détails ſont tirés du *Voyage de Sibérie*, de M. Gmelin, publié en allemand, tome II. On trouve encore du talc de cette eſpece dans la Carélie & près d'Archangel, mais il n'eſt point ſi beau que celui de Sibérie.

C'eſt d'un talc ſemblable, que ſe ſervent quelques religieuſes d'Allemagne pour appliquer à de petits reliquaires au lieu de *verre*, & c'eſt ce qui l'a fait appeller *glacies Mariæ*, en allemand *Marienglas*, qui doit être regardé comme un vrai talc, & non comme un gypſe, comme quelques auteurs l'ont prétendu. *Voyez* MARIÆ GLACIES.

VERRÉE, s. f. (*Pharm.*) terme qui exprime un remede liquide, dont la dose peut se boire d'un seul trait. On ordonne plusieurs *verrées*, lorsque le remede a besoin d'être étendu dans un grand véhicule : alors son effet est plus énergique. Les purgatifs & les martiaux donnés de cette façon sont moins pernicieux : ils agissent plus doucement, causent moins de tranchées, & deviennent plus salutaires, quant à l'évacuation ou l'effet que l'on en attend.

VERREGINUM ou VERRUGO, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le Latium, au pays des Volsques, selon Diodore de Sicile, liv. IV, ch. 100; Tite-Live, l. IV, ch. 4; & Valere Maxime, liv. III, ch. 2. On ne sait pas au juste la situation de cette ville. Tite-Live dit que le consul Sempronius, après avoir livré bataille aux Volsques avec quelque désavantage, ramena son armée par la voie Lavicane; & Valere Maxime écrit que cette bataille fut donnée auprès de *Verrugo*; mais comme Tite-Live, liv. IV, ch. 39, ajoute que le consul, en se retirant, ne prit pas le plus court chemin, il n'est pas possible de fixer la vraie situation de cette ville. On sait seulement qu'elle ne devoit pas être éloignée du pays des Eques, parce que de la forteresse de Carvente, que les Eques avoient envahie, l'armée fut ramenée à *Verrugo*. Cette derniere place avoit été fortifiée par les Romains, pour servir de barriere contre les courses des Volsques, par qui elle fut prise plus d'une fois. (*D. J.*)

VERRERIE, s. f. (*Arts méchaniq.*) L'art de la *verrerie* est celui de faire ce corps transparent & fragile, que nous appellons *verre*, & d'en former différens ouvrages.

Il y a un verre qui convient à chaque ouvrage.

A l'occasion de chacun de ces ouvrages, nous donnerons la maniere de faire le verre qui est propre à chacun d'eux.

Cet article aura donc autant de divisions qu'il y a d'usines de *verrerie*. Or il y a

1°. La *verrerie* en bouteilles & en charbon.

2°. La différence des *verreries* en bois & des *verreries* en charbon.

3°. La *verrerie* à vîtres ou en plat.

4°. La glacerie, qui forme deux subdivisions :

La glacerie en glaces coulées, avec tous les arts qui y tiennent.

La glacerie en glaces soufflées.

5°. La *verrerie* en crystal.

Ces différens articles s'éclairciront les uns par les autres.

VERRERIE EN BOUTEILLES EN CHARBON. Les matieres à faire le verre sont la cendre nouvelle, la charée, ou la cendre lessivée, & la soude qu'on appelle *varech*, & le sable. La cendre nouvelle ou fine se ramasse dans les villes & dans les campagnes circonvoisines.

Il en est de même de la cendre lessivée.

Pour la soude ou varech, elle se fait sur les côtes de la Normandie, avec une herbe saline qu'on appelle *kaly*. Cette herbe croît sur les rochers, sur les pierres, au bord de la mer. On la ramasse au mois de juin; on la répand au soleil pour la faire sécher; puis on fait des fosses, au fond desquelles on place quelques pierres; on allume du feu dans ces fosses, & l'on jette sur ce feu de ces herbes séchées, qui s'enflamment; on continue d'en jeter, à mesure qu'elles se consument. Leurs cendres se réduisent en masse. Dans la masse de ces cendres, on trouve des pierres : ces pierres ont été ramassées avec l'herbe; mais la plus grande partie y a été mêlée frauduleusement par ceux qui font le varech : car le varech se vend à la livre, & la pierre en augmente le poids.

Le sable se prend dans la terre, les montagnes, les rivieres & les mers.

Les cendres nouvelles ou fines sont plus ou moins fortes en sels, selon les bois d'où elles sont provenues. Les bois durs, comme le chêne, le hêtre, le charme, &c. les donnent excellentes pour l'usage des *verreries*. Les bois blancs les donnent moins bonnes, les cendres en sont légeres & spongieuses : la différence des contrées influe aussi sur la qualité des cendres. On mêle beaucoup d'ordures à celles qui se font dans les maisons, en balayant les chambres à feu; d'ailleurs ceux qui font métier de les ramasser, les gâtent encore en y ajoutant du sable ou d'autres matieres étrangeres, pour en augmenter la mesure; les cendres de fougere, d'épines,

d'épines, d'orties, *&c.* font fort bonnes.

Dans toute *verrerie* où l'on fe fert de charbon de terre, il faut des caves, dans lefquelles l'air puiffe entrer & paffer librement à travers la grille, & la braife du charbon qui eft au-deffus. L'action de cet air augmentera confidérablement l'ardeur du feu. Les caves doivent répondre aux foufflets dont elles font les fonctions, leur longueur, largeur & hauteur, felon le plan: on les conftruit ou de pierres ou de briques.

Les piliers fervent à foutenir la voûte fur laquelle le four eft conftruit.

On donne le nom de *grille* à cet affemblage de barres de fer qui forment le fond du foyer, & fur lefquelles on fait le feu. Il y en a quatre ou cinq à difcrétion; on les appelle *barres de travers* ou *dormans:* elles fervent à foutenir les barres mobiles. Ces barres dernieres font mobiles, afin que l'on puiffe plus aifément dégager la grille, & faire paffer les crayers ou mâche-fer ou mouffe.

Crayers ou *mouffe.* C'eft la cendre du charbon que la violence de la chaleur convertit en une efpece de verre ou de matiere vitrifiée en forme de croûte; cette croûte couvre la grille, & étoufferoit le four en empêchant l'air de traverfer la grille, fi l'on n'avoit le foin de l'en dégager.

Dégager la grille. C'eft féparer à coups de barres les crayers qui s'attachent aux fieges, & les nettoyer de cette croûte en la rompant.

On appelle *fieges* deux bancs folides, fur lefquels font pofés les pots; ils font conftruits de la même matiere dont on s'eft fervi pour l'intérieur du four.

Foyer. C'eft l'efpace d'entre les deux fieges, dont la grille forme le fond. Il eft terminé par les tonnelles: c'eft le vafe ou le baffin à contenir l'échauffage.

Tonnelles. Ce font deux arcades par lefquelles on fait entrer les pots neufs, & fortir les pots caffés: elles terminent le foyer, & fervent auffi à introduire le charbon dont on nourrit le feu par le moyen des tifonniers.

Tifonniers. Ce font deux trous pratiqués dans les murailles qui ferment les tonnelles, par lefquelles on jette le charbon à pelletées.

Chambres. Il y a autant de chambres que de pots; elles font pratiquées dans les murailles du four & au niveau des fieges pour la commodité de tourner les pots, quand ils feront caffés; elles ont fix pouces de largeur fur huit de hauteur.

Les ouvroirs font des trous par lefquels on remplit les pots, & l'on tire la matiere dont on fait la marchandife; il y en a autant que de pots.

Lunettes. Il y en a fix; quatre aux arches à pots, & deux aux arches à cendriers. Ce font des trous par lefquels paffe le feu du four dans les arches. On les a pratiquées pour attremper les pots, & cuire les matieres. Les lunettes des arches à pots ont fept pouces en quarré, & celles des cendriers fix pouces & demi.

Les corniers. Ce font au-dedans du four les quatre coins des fieges aux lunettes des arches à pots.

Couronne, calotte ou *voûte.* C'eft la partie fupérieure du four: elle eft maffive & faite de briques compofées d'un fable dur à fondre, avec la terre glaife qui réfifte au feu, ou bien avec la terre dont on fait les pots.

Chemife ou *demi-chemife.* C'eft le revêtement de la couronne. Il eft de la même terre dont on s'eft fervi pour les briques de la couronne: il doit avoir quatre pouces d'épaiffeur. Il faut que cette terre foit molle, & de la même trempe que les briques. Quand je dis que les briques de la couronne n'ont que quatre pouces d'épaiffeur, je parle de l'ordinaire, car rien n'empêche de leur en donner cinq, ou fix, ou fept, *&c.*

Arche à pot. Il y a quatre de ces arches aux quatre coins du four. On y met attremper les pots: elles font échauffées par la chaleur du four, qui y entre par les lunettes.

Attremper un pot. Pour attremper un pot, on bouche ou l'on marge avec le margeoir la lunette de l'arche à pot. On met fur trois petits piliers ou fur fix moitiés de briques, dont deux moitiés forment chaque pilier, le fond du pot à attremper. On l'enferme dans l'arche par une légere ma-

çonnerie faite de tuiles ou plaques de terre, selon qu'on jugera à propos. Cela fait, on tient d'abord le pot dans une chaleur modérée, plus ou moins de tems, selon qu'il étoit plus ou moins sec. Il reste dans ce premier état environ sept ou huit heures: puis on retire le margeoir d'environ deux pouces, & le pot reste dans ce second état environ le même tems. On retire le margeoir encore un peu, & on laisse encore de l'intervalle, & un troisieme retirement du margeoir, & ainsi de suite jusqu'à ce que le margeoir soit entiérement retiré; on laisse le pot dans ce dernier état en pleine chaleur huit, dix, ou douze heures. Après lesquelles on jette du charbon par un trou pratiqué à la maçonnerie; & à mesure qu'il se consume, on en jette davantage, observant de le remuer de tems en tems avec un ferret. Lorsque l'arche sera blanche, la chaleur aura été assez poussée; le pot sera attrempé, on le tirera de l'arche, & on le transportera dans le four: c'est ainsi que les Anglois *attrempent;* en France on s'y prend un peu autrement.

On bouche la lunette de l'arche qui communique dans l'intérieur du four; au bout de vingt-quatre heures, on fait un trou à la lunette; c'est là le premier coup de feu. Les autres coups de feu se donnent dans l'espace de deux à trois jours, augmentant successivement le trou fait à la lunette, jusqu'à ce qu'elle soit entiérement débouchée. Quelques heures avant que de tirer le pot de l'arche, on y jette beaucoup de billettes, & on continue d'en jeter, jusqu'à ce que l'ardeur du feu ait rendu le pot tout blanc; alors il est attrempé.

Arches cendrieres. On donne ce nom à deux arches pratiquées au-dessus des glaies à recuire les matieres.

La glaie. C'est ainsi qu'on appelle la partie de la voûte, comprise depuis l'extérieur des deux tonnelles, & entre les arches à pots, jusqu'à l'extrêmité du revêtement du four.

Margeoir. C'est une tuile faite avec de la bonne terre, c'est-à-dire du ciment & des épluchages de terre à pot, dont on bouche les lunettes des arches à pot, quand on veut donner le feu à attremper les pots.

Fourneau ou *arche* à recuire les bouteilles. Il y en a quatre, une à chaque coin de la halle: elles sont faites de briques ordinaires.

Caſſette. Espece de boîte faite ou de brique ou de pierre, à mettre refroidir les cannes, & à conserver les meules qui s'en détachent. Il y en a quatre, chaque ouvrier a la sienne.

Place. C'est l'endroit du four élevé de chaque côté d'environ quatorze pouces au-dessus de l'aire de la halle, où messieurs travaillent.

Loge. Trou pratiqué au travers du four, & formant une seule ouverture avec la chambre. Son usage est de loger les pots cassés. Il y en a six.

Tour. Petite muraille à environ dix-huit pouces de l'ouvroir, à laquelle le crochet est scellé; elle sert à garantir l'ouvrier de la chaleur.

Crochet. Machine de fer posée ou attachée au tour, & à la même distance de l'ouvroir, dans laquelle l'ouvrier pose sa canne à chauffer la paraison, & à mettre la cordeline sur l'embouchure de la bouteille.

Terre à pot. C'est une terre blanchâtre ou grise, ou couleur de souris, sans mélange d'autres couleurs; la terre jaune, ou rouge, n'est pas bonne. On épluche soigneusement cette terre de toute ordure; on prend une partie de cette terre épluchée qu'on met dans une arche pour la bien cuire. Quand elle est bien cuite, on la transporte au moulin. On la passe au tamis, au sortir du moulin, dans un bagne ou un poinçon. Ensuite on fait moudre de la terre grasse aussi épluchée, & on la fait passer par le même tamis dans un autre bagne ou poinçon; puis on prend une mesure de terre grasse & une de ciment, ou de la terre cuite; ainsi mesure pour mesure de chaque sorte, autant qu'on en peut délayer à la fois dans une auge où l'on marche la terre. Cette auge a six pieds de longueur, quatre pieds & demi en largeur, & dix pouces de profondeur, penchant un peu en-dehors, formant un angle au fond d'environ cent cinq degrés, de planches de chêne d'un pouce d'épaisseur. On y fait le mélange dont j'ai parlé ci-dessus, en bien retournant la terre; puis on y fait un creux, dans lequel on verse de

l'eau ; cette eau sert à détremper les terres, auxquelles on donne la consistance du pain, puis on marche le mélange à pied nu. Marcher la terre, c'est, après l'avoir répandue sur le fond de l'auge, la fouler avec le pied pendant un certain tems, au bout duquel on en releve la moitié qu'on met sur l'autre ; alors une moitié de l'auge se trouve vuide & l'autre pleine : on recommence à marcher ou fouler ou étendre la terre vers la partie vuide. Après cette manœuvre, on commence à élever la terre vers le bout vuide avec une petite pelle de bois, en prenant à chaque fois environ huit ou dix livres, & on la jette par rang sur le même fond d'un côté à l'autre : quand on a fait un rang de mottes, on le marche bien, & on continue la même opération sur toute la terre jusqu'à ce qu'elle soit bien liante : alors on la met en masse ou ballons, & l'on en fait des pots.

Pots. Ce sont des creusets faits avec la terre préparée comme nous venons de dire. Ils sont grands ou petits, à discrétion ; ils ont la forme de cône tronqué, d'un pouce & demi d'épaisseur, plus ou moins, au fond ; mais cette épaisseur va en diminuant à mesure qu'on monte, ensorte que le bord a un pouce ou neuf lignes au plus d'épaisseur. Mais il faut que l'épaisseur soit par-tout plus ou moins grande, selon la quantité de matiere qu'on veut qu'ils contiennent ; les uns les veulent ronds, les autres les veulent ovales, de maniere que le diametre en-haut soit de vingt-huit pouces, & l'autre de vingt-cinq.

Fonceau. Espece de table sur laquelle on fait le pot ; il en faut cinquante ou soixante, chacune de trente-un ou trente-deux pouces en quarré, faite de plusieurs planches jointes & clouées sur deux morceaux de chevrons, & les coins arrondis ; sur ces soixante, deux doivent être de trente-trois pouces en quarré. On fait le fond du pot sur ceux-ci, dont un doit être couvert d'une toile grossiere.

Batte ou *pilon.* Morceau de bois en forme de cône tronqué, de six pouces de longueur, de six pouces de diametre par un bout, & de cinq pouces de diametre par l'autre bout, garni d'un manche de deux pieds de long ; le bout de six pouces est couvert d'une toile grossiere : on s'en sert pour faire le fond du pot.

Maillet ou *battoir.* Ce maillet ressemble à celui du menuisier, & l'on s'en sert pour battre & former le contour du pot : il faut que la batte & le maillet soient couverts de toile.

Moulin. Machine composée d'une meule de pierre ou de fer ou de fonte, de cinq pieds trois pouces de diametre sur quatorze pouces d'épaisseur, percée d'un trou dans le milieu, de huit pouces huit lignes de diametre, dans lequel on met un essieu, à l'extrêmité duquel on met un cheval qui fait tourner la meule qui broye les terres. A côté de cette machine on a deux coffres placés à côté l'un de l'autre, dans lesquels on passe la terre grasse & le ciment. Il y a des *verreries* dans lesquelles on pile la terre ; pour cet effet on se sert d'auges faites de troncs de chêne, qui ont environ vingt-deux à vingt-quatre pouces en quarré ; on les creuse. On laisse aux côtés environ quatre pouces d'épaisseur, & aux bouts sept pouces. On garnit le dedans de tôle de moyenne épaisseur, dont on revêt les côtés & les bouts. Pour le fond, il faut qu'il soit couvert de barres de fer plat, de six lignes d'épaisseur, bien cramponnées au fond. On a des pilons ou maillets d'environ vingt pouces de longueur, dont l'un des bouts a six pouces de diametre, & l'autre quatre pouces six lignes ; le gros bout en est garni de clous à ferrer les chevaux, placés bien près les uns des autres.

Maniere de faire les pots. Il faut des chambres bien à l'abri de la pluie, & deux bancs, un de dix-huit pouces de hauteur, & de trois pouces moins larges que les fonceaux ; on prend le fonceau qui est couvert de toile grossiere ; on le pose sur un de ces bancs, le côté couvert de toile en-haut. Les uns prennent un bâton de terre à pot & le posent au milieu du fonceau, prennent la batte ou le pilon, l'applatissent à coups de batte, ajoutent de la terre, & continuent la même manœuvre jusqu'à ce que la terre qui doit faire le fond du pot, ait sept ou huit pouces de largeur de plus que la mesure du fond, observant que l'épaisseur soit la même par-tout, & que la surface de cette terre soit bien unie ; on ap-

plique la mesure du fond prise en-dehors sur la terre ainsi battue; & si l'on trouve que la terre déborde la mesure de trois pouces, cet excédant suffit.

On prend ensuite un autre fonceau, on le place sur l'autre banc qui doit être à côté du premier fonceau; on parseme ou l'on saupoudre ce fonceau de terre à pot qui ne soit point mouillée. On renverse le fond du pot qui est sur le premier fonceau, sur ce second ainsi saupoudré, observant que la distance des bords du fond aux bords du fonceau soit la même par-tout. Pour renverser il faut être deux; l'un prend les deux manches du fonceau d'un côté, & l'autre en fait autant de l'autre côté; ils posent ensemble un côté du fonceau sur le bord de l'autre; ils élevent l'autre côté; & lorsque le fonceau sur lequel est la terre & qu'il s'agit de renverser, forme un angle droit avec l'autre fonceau, on laisse le premier fonceau, & des mains d'en-bas dont on le tenoit, on retient la terre sur laquelle on les place, & l'on acheve de renverser. Le premier renversement fait, le premier fonceau se détache & laisse le second sur le second fonceau.

On prend la mesure pour le fond en-dedans, & l'on commence à relever la terre par les bords tout autour de cette mesure. Pour cet effet on applique le plat de la main gauche sur les limites de la mesure du fond, & avec la droite on éleve la terre qui est au-delà de ces limites, perpendiculairement tout autour; on se sert ensuite du maillet pour la redresser, observant de lui conserver l'épaisseur convenable.

On fait ensuite des rouleaux de terre d'environ six ou sept pouces de longueur, sur deux pouces de diametre, un peu pointus par les bouts. On prend ces rouleaux de la main droite, & l'on place le plat de la gauche contre le côté du pot en-dehors, & on attache le rouleau en-dedans vis-à-vis la main gauche, en le serrant d'un petit tour de poignet, & avec le doigt de devant, & l'on continue cette manœuvre sur toute la longueur du rouleau, appliquant en même tems le pouce de la main gauche sur le rouleau, pressé par l'index de la droite: ces trois mouvemens se font successivement. A mesure que le rouleau avance le long du côté du pot, il faut avancer la main gauche & la tenir toujours correspondante à la main droite, le pouce de la main gauche étant toujours pressé contre la partie du rouleau qui monte, & la tenant serrée.

Le rouleau étant ainsi posé, il y aura à la partie inférieure un filet qui débordera; on applanira ce filet avec le pouce, en commençant où le rouleau finit. On unira pareillement tout le fonceau avec le doigt de devant recourbé, en commençant au commencement du rouleau, & en avançant le doigt vers soi, glissant ce doigt recourbé depuis le bout du rouleau le premier attaché jusqu'à l'autre bout, observant de faire toujours suivre la main gauche appliquée en-dehors; cela fait, on pose un autre rouleau à l'extrêmité du premier, puis un troisieme, jusqu'à ce que le tour du pot soit achevé. On recommence ensuite un second tour, puis un troisieme; on avance ainsi les côtés du pot, & on les éleve à un bon pouce de plus que le pot ne doit avoir de hauteur; ce pouce dont le pot est monté au-delà de sa mesure, se renverse en-dedans; il y en a qui font leurs pots sans bords renversés.

Pour renverser le bord, on prend une latte de quatre pouces ou environ plus longue que le côté du pot, & de dix lignes en quarré; on marque sur la latte la hauteur du pot. En cet endroit on passe un clou qui la traverse de deux pouces; on applique ensuite l'autre bout de la latte perpendiculairement sur le fonceau; on fait entrer la pointe du clou dans la surface du pot; puis tenant d'une main un des bouts de la latte, & l'autre bout de l'autre main, on fait tout le tour du pot: il est évident que la pointe y fera une coupure circulaire dont le plan sera parallele à celui du fond.

Après quoi, renversez le bord en-dedans; que ce bord proémine en-dedans d'un demi-pouce; humectez vos mains d'un peu d'eau, & les appliquant sur cette proéminence, abattez-la; unissez tout le tour du pot, & faites ensorte qu'il soit par-tout de la même épaisseur en tout son contour.

Le printems est la meilleure saison pour faire des pots; on en fait dans les autres,

mais en hiver il faut les garantir de la gelée par la fumée, soit du bois, soit du charbon: en été la trop grande chaleur est sujette à les faire fendre ou fêler.

Fours. Il s'en fait de deux sortes; les uns d'une bonne terre glaise, la même dont on use pour les pots; on y peut employer les épluchures de terre à pot; mais pour le premier établissement il faut faire cuire une bonne quantité de terre, moudre ensuite, passer au tamis grossier, & selon que la terre glaise est grasse ou maigre, y ajouter plus ou moins de ciment ou terre cuite. Il faut, si elle est trop grasse, y ajouter un peu plus de ciment. Le mélange s'en fait comme pour les terres à pots, on l'humecte, & on le jette dans un coin; on continue jusqu'à ce qu'on ait de quoi faire la moitié d'un four. On la laisse ensuite s'imbiber pendant quelques jours, puis on la retourne avec des pelles, & on la remarche jusqu'à ce qu'elle soit liante; alors on en construit le four tout d'une masse, ou l'on en fait des briques; les briques sont préférables à la masse.

L'autre sorte de four se fait avec la terre glaise & le sable; mais il est presqu'impossible de prescrire des regles pour sa composition, parce que la terre peut être plus ou moins grasse, le sable plus ou moins dur, ou plus ou moins fondant, ou plus ou moins pur ou mêlé de matiere étrangere. Si l'on trouvoit du grès dont le grain fût blanc & brillant, on ne risqueroit rien à s'en servir: il faudroit le réduire en sable & le passer au tamis. Pour faciliter cette manœuvre, on mettra recuire les morceaux de grès, & cette préparation en facilitera le broiement.

Pour savoir si la qualité du sable est dure ou tendre, il faut prendre cinq mesures de sable & deux de terre grasse moulue, les mélanger, humecter & pêtrir avec les mains, en faire une brique, & mettre cette brique, quand elle sera bien seche, dans une arche à pot, avec un pot si on a occasion d'en faire recuire un. Cette brique s'attrempera avec le pot; quand on levera le pot pour le substituer à un autre, faites prendre la brique avec une spatule, & qu'on la place sur les bords de deux pots; on en connoîtra la qualité au bout de deux jours; si elle se fond, où la terre ou le sable ne valoit rien; mais si l'on est sûr que la terre est bonne, c'est une marque que le sable est ou trop tendre, ou trop mêlé de beaucoup de terre étrangere.

Pour savoir s'il y a parmi le sable des matieres terrestres, prenez-en une pinte; mettez-la dans une terrine vernissée qui contiendra six ou sept pintes; versez dessus de l'eau claire; remuez le sable avec les mains pendant quelque tems, autant qu'il faut pour que la terre se détache du sable; laissez reposer le tout environ une minute, puis versez l'eau par inclinaison dans une autre terrine vernissée de la même grandeur que l'autre; remettez encore de l'eau claire sur le sable, & réitérez la même manœuvre jusqu'à ce que l'eau vienne pure; laissez reposer l'eau trouble dans l'autre terrine; quand cette eau sera claire, versez-la doucement par inclinaison; faites évaporer le restant de l'eau, & vous aurez la quantité de terre qu'il y avoit dans une pinte de sable. Le sable ainsi lavé peut être plus ou moins dur. S'il étoit un peu tendre, on en mélangeroit trois mesures avec une mesure de terre grasse; mais s'il étoit dur, cela vaudroit mieux pour faire la brique. Lorsque le sable est tendre, mais moins mêlé de matieres terrestres, lorsqu'il a le grain transparent, quelle que soit d'ailleurs la couleur, il sera bon pour le verre à voûte ordinaire. Quand vous avez le sable qui convient, faites-en mélange de cinq mesures, contre deux de terre grasse; mêlez comme ci-dessus, & achevez l'opération.

Pour faire les briques, les bien faire, épargner le tems & mieux construire le four, il faut en avoir de plusieurs dimensions; il en faut pour les murailles, pour les tisonniers, les lits de champ, pour la couronne ou la voûte, *&c.*

Le moule pour les murailles doit avoir dix-neuf pouces de longueur, huit pouces & demi de largeur, & cinq & demi de profondeur dans œuvre; pour les tisonniers, vingt-un pouces de longueur, huit pouces & demi de largeur, quatre pouces de profondeur d'un côté, & de l'autre une quantité déterminée par la coupe du tisonnier.

L'arcade du tisonnier doit être le segment d'un cercle plus grand que celui dont le

diametre en feroit la largeur, entre les murailles en-haut. Voici le moyen de trouver ce fegment, si l'on veut procéder méthodiquement, & avoir en même tems la coupe de la brique, & par conféquent l'autre côté du moule pour l'arcade du tifonnier. Prenez une ficelle de huit à neuf pieds; frottez-la avec de la craie, comme font tous les charpentiers, & fur une grande table ou fur un plancher, que quelqu'un fixe la ligne fur le plancher avec le doigt; faites-en autant, laiffant entre votre doigt & celui qui vous aide, environ quatre pieds; qu'enfuite l'un des deux bande la corde, & lui faffe tracer une ligne blanche en la baiffant. Prenez fur cette ligne la largeur du tifonnier, qui eft de trente pouces en hauteur; coupez cette ligne en deux parties égales; prenez fur la perpendiculaire la partie de dix pouces, qui foit la hauteur de l'arcade.

Le moule pour le lit de champ doit être proportionné à la largeur du four; par exemple, fi le four avoit fept pieds & demi de largeur, il en faut prendre le tiers, & que le moule ait trente-un pouces & demi en longueur, huit pouces & demi en largeur, & que les côtés foient de quatre pouces & demi de profondeur. Le fapin qui eft fans nœuds, eft bon pour faire ces moules.

Quand on a les moules, que tout charpentier de campagne peut faire, les dimenfions étant données, on travaillera aux briques. Pour faire les briques, on fait porter la terre à les faire dans une chambre dont le plancher foit uni; on lave bien le moule en-dedans; on l'effuie avec un chiffon, puis on le poudre avec du fable fec & paffé au tamis. On le pofe fur le plancher; on prend quatre morceaux de terre, & on les jette dans les quatre coins. On remplit le fond du moule; on marche enfuite fur la terre pieds nus, ayant foin de bien fouler la terre dans les coins avec le talon. On jette de nouveau de la terre dans le moule; on la foule comme auparavant; on continue jufqu'à ce qu'il foit plein; on a foin de repouffer le moule contre le plancher, car il fera effort pour fe lever tandis qu'on le foulera; puis on enleve la terre qui déborde le moule, & l'on en fépare le fuperflu avec le fil de cuir, qui a deux petits bâtons liés à chaque bout pour le mieux tenir dans les mains, en rafant avec cet outil les bords du moule de l'un à l'autre bout. Cela fait avec une petite planche plus longue que la largeur du moule, taillée en couteau, on acheve de mettre la brique de niveau avec les bords du moule. On prend le moule diagonalement; on tient le moule qui laiffe la brique feule; on le repoudre de fable, & l'on travaille à une nouvelle brique.

Quand les briques font un peu feches, comme on s'en affurera en les tâtant, & qu'on les trouve un peu dures, on les dreffe fur le champ, ayant foin de les placer bien à-plomb.

Mais cette manœuvre ne fuffira pas. Pour fe fervir des briques, il faut qu'elles foient repaffées. Pour cet effet, on a une boîte de trente-deux à trente-trois pouces de long, fur neuf de large, & fix & demi de haut, ouverte par les deux bouts, faite de chêne, d'un pouce d'épaiffeur: le fond plus fort, & les côtés bien cloués. Il faut avoir huit lattes de la même longueur que la boîte, & d'environ deux pouces de largeur; quant à l'épaiffeur, il faut que deux de ces lattes aient un pouce & demi, deux un pouce, deux un demi-pouce, deux trois lignes. On met deux de ces lattes à plat fur le fond de la boîte, l'une à un des côtés, & l'autre à l'autre côté, & on les prend de l'épaiffeur qui convient à l'efpece de briques à paffer. Exemple. Si l'on veut paffer ou rendre unie une brique pour la muraille du four, elle doit avoir cinq pouces & demi d'épaiffeur, lorfqu'elle eft nouvellement faite; mais en fe féchant elle prend retrait, & perd de fon épaiffeur. On prend des lattes de fix lignes d'épaiffeur, on les met dans la boîte; on y pofe auffi la brique, de maniere que la furface la plus unie foit en-bas; puis avec une barre quarrée de neuf à dix lignes d'épaiffeur, que l'on tient entre fes mains, & que l'on applique fur les bords de la boîte, à un des bouts de la brique, on tire & racle la brique, en tirant à foi la barre qui enleve l'excédant de la brique; cela fait, on répete la même opération à toutes les briques.

Il faut que le four foit conftruit felon la largeur des pots; mais il y a ici une remarque à faire, c'eft que ceux qui font un nouvel établiffement, & qui ont à employer

de la terre dont on n'a point encore fait usage, doivent la composer comme celle des pots, en faire quelques tuiles d'environ six pouces de longueur, sur quatre de largeur & un d'épaisseur; quand elles seront seches, en prendre bien exactement la mesure, l'attremper doucement, la faire mettre dans un four ou dans une forge à serrurier, & lui donner ensuite la chaleur d'un four à verre en fonte, la garder à cette chaleur pendant quelque tems; si l'épreuve se fait dans un four, qu'elle y reste vingt-quatre heures au plus. Il faut ensuite la retirer, la laisser refroidir, la remesurer & comparer ses premieres dimensions avec celle-ci. Si l'on trouve que le retrait soit de trois lignes, & si l'on suppose qu'un pot sec doive avoir trente pouces de hauteur sur trente de diametre, on trouvera ses dimensions avant le retrait ou après; on dira, six pouces est à trois lignes de diminution, comme trente pouces à sa diminution. On aura la diminution du contour de la maniere suivante: on dira, 7, 22, 30, à la circonférence du pot $94\frac{2}{7}$; & ensuite, 6 pouces est à trois lignes comme $94\frac{2}{7}$ à 45, d'où l'on voit que le diametre sera rétréci de 15 lignes; ainsi quand les pots sont de 30 pouces de hauteur & bien secs, il faut qu'un four ait les dimensions suivantes.

Mesures du four en toutes les parties. Il aura en quarré 7 pieds 4 pouces.

La grille en long 7 pieds 10 pouces, en large 1 pied 4 pouces, hauteur aux sieges 2 pieds 9 pouces.

Largeur des chambres 6 pouces; hauteur 8 pouces.

Hauteur des sieges aux ouvroirs, 2 pieds 5 pouces.

Hauteurs & largeurs des sieges, 10 pouces.

Hauteur des murs des sieges, 3 pieds 11 pouces.

Hauteur de la grille à la couronne, 9 pieds.

Hauteur de la grille aux lunettes des arches cendrieres, 6 pieds 7 pouces.

Largeur des lunettes, 6 pouces & demi.

Hauteur des sieges aux lunettes des arches à pot, 2 pieds 11 pouces.

Largeur des lunettes, 7 pouces.

Hauteur de la grille au centre de la tonnelle, 3 pieds 3 pouces.

Longueur de la tonnelle, 2 pieds 7 pouc.

Ces dimensions sont pour le charbon qui donne beaucoup de flammes sans donner beaucoup d'ardeur à sa braise; mais pour le charbon d'Angleterre, ou de S. Etienne-en-Forez, ou celui dont la braise est ardente, le four pour le même pot ne doit pas avoir de la grille à la hauteur de la couronne plus de 7 pieds; mais il vaut mieux que la couronne soit trop haute que trop basse.

Pour le charbon, qui donne moins de flamme que de chaleur, le four aura en quarré 8 pieds.

Longueur de la grille, 1 pied 4 pouces.

Hauteur de la grille aux sieges, 2 pieds 6 pouces.

Largeur des chambres, 6 pouces.

Hauteur des chambres, 8 pouces.

Hauteur des sieges aux ouvroirs, 2 pieds 7 pouces.

Hauteur & largeur des ouvroirs, 10 pouces.

Hauteur des murs des sieges, 4 pieds.

Hauteur de la grille à la couronne, 7 pieds 6 pouces.

Hauteur de la grille aux lunettes des arches cendrieres, 6 pieds 6 pouces.

Largeur des lunettes, 6 pouces & demi.

Hauteur des sieges aux lunettes des arches à pots, 3 pieds 3 pouces.

Largeur des lunettes, 7 pouces.

Hauteur de la grille au centre de la tonnelle, 3 pieds 1 pouce.

Largeur de la tonnelle, 2 pieds 8 pouces & demi.

Lit de champ. C'est le dernier rang de briques posées sur leur champ, qui termine la hauteur des sieges.

Quand on voudra construire la halle pour une *verrerie* à bouteilles ou à crystal, il ne faudra pas que le fond de la cave soit plus de trois pieds & demi plus bas que la surface du champ, parce que le four ne chaufferoit pas si bien; & l'on seroit plus de tems à faire la fonte & à rafiner le verre: on perdroit du tems, & l'on consumeroit du charbon; en voici la raison.

Les portes des caves ayant trois pieds & demi de hauteur sur la surface du champ, l'air y entrera avec plus de violence que si les portes étoient aussi basses que la sur-

face du champ; car dans ce dernier cas, le vent n'y entreroit qu'à mesure qu'il y seroit attiré par le foyer, & agiroit lentement sur le chauffage; au lieu que dans le premier, son cours seroit encore accéléré de son poids, ce qui le feroit passer avec plus de vîtesse à travers la grille, enflammer plus rapidement le charbon qui est dessus, & rendre la chaleur plus grande.

Quand on aura tracé le four selon le plan, on posera le premier rang de briques, la surface brute en-bas, la surface unie en-dessus. Il faut que le dessus de ce premier rang soit uni & de niveau par-tout; ensuite on travaillera à la tonnelle, en plaçant ou commençant un second rang sur le rang déjà posé. On est deux à poser une brique, parce que ne s'agissant pas seulement de la poser, mais de l'appliquer bien exactement sur la brique qui est en-dessous, il faut les frotter l'une contre l'autre jusqu'à ce que les inégalités de l'une & de l'autre disparoissent; on connoîtra si leur application se fait dans toutes leurs surfaces, en balayant & en considérant si elles ont frotté l'une & l'autre par-tout. Il faut frotter jusqu'à ce que le frottement soit sensible sur les deux surfaces entieres. On place ensuite une autre brique de la même maniere, & l'on acheve ce rang.

Mais pour lier ces briques, il faut du mortier; on le fait avec la raclure des briques; on la ramasse; on la passe au tamis; on a une cuve qu'on remplit à moitié d'eau claire; on l'agite avec un bâton; cependant un autre y répand la raclure passée; l'un seme & l'autre tourne jusqu'à ce que le tout ait la consistance d'une bouillie claire. Cela fait, on répand sur le premier lit ou sur les premieres briques frottées, de ce mortier; on l'égalise avec une truelle; on pose ensuite les secondes briques frottées, les agitant & frottant jusqu'à ce qu'elles commencent à s'attacher & à prendre; on leur donne l'assiette qui leur convient; on prend un morceau de planche qu'on pose dessus; on frappe quelques coups de marteau sur la planche; cela assure la brique & fait sortir l'excès de mortier qu'on ôte avec la truelle; on opere de la même maniere pour la brique qui doit suivre; c'est-à-dire, qu'on la pose sans mortier; qu'on la frotte contre celle de dessous; qu'on fait joindre ses côtés avec l'autre posée; que pour cet effet on use de la scie; on frappe sur le côté avec le marteau; on applique la planche, *&c.* Quant au second lit, on commence par frotter toutes les briques du premier, avant que d'asseoir une seule des briques.

On n'aura pas besoin d'un ceintre pour faire la couronne; car chaque brique étant une fois posée avec le mortier, on ne la sépareroit pas sans la briser. Au lieu de travailler en-dehors à faire la couronne, on fait un échafaud en-dedans, & l'on conduit la construction de la voûte comme nous allons dire. Comme la courbe de la voûte est un segment ou une portion du cercle dont le diametre sera plus long que la largeur du four, il en faut chercher le centre, qu'on trouvera, comme on l'a dit, pour la coupe des briques; & la distance du centre à la circonférence sera la ligne qui servira à conduire la voûte.

La muraille du four étant élevée à la hauteur convenable, il faut prendre une planche dont la longueur soit juste la longueur du four, & qui soit percée dans son milieu d'un trou à recevoir une petite corde qu'on noue par les deux bouts; que la longueur de la corde depuis le trou jusqu'à son nœud, soit égale à la ligne trouvée ci-dessus pour la coupe des briques; que depuis ce premier nœud jusqu'à l'extrêmité de la corde, il y ait un pied d'excedent; que la planche soit posée horisontalement, & que le trou corresponde au centre du four.

Lorsqu'on commence la voûte, il faut présenter une brique de voûte, puis prendre la corde à la main & avancer le nœud jusqu'à cette brique, de maniere que son côté fasse angle droit avec elle; & ainsi des autres briques en tous sens. Cet angle droit des briques avec la corde, & la longueur de la corde, déterminent si parfaitement la position des briques, qu'en se conformant à ces deux regles, on construira exactement la voûte, comme nous venons de l'indiquer. On finit par mettre la clef, & l'on unit la voûte en-dedans en la raclant; si l'on remplissoit les coins, la voûte

voûte deviendroit ronde; ce qui peut se pratiquer.

Le four & les sieges étant achevés en-dedans, & les ouvreaux taillés, on commencera à construire les quatre arches à pots, sous les planchers desquelles on fait une petite voûte, avec une ouverture; c'est là qu'on fait sécher le sable. Tous ces ouvrages s'achevent avec la brique commune; on n'a qu'à bien suivre le plan, & le suivre avec exactitude: il suffiroit à un maçon habile pour travailler une *verrerie*, sans en avoir jamais vue.

Dans les *verreries* en bois, il y en a qui se servent de la charrée avec un peu de cendres fines: on n'en peut pas faire autant dans les *verreries* à charbon, parce que dans celles en bois on tise toujours presque comme si l'on étoit en fonte, & c'est là ce qui empêche le verre de venir ambité. Mais si dans les *verreries* à charbon, l'on tisoit pour garantir le verre de venir ambité, la poussiere du charbon tomberoit sur le verre: elle le feroit bouillir, & les bouillons ou petites vessies occasionnées de cette maniere, gâteroient les marchandises; & d'un autre côté, si l'on n'étoit pas assidu à tiser, le verre viendroit ambité. Car, comme il n'y a pas beaucoup de sel dans ces cendres, on n'y met pas beaucoup de sable; ainsi il faut donner feu continuellement.

Ambité. Le verre est ambité, quand il est mol, quand il n'y a pas assez de sable; alors il vient plein de petits boutons; le corps du verre en est parsemé; les marchandises qui s'en font sont comme pourries & cassent facilement; il faut alors le raffiner, & perdre à cette manœuvre du tems & du charbon.

Dans toute *verrerie*, soit en bois, soit en charbon, il est à souhaiter qu'elles soient à portée d'avoir de la soude de varech; cela épargnera bien du chauffage, & l'on fondra plus vîte; ce qui ne sera pas d'un petit avantage aux fabricans.

Il y a des *verreries* où l'on se sert de cendres fines seulement; quand elles sont bonnes, elles portent plus de sable: si au contraire elles sont moins bonnes, elles en porteront moins; & si elles sont mauvaises, elles n'en porteront point du tout.

Les sables ont des qualités si différentes, qu'il y en a qui fond facilement, d'autre qui est dur; mais il n'y en a point qui ne puisse se réduire en verre en lui donnant du fondant. La diversité qui se trouve tant dans les sables que dans les autres matieres, empêche qu'on ne puisse donner une composition fixe.

Au reste, voici comment on peut s'y prendre pour en trouver une bonne. Si l'on établissoit une *verrerie* à côté d'une autre, on n'auroit qu'à tâcher d'avoir de leur composition. Mais si l'établissement se fait dans un endroit où toutes les matieres soient inconnues, pour lors il faudra préparer une douzaine de petits creusets plats, composés de bonne terre à pot. Quand la halle & le four seront construits, & avant qu'on ait fait mettre le feu aux tonnelles pour faire sécher & chauffer le four, il faut prendre quelques pots fêlés, comme on ne manquera pas d'en trouver dans la chambre aux pots; placer deux de ces pots dans le four, sur les sieges, un de chaque côté, devant le trou du milieu; il faut que ces pots soient renversés, & le cul en-haut. Cependant on fera passer les cendres & le sable, si-tôt que le four sera devenu chaud, & que les arches cendrieres commenceront à rougir: alors on fera mettre dans ces arches autant de cendres qu'elles en pourront contenir; se réservant toutefois autant de place qu'il sera nécessaire, pour les retourner; les cendres étant bien cuites, on les retirera des arches, & on les mettra dans un endroit pavé de briques, jusqu'à ce qu'elles soient refroidies. On fera pareillement sécher & passer le sable; après quoi on formera les huit différentes compositions suivantes, qu'on mettra ou dans huit terrines, ou dans la même terrine, mais chaque composition à part.

On mettra six ou huit de ces petits creusets dessus les pots renversés, de maniere qu'on puisse les retirer en mettant un ferret dans le trou de leurs manches. On fera ensuite mettre les pots dans les arches pour les attremper, puis faire mettre le feu aux tonnelles; cependant, comme nous avons dit, on fera passer les cendres, *&c.*

Prenez de la cendre cuite seule, trois fois plein un des petits creusets, & mettez

ce creuſet à part avec étiquette.

Prenez de la cendre cuite, ſept fois plein une chopine, mettez ces cendres dans la terrine, prenez de plus une chopine de ſable, que vous ajouterez aux ſept chopines de cendres dans la terrine, & que vous mêlerez bien, puis vous mettrez ce mélange à part avec une étiquette.

Prenez ſix meſures de cendre & une meſure de ſable, mettez-les dans la terrine après les avoir bien mélangées; placez le mélange à part, avec une étiquette.

Prenez cinq meſures de cendre & une de ſable, mêlez & mettez à part.

Prenez quatre meſures de cendre & une de ſable, mêlez & mettez à part.

Et ainſi de ſuite, vous aurez:

N°. 1. cendres.
2. 8. cendre, 1. ſable.
3. 7. cendre, 1. ſable.
4. 6. cendre, 1. ſable.
5. 5. cendre, 1. ſable.
6. 4. cendre, 1. ſable.
7. 3. cendre, 1. ſable.
8. 2. cendre, 1. ſable.

Cela fait, quand le four ſera devenu blanc, faites porter toute cette compoſition au four; puis faites retirer un des creuſets, & rempliſſez-le de la compoſition n°. 1, Faites-le remettre au four ſur le fond du pot, & faites-en autant pour toutes les compoſitions. Arrangez-les de façon que vous puiſſiez les reconnoître.

Au bout de quatre heures prenez une cordeline, c'eſt une petite tringle de fer; faites-en recourber le bout d'environ cinq pouces; faites-la chauffer au four, & plongez-la ſubitement dans l'eau, ſeulement pour en ôter la fumée; & pendant qu'elle eſt chaude, eſſayez tous vos creuſets les uns après les autres, & voyez ſi la matiere eſt fondue: ſi elle eſt fondue, retirez le n°. 1, rempliſſez-le de la même compoſition, remettez-le au four; & ainſi de tous les autres: faites fondre & affiner, ce que vous connoîtrez en plongeant la cordeline dans les creuſets; ſi la matiere fait un fil ſans aucun grumeau, ce dont vous vous aſſurerez en paſſant le fil de verre entre le bout du doigt index & le pouce; ſi vous ne ſentez point de grumeau, vous conclurez que la matiere eſt affinée. Si toutes les matieres ſont fondues & affinées, celle qui donnera le fil de verre le plus épais ſera la meilleure: faites chauffer une canne, retirez ce creuſet, mettez-le ſur le fil de l'ouvreau, cueillez à deux ou trois repriſes: ſi au troiſieme coup vous en avez ſuffiſamment ſur la canne, ſoufflez: ſi le verre ſoufflé eſt fin, la compoſition eſt bonne. Cueillez un ſecond morceau dans le même creuſet, puis un troiſieme, en un mot autant que vous pourrez; quand ces morceaux ſeront un peu froids, applatiſſez-les ſur le marbre; laiſſez-les encore un peu refroidir; remettez-les dans l'ouvroir juſqu'à ce qu'ils ſoient prêts à couler; alors retirez-les, laiſſez-les derechef refroidir comme auparavant, & les remettez dans l'ouvreau; & lorſqu'ils ſe remettront en fuſion, retirez-les encore, & les laiſſez refroidir tout-à-fait: quand ils ſeront froids, voyez ſi le verre en eſt blanc ou non: s'il n'eſt pas blanc, c'eſt ſigne qu'il eſt bon, & peut-être qu'on y peut ajouter un peu de ſable; mais s'il eſt blanchâtre, c'eſt une marque qu'il y faut abſolument ôter du ſable, & qu'il y en a trop.

Quand par vos eſſais vous aurez une compoſition bonne, faites-en avec votre cendre cuite & votre ſable; retirez vos pots fêlés quand vous ferez déboucher vos tonnelles, pour leur en ſubſtituer d'autres.

Il en faut faire autant avec le varech: on écraſera laſoude, on en prendra une meſure ſur laquelle on mettra en même tems une meſure, ou une meſure & demie de ſable, ou deux meſures, ou deux meſures & demie; ce dernier mélange fera le verre un peu blanc. Quand on a trouvé la doſe de varech & de ſable, on prend de la chaux ou de la cendre fine; on y ajoute autant de ſable que le varech en peut porter; on mêle bien le tout, on met ce mélange dans l'arche cendriere, & l'on répand deſſus le varech en morceaux: il ſe fondra, & en tournant, agitant la matiere à recuire, elle ſe mêlera avec cette matiere.

La *paraiſon* eſt une eſpece de tuile faite d'argille, dont on ſe ſert pour rétrécir l'ouvroir, ſelon que les marchandiſes ſont grandes ou petites.

Tuilette, eſpece de tuile dont on ſe ſert

pour boucher l'ouvroir au milieu, & faire paſſer la flamme par les deux côtés.

Canne, morceau de fer d'environ quatre pieds huit pouces de long, en forme de canne, percé dans toute ſa longueur d'un trou de deux lignes de diametre ou environ.

Cordeline, tringle de fer d'environ quatre pieds huit pouces de longueur, que l'ouvrier prend d'une main, & qu'il trempe chaude dans le pot, pour en tirer de quoi faire la cordeline qui entoure l'embouchure de la bouteille; ce qui ſe fait en attachant le petit teton qui pend, & tournant en même tems la canne de la main gauche.

Molette, morceau de fer plat, d'environ un pied de longueur, dont l'ouvrier ſe ſert pour enfoncer le cul de la bouteille, & en glacer le col pour la faire dépaſſer de la canne.

Pincette, morceau de fer plat recourbé en deux, & pointu à chaque bout, dont on ſe ſert pour arracher les pierres du cueillage.

Ferret, machine de fer, ou eſpece de pince dont on ſe ſert pour façonner la cordeline, & faire l'embouchure de la bouteille.

Ciſeaux, ils n'ont rien de particulier: on s'en ſert pour couper le verre, quand on veut mettre une anſe à quelque vaiſſeau.

Marbre ou *mabre*, plaque de fer de fonte, de dix-huit pouces de longueur ſur douze de largeur, aux environs d'un pouce d'épaiſſeur, ſur laquelle le paraiſonier fait la paraiſon; elle eſt placée ſur un billot.

Paupoire, plaque de fonte comme le marbre, de huit ou neuf lignes d'épaiſſeur; elle eſt placée à terre, & c'eſt là-deſſus que le maître ſouffle & forme la paraiſon, avant de la mettre dans le moule.

Moule: ce moule eſt fait de cuivre jaune; il a la forme d'un cône tronqué, dont le milieu du fond ſeroit percé d'un petit trou d'environ deux lignes d'épaiſſeur: le maître y met la paraiſon pour lui donner la derniere façon. Pour le moule d'une pinte de Paris, il faut que le diametre en-haut ſoit de quatre pouces & quatre lignes, & le diametre en-bas de trois pouces ſix lignes. Il y a auſſi les moules à mouler les chopines; ils ſont façonnés comme les moules de pintes, mais ils ſont plus petits; il faut que le diametre ſupérieur ſoit de trois pouces ſix lignes; le diametre d'en-bas, de trois pouces une ligne; & il faut qu'ils aient l'un & l'autre ſix lignes d'épaiſſeur.

Baquet, c'eſt une petite cuve qu'on remplit d'eau, & dans laquelle on rafraîchit les cannes.

Cachere, place pratiquée ſur une petite muraille contiguë aux fils des ouvreaux, ou remettement du four, dans laquelle le maître ſépare la bouteille de la canne; le col de la bouteille étant glacé, il poſe le corps dans la cachere, & tenant ſes deux mains étendues, il preſſe de la main gauche le milieu de la canne, & tenant la main droite à l'extrêmité de la canne, il leve cette extrêmité, & donne en même tems une ſecouſſe de la main gauche; cette ſecouſſe ſépare la bouteille de la canne; il tourne le cul de la bouteille de ſon côté, puis il y applique la partie du col qui reſte attachée à la canne, & met le col au crochet, pour y appliquer la cordeline.

Banc, ſiege ſur lequel le maître s'aſſied pour faire l'embouchure.

Crochet, tringle de fer de neuf lignes de diametre, courbé & pointu par le bout, avec lequel le fouet arrange les bouteilles dans le four à recuire; il y a d'autres crochets dont on ſe ſert pour mettre les pots dans le four: ils ont ſept pieds & demi.

Fer à macler le verre. Quand le four eſt un peu refroidi, le verre devient dans le pot quelquefois cordelé: alors on prend le fer à macler: on le fait rougir dans le four, & l'on en pouſſe le bout au fond du pot au-travers du verre, & l'on enleve le verre de bas en haut pendant quelque tems, en le remuant avec ce fer à macler.

Verre cordelé. Le four étant un peu froid, il y aura dans le pot une partie du verre qui deviendra un peu plus dure que l'autre; & lorſqu'on a cueilli le verre avec la canne, on prend de l'un & de l'autre; mais quand la bouteille eſt ſoufflée, on voit dedans comme de la ficelle, tantôt groſſe, tantôt menue; comme ces cordes ſont d'une qualité différente de l'autre partie de la bouteille, elles feront caſſer la bouteille; elles ſont à peu près de la nature des larmes qui tombent de la couronne du four dans le verre,

qu'il faut ôter pour empêcher les bouteilles de casser.

Ferret à écrêmer, fer dont on se sert pour ôter les pierres & les ordures qui se trouvent sur la surface du verte dans les pots, avant que de commencer à faire les bouteilles.

Larmes. On appelle de ce nom des gouttes qui tombent de la couronne dans les tems de la fonte : le four étant en grande chaleur, les sels volatils s'élevent des matieres, & vont frapper contre la couronne ; & comme ces sels sont extrêmement subtils & pénetrent un peu dans la surface de la couronne, elle se résout en verre, dont il tombe quelques gouttes dans les pots ; mais comme la matiere de ce verre est beaucoup plus dure à fondre que celle des pots, elle ne se mêle jamais avec elle, & on l'apperçoit dans le cueillage comme des pierres.

Bûche, ou *grande barre à mettre les pots*. Elle a quatorze pieds de long sur deux pouces trois lignes d'épaisseur pendant la longueur de la partie quarrée ; depuis la partie quarrée elle va en diminuant jusqu'au bout, où elle doit avoir un pouce & demi de diametre. La partie quarrée a six pieds & demi de longueur : on s'en sert pour placer le pot dans le four.

Rouleau. Barre ronde dans toute sa longueur qui est d'environ cinq pieds quatre pouces, & son diametre de six lignes. On y remarque un bouton au milieu, qui sert d'appui à la grande barre, quand on met le pot sur le siege.

Crochets. Il en faut trois, de peur qu'ils ne se cassent. Ils ont neuf pieds & demi de longueur, onze lignes de diametre ; les coins en doivent être rabattus ; ce qui les rend à huit pans.

Grand crochet. C'est une barre dont on se sert à l'ouvroir pour lever & tirer le pot sur le siege & le placer comme il convient. Il a dix pieds de long sur un pouce dix lignes d'épais.

Bodée, morceau de bois d'environ trois ou quatre pouces d'épaisseur sur deux pieds quatre pouces de longueur, & d'environ dix pouces de largeur avec un pied. On fait glisser une barre dans une échancrure pratiquée à la partie supérieure pour dégager & nettoyer la tonnelle.

Pelle. Il en faut de différentes sortes ; mais une de quatorze pouces de longueur sur douze de largeur : les bords repliés, de même que celui où est la douille. Il en faut une petite de cinq pouces & demi de large sur six pouces de long.

Barre à porter. Instrument qui sert à transporter le pot de l'anse dans la tonnelle.

Bâton à porter. Bâton de quatre pieds de longueur & d'environ quatre pouces de diametre au milieu, un peu courbé au milieu ; il sert à porter le pot au tisonnier ou la tonnelle.

Brouettes. On s'en sert pour enlever les immondices, & porter le charbon, *&c.*

Outils de la cave. Perches. Il en faut quatre. Deux sont placées environ vingt pouces au-dessous de la grille, une à chaque bout, & les deux autres dix pouces plus bas. Elles servent à soutenir la barre dont le tiseur se sert pour dégager la grille. Elles rendront ce travail beaucoup plus facile aux tiseurs. On n'a pas cet usage en France. Il faut les placer, le quarre vers la muraille d'un côté, ou le pilier qui soutient une partie de la grille.

Grande barre à dégager. Elle a onze pieds de longueur sur quatorze lignes d'épaisseur, où elle est quarrée. La partie équarrie a vingt-deux pouces de long ; le reste est arrondi. Les tiseurs se servent de cette barre pour dégager la grille & mettre le four en fonte.

Petite barre à dégager. Elle n'a que sept pieds de long. On se sert de celle-ci, quand on ne peut se servir de l'autre, & alternativement.

Fourche. Tringle de fer d'environ six pieds de long sur dix pouces de diametre. On s'en sert pour avancer ou reculer une barre de la grille.

Outils de tiseurs. Estraquelle ou *pelle à enfourner*. Elle a sept pieds & demi de longueur. Les tiseurs s'en servent à tirer la matiere cuite des arches cendrieres, & la porter aux ouvreaux, où on la renverse dans les pots. Il en faut cinq. Les pelles auront neuf pouces de largeur, un pied de longueur, & quatre pouces de profondeur.

Poesle, dont on se sert pour tirer le *verre* des pots cassés. Elle a six pieds de longueur. Le manche en est rond & égal par-

tout, de trois lignes & un pouce. Le baſſin a ſept pouces de diametre.

Rable. Eſpece de rateau dont on ſe ſert pour arranger la braiſe dans le four, & pour y en tirer, lorſqu'on veut mettre les pots. Il a onze pieds & demi de longueur. Le manche en eſt égal par-tout, d'environ dix lignes de diametre. Il en faut auſſi de ſept pieds. La plaque qui eſt au bord a ſix pouces & demi de long.

Pelle à remuer ou recuire les cendres. Elle a dix pieds de long. Le manche en eſt rond, égal par-tout, de treize lignes de diametre. On change la matiere d'un côté de l'arche à l'autre à pluſieurs repriſes, afin que les matieres ſulfureuſes ſe conſument. On connoîtra que cela eſt fait, lorſque l'arche étant aſſez chaude pour cuire la cendre, on y appercevra plus d'étincelles en la remuant.

Pelle à tiſer. Elle a ſept pouces de long ſur cinq & demi de large, emmanchée de bois. Le manche eſt de deux pieds quatre pouces de long.

Balai pour nettoyer à l'entour du four & dans les places où l'on fait la compoſition.

Braſſards. Ils ſont faits de deux vieux chapeaux paſſés l'un dans l'autre. On en ôte le deſſus, & l'on paſſe le bras droit à travers juſqu'au coude. Ces braſſards ſervent à poſer le manche des pelles qui eſt chaud quand on tranſporte avec ces pelles de la matiere des arches dans le pot.

Maître tiſeur. Son office eſt de remplir les pots, comme les autres; mais de plus de faire la compoſition, & de prendre garde que le verre ſoit fin, avant que de quitter le four, & de veiller à ce que les autres tiſeurs faſſent leur devoir.

Fonte. C'eſt la compoſition qui, miſe dans les pots, ſe vitrifie par l'ardeur du feu, & devient propre aux ouvrages qu'on en fait.

Compagnons tiſeurs. Leur office eſt de chauffer le four, d'entrer le charbon, de vuider les immondices de la cave, & de nettoyer la halle de celles qui s'y ſont amaſſées pendant la fonte.

Deux tamiſeurs. Leur office eſt de faire ſécher la charrée quand on s'en ſert, & le ſable; de paſſer les cendres fines. On ſe ſert de tamis travaillés au métier avec du laiton. Il en eſt de même pour les autres matériaux; ces tamis ſe font à Strasbourg & en Angleterre.

Meſſieurs qui font les bouteilles. Il y en a quatre. Leur office dans quelques *verreries*, eſt de faire la paraiſon, & de ſouffler les bouteilles; dans d'autres ils prennent la paraiſon du *paraiſonnier* au ſortir de l'ouvroir; de ſouffler & de former la bouteille, & faire ſon embouchure.

Serviteurs ou *garçons*. Il y en a quatre. Leur office eſt de cueillir le dernier coup du cueillage, puis de le mettre entre les mains du maître. Si c'eſt le maître qui fait la paraiſon, le garçon fait l'embouchure; ſi le maître fait l'embouchure, le garçon fait la paraiſon, & la chauffe à l'ouvroir.

Gamins. Petits garçons dont l'office eſt de chauffer les cannes, de cueillir deux, trois ou quatre coups de verre ſur la canne, & de porter les bouteilles aux fourneaux à recuire.

Tiſeur. Son office eſt d'avoir ſoin que le four ne ſoit ni trop froid, ni trop chaud; car ſi le four eſt trop chaud, le verre deviendra mou, & l'on aura de la peine à le cueillir; & s'il eſt froid, le verre deviendra dur & ambité.

Fouet. C'eſt le nom de celui qui arrange les bouteilles dans le fourneau, & a ſoin de les tenir dans une chaleur convenable, ni trop froides, ni trop chaudes. Si le fourneau eſt trop froid, les bouteilles péteront; s'il eſt trop chaud, elles s'applatiront. C'eſt auſſi le fouet qui déſourne les bouteilles: il eſt aidé dans ce travail par les gamins.

Recuire ou *anneler*. C'eſt entretenir les fourneaux dans une chaleur convenable. La journée étant finie, ou les pots étant vuides, on y laiſſe mourir le feu, & les marchandiſes ſe refroidiſſent peu à peu.

Déſourner. C'eſt tirer les marchandiſes du four, quand elles ſont aſſez cuites ou aſſez froides.

Macler. Lorſque le verre eſt devenu cordelé, on prend le *fer à macler*; on le chauffe; on s'en ſert enſuite pour mêler le verre dur avec celui qui eſt plus mou.

Raffiner. On raffine en *verrerie*, quand le verre étant devenu ambité pendant qu'on le travaille, le tiſeur eſt contraint de mettre le four en fonte, & de rendre au verre,

par la chaleur, sa bonne qualité.

Ecrêmer. C'est dans les *verreries* à bouteilles, l'ouvrage des serviteurs. On prend le ferret à écrêmer, on en chauffe le bout; on cueille du verre à quatre à cinq coups; on l'applatit sur le marbre. Quand il est un peu froid, on fait passer le ferret sur la surface du verre par sa partie plate, en suivant le tour du pot, & l'on entraîne les pierres qui y surnagent; on recommence cette manœuvre jusqu'à ce qu'on n'apperçoive plus de pierres. Ces pierres viennent, en plus grande partie, de la soude ou varech, quand on s'en sert. Quand on ne s'en sert point, elles viennent d'accident; elles se sont apparemment mêlées avec les matieres, en les transportant de place en place.

Mettre les pots dans les arches. On va à la chambre aux pots, on en prend un à la fois; on le met sur une civiere; on le porte au four, puis dans chaque arche à pot on place trois petits piliers, sur lesquels on pose le pot, de maniere que la chaleur puisse passer en-dessous, & sécher le fond. S'il étoit posé à plat, le fond du pot étant plus longtems à chauffer que le reste, pourroit péter. On les enferme ordinairement d'une légere muraille de briques; mais trois tuiles ou plaques de terre suffiront. On bouche l'arche en un moment avec ces tuiles; on les débouche aussi facilement. Il faut que ces tuiles aient été mises à cuire avec les pots, & aient été faites de ciment & d'épluchages de terre à pot.

Mettre le feu aux tisonniers ou tonnelles. Aux environs d'un pied à l'extérieur des tonnelles, on allume un petit feu à chaque tonnelle. On continue ce feu pendant deux jours, en l'augmentant peu à peu, & en l'avançant vers les tonnelles. Le troisieme & quatrieme jour on l'avance encore un peu en-dedans des tonnelles; & l'on continue cette manœuvre en augmentant le feu, & en l'avançant jusqu'à ce qu'on soit arrivé au milieu du four sur la grille. A l'extérieur de la tonnelle on fait une petite muraille de briques sans mortier, pour boucher la tonnelle à mesure que le feu ou la braise y monte. On force ainsi la chaleur à passer dans le four; & d'ailleurs on peut approcher plus aisément pour y mettre du charbon. Quand le feu est poussé au milieu, on laisse attremper le four pendant l'espace de deux jours. Puis on descend dans la cave, & à chaque bout de la grille on fait avec une barre deux trous au travers de la bourbe; on fait tomber les poussieres & les cendres, jusqu'à ce qu'elles soient suivies de la braise rougeâtre. Alors l'air se portera par ces trous, & le four se chauffera à vue d'œil. Mais il faut avoir soin que le charbon couvre les trous qu'on a faits: on y travaillera par la tonnelle. Cinq heures après on élargit les trous, & l'on continue de tems en tems à dégager la grille, jusqu'à ce qu'enfin elle soit entiérement dégagée: alors le four entrera en fonte. On continuera ainsi trente ou trente-six heures, avant de mettre les pots. La premiere fois qu'on allume le feu, il faut laisser les lunettes des arches ouvertes; il faut que les arches soient attrempées, aussi bien que les pots. Il ne faut pas oublier de mettre dans les arches à pots à cuire, les margeoirs à marger les lunettes, lorsque les pots sont levés.

Lever les pots. C'est les transporter des arches à pots dans le four sur les sieges. Pour cet effet, on défait la muraille, ou on débouche la tonnelle; on ôte les immondices, puis on place la bodée à une distance du tisonnier d'environ trois pieds. Deux tiseurs, ou un seul selon le besoin, dégagent les crayers ou mousses qui sont attachés à la tonnelle, & l'on écarte la braise afin d'avoir un passage libre sous les pots; on ôte la bodée & les immondices de la glaie. Cependant il y a un autre tiseur qui écarte les braises qui sont au-devant du pot dans l'arche, de maniere que l'on puisse le mettre sur le côté. Cela fait, on débouche la bouche de l'arche, si elle est bouchée de briques ordinaires, en tirant en-bas ce qui la bouche; ce qu'on éloigne ensuite avec les pelles. Mais si elle a été bouchée avec des plaques, deux hommes, le ferret à la main, mettant le bout de cet instrument dans les trous des deux plaques du haut, les enlevent avec le crochet, & les mettent à côté; puis en font autant à la plaque d'en-bas.

On place le bâton à porter au-dessous & tout proche de la plaque; puis un homme

tenant les bouts des ferrets, pese dessus, fait balancer la plaque, l'en tire & la met à côté. Cela fait, un tiseur pose un crochet contre le bord du pot en-haut, & le pousse pour le dégager, & un autre tiseur pousse le pilier de devant qui soutient le pot par un des côtés; puis celui à la bûche aborde, met le crochet sur le bord du pot, l'accroche & le baisse; un autre avec un autre crochet, soutient le pot & le fait tomber doucement. Quand le pot est sur le côté, on place à chaque côté un crochet, & on le tire ainsi jusqu'à ce que le bord du pot soit d'environ trois ou quatre pouces hors de la bouche de l'arche. Alors on place la barre à porter au fond du pot; & deux tiseurs avec le bâton à porter, se placent sous la barre, posent le bâton au milieu, & élevent la barre jusqu'à ce qu'elle touche le côté supérieur du pot au fond. Puis un homme placé au bout de la barre à porter, fait balancer le pot; & ces deux hommes portent ainsi le pot & le placent dans la tonnelle. On ne le laisse pas là; un autre homme a le rouleau tout prêt, il le place horisontalement à travers la glaie, environ quatre pouces plus bas que les sieges, dans deux fentes pratiquées à la muraille de la glaie. Alors on use de la bûche ou grande barre à porter; on la pose sur le rouleau. Deux tiseurs, leurs crochets à la main, accrochent le rouleau, l'empêchent de rouler, pendant que l'on glisse le bout de la grande barre au fond du pot qui est dans la tonnelle. Alors on balance le pot, on pousse la grande barre, & le rouleau roule avec ceux qui conduisent le pot dans le four. Ensuite on tire la grande barre hors du pot, & l'on en applique le bout au-dessus du bord qui est sur la braise; on le pousse, on le fait entrer assez avant pour qu'en le dressant, le pot ne puisse glisser: il y a même un autre homme à l'ouvroir avec un crochet qui le soutient. Quand il est sur le fond, on y passe le bout de la grande barre, & deux hommes placés à l'ouvroir; l'un avec la barre à crochet, à lever les pots qu'il place sur le bord du pot, le crochet endedans, accroche le bord renversé du pot; & l'autre ayant le bout de sa barre posée contre les parois du pot en-dehors, environ huit ou neuf pouces au-dessous du bord. Alors le signal se donne pour lever le pot, & ceux qui sont au grand ouvreau balancent & élevent le pot à la hauteur des sieges perpendiculairement; puis celui qui tient le grand crochet à l'ouvroir, tire le pot sur le siege & l'arrange comme il doit être: s'il y a encore d'autres pots à mettre, on répete la même manœuvre. Cela fait, on bouche le tisonnier, on marge les lunettes, & l'on garde le four dans une chaleur douce, afin que le pot s'attrempe aussi dans le four; & l'on réchauffe le four très-doucement à l'intervalle d'environ une ou deux heures, selon l'exigence. Quand le four sera assez chaud, alors on commencera à renfourner la matiere dans les pots. Quatre tiseurs, chacun avec son estraquelle, prennent les matieres dans les arches cendrieres, les portent & les mettent dans les pots; ils continuent jusqu'à ce que les pots soient remplis à comble; alors ils bouchent l'ouvroir avec la tuilette, & mettent le four en fonte.

Dans l'espace de six ou sept heures cette matiere sera fondue, & l'on remplit encore les pots de la même maniere; trois ou quatre heures après, on repétera la même chose jusqu'à ce que les pots soient pleins de verre, puis on le raffine; cela étant fait, les tiseurs ont fini leur journée. Le tiseur qui aura soin du four pendant qu'on fait les bouteilles, en a soin encore le soir; il descend dans les caves; il arrange les barres & les crayers, ensorte que la grille ne puisse avoir des trous; puis il commence à faire la braise.

Torcher la grille. On prend de la bourbe avec un peu d'argille & de paille; on les mêle ensemble; & lorsque les barres de traverse ou dormans sont arrangés, on jette cette bourbe par-tout, de l'épaisseur de trois ou quatre pouces; & on la presse & serre avec le pied, afin de bien fermer toute entrée à l'air.

Faire la braise. Pour faire la braise, le tiseur prend le grand rable: il en passe le bout dans le tisonnier, & égalise par-tout la braise ou le charbon qui est déjà dans le four; puis avec la pelle à tiser, il jette

trois, quatre ou cinq pelletées de charbon dans le four : puis il va à l'autre tisonnier, en fait autant, revient au premier, jusqu'à ce qu'il ait rempli le foyer aux deux cinquiemes. Alors il le laisse dans cet état environ un quart-d'heure, jusqu'à ce que le charbon ait pris feu ; puis il recommence le même ouvrage jusqu'à ce que la braise soit faite. Quand la braise est faite, le foyer en est rempli d'environ trois quarts de la hauteur de la grille. Alors les ouvriers sont appellés à venir travailler ; mais pendant qu'on fait la braise, les garçons sont occupés à dresser les cannes.

Dresser les cannes. Si elles sont nouvellement raccommodées par le maréchal, alors il les met dans l'ouvroir jusqu'à ce qu'elles soient presque blanches. Il met ensuite le bout qui est blanc dans l'eau qui refroidit les parties qui se levent, & qu'il ratisse pour les en détacher, puis il cueille ce verre sur le bout & souffle, afin que le verre n'entre pas dans la canne & n'en puisse boucher le trou ; puis il met la canne dans la cassette. Quant aux cannes qui ont déjà servi, on les réchauffe aussi dans le four : quand elles sont chaudes, on ôte le bouchon de verre qui est dans le bout de la canne, ou avec les pincettes, ou bequettes, ou marteau. Si la canne est crochue, on la redresse, puis on coule le verre au bout ; on le souffle comme ci-dessus, & on met les cannes dans la cassette quand elles sont froides ; elles sont dressées & propres à servir.

Alors le gamin ou petit garçon fait la paraison, le grand garçon la met avec un ferret devant l'ouvroir, & rétrécit l'ouvroir, selon les marchandises à faire ; c'est-à-dire, s'il faut des chopines, le trou sera plus petit que s'il falloit des pintes, &c. puis le garçon écrême le verre ; & toute la place étant bien arrosée & bien balayée, on commence à travailler.

Le petit garçon met une canne dans l'ouvroir à chauffer, & quand elle est assez chaude, il commence à cueillir.

Cueillir le verre ; c'est plonger le bout de la canne dans le verre d'environ trois pouces, ce que le petit garçon fait ; puis il la retire, & laisse refroidir un peu le verre. Pendant que le verre se refroidit, il toune la canne sur elle-même, & fait rouler le verre sur la canne ; sans cette manœuvre le verre tomberoit à terre. Puis il l'y replonge encore & la retire ; il refait la même chose, quatre, cinq ou six fois, selon que le verre est dur ou mol ; puis le grand garçon le prend & cueille le dernier coup ; puis ou lui ou le maître commence à en faire la paraison.

Paraison. Faire la paraison, c'est poser la partie du cueillage qui est vers la main sur le tranchant du côté gauche du marbre ; pencher son corps vers le côté droit ; tourner la canne ; la tirer vers soi ; trancher le verre jusqu'au bord de la canne ; puis le poser sur le plat du marbre, sans pencher le corps ni vers un côté ni vers l'autre du marbre ; baisser la canne & le corps un peu vers la terre ; serrer un peu le bout de la canne où est le verre contre le marbre ; rouler sur elle le verre tranché en la tournant ; se lever tout droit ; poser le bout du verre sur le plat du marbre ; avoir la canne à la bouche, tenue de la main droite vers la bouche, & de la main gauche étendue ; souffler en la tournant, & faire gonfler le verre ; lui faire prendre à peu près la forme d'un œuf ; poser ensuite le bout de la canne sur le tranchant du marbre, & trancher ou marquer le col, tenant son corps dans la même attitude que quand on a tranché le verre : voilà ce qu'on appelle *faire la paraison.*

Lorsque la paraison est faite, si c'est le garçon qui l'a faite, il la porte à l'ouvroir, & pose la canne sur le crochet, la tournant plus vîte, à mesure que la paraison devient plus chaude. Quand la paraison est assez chaude, il la retire ; le maître ouvrier la reprend, la pose sur la paupoire, & la souffle autant qu'il convient pour être mise dans le moule ; quand elle y est mise, il la pousse contre le fond du moule en la soufflant, & tournant toujours la canne jusqu'à ce qu'il voie la bouteille formée selon sa volonté. Alors il la retire du moule, la fait osciller, & par ce mouvement lui met le cul en-haut ; puis il met le bout froid de la canne sur la paupoire, la tenant toujours de la main gauche

gauche & toujours la tournant. Il prend la molette avec la main droite, & avec la partie pointue de cet inſtrument il enfonce le cul. Après quoi il prend une goutte d'eau au bout de la molette, il en touche le col de la bouteille, il la porte enſuite au crochet; là d'une ſecouſſe il ſépare le col de la partie qui reſte à la meule; on entend par *meule* le *verre* qui reſte à la canne, après que la bouteille en eſt ſéparée.

Cette ſéparation faite, il tourne le cul de la bouteille de ſon côté, & y attache le bout de la canne. Il place enſuite la canne dans le crochet; il la tient de la main gauche; cependant il prend la cordeline de la droite, il en plonge le bout dans le verre, la retire & attache à l'extrêmité du col de la bouteille le verre qui pend de la cordeline, tournant la canne juſqu'à ce que le fil de verre rencontre l'extrêmité attachée: alors il les joint, & en retirant avec promptitude la cordeline, le fil de verre ſe ſépare & rompt de lui-même. Il poſe enſuite la bouteille dans l'ouvroir, il fait chauffer l'embouchure; quand l'embouchure eſt chaude, il retire la bouteille, la porte au banc, il s'aſſied, prend le fer, il en donne du côté plat un ou deux coups contre l'embouchure; il embraſſe la cordeline avec ces deux jambes de fer; cependant il tourne toujours la canne, il en met une ou toutes les deux dans l'embouchure pour l'arrondir: cela fait, il la donne au grand garçon quand il en prend la paraiſon, & le grand garçon la donne au gamin lorſqu'il en prend le cueillage, & celui-ci la porte au fourneau pour recuire.

Il y a deux eſpeces de *verreries;* l'une à l'angloiſe, & l'autre à la françoiſe. Nous allons en faire la comparaiſon, afin de rendre cet ouvrage auſſi utile qu'il eſt poſſible. On ſait que tout chauffage, ſoit de charbon, ſoit de bois, étant allumé, ſi l'on empêchoit l'air de s'y porter, il ne tarderoit pas à s'éteindre. Mais ſi, fermant tout accès d'ailleurs à l'air, on ne lui permettoit d'attaquer la ſuperficie allumée du chauffage que par un endroit, par en-bas, par exemple, par-deſſous le charbon & le bois, ne laiſſant en-haut qu'une ſeule ouverture, par laquelle la fumée & la flamme s'échapperoient, de maniere qu'il y eût, pour ainſi dire, une circulation perpétuelle d'air de bas en-haut; cet air circulant entrera avec plus de violence, & ſe hâtera vers la porte ſupérieure avec plus de force que dans toute autre hypotheſe ou conſtruction. Et dans le cas où la continuité & la violence de la chaleur contribueroient à la perfection de l'ouvrage, il y auroit beaucoup à gagner à établir une pareille circulation, en donnant au fourneau la forme qui pourroit la procurer. Faiſons maintenant l'application de ces principes aux *verreries* de France & d'Angleterre.

Les *verreries* françoiſes ſont bâties quarrées; elles ſont terminées par quatre murs perpendiculaires; elles ſont couvertes de tuiles à claire voie, & comme les maiſons ordinaires. Quand on y eſt en fonte, les portes en ſont ouvertes, ainſi que les fenêtres; on y eſt contraint par la néceſſité d'uſer de l'air extérieur & froid, pour chaſſer, pour diſſiper la fumée, & l'emporter par la cheminée. Cet air a accès par un grand nombre d'ouvertures, tant par en-bas que par en-haut; par conſéquent l'air qui eſt dans la partie ſupérieure de la halle n'eſt guere moins froid que l'air extérieur; la fumée y nage, même ſouvent elle deſcend juſqu'en-bas, la hauteur des toits n'étant pas fort conſidérable; les tiſeurs en ſont incommodés; par conſéquent l'évacuation n'eſt pas rapide; l'air, ou n'entre pas avec violence par la grille, ou perd promptement cette violence; l'air n'eſt pas fort raréfié dans la halle: il ſeroit donc à ſouhaiter qu'on le raréfiât, & que la conſtruction, qui remédieroit à cet inconvénient, remédiât auſſi aux autres. Or, c'eſt ce qu'opere la conſtruction des *verreries* angloiſes.

Les halles à l'angloiſe ſont faites ou de brique ou de pierre, mais toujours de brique dans les endroits où la flamme ſe joue. Les fondemens ont trois pieds d'épaiſſeur. Au-deſſus des arcades, l'épaiſſeur n'eſt que de ſeize pouces, puis l'épaiſſeur diminue encore, & les murs finiſſent par n'avoir que neuf pouces d'épaiſſeur. Dans ces halles, quand on eſt en fonte, toutes les portes & fenêtres ſont fermées: il n'y a d'ouverture libre que celle de la cheminée; cette cheminée étant plus large en-bas qu'en-haut,

l'air n'entre qu'avec plus de violence ; & comme tout eſt bien clos pendant la fonte, l'air ne s'y refroidit point : il y eſt perpétuellement dans une extrême raréfaction ; mais plus la raréfaction ſera grande, plus l'air extérieur s'y portera avec impétuoſité, s'il y a accès, & s'il n'y a qu'un ſeul accès. Or, les choſes ſont ainſi, l'air n'a qu'un accès dans les halles, c'eſt en entrant par les caves, & en ſe portant vers la grille. Qu'on juge donc avec quelle vîteſſe il court à cette grille, combien il ſoufflera le chauffage allumé qu'elle ſoutient, quelle ardeur il donnera à la flamme, & combien la chaleur du four en ſera augmentée ! Expérience faite, la fonte s'y fait en deux tiers moins de tems que dans les halles à la françoiſe, & il ne faut pas s'en étonner ; on penſe bien encore que les tiſeurs n'y ſont pas incommodés de la fumée. Mais on dira peut-être, on ne peut obtenir ces avantages de la violence de l'air, ſans que la conſommation du charbon n'en ſoit plus prompte : il en faut convenir ; mais ce que l'on gagne en chaleur, l'emporte ſur ce qu'on dépenſe en bois dans des tems égaux, & l'on brûle dans une *verrerie* angloiſe $\frac{1}{5}$ moins de charbon que dans une *verrerie* françoiſe ; d'ailleurs on épargne $\frac{1}{9}$ du tems : mais quand on n'épargneroit que $\frac{1}{5}$ du tems & que $\frac{1}{7}$ de charbon ; ſi l'on ſuppoſe qu'une *verrerie* françoiſe ſoit quinze heures en fonte, la *verrerie* angloiſe n'y ſera que douze heures. Comme on travaille en France fêtes & dimanches, ou ſept jours de la ſemaine, on gagnera donc dans une *verrerie* angloiſe, par ſemaine, ſept fois trois ou vingt-une heures, & ſept fois un cinquieme de charbon. On brûle ordinairement à Seve 90 quintaux de charbon par jour ; c'eſt-à-dire, qu'une *verrerie* à l'angloiſe n'en conſommera que 72 quintaux. Si nous ſuppoſons qu'on travaille dans ces deux halles différentes quarante ſemaines chaque année, & que chaque journée dans chaque *verrerie* faſſe 1600 bouteilles, la *verrerie* à la françoiſe aura ſix journées par ſemaine, ou 168 heures, & l'angloiſe au contraire fera ſes ſix journées en 147 heures. Voyez l'avantage qui réſulte de ces différences en faveur de la *verrerie* angloiſe. Six journées ou 9600 bouteilles en 147 heures, & en quarante ſemaines ou 275 journées, à raiſon de 1600 bouteilles par journée, donnent 440000 ; voilà pour l'angloiſe.

Six journées ou 9600 en 168 heures, & quarante ſemaines ou 240 journées, à raiſon de 1600 bouteilles, donnent 384000 ; différence en faveur de l'anglois 56000.

Donc ſi l'on gagne 4 livres par cent de bouteilles, l'anglois aura de bénéfice ſur cela ſeul 2240 livres.

Mais dans la ſuppoſition que la *verrerie* de Seve conſume 90 quintaux de charbon chaque journée, & par conſéquent dans quarante-cinq ſemaines & cinq jours, ou 2750 journées ; & ſuppoſons que ce charbon coûte 20 ſols le quintal ou les 100 livres, le charbon coûtera à Seve 24750 livres tournois.

Mais l'anglois ne conſumera que 72 quintaux par jour, ou un cinquieme de moins chaque journée, & 275 journées dans quarante ſemaines, ce qui donnera 19800.

Donc il épargnera en charbon 4950, & en total 7190 livres.

Mais, dira-t-on, la halle angloiſe coûtera plus à conſtruire que la françoiſe. En apparence, j'en conviens. Dans celle-ci, il faudra des tuiles, des lattes ; la charpente ſe ſéchera, il faudra la renouveller. La halle angloiſe une fois faite, elle n'a plus beſoin de rien ; tout bien conſidéré, elle coûtera moins.

Différence des verreries en bois & des verreries en charbon. Il y a peu de choſe dans ce que nous avons dit des *verreries* en bois, qui ne convienne aux *verreries* en charbon. La manutention eſt la même. La marchandiſe ſe fait de la même façon. Les termes de l'art ne changent point. Les tiſeurs ont ſeulement plus d'occupation dans les *verreries* en bois, que dans les *verreries* en charbon. Ils ſont continuellement ſur pied, & vont ſans ceſſe de l'un à l'autre tiſonner, fournir du bois au four. On a ſoin que le bois ſoit bien ſec. Pour cet effet, il y a une charpente au-deſſus du four, qu'on appelle la *roue*, où l'on fait ſécher les billettes.

Billettes. Ce ſont des morceaux de bois fendu menu, d'environ 18 pouces de longueur ; il y a des *verreries* où l'on fait commerce de bois & de verre. Les troncs de

chêne s'emploient en charpente; les pelles se font de hêtre, on met en sabots le bois qui y est propre, & l'on garde pour la *verrerie* le branchage, s'il est gros comme le pouce.

La composition est de cendres fines ou de charrée mêlée avec la soude & le sable. Les essais se font ici comme dans la *verrerie* à charbon.

Dans les fours en bois, on débraise pour mettre en fonte; au lieu que dans ceux à charbon, on dégage la grille.

Débraiser. Lorsque les verriers ont fini leur journée, le tiseur débouche une partie de la tonnelle, & avec un rable de 12 à 13 pieds de longueur, on tire la braise du four, puis la crasse qui est dans la fosse; cette crasse vient en partie de la matiere qui est tombée entre les pots & le fil de l'ouvroir. Cette matiere est vitrifiée par la chaleur, & coule des sieges dans la fosse; en partie, des cendres que la flamme emporte, qui tombent dans la fosse, & qui se mêlant avec le verre fondu, forment une crasse.

Dans les *verreries* en bois, on cuit les bouteilles dans les arches à pot, au lieu que dans celles à charbon, elles sont cuites dans les fourneaux construits à chaque coin de la halle. Ces fourneaux ne laissent pas de consumer beaucoup de charbon; au lieu que dans les fours en bois, c'est le four qui chauffe les arches, d'où il s'ensuit quelqu'épargne. Aussi-tôt que les verriers ont fini leur journée, on pousse le margeoir devant la lunette de chaque arche, ce qui empêche le passage du feu. Au bout de huit à neuf heures, on défourne la marchandise; alors on rebouche l'arche, & l'on retire le margeoir. Le feu passe par les lunettes, & les arches sont échauffées.

Défourner. Lorsque les marchandises sont recuites, & assez froides pour être exposées à l'air, on les retire, & on les met dans la brouette pour être portées au magasin.

Les fours à bouteilles en bois n'ont ordinairement que quatre pots.

Atre. Ce sont deux ou un morceau de grès d'environ 5 pieds de longueur, 2 pieds & demi de largeur, & d'environ 15 pouces d'épaisseur, placés au fond du foyer entre les deux sieges, creusés au milieu d'environ 2 pouces, & destinés à recevoir & à conserver les matieres vitrifiées qui tombent des pots, lorsqu'ils se cassent ou qu'ils ont été trop remplis.

Arches. Il y en a six. *Voyez* VERRE A VÎTRE.

Bonichon. C'est un trou qui communique aux lunettes des arches à pot. Il fait les fonctions de ventouse; comme l'on cuit les bouteilles dans les arches à pot, dès qu'on a quitté le travail, on marge la lunette pour empêcher le feu d'entrer, & laisser refroidir les bouteilles. Cependant, comme la flamme ne peut passer par les lunettes, le four seroit étouffé, si l'on n'ouvroit le bonichon.

VERRERIES A VÎTRE *ou* EN PLAT. On verra ci-après, que le four & les pots ont la même figure que les fours en glaces soufflées, & que ceux des *verreries* en bouteilles à charbon; avec cette différence, qu'il n'y a point de cave, & qu'il y a un grand ouvroir où l'on ouvre la bosse pour en faire un plat ou une table.

Leur composition est faite de charrée, de sable, de varech ou de soude, qui vient des côtes de la Normandie. Quant aux doses, prenez trois cents livres de charrée seche & passée au tamis, deux cents de sable, & deux cents de varech. S'il s'agit d'un nouvel établissement, & que les qualités des matieres soient inconnues, dans ce cas on aura recours aux essais, & ils se feront ainsi que nous l'avons indiqué dans la *verrerie* en bouteilles.

On met les matieres recuire dans l'arche à cendres, ainsi qu'on a dit pour les bouteilles; c'est aussi la même manœuvre pour la fonte. Mais comme il entre dans la composition du verre à vître plus de varech que dans le verre à bouteille, afin de le rendre plus doux & plus facile à travailler, quand elle commencera à se raffiner, & qu'il s'élevera à la surface du verre liquide dans le pot un sel qui y surnagera comme de l'eau, on l'enlevera avec la poche. La grande partie de varech ne se fixe pas, le sel en étant très-volatil, tellement que si l'on négligeoit d'ôter ce sel, il s'en iroit presque tout en fumée, ainsi qu'on le voit dans les *verreries* à vître, par la grande

fumée blanche qui fort des ouvroirs, lorf-que le verre eft bien fondu & commence à s'affiner.

Lorfque les matieres font cuites dans les arches (on fuppofe que la halle, le four, les arches & le refte font comme nous avons dit de la *verrerie* en bouteilles), on met dans les pots, on tife & on raffine. On allume des fourneaux à recuire les plats. Il y a au fond de ces fourneaux une ou deux plaques de fer de fonte, concaves & placées l'une au bout contre le derriere du fourneau, & l'autre vers la bouche. Les fourneaux étant chauds, ainfi que le four & le verre affiné, le maître tifeur a foin d'écrêmer le verre; on appelle alors les gentilshommes. Les cannes ou felles font toutes dreffées.

On commence par chauffer une felle, le cueilleur la prend, & il en plonge le bout dans le verre environ de trois pouces & demi, en tournant dans le verre la felle. Il la retire doucement pour faire couper ou partir le fil de verre, ainfi que nous le dirons dans les glaces. Il porte enfuite la felle au baquet à rafraîchir; il la pofe & fe foulage pendant que le verre fe refroidit. Il répete enfuite la même chofe en couvrant le premier cueillage; en cinq reprifes, plus ou moins, felon que le verre eft dur ou mol, il acheve le cueillage entier, qui doit avoir la forme d'un œuf.

Si le cueilleur n'eft qu'un apprentif, il ne cueille que quatre coups, & le gentilhomme boffier prend la felle & cueille le cinquieme coup ou la derniere fois. Il porte la felle au baquet, la laiffe rafraîchir & refroidir un peu le cueillage, puis il va au marbre ou à la table de fonte, & en tournant le cueillage fur ce marbre, il lui fait la pointe. Il baiffe la main pour cet effet, paffe le verre fur le marbre, le roule, le releve, & fe tenant debout, met l'embouchure de la felle dans fa bouche, fouffle, fait gonfler la maffe de verre, tourne la felle, la fait aller & venir d'un bout du marbre à l'autre; puis il la porte à l'ouvroir pour la réchauffer. Il pofe la felle fur une barre qui eft tout contre l'ouvroir & en travers. A mefure que la matiere fe réchauffe, il tourne la main plus vîte. Quand elle eft affez chaude, il la retire, retourne au marbre, donne un petit coup fur la pointe, l'émouffe un peu, roule un ou deux tours fur le marbre, met la felle fur le tranchant du marbre, & pofant la pointe fur la barre ronde, il tourne & fouffle en même tems pour faire la boudine; le verre fe gonfle, il continue de fouffler; & quand le verre ne peut plus fe gonfler, parce qu'il eft froid, alors on le porte au grand ouvroir, on pofe la felle dans le crochet, & l'on tourne comme ci-devant. On le retire enfuite, on le porte à la barre, on fouffle en pouffant la pointe, le bouton ou la boudine contre la barre, toujours tournant la felle & continuant de fouffler, jufqu'à ce que le verre ait la groffeur convenable: on revient alors au grand ouvroir, & l'on pouffe la bouteille loin dans le four, en la tournant toujours dans le même fens; à mefure qu'elle fe chauffe, l'un de fes diametres s'alonge aux dépens de l'autre, elle s'applatit. On la retire alors, on la leve en l'air, on la porte & on la pofe fur la barre. On fouffle un peu dans le cas que la partie où eft la boudine foit enfoncée; on la préfente au gentilhomme qui l'ouvre & la pofe enfuite fur la barre à trancher, & avec le fer il fait couler quelques gouttes d'eau fur le col: il frappe enfuite quelques coups fur la felle, la bouteille s'en fépare; il la tourne & attache à fa partie poftérieure le pontil qui y prend, parce qu'il eft chargé de verre. Le pontil tient à la boudine, on la reporte en cet état à l'ouvroir, où on laiffe réchauffer le col pendant quelque tems, parce qu'il eft froid & plus épais que le refte. A mefure qu'il fe réchauffe, on l'avance de plus en plus dans le four; on l'en tire enfuite & l'on donne avec l'embouchure un coup contre une plaque ou planche pour la rendre unie, on la préfente enfuite au fouet, qui met dans l'embouchure applatie la planche aiguifée; l'ouvrier tourne la piece, la preffe en même tems contre la planche qui la fait ouvrir environ d'un pied. Il remet enfuite le tout dans le grand ouvroir, & à mefure que la piece fe réchauffe, il tourne plus rapidement; les bords s'étendent peu à peu. Quand l'ouvrage eft affez chaud, l'ouvrier le retire fubitement de l'ouvroir, leve un peu les mains en l'air, de forte que le pontil faffe à peu près avec

l'horifon un angle de trois ou quatre degrés, puis il tourne de toute fa force; à mefure que la piece s'ouvre, l'ouvrier baiffe les mains, s'approche de l'ouvroir; la piece par ce moyen s'étend & devient prefque unie. Il la retire alors de l'ouvroir, la laiffe un peu refroidir, il la porte & la pofe enfuite fur la pelote. La fourchette eft placée de maniere que la pelote paffe à travers. Il tient le pontil ferme de la main gauche: il a foin de foutenir le poids du pontil; car s'il le laiffoit porter fur le plat, il en feroit caffé. De la main droite il donne un coup contre le bout du pontil qui eft en l'air; le pontil fe fépare, il le pofe contre le mur ou le donne au tifeur; & avec un braffart à la main, il prend la fourchette par le manche, la leve, la tenant elle & le plat paralleles à l'horifon, puis il met le plat dans la bouche de l'arche, puis le pouffe & le place de maniere que le bord de devant touche ou les plats déjà dreffés s'il y en a, ou le mur s'il n'y en a point. Alors un fouet prend une petite fourche, accroche le bout au bord de l'aire le plus éloigné, celui qui eft vers la bouche de l'arche pour la tenir ferme. L'ouvrier alors retire la fourchette de maniere que fes bouts foient environ à trois ou quatre pouces en-deçà de la boudine; puis le fouet place les bouts de fa fourchette contre le bord de la piece qui eft déjà dreffée & qui fe foutient, pendant que l'ouvrier dreffe l'autre piece. Sans ces précautions, la piece dreffée tomberoit & entraîneroit les autres; car il eft évident qu'en levant le plat pour le dreffer, fon bord inférieur appuiera contre le bord inférieur de la piece déjà dreffée, & fera pencher fon bord fupérieur. Mais en plaçant la fourchette comme nous avons dit, cet effet n'aura plus lieu; l'ouvrier levera la piece fans danger, & la placera contre les autres. Il la foutient dans cet état, tandis que le fouet retire fa fourchette; enfuite il retire la fienne. Quand le fourneau eft plein, on le bouche, on le laiffe refroidir deux ou trois jours. Quand les plats font froids, on entre dans le fourneau, & l'on prend le plat par les bords; on le retire, on l'amene jufqu'à la bouche du fourneau, d'où on le place au lieu où il doit refroidir, puis on le porte au magafin pour être vendu.

Art de la glacerie. De tous les arts auxquels la *verrerie* a donné naiffance, celui qui certainement doit tenir un des premiers rangs, eft celui de faire des glaces. C'eft de lui qu'on tire un des ornemens le plus noble des appartemens, & la matiere la plus propre à faire des miroirs, tant par l'uniformité de la réflexion, que par la facilité à produire cette réflexion, au moyen de l'étamage.

La glace eft une furface de verre bien plane & bien tranfparente, qui doit laiffer paffer l'image des objets, fans rien changer ni à leur couleur, ni à leur figure.

Les glaces fe fabriquent de deux manieres, par le foufflage, ou par le coulage; il ne fera queftion ici que du coulage, comme de la maniere la plus avantageufe & la plus en ufage.

L'art de la glacerie eft fufceptible de deux manieres de l'envifager; ou comme phyficiens, dans la vue de connoître les phénomenes qui s'y rencontrent à chaque pas; ou comme négociant & marchand de glaces. Il me paroît même que dans un art marchand, tel que celui-ci, il eft bon de réunir les deux points de vue, parce que l'artifte doit diriger les opérations du fabricant pour faire beau; & le fabricant obligé de vendre, doit régler l'artifte dans fes recherches, pour lui infpirer l'économie, feul moyen de faire un grand débit de fes ouvrages.

Voici l'ordre que je fuivrai quant à la matiere.

1°. La pofition des lieux & l'emplacement propres à établir une fabrique de glaces.

2°. Les matieres en tout genre néceffaires à la belle fabrication.

3°. La connoiffance des terres, & la maniere de les travailler.

4°. La conftruction des fours de fufion & la fabrication des pots.

5°. La recuiffon & l'attrempage des fours & des creufets.

6°. La préparation des matieres vitrifiables, & leur choix.

7°. La maniere d'extraire les fels de foude.

8°. Les compofitions.

9°. L'opération de friter, & la construction des fours à frite.

10°. La préparation du bois propre au tisage, & la maniere de tiser.

11°. Les opérations de la glacerie, & la description de divers outils.

12°. Les carquaises, & la recuisson des glaces.

13°. Les apprêts.

14°. L'étamage.

La position des lieux & l'emplacement propre à établir une glacerie. Une des principales attentions que doive avoir l'édificateur d'une glacerie, attention d'où naît un des plus grands biens de l'affaire, c'est le choix de la position & de l'emplacement de la fabrique.

Trois choses dirigent naturellement un pareil choix; la facilité de se procurer les matieres propres, tant à la fabrication qu'aux apprêts, le prix de la main-d'œuvre, & l'aisance des importations & exportations.

Un pays pauvre, mais peuplé, couvert de forêts, abondant en carrieres de sable blanc & pur, de pierres à chaux, d'argille bien homogene, de terre propre à faire des briques, & de pierres, tant à bâtir que de sciage, avoisinant quelque riviere navigable, ou quelque canal de communication; un tel pays, dis-je, paroîtroit fait exprès, & destiné par la nature à l'établissement d'une glacerie.

Dans une pareille position, on seroit sûrement dans le cas de ne pas manquer de matériaux; la main-d'œuvre ne pourroit y être qu'à très-bas prix, & les frais de l'importation des matieres éloignées, comme soude, manganese, *&c.* ni de l'exportation des marchandises fabriquées n'y seroient pas considérables, rien n'étant à si bon marché que les voitures d'eau.

Au reste, il est difficile qu'une contrée réunisse tous les avantages possibles; mais il faut les connoître tous, & choisir celle où l'on en rencontre le plus grand nombre.

La contrée où l'on pourroit former une fabrique de glaces étant une fois choisie, la premiere recherche à faire seroit l'emplacement de l'établissement, & sa disposition. Il faut pour cet objet un terrein plain, uni & assez étendu pour qu'on ne soit pas borné, quant aux limites. Il est nécessaire aussi qu'il passe dans l'enceinte de la manufacture un courant d'eau assez considérable pour faire aller un moulin propre à écraser les matieres qui ont besoin de l'être, comme ciment, soude, *&c.* La même eau serviroit à laver le sable, & il ne seroit pas mal qu'elle fût disposée de maniere qu'on pût en amener une partie dans la halle ou attelier de fabrication, tant pour donner la facilité de rafraîchir les outils, que pour abreuver les ouvriers qui, pendant des travaux si chauds & si pénibles, n'ont point de plus grand soulagement.

A l'égard de la disposition particuliere des atteliers, c'est à l'artiste qui connoît l'espace nécessaire à toutes les opérations, & qui sait combien la facilité y est essentielle, c'est, dis-je, à lui à s'arranger en conséquence. Je me contenterai de dire ici en général, qu'on doit avoir attention, autant qu'il est possible, de se mettre au large pour toutes les parties de la fabrication: point de plus grand mal que la gêne dans une pareille affaire.

Les matieres en tout genre nécessaires à la fabrication. Tant de matériaux sont nécessaires à l'établissement & à l'entretien d'une glacerie, & il en faut de tant de sortes, qu'il n'est pas aisé de les détailler; il est d'ailleurs à craindre qu'on ne manque d'exactitude & de clarté dans un pareil examen, à moins qu'on ne se fasse une maniere nette & simple d'envisager les choses.

Il y a trois objets qui demandent chacun leurs matériaux, & qui me paroissent les rassembler tous, les constructions, la fabrication & les apprêts; je ne parle point ici de l'étamage, j'en traiterai à part à la suite des apprêts.

Dans ma premiere division je fais entrer les pierres à bâtir, les bois de charpente, les bois de charronnage, les planches, les tuiles à couvrir, ou ardoises, ou arciens, relativement au pays que l'on habite; les briques & les outils propres à employer les matériaux que je viens d'énoncer. On ne trouvera que très-peu de choses sur cet objet dans la suite de ce discours, & seulement autant qu'il en sera

besoin pour éclairer les autres parties ; 1°. parce que celle-ci n'intéresse que par le besoin où l'on est de se loger ; 2°. parce que le terrein nécessaire étant une fois déterminé & pris, la bâtisse ne regarde pas plus le glacier que le maître maçon ; 3°. parce que nombre de personnes connoissent ces sortes de matieres.

Dans ma seconde division, je renferme tout ce qui est nécessaire à l'attelier de fabrication, que nous appellerons désormais *halle*. On y comprend la terre ou argille propre à construire les fours de fusion, & les vases servant à contenir le verre ; les matieres qui entrent dans la composition du verre, comme sables, soudes, ou en général fondans, chaux, manganese, azur ; les fers & cuivres nécessaires à la construction & à l'entretien des outils de la halle ; les matieres combustibles, charbon ou bois.

Ma troisieme division renferme ce qui est essentiel aux apprêts, comme pierres de sciage, plâtre, sable gros & fin, émeril, potée, lisiere, bois propre à faire des outils. Il n'est pas besoin de rien dire de plus ici des diverses matieres contenues dans les deux dernieres divisions ; la suite du discours donnera des éclaircissemens détaillés sur chacune d'elles en particulier, tant pour la maniere de les connoître, que pour celle de les employer.

Des terres & de la maniere de les travailler. On n'a pu penser à faire du verre, sans s'être procuré auparavant une matiere assez réfractaire pour résister, sans se calciner & sans se fondre, à l'action du feu violent nécessaire à la fusion du verre & à son affinage, dans la vue d'en construire le lieu du feu, & les vases servant à contenir le verre.

La matiere la plus réfractaire qu'on connoisse jusqu'à présent, est sans contredit l'argille ; elle ne fond que très-difficilement après un tems très-long, (*a*) & n'est nullement sujette à la calcination. L'argille est assez connue, & l'on en fait usage dans un assez grand nombre d'arts, pour qu'il fût inutile d'en citer les propriétés ; cependant, pour plus grande exactitude, nous dirons un mot des marques distinctives qui la caractérisent.

L'argille est une terre savonneuse au toucher, fort compacte, & composée de parties très-fines : on ne les voit jamais sous la forme de grains, comme le sable qui compose une terre de grès, mais en poussiere ; elle ne fait effervescence avec aucun acide. Une des propriétés qui caractérisent le mieux l'argille, c'est qu'elle pétille & se désunit au feu à peu près comme le sel marin qu'on y jette. Cette propriété fait naître deux questions, l'une sur la cause de ce pétillement, l'autre sur les précautions à prendre pour l'éviter, puisqu'il suffiroit pour empêcher de faire usage de l'argille.

L'argille, ainsi que tous les autres corps, renferme des parties, selon quelques-uns aqueuses, selon d'autres d'air. Lorsqu'elle se trouve exposée à l'action du feu, ces particules tendent à se raréfier ; mais elles ne peuvent le faire, à cause de la compacité de l'argille, sans écarter les parties de l'argille ; & comme ces parties ne sauroient s'écarter aussi vîte que la dilatation des particules, soit d'eau, soit d'air, l'exigeroit, elles se séparent avec bruit & crépitation.

Le pétillement venant de la compacité de l'argille, le moyen d'empêcher ce pétillement seroit de diminuer cette même compacité, ou ce qui est la même chose, d'augmenter les pores de l'argille par le moyen de quelque intermede : par exemple, en pêtrissant l'argille avec du sable, on réussiroit très-bien à rendre l'argille plus poreuse, & à empêcher le pétillement, & on en feroit un corps très-solide & très-dur : mais une autre difficulté se rencontre ici ; si on employoit le mélange de sable & d'argille à la construction d'un four ou des vaisseaux propres à renfermer du verre, le contact du verre en fusion disposeroit les parties de sable avec lesquelles il a de l'affinité, à se joindre à lui, conséquemment à se vitrifier, & la déperdition des vases s'ensuivroit bientôt après.

L'argille déjà brûlée, ou *ciment*, n'a

(*a*) La grande diminution d'épaisseur des pots lorsqu'ils ont été long-tems dans un four ; le vernis qui couvre leur surface extérieure, ainsi que l'intérieur du four ; les gouttes de verre coloré qui decoulent d'un vieux four, & qu'on appelle communément *larmes* : tout cela prouve que l'argille cede à l'action du feu & fond en partie.

pas le même inconvénient, & elle a plus d'analogie avec la nature de l'argille même, puiſque lorſque le mélange a été quelque tems expoſé au feu, il eſt de la même nature dans toutes ſes parties. L'argille n'eſt plus différente du ciment, étant devenue ciment elle-même, & le compoſé eſt bien plus homogene que ne l'auroit été le mêlange de la terre & du ſable, qui, ne changeant jamais au feu, ne peut être analogue à la terre avant l'action du feu, ni le devenir par cette même action.

Le mêlange de l'intermede à l'argille eſt ſi néceſſaire, que ſi l'on faiſoit une brique ou un vaſe un peu épais d'argille pêtrie pure, jamais ſa compacité ne permettroit à l'humidité qu'elle renfermeroit, de ſe diſſiper aſſez librement pour ne pas occaſionner des fentes, qu'on appelle communément *gerſures*.

Dans un établiſſement déjà formé, les démolitions des fours & les vieux pots procurent du ciment pour fournir à la fabrication & compoſition des terres; mais dans un établiſſement nouveau où l'on n'a pas les mêmes reſſources, on eſt obligé de brûler de la terre exprès pour faire du ciment.

Il y a diverſes manieres d'en faire : on peut brûler la terre en l'expoſant au feu en morceaux tels qu'on les apporte de la carriere; mais j'aimerois mieux la mouler & la façonner en briques minces après l'avoir pêtrie, la laiſſer ſécher & cuire dans cet état, préciſément comme on cuit la brique: & voici mes raiſons. Tous les morceaux de terre étant de la même épaiſſeur, ſe cuiſent également, au lieu que de la premiere maniere les morceaux plus épais ſe cuiroient plus difficilement que les minces. On pourroit à la vérité obvier à cet inconvénient, en caſſant les morceaux & les réduiſant tous à peu près à la même groſſeur; mais outre la grande quantité de pouſſiere qu'on diſſiperoit, & qui ſeroit une vraie perte, ſi, par la propriété de l'argille, quelques morceaux un peu plus petits que les autres venoient à éclater, ils ſe réduiroient en parties aſſez inſenſibles pour être difficilement recueillies.

Quant à la proportion qu'il faut mettre entre la terre & le ciment, on ne ſauroit donner de regle exacte; elle dépend de la qualité de la terre que l'on a à employer; celle qui eſt plus compacte, qui a plus de tenacité, & qu'on dit vulgairement être plus *graſſe*, demande plus de ciment; celle qui eſt moins tenace ou plus *maigre*, en exige moins. Il faut éviter avec autant de ſoin de mettre trop de ciment, que d'en mettre trop peu; le trop de ciment rend la terre maigre à l'excès, & fait perdre beaucoup de leur ſolidité aux ouvrages qui en ſont conſtruits, les parties manquant de ce gluten qui les unit, & dont l'argille abonde.

Les artiſtes ſont fort partagés dans leurs opinions ſur l'eſpece de ciment qu'on doit mêlanger à l'argille; les uns veulent du gros ciment, dans la vue d'occaſionner une plus prompte ſéchereſſe en laiſſant des pores plus ouverts; d'autres, ſentant qu'il y a une grande difficulté à mêlanger également du ciment de cette ſorte, & à le répandre uniformément dans la terre, ont cru obvier à cet inconvénient ſans abandonner l'avantage des grands pores, en employant du ciment de moyenne fineſſe; d'autres enfin emploient du ciment le plus fin qu'il leur eſt poſſible. Ce dernier parti me paroît le plus avantageux; en effet, plus le ciment ſera diviſé en grand nombre de parties, plus il ſera aiſé qu'il s'en trouve dans toutes les parties de l'argille; le mêlange en ſera plus égal, la ſéchereſſe plus uniforme, les gerſures moins fréquentes & moins à craindre.

On trouve des argilles de bien des couleurs : les plus pures, & celles dont on fait le plus communément uſage, ſont la blanche & la griſe; la rouge renferme une baſe martiale qui lui ôte preſqu'en total ſa qualité de réfractaire. La premiere opération qu'on fait ſubir à l'argille, c'eſt de la priver des parties hétérogenes qu'elle peut contenir: celles qu'on y obſerve le plus communément, ſont les parties ferrugineuſes qui ſe manifeſtent par leur couleur rouge ou jaune, ſemblable à celle de la rouille des terres d'autre nature que l'argille, comme une ſorte de ſablon : les yeux ſeuls ſuffiſent pour ſe convaincre de l'exiſtence de ces deux corps étrangers. Preſque toutes les argilles renferment un acide qui ſe manifeſte très-bien au goût : qu'on détrempe de l'argille dans l'eau, & qu'après avoir

laiſſé

laissé clarifier l'eau, on la goûte, on lui trouvera un goût acide & désagréable, qui pourroit même être nuisible jusqu'à un certain point aux animaux qui feroient usage de cette boisson.

On pourroit, par des distillations, obtenir l'acide contenu dans l'argille, & par-là déterminer sa nature; mais une pareille recherche seroit inutile à mon sujet, il me suffit de savoir qu'il existe un acide quelconque dans l'argille, pour ne pas ignorer que cet acide peut nuire, & pour chercher à le bannir. Il y a aussi des argilles qui renferment des pirites, & même en grand nombre.

L'épluchage prive assez bien la terre des parties colorées qui la tachent, & des terres étrangeres. Pour parvenir à cet épluchage, on casse le bloc de terre avec des marteaux armés d'un tranchant, & on les réduit en petits morceaux de la grosseur à peu près d'une noix; lorsqu'on apperçoit des taches ou des terres de différente nature, on les ôte avec le tranchant du marteau, ou avec la pointe d'un couteau. Il est à remarquer que, pour procéder à l'épluchage, il est nécessaire que la terre soit seche, parce qu'alors la différence entre la terre pure & les parties étrangeres est plus sensible que lorsque l'argille est humide.

Lorsqu'on se contente de l'épluchage, & que l'on ne cherche pas à bannir l'acide, on met la terre à tremper ou à fondre, dès qu'elle est épluchée, dans des caisses larges & peu profondes, c'est-à-dire, qu'on la couvre d'eau. On la laisse dans cet état le tems nécessaire pour qu'elle soit assez imbibée & également dans toutes ses parties. Après que la terre est suffisamment trempée, on épuise l'eau qui restoit encore dans la caisse, on y ajoute le ciment; après quoi des hommes entrent dans la caisse, & pêtrissent la terre avec les pieds (ce qu'on appelle la *marcher* ou la *corroyer*), jusqu'à ce qu'elle soit bien mêlée avec le ciment, & qu'il n'y ait aucune partie qui ne se sente du mélange. Lorsque la terre a été bien pêtrie ou corroyée, elle a reçu toutes ses façons, & il ne manque plus que de l'employer.

On appelle *marron* dans la fabrication des terres, un morceau d'argille plus dur que le reste de la terre, & qui n'a pas de liaison avec elle. Le marron peut venir de deux causes, soit de l'état où étoit l'argille lorsqu'on l'a mise à tremper, soit de la maniere dont on l'a marchée.

Lorsque la premiere cause a lieu, faisons une remarque assez singuliere, & qu'il est aisé de vérifier par l'expérience. Un morceau d'argille humide a beau tremper, il ne se fond jamais également; il reste toujours des parties qui n'ont pas été dissoutes: ces parties sont plus dures que le reste de la terre, & voilà le marron. Il est aisé d'éviter cet inconvénient, en ne mettant l'argille à fondre que lorsqu'elle est bien seche.

Lorsqu'un morceau d'argille n'a pas été écrasé par les pieds des ouvriers, & conséquemment n'a pas reçu le même mélange de ciment que les autres parties de terre, il reste plus dur, ses parties étant moins maigres, plus cohérentes, & voilà le marron.

Disons un mot de la maniere de marcher la terre, & l'on entendra par-là aisément les moyens d'éviter les marrons. Les ouvriers disposent la terre dans la caisse de maniere qu'il y ait une petite partie de la caisse vuide dans un bout, ensuite ils portent leur talon chacun dans le milieu de la caisse; & prenant une portion de terre, ils l'écrasent sous leur talon, & en forment un bourrelet dans le vuide de la caisse; ramenant leur talon à eux, en faisant la même manœuvre, le bourrelet occupe toute la largeur de la caisse. Ils continuent à écraser la terre & à en former des bourrelets, jusqu'à ce qu'ils soient à l'extrêmité de la caisse; alors s'ils ont été de droite à gauche, ils s'en retournent de gauche à droite, écrasant les bourrelets qu'ils ont faits, & en faisant de nouveaux, & ainsi de suite jusqu'à parfait mélange du ciment. J'ai raisonné comme s'il n'y avoit que deux ouvriers; s'il y en avoit davantage, ils n'en agiroient pas moins sur les mêmes principes.

On conçoit très-bien qu'il n'y aura point de marrons, si toutes les parties de terre passent sous le talon des ouvriers; & pour cet effet, 1°. qu'il n'y ait jamais dans la caisse une quantité d'argille telle que les

hommes ne puiſſent toucher le fond de la caiſſe. 2. Que la terre ne ſoit mouillée qu'autant qu'il le faut pour que les ouvriers puiſſent l'écraſer ; lorſqu'elle l'eſt davantage, elle devient gliſſante, & s'échappe de deſſous les pieds ſans être écraſée. 3°. Que les ouvriers faſſent leurs bourrelets petits, en prenant peu de terre à la fois.

Tout ce que nous avons dit juſqu'ici ne touche point à la maniere de chaſſer l'acide ; ſa qualité de ſel le rendant miſcible à l'eau, on l'expulſera de l'argille en faiſant la lotion de cette même argille. Voici la maniere dont certaines perſonnes s'y ſont priſes. Ils ont réduit en *coulis* (*a*) l'argille ſur laquelle ils avoient à opérer, & enſuite l'ont laiſſé dépoſer, ont décanté l'eau claire, & en ont remis de nouvelle, avec laquelle ils ont fait un nouveau coulis, & ont répété cette opération juſqu'à cinq ou ſix fois. Après ce travail la terre ne peut qu'être exempte de tout acide. Mais combien toutes ces opérations ne rendent-elles pas la fabrication des terres chere & longue ? L'argille détrempée à ce point n'eſt pas de long-tems en état d'être compoſée & marchée ; je ſuis perſuadé que ſix ſemaines ou deux mois ſuffiroient à peine pour mettre une battée (*b*) néceſſaire & requiſe ; conſéquemment pour préparer les terres abſolument néceſſaires, il faudroit des bâtimens inouis, une main-d'œuvre prodigieuſe & des frais immenſes.

Il me ſemble qu'il ſuffiroit de faire paſſer l'argille par deux ou trois eaux, ſans en faire de coulis ; il faut au contraire, par les raiſons énoncées ci-deſſus, l'éviter autant qu'il eſt poſſible ; on y parviendra, en verſant l'eau doucement, la faiſant même paſſer au travers d'un tamis pour qu'elle ne tombe pas toute au même point ; par ce moyen on ne cauſera aucune agitation dans la terre, & on ne lui donnera pas la moindre diſpoſition à faire du coulis ; car on ſait par expérience qu'on ne peut faire du coulis qu'en remuant & agitant la terre après qu'elle eſt fondue. La moindre quantité de terre dans la plus grande d'eau, tant qu'elle ne ſeroit pas agitée, ne feroit rien de plus que ſe fondre, & n'en deviendroit guere plus molle. On ne répandra donc ſur la terre que l'eau qu'il faudra pour la couvrir en entier. Lorſque l'eau y aura paſſé un certain tems, on la décantera, & on y en mettra d'autre qu'on décantera encore ; & lorſqu'on aura fait deux ou trois fois cette opération, la terre ſera encore dans un état propre à recevoir le ciment & à être marchée.

Lorſque l'on a à travailler de la terre remplie de pirites, on les ſépare très-bien, en réduiſant la terre en coulis. Les pirites ſe dépoſent au fond, & on décante le coulis dans d'autres vaſes, où on le laiſſe dépoſer. Quoique cette opération entraîne, comme nous l'avons dit, à de grands frais, dans le cas où elle ſeroit abſolument indiſpenſable, on la rendroit beaucoup moins coûteuſe, en la faiſant en très-grand, c'eſt-à-dire, réduiſant à la fois & dans le même vaiſſeau grande quantité de terre en coulis, & ſe mettant toujours en avance de terre prête à marcher, de coulis à même de ſécher, de coulis fait, & de terre prête à réduire en coulis.

La conſtruction des fours de fuſion & la fabrication des pots. Rien n'a été plus arbitraire juſqu'aujourd'hui que la maniere de faire des fours, & la forme qui leur eſt convenable. Chacun s'en rapporte ſur cela aux idées vraies ou fauſſes qu'il s'eſt faites. Pluſieurs croient que la forme eſt aſſez indifférente quant à la chaleur ; & leur raiſon eſt que le four étant un milieu de feu, il eſt peu important de quelle forme ſoit ce milieu, pourvu qu'il ſoit milieu de feu, & puiſque d'ailleurs il paroît naturel de penſer que l'on peut porter tout eſpace, ſoit quarré, ſoit rond, ſoit oblong, *&c.* à un même degré de chaleur. Cet avis ne ſeroit pas le mien ; je ſerois plus porté à croire qu'en réuniſſant tous les objets, c'eſt-à-dire, la forme du four & la diſpoſition des courans d'air, on feroit de meilleur ouvrage, & on devroit s'attendre à un plus heureux ſuccès.

J'ai, en traitant des fours, deux choſes à détailler : 1°. la maniere de les conſtruire

(*a*) *Coulis* n'eſt autre choſe que, ſi l'on peut s'exprimer ainſi, une teinture d'argille, un lait d'argille, en un mot, une petite quantité d'argille fondue dans une grande quantité d'eau.

(*b*) On appelle *battée* la quantité d'argille qu'on peut marcher dans la même caiſſe.

quant à la main-d'œuvre & à l'emploi des matériaux; 2°. la forme qu'on a coutume de leur donner.

Il y a nombre de moyens praticables pour parvenir à la construction d'un four; faire des briques ordinaires avec la terre préparée, comme nous l'avons dit ci-dessus, les laisser sécher, & les faire cuire, après quoi on bâtit le four: ce seroit, on le sent, très-possible; mais 1°. il seroit à craindre que la liaison qu'on mettroit entre les briques, ne supportât pas l'action du feu, comme les briques elles-mêmes, & que ces mortiers, en prenant retraite, ne laissassent des joints trop considérables; alors quand la surface des briques viendroit à se vitrifier, chaque coin seroit une source de larmes, & il en pleuvroit dans le fourneau. 2°. La retraite des mortiers nuiroit à la solidité de l'ouvrage, en dérangeant la liaison des briques. 3°. Les paremens des briques étant autant de surfaces droites, dérangeroient l'exactitude de la courbe, qu'on donneroit pour forme au four; en outre, si l'on se trompoit dans la construction, il ne seroit possible de rectifier son ouvrage qu'en le recommençant. On éviteroit une grande partie de ces désagrémens, en employant l'argille molle, ayant seulement la dureté & la consistance nécessaires pour la rendre propre à être travaillée. Lorsque le four seroit parachevé, s'il y avoit des parties trop surbaissées, on en seroit quitte en coupant les portions excédantes, au lieu de démolir; tout comme s'il y avoit des parties trop élevées, en ajoutant de la terre également molle, on pourroit remédier au *deficit*.

Il y a des maîtres de *verrerie* qui se contentent dans leurs constructions de se faire apporter la terre en tas auprès d'eux, en prenant des portions qu'ils roulent dans leurs mains, & dont ils font des especes de saucissons connus sous le nom de *patons*, environ de cinq à six pouces de diametre sur un pied de long, & donnent à leur four la forme qu'ils veulent, en mettant ces patons les uns sur les autres, ou à côté des autres, selon le besoin, & les unissant par la compression. Une attention essentielle qu'ils doivent avoir, c'est de poser leurs patons, d'abord par un bout, & de les appliquer ensuite successivement d'un bout à l'autre, en appuyant depuis le commencement de l'opération jusqu'à la fin. On met en pratique cette façon de faire, dans la vue de chasser l'air, qui ne manqueroit pas de se loger entre les patons, si on les appliquoit les uns sur les autres immédiatement & sans précaution, & qui, outre qu'il gêneroit comme intermede l'union des parties du four, pourroit nuire par sa dilatation lorsqu'il sentiroit l'action du feu.

Voici une autre maniere de bâtir les fours, bien plus commode & bien plus en usage. Moulez votre terre en tuiles (*a*) d'échantillons propres à chaque partie du four, & qui soient distinguées par le nom de chacune de ces parties. Lorsque ces tuiles sont à un degré de dureté, tel que l'on puisse les rabattre sans les écraser, c'est-à-dire, qu'elles sont mi-seches, on les emploie.

On commence par bien nettoyer la place où on a à les poser; ensuite on la mouille avec du coulis, qui sert de mortier dans toute cette bâtisse: après quoi on pose la tuile, non sans l'avoir raclée avec soin dans tous ses paremens pour éviter les saletés & les corps étrangers, ainsi qu'une surface un peu trop seche qui empêcheroit la tuile de bien s'unir avec le reste de la maçonnerie. La tuile posée, on l'assure & on l'arrange en sa place par de légers coups de *batte* (*b*). Lorsque l'on a une assise de tuiles déposée, on en forme une seconde pardessus, après avoir ratissé les nouvelles tuiles, mouillé le lieu où l'on a à les placer, avec un balai trempé dans le coulis. On rebat avec un peu de force la seconde assise pour l'unir à la premiere, & ainsi de suite jusqu'à l'entiere confection du fourneau.

Lorsque le four est fini, on coupe les

(*a*) Nous parlerons de divers échantillons de tuiles, lorsque nous connoîtrons les diverses parties du four.

(*b*) La batte est un instrument de bois, ayant une surface convexe pour aller dans les parties concaves, ou une surface plane pour aller dans les lieux dont la superficie est plane. Quant à la longueur, elle est relative au lieu où l'on a à travailler. La batte a un manche de cinq à six pouces; elle sert à rebattre les diverses parties du four, lorsqu'il est construit pour empêcher les gersures occasionnées par la sécheresse; & dans le tems de la construction, à battre sur les tuiles pour en augmenter l'union.

bavures des tuiles, c'eſt-à-dire, les parties de la terre que la preſſion de la batte auroit forcé de déborder; ſi l'on retrouſſoit ces mêmes parties ſur les parois du four, elles ne pourroient jamais s'unir aſſez immédiatement auxdites parois, pour ne pas ſe détacher, & devenir une ſource de pierres.

L'inſtrument avec lequel on recoupe les parties du four qui en ont beſoin, s'appelle *gouge*. C'eſt un outil de fer d'environ deux pieds de manche, pour pouvoir le tenir à deux mains, & travailler avec force. Au bout du manche ſe trouve une petite plaque de fer quarrée, qui eſt vraiment la *gouge*; elle a environ trois à quatre pouces de large ſur à peu près autant de long, & elle eſt armée d'un tranchant acéré. La gouge peut être plate ou ronde. La plate ſert à recouper les endroits étendus en ſurface, & eſt terminée par ſes deux côtés par un rebord de trois à quatre lignes. La ronde ſert à recouper dans les lieux concaves; on enleve par ſon moyen de plus petites ou de plus grandes parties, comme les circonſtances l'exigent, par la propriété qu'elle a de ne toucher la ſurface à recouper, qu'en un nombre de points tel qu'on le veut, & ſuivant le beſoin.

Si l'on eſt obligé d'interrompre la conſtruction d'un four, lorſqu'on la reprend, il eſt prudent de racler les ſurfaces de l'ouvrage déjà fait antérieurement, & de les humecter, pour qu'elles puiſſent s'unir avec les tuiles plus humides qu'elles, qu'on y appliqueroit.

Lorſqu'un four eſt totalement conſtruit & recoupé, il faut être inceſſamment occupé à le rebattre, pour prévenir les gerſures, en reſſerrant les parties de l'argille à meſure qu'elles ſe ſéparent, pour augmenter de plus en plus l'union des parties en les approchant, & enfin pour hâter la ſéchereſſe. On ne voit pas au premier coup-d'œil le *quomodo* de ce troiſieme avantage; cependant, ſi l'on veut y réfléchir, on ſentira bientôt qu'un corps ne ſe deſſeche que par la diſſipation des parties humides. Ces parties, en ſe diſſipant, quittent l'intérieur pour ſe porter à la ſurface, & le rebattage les chaſſe, comme la preſſion chaſſe l'eau de l'éponge qui la contient. Le rebattage eſt encore utile, ſi l'on ſe trouve en danger de quelque gelée légere, par le mouvement où il met les parties.

Lorſqu'un four eſt parfaitement ſec, on le recuit & on l'attrempe; mais ce n'eſt pas ici le lieu de parler de cette opération.

La grandeur du four & ſa capacité ſont néceſſairement relatives à la meſure des pots qu'il doit contenir, & la meſure des pots l'eſt au pied ſur lequel on veut monter la fabrication. Plus les pots ſont grands, plus ils contiennent de matiere & plus on peut fabriquer; mais auſſi plus le four doit être grand. Il eſt à remarquer qu'il y a certaines meſures que l'on ne doit pas paſſer, pour la facilité de la chauffe, & pour ne pas augmenter la dépenſe en bois en plus grande raiſon que la fabrication. Il y a, par exemple, bien peu ou même point de différence dans l'emploi du bois, entre un four de ſept pieds & un de huit; mais ſi l'on excédoit de beaucoup la meſure ordinaire, on ſeroit ſujet à mécompte, & il ſeroit à craindre que la chauffe ne fût difficile; car ſi l'on mettoit beaucoup de bois à la fois, il charbonneroit, fumeroit & chaufferoit mal; ſi l'on en mettoit moins, il ſe réduiroit en flamme avec trop de précipitation, ſe diſſiperoit trop tôt pour que le tiſeur eût le tems d'en remettre de nouveau, & le four ſeroit en danger de jeûner.

Les parois du four ſe montent droites depuis le ſiege juſqu'à la hauteur des pots, c'eſt-à-dire, environ juſqu'à trente ou trente-un pouces, & les angles du four ſont ſenſibles juſqu'à la même élévation. Quelques conſtructeurs ont imaginé & pratiqué d'arrondir les angles du four, depuis les ouvreaux à cuvette; mais cette conſtruction ne peut être que nuiſible, parce que, à moins d'une extrême attention à pouſſer la cuvette bien avant ſur le ſiege, un de ſes coins ſe trouveroit ſous l'arrondiſſement du coin du four, qui ne pourroit manquer d'y répandre une pluie de larmes.

Lorſque les parois du four ſont élevées à la hauteur convenable, c'eſt là que commence la voûte, qu'on appelle communément *la couronne*; à la naiſſance de la couronne, ſe trouve le bas d'ouvertures connues ſous le nom d'*ouvreaux d'en-haut*,

qui ſuivent dans leur élévation la courbe de la voûte : il y a ſix ouveaux d'en-haut, trois au-deſſus de chaque ſiege ; nous ne parlerons que des trois d'un ſeul côté, ce que nous en dirons devant s'entendre également des trois autres : leur largeur & leur hauteur commune ſont d'environ dix pouces ou un pied ; ils ſont voûtés en plein ceintre. Le nom d'ouvreau du milieu déſigne ſuffiſamment ſa place ; il partage le côté du four en deux également ; quelques-uns appellent cet ouvreau, *ouvreau à enfourner*, tirant ce nom de l'uſage qu'ils lui donnent.

Les autres ouvreaux ſont nommés *ouvreaux à tréjeter*, ſervant à cette opération, comme nous le dirons par la ſuite : leur place doit être telle qu'on puiſſe travailler aiſément dans le pot & dans les cuvettes : le point du milieu de l'ouvreau doit être placé de maniere que ſi l'on tiroit une ligne de ce point à celui du milieu de l'ouvreau qui eſt immédiatement vis-à-vis de lui, cette ligne fût tangente à la circonférence du pot. Par cette diſpoſition, la moitié de l'ouvreau donneroit ſur le pot, l'autre moitié au-deſſus des cuvettes : or la diſtance du milieu de l'ouvreau à enfourner, au coin du four = 48 pouces ; le diametre du pot = 30 pouces ; il faut donc placer le milieu de l'ouvreau à tréjeter, à 18 pouces du coin du four.

A peu près à la même hauteur que les ouvreaux d'en-haut, ſe trouvent quatre ouvertures : ces ouvertures s'appellent *lunettes*, & ſervent à communiquer le feu du fourneau dans les quatre petits fours qui y ſont joints, & qu'on nomme *arches*. Les lunettes ſont rondes, & ont de quatre à ſix pouces de diametre ; leur orifice dans le four, vu leur direction oblique, ſe préſente en une forme ovale, & a de ſix à huit pouces de grand diametre ; le point du milieu de l'orifice en-dedans du four eſt environ à dix pouces de la ligne du milieu du four : par cette poſition, s'il ſe détachoit de la lunette quelques ſaletés, comme larmes, pierres, &c. elles tomberoient entre les deux ſieges, c'eſt-à-dire dans un lieu où elles ne pourroient nuire. Quant à l'ouverture de la lunette dans l'arche, rien n'en détermine la place, ſi ce n'eſt l'attention qu'on doit faire qu'elle dirige le feu vers le milieu de l'arche, pour que tout l'eſpace en ſoit plus uniformément échauffé.

L'élévation du four, depuis le plan géométral juſqu'au point culminant de la voûte = 8 pieds, comme la largeur & la longueur du four.

Toute l'étendue du four, au-deſſus des ouvreaux & des lunettes, eſt ce qu'on appelle *la couronne :* rien de plus indéterminé que la courbe que l'on donne à la voûte ou couronne ; ces deux courbes connues déterminent la forme de la couronne.

On pourroit faire la forme de la couronne d'un four de fuſion, purement circulaire.

Nous avons déjà dit quelque choſe des larmes qui ſe détachent de la couronne, & la définition que nous en avons donnée ſuffit pour faire connoître combien elles peuvent nuire : ces larmes tendent à ſe détacher de la voûte dans une direction verticale : on ſe débarraſſeroit d'une grande partie de cet inconvénient, en formant une nouvelle route aux larmes, & s'oppoſant à leur chûte perpendiculaire ; le cercle ne peut remplir cet objet, faiſant changer trop ſouvent de route aux larmes (*a*), & ne leur préſentant une inclinaiſon ni aſſez uniforme, ni aſſez rapide, pour les déterminer.

Il faut donc néceſſairement tracer la courbe de maniere qu'elle faſſe mieux le plan incliné.

Connoiſſant à préſent les différentes parties d'un four, c'eſt le moment de dire un mot des diverſes tuiles qu'on emploie à leur conſtruction. L'embaſſure ſe conſtruit ordinairement avec des tuiles quarrées, de dix pouces ou un pied ſur chaque face, & environ deux pouces d'épais. Le pied droit des tonnelles ſe monte avec des tuiles de vingt pouces ſur dix, & deux pouces d'épais ; les tuiles qui ſervent à former la voûte de la tonnelle, ont environ ſix lignes d'épaiſſeur de plus à un côté qu'à l'autre, & celles qui ſont le ceintre des tonnelles ont environ trois pouces d'épais d'un côté, ſur un ou un & demi de l'autre. Les tuiles de couronne

(*a*) On ſe repréſente le cercle comme un *polygone* d'une infinité de côtés.

ont dix pouces ou un pied de long, sur environ six pouces de large en un bout, & environ cinq en l'autre ; & environ deux pouces d'épaisseur en un bout, & un & demi en l'autre. Les sieges se font avec des tuiles qu'on pose de champ les unes à côté des autres. Le côté qui pose sur l'âtre a quarante-cinq pouces ; le côté qui joint l'embassûre, & qui fait la hauteur de la tuile sur son champ, est de vingt-huit pouces, hauteur du siege ; & le côté qui se trouve au haut de la tuile, & qui fait partie de la largeur du siege en sa face supérieure, est de trente pouces : l'épaisseur est de deux pouces. On voit aisément que les dimensions de la tuile de siege sont relatives à celles qu'on veut donner aux sieges.

Au reste, il est certain qu'avec le même échantillon de tuiles, on pourroit construire un four entier : on n'auroit qu'à les recouper relativement aux lieux où on voudroit les placer.

Le siege est la seule partie du four, qu'il y auroit un grand danger à construire avec un autre échantillon que le sien. Il arrive quelquefois que les pots qu'on est dans le cas d'ôter du four, tiennent fortement au siege, par la vitrification du cul du pot, & de la surface du siege. Or, si le siege étoit composé de tuiles d'embassûre, entassées les unes sur les autres, & non de grandes tuiles sur leur champ, il seroit à craindre qu'en faisant effort pour détacher le pot, on n'emportât des morceaux du siege.

Lorsque le four est fini de construire, & qu'il est bien sec, on le revêt d'une nouvelle maçonnerie en briques, soit ordinaires, soit blanches (*a*), tant pour faciliter le service, que pour augmenter la solidité du four, & le préserver des injures du dehors.

La maçonnerie en briques ordinaires, qui revêt le mormue entre les deux ouvreaux à cuvette, a environ vingt pouces d'épaisseur : elle forme un relais d'environ un pouce ou un pouce & demi, comme l'arche en forme un, pour donner la facilité de poser la tuile, dont nous verrons qu'on bouche l'ouvreau à cuvette. Les côtés ne sont pas une embrasure droite, en tombant perpendiculairement ; une telle position ne pourroit manquer de gêner le mouvement des outils qui doivent travailler à l'ouvreau à cuvette ; l'inclinaison des lignes n'a d'autre regle qui l'établisse, que l'exacte connoissance que le constructeur doit avoir des outils & de leur usage.

La maçonnerie dont nous venons de parler a deux pieds d'élévation : on place à cette hauteur des plaques de fonte ; ces plaques sont fort utiles aux opérations qui se passent aux ouvreaux d'en-haut : elles ont vingt pouces de large, relativement à l'épaisseur de la maçonuerie sur laquelle elles posent ; & en leur supposant un pouce ou un pouce & demi d'épaisseur, il reste encore près de cinq pouces de la plaque à l'ouvreau.

Sur les plaques s'élevent des piliers ou sortes de contreforts : ils me sembleroient assez bien nommés *éperons*. Je ne leur connois d'autre utilité que de fortifier la maçonnerie. Quant à la place des éperons, on doit laisser des relais assez grands pour placer avec facilité la piece dont nous verrons qu'on ferme l'ouvreau. Les côtés des éperons sont perpendiculaires au côté du four, parce que les outils que l'on emploie par l'ouvreau, n'ayant pas besoin de grands mouvemens, peuvent se passer de l'espace qu'on se procureroit. Il n'en est pas de même des ouvreaux à tréjeter ; comme on a à y manier des outils qui demandent du mouvement, on incline la ligne pour avoir l'embrasure plus évasée ; au reste, les éperons s'avancent jusqu'à environ quatre à cinq pouces du bord des plaques, & ont environ quatre pouces de largeur. L'élévation des éperons est déterminée par l'élévation du revêtement de la couronne, qui l'est par la hauteur des arches, dans la vue que le dessus du four & celui des arches soient de niveau.

Communément le dessus du four est tel, qu'une perpendiculaire abaissée de l'avancement tombe sur le bord de la plaque, & conséquemment s'avance plus que les ouvreaux, de la même quantité que le bord extérieur de la plaque ; on appelle cet avancement *sourcilier*, & on le garnit de tôle, qu'on charge de mortier d'argille commune, mêlée de

(*a*) Les briques blanches sont composées de terre à four & de ciment : elles ne different des tuiles qui servent à la construction du four, qu'en ce qu'elles sont faites avec moins de soin, & qu'on les emploie cuites.

foin, (*a*) qu'on appelle communément *torchis*. On voit par-là que l'éperon prenant à quatre ou cinq pouces du bord des plaques, doit laisser faillir le sourcilier d'environ quatre ou cinq pouces; le sourcilier est élevé d'environ neuf pieds & demi au-dessus de l'aire de la halle.

Depuis l'ouvreau on gagne le sourcilier, par un plan incliné : ce plan incliné est confondu dans la dénomination de *sourcilier ;* mais comme je crois intéressant de donner des noms aux différentes parties d'un tout, j'appellerai dans la suite ce plan incliné *talud*. On peut faire l'éperon & le talud en terre à four, dans les lieux touchés immédiatement par la flamme. Quant au surplus, rien n'empêche de le bâtir en briques ordinaires.

On revêt la couronne du four d'une seconde calotte, appliquée immédiatement sur la couronne, construite de briques blanches & de mortier d'argille ; cette seconde calotte s'appelle *chemise*. Au-dessus de la chemise on fait simplement un massif ordinaire, qu'on éleve jusqu'à la hauteur des arches, & qu'on couvre de torchis.

Pieces de four. Lorsqu'on chauffe le four, on est obligé de boucher les ouvreaux, en tout ou en partie, suivant le besoin. Le trop grand nombre d'ouvertures & leur grandeur ne pourroient que refroidir le four, & le rendre plus difficile à chauffer. Les ouvreaux à cuvette, qui sont les plus grands, & qui seroient par cette raison les plus nuisibles, sont fermés en total & hermétiquement, c'est-à-dire *margés*, au moyen d'une tuile cuite composée d'argille & de ciment, dite *d'ouvreau à cuvette ;* la tuile a vingt ou vingt-un pouces de large, & environ trois pouces de ceintre, ce qui lui donne environ vingt-quatre pouces de hauteur. La tuile se pose contre l'ouvreau ; & pour empêcher totalement la flamme de passer entre la tuile & les pieds droits de l'ouvreau, on garnit cet espace de torchis, ou mélange de foin & de mortier roulé sur terre, en forme de de saucissons (*b*).

Les ouvreaux d'en-haut ne sont jamais margés : ils servent de soupiraux & établissent le courant d'air ; mais il ne faut pas s'imaginer qu'on les laisse totalement ouverts ; dans ce cas le volume d'air extérieur qui donneroit à l'ouvreau, étant trop considérable par rapport à celui qui pousse la flamme dans le four par la tonnelle, disposée comme elle doit être pour chauffer, le combattroit & se feroit passage dans le four, qu'il ne manqueroit pas de refroidir. Pour obvier à cet inconvénient, on bouche les ouvreaux en partie avec des pieces qu'on y applique ; on en a de plus ou moins grandes, suivant qu'on desire plus ou moins d'ouverture. Lorsqu'on veut faire des soupiraux capables de produire un grand feu, on applique aux ouvreaux des pieces de 10 à 12 pouces de large sur autant de long, & on les appelle simplement *tuiles*. Lorsqu'on ne fait plus de feu, & qu'il ne s'agit que de fermer passage à l'air extérieur pour conserver la chaleur qui est déjà dans le four, & empêcher sa diminution trop précipitée, on met au lieu de la tuile une piece de douze ou treize pouces de large sur autant de long, qu'on appelle *plateau*. Les pieces d'ouvreau d'en-haut sont percées d'un seul trou, dans lequel on passe un instrument de fer d'environ quatre pieds de long, qu'on nomme *ferret*, lorsqu'on veut boucher ou déboucher les ouvreaux. Un seul trou suffit pour ces pieces, leur poids n'étant pas aussi considérable que celui des tuiles des ouvreaux à cuvettes. C'est sous les tonnelles qu'on fait le feu ; mais comme ces ouvertures sont les plus considérables d'un four, il est essentiel de le diminuer, pour s'opposer à l'accès de l'air extérieur & au refroidissement.

La tonnelle disposée pour la chauffe prend le nom de *glaie*, & les pieces qui composent la glaie s'appellent *pieces de glaie*. Pour faire la glaie on prend le milieu de la tonnelle ; & de ce milieu, prenant huit pouces de chaque côté, on place bien à-plomb deux

(*a*) Le sourcilier est destiné à retenir la flamme, & en s'opposant à ce qu'elle s'éleve, l'empêcher de faire incendie.

(*b*) Les tuiles des ouvreaux & cuvettes sont percées de deux trous servant à les prendre pour boucher & déboucher l'ouvreau, avec un *cornard*, instrument de fer long d'environ quatre pieds, & armé de deux pointes qu'on passe dans les trous de la tuile. Un seul trou suffiroit pour prendre la tuile ; mais on en met un second, parce que si le trou n'étoit pas bien au milieu de la tuile, son poids la feroit pencher à droite ou à gauche, & on auroit peine à la poser devant l'ouvreau : danger qu'on évite en perçant la tuile de deux trous.

pieces nommées *joues*, ayant quatre pouces de large, quatre pouces d'épais, & seize pouces de long. Sur les deux joues on place une piece de quatre pouces de large, sur quatre pouces d'épaisseur, & vingt-quatre pouces de long, qu'on nomme *chevalet;* ce qui forme une ouverture quarrée de seize pouces sur chaque face, que nous appellons *grand trou de la glaie*, ou *bas de la glaie.* Au milieu du chevalet on forme un trou de quatre pouces quarrés, par lequel on jette le bois, & qu'on appelle par cette raison *tisar.* Le bas de la glaie est divisé en deux par une piece qu'on appelle *chio.* Le chio a quatre pouces d'épais, & environ dix-sept pouces de longueur, sur autant de largeur; on le pose devant le grand trou de la glaie, & on l'unit au chevalet & aux joues avec du mortier. Le chio est percé d'un trou, pour le prendre avec le ferret. Lorsqu'on a besoin de boucher les ouvertures formées par le chio, on en vient à bout au moyen de deux pieces de fonte (*a*). Tout le reste de la glaie, depuis les joues jusqu'au pied droit de la tonnelle, & depuis le tisar jusqu'au ceintre, est bâti en briques ordinaires ou en morceaux d'échantillon de quatre pouces de large, sur autant de long. Il est, je crois, inutile de dire que les pieces, tant de la glaie que des ouvreaux, sont en terre à four.

Je ne parlerai pas de la construction des fours de glacerie, propres à être chauffés en charbon; je ne connois pas de manufactures de cette espece, qui emploient cette sorte de chauffe; mais d'autres *verreries* chauffent bien en charbon, leurs fours sont connus; & si l'on étoit obligé de chauffer de même pour faire des glaces, on pourroit imiter leur construction, en les adaptant aux manœuvres de la glacerie.

Nous avons déjà eu occasion de parler des arches, c'est ici le lieu d'en dire quelque chose de plus détaillé. Des quatre arches, trois sont destinées à y recuire les pots & les cuvettes, & la quatrieme à y conserver une certaine quantité de matiere prête à être enfournée dans les pots. C'est d'après ces différens usages, que l'on doit régler la forme des arches, & diriger leur construction. Les côtés des arches sont divergens entr'eux; cette divergence existe dans la vue de faciliter les mouvemens des grands outils, que nous détaillerons par la suite, en parlant des diverses opérations.

On monte les arches jusqu'à la hauteur d'environ trente pouces, en massif, qu'on peut construire sans inconvénient en pierres à bâtir ordinaires. A cette élévation de trente pouces, se trouve le pavé de l'arche qu'on fait en briques ordinaires sur leur plat. La forme intérieure de l'arche est réglée par l'emplacement des trois fonds de pot.

On laisse au-devant des arches à pots une ouverture; cette ouverture s'appelle *gueule de l'arche*, & sert au passage des pots, soit pour les mettre dans l'arche, soit pour les en tirer: elle a environ quarante-deux pouces de large sur autant d'élévation, & est voûtée en ceintre très-surbaissé.

La gueule de l'arche est fermée par une porte de tôle, communément appellée *ferrasse de l'arche*, qui s'abaisse sur la gueule au moyen d'un boulon, autour duquel la ferrasse tourne comme sur une charniere. Lorsqu'on veut ouvrir l'arche, la ferrasse est retenue dans la position horisontale par un crochet fixé pour cet effet aux bois de la roue, lieu au-dessus du four pour sécher le bois, dont nous allons bientôt donner la description.

Sur le même plan que les gueules des arches, se trouve une ouverture connue sous le nom de *bonnard.* Le bonnard n'a d'autre usage que de servir de tisar pour chauffer les arches, lors de la recuisson. Nous avons déjà eu occasion de dire que le feu du four communiquoit dans les arches au moyen des lunettes; mais il ne seroit pas assez fort pour terminer la recuisson, & on y ajoute par la chauffe des bonnards. Le bonnard a environ dix pouces de large & dix pouces d'élévation, voûté à plein ceintre.

On sépare le lieu où va le bois qu'on jette par le bonnard, du reste de l'intérieur de l'arche, par un petit mur appellé *claire-voie*, épais de quatre pouces, & bâti de briques.

L'élévation de la voûte de l'arche est d'environ cinquante-deux pouces, & les pieds

(*a*) Ces pieces sont connues sous le nom de *margeairs.*

pieds droits d'environ trente ou trente-deux.

Il y a quelque différence entre l'arche à matiere & celle à pots. Dans la premiere il n'y a point de bonnard, la gueule suffit à vingt pouces de large, n'étant destinée à passer que des pelles.

Il est mieux de paver l'arche à matiere, en fonte qu'en briques, à cause des parties de celles-ci qui pourroient se détacher. La lunette qui communique le feu du four dans cette arche, est un peu moins large que celle des arches à pots, ne servant qu'à tenir les matieres seches; or pour être dans cet état elles ont besoin de beaucoup moins de feu que les pots pour recuire.

L'arche à matiere se ferme par une plaque de tôle posée sur des gonds. Au-dessus de la porte est une petite cheminée d'environ quatre pouces quarrés, qui, faisant courant d'air, donne de l'action au feu de la lunette, & sert de sortie aux fumées qui pourroient en venir.

Les arches sont construites en briques ordinaires; l'épaisseur de leurs parois n'a rien qui la regle que la solidité de la bâtisse.

Au-dessus de la voûte de l'arche on éleve un massif qui donne pour hauteur totale environ neuf pieds & demi; on couvre le dessus des arches de torchis, comme le dessus du four.

Tout ce que nous avons dit jusqu'ici, prouve que l'air de la halle étant au niveau des ouvreaux à cuvette, doit être plus haute que le bas de la glaie ou l'âtre des tonnelles, de toute la hauteur des sieges. Il faut s'attacher à rendre cette pente la plus douce qu'on peut, depuis le devant des arches, pour faciliter l'usage des instrumens à roues, qu'on emploie dans ce lieu.

Les arches sont réunies par une voûte qui étant élevée d'environ quatre pieds au-dessus du ceintre de la tonnelle, suit la pente du terrein. On place ordinairement au-devant de la voûte une espece de sourcilier qui n'est pas d'une utilité assez marquée pour qu'on ne pût bien s'en passer. Le dessous de la voûte que nous venons de décrire, l'entre-deux des arches, est connu sous le nom de *glaie*, qui appartient proprement, comme nous l'avons dit, à la bâtisse dont on ferme la tonnelle; pour éviter l'équivoque & distinguer les divers lieux par divers noms, j'appellerai celui-ci *antre du tiseur*.

Au-dessus du four & de ses arches est un lieu qu'on appelle *la roue;* c'est un assemblage de pieces de charpente, disposé par l'intervalle des chevrons qui le composent, à recevoir le bois dont on chauffe le four, & destiné à l'y faire sécher.

La longueur de la roue est déterminée & est relative à l'emplacement qu'on a vis-à-vis de chaque glaie. Quant à la largeur, elle est déterminée par celle du four. Il ne faut pas que la roue avance trop au-dessus des ouvreaux, le feu pourroit y prendre. Les extrêmités de la roue sont soutenues par des chevalets; des cubes de dix-huit pouces sur chaque dimension, supportent la roue sur le dessus du four & des arches. On éleve les piles de bois sur la roue jusqu'à la hauteur d'environ sept ou huit pieds; un chemin regne d'un bout à l'autre de la roue, & donne la commodité de la charger.

Chaque partie de la roue a sa dénomination particuliere. On appelle *devantures*, les parties qui sont au-dessus des ouvreaux, *coin* ce qui se trouve au-dessus des arches, & *culée* ce qui est compris depuis le devant des arches jusqu'au chevalet de la roue.

Le four construit, la fabrication des vases nécessaires est le premier objet qui se présente. On connoît dans l'art de couler des glaces deux sortes de vases, savoir, les pots ou creusets, & les cuvettes. Les pots servent à contenir le verre pendant sa fusion, & pendant qu'il se met dans l'état de finesse où il doit être pour en former des glaces. Les cuvettes sont des creusets portatifs, où l'on transvase le verre prêt à être travaillé, pour pouvoir le tirer du four avec facilité.

Les pots des glaciers sont des cônes tronqués & renversés. La grandeur du pot est relative, comme nous l'avons déjà dit, au pied sur lequel on veut monter la fabrication. Celle-ci peut être assez avantageuse avec des pots de vingt-huit ou trente pouces de diametre en-bas, de trente ou trente-deux pouces de diametre en-haut,

& d'environ trente pouces d'élévation : l'épaiſſeur eſt d'environ trois pouces dans le cul, & de deux pouces dans la fleche. (*a*)

Il y a deux manieres de faire des pots, en moule ou à la main. Dans les deux méthodes on commence par former le cul du pot ſur un plan aſſez ſemblable à un fond de tonneau, qu'on appelle *fonceau.* Le fonceau eſt cloué ſur une eſpece de civiere pour pouvoir le manier avec aiſance. Quant à ſon diametre, il eſt réglé par celui qu'on veut donner au cul du pot.

Pour former le cul du pot, on jette la terre ſur le fonceau avec force, pour qu'il ne reſte aucun vuide entre le fonceau & le cul du pot. On paſſe & repaſſe pluſieurs fois les ongles & le deſſus des doigts ſur la terre, dans la vue d'en approcher les parties, de la rendre plus compacte, ſurtout de donner paſſage aux particules d'air qui feroient reſtées engagées dans la terre, & qui ne pourroient que nuire comme corps étranger, & comme corps ſuſceptible de dilatation.

Lorſque le cul du pot eſt fait dans l'épaiſſeur convenable, ſi l'on veut le monter en moule, on poſe ſur le fonceau le moule qui n'eſt autre choſe que des douves de tonneau, reliées en-haut & en-bas de deux cercles de fer léger qui les retiennent. Le moule ſe ferme & s'ouvre au moyen d'une charniere, & tient fermé par deux clavettes. On ſent très-bien que le moule doit avoir de dedans en dedans la meſure que l'on veut donner au pot de dehors en dehors.

Lorſque le moule eſt placé, le potier preſſe les bords du cul du pot juſqu'à ce que la terre touche le moule : c'eſt cette opération qui fait l'union du cul du pot à ſa fleche, & qui forme le jable (*b*). Le potier prend enſuite de la terre, dont il forme des patons, il poſe ſes patons tout autour du moule avec les mêmes précautions que nous avons indiquées en parlant des conſtructions de four. Sur cette premiere aſſiſe il en poſe une ſeconde, & ainſi de ſuite, juſqu'à ce qu'il ait atteint le haut du moule, inſtant où le pot eſt fini. Alors le potier n'eſt occupé qu'à l'unir en-dedans, en ôtant avec le doigt les parties qui débordent, & paſſant deſſus la main mouillée. L'ouvrier doit, pour la ſolidité de ſon ouvrage, appuyer de ſon mieux ſes patons, tant ſur ceux d'au-deſſous que contre le moule. La maniere dont il poſe ſes patons eſt encore pour lui un ſujet de grande attention ; il ne doit pas les poſer *ſtratum ſuper ſtratum*, mais de maniere qu'en approchant du moule ils faſſent la lame de couteau. Le paton ſupérieur fera la moitié de l'épaiſſeur, tandis que l'autre moitié ſera formée par le paton inférieur. Il y aura, ce me ſemble, plus de liaiſon de cette façon que ſi les patons ne faiſoient que poſer l'un ſur l'autre.

Le potier à la main agit comme le potier en moule, avec la différence que, n'ayant rien qui appuie ſon ouvrage, comme le potier en moule, il eſt obligé de travailler ſa terre un peu plus dure. S'il apperçoit que la terre ſoit un peu trop molle, il la laiſſe raffermir, & diſcontinue ſon travail. En commençant un pot, il place le fonceau ſur un eſcabeau, dans la vue de hauſſer ſon ouvrage & de travailler plus à ſon aiſe, & il baiſſe l'eſcabeau à meſure qu'il éleve ſon pot.

Le potier à la main, en poſant ſon paton, met la main gauche en-dedans du pot. Elle lui ſert d'un point d'appui, au moyen duquel il eſt en état de ſerrer les parties de ſon pot, & de lui donner autant de conſiſtance & de denſité qu'un potier en moule.

Les cuvettes ſont des vaſes quarrés : elles ſont dans le même cas que les pots, on les fait de même en moule ou à la main. Les moules à cuvettes ne ſont autre choſe que quatre planches quarrées qui s'aſſemblent à mortaiſes.

La grandeur des cuvettes dépend de la capacité des pots & du nombre des cuvettes qu'on veut que contienne chaque pot. Il ſeroit aiſé de déterminer géométriquement la capacité des pots, & par-là même les dimenſions des cuvettes. Mais ſi l'on ſuivoit en cela l'exactitude géométrique, on ſeroit en danger d'errer dans la

(*a*) On appelle *fleche* dans un pot, la partie du pot depuis le cul juſqu'au haut, comme on appelle *jable* la jonction du cul à la fleche.

(*b*) Le jable eſt la jonction du cul du pot à ſa fleche, & la fleche renferme toutes les parties du pot, depuis le cul juſqu'à ſon bord ſupérieur.

pratique. Le verre étant une matiere visqueuse & gluante, il s'en attache autour du pot en tréjetant, une certaine quantité qui est assez long-tems à couler jusqu'au fond du pot pour faire défaut dans l'opération. L'expérience nous apprend qu'un pot tel que nous les avons déjà décrits, contient six cuvettes de seize pouces sur chaque face de dehors en dehors, & seulement trois de vingt-six sur seize.

La manutention pratiquée pour faire des cuvettes est la même que pour faire des pots. On forme seulement les coins de la cuvette qui doivent être des angles droits, avec une petite équerre de fer qu'on passe intérieurement de bas en haut. Les cuvettes n'ont pas besoin d'une aussi grande épaisseur que les pots.

Les pots & les cuvettes en séchant se détachent du moule; lorsqu'ils en sont parfaitement détachés, on démonte le moule, ce qu'on appelle *démouler* les pots & les cuvettes. Lorsque la cuvette est démoulée, on forme avec de la terre qu'on y applique dans sa longueur & au milieu de sa hauteur, deux feuillures d'environ deux pouces de large, & six lignes de profondeur. On détermine ces deux dimensions au moyen d'une regle qu'on pose au côté de la cuvette, & autour de laquelle le potier place sa terre. Ces deux coulisses sont connues sous le nom de *ceintures des cuvettes*, & servent à les prendre avec les outils que nous décrirons dans la suite.

On doit avoir soin de rebattre les pots & les cuvettes, jusqu'à ce que la terre devienne trop dure pour céder à l'action de la batte.

On doit avoir le plus grand soin de procurer aux pots & aux cuvettes un desséchement égal, & point trop précipité: l'humidité contenue dans la terre ne pourroit se dissiper si promptement, sans occasionner des gerçures. Je ne sache pas d'autre précaution à prendre pour parvenir à ce but, que de tenir les pots & les cuvettes dans un lieu assez chaud pour éviter la gelée dans les saisons qui pourroient en faire courir le danger, assez renfermé pour être à l'abri des coups de vent, & tel qu'on n'ait pas à y craindre le hâle de l'été. Le desséchement est à la vérité long dans de tels endroits, mais il y est presque sûr: lorsque les pots & les cuvettes sont bien secs, on coupe extérieurement l'angle que forme la jonction du fond & de la fleche, pour donner prise aux pinces avec lesquelles on remue quelquefois ces vases, ce qu'on appelle *chanfreindre* les pots & les cuvettes.

De la recuisson & l'attrempage des fours & des creusets. Un four, quelque forme qu'on lui donne, ne sauroit être employé sans préparation, & cette préparation consiste à l'amener par degrés, pour ainsi dire insensibles, au degré de chaleur qu'il doit subir dans son travail. Si l'on exposoit tout-à-coup un four à l'action d'un feu violent, cette seule conduite seroit une raison suffisante pour sa destruction, l'humidité renfermée dans l'argille ne manqueroit pas de faire des ravages d'autant plus considérables que le feu seroit plus fort: les parties du four étant exposées trop précipitamment au feu, éclateroient plutôt que d'obéir à son action; & par toutes ces raisons, la solidité en seroit non-seulement exposée, mais indubitablement anéantie. Cette action d'amener le four par une chaleur graduée au point où il doit être, est ce qu'on appelle *attrempage & recuisson d'un four*.

On confond souvent dans le langage ordinaire *attrempage* & *recuisson*; je ne crois cependant pas qu'*attremper* & *récuire* soient synonymes. Il me semble qu'*attremper* exprime l'opération de monter peu à peu & avec ménagement la chaleur du four, & que *recuire* est chauffer quelque tems avec le dernier degré de feu, pour achever de faire prendre au four la retraite dont il est susceptible. Selon ma définition, la recuisson seroit la suite de l'attrempage, l'attrempage à son plus haut degré, en un mot, la perfection & le point définitif de l'attrempage.

On ne sauroit prudemment exposer un four à l'attrempage, sans qu'il soit aussi sec que l'air extérieur peut le sécher à lui seul. Il seroit dans cet état bien moins susceptible des ravages de l'humidité, en contenant beaucoup moins, & celle qui y étoit s'étant évaporée fort lentement.

Il eſt cependant très-difficile d'avoir un four à ce degré de ſéchereſſe, parce que, vu l'épaiſſeur de ſa maſſe, je ſuis convaincu qu'un an ſuffiroit à peine pour le deſſécher au point néceſſaire à l'attrempage; encore faudroit-il qu'il fût bâti dans un lieu bien ſec, ſur des fondations bien exemptes d'humidité, & qu'on travaillât ſous un climat favorable; car il eſt clair que toutes ces choſes entrent en compte dans les conditions du deſſéchement d'un four.

On peut deſſécher un four artificiellement d'une maniere auſſi ſûre & bien plus prompte; mais on doit avoir attention de faire long-tems à une diſtance de lui un feu peu violent, & dont il ne reçoive de chaleur, pour ainſi dire, que celle de la fumée. On ſent par les dangers qu'on courroit, en faiſant trop de feu, juſqu'à quel point il faut porter le ménagement & le ſcrupule dans ce deſſéchement artificiel.

On peut commencer à allumer le feu, dont nous venons de parler, vis-à-vis des deux tonnelles, un mois ou ſix ſemaines après ſon entiere confection; & alors un intervalle de trois ou quatre mois ſuffit, depuis la conſtruction finie juſqu'à la fin de la recuiſſon. On peut compter, ſi l'on veut, le tems du deſſéchement artificiel dans l'attrempage, & alors on ſera environ deux mois à attremper ou recuire. Si l'on avoit à attremper un four bien ſec, un attrempage bien ſoigné pourroit durer une douzaine ou une quinzaine de jours; ſa recuiſſon parfaite ſeroit l'affaire de cinq ou ſix jours de plus, & on auroit ſon four recuit dans environ trois ſemaines.

Voici comme on s'y prend ordinairement pour conduire le feu avec gradation lors de l'attrempage, en ſuppoſant le four bien ſec. On allume d'abord le feu à l'entrée de deux antres, & même en-dehors avec du gros bois. Après l'avoir laiſſé long-tems en cet endroit, pour que le four en ait été autant échauffé qu'il eſt poſſible qu'un tel feu l'échauffe à cette diſtance, on l'approche un peu davantage de la tonnelle, & on le laiſſe en ſa nouvelle place encore un certain tems. On l'approche de nouveau, & ainſi de ſuite, juſqu'à ce qu'il ſoit ſous la tonnelle, c'eſt-à-dire, dans l'intérieur même du four. On chauffe ſous la tonnelle toute ouverte encore quelque tems avec du gros bois: après quoi on fait la glaie; mais on chauffe ſans mettre le chio par le bas de la glaie, en le bouchant ſeulement d'une ferraſſe: on met le chio, & on chauffe avec du petit bois par le tiſar. C'eſt alors qu'on fait grand feu, & qu'on termine la recuiſſon.

On met les plateaux aux ouvreaux pendant l'attrempage, le feu ne devant pas être violent, & les courans d'air étant conſéquemment inutiles; mais à la recuiſſon, on ſubſtitue les tuiles aux plateaux.

Les arches ſe recuiſent très-bien, ſans ajouter de nouveaux ſoins. On n'a qu'à fermer les arches, laiſſer les lunettes débouchées; & lorſque les arches ſont auſſi rouges qu'elles peuvent le devenir par le feu des lunettes, on finit par les chauffer quelque tems au moyen du bonnard. Enſuite on les refroidit par gradation, en commençant par ſupprimer le feu du bonnard, margeant la lunette, & ouvrant enfin le devant des arches.

Toutes les précautions pratiquées lors de la recuiſſon d'un four, & le tems néceſſaire à cette opération reçoivent néceſſairement des modifications & des changemens relativement aux eſpeces de terre qu'on emploie, aux pays qu'on habite, au climat ſous lequel on vit.

Il n'eſt pas beſoin d'ajouter que pour faire un bon attrempage on doit avoir autant de ſoin d'empêcher que le feu pendant l'opération ne tombe, c'eſt-à-dire, ne paſſe promptement d'un degré de feu à un moindre, que l'on doit en avoir de ne pas donner tout-à-coup un feu trop violent, non-ſeulement par le riſque qu'on courroit ſi le four paſſoit ſubitement du chaud au froid, mais encore par le danger où l'on s'expoſeroit de nouveau en remontant le feu.

Quelques ſoins que l'on prenne de ménager l'attrempage, il eſt impoſſible d'anéantir totalement l'effet de la retraite des terres, & conſéquemment d'éviter tout-à-fait les gerçures; mais il eſt intéreſſant de réparer ce déſaſtre le mieux qu'il eſt poſſible: le chanvrage & le coulis ſont les moyens uſités en pareil cas. On inſinue

dans les gerçures, avec la lame d'un couteau, des filasses roulées dans l'argille, ce qu'on appelle *chanvrer*. Si les gerçures sont peu profondes, ou dans une position telle que le coulis qu'on y feroit passer n'y restât pas, ou n'y restât que très-difficilement, on remplit en entier la gerçure de filasse. Si au contraire la gerçure est telle qu'en bouchant un côté on pût y retenir du coulis, on place une filasse dans le lieu par où pourroit s'échapper le coulis, & on remplit tout le vuide avec un coulis un peu épais. Telles sont les gerçures des sieges. Comme presque toutes sont les joints des tuiles qui s'ouvrent plus ou moins, on chanvre le talud du siege pour retenir le coulis, & on coule par le dessus du siege. D'autres remplissent les vuides des sieges avec du sable pur, après avoir chanvré le talud : cette maniere a des avantages. Le sable plus coulant remplit mieux les moindres interstices ; & n'étant pas susceptible de retraite, la réparation a moins à craindre de l'action du feu. Le seul danger de cette méthode seroit que le contact du verre qui tomberoit sur les sieges, ne disposât le sable à la fusion; mais le risque diminue, si l'on observe combien le sable est insinué profondément dans l'intérieur du siege, & combien il est enveloppé de parties du siege, qui, étant argilleuses, lui font un rempart contre le verre.

Tous les artistes conviennent assez généralement de la nécessité de chanvrer, mais ils different beaucoup sur le tems de cette opération. Les uns attrempent leur four & le font rougir, le font ensuite refroidir par gradation, en margeant toutes les ouvertures & le démargeant peu à peu, chanvrent & procedent à réchauffer, ce qui est vraiment un second attrempage. Voici les raisons sur lesquelles ils fondent leur méthode. Après un grand feu, disent-ils, la terre a pris à peu près toute la retraite dont elle est susceptible, & on réparera conséquemment bien mieux les gerçures, puisqu'elles sont toutes déclarées. Leur principe est vrai ; mais, pour éviter un inconvénient, ils tombent dans de bien plus considérables. 1°. Ils courent le risque de deux attrempages, au lieu d'un seul. 2°. Ils perdent du tems. 3°. Que font-ils en échauffant & refroidissant leur four plusieurs fois ? Ils font passer ses parties successivement d'un état de contraction à un état de dilatation, & *vice versa ;* ce qui ne peut se faire sans déranger la position relative de ces mêmes parties, & sans altérer leur union.

D'autres artistes sentant tous ces inconvéniens, ont fait chauffer leur four, mais non jusqu'à le rougir, ont arrêté ensuite leur attrempage, ont chanvré & ont recommencé à attremper. Ils ont eu moins de risque à courir, ayant poussé moins loin le premier attrempage, ils ont perdu moins de tems, & le four a été en un moindre danger. A la vérité, leur four est moins bien réparé & à un plus grand feu, il se déclare des gerçures qui n'avoient encore pu paroître : mais c'est une croix du métier qui est bien plus aisée à supporter que les maux auxquels s'exposent les premiers. Le second parti est donc le meilleur: il n'est cependant qu'un palliatif, il laisse subsister les mêmes inconvéniens, & ne fait que les diminuer. On éviteroit tous les inconvéniens de la premiere méthode, par une troisieme qui conserveroit à la vérité le désagrément de la seconde : ce seroit de prendre pour chanvrer, le moment de l'attrempage où un ouvrier pourroit encore entrer & se tenir dans le four, & où il ne pourroit souffrir le moindre degré de chaleur de plus. On chanvreroit sans cesser d'attremper, on ne courroit risque ni de deux attrempages, ni de diverses températures, & on ne perdroit aucun tems (*a*).

J'ai vu des maîtres de *verrerie* s'aviser de mettre les pots verds dans le four avant la recuisson de celui-ci, & de les attremper & recuire en même tems qu'ils attrempoient & recuisoient leur four. Cette

(*a*) On sera peut être étonné que ce soit de filasse qu'on se sert pour raccommoder l'intérieur d'un four. Il paroît impossible qu'une matiere aussi combustible puisse subsister dans un milieu aussi ardent ; mais la terre dont elle est enveloppée, se cuisant autour d'elle, elle ne fait que charbonner, ne se consume pas, & on la retrouve dans cet état à la démolition d'un four. Quelques substances minérales qu'on mît à cet usage, elles n'y feroient pas à beaucoup près si propres : il seroit difficile d'en trouver qui ne fussent détruites par la calcination ou par la fusi n.

méthode a réussi à quelques-uns; conséquemment il n'y a pas moyen de douter qu'elle ne soit praticable, mais elle expose à des dangers. Lorsque le pot a reçu un certain degré de feu, une diminution de chaleur qui ne feroit rien au four à cause de son épaisseur, causeroit la perte totale du pot. Au reste, quand cette maniere de recuire les pots seroit prouvée être la meilleure, comme on use plus de pots que l'on ne recuit de fours, on seroit forcé d'en mettre une autre en pratique. Voici l'ordinaire. On place les pots dans l'arche, en faisant attention que les pots soient bien secs, l'arche froide, & la lunette bien bouchée; la disposition & l'arrangement des pots dans l'arche dépendent de la connoissance qu'on a de la manœuvre usitée pour tirer les pots de l'arche après leur recuisson. La seule observation que font ceux qui les placent, c'est de ne pas gêner cette manœuvre, & en même tems de ne pas approcher les pots de la claire-voie, de peur que le premier coup de feu sortant de la lunette ne les touche & ne les endommage. (*a*)

Lorsque les pots sont placés dans l'arche, on la laisse quelque tems ouverte, en cas que sa température ne soit pas semblable à celle de laquelle sortent les pots. On bâtit ensuite le devant de l'arche, ce qu'on appelle en terme de métier, *faire l'arche*, faire *la glaie de l'arche*. On laisse seulement un espace ouvert au haut de la gueule de l'arche, pour établir le courant d'air, lorsqu'on la chauffera: on dispose le bas de la glaie de l'arche, de maniere qu'on puisse aisément y pratiquer une petite ouverture pour voir l'état des pots, lorsqu'on le desire. Après que les pots ont été quelque tems dans l'arche faite, on démarge la lunette; mais il faut le faire avec beaucoup de précautions. On se contente de faire tomber par le bonnard, avec l'instrument qu'on appelle *grand-mere*, un peu du mortier qui retient l'espece de plateau nommé *margeoir*, qui bouche la lunette; à une autre occasion, on en fait tomber une plus grande partie. On opere de même jusqu'à ce que rien ne retienne le margeoir, & l'on donne par ce moyen le feu le plus doucement qu'il est possible; lorsque le margeoir est tout-à-fait décollé de la lunette, on l'en écarte de maniere qu'il y ait environ trois lignes entre la lunette & lui, ce qu'on appelle *détacher le margeoir*. On l'écarte toujours de même, par gradations insensibles, jusqu'à ce qu'il touche la claire-voie; alors on repousse le margeoir plus loin que la lunette de devant, laquelle on l'ôte: c'est à compter de ce moment que la lunette fait sur les pots tout l'effet qu'on peut en attendre. Lorsque son feu a commencé à faire changer de couleur à l'arche, on allume le bonnard. D'abord on y jette une bûche de gros bois, qu'on y laisse prendre seule; on augmente le feu peu à peu, & enfin on le pousse le plus fort qu'on peut. On doit avoir attention de suivre le bonnard avec régularité, & de ne pas laisser tomber le feu; encore moins, si par hasard il tombe, doit-on le remonter trop précipitamment.

Pendant toute la recuisson des pots, les ferrasses que nous avons dit s'abaisser sur le devant de l'arche, restent abattues. La recuisson totale dure environ sept jours, on peut même la faire en cinq, mais il faut alors des pots bien secs, & beaucoup d'exactitude. La recuisson est d'autant plus parfaite, que la chaleur de l'arche, lorsqu'on en retire les pots, est plus approchante de celle du four; ils s'apperçoivent moins du changement de température en entrant dans le four, sur-tout si l'on a pris la précaution de diminuer un peu le feu de celui-ci. La recuisson se termine en réchauffant le four avec précaution, & le remontant par degrés.

Tous les pots, de quelque terre qu'ils soient construits, ont besoin de souffrir un très-grand feu avant qu'on les remplisse de matiere vitrifiable: il est bon qu'ils prennent, sans être gênés, la retraite dont ils sont susceptibles. Si l'on remplissoit le pot avant qu'il eût pris sa retraite, il ne tendroit pas moins à la prendre, il ne pourroit le faire avec régularité, & également empêché par le verre qu'il contien-

(*a*) On éleve les pots sur des briquetons, pour que le feu puisse toucher le cul en-dehors, comme la fleche, & d'ailleurs pour pouvoir, en ôtant un des briquetons, faire pencher le pot du côté qu'on le veut.

droit, & cette retraite gênée occaſionneroit ſans contredit dérangement de parties, déchirement, déſunion.

Lorſque les pots ſont recuits, on ne ſait guere leur bon ou mauvais état, que par l'inſpection. On cherche cependant à en juger par le ſon, en frappant légérement le haut de la fleche avec le crochet *à tirer les larmes*, ce qu'on appelle *ſonder les pots;* c'eſt ainſi qu'on juge au ſon, ſi une cloche eſt fêlée ou non. Rien n'eſt ſi équivoque que cette indication; de mauvais pots ſonnent quelquefois très-bien, & il arrive que de bons pots ſonnent mal.

Il en eſt de la recuiſſon des cuvettes, comme de celle des pots; on la conduit de même, & elle eſt ſujette aux mêmes inconvéniens. On pratique, en faiſant la glaie de l'arche à cuvette, une ouverture ſemblable aux ouvreaux à cuvette, on la tient margée avec une tuile, & c'eſt par-là qu'on tire les cuvettes de l'arche.

Il faut trois choſes pour une bonne recuiſſon, le ménagement du feu, la ſéchereſſe de l'arche, & la ſéchereſſe des pots.

Le ménagement du feu. On en a déjà vu les raiſons.

La ſéchereſſe de l'arche. Lorſqu'elle eſt humide, les vapeurs qui s'élevent du pavé frappant le cul du pot, déjà chaud, le détériorent néceſſairement, le font gercer, & vont quelquefois même juſqu'à le détacher de la fleche.

La ſéchereſſe des pots. Un pot peu ſec peut à toute rigueur ſe recuire à force de précautions: mais il eſt continuellement en danger. J'en ai vu qui paroiſſoient très-bien recuits, & dont l'intérieur n'avoit ſeulement pas changé de couleur. Les ſurfaces étoient recuites, & l'humidité s'étoit trouvée retenue dans le milieu & comme concentrée. Or, qu'arrive-t-il? A quelque coup de feu un peu plus violent, elle cherche à forcer les barrieres qui la retiennent, & le pot périt.

Lorſqu'un pot eſt manqué à la recuiſſon, je ne lui connois que deux ſortes de défauts, les *gerçures* & les *calcinures*, à moins que, par un coup de feu trop ſubit, il n'ait éclaté en nombre de morceaux. Les gerçures ſont de deux ſortes; les unes vont de haut en bas, & les autres parallélement au cul du pot. Elles ſont toutes les effets d'une humidité trop promptement diſſipée; mais les ſecondes, qui ſe trouvent dans le ſens des patons, joignent à cette raiſon celle de la mal-façon dans la conſtruction du pot; c'eſt une preuve que le potier n'a pas fait tout ce qu'il auroit dû, pour joindre bien parfaitement ſes patons. Les gerçures ſont quelquefois occaſionnées par l'air qui eſt reſté entre les patons, & que l'ouvrier a négligé d'en faire ſortir.

Les gerçures attaquent toute l'épaiſſeur du pot, & conſéquemment un pot gercé eſt abſolument hors de ſervice. Il n'en eſt pas de même de ce que j'appelle *calcinures;* elles n'ont point de route fixe ſur la ſurface du pot; elles ont l'air, ſi l'on me permet la comparaiſon, des lignes qui déſignent une carte géographique. Elles ne touchent ordinairement que la ſuperficie, & ne pénetrent que très-rarement à l'intérieur.

Il eſt imprudent de s'expoſer au ſervice de pareils pots; mais dans de grands beſoins, j'ai vu des pots attaqués de calcinures durer long-tems.

Je regarde les calcinures comme l'effet d'un corps froid, qui a touché le pot lorſqu'il étoit chaud, mais qui ne l'a pas touché aſſez long-tems pour nuire aux parties du milieu.

On conſerve des pots ou des cuvettes tout recuits dans les arches; mais on s'expoſe à un nouveau danger, en ramenant l'arche par degrés, de ſa grande chaleur au ſimple feu de la lunette. On pourroit s'en garantir, en laiſſant toujours le bonnard allumé: ce qui feroit une dépenſe de bois trop conſidérable, ſi l'on étoit obligé de l'entretenir long-tems.

Choix des matieres vitrifiables, & leur préparation. A l'exception des chaux métalliques, aucune ſubſtance ne ſe vitrifie ſeule & ſans mêlange, par la ſimple action du feu. Le ſable lui-même, qu'on regarde communément comme la baſe du verre, ne change point de nature par l'action du feu le plus violent, lorſqu'il eſt pur. Des expériences occaſionnées par le haſard, ont appris que le ſable, mêlé à des ſubſtances alkalines, fondoit, & faiſoit du verre. Les cendres des végétaux, qui contiennent beaucoup d'alkali fixe, ont ſervi de fondans; la

foude a été employée de préférence, comme la cendre qui contient le meilleur alkali, & elle a été la feule en ufage dans les glaceries. Le mêlange du fable & de la foude, faifant un verre verd qui colore de même les objets qu'on regarde au travers, on y a additionné de la *manganefe*, fubftance minérale, dont la propriété eft de colorer le verre en rouge, & d'être volatile. Elle aide, par fon évaporation, à la diffipation du principe colorant; & lorfque la dofe n'en eft pas affez forte pour qu'il en refte trop après la fufion & l'affinage, elle donne au verre un œil diaphane & animé, fort agréable.

Ayant une fois déterminé quelle fubftance devoit entrer dans la confection du verre, il a fallu fe décider par les obfervations des phénomenes, fur les meilleures efpeces de ces fubftances.

On a remarqué que le fable coloré donnoit au verre une couleur défagréable: on a obfervé que le fable fin fondoit avec plus de facilité que le gros. Par ces confidérations, on s'eft déterminé pour le fable fin & blanc. Celui qui en un certain volume préfente un œil azuré, n'eft pas moins bon.

Lorfqu'on a été déterminé pour les qualités du fable, on a cherché les moyens de lui donner ces qualités, ou du moins de les lui procurer à un degré plus éminent. Le fable ne peut être coloré que de deux manieres, ou par le mêlange d'argille impure, ou dans les parties propres qui le conftituent. Les parties argilleufes font affez bien emportées par la lotion. Voici comme on s'y prend pour laver le fable. On remplit un baquet d'eau, & on paffe du fable dans l'eau avec le tamis (*a*), garni de poignées de fer; par ce moyen le fable reçoit, en tombant dans l'eau, une agitation affez confidérable, & très-propre à en favorifer la lotion. Lorfqu'il y a une certaine quantité de fable dans le baquet, on l'agite, & on la retourne avec une palette emmanchée d'un manche de bois. L'eau fe colore en fe chargeant des parties argilleufes qui étoient auparavant combinées avec le fable. On la verfe & on la renouvelle. On remue de même le fable dans la nouvelle eau, qu'on renouvelle encore lorfqu'elle eft falie, & on en agit de la forte jufqu'à ce que l'eau refte claire; alors le fable eft fuffifamment lavé. Les dimenfions des outils propres à cette opération, n'ont rien qui les décide exactement; il faut feulement qu'ils foient d'une longueur commode pour le fervice. Quant à la palette, elle reffemble fort à une petite beche de jardin.

Lorfque le fable eft coloré dans fes propres parties, la lotion n'y remédie pas. Alors on diffipe le principe colorant, en expofant le fable à l'action d'un feu capable de l'évaporer. Communément on ne fait fubir cette opération au fable, que quand il eft mêlangé avec la foude; nous en dirons un mot en parlant des frites.

Les foudes n'ont d'autre qualité defirable, que celle de contenir beaucoup d'alkali, & de le contenir d'une bonne nature. Celles d'Alicante font les meilleures qu'on connoiffe, & les plus en réputation. Celles de Sicile en approchent beaucoup; celles de Carthagene font moins bonnes, en ce qu'elles contiennent des fels neutres, non-feulement inutiles, mais même nuifibles à la fufion & à l'affinage. Celles de Languedoc, qu'on cultive aux isles Sainte-Marie & dans le diocefe de Narbonne, font affez bonnes. Elles font connues dans ce pays fous le nom de *falicot*. Le verre qui en réfulte parvient rarement à un affinage bien parfait; il eft cependant marchand.

On entend communément par *foude*, la cendre du *kali majus cochleato*, plante marine la plus propre à être brûlée pour l'ufage des verreries. On cultive cette plante avec grand foin dans les pays de bonne foude, & on lui fait recevoir autant de façons qu'au froment.

Il eft inutile d'entrer dans la defcription de la plante: elle ne peut fervir au maître de *verrerie*, que lorfqu'elle eft brûlée, & il lui fuffit d'en connoître la bonne qualité dans cet état. Nous dirons cependant un mot de la maniere dont on fait l'incinération des plantes.

On a obfervé que les cendres des plantes feches ne contiennent pas autant d'alkali, que

(*a*) Le tamis peut être de crin ou de fils d'archat très-ferrés. Il eft intéreffant qu'il foit affez fin pour que les parties hétérogenes qui pourroient être mêlées au fable, reftent dans le tamis, ayant moins de difpofition que le fable, à paffer au travers.

que celles des plantes qui ne le sont qu'autant qu'il le faut pour pouvoir brûler ; & que plus les cendres des plantes renferment de phlogistique, plus il s'y trouve d'alkali ; comme on voit que le charbon en contient plus que les cendres ordinaires. Ce sont ces observations qui doivent diriger dans la maniere de faire l'incinération des plantes. Brûlons-les mi-seches, & ne les brûlons pas à l'air libre ; le phlogistique se dissiperoit avec trop de facilité ; d'ailleurs l'acide, que l'air ne manqueroit pas d'y apporter, se combineroit avec l'alkali, & formeroit des sels neutres.

Voici comme on s'y prend pour brûler les plantes. On fait dans la terre un trou représentant un cône renversé ; on tapisse le tour du cône de plantes, & on fait du feu au sommet. Celui qui sert cette espece de fourneau, pose des herbes sur le feu, & en remet de nouvelles autour du cône. Il en agit toujours de même, jusqu'à ce que le trou soit presque plein de cendres. Alors on les remue, à peu près comme on remue la chaux qu'on éteint ; & les sels qui y sont contenus, fondus par l'action du feu, forment une sorte de pâte. Lorsqu'on en est à ce point, on couvre le trou de terre ; & les cendres qu'on y laisse quelque tems refroidir, parviennent à se coaguler, & à former un corps solide assez dur pour obliger de le casser avec une masse, lorsqu'il s'agit de le tirer du fourneau.

On pourroit faire ces sortes de fourneaux en briques ou en grès, & on seroit même alors dans le cas de ménager au sommet du cône un courant d'air propre à favoriser l'action du feu. Je préférerois la construction en grès, cette matiere étant plus analogue que la brique, à la composition du verre, & les parties qui s'en détacheroient, étant conséquemment moins dangereuses.

La bonne soude contient ordinairement la moitié de sel. Elle n'est jamais parfaitement connue, que par l'expérience de la fusion, après son mélange avec le sable. Voici cependant les marques auxquelles on se rapporte. On regarde comme la meilleure soude, la plus noire, la plus pesante, & celle dont le goût est le plus âcre, le plus caustique, en un mot, le plus alkalin.

On ne fait subir à la soude d'autre préparation, lorsqu'on l'emploie en nature, que de l'écraser au bocart, la tamiser bien fin, pour favoriser son mélange avec les autres matieres, & la priver de son principe colorant, par la calcination qu'elle éprouve lors de la fritte : opération que nous détaillerons dans la suite.

La manganese se tire de Piémont ou de Suisse. Celle de Piémont est bien meilleure : j'en ai employé de Suisse, qui donnoit au verre un rouge pâle & désagréable. La manganese forme des masses noires, qui présentent, lorsqu'on les casse, des grains fins & brillans, comme ceux de l'acier. On regarde comme la meilleure, la plus noire, & celle à laquelle on ne remarque point de taches. Elle ne reçoit d'autre préparation, que celle d'être épluchée avec des marteaux tranchans, (à peu près comme on épluche la terre) pour la priver de certaines parties ferrugineuses, qui se manifestent par la couleur rouge ; on l'écrase ensuite au bocart, & on la tamise au tamis le plus fin, pour la mêler aux autres matieres.

On fait entrer aussi dans les compositions du verre, des morceaux de glace, communément appellés *cassons* On doit avoir attention qu'ils soient de belle couleur, & analogues, s'il est possible, à la composition dont on se sert. Des cassons de mauvaise couleur la communiqueroient aux glaces dans la fabrication desquelles ils entreroient ; & des cassons de densité différente de celle des glaces qu'on auroit intention de faire, ne pourroient que gâter le mélange, & occasionner un défaut d'union dans les parties. On doit aussi se donner le plus grand soin pour enlever aux cassons les défauts qui seroient susceptibles de rester les mêmes après la nouvelle fusion, (telles sont les larmes & les pierres) & à enlever les saletés qui se trouveroient sur la surface desdits cassons. Un épluchage bien exact sert à bannir les larmes & les pierres, comme aussi à séparer le verre de mauvaise couleur ; & la lotion ôte les saletés de la surface. On lave les cassons en les mettant dans un panier dont le fond est à peu près comme celui des caserets où l'on met à égoutter le fromage. On remue le panier plein de cassons, le tenant par l'anse, à peu près comme on tourne un tamis. On peut employer les caf-

ſons ſeulement épluchés & lavés ; mais communément on leur fait ſubir une autre opération : on les calcine, c'eſt-à-dire, qu'on les fait rougir dans un four exprès pour cet uſage, fait comme nous décrirons dans la ſuite les fours à fritte. On les remue avec un *rable*, outil dont nous donnerons une plus exacte deſcription, en parlant des frittes. Lorſque les caſſons ſont bien rouges, on les entaſſe ſur le devant du four avec le rable ; on les prend avec des pelles de tôle, qui ont un pied de long, ſur environ huit ou dix pouces de large, & quatre pouces de rebord, emmanchées d'un manche d'environ ſept pieds, dont trois & demi en fer, & trois & demi en bois ; & on éteint les caſſons rouges dans l'eau. Le refroidiſſement ſubit qu'ils éprouvent les fait caſſer, & les réduit en petites parties ; on a par-là l'avantage de pouvoir les mêler plus parfaitement aux autres matieres, dont la combinaiſon produit le verre. Les caſſons calcinés prennent le nom de *calcin* ; & c'eſt dans cet état qu'on les emploie.

Le mélange du calcin à la compoſition du verre, donne des avantages. Comme c'eſt une matiere qui a déjà été fondue & affinée, & qui eſt déjà verre, elle diſpoſe les autres à la vitrification ; elle abrege leur affinage, & leur donne plus de conſiſtance & de liaiſon que n'en auroit du verre neuf ; c'eſt-à-dire, dans lequel il ne ſeroit entré aucun calcin. Je dirois, ſi l'on me permettoit l'expreſſion, que par le moyen du calcin, la compoſition eſt plus tôt verre, & l'eſt plus parfaitement. En outre, on met de cette maniere à profit les rognures des glaces qu'on a été obligé de recuire.

Il nous reſte à dire un mot d'une autre maniere de compoſer, qui eſt moins anciennement en uſage que celle dont nous venons de parler.

La ſoude eſt compoſée de ſel alkali fixe, vulgairement appellé *ſalin*, qui eſt ſeul le *fondant*, & d'une baſe calcaire. On a pris le parti d'extraire le ſel de la ſoude ; & au lieu de la terre calcaire qui étoit combinée avec le ſel, à laquelle eſt attachée la plus grande quantité de principe colorant, (comme on le remarque à ſa couleur noire après l'extraction) de la proportion de laquelle le fabricant n'eſt jamais le maître, on emploie de belle chaux, la plus blanche & la plus pure qu'on peut trouver. L'artiſte a du moins l'avantage d'être maître de la proportion de ſa chaux.

On peut employer la chaux éteinte : dans ce cas on ſeroit obligé de la laiſſer ſécher, pour la paſſer au tamis fin. On évite cette longueur, en n'y jetant que l'eau qu'il faut pour la faire tomber en effloreſcence, & réduire en pouſſiere les morceaux un peu gros. On peut même, pour moins d'embarras, la laiſſer fuſer à l'air, & en paſſer la pouſſiere au travers d'un tamis, pour la faire ſervir aux compoſitions. Il y auroit peut-être alors des morceaux qui, à la vérité, ne fuſeroient qu'imparfaitement, à moins d'un très-long tems ; mais on auroit toujours le premier moyen ; & en outre, dans un établiſſement de cette importance, on trouveroit d'autres uſages aux chaux de rebut, comme les bâtiſſes, les recrépis, *&c.*

On remarque que les glaces dont le verre a été compoſé en ſel, ſont plus tranſparentes que celles dont il a été compoſé en ſoude.

Maniere d'extraire les ſels de ſoude. La qualité des ſels d'être miſcibles à l'eau, fournit le moyen le plus ſimple de les ſéparer de la baſe calcaire, avec laquelle ils ſe trouvent combinés dans la ſoude.

Qu'on jette dans l'eau la ſoude bien pulvériſée & paſſée par un tamis fin, & qu'on l'agite pour aider à la diſſolution ; la laiſſant repoſer enſuite, la baſe calcaire ne manquera pas de ſe précipiter, & l'eau de reſter claire, chargée de l'alkali qui étoit renfermé dans la ſoude. Alors, en faiſant évaporer l'eau, on obtiendra l'alkali. L'opération en entier s'appelle *extraction de l'alkali*. Elle doit être dirigée par les phénomenes qu'on a eu occaſion d'obſerver, & par les expériences déjà faites, tournant toujours ſes vues du côté de la prompte extraction & de l'économie, ſur-tout celle du tems.

Après que nous aurons parlé de l'opération en elle-même, nous parlerons des divers moyens employés à la faire, & de différentes machines à extraire.

Pour obtenir une plus grande quantité de ſalin dans un même tems, ce qui eſt en effet perfectionner & abréger l'opéra-

tion, il faut que l'eau avec laquelle on a lessivé la soude, soit plus chargée de sel, ou, pour parler d'une maniere plus analogue au langage ordinaire, il faut que la lessive soit plus forte. Mais il y a une quantité de sel, au-delà de laquelle l'eau n'en sauroit dissoudre davantage; ce qu'on appelle *son point de saturation*. On estime qu'il faut environ huit livres d'eau pour une livre de soude d'*Alicante*. Ce n'est pas qu'il n'y ait des modifications relativement aux diverses eaux: on doit donc chercher à saturer l'eau avant d'en commencer l'évaporation.

Lorsqu'on en est à ce point, voici les phénomenes qu'on a observés, & d'après lesquels il est à propos de régler l'évaporation.

Si l'eau s'évapore lentement & à un feu léger, l'alkali qui en résulte, renferme beaucoup de sels neutres; si elle s'évapore à petits bouillons, le salin est plus pur; si elle s'évapore à gros bouillons, on gagne la promptitude dans l'opération.

J'ai oui dire à quelques personnes qui se donnoient pour habiles glaciers, que l'alkali obtenu par l'évaporation à gros bouillons, étoit plus grossier que celui qu'on obtenoit par l'évaporation à petits bouillons; c'est-à-dire, qu'il renfermoit des parties calcaires, provenant de la base de la soude. Il me semble avoir des raisons de douter de ces différences. Comment, après l'évaporation, peut-il rester des parties calcaires, si la lessive a été bien clarifiée? & si elle ne l'a pas bien été, comment dix pintes de lessive évaporées à petits bouillons, jusqu'à siccité bien parfaite, laisseront-elles moins de base calcaire mêlée à l'alkali, que dix pintes de la même lessive évaporées à gros bouillons jusqu'au même degré de siccité? La base renfermée dans les dix premieres pintes aura-t-elle reçu, par l'évaporation à petits bouillons, la propriété d'être volatile, pour ne plus s'y trouver après l'évaporation? On sent combien il seroit absurde de le penser.

Il est bien plus aisé de concevoir comment il peut y avoir plus ou moins de sels neutres, mêlés à l'alkali suivant les diverses manieres de faire l'évaporation. L'air a bien plus de facilité à communiquer de l'acide à la lessive, lorsqu'elle s'évapore à un feu très-léger, & qu'elle n'est pas dans ce mouvement violent de dilatation & d'expansion qu'elle communique à l'athmosphere environnant, & qui doit tendre à éloigner les corps étrangers.

D'après ce raisonnement, l'alkali qui résulte de l'évaporation à gros bouillons doit être plus exempt de sels neutres, que tout autre. Cette raison, jointe à la promptitude de l'opération, doit faire préférer l'évaporation à gros bouillons.

Toutes les diverses machines à extraire le salin, ne consistent qu'en vases qui servent, les uns à faire la dissolution, les autres à évaporer. Elles ne different entre elles que dans la disposition desdits vases pour la commodité du service, l'exactitude de l'extraction, & l'économie des alimens du feu.

Il y a des regles qui naissent de la chose, & qui doivent être communes à toutes les machines. Par exemple, on doit faire les vases de dissolution plus profonds que les autres, pour pouvoir y lessiver une plus grande quantité de soude; & ceux d'évaporation plus larges, afin que donnant à l'eau une surface plus étendue, l'évaporation en soit plus prompte. Ceux-ci ont moins besoin de profondeur que les premiers. On sent bien que les vases ne peuvent être que de métal, & parmi les métaux, que de fer ou de cuivre. On est obligé de bannir ce dernier, parce que l'alkali le corrode & le détruit en peu de tems. On emploie très-bien la fonte, ainsi que le fer; mais on a des observations à faire. Le feu calcine le fer, ainsi que tous les métaux imparfaits, & fait casser la fonte assez aisément. Comment se mettre à l'abri de ces inconvéniens? Par l'attention scrupuleuse de ne laisser jamais les chaudieres sans eau. Mais d'un autre côté, comment obtenir le salin, si l'on ne peut pousser l'évaporation jusqu'à siccité? Lorsque l'eau a assez bouilli pour passer de beaucoup le point de saturation, on la transporte dans d'autres chaudieres, où l'on entretient une chaleur bien moindre, souvent même avec de simples braises. L'eau entretenue chaude, continue à s'éva-

porer, plus lentement à la vérité; mais elle ne laisse pas de s'épaissir encore. D'ailleurs elle a été tréjetée, contenant plus d'alkali qu'elle n'en peut tenir en dissolution; au moyen de quoi l'alkali superflu tombe au fond, & l'on doit avoir soin de l'en retirer tout de suite avec des écumoires de fer, d'environ six pouces sur chaque face. Le sel chauffant de plus près, & touchant le fond de la chaudiere, ne manqueroit pas de s'y sécher, d'y former croûte, & le fond de la chandiere se calcineroit nécessairement, n'étant plus touché par l'eau. On voit par-là que les dernieres chaudieres, connues sous le nom de *chaudieres de réduction*, sont les plus tôt gâtées: c'est un inconvénient du métier, auquel je ne vois pas trop comment remédier.

Si l'on vient à arrêter l'extraction, il y a toujours quelques eaux de reste; mais il n'est pas mauvais d'avoir déjà de la lessive prête, lorsqu'on recommence à extraire. Si l'on cesse pour ne recommencer jamais, on s'expose au risque de pousser la derniere évaporation jusqu'à siccité.

La figure quarrée est en quelque maniere adoptée pour les chaudieres de *salines*. (a) C'est la plus favorable à la disposition des chaudieres, & même à leur construction, sour-tout si elles sont en fer. Car dans ce cas on les forme de tôles clouées les unes à côté des autres, & il est bien plus aisé de plier des feuilles de tôle à angles droits, pour faire les coins, que de leur donner la forme ronde, ou toute autre.

La grandeur des chaudieres dépend de la quantité de sel qu'on veut fabriquer. Plus la chaudiere de dissolution est grande, plus on peut y lessiver de cendres; plus la chaudiere d'évaporation a d'étendue, plus l'évaporation en est considérable; & enfin plus la chaudiere de réduction peut contenir d'eau réduite, plus on y recueille de sel. Ainsi nous ne parlerons pas des dimensions, nous nous contenterons de décrire les diverses machines, & la maniere de s'en servir. Nous dirons seulement que, dans les machines les mieux construites & les mieux servies, on n'extrait guere dans vingt-quatre heures que 500 à 700 p. de sel.

(a) On appelle *saline* en glacerie l'attelier d'extraction.

Il faut que la maçonnerie de la chaudiere la plus haute ne le soit pas assez pour gêner le travail dans ladite chaudiere. Les dimensions des fourneaux en longueur & largeur, sont déterminées par celles des chaudieres. Chaque fourneau est séparé par un petit mur d'entrefend; & il est inutile de dire que toute cette maçonnerie doit être construite en pierres bien propres à résister à l'action du feu, ou en briques. On pratique des tisars d'environ 18 pouces d'ouverture, à l'un des bouts des fourneaux, & des cheminées à l'autre bout, pour établir le courant d'air.

On fait la dissolution dans une chaudiere, on évapore dans une autre chaudiere, une troisieme chaudiere sert de chaudiere de réduction. Il est difficile cependant qu'une seule chaudiere de réduction suffise à une évaporante, ou dans ce cas la besogne va un peu plus lentement. L'évaporante ayant besoin du plus grand feu, il est naturel de l'allumer au tisar, & dans ce cas je ferois d'avis de pratiquer un cendrier d'environ 5 pieds de profondeur au-dessous du tisar, pour recevoir les braises, & en même tems pour favoriser la combustion. Si l'on chauffoit en charbon de terre, on substitueroit une grille aux barreaux qui servent à soutenir le bois, & on feroit le cendrier un peu plus profond. Il faudroit que la descente au cendrier, nécessaire pour en ôter les braises, n'eût que la largeur du tisar, afin de laisser encore assez de place pour le service de la chaudiere évaporante. (a) Les deux autres tisars, destinés seulement à contenir des braises, n'ont besoin ni de cendrier, ni d'une aussi grande ouverture. Il suffiroit, je crois, qu'elle eût un pied, & au moyen des cheminées le courant d'air feroit assez considérable pour conserver pendant un certain tems les braises dans toute leur ardeur. On pourroit même s'en passer, en faisant dans chaque mur d'entrefend une ouverture par laquelle il

(a) On ferme ordinairement le tisar avec une ferrasse, ce qui favorise la combustion, parce que l'air n'ayant passage que par le cendrier, souffle le feu par-dessous & lui donne plus d'activité.

pafferoit une portion du feu du premier tifar, qui tiendroit lieu des braifes avec lefquelles on chauffe les fourneaux. Il feroit à craindre à la vérité, que le feu ne fût trop violent pour les deux chaudieres qui en ont befoin de peu ; celle de réduction, pour les raifons ci-deffus énoncées ; & celle de diffolution, parce que l'eau tiede favorife à la vérité fon ufage, mais la moindre ébullition fuffiroit pour empêcher l'eau de fe clarifier.

Il feroit aifé de remédier à cet inconvénient au moyen de foupapes placées à cet effet. Je voudrois qu'entre deux barreaux de fer, faifant feuillure, ou deux feuillures formées en maçonnerie, fût placée une tôle quarrée, qu'on pût mouvoir de dehors, le long de la feuillure, au moyen du manche qu'on feroit paffer par un flan pratiqué au mur du fourneau. En pouffant la tôle jufqu'à moitié du trou, on le diminue d'autant, & conféquement la chaleur doit diminuer, ne paffant par la communication que la moitié du feu qui paffoit auparavant. On peut de même diminuer le feu des trois quarts, *&c.* Il feroit poffible de marquer toutes ces gradations fur la partie du manche qui fort du fourneau.

La foude une fois leffivée, on la met dans des cafes, où on l'arrofe d'une certaine quantité d'eau pour éviter la perte du peu d'alkali qui y feroit demeuré. On la laiffe égoutter dans des baffins faits au-deffous des cafes ; & l'eau qui tombe dans les baffins n'étant pas encore affez faturée pour en faire l'évaporation, on l'emploie à faire la diffolution de la nouvelle foude, qu'on a mife dans la chaudiere de diffolution. La foude totalement privée de fon fel, prend le nom de *marc de foude.*

Les cafes, ainfi que les baffins, font conftruits en maçonnerie.

Lorfqu'on retire le fel de la chaudiere de réduction, on le met fur un on plufieurs égouttoirs de tôle, qui donnent dans ladite chaudiere par un bout, & qui font percés par ce même bout. On les difpofe en pente, pour favorifer leur opération, affez défignée par le nom qu'ils portent. Le fel qu'on y dépofe, fe décharge dans la chaudiere, du peu d'eau qu'il a confervée ; & lorfque l'égouttoir eft plein, on porte le fel avec des pelles femblables à celles que nous avons décrites en parlant de la calcination des caffons ; on le porte, dis-je, dans des cafes deftinées à le fécher & le conferver fec au moyen du tifar pratiqué deffous, & dans lequel on met de la braife.

Rien ne détermine les dimenfions des égouttoirs & des cafes à recevoir, tant le marc que le fel, que la quantité de matiere qu'on defire que les unes & les autres contiennent.

Un artifte qui s'eft fait un nom, & qui a fait même époque dans la glacerie, il y a quelques années, gagnant la confiance plus par l'oftentation de fon favoir & la magnificence de fes expreffions, que par fa fcience dans l'art, quoiqu'il ne manque pas d'ailleurs de connoiffaces phyfiques, a donné à la manufacture royale de S. Gobin, une nouvelle machine à extraire. Sa machine eft en fer de tôles fortes, clouées à côté l'une de l'autre. Le but de l'inventeur étoit de faire la diffolution & l'évaporation dans un même vafe, de faire même le fourneau de la même piece ; au moyen de quoi, fans avoir befoin d'autre maçonnerie que celle du maffif propre à foutenir la machine, on devoit travailler.

Il fit un coffre de tôle de 10 pieds de long fur 4 pieds de large, avec la précaution de ne pas fermer fon coffre du côté qui devoit porter à terre.

Voici l'ufage de cette machine. On met à diffoudre dans les ailes ; lorfque l'eau eft clarifiée, on la tréjette dans la chaudiere pratiquée au-deffus du coffre, où elle s'évapore avec affez de facilité, & d'où on la fait paffer dans une chaudiere de réduction conftruite à part, & placée à côté de la grande machine. Le refte de la manœuvre eft comme nous l'avons indiqué pour l'autre maniere d'extraire.

On me permettra de faire fentir les inconvéniens de cette machine, d'après l'ufage affez long que j'en ai fait, & les obfervations les plus exactes. 1°. Une telle machine eft plus chere que toute autre, vu la quantité de fer néceffaire à fa conftruction. 2°. S'il arrive un accident à une

partie quelconque de la machine, toutes les autres lui sont liées de maniere que l'accident devient commun à toutes, & qu'elles sont toutes également hors de service. 3°. Il est impossible d'obtenir de la lessive claire dans les ailes, parce qu'elles chauffent presqu'aussi fort que l'évaporante. On peut à la vérité remédier à cet inconvénient, en revêtant l'intérieur du coffre du côté des ailes d'une maçonnerie; mais autre difficulté: si la machine vient à perdre son eau, comment le fabricateur, au travers de la maçonnerie, jugera-t-il du lieu par où peche sa machine, & de la raison de l'accident? 4°. Lorsque la soude est déposée au fond des ailes, comment l'en tirer au travers d'un volume d'eau qui est plus considérable à mesure qu'on approche du haut, & qui par l'agitation qu'on lui imprime, fait tomber le plus souvent ce qu'on avoit déjà pris dans la pelle? On peut, à la vérité, diminuer le feu, & laisser l'eau des ailes plus basse: alors on n'a d'autres ressources, pour empêcher la machine de se gâter, que de diligenter l'opération, & de chercher plus à la faire vîte qu'à la faire bien.

Quelque soin qu'on ait d'avoir des instrumens adaptés par leur forme au bas des ailes, pour pouvoir fouiller par-tout, & de détacher la soude du fond avec des outils piquans, on ne sauroit la tirer toute bien exactement; & ce qui en reste, à force de sentir l'action du feu, se coagule, se durcit, & empêche l'eau de toucher le fond des ailes & le bas du coffre: au moyen de quoi il est très-difficile d'empêcher cette partie de se calciner. On sent très-bien que si l'on veut faire usage de cette machine, on sera obligé de hausser le terrein tout autour, pour pouvoir faire le service; autrement quatre pieds de coffre & un pied de rebord feroient une hauteur à laquelle aucun homme ne pourroit travailler.

Voici la description d'une troisieme maniere d'extraire, meilleure, à mon avis, que les deux précédentes: elle n'a aucun des inconvéniens de la seconde, & par elle l'opération est plus parfaite que par la premiere machine, & le marc de soude moins sujet à conserver encore des sels.

Soient quatre chaudieres, dont trois de quatre pieds sur quatre pieds, & la quatrieme de cinq & demi sur quatre, & toutes d'un pied à quinze pouces de profondeur, disposées sur une maçonnerie construite en gradins; le marc de soude se trouve plus bas que les robinets, & on n'a pas à craindre qu'il en passe avec la lessive. La quatrieme chaudiere est élevée sur son fourneau de trente pouces au-dessus de terre. La hauteur des bords des trois autres chaudieres regle l'élévation des maçonneries, sur lesquelles elles sont posées: ainsi, en leur supposant à toutes un pied de bord, dont quatre pouces sont au-dessus du bord de la chaudiere inférieure, la premiere sera de trente-huit pouces au-dessus de terre; la seconde sera élevée de quarante-six pouces, & la troisième de cinquante-quatre. La maçonnerie a six piedsde large, tandis que les chaudieres n'en ont que quatre.

On pratique un tisar de dix-huit pouces, à un des bouts du fourneau, sous la chaudiere la plus basse qui sert d'évaporante. Le lieu du feu n'occupe que la longueur de la quatrieme chaudiere; on y forme un cendrier de même largeur que le tisar.

Quant au service de la machine, le voici. On fait la dissolution dans la premiere chaudiere, & l'évaporation dans la quatrieme chaudiere. Lorsque la soude a été dissoute dans la premiere, on la fait passer dans la seconde, ou on lui fait subir une nouvelle dissolution; de la seconde elle passe dans la troisieme, où on la dissout encore. Lorsqu'elle sort de la troisieme, on peut la jeter sans courir risque de la moindre perte. Toutes ces opérations n'alongent point le travail, & n'entraînent pas à plus de dépense. Elles se font, pour ainsi dire, à feu & à tems perdu, l'extraction roule en entier sur les chaudieres premiere & quatrieme, elles doivent même travailler plus vîte que de toute autre maniere. Au lieu de faire la dissolution avec de l'eau pure & claire, on la fait avec celle qu'on prend dans la seconde chaudiere, qui est bien plus tôt saturée, ayant déjà les parties salines dont elle s'est chargée dans les seconde & troisieme chaudieres: ainsi la troisieme est la seule qui reçoive l'eau pure des bassins. L'eau de la troisieme fait la dis-

solution de la deuxieme, & l'eau de la deuxieme fait la dissolution de la premiere.

Le terrein doit être disposé avec soin autour des chaudieres, sans quoi on ne pourroit travailler dans les chaudieres deuxieme & troisieme, cette derniere surtout étant à quatre pieds & demi de terre.

La réduction se fait dans quatre chaudieres, placées sur des fourneaux. On les chauffe, comme dans la seconde méthode que nous avons donnée, & l'on y pratique de petites cheminées, ne fût-ce que de simples ouvertures, à l'opposite du tisar.

Il nous reste encore une méthode d'extraction à décrire; mais comme elle exige quelque connoissance de la purification des sels, nous allons commencer par en dire un mot.

Purifier les sels, ne peut être autre chose que les priver des parties hétérogenes qu'ils contiennent. Ils ne peuvent contenir que du marc de soude, des sels neutres, ou une trop grande quantité de principe colorant. Pour en séparer le marc de soude, il n'y auroit qu'à leur faire subir une nouvelle dissolution. Le marc de soude se déposeroit, on décanteroit l'eau claire, & on l'évaporeroit. Ce moyen doubleroit les dépenses; ainsi il n'y faut pas penser. On doit seulement tâcher d'extraire avec tant d'exactitude, qu'il ne se trouve point de marc de soude combiné avec le sel, ou du moins qu'il ne s'y en trouve que très-peu.

Je ne vois pas de moyen de séparer les sels neutres de l'alkali, si ce n'est la fusion. Ne pouvant, comme l'alkali, entrer dans la constitution du verre, ils se manifestent au-dessous du creuset sous une forme liquide, & l'on est le maître de les enlever. Mais comme dans cet instant il n'est plus tems de penser à purifier le sel, que d'ailleurs les sels neutres ne se mêlant pas à la substance du verre, ne peuvent nuire à sa qualité, à moins que d'être en grande quantité, ne pensons qu'à bannir le principe colorant.

On ne doit entendre par *calcination* des sels, que l'*opération* par laquelle on les délivre de leur principe colorant. Nous avons vu précédemment que l'on ne fait subir la calcination à la soude, qui cependant en a bien plus besoin que le sel, que dans l'opération de la fritte; à plus forte raison, me dira-t-on, seroit-il possible de ne calciner le sel que dans la même conjoncture. Aussi n'exige-t-on pas que la calcination particuliere des sels soit absolument parfaite; on sent néanmoins que plus elle aura été poussée loin, moins la fritte aura de besogne à faire, & mieux & plus tôt elle sera faite.

On met le sel dans un four pareil à ceux que nous verrons en parlant des frittes. On le chauffe d'abord fort doucement, pour dissiper peu à peu son humidité: si on la mettoit en mouvement tout-à-coup par un feu violent, il s'en manifesteroit plus qu'il ne pourroit s'en dissiper, le sel en seroit dissous & liquéfié, & demeureroit dans cet état jusqu'à ce que toute son humidité fût dissipée; alors il s'accrocheroit au pavé du four, & ne pourroit que s'y détériorer, c'est ce qu'on appelle *la fusion aqueuse*. Il faut prévenir la fusion aqueuse en chauffant d'abord doucement, & retournant le sel avec des instrumens appellés *rables*, dont on trouvera la description & l'usage en parlant des frittes, pour qu'il chauffe également dans toutes ses parties. On ne court aucun risque de pousser le feu, & de chauffer avec force, lorsqu'on s'apperçoit de l'entiere évaporation des parties humides; ce qu'on connoît à la diminution des fumées, à leur cessation totale, & lorsqu'avec le rable on ne sent rien de gras ni de pâteux dans le sel. Le coup-d'œil de l'expérience fait connoître mieux que toute autre chose, la fin de la calcination. Au surplus, je suis d'avis qu'on doit la continuer tant qu'on s'apperçoit que le sel change de couleur, & qu'il prend une nuance plus approchante du blanc. Lorsqu'il a été assez de tems chauffé, sans faire voir aucun changement, pour donner occasion de penser qu'il n'en recevra plus, il seroit inutile de pousser plus loin l'opération, puisque d'ailleurs la fritte fait ce qui pourroit rester à faire.

La calcination est plus ou moins parfaite, plus ou moins aisée, relativement à la qualité du sel. L'alkali pur se calcine bien plus vîte & bien mieux que lorsqu'il contient des

fels neutres, & la couleur eft bien plus blanche après la calcination.

Dans tous les atteliers que nous avons décrits ci-deffus, il eft néceffaire de faire la calcination dans un four exprès ; dans celui qui nous refte à décrire, le même feu qui fait l'évaporation, fait auffi la calcination. Voici le détail de cette nouvelle maniere. On fait la diffolution dans des baffins à l'eau froide. La leffive eft plus claire que lorfqu'on diffout avec de l'eau chaude, l'eau n'ayant pas ce mouvement que lui donne l'action du feu, & qui, pour peu qu'il fe trouve fort, l'empêche de fe clarifier. Mais, me dira-t-on, l'eau froide diffout moins de fel que la chaude ; dès-lors la leffive ne fera pas affez forte, & conféquemment rendra moins à l'opération. On fait paffer la leffive dans la chaudiere de préparation, qui eft chauffée légérement par le feu du tifar. L'eau s'y évapore en partie, diminue de quantité ; & celle qui refte, tenant en diffolution tout le fel qui étoit répandu dans une plus grande quantité d'eau, fe trouve faturée lorfqu'on la tréjette dans la chaudiere d'évaporation. Après une évaporation fuffifante, on fait paffer l'eau dans la chaudiere de réduction ; & pour la fuite on en agit comme à l'ordinaire.

Les chaudieres de préparation & de réduction ont quatre pieds fur quatre, & celle d'évaporation en a fept fur quatre ; elles ont toutes un pied de rebord. Elles font placées à la même hauteur, fur une bâtiffe de quatre pieds. Le feu eft allumé fous l'évaporante, au moyen du tifar, de dix-huit pouces de large, qu'on conftruit le plus près qu'on peut de la préparatoire. On fait un cendrier à l'ordinaire fous le tifar, dont on place les barreaux un pied au-deffous du fol.

Au moyen de la perpendiculaire, on a fous la chaudiere de réduction un pavé, fur lequel on peut faire la calcination. La gueule de cette efpece de fourneau de calcination eft fur le côté, & eft femblable pour la forme à la gueule des fours à fritte que nous décrirons bientôt. Le terrein eft difpofé en cet endroit de maniere que ladite gueule & le pavé foient à une hauteur commode pour le travail. Au-deffus de la gueule on fait une cheminée, tant pour recevoir les fumées, que pour recevoir la combuftion.

Des compofitions. L'état du four dans lequel on a à travailler, regle la proportion des matieres dans les compofitions ; s'il ne chauffe pas affez bien pour diffiper la manganefe, il faut néceffairement la mettre en petite dofe ; s'il ne fond pas facilement, la proportion du fondant devra être un peu plus forte. Lorfqu'on emploie de la foude en nature, on réuffit affez bien en combinant parties égales de foude & de fable ; quant à la manganefe, j'en mets quatre livres fur mille livres de foude & de fable, fi je crois pouvoir les diffiper : fi après l'opération le verre fe trouve trop rouge, j'en mettrai moins dans la fuite ; fi l'affinage (*a*) du verre eft trop long, j'augmente la quantité de calcin, & l'on fent en effet que plus on ajoutera dans une compofition de matiere qui a été affinée, plus l'affinage du tout fera prompt. Je ne puis donner de regle exacte fur les proportions des matieres qui entrent dans la compofition, je me contenterai d'en indiquer diverfes qui ont toutes fait de beau verre ; mais on pourroit en trouver beaucoup d'autres qui feroient auffi beau en général ; lorfque toutes les matieres ont été bien calcinées, il eft difficile de faire du verre de mauvaife couleur, fur-tout en employant du calcin qui foit lui-même de beau verre ; fi au contraire on fe négligeoit dans les calcinations, il eft bien difficile que le verre ne foit pas jaune.

Les effets de chaque matiere, fur-tout quand on travaille en falin, doivent entrer dans les confidérations à faire pour les compofitions ; le falin mis en trop grande quantité ne fe combine pas tout aux matieres auxquelles il a été mêlé ; l'alkali fuperflu fe manifefte au-deffus du verre, fe mêle au bain du *fel de verre* (*b*), rend l'évaporation du fel de verre plus difficile, & conféquemment retarde l'opération ; au furplus

(*a*) *Affiner du verre*, c'eft à force de feu le dénuer de tous les points ou bouillons qu'il renferme, & qui font formés par la dilatation de l'air contenu dans les diverfes matieres ; c'eft, pour ainfi dire, chaffer tout l'air qui y étoit renfermé. C'eft ce point d'affinage qu'on regarde comme un des points de perfection des glaces.

(*b*) *Sels de verre*, ce font les divers fels neutres qui étoient contenus dans les matieres, après qu'ils ont été fondus.

furplus il eft regardé comme donnant au verre une couleur verte ; la chaux eft regardée comme colorant le verre en jaune, lui donnant un défaut de folidité, & le rendant friable & caffant ; la manganefe en trop grande quantité répand trop de rouge dans le verre, & lorfqu'il y en a trop peu, le verre eft d'un verd léger que l'on diftingue aifément des verds qui viennent d'autre caufe ; & les verriers difent alors que le verre eft *bas en couleur.* Le calcin donne au verre du corps & de la facilité, tant à la fonte qu'à l'affinage ; quant à la couleur, il donne au verre celle qu'il a ; fi c'eft du bon calcin, de bonne couleur, il donnera cette qualité au verre dans la compofition duquel il entrera ; fi au contraire il eft de couleur défagréable, il en donne à toute la maffe du verre une nuance moindre à la vérité que celle qu'il a lui-même, mais qui ne laiffe cependant pas d'être fâcheufe. Le fable n'eft pas confidéré comme donnant aucune qualité, ni bonne ni mauvaife, c'eft par rapport à lui que les autres matieres font employées, il eft la bafe du verre ; une trop grande quantité rendroit cependant le verre plus difficile à fondre.

D'après toutes ces confidérations, on peut travailler avec fuccès ; mais la difficulté de la chofe, c'eft que tout eft relatif, & n'eft qu'une affaire de comparaifon : telle compofition fera excellente dans un four, qu'on n'oferoit entreprendre dans un autre. Mais, me dira-t-on, en fuivant les mêmes conftructions, n'aura-t-on pas toujours le même four ? J'en conviens, mais ce four n'eft pas toujours dans le même état ; en vieilliffant, il perd fes qualités. Alors un artifte habile obferve les phénomenes avec foin, cherche à en voir la raifon, & tâche de fe conduire en conféquence.

Lorfqu'on emploie du falin où il y a beaucoup de fels neutres, il faut une chauffe bien plus forte par la néceffité de diffiper ceux-ci, que fi l'alkali avoit été bien pur ; il y a une infinité de nuances qui s'apperçoivent par l'expérience, & de petites attentions qu'il eft impoffible de rendre ici.

Lorfqu'on compofe en foude, me dira-t-on, fi la chaux fait jaune, le verre doit bien tenir de cette couleur, puifque de cette maniere il y a plus de chaux que de toute autre, vu la bafe calcaire de la foude. On remédie à cet inconvénient, en mêlant de l'azur à la compofition. La chaux fait jaune, l'azur bleu, l'union de ces deux couleurs produit le verd, & cette nouvelle nuance étant corrigée par la manganefe, le verre fe trouve à un affez bon ton de couleur. Il ne faut pas mettre beaucoup d'azur ; il feroit à craindre que la nuance ne fût trop forte, & cette couleur eft fort difficile à diffiper ; une once par pot fuffit.

Voici des exemples de compofitions employées dans deux fours, dont l'un chauffoit mal, & l'autre chauffoit fort bien ; dans le premier, on compofa pendant quelque tems dans ces proportions 240 parties falin, 300 p. fable, 40 p. chaux, 25 onces manganefe, 267 p. calcin. Avec cette compofition, les affinages étoient longs, & l'on fondoit avec peine, quoiqu'il y eût plus de falin qu'il n'en auroit fallu pour peu que le four eût pu chauffer. On augmenta la dofe du calcin de 100 p. fur la même quantité des autres matieres ; on n'augmenta pas la dofe de manganefe, parce qu'elle ne fe diffipoit point auffi aifément qu'on auroit defiré.

Cette nouvelle compofition de 300 p. fable, 40 p. chaux, 240 p. falin, 25 onces manganefe, & 367 p. calcin, parut avoir affez de corps pour foutenir une augmentation de chaux ; & d'ailleurs la chaux étant une fubftance alkaline, ne pouvoit pas nuire à la fufion ; on compofa donc de cette maniere 240 p. falin, 300 p. fable, 50 p. chaux, 25 onces manganefe, 367 p. calcin.

Toutes ces compofitions firent de beau verre ; mais on va voir combien elles font différentes de celles dont on fe fervit dans le four qui chauffoit bien.

La bonne ou la mauvaife chauffe contribue beaucoup à la bonne fabrication ; le travail eft bien plus prompt, plus fuivi, plus fatisfaifant, & les phénomenes plus aifés à obferver par leur régularité, lorfque l'on a à faire à un feu violent. Le fervice d'un mauvais four eft toujours ruineux, quelque foin que fe donne l'artifte pour en tirer tout le parti poffible, même lorfqu'il

réussit, parce qu'il met infiniment plus de tems pour faire le même ouvrage que s'il avoit bon feu, & conséquemment beaucoup plus de dépenses.

Voyons les compositions de la *réveillée* (*a*) du bon four. Les premieres furent de 203 p. salin, 282 p. sable, 33 p. chaux, 293 p. calcin, & 19 onces manganese. S'appercevant que le four chauffoit assez pour fondre avec moins de salin, affiner avec moins de calcin, & dissiper plus de manganese, on composa avec 202 p. salin, 282 p. sable, 33 p. chaux, 282 p. calcin, 22 onces manganese. Ce fut par les mêmes raisons de facilité de fonte, qu'on diminua encore le salin; & l'aisance qu'on avoit à dissiper la manganese, en fit augmenter la dose. On composa sur le pied de 200 p. salin, 310 p. sable, 33 p. chaux, 282 p. calcin, & 24 onces manganese. Le four vint à diminuer de force, on diminua le sable, on augmenta le calcin, on rendit la proportion de la manganese relative à ces nouveaux changemens.

On sent très-bien que l'on auroit fait une sottise, si l'on avoit travaillé dans le premier four les compositions de celui-ci, & réciproquement; car comparant les deux ci-dessous, où le sable est en même dose,

Premier four.

calcin.	Salin.	Sable.	Chaux.	Manganese.
367...	240...	300...	30...	25 onc.

958 p. 7 onc. poids total.

Second four.

282...	200...	300...	33...	23... onc.

816 p. 7. onc. poids total.

dans le premier four, 200 p. salin n'auroient pu fondre 300 p. de sable, & on n'auroit pu affiner avec si peu de calcin.

Voilà tout ce que je crois pouvoir dire sur cet objet; la relation de l'état du four, avec les proportions des matieres, jetant tant de vague sur cette partie, & y ayant, comme on vient de voir, tant de combinaisons propres à faire du beau verre, en supposant qu'on ait eu toutes les attentions nécessaires pour les calcinations.

(*a*) *Réveillée*, tems de la durée d'un four.

L'action de réunir & mélanger toutes les matieres propres à faire du verre, est connue sous le nom d'*assemblage;* ainsi *assembler* ou *faire l'assemblage* signifie, en terme du métier, mêler & réunir les matieres nécessaires à la composition du verre.

Lorsque l'assemblage est fini, on fait subir à la composition l'opération de la fritte que nous allons détailler, ainsi que les fours où elle se fait, & les outils employés à la faire. Il est nécessaire de prêter à cette description d'autant plus d'attention, que les fours à calciner les sels & les cassons, sont les mêmes que ceux que nous allons décrire.

Ce que c'est que fritter, & la construction des fours à fritte. L'opération de *fritter* consiste à faire subir aux matieres assemblées une calcination générale & parfaite; c'est, pour ainsi dire, la perfection de toutes les calcinations particulieres, une récapitulation des calcinations antérieures, & si l'on veut me passer le terme, elle est destinée à mettre les matieres au même ton de calcination. On sent combien cette opération est utile; par elle toutes les parties hétérogenes qui se trouvent volatiles ont occasion de se dissiper; ainsi c'est à elle qu'on doit l'entiere expulsion du principe colorant, & conséquemment la belle couleur des glaces: c'est aussi à elle qu'on doit le mélange parfait & intime des matieres qui constituent le verre: par elle la manganese se répand dans toutes les parties de la composition, & acquiert une forte d'adhérence à ces parties, qui la fait entrer dans la composition, du verre; car on a éprouvé qu'en mêlant la manganese à la composition après que celle-ci avoit été frittée, & l'exposant à la fusion sans faire subir l'opération de la fritte à la manganese elle-même, la propriété volatile de cette derniere matiere en occasionnoit l'évaporation avant qu'elle pût se mêler aux parties du verre & les colorer; dès-lors l'effet qu'on en attendoit se trouvoit nul.

La fritte est une opération indispensable, comme il est évident par les avantages que nous venons de lui reconnoître. Il en est un cependant, qui, quoique très-considérable, n'en entraîne pas la nécessité: c'est la perfection de la calcination. Il est cer-

tain que l'on auroit cette raiſon de moins de faire des frittes, ſi l'on rendoit les calcinations particulieres auſſi bien faites qu'il fût poſſible; mais d'un autre côté, l'attention particuliere & ſuivie qu'il faudroit avoir pour la calcination de chaque matiere en particulier, répandroit beaucoup de minuties dans une beſogne qui en eſt déjà aſſez pleine par elle-même; encore courroit-on le riſque d'avoir des calcinations inégales, & conſéquemment de faire de mauvais ouvrage. Quelques glaciers qui ont voulu ſe diſpenſer de fritter, ont été obligés d'abandonner ce projet, ne le rempliſſant qu'à leur perte.

Nous dirons d'abord un mot de la maniere dont ſe comporte la compoſition lorſqu'on la chauffe, des précautions avec leſquelles on la chauffe, des qualités & propriétés qu'elle acquiert par la fritte; enſuite nous décrirons les fours à fritte, & l'emploi des outils néceſſaires à fritter.

Lorſque la fritte eſt enfournée, il ne faut pas faire éprouver tout-à-coup un feu violent; cette conduite expoſeroit à l'accident de la fuſion aqueuſe. On chauffe donc d'abord foiblement pour donner le tems à l'humidité de ſe diſſiper lentement; la fritte fume & s'amollit, c'eſt dans cet inſtant qu'il faut la remuer avec force pour l'empêcher de devenir plus molle, en aidant à l'évaporation de ſon humidité; lorſque la fritte ne fume plus, & qu'elle redevient friable, on peut pouſſer la calcination à un grand feu, en remuant ſouvent la fritte. Cette précaution eſt abſolument néceſſaire, 1°. pour donner lieu à toutes les parties de ſe calciner également. 2°. Pour obvier à la diſpoſition qu'a la fritte de ſe réunir en morceaux (*a*), il faut empêcher que la fritte ne ſe prenne avant qu'on la regarde comme finie, ce qu'on reconnoît lorſqu'après avoir paſſé la fuſion aqueuſe, & avoir été chauffée quelque tems, on n'apperçoit plus aucun changement dans ſa couleur ni en général dans ſon état.

Après que la fritte eſt finie, on y jette la quantité de calcin qu'on juge convenable; on ne fait point ſubir au calcin tout le tems de la fritte; 1°. parce qu'il n'a abſolument beſoin que d'être mêlé à la fritte, & qu'il ne faut que très-peu de tems pour cela. 2°. De peur que cette matiere qui a déjà été fondue, & qui a plus de propenſion à la vitrification que les autres, ne vînt à fondre en tout ou en partie, & ne dérangeât par cet accident l'opération de la fritte.

Il eſt néceſſaire, pour la facilité du *frittier* (*b*), & pour l'aiſance de l'opération, de ne pas mettre une grande quantité de fritte dans le four; plus il y en aura, moins il ſera aiſé de la remuer & d'expoſer toutes ſes parties au feu (*c*): huit ou neuf cents livres de fritte ſuffiſent dans un four de dix pieds de diametre.

Les ſentimens ſont partagés ſur la fritte; les uns veulent qu'on la laiſſe prendre en morceaux les plus gros qu'il eſt poſſible; les autres veulent au contraire qu'elle ſoit priſe le moins qu'il ſe peut; je ſerois volontiers de l'avis de ces derniers, & voici mes raiſons: 1°. La fritte reſtant en petites parties, reçoit une calcination bien plus parfaite & plus générale que lorſqu'elle ſe prend. Dans ce dernier cas, les parties intérieures ne reſſentent plus l'action du feu. 2°. Le mélange du calcin eſt bien plus uniforme; lorſqu'on laiſſe prendre la fritte, il y a des morceaux où il n'y a point de calcin; d'autres ne ſont autre choſe que du calcin. 3°. Lorſqu'on enfourne la fritte dans le creuſet pour faire du verre, ſi elle eſt en gros morceaux, la chûte d'un de ceux-ci peut caſſer le creuſet, ce qu'on ne riſque pas lorſque la fritte n'eſt pas priſe.

Les qualités auxquelles on reconnoît de bonnes frittes, ſont la belle couleur d'un blanc un peu rouge, la légéreté & la poroſité; ces deux dernieres propriétés prouvent que l'on n'a pas négligé de remuer la fritte, & que par-là on a aidé autant qu'on a pu à ſa calcination, puiſqu'elle n'a pu ſe coaguler aſſez pour acquérir une denſité un peu conſidérable.

On doit avoir ſoin d'éplucher la fritte avec le plus grand ſcrupule, pour en ſé-

(*a*) Le ſalin fondu, ou plutôt tendant à ſe fondre, forme un gluten & la liaiſon, par laquelle la fritte ſe réunit en morceaux, ce que les gens du métier appellent *ſe prendre*.

(*b*) Ouvrier chargé de faire la fritte.

(*c*) Nous dirons la maniere de remuer la fritte, en parlant du rable.

parer les dégradations du four qui auroient pu y tomber, & les autres parties hétérogenes qui par hasard s'y rencontreroient.

Les compositions faites en soude, sont bien plus longues & plus difficiles à fritter que celles qu'on fait en salin : la raison en est bien sensible ; la soude renferme beaucoup de principe colorant, & n'a subi aucune opération qui pût l'en priver, comme le salin qui a passé par une premiere calcination ; aussi se conduit-on bien différemment pour travailler les compositions en soude, que pour fritter des compositions en salin. On fritte les premieres deux fois ; la premiere tient lieu de la calcination que subit le salin avant d'être employé ; on fritte cette fois sans manganese : on défourne la composition, on l'écrase si elle est prise, on y ajoute la manganese, & on la remet au four, où elle subit une seconde fritte d'environ quatre heures, qu'on appelle *repassés*. Les frittes en sel sont environ le même tems à se faire, & ne sont conséquemment que des sortes de repassées.

La premiere fois qu'on enfourne les compositions en soude, elles subissent environ huit heures de chauffe.

Le pavé du four à fritte présente une surface ronde, de cinq pieds de rayon ; il est fait en briques posées de champ, comme nous avons vu qu'étoit le pavé des arches à pots.

Le pavé est élevé sur un massif en bonne pierre de la hauteur de trente pouces. Le four est ouvert d'une gueule destinée au travail ; elle a dix-huit ou vingt pouces de large, & est ceintrée à plein ceintre. On laisse à la gueule le moins d'épaisseur qu'il est possible, & seulement celle qu'il faut pour la solidité du four : on forme un relai de six pouces. Ce relai donne lieu de poser une tôle ou ferrasse devant le four quand on en a besoin, & son éloignement de la gueule donne la facilité d'atteindre toutes les parties du four avec le rable. C'est aussi pour cette facilité que quelquefois on ôte au four la forme circulaire, & on lui fait prendre une autre forme. On place à la gueule du four une plaque de fonte, qui s'engage de chaque côté sous la maçonnerie, & qui déborde un peu le massif ; lorsque la fritte est faite ; on la fait tomber dans un bassin pratiqué depuis le pied droit de la cheminée jusqu'au tisar, dans la vue d'y laisser refroidir la fritte : ce bassin est d'une largeur de trois pieds : la plaque empêche par sa position la fritte de toucher le massif en tombant. La voûte du four est élevée du rayon de son aire ; c'est-à-dire, de cinq pieds.

De quelque maniere qu'on coupe le four, la courbe que sa voûte présentera, sera toujours la même, le four n'étant qu'une demi-sphere, dont le rayon est de cinq pieds.

Le four à fritte est chauffé par le tisar de dix-huit pouces de large & d'environ sept pieds de long. Le tisar peut être indifféremment à droite ou à gauche de la gueule du four, suivant l'emplacement que l'on a. Laissant un pied pour l'épaisseur des murs du four, le tisar se trouve à six pieds de la ligne, & sa ligne du milieu conséquemment à six pieds neuf pouces.

Si l'on considere le devant du massif du four, on verra que le tisar est plus enfoncé d'environ un pied, & que l'ouverture depuis le four jusqu'au pied droit de la cheminée, est de deux pieds ; au moyen de quoi l'on a de chaque côté du tisar un relais pour placer la porte qui sert de fermeture au tisar. Les barreaux du tisar sont élevés de deux pieds au-dessus de terre : ce qui les place à six pouces au-dessous du pavé. Le ceintre du tisar est élevé de deux pieds au-dessus des barreaux. Les barreaux du tisar en sont bien plus solides, lorsqu'on les fait en bonne fonte, que lorsqu'on les fait en fer.

Le feu du tisar se communique dans le four par une ouverture d'environ cinq pieds de large, & prenant à l'extrémité du tisar. L'ouverture commence à six pouces au-dessus du pavé ; les barreaux du tisar & par conséquent le feu se trouvent environ à un pied au-dessous de l'ouverture, & par-là on évite le danger de faire tomber des charbons dans la fritte, en jetant du bois dans le tisar, ou en l'y remuant.

On peut regarder l'ouverture comme une maniere d'entonnoir, puisque du côté

du four elle a la hauteur du four, & du côté du tisar, celle du tisar, qui est bien moindre. Cette disposition en entonnoir paroît la plus favorable pour déployer la flamme dans le four & lui donner plus d'étendue. Le cendrier a environ cinq pieds de profondeur au-dessous des barreaux du tisar; il s'avance d'un pied plus que le tisar, c'est-à-dire, à l'alignement du devant du four.

De chaque côté de la gueule du four on place une barre de fer verticale. Elles sont l'une & l'autre retenues par d'autres barres engagées dans la maçonnerie, & dont il ne sort que les bouts, formés en anneau. Les barres verticales sont armées de crochets élevés d'environ six pouces au-dessus de la plaque du devant du four. On pose sur ces crochets une barre horisontale, garnie de chevilles, & connue sous le nom de *barre du four à fritte.*

On pratique une cheminée au-devant des fours à fritte pour recevoir les fumées. Les pieds droits en sont placés, l'un au tisar, l'autre à l'extrêmité opposée du bassin. La cheminée a trois pieds de profondeur, & son manteau est élevé de six pieds au-dessus de terre. Il seroit à craindre qu'il ne tombât par le tuyau de la cheminée, des saletés, comme suie, *&c.* dans le bassin, où la fritte demeure un peu de tems. On prévient cet inconvénient en dirigeant le tuyau au-dessus du tisar jusqu'où le bassin ne s'étend pas; mais ce remede n'est qu'un palliatif; il peut tomber des ordures du manteau comme du tuyau, & alors elles iroient nécessairement dans le bassin. Il n'y auroit qu'à abattre la fritte dans un coffre de tôle posé sur des roulettes; dès que la fritte seroit abattue, on la retireroit de dessous le manteau de la cheminée, & on la laisseroit refroidir en sûreté.

Au-dessus du four à fritte, on pratique un appartement bien propre, qu'on remplit de sable lavé, pour l'y faire sécher; l'appartement s'appelle *sablonette.*

On se sert aussi des fours à fritte double. Ceux-ci ne sont point différens de ceux que nous venons de décrire: c'est simplement deux de ces derniers construits à côté l'un de l'autre, présentant leur devant sur la même ligne, communiquant par des ouvertures au même tisar, qui leur est commun, & qui au lieu d'avoir sa gueule sur la même face que celles des fours, l'a sur la face opposée; au moyen de ce four double, il n'est besoin que du même feu pour faire deux frittes à la fois.

Lorsqu'un four à fritte est achevé de construire, on a toujours le soin de le chauffer par degrés, pour l'attremper & le recuire, avant de le faire travailler.

Représentez-vous l'opération de la fritte, ou, si vous voulez, les frittiers en action. Ils ont derriere eux les matieres tout assemblées dans des caisses de bois, portées sur des roulettes. Les dimensions de ces caisses n'ont rien qui les décide; elles doivent seulement contenir au moins ce qu'on met à chaque fois dans le four, c'est-à-dire, une fritte, & elles ne doivent pas être assez grandes pour que le frittier seul ne les puisse remuer avec facilité & sans embarras, en s'aidant seulement du levier.

Lorsque le frittier veut enfourner sa fritte, il ôte la barre de son four, approche sa caisse, prend sa matiere avec une pelle garnie d'un manche de trois pieds, & la jette en tas dans le four, recule sa caisse pour obtenir la place nécessaire à son travail, & replace sa barre dans la position où elle doit être lorsqu'il travaille. Alors il prend le rable qui est entre les mains d'un autre ouvrier.

Le rable est l'instrument le plus intéressant à connoître dans cette partie: c'est l'usage qu'on en fait, qui rend la fritte mieux ou plus mal faite; il est destiné à la remuer. C'est une longue barre de fer, au bout de laquelle ou ajoute une patte faisant angle droit avec la barre qu'on appelle communément *manche du rable.* On pose le rable sur la barre du devant du four, qui lui sert de point d'appui; on le place entre deux des chevilles qu'on a placées sur la barre, pour l'empêcher de glisser & de changer mal-à-propos de position. Les dimensions du rable sont relatives au four dans lequel on fritte. Si le four a dix pieds de diametre, le rable

doit avoir environ quinze ou seize pieds de manche. Quant à la patte, plus les frittes qu'on enfournera seront fortes, plus elle devra être longue, pour pouvoir aller jusqu'au pavé. On met un petit manche de bois au bout du rable pour le tenir avec facilité.

Le rable a deux mouvemens, du devant du four au fond, & réciproquement, & de droite à gauche, comme de gauche à droite. Dans le premier, le rable pose sur un côté, & le frittier le pousse devant lui jusqu'au fond du four, & trace un sillon dans la matiere qu'il a eu bien soin d'étendre sur tout le pavé du four. Il porte ensuite la patte de son rable deux pouces à côté de l'endroit où elle étoit, & tirant à lui il forme un autre sillon, & ainsi de suite. Cette opération s'appelle *labourer la fritte*. Elle tend à faire passer au-dessus les parties qui étoient au-dessous, pour leur faire éprouver plus immédiatement l'action du feu; lorsque les parties que le frittier vient d'exposer au feu, ont été un peu chauffées, il recommence & fait revenir dessus celles qu'il avoit fait passer dessous, & il opere de même jusqu'à la fin de la fritte.

Le second mouvement du rable tend, comme le premier, à changer la disposition des parties de fritte dans le four. Le frittier met le manche de son rable d'abord à la premiere cheville, & il le remue de droite à gauche, & de gauche à droite. Il fait la même manœuvre en plaçant le rable à chaque cheville pour atteindre toutes les parties du four. Point de maniere plus favorable de présenter souvent au feu différentes parties, & point de moyen plus propre à empêcher la fritte de prendre. Cette manœuvre s'appelle *rizeler la fritte*. C'est par ces deux manutentions souvent répetées, qu'on parvient à faire éprouver à la fritte une calcination égale & uniforme dans toutes ses parties. Le rable sert aussi à abattre la fritte dans le bassin lorsqu'elle est faite.

Il est nécessaire que le frittier ait auprès de lui plusieurs rables, pour en changer lorsque celui dont il se sert vient à se trop échauffer.

De la préparation du bois propre au tisage, & de la maniere de tiser. Rien de plus desirable pour la bonne fabrication, qu'une chauffe violente, soutenue & bien entendue; rien conséquemment de plus important que le bon tisage. Nous entendons par *tisage*, l'action de chauffer le four. La bonté du tisage depend de trois causes: de la qualité du bois qu'on emploie, de la maniere dont s'y prend l'ouvrier, & de sa vigilance. Le fabricateur n'est pas responsable de cette derniere condition; elle ne dépend pas de lui, mais les deux premieres tiennent immédiatement à sa capacité. De toutes les especes de bois, celles qui, en faisant plus de flamme, produisent le plus de chaleur, sont sans contredit le hêtre & le frêne, & particuliérement le premier. Dans bien des pays de forêts, ces deux bois font, pour ainsi dire, une espece à part, distinguée par le nom de *foyard*, qu'on donne à l'un & à l'autre. Différens des bois blancs, comme le tremble, le sapin, *&c.* ils produisent presqu'aussi peu de braise, & font une flamme active & animée, au lieu de la flamme pâle & languissante des bois blancs. Les chênes, de quelque espece qu'ils soient, ne peuvent entrer en comparaison avec le hêtre pour l'usage des *verreries;* ils charbonnent beaucoup & produisent peu de flamme, ainsi que peu de chaleur. Les arbres fruitiers sauvageons, qu'on trouve assez communément dans les bois, peuvent encore servir passablement au tisage.

Ces considérations ont déterminé à choisir le hêtre de préférence à tout autre bois, pour le tisage; on a cherché ensuite la maniere de façonner ce bois, la plus favorable à sa prompte & parfaite combustion. On a regardé comme la meilleure, la méthode de refendre les pieces de hêtre, & d'en faire des morceaux d'environ quatre ou six pouces de tour, ou, si l'on veut, tels que l'on puisse les embrasser entre le pouce & le doigt du milieu. Voici les observations qui ont engagé à prendre ce parti. 1°. La plupart des morceaux sont dépouillés de l'écorce qui les empêcheroit de s'enflammer aussi promptement que le cœur du bois le fait. 2°. Le bois sans écorce seche bien mieux.

3°. Le tiseur ayant à employer du petit bois, mesure & regle bien mieux la quantité qu'il croit devoir en mettre dans son four. Le hêtre ainsi façonné prend le nom de *billette*. La longueur de la bilette est réglée par la construction du four dans lequel on la brûle. Dans celui que nous avons décrit, le milieu du tisar se trouve à vingt-deux pouces au-dessus de l'âtre des tonnelles, & le haut à vingt-quatre. La bonne longueur du bois sera donc d'environ vingt-sept pouces ; par ce moyen, une billette jetée dans le four pourra toucher d'un bout à l'âtre des tonnelles, & de l'autre au tisar, & demeurer par-là dans une position presque droite, qui sera plus favorable à la combustion, que si la billette tomboit à plat sur l'âtre des tonnelles.

On a essayé de tiser avec de la charbonnette ou bois de charbonnage, qui est façonné dans les branches des gros arbres ou dans la cime des taillis. La charbonnette, quoique de même grosseur que la billette, fait bien moins bon feu, & il y a bien des raisons pour cela. 1°. On sait que le bois des branches est incomparablement moins bon que le bois du tronc. 2°. La charbonnette est toute couverte d'une écorce qui lui conserve son humidité plus long-tems, & qui empêchant le feu d'agir immédiatement sur le bois, en retarde la combustion & le fait charbonner.

A toutes les précautions possibles & usitées pour se procurer de belle & bonne billette, ajoutez celle de ne l'employer que très-seche, & vous aurez le meilleur aliment du feu qu'il soit possible : la billette encore humide produit beaucoup de fumée, peu de chaleur, & brûle difficilement.

On ne peut obtenir une chauffe bien exacte que par l'exactitude du tiseur & sa bonne besogne. Il doit mettre du bois dans son four d'une maniere bien réglée, n'en laisser jamais manquer, & en même tems n'en pas mettre trop : car s'il en mettoit une quantité trop considérable, il ne s'enflammeroit pas assez vîte : le four seroit engorgé : il paroîtroit beaucoup de fumée, & on chaufferoit mal. On a imaginé un moyen de régler la chauffe, en assujettissant le tiseur à des mouvemens toujours les mêmes, qui puissent produire l'effet qu'on desire, sans exiger nulle combinaison d'un être qui très-souvent n'en est pas capable. On l'oblige de tourner d'un pas égal alentour du four, pendant tout le tems du travail ; & chaque fois qu'il passe devant chaque glaie, il est tenu de mettre dans le tisar une même quantité de billettes. Le pas d'un bon tiseur est tel, qu'il fait la valeur de sept lieues pendant les six heures qu'il travaille. Le nombre des billettes qu'il jette dans chaque tisar doit être tel, qu'il finisse de se consumer lorsque le tiseur revient au même tisar. Le four s'engorgeroit & *boucanneroit* (*a*), si le bois étoit plus long-tems à se consumer ; au contraire il jeûneroit, & le feu manqueroit d'aliment, si le bois étoit consumé avant que le tiseur fût à même d'en mettre d'autre. C'est ce juste milieu qu'il faut chercher avec le plus grand soin.

L'usage du rable est la plus grande difficulté du travail du tiseur. Le rable du tiseur ressemble par la figure au rable à fritte, mais il est beaucoup plus léger & plus court. Il a huit pieds de manche ; savoir, six pieds en fer, & deux en bois. La patte du rable a huit pouces. Le rable du tiseur est destiné à débarrasser l'âtre des tonnelles des braises qui s'y déposent, & qui ne manqueroient pas d'intercepter le courant de l'air, en bouchant les deux soupiraux du bas de la glaie ; c'est cet usage du rable qui décide sa longueur. En lui donnant huit pieds, l'âtre des tonnelles en a deux & demi : il restera donc en-dehors cinq pieds ou cinq pieds & demi de manche, pour manier l'instrument. Dans le mouvement de cet outil, la main gauche du tiseur lui sert, pour ainsi dire, de point d'appui, & sa droite dirige son opération. Il insinue son rable successivement par chacune des ouvertures du bas de la glaie, le porte jusqu'à l'extrêmité de la tonnelle ; & retirant à lui, il dégage de braise le devant de ses soupiraux. Il a surtout attention de bien tenir libres les environs des joues. Comme elles sont placées chacune du côté d'un des sieges, cette précaution ne peut que diriger le feu vers cette partie, où il est le plus intéressant qu'il porte son action. Par cette manœuvre, que le tiseur est obligé de répéter fréquemment,

(*a*) Terme du métier, signifiant *fumer avec force*.

& qu'on connoît sous le nom de *rabler*, il ne fait qu'entretenir le même courant d'air ; il n'ôte pas toute la braise de son four. Cette opération seroit trop longue, pour qu'étant répétée, elle ne nuisît pas à la chauffe. Lorsque le tiseur est absolument géné par la braise, & qu'il veut la vuider, il recherche avec son rable tous les endroits de l'âtre des tonnelles, & retire en-dehors toute la braise qu'il y rencontre : ce qu'on appelle *débraiser*. Pendant le débraisage on doit toujours tiser avec force, pour ne pas donner au four le tems de se refroidir. A peine le tiseur a-t-il fini de débraiser, qu'on prend les braises avec une pelle de tôle plate & large, connue sous le nom de *pelle à débraiser*. On les met dans un coffre de tôle, monté sur un petit brancard & une petite roue, couvert du couvercle, & connu sous le nom de *brouette à braises ;* & on les mene hors de la halle. Dès que les braises sont enlevées, le tiseur doit avoir pour premier soin de donner avec son rable un même arrangement, au-devant de chaque soupirail, au peu de braises qui restent, pour ne pas diminuer un soupirail plus que l'autre, & ne pas rendre les deux courans d'air inégaux. Il doit avoir la même attention chaque fois qu'il rable, pour la disposition des braises qu'il amene en retirant son outil. Les braises sont disposées au-devant de la glaie.

Il existe une autre maniere de rable, qu'on nomme communément *grand rable*. Son usage est de nettoyer le bas du four par une seule tonnelle, d'un bout à l'autre : aussi a-t-il dix pieds de manche de fer, & six en bois, qu'on y ajoute, pour le tenir sans brûler. On sent que, pour employer le grand rable, il faut au moins que le chio soit ôté, & le bas de la glaie ouvert.

A présent que nous tenons toutes les connoissances primordiales, c'est-à-dire, que nous connoissons les matieres nécessaires à la fabrication des glaces, que nous savons les préparer & les rendre par la fritte propres à faire du beau verre ; que nous savons faire des creusets & des fours, recuire les uns & les autres, & que nous venons d'apprendre à chauffer ces mêmes fours, c'est le lieu de considérer la suite des opérations, par laquelle on parvient à donner au verre la forme de glaces ; & en raisonnant sur ces opérations, nous décrirons en même tems les outils propres à chacune d'elles.

Opérations de la glacerie, & description de divers outils. La premiere opération à faire dans la glacerie, c'est de remplir les pots de matiere ; c'est en même tems la plus simple : elle est désignée par le mot *enfourner*. On débouche celui des ouvreaux d'en-haut, qui donne sur le pot qu'on veut enfourner. Il seroit peut-être plus commode de déboucher l'ouvreau au milieu, parce que, donnant sur deux pots, on ne seroit obligé de déboucher que deux ouvreaux pour enfourner les quatre pots ; au lieu qu'en enfournant par l'ouvreau à tréjeter, on est obligé de les déboucher tous quatre l'un après l'autre. L'usage de l'ouvreau d'en-haut, & le tems d'enfourner, excitent une question parmi les artistes ; mais comme il faut connoître le travail entier pour l'entendre, ce n'est pas ici le lieu d'en parler.

Toute l'opération d'enfourner consiste à prendre de la matiere dans l'arche avec une pelle, & à la porter dans le pot par l'ouvreau. La seule précaution qu'exige cette opération, c'est d'être faite avec propreté & célérité.

Quant à la propreté, ne remplissez pas trop les pelles, pour qu'il ne tombe pas de matiere ni par terre ni dans le four. Introduisez-les légérement dans l'ouvreau, sans en toucher l'arbre ni les parois, & ne les renversez que quand vous êtes immédiatement au-dessus du pot (*a*). Lorsqu'il tombe de la matiere sur l'âtre de l'ouvreau, ratissez-la avec un instrument qu'on appelle *graton*. Il ressemble assez à un rable, dont la patte, qui est proprement le *graton*, est beaucoup plus mince, & a trois pouces sur un pouce & demi. On y adapte un manche d'environ huit pieds, pour donner à l'ouvrier la facilité de s'en servir sans se brûler.

(*a*) Si l'ouvrier étoit obligé de porter sa pelle pleine, du même effort jusqu'en-dedans du four, il lui seroit difficile d'être assez assuré de l'exactitude de son bras, pour entrer sans toucher l'ouvreau. Aussi met-on devant l'ouvreau un parallélépipede de fonte, auquel on donne le nom de *barre*, de quatre pouces sur six, pour qu'il domine un peu l'ouvreau. L'ouvrier y appuie un instant sa pelle avant de l'introduire, pour prendre ses dimensions avec sûreté ; & la même barre sert de point d'appui au manche de sa pelle, quand il la renverse.

Pour

Pour ce qui regarde la promptitude de l'opération d'enfourner, elle consiste à ne laisser jamais l'ouvreau vuide de pelle.

Une observation essentielle lorsqu'on enfourne, c'est d'enfourner également, c'est-à-dire, de ne pas mettre plus de matiere dans un pot que dans l'autre.

Il ne suffit pas d'enfourner une fois pour remplir le pot ; les parties de la matiere qu'on a enfournée se fondant, se rapprochent les unes des autres, & occupent moins d'espace; conséquemment le pot qui étoit à comble quand on a fini d'enfourner, est fort éloigné d'être plein après quelques heures de chauffe. On fait tirer des *larmes* (*a*) ou essais de verre avec le crochet; lorsqu'on connoît que le bain de verre ne baissera plus, on enfourne de nouveau. Avant que d'enfourner une seconde fois, il faut laisser venir le verre au plus haut point de perfection qu'il est possible. On laisse évaporer tout le sel de verre, & l'on attend que les points qui paroissent dans le verre soient dissipés, du moins en plus grande partie. Ces points ne sont autre chose que l'air renfermé dans le verre, qui se dilate par l'action du feu. Dans les premieres larmes, ils sont imperceptibles ; ils deviennent plus gros, plus ouverts, l'air qui les forme ayant reçu un plus grand degré de dilatation. Ils prennent alors le nom de *bouillons ;* enfin, ils gagnent la surface du bain du verre, & se dissipent. Le verre est dit plus fin, à mesure qu'il renferme moins de ces points ou bouillons.

On sent combien il est intéressant que le verre soit fin, ou à peu près, avant d'enfourner une seconde fois ; l'air renfermé dans le bas du bain du verre, a bien moins de peine à gagner le haut que si le pot étoit plein. En agissant toujours de même, la totalité du verre contenu dans le pot, est bien plus tôt affinée, & en état d'être travaillée, que si l'on se pressoit de renfourner, après avoir simplement fondu la matiere qui avoit d'abord été enfournée. Par la méthode que nous venons d'indiquer, lorsque la derniere fonte (*b*) est faite, on n'a plus à affiner que cette derniere fonte, qui ordinairement est plus considérable.

On fait communément trois fontes; j'en ai fait quelquefois quatre. Le nombre en est relatif à la qualité des matieres que l'on emploie. Si elles contiennent beaucoup de sel de verre, il occupe une place qui se trouve vuide après la dissipation, & il faut un plus grand nombre de fontes.

Le sel de verre est quelquefois si abondant, qu'il est nécessaire de l'ôter de dessus le pot avec des poches, pour ne pas perdre le tems à attendre sa parfaite dissipation. On se sert de poches de fer ; celles de cuivre seroient trop tôt détériorées. On insinue les poches dans l'ouvreau à tréjeter : on les plonge dans le pot, d'où on les retire pleines de sel de verre. Il faut avoir attention de ne pas déposer ce sel dans un lieu mouillé ; l'humidité le fait élancer au loin, lorsqu'il est encore fluide ; & ceux qui sont auprès peuvent en être incommodés. On doit donc par la même raison ne les toucher qu'avec des poches seches.

La derniere fonte faite, il n'y a plus qu'à chauffer avec violence, pour affermir la masse entiere du verre, & en même tems pour dissiper la manganese superflue, & n'en laisser que ce qui est nécessaire à la bonne couleur du verre.

La manganése se manifeste ordinairement dès la premiere fonte : elle diminue un peu dans l'intervalle de la premiere à la seconde : elle redevient un peu plus forte lorsqu'on a fait la seconde : elle diminue encore dans l'intervalle de la seconde à la troisieme : elle se manifeste de nouveau après la troisieme ; & lorsque c'est la derniere, elle va en diminuant, jusqu'à ce que le verre soit bon à travailler. Au reste, la couleur de la manganese ne regle point du tout le tems des fontes ; que le verre soit plus ou moins haut en couleur, on enfourne toujours, lorsque le verre est jugé assez fin, & que le sel est dissipé.

Lorsque le verre est fin, qu'il ne joue plus, c'est-à-dire, qu'il ne change pas d'é-

(*a*) On tire des larmes en plongeant le bout du crochet dans le verre ; & lorsqu'on l'a retiré hors du four, on profite du tems où le verre qui est resté attaché au bout du crochet, est encore chaud, pour en former une goutte par l'agitation qu'on donne au bout du crochet, & cette goutte est *la larme.*

(*b*) On appelle *fonte* la quantité de matiere qu'on enfourne à chaque fois ; ainsi *faire la premiere fonte*, c'est enfourner une premiere fois ; *une seconde fonte*, c'est enfourner une seconde fois, &c.

tat, & que la couleur n'eſt pas trop haute, il eſt tems de le travailler. Pour cet effet, il faut le faire paſſer dans les cuvettes, pour pouvoir le tranſporter avec facilité ; mais il eſt néceſſaire de nettoyer auparavant les vaſes dans leſquels on doit tranſvaſer le verre ; d'autant plus que celui qui y eſt reſté des opérations précédentes, a perdu la couleur qu'il avoit, à force d'être chauffé, eſt différent en qualité du nouveau verre qu'on mettroit dans les cuvettes, & ne ſe mêleroit pas aſſez intimement à lui, pour ne pas cauſer des différences fâcheuſes dans la couleur des diverſes parties de glaces qui en ſeroient formées, & ne pas les parſemer de veines plus baſſes en couleur les unes que les autres. Les dégradations, les larmes qui tombent quelquefois de la couronne dans les cuvettes, exigent auſſi la précaution de les nettoyer. L'opération par laquelle on y parvient, eſt connue ſous le nom de *curage*.

Avant de procéder au curage, on nettoie la halle, & ſur-tout les environs du four, où doit ſe faire l'opération. On a au coin de chaque arche, du côté de l'ouvreau, un baquet plein d'eau propre. Ces ſortes de baquets ſont ordinairement cerclés en fer, & garnis de tôle légere autour de leur bord, pour empêcher qu'ils ne ſoient brûlés par le verre qui y tombe toujours pendant le curage. On démarge l'ouvreau à cuvette, c'eſt-à-dire, qu'on ôte les torches qui garniſſoient le tour de la tuile ; on ſe ſert pour cela de la *grand-mere*. C'eſt un inſtrument de fer aſſez mince, de la longueur d'environ trois pieds, fait par le bout comme le bout d'un ferret, & préſentant à l'autre extrémité une petite dent d'environ un pouce. On inſinue la dent de la grand-mere à quelques parties de la torche ; & tirant à ſoi, on arrache les torches en entier tout autour de la tuile. Lorſque l'ouvreau eſt démargé, on enleve le débris des torches avec le rabot. Après avoir raboté le deſſous de l'ouvreau, on acheve de le nettoyer au moyen du balai, qu'on paſſe auſſi ſur le ceintre de l'ouvreau, pour en faire tomber les parties de torches qui y ſeroient encore attachées.

Lorſqu'on n'a bouché qu'avec un tuile, on ne peut balayer ſous le ceintre de l'ouvreau qu'après avoir ouvert le four ; & alors on eſt en danger de faire tomber ſoi-même des ſaletés dans les cuvettes ; mais bouchez avec deux tuiles l'une devant l'autre, & margez ſur la ſeconde. Après le démargement & le rabotage, on n'a qu'à ôter la ſeconde tuile, & on pourra balayer le haut de l'ouvreau & ſes pieds droits ſans danger, à la faveur de la premiere. Après avoir balayé on débouche, c'eſt-à-dire, qu'on ôte la derniere tuile avec le cornard, & le four paroît ouvert. S'il y a quelque choſe ſur l'âtre de l'ouvreau, qui demande à être arraché, & qui faſſe réſiſtance, on le gratonne ; s'il pend quelque larme au ceintre de l'ouvreau, on l'enleve auſſi avec le graton.

Il arrive quelquefois que le cul de la cuvette tient au ſiege, ſoit par le verre qui eſt tombé ſur le ſiege, ſoit par la vitrification des deux ſurfaces. On détache la cuvette du ſiege, au moyen de la pince, ce qu'on appelle *élocher la cuvette*.

Lorſque la cuvette eſt élochée, on la prend avec le chariot à tenaille. Cet inſtrument mérite bien que nous nous arrêtions un moment à ſa deſcription.

Le chariot à tenaille a deux branches de fer qui ſe croiſent en un point où elles ſont arrêtées comme les branches d'une paire de ciſeaux, ayant la liberté de s'écarter & de ſe reſſerrer. Les branches ſont portées ſur un eſſieu & des roues. Les branches ſont contournées de maniere que, lorſqu'elles ſont à l'endroit où elles font tenaille, elles prennent la forme quarrée d'une cuvette. La tenaille eſt un peu plus reſſerrée d'un côté que de l'autre.

Les proportions du chariot à tenaille, c'eſt-à-dire, l'ouverture de la tenaille, la longueur de l'inſtrument, la longueur de l'eſſieu & le rayon des roues, tout cela eſt relatif à la meſure des cuvettes & au four. On donne aux roues un peu moins d'un pied de rayon, pour pouvoir les faire paſſer ſous les plaques des ouvreaux d'en-haut. Les moyeux ſont à environ vingt-quatre pouces l'un de l'autre. Quant à la diſtance au bout de la tenaille, il faut qu'elle ſoit ſuffiſante pour aller prendre la cuvette du devant, & c'eſt ſur cela qu'on ſe regle.

A l'extrêmité des bras du chariot, font placées des poignées d'environ neuf pouces, pour placer les mains des deux ouvriers deftinés à conduire le chariot.

Les branches des tenailles, en approchant des poignées, prennent une courbure qui met lefdites poignées à une élévation plus confidérable, & plus commode aux ouvriers.

Pour bien mener le chariot à tenaille, un des deux ouvriers doit preffer fur les poignées, pour enlever la cuvette de terre, & l'autre doit pouffer ou tirer le chariot, fuivant le lieu où il veut le mener.

Il eft inutile de prendre les cuvettes bien avant dans la ceinture ; il eft fuffifant qu'on les tienne affez pour que leur poids ne les faffe pas échapper. L'action de prendre la cuvette avec les tenailles du chariot, eft dite *embarrer* la cuvette.

Lorfque la cuvette eft fuffifamment & affez fûrement embarrée, on la tire du four & on la pofe fur une ferraffe, auprès d'un des baquets. Alors deux ouvriers s'approchent de la cuvette, avec un inftrument qu'on appelle *grapin*.

Le grapin a fix pieds de longueur ; il préfente une furface plate & tranchante, qui a deux pouces & demi. A l'autre extrêmité, eft une patte à peu près femblable à celle du graton. La patte du grapin eft ordinairement de cuivre, pour plus de propreté. Par-là on n'eft pas fujet aux pailles, dont le fer eft quelquefois taré, & auxquelles peut fe prendre le verre.

On fouille, avec la patte du grapin, dans le fond de la cuvette ; on en enleve tout le verre, qu'on jette à chaque fois dans le baquet. Un des cureurs fe trouvant, par fa pofition, trop loin pour jeter dans le baquet, on lui préfente une petite poche de cuivre, connue fous le nom de *poche du gamin*, du nom qu'on donne communément au petit ouvrier qui la préfente. Le cureur remplit la poche du gamin, qui va enfuite la mettre dans le baquet. S'il y a beaucoup de verre dans la cuvette, on en ôte la plus grande partie avec la poche du gamin, avant d'employer le grapin. S'il y a dans la cuvette quelque corps qui réfifte, & qui foit collé à la paroi de la cuvette, les deux cureurs placent leurs foulons de côtés oppofés, & font effort l'un contre l'autre pour le détacher. Lorfque la cuvette eft curée, les deux ouvriers qui étoient au chariot à tenaille, la replacent au four, comme ils l'en avoient ôtée ; on rebouche & on remarge. Lorfqu'il y a deux cuvettes dans un ouvreau, tandis qu'on cure celle de la tuile, d'autres ouvriers tirent celle du devant, & on la cure au baquet de l'autre arche. Celle des deux cuvettes qui eft achevée de curer la premiere, fe place devant, & la feconde à la tuile.

On répete la même opération aux quatre ouvreaux, pour curer toutes les cuvettes.

La defcription que nous avons faite des divers outils propres au curage, a peut-être fait perdre un peu de vue la fuite de l'opération. Remettons-la fous les yeux par une courte récapitulation. On démarge, on rabote les torches, on enleve la premiere tuile, on balaie l'ouvreau, on débouche, on gratonne l'âtre de l'ouvreau, on éloche la cuvette, on la prend avec le chariot à tenaille, on la mene auprès du baquet, on la cure, on la replace dans le four ; les deux cuvettes replacées, on rebouche, & enfin l'on remarge.

Cette opération demande beaucoup de promptitude, tant pour éviter le refroidiffement du four, que pour empêcher le verre contenu dans la cuvette, de fe durcir en refroidiffant, & de fe refufer à l'action du grapin. Le feul moyen de fe procurer la diligence néceffaire, c'eft de faire enforte que les actions particulieres des ouvriers fe fuccedent avec ordre & vivacité ; d'avoir deux chariots à tenaille, pour tirer du four la feconde cuvette, dès que la premiere eft auprès du baquet. Par ce moyen les deux cuvettes fe trouvent curées prefqu'au même inftant.

Une raifon qui doit encore engager à curer avec vivacité, c'eft que la cuvette fortant d'un lieu très-chaud, ne pourroit que fouffrir de la nouvelle température qu'on lui fait effuyer, fi on l'y laiffoit trop long-tems expofée ; & quand elle auroit le bonheur de refroidir fans périr, elle ne pourroit éviter fa perte en rentrant dans le four.

Lorſqu'on replace une cuvette, les ouvriers qui menent le chariot à tenaille, connus ſous le nom *de placeurs de cuvettes*, font bien de ne laiſſer toucher la cuvette au ſiege, que quand elle eſt exactement à ſa place. Si elle touche avant, ils ſont obligés de débarrer & de pouſſer la jable de la cuvette, avec les extrêmités de la tenaille; mais la même raiſon qui oblige d'élocher la cuvette, l'empêche de gliſſer ſur le ſiege. Auſſi, avant de mettre la cuvette à l'ouvreau, jette-t-on ſur le ſiege quelques billettes, ſur leſquelles la cuvette gliſſe ſans effort.

Lorſque toutes les cuvettes ſont bien curées, ce ſeroit le moment du tréjetage; mais le four ayant été chauffé avec force depuis la premiere fonte, le verre ſe trouve dans un état de trop grande fluidité pour le prendre avec la poche, ſans en répandre; on dit alors que le verre eſt trop mou. Il eſt aiſé de le corriger de ce défaut, en laiſſant refroidir le four, c'eſt-à-dire, en ne tiſant plus. Mais comme le four pourroit ſouffrir du contact de l'air extérieur, & d'un trop prompt refrodiſſement, on le marge, c'eſt-à-dire, qu'on met aux ouvreaux d'en-haut les plateaux, au lieu de tuiles, & que le tiſeur bouche les ſoupiraux de ſa glaie, avec ſes margeoirs. La ceſſation du tirage s'appelle *la cérémonie*, & l'action de ceſſer de tiſer eſt dite *arrêter le verre*, ou *faire la cérémonie.*

Le tems de la cérémonie eſt relatif à la fluidité du verre: plus il eſt fluide quand on l'arrête, plus il eſt de tems à parvenir au degré de conſiſtance où il doit être pour tréjeter, plus auſſi la cérémonie doit être longue.

Après la cérémonie, on fait encore précéder le tréjetage de l'opération connue ſous le nom d'*écrêmer*. Son nom ſeul déſigne qu'elle conſiſte à enlever la ſurface ſupérieure du verre, pour ne pas mettre dans les cuvettes les ſaletés qui ſeroient tombées de la couronne, comme pierres, larmes, *&c.*

Le *pontil*, outil avec lequel on écrême, eſt une barre de fer de ſix pieds de long, large d'environ deux, & épaiſſe d'environ ſix lignes. On fait chauffer le bout du pontil, pour que le verre s'y attache mieux: on le fait paſſer par l'ouvreau à tréjeter, & on le promene légérement ſur la ſurface du pot; lorſque le pontil eſt enveloppé de verre, on le tire de l'ouvreau, en le tournant, pour ne pas laiſſer tomber le verre, & l'écrêmeur arrange ſon *coup de verre* (*a*), autour du pontil, en appuyant ſucceſſivement chacune des faces de cet outil ſur une plaque de fonte diſpoſée ſur un baquet; il retourne à l'ouvreau & acheve d'écrêmer ſon pot. S'il lui fait prendre plus de deux coups de verre, il ſe conduit toujours de même.

L'écrêmage eſt immédiatement ſuivi du tréjetage.

L'opération de tréjeter conſiſte à prendre du verre dans le pot avec la poche, & à le mettre dans la cuvette à côté. La poche eſt de cuivre, & eſt emmanchée d'un manche de fer de ſix pieds neuf pouces, ou ſept pieds de long. Le diametre de la poche eſt réglé par la largeur de l'ouvreau à tréjeter. Par rapport au four que nous avons décrit, la poche peut avoir neuf ou dix pouces de diametre, y compris l'épaiſſeur, & on peut lui donner quatre ou cinq pouces de profondeur. Lorſque le tréjeteur fait paſſer ſa poche dans l'ouvreau, ſoit en entrant, ſoit en ſortant, il doit avoir attention de renverſer ſa poche, en cas qu'il tombât des ſaletés du ceintre de l'ouvreau.

Lorſque le tréjeteur prend du verre dans le pot, il eſt placé un peu du côté de l'arche, & lorſqu'il veut renverſer ſa poche dans la cuvette, il ſe place plus du côté de l'ouvreau du milieu.

Lorſque le tréjeteur veut porter au-deſſus de la cuvette ſa poche pleine de verre, il doit éviter avec ſoin de laiſſer autour de la poche des bavures de verre: elles tomberoient dans le four entre le pot & la cuvette, & feroient une perte réelle. C'eſt dans cette circonſtance que les barres que nous avons placées ſur les plaques des ouvreaux d'en-haut, ſont bien utiles. Elles ſervent d'un point d'appui, au moyen duquel le tréjeteur fait rentrer les bavures dans la poche, par un

(*a*) On appelle *coupe de verre* ce que l'écrêmeur prend de verre au bout de ſon pontil à chaque fois.

coup sec qu'il donne, en portant en-bas la queue de sa poche, & la tournant dans sa main à droite ou à gauche, suivant la position des bavures.

Il faut avoir attention de rafraîchir souvent les poches, parce que, si elles s'échauffoient trop, le verre s'y attacheroit; la poche courroit elle-même risque de se gâter. Il suffit d'avoir pris deux pochées de verre avec une poche, pour devoir prudemment la porter dans un des baquets placés au coin des arches.

L'ouvrier qui tréjette ne peut juger bien sainement lui-même de l'état de son ouvrage; mais il est averti par ceux qui le regardent de l'autre côté du four par l'ouvreau opposé. Le moyen d'accélérer le tréjetage, c'est d'avoir continuellement une poche à l'ouvreau. Deux tréjeteurs suffisent pour cela; tandis que l'un tréjette, l'autre rafraîchit.

On ne débouche ordinairement qu'un ouvreau de chaque côté du four.

La poche est le seul instrument nécessaire pour le tréjetage, lorsque le four est garni de tous ses pots; mais s'il y avoit un pot de cassé, & qu'on fût obligé de remplir les cuvettes qui lui correspondent, du verre des autres pots, il faudroit donner au tréjeteur des aides, pour porter sa poche pleine. Les aides du tréjeteur se serviroient de l'instrument qu'on connoît sous le nom de *gambier*. C'est une barre de fer d'environ quarante pouces. Il y a au milieu du gambier, une échancrure, dans laquelle on loge le manche de la poche auprès de la cuiller, & deux ouvriers portent le gambier.

Dans la vue de diminuer le nombre d'ouvriers, on peut employer, si l'on veut, le crochet, pour tenir lieu de gambier. Cet outil ne demande l'emploi que d'un ouvrier, d'où on peut le nommer *gambier à une main*.

D'après le mouvement que l'on fait éprouver au verre pendant le tréjetage, il ne peut que se ressentir de l'agitation, & il est en effet rempli de bulles, de bouillons, qu'il n'avoit pas lorsqu'on l'a arrêté. Il est nécessaire de réchauffer avec force, pour lui rendre son état de finesse: ce tems de nouvelle chauffe, & l'action de remettre le verre dans son premier état, sont dits *faire revenir le verre dans les cuvettes*.

Lorsque le verre est bien revenu, ce qu'on connoît à l'inspection de larmes tirées des cuvettes, il ne faut penser qu'à le couler. *Couler*, est l'opération par laquelle on donne au verre la forme de glaces.

Immédiatement après la revenue du verre, il seroit trop mou pour le travailler avec facilité: on lui donne de la consistance par une petite cérémonie.

L'opération de couler est trop compliquée pour décrire les outils, à mesure que nous en trouverons l'usage, comme nous avons fait dans les précedentes: ainsi nous prendrons le parti de décrire tous les outils, & on en verra l'usage en décrivant l'opération.

Il y a trois especes d'outils employés pour la coulée: les uns sont destinés à tirer la cuvette du four, & à la mener au lieu de l'opération; les seconds concourent à la formation de la glace; les troisiemes servent à la pousser dans le four destiné à la recuire & à l'y placer.

Nous comptons parmi les premiers, la *pince à élocher*, la *grande pince*, les *grands crochets*, le *ferret*, le *chariot à ferrasse*. Parmi les seconds, le *sabre*, le *grapin*, la *poche de gamin*, le *balai*, la *table*, les *tringles*, le *rouleau*, les *tenailles*, la *potence*, la *croix à essayer la table*, les *mains*; & enfin parmi les derniers, le *procureur*, la *pelle*, le *grillot*, l'*y grec*, la *grande croix*.

On connoît la pince à élocher.

La grande pince est une grosse barre de fer arrondie par le haut, formant un talon, pour avoir occasion de s'en servir, comme d'un levier, & présentant une partie plate, que j'appellerois volontiers *la pelle de la pince*. La grande pince a environ sept pieds, & sa pelle environ un pied de long sur trois pouces de large, & demi-pouce d'épaisseur.

Le grand crochet, moins gros que la grande pince, est arrondi dans le haut comme elle, & a onze pieds de long, & six ou huit pouces de crochet.

On connoît le ferret.

Le chariot à ferraſſe ſert à voiturer les cuvettes pleines depuis le four à la carquaiſe (*a*) & à les ramener vuides.

L'outil dont nous entreprenons la deſcription, conſiſte en deux barres de fer, qui ſe réuniſſent en une ſeule, connue ſous le nom de *queue de chariot*. Au bout de la queue du chariot ſont deux poignées pour les mains de deux ouvriers, comme dans le chariot à tenaille.

Les branches ſe prolongent, pour y fixer une tôle ou ferraſſe, ſur laquelle on poſe la cuvette. La grandeur de la ferraſſe eſt relative avec celle des cuvettes, pour pouvoir tranſporter de grandes cuvettes de 26 pouces ſur 16; on en donne à la ferraſſe 24 ſur 18.

La longueur de la ferraſſe détermine l'écartement des branches du chariot; on lui donne ordinairement 18 pouces.

Le chariot à ferraſſe eſt monté ſur des roues de fer de deux pieds de diametre. L'écartement des branches regle la longueur de l'eſſieu. Il a environ 33 pouces d'un moyeu à l'autre.

Les branches du chariot doivent être pliées de maniere que la partie qui porte la ferraſſe touche terre, que la partie qui poſe ſur l'eſſieu ſe trouve à une hauteur de terre à peu près égale au rayon de la roue, & que la queue, en ſe courbant en-haut, mette les poignées à une hauteur commode aux ouvriers.

Le chariot a huit pieds de long.

L'eſſieu eſt placé environ à 40 pouces du côté de la ferraſſe.

Sur chaque branche du chariot part une branche de fer bien plus mince, qui s'éleve en faiſant l'arc environ à 10 pouces au-deſſus des branches du chariot.

Lorſqu'on veut faire marcher le chariot, deux ouvriers appuient ſur les poignées pour enlever la cuvette de terre, & deux autres paſſent un de chaque côté du chariot; & ſuivant le côté où ils ſe trouvent placés, ils pouſſent devant eux le chariot.

Parmi les outils de la ſeconde eſpece, nous connoiſſons déjà le grapin, la poche du gamin & le balai.

(*a*) Fourneau de recuiſſon.

Le ſabre eſt un outil qui a 4 pieds de long; le bout eſt la partie qui ſert: c'eſt une plaque de cuivre, qui a environ ſix pouces de long ſur deux de large. Le bout du ſabre s'emmanche dans un manche de fer, qui à ſon tour eſt emmanché dans un manche de bois. Le manche de fer préſente une feuillure, dans laquelle la lame de cuivre s'engage, & où elle eſt fixée par des clous qui paſſent au travers du tout. Le manche de fer a à ſon autre extrêmité une lame qui s'engage dans une feuillure pratiquée au manche de bois.

La table eſt ſans contredit un des outils les plus importans de la glacerie; c'eſt un ſolide de cuivre, qui préſente une ſurface ſupérieure, bien unie & exempte d'inégalités. La longueur & la largeur de la table dépendent de la grandeur des glaces qu'on veut y travailler. On n'en a pas fait dont les dimenſions paſſaſſent dix pieds ſur ſix. L'épaiſſeur de la table eſt relative à ſes autres dimenſions; plus la table ſera grande, plus auſſi il faudra qu'elle ſoit épaiſſe.

Il faut avoir ſoin de faire chauffer la table avant l'opération, parce que le contact d'un corps auſſi froid cauſeroit des accidens qui entraîneroient néceſſairement la perte de la glace; auſſi a-t-on l'attention de couvrir la table de braiſes longtems avant de travailler.

Quelques artiſtes croient utile de faire la table un peu creuſe au milieu, parce que, diſent-ils, la chaleur du verre qu'on y verſe dilate le cuivre; & comme cette dilatation trouve plus de réſiſtance à la ſurface inférieure qu'à la ſupérieure, toute ſon action ſe fait ſentir à la ſurface ſupérieure, & principalement dans le milieu, où le flot du verre eſt le plus immédiatement. Ce milieu ſe bombe, ce qui doit néceſſairement diminuer l'épaiſſeur de la glace dans le milieu. C'eſt pour rendre le bombement de la table moins ſenſible, qu'ils ſe ſont déterminés à en creuſer le milieu.

On obſerve ſur cela, 1°. que le plus grand obſtacle qu'on puiſſe apporter à la dilatation, c'eſt l'épaiſſeur de la table: plus elle ſera épaiſſe, moins il ſera aiſé de l'échauffer à un point auſſi nuiſible. 2°. Que

pour creuser avec sûreté, il faudroit savoir exactement de quelle quantité la table unie & bien à la regle se bombe par la chaleur. 3°. Qu'en creusant la table il peut arriver qu'on la rende plus mince au milieu qu'ailleurs, & alors au contraire elle seroit plus susceptible qu'auparavant du mauvais effet de la chaleur. D'après toutes ces observations, je préférerois de mettre la surface de ma table bien à la regle, & j'y ajouterois la précaution de la bien polir, pour éviter les inégalités.

La table est portée sur un pied connu sous le nom de *chassis de la table.* On unit à mortaises & à tenons les quatre pieces de bois qui forment le chassis. Les extrêmités sont disposées pour recevoir, la premiere, une seule roue de fonte, qu'on y arrête au moyen d'un boulon passant par un trou, & prenant la roue par son centre; & la seconde, deux roues: une piece de bois traverse le chassis pour en augmenter la force. Les trois roues destinées au transport de la table, ont environ 20 ou 22 pouces de diametre, sur 5 ou 6 pouces d'épaisseur; & la hauteur des roues, celle du chassis, & l'épaisseur de la table prises ensemble, doivent porter la surface supérieure de celle-ci au niveau du pavé des carquaises.

Quant à l'usage des roues, si l'on veut faire suivre à la table la même route, sans changer sa direction, ni sa position; faites avancer la roue seule & les deux roues de l'autre côté, avec la même vîtesse. Si vous voulez lui faire changer de position, fixez la roue seule, & autour de cette roue comme centre, faites tourner les deux roues, en faisant la révolution plus ou moins entiere; vous serez le maître de changer plus ou moins la direction de la table, & de lui donner celle que vous voudrez.

On fait un chemin en pieces de bois, tout autour de la halle, pour la facilité du transport de la table.

On met entre la table & le chassis, des barres de fer, d'espace en espace, pour soutenir également le poids de la table.

Des tringles de fer sont destinées à être placées sur la table, sur laquelle on répand le verre, & à supporter le rouleau qui l'applatit. Les tringles reglent donc l'épaisseur de la glace par la leur, & la largeur de la glace par l'espace qu'on laisse entr'elles. La tringle est arrêtée par un petit crochet qui appuie contre l'épaisseur de la table, & qui empêche la tringle d'être entraînée par le mouvement du rouleau. On donne aux tringles l'épaisseur qu'on veut donner aux glaces. On en a même plusieurs paires de diverses épaisseurs, étant obligé de donner plus ou moins d'épaisseur aux glaces, suivant qu'on veut en faire de plus ou moins grandes. L'épaisseur des tringles ordinaires est de quatre à six lignes. La surface sur laquelle pose le rouleau, a environ un pouce de large; on sent que les tringles doivent avoir la longueur de la table.

Le nom seul du *rouleau* désigne sa forme. C'est un cylindre de cuivre creux. Il est destiné à appuyer sur le verre & à l'applatir. Le rouleau a environ dix pouces de diametre, & un pouce & demi d'épaisseur. Quant à sa longueur, elle est égale à la largeur de la table. Au milieu, à six pouces des extrêmités, sont trois triangles de fer battu, qu'on a engagés dans le rouleau en le fondant, & qui sont percés chacun d'un trou quarré, qui doit se trouver dans l'axe du cylindre. Par les trois triangles on fait passer une barre de fer bien juste au trou qui devient l'axe du rouleau.

Pour se servir du rouleau, on a deux poignées de fer, de deux pieds de long, arrondies, & dans lesquelles s'engagent les bouts de l'axe, comme des tenons dans leurs mortaises.

Lorsque le rouleau n'est pas sur la table, il est posé sur un chevalet de bois. Le chevalet doit être le plus approchant qu'il est possible, de la hauteur de la table. Par ce moyen, lorsque le rouleau tombe de la table sur le chevalet, il le dégrade moins, tombant de moins haut; & lorsque l'on veut remettre le rouleau sur la table, on le fait avec plus de facilité, ayant à le porter à une moindre élévation.

On peut s'aider, pour relever le rouleau, de l'outil qui n'est autre chose qu'une pince de sept pieds & demi, présentant

un talon de dix-huit pouces, & un crochet, qui s'engageant à un boulon placé à chaque côté de la table pour ſervir de point d'appui, agit comme levier du ſecond genre. On appelle cet outil *bras à lever le rouleau.*

Lorſqu'on a à voiturer le rouleau dans divers endroits de la halle, on ſe ſert d'un chariot qui, de ſon uſage, prend le nom de *chariot à rouleau.*

Ce ſont deux branches paralleles, qui préſentent des parties courbes, & forment conſéquemment des demi-cercles capables de retenir le rouleau. Les branches vont ſe réunir en un point, pour n'en former qu'une, qu'on nomme *queue du chariot*, à l'extrêmité de laquelle ſont des poignées pour placer les mains des ouvriers, comme dans les autres chariots, dont nous avons donné la deſcription.

Les branches du chariot à rouleau ſont portées ſur des roues de fer, de 30 pouces de diametre. La longueur de l'eſſieu dépend de l'écartement des branches, qui me paroît ſuffiſant à 30 pouces, pour porter un rouleau de 6 pieds : car en le prenant bien au milieu, il débordera de chaque côté des branches du chariot de 21 pouces; la partie la plus conſidérable ſera entre leſdites branches, & par conſéquent le rouleau ſera poſé avec ſûreté. La longueur de l'eſſieu connue, ainſi que la largeur des roues & la grandeur des moyeux, il y aura environ 4 pieds d'un moyeu à l'autre, c'eſt-à-dire, pour largeur totale de la machine. Il faut mettre le rouleau le plus près de l'eſſieu qu'il ſe pourra, c'eſt-à-dire, faire les bras du levier le plus courts qu'il ſera poſſible, pour augmenter la force des ouvriers. Le rayon de la roue = 15 pouces, pour que le rouleau n'empêche pas celle-ci de tourner.

On donne de longueur au chariot depuis l'eſſieu juſqu'aux poignées, environ 8 pieds. Le point de réunion des branches eſt environ à 4 pieds de l'eſſieu, & il reſte à peu près 4 pieds de queue.

Deux branches ſe réuniſſent en une ſeule. Ces branches, ſemblables à celles que nous avons fait obſerver au chariot à ferraſſe, ſervent comme dans celui-ci à placer les mains des ouvriers qui pouſſent le chariot.

Les tenailles ſont un inſtrument propre à prendre la cuvette, & à la renverſer ſur la table. Ce n'eſt autre choſe qu'un cadre de fer, qu'on fait juſte à la meſure des cuvettes qu'on veut prendre : au moyen de quoi on eſt obligé d'avoir deux tenailles, l'une pour les petites cuvettes, l'autre pour les grandes. Tout ce que nous dirons de la petite tenaille, doit s'entendre de même de la grande tenaille.

Le cadre à 16 pouces d'un côté, & ſeulement 15 de l'autre, pour ſerrer la cuvette avec plus de force. Le cadre eſt ouvert au milieu, & deux branches y ſont ajoutées de telle ſorte, qu'une partie tournant ſur une charniere, s'approche plus ou moins de l'autre partie du cadre, & ſe fixe à l'ouverture deſirée au moyen d'une clef & d'une clavette.

Aux extrêmités de la tenaille, on forme des poignées de huit pouces, la charniere eſt à un pied du cadre.

A ſix pouces, les branches des tenailles ſont arrondies & un peu déprimées; c'eſt là que s'attachent les chaînes qui ſuſpendent les tenailles: car on ſent bien que deux hommes ne pourroient ſoutenir le poids d'une cuvette pleine, s'ils n'étoient aidés.

Il eſt, je crois, inutile de dire que l'on prend la cuvette dans la ceinture, avec le cadre de la tenaille.

La potence eſt une piece de bois, arrondie & garnie en fer à ſon extrêmité; elle s'engage dans un collier de fer qui l'arrête à une piece de charpente, & lui laiſſe la liberté de tourner.

A l'extrêmité eſt un pivot de fonte, ſur lequel la potence tourne: on fait agir le pivot dans un crapeau ou maniere de trou pratiqué dans une piece de fonte qu'on met à niveau du terrein.

A la hauteur d'environ quatre pieds eſt fixé un cric conſiſtant en un pignon, une roue dentée, & un treuil où s'enveloppe une corde; au moyen d'une manivelle on fait tourner le pignon qui engrene dans la roue, & la faiſant tourner, fait envelopper autour du treuil la corde, qui ſe développe ſi l'on tourne en ſens contraire. La manivelle ſe trouve à environ trois pieds au-deſſus du terrein.

Deux

Deux pieds au-dessous de l'extrêmité est une poulie, sur laquelle passe la corde.

Un bras de fer est destiné à recevoir une autre poulie, sur laquelle la corde passe encore, pour aller accrocher la tenaille: la poulie est en quelque sorte le point de suspension de la tenaille: la fonction du bras est par conséquent de porter ce point de suspension à la distance qu'on desire; par exemple à huit pieds, ce bras doit être tel que la corde passant sur les deux poulies, ait une position horisontale.

On fait ordinairement la hauteur totale de la potence = 18 pieds: au reste plus la potence sera haute, plus on aura de facilité à verser la cuvette sur la table; car soit la potence placée vis-à-vis le milieu de la table, & à trois pieds de distance de celle-ci; si le point de suspension est à huit pieds de la potence, c'est-à-dire, si le bras de la potence a 8 pieds, de l'extrêmité du bras comme centre & d'un rayon de 8 pieds, tracez un arc de cercle, ce seroit celui que décriroit la cuvette sur la table, si on l'abandonnoit à sa pesanteur, & qu'on fît tourner la potence; on lui fait donc constamment quitter la position à laquelle l'entraîne sa pesanteur, & on aura bien plus d'avantage pour combattre cette pesanteur, si le point de suspension est élevé, ou si la potence est haute.

La potence, telle que nous venons de la décrire, n'est pas un outil d'un transport aisé. Lorsqu'on veut la changer de place, on la dégage du collier qui la tient par en-haut; & tandis que des ouvriers la maintiennent dans sa position perpendiculaire, en la soutenant avec des bâtons qui y sont fixés, d'autres engagent le pivot entre les deux dents d'un instrument appellé *charriot à potence*.

Lorsque le pivot est entre les dents du charriot, les ouvriers qui sont aux poignées tirent le charriot à eux, ou le poussent devant eux, suivant le lieu où l'on desire de mener la potence, tandis que ceux qui sont aux bâtons de la potence, la soutiennent perpendiculairement au terrein.

Le nom de la croix à essuyer la table, désigne son usage, ce n'est qu'un morceau de bois joint en croix à l'extrêmité d'un manche. Cette croix entourée de linges, sert à essuyer la table immédiatement avant de verser le *verre*.

La main est un instrument de cuivre ou de fer, destiné à accompagner le rouleau dans son mouvement, pour empêcher le verre de déborder par-dessus les tringles, par la pression du rouleau, une partie qui est vraiment la main, a six pouces de large sur environ huit de long & neuf lignes d'épaisseur. La courbarre sert à bien entourer le rouleau, pour qu'il ne passe pas de verre entre le rouleau & la main; la main avec son manche a six pieds de long; le manche est de même matiere que la main, jusqu'à l'espace de trois pieds, & il se joint à un manche de bois aussi de trois pieds, de la même maniere que nous avons expliqué l'emmanchement du sabre.

Il est inutile de dire qu'il doit y avoir deux mains, une à côté de chaque tringle.

Il ne nous reste à décrire que les outils de la troisieme espece.

Le procureur est un outil de fer de six pieds de long, à un des bouts duquel est une patte absolument semblable à celle d'un grappin; il sert lorsque la glace est faite, à lui former, en repliant son extrêmité, un bourrelet connu sous le nom de *tête de la glace*, par lequel on puisse la prendre pour la pousser dans la carcaise, & pour l'y placer.

La pelle est l'instrument qui sert à pousser la glace dans la carcaise; c'est une plaque de fer battu, qui a environ quarante pouces en longueur, & trois pouces en largeur; à la plaque on joint un rebord de deux pouces.

On adapte un manche en fer de 18 pouces, auquel on en joint un autre de bois = 8 pieds 6 pouces, ce qui donne à l'instrument la longueur de dix pieds, qui lui est nécessaire pour accompagner la glace jusqu'à la gueule de la carcaise.

Lorsqu'on veut pousser une glace, on fait passer une partie sous la glace; le rebord faisant résistance contre la tête de la glace, on n'a qu'à pousser la pelle pour pousser la glace en même tems.

Le grillot n'est autre chose qu'une piece de bois d'environ deux ou trois pouces d'équarrissage, avec laquelle on appuie sur la tête de la glace, en même tems que la

pelle la pouſſe pour l'empêcher de céder à l'effort de ceux qui pouſſent, & de laiſſer paſſer la pelle deſſous. Le grillot doit avoir au moins huit pieds de long.

L'y grec ſert à donner à la glace dans la carcaiſe, la poſition que l'on croit convenable; ce n'eſt qu'un crochet de fer de deux pouces, avec lequel on prend la tête de la glace lorſqu'on veut la tirer, & avec lequel on peut auſſi la pouſſer, ſi l'on en a beſoin. L'y grec a une pointe au-deſſus du crochet, auſſi de deux pouces; le manche eſt tout de fer, & a environ quinze pieds.

Lorſqu'on a pouſſé la glace dans la carcaiſe, autant que peut le faire l'y grec, & qu'on l'a bien diſpoſée, on acheve de la mettre en place, avec un outil nommé *la grande croix;* ce n'eſt qu'un morceau de fer qui a un pied de long ſur quatre pouces de haut, & un pouce d'épaiſſeur. Il eſt emmanché d'un manche aſſez long pour atteindre l'extrémité de la carcaiſe.

L'uſage de la grande croix eſt difficile, parce qu'à moins que cet outil ne ſoit bien exactement au milieu de la tête de la glace, il la fait tourner, & il eſt impoſſible de l'amener bien droit à la place qu'on lui deſtine: on ſeroit plus ſûr de ſon opération, ſi l'on ſubſtituoit à la grande croix une pelle de la même forme que celle que nous avons décrite, mais qui n'eût que dix-huit pouces, & qui prendroit le nom de *grande pelle*, de la longueur de ſon manche.

Voilà tous les inſtrumens néceſſaires à la coulée: on va en voir l'uſage dans la deſcription de l'opération.

La coulée eſt précédée du *rabotage de la carcaiſe*, dont nous avons négligé de parler. Il conſiſte à faire paſſer d'un bout à l'autre de la carcaiſe & pluſieurs fois, un rabot de bois.

Cet outil eſt connu ſous le nom de *grand rabot*. Le rabotage ôte les ſaletés qui ſeroient ſur le pavé de la carcaiſe, & en unit les inégalités.

Lorſqu'on eſt prêt à couler, on débouche l'ouvreau à cuvette, & on ſe met en devoir de tirer la cuvette pleine hors du four. Pour cet effet un ouvrier, au moyen de la pince à élocher, donne paſſage ſous la cuvette à la grande pince, dont un autre fait paſſer une partie entre le ſiege & la cuvette.

Les deux crochets paſſent derriere la cuvette, chacun d'un côté, & aident l'action de l'ouvrier menant la grande pince, qui, en tirant ſon outil, tire auſſi la cuvette qui y poſe; la grande pince & les crochets menent donc la cuvette le long de la plaque, juſque ſur la ferraſſe du charriot, qu'on a diſpoſée au bout de la plaque.

Un ouvrier ſouleve un peu la cuvette avec un ferret, dont il ſe ſert comme d'un levier du ſecond genre, & par cette action donne à la grande pince la liberté de ſe retirer; le ferret lui-même ſe dégage de deſſous la cuvette, qui alors ſe trouve placée à plat ſur la ferraſſe.

Les ouvriers qui tiennent les poignées du charriot, aidés de quelques autres, menent la cuvette auprès de la carcaiſe.

Lorſque la cuvette eſt arrivée auprès de la carcaiſe, on l'écrême pour ôter toutes les ſaletés qui ſe trouveroient ſur la ſurface du verre; les ouvriers paſſent chacun d'un côté de la cuvette, tenant chacun un ſabre; ils croiſent leurs ſabres pour atteindre au bord de la cuvette qui leur eſt oppoſé, ne pouvant voir le verre au bord qui eſt de leur côté. Dans cet état, ils paſſent légérement un côté de leurs ſabres d'un bout à l'autre de la cuvette, & enlevent toute la ſurface du verre; le verre qu'ils ont enlevé eſt ſur le bord de la cuvette, deux ouvriers le recueillent avec des grappins, & le mettent dans la poche que préſente le gamin: pendant que des ouvriers ſont occupés à l'écrêmage de la cuvette, d'autres le ſont à prendre la cuvette par ſa ceinture avec les tenailles.

Après que la cuvette eſt écrêmée, l'ouvrier qui eſt à la manivelle, c'eſt-à-dire celui qui fait agir le cric, l'enleve de terre juſqu'à la hauteur de la table; dès que la cuvette a quitté la terre, un ouvrier en balaie le cul, & les grappineurs grattant l'extérieur du jable & des parois, en détachent le verre qui y ſeroit par haſard tombé en écrêmant.

On ſuppoſe les tringles diſpoſées ſur la table à la largeur qu'on veut donner à la glace, le rouleau déjà ſur la table prêt à agir.

Quand la cuvette eſt à la hauteur requiſe, un ouvrier paſſe la croix de linge d'un bout à l'autre de la table ; des ouvriers prennent les poignées des tenailles, & renverſent ſur la table le verre contenu dans la cuvette, en commençant à une tringle & finiſſant à l'autre, comme nous l'avons déja indiqué. Les rouleurs pouſſent le rouleau de la gueule de la carcaiſe à l'autre bout de la table, avec un mouvement bien égal & bien ſoutenu ; & à meſure qu'ils avancent, les verſeurs font faire à leur cuvette le même chemin, avec le même mouvement : le teneur de manivelle eſt attentif à tenir la cuvette toujours à la même hauteur, pour ne pas occaſionner une agitation & une vacillation qui ne pourroient être que très-nuiſibles. Les ouvriers ont chacun *une main*, qu'ils diſpoſent une à côté de chaque tringle, comme nous l'avons dit en parlant de cet inſtrument, & ils ſuivent le mouvement du rouleau : à côté des verſeurs ſont les deux grappineurs, qui par leur poſition ſont appellés *grappineurs de devant ;* ils ſont attentifs au verre qui ſort de la cuvette, pour en enlever les larmes ou les pierres, ou autres défauts accidentels. Lorſque la glace eſt coulée, c'eſt-à-dire que la cuvette eſt vuide, & que les rouleurs ont laiſſé retomber le rouleau ſur le chevalet, des grappineurs, qui par leur poſition derriere les rouleurs, ſe nomment *grappineurs de derriere*, de deux coups ſecs qu'ils donnent à chaque extrêmité de la tringle, la détachent de la glace, & par-là même ils ſéparent la bavure qui a paſſé, malgré la main, par-deſſus la tringle ; enſuite ils font tomber la bavure dans une auge qui eſt à leurs pieds à côté de la table ; pendant ce même inſtant le teneur de manivelle abaiſſe la cuvette vuide ſur la ferraſſe du charriot, on ôte les tenailles de la ceinture, on ramene la cuvette au four, & on la replace avec le charriot à tenaille.

Dès que les tringles ſont détachées, on fait la tête de la glace ; on paſſe la pelle deſſous, & des ouvriers la pouſſent. Les grappineurs de devant leur aident en poſant la patte de leur grappin derriere la pelle, & pouſſant. Des ouvriers appuient ſur la tête de la glace avec le grillot, & les deux grappineurs de derriere ſe tiennent à l'ouverture de la carcaiſe prêts à redreſſer la glace, ſi elle venoit à tourner d'une maniere qui gênât ſon entrée dans la carcaiſe.

Lorſque la glace eſt enfournée, après l'avoir laiſſée un peu ſur le devant de la carcaiſe pour lui laiſſer prendre plus de dureté, on la range avec l'y grec, & on la pouſſe enſuite avec la grande croix ou la grande pelle le plus avant qu'on peut dans la carcaiſe.

Lorſqu'on a coulé toutes les cuvettes, on marge bien exactement toutes les ouvertures de la carcaiſe, & l'on remplit de nouveau les cuvettes. On laiſſe revenir le verre, & on fait une ſeconde coulée dans une ſeconde carcaiſe chauffée pour cet effet. Après la ſeconde coulée, on tréjette de nouveau, & on coule une troiſieme fois ; car la dimenſion des pots eſt telle, qu'ils fourniſſent ſuffiſamment de verre pour trois coulées.

L'aſſemblage de toutes les opérations & le tems qui s'écoule depuis la premiere fonte juſqu'à la troiſieme coulée, prend le nom d'*enfournement*.

Après la derniere coulée, on chauffe avec force une demi-heure, pour faire couler au fond de la cuvette le verre qui étoit demeuré aux parois, & l'on cure de nouveau. Ce ſecond curage eſt abſolument néceſſaire ; car le verre qu'on laiſſeroit dans les cuvettes juſqu'à la fin de l'enfournement ſuivant, perdroit ſa couleur, & ſe détérioreroit à un point exceſſif.

Les artiſtes ſont partagés dans leurs opinions ſur le tems de faire la premiere fonte. Les uns veulent que ce ſoit dès que les pots ſont vuides, c'eſt-à-dire, immédiatement après le dernier tréjetage, & ils prétendent par-là gagner le feu de la revenue du verre, par lequel la fonte avance d'autant. Les autres prétendent que le feu eſſuyant des changemens pendant les opérations, la fonte eſt chauffée trop inégalement, & ſe retarde plutôt que d'avancer : en conſéquence ils n'enfournent qu'après le ſecond curage, c'eſt-à-dire lorſqu'il n'y a plus d'opérations à faire. En employant la premiere maniere d'enfourner, il eſt indiſpenſable de le faire

par les ouvreaux du milieu. On feroit en danger de laiffer tomber de la fritte dans les cuvettes pleines, fi l'on enfournoit par les ouvreaux à tréjeter.

La premiere opération qui fe préfente après la coulée, c'eft celle de *défourner les glaces*, c'eft-à-dire de les tirer hors de la carcaife après le refrodiffement parfait de celle-ci.

Prenant la tête de la glace avec un crochet, on la tire fur le devant de la carcaife, qu'on a mis à la regle auparavant. Lorfque la glace eft fur le devant du four, on ôte la pouffiere qui eft deffus, on applique une équerre à la bande de la glace (*a*); on y ajufte la regle graduée pour avoir une longueur capable d'occuper toute la largeur de la glace; on fait paffer le diamant à rabot le long de la regle, & par-là on coupe la furface fupérieure du verre.

Le *diamant à rabot* eft un vrai diamant brut, monté au-deffous, & bien au milieu d'un parallélépipede de buis, garni d'une plaque de cuivre. Le parallélépipede a environ deux ou trois pouces de long fur fix ou neuf lignes de haut, & autant de large. Au milieu de la furface fupérieure s'éleve perpendiculairement une petite branche de cuivre d'environ deux pouces de long, fervant à fixer le diamant dans la main de l'ouvrier.

Lorfque le diamant a coupé la furface de la glace, on frappe avec le petit marteau immédiatement au-deffous du trait, on le fait ouvrir, & on lui fait pénétrer toute l'épaiffeur de la glace.

Pendant qu'on ouvre le trait, un ouvrier foutient la tête de la glace, pour que fon poids ne la faffe pas féparer trop promptement.

Lorfque la tête de la glace eft féparée avec des pinces appellées *pinces à égruger*, on ôte les inégalités que pourroit avoir laiffées le trait de diamant auffi bien que *les langues*, c'eft-à-dire les endroits où l'ouverture du trait, au lieu de le fuivre, auroit tendu à entrer plus avant dans la glace.

Après toutes ces opérations, un ouvrier tire la glace par la tête (j'appelle *tête* dans cet endroit le lieu où elle étoit), & trois ouvriers de chaque côté la prennent par la bande, à mefure qu'elle fort de la carcaife, fans hauffer ni baiffer les uns plus que les autres. Lorfque la glace eft entiérement dehors, & ne touche plus à rien, des ouvriers baiffent leur bande jufqu'à ce qu'elle pofe fur deux *coëtes*, qu'on difpofe une vers chaque tête, & qui ne font autre chofe que des morceaux de bois quarrés, dont on rembourre une des faces. Les ouvriers, qui tiennent l'autre bande, la foutiennent pendant que les autres baiffent, & dès que la bande de ces derniers touche au coëte, en levant la leur, donnent à la glace la pofition verticale. L'ouvrier qui eft à la tête de la glace, fuit avec fes bras le mouvement des bandes, & même le regle.

Lorfqu'on a mis la glace dans cette pofition, on l'enleve au moyen de *bricoles*, dont on met une vers chaque extrêmité de la glace, & une troifieme au milieu, fi la glace eft bien grande.

La *bricole* n'eft qu'un angle garni de cuir au milieu, ayant une poignée de bois à chaque extrêmité. Le tout enfemble a environ quatre pieds de long.

On fait pofer la glace fur le cuir du milieu de la bricole, & un homme de chaque côté de la glace prend une des poignées. C'eft lorfque tous les ouvriers tiennent les poignées de leurs bricoles, qu'ils enlevent la glace en la ferrant de leurs épaules, pour l'empêcher de vaciller, & qu'ils la portent au magafin du brut, où l'on doit la vifiter, l'examiner & enfuite l'équarrir.

La mife des pots dans le four eft une opération effez compliquée pour exiger la même précaution que nous avons prife pour la coulée, de décrire tous les outils néceffaires à l'opération avant de décrire l'opération elle même.

Il fembleroit naturel d'avoir décrit la mife des pots avant aucune autre opération, parce que fans pots il eft impoffible d'en faire aucune. Mais la mife des pots ne s'eft pas préfentée la premiere à mon imagination; d'ailleurs elle eft de faifon dans tous les tems, car il eft invitable qu'on

(*a*) C'eft la partie qui touchoit à la tringle.

n'ait dans une réveillée nombre de pots à remplacer.

L'opération de mettre un pot présente trois instans : 1°. celui auquel on le retire de l'arche ; 2°. celui auquel on l'introduit dans le four ; 3°. celui auquel on le place sur le siege. Les outils qui servent à la premiere partie de l'opération sont le *sergent*, le *moïse*, les *deux grands crochets*, le *balai* & le *grand charriot* ; ce dernier fait seul la seconde partie de l'opération. Enfin pour la troisieme, on emploie la *fourche*, les *grands crochets*, la *dent de loup*, la *barre d'équerre*, les *deux barres croches* & le *rable du tiseur*.

Le *sergent* est, par rapport à l'arche, ce qu'est, par rapport au four à fritte, la barre du devant du four. C'est une barre de fer qu'on place devant la gueule de l'arche à diverses hauteurs, suivant le besoin, au moyen de divers crochets disposés à chaque côté de la gueule de l'arche.

Le sergent sert de point d'appui au moïse dans son action.

Le *moïse* est un instrument de fer, ressemblant beaucoup pour la forme au cornard, mais bien plus fort & plus long. Sa longueur doit être au moins de douze pieds. Ses cornes ont environ dix pouces de long, & sont écartées d'environ cinq ou six pouces.

On connoît les deux grands crochets.

Le *grand charriot* est un des instrumens les plus considérables de la glaciere : on diroit à sa forme que c'est un grand moïse emmanché dans un manche de bois & monté sur des roues.

Les cornes du charriot ont environ vingt pouces de long.

Les roues sur lesquelles est monté le grand charriot, doivent le porter à une hauteur propre à travailler dans l'arche avec facilité. Aussi leur donne-t-on environ quatre pieds de diametre ; & on les fait en bois, pour éviter l'excessive pesanteur qu'elles auroient, si on les faisoit en fer comme celles des autres charriots.

Quant à la longueur de l'essieu, elle dépend de la largeur de l'antre sous lequel le charriot est obligé d'aller. Dans les fours tels que nous les avons décrits, on peut très-bien se servir du grand charriot avec un essieu d'environ quatre pieds.

La queue du charriot se courbe en-haut, pour la facilité des ouvriers.

Parmi les outils qui servent à la troisieme partie de l'opération, celui qui y contribue le plus est la fourche. La fourche ressemble au grand charriot. Les cornes en sont à peu près aussi longues, mais elles sont moins écartées.

Comme elle travaille dans le four, & que quelquefois elle met un pot en place par la tonnelle la plus éloignée, on lui donne sept pieds. Elle est emmanchée dans un manche de bois, semblable à celui du grand charriot.

Les roues ont environ deux pieds de diametre, les cornes de la fourche n'ayant besoin d'être élevées que jusqu'à la hauteur du siege. On gagne par-là l'avantage de faire entrer les roues même sous la tonnelle, si l'on a besoin : c'est aussi pour se conserver cette facilité, que l'essieu n'a guere que vingt-sept pouces.

La *dent de loup* est une barre de fer légere, ayant douze pieds de long, & formant à une de ses extrêmités un crochet.

La *barre d'équerre* est une barre de fer ayant dix pieds & demi de long, pliée à angle droit à une de ses extrêmités, où elle forme un crochet de vingt-un pouces.

Les *barres croches* sont des pinces d'environ huit pieds & demi de long, & ayant une petite courbure en approchant d'une de leurs extrêmités.

Lorsqu'on a à placer un pot dans le four, on commence par lever la ferrasse qui forme l'arche, & on abat les glaies tant de l'arche que du four. On débarrasse avec soin les débris des glaies, pour que la manœuvre n'en soit pas gênée. On place le sergent au-devant de l'arche, ensuite on pousse un peu le pot avec les cornes du moïse, appuyé sur le sergent ; & l'on profite de cet instant pour ôter avec un des grands crochets de dessous le pot un des briquetons sur lesquels il pose, dans la vue de faire pencher le pot du côté de la gueule de l'arche. Alors les grands crochets tirent le pot par le haut de la fleche pour le renverser, le coucher, si l'on peut ainsi dire, sur le pavé de l'arche, ce qu'on appelle *abattre le pot*. Le moïse se met en-dedans d'un pot pour le soutenir,

crainte qu'il ne ſoit abattu trop vivement, & qu'il ne frappe contre le pavé de l'arche.

Lorſque le pot eſt abattu, plaçant les crochets à ſon jable, on l'attire doucement ſur le devant de l'arche, de maniere qu'il préſente ſon ouverture à la gueule de l'arche, & on ôte le ſergent. Alors on balaie le pot pour en ôter la pouſſiere, & en ſavoir le bon ou mauvais état.

On approche le grand charriot, dont on enfonce les cornes juſqu'au fond du pot. On ſouleve un peu le pot; & lorſqu'il eſt ainſi chargé ſur les cornes du charriot, retirant celui-ci en arriere, on retire le pot hors de l'arche.

Le charriot eſt conduit par neuf hommes: un au bout de la queue qui dirige le mouvement de l'outil & la manœuvre; deux à chacun des trois boulons, & un à chaque roue pour les retenir, les accélérer ou changer la direction du charriot, en retenant l'une plus que l'autre.

On mene le charriot ſous l'antre, & on approche le pot de la tonnelle avec un mouvement bien réglé, les ouvriers qui ſont aux roues oppoſant leurs efforts à la pente du terrein. A meſure qu'on approche de la tonnelle on baiſſe le pot, & on le fait entrer ſous la tonnelle ſans toucher à l'âtre, aux pieds droits, ni au ceintre. On le pouſſe aſſez avant pour que le bord ſupérieur ait paſſé le ceintre de la tonnelle: alors on retire le charriot, & l'on amene la fourche.

On paſſe les cornes de la fourche ſous le bord du pot, & on le releve entre les deux ſieges. La dent de loup qu'on fait paſſer par le tiſar de l'autre glaie, accroche le bord du pot de ſon côté, le maintient droit, & l'empêche de s'abattre de nouveau. L'action de la dent de loup donne à la fourche le tems de prendre le pot par le jable. On l'enleve juſqu'à la hauteur du ſiege, ſur lequel on fait poſer le bord de ſon cul. Alors la dent de loup, devenue inutile, ſe retire.

La barre d'équerre paſſe par l'ouvreau à tréjeter, correſpondant au pot qu'on place, entre dans le pot, & les ouvriers qui s'en ſervent peuvent, en tirant à eux, ſoutenir le pot, que ſa peſanteur entraîneroit entre les deux ſieges.

Pendant l'action de la barre d'équerre, la fourche abandonne le pot; & le reprenant plus loin du ſiege, eſt en état de le porter plus avant. La fourche abandonne encore le pot, & la barre d'équerre le ſoutient; ainſi de ſuite, juſqu'à ce qu'il ſoit aſſez avant ſur le ſiege pour s'y ſoutenir de lui-même. Alors l'action de la barre d'équerre devient nulle, & c'eſt le moment de mettre en œuvre les deux barres croches.

L'une paſſe par l'ouvreau du milieu; & toutes deux agiſſant comme leviers, favoriſent l'action de la fourche, en appellant le pot au mormue.

Le pot eſt bien placé lorſqu'il coupe l'ouvreau du milieu par la moitié, & qu'il ne laiſſe de diſtance entre lui & le mormue, que l'épaiſſeur d'un rable de tiſeur.

Lorſqu'on retire un pot du four, c'eſt préciſément la même opération que lorſqu'on l'y met: ſeulement les outils agiſſent en ordre & en ſens contraires. La fourche travaille la premiere; & au lieu de pouſſer le pot au mormue, elle l'attire entre les ſieges. La dent de loup, au lieu de le ſoutenir, le pouſſe pour l'abattre, *&c.*

Dès qu'on a pris dans l'arche les pots dont on a eu beſoin, s'il en reſte encore, on refait l'arche, & on laiſſe tomber le feu par gradation, juſqu'à ce qu'il ſoit réduit à celui de la lunette.

On a auſſi le plus grand ſoin de refaire promptement la glaie du four, d'abord que l'opération eſt finie.

L'opération de mettre des cuvettes neuves au four eſt bien moins compliquée. On tire la cuvette ſur le devant de l'arche avec les grands crochets; on la met ſur une pelle de tôle; & un homme tenant la queue de la pelle, aidé d'un gambier, la porte à l'ouvreau, la poſe ſur la plaque; le charriot à tenaille la prend & la place.

On peut auſſi porter la cuvette en mettant les cornes de moïſe au fond de la cuvette, & portant le moïſe lui-même chargé de la cuvette, juſque ſur la plaque où on poſe la cuvette.

A la vérité, on ne peut alors poſer la cuvette ſur ſon cul; mais on l'y retourne, en la ſoutenant avec tel outil que ce puiſſe être, pour empêcher qu'elle ne tombe avec trop de force ſur la plaque.

Lorſqu'on a pris dans l'arche les cuvettes

dont on a besoin pour conserver celles qui restent, on replace la tuile de l'arche : on la marge, & on réduit le feu à celui de la lunette.

Le verre qui se répand dans le four, soit lors des opérations, soit par la casse de quelques vases, se salit, & devient jaune ou noir par le mélange des cendres. Il prend alors le nom de *picadil*. Lorsque le picadil est trop abondant, il va jusque sur l'âtre des tonnelles, & gêne la chauffe. Alors on prend le parti de le tirer hors du four, & c'est la seule opération qui nous reste à décrire.

On ouvre une tonnelle, on puise dans le bain de picadil avec des poches de fer qui ont six pouces de diametre, sur environ autant de profondeur, & environ onze pieds de manche. On vuide la poche sous l'antre au-devant de la tonnelle, qu'on croise d'une bûche un peu grosse, pour empêcher le picadil de céder à la pente du terrein, & de redescendre dans le four.

Il seroit impossible de manier les poches à picadil, si l'on n'avoit point d'appui. On emploie pour cet usage le *danzé*. Je ne doute pas qu'un homme intelligent, au moyen du danzé, ne se pasſât de beaucoup d'autres outils.

Le danzé n'est autre chose qu'un cadre de fer de dix-huit pouces sur chaque face, sur les côtés duquel s'élevent deux triangles, aussi de fer, de quinze pouces de haut, percés de deux trous. Le premier trou est destiné à faire passer une traverse qui n'a d'autre usage que de fortifier la construction de l'outil. Par le second trou passe une autre traverse, qui est véritablement le point d'appui, & sur laquelle pose le manche de la poche.

Lorsque la poche s'échauffe, on va la rafraîchir dans un baquet, avec l'aide d'un gambier.

Quand on n'a plus de picadil à tirer, on gratte avec des rables l'âtre de la tonnelle, pour le bien nettoyer, & pour empêcher que le verre qui s'y feroit attaché pendant l'opération, n'y reste.

On finit par prendre le danzé avec des crochets par le triangle ou la branche ; & le tirant hors de l'antre, on entraîne avec lui la masse de picadil qui l'entoure. Elle est quelquefois si considérable, que l'on ne pourroit jamais vaincre sa pesanteur, si les ouvriers ne réunissoient leurs efforts par des crics, comme on le pratique pour certaines opérations de marine.

Il y a des outils de glacerie qui servent assez souvent, & qui ne tiennent à aucune opération ; tels sont *la houlette, le diable* & *le gros diable*.

La houlette présente à une de ses extrêmités une partie plate de six pouces de large, sur environ neuf de long, que j'appelle *pelle de la houlette*. Le manche de l'outil a environ dix-huit pieds de long. La houlette ne sert guere que dans le cas de quelque réparation de four. On pose une tuile ou une torche sur la pelle de la houlette ; & appuyant le manche sur le danzé, on la fait entrer dans le four par la tonnelle ou l'ouvreau à cuvette, relativement au lieu où l'on a à réparer, & on porte la tuile à la place qu'on veut.

Le diable est une pince forte d'environ sept pieds de long, à laquelle je ne connois d'autre usage que d'élocher les pots lorsqu'on est à même de les ôter du four. Cette opération se fait par l'ouvreau à cuvette, & on doit avoir attention, quand un pot est éloché, d'introduire un briqueton, ou quelqu'autre intermede, entre le pot & le siege, pour empêcher qu'ils ne se recollent.

Le gros diable est un instrument long d'environ douze pieds, s'amincissant & faisant tranchant à une de ses extrêmités. Il fait l'office du bélier des anciens, lorsqu'on a quelque chose à arracher ou à dégrader dans le four. On appuie le gros diable sur le danzé, & on le pousse avec force & accélération contre la partie à détruire, qu'on frappe avec le tranchant du gros diable.

La recuisson des glaces n'est absolument autre chose que leur refroidissement gradué & insensible. C'est le passage de l'état de chaleur où est le verre dans l'instant de la coulée, à un refroidissement parfait. On ne parviendroit jamais à avoir des glaces entieres, si on les laissoit refroidir à l'air libre. Le contact immédiat de l'air feroit sur elles un effet de même sorte que celui de l'eau sur les canons rouges. Cette contraction subite, à laquelles les parties des glaces n'auroient pas le tems de se prêter, en causeroit la séparation forcée, & les glaces

éprouveroient une maniere de calcination.

C'est par cette raison que l'on pousse les glaces dans un four, si-tôt après les avoir coulées. Ces fours prennent de leur usage le nom de *fours de recuisson*, qui leur est générique avec tous ceux qui, en *verrerie*, font la même fonction de recuire. Ceux qui sont destinés à la recuisson des glaces coulées, sont particuliérement nommés *carcaises*. On chauffe la carcaise quelque tems avant de couler; & il faut, lors de cette opération, qu'elle soit rouge de feu dans toutes ses parties: autrement on manqueroit son but; & les glaces qu'on y enfourneroit, ne trouvant pas un milieu assez relatif à l'état où elles seroient dans cet instant, ne pourroient manquer de souffrir les mêmes inconvéniens que si elles restoient à l'air libre.

Il y a aussi un danger considérable à couler dans une carcaise trop chaude. La glace, au lieu de prendre une certaine consistance qui puisse favoriser l'usage des outils avec lesquels on est obligé de la toucher, s'amollit. Elle se refoule lorsqu'on la pousse avec l'y grec, soit avec la grande pelle, comme elle s'étend en la tirant avec le crochet de l'y grec.

Le pavé de la carcaise est posé sur un massif à la même hauteur que la table, afin que la glace, passant de l'un sur l'autre, voyage sur le même plan. Le pavé doit être droit & uni: car la glace étant molle lorsqu'on l'y met, recevroit toutes les impressions que lui donneroit la forme du pavé: aussi toutes les fois qu'on est à même de couler dans une carcaise, a-t-on le soin de présenter la regle à son pavé, dans tous les tems, avant de la chauffer.

Le pavé d'une carcaise est fait en briques posées de champ. On ne les unit pas avec du mortier; mais on se contente de les poser sur du sable bien passé, dont on dispose une couche entr'elles & le massif, dans la vue que si le feu fait jouer le pavé, au lieu de le gauchir en entier, (ce qu'il ne manqueroit pas de faire, si toutes les briques se tenoient) il se contente de faire élever telle ou telle brique qui peut céder à l'action du feu sans en entraîner d'autres, & sans dégrader totalement le pavé. Les briques tiennent dans leur position par le simple soutien de celles qui sont à côté. On remplit leurs joints de sable; & pour égaliser la surface du pavé, on le couvre aussi d'une légere couche de sable.

Les dimensions du pavé de la carcaise dépendent de la quantité & de la grandeur des glaces qu'on se propose d'y mettre. En supposant qu'on veuille y placer huit glaces de petites cuvettes, la longueur sera suffisante de vingt-trois pieds entre les tisars, sur une largeur de douze pieds, ou, en comprenant toute l'étendue de la carcaise de dedans en dedans, elle aura de long vingt-huit pieds sur douze de large.

Vu l'étendue de cette espece de fourneau, on chauffe par les deux extrêmités, au moyen de deux tisars placés un à chaque bout.

A l'une des extrêmités est une gueule, par laquelle on fait entrer les glaces dans la carcaise. L'ouverture de cette gueule est proportionnée à la largeur des glaces qu'on fabrique. Si l'on fait des glaces de six pieds de large, il faut au moins que la gueule en ait sept. Il est inutile que le ceintre de la gueule soit bien haut, il suffit que dans son milieu il s'éleve à un pied. L'extrêmité où est placée la gueule de la carcaise, est dite *devant de la carcaise*.

Le tisar qui se trouve à une extrêmité de la carcaise, & qu'on appelle *le tisar de derriere*, est fait comme celui de devant, avec la différence qu'il est placé au milieu de la carcaise. Il a dix-huit pouces de large & cinq pieds de long du devant de sa gueule à son extrêmité. Pour qu'il n'avance pas trop dans la carcaise, on lui fait déborder le devant de ladite carcaise de deux pieds & demi; au moyen de quoi faisant le mur de la carcaise de deux pieds & demi d'épais, le tisar ne prendra rien de l'intérieur. On fortifie le tisar d'une maçonnerie de deux pieds d'épaisseur de chacun de ses côtés. Le tisar ou sa maçonnerie occupera donc cinq pieds & demi de la largeur de la carcaise. Il restera donc trois pieds trois pouces de chaque côté du tisar. La voûte du tisar forme l'entonnoir en approchant de la carcaise, du moins quant à la hauteur, puisqu'à la gueule elle n'a que dix-huit pouces d'élévation, & à l'extrêmité elle a environ trois pieds.

A côté du tifar font deux ouvertures d'un pied trois pouces de large. On forme un petit relais à leur entrée, pour les fermer d'une tuile. Ces ouvertures s'appellent *lunettes* des carcaifes, ou par quelques-uns *gueulettes*. Elles fervent à faire paffer des outils pour ranger les glaces, fi par hafard elles ont pris une mauvaife pofition à l'extrêmité de la carcaife. C'eft pour favorifer cet ufage, que la lunette s'agrandit vers l'intérieur de la carcaife, où elle a trois pieds de large. La voûte de la lunette eft à plein ceintre, & augmente d'élévation comme la lunette a augmenté de largeur.

Il eft inutile que la voûte foit bien élevée; ce feroit même nuifible, en ce qu'on auroit un efpace trop confidérable à échauffer. Aux deux extrêmités la voûte a environ trois pieds de hauteur, & elle va en exhauffant jufqu'au milieu, qui a environ quatre pieds, & où eft la plus grande élévation.

Quant à la forme que prend la voûte dans la coupe latitudinale, rien ne reffemble plus à une anfe de panier. Les parois de la carcaife ne forment prefque pas de pieds droits, la voûte commence prefque fur le pavé.

Au-deffus de la voûte de la carcaife on forme en maffif une plate-forme, qui fe trouve élevée à environ douze pieds de terre; on la couvre de torchis, comme le deffus du four de fufion, & la féchereffe du lieu en fait un excellent magafin de pots prêts à attremper.

On éleve le mur du devant des carcaifes à la hauteur convenable pour s'en fervir à foutenir la charpente de la halle.

Les glaciers font partagés dans leurs opinions au fujet des carcaifes. Les uns veulent qu'elles foient ouvertes de plufieurs trous ou cheminées dans la voûte: on en met ordinairement une au milieu de la carcaife, & deux à chaque extrêmité. Les autres prétendent que de pareilles cheminées ne peuvent que nuire. Selon les premiers, les cheminées qui reftent bien bouchées pendant tout le tems de la chauffe, & qu'on ouvre auffi-tôt que l'opération eft finie, hâtent le refroidiffement de la carcaife, & mettent les glaces en état d'en être plus tôt tirées. Cette même raifon alléguée pour, eft tournée contre par les ennemis des cheminées. En effet, comment, difent-ils, peut-on regarder comme gradué un refroidiffement qu'on cherche à preffer par quelque moyen que ce puiffe être? La maniere de raifonner des derniers me paroît plus relative à la définition que nous avons donnée de la recuiffon des glaces: j'ai cependant fait de très-bonnes recuiffons dans les carcaifes à cheminées.

La définition de la recuiffon conduit néceffairement à faire marger toutes les ouvertures de la carcaife d'abord après la coulée, & à les démarger enfuite peu à peu, à peu près comme on démarge la lunette d'une arche.

On appelle les parois de la carcaife *mormues de la carcaife*.

La bonté de la recuiffon fe reconnoît à la coupe. Une glace mal recuite fe coupe difficilement, le diamant y prend mal: lorfqu'il y prend, le trait s'ouvre avec peine, quelquefois même la glace fe caffe & fe met en pieces avant que le trait foit ouvert; & lorfqu'il fe détache de la glace quelques morceaux qu'on tient avec la main, elle en eft repouffée à peu près comme elle le feroit par un reffort qui fe débanderoit contre elle. Je ne vois pas d'autre raifon de ce phénomene, fi ce n'eft que la glace ayant été refroidie plus promptement qu'il n'eût été convenable, fes parties ont fouffert un degré fubit de contraction, qui en a fait comme des petits refforts bandés. Par le coup de diamant ou les efforts que l'on fait pour l'ouvrir, on rompt les petits refforts à une des extrêmités, & dès-lors on s'expofe à toute leur violence, ils fe débandent fubitement, & fuivant leur direction ils font un effet différent; quelquefois la glace éclate, quelquefois le coup de diamant s'ouvre dans toute fa longueur avec une rapidité incroyable.

Il fe préfente à la recuiffon des glaces des phénomenes étonnans; mais outre que ce n'eft pas ici le moment d'entrer dans ce détail, comme l'explication que je chercherois à en donner pourroit devenir fyftématique, je me réferverai d'expofer ma façon de penfer fur cet objet dans une autre occafion.

Des apprêts. Lorſque les glaces ſont recuites & qu'on les a tirées de la carcaiſe, il ne faut plus, pour les mettre en état de vente, que les réduire à l'épaiſſeur convenable & les polir, ce qu'on appelle *les apprêter.*

Avant que d'apprêter les glaces, on les équarrit, pour s'épargner la peine & la dépenſe de travailler les parties qui les empêchent d'avoir la forme quarrée, la ſeule reçue dans le commerce, & qui par-là deviennent inutiles.

Il ſeroit ſuperflu d'entrer dans le détail de la maniere dont on coupe les glaces pour les équarrir, ni dans la deſcription des outils qui ſervent à cette opération; on en doit être ſuffiſamment inſtruit par ce que nous avons dit de la façon dont on coupe les têtes des glaces, ſur le devant de la carcaiſe.

Pour faire un bon équarriſſage, on doit avoir deux attentions : 1°. de ſe conſerver le plus grand volume; 2°. & de retrancher les défauts qui pourroient occaſionner, ou caſſe de la glace pendant le travail, ou difficulté de vente.

Une précaution que l'on ne doit pas négliger, c'eſt que la table ſur laquelle on poſe à plat les glaces à équarrir ſoit bien de niveau & à la regle, afin que la glace portant ſur tous ſes points, éprouve le coup de marteau ſans ſe caſſer.

On couvre la table d'une légere couche de ſable, pour que la glace brute y gliſſe avec facilité, lorſqu'on veut ou la pouſſer ou la retirer, ou la tourner d'une bande à l'autre; ſans cette précaution, l'on auroit beaucoup de peine, le brut étant fort peſant.

La table à équarrir doit être d'une hauteur à laquelle on puiſſe travailler avec facilité; on la fait ordinairement de vingt-ſix pouces d'élévation. Il eſt inutile qu'elle ſoit auſſi longue & auſſi large que les glaces qu'on a à équarrir, la bande qu'on coupe étant toujours hors de la table. Une table de quatre-vingt-dix pouces ſur ſoixante, ſuffit pour y réduire les glaces les plus grandes à leur juſte volume.

Le moment le plus difficile de l'opération d'équarrir, eſt celui où l'on couche la glace ſur la table, ſur-tout ſi elle eſt grande. On commence par la poſer de champ contre la table, de maniere qu'elle s'appuie également par-tout ſur le bord de celle-ci; enſuite deux hommes la prennent, un à chaque bout, l'enlevent d'un égal mouvement, ſans lui faire quitter la table, & tendant à la poſer ſur celle-ci. Pendant ce tems un troiſieme les favoriſe, en ſoutenant la bande de la glace qui quitte la terre, & un quatrieme de l'autre côté de la table préſente ſes bras à la bande qui penche vers la table, pour la ſoutenir & l'empêcher de poſer trop vîte ou inégalement, & même de vaciller.

Lorſque les glaces ſont équarries, c'eſt le moment de leur faire ſubir le premier apprêt, connu ſous le nom général de *douci*, qui cependant n'appartient proprement qu'à certains inſtans de ce travail.

Les apprêts des glaces ſont un vrai traité de frottement, c'eſt par lui que tout s'y fait.

On commence par marquer les défauts que l'on remarque dans la glace à travailler, & que l'on croit pouvoir être emportés avec la partie qu'on eſt obligé d'uſer pour réduire le morceau à ſon épaiſſeur; enſuite on ſcelle la glace ſur une pierre bien droite & bien unie : nous allons raiſonner comme ſi c'étoit une petite glace, ou au moins une glace de moyen volume.

La pierre ſur laquelle on ſcelle, doit être proportionnée au volume de la glace que l'on ſcelle; & ſi elle déborde, elle doit le faire à peu près de la même quantité de toutes parts.

Cette pierre eſt ordinairement placée dans une caiſſe de bois, qui la déborde de quatre ou cinq pouces ſur toutes ſes faces, au-deſſus des bords de laquelle elle eſt élevée par deux ou trois travelots ſur leſquels elle poſe : la caiſſe eſt toujours pleine d'eau, parce que l'eau eſt néceſſaire à ce travail; le tout eſt poſé ſur des piliers de pierre, à une hauteur telle que l'ouvrier puiſſe atteindre avec les bras à toutes les parties de la glace, dans la ſuppoſition que nous avons déjà faite, qu'elle étoit de moyen volume.

La pierre avec ſa caiſſe prennent le nom de *banc*, & les bancs ſervant à ſceller les moyens volumes ſe nomment *bancs de moilons*, parce que l'outil employé par l'ou-

vrier dans ce cas eſt connu ſous le nom de *moilon*, comme nous le dirons par la ſuite.

Le ſcellage conſiſte ſimplement à tamiſer ſur la pierre du plâtre cuit avec un tamis bien fin, & le pétrir avec de l'eau propre, ce qu'on appelle *le gâcher*. Lorſque le pêtre eſt bien gâché, qu'on le ſent par-tout également délayé, & qu'on l'a répandu ſur toute la ſurface de la pierre, on y poſe d'abord une bande de la glace, & on laiſſe baiſſer peu à peu l'autre bande, juſqu'à ce que la glace ſoit à plat ſur la pierre, après quoi on remue un peu la glace ſur le plâtre, pour en inſinuer également ſous toutes ſes parties, & pour qu'il n'y en ait aucune qui porte à faux; enſuite on la place, on la laiſſe en repos, le plâtre ſeche, ſe prend, & la glace eſt ferme & ſolide; on fait des bords de plâtre autour de la glace, pour conſerver ceux de cette derniere & la fixer encore plus fermement en ſa place; on nettoie le reſte du banc, ainſi que la ſurface de la glace, qui eſt alors en état bien convenable pour être travaillée.

Une aſſez bonne précaution à prendre pour la perfection du ſcellage, c'eſt, dès que la glace eſt poſée ſur le plâtre, d'y monter & de piétiner deſſus, c'eſt-à-dire, marcher ſur toutes ſes parties, en faiſant gliſſer ſes pieds à côté l'un de l'autre. Par cette manœuvre on chaſſe les particules d'air qui pourroient être reſtées entre la glace & la pierre, & on contribue encore à diſtribuer également le plâtre ſous la glace.

Dès que la glace eſt ſcellée, l'ouvrier commence à diſpoſer les outils qui lui ſont néceſſaires pour la travailler; ils ſont en très-petit nombre.

Il ſcelle une petite glace ſur une pierre mince, place cette glace ſur celle de ſon banc (*a*), & poſe deſſus une molette qui s'y applique bien immédiatement.

La molette. Ce n'eſt qu'une petite pierre quarrée fort mince, encadrée dans un cadre de bois d'environ trois ou quatre pouces de hauteur, qu'on remplit de plâtre. A chaque coin de la molette & à ſa ſurface ſupérieure eſt une pomme de bois. L'ouvrier prend ſucceſſivement ces pommes, & par cette manœuvre fait tourner la molette, & conſéquemment la petite glace à laquelle elle eſt immédiatement appliquée, & qui poſe ſur la levée. (*b*)

L'ouvrier répand du ſable à gros grains, ou pour parler plus ſimplement, du gros ſable, ſur ſa levée, avec une palette, petit outil de bois plat, déſigné aſſez par ſon nom. Il mouille un peu ſon ſable, & fait tourner ſa molette ſur tous les endroits de la levée. Les parties du ſable uſent les parties de la glace, & diminuent les inégalités. Lorſque le ſable eſt uſé lui-même, on eſſaie la levée, & on remet de nouveau ſable, ce qu'on appelle *donner une nouvelle touche.*

Si la levée eſt uſée par le ſable, la glace qui roule deſſus, & qui par cette raiſon eſt appellée *deſſus*, s'uſe auſſi, & s'apprête en même tems. Le deſſus s'uſe même plus tôt que la levée, étant moins grand; car il doit toujours être tel qu'il puiſſe tourner entre la main de l'ouvrier & ſon corps: auſſi emploie-t-on pluſieurs deſſus pour apprêter une ſeule levée.

On doit avoir toujours attention de ne pas travailler brut contre brut; les inégalités ſeroient trop conſidérables, & pourroient occaſionner des caſſes.

La molette du douciſſeur, dont nous venons de donner l'uſage, eſt l'inſtrument le plus léger qu'on mette ſur une levée, & il ſert ſeulement à *acheminer* la levée, c'eſt-à-dire, à ôter les inégalités les plus conſidérables. Lorſque l'ouvrier s'apperçoit que ſon deſſus roule bien & uniment ſur la levée, à la molette il ſubſtitue le *moilon* (*c*), qui ne differe du premier outil que par ſa grandeur & par ſon poids. On place le moilon ſur de plus grands deſſus, & on le fait travailler comme la molette, conduiſant le deſſus ſur toute la levée, eſſuyant la levée avec une éponge dès que la touche de ſable eſt uſée, & remettant une nouvelle touche.

Lorſque l'on n'apperçoit plus aucun endroit brut ſur la levée, on dit qu'elle eſt *débrutie*; & lorſqu'elle eſt à la regle, on la dit *dreſſée*.

(*a*) Surface contre ſurface.

(*b*) *Levée*, glace ſcellée ſur le banc.

(*c*) On met entre la pierre de deſſus & le moilon deux liſieres de drap.

Lorſque le deſſus eſt aſſez diminué d'épaiſſeur, on le change, & l'on a toujours attention de travailler d'abord les deſſus les moins grands.

Quand la levée eſt atteinte d'un côté, c'eſt-à-dire, qu'on a fait diſparoître les défauts auxquels on s'appliquoit, & qu'on la juge aſſez diminuée d'épaiſſeur, on la deſcelle, c'eſt-à-dire, qu'on la décolle de deſſus le plâtre.

Avant que de deſceller, on uſe la derniere touche de gros ſable plus que les autres, dans la vue de rendre égale par-tout la piquure que le gros ſable laiſſe ſur la glace.

Pour parvenir au deſcellage, on commence par défaire les bords. On inſinue la lame de deux couteaux entre la pierre & la glace, de telle ſorte que les couteaux ſoient du même côté, & ne ſoient pas aſſez diſtans entr'eux pour ſe contredire dans leur action. On donne par-là paſſage à l'air au-deſſous de la glace, & on continue la même manœuvre tout autour de la levée, juſqu'à ce qu'on la voie abſolument détachée de la pierre. Il ſuffit, ſurtout quand une glace eſt grande, de la décoller de la pierre en un grand nombre d'endroits ; & alors l'ouvrier, en la tirant ou en la pouſſant avec force, acheve de l'arracher de deſſus le plâtre.

Lorſque la glace eſt deſcellée, on l'enleve de deſſus la pierre, & on nettoie bien la levée & la pierre. Enſuite on la reſcelle de la maniere que nous avons indiquée, mettant ſur le plâtre le côté atteint, & on travaille à ſon tour le côté brut, en manœuvrant comme on a fait pour le premier côté.

A ce ſecond ſcellage il eſt inutile de piétiner ſur la levée ; la ſurface qui touche le plâtre, étant aſſez unie pour le toucher également par-tout ſans cette précaution.

Après que le ſecond côté a été paſſé au gros ſable, la glace eſt à l'épaiſſeur qui convient à ſon volume, & en même tems elle eſt autant exempte de défauts que le travail peut la rendre. Il ne s'agit plus que d'enlever la piquure groſſiere que le gros ſable a laiſſée ſur les ſurfaces.

Pour cet effet on ſubſtitue au gros ſable du ſable plus fin, connu ſous le nom de *ſable doux*, & on en paſſe juſqu'à ce que l'on ne remarque plus aucune piquure de gros ſable ; alors on doucit le ſable doux, c'eſt-à-dire, que l'on en uſe la derniere touche juſqu'à ce que l'on s'apperçoive qu'elle ne peut plus faire aucun effet, dans la vue d'en rendre la piquure générale égale par-tout, & en même tems moins forte & plus fine ; après quoi il n'exiſte plus d'autres défauts dans la levée que la piquure de ſable doux.

On la corrige en paſſant, au lieu de ſable doux, de l'*émeril* groſſier.

Il eſt inutile de dire que l'on a continuellement le ſoin d'eſſuyer la levée avec une éponge propre, avant que de mettre une nouvelle touche, ſoit de ſable doux, ſoit d'émeril.

Lorſque l'on ne reconnoît plus à la glace de piquure de ſable doux, on doucit l'émeril comme on a fait le ſable doux.

On corrige la piquure du premier émeril, en paſſant d'une ſeconde eſpece plus fine que la premiere, qu'on doucit auſſi lorſqu'elle a abſolument effacé la piquure du premier émeril. Enfin on rectifie le ſecond émeril par un troiſieme encore plus fin que le ſecond, que l'on travaille comme les deux premiers. Alors ce côté a reçu toutes les préparations qui dépendent du douciſſeur.

On deſcelle la levée, pour paſſer au ſable doux & aux émerils, le côté qui étoit ſur le plâtre, & qui n'avoit encore reçu que du gros ſable. Lorſque les deux côtés ont été ainſi travaillés, il eſt queſtion de les polir.

On connoît aſſez l'émeril, pour que je me diſpenſe d'en parler fort au long ; je dirai ſeulement un mot de la maniere dont on en obtient de plus ou moins fin.

On le met dans un vaſe où on le délaie dans de l'eau ; on laiſſe enſuite repoſer l'eau quelque tems. Les parties les plus groſſieres & les plus peſantes tombent au fond, & celles qui ſont plus fines ſont encore retenues par l'eau. On tranſvaſe celle-ci dans un autre vaiſſeau, où on la laiſſe repoſer plus long-tems. Alors les parties plus fines ſe dépoſent à leur tour, & l'on a de l'émeril de deux eſpeces. Si l'on en veut d'une troiſieme, on délaie le ſecond, & en agiſſant comme on a déjà fait, on

a encore un nouvel émeril plus fin que les deux premiers.

Pendant que les émerils font encore humides, on les façonne en boules communément nommées *pelotes*, dont on frotte fur les levées lorfqu'on s'en fert.

Je ne me fuis étendu fur la defcription d'aucun outil, n'y en ayant aucun affez compliqué pour que ce que j'ai dit ne fuffife pas.

On conduit le travail des deffus comme celui des levées, ne les employant à paffer du fable doux que lorfqu'ils ont affez paffé au gros fable, *&c.*

Il y a quelque différence entre le travail des grandes glaces & celui des petites. Les premieres fe fcellent fur de très-grandes pierres, fur lefquelles on peut en affembler plufieurs. Deux ouvriers travaillent fur ces bancs.

Le fcellage eft de même; il demande feulement des précautions plus exactes, parce qu'on a à manier des morceaux plus confidérables. Les moilons ne fervent qu'à paffer quelques touches de gros fable fur les joints des glaces, qu'on a fcellées enfemble pour les égalifer & les unir. On fubftitue au moilon une table fur laquelle on fcelle le deffus; mais comme les deffus de ces fortes de levées font fort grands, & conféquemment difficiles à manier, on pofe le deffus fur la levée, & on fcelle la table fur le deffus, au lieu de fceller le deffus fur la table. On a attention que ladite table ne déborde pas le deffus plus d'un côté que de l'autre.

Les planches qui forment la table, font réunies par des travelots fur lefquels elles font clouées. A chaque extrémité de ladite table font deux chevilles par lefquelles les ouvriers la prennent, tant pour l'enlever de deffus la levée, que pour defceller le deffus; & vers chaque bout de la table font deux courbes de bois percées chacune d'un trou. Sur cette table eft pofée une roue de bois léger, qui a ordinairement cent quatre pouces de diametre, & eft compofée de dix raies & de dix jantes. Il y a deux entreraies, un de chaque côté du moyeu, percés de trous, de maniere qu'on puiffe arrêter les entreraies, & conféquemment la roue, à la table par une cheville qui paffe par les trous de l'entreraie & des courbes de la table, connues fous le nom de *cabriolets*.

Un ouvrier, à chaque extrêmité du banc, tire la roue à lui, & la pouffe réciproquement à fon camarade; & tous deux enfemble la font tourner fur la levée: ce qui fait, comme on fent, l'effet du moilon, de paffer fur toutes les parties de la glace, & de s'appliquer fur celles qui en ont le plus befoin, en tournant plus long-tems la roue deffus.

Si l'on veut dans certains cas augmenter le frottement, on charge la roue de pierres.

Les bancs fur lefquels on travaille avec la roue, prennent le nom de *bancs de roues*.

Le defcellage eft, pour les ouvriers à la roue, le même que pour les moilonneurs; il n'y a que celui du deffus qui differe. Comme on a fcellé la table fur le deffus, de même on defcelle la table & non le deffus, qui refte fur la levée.

Pour cet effet on tire la table à un bout du banc, de maniere que les deux chevilles de la table débordent le banc. Un ouvrier prend lefdites chevilles, & foutient la table, tandis qu'un autre paffe les couteaux entre le deffus & la table, & commence à les décoller l'un de l'autre. On continue à enlever la table par petites fecouffes, pour la détacher peu à peu du deffus. Si l'on a peine à y réuffir, on pofe les couteaux ailleurs, & l'on fait de nouvelles tentatives.

Lorfque la table eft abfolument féparée du deffus, on la retourne de maniere que chacun de fes bouts préfente fes chevilles de chaque côté de la levée, & prenant la table par les chevilles, on l'enleve de deffus la levée.

Lorfque les glaces ont reçu toutes les préparations que nous venons d'expliquer, & qu'elles font parfaitement doucies, il ne refte plus qu'à leur donner la furface unie & diaphane qui leur convient. Ce fecond apprêt eft connu fous le nom de *poli*.

Du poli. Avant que de polir les glaces, on vérifie fi elles font effectivement bien quarrées, s'il ne refte pas quelqu'un des défauts qu'on efpéroit d'emporter au douci, & qui exigeroit réduction; enfin s'il n'y a

pas sur les bords des défauts de douci que l'art du polisseur ne puisse corriger, & qu'il est nécessaire de couper; en un mot, on leur fait subir un second équarrissage.

Pour procéder au poli, on scelle la glace sur une pierre proportionnée par son volume à celui de la glace. Auparavant l'inspecteur chargé de diriger le travail des ouvriers, visite la glace, & avec du marc de potée il marque en rouge la surface de la glace au-dessous des défauts, 1°. parce que l'on les voit mieux sur de la couleur, que s'ils étoient seulement sur un fond blanc tel que le plâtre; 2°. pour que l'ouvrier soit instruit plus aisément du lieu où ils sont, & s'y applique comme il convient, & enfin pour que l'on puisse juger plus aisément du poli que sur un fond tout blanc.

Les bancs de poli ne sont autre chose que des pierres bien droites & unies, montées seulement sur des treteaux. On n'a pas besoin d'eau dans ce travail, comme au douci; c'est pourquoi les pierres ne sont pas dans des caisses.

La premiere chose qu'ait à faire le polisseur, c'est de corriger les défauts du douci qu'il remarque, avec des outils qui prennent les parties de la glace plus en détail que ceux du doucisseur, & avec lesquels il puisse s'appliquer aux moindres défectuosités.

Pour cet effet il frotte sa glace d'émeril, & avec un petit morceau de glace de huit pouces sur cinq, dont on arrondit les quatre coins, & qu'on nomme *pontil*, il conduit son émeril sur toutes les parties de la glace, dont il mouille légérement la surface pour aider le passage du pontil.

Lorsqu'il ne faut que perfectionner le douci, il passe simplement & également le pontil sur toute la surface de la glace. S'il y a en des endroits des défauts plus marqués, comme accrocs, filandres, déchirages, tous provenant du frottement de quelque corps dur & tranchant sur la surface de la glace, il passe sur ces endroits des touches particulieres qu'on appelle pour cette raison *touches à part*. L'ouvrier doit avoir attention, en passant des touches à part, de parcourir assez d'espace pour ne pas creuser la surface de la glace, & par-là conséquemment diminuer son épaisseur en une partie plus qu'en une autre.

Lorsque les défauts sont emportés, il passe des touches générales, pour rendre la surface d'autant plus égale; & enfin lorsqu'il juge n'avoir plus besoin de passer d'émeril, il le doucit.

Il n'est, je crois, pas besoin de dire que, si le polisseur a été obligé d'employer du premier émeril, il faut qu'il le corrige avec du second, & ainsi de suite.

Après avoir passé son émeril, le polisseur laisse sécher sa glace, pour voir s'il ne reste aucun défaut qui l'empêche de polir; s'il ne trouve rien de défectueux, il prend son *polissoir*, outil de bois de sept pouces & demi de long sur quatre pouces & demi de large, & neuf lignes d'épaisseur, traversé dans sa largeur & au milieu de sa longueur, d'un manche qui déborde d'environ trois ou quatre pouces de chaque côté. Au milieu du manche est un trou ovale ressemblant assez à l'orbite de l'œil. Le dessous du polissoir est garni de lisieres de drap. On frotte le drap du polissoir avec de la potée en bâton, qui n'est autre chose que le *caput mortuum* de l'eau-forte, préparé pour cet usage; & on le mouille en le frottant d'une brosse trempée dans l'eau. On pose le polissoir ainsi frotté ou, en terme de métier, *graissé*, sur un coin de la glace, & on le pousse devant soi aussi loin qu'on a la force de le faire, en appuyant dessus suivant un des bords de la glace, & ne passant le polissoir que sur une partie de la glace. La partie qu'on polit, s'appelle *tirée*. La tirée prend la forme d'un éventail, n'ayant que la largeur du polissoir au coin de la glace, & ayant un pied ou quinze pouces de large à son autre extrêmité.

Lorsque le polissoir est sec, à force de le frotter sur la glace, on le graisse de nouveau & on le seche encore. L'action de sécher le polissoir est dite, *faire une séchée;* ainsi lorsqu'on dit qu'*une tirée a été polie en deux ou trois séchées*, on entend par-là qu'on a graissé & séché le polissoir deux ou trois fois. Lorsqu'une tirée est parfaitement polie, on en fait une autre à côté; c'est-à-dire, amenant toujours le polissoir sur le même coin, & travaillant à côté de la premiere tirée un espace

pareil, & dans la même forme.

On a soin que la seconde tirée empiette sur la premiere, pour égaliser le poli, & pour qu'on ne puisse distinguer les séparations des tirées. Après la seconde tirée, on en polit une troisieme, aussi de suite, jusqu'au bord qui est perpendiculaire au premier, où l'on a commencé. Alors on dit, que *l'on a un coin de poli;* & lorsqu'on a poussé le polissoir de trente ou trente-six pouces sur la glace, ce coin consiste en un quart de cercle, qui a pour centre le coin de la glace, & pour rayon trente ou trente-six pouces.

Ordinairement un coin se polit en quatre ou cinq tirées : on fait la même opération aux quatre coins.

Si les tirées ne se font pas croisées, & qu'il reste des endroits de la glace que le polissoir n'ait pas touchés, on fait d'autres tirées dans le milieu de la glace, dirigées de la maniere la plus favorable pour atteindre tous les endroits non polis. Si les tirées des coins se font croisées, le lieu de leur jonction est nécessairement moins poli que le reste des coins, & on s'y applique plus immédiatement.

Lorsque toutes les parties de la glace sont à peu près au même degré de poli, on doit porter toute son attention à égaliser le poli, & à mêler les divers chemins du polissoir. Pour cet effet, on fait des séchées sur chaque bande de la glace, parallélement aux têtes (*a*), & d'une tête à l'autre : on en agit de même aux têtes parallélement aux bandes. Enfin on mouille d'eau de potée la surface entiere de la glace, qu'on seche ensuite avec le polissoir. Les séchées en bandes & en têtes, dont nous avons parlé, sont connues sous le nom de *recoupage;* & la derniere séchée, où l'on mouille toute la surface de la glace, est dite *séchée d'eau.*

Le polisseur seroit très-fatigué, s'il étoit obligé de tirer de ses bras tout le frottement de son polissoir; pour le soulager on lui a donné une *fleche*, qui n'est autre chose qu'un morceau de bois verd d'environ six pieds, qu'on courbe à force. A l'un des

(*a*) On appelle *têtes de la glace* les deux plus petits côtés, & *bandes* les deux plus longs.

bouts est un *bouton* qui entre dans l'œil du polissoir: à l'autre bout est un *clou* qui fixe la fleche à un plancher disposé environ à 24 pouces au-dessus du banc. La fleche appuyée par son ressort contre le plancher, fait arc-boutant contre le polissoir, & l'ouvrier n'a presque plus qu'à faire glisser ce dernier.

Lorsqu'il y a des endroits où le frottement du polissoir ne suffit pas, on y substitue un autre outil, connu sous le nom de *brûlot*, absolument semblable au polissoir, à l'exception que le brûlot n'a environ que 2 pouces ou 2 pouces & demi de largeur.

Quand un côté de la glace est poli, on la descelle, & on la rescelle pour polir le second côté. On rougit en entier le côté poli, parce que le poli du second côté seroit bien plus difficile à appercevoir, la glace ayant déjà de la transparence, & le fond blanc du plâtre offrant par cette raison une réflexion bien plus difficile qu'auparavant. On marque à l'ouvrier les défauts de ce côté, en les renforçant d'une ligne blanche, qu'on forme en ôtant en ces endroits le rouge dont on avoit couvert toute la surface.

Après qu'on a descellé une glace, tant au douci qu'au poli, on racle le plâtre qui reste sur la pierre, avec l'instrument nommé *riflard.*

Une des pratiques ingénieuses de l'attelier du poli, c'est le scellage des numeros. Comme ils sont tous de trop petit volume pour être travaillés seuls, on est obligé d'en assembler un certain nombre; mais ils sont de différentes épaisseurs; & l'un débordant au-dessus de l'autre, il seroit impossible de les travailler en même tems. Alors on prend le parti de les assembler sur une glace doucie, qu'on appelle *modele.*

On fait glisser les numeros sur le modele, de maniere qu'il ne reste point d'air entre les deux surfaces, au moyen de quoi le simple poids de l'athmosphere les retient collés au modele. Les surfaces des numeros sont nécessairement bien à la regle du côté du modele, & la différence des inégalités d'épaisseur ne se fait sentir que de l'autre côté, qu'on met sur le

plâtre lorſqu'on ſcelle. En ôtant le modele, la ſurface ſur laquelle on a à travailler ſe trouvera parfaitement unie. Le ſeul effet qui réſultera des épaiſſeurs inégales, ſera qu'il y aura ſous tel numero plus ou moins de plâtre que ſous tel autre.

Après que les glaces ſont polies, on les nettoie, on les molette, & c'eſt la derniere opération du fabricant.

Ce dernier apprêt, qui eſt très-peu conſidérable, conſiſte à rectifier le poli, c'eſt-à-dire, à corriger les défauts qu'on remarque au poli en regardant la glace poſée ſur un tapis noir, ou gros-bleu, & éclairée par un jour tombant obliquement ſur elle.

On ſe ſert pour cet effet d'un petit outil de bois, d'environ 4 pouces de long, ſur 2 pouces de large, & autant d'épaiſſeur, garni de liſieres, ou encore mieux de chapeau, & légérement graiſſé de potée : cet outil s'appelle *molette*.

Pour graiſſer la molette, on la frotte ſur un verre, qu'on tient ſcellé ſur une pierre mince qu'on mouille avec la broſſe, & qu'on frotte de potée : ce verre dans cet état s'appelle *moletoir*.

On paſſe la molette avec force ſur les endroits qu'on apperçoit moins bien polis que les autres, juſqu'à ce que le nuage qu'on y voyoit ſoit diſſipé.

La glace ayant reçu toutes ces façons, eſt dans le cas d'être étamée ; & c'eſt l'uſage le plus avantageux qu'on puiſſe en faire.

L'étamage eſt l'opération la plus ſimple, & en même tems la plus utile. On ſe ſert, pour étamer, d'une pierre bien droite & bien unie, entourée d'un cadre de bois, qui préſente autour de trois côtés de la pierre, une petite rigole percée à deux des coins. Cette eſpece de table eſt tellement diſpoſée ſur les pieds qui la ſoutiennent, qu'on peut à volonté la mettre de niveau, ou lui donner de la pente du côté où ſont les trous.

On commence d'abord par bien nettoyer la glace à étamer ; enſuite ſur ladite table bien de niveau, on étend une feuille d'étain battu, de maniere qu'il n'y reſte pas le moindre pli ; on répand après cela du mercure ſur la feuille d'étain, & diſpoſant une bande de papier ſur le bord de la table juſqu'à la feuille, du côté où il n'y a point de rigole, & où le cadre ne déborde pas la pierre, on fait gliſſer la glace, d'abord ſur le papier, & enſuite ſur le mercure, dans la vue que ſa ſurface ne prenne point de ſaletés dans le trajet.

On charge la glace de pierres, pour qu'elle touche plus immédiatement à la feuille d'étain, & que le mercure ſuperflu en ſorte avec plus de facilité. C'eſt pour cette derniere raiſon que l'on penche la table, lorſque la glace eſt chargée. Le mercure ſuperflu coule dans la rigole, & ſe décharge par les trous qui y ſont pratiqués dans des baſſins de bois.

On ſent très-bien l'action du mercure dans l'étamage : il forme avec l'étain un amalgame qui s'unit à une des ſurfaces de la glace, & réfléchit les rayons de lumiere.

Lorſqu'on juge l'étamage aſſez parfait & ſolide, on décharge la glace, & on la poſe ſur des égouttoirs de bois, dont on rend la pente plus ou moins rapide, à volonté, & ſur leſquels elle acheve de perdre le mercure ſuperflu qui pourroit lui reſter.

Tel eſt l'art de faire des glaces, qui eſt ſans contredit une des branches les plus utiles & les plus agréables de la *verrerie*. Je ſouhaite que ce que j'en ai dit ſoit aſſez clair pour en convaincre le lecteur ; & je ſerois trop heureux, ſi je pouvois animer les artiſtes plus inſtruits, à communiquer leurs obſervations & leurs travaux. *Cet article des glaces coulées eſt de M. Alut le fils.*

Glaces ſoufflées. Le cryſtal étant affiné, les cannes ou felles dreſſées, & les baquets remplis d'eau, la place bien arroſée & balayée, & le fourneau bien chaud, on appelle les ouvriers. On commence par cueillir. Pour cet effet, on chauffe un peu la felle, on en plonge le bout dans le cryſtal à la profondeur de deux ou trois pouces ; on tourne la felle pendant que le bout en eſt dans le cryſtal liquide, on la retire doucement, afin que le fil qu'elle entraîne puiſſe ſe ſéparer & ne ſoit point amené ſur le fil de l'ouvroir ; on la porte au baquet, on la rafraîchit

avec

avec de l'eau, on laisse refroidir ce premier cueillage; on le répete en cette maniere autant de fois qu'il est nécessaire, selon la grandeur de la glace qu'on se propose de souffler à l'avant-dernier cueillage. Lorsque la matiere cueillie est un peu froide, on la souffle à dessein de l'élargir, & de prendre au dernier coup plus de crystal : ce cueillage s'appelle *la poste*. Quand elle est assez froide, on la replonge encore en tournant la felle dans le crystal ; on la retire en baissant la main doucement, afin de faire séparer le fil, & arrondir le cueillage ; cela fait, on va au baquet rafraîchir la canne ou felle ; le paraisonnier la prend ensuite, & la porte au marbre ou à la table : c'est une plaque de fer de fonte, il la roule en la soufflant en même tems, & en lui donnant la forme appellée *paraison*.

Quelquefois la paraison devient plus mince d'un côté que de l'autre ; alors on continue à tourner cette partie mince sur le marbre ou sur la table qui la refroidit, & soufflant en même tems, l'autre partie épaisse cede, & l'égalité se rétablit.

Cela fait, on va au baquet rafraîchir la felle, puis on la porte à l'ouvroir pour réchauffer la paraison égalisée ; quand elle y est, on la tourne d'abord doucement, mais on augmente de vîtesse à mesure qu'elle s'amollit. Lorsque la paraison est assez chaude, on la retire pour la faire alonger ; si elle est bien lourde, deux ouvriers ou paraisonniers soutiennent la felle en l'air, donnent lieu à la paraison de s'alonger ; on souffle à mesure qu'elle s'alonge, afin de lui donner le diametre qu'il faut ; puis on la remet à l'ouvroir pour la réchauffer, observant comme auparavant, de tourner d'autant plus vîte qu'elle s'amollit davantage. Quand on la croit assez chaude, on la retire, & on acheve de l'alonger jusqu'au point convenable ; on pose la felle sur un treteau ; un autre ouvrier, avec un poinçon & un maillet, y pratique un trou ; cela fait, on la reporte à l'ouvroir, mais on n'en réchauffe qu'environ la moitié ; quand elle est chaude, on revient au treteau, & un autre ouvrier, avec le procello, met d'abord la pointe de cet instrument dans le trou fait avec le poinçon ; on tourne la felle ; & comme le procello est à ressort, le trou s'élargit peu à peu ; quand toute l'ouverture est faite, on reporte à l'ouvroir, on réchauffe comme auparavant, on revient, on monte sur la chaise ; alors un ouvrier avec un ciseau fend la piece jusqu'à la moitié. On descend de dessus la chaise, on va au treteau, un autre ouvrier avec le pontil l'attache à la piece ; puis avec un fer trempé dans l'eau, dont on pose le bout sur la piece, & d'où il en tombe sur elle quelques gouttes, prépare la séparation de la felle qui se fait d'un petit coup qu'on lui donne. La piece séparée de la felle, on la porte avec le pontil à l'ouvroir, pour la chauffer comme auparavant. On revient au treteau, on acheve d'ouvrir le trou avec le procello ; un ouvrier alors monte sur la chaise, & avec un ciseau on acheve de fendre. Un autre ouvrier s'approche avec une pelle ; on pose la piece sur cette pelle, on détache le pontil de la piece par un petit coup : l'ouvrier à la pelle la prend, & la porte dans l'arche à applatir.

La chaleur de l'arche commence à l'amollir ; on pose la piece sur la table à applatir, l'ouvrier prend le fer à applatir, c'est une tringle de fer d'environ 10 ou 11 pieds de long, & il renverse un des bords de la piece vers la table, ensuite l'autre ; puis avec la polissoire, il frotte la glace par-tout, pour la rendre unie ; ensuite on pousse la glace sous l'arcade, afin de la faire entrer sous le fourneau à recuire. A mesure qu'elle se refroidit, on la pousse vers le fond du fourneau ; quand elle est encore plus froide, c'est-à-dire, qu'il n'y a plus de risque qu'elle se plie, on la dresse, & entre chaque sept ou huit pieces ainsi dressées, on met la barre de travers pour les empêcher de courber : sans ces barres, les pieces poseroient les unes sur les autres, & plieroient. Quelquefois la glace est si grande, qu'on ne peut pas la dresser ; alors on la retire de l'arche, on la prend sur une pelle, & on la met dans le fourneau. Le fourneau étant plein, on le bouche, on marge, & on le laisse refroidir ; mais on a grand soin de tenir le fourneau

dans une chaleur convenable ; trop chaud, les pieces plieroient ; trop froid, elles se couperoient difficilement avec le diamant, & seroient trop sujettes à casser : quand elles sont froides on les retire, & on les enmagasine.

Il y a deux sortes de pontils ; le travers en étant un peu chaud, on les trempe dans le métal, ils s'en couvrent, on les laisse refroidir, puis on les attache à la piece.

Verreries en cryſtal. Les fours de ces *verreries* sont ronds. Ils sont faits en masse ou avec de la brique préparée exprès ; leur intérieur & leur extérieur sont revêtus de briques ordinaires. Il y a trois voûtes, une plus basse, qui est le foyer où il y a une grille faite de terre, sur laquelle on place le bois à brûler ; & au lieu de tirer la braise par le tisonnier, on remarque une petite porte au fond du foyer, qui est à cet usage. C'est par-là qu'on fait passer la braise dans une cave, quand il y en a trop. Cette voûte est percée d'une lunette qui donne passage à la flamme dans la seconde voûte, où les pots sont placés autour de la lunette. Cette seconde voûte est pareillement percée d'une lunette qui donne passage à la flamme dans l'arche ou dans la troisieme voûte, dans laquelle on met recuire les marchandises. Si ceux qui construisent ces fours, se servoient de la méthode que nous avons expliquée dans la *verrerie* à bouteilles en charbon, pour faire & préparer leurs briques selon les voûtes de leur four, ils abrégeroient beaucoup leur travail dans la construction ; car on peut déterminer les dimensions des moules, de maniere qu'on n'auroit rien à tailler. On voit qu'au lieu de faire les faces du moule rectilignes, il faudroit qu'ils suivissent la courbure des voûtes, observant encore que les briques se rétrécissent, & que par conséquent si l'on veut avoir un four de six pieds de diametre, il faut faire les moules comme pour un four de six pieds quatre pouces.

On fait les pots à la main ou dans un moule. Ils ont ordinairement 2 pieds 2 à 3 pouces de large sur 16 pouces de haut.

Quoiqu'il y ait huit pots dans ces fours, on ne travaille qu'à deux, trois ou quatre, & cela selon le nombre des ouvriers qu'on a, & selon les marchandises qu'on fait. Il y a deux ouvriers qui travaillent dans le même pot, auquel il y a deux ouvroirs, à moins qu'on ne fasse de grosses pieces ; dans ce cas, il n'y a qu'un ouvrier au même pot. Les autres pots sont pour fondre & raffiner la matiere. A mesure qu'elle se raffine & qu'on en a besoin, on la trasie d'un pot dans un autre avec la poche ou la cuiller, & cela sans la retirer du four.

Trasier le verre ou le cryſtal, c'est prendre la poche ou la cuiller, la tremper dans l'eau, si elle est sale, la laver, & la plonger dans le cryſtal liquide ; & quand son bassin est plein, le renverser dans les autres pots.

Quand ce pot est vuide, on le remplit derechef de sa fritte, pour être raffinée & tenue prête à être trasiée.

Dans ces fours, qu'il y ait six, sept à huit pots, il faut autant d'arcades qu'il peut y avoir de pots. C'est par ces arcades qu'on fait entrer les pots dans le four, & non pas, comme dans les autres *verreries*, par la tonnelle. Quand ils sont cuits, on les prend sur une planche, & on les porte. On bouche le devant des arcades avec des torches faites de la même terre que le four. *Voyez* TORCHE, VERRERIE *à bouteilles*.

Nous avons dit que les pots étoient faits à la main ou au moule ; mais nous ajoutons qu'on a le même soin à éplucher la terre.

On fait dans les *verreries* dont nous traitons, outre le cryſtal, le verre blanc, le verre commun, les verres de couleurs, & les émaux.

Il semble qu'on doive au hasard la rencontre de la premiere compositiou du cryſtal, que les chymistes ont ensuite perfectionnée. Car c'est à eux qu'on a l'obligation de ces belles couleurs que l'on pratique au cryſtal, qui imitent si bien les pierres précieuses, avec la matiere & l'emploi de leurs teintures qui se tirent des métaux & des minéraux.

Les matieres premieres ou élémentaires du cryſtal sont le salpêtre, le sel de soude, la potasse, le sable blanc & cryſtallin, ou le caillou noir ou pierre à fusil en poudre ;

ce qui n'eſt pas difficile. Faites rougir ce caillou au feu, jetez-le dans de l'eau fraîche, & il deviendra aiſé à piler. Mais j'avertis qu'on ne s'en ſert guere, quoiqu'il faſſe le plus beau cryſtal. On aime mieux employer le ſable qu'on trouve tout pulvériſé, que de perdre du tems & de la peine à pulvériſer le caillou.

Quand on ſe ſert du ſalpêtre ſeulement, on ne fait point de fritte; on prend du ſalpêtre qu'on mêle avec le ſable ou caillou réduits en poudre, autrement appellé *tarce*, & on met le tout dans les pots: mais ſi l'on emploie le ſel de ſoude, il faut faire une fritte.

On prendra dans l'*Art de la verrerie* la maniere de tirer le ſel de ſoude. Cet auteur qui ne ſavoit rien du tout de l'art de la *verrerie*, a tiré ce qu'il peut y avoir de bon dans ſon livre, d'un auteur italien appellé *Nery*, & d'un auteur anglois appellé *Merret*.

Le ſel de ſoude bien purifié donnera un très-beau cryſtal.

Il faut obſerver que les compoſitions qu'on donnera du cryſtal, quoiqu'elles réuſſiſſent dans les *verreries* où elles ſont en uſage, il ne s'enſuit pas qu'elles aient le même ſuccès ailleurs; car les ſels peuvent être plus ou moins forts, les ſables plus ou moins fondans. Cela ſuffit pour faire manquer: mais pour s'aſſurer de ſon fait, il faut recourir aux épreuves. Prenez cinq ou ſix livres de compoſition, mettez-les dans un petit creuſet: procédez du reſte comme dans les eſſais pour la *verrerie* en bouteilles; quand la matiere ſera raffinée, ſi le cryſtal ſe trouve trop tendre ou trop mol, il faut ajouter un peu de ſable. S'il eſt dur & qu'il ne fonde pas, il en faut conclure que les ſels ſont foibles, ou que le ſable eſt très-dur; & pour y remédier, il faut ou ajouter du ſel, ou ôter du ſable.

On peut compter ſur les compoſitions ſuivantes.

Prenez cent livres de ſalpêtre, cent cinquante livres de ſable blanc, pur & net, où il n'y ait point de matieres terreſtres, & dont on s'aſſurera, comme dans la *verrerie* à bouteilles. Ajoutez deux livres d'arſenic blanc; faites-en bien le mêlange, raffinez; & quand la matiere ſera affinée, cueillez, ſoufflez une piece qui ait l'épaiſſeur d'un écu de France. Si le papier paroît à travers ce morceau de cryſtal froid, comme à la vue, ſans perdre de ſa blancheur, le cryſtal eſt comme il doit être. Mais ſi vous appercevez quelque teinture verdâtre, prenez de l'arſenic blanc, pilez-le; prenez-en plus ou moins, ſelon que le cryſtal ſera plus ou moins verdâtre: mettez-le dans un cornet de papier, & le gliſſez enſuite dans le trou d'une barre de fer, qu'on appelle *le quarré*; & plongez enſuite cette barre au fond du pot; levant cette barre d'une main, & éloignant le viſage le plus que vous pourrez, afin d'éviter la vapeur, remettez cette barre, & lui faites faire le tour du pot: continuez cette manœuvre juſqu'à ce que la barre ſoit rouge: retirez alors la barre; & au bout de deux ou trois heures, vous appercevrez du changement en mieux dans votre cryſtal. Mais pour lui donner encore plus de pureté, tirez-le hors du pot avec la poche ou la cuiller; faites-le couler dans de l'eau fraîche, dont vous remplirez des baquets. Quand il ſera froid, relevez-le de là; remettez-le dans les pots; refondez-le, & vous aurez un cryſtal plus pur.

Autre compoſition avec la mine de plomb. Prenez deux cents cinquante livres de minium ou de mine de plomb, cent livres de ſable; ajoutez cela à la compoſition précédente, avec trois livres d'arſenic blanc; mêlez bien; faites fondre.

Faites les obſervations précédemment indiquées; ſi vous avez des groiſils ou morceaux de cryſtal caſſé, ajoutez-les à la compoſition avant que de la mêler dans les pots.

Autre compoſition avec le ſel de ſoude. Le ſel de ſoude étant fait comme l'on verra à l'article des glaces, prenez de ce ſel réduit en poudre cent cinquante livres, deux cents vingt-ſept livres de ſable blanc, ou caillou, ou tarce; ajoutez cinq livres de manganeſe en poudre très-fine; mêlez; faites paſſer par un crible de peau: mêlez encore; mettez le tout dans la carcaiſe, & faites-en un fritte comme nous avons dit aux glaces.

La manganeſe de Piémont eſt la meilleure. Faites-la bien rougir au feu, puis

jetez-la dans de l'eau fraîche ; retirez-la ; faites-la sécher ; quand elle sera seche, pilez, passez à un tamis de soie ; & elle sera préparée & prête à l'usage.

Quand la fritte sera faite ; plus long-tems vous la garderez, meilleure elle sera.

Quand vous voudrez vous en servir, vous remarquerez si le crystal qu'elle donnera sera fin, ou s'il aura quelque teinture verdâtre ; & vous ajouterez de la manganese en poudre plus ou moins, selon que le crystal sera plus ou moins verd ou obscur ; pour cela vous vous servirez du quarré. Vous laisserez raffiner, & vous acheverez de le rendre net en le coulant dans l'eau.

Quand je dis qu'on se sert du quarré, c'est de la maniere suivante. Vous répandrez la manganese sur la surface du crystal avec une cuiller, & vous mêlerez ensuite avec le quarré. Il y en a qui font faire le bout rond à cet instrument ; mais il n'en est pas plus commode pour cela.

Autre composition qui ne donnera pas un beau crystal, mais un beau verre blanc. Prenez de la soude d'Alicante pilée, & passée au tamis de soie, parce que cette soude étant mêlée de pierre, il est bon que la poussiere en soit très-menue, afin que cette pierre se fonde plus facilement. Prenez deux cents livres de cette soude ainsi passée, cinquante livres de sel de nitre, deux cents soixante & quinze livres de sable, dix onces de manganese en poudre ; mêlez ; faites une fritte. Quand vous emploierez cette fritte, remarquez, quand le crystal sera en fusion, s'il n'est pas un peu bleuâtre ou verd : dans le cas où cela seroit, ajoutez de la manganese selon le besoin ; & dans vos essais, si vous trouvez le crystal un peu rouge, c'est bon signe ; cette rougeur passera : si cette rougeur est trop foncée, jetez dans les pots quelques livres de groisils de crystal ; cette addition mangera la rougeur. Si le pot étoit trop plein, il en faudroit ôter avec la poche, pour faire place au groisil.

Observation. Quand le crystal sera en fusion, on appercevra à sa surface un sel qu'on appelle *sel de verre* ; il ne faut pas ôter ce sel trop tôt, mais seulement quand la matiere est bien fondue, & qu'en le tirant avec un ferret chaud on s'apperçoit que le verre commence à s'affiner. On enleve ce sel avec la poche, mais non pas entiérement. Il faut bien prendre garde qu'il n'y ait de l'eau dans la cuiller, cela feroit sauter le sel avec grand bruit, & l'on risqueroit d'avoir le visage brûlé, & même les yeux crevés.

Beau verre commun. Prenez cent livres de soude en poudre, cent cinquante livres de cendre de fougere, cent quatre-vingt-dix de sable, six onces de manganese ; mêlez, calcinez, mettez le tout chaud dans le pot ; raffinez, mêlez à cela les collets de verre blanc, c'est-à-dire, le restant de verre qui tenoit au bout des cannes, & qu'on conservoit dans la cassette ; on ne les a point employés, ni avec le crystal, ni avec le beau verre blanc, parce que les pailles de fer qui s'y attachent auroient nourri le crystal.

Les verres à boire se font avec la cendre de fougere seulement & le sable, mêlés ensemble & calcinés.

Remarquez que, pour tout beau verre & crystal, il faut laver le sable quand il n'est pas pur.

Crystal avec la potasse. Prenez cent soixante livres de sable, cent quatre de potasse la plus pure, dix livres de craie purifiée, cinq onces de manganese ; mêlez : si le crystal est obscur, faites-le couler dans l'eau ; refondez, & vous aurez un crystal qui ne le cédera point à celui de Boheme.

Mais observez de n'employer de la craie que bien blanche, seche & pilée grossiérement ; mettez-la ensuite dans une cuve avec de l'eau propre ; remuez jusqu'à ce qu'elle soit dissoute ; laissez-la reposer sept à huit minutes ; versez l'eau par inclinaison ; cette eau emportera la plus pure ; laissez reposer cette eau ; la craie se précipitera ; vous la ferez sécher dans des vaisseaux non vernis.

Avant que de commencer à travailler, on dressera les cannes, on écrêmera comme dans la *verrerie*, on ôtera les pierres qui se trouveront dans l'écrêmure avec les pincettes.

On commence par prendre ou cueillir du crystal avec la canne, qui est un peu chaude, & dont le serviteur met le bout

dans le cryſtal. Il tourne la canne, le verre s'y attache; s'il n'en a pas pris d'un premier coulage autant qu'il en faut, il réitere la même opération : puis le marbre étant bien propre, il coule deſſus la matiere cueillie, il ſouffle ; ſi la piece eſt figurée, cannelée, à pattes, il la ſouffle dans un moule de cuivre; puis il marque le col avec un fer: ſi c'eſt une caraffe, il la donne à l'ouvrier qui la réchauffe dans l'ouvroir; puis la mettant dans un moule de bois, il la ſouffle de la groſſeur qu'elle doit avoir; il en enfonce enſuite le cul avec les pincettes ; il glace, c'eſt-à-dire qu'il ſépare la caraffe de la canne : il attache au cul le pontil: il réchauffe le col à l'ouvroir; puis il s'aſſied ſur le banc, & avec le fer il façonne le col, en le tournant & appliquant le fer en-dedans & en-dehors, roulant toujours le pontil. L'ouvrage étant achevé, on le met dans l'arche ou ſous la troiſieme voûte pour y recuire. Le tireur le reprend enſuite avec une fourche, & le met dans la ferraſſe; & quand la ferraſſe eſt pleine, le tireur la fait deſcendre, & il en ſubſtitue une autre à ſa place. Cette autre eſt enchaînée à la premiere: il continue la même manœuvre juſqu'à ce que tout ſoit plein : il ôte enſuite les marchandiſes, porte la ferraſſe, la remet dans l'arche; ainſi cette ferraſſe circule continuellement.

VERRES (MUSIQUE DES.) *Arts*. On a imaginé depuis quelques années de produire à l'aide des *verres* une nouvelle eſpece d'harmonie très-flatteuſe pour l'oreille.

On prétend que c'eſt un Anglois nommé *Puckeridge*, qui en eſt l'inventeur; cependant cette méthode eſt connue depuis bien long-tems en Allemagne. L'inſtrument dont on ſe ſert pour cet effet, eſt une boîte quarrée oblongue, dans laquelle ſont rangés & fixés pluſieurs *verres* ronds de différens diametres, dans leſquels on met de l'eau en différentes quantités. En frottant avec le doigt mouillé ſur les bords de ces *verres*, qui ſont un peu rentrans, on en tire des ſons très-doux, très-mélodieux & très-ſoutenus; & l'on eſt parvenu à jouer de cette maniere des airs fort agréables.

Les Perſans ont depuis fort long-tems une façon à peu près ſemblable de produire des ſons; c'eſt en frappant avec de petits bâtons ſur ſept coupes de porcelaine remplies d'une certaine quantité d'eau, ce qui produit des accords.

VERRIER, ſ. m. (*Arts méc.*) Il y a à Paris une communauté de marchands *verriers*, maîtres couvreurs de flacons & bouteilles en oſier, faïance, & autres eſpeces de marchandiſes de *verre*. Ce ſont ces marchands qu'on appelle communément *faïanciers*, parce qu'ils font un grand commerce de cette ſorte de vaiſſelle de terre, dont l'invention vient de Faënza, petite ville d'Italie.

Les plus anciens ſtatuts qu'on ait de cette communauté, avoient été accordés par lettres-patentes de Henri IV, du 20 mars 1600, vérifiées en parlement le 12 mai ſuivant. Les nouveaux ſtatuts ſont de 1658. Lamarre, *Traité de la police*. (*D. J.*)

VERRIER, (*Vannier.*) c'eſt un ouvrage d'oſier, fait en quarré ou en ovale, à un, à deux ou trois étages, & dont on ſe ſert pour mettre les verres.

VERRIERES, ſ. f. (*Jard.*) ce ſont de petites ſerres conſtruites de planches, & couvertes par-deſſus & par-devant de chaſſis de verres qui ſe ferment réguliérement; on les étend ſur une planche de terre pour y élever les ananas & les plantes délicates. Les Anglois s'en ſervent communément, & l'on en voit auſſi au jardin du roi à Paris. Ces *verrieres* garantiſſent les jeunes plantes des froids & des pluies froides du printems.

VERROTERIE, ſ. f. (*Comm.*) menue marchandiſe de verre ou de cryſtal, qu'on trafique avec les ſauvages de l'Amérique, & les noirs de la côte d'Afrique.

VERROU *ou* VERROUIL, ſ. m. (*Serrurerie.*) piece de menus ouvrages de ferrurerie, que l'on fait mouvoir dans des crampons ſur une platin de tôle ciſelée ou gravée, pour fermer une porte. Il y a des *verroux* à grande queue, avec un bouton ou poignée tournante pour les grandes portes & fenêtrages, & des petits qu'on nomme *targettes*, attachés avec des crampons ſur des écuſſons pour les

guichets des croifées. Ces targettes font les unes à bouton, & s'attachent en faillie; & les autres à queue recourbée en-dedans, avec bouton, & entaillées dans les battans des volets, afin que ces volets puiffent fe doubler facilement. Il y a encore des *verroux* à panache.

Des verroux à pignons qui fe ferment à clef par le dehors, ils font montés fur une platine comme le *verrou* d'une targette, avec des crampons; la partie fupérieure eft dentée pour recevoir le pignon; au-deffus eft un foncet, dont les pieds font fixés fur la platine. Au milieu du foncet, on a percé un trou; un autre trou pareil a été percé fur la platine. C'eft là que paffe un arbre qui porte le pignon qui doit faire mouvoir le *verrou*. La partie de l'arbre doit être vers la platine de longueur fuffifante pour affleurer la porte en-dehors, & avoir une forme ou quarrée ou triangulaire, comme on la donne aux broches des ferrures des coffres forts, lorfqu'elles entrent dans la forure faite à la tige d'une clef fans panneton. *Des verroux plats* qui ne font pas montés fur platine, mais qu'on pofe fur les portes avec deux crampons à pointes ou à pattes. *Des verroux montés fur platine ou à reffort*, qui en effet montés fur platine, font fixés par deux crampons, entre lefquels on place le reffort, ou une queue.

Selon M. Ménage, le mot *verrou* vient du latin *veruculus*, qui a la même fignification. (*D. J.*)

VERRUE, (*Chirurg.*) vulgairement *poireau*, en latin *verruca*.

Les *verrues* font de petites excroiffances ou tubercules brunâtres, qui viennent fur plufieurs parties du corps, mais plus ordinairement fur le vifage & fur les mains.

Elles varient pour la forme & pour la groffeur, Les unes font groffes & plates, d'autres menues, d'autres reffemblant à une poire pendante par la queue. On ne les extirpe pas pour la douleur ou le danger, mais pour la difformité qu'elles caufent, fur-tout lorfqu'elles font placées fur des endroits vifibles, comme le vifage, le cou ou les mains de femmes belles d'ailleurs. Quoiqu'on cite une infinité de remedes, les uns fympathiques, d'autres purement fuperftitieux & frivoles, dont on vante l'efficacité, il n'y a rien de plus fûr ni de plus prompt que la main du chirurgien. Voici les principales méthodes qu'il emploie.

Celle qui mérite le premier rang eft la ligature: on la pratique pour les *verrues* qui font menues du côté de la racine, & en quelque maniere pendantes; on paffe autour de la *verrue* un crin de cheval, ou un fil de foie ou de chanvre, qu'on ferre bien fort. La *verrue* privée par le rétréciffement de fes vaiffeaux, des fucs qui la nourriffoient, fe deffeche & tombe.

Un autre moyen eft d'employer un inftrument de chirurgie, embraffant la *verrue* avec un crochet ou une pince, & de la féparer enfuite bien adroitement avec des cifeaux; on applique après cela pendant quelques jours la pierre infernale, ou quelques autres remedes corrofifs, afin que s'il reftoit une portion de la racine qui pût pouffer un nouveau tubercule, elle fe trouve détruite.

Si les *verrues* font d'une groffeur extraordinaire, il faut avoir recours aux corrofifs; & afin que ces remedes puiffent bientôt confumer la partie faillante, on commence par couper la fommité dure du tubercule avec un rafoir, ou une paire de bons cifeaux; cela fait, on applique de tems en tems fur la plaie de l'huile de tartre par défaillance, ou quelque efprit acide, dont le plus doux eft l'efprit de fel. Si l'on ne réuffit pas, on fubftituera des remedes plus forts, par exemple, de l'efprit ou de l'huile de vitriol, de l'eau-forte, ou du beurre d'antimoine.

Pour les *verrues* tendres & mollettes, on vient quelquefois à bout de les emporter fimplement, en les frottant fouvent avec le fuc jaune de la grande chélidoine ou le lait d'éfule.

Mais il faut apporter bien de la précaution dans l'ufage des corrofifs autour des paupieres ou des yeux, de crainte qu'il n'en entre dans l'œil, & que la vue n'en foit éteinte. Il faut auffi avoir attention que les parties adjacentes au tubercule ne foient point endommagées par le corrofif. Pour cet effet, il convient d'environner la *verrue* d'un anneau ciré ou d'une em-

plâtre perforée, dont la *verrue* sorte, au moyen de quoi on la pourra cautériser sans risque pour les parties circonvoisines. On peut appliquer le corrosif plusieurs fois par jour. On détruira par la même méthode les autres tubercules, & toutes les difformités cutanées de même espece.

La quatrieme façon d'extirper les *verrues*, est d'y appliquer un fer rouge de la largeur du tubercule, de maniere qu'il pénetre jusqu'au fond de la racine. Il est vrai qu'il n'y a point de méthode plus violente; mais il faut avouer aussi que, si la douleur est aiguë, c'est l'affaire d'un moment. On applique sur l'endroit cautérisé du basilicon ou de l'onguent digestif, & pardessus une emplâtre réfrigérative, comme, par exemple, l'emplâtre de frai de grenouille. On ne sauroit exprimer combien cette méthode est efficace, en ce que ces excroissances détruites ne reviennent jamais.

Il y a une cinquieme méthode qui est seulement particuliere aux empiriques, c'est de frotter d'abord & d'échauffer le tubercule avec quelque onguent émollient, puis de l'arracher & de l'emporter de vive force avec le pouce & l'index. Mais outre que cette méthode est fort douloureuse, elle est fort souvent inutile, la *verrue* repoussant ordinairement de sa racine qui n'a pas été exactement arrachée.

Enfin nous ne devons pas manquer d'observer qu'il se voit quelquefois, sur-tout au visage, aux levres, & près des yeux, une espece de *verrues* livides ou bleuâtres, qui semblent tendre à un carcinome ou à un cancer; il faut laisser ces sortes de *verrues* telles qu'elles sont, plutôt que d'en tenter l'extirpation; car dès qu'elles ont été irritées par la main du chirurgien, elles dégénerent en carcinome, & font enfin périr le patient d'une maniere déplorable. *Heister.* (*D. J.*)

VERRUE DES PAUPIERES, (*Méd. Chirur.*) maladie des paupieres. Voici ce qu'en dit Maître-Jean, le meilleur auteur à consulter :

On sait que les *verrues* sont des prolongations des fibres nerveuses, & des vaisseaux qui rampent sous l'épiderme: ces prolongations forment de petites excroissances ou de petites tumeurs qui s'élevent au-dessus de la peau, & qui attaquent les paupieres, comme beaucoup d'autres parties du corps. Elles naissent, ou sur leur superficie extérieure, ou sur l'intérieure, ou sur leur bord; de là les différentes especes de *verrues* des paupieres, sur lesquelles nous allons entrer dans quelque détail.

La *verrue* des paupieres, qui a la base ou racine grêle & longue, & une tête plus large & de médiocre grandeur, appellée par les Grecs *acrochordon*, vient plus souvent sur la superficie extérieure ou au bord des paupieres. C'est la premiere espece de *verrue* pendante, nommée par les Latins *verruca pensilis*.

Celle qui est appellée thymale (*thymus*) à cause qu'elle ressemble en figure & en couleur à la tête du vrai thym blanc de Candie, ou *verrue porale*, pour sa ressemblance à la tête d'un porreau, seconde espece de *verrue pendante*, est une petite éminence charnue pareillement, étroite, mais plus courte par le bas & large par le haut, âpre, inégale ou crevassée par-dessus, de couleur blanchâtre ou rougeâtre, & sans douleur quand elle est bénigne; quand elle est maligne, cette éminence est plus grande, plus dure, plus âpre, de couleur livide, sanieuse, douloureuse lorsqu'on la touche ou qu'on y applique des remedes. Elle se forme plutôt en la partie intérieure des paupieres, & quelquefois aussi en l'extérieure. Quand cette *verrue* est petite, elle retient le nom de *thymale*, & quand elle est fort grande, on l'appelle un fic, *ficus* en latin, συχώσις en grec, à cause de sa ressemblance à une figue.

Celle qui a la base large, nommée par les Latins *verruca sessilis*, qu'on peut appeller *fourmilliere*, du mot grec *myrmecia*, & du latin *formica*, parce que par le grand froid elle cause des douleurs qui imitent le picotement des fourmis, est une éminence de la peau peu élevée, ayant la base large & qui diminue vers le haut; cette *verrue* est calleuse, quelquefois noire, & le plus souvent rougeâtre ou blanchâtre; elle a plusieurs petites éminences semblables aux grains d'une mûre, d'où vient qu'on l'appelle aussi *meurale* ou *morale*. Elle vient assez ordinairement à la partie intérieure des paupieres. Voilà les trois

especes de *verrues* qui arrivent le plus communément dans ces parties. Je n'ai rapporté leurs différens noms, qu'afin qu'on les puisse connoître dans les auteurs.

Les *verrues* extérieures sont plus seches, plus fermes, moins sujertes à saigner, quoique crevassées, & souvent elles sont presque de la couleur de la peau, particuliérement quand elles ne sont pas chancreuses; quand elles attaquent la superficie intérieure des paupieres, elles sont humides, mollasses, sujettes à saigner au moindre attouchement; quelquefois purulentes, à cause qu'elles s'échauffent & s'ulcerent aisément par l'humidité du lieu & le frottement fréquent des paupieres; leur grosseur le plus souvent n'excede pas celle d'un pois, & leur couleur est ordinairement d'un rouge blanchâtre.

Les *verrues* pendantes ont des vaisseaux à leur base, qui les abreuvent, & qui sont si considérables, eu égard à leur peu de volume, que lorsqu'on les extirpe, il en sort du sang assez abondamment. Quelquefois elles tombent, se dissipent & se guérissent d'elles-mêmes, particuliérement celles qui viennent en la partie intérieure des paupieres, & qui renaissent assez souvent; quelquefois même les unes & les autres s'enflamment, s'abscedent ou s'ulcerent; & quelquefois aussi, après être tombées, abscédées ou ulcérées, leur racine restante se grossit insensiblement & se convertit en une tumeur skirrheuse.

La premiere espece, quand on l'extirpe, ne laisse aucune racine, & par conséquent ne revient point; mais la seconde espece, à cause d'une petite racine ronde & quelquefois filamenteuse qui reste enfoncée dans la chair, est sujette à germer de nouveau, à moins qu'on ne consomme cette petite racine.

Les *verrues* à base large rarement guérissent si on ne les panse, & même souvent on ne les peut dissiper; & quand leur base est fort large, on ne les peut couper sans qu'il y reste un ulcere, dont les suites seroient fâcheuses: c'est pourquoi l'on ne coupe que celles dont la base n'a pas plus d'étendue que leur corps.

Les *verrues* malignes & chancreuses ne guérissent point par les remedes, & il est très-rare qu'elles guérissent par l'opération quand leurs racines sont grosses & dures, & qu'elles rampent en plusieurs endroits de la paupiere, à moins qu'on n'emporte la piece qui les contient: encore cette opération est fort suspecte.

On dissipe ou emporte les *verrues* des paupieres par les remedes ou par l'opération. Les remedes ne conviennent qu'aux *verrues* de leur superficie extérieure, l'œil ne pouvant souffrir de tels remedes, si on vouloit s'en servir pour les *verrues* intérieures; & l'opération convient également aux extérieures & aux intérieures.

Les remedes dissipent & emportent les *verrues*, en desséchant & absorbant l'humeur qui les nourrit, ce qui fait qu'elles s'atrophient ensuite & s'évanouissent. De ces remedes, les uns agissent si lentement, qu'à peine s'apperçoit-on de leurs effets; les remedes lents sont le suc laiteux de pissenlit, le suc de chicorée verrucaire, de geranium robertianum, de pourpier, de millefeuille, *&c.* mais les autres remedes agissent plus puissamment, comme le suc de racines de grande chélidoine, la poudre de sabine, *&c.* Il faut préférer ces derniers, & pour s'en servir, on doit incorporer la poudre de sabine avec un peu de miel, pour en oindre les *verrues* trois ou quatre fois par jour, ou les oindre de même du suc de chélidoine jusqu'à ce qu'elles disparoissent. Mais on les détruit plus promptement par les remedes caustiques, je veux dire en les touchant légérement avec l'eau-forte, l'esprit de vitriol, l'eau de sublimé; ou bien on peut employer la liqueur suivante:

Prenez du verdet, de l'alun & du sel commun, une dragme de chacun, du vitriol romain & du sublimé corrosif, de chacun une demi-dragme; pilez ces choses, & les faites bouillir dans quatre onces d'eau de pluie; filtrez la liqueur, & la conservez dans une phiole, pour vous en servir comme dessus: prenez bien garde qu'il n'entre d'aucun de ces remedes dans l'œil.

L'opération qui est le plus sûr moyen & le plus prompt pour emporter les *verrues* considérables des paupieres, soit extérieures ou intérieures, se fait en deux manieres, ou en les liant, ou en les coupant. La ligature

ligature convient aux deux efpeces de *verrues* pendantes, quand elles font en-dehors des paupieres ou à leurs extrêmités: on les lie d'un nœud de chirurgien le plus près de la peau qu'on peut, avec un fil de foie ou de lin; ce nœud fe fait en paffant deux fois l'extrêmité du fil par l'anneau qu'on forme d'abord, & par ce moyen on le ferre quand on veut, de jour à autre, jufqu'à ce que la *verrue* foit tombée. S'il refte quelque petite racine, on la confume en la touchant avec quelques-unes des eaux cauftiques fufdites, pour empêcher qu'elle ne repullule; enfuite on deffeche l'ulcere reftant, ou avec l'onguent de tutie, ou quelque collyre deflicatif.

La ligature ne fe pratique point pour les intérieures, parce que le fil feroit un corps étranger qui incommoderoit trop l'œil; ainfi on les coupe. Pour le faire, on prend avec le pouce & le doigt index de la main gauche le bord de la paupiere, on la renverfe, & avec des cifeaux qu'on tient de l'autre main, on coupe les *verrues* tout près de la peau, foit qu'elles foient à bafe large ou à bafe étroite; on laiffe enfuite abaiffer la paupiere, & le fang s'arrête prefque toujours de lui-même; s'il tardoit à s'arrêter, on feroit couler dans l'œil quelques gouttes d'un collyre fait avec quinze grains de vitriol blanc, & un fcrupule de bol de Levant lavé, diffous dans deux onces d'eau de plantain, rendue fort mucilagineufe par l'infufion de la gomme arabique ou tragacanth. On deffeche enfin l'ulcere avec un collyre deflicatif, fuivant la méthode ordinaire.

On coupe auffi les *verrues* extérieures des paupieres & celles qui pendent à leurs bords, de la même maniere que les intérieures; & pour le faire plus fûrement, on étend avec deux doigts la paupiere, & on les tranche avec la pointe des cifeaux; fi le fang ne s'arrête pas, on fe fert d'une poudre faite avec une partie de vitriol romain calciné, deux parties de gomme arabique, & trois parties de bol de Levant; on en met un peu fur un plumaffeau qu'on applique fur la plaie, & que l'on contient avec les doigts jufqu'à ce que le fang foit arrêté. On applique enfuite deffus une petite emplâtre de diapalme, une compreffe, & le bandage ordinaire, qui finiffent la cure. (*D. J.*)

VERRUE, (*Conchyl.*) terme à peu près fynonyme à *boffe* ou *tubercule*; il faut feulement remarquer que les *verrues* font des tubérofités plus inégales, plus poreufes & plus petites. (*D. J.*)

VERRUE, (*Jardinage.*) eft une efpece de bouton qui vient fur l'écorce des arbres; c'eft une excroiffance de matiere, une abondance de la feve qui fe porte plus fur une branche que fur une autre.

VERS. (*Poéfie.*) Un vers eft un difcours, ou quelque portion d'un difcours, dont toutes les fyllabes font réglées, foit pour la quantité qui les rend breves ou longues, foit pour le nombre qui fait qu'il y en a plus ou moins; quelquefois même elles le font pour l'un & pour l'autre. Il y a des *vers* latins dont les fyllabes font réglées pour la quantité & pour le nombre, comme l'afclépiade, l'hendécafyllabe. Il y en a qui ne le font que pour la quantité feulement, comme les hexametres. Les *vers* françois ne le font que pour le nombre des fyllabes.

On fait que les Latins nommerent ainfi le *vers*, parce qu'il ramene toujours les mêmes nombres, les mêmes mefures, les mêmes pieds; ou fi l'on veut, parce que, quand on l'a écrit, fût-on au milieu de la page, on recommence la ligne. Ils appelloient *verfus*, tout ce qui eft mis en ligne; ce qui par-là faifoit ordre.

Une mefure eft un efpace qui contient un ou plufieurs tems. L'étendue du tems eft d'une fixation arbitraire. Si un tems eft l'efpace dans lequel on prononce une fyllabe longue, un demi-tems fera pour la fyllabe breve. De ces tems & de ces demi-tems, font compofées les mefures: de ces mefures font compofés les *vers*; & enfin de ceux-ci font compofés les poëmes. *Voyez* donc POEME, & fes différentes efpeces; *voyez* POÉSIE, VERS (*Poéfie du*), POETE, VERSIFICATION, *&c.* car il ne s'agit ici que de la définition des *vers* en général; les détails font réfervés à chaque article particulier.

J'ajouterai feulement qu'avant Hérodote, l'hiftoire ne s'écrivoit qu'en *vers* chez les Grecs. Cet ufage étoit très-raifon-

nable : car le but de l'hiſtoire eſt de conſerver à la poſtérité le petit nombre de grands hommes qui lui doivent ſervir d'exemple. On ne s'étoit point encore aviſé de donner l'hiſtoire d'une ville en pluſieurs volumes *in-folio ;* on n'écrivoit que ce qui en étoit digne ; que ce que les peuples devoient retenir par cœur ; & pour aider la mémoire, on ſe ſervoit de l'harmonie des *vers*. C'eſt par cette raiſon que les premiers philoſophes, les légiſlateurs, les fondateurs des religions, & les hiſtoriens, étoient poëtes. (*D. J.*)

Méchaniſme du vers *en lui-même.* Le ſentiment du nombre nous eſt ſi naturel, que chez les peuples les plus ſauvages, la danſe & le chant ſont cadencés. Par la même raiſon, dès qu'on s'eſt aviſé de parler en chantant, les ſons articulés ont dû s'accommoder au chant. Telle eſt l'origine des *vers. Illud quidem certum, omnem poeſin olim cantatam fuiſſe.* (Iſaac Voſſius.) Ce qui les diſtingue de la proſe, c'eſt la meſure ou le rithme, la cadence ou le nombre, & la rime ou la conſonnance des finales.

Chez les anciens, la rime n'étoit connue que dans la proſe ; ils avoient fait un ornement du ſtyle, de donner quelquefois la même déſinance à deux membres de période ; & on appelle cette figure de mots *ſimiliter cadens*, *ſimiliter deſinens*. Ils ſe plaiſoient auſſi quelquefois à faire rimer les deux hémiſtiches du *vers* pentametre & de l'aſclépiade.

Dans la baſſe latinité, lorſqu'on abandonna le *vers* métrique, c'eſt-à-dire, le *vers* réguliérement meſuré, pour le *vers* rithmique beaucoup plus facile, parce que la proſodie n'y étoit plus obſervée, & qu'il ſuffiſoit d'en compter les ſyllabes, ſans nul égard à leur valeur ; les poëtes ſentirent que des *vers* privés du nombre, avoient beſoin d'être relevés par l'agrément des conſonnances ; de là l'uſage de la rime, introduit dans les langues modernes, adopté par les Provençaux, les Italiens, les François & par tout le reſte de l'Europe. *Voyez* RIME.

Le *vers* ancien avoit tantôt des meſures égales, comme lorſqu'il étoit compoſé de dactyles & de ſpondées qui ſont l'équivalent l'un de l'autre ; & quelquefois chacun de ces pieds avoit ſa place invariable, comme dans l'aſclépiade ; quelquefois le poëte avoit la liberté de les ſubſtituer l'un à l'autre ; comme dans l'hexametre, où le dactyle n'eſt obligé qu'au cinquieme pied, & le ſpondée qu'au ſixieme ; encore ſi le caractere de l'expreſſion & l'harmonie imitative le demandoient, pouvoit-on mettre au cinquieme pied le ſpondée au lieu du dactyle qu'on plaçoit alors au quatrieme ; & cette licence donnoit au *vers* le nom de *ſpondaïque*. C'eſt l'égalité de ces deux meſures, & l'heureuſe liberté qu'a le poëte de les combiner à ſon gré ; c'eſt là, dis-je, ce qui fait de l'hexametre le plus régulier, le plus varié & le plus beau de tous les *vers*. Tantôt le *vers* étoit compoſé de meſures inégales, comme du ſpondée & de l'ïambe, du chorée & du dactyle, & c'eſt ici que notre oreille eſt en défaut. Quel pouvoit être en effet l'agrément de ce mélange de pieds inégaux, les uns à quatre tems & les autres à trois ? On le conçoit dans le *vers* de l'ïambe deſtiné à la poéſie dramatique ; & préféré par elle, comme le dit Horace, parce qu'il approchoit plus de la marche libre & irréguliere de la proſe : mais dans les *vers* lyriques, comment concilier avec la cadence du chant, l'inégalité des meſures, & le paſſage alternatif du ſpondée à l'ïambe, du chorée au dactyle ? C'eſt une énigme dont la muſique ancienne pourroit ſeule donner le mot. Nous ſavons ſeulement que par des ſilences on ſuppléoit quelquefois aux tems qui manquoient à un *vers*. Dans le phaleuque ou hendécaſyllabe, réguliérement compoſé de ſix longues & de cinq breves, ce qui faiſoit dix-ſept tems, ſaint Auguſtin nous dit qu'on en laiſſoit juſqu'à quatre à ſuppléer par des ſilences.

Le nombre a été confondu juſqu'ici dans nos *vers* avec la meſure, ou plutôt on ne leur a donné ni meſure ni nombre précis ; c'eſt pourquoi il eſt ſi facile d'en faire de mauvais, & ſi difficile d'en faire de bons.

Nos *vers* réguliers ſont de douze, de dix, de huit ou de ſept ſyllabes ; voilà ce qu'on appelle *meſure*. Le *vers* de douze eſt coupé par un repos après la ſixieme, & le *vers* de dix après la quatrieme ; le repos

doit tomber sur une syllabe sonore, & le *vers* doit tantôt finir par une sonore, tantôt par une muette. Voilà ce qu'on appelle *cadence.*

Toutes les syllabes du *vers*, excepté la finale muette, doivent être sensibles à l'oreille. Voilà ce qu'on appelle *nombre.*

On sait que la syllabe muette est celle qui n'a que le son de cet *e* foible qu'on appelle *muet* ou *féminin;* c'est la finale de *vie* & de *flamme.* Toute autre voyelle a un son plein.

Dans le cours du *vers*, l'*e* féminin n'est admis qu'autant qu'il est soutenu d'une consonne, comme dans *Rome* & dans *gloire.* S'il est seul, sans articulation, comme à la fin de *vie* & d'*année*, il ne fait pas nombre, & l'on est obligé de placer après lui une voyelle qui l'efface, comme *vi'active*, *anné'abondante;* cela s'appelle *élision.* L'*h* initiale, qui n'est point aspirée, est nulle & n'empêche pas l'élision.

On peut élider l'*e* muet final, quand même il est articulé ou soutenu d'une consonne, mais on n'y est pas obligé : *gloire durable*, & *gloir'éclatante* sont au choix du poëte. Si l'on veut que l'*e* muet articulé fasse nombre, il faut seulement éviter qu'il soit suivi d'une voyelle; comme si l'on veut qu'il s'élide, il faut qu'une voyelle initiale lui succede immédiatement. Dans la liaison d'*hommes illustres*, l'*e* muet d'*hommes* ne s'élide point; l'*s* finale y met obstacle.

Le repos de l'hémistiche ne peut tomber que sur une syllabe pleine; si donc le mot finit par une syllabe muette, elle doit s'élider, & l'hémistiche s'appuyer sur la syllabe qui la précede.

Il n'y a d'élision que pour l'*e* muet; la rencontre de deux voyelles sonores s'appelle *hiatus*, & l'hiatus est banni du *vers.* Je crois avoir prouvé qu'on a eu tort de l'en exclure. Quoi qu'il en soit, l'usage a prévalu. *Voyez* HIATUS.

J'ai dit que la finale du *vers* est tour-à-tour sonore & muette. Le *vers* à finale sonore s'appelle *masculin*, les Anglois le nomment *vers à rime simple*, & les Italiens, *vers tronqué.* Le *vers* à finale muette s'appelle *féminin*, les Anglois & les Italiens le nomment *vers à rime double.* Il est vrai que, dans le *vers* françois, la finale muette est plus foible que dans le *vers* italien; mais l'une est aussi breve que l'autre, & c'est de la durée, non de la qualité des sons, que résulte le nombre du *vers.*

Cette finale, sur laquelle la voix expire, n'étant pas assez sensible à l'oreille pour faire nombre, on la regarde comme superflue, & on ne la compte pas. Le *vers* féminin, dans toutes les langues, a donc le même nombre de syllabes que le *vers* masculin, & de plus sa finale muette.

Les *vers* masculins sans mélange auroient une marche brusque & heurtée; les *vers* féminins sans mélange auroient de la douceur, mais de la mollesse. Au moyen du retour alternatif & périodique de ces deux especes de *vers*, la dureté de l'un & la mollesse de l'autre se corrigent mutuellement, & la variété qui en résulte est, je crois, un avantage de notre poésie sur celle des Italiens, sur-tout si l'on s'applique à donner à l'entrelacement des rimes toute la grace qu'il peut avoir.

On a voulu jusqu'à présent que la tragédie & l'épopée fussent rimées par distiques, & que ces distiques fussent tour à tour masculins & féminins. On a permis les rimes croisées au poëme lyrique, à la comédie, à tout ce qu'on appelle *poésies familieres* & *poésies fugitives.* Ainsi la gêne & la monotonie sont pour les longs poëmes, & les plus courts ont le double avantage de la liberté & de la variété. N'est-ce pas plutôt aux poëmes d'une longue étendue qu'il eût fallu permettre les rimes croisées? Je le croirois plus juste, non-seulement parce que les *vers* masculins & féminins entrelacés n'ont pas la fatigante monotonie des distiques, mais parce que leur marche libre, rapide & fiere donne du mouvement au récit, de la véhémence à l'action, du volume & de la rondeur à la période poétique. On a pris pour de la majesté la pesanteur des *vers* qui se tiennent comme enchaînés deux à deux, & qui se retardent l'un l'autre; mais la majesté consiste dans le nombre, le coloris, l'éclat & la pompe du style; & le morceau le plus majestueux de la poésie françoise, la prophétie de Joad dans *Athalie*, est écrit en rimes croisées. Voyez de même dans l'opéra de *Proserpine*, s'il manque rien à la majesté des *vers* entrelacés

dans le début de Pluton. Du reste, on sait que la nécessité gênante & continuelle de deux rimes accouplées amene souvent des *vers* foibles & superflus : or, une difficulté infructueuse est toujours un vice dans l'art.

D'un autre côté, les rimes croisées donnant plus d'aisance à la versification, il arrive communément qu'étant plus libre elle est aussi plus lâche : c'est un écueil à éviter ; & moins l'art est sévere, plus l'artiste doit l'être.

De quelque façon que l'on entrelace les rimes, l'oreille exige qu'il n'y ait jamais de suite deux finales pleines, ni deux muettes de différens sons, comme *vainqueur* & *combat*, comme *victoire* & *couronne*. Elle demande aussi que la rime ne change qu'au repos absolu. C'est une regle trop négligée ; elle a cependant son exception, non-seulement dans le dialogue, mais lorsqu'une longue suite de *vers* est terminée par un *vers* isolé, dont la pensée est d'un grand poids ; alors, ce *vers* jeté seul & sans rime, n'en est que plus étonnant pour l'oreille : on fait donc bien de réserver la rime pour la reprise qui le suit.

Peut-être y a-t-il encore de nouveaux moyens d'ajouter au nombre & à l'harmonie de nos *vers ;* & la recherche de ces moyens, inutile aux poëtes qui ont l'oreille sensible & juste, je la recommande à ceux qui, doués du talent de la poésie, n'ont pourtant pas reçu de la nature cette délicatesse d'organe qui supplée aux regles de l'art.

Le *vers* de dix syllabes françois répond au *vers* héroïque italien, que les Anglois ont adopté ; avec cette différence, que dans le *vers* françois le repos est constamment après la quatrieme syllabe, & que le *vers* italien s'appuie tantôt sur la quatrieme, tantôt sur la sixieme ; ensorte qu'il est divisé par son repos en 4 & 6, ou en 6 & 4.

Ce changement de coupe répugne à notre oreille, & nous avons pour nous l'exemple des anciens qui, dans l'alcaïque & le saphique, modele du *vers* de dix syllabes, frappoient sur la quatrieme, laissant la cinquieme en suspens ; mais les *vers* héroïques italiens étant féminins, presque sans mélange, ils seroient monotones s'ils avoient tous la même coupe, au lieu que de notre *vers* de dix syllabes la marche est réguliere & n'est point fatigante ; il coule de source ; il est doux sans lenteur ; il est rapide sans cascade ; & l'inégalité des deux hémistiches avec le mélange des finales alternativement sonores & muettes, en supposant les rimes croisées, suffit pour le sauver de la monotonie sans qu'on en altere le mouvement.

Il faut avouer cependant qu'il n'y a que les *vers* grecs & latins où la variété des nombres se concilie pleinement avec la régularité de la mesure, & c'est dans cette source qu'on doit puiser l'art de la versification ; mais pour tirer quelque fruit de l'exemple des anciens, il faut se bien persuader que notre langue a sa prosodie, ou peut l'avoir, comme les leurs ; & nous commençons à le croire.

Il est vrai que dans la langue françoise, comme dans toutes les langues, tels nombres sont plus rares, & tels nombres plus familiers : aussi n'est-elle pas indifférente à toutes les formes de vers ; & de là vient, par exemple, le mauvais succès de nos anciens poëtes, qui ont voulu composer en françois des *vers* élégiaques sur le modele des latins. Mais cela prouve seulement qu'ils n'avoient pas étudié le caractere de la langue ; & il n'en est pas moins vrai qu'il y a des mouvemens qu'elle observeroit sans effort : il suffiroit pour cela qu'on voulût bien accorder à la prosodie poétique ce que l'oreille ne lui refuse pas, & ce que lui permet l'usage.

A propos de l'*e* féminin, qui redoublé à la fin d'un mot, se change en *e* masculin sur la pénultieme, « la langue, dit » M. l'abbé d'Olivet, a consulté les prin- » cipes de l'harmonie, qui demandent que » la pénultieme soit fortifiée, si la der- » niere est muette. »

Il observe ailleurs : « qu'une syllabe » douteuse, & qu'on abrege dans le cours » de la phrase, est alongée, si elle se » trouve à la fin : on dit *un homme hon-* » *nête, un homme brâve ;* mais on dit » *un honnête homme, un brâve homme.* »

Il fait remarquer aussi que la premiere syllabe d'*heure* est breve dans, *une heure entiere*, & longue dans, *depuis une heure*, par la raison que dans l'une elle est passa-

gere, & que dans l'autre c'eſt le point du repos.

Le même, après avoir mis au nombre des ſyllabes breves la pénultieme de *modele*, *fidele*, *pareſſe*, *careſſe*, *tranquille*, *facile*, &c. ajoute : « mais cela n'empêche » pas que dans le chant & dans la décla- » mation ſoutenue, on n'alonge quelque- » fois ces finales ». Et la raiſon qu'il en donne eſt, « que l'oreille a beſoin d'un » ſoutien, & que ne le trouvant pas dans » la derniere, elle le prend dans la pénul- » tieme ». Par la même raiſon, il doit donc être permis d'alonger auſſi dans les *vers*, quand ce nombre l'exige, la pénultieme des mots ſuivans, fût-elle décidée breve dans le langage familier : *audace*, *menace* ; *fatale*, *rivale* ; *organe*, *profane* ; *vaſte*, *faſte* ; *éclate*, *flatte* ; *ténebres*, *célebres* ; *veine*, *peine* ; *regrette*, *ſecrette* ; *pénetre*, *lettre* ; *funeſte*, *céleſte* ; *ſublime*, *victime* ; *juſtice*, *propice* ; *habite*, *ſubite* ; *idole*, *immole* ; *couronne*, *environne* ; *homme*, *Rome* ; *parfume*, *allume* ; *rebute*, *exécute*, &c.

La muſique vocale prolonge toutes les pénultiemes, & l'oreille n'en eſt point offenſée ; la déclamation peut donc les prolonger auſſi, bien entendu cependant qu'elle n'altere point la qualité du ſon : par exemple, l'*a* de *fatale* & d'*organe* ſera fermé quoiqu'il ſoit long, ainſi que l'*e* pénultieme de *miſere* & de *mere*. De même l'*o* de *couronne*, de *Rome* & d'*idole* ſe prolongera, ſans approcher du ſon de l'*o* grave de *trône*, d'*atôme* & de *pôle*.

On peut m'oppoſer le peu de volume du ſon de l'*e*, de l'*i* & de l'*u* ; mais ces mêmes ſons auſſi grêles dans le latin, ne laiſſent pas de s'y prolonger ; & en effet, le volume du ſon n'en décide pas la durée.

Dans les exemples que donne M. l'abbé d'Olivet, des pénultiemes longues dans certains mots & breves dans d'autres, j'obſerve que la longue eſt le plus ſouvent affectée aux termes nobles, uſités au théatre, & la breve aux mots qui ſont plus en uſage dans le langage familier ; ce qui prouve que la muſique & la déclamation tendent inſenſiblement à ſe ménager des appuis ſur le ſon qui précede la finale muette ; car l'oreille eſt ſans ceſſe occupée à ramener la langue aux principes de l'harmonie, & c'eſt au ſpectacle ſur-tout qu'elle apporte un diſcernement délicat.

Si la déclamation & le chant étoient conſultés ſur la proſodie poétique, non-ſeulement les voyelles qui précedent l'*e* muet ſeroient longues, mais toute finale pleine auroit droit de l'être, au moins dans les repos.

La valeur des articles & d'une infinité de monoſyllabes qui ſemblent douteux, ſeroit décidée par la même voie. Par exemple, l'uſage conſtant du théatre veut que l'*e* ouvert de *mes*, *ſes*, *les* ſe prolonge, s'il eſt ſuivi d'une breve, *mēs amis*, ou d'un monoſyllabe long, *mēs yeux* ; mais il permet qu'on l'abrege avant les mots dont la premiere eſt longue *lĕs enfers* ; & tel eſt le génie de notre langue, que dans un nombre quel qu'il ſoit, l'oreille & la voix ne demandent qu'un point d'appui. De trois ſyllabes, dont chacune ſeroit longue au beſoin, la voix choiſira donc celle dont la lenteur favoriſe le plus l'expreſſion, & gliſſera ſur les deux autres. Ecoutez une actrice récitant ce *vers* dans le rôle d'Inès :

Eloignez mes enfans, ils redoublent mes maux.

Vous allez voir que dans ce nombre, *mes enfans*, la voix paſſe rapidement la premiere, appuie en gémiſſant ſur la ſeconde, & tombe comme épuiſée ſur la troiſieme.

Cette obſervation peut faire entendre comment une infinité de ſyllabes changent de valeur, pour favoriſer l'expreſſion & le nombre : avantage ineſtimable de notre langue, ſi l'on ſavoit en profiter. Les Grecs ſe donnoient la même licence, & l'on en a fait des figures de mots ſous le nom de *ſiſtole* & de *diaſtole* ; mais les choſes de ſentiment n'ont pas beſoin d'autorité.

En général, l'uſage du théatre applanit preſque toutes les difficultés de la proſodie poétique. Soit que la ſenſible Clairon récite les *vers* de Racine, ſoit que le mélodieux Lully ait noté les *vers* de Quinault, il n'y a point d'oreille qui n'adopte les nombres que l'un ou l'autre lui fait ſentir. L'habitude en eſt priſe, l'ouvrage eſt plus avancé

qu'on ne penſe ; & la valeur des mots uſités ſur l'un & ſur l'autre théatre étant une fois décidée, il eſt facile de déterminer, par la voie de l'analogie, la quantité proſodique des mots qu'on n'y a point encore employés.

Cependant, quel ſeroit dans nos *vers* l'uſage de ces nombres une fois reconnus ? Mon deſſein ſeroit-il de renouveller l'entrepriſe abandonnée depuis près de deux cents ans, d'aſſujettir les *vers* françois aux regles étroites des *vers* latins ? Non, ſans doute. Et quoique j'aie vu des eſſais très-heureux & très-ſurprenans de cette ſorte de poéſie, je perſiſte à croire que pour l'hexametre notre langue n'a pas aſſez de dactyles & de ſpondées ; mais ſi elle ſe refuſe au rithme de l'hexametre, celui de l'aſclépiade, en renverſant le dactyle, lui devient comme naturel. *V.* ANAPESTE.

L'aſclépiade eſt un *vers* françois maſculin de la plus parfaite régularité ; mais un *vers* françois n'eſt pas un aſclépiade : le nombre des ſyllabes & le repos ſont les mêmes ; mais la valeur proſodique eſt déterminée dans le latin, & ne l'eſt pas dans le françois. Il eſt même impoſſible, vu la rareté des dactyles, de faire conſtamment dans notre langue des aſclépiades réguliers ; & quand cela ſeroit facile, il faudroit l'éviter : en voici la raiſon. L'aſclépiade eſt invariable, & par conſéquent monotone : auſſi ne l'employoit-on que dans de petits poëmes lyriques. Nous avons deſtiné au contraire notre *vers* héroïque à l'épopée, à la tragédie, aux deux poëmes dont l'étendue exige le plus de variété. Plus l'aſclépiade eſt compaſſé dans ſa marche, plus il s'éloigne de la liberté du langage naturel : il ne convient donc point à la poéſie dramatique, dont le ſtyle doit être celui de la nature. Enfin le caractere de notre langue eſt d'appuyer ſur la pénultieme ou ſur la derniere ſyllabe des mots, & preſque tous les pieds de l'aſclépiade ſe ſoutiennent ſur la premiere, & gliſſent ſur les deux ſuivantes. C'en eſt aſſez pour faire ſentir que nous ne pouvons ni ne devons affecter l'aſclépiade pur. Mais n'y auroit-il pas moyen de varier les nombres de l'aſclépiade ſans en altérer le rithme, comme on varie les notes de muſique ſans altérer la meſure du chant ? C'eſt ce que j'oſe propoſer ; & ſi quelqu'un regarde ce projet comme une idée chimérique, je le préviens qu'il y a dans Racine, la Fontaine, Quinault & M. de Voltaire, mille & mille *vers* meſurés, comme j'entends que les *vers* françois peuvent l'être. Je n'en cherchois que quelques exemples, j'en ai trouvé ſans nombre ; & je ne propoſe aux jeunes poëtes que d'eſſayer par réflexion ce que leurs maîtres ont fait par un ſentiment exquis de la cadence & de l'harmonie.

Il y auroit même pour des oreilles délicates une préciſion à obſerver dans la meſure, qui avoit échappé aux anciens. Le langage le plus familier a de petits repos ou ſilences ; ces repos ſont plus marqués dans la déclamation ſoutenue, & ils occupent des tems ſenſibles dans la meſure des *vers*. Si donc le poëte ſavoit en apprécier la valeur, comme fait le muſicien, il pourroit donner au nombre poétique la même préciſion qu'on a donnée au chant. Mais il faudroit ſavoir meſurer les ſilences en récitant comme en compoſant, & l'art de bien lire deviendroit preſqu'auſſi difficile que l'art de bien chanter.

L'aſclépiade n'eſt pas le ſeul *vers* latin auquel notre *vers* héroïque réponde ; on peut le réduire auſſi à la meſure de l'ïambe trimetre, mais il y a moins d'analogie, & il eſt rare qu'en les récitant on les diviſe par ïambes : j'en excepte quelques *vers* où le mouvement rompu & changé d'un hémiſtiche à l'autre rend l'image plus frappante ; & en cela l'oreille a ſouvent bien guidé nos poëtes.

ĭls noŭs ōnt ăppĕllĕs crŭĕls, tĭrāns, jălōux. Quinault.

Ces mouvemens rompus peuvent être employés avec beaucoup d'avantage dans les peintures vives & dans les mouvemens paſſionnés ; on les emploie quelquefois auſſi dans les images lentes ; mais alors le ſpondée ſe mêle avec l'ïambe.

Trāçăt ă pās tārdĭfs ŭn pĕnĭblĕ sĭllōn.

La preuve que Boileau meſuroit le premier hémiſtiche de ce *vers* en ïambique, & non pas en aſclépiade, c'eſt qu'il ne s'apperçut point, en le compoſant, de la

cacophonie, *traçât à pas tar.....* que lui reprochoit un mauvais poëte. C'est ainsi qu'en mutilant le *vers* & en altérant le nombre, un critique mal intentionné rend dur à l'oreille ce qui ne l'est pas.

De nos quatre formules de *vers*, deux débutent par une mesure pleine, & deux par une mesure tronquée. Les *vers* à mesure pleine sont ceux de douze & de huit, les *vers* à mesure tronquée sont ceux de dix & sept.

Dans celui de dix, si l'on frappe sur la premiere, l'hémistiche est divisé en 1 & 3, *pĕrĕ dŭ jŏūr.* Si l'on frappe sur la seconde, la mesure tronquée est un ïambe, & l'hémistiche est divisé en 2 & 2, *l'ămōūr est nū.*

Le second hémistiche est le même que celui du vers de douze syllabes, & reçoit les mêmes variations.

ĕtrĕ l'ămoūr quĕlquĕfoĭs jĕ dĕsīre.

L'avantage des *vers* de 10 sur celui de 12, est non-seulement dans l'inégalité des deux hémistiches qui le sauve de la monotonie, mais dans une continuité plus immédiate, dans un passage plus pressé d'un *vers* à l'autre. Quand les *vers* débutent par une mesure pleine, l'intervalle des deux *vers* est une mesure vuide & complete; au lieu que, si le *vers* commence par la moitié ou les trois quarts de la mesure, le silence qui précede n'en est que le supplément: par exemple, si le second *vers* débute par un ïambe, l'intervalle n'est que d'un tems qui se joint aux trois tems de l'ïambe. Voilà pourquoi dans les *vers* de dix syllabes on peut enjamber de l'un à l'autre, en ne plaçant le repos du sens qu'à l'hémistiche du second; ce qui seroit vicieux dans les *vers* de douze, dont l'intervalle est plus marqué.

Le *vers* de neuf syllabes, employé quelquefois dans un chant mesuré sur des airs de danse, n'est que le *vers* de dix, dont le premier hémistiche est tronqué.

Ce beau jour — ne permet qu'à l'aurore;
au lieu de,
Non, ce beau jour ne permet qu'à l'aurore.

Le défaut du *vers* de neuf syllabes est la trop grande inégalité des deux hémistiches, dont l'un est le double de l'autre.

Le tétrametre ïambique ou trochaïque a été le modele de notre *vers* de huit syllabes, & dans celui de sept nous n'avons fait que retrancher une syllabe du premier ïambe. Les Italiens l'ont imité encore plus fidélement que nous:

Quanto mai felici siete,
Innocenti pastorelli,
Che in amor non cognocete
D'altra lège che d'amar!

Nous mesurons aussi le *vers* de sept syllabes en spondées, comme dans ces airs d'opéra:

La tranquille indifférence, &c.
Dieu d'amour, pour nos asyles, &c.

Et dans cet air de Noël si connu:

Où s'en vont ces gais bergers, &c.

L'intervalle de deux *vers* anacréontiques est de trois tems; mais ce n'est point un espace pur: il est occupé par la finale du *vers* qui le précede, & quelquefois par le tems superflu du premier pied du *vers* qui le suit. Quand ces deux extrêmités réunies forment un nombre complet, il n'y a point de silence d'un *vers* à l'autre, & l'on voit par-là combien la course en est rapide.

Ce qui répugne le plus à l'oreille dans le *vers* anacréontique, c'est le mélange du chorée - ˘ avec l'ïambe ˘ -, par la raison que les mouvemens en sont opposés; & si Anacréon emploie quelquefois le premier de ces nombres, c'est sans mélange du second, comme Barnès l'a remarqué dans l'ode soixante-unieme.

Mais que le *vers* de sept ou huit syllabes ait la marche du trochée ou du chorée, on sent qu'il est peu propre à la poésie sérieuse & grave. Le chorée est encore plus sautillant dans notre langue que dans celle des latins, par la fréquence de l'*e* muet qui fait le plus souvent la breve du chorée, & qui est à peine sensible après une longue sonore. La haute poésie, comme l'ode, lui préfere donc le mouvement de l'ïambe; & ce nombre est pour notre petit *vers* ce que l'anapeste est pour nos *vers* de douze syllabes.

Notre *vers* ïambique de fept fyllabes débute, comme je l'ai dit, par une longue ifolée. Que cette longue foit précédée d'une breve, vous aurez un tétrametre ïambique, & c'eft notre *vers* de huit fyllabes. Il fe mefure auffi à quatre tems, & alors il eft compofé de fpondées & de dactyles, ou de leurs équivalens; ce qui le rend très-varié, mais très-irrégulier dans fa marche. Malgré cette inégalité de nombres, il ne laiffe pas d'être harmonieux & d'en impofer à l'oreille. Mais cette illufion vient, 1°. de ce qu'en récitant on altere la profodie pour donner au *vers* le nombre qu'il n'a pas, & qu'on flatte l'oreille aux dépens de la langue : 2°. de ce que les poëtes qui l'ont employé dans l'ode, comme Malherbe & Rouffeau, n'ont rien négligé pour le rendre fonore, pompeux, éclatant. On en a fait des ftances; on y a ménagé des repos; on en a entrelacé les rimes de différentes manieres; & le jeu fymmétrique des défınances, la rondeur des périodes, la beauté des images, l'éclat des paroles, enfin le peu qu'il en coûte à la voix pour foutenir un *vers* de huit fyllabes, & pour lui donner l'impulfion, tout cela, dis-je, en a impofé. Si l'on en doute, qu'on effaie de mettre en mufique la plus belle ode de Malherbe ou de Rouffeau : il n'y a pas deux ftrophes qui, fans violer la profodie, fuivent un mouvement donné. En feroit-elle mieux, dira-t-on, fi l'on y avoit obfervé le nombre ? Celui qui fera cette queftion n'a point d'oreille, & mes raifons ne lui en donneroient pas.

Il y a des nombres compofés, dont les anciens faifoient ufage pour émouvoir les paffions. Platon les trouvoit fi dangereux, qu'il déclaroit férieufement que la république étoit perdue fi la poéfie employoit ces nombres; « au lieu, difoit-il, que » tout ira bien, tant qu'on n'ufera que » des nombres fimples. » Il s'en faut bien que nous foyons fufceptibles de ces violentes impreffions qui dans la Grece changeoient les mœurs des peuples & la face des états : nos législateurs peuvent fe difpenfer de régler les mouvemens de la mufique & de la poéfie, mais du plus au moins l'effet du nombre eft invariable : ce qui, du tems de Platon, exprimoit le trouble de l'ame & le défordre des paffions, l'exprime encore, & l'effet n'en eft qu'affoibli. Dans les nombres compofés que l'inftinct des poëtes a choifis pour le *vers* de huit fyllabes, il feroit donc poffible de trouver les élémens de cette harmonie impofante que nous y fentons quelquefois, & dont la caufe nous eft cachée. La théorie des nombres compofés peut aller encore plus loin : elle peut s'étendre jufqu'aux *vers* de dix & de douze fyllabes; elle peut donner les moyens d'en varier le caractere, & d'en rendre l'harmonie imitative dans les momens paffionnés; mais c'eft un labyrinthe où je n'oferois m'engager. C'eft dans un traité du rithme, plus philofophique, plus approfondi que celui d'Ifaac Voffius, que ces développemens auroient lieu, & c'eft un ouvrage digne d'un homme plus inftruit que moi.

Quant aux moyens communs aux *vers* & à la profe, de rendre l'expreffion agréable à l'oreille & analogue au caractere de l'image ou du fentiment, je les ai indiqués dans l'*article* HARMONIE, & je me borne ici à deux obfervations; 1°. qu'il n'eft pas vrai, comme on l'a dit tant de fois, qu'un *vers* compofé de monofyllabes foit communément dur, & que l'on doive l'éviter; on doit favoir le compofer de fons pleins & d'articulations liantes qui fe fuccedent fans peine, & alors une fuite de monofyllabes fera un *vers* mélodieux. On cite, comme une exception rare, ce *vers* de Racine,

Le jour n'eft pas plus pur que le fond de mon cœur.

On en trouvera cent dans nos bons poëtes, tels que ceux-ci,

Mon pere vertueux
Fait le bien, fuit les loix, & ne craint que les dieux.
L'art n'eft pas fait pour toi, tu n'en as pas befoin.

lefquels ne font ni moins coulans ni moins harmonieux que celui de Racine; 2°. que plus on veut rendre le *vers* fonore & nombreux, moins il faut y mêler de fyllabes

labes muettes, & qu'on ne peut éviter avec trop de soin une succession continue de ces voyelles éteintes qui amollissent le *vers*, & font un vuide dans l'harmonie, comme dans celui-ci.

Tu m'as ravi mon bien, je te le redemande.

Après avoir considéré le méchanisme du *vers* en lui-même, il reste à examiner quels doivent être le mélange & la combinaison des *vers* en périodes, stances ou couplets. *V.* STANCE. *M. MARMONTEL.*

VERS FRANÇOIS, (*Poésie françoise.*) assemblage d'un certain nombre de syllabes qui finissent par des rimes, c'est-à-dire, par un même son à la fin des mots.

C'est seulement par le nombre des syllabes, & non par la qualité des voyelles longues ou breves, qu'on a déterminé les différentes especes de *vers* françois. Le nombre des syllabes est donc ce qui fait toute la structure de nos *vers*; & parce que ce nombre de syllabes n'est pas toujours égal en chaque genre de *vers*, cela a donné occasion de nommer nos *vers* les uns masculins & les autres féminins.

Le *vers* masculin a une syllabe de moins que le féminin, & se termine toujours par un *e* clair, comme *beauté*, *clarté*, ou par quelque syllabe que ce soit, qui ne finisse point par un *e* muet.

On nomme *vers* féminin celui dont la derniere voyelle du dernier mot est un *e* muet ou obscur, ainsi que l'*e* de ces mots, *ouvrage*, *prince*; soit qu'après cet *e* il y ait une *s*, comme dans tous les pluriels des noms *ouvrages*, *princes*, &c. ou *nt*, comme en de certains tems des pluriels des verbes *aiment*, *desirent*, &c.

L'*e* obscur ou féminin se perd au singulier, quand il est suivi d'un mot qui commence par une voyelle; & alors il est compté pour rien, comme on le peut remarquer deux fois dans le *vers* qui suit :

Le sexe aime à jouir d'un peu de liberté,
On le retient fort mal avec l'austérité.
Moliere.

Mais il en arrive autrement lorsqu'il est suivi d'une consonne, ou qu'il y a une *s* ou *nt* à la fin : alors il ne se mange & ne se perd jamais, en quelque rencontre que ce soit.

Son teint est composé de roses & de lis...
Ils percent à grands coups leurs cruels ennemis. Racan.

Il faut encore remarquer que le nombre des syllabes se prend aussi par rapport à la prononciation, & non à l'orthographe; de cette maniere le *vers* suivant n'a que douze syllabes pour l'oreille, quoiqu'il en offre aux yeux dix-neuf.

Cache une ame agitée, aime, ose, espere & craint.

Quoiqu'on prétende communément que notre poésie n'adopte que cinq especes différentes de *vers*, ceux de six, de sept, de huit & de dix syllabes, appellés *vers* communs, & ceux de douze qu'on nomme *alexandrins*; cette division n'est pas néanmoins trop juste, car on peut faire des *vers* depuis trois syllabes jusqu'à douze; il est vrai que les *vers* qui ont moins de cinq syllabes, loin de plaire, ennuient par leur monotonie; par exemple, ceux-ci de M. de Chaulieu ne sont pas suportables:

Grand Nevers,
Si les vers
Découloient,
Jaillissoient
De mon fonds,
Comme ils font
De ton chef;
Derechef,
J'aurois jà
De pied çà
Répondu, &c.

Les *vers* de cinq syllabes ne font pas dans ce cas, & peuvent avoir lieu dans les contes, les fables, & autres petites pieces où il s'agit de peindre des choses agréables avec rapidité. On peut citer pour exemple les deux strophes suivantes, tirées d'une épître moderne assez connue:

Telle est des saisons
La marche éternelle;
Des fleurs, des moissons,
Des fruits, des glaçons,
Le tribut fidelle,
Qui se renouvelle

Avec nos desirs,
En changeant nos plaines,
Fait tantôt nos peines,
Tantôt nos plaisirs.

Cédant nos campagnes
Aux tyrans des airs,
Flore & ses compagnes
Ont fui ces déserts;
Si quelqu'une y reste,
Son sein outragé,
Gémit ombragé
D'un voile funeste;
Et la nymphe en pleurs
Doit être modeste
Jusqu'au tems des fleurs.

Les *vers* de six syllables servoient autrefois à des odes, mais aujourd'hui on les emploie volontiers dans les petites pieces de poésie & dans les chansons.

Cher ami, ta fureur
Contre ton procureur
Injustement s'allume:
Cesse d'en mal parler;
Tout ce qui porte plume,
Fut créé pour voler.

Les *vers* de sept syllabes ont de l'harmonie, ils sont propres à exprimer les choses très-vivement; c'est pourquoi ils servent à composer de fort belles odes, des sonnets, & plus ordinairement des épîtres, des contes & des épigrammes.

Matelot, quand je te dis
Que tu ne mets en lumiere
Que des livres mal écrits,
Qu'on envoie à la beurriere,
Tu t'emportes contre moi,
Et même avec insolence.
Ah, mon pauvre ami, je voi
Que la vérité t'offense!

Benserade a fait une fable en quatre *vers* de cette mesure:

Le serpent rongeoit la lime;
Elle disoit cependant:
Quelle fureur vous anime,
Vous qui passez pour prudent?

Les *vers* de huit syllabes, aussi bien que ceux de douze, sont les plus anciens *vers* françois, & ils sont encore fort en usage. On les emploie ordinairement dans les odes, dans les épîtres, les épigrammes, mais rarement dans les balades & les sonnets.

Ami, je vois beaucoup de bien
Dans le parti qu'on me propose;
Mais toutefois ne pressons rien.
Prendre femme est étrange chose:
Il y faut penser mûrement.
Sages gens, en qui je me fie,
M'ont dit que c'est fait prudemment
Que d'y songer toute sa vie.
Maucroix.

On se sert d'ordinaire des *vers* communs, ou de dix syllabes, dans les épîtres, les ballades, les rondeaux, les contes, & rarement dans les poëmes, les odes, les élégies, les sonnets & les épigrammes. Le repos de ces *vers* est à la quatrieme syllabe quand elle est masculine; sinon il se fait à la cinquieme, qui doit être toujours un *e* muet au singulier, pour se perdre avec une voyelle suivante; mais il n'importe que le repos de ces *vers*, ni des *vers* alexandrins, finisse le sens; il faut seulement que, si le sens va au-delà, il continue sans interruption jusqu'à la fin du *vers*.

Tel d'un Séneque... affecte la grimace,
Qui feroit bien... le Scaron à ma place.
Scaron.

Les *vers* que nous appellons alexandrins sont nos plus grands *vers*; ils ont douze syllabes étant masculins, & treize étant féminins, avec un repos au milieu, c'est-à-dire, après les six premieres syllabes. Ce repos doit être nécessairement la fin d'un mot, ou un monosyllabe sur lequel l'oreille puisse agréablement s'arrêter. Il faut de plus qu'il se fasse sur la sixieme syllabe quand elle est masculine, ou sur la septieme quand elle est féminine; mais alors cette septieme peut être d'un *e* muet au singulier, pour se perdre avec une voyelle suivante. Exemple.

Au diable soit le sexe.... il damne tout le monde. Moliere.

Un poëte à la cour.....fut jadis à la mode.

Mais des fous aujourd'hui.... c'est le plus
incommode. Despréaux.

On compose les fables de toutes sortes de *vers*, & la Fontaine l'a bien prouvé.

Pour ce qui regarde les chansons, comme c'est l'usage de mettre une rime à toutes les cadences sensibles d'un air, on est obligé d'y employer des tronçons de *vers* qui ne sont point sujets à l'exactitude des regles; néanmoins on observe aujourd'hui de n'y point mettre de *vers* de neuf ni d'onze syllabes, s'il faut nommer cela des *vers*. On aime mieux employer de petits bouts rimés, lorsqu'ils ont quelque grace.

Finissons par une remarque générale de l'abbé du Bos sur les *vers françois*. Je conviens, dit-il, qu'ils sont susceptibles de beaucoup de cadence & d'harmonie. On n'en peut guere trouver davantage dans les *vers* de nos poëtes modernes, que Malherbe n'en a mis dans les siens; mais les *vers* latins sont en ce genre infiniment supérieurs aux *vers françois*. Une preuve sans contestation de leur supériorité, c'est qu'ils touchent plus, c'est qu'ils affectent plus que les *vers françois*, ceux des François qui savent la langue latine. Cependant l'impression que les expressions d'une langue étrangere font sur nous, est bien plus foible que l'impression que font sur nous les expressions de notre langue naturelle. Dès que les *vers* latins font plus d'impression sur nous que les *vers françois*, il s'ensuit que les *vers* latins sont plus parfaits & plus capables de plaire que les *vers françois*. Les *vers* latins n'ont pas naturellement le même pouvoir sur une oreille françoise qu'ils avoient sur une oreille latine; & ils ont plus de pouvoir que les *vers françois* n'en ont sur une oreille françoise. (*D. J.*)

VERS BLANCS, noms que les Anglois donnent aux *vers* non rimés, mais pourtant composés d'un nombre déterminé de syllabes, que quelques-uns de leurs poëtes ont mis à la mode; tels sont ceux-ci de Milton dans le *Paradis perdu*, liv. I:

. . . . Round he throws his baleful yes
That witness'd huge affliction and dismay,
Mix'd with obdurate pride, and stedfast
hate,
At once, as far as angels ken, he views
The dismal situation waste and wild, &c.

où l'on voit que les finales n'ont aucun rapport de consonnance entr'elles. Les Italiens ont aussi des *vers* blancs, & M. de la Mothe avoit tenté de les introduire dans la poésie françoise, & d'en bannir la rime, qui s'est maintenue en possession de nos *vers*.

VERS ENJAMBÉ, (*Poésie françoise.*) *vers* dont le sens n'est point achevé, & ne finit qu'au milieu ou au commencement de l'autre; c'est en général un défaut dans la poésie françoise, parce qu'on est obligé de s'arrêter sensiblement à la fin du *vers* pour faire sentir la rime, & qu'il faut que la pause du sens & celle de la rime concourent ensemble. Pour cet effet, notre poésie veut qu'on termine le sens sur un mot qui serve de rime, afin de satisfaire l'esprit & l'oreille; on trouve cependant quelquefois des exemples de *vers enjambés* dans les pieces dramatiques de nos plus grands poëtes; mais l'enjambement se permet dans les fables, & y peut être agréablement placé.

Quelqu'un fit mettre au cou de son chien
qui mordoit
Un bâton en travers : — lui se persuadoit
Qu'on l'en estimoit plus, — quand un
chien vieux & grave
Lui dit : on mord en traître aussi souvent
qu'en brave.

La Fontaine en fournit aussi cent exemples qui plaisent, & entr'autres celui-ci:

Un astrologue un jour se laissa cheoir
Au fond d'un puits. On lui dit : pauvre
bête,
Tandis qu'à peine à tes pieds tu peux voir,
Penses-tu lire au-dessus de ta tête?

Quoique ce soit une faute en général de terminer au milieu du *vers* le sens qui a commencé dans le *vers* précédent, il y a des exceptions à cette regle qui ne partent que du génie; c'est ainsi que Despréaux fait dire à celui qui l'invite à dîner, *Sat.* 3:

N'y manquez pas du moins; j'ai quatorze
bouteilles

D'un vin vieux...... Boucingo n'en a point
de pareilles.

La poéſie dramatique permet que la paſſion ſuſpende l'hémiſtiche, comme quand Cléopâtre dit dans *Rodogune* :

Où ſeule & ſans appui contre mes attentats,
Je verrois..... Mais, ſeigneur, vous ne
m'écoutez pas.

L'exception a encore lieu dans le dialogue dramatique, lorſque celui qui parloit eſt coupé par quelqu'un, comme dans la même tragédie de *Rodogune*, elle dit à Antiochus, Act. IV, ſc. 1 :

Eſt-ce un frere ! Eſt-ce vous dont la témé-
rité
S'imagine.....

Antiochus.

Appaiſez ce courroux emporté.

Quand le dialogue eſt ſur la ſcene, chaque récit doit finir avec un *vers* entier, à moins qu'il n'y ait occaſion de couper celui qui parle, ou que le tronçon de *vers*, par où l'on finit, ne comprenne un ſens entier & ſéparé par un point de tout ce qui a précédé. Ainſi, dans la ſcene troiſieme du quatrieme acte d'*Andromaque*, Oreſte acheve un récit de cette ſorte :

De Troie en ce pays réveillons les miſeres,
Et qu'on parle de nous, ainſi que de nos
peres.
Partons, je ſuis tout prêt.

Cet hémiſtiche ne tient à rien ; & Hermione finiſſant, ſa réponſe eſt interrompue avant la fin du *vers*.

Courez au temple, il faut immoler....

Oreſte.

Qui ?

Hermione.

Pyrrhus.

Tout cela non-ſeulement eſt dans les regles, mais c'eſt un dialogue plein de beautés. (*D. J.*)

VERS GLICONIQUE, (*Poéſ. lat.*) *vers* latin de trois meſures préciſes, & qui eſt compoſé d'un ſpondée & de deux dactyles.

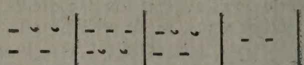
Dūlcĕ ēſt dēſĭpĕrĕ ĭn lŏcŏ. (*D. J.*)

VERS PENTAMETRE. (*Poéſie.*) *V.* PENTAMETRE, ELÉGIAQUE, ELÉGIE, &c.

C'eſt aſſez de remarquer en paſſant, que les anciens ignoroient eux-mêmes qui a été le premier auteur du *vers pentametre*, enſorte qu'il n'eſt pas à préſumer qu'on ait aujourd'hui plus de lumieres ſur cette queſtion qu'on n'en avoit du tems d'Horace ; tout ce qu'on en a dit depuis, n'a d'autre fondement que des paſſages d'auteurs mal entendus : c'eſt ainſi qu'on cite Terentianus Maurus, comme en attribuant la gloire à Callinus, au lieu que cet auteur rapporte ſeulement l'opinion de quelques grammairiens qui déféroient à ce poëte d'Epheſe l'honneur de l'invention du *vers pentametre.* Il eſt certain que cette invention eſt fort ancienne, puiſque Mimnerme lui donna la perfection, & que pour l'avoir rendu plus doux, plus harmonieux, il mérita le ſurnom de Lygyſtade. Le ſavant Shuckford fait remonter ſi haut l'invention du *vers pentametre* ou élégiaque, qu'il la découvre chez les Hébreux ; & ſans perſuader ſa chimere à perſonne, il juſtifie à tout le monde qu'il a beaucoup de connoiſſance de la langue hébraïque. (*D. J.*)

A. N VERS FALISQUE, (*Poéſie lat.*) *vers* latins de quatre meſures préciſes, mais qui a toujours un dactyle à la troiſieme meſure, & un ſpondée à la quatrieme.

Les deux premieres peuvent être remplies indifféremment par des dactyles ou par des ſpondées. Horace s'eſt même permis une fois de mettre un ſpondée à la troiſieme place.



Mobilibus pomaria rivis....
Cras ingens iterabimus æquor....
O fortes pejoraque paſſi....
Carmine perpetuo celebrare....
Menſorem cohibent Architæ.... (*D. J.*)

VERS POLITIQUE, (*Littér.*) eſpece de *vers* grec du moyen âge.

Les ſavans ne ſont point d'accord ſur la nature des *vers* nommés *politiques* : la plupart eſtiment que ce ſont des *vers* qui

approchent fort de la prose, dans lesquels la quantité n'est point observée, & où l'on n'a égard qu'au nombre des syllabes & aux accens. Ils sont de quinze syllabes, dont la neuvieme commence un nouveau mot, & la quatorzieme doit être accentuée ; tels sont les *chiliades* de Tzetzès, grammairien grec du douzieme siecle. Vigneul Marville parlant de cette espece de *vers*, adopte le sentiment de Lambécius. « Il prétend » qu'il faut entendre par *versus politici* » les *vers* ou les chansons qui se chantoient » par les rues. *Politicos vocatos arbi-* » *tror, quod vulgo Constantinopoli per* » *compita canerentur*, πόλιν *enim* κατ' ἐξοχὴν, *& sermonis contractionem Cons-* » *tantinopolin appellant. Meretrices pu-* » *blicæ à Græcis recentioribus politicæ* » *vocantur.* » (*D. J.*)

VERS SAPHIQUE, (*Poés. grecq. & lat.*) espece de *vers* inventé par Sapho, & qui prit faveur chez les Grecs & les Latins. Le *vers saphique* est de onze syllabes ou de cinq pieds, dont le premier, le quatrieme & le cinquieme sont des trochées ; le second est un spondée, & le troisieme un dactyle. On met ordinairement trois *vers* de cette nature dans chaque strophe qu'on termine par un *vers* adonique, composé d'un dactyle & d'un spondée. (*D. J.*)

VERS SERPENTINS. (*Belles-lettres.*) Ce sont des *vers* qui commencent & finissent par le même mot, comme

Ambo florentes ætatibus, Arcades ambo.

VERS TAUTOGRAMMES. (*Poés.*) On nomme ainsi ces *vers* dont tous les mots commencent par la même lettre. Nous ne comprenons pas aujourd'hui que cette barbarie du goût ait pu plaire à personne. (*D. J.*)

VERS COUPÉS. (*Poésie.*) On appelle ainsi de petits *vers* françois de quatre & six syllabes, qui riment au milieu du *vers*, & le plus souvent contiennent le contraire de ce qui est exprimé dans le *vers* entier. En voici deux exemples tirés des bigarrures du sieur des Accords.

Premier exemple.

Je ne veux plus — La messe fréquenter.
Pour mon repos — C'est chose très-louable,
Des huguenots — Les prêches écouter.
Suivre l'abus — C'est chose misérable, &c.

Second exemple.

Je n'ai aimé onc — Anne ton acquaintance
A te déplaire — Je guiers incessamment.
Je ne veux onc — A toi prendre alliance
Ennui te faire — Est tout mon pensement.

J'ai vu quantité de strophes en *vers coupés* contre les jésuites ; mais cet ouvrage, ennemi de la satyre, récuse de pareilles citations ; d'ailleurs ces sortes de jeux de mots sont d'un bien mauvais goût. (*D. J.*)

VERS LETTRISÉS. (*Poés.*) On nomme *vers lettrisés*, ceux dont tous les mots commencent par la même lettre. Les auteurs grecs & latins les ont appellés *paranœmes*, de παρὰ ὅμοιος, *id est juxta similis*, c'est-à-dire, *auprès* & *semblable* : en voici des exemples.

Maxima multa minax minitatur maxima muris.
At tuba terribili tonitru taratantara transit
O Tite, tute tati tibi tanta tyranne tulisti.

Un Allemand nommé *Petrus Porcius*, autrement *Petrus Placentius*, a fait un petit poëme, dans lequel il décrit *Pugnam porcorum*, en 350 *vers*, qui commencent tous par un *P*. Un autre Allemand, nommé *Christianus Pierius*, a publié un poëme sacré intitulé, *Christus crucifixus*, d'environ mille *vers*, dont tous les mots commencent par *C*.

Currite, Castalides, Christo comitante, camenæ,
Concelebraturæ cunctorum carmine certum
Confugium collapsorum, concurrite, cantus.

Je ne sache que les begues qui puissent tirer quelque profit de la lecture à haute voix de pareils ouvrages. (*D. J.*)

VERS DE PASSAGES. (*Poésie.*) On nomme ainsi des *vers* foibles dans une strophe : il y en a beaucoup dans les odes de Malherbe. On n'exigeoit pas encore de son tems, que les poésies fussent toujours composées, pour ainsi dire, de *beautés contiguës* : quelques endroits brillans suffisoient pour faire admirer toute une piece.

On excusoit la foiblesse des autres *vers*, qu'on regardoit seulement comme étant faits pour servir de liaison aux premiers; & on les appelloit, ainsi que nous l'apprenons des mémoires de l'abbé de Marolles, des *vers de passage*.

Il est des strophes dans les œuvres de Desportes & de Bertaut, comparables à tout ce qui peut avoir été fait de meilleur depuis Corneille; mais ceux qui entreprennent la lecture entiere des ouvrages de ces deux poëtes sur la foi de quelques fragmens qu'ils ont entendu réciter, l'abandonnent bientôt. Les livres dont je parle, sont semblables à ces chaînes de montagnes, où il faut traverser bien des pays sauvages pour trouver une gorge riante. (*D. J.*)

VERS RHOPALIQUES. (*Poésie.*) *Rhopalique* vient de ῥοπάλον, *une massue*; on donne ce nom à des *vers* qui commencent par un mot monosyllabe, & continuent graduellement par des mots toujours plus grands les uns que les autres, jusqu'au dernier qui est le plus grand de tous, de même qu'une massue commence par une queue assez foible, & va en augmentant jusqu'à la tête qui est le plus gros bout. Ce n'est que par hasard qu'on trouve dans les poëtes quelques exemples de *vers rhopaliques*; on cite seulement ce *vers* d'Homere, & le suivant qui est latin :

Ὦ μάκαρ Ἀτρείδη μοιρηγενὲς ὀλβιοδαίμων.

Spes Deus æternæ est stationis conciliator. (*D. J.*)

VERS (*Poésie du*). *Art poétique.* La *poésie du vers* est la couleur, le ton, la teinte,, qui constituent la différence essentielle du *vers* d'avec la poésie.

On voit des *vers* qui ont la mesure & le nombre des pieds, qui ont les figures & les tours poétiques, outre cela de la noblesse, de la force, de la grace, de l'élévation, & qui cependant n'ont pas ce goût, cette saveur qu'on trouve dans ce qui est réellement *vers*. Nous le sentons sur-tout dans la poésie françoise, dont nous sommes plus en état de juger que de toute autre. Qu'on attache des rimes & la mesure à la prose toute poétique de Télémaque, on n'a point pour cela des *vers* : on sent le ton prosaïque qui perce à travers les atours de la poésie. Il y a plus : un *vers* de Moliere est *vers* chez lui, & il sera prose dans Corneille; celui de Corneille sera *vers* dans le dramatique, & cessera de l'être dans l'épique.

Ce n'est point l'inversion qui constitue l'essence du *vers*, comme prétend le pere du Cerceau; car si cela étoit, de trente *vers* de nos meilleurs poëtes, il s'en trouveroit à peine cinq qui eussent ce caractere prétendu essentiel. L'inversion n'est qu'un sel du style poétique, qui doit être jeté avec discrétion de tems en tems pour soutenir l'attention de l'esprit, & prévenir le dégoût. Disons donc qu'un *vers* est poétique, quand l'expression mesurée a une élévation, une force, un agrément dans les mots, les tours, les nombres, qu'on ne trouve point dans le même genre lorsqu'il est traité en prose; en un mot, quand elle montre la nature anoblie, enrichie, parée, élevée au-dessus d'elle-même.

La prose a des mots, des tours, de l'harmonie; la *poésie du vers* a tout cela, mais elle l'a dans un degré beaucoup plus parfait, toutes les fois qu'elle le peut. Dans la langue grecque, elle se fabriquoit à elle-même des mots nouveaux : elle changeoit, transformoit, étendoit, resserroit à son gré les mots d'usage : elle alloit jusqu'à dire, « les mortels parlent ainsi; mais » voici comme disent les dieux ». Chez les Latins, elle oublie l'ordre & la marche de la prose; elle emprunte des tours étrangers; elle fait un composé singulier des choses qui sont communes, afin de s'élever au-dessus du ton vulgaire. Dans l'une & dans l'autre langue, elle se forge des chaînes, au milieu desquelles elle fait gloire de conserver tant d'aisance & de liberté, qu'on y reconnoît plutôt la puissance d'une divinité que les efforts de quelque mortel.

Enfin, c'est pour s'élever à cette sphere qui est au-dessus de l'humanité, que dans la langue françoise elle s'est assujettie à des symmétries, des consonnances concertées entre l'esprit & l'oreille, qu'elle emploie des mots qui ne sont qu'à elle seule : qu'elle brusque les constructions, *&c. Cours de belles-lettres.* (*D. J.*)

VERS, ENVERS. (*Gramm. franç.*) *Vers* est pour le lieu, *versus*; *envers*, pour

les perſonnes, *erga: vers* Paris, *envers* Dieu. On dit *ſe tourner* vers *Dieu*, pour dire, *avoir ſon recours à lui* : on dit auſſi, *envoyer un ambaſſadeur* vers *quelqu'un.*

Quand *où* eſt pronom relatif, il eſt mal de le joindre à *vers*, comme le lieu *vers* où il alloit, il faut dire *vers* lequel il alloit. (*D. J.*)

VERSAILLES, (*Géog. mod.*) ville de l'Isle-de-France, à quatre lieues au couchant de Paris. Ce n'étoit autrefois qu'un prieuré dépendant de S. Magloire ; c'eſt à préſent une ville aſſez conſidérable, où l'on arrive de Paris, de Sceaux & de Saint-Cloud par trois longues avenues, & où la plupart des ſeigneurs de la cour ont fait bâtir des hôtels. Il y a dans cette ville deux paroiſſes, dont les peres de la miſſion ſont curés. *Long.* 19. 50. 38. *lat.* 48. 48. 16. Parlons du château.

En 1630, Louis XIII acheta pour vingt mille écus la terre de *Verſailles*, & y fit bâtir un petit château pour loger ſes équipages de chaſſe. Ce n'étoit encore proprement qu'une maiſon de campagne, que Baſſompierre appelle le *chétif château de Verſailles.* Louis XIV trouva la maiſon de campagne à ſon gré ; il fit de la terre une ville, & du petit château un célebre palais, un abyme de dépenſes, de magnificence, de grand & de mauvais goût, préférant une ſituation des plus ingrates, baſſe, & couverte de brouillards, à celle qu'offre Saint-Cloud ſur la Seine, ou Charenton au confluent des deux rivieres.

Mais il eût encore été plus deſirable, dit un hiſtorien moderne, que ce monarque eût préféré ſon Louvre & ſa capitale à ſon nouveau palais, que le duc de Créqui nommoit plaiſamment *un favori ſans mérite.* Si la poſtérité admire avec reconnoiſſance ce qu'on a fait de grand pour le public, la critique ſe joint à l'étonnement, quand on voit ce que Louis XIV a fait de ſuperbe & de défectueux pour ſon habitation. La deſcription de cette habitation remplit cinquante-ſix colonnes *in-folio* dans la Martiniere, & un volume *in*-12 dans Piganiol de la Force.

On ne peut que regretter les huit millions de rente qui formerent en trois repriſes un emprunt de 160 millions perdus à la conſtruction de *Verſailles*, & qui pouvoient être ſi ſagement employés à pluſieurs ouvrages utiles & néceſſaires au royaume. On connoît ce qu'un de nos poëtes lyriques a dit de cette entrepriſe de Louis XIV, lorſqu'on y travailloit encore :

Pour la troiſieme fois du ſuperbe Verſailles
Il faiſoit agrandir le parc délicieux :
Un peuple malheureux, de ſes vaſtes murailles
Creuſoit le contour ſpacieux.
Un ſeul contre un vieux chêne appuyé ſans mot dire,
Sembloit à ce travail ne prendre aucune part.
A quoi rêves-tu là, dit le prince ? Hélas, ſire,
Répond le champêtre vieillard,
Pardonnez, je ſongeois que de votre héritage
Vous avez beau vouloir élargir les confins :
Quand vous l'agrandiriez trente fois davantage,
Vous aurez toujours des voiſins.

Le chevalier DE JAUCOURT.

VERSASCHA, (*Géog. mod.*) vallée d'Italie, au bailliage de Locarno : elle fait une communauté qui a ſon gouvernement à part. (*D. J.*)

VERSCHE-REVIER, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire, *riviere-fraîche* ; nom d'une riviere de la Laponie Suédoiſe. Elle entre dans la Laponie Moſcovite, & ſe jette enfin dans la mer Blanche. (*D. J.*)

VERSE, adj. (*Géomét.*) Le ſinus *verſe* d'un arc en trigonométrie, eſt un ſegment du diametre d'un cercle, compris entre l'extrêmité inférieure d'un ſinus droit, & l'extrêmité inférieure de l'arc. *V.* SINUS & CONVERSE. Ainſi le ſegment D E, *pl. de trigon. fig.* 1, eſt le ſinus *verſe* de l'arc A E. (*E*)

Le ſinus *verſe* d'un angle eſt donc l'excès du rayon ou ſinus total ſur le coſinus. *V.* COSINUS.

VERSÉ, (*Blaſon.*) ſe dit des glands, pommes de pin, croiſſans.

Arlande en Dauphiné, *d'azur au croiſſant* verſé *d'or ſur une étoile d'argent.*

VERSEAU, (*Aſtron.*) *aquarius.* Le *verſeau* eſt l'onzieme ſigne du zodiaque,

en comptant depuis aries ou le bélier. Il donne son nom à la onzieme partie de ce cercle. *Voyez* SIGNE & CONSTELLATION. Le soleil parcourt le *verseau* dans le mois de janvier. On désigne cette constellation par ce caractere ♒. *V.* CARACTERE.

Les poëtes ont feint que c'étoit Ganymede, que Jupiter, sous la forme d'un aigle, enleva & transporta, disent-ils, aux cieux, pour lui servir d'échanson, à la place d'Hébé & de Vulcain; & c'est de là que cette constellation s'appelle le *verseau*. D'autres prétendent que ce nom lui vient de ce que le tems est ordinairement pluvieux lorsqu'elle paroît sur l'horison.

Les étoiles qui forment cette constellation sont, selon le catalogue de Ptolomée, au nombre de 45; selon celui de Tycho, au nombre de 40; & selon le catalogue Britannique, au nombre de 99. *Chambers.*

VERSEAU. (*Littérat.*) Nous avons un passage de Manilius sur le *verseau*, lib. IV, v. 259, trop curieux pour ne pas le rapporter ici.

Ille quoque inflexa fontem qui projicit urna,
Cognatas tribuit juvenilis aquarius *artes,*
Cernere sub terris undas, inducere terris,
Ipsaque conversis aspergere fluctibus astra.

C'est-à-dire : « le *verseau*, ce signe » qui, penché sur son urne, en fait sortir » des torrens impétueux, influe sur les » avantages que nous procure la conduite » des eaux : c'est à lui que nous devons » l'art de connoître les sources cachées » dans le sein de la terre, & c'est lui qui » nous apprend à les élever à sa surface » & à les élancer vers les cieux, où elles » semblent se mêler avec les astres. »

Ce passage nous prouve les connoissances des anciens dans l'hydraulique, & que ce n'est point au siecle de Louis XIV qu'on doit l'art des eaux jaillissantes, comme M. Perrault l'a imaginé. (*D. J.*)

VERSEIL, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, dans le haut-Languedoc, à quatre lieues au levant de Toulouse, avec titre d'archiprêtré. (*D. J.*)

VERSER, v. act. (*Grammaire.*) c'est vuider un vaisseau d'un fluide qui y est contenu. *Versez* à boire. *Versez* par inclinaison, ou décantez. Les évangélistes n'accusent pas unanimement Hérode d'avoir *versé* le sang des innocens. Que l'Esprit-saint *verse* sur vous sa grace sanctifiante. *Verser* se prend dans des sens très-différens; on dit qu'un carrosse a *versé*; que les bleds sont *versés*, lorsqu'ils ont été battus de l'orage; qu'un homme est *versé* dans l'histoire, dans les lettres, lorsqu'il s'en est occupé long-tems & avec succès.

VERSET, f. m. (*Critiq. sacrée.*) petit article ou portion d'un chapitre de l'Ecriture-sainte. On sait que toute la Bible est actuellement divisée par chapitres, & les chapitres par *versets*; mais on demande avec curiosité, quand cette division en *versets* & en chapitres a commencé, tant dans les Bibles hébraïques, que dans celles de nos langues modernes. Nous allons discuter cette question avec un peu d'étendue, à cause des choses instructives qu'elle renferme.

Les cinq livres de la loi ont été anciennement partagés en 54 sections, & chaque section fut divisée en *versets*, nommés par les Juifs *pésumkim.* Nos Bibles hébraïques les marquent par deux points à la fin, qu'on appelle à cause de cela *soph-pasuk*, c'est-à-dire, la fin du *verset.* Si ce n'est pas Esdras qui est l'auteur de cette division, comme on le croit communément, du-moins ce ne peut pas être long-tems après lui qu'elle s'est introduite : car il est constant qu'elle est fort ancienne. Il y a beaucoup d'apparence qu'elle a été inventée pour l'usage des Targumistes, ou des interpretes chaldéens. En effet, quand l'hébreu cessa d'être la langue vulgaire des Juifs, & que le Chaldéen eut pris sa place, ce qui arriva au retour de la captivité de Babylone, on lisoit au peuple premiérement l'original hébreu; & ensuite un interprete traduisoit en chaldéen ce qui venoit de se lire en hébreu, afin que tout le monde l'entendît parfaitement : & cela se faisoit à chaque période.

Pour distinguer donc mieux ces périodes, & faire que le lecteur sût où s'arrêter à chaque pause, & l'interprete jusqu'où devoit aller sa traduction, il falloit nécessairement

néceſſairement quelques marques. La regle étoit que dans la lecture de la loi, le lecteur devoit lire un *verſet*, & l'interprete le traduire en chaldaïque ; dans celle des prophetes, le lecteur en devoit lire trois de ſuite, & l'interprete les traduire auſſi de ſuite. Cela prouve manifeſtement la diſtinction de l'Ecriture en verſets dans les ſynagogues, après la captivité de Babylone.

D'abord on ne la faiſoit qu'à la loi, car juſqu'au tems des Macchabées on n'y liſoit que la loi ; dans la ſuite on étendit cette diſtinction juſqu'aux prophetes & aux agiographes même, ſur-tout lorſqu'on commença à lire auſſi les prophetes en public. C'eſt là vraiſemblablement la maniere dont s'eſt introduite la diſtinction des *verſets* dans l'Ecriture. Mais on ne mettoit pas alors les nombres à ces *verſets*. Ils ſont encore aujourd'hui diſtingués dans les Bibles hébraïques communes par les deux points l'un ſur l'autre, qu'on appelle *ſoph-paſuk*, comme on l'a dit plus haut.

Il eſt fort vraiſemblable que la diſtinction des *verſets* dans les livres conſacrés à l'uſage des ſynagogues, ſe faiſoit par des lignes ; & ce qui confirme cette penſée, qu'autrefois chaque *verſet* de la Bible hébraïque faiſoit une ligne à part, c'eſt que parmi les autres nations de ce tems-là, on appelloit *vers*, les lignes des auteurs en proſe, auſſi bien que celles des poëtes. Ainſi, par exemple, l'hiſtoite remarque que les ouvrages de Zoroaſtre contenoient deux millions de vers, & ceux d'Ariſtote quatre cents quarante-cinq mille deux cents ſoixante & dix, quoique l'un & l'autre n'aient rien écrit qu'en proſe. Nous voyons tout de même qu'on meſuroit les ouvrages de Cicéron, d'Origene, de Lactance, & d'autres encore, par le nombre de vers qu'ils contenoient ; c'eſt-à-dire, de lignes. Pourquoi donc les *verſets* de la Bible n'auroit-ils pas été de même eſpece, je veux dire des lignes aſſez grandes pour une période ? Il eſt vrai cependant que la vue ſe perdoit dans ces longues lignes, que c'étoit avec peine qu'on retrouvoit le commencement de la ligne ſuivante, & qu'on s'y méprenoit ſouvent en revenant à la même, ou en ſautant à une trop éloignée. Quoi qu'il en ſoit, cette incommodité ne détruit point l'antiquité des *verſets*, que nous avons démontrée.

La diviſion de l'Ecriture en chapitres, telle que nous l'avons, eſt de bien plus fraîche date. Il n'y a que les pſeaumes qui ont été de tout tems diviſés comme aujourd'hui ; car S. Paul, dans ſon ſermon à Antioche en Piſidie, cite le pſeaume ſecond, *act.* 13. 33. Mais pour tout le reſte de l'Ecriture, la diviſion actuelle en chapitres eſt inconnue à toute l'antiquité. Les Bibles grecques parmi les chrétiens avoient leurs τίτλοι & leurs κεφαλαια. Mais c'étoient plutôt des ſommaires que des diviſions, & quelque choſe de fort différent de nos chapitres. Pluſieurs de ces eſpeces de diviſions ne contenoient qu'un fort petit nombre de *verſets* ; & quelques-unes n'en avoient qu'un ſeul. Les ſavans qui l'attribuent à Etienne Langton, archevêque de Cantorbéry, ſous le regne du roi Jean & ſous celui d'Henrri III ſon fils, ſe trompent ; le véritable auteur de cette invention, eſt Hugues de Sancto-Caro, qui de ſimple dominicain devint cardinal, & qui ayant été le premier de cet ordre qui ſoit parvenu à cette dignité, porte communément le nom de cardinal Hugues. Voici l'occaſion, l'hiſtoire & les progrès de cette affaire.

Ce cardinal Hugues, qui vivoit environ l'an mil deux cent cinquante, & mourut en mil deux cent ſoixante-deux, avoit beaucoup étudié l'Ecriture-ſainte. Il avoit même fait un commentaire ſur toute la Bible. Cet ouvrage l'avoit comme obligé d'en faire une concordance dont l'invention lui eſt due ; car celle qu'il fit ſur la Vulgate, eſt la premiere qui ait paru. Il comprit qu'un indice complet des mots & des phraſes de l'Ecriture feroit d'une très-grande utilité pour aider à la faire mieux entendre ; & auſſi-tôt ayant formé ſon plan, il employa quantité de moines de ſon ordre, à ramaſſer les mots, & à les ranger dans leur ordre alphabétique ; & avec le ſecours de tant de perſonnes, ſon ouvrage fut bientôt achevé. Il a été retouché & perfectionné depuis par pluſieurs mains, & ſur-tout par Arlot Thuſ-

cus & par Conrard Halberftade. Le premier étoit un francifcain, & l'autre un dominicain, qui vivoient tous deux vers la fin du même fiecle.

Mais comme le principal but de la concordance étoit de faire trouver le mot aifément ou le paffage de l'Ecriture dont on a befoin, le cardinal vit bien qu'il étoit néceffaire, premiérement de partager les livres en fections, & enfuite ces fections en plus petites parties par des fubdivifions, afin de faire des renvois dans la concordance, qui indiquaffent précifément l'endroit même, fans qu'il fût befoin de parcourir une page entiere. Comme jufqu'alors chaque livre de l'Ecriture étoit tout de fuite dans les Bibles latines, fans aucune divifion, il auroit fallu parcourir quelquefois tout un livre, avant de trouver ce qu'on vouloit, fi l'indice n'eût cité que le livre. Mais avec ces divifions & les fubdivifions, on avoit d'abord l'endroit qu'on cherchoit. Les fections qu'il fit, font nos chapitres, qu'on a trouvés fi commodes, qu'on les a toujours confervés depuis. Dès que fa concordance parut, on en vit fi bien l'utilité, que tout le monde voulut en avoir; & pour en faire ufage, il fallut mettre fes divifions à la Bible qu'on avoit: autrement fes renvois fi commodes n'auroient fervi de rien. Voilà l'origine de nos chapitres, dont l'ufage eft univerfellement reçu par-tout où il y a des Bibles dans l'occident.

Il faut remarquer que la fubdivifion en *verfets*, telle que nous l'avons aujourd'hui, n'étoit pas encore connue, car la fubdivifion de Hugues étoit d'une autre efpece. Il partageoit fa fection ou fon chapitre en huit parties égales, quand il étoit long; & quand il étoit court, en moins de parties; & chacune de ces parties étoit marquée par les premieres lettres en capitales à la marge, *A*, *B*, *C*, *D*, *E*, *F*, *G*, à diftance égale l'une de l'autre. En un mot, la divifion de nos *verfets* eft une divifion plus moderne, qui n'eft venue parmi nous que quelques fiecles après; l'origine en eft due aux juifs. Voici comment.

Vers l'an 1430, il y avoit parmi les juifs de l'Occident, un fameux rabbin, que les uns nomment *rabbi Mardochée*, d'autres *rabbi Nathan;* d'autres même lui donnent l'un & l'autre de ces noms, comme s'il avoit d'abord porté le premier, & enfuite l'autre. Ce rabbin ayant beaucoup de commerce avec les chrétiens, & entrant fouvent en difpute avec leurs favans fur la religion, s'apperçut du grand fervice qu'ils tiroient de la concordance latine du cardinal Hugues, & avec quelle facilité elle leur faifoit trouver les paffages dont ils avoient befoin. Il goûta fi fort cette invention, qu'il fe mit auffi-tôt à en faire une hébraïque, pour l'ufage des juifs. Il commença cet ouvrage l'an 1438, & il fut achevé l'an 1445, de forte qu'il y mit juftement fept ans. Cet ouvrage ayant paru à peu près lorfque l'art d'imprimer fut trouvé, il s'en eft fait depuis plufieurs impreffions.

L'édition qu'en a donnée Buxtorf le fils à Bâle, l'an 1632, eft la meilleure; car fon pere avoit beaucoup travaillé à la corriger & à la rendre complete; & le fils y ayant encore ajouté fes foins pour la perfectionner, il la publia alors avec tout ce que fon pere & lui y avoient fait; de forte que c'eft à bon droit qu'elle paffe pour le meilleur ouvrage de cette efpece. En effet, c'eft un livre fi utile à ceux qui veulent bien entendre le vieux Teftament dans l'original, qu'on ne fauroit s'en paffer; outre que c'eft la meilleure concordance, c'eft auffi le meilleur dictionnaire qu'on ait pour cette langue.

Rabbi Nathan, en compofant ce livre, trouva qu'il étoit néceffaire de fuivre la divifion des chapitres que le cardinal avoit introduite; & cela produifit le même effet dans les Bibles hébraïques, que l'autre avoit produit dans les latines; c'eft-à-dire, que tous les exemplaires écrits ou imprimés pour les particuliers, l'ont adoptée: car fa concordance ayant été trouvée trèsutile par ceux à l'ufage de qui il la deftinoit, il falloit bien qu'ils accommodaffent leur Bible à fa divifion, pour pouvoir en tirer cette utilité, puifque c'étoit fur cette divifion qu'étoient faits les renvois de fa concordance: ainfi les Bibles hébraïques prirent auffi la divifion en chapitres. Mais Nathan qui avoit jufque là fuivi la mé-

thode du cardinal, ne jugea pas à propos de la ſuivre pour la ſubdiviſion par ces lettres *A*, *B*, *C*, &c. à la marge. Il enchérit ſur l'inventeur, & en imagina une bien meilleure qu'il a introduite, & c'eſt celle des *verſets*.

Quoique nous ayons juſtifié que la diſtinction des *verſets* ſoit fort ancienne, on ne s'étoit pas aviſé juſqu'à Nathan, de mettre des nombres à ces *verſets*. Ce fut ce ſavant rabbin qui le pratiqua le premier pour ſa concordance. En effet, comme ſes renvois rouloient tous ſur le livre, le chapitre, & le *verſet*, il falloit bien que les *verſets* fuſſent marqués par des nombres, auſſi bien que les chapitres; puiſque ce n'étoit qu'à l'aide de ces nombres qu'on trouvoit le paſſage qu'il falloit, comme on le voit dans les concordances angloiſes, & particuliérement dans celle de Newman, qui eſt, je crois, la meilleure de toutes.

C'eſt donc Nathan qui eſt l'inventeur de la méthode généralement reçue à préſent, de mettre des nombres aux *verſets* des chapitres, & de citer par *verſets*; au lieu qu'avant lui, on n'indiquoit l'endroit du chapitre que par des lettres miſes à égale diſtance à la marge. En cela il eſt original: dans tout le reſte il n'a fait que ſuivre le cardinal Hugues. Il faut ſeulement obſerver que, pour ne pas trop charger ſa marge, il ſe contentoit de marquer ſes *verſets* de cinq en cinq; & c'eſt ainſi que cela s'eſt pratiqué depuis dans les Bibles hébraïques, juſqu'à l'édition d'Athias, juif d'Amſterdam, qui dans deux belles & correctes éditions qu'il a données de la Bible hébraïque en 1661 & en 1667, a fait deux changemens à l'ancienne maniere.

Premiérement, comme les *verſets* n'étoient que de cinq en cinq, de ſorte que pour trouver un *verſet* entre deux, il falloit avoir la peine de compter entre ces deux nombres, Athias a marqué tous les *verſets*. Secondement, il a introduit aux *verſets* nouvellement marqués, l'uſage de nos chiffres communs qui nous ſont venus des Indes, & n'a laiſſé les lettres hébraïques qui ſervent de chiffres, qu'à chaque cinquieme *verſet*, comme ils y étoient auparavant. Au reſte, de toutes les Bibles hébraïques, cette ſeconde édition d'Athias eſt la plus correcte qui ait jamais paru depuis qu'on imprime, & en même tems la plus commode pour l'uſage.

Quand rabbi Nathan eut une fois montré ſa maniere de compter des *verſets*, & de les citer, on vit d'abord que cette méthode valoit mieux que celle des lettres à la marge, dont on s'étoit ſervi juſque là. Auſſi Vatable ayant fait imprimer une Bible latine avec les chapitres ainſi diviſés en *verſets*, & ces *verſets* marqués par des nombres, ſon exemple a été ſuivi dans toutes les éditions poſtérieures, ſans aucune exception: & tous ceux qui ont fait des concordances, & en général tous les auteurs qui citent l'Ecriture, l'ont citée depuis ce tems-là par chapitres & par *verſets*.

Les juifs donc ont emprunté des chrétiens la diviſion des chapitres, & les chrétiens ont emprunté d'eux dans la ſuite celle des *verſets*: ainſi les uns & les autres ont contribué à rendre les éditions du vieux Teſtament beaucoup plus commodes pour l'uſage ordinaire qu'elles ne l'étoient autrefois.

Robert Etienne, dans la ſuite, diviſa auſſi les chapitres du nouveau Teſtament en *verſets*, pour la même raiſon que rabbi Nathan l'avoit fait au vieux, c'eſt-à-dire, pour faire une concordance grecque, à laquelle il travailloit, & qui fut enſuite imprimée par Henri ſon fils; c'eſt ce dernier qui nous apprend cette particularité dans la préface.

Depuis ce tems-là on s'eſt ſi bien accoutumé à mettre ces chapitres & ces *verſets* à toutes les Bibles, & à ne pas citer autrement dans tout l'occident, que non-ſeulement les Bibles latines, mais les grecques & celles de toutes nos langues modernes ne s'impriment pas autrement. La grande utilité de ces diviſions, dès qu'elles ont paru, a emporté tous les ſuffrages. Voila les époques de la diviſion reçue de l'Ecriture ſainte en chapitres & en *verſets*, établie avec quelque exactitude en faveur de ceux qui deſirent d'en être inſtruits. *Le chevalier* DE JAUCOURT.

VERSIFICATION, (*Belles-lettres.*)

l'art ou la maniere de conſtruire des vers: ce mot ſignifie auſſi le ton & la cadence des vers. *Voyez* VERS.

On entend ordinairement par *verſification* ce que le poëte fait par ſon travail, par art & par regle, plutôt que par ſon invention, par génie & par enthouſiaſme. La matiere de la *verſification* conſiſte en ſyllables longues & breves, & dans les pieds que compoſent ces ſyllabes. Sa forme eſt l'arrangement de ces pieds en vers correćts, nombreux & harmonieux. Mais ce n'eſt encore là que le mérite d'un ſimple traducteur, ou d'un homme qui auroit mis en vers la guerre de Catilina, écrite par Salluſte; on ne lui donneroit pas pour cela le nom de poëte. *Voyez* POETE, CADENCE, QUANTITÉ, RYTHME, *&c.*

C'eſt donc avec raiſon qu'on diſtingue ces ſimples matieres d'avec la haute poéſie, & qu'on les appelle *verſification.* Voyez POÉSIE.

En effet, il y a preſqu'autant de différence entre la grammaire & la rhétorique, qu'il s'en trouve entre l'art de faire des vers & celui d'inventer des poëmes; ainſi l'on ne doit confondre la *verſification*, ni avec ce qu'on nomme *la poéſie des choſes*, ni avec ce qu'on appelle *la poéſie du ſtyle.*

On pourroit n'ignorer rien des regles concernant la conſtruction des vers, ſavoir exactement les noms, les définitions, les qualités propres à chaque genre de poéſie, ſans mériter pour cela le nom de *poëte*, toutes ces connoiſſances n'étant que l'extérieur & l'écorce de la poéſie; comme il ne ſuffit pas pour être éloquent, de ſavoir les préceptes de la rhétorique. C'eſt le génie qui diſtingue le poëte du verſificateur. *Principes pour la lect. des poëtes*, tome I, pag. 1 & 2.

Les regles de la *verſification* grecque & latine ſont contenues dans les méthodes appellées *proſodies*: nous avons ſur la poéſie françoiſe pluſieurs ouvrages, entr'autres le traité du P. Mourgues, & celui de l'abbé de Chalons.

A. N. *De l'origine de la verſification françoiſe.*

Les bardes furent nos premiers poëtes, comme nos premiers théologiens. Leur occupation, dit Lucain, étoit de célébrer en vers les louanges des héros.

Vos quoque, qui fortes animas belloque peremptas,
Laudibus in longum vates dimittitis ævum,
Plurima ſecuri fudiſtis carmina, bardi!

A ces premiers poëtes, qui ſe ſervoient, ſelon Diodore de Sicile, du charme des vers pour inſpirer l'amour des vertus, ſuccéderent les druides, qui chantoient les bienfaits des dieux qu'adoroient alors nos ancêtres, & la ſageſſe des loix qu'ils obſervoient. Nouveaux Tirtées, ils employoient le charme de la poéſie pour ranimer le courage des Gaulois; nouveaux Orphées, leurs chants harmonieux, que ſecondoit preſque toujours le ſon des inſtrumens, arracherent les peuples à leur rudeſſe, & urbaniſerent les mœurs d'une nation qui les révéroit comme ſes modeles, les écoutoit comme ſes philoſophes, les honoroit comme ſes prêtres. Leur goût ſe communiquoit à tous les Gaulois, qui, ſi l'on ajoute foi aux commentaires de Céſar, formoient leurs enfans encore jeunes, à l'art commun alors de faire des vers. Ils les apprenoient par cœur, dit le même hiſtorien, parce que les perſonnes qui comptent ſur leurs écrits, négligent dès-lors de cultiver leur génie, & d'enrichir leur mémoire: *Litteris confiſi, diligentiam in perdiſcendo ac memoriam remittunt.* Les Romains, devenus les maîtres des Gaules, accoutumerent ces nations à parler leur langue, comme à ſuivre leurs loix; & la poéſie latine prit la place de la poéſie gauloiſe. Bientôt la barbarie éteignit dans toute l'Europe le flambeau du génie: Charlemagne voulut le rallumer; quelques étincelles brillerent encore, mais elles ne jeterent qu'une lumiere foible & expirante.

Ce feu preſqu'éteint reparut après pluſieurs ſiecles, & le goût de la rime ranima celui des vers. Eſt-ce Paul Diacre, auteur de l'hymne pour ſaint Jean? Sont-ce les Maures, comme le ſoutient M. Huet, ou les Provençaux, comme le penſe le cardinal Bembe, qui ont introduit l'uſage de terminer les vers par des conſonnances? Ces queſtions, plus curieuſes qu'utiles, ne doivent pas être diſcutées dans cet ouvrage.

Sous Louis VII, un certain Léoninus se distingua dans cette espece de poésie, & l'on donna le nom de vers léonins à ceux qui, comme les siens, rimoient à chaque hémistiche.

Mensibus erratis ad solem ne sedeatis.
Ut vites pœnam, de potibus incipe cœnam.
Mingere cum bombis res est saluberrima lumbis. Ecole de Saler.

Ces vers, admirés dans des siecles où l'on préféroit le plaisir de l'oreille à celui de l'esprit, perdirent dans la suite leur crédit, & la réputation des troubadours se fit aux dépens de celle des rimeurs latins. Ceux-là, au milieu du douzieme siecle, donnerent des sonnets, des pastorales, des satyres, des chansons, des disputes d'amour en vers provençaux. Leur naissance servit peut-être plus à leur célébrité que leurs talens. Il n'est point étonnant que l'on ait ouvert tous les châteaux; que nos rois aient invité à leurs tables & reçu avec distinction une troupe de beaux esprits, parmi lesquels on comptoit Frédéric I, empereur; Richard I, roi d'Angleterre; un dauphin du Viennois, & plusieurs autres seigneurs de la plus haute distinction. S'ils dévoient les égards qu'on avoit pour eux, à leur noblesse, ils les devoient également à la vanité des princes dont ils célébroient les actions, & qui étoient intéressés à la réputation de leurs panégyristes. Mais ennuyés de faire des éloges, les troubadours voulurent essayer de la satyre. Boniface VIII, ridiculisé par Lucas de Grimaud; Jeanne, reine de Naples, bafouée par Baptiste de Parasols; les ecclésiastiques déchirés dans les vers de Feydit; tout prouve qu'ils n'épargnoient personne. Ceux de ces poëtes que leur caractere éloignoit de la satyre, s'épuisoient, selon un auteur moderne, en madrigaux amoureusement gothiques; & de là sont nés les Iris en l'air, les chaînes, les martyres, toutes ces phrases doucereuses qui vieillirent dès leur nouveauté, & sont venues depuis affadir nos églogues, nos idylles, nos élégies, & sur-tout nos opéra.

Durant les premiers ans du Parnasse François,
Le caprice tout seul faisoit toutes les loix.

Enfin Froissard, connu comme historien, fit, à l'aide *de Dieu & des amours*, des vers plus que passables pour son tems, mais qui paroîtroient ridicules dans le nôtre (*a*). Villon parut, &, comme dit Boileau,

Dans ces siecles grossiers,
Débrouilla l'art confus de ces vieux romanciers.

Marot fut un prodige pour son siecle.

Mais un pédant, le fléau du métier,
Et de Marot dédaigneux héritier,
Nous fit parler une langue barbare;
C'étoit Ronsard, dont la verve bizarre,
Aux mots du tems ne pouvant se borner,
Gâta la langue, en la voulant orner.
C'en étoit fait, si le ciel n'eût fait naître
Un nourrisson qui devint notre maître.
Malherbe apprit à ses contemporains
A se passer de ces termes forains,
Qu'au grand regret de la pédanterie,
Il renvoya chacun dans leur patrie.
Il fut suivi par Racan & Ménard;
Tous deux instruits des finesses de l'art,
Surent au Pinde amener sur leurs traces
La pureté, l'élégance & les graces;
Mais il fallut bien du tems aux neuf Sœurs,
Pour leur trouver deux ou trois successeurs.
On vit encor les Muses florissantes
De jour en jour devenir languissantes,
Et la folie alors nous infecta
De ces sonnets que Dulot inventa.
La folle pointe, à l'antithese unie,
Prit dans les vers la place du génie.

Enfin Corneille tira la tragédie & la comédie de leur chaos,

Un autre Auguste eut un autre Mécene,
Qui fit couler le Tibre dans la Seine......
Notre art soumis à l'exacte grammaire,
Comme autrefois ne fut plus arbitraire;
Le vers alors perdant sa dureté,
Avec la forme acquit la pureté;
Pégase alloit par bonds & par secousses;
On lui donna des allures plus douces.

Epître à Clio.

(*a*) Charles, pere de Louis XII & duc d'Orléans, dont M. Sallier nous a fait connoître les poésies, a une gaieté vive, qui se communique au lecteur, une finesse d'esprit qu'on ne connoissoit pas dans son siecle, & cette fleur de goût qu'on puise à la cour, où, comme le dit Marot, les jugemens s'amendent & les langages se polissent.

& l'on astreignit plus que jamais le vers aux regles dont nous avons parlé au *mot* VERS. Ce morceau est tiré de la *Poétique élémentaire*, imprimée à Lyon chez les freres Périsse en 1770.

VERSINE, s. f. (*Comm.*) mesure des grains, dont on se sert en quelques lieux de la Savoie. La *versine* d'Aiguebelle pese quarante-deux livres, poids de marc. *Dictionn. de commerce.*

VERSION, s. f. (*Gram.*) interprétation littérale de quelque ouvrage.

VERSIONS *de l'Ecriture.* (*Critique sacrée.*) On peut distinguer les *versions* de l'Ecriture en langues mortes & vivantes.

Quant aux langues mortes, on a deja parlé dans cet ouvrage, au *mot* BIBLE, des *versions* arabes, arméniennes, chaldaïques, éthiopiennes, gothiques, hébraïques & persanes. On a indiqué sous le même mot les éditions grecques & latines.

On a parlé des polyglottes au *mot* POLYGLOTTE; quant à ce qui concerne le travail d'Origene, on en a traité au *mot* ORIGENE *Hexaples*, & de celui de S. Jérôme au *mot* VULGATE.

Pour les *versions* grecques en particulier, *voyez* VERSIONS GRECQUES, & SEPTANTE.

Pour la *version* syriaque, *voyez* VERSION SYRIAQUE.

Pour la *version* samaritaine, *voyez* PENTATEUQUE SAMARITAIN, & SAMARITAINS CARACTERES.

Pour les paraphrases chaldaïques, *voyez* TARGUM.

Quant aux traductions de l'Ecriture en langues vivantes, elles ne doivent pas beaucoup nous arrêter, parce qu'elles changent perpétuellement avec le langage.

Luther est le premier qui ait fait une *version* de l'Ecriture en allemand sur l'hébreu; ensuite Gaspard Ulenberg en mit au jour une nouvelle pour les catholiques, à Cologne, en 1630.

Les Anglois avoient une *version* de l'Ecriture en anglo-saxon, dès le commencement du huitieme siecle. Wiclef en fit une seconde, ensuite Tindal & Coverdal, en 1526 & 1530.

La plus ancienne traduction françoise de la Bible est celle de Guiars de Moulins, chanoine; elle est de l'an 1294, & a été imprimée en 1498.

La premiere *version* italienne est de Nicolas Malhermi, faite sur la Vulgate, & mise au jour en 1471.

Les Danois ont une *version* de l'Ecriture dans leur langue en 1524. Celle des Suédois fut faite par Laurent Petri, archevêque d'Upsal, & parut à Holm en 1646.

Mais ceux qui voudront connoître à fond tout ce qui concerne les *versions* de l'Ecriture, ne manqueront pas de secours.

Ils peuvent donc consulter R. Elias Levita; Epiphanes, *De pond. & mensur.* Hieronimi *Commentaria*; Antonius Caraffa; Kortholdus, *De variis Bibl. edit.* & Lambert Roi. Parmi les François, le P. Morin, *Exercit. biblicæ*; Dupin, *Bibliotheque des aut. eccléf.* Simon, *Hist. du vieux & du nouveau Testament*; Calmet, *Dict. de la Bible*, & Lelong, *Bible sacrée.* Enfin on trouvera à puiser chez les Anglois des instructions encore plus profondes, en lisant Usserius, Pocock, Péarson, Prideaux, Grabe, Wower, *De græc. & latin. Bibl. interpret.* Mill. *In N. T. Waltoni prolegomena*; Hodius *De textib. biblior.* Origenes, &c. (*D. J.*)

VERSIONS *grecques du vieux-Testament.* On en distingue quatre: celle des Septante, d'Aquila, de Théodotion & de Symmaque. Pour ce qui regarde celle des Septante, la meilleure de toutes & la plus ancienne, nous en avons fait un article à part. *Voyez* SEPTANTE.

Nous remarquerons seulement ici, qu'à mesure que cette *version* gagnoit du crédit parmi les chrétiens, elle en perdoit parmi les juifs, qui songerent à en faire une nouvelle qui leur fût plus favorable. Celui qui s'en chargea, fut Aquila, juif prosélyte, natif de Sinope, ville du Pont. Il avoit été élevé dans le paganisme, & dans les chimeres de la magie & de l'astrologie. Frappé des miracles que faisoient de son tems les chrétiens, il embrassa le christianisme, par le même motif que Simon le magicien, dans l'espérance de parvenir à en faire aussi; mais voyant qu'il n'y réussissoit pas, il reprit la magie & l'astrologie, afin de passer à son tour pour un grand homme. Ceux qui

gouvernoient l'église, lui remontrerent sa faute; mais il ne voulut pas se rendre à leurs remontrances: on l'excommunia. Là-dessus il prit feu; & renonçant au christianisme, il embrassa le judaïsme, fut circoncis, & alla étudier sous le rabbin Akiba, le plus fameux docteur de la loi de ce tems-là; il fit de si grands progrès dans la langue hébraïque & dans la connoissance des livres sacrés, qu'on le trouva capable d'exécuter la *version* de l'Ecriture; il l'entreprit effectivement, & en donna deux éditions.

La premiere parut la douzieme année de l'empire d'Adrien, l'an de J. C. 128. Ensuite il la retoucha, & publia sa seconde édition qui étoit plus correcte. Ce fut cette derniere que les juifs hellénistes reçurent; & ils s'en servirent par-tout dans la suite, au lieu de celle des Septante. Delà vient qu'il est souvent parlé de cette *version* dans le Talmud, & jamais de celle des Septante.

Ensuite on s'alla mettre en tête, qu'il ne falloit plus lire l'Ecriture dans les synagogues, que conformément à l'ancien usage, c'est-à-dire, l'hébreu premiérement, & puis l'explication en chaldéen; & l'on allégua les décrets des anciens docteurs en faveur de cet usage. Mais il n'étoit pas aisé de ramener les juifs hellénistes à des langues qu'ils n'entendoient point, après avoir eu si long-tems l'Ecriture dans une langue qui leur étoit en quelque maniere naturelle.

Cette affaire causa tant de fracas, que les empereurs furent obligés de s'en mêler. Justinien publia une ordonnance, qui se trouve encore parmi les nouvelles constitutions, portant permission aux juifs de lire l'Ecriture dans leurs synagogues dans la *version* grecque des Septante, dans celle d'Aquila, ou dans quelle autre langue il leur plairoit, selon les pays de leur demeure. Mais les docteurs juifs ayant réglé la chose autrement, l'ordonnance de l'empereur ne servit de rien, ou de fort peu de chose; car bientôt après les Septante & Aquila furent abandonnés, & depuis ce tems-là la lecture de l'Ecriture s'est toujours faite dans leurs assemblées en hébreu & en chaldéen.

Peu de tems après Aquila, il parut deux autres *versions* du vieux Testament: l'une par Théodotion, qui fleurissoit sous l'empereur Commode, & la seconde par Symmaque qui vivoit sous Sévere & Caracalla. Le premier, selon quelques-uns, étoit de Sinope dans le Pont, & selon d'autres d'Ephese. Ceux qui tâchent de concilier ces contradictions, prétendent qu'il étoit né dans la premiere de ces villes, & qu'il demeuroit dans la seconde.

Pour Symmaque, il étoit samaritain, & avoit été élevé dans cette secte; mais il se fit chrétien de la secte des ébionites, & Théodotion l'ayant été aussi, on a dit de tous deux qu'ils étoient prosélytes juifs. Car les ébionites approchoient de la religion des juifs, & se croyoient toujours obligés de garder la loi de Moyse; de sorte qu'ils se faisoient circoncire, & observoient toutes les autres cérémonies de la religion judaïque. Aussi les chrétiens orthodoxes leur donnoient ordinairement le nom de juifs. De là vient que les deux traducteurs dont il s'agit, sont quelquefois traités de juifs par les anciens auteurs ecclésiastiques; mais ils n'étoient qu'ébionites.

L'un & l'autre entreprit la *version* par le même motif qu'Aquila, c'est-à-dire, tous les trois pour corrompre le vieux Testament, Aquila en faveur des juifs, & les deux autres en faveur de leur secte. Tous trois s'accordent parfaitement à donner au texte le tour qu'il leur plaît, & à lui faire dire ce qu'ils veulent pour les fins qu'ils se proposent. On ne convient pas tout-à-fait laquelle de ces deux *versions* fut faite avant l'autre. Dans les Hexaples d'Origene, celle de Symmaque est placée la premiere, d'où quelques-uns concluent qu'elle est la plus ancienne. Mais si cette maniere de raisonner étoit concluante, on prouveroit aussi par là, que sa *version* & celle d'Aquila étoient toutes deux plus anciennes que celle des Septante; car elles sont toutes deux rangées avant celle-ci dans l'ordre des colonnes. Irénée cite Aquila & Théodotion, & ne dit rien de Symmaque; ce qui paroît prouver qu'elle n'existoit pas de son tems.

Ces trois traducteurs ont pris des routes différentes. Aquila s'attachoit servilement à la lettre, & rendoit mot à mot

autant qu'il pouvoit, soit que le génie de la langue dans laquelle il traduisoit, ou le sens du texte le souffrissent ou ne le souffrissent pas. De là vient qu'on a dit de cette *version* que c'étoit plutôt un bon dictionnaire, pour trouver la signification d'un mot hébreu, qu'une explication qui découvre le sens du texte. Aussi S. Jérome le loue souvent pour le premier, & le blâme pour le moins aussi souvent pour le second.

Symmaque prit la route opposée, & donna dans l'autre extrémité; il ne songeoit qu'à exprimer ce qu'il regardoit comme le sens du texte, sans avoir aucun égard aux mots, & ainsi il fit plutôt une paraphrase qu'une *version* exacte.

Théodotion prit le milieu, & ne se rendit pas esclave des mots, ni ne s'en écarta pas trop non plus. Il tâchoit de donner le sens du texte par des mots grecs qui répondissent aux hébreux, autant que le génie des deux langues le lui permettoit. C'est, à mon avis, ce qui a fait croire à quelques savans, qu'il avoit vécu après les deux autres, parce qu'il évite les deux défauts dans lesquels ils étoient tombés. Mais pour cela il n'est pas besoin qu'il les ait vus, le bon sens seul peut lui avoir donné cette idée juste d'une bonne *version*. La sienne a été la plus estimée de tout le monde, hormis des juifs qui s'en sont toujours tenus à celle d'Aquila, tant qu'ils se sont servis d'une *version* grecque.

Cette estime fit que, quand les anciens chrétiens s'apperçurent que la *version* de Daniel des Septante étoit trop pleine de fautes pour s'en servir dans l'église, ils adopterent pour ce livre celle de Théodotion; & elle y est toujours demeurée. Et par la même raison, quand Origene dans son Hexaple est obligé de suppléer ce qui manque aux Septante, qui se trouve dans l'original hébreu, il le prend ordinairement de la *version* de Théodotion. Le même Origene l'a mise dans sa Tétraple, avec la *version* d'Aquila, celle de Symmaque & les Septante. *Le chevalier* DE JAUCOURT.

VERSION *syriaque de l'Ecriture*, (*Critique sacrée.*) c'est une des *versions* orientales des plus précieuses de l'Ecriture sainte: ce qui m'engage à lui donner un article particulier.

Cette *version* fut faite, ou du tems même des apôtres, ou fort peu de tems après, pour les églises de Syrie, où elle est encore en usage, ainsi qu'une seconde *version* syriaque, faite environ six cents ans après la premiere.

Les Maronites & les autres chrétiens de Syrie vantent beaucoup l'antiquité de la vieille; ils prétendent qu'une partie a été faite par ordre de Salomon, pour Hiram, roi de Tyr; & le reste qui contient tous les livres écrits depuis Salomon, par ordre d'Abgar, roi d'Edesse, qui vivoit du tems de notre Seigneur. La principale preuve qu'ils en donnent, c'est que S. Paul, dans le chapitre 4 de son épître aux Ephésiens, v. 8, en citant un passage du ps. 68. 18. ne le cite pas selon la version des Septante ni selon l'Hébreu, mais selon la *version syriaque;* car c'est la seule où il se trouve comme il le cite. Par conséquent, disent-ils, cette *version* étoit faite avant lui. Les termes de ce passage, tels que S. Paul les cite, sont: *il a mené captive une grande multitude de captifs, & il a donné des dons aux hommes.* Cette derniere partie n'est ni selon les Septante ni selon l'Hébreu, mais seulement selon la *version syriaque;* car selon les deux premieres, S. Paul eût dit: *& il a reçu des présens ou des dons pour les hommes.* Il ne se trouve dans le pseaume, comme S. Paul le cite, que dans la *version syriaque.*

Il est bien certain que cette *version* est fort ancienne, comme Pocok l'a prouvé dans la préface de son commentaire sur Michée. Il y a même beaucoup d'apparence qu'elle est faite dans le premier siecle, & que son auteur est un chrétien, juif de nation, qui savoit très-bien les deux langues; car elle est fort exacte, & rend avec plus de justesse le sens de l'original, qu'aucune autre qui se soit jamais faite du nouveau Testament avant la restauration des lettres dans ces derniers siecles. Ainsi, comme c'est la plus ancienne de toutes, excepté les Septante & la paraphrase chaldaïque d'Onkélos sur la loi, & celle de Jonathan sur les prophetes, c'est aussi la meilleure de toutes celles des anciens,

anciens, en quelque langue que ce soit. Ce dernier éloge lui convient même aussi bien pour le nouveau Testament que pour le vieux.

C'est pourquoi, de toutes les anciennes *versions* que consultent les chrétiens pour bien entendre l'Ecriture du vieux ou du nouveau Testament, il n'y en a point dont on tire tant de secours que de cette vieille *version syriaque*, quand on la consulte avec soin, & qu'on l'entend bien. Le génie de la langue y contribue beaucoup; car comme c'étoit la langue maternelle de ceux qui ont écrit le nouveau Testament, & une dialecte de celle dans laquelle le vieux nous a été donné, il y a quantité de choses dans l'un & dans l'autre, qui sont plus heureusement exprimées dans cette *version*, qu'elles ne le sauroient être en aucune autre. (*D. J.*)

VERSION *angloise de la Bible*. (*Hist. ecclés.*) Elle fut faite au commencement du regne de Jacques I, & par ses ordres. Il écrivit à ce sujet une lettre en date du 22 juillet de la seconde année de son regne, au docteur Whitgift, archevêque de Cantorbéry, pour encourager & avancer cette traduction.

Il informe ce prélat qu'il a nommé cinquante-quatre habiles gens pour cet ouvrage, parmi lesquels il remarque qu'il y en a plusieurs qui ne possedent point du tout de bénéfices, ou qui n'en possedent que de très-petits, qui sont, dit sa majesté, fort au-dessous de leur mérite, à quoi nous-mêmes ne sommes pas en état de remédier dans l'occasion. Il charge donc l'archevêque d'écrire en son nom, tant à l'archevêque d'Yorck, qu'aux évêques de la province de Cantorbéry, que lorsqu'il viendra à vaquer quelque prébende ou cure marquées dans le livre des taxes, l'une & l'autre de vingt livres sterling au moins, soit à leur nomination ou de quelqu'autre personne quelle qu'elle soit, ils n'y admettront aucun sujet, « sans nous informer, » dit-il, de la vacance ou du nom du » patron (si le bénéfice n'est pas à leur » nomination), afin que nous puissions » recommander tel habile homme que » nous jugerons digne d'en être pourvu... » ayant nous-mêmes pris les mesures » pour les prébendes & bénéfices qui sont » à notre disposition. »

Le roi charge aussi ce prélat d'engager tous les évêques à s'informer quels sont les habiles gens qui se trouvent dans leurs dioceses, sur-tout ceux qui sont particuliérement versés dans les langues hébraïque & grecque, & qui ont fait une étude particuliere de l'Ecriture-sainte, soit pour éclaircir ce qu'il y a d'obscur dans les expressions de l'original hébreu ou grec, soit pour lever les difficultés ou corriger les fautes de l'ancienne *version* angloise, « que nous » avons, dit-il, donné ordre d'examiner » à fond & de corriger. Nous souhaitons » qu'on leur écrive, & qu'on les charge » très-expressément, en leur faisant con» noître notre volonté, qu'ils envoient » leurs observations de ce genre à M. Pi» velie, notre professeur en hébreu à » Cambridge, ou au docteur Harding, » notre professeur en hébreu à Oxford, » ou au docteur Andrews, doyen de West» minster, pour les communiquer à leurs » confreres, afin que de cette maniere on » ait le secours des lumieres de tous les » savans qui se trouvent dans l'étendue de » notre royaume, pour la *version* que » nous avons projetée. »

Le docteur Fuller nous apprend que le roi prit soin de recommander aux traducteurs d'observer les regles suivantes: 1°. de suivre & de changer aussi peu que l'original le permettroit, la Bible qu'on lisoit ordinairement dans les églises, appellée communément *la Bible des évêques*; 2°. de conserver les anciens termes ecclésiastiques, comme celui de l'*église*, & de ne le point rendre par celui d'*assemblée*, *&c.* 3°. de retenir les noms des prophetes, des écrivains sacrés, & les autres qui sont dans l'Ecriture, le plus qu'il se pourroit selon l'usage vulgaire; 4°. lorsqu'un mot auroit diverses significations, de suivre celle que les plus illustres peres y ont donnée, lorsqu'elle s'accorderoit avec le sens du passage & avec l'analogie de la foi; 5°. de ne changer la division des chapitres que le moins qu'il se pourroit, & lorsque la nécessité le demanderoit; 6°. de ne point faire de notes marginales, sinon pour expliquer les mots hébreux ou grecs, qu'on ne pourroit

exprimer dans le texte que par une circonlocution ; 7°. de mettre en marge les renvois néceſſaires aux autres endroits de l'Ecriture ; 8°. que tous les membres d'une des compagnies travaillaſſent ſur le même ou ſur les mêmes chapitres, & qu'après les avoir mis chacun en particulier dans le meilleur état qu'il leur ſeroit poſſible, ils confrontaſſent leur travail, pour décider ce qu'ils jugeroient devoir conſerver ; 9°. qu'après qu'une des compagnies auroit ainſi achevé un livre, elle l'envoyât aux autres pour être mûrement examiné, ſa majeſté ſouhaitant qu'on y regardât de près ; 10°. que ſi dans cette réviſion il ſe trouvoit quelque choſe ſur quoi les examinateurs doutaſſent, ou fuſſent d'un avis différent des traducteurs, ils en informaſſent ceux-ci, en leur indiquant le paſſage & les raiſons de leur avis ; que s'ils ne pouvoient s'accorder, la déciſion ſeroit renvoyée à l'aſſemblée générale qui ſe tiendroit à la fin de l'ouvrage, compoſée des principaux de chaque compagnie ; 11°. que lorſqu'on douteroit du ſens de quelque paſſage obſcur, on écriroit expreſſément à quelque habile homme à la campagne, pour en avoir ſon avis ; 12°. que chaque évêque écriroit à ſon clergé pour l'informer de cet ouvrage, & pour enjoindre à ceux qui ſeroient verſés dans les langues, & qui auroient travaillé en ce genre, d'envoyer leurs obſervations à Weſtminſter, à Cambridge ou à Oxford ; 13°. que les préſidens de Weſtminſter ſeroient le doyen & celui de Cheſter ; & dans les deux univerſités, les profeſſeurs royaux en hébreu & en grec ; 14°. qu'on ſe ſerviroit des *verſions* de Tindal, de Matthieu, de Coverdale, de Whitchurch & de Geneve, lorſqu'elles ſeroient plus conformes à l'original que la Bible des évêques.

Outre cela, pour faire d'autant mieux obſerver la quatrieme regle, le vice-chancelier de chacune des univerſités devoit nommer, de l'avis des chefs, trois ou quatre des plus anciens & des plus graves théologiens, de ceux qui n'avoient point de part à la traduction, pour être réviſeurs de ce qui ſeroit traduit tant de l'hébreu que du grec.

L'ouvrage fut achevé au bout de quatre ans, & l'on envoya trois copies de toute la Bible de Cambridge, Oxford & Weſtminſter, à Londres ; après quoi ſix nouveaux commiſſaires revirent toute la beſogne, avant que de la mettre ſous preſſe. (*D. J.*)

VERSION *du vieux Teſtament en eſpagnol*, (*Hiſt. crit. eccléſ.*) *verſion* faite de l'hébreu en eſpagnol dans le ſeizieme ſiecle par Abraham Uſque, juif Portugais, & non chrétien, comme M. Arnauld ſe l'étoit perſuadé.

Cette *verſion* a été imprimée pour la premiere fois à Ferrare en 1553. Elle répond tellement mot pour mot au texte hébreu, qu'on a de la peine à l'entendre, outre qu'elle eſt écrite dans un vieil eſpagnol qu'on ne parloit que dans les ſynagogues.

L'auteur de la préface aſſure qu'on a ſuivi, autant qu'il a été poſſible, la *verſion* de Pagnin & ſon dictionnaire ; mais le P. Simon croit qu'il n'a parlé de cette maniere que pour empêcher les inquiſiteurs de traiter cette *verſion* comme hérétique.

Il y a de l'apparence qu'Abraham Uſque aura fait uſage de quelques anciennes gloſes des juifs Eſpagnols : ce qui rend ſa traduction entiérement barbare & inintelligible.

Le compilateur (car ce n'eſt qu'une eſpece de compilation) étoit tellement perſuadé de la difficulté qu'il y avoit à traduire l'Ecriture-ſainte, qu'il a cru être obligé de marquer avec des étoiles un grand nombre de paſſages, où le ſens lui paroiſſoit douteux & incertain. Mais ceux qui ont fait réimprimer cette *verſion* en l'an 1630 avec quelques corrections, ont retranché la meilleure partie de ces étoiles, au lieu qu'on les devoit plutôt augmenter.

Cette traduction ne peut être utile qu'à des juifs Eſpagnols, ſi ce n'eſt qu'on s'en veuille ſervir comme d'un dictionnaire, pour traduire à la lettre les mots hébreux. Elle peut même ſervir de grammaire, parce que les noms & les verbes y ſont auſſi traduits ſelon la rigueur grammaticale.

Le traducteur n'eſt pas néanmoins parvenu à cette grande exactitude qu'il s'étoit propoſée, & il ne paroît pas avoir toujours bien rencontré dans le choix des rabbins qu'il ſuit ; car il a laiſſé pluſieurs endroits que l'on pourroit traduire encore plus exac-

tement, tant selon le sens que selon la grammaire. Il s'attache tantôt à la paraphrase chaldaïque, tantôt à Kimhi ou à Rasci, tantôt à Aben-Ezra ou à quelqu'autre rabbin; mais il ne le fait pas avec discernement. Ajoutez que cette grande exactitude grammaticale ne s'accorde pas toujours avec le sens: il ne l'a pas même attrappée; car il l'a retranchée en divers passages, & par-là il a entiérement bouleversé le sens de ces passages. (*D. J.*)

VERSO, s. m. (*Gramm. Jurisprud.*) terme latin qui signifie le revers de quelque chose. Il est demeuré en usage dans la pratique du palais du tems que l'on rédigeoit les actes en latin, pour exprimer le revers d'un feuillet. Le dessus s'appelle le *recto* du feuillet, & le dessous *verso*, parce que pour le voir, il faut tourner le feuillet. *Voyez* FEUILLET & *RECTO*. (*A*)

VERSOIX, (*Géog. mod.*) ou *Versoy*, petite riviere de France, au pays de Gex. Elle a sa source dans la montagne de Gex, baigne le bourg de Versoy, auquel elle donne son nom, & se perd dans le lac de Geneve. (*D. J.*)

VERT, (*Géog. mod.*) nom de deux petites rivieres de France, l'une en Béarn, l'autre dans le Quercy. La premiere naît dans la vallée de Barretons, & se jette dans le Gave au-dessous d'Oleron. La seconde a sa source dans un village de son nom, & tombe dans le Lot, près de Cahors. (*D. J.*)

VERTABIET, s. m. (*Hist. ecclés.*) c'est ainsi que l'on nomme les docteurs de la religion chez les Arméniens. Ces *vertabiets*, dit M. de Tournefort, qui font tant de bruit parmi les Arméniens, ne sont pas véritablement de grands docteurs; mais ce sont les plus habiles gens du pays, ou du moins ils passent pour tels.

Pour être reçu à ce degré éminent, il ne faut pas avoir étudié la théologie pendant de longues années, il suffit de savoir la langue arménienne littérale, & d'apprendre par cœur quelque sermon de leur grand maître Grégoire Athenasi, dont toute l'éloquence brilloit dans les blasphêmes qu'il vomissoit contre l'église romaine. La langue littérale est chez eux la langue des savans, & l'on prétend qu'elle n'a aucun rapport avec les autres langues orientales; c'est ce qui la rend difficile. C'est un grand mérite chez eux d'entendre cette langue; elle ne se trouve que dans leurs meilleurs manuscrits.

Les *vertabiets* sont sacrés, mais ils disent rarement la messe, & sont proprement destinés pour la prédication; leurs sermons roulent sur des paraboles mal imaginées, sur des passages de l'Ecriture mal entendus & mal expliqués, & sur quelques histoires, vraies ou fausses, qu'ils savent par tradition. Cependant ils les prononcent avec beaucoup de gravité, & ces discours leur donnent presque autant d'autorité qu'au patriarche: ils usurpent sur-tout celle d'excommunier. Après s'être exercés dans quelques villages, un ancien *vertabiet* les reçoit docteurs avec beaucoup de cérémonies, & leur met entre les mains le bâton pastoral. La cérémonie ne se passe pas sans simonie; car le degré de docteur étant regardé parmi eux comme un ordre sacré, ils ne font aucun scrupule de le vendre, de même que les autres ordres. Ces docteurs ont le privilege d'être assis en prêchant, & de tenir le bâton pastoral; au lieu que les évêques qui ne sont pas *vertabiets*, prêchent debout.

Les *vertabiets* vivent de la quête que l'on fait pour eux après le sermon; & cette quête est considérable, sur-tout dans les lieux où les caravanes se reposent. Ces prédicateurs gardent le célibat, & jeûnent fort rigoureusement les trois quarts de l'année; car ils ne mangent alors ni œufs, ni poisson, ni laitage.

Quoiqu'ils parlent dans leurs sermons moitié langue littérale, & moitié langue vulgaire, ils ne laissent pas souvent de prêcher en langue vulgaire, pour mieux se faire entendre; mais la messe, le chant de l'église, la vie des saints, les paroles dont on se sert pour l'administration des sacremens, sont en langue littérale. (*D. J.*)

VERTACOMACORI, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule Narbonnoise. Il faisoit partie des *Vocontii*. Pline, liv. III, c. 17, dit, que les *Vertacomacori* fonderent la ville de Novare en Italie, au duché de Milan. (*D. J.*)

VERTE, s. f. (*Comm.*) est un des noms

qu'on donne en quelques lieux à la jauge, ou instrument propre à jauger les tonneaux, pipes, muids, barrils, & autres futailles destinées à renfermer des liqueurs, pour connoître leur capacité, & la quantité de mesures que chacune contient. *V.* JAUGE. *Dict. de comm.*

Verte signifie aussi les mesures estimées & jaugées avec la *verte* : cette pipe contient soixante *vertes*. Id. *ibid.*

VERTEBRAL, LE, adj. (*Anat.*) ce qui a rapport aux vertebres. *V.* VERTEBRE.

L'artere *vertébrale* prend son origine de la partie postérieure de la sous-claviere, elle s'engage dans le canal formé par les apophyses transverses des sept vertebres du col, & forme, lorsqu'elle est parvenue entre la premiere & la seconde, un contour remarquable pour aller gagner le tronc de l'apophyse transverse de la premiere vertebre, d'où étant sortie, elle forme un nouveau contour pour aller passer dans le crâne par le grand trou occipital, & se distribuer au cervelet, au cerveau, *&c.* *V.* SOUS-CLAVIERE, CERVEAU, *&c.*

Cette artere fournit dans son trajet plusieurs branches, dont les plus remarquables sont l'artere occipitale postérieure, l'artere basilaire, l'artere auditive, l'artere méningée, les deux arteres spinales. *Voyez* BASILAIRE, AUDITIVE, *&c.* La veine *vertébrale* est celle qui accompagne cette artere.

VERTÉBRAUX (*Muscles*). *Anatomie.* On nomme *muscles vertébraux*, des muscles qui ne sont attachés qu'aux vertebres; leur action contribue principalement aux mouvemens des parties qui se trouvent le long de l'épine du dos.

Ces sortes de muscles ont toujours paru très-difficiles à bien disséquer & à décrire avec netteté, même aux plus célebres anatomistes, principalement ceux du dos. Tous ces muscles sont très-composés, multipliés & entrelacés, de maniere qu'il faudroit en faire un nombre beaucoup plus grand que celui des vertebres, ou les réduire à un trop petit nombre de muscles longs & entrecoupés en différens endroits.

Sténon, pour en faciliter la connoissance, aussi bien que la dissection & la description, s'est avisé de les ranger de la maniere suivante.

Il appelle en général *muscles vertébraux*, ceux qui ne sont attachés qu'aux vertebres; il les distingue tous en droits & en obliques. Les droits, selon lui, sont ceux qui sont paralleles à la moëlle de l'épine; c'est-à-dire, ceux dont la direction est longitudinale. Les obliques sont ceux qui sont placés obliquement entre les apophyses épineuses & les apophyses transverses.

Il divise les droits en mitoyens & en latéraux. Les mitoyens sont attachés aux apophyses épineuses, & les latéraux aux transverses. Il fait encore une division de tous ces muscles, en simples & en composés. Les simples sont bornés à deux vertebres; les composés sont attachés à plusieurs.

Il distingue deux sortes d'obliques; les uns montent des apophyses transverses aux épineuses en s'approchant; les autres montent des apophyses épineuses aux transverses en s'écartant. Il appelle ceux de la premiere sorte, *ad medium vergentes;* & les autres, *a medio recedentes.* Pour se conformer à cette expression de l'auteur, on pourroit par des termes empruntés de l'optique, appeller *convergens* les premiers de ces muscles, & *divergens* les autres. Il ajoute enfin, que parmi les premiers il y en a beaucoup qui, d'une seule apophyse transverse, montent à plusieurs apophyses épineuses transversaires, & qu'il y en a aussi qui, de plusieurs transverses, montent à une seule épineuse.

Selon cette idée, l'on applique assez bien aux *muscles vertébraux* les anciens termes d'*épineux*, de *transversaires*, & de *demi-épineux;* en appellant *épineux* ceux qui sont seulement attachés aux apophyses épineuses; *transversaires*, ceux qui le sont aux seules apophyses transverses; & *demi-épineux*, ceux qui ne sont attachés que par un bout aux apophyses épineuses. On exprime mieux à présent par des termes composés, les deux sortes de *vertébraux* obliques, en nommant les uns *transversaires épineux*, & les autres *épineux transversaires.*

Il est encore bon, & même nécessaire, de retenir le nom général de *vertébraux*

droits, *obliques*, *&c.* car quoique les termes que je viens de rapporter conviennent très-bien aux obliques postérieurs, ils ne conviennent pas aux obliques antérieurs, parce que ceux-ci sont attachés en partie au corps des vertebres, & non pas aux apophyses épineuses.

On peut appeller *petits vertébraux*, ceux qui sont simples, ou bornés à deux vertebres voisines; & *grands*, ceux qui sont composés & s'étendent à plusieurs vertebres, & nommer les uns *grands* & *petits épineux*, & les autres *grands* & *petits transversaires*: on donne aussi à ces petits muscles le nom d'*inter-épineux* & d'*inter-transversaires*. Il y a de petits obliques qui ne paroissent atteindre précisément ni aux apophyses épineuses, ni aux transverses, mais s'attacher comme entre-deux; on pourroit les nommer simplement *inter-vertébraux*.

Outre ces *muscles vertébraux* proprement dits, il y en a d'autres qui servent au mouvement des vertebres, & qui n'y sont attachés qu'en partie. Quelques anciens ont appellé ceux-ci *demi-épineux*, comme n'étant attachés qu'à moitié à l'épine du dos, & ils ont nommé *épineux* ceux qui y sont tout-à-fait attachés: dans ce sens, on pourroit nommer les uns *vertébraux* seulement, & les autres *demi-vertébraux*.

Parmi les *vertébraux* proprement dits, il y en a qui, par leurs attaches, paroissent être communs au cou, au dos & aux lombes. Pour les distinguer, M. Winslow rapporte au cou, non-seulement ceux qui sont uniquement attachés aux vertebres du cou, mais encore ceux dont les attaches supérieures sont à la derniere de ces vertebres, quoique les autres attaches soient toutes aux vertebres du dos. Il observe la même chose par rapport aux lombes.

Tous ces muscles varient beaucoup dans leurs attaches & leurs communications réciproques; ils sont quelquefois si fort confondus par ces sortes de communications, qu'on a de la peine à les démêler quand on n'est pas au fait. Il sont en général plus aisés à développer dans les enfans que dans les adultes, & dans les adultes que dans les vieillards. (*D. J.*)

VERTÉBRAUX. Les nerfs *vertébraux*, c'est-à-dire, ceux qui partent de la moelle épiniere, sont au nombre de trente paires, dont il y en a qu'on regarde comme appartenans au col, parce qu'ils tirent leur origine de la partie de la moëlle située dans le canal des vertebres du col, & on les appelle par cette raison *nerfs cervicaux*; d'autres au dos, qu'on appelle *dorsaux*; d'autres aux lombes, qu'on appelle *lombaires*; & d'autres à l'os sacrum, nommés *sacrés*. Voyez CERVICAL, DORSAL, LOMBAIRE & SACRÉ, *&c.*

Les ligamens *vertébraux* sont ceux qui unissent les vertebres entr'elles. *Voyez* LIGAMENT.

VERTEBRE, s. f. (*Anatom.*) piece osseuse, dont plusieurs sont articulées de suite le long de l'épine, & forment la composition de la troisieme partie du squélette de l'homme.

L'épine est ordinairement composée de vingt-quatre *vertebres*, pieces mobiles appuyées sur l'os sacrum. Il y a sept *vertebres* pour le col, nommées *cervicales*, douze pour le dos, cinq pour les lombes.

Elles sont de substance spongieuse, recouvertes d'une petite lame compacte, avec un cartilage épais entre le corps de chaque *vertebre*; un grand trou se trouve au milieu de chacune pour le passage de la moëlle: elles ont quatre échancrures; ensorte que les *vertebres* étant appliquées les unes sur les autres, ces échancrures forment des trous par où s'échappent latéralement vingt-quatre paires de nerfs.

On remarque dans chaque *vertebre* son corps & ses apophyses: les apophyses postérieures sont nommées *épineuses*, & les latérales *transverses*; celles qui sont dessus & dessous les latérales, sont appellées *obliques*; ces dernieres servent à articuler les *vertebres* les unes avec les autres. Le corps des *vertebres* a une face supérieure & une inférieure; les faces des apophyses obliques sont couvertes de cartilage.

Les pieces osseuses de l'épine se divisent en vraies & fausses *vertebres*. Les vraies *vertebres* sont, comme nous l'avons

dit, les vingt-quatre os supérieurs de l'épine, sur lesquels roulent la plupart des mouvemens du tronc de nos corps : les fausses *vertebres* composent l'os sacrum.

Le corps des *vertebres* est épais, spongieux ; sa partie antérieure est convexe en-devant, concave par-derriere, horisontale & plane pour l'ordinaire en-dessus & en-dessous. Leurs surfaces antérieures & postérieures ont plusieurs trous remarquables à leur partie externe plate & mince, tant pour affermir la connexion des ligamens, que pour donner passage aux vaisseaux dans leur substance cellulaire.

Entre les corps de deux *vertebres* contiguës est interposée une certaine substance qui tient une sorte de milieu entre la nature du ligament & celle du cartilage. Cette substance est formée de fibres courbes & concentriques. Celles du centre sont molles & pleines d'une liqueur glaireuse ; raison pour laquelle les anciens appelloient cette substance *ligament muqueux*. Elle est fortement attachée aux surfaces horisontales des corps des *vertebres*, & sert par conséquent, non-seulement à éloigner les os les uns des autres, & à les tenir plus serrés sans qu'ils se rompent, mais aussi à les attacher les uns aux autres ; en quoi elle est secondée par un ligament membraneux qui tapisse toute leur surface concave, & en outre par un autre ligament encore plus fort, qui revêt leur surface antérieure convexe.

Nous pouvons établir comme une regle générale, à laquelle il y a peu d'exceptions, que les corps des *vertebres* sont plus petits & plus solides en-haut, mais en descendant plus gros & plus spongieux, & que les cartilages logés dans leurs intervalles sont plus épais, & les ligamens qui les environnent plus forts à proportion de la grosseur des *vertebres* & de la quantité de mouvement qu'elles ont à faire ; cette disposition fait que les plus grands fardeaux sont supportés sur une base plus large & mieux assurée, & que le milieu du corps est en état de suffire à des mouvemens considérables, ce qui est un fort grand avantage pour nous.

Les articulations des véritables *vertebres* sont doubles ; leurs corps sont joints par synchondrose, & leurs apophyses obliques sont articulées par la troisieme sorte de ginglyme ; d'où il paroît que leur centre de mouvement change selon les différentes positions du tronc : ainsi, quand nous nous courbons en-devant, la partie supérieure qui est unie porte entiérement sur le corps des *vertebres* ; si au contraire nous nous plions en arriere, ce sont les processus obliques qui la supportent : si nous nous penchons sur un côté, alors nous portons sur les processus obliques de ce côté, sur une partie des corps des *vertebres* ; & lorsque nous nous tenons droits, nous portons à-la-fois & sur les corps & sur les processus obliques.

Les *vertebres*, au tems de la naissance, n'ont pour l'ordinaire que trois parties osseuses, unies par des cartilages : savoir, les corps qui ne sont pas encore tout-à-fait ossifiés ; un os long & courbé de chaque côté, sur lequel on voit un petit commencement de pont osseux, les processus obliques complets, les processus tranverses ; les lames obliques commencées, & point encore de processus spinal ; ce qui fait que les tégumens ne sont point exposés à être blessés par les extrêmités aiguës de ces apophyses épineuses, comme ils le seroient s'il y avoit des pointes osseuses, tandis que l'enfant est dans la matrice dans une attitude courbée, ou lors de la pression qu'il éprouve pendant l'accouchement.

Les *vertebres* du col, nommées *cervicales*, sont les sept *vertebres* d'en-haut, qu'on distingue aisément des autres par les marques suivantes.

Elles sont toutes, excepté la premiere, d'une longueur à peu près égale. Leurs corps sont plus solides que ceux des autres, & applatis sur la partie antérieure pour faire place à l'œsophage. Cet applatissement vient peut-être de la pression que ce conduit fait dessus, & de l'action des muscles longs du col droits, & des antérieurs. La surface postérieure, qui est plate aussi, est ordinairement inégale, & donne naissance à de petites apophyses où les ligamens sont attachés. La surface supérieure des corps de chaque *vertebre* forme un creux au moyen d'une apophyse mince & située de biais, qui s'éleve de

chaque côté ; la surface inférieure est creusée d'une maniere différente de la premiere, car le bord postérieur s'éleve un peu, & l'antérieur est prolongé considérablement. C'est par là que les cartilages d'entre cet os sont fermement unis, & que l'articulation d'une *vertebre* avec la suivante est fortement assurée.

Les cartilages d'entre ces *vertebres* sont plus épais, du moins par rapport à leur volume, que ceux qui appartiennent aux *vertebres* du thorax, parce qu'ils sont destinés à un plus grand mouvement. Ils sont aussi plus épais à la partie antérieure : ce qui est la raison pour laquelles les *vertebres* avancent davantage en-devant, à mesure qu'elles vont en descendant.

Les apophyses obliques de cet os du cou méritent plus justement ce nom que celles de toutes les autres *vertebres*. Elles sont situées en biais. Les apophyses transverses sont figurées tout autrement que celles des autres os de l'épine ; car outre le processus commun qui s'éleve d'entre les apophyses obliques de chaque côté, il y en a un second qui sort du côté du corps des *vertebres* : tous deux après avoir laissé un trou circulaire pour le passage des arteres & des veines cervicales, s'unissent ensemble & sont considérablement creusés à leur partie supérieure, ayant les côtés élevés pour défendre les nerfs qui passent dans le creux ; enfin chaque côté se termine par une pointe en bouton pour l'insertion des muscles.

La substance des *vertebres* cervicales, sur-tout de leurs corps, n'est pas si poreuse ni si tendre que celle des deux autres classes de *vertebres*.

Jusque là, toutes les *vertebres* cervicales se ressemblent ; mais outre ces caracteres communs, elles en ont de particuliers, sur-tout la premiere & la seconde qui les différencient des autres.

La premiere, à cause de son usage qui est de soutenir le globe de la tête, a le nom d'*atlas* : quelques auteurs l'ont aussi appellée *épistrophée* à cause de son mouvement de rotation sur la *vertebre* suivante.

L'atlas, différente en cela des autres *vertebres* de l'épine, n'a point de corps ; mais elle a en place une arcade osseuse, laquelle dans sa partie antérieure convexe a une petite élévation, où les muscles longs du cou sont insérés. L'atlas n'a point aussi d'apophyse épineuse, mais il a en place une large arcade osseuse, afin que les muscles qui passent sur cette *vertebre* en cet endroit, ne soient point blessés lorsque la tête se porte en arriere. Les processus inférieurs sont larges & tant soit peu creusés ; ensorte que cette premiere *vertebre*, différente en cela des six autres, reçoit en-dessus & en-dessous les os avec lesquels elle est articulée. Dans les enfans nouveaux nés, l'atlas n'a que les deux parties latérales d'ossifiées, l'arcade intérieure qui tient lieu du corps n'étant encore que cartilagineuse.

La seconde *vertebre* du cou s'appelle *dentée*, à cause de l'apophyse odontoïde qu'elle a à la partie supérieure de son corps. Quelques auteurs l'appellent *épistrophée*, mais mal-à-propos, cette dénomination étant plus propre à désigner le premiere qui se meut sur celle-ci comme sur son axe.

Le corps de cette *vertebre* est d'une figure à peu près pyramidale, sa partie inférieure étant large & évasée, sur-tout en-devant, à l'endroit où il entre dans le creux de la *vertebre* inférieure ; au lieu que sa partie supérieure a un processus de forme quarrée, avec une petite pointe qui s'éleve du milieu : c'est cette pointe qu'on a imaginé ressembler à une dent, & qui a fait donner à cette *vertebre* le nom de *dentée*.

Cette seconde *vertebre*, lors de la naissance, consiste en quatre apophyses osseuses ; car, outre les trois que j'ai dit être communes à toutes les *vertebres*, l'apophyse odontoïde de cet os commence à s'ossifier au milieu, & à se joindre comme un appendix au corps de l'os. C'est la raison pour laquelle les sages-femmes doivent mettre des têtieres aux enfans nouveaux nés, pour empêcher que leur tête ne se porte trop en arriere, jusqu'à ce que les muscles aient atteint une force suffisante pour n'avoir plus rien à craindre de ce mouvement dangereux.

Une fois instruits de l'articulation de la premiere & de la seconde *vertebre*, il nous est plus aisé de concevoir les mouvemens sur ou avec la premiere *vertebre*. La tête se

meut en-devant & en arriere ſur la premiere *vertebre*, au lieu que l'atlas fait ſa rotation ſur la ſeconde *vertebre*.

Le mouvement rotatoire de la tête nous eſt utile pour bien des uſages, en nous donnant la facilité d'appliquer avec beaucoup de promptitude les organes de nos ſens ſur les objets : d'ailleurs il étoit à propos que l'axe de rotation fût en cet endroit ; s'il eût été bien loin de la tête, lorſque la tête ſe feroit écartée à quelque diſtance de la ligne perpendiculaire à cette petite jointure mobile ; comme elle auroit acquis par cet écartement un long levier, à chaque tour qu'elle auroit fait inconſidérément, elle auroit rompu les ligamens qui l'attachent avec les *vertebres* ; ou bien il auroit fallu que ces ligamens fuſſent beaucoup plus forts qu'ils ne doivent être, pour pouvoir être attachés à d'auſſi petits os. Ce mouvement circulaire ne pourroit pas non plus ſans danger ſe faire ſur la premiere *vertebre*, parce que la partie immobile de la moëlle alongée en eſt ſi proche, qu'à chaque tour le commencement de la moëlle alongée auroit été en danger d'être offenſé par la compreſſion qui ſe feroit faite ſur ſes tendres fibriles. En un mot, il eſt aiſé de ſe convaincre par toutes ces obſervations, que la promptitude du mouvement circulaire de la tête nous eſt d'un grand uſage, & que cette ſeconde *vertebre* du cou eſt tout-à-fait propre par ſa ſtructure & ſa ſituation, à être l'axe de ce mouvement. Les autres *vertebres* du cou ne demandent aucun détail. Paſſons aux douze *vertebres* dorſales.

Leurs corps ſont d'une groſſeur mitoyenne entre ceux des *vertebres* du cou, & ceux des lombaires. Ils ſont plus convexes par-devant, que ceux des autres claſſes, & applatis ſur les côtés par la preſſion des côtes qui y ſont inſérées dans de petites cavités.

Cet applatiſſement des côtes, qui donne à ces *vertebres* la figure d'un demi-ovale, eſt avantageux, en ce qu'il procure une plus ferme articulation aux côtes, facilite la diviſion de la trachée-artere à un petit angle, & garantit les autres gros vaiſſeaux dans leur cours de l'action des organes vitaux. La partie poſtérieure de ces corps eſt plus concave que dans les deux autres claſſes. Leurs ſurfaces ſupérieures ſont toutes horiſontales, & ont leurs bords garnis d'épiphyſes, qui, ſelon Fallope, ne ſont autre choſe que quelques parties des ligamens qui s'y rendent, leſquelles ſont devenues oſſeuſes.

Les cartilages placés entre les corps de ces *vertebres*, ſont plus minces que dans les autres *vertebres* vraies, & contribuent à la concavité de cette portion de l'épine vers ſa partie antérieure.

De plus, les corps des quatre *vertebres* dorſales ſupérieures s'écartent de la regle des autres *vertebres*, qui deviennent plus gros à meſure qu'ils vont en deſcendant : car la premiere de ces quatre eſt la plus groſſe, & les trois autres inférieures vont en appetiſſant par degrés, pour donner à la trachée-artere, & aux gros vaiſſeaux, la facilité de ſe partager à petits angles.

La derniere claſſe des *vertebres* vraies eſt celle des cinq lombaires, qu'on peut diſtinguer des autres *vertebres* par les marques ſuivantes.

1°. Leurs corps, quoique d'une forme circulaire à leur partie antérieure, ſont un peu oblongs d'un côté à l'autre ; ce qui peut être occaſionné par la preſſion des gros vaiſſeaux & des viſceres.

2°. Les cartilages d'entre ces *vertebres* ſont les plus épais de tous, & rendent l'épine convexe en-dedans de l'abdomen, leur plus grande épaiſſeur étant de ce côté-là.

3°. Les proceſſus obliques ſont forts & profonds ; les proceſſus tranſverſes ſont petits, longs, & tournés en-haut, pour donner un mouvement aiſé à chaque os ; les proceſſus épineux ſont forts, étroits & horiſontaux.

4°. Le canal qui contient la moëlle ſpinale eſt plus large en cet endroit qu'au dos.

De tout ce qui précede, on peut déduire les uſages des *vertebres* vraies, & les réduire à ce petit nombre de chefs : nous faire tenir une poſture droite, donner un mouvement ſuffiſant & ſûr à la tête, au cou & au tronc du corps, dans toutes les occaſions néceſſaires ; enfin ſupporter & défendre les viſceres & les autres parties molles.

Après avoir conſidéré la ſtructure des *vertebres* & leurs attaches, c'eſt ici le lieu de remarquer quelle attention la nature a priſe pour qu'on ne puiſſe les ſéparer que très-

très-difficilement ; car leurs corps ſont tellement engagés les uns dans les autres, qu'il n'eſt pas poſſible qu'ils ſe déplacent d'aucune maniere, comme dans les *vertebres* du cou, ou bien ces corps ſont appuyés ſur tous les côtés, comme celles du dos le ſont par les côtes, où les ſurfaces du contact ſont ſi larges, & leurs ligamens ſi forts, qu'ils en rendent la ſéparation preſque impraticable ; telles ſont celles des lombes, tandis que la profondeur de l'articulation des proceſſus obliques eſt exactement proportionnée à la quantité de mouvemens que les autres parties de l'os lui permettent, ou que les muſcles lui font faire.

Cependant, comme ces proceſſus obliques ſont petits, & par conſéquent incapables d'aſſurer l'union autant que des corps plus larges, ils céderont les premiers à une force disjonctive. Mais auſſi leur dislocation n'eſt pas, à beaucoup près, d'une ſi pernicieuſe conſéquence, quoique leur déplacement occaſionne le tiraillement des muſcles, des ligamens, & de la moëlle ſpinale même. Mais ſi c'étoit le corps de la *vertebre* qui fût dérangé de ſa place, la moëlle ſpinale ſeroit totalement comprimée, & entiérement détruite.

Les fauſſes *vertebres* compoſent la pyramide inférieure de l'épine : elles ſont avec raiſon diſtinguées des autres par l'épithete de *fauſſes*, parce que, quoique chacune d'elles reſſemble aux véritables *vertebres* par la figure, cependant aucune n'eſt d'un pareil uſage pour le mouvement du tronc du corps : toutes ſont intimément unies, excepté à un endroit, où eſt une jointure mobile, ce qui fait qu'on diviſe communément les *vertebres* fauſſes en deux os, l'os ſacrum & le coccyx. *V.* COCCYX & SACRUM, OS.

Finiſſons par obſerver que les *vertebres* ſont ſujettes, comme les autres os, à des jeux de la nature ; je m'arrêterai pour exemple, aux ſeules *vertebres* du dos. J'ai dit qu'il y en a douze ; cependant on en trouve quelquefois onze, & quelquefois treize dans des hommes forts, grands, avec autant de côtes de chaque côté.

Leurs apophyſes épineuſes ne ſont point fourchues à l'extrêmité ; cependant Tulpius, médecin illuſtre, & bourguemeſtre d'Amſterdam, rapporte les avoir vu toutes fourchues dans un ſujet diſſéqué.

Enfin, les petites cavités avec leſquelles les éminences des côtes s'attachent aux *vertebres* du dos, ne ſe trouvent pas toutes aux mêmes endroits ; quelquefois cette jonction ſe fait à la partie inférieure, d'autres fois à la partie ſupérieure, & d'autre fois aux corps de la *vertebre*.

M. Poupart ayant ouvert le cadavre d'un particulier âgé de cent ans, il trouva que les neuf *vertebres* inférieures dorſales ne compoſoient qu'un ſeul os ; les apophyſes tranſverſes à droite & à gauche étoient incruſtées d'une matiere oſſeuſe blanche, dernier période de la nature. Tel un vieil arbre, avant que de périr, offre un tronc ſec, couvert d'une écorce blanchâtre, où la ſeve ne ſe porte plus. *Le chevalier* DE JAUCOURT.

VERTEL, ſ. m. (*Comm.*) On nomme ainſi à Heydelberg, dans le Palatinat, la meſure des liquides qu'on appelle *Fertel* dans tout le reſte de l'Allemagne. *Voyez* FERTEL.

Le *vertel* eſt encore une meſure de grains dont on ſe ſert à Anvers. Trente-deux *vertels* & demi d'Anvers font dix-neuf ſeptiers de Paris. *Dictionn. du commerce.*

VERTELLE, ſ. f. (*Salines.*) eſpece de bonde, comme celle d'un étang, qui ſert à fermer les varaignes dans les marais ſalans.

Ces varaignes ſont des ouvertures que l'on fait aux digues, pour introduire l'eau de la mer dans les réſervoirs pour s'y échauffer, fermenter & ſe convertir en ſel ; & comme il faut que ces ouvertures puiſſent s'ouvrir & ſe fermer à diſcrétion pour laiſſer entrer l'eau & la retenir, cela ſe fait avec la *vertelle*. (*D. J.*)

VERTE-MOUTE, ſ. f. (*Juriſpr.*) C'eſt un droit que les ſeigneurs, qui ont des fours banaux dans la Normandie, exigent en eſpece pour la mouture du bled qui n'a pas été moulu dans leurs moulins.

Terrien, Beraud & Baſnage ont fait mention de ce droit. Ceux qui ſont reſſéans, c'eſt-à-dire domiciliés dans l'étendue de la bannalité, ayant fait leur récolte de grains, ne peuvent les enlever & les faire tranſporter dans une grange ſituée hors du fief, ſans laiſſer ſeize gerbes pour le droit de

verte-moute. Beraud rapporte un arrêt qui l'a ainsi jugé. Basnage en cite un autre encore plus étrange. Il fut jugé en 1541, que les étrangers qui avoient acheté du bled dans le marché du seigneur, ne pouvoient pas l'enlever sans payer le droit de *verte-moute*, quoiqu'ils fussent domiciliés hors de la bannalité. De tels arrêts n'ont été donnés que pour établir la servitude, & détruire le commerce d'un pays. (*D. J.*)

VERTENELLE, s. f. (*Gramm. Mar.*) pentures & gonds, ou charnieres doubles, qui tiennent le gouvernail suspendu à l'étambot, & sur lesquelles il se meut.

VERTERELLES, s. f. (*Serrur.*) pieces de fer en forme d'anneaux, qu'on fiche dans une porte pour faire couler & retenir le verrouil des serrures à bosse.

VERTERIS, (*Géog. anc.*) ville de la Grande-Bretagne. L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de *Blatum Bulgium* à *Castra Exploratorum*, entre *Brovonacis* & *Lavatris*, à 13 milles du premier de ces lieux, & à 14 milles du second. C'étoit la résidence d'un préfet, selon la notice des dignités de l'empire; mais ce n'est plus aujourd'hui qu'un village à deux milles de l'Eden, & connu sous le nom de *Burgh*, autrement *Burghupon Steenmore*, selon Camden. (*D. J.*)

VERTES-DIXMES. (*Jurispr.*) *V. au mot* DIXME *l'article* DIXME-VERTE & DIXME MENUE.

VERTEUIL, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans l'Angoumois, sur la Charente, dans une belle situation, avec titre de baronnie.

VERTEUIL, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans la Guiende, au pays de Médoc, dans le diocese de Bordeaux, entre la Gironde & la mer, avec une abbaye d'hommes de l'ordre de saint Augustin.

VERTHES, (*Géog. mod.*) montagne de la basse-Hongrie, connue autrefois sous le nom de *mons Clypeorum*. Elle est entre Gran & Albe-royale; & les Allemands l'appellent *Schiltperg*. (*D. J.*)

VERTICAL, adj. (*Géométrie.*) se dit en général, de ce qui est perpendiculaire à l'horison, ou, pour parler d'une maniere plus vulgaire, de ce qui est à-plomb.

Ce mot vient du latin *vertex*, sommet, parce qu'une ligne tirée par le sommet de notre tête, & par la plante de nos pieds, est toujours perpendiculaire à l'horison. (*O*)

VERTICAL, cercle *vertical*, (*Astron.*) est un grand cercle de la sphere passant par le zénith Z, par le nadir N, *pl. astron. fig.* 6, & par un autre point donné de la surface de la sphere, comme B. *V.* CERCLE & SPHERE.

Les cercles verticaux sont aussi appellés *azimuths*. *Voyez* AZIMUTH. Le méridien d'un lieu quelconque est un vertical. *Voyez* MÉRIDIEN. Tous les cercles *verticaux* se coupent mutuellement au zénith & au nadir. *Voyez* ZÉNITH & NADIR.

L'usage des cercles *verticaux* est de mesurer la hauteur des astres & leur distance du zénith, qui se comptent sur ces cercles même, & de mesurer les amplitudes estives & occases par la distance de ces cercles au méridien. *Voyez* HAUTEUR, AMPLITUDE, *&c.*

Le premier *vertical* est celui qui coupe perpendiculairement le méridien; il passe par les points équinoctiaux.

Le *vertical* du soleil est celui qui passe par le centre du soleil au moment d'une observation. Il est d'un grand usage dans la gnomonique pour trouver la déclinaison du plan sur lequel on veut tracer un cadran.

Le plan *vertical*, dans la perspective, est un plan perpendiculaire au plan géométral; le plan *vertical* passe par l'œil, & coupe le plan du tableau à angle droit. *V.* PLAN.

Le *vertical*, dans les coniques, est un plan passant par le sommet du cône, & parallele à quelque section conique.

La ligne *verticale*, dans les coniques, est une ligne droite tirée sur un plan *vertical*, & passant par le sommet du cône.

Cadran vertical, est un cadran solaire fait sur un plan *vertical*, ou perpendiculaire à l'horison.

On l'appelle de plus *oriental* ou *occidental*, ou *méridional* ou *septentrional*, s'il se trouve directement exposé à l'un des quatre points cardinaux, *&c.*

Lorsque les cadrans ne sont pas exposés directement à l'un des quatre points *verticaux*, on les appelle *déclinans*.

Et si leurs plans ne sont pas exactement *verticaux*, on dit qu'ils sont *inclinés*.

Le point *vertical*, en aftronomie, eft la même chofe que le zénith.

Un aftre eft dit *vertical*, lorfqu'il paffe au zénith d'un lieu.

La ligne *verticale* dans la *gnomonique*, eft la ligne qui marque la fection du plan du cadran, & d'un cercle *vertical*, c'eft-à-dire, d'un plan perpendiculaire à l'horifon.

Pour tracer cette ligne fur un plan quelconque, la meilleure maniere eft de laiffer pendre un fil à plomb auprès du plan, & de marquer deux points de fon ombre fur le plan donné, enfuite tirer une ligne par ces deux points. *V.* GNOMONIQUE. *Chambers.*

VERTICALEMENT, adv. (*Phyfiq. Méchan.*) On dit qu'une chofe eft placée *verticalement*, lorfqu'elle eft placée à plomb, ou perpendiculrriement à l'horifon, de maniere qu'elle ne penche pas plus d'un côté que de l'autre.

Tous les corps pefans tombent *verticalement*, ou tendent à defcendre *verticalement* : ainfi un fil à plomb fe met toujours *verticalement*; auffi s'en fert-on pour déterminer la fituation des chofes qu'on veut placer, ou *verticalement*, ou horifontalement.

VERTICILLE, f. m. (*Botan.*) c'eft le bord des cercles des fleurs ou des feuilles qui environnent les tiges ou les branches des plantes, ainfi appellé à caufe de fa reffemblance avec le *verticillum* ou le bord d'un fufeau ou d'une bobine. (*D. J.*)

VERTICILLES, (*Botan.*) eft le nom que l'on donne à certaines plantes dont les fleurs fe trouvent mêlées avec de petites feuilles qui viennent en forme de pefon, appellé en latin *verticillum*, autour des articulations de la tige : telles font le pouliot, le marrube, *&c.*

Le caractere particulier de ce genre de plantes, felon M. Ray, eft que leurs feuilles viennent par paires fur la tige, l'une juftement vis-à-vis de l'autre : que la fleur eft monopétale, mais ayant ordinairement une efpece de levre, ou reffemblant un peu à un cafque : que chaque fleur a quatre femences, auxquelles le calice de la fleur fert de capfule féminale.

Le même auteur fait deux efpeces de ces plantes *verticillées* : la premiere efpece comprend les plantes appellées en latin *fructicofæ*, c'eft-à-dire *vivaces*. Celles-ci fe divifent encore en celles qui ont une fleur unie, comme le chamædrys commun, le teucrium, & le marum fyriacum; & en celles qui ont une fleur avec une levre, & que l'on nomme à caufe de cela *fleur labiée*; ou une fleur qui reffemble un peu à un cafque, & que l'on nomme *flos galeatus*; comme le ftœchas, l'hyffope, le romarin, la fariette, le marum commun, le thym commun, & le polium montanum.

La feconde efpece comprend les plantes *herbacées*, ou celles qui ne font pas vivaces, comme les menthes, la vervene, le dictame de Crete, l'origan, la marjolaine, le bafilic, l'hormin, le galéopfis, le nepéta, la bétoine, la prunelle, le ftachys, le clinopodium vulgare, le lamium, le moluca, le lierre terreftre, le galériculata, la calamanthe, la méliffe, le marrube commun, le noir, & l'aquatique, le chamæpitys, le fcrodonia, le fcordium, la bugle, le fyderitis, la cardiaca.

Fleurs verticillées. V. FLEUR.

VERTICITÉ. (*Phyfiq.*) Cet terme de phyfique eft employé pour exprimer la pofition & fituation d'une chofe qui tend & regarde d'un certain côté. La *verticité* de l'aiguille aimantée eft de tendre du nord au fud. Si l'on fait rougir un morceau de fer, & qu'on le pofe du nord au fud pour le faire refroidir, il acquiert par cette opération la même *verticité* que l'aimant ou l'aiguille aimantée; mais fi vous le faites rougir une feconde fois, & que vous le faffiez refroidir dans une autre pofition, comme de l'eft à l'oueft, il perd alors fa premiere *verticité*, & en acquiert une nouvelle qui le fait tendre de l'orient à l'occident. (*D. J.*)

VERTICORDIA, (*Mythol.*) c'étoit à Vénus, ainfi nommée, qu'appartenoit chez les Romains, à ce que prétend Ovide, le foin de la converfion des femmes qui n'avoient pas mérité par une chafte conduite l'amitié de leurs maris. (*D. J.*)

VERTIGE, f. m. (*Méd.*) maladie qui tire fon nom & fon caractere du mouvement en cercle; & de l'agitation diverfe, qui paroît à ceux qui en font af-

fectés, transporter les objets environnans, & même leur propre corps; ce nom est emprunté du latin *vertigo*, qui est dérivé de *vertere*, tourner. Le nom de δῖνος, que les Grecs ont donné à cette maladie, a la même signification étymologique; il vient de δινεῖν, qui signifie aussi *tourner*, *mouvoir en rond*, *gyrare*. Mais non-seulement les yeux sont trompés par la fausse apparence de cette prétendue rotation, souvent ils sont en outre privés de leur action; il semble qu'un voile épais les enveloppe, la vue s'obscurcit, & le malade risque dans ces momens de tomber s'il n'est soutenu. Lorsque la vue ne se perd pas tout-à-fait, de petits corpuscules, des pieds de mouches paroissent voler autour des yeux; les Grecs ont appellé ce *vertige* σκοτόδινοι, *vertige ténébreux*.

On peut distinguer deux principales especes de *vertige*, relativement à l'action des causes qui les produisent, aux symptomes particuliers qui les caractérisent, & aux différens remedes qui leur conviennent. Il y a des causes qui portent toute leur action sur le cerveau, partie immédiatement affectée dans cette maladie. Le *vertige* qui leur donne naissance, est appellé *idiopathique*, il est précédé par des douleurs de tête, & entraîne à sa suite différentes lésions dans les organes des sens intérieurs ou extérieurs; il a sur-tout pour symptome familier les bourdonnemens & tintemens d'oreille; il est d'ailleurs plus constant, plus opiniâtre, moins intermittent, & les paroxismes sont longs & fréquens; la moindre cause, la plus légere contention d'esprit les renouvelle. D'autres causes agissant loin du cerveau sur différentes parties, & principalement sur l'estomac, n'occasionnent le *vertige* que par le rapport ou la sympathie que les diverses communications des nerfs établissent entre les parties affectées & le cerveau. C'est alors le *vertige* sympathique qui est accompagné de quelques symptomes propres à la partie qui peche, des envies de vomir, vomissemens, dégoût, langueur d'estomac lorsque ce viscere est en défaut, & qui est outre cela plus ordinairement périodique, & a des intervalles très-longs qui ne cessent que par quelqu'indigestion, ou par quelqu'autre dérangemenr d'estomac.

Les causes qui produisent le *vertige* sont extrêmement multipliées dans les différens auteurs qui ont traité de cette maladie; le détail qu'ils en ont donné peut être exact, mais il n'est nullement méthodique. Il y a une distinction importante qui leur a échappé, & qui peut seule répandre de l'ordre & de la clarté sur ce grand nombre de causes qu'ils ont confusément exposées; ils auroient dû appercevoir que les unes excitoient avec plus ou moins de promptitude le dérangement du cerveau, qui donne naissance au *vertige*; que d'autres mettoient cette disposition en jeu, & qu'il y en avoit enfin qui n'excitoient qu'un *vertige* momentané, nullement maladif.

Dans la premiere classe, on pouvoit compter les passions d'ame trop vives ou trop languissantes, long-tems soutenues, des études forcées, sur-tout immédiatement après le repas; de grandes contentions d'esprit, des débauches vénériennes excessives, l'usage immodéré du vin & des liqueurs fortes & spiritueuses, des hémorragies abondantes, des superpurgations, des douleurs de tête opiniâtres, la suppression des excrétions, sur-tout sanguines, enfin un vice héréditaire du cerveau; ces causes donnent lieu au *vertige* idiopathique: elles sont secondées, suivant l'observation d'Hippocrate, par la mauvaise température d'une saison pluvieuse, continuellement infectée par des vents du sud, ou d'un hiver rigoureux: l'âge avancé y contribue beaucoup. *Aphor.* 17, 23 & 31, lib. III. On peut ajouter à ces causes les blessures à la tête, les fractures ou les contusions des os, & sur-tout du pariétal, les épanchemens de sang ou de pus dans le cerveau, *&c.* Le *vertige* sympathique dépend plus communément d'un vice de l'estomac qui peut être produit & entretenu par toutes les causes qui donnent des indigestions, *voyez* ce mot; par de mauvais sucs croupissans dans ce viscere & les intestins, & sur-tout par un amas de matieres bilieuses. L'usage imprudent de l'ivraie, de la ciguë, & de quelques plantes narcotiques, comme le stramonium, *&c.*

font des caufes affez efficaces du *vertige* fympathique ; les légumes, les corps farineux, vappides, produifent auffi quelquefois le même effet. Plus rarement les affections du poumon, du foie, de la rate, des inteftins & de la matrice donnent lieu au *vertige*: on a auffi obfervé que la caufe pouvoit fe trouver dans quelque membre, & monter comme chez quelques épileptiques, ou plutôt paroître monter, en excitant la fenfation d'un vent léger un peu froid qui de ces parties parviendroit à la tête.

Lorfque la difpofition au *vertige* eft formée, que la maladie eft décidée, fouvent les fymptomes font excités fans qu'il foit befoin d'aucune autre nouvelle caufe pour les déterminer ; d'autres fois cette difpofition lente exige, pour fe manifefter, d'être mife en jeu ; c'eft à quoi fe réduit l'effet des caufes que nous renfermons dans la feconde claffe. De ce nombre font les moindres contentions d'efprit, les paffions d'ame fubites, un bruit violent, des cris aigus, *&c.* pour le *vertige* idiopathique ; & pour celui qui eft fympathique, un excès dans le boire ou dans le manger, l'ufage de quelques mets indigeftes, une abftinence trop longue, en un mot, quelque dérangement d'eftomac. En général, des odeurs fortes, une lumiere éclatante, le paffage fubit d'un endroit obfcur dans un lieu trop éclairé, la vue trop long-tems appliquée fur un même objet, ou dirigée fur des corps mus avec rapidité ou en cercle, une toux opiniâtre, un mouvement trop prompt, tel que celui qu'on fait lorfqu'étant affis, on fe leve vîte ; le bain, le mouvement d'une voiture, d'un bateau, *&c.* toutes ces actions indifférentes pour des fujets fains, excitent le *vertige* idiopathique ou fympathique dans ceux qui font mal difpofés.

Le troifieme ordre des caufes comprend celles qui donnent le *vertige* momentané aux perfonnes qui n'y ont aucune difpofition, & qui à plus forte raifon renouvelle le paroxifme dans les autres ; telles font l'agitation de fon propre corps en cercle, fur-tout lorfqu'on a les yeux ouverts. Perfonne n'ignore que, lorfqu'on a les yeux fermés, à moins qu'on ne tourne avec rapidité fur foi-même, & qu'on ne décrive un très-petit cercle, on ne rifque pas d'avoir le *vertige*, & c'eft cette obfervation qui a introduit la coutume de boucher les yeux des animaux qu'on occupe à faire aller les moulins, les puits à roue, à battre le bled dans certains pays, & enfin aux divers travaux qui exigent qu'ils décrivent toujours un cercle ; mais on a l'attention néceffaire de ne pas faire le cercle trop petit, foit pour donner au levier plus de longueur & par conféquent plus de force, foit auffi fans doute pour empêcher que ces animaux, bientôt attaqués du *vertige*, ne tombent engourdis ; & c'eft dans ce cas que les aveugles peuvent être fujets au *vertige*, même momentané : ils ne font pas exempts de celui qui eft réellement maladif, produit par des vices internes, & il n'eft pas néceffaire d'y voir pour l'éprouver, puifqu'il n'eft pas rare que les malades en reffentent des atteintes étant couchés, & même endormis ; ils s'imaginent tourner avec leur lit, & tranfportés tantôt en-haut, tantôt en-bas, & *fens-deffus-deffous*, comme on dit. Les autres caufes de cette claffe font, la fituation de la tête penchée vers la terre pendant trop long-tems, les regards portés de deffus une hauteur confidérable fur un précipice effrayant, fur une multitude innombrable de perfonnes mues en divers fens, & fur-tout en rond, fur un fleuve rapide ou fur une mer agitée, *&c.* Il n'eft perfonne qui ne foit, à ces afpects, faifi du *vertige*, & qui ne coure le danger de tomber s'il ne fe retire promptement, ou s'il ne ferme les yeux à l'inftant.

Telles font les diverfes caufes apparentes que l'obfervation nous apprend produire, déterminer & exciter ordinairement le *vertige*. Soumifes au témoignage des fens, elles font certainement connues ; mais leur maniere d'agir, cachée dans l'intérieur de la machine, eft un myftere pour nous. Réduits, pour le percer, à la foible & incertaine lueur du raifonnement plus propre à nous égarer qu'à nous conduire, nous n'avons que l'alternative de garder le filence, ou de courir le rifque trop certain de débiter inutilement des erreurs & des abfurdités. Tel eft le fort

des auteurs qui ont voulu hasarder des explications ; toujours différens les uns des autres, se combattant, & se vainquant mutuellement, ils n'ont fait que prouver la difficulté de l'entreprise, & marquer par leur naufrage les écueils multipliés, sans même les épuiser. Après toutes leurs dissertations frivoles, il n'en a pas moins été obscur comment agissent les causes éloignées du *vertige*, quel est leur méchanisme, quel effet il en résulte, de quelle nature est le dérangement intérieur qui doit être la cause prochaine du *vertige*, où est son siege, s'il est dans les humeurs des yeux, dans les membranes, dans les vaisseaux, dans les nerfs, ou dans le cerveau. Je n'entreprends point de répondre à ces questions, d'essayer de dissiper cette obscurité ; je laisse ces recherches frivoles à ceux qui sont plus oisifs & plus curieux d'inutilité ; je remarquerai seulement que le *vertige* étant une dépravation dans l'exercice de la vision, il faut nécessairement que les nerfs qui servent à cette fonction soient affectés par des causes intérieures de la même façon qu'ils le seroient par le mouvement circulaire des objets extérieurs, & que cette affection doit avoir différentes causes dans le *vertige* idiopathique, dans le *vertige* sympathique, & dans le *vertige* momentané ; que dans le premier, le dérangement est sûrement dans le cerveau, & dans le dernier il n'est que dans la rétine.

Les observations cadavériques confirment ce que nous venons de dire au sujet du *vertige* idiopathique, & découvrent quelques causes cachées dans la cavité du crâne. Bauhin & Plater rapportent qu'un homme, après avoir eu pendant plusieurs années un *vertige* presque continuel, & si fort qu'il le retenoit toujours au lit, tomba dans une affection soporeuse qui, s'augmentant peu à peu, devint le sommeil de la mort. A l'ouverture de la tête, on trouva tous les ventricules & les anfractuosités du cerveau remplis d'une grande quantité d'eau, les arteres presqu'entiérement endurcies & obstruées. Scultetus fait mention d'un homme qui, ayant reçu un coup sur le devant de la tête, qui avoit laissé une contusion peu considérable que quelques remedes dissiperent, fut pendant plus d'un an tourmenté de *vertige*, & malgré tous les remedes, mourut, après ce tems, apoplectique. En examinant le cerveau, il vit une espece de follicule de la grosseur d'un œuf de poule, rempli d'eau & de petits vers, qui étoit placé sur le troisieme ventricule qu'il comprimoit. Il observa la même cause de *vertige* & de mort dans deux brebis. J. Scultet, *Chirurg. armamentor.* observ. 10 & 11. La même observation s'est présentée plusieurs fois sur ces animaux fort sujets au *vertige*, & une seule fois sur l'homme à Rolfinkius, *Dissert. anat.* lib. I, cap. 13. Wepfer dit aussi avoir trouvé dans une genisse attaquée de *vertige*, une vessie plus grosse qu'un œuf de poule, qui occupoit le ventricule gauche, & l'avoit extrêmement distendu. Le même auteur rapporte que dans un quartier de la Suisse, les bœufs sont très-sujets à cette maladie, & pour les en délivrer, les bouviers leur donnent un coup de marteau sur la tête entre les cornes ; & si par le son que rend le crâne, ils croient s'appercevoir que cette partie est vuide, ils y font un trou avec une espece de trépan & y introduisent une plume ; si en suçant ils tirent de l'eau de ces vésicules, l'opération sera heureuse ; si au contraire les vésicules trop profondes ne laissent pas venir de l'eau par la succion, ils jugent que la santé ne peut revenir, & en conséquence ils font assommer le bœuf par le boucher qu'ils ont toujours présent à cette opération. On rencontre souvent, selon le même auteur, dans les chevaux, les bœufs attaqués de *vertige*, des hydatides plus ou moins étendues. Wepfer, *De apoplex.* page 69. Bartholin observa dans un bœuf toute la substance du cerveau noire comme de l'encre & dans une entiere dissolution. Ce vice étoit porté à un plus haut degré dans la partie gauche, côté vers lequel le bœuf fléchissoit plus communément la tête. *Act. medic.* ann. 1671, obs. 33.

Tous ces dérangemens sensibles, observés dans le cerveau, ne nous instruisent pas de la nature du vice particulier, qui, dérobé à nos sens, excite plus prochainement le *vertige* ; mais ils nous font connoître qu'il y a réellement des *vertiges* idiopatiques, & que par conséquent, ceux qui ont prétendu qu'ils dépendoient tous

de l'affection de l'estomac, se sont trompés en généralisant trop leurs prétentions; nous pouvons encore juger de ces observations, que le *vertige* n'est pas une maladie aussi légere & aussi peu dangereuse qu'on le croit communément & que l'assure Willis. *Vertigo*, dit-il inconsidérément, *in se satis est tutus morbus. De morb. ad anim. corpor.* Lorsqu'il a son siege dans le cerveau, outre qu'il est extrêmement difficile à guérir, il risque aussi d'occasionner la mort, & il dégénere souvent en affection soporeuse, dont il est un des signes avant-coureurs les plus assurés: « Attendez-vous, » dit Hippocrate, à voir survenir l'apo» plexie, l'épilepsie, ou la léthargie, à ceux » qui sont attaqués de *vertige*, & qui en » même tems ont des douleurs de tête, » tintement d'oreille sans fievre, la voix » lente & embarrassée, & les mains en» gourdies. *Coac. prænot.* cap. IV, n. 2. » Les *vertiges* occasionnés par des hémor» rhoïdes peu apparentes, ajoute dans un » autre endroit cet excellent observateur, » annoncent une paralysie légere & lon» gue à se former; la saignée peut la dis» siper: cependant ces accidens sont tou» jours très-fâcheux. *Coac. prænot.* c. XII, » n. 21. Les fievres *vertigineuses*, dit le » même auteur, sont toujours de très-mau» vais caractere, soit qu'elles soient ac» compagnées de la passion iliaque, soit » aussi qu'elles n'aient pas à leur suite ce » symptome dangereux. » *Ibid.* cap. III, n. 1. Le *vertige* dégénere souvent en mal de tête opiniâtre, & réciproquement il lui succede quelquefois lorsque le *vertige* est récent; quoiqu'il soit idiopathique, on peut en espérer la guérison, sur-tout s'il doit sa naissance à quelque cause évidente qu'on puisse aisément combattre; la nature le dissipe quelquefois elle-même, suivant l'observation d'Hippocrate, en excitant une hémorragie du nez. *Vertigines ab initio sanguinis e naribus fluxio solvit. Coac. prænot.* cap. XIII, n. 16. Le *vertige* sympathique est beaucoup moins grave & moins dangereux que l'autre, les dérangemens d'estomac sont bien plus faciles à guérir que ceux de la tête; lorsqu'il se rencontre avec un défaut d'appétit, l'amertume de la bouche & la cardialgie, il est une indication pressante de l'émétique. *Hippocrate Aphor.* 18, lib. IV. Enfin le *vertige* momentané ne peut pas passer pour maladie, il n'a d'autre danger que d'occasionner une chûte qui peut être funeste, danger qui lui est commun avec toutes les autres especes. Le *vertige* ténébreux paroît indiquer que la maladie est plus forte & plus enracinée.

La même obscurité qui enveloppe l'aitiologie de cette maladie, se trouve répandue sur le traitement qui lui convient; en conséquence, chacun a imaginé des méthodes curatives conformes à ses idées théoriques, & comme il arrive dans les choses où l'on n'entend rien, le charlatanisme a gagné, & chaque auteur est devenu proclamateur de quelque spécifique qu'il a donné, comme très-approprié dans tous les cas. Mayerne faisoit un secret du *calamus aromaticus*, infusé dans du vin blanc ou de la bierre; un médecin Allemand débitoit des pillules qui paroissoient, au goût, contenir du sucre de saturne & de la térébenthine. Théod. de Mayerne, *Prax. med.* lib. I.

Hartmann vantoit l'efficacité du cinabre naturel, auquel d'autres préféroient le cinabre d'antimoine; la poudre de paon a été célébrée par Craton Borellus, Schroder & Willis, qui lui attribuoit le succès d'une poudre composée avec la racine & les fleurs de pivoine mâle, dans laquelle il la faisoit entrer, & qu'il délayoit dans du caffé, ou dans un verre de décoction de sauge ou de romarin. Il y en a qui ont regardé & vendu comme un remede assuré & prompt, le cerveau de moineaux, d'autres l'essence de cicogne. Un danseur de corde, dont parle Joannes Michaël, débitoit aux malades crédules de la poudre d'écureuil, comme un remede merveilleux. Quelques-uns ont proposé comme très-efficace l'huile de buis, recommandant d'en frotter les pouls (les carpes), les tempes, le palais, le col & la plante des pieds. Ces applications extérieures ont été variées à l'infini, & il n'y a pas jusqu'à la poudre de vers à soie qu'on n'ait conseillé de répandre sur le sommet de la tête. Enfin, l'on n'a pas oublié les amuletes, application bien digne de ceux qui

l'ordonnent & de ceux qui ont la bêtise de s'en servir.

Sans m'arrêter à faire la critique de tous ces arcanes prétendus spécifiques, & à prouver que la plupart sont des remedes indifférens, inefficaces, *fatua*, uniquement propres à duper le vulgaire sottement crédule, ou même quelquefois dangereux, & que les autres, pour avoir réussi dans certains cas, ne doivent pas être regardés comme des remedes généraux; je remarquerai qu'on doit varier le traitement des *vertiges* suivant ses différentes especes; les causes qui l'ont produit, le tempérament & la constitution propre du malade. En conséquence dans le *vertige* idiopathique, il est quelquefois à propos de faire saigner le malade, sur-tout lorsqu'il est sanguin, & qu'on craint une attaque d'apoplexie; il faut le purger souvent, le dévoiement est la crise la plus avantageuse dans les maladies de la tête, l'art doit ici suppléer au défaut de la nature; s'il y a eu quelque excrétion supprimée, il ne faut attendre la guérison que de son rétablissement; si le *vertige* est un effet d'épuisement survenu à des débauches, à des hémorragies, superpurgations, &c. les secours moraux & diététiques, les remedes légérement cordiaux, restaurans, toniques, sont les plus appropriés. Lorsqu'il est occasionné par trop d'application, de travail, &c. le principal remede consiste à retrancher une grande partie de l'étude, & à dissiper beaucoup le malade, &c. Du reste, dans toutes ces especes de *vertige*, on peut insister sur tous les remedes céphaliques, aromatiques, sur les décoctions, les poudres, les conserves, les extraits de romarin, de menthe, de *calamus aromaticus*, de coriandre, de pivoine, de fleurs de tilleul, de sauge, &c. On peut aussi avoir recours, si ces remedes sont insuffisans, aux véficatoires, au seton, au cautere que Mayerne conseille d'appliquer sur l'os pariétal. Dans le *vertige* sympathique, dépendant de l'affection de l'estomac, il faut, suivant le précepte d'Hippocrate, avoir recours à l'émétique, le réitérer, de même que les purgatifs cathartiques, faire souvent couler la bile par des pillules cholagogues, & fortifier enfin ce viscere par les stomachiques, amers, aloétiques, &c. De son côté, le malade doit par un régime convenable se procurer de bonnes digestions, & soigneusement éviter toute sorte d'excès. (*m*)

VERTIGO. (*Manege.*) Les maréchaux appellent ainsi des tournoiemens de tête qui arrivent à un cheval, & qui dégénerent en *folie.*

Cela vient souvent de ce qu'on met un cheval trop tôt au pâturage, avant qu'il soit refroidi; pour lors, comme il porte sa tête bien basse pour manger, les mauvaises humeurs s'y engendrent, & attaquant le cerveau, font la cause prochaine de cette maladie. Elle vient aussi quelquefois de ce que le cheval a trop travaillé dans la chaleur, ce qui lui enflamme le sang, &c. & quelquefois des mauvaises odeurs qui sont dans l'écurie; pour avoir trop mangé, &c.

Les symptomes de cette maladie sont l'obscurcissement de la vue, des étourdissemens, le larmoiement des yeux, &c. A la longue, la douleur qu'il ressent l'oblige à frapper de la tête contre la muraille, à la fourrer dans la litiere, à se lever & se coucher brusquement, &c.

Il y a différentes manieres de guérir cette maladie, mais toutes commencent par la saignée.

VERTU. (*Ord. encyclop. Mor. Polit.*) Il est plus sûr de connoître la *vertu* par sentiment, que de s'égarer en raisonnemens sur sa nature. S'il existoit un infortuné sur la terre, qu'elle n'eût jamais attendri, qui n'eût point éprouvé le doux plaisir de bien faire, tous nos discours à cet égard seroient aussi absurdes & inutiles que si l'on détailloit à un aveugle les beautés d'un tableau, ou les charmes d'une perspective. Le sentiment ne se connoît que par le sentiment; voulez-vous savoir ce que c'est que l'humanité? fermez vos livres & voyez les malheureux. Lecteur, qui que tu sois, si tu as jamais goûté les attraits de la *vertu*, rentre un instant dans toi-même, sa définition est dans ton cœur.

Nous nous contenterons d'exposer ici quelques réflexions détachées, dans l'ordre où elles s'offriront à notre esprit, moins pour approfondir un sujet si intéressant,

reſſant, que pour en donner une légere idée.

Le mot de *vertu* eſt un mot abſtrait, qui n'offre pas d'abord à ceux qui l'entendent, une idée également préciſe & déterminée ; il déſigne en général tous les devoirs de l'homme, tout ce qui eſt du reſſort de la morale. Un ſens ſi vague laiſſe beaucoup d'arbitraire dans les jugemens ; auſſi la plupart enviſagent-ils la *vertu* moins en elle-même, que par les préjugés & les ſentimens qui les affectent ; ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que les idées qu'on s'en forme dépendent beaucoup des progrès qu'on y a faits. Il eſt vrai qu'en général les hommes s'accorderoient aſſez ſur ce qui mérite le nom de *vice* ou de *vertu*, ſi les bornes qui les ſéparent étoient toujours bien diſtinctes ; mais le contraire arrive ſouvent : de là ces noms de *fauſſes vertus*, de *vertus outrées*, *brillantes* ou *ſolides*. L'un croit que la *vertu* exige tel ſacrifice, l'autre ne le croit pas : Brutus, conſul & pere, a-t-il dû condamner ſes enfans rebelles à la patrie. La queſtion n'eſt pas encore unanimement décidée ; les devoirs de l'homme en ſociété ſont quelquefois aſſez compliqués & entre-mêlés les uns dans les autres, pour ne pas s'offrir auſſi-tôt dans leur vrai jour ; les *vertus* même s'arrêtent, ſe croiſent, ſe modifient ; il faut ſaiſir ce juſte milieu, en-deçà ou en-delà duquel elles ceſſent d'être, ou perdent plus ou moins de leur prix. Là doit s'arrêter votre bienfaiſance, où la juſtice ſera bleſſée ; quelquefois la clémence eſt *vertu*, d'autres fois elle eſt dangereuſe : d'où l'on voit la néceſſité des principes ſimples & généraux, qui nous guident & nous éclairent ; ſur-tout il faut juger des actions par les motifs, ſi l'on veut les apprécier avec juſteſſe ; plus l'intention eſt pure, plus la *vertu* eſt réelle. Eclairez donc votre eſprit, écoutez votre raiſon, livrez-vous à votre conſcience, à cet inſtinct moral ſi ſûr & ſi fidele, & vous diſtinguerez bientôt la *vertu*, car elle n'eſt qu'une grande idée, ou plutôt qu'un grand ſentiment. Nos illuſions à cet égard ſont rarement involontaires, & l'ignorance de nos devoirs eſt le dernier des prétextes que nous puiſſions alléguer. Le cœur humain, je l'avoue, eſt en proie à tant de paſſions, notre eſprit eſt ſi inconſéquent, ſi mobile, que les notions les plus claires ſemblent quelquefois s'obſcurcir ; mais il ne faut qu'un moment de calme pour les faire briller dans tout leur éclat. Quand les paſſions ont ceſſé de mugir, la conſcience nous fait bien parler d'un ton à ne pas s'y méprendre ; le vulgaire à cet égard eſt ſouvent plus avancé que les philoſophes, l'inſtinct moral eſt chez lui plus pur, moins altéré. On s'en impoſe ſur ſes devoirs à force d'y réfléchir, l'eſprit de ſyſtême s'oppoſe à celui de vérité, & la raiſon ſe trouve accablée ſous la multitude des raiſonnemens. « Les mœurs & les propos des payſans, dit » Montaigne, je les trouve communément » plus ordonnés ſelon la preſcription de » la vraie philoſophie, que ne ſont ceux » des philoſophes. »

On n'ignore pas que le mot de *vertu* répondoit dans ſon origine, à celui de *force* & de *courage* ; en effet il ne convient qu'à des êtres qui, foibles par leur nature, ſe rendent forts par leur volonté. Se vaincre ſoi-même, aſſervir ſes penchans à ſa raiſon, voilà l'exercice continuel de la *vertu*. Nous diſons que Dieu eſt bon, & non pas vertueux, parce que la bonté eſt eſſentielle à ſa nature, & qu'il eſt néceſſairement & ſans effort ſouverainement parfait. Au reſte, il eſt inutile d'avertir que l'honnête homme & l'homme vertueux ſont deux êtres fort différens ; le premier ſe trouve ſans peine, celui-ci eſt un peu plus rare ; mais enfin qu'eſt-ce que la *vertu* ? En deux mots, c'eſt *l'obſervation conſtante des loix qui nous ſont impoſées, ſous quelque rapport que l'homme ſe conſidere.* Ainſi le mot générique de *vertu* comprend ſous lui pluſieurs eſpeces, dans le détail deſquelles il n'eſt pas de notre objet d'entrer. *Voyez* les différens articles qui s'y rapportent, & en particulier DROIT NATUREL. MORALE. DEVOIRS. Obſervons ſeulement que, quelque nombreuſe qui puiſſe être la claſſe de ces devoirs, ils découlent tous cependant du principe que nous venons d'établir. La vertu eſt une, ſimple & inaltérable dans ſon eſſence ; elle eſt la même dans tous les tems, tous les climats, tous les gouvernemens ; c'eſt la loi du Créateur, qui donnée à tous les hommes, leur tient par-tout le

même langage. Ne cherchez donc pas dans les loix positives, ni dans les établissemens humains, ce qui constitue la *vertu.* Ces loix naissent, s'alterent, & se succedent comme ceux qui les ont faites; mais la *vertu* ne connoît point ces variations, elle est immuable comme son auteur. En vain nous oppose-t-on quelques peuples obscurs, dont les coutumes barbares & insensées semblent témoigner contre nous; en vain le sceptique Montaigne ramasse-t-il de toutes parts des exemples, des opinions étranges, pour insinuer que la conscience & la *vertu* semblent n'être que des préjugés qui varient selon les nations; sans le réfuter en détail, nous dirons seulement que ces usages qu'il nous allegue, ont pu être bons dans leur origine, & s'être corrompus dans la suite. Que d'institutions nous paroissent absurdes, parce que nous en ignorons les motifs! Ce n'est pas sur des exposés souvent infideles, que des observateurs philosophes doivent fonder leur jugement. Le vol autorisé par les loix, avoit à Lacédémone son but & son utilité, & l'on en concluroit mal qu'il fut un crime chez les Spartiates, ou qu'il ne l'est pas ailleurs. Quoi qu'il en soit, il est certain que par-tout l'homme désintéressé veut essentiellement le bien; il peut s'égarer dans la voie qu'il choisit: mais sa raison est au moins infaillible, en ce qu'il n'adopte jamais le mal comme mal, le vice comme vice, mais l'un & l'autre souvent comme revêtus des apparences du bien & de la vertu. Ces sauvages, par exemple, qui tuent leurs malades, qui tranchent les jours de leurs peres lorsqu'ils sont infirmes & languissans, ne le font que par un principe d'humanité mal entendu; la pitié est dans leur intention, & la cruauté dans leurs moyens. Quelle que soit la corruption de l'homme, il n'en est point d'assez affreux pour se dire intrépidement à lui-même: « je m'abandonne » au crime, à l'inhumanité, comme à la » perfection de ma nature; il est beau » d'aimer le vice & de haïr la *vertu*, il » est plus noble d'être ingrat que recon- » noissant. » Non, le vice en lui-même est odieux à tous les hommes; il en coûte encore au méchant le plus résolu, pour consommer ses attentats, & s'il pouvoit obtenir les mêmes succès sans crime, ne doutons pas qu'il hésitât un instant. Je ne prétends point justifier les illusions, les fausses idées que les hommes se font sur la *vertu*; mais je dis que, malgré ces écarts, & des apparentes contradictions, il est des principes communs qui les réunissent tous. Que la *vertu* soit aimable & digne de récompense, que le vice soit odieux & digne de punition, c'est une vérité de sentiment à laquelle tout homme est nécessité de souscrire. On a beau nous opposer des philosophes, des peuples entiers rejetant presque tous les principes moraux: que prouveroit-on par-là, que l'abus ou la négligence de la raison, à moins qu'on ne nie ces principes parce qu'ils ne sont pas innés, ou tellement empreints dans notre esprit, qu'il soit impossible de les ignorer, de les envisager sous des aspects divers? D'ailleurs ces peuples qui n'ont eu aucune idée de la *vertu*, sont aussi obscurs que peu nombreux, de l'aveu d'un auteur fort impartial (Bayle). Les regles des mœurs se sont toujours conservées par-tout où l'on a fait usage de la raison: « Y a-t-il quelque » nation, disoit le plus éloquent des phi- » losophes, où l'on n'aime pas la douceur, » la bonté, la reconnoissance, où l'on ne » voie pas avec indignation les orgueil- » leux, les malfaiteurs, les hommes in- » grats ou inhumains? » Empruntons encore un instant les expressions d'un auteur moderne, qu'il n'est pas besoin de nommer: « Jetez les yeux sur toutes les nations du » monde, parcourez toutes les histoires: » parmi tant de cultes inhumains & bisar- » res, parmi cette prodigieuse diversité » de mœurs, de caracteres, vous trouve- » rez par-tout les mêmes idées de justice » & d'honnêteté, par-tout les mêmes no- » tions du bien & du mal. Le paganisme » enfanta des dieux abominables, qu'on » eût punis ici-bas comme des scélérats, » & qui n'offroient pour tableau du bon- » heur suprême, que des forfaits à com- » mettre, & des passions à contenter; » mais le vice armé d'une autorité sacrée, » descendoit en vain du séjour éternel, » l'instinct moral le repoussoit du cœur des » humains. En célébrant les débauches de » Jupiter, on admiroit la continence de

» Xénocrate ; la chaſte Lucrece adoroit » l'impudique Vénus ; l'intrépide Romain » ſacrifioit à la Peur, il invoquoit le dieu » qui mutila ſon pere, & mouroit ſans » murmure de la main du ſien ; les plus » mépriſables divinités furent ſervies par » les plus grands hommes ; la ſainte voix » de la nature, plus forte que celle des » dieux, ſe faiſoit reſpecter ſur la terre, » & ſembloit reléguer dans les cieux le » crime avec les coupables. »

Cependant, ſi la *vertu* étoit ſi facile à connoître, d'où viennent, dit-on, ces difficultés en certains points de morale? Que de travaux pour fixer les limites qui ſéparent le juſte & l'injuſte, le vice & la *vertu !* Conſidérez la forme de cette juſtice qui nous gouverne, c'eſt un vrai témoignage de notre foibleſſe, tant il y a de contradictions & d'erreurs. 1°. L'intérêt, les préjugés, les paſſions, jettent ſouvent d'épais nuages ſur les vérités les plus claires ; mais voyez l'homme le plus injuſte, lorſqu'il s'agit de ſon intérêt, avec quelle équité, quelle juſteſſe il décide, s'il s'agit d'une affaire étrangere ! Tranſportons-nous donc dans le vrai point de vue, pour diſcerner les objets ; recueillons-nous avec nous-mêmes, ne confondons point l'œuvre de l'homme avec celle du Créateur, & nous verrons bientôt les nuages ſe diſſiper, & la lumiere éclater du ſein des ténebres. 2°. Toutes les ſubtilités des caſuiſtes, leurs vaines diſtinctions, leurs fauſſes maximes, ne portent pas plus d'atteinte à la ſimplicité de la *vertu*, que tous les excès de l'idolatrie à la ſimplicité de l'Être éternel. 3°. Les difficultés qui ſe préſentent dans la morale ou le droit naturel, ne regardent pas les principes généraux, ni même leurs conſéquences prochaines, mais ſeulement certaines conſéquences éloignées, & peu intéreſſantes en comparaiſon des autres ; des circonſtances particulieres, la nature des gouvernemens, l'obſcurité, les contradictions des loix poſitives, rendent ſouvent compliquées des queſtions claires en elles-mêmes ; ce qui démontre ſeulement que la foibleſſe des hommes eſt toujours empreinte dans leurs ouvrages. Enfin la difficulté de réſoudre quelques queſtions de morale, ſuffira-t-elle pour ébranler la certitude des principes & des conſéquences les plus immédiates ? C'eſt mal raiſonner contre des maximes évidentes, & ſur-tout contre le ſentiment, que d'entaſſer à grands frais des objections & des difficultés ; l'impuiſſance même de les réſoudre ne prouveroit au fond que les bornes de notre intelligence. Que de faits démontrés en phyſique, contre leſquels on forme des difficultés inſolubles !

On nous fait une objection plus grave ; c'eſt, diſent-ils, uniquement parce que la *vertu* eſt avantageuſe, qu'elle eſt ſi univerſellement admirée : eh ! cela ſeul ne prouveroit-il pas que nous ſommes formés pour elle ? Puiſque l'Auteur de notre être qui veut ſans doute nous rendre heureux, a mis entre le bonheur & la *vertu* une liaiſon ſi évidente & ſi intime, n'eſt-ce pas la plus forte preuve que celle-ci eſt dans la nature, qu'elle entre eſſentiellement dans notre conſtitution ? Mais quels que ſoient les avantages qui l'accompagnent, ce n'eſt pas cependant la ſeule cauſe de l'admiration qu'on a pour elle. Peut-on croire en effet, que tant de peuples dans tous les tems & dans tous les lieux, ſe ſoient accordés à lui rendre des hommages qu'elle mérite, par des motifs entiérement intéreſſés, enſorte qu'ils ſe ſoient crus en droit de mal faire, dès qu'ils l'ont pu ſans danger ? N'eſt-on pas plus fondé de dire qu'indépendamment d'aucun avantage immédiat, il y a dans la *vertu* je ne ſais quoi de grand, de digne de l'homme, qui ſe fait d'autant mieux ſentir, qu'on médite plus profondément ce ſujet ? Le devoir & l'utile ſont deux idées très-diſtinctes pour quiconque veut réfléchir, & le ſentiment naturel ſuffit même à cet égard. Quand Thémiſtocle eut annoncé à ſes concitoyens, que le projet qu'il avoit formé leur aſſerviroit dans un inſtant la Grece entiere, on ſait l'ordre qui lui fut donné de le communiquer à Ariſtide, dont la ſageſſe & la *vertu* étoient reconnues. Celui-ci ayant déclaré au peuple, que le projet en queſtion étoit véritablement utile, mais auſſi extrêmement injuſte, à l'inſtant les Athéniens, par la bouche deſquels l'humanité s'expliquoit alors, défendirent à Thémiſtocle d'aller plus loin. Tel eſt l'empire

de la *vertu*, tout un peuple de concert rejette ſans autre examen un avantage infini, par cela ſeul qu'il ne peut l'obtenir ſans injuſtice. Qu'on ne diſe donc pas que la *vertu* n'eſt aimable, qu'autant qu'elle concourt à nos intérêts préſens, puiſqu'il n'eſt que trop vrai qu'elle eſt ſouvent dans ce monde oppoſée à notre bien, & que tandis que le vice adroit fleurit & proſpere, la ſimple *vertu* ſuccombe & gémit; & cependant en devient-elle alors moins aimable? ne ſemble-t-il pas au contraire, que c'eſt dans les revers & les haſards qu'elle eſt plus belle, plus intéreſſante? Loin de rien perdre alors de ſa gloire, jamais elle ne brille d'un plus pur éclat que dans la tempête & ſous le nuage. Oh, qui peut réſiſter à l'aſcendant de la *vertu* malheureuſe? quel cœur farouche n'eſt pas attendri par les ſoupirs d'un homme de bien? Le crime couronné fait-il tant d'impreſſion ſur nous? Oui, je t'adjure, homme ſincere, dis dans l'intégrité de ton cœur, ſi tu ne vois pas avec plus d'enthouſiaſme & de vénération, Régulus retournant à Carthage, que Sylla proſcrivant ſa patrie; Caton pleurant ſur ſes concitoyens, que Céſar triomphant dans Rome; Ariſtide priant les dieux pour les ingrats Athéniens, que le ſuperbe Coriolan inſenſible aux gémiſſemens de ſes compatriotes? Dans la vénération que Socrate mourant m'inſpire, quel intérêt puis-je prendre que l'intérêt même de la *vertu*? Quel bien me revient-il à moi, de l'héroïſme de Caton ou de la bonté de Titus? ou qu'ai-je à redouter des attentats d'un Catilina, de la barbarie d'un Néron? Cependant je déteſte les uns, tandis que j'admire les autres, que je ſens mon ame enflammée s'étendre, s'agrandir, s'élever avec eux. Lecteur, j'en appelle à toi-même, aux ſentimens que tu éprouves, lorſqu'ouvrant les faſtes de l'hiſtoire, tu vois paſſer devant toi les gens de bien & les méchans; jamais as-tu envié l'apparent bonheur des coupables, ou plutôt leur triomphe n'excita-t-il pas ton indignation? Dans les divers perſonnages que notre imagination nous fait revêtir, as-tu deſiré un inſtant d'être Tibere dans toute ſa gloire, & n'aurois-tu pas voulu mille fois expirer comme Germanicus, avec les regrets de tout l'empire, plutôt que de régner comme ſon meurtrier ſur tout l'univers? On va plus loin: (l'eſprit humain ſait-il s'arrêter?) « la *vertu* eſt, dit-on, purement arbitraire » & conventionnelle, les loix civiles ſont » la ſeule regle du juſte & de l'injuſte, » du bien & du mal; les ſouverains, les » législateurs ſont les ſeuls juges à cet » égard; avant l'établiſſement des ſocié- » tés, toute action étoit indifférente de » ſa nature. » *Rép.* On voit que ce noir ſyſtême de Hobbes & de ſes ſectateurs ne va pas à moins qu'à renverſer tous les principes moraux ſur leſquels cependant repoſe, comme ſur une baſe inébranlable, tout l'édifice de la ſociété; mais n'eſt-il pas auſſi abſurde d'avancer qu'il n'y a point de loix naturelles antérieures aux loix poſitives, que de prétendre que la vérité dépend du caprice des hommes, & non pas de l'eſſence même des êtres, qu'avant qu'on eût tracé de cercle, tous ſes rayons n'étoient pas égaux? Bien loin que la loi poſitive ait donné l'être à la *vertu*, elle n'eſt elle-même que l'application plus ou moins directe de la raiſon ou de la loi naturelle, aux diverſes circonſtances où l'homme ſe trouve dans la ſociété: les devoirs du bon citoyen exiſtoient donc avant qu'il y eût de cité, ils étoient en germe dans le cœur de l'homme, ils n'ont fait que ſe développer. La reconnoiſſance étoit une *vertu* avant qu'il y eût des bienfaiteurs, le ſentiment ſans aucune loi l'inſpira d'abord à tout homme qui reçut des graces d'un autre. Tranſportons-nous chez les ſauvages les plus près de l'état de nature & d'indépendance, que nul commerce, nulle ſociété ne lie; ſuppoſons l'un d'entr'eux qu'un autre vient arracher à une bête féroce prête à le dévorer; dira-t-on que le premier ſoit inſenſible à ce bienfait, qu'il regarde ſon libérateur avec indifférence, qu'il puiſſe l'outrager ſans remords? Qui l'oſeroit affirmer ſeroit digne d'en donner l'exemple. Il eſt prouvé que la pitié eſt naturelle à l'homme, puiſque les animaux même ſemblent en donner des ſignes; or ce ſentiment ſeul eſt la ſource de preſque toutes les *vertus* ſociales, puiſqu'il n'eſt autre choſe qu'une identification de nous-mêmes avec nos ſemblables, & que la *vertu*

consiste sur-tout à réprimer le bas intérêt & à se mettre à la place des autres.

Il est donc vrai que nous avons en nous-mêmes le principe de toute *vertu*, & que c'est d'après ce principe que les législateurs ont dû partir, s'ils ont voulu fonder un établissement durable. Quelle force en effet resteroit-il à leurs loix, si vous supposez que la conscience, le sentiment du juste & de l'injuste ne sont que de pieuses chimeres, qui n'ont d'efficace que par la volonté du souverain? Voyez que d'absurdités il faut digérer dans vos suppositions; il s'ensuivroit que les rois qui sont entr'eux en état de nature, & supérieurs aux loix civiles, ne pourroient commettre d'injustice, que les notions du juste & de l'injuste seroient dans un flux continuel comme les caprices des princes, & que l'état une fois dissous, ces notions seroient ensevelies sous ses ruines. La *vertu* n'existoit pas avant l'établissement des sociétés; mais comment auroient-elles pu se former, se maintenir, si la sainte loi de la nature n'eût présidé, comme un heureux génie, à leur institution & à leur maintien, si la justice n'eût couvert l'état naissant de son ombre? Par quel accord singulier presque toutes les loix civiles se fondent-elles sur cette justice, & tendent-elles à enchaîner les passions qui nous en écartent, si ces loix, pour atteindre leur but, n'avoient pas dû encore une fois suivre ces principes naturels, qui, quoi qu'on en dise, existoient avant elles?

« La force du souverain, dites-vous, » la constitution du gouvernement, l'en- » chaînement des intérêts, voilà qui suf- » fit pour unir les particuliers, & les faire » heureusement concourir au bien géné- » ral, *&c.* »

Pour réfuter ce sentiment, essayons en peu de mots de montrer l'insuffisance des loix pour le bonheur de la société, ou, ce qui est la même chose, de prouver que la *vertu* est également essentielle aux états & aux particuliers. On nous pardonnera cette digression; si c'en est une, elle n'est pas du moins étrangere à notre sujet. Bien loin que les loix suffisent sans les mœurs & sans la *vertu*, c'est de celles-ci au contraire qu'elles tirent toute leur force & tout leur pouvoir. Un peuple qui a des mœurs, subsisteroit plutôt sans loix, qu'un peuple sans mœurs avec les loix les plus admirables. La *vertu* supplée à tout; mais rien ne peut la suppléer: ce n'est pas l'homme qu'il faut enchaîner, c'est sa volonté, on ne fait bien que ce qu'on fait de bon cœur; on n'obéit aux loix qu'autant qu'on les aime; car l'obéissance forcée que leur rendent les mauvais citoyens, loin de suffire, selon vos principes, est le plus grand vice de l'état; quand on n'est juste qu'avec les loix, on ne l'est pas même avec elles: voulez-vous donc leur assurer un empire aussi respectable que sûr? faites-les régner sur les cœurs, ou, ce qui est la même chose, rendez les particuliers vertueux. On peut dire avec Platon, qu'un individu représente l'état, comme l'état chacun de ses membres; or il seroit absurde de dire que ce qui fait la perfection & le bonheur de l'homme fût inutile à l'état, puisque celui-ci n'est autre chose que la collection des citoyens, & qu'il est impossible qu'il y ait dans le tout un ordre & une harmonie qu'il n'y a pas dans les parties qui le composent. N'allez donc pas imaginer que les loix puissent avoir de force autrement que par la *vertu* de ceux qui leur sont soumis; elles pourront bien retrancher des coupables, prévenir quelques crimes par la terreur des supplices, remédier avec violence à quelques maux présens; elles pourront bien maintenir quelque tems la même forme & le même gouvernement; une machine montée marche encore, malgré le désordre & l'imperfection de ses ressorts; mais cette existence précaire aura plus d'éclat que de solidité; le vice intérieur percera par-tout; les loix tonneroient en vain; tout est perdu. *Quid vanæ proficiunt leges sine moribus?* Quand une fois le bien public n'est plus celui des particuliers, quand il n'y a plus de patrie & de citoyens, mais seulement des hommes rassemblés qui ne cherchent mutuellement qu'à se nuire, lorsqu'il n'y a plus d'amour pour la modération, la tempérance, la simplicité, la frugalité, en un mot, lorsqu'il n'y a plus de *vertu*, alors les loix les plus

fages font impuiffantes contre la corruption générale ; il ne leur refte qu'une force nulle & fans réaction ; elles font violées par les uns, éludées par les autres ; vous les multipliez en vain ; leur multitude ne prouve que leur impuiffance : c'eft la maffe qu'il faudroit purifier : ce font les mœurs qu'il faudroit rétablir ; elles feules font aimer & refpecter les loix, elles feules font concourir toutes les volontés particulieres au véritable bien de l'état : ce font les mœurs des citoyens qui le remontent & le vivifient, en infpirant l'amour plus que la crainte des loix. C'eft par les mœurs qu'Athenes, Rome, Lacédémone ont étonné l'univers. Ces prodiges de *vertu* que nous admirons fans les fentir, s'il eft vrai que nous les admirions encore, ces prodiges étoient l'ouvrage des mœurs. Voyez auffi, je vous prie, quel zele, quel patriotifme enflammoit les particuliers ; chaque membre de la patrie la portoit dans fon cœur ; voyez quelle vénération les fénateurs de Rome & fes fimples citoyens infpiroient à l'ambaffadeur d'Epire, avec quel empreffement les autres peuples venoient rendre hommage à la *vertu* romaine, & fe foumettre à fes loix. Ombres illuftres des Camilles & des Fabricius, j'en appelle à votre témoignage ; dites-nous par quel art heureux vous rendîtes Rome maîtreffe du monde, & floriffante pendant tant de fiecles : eft-ce feulement par la terreur des loix ou par la *vertu* de vos concitoyens ? Illuftre Cincinnatus, revole triomphant vers tes foyers ruftiques, fois l'exemple de ta patrie & l'effroi de fes ennemis ; laiffe l'or aux Samnites, & garde pour toi la *vertu*. O Rome ! tant que tes dictateurs ne demanderont pour fruit de leurs peines que des inftrumens d'agriculture, tu régneras fur tout l'univers. Je m'égare peut-être ; la tête tourne fur les hauteurs. Concluons que la *vertu* eft également effentielle en politique & en morale, que le fyftême dans lequel on fait dépendre des loix tous les fentimens du jufte & de l'injufte, eft le plus dangereux qu'on puiffe admettre, puifqu'enfin, fi vous ôtez le frein de la confcience & de la religion pour n'établir qu'un droit de force, vous fappez tous les états par leurs fondemens, vous donnez une libre entrée à tous les défordres, vous favorifez merveilleufement tous les moyens d'éluder les loix & d'être méchans, fans fe compromettre avec elles ; or un état eft bien près de fa ruine, quand les particuliers qui le compofent, ne craignent que la rigueur des loix.

Il s'offre encore à nous un problême moral à réfoudre : les athées, demande-t-on, peuvent-ils avoir de la *vertu*, ou, ce qui eft la même chofe, la *vertu* peut-elle exifter fans nul principe de religion ?

On a répondu à cette queftion par une autre : un chrétien peut-il être vicieux ? Mais nous devons quelqu'éclairciffement à ce fujet ; abrégeons.

J'obferve d'abord, que le nombre des véritables athées n'eft pas fi grand qu'on le croit. Tout l'univers, tout ce qui exifte, dépofe avec tant de force à cet égard, qu'il eft incroyable qu'on puiffe adopter un fyftême réfléchi & foutenu d'athéifme, & regarder fes principes comme évidens & démontrés. Mais en admettant cette trifte fuppofition, on demande fi des Epicures, des Lucreces, des Vanini, des Spinofa peuvent être vertueux. Je réponds qu'à parler dans une rigueur métaphyfique, des hommes pareils ne pourroient être que des méchans ; car, je vous prie, quel fondement affez folide reftera-t-il à la *vertu* d'un homme qui méconnoît & viole les premiers de fes devoirs, la dépendance de fon Créateur, fa reconnoiffance envers lui ? Comment fera-t-il docile à la voix de cette confcience, qu'il regarde comme un inftinct trompeur, comme l'ouvrage des préjugés, de l'éducation ? Si quelque paffion criminelle s'empare de fon ame, quel contrepoids lui donnerons-nous, s'il croit pouvoir la fatisfaire impunément & en fecret ? Des confidérations purement humaines le retiendront bien extérieurement dans l'ordre & la bienféance ; mais fi ce motif lui manque, & qu'un intérêt preffant le porte au mal ; en vérité, s'il eft conféquent, je ne vois pas ce qui peut l'arrêter.

Un athée pourra bien avoir certaines *vertus* relatives à fon bien-être ; il fera tempérant, par exemple, il évitera les excès qui pourroient lui nuire ; il n'of-

fenfera point les autres par la crainte des repréfailles ; il aura l'extérieur des fentimens & des *vertus* qui nous font aimer & confidérer dans la fociété ; il ne faut pour cela qu'un amour de foi-même bien entendu. Tels étoient, dit-on, Epicure & Spinofa, irréprochables dans leur conduite extérieure ; mais encore une fois, dès que la *vertu* exigera des facrifices & des facrifices fecrets, croit-on qu'il y ait peu d'athées qui fuccombaffent ? Hélas ! fi l'homme le plus religieux, le plus pénétré de l'idée importante de l'Être fuprême, le mieux convaincu d'avoir pour témoin de fes actions fon Créateur, fon Juge ; fi, dis-je, un tel homme réfifte encore fi fouvent à de tels motifs, s'il fe livre fi facilement aux paffions qui l'entraînent, voudroit-on nous perfuader qu'un athée ne fera pas moins fcrupuleux encore ? Je fais que les hommes trop accoutumés à penfer d'une maniere, & à agir d'une autre, ne doivent point être jugés fi rigoureufement fur les maximes qu'ils profeffent ; il fe peut donc qu'il y en ait dont la croyance en Dieu foit fort fufpecte, & qui cependant ne foient pas fans *vertus* ; j'accorde même que leur cœur foit fenfible à l'humanité, à la bienfaifance, qu'ils aiment le bien public, & voudroient voir les hommes heureux : que conclurons-nous de là ? C'eft que leur cœur vaut mieux que leur efprit ; c'eft que les principes naturels, plus puiffans que leurs principes menteurs, les dominent à leur infu ; la confcience, le fentiment les preffe, les fait agir en dépit d'eux, & les empêche d'aller jufqu'où les conduiroit leur ténébreux fyftême.

Cette queftion, affez fimple en elle-même, eft devenue fi délicate, fi compliquée par les fophifmes de Bayle & fes raifonnemens artificieux, qu'il faudroit, pour l'approfondir, paffer les bornes prefcrites. *Voyez* dans ce dictionnaire *l'article* ATHÉES, & l'ouvrage de Warburton fur l'union de la morale, de la religion, & de la politique, dont voici en deux mots le précis.

Bayle affirme que les athées peuvent connoître la différence du bien & du mal moral, & agir en conféquence. Il y a trois principes de *vertu*, 1°. la confcience ; 2° la différence fpécifique des actions humaines que la raifon nous fait connoître ; 3°. la volonté de Dieu. C'eft ce dernier principe qui donne aux préceptes moraux le caractere de devoir, d'obligation ftricte & pofitive ; d'où il réfulte qu'un athée ne fauroit avoir une connoiffance complete du bien & du mal moral, puifque cette connoiffance eft poftérieure à celle d'un Dieu législateur, que la confcience & le raifonnement, deux principes dont on ne croit pas l'athée incapable, ne concluent rien cependant en faveur de Bayle, parce qu'ils ne fuffifent pas pour déterminer efficacement un athée à la *vertu*, comme il importe effentiellement à la fociété. On peut connoître en effet la différence du bien & du mal moral, fans que cette connoiffance influe d'une maniere obligatoire fur nos déterminations ; car l'idée d'obligation fuppofe néceffairement un être qui oblige : or, quel fera cet être pour l'athée ?

La raifon ; mais la raifon n'eft qu'un attribut de la perfonne obligée, & l'on ne peut contracter avec foi-même. La raifon en général ; mais cette raifon générale n'eft qu'une idée abftraite & arbitraire : comment la confulter, où trouver le dépôt de fes oracles ? Elle n'a point d'exiftence réelle, & comment ce qui n'exifte pas peut-il obliger ce qui exifte ? L'idée de morale, pour être complete, renferme donc néceffairement les idées d'obligation, de loi, de législateur & de juge. Il eft évident que la connoiffance & le fentiment de la moralité des actions ne fuffiroient pas, comme il importe, fur-tout pour porter la multitude à la *vertu*. Le fentiment moral eft fouvent trop foible, trop délicat ; tant de paffions, de préjugés confpirent à l'énerver, à intercepter fes impreffions, qu'il eft facile de s'en impofer à cet égard. La raifon même ne fuffit pas encore ; car on peut bien reconnoître que la *vertu* eft le fouverain bien, fans être porté à la pratiquer ; il faut qu'on s'en faffe une application perfonnelle, qu'on l'envifage comme partie effentielle de fon bonheur ; & fur-tout, fi quelque intérêt actif & préfent nous

follicite contr'elle, on voit de quelle importance eft alors la croyance d'un Dieu législateur & juge, pour nous affermir contre les obftacles. Le defir de la gloire, de l'approbation des hommes, retiendra, dites-vous, un athée; mais n'eft-il pas auffi facile, pour ne rien dire de plus, d'acquérir cette gloire & cette approbation par une hypocrifie bien ménagée & bien foutenue, que par une *vertu* folide & conftante? Le vice ingénieux & prudent n'auroit-il pas l'avantage fur une *vertu* qui doit marcher dans un fentier étroit, dont elle ne peut s'écarter fans ceffer d'être? Un athée ainfi convaincu qu'il peut être eftimé à moins de frais, content de ménager fes démarches extérieures, fe livrera en fecret à fes penchans favoris; il fe dédommagera dans les ténebres, de la contrainte qu'il s'impofe en public, & fes vertus de théatre expireront dans la folitude.

Qu'on ne nous dife donc pas que les principes font indifférens, pourvu qu'on fe conduife bien, puifqu'il eft manifefte que les mauvais principes entraînent tôt ou tard au mal. On l'a déjà remarqué, les fauffes maximes font plus dangereufes que les mauvaifes actions, parce qu'elles corrompent la raifon même, & ne laiffent point d'efpoir de retour.

Les fyftêmes les plus odieux ne font pas toujours les plus nuifibles; on fe laiffe plus aifément féduire, lorfque le mal eft coloré par les apparences du bien; s'il fe montre tel qu'il eft, il révolte, il indigne, & fon remede eft dans fon atrocité même; les méchans feroient moins dangereux, s'ils ne jetoient fur leur difformité un voile d'hypocrifie; les mauvais principes fe répandroient moins, s'ils ne s'offroient fous l'appas trompeur d'une excellence particuliere, d'une apparente fublimité. Il faut efpérer que l'athéifme décidé n'aura pas beaucoup de profélytes; il eft plus à craindre qu'on ne s'en laiffe impofer par les brillantes, mais fauffes idées que certains philofophes nous donnent fur la *vertu*, & qui ne tendent au fond qu'à un athéifme plus raffiné, plus fpécieux. « La *vertu*, nous difent-ils, » n'eft autre chofe que l'amour de l'ordre & du beau moral, que le defir » conftant de maintenir dans le fyftême » des êtres ce concert merveilleux, cette » convenance, cette harmonie, qui en » fait toute la beauté: elle eft donc dans la » nature bien ordonnée, c'eft le vice qui » en trouble les rapports, & cela feul » doit décider notre choix; car fachez, » ajoutent-ils, que tout motif d'intérêt, » quel qu'il foit, dégrade & avilit la » *vertu;* il faut l'aimer, l'adorer généreufement & fans efpoir; des amans » purs, défintéreffés, font les feuls qu'elle » avoue; tous les autres font indignes » d'elle. »

Projicit ampullas & fefquipedalia verba.

Tout cela eft & n'eft pas. Nous avons déjà dit après mille autres, que la *vertu* par elle-même étoit digne de l'admiration & de l'amour de tout être qui penfe, mais il faut nous expliquer; nous n'avons point voulu la fruftrer des récompenfes qu'elle mérite, ni enlever aux hommes les autres motifs d'attachement pour elle; craignons de donner dans les pieges d'une philofophie menfongere, d'abonder en notre fens, d'être plus fages qu'il ne faut. Ces maximes qu'on nous étale avec pompe font d'autant plus dangereufes, qu'elles furprennent plus fubtilement l'amour-propre: on s'applaudit en effet de n'aimer la *vertu* que pour elle; on rougiroit d'avoir dans fes actions des motifs d'efpoir ou de crainte; faire le bien dans ces principes, avoir Dieu remunérateur préfent à fon efprit, lorfqu'on exerce la bienfaifance & l'humanité, on trouve là je ne fais quoi d'intéreffé, de peu délicat: c'eft ainfi qu'on embraffe le fantôme abftrait qu'on fe forge, c'eft ainfi qu'on fe dénature à force de fe divinifer.

Je fuppofe d'abord, gratuitement peut-être, que des philofophes diftingués, un Socrate, un Platon, par exemple, puiffent par des méditations profondes s'élever à ces grands principes, & fur-tout y conformer leur vie, qu'ils ne foient animés que par le defir pur de s'ordonner le mieux poffible, relativement à tous les êtres, & de confpirer pour leur part à cette harmonie morale dont ils font enchantés;

chantés ; j'applaudirai, si l'on veut, à ces nobles écarts, à ces généreux délires, & je ne désavouerai point le disciple de Socrate, lorsqu'il s'écrie que la *vertu* visible & personnifiée exciteroit chez les hommes des transports d'amour & d'admiration ; mais tous les hommes ne sont pas des Socrates & des Platons, & cependant il importe de les rendre tous vertueux : or ce n'est pas sur des idées abstraites & métaphysiques qu'ils se gouvernent, tous ces beaux systêmes sont inconnus & inaccessibles à la plupart ; & s'il n'y avoit de gens de bien que ceux qu'ils ont produits, il y auroit assurément encore moins de *vertu* sur la terre. Il ne faut pas avoir fait une étude profonde du cœur humain, pour savoir que l'espoir & la crainte sont les plus puissans de ses mobiles, les plus actifs, les plus universels de ses sentimens, ceux dans lesquels se résolvent tous les autres, l'amour de soi-même, ou le desir du bonheur. L'aversion pour la peine est donc aussi essentielle à tout être raisonnable, que l'étendue l'est à la matiere ; car, je vous prie, quel autre motif le feroit agir ? Par quel ressort seroit-il remué ? Comment s'intéresseroit pour les autres celui qui ne s'intéresseroit pas pour lui-même ?

Mais s'il est vrai que l'intérêt, pris dans un bon sens, doit être le principe de nos déterminations, l'idée d'un Dieu rémunérateur est donc absolument nécessaire pour donner une base à la *vertu*, & engager les hommes à la pratiquer. Retrancher cette idée, c'est se jeter, comme nous l'avons dit, dans une sorte d'athéisme qui, pour être moins direct, n'en est pas moins dangereux. Affirmer que Dieu, le plus juste & le plus saint de tous les êtres, est indifférent sur la conduite & sur le sort de ses créatures ; qu'il voit d'un œil égal le juste & le méchant : qu'est-ce autre chose que l'anéantir, au moins par rapport à nous ; que rompre toutes nos relations avec lui ? C'est admettre le dieu d'Epicure, c'est n'en pas admettre du tout.

Si la *vertu* & le bonheur étoient toujours inséparables ici-bas, on auroit un prétexte plus spécieux pour nier la nécessité d'une autre économie, & d'une compensation ultérieure ; & le systeme que nous combattons, offriroit moins d'absurdités ; mais le contraire n'est que trop prouvé. Combien de fois la *vertu* gémit dans l'opprobre & la souffrance ! que de combats à livrer ! que de sacrifices à faire ! que d'épreuves à soutenir ! tandis que le vice adroit obtient les prix qui lui sont dus, en se frayant un chemin plus large, en recherchant avant tout son avantage présent & particulier. La conscience, dira-t-on, le bon témoignage de soi. Ne grossissons point les objets : si dans des circonstances égales, le juste est moins heureux, ou plus à plaindre que le méchant, la conscience fait pencher alors la balance en sa faveur ; s'il est en proie à l'affliction, elle en tempere bien les amertumes. Mais enfin elle ne le rend point insensible, elle n'empêche point qu'il ne soit en effet malheureux ; elle ne suffit donc point pour le dédommager, il a droit de prétendre à quelque chose de plus, la *vertu* n'est point quitte envers lui ; on lutteroit en vain contre le sentiment, la douleur est toujours un mal, la coupe de l'ignominie est toujours amere ; & les dogmes pompeux du Portique, renouvellés en partie par quelques modernes, ne sont au fond que d'éclatantes absurdités. Cet homme est tyrannisé par une passion violente, son bonheur actuel en dépend ; vainement la raison combat, sa foible voix est étouffée par les éclats de la passion. Dans les principes que vous admettez, par quel frein plus puissant pouvez-vous la réprimer ? Ce malheureux tenté de sortir de sa misere par des moyens coupables, mais sûrs, séduit, entraîné par des tentations délicates, sera-t-il bien retenu par la crainte de troubler je ne sais quel concert général, dont il n'a pas même l'idée ? Que d'occasions dans la société de faire son bonheur aux dépens des autres, de sacrifier des devoirs à ses penchans, sans s'exposer à aucun danger, sans perdre même l'estime & la bienveillance de ses semblables, intéressés à cette indulgence par des raisons faciles à voir ! Dites-nous donc, philosophes, comment soutiendrez-vous l'homme dans les pas les plus glissans ? Hélas ! avons-nous trop de motifs pour

être vertueux, que vous vouliez nous enlever les plus puiſſans & les plus doux? Voyez d'ailleurs quelle eſt votre inconſéquence : vous prétendez nous rendre inſenſibles à nos propres avantages, vous exigez que nous ſuivions la *vertu* ſans nul retour ſur nous-mêmes, ſans nul eſpoir de récompenſe, & après nous avoir ainſi dépouillés de tout ſentiment perſonnel, vous voulez nous intéreſſer dans nos actions au maintien d'un certain ordre moral, d'une harmonie univerſelle qui nous eſt aſſurément plus étrangere que nous-mêmes? Car enfin les grands mots n'offrent pas toujours des idées juſtes & préciſes. Si la *vertu* eſt aimable, c'eſt ſans doute parce qu'elle conſpire à notre bonheur, à notre perfection qui en eſt inſéparable; ſans cela, je ne conçois pas ce qui nous porteroit à l'aimer, à la cultiver. Que m'importe à moi cet ordre ſtérile? que m'importe la *vertu* même, ſi l'un & l'autre ne font jamais rien à ma félicité? L'amour de l'ordre au fond, n'eſt qu'un mot vuide de ſens, s'il ne s'explique dans nos principes; la *vertu* n'eſt qu'un vain nom, ſi tôt ou tard elle ne fait pas complétement notre bonheur : telle eſt la ſanction des loix morales, elles ne ſont rien ſans cela. Pourquoi dites-vous que les méchans, les Nérons, les Caligula, ſont les deſtructeurs de l'ordre? Ils le ſuivent à leur maniere. Si cette vie eſt le terme de nos eſpérances, toute la différence qu'il y a entre le juſte & le méchant, c'eſt que le dernier, comme on l'a dit, ordonne le tout par rapport à lui; tandis que l'autre s'ordonne relativement au tout. Mais quel mérite y a-t-il de n'aimer la *vertu* que pour le bien qu'on en eſpere? Le mérite aſſez rare de reconnoître ſes vrais intérêts, de ſacrifier ſans regret tous les penchans qui leur ſeroi[ent] contraires, de remplir la carriere que [le] Créateur nous a preſcrite, d'immoler, s'il le faut, ſa vie à ſes devoirs. N'eſt-ce donc rien que de réaliſer le juſte imaginaire que Platon nous offre pour modele, & dont il montre la *vertu* couronnée dans une autre vie? Faut-il donc, pour être vertueux, exiger comme vous un ſacrifice auſſi contradictoire que le ſeroit celui de tous nos avantages préſens, de notre vie même, ſi nous n'étions enflammés par nul eſpoir de récompenſe? Auſſi les hommes de tous les tems & de tous les lieux ſe ſont-ils accordés à cet égard; au milieu même des ténebres de l'idolatrie, nous voyons briller cette vérité que la raiſon plus que la politique a fait admette. *Sois juſte, & tu ſeras heureux : ne te preſſe point d'accuſer la* vertu, *de calomnier ton Auteur; tes travaux que tu croyois perdus, vont recevoir leur récompenſe; tu crois mourir, & tu vas renaître : la* vertu *ne t'aura point menti.*

Diſtinguez donc avec ſoin deux ſortes d'intérêts, l'un bas & mal entendu, que la raiſon réprouve & condamne; l'autre noble & prudent, que la raiſon avoue & commande. Le premier, toujours trop actif, eſt la ſource de tous nos écarts; celui-ci ne peut être trop vif, il eſt la ſource de tout ce qu'il y a de beau, d'honnête & de glorieux. Ne craignez point de vous déshonorer, en deſirant avec excès votre bonheur; mais ſachez le voir où il eſt : c'eſt le ſommaire de la *vertu*. Non, Dieu de mon cœur, je ne croirai point m'avilir, en mettant ma confiance en toi; dans mes efforts pour te plaire, je ne rougirai point d'ambitionner cette palme d'immortelle gloire que tu daignes nous propoſer; loin de me dégrader, un ſi noble intérêt m'enflamme & m'agrandit à mes yeux; mes ſentimens, mes affections me ſemblent répondre à la ſublimité de mes eſpérances; mon enthouſiaſme pour la *vertu* n'en devient que plus véhément; je m'honore, je m'applaudis des ſacrifices que je fais pour elle, quoique certain qu'un jour elle ſaura m'en dédommager. O *vertu*, tu n'es plus un vain nom, tu dois faire eſſentiellement le bonheur de ceux qui t'aiment; tout ce qu'il y a de félicité, de perfection & de gloire eſt compris dans ta nature, en toi ſe trouve la plénitude des êtres! Qu'importe ſi ton triomphe eſt retardé ſur la terre? Le tems n'eſt pas digne de toi; l'éternité t'appartient comme à ſon auteur. C'eſt ainſi que j'embraſſe le ſyſteme le plus conſolant, le plus vrai, le plus digne du Créateur & de ſon ouvrage; c'eſt ainſi que j'oſerai m'avouer chrétien juſque dans ce ſiecle, &

la folie de l'Evangile fera plus précieuse pour moi, que toute la sagesse humaine.

Après avoir pressé cette derniere observation qui nous a paru très-importante, rentrons encore un moment dans la généralité de notre sujet. 1°. C'est souvent dans l'obscurité que brillent les plus solides *vertus*, & l'innocence habite moins sous le dais que sous le chaume; c'est dans ces réduits que vous méprisez, que des ames vulgaires exercent les devoirs les plus pénibles avec autant de simplicité que de grandeur; c'est là que vous trouverez avec étonnement les plus beaux modeles pour connoître la *vertu*: il faut descendre plutôt que monter; mais nous avons la plupart des yeux si imbécilles, que nous ne voyons l'héroïsme que sous la dorure.

2°. Nous l'avons déjà dit, la *vertu* n'est qu'un *grand sentiment* qui doit remplir toute notre ame, dominer sur nos affections, sur nos mouvemens, sur notre être. On n'est pas digne du nom de *vertueux* pour posséder telle ou telle *vertu* facile que nous devons à la nature plus qu'à la raison, & qui d'ailleurs ne gêne point nos penchans secrets. Les *vertus* sont sœurs; en rejeter une volontairement, c'est en effet les rejeter toutes, c'est prouver que notre amour pour elles est conditionnel & subordonné, que nous sommes trop lâches pour leur faire des sacrifices; on peut dire que c'est précisément la *vertu* que nous négligeons qui eût fait toute notre gloire, qui nous eût le plus honorés à nos propres yeux, qui nous eût mérité ce tire de *vertueux* dont nous sommes indignes, malgré l'exercice de toutes les autres *vertus*.

3°. Aspirez donc sans réserve à tout ce qui est honnête; que vos progrès, s'il est possible, s'étendent en tout sens; ne capitulez point avec la *vertu*; suivez la nature dans ses ouvrages, ils sont tout entiers en proportion dans leur germe, elle ne fait que les développer; vous de même n'oubliez rien pour mettre en vous l'heureux germe da la *vertu*, afin que votre existence n'en soit qu'un développement continuel.

4°. Au lieu de charger vos enfans de cette multitude de devoirs arbitraires & minucieux, de les fatiguer par vos triviales maximes, formez-les à la *vertu*: ils seront toujours assez polis, s'ils sont humains; assez nobles, s'il sont vertueux; assez riches, s'ils ont appris à modérer leurs desirs.

5°. Une *vertu* de parade, qui ne jette que des éclats passagers, qui cherche le grand jour, les acclamations, qui ne brille un instant que pour éblouir & pour s'éteindre, n'est pas celle qu'il faut admirer. La véritable *vertu* se soutient avec dignité dans la vie la plus retirée, dans les plus simples détails, comme dans les postes les plus éminens; elle ne dédaigne aucun devoir, aucune obligation, quelque légere qu'elle puisse paroître; elle remplit tout avec exactitude, rien n'est petit à ses yeux. On dit que les héros cessent de l'être pour ceux qui les environnent: s'ils étoient vraiment vertueux, ils seroient à l'abri de ce reproche.

6°. La *vertu* n'est qu'une heureuse habitude qu'il faut contracter, comme toute autre, par des actes réitérés. Le plaisir d'avoir bien fait augmente & fortifie en nous le desir de bien faire; la vue de nos bonnes actions enflamme notre courage, elles sont autant d'engagemens contractés avec nous-mêmes, avec nos semblables, & c'est ici plus que jamais que se vérifie la maxime, *il faut avancer sans cesse, si l'on ne veut rétrograder*.

7°. La *vertu* a ses hypocrites comme la religion, sachez vous en défier; sur-tout soyez sincere avec vous-même, indulgent pour les autres, & sévere pour vous. La plus belle des qualités est de connoître celles qui nous manquent; on vous estimera souvent par ce qui doit faire en secret votre honte, tandis qu'on vous reprochera ce qui fait peut-être votre gloire. Sans mépriser l'approbation des hommes, ne vous mesurez point sur elle; votre conscience est le seul juge compétent, c'est à son tribunal intérieur que vous devez être absous ou condamné.

8°. Ne troublez point dans vos *vertus* l'ordre moral qui doit y régner.

Le bien général est un point fixe dont il faut partir pour les apprécier avec justesse: on peut être bon soldat, bon prêtre

& mauvais citoyen. Telles *vertus* particulieres concentrées dans un corps, deviennent des crimes pour la patrie : les brigands, pour être justes entr'eux, en sont-ils moins des brigands ? Consultez donc avant tout la volonté générale, le plus grand bien de l'humanité : plus vous en approcherez, plus votre *vertu* sera sublime, & réciproquement, *&c.*

O vous enfin, qui aspirez à bien faire, qui osez prétendre à la *vertu*, cultivez avec empressement ces hommes respectables qui marchent devant vous dans cette brillante carriere ; c'est à l'aspect des chef-d'œuvres des Raphaël & des Michel-Ange que les jeunes peintres s'enflamment & tressaillent d'admiration ; c'est de même en contemplant les modeles que l'histoire ou la société vous présente, que vous sentirez votre cœur s'attendrir & brûler du desir de les imiter.

Terminons cet article, trop long sans doute pour ce qu'il est, mais trop court pour ce qu'il devroit être. *Voyez* VICE. *Article de M.* ROMILLY *le fils.*

A. N. VERTU. (*Morale.*) Tout ce qui est conforme à l'ordre, aux loix éternelles que le Créateur a prescrites à tous les êtres de l'univers relativement à la société, c'est le desir du bonheur des hommes ; c'est la pratique constante & affectueuse de nos devoirs ; c'est la préférence du bien public à l'intérêt personnel. Il y a une vertu indépendante de la coutume, & fondée sur cette lumiere que nous avons reçue de l'Être suprême ; c'est la véritable : celle qui n'est établie que sur l'opinion des hommes, ne mérite pas ce nom.

C'est l'amour de Dieu qui est la source des vertus chrétiennes ; c'est l'amour des hommes qui est le principe des vertus morales. On appelle aussi de ce nom les bonnes qualités de l'esprit.

La vertu renferme nos devoirs. *V.* DEVOIRS.

C'est la connoissance de ce que nous devons faire & éviter, qui nous la donne ; ainsi c'est l'ignorance qui produit les vices : d'où il s'ensuit que nous ne faisons le mal, que faute de le connoître pour tel.

La science nous vient de Dieu : les hommes ne peuvent nous la donner, qu'autant que Dieu fera taire les passions, & rendra la conscience attentive aux préceptes des sages.

La vertu est dans le cœur, dit M. Duclos ; c'est un sentiment, une inclination au bien, un amour pour l'humanité. La probité défend, & la vertu commande. *Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qui vous fût fait* : l'observation exacte & précise de cette maxime fait la probité. *Faites à autrui ce que vous voudriez qui vous fût fait* : voilà la vertu.

On appelle aussi *vertu* toute bonne action qui nous coûte des efforts. Sa récompense est dans notre cœur & dans l'estime des honnêtes gens. » Ç'a été une belle invention, dit Montaigne, & reçue en la plupart des polices du monde, d'établir certaines marques vaines & sans prix, pour en honorer & récompenser la *vertu* ; comme sont les couronnes de laurier, de chêne, la forme de certains vêtemens, la prérogative d'aucuns surnoms & titres, certaines marques aux armoiries, & choses semblables, de quoi l'usage a été diversement reçu, selon l'opinion des nations. C'est à la vérité une bien bonne & profitable coutume de trouver moyen de reconnoître la valeur des hommes rares & excellens, & de les contenter & satisfaire par des jugemens & paiemens qui ne chargent aucunement le public, & qui ne coûtent rien au prince. Au reste, je l'ai déjà dit, sans toutes ces distinctions, qui ne servent qu'à nous inspirer un faux motif, la *vertu* se suffit à elle-même, & trouve sa récompense dans le témoignage d'une bonne conscience. »

Chaque *vertu* est voisine d'un défaut, & opposée à un vice.

Elle est entre deux extrêmités ; ainsi il y a deux vices pour une *vertu*. La piété est entre le relâchement & le fanatisme.

L'état de la *vertu*, dit Saint-Evremont, n'est pas un état sans peine : celui de la sagesse est doux & tranquille. La sagesse regne en paix sur nos mouvemens, & n'a qu'à bien gouverner des sujets ; au lieu que la *vertu* avoit à combattre des ennemis. D'où il paroît que la *vertu* consiste dans l'effort, & est plus méritoire que la sagesse, qui est ordinairement un don de la nature.

« Les ames réglées d'elles-mêmes & bien

nées, dit Montaigne, suivent même train & représentent en leurs actions même visage que les vertueuses; mais la *vertu* sonne je ne sais quoi de plus grand & de plus actif que de se laisser vaincre par une heureuse complexion, doucement & paisiblement conduire à la suite de la raison. Celui qui, d'une douceur & facilité naturelle, mépriseroit les offenses reçues, feroit choses très-belles & très-dignes de louange. Mais celui qui, piqué & outré jusqu'au vif d'une offense, s'armeroit des armes de la raison contre ce furieux appétit de vengeance, & après un grand conflit s'en rendroit enfin maître, feroit sans doute beaucoup plus. Celui-là feroit bien, & celui-ci vertueusement: l'une de ces actions se pourroit dire bonté, & l'autre *vertu*; car il semble que le nom de la *vertu* présuppose de la difficulté & du contraste, & qu'elle ne peut s'exercer sans partie. C'est, à l'aventure, pourquoi nous nommons Dieu fort, bon, libéral & juste: mais nous ne le nommons pas vertueux. »

Le vice est ce qui est opposé à la *vertu*. Il prend sa source dans l'amour-propre mal entendu. C'est la préférence de l'intérêt personnel au bien public: c'est ce qu'on appelle *mal moral*.

On entend aussi par vice les mauvaises qualités du cœur & de l'esprit, & on les distingue des défauts & des ridicules. Les vices prennent leur source dans l'ame, les défauts dans le tempérament, & les ridicules dans l'esprit. On peut se corriger des vices & des ridicules; on ne détruit pas aisément les défauts du corps.

Le vice ne nuit point à l'harmonie de l'univers; il n'offense que son auteur: excepté le vice de séduction, qui nuit également à soi-même & aux autres, & qui, par cette raison, mérite d'être doublement puni.

Les vices, dit M. de la Rochefoucault, entrent dans la composition des *vertus*, comme les poisons entrent dans la composition des remedes. La prudence les assemble & les tempere, & elle s'en sert utilement contre les maux de la vie.

L'esprit du monde ne juge des hommes que par le rapport que leurs qualités ont avec leur avantage personnel; & souvent il préfere un vice amusant ou un ridicule brillant, à une *vertu* sérieuse & chagrine.

A. N. VERTU. Influence de la *vertu* dans l'éloquence.

L'élégance du goût, l'audace du génie,
Ne produiront jamais le prestige enchanteur,
Que prête à ses écrits la vertu de l'auteur.

Tel est l'ascendant de la vertu. Les vices ne peuvent plaire qu'en paroissant sous ses traits; & cet aveu de leur difformité, est le plus bel éloge de ses charmes. Les voluptueux, les pervers même ont des momens de réflexion, & leur retour est toujours pour la vertu; elle se ménage, dans les cœurs les plus corrompus, un négociateur secret qui plaide sa cause, & les prépare à se réconcilier avec elle.

Il est pour les écrivains un objet plus flatteur que les applaudissemens. On peut admirer l'ouvrage sans estimer l'auteur; mais lorsque l'honnêteté respire en ses discours, on sent pour lui une espece d'affection, qui est la plus douce récompense de ses travaux, & qui devroit en être le premier objet; & en effet, quoiqu'il soit doux d'exercer un empire volontaire sur les esprits, d'obtenir sur les cœurs une autorité qui les maîtrise sans tyrannie, il l'est bien davantage de pouvoir se dire: je suis chéri de ceux qui m'admirent; & ils font encore plus de cas de mon ame que de mon génie.

Le plus pur comme le plus délicieux des plaisirs, est le témoignage d'avoir rendu les hommes meilleurs; & ce suffrage de notre propre cœur, est la source la plus féconde du sublime qui étonne, & de l'activité qui entraîne. A ce suffrage intérieur, se joint celui de tous les lecteurs: ils s'intéressent à la gloire de l'écrivain, que l'honnêteté inspire. Cette honnêteté, qui embellit toujours l'éloquence, la supplée même quelquefois. Le zele patriotique qui anime Caton, la magnanimité républicaine qui l'inspire, empêchent les Romains d'appercevoir la rudesse de son style; & César, cet écrivain élégant, qui auroit été sans doute le rival de Cicéron, s'il n'eût été celui de Pompée; César, qui employoit avec supériorité toutes les ressources de l'éloquence; César voit son génie obligé de céder à la

vertu de Caton : tant il eſt vrai qu'elle a ſur nos cœurs, un aſcendant irréſiſtible ; & que le moyen le plus ſûr de nous plaire, eſt de nous l'inſpirer.

Pour faire aimer la *vertu*, il faut l'aimer ſoi-même. L'élévation de l'ame eſt la ſource du ſublime, & cette élévation ſuppoſe la conſcience de nos forces & de notre droiture. Un homme énervé par les plaiſirs, ou avili par la baſſeſſe, ſera-t-il capable des élans & de la hardieſſe qui ſont le caractere de la grande éloquence ?

Que penſerez-vous d'un orateur dont les diſcours ſeront en contradiction avec les mœurs ? Qu'un avare prêche le mépris des richeſſes, fera-t-il impreſſion ſur vos ames ? Notre amour-propre, révolté qu'on ait voulu nous faire illuſion, ſe roidira contre les argumens les plus forts, & nous éprouverons contre l'orateur une prévention qui tournera au détriment des vérités dont il ſe déclare le défenſeur. Mais, dira-t-on, il ſaura ſe cacher, & ſon hypocriſie le ſauvera de cette eſpece de contradiction. Ah ! l'hypocriſie eſt le plus difficile, comme le plus honteux des rôles. Il eſt pénible de tenir un langage oppoſé à ſes opinions, & il ſe trouve des momens où notre ame nous échappe, où nos paſſions briſent les digues que leur oppoſent nos intérêts. L'hypocriſie reſſemble à ces copies des chefs-d'œuvres du Titien, dont le deſſin eſt trop gêné, & dont les couleurs ſont trop vives : elle ſe trahit même par les efforts qu'elle eſſaie pour reſſembler à la vertu.

La contrainte produit dans nos écrits le même effet que dans nos manieres ; elle leur enleve cet air d'aiſance, ce naturel qui eſt la premiere ſource de la perſuaſion.

Mais quand il ſeroit poſſible d'en impoſer aux autres, la diſſonance de nos mœurs & de nos ſentimens arrêteroit les élans de notre imagination. Nous ne pourrions confronter notre conduite avec nos principes, ſans qu'un reproche intime n'affoiblît l'énergie de nos images ; nous manquerions de cette chaleur du ſentiment, dont le cœur ſeul eſt le foyer ; nos ouvrages reſſembleroient à des perſonnes qui, avec un coloris brillant & des manieres élégantes, n'ont rien cependant qui nous attire & nous intéreſſe, parce qu'elles manquent de phyſionomie : il n'appartient qu'à la *vertu* de prêter aux productions du génie ces eſpeces de traits qui, en décelant notre ame, font impreſſion ſur celles des autres, & les preſſent de nous accorder leur affection en même tems que leur eſtime.

Comparez nos idées aux eaux qui prennent la ſaveur du terrein qui leur ſert de canal : notre ame ſe réfléchit dans nos écrits, comme nos traits dans une glace fidelle. Je vois percer, dans les odes d'Anacréon, ſon amour pour les plaiſirs ; dans les chants de Tyrtée, l'héroïſme qui caractériſoit ſon ame ; dans les harangues de Démoſthene, ſa haine pour Philippe ; dans Cicéron, la bonne idée qu'il avoit de lui-même : le tendre Racine veut en vain reſſembler au ſublime Corneille ; l'affectueux Maſſillon ne copiera jamais le nerveux Bourdaloue. Je connois mieux l'ame de Fénelon en liſant ſes ouvrages, qu'en reliſant ſes panégyriſtes. Or, ſi les nuances de nos caracteres ſe diſtinguent juſque dans les productions de nos eſprits ; s'il eſt des tours, des expreſſions, des figures, paſſez-moi le terme, des attitudes de mots qui décelent nos ames, comment un homme vicieux fera-t-il naître l'intérêt que produit la *vertu* ?

L'orateur a une reſſource de moins que les autres écrivains ; ſon geſte peut le trahir, ainſi que ſon ſtyle : il a deux efforts à ſoutenir en même tems. L'acteur débite & ne compoſe pas ; le diſſertateur compoſe & ne débite pas. Pour l'orateur, il doit, au même moment, ſe mettre en garde contre la ſincérité qui pourroit lui échapper dans le débit & dans la compoſition, prévoir les trahiſons que lui feroient ſes geſtes & ſon ſtyle ; & par un effort preſque impoſſible, ſur-tout s'il eſt long-tems ſoutenu, donner à ſa déclamation, comme à ſon élocution, l'activité qu'il affecte d'avoir dans l'ame.

Si vous ſuppoſez qu'il ne croie pas à la *vertu*, pourra-t-il en plaider la cauſe avec ſuccès ? Lorſque les preuves qu'il emploiera conduiront à l'évidence, il ſe condamnera intérieurement de lutter contr'elles ; & ce reproche intime émouſſera les traits qu'il lance contre le vice. Si ces preuves ne ſont pas convaincantes, comment feront-elles

sur son auditoire une forte impression ? Ainsi, même en supposant qu'il réussît à faire illusion, & que son hypocrisie ne fût point soupçonnée, il ne feroit jamais naître la persuasion. L'on opposera peut-être à mes réflexions qu'Ovide, toujours persécuté par ses passions, ou à cause d'elles, a chanté les douceurs de l'innocence; que Séneque a écrit sur une table d'or l'éloge de la médiocrité; que des écrivains, connus par la bassesse de leur jalousie, se sont élevés avec force contre cette passion ténébreuse. Comment donc juger des cœurs par les écrits, & conclure de la morale aux mœurs ?

Ovide a fait l'éloge de l'âge d'or : mais l'âge d'or ne fut-il pas celui des plaisirs ? L'innocence les rend plus piquans encore. Sera-t-on surpris qu'un auteur voluptueux ait peint avec intérêt la plus touchante des voluptés ? Séneque aimoit les richesses, & écrivoit contr'elles; mais écrivoit-il en orateur ? Son style, trop subtil pour être affectueux, ne porta jamais l'empreinte du sentiment. Des écrivains envieux ont déclamé contre l'envie. Eh! qui pouvoit mieux qu'eux en connoître les détours, & en démasquer les artifices ?

Au reste, est-il surprenant qu'en s'élevant contre les vices, on nous en inspire l'horreur ? Ils sont faits pour être détestés. Mais il seroit étonnant qu'un écrivain vicieux fît autant d'impression que l'homme honnête, à qui la nature auroit accordé les mêmes talens.

Je vois paroître un orateur vertueux. La modeste sécurité qui perce à travers ses traits, la décence qui ennoblit ses manieres, une certaine ardeur pour le bien, qui lui échappe dans son silence même, le ton touchant que lui donne son zele, tout me presse de l'écouter, tout me cache ou me fait pardonner ses fautes. S'il hésite, je tremble; s'il est applaudi, il me semble que je partage ses succès; & en les partageant, je voudrois les accroître. Il n'avoit pas encore parlé, & j'étois persuadé par le desir de l'être. Ma confiance donne à ses preuves toute la force de l'évidence; & l'idée que j'ai de sa vertu, tourne au profit des vérités qu'il enseigne.

Tels sont les avantages de la *vertu*. Elle est dans l'éloquence, comme dans les mœurs, la recommandation la plus puissante, & le charme le plus séduisant. Si l'orateur qu'elle n'inspire pas est connu, comme il ne fait point naître la confiance, il produira difficilement la persuasion. S'il n'est point connu, la conscience de son hypocrisie lui ôtera la sécurité qui est la source du sublime, & le naturel qui est la source de l'intérêt. Né avec des talens supérieurs, parvient-il à faire impression ? cette impression, quelque vive qu'on la suppose, l'auroit été davantage, si à la force du génie il eût joint l'ascendant de la vertu.

Si l'on nous objecte que plusieurs écrivains ont eu l'art de nous inspirer son amour, sans l'avoir eux-mêmes, M. d'Alembert répondra pour nous, que le sentiment qui fait aimer la vertu, les remplissoit alors; c'étoit en eux, dans ce moment, un sentiment très-pénétrant & très-vif, mais malheureusement passager.

Cet article nouveau est tiré des notes du Poëme sur l'éloquence, *imprimé il y a quelques mois à Lyon, chez Faucheux.*

VERTUS, anges du premier chœur de la troisieme hiérarchie. *V.* ANGE & HIÉRARCHIE.

On appelle ainsi ces anges, à cause du pouvoir de faire des miracles, & de fortifier les anges inférieurs dans l'exercice de leurs fonctions, qui leur est attribué par les peres & les théologiens qui ont traité des anges.

VERTU. (*Langue franç.*) Ce mot se prend souvent dans notre langue pour désigner la pudeur, la chasteté. Madame de Lambert écrivoit à sa fille : « Cette *vertu* » ne regarde que vous; il y a des femmes » qui n'en connoissent point d'autre, & » qui se persuadent qu'elle les acquitte de » tous les devoirs de la société. Elles se » croient en droit de manquer à tout le » reste, & d'être impunément orgueilleu- » ses & médisantes. Anne de Bretagne, » princesse impérieuse & superbe, faisoit » payer bien cher sa *vertu* à Louis XII. » Ne faites point payer la vôtre. » (*D. J.*)

VERTU. (*Crit. sacrée.*) Ce mot a plusieurs sens. Il signifie la force & la valeur, *Ps.* 30. 11. les miracles & les dons surnaturels, *Matt.* 7. 22. la sainteté qui nous rend agréables à Dieu & aux hommes,

2. *Pierre* I. 5. *Vertu* se prend au figuré pour l'arche d'alliance, qui faisoit la force d'Israël, *Ps.* 77. 61. pour la puissance céleste, *Ps.* 102. 21. pour de grands avantages; ceux qui se sont nourris des biens, des *vertus* du siecle à venir, ne retomberont point dans leurs péchés, *Héb.* 6. 5. (*D. J.*)

VERTU. (*Mythol.*) Le culte le plus judicieux des païens étoit celui qu'ils rendoient à la *Vertu*, la regardant comme la cause des bonnes & grandes actions qu'ils honoroient dans les hommes. La *Vertu* en général étoit une divinité qui eut à Rome des temples & des autels. Scipion le destructeur de Numance, fut le premier qui consacra un temple à la *Vertu*; mais c'étoit peut-être aussi à la Valeur, qui s'exprime en latin communément par le mot de *virtus*. Cependant il est certain que Marcellus fit bâtir deux temples, l'un proche de l'autre; le premier à la *Vertu*, prise dans le sens que nous lui donnons en françois; & le second à l'Honneur : de maniere qu'il falloit passer par le temple de la *Vertu*, pour aller à celui de l'Honneur. Cette noble idée fait l'éloge du grand homme qui l'a conçue & exécutée. Lucien dit que la Fortune avoit tellement maltraité la *Vertu*, qu'elle n'osoit plus paroître devant le trône de Jupiter : c'est une image ingénieuse des siecles de corruption. (*D. J.*)

VERTUEUX (HOMME). VICIEUX (HOMME). *Morale.* Un *homme vertueux* est celui qui a l'habitude d'agir conformément aux loix naturelles & à ses devoirs. Un *homme vicieux* est celui qui a l'habitude opposée. Ainsi, pour bien juger de ces deux caracteres, on ne doit pas s'arrêter à quelques actions particulieres & passageres; il faut considérer toute la suite de la vie & la conduite ordinaire d'un homme. On ne mettra donc pas au rang des hommes *vicieux*, ceux qui par foiblesse ou autrement, se sont quelquefois laissés aller à commettre quelqu'action condamnable; ceux-là ne méritent pas non plus le titre d'hommes *vertueux*, qui dans certains cas particuliers, ont fait quelque acte de vertu. Une vertu parfaite à tous égards, ne se trouve point parmi les hommes; & la foiblesse inséparable de l'humanité, exige qu'on ne les juge pas à toute rigueur.

Comme l'on avoue qu'un homme *vertueux* peut commettre par foiblesse quelques actions injustes, l'équité veut aussi que l'on reconnoisse qu'un homme qui aura contracté l'habitude de quelques vices, peut cependant en certains cas faire de bonnes actions, reconnues pour telles, & faites comme telles. Distinguons avec autant de soin les degrés de méchanceté & de vice, que ceux de bonté & de vertu.

C'est épargner & respecter la nature humaine, que de ne pas relever les défauts des grands hommes, parce que cette nature ne produit guere d'original qu'on puisse prendre pour un modele achevé de sagesse & de vertu. (*D. J.*)

VERTUGADIN, s. m. (*Jardin.*) glacis de gazon en amphithéatre, dont les lignes qui le renferment ne sont point paralleles.

Le mot *vertugadin* vient de l'espagnol *verdugado*, qui signifie le bourlet du haut d'une jupe, auquel cette partie d'un jardin ressemble. (*D. J.*)

VERTUMNALES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) fêtes instituées à Rome en l'honneur du dieu Vertumne. On n'est pas d'accord sur leur origine, que quelques-uns rapportent à ce que ce dieu prenant telle forme qu'il vouloit, & ayant été ainsi nommé du latin *vertere*, changer, ces fêtes se célébroient dans le tems d'une foire ou marché fameux, où l'on faisoit divers échanges de marchandises. D'autres ont dit qu'on les célébroit au mois d'octobre, parce que l'automne étant le tems où l'on recueille les fruits, on y rendoit graces de leur récolte à Vertumne qu'on croyoit y présider.

VERTUMNE, (*Mythol.*) *Vertumnus*, dieu des jardins & des vergers, étoit en honneur chez les Etrusques, d'où son culte passa à Rome. Ovide décrit les amours de Pomone & de *Vertumne*, & les différentes formes que ce dieu prit pour se faire aimer de sa nymphe. « Combien de fois, » dit-il, caché sous un habit qui l'auroit » fait prendre pour un moissonneur, parut-» il devant Pomone chargé de gerbes de » bled? Quelquefois la tête couronnée de » foin, on auroit imaginé qu'il venoit de » faucher quelque pré; ou l'aiguillon à la main

» main, il reſſembloit à un bouvier qui » venoit de quitter la charrue. Lorſqu'il » portoit une ſerpe, on auroit cru que » c'étoit un véritable vigneron. S'il avoit » une échelle ſur ſes épaules, vous euſſiez » dit qu'il alloit cueillir des pommes. Avec » une épée, il paroiſſoit être un ſoldat; » & la ligne à la main, un pêcheur. Ce » fut à la faveur de tant de déguiſemens, » qu'il eut ſouvent le plaiſir de paroître » devant Pomone, & de contempler tous » ſes charmes. Enfin il réſolut de ſe mé- » tamorphoſer en vieille. D'abord ſes che- » veux devinrent blancs, & ſon viſage ſe » couvrit de rides; il prit une coëffure » qui convenoit à ce déguiſement, & en- » tra déguiſé de cette maniere dans le jar- » din de Pomone. » Ce fut le ſeul moyen qui lui réuſſit.

On croit que *Vertumne*, dont le nom ſignifie *tourner, changer*, marquoit l'année & ſes variations. On avoit raiſon de feindre que le dieu prenoit différentes figures pour plaire à Pomone, c'eſt-à-dire, pour amener les fruits à leur maturité. Ovide lui-même donne lieu à cette conjecture, puiſqu'il dit que ce dieu prit la figure d'un laboureur, celle d'un moiſſonneur, celle d'un vigneron, & enfin celle d'une vieille femme, pour déſigner par-là les quatre ſaiſons, le printems, l'été, l'automne & l'hiver.

Vertumne avoit un temple à Rome près du marché, ou de la place où s'aſſembloient les marchands, parce que *Vertumne* étoit regardé comme un des dieux tutélaires des marchands. *Vertumnus*, dit un ancien ſcholiaſte, *deus eſt præſes vertendarum rerum, hoc eſt, vendendarum ac emendarum.*

On célébroit au mois d'octobre une fête en l'honneur de ce dieu, appellée *vertumnalia.* Il étoit repréſenté ſous la figure d'un jeune homme, avec une couronne d'herbes de différentes eſpeces, & un habit qui ne le couvroit qu'à demi, tenant de la main gauche des fruits, & de la droite une corne d'abondance.

Vertumne étoit, ſelon les commentateurs d'Ovide, un ancien roi d'Etrurie, qui par le ſoin qu'il avoit pris de la culture des fruits & des jardins, mérita après ſa mort d'être mis au rang des dieux. (*D. J.*)

VERTUS, (*Géog. mod.*) ville de France, dans la Champagne, élection de Châlons, à ſix lieues au ſud-oueſt de Châlons, & à trente au nord-eſt de Paris, avec titre de comté-pairie & juſtice royale. Cette ville eſt dans une plaine, au pied d'une montagne. Elle a dans ſon enceinte une collégiale & deux abbayes, l'une de bénédictins de la congrégation de S. Vanne, & l'autre de chanoines réguliers. *Long.* 21. 42. *latit.* 48. 53. (*D. J.*)

VERUCINI ou *VERRUCINI*, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule Narbonnoiſe, ſelon Pline, liv. III, ch. 4. Le pere Hardouin croit qu'ils habitoient le quartier de la Provence où ſe trouve aujourd'hui Verignon. (*D. J.*)

VERVE, ſ. f. (*Poéſie.*) c'eſt une vive repréſentation de l'objet dans l'eſprit, & une émotion du cœur proportionnée à cet objet; moment heureux pour le génie du poëte, où ſon ame enflammée comme d'un feu divin, ſe repréſente avec vivacité ce qu'il veut peindre, & répand ſur ſon tableau cet eſprit de vie qui l'anime, & ces traits touchans qui nous ſéduiſent & nous raviſſent.

Cette ſituation de l'ame n'eſt pas facile à définir; & les idées qu'en donnent la plupart des auteurs, paroiſſent plutôt ſortir d'une imagination échauffée que d'un eſprit réfléchi. A les en croire, tantôt c'eſt une viſion céleſte, une influence divine, un eſprit prophétique: tantôt c'eſt une ivreſſe, une extaſe, une joie mêlée de trouble & d'admiration, en préſence de la divinité. Ont-ils deſſein par ce langage emphatique de relever les arts & de dérober aux profanes les myſteres des Muſes? Pour nous, écartant ce faſte allégorique qui nous offuſque, conſidérons la *verve* telle qu'elle eſt réellement.

La divinité qui inſpire les poëtes quand ils compoſent, eſt ſemblable à celle qui anime les héros: dans ceux-ci, c'eſt l'audace, l'intrépidité naturelle, animée par la préſence même du danger; dans les autres c'eſt un grand fond de génie, une juſteſſe d'eſprit exquiſe, une imagination féconde, & ſur-tout un cœur plein d'un feu noble, & qui s'allume aiſément à la vue des objets. Ces ames privilégiées prennent forte-

ment l'empreinte des choses qu'elles conçoivent, & ne manquent jamais de les reproduire avec un nouveau caractere d'agrément & de force qu'elles leur communiquent. Voilà la source de la *verve* ou de l'enthousiasme. Ses effets sont faciles à comprendre, si l'on se rappelle qu'un artiste observateur puise dans la nature tous les traits dont ses imitations peuvent être composées; il les tire de la foule, les assemble & s'en remplit. Bientôt son feu s'allume à la vue de l'objet; il s'oublie; son ame passe dans les choses qu'il crée; il est tour-à-tour Cinna, Auguste, Phedre, Hippolyte: & si c'est la Fontaine, il est le loup & l'agneau, le chêne & le roseau. C'est dans ces transports qu'Homere voit les chars & les coursiers des dieux, que Virgile entend les cris affreux de Phlégias dans les ténebres infernales, & qu'ils trouvent l'un & l'autre des choses qui ne sont nulle part, & qui cependant sont vraies.

Poeta cum tabulas cepit sibi,
Quærit quod nusquam est gentium, reperit tamen.

Voilà la *verve*: voilà l'enthousiasme: voilà le dieu qui fait les vrais peintres, les musiciens & les poëtes. (*D. J.*)

VERUE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, dans le Piémont, au comté d'Asti, sur une colline, près du Pô, entre Casal & Turin, aux confins du Montferrat. Elle est bien fortifiée, & appartient au roi de Sardaigne. *Long.* 25. 40. *latit.* 45. 6. (*D. J.*)

VERVEILLE, s. f. (*Fauconnerie.*) petite plaque qu'on attache aux pieds des oiseaux de proie, & sur laquelle plaque sont empreintes les armes du seigneur, pour faire reconnoître l'oiseau. (*D. J.*)

VERVEINE, VERVENE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *verbena*; genre de plantes à fleur monopétale, labiée, dont la levre supérieure est droite & découpée ordinairement en deux parties, & l'inférieure en trois, de façon que cette fleur paroît au premier coup-d'œil composée de cinq pieces. Le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entouré de quatre embrions qui deviennent dans la suite autant de semences minces & oblongues; elles remplissent presque toute la capsule qui a servi de calice à la fleur. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les fleurs naissent le plus souvent en gril sans être disposées en rond, & qu'elles sont réunies quelquefois en une sorte de tête. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

La *verveine* commune, *verbena vulgaris, cæruleo flore*, I. R. H. 200, est la principale des huit especes de Tournefort. Sa racine est oblongue, un peu moins grosse que le petit doigt, garnie de quelques fibres, blanche, d'un goût tirant sur l'amer. Elle pousse des tiges hautes d'un pied & demi, anguleuses ou quarrées, dures, un peu velues, quelquefois rougeâtres & rameuses. Ses feuilles sont oblongues, opposées deux à deux, découpées profondément, ridées, d'un verd plus foncé dessus que dessous, d'un goût amer & désagréable.

Ses fleurs naissent en épi long & grêle, petites, formées en gueule, ordinairement bleues, quelquefois blanchâtres; chacune est un tuyau évasé par le haut & découpé en cinq parties presqu'égales, avec quatre petites étamines dans le milieu, à sommets recourbés. Quand cette fleur est tombée, le calice qui est fait en cornet, devient une capsule remplie de quatre semences jointes ensemble, grêles & oblongues. Cette plante croît aux lieux incultes, comme aussi le long des chemins, contre les haies & contre les murs; elle fleurit en été, quelquefois même en automne. *V.* VERVEINE, *littér.* (*D. J.*)

VERVEINE. (*Mat. méd.*) Il n'y a pas de plante que les anciens aient tant recommandée que celle-ci, en qualité de vulnéraire; ils l'ont regardée comme capable de chasser les corps étrangers: ce qui lui a fait donner le nom de *herba vulneraria*. Il n'y a pas non plus de plante dont ils aient fait un plus grand usage dans les sacrifices: ce qui l'a fait appeller *herba sacra*, herbe sainte, *e mensa Jovis*, de la table de Jupiter. On en répandoit sur les autels, & on s'en servoit à les essuyer. Il n'y a pas de plante non plus, sur laquelle les magiciens aient fait plus de contes ridicules. Si, par exemple, ont dit quelques-uns d'entr'eux, on décrit un cercle autour de cette plante, & qu'on la cueille de la main gauche avant

d'avoir vu le soleil ou la lune, on sera heureux dans tout ce qu'on entreprendra ; mais si on la cueille de la droite, tout arrivera de travers. On lit dans quelques auteurs, que si l'on fait mâcher de cette herbe aux enfans, leurs dents viendront sans douleur. On la dit bonne aussi contre les convulsions & contre les charmes. Quelques-uns estiment la racine de *verveine* bonne à être portée en amulette contre les tumeurs scrophuleuses ; & il faut qu'elle soit attachée au col, de la main d'une vieille.

La *verveine* est apéritive, déterfive, fortifiante & fébrifuge. Les feuilles infusées dans du vin sont bonnes dans la chlorose & dans la jaunisse. La poudre des feuilles est bonne pour l'hydropisie, & le suc guérit les fievres intermittentes. Une infusion des feuilles faite en maniere de thé, est bonne dans la passion hystérique.

Les feuilles pilées & appliquées en forme de cataplasme, sont un très-bon résolutif dans les douleurs de côté & dans la pleurésie.

Le peuple croit que cette application attire en-dehors le sang dont l'arrêt cause ces maux. L'eau distillée de cette plante, aussi bien que son suc, guérit l'inflammation des yeux, est bonne dans les plaies, augmente le lait des nourrices, brise & chasse la pierre de la vessie, & donne du soulagement dans la colique venteuse. *Extr. du Dictionnaire de médecine* de James.

Nous ne croyons pas inutile de donner de tems en tems quelques échantillons de la maniere des pharmacologistes, tant anciens que modernes. Au reste, il n'y a qu'à prendre les assertions positives sur les vertus de cette plante, pour le simple énoncé de ses usages, ou pour les prétentions des auteurs, & l'on aura ce que nous savons de plus réel sur cette plante.

Ses feuilles entrent dans l'eau vulnéraire, la poudre contre la rage, & l'emplâtre de bétoine, & les sommités fleuries de l'huile de scorpion composée, *&c.* (*b*)

VERVEINE. (*Littér.*) Cette plante étoit chez les Romains fort en usage dans leurs cérémonies religieuses ; on en balayoit les autels de Jupiter ; on se présentoit dans les temples, couronné de *verveine;* on tenoit à la main de ses feuilles, lorsqu'il falloit appaiser les dieux. Quand il s'agissoit de chasser des maisons les malins esprits, on faisoit des aspersions d'eau lustrale tirée de la *verveine.*

Il faut cependant remarquer que les Latins appelloient *verbenæ*, *verbena*, *verbenaca*, *hierabotane*, non-seulement la *verveine*, mais en général diverses sortes d'herbes, de branches, de feuilles d'arbres vertes, & cueillies dans un lieu sacré. Ils s'en servoient pour les couronnes des héraults d'armes, lorsqu'on les envoyoit annoncer la paix ou la guerre. C'est pourquoi Térence a dit :

En ara, hinc sume verbenas *tibi.*

» Prenez des herbes sacrées de cet autel ».

Et Horace, *ode II*, lib. IV, vers. 7 :

Ara castis
Vincta verbenis.

» L'autel est environné d'herbes sacrées » ; car il ne s'agit pas ici de la seule *verveine.*

Il n'en étoit pas de même des druides ; ils étoient entêtés des prétendues vertus de la *verveine* en particulier ; ils ne la cueilloient qu'en y mêlant beaucoup de superstitions ; ce devoit être à la pointe du jour, au moment que la canicule se levoit, & après avoir offert à la terre un sacrifice d'expiation. Cette plante passoit chez eux comme un souverain remede pour guérir toutes sortes de maladies ; mais de plus, comme un moyen de réconcilier les cœurs que l'inimitié avoit aliénés. (*D. J.*)

VERVELLES, (*Marine.*) especes de gonds placés dans la quille d'un bateau foncet, auxquelles le gouvernail est accroché.

VERVELLE, (*Fauconnerie.*) c'est une espece de petit anneau ou de plaque qu'on attache au pied de l'oiseau de proie, où sont les armes du seigneur à qui l'oiseau appartient.

VERVEUX, CLIVETS, RAFLES, ENTONNOIRS, RENARD. (*Pêche.*) C'est une sorte de filet rond qui va toujours en pointe : l'ouverture de ce filet est faite d'un demi-cercle, & d'une traverse par le bas. Plusieurs cercles, qui vont toujours en diminuant, se soutiennent ouverts ; il y a à l'entrée un filet qui prend de l'ouverture du *verveux*, & diminue comme un entonnoir. C'est par le bout de ce filet que l'on nomme *le goulet*, qu'entrent dans le *ver-*

veux les poiſſons qui y ſont conduits, & d'où ils ne peuvent plus ſortir, parce que le goulet ſe diminue quand le poiſſon ſe préſente pour entrer ; & pour que le goulet demeure toujours en état, il eſt ſoutenu par quatre ou ſix petites ficelles qui le ſont toujours reſter dans le milieu du *verveux*.

Pour conduire le poiſſon dans ce piege, il y a deux filets, un de chaque côté, que l'on nomme *les ailes*, & qui ſont d'inégales longueurs ; ces filets ſont garnis de flottes par le haut, & chargés de pierres par le bas : le même filet dans les rivieres eſt garni de plomb, au lieu de pierres.

Quand on veut mettre le *verveux* ou *rafle* à la mer, on le place dans un endroit convenable ; on amarre le bout du filet à une groſſe pierre, que l'on appelle *cabliere*, au moyen d'un bout de corde attachée à chaque cercle du *verveux*, & dont le nombre eſt proportionné à ſa longueur. Il y a de même, comme au bout, une cabliere ou groſſe ralingue amarrée à chaque bout de la traverſe de l'ouverture ; & au haut du demi-cercle de l'ouverture, il y a un fort cordage de quelques braſſes de long, dont le bout, qui tire cet engin & le fait tenir debout, eſt frappé ſur une groſſe pierre. Le corps du *verveux*, à ſon ouverture, peut avoir environ quatre pieds de haut, & huit pieds de large ; les bouts des deux filets qui forment les ailes entourent toute cette ouverture, afin que les poiſſons qu'ils conduiſent dans cet inſtrument, n'en puiſſent échapper. On met auſſi une groſſe cabliere à chaque bout des ailes ; on place le *verveux* le bout à la mer, & l'ouverture du côté de terre ; & ſi la marée, par exemple, ſe porte à l'oueſt, l'aile du côté de l'eſt doit être plus courte que celle du côté de l'oueſt. La premiere aura huit braſſes, & la ſeconde ſeize ou dix-huit, plus ou moins, ſelon qu'on le juge convenable, pour arrêter le poiſſon qui ſe trouve à la côte après la pleine mer, & le conduire dans le *verveux*. Les ailes ſont pour cet engin le même effet que les chaſſes pour les parcs & pêcheries. Ces ailes ont environ une braſſe de haut, comme les tramaux ; on prend dans le *verveux* de toutes ſortes de poiſſons, tant plats que ronds, & on fait cette pêche toute l'année. Elle ne peut être interrompue que par les tempêtes qui, faiſant rouler & venir à la côte les groſſes pierres auxquelles le *verveux* eſt amarré, déchirent & briſent ces ſortes d'inſtrumens.

Les mailles qui compoſent le corps, le goulet & les ailes du *verveux*, ſont de divers calibres, & de fils de différentes groſſeurs. Les mailles du corps ont environ dix-huit lignes ; celles du goulet ont quinze lignes ; celles des ailes ſont de l'échantillon des ſeines ou mailles des harengs, & ont environ treize lignes. Le peu de dépenſe que coûte un pareil inſtrument, & la facilité de s'en ſervir, ont excité grand nombre de pêcheurs riverains à s'en ſervir.

Il y a encore une autre ſorte de *verveux* en uſage dans le reſſort de l'amirauté de Dieppe. Ce *verveux* a des ailes de bas clayonnage & piquets ; cette ſorte de *verveux* eſt différente de ceux en uſage dans le reſſort de l'amirauté de Saint-Valeri en Caux. La tonne eſt ſemblable à celle de ces premiers ; la queue ou extrêmité eſt de même amarrée ſur un fort piquet ; mais les ailes, pannes ou côtés, ſont montées ſur de petits piquets d'environ quatre pieds de hauteur au plus.

Les pêcheurs commencent à reconnoître qu'ils peuvent s'en ſervir avec autant de ſuccès que de leurs anciens parcs de claies & autres filets, qui ont tous été détruits. Les *verveux* dont ſe ſervent les pêcheurs à la mer de ces deux reſſorts, ont la queue ou l'extrêmité arrêtée ſur un fort piquet avec les ailes, pans ou côtés, montées ſur de petits piquets d'environ quatre pieds de hauteur. Pour faciliter aux poiſſons l'entrée dans le *verveux*, qui a de même un ou pluſieurs goulets, on met au pied des côtés une petite levée de cailloutage, & quelques pouces de clayonnage. L'ouverture des ailes peut avoir vingt à vingt-cinq braſſes de largeur, expoſée à la côte ; & comme cette nouvelle pêcherie eſt de même ſédentaire, il n'y a que les gros vents & les tempêtes qui puiſſent empêcher ces pêcheurs de les tendre.

Les pêcheurs de Saint-Valeri en Caux ont inventé différentes ſortes de *verveux*, depuis la défenſe de ſe ſervir des filets traînans, & la ſuppreſſion des pêcheries excluſives, ſans titres de la qualité preſcrite par

l'ordonnance. Autrefois ces pêcheurs ne se servoient point de ces instrumens ; mais depuis quelque tems ils en ont fait de neuf différentes manieres, que leur industrie leur a suggérées. Il y a les tonnelles ou *verveux* simples pierrés ; les mêmes arrêtés sur pieux, ou piquets; ceux qui ont une jambe, panne ou bras flotté ; les mêmes, dont la jambe est montée sur piquets ; ceux qui ont la jambe ou côté formé en demi-cercle, tant flotté que non flotté ; les tonnelles avec deux jambes en demi-cercle flottées ; celles qui sont établies de même, mais le tout monté sur piquets ; les *verveux* avec jambes & chasse au milieu, comme aux parcs ; enfin les mêmes instrumens non flottés avec jambes & chasses, & couverts à l'entrée de la tonnelle.

Tous ces *verveux* se peuvent réduire à deux especes : en pêcheries variables, & en pêcheries sédentaires.

Les *verveux* simples, qui sont les premiers que les pêcheurs ont imaginés, sont les véritables *verveux* des rivieres ; on les établit aux bords des pêcheries ; c'est un sac de ret tenu ouvert au moyen de quatre, cinq ou six cercles qui vont toujours en diminuant jusqu'à l'extrêmité du sac, au bout duquel est une corde que le pêcheur amarre sur une grosse roche pour tenir le *verveux* tendu. L'ouverture, qui est toujours exposée à la côte, est en forme de demi-cercle, arrêtée par une traverse de corde ; aux deux coins du demi-cercle de l'entrée est une autre corde qu'on arrête aussi sur la roche, de même que celles qui sont de chaque côté des cercles. Au milieu du demi-cercle de l'entrée du *verveux*, est une autre corde que le pêcheur nomme *raban*. En roidissant cette derniere, le *verveux* se tient droit & ne peut varier ; elle est arrêtée ordinairement sur une grosse roche, ou à un piquet de bois, ou à une cheville de fer, à la volonté des pêcheurs, qui arrêtent de même souvent la queue du *verveux* ; celui-ci est variant, & se peut changer à volonté.

La deuxieme sorte de *verveux* ou *tonnelle*, est formée de la même maniere ; elle differe de ceux de la premiere espece, en ce qu'au lieu que l'ouverture, les cercles & le bout sont arrêtés & frappés sur des pierres ou des roches qui se trouvent sur le lieu où les pêcheurs veulent tendre, ces derniers y sont arrêtés par de petits pieux ou piquets qui saisissent le *verveux*, ou auxquels cet instrument est amarré, de maniere qu'il y reste stable & immobile ; ce qui est d'autant plus nécessaire, que les *verveux* se placent, dans le ressort de l'amirauté de Dieppe, le long des roches qui sont au pied des falaises, où la brise est toujours violente.

La troisieme espece de tonnelles est celle où le corps du *verveux* est établie, comme à la premiere espece ; mais à laquelle les pêcheurs ont ajouté une jambe, aile ou côté, bras tendu flotté & pierré, de la même maniere que l'on tend les tramaax, les cibaudieres & bretellieres flottées ; ce côté ou jambe est exposé à la marée, afin de conduire dans la tonnelle le poisson que le flot amene à la côte. Ce filet est de l'espece des rets varians, parce que le pêcheur le place où il lui plaît, pouvant le changer à son gré toutes les marées.

Les tonnelles de la quatrieme espece sont les mêmes que les précédentes, à la différence qu'elles ne sont point flottées. Le corps du *verveux*, & la jambe ou bras sont arrêtés sur des piquets de la même maniere que les rets de bas parcs ; ce *verveux* est une pêcherie sédentaire. Ce qui contribue le plus à arrêter tout ce qui se présente dans le filet, est un clayonnage de quelques pouces au bas de la jambe, que quelques pêcheurs de Dieppe y ont ajouté ; ce qui ne doit point être permis, parce qu'il pourroit retenir le poisson du premier âge, qui vient le premier à la côte à la marée, & qui ne s'en retourne que lorsque la basse mer le force à s'en retourner.

La cinquieme sorte de *verveux* est la même que la précédente : le corps du *verveux*, ou la tonnelle, est comme à la premiere ; il n'a semblablement qu'une seule jambe, panne ou côté exposé à la marée. Il differe du précédent, en ce que la jambe est formée en demi-cercle, que les pêcheurs montent sur piquets, ou qu'ils flottent suivant le terrein où la tonnelle est placée.

A la sixieme espece des *verveux*, cet instrument a deux jambes, ailes ou pannes ; il forme une pêcherie plus parfaite que les

premieres ; on le tend flotté ; l'aile du côté d'où vient la marée à la côte, eſt toujours plus courte que l'autre, afin de donner une entrée plus libre au poiſſon qui y arrive de flot. Ces jambes forment une eſpece d'équerre, dont l'ouverture de l'angle eſt ſuivant la nature du terrein ſur lequel la pêche ſe fait ; les lieux les plus convenables ſont les petits coudes, où la marée tombe avec plus de rapidité.

La ſeptieme eſpece des tonnelles ou *verveux* eſt droite ou en demi-cercle ; le *verveux* & les jambes ſont montés ſur des piquets ; on peut regarder ces ſortes de tonnelles ainſi établies, comme des bas parcs, tournées ou fourrées, dont la pointe de la pêcherie, expoſée à la mer, eſt garnie d'une tonnelle ou gonne. Les pêcheurs des greves du mont Saint-Michel ont de ſemblables pêcheries : elles pourroient avoir donné lieu à l'établiſſement de ces ſortes de tonnelles dont commencent à ſe ſervir les pêcheurs des côtes de Caux.

La huitieme eſpece de *verveux* ou tonnelle a deux jambes ou pannes droites ou en demi-cercle ; & dans le milieu de l'intervalle une chaſſe, comme les parcs de bois & de filets ; cette chaſſe va du pied de la côte juſqu'à l'entrée ou l'embouchure de la tonnelle ; ainſi que tous les autres filets de la pêcherie, elle eſt montée ſur pieux ou piquets ; il n'y a aucun inconvénient de lui laiſſer la hauteur de cinq à ſix pieds au-deſſus du terrein. Elle a le même effet qu'aux parcs, en conduiſant dans la tonnelle le poiſſon qui entre dans la pêcherie ; celle-ci eſt complete, & peut pêcher avec autant & plus de ſuccès que les parcs, & il eſt certain que tous les poiſſons qui ſont aſſez grands pour ne pouvoir paſſer au travers des mailles, n'en peuvent échapper, quand ils y ſont une fois reſtés au juſſant.

La neuvieme eſpece de tonnelle eſt la même que la précédente ; l'induſtrie du pêcheur y a ajouté encore un filet, pour fermer l'entrée de la tonnelle ; il prend du bout des pannes ou côtés qui joignent le *verveux*, dont il augmente de cette maniere l'embouchure : on le lace également ſur la chaſſe, avec cette précaution : les pêcheurs empêchent que les bars & les mulets qui ſont dans la pêcherie ne ſe puiſſent évader en franchiſſant au-deſſus du filet, comme ces ſortes de poiſſons ont l'inſtinct de le faire.

On prend dans les *verveux*, de toutes eſpeces de poiſſons, également des poiſſons plats & des poiſſons ronds, des raies, des folles, des barbues, des carrelets & limandes, auſſi bien que des mulets, des rougets, de petites morues, & de toutes autres eſpeces.

VERVEUX VOLANT *ou* BERTAUT, (*Pêche.*) ſorte de *verveux*. Voyez VERVEUX. La pêche avec le bertaut ou *verveux* dans la riviere de Ladour, dans le reſſort de l'amirauté de Bayonne, ſe fait de la même maniere que dans la Seine & aux côtes de Bretagne ; mais la manœuvre en eſt différente.

Lorſque les pêcheurs Baſques veulent tendre leur bertaut, ils ont un petit piquet pointu, amarré avec un bout de corde au bout ou à la queue de cet inſtrument, dont le ret qui le forme eſt tenu ouvert au moyen de pluſieurs cercles, & dont l'embouchure eſt en demi-cercle, comme l'entrée d'un four ; ainſi tendu par une traverſe, ils mettent ce petit piquet ainſi préparé, dans le gros bout d'une perche, creuſé à cet effet, pour enfoncer le pieux où ils veulent placer leur bertaut ; enſuite ils tendent le corps du bertaut, en paſſant une perche au travers de deux annelets de corde frappés l'un au haut du demi-cercle, & l'autre au-deſſous ; au milieu de la traverſe le pêcheur enfonce cette perche à la main ; & ſi elle ne lui paroît pas ſuffiſamment arrêtée, il acheve de l'affermir avec le gros bout de ſa perche creuſe.

Il y a une autre ſorte de bertaut, qu'on appelle *verveux volant*, qui ſe tend de deux manieres différentes : la premiere eſt le bertaut pierré, pour cela les pêcheurs mettent aux deux bouts du demi-cercle qui forme l'entrée, une groſſe pierre, & une au milieu de la traverſe de corde qui eſt à l'ouverture ; le *verveux* qui a pluſieurs goulets a quatre & cinq cercles pour le tenir ouvert ; il y a de même à la queue une pierre ; mais pour empêcher que le courant ne l'emporte, le pêcheur plante ſur le fond un petit piquet où eſt amarrée une corde qui eſt à l'extrêmité de la queue du *verveux*.

L'autre maniere de tendre le *verveux* eſt avec trois perches, deux de front, & éloignées l'une de l'autre de la grandeur de l'ouverture des ailes ou côtés du bout du *verveux*, qui reſte ainſi arrêté par ces trois piquets ou petits pieux.

Les mailles des ſacs des *verveux* ont 12 lignes en quarré. *Voy.* les *Deſcriptions des arts & métiers*, publiées par M. Bertrand, tome V.

VERVIERS, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans l'évêché de Liege, aux confins du duché de Limbourg, ſur la riviere de Weſe, environ à ſix lieues de Liege, vers le levant. *Long.* 23. 50. *lat.* 47. 40. (*D. J.*)

VERVINS, (*Géog. mod.*) ville de France, dans la Picardie, en Thiérache, au voiſinage de Laon, entre la Chapelle au nord, & Marle au midi, ſur une hauteur. Henri IV & Philippe II, roi d'Eſpagne, y conclurent un traité de paix, l'an 1598. Elle commerce en bled. *Long.* 21. 35. *latit.* 49. 51.

Leſcarbot (Marc) naquit à *Vervins* en 1550, & mourut à Paris l'an 1625, à 75 ans. Il a publié une hiſtoire de la Nouvelle-France, où il avoit ſéjourné quelque tems. Cet ouvrage imprimé à Paris en 1611, eſt aſſez agréable, parce que l'auteur y a entre-mêlé des remarques de littérature. Il ſuivit en Suiſſe Pierre de Caſtille, ambaſſadeur de Louis XIII; & comme il ſe plaiſoit à donner des relations des pays où il voyageoit, il fit le tableau de celui-ci en vers héroïques, & le publia en 1618. La plus ample édition de ſes œuvres, eſt celle de Paris, en 1652, *in*-4°. (*D. J.*)

VERULÆ, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans le Latium, au pays des Herniques. Florus, *l. I, c.* 11, qui fait mention de cette ville, dit: *de Verulis & Bovillis, pudet, ſed triumphavimus.* Frontin, *de Coloniis*, la met au nombre des colonies romaines. C'eſt la ville *Verulanum* de Tite-Live, l. IX, c. 42. Elle conſerve encore préſentement ſon ancien nom. On l'appelle *Veroli*; ſes habitans ſont nommés *Verulani* par Pline, l. III, c. 5. (*D. J.*)

VERUMONTANUM, ſ. m. (*Anat.*) eſt une eſpece de petite valvule ſituée à l'endroit où les conduits éjaculatoires ſe rendent dans l'urethre. *V.* VALVULES, URETHRE, *&c.*

Son uſage eſt d'empêcher l'urine, lorſqu'elle coule par l'urethre, d'entrer dans ces conduits, & de ſe mêler avec la ſemence. *V.* URINE, *&c.*

VESBOLA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, au voiſinage des monts Cérauniens. Denys d'Halicarnaſſe, l. I, c. 14, qui la donne aux Aborigenes, dit qu'elle étoit à environ 60 ſtades de *Trebula*, & à 40 de *Suna.* Sylburge ſoupçonne que ce pourroit être *Sueſſula.* (*D. J.*)

VESCE ou VESSE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *vicia*; genre de plantes à fleur papillonacée: le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite une ſilique qui renferme des ſemences arrondies ou anguleuſes. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles naiſſent par paires ſur une côte, & qu'elles ſont terminées par une main. Tournefort, *Inſt. rei herb.* Voy. PLANTE.

De trente eſpeces de *veſce* que compte Tournefort ſous ce genre de plante, nous dirons un mot de la noire & de la blanche.

La *veſce* noire, *vicia ſativa vulgaris, ſemine nigro, I. R. H.* 396, a la racine déliée, fibreuſe, annuelle: elle pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur d'environ deux pieds, cannelées, velues, creuſes; ſes feuilles ſont oblongues, étroites, plus larges par le bout, cotonneuſes, attachées au nombre de dix ou douze, par paires, ſur une côte que termine une main avec laquelle elle s'accroche aux plantes voiſines. Ses fleurs ſont légumineuſes, purpurines ou bleuâtres, ſoutenues par un cornet dentelé. Quand ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des gouſſes velues, applaties, compoſées de deux coſſes remplies de ſemences preſque rondes & noires, d'un goût déſagréable. Cette plante ſe ſeme dans les champs, ſoit ſéparément, ſoit mêlée avec les pois & l'avoine pour la nourriture des chevaux & autres bêtes de charge, ſur-tout dans la diſette de foin.

La *veſce* blanche, *vicia ſativa, alba, I. R. H.* 397, eſt caractériſée par Linné, ſous le nom de *vicia leguminibus erectis, petiolis polyphillis, foliolis acumine emarginatis, ſtipulis dentatis, Hort. Cliffort.* Ses feuilles varient beaucoup, les

unes étant en cœur, & les autres longues & étroites. Sa fleur eft fimple ou double, mêlée de taches purpurines, portée fur un court pédicule. Ses gouffes different auffi de celles de la *vefce* ordinaire; elles font remplies de femences, quelquefois au nombre de neuf, toutes blanches, ou un peu purpurines, ou bigarrées, ou d'un verd pâle, approchantes par leur figure, leur groffeur & leur couleur, des poids verds. On cultive cette plante dans les champs, comme la précédente; on en a fait du pain en tems de famine, mais c'eft un pain de difficile digeftion. Elle fert de nourriture ordinaire aux pigeons. (*D. J.*)

VESCE. (*Agricult.*) Le fourrage de la *vefce* eft une des bonnes nourritures qu'on puiffe donner aux chevaux, bœufs, vaches & moutons, foit en verd, ou fané & gardé pour l'hiver. Il les engraiffe, & procure beaucoup de lait aux vaches.

La *vefce* vient aifément dans toutes fortes de terres, où l'on peut enfuite mettre des pois & autres légumes, quand la *vefce* eft dépouillée; mais il ne faut pas la femer auprès de la vigne, verger, ou plant que l'on veuille conferver, parce que la *vefce* attire à foi toute la nourriture des plantes voifines, quoiqu'elle engraiffe plutôt un fonds que de l'ufer. On en met environ fix boiffeaux pour enfemencer un arpent de terre, & on doit l'avoir façonné comme pour l'orge.

Elle vient en grande abondance dans les terres graffes & meubles; mais on ne s'avife guere d'en mettre dans les meilleures terres. Il faut obferver que le froid, la rofée & l'humidité font très-contraires à ce grain, & le font pourrir bien vîte; c'eft pourquoi l'on ne doit le femer que tard, par un beau tems, & deux ou trois heures après le lever du foleil; il n'en faut femer qu'autant qu'on en peut couvrir le même jour avec la herfe. Quand elle eft femée dans un fonds bien façonné, elle vient fans foins, & ne veut point être farclée.

Il y a des années fi feches, que quoique la *vefce* foit bien levée, cependant elle ne pouffe plus à caufe de la fécherefle. Pour qu'elle faffe fa production, il lui faut de l'eau tous les dix jours, principalement quand elle eft dans une terre fablonneufe; & dans ces cas, on ne recueille que le tiers ou la moitié de la femaille. Ainfi la prudence exige qu'on en garde pour trois ans. Elle eft auffi bonne à femer au bout de ce terme que la premiere année, pourvu qu'on ait eu foin de la remuer de tems à autre.

Il y en a qui fement de l'avoine parmi la *vefce*; en ce cas, il faut les mettre à égale mefure, & les bien mêler. La *vefce* en monte plus haut, & dès le 15 mai on fauche ce grain mêlangé, pour le donner aux chevaux & aux beftiaux.

Dans les pays plus chauds que le nôtre, comme en Languedoc, en Provence, en Italie, on fait par an deux récoltes de *vefce*, & on la feme à deux tems différens. Le premier eft en feptembre, & c'eft feulement pour avoir du fourrage; on met fept boiffeaux de *vefce* par arpent. La deuxieme femaille fe fait au commencement de février; on ne met que fix boiffeaux par arpent, & c'eft pour avoir de la graine. Ces deux femailles fe font affez fouvent en terre qui n'a point eu fes labours, c'eft-à-dire, qu'on fe contente feulement d'ouvrir la terre avec le foc, d'y jeter la femence, & de la couvrir avec la herfe; mais c'eft une mauvaife méthode, car il ne faut jamais épargner un premier labour.

Ceux qui ne font point deux femailles de *vefce* par an, l'une pour avoir du fourrage, l'autre pour en avoir le grain, recueillent en verd une partie de leur *vefce* pour la nourriture de leurs beftiaux, & ils laiffent le refte mûrir en pied fur le champ, pour fe procurer de la graine. (*D. J.*)

VESCE NOIRE & VESCE BLANCHE. (*Matiere méd. Diete.*) La farine des femences de ces deux plantes s'emploie quelquefois dans les cataplafmes avec les autres farines réfolutives, ou en leur place, & principalement au lieu de la femence d'ers. *V.* ERS & FARINES RÉSOLUTIVES.

La graine de cette plante, qui eft légumineufe, n'a aucune qualité mal-faifante qui pût empêcher d'en ufer comme aliment dans les cas d'extrême difette; mais il ne faudroit pas penfer à en faire du pain, comme il eft rapporté que les payfans en firent dans quelques provinces en 1709; en général les femences légumineufes ne donnent

donnent pas une farine propre à être réduite sous cette forme. *Voyez* PAIN. Il faudroit tâcher de ramollir celle-ci par une longue cuite dans l'eau, & la réduire ensuite en purée, ou du moins l'écraser grossiérement; on pourroit encore la moudre, & en faire des bouillies avec la farine. (*b*)

VESCE SAUVAGE, (*Botan.*) nom vulgaire de l'espece de gesse nommée par Tournefort, *lathyrus repens, tuberosus*. Voyez GESSE. (*D. J.*)

VESCE-DE-LOUP, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *lycoperdon*; genre de plante qui approche beaucoup de celui du champignon. Il y a des especes de *vesce-de-loup* qui sont dures & charnues, & qui étant rompues répandent une poussiere très-fine. Tournefort, *I. R. H. Voyez* PLANTE.

C'est une sorte de champignon nommé par Tournefort *lycoperdon vulgare, I. R. H.* 563, & *fungus rotundus, orbicularis*, par C. B. P. 374.

C'est une espece de champignon, un peu arrondi, environ de la grosseur d'une noix, membraneux, & dont le pédicule n'est presque point apparent. Quand il est jaune, il est couvert d'une peau blanchâtre & cendrée, comme composée de plusieurs grains, renfermant d'abord une pulpe, molle, blanche ou verdâtre; moëlleuse dans la suite, délicate, fine, spongieuse, livide, & comme enfumée. Cette pulpe, en se corrompant, se change en une fine poussiere, seche, fétide & astringente: quand alors on la presse légérement avec le pied, elle pete, & jette en maniere de fumée une odeur très-puante.

Il y a une autre espece de *vesce-de-loup* qui devient grosse comme la tête, qui est enveloppée d'une membrane assez ferme, de couleur blanche, cendrée d'abord, livide avec le tems, d'une substance flexible & délicate. Quand cette *vesce-de-loup* est seche, elle est si légere qu'elle ne pese pas plus d'une once. Elle s'appelle *lycoperdum alpinum, maximum, cortice lacero, I. R. H.* 563; *fungus maximus, rotundus, pulverulentus*, I. B. B. 848. Cette derniere espece croît dans les Alpes, en Allemagne & en d'autres lieux. (*D. J.*)

VESCE-DE-LOUP. (*Scienc. microsc.*) La poussiere ou semence de *vesce-de-loup* étant écrasée, paroît à la vue simple comme une fumée ou vapeur; mais lorsqu'on l'examine avec une des plus fortes lentilles, car autrement on ne peut pas la distinguer, elle semble être un nombre infini de petites globules d'une couleur orangée, un peu transparens, & dont le diametre n'est pas au-dessus de la cinquantieme partie du diametre d'un cheveu; ensorte que le cube de la largeur d'un cheveu seroit égal à cent vingt-cinq mille de ces globules. Dans d'autres especes de *vesces-de-loup* les globules de poussiere sont d'une couleur plus obscure, & ont chacun une petite tige ou queue pour pénétrer aisément dans la terre. *V. Transact. philosoph.* n°. 284.

Il est encore probable que le mal qu'elles font aux yeux, vient de ces tiges pointues, qui piquent & blessent la cornée.

Muys rapporte qu'un enfant malicieux ayant fait crever une *vesce-de-loup* auprès des yeux de son camarade, la poussiere qui en sortit lui occasionna une si grande enflure & inflammation, avec des douleurs très-vives & une grande décharge de larmes, qu'il ne put pas les ouvrir de plusieurs jours, quoiqu'on lui eût appliqué tous les remedes convenables. (*D. J.*)

VESCE-DE-LOUP, (*Méd.*) espece de champignon généralement reconnue pour mal-faisante, & dont on ne fait par conséquent aucun usage à l'intérieur, ni à titre d'aliment, ni à titre de remede.

La *vesce-de-loup* est dangereuse aussi à l'extérieur; car si on la manie imprudemment, ensorte que sa poussiere, ou sa substance séchée & réduite en poudre, puisse atteindre les yeux, elle produit des ophthalmies très-graves.

La *vesce-de-loup* est comptée parmi les remedes styptiques les plus puissans. En Allemagne tous les chirurgiens en gardent après en avoir ôté la poussiere; ils les font dessécher, & ils les réduisent en poudre qu'ils emploient pour arrêter le sang, & pour dessécher les ulceres. Ce remede n'est point usité chez nous. (*b*)

VESCIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans l'Ausonie. Cluvier, *Ital. ant.* l. III, c. 10, place cette ville & le territoire *Vescinus*, entre le mont Massicus & le fleuve Liris. Tite-Live fait mention de cette ville

& de ſon territoire en pluſieurs endroits, par exemple, l. VIII, c. 11, & l. X, c. 21. (*D.J.*)

VESCITANIA REGIO, (*Géog. anc.*) contrée de l'Eſpagne Tarragonoiſe, & qui faiſoit partie du pays des Ilergetes, ſelon Pline, l. III, c. 3. Les Oſcenſes habitoient une partie de cette contrée.

VESELIZE, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Veſelium*; petite ville de France dans la Lorraine, chef-lieu du comté de Vaudemont, ſur la riviere de Brenon, à 7 lieues au ſud-oueſt de Nanci. *Long.* 23.44. *latit.* 48.25. (*D. J.*)

VESENTINI, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie dans la Toſcane, ſelon Pline, l. III, c. 5. Ils habitoient ſur le bord du lac Volſinien, appellé préſentement *Lago di Bolſena*. Il n'y a pas de doute que leur ville ou leur bourgade ſe nommoit autrefois *Veſentium* ou *Viſentium*; & que ce nom ſe conſerve encore aujourd'hui dans celui de *Biſentio*, où l'on a trouvé une ancienne inſcription avec ces mots: *Virtuti Viſent. ſacr.*

VESERIS. (*Géog. anc.*) Les anciens nomment ainſi le lieu où fut donnée la fameuſe bataille des Romains contre les Latins, où P. Decius Mus ſe dévoua aux Manes pour le ſalut de l'armée romaine.

Ce lieu étoit dans la Campanie, dans les plaines qui ſont au pied du mont Véſuve. Aurelius Victor, *in P. Decio patre*, & *in T. Manlio Torquato*, dit que *Veſeris* étoit un fleuve; mais comme les autres hiſtoriens ſe contentent de dire *ad Veſerim* ou *apud Veſerim*, cela n'a pas empêché Cluvier, & quelques modernes, de ſoutenir que *Veſeris* étoit une bourgade, outre qu'on ne trouve dans ce quartier aucun fleuve conſidérable que le *Sebethum*, le *Sarnum* & le *Veſtinum*. (*D. J.*)

VÉSICAIRE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *veſicaria*; genre de plantes dont la fleur eſt en forme de croix, & compoſée de quatre pétales; le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit ou une eſpece de veſſie qui contient des ſemences le plus ſouvent arrondies. Tournefort, *I. R. H. coroll.* Voyez PLANTE.

VESICATOIRES *ou* VESSICATOIRES, (*Méd. thérapeutique. Matiere médicale.*) en latin *veſicatoria*, *veſicantia*, remedes topiques, ainſi appellés de leur effet le plus connu, qui conſiſte à exciter des veſſies ſur la peau. Ce terme qui ne paroît pas bien ancien dans l'art, déſigne non-ſeulement les *véſicatoires* proprement dits, qu'on emploie, ſous forme d'emplâtre, dans la pratique journaliere; mais il s'étend encore à tous les *âcres*, *irritans*, *ſtimulans*, *excitans*, *cauſtiques*, &c. qui appliqués à la ſurface du corps, ou même dans quelque cavité cenſée continue à cette ſurface, y excitent plus ou moins vîte des rougeurs, des tumeurs, de légeres inflammations, des veſſies, des démangeaiſons, des eſcarres, &c. C'eſt par alluſion à tous ces effets, qu'on a cru pouvoir déduire d'une vertu brûlante ou ignée, que les *véſicatoires* ſont déſignés chez quelques auteurs ſous le titre générique de πυρωτικὰ, *pyratica*, *urentia*, &c. *V.* Sennert, Balliou, & *autres*.

Les premieres vues médicinales qui ſe ſont préſentées dans l'uſage des *véſicatoires*, & la circonſtance de leur application au-dehors, leur ont fait donner plus anciennement le nom de ἐπισπαστικὰ, ἑλκτικὰ, *epiſpaſtica*, en latin *attrahentia*, *tractoria* ou *revellentia*, &c. qui ſignifient remedes attirans du dedans au dehors, ou du centre à la circonférence, remedes révulſifs, &c. & qui dans le langage particulier des méthodiques, eſt converti en celui de μεϑασυγκριτικὰ, *metaſyncritica*, *evocantia ex alto*, c'eſt-à-dire, ſuivant l'interprétation même de Theſſalus, *remedes qui procurent un changement dans tout le corps, ou dans une partie ſeulement*; remedes rétabliſſant ou changeant l'état des pores, ſuivant d'autre méthodiques de la doctrine d'Aſclepiades: *quæ meatuum miſcelæ corporis ſtatum præter naturam habentem tranſmutat*, dit encore Galien en parlant de la *métaſyncriſe*; & qu'enfin Cœlius Aurelianus traduit par *recorporativa*, remedes récorporatifs, &c. C'eſt dans cette derniere acception très-générale, que nous prenons le mot de *véſicatoires* dans cet article.

Les ſubſtances reconnues de tout tems pour *véſicatoires* ſont, du regne végétal, la *graine de moutarde*, le *gingembre*, le

poivre, l'*ail*, l'*oignon*, le *tapſia*, la *pyretre*, le *laſerpitium*, le *lepidium*, le *creſſon*, la *renoncule*, le *flammula Jovis*, le *clematitis urens*, le *burſa paſtoris*, l'*ortie*, la *racine d'arum*, les *figues*, l'*euphorbe*, le *tabac*, le *ſagapenum*, &c. divers ſucs comme ceux de *thitimale*, de *concombre ſauvage*, &c. pluſieurs huiles odorantes, *&c.* Le regne animal fournit les cantharides, les fourmis, quelques fientes, comme celle de pigeon ramier, le crotin de chevre, la fiente de bœuf & ſon fiel. Suivant Hippocrate, *De locis in homine*, p. 224, *Foëzius*, les chairs du limaçon, les corps entiers de jeunes animaux récemment égorgés, *&c.* Et l'on tire du regne minéral les ſels acides & alkalis, l'alun en plume, le nitre, l'*adarcé*, la chaux-vive, les cendres de la lie du vin & du vinaigre, le ſavon, le mercure ſublimé corroſif, & quelques autres préparations métalliques.

Conformément aux idées des Galéniſtes ſur les degrés de la vertu échauffante de ces remedes, on a fait pluſieurs claſſes de compoſitions pharmaceutiques *véſicatoires*, qu'on a ſpécifiées par les titres de *rubefians*, de *dropans*, de *ſynapiſmes* & de *cauſtiques*. Ces compoſitions ſont ainſi rangées dans les livres anciens de matiere médicale, ſuivant l'ordre d'activité qui les diſtingue entr'elles; quoique néanmoins, pour la plupart, elles puiſſent être ſuccédanées les unes des autres, puiſqu'elles ne different que par les degrés d'énergie; différence qui, à l'égard des plus foibles, ſe peut compenſer juſqu'à un certain point, ou par la plus grande durée de leur application, ou par une augmentation dans les doſes.

On diviſe ordinairement l'effet des *véſicatoires* en effet général, & en effet particulier; le premier, c'eſt-à-dire, le plus étendu, celui dont le médecin doit principalement s'occuper, eſt, en opérant ſur toute la machine, d'y occaſionner un changement ſalutaire, tel qu'on peut l'obtenir des *toniques* & des *altérans*. Cet effet ſe préſente encore ici ſous deux faces: 1°. les *véſicatoires* agiſſent, ainſi que les toniques & les altérans, d'une maniere occulte, ce qui acheve de rendre les caracteres de ces trois ſortes de remedes parfaitement identiques; mais leur action étant ſouvent manifeſtée par des évacuations, des métaſtaſes, & autres phénomenes à la portée des ſens, ils ceſſent pour lors de ſe tant reſſembler avec les altérans & les toniques, pour ſe confondre avec les *évacuans* qu'ils ſuppléent même utilement quelquefois, ſuivant l'opinion de beaucoup d'auteurs. Dans l'un & l'autre cas, l'action des *véſicatoires* eſt toujours en raiſon du degré de leur activité, laquelle eſt néanmoins ſubordonnée au genre de la maladie, & à pluſieurs autres circonſtances dépendantes du ſujet ſur lequel ces remedes agiſſent, & qui ne ſauroient ſe rapporter qu'à l'être animé ou corps vivant. L'état de médicament ainſi conſtaté dans les *véſicatoires*, il en réſulte que c'eſt à pluſieurs titres qu'ils appartiennent à la matiere médicale interne.

Le ſecond effet, ou l'effet particulier des *véſicatoires* eſt purement local, c'eſt-à-dire, qu'il ſe borne à la partie ſur laquelle on les applique; il conſiſte à modifier les ſolides & les fluides de cette partie, de maniere que ceux-ci en deviennent plus propres à être jetés au-dehors par l'action rétablie ou augmentée des premiers; il peut encore aller dans pluſieurs de ces remedes, juſqu'à altérer très-ſenſiblement le tiſſu même de la partie. Par toutes ces circonſtances, on voit que les *véſicatoires* ſont encore du reſſort de la matiere médicale externe, où ils s'identifient en quelque façon avec les *diſcuſſifs*, les *réſolutifs*, les *ſceptiques* ou *pourriſſans*, les *épulotiques* ou *cicatriſans*, les *eſcarotiques*, & autres remedes ou ſecours chirurgicaux, dont les propriétés individuelles ne ſont point incompatibles avec la vertu *épiſpaſtique*, ſuivant cette remarque de Galien, que les vertus qui ſont particulieres à différens corps, ne laiſſent pas de ſe rapprocher par des analogies ou des reſſemblances dans leurs effets: *vicinæ ſibi virtutes ſunt eorum quæ in alio latent, attractrix & attractorum digeſtrix, nam quæ trahunt etiam nonnihil omnino diſcutiunt, & quæ diſcutiunt pariter trahunt.* Mais il eſt important d'obſerver définitivement à l'égard de certains de ces effets particuliers ou locaux, 1°. qu'il

feroit peut-être mieux de les appeller phyfiques ou chymiques; 2°. qu'il en eft parmi eux qui ne fauroient fe paffer que fur le vivant, comme, par exemple, les efcarres; 3°. qu'il en eft d'autres qui peuvent avoir également lieu fur le cadavre & fur le vivant, tels que certains cauftiques. *V.* CAUSTIQUE.

Après les idées générales que nous venons d'expofer fur les *véficatoires*, il n'eft fans doute perfonne qui ne s'apperçoive qu'une foule d'autres agens médicinaux doit entrer naturellement dans le fyftême entier de ces remedes; on compte donc encore parmi les *véficatoires*, les *frictions*, les *ventoufes*, les *fonticules*, les *fetons*, les *ligatures*, les *bains chauds*, les *flagellations*, les *acupunctures*, les *uftions*, & une infinité d'autres remedes analogues qu'on pourroit fort bien ranger fous chacune des quatre compofitions pharmaceutiques, dont il a été dejà queftion, comme fous les chefs d'autant de claffes particulieres, *&c.*

Le *véficatoires* feront donc pour nous dans cet article l'affemblage, le corps entier, le tréfor de tous les moyens que la médecine emploie à l'extérieur, dans la vue d'extraire ou d'attirer à la furface du corps, ou de détourner d'une partie fur une autre, tout ce qui peut nuire à la confervation de la fanté, ou s'oppofer à fon rétabliffement. C'eft dans cette acception générale que le mot *véficatoire* doit être pris indifféremment avec celui d'*épifpaftique* dans le courant de cet article, à l'exception des cas où nous en fixerons autrement la valeur, par quelque fpécification particuliere.

Le fyftême des *véficatoires* ainfi généralifé a fourni de tous les tems à la grande médecine, c'eft-à-dire, à celle qui penfe & qui eft capable en elle-même de ces traits de génie qu'on appelle des *coups de maître*, a fourni, dis-je, les reffources les plus étendues, & les fuccès les plus frappans. Les conjectures font remonter l'origine de ces remedes jufqu'à l'antiquité fabuleufe où elle fe perd avec les premieres traces de la médecine. Tout ce qu'on peut avoir de pofitif là-deffus, fe rapporte à l'inftitution de la gymnaftique médicinale par Herodicus, de qui les hiftoriens racontent qu'il employoit les frictions feches, les fomentations chaudes, *&c.* dans certaines maladies. *Voyez* le Clerc, *Hift. de la méd.* Mais comme il ne nous eft rien parvenu des ouvrages de cet auteur, d'où l'on puiffe tirer aucune regle ou aucun précepte fur cette matiere, il paroît que l'époque d'une application raifonnée de ces fecours médicinaux doit être fixée aux beaux jours de la médecine grecque.

Hippocrate, difciple d'Herodicus, a témoigné tant d'eftime pour la médecine gymnaftique, qu'il s'eft fait foupçonner d'avoir envié à fon maître la gloire de cette invention. A la vérité, il faut convenir qu'avec le caractere de fimplicité & de beauté naturelle, qui eft particulier à cette médecine, elle devoit avoir bien des attraits pour un génie de la trempe de celui d'Hippocrate: auffi ce célebre réformateur a-t-il confidérablement enchéri fur tous ceux qui ont pu l'avoir précédé dans cette carriere; fa pratique roule quelquefois toute fur les cautérifations, les frictions, les fomentations, & autres épifpaftiques dont il ne ceffe de vanter l'ufage, & avec lefquelles il opéroit des cures merveilleufes.

Après Hippocrate, les médecins qui ont fait le plus d'honneur à la médecine des *véficatoires*, font les méthodiques; femblables en quelque façon, comme l'a dit ingénieufement un moderne, à un *poftulatum* de Defcartes, qui n'admet que le mouvement & la matiere. *Voyez Thef. aquit. minor. aquæ.* Leur théorie bornée au *ftrictum* & au *laxum*, n'admet également que deux efpeces de remedes qui fe rapportent, quant aux vertus, à ces deux genres d'affection dans les folides; ce font là comme les deux poles de leur pratique; mais ce qui paroîtra furprenant, c'eft que les *épifpaftiques* occupent la plus grande place dans ces deux efpeces de remedes, quoique, fuivant les principes généraux de cette fecte, ils duffent être reftreints au genre du relâchement ou du *laxum.* Cette contradiction eft fauvée par leur façon d'interpréter les propriétés des *véficatoires.* Selon eux, la vertu de ces remedes

eſt non-ſeulement d'ouvrir & de rétablir les pores, mais encore de ramollir & de raréfier, en tant que participant du feu. Ils penſoient d'ailleurs que le *ſtrictum* & le *laxum* peuvent ſe trouver tous deux à la fois dans une même maladie ; ainſi ils ſe ſervoient indifféremment des *métaſyncritiques* dans les maladies, ſoit internes, ſoit externes des deux genres. Dans quelques maladies phlegmoneuſes, par exemple, ils employoient à titre de *métaſyncritique* ou *véſicatoire*, les aſtringens, quoiqu'ils miſſent ces maladies dans le genre du *ſtrictum*. Dans les vieux ulceres, dans les cicatrices mal faites, qu'ils plaçoient dans ce dernier genre, ils appliquoient des ſynapiſmes, tout comme dans les ulceres du genre oppoſé ; ce qui étoit pourtant ſubordonné à l'obſervation des tems dans les maladies, & à d'autres objets de pratique, ſur leſquels il paroît qu'ils étoient fort verſés. *V*. Profp. Alpin. *De med. meth.* c. 15.

Toutes les autres ſectes anciennes qui ont eu quelque réputation, ont cultivé cette branche de la thérapeutique ; & depuis, au milieu de l'éruption des ſyſtêmes qui ont été les fléaux particuliers réſervés à la médecine, il paroît que le traitement par les *véſicatoires* s'eſt conſtamment ſoutenu dans les alternatives de célébrité & de diſcrédit, inſéparables des révolutions des tems & des eſprits, ſans qu'on puiſſe dire qu'il ait jamais été entiérement abandonné. Ce traitement peut donc être regardé dans l'hiſtoire des variations de l'art, comme un des fils précieux qui ont conſervé une communication utile entre la médecine ancienne & la moderne, ou qui ont empêché qu'il ne ſe ſoit fait entr'elles une véritable ſciſſion. Un préjugé non moins favorable encore à l'inſtitution naturelle & irrévocable de la médecine *épiſpaſtique*, & qui en achevera l'éloge, c'eſt que pluſieurs nations d'hommes ſauvages n'en ont jamais connu d'autre ; que parmi les nations policées, les Chinois, les Japonois ſont depuis long-tems en poſſeſſion des ſecours les plus raffinés de cette eſpece, & qu'enfin il en eſt dérivé chez les habitans de nos campagnes, & chez les gens du peuple dans nos villes, comme autant de médecines domeſtiques qui ne ſont pas ſans ſuccès, & dont la tradition s'eſt conſervée religieuſement dans ſa pureté originale à travers les générations & les ſiecles.

Il eſt tems maintenant de propoſer quelques réflexions ſur l'action & les effets des *véſicatoires*, qui éclairent plus immédiatement les principaux phénomenes pratiques de cette médecine. Nous choiſirons pour cet effet les ouvrages d'Hippocrate, & ceux de quelques autres médecins qui l'ont ſuivi dans ſes principes & dans ſa pratique, comme les plus propres à fournir les lumieres les plus pures & les plus étendues ſur cette matiere. Ainſi donc, après avoir déjà parlé du goût de ce pere de la médecine pour les épiſpaſtiques, il nous paroît à propos d'ajouter qu'il ne faudroit pas croire que toutes les connoiſſances qu'il avoit acquiſes ſur l'adminiſtration des remedes, il les tînt uniquement d'un empyriſme froid & borné ; mais qu'il les devoit encore aux élans d'un génie vraiment philoſophique, rectifiés par tout ce que peuvent donner de ſagacité une expérience conſommée & l'habitude de méditer profondément ſur la nature. Voici, par exemple, une des maximes de ce grand homme, la plus capable de nous découvrir le point d'où il eſt parti, & de nous faire pénétrer ultérieurement dans ſes vues. Il dit, en parlant du traitement des maladies de la poitrine : *Pars vero ex carne per medicamenta & potiones diffunditur, & per calefactoria extrinſecus admota, adeo ut morbus per totum corpus ſpargatur.* Voyez lib. I, *de mor.* ſect. 5, pag. 459, Fœzius. C'eſt-à-dire qu'Hippocrate penſoit que lorſque la maladie eſt fixée dans un organe, il convient, pour l'amener à guériſon, de la répandre dans toutes les parties du corps, ſoit par les remedes internes, ſoit par l'application des *épiſpaſtiques*. Celſe a dit encore dans le même ſens, *atque interdum natura quoque adjuvat, ſi ex anguſtiore ſede vitium tranſit in latiorem.* V. *de fauc. morb.* cap. IV.

Cette intention de généraliſer la maladie, d'en affoiblir le foyer en l'étendant ou le diſtribuant ſur tous les organes, eſt peut-être le plus beau canon pratique de la médecine. Le grand point eſt de ſavoir la maniere dont Hippocrate concevoit cette

diſtribution : il eſt clair qu'il étoit en cela inſpiré par tout ce qu'il connoiſſoit des propriétés de l'intelligence active & ſubtile qui préſide aux fonctions de l'animal, & qu'il appelloit *nature* ou *principe*, & par tout ce qui lui revenoit de ſon expérience journaliere. Il ſavoit d'abord, que cette intelligence s'étoit originairement tracé dans le corps un cercle d'opérations, dans lequel elle ſe mouvoit, en portant ſur tous les points du cercle le ſentiment & la vie, & jetant des filets de communication dans les intervalles d'un point à l'autre ; enſorte que la maladie pouvoit être regardée comme un obſtacle, un nœud qui arrêtoit ce période d'opérations, & qu'il n'étoit queſtion pour le rétablir, que de rappeller le *principe* ſur tous les points de la ſphere. Or, c'eſt ce qu'on obtient toutes les fois que l'activité ou les forces du *principe* augmentent aſſez pour vaincre ou réſoudre l'obſtacle. Mais en quoi conſiſte cette augmentation des forces de la nature ? Dans la fievre. C'eſt ainſi que, ſuivant notre auteur, & l'obſervation de tous les ſiecles, la fievre réſout le ſpaſme, *febris ſpaſmum ſolvit ;* ainſi la douleur, qui n'eſt peut-être qu'un ſpaſme plus ramaſſé ou plus concentré, eſt détruite par le même agent, *quibus jecur vehementer dolet, iis ſuccedens febris dolorem ſolvit. Aphor.* l. VII, pag. 160. Maintenant la fievre peut être ou *ſpontanée* ou *artificielle ;* la premiere doit être entiérement ſur le compte de la nature, ou de ſon *autocratie ;* la ſeconde eſt un produit de l'art. Cet art, Hippocrate né pour le former, en varioit à l'infini les reſſources, au moyen des deux *épiſpaſtiques* univerſels ; ſavoir, la *douleur* & la *chaleur.* Il avoit remarqué que le plus ſouvent là où il y a douleur, il y a maladie, *ubi dolor, ibi morbus ;* qu'une douleur plus forte l'emportoit ſur une moindre ; que la douleur attiroit & fixoit la maladie ſur l'endroit douloureux : « car, dit-il, ſi » avant que la maladie ſoit déclarée on a » ſenti de la douleur dans une partie, c'eſt » là même que la maladie ſe fixera. » Il croyoit donc que la douleur diſpoſoit la partie à appeller & à ſe charger de la maladie ; par conſéquent qu'une douleur produite par art, plus vive que la naturelle, en diminuant ou anéantiſſant celle-ci, étoit capable de faire tout au moins une diverſion ſalutaire, un déplacement de la maladie, laquelle, chemin faiſant, s'il eſt permis d'ainſi parler, pouvoit encore être altérée çà & là par les différens organes, & devenir par ce moyen générale. A l'égard de la chaleur, il avoit également éprouvé que la chaleur *attire ;* cela eſt par-tout dans ſes ouvrages. Le *pan quo calet attrahit* y revient à chaque page. Il dit plus expreſſément encore, au ſujet de la vertu *attractive* ou attirante communiquée par la chaleur aux parties, *membrum per caliditatem trahit ad ſeipſum a vicinis venis ac carnibus pituitam ac bilem*, lib. I, *de morb.* Il ſavoit encore que la chaleur, portée à un certain degré, produiſoit la douleur ; & quant à ces attractions d'humeurs, il les expliquoit par l'énergie & la mobilité du *grand principe*, qui, ſuivant l'axiome ſi connu, ſe porte d'une extrêmité du corps à l'autre extrêmité, *&c.* D'un autre côté, il étoit le témoin infatigable des guériſons imprévues qu'opéroit la nature par des éruptions cutanées, des parotides, des ulceres actuellement ſuppurans, *&c.* C'étoit donc par une analogie toute ſimple qu'Hippocrate étoit conduit à employer les dolorifiques & les échauffans externes, pour réveiller ou pour rappeller la nature lorſqu'elle s'engourdiſſoit, ou qu'elle ne pouvoit plus ſuffire à elle-même. Tel eſt à peu près le plan général de la conduite d'Hippocrate dans l'uſage des *véſicatoires*, qu'il ne faut jamais perdre de vue dans l'eſtimation rationnelle de ces remedes. Ainſi donc, en réſumant ce qui vient d'être dit, il eſt un principe qui anime le corps. Les épiſpaſtiques ſont deux : ſavoir, la *douleur* & la *chaleur ;* ils ſont univerſels & abſolus ; la douleur ſe décompoſe en faveur de l'art en une infinité d'intermédiaires, qui peuvent être autant d'*épiſpaſtiques*, depuis la douleur poſitive ou abſolue, juſqu'au ſentiment le plus voiſin du plaiſir. L'art trouve les mêmes reſſources dans la chaleur, dont les nuances, depuis la plus légere fievre juſqu'au feu deſtructif, forment une ſérie des mêmes remedes. La douleur & la chaleur ſont des modifications du *grand principe*, qui a ſon ſiege dans les nerfs, dont il eſt l'élément ſenſitif, comme les autres particules de matiere en ſont

les élémens physiques. La douleur & la chaleur se produisent & se détruisent mutuellement. Les *véficatoires* ne sont que les agens excitatifs du *grand principe ;* car la cause efficiente de la chaleur & de la douleur est en nous, comme le sentiment des couleurs est en nous. Au moyen de cette vertu communicative, l'action de la chaleur & de la douleur peut s'étendre d'un point de la surface du corps à tout le *grand principe*, comme l'embrasement peut arriver à toute une masse combustible par une étincelle. C'est encore une fois sous cet assemblage d'idées sublimes qu'on peut se représenter le génie d'Hippocrate, occupé de la médecine *épispastique*, en dirigeant toutes les branches, & en mouvant tous les ressorts. Maintenant, avec l'avance de ces préceptes élémentaires, il est bien facile de concevoir que l'action des *véficatoires* sur les corps consiste à exciter la fievre au moyen de ce *principe*, qui n'est autre chose que la sensibilité & la mobilité des nerfs. *Voyez* SENSIBILITÉ. Lorsqu'on applique un *épispastique* sur une partie, son effet sensible est d'en augmenter les oscillations nerveuses, qui, si elles sont poussées trop loin, produiront la fievre, accéléreront le mouvement des liqueurs, & les entraîneront suivant les déterminations de la nature ou celles de l'art, s'il est plus fort qu'elle. Pour avoir une idée de ces déterminations, il faut les considérer dans l'état naturel, se portant alternativement du centre du corps à la circonférence, & de la circonférence au centre, au moyen de l'antagonisme de la peau avec les organes internes, & roulant suivant les mêmes directions les divers sucs contenus entre cette circonférence & le centre, dont elles jettent au-dehors une partie sous la forme de sueur & de transpiration. Ces déterminations ont été appellées par quelques auteurs *forces centripetes*, & *forces centrifuges*. Voyez *Hoffman*. Augmentez la puissance dans un des *antagonistes*, dans la peau, par exemple, & les déterminations seront vers la peau : il en arrivera de même en ne l'augmentant que dans la plus petite surface possible de cet organe externe ; car chaque fibrile nerveuse étant dans une oscillation continuelle, suivant des expériences qui ont été faites depuis peu, (voyez *Specim. physiolog. de perpet. fibrar. muscul. palpit. Joseph. Ludov. Roger*, dont le jeune auteur méritoit, par ses talens, une plus longue vie.) elle est susceptible par l'augmentation de son oscillation & de sa sensibilité particuliere, de devenir un point fébrile. Ce point s'agrandissant de plus en plus, formera un centre fiévreux, avec *érection* des nerfs & des vaisseaux de la partie, d'où partiront des especes de courans qui gagneront tout le corps, & se rapporteront continuellement à ce centre comme à une source d'action & de force, en y entraînant avec eux une partie des humeurs détournées des autres organes : ce qui occasionnera une espece de pléthore locale, & en conséquence l'élévation ou tumeur de la partie. Cette maniere d'expliquer ainsi par l'action vitale la formation de pareilles tumeurs, est autorisée par une observation que tout le monde peut faire ; c'est que les tumeurs inflammatoires s'affaissent après la mort, & que si l'on fait une incision à la partie qui étoit tumeur dans le vivant, on la trouve farcie & engorgée d'une quantité excessive de sang, par comparaison, avec les autres parties, quoiqu'elle fût avant l'ouverture au même niveau. Voyez *Recherches anatomiques sur les glandes*, pag. 480. Ces phénomenes sont quelquefois produits *sponte* dans un organe intérieur, qui, dès ce moment, doit être regardé comme converti en une espece de ventouse. L'abord du sang dans cet organe peut en rendre les vaisseaux variqueux, & avoir mille autres suites funestes. Dans ce cas, lorsqu'on applique immédiatement sur la partie, ou tout auprès, certains *véficatoires*, tels que les scarifications, les setons, *&c.* on obtient une dérivation immédiate des humeurs qui engorgeoient la partie. Ainsi, dans les violens maux de tête, les anciens saignoient quelquefois très-utilement à la veine du front, aux veines de derriere l'oreille, dans les vertiges, aux ranines dans certains maux de gorge, *&c.* ce qui revient à nos setons, scarifications, *&c.* Mais qui ne voit pas que les effets secondaires des *véficatoires*, dans ces occasions, sont purement méchaniques ou *passifs*, & doivent être soigneusement distingués des premiers, qu'on pourroit appeller *actifs* ?

Quant aux déterminations des humeurs, en conséquence de ces dispositions particulieres dans les solides d'une partie, on réclameroit vainement contr'elles les loix générales de la circulation; ces loix sont renversées en grande partie par l'observation & par l'expérience. Baillou a remarqué sur un jeune hémophtysique, des pulsations aux hypocondres, provenant du sang qu'on sentoit se porter en-haut, comme si on l'eût conduit avec la main. *Voyez* liv. I, *des épidémies*. On entend dire tous les jours à des mélancoliques, que le sang leur monte du bas-ventre à la tête, qu'ils le sentent monter & s'arrêter à la région lombaire, *&c.* L'anatomie démontre encore un nombre prodigieux d'anastomoses, de réseaux vasculaires, dans lesquels on ne sauroit admettre la circulation d'après la théorie commune. La constitution & l'arrangement des cellules du tissu muqueux forment encore une forte présomption contre ces loix générales. *Voyez* là-dessus les *Recherches sur le pouls*, ch. 21. Enfin, l'on s'est convaincu par des expériences bien faites, du reflux du sang vers le cerveau, par les troncs veineux de la poitrine, dans le tems de l'expiration. *Voyez Mémoires de l'académie des sciences*, de l'année 1749. Il paroît donc que les argumens tirés d'après les oscillations nerveuses, en conséquence des phénomenes de la sensibilité des parties, doivent autrement éclairer la théorie de la dérivation & de la révulsion, que les hypotheses des humoristes, dont les principes ont été d'ailleurs démontrés faux par des médecins & des physiciens illustres. *Voyez* les *Commentaires sur Heister.*

A l'égard de la formation des vessies par l'application des épispastiques, il est hors de doute que la contraction de la partie de la peau exposée à l'action irritante du *vésicatoire*, influe pour beaucoup dans ce phénomene. Cette contraction, aidée des sucs propres à la partie, & altérés par l'âcreté ou causticité des *vésicatoires*, ou de la portion de sueur & de transpiration arrêtée par le topique, sépare la peau de la cuticule ou épiderme; & l'espace formé pour lors entr'elles demeure rempli de ces sucs, qui s'y accumulent de plus en plus. On voit donc que l'effet actif, cet effet propre à l'animal ou au corps vivant, concourt en grande partie à produire ces vessies, & qu'il faut bien se garder de le confondre avec la contradiction qui arrive méchaniquement à un cuir ou à un parchemin, en l'approchant du feu; erreur dans laquelle ont été entraînés plusieurs grands hommes, par l'arbitraire de la théorie, qui a cette malheureuse commodité de se prêter à toutes sortes d'idées.

Avant de quitter cette matiere, il convient de dire un mot de l'action des *vésicatoires*, par rapport au département de chaque organe, en vertu de cette sympathie, de ce *consensus général* qu'Hippocrate a si bien observé. Quelques auteurs pleins de grandes vues, ont travaillé très-heureusement sur ce sujet. Ils ont constaté beaucoup de choses, en ont fait connoître de nouvelles; mais ils en ont montré beaucoup plus encore dans le lointain, qu'on ne parviendra à acquérir qu'après des expériences réitérées. Il seroit sans doute bien important de savoir quel est l'organe qui correspond le plus à l'organe affecté. Quelle utilité n'en résulteroit-il pas pour le choix des parties, dans l'application des *vésicatoires*! Hippocrate a dit: *si caput doluerit, ad pectus, deinde ad præcordia, tum demum ad coxam procedit.* La propagation de la douleur jusqu'à ce dernier organe, ne prouve-t-elle pas une correspondance de celui-ci avec les deux autres? Cela n'a pas non plus échappé à quelques maîtres de l'art. On verra dans le détail, qu'ils appliquoient souvent avec succès des *vésicatoires* sur le haut de la cuisse, dans les maladies dont le siege est censé établi dans la région de l'estomac. Ce que nous savons de merveilleux sur l'étendue du département de ce dernier, devroit nous animer à la découverte de ce qui nous manque de connoissances sur les autres. Vanhelmont se foule le pied, il éprouve dans l'instant même les affections d'estomac les plus violentes, qui ne cessent qu'après le rétablissement de la partie. On lit dans le chancelier Bacon, *si pollex pedis dextri ex oleo ungatur, in quo cantharides sunt dissolutæ, mirabilem facit erectionem. V. in Bibliothec. pharmaceut. medic.* Manget, l. I. Les livres des observateurs sont pleins d'exemples de cette nature.

Les maladies dans lesquelles on a coutume d'employer les *véficatoires*, sont principalement les maladies chroniques ; j'entends celles dont l'art peut entreprendre la guérison : celles-ci sont fondées, 1°. sur des affections purement nerveuses ; 2°. sur de pareilles affections occasionnées par une matiere qu'on peut croire enfoncée bien avant dans la substance même du nerf ou des parties ; 3°. enfin sur une indisposition du tissu cellulaire qui se trouve abreuvé d'humeurs qui détruisent de plus en plus son ressort & celui des organes : ce dernier cas revient à ce que les anciens appelloient *intempérie froide*. Voici d'ailleurs comment Galien s'explique sur les indications de ces remedes, au chapitre *de evacuantibus ex alto auxiliis : In omnibus diuturnis affectionibus, cum nihil profuerint ulla auxilia, evocantem ex alto curationem metasyncriticam a methodicis appellatam. . . facere plerique solent ; ego vero, ubi intemperies quædam humida & frigida in affectis partibus est, aut obtusus aut stupidus sensus, adhibeo ipsis pharmaca ex sinapi aut thapsia & similibus confecta : at in siccis & calidis affectionibus non adhibeo.* Mais en nous en tenant à notre premiere division des maladies chroniques, on peut dire en général, que c'est ici le cas plus que jamais, d'exciter la fievre, suivant le fameux précepte d'Hippocrate, *vetustos morbos primum recentes facere oportet. De locis in homine*, cap. 13. Dans le premier genre des maladies nerveuses, c'est-à-dire, dans celles qui sont sans matiere, les *véficatoires* capables de produire les plus fortes & les plus promptes révolutions, doivent être employés ; ainsi la fureur, au rapport d'Hippocrate, emporte l'épilepsie, *furor magnum morbum (sic enim comitialem vocant) solvit. De morbis vulgar.* sect. 5. Ainsi l'on voit des manies, des fievres intermittentes opiniâtres, guéries par une conversion violente & subite dans le ton des nerfs, occasionnée par la terreur, l'ivresse, & autres moyens analogues. L'histoire de ce qui arriva au fameux Boerhaave, dans l'hopital de Harlem, en est une autre preuve. Dans le second genre des maladies, c'est-à-dire, lorsque quelque matiere blesse les nerfs ou l'organe, il est bon de recourir aux épispastiques propres à résoudre les spasmes intérieurs causés par le délétere, ou à faire une puissante révulsion de celui-ci au-dehors ; ces remedes conviennent dans la goutte, la sciatique, la surdité, *&c.* Ils s'étendent encore à beaucoup d'accidens qui surviennent dans les maladies aiguës, & dont il sera question au chapitre des *véficatoires proprement dits ;* leur succès se manifeste ordinairement par des évacuations copieuses plus ou moins lentes, par des tumeurs, des abscès, *&c.* Jusqu'ici, l'action des *véficatoires* dans ces deux genres, paroît appartenir à l'effet que nous avons appellé *actif ;* mais il est encore à propos d'observer à l'égard du second, que souvent il arrive qu'une petite portion d'humeurs viciées va & vient du noyau du corps à sa surface, & ne se fixe que pour un tems sur les organes de l'un & de l'autre ; c'est ce qu'on remarque dans quelques dartres, quelques éruptions exanthémateuses, quelques ulceres périodiques, *&c.* dont la disparition est quelquefois aussi dangereuse pour le malade, que leur retour lui est favorable ; alors on sent que, suivant que l'humeur est rentrée dans le corps, ou se trouve rejetée actuellement à sa surface, l'effet des *véficatoires* peut être *actif* ou *passif*, & qu'on doit en varier le choix d'après ces indications. Baillou parle d'un homme à qui le bras étoit devenu tout noir, par une métastase qui se portoit de tems en tems à cette partie ; lorsque cette noirceur disparoissoit, l'homme tomboit dans la démence. On fut d'avis de scarifier la partie affectée de cette noirceur ; ce qui ayant été fait, l'homme fut entiérement guéri. Liv. V, tome III, *lib. paradigm.* Dans le troisieme genre de maladies chroniques, comme dans les œdemes, les leucophlegmaties, les hydropisies, les chloroses, *&c.* les *véficatoires* doivent être plus doux ; & quant à leur effet, il paroît mêlé de l'actif & du méchanique : car il est vraisemblable que le seul poids de la masse du liquide épanché ne suffit pas toujours pour l'évacuer par l'ouverture faite. On

en trouve un exemple dans les journaux des maladies qui ont régné à Breslaw en 1700. *Veſicatoria in corporibus ſucci plenis, plethoricis & nimia humorum copia repletis, interdum fere nulla evacuatio fuit ſecuta; cujus rei ratio in nimia fluidi copia quæritur; cum certum ſit ad excretionem præter apertos poros, debitam fibrarum reſiſtentiam, motum proportionatum, inſimul debitam requiri fluidi copiam.* Vide *in Actis erudit. anno* 1701.

Il ſe préſente ici maintenant une queſtion aſſez intéreſſante, ſavoir s'il eſt indifférent pour ces effets que nous avons appellés *actifs*, de ſe paſſer ou non avec ſolution de continuité dans la partie. Nous croyons que dans bien des cas, dans tous ceux même où il ne s'agit que de corriger une inverſion du ton du ſyſtême nerveux, l'intégrité de la peau, ſa réaction ſur les autres organes, nous paroît néceſſaire pour la marche réguliere des oſcillations nerveuſes. Ainſi, par exemple, dans les amputations on voit que l'équilibre entre les organes, ne ſe rétablit qu'après la formation d'une cicatrice épaiſſe, qui ſupplée toute la portion de la peau emportée avec le membre; ainſi l'eſcarre peut ſuppléer avantageuſement la peau dans les uſtions, ſans compter que l'effet de ces derniers remedes eſt principalement eſtimé par ſa violence & ſa promptitude; il faut en dire autant de tous les autres effets prompts & momentanés. On ne ſauroit donc trop s'attacher à reconnoître le genre de la maladie, avant de prononcer ſur le choix des épiſpaſtiques, ne fût-ce que pour éviter au malade le déſagrément d'une plaie ou d'une cicatrice, qui paroiſſent tout au moins inutiles dans les maladies ſans matiere.

Tout ce qu'on peut noter des autres précautions à prendre en général dans l'adminiſtration des *véſicatoires*, ſe réduit 1°. à ſaigner ou à purger auparavant le malade, ſi le cas l'exige: car les épiſpaſtiques étant récorporatifs, c'eſt-à-dire, propres à faire circuler la lymphe nutritive, il pourroit en réſulter des accidens fâcheux. Plus vous remplirez, dit Hippocrate, les corps impurs, & plus vous vous expoſerez à leur nuire. 2°. Il ne faut pas appliquer ces remedes ſur les organes délicats. 3°. Les doſes en doivent être proportionnées à l'âge & au tempérament du malade, à la nature de la maladie, *&c.* 4°. Il convient de ne pas les employer au commencement des maladies aiguës, ſi vous en exceptez quelques-unes, comme l'apoplexie qui même à la rigueur pourroit n'être point comptée parmi ces dernieres.

Galien nous a encore laiſſé là-deſſus des préceptes généraux qui paroiſſent confirmer en partie ce que nous diſions au ſujet du choix des *véſicatoires.* « C'eſt, dit » cet auteur, lorſque les parties les plus » extérieures ſe trouvent dans un état ſain, » & que ce qui doit être évacué eſt pro» fondément caché dans les organes les plus » internes, qu'il convient d'augmenter ou » de donner plus d'intenſité à la cha» leur du médicament épiſpaſtique, crainte » que cette chaleur, avant de parvenir à » ces organes, n'ait trop perdu de ſa force; » & il n'y a aucun riſque que cela cauſe » aucun dommage aux parties externes, » puiſqu'elles ſont ſuppoſées ſaines. Deux » choſes ſont donc à conſidérer dans l'u» ſage des médicamens âcres & des médi» camens chauds, ſavoir, les parties ex» ternes qui doivent ſupporter l'activité » des épiſpaſtiques, & les internes qui ont » beſoin de ces remedes: *ſummæ partes* » *quæ tolerant, & profundæ quæ egent.* » Vide *lib. art. medic.* cap. 85. Le même » auteur veut encore que lorſqu'il eſt queſ» tion d'échauffer promptement, on ait » recours aux remedes qui produiſent la » chaleur au moindre contact du corps, » & la répandent avec la même célérité » dans toutes les parties; mais ſi c'eſt un » membre refroidi qu'il ſoit beſoin de ré» chauffer, il y faut employer des *épiſ*» *paſtiques* dont l'effet ſoit plus lent & » plus long. » *Voyez* lib. VI, *ſimpl. cap. de zing.* C'en eſt aſſez pour le général des *véſicatoires*, auquel on ne ſauroit d'ailleurs rien ajouter ſans anticiper ſur les détails particuliers où ces matieres nous paroiſſent plus convenablement placées, & dont nous allons nous occuper tout de ſuite dans l'ordre déjà indiqué.

Des rubéfians. C'eſt un effet inſéparable de l'action des *véſicatoires*, que d'exciter des rougeurs ſur la peau, ou d'être *rubé-*

fians; ainsi d'après cette conformité générale d'effet, il semble qu'ils devroient tous être réduits à une seule & même classe qui seroit celle-ci: mais la plus grande ou la moindre énergie des uns comparés aux autres, mettant, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, des distinctions réelles dans leurs effets, les auteurs ont cru devoir établir un ordre de progression dans l'énumération de ces remedes, d'après l'estimation graduelle qu'on a faite de leurs vertus. Les *rubéfians* doivent donc être, dans l'ordre pharmaceutique, des individus de remedes spécifiés, par cette qualité sensible que nous avons dit être commune à tous les *vésicatoires*, de rougir la peau, & qui sont capables d'ailleurs des autres effets épispastiques dans un moindre degré; ensorte que c'est la premiere nuance de la vertu *vésicatoire* prise en total, par laquelle les remedes sont caractérisés. Les anciens ont appellé ces remedes φοινιγμοὶ, *phœnigmi*, phœnigmes. Les substances ou les drogues qu'on y emploie sont les mêmes que celles de la plupart des autres *vésicatoires*, quoiqu'il y en ait parmi elles qu'on désigne pour être plus particuliérement rubéfiantes, telles que la semence de cresson, la fiente de pigeon ramier, le staphisaigre, l'*iberis*, &c. Dans la composition des *rubéfians*, les anciens n'employoient pas ces substances pures, mais on observoit d'en émousser la causticité ou l'âcreté par des ingrédiens, comme les huiles, & principalement les graisses, parmi lesquelles on avoit grand soin de choisir, d'après les préjugés des tems, celles de lion, de léopard, d'hyene, d'oie, *&c.* ou par des préparations qui tiennent à des vues chymiques & qu'on a pratiquées très-anciennement, comme de faire macérer dans du vinaigre la graine de moutarde, qui est une des principales matieres de ces remedes; ou enfin par la médiocrité des doses & quelques circonstances dans les mélanges. Au moyen de cette correction, l'activité d'un *vésicatoire* proprement dit, étoit réduite à celle de *rubéfiant*, qui néanmoins par un long séjour sur une partie, pouvoit faire l'office du premier, de même qu'un *sinapisme* ou tel autre puissant *vésicatoire* pouvoit n'être que *rubéfiant*, en abrégeant la durée de son application: d'où il est clair que l'état de *rubéfiant* dans ces remedes dépendant quelquefois de cette mesure de tems, on pourroit encore les définir des *vésicatoires* réduits à la seule vertu de produire des rougeurs, soit par les correctifs dans la composition & dans les doses, soit par le tems qu'on laisse à leur action. Les *rubéfians* sont des compositions pharmaceutiques particulieres, auxquelles on a donné spécialement le nom de *rubéfians*; ils peuvent être sous plusieurs formes; les plus ordinaires sont l'emplâtre, le cataplasme, le liniment, *&c.*

Tous les anciens depuis Hippocrate ont fait beaucoup d'usage de ces remedes: on trouve dans Myrepsus, *Ind. medic. c. 7*, la formule d'une emplâtre *rubéfiante* appellée *anthemeron*, de l'invention d'Asclépiade, donnée pour un remede souverain dans les hydropisies. Les myrobolans, la litharge, le nitre, le vinaigre, la résine, *&c.* entrent dans la composition de ce remede. Aëtius donne encore l'*iberis* ou le *cardamum* mêlé avec du sain-doux, comme un *rubéfiant* très-utile, recommandé par Archigene. Voyez *Tetr. 1*, *serm. 3*, c. 184. Les médicamens appellés *acopes* fournissent encore des *rubéfians* dans plusieurs maladies chroniques. *Voyez* Galien, *de Comp. medic.* lib. VII. Les cataplasmes en donnent également de très-bons. *Voyez* sur-tout dans Galien, *ibid.* p. 927, le cataplasme pour les pleurétiques, intitulé *Pharmianum*. Dans Arétée, liv. II, c. 5, *de curat. profluv. serm.* un cataplasme *rubéfiant*, qui en rougissant la peau, y produisoit encore des taches appellées *jonthos*; ce dernier remede est une composition de bois de laurier. Paul d'Ægine, *de re med.* l. VIII, cap. 19, donne d'après Alexandre, la formule d'un liniment *rubéfiant* où entre l'encre à écrire, *ex atramento scriptorio*, & qui est très-vanté dans les migraines. Quelques modernes ont employé les cantharides, le sain-doux, le savon, le sel, *&c.* dans les *rubéfians*. Voyez J. Heurnius, *Method. ad prax.* Wepfer propose contre la migraine, à titre de *rubéfiant* très-léger, un morceau de veau rôti & trempé dans l'esprit-de-vin, où l'on aura fait macérer de la graine de moutarde, l. V, *observ.* 53.

Voyez Musgraw. *de Arthritide*, pour des *rubéfians* employés dans la goutte. On pourroit compter parmi ces remedes l'emplâtre de *caranna* que Sydenham a fait appliquer avec succès à la plante des pieds, dans le *chorea sancti Viti*. Voyez Sydenham *Op.* p. 180. Quelques onguens, quelques huiles odorantes, & quelques poudres, de même que le *diacopregias* de Cœlius Aurelianus, qui n'est que la poudre de crotin de chevre, délayée dans du vinaigre ou du *posca*, peuvent passer pour *rubéfians*.

Les *rubéfians* conviennent, outre les maladies dont nous avons déjà parlé, dans les ophtalmies, les *vertiges*, la léthargie, les angines & dans quelques affections des reins. *V.* dans Oribase. Duret observe néanmoins qu'on ne doit faire usage des *phœnigmes* dans la léthargie, qu'autant que le malade se trouve enseveli dans un sommeil profond & continu, ou qu'il est assoupi au point de ne pouvoir être autrement excité; car, dit-il, *ubi vigiliarum vicissitudo est per* ἐκλαμψιν, *id est micationem caloris febrilis, tutus non est phœnigmorum & sinapismorum usus.* V. Hollier, p. 61. *De morb. intern.* lib. I, cap. *de letharg.* On peut inférer de ce passage, qu'en général dans le cas de chaleur fébrile, il n'est pas prudent de faire usage de ces remedes.

Les *rubéfians* sont ordinairement, avec les *dropaces*, les précurseurs des sinapismes, c'est-à-dire qu'avant d'en venir aux sinapismes, on emploie d'abord les premiers pour préparer la partie. Par cette derniere raison, ces remedes entrent encore dans la méthode ancienne de traiter certaines plaies.

Les *rubéfians* peuvent s'appliquer sur presque toutes les parties du corps, ce qui est un privilege commun à tous les topiques d'une vertu foible. Leur effet consiste à mordre légérement sur la peau, à y exciter de l'irritation, de la chaleur, & à produire quelques petites révulsions. Les anciens avoient coutume, après l'administration de ces remedes, de laver le malade, ou de le mettre dans le bain, ou enfin de frotter la partie avec des huiles chaudes.

Les *fomentations*, (voyez *l'article* FOMENTATIONS, *médecine thérapeutique*, &c.) tant seches qu'humides, sont de bons épispastiques rubéfians: en relâchant les pores, comme disoient les anciens, en redonnant du ton à la peau & au tissu cellulaire par un léger *stimulus* des nerfs, elles procurent des révulsions très-utiles dans les transpirations & sueurs arrêtées, dans le tetanos, les fievres exanthémateuses, comme la petite vérole, dans les angines, &c. Les anciens employoient ordinairement dans les vertiges les fomentations sur toute la tête, mais avec la précaution de ne pas y employer des matieres qui eussent une mauvaise odeur. Mercatus, *De febre pestil. & malig.* l. VIII, page 459, recommande, pour attirer la matiere des bubons pestilentiels, les fomentations avec des éponges imbibées d'une décoction de plantes aromatiques & un peu âcres. Les anciens faisoient encore des fomentations sur les plaies qu'ils vouloient amener à suppuration, avec des sachets de lin remplis de fiente de pigeon ou d'excrément de chien réduit en poudre. (*V.* dans Arétée *passim.*) Les vapeurs de certaines plantes aromatiques, conduites par un tuyau dans différentes cavités du corps, sont des fomentations très-usitées par Hippocrate dans quelques maladies des femmes. Les jeunes animaux ouverts ou fendus par le milieu du corps, & appliqués encore tout chauds sur une partie, sont des especes de fomentations rubéfiantes qu'on a souvent employées avec succès. Arculanus, *Comment. in lib. IX Rhas.* cap. 141, attribue éminemment cette vertu *épispastique rubéfiante* aux lésards appliqués à demi morts sur les parties; il prétend même que ce remede est capable d'en extraire les corps étrangers qui peuvent s'y être plantés ou introduits.

Les fomentations s'appliquent comme *rubéfians* sur tous les endroits du corps, excepté, suivant Galien, la région précordiale, où il seroit à craindre qu'elles n'attirassent les superfluités du corps sur le foie ou sur quelqu'autre viscere voisin: mais on peut se mettre à l'abri de ce danger, en purgeant auparavant le malade, suivant la pratique d'Hippocrate, qui avec cette précaution ne faisoit point difficulté, dans le traitement des fievres, d'appliquer de pareils remedes sur cette région. *V. De rat. vict.* Il est prudent

néanmoins de ne pas employer des fomentations trop chaudes sur les hypocondres dans quelques maladies de la tête, surtout dans la phrénésie. *V.* Alexandre de Tralles, lib. I, c. 13, *de phrenet.*

Les épithemes (*V.* EPITHEMES, *pharmac.*) & toutes les variations de ces remedes, comme les *écussons*, *&c.* sont encore des *rubéfians* qu'on emploie avec succès contre les douleurs de côté dans la pleurésie, quelques palpitations du cœur, & un grand nombre d'autres affections. On a quelquefois obtenu avec ces remedes des révulsions très-utiles dans des fievres opiniâtres. Boyle raconte qu'il s'est guéri d'une fievre continue violente qui avoit tenu contre toutes sortes de remedes, en s'appliquant au poignet un mêlange de sel, de houblon & de raisins de Corinthe. Les Egyptiens, au rapport de Prosper Alpin, se guérissent des fievres intermittentes, en s'attachant aux poignets, une heure avant l'accès, un épitheme d'ortie broyée de sel ou de nitre. *Vid. De med. Ægypt.* pag. 319. On lit dans les Commentaires des aphorismes de Boerhawe par M. Van-Swieten, qu'un paysan guérissoit les fievres intermittentes, en mettant dans la main, & y fixant par un bandage, de la pulpe de ranuncule. *V.* tom. III, pag. 519 & 520.

Les briques chaudes, les murailles des fours, *&c.* sont encore autant de *rubéfians* épispastiques ou d'épithemes chauds. A l'égard de l'application des épithemes, ils ont cela de particulier, que d'ordinaire on ne les applique que sur les parties du milieu du corps, *mediis partibus*, comme sur le foie, la rate, *&c.*

Les cucuphes (*V.* CUCUPHE, *pharmac.*) procurent encore comme *rubéfians*, de très-grands soulagemens dans les surdités, les foiblesses de nerfs, les abolitions de mémoire, maux de tête continuels, *&c.*

Les bains chauds, (*V.* BAINS, *médecine.*) soit naturels, soit médicinaux, sont parmi les *épispastiques rubéfians*, des remedes salutaires qu'on peut employer dans l'état sain comme dans l'état malade. Ils conviennent principalement dans quelques amaigrissemens, dans quelques maladies aiguës, dans les excrétions de la peau arrêtées, & dans beaucoup d'autres indispositions de cet organe. Dans ces derniers cas même, ils sont très-souvent préférables aux remedes internes, ainsi que l'ont éprouvé plusieurs praticiens, & que le dit Hippocrate à l'occasion d'un nommé Simon, *De epidem.* lib. V, sect. 2. Voici ce passage: *Latas pustulas non admodum pruriginosas, quales Simon hyeme habebat, qui cum ad ignem inungeretur aut calida lavaretur, juvabatur; vomitus non juvabant. Les bains de vapeurs* peuvent encore être regardés comme des bains chauds de l'utilité la plus reconnue dans bien des maladies; ils sont quelquefois d'autant plus efficaces, que ces vapeurs sont chargées de quelque principe subtil, qui s'éleve par l'ustion de certaines substances aromatiques. S'il faut en croire Zacutus Lusitanus, il croît sur les montagnes du Pérou une plante graminée que les naturels appellent *iche*, dont la vapeur a la vertu d'attirer le reste de mercure qui peut se trouver dans le corps de ceux qui viennent d'être traités de la vérole, ensorte que ces personnes suent exactement le mercure qui leur sort par toute la peau en forme d'efflorescence. *Quare ægri intra Conopœum, hujus paleæ fumo, sensim ac sine sensu sudoris in modum per totam corporis superficiem mercurium exsudant. V. Prax. medic. admirab.* lib. II, pag. 75, *obser.* 137. Il ne manque à ce fait qu'un peu plus de vraisemblance, pour mettre les vapeurs de cette plante au rang des *épispastiques rubéfians* les plus merveilleux. Les bains de fourmis, les bains de sable, les aspersions avec du sel, du nitre, les insolations, *&c.* sont encore comme autant de bains chauds qui doivent être comptés parmi les puissans *rubéfians*. Ici reviennent également les demi-bains, *semicupium*, l'*insession*, *insessus*, qui en est une espece, le *stillicidium*, l'*irrigation*, &c. *V.* Hippocrate, Celse, Galien, Cœlius-Aurelianus, Prosper Alpin. *De med. method.* & autres. *V.* encore toutes ces mots.

Le *pediluvium* ou bain des pieds, c'est encore un *rubéfiant* de l'espece des derniers que nous venons de nommer; il est renommé par les révulsions salutaires qu'il opere dans les maladies quelquefois les plus désespérées. Cette grande efficacité est

fondée sur la correspondance admirable des pieds avec toutes les cavités du corps. Les phénomenes de cette correspondance, nous osons l'avancer, doivent être pour le praticien une source féconde d'indications relatives à la température des pieds dans les malades. Qu'on lise là-dessus Hippocrate, *De rat. vict. in acut.* sect. 4, p. 398; & parmi les modernes, Baglivi, *De fib. motr.* lib. I, c. 10. Combien de mélancoliques, de vaporeux, de personnes tourmentées de vomissemens habituels, qui eussent reçu d'un bain des pieds un soulagement qu'on n'a jamais pensé à leur procurer, faute d'attention à ces principes!

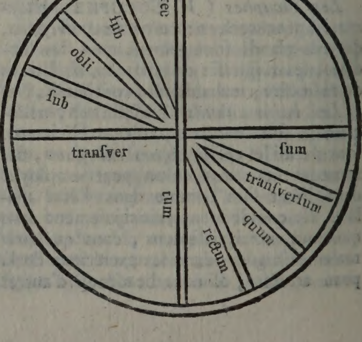
Quant aux précautions à observer dans l'administration de toutes sortes de bains en général, la premiere est que nous avons dit une fois pour toutes devoir toujours aller avec l'usage des *vésicatoires*, c'est de pourvoir à quelques évacuations préalables; en second lieu, les *corps impurs* ne sont pas faits pour les bains, *corpora impura non balneanda;* enfin il est des cas qu'il faut avoir bien soin de distinguer, où, suivant cet autre précepte du cinquieme & septieme liv. *epidem.* d'Hippocrate, l'eau chaude appliquée aux pieds peut être nuisible aux yeux & au cerveau. *V.* PEDILUVIUM, l'*article* BAIN, *méd.*

Les frictions, ces ressources simples & heureuses occupent parmi les *rubéfians* une place très-distinguée. Tout ce qui peut intéresser la curiosité du médecin dans l'histoire de ces remedes, méritant d'être connu, & se trouvant renfermé dans une dissertation de M. Loelhoeffel, imprimée à Leyde au mois de juin 1732, nous allons transcrire ici la plus grande partie de l'extrait qu'on en trouve dans le *Journal des savans* de février 1734.

« Hippocrate établit différentes frictions » de la peau, l'une forte & l'autre douce, l'une continue & l'autre qui se fait » à diverses reprises. La premiere, selon » lui, durcit le corps, la seconde l'amollit, la troisieme l'exténue, & la quatrieme rétablit ce qui s'en est dissipé » de trop. La premiere ne convient pas » aux gens secs & d'un tempérament » chaud, mais est très-propre aux personnes d'une constitution humide & froide; la seconde est nuisible à ceux qui » ont la chair lâche, & convient à ceux » qui l'ont remplie d'obstructions & de » duretés; la troisieme fait du bien aux » personnes replettes; & la quatrieme, » beaucoup de tort à celles qui n'ont ni » trop ni trop peu d'humeurs.

» Les médecins qui sont venus après » Hippocrate, ont établi d'autres différences dans la friction, par rapport aux » lieux & aux autres circonstances; les » unes se font en plein air, les autres » dans la chambre; les unes à l'ombre, » les autres au soleil; les unes dans un » lieu chaud, les autres dans un lieu » froid, les unes au vent, les autres à » un air tranquille; les unes dans le bain, » les autres devant ou après le bain; » les unes avec de l'huile, les autres sans » huile; les unes avec les mains simplement, les autres avec des linges; & » celles-ci avec des linges rudes ou avec » des linges doux.

» Ils ont encore distingué les frictions, » par rapport aux différens sens dans lesquels elles se pratiquoient: les unes se » faisoient de haut en bas, les autres » de bas en haut; les unes en ligne directe, les autres en ligne oblique; les » unes absolument en-travers, les autres » un peu moins horisontalement; toutes » différences qui leur ont paru si essentielles à observer, qu'ils ont cru devoir » les exposer par une figure qui est celle » ci-jointe, & qui se voit dans Galien, » lib. II, *De sanitate.*



» Ce dernier prétend qu'en faisant les » frictions en ces différens sens, & les » faisant exactement, toutes les fibres des » muscles s'en ressentent. Quelques mé- » decins de son tems croyoient que la » friction qui se faisoit transversalement, » resserroit les parties, & leur procuroit » de la fermeté; que celle au contraire » qui se faisoit en ligne directe, les raré- » fioit & les relâchoit : mais Galien les » accuse en cela d'ignorance.

» Plusieurs ont voulu déterminer le » nombre des frictions qu'il falloit faire » dans chaque maladie; mais Celse rejette » cette pensée comme absurde, & re- » marque que c'est sur les forces, sur le » sexe & sur l'âge des malades, que ce » nombre doit se régler; ensorte premié- » rement que si le malade est bien foi- » ble, c'est assez de cinquante frictions, » & que s'il a beaucoup de force, on en » fait faire jusqu'à deux cents; seconde- » ment, que si c'est une femme, il en » faut moins que si c'est un homme; » troisiémement, que les enfans & les » vieillards n'en peuvent pas souffrir un » aussi grand nombre que les personnes » d'un âge médiocre.

» Notre auteur passe ici aux frictions » qui sont en usage chez les Egyptiens; » ils font les unes avec les mains endui- » tes de sésame, les autres avec des lin- » ges cruds, & les autres avec des lam- » beaux d'étoffe de poil de chevre (on » peut encore en faire avec de l'amianthe). » Quant à celles qu'ils pratiquent avec » des linges, voici ce qu'ils observent; ils » font asseoir le malade dans un siege » haut, & lui frottent trois à quatre fois » tout le devant du corps, commençant » par les pieds, les jambes, les cuisses, » continuant par le ventre & les côtés, » & finissant par le haut du tronc & par » les bras, sans excepter les doigts qu'ils » frottent avec un soin extrême les uns » après les autres. Après avoir ainsi passé » en revue tout le devant du corps, ils » font étendre le malade tout de son » long, le ventre contre terre, & pro- » cedent de la même maniere à la fric- » tion de cette partie du corps; la fric- » tion faite, ils en recommencent d'au- » tres avec l'étoffe de poil de chevre.

» Les Indiens orientaux emploient les » frictions contre plusieurs maladies, & » principalement contre une espece de pa- » ralysie à laquelle ils sont sujets, & qui » leur cause un tremblement général de » tout le corps. Ce sont des frictions fortes » & douloureuses; ils se servent du même » remede contre une sorte de convulsion » qui leur est familiere, laquelle leur res- » serre tellement le gosier, qu'ils ne peu- » vent ni boire ni manger, & les em- » porte en peu de jours, après leur avoir » fait souffrir des tourmens inexprimables.

» Les Indiens occidentaux, & sur-tout » les Brasiliens, ne connoissent presque » d'autres remedes que la friction contre » les maladies chroniques; ils commencent » par frotter tout le bas-ventre, si la mala- » die est causée par des embarras dans cette » partie; mais si elle vient d'obstructions » qui soient dans la tête ou dans la poi- » trine, ils pratiquent la friction sur tout » le corps généralement, en y employant » l'huile de tabac ou de camomille, dans » laquelle ils ont fait macérer un peu d'en- » cens.

» Les dames d'Egypte, comme l'écrit » Prosper Alpinus, dans son livre *De me-* » *dicina Egyptior.* c. 8, ont recours à cer- » taines frictions douces pour s'empêcher » de maigrir; l'auteur rapporte sur le même » sujet, l'usage qui s'observe en certains » endroits d'Allemagne pour engraisser les » cochons; on les lave d'abord avec de » l'eau, pour en attendrir la peau, puis » on leur fait plusieurs frictions, *&c.* »

M. Loelhoeffel donne encore la maniere dont il est d'avis qu'on administre les frictions dans les maladies qui dépendent d'une disposition cacochimique; il veut en premier lieu qu'on fasse la friction de tout le corps trois ou quatre fois par jour, & qu'on frotte principalement l'épine & le bas-ventre; en second lieu, que le malade, après avoir été frotté, porte une chemise de grosse toile, & que cette chemise ait été passée à la fumée de quelques herbes ou de quelques gommes aromatiques; il croit que la friction peut suppléer quelquefois à la saignée, pour donner certaines déterminations au sang; pour cela on fait des fric-

tions, ou de la tête aux pieds, ou des pieds à la tête, soit directement, soit obliquement. Les frictions transversales peuvent encore servir à rappeller le sang d'une partie sur une autre, selon la partie où on les commence, & celle où on les finit, *&c.*

Les frictions conviennent dans l'hydropisie, l'anasarque, le rachitis, l'épilepsie, les maux de tête, *&c.* Elles sont propres sur-tout à rétablir la distribution du suc nourricier dans les corps maigres & exténués, en redressant ou érigeant, pour ainsi dire, le systême des nerfs, & par une suite de cette érection dilatant les vaisseaux & les cellules du tissu muqueux : c'est Hippocrate qui nous l'apprend en ces termes, *quæ natura solida sunt, dum fricantur, in se coguntur, cava vero angescunt.* Voyez *De rat. vict. in acut.* lib. II, sect. 4, pag. 364. Du reste, ce sont toujours à peu près les mêmes précautions dans l'administration de ces remedes que dans l'administration des autres.

En considérant ainsi les frictions par le frottement irritant, procuré aux solides, il semble qu'on pourroit y joindre les promenades circulaires, droites, obliques, les gestations, & autres secours de la gymnastique, mis en usage par les anciens, pour procurer des révulsions favorables.

L'électricité, en l'adoptant avec le degré de certitude & de vraisemblance que peut lui donner ce qu'on a dit jusqu'ici des guérisons opérées par ce moyen, mérite d'être désignée dans cette classe. *V.* ELECTRICITÉ, *médecine.*

Des dropaces. Les dropaces & les différentes compositions de ces remedes qu'on trouve chez les auteurs, sont des épispastiques un peu plus forts que ceux de la classe précédente. On les emploie dans les vomissemens habituels, les digestions paresseuses, le flux céliaque, les paralysies, & généralement dans toutes les maladies où peuvent convenir les sinapismes que nous avons dit qu'ils précédoient conjointement avec les rubéfians proprement dits. Le dropace a néanmoins cela de particulier, qu'on le réapplique quelquefois après le sinapisme.

Ces remedes sont confondus par les autres avec les pications & les psylothres.

Le tondre & le raser sont encore des épispastiques de cette classe. Les anciens les employoient très-souvent dans la vue d'augmenter la transpiration de la tête, ou d'en attirer les humeurs en-dehors: dans beaucoup de cas ils regardoient comme un remede très-puissant de faire raser la tête à contre-poil. *Voyez* dans Oribase, *De tonsura & de rasione*, c. 15. Quelques-uns veulent encore qu'on rase la tête dans la phrénésie : mais tous les auteurs ne sont pas d'accord sur ce point. *Voyez* dans Forestus, l. II, pag. 408. On peut juger de l'impression de ce remede sur les tégumens de la tête par la chaleur, le coloris de santé & l'embonpoint momentané du visage, qui arrive à bien des personnes immédiatement après s'être fait faire la barbe.

On rasoit anciennement les parties, pour les préparer à l'opération des topiques, tels que les emplâtres, les fomentations, les ventouses, *&c.* On rase encore la tête dans les ophtalmies, & avant que de scarifier.

Le raser de la tête mérite des considérations particulieres dans certaines maladies, en ce que quelques auteurs ont observé que ce remede portoit sur la vessie.

L'avulsion des poils des aisselles & de la levre supérieure dans quelques cas, peut encore être rangée parmi les épispastiques de cette classe.

Des sinapismes. Ces remedes, ou du moins les compositions qui portent le nom de *sinapismes*, ont été pour les anciens, ce que sont pour les modernes les *vésicatoires* proprement dits, ou emplâtres *vésicatoires*, que nous trouverons à la fin de cette classe; leur vertu est réellement *vésicatoire*, c'est-à-dire, âcre & piquante au point d'exciter quelquefois assez promptement des vessies sur la peau. *Voyez* SINAPISME.

Les anciens, principalement Arétée, ont fait le plus grand usage des sinapismes dans un nombre infini de maladies.

On emploie ordinairement ces remedes dans les maladies soporeuses, les vertiges, les céphalalgies, les syncopes, *&c.* *Voyez* dans Arétée *passim*; & on les applique

plique sur presque tous les endroits du corps. Les méthodiques, à l'exemple de Thessalus, appliquoient très-utilement encore les sinapismes autour des ulceres provenant d'une cachexie dans la partie. *Voy.* Prosper Alpin. *De med. method.*

On peut rapporter au sinapisme tous les médicamens âcres, irritans, *&c.* donnés dans le dessein de faire des révulsions des parties supérieures aux inférieures; telle est l'emplâtre diascordon ou faite avec des ails, les préparations avec des oignons, des figues seches, *&c.* appliquées sur les jambes & autres parties du corps.

Les lavemens âcres & irritans appartiennent également au sinapisme; car attendu la continuité de la cavité des intestins avec la surface du corps, on peut regarder ces derniers remedes comme topiques. Arétée les recommande pour faire révulsion de la tête vers le bas dans la phrénésie. *Voyez* cap. *de phrenetid.* Zacutus Lusitanus dit s'en être servi avec succès dans la dysenterie. *Observat.* 20. *lib. II.*

Les illitions de l'anus avec des linimens âcres, sont de ce nombre, de même que les glands ou suppositoires, quelques pessaires, l'application de l'ail pur sur ces parties, que tout le monde sait être un stratagême usité dans bien des occasions pour se procurer la fievre, *&c.*

Les masticatoires, les apophlegmatisans, les collutoires piquans, âcres, les errhins, sur-tout le tabac (qui par parenthese ne sauroit être un remede pour la plupart de ceux qui sans aucune incommodité se sont condamnés à cette espece de vésicatoire continuel) sont encore de cette classe.

Les urtications conviennent avec les sinapismes par les rougeurs, les enflures, les demangeaisons qu'elles excitent, de même que par les autres effets ultérieurs; elles sont quelquefois très-efficaces dans les apoplexies, les léthargies, *&c.* Celse en recommande l'usage dans la paralysie. *V.* cap. 27. Arétée, dans la curation de la léthargie, les employoit sur les jambes. *V.* Arétée, *De curat. morbor. acut.* lib. I, c. 2, *de curat. letharg.* Elles peuvent encore être fort utiles dans les gales répercutées, *&c.* mais en général il faut prendre garde de ne pas les employer sur les articulations.

On pourroit joindre ici les remedes employés par les anciens sous le nom d'*empasma*, *empasmata*, qui procuroient de fortes demangeaisons. *Voy.* Oribas. *Med. collect.* l. X, c. 31. *V.* URTICATION.

Les flagellations & les verbérations de toutes especes; elles étoient anciennement très en usage dans les amaigrissemens, les maladies soporeuses, & dans beaucoup d'autres cas. On pratiquoit cette opération avec de petites verges légérement enduites de quelque matiere qui aidât au stimulus du fouet, comme la poix, & on cessoit de frapper, lorsque les chairs commençoient à se tuméfier. Les anciens avoient poussé le raffinement sur l'administration de ces remedes jusqu'à faire plusieurs especes de flagellations qui étoient autant de modes, autant de diminutifs de la flagellation proprement dite; telle étoit leur *epicrusis* ou *catacrusis*. Il y avoit même à Rome une sorte de gens qui reviennent à nos bateleurs ou à nos charlatans (*mangones*), qui faisoient métier d'appliquer les flagellations sur les enfans en charte. Galien nous en rapporte un exemple: *ad hunc modum*, dit-il, *mango quidam proxime nates pueri fame consumptas, brevi auxit, percussu mediocri quotidie usus, aut saltem alternis diebus.* Voyez *Method. med.* lib. XIV, c. 16. Pline nous apprend encore qu'on fouette utilement dans la rougeole avec des branches de sureau. *Boa appellatur morbus papularum cum rubent corpora, sambuci ramo verberantur.* Voyez *Histor. nat.* Ici peut également convenir l'expédient que propose Heurnius, dans la curation de la léthargie, c. 11, *de letharg.* lib. *de morbis capitis*, & qui consiste à enduire de miel le visage du malade, pour l'exposer ensuite à la piquure des abeilles, *quo rostellis muscæ flagellent.* A la vérité, l'auteur ne désigne que les gens de la campagne, *rustici*, sur qui l'on puisse tenter ce remede.

Les titillations à la plante des pieds, trouvent encore place ici. On sait qu'elles sont quelquefois de puissans révulsifs dans les apoplexies, & autres maladies soporeuses.

Les *ligatures* sont des épispastiques très-efficaces, qui conviennent d'ailleurs avec les sinapismes, par les rougeurs, les inflammations ou enflures qu'elles occasionnent. Oribase nous a conservé la maniere dont on les appliquoit anciennement. « Nous prenons, dit-il, des bandes un » peu larges, faites de laine simplement » torse, ou de quelqu'autre étoffe mieux » tissue & plus serrée, ou enfin nous y » employons les vieux habits, les étoffes » usées. Nous entourons de ces bandes » les extrêmités, en ayant l'attention de » ne pas meurtrir les chairs, & de serrer » mollement, de maniere pourtant que » la ligature soit serrée; ce qui se fera » toujours bien si les bandes sont larges, » & d'une étoffe douce : mais après la » seconde compression, il faut serrer en- » core davantage; & il n'y a pas à crain- » dre de blesser les chairs qui ne seront » jamais que comprimées. Le meilleur » signe pour reconnoître que la compres- » sion est bien faite, c'est lorsque les » chairs qui sont autour des parties com- » primées, s'élevent & deviennent rou- » ges; alors en nous réglant sur le bat- » tement des vaisseaux, nous serrons de » plus en plus, & prenons bien garde » que les parties ne s'engourdissent, & » de ne point occasionner de douleur. » *V. Med. collut.* l. X, c. 18.

Les *ligatures* se varient suivant les maladies & l'intention du médecin; dans les hémophtisies, Arétée recommande de lier les pieds au-dessus des malléoles jusqu'au genou; & les mains, depuis tout le bras jusqu'au coude. *V. De curat. acut. morb.* l. II, c. 2. Dans la dysenterie, Aëtius propose de lier fortement avec des bandes larges les bras du malade, à commencer depuis le haut de l'*humerus*, jusqu'à l'extrêmité des doigts. *V. lett. III, serm.* 1, ch. 41. Les méthodiques employoient les ligatures sur les articulations, sur les bras & les cuisses, dans la vue de détourner le sang dans les hémorrhagies. *V.* Prosper Alpin. *De med. method.* lib. XII, c. 4. Erasistrate est d'avis qu'en pareil cas on les fasse aux aînes & aux aisselles. Celse, & après lui le rabbin Moyse, 5 *aphor.* veulent que dans les céphalalgies, la tête soit promptement serrée avec des bandes. *V.* Mercurialis, c. 17, p. 95, *de affectibus capitis.*

Les *ligatures* s'emploient encore dans les lésions, ou abolitions de mémoire, dans beaucoup de vices des fonctions de l'estomac, & de quelques autres organes. Un homme sur qui l'on avoit inutilement tenté pendant quinze jours toutes sortes de remedes pour lui arrêter le hoquet, fut enfin guéri en lui serrant fortement les hypocondres & l'estomac avec une serviette. *Voyez* Aquitan. *miner. aq.* pag. 23. Les *ligatures* seroient donc encore des especes de toniques.

Les *ligatures*, ou les liens dolorifiques, n'ont pas moins de succès lorsqu'il s'agit des révulsions dans les hémorrhagies, ou dans le flux immodéré de quelques autres humeurs. Forestus rapporte là-dessus une observation qui paroîtra d'autant plus singuliere que le remede, à ce qu'il prétend, fut enseigné par une femme. C'est à l'occasion d'un flux de semence chez quelque noble. *Quando dormitum ibat nobilis, ligabat filum vel chordulam ad collum, quæ chordula descendebat usque ad collum virgæ, & cum ea virgam ligabat, non multum stringendo; & quando in somno inflabatur & erigebatur membrum, propter ligaturam illius chordulæ dolorem virgæ incurrebat, & sic excitabatur ut semen in somno non rejiceret, & ita fuit curatus.* Voyez *De penis ac virgæ vitiis*, l. XXVI, observ. 17. On peut rapporter ici les ligatures au prépuce, pratiquées par les méthodiques. *V.* Prosper Alpin. *De med. method.* lib. XII, c. 4, les *distorsions des doiges*, & généralement tous les dolorifiques employés à titre d'*épispastiques* ou *attirans.*

Les *ventouses*, elles élevent la peau en tumeur, & y occasionnent des vessies si on les laisse trop séjourner sur la partie. Ce sont de puissans épispastiques dans l'apoplexie, la frénésie, les cardialgies & plusieurs autres maladies. *V.* VENTOUSES, *médecine.*

Les *suctions*, *suctus*, sont encore mises par quelques auteurs, au nombre des épispastiques; tels sont les suçons de toute espece, la pratique des Psylles & des

Marſes pour attirer au-dehors le venin des plaies. Quelques auteurs y joignent les extractions de l'air, du pus & autres matieres qui peuvent être contenues dans des cavités du corps, par le moyen des feringues, des ſoufflets, *&c.* dont on voit que les effets ſont purement méchaniques. *Voyez* Mercatus, *De rect. præſid. art. med. uſu*, l. II, c. 8. *Voyez* SUCTION, *médecine.*

Les *ſangſues* peuvent être regardées comme des eſpeces de ventouſes; elles ſont révulſives par le ſtimulus de leur morſure ou de leur ſuction; elles procurent en même tems des dérivations très-utiles. Zacutus Luſitanus parle d'une femme qui étant tombée dans une violente épilepſie, à la ſuite d'un accouchement laborieux, qui avoit été ſuivi d'une ſuppreſſion des regles, fut guérie par l'application de trois ſangſues à la vulve. *V.* page 6, obſ. 26. On a vu depuis, quelques exemples de guériſons de cette nature. Les ſangſues appliquées à la marge de l'anus, ſont encore beaucoup de bien dans la ſuppreſſion du flux hémorrhoïdal. *V.* SANGSUE.

Les *véſicatoires proprement dits*, ou *les emplâtres véſicatoires.* Voici les premiers épiſpaſtiques modernes, ceux qu'il arrive aſſez ſouvent à nos praticiens d'employer, & dont on ne fait peut-être pas toujours aſſez d'uſage. Ce que nous avons dit juſqu'à préſent des autres *véſicatoires* en particulier, ne pouvant être regardé, par l'oubli où la plupart de ces remedes ſont tombés, que comme une hiſtorique acceſſoire de l'expoſition de ceux-ci, nous devons donc étendre cette expoſition à tous les détails qui peuvent intéreſſer la partie de ces remedes la plus eſſentiellement utile à connoître, c'eſt-à-dire, la partie qui concerne la pratique; c'eſt ce que nous allons tâcher de faire, en rapprochant & abrégeant, le plus qu'il ſe pourra, les faits qui autrement nous meneroient trop au-delà des bornes déjà aſſez étendues de cet article.

Nous avons obſervé au commencement, que le nom de *véſicatoire* n'étoit pas bien ancien. Rolfinck eſt, ſi je ne me trompe, le premier ou l'un des premiers qui s'en ſoient ſervis pour déſigner cette eſpece particuliere d'*épiſpaſtique.* Mais l'uſage de ces remedes a une date plus ancienne; elle peut ſe rapporter au tems d'Archigene, qui, comme on le voit par un fragment qu'on trouve ſous ſon nom dans Aëtius, a très-parfaitement connu les *véſicatoires* avec cantharides. « Nous nous » ſervons, dit Archigene dans ce frag- » ment, d'un cataplaſme où entrent les » cantharides, lequel fait des merveilles » toutes les fois que par des petits ulce- » res qu'il excite, il coule pendant long- » tems de la ſanie ». *Voyez* Aëtius, *Tetr.* ſerm. 2, cap. 40. Arétée, & quelques autres, ont encore fait uſage des mêmes remedes dans leur pratique. A l'égard d'Hippocrate, qui a parlé de ces inſectes ou mouches, comme propres à des médicamens internes, & qui d'ailleurs les employoit dans quelques peſſaires, il ne paroît pas qu'il leur ait connu la propriété d'être *véſicatoires* au-dehors. Cette introduction des cantharides dans les épiſpaſtiques ne changea pourtant rien à la dénomination de *ſinapiſme* que les anciens leur ont toujours conſervée, à l'exception de quelques auteurs, comme Dioſcoride, Alexandre de Tralles, *&c.* qui ont quelquefois donné à cette ſorte de ſinapiſmes le nom de διακανθαρίδων, *diacantharidon.* Rien n'empêche donc qu'on ne rapporte aux *véſicatoires proprement dits*, la plupart des choſes de pratique qu'on trouve ſur les *véſicatoires* anciens avec addition de cantharides.

Les *véſicatoires* que nous employons aujourd'hui ſont formés d'une emplâtre dont la compoſition eſt variée dans preſque tous les auteurs, mais ſur laquelle on peut s'en tenir à la formule ſuivante, qu'on trouve dans la Pharmacopée de Paris, ſous le titre d'*emplâtre épiſpaſtique*, ſavoir, prenez de poudre de cantharides quatre onces, de poudre d'euphorbe quatre dragmes, de la poix de Bourgogne, & de térébenthine, de chacune ſix onces, de cire jaune deux onces; faites fondre la cire, la térébenthine & la poix, & après les avoir retirées du feu, mêlez-y les poudres en remuant juſqu'à ce que le tout ſoit réduit en conſiſtance d'emplâtre. Il eſt encore fait mention dans le

même livre, d'une pâte épispastique employée comme *véficatoire*, & qui est composée, savoir, de levain très-fort deux onces, de poudre de cantharides trois dragmes; mélangez le tout ensemble pour en faire une emplâtre. Cette derniere composition est plus foible que la précédente: mais on peut y suppléer en augmentant la dose de la poudre des cantharides; cette augmentation est même très-utile dans toutes les compositions des *véficatoires*, lorsqu'on veut obtenir un effet plus prompt de l'administration de ces remedes, & elle n'exige que l'attention de veiller, s'il est permis d'ainsi parler, le *véficatoire*, pour que son action n'aille pas trop loin. On peut encore ajouter l'euphorbe aux cantharides, ainsi que le recommande Riviere, pour donner plus d'activité aux *véficatoires*. La précaution de n'employer que le tronc des cantharides, c'est-à-dire, d'en rejeter les pieds & les ailes, suivant le précepte d'Hippocrate, ne paroît pas fondée; aussi la plupart des modernes emploient-ils le corps entier de ces insectes, sans qu'il en résulte aucun inconvénient.

L'effet des cantharides est éminemment actif ou propre aux corps vivans; car elles n'agissent point sur les cadavres. « Les *véficatoires*, dit le célebre auteur des *Recherches sur le pouls*, « donnent une » secousse générale au genre nerveux; » ils excitent une disposition inflamma- » toire; ils fixent le courant des humeurs » & les traînées irrégulieres des oscilla- » tions; ils donnent du ressort à tout le » parenchyme des parties dans lesquelles » séjourne le suc nourricier, *&c.* » *Voyez* page 307 des *Recherches*. Tous ces effets se déduisent naturellement de la théorie que nous avons déjà exposée. Baglivi a donné sur cette matiere un ouvrage qui ne sauroit être trop étudié; l'auteur y dit, entr'autres choses, que lorsque dans la pleurésie la difficulté de cracher & de respirer surviennent, il convient d'appliquer sans différer, des *véficatoires* aux jambes. Il assure que d'un grand nombre de malades qu'il a vu traiter par cette méthode dans un fameux hôpital d'Italie, il en est peu qui soient morts. A une expérience détaillée qui porte par-tout l'empreinte de la vérité & de la candeur, Baglivi a l'avantage de joindre la dialectique la plus forte, qu'il dérive de quelques passages du pere de la médecine, principalement de celui-ci: « Dans les maladies de poitrine, les » tumeurs qui surviennent aux jambes » sont d'un bon signe, & il ne peut rien » arriver de plus favorable, sur-tout si » cela se fait après un changement dans » les crachats. » *In pulmoniis quicumque tumores fiunt ad crura boni, nec potuit aliud quidquam melius accidere, præsertim si mutato sputo sic appareant.* Liv. II, prognost. 67. Le génie de la nature conduisoit donc ici Baglivi, comme nous avons vu qu'il avoit conduit Hippocrate dans la découverte & l'emploi de la plupart des remedes épispastiques. Il est encore un fait d'observation que Baglivi ajoute comme un complément de preuves à tout ce qu'il dit pour établir l'excellence de sa pratique; c'est qu'après l'application des *véficatoires*, il a toujours vu les cours de ventre s'arrêter au grand soulagement des malades; ce qui est également conforme à ce que nous apprend Hippocrate, « que » les cours de ventre qui surviennent » dans les pleurésies sont presque toujours » funestes; car les crachats en sont sup- » primés, la difficulté de respirer en est » augmentée, & le malade après peu de » jours ou meurt, ou tombe dans une » maladie chronique. »

Sur toutes ces raisons, l'illustre Italien conclut très à propos contre ceux qui emploient sans ménagement les purgatifs dans le commencement des pleurésies: *Hinc clare patet*, dit-il, *quantum a veritate aberrent, qui prætextu minerationis cachochymiæ vel aliarum hujusmodi nugarum, statim in principio pleuritidum purgantia exhibent tanto ægrorum detrimento.* Page 656, chap. 3, *de commodis ab usu vesicantium.* On peut ajouter à ces témoignages de Baglivi sur les avantages de l'administration des *véficatoires* dans les maladies de poitrine, celui de Willis qui s'est également exercé sur le même sujet, & qui se cite lui-même dans son ouvrage, pour n'avoir jamais trouvé de plus grand soulagement à une toux violente qui le tourmentoit habituellement, que l'appli-

cation des *véſicatoires*. Voici ſes propres paroles : *Fateor me ſæpius tuſſi immani cum ſputo copioſo & craſſo*, (*cui originaliter ſum obnoxius*) *correptum a nullo alio remedio plus quam a veſicatoriis juvamen recepiſſe ; itaque ſoleo dum iſte affectus urget*, 1°. *ſuper vertebras cervicis*, *dein ulcuſculis ibi ſanatis infra aures*, *ac poſtea ſi opus videbitur ſuper hæmoplatea*, *medicamina* ἐφελκουμένα *applicare*. Vide ſect. 3, cap. 3, *de veſicatoriis*.

Outre les effets généraux dont nous avons parlé, les *véſicatoires* influent ſinguliérement ſur le pouls. Voyez *Recherches ſur le pouls*, page 348. On le trouve ordinairement toujours plus dur qu'auparavant peu de tems après l'application des *véſicatoires*. C'eſt une obſervation qu'avoit déjà fait Baglivi ; mais il ſe développe ſenſiblement quelques heures après, & c'eſt ordinairement un heureux préſage. L'application de ces remedes entraîne ſouvent encore des ſoubreſauts des tendons, des mouvemens convulſifs dans les membres, des ſueurs copieuſes, des ardeurs d'urine, des piſſemens de ſang, *&c. Voyez* Baglivi, *parag.* 3, *de uſu & abuſu veſicantium*, pag. 653. On obſerve également que ces remedes affectent quelquefois la veſſie : les anciens faiſoient prendre en conſéquence du lait aux malades, afin de les prémunir contre cet accident ; & quelques modernes ſuivent encore cette pratique. *V.* Huxam, *Eſſai ſur les fievres*. Mais on préfere plus communément le camphre. Il eſt encore des diſpoſitions dans les ſujets, relatives peut-être encore au tems de la maladie, qui peuvent varier les effets de ces remedes ; nous ne ſaurions mieux le prouver que par le morceau ſuivant de l'hiſtoire des maladies qui régnerent en 1700 à Breslau, conſignée dans les Actes des érudits de l'année 1701 : *De ophtalmia hoc aiunt*, *quod membrum collegii hujus digniſſimum appoſito circa aurem ſiniſtram in loco oculo affecto vicino*, *VESICATORIO*, *duplex damnum percepit ; quam primum cantharides virtutem ſuam exercuiſſent*, *ſaporem in ore ſentire ſibi viſus eſt xibetho analogum*, *qui*, *quoad veſicatoria eodem in loco relinquebantur*, *perdurabat*, *& nauſeam creabat ; dolor in dies*, *imo horas ſingulas*, *veſicis humorem plorantibus*, *exacerbebatur*, *& lippitudo adeo augebatur*, *ut ſingulis momentis oculus aquam ſtillaret. Qua re permotus veſicantia poſt triduum ex eo loco in pedem ſiniſtrum transferebat*, *ex quo duplex iterum enaſcebatur obſervatio*, *quod intra nicthemeri ſpatium*, *veſica emplaſtro etiam fortiſſimo*, *vix excitari potuerit propter ſerum ad ſuperiora verſum ; quod quamprimum veſicæ in pede ſtillare incipiebant in momento quaſi dolor oculi remitteret*. A l'égard du panſement des *véſicatoires*, voyez VÉSICATOIRES, *chirurgie*.

En général, les *véſicatoires* s'emploient utilement (outre les maladies de poitrine dont nous avons déjà parlé) contre les douleurs de tête, les ophtalmies, les fluxions ſur les dents, ſur les oreilles, l'épilepſie, la catalepſie, les phrénéſies ſymptomatiques, les petites véroles dont l'éruption eſt lente & difficile, dans les fievres pourpreuſes, dans les douleurs rhumatiſmales, les douleurs ſciatiques, dans la goutte, *&c.* Ils ſont encore bons dans les fievres peſtilentielles, quoique quelques auteurs ne les approuvent pas dans ces maladies. *Voyez* Proſper Alpin. *De medicina methodica*.

Riviere les recommande beaucoup dans ces dernieres fievres, de même que dans les malignes, & il ne ſe borne pas à un ſeul *véſicatoire*, mais il veut qu'on en mette juſqu'à cinq à la fois ſur différentes parties du corps. *V. De febribus*, ſect. 3, c. 1. Dans quelques douleurs de tête ou d'oreilles, ces remedes ont encore l'avantage de pouvoir être appliqués ſans nuire à la coction & à la ſuppuration des matieres, comme le font les ſaignées, qui dans un pareil cas furent funeſtes à l'homme d'Halicarnaſſe dont parle Hippocrate. Enfin, dans tous les cas où l'on a les ſolides à revivifier, pour ainſi dire, à remonter toute la machine, à en évacuer les ſéroſités épanchées qui ſont trop éloignées des couloirs, ou qui ne peuvent pas y être pouſſées par des ſolides qui ont perdu leur reſſort, que le pouls eſt foible & intermittent, les *véſicatoires* peuvent faire beaucoup de bien.

Ils ſont également utiles pour procurer

des révulſions très-favorables dans quelques maladies chirurgicales. Celſe dit que, lorſque l'humeur formant le cal dans les fractures eſt trop copieuſe, il convient d'appliquer au membre oppoſé un *ſinapiſme*, c'eſt-à-dire, un *véſicatoire*, pour y attirer une partie de cette humeur. *V.* liv. VIII, chap. 10.

On applique les *véſicatoires* à peu près ſur toutes les parties du corps, en évitant de les placer ſur les organes délicats. Les Anglois les prodiguent ordinairement, ils en couvrent quelquefois toute la tête; quelques autres médecins de cette nation appliquent ces remedes ſur le côté même de la douleur dans les pleuréſies, & ils y emploient un *véſicatoire* de la largeur de la main. M. Pringle ajoute même, que ſi *on l'applique à tout autre endroit, il peut augmenter la maladie; mais en agiſſant directement ſur la partie, il réſoud l'obſtruction & écarte par-là la fievre.* Voyez *Maladies des armées*, tome I, page 222. Voilà une aſſertion qui n'eſt pas tout-à-fait conforme à celle de Baglivi, & que nous laiſſons à diſcuter aux praticiens; il paroît cependant vraiſemblable que la fievre générale qu'excitent les *véſicatoires* peut atteindre de par-tout les obſtructions dont parle M. Pringle, principalement quand l'application du remede ſe fait ſur des parties qui correſpondent à l'organe affecté; or la correſpondance des extrêmités avec la poitrine eſt tous les jours confirmée dans la pratique par des enflures aux jambes, dans les pleuréſies, les péripneumonies, les phthiſies, *&c.* Il ſemble d'ailleurs que cette derniere méthode fait moins de violence à la nature, qu'il eſt toujours prudent & utile de ſuivre & de ménager; on ne voit donc pas comment elle pourroit augmenter la maladie, ſans parler de l'écartement de la fievre, que M. Pringle paroît avoir à cœur, & dont beaucoup de grands médecins croient la préſence néceſſaire, au moins durant quelque tems, pour la coction des matieres & leur expectoration.

Les contre-indications de l'application des *véſicatoires* ſont les bleſſures à la tête, accompagnées de vomiſſemens & de la perte des ſens, la préſence ou la menace des convulſions, le délire, la fievre aiguë; l'état de groſſeſſe, l'écoulement des menſtrues, *&c.* certains tempéramens chauds & ardens. *Voyez* Baglivi, c. 2, §. 2, *de uſu & abuſu veſicant.* Baglivi ajoute les climats chauds, comme ceux de Rome: mais il paroît que cette crainte eſt vaine; il n'y a dans ce cas qu'à modérer la doſe des cantharides. C'eſt avec cette précaution qu'on les emploie tous les jours dans quelques provinces méridionales du royaume, où les chaleurs ne ſont guere moins vives qu'en Italie. Outre ces cas indiqués par Baglivi, dans les maladies de poitrine qui ſe manifeſtent par une douleur fixe & une eſpece d'engourdiſſement, les *véſicatoires* ſont mortels, ſuivant Hippocrate. *Dolor in pectore fixus cum torpore malum denuntiat; hi ſi ſuborta febre exæſtuant, celeriter mortem oppetunt.* Voyez *Prædict.* lib. I, ſect. 2. Les *véſicatoires* ſont encore contre-indiqués dans les hydropiſies avec infiltration de tout le tiſſu cellulaire, par le riſque que les ulceres produits par ces remedes ne tournent en gangrene. Il faut, autant qu'on le peut, ne pas attendre l'extrêmité, pour employer les *véſicatoires* dans quelques maladies aiguës; il faut ſurtout ne pas les appliquer ſans avoir préalablement conſulté pluſieurs ſymptomes, qui doivent décider ſur le choix de la partie où doit ſe faire cette application. Il eſt, par exemple, de la derniere importance de regarder aux hypocondres. *Voyez* là-deſſus Hippocrate, *Prædict.* lib. I, ſect. 2. De pareilles négligences, lorſqu'elles arrivent, déshonorent l'art & l'ouvrier; c'eſt la marque la plus complete du vuide & du faux des médecines routinieres.

Des cauſtiques. Les *cauſtiques* compoſent la claſſe des épiſpaſtiques les plus actifs, & dont les effets ſont les plus marqués. *V.* CAUSTIQUE, *chymie & médecine.*

Les fonticules ou *cauteres.* Ces épiſpaſtiques ſont du nombre de ceux dont nous avons dit que les effets étoient mixtes, par la raiſon qu'ils évacuent les matieres ſéreuſes contenues dans le tiſſu cellulaire, par une dérivation méchanique, aidée d'un petit ſtimulus dans les nerfs, qui favoriſe cette évacuation. Vanhelmont, qui avec ſon enthouſiaſme ordinaire a déclamé,

debacchatus, comme le dit M. Van-Swieten, contre les *cauteres*, apporte des raisons qui méritent qu'on prenne la peine de les lire. Il prétend qu'on se trompe ridiculement de prendre pour un écoulement de la matiere morbifique le peu de sérosité ou de sanie que fournit un *cautere* dans les maladies chroniques ; que cette sérosité n'est qu'une petite portion de lymphe nutritive portée au fonticule, où elle se mêle à d'autres sucs, s'épaissit & s'altere avec eux par le séjour & la chaleur, *&c.* que lui Vanhelmont a fait fermer ou cicatriser plus de mille *cauteres*, sans qu'il en soit arrivé le moindre mal. *V.* Vanhelmont, *de cauterio*, pag. 237. Ces prétentions peuvent être outrées, mais du moins doivent-elles engager le médecin à ne pas ordonner légérement ces sortes de remedes. Il est toujours vrai cependant que les *cauteres* font quelquefois beaucoup de bien, sur-tout dans certaines maladies séreuses de la tête. *Voyez* Charles Pison, *De morb.* cap. 2, *colluvie serosa.* L'exemple de personnes guéries par des *fonticules* ouverts *sponte* aux aînes, ont fait dire à beaucoup d'auteurs très-célebres, que ces remedes étoient utiles dans la vérole. *V.* Zacutus Lusitanus, lib. II, obs. 131, qui parle d'une pareille guérison opérée par ces *fonticules* spontanés aux aînes. *Voyez* encore Cappivacius, *de lue venerea* ; Mercatus, *de eodem morbo*, lib. I, & lib. II, cap. 1.

Les effets des *fonticules* sont lents & longs ; ils conviennent à plusieurs maladies, comme les douleurs sciatiques, la goutte, les rhumatismes, *&c.* Quant à la maniere d'appliquer ces remedes, *voyez* FONTICULE, *chir.* Mercatus observe à ce propos, qu'il ne convient pas d'ouvrir des *cauteres* sur le haut de la cuisse lorsque la douleur sciatique vient d'une congestion de sang veineux, mais bien lorsqu'elle est produite par un engorgement de *mucus* ou de serum dans l'articulation devenue foible. *V. De recto pra. art. med. usu*, lib. I.

Les setons. Ces épispastiques sont plus efficaces que les fonticules ; ils produisent des dérivations considérables dans beaucoup de maladies de tête : de grands praticiens les ont employés avec beaucoup de succès contre des ophtalmies rebelles, il en est même, comme Charles Pison, tome I, *De curandis & cognoscendis morbis*, qui approuvent les setons au scrotum dans l'hydropisie, à l'imitation d'Hippocrate qui faisoit faire des incisions dans la même maladie à ces parties, & frotter les incisions avec du sel. On se sert utilement dans quelques provinces contre les surdités, les maux d'oreilles, les migraines & autres maladies de la tête, d'une espece de seton qui consiste en un petit brin de *timœlea* ou garou qu'on passe dans un trou de l'oreille qui a été percée à cet effet. On laisse ce brin de *timœlea* ainsi lardé dans le bout de l'oreille, & la causticité de ce petit morceau de bois procure un écoulement salutaire qu'on entretient aussi long-tems qu'il en est besoin ; du reste, ce dernier remede se rapporte presqu'entiérement à celui dont parle Columelle, & que cet auteur propose contre les maladies pestilentielles des bestiaux. *V.* SETON.

Les *ustions.* Ce sont les plus violens & les plus prompts épispastiques ; il est étonnant combien les anciens en ont fait usage dans la plupart des maladies. *V.* USTION, *médecine.* On peut joindre ici le *moxa* ou le duvet d'armoise, employé dans les *ustions* par quelques nations étrangeres (*V.* MOXA) & la poudre à canon enflammée, sur les parties. La maniere de se guérir des engelures en les exposant à un feu vif, peut encore passer pour une espece d'*ustion.*

L'acupuncture. C'est une sorte d'épispastique très en usage au Japon & à la Chine, & que les peuples de ces pays substituent à la saignée. Cet article ayant été oublié, nous tâcherons de rappeller ici tout ce qu'il y a de plus intéressant dans cette méthode. L'acupuncture consiste à faire sur tout le corps quantité de petites plaies au moyen d'instrumens pointus dont on pique toute l'habitude du corps, en les enfonçant assez avant dans les chairs. Le docteur Guillaume Then-Rhine a donné à la suite d'une dissertation sur la goutte, imprimée à Londres en 1683, une espece de tableau de cette opération avec les instrumens qu'on y emploie ; voici à peu près ce qu'en dit le Journal des savans, du mois de mars de l'année 1684. « On pique pres-

» que toutes les parties du corps dans un » nombre infini de maladies qu'il est inutile de détailler ici; la constitution de » ces parties n'est pas moins la regle de » la maniere dont on doit faire cette piquure, que de la profondeur qu'il faut » observer; ainsi l'on pique moins avant » les parties nerveuses, & l'on enfonce » davantage dans celles qui sont charnues. » Les personnes foibles doivent être piquées au ventre, & les robustes au dos; » quelquefois on ne fait simplement qu'enfoncer l'aiguille, souvent on la tourne » entre les doigts pour la faire entrer » avec moins de douleur; & dans quelques autres rencontres l'on frappe doucement avec une espece de petit marteau d'ivoire, d'ébene, ou de quelqu'autre matiere un peu dure; on tient l'aiguille l'espace de trente respirations, » qui est une maniere de compter usitée » par les médecins de ce pays: mais si » le malade ne le peut supporter, on la » retire d'abord & on la renfonce une » seconde fois, & même plusieurs autres » si c'est un mal opiniâtre. Ce qu'ils observent encore, est que le malade soit » à jeûn lors de cette opération; l'aiguille sur-tout doit être d'or ou du moins » d'argent, & jamais d'aucun autre métal; & pour s'en servir utilement dans » toutes les occasions, il faut qu'elle soit » fort aiguë, ronde, longue, & tournée » en vis le long du manche. *Voyez* sur » cette opération, Kempfer, *In amœn.* » *exot.* »

L'effet de ces piquures est de former plusieurs noyaux inflammatoires, de réveiller les nerfs du tissu muqueux ou cellulaire, qui se trouvent engourdis, & de déterminer au moyen de cette irritation donnée à la peau les oscillations nerveuses vers cet organe, lesquelles y entraînent quelquefois des dépôts critiques, *&c.* Zacutus Lusitanus rapporte que, dans le royaume du Pérou & en Afrique, on pique les parties avec des couteaux brûlans & pointus dans les stupeurs ou engourdissemens des membres; l'auteur dit même avoir guéri de cette maniere un jeune homme. *Voyez* l. I, pag. 231. On pourroit joindre à cet exemple ce que Valesius raconte d'un médecin qui guérit un seigneur apoplectique, dont les veines ne se trouverent point assez apparentes pour qu'on pût le saigner, en lui faisant appliquer des sangsues sur presque toute l'habitude du corps. *Voyez* dans Forestus, page 23.

La saignée. Elle ne produit ordinairement que des dérivations locales; cependant elle est quelquefois accompagnée de phénomenes qui peuvent la faire regarder comme révulsive: sans doute que pour lors ces phénomenes sont dus au *stimulus* que cause la piquure de la lancette. Par exemple, Baillou, tome III, lib. *paradigmatum*, pag. 437, raconte qu'un médecin de Marseille ayant, selon la méthode des anciens, fait ouvrir la veine entre le doigt annulaire & le petit doigt à un homme qui avoit la fievre quarte, cet homme fut guéri par cette saignée, mais qu'il en eut durant une année entiere sa main comme livide. *Voyez* SAIGNÉE.

Il en est de même des *scarifications* proprement dites, c'est-à-dire de celles qui sont pratiquées par quelques peuples, comme les Egyptiens, & qu'on ne fait qu'après avoir frictionné la partie; il est évident que ces remedes sont des *épispastiques* dont l'effet est combiné de l'*actif* & du *mixte.* Voyez SCARIFICATIONS.

Tels sont les différens objets qui composent le tableau de la médecine *épispastique*, & dans lequel, suivant quelques auteurs, pourroient encore entrer plusieurs autres especes de remedes, comme les ceintures de *bursa pastoris* ou de feuilles d'ellébore noir, qui portées sur la chair nue, arrêtent les hémorrhoïdes, au rapport de Theoph. Bonnet, *De med. septentr. collat.* les décoctions de dictamne, qui prises intérieurement, passent pour avoir la vertu de pousser au-dehors les corps étrangers implantés dans la substance des parties, *&c. Article de M. H. FOUQUET, docteur en médecine, de la faculté de Montpellier.*

VÉSICULE, s. f. (*Anat.*) est un diminutif de vessie, & signifie une petite *vessie.* Voyez VESSIE & VESSIE URINAIRE.

Les poumons sont composés de *vesicules* ou

ou de lobules véſiculaires qui reçoivent l'air par les bronches, & non pas ſeulement l'air, mais auſſi la pouſſiere, *&c.* *V.* LOBULE & POUMONS.

Il y a dans le corps différentes parties qui portent ce nom.

VÉSICULE *du fiel, veſicula fellis* ou *ciſtula fellis*, eſt un vaiſſeau ovale & membraneux, qui reſſemble à une poire par ſa figure & par ſon volume, & qui eſt ſitué dans la partie concave du foie. *V.* FOIE.

Elle eſt adhérente au foie par ſes membranes, dont l'externe lui eſt commune avec le foie. La partie inférieure qui pend hors du foie, eſt poſée ſur le pylore ou orifice inférieur de l'eſtomac.

On reconnoît ordinairement cinq membranes à la *véſicule du fiel*; une externe ou commune, qui vient du péritoine; une interne du côté que la *véſicule* eſt adhérente au foie, & qui vient de la capſule de la veine-porte & du conduit biliaire; & trois propres, dont la premiere eſt vaſculeuſe, la ſeconde muſculaire, & la troiſieme glanduleuſe.

Mais le docteur Drake ayant examiné au microſcope un morceau d'une *véſicule du fiel* deſſéchée, a trouvé que cette exacte diſtinction de membranes étoit peu fondée; les différens ordres de fibres des différentes membranes paroiſſant n'être autre choſe qu'un entrelacement infini de vaiſſeaux diverſement ramifiés.

On diſtingue ordinairement à la *véſicule du fiel* un *fond* qui eſt la partie la plus large, & un *col* qui eſt la plus étroite.

Le col de la *véſicule du fiel* forme un alongement qui ſe termine par un canal nommé *conduit cyſtique* ou *biliaire*, lequel environ à deux pouces de diſtance de la *véſicule*, ſe joint au conduit hépatique; & tous deux ainſi réunis, forment le conduit commun. *V.* CONDUIT, *&c.*

L'uſage de la *véſicule du fiel* eſt de recevoir la bile après qu'elle a été ſéparée dans les glandes du foie, & de la décharger dans le duodénum par le conduit commun.

La bile qui ſe trouve dans la *véſicule*, eſt plus jaune, plus épaiſſe, plus amere & plus âcre que celle du conduit biliaire. *Voyez* BILE.

VÉSICULES *adipeuſes*. V. ADIPEUX.

VÉSICULE DU FIEL (*Maladie de la*). *Médec.* 1°. Le réſervoir de la bile attaché au foie, qui reçoit une humeur particuliere duement élaborée, qui la conſerve pour le tems convenable; qui lui communique ſon amertume & ſa couleur jaune; qui la conduit enſuite par le canal cyſtique dans le canal commun, & de là dans le duodénum; cette partie, dis-je, a ſes maladies particulieres.

2°. Lorſqu'elle eſt comprimée par le gonflement du foie ou de l'eſtomac, elle ne ſe remplit point de la bile qui eſt ſi néceſſaire à notre ſanté; il faut en détruire la cauſe pour y porter remede. S'il arrive qu'elle ſoit bleſſée ou qu'elle ſe rompe, elle répand la bile dans la cavité du bas-ventre; c'eſt un malheur incurable. L'obſtruction qu'elle éprouve par une bile trop tenace ou pétrifiée, la fait enfler conſidérablement, produit des anxiétés, la jauniſſe, la fievre, & autres maladies qu'on ne peut guérir qu'en détruiſant la cauſe par les délayans, les ſavonneux, les fondans. Quand la *véſicule du fiel* eſt attaquée d'inflammation, elle ſe reſſerre, & ne permet à la bile ni d'y entrer ni d'en ſortir. Il faut remédier à cette inflammation dans ſon principe; l'irritation de ſes nerfs produit un ictere qui ſe diſſipe & renaît. Dans le traitement de cet accident, il convient d'employer les antiſpaſmodiques. (*D. J.*)

VÉSICULES SÉMINALES. (*Anat.*) Ce ſont des corps mous, blanchâtres, noueux, longs de trois ou quatre travers de doigt, larges d'un, & moins épais que larges d'environ les deux tiers, ſitués obliquement entre le rectum & la partie inférieure de la veſſie, de telle maniere que leurs extrêmités ſupérieures ſont à quelque diſtance l'une de l'autre, & leurs extrêmités inférieures unies entre celles des vaiſſeaux déférans, dont ils imitent l'obliquité & la courbure.

Ils ſont d'une rondeur irréguliere à la partie ſupérieure, & ſe rétréciſſent par degrés en deſcendant vers le bas. Par l'union de leurs extrêmités inférieures, ils forment une eſpece de fourche dont les branches ſont larges & courbées comme

des cornes de bélier. Ces extrêmités font fort étroites, & forment un petit cou qui passe derriere la vessie vers son col, & continue son cours dans la rainure des prostates, par la substance de la portion contiguë à l'urethre, jusqu'à ce que ses extrêmités percent la caroncule.

La substance interne des *vésicules* est plissée & distinguée en quelque façon en différentes capsules par la tournure des plis. Leur surface externe est couverte d'une membrane fine qui sert de bord aux plis, & est une vraie continuation de la substance cellulaire du péritoine. On peut aisément déplisser les *vésicules*, & redresser leurs tortuosités ; par ce moyen, on les rend plus larges que dans leur état naturel.

Leur substance interne est veloutée, glanduleuse & fournit perpétuellement un fluide particulier, qui exalte, subtilise & perfectionne la semence qu'elles reçoivent des vaisseaux déférans, & dont elles sont les réservoirs pour un certain tems. *Winslow.* (*D. J.*)

VÉSICULES SÉMINALES (*Maladies des*). *Médec.* 1°. Les deux *vésicules* qui, attachées postérieurement au col de la vessie, reçoivent des vaisseaux déférans la semence, & qui en se comprimant l'envoient dans l'urethre, se nomment *vésicules séminales*.

2°. Elles sont le plus souvent le siege de la maladie vénérienne, puisqu'elles produisent une gonorrhée virulente. La caroncule de ces parties venant à se tuméfier, donne lieu à la suppression de l'urine ou à la difficulté de l'écoulement de cette liqueur. Pour traiter cette maladie, on introduit dans le canal de l'urethre une tente balsamique à la faveur d'une bougie, toutes les fois qu'il faut uriner. Si l'orifice de l'émonctoire se trouve relâché, ou la caroncule rongée, consumée, il survient une gonorrhée suivie d'un épuisement considérable. On a recours pour la guérir, aux injections consolidantes & à l'introduction d'une tente balsamique. Il convient outre cela d'appliquer sur la partie, des cataplasmes capables de fortifier. (*D. J.*)

VESLE, (*Géog. mod.*) en latin *Vidula*, nom commun à deux petites rivieres de France, l'une en Champagne, l'autre en Bresse. La premiere prend sa source à deux lieues de Châlons, & se jette dans l'Aisne. La seconde traverse la Bresse toute entiere, & va tomber dans la Saone par deux embouchures à quelques lieues au-dessous de Mâcon. (*D. J.*)

VESLY *ou* VEILLY, (*Geog. mod.*) petite ville de l'Isle-de-France dans le Soissonnois, sur la riviere d'Aisne, à quatre lieues au-dessous de Soissons, & à huit de Rheims ; elle se trouve nommée en latin *Velliacum*, *Valliacum* & *Villiacum*. En 1379, le roi Charles V donna cette ville à l'église de Rheims, en échange de Mouzon. (*D. J.*)

VESONTIO, ou *VISONTIO*, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule Belgique, chez les Séquanois. Elle étoit déjà très-considérable du tems de César ; *Bel. Gall.* l. I, ch. 38, qui l'appelle *oppidum maximum Sequanorum*. Dion Cassius, l. XXXVIII, pag. 8, & l'itinéraire d'Antonin, connoissent aussi cette ville sous le nom de *Visontio*. Elle est marquée dans cet itinéraire sur la route de Milan à Strasbourg, en prenant par les Alpes Graiennes, entre *Ariorica* & *Veladuturum*, à seize milles du premier de ces lieux, & à vingt-deux milles du second.

Cette ville est nommée *Visontium* par Ptolomée, liv. II, ch. 19 ; & *Visontii* ou *Bisontii*, par Amien Marcellin, liv. XV, ch. 2, qui dans un autre passage écrit *Vesuntium*, & au liv. XX, ch. 10, *Bisantio*, d'où l'on a fait le nom moderne *Besançon*.

Ausone nous apprend que *Visontio* avoit une école municipale, & des professeurs de rhétorique. On a des médailles d'Auguste & de Galba, sur lesquelles on lit : *Mun. Visontium ;* mais le pere Hardouin & Cellarius jugent que c'est une médaille de la ville de *Visontium* en Espagne, dans le pays des Péleudones. Dans la notice des Gaules, la ville *Visontio* a le titre de métropole, & est appellée *civitas Vesontiensium*. (*D. J.*)

VESOUL, s. m. (*Sucrerie.*) suc provenant des cannes à sucre qui ont été écrasées au moulin. C'est au moyen de plusieurs opérations & d'une forte cuisson dans les différentes chaudieres d'une sucrerie, que le *vésoul* prend la consistance nécessaire pour former le sucre. Ce suc de cannes,

après avoir été purifié dans la seconde chaudiere, & passé au travers d'un linge propre dans des tasses de porcelaine, y ajoutant un peu de jus de citron, se prend chaud; c'est une excellente boisson, délicieuse au goût, & très-saine; elle facilite l'expectoration, aide à la transpiration, & provoque le sommeil. Les dames du pays s'en régalent le soir avant de se coucher; elles en prennent aussi dans le cours de la journée, y mêlant quelquefois de la farine de manioc: ce qui forme un brouet un peu épais, qu'elles appellent *causse-caye* ou *causse-caille*, dont on a parlé en son lieu.

VESOUL, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Vesulum*, *Vesolum*, *castrum Vesolense*; ville de France dans la Franche-Comté, au bailliage d'Amont, à deux lieues de la Saone, au nord de Besançon, & à seize au couchant de Montbelliard; elle est au pied d'une montagne, proche la riviere de Durgeon. Il y a dans cette ville un college, & deux monasteres de filles. *Vésoul* a été cédée à la France par le traité de Nimegue, en 1679. *Longitude* 23. 50. *latit.* 47. 38. (*D. J.*)

VESOUL (*Motte de*), *Géog. mod.* montagne de France dans la Franche-Comté, au bailliage d'Amont, près la ville de *Vésoul*, qui est située au pied. Cette montagne qui est faite en pain de sucre, peut avoir une demi-lieue de circuit par le bas, & on auroit peine à la monter en une heure. Il y a plus des trois quarts de cette motte en vignobles; l'autre partie donne de l'herbe ou du bled. (*D. J.*)

VESPASIÆ, (*Géog. anc.*) lieu d'Italie, au haut d'une montagne, à six milles de Mursia, sur le chemin de cette ville à Spolette. Suétone, liv. VII, dit qu'on y voyoit différens monumens, que l'on donnoit pour des preuves de l'ancienneté & de la noblesse de la famille Vespasienne. (*D. J.*)

VESPER, s. m. (*Littérat.*) L'étoile de Vénus au point du jour, est appellée *eous* & *lucifer*, étoile du matin. Le soir elle change de nom, & prend celui de *vesper*, *noctifer*, étoile du soir; c'est pour cela que Catulle appelle l'étoile du matin *vesper mutato nomine*, l'étoile du soir qui a changé de nom.

Nocte latent fures, quos idem sæpe revertens,
Vesper mutato comprendis nomine eosdem.

« Les voleurs se cachent pendant la nuit, » & souvent l'étoile du soir qui a changé de » nom, les surprend le matin. »

On a blâmé Horace d'avoir employé en commun, ode 9, liv. II, le mot *vesper*, pour signifier l'étoile qui paroît la premiere au coucher du soleil, & qui disparoît la derniere à son lever. Il est vrai que nous venons de dire qu'elle ne s'appelle proprement *vesper* que le soir, & que le matin elle prend le nom d'*eous* ou de *lucifer*; mais est-il raisonnable de vouloir assujettir les poëtes à ces précisions? Ont-ils toujours tellement distingué les différens noms qui conviennent à la sœur d'Apollon, selon ses diverses fonctions, qu'ils n'aient jamais pris l'un pour l'autre? N'ont-ils jamais confondu ceux d'Apollon lui-même, ceux de Junon, & des autres divinités qui avoient plusieurs semblables dénominations? C'est une liberté dont les poëtes sont en possession de tout tems, & qui suffit pour justifier Horace en particulier, soit dans cette occasion, soit dans toute autre pareille. (*D. J.*)

VESPERIE, s. f. dans la faculté de médecine de Paris, est un acte public, mais non pas une these, comme quelques-uns l'ont dit, qui se fait dans les écoles inférieures de médecine la veille du jour qu'on doit recevoir un nouveau docteur. Cet acte se fait le matin à dix heures, à la différence des *vesperies* de Sorbonne, qui se font le soir. Il y a deux parties: la premiere est une question de médecine que le président de l'acte propose au licencié, auquel il doit le lendemain donner le bonnet de docteur. Cette question est divisée en deux membres: le licencié en résout un, & un docteur qui assiste à l'acte en robe rouge, résout l'autre membre de la question; ce qui se fait fort briévement. La seconde partie de l'acte, & qui en fait le principal objet, est un discours oratoire que prononce le président, sur les devoirs de la profession de médecin, dont il fait sentir les avantages & les difficultés, en adressant toujours la parole au licencié. Outre le docteur qui préside, & celui qui

agite un des points de la queſtion, il eſt d'uſage que le doyen & le cenſeur aſſiſtent à cet acte en leurs places ordinaires, en robes noires & chaperon rouge, & qu'il y ait de plus douze autres docteurs vêtus de même, leſquels ſont choiſis ſuivant l'ordre du catalogue, & obligés d'aſſiſter à cet acte, ſous peine de quarante ſols d'amende. Cet acte eſt annoncé par des billets imprimés, intitulés *pro veſperiis magiſtri*, avec l'indication du jour & de l'heure ; & au bas eſt marquée la queſtion qui doit être propoſée ; par exemple :

An vinum remenſe { *acuat ingenium.* / *corpori noceat.* }

VESPERTINUS, adj. ſe dit quelquefois dans les auteurs latins d'aſtronomie, d'une planete que l'on voit deſcendre vers l'occident après le coucher du ſoleil.

VESPRIM *ou* VESPRIN (COMTÉ DE), *Géog. mod.* comté de la baſſe-Hongrie, entre le Danube & la Drave. Il eſt borné au nord par le comté de Javarin ; à l'orient par ceux de Pilliz & d'Albe ; au midi partie par le lac de Balaton, partie par le comté de Simig ; & à l'occident par le comté de Sarwar. Il tire ſon nom de ſa capitale. (*D. J.*)

VESPRIM *ou* VESPRIN, (*Géog. mod.*) en allemand *Weisbrun*, ville de la baſſe-Hongrie, capitale du comté de même nom, vers la ſource de la Sarwize, ſur le lac de Balaton, à cinq milles au couchant d'Albe-royale, & à onze au ſud-oueſt de Strigonie, dont ſon évêché eſt ſuffragant. L'évêque eſt chancelier des reines de Hongrie, & a le droit de les couronner. *Long.* 36. 4. *latit.* 47. 16.

VESSIE. (*Anat.*) La *veſſie* eſt une eſpece de poche membraneuſe & charnue, capable de dilatation & de reſſerrement, ſituée au bas de l'abdomen, immédiatement derriere la ſymphiſe des os pubis, vis-à-vis l'inteſtin rectum. La lame ſupérieure du péritoine entoure la partie poſtérieure de la *veſſie*.

Sa figure eſt ronde & oblongue, aſſez ſemblable à une bouteille renverſée : elle n'eſt pas toujours d'une groſſeur égale dans le même ſujet ; car elle s'étend beaucoup quand elle eſt remplie d'urine, & elle s'affaiſſe ſous l'os pubis quand elle eſt vuide.

La *veſſie* eſt placée dans les hommes ſur l'inteſtin droit, & dans les femmes entre la matrice, le vagin & l'os pubis.

On conſidere deux parties à la *veſſie*, qui ſont ſon fond & ſon cou : ſon fond eſt la partie ſupérieure la plus ample, & ſon cou eſt ſa partie antérieure étroite, quoiqu'il y ait des auteurs qui diſent que la *veſſie* eſt plutôt plus groſſe vers ſon cou que vers ſon fond, à cauſe de la grande preſſion de l'urine quand nous ſommes debout.

Elle eſt compoſée de quatre membranes : la premiere eſt la commune & l'extérieure, que le péritoine lui fournit : la ſeconde membrane eſt celluleuſe ; on y trouve ordinairement de la graiſſe. La troiſieme eſt muſculeuſe, tiſſue de fibres charnues, ſolides, aſſez épaiſſes, diſpoſées en ligne droite par rapport à la *veſſie*, & d'une façon irréguliere par rapport à tout le corps. La quatrieme membrane eſt nerveuſe, & douée d'un ſentiment très-exquis ; elle eſt ridée, pour faciliter la dilatation de la *veſſie*, & pourvue de petites glandes qui paroiſſent quelquefois vers le cou ; ces glandes ſéparent une eſpece de mucoſité qui émouſſe les pointes des ſels de l'urine.

Le fond de la *veſſie* eſt attaché à l'ombilic par l'ouraque, aux arteres ombilicales, qui dégénerent en ligamens après la naiſſance de l'enfant, & à l'os pubis par le moyen du péritoine.

Outre les attaches de la *veſſie* dont nous venons de parler, elle eſt encore jointe par ſon cou, à la partie honteuſe de l'homme & de la femme, au moyen de l'urethre, qui eſt le canal par lequel ſort l'urine dans les deux ſexes. La *veſſie* a de plus deux ouvertures internes, ſituées à ſa partie poſtérieure proche de ſon cou, qui ſont formées par l'entrée des ureteres, & au moyen deſquels l'urine coule continuellement dans ſa cavité ; mais les ureteres, avant de pénétrer la tunique intérieure, ſe gliſſent entre les membranes de la *veſſie*, & ne s'ouvrent que vers ſon cou.

Pour empêcher que l'urine ne s'écoule involontairement de la *veſſie*, la nature a entouré le cou de la *veſſie* de fibres charnues, obliques & circulaires, qui ſont ſituées ſous ſa membrane extérieure, & qui ſont

l'office d'un sphincter, jusqu'à ce que, tant par la quantité que par l'âcreté de l'urine, & par la contraction de la tunique musculeuse de la *vessie*, aussi bien que par l'action des muscles du bas-ventre & du diaphragme, la contraction du sphincter soit forcée, & que l'urine soit obligée de s'échapper.

L'usage de la *vessie* est donc de recevoir & de contenir l'urine, qui lui est apportée par les ureteres, & de s'en décharger de tems en tems, selon le besoin.

Les arteres de la *vessie* lui sont en général fournies par les arteres hypogastriques ou iliaques internes ; en particulier elles sont de côté & d'autre des rameaux de l'artere sciatique, de l'artere épigastrique, & même de l'artere ombilicale. Les veines viennent de celles qui portent les mêmes noms que ces arteres.

Les nerfs de la *vessie* naissent des nerfs cruraux, & même des grands nerfs sympathiques, par le moyen de la communication de ces nerfs avec les nerfs cruraux. Il lui en vient aussi du plexus mésentérique inférieur.

On trouvera dans les *Commentaires de l'académie de Pétersbourg*, tome V, une représentation de la figure & de la situation de la *vessie* urinaire de l'homme, supérieure à celles qu'on voit communément dans les ouvrages d'anatomie. Il faut passer maintenant à quelques observations particulieres.

1°. Jean Guinther, natif d'Andernac, a le premier décrit & remarqué le muscle nommé le *sphincter de la vessie* ; il lui donne la fonction de fermer cette poche, & de se resserrer en tous sens après l'évacuation de l'urine.

2°. Les muscles qui servent à exprimer l'urine & à chasser par leur action ce qui en reste dans la *vessie*, prennent leur origine de la partie supérieure externe de l'urethre, s'avancent jusqu'au périnée, où ils semblent devenir tendineux, & s'inserent finalement à la racine de l'urethre ; d'où l'on voit la raison de leur action, laquelle action est distincte dans les vieillards ; c'est pourquoi ils ne rendent qu'avec peine les dernieres gouttes d'urine, & même quelquefois le séjour de cette humeur dans l'urethre, leur cause une érosion douloureuse.

3°. Aquapendente a remarqué que l'urine est supprimée, lorsque la tunique musculeuse de la *vessie* ne peut expulser cette liqueur, par son trop grand relâchement. La même chose arrive par une grande quantité d'urine qui étend fortement les fibres de cette tunique, & dilate la *vessie*, au point de l'empêcher de pouvoir se resserrer, pour chasser l'urine. Dans ces deux accidens, il n'y a que la sonde qui puisse soulager le malade. C'est ainsi qu'Ambroise Paré guérit un jeune homme qui tomba dans une suppression d'urine, pour l'avoir retenue trop long-tems ; mais une semblable suppression fut la cause de la mort du célebre Tycho-Brahé.

4°. On ne peut guere nier qu'il n'y ait quelque communication entre le nombril, la *vessie* & la verge : car Hilden rapporte avoir vu des particuliers qui, étant attaqués de strangurie, éprouvoient un grand soulagement quand on leur oignoit le nombril de suif fondu.

5°. Comme le cou de la *vessie* est fortement attaché à l'intestin droit dans les hommes, cette connexion est cause que dans l'opération de la taille, au petit appareil, lorsque l'opérateur fait l'incision trop basse, il blesse l'intestin, d'où il arrive que l'urine s'écoule par l'anus, & que les gros excrémens sortent par la plaie.

6°. Dans les femmes la *vessie* est fort adhérente à la partie antérieure du vagin, & cette adhérence occasionne quelquefois de fâcheux accidens dans l'accouchement, & même dans la suite un écoulement involontaire d'urine. Mauriceau en cite des exemples. Pour remédier à cet écoulement involontaire d'urine, les gens de l'art conseillent de se servir d'un pessaire assez gros, fait en forme de globe ovale, percé de deux trous opposés, que l'on introduit dans le vagin, & qui bouche exactement l'ouverture de communication.

7°. Fabrice de Hilden rapporte, *Centur.* I, *observat.* 68, avoir tiré une pierre de la *vessie* par le vagin, à l'occasion d'un ulcere causé par la pesanteur & par l'inégalité de la surface de la pierre. Il dilata cet ulcere premiérement avec le doigt, ensuite

avec un petit biſtouri ; & puis finalement avec des inſtrumens convenables, introduits dans la *veſſie*, il tira la pierre, qui étoit de la groſſeur d'un œuf de poule.

8°. J'ai dit ci-deſſus que les ureteres percent la tunique extérieure de la *veſſie* ; & qu'avant de pénétrer jusqu'à l'intérieure, ils ſe gliſſent entre les membranes de la *veſſie*, & ne s'ouvrent que vers ſon cou. C'eſt dans cet intervalle que de petites pierres ſorties du rein s'arrêtent, s'augmentent & cauſent quelquefois un ulcere qui fait ſouffrir aux graveleux des douleurs très-aiguës. Quand elles ſont conſidérables, on peut les toucher, en introduiſant le doigt dans l'anus aux hommes, & aux filles non déflorées, & dans le vagin aux femmes ; ce qui réuſſit encore mieux quand on introduit en même tems une ſonde dans la *veſſie*, afin de comprimer la pierre par en-haut, pendant qu'on l'approche par en-bas.

9°. Il me reſte un problême à propoſer ſur ce réſervoir muſculeux & membraneux de l'urine, qu'on nomme la *veſſie*. Eſt-il ſûr qu'on l'ait quelquefois trouvé double ? Les obſervations qu'on cite me ſont ſuſpectes : on a pu s'y tromper aiſément, & prendre pour une double *veſſie* des ureteres devenus très-gros, comme il arrive ſouvent, à cauſe des obſtacles qu'a rencontré l'urine pour ſe rendre dans le ſac urinaire. Cependant le fait qu'allegue Coiter eſt une forte autorité, parce que cet ancien anatomiſte, qui voyageoit beaucoup pour s'inſtruire dans ſon art, & qui ſuivoit les armées pour avoir l'occaſion de connoître le corps humain par un grand nombre de diſſections, rapporte qu'il ſe trouva deux *veſſies* dans le corps d'une fille de trente-cinq ans, toutes deux pleines d'urine, & que les ureteres s'inſéroient dans une ſeule de ces *veſſies*, de laquelle l'urine paſſoit dans l'autre. Mais enfin, comme cet exemple eſt unique, il ne leve point mon doute. En effet, des appendices, des cavités, des culs-de-ſacs continués à la *veſſie* urinaire, ſont des jeux de la nature dans cette partie, dont on trouve quelques exemples dans les livres d'anatomiſtes. On a vu des *veſſies* diviſées par deux cloiſons, & vraiſemblablement ce ſont ces diviſions de *veſſies* que Coiter a priſes pour une double *veſſie*. *Le chevalier DE JAUCOURT.*

VESSIE (*Maladies de la*). *Médecine.* 1°. Ce ſac membraneux, ſi ſuſceptible de dilatation & de contraction, adhérent à la partie antérieure & inférieure du ventre, couché dans les hommes ſur l'inteſtin rectum, & dans les femmes ſur le vagin ou la matrice, recevant l'urine des ureteres après ſa ſécrétion pour la faire ſortir dehors par le canal de l'urethre, ſe nomme la *veſſie* ; elle eſt douée d'un ſentiment exquis, enduite intérieurement d'une humeur mucilagineuſe, & munie de vaiſſeaux ſanguins & de nerfs; conſéquemment à ſa ſituation, ſa conſtruction & l'urine qu'elle contient, elle eſt expoſée à de triſtes maladies de différentes eſpeces.

2°. La *veſſie* déplacée & tombée dans les bourſes, cauſe une ſuppreſſion d'urine ; cet état demande l'opération de la main, pour être remiſe dans ſa place, & y être maintenue à la faveur d'un bandage. Mais ſi la formation du ſac herniaire eſt latérale, enſorte qu'il ſoit double, il eſt difficile de s'en appercevoir, hormis après la mort.

3°. Quand la *veſſie* eſt devenue épaiſſe, caleuſe, ou qu'elle s'eſt endurcie à la ſuite de la pierre, & qu'elle donne lieu à une incontinence d'urine, c'eſt un mal incurable. Si même elle a acquis une forte extenſion, ou qu'elle ſe ſoit relâchée après une trop grande rétention d'urine, elle n'a plus la force d'évacuer cette liqueur, puiſqu'il faut la maintenir quelque tems vuide après y avoir introduit la ſonde. L'inflammation de cette partie, ſuivie de ſuppreſſion d'urine, eſt une choſe cruelle : on tâchera d'y porter remede par l'application des antiphlogiſtiques ordinaires. La rupture, la bleſſure ou la coupure de la *veſſie* dans la lithotomie, d'où il arrive que l'urine tombe dans le ventre ou hors du corps par le moyen d'une fiſtule, ne peut ſe conſolider que par ſon adhérence avec les parties voiſines. L'irritation intérieure qu'elle éprouve dans le cas d'une pierre, empêche ſouvent de découvrir cette pierre par la ſonde, où les dartres qui y ſurviennent ont coutume de donner lieu à une incontinence d'urine dont l'écoulement eſt ſemblable à du ſon. Il eſt néceſſaire dans ce dernier cas de faire des

injections balſamiques & antiſeptiques. Mais ſi la *veſſie* ſe trouve excoriée avec une rétention d'urine, accompagnée de douleur, il faut uſer de boiſſons adouciſſantes & d'injections mucilagineuſes.

4°. La douleur de la *veſſie* qui vient du calcul, de l'acrimonie ou du défaut de la mucoſité, d'une métaſtaſe, d'une inflammation, d'un ulcere qu'on reconnoît par l'évacuation du pus, eſt toujours d'un mauvais préſage ; le traitement doit être relatif à la connoiſſance de la cauſe. L'hémorragie donne quelquefois lieu à un piſſement de ſang qui, devenant grumeleux, s'oppoſe à la ſortie de l'urine ; on y remédie par l'uſage des délayans ſavonneux, & en introduiſant la ſonde dans la *veſſie*.

5°. Le ſphacele du ſphincter, ou la paralyſie qui produit l'incontinence d'urine, eſt une maladie incurable. La convulſion de cette partie, ſuivie de ſuppreſſion d'urine, demande les antiſpaſmodiques.

6°. La mucoſité qui oint la ſurface interne de la *veſſie*, devenue plus tenace, donne une urine filamenteuſe, avec un ſédiment muqueux, ou bouche le conduit urinaire. Son acrimonie ou ſon défaut occaſionne quelquefois tantôt une douloureuſe rétention d'urine, tantôt ſon incontinence, quelquefois encore elle eſt la ſource de la formationi du calcul.

7°. Mais ſi la pierre s'engendre dans la *veſſie*, ſon principe pour l'ordinaire ſe trouve dans les reins ; enſuite ce calcul paſſant par les ureteres dans la *veſſie*, devient conſidérable par de nouvelles incruſtations journalieres : ſa génération doit être prévenue, s'il eſt poſſible, par les meilleurs moyens. Le calcul, quoique peu conſidérable dans ſon origine, demande l'uſage des remedes approuvés en Angleterre par un acte du parlement, les mucilagineux & les onctueux. Si par malheur ces remedes n'ont pas été capables de détruire la pierre, il faut recourir à l'opération & au plus habile lithotomiſte.

8°. La *veſſie* qui ſe trouve comprimée dans les femmes enceintes, ſoit par le fœtus, ſoit par la conſtipation, ſoit par une humeur dans le voiſinage, ſe guérit en remédiant aux accidens, & en attendant l'accouchement de la malade. (*D. J.*)

VESSIE (*Hernie de la*). *Chirurgie.* Cet accident eſt aſſez rare pour que M. Méry ait cru qu'il ne pouvoit être qu'un vice de conformation. En effet, la raiſon qui l'a frappé eſt propre à frapper tout le monde. La *veſſie* pleine d'urine eſt trop groſſe pour paſſer par les anneaux par où un inteſtin paſſe, ſa figure ne le permet point, & elle eſt trop fortement attachée de tous côtés, pour pouvoir tomber accidentellement dans le ſcrotum ; cependant les habiles chirurgiens penſent aujourd'hui que la *hernie de veſſie* peut, auſſi bien que celle d'inteſtin ou d'épiploon, avoir des cauſes accidentelles, ſavoir, la ſuppreſſion d'urine & les groſſeſſes. Voici les preuves qu'en donne M. Petit dans les *Mémoires de l'académie des ſciences*, année 1717.

Ce n'eſt pas, dit-il, dans le tems où la ſuppreſſion d'urine dilate exceſſivement la *veſſie*, qu'elle peut paſſer par les anneaux : elle y eſt certainement moins diſpoſée que jamais ; mais c'eſt dans ce tems-là qu'elle prend des diſpoſitions à y paſſer, lorſqu'elle ſe ſera vuidée. Elle eſt élargie & applatie par la ſuppreſſion : ce que montre l'ouverture de ceux qui ſont morts de cette maladie. De plus, la vieilleſſe ſeule ou la foibleſſe de conſtitution ſuffiſent pour donner cette figure à la *veſſie*. Dans la ſuppreſſion, les malades ſentent qu'elle eſt pouſſée avec force contre les anneaux par les muſcles du bas-ventre & de la poitrine. Quand on urine dans l'état naturel, la *veſſie* rapproche ſes parois du côté de ſon col, par la contraction de ſes fibres charnues ; mais dans l'état contre nature, les fibres qui ont perdu leur reſſort ne peuvent plus replacer la *veſſie* de cette maniere, ni détruire la figure qu'elle a priſe, ou l'effet de l'impulſion qu'elle a reçue vers les anneaux. D'ailleurs les anneaux ſont affoiblis par la grande dilatation que la ſuppreſſion d'urine a cauſée à toute cette région, & par conſéquent ils ſont moins en état de s'oppoſer à la *veſſie* qui tend à y entrer. Tous ces accidens, ſouvent renouvellés, peuvent produire la hernie dont il s'agit.

La portion de la *veſſie* engagée dans un anneau, & qui forme la hernie, eſt toujours néceſſairement au-deſſus de la portion qui reſte à peu près en ſa place naturelle, &

les deux communiquent ensemble. Si la communication est libre, toute la tumeur se vuide quand le malade urine, & elle se vuide sans bruit, parce qu'il n'y a point d'air dans la *vessie*, comme il y en a dans les intestins. Si la communication n'est pas libre, c'est-à-dire, s'il y a étranglement, le malade n'a qu'à presser sa tumeur avec la main, toute l'urine contenue dans la portion supérieure de la *vessie* se vuide dans l'inférieure, & toute la tumeur disparoît : ce qui est un signe certain de cette sorte de hernie.

Elle est donc caractérisée par les difficultés d'uriner ; on rend alors par l'urethre une partie de l'urine, & un moment après il en sort autant. On prend différentes situations pour s'en délivrer, & l'on est souvent obligé de presser la tumeur & de la relever en-haut, afin d'uriner plus commodément.

Toutes ces différentes manieres de se soulager du poids de l'urine, ne viennent que par l'étranglement de la *vessie*, qui la partage comme en deux. Tout aussi-tôt que la premiere s'est vuidée, il faut changer de situation, ou presser la seconde tumeur, pour faciliter l'écoulement de l'urine qui y est contenue, & l'engager à sortir par l'urethre.

Dans la hernie d'intestin où il y a étranglement, la cause du retour des matieres contenues dans les intestins vers l'estomac, & par conséquent du vomissement, est fort évidente. Dans la *hernie de vessie* avec étranglement, le vomissement est rare, foible, & ne vient que tard. M. Petit a remarqué qu'il est suivi du hoquet, au lieu que dans l'autre hernie il en est précédé.

La fluctuation & la transparence doivent être des signes communs à la *hernie de vessie* & à l'hydrocele, puisque de part & d'autre c'est de l'eau renfermée dans un sac membraneux.

Les grossesses fréquentes peuvent aussi être une cause de la *hernie de vessie*. On sait que dans les derniers mois l'enfant appuie sa tête contre le fond de la *vessie*, qui ne pouvant plus, lorsqu'elle se remplit d'urine, s'élever du côté de l'ombilic, est obligée de s'étendre à droite & à gauche, & de former deux especes de cornes disposées à s'introduire dans les anneaux; d'autant plus facilement, qu'ils sont affoiblis par l'extension violente que souffrent toutes les parties du bas-ventre. Les faits qui fondent cette idée sont vérifiés par les cadavres de femmes qui sont mortes avancées dans leur grossesse, ou peu de tems après l'accouchement.

La *hernie de vessie* peut être compliquée avec celle d'intestin ou d'épiploon, & il est même assez naturel que la premiere, quand elle est forte, produise la seconde ; car alors la *vessie*, engagée fort avant dans un anneau, tire après elle la portion de la tunique interne du péritoine qui la couvre par-derriere, & cette portion forme un cul-de-sac où l'intestin & l'épiploon peuvent ensuite s'engager facilement.

En voilà assez pour faire appercevoir à ceux qui y feront réflexion, & sur-tout aux anatomistes, tout ce qui appartient à la *hernie de la vessie*, soit simple, soit compliquée, & même pour leur donner lieu d'imaginer les précautions & les attentions que demandera l'opération chirurgicale. M. Petit a poussé tout cela dans de plus grands détails, qu'il n'est pas possible de suivre ici. (*D. J.*)

VESSIE (*Plaies de la*). *Chirurgie.* Quoiqu'Hippocrate ait regardé les *plaies de la vessie* comme mortelles, & qu'il ait dit, *Tract. de morb.* lib. I, cap. 3, qu'elles ne pouvoient point se refermer, nous sommes aujourd'hui convaincus que la *vessie* que l'on incise dans l'opération de la pierre, se referme & se guérit.

Nous savons aussi qu'elle peut être percée par une balle d'arme à feu, sans que le malade périsse. Si par bonheur dans ce moment la *vessie* se trouve pleine d'urine, la guérison est encore plus heureuse. On a vu des personnes heureusement rétablies, chez qui la balle & autres corps étrangers étoient restés dans la *vessie*, ce qui est presqu'une preuve qu'elle étoit alors pleine d'urine. Dans ce cas, après avoir fait à la plaie extérieure ce qui y convient, M. le Dran pense qu'il n'est pas hors de propos de mettre un algali par l'urethre, afin que l'urine s'écoule sans cesse : car si la *vessie* se remplit, cela écartera ses parois & les levres de la *plaie*; alors l'urine pourra s'infiltrer

filtrer dans le tissu cellulaire qui l'entoure, ce qui peut y causer des abscès & autres accidens : au lieu que l'état sain de ce tissu cellulaire est ce qui contribue le plus à faire la réunion de la *vessie*.

De tous les malades à qui il étoit resté des corps étrangers dans la *vessie*, les uns les ont rendus par l'urethre avec l'urine avant qu'ils se fussent incrustés de gravier, & les autres ont eu la pierre, qu'il a fallu dans la suite extraire par l'opération ordinaire. Alors on a trouvé que ces corps étrangers, comme balles, morceaux d'étoffe, *&c.* faisoient le noyau de la pierre.

Mais quoique les *plaies de la vessie*, & même celles du fond de cet organe, ne soient pas absolument mortelles, les observations heureuses sur ce sujet sont néanmoins fort rares, & cette considération nous engage d'en citer deux exemples rapportés dans l'*Histoire de l'académie des sciences*, année 1725 ; l'un de ces faits a été envoyé de Suisse avec des attestations.

Un maçon de Lausanne, âgé de 25 ans, reçut en 1724 un coup de fusil dans le bas-ventre ; la balle, qui pesoit une once, entra dans la partie gauche de l'abdomen, à un pouce de l'os pubis, & à deux doigts de la ligne blanche, perçant le bas du muscle droit, l'artere épigrastique, le fond de la *vessie* & de l'os sacrum dans leurs parties latérales gauches, & elle sortit à trois doigts à côté & au-dessus de l'anus. Les tuniques des vaisseaux spermatiques du côté gauche furent blessées, ce qui attira une inflammation au testicule gauche & au scrotum. Le déchirement de la *vessie* fut considérable, puisque l'urine ne coula plus que par les plaies. Il n'y eut cependant aucun intestin d'offensé, ni aucun gros nerf ; mais le malade eut de grandes hémorragies pendant quelques jours, vomissemens, diarrhée, insomnie, délire, fievre continue ; en un mot, tant de fâcheux symptomes, qu'on craignoit à chaque instant pour sa vie. On fit des remedes internes & externes, & en particulier des injections dans la *vessie* ; ces injections procurerent la dissolution d'un sang coagulé, qui s'opposoit à la sortie naturelle de l'urine ; enfin le malade se rétablit au bout de sept semaines.

La seconde observation heureuse d'une guérison de *plaie de la vessie* est de M. Morand. Un soldat des invalides ayant reçu un coup de fusil à l'hypogastre, qui perçoit le fond de la *vessie*, y porta long-tems la balle perdue ; après la guérison parfaite de sa plaie, il vint à être incommodé d'une grande difficulté d'uriner ; on le sonda, & on lui trouva la pierre. Il fut taillé au grand appareil, & on lui tira une assez grosse pierre, qui avoit pour noyau la balle entrée par la plaie du fond de la *vessie*, & autour de laquelle s'étoient incrustées les matieres fournies par les urines. Le malade néanmoins guérit très-bien. Il a donc eu deux cicatrices à la *vessie*, une à son fond par le coup de feu, l'autre à son col par l'opération de la taille, & les deux plaies par conséquent se sont également bien fermées. C'est sur de semblables observations que l'on a entrepris de faire l'opération de la pierre au haut appareil, différent du grand appareil, comme savent les gens du métier. (*D. J.*)

VESSIE AÉRIENNE DES POISSONS. (*Ichthyographie.*) Les poissons se soutiennent dans l'eau & descendent au fond par le moyen d'une *vessie* pleine d'air destinée à cet usage. Ils ont leur queue & leurs nageoires composées de peau soutenues de longues arêtes, ensorte qu'elles peuvent se resserrer & s'élargir, pour frapper davantage d'eau d'un sens que d'un autre : ce mouvement leur sert à avancer & à se tourner de tous les côtés ; mais comme la légéreté de leur corps qui les soutient, pourroit les empêcher de descendre au fond de l'eau quand il est nécessaire, la nature a trouvé un expédient admirable ; elle leur a donné le moyen de rendre leur corps léger ou pesant, à proportion qu'il le doit être pour descendre au fond, ou pour remonter au-dessus de l'eau ; leur corps étant capable de devenir plus ample par la dilatation, ou moins ample par la compression, il est rendu ou plus léger ou plus pesant ; par la raison que les corps descendent dans l'eau, quand leur volume a plus de pesanteur que l'eau n'en a dans un pareil volume ; il est même étonnant combien il faut peu d'augmentation ou de diminution au volume, pour produire cet effet.

On peut néanmoins comprendre aiſément ce phénomene, par l'exemple d'une machine hydraulique connue, dans laquelle une figure d'émail monte & deſcend dans un tuyau de verre rempli d'eau, ſelon que l'on comprime plus ou moins l'eau, en appuyant deſſus avec le pouce; car cette petite figure étant creuſe & pleine d'air, & ayant moins de peſanteur que l'eau n'en a dans un pareil volume, elle nage ſur l'eau, & ne deſcend au fond que quand par le preſſement on fait entrer l'eau dans la petite figure par un trou qu'on y a laiſſé; alors l'eau, qui eſt un corps qui n'eſt pas capable de ſe reſſerrer, comprimant l'air qui eſt enfermé dans la petite figure, diminue le volume de toute la petite figure dont cet air enfermé fait une partie; & lorſqu'on ceſſe de comprimer l'eau, cet air reſſerré dans la cavité de la petite figure, reprend ſon premier volume par la vertu de ſon reſſort. Or il eſt certain que cette diminution de volume de la petite figure, cauſée par ce qu'on peut y faire entrer d'eau par la compreſſion du pouce, eſt très-peu de choſe, & cependant eſt capable de la faire deſcendre.

On ſait par expérience, que l'homme nage plus aiſément ſur le dos que ſur le ventre; & il n'eſt pas difficile de juger que cela n'arrive que parce que lorſqu'on nage ſur le ventre, on eſt obligé de tenir hors de l'eau toute la tête, qui peſe par ſa matiere & ne ſe ſoutient pas par ſon volume, comme quand on nage ſur le dos. Par la même raiſon, l'eau ne ſoutient pas ſi bien les animaux maigres que ceux qui ſont gras & charnus, parce que la chair & la graiſſe ſont des corps qui n'ont pas tant de peſanteur, à proportion de leur volume, que les os & la peau. Ainſi le corps des femmes doit ordinairement nager plus aiſément ſur l'eau que celui des hommes.

La *veſſie* qui ſe trouve remplie d'air dans beaucoup de poiſſons, eſt faite pour cet uſage. Dans pluſieurs poiſſons, comme dans l'aloſe, cette *veſſie* a un conduit fort délié, qui s'attache au ventricule, & par lequel apparemment elle reçoit l'air dont elle eſt pleine. Dans d'autres poiſſons, comme dans la morue, cette *veſſie* n'a point ce conduit; mais on lui trouve en-dedans une chair glanduleuſe, qui paroît être deſtinée à la ſéparation de l'air, ou à la raréfaction de quelque ſubſtance aérienne. L'une & l'autre eſpece de *veſſie* a cela de commun, que l'air dont elle eſt enflée, n'en ſort point, quelque compreſſion qu'on faſſe.

Pour ce qui eſt des poiſſons où la *veſſie aérienne* ne ſe trouve point, il faut croire qu'ils ont quelqu'air enfermé autre part, qui étant reſſerré par la compreſſion des muſcles, fait diminuer le volume de tout le corps, & le fait aller à fond; & que cet air retournant à ſon premier état, redonne au corps ſon premier volume, & le fait monter ſur l'eau. Cette conjecture eſt d'autant plus vraiſemblable, que l'eau dans laquelle les poiſſons ſont plongés, empêchant par ſa froideur & par ſon épaiſſeur que leur corps ne tranſpire, peut aiſément retenir de l'air enfermé dans des eſpaces qui rendent leur chair ſpongieuſe.

Il y a des tortues qui vont dans l'eau & ſur terre; elles ont un poumon qui, outre l'uſage général qu'il peut avoir dans d'autres animaux, a encore celui-ci dans les tortues, c'eſt qu'il leur tient lieu des *veſſies* des poiſſons; il en eſt pourtant différent, en ce que l'air enfermé dans les *veſſies* des poiſſons, ſemble demeurer toujours en même quantité; & il eſt conſtant que celui qui eſt dans les poumons des tortues, en ſort & y entre, ſelon le beſoin qu'elles peuvent avoir d'en augmenter ou d'en diminuer la quantité. On a obſervé que, quand les tortues entrent dans l'eau, elles pouſſent de l'air par leur gueule & par leurs narines, ainſi qu'il paroît par les bulles d'air qu'elles ſont ſortir, dès que leur tête eſt plongée dans l'eau.

Il y a diverſes ſortes de poiſſons qui meurent aſſez vîte dans le vuide; mais les anguilles ne laiſſent pas d'y vivre aſſez longtems; la plupart enflent, tombent ſur le dos, les yeux leur ſortent de la tête; mais auſſi-tôt qu'on fait rentrer l'air, elles tombent au fond de l'eau: cela vient de ce que les poiſſons qui peuvent nager en-haut & en-bas, ont dans leurs entrailles une petite *veſſie* que n'ont pas ceux qui ſe tiennent toujours au fond de l'eau, comme font les poiſſons plats, ou ceux qui ſont

couverts d'une écaille dure, ou de quelqu'espece de croûte cartilagineuse.

Il n'y a point de doute que cette petite *vessie* ne serve à tenir les poissons en équilibre avec l'eau, à quelque profondeur qu'ils se tiennent; car dès que cette *vessie* devient plus petite, le poisson désensle, & devient par conséquent plus pesant dans l'eau, de sorte qu'il peut alors y enfoncer & y rester en balance; si au contraire cette petite *vessie* vient à se dilater, le poisson devient plus léger.

Lors donc que le poisson fait effort pour descendre au fond de l'eau, il peut faire sortir une petite bulle d'air, à l'aide d'un muscle qu'a la *vessie*, ou bien il peut resserrer la *vessie* par le moyen des muscles du ventre, de sorte que par-là il devient plus petit & plus pesant; veut-il remonter, il dilate les muscles du ventre, & alors sa *vessie* se gonfle sur-le-champ, & il devient plus léger; d'un autre côté, comme l'air qui est renfermé dans la *vessie* rencontre continuellement moins de résistance de la part de l'eau, dont la hauteur & le poids diminuent, cet air ne cesse alors de se raréfier de plus en plus, à mesure que le poisson monte.

Quant aux poissons qui sont toujours au fond de l'eau, une semblable *vessie* leur est inutile, & c'est pour cela qu'ils n'en ont point; ou peut-être se trouvent-ils dans la nécessité de ramper toujours au fond de l'eau, parce que cette *vessie* leur manque. (*D. J.*)

VESSIE *de mer*, (*Botan. Mar.*) espece d'holothure couvert d'un cuir rude, & que le vent jette sur le rivage de la mer.

La *vessie de mer* est ordinairement oblongue, ronde dans son contour, & émoussée par les deux bouts, mais plus par l'un que par l'autre; elle est composée d'une seule membrane transparente, semblable à ces demi-globes qui s'élevent sur la superficie des eaux dans un tems de grosse pluie. Cette membrane a deux sortes de fibres: les unes circulaires, & les autres longitudinales, lesquelles ont un mouvement de contraction & d'élasticité.

La *vessie de mer* est vuide, mais enflée comme un ballon plein de vent; elle a à son extrémité la plus aiguë un peu d'eau claire, que contient une espece de cloison tendue comme la peau d'un tambour.

Il regne le long du dos de la *vessie* une autre membrane mince, déployée en maniere de voile, ondée sur les bords, & semblable à une crête plissée. Cette membrane sert de voile à la *vessie* pour naviger; elle la soutient sur l'eau, tandis que le vent la porte sur le rivage.

Le dessous de la *vessie* est comme couvert de plusieurs jambes fort courtes, ressemblant à des vermisseaux entrelacés les uns dans les autres, & articulés par de petits anneaux circulaires. Toutes ces fibres forment des houppes pendantes, & transparentes comme le crystal de roche.

On ne sauroit déterminer la véritable couleur des *vessies* ou holothures: on y voit, comme dans des boules de savon, une confusion de bleu, de violet & de rouge si bien mêlés ensemble, qu'on ne peut discerner la couleur prédominante. Ces *vessies* causent au reste de violentes cuissons lorsqu'on les touche, parce qu'elles sont toutes couvertes de petits piquans. On trouve ces *vessies* en plusieurs endroits sur les bords de la mer, particuliérement dans les anses sablonneuses, après qu'il a fait un grand vent. (*D. J.*)

VESSIGON, s. m. (*Maréchall.*) Les maréchaux appellent ainsi une tumeur molle qui vient à droite & à gauche du jarret du cheval. Voici la meilleure maniere de la guérir.

Ayez une aiguille d'argent courbe, enfilez-la avec un gros fil, faites-la rougir par le bout, frottez le fil avec de l'onguent de scarabeus, & passez l'aiguille toute rouge au travers du *vessigon* de bas en haut. Pour la passer plus facilement, il faut auparavant couper le cuir avec une lancette dans l'endroit où l'on veut la faire entrer, & dans celui par lequel on veut la faire ressortir; après avoir passé l'aiguille, ôtez-la, liez les deux bouts du fil en-dehors, refrottez le seton toutes les vingt-quatre heures avec le même onguent jusqu'à ce que le fil sorte de lui-même; il coupera le cuir qui est entre les deux ouvertures, & sans y faire autre chose, le *vessigon* & la plaie se guériront; il convient même d'y mettre le feu, quand il ne feroit

pas vieux; mais lorsqu'il l'est, il n'y a que ce moyen qui puisse y remédier, encore ne réussit-il pas toujours.

VESSIR, v. n. (*Essayeur.*) Ce mot se dit des vents que le feu & l'air font sortir, lorsque tirant l'essai, on ne le laisse pas refroidir insensiblement. (*D. J.*)

VEST & DEVEST, (*Jurisp.*) est l'acte par lequel le seigneur démet le vendeur de la possession qu'il avoit d'un héritage, pour en revêtir l'acquéreur; car *vest* signifie *possession*, & *dévest*, *dépossession*; c'est pourquoi l'on devroit dire *dévest* & *vest*, parce que l'acte de *dévest* doit précéder. C'est la même chose que *désaisine* & *saisine*. On appelle *coutumes de vest & dévest* celles dans lesquelles l'acquéreur ne peut prendre possession, sans y être autorisé par le seigneur qui lui donne la saisine ou possession, & l'investit de la propriété de l'héritage. *Voyez* les coutumes de Resbets, Chauny, Laon, Châlons, Rheims, Ribermont, Sedan, Auxerre, Cambray, Beauquesne, & ci-devant le *mot* COUTUMES DE SAISINE. (*A*)

VESTA, f. f. (*Mytholog.*) une des plus grandes déesses du paganisme, sans pourtant être trop connue; c'est par cette raison qu'Ovide voulant la placer dans ses Fastes, lui dit: « déesse, quoiqu'il ne soit » pas permis aux hommes de vous con- » noître, il faut pourtant que je parle de » vous. »

Ceux qui ont pénétré le plus avant dans la religion des philosophes pythagoriciens, prétendent que par *Vesta* ils entendoient l'univers, à qui ils attribuoient une ame, & qu'ils honoroient comme l'unique divinité, tantôt sous le nom de τὸ πᾶν, qui signifie *le tout*, tantôt sous le nom de μόνας, c'est-à-dire l'*unité*. Telle étoit, disent-ils, la signification mystérieuse de *Vesta*, quoique le vulgaire l'adorât comme la déesse de la terre & du feu.

La fable reconnoît deux déesses du nom de *Vesta*, l'une mere & l'autre fille de Saturne. La premiere étoit la Terre, & se nommoit tantôt *Cibele*, & tantôt *Palès*, & la seconde étoit le Feu; c'est cette derniere qu'Horace appelle *æterna Vesta*, en l'honneur de laquelle le religieux Numa bâtit un temple à Rome, & consacra à son culte quelques vierges romaines, pour entretenir sur ses autels un feu perpétuel, afin, dit Florus, que cette flamme protectrice de l'empire veillât sans cesse, à l'imitation des astres: *ut ad simulacrum cœlestium siderum, custos imperii flamma vigilaret.*

Anciennement chez les Grecs & les Romains, il n'y avoit d'autre image ou symbole de *Vesta*, que ce feu gardé si religieusement dans ses temples; & quand on fit depuis des statues de *Vesta*, elles représentoient *Vesta* la Terre, plutôt que *Vesta* le Feu; mais il y a beaucoup d'apparence qu'on les confondit ensuite. Une des manieres ordinaires de représenter la déesse, étoit en habit de matrone, tenant de la main droite un flambeau ou une lampe, & quelquefois un *palladium* ou une petite victoire. Les titres qu'on lui donne dans les médailles, & sur les anciens monumens, sont *Vesta* l'heureuse, la mere, la sainte, l'éternelle, *&c.* Nous avons parlé de ses temples, & nous nous étendrons beaucoup sur les vestales, ses prêtresses.

Le culte de *Vesta* & du feu fut apporté de Phrygie en Italie par Enée & les autres Troyens qui y aborderent. Virgile observe qu'Enée, avant que de sortir du palais de son pere, avoit retiré le feu du foyer sacré.

Æternumque adytis effert penetralibus ignem. Æneid. l. II.

Aussi chaque particulier prit-il soin dans la suite d'entretenir le feu de *Vesta* à la porte de sa maison; & c'est de là, selon Ovide, qu'est venu le nom de *vestibule.* Quoi qu'il en soit, les Troyens & les Phrygiens eux-mêmes avoient reçu le culte du feu, des autres peuples de l'Orient.

Le nom de *Vesta* est synonyme à celui du *feu* appellé par les Grecs ἑστα, *mutata aspiratione in V*, par les Chaldéens & les anciens Perses, *Avesta*. C'est aussi sans doute, si nous en croyons le savant Hyde, ce qui engagea Zoroastre de donner à son fameux livre sur le culte du feu, le nom d'*Avesta*, comme qui diroit, *la garde du feu.* (*D. J.*)

VESTALE, f. f. (*Hist. rom.*) *vestalis; perpetuos servans ignes, & canæ colens penetralia Vestæ*; fille vierge romaine, qui

chez les Romains, étoit consacrée toute jeune au service de Vesta, & à l'entretien perpétuel du feu de son temple.

Celui de tous les législateurs qui donna le plus d'éclat à la religion dont il jeta les fondemens, & qui jugea que le sacerdoce étoit inséparable de la royauté, fut Numa Pompilius. Il tint d'une main ferme le sceptre & l'encensoir, porta l'un dans le palais des rois, & posa l'autre dans le temple des dieux. Mais entre ses établissemens religieux, le plus digne de nos regards, est sans doute celui de l'ordre des *vestales*. Il m'est aisé d'en tracer l'histoire, au moins d'après l'abbé Nadal, & de contenter sur ce sujet la curiosité d'un grand nombre de lecteurs.

L'ordre des *vestales* venoit originairement d'Albe, & n'étoit point étranger au fondateur de Rome. Amulius, après avoir dépouillé son frere Numitor de ses états, crut à la maniere des tyrans, que pour jouir en liberté de son usurpation, il n'avoit pas d'autre parti à prendre que de sacrifier toute sa race. Il commença par Egeste, le fils de ce malheureux roi, qu'il fit assassiner dans une partie de chasse, où il pensa qu'il lui seroit facile de couvrir son crime. Il se contenta cependant de mettre Rhéa Silvia, ou Ilie, sa niece, au nombre des *vestales*; ce qu'il entreprit de faire d'autant plus volontiers, que non-seulement il ôtoit à cette princesse les moyens de contracter aucune alliance dont il pût craindre les suites, mais que d'ailleurs sur le pied que l'ordre des *vestales* se trouvoit à Albe, c'étoit placer d'une maniere convenable une princesse même de son sang.

Cette distinction que l'ordre des *vestales* avoit eue dans son origine, le rendit encore plus vénérable aux Romains, dont les yeux se portoient avec un respect tout particulier sur l'établissement d'un culte qui avoit long-tems subsisté chez leurs voisins avec une grande dignité.

Il ne faut donc pas envisager l'ordre des *vestales* romaines, comme un établissement ordinaire, qui n'a eu que de ces foibles commencemens que la piété hasarde quelquefois, & qui ne doivent leur succès qu'aux caprices des hommes, & aux progrès de la religion. Il ne se montra à Rome qu'avec un appareil auguste. Numa Pompilius, s'il faut en croire quelques auteurs, recueillit & logea les *vestales* dans son palais. Quoi qu'il en soit, il dota cet ordre des deniers publics, & le rendit extrêmement respectable au peuple, par les cérémonies dont il chargea les *vestales*, & par le vœu de virginité qu'il exigea d'elles. Il fit plus, il leur confia la garde du palladium, & l'entretien du feu sacré qui devoit toujours brûler dans le temple de *Vesta*, & étoit le symbole de la conservation de l'empire.

Il crut, selon Plutarque, ne pouvoir déposer la substance du feu qui est pure & incorruptible, qu'entre les mains de personnes extrêmement chastes, & que cet élément qui est stérile par sa nature, n'avoit point d'image plus sensible que la virginité. Ciceron a dit que le culte de Vesta ne convenoit qu'à des filles dégagées des passions & des embarras du monde. Numa défendit qu'on recût aucune *vestale* au-dessous de six ans, ni au-dessus de dix, afin que les prenant dans un âge si tendre, l'innocence n'en pût être soupçonnée, ni le sacrifice équivoque.

Quelque distinction qui fût attachée à cet ordre, on auroit peut-être eu de la peine à trouver des sujets pour le remplir, si l'on n'eût pas été appuyé de l'autorité & de la loi. La démarche devenoit délicate pour les parens; & outre qu'il pouvoit y entrer de la tendresse & de la compassion, le supplice d'une *vestale* qui violoit ses engagemens, déshonoroit toute une famille. Lors donc qu'il s'agissoit d'en remplacer quelqu'une, tout Rome étoit en émotion, & l'on tâchoit de détourner un choix où étoient attachés de si étranges inconvéniens.

On ne voit rien dans les anciens monumens, dit Aulugelle, touchant la maniere de les choisir, & sur les cérémonies qui s'observoient à leur élection, si ce n'est que la premiere *vestale* fut enlevée par Numa. Nous lisons que la loi *Papia* ordonnoit au grand-pontife, au défaut de *vestales* volontaires, de choisir vingt jeunes filles romaines, telles que bon lui sembleroit, de les faire toutes tirer au sort

en pleine assemblée, & de saisir celle sur qui le sort tomberoit. Le pontife la prenoit ordinairement des mains de son pere, de l'autorité duquel il l'affranchissoit, & l'emmenoit alors comme prise de bonne guerre, *veluti bello abducitur.*

Numa avoit d'abord fait les premieres cérémonies de la réception des *vestales*, & en avoit laissé ses successeurs en possession; mais après l'expulsion des rois, cela passa naturellement aux pontifes. Les choses changerent dans la suite: le pontife recevoit des *vestales* sur la présentation des parens sans autre cérémonie, pourvu que les statuts de la religion n'y fussent point blessés. Voici la formule dont usoit le grand-pontife à leur réception, conservée par Aulugelle, qui l'avoit tirée des annales de Fabius Pictor: *Sacerdotem.* vestalem. *quæ. sacra. faciat. quæ. Jovi. fiet. sacerdotem.* vestalem. *facere. pro. populo. Romano. quiritibusque. sit. ei. quæ. optuma. lege. fovit. ita. te. Amata. capio.* Le pontife se servoit de cette expression *amata*, à l'égard de toutes celles qu'il recevoit, parce que, selon Aulugelle, celle qui avoit été la premiere enlevée à sa famille, portoit ce nom.

Si-tôt qu'on avoit reçu une *vestale*, on lui coupoit les cheveux, & l'on attachoit sa chevelure à cette plante si renommée par les fictions d'Homere, appellée *lotos*; ce qui dans une cérémonie religieuse où tout devoit être mystérieux, étoit regardé comme une marque d'affranchissement & de liberté.

Numa Pompilius n'institua que quatre *vestales*. Servius Tullius en ajouta deux, selon Plutarque. Denis d'Halycarnasse & Valere Maxime prétendent que ce fut Tarquinius Priscus qui fit cette augmentation. Ce nombre ne s'accrut ni ne diminua pendant toute la durée de l'empire: Plutarque qui vivoit sous Trajan, ne compte que six *vestales*. Sur les médailles de Faustine la jeune, & de Julie, femme de Sévere, on n'en représente que six. Ainsi le témoignage de S. Ambroise qui fait mention de sept *vestales*, ne doit point prescrire contre les preuves contraires à son récit.

Les prêtresses de Vesta établies à Albe, faisoient vœu de garder leur virginité pendant toute leur vie. Amulius, dit Tite-Live, sous prétexte d'honorer sa niece, la consacra à la déesse Vesta, & lui ôta toute espérance de postérité par les engagemens d'une virginité perpétuelle. Numa n'exigea au contraire des *vestales* qu'une continence de trente années, dont elles passeroient les dix premieres à apprendre leurs obligations, les dix suivantes à les pratiquer, & le reste à instruire les autres, après quoi elles avoient liberté de se marier, & quelques-unes prirent ce parti.

Au bout de trente années de réception, les *vestales* pouvoient encore rester dans l'ordre, & elles y jouissoient des privileges & de la considération qui y étoient attachés; mais elles n'avoient plus la même part au ministere. Le culte de Vesta avoit ses bienséances aussi bien que ses loix; une vieille *vestale* séoit mal dans les fonctions du sacerdoce; la glace des années n'avoit nulle des convenances requises avec le feu sacré; il falloit proprement de jeunes vierges, & même capables de toute la vivacité des passions, qui pussent faire honneur aux mysteres.

Tandem virgineam fastidit Vesta senectam.

On s'attacha à chercher aux *vestales* des dédommagemens de leur continence; on leur abandonna une infinité d'honneurs, de graces & de plaisirs, dans le dessein d'adoucir leur état & d'illustrer leur profession; on se reposa pour leur chasteté, sur la crainte des châtimens, qui, quelqu'effrayans qu'ils soient, ne sont pas toujours le plus sûr remede contre l'emportement des passions. Elles vivoient dans le luxe & dans la mollesse; elles se trouvoient aux spectacles dans les théatres & dans le cirque; les hommes avoient la liberté d'entrer le jour chez elles, & les femmes à toute heure; elles alloient souvent manger dans leur famille. Une *vestale* fut violée, en rentrant le soir dans sa maison, par de jeunes libertins qui ignoroient ou prétendirent ignorer qui elle étoit. De là vint la coutume de faire marcher devant elles un licteur avec des faisceaux, pour les distinguer par cette di-

gnité, & pouvoir prévenir de ſemblables déſordres.

Sous prétexte de travailler à la réconciliation des familles, elles entroient ſans diſtinction dans toutes les affaires; c'étoit la plus ſûre & la derniere reſſource des malheureux. Toute l'autorité de Narciſſe ne put écarter la *veſtale* Vibidia, ni l'empêcher d'obtenir de Claude que ſa femme fût ouïe dans ſes défenſes; ni les débauches de l'impératrice, ni ſon mariage avec Silius, du vivant même de Céſar, n'empêcherent point la *veſtale* de prendre fait & cauſe pour elle; en un mot, une prêtreſſe de Veſta ne craignit point de parler pour Meſſaline.

Leur habillement n'avoit rien de triſte, ni qui pût voiler leurs attraits, tel au moins que nous le voyons ſur quelques médailles. Elles portoient une coëffe ou eſpece de turban, qui ne deſcendoit pas plus bas que l'oreille, & qui leur découvroit le viſage; elles y attachoient des rubans que quelques-unes nouoient par-deſſous la gorge; leurs cheveux que l'on coupoit d'abord, & que l'on conſacroit aux dieux, ſe laiſſerent croître dans la ſuite, & reçurent toutes les façons & tous les ornemens que purent inventer l'art & l'envie de plaire.

Elles avoient ſur leur habit un rochet de toile fine & d'une extréme blancheur, & par-deſſus une mante de pourpre ample & longue, qui ne portant ordinairement que ſur une épaule, leur laiſſoit un bras libre, retrouſſé fort haut.

Elles avoient quelques ornemens particuliers les jours de fête & de ſacrifices, qui pouvoient donner à leur habit plus de dignité, ſans lui ôter ſon agrément. Il ne manquoit pas de *veſtales* qui n'étoient occupées que de leur parure, & qui ſe piquoient de goût, de propreté & de magnificence. Minutia donna lieu à d'étranges ſoupçons par ſes airs & par ſes ajuſtemens profanes. On reprochoit à d'autres l'enjouement & l'indiſcrétion des diſcours. Quelques-unes s'oublioient juſqu'à compoſer des vers tendres & paſſionnés.

Sans toutes ces vanités & ces diſſipations, il étoit difficile que des filles à qui l'eſpérance de ſe marier n'étoit pas interdite, & que les loix favoriſoient en tant de manieres, qui malgré les engagemens de leur état recueilloient quelquefois toute la fortune de leur maiſon, priſſent le goût de la retraite, qui ſeul étoit capable de les maintenir dans le genre de vie qu'elles avoient embraſſé ſans le connoître. Tout cela cependant n'empêchoit pas que leurs fautes ne tiraſſent à d'extrêmes conſéquences.

La négligence du feu ſacré devenoit un préſage funeſte pour les affaires de l'empire; d'éclatans & de malheureux événemens que la fortune avoit placés à peu près dans le tems que le feu s'étoit éteint, établirent ſur cela une ſuperſtition qui ſurprit les plus ſages. Dans ces cas, elles étoient expoſées à l'eſpece de châtiment dont parle Tite-Live, *cæſa flagro eſt veſtalis*, par les mains même du ſouverain pontife. On les conduiſoit donc, pour les punir, dans un lieu ſecret, où elles ſe dépouilloient nues. Les pontifes à la vérité prenoient toutes les précautions pour les ſouſtraire dans cet état à tous autres regards qu'aux leurs.

Après la punition de la *veſtale*, on ſongeoit à rallumer le feu; mais il n'étoit pas permis de ſe ſervir pour cela d'un feu matériel, comme ſi ce feu nouveau ne pouvoit être qu'un préſent du ciel: du moins, ſelon Plutarque, n'étoit-il permis de le tirer que des rayons même du ſoleil à l'aide d'un vaſe d'airain, au centre duquel les rayons venant à ſe réunir, ſubtiliſoient ſi fort l'air qu'ils s'enflammoient, & que par le moyen de la réverbération, la matiere ſeche & aride dont on ſe ſervoit, s'allumoit auſſi-tôt.

Le ſoin principal des *veſtales* étoit de garder le feu jour & nuit; d'où il paroît que toutes les heures étoient diſtribuées, & que les *veſtales* ſe relevoient les unes après les autres. Chez les Grecs, le feu ſacré ſe conſervoit dans des lampes où on ne mettoit de l'huile qu'une fois l'an; mais les *veſtales* ſe ſervoient de foyers & de réchauds ou vaſes de terre, qui étoient placés ſur l'autel de Veſta.

Outre la garde du feu ſacré, les *veſtales* étoient obligées à quelques prieres, & à quelques ſacrifices particuliers, même pendant la nuit. Elles étoient chargées des vœux de tout l'empire, & leurs prieres étoient la reſſource publique.

Elles avoient leurs jours ſolemnels. Le jour de la fête de Veſta, le temple étoit ouvert extraordinairement, & on pouvoit pénétrer juſqu'au lieu même où repoſoient les choſes ſacrées, que les *veſtales* n'expoſoient qu'après les avoir voilées, c'eſt-à-dire, ces gages ou ſymboles de la durée & de la félicité de l'empire romain, ſur leſquels les auteurs ſe ſont expliqués ſi diverſement. Quelques-uns veulent que ce ſoit l'image des grands dieux. D'autres croient que ce pouvoit être Caſtor & Pollux, & d'autres Apollon & Neptune. Pline parle d'un dieu particuliérement révéré des *veſtales*, qui étoit le gardien des enfans & des généraux d'armées. Pluſieurs, ſelon Plutarque, affectant de paroître plus inſtruits des choſes de la religion que le commun du peuple, eſtimoient que les *veſtales* conſervoient dans l'intérieur du temple, deux petits tonneaux, dont l'un étoit vuide & ouvert, l'autre fermé & plein, & qu'il n'y avoit qu'elles ſeules à qui il étoit permis de les voir : ce qui a quelque rapport avec ceux dont parle Homere, qui étoient à l'entrée du palais de Jupiter, dont l'un étoit plein de maux, & l'autre de biens. Diſons mieux que tout cela, c'étoit le palladium même que les *veſtales* avoient ſous leur garde.

Il ſuffiſoit, pour être reçue *veſtale*, que d'un côté ni d'un autre, on ne fût point ſorti de condition ſervile, ou de parens qui euſſent fait une profeſſion baſſe. Mais quoique la loi ſe fût relâchée juſque là, il y a toujours lieu de penſer que le pontife avoit plus en vue les filles d'une certaine naiſſance, comme ſujets plus ſuſceptibles de tous les honneurs attachés à un ordre qui étoit, pour ainſi dire, à la tête de la religion. Une fille patricienne, qui joignoit à ſon caractere de *veſtale* la conſidération de ſa famille, devenoit plus propre pour une ſociété de filles chargées non-ſeulement des ſacrifices de Veſta, mais qui jouoient le plus grand rôle dans les affaires de l'état.

Elles jouiſſoient de la plus haute conſidération. Auguſte lui-même jura que ſi quelqu'une de ſes nieces étoit d'un âge convenable, il la préſenteroit volontiers pour être reçue *veſtale*. Il faut regarder comme un effet de l'eſtime des Romains pour la condition de *veſtale*, l'ordonnance dont nous parle Capito Atéius, qui en excluoit toute autre qu'une romaine.

Dès que le choix de la *veſtale* étoit fait, qu'elle avoit mis le pied dans le parvis du temple, & étoit livrée aux pontifes, elle entroit dès lors dans tous les avantages de ſa condition, & ſans autre forme d'émancipation ou changement d'état, elle acquéroit le droit de teſter, & n'étoit plus liée à la puiſſance paternelle.

Rien de plus nouveau dans la ſociété, que la condition d'une fille qui pouvoit teſter à l'âge de ſix ans ; rien de plus étrange qu'une pleine majorité du vivant même du pere, & avant le nombre d'années que les loix donnent à la raiſon. Elle étoit habile à la ſucceſſion au ſortir des *veſtales*, où elle portoit une dot dont elle diſpoſoit ſelon ſa volonté. Leur bien reſtoit à la maiſon, ſi elles mouroient ſans teſtament : elles perdoient à la vérité le droit d'hériter *ab inteſtat*. Une *veſtale* diſpoſoit même de ſon bien ſans l'entremiſe d'un curateur : ce qu'il y avoit de biſarre en cela, c'eſt que cette prérogative dont on vouloit bien gratifier des vierges ſi pures, avoit été juſque là le privilege des femmes qui avoient eu au moins trois enfans.

Il y a apparence que dans les premiers tems le reſpect des peuples leur tint lieu d'une infinité de privileges, & que les vertus des *veſtales* ſuppléoient à tous ces honneurs d'établiſſement, qui leur furent accordés dans la ſuite, ſelon le beſoin & le zele du peuple romain.

Ce fut dans ces tems ſi purs que la pitié d'Albinus ſe ſignala à leur égard. Les Gaulois étoient aux portes de Rome, & tout le peuple dans la conſternation ; les uns ſe jettent dans le Capitole, pour y défendre, ſelon Tite-Live, les dieux & les hommes ; ceux d'entre les vieillards qui avoient obtenu les honneurs du triomphe & du conſulat, s'enferment dans la ville, pour ſoutenir par leur exemple le commun du peuple.

Les *veſtales*, dans ce déſordre général, après avoir délibéré ſur la conduite qu'elles avoient à tenir à l'égard des dieux & des dépouilles du temple, en cacherent une partie

partie dans la terre près de la maison du sacrificateur, qui devint un lieu plus saint, & qui fut honoré dans la suite jusqu'à la superstition ; elles chargerent le reste sur leurs épaules, & s'en alloient, dit Tite-Live, le long de la rue qui va du pont de bois au Janicule.

Cet Albinus, homme plébéien, fuyoit par le même chemin avec sa famille, qu'il emmenoit sur un chariot. Il fut touché d'un saint respect à la vue des *vestales* ; il crut que c'étoit blesser la religion que de laisser des prêtresses, &, pour ainsi dire, des dieux même à pied ; il fit descendre sa femme & ses enfans, & mit à la place non-seulement les *vestales*, mais ce qui se trouva de pontifes avec elles : il se détourna de son chemin, dit Valere Maxime, & les conduisit jusqu'à la ville de Céré, où elles furent reçues avec autant de respect que si l'état de la république avoit été aussi florissant qu'à l'ordinaire. La mémoire d'une si sainte hospitalité, ajoute l'historien, s'est conservée jusqu'à nous : c'est de là que les sacrifices ont été appellés *cérémonies*, du nom même de la ville ; & cet équipage vil & rustique où il ramassa si à propos les *vestales*, a égalé ou passé la gloire du char de triomphe le plus riche & le plus brillant.

On a lieu de croire que dans cet effroi des *vestales*, le service du feu sacré souffrit quelque interruption. Elles se chargerent de porter par-tout le culte de Vesta, & d'en continuer les solemnités tant qu'il y en auroit quelqu'une qui survivroit à la ruine de Rome ; mais il ne paroît point que, dans la conjoncture présente, elles eussent pourvu au foyer de Vesta, ni que cette flamme fatale ait été compagne de leur fuite. Peut-être eût-il été plus digne d'elles d'attendre tout événement dans l'intérieur de leur temple & au milieu des fonctions du sacerdoce. La vue d'une troupe de prêtresses autour d'une brasier sacré, dans un lieu jusque là inaccessible, recueillies ainsi au milieu de la désolation publique, n'eût pas été moins digne de respect & d'admiration, que l'aspect de tous ces sénateurs qui attendoient la fin de leur destinée assis à leur porte avec une gravité morne, & revêtus de tous les ornemens de leur dignité. Peut-être aussi eurent-elles raison de craindre l'insolence des barbares, & des inconvéniens plus grands que l'extinction même du feu sacré.

Quoi qu'il en soit, l'action d'Albinus devint à la postérité une preuve éclatante & du respect avec lequel on regardoit les *vestales*, & de la simplicité de leurs mœurs : elles ignoroient encore l'usage de ces marques extérieures de grandeur qui se multiplierent si fort dans la suite : ce ne fut que sous les triumvirs qu'elles commencerent à ne plus paroître en public qu'accompagnées d'un licteur. Les faisceaux que l'on porta devant elles, en imposerent au peuple, & l'écarterent sur leur route. Il manquoit à la vérité à cette distinction une cause plus honorable ; l'honneur eût été entier, s'il n'eût pas été en même tems une précaution contre l'emportement des libertins, & si, au rapport de Dion Cassius, ce nouveau respect n'eût pas été déterminé par le violement d'une *vestale*.

Ce fut apparemment dans ce tems-là que les préséances furent réglées entre les *vestales* & les magistrats. Si les consuls ou les préteurs se trouvoient sur leur chemin, ils étoient obligés de prendre une autre route ; ou si l'embarras étoit tel, qu'ils ne pussent éviter leur rencontre, ils faisoient baisser leurs haches & leurs faisceaux devant elles, comme si dans ce moment ils eussent remis entre leurs mains l'autorité dont ils étoient revêtus, & que toute cette puissance consulaire se fût dissipée devant des filles qui avoient été chargées des plus grands mysteres de la religion par la préférence même des dieux, & qui tenoient, pour ainsi dire, de la premiere main, les ressources & la destinée de l'empire.

On les regardoit donc comme personnes sacrées & à l'abri de toute violence, du moins publique. Ce fut par-là que l'entreprise des tribuns contre Claudius fut rompue. Comme il triomphoit malgré leur opposition, ils entreprirent de le renverser de son char au milieu même de la marche de son triomphe. La *vestale* Claudia sa fille avoit suivi tous leurs mou-

vemens. Elle se montra à propos, & se jeta dans le char, au moment même que le tribun alloit renverser Claudius. Elle se mit entre son pere & lui, & arrêta par ce moyen la violence du tribun, retenu alors, malgré sa fureur, par cet extrême respect qui étoit dû aux *vestales*, & qui ne laissoit à leur égard qu'aux pontifes seuls la liberté des remontrances, & des voies de fait: ainsi, l'un alla en triomphe au Capitole, & l'autre au temple de Vesta; & l'on ne put dire à qui on devoit le plus d'acclamations, ou à la victoire du pere, ou à la piété de la fille.

Le peuple étoit, sur le caractere des *vestales*, dans une prévention religieuse, dont rien n'eût pu le dépouiller. Ce n'étoit pas seulement le dépôt qui leur étoit confié qui avoit établi cette prévention, mais une infinité de marques extérieures d'autorité & de puissance.

Quelle impression ne devoit pas faire sur lui cette prérogative si singuliere, de pouvoir sauver la vie à un criminel qu'elles rencontroient sur leur chemin, lorsqu'on le menoit au supplice? La seule vue de la *vestale* étoit la grace du coupable. A la vérité, elles étoient obligées de faire serment qu'elles se trouvoient là sans dessein, & que le hasard seul avoit part à cette rencontre.

Elles étoient de tout tems appellées en témoignage & entendues en justice, mais elles n'y pouvoient être contraintes. Pour faire plus d'honneur à la religion, elles étoient bien-aises qu'on les crût sur une déposition toute simple, sans être obligées de jurer par la déesse Vesta, qui étoit la seule divinité qu'elles pouvoient attester; ce qui arrivoit en effet très-rarement, parce que par-là on écartoit tous les autres témoignages, & qu'il ne se trouvoit personne qui voulût aller contre le rapport & le serment des *vestales*.

Il y avoit une loi qui punissoit de mort sans rémission quiconque se jeteroit sur leur char ou sur leur litiere, lorsqu'elles iroient par la ville. Elles assistoient aux spectacles, où Auguste leur donna une place séparée vis-à-vis celle du préteur. La grande *vestale*, *vestalis maxima*, portoit une bulle d'or.

Numa Pompilius, qui dans leur institution les avoit dotées de deniers, comme nous l'avons déjà observé, assigna des terres particulieres, selon quelques auteurs, sur lesquelles il leur attribua des droits & des revenus. Dans la suite des tems, elles eurent quantité de fondations & de legs testamentaires; en quoi la piété des particuliers étoit d'autant plus excitée, que le bien des *vestales* étoit une ressource assurée dans les nécessités publiques.

Auguste qui s'appliqua particuliérement à augmenter la majesté de la religion, crut que rien ne contribueroit davantage au dessein qu'il avoit, que d'accroître en même tems la dignité & les revenus des *vestales*. Mais outre les donations communes à tout l'ordre, on faisoit encore des dons particuliers aux *vestales*. Quelquefois c'étoient des sommes d'argent considérables. Cornelia, selon Tacite, ayant été mise à la place de la *vestale* Scatia, reçut un don de deux mille grands sesterces, environ deux cents mille livres, par un arrêt qui fut rendu à l'occasion d'une élection nouvelle d'un prêtre de Jupiter. Il y en avoit de plus opulentes les unes que les autres, & qui par conséquent étoient en état de se distinguer par un plus grand nombre d'esclaves, de se montrer en public avec plus de faste, & de mieux soutenir au-dehors la dignité de l'ordre.

A certains jours de l'année, elles alloient trouver le roi des sacrifices, qui étoit la seconde personne de la religion: elles l'exhortoient à s'acquitter scrupuleusement de ses devoirs, c'est-à-dire, à ne pas négliger les sacrifices, à se maintenir dans cet esprit de modération que demandoit de lui la loi de son sacerdoce, à se tenir sans cesse sur ses gardes, & à veiller toujours sur le service des dieux.

Elles interposoient leur médiation pour les réconciliations les plus importantes & les plus délicates, & elles entroient dans une infinité d'affaires indépendantes de la religion.

La condition des *vestales* étoit trop brillante, pour ne pas engager quelques grands par goût & par vanité à tenter quelqu'aventure dans le temple de Vesta. Catilina & Néron, hommes devoués à

toutes les actions hardies & criminelles, ne furent pas les seuls qui entreprirent de les corrompre. Parmi celles que la vivacité des passions, le commerce des hommes, ou leurs recherches trop pressantes, jeterent dans l'incontinence, il y en a eu quelques-unes de trop indiscretes, & qui ne se ménageant point assez à l'extérieur, donnerent lieu de le soupçonner, & d'approfondir leur conduite : quelques autres se conduisirent avec tant de précaution & de mystere, que leur galanterie, pour nous servir des termes de Minutius-Felix, fut ignorée même de la déesse Vesta.

Les pontifes étoient leurs juges naturels; la loi soumettoit leur conduite à leurs perquisitions seules; c'étoit le souverain pontife qui prononçoit l'arrêt de condamnation. Il ordonnoit l'assemblée du conseil; il avoit droit d'y présider, mais son autorité n'avoit point lieu sans une convocation solemnelle du college des pontifes.

On ne s'en tint pas toujours cependant aux jugemens qui avoient été rendus par le conseil souverain des pontifes, le tribun du peuple avoit droit de faire ses représentations, & le peuple de son autorité cassoit les arrêts où il soupçonnoit que les ordonnances pouvoient avoir été blessées, & où la brigue & la cabale lui paroissoient avoir part.

On gardoit dans la procédure une infinité de formalités : on suivoit tous les indices, on écoutoit les délateurs, on les confrontoit avec les accusées, on les entendoit elles-mêmes plusieurs fois; & lorsque l'arrêt de mort étoit rendu, on ne le leur signifioit point d'abord; on commençoit à leur interdire tout sacrifice & toute participation aux mysteres : on leur défendoit de faire aucune disposition à l'égard de leurs esclaves, & de songer à leur affranchissement, parce qu'on vouloit les mettre à la question pour en tirer quelques éclaircissemens & quelques lumieres : car les esclaves devenus libres par leur affranchissement, ne pouvoient plus être appliqués à la torture. Quelques-unes furent admises à des preuves singulieres de leur innocence, & placerent leur derniere ressource dans la protection de leur déesse.

« C'est une chose mémorable, dit Denis d'Halicarnasse, que les marques de » protection que la déesse a quelquefois » données à des *vestales* faussement accu» sées; chose à la vérité qui paroît in» croyable, mais qui a été honorée de la » foi des Romains, & appuyée par les » témoignages des auteurs les plus gra» ves. Le feu s'étant éteint par l'im» prudence d'Emilia, qui s'étoit reposée » du soin de l'entretenir sur une jeune » *vestale* qui n'étoit point encore faite à » cette extrême attention que requéroit » le ministere, toute la ville en fut dans » le trouble & dans la consternation; le » zele des pontifes s'alluma; on crut qu'une » *vestale* impure avoit approché le foyer » sacré; Emilie, sur qui le soupçon tom» boit, & qui en effet étoit responsable » de la négligence de la jeune *vestale*, » ne trouvant plus de conseil ni de res» source dans son innocence, s'avança » en présence des prêtres & du reste des » vierges, & s'écria en tenant l'autel em» brassé : ô Vesta, gardienne de Rome, » si pendant trente années j'ai rempli di» gnement mes devoirs, si j'ai traité tes » mysteres sacrés avec un esprit pur & » un corps chaste, secours-moi mainte» nant, n'abandonne point ta prêtresse » sur le point de périr d'une maniere » cruelle; si au contraire je suis coupa» ble, détourne & expie par mon sup» plice, le désastre dont Rome est me» nacée. Elle arrache en même tems un » morceau du voile qui la couvroit; à » peine l'avoit-elle jeté sur l'autel, que » les cendres froides se réchauffent, & » que le voile fut tout enflammé, *&c.* » Ce ne fut pas là le seul miracle dont l'ordre des *vestales* s'est prévalu pour la justification de ses vierges.

Numa qui avoit tiré d'Albe les mysteres & les cérémonies des *vestales*, y avoit pris aussi les ordonnances & les loix qui pouvoient regarder cet ordre religieux, ou du moins en avoit conservé l'esprit. Une *vestale* tombée dans le désordre, y devoit expirer sous les verges. Numa déclara également dignes de mort celles qui auroient violé leur pudicité, mais il prescrivit une peine différente;

il se contenta de les faire lapider sans aucune forme ni appareil de supplice. Séneque, dans ses *Controverses*, nous parle d'une *vestale* qui, pour avoir souillé sa pureté, fut précipitée d'un rocher. Cette *vestale*, selon lui, sur le point d'être précipitée, invoqua la déesse, & tomba même sans se blesser, quelqu'affreux que fût le précipice; ou plutôt elle ne tomba pas, elle en descendit, & se retrouva presque dans le temple.

Malgré cet événement, où la protection de Vesta étoit si marquée, on ne laissa pas de la vouloir ramener sur le rocher, & de lui vouloir faire subir une seconde fois la peine qui avoit été portée contre elle: on traita son invocation de sacrilege: on ne crut pas qu'une *vestale* punie pour le fait d'incontinence, pût nommer la déesse sans crime: on envisagea cette action comme un second inceste: le feu sacré ne parut pas moins violé sur le rocher, qu'il l'avoit été entre les autels: on regarda comme un surcroît de punition qu'elle n'eût pu mourir; la providence des dieux, en la sauvant, la réservoit à un supplice plus cruel; c'est en vain qu'elles s'écrie que puisque sa cause n'a pu la garantir du supplice, le supplice du moins doit la défendre contre sa propre cause. Quelle apparence que le ciel l'eût secourue si tard, si elle eût été innocente? On veut enfin qu'elle ait violé le sacerdoce, sans quoi il seroit permis de dire que les dieux auroient eux-mêmes violé leur prêtresse.

Parmi les différens avis que Séneque avoit ramassés à cette occasion, il n'y en eut que très-peu de favorables à la *vestale*. Mais si cet exemple de châtiment, dans la bouche d'un déclamateur, ne tire point à conséquence pour établir les especes de supplices qui servoient à la punition des *vestales*, du moins nous découvre-t-il dans quel esprit & avec quelle prévention les Romains regardoient en elles le crime d'incontinence, & jusqu'où ils poussoient la sévérité à cet égard. Domitien châtia diversement quelques-unes de ces malheureuses filles; il laissa à deux sœurs de la maison des Ocellates, la liberté de choisir leur genre de mort.

C'est à Tarquin, qui avoit déjà fait quelques changemens dans l'ordre des *vestales*, que l'on rapporte l'institution du supplice dont on les punissoit ordinairement, & qui consistoit à les enterrer vives. La Terre & Vesta n'étoient qu'une même divinité; celle qui a violé la Terre, disoit-on, doit être enterrée toute vivante sous la terre.

Quam violavit, in illa
Conditur, & Tellus Vestaque numen idem est.

Le jour de l'exécution étant venu, toutes les affaires tant publiques que particulieres étoient interrompues, toute la ville étoit dans l'appréhension & dans le mouvement; toutes les femmes étoient éperdues, le peuple s'amassoit de tous côtés & se trouvoit entre la crainte & l'espérance sur les affaires de l'empire, dont il attachoit le bon & le mauvais succès au supplice de la *vestale*, selon qu'elle étoit bien ou mal jugée. Le grand-prêtre, suivi des autres pontifes, se rendoit au temple de Vesta; là, il dépouilloit la *vestale* coupable de ses ornemens sacrés, qu'il lui ôtoit l'un après l'autre sans cérémonie religieuse, & il lui en présentoit quelques-uns qu'elle baisoit.

Ultima virgineis tum flens dedit oscula vittis.

C'est alors que sa douleur, ses larmes, souvent sa jeunesse & sa beauté, l'approche du supplice, l'espece du crime peut-être, excitoient des sentimens de compassion, qui pouvoient balancer dans quelques-uns les intérêts de l'état & de la religion. Quoi qu'il en soit, on l'étendoit dans une espece de biere, où elle étoit liée & enveloppée de façon que ses cris auroient eu de la peine à se faire entendre, & on la conduisoit dans cet état depuis la maison de Vesta, jusqu'à la porte Colline, auprès de laquelle, en-dedans de la ville, étoit une bute ou éminence qui s'étendoit en long, & qui étoit destinée à ces sortes d'exécutions; on l'appelloit à cet effet le champ exécrable, *agger & sceleratus campus*: il faisoit partie de cette levée qui avoit été construite par Tarquin, & que Pline traite d'ouvrage merveilleux, mais dont le ter-

rein, par une bisarrerie de la fortune, servoit à la plupart des jeux & des spectacles populaires, aussi bien qu'à la cruelle inhumation de ces vierges impures.

Le chemin du temple de Vesta à la porte Colline, étoit assez long, la *vestale* devoit passer par plusieurs rues, & par la grande place. Le peuple, selon Plutarque, accouroit de tous côtés à ce triste spectacle, & cependant il en craignoit la rencontre & se détournoit du chemin; les uns suivoient de loin, & tous gardoient un silence morne & profond. Denis d'Halicarnasse admet à ce convoi funebre les parens & les amis de la *vestale;* ils la suivoient, dit-il, avec larmes, & lorsqu'elle étoit arrivée au lieu du supplice, l'exécuteur ouvroit la biere, & délioit la *vestale*. Le pontife, selon Plutarque, levoit les mains vers le ciel, adressoit aux dieux une priere secrete, qui apparemment regardoit l'honneur de l'empire qui venoit d'être exposé par l'incontinence de la *vestale;* ensuite il la tiroit lui-même, cachée sous des voiles, & la menoit jusqu'à l'échelle qui descendoit dans la fosse où elle devoit être enterrée vive. Alors il la livroit à l'exécuteur, après quoi il lui tournoit le dos, & se retiroit brusquement avec les autres pontifes.

Cette fosse formoit une espece de caveau ou de chambre creusée assez avant dans la terre: on y mettoit du pain, de l'eau, du lait, & de l'huile: on y allumoit une lampe, on y dressoit une espece de lit au fond. Ces commodités & ces provisions étoient mystérieuses, on cherchoit à sauver l'honneur de la religion jusque dans la punition de la *vestale*, & l'on croyoit par-là se mettre à portée de pouvoir dire qu'elle se laissoit mourir elle-même. Si-tôt qu'elle étoit descendue, on retiroit l'échelle, & alors avec précipitation & à force de terre on combloit l'ouverture de la fosse au niveau du reste de la levée.

Sanguine adhuc vivo terram subitura sacerdos.

Etoit-elle debout, assise ou couchée sur l'espece de lit dont nous venons de parler? c'est ce qui ne se décide pas clairement. Juste Lipse, sur ces paroles, *lectulo posito*, semble décider pour cette derniere position.

Tel étoit le supplice des *vestales*. Leur mort devenoit un événement considérable par toutes les circonstances dont elle étoit accompagnée; elle se trouvoit liée par la superstition à une infinité de grands événemens, qui en étoient regardés comme la suite. Sous le consulat de Pinarius & de Furius, le peuple, dit Denis d'Halicarnasse, fut frappé d'une infinité de prodiges que les devins rejeterent sur les dispositions criminelles avec lesquelles s'exerçoit le ministere des autels. Les femmes se trouverent affligées d'une maladie contagieuse, & sur-tout les femmes grosses; elles accouchoient d'enfans morts, & périssoient avec leur fruit; les prieres, les sacrifices, les expiations, rien n'appaisoit la colere du ciel; dans cette extrêmité, un esclave accusa la *vestale* Urbinia de sacrifier aux dieux pour le peuple, avec un corps impur. On l'arracha des autels, & ayant été mise en jugement, elle fut convaincue & punie du dernier supplice.

Il paroît qu'en recueillant les noms de ces malheureuses filles, qui se trouvent répandus dans différens auteurs, quelque modique que paroisse ce nombre, on peut s'y réduire avec confiance, & arrêter là ses recherches. Ce n'est pas qu'on veuille assurer que le nombre des libertines n'ait été plus grand; mais à quelques esclaves près, les délateurs étoient rares, & le caractere des *vestales* trouvoit de la protection.

Voici les noms des *vestales* qui furent condamnées, & que l'histoire nous a conservés: Pinaria, Popilia, Oppia, Minutia, Sextilia, Opimia, Floronia, Caparonia, Urbinia, Cornelia, Marcia, Licinia, Emilia, Mucia, Veronilla, & deux sœurs de la maison des Ocellates. Quelques-unes d'entr'elles eurent le choix de leur supplice, d'autres le prévinrent, & trouverent le moyen de s'évader ou de se donner la mort. Caparonia se pendit, au rapport d'Eutrope; Floronia se tua cruellement. Ce dernier parti fut pris par quelques-uns de ceux qui les avoient débauchées. L'amant d'Urbinia, suivant Denis d'Halicarnasse, n'attendit pas les poursuites du pontife, il se hâta de s'ôter lui-même la vie.

Depuis l'établissement de l'ordre des *vestales*, jusqu'à sa décadence, c'est-à-dire, depuis Numa Pompilius jusqu'à Théodose, il s'est passé, au rapport des chronologistes, environ mille ans. L'esprit embrasse facilement ce long espace de tems, & le même coup-d'œil venant à se porter sur tous les supplices des *vestales*, & à les rapprocher en quelque sorte les uns des autres, on se forme une image effrayante de la sévérité des Romains à cet égard; mais en examinant les faits plus exactement, & en les plaçant chacun dans leur tems, peut-être étoit-ce beaucoup si chaque siecle se trouvoit chargé d'un événement si terrible, dont l'exemple ne se renouvella vraisemblablement que pour sauver encore aux yeux du peuple l'honneur des loix & de la religion.

L'ordre des *vestales* étoit monté du tems des empereurs au plus haut point de considération où il pût parvenir; il n'y avoit plus pour elles qu'à en descendre par ce droit éternel des révolutions qui entraînent les empires & les religions.

Le christianisme, qui avoit long-tems gémi sous les empereurs attachés au culte des dieux, devint triomphant à son tour. La religion monta pour ainsi dire sur le trône avec les souverains, & le zele qu'elle leur inspira, succéda à celui qui avoit animé contr'elle leurs prédécesseurs : on se porta par degrés à la destruction de l'idolatrie : on ne renversa d'abord que certains temples : on interrompit ensuite les sacrifices, l'auguration, les dédicaces, & enfin on mutila les idoles qui avoient été les plus respectées.

L'honneur du paganisme n'étoit plus qu'entre les mains des *vestales*; un préjugé antique, fondé sur une infinité de circonstances singulieres, continuoit à imposer de leur part; le respect des dieux s'affoiblissoit, & la vénération pour la personne des *vestales* subsistoit encore : on n'osoit les attaquer dans l'exercice de leurs mysteres; le sénat ne se fût pas rendu volontiers aux intentions du prince, il fallut le tâter long-tems, & le préparer par quelqu'entreprise d'éclat.

Sous l'empire de Gratien, les *vestales* n'attendirent plus de ménagement de la part des chrétiens : quand elles virent que ce prince avoit démoli l'autel de la Victoire, qu'il se fut saisi des revenus destinés à l'entretien des sacrifices, & qu'il eut aboli les privileges & les immunités qui étoient attachés à cet autel, elles crurent bien qu'il n'en demeureroit pas là. L'événement justifia leur crainte, Gratien cassa leurs privileges; il ordonna que le fisc se saisiroit des terres qui leur étoient léguées par les testamens des particuliers. La rigueur de ces ordonnances leur étoit commune avec tous les autres ministres de l'ancienne religion. Ceux des sénateurs qui étoient encore attachés au paganisme, en murmurerent publiquement; ils voulurent porter leurs plaintes au nom du sénat : Symmaque fut député vers l'empereur, mais on lui refusa l'audience; il fut obligé de s'en tenir à une requête très-bien dressée, dont saint Ambroise empêcha le succès.

A peine les ordonnances de Gratien contre les prêtresses de Vesta, avoient-elles été exécutées, que Rome se trouva affligée de la famine. On ne manqua pas de l'attribuer à l'abolition des privileges des *vestales*. Les peres s'appliquerent à combattre les raisonnemens qu'on fit à cet égard, & vinrent à bout d'éluder les remontrances de Symmaque. Il osa noblement représenter aux empereurs, qu'il y auroit plus de décence pour eux à prendre sur le fisc, sur les dépouilles des ennemis, que sur la subsistance des *vestales*; mais toutes ses représentations ne servirent qu'à montrer une fermeté dangereuse dans un homme tel que lui. Il sentoit bien qu'on vouloit perdre les *vestales*; elles étoient prêtes à se réduire au titre seul de leurs privileges, & à accepter les plus dures conditions, pourvu qu'on les laissât libres dans leurs mysteres.

L'opposition des nouveaux établissemens qui paroissoient ne vouloir se maintenir que par la singularité des vertus, entraînoit insensiblement le goût du peuple, & le détachoit de toute autre considération. L'ambition, & peut-être encore *auri sacra fames*, acheverent les progrès de la religion chrétienne. Les dépouilles des ministres de l'ancienne religion étoient devenues des objets très-considérables; de sorte qu'au

rapport d'Ammien Marcellin, le luxe des nouveaux pontifes égala bientôt l'opulence des rois.

Sous le regne de Théodose, & sous celui de ses enfans, on porta le dernier coup au sacerdoce païen par la confiscation des revenus. La disposition qui en fut faite, est clairement énoncée dans une des constitutions impériales, où Théodose & Honorius joignent à leur domaine tous les fonds destinés à l'entretien des sacrifices, confirment les particuliers dans les dons qui leur ont été faits, tant par eux-mêmes que par leurs prédécesseurs, & assurent à l'église chrétienne la possession des biens qui lui avoient été accordés par des arrêts.

Les *vestales* traînerent encore quelque tems dans l'indigence & dans la douleur les débris de leur considération.

L'ordre s'en étoit établi dès la fondation de Rome; l'accroissement de ses honneurs avoit suivi le progrès de la puissance romaine; il s'étoit maintenu pendant longtems avec dignité, sa chûte même eut quelque chose d'illustre. Elle fut le prélude de la ruine & de la dispersion de la plus célebre nation du monde, comme si les destinées eussent réglé le cours de l'un par la durée de l'autre, & que le feu sacré de Vesta eût dû être regardé comme l'ame de l'empire romain.

Il est vrai que nous avons dans le christianisme plusieurs filles vierges nommées *religieuses*, & qui sont consacrées au service de Dieu; mais aucun de leurs ordres ne répond à celui des *vestales*: la différence à tous égards est bien démontrée.

Nos religieuses detenues dans des couvens, forment une classe de vierges des plus nombreuses; elles sont pauvres, recluses, ne vont point dans le monde, ne sont point dotées, n'héritent, ne disposent d'aucun bien, ne jouissent d'aucune distinction personnelle, & ne peuvent enfin ni se marier, ni changer d'état.

L'ordre des *vestales* de tout l'empire romain n'étoit composé que de six vierges. Le souverain pontife se montroit fort difficile dans leur réception; & comme il falloit qu'elles n'eussent pas de défaut naturel, le choix tomboit conséquemment sur les jeunes filles douées de quelque beauté. Richement dotées des deniers publics, elles étoient encore majeures avant l'âge ordinaire, habiles à succéder, & pouvoient tester de la dot qu'elles avoient apportée à la maison.

Elles sortoient nécessairement de l'ordre avant l'âge de quarante ans, & avoient alors la liberté de se marier. Pendant leur état de *vestale*, elles n'avoient d'autres soins que de garder tour-à-tour le feu de Vesta; & cette garde ne les gênoit guere. Leurs fêtes étoient autant de jours de triomphe. Elles vivoient d'ailleurs dans le grand monde avec magnificence. Elles étoient placées avec la premiere distinction à toutes les especes de jeux publics; & le sénat crut honorer Livie de lui donner rang dans le banc des *vestales*, toutes les fois qu'elle assisteroit aux spectacles.

Aucune d'elles ne montoit au Capitole qu'en litiere, & avec un nombreux cortege de leurs femmes & de leurs esclaves. Rien ne toucha davantage Agrippine que la permission qu'elle obtint de Néron, de jouir de la même grace. En un mot, nos religieuses n'ont aucun des honneurs mondains, dont les *vestales* étoient comblées. Continuons de le prouver par de nouveaux faits qui couronneront cet article.

Une statue fut déférée à la *vestale* Suffétia, pour un champ dont elle gratifia le peuple, avec cette circonstance, que sa statue seroit mise dans le lieu qu'elle choisiroit elle-même: prérogative qui ne fut accordée à aucune autre femme.

Les *vestales* étoient employées dans les médiations les plus délicates de Rome, & l'on déposoit entre leurs mains les choses les plus saintes. Leur seule entremise réconcilia Sylla à César; ce qu'il avoit refusé à ses meilleurs amis, il l'accorda à la priere des *vestales*. Leur sollicitation l'emporta sur ses craintes & sur ses pressentimens même. « Sylla, dit Suétone, » soit par inspiration, soit par conjecture, » après avoir pardonné à César, s'écria » devant tout le monde, qu'on pouvoit » s'applaudir de la grace qu'on venoit de » lui arracher, mais que l'on fût au moins » que celui dont on avoit si fort sou- » haité la liberté, ruineroit le parti des

» plus puiſſans de Rome, de ceux mê-
» me qui s'étoient joints avec les *veſta-*
» *les* pour parler en ſa faveur ; & qu'en-
» fin dans la perſonne de Céſar, il s'éle-
» voit pluſieurs Marius. »

Une ſi grande déférence pour les *veſtales* dans un homme tel que Sylla, & dans un tems de troubles, où les droits les plus ſaints n'étoient point à l'abri de ſa violence, renchériſſoit en quelque ſorte ſur cet extrême reſpect des magiſtrats pour les *veſtales*, devant leſquelles, comme je l'ai remarqué, ils avoient accoutumé de baiſſer les faiſceaux. Cet eſprit d'injuſtice & de cruauté qui régna dans les proſcriptions, reſpecta toujours les *veſtales* ; le génie de Marius & de Sylla trembloit devant ce petit nombre de filles.

Elles étoient dépoſitaires des teſtamens & des actes les plus ſecrets ; c'eſt dans leurs mains que Céſar & Auguſte remirent leurs dernieres volontés. Rien n'eſt égal au reſpect religieux qui s'étoit généralement établi pour elles. On les aſſocioit, pour ainſi dire, à toutes les diſtinctions faites pour honorer la vertu. Elles étoient enterrées dans l'enceinte de la ville, honneur rarement accordé aux plus grands hommes, & qui avoit produit la principale illuſtration des familles Valeria & Fabricia.

Cet honneur paſſa même jusqu'à ces malheureuſes filles qui avoient été condamnées au dernier ſupplice. Elles furent traitées en cela comme ceux qui avoient mérité l'honneur du triomphe. Soit que l'intention du légiſlatteur eût été telle, ſoit que le concours des circonſtances eût favoriſé cet événement, on crut avoir trouvé dans le genre de leur mort le moyen de concilier le reſpect dû à leur caractere, & le châtiment que méritoit leur infidélité. Ainſi la vénération qu'on leur portoit, ſurvivoit en quelque ſorte à leur ſupplice. En effet, il étoit ſuivi d'une crainte ſuperſtitieuſe, laquelle donna lieu aux prieres publiques qui ſe faiſoient tous les ans ſur leurs tombeaux, pour en appaiſer les ombres irritées. *Le chevalier* DE JAUCOURT.

VESTALIES, (*Mythol.*) *veſtalia* ; fête que les Romains célébroient le 5 avant les ides de juin, c'eſt-à-dire le 9 de ce mois, en l'honneur de la déeſſe Veſta. On faiſoit ce jour-là des feſtins dans les rues, & l'on choiſiſſoit des mets, qu'on portoit aux veſtales pour les offrir à la déeſſe. On ornoit les moulins de bouquets & de couronnes ; c'étoit la fête des boulangers. Les dames romaines ſe rendoient à pied au temple de Veſta, & au Capitole, où il y avoit un autel conſacré à Jupiter *Piſtor*, c'eſt-à-dire protecteur des grains de la terre. On remarque dans l'hiſtoire, que Brutus ſe rendit maître de l'Eſpagne le jour de cette fête, & que M. Craſſus fut défait par les Parthes dans ce même jour. (*D. J.*)

VESTE, ſ. f. (*Gramm.*) vêtement qui ſe porte ſous le juſtaucorps ou l'habit ; il a des manches, des baſques & des poches, & ſe boutonne ; mais il ne deſcend que juſqu'au-deſſus du genou.

VESTE *de Mahomet*, nom que les Francs donnent au préſent que le grand-ſeigneur envoie tous les ans à la Mecque lors de la caravane.

VESTIAIRE, ſ. m. (*Hiſt. monaſtiq.*) de *veſtis*, habit. C'eſt un lieu joignant une égliſe, où l'on garde les habits & ornemens ſacerdotaux, les vaſes ſacrés & l'argenterie qui ſert à décorer les autels, ou au ſacrifice. *V.* SACRISTIE & TRÉSOR.

VESTIAIRE ſe dit auſſi parmi les religieux, de ce qui concerne leurs habits ; certaines communautés donnent telle ſomme à chaque religieux pour ſon *veſtiaire*.

VESTIBULE, ſ. m. (*Archit.*) lieu couvert qui ſert de paſſage à divers appartemens d'une maiſon, & qui eſt le premier endroit où l'on entre.

Il y a deux ſortes de *veſtibules*, les uns ſont fermés du côté de l'entrée par des arcades accompagnées de chaſſis de verre, & les autres ſont ſimples, garnis de colonnes ou pilaſtres, qui en les décorant, ſervent à ſoutenir le mur de face. Les premiers *veſtibules* ſont ordinairement ornés de colonnes ou de pilaſtres qui bordent des niches circulaires, dans leſquelles on met des figures. On diſpoſe auſſi des ſtatues dans les angles ou au milieu, & ces ornemens forment la décoration d'un *veſtibule*. On peut voir un modele

dele de cette décoration dans la planche 78 du *Traité de la décoration des édifices*, tome II.

Chez les anciens, le *vestibule* étoit pour l'ordinaire un grand espace vuide devant l'entrée d'une maison; ils l'appelloient *atrium propatulum* & *vestibulum*, parce qu'il étoit dédié à la déesse Vesta, d'où Martinius fait dériver ce mot, qui signifie *vestæ stabulum*. La raison que donne de cela cet auteur, est qu'on s'y arrêtoit avant que d'entrer; & comme les anciens avoient coutume de commencer leurs sacrifices publics par ceux qu'ils offroient à cette déesse, c'étoit aussi par le *vestibule* qui lui étoit consacré, qu'ils commençoient à entrer dans la maison. *Voyez* VESTA.

On appelle encore improprement *vestibule* une espece de petite antichambre qui sert d'entrée à un médiocre appartement.

Voici les différentes especes de *vestibules* proprement dits.

Vestibule à ailes. Vestibule qui, outre le grand passage du milieu couvert en berceau, est séparé par des colonnes, des ailes ou bas côtés, plafonnés de sofits, comme le *vestibule* du palais Farnese à Rome, ou voûtés comme celui du gros pavillon du Louvre.

Vestibule en péristyle. Vestibule divisé en trois parties avec quatre rangs de colonnes isolées. Tel est le *vestibule* du milieu du château de Versailles.

Vestibule figuré. Vestibule dont le plan n'est pas contenu entre quatre lignes droites, ou une ligne circulaire, mais qui, par des retours, forme des avant-corps & des arriere-corps de pilastres & de colonnes avec symmétrie; tel est le *vestibule* du château de Maisons.

Vestibule octostyle rond. Vestibule qui a huit colonnes adossées comme le *vestibule* du Luxembourg à Paris, ou isolées comme celui de l'hôtel de Beauvais, qui ont l'un & l'autre leurs colonnes doriques.

Vestibule simple. C'est un *vestibule* qui a ses faces opposées également, décorées d'arcades vraies ou feintes; tels sont les *vestibules* du palais des Tuileries à Paris, & de l'hôtel-de-ville de Lyon.

Vestibule tétrastyle, vestibule qui a quatre colonnes isolées & respectives à des pilastres ou à d'autres colonnes engagées; tel est le *vestibule* de l'hôtel royal des Invalides. *Daviler*. (*D. J.*)

VESTIGES, TRACES. (*Synon.*) Les *vestiges* sont les restes de ce qui a été dans un lieu; les *traces* sont des marques de ce qui y a passé. On connoît les *vestiges*; on suit les *traces*. On voit les *vestiges* d'un vieux château: on remarque les *traces* d'un cerf ou d'un sanglier.

Vestiges ne se dit qu'au pluriel; *trace* se dit indifféremment au singulier & au pluriel. Il n'y a point d'artifices que les scélérats ne mettent en usage pour cacher la *trace* ou les *traces* de leurs cruautés. Enfin *trace* paroît d'un usage plus étendu que *vestiges*, soit au propre, soit au figuré; il est aussi plus beau en poésie.

Mais l'ingrate à mon cœur reprit bientôt
sa place.
De mes feux mal éteints je reconnus la
trace. Racine. (*D. J.*)

VESTINI, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie; ils habitoient dans l'Abbruze, sur les deux bords de l'Aternus, depuis la source de ce fleuve jusqu'à la mer. Tite-Live, Polybe, Pline & Ptolomée en font mention. (*D. J.*)

VESTRY, (*Hist. mod. d'Angl.*) c'est le nom qu'on donne à l'assemblée des marguilliers & autres principaux paroissiens qui s'assemblent dans la sacristie, pour y décider & y régler tout ce qui concerne les ornemens, les réparations & les changemens qu'il convient de faire dans les églises dont ils sont membres. (*D. J.*)

VESULUS MONS, (*Géog. anc.*) montagne d'Italie, & l'une de celles qui forment les Alpes. C'est dans cette montagne, selon Pomponius Mela, l. II, c. 4, & Plin, l. III, c. 16, que le Pô prend sa source; elle s'éleve extrêmement haut, & elle conserve encore son ancien nom; car on la nomme le *Mont-Visoul*. Servius dit que Virgile, *Georg.* l. II, v. 224, a voulu parler de cette montagne dans ces vers, sous le nom de *Vesevus:*

Talem dives arat Caputa, & vicina Vesevo,

Ora jugo, & vacuis Clanius non æquus Acerris.

Mais le ſentiment de Servius ne peut ſe ſoutenir ; car, outre que Virgile ne parle dans cet endroit que de lieux de la Campanie, on ne trouvera pas que le *Veſulus* ait été jamais appellé *Veſevus*, au lieu que Virgile n'eſt pas le ſeul qui ait donné au mont *Véſuve* celui de *Veſevus.*

2°. *Veſulus mons*, montagne d'Italie dans la Pouille, ſelon Vibius Sequeſter. Ortelius croit que c'eſt cette montagne que Virgile ſurnomme *pinnifer* au dixieme livre de l'Enéide. (*D. J.*)

VESUNA, (*Géog. anc.*) *Veſunna*, *Veſſuna*, *Veſonnai* ; cette ville, l'ancienne capitale des *Petrocorii*, prit ſous le bas-empire le nom de ſon peuple : c'eſt la ville de Périgueux, qui ayant été ruinée pluſieurs fois, conſerve à peine les traces de ſa premiere étendue & de ſon ancienne ſplendeur : on y voit quelques inſcriptions, *tutelæ aug. veſunæ ſecundus ſoter F. dic.* des reſtes d'un amphithéatre, *locus arenarum Petragore.* Epitom. epiſcop. *Petragor.* Biblioth. labb. t. II, p. 739, & de quelques autres monumens anciens, & une tour d'un ouvrage curieux, qui conſerve le nom de la ville, la tour de la Viſone ; elle eſt dans l'ancienne ville qu'on appelle la cité, à l'occident de la nouvelle. (*D. J.*)

VESUVE, (*Géog. mod.*) montagne d'Italie au royaume de Naples, dans la terre de Labour, fameuſe par ſes incendies & par les feux & les cendres qu'elle jette en abondance. On l'appelle dans le pays *Veſuvio*, & *monte di Somma*, à cauſe d'un château de ce nom, qui étoit bâti tout auprès.

Ce n'eſt que depuis le regne de la famille Flavienne, c'eſt-à-dire, depuis Veſpaſien, que le mont *Véſuve* a été nommé dans les auteurs l'émule du mont Ætna. Tous les écrivains qui en ont parlé auparavant, font l'éloge de ſa beauté, de la fertilité de ſes campagnes, & de la magnificence des maiſons de plaiſance bâties aux environs : ceux qui ſont venus depuis, l'ont dépeint comme un gouffre de flammes, de feu & de fumée. Pline le jeune, l. VI, epiſt. 16, en décrivant l'embraſement de cette montagne ſi fatale à ſon oncle par la curioſité qui le porta à s'approcher trop près pour examiner ce prodige, dit que ſon oncle a péri par une fatalité qui a déſolé de très-beaux pays, & que ſa perte a été cauſée par un accident mémorable, qui ayant enveloppé des villes & des peuples entiers, doit éterniſer ſa mémoire.

Cette redoutable montagne eſt ſituée au milieu d'une plaine, environ à huit milles de la ville de Naples, en tirant vers le midi oriental. Les quatre premiers milles ſe font entre pluſieurs bons villages, en ſuivant le bord de la mer : ces endroits ſont bien cultivés, & ne paroiſſent pas avoir jamais été expoſés aux ravages du volcan, encore que cela leur ſoit ſouvent arrivé.

La baſe de cette montagne peut avoir environ dix lieues de circuit ; & vers les deux tiers de ſa hauteur, elle ſe partage en deux pointes diſtantes l'une de l'autre d'environ 500 toiſes ; la plus ſeptentrionale ſe nomme *Somma*, & l'autre eſt, à proprement parler, le *Véſuve.* Il eſt vraiſemblable que ces deux pointes n'étoient autrefois qu'une ſeule montagne qui s'eſt diviſée par les differentes éruptions, peu à peu, & à la ſuite de pluſieurs ſecouſſes éloignées les unes des autres.

Pour arriver au volcan, on commence à monter à un village nommé *Reſina*, à cinq quarts de lieue de Naples ; & quoique le chemin ſoit rude, on peut cependant ſe ſervir de mulets. Après avoir traverſé environ trois quarts de lieue de pays fertile & bien cultivé, on rencontre une eſpece de plaine remplie de gros éclats de pierres, de torrens immenſes de ces matieres ſemblables à du fer, ou à du verre fondu que le volcan a répandu dans ſes éruptions, & entrecoupée de ravines profondes qui ſont autant de précipices. Cette plaine traverſée, on arrive enfin au pied de cette partie de la montagne qui prend la forme d'un cône tronqué ; alors il faut quitter néceſſairement les mulets, & grimper à pied le long de cette montagne, aidé, ſi l'on veut, par des payſans qui

gagnent leur vie à rendre ce fervice aux curieux. Cette partie du trajet eft la plus difficile, le terrein n'étant compofé que des cendres que le volcan a vomies dans le tems de fes éruptions, & d'éclats de pierres très-aigus, toujours prêts à rouler fous les pieds.

Le fommet du *Véfuve* eft élevé au-deffus du golfe de 595 toifes. Ce fommet n'eft ni une pointe, ni une plaine, mais une efpece de trémie ou de baffin d'une figure un peu ovale, dont le grand diametre dirigé à peu près de l'eft à l'oueft, peut avoir un peu moins de 300 toifes, & dont la profondeur eft de 80 ou 100 toifes. On peut librement fe promener fur la circonférence de ce baffin, dont le fond paroît rempli d'une matiere brune à peu près horifontale, qui cependant offre en plufieurs endroits des monticules & des crevaffes, & paroît interrompu par de grandes cavités : ce font là les bouches du volcan, par lefquelles il fort en tout tems une épaiffe fumée qui s'apperçoit de très-loin. Il vient quelquefois des coups de vent qui chaffent tout d'un coup cette fumée tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, ce qui permet alors de voir le haut de l'ouverture.

Dans le tems où le volcan eft tranquille, on peut fe hafarder à defcendre dans le fond du baffin ; mais il y a de l'imprudence à pouffer fi loin la curiofité ; outre que fans cela on peut découvrir les bouches du volcan, dont il fort prefque continuellement des jets de vapeurs & de flammes qui emportent avec eux des maffes de ces mêmes matieres fondues, dont le volcan répand des fleuves dans fes grandes éruptions : ces jets de flammes font accompagnés d'un fracas qui égale les grands coups de tonnerre, & dans l'intervalle d'un élancement à l'autre, on entend dans l'intérieur de la montagne une efpece de mugiffement, on fent que la montagne s'ébranle fous les pieds, & fes tremblemens font prefque toujours fubits. Enfin, rien n'eft plus dangereux que d'être au bord de ce précipice, lorfque ce terrible volcan, dit poétiquement le chevalier Blackmore,

His fiery roots with fubterraneous waves
Difturbed within, does in convulfion roar,
And cafts on high his undigefted oar ;
Difcharges maffy furfeit on the plains,
And empties all his rich metallich veins ;
His ruddy intrails, einders, pitchy fi-
noky,
And intermingled flames, the fun beams
choak.

Mais fi les éruptions du *Véfuve* font un fpectacle terrible, fi même les feules approches de cette montagne annoncent fes ravages, le territoire qui en eft à peu de diftance fe trouve d'une bonté merveilleufe ; & du côté de l'orient, la montagne eft chargée de vignes qui donnent ces fameux vins que nous nommons *greco malatefta*, *lachryma chrifti*.

Les phyficiens prétendent que les efpeces de cendres que jette le *Véfuve* dans la plaine, venant à fe diffoudre peu à peu, & à s'incorporer avec le terroir, l'engraiffent, & contribuent beaucoup à fa fertilité. Les fouterreins de cette contrée élaborent les fucs de la terre, & l'air dont elle eft environnée dans un heureux degré de chaleur, la défend du froid des hivers.

Il arrive donc à ce mont affreux, de procurer quelque bien à cette belle province au milieu de fes cruautés ; mais on doit convenir que les faveurs qu'il lui fait ne font pas comparables aux fureurs qu'il exerce, puifque dans les tranfports de fa rage, il attaque tout enfemble l'air, la terre & la mer, & porte par-tout la crainte, la défolation & la mort. Ajoutez que fes ravages font longs, & qu'ils ne fe repétent que trop fouvent, comme le prouve la lifte de fes différentes éruptions, rapportées dans l'hiftoire depuis le regne de Titus. *Voyez* l'article fuivant. *Le chevalier* DE JAUCOURT.

VÉSUVE (*Eruption du*). *Hift. natur.* La plupart des phyficiens penfent que le mont *Véfuve* n'a pas vomi les flammes de fon fein fous l'empire de Titus pour la premiere fois, & que des fiecles plus anciens ont été témoins de ce terrible événement, dont les époques fe font perdues dans le long repos où cette montagne étoit reftée. Silius Italicus qui vivoit du tems de Néron, dit, liv. XVII, v. 597, que le *Véfuve* avoit caufé quelquefois des ravages fur mer & fur terre. Voici comme il en parle :

Sic ubi vi cœca tandem devictus, ad astra
Evomuit pastos per sæcla Vesuvius ignes,
Et pelago & terris fusa est vulcania pestis.
Videre Eoi, monstrum admirabile, feces,
Lanigeros cinere ausonio canescere lucos.

Le discours de Silius Italicus est appuyé du suffrage de Strabon, qui s'explique ainsi: « Au-dessus de ces lieux est le mont *Vésuve* » extrêmement fertile, si vous exceptez » son sommet qui est totalement stérile, & » qui paroît d'un terrein couleur de cendre. » On y voit même des cavernes remplies » de pierres de la même couleur, & comme » si elles avoient été brûlées & calcinées » par le feu; d'où l'on pourroit conjec- » turer que ces lieux ont été autrefois en- » flammés, & qu'il y avoit en cet endroit » un volcan qui n'a cessé que lorsque les » matieres inflammables ont été consu- » mées. Peut-être que c'est cela même » qui cause la fertilité des lieux voisins, » comme on a dit des environs de Catane, » que le terrein de ce lieu, mêlé des cen- » dres du mont Ætna, étoit devenu un » excellent vignoble: car les matieres, » pour être ainsi enflammées, doivent avoir » une graisse qui les rend propres à la pro- » duction des fruits. »

Ce passage d'un auteur exact, & qui vivoit long-tems avant l'événement arrivé sous l'empire de Titus, prouve deux choses: l'une, qu'il étoit aisé de reconnoître qu'il y avoit eu autrefois un volcan sur le *Vésuve*, mais qui s'étoit éteint faute de matiere; l'autre, que ce savant géographe ignoroit en quel tems cette montagne avoit jeté des flammes. Diodore de Sicile dit aussi que le *Vésuve* laissoit voir des marques d'anciens volcans. Tous les auteurs n'ont point connu d'embrasement de cette montagne avant celui qui fit périr Pline, Herculanum & Pompeii.

Cet incendie à jamais mémorable, arriva l'an 79 de l'ere chrétienne, & commença le vingt-quatrieme d'août, sur les sept heures du matin, après avoir été précédé pendant la nuit, de tremblemens de terre. Dion Cassius assure que dans cette affreuse éruption du *Vésuve*, une grande quantité de cendres & de matieres sulfureuses furent emportées par le vent, non-seulement jusqu'à Rome, mais encore au-delà de la Méditerranée. Les oiseaux furent suffoqués dans les airs, & les poissons périrent dans les eaux infectées du voisinage. La mer sembloit s'engloutir elle-même, & être repoussée par les secousses de la terre.

Le second incendie du *Vésuve*, dont Xiphilin a donné la description, arriva sous l'empire de Septime Sévere, l'an 203; le troisieme se fit voir en 462, Anicius étant empereur d'Occident, & Léon I empereur d'Orient. Dans le quatrieme, arrivé en 512, sous Théodoric, roi d'Italie, le *Vésuve* roula dans la campagne des cendres & des torrens de sable, à la hauteur de plusieurs pieds. Le cinquieme embrasement parut en 685, sous Constantin III; le sixieme en 993. Dans le septieme, arrivé en 1036, des torrens de feu liquide sortirent de la cime & des flancs du *Vésuve*. Dans le huitieme, qui se fit en 1049, l'on vit tomber un torrent de bitume qui roula jusqu'à la mer, & se pétrifia dans les eaux. La neuvieme éruption arriva en 1138, & la dixieme en 1139; la onzieme parut long-tems après en 1306, & la douzieme en 1500.

Le treizieme incendie du *Vésuve*, l'un des plus terribles & des plus fameux dont l'histoire ait parlé, arriva le 16 décembre 1631. Le torrent de matiere enflammée qui sortit des flancs de la montagne, se répandit de différens côtés, & porta par-tout la terreur. On prétend que le port de Naples resta un moment à sec, pendant que la montagne vomissoit ses laves de toutes parts. Ce fait est attesté par les deux inscriptions qui en furent dressées & placées, l'une sur le chemin qui va à Portici, & l'autre sur celui qui conduit à Torre del Greco, où l'on croit que Pompeii est engloutie.

La quatorzieme éruption se fit en 1660, sans être annoncée par aucun bruit, ni accompagnée d'aucune pluie de cendres. Les incendies arrivés en 1682, 1694, 1701, 1704, 1712 & 1730, n'ont rien eu de particulier; mais je donnerai des détails curieux sur l'incendie de l'année 1717, & c'est par où je terminerai cet article.

La quantité de matieres que fit sortir du *Vésuve* le vingt-deuxieme incendie qui parut en 1737, montoit, si l'on en croit le calcul de D. Franc. Serrao, à 319,658,161

pieds cubes de Paris. Le degré de chaleur que devoit avoir cette masse enflammée, n'est pas moins considérable; l'éruption se fit le 20 de mai, & la matiere fut brûlante extérieurement jusqu'au 25, & intérieurement jusqu'en juillet. Le *Vésuve* ne cessa pendant trois jours de jeter des torrens de cendres, des pierres, & des fleches enflammées. Vous trouverez le détail de cette éruption dans les *Transactions philosoph.* n. 455, sect. 1.

Le vingt-troisieme & le vingt-quatrieme incendie du volcan sont arrivés, l'un en 1751, & l'autre le 17 décembre 1754. Dans ce dernier, on a vu la montagne s'ouvrir vers les deux tiers de sa hauteur, & laisser échapper deux laves ou torrens de matieres bitumineuses par deux endroits différens, une des laves coulant vers Trécase, & l'autre du côté d'Ottajano, avec une grande rapidité. Cette éruption, tantôt plus, tantôt moins forte, ne finit qu'au mois d'avril de l'année suivante.

Les principaux phénomenes, observés dans les embrasemens du *Vésuve*, sont la liquéfaction, la coction, & la calcination des corps contenus dans les entrailles du volcan; les flammes en sortent impétueusement avec de la fumée, du soufre, du bitume, des cendres, du sable, des corps spongieux & salins, des pierres ponces, des pierres naturelles, des écumes, des pyrites, du talc, des marcassites, *&c.*

Il me reste à extraire la description donnée par M. Edward Berkley dans les *Transactions philosophiques*, n. 354, de l'éruption du *Vésuve*, arrivée en 1717, & qu'il observa pendant toute sa durée.

Le 17 avril 1717, je parvins, dit-il, avec beaucoup de peine au sommet du mont *Vésuve*, où je vis une ouverture considérable, remplie de fumée, qui cachoit aux yeux sa profondeur. On entendoit dans cet horrible gouffre un bruit semblable au mugissement des vagues, & quelquefois comme un bruit de tonnerre accompagné d'éclats. Etant remonté le 5 mai dans le même lieu, je le trouvai tout différent de ce que je l'avois vu, & je pus appercevoir le gouffre qui paroissoit avoir environ un mille de circonférence, & cinquante toises de profondeur. Il s'étoit formé depuis ma derniere visite, une montagne conique dans le milieu de cette embouchure. On y voyoit deux ouvertures ou foyers: l'un jetoit du feu avec violence, & lançoit par intervalles avec un bruit terrible un grand nombre de pierres enflammées, à la hauteur de quelques centaines de pieds; ces pierres retomboient perpendiculairement dans l'entonnoir, dont elles augmentoient le monticule conique. L'autre trou étoit rempli d'une matiere enflammée & liquide, semblable à celle qu'on voit dans le fourneau d'une verrerie, qui s'élevoit par ondes comme les vagues de la mer, avec un bruit violent & interrompu. Le vent nous étant favorable, continue M. Berkley, nous eûmes le loisir d'examiner ce spectacle surprenant pendant plus d'une heure & demie; & nous remarquâmes que toutes les bouffées de fumée, de flammes & de pierres brûlantes sortoient d'un des trous, tandis que la matiere liquide couloit de l'autre.

Dans la nuit du 7, on entendit à Naples un bruit effrayant qui dura jusqu'au lendemain, & qui ébranloit les vitres des maisons de la ville. Depuis lors, il se déborda une quantité prodigieuse de matieres fondues, qui se répandit en torrens le long de la montagne. Le 9 & le 10, l'éruption recommença avec plus de furie, & avec un bruit si terrible, qu'on l'entendoit de l'autre côté de Naples, à quelques milles de distance.

Epris de curiosité d'approcher de la montagne, nous débarquâmes, ajoute M. Berkley, à Torre del Greco. Le mugissement du volcan ne faisoit que croître, à mesure que nous en approchions. Depuis le rivage jusqu'au volcan, il nous tomboit perpétuellement des cendres sur la tête. Toutes ces circonstances, augmentées par le silence de la nuit, formoient un spectacle le plus extraordinaire & le plus capable d'effrayer, à mesure que nous approchions. Pour s'en former une idée, qu'on imagine un vaste torrent de feux liquides, qui rouloit du sommet le long de la montagne, & qui dans sa fureur renversoit tout ce qui se rencontroit sur son passage, les vignobles, les oliviers, les figuiers, les maisons; le ruisseau le plus large sembloit avoir un demi-mille d'étendue. Le courant de soufre

ôtoit dans l'éloignement la respiration; le Vésuve lançoit avec mugissement de grandes bouffées de flammes, des colonnes de feu, & des pierres brûlantes, qui s'élevoient perpendiculairement à perte de vue au-dessus du sommet de la montagne.

Le 12, les cendres & la fumée obscurcissoient le soleil, & les cendres tomboient jusques dans Naples. Le 15, la plupart des maisons de la ville en furent couvertes. Le 17, la fumée diminua beaucoup. Le 18, tout cessa, la montagne parut entiérement tranquille, & l'on ne vit plus ni flammes, ni fumée.

Les curieux peuvent consulter sur les éruptions de ce terrible volcan, les *Transact. philosoph.* les *Mémoires de l'acad. des sciences*, année 1750; l'*Histoire des phénomenes des embrasemens du* Vésuve, par Castera, Paris, 1741, *in*-12, avec fig. & sur-tout *Storia è fenomeni del Vesuvio esposti dal* P. D. Gio Maria della Torre, *in Napoli*, 1755, *in*-4°. avec fig. *Le chevalier* DE JAUCOURT.

VESUVIUS, (*Géog. anc.*) en françois le *mont Vésuve*, ou le *Vésuve*, dont nous avons déjà parlé fort au long. Nous remarquerons seulement ici que Pomponius Méla, Pline l'ancien, Pline le jeune, Tite-Live, Tacite, Valere-Maxime, & autres historiens romains, écrivent tous *Vesuvius*. Suétone néanmoins dit *Vesevus*, ainsi que Virgile, *Georg.* l. II, v. 224, & Lucrece, l. VI, v. 744. Martial, *Epigram.* l. IV, dit *Vesuvius*. Enfin Stace, *Silv.* l. IV, carm. 4, v. 79, & Silius Italicus, l. XVII, v. 597, disent *Vesbius*. (*D. J.*)

VÊTEMENS, s. m. (*Gramm.*) On comprend sous cette dénomination tout ce qui sert à couvrir le corps, à l'orner, ou le défendre des injures de l'air. La culotte, le chapeau, les bas, l'habit, la veste, sont autant de parties du *vêtement*.

VÊTEMENT *des Hébreux*. (*Critique sacrée.*) Les anciens prophetes de ce peuple étoient couverts de peaux de chevres & de brebis. Les peaux d'animaux ont fait les premiers habits des hommes; Hésiode conseille qu'à l'approche de la saison du froid, on couse ensemble des peaux de bouc avec des nerfs de bœuf, pour se garantir de la pluie. Les Grecs ont nommé ce *vêtement* διφθέρα, & Théocrite βαίτα; les Latins l'ont appellé *peau de berger*, *pastoritia pellis*. Tel étoit le *vêtement* d'Elie, d'Elisée, d'Ezéchiel; les premiers solitaires en firent usage.

Les particuliers chez les Hébreux, portoient une tunique de lin, qui couvroit immédiatement la chair, & par-dessus une grande piece d'étoffe en forme de manteau; & ces deux habits faisoient ce que l'Ecriture appelle *mutatorias vestes*. C'étoient ceux que Naaman portoit en présent au prophete Elisée: de plus, les Hébreux, pour se distinguer des autres peuples, attachoient aux quatre coins de leur manteau, des houppes de couleur d'hyacinthe, & une bordure au bas; Moyse lui-même en fit une loi, *Nomb.* 15. 38. On voit par l'évangile, que Jesus-Christ portoit de ces sortes de franges: « Si je touche seulement la frange, κρασπέδου, de son habit, dit l'hémorroïsse, je serai guérie. » *Matth.* 14. 36.

Quand les Hébreux se furent répandus, ils prirent les habillemens en usage dans les pays où ils demeuroient; les riches préféroient, ainsi que les autres peuples, les habits blancs à tout autre. L'auteur de l'Ecclésiaste, 9. 18. dit que ceux qui veulent vivre agréablement, doivent toujours avoir des habits blancs. Le blanc, dit Philon, convient à l'honnêteté; le mêlange des couleurs est de mise pour les *vêtemens* militaires; mais à l'égard des hommes pacifiques & lumineux, le blanc seul leur est propre: de là vient que les anges sont représentés vêtus de blanc, *Matth.* 28. 2. *Actes* 1. 10. Les saints dans la gloire sont vêtus de même. Aussi les premiers chrétiens préférerent cette couleur à toute autre; mais ils ne s'en tinrent pas là en fait d'habits. (*D. J.*)

VÊTEMENT *de Babylone*. (*Critique sacrée.*) Achan fils de Carmi, de la tribu de Juda, s'étant trouvé à la prise de Jéricho, cacha quelques portions du butin, & confessa lui-même qu'il avoit détourné entr'autres choses, un riche *vêtement de Babylone*, Josué, c. 7. 14. Il y a dans l'hébreu un *vêtement de Scinhar*; Aquila dit στολὴν βαβυλωνικήν, *un habillement long de*

Babylone; Symmaque, ἔνδυμα Σεναὰρ, *vêtement de Sennar*; les Septante, ψίλην ποικίλην, *un vêtement bigarré*, ou *de diverses couleurs.* Babylone étoit située dans la plaine de Scinhar, ainsi que portent nos versions, *Ged.* 11. 2. Nous trouvons Σεναὰρ τῆς βαβυλωνίας, dans Hystiée de Milet; *Singara*, dans Ptolomée & dans Pline; & *Singarana*, dans Sextus Rufus.

Les *vêtemens de Babylone* étoient célebres parmi les anciens : l'Ecriture distingue quelquefois ceux qu'elle nomme *adoret*, par l'épithete de *velus*; ce qui pourroit faire croire qu'ils ressembloient aux tapis de Turquie, dont la fabrique est fort ancienne, & vient originairement d'Orient. Moyse compare Esaü à un *adoret*, ou *vêtement* de poil, *Gen.* 25. 26. & Zacharie, 13. 4. dit que les prophetes à venir *ne seront plus vêtus d'une manteline velue* pour tromper.

Il paroît par d'autres passages, que cette espece d'habillement étoit quelquefois magnifique, & que les princes en portoient. C'est ainsi que le roi de Ninive se dépouilla de sa robe ou de son *adoret*, & se couvrit d'un sac, à la prédication de Jonas, 3. 6. Josephe dit que le *vêtement* qu'Achan déroba étoit un *habillement royal*, tout tissu d'or, l. V, c. 1.

Les anciens conviennent tous, que ces habillemens babyloniens étoient de diverses couleurs; mais quelques écrivains croient qu'on les fabriquoit ainsi de différentes couleurs; d'autres, qu'on les brodoit; d'autres enfin, qu'ils étoient peints : Silius Italicus est du sentiment des premiers :

Vestis spirantes referens sub tegmine vultus,
Quæ radio cælat Babylon. L. XIV.

Martial favorise la pensée de ceux qui sont pour la broderie :

Non ego prætulerim Babylonica picta superbe
Texta, Semiramia quæ variantur acu.
L. VIII, epigr. 28.

Pline semble être de la derniere opinion : *Colores diversos picturæ intexere Babylon maxime celebravit, & nomen imposuit*, l. VIII, c. 48; & Apulée, *Florid.* l. I. s'exprime de la même maniere. La Vulgate nomme ce *vêtement*, *pallium coccineum*, *un manteau* ou *une robe d'écarlate*; ce qui ne paroît guere conforme aux termes de l'original. *Le chevalier* DE JAUCOURT.

VÊTEMENT *des chrétiens.* (*Hist. ecclés.*) Dès que le christianisme eut fait des progrès chez les gens du monde, les conseils des apôtres ne furent plus écoutés sur la parure. Jésus-Christ, selon S. Luc, 7. 25. disoit noblement à ses disciples : « Ceux » qu'on voit vêtus d'habits riches, sont » dans les palais terrestres, où regnent les » fausses idées du beau & de la gloire, » la flatterie & l'encens ». L'expression μαλακοῖς, dont se sert S. Matthieu, 11. 8. désigne tout ce qui sent la délicatesse en matiere de meubles, d'habits, & de lits plus mollets que le sommeil n'exige; mais vainement S. Pierre, 1 *Ep.* 3. 3. & S. Paul, 1. *Tim.* 1. 9. condamnerent l'attachement à la parure dans les femmes; elles ne purent quitter cet usage, & firent succéder les ajustemens somptueux aux simples habits blancs qu'elles trouvoient trop modestes. Les peres de l'église fulminerent contre ces excès, & la plupart employerent pour les censurer, des termes & des idées outrées. Quelques-uns néanmoins se contenterent de représenter qu'il vaudroit mieux laisser ces habits chargés de fleurs semblables à un parterre, à ceux qui se sont initiés aux mysteres de Bacchus, & qu'il falloit abandonner les broderies d'or & d'argent aux acteurs de théatre; mais S. Clément d'Alexandrie est celui de tous qui a parlé avec le plus de bon sens contre le luxe des *vêtemens.* Il ne condamne que les déréglemens en ce genre, & ne voit point de nécessité à un chrétien, de retrancher tout-à-fait la coutume d'avoir dans l'occasion un habit riche. Il est permis, dit-il, à la femme de porter un plus bel habit que celui des hommes; mais il ne faut pas qu'il blesse la pudeur, ni qu'il sente la mollesse. *Pædag.* l. III, p. 245.

Les païens, & même leurs poëtes comiques, n'avoient pas été plus heureux que les peres, à tenter d'arracher du cœur des femmes le goût de la parure. On peut voir dans Aristophane, une description de l'appareil de leurs ajustemens avec les noms

bisarres qu'on leur donnoit, & qui peuvent exercer long-tems les littérateurs les plus consommés dans la langue grecque: tout cela n'a servi de rien; c'est une entreprise à abandonner. *V.* COEFFURE, HENNIN, HABITS, SOULIERS, SANDALES, JARRETIERES, PERISCALÉS, *&c.* (*D. J.*)

VETERA, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule Belgique. Ptolomée, l. II, c. 9, la place dans les terres, à la gauche du Rhin, entre Batavodurum, & Legio Trigesima Ulpia, & au nord de la seconde. Le mot *vetera* sous-entend nécessairement celui de *castra*; il ne peut avoir été donné à ce lieu, que parce que dans la suite on établit un nouveau camp dans le même quartier; & il paroît par Tacite, *Annal.* l. I, c. 45, *Hist.* l. IV, c. 18 & 21, que ce lieu étoit déjà ainsi nommé dès le tems d'Auguste: on croit que *Vetera* est aujourd'hui *Santen.* (*D. J.*)

VÉTÉRAN, (*Art. militaire des Romains.*) soldat qui avoit fini son tems de service: ce tems marqué par les loix romaines, étoit depuis dix-sept ans jusqu'à quarante-six, & chez les Athéniens jusqu'à quarante ans. Un soldat *vétéran* est appellé dans les auteurs latins *miles veteranus.*

L'usage de ce mot ne s'est introduit que vers la fin de la république; mais son origine doit être rapportée à la premiere distribution que Servius Tullius fit du peuple romain en classes & en centuries, & où il distingua les centuries des vieillards, de celles des jeunes gens; il appella les compagnies qu'il forma des uns, *centuriæ juniorum*, & celles qu'il forma des autres, *centuriæ seniorum.* Ceux-ci qui étoient de vieux soldats, furent destinés à la garde de la ville; au lieu que le partage des autres étoit d'aller chercher l'ennemi, & de lui porter la guerre dans son propre pays: cette disposition subsista fort long-tems.

Après que les Romains eurent reculé leurs frontieres, les vieux soldats qui dans les commencemens défendoient les murs & les environs de Rome, furent employés à la garde du camp, pendant que la jeunesse combattoit en pleine campagne; ou s'il s'agissoit d'une action générale, ils étoient à la troisieme ligne sous le nom de *triarii.*

Le peuple romain s'étant fort multiplié, & réussissant toujours dans les guerres qu'il portoit au-dehors, l'amour de la patrie & la gloire du service militaire fournissoient des hommes au-delà du besoin; & il n'y avoit rien qui s'accordât plus aisément par les magistrats que la dispense d'aller à la guerre, & le congé d'en revenir.

Alors les soldats qui avoient servi quelques années, étoient appellés *veteres*, anciens, non pour avoir fait un certain nombre de campagnes, mais pour n'être pas confondus avec ceux qui ne faisoient que d'entrer dans le service, & qui étoient appellés par les Latins *novitii*, *tirones.* Quand les historiens, long-tems après même, parlent des vieilles troupes, ils se font encore dans les mêmes termes, & confondent *veteres* & *veterani.* Le nom de *vétéran* n'emportoit alors ni dispense bien marquée, ni avantage bien considérable.

Dans la suite, tous les Romains furent obligés de servir pendant un nombre déterminé de campagnes, après lesquelles ils étoient déclarés *vétérans*, & ne pouvoient être contraints à reprendre les armes, que dans les plus pressans besoins de la république.

Mais l'amour du butin, les liaisons d'amitié, les relations de dépendance ou de clientele, les espérances de protection, la reconnoissance des bienfaits, les sollicitations des commandans, rappelloient souvent les *vétérans* du sein de leur retraite aux armées, & leur faisoient entreprendre encore plusieurs campagnes de surérogation. Ces *vétérans* qui reprenoient ainsi le métier de la guerre, sont appellés par les écrivains du bon siecle, *evocati*; ils avoient leurs étendards & leurs commandans particuliers.

Les récompenses des *vétérans* étoient peu de chose dans les premiers tems de la république romaine: ce n'étoient que quelques arpens de terre dans un pays étranger, qui sous le nom de *colonie*, éloignoient un homme pour toujours de la vue de sa patrie, de sa famille & de ses amis. Aussi étoit-ce un présent qui ne se faisoit pas moins à ceux qui n'étoient jamais

sortis de Rome, & qui n'avoient jamais ceint le baudrier, qu'à ceux qui avoient dévoué toute leur jeunesse à la défense ou à la gloire de l'état; mais enfin les récompenses des *vétérans* devinrent immenses. Tiberius Gracchus leur fit distribuer les trésors d'Attale, qui avoit nommé le peuple romain son héritier. Auguste voulant se les concilier, fit un réglement pour assurer leur fortune par des récompenses pécuniaires; & presque tous ses successeurs augmenterent leurs privileges. (*D. J.*)

On donne encore aujourd'hui en France le nom de *vétérans* aux officiers qui ont rempli un poste pendant vingt ans, & qui jouissent des honneurs & des privileges attachés à leur charge, même après qu'ils s'en sont démis.

Un conseiller *vétéran* ou honoraire a voix ou séance aux audiences, mais non pas dans les procès par écrit. Un secretaire du roi acquiert par la vétérance le droit de noblesse pour lui & ses enfans. Quand au bout de vingt ans de possession d'une charge, on veut en conserver les privileges, il faut obtenir des lettres de vétérance.

VETERES, (*Géog. mod.*) peuple d'Afrique dans la Guinée, sur la côte d'Or. Leur pays est borné au nord par les Compas, au midi par la mer, au levant par le royaume de Goméré, & au couchant par le pays des Quaquas. Ils habitent des cabanes bâties sur pilotis, & s'occupent de la pêche pour subsister; ils vont tout nus, & n'ont que de petits pagnes d'écorce d'arbre pour couvrir leur nudité. (*D. J.*)

VÉTÉRINAIRE, s. f. (*Gram.*) c'est l'art de la maréchallerie; il vient du mot latin *veterinarius*, qui signifie *maréchal.*

VETILLE, s. f. (*Artificier.*) Les artificiers appellent ainsi les petits serpenteaux qu'on fait avec des cartes à jouer, dont le cartouche n'a pas plus de trois lignes de diametre intérieur; si leur diametre est plus grand, une seule carte ne suffit pas pour le cartouche, il en faut deux ou trois. (*D. J.*)

VETILLE, s. f. (*Filerie.*) C'est dans un rouet à filer un petit anneau de corne par où passe le fil. (*D. J.*)

VETILLE, s. f. (*Quincaillerie.*) petit instrument fait de deux branches de cuivre percées en plusieurs endroits, par où passent plusieurs petites broches ou anneaux, qu'on ne peut ouvrir ni fermer sans savoir le secret de cet entrelacement. (*D. J.*)

VETIR, v. act. (*Gram.*) couvrir d'un vêtement; on dit, il faut être vêtu suivant la saison, il faut se *vêtir* modestement & selon son état.

VETO, (*Hist. rom.*) formule célebre conçue en ce seul mot, & qu'employoit tout tribun du peuple, lorsqu'il s'opposoit aux arrêts du sénat, & à tout acte des autres magistrats.

C'étoit un obstacle invincible à toute proposition, que l'opposition d'un seul tribun, dont le pouvoir & le privilege à cet égard consistoit en ce seul mot latin *veto*, je l'empêche; terme si puissant dans la bouche de ces magistrats plébéiens, que sans être obligés de dire les raisons de leur opposition, il suffisoit pour arrêter également les résolutions du sénat & les propositions des autres tribuns.

La force de cette opposition étoit si grande, que quiconque n'y obéissoit pas, fût-il même consul, pouvoit être conduit en prison; ou si le tribun n'en avoit pas la force, il le citoit devant le peuple, comme rebelle à la puissance sacrée, & cette rebellion passoit pour un grand crime. *Voy.* TRIBUN *du peuple*, *gouvernement romain.* (*D. J.*)

VETRALLA, (*Géog. mod.*) bourgade d'Italie, dans l'état de l'église, au patrimoine de S. Pierre, à neuf milles au midi de Viterbe, & à quatre milles au couchant de Ronciglione. On croit communément que c'est l'ancien *Forum Cassii*; mais le lieu qui tient la place de *Forum Cassii*, est à quelque distance de là, & se nomme vulgairement *S. Maria Forcassii.* (*D. J.*)

VETTAGADOU, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) arbrisseau des Indes orientales, qui produit des baies; ses fleurs sont à cinq pétales, blanchâtres & sans odeur; ses baies sont rondes, d'un rouge pâle, & contiennent cinq noyaux ou graines solides & triangulaires. Cet arbre est toujours verd, & porte du fruit deux fois l'année.

VETTES, (*Pêche.*) terme usité dans le ressort de l'amirauté de Poitou, ou des

Sables d'Olonne ; ce sont des rets que l'on tend des deux manieres, flottés & sédentaires, pour la pêche des orphies ou aiguillettes ; on peut les regarder comme une espece de oeux que les pêcheurs de la Manche, tant en la haute qu'en la basse-Normandie, nomment *warnettes marsaiques* & *haranguieres*. Leur manœuvre ne peut avoir rien d'abusif ; c'est celle des pêcheurs aux harengs avec leurs seines dérivantes ; elles restent aussi à fleur d'eau, sans cependant dériver à la marée.

Les pieces de ces rets ont depuis quinze jusqu'à vingt brasses de long, & une brasse de chûte ; les flottes sont afilées & non amarrées sur la ligne de la tête du ret, & le pied est chargé de brasse en brasse d'une bague de plomb pesant environ une once chacune, pour le câbler & le tenir étendu. Il faut, pour employer ce filet, un petit bateau ; on amarre sur un petit cablot de sept à huit brasses de long, une pierre environ du poids de quarante livres ; elle empêche la dérive, & il faut de nécessité que le filet soit toujours à fleur d'eau, parce que les pêcheurs le tendent sur des fonds qui ont au plus trois à quatre brasses de profondeur, & qui sont couverts de roches sur lesquelles le ret se déchireroit s'il venoit à y toucher ; au bout forin du filet est une bouée de bois de sapin ou de liege.

Les *vettes* restent à l'eau deux à trois fois vingt-quatre heures, cependant les pêcheurs viennent de tems à autre les visiter pour en retirer les poissons qui s'y trouvent pris ; ce sont ordinairement de grandes aiguilles ou orphies ; on y prend aussi quelquefois de grandes sardines ou seclans, & même des maquereaux ; mais l'objet de la pêche est celle des orphies pour servir de boîte aux hameçons des pêcheurs à la ligne.

Cette espece de pêche se fait de jour & de nuit ; elle commence ordinairement au mois de mars, & dure jusqu'à la fin de juillet, après quoi on fait sécher les *vettes* pour ne s'en servir que l'année suivante. Les tems les plus favorables pour cette pêche à la côte de l'Isle-Dieu sont les vents d'O. S. O. d'O. & de S. O.

Les mailles des *vettes* sont de trois especes : les plus larges ont dix lignes en quarré, les autres neuf lignes, & les plus serrées n'ont que huit lignes ; quant à l'établissement de ce filet & à sa manœuvre, il ne peut qu'être avantageux & sans abus.

VETTONIANA, (*Géog. anc.*) ville de la Vindélicie, selon l'itinéraire d'Antonin. Cluvier prétend que c'est aujourd'hui Winten, bourgade de la Baviere, sur le Danube, près d'Ingolstadt. (*D. J.*)

VETTONS. (*Géog. anc.*) *Vettones*, peuples de la Lusitanie. Ptolomée, l. II, c. 5, les place dans les terres, & leur donne plusieurs villes, comme Salmantica, Augustobriga, Ocellum, *&c.* La plupart des exemplaires latins portent *Vergones*, pour *Vettones* ; c'est une faute. Appien, *De bel. Hisp.* Strabon, l. III, p. 139, & Pline, l. IV, c. 32, écrivent tous *Vettones*.

Les *Vettones* habitoient au milieu du pays, le long des frontieres de la Lusitanie ; ils étoient si simples, qu'ayant vu des officiers romains faire quelques tours de promenade, ils crurent qu'ils étoient hors de leur bon sens ; ils ne pouvoient s'imaginer qu'il y eût du délassement à un pareil exercice, & ils allerent civilement leur offrir leurs bras pour les conduire dans leurs tentes. (*D. J.*)

VÊTU, adj. m. (*Blason.*) Ce mot se dit lorsque l'écu est rempli d'un quarré posé en losange, dont les quatre pointes touchent les bords ; alors ce quarré tient lieu de champ, & les quatre cantons qui restent aux quatre flancs du quarré donnent à l'écu la qualité du *vêtu*, parce que cette figure est composée du chappé par le haut, & du chaussé par le bas. *Ménestrier.* (*D. J.*)

VETULONIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Toscane. Ptolomée, l. III, c. 1, la marque dans les terres, Silius Italicus la nomme *Vetulonia* ; & Pline, l. II, c. 103, appelle ses habitans *Vetulonii* & *Vetulonienses*, l. III, c. 5. Les ruines de cette ville retiennent l'ancien nom ; car on les appelle encore aujourd'hui *Vetulia*. (*D. J.*)

VÊTURE, VÊTEMENT, (*Jurisp.*) ou HABILLEMENT. En droit on se sert aussi de ce mot dans un sens métaphorique : ainsi la *vêture* d'une terre signifie

le *bled dont une terre est vêtue ou couverte.*

VÊTURE, signifie aussi *la possession*, ou *la saisine*. *V.* POSSESION & SAISINE.

Dans ce sens-là, c'est un terme emprunté des feudistes, chez qui l'investiture signifie *la formalité de mettre quelqu'un en possession d'un héritage par la verge*, & *vêture* signifie ici *la possession même*. V. INVESTITURE.

Vêture dans un sens plus littéral, signifie *la prise d'habit* dans un monastere, par un postulant à l'état de religieux. En ce sens un acte de *vêture* est un acte qui exprime l'année, le jour & la maison où un religieux a pris l'habit de son ordre. *V.* RELIGIEUX.

VÊTURE, s. f. (*Gramm. Jurisp.*) est la même chose que *vêt* ou *saisine*; l'acte de *vêture* est l'acte de mise en possession de l'acquéreur par le seigneur ou par sa justice. *Voyez ci-devant coutumes de saisine*, le *mot* VÊT & DEVÊT.

VÊTURE (*Acte de*) signifie *l'acte* par lequel on donne à un postulant l'habit du monastere dans lequel il va être admis à commencer son noviciat; c'est ce que l'on appelle autrement la *prise d'habit*. Suivant la déclaration du 9 avril 1716, il doit y avoir dans les maisons religieuses deux regiftres pour insérer les actes de *vêture*, noviciat & profession; ces regiftres doivent être cottés par le premier & dernier, & paraphés sur chaque feuille par le supérieur ou la supérieure, lesquels doivent être autorisés à cet effet par un acte capitulaire, qui doit être inséré au commencement du regiftre.

Les actes de *vêture* doivent être en françois, écrits de suite & sans aucun blanc, & signés sur les deux regiftres par tous ceux qui les doivent signer, & ce en même tems qu'ils sont faits.

On doit y faire mention du nom, surnom & âge de celui ou celle qui prend l'habit de la profession, noms, qualités & domicile de ses pere & mere, du lieu de son origine & du jour de l'acte, lequel doit être signé, tant par celui ou celle qui prend l'habit, que par le supérieur ou la supérieure, par l'évêque ou autre personne ecclésiastique qui fait la cérémonie, & par deux des plus proches parens ou amis qui ont assisté à cette cérémonie.

Les regiftres des *vêtures*, noviciats & professions doivent servir pendant cinq années, au bout desquelles on apporte un des deux doubles du regiftre au greffe du siege royal du ressort.

Il est au choix des parties intéressées de lever des extraits de ces actes sur le regiftre qui est au greffe, ou sur celui qui demeure entre les mains du supérieur ou de la supérieure. *Voyez* MONASTERE, NOVICIAT, PROFESSION, RELIGIEUX, SŒURS. (*A*)

VÉTUSTÉ, s. f. (*Gramm.*) Ce mot a été fait de *vetus*, vieux. Ainsi l'on dit, ce bâtiment tombe de *vétusté*.

VEVAY, (*Géog. mod.*) bailliage de Suisse, au canton de Berne, dans le pays Romand, près du lac de Geneve. Ce bailliage tire son nom de sa capitale. (*D. J.*)

VEVAY, (*Géog. mod.*) en latin *Vibiscus*, & en allemand *Vivis*; petite ville de Suisse, dans le canton de Berne, au pays Roman, sur le bord du lac de Geneve, à 16 lieues au sud-ouest de Berne, & à demi-lieue du pied des Alpes. Il est fait mention de cette ville dans Antonin, cependant on n'y trouve point de monumens d'antiquité; mais en échange elle est aujourd'hui florissante. *Long.* 24. 36. *lat.* 46. 27. (*D. J.*)

VEVAYSE, (*Géog. mod.*) riviere de Suisse, dans le canton de Berne, au pays Roman. Cette riviere ou plutôt ce torrent impétueux descend des montagnes des Alpes, coule aux environs de *Vevay*, & y fait de grands ravages, changeant de tems en tems son lit, & rongeant les terres dans lesquelles il se déborde par des crues subites & imprévues. En 1701 il sappa par les fondemens les murailles des jardins de *Vevay*, qui tomberent tout entieres, au lieu de s'écrouler par pieces. On n'a pas encore trouvé les moyens de briser en toutes occasions le cours de ce torrent. (*D. J.*)

VEUDRE, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourg de France, dans le Bourbonnois, sur le bord de l'Allier, à sept lieues de Moulins.

VEUF, s. m. (*Gramm.*) homme qui a perdu sa femme. *Veuve*, femme qui a perdu son mari.

VEULE, adj. (*Gramm.*) qui eſt mou, pliant & foible. On dit, une branche *veule ;* je me ſens *veule ;* un tems *veule ;* une ſerge *veule ;* une étoffe *veule.*

VEUVE, *chez les Hébreux.* (*Critique ſacrée.*) Parlons d'abord des *veuves* de leurs ſacrificateurs, & nous viendrons enſuite à celles des laïques.

Si la fille d'un ſacrificateur devenoit *veuve* & n'avoit point d'enfans, elle retournoit dans la maiſon de ſon pere, où elle étoit entretenue des prémices, comme ſi elle étoit encore fille ; mais ſi elle avoit des enfans, fils ou filles, elle demeuroit avec ſes enfans qui étoient obligés d'en avoir ſoin.

Il y avoit de deux ſortes de *veuves :* les unes par la mort de leurs maris, & les autres par le divorce. Il étoit permis aux ſimples ſacrificateurs d'épouſer des *veuves*, pourvu qu'elles fuſſent *veuves* par la mort de leur mari, mais non par le divorce. La raiſon que Philon en allegue, c'eſt que la loi ne veut pas que les ſacrificateurs aient des occaſions de procès & de querelles, & qu'en épouſant des *veuves* dont les maris ſont vivans, on ne peut guere éviter leur mécontentement, leur jalouſie.

Quant à ce qui regarde les *veuves* des laïques, la loi avoit réglé que la femme qui n'avoit point eu d'enfans de ſon mari, épouſeroit le frere de l'époux décédé, afin de lui ſuſciter des enfans qui héritaſſent de ſes biens, & qui fiſſent paſſer ſon nom & ſa mémoire à la poſtérité. Si cet homme refuſoit d'épouſer la *veuve* de ſon frere, celle-ci s'en alloit à la porte de la ville s'en plaindre aux anciens, qui faiſoient appeller le beau-frere, & lui propoſoient de la prendre pour femme : s'il perſiſtoit dans ſon refus, la *veuve* s'approchoit de lui, & en préſence de tout le monde, elle lui ôtoit ſon ſoulier, & lui crachoit au viſage, en diſant : c'eſt ainſi que ſera traité celui qui ne veut pas rétablir la maiſon de ſon frere. *Deut.* 25. 5. 10.

Les motifs de cette loi étoient, 1°. de conſerver les biens de la même famille, 2°. de perpétuer le nom d'un homme ; & la loi ne ſe bornoit pas ſeulement au beau-frere, elle s'étendoit aux parens plus éloignés de la même ligne, comme on le voit par l'exemple de Booz, qui épouſa Ruth au refus d'un parent plus proche. Nous voyons cet uſage pratiqué avant la loi par Thamar, qui épouſa ſucceſſivement Her & Onan, fils de Juda, & qui après la mort de ces deux freres, devoit encore épouſer Séla leur cadet.

Enfin ſi la *veuve* ne trouvoit point de mari, ou ſe trouvoit par l'âge hors d'état d'avoir des enfans, la loi pourvoyoit à ſa ſubſiſtance, & ordonnoit d'en avoir un grand ſoin. *Exod.* 22. 22. C'eſt pourquoi le mot de *veuve* ſe prend quelquefois dans le vieux Teſtament pour toute perſonne qui doit être protégée. Le ſeigneur affermira l'héritage de la *veuve*, *Prov.* 15. 25. c'eſt-à-dire, défendra les foibles contre la violence des forts qui les oppriment. (*D. J.*)

VEUVE, *chez les premiers chrétiens.* (*Critique ſacrée.*) Les *veuves* de la primitive égliſe formoient une eſpece d'ordre ; car on les regardoit comme des perſonnes eccléſiaſtiques, & on s'en ſervoit à diverſes fonctions qui ne convenoient pas à des hommes. Il y eut donc bientôt un veuvat, comme il y eut un diaconat. Dès le ſecond ſiecle de Jéſus-Chriſt, c'étoit une ſorte d'ordre & d'honneur eccléſiaſtique que celui des *veuves ;* & c'eſt ce que Tertullien appelle *placer dans le veuvat.* L'évêque conféroit cette eſpece d'ordre ; & Tertullien prétend que S. Paul a défendu de recevoir dans cet ordre, d'autres *veuves* que celles qui ont été femmes d'un ſeul mari. Je ſais pourtant, ajoute-t-il, *De virgin. veland.* cap. 9, que dans un certain endroit on a introduit dans le veuvat, une vierge qui n'avoit pas encore vingt ans. Voilà déjà un bel exemple de l'ambition des vierges & de la complaiſance des évêques. Il faut ſavoir que ces *veuves*, auſſi bien que les vierges, avoient dans l'égliſe des places diſtinctives, des places d'honneur. Il faut encore ſavoir que ces *veuves* avoient une ſorte d'inſpection ſur les autres femmes.

Platon, *De legib.* lib. VI, deſiroit qu'on choisît dans une république un certain nombre de femmes de probité & de vertu, qui euſſent une ſorte de magiſtrature & d'inſpection ſur les mariages, avec le droit

de s'informer des femmes, si tout se passoit dans le commerce le plus secret (c'est-à-dire le commerce conjugal), selon les loix & conformément au but de l'institution du mariage, qui est la procréation des enfans. Le même philosophe fixe l'âge de ces *veuves* à 40 ans, & veut que les magistrats les choisissent. Elles devoient aller dans les maisons des jeunes femmes, s'informer de ce qui s'y passoit, leur donner des instructions, leur faire des remontrances, & si elles se montroient réfractaires, recourir aux magistrats & aux loix.

S. Paul ne veut admettre au rang des *veuves* qui devoient être employées dans l'église, que celles qui auroient atteint l'âge de soixante ans; il veut qu'elles aient eu des enfans, & qu'elles les aient bien élevés, afin, dit Tertullien, qu'instruites par l'expérience de toutes les affections de meres & de femmes, elles soient propres à les aider de leurs conseils & de leurs consolations, comme ayant passé elles-mêmes par les mêmes épreuves. De telles *veuves* étoient dignes de respect, comme S. Paul le recommande à Timothée. Honorez, dit-il, les *veuves* qui sont vraiment *veuves*, qui ont logé des étrangers, qui ont consolé les affligés, & qui ont suivi toute bonne œuvre; que de telles *veuves*, & non d'autres, soient entretenues aux dépens des fideles. (*D. J.*)

VEUVE (*Droit de*), dans quelques anciens auteurs, tels que Bouteiller, signifioit que le prince les avoit en sa garde, & aussi que l'évêque les avoit en sa protection spéciale, au cas que le juge laïc ne leur rendît pas bonne justice.

Le droit de *veuve* s'entend aussi dans quelques coutumes, de certains effets que la *veuve* a droit d'emporter pour son usage, tels que ses habits, ses bijoux, son lit, sa chambre. *V.* la coutume de Lallene sous Artois, celle de Lille, celle de Malines.

La *veuve* qui vit impudiquement pendant l'année de deuil, perd son douaire; & même si elle convole à de secondes noces pendant cette premiere année du veuvage, elle perd les avantages qu'elle tenoit de son premier mari. *V.* AVANTAGE. (*A*)

VEUVE. (*Mythol.*) Junon avoit un temple à Stymphale en Arcadie, sous le nom de *Junon la veuve*, en mémoire d'un divorce qu'elle avoit fait avec Jupiter, après lequel elle se retira, dit-on, à Stymphale. (*D. J.*)

VEUVETÉ, s. f. (*Jurisp.*) terme usité dans quelques anciennes coutumes, & singuliérement dans celle de Normandie, qui est synonyme à *viduité*. V. VIDUITÉ.

VEXALA, (*Geog. anc.*) golfe de la Grande-Bretagne. Ptolomée, l. II, c. 3, le marque sur la côte occidentale, entre le golfe *Sabriana* & le promontoire d'Hercule. C'est présentement Juelmouth, selon Cambden. (*D. J.*)

VEXATION, s. f. (*Gramm.*) On vexe par toutes sortes de contraintes ou d'exactions injustes, soit qu'on n'ait pas le droit de demander, soit qu'on demande trop.

VEXILLUM, (*Art milit. des Romains.*) Les Romains se servoient indifféremment des mots *signum* & *vexillum* pour désigner toutes sortes d'enseignes; néanmoins le mot *vexillum* dénotoit, 1°. d'une maniere expresse, les enseignes des troupes de cavalerie, que nous nommons dans notre langue *étendards*, *guidons*, *cornettes*; 2°. il désignoit encore les enseignes des troupes fournies par les alliés de Rome; 3°. il se trouve quelquefois employé pour exprimer les enseignes de l'infanterie romaine. (*D. J.*)

VEXIN, (*Géog. mod.*) pays de France, avec titre de comté. On le divise en *Vexin* François & en *Vexin* Normand. *Voy.* VEXIN FRANÇOIS, VEXIN NORMAND. (*D. J.*)

VEXIN FRANÇOIS, (*Géog. mod.*) pays de France, dans la province de l'Isle-de-France. Il est ainsi nommé pour le distinguer du *Vexin* Normand, qui en fut démembré par le roi Louis IV. Ce pays est borné à l'orient par la riviere d'Oyse, au midi par celle de Seine, au couchant par celle d'Epte, qui le sépare du *Vexin* Normand, & au septentrion par le Beauvaisis. On y remarque Pontoise, capitale, Magny, Chaumont, Mante, Meulan, Poissy, Saint-Germain, Montfort-l'Amaury, Dreux & autres lieux.

Le premier comte du *Vexin François*

s'appelloit *Louis*. Il vivoit sous le regne de Louis d'Outremer, & épousa Eldegarde de Flandre, qui le fit pere de Gautier I. Celui-ci fut aïeul de Dreux I, qui s'allia avec Edith, sœur de S. Edouard, roi d'Angleterre. Sa postérité étant éteinte, le *Vexin* fut uni à la couronne. Depuis ce temslà, Louis le Jeune le donna en dot à Marguerite sa fille, en la mariant avec Henri, fils de Henri II, roi d'Angleterre; mais après que Richard II eut répudié Alix, sœur de Philippe-Auguste, ce pays fut incorporé de nouveau à la couronne.

Abeli (Louis) naquit au *Vexin François* en 1604. Il succéda à M. de Péréfixe dans l'évêché de Rhodez, qu'il quitta pour se retirer à Paris dans la maison de saint Lazare, où il mourut l'an 1691, âgé de quatre-vingt-huit ans.

Il a écrit plusieurs ouvrages qui sont aujourd'hui très-méprisés. La moëlle théologique, *medulla theologica*, lui a fait donner ironiquement par Despréaux, *Lutrin*, chant IV, le titre de *moëlleux*.

Alain tousse, & se leve; Alain ce savant homme,
Qui de Bauny vingt fois a lu toute la Somme,
Qui possede Abeli, qui sait tout Raconis,
Et même entend, dit-on, le latin d'à Kempis....
Etudions enfin, il en est tems encore;
Et pour ce grand projet, tantôt dès que l'aurore
Rallumera le jour dans l'onde enseveli,
Que chacun prenne en main le moëlleux Abeli.
Ce conseil imprévu de nouveau les étonne:
Sur-tout le gras Evrard d'épouvante en frissonne... (*D. J.*)

C'est aussi au *Vexin-François* que naquit en 1568 Pierre du Moulin, fameux théologien calviniste. Il fut ministre à Charenton, & entra en cette qualité auprès de Catherine de Bourbon, princesse de Navarre, sœur du roi Henri IV, mariée en 1599 avec Henri de Lorraine, duc de Bar. Du Moulin refusa en 1619 une chaire de théologie que l'université de Leyde lui offrit, & accepta la chaire de Sedan, que le duc de Bouillon lui donna. Il fut employé dans les affaires les plus importantes de son parti. Ses ouvrages, en grand nombre, roulent sur les controverses, & par cette raison même n'ont plus de cours aujourd'hui, quoiqu'il y regne beaucoup d'art & d'esprit.

Pierre du Moulin son fils ainé devint chanoine de Cantorberi, où il mourut en 1684, âgé de 84 ans. Son livre intitulé *De la paix de l'ame*, est également estimé des catholiques & des protestans; la meilleure édition est celle de Geneve en 1729, *in*-8.

Louis & Cyrus du Moulin, freres de ce dernier, le premier médecin, & l'autre ministre protestant, sont aussi auteurs de quelques ouvrages. (*D. J.*)

VEXIN NORMAND, (*Géog. mod.*) pays de France, dans la Normandie, dont les principales villes sont Rouen, Gisors, Andely, Ecouy, *&c.* Le *Vexin Normand* est beaucoup plus fertile que le *Vexin* François. Le roi Louis IV le démembra de la couronne de France en faveur des Normands. Geoffroi & Henri II roi d'Angleterre le donnerent au roi Louis le Jeune, pour les frais de la guerre qu'il avoit faite à Etienne comte de Boulogne. Marguerite de France, fille du roi Louis, le porta en dot au fils ainé de Henri II roi d'Angleterre: mais ce prince étant mort sans enfans, Henri II son pere ne voulut point rendre le *Vexin* au roi, prétendant qu'il étoit de l'ancien domaine du duché de Normandie. Sur ce refus, Philippe-Auguste lui déclara la guerre en 1198; & par le traité qui fut conclu entr'eux, Henri II lui rendit le *Vexin*.

L'un des plus polis & des plus aimables poëtes françois du dernier siecle, *Chaulieu* (Guillaume Anfrie de) naquit en 1639 dans le *Vexin Normand*, au château de Fontenay, qu'il a immortalisé par ces beaux vers:

Fontenay, lieu délicieux,
Où je vis d'abord la lumiere;
Bientôt au bout de ma carriere,
Chez toi je joindrai mes aïeux.
Muses, qui dans ce lieu champêtre
Avec soin me fites nourrir;
Beaux arbres, qui m'avez vu naître,
Bientôt vous me verrez mourir.

L'abbé de Chaulieu (car il étoit abbé

d'Aumale) avoit une conversation charmante, & fit pendant sa vie les délices des personnes de goût & de la premiere distinction. Ses poésies fourmillent de beautés hardies & voluptueuses; la plupart respirent la liberté, le plaisir, & une philosophie dégagée de toute crainte après la mort. On sait comme il s'exprime sur ce sujet.

Plus j'approche du terme, & moins je le redoute :
Sur des principes sûrs mon esprit affermi,
Content, persuadé, ne connoît plus le doute;
Des suites de ma fin je n'ai jamais frémi.

L'avenir sur mon front n'excite aucun nuage,
Et bien loin de craindre la mort,
Tant de fois battu de l'orage,
Je la regarde comme un port
Où je n'essuirai plus tempête ni naufrage.

Eleve de Chapelle, voluptueux, délicat, il ne se fit jamais un tourment de l'art de rimer. Ses vers négligés sont faciles, pleins d'images & d'harmonie. Les sentimens du cœur y sont exprimés avec feu. Il charme le lecteur lors même qu'il l'entretient de ses maux & des incommodités qui accompagnent sa vieillesse.

En vain la nature épuisée
Tâche à prolonger sagement,
Par le secours d'un vif & fort tempérament,
La trame de mes jours que les ans ont usée;
Je m'apperçois à tout moment
Que cette mere bienfaisante
Ne fait plus d'une main tremblante
Qu'étayer le vieux bâtiment
D'une machine chancelante.
Tantôt un déluge d'humeur,
De sucs empoisonnés inonde ma paupiere;
Mais ce n'est pas assez d'en perdre la lumiere,
Il faut encor que son aigreur
Dans d'inutiles yeux me forme une douleur
Qui serve à ma vertu de plus ample matiere.
La goutte d'un autre côté
Me fait depuis vingt ans un tissu de souffrance!
Que fais-je en cette extrêmité?
J'oppose encor plus de constance
A cette longue adversité
Qu'elle n'a de persévérance;
Et m'accoutumant à souffrir,
J'apprends que la patience
Rend plus légers les maux que l'on ne peut guérir.

Au milieu cependant de ces peines cruelles,
De notre triste hiver compagnes trop fidelles,
Je suis tranquille & gai. Quel bien plus précieux
Puis-je espérer jamais de la bonté des dieux!
Tel qu'un rocher, dont la tête
Egalant le mont Athos,
Voit à ses pieds la tempête
Troubler le calme des flots,
La mer autour bruit & gronde;
Malgré ses émotions,
Sur son front élevé regne une paix profonde,
Que tant d'agitations
Et que les fureurs de l'onde
Respectent à l'egal du nid des alcyons.

On voit par cette sublime comparaison, que les maux ne prenoient rien sur la beauté de son génie.

L'abbé de Chaulieu a fait lui-même son portrait, à la priere de M. de la Fare, son intime ami, qui le lui avoit demandé. Je voudrois fort pouvoir l'insérer ici tout entier, car le lecteur s'apperçoit bien que je cherche à le délasser de la sécheresse purement géographique; & pour preuve de ma bonne volonté, voici les premiers traits de ce tableau, qui, dit l'abbé du Bos, durera plus long-tems qu'aucun de ceux du Titien.

O toi, qui de mon ame es la chere moitié,
Toi, qui joins la délicatesse
Des sentimens d'une maitresse
A la solidité d'une sûre amitié!
La Fare, il faut bientôt que la Parque cruelle
Vienne rompre de si doux nœuds,

Et malgré nos cris & nos vœux,
Bientôt nous essuirons une absence éternelle.
Chaque jour je sens qu'à grands pas
J'entre dans ce sentier obscur & difficile,
Qui me va conduire là-bas
Rejoindre Catulle & Virgile.

Là sous des berceaux toujours uerds,
Assis à côté de Lesbie,
Je leur parlerai de tes vers
Et de ton aimable genie;
Je leur raconterai comment
Tu recueillis si galamment
La muse qu'ils avoient laissée,
Et comme elle fut sagement,
Par la paresse autorisée,
Préférer avec agrément
Au tour brillant de la pensée,
La vérité du sentiment,
Et l'exprimer si tendrement,
Que Tibulle encor maintenant
En est jaloux dans l'Elisée.

Mais avant que de mon flambeau
La lumiere me soit ravie,
Je vais te crayonner un fantasque tableau
De ce que je fus en ma vie.
Puisse à ce fidele portrait
Ta tendre amitié reconnoître
Dans un homme fort imparfait
Un homme aimé de toi, qui mérita de l'être!

Après la mort de M. Perrault, l'abbé de Chaulieu sollicita cette place à l'académie françoise; mais il abandonna ses sollicitations en faveur de M. le cardinal de Rohan. Il finit ses jours à Paris en 1720, âgé de quatre-vingt-quatre ans. Ses œuvres consistent en épîtres, odes, stances, épigrammes, madrigaux, chansons, *&c.* La meilleure édition est celle de 1751, par M. de Saint-Marc. *Le chevalier* DE JAUCOURT.

VEZ-CABOULI, (*Hist. nat. Botan.*) racine médicinale qui croît dans les Indes orientales; on en fait usage dans la teinture.

VEZELAY, (*Géog. mod.*) en latin du bas âge *Verziliacum*, *Vizeliacum*, *Viceliacum*, &c. petite ville de France, dans le Morvan, sur la croupe d'une montagne, aux confins du Nivernois & de l'Auxerrois, & près de la riviere de Cure. Elle est à 4 lieues au couchant d'Avalon, à 5 au nord de Corbigny, & à 10 au sud-est d'Auxerre, dans le diocese d'Autun.

Vezelay doit ses commencemens à une abbaye fondée au neuvieme siecle sous Charles le Chauve, & sécularisée en 1538 sous le regne de François I. L'abbé est seigneur de la ville, & la justice ordinaire s'y rend en son nom. Il y a dans cette place bailliage, élection, grenier à sel, maréchaussée, & les cordeliers y ont un couvent. *Long.* 21. 25. *latit.* 47. 29.

« C'est à *Vezelay* que fut dressé un échafaud dans la place publique l'an 1146, » pour y prêcher la seconde croisade. Saint » Bernard, fondateur de Clervaux, fut » l'organe de ce nouveau dépeuplement. » Il parut dans cette place publique de *Vezelay*, à côté de Louis le Jeune, roi de » France; il parla d'abord, & le roi parla » ensuite. Tout ce qui étoit présent prit » la croix. Louis la prit le premier des » mains du fondateur de Clervaux, qui » étoit alors l'oracle de la France & de » l'Europe. »

C'est encore à *Vezelay* qu'est né en 1519, d'une très-bonne famille de pere & de mere, le célebre Théodore de Beze. Il étudia à Orléans sous Wolmar, qui lui inspira ses sentimens de religion. Il vint l'an 1539 à Paris, où l'attendoit une riche succession qui combattit pendant quelque tems le projet qu'il avoit formé de se retirer dans les pays étrangers. Les plaisirs de Paris & les honneurs qu'on lui présentoit n'étoufferent point cette résolution. Il se rendit à Lausanne, où il professa le grec, & donna des leçons sur le nouveau Testament pendant neuf ou dix ans. Il s'établit à Geneve l'an 1559, & devint collegue de Calvin dans l'église & dans l'académie.

On sait qu'il assista au colloque de Poissy; & Catherine de Médicis voulut qu'après la clôture de ce colloque, Beze étant françois, restât dans sa patrie. Il prêcha souvent chez la reine de Navarre & chez le prince de Condé. Il se trouva même comme ministre à la bataille de Dreux. Il fit ensuite sa cour à l'amiral de Coligni, & ne retourna à Geneve qu'après la paix de 1563. Il assista au synode de la Rochelle en 1571.

Le

Le prince de Condé le fit venir auprès de lui à Strasbourg l'an 1574, pour négocier avec le prince Casimir, ce qui montre que Beze savoit faire autre chose que des leçons & des livres.

Les incommodités de la vieillesse commencerent à l'attaquer l'an 1597; cependant cette même année il fit des vers pleins de feu contre les jésuites, qui avoient répandu le bruit de sa mort dans la religion romaine; mais ces derniers vers furent une *votiva gratulatio* à Henri IV, après l'accueil qu'il en reçut auprès de Geneve au mois de décembre 1600. Il ne mourut qu'en 1605, âgé de 86 ans.

C'étoit un homme d'un mérite extraordinaire, qui rendit de très-grands services à son parti. Sixte V tint deux conférences, pour délibérer des moyens d'ôter aux protestans l'appui & le soutien qu'ils avoient en la personne de Beze. Il est glorieux pour ce ministre de le représenter comme un homme qui troubloit le repos du pape.

Ses poésies intitulées *Juvenilia*, quoiqu'imprimées à Paris l'an 1548 avec privilege du parlement, donnerent lieu à de grandes calomnies contre l'auteur. Elles consistent en silves, en élégies, en épitaphes, en tableaux (*icones*) & en épigrammes. On ne peut nier que ces poésies ne contiennent des vers trop libres, & peu conformes à la chasteté des muses chrétiennes; mais c'est un écart de la jeunesse de Beze, dont il demanda pardon à Dieu & au public. Il travailla à les supprimer autant que ses ennemis travaillerent à les faire vivre; & quand il consentit, à l'âge de 78 ans, que l'on en fît une nouvelle édition, ce fut pour empêcher qu'on n'y insérât les vers qui pouvoient causer le moindre scandale. S'il avoit eu la sagesse de rétracter également son traité *De hæreticis a magistratu puniendis*, il eût servi utilement à la cause générale, en anoblissant son caractere de ministre de l'évangile. *Le chevalier* DE JAUCOURT.

VEZERE, (*Géog. mod.*) riviere de France. Elle a sa source aux confins du bas-Limousin & de la Marche, & devient navigable à trois lieues de Brive, élection de Périgueux. (*D. J.*)

VEZOUZE, (*Géog. mod.*) petite riviere de Lorraine. Elle prend sa source aux monts de Vosge, & se rend dans la Meurte, une lieue au-dessus de Luneville. (*D. J.*)

U F

UFENS, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, dans le nouveau Latium. Au lieu d'*Ufens*, Festus écrit *Oufens*, & dit qu'il donna le nom à la tribu *Oufentina*. Il coule à l'orient des marais Pomptins, & se jette dans la mer: ce que Virgile, *Æneid.* l. VII, v. 802, explique de la sorte:

. *Gelidusque per imas*
Quærit iter valles, atque in mare conditur Ufens.

Les eaux d'un fleuve qui coule dans des marais, ne peuvent pas être bien claires: aussi Silius Italicus, l. VIII, v. 318, dit-il:

. *Et atro*
Liventes cœno per squallida turbidus arva,
Cogit aquas Ufens, *atque inficit æquora limo.*

Claudien, *in Probini & Olybrii conf.* v. 257. nous fait entendre que ce fleuve serpente beaucoup:

. . *Tardatusque suis erroribus* Ufens.

Quelques-uns l'appellent présentement *Baldino* ou *Baudino*; mais on le nomme plus communément *Aufente*.

2°. *Ufens*, fleuve d'Italie, dans la Gaule Cispadane, selon Tite-Live, l. V, c. 35. Les anciennes éditions, aussi bien que quelques-unes des modernes, portent *Utens*, au lieu de *Ufens*. Cluvier, *Ital. ant.* l. I, c. 32, est pour la premiere de ces deux manieres d'écrire. Il ajoute que ce fleuve arrose la ville de Ravenne du côté du nord, & qu'on le nomme aujourd'hui *Montone*. (*D. J.*)

U G

UGAB. (*Musiq. instr. des Hébr.*) On veut que cet instrument hébreu, qui est très-ancien, puisque Moyse en parle avant de parler du déluge, fut une espece d'orgue, très-imparfaite à la vérité, en com-

paraiſon des nôtres, mais ayant cependant des tuyaux, des ſoufflets & un clavier : ſi cela étoit vrai, l'*ugab* ne ſeroit que la magraphe d'Aruchin. *Voyez* MAGRAPHE, *muſique inſtr. des Hébr.* D'autres prétendent que l'*ugab* étoit une orgue hydraulique & la même choſe que *ardavalis*. Voyez ARDAVALIS, *muſiq. inſtr des Hébreux.*

Kircher, d'après l'auteur du *Scillto haggiborim*, dit que l'*haniugab* (ou l'*ugab*) étoit un inſtrument à cordes & à archet ; j'en doute très-fort, j'en ai déjà dit les raiſons à l'*article* MACHUL, *muſiq. inſtr. des Hébreux.*

D. Calmet me paroît avoir frappé au but en faiſant de l'*ugab* une ſyringe ou ſifflet de Pan, car toutes les deſcriptions diſent en général que l'*ugab* étoit un inſtrument à vent & à pluſieurs tuyaux, ce qui convient très-bien à la ſyringe ; d'ailleurs il ne paroît guere probable qu'un inſtrument, auſſi compliqué que l'orgue la plus ſimple, ait été inventé avant le déluge. (*C. D. F.*)

UGENTO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, qu'on peut mieux appeller *village*, au royaume de Naples, dans la terre d'Otrante, à dix milles au ſud-eſt de Gallipoli, & à douze au ſud-oueſt de Caſtro, avec un évêché ſuffragant d'Otrante. *Long.* 35. 52. *latit.* 40. 10. (*D. J.*)

UGLIS *ou* UGLITZ, (*Géog. mod.*) ville de l'empire ruſſien, au duché de Roſtow, ſur le Volga. Cette ville eſt renommée par le malheur de Démétrius, fils du czar Jean-Baſile. Ce jeune prince, âgé ſeulement de neuf ans, y fut tué par les ordres de Boris, ſon beau-frere, dans la confuſion d'un incendie qui conſuma une partie de la ville. Deux impoſteurs, dans la ſuite, prirent l'un après l'autre le nom de *Démétrius*, & ſe dirent *fils de Jean-Baſile*, ce qui cauſa de grands troubles dans l'état. (*D. J.*)

UGOCZ, (*Géog. mod.*) ville de la haute-Hongrie, dans le comté de même nom, ſur une petite riviere qui ſe jette dans la Teiſſe. *Long.* 41. 28. *latit.* 48. 27. (*D. J.*)

UGOGNA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au duché de Milan, à dix milles à l'occident du lac de la Garde, ſur le Toſa. (*D. J.*)

UGRA, (*Géog. mod.*) riviere de l'empire ruſſien. Elle prend ſa ſource dans le duché de Smolensko, ſépare le duché de Moſcou de celui de Sévérie, & ſe jette enfin dans l'Occa. (*D. J.*)

U H

UHEBEHASON, ſ. m. (*Hiſt. natur. Botan. exot.*) C'eſt un arbre d'Amérique, nommé, par C. Bauhin, *arbor braſſicæ folio, excelſiſſima americana.* Il eſt d'une hauteur & d'une groſſeur ſurprenantes, ſes branches s'entrelacent les unes dans les autres ; ſes feuilles ſont ſemblables à des feuilles de chou. Ses rameaux portent un fruit d'un pied de long. Une infinité d'abeilles trouvent leur nourriture dans ce fruit, & leur logement dans les creux de l'arbre, où elles font leurs rayons & préparent leur miel. (*D. J.*)

V I

VIA, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Eſpagne Tarragonoiſe, ſelon Ptolomée, l. II, c. 6. C'eſt peut-être aujourd'hui la riviere *Ulla*, dans la Galice. (*D. J.*)

VIADANA, (*Géog. mod.*) petite ville ou plutôt bourgade d'Italie dans le Mantouan, ſur le Pô, à ſept milles de Caſal-maggiore. Quelques ſavans prennent ce bourg pour l'ancienne *Vitellianum.*

VIADUS ou *VIADRUS*, (*Géog. anc.*) fleuve de la Germanie, qui prenoit ſa ſource dans l'ancienne Suévie, & ſe perdoit dans la mer Suévique, appellée autrement *le golfe Codanus.*

Les Romains connoiſſoient peu la Germanie de ce côté-là. Pline ne parle que de deux fleuves au-delà de l'Elbe, ſavoir, la Viſtule & le Guttalus. Ptolomée double le nombre, & marque le *Chaluſus*, le *Suevus*, le *Viadrus* & la Viſtule. Par *Viadrus* ou *Viadus*, il faut entendre le même fleuve, ſavoir, l'Oder, que les Sarmates qui ont habité durant pluſieurs ſiecles ſur ſes bords, appelloient *Odora* ou *Odera.*

La difficulté eſt de ſavoir ſi le *Suevus* de Ptolomée & le *Guttalus* de Pline & de Solin ſont le même fleuve que le *Via-*

dus ou *Viadrus*, ce qui eſt très-probable. L'Oder, comme on ſait, a trois embouchures formées par les isles Wollin & d'Uſedom, & dont celle qui eſt du côté de l'occident, ſert auſſi d'embouchure à la *Pene*, qui lui donne ſon nom : celle du milieu s'appelle *Suine* ou *Suene*, nom qui approche aſſez de celui de *Suevus;* & la troiſieme qui eſt à l'orient, eſt appellée *Diwenow.*

Ainſi le *Viadus* ou *Viadrus*, le *Suevus*, le *Guttalus* & l'*Odera* ſeroient la même riviere ; c'eſt-à-dire, l'*Oder* des modernes. (*D. J.*)

VIAGE, ſ. m. (*Gramm. Juriſp.*) vieux terme de coutume, qui ſignifie quelquefois la vie, & quelquefois l'uſufruit ou jouiſſance que quelqu'un a d'une choſe ſa vie durant. *Voyez* les coutumes de Hainaut, Mons, Tours, Lodunois, Anjou, Maine, Poitou, Bretagne, & le *Gloſſaire* de Lauriere, au mot *viage.* (*A*)

VIAGER, adj. (*Gramm. Juriſp.*) ſe dit de ce qui ne doit durer que pendant la vie d'une perſonne ; comme un don ou douaire *viager*, une rente ou penſion *viagere.*

On dit d'un homme qu'il n'a que du *viager*, lorſqu'il n'a pour tout bien que des rentes & penſions *viageres.*

On appelle *réparations viageres* ou *uſufruitieres*, les réparations d'entretenement dont les uſufruitiers ſont tenus, ce qui comprend toutes réparations autres que les groſſes. *V.* RÉPARATION, DOUAIRE, ALIMENT, PENSION, RENTE VIAGERE. (*A*)

VIAIRE, ſ. m. (*Gramm. Juriſp.*) dans quelques coutumes, ſignifie une penſion viagere. Chaumont, art. 33.

Dans quelques anciens titres, viaire, *viarius*, eſt pris pour le ſeigneur voyer ou bas-juſticier. Viaire, *viaria*, eſt pris pour *voirie*, qu'on appelle auſſi *veherie*, *baſſe-juſtice*, *vicomté.*

Ailleurs *viaria* eſt pris pour *vouerie* ou *advouerie*, *advocatie.* Voy. ADVOUÉ. *Voyez auſſi le Gloſſaire* de Ducange, aux mots *viarius* & *viaria.* (*A*)

VIALES DII, (*Mythol.*) ou ſimplement *Viales* ou *Semitales* ; nom générique que les Romains donnoient à pluſieurs divinités, qu'ils ſuppoſoient préſider à la ſûreté des chemins dans les voyages. Tel étoit Mercure ſur terre, d'où lui vient dans les inſcriptions le nom de *Viacus.* Tel étoit Hercule ſurnommé Ἀλεξίκακος. Tels étoient ſur mer Caſtor & Pollux. Suétone nous apprend qu'Auguſte fixa les ſacrifices qu'on leur adreſſoit en public, à deux jours de l'année. On élevoit leurs effigies dans les carrefours, & c'étoit là qu'on leur rendoit des hommages. Les mêmes dieux ont encore été appellés *Tutelini* & *Tutanei.* C'eſt d'eux que Virgile parle dans le liv. VII de l'*Enéide*, v. 135.

Frondenti tempora ramo
Implicat, & geniumque loci, primamque deorum
Tellurem, nymphas, & adhuc ignota precatur
Numina.

Je lis *numina* au lieu de *flumina*, qui ſe trouve dans nos éditions ; & peut-être ai-je tort. (*D. J.*)

VIALIS. (*Mythol.*) Mercure étoit ſurnommé *Vialis*, parce qu'il préſidoit aux chemins. On donnoit auſſi le nom de *Viales* aux pénates & aux mânes. (*D. J.*)

VIANA, (*Géog. anc.*) ville de la Rhétie. Ptolomée, l. II, c. 12, la marque dans les terres, parmi les villes qui étoient au midi du Danube ; ſon nom moderne eſt *Wangen.* (*D. J.*)

VIANA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne dans la Navarre, capitale d'une principauté de même nom, avec titre de cité, ſur la gauche de l'Ebre, vis-à-vis de Logrogno, à douze lieues au ſud-oueſt de Pampelune. Ses environs abondent en bled, en vin, en fruits, & en gibier. *Long.* 15. 32. *latit.* 42. 27.

VIANA, *de Foz de Lima*, (*Géog. mod.*) ville de Portugal, dans la province d'entre Duero e Minho, à l'embouchure de la riviere de Lima, à trois lieues au ſud-eſt de Caminha, & à ſix à l'oueſt de Braga. Elle eſt la capitale d'une comparça ou juriſdiction. Le gouverneur & le commandant de la province y ſont leur ſéjour. La citadelle a ſon gouverneur particulier. Son port eſt bon. *Long.* 8. 45. *latit.* 41. 30. (*D. J.*)

VIANDE, ſ. f. (*Gramm.*) chair des

animaux destinés à la nourriture de l'homme, comme le bœuf, le mouton, le veau; on dit, de la *viande* blanche & de la *viande* noire, de la grosse *viande* & de la *viande menue*; le veau, les poulets sont *viandes* blanches; le lievre, le cerf, le sanglier sont *viandes* noires; le gibier est *viande* menue; la *viande* de bœuf est grosse *viande*.

VIANDE. (*Critique sacrée.*) La loi de Moyse défendit aux Hébreux de manger la *viande* avec le sang, & la graisse des victimes qu'on brûloit toujours par cette raison sur l'autel. Ce peuple n'étoit pas fort délicat sur l'assaisonnement de ses *viandes*. Il les faisoit ou rôtir comme l'agneau pascal, *Exod.* 12. 18. ou cuire au pot; on lit à ce sujet dans le 1. livre des *Rois* 2. 13. que les enfans d'Eli tiroient de la chair de la marmite pour la faire cuire à leur fantaisie. Nous ignorons quel étoit le ragoût que Rébecca servit à Isaac; nous savons seulement qu'elle le fit tel qu'il l'aimoit. *Genes.* 27. 4.

Il n'étoit pas permis aux Hébreux de manger des animaux réputés impurs, ni de la chair d'un animal mort de lui-même, ni de celle d'un animal étouffé, sans qu'on en eût fait couler le sang, ni même de l'animal qui avoit été mordu par quelque bête; quiconque en mangeoit par mégarde, étoit souillé jusqu'au soir, & obligé de se purifier. Ils avoient aussi grand soin d'ôter le nerf de la cuisse des animaux dont ils vouloient manger, à cause du nerf de Jacob desséché par l'ange. *Gen.* 32. 32. Au reste les Juifs ont toujours observé fort exactement la défense de manger du sang, ou d'un animal étouffé. Cet usage subsista long-tems dans l'église chrétienne, & devroit peut-être subsister toujours, parce qu'il a été proscrit conjointement avec la défense d'un péché contre les bonnes mœurs, & que la défense de ce péché n'est pas à tems: enfin, parce que la défense en a été faite par les apôtres même éclairés du Saint-Esprit. « Il a semblé bon, » disent-ils, au Saint-Esprit & à nous, » de ne vous imposer que ces choses *né-* » *cessaires*; savoir, que vous vous abste- » niez des choses sacrifiées aux idoles, & » de sang, & de choses étouffées, & de » paillardise; & si vous gardez ces choses, » vous ferez bien. *Act.* 15. 28 & 29, & 21. 25. (*D. J.*)

VIANDES *immolées aux idoles.* (*Critiq. sacr.*) Il y avoit chez les Hébreux certains sacrifices, dans lesquels on n'offroit qu'une partie de la victime sur l'autel; tout le reste appartenoit à celui qui fournissoit l'hostie, & il le mangeoit, le donnoit aux malades, aux pauvres, ou le vendoit. C'étoit pareillement la coutume chez les païens, que ceux qui présentoient aux dieux des victimes, en faisoient des festins dans les portiques du temple, où ils régaloient les prêtres & leurs amis de tout ce qui restoit des victimes, dont une partie étoit seulement consumée par le feu; mais ceux qui n'étoient pas si généreux, après avoir brûlé à l'honneur des dieux ce qui leur appartenoit, & avoir donné aux sacrificateurs leur portion, faisoient vendre au marché tout le reste, ou en nourrissoient leur famille. Vopiscus raconte que l'avarice de l'empereur Tacite étoit si basse, qu'il faisoit emporter chez lui tout ce qui restoit des victimes qu'il offroit en sacrifice, pour en nourrir sa famille: aussi Théophraste représentant le caractere d'un avare, n'a pas oublié de dire que, lorsqu'il marie sa fille, il fait vendre au marché tout ce qui n'a pas été consumé des victimes qu'il a été obligé d'offrir. Les prêtres de leur côté vendoient aussi les offrandes, & le reste de la chair des victimes qu'ils ne pouvoient consommer.

L'usage des *viandes* de victimes sacrifiées aux idoles excita une dispute sérieuse du tems des apôtres. Plusieurs chrétiens, persuadés que la distinction des *viandes* pures & impures ne subsistoit plus depuis que le Sauveur du monde avoit aboli les cérémonies légales, & procuré la liberté aux fideles, achetoient & mangeoient indifféremment ces *viandes*, sans aucun scrupule. D'autres chrétiens, plus ou moins éclairés, étoient offensés de cette conduite de leurs freres, & la traitoient d'impiété & de paganisme; ils croyoient que les démons habitoient dans les idoles, & qu'ils infectoient la chair des victimes qui leur étoient offertes, de même que le vin dont on faisoit des libations à leur honneur; de sorte que

par le moyen de la chair de ces victimes, & de ce vin, les démons passoient dans les personnes qui en mangeoient ou qui en buvoient.

Cette différence d'opinion alla jusqu'à causer du scandale, & S. Paul crut être obligé de l'arrêter. Il commença par déclarer dans sa 1. *épître aux Corinthiens*, ch. 10. 25. que l'idole n'est rien. Ensuite il décida sur ce principe, que l'on pouvoit manger de tout ce qui se vend à la boucherie, sans s'informer d'où il venoit, & que quand on se trouvoit à la table d'un païen, il ne falloit point faire de scrupule de manger de tout ce qui y étoit servi. Cependant l'apôtre ajoute d'abord après, qu'il est nécessaire d'observer les loix de la prudence & de la charité, & d'éviter de faire de la peine aux ames foibles. Enfin il veut que, si quelqu'un se scandalise de voir un chrétien manger des *viandes immolées*, il faut absolument qu'il s'en abstienne, de peur de blesser la conscience de son frere.

Il paroît, par l'histoire ecclésiastique, que S. Paul eut bien de la peine à convertir les chrétiens scrupuleux, sur leur idée que c'étoit mal fait de manger des *viandes* qu'on avoit une fois sacrifiées aux idoles. Il y eut même plusieurs peres de l'église qui bornerent la proposition de l'apôtre, *mangez de tout*, c'est-à-dire, de tout *ce qui est permis*, *hormis les* viandes *sacrifiées aux idoles. Mangez de tout*, dit Clément d'Alexandrie, excepté ce qui a été défendu dans l'Epître catholique des apôtres. Il veut parler de la lettre que les apôtres écrivirent aux églises, & qui contient les décrets du concile de Jérusalem. *Act.* 15. 24.

Aussi ce savant pere ne croyoit pas qu'il fût permis de manger ni du sang, ni des choses étouffées, ni des *viandes sacrifiées aux idoles.* Il y eut plus; on fit un crime aux gnostiques d'avoir mangé des victimes sacrifiées aux idoles; ils devoient pourtant passer pour innocens, s'ils en usoient comme S. Paul l'avoit permis, & avec les précautions qu'il recommande. (*D. J.*)

VIANDEN, (*Géog. mod.*) en latin barbare *Vianda*, en allemand *Wyenthal*; ville des Pays-Bas, dans le duché de Luxembourg, capitale du comté du même nom, sur la riviere d'Our ou d'Uren qui la partage en deux, à dix lieues au nord de Luxembourg. Ses habitans font commerce de draps & de tannerie. *Long.* 23. 47. *latit.* 49. 56.

VIANDEN (*Comté de*), *Géog. mod.* comté des Pays-Bas, au duché de Luxembourg. Ce comté qui est très-ancien, a pour chef-lieu une ville de son nom, & est divisé en six mayeries qui renferment près de cinquante hameaux. Philippe II, roi d'Espagne, confisqua ce comté qui appartenoit à Guillaume de Nassau, & le donna à Pierre Ernest de Mansfeld, gouverneur de la province de Luxembourg. Après sa mort arrivée en 1604, le comté de *Vianden* retourna au prince d'Orange. Enfin en 1701, par la mort de Guillaume III, roi d'Angleterre, la succession a été disputée par plusieurs prétendans. (*D. J.*)

VIANDER, v. n. (*Chasse.*) c'est aller à la pâture; il se dit du cerf, & autres animaux de la même espece.

VIANDIS, s. m. (*Chasse.*) ce sont les pâtures des bêtes fauves.

VIANE, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans le Languedoc; recette de Castres, vers les confins du Rouergue, à six lieues à l'orient de la ville de Castres, sur la riviere d'Agout. (*D. J.*)

VIANEN, (*Géog, mod.*) & par les François *Viane*; ville des Pays-Bas dans la Hollande, sur le Leck, aux confins de la seigneurie d'Utrecht, à 2 lieues d'Utrecht, presqu'au milieu entre Nimegue & Rotterdam.

Cette ville a été détachée du comté de Culembourg sur la fin du treizieme siecle, & fut bâtie en 1290 par un seigneur de Culembourg; ensuite elle appartint à Henri de Brederode, un des chefs de la révolution qui fit perdre la Hollande à Philippe II. Les comtes de la Lippe jouissoient dans le dernier siecle, de la seigneurie de *Vianen*, qu'ils vendirent aux états de Hollande.

Il y a à *Viane* un grand-bailli qui en exerce la jurisdiction au nom du souverain. Cette ville sert d'asyle aux marchands dont les affaires ont mal réussi, & c'est un asyle

assuré avec la sauve-garde du souverain. Le château de *Vianen* est un très-beau bâtiment, & dans la plus belle situation de château qu'il y ait en Hollande. *Long.* 22. 34. *latit.* 52. 3.

VIATEUR, (*Antiq. rom.*) bas-officier chez les Romains. Les viateurs, *viatores*, étoient des especes de messagers d'état, que le sénat envoyoit dans les maisons de campagne, pour avertir les sénateurs des jours où ils devoient s'assembler extraordinairement. Ils servoient encore à cet usage les consuls, les préteurs & les tribuns du peuple en particulier.

Les gouverneurs des provinces en accordoient aux sénateurs des premieres familles, lorsqu'ils étoient dans leur gouvernement, pour leur servir de cortege. Mais lorsqu'un *viateur* étoit chargé de porter à quelqu'un les décrets du sénat & du peuple, & qu'il le trouvoit en négligé, il commençoit par lui dire avant toutes choses, qu'il devoit s'habiller. C'est pourquoi le *viateur* nommé pour annoncer à Lucius Quintius Cincinnatus, que le sénat & le peuple romain l'avoient déclaré consul & dictateur, le pria de se vêtir, *cui* viator, *vela corpus*, *inquit*, *ut proferam senatus populique romani mandata.* Aussi-tôt Cincinnatus dit à sa femme Racilie de lui apporter ses habits qui étoient dans sa chaumiere, afin de se mettre décemment, pour écouter les ordres de la république. (*D. J.*)

VIATIQUE, s. m. (*Hist. anc.*) c'étoit chez les Romains non-seulement la somme ou les appointemens que la république donnoit aux magistrats qu'elle envoyoit dans les provinces pour subvenir aux frais de leur voyage; mais encore on donnoit ce nom aux habits, esclaves, meubles, que l'état leur fournissoit pour paroître avec dignité. Du tems d'Auguste, on convertit le tout en une somme d'argent, sur laquelle les magistrats étoient eux-mêmes obligés de pourvoir à toute la dépense. Tacite en fait mention dans le premier livre des *Annales*, chapitre 37 : *Viaticum amicorum ipsiusque Cæsaris.* Il parle là des appointemens qu'on accorda à Germanicus & aux officiers de sa suite; mais on n'a point de détail précis sur les sommes auxquelles se montoient ces appointemens : on présume qu'elles étoient réglées sur le rang & la dignité des personnes: on donnoit aussi le même nom à la paie des officiers & soldats qui étoient à l'armée.

Parmi les religieux, on appelle encore *viatique* la somme que la regle de l'ordre accorde à chacun d'eux lorsqu'ils sont en voyage, ou qu'ils vont en mission. *Voyez* MISSION.

Quelques-uns ont encore nommé *viatique* le denier, piece d'or, d'argent, ou de cuivre, que les anciens avoient coutume de mettre dans la bouche des morts, pour payer le passage à Caron.

VIATIQUE, s. m. (*Hist. ecclés.*) sacrement qu'on administre aux mourans, pour les disposer au passage de cette vie à l'autre. Les peres & les conciles ont donné ce nom à trois sacremens que l'on donnoit aux mourans pour assurer leur salut : savoir, le *baptême*, l'*eucharistie*, & la *pénitence.* Le baptême à l'égard des catéchumenes; S. Grégoire, S. Basile, Balsamon, & les autres auteurs grecs, l'appellent en ce sens ἐφόδιον, c'est-à-dire *viatique.* L'eucharistie pour les fideles qui étoient dans la communion de l'église, & souvent à l'égard des pénitens qui avoient reçu l'absolution. La pénitence ou l'absolutiou à l'égard de ceux qu'on réconcilioit à l'article de la mort. Aujourd'hui le nom de *viatique* ne se prend plus que dans le second sens, c'est-à-dire, pour l'eucharistie administrée à ceux qui sont en danger de mort. On ne l'accorde point en France aux criminels condamnés & conduits au supplice pour leurs crimes.

VIATKA ou WIATKA, (*Géog. mod.*) province de l'empire russien dans la Moscovie septentrionale. Elle est bornée au nord par la Permie, au midi par le royaume de Casan, au levant par la contrée de Sloutka, au couchant par les pays des Czérémisses & la grande forêt de Ziranni. Cette province abonde en miel & en cire. On en tire aussi quantité de pelleteries. *Viatka* est la capitale. (*D. J.*)

VIATKA, (*Géog. mod.*) ville épiscopale de l'empire russien, dans la province du même nom, sur une petite riviere qui se rend dans celle de *Viatka.* Elle est munie d'un château pour la garantir des incursions des

Tartares. *Long.* 69. 48, *lat.* 58. 24. (*D. J.*)

VIATKA, (*Géog. mod.*) riviere de l'empire russien dans la province à laquelle elle donne son nom. Elle a sa source au-dessus de Sestakof, entre dans le royaume de Cazan, & se perd dans la riviere de Kama. (*D. J.*)

VIAUR, (*Géog. mod.*) ou, comme disent les Gascons, *le Biaur*; riviere de France en Languedoc. Elle prend sa source dans le Rouergue, qu'elle sépare de l'Albigeois, & se rend dans l'Avérion. (*D. J.*)

VIBINATES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, dans la Pouille, selon Pline, liv. III, c. II. Leur ville est nommée ἰβώνιον par Polybe; c'est aujourd'hui *Bevino*, dans la Capitanate. (*D. J.*)

A. N. VIBISQUES, en latin *Vibisci.* Les Bituriges étoient divisés en Bituriges Vibisques & en Bituriges Cubes. Les derniers dominerent sur toute la Gaule Celtique ou Lyonnoise, & ils firent l'an 164 de Rome, sous Bellovese & Ségovese, neveu d'Ambigat, leur roi, une expédition très-fameuse. Bellovese conquit toute la partie de l'Italie qui fut appellée la Gaule Cisalpine & ensuite la Lombardie. Neuvy, *Noviodunum*, Bourbon-l'Archambau, *Aquæ Bormonis*, Argenton, *Argentomagus*, Château-Meilland, *Mediolanum*, étoient de leur territoire. Quant aux Vibisques, ils étoient séparés des Santones par la Garonne, vers la partie inférieure de son cours; & par conséquent, ils occupoient le terrein qui correspond aujourd'hui au Médoc.

VIBO, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, chez les Brutiens. L'itinéraire d'Antonin, qui écrit *Vibo*, *Vibona*, ou *Vinoba*, suivant les différentes leçons des manuscrits, place cette ville sur la route de Rome, à la Colonne, en prenant par la voie Appienne. Son territoire est appellé *ager Vibonensis*, & son golfe *sinus Vibonensis*, par Ciceron *ad Attic.* l. VII, epist. 6. c'est l'*Hipponiates sinus* de Ptolomée. (*D. J.*)

VIBORD, s. m. (*Marine.*) c'est la partie du vaisseau, comprise depuis le porte-haubans jusqu'au plat-bord.

VIBRATION, s. f. (*Méchanique.*) est le mouvement régulier & réciproque d'un corps, par exemple, d'un pendule, qui étant suspendu en liberté, balance tantôt d'un côté, tantôt d'un autre.

Si on éloigne le poids d'un pendule de son repos, il retombe par sa pesanteur; & avec la vîtesse qu'il a acquise, il monte de l'autre côté jusqu'à la même hauteur, d'où sa pesanteur le fait retomber encore, & ainsi de suite. *V.* PENDULE.

Les auteurs méchaniciens se servent du mot *oscillation* au-lieu de *vibration* Voyez OSCILLATION.

Les *vibrations* du même pendule sont toutes à peu près isochrones, c'est-à-dire se font en des tems égaux, du moins sous le même climat; car du côté de l'équateur, on trouve qu'elles sont un peu plus lentes. V. PENDULE.

Les *vibrations* d'un pendule plus long, durent plus de tems que celles d'un plus court, & cette différence est en raison soudoublée de leurs longueurs. Ainsi un pendule de trois pieds de long fera dix *vibrations* tandis qu'un autre de neuf pouces de longueur en fera vingt: car les longueurs de ces deux pendules sont entr'elles comme 36 pouces à 9 pouces, c'est-à-dire comme 4 à 1, & la raison soudoublée de ces longueurs, ou, ce qui est la même chose, le rapport des racines quarrées est celui de 2 à 1; donc les tems des *vibrations* seront comme 2 est à 1, ainsi le premier pendule mettra une fois plus de tems que le second à faire une *vibration*; par conséquent il ne fera que 10 *vibrations* tandis que l'autre en fera 20.

On exprime la même chose d'une autre maniere, en disant que le nombre des *vibrations* des pendules dans un tems donné, est en raison réciproque soudoublée de leurs longueurs. Ainsi dans l'exemple précédent, le nombre des *vibrations* du premier pendule dans un certain tems est au nombre des *vibrations* du second pendule dans le même tems, comme 1 est à 2, c'est-à-dire comme la racine de 9 longueurs du second pendule est à la racine de 36 longueurs du premier pendule.

M. Mouton, prêtre de Lyon, a fait un traité pour montrer qu'au moyen du nombre connu des *vibrations* d'un pendule donné dans un certain tems, on pourroit établir par tout le monde une mesure commune, & fixer les différentes mesures qui sont en usage parmi nous, de maniere

qu'on pourroit les recouvrer, si par hasard il arrivoit un tems où elles fussent perdues, comme il est arrivé à la plupart des anciennes mesures, que nous ne connoissons que par conjecture. *V.* MESURE.

On se sert aussi du mot de *vibrations* pour exprimer en général tout mouvement d'un corps qui va alternativement en sens contraires : par exemple, une corde à boyau tendue, étant frappée avec un archet, fait des *vibrations* ; le ressort spiral des montres fait des *vibrations*, *&c.* En général, tout corps fait des *vibrations*, lorsqu'il est éloigné par quelqu'agent d'un point où il est retenu en repos par quelqu'autre agent : car quand le corps est éloigné de son point de repos, l'action du premier agent tend à l'y faire revenir ; & quand il est arrivé à ce point de repos, la vîtesse qu'il a acquise le fait passer au-delà, jusqu'à ce que l'action réitérée du premier agent lui ait fait perdre toute sa vîtesse, après quoi il revient à son point de repos, repasse au-delà de ce même point, en vertu de la vîtesse qu'il a acquise pour y revenir ensuite, & ainsi de suite, de maniere que sans la résistance de l'air & les frottemens, ces *vibrations* ou ces allées & venues alternatives dureroient toujours.

Les *vibrations* d'une corde tendue, ou d'un ressort, viennent de son élasticité. Les *vibrations* de la même corde également tendue, quoique d'une longueur inégale, sont isochrones, c'est-à-dire, se font en des tems égaux, & les quarrés des tems des *vibrations* sont entr'eux en raison inverse des puissances par lesquelles elles sont également tendues. *V.* CORDE, ELASTICITÉ, *&c.*

Les *vibrations* d'un ressort sont aussi proportionnelles aux puissances par lesquelles il est bandé ; elles suivent les mêmes loix que celles de la corde & du pendule, & par conséquent sont isochrones. *V.* RESSORT.

VIBRATION, *ou* OSCILLATION, s. f. (*Horlog.*) termes synonymes chez tous les physiciens, & dans lesquels cependant je crois voir quelque différence. Je conçois donc plus particuliérement par *vibration*, tout mouvement alternatif ou réciproque sur lui-même, dont la cause réside uniquement dans l'élasticité. Tels sont les mouvemens des cordes vibrantes, & de tout corps sonore en général ; tels sont aussi les balanciers des montres qui font leurs *vibrations* en vertu de l'élasticité des ressorts spiraux qu'on leur applique. *Voyez* RÉGULATEUR ÉLASTIQUE.

J'entends au contraire par *oscillation*, tout mouvement alternatif ou réciproque sur lui-même, mais dont la cause réside uniquement dans la pesanteur ou gravitation. Tels sont les mouvemens des ondes, & tous les mouvemens des corps suspendus, d'où dérive la théorie des pendules. *V.* CENTRE D'OSCILLATION & RÉGULATEUR.

On n'écrit point *centre de vibration*, mais bien *centre d'oscillation* ; l'un mesure les sons, & l'autre les tems : les cloches, par exemple, font des *vibrations* & des oscillations ; les premieres dérivent du corps qui frappe & comprime la cloche en vertu de son élasticité ; ce qui la rend ovale alternativement, & produit les sons : les secondes sont déterminées par le mouvement total de la cloche qui est en proie à la gravitation.

Reste à voir si le son d'une cloche n'est pas d'autant plus étendu que les tems des oscillations sont plus près de coïncider avec les tems des *vibrations* ; ou bien, pour m'expliquer différemment, le rapport de ces tems est-il harmonique ou aliquote ? Mais je hasarde ici une idée qu'il ne m'appartient pas d'approfondir. Comme c'est des *vibrations* en horlogerie dont il est question dans cet article, je m'arrêterai moins à dire ce qu'elles sont en elles-mêmes, qu'à montrer l'usage que les horlogers en font dans les montres & les pendules.

L'on trouve au *mot* FROTTEMENT, *horlogerie*, comment les *vibrations* doivent être considérées dans la distribution des roues & des dentures pour satisfaire à un nombre de *vibrations* donné par le moindre nombre de révolutions possible. Je ne répéterai donc point ici le théorême fondamental dont je me suis servi : je me bornerai à donner quelque exemple pour les calculer, lequel sera suivi d'une table de plusieurs nombres de différens

rouages, qu'on peut employer avec les nombres des *vibrations* & des oscillations qui en résultent.

L'on trouve bien dans les traités d'horlogerie des tables pour les longueurs du pendule simple; mais il n'y en a point pour les nombres de roues & de dentures qui y sont applicables, ce qui est pourtant indispensable: car à quoi sert à l'horloger de savoir qu'une telle longueur fait tel nombre d'oscillations, si ce nombre ne se trouve point multiple d'un certain nombre d'aliquotes propres à être employées sur des rouages?

C'est donc une table sur les longueurs du pendule, jointe à celle des différens rouages relatifs, qui seroit très-utile à ceux qui pratiquent l'horlogerie: mais comme le tems ne me permet pas de la construire telle que je la conçois, je me contenterai de donner quelques exemples de nombre de rouages en montres & pendules pour les cas les plus nécessaires & les plus usités.

Je prendrai pour point fixe le terme d'une heure, étant celui qui est le plus familier & le plus en usage pour le calcul des *vibrations*; & pour montrer que le nombre des *vibrations* exige d'autant plus de rouages & de dentures que ce même nombre est plus grand dans un tems proposé, je donnerai deux exemples où une seule roue peut suffire, mais qui devient impraticable à cause de la longueur qu'exigeroit le pendule.

1°. Un pendule qui ne feroit qu'une oscillation par heure, auroit pour longueur 39690000 pieds: une seule roue de 12 dents feroit en 24 heures 24 oscillations; car l'on sait que chaque dent agit deux fois sur le pendule. Une simple poulie sur l'axe de cette roue, où l'on suspendroit un poids relatif à la pesanteur qu'exigeroit la lentille, l'entretiendroit en mouvement à proportion de la hauteur dont on le feroit descendre.

2°. Un pendule qui ne feroit que 60 oscillations dans une heure, auroit pour longueur 11025 pieds; une seule roue de 30 dents oscilleroit 60 fois par heure; & l'on pourroit, ainsi que dans le précédent exemple, au moyen d'une poulie & d'un poids relatif à celui de la lentille, l'entretenir en mouvement, à proportion de la hauteur dont on le feroit descendre.

J'ai donné ces deux exemples pour montrer qu'en raccourcissant le pendule, l'on est obligé de multiplier les vibrations; & par conséquent les rouages qui les doivent entretenir pendant 24 heures.

L'on sait que le pendule qui bat les secondes fait 3600 oscillations par heure, & qu'il a pour longueur 3 pieds 8 lignes $\frac{51}{100}$: or, pour l'entretenir en mouvement pendant 24 heures, l'on a besoin de plusieurs roues; car à 3600 oscillations par heure qu'il faut multiplier par 24, il vient 86400 oscillations en 24 heures. On voit donc par ce nombre, qu'on a besoin de plusieurs roues; & pour, si l'on veut, suivre la méthode ordinaire, l'on cherchera tous les diviseurs en cette sorte:

86400
43200...2
21200...2.. 4
10800...2.. 8
5400...2.. 16
2700...2.. 32
1350...2.. 64
675...2..128
225...3.. 6,12,24,48,96,192,384.
75...3.. 9,18,36,72,144,228,576,1152.
25...3.. 27,54,108,216,432,864,1728,3456.
5...5.. 10,15,20,40,80,160,320,640,30,60,120,240,480,960,1920,45,90.
1...5.. 25,50,75—|180,360,720,1440,2880,5760,135,270,540,1080,2160.
100, 200—|________________4320,8640,17280.
400,800,1600,3200,150,300,600.1200,2400,4800,9600.
225,450,900,1800,3600,7200.14400,28800,675,1350,2700.
5400,10800,21600,43200,86400.

On voit qu'il ſort ici près de 100 diviſeurs ; mais dans ce cas l'horloger ne ſait deſquels faire choix, rien ne le dirige ni pour la quantité des roues, ni pour la répartition du nombre des dentures ; cela lui paroît preſqu'arbitraire ; il voit qu'il peut ſatisfaire à la queſtion par un nombre de roues indéterminé, pourvu qu'il ſoit pris entre les diviſeurs trouvés : mais par la méthode dont je me ſers, je trouve non-ſeulement le plus petit nombre de roues qui peuvent ſatisfaire à un nombre de *vibrations* donné, mais encore celui des dentures qui rempliſſent le plus ſimplement leur objet, en ne multipliant pas inutilement les révolutions intermédiaires, comme l'on eſt dans le cas de le faire par la méthode ordinaire.

Je conſidere donc 86400 comme une puiſſance dont je tire les différentes racines, d'abord comme un quarré, & ce ſeroit pour deux roues ; comme un cube, & ce ſeroit pour trois ; enfin comme un quarré quarré, & ce ſeroit pour quatre, juſqu'à ce qu'il me vienne une racine aſſez petite pour être multipliée par le nombre des ailes des pignons dans leſquels elles doivent engrener : d'où il ſuit qu'il ne faut changer ces nombres que lorſque des circonſtances particulieres vous y obligent ; car lorſqu'on ôte quelques dents d'une roue pour les mettre à une autre qui ſuit ou qui précede d'un égal nombre de dents, il arrive néceſſairement que le nombre des *vibrations* diminue du quarré du nombre des dents retranchées, quoique rajoutées ſur l'autre roue : j'ai même vu quelques horlogers donner dans cette erreur, comme auſſi mettre par préférence des dents de plus aux premieres & dernieres roues, pour faire plus ou moins d'effet ſur le nombre des *vibrations ;* mais cela eſt abſolument indifférent, car les roues ſe multipliant les unes par les autres, le nombre des *vibrations* ne change point, dans quelqu'ordre qu'on multiplie leur facteur ou produiſant. Il n'y a donc d'eſſentiel, lorſqu'on veut augmenter ou diminuer de peu de choſe le nombre des *vibrations*, ſans retrancher ni mettre des roues de plus, que de donner de l'inégalité au nombre des dents pour diminuer les *vibrations*, & de l'égalité pour les augmenter. Par exemple, ſi l'on a deux roues, dont la ſomme de leurs dents ſoit 120, s'engrenant dans des pignons de ſix ailes pour produire ſur un troiſieme mobile ou roue ſans dents (comme peut être le volant d'une ſonnerie), le plus grand nombre de révolutions poſſible ; l'on diviſera la ſomme de leurs dents en deux parties égales, l'on aura 60 dents pour chaque roue, leſquelles multipliées l'une par l'autre donnent 3600 : qu'on diviſe enſuite par le produit des deux pignons qui eſt 36, l'on aura pour quotient 100 révolutions de la troiſieme roue ou volant. Mais ſi l'on ôte quatre dents de l'une pour les joindre à l'autre, l'on aura 56 × 64, c'eſt-à-dire, 3584, qui diviſé par 36 produit de leurs pignons, aura pour quotient $99\frac{5}{9}$ de révolutions de la troiſieme roue pour une de la premiere, & ce nombre de révolutions eſt différent du premier produit de $\frac{4}{9}$ quarré de $\frac{2}{3}$, parce que les quatre dents que j'ai ôtées de l'une pour les mettre à l'autre, à cauſe des pignons de ſix dans leſquels elles s'engrenent, doivent être conſidérées chacune en particulier pour des ſixiemes de révolutions : donc quatre dents ſont $\frac{2}{3}$ de révolutions dont le quarré eſt égal à $\frac{4}{9}$.

Si l'on ôte 17 dents de l'une pour les joindre à l'autre, l'on aura 77 × 43, c'eſt-à-dire, 3311, qui diviſé par 37 produit des deux pignons, donnera pour quotient $91\frac{35}{36}$ de révolutions de la troiſieme roue pour une de la premiere ; & ce dernier nombre de révolutions differe du premier 100 de $8\frac{1}{36}$ de révolutions quarré de la quantité 17 dents conſidérées comme $\frac{17}{6}$ à cauſe des pignons de 6.

Enfin ſi l'on vient à retrancher 59 dents de l'une pour les joindre à l'autre, l'on aura 119 × 1, dont le produit diviſé par celui des deux pignons 6 donnera pour quotient $3\frac{11}{36}$ de révolutions de la troiſieme roue pour une de la premiere, lequel quotient differe du premier 100 de $96\frac{25}{36}$ de révolutions, dont la racine quarrée eſt $\frac{59}{6}$.

L'on voit clairement que les révolutions diminuent en ôtant des dents d'une roue, quoiqu'on les mette à l'autre ; l'on pourroit donc faire cette queſtion : ſi l'on ôte des dents d'une roue, combien en faudra-

t-il remettre à l'autre pour garder le même nombre de révolutions? La queſtion feroit bientôt réſolue, ſi l'on pouvoit faire des fractions de dents, comme l'on peut faire des fractions de révolutions dans les exemples ci-deſſus. Si l'on fait l'opération, on trouvera

pour le premier cas... $56 \times 64\frac{16}{56} = 3600$

pour le ſecond cas... $43 \times 83\frac{31}{43} = 3600$

pour le troiſieme cas... $1 \times 3600 = 3600$

L'avantage de cette méthode de ſavoir l'effet que produit l'inégalité qu'on donne au facteur, me paroît ſi utile dans l'horlogerie, où preſque tous les effets agiſſent par voie de multiplication & de diviſion des leviers les uns ſur les autres, que je me détermine à donner encore un exemple ſur deux petits nombres; par exemple, ſoit 18 comme ſomme de deux facteurs.

Inégal. Somme.	Facteur. Prod.	Quarré de l'inégal.	Rac.
$9 + 9 = 18$	$9 \times 9 = 81$	0	0
$10 + 8 = 18$	$10 \times 8 = 80$	1	1
$11 + 7 = 18$	$11 \times 7 = 77$	4	2
$12 + 6 = 18$	$12 \times 6 = 72$	9	3
$13 + 5 = 18$	$13 \times 5 = 65$	16	4
$14 + 4 = 18$	$14 \times 4 = 56$	25	5
$15 + 3 = 18$	$15 \times 3 = 45$	36	6
$16 + 2 = 18$	$16 \times 2 = 32$	49	7
$17 + 1 = 18$	$17 \times 1 = 17$	64	8
$17\frac{1}{2} + \frac{1}{2} = 18$	$17\frac{1}{2} \times \frac{1}{2} = 8\frac{3}{4}$	$72\frac{1}{4}$	$8\frac{1}{2}$
$17\frac{4}{5} + \frac{1}{2} = 18$	$17\frac{4}{5} \times \frac{1}{5} = 3\frac{14}{25}$	$77\frac{11}{25}$	$8\frac{4}{5}$

Il y a encore une autre obſervation à faire dans les rouages: il faut, autant que rien ne s'y oppoſe, employer des nombres ſur les roues, qui ſoient multiples du nombre des ailes des pignons avec leſquels elles s'engrenent; par ce moyen l'on a l'avantage que les mêmes dents agiſſent toujours ſur les mêmes ailes; & lorſqu'on a l'engrenage à examiner, un ſeul tour de roue ſuffit, au lieu que lorſque les pignons ne diviſent pas exactement le nombre de leurs roues, les mêmes dents ne ſe trouvent plus ſur les mêmes ailes qu'après un certain nombre de révolutions: ce qui fournit une queſtion à réſoudre qui n'a cependant rien de difficile en ſoi, mais qui peut être ignorée par pluſieurs; & comme l'on a ſouvent beſoin de faire engrener des roues de différens nombres pour avoir telle partie ou tel nombre de révolutions qui puiſſe produire un effet, la queſtion ſe réduit à montrer quand les mêmes dents reparoiſſent ſur les mêmes ailes.

Si deux roues de même nombre de dents s'engrenent l'une dans l'autre, quelque nombre de révolutions qu'elles faſſent, les mêmes dents ſe rencontreront toujours à toutes leurs révolutions; il n'y a là nulle difficulté. Mais ſi l'une des roues a une dent de plus, alors les révolutions de l'une ne feront pas égales aux révolutions de l'autre, il s'en faudra d'une dent après la premiere révolution, de deux après la ſeconde, ainſi de ſuite, juſqu'à ce que le nombre des révolutions de la premiere roue égale le nombre des dents de la ſeconde; par exemple, ſi l'on a deux roues, l'une de 31 & l'autre de 17, ſi 31 conduit 17, les mêmes dents ſe rencontreront à la dix-ſeptieme révolution de la premiere roue; ſi au contraire la roue de 17 conduit celle de 31, elles ſe rencontreront à la trente-unieme révolution de la premiere; en un mot, les mêmes dents ſe rencontrent en prenant alternativement le nombre des dents de l'une pour le nombre des révolutions de l'autre.

Enfin, pour remplir mes engagemens, il me reſte à donner une ſuite des rouages tout compoſés, pour remplir tel nombre donné de *vibrations* & d'oſcillations.

6 6 6 $\frac{1}{2}$

/ / / /

1. 60.50.50.13.

$10 \times 8\frac{1}{3} \times 8\frac{1}{3} \times 26 = 18055\frac{5}{9}$.

6 6 6 $\frac{1}{2}$

/ / / /

2. 60.50.49.13.

$10 \times 8\frac{1}{3} \times 8\frac{1}{6} \times 26 = 17694\frac{4}{9}$.

6 6 6 $\frac{1}{2}$.

/ / / /

3. 60.50.48.13.

$10 \times 8\frac{1}{3} \times 8 \times 26 = 17333\frac{1}{2}$.

6 6 6 $\frac{1}{2}$.

/ / / /

4. 66.54.48.11.

$11 \times 9 \times 8 \times 26 = 17424$.

7 6 6 $\frac{1}{2}$.

/ / / /

5. 63.60.54.11.

$9\times10\times9\times22=17820$.

6 6 6 $\frac{1}{2}$.

/ / / /

6. 54.48.48.15.

$9\times8\times8\times30=17280$.

7 7 7 $\frac{1}{2}$.

/ / / /

7. 63.56.56.15.

$9\times8\times8\times30=17280$.

7 6 6 $\frac{1}{2}$.

/ / / /

8. 63.54.50.13.

$9\times9\times8\frac{1}{2}\times26=17750$.

7 7 7 $\frac{1}{2}$.

/ / / /

9. 63.54.54.15.

$9\times7\frac{5}{7}\times7\frac{5}{7}\times30=16067\frac{37}{49}$.

5 6 8 $\frac{1}{2}$.

/ / / /

10. 55.52.48.15.

$11\times8\frac{2}{3}\times6\times30=17160$.

6 6 6 $\frac{1}{2}$.

/ / / /

11. 54.50.50.13.

$9\times8\frac{1}{3}\times8\frac{1}{3}\times26=16250$.

6 6 6 $\frac{1}{2}$.

/ / / /

12. 66.60.54.9.

$11\times10\times9\times18=17820$.

6 6 7 $\frac{1}{2}$.

/ / / /

13. 60.54.49.13.

$10\times9\times7\times26=16380$.

7 8 7 $\frac{1}{2}$.

/ / / /

14. 56.60.57.15.

$8\times7\frac{1}{2}\times8\frac{1}{7}\times30=14657\frac{1}{7}$.

6 6 6 $\frac{1}{2}$.

/ / / /

15. 60.48.51.13.

$10\times8\times8\frac{1}{2}\times26=17680$.

6 8 8 $\frac{1}{2}$.

/ / / /

16. 72.60.50.15.

$12\times7\frac{1}{2}\times6\frac{1}{4}\times30=16875$.

7 8 7 6 $\frac{1}{2}$.

/ / / \ \

17. 42.40.35.32.11.

$6\times5\times5\times5\frac{1}{3}\times22=18040$.

A secondes.

65 roue de seconde mue par le pignon de roue d'échappement.

6 6 6 $\frac{1}{2}$.

/ / / /

18. 54.52.50.13.

$9\times8\frac{2}{3}\times8\frac{1}{3}\times26=16900$ à $4\frac{25}{36}$ par ″

64 6 6 6 $\frac{1}{2}$.

/ / / /

19. 60.48.48.14.

$10\times8\times8\times28=17920$ à $4\frac{44}{45}$ par ″

66 6 6 6 $\frac{1}{2}$.

/ / / /

20. 55.54.48.13.

$9\frac{1}{6}\times9\times8\times26=17160$ à $4\frac{19}{90}$.

70 6 6 6 $\frac{1}{2}$.

/ / / /

21. 56.54.50.12.

$9\frac{1}{3}\times9\times8\frac{1}{3}\times24=16800$ à $2\frac{2}{5}$.

60 8 8 8 $\frac{1}{2}$.

/ / / /

22. 64.60.60.16.

$8\times7\frac{1}{3}\times7\frac{1}{2}\times32=14400$ à 4.

D'une montre à deux balanciers, échappement de M. de la Roche.

72 15

7 7 7 10.

/ / / /

23. 56.42.42.40. 6.

$8\times6\times6\times4\times12=13824$ à $3\frac{21}{35}$.

D'une montre à secondes en bague.

6 6 6 6 $\frac{1}{2}$.

/ / / / /

24. 36.36.30.30.10.

$6\times6\times5\times5\times20=18000$ à 5 par ″

8 6 6 $\frac{1}{2}$.

/ / / /

25. 60.48.70.15.

$7\frac{1}{2}\times8\times10\times30=18000$ à 5 vibr. par ″

Montre à 36 heures battant les secondes.

8 8 11 $\frac{1}{2}$.

/ / / /

26. 64.60.30.11.

$8\times7\frac{1}{2}\times2\frac{8}{11}\times22=3600$ à 1 vibr.

Montre à une demi-seconde à 32 heures.

10 8 8 12 $\frac{1}{2}$.

/ / / / /

27. 50. 64. 60. 48. 15.

fusée 6 tours $\frac{1}{2}\times5\times8\times7\frac{1}{2}\times4\times30=7200$ par heure.

Montre à huit jours à demi-secondes au centre.

fusée, 10 10 8 8 8 $\frac{1}{2}$.

/ / / / / /

28. 50. 60. 60. 64. 32. 15.

à 6 tours$\frac{1}{2}\times5\times6\times7\frac{1}{2}\times8\times4\times30=7200$. à 2 vib.

Montre à huit jours battant les secondes au centre.

fusée, 10. 10. 8. 8. $\frac{1}{2}$.

/ / / / /

29. 50. 60. 60. 64. 30.

à 6 $\frac{1}{2}$ tours $5\times6\times7\frac{1}{2}\times8\times60=3600$.

Montre à uu mois battant les secondes au centre.

fusée, 8 7 6 6 $\frac{1}{2}$.

/ / / / /

30. 72.70.45.48.30.

9 tours $\frac{1}{2}\times9\times10\times7\frac{1}{2}\times8\times60=33$ jours $\frac{3}{4}$, à 3600 par heure.

Montre à six mois battant les secondes.

16 6 6 6 $\frac{1}{2}$.

/ / / / /

31. 96.96.108.108.30.

8 tours $\frac{3}{4}\times12\times18\times18\times60=184$ jours. ou 6 mois.

Montre à un an battant la seconde excentrique.

8 6 6 6 $\frac{1}{2}$.

/ / / / /

32. 96.96.108.108.30.

8 tours$\frac{3}{4}\times12\times12\times18\times18\times60=378$ jours.

Rouage pour être employé au pendule à secondes, pour être remonté tous les mois

12 10 8 8 $\frac{1}{2}$.

/ / / / /

1. 96.90.64.60.30.

14 tours de cylindre $\times8\times9\times8\times7\frac{1}{2}\times60=37$jours$\frac{5}{8}$à 3600 par heure.

Longueur, 3 pieds 8 lignes $\frac{57}{100}$.

Autre pendule d'un mois.

12 10 10 10 $\frac{1}{2}$.

/ / / / /

2. 84.80.80.75.30.

14 tours $7\times8\times8\times7\frac{1}{2}\times60=32\frac{1}{8}$ à 3600.

Longueur, 3 pouces 8 lignes $\frac{57}{100}$.

Pendule à secondes pour être remontée tous les huit jours.

8 8 7 $\frac{1}{2}$.

/ / / /

3. 96.60 56.30.

16 tours $12\times7\frac{1}{2}\times8\times60=8$ jours, 3600 oscillations par heure.

Longueur 3 pieds 8 lignes $\frac{57}{100}$.

Autre à huit jours & plus.

10 8 7 $\frac{1}{2}$.

/ / / /

4. 90.60.56.30.

$9 \times 7\frac{1}{2} \times 8 \times 60 = 8$ jours.

Longueur, 3 pieds 8 lignes $\frac{57}{100}$.

Pendule à une demi-seconde par battement à huit jours, avec une fusée comme à une montre, peut faire une très-bonne pendule, quoique le pendule ait peu de longueur.

10 10 8 8 8 $\frac{1}{2}$.

/ / / / / /.

5. 50.60.60.64.32.15.

6 tours $\frac{1}{2} \times 10 \times 6 \times 7\frac{1}{2} \times 8 \times 8 \times 30 = 8$ jours, à 7200 par heure.

Longueur, 9 pouces 2 lignes.

Pendule à un mois & à ressort.

14 6 7 7 $\frac{1}{2}$.

/ / / / /

6. 120.80.77.70.30.

1 tour $8\frac{4}{7} \times 10 \times 11 \times 10 \times 60 = 32$ jours, à 6600 par heure.

Longueur, 10 pouces.

Pendule à quinze jours & à ressort.

12 8 6 6 $\frac{1}{2}$.

/ / / / /

7. 84.80.72.66.31.

7 tours $7 \times 10 \times 12 \times 11 \times 62 = 20$ jours $\frac{5}{6}$, à 8184 oscillations.

Longueur, 7 pouces.

Pendule à huit jours.

12 8 6 6 $\frac{1}{2}$.

/ / / / /

8. 66.64.72.66.30.

5 tours $\frac{1}{2} \times 5\frac{1}{2} \times 8 \times 12 \times 11 \times 60 = 10$ jours, à 7920 oscillations.

Longueur, 7 pouces 6 lignes.

Dans les pendules à ressort, où l'on cherche à faire le pendule aussi long que la boîte le peut permettre, on ne varie guere les nombres du rouage; ce n'est que sur le rochet dont on diminue le nombre de ces dents quand le pendule augmente en longueur, & au contraire; ensorte qu'on peut prendre sans erreur sensible sur un rochet

de 33 qui donne	7260 oscillations	9 po.	
de 32	7040	9	8 lig.
de 31	6820	10	3
de 30	6600	10	6
de 29	6380	11	7
de 28	6160	12	6
de 27	5940	13	3
de 26	5720	14	8
de 25	5500	15	9
de 24	5280	17	
de 23	5060	18	3
de 22	4840	20	8
de 21	4620	22	6
de 20	4400	24	6
de 19	4180	27	

Cet article est de M. ROMILLY, *horloger.*

VIBRATION. Ce mot est aussi employé en physique, *&c.* pour exprimer différens autres mouvemens réguliers & alternatifs. On suppose que les sensations se font par le moyen du mouvement de *vibrations* des nerfs, qui part des objets extérieurs, & est continué jusqu'au cerveau. *V.* SENSATION, VISION, NERF, *&c.* M. Newton suppose que les différens rayons de lumiere font des vibrations de différentes vîtesses, qui excitent les sensations des différentes couleurs, à peu près de la même maniere que les *vibrations* de l'air excitent les sensations de différens sons, à proportion de leurs vîtesses. *V.* COULEUR, SON, *&c.*

Suivant le même auteur, la chaleur n'est qu'un accident de la lumiere, occasionné par les rayons qui excitent un mouvement de *vibration* dans un milieu subtil & éthéré, dont tous les corps sont pénétrés. *Voyez* MILIEU & CHALEUR.

Au moyen des *vibrations* de ce même milieu, M. Newton explique les accès alternatifs de facile réflexion & de facile transmission des rayons. *V.* LUMIERE, RAYON, RÉFLEXION, *&c.*

On a observé dans les *Transactions phi-*

losophiques, que le papillon dans lequel le ver-à-soie est transformé, fait 130 *vibrations* ou mouvemens de ses ailes dans l'accouplement. *Chambers.*

VIBRATION. (*Musique.*) Le corps sonore en action sort de son état de repos par des ébranlemens légers, mais sensibles, fréquens & successifs, dont chacun s'appelle une *vibration.* Ces *vibrations*, communiquées à l'air, portent à l'oreille, par ce véhicule, la sensation du son; & ce son est grave ou aigu, selon que les *vibrations* sont plus ou moins fréquentes dans le même tems. *Voyez* SON. (*S*)

VIBRATO, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abbruzze ultérieure. Elle sort des environs d'Ascoli, & se jette dans le golphe de Venise. (*D. J.*)

VIC, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, en Catalogne, sur une petite riviere qui se rend dans le Ter, dans une plaine fertile, à 10 lieues au nord-est de Barcelone, à 14 au couchant de Gironne, & à 110 au nord-est de Madrid. Cette ville est l'*Ausonia* des anciens, & elle étoit autrefois la capitale des Ausétains; mais elle fut ruinée au neuvieme siecle; elle s'est rétablie depuis, & a été décorée d'un évêché qui vaut six mille ducats de revenu. *Long.* 19. 52. *latit.* 41. 50. (*D. J.*)

VIC-DE-BIGORRE, (*Géog. mod.*) ou simplement *Vic*, petite ville de France, dans la Gascogne, au diocese de Tarbes, recette du comté de Bigorre, à trois lieues au nord de Tarbes, sur le ruisseau de Seches. C'étoit autrefois la résidence des comtes de Bigorre. (*D. J.*)

VIC EN CARLADÈS *ou* VIC-SUR-LA-CERE, (*Géog. mod.*) bourg de France, en Auvergne, sur la Cere, & le chef-lieu du Comté de Carladès. Ce bourg est considérable, & fréquenté par les eaux minérales de sa fontaine, qu'on y va boire au mois de septembre.

Cette fontaine minérale est au pied du Cantal, & à la tête d'une prairie. On la nomme dans le pays la *Font-Salade*, c'est-à-dire la *fontaine salée.* En effet, ses eaux contiennent beaucoup de sel; car une pinte d'eau minérale de *Vic* produit deux dragmes d'un sel nitreux alkali & fixe. Comme il s'amasse beaucoup de rouille au fond des cuves de pierre où l'on met de cette eau, il faut qu'elle contienne en même tems des parties ferrugineuses, qui demeurent mêlées avec ce sel, de même qu'elle demeure avec le sel de tartre calciné, & elles ne se séparent qu'après que l'eau a long-tems séjourné dans des cuves de pierre. (*D. J.*)

VIC-LE-COMTE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la basse-Auvergne, au nord de Clermont, & près d'Issoire.

Le nom de Vic-le-comte, *Vicus comitis*, en latin barbare, a été donné à cette petite ville, parce que les derniers comtes d'Auvergne y eurent leur résidence, après avoir été réduits dans des bornes fort étroites par la confiscation que Philippe-Auguste fit des biens du comte Gui, dont le fils Guillaume n'obtint qu'une fort petite portion. Louis XIV céda *Vic-le-comte* avec la baronnie de la Tour, aux ducs de Bouillon, pour une partie de la récompense de la principauté de Sedan. *Long.* 20. 55. *latit.* 45. 32.

Vic-le-comte est connu des médecins françois par les fontaines minérales, qui sont à demi-lieue de cette ville, sur le bord de l'Allier. La plus fréquentée de ces fontaines s'appelle la *fontaine du Cornet*; l'eau en est un peu tiede, limpide, presque sans odeur, d'un aigre pâteux, & un peu vineux; elle fait avec la noix de galle une teinture de rouge fort brun, & un rouge un peu violet avec la teinture de tournesol. La fontaine dite *de la Roche* est froide, plus forte que celle du Cornet, & casse les bouteilles dans le transport; elle a encore le désavantage d'être souvent inondée par les eaux de la riviere. Les eaux de la fontaine de Sainte-Marguerite sont froides, & plus agréables à boire que celles du Cornet. La quatrieme fontaine est une source chaude qui sort sous un gravier par petits bouillons. Toutes ces quatre sources n'ont point encore été examinées ni analysées avec un peu de soin. (*D. J.*)

VIC-FEZENSAC, (*Géog. mod.*) en latin *Fidenciæ*, petite ville de France, dans le bas-Armagnac, sur la Douze, au diocese d'Auch, avec une collégiale. (*D. J.*)

VICAIRE, s. m. (*Gramm. Hist. Jurisprud.*) *vicarius*, est celui qui fait les fonctions d'un autre, qui *alterius vices gerit.*

Ce titre fut d'abord usité chez les Romains; on le donnoit aux lieutenans du préfet du prétoire, comme on le dira ci-après.

On donna depuis, dans les Gaules, ce titre aux lieutenans des comtes & à plusieurs sortes d'officiers qui faisoient les fonctions d'un autre, ainsi qu'on va l'expliquer dans les subdivisions suivantes.

VICAIRES *des abbés*, sont ceux que les abbés titulaires ou commendataires commettent pour les aider & suppléer dans leurs fonctions, à l'exemple des *vicaires* généraux des évêques.

L'ordonnance d'Orléans, *art.* 5, porte que les abbés & curés qui tiennent plusieurs bénéfices par dispense, ou résident en l'un de leurs bénéfices requérant résidence & service actuel, seront excusés de la résidence en leurs autres bénéfices, à la charge toutefois qu'ils commettront *vicaires*, personnes de suffisance, bonne vie & mœurs, à chacun desquels ils assigneront telle portion du revenu du bénéfice qui puisse suffire pour son entretenement; autrement cette ordonnance enjoint à l'archevêque ou évêque diocésain d'y pourvoir, & aux juges royaux d'y tenir la main.

Ce n'est pas seulement dans le cas d'absence & de non-résidence que les abbés ont des *vicaires*, ils en ont aussi pour les aider dans leurs fonctions. *Voyez* ABBÉ.

VICAIRE *amovible*, est celui qui est révocable *ad nutum*, à la différence des *vicaires* perpétuels; tels sont les *vicaires* des curés & ceux des évêques; on les appelle aussi quelquefois par cette raison *vicaires temporels*, parce qu'ils ne sont que pour autant de tems qu'il plaît à celui qui les a commis. *Voyez* VICAIRE PERPÉTUEL & VICAIRE TEMPOREL.

VICAIRES APOSTOLIQUES, sont des *vicaires* du saint siege, qui font les fonctions du pape dans les églises ou provinces éloignées, que le saint pere a commis à leur direction. L'établissement de ces sortes de *vicaires* est fort ancien.

Avant l'institution de ces *vicaires*, les papes envoyoient quelquefois des légats dans les provinces éloignées, pour voir ce qui s'y passoit contre la discipline ecclésiastique, & pour leur en faire leur rapport; mais le pouvoir de ces légats étoit fort borné; l'autorité des légations qu'on appella *vicariats apostoliques*, étoit plus étendue.

L'évêque de Thessalonique, en qualité de *vicaire* ou de légat du saint siege, gouvernoit onze provinces; il confirmoit les métropolitains, assembloit les conciles, & décidoit toutes les affaires difficiles.

Le ressort de ce vicariat fut beaucoup restreint lorsque l'empereur Justinien eut obtenu du pape Vigile un vicariat du saint siege en faveur de l'évêque d'Acride, ville à laquelle il fit porter son nom. Ce vicariat fut entiérement supprimé lorsque Léon l'Isaurien eut soumis toute l'Illyrie au patriarche d'Antioche.

Le pape Symmaque accorda de même à S. Césaire, archevêque d'Arles, la qualité de *vicaire* & l'autorité de la légation sur toutes les Gaules.

Cinquante ans après, le pape Vigile donna le même pouvoir à Auxanius & à Aurélien, tous deux archevêques d'Arles.

Pelage I le continua à Sabandus.

S. Grégoire le grand le donna de même à Virgile, évêque d'Arles, sur tous les états du roi Childebert, & spécialement le droit de donner des lettres aux évêques qui auroient un voyage à faire hors de leur pays, de juger des causes difficiles, avec douze évêques, & de convoquer les évêques de son vicariat.

Les archevêques de Rheims prétendent que S. Remi a été établi *vicaire* apostolique sur tous les états de Clovis; mais ils ne sont point en possession d'exercer cette fonction.

Les légats du pape, quelque pouvoir qu'ils aient reçu de lui, ne sont toujours regardés en France que comme des *vicaires* du pape, qui ne peuvent rien décider sur certaines affaires importantes, sans un pouvoir spécial exprimé dans les bulles de leur légation. *Voyez* LÉGAT.

Le pape donne le titre de *vicaire apostolique* aux évêques qu'il envoie dans les

missions

missions orientales, tels que les évêques françois qui sont présentement dans les royaumes de Tunquin, de la Cochinchine, Siam & autres. *Voyez* MISSIONS. *Voyez* Fevret & d'Héricourt.

VICAIRE *ou* CHAMPION, étoit celui qui substituoit quelqu'un & se battoit pour lui en duel, ou pour subir à sa place quelqu'autre épreuve du nombre de celles qu'on appelloit *purgation vulgaire*, telles que celles de l'eau froide ou de l'eau bouillante, du feu, du fer ardent, de la croix, de l'eucharistie, *&c.* Hincmar, archevêque de Rheims, parlant du divorce de Lothaire, roi de Lorraine, avec Thietberge, dit qu'à défaut de preuve, le *vicaire* de la reine se présenta pour subir l'épreuve de l'eau bouillante, dont il sortit sans aucun mal. *Voyez* DUEL, CHAMPION, COMBAT, CHAMP CLOS, EPREUVE, PURGATION VULGAIRE.

CHANOINES-VICAIRES, sont des sémi-prébendés ou des bénéficiers institués dans certaines églises cathédrales pour chanter les grand'messes & autres offices : ce qui leur a fait donner le nom de *chanoines-vicaires*, parce qu'ils faisoient en cela les fonctions des chanoines. *Voyez* le *Gloss.* de Ducange au mot *vicarius*, à l'article *vicarii dicti beneficiarii*, &c.

VICAIRE DU COMTE, *ou* VICOMTE, est celui qui fait la fonction du comte. Sous la premiere & la seconde race de nos rois, on donnoit le titre de *vicaire* en général à tous ceux qui rendoient la justice au lieu & place, soit d'un comte ou de quelque autre juge Il y avoit des *vicaires* dans chaque canton. Les *vicaires* des comtes ne jugeoient que les affaires légeres ; la connoissance de eelles qui étoient plus importantes, & des causes criminelles étoit réservée au comte : ce qui donne lieu de croire que les moyenne & basse justices, appellées quelquefois *vicaria*, ont tiré de ces officiers leur nom & leur origine.

Ils sont appellés en quelques endroits *missi dominici*, par rapport aux comtes qui les députoient dans les différens cantons de leurs gouvernemens ; & en conséquence ils étoient obligés de se trouver avec eux aux plaids généraux des comtes.

Ils étoient aussi chargés du soin de lever les tributs chacun dans leurs districts, comme ont fait depuis les maires des villes qui paroissent descendre de ces *vicaires.*

Il est fait mention de ces *vicaires* dans la loi des Visigoths, dans la loi salique, dans la loi des Lombards, dans les capitulaires, dans les formules de Marculphe.

Ces *vicaires* des comtes sont les mêmes qu'on appelle ailleurs *vicomtes*, & en quelques endroits *viguiers*. Voyez VICOMTE, VIGUIER.

VICAIRES DES CURÉS, sont des prêtres destinés à soulager les curés dans leurs fonctions, & à les suppléer en cas d'absence, maladie, ou autre empêchement.

La premiere institution de ces sortes de *vicaires*, est presqu'aussi ancienne que celle des curés.

L'histoire des sixieme & septieme siecles de l'église nous apprend que quand les évêques appelloient auprès d'eux dans la ville épiscopale les curés de la campagne distingués par leur mérite, pour en composer le clergé de leur cathédrale ; en ce cas les curés commettoient eux-mêmes des *vicaires* à ces paroisses dont ils étoient absens : & cet usage étoit autorisé par les conciles.

Le second canon du concile de Mende, tenu vers le milieu du septieme siecle, en a une disposition précise.

Le concile de Latran en 1215, *canon* 32, dit en parlant d'un curé ainsi appellé dans l'église cathédrale : *idoneum studeat habere vicarium cononice institutum.*

Les différentes causes pour lesquelles on peut établir des *vicaires* dans les paroisses, sont : 1°. Quand le curé est absent, l'évêque en ce cas est autorisé par le droit des décrétales à commettre un *vicaire.* L'ordonnance d'Orléans confirme cette disposition : 2°. Quand le curé n'est pas en état de la desservir, soit à cause de quelque infirmité ou de son insuffisance, le concile de Trente autorise l'évêque à commettre un *vicaire.* 3°. Quand la paroisse est de si grande étendue & tellement peuplée, qu'un seul prêtre ne suffit pas pour l'administration des sacremens & du service divin, le même concile de Trente autorise l'évêque à établir dans ces paroisses le nombre de prêtres qui sera nécessaire.

C'est aux évêques qu'il appartient d'instituer de nouveaux *vicaires* dans les lieux où il n'y en a pas ; ils peuvent en établir un ou plusieurs, selon l'étendue de la paroisse & le nombre des habitans.

Pour ce qui est des places de *vicaires* déjà établies lorsqu'il y en a une vacante, c'est au curé à se choisir un *vicaire* entre les prêtres approuvés par l'évêque, & à l'évêque à lui donner les pouvoirs nécessaires pour prêcher, confesser ; il peut les limiter pour le tems & le lieu, & les lui retirer lorsqu'il le juge à propos. Le curé peut aussi renvoyer un *vicaire* qui ne lui convient pas.

La portion congrue des *vicaires* est de 150 livres lorsqu'ils ne sont pas fondés.

Les *vicaires* avoient autrefois dans certaines coutumes le pouvoir de recevoir les testamens, concurremment avec les curés ; mais ce pouvoir leur a été ôté par la nouvelle ordonnance des testamens.

Voyez le concile de Narbonne en 1531, Rheims en 1564, le concile de Trente, l'ordonnance d'Orléans, *art.* 5, la coutume de Paris, article 290. Van-Espen, Boich, Fagnan, Gerson, Catelan.

VICAIRES DES ÉLECTEURS. *Voyez* ci-après à la fin de *l'article* des *vicaires* de l'empire.

VICAIRES DE L'EMPIRE, sont des princes qui représentent l'empereur d'Allemagne, & qui exercent ses fonctions en cas d'absence ou au autres empêchemens, ou après sa mort en cas d'interregne.

Anciennement les empereurs & les rois des Romains nommoient ces *vicaires* dont la fonction n'étoit qu'à vie, & quelquefois même limitée à un certain tems & à une certaine étendue de pays.

Mais par succession de tems, cette dignité & fonction sont devenues héréditaires.

La fonction des *vicaires* de l'empire n'a lieu que quand il n'y a pas de roi des Romains ; en effet le roi des Romains, lorsqu'il y en a un, est le *vicaire* général & perpétuel de l'empire.

Il y a trois autres princes qui, au défaut du roi des Romains, exercent les fonctions de *vicaire de l'empire*, savoir, l'électeur Palatin, l'électeur de Baviere, & l'électeur de Saxe ; mais les deux premiers n'ont entr'eux deux qu'un même vicariat qu'ils sont convenus d'exercer alternativement.

Le vicariat de Baviere ou du Palatin s'étend dans la Souabe, la Franconie, la Baviere & tous les pays où passe le Rhin, & dans les provinces d'Italie & autres qui sont soumises à l'empire.

Le vicariat de Saxe comprend les provinces où le droit saxon est observé ; les duchés de Brunswick & de Lunebourg, de Poméranie, de Mecklembourg & de Brême, & tous les autres pays situés dans les cercles de la haute & basse-Saxe, quoique le droit commun y soit en usage.

Les *vicaires de l'empire* exercent leur pouvoir chacun séparément dans les provinces de leur district, si ce n'est dans la chambre impériale de Wetzlar, où l'on met dans les actes les noms des deux *vicaires* ensemble, à cause que la justice y est administrée au nom de tous les états de l'empire.

Les *vicaires de l'empire* font la fonction des anciens comtes palatins qui administroient la justice dans l'empire au nom de l'empereur ; savoir, le comte palatin du Rhin, & le comte palatin de Saxe.

Leurs principales fonctions consistent à nommer aux bénéfices dont la nomination appartient à l'empereur, présenter aux chapitres des églises cathédrales ou collégiales, & aux abbayes, des personnes capables pour remplir la premiere chanoinerie ou dignité vacante : ce que l'on appelle en Allemagne *droit des premieres prieres*, & qui revient à peu près à ce qu'on appelle en France, *droit de joyeux avénement.*

Ce sont eux aussi qui administrent les revenus de l'empire, & qui en disposent pour les affaires publiques ; ils reçoivent la foi & hommage des vassaux de l'empire, donnent l'investiture des fiefs, excepté des principautés & autres grands états dont l'investiture est réservée à l'empereur seul, lequel à son avénement confirme tout ce que les *vicaires* ont fait pendant l'interregne : néanmoins ceux qui ont fait la foi & hommage à un des *vicaires* de l'empire, sont obligés de la renouveller à l'empereur.

Le roi de Boheme, l'électeur de Baviere,

ceux de Saxe, de Brandebourg & le comte Palatin, ont aussi chacun des *vicaires* nés héréditaires pour les grandes charges de la couronne impériale, qui sont attachées à leur électorat. Ces *vicaires* font les fonctions en la place de ceux qu'ils représentent, à l'exclusion de leurs ambassadeurs; ils sont investis de ces *vicairies* par l'empereur. *Voyez* Heiss, *Hist. de l'empire;* Ducange, *Gloss. lat.* La Martiniere.

VICAIRE DE L'ÉVÊQUE, est celui qui exerce sa jurisdiction; les évêques en ont de deux sortes: les uns pour la jurisdiction volontaire, que l'on appelle *vicaires généraux* ou *grands-vicaires*, & quelquefois aussi des *vicaires forains*; les autres pour la jurisdiction contentieuse, qu'on appelle *official.* V. VICAIRE FORAIN, GRAND-VICAIRE, OFFICIAL.

VICAIRE-FERMIER, étoit celui auquel un curé ou autre bénéficier à charge d'ames, donnoit à ferme un bénéfice qu'il ne pouvoit conserver, & que néanmoins il retenoit sous le nom de ce fermier. Dans le concile qui fut convoqué à Londres par Otton, cardinal légat, en 1237, les 1, 8, 9, & 10e décrets eurent pour objet de réprimer deux sortes de fraudes que l'on avoit inventées pour garder ensemble deux bénéfices à charge d'ames. Celui qui étoit pourvu d'une cure comme *personne*, c'est-à-dire, curé en titre, en prenoit encore une comme *vicaire*, de concert avec la *personne* à qui il donnoit une modique rétribution; ou bien il prenoit à ferme perpétuelle à vil prix le revenu de la cure. Ces abus étoient devenus si communs, qu'on n'osa les condamner absolument; on se contenta de donner à ferme les doyennés, les archidiaconés & autres dignités semblables, ou les revenus de la jurisdiction spirituelle & de l'administration des sacremens. Quant aux vicaireries, on défendit d'y admettre personne qui ne fût prêtre ou en état de l'être aux premiers quatre-tems. *Voyez* le chap. *Ne clerici vel monachi vices suas*, &c. qui est un canon du concile de Tours. Le canon *Præcipimus* 21, *quæst.* 2.

VICAIRE FORAIN, est un *vicaire* d'un évêque ou autre prélat, qui n'a de pouvoir que pour gouverner au-dehors du chef-lieu, & quelquefois dans une partie seulement du territoire soumis à la jurisdiction du prélat, comme le grand *vicaire* de Pontoise, qui est un *vicaire forain* de l'archevêque de Rouen. *Voyez* VICAIRE GÉNÉRAL.

On entend aussi quelquefois par *vicaire forain*, le doyen rural, parce qu'il est en cette partie le *vicaire* de l'évêque pour un certain canton. *V.* DOYEN RURAL.

Grand-VICAIRE *ou* VICAIRE GÉNÉRAL, est celui qui fait les fonctions d'un évêque ou autre prélat.

Les *grands-vicaires* ou *vicaires généraux* des évêques, sont des prêtres qu'ils établissent pour exercer en leur nom leur jurisdiction volontaire, & pour les soulager dans cette partie des fonctions de l'épiscopat.

Il est parlé dans le sexte, des *vicaires généraux* de l'évêque, sous le titre *de officio vicarii.* Boniface VIII les confond avec les officiaux, comme on fait encore dans plusieurs pays: aussi suppose-t-on dans le sexte que la jurisdiction volontaire & la contentieuse sont réunies en la personne du *vicaire général* de l'évêque.

Mais en France, les évêques sont dans l'usage de confier leur jurisdiction contentieuse à des officiaux, & la volontaire à des *grands-vicaires.*

Quand la commission du *grand-vicaire* s'étend sur tout le diocese sans restriction, on l'appelle *vicaire général;* mais quand il n'a reçu de pouvoir que pour gouverner certaines parties du diocese, on l'appelle *vicaire général forain.*

L'évêque n'est pas obligé de nommer des *grands-vicaires*, si ce n'est en cas d'absence hors de son évêché, ou en cas de maladie ou autre empêchement légitime, ou bien à cause de l'éloignement de la ville épiscopale; & enfin s'il y a diversité d'idiomes dans différentes parties de son diocese.

La commission de *grand-vicaire* doit être par écrit, signée de l'évêque & de deux témoins, & insinuée au greffe des insinuations ecclésiastiques du diocese, à peine de nullité des actes que feroit le *grand-vicaire.*

Pour être *grand-vicaire*, il faut être

prêtre, gradué, naturel françois ou naturalisé.

Les réguliers peuvent être *grands-vicaires*, pourvu que ce soit du consentement de leur supérieur.

L'ordonnance de Blois défend à tous officiers des cours souveraines & autres tribunaux, d'exercer la fonction de *grand-vicaire*.

Il y a néanmoins un cas où l'évêque peut & même doit nommer pour son *grand-vicaire*, *ad hoc*, un conseiller clerc du parlement; savoir, lorsqu'on y fait le procès à un ecclésiastique, afin que ce *vicaire* procede à l'instruction, conjointement avec le conseiller laïc qui en est chargé.

L'évêque ne peut établir de *grand-vicaire* qu'après avoir obtenu ses bulles, & avoir pris possession; mais il n'est pas nécessaire qu'il soit déjà sacré.

Il est libre à l'évêque d'établir un ou plusieurs *grands-vicaires*. Quelques-uns en ont quatre, & même plus. L'archevêque de Lyon en a jusqu'à douze.

Les *grands-vicaires* ont tous concurremment l'exercice de la jurisdiction volontaire, comme délégués de l'évêque; il y a cependant certaines affaires importantes qu'ils ne peuvent décider sans l'autorité de l'évêque, telles que la collation des bénéfices, dont ils ne peuvent disposer, à moins que leurs lettres n'en contiennent un pouvoir spécial.

L'évêque peut limiter le pouvoir de ses *grands-vicaires*, & leur interdire la connoissance de certaines affaires, pour lesquelles ils seroient naturellement compétens.

Le *grand-vicaire* ne peut pas déléguer quelqu'un pour exercer sa place.

On ne peut pas appeller du *grand-vicaire* à l'évêque, parce que c'est la même jurisdiction; mais si le *grand-vicaire* excede son pouvoir ou en abuse, l'évêque peut le désavouer; par exemple, si le *grand-vicaire* a conféré un bénéfice à une personne indigne, l'évêque peut le conférer à un autre dans les six mois.

Il est libre à l'évêque de révoquer son *grand-vicaire* quand il le juge à propos, & sans qu'il soit obligé de rendre aucune raison; il faut seulement que la révocation soit par écrit & insinuée au greffe du diocese: jusques-là les actes faits par le *grand-vicaire* sont valables à l'égard de ceux qui les obtiennent; mais le *grand-vicaire* doit s'abstenir de toute fonction, dès que la révocation lui est connue.

La jurisdiction du *grand-vicaire* finit aussi par la mort de l'évêque, ou lorsque l'évêque est transféré d'un siege à un autre, ou lorsqu'il a donné sa démission entre les mains du pape.

S'il survient une excommunication, suspense ou interdit contre l'évêque, les pouvoirs du *grand-vicaire* sont suspendus, jusqu'à ce que la censure soit levée. *Voyez* les *Mémoires du clergé*, la *Bibliotheque canonique*, les *Définitions canoniques*, d'Héricourt, Fuet, la Combe.

Haut-VICAIRE, est un titre que l'on donne vulgairement aux ecclésiastiques qui desservent en qualité de *vicaires* perpétuels les canonicats que certaines églises possedent dans une cathédrale, comme à Notre-Dame de Paris, où il y a six de ces *vicaires* perpétuels, ou *hauts-vicaires*.

VICAIRE HÉRÉDITAIRE. Il y a des *vicaires* séculiers en titre d'offices qui sont héréditaires, tels que les *vicaires* de l'empire. *Voyez* VICAIRES DE L'EMPIRE.

VICAIRE, *ou* HOMME VIVANT ET MOURANT. Quelques coutumes qualifient l'homme vivant & mourant de *vicaire*, parce qu'en effet il représente la personne du vassal. *Voyez* FIEF, FOI, HOMMAGE, HOMME VIVANT ET MOURANT.

VICAIRE DE JESUS-CHRIST, c'est le titre que prend le pape, comme successeur de saint Pierre. *Voyez* PAPE.

VICAIRE LOCAL, est un *grand vicaire* de l'évêque, dont le pouvoir n'est pas général pour tout le diocese, mais borné à une partie seulement. *Voyez* VICAIRE FORAIN.

On peut aussi donner la qualité de *vicaire local* au *vicaire* d'un curé, lorsque ce *vicaire* n'est attaché par ses fonctions qu'à une portion de la paroisse. *Voyez* VICAIRE AMOVIBLE.

VICAIRE NÉ, est celui qui jouit de cette qualité, comme étant attachée à quelque dignité dont il est revêtu; tels sont les *vicaires* de l'empire, tels sont aussi les prieurs

de Saint-Denis en France & de Saint-Germain-des-Prés à Paris, lesquels sont *grands-vicaires* nés de l'archevêque de Paris, en vertu de transactions homologuées au parlement, l'un pour la ville de Saint-Denis, l'autre pour le fauxbourg Saint-Germain de la ville de Paris ; l'archevêque ne peut les révoquer, tant qu'ils ont la qualité de prieur de ces deux abbayes. *Loix ecclésiastiques* de d'Héricourt. (*A*)

VICAIRE PERPÉTUEL, est celui dont la fonction n'est point limitée à un certain tems, mais doit durer toute sa vie ; tels sont les *vicaires* de l'empire, les *vicaires nés* de certains prélats, les ecclésiastiques qui desservent un canonicat pour quelque abbaye, ou autres églises, dans une cathédrale.

On donne aussi le titre de *vicaire perpétuel* aux curés qui ont au-dessus d'eux quelqu'un qui a le titre & les droits de curé primitif.

L'établissement des *vicaires perpétuels* des curés primitifs est fort ancien ; les loix de l'église & de l'état l'ont souvent confirmé.

Avant le concile de Latran, qui fut tenu sous Alexandre III, les moines, auxquels on avoit abandonné la régie de la plupart des paroisses, cesserent de les desservir en personne, s'efforçant d'y mettre des prêtres à gage.

A leur exemple, les autres curés titulaires donnerent leurs cures à ferme à des chapelains ou *vicaires* amovibles, comme si c'eût été des biens profanes, à la charge de certaines prestations & coutumes annuelles, & de prendre d'eux tous les ans une nouvelle institution.

Ces especes de vicariats amovibles furent défendus par le second concile d'Aix, sous Louis le Débonnaire ; par le concile Romain, sous Grégoire VII ; par celui de Tours, sous Alexandre III ; par celui de Latran, sous Innocent III ; & par plusieurs autres papes & conciles, qui ordonnent que les *vicaires* choisis pour gouverner les paroisses soient perpétuels, & ne puissent être institués & destitués que par l'évêque ; ce qui s'entend des *vicaires* qui sont nommés aux cures dans lesquelles il n'y a point d'autres curés qu'un curé primitif, qui ne dessert point lui-même sa cure.

Le concile de Trente, sess. 7, chap. 7, laisse à la prudence des évêques de nommer des *vicaires perpétuels* ou des *vicaires* amovibles dans les paroisses unies aux chapitres ou monasteres ; il leur laisse aussi le soin de fixer la portion congrue de ces *vicaires*.

L'article 24 du réglement des réguliers veut que toutes communautés régulieres exemptes, qui possedent des cures, comme curés primitifs, soient tenus d'y souffrir des *vicaires perpétuels*, lesquels seront établis en titre par les évêques, auxquels *vicaires* il est dit qu'il sera assigné une portion congrue, telle que la qualité du bénéfice & le nombre du peuple le requérera.

Les ordonnances de nos rois sont aussi formelles pour l'établissement des *vicaires perpétuels*, notamment les déclarations du mois de janvier 1686, celle de juillet 1690, & l'art. 24 de l'édit du mois d'avril 1695.

Les *vicaires perpétuels* peuvent prendre en tous actes la qualité de curé, si ce n'est vis-à-vis du curé primitif.

La nomination des *vicaires* amovibles, chapelains, & autres prêtres, appartient au *vicaire perpétuel*, & non au *curé primitif*.

La portion congrue des *vicaires perpétuels* est de 300 livres. *Voyez* les *Mémoires du clergé*, le *Journal des audiences*, tome IV, liv. IV, ch. 15 ; Duperray, d'Héricourt, & le *mot* CURÉ PRIMITIF.

VICAIRE DU PRÉFET DU PRÉTOIRE. C'étoit le lieutenant d'un des préfets du prétoire, qui étoit commis pour quelque province en particulier : il tiroit son autorité de l'empereur directement, auquel il adressoit directement ses avis ; sa jurisdiction ne différoit de celle du préfet qu'en ce que celui-ci avoit plus de provinces soumises à sa jurisdiction. Les Romains avoient de ces *vicaires* dans presque toutes les provinces par eux conquises, dans les Gaules, en Espagne, en Afrique, & dans l'Orient. *V.* la *Jurisprudence françoise* de Helo, & les *mots* PRÉFET, PRÉTOIRE.

VICAIRE PROVINCIAL *ou* LOCAL, est le *vicaire* d'un évêque ou autre prélat, qui n'est commis par lui que pour un certain canton.

Les curés peuvent avoir aussi des *vicaires*

locaux. *Voyez* VICAIRE LOCAL.

VICAIRE DU SAINT SIEGE, eſt la même choſe que *vicaire* apoſtolique. *Voyez* LÉGAT & VICAIRE APOSTOLIQUE.

VICAIRE *ou* SECONDAIRE; c'eſt un ſecond prêtre deſtiné à ſoulager le curé dans ſes fonctions. *V.* VICAIRE AMOVIBLE, VICAIRE DES CURÉS.

SOUS-VICAIRE, eſt un prêtre établi par les curés ſous le *vicaire*, pour l'aider lui & ſon *vicaire* dans ſes fonctions curiales. Un curé peut avoir pluſieurs *ſous-vicaires*.

VICAIRE TEMPOREL, eſt celui qui eſt nommé pour un tems ſeulement. *Voyez* VICAIRE AMOVIBLE.

YPO-VICAIRE, eſt la même choſe que ſous-*vicaire*. V. Fevret, & *ſous*-VICAIRE. (*A*)

VICAPOTA, ſ. f. (*Mythol.*) déeſſe de la victoire. Ce mot eſt compoſé de *vinco*, je vainc, & de *pote*, puiſſance.

VICE, ſ. m. (*Droit nat. Morale, &c.*) c'eſt tout ce qui eſt contraire aux loix naturelles & aux devoirs.

Comme le fondement de l'erreur conſiſte dans de fauſſes meſures de probabilité, le fondement du *vice* conſiſte dans les fauſſes meſures du bien; & comme ce bien eſt plus ou moins grand, les *vices* ſont plus ou moins blâmables. Il en eſt qui peuvent être pour ainſi dire compenſés, ou du moins cachés ſous l'éclat de grandes & brillantes qualités. On rapporte qu'Henri IV demanda un jour à un ambaſſadeur d'Eſpagne, quelle maitreſſe avoit le roi ſon maître. L'ambaſſadeur lui répondit d'un ton pédant, que ſon maître étoit un prince qui craignoit Dieu, & qui n'avoit d'autre maitreſſe que la reine. Henri IV, qui ſentit ce reproche, lui repartit avec un air de mépris, ſi ſon maître n'avoit pas aſſez de vertus pour couvrir un *vice*.

Les *vices* qui peuvent être ainſi cachés ou couverts, doivent provenir plus du tempérament & du caractere naturel que du moral; ils doivent être en même tems des écarts accidentels, des paſſions, des ſurpriſes de l'homme. Lorſqu'ils arrivent rarement & qu'ils paſſent vîte, ils peuvent être cachés, comme des taches dans le ſoleil, mais ils n'en ſont pas moins des taches. Si on ne les corrige, ils ceſſent d'être taches: Ils répandent une ombre générale, & obſcurciſſent la lumiere qui les abſorboit auparavant.

Voyez dans Racine comme Hippolyte répond à ſon gouverneur, *act. I, ſcene* 1. C'eſt un morceau qu'on ne ſe laſſe pas d'admirer. Il dit à Théramene que ſon ame s'échauffoit au récit des nobles exploits de ſon pere quand il lui en faiſoit l'hiſtoire; mais, continue-t-il, quand tu me parlois de faits moins glorieux,

Ariane aux rochers contant ſes injuſtices,
Phedre enlevée enfin ſous de meilleurs auſpices;
Tu ſais comme à regret écoutant ce diſcours,
Je te preſſois ſouvent d'en abréger le cours;
Heureux ſi j'avois pu ravir à la mémoire
Cette indigne moitié d'une ſi belle hiſtoire.
Et moi-même à mon tour je me verrois lié?
Et les dieux jusques-là m'auroient humilié?
Dans mes lâches ſoupirs d'autant plus mépriſable,
Qu'un long amas d'honneurs rend Théſée excuſable,
Qu'aucuns monſtres par moi domptés juſqu'aujourd'hui,
Ne m'ont acquis le droit de faillir comme lui.

Les défauts qu'on trouve dans la vie des grands hommes, ſont comme ces petites taches de rouſſeur qui ſe rencontrent quelquefois ſur un beau viſage; elles ne le rendent pas laid, mais elles l'empêchent d'être d'une beauté parfaite: ſi cela eſt, que doit-on penſer de ces gens qui ſont tout couverts de taches vicieuſes? J'aurois cent choſes à dire là-deſſus, d'après les moraliſtes; mais je me contenterai de rapporter une ſeule réflexion de Montaigne, homme du monde, & qu'on peut croire en ces matieres. Cette réflexion eſt dans le liv. III, chap. 2 de ſes *Eſſais*.

« Il n'eſt *vice*, dit-il, véritablement » *vice*, qui n'offenſe, & qu'un jugement » entier n'accuſe: car il a de la laideur & » incommodité ſi apparente, qu'à l'aven» ture, ceux-là ont raiſon, qui diſent » qu'il eſt principalement produit par beſ-

» tile ignorance, tant est-il mal-aisé d'imaginer qu'on le cognoisse sans le haïr. » La malice hume la plupart de son propre venin, & s'en empoisonne. Le *vice* » laisse comme un ulcere en la chair, une » repentance en l'ame, qui toujours s'esgratigne, & s'ensanglante elle-même. » (*D. J.*)

L'usage a mis de la différence entre un *défaut* & un *vice*; tout *vice* est *défaut*, mais tout *défaut* n'est pas *vice*. On suppose à l'homme qui a un *vice*, une liberté qui le rend coupable à nos yeux; le défaut tombe communément sur le compte de la nature; on excuse l'homme, on accuse la nature. Lorsque la philosophie discute ces distinctions avec une exactitude bien scrupuleuse, elle les trouve souvent vuides de sens. Un homme est-il plus maître d'être pusillanime, voluptueux, colere, vicieux en un mot, que louche, bossu ou boiteux? Plus on accorde à l'organisation, à l'éducation, aux mœurs nationales, au climat, aux circonstances qui ont disposé de notre vie, depuis l'instant où nous sommes tombés du sein de la nature, jusqu'à celui où nous existons, moins on est vain des bonnes qualités qu'on possede, & qu'on se doit si peu à soi-même, plus on est indulgent pour les défauts & les *vices* des autres, plus on est circonspect dans l'emploi des mots *vicieux* & *vertueux*, qu'on ne prononce jamais sans amour ou sans haine, plus on a de penchant à leur substituer ceux de *malheureusement* & d'*heureusement nés*, qu'un sentiment de commisération accompagne toujours. Vous avez pitié d'un aveugle; & qu'est-ce qu'un méchant, sinon un homme qui a la vue courte, & qui ne voit pas au-delà du moment où il agit?

VICE, (*Hist. mod.*) est un terme qui entre dans la composition de plusieurs mots, pour marquer le rapport de quelque chose ou de quelque personne qui en remplace une autre.

En ce sens, *vice* est un mot originairement latin, dérivé de *vices* que les Romains joignoient avec le verbe *gerere*, pour exprimer agir au lieu ou à la place d'un autre.

VICE-AMIRAL, (*Marine.*) est en Angleterre un des trois principaux officiers des armées navales du roi, lequel commande la seconde escadre, & qui arbore son pavillon sur le devant de son vaisseau, qui porte aussi le nom de *vice-amiral*. Nous avons en France deux *vice-amiraux*, l'un du ponant & l'autre du levant; le premier commande sur l'Océan, & l'autre sur la Méditerranée. Ils sont supérieurs à tous les autres officiers généraux de la marine, & subordonnés à l'amiral. *V.* AMIRAL & ARMÉE NAVALE.

VICE-CHAMBELLAN, nommé aussi *sous-chambellan* dans les anciennes ordonnances, est un officier de la cour immédiatement au-dessous du lord chambellan, en l'absence duquel il commande aux officiers de la partie de la maison du roi qu'on appelle *la chambre au premier*. Voyez CHAMBELLAN.

VICE-CHANCELIER d'une université, est un membre distingué qu'on élit tous les ans pour gouverner les affaires en l'absence du chancelier, dans les universités d'Angleterre. On l'appelle dans celle de Paris *sous-chancelier*, & sa fonction est de donner le bonnet aux docteurs & aux maîtres-ès-arts, en l'absence du chancelier. *Voyez* CHANCELIER. UNIVERSITÉ.

VICE-CONSUL, (*Comm.*) officier qui fait les fonctions de consul, mais sous les ordres de celui-ci, ou en son absence.

Il y a plusieurs échelles du Levant, & quelques places maritimes de l'Europe, où la France & les autres nations n'entretiennent que des *vice-consuls*, ce qui dépend ordinairement du peu d'importance du lieu & du commerce qu'on y fait. *V.* CONSUL.

VICE-DOGE, est un conseiller ou sénateur, noble Vénitien, qui représente le doge, lorsque celui-ci est malade ou absent, & qu'on choisit afin que la république ne demeure jamais sans chef. Mais ce *vice-doge* n'occupe jamais le siege ducal, ne porte point la couronne, & n'est point traité de *sérénissime*. Cependant les ministres étrangers, en haranguant le corps des sénateurs, donnent au *vice-doge* le titre de *prince sérénissime*. Il fait toutes les fonctions du doge, & répond aux ambassadeurs en demeurant couvert, comme le chef de la république. *V.* DOGE.

VICE-GÉRENT est un vicaire, un dé-

puté, un lieutenant. *Voyez ces termes à leur place.* En France, nous avons des *vice-gérens* dans les officialités: ce sont des eccléfiastiques choisis par l'évêque, pour tenir la place de l'official en cas d'absence ou de maladie. *V.* OFFICIAL.

VICE-LÉGAT est un officier que le pape envoie à Avignon, ou dans quelqu'autre ville, pour y faire la fonction de gouverneur spirituel & temporel, quand il n'y a point de légat ou de cardinal qui y commande. Toute la Gaule Narbonnoise, comme le Dauphiné, la Provence, *&c.* a recours au *vice-légat* d'Avignon pour toutes les expéditions eccléfiastiques, de la même maniere que les autres provinces de France s'adressent à Rome. *V.* LÉGAT.

VICE-ROI est le gouverneur d'un royaume, qui y commande au nom du roi avec une autorité souveraine. Dans le tems que Naples & la Sicile étoient soumises à l'Espagne, elle y envoyoit des *vice-rois*. La cour de Vienne, lorsqu'elle étoit en possession de ces pays, les gouvernoit aussi par des *vice-rois*. Le gouverneur général d'Irlande a le titre de *vice-roi*, & l'Espagne le donne aussi à ceux qui gouvernent en son nom le Mexique & le Pérou.

VICE-SEIGNEUR est un vicomte, un shérif, ou un vidame. *Voyez ces mots.*

VICE-SEIGNEUR d'une abbaye ou d'une église, en droit civil & canon, est un avocat ou avoué, c'est-à-dire, un défenseur ou protecteur de l'abbaye ou de l'église. *V.* ADVOUÉ.

VICE-SEIGNEUR de l'évêque, en droit canon, est un commissaire ou vicaire général de l'évêque. *V.* COMMISSAIRE.

VICEGRARD, (*Géog. mod.*) *ou* VISEGRARD *ou* VIZZEGRARD, autrement PLIDENBURG. Son nom latin est, selon quelques-uns, *Vetus-Salina*; ville de la basse-Hongrie, sur la droite du Danube, à trois milles au-dessus de Gran, entre cette ville & Bude, avec un château bâti sur le haut d'un rocher. Les Turcs la prirent en 1605, & le duc de Lorraine la leur enleva en 1684. *Long.* 36. 45. *lat.* 47. 32. (*D. J.*)

VICENCE, (*Géog. mod.*) en italien *Vicenza*, en latin *Vicetia*, *Vicentia*, *Vicenta*, *Vicentia civitas*; ville d'Italie dans l'état de Venise, capitale du Vicentin, sur le Bacciglione. Elle est située dans un terroir des plus fertiles, à dix-huit milles au nord-ouest de Padoue, à trente au nord-est de Vérone, à quarante à l'est de Bresse, & à égale distance de Feltri.

Cette ville a quatre milles de circuit. On y compte cinquante-sept églises, dont quatorze sont paroissiales, dix-sept desservies par des religieux, & douze qui appartiennent à des monasteres de filles. Elle est arrosée des rivieres Bacciglione & Rorone, outre quelques ruisseaux qui apportent de grandes commodités aux habitans, pour faire tourner des moulins à papier, apprêter la soie, exprimer l'huile d'olive, & pour conduire les bateaux en différens endroits de la ville qui a doubles murailles.

Les plus remarquables des sept places de *Vicence*, sont celles des environs du palais public & du dôme. La maison-de-ville est un bel édifice par la hardiesse de l'architecture. La tour de son horloge est surprenante par sa hauteur. Les lieux de plaisance des environs de cette ville sont agréables par leur situation entre de petits vallons, où tout croît en abondance, & surtout la vigne qui porte le vin le plus estimé de tout l'état. Le couvent du mont Béric a une église qui dans sa petitesse passe pour une des plus riches d'Italie. *Long.* de *Vicence* 29. 10. *lat.* 45. 30.

Cette ville est une des plus anciennes de l'Europe, car il y avoit plus de deux cents ans qu'elle avoit été bâtie quand les Gaulois Sénonois l'agrandirent. Les Romains lui donnerent le droit de bourgeoisie romaine, de cité & de république, & elle s'est vue sous la protection de Brutus & de Cicéron. Elle perdit beaucoup de son lustre dans la décadence de l'empire, & elle a souffert depuis un grand nombre de révolutions. Les Lombards s'en rendirent les maîtres, & ensuite elle eut pendant quelque tems ses ducs & ses comtes. L'empereur Barberousse la réduisit à l'esclavage; mais elle eut le bonheur de secouer le joug, de se joindre à Milan, & de conclure la ligue fameuse des villes de Lombardie. Fréderic II désola cette ville, qui se vit obligée de se jeter entre les bras des Vénitiens. Maximilien la leur enleva en 1509, & sept ans

ans après elle fut rendue à la république qui l'a toujours possédée depuis.

Cette ville a produit trois hommes célebres, chacun dans leur genre; Pacius, Palladino & Triffino.

Pacius (Jules), chevalier de S. Marc, philosophe & jurisconsulte, naquit à *Vicence* en 1550, & goûta de bonne heure les opinions des protestans, en lisant leurs ouvrages par curiosité. On lui fit un crime de cette lecture, & on le menaça de la prison; il en prit l'épouvante, se rendit en Allemagne, & de là en Hongrie, où il enseigna le droit pour subsister. Pacius vint ensuite en France, & il y professa à Sedan, à Nismes, à Montpellier, où il eut pour disciple M. de Peiresc, à Aix & à Valence. On lui offrit des chaires de droit à Leyde, à Pise & à Padoue. Il préféra cette derniere ville; mais par l'inconstance de son humeur, il revint à Valence, où il mourut en 1635, à quatre-vingt-cinq ans. Le P. Nicéron a fait son article dans les *Mémoires des hommes illustres*, tome XXXIX, page 272. Pacius a publié divers ouvrages de droit qui sont estimés. Ses traductions de quelques œuvres d'Aristote ne le sont pas moins. On met au nombre de ses principaux ouvrages: 1°. *Methodicorum ad Justinianeum codicem libri tres, & de contractibus libri sex.* Lyon, 1606, *in-fol.* 2°. *Synopsis, seu œconomia juris utriusque.* Lyon, 1616, *in-fol.* & Strasbourg, 1620, *in-fol.* 3°. *Corpus juris civilis.* Geneve, 1580, *in-fol.* 4°. *De dominio maris Adriatici.* Lyon, 1619, *in-8.*

Palladio (André), natif de *Vicence*, célebre & savant architecte du quinzieme siecle, étudia les monumens antiques de Rome, & déterra par son génie les véritables regles de l'art, qui avoient été corrompues par la barbarie des Goths. Il nous a laissé un excellent *Traité d'architecture*, divisé en quatre livres, qu'il mit au jour en 1570. Rolland Friart l'a traduit en françois. Palladio embellit Venise & *Vicence* de plusieurs beaux édifices, & mourut l'an 1580. Il avoit eu pour maître le Triffino dont nous allons parler, & qui réunissoit plus d'un talent.

Triffino (Jean-Georges) naquit à *Vicence* d'une famille noble & ancienne, l'an 1478. Il cultiva les belles-lettres, la poésie, les mathématiques & l'architecture, dont il apprit les élémens à Palladio, qui devint dans la suite un si grand maître en ce genre.

Triffino, dans son séjour à Rome, composa sa tragédie de *Sophonisbe*, que Léon X fit représenter avec beaucoup de pompe, d'autant que c'étoit la premiere tragédie en langue italienne. Elle fut imprimée en 1524 *in-4.* Son poëme épique, sous le titre de *L'Italia liberata da Gotti*, parut en 1547. J'ai parlé de cet ouvrage au *mot* POEME *épique.*

Le Triffin avoit d'autres talens que celui de poëte; il étoit propre à traiter de grandes affaires, & il se conduisit avec beaucoup d'adresse & de bonheur dans les négociations que lui confierent Léon X, Clément VII, Maximilien & Charles-Quint; mais lorsqu'il revint à *Vicence*, il trouva sa famille remplie de troubles & de divisions. Un fils qu'il avoit eu de son premier mariage, s'étoit emparé du bien de sa mere, & de la maison de son pere, par une sentence des procurateurs de S. Marc. Triffino, vivement affligé de l'ingratitude de ce fils & de l'injustice de la république, se bannit de son pays, & fit à son départ les vers touchans que voici:

Quæramus terras alio sub cardine mundi,
Quando mihi eripitur fraude paterna domus;
Et fovet hanc fraudem Venetum sententia dura,
Quæ nati in patrem comprobat insidias;
Quæ natum voluit confectum ætate parentem,
Atque ægrum antiquis pellere limitibus.
Chara domus valeas, dulcesque valete penates;
Nam miser ignotos cogor adire lares.

Il ne survécut pas long-tems à ses chagrins, étant mort à Rome l'année suivante 1550, âgé de soixante & douze ans. L'édition de toutes les œuvres du Triffin, a été donnée par le marquis Maffei, à Vérone en 1729, en 2 vol. *in-fol.* *Le chevalier* DE JAUCOURT.

VICENNAL, adj. (*Hist. anc.*) dans l'an-

tiquité signifioit une chose qu'on renouvelloit tous les vingt ans.

Telle est l'acception la plus usitée de ce mot; car c'est ainsi qu'on nommoit les jeux, fêtes ou réjouissances qu'on donnoit à l'occasion de la vingtieme année du regne du prince.

On trouve grand nombre de médailles avec cette inscription : *Vicennalia vota*, c'est-à-dire les vœux que le peuple faisoit à cette occasion, pour la santé de l'empereur & pour l'agrandissement de l'empire.

Dans les médailles de Tacite, de Gallien & de Probus, ces vœux étoient exprimés par ces carracteres *VOT. X. & XX.* Dans celles de Galere Maximien, par ceux-ci, *VOT. X. M. XX.* Dans celles de Constantin, de Valentinien & de Valens, par ces caracteres, *VOT. X. MULT. XX.* Dans celles de Dioclétien, de Julien, de Théodose, d'Arcadius, par ces mêmes mots, *VOT. X. MULT. XX.* Dans celles de Constance, par ceux-ci, *VOT. X. SIC. XX.* Celles du jeune Lincinius portent *VOT. XII. FEL. XX.* & quelques-unes de Constantin, *VOT. XV. FEL. XX.*

M. Ducange dit à l'égard de ces médailles votives, qu'Auguste ayant feint de vouloir quitter l'empire, accorda par deux fois aux prieres du sénat de continuer à gouverner pour dix ans, & qu'on commença à faire chaque décennale des prieres publiques, des sacrifices & des jeux pour la conservation des princes; que dans le bas empire on en fit de cinq en cinq ans. C'est pourquoi dans le bas empire, depuis Dioclétien, on trouve sur des médailles, *VOTIS. V. XV. &c.* Le premier chiffre remarque le nombre des années où l'on répétoit les vœux vicennaux, & le second chiffre les mêmes vœux vicennaux qui avoient toujours retenu leur premier nom exprimé par *XX.* *Voyez* VŒUX, MÉDAILLES VOTIVES.

On appelloit encore chez les Romains vicennales, *vicennalia*, des fêtes funéraires qu'on célébroit le vingtieme jour après le décès d'une personne.

VICENTE (SAN), *Géog. mod.* petite ville de l'Amérique méridionale, dans le Bréfil, sur la côte de la mer du nord. (*D. J.*)

VICENTE (*San*) ou *la* BARQUERA, (*Géog. mod.*) petite ville maritime d'Espagne, dans la Biscaye.

VICENTE (*San*) *de la* SONCIERA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne, dans la Castille, province de Rioxa. (*D. J.*)

VICENTE SAN (*la Capitainerie de*). *Géog. mod.* Les François disent *S. Vincent*; province ou capitainerie maritime du Brésil. Elle est bornée au nord & à l'orient par celle de Rio-Janeiro, & le Paraguai la borne au nord-ouest. Sa capitale lui donne son nom; elle est située sur l'isle de Los-Santos, à 40 lieues de Rio-Janeiro, avec un port. *Latit. australe*, suivant le Jarric, 24. (*D. J.*)

VICENTIN, (*Géog. mod.*) contrée d'Italie, dans l'état de Venise. Elle est bornée au nord par le Trentin; au midi, par le Padouan; au levant, par le Trévisan; & au couchant, par le Véronese. Elle peut avoir 40 milles du nord au sud, & 33 de l'est à l'ouest, dont le tout ne contient qu'environ cent cinquante mille ames. L'air qu'on y respire est sain; tout le pays est baigné de rivieres, de sources d'eau vive, de ruisseaux & de petits lacs. Les collines, aussi fertiles qu'agréables, portent de fort bon vin, les plaines du bétail, & les montagnes des carrieres d'excellentes pierres à bâtir. Vicence est la capitale.

VICETIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Gaule Transpadane, sur le petit *Medoacus.* Les auteurs latins, comme Pline, l. III, c. 19, Tacite, *Hist.* l. III, c. 8, écrivent *Vicetia*; mais Ptolomée, l. III, c. 1, lit *Vicenta*; la table de Peutinger *Vicetia*, & l'itinéraire d'Antonin *Vicentia civitas.* Cet itinéraire la place entre Vérone & Padoue, à 33 milles de la premiere de ces villes, & à 37 milles de la seconde. C'étoit un municipe. Tacite, *Hist.* l. VIII, c. 8, le dit clairement. Cette ville s'appelle présentement *Vicenza* en italien, & en françois *Vicence.* *Voyez ce mot.*

Q. Rhemmius *Palemon*, fils d'un esclave, mais célebre grammairien, étoit natif de *Vicentia.* Il enseigna à Rome avec une réputation extraordinaire sous Tibere & Claudius. Juvenal en parle avec éloge. Il ne nous reste que des fragmens de ses écrits.

VICHY, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Bourbonnois, ſur la droite de l'Allier, à 16 lieues de Moulins, à 6 de Gannat, avec châtellenie, un corps de ville, un grenier à ſel, une égliſe paroiſſiale, & une maiſon de Céleſtins; cependant cette petite ville n'eſt connue que par ſes eaux minérales & par ſes bains, ſur leſquels on peut conſulter leur *article*, & les *Mémoires de l'académie des ſciences. Long.* 21. 8. *latit.* 46. 2. (*D. J.*)

VICICILI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) oiſeau du Mexique, qui eſt appellé *tomincios* au Pérou. Il paroît par ſa deſcription être le même que celui que les voyageurs françois ont appellé *oiſeau mouche* ou le *colibri*. On dit qu'il n'a pas le corps plus gros qu'une guêpe; ſon bec eſt long & délié, il voltige ſans ceſſe autour des fleurs ſans prendre du repos; ſon plumage eſt auſſi fin que le duvet, & varié de différentes couleurs très-agréables. On dit qu'il s'endort ou s'engourdit ſur quelque branche au mois d'octobre, & ne ſe réveille qu'au mois d'avril.

VICIÉ, VICIÉE, adj. (*Commerce.*) ce qui a quelque tare, quelque défaut. *Voyez* TARE.

Ce terme, dans le commerce, ſe dit des marchandiſes qui n'ont pas été bien fabriquées, ou à qui il eſt arrivé quelqu'accident dans l'apprêt, ou enfin qui ſe ſont gâtées dans le magaſin ou dans la boutique, enſorte qu'elles ſont hors de vente. Un drap *vicié*, du vin *vicié*; ce terme eſt générique, & comprend toutes les tares & défauts qu'une marchandiſe peut avoir. *Dictionnaire de commerce.*

VICIEUX, adj. (*Gramm.*) qui a quelque vice. *V.* VICE.

VICIEUX. (*Maréchall.*) Un cheval *vicieux* eſt celui qui a de ſortes fantaiſies, comme de ruer & de mordre.

VICINOVIA, (*Géog. anc.*) nom latin, donné par Grégoire de Tours, l. V, c. 26, & l. X, c. 9, à la Vilaine, riviere de France, qui prend ſa ſource aux confins du Maine, & qui vient ſe perdre dans la mer, vis-à-vis Belle-Isle. Ptolomée nomme cette riviere. *Vidiana.* (*D. J.*)

VICISSITUDES. (*Phyſiq. Morale.*) Il n'eſt pas poſſible d'écrire ce mot ſans y joindre les belles réflexions du chancelier Bacon, ſur les *viciſſitudes* céleſtes & ſublunaires.

La matiere, dit ce grand homme, eſt dans un mouvement perpétuel, & ne s'arrête jamais. Elle produit les *viciſſitudes* ou les mutations dans les globes céleſtes; mais il n'appartient pas à nos foibles yeux de voir ſi haut. Si le monde n'avoit pas été deſtiné de tout tems à finir, peut-être que la grande année de Platon auroit produit quelqu'effet, non pas en renouvellant les corps individus, car c'eſt une folie & même une vanité à ceux qui penſent que les corps céleſtes ont de grandes influences ſur chacun de nous en particulier, mais en renouvellant le total & la maſſe des choſes. Peut-être que les cometes influent un peu ſur cette maſſe entiere; mais elles paroiſſent ſi rarement, & nous en ſommes ſi loin, qu'il eſt impoſſible de faire des obſervations ſur leurs effets. Des *viciſſitudes* céleſtes, paſſons à celles qui concervent la nature humaine.

La plus grande *viciſſitude* qu'on doit conſidérer parmi nous, eſt celle des religions & des ſectes; car ces ſortes de phénomenes dominent principalement ſur l'eſprit des hommes, & on les voit toujours en but aux flots du tems.

Les changemens qui arrivent dans la guerre, roulent principalement ſur trois points, ſur le lieu où la guerre ſe fait, ſur la qualité des armes & ſur la diſcipline militaire. Les guerres anciennement paroiſſoient venir principalement de l'orient à l'occident. Les Perſes, les Aſſyriens, les Arabes, les Scythes, qui firent des invaſions, étoient des orientaux. Il eſt rare que ceux qui habitent bien avant vers le midi aient envahi le ſeptentrion. On remarque une choſe, que lorſqu'il y a dans le monde peu de nations barbares, & qu'au contraire preſque toutes ſont policées, les hommes ne veulent point avoir d'enfans, à moins qu'ils ne prévoient qu'ils auront de quoi fournir à leur ſubſiſtance & à leur entretien. C'eſt à quoi regardent aujourd'hui preſque toutes les nations, excepté les Tartares; & en ce cas, il n'y a pas à craindre des inondations & des tranſplantations. Mais lorſqu'un peuple eſt très-nombreux & qu'il

multiplie beaucoup, sans s'embarrasser de la subsistance de ses descendans, il est absolument nécessaire qu'au bout d'un ou de deux siecles il se débarrasse d'une partie de son monde, qu'il cherche des habitations nouvelles, & qu'il envahisse d'autres nations. C'est ce que les anciens peuples du nord avoient accoutumé de faire, en tirant au sort entr'eux pour décider quels resteroient chez eux, & quels iroient chercher fortune ailleurs.

Lorsqu'une nation belliqueuse perd de son esprit guerrier, qu'elle s'adonne à la mollesse & au luxe, elle peut être assurée de la guerre; car de tels états pour l'ordinaire deviennent riches pendant qu'ils dégénerent: & le desir du gain, joint au mépris qu'on a de ses forces, invite & anime les autres nations à les envahir.

Les armes fleurissent dans la naissance d'un état, les lettres dans sa maturité, & quelque tems après les deux ensemble; les armes & les lettres, le commerce & les arts méchaniques, dans sa décadence. Les lettres ont leur enfance, & ensuite leur jeunesse, à laquelle succede l'âge mûr, plus solide & plus exact; enfin elles ont une vieillesse; elles perdent leur force & leur vigueur, il ne leur reste que du babil.

C'est ainsi que tout naît, s'accroît, change & dépérit, pour rencommencer & finir encore, se perdant & se renouvellant sans cesse dans les espaces immenses de l'éternité. Mais il ne faut pas contempler plus au long la *vicissitude* des choses, de peur de se donner des vertiges. Il suffit de se rappeller que le tems, les déluges & les tremblemens de terre sont les grands voiles de la mort, qui ensevelissent tout dans l'oubli. (*D. J.*)

VICKESLAND, *ou* VICKSIDEN, (*Géog. mod.*) en latin *Wickia*, contrée de la Norwege, au gouvernement de Bahus, dans sa partie septentrionale.

VICO-AQUENSE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Labour, proche la mer; son évêché fondé dans le treizieme siecle, est suffragant de Sorrento. La ville a été bâtie par Charles II, roi de Naples, sur les ruines d'*Æqua*. *Long.* 31. 55. *latit.* 40. 40. (*D. J.*)

VICOMTE, s. m. (*Gramm. Hist. Jurisp.*) *vice-comes*, signifie en général celui qui tient la place de comte, *quasi vice comitis, seu vicem comitis gerens.*

Quoique le titre de comte fût usité chez les Romains, & que quelques auteurs comparent les *vicomtes* à ces commissaires ou députés que chez les Romains on appelloit *legati proconsulum*, il est certain néanmoins que l'on ne connoissoit point chez eux le titre de *vicomte*, lequel n'a commencé à être usité qu'en France.

Les comtes des provinces avoient sous eux les comtes des villes: par exemple, le comte de Champagne avoit pour ses pairs les comtes de Joigny, Rhetel, Brienne, Portien, Grandpré, Roucy, & Braine; quelques-uns y ajoutent Vertus.

Ces comtes des villes n'étoient point qualifiés de *vicomtes*.

Il y avoit cependant certaines provinces où le comte avoit sous lui, soit dans sa ville capitale, soit dans les principales villes de son gouvernement, des *vicomtés*, au lieu de comtes particuliers, comme le comte de Poitiers; ce comté étant composé de quatre *vicomtés*, qui sont Châtelleraut, Thouars, Rochechouart, & Brosse.

Il y a encore beaucoup de seigneuries qui ont le titre de *vicomtés*, & principalement en Languedoc, en Guienne, & ailleurs.

Les comtes qui avoient le gouvernement des villes, étant chargés tout à la fois du commandement des armes & de l'administration de la justice, & étant par leur état beaucoup plus versés dans l'art militaire que dans la connoissance des lettres & des loix, se déchargeoient des menues affaires de la justice sur des vicaires ou lieutenans, que l'on appella *vicomtes* ou *viquiers*, *quasi vicarii*, & aussi *châtelains*, selon l'usage de chaque province.

Il y a apparence que l'on donna le titre de *vicomte* singuliérement à ceux qui tenoient dans les villes la place du comte, soit que ces villes n'eussent point de comte particulier, soit que les comtes de ces villes n'y fissent pas leur demeure ordinaire, ou enfin pour suppléer en l'absence & au défaut du comte; aussi ces sortes de *vicomtes* tenoient-ils à peu près le

même rang que les comtes, & étoient beaucoup plus que les autres vicaires ou lieutenans des comtes, qu'on appelloit *viquiers*, *prévôts*, ou *châtelains*.

De ces *vicomtes*, les uns étoient mis dans les villes par le roi même, comme gardiens des comtés, soit en attendant qu'il y eût mis un comte, soit pour y veiller indéfiniment en l'absence & au défaut du comte qui n'y résidoit pas; les autres étoient mis dans les villes par les ducs ou comtes de la province, comme dans toutes les villes de Normandie, où il y eut des *vicomtes* établis par les ducs.

L'institution des *vicomtes* remonte jusqu'au tems de la premiere race; il en est fait mention dans le chap. 36 de la loi des Allemands, laquelle fut, comme l'on sait, publiée pour la premiere fois par Thierry ou Théodoric, fils de Clovis, & roi de Metz & de Thuringe; ils y sont nommés *missi comitum*, parce que c'étoient des commissaires nommés par les comtes pour gouverner en leur place, soit en leur absence, soit dans des lieux où ils ne résidoient pas: on les surnommoit *missi comitum*, pour les distinguer des commissaires envoyés directement par le roi dans les provinces & grandes villes, qu'on appelloit *missi dominici*. Dans la loi des Lombards ils sont nommés *ministri comitum*; ils tenoient la place des comtes dans les plaids ordinaires & aux grandes assises ou plaids généraux, appellés *mallum publicum*.

Dans les capitulaires de Charlemagne, ces mêmes officiers sont nommés *vicarii comitum*, comme qui diroit *lieutenans des comtes*; ils étoient au-dessus des centeniers.

On les appella aussi *vice-comites*, d'où l'on a fait en françois le titre de *vicomtes*.

Ils étoient d'abord élus par les comtes même. Le comte de chaque ville étoit obligé d'avoir son *vicomte* ou lieutenant; & comme le pouvoir du comte s'étendoit non-seulement dans la ville, mais aussi dans tout le canton ou territoire dépendant de cette ville, le pouvoir que le *vicomte* avoit en cette qualité, s'étendoit aussi dans la ville & dans tout son territoire.

Cependant en général la compétence des comtes étoit distincte de celle de leurs *vicomtes* ou lieutenans: les premiers connoissoient des causes majeures, les *vicomtes* jugeoient en personnes les affaires légeres; de là vient sans doute qu'encore en plusieurs lieux, la justice vicomtiere ne s'entend que de la moyenne justice, & qu'en Normandie les juges appellés *vicomtes*, qui tiennent la place des prévôts, ne connoissent pas des matieres criminelles.

Mais en l'absence ou autre empêchement du comte, le *vicomte* tenoit les plaids ordinaires du comte, & même présidoit aux plaids généraux.

La fonction du comte embrassant le gouvernement & le commandement militaire aussi bien que l'administration de la justice, celle du *vicomte* s'étendoit aussi à tous les mêmes objets au défaut du comte.

Vers la fin de la seconde race, & au commencement de la troisieme, les ducs & comtes s'étant rendus propriétaires de leurs gouvernemens, qui n'étoient auparavant que de simples commissions, les *vicomtes*, à leur exemple, firent la même chose.

Les offices de *vicomtes* furent inféodés, de même que les offices de ducs, de comtes, & autres; les uns furent inféodés par le roi directement, les autres sous-inféodés par les comtes.

Les comtes de Paris qui avoient sous eux un prévôt pour rendre la justice, avoient aussi un *vicomte*, mais pour un objet différent; ils sous-inféoderent une partie de leur comté à d'autres seigneurs qu'on appella *vicomtes*, & leur abandonnerent le ressort sur les justices enclavées dans la *vicomté*, & qui ressortissoient auparavant à la prévôté. Une des fonctions de ces *vicomtes*, étoit de commander les gens de guerre dans la vicomté, droit dont le prévôt de Paris jouit encore en partie, lorsqu'il commande la noblesse de l'arriere-ban.

Le *vicomte* de Paris avoit aussi son prévôt pour rendre la justice dans la vicomté; mais on croit que s'il exerçoit la justice, c'étoit militairement, c'est-à-dire, sur-le-champ, & par rapport à des délits qui se commettoient en sa présence; dans la suite la vicomté fut réunie à la prévôté.

Présentement en France, les *vicomtes*

font des feigneurs dont les terres font érigées fous le titre de *vicomté*.

En Normandie, les *vicomtes* font des juges fubordonnés aux baillifs, & qui tiennent communément la place des prévôts. Loyfeau prétend que ces *vicomtes* font les juges primitifs des villes; mais Bafnage fait voir qu'en Normandie, comme ailleurs, les comtes furent les premiers juges, qu'ils avoient leurs *vicomtes* ou lieutenans, & que quand les comtes cefferent de faire la fonction de juges, les ducs de Normandie établirent à leur place des baillifs, auxquels les *vicomtes* fe trouverent fubordonnés de même qu'ils l'étoient aux comtes; il croit pourtant que les *vicomtes* furent appellés *tanquam vicorum comites*, comme étant les juges des villes.

En quelques villes de Normandie, l'office de maire eft réuni à celui de *vicomte*, comme à Falaife & à Bayeux.

En quelques autres, il y a des prévôts avec les *vicomtes*, comme dans le bailliage de Gifors.

La coutume de Normandie, tit. *de jurifdict.* art. 5, porte qu'au *vicomte*, ou fon lieutenant, appartient la connoiffance des clameurs de haro civilement intentées; de clameur de plege pour chofe roturiere; de vente & dégagement de biens, d'interdits entre roturiers, d'arrêts, d'exécutions, de matiere de namps, & des oppofitions qui fe mettent pour iceux namps, de dations de tutele & curatelle de mineurs, de faire faire les inventaires de leurs biens, d'ouir les comptes de leurs tuteurs & adminiftrateurs, de *vendue* des biens defdits mineurs, de partage de fucceffion, & des autres actions perfonnelles, réelles & mixtes, en poffeffoire & propriété, enfemble de toute matiere de fimple defrene entre roturiers, & des chofes roturieres, encore que efdites matieres échée vue & enquête. *Voyez* Brodeau *fur Paris*; Loyfeau, *des feigneuries*; Bafnage, & les autres commentateurs de la coutume de Normandie, fur l'article 5 du titre *de jurifdict.* & les *mots* COMTE, COMTÉ, VICOMTÉ. (*A*)

VICOMTE DES AIDES. Il eft parlé des *vicomtes des aides* dans une ordonnance de Charles VII, du premier mars 1388, qui porte que les tréforiers ne pourront voir les états des grenetiers & receveurs & *vicomtes des aides*, avant la rendue de leurs comptes.

M. Secouffe croit qu'il y a faute en cet endroit, & qu'il faut lire *grenetiers & receveurs des aides & vicomtes*, parce que, dit-il, les *vicomtes* qui recevoient les revenus ordinaires du roi, ne fe mêloient point de la levée des aides.

Cependant il n'eft pas étonnant que l'on ait appellé *vicomtes des aides* ceux qui faifoient la recette des aides, de même que l'on appelloit *vicomtes du domaine* ceux qui faifoient la recette du domaine. Il eft parlé de ces *vicomtes des aides* dans Monftrelet, vol. I, ch. 99. *Voyez* auffi le *Gloffaire* de M. de Lauriere, au mot *vicomte*.

VICOMTE DU DOMAINE, étoit celui qui faifoit au lieu du comte la recette du domaine, de même que les *vicomtes des aides* faifoient la recette des aides. *Voyez* Monftrelet, ch. 99 du premier volume; Lauriere, au mot *vicomte*. *V.* VICOMTE DES AIDES.

VICOMTE DE L'EAU, eft un juge établi en la ville de Rouen, lequel fe qualifie confeiller du roi, *vicomte de l'eau* à Rouen, juge politique, civil & criminel, par la riviere de Seine, & garde des étalons, poids & mefures de la ville.

Sa jurifdiction s'étend, tant en matiere civile que criminelle, fur les rivieres de Seine & d'Eure, chemins & quais le long defdites rivieres, depuis la pierre du Poirier au-deffus de Caudebec, jufqu'au ponteau de Blaru, au-deffus de Vernon, faifant la féparation de la Normandie d'avec le pays de France. *V.* l'*Hift. de la ville de Rouen*, édit. de 1738; le *Coutumier général* des anciens droits dus au roi, qui fe perçoivent au bureau de la vicomté de Rouen, & le *Recueil d'arrêts du parlement de Normandie*, de M. Froland.

VICOMTE EXTRAORDINAIRE, étoit celui qui étoit commis extraordinairement pour la recette du domaine, ou bien pour la recette des aides, lefquelles ne fe levoient autrefois qu'extraordinairement; il en eft parlé dans une ordonnance de Charles VI, du 3 avril 1388. *V.* VICOMTE DES AIDES, & VICOMTE ORDINAIRE.

VICOMTE FERMIER, étoit celui qui

tenoit à ferme la recette de quelque vicomté ; il est parlé des *vicomtes fermiers* du vicomté d'Abbeville, dans des lettres de Charles V du 9 mai 1376. *V.* le *Recueil des ordonnances de la troisieme race.*

VICOMTE ORDINAIRE étoit celui qui étoit chargé de la recette du domaine, ou bien on les appelloit *ordinaires*, parce que la recette du domaine étoit ordinaire, à la différence de celle des aides, qui ne se tenoit qu'extraordinairement. *V.* l'ordonnance de Charles VI du 3 avril avant pâques 1388.

VICOMTE-RECEVEUR. Dans la plupart des anciennes ordonnances, les *vicomtes* sont appellés *vicomtes* ou *receveurs*, ou bien *vicomtés & receveurs*, parce qu'ils étoient alors chargés de faire la recette du domaine dans l'étendue de leur vicomté. *V.* VICOMTES DES AIDES & DU DOMAINE.

Sous-VICOMTE est le nom que l'on donne en quelques endroits au lieutenant du *vicomte*, comme chez les Anglois. *V.* Cowel, Spelman.

VICOMTÉ, s. f. (*Gramm. Jurisp.*) Ce terme a trois significations différentes ; il se prend 1°. pour la dignité de vicomte qui est celui qui tient la place d'un comte ; 2°. pour une terre érigée sous le titre de *vicomté* ; 3°. pour un tribunal érigé sous le titre de *vicomte*, & où la justice est rendue par un juge appellé *vicomte*. V. VICOMTE.

VICOMTÉ ADVOURIE *ou* VOULVIE VOURIE. Ces termes sont employés comme synonymes en plusieurs occasions. *Voy.* le *Glossaire* de Ducange, au mot *vicecomitatus.*

VICOMTÉ, *impôt*. Les droits de *vicomtés* sont comptés au nombre des *impôts* dans une ordonnance de Charles régent du royaume, du mois d'août 1359 ; c'étoit apparemment un droit que les vicomtes étoient chargés de recevoir, & qui se payoit à la recette de la *vicomté.*

VICOMTIER, s. m. (*Gramm. Jurisp.*) signifie ce qui appartient au vicomté.

Seigneur *vicomtier* est celui qui a la moyenne justice. *V.* les coutumes de Ponthieu, Artois, Amiens, Montreuil, Beauquesne, Vimes, Lille, Hesdin, *&c.*

Justice vicomtiere est la moyenne justice. *V.* les coutumes citées dans l'alinéa précédent.

Cas *vicomtiers* sont ceux dont la connoissance appartient à la justice *vicomtiere.*

Chemins *vicomtiers* sont les chemins non royaux qui sont seulement d'un bourg à un autre, ou d'un village. Ils ont été ainsi appellés, parce qu'ils tendent *de vico ad vicum.* Voyez CHEMIN. *V.* VICOMTE & VICOMTÉ.

VICOVARO, (*Géog. mod.*) bourg d'Italie dans la Sabine, à trois milles au nord du Teverone, & à neuf au nord oriental de Tivoli.

Sabellicus (Marc-Antoine Coccius) naquit dans ce bourg l'an 1436, & lui donna le premier le nom de *Vicus Varronis*, pour le rendre plus célebre ; au lieu qu'il s'appelloit auparavant *Vicus Valerius.* Sabellicus a fait plusieurs ouvrages qui ont été recueillis en 1560 à Bâle, en 4 vol. *in-fol.* Il mourut en 1506, âgé de soixante & dix ans, d'une maladie honteuse, comme Jove l'a dit en prose, & Latomus en vers, dans l'épitaphe qu'il lui a faite.

In venere incerta tamen hic contabuit, atque
Maluit italicus gallica fata pati.

Il témoigna en mourant, que comme auteur il avoit la même tendresse que les peres qui sentent plus d'amitié pour les plus infirmes de leurs enfans, que pour les mieux constitués ; car il recommanda l'impression d'un manuscrit qui n'étoit pas capable de lui faire honneur, & qu'Egnatius, son collegue, mit au jour à Strasbourg en 1508, sous le titre de *Marci Antonii Coccii Sabellici exemplorum libri decem, ordine, elegantia & utilitate præstantissimi.* Cependant malgré ce titre fastueux, jamais livre ne mérita mieux, qu'on lui appliquât cette pensée de Pline : *Inscriptiones propter quas vadimonium deferi possit. At cum intraveris, dii deæque, quam nihil in medio invenies !*

Ses autres ouvrages sont : 1°. *Rapsodiæ historiarum enneades* ; espece d'histoire universelle qui ne vaut pas grand' chose. Paul Jove dit que c'est un ouvrage où les matieres sont si pressées, qu'elles n'y paroissent que comme des points. 2°. *Rerum*

Venetarum hiſtoriæ, livre plein de flatteries & de menſonges. 3°. *De vetuſtate Aquileiæ libri ſex*, &c. On peut voir ſon article dans les *Mémoires des hommes illuſtres*, du P. Niceron, tome XII, p. 144 & ſuiv. (*D. J.*)

VICTIMAIRE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) c'étoit chez les anciens un miniſtre ou ſerviteur des prêtres, un bas-officier des ſacrifices, dont la fonction étoit d'amener & de délier les victimes, de préparer l'eau, le couteau, les gâteaux & toutes les autres choſes néceſſaires pour les ſacrifices.

C'étoit auſſi à eux qu'il appartenoit de terraſſer, d'aſſommer ou d'égorger les victimes; pour cet effet ils ſe plaçoient auprès de l'autel, nus juſqu'à la ceinture, & n'ayant ſur la tête qu'une couronne de laurier. Ils tenoient une hache ſur l'épaule ou un couteau à la main, & demandoient au ſacrificateur s'il étoit tems de frapper la victime, en diſant, *agone?* frapperai-je? C'eſt de là qu'on les a appellés *agones*, *cultellarii* ou *cultrarii*. Quand le prêtre leur avoit donné le ſignal, ils tuoient la victime, ou en l'aſſommant avec le dos de leur hache, ou en lui plongeant le couteau dans la gorge; enſuite ils la dépouilloient, & après l'avoir lavée & parſemée de fleurs, ils la mettoient ſur l'autel: ils avoient pour eux la portion miſe en réſerve pour les dieux, dont ils faiſoient leur profit, l'expoſant publiquement en vente à quiconque vouloit l'acheter. Ce ſont des viandes offertes aux idoles, dont il eſt parlé dans les épîtres de S. Paul ſous le nom d'*idolothyta*, & qu'il eſt défendu aux chrétiens de manger. *V.* SACRIFICES.

VICTIME HUMAINE, (*Hiſt. des ſuperſtit. relig.*)

Sæpius olim
Relligio peperit ſceleroſa atque impia facta. Lucret. *l. I*, *v.* 83.

« Depuis long-tems la religion ſuperſ-
» titieuſe a produit des actions impies &
» déteſtables ». La principale eſt certainement les ſacrifices humains faits aux dieux pour leur plaire, ou pour les appaiſer. L'hiſtoire nous offre tant de faits contraires à la nature, qu'on ſeroit tenté de les nier, s'ils n'étoient prouvés par des autorités inconteſtables: la raiſon s'en étonne, l'humanité en frémit; mais comme après un mûr examen la critique n'oppoſe rien aux témoins qui les atteſtent, on eſt réduit à convenir en gémiſſant, qu'il n'y a pas d'action atroce que l'homme ne puiſſe commettre, quand le cruel fanatiſme arme ſa main.

C'eſt lui qui dans Raba, ſur les bords de l'Arnon,
Guidoit les deſcendans du malheureux Ammon,
Quand à Moloc leur dieu, des meres gémiſſantes
Offroient de leurs enfans les entrailles fumantes.
Il dicta de Jephté le ſerment inhumain:
Dans le cœur de ſa fille il conduiſit ſa main.
C'eſt lui qui de Calcas ouvrant la bouche impie,
Demanda par ſa voix la mort d'Iphigénie.
France, dans tes forêts il habita long-tems;
A l'affreux Teutâces il offrit ton encens!
Tu n'a pas oublié ces ſacrés homicides,
Qu'à tes indignes dieux préſentoient des druides.
Dans Madrid, dans Lisbonne, il allume ces feux,
Ces bûchers ſolemnels, où des Juifs malheureux
Sont tous les ans en pompe envoyés par des prêtres,
Pour n'avoir point quitté la foi de leurs ancêtres.
Henriade, *chant* I.

Cette peinture poétique eſt tirée des annales de l'hiſtoire, qui nous apprennent que les autels des dieux furent autrefois ſouillés preſque en tous lieux par le ſang innocent des hommes. La certitude de cet uſage eſt trop bien établi pour qu'on puiſſe en douter. En matiere de faits, les raiſonnemens ne peuvent rien contre les autorités: les différentes ſciences ont chacune leur façon de procéder à la recherche des vérités qui ſont de leur reſſort; & l'hiſtoire, comme les autres, a ſes démonſtrations. Les témoignages unanimes d'auteurs graves, contemporains, déſintéreſſés, dont on ne peut conteſter ni la lumiere ni la bonne foi, conſtituent la certitude hiſtorique; &

& ce seroit une injustice d'exiger d'elles des preuves d'une espece différente. Les auteurs dont les témoignages concourent à prouver cette immolation des *victimes humaines*, se présentent en foule. Ce sont Manethon, Sanchoniathon, Hérodote, Pausanias, Josephe, Philon, Diodore de Sicile, Denys d'Halicarnasse, Strabon, Cicéron, César, Tacite, Macrobe, Pline, Tite-Live, enfin la plupart des poëtes grecs & latins.

De toutes ces dépositions jointes ensemble, il résulte que les Phéniciens, les Egyptiens, les Arabes, les Cananéens, les habitans de Tyr & de Carthage, les Perses, les Athéniens, les Lacédémoniens, les Ioniens, tous les Grecs du continent & des isles; les Romains, les Scythes, les Albanois, les Germains, les anciens Bretons, les Espagnols, les Gaulois; & pour passer dans le nouveau monde, les habitans du Mexique, ont été également plongés dans cette affreuse superstition: on peut en dire ce que Pline disoit autrefois de la magie, qu'elle avoit parcouru toute la terre, & que ses habitans, tout inconnus qu'ils étoient les uns aux autres, & si différens d'ailleurs d'idées & de sentimens, se réunirent dans cette pratique malheureuse; tant il est vrai qu'il n'y a presque point eu de peuples dans le monde dont la religion n'ait été inhumaine & sanglante.

Comment a-t-elle pu devenir meurtriere? Rien n'étoit plus louable & plus naturel que les premiers sacrifices des païens; ils n'offroient à leurs dieux que du laurier ou de l'herbe verte; leurs libations consistoient dans de l'eau tirée d'une claire fontaine, & qu'on portoit dans des vases d'argille. Dans la suite on employa pour les offrandes, de la farine & des gâteaux qu'on pétrissoit avec un peu de sel, & qu'on cuisoit sous la cendre. Insensiblement on joignit à ces offrandes quelques fruits de la terre, le miel, l'huile & le vin; l'encens même n'étoit point encore venu des bords de l'Euphrate, ni le costus de l'extrêmité de l'Inde, pour être brûlés sur les autels; mais quand l'usage des sacrifices sanglans eut succédé, l'effusion du sang des animaux occasionna l'immolation des *victimes humaines*.

On ne sait pas qui le premier osa conseiller cette barbarie; que ce soit Saturne, comme on le trouve dans le fragment de Sanchoniaton; que ce soit Lycaon, comme Pausanias semble l'insinuer, ou quelqu'autre enfin qu'on voudra, il est toujours sûr que cette horrible idée fit fortune. *Tantus fuit perrtubatæ mentis & sedibus suis pulsæ furor, ut sic dii placarentur, quemadmodum ne homines quidem sæviunt*, dit à merveille S. Augustin, *de civit. Dei*. l. VI, cap. 10. Telle étoit l'extravagance de ces insensés, qu'ils pensoient appaiser les dieux par des actes de cruauté, que les hommes même ne sauroient faire dans leurs plus grands emportemens.

L'immolation des *victimes humaines* que quelques oracles vinrent à prescrire faisoit déjà partie des abominations que Moyse reproche aux Amorrhéens. On lit aussi dans le Lévitique, c. 20, que les Moabites sacrifioient leurs enfans à leur dieu Moloch.

On ne peut douter que cette coutume sanguinaire ne fût établie chez les Tyriens & les Phéniciens. Les Juifs eux-mêmes l'avoient empruntée de leurs voisins: c'est un reproche que leur font les prophretes; & les livres historiques de l'ancien Testament fournissent plus d'un fait de ce genre. C'est de la Phénicie que cet usage passa dans la Grece, & de la Grece les Pélasges la porterent en Italie.

On pratiquoit à Rome ces affreux sacrifices dans des occasions extraordinaires, comme il paroît par le témoignage de Pline, l. XXVIII, c. 2. Entre plusieurs exemples que l'histoire romaine en fournit, un des plus frappans arriva dans le cours de la seconde guerre punique. Rome consternée par la défaite de Cannes, regarda ce revers comme un signe manifeste de la colere des dieux, & ne crut pouvoir les appaiser que par un sacrifice humain. Après avoir consulté les livres sacrés, dit Tite-Live, l. XXII, c. 57, on immola les *victimes* prescrites en pareil cas. Un Gaulois & une Gauloise, un Grec & une Grecque furent enterrés vifs dans une des places publiques destinée depuis long-tems à ce genre de sacrifices si contraires à la religion de Numa. Voici l'explication de ce fait singulier.

Les décemvirs ayant vu dans les livres sibyllins que les Gaulois & les Grecs s'empareroient de la ville, *urbem occupaturos*, on imagina que, pour détourner l'effet de cette prédiction, il falloit enterrer vifs dans la place publique un homme & une femme de chacune de ces deux nations, & leur faire prendre ainsi possession de la ville. Toute puérile qu'étoit cette interprétation, un très-grand nombre d'exemples nous montre que les principes de l'art divinatoire admettoient ces sortes d'accommodemens avec la destinée.

Tite-Live nomme ce barbare sacrifice *sacrum minime romanum*; cependant il se répéta souvent dans la suite. Pline, l. XXX, c. 1, assure que l'usage d'immoler des *victimes humaines* au nom du public, subsista jusqu'à l'an 95 de Jésus-Christ, dans lequel il fut aboli par un sénatus-consulte de l'an 857 de Rome; mais on a des preuves qu'il continua dans les sacrifices particuliers de quelques divinités, comme, par exemple, de Bellone. Les édits renouvellés en différens tems par les empereurs, ne purent mettre un frein à cette fureur superstitieuse; & à l'égard de cette espece de sacrifice humain prescrit en conséquence des vers sibyllins, Pline avoue qu'il subsistoit toujours, & assure qu'on en avoit vu de son tems des exemples, *etiam nostra ætas vidit.*

Les sacrifices humains furent moins communs chez les Grecs; cependant on en trouve l'usage établi dans quelques cantons: & le sacrifice d'Iphigénie prouve qu'ils furent pratiqués dans les tems héroïques, où l'on se persuada que la fille d'Agamemnon déchargeroit par sa mort l'armée des Grecs des fautes qu'ils avoient commises.

Et casta inceste, nubendi tempore in ipso,
Hostia concideret mactatu mæsta parentis.
Lucret. *l. I, v.* 99, 100.

« Cette chaste princesse, tremblante au » pied des autels, y fut cruellement immo-» lée dans la fleur de son âge, par l'ordre » de son propre pere. »

Les habitans de Pella sacrifioient alors un homme à Pélée; & ceux de Ténuse, si l'on en croit Pausanias, offroient tous les ans en sacrifice un fille vierge au génie d'un des compagnons d'Ulysse, qu'ils avoient lapidé.

On peut assurer, sur la parole de Théophraste, que les Arcadiens immoloient de son tems des *victimes humaines*, dans les fêtes nommées *lycæa*. Les *victimes* étoient presque toujours des enfans. Parmi les inscriptions rapportées de Grece par M. l'abbé Fourmont, est le dessin d'un bas-relief trouvé en Arcadie, & qui a un rapport évident à ces sacrifices.

Carthage, colonie phénicienne, avoit adopté l'usage de sacrifier des *victimes humaines*, & elle ne le conserva que trop long-tems. Platon, Sophocle & Diodore de Sicile le déclarent en termes formels. N'auroit-il pas mieux valu pour les Carthaginois, dit Plutarque, *de superstitione*, avoir Critias ou Diagoras pour législateurs, que de faire à Saturne les sacrifices de leurs propres enfans, par lesquels ils prétendent l'honorer ? La superstition, continue-t-il, armoit le pere contre son fils, & lui mettoit en main le couteau dont il devoit l'égorger. Ceux qui étoient sans enfans, achetoient d'une mere pauvre la *victime* du sacrifice; la mere de l'enfant qu'on immoloit, devoit soutenir la vue d'un si affreux spectacle sans verser des larmes; si la douleur lui en arrachoit, elle perdoit le prix dont on étoit convenu, & l'enfant n'en étoit pas plus épargné. Pendant ce tems tout retentissoit du bruit des instrumens & des tambours; ils craignoient que les lamentations de ces fêtes ne fussent entendues.

Gélon, roi de Syracuse, après la défaite des Carthaginois en Sicile, ne leur accorda la paix qu'à condition qu'ils renonceroient à ces sacrifices odieux de leurs enfans. *Voyez* le recueil de M. Barbeyrac, *art.* 112. C'est là sans doute le plus beau traité de paix dont l'histoire ait parlé. Chose admirable! dit M. de Montesquieu. Après avoir défait trois cents mille Carthaginois, il exigeoit une condition qui n'étoit utile qu'à eux, ou plutôt il stipuloit pour le genre humain.

Remarquons cependant, que cet article du traité ne pouvoit regarder que les Carthaginois établis dans l'isle, & maîtres de la partie occidentale du pays; car les

sacrifices humains subsistoient toujours à Carthage. Comme ils faisoient partie de la religion phénicienne, les loix romaines qui les proscrivirent long-tems après, ne purent les abolir entiérement. En vain Tibere fit périr dans les supplices les ministres inhumains de ces barbares cérémonies, Saturne continua d'avoir des adorateurs en Afrique; & tant qu'il en eut, le sang des hommes coula secrétement sur les autels.

Enfin les témoignages positifs de César, de Pline, de Tacite & de plusieurs autres écrivains exacts ne permettent pas de douter que les Germains & les Gaulois n'aient immolé des *victimes humaines*, non-seulement dans des sacrifices publics, mais encore dans ceux qui s'offroient pour la guérison des particuliers. C'est inutilement que nous voudrions laver nos ancêtres d'un crime dont trop de monumens s'accordent à les charger. La nécessité de ces sacrifices étoit un des dogmes établis par les Druïdes, fondés sur ce principe, qu'on ne pouvoit satisfaire les dieux que par un échange, & que la vie d'un homme étoit le seul prix capable de racheter celle d'un autre. Dans les sacrifices publics, au défaut des malfaiteurs, on immoloit des innocens; dans les sacrifices particuliers on égorgeoit souvent des hommes qui volontairement s'étoient dévoués à ce genre de mort.

Il est vrai que les païens ouvrirent enfin les yeux sur l'inhumanité des pareils sacrifices. Un oracle, dit Plutarque, ayant ordonné aux Lacédémoniens d'immoler une vierge, & le sort étant tombé sur une jeune fille nommée *Hélene*, une aigle enleva le couteau sacré, & le posa sur la tête d'une genisse qui fut sacrifiée à sa place.

Le même Plutarque rapporte que Pélopidas, chef des Thébains, ayant été averti en songe, la veille d'une bataille contre les Spartiates, d'immoler une vierge blonde aux manes des filles de Scedasus, qui avoient été violées & massacrées dans ce même lieu; ce commandement lui parut cruel & barbare; la plupart des officiers de l'armée en jugerent de même, & soutinrent qu'une pareille oblation ne pouvoit être agréable au pere des dieux & des hommes, & que s'il y avoit des intelligences qui prissent plaisir à l'effusion du sang humain, c'étoient des esprits malins qui ne méritoient aucun égard. Une jeune cavale rousse s'étant alors offerte à eux, le devin Théocrite décida que c'étoit là l'hostie que les dieux demandoient. Elle fut immolée, & le sacrifice fut suivi d'une victoire complete.

En Egypte, Amasis ordonna qu'au lieu d'hommes on offrit seulement des figures humaines. Dans l'isle de Chypre, Diphilus substitua des sacrifices de bœufs aux sacrifices d'hommes.

Hercule étant en Italie, & entendant parler de l'oracle d'Apollon, qui disoit:

Καὶ κεφαλάς αἰδῆ, καὶ τῷ πατρὶ πέμπετε φῶτα.

fit entendre au peuple & aux prêtres, que les termes équivoques de l'oracle ne devoient pas les abuser, que κεφαλάς désignoient des têtes de cire connues depuis sous le nom d'*oscilla*, & φῶτα des flambeaux, qui devinrent ensuite un des principaux ornemens de la fête des saturnales.

Au reste, cette coutume de l'immolation des *victimes humaines*, qui subsista si long-tems, ne doit pas plus nous étonner de la part des anciens païens, que de la part des peuples d'Amérique, où les Espagnols la trouverent établie. Dans cette partie de la Floride voisine de la Virginie, les habitans de cette contrée offroient au Soleil des enfans en sacrifice.

Quelques peuples du Mexique ayant été battus par Fernand Cortès, lui envoyerent des députés avec trois sortes de présens, pour obtenir la paix. Seigneur, lui dirent ces trois députés, voilà cinq esclaves que nous t'offrons; si tu es un dieu qui te nourrisses de chair & de sang, sacrifie-les; si tu es un dieu débonnaire, voilà de l'encens & des plumes; si tu es un homme, prends ces oiseaux & ces fruits.

Les voyageurs nous assurent que les sacrifices humains subsistent encore en quelques endroits de l'Asie. Il y a des insulaires dans la mer orientale, dit le P. Duhalde, qui vont tous les ans, pendant la septieme lune, noyer une jeune vierge en l'honneur de leur principale idole.

L'Europe ne connoît aujourd'hui d'autres sacrifices humains que ceux que l'inquisition ordonne de tems en tems, & qui font

frémir la nature ; mais il faut se flatter que si quelque jour l'Angleterre se trouve en guerre avec l'Espagne, son amour du bien public lui dictera d'imiter Gélon, & de stipuler pour premiere condition du traité de paix, « que les *auto-da-fé* seront abolis » dans toutes les possessions espagnoles du » vieux & du nouveau monde. » Il sera plus facile encore au roi de la Grande-Bretagne d'insérer la même clause dans le premier traité d'alliance & de commerce qu'il pourra renouveller avec sa majesté Portugaise. *Le chevalier* DE JAUCOURT.

VICTIME, (*Antiq. rom.*) en latin *victima*, parce que *vincta percussa cadebat*, ou parce que *vincta ad aras ducebatur*.

La *victime* étoit la principale partie des sacrifices païens ; voici quelques légers détails sur ce sujet.

Lorsque toutes les cérémonies du sacrifice étoient faites, on amenoit la *victime* sans être liée, parce qu'il falloit que l'on crût qu'elle alloit librement & sans contrainte à la mort. Le sacrificateur commençoit à faire l'épreuve de la *victime*, en lui versant de l'eau lustrale sur la tête, & en lui frottant le front avec du vin, selon la remarque de Virgile.

Frontique injungit vina sacerdos.

On égorgeoit ensuite l'animal, on en examinoit toutes les parties ; on les couvroit d'un gâteau fait avec de la farine & du sel : ce que Servius a exprimé sur le sixieme livre de l'*Enéide* par ces mots : *mactatus est taurus vino, molaque salsâ.*

Après avoir allumé le feu qui devoit consumer la *victime*, on la jettoit dans ce feu sur un autel. Tandis qu'elle se consumoit, le pontife & les prêtres faisoient plusieurs effusions de vin autour de l'autel, avec des encensemens & autres cérémonies.

On n'immoloit pas indifféremment toutes sortes de *victimes* ; il y en avoit d'affectées pour certaines divinités. Aux unes on sacrifioit un taureau, aux autres une chevre, &c. Les *victimes* des dieux infernaux étoient noires, selon le témoignage de Virgile, dans le liv. III de l'*Enéide*.

Quatuor hic primum nigrantes terga juvencos
Constituit.

On immoloit aux dieux les mâles, & aux déesses les femelles. L'âge des *victimes* s'observoit exactement ; car c'étoit une chose essentielle pour rendre le sacrifice agréable.

Entre les *victimes*, les unes étoient sacrifiées pour tâcher d'avoir par leurs entrailles la connoissance de l'avenir ; les autres, pour expier quelque crime par l'effusion de leur sang, ou pour détourner quelque grand mal dont on étoit menacé. Elles étoient aussi distinguées par des noms particuliers.

Victimæ præcidaneæ, étoient celles qu'on immoloit par avance ; ainsi dans Festus, *præcidanea porca*, une truie immolée avant la récolte.

Bidentes ; les uns veulent que l'on nomma ainsi toutes sortes de bêtes à laine ; les autres, les jeunes brebis.

Injuges, les bêtes qui n'avoient pas été mises sous le joug, comme dit Virgile, l. IV de ses *Géorgiques*.

Et intacta totidem cervice juvencos.

Eximiæ, les *victimes* que l'on séparoit du troupeau, pour être plus dignes d'être immolées, *e grege extractæ*. Le même Virgile dit, *Georg.* l. IV :

Quatuor eximios præstanti corpore tauros.

Succidaneæ ; ce sont les *victimes* qu'on immoloit dans un second sacrifice, pour réparer les fautes que l'on avoit faites dans un précédent.

Ambarvales, *victimes* qu'on sacrifioit dans les processions qui se faisoient autour des champs.

Prodiguæ, celles qui, selon Festus, étoient entiérement consumées.

Piaculares, celles qu'on immoloit pour expier quelque grand crime.

Harnigæ ; on appelloit ainsi, selon Festus, les *victimes* dont les entrailles étoient adhérentes.

Medialis victima, étoit une brebis noire que l'on immoloit l'après-dîner.

Probata ; on examinoit, comme on l'a dit, la *victime* avant que de l'immoler ; & quand elle étoit reçue, on la nommoit *probata hostia* ; on la conduisoit ensuite à l'autel, ce que l'on appelloit *ducere hostiam*.

Ovide, *Eleg.* 13, v. 13:

Ducuntur niveæ, populo plaudente, juvencæ.

On lui mettoit au cou un écriteau, où étoit le nom de la divinité à laquelle on l'alloit immoler; & l'on remarquoit attentivement si elle résistoit, ou si elle marchoit sans peine; car l'on croyoit que les dieux rejetoient les *victimes* forcées.

On pensoit encore que si la *victime* s'échappoit des mains des sacrificateurs, & s'enfuyoit, c'étoit un mauvais augure qui présageoit quelque malheur. Valere Maxime, l. VIII, c. 6, observe que les dieux avoient averti Pompée par la fuite des *victimes*, de ne se point commettre avec César. On observoit enfin si la *victime* poussoit des cris & des mugissemens extraordinaires, avant que de recevoir le premier coup de la main du sacrificateur. (*D. J.*)

VICTIME ARTIFICIELLE, (*Littérat.*) c'étoit une *victime* factice, faite de pâte cuite, imitant la figure d'un animal, & qu'on offroit aux dieux, quand on n'avoit point de *victimes* naturelles, ou qu'on ne pouvoit leur en offrir d'autres. C'est ainsi que, selon Porphyre, Pythagore offrit un bœuf de pâte en sacrifice. Athénée rapporte de même, qu'Empédocle disciple de Pythagore, ayant été couronné aux jeux olympiques, distribua à ceux qui étoient présens, un bœuf fait de myrrhe, d'encens, & de toutes sortes d'aromates. Pythagore avoit tiré cette coutume d'Egypte, où elle étoit fort ancienne, & où elle se pratiquoit encore du tems d'Hérodote. (*D. J.*)

VICTOIRE, s. f. (*Art milit.*) c'est l'événement heureux d'un combat, ou le gain d'une bataille; c'est l'action la plus brillante d'un général, lorsqu'elle est le fruit de ses dispositions & de ses manœuvres, & qu'il peut dire comme Epaminondas, *j'ai vaincu les ennemis*. V. TACTIQUE.

Ce qui fait le prix & la gloire d'une *victoire*, ce sont les obstacles qu'il a fallu surmonter pour l'obtenir. *Ce ne sont pas toujours*, dit M. de Folard, *les victoires du plus grand éclat, qui produisent les grandes gloires, & qui illustrent le plus la réputation des grands capitaines, mais la maniere de vaincre*; c'est-à-dire, l'art avec lequel on a fait combattre les troupes, le nombre & la valeur de celles de l'ennemi, & les talens du général que l'on a vaincu. Lorsque la *victoire* n'est due qu'à la supériorité du nombre des troupes, à leur bravoure, & au peu d'art & d'intelligence du général opposé, elle ne peut produire qu'une gloire médiocre; *à vaincre sans péril, on triomphe sans gloire.* Il faut donc que la *victoire*, pour illustrer véritablement le général, soit attribuée à ses bonnes dispositions, à la science de ses manœuvres, à la maniere dont il a su employer ses troupes, & que d'ailleurs il ait eu en tête un général habile, à peu près égal en forces. Comme ces circonstances concourent rarement ensemble, il s'ensuit que toutes les *victoires* ne sont pas également glorieuses. Aussi n'est-ce point le gain d'une seule bataille qui fait la réputation des généraux, mais la continuité des succès heureux; parce qu'on suppose qu'ils sont le fruit des talens & de la science militaire. Il y a eu des généraux, tels que le fameux amiral de Coligny & le prince d'Orange, Guillaume III roi d'Angleterre, qui, sans avoir gagné de batailles, n'en ont pas moins été regardés comme de grands capitaines, & qui l'étoient effectivement. Ils commandoient, au moins le premier, des troupes dont ils n'étoient point absolument les maîtres; ils avoient différens intérêts à concilier, différens chefs avec lesquels il falloit se concerter; ce qui est susceptible de bien des inconvéniens dans le commandement des armées: mais la maniere dont ils se tiroient de leurs défaites, mettoit leurs talens militaires dans le plus grand jour: de là cette réputation justement acquise & méritée de grands capitaines.

Nous avons observé, *article* BATAILLE, que M. le maréchal de Puységur pensoit que les batailles étoient assez souvent la ressource des généraux peu intelligens, qui se sentant incapables de suivre un projet de guerre sans combattre, risquoient cet événement au hasard de ce qui pouvoit en arriver. Des généraux de cette espece peuvent gagner des batailles, sans que leur gloire en soit plus grande.

Le gain d'une bataille ou la *victoire* étant toujours incertaine, & la perte des hom-

mes toujours très-considérable, la prudence & l'humanité ne permettent de se livrer à ces sortes d'actions que dans le cas de nécessité absolue, & lorsqu'il est impossible de faire autrement sans s'exposer à quelqu'inconvénient fâcheux. Lorsqu'on le peut, on n'est point excusable de hasarder la vie de tant de braves soldats, dont la perte est irréparable.

Cependant la plupart des généraux d'armées, dit M. de Folard, n'y font pas assez d'attention. « Il semble qu'ils comptent » pour rien la vie de leurs soldats & de » leurs officiers: qu'ils soient assommés par » milliers, n'importe; ils se consolent de » leur perte s'ils peuvent réussir dans leurs » entreprises exécutées sans conduite ou » sans nécessité. Auguste ne put se consoler de la défaite de ses légions taillées » en pieces en Allemagne. Il sentit si vivement cette perte, qu'il s'écrioit à tout » moment, *Varrus, rends-moi mes légions*, & Varrus avoit péri avec elles; » tant il reconnoissoit qu'il n'est pas au » pouvoir des plus grands princes de rétablir une infanterie d'élite qu'on vient de » perdre; on ne la recouvre pas avec de » l'argent.

» Il y a un art de ménager la vie des » troupes, mais il s'est perdu avec M. de » Turenne. Il y en a un autre de les rendre invincibles, de former de bons officiers, & des hommes capables d'être à » la tête des armées par l'excellence de la » discipline militaire: seroit-il enterré » avec les Romains? Ne seroit-il pas plus » aisé de le ressusciter, que de trouver des » gens assez dociles pour approuver ce qui » n'est pas sorti de leur tête?

» Le général Banier, qui étoit sans contredit un des plus grands guerriers de son » siecle, ne pensoit jamais à aucun dessein » tant soit peu considérable, qu'il ne songeât en même tems à ménager la vie » des soldats. Il détestoit les voies meurtrieres, & blâmoit hautement les généraux qui sacrifioient tout à leur réputation. Il se vantoit de n'avoir jamais hasardé ni formé aucune entreprise, sans » une raison évidente. Encore que César, » dans la guerre d'Afranius, fût assuré de » la *victoire*, il ne voulut jamais hasarder » une bataille contre lui, pour épargner » la vie de ses troupes, que lorsqu'il s'apperçut que l'armée ennemie tiroit à sa » ruine, lui ayant non-seulement coupé » les vivres, mais encore l'eau; il la réduisit enfin par une sage circonspection, » à mettre les armes bas. » *Comment. sur Polybe*, tome IV, page 411.

Ce qui peut, suivant M. le maréchal de Puységur, contribuer à la *victoire*, c'est l'avantage de la situation des lieux pour attaquer & pour se défendre; la supériorité du nombre; la force dans l'ordre de bataille; le secret de faire combattre à la fois un plus grand nombre de troupes que l'ennemi ne peut le faire, le plus de courage dans les troupes, & le plus d'art pour combattre. *Quand ces différentes parties se trouvent réunies, on peut*, dit cet illustre maréchal, *être assuré de la victoire:* mais elles se trouvent souvent partagées; d'ailleurs il est peu de généraux qui ne fassent des fautes plus ou moins importantes, qui donnent beaucoup d'avantage à l'ennemi qui sait en profiter, & qui décident quelquefois de la *victoire*. En effet, selon M. de Turenne, *il arrive souvent à la guerre aux capitaines les plus expérimentés, des accidens sur lesquels on auroit raison de discourir beaucoup, si l'expérience ne faisoit pas voir que les plus habiles sont ceux qui font le moins de fautes;* fautes que, comme il l'observe, il est plus aisé de remarquer que de prévenir. César lui-même n'en est pas toujours exempt; c'est ce que M. le maréchal de Puységur entreprend de démontrer dans son livre de l'*Art de la guerre*, tome II, chap. 11, art. 4.

Il n'est pas rare de voir des *victoires* équivoques, ou que les deux partis s'attribuent également; mais le tems & les suites font bientôt découvrir quel est le parti qui est véritablement victorieux. Chez les Grecs le succès des batailles n'étoit pas également incertain. L'armée qui redemandoit ses morts s'avouoit vaincue; alors l'autre avoit le droit d'élever un trophée pour servir de monument de sa *victoire*.

Lorsque la *victoire* est acquise, il y a un art de savoir en profiter, & d'en tirer tous les avantages qui peuvent en résulter. Peu de généraux savent cet art ou veulent

en profiter. Tout le monde fait ce que Maherbal dit à Annibal, voyant que ce grand homme ne marchoit point à Rome après la bataille de Cannes. *Vincere ſcis*, *Annibal*, *ſed* victoria *uti neſcis*. On a fait le même reproche à Guſtave Adolphe, après le gain de la bataille de Leipſick, de n'avoir pas marché à Vienne, dans l'étonnement où cette bataille avoit jeté la cour impériale.

Il eſt certain que, pour peu qu'on donne de loiſir à l'ennemi vaincu, il peut, avec des ſoins & de la diligence, réparer ſes pertes, faire revenir le courage à ſes ſoldats, à ſes alliés, & trouver le moyen de reparoître pour arrêter ou ſuſpendre les progrès du victorieux. Mais il eſt vraiſemblable que dans le moment de ſatisfaction que produit une *victoire*, on s'en trouve pour ainſi dire enivré; que comme on n'a pu compter abſolument ſur cet événement, les meſures qu'il faut prendre pour en tirer tout le fruit poſſible, ne ſe préſentent pas d'abord à l'eſprit. D'ailleurs, on ignore ſouvent la grandeur & l'importance de la *victoire*, la perte qu'elle a cauſée à l'ennemi, & quel eſt le découragement & la diſperſion de ſon armée. On vient d'acquérir une très-grande gloire; on craint de la compromettre par de nouvelles entrepriſes dont le ſuccès ne paroît pas aſſuré. Telles ſont peut-être les différentes conſidérations qui empêchent quelquefois de tirer des *victoires*, tous les avantages qui devroient en réſulter. Lorſqu'on eſt bien informé de tout ce qui concerne l'ennemi & qu'on veut agir contre lui, on trouve qu'il n'eſt plus tems. Les eſprits ſont revenus de leur premiere frayeur, l'ennemi a reçu de nouveaux ſecours; ſes ſoldats diſperſés ſont raſſemblés ſous leurs drapeaux. Alors, s'il n'eſt point aſſez fort pour tenter de nouveau l'événement d'un combat, au moins peut-il le ſoutenir dans un bon poſte, ou ſous la protection du canon de l'une de ſes places. Par-là, on ſe trouve arrêté & gêné dans toutes les opérations qu'on voudroit faire, & il arrive que la *victoire* ne produit guere d'autre avantage que le gain du champ de bataille, & la gloire, ſi l'on veut, d'avoir battu l'ennemi. On n'éprouve point cet inconvénient lorſqu'on pourſuit, comme le dit M. le maréchal de Saxe, l'armée ennemie à toute outrance, & qu'on s'en défait pour une bonne fois; *mais bien des généraux*, dit-il, *ne ſe ſoucient pas de finir la guerre ſi-tôt.*

Immédiatement après la bataille, ou dès que la *victoire* eſt aſſurée, le général fait partir un officier de marque avec une lettre pour apprendre au ſouverain l'heureux ſuccès du combat, & l'inſtruire fort en gros, des principales circonſtances de l'action. Vingt ou trente heures après, on fait partir un ſecond officier avec une relation plus détaillée, où l'on marque la perte qu'on a faite & celle de l'ennemi.

La politique ne permet pas toujours d'employer l'exacte vérité à cet égard dans les relations que l'on rend publiques. Il eſt aſſez ordinaire d'y diminuer ſa perte & d'augmenter celle de l'ennemi; mais comme chaque parti publie des relations du même combat, il eſt aiſé, en les comparant les unes avec les autres, de juger à peu près de la vérité.

Nous obſerverons à cette occaſion, qu'une relation bien faite, bien claire & bien préciſe, fait juger avantageuſement des talens du général. Si elle eſt mal dirigée & mal conçue, on a de la peine à croire qu'il ait eu des idées bien nettes de ſa beſogne. Cette ſorte de travail, au reſte, ne doit être faite que par lui ſeul. Ce ne doit point être l'ouvrage d'un ſecretaire, mais de celui qui a été l'ame de toute l'action. On a vu des relations qui, bien entendues, imputoient elles-mêmes des fautes d'inadvertance à ceux qui les avoient fait dreſſer. Avec un peu d'habitude de penſer & d'écrire, on n'aggraveroit pas au moins ſes fautes, en les avouant ſans s'en appercevoir. Qu'il nous ſoit permis de citer ici une relation qui nous a paru répondre à la beauté de l'action; c'eſt celle de la bataille de Berghen.

Il eſt du devoir du victorieux après la bataille, de retirer les bleſſés du champ de bataille, de les faire conduire dans les hôpitaux, & de veiller à ce qu'ils ſoient bien traités. On doit avoir également ſoin de ſes ſoldats & de ceux de l'ennemi; c'eſt un devoir que preſcrit l'humanité,

& qu'on n'a pas besoin de recommander aux généraux françois. On fait aussi enterrer les morts le lendemain de la bataille, afin qu'ils n'infectent point l'air par leur corruption.

Pendant que les gens commandés pour cette opération y procedent, on suit l'ennemi, & on le fait harceler autant qu'on le peut par différens détachemens de l'armée, qui le poursuivent jusqu'à ce qu'il ait pris quelque position où il soit dangereux de le forcer.

Ce qui doit caractériser une *victoire* complete & en être la suite, c'est l'attaque des places de l'ennemi. Le gain de plusieurs *victoires*, dit M. le chevalier de Folard, ne sert de rien, s'il n'est suivi de la prise des forteresses ennemies. Ce n'est que par-là qu'on peut compter sur un établissement solide dans le pays ennemi; sans quoi une seule défaite peut faire perdre les avantages de plusieurs *victoires.*

Quel que soit le brillant d'une *victoire*, on ne doit pas s'en laisser éblouir, & se livrer à ce qu'elle a de flatteur, sans songer aux suites d'une défaite.

Polybe fait sur ce sujet les refléxions suivantes, par lesquelles nous terminerons cet article.

« La plupart des généraux & des rois, » dit cet auteur célebre, lorsqu'il s'agit » de donner une bataille générale, n'aiment à se représenter que la gloire & » l'utilité qu'ils tireront de la *victoire ;* ils » ne pensent qu'à la maniere dont ils en » useront avec chacun, en cas que les choses réussissent selon leurs souhaits : jamais ils ne se mettent devant les yeux » les suites malheureuses d'une défaite; » jamais ils ne s'occupent de la conduite » qu'ils devront garder dans les revers de » la fortune; & cela parce que l'un se présente de soi-même à l'esprit, & que l'autre demande beaucoup de prévoyance. » Cependant cette négligence à faire des » réflexions sur les malheurs qui peuvent » arriver, a souvent été cause que des » chefs, malgré le courage & la valeur » des soldats, ont été honteusement vaincus, ont perdu la gloire qu'ils avoient » acquise par d'autres exploits, & ont » passé le reste de leurs jours dans la honte » & dans l'ignominie. Il est aisé de se convaincre qu'il y a un grand nombre de » généraux qui sont tombés dans cette » faute, & que c'est aux soins de l'éviter, » que l'on reconnoît sur-tout combien un » homme est différent d'un autre. Le tems » passé nous en fournit une infinité d'exemples. » *Hist. de Polybe*, liv. XI, ch. I. *V.* BATAILLE, GUERRE & RETRAITE. (*Q*)

VICTOIRE ACTIAQUE, (*Hist. rom.*) *actiaca victoria ;* victoire qu'Auguste, ou pour mieux dire, son général, remporta sur Marc-Antoine auprès du cap & de la ville d'Actium. Ce prince, pour rendre recommandable à la postérité la mémoire de cet événement, fit bâtir la ville de Nicopolis. Il agrandit le vieux temple d'Apollon, où il consacra les rostres des navires ennemis; enfin il y augmenta la magnificence des jeux solemnels nommés *actiaques*, qui se donnoient de cinq en cinq ans, à la maniere des jeux olympiques.

VICTOIRE (*Jeux de la*). *Antiq. grecq. & rom.* On appelloit *jeux de la victoire*, les jeux publics célébrés aux réjouissances faites à l'occasion d'une *victoire.* Les auteurs grecs les nomment ἐπινίκιοι ἀγῶνες, les *jeux de la victoire*, ou ἐπινίκιος ἑορτὴ, *fête de la victoire*, & les inscriptions latines, *ludos victoriæ.* Les Romains, à l'imitation des Grecs, célébrerent les fêtes & les *jeux de la victoire*, qui se faisoient d'abord après les jeux capitolins, Auguste après la bataille d'Actium, Septime Sévere après la défaite de Pescenius Niger. La ville de Tarse fit frapper à cette occasion des médaillons sur lesquels on voit les symboles des jeux publics, & l'inscription grecque qui signifioit *jeux de la victoire*, célébrés en l'honneur de Septime Sévere, sur le modele des jeux olympiques de la Grece.

L'an 166, Lucius Vérus revint à Rome de son expédition contre les Parthes; le sénat lui décerna, & à Marc-Aurele, les honneurs du triomphe; les deux empereurs firent leur entrée triomphante dans Rome, vers le commencement du mois d'août de la même année; la cérémonie fut suivie de jeux & de spectacles magnifiques, du nombre desquels furent les *jeux de*

de la victoire ἐπινίκια, mentionnés ſur le marbre de Cyzique. On éleva dans Rome plusieurs monumens, en mémoire des victoires des armées romaines ſur les Parthes. Les médailles nous en ont conſervé la plupart des deſſins: & je n'en rappelle qu'un ſeul gravé au revers d'un beau médaillon de bronze, de Lucius Verus; ce prince y eſt repréſenté offrant la *victoire* à Jupiter Capitolin, & couronné par la ville de Rome. La célébration des jeux fut de la derniere magnificence; un pancratiaſte Corus y combattit, & y gagna un prix en or. La ville de Theſſalonique fit graver ſur ſes monnoies les ſymboles des *jeux de la victoire*, qui furent célébrés en réjouiſſance des *victoires* que Gordien Pie remporta ſur les Perſes. Nous avons un marbre de Cyzique, qui nous apprend qu'on célébra à Rome des *jeux de la victoire*, ſous le regne de Marc-Aurele. (*D. J.*)

VICTOIRE, (*Mithol. Littérat.*) Les Grecs perſonnifierent la *Victoire*, & en firent une divinité qu'ils nommerent Νίκη; Varron la donne pour fille du Ciel & de la Terre; mais Héſiode avoit eu une idée plus ingénieuſe, en la faiſant fille du Styx & de Pallante. Tous les peuples lui conſacrerent des temples, des ſtatues & des autels.

Les Athéniens érigerent dans leur capitale un temple à la *Victoire*, & y placerent ſa ſtatue ſans ailes, afin qu'elle ne pût s'envoler hors de leurs murs; ainſi que les Lacédémoniens avoient peint Mars enchaîné, afin, dit Pauſanias, qu'il demeurât toujours avec eux. A ce même propos, on lit dans l'Anthologie, deux vers qui ſont écrits ſur une ſtatue de la *Victoire*, dont les ailes furent brûlées par un coup de foudre. Voici le ſens de ces vers. « Rome, reine du monde, ta gloire » ne ſauroit périr, puiſque la *Victoire* » n'ayant plus d'ailes, ne peut plus te » quitter. »

Les Romains lui bâtirent le premier temple durant la guerre des Samnites, ſous le conſulat de L. Poſthumius, & de M. Attilius Régulus. Ils lui dédierent encore, ſelon Tite-Live, un temple de Jupiter très-bon, après la déroute de Cannes, pour ſe la rendre propice. Enfin, dans le ſuccès de leurs armes contre les Carthaginois & les autres peuples, ils multiplierent dans Rome & dans toute l'Italie le nombre des autels à ſa gloire. Sylla victorieux, établit des jeux publics en l'honneur de cette divinité.

On la repréſentoit ordinairement comme une jeune déeſſe, avec des ailes, tenant d'une main une couronne de laurier & de l'autre une palme; quelquefois elle eſt montée ſur un globe, pour apprendre qu'elle domine ſur toute la terre. Domitien la fit repréſenter avec une corne d'abondance. Les Egyptiens la figuroient ſous l'emblême d'un aigle, oiſeau toujours victorieux dans les combats qu'il livre aux autres oiſeaux.

Nous avons encore un aſſez grand nombre de ſtatues de la *Victoire*, dans les divers cabinets d'antiquités: ce ſont en petit des copies, dont les originaux embelliſſoient les temples & les places de Rome. On en trouvera quelques repréſentations dans M. de la Chauſſe, le P. Montfaucon, & autres antiquaires. On n'offroit en ſacrifice à cette divinité, que les fruits de la terre, c'eſt qu'elle les conſomme. Une *Victoire* poſée ſur une proue de navire, déſigne une *victoire* navale. Ce ſont de nos jours celles qui ſont les plus glorieuſes & les plus utiles. C'eſt à l'Angleterre qu'appartiennent ces ſortes de triomphes. (*D. J.*)

VICTOIRE. (*Iconol.*) On la repréſente communément aſſiſe ſur un trophée d'armes, ayant des ailes, & tenant une couronne de laurier d'une main, & de l'autre une branche de palmier. *Voyez* VICTOIRE, *mythologie*.

VICTOIRE. (*Art. numiſm.*) La figure de la *Victoire* eſt un des types les plus fréquens ſur les médailles de tous les empereurs. Elle y eſt repréſentée en cent manieres différentes; on y voit ſouvent avec elle le bouclier, tantôt ſuſpendu à une colonne, tantôt entre les mains de la déeſſe, & les mots abrégés S. P. Q. R. quelquefois en légende ſur le contour de la médaille, quelquefois gravés ſur le bouclier même. Nous avons entre les conſécrations d'Auguſte, une médaille où d'un côté eſt la tête d'Auguſte, avec la légende *divus Auguſtus pater*; au revers, la *Victoire*, ſans autre légende que S. C. Dans une autre médaille de cet empereur, on

voit la *Victoire* gravée sur le revers, ayant le pied sur un globe, les ailes étendues comme pour voler, portant de sa main droite une couronne de laurier, & de sa gauche l'étendard du prince. Dans une troisieme médaille du même empereur, on voit la *Victoire* assise sur les dépouilles des ennemis, ayant un trophée planté devant elle, & portant un bouclier, avec ces mots, *victoria Augusti*. Sur le revers d'une médaille d'argent de L. Hostilius, la *Victoire* se trouve dépeinte, portant d'une main le caducée, qui est la verge de paix de Mercure, & de l'autre un trophée des dépouilles des ennemis. Voilà la vraie *Victoire*, digne d'éloges. (*D. J.*)

VICTOIRE *de S. Michel sur le diable*, (*Peinture.*) fameux tableau de Raphaël. Dans les conférences de l'académie de peinture, recueillies par Félibien, la premiere traite des perfections du dessin & de l'expression de cet admirable tableau. J'y renvoie les curieux. Ils y trouveront en même tems d'excellentes remarques qui ne peuvent qu'être utiles aux gens de l'art, & très-agréables aux amateurs, sur-tout s'ils ont sous les yeux quelque estampe choisie du tableau. Mais pour doubler le plaisir, il faut y joindre la description sublime que Milton fait du combat & de la *victoire de S. Michel sur le diable*, dans son *Paradis perdu*, *Paradise lost*, book 6, v. 300, *&c.*

For likest Gods they seem'd,
Stood they or mov'd, in stature, motion, arms,
Fit to decide the empire of great Heanv'n.
Now wav'd their fiery swords, and in the air
Made horrid circles; two broad suns their shields
Blaz'd opposite, while expectation stood
In horror: from each hand with speed retir'd
Where erst was thickest fight, th'angelic throng;
And left large field, unsafe within the wind
Of such commotion: such as (to set forth
Great thinhs by small) if natur's concord broke,
Among the constellations ware were sprung,
Two planest rushing from aspect malign
Of fiercest opposition, in mid-sky,
Should combat, and their jarring phears confound.....

« Ils ressembloient à des dieux, soit » qu'ils se tinssent de pied ferme, soit » qu'ils allassent en avant; leur stature, » leurs mouvemens & leurs armes montroient qu'ils étoient propres à décider » du grand empire du ciel. On les voyoit » tourner avec une rapidité incroyable » leurs épées flamboyantes, qui traçoient » par les airs d'horribles spheres de feu. » Leurs boucliers, tels que deux grands » soleils, resplendissoient vis-à-vis l'un de » l'autre. Ce grand spectacle suspendit le » mouvement des deux partis, saisis d'horreur, *&c.*... »

Je donne le reste à traduire aux plus habiles.

VICTOIRE, (*Sculp. antiq.*) petite statue d'or, d'ivoire, & autres matieres, que les anciens mettoient ordinairement dans la main de leurs idoles. Il y en avoit entr'autres une fort belle que Verrès avoit détachée à Enna d'une grande statue de Cérès. Il en avoit ôté plusieurs autres d'un ancien temple de Junon, sur le promontoire de Malte. Denys l'ancien ne se faisoit point aussi de scrupule d'enlever de semblables petites *Victoires* d'or que les dieux tenoient à la main, & qu'à l'entendre ils lui présentoient eux-mêmes. Je ne les prends pas, disoit-il, je les accepte. C'est être doublement coupable, de voler les dieux & d'en rire. (*D. J.*)

VICTORIA, (*Géog. anc.*) 1°. ville de la Grande-Bretagne, que Ptolomée, l. II, c. 3, donne aux Danii; c'est présentement Caer-Guich, selon Cambden; 2°. ville de la Mauritanie Césarienne. Marmol dit qu'on la nomme aujourd'hui *Agobel.*

VICTORIÆ-JULIOBRIGENSIUM PORTUS, (*Géog. anc.*) port d'Espagne citérieure. Pline, liv. III, ch. 10, qui y met une ville de même nom, la donne aux Vardules. C'est aujourd'hui Saint-Andero, appellé par Mariana, *Sancti Emederrii portus.*

VICTORIAT, f. m. (*Antiq.*) Le P. Hardouin nomme ainfi deux médailles confulaires d'argent, au revers d'une Victoire affife, fous laquelle on lit le mot *victrix*. Elles font gravées à l'année 1681 du Journal des favans. (*D. J.*)

VICTORIEUX, adj. (*Gramm.*) qui a remporté la victoire. On dit, un prince *victorieux*, une armée *victorieufe*. Jéfus-Chrift eft demeuré *victorieux* du vieux ferpent, du péché, de la mort & de l'enfer; un raifonnement *victorieux*, une piece *victorieufe*, une grace *victorieufe*.

VICTUAILLES, f. f. (*Gramm.*) terme de commerce de mer, qui fignifie les *vivres* ou *provifions de bouche* qu'on embarque dans un vaiffeau. *Dictionn. de commerce.*

VICTUAILLEUR, f. m. (*Marine.*) celui qui fournit les victuailles ou vivres d'un vaiffeau marchand. *V.* VICTUAILLES.

VICTUMVIÆ, (*Géog. anc.*) entrepôt ou lieu de marché en Italie, dans la Cifpadane. Tite-Live, l. XXI, c. 57, dit que les Romains avoient fortifié ce lieu durant la guerre qu'ils avoient eue avec les Gaulois, & les peuples des environs s'y étoient retirés comme dans un lieu de fûreté. Annibal ayant pris *Victumviæ*, pilla & ruina entiérement ce lieu. (*D. J.*)

VICUS. (*Géog. anc.*) Ce nom latin, qui fignifie dans fon origine une *rue*, un *quartier*, s'eft donné dans la fuite en géographie, avec des épithetes diftinctives, à des villages, à des bourgs & à plufieurs lieux affez confidérables, dont voici des exemples.

Vicus-Apollonos, lieu d'Egypte au-delà du Nil, entre Thebes & Coptos, felon Antonin.

Vicus-Aquarius, lieu de l'Efpagne Tarragonoife, fur la route d'Afturica à Sarragoffe.

Vicus-Augufti, nom de deux lieux de l'Afrique propre, l'un fur la route d'Hippone à Carthage, l'autre fur la route de Carthage à Sufetula.

Vicus-Cuminarius, lieu de l'Efpagne Tarragonoife, chez les Carpétains; on croit que c'eft aujourd'hui Santa-Cruz de la Zarza.

Vicus-Julius. Il y a deux lieux de ce nom; l'un dans la Gaule Lyonnoife, que M. de Valois croit être la ville d'Aire; l'autre dans la Gaule Belgique, que Cluvier penfe être Germersheim.

Vicus-Novus, lieu d'Italie dans l'Ombrie, fur la route de Rome à Adria.

Vicus-Valerius, lieu d'Italie dans le Latium; Ortelius dit que c'eft aujourd'hui Vicovaro.

Vicus-Varianus, lieu d'Italie, fur la route d'Aquilée à Bologne. Cluvier penfe que c'eft aujourd'hui Vigo. (*D. J.*)

VIDAME, f. m. (*Gramm. Hift. Jurifprud.*) *vice dominus feu vice domnus*, eft celui qui repréfente & tient la place de l'évêque; il a été ainfi appellé, parce que l'évêque étoit appellé par excellence *dominus*, ou par contraction *domnus*, & qu'en vieux françois *dame* ou *dom* fignifioit auffi *monfieur*.

La fonction des *vidames* étoit d'exercer la juftice temporelle des évêques, de forte que les *vidames* étoient à leur égard à peu près ce que les vicomtes étoient à l'égard des comtes; avec cette différence néanmoins, que fous un même comte il y avoit plufieurs vicomtes, & que ceux-ci n'avoient pas la plénitude de l'adminiftration de la juftice; au lieu que dans chaque évêché il n'y a qu'un feul *vidame*, lequel tient en fief la juftice temporelle de l'évêque, & qu'il a la haute, moyenne & baffe juftice.

Mais comme les vicomtes, de fimples officiers qu'ils étoient, fe firent feigneurs, les *vidames* changerent auffi leur office en fief relevant de leur évêque.

En effet, on ne connoît point de *vidame* en France qui ne releve de quelque évêque, ou qui ne foit annexé & réuni au temporel d'un évêché, comme le *vidame* de Beauvais, appellé préfentement le *vidame de Gerberoy*, qui a été réuni à l'évêché de Beauvais.

Il eft même à remarquer que la plupart des *vidames* ont pris leur nom des villes épifcopales, quoique leurs feigneuries en foient fouvent fort éloignées, tels que les *vidames* de Rheims, d'Amiens, du Mans, de Chartres, & autres. *Voyez* Ducange, au mot *advocati*, les *Recherches* de Pafquier; Loyfeau, *Des feigneuries*, & VIDAMÉ. (*A*)

VIDAMÉ, (*Jurisprud.*) est l'office de vidame : il s'entend aussi du district ou territoire dans lequel il exerce sa jurisdiction. *Voyez* VIDAME. (*A*)

VIDE-COQ. *Voyez* BÉCASSE.

VIDELLE, s. f. (*Pâtissier.*) c'est un petit instrument de métal, composé d'une petite roulette & d'un manche, dont les pâtissiers se servent pour couper leur pâte en longs filets, pour couvrir ou servir d'ornemens à diverses pieces de four. (*D. J.*)

VIDIMER, v. act. (*Gramm. Jurisp.*) ancien terme de pratique, que l'on disoit pour collationner la copie d'un acte à son original. Ce terme vient de ces mots, *vidimus certas litteras*, que l'on mettoit sur les copies collationnées. *V. VIDIMUS.* (*A*)

VIDIMUS, s. m. (*Gramm. Jurisp.*) terme latin, consacré dans l'ancien usage pour exprimer un transcrit ou copie de piece que l'on faisoit pour suppléer l'original, en faisant mention en tête de ce transcrit, que l'on en avoit vu l'original, dont la teneur étoit telle que la copie qui étoit après transcrite.

On appelloit ces transcrits ou copies, des *vidimus*, parce qu'ils commençoient par ces mots, *vidimus certas litteras quarum tenor sequitur.*

Ces *vidimus* faisoient la même foi lorsqu'ils étoient scellés : nous avons plusieurs anciennes ordonnances qui le déclarent expressément.

L'usage de cette locution *vidimus* n'est pas bien constant ni bien uniforme avant le quatorzieme siecle.

Quelques-uns de ces *vidimus* étoient en françois, d'autres en latin; la forme de ce dernier varioit au commencement, on mettoit quelquefois *inspeximus*, ou bien *notum facimus nos vidisse litteras :* on se fixa enfin à cette forme ordinaire, *vidimus certas litteras*, &c.

On trouve dans le *Recueil des ordonnances de la troisieme race*, tome I, page 20, un *vidimus* donné par Philippe le Long en 1320, sur un autre *vidimus* de Philippe le Bel de l'an 1296; celui-ci commençoit par ces mots : *Philippus*, &c. *notum facimus nos vidisse, tenuisse & intellexisse quoddam instrumentum*, &c.

Le roi n'étoit pas le seul qui donnât des *vidimus ;* les princes & grands du royaume, & les autres personnes publiques en donnoient pareillement chacun en ce qui le concernoit : le prévôt de Paris mettoit son *vidimus* aux expéditions de lettres royaux qui étoient enregistrées au registre des bannieres, & le *vidimus* avoit le même effet qu'aujourd'hui la collation des secretaires du roi. On ne voit point que les actes de la jurisdiction fussent sujets au *vidimus*. Voyez le *Gloss.* de Ducange, le *Recueil des ordonnances de la troisieme race*, Imbert, Joly, & le *mot* COPIE COLLATIONNÉE. (*A*)

VIDIN, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie Européenne dans la Bulgarie, sur la droite du Danube, à 65 lieues au sud-est de Belgrade, avec un archevêché du rit grec. Les Turcs sont les maîtres de cette ville depuis 1689, qu'ils la reprirent sur les Impériaux. *Longitude* 42. 4. *latit.* 44. 8. (*D. J.*)

VIDOMNE, s. m. (*Hist. de Geneve.*) titre & dignité que possédoit un seigneur dans la ville de Geneve : ses fonctions répondoient à celles des vidames de France. Les *vidomnes* de Geneve avoient été institués pour défendre les biens temporels de l'église & de l'évêque. Les comtes de Savoie, après avoir tenté sans succès toutes sortes de moyens pour se rendre souverains du Genevois, prirent le parti d'acheter le *vidomnat* de la république. Amédée V en traita avec Guillaume de Conflans, qui en étoit évêque, & il fit exercer cette jurisdiction par un lieutenant qui se nommoit *vidomne.* Enfin les Genevois, tyrannisés par les ducs de Savoie & par leur propre évêque, Pierre de la Beaume, formerent des conseils dans leur ville, à l'imitation des cantons de Berne & de Fribourg, avec lesquels ils avoient fait alliance le 7 novembre 1529. L'un de ces conseils, qui étoit celui des deux cents, résolut d'établir à perpétuité une nouvelle cour de justice. Il la composa d'un lieutenant & de quatre assesseurs, qu'on a depuis nommés *auditeurs*, pour que ce tribunal tînt lieu de celui du *vidomne*, dont le nom & l'office seroient abolis pour toujours. Ce projet a été si bien exécuté, que depuis ce tems-là on n'a plus entendu parler de *vidomne* à Geneve. (*D. J.*)

VIDOTARA, (*Géog. anc.*) golfe de la Grande-Bretagne. Ptolomée, lib. II, cap. 3, le marque sur la côte septentrionale, entre *Rherigonius Sinus* & *Clota Æstuarium.*

Ce golfe, nommé *Riacius lacus* par Buchanan, n'est pas, comme Ptolomée dit, sur la côte septentrionale, mais sur la côte occidentale de l'Ecosse, dans la province de Carrik. Du tems de Ptolomée, la position de la partie septentrionale de la Grande-Bretagne, appellée depuis l'*Ecosse*, n'étoit pas connue : on croyoit qu'elle s'étendoit de l'ouest à l'est, au lieu qu'elle s'étend du midi au nord.

L'auteur des *Délices de la Grande-Bretagne*, pag. 1185, observe que Ptolomée, parlant des deux golfes qui font la presqu'isle de Mull, appelle l'un *Rherigonius Sinus*, & l'autre *Vidotara*, marquant par le premier de ces noms le golfe de Glen-Luce, & par le second celui de Rian; mais Buchanan, & quelques autres après lui, ont prétendu que ces noms étoient renversés, & que *Rherigonius Sinus* devoit signifier le *golfe* ou le *lac de Rian*. (*D. J.*)

VIDOURLE, s. f. (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Vidurlus*, petite riviere de France en Languedoc. Elle naît dans le diocese d'Alais, & se perd dans l'étang de Thau, à trois lieues de Montpellier. (*D. J.*)

VIDRUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Germanie, dans Ptolomée. Spener observe que la branche occidentale de l'Ems s'appelloit anciennement *Vider* ou *Wider*. (*D. J.*)

VIDUA, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Hibernie. Ptolomée, lib. II, cap. 2, place l'embouchure de ce fleuve sur la côte septentrionale, entre le promontoire *Venienium*, & l'embouchure du fleuve *Argita*. Le nom moderne de ce fleuve est *Crodagh*, selon Cambden. (*D. J.*)

VIDUCASSIUM CIVITAS, (*Géog. anc.*) ancienne ville des Gaules, & la capitale des peuples Vadiocasses ou Badiocasses. La plupart des commentateurs ne sachant ce qu'étoit devenue cette ville, ont pensé que les *Viducasses* de Pline étoient les mêmes que les Vadiocasses ou Badiocasses que cet auteur nomme immédiatement après, & qui sont ceux de Bayeux, peu éloignés de là ; mais la découverte que l'on fit en 1704 du véritable endroit où cette ancienne ville étoit située, doit faire changer de langage.

Il y a à deux lieues de Caen en basse-Normandie un village qu'on appelle *Vieux*, où l'on trouve depuis long-tems une si grande quantité de restes d'antiquités, que le savant M. Huet, ancien évêque d'Avranches, auteur des *Origines de Caen*, n'a pas douté que les Romains n'eussent eu en ce lieu-là un camp considérable : il avoit même cru que le nom de *Vieux* pouvoit venir de *Vetera Castra*, comme celui de Coutances, ville peu éloignée, vient de *Constantia Castra*, qui s'est toujours conservé dans les titres du pays.

Enfin en 1704 l'intendant de la province eut la curiosité d'examiner de près ces ruines, dont les plus apparentes étoient un aqueduc, un reste de chaussée, quelques débris de colonnes, des fragmens d'inscriptions, *&c.* Il fit fouiller aux environs, & découvrit ainsi plusieurs édifices, dont les fondations étoient encore entieres. Entre ces édifices, le plus remarquable est un gymnase, avec des bains, dont la disposition, l'étendue & toutes les dépendances sont conformes aux regles de Vitruve.

Ces témoignages d'une ancienne ville se trouverent confirmés par les inscriptions que l'on déterra parmi ses ruines, & par celles qui avoient déjà été découvertes aux environs. Elles sont presque toutes d'une espece de marbre rouge veiné, dont la carriere subsiste encore à *Vieux*. Dans ces inscriptions, & sur-tout dans celle qui, suivant la tradition du pays, fut transportée de *Vieux* à Thorigny du tems de François I, par les soins de Joachim de Matignon, il est parlé de la ville des Viducassiens, *civitas Viducassium*, que l'on trouve aussi nommée dans Ptolomée, & dont Pline fait mention dans le dénombrement des peuples de la seconde Lyonnoise, *Parrhisii*, *Tre-casses*, *Andegavi*, *Viducasses* ou *Vadiocasses*, suivant d'anciens manuscrits.

La plus considérable de ces inscriptions est certainement celle qu'on a transportée de *Vieux* au château de Thorigny. Elle se trouve dans les *Mélanges d'antiquités* de

M. Spon, à qui elle avoit été communiquée. C'eſt une baſe de marbre de cinq pieds de haut ſur deux de large, dont les trois faces ſont écrites. La premiere, qui manque dans M. Spon, apprend que cette baſe ſoutenoit la ſtatue d'un P. Sennius Solemnis, originaire de la ville des *Viducaſſiens*, à qui les trois provinces des Gaules avoient d'un commun conſentement déféré cet honneur dans ſa ville, où l'on avoit aſſigné pour cela un certain eſpace ſous le conſulat d'Annius Pius & de Proculus, qui tombe à l'an de Rome 902, qui eſt celui où l'empereur Maximien fut tué à Aquilée.

Treſ. Prov. Gall.
Primo v. Monum. In Sua Civitate
Poſuerunt Locum Ordo Civitatis
Vidue. Libenter Ded. P. XVIIII.
An. Pio Et Proculo Coſ.

En voici une qui eſt écrite ſur une baſe quarrée & taillée en forme d'autel.

Deo Marti
C. Victorius
Felix Pro Se Et
Junio Filio Suo
Et Maternæ Vic-
toris Conjugis
Meæ V. S. L. M. Diale
Et Baſſo Coſ. Idibus
Martis

On a remarqué que le mot *meæ* de cette inſcription a ſans doute été mis au lieu de *ſuæ*, pour éviter l'équivoque; & que *Dialis*, le premier des deux conſuls, nommé dans l'inſcription, ne ſe trouve point dans les faſtes qui nous reſtent, où l'on voit des conſuls du nom de *Baſſus* ſous Néron, ſous Sévere, ſous Valérien, ſous Gallien & ſous Conſtantin. Dialis fut apparemment un de ces conſuls ſubſtitués, *conſules ſuffecti*, qui ſont preſque toujours omis dans les faſtes.

On a trouvé dans les ruines de la ville des *Viducaſſiens* pluſieurs médailles antiques du haut & du bas empire, depuis les premiers Céſars juſqu'aux enfans du grand Conſtantin; d'où il eſt naturel de conclure que cette ville des *Viducaſſiens* n'a été entiérement détruite ou abandonnée que dans le quatrieme ſiecle, par quelque révolution dont l'hiſtoire a négligé de nous inſtruire.

La plus rare de ces médailles eſt grecque. Le jeune Diaduménien y eſt repréſenté avec cette inſcription : Μ. ΟΠΕΛ. ΔΙΑΔΟΥΜΕΝΙΑΝΟΣ. On voit au revers le philoſophe Héraclite avec cette légende : ΗΡΑΚΛΕΙΤΟΣ ΕΦΕΣΙΩΝ.

Toutes les médailles de Diaduménien ſont rares, mais les médailles grecques de ce prince ſont encore plus rares que les latines, & le revers de celle-ci eſt unique. Il reſteroit à ſavoir ſi c'eſt par l'Océan, des bords duquel la ville des *Viducaſſiens* étoit ſi proche, ou ſi c'eſt à travers l'eſpace immenſe des terres, que les peuples de cette contrée entretenoient commerce avec les Grecs. Peut-être que la curioſité a ſuffi pour faire paſſer des monnoies de l'Aſie à une des extrêmités de l'Europe, quand ces deux parties du monde étoient preſque ſoumiſes à la même domination.

Au reſte, M. l'abbé Belley croit que l'ancien nom de la ville des *Viducaſſes* étoit *Arigenus* dont parle Ptolomée, & que la table théodoſienne appelle de même. La cité de Bayeux, *civitas Bajocaſſium*, contenoit dans le bas empire le territoire des peuples Bajocaſſes & des peuples *Viducaſſes*. *Le chevalier* DE JAUCOURT.

VIDUITÉ, ſ. f. (*Gramm. Juriſp.*) eſt l'état de veuvage, c'eſt-à-dire, l'état d'une perſonne qui ayant été mariée, & ayant perdu ſon conjoint, n'a point encore paſſé à un autre mariage.

La condition de demeurer en *viduité* peut être impoſée à quelqu'un par celui qui fait une libéralité; mais elle n'empêche pas abſolument celui à qui elle eſt impoſée, de ſe remarier: il eſt ſeulement déchu en ce cas des avantages qui ne lui étoient faits que ſous la condition de demeurer en *viduité*.

Année de viduité ſe prend quelquefois pour l'an du deuil que les femmes ſont obligées de garder après la mort de leurs maris, ſous peine d'être déchues des avantages qu'ils leur ont faits. *V.* DEUIL; NOCES, SECONDES NOCES, PEINE DE L'AN DU DEUIL.

On entend auſſi par *année* ou *droit de viduité*, en pays de droit écrit, un droit

établi en faveur de la femme survivante, qui consiste en une certaine somme d'argent qu'on lui adjuge, tant pour les intérêts de sa dot mobiliaire que pour les alimens qui lui sont dus, aux dépens de la succession de son mari, pendant l'année du deuil. *V.* le *Traité des gains nuptiaux*, chap. 12.

Dans la coutume de Normandie, il y a une autre sorte de droit de *viduité*, qui est particulier à cette province; il consiste en ce que, suivant l'article 382 de cette coutume, le mari ayant un enfant né vif de sa femme, jouit par usufruit, tant qu'il se tient en *viduité*, de tout le revenu qui appartenoit à sa femme lors de son décès, encore que l'enfant soit mort avant la dissolution du mariage; mais si le pere se remarie, il ne jouit plus que du tiers du revenu de sa femme décédée. *Voyez* les commentateurs sur cet article. (*A*)

VIE, s. f. (*Physiolog.*) c'est l'opposé de la mort, qui est la destruction absolue des organes vitaux, sans qu'ils puissent se rétablir; ensorte que la plus petite *vie* est celle dont on ne peut rien ôter, sans que la mort arrive. On voit que dans cet état délicat, il est difficile de distinguer le vivant du mort; mais prenant ici le nom de *vie* dans le sens commun, je la définis un mouvement continuel des solides & des fluides de tout corps animé.

De ce double mouvement continuel & réciproque, naît la nutrition, l'accroissement auquel succede le décroissement & la mort. *Voyez* tous ces mots. C'est assez de dire ici que de ce mouvement résulte la dissipation des parties aqueuses, mobiles, fluides; le reste devient impropre à circuler, & fait corps avec le tuyau qu'il bouche. Ainsi l'épaississement des humeurs, l'ossification des vaisseaux, sont les tristes mais nécessaires effets de la *vie*. La physiologie démontre comment la machine se détruit par nuances, sans qu'il soit possible de l'empêcher par aucun remede, & l'auteur des caracteres en a fait un tableau d'après nature. Le voici:

Irene se transporte à grands frais en Epidaure, voit Esculape dans son temple, & le consulte sur tous ses maux. D'abord elle se plaint qu'elle est lasse & recrue de fatigue; & le dieu prononce que cela lui arrive par la longueur du chemin qu'elle vient de faire: elle dit qu'elle est le soir sans appétit; l'oracle lui ordonne de dîner peu: elle ajoute qu'elle est sujette à des insomnies; & il lui prescrit de n'être au lit que pendant la nuit: elle lui demande pourquoi elle devient pesante, & quel remede; l'oracle répond qu'elle doit se lever avant midi, & quelquefois se servir de ses jambes pour marcher: elle lui déclare que le vin lui est nuisible; l'oracle lui dit de boire de l'eau: qu'elle a des indigestions; & il ajoute qu'elle fasse diette: ma vue s'affoiblit, dit Irene; prenez des lunettes, dit Esculape: je m'affoiblis moi-même, continue-t-elle, je ne suis ni si forte ni si saine que j'ai été; c'est, dit le dieu, que vous vieillissez: mais quel moyen de guérir de cette langueur? Le plus court, Irene, c'est de mourir, comme ont fait votre mere & votre aïeule.

Vous trouverez le commentaire de ce tableau au *mot* VIEILLESSE. (*D. J.*)

VIE *de l'homme ou* AGE, se prend *en médecine* pour la division de la *vie* humaine. La *vie* se partage en plusieurs âges, savoir, en enfance qui dure depuis le moment de la naissance jusqu'au tems où l'on commence à être susceptible de raison. Suit après l'âge de puberté, qui se termine à quatorze ans dans les hommes, & dans les filles à douze. L'adolescence succede depuis la quatorzieme année jusqu'à vingt ou vingt-cinq ans, ou pour mieux dire, tant que la personne prend de l'accroissement. On passe ensuite à l'âge viril, dont on sort à quarante-cinq ou cinquante ans. De là on tombe dans la vieillesse qui se subdivise en vieillesse proprement dite, en caducité & décrépitude, qui est la borne de la vie.

Chaque âge a ses maladies particulieres; elles dépendent de la fluidité des liquides, & de la résistance que leur opposent les solides. Dans les enfans, la délicatesse des fibres occasionne diverses maladies, comme le vomissement, la toux, les hernies, l'épaississement des liqueurs, d'où procedent les aphthes, les fluxions, les diarrhées, les convulsions, sur-tout lorsque les dents commencent à paroître, ce qu'on appelle

vulgairement *le germe des dents*. A peine les enfans sont-ils quittes de ces accidens, qu'ils deviennent sujets aux inflammations des amygdales, au rachitis, aux éruptions vers la peau, comme la rougeole & la petite vérole, aux tumeurs des parotides, à l'épilepsie. Dans l'âge de puberté ils sont attaqués de fievres aiguës, à quoi se joignent les hémorrhagies par le nez; & dans les filles, les pâles-couleurs. Cet âge est vraiment critique, selon Hippocrate; car si les maladies opiniâtres auxquelles les jeunes gens ont été sujets ne cessent alors, ou selon Celse, lorsque les hommes connoissent pour la premiere fois les femmes, & dans le sexe féminin au tems de l'éruption des regles, elles deviennent presque incurables. Dans l'adolescence, la tension des solides devenant plus considérable, les alimens étant d'une autre nature, les exercices plus violens, les humeurs sont plus atténuées, divisées & exaltées : de là résultent les fievres inflammatoires & putrides, les péripneumonies, les crachemens de sang, qui, lorsqu'on les néglige, dégénerent en phthisie, maladie si commune à cet âge, qu'on ne pensoit pas autrefois que l'on y fût sujet, lorsque l'on avoit atteint l'âge viril, qui devient lui-même le regne de maladies très-considérables.

L'homme étant alors dans toute sa force & sa vigueur, les fibres ayant obtenu toute leur élasticité, les fluides se trouvent pressés avec plus d'impétuosité; de là naissent les efforts qu'ils font pour se soustraire à la violence de la pression; de là l'origine d'une plus grande dissipation par la transpiration, des inflammations, des dysenteries, des pleurésies, des flux hemorrhoïdaux, des engorgemens du sang dans les vaisseaux du cerveau, qui produisent la frénésie, la léthargie, & autres accidens de cette espece, auxquels se joignent les maladies qu'entraînent après elles la trop grande application au travail, la débauche dans la premiere jeunesse, les veilles, l'ambition démesurée, enfin les passions violentes & l'abus des choses non naturelles; telles sont l'affection hypochondriaque, les vapeurs, la consomption, la catalepsie & plusieurs autres.

La vieillesse devient à son tour la source d'un nombre de maladies fâcheuses; les fibres se dessechent & se raccornissent, elles perdent leur élasticité, les vaisseaux s'obstruent, les pores de la peau se resserrent, la transpiration devient moins abondante, il se fait un reflux de cette matiere sur les autres parties. (*a*) De là naissent les apoplexies, les catarrhes, l'évacuation abondante des sérosités par le nez & par la voie des crachats, qu'on nomme vulgairement *pituite*; l'épaississement de l'humeur contenue dans les articulations, les rhumatismes, les diarrhées & les stranguries habituelles : de l'affaissement des vaisseaux & du raccornissement des fibres proviennent les dysuries, la paralysie, la surdité, le glaucome, maladies si ordinaires aux vieillards, & dont la fin est le terme de la vie.

On a vu jusqu'ici la différence des maladies selon les âges : les remedes varient aussi selon l'état des fluides & des solides auxquels on doit les proportionner. Les doux, & ceux qui sont légérement toniques, conviennent aux enfans; les délayans & les aqueux doivent être employés pour ceux qui ont atteint l'âge de puberté, en qui l'on doit modérer l'activité du sang. Dans ceux qui sont parvenus à l'adolescence & à l'âge viril, la sobriété, l'exercice modéré, le bon usage des choses non-naturelles, deviennent autant de préservatifs contre les maladies auxquelles on est sujet; alors les remedes délayans & incisifs sont d'un grand secours si, malgré le régime ci-dessus, l'on tombe en quelque maladie.

Une diete aromatique & atténuante soutiendra les vieillards; on peut avec succès leur accorder l'usage modéré du vin; les diurétiques & les purgatifs légers & réitérés suppléeront au défaut de transpiration. Toutes ces regles sont tirées d'Hoffmann & des plus grands praticiens en médecine. (*N*)

VIE, *durée de la vie*, (*Arithm. polit.*) M. Derrham tire des différentes *durées de* la

(*a*) Les cartilages & les ligamens s'ossifiant & le cerveau se durcissant avec l'âge, celui des vieillards est plus propre aux démonstrations anatomiques. On concevra la callosité qui doit se former dans les vaisseaux les plus moux de la tête, si l'on fait attention à la mémoire incertaine par rapport aux nouvelles idées qu'on voudroit donner aux gens avancés en âge, eux qui ne se souviennent que trop fidélement de ce qu'ils ont vu jadis. *Laudator temporis acti.* (*L*)

la vie, au commencement du monde, après le déluge, & de notre tems, un argument en faveur de la Providence divine. D'abord après la création, où il n'y avoit au monde qu'un seul homme & qu'une seule femme, l'âge ordinaire fut de neuf cents ans & plus ; immédiatement après le déluge, où il y avoit trois personnes pour renouveller le monde, il ne lui fut accordé qu'un âge moins long, & de ces trois patriarches il n'y a eu que Sem qui soit arrivé à cinq cents ans ; dans le second siecle du monde nous ne voyons personne qui ait atteint deux cents quarante ans ; dans le troisieme, presque personne qui soit parvenu à deux cents ans ; le monde, ou au moins une partie, étant alors si bien peuplé qu'on y avoit déjà bâti des villes & formé des établissements à d'assez grandes distances les uns des autres. Peu à peu, & à mesure que les peuples se sont accrus en nombre, la durée de la *vie* a diminué jusqu'à devenir enfin de 70 ou 80 ans, & elle a resté à ce degré depuis Moyse.

L'auteur trouve que par ce moyen le monde n'a dû être jamais ni trop ni trop peu peuplé, mais qu'il doit être né à peu près autant de personnes qu'il en est mort.

La durée ordinaire de la *vie* de l'homme a été la même dans tous les âges, depuis que le monde a achevé de se peupler ; c'est une chose que l'histoire sacrée & l'histoire profane prouvent également. Pour n'en point rapporter d'autres preuves, Platon a vécu quatre-vingt-un ans, & on le regardoit comme un vieillard ; & les exemples des longues *vies* que Pline produit comme très-extraordinaires, l. VII, c. 48, peuvent pour la plupart se rencontrer dans les histoires modernes, & en particulier dans l'histoire naturelle du docteur Plott. Il parle entr'autres de douze vassaux d'un même seigneur, qui à eux douze faisoient plus de mille ans, pour ne rien dire du vieux Parrk qui a vécu cent cinquante-deux ans neuf mois, ni de H. Jenkins, de Yorkshire, qui vécut cent soixante-neuf ans, ni de la comtesse de Demonde, ou de M. Teklestone, tous deux Irlandois, & qui passerent l'un & l'autre cent quarante ans. *Chambers*.

Vers la fin du dernier siecle, M. Guillaume Petit, Anglois, avoit essayé d'établir l'ordre de la mortalité des hommes par le moyen des regîtres mortuaires de Londres & de Dublin ; mais comme ces deux villes sont très-commerçantes, un grand nombre d'étrangers viennent s'y établir & y meurent ; ce qui fait que les regîtres mortuaires de ces villes ne peuvent servir à établir l'ordre de la mortalité générale du genre humain, parce qu'il faudroit, s'il étoit possible, un endroit d'où il ne sortît personne, & où il n'entrât aucun étranger. Le docteur Halley avoit choisi la ville de Breslau, pour composer une table des probabilités de la *vie* humaine, par la raison qu'il sort ou du moins qu'alors il sortoit peu de monde de cette ville, & qu'il y venoit peu d'étrangers. Il avoit déduit plusieurs usages de cette table, entr'autres la maniere de déterminer la valeur des rentes viageres simples. M. Simpson a fait imprimer à Londres, en 1742, un ouvrage sur la même matiere ; mais il est parti d'après une table établie sur l'ordre de la mortalité des habitans de Londres ; ce qui fait qu'on doit peu compter sur les conséquences qu'il en tire, à cause des raisons que nous avons indiquées tout à l'heure. M. Kerseboom a travaillé sur le même sujet, & a fait plus de recherches qu'aucun autre ; il a composé une table pour établir l'ordre de mortalité des provinces de Hollande & de Westfrise, par des observations faites depuis près d'un siecle. *V.* MORTALITÉ.

Cependant ce que nous avons de plus achevé dans ce genre, c'est l'ouvrage de M. de Parcieux, de la société royale de Montpellier, intitulé, *Essai sur les probabilités de la durée de la vie humaine*, Paris, 1745, *in*-4°. Ce dernier auteur a été beaucoup plus loin que tous les précédens, & il est en particulier le premier qui ait fait l'application de l'ordre de mortalité aux tontines simples, & à celles qui sont composées. Il y a de grands avantages à déterminer exactement l'ordre de mortalité ; lorsqu'un état ou des particuliers veulent se charger de rentes viageres, il faut que le prêteur, comme l'emprunteur, sachent ce qu'ils doivent donner équitablement aux rentiers de différens âges. La

matiere n'eſt pas moins intéreſſante pour ceux qui achetent des maiſons ou d'autres biens à *vie*, & enfin pour ceux qui font quelques penſions, & qui veulent examiner quel fonds ils donnent. Parmi les diverſes manieres d'établir l'ordre de mortalité, M. de Parcieux a préféré de ſe ſervir des deux tontines qui ont été créées, l'une en décembre 1689, & l'autre en février 1696. Cette tontine avoit été diviſée en différentes claſſes, pour différens âges de cinq ans en cinq ans. Tous les enfans depuis un an juſqu'à cinq excluſivement, compoſoient la premiere claſſe; les enfans depuis cinq juſqu'à dix, la ſeconde claſſe; & ainſi de ſuite. M. de Parcieux en a formé une table, & dans une des colonnes il a placé ceux qui ſont morts chaque année, & dans une autre il indique le nombre qui reſte de cette claſſe, à meſure que les ſurvivans acquierent un âge plus avancé; connoiſſant le nombre de morts qu'il y a eu dans le courant de chaque année, il eſt facile de marquer ceux qui vivent au commencement de l'année ſuivante. Après avoir ainſi diſpoſé dans les diverſes claſſes, & pour les différens âges, ceux qui mouroient & ceux qui vivoient, l'auteur a cherché les rapports moyens ſelon leſquels ſont morts tous les rentiers dans les différens âges, & dans toutes les différentes claſſes. Pour y parvenir, il a fallu placer dans une colonne tout ce qu'il y avoit eu de rentiers vivans du même âge, comme de vingt ans ou de vingt-cinq ans, &c. & dans une autre colonne ce qu'il y en reſtoit cinq ans après; & prenant la ſomme totale de part & d'autre, la comparaiſon indique ce qu'il y a de perſonnes vivantes dans toutes les claſſes, cinq ans après & cinq ans auparavant; enfin répétant la même opération pour chaque luſtre, on parvient à l'ordre moyen de mortalité qu'on cherchoit. Il eſt vrai que cet ordre de mortalité établi pour les rentiers, ne doit pas être pris en rigueur pour celui de tout le monde indiſtinctement; mais outre qu'il ſera toujours applicable à tous les rentiers, c'eſt qu'il faudra ſuivre le même principe, lorſqu'on voudra déterminer l'ordre de mortalité de tous les hommes.

Les rapports moyens de mortalité étant trouvés, & pour toutes les claſſes, M. de Parcieux a ſuppoſé un nombre de perſonnes, comme 1000, toutes ayant l'âge de trois ans, & il a cherché par le calcul, combien il en devoit reſter à l'âge de ſept ans, de douze, de dix-ſept, de vingt-deux, &c. de cinq en cinq ans; puis il en a formé une table. Les rapports qu'il indique ſont un peu plus grands que ceux des tables de MM. Halley & Kerſeboom; mais ſi l'on y fait attention, on s'appercevra qu'il en doit être ainſi, parce que l'ordre moyen qu'établit M. de Parcieux, eſt d'après les tontiniers, qui ſont pour la plupart des gens que l'on a choiſis, & que M. de Parcieux a ſuppoſé que ces mille perſonnes étoient des enfans de trois ans, qui ont par conſéquent échappé à un grand nombre de dangers auxquels la premiere enfance eſt ſujette. Au contraire, l'ordre moyen de mortalité, trouvé par ceux que nous venons d'indiquer, eſt pour tous les hommes pris indifféremment; il doit donc en mourir un plus grand nombre. Il réſulte encore de cette théorie quantité de conſéquences utiles & agréables, dans le détail deſquelles nous ne ſaurions entrer. Ceux qui n'ont pas l'ouvrage même de M. de Parcieux, pourront recourir à l'extrait qu'en donne le Journal des ſavans, dans le mois de février 1745, art. 5.

M. de Parcieux nous donne dans ſon ouvrage la table ſuivante, qui contient la comparaiſon de toutes celles qui ont été faites ſur la durée de la *vie* des hommes.

TABLE. Comparaisons des différentes tables qui ont été faites pour montrer l'ordre de mortalité du genre humain, ou les probabilités que les personnes de chaque âge ont de vivre jusqu'à un autre âge.

Ages.	Ordre établi par M. Smart, sur les registres mortuaires de Londres, & rectifié par M. Simpson.				Ordre établi par M. Halley, sur les registres mortuaires de Breslau.				Ordre établi par M. Kerseboom, sur les rentiers viagers de quelques villes de la Hollande ; & autres observations.				Ordre établi par l'auteur sur les listes des tontines de 1689 & 1696.			
	Morts de chaque âge.	Personnes vivantes à chaque âge.	Vies moyennes. ans.	mois.	Morts de chaque âge.	Personnes vivantes à chaque âge.	Vies moyennes. ans.	mois.	Morts de chaque âge.	Personnes vivantes à chaque âge.	Vies moyennes. ans.	mois.	Morts de chaque âge.	Personnes vivantes à chaque âge.	Vies moyennes. ans.	mois.
0	410	1280	19	4					275	1400	34	6				
1	170	870	27	3	145	1000	33	6	50	1125	41	9				
2	6	700	32	9	47	855	38	0	45	1075	42	8				
3	35	635	35	0	38	798	39	9	37	1030	43	6	30	1000	47	8
4	20	600	36	0	28	760	40	9	29	993	44	2	22	970	48	1
5	16	580	36	3	22	732	41	3	17	964	44	5	18	948	48	3
6	13	564			18	710			17	947	44	3	15	930	48	2
7	10	551			12	692			17	930	44	0	13	915	48	0
8	9	541			10	680			9	913	43	9	12	902	47	8
9	8	532			9	670			9	904	43	3	10	890	47	4
10	7	524	34	11	8	661	40	5	9	895	42	8	8	880	46	10
11	7	517			7	653			8	886	42	2	6	872	46	3
12	6	510			6	646			8	878	41	7	6	866	45	8
13	6	504			6	640			7	870	40	11	6	860	44	11
14	6	498			6	634			7	863	40	3	6	824	44	2
15	6	492	32	1	6	628	37	6	7	856	39	7	6	848	43	6
16	6	486			6	622			7	849	38	11	7	842	42	10
17	5	480			6	616			7	842	38	3	7	835	42	2
18	6	474			6	610			7	835	37	7	7	828	41	6
19	6	468			6	604			9	826	36	11	7	821	40	10
20	7	462	28	11	6	598	34	2	9	817	36	3	8	814	40	3
21	7	455			6	592			8	808	35	7	8	806	39	7
22	7	448			6	586			8	800	35	0	8	798	39	0
23	7	441			6	580			9	792	34	5	8	790	38	5
24	8	434			6	574			11	783	33	10	8	782	37	9
25	8	426	26	2	7	567	30	11	12	772	33	3	8	774	37	2
26	8	418			7	560			13	760	32	8	8	766	36	7
27	8	410			7	553			12	747	32	1	8	758	35	11
28	8	402			7	546			12	735	31	6	8	750	35	4
29	9	394			8	539			12	723	31	0	8	742	34	8
30	9	385	23	9	8	531	27	11	12	711	30	6	8	734	34	1

Ages.	Ordre établi par M. Smart, sur les regiſtres mortuaires de Londres, & rectifié par M. Simpſon.				Ordre établi par M. Halley, ſur les regiſtres mortuaires de Breslau.				Ordre établi par M. Kerſeboom, ſur les rentiers viagers de quelques villes de la Hollande; & autres obſervations.				Ordre établi par l'auteur ſur les liſtes des tontines de 1689 & 1696.			
	Morts de chaque âge.	Perſonnes vivantes à chaque âge.	Vies moyennes. ans.	mois.	Morts de chaque âge.	Perſonnes vivantes à chaque âge.	Vies moyennes. ans.	mois.	Morts de chaque âge.	Perſonnes vivantes à chaque âge.	Vies moyennes. ans.	mois.	Morts de chaque âge.	Perſonnes vivantes à chaque âge.	Vies moyennes. ans.	mois.
31	9	376			8	523			12	699	30	1	8	726	33	5
32	9	367			8	515			12	687	29	8	8	718	32	10
33	9	358			8	507			10	675	29	3	8	710	32	2
34	9	349			9	499			10	665	28	10	8	702	31	6
35	9	340	21	6	9	490	25	0	10	655	28	4	8	694	30	11
36	9	331			9	481			10	645	27	10	8	686	30	3
37	9	322			9	472			10	635	27	3	7	678	29	7
38	9	313			9	463			10	625	26	8	7	671	28	11
39	10	304			9	454			10	615	26	1	7	664	28	2
40	10	294	19	5	9	445	22	4	9	605	25	6	7	657	27	6
41	10	284			9	436			9	596	24	10	7	650	26	9
42	10	274			10	427			9	587	24	2	7	643	26	1
43	9	264			10	417			9	578	23	6	7	636	25	4
44	9	255			10	407			9	569	22	11	7	629	24	7
45	9	246	17	10	10	397	19	8	10	560	22	4	7	622	23	11
46	9	237			10	387			10	550	21	9	8	615	23	2
47	8	228			10	377			10	540	21	2	8	607	22	5
48	8	220			10	367			12	530	20	7	9	599	21	9
49	8	212			11	357			11	518	20	0	9	590	21	1
50	8	204	15	10	11	346	17	3	12	507	19	5	10	581	20	5
51	8	196			11	335			13	495	18	10	11	571	19	9
52	8	188			11	324			12	482	18	4	11	560	19	1
53	8	180			11	313			12	470	17	10	11	549	18	6
54	7	172			10	302			12	458	17	3	12	538	17	10
55	7	165	14	0	10	292	14	10	12	446	16	9	12	526	17	3
56	7	168			10	282			13	434	16	2	12	514	16	8
57	7	151			10	272			13	421	15	8	13	502	16	0
58	7	144			10	262			13	408	15	2	13	489	15	5
59	7	137			10	252			13	395	14	7	13	476	14	10
60	7	130	12	2	10	242	12	5	13	382	14	1	13	463	14	3
61	6	123			10	232			13	369	13	7	13	450	13	8
62	6	117			10	222			13	356	13	1	14	437	13	0
63	6	111			10	212			14	343	12	7	14	423	12	5
64	6	105			10	202			14	329	12	1	14	409	11	10
65	6	99	10	2	10	192	9	11	14	315	11	7	15	395	11	3

	Ordre établi par M. Smart, ſur les regiſtres mortuaires de Londres, & rectifié par M. Simpſon.				Ordre établi par M. Halley, ſur les regiſtres mortuaires de Breſlau.				Ordre établi par M. Kerſeboom, ſur les rentiers viagers de quelques villes de la Hollande; & autres obſervations.				Ordre établi par l'auteur ſur les liſtes des tontines de 1689 & 1696.			
Ages.	Morts de chaque âge.	Perſonnes vivantes à chaque âge.	Vies moyennes. ans.	mois.	Morts de chaque âge.	Perſonnes vivantes à chaque âge.	Vies moyennes. ans.	mois.	Morts de chaque âge.	Perſonnes vivantes à chaque âge.	Vies moyennes. ans.	mois.	Morts de chaque âge.	Perſonnes vivantes à chaque âge.	Vies moyennes. ans.	mois.
66	6	93			10	182			14	301	11	1	16	380	10	8
67	6	87			10	172			14	287	10	7	17	364	10	1
68	6	81			10	162			14	273	10	1	18	347	9	7
69	6	75			10	152			14	259	9	7	19	329	9	1
70	5	69	8	6	11	142	7	7	14	245	9	2	19	310	8	8
71	5	64			11	131			14	231	8	8	20	291	8	2
72	5	59			11	120			14	217	8	2	20	271	7	9
73	5	54			11	109			14	203	7	9	20	251	7	4
74	4	49			10	98			14	189	7	3	20	231	6	11
75	4	45	6	9	10	88	5	7	15	175	6	10	19	211	6	6
76	3	41			10	78			15	160	6	5	19	192	6	1
77	3	38			10	68			15	145	6	0	19	173	5	9
78	3	35			9	58			15	130	5	8	18	154	5	4
79	3	32			8	49			15	115	5	4	18	136	5	0
80		29	4	8	7	41	4	6	13	100	5	0	17	118	4	0
81					6	34			12	87	4	9	16	101	4	5
82					5	28			11	75	4	5	14	85	4	1
83					3	23			9	64	4	1	12	71	3	10
84						20	3	6	10	55	3	8	11	59	3	6
85									9	45	3	4	10	48	3	2
86									8	36	3	1	9	38	2	11
87									7	28	2	10	7	29	2	8
88									6	21	2	7	6	22	2	4
89									5	15	2	5	5	16	2	0
90									3	10	2	2	4	11	1	9
91									2	7	2	0	3	7	1	6
92									2	5	1	9	2	4	1	3
93									1	3	1	6	1	2	1	0
94									1	2	1	0	1	1	0	6
95									1	1	0	6		0	0	0
96										0						
97																
98																
99																
100																

Explication de cette table. Les nombres 1, 2, 3, 4, *&c.* jusqu'à 100, qu'on trouve dans la premiere colonne de la table, marquent les âges pour toutes les autres colonnes de la table.

La largeur de chacune des grandes colonnes qui ont pour titre *ordre établi*, &c. est divisée en trois autres petites colonnes. Les nombres de la premiere de ces trois colonnes montrent l'ordre moyen de mortalité du nombre des personnes qu'on voit au haut de chaque colonne du milieu, selon les différentes observations que chaque auteur aura eues; les autres nombres de chaque colonne du milieu, montrent la quantité des personnes qui restent à chaque âge; ainsi, selon M. Halley, qui est l'auteur du second ordre de 1000 personnes, qu'il suppose dans l'âge courant d'une année, il en doit communément mourir 145 pendant la premiere année, 57 pendant la seconde année, 38 pendant la troisieme année, & ainsi de suite, comme on le voit dans la colonne des morts de chaque âge. Par-là, des 1000 personnes qu'il suppose à l'âge d'un an, il n'en doit communément rester que 855 à l'âge de deux ans, que 798 à l'âge de trois ans, que 732 à l'âge de cinq ans, & seulement la moitié ou environ à l'âge de trente-quatre ans. M. Kerseboom, auteur du troisieme ordre, prétend que de 1400 enfans naissans, il n'y en a que 1125 qui arrivent à l'âge d'un an complet, 1075 à l'âge de deux ans, 964 à l'âge de cinq ans, *&c.*

Et selon l'ordre moyen établi d'après les listes des tontines de 1000 rentiers qui ont l'âge de trois ans, il en meurt 30 pendant la premiere année, 22 pendant la seconde, & ainsi du reste, comme le montre la colonne des morts de chaque âge de cet ordre; par-là il n'en reste que 948 à l'âge de cinq ans, que 880 à l'âge de dix ans, que 734 à l'âge de trente ans, *&c.* d'où l'on tire les probabilités qu'il y a qu'un rentier d'un âge déterminé ne mourra pas dans un tems donné.

Selon M. de Parcieux, l'ordre de mortalité de M. Kerseboom peut servir de regle pour la mortalité du monde indistinctement, & le sien pour la mortalité des rentiers à *vie*.

M. de Parcieux ayant fait un recueil de plus de 3700 enfans nés à Paris, a trouvé que leur vie moyenne n'est que de 21 ans & 4 mois, en y comprenant les fausses couches, & de 23 ans & 6 mois, si on ne les compte pas; c'est vraisemblablement de toute la France l'endroit où la *vie* moyenne est la plus courte.

J'ai remarqué, dit M. de Parcieux, & l'on pourra le remarquer comme moi lorsqu'on voudra y faire attention, qu'à Paris les enfans des gens riches ou aisés y meurent moins en général que ceux du bas peuple. Les premiers prennent des nourrices dans Paris ou dans les villages voisins, & sont tous les jours à portée de voir leurs enfans, & les soins que la nourrice en prend; au lieu que le bas peuple qui n'a pas le moyen de payer cher, ne peut prendre que des nourrices éloignées; les peres & meres ne voient leurs enfans que quand on les rapporte; & en général il en meurt un peu plus de la moitié entre les mains des nourrices, ce qui vient en grande partie du manque de soins de la part de ces femmes.

M. de Parcieux a aussi donné les tables de la *durée de la vie* des religieux, & ces tables font connoître que les religieux vivent un peu plus à présent qu'ils ne vivoient autrefois; que les religieux de sainte Génevieve vivent un peu moins en général que les bénédictins; & que les religieuses vivent plus que les religieux: ce qui paroît confirmer ce que dit M. Kerseboom, qu'un nombre quelconque de femmes vivent plus entr'elles qu'un pareil nombre d'hommes, selon le rapport de 18 à 17.

Tout le monde croit, continue M. de Parcieux, que l'âge de 40 à 50 ans est un tems critique pour les femmes: je ne sais s'il l'est plus pour elles que pour les hommes, ou plus pour les femmes du monde que pour les religieuses; mais quant à ces dernieres, on ne s'en apperçoit point par leur ordre de mortalité comparé aux autres.

On remarquera encore en comparant les ordres de mortalité des religieux à celui des rentiers, & à celui de M. Kerseboom, que c'est un faux préjugé de croire que les religieux & religieuses vivent plus que les gens du monde.

Il y a de vieux religieux, à la vérité, mais bien moins qu'on ne croit ; c'eſt un fait qu'on ne ſauroit conteſter, ſans nier l'exactitude de leurs nécrologes.

L'ouvrage de M. de Parcieux étoit déjà ſous la preſſe & bien avancé, lorſque M. le curé de S. Sulpice de Paris a fait imprimer l'état des baptêmes & morts de ſa paroiſſe pour les trente dernieres années.

« On voit par cet état que dans l'eſpace » de trente ans il eſt mort dans la paroiſſe » de S. Sulpice dix-ſept filles, femmes » mariées ou veuves, à l'âge de 100 ans, » & qu'il n'y eſt mort que cinq hommes » du même âge ; qu'il y eſt mort neuf » femmes à l'âge de 99 ans, & ſeulement » trois hommes ; dix femmes à l'âge de » 98 ans, & point d'hommes : enfin il y » eſt mort cent vingt-ſix femmes, & ſeu- » lement quarante-neuf hommes au-delà » de 90 ans. Les femmes vivent donc plus » long-tems que les hommes, ainſi que l'a » remarqué M. Kerſeboom, & qu'on a » dû le conclure par l'ordre de mortalité » des religieuſes, comparé à ceux des re- » ligieux.

» Le nombre total des hommes, c'eſt- » à-dire garçons & hommes mariés ou » veufs, eſt moindre que celui des femmes » de trois cents quatre-vingt-quatorze ; & » il y a avant l'âge de 10 ans neuf cents » quatre-vingt-ſeize garçons morts plus » que de filles. Les nombres des femmes » qui ſont mortes dans les autres âges, » doivent donc être plus grands que ceux » des hommes ; il arrive pourtant qu'il y » a encore plus de garçons morts entre 10 » & 20 ans, que de filles ou femmes. » Il ne paroît pas par cet état, qu'il y » ait entre 10 & 20 ans, un âge plus » critique pour les filles que pour les » garçons.

» Il y a dix mille cent trente-ſept fem- » mes & huit mille ſept cents cinquante- » un hommes morts après l'âge de 30 ans. » Si les nombres des femmes mortes à » chaque âge en particulier, étoient pro- » portionnés à ceux des hommes, eu égard » aux deux ſommes totales dix mille cent » trente-ſept & huit mille ſept cent cin- » quante-un, qui reſtent à mourir après » l'âge de 30 ans, il devroit y avoir deux » mille cinq cents cinquante-ſix femmes » mortes depuis 30 juſqu'à 45 ans, & il » n'y en a que deux mille trois cents quin- » ze ; il devroit y en avoir trois mille » quarante-deux depuis l'âge de 45 ans » juſqu'à ſoixante, & il n'y en a que deux » mille quatre cents quarante-deux. On » n'apperçoit pas plus ici qu'auparavant » qu'il y ait entre 30 & 60 ans un âge » plus critique pour les femmes que pour » les hommes : au contraire, à en juger » par cet état, il ſeroit bien plus critique » pour les hommes que pour les femmes.

» Le nombre total des garçons morts » eſt plus grand que celui des filles, parce » qu'il y a bien plus de garçons qui ne ſe » marient pas que de filles ; d'ailleurs la » paroiſſe de S. Sulpice eſt remplie d'une » quantité prodigieuſe d'hôtels ou gran- » des maiſons, où il y a beaucoup plus de » domeſtiques garçons que filles.

» On voit dans cet état moins d'hom- » mes mariés morts, que de femmes ma- » riées, parce qu'il y a bien plus d'hommes » qui ſe marient deux ou trois fois, que de » femmes ; les premiers ſont beaucoup » plus ſujets que les dernieres à ſe trou- » ver veufs dans un âge peu avancé, à cauſe » des ſuites de couches, & parce qu'ils » trouvent bien plus aiſément à ſe rema- » rier que les femmes veuves, ſur-tout ſi » elles ſont chargées d'enfans : auſſi y voit- » on plus de femmes veuves que d'hom- » mes veufs.

» Il y a plus de femmes mariées mortes » avant l'âge de 20 ans, que d'hommes » mariés. Cela doit être par deux raiſons : » 1°. on marie bien plus de filles avant » l'âge de 20 ans que de garçons : 2°. les » ſuites de couches ſont, comme je l'ai » déjà dit pluſieurs fois, très-fâcheuſes aux » femmes qui ne nouriſſent pas leurs en- » fans. Les deux mêmes raiſons ſubſiſtent » juſqu'à 30 ans, & même juſqu'à 45 ans, » ſur-tout la derniere, parce qu'il s'agit » ici de femmes mortes dans une paroiſſe » de Paris ; mais elle ne ſeroit pas rece- » vable, ou elle ſeroit du moins bien foi- » ble à l'égard des femmes qui nourriſſent » leurs enfans.

» Il paroît, ainſi qu'on a dû le ſentir » ou conclure de ce que j'ai dit ci-de-

» vant, qu'on vit plus long-tems dans l'é-
» tat de mariage que dans le célibat. Le
» nombre des garçons qui sont morts de-
» puis l'âge de 20 ans, est un peu plus
» de la moitié de la somme des hommes
» mariés & veufs morts depuis le même
» âge de 20 ans: il n'y a cependant que six
» garçons qui aient passé l'âge de 90 ans,
„ & il y a quarante-trois hommes mariés
„ ou veufs qui ont passé le même âge. Le
„ nombre de filles qui sont mortes depuis
„ l'âge de 20 ans, est presque le quart de
„ la somme des femmes mariées ou veu-
„ ves mortes depuis le même âge; il n'y
„ a cependant que quatorze filles qui aient
„ passé l'âge de 90 ans, & il y a cent douze
„ femmes mariées ou veuves qui ont été
„ au-delà du même âge.

„ Pendant les 30 mêmes années, il a
„ été baptisé dans la paroisse de S. Sulpice
„ 69600 enfans, dont 35531 garçons, &
„ 34069 filles; ce qui est, à très-peu de
„ chose près, comme 24 est à 23.

„ Depuis 1720 il a été baptisé à Lon-
» dres année commune, 17600 enfans par
„ an, on environ; & il est mort 26800
„ personnes. Là le nombre des morts sur-
„ passe de beaucoup celui des naissances;
„ & au contraire il y a à Paris plus de bap-
„ têmes que de morts; car année com-
„ mune il a été baptisé dans la paroisse
„ de S. Sulpice 2320 enfans, & il n'y est
„ mort que 1618 personnes. Il est vrai que
„ par l'état général qu'on imprime tous
„ les ans pour toutes les paroisses de Pa-
„ ris, on ne trouve pas une si grande dif-
» férence; mais il y a toujours plus de
» naissances que de morts, puisque, selon
» ces états, on a baptisé à Paris, année com-
» mune, 18300 enfans ou environ, & il
» n'y meurt que 18200 personnes. Au
» reste, ces états ont été faits avec trop
» peu de soin pour qu'on doive y comp-
» ter. »

On peut voir un plus grand détail dans l'ouvrage que M. de Parcieux nous a donné sur ce sujet, & auquel nous renvoyons nos lecteurs, après en avoir extrait tout ce qui précede. L'auteur a donné une suite de cet ouvrage en 1760, dans laquelle on trouve encore d'autres tables de mortalité; l'une d'après les registres d'une paroisse de campagne, & l'autre d'après les dénombremens faits en Suede. M. Dupré de Saint-Maur, de l'académie françoise, fait actuellement sur ce sujet de grandes recherches qu'il se propose, dit-on, de publier un jour; & c'est d'après ces recherches déjà commencées depuis plusieurs années, que M. de Buffon nous a aussi donné une table de mortalité dans le troisieme volume *in*-4°. de son *Histoire naturelle*, qui est entre les mains de tout le monde. C'est pour cela que nous ne transcrivons pas ici cette table. *V.* MORTALITÉ & ARITHMÉTIQUE POLITIQUE.

VIE MORALE. (*Philos.*) On appelle *vie morale*, celle qui s'étend avec gloire au-delà du tombeau.

La comparaison de la briéveté de cette *vie* mortelle, avec l'éternité d'une *vie morale* dans le souvenir des hommes, étoit familiere aux Romains, & a été chez eux la source des plus grandes actions. Le christianisme mal entendu a contribué à faire perdre ce noble motif, si utile à la société. Il est pourtant vrai que l'idée de vivre glorieusement dans la mémoire de la postérité, est une chose qui flatte beaucoup dans le tems qu'on vit réellement. C'est une espece de consolation & de dédommagement de la mort naturelle, à laquelle nous sommes tous condamnés. Ce ministre d'état, ce riche financier, ce seigneur de la cour, périront entiérement lorsque la mort les enlevera. A peine se souviendra-t-on d'eux au bout de quelques mois, à peine leur nom sera-t-il prononcé. Un homme célebre, au contraire, soit à la guerre, soit dans la magistrature, soit dans les sciences & les beaux arts, n'est point oublié. Les grands du monde qui n'ont que leur grandeur pour apanage, ne vivent que peu d'années. Les grands écrivains du monde, au contraire, sont immortels; leur substance est par conséquent bien supérieure à celle de toutes les créatures périssables. *Quo mihi rectius videtur*, dit Salluste, *ingenii quam virium opibus gloriam quærere, & quoniam* vita *ipsa qua fruimur brevis est, memoriam nostri quam maxime longam efficere.* Telle est aussi la pensée de Virgile.

Stat

Stat sua cuique dies : breve & irreparabile tempus
Omnibus est vitæ ; *sed famam extendere factis,*
Hoc virtutis opus! (*D. J.*)

Vie. (*Morale.*) Ce mot se prend en morale pour la *vie* civile & les devoirs de la société, pour les mœurs, pour la durée de notre existence, *&c.*

La *vie* civile est un commerce d'offices mutuels, où le plus honnête met davantage ; en procurant le bonheur des autres, on assure le sien.

L'ordre des devoirs de la société est de savoir se conduire avec ses supérieurs, ses égaux, ses inférieurs : il faut plaire à ses supérieurs sans bassesse ; montrer de l'estime & de l'amitié à ses égaux ; ne point faire sentir le poids de son rang ou de sa fortune à ses inférieurs.

Les mœurs douces, pures, honnêtes, entretiennent la santé, donnent des nuits paisibles, & conduisent à la fin de la carriere par un sentier semé de fleurs.

La durée de notre existence est courte, il ne faut pas l'abréger par notre déréglement, ni l'empoisonner par les frayeurs de la superstition. Conduits par la raison, & tranquilles par nos vertus,

Attendons que la Parque
Tranche d'un coup de ciseau
Le fil du même fuseau
Qui devide les jours du peuple & du monarque ;
Lors satisfaits du tems que nous aurons vécu,
Rendons graces à la nature,
Et remettons-lui sans murmure
Ce que nous en avons reçu.

Quand l'ame n'est pas ébranlée par un grand nombre de sensations, elle s'envole avec moins de regret ; le corps reste sans mouvement, on jette de la terre par-dessus, & en voilà pour une éternité. (*D. J.*)

Vie *privée des Romains.* (*Histoire anc.*) Nous entendons par ce mot la *vie* commune que les particuliers au-dessus du peuple menoient à Rome pendant le cours de la journée. La *vie privée* de ce peuple a été un point un peu négligé par les compilateurs des antiquités romaines, tandis qu'ils ont beaucoup écrit sur tous les autres sujets.

Les mœurs des Romains ont changé avec leur fortune. Ils vivoient au commencement dans une grande simplicité. L'envie de dominer dans les patriciens, l'amour de l'indépendance dans les plébéiens occuperent les Romains de grands objets sous la république ; mais dans les intervalles de tranquillité, ils se donnoient tout entiers à l'agriculture. Les illustres familles ont tiré leurs surnoms de la partie de la *vie* rustique qu'ils ont cultivée avec le plus de succès, & la coutume de faire son principal séjour à la campagne prit si fort le dessus, qu'on institua des officiers subalternes nommés *viateurs*, dont l'unique emploi étoit d'aller annoncer aux sénateurs les jours d'assemblée extraordinaire. La plupart des citoyens ne venoient à la ville que pour leurs besoins & les affaires du gouvernement.

Leur commerce avec les Asiatiques corrompit dans la suite leurs mœurs, introduisit le luxe dans Rome, & les assujettit aux vices d'un peuple qu'ils venoient d'assujettir à leur empire. Quand la digue fut une fois rompue, on tomba dans des excès qui ne firent qu'augmenter avec le tems ; les esclaves furent chargés de tout ce qu'il y avoit de pénible au-dedans & au-dehors. On distingua les esclaves de ville des esclaves de la campagne : ceux-ci étoient pour la nécessité, ceux-là pour le luxe ; & l'on eut recours à des concussions pour fournir à des profusions immenses.

Les Romains ont été quatre cents cinquante ans sans connoître dans la journée d'autre distinction que le matin, le midi & le soir. Ils se conformerent dans la suite aux cadrans introduits par Papirius Cursor & par Martius Philippus, pour la distinction des heures, que Scipion Nasica marqua le premier par l'écoulement de l'eau. Ils avoient communément des esclaves, dont l'unique emploi étoit d'observer les heures. Il y en avoit douze au jour, tantôt plus longues, tantôt plus courtes, selon la diversité des saisons. Les six premieres étoient depuis le lever du soleil jus-

qu'à midi: les six dernieres depuis midi jusqu'à la nuit.

La premiere heure étoit consacrée aux devoirs de la religion.

Les temples étoient ouverts à tout le monde, & souvent même avant le jour pour les plus matineux, qui y trouvoient des flambeaux allumés. Ceux qui ne pouvoient pas aller au temple, suppléoient à ce devoir dans leur oratoire domestique, où les riches faisoient des offrandes, pendant que les pauvres s'acquittoient par de simples salutations.

Au surplus, on ne doit point s'étonner de ce que leurs prieres étant si courtes, il leur falloit cependant pour cela une heure, & quelquefois plus. Le grand nombre de besoins réels ou imaginaires, la multiplicité des dieux auxquels il falloit s'adresser séparément pour chaque besoin, les obligeoit à bien des pélerinages, dont ceux qui savoient adorer en esprit & en vérité, étoient affranchis.

Mais cette premiere heure n'étoit pas toujours pour les dieux seuls. Souvent la cupidité & l'ambition y avoient meilleure part que la piété. Elle étoit employée, ainsi que la seconde heure, à faire des visires aux gens de qui l'on espéroit des graces ou des bienfaits.

Pour la troisieme heure, qui répondoit à nos neuf heures du matin, elle étoit toujours employée aux affaires du barreau, excepté dans les jours que la religion avoit consacrés, ou qui étoient destinés à des choses plus importantes que les jugemens, telles que les comices. Cette occupation remplissoit les heures suivantes jusqu'à midi ou la sixieme heure, suivant leur maniere de compter.

Ceux qui ne se trouvoient point aux plaidoieries comme juges, comme parties, comme avocats ou comme solliciteurs, y assistoient comme spectateurs & auditeurs, & pendant la république, comme juges des juges même. En effet, dans les procès particuliers, comme ils se plaidoient dans les temples, il n'y avoit guere que les amis de ces particuliers qui s'y trouvassent; mais quand c'étoit une affaire où le public étoit intéressé, par exemple, quand un homme au sortir de sa magistrature, étoit accusé d'avoir mal gouverné sa province, ou mal administré les deniers publics, d'avoir pillé les alliés, ou donné quelque atteinte à la liberté de ses concitoyens, alors la grande place où les causes se plaidoient, étoit trop petite pour contenir tous ceux que la curiosité ou l'esprit de patriotisme y attiroit.

Si ces grandes causes manquoient (ce qui arrivoit rarement depuis que les Romains furent en possession de la Sicile, de la Sardaigne, de la Grece, de la Macédoine, de l'Afrique, de l'Asie, de l'Espagne & de la Gaule), on n'en passoit pas moins la troisieme, la quatrieme & la cinquieme heure du jour dans les places, & malheur alors aux magistrats dont la conduite n'étoit pas irréprochable; la recherche les épargnoit d'autant moins, qu'il n'y avoit aucune loi qui les en mît à couvert.

Quand les nouvelles de la ville étoient épuisées, on passoit à celles des provinces, autre genre de curiosité qui n'étoit pas indifférente, puisque les Romains regardoient les provinces du même œil qu'un fils de famille regarde les terres de son pere; & d'ailleurs elles étoient la demeure fixe d'une infinité de chevaliers romains qui y faisoient un commerce aussi avantageux au public, que lucratif pour eux particuliers.

Quoique tous les citoyens, généralement parlant, donnassent ces trois heures à la place & à ce qui se passoit, il y en avoit cependant de bien plus assidus que les autres. Horace les appelle *forenses*, Plaute & Priscien *subbasilicani*, & M. Cœlius écrivant à Cicéron, *subrostrani* ou *subrostrarii*. Les autres moins oisifs s'occupoient suivant leur condition, leur dignité & leurs desseins. Les chevaliers faisoient la banque, tenoient registres des traités & des contrats. Les prétendans aux charges & aux honneurs mendioient les suffrages. Ceux qui avoient avec eux quelque liaison de sang, d'amitié, de parti ou de tribu, les sénateurs même de la plus haute considération, par affection ou par complaisance pour ces candidats, les accompagnoient dans les rues, dans les places, dans les temples, & les recommandoient à tous ceux qu'ils rencontroient. Comme c'étoit une politesse chez les Romains d'appeller les gens par leur nom & par leur surnom, &

qu'il étoit impossible qu'un candidat se fût mis tant de différens noms dans la tête, ils avoient à leur gauche des nomenclateurs qui leur suggéroient tous les noms des passans.

Si dans ce tems-là quelque magistrat de distinction revenoit de la province, on sortoit en foule de la ville pour aller au-devant de lui, & on l'accompagnoit jusque dans sa maison, dont on avoit pris soin d'orner les avenues de verdure & de festons. De même, si un ami partoit pour un pays étranger, on l'escortoit le plus loin qu'on pouvoit, on le mettoit dans son chemin, & l'on faisoit en sa présence des prieres & des vœux pour le succès de son voyage & pour son heureux retour.

Tout ce qu'on vient de dire, s'observoit aussi bien pendant la république que sous les césars. Mais dans ces derniers tems il s'introduisit chez les grands seigneurs une espece de manie dont on n'avoit point encore vu d'exemple. On ne se croyoit point assez magnifique, si l'on ne se donnoit en spectacle dans tous les quartiers de la ville avec un nombreux cortege de litieres précédées & suivies d'esclaves lestement vêtus. Cette vanité coûtoit cher; & Juvenal qui en a fait une si belle description, assure qu'il y avoit des gens de qualité & des magistrats que l'avarice engageoit à grossir la troupe de ces indignes courtisans.

Enfin venoit la sixieme heure du jour, c'est-à-dire midi; à cette heure chacun songeoit à se retirer chez soi, dînoit légérement, & faisoit la méridienne.

Le personnage que les Romains jouoient après dîner, étoit aussi naturel que celui qu'ils jouoient le matin étoit composé. C'étoit chez eux une coutume presque générale de ne rien prendre sur l'après-midi pour les affaires, comme de ne rien donner de la matinée aux plaisirs. La paume ou le ballon, la danse, la promenade à pied ou en char remplissoient leur après-midi. Ils avoient des promenoirs particuliers & de publics, dans lesquels les uns passoient quelques heures en des conversations graves ou agréables, tandis que les autres s'y donnoient en spectacle au peuple avec de nombreux corteges, & que les jeunes gens s'exerçoient dans le champ de Mars à tout ce qui pouvoit les rendre plus propres au métier de la guerre.

Vers les trois heures après midi, chacun se rendoit en diligence aux bains publics ou particuliers. Les poëtes trouvoient là tous les jours un auditoire à leur gré, pour y débiter les fruits de leurs muses. La disposition même du lieu étoit favorable à la déclamation. Tout citoyen, quel qu'il fût, manquoit rarement aux bains. On ne s'en abstenoit guere que par paresse & par nonchalance, si l'on n'étoit obligé de s'en abstenir par le deuil public ou particulier.

Horace qui fait une peinture si naïve de la maniere libre dont il passoit sa journée, se donne à lui-même cet air d'homme dérangé qu'il blâme dans les autres poëtes, & marque assez qu'il se soucioit peu du bain.

Secreta petit loca, balnea vitat.

La mode ni les bienséances ne me gênent point, dit-il; je vais tout seul où il me prend envie d'aller, je passe quelquefois par la halle, & je m'informe de ce que coûtent le bled & les légumes. Je me promene vers le soir dans le cirque & dans la grande place, & je m'arrête à écouter un diseur de bonnes aventures, qui débite ses visions aux curieux de l'avenir. De là je viens chez moi, je fais un souper frugal, après lequel je me couche & dors sans aucune inquiétude du lendemain. Je demeure au lit jusqu'à la quatrieme heure du jour, c'est-à-dire, jusqu'à dix heures, *&c.*

Vers les quatre heures après midi, que les Romains nommoient *la dixieme heure du jour*, on alloit souper. Ce repas laissoit du tems pour se promener & pour vaquer à des soins domestiques. Le maître passoit sa famille & ses affaires en revue, & finalement alloit se coucher. Ainsi finissoit la journée romaine. (*D. J.*)

VIES. (*Histoire.*) On appelle *vies*, des histoires qui se bornent à la *vie* d'un seul homme, & dans lesquelles on s'arrête autant sur les détails de sa conduite particuliere, que sur le maniement des affaires publiques, s'il s'agit d'un prince ou d'un homme d'état.

Les anciens avoient un goût particulier pour écrire des *vies*. Pleins de respect &

de reconnoiſſance pour les hommes illuſtres, & conſidérant d'ailleurs que le ſouvenir honorable que les morts laiſſent après eux, eſt le ſeul bien qui leur reſte ſur la terre qu'ils ont quittée, ils ſe faiſoient un plaiſir & un devoir de leur aſſurer ce foible avantage. Je prendrois les armes, diſoit Cicéron, pour défendre la gloire des morts illuſtres, comme ils les ont priſes pour défendre la *vie* des citoyens. Ce ſont des leçons immortelles, des exemples de vertu conſacrés au genre humain. Les portraits & les ſtatues qui repréſentent les traits corporels des grands hommes, ſont renfermés dans les maiſons de leurs enfans, & expoſés aux yeux d'un petit nombre d'amis; les éloges placés par des plumes habiles repréſentent l'ame même & les ſentimens vertueux. Ils ſe multiplient ſans peine; ils paſſent dans toutes les langues, volent dans tous les lieux, & ſervent de maîtres dans tous les tems.

Cornelius Nepos, Suétone & Plutarque ont préféré ce genre de récit aux hiſtoires de longue haleine Ils peignent leurs héros dans tous les détails de la *vie*, & attachent ſur-tout l'eſprit de ceux qui cherchent à connoître l'homme. Plutarque en particulier a pris un plan également étendu & intéreſſant. Il met en parallele les hommes qui ont brillé dans le même genre. Chez lui Cicéron figure à côté de Démoſthene, Annibal à côté de Scipion. Il me peint tour-à-tour les mortels les plus éminens de la Grece & de Rome; il m'inſtruit par ſes réflexions, m'étonne par ſon grand ſens, m'enchante par ſa philoſophie vertueuſe, & me charme par ſes citations poétiques, qui, comme autant de fleurs, émaillent ſes écrits d'une agréable variété.

« Il me fait converſer délicieuſement » dans ma retraite gaie, ſaine & ſolitaire, » avec ces morts illuſtres, ces ſages de l'antiquité révérés comme des dieux, bienfaiſans comme eux, héros donnés à l'humanité pour le bonheur des arts, des » armes & de la civiliſation. Concentré » dans ces penſées motrices de l'inſpiration, le volume antique me tombe des » mains; & méditant profondément, je » crois voir s'élever lentement, & paſſer » devant mes yeux ſurpris ces ombres ſacrées, objets de ma vénération.

» Socrate d'abord, demeure ſeul vertueux dans un état corrompu; ſeul ferme » & invincible, il brave la rage des tyrans, ſans craindre pour la *vie* ni pour » la mort, & ne connoiſſant d'autres maîtres que les ſaintes loix d'une raiſon » calme, cette voix de Dieu qui parle intérieurement à la conſcience attentive.

» Solon, le grand oracle de la morale, » établit ſa république ſur la vaſte baſe de » l'équité; il ſut par des loix douces réprimer un peuple fougueux, lui conſerver tout ſon courage & ce feu vif par » lequel il devint ſi ſupérieur dans le champ » glorieux des lauriers, des beaux arts & » de la noble liberté, & qui le rendit enfin l'admiration de la Grece & du genre » humain.

» Lycurgue, cette eſpece de demi-dieu, » ſévérement ſage, qui plia toutes les paſſions ſous le joug de la diſcipline, ôta » par ſon génie la pudeur à la chaſteté, » choqua tous les uſages, confondit toutes les vertus, & mena Sparte au plus » haut degré de grandeur & de gloire.

» Après lui s'offre à mon eſprit Léonidas, ce chef intrépide, qui s'étant dévoué pour la patrie, tomba glorieuſement aux Thermopyles, & pratiqua ce » que l'autre n'avoit qu'enſeigné.

» Ariſtide leve ſon front où brille la » candeur, cœur vraiment pur, à qui la » voix ſincere de la liberté, donna le grand » nom de juſte: reſpecté dans ſa pauvreté » ſainte & majeſtueuſe, il ſoumit au bien » de ſa patrie, juſqu'à ſa propre gloire, » & accrut la réputation de Thémiſtocle, » ſon rival orgueilleux.

» J'apperçois Cimon ſon diſciple, couronné d'un rayon plus doux; ſon génie » s'élevant avec force, repouſſa au loin la » molle volupté: au-dehors il fut le fléau » de l'orgueil des Perſes; au-dedans il » étoit l'ami du mérite & des arts; modeſte & ſimple au milieu de la pompe » & de la richeſſe.

» Périclès, tyran déſarmé, rival de Cimon, ſubjugua ſa patrie par ſon éloquence, l'embellit de cent merveilles, & » après un gouvernement heureux, finit » ſes jours de triomphe, en ſe conſolant

» de n'avoir fait prendre le manteau noir » à aucun citoyen.

» Je vois ensuite paroître & marcher » pensifs, les derniers hommes de la Grece » sur son déclin, héros appellés trop tard » à la gloire, & venus dans des tems mal- » heureux : Timoléon, l'honneur de Co- » rinthe, homme heureusement né, éga- » lement doux & ferme, & dont la haute » générosité pleure son frere dans le tyran » qu'il immole.

» Pélopidas & Epaminondas, ces deux » Thébains égaux aux meilleurs, dont l'hé- » roïsme combiné éleva leur pays à la li- » berté, à l'empire, & à la renommée.

» Le grand Phocion, dans le tombeau » duquel l'honneur des Athéniens fut en- » seveli; Sévere comme homme public, » inexorable au vice, inébranlable dans la » vertu; mais sous son toit illustre, quoi- » que bas, la paix & la sagesse heureuse » adoucissoient son front; l'amitié ne pou- » voit être plus douce, ni l'amour plus » tendre.

» Agis, le dernier des fils du vieux Ly- » curgue, fut la généreuse victime de l'en- » treprise toujours vaine de sauver un » état corrompu; il vit Sparte même per- » due dans l'avarice servile.

» Les deux freres Achaïens fermerent » la scene: Aratus qui ranima quelque » tems dans la Grece la liberté expirante.

» Et l'aimable Philopémen, le favori & » le dernier espoir de son pays, qui ne pou- » vant en bannir le luxe & la pompe, sut » le tourner du côté des armes; simple & » laborieux à la campagne, chef habile & » hardi aux champs de Mars.

» Un peuple puissant, race de héros, » paroît dans le même paysage pour m'of- » frir des pieces de comparaison, & me » mettre en état de juger le mérite entre » les deux premieres nations du monde.

» Il me semble que le front plus sévere » de ce dernier peuple n'a d'autre tache » qu'un amour excessif de la patrie, pas- » sion trop ardente & trop partiale. Numa, » la lumiere de Rome, fut son premier » & son meilleur fondateur, puisqu'il fut » celui des mœurs. Le roi Servius posa la » base solide sur laquelle s'éleva la vaste » république qui domina l'univers. Vien- » nent ensuite les grands & vénérables con- » suls.

» Junius Brutus, dans qui le pere public, » du haut de son redoutable tribunal, fit » taire le pere privé.

» Camille, que son pays ingrat ne put » perdre, & qui ne sut venger que les in- » jures de sa patrie.

» Fabricius, qui foule aux pieds l'or » séducteur.

» Cincinnatus, redoutable à l'instant où » il quitta sa charrue.

» Coriolan, fils soumis, mari sensible, » coupable seulement d'avoir pris le parti » des Volsques contre les Romains.

» Le magnanime Paul Emile rend la » liberté à toutes les villes de Macédoine.

» Marcellus défait les Gaulois, & s'em- » pare de Syracuse, en pleurant la mort » d'Archimede.

» Et toi sur-tout, Régulus, victime vo- » lontaire de Carthage, impétueux à vain- » cre la nature, tu t'arraches aux larmes » de ta famille pour garder ta foi, & pour » obéir à la voix de l'honneur.

Les *vies* du philosophe de Chéronée offrent encore à mes réflexions « Marius » fuyant, & se cachant dans les marais de » Minturne; Sylla son successeur, dont » l'abdication noble, hardie, sensée, ver- » tueuse, rendit son nom célebre dans » Rome jusqu'à la fin de sa vie.

» Les Gracques, doués du don de la pa- » role, sont pleins de feu, & d'un esprit » d'autorité tribunitienne qui leur fut fatal; » esprit toujours turbulent, toujours ambi- » tieux, toujours propre à produire des » tyrans populaires.

» Lucullus est malheureux de n'être pas » mort dans le tems de ses victoires.

» Scipion, ce chef également brave & » humain, parcourt rapidement tous les » différens degrés de gloire sans tache. Ar- » dent dans la jeunesse, il sut ensuite goûter » les douceurs de la retraite avec les mu- » ses, l'amitié & la philosophie.

» Sertorius, le premier capitaine de son » tems, tout fugitif qu'il étoit, & chef de » barbares en terre étrangere, tient tête à » toutes les forces de la république, & périt » par l'assassinat d'une de ses créatures.

» Cicéron, ta puissante éloquence arrêta

» quelque tems le rapide deſtin de la chûte » de Rome.

» Caton, tu es la vertu même dans les » grands dangers !

» Et toi, malheureux Brutus, héros » bienfaiſant, ton bras tranquille, pouſſé » par l'amour de la liberté, plongea l'épée » romaine dans le ſein de ton ami ! Voilà » les hommes dont Plutarque a fait le ta- » bleau. » (*D. J.*)

VIES DES SAINTS. (*Hiſt. eccléſ.*) *V.* LÉGENDE.

Ajoutez ici, avec l'auteur de l'*Eſprit des loix*, que ſi les *Vies des ſaints* ne ſont pas véridiques ſur les miracles, elles fourniſſent du moins de grands éclairciſſemens ſur l'origine des ſervitudes, de la glebe & des fiefs; d'ailleurs les menſonges qui s'y trouvent peuvent apprendre les mœurs & les loix du tems, parce qu'ils ſont relatifs à ces mœurs & à ces loix. On lit, par exemple, dans les *Vies des ſaints*, que Clovis donna à un ſaint perſonnage la puiſſance ſur un territoire de ſix lieues de pays, & qu'il voulut qu'il fût libre de toute juriſdiction quelconque. Il eſt vraiſemblable que ce trait d'hiſtoire eſt une fauſſeté, mais elle nous prouve que les menſonges ſe rapportent aux mœurs & aux loix du tems; & ce ſont ces mœurs & ces loix qu'il faut chercher dans la lecture des *Vies des ſaints*. (*D. J.*)

VIE, (*Juriſp.*) en cette matiere, ſe diſtingue en *vie naturelle* & *vie civile*.

On entend par *vie naturelle* le cours de la *vie* ſelon la nature.

La *vie civile* eſt l'état que tient dans l'ordre politique, celui qui n'eſt pas déchu par quelque changement arrivé dans ſa perſonne : ce changement arrive ou par ingreſſion en religion, ou par quelque peine qui emporte mort civile. C'eſt en conſéquence de la *vie civile*, que le citoyen jouit des droits qui ſont émanés de la loi, & dont ceſſe de jouir celui qui eſt mort civilement. *V.* CITÉ, MORT, PROFESSION RELIGIEUSE. (*A*)

VIE, VIVRE, VIVANT. (*Crit. ſac.*) L'Ecriture parle au propre & au figuré de la *vie* du corps & de celle de l'ame, de la *vie* temporelle & de la *vie* éternelle. La *vie* temporelle étoit la récompenſe de l'obſervation de l'anciennelo . Le Seigneur eſt appellé le *Dieu vivant*, parce que lui ſeul vit eſſentiellement. *Le Seigneur eſt vivant*, eſt une formule de ferment, *par la vie de Dieu* : laquelle formule ſe trouve ſouvent dans l'Ecriture. « Vous jurerez en vérité ſelon votre conſcience & en juſtice. *Le Seigneur eſt vivant*, dit Jér. 4. 2. » *La terre des vivans*, par rapport à ceux qui ſont morts, c'eſt le monde; dans le ſens ſpirituel, c'eſt le ciel, où la mort ne regne plus.

Les eaux *vivantes*, ſont les eaux pures, les eaux de ſource. *Lévit.* 14.

Jéſus-Chriſt eſt la *vie*, parce que la pratique de ſes préceptes nous conduit à une *vie* heureuſe. (*D. J.*)

VIE, (*Géog. mod.*) nom commun à deux petites rivieres de France, l'une dans la haute-Normandie, l'autre dans le bas-Poitou. La premiere a ſa ſource au pays d'Auge, & ſe jette dans la Dive; la ſeconde, née au-deſſus de Poire-ſur-Roche, ſe perd dans la mer. (*D. J.*)

VIEIL, VIEUX, adj. (*Gramm.*) qui eſt depuis long-tems, & qui touche à la fin de ſa durée. Un *vieil* homme, un *vieil* habit, un *vieux* cheval. C'eſt un homicide, à la maniere de Platon, que de careſſer une *vieille*. On eſt *vieux* à ſoixante ans, décrépit à quatre-vingt. Il y a de *vieilles* hiſtoires qui n'en ſont pas plus vraies, quoiqu'on les répete ſans ceſſe; de *vieux* bons mots que tout le monde fait, & qui ſont la proviſion d'eſprit des ſots; de *vieux* manuſcrits qu'on ne conſulte plus; peu de *vieilles* paſſions; beaucoup de *vieux* livres qu'on ne lit guere, quoique ſouvent une page de ces *vieux* livres ait plus de ſubſtance que tout un volume nouveau; on parle auſſi d'un bon *vieux* tems qu'on regrette, & ces regrets prouvent du moins qu'on eſt mécontent de celui qui court; de *vieilles* amitiés; d'un *vieux* langage dont notre jargon académique n'eſt qu'un ſquélette; de *vieux* capitaines qui ſavoient leur métier, & dont nous avons bon beſoin, &c.

VIEIL DE LA MONTAGNE. (*Hiſt. mod.*) Quelques-uns diſent *vieux de la montagne*, & d'autres *vieillard de la montagne*; nom du prince ou ſultan des Iſmaéliens de l'Irac Perſien, que les muſulmans appellent *Molahedah*, impies & ſchiſmatiques, dont les ſujets ſe dévouoient pour aſſaſ-

ſiner ceux que leur prince tenoit pour ſes ennemis.

Le premier *vieil de la montagne* fut Haſſan-Sahah, qui, environ l'an de l'hégyre 493, qui eſt l'an de Jéſus-Chriſt 1099, fonda la ſeconde branche des Iſmaéliens de Perſe, que nos hiſtoriens ont nommés les *Aſſaſſins*, par corruption du mot *Arſacides*, les chefs de ces cantons de la Syrie ſe vantant d'être deſcendus de l'illuſtre Arſace, qui fonda l'empire des Parthes environ 245 ans avant Jéſus-Chriſt; cependant les ſujets de ce prince Iſmaélien, cantonnés dans les montagnes de la Syrie, ne ſont connus dans l'hiſtoire de nos croiſades que ſous le nom d'*Aſſaſſins*.

Guillaume de Neubourg raconte un fait particulier d'un des princes de ces montagnards de l'Irac Perſien. Conrard, marquis de Montferrat, fut aſſaſſiné en l'année 1191, lorſqu'il ſe promenoit dans la place publique de la ville de Tyr. Les uns accuſerent le prince de Torone de cet aſſaſſinat, les autres l'imputerent à Richard, roi d'Angleterre; mais le *vieil de la montagne* ayant ſu l'injuſte ſoupçon que l'on avoit contre ces deux princes, écrivit une lettre pour la juſtification de l'un & de l'autre, déclarant qu'ayant été offenſé par le marquis de Montferrat, il l'avoit averti de lui faire la ſatisfaction qui lui étoit due; mais que ce ſeigneur ayant négligé cet avertiſſement, il avoit envoyé quelques-uns de ſes ſatellites, qui, en lui ôtant la vie, s'étoient rendus dignes de récompenſe. On peut juger par cette lettre, de la barbarie du *vieil de la montagne*; mais on jugera de ſa politeſſe par le préſent qu'il fit au roi ſaint Louis, lorſqu'il étoit dans Acre. *Voyez* à ce ſujet Joinville, & les *obſervations* de Ducange ſur cet hiſtorien. (*D. J.*)

VIEILLARD, ſ. f. (*Morale.*) homme qui eſt parvenu au dernier âge de la vie, qu'on appelle la *vieilleſſe*.

Les *vieillards*, dit Horace, ſont aſſiégés de mille défauts. Une malheureuſe avarice les tourmente ſans ceſſe pour amaſſer du bien, & leur défend d'y toucher. La timidité les glace, & les rend comme perclus; ils n'eſperent que foiblement, ils temporiſent continuellement, ils n'agiſſent que lentement. Toujours alarmés ſur l'avenir, toujours plaintifs & difficiles, panégyriſtes ennuyeux du tems paſſé, cenſeurs ſéveres, & ſur-tout grands donneurs d'avis aux jeunes gens.

Multa ſenem circumveniunt incommoda: vel quod
Quærit, & inventis miſer abſtinet, ac timet uti:
Vel quod res omnes timide gelideque miniſtrat,
Dilator, ſpe longus, iners, pavidusque futuri,
Difficilis, querulus, laudator temporis acti,
Se puero, cenſor caſtigatorque minorum.

Cette peinture eſt auſſi belle que vraie: *multa ſenem circumveniunt incommoda*, un *vieillard* eſt aſſiégé de maux. *Dilator*, il n'a jamais délibéré. *Spe longus*, ou ſi vous voulez *lentus*, il n'eſpere que foiblement, il eſt long à concevoir des eſpérances. *Iners*, il ne ſait pas ſe remuer. *Pavidusque futuri*, il eſt toujours alarmé ſur l'avenir, il tremble que le néceſſaire lui manque. *Querulus*, de mauvaiſe humeur. *Laudator temporis acti*, il ne vante que le tems paſſé. Enfin, pour finir de peindre les *vieillards*, entiers dans le paſſé, ils en conſervent toujours une idée agréable, parce que c'étoit le tems de leurs plaiſirs; & toujours occupés d'eux,

Racontent ce qu'ils ont été,
Oubliant qu'ils vont ceſſer d'être.

Un *vieillard* qui tient le timon de l'état, trouve preſque toujours des difficultés, voit des dangers par-tout, délibere éternellement, a des craintes & des remords avant le tems, ne mene jamais une affaire juſqu'où elle doit aller, & compte pour une fortune complete le plus petit ſuccès. Qu'un juſte mélange de ces excès réduits à la modération qui fait les vertus, mettroit un excellent tempérament dans les affaires du gouvernement!

Tout *vieillard* en général doit penſer à la retraite. Il eſt un tems de ſe retirer, comme il eſt un tems de paroître.

Un *vieillard* infirme & chagrin ne ſauroit guere ſe montrer dans le monde que pour être un objet de compaſſion ou de

raillerie : il faut alors laisser jouir la jeunesse des avantages du bel âge ; il faut se réduire aux plaisirs tranquilles de la lecture, ménager la complaisance de ceux qui veulent nous souffrir, & ne chercher leur conversation qu'autant que nous en avons besoin pour tempérer la solitude, jusqu'à ce que nous passions pour toujours dans celle du tombeau. Si nous étions sages, dit S. Evremont, notre dégoût pour le monde répondroit à celui qu'on y a pour nous : car dans l'inutilité des conditions, où l'on ne se soutient que par le mérite de plaire, la fin des agrémens doit être le commencement de la retraite. *Le chevalier* DE *JAUCOURT*.

VIEILLARD. (*Médecine.*) Les *vieillards* sont sujets à nombre de maladies qui leur sont particulieres par le défaut de transpiration. Les reins, le bas-ventre, les articulations & le cerveau, sont attaqués d'une humeur âcre qui demande à être évacuée & adoucie. Nous allons dire ce que conseille Aëtius sur le régime des *vieillards*.

La vieillesse est naturellement froide & seche : son effet ordinaire est de refroidir & de dessécher le tempérament ; mais lorsque la chaleur abandonne par degrés les parties du corps, lorsqu'une grande sécheresse s'en empare, elles sont moins propres à leurs fonctions ; leurs actions s'exécutent d'une maniere plus languissante, & l'animal perd de sa grosseur, de sa force & de son embonpoint. Lorsque la sécheresse est poussée à un certain degré, les rides lui succedent ; elles sont précédées de la maigreur & de la foiblesse des membres, & sur-tout des jambes & des pieds. Celui donc qui aura étudié les causes du sec & du froid, & leurs remedes, sera un excellent médecin pour les *vieillards* ; il saura que ces deux qualités doivent être combattues par des choses qui humectent & échauffent, tels que sont les bains chauds d'eau douce, l'usage du bon vin, les alimens capables de fortifier & d'humecter ; la promenade ou la gestation, qu'il ne faut point pousser jusqu'à la lassitude. Il fera trois repas par jour ; il goûtera sur les trois heures avec du bon pain & du miel clarifié, le meilleur qu'il pourra l'avoir. A sept heures, après la friction & les exercices convenables à cet âge, qu'il prenne le bain, & qu'il soupe ; que sa nourriture principale à dîner soit des choses qui relâchent le ventre, comme des salades de bettes & de mauve. Il se nourrira de poissons de mer pêchés aux environs des rochers ; qu'il se repose après le repas, & qu'il fasse ensuite un peu d'exercice. Il ne mangera point de poisson à souper ; que ses alimens du soir soient d'un bon suc, de difficile corruption, comme le poulet, ou quelqu'autre volaille bouillie dans l'eau seulement, ou sans sauce.

Le vin est excellent pour les *vieillards*, parce qu'il est restaurant, cordial, échauffant ; mais de plus, en ce qu'il purge la sérosité du sang par les urines. Or, cette évacuation devient plus nécessaire dans les *vieillards*, sur-tout ceux qui abondent en superfluités aqueuses & séreuses. Aëtius Tétrab. I *Serm. IV*, chap. 30.

Cet ancien avoit une idée excellente du régime des *vieillards* ; cependant on peut dire que les bains ne paroissent pas fort bien indiqués, attendu que la foiblesse naturelle à cet âge, & le défaut de chaleur qui l'accompagne, contre-indiquent ces remedes, qui ne font qu'affoiblir encore davantage.

Les frictions sont ici fort bien indiquées. Les sueurs étant supprimées par la roideur des fibres & l'oblitération des pores, il faut y suppléer, soit par les frictions, soit par les diurétiques, qui poussant par les urines, préviennent les accès de léthargie, d'apoplexie, & autres maux qui sont produits par le reflux de la sérosité âcre sur les visceres & sur les parties nobles ; telles que le cerveau, le poumon, & les visceres du bas-ventre ; les diurétiques suppléent en cela au défaut de transpiration, & rétablissent les fonctions dans leur premier état.

Comme les diurétiques pourroient ne pas suffire, on doit évacuer par les selles les humeurs surabondantes ; la purgation est donc indiquée dans les *vieillards* ; elle détourne les humeurs du cerveau & de la poitrine ; elle les pousse par les couloirs des intestins. D'ailleurs la liberté du ventre rend la circulation plus libre dans le bas-ventre, & empêche le sang de se porter en trop grande quantité dans le cerveau. Cependant il faut éviter de causer le dévoiement, & l'arrêter peu à peu lorsqu'il est venu.

Enfin,

Enfin, comme les *vieillards* sont fort tourmentés de la goutte, du scorbut, de paralysie, de rhumatisme, il faut avoir égard aux indications de ces maladies, & ne point aller contre le but principal; car si on venoit à répercuter la goutte, le rhumatisme, & les taches du scorbut, il seroit à craindre de voir survenir des inflammations des visceres, & de ne pouvoir rappeller la goutte au siege qu'elle occupoit auparavant. *V.* AGE. TEMPÉRAMENT.

VIEILLE-BRIOUDE, (*Géog. mod.*) bourg que Paganiol qualifie de *ville de France*, dans le Dauphiné d'Auvergne, sur la riviere d'Allier, au voisinage de Brioude. Il y a dans ce bourg une maison de chanoines réguliers. (*D. J.*)

VIEILLE-D'OR. (*Mythol.*) Les peuples qui habitoient près du fleuve Oby, adoroient une déesse sous le nom de la *Vieille-d'or*, au rapport d'Hérodote. On croit que c'étoit la terre qu'ils avoient pour objet de leur culte. Elle rendoit des oracles; & dans les fléaux publics, on avoit une extrême confiance en sa protection. (*D. J.*)

VIEILLESSE, (*Physiol.*) le dernier âge de la vie. M. de Voltaire le peint ainsi:

C'est l'âge où les humains sont morts pour les plaisirs,
Où le cœur est surpris de se voir sans desirs.
Dans cet état il ne nous reste
Qu'un assemblage vain de sentimens confus,
Un présent douloureux, un avenir funeste,
Un triste souvenir d'un bonheur qui n'est plus.
Pour comble de malheurs, on sent de la pensée
Se déranger tous les ressorts,
L'esprit nous abandonne, & notre ame éclipsée
Perd en nous de son être & meurt avant le corps.

Mais comment arrive cet affreux dépérissement de notre machine? C'est ce que je vais indiquer d'après l'auteur de l'*Histoire naturelle de l'homme*.

Le dépérissement, dit-il, est d'abord insensible; il se passe même un long terme avant que nous nous appercevions d'un changement considérable; cependant nous devrions sentir le poids de nos années, mieux que les autres ne peuvent en compter le nombre; & comme ils ne se trompent pas de beaucoup sur notre âge, en le jugeant par les changemens extérieurs, nous devrions nous tromper encore moins sur l'effet intérieur qui les produit, si nous nous observions mieux, si nous nous flattions moins, & si dans toutes, les autres ne nous jugeoient pas toujours beaucoup mieux que nous ne nous jugeons nous-mêmes.

Lorsque le corps a acquis toute son étendue en hauteur & en largeur par le développement entier de toutes ses parties, il augmente en épaisseur; le commencement de cette augmentation est le premier point de son dépérissement, car cette extension n'est pas une continuation de développement ou d'accroissement intérieur de chaque partie, par lesquels le corps continueroit de prendre plus d'étendue dans toutes ses parties organiques, & par conséquent plus de force & d'activité; mais c'est une simple addition de matiere surabondante, qui enfle le volume du corps, & le charge d'un poids inutile. Cette matiere est la graisse qui survient ordinairement à 35 ou 40 ans; & à mesure qu'elle augmente, le corps a moins de légéreté & de liberté dans ses mouvemens; il n'acquiert de l'étendue qu'en perdant de la force & de l'activité.

Les os & les autres parties solides du corps, ayant pris toute leur extension en longueur & en grosseur, continuent d'augmenter en solidité; les sucs nourriciers qui y arrivent, & qui étoient auparavant employés à en augmenter le volume par le développement, ne servent plus qu'à l'augmentation de la masse; les membranes deviennent cartilagineuses, les cartilages deviennent osseux, toutes les fibres plus dures; la peau se desseche, les rides se succedent peu à peu, les cheveux blanchissent, les dents tombent, le visage se déforme, le corps se courbe, &c.

Les premieres nuances de cet état se font appercevoir avant quarante ans; elles croissent par degrés assez lents jusqu'à soixante, par degrés plus rapides jusqu'à soixante-dix. La caducité commence à cet

âge de soixante-dix ans ; elle va toujours en augmentant ; la décrépitude suit, & la mort termine ordinairement avant l'âge de quatre-vingt-dix ans la *vieillesse* & la vie.

Lorsque l'os est arrivé à son dernier période, lorsque les périostes ne fournissent plus de matiere ductile, alors les sucs nourriciers se déposent dans l'intérieur de l'os ; il devient plus solide, plus massif & spécifiquement plus pesant ; enfin la substance de l'os est avec le tems si compacte, qu'elle ne peut plus admettre les sucs nécessaires à cette espece de circulation qui fait la nutrition de ses parties ; dès-lors cette substance de l'os doit s'altérer, comme le bois d'un vieil arbre s'altere, lorsqu'il a une fois acquis toute sa solidité. Cette altération dans la substance même des os, est une des premieres causes qui rendent nécessaire le dépérissement de notre corps.

Plus la force du cœur est grande & agit long-tems, plus le nombre des vaisseaux diminue, & plus les solides sont forts : d'où il arrive que la force des solides devient immense dans l'extrême *vieillesse*. Enfin les canaux trop résistans ne peuvent être étendus davantage par les liquides, toutes les parties doivent tomber dans une ossification sans remede. On a bien raison de se moquer de ces charlatans qui se vantent de pouvoir écarter cette ossification par des élixirs fortifians. La méthode de Médée qui, par des alimens & des bains émolliens, nourrissoit, humectoit les corps desséchés, étoit au moins une idée plus raisonnable.

Les cartilages, qu'on peut regarder comme des os moux, reçoivent, ainsi que les os, des sucs nourriciers qui en augmentent peu à peu la densité, à mesure qu'on avance en âge ; & dans la *vieillesse*, ils se durcissent presque jusqu'à l'ossification, ce qui rend les mouvemens des jointures du corps très-difficiles, & doit enfin nous priver de l'usage de nos membres extérieurs.

Les membranes dont la substance a bien des choses communes avec celle des cartilages, prennent aussi, à mesure qu'on avance en âge, plus de densité & de sécheresse ; celles, par exemple, qui environnent les os, cessent d'être ductiles dès que l'accroissement du corps est achevé, c'est-à-dire, dès l'âge de dix-huit à vingt ans ; elles ne peuvent plus s'étendre, elles commencent à augmenter en solidité qui s'accroît à mesure qu'on vieillit ; il en est de même des fibres qui composent les muscles & la chair ; plus on vit, plus la chair devient dure.

Il est donc vrai qu'à mesure qu'on avance en âge, les os, les cartilages, les membranes, la chair, & toutes les fibres du corps acquierent de la sécheresse & de la solidité : toutes les parties se retirent, tous les mouvemens deviennent plus lents, plus difficiles ; la circulation des fluides se fait avec moins de liberté, la transpiration diminue, la digestion des alimens devient lente & laborieuse, les sucs nourriciers sont moins abondans, & ne pouvant être reçus dans la plupart des fibres devenues trop solides, ils ne servent plus à la nutrition. Ainsi la seve de l'homme manque aux lieux qu'elle arrosoit.

La *vieillesse* arrive encore nécessairement par la dégénération des fluides contenus dans le corps humain, & dont l'influence sur son économie n'est pas une vérité douteuse ; ces liqueurs n'étant que des parties passives & divisées, ne font qu'obéir à l'impulsion des solides, dont leur mouvement, leur qualité, & même leur quantité dépendent. Dans la *vieillesse*, le calibre des vaisseaux se resserre, les filtres secrétoires s'obstruent, le sang, la lymphe & les autres humeurs doivent par conséquent s'épaissir, s'altérer, s'extravaser, & produire tous les vices des liqueurs qui menent à la destruction. Telles sont les causes du dépérissement naturel de la machine. Les muscles perdent leur ressort, la tête vacille, la main tremble, les jambes chancellent ; l'ouïe, la vue, l'odorat s'affoiblissent, & le toucher même s'émousse.

Impitoyablement flétrie, reconnoissez-vous dans cet état cette beauté ravissante à qui tous les cœurs adressoient autrefois leurs vœux ? triste à l'aspect d'un sang glacé dans ses veines, comme les poëtes peignent les Naïades dans le cours arrêté de leurs eaux. Combien d'autres raisons de gémir pour celle chez qui la beauté est le seul présent des dieux ! Une tête grise

a succédé à ces cheveux d'un noir de jais, naturellement bouclés, qui tantôt flottoient sur des épaules d'albâtre, & tantôt se jouoient sur une belle gorge qui n'est plus. Ces yeux qui disoient tant de choses sont ternes & muets. Le corail de ces levres a changé de couleur; sa bouche est dépouillée de son plus bel ornement; aucune trace de cette taille légere, si bien proportionnée, & de ce teint qui le disputoit aux lis & aux roses; cette peau si douce, si fine & si blanche, n'offre aux regards qu'une foule d'écailles, de plis & de replis tortueux. Hélas, tout chez elle s'est changé en rides presqu'effrayantes! Le cerveau affaissé sur lui-même, ne laisse passer que lentement ces rayons d'intelligence & de génie qui causoient votre admiration! Telle est la décrépitude du dernier âge.

Cependant que ce triste hiver n'alarme point ceux dont la vie s'est passée dans la culture de l'esprit, dans la bienfaisance & dans la pratique de la vertu. Leurs cheveux blancs sont respectables; leurs écrits, leurs belles actions le sont encore davantage. C'est à ces gens-là, si rares sur la terre, que la brillante & florissante jeunesse doit des égards, des hommages & des autels. *Le chevalier* DE JAUCOURT.

VIEILLESSE. (*Morale.*) La *vieillesse* languissante, ennemie des plaisirs, succédant à l'âge viril, vient rider le visage, courber le corps, affoiblir les membres, tarir dans le cœur la source de la joie, nous dégoûter du présent, nous faire craindre l'avenir, & nous rendre insensibles à tout, excepté à la douleur. Ce tems se hâte, le voilà qui arrive; ce qui vient avec tant de rapidité est près de nous, & le présent qui s'enfuit est déjà bien loin, puisqu'il s'anéantit dans le moment que j'écris ce petit nombre de réflexions, & ne peut plus se rapprocher.

La longue habitude tient la *vieillesse* comme enchaînée; elle n'a plus de ressources contre ses défauts: semblables aux arbres dont le tronc rude, noueux, s'est durci par le nombre des années, & ne peut plus se redresser, les hommes à un certain âge ne peuvent presque plus se plier eux-mêmes, contre certaines habitudes qui ont vieilli avec eux, & qui sont entrées jusques dans la moëlle de leurs os. Souvent ils les connoissent, mais trop tard; ils gémissent en vain, & la tendre jeunesse est le seul âge où l'homme peut encore tout sur lui-même pour se corriger. « On s'envieillit » des ans, dit Montaigne, sans s'assagir » d'un pouce; on va toujours en avant, » mais à reculons. Il feroit beau être vieil, » continue-t-il, si nous marchions vers » l'amendement; mais le marcher de cet » âge est celui d'un ivrogne, titubant, » vertigineux; c'est l'homme qui marche » vers son décroît. »

On doit cependant se consoler des rides qui viennent sur le visage, puisqu'elles sont l'effet inévitable de notre existence. Dans l'adversité, les peines de l'esprit & les travaux du corps font vieillir les hommes avant le tems. Dans la prospérité, les délices d'une vie molle & voluptueuse les usent encore davantage. Ce n'est qu'une vie sobre, modérée, simple, laborieuse, exempte de passions brutales, qui peut retenir dans nos membres quelques avantages de la jeunesse, lesquels, sans ces précautions, s'envolent promptement sur les ailes du tems.

C'est une belle chose qu'une *vieillesse* étayée sur la vertu. Castricius ne voulant point permettre qu'on donnât des otages au consul Cnéius Carbon, celui-ci crut l'intimider, en lui disant qu'il avoit plusieurs épées; & moi plusieurs années, répondit Castricius. Une pareille réponse a été faite par Solon à Pisistrate, par Considius à Jules-César, & par Cesellius aux triumvirs. Ils ont tous voulu faire voir, en parlant ainsi, que quelques années de vie qu'on avoit encore à parcourir, ne valoient pas la peine de faire naufrage au port. *Le chevalier* DE JAUCOURT.

VIEILLESSE. (*Mythol.*) Elle étoit, selon Hésiodore, fille de l'Erebe & de la Nuit. Athénée prétend qu'elle avoit un temple à Athenes. (*D. J.*)

VIELITSKA (MONTAGNE DE), *Géog. mod.* montagne de Pologne, dans le palatinat de Cracovie. Cette montagne est une vaste saline qui contient deux ou trois lieues de pays; elle fournit abondamment du sel de roche, qu'on taille comme des

colonnes de pierre, & qu'on tire comme d'une carriere. Deux à trois cents ouvriers ont leurs habitations dans la concavité de cette carriere, d'où l'on ne sort & où l'on ne descend que par une machine suspendue à un gros cable, attaché à une grue au-dessus de l'ouverture de cet abyme. (*D. J.*)

VIELLE, s. f. (*Hist. nat. Ichthyol.*) poisson de mer, qui est une espece de tourd, & qui a de très-belles couleurs; il ne differe du canus, pour la forme du corps, qu'en ce qu'il est plus alongé & plus large; il ressemble à la daurade, par la courbure des dents & par le nombre & la position des nageoires. *Voyez* CANUS & DAURADE. Les levres de la *vielle* sont grosses & ridées; la nageoire de la queue n'est pas fourchue, elle a une couleur rouge avec des taches noires; le dos est noir en entier; le ventre a une couleur livide; les nageoires qui se trouvent près des ouies ont une couleur d'or; la nageoire du dos & celle de l'anus sont jaunes, & ont des taches noires & des taches bleues; les yeux sont grands & ronds, & les côtés de la tête ont de très-belles couleurs: la chair de ce poisson est tendre & friable. *V.* TOURD, Rondelet, *Hist. nat. des poissons*, l. VI, c. 6. *V.* POISSON.

VIELLE, s. f. (*Luth.*) est un instrument à cordes, composé de deux parties principales, la table & le manche, sur lequel sont les chevilles qui tendent les cordes. Ces chevilles ont été primitivement au nombre de quatre seulement; deux d'un des côtés du manche, deux de l'autre côté. Il n'y avoit que quatre cordes non plus, deux desquelles s'appelloient *les bourdons*, qu'on mettoit à l'unisson ou à l'octave. Les deux autres cordes s'étendent tout le long du manche, & font la fonction de monochorde, rendant toutes sortes de sons par le moyen des marches. On peut multiplier à la *vielle* le nombre des cordes, des touches & des marches, tant que l'on voudra. Si l'on a six bourdons qui fassent l'octave, la douzieme, la quinzieme, la dix-septieme, & la dix-neuvieme, on variera l'harmonie à l'infini, en appliquant ou approchant ceux qu'on voudra de la roue qui sert d'archet aux bourdons & aux autres cordes. Il faut que cette roue-archet soit bien polie, & frottée de colophane. Chaque marche du clavier de la *vielle* a deux petits morceaux de bois perpendiculaires: on les nomme *touches*: les touches servent à toucher deux cordes à la fois; ces deux cordes sont à l'unisson; les touches sont pressées en-dessous du clavier par les doigts de la main gauche, & appliquées à l'archet ou à la roue; la main droite conduit la manivelle. Lorsque les doigts cessent de pousser les touches, elles s'éloignent d'elles-mêmes des cordes, retombent & ne les pressent plus. Le clavier dans son entier ressemble à une petite caisse élevée sur la table; c'est dans cette caisse que sont logées les branches des marches & leurs touches. Elle est entée & collée sur la table sous laquelle est le corps concave; un couvercle la couvre & cache le clavier; la roue a aussi le sien; il y a un chevalet proche de la roue; il a ses coches un peu plus basses que la surface supérieure de la roue; deux autres chevalets placés de côté servent à limiter la longueur des cordes de bourdon; cet instrument a son ouie placée à l'extrêmité inférieure à l'un des angles; les cordes portent de petits flocons de coton à l'endroit où elles touchent la roue; c'est un moyen d'adoucir le frottement & le son; la manivelle de la roue est à l'extrêmité de l'instrument opposée au chevalet; la roue est suspendue partie dans le corps concave de l'instrument, partie hors de ce corps.

Les instrumens à vent ont leur coup de langue; les instrumens à archet leur coup d'archet; *la vielle* son coup de poignet, qui se donne sur la premiere croche de deux en deux; les notes d'agrément s'exécutent sur le même tour de roue, de la valeur de la note avec laquelle elles sont liées.

Dans les cas où la ronde forme la mesure, il y a deux tours de roue pour la ronde, ou quatre tours; les tours de roue varient selon la mesure, le mouvement, le caractere de l'air, & la nature des notes qui se trouvent dans le courant de la piece.

Il y a des *vielles* faites en corps de luth, & d'autres en corps de guittare; les premieres ont plus de force; les secondes ont plus de douceur.

Le clavier est composé de treize touches

noires, & de dix blanches; son étendue ordinaire est de deux octaves, du *sol* à vuide au *sol* d'en-haut.

L'instrument s'accorde en *C sol ut* & en *G ré sol*; les deux seuls tons dans lesquels il joue.

Pour l'accorder en *C sol ut*, majeur ou mineur, on met les deux chanterelles à l'unisson, & leur son est un *sol*; la trompette s'accorde à la quinte au-dessous des chanterelles, & le son qu'elle rend est *ut*; la mouche s'accorde à l'octave au-dessus des chanterelles, & à la quarte au-dessous de la trompette, & donne *sol*; le petit bourdon s'accorde à l'octave au-dessous de la trompette, & à la quinte au-dessous de la mouche, & sonne *ut*; on ne se sert pas du gros bourdon en *C sol ut*.

Pour l'accorder en *G ré sol*, majeur ou mineur, les deux chanterelles sonneront *sol*; la trompette sonnera *ré*, quinte de *sol*; la mouche comme en *C sol ut*; le gros bourdon, le seul dont on se sert, sonne l'octave *sol* au-dessous de la mouche, & la double octave au-dessous des chanterelles.

On appelle *chanterelles*, les deux seules cordes qui passent dans le clavier; les autres cordes ne sont que pour l'accord; la trompette est la corde posée sur un petit chevalet, à laquelle est attachée une autre petite corde très-fine, répondante à une petite cheville que l'on tourne plus ou moins, selon qu'on veut faire battre la trompette; la mouche est la corde au-dessus de la trompette; le petit bourdon, la corde filée en laiton la plus fine; le gros bourdon ou la grosse mouche, la corde filée en laiton la plus grosse.

On donne six cordes filées en laiton aux *vielles* en corps de luth, & quatre aux *vielles* en corps de guittare.

Pour l'accord des six cordes de laiton, les deux premieres, ou les plus fines, sonneront l'unisson des chanterelles; les deux moyennes, la tierce au-dessous des fines; & les deux grosses, la quinte au-dessous des fines, & la tierce au-dessous des moyennes.

Pour l'accord des quatre cordes de laiton, les deux fines fournissent l'unisson des chanterelles; la moyenne, la tierce au-dessous des fines; & la grosse, la quinte au-dessous des fines, & la tierce au-dessous de la moyenne.

La *vielle* a son doigter, sur lequel on peut consulter l'ouvrage de M. Bouin, imprimé chez Ballard.

Le mouvement de la roue se divise en un tour entier, en deux demi-tours; en deux quarts & un demi-tour; en un demi-tour & deux quarts; en trois quarts liés; en trois quarts détachés; en quatre quarts; en huit huitiemes; en trois tiers égaux, & en deux quarts & un demi: division qui a rapport aux valeurs des notes.

Les coups de poignet dépendent souvent du caractere de la piece & du goût du musicien.

Les cadences se font toutes du premier doigt qui bat la note au-dessous de celle sur laquelle la cadence est marquée, & qui est touchée par le second doigt.

Les autres agrémens suivent les loix ordinaires des autres instrumens.

VIELLE, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade de France dans la Gascogne, au Tursan, & sur le ruisseau de Bas. (*D. J.*)

VIELLEUR, s. m. (*Hist. nat Insectol. exot.*) Notre ver luisant est bien inférieur à celui de Surinam, qui mérite d'ailleurs d'être connu à cause de la singularité de son caractere, suivant la description qu'en fait mademoiselle Merian.

Cet animal, dans son état rampant, doit avoir en grand une forme approchante de celle qu'ont dans le même état nos sauterelles prises en petit: on lui voit pareillement une longue trompe, dont il se sert pour sucer les fleurs de grenades, & cette trompe lui reste toute sa vie.

Après s'être défait d'une peau, il change de forme & paroît sous celle d'une grande mouche verte, qui ressemble en gros à la cigale; son vol est alors très-rapide, & le bruit qu'il fait de ses ailes imite le son d'une vielle, ce qui lui a fait donner en cet état le nom de *liereman* ou *vielleur*.

Quoique, selon le cours ordinaire de la nature, un insecte après être devenu ailé ne subisse plus de changement, celui-ci, suivant le témoignage des Indiens, que

mademoiselle Mérian dit avoir en partie vérifié par sa propre expérience, subit encore une derniere transformation qui le rend lumineux, & lui donne le nom de *lautarendraeger*, ou *porte-lanterne.*

Dans cette transformation, & d'autres changemens plus légers qui arrivent à son corps & à ses ailes, il lui sort du devant de la tête une vessie très-longue, colorée de traces rougeâtres & verdâtres, transparente de jour, & qui répand de nuit une lumiere à laquelle on peut lire un caractere assez petit.

Cet animal, suivant la représentation qu'on en donne, est bien alors long de quatre pouces, & sa vessie occupe plus du quart de cette longueur.

Avant que mademoiselle Mérian connût la qualité lumineuse de cet insecte, les Indiens lui en apporterent plusieurs qu'elle renferma dans une grande boîte. Effrayée la nuit du bruit singulier qu'elle entendit dans cette boîte, elle se leva, fit allumer une chandelle, & alla voir ce que ce pouvoit être; elle ouvrit la boîte, & aussi-tôt il en sortit comme une flamme qui redoubla son émotion; elle jeta à terre cette boîte, qui répandit un nouveau trait de lumiere à chaque animal qui en sortoit. On conçoit que cette frayeur ne dura pas long-tems, & qu'ayant bientôt fait place à l'admiration, on ne négligea rien pour rattraper des animaux si extraordinaires, qui s'étoient prévalu de la peur qu'ils avoient causée, pour prendre l'essor. (*D. J.*)

VIENNA, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule Narbonnoise, sur le Rhône, & la capitale des Allobroges, selon Strabon, l. IV. Il en est parlé dans César, *De bell gall.* l. VII, c. 9. Pomponius Méla, l. III, c. 5, la met au nombre des villes les plus opulentes; & Pline, l. III, c. 4, lui donne le titre de colonie. Elle est marquée dans Ptolomée, l. II, c. 10, comme la seule ville des Allobroges; mais c'est que ce géographe s'est contenté de donner le nom de la capitale de ce peuple. Elle étoit encore opulente du tems d'Ausone, qui en a parlé ainsi, *in Arelat.*

Accolit Alpinis opulenta Vienna *colonis.*

Les belles lettres étoient cultivées à *Vienne*, & l'on s'y faisoit un plaisir de lire les vers des poëtes de Rome. Nous en avons une preuve dans ceux de Martial, l. VII, *epigr.* 88, *de suis libris*, qui se félicite de ce que ses ouvrages sont lus à *Vienne* des grands & des petits:

Fertur habere meos, si vera est fama, libellos,
Inter delicias pulchra Vienna *suas.*
Me legit omnis ibi senior, juvenisque, puerque,
Et coram tetrico casta puella viro.
Hoc ego maluerim quam si mea carmina cantent,
Qui Nilum ex ipso protinus ore bibunt;
Quam meus Hispano si me Tagus impleat auro,
Pascat & Hybla meas, pascat Hymettus apes.

Dans le moyen âge, la ville de *Vienne* ne fut pas moins célebre, puisqu'elle devint la métropole d'une province des Gaules, à laquelle elle donna son nom. Séneque, *in ludo mortis Claudii imp.* dit qu'elle est à seize milles de Lyon. Dans le trésor de Goltzius, on trouve une médaille de Néron avec ces mots: *Vienna leg. VII, Claudiana.* Voyez VIENNE *en Dauphiné.* (*D. J.*)

VIENNE (MÉTAL DE). *Métall.* C'est une composition ou un alliage métallique qui se fait à *Vienne* en Autriche, & qui ressemble assez à de l'argent. Cet alliage se fait avec du fer, de l'étain, de l'arsenic, & un peu de laiton ou de cuivre jaune.

VIENNE, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, capitale de l'Autriche, sur la droite du Danube, au confluent de la petite riviere de *Vienne*, dont elle prend le nom, à 8 lieues au couchant de Presbourg, à 210 au sud-ouest d'Amsterdam, à 260 lieues au nord-ouest de Constantinople, à 408 au nord-est de Madrid, & à 270 au sud-est de Paris.

Cette ville située à six milles des frontieres de Hongrie, a été connue autrefois sous les noms d'*Ala-Flaviana*, *Castra-Flaviana*, *Juliobona*, *Vindobona*, & ensuite *Vindum.* Elle peut en quelque façon être regardée comme la capitale de

l'Allemagne, car elle eſt depuis long-tems la réſidence ordinaire des empereurs ; cependant elle n'en eſt pas plus belle ; toute environnée de murailles, de baſtions & de foſſés, elle n'a point l'agrément de ces villes dont les avenues charment par la variété des jardins, des maiſons de plaiſance, & des autres ornemens extérieurs qui ſont les fruits d'une heureuſe ſituation, que la ſécurité de la paix porte avec ſoi. On ne connoît dans la ville de *Vienne* qu'un très-petit nombre de beaux hôtels ; ceux du prince Eugene, de Lichtenſtein, & de Caprara. Le palais impérial eſt un des plus communs, & rien n'y repréſente la majeſté du maître qui l'habite ; il n'a pour tout jardin qu'un petit enclos ſous les fenêtres du ſallon de l'impératrice, où l'on plante quelques fleurs, & où l'on tient un peu de verdure. Les appartemens en ſont bas & étroits, les plafonds ſont couverts de toiles peintes, & les planchers d'ais de ſapin ; enfin le tout eſt auſſi ſimple que s'il avoit été bâti pour de pauvres moines. Les fauxbourgs ont plus d'apparence que la ville, parce que depuis le dernier ſiege par les Turcs, ils ont été rebâtis tout à neuf.

Vienne n'a point de ces grandes rues qui font la beauté d'une ville ; la rue même qui aboutit à la cour, n'eſt ni plus grande, ni plus large que les autres ; la ſeule place du marché neuf eſt paſſable, à cauſe des bâtimens nouveaux ou renouvellés qui l'environnent. L'égliſe métropolitaine eſt d'une architecture gothique, décorée en-dehors & en-dedans d'ornemens arabeſques de pierre. En échange la nouvelle égliſe des jéſuites eſt d'un beau deſſin. Les autres moines religieux, les dominicains, les auguſtins, les bénédictins & les cordeliers ont auſſi des égliſes dans la ville ; mais elles n'ont rien de remarquable.

L'archevêché de *Vienne* a été érigé en 1721 ; l'univerſité fut fondée en 1365, par Albert III, archiduc d'Autriche ; mais l'édifice particulier des écoles eſt miſérable, & d'ailleurs ce ſont les jéſuites qui occupent preſque toutes les chaires.

Les habitans de *Vienne* ſont un mélange de pluſieurs nations, Italiens, Allemands, Bohémiens, Hongrois, François, Lorrains, Flamands, qui joints aux juifs, font le négoce, & travaillent à différens métiers. L'air eſt aſſez mal-ſain dans cette ville, ce qui peut provenir en partie de la mal-propreté des rues qu'on ne nettoie point, & de la quantité de boue & d'ordurés que la police ne fait point enlever. *Long.* ſuivant Caſſini, 33. 23. *latit.* 48. 14. & ſuivant Harris, *long.* 34. 21. 30. *latit.* 48. 14.

Vienne n'oubliera pas ſi-tôt le ſiege mémorable qu'elle eſſuya en 1683. En voici l'hiſtoire abrégée, d'après M. l'abbé Coyer. Ce ſiege fut entrepris par Kara Muſtapha, général des forces ottomanes. Toujours aimé de la ſultane Validé, après avoir auſſi gagné le cœur de Mahomet IV, il avoit épouſé ſa fille. Jamais l'ambition & l'orgueil, deux paſſions qui dévoroient Kara Muſtapha, ne trouverent un champ plus vaſte pour être aſſouvies. Il ne ſe propoſoit pas moins, après s'être rendu maître de *Vienne*, que de pourſuivre la conquête de l'occident, ayant ſous ſes ordres plus de trois cents mille hommes, trente & un bachas, cinq ſouverains, & trois cents pieces de canons.

Il s'avance par la rive droite du Danube, paſſe la Save & la Drave, fait mine d'en vouloir à Raab, tandis qu'il détache cinquante mille Tartares ſur la route de *Vienne*. Le duc de Lorraine Charles V, dont le nom doit être cité parmi ceux des grands capitaines, & qui commandoit les troupes impériales, eſſuie un échec à Pétronel, & à peine a-t-il le tems de gagner *Vienne*, où il jette une partie de ſon infanterie pour renforcer la garniſon. Il prend poſte dans l'isle de Léopolſtat, formée par le Danube au nord de la ville. Les Tartares, au nombre de cinquante mille, arrivoient en même tems du côté du midi.

On vit alors un de ces ſpectacles qui ſont faits pour inſtruire les ſouverains & attendrir les peuples, lors même que les ſouverains n'ont pas mérité leur tendreſſe. Léopold, le plus puiſſant empereur depuis Charles-Quint, fuyant de ſa capitale avec l'impératrice ſa belle-mere, l'impératrice ſa femme, les archiducs, les archiducheſ-

ses, une moitié des habitans suivant la cour en désordre. La campagne n'offroit que des fugitifs, des équipages, des chariots chargés de meubles, jusqu'à Lintz, capitale de la haute-Autriche.

Cette ville, où l'on portoit la frayeur, ne parut pas encore un asyle assuré ; il fallut se sauver à Passaw : on coucha la premiere nuit dans un bois où l'impératrice, dans une grossesse avancée, apprit qu'on pouvoit reposer sur la paille à cause de la terreur. Dans les horreurs de cette nuit, on appercevoit la flamme qui consumoit la basse-Hongrie, & s'avançoit vers l'Autriche.

L'empereur, dès les premiers excès de cette irruption, payoit bien cher ses violences contre la Hongrie, & le sang qu'il avoit répandu. Il n'avoit pu se persuader que Kara Mustapha, laissant derriere lui plusieurs bonnes places, telles que Raab & Comore, se portât sur *Vienne*. Jean Sobieski, mieux instruit, comme le sont toujours les princes qui font la guerre par eux-mêmes, l'en avoit inutilement averti.

Vienne étoit devenue, sous dix empereurs consécutifs de la maison d'Autriche, la capitale de l'empire romain en occident, mais bien différente de l'ancienne Rome pour la grandeur en tout genre, & pour le nombre des citoyens; elle n'en comptoit que cent mille, dont les deux tiers habitoient des fauxbourgs sans défense. Soliman avoit été le premier des empereurs Turcs qu'on eût vu marcher à *Vienne*, en 1529, faisant trembler à la fois l'Europe & l'Asie; mais il n'osa se commettre contre Charles-Quint qui venoit au secours avec une armée de quatre-vingt mille hommes. Kara Mustapha, qui ne voyoit qu'une poignée d'ennemis, se flattoit d'être plus heureux, & il commença sans crainte le siege de cette ville. Les Allemands sont braves sans doute; mais ils ne se sont jamais présentés aux portes de Constantinople, comme les Turcs à celles de *Vienne*.

Le comte de Stahremberg, homme de tête & d'expérience, gouverneur de la ville, avoit mis le feu aux fauxbourgs : cruelle nécessité, quand il faut brûler les maisons des citoyens qu'on veut défendre ! Il n'avoit qu'une garnison de seize mille hommes. On arma les étudians, & ils eurent un médecin pour major.

Cependant le siege se poussoit avec vigueur. L'ennemi s'empara de la contrescarpe après vingt-trois jours de combat; l'espérance de tenir encore long-tems diminua. Les mines des Turcs, leurs attaques continuelles, la garnison qui se détruisoit, les vivres qui s'épuisoient, tout donnoit la plus vive inquiétude. On s'occupoit sans cesse à éteindre le feu que les bombes & les boulets rouges portoient dans la ville, tandis que les dehors tomboient en éclats.

Dans cette conjoncture désespérée, Sobieski arrive avec son armée à cinq lieues au-dessus de Vienne. L'électeur de Baviere, âgé de dix-huit ans, amenoit douze mille hommes. L'électeur de Saxe en conduisoit dix mille. Toute l'armée chrétienne composoit environ soixante & quatorze mille hommes. Sobieski délivra l'ordre de bataille ; & après avoir examiné les dispositions de Kara Mustapha, il dit aux généraux Allemands : « cet homme est mal campé, c'est un ignorant dans le métier de la guerre; nous le battrons certainement. » Il prophétisa juste; la plaine qu'occupoient les Turcs, devint le théatre d'un triomphe que la postérité aura peine à croire. Le butin fut immense ; les Allemands & les Polonois s'enrichirent. On retourna contre les janissaires qui étoient restés dans les travaux du siege; on ne les trouva plus, & *Vienne* fut libre.

Cette ville au reste n'est pas la ville d'Allemagne la plus féconde en hommes de lettres, & il ne seroit pas difficile d'en découvrir la raison. Cette ville a seulement produit quelques historiographes, & c'est à peu près tout.

Je mets *Gualdo* (Galéasso) au nombre des historiens originaires de *Vienne*. Il a décrit en seize livres les guerres des empereurs d'Allemagne, depuis 1630 jusqu'en 1640. Cet ouvrage parut à Boulogne en 1641, à Geneve en 1643, & à Venise en 1644 ; mais depuis ce tems-là il est tombé dans l'oubli.

Inchofer (Melchior) né à *Vienne* l'an 1584, entra dans la société des jésuites en 1607, & mourut en 1648. Il a donné un volume

volume des annales eccléfiaftiques du royaume d'Hongrie, & publia en 1630 un livre dans lequel il foutint que la lettre de la bien-heureufe vierge Marie au peuple de Meffine eft très-authentique. On lui attribue un mémoire fur la réformation de fon ordre. On le croit auffi généralement auteur d'un livre contre le gouvernement des jéfuites, intitulé *Monarchia Solypforum*. Ce livre a été publié en Hollande en 1648, avec une clef des noms déguifés. On en a une traduction françoife, imprimée en 1722 avec des notes & quelques pieces fur le même fujet. Ses autres ouvrages ont fait moins de rumeur. On trouve en général affez d'érudition dans fes écrits, mais beaucoup de crédulité, peu de choix & de critique.

L'empereur Léopold eft mort à *Vienne* en 1705. « Ce prince né vertueux étoit » fans talens; l'ambition qui régla toutes » fes démarches, étoit plutôt une paffion » du confeil de *Vienne*, qu'une paffion » qui lui fût propre. L'empereur fon fils » hérita de fes miniftres, comme de fes » domaines & de fes dignités; & fon con- » feil continua d'agir fous fon nom, comme » il avoit fait fous le nom de Léopold. » *Le chevalier* DE JAUCOURT.

Bibliotheque de Vienne. Pierre Lambatius, né à *Vienne* en 1680, nous a donné le vafte catalogue de la bibliotheque de *Vienne*. Cet ouvrage eft en huit volumes *in-folio*, qui ont paru fucceffivement depuis l'année 1665 jufqu'en 1679, fous le titre de *Commentariorum de auguftiffima bibliotheca cæfarea Vindobonenfi*, lib. I, II, *&c.* Le premier contient l'hiftoire générale de la bibliotheque; il eft divifé en deux parties: dans la premiere fe trouve l'hiftoire de la bibliotheque depuis fa fondation jufqu'au tems où il écrit; & il parle de tous ceux qui l'ont précédé dans la garde de cette bibliotheque. Il y donne auffi une idée générale des médailles, dont il fpécifie les plus rares; & il fait la defcription d'un tombeau très-ancien, qu'on découvrit à *Vienne* en 1662. Dans la feconde partie, il traite de fept manufcrits qui font dans la bibliotheque de *Vienne*, d'un ouvrage de Grégoire de Nice, *de creatione hominis*. Il donne trois lettres de Luc Holftenius à Sébaftien Teugnagel, bibliothécaire de l'empereur en 1630, où l'on trouve entr'autres chofes une notice des livres arabes & fyriaques imprimés à Rome. Il corrige auffi le catalogue que Poffevin a publié des manufcrits grecs de la bibliotheque impériale. Il parle du feul manufcrit qu'on ait de l'hiftoire eccléfiaftique de Nicephore Callifte; il donne un catalogue des manufcrits hébreux, arabes & turcs qui s'y trouvent. Ce premier tome parut en 1665.

Le fecond fut publié en 1669. L'auteur y fait des recherches fur le nom de la ville de *Vienne*. Il y parle de quelques manufcrits concernant cette ville, des livres de la bibliotheque des archiducs du Tirol qui avoient été tranfportés dans celle de Vienne.

Je ne fais où le P. Niceron a pris les livres de la bibliotheque de Bude, tranfportés dès lors à *Vienne*, quoiqu'ils n'y aient été remis que près de dix-fept ans après; mais cet auteur a confondu la relation que Lambatius a faite dans le chapitre IX de ce fecond livre de fon voyage de Bude. Le troifieme livre parut en 1670, le quatrieme en 1671, & le cinquieme en 1672. Il s'agit dans ces trois livres, des manufcrits grecs de théologie, dont Lambatius donne une notice exacte & détaillée. Il marque les ouvrages qui font véritablement des auteurs dont ils portent le nom, & ceux qui font fuppofés; ceux qui ont été imprimés & ceux qui n'ont pas encore paru: tout cela accompagné de remarques fur les auteurs, fur les éditeurs, fur l'ufage qu'on peut tirer des manufcrits dont il parle.

Le fixieme livre qu'il publia en 1673, traite des manufcrits grecs de jurifprudence & de médecine. On y trouve douze lettres de Libanius à Arifténette, que Luc Holftenius lui avoit autrefois envoyées copiées fur un manufcrit du vatican; & vingt-deux lettres que le même Holftenius avoit écrites à Lambatius dans fa jeuneffe: celui-ci y a ajouté des remarques.

Le feptieme livre parut en 1675; il y eft queftion des manufcrits grecs de philofophie. Parmi les additions on trouve un ouvrage du P. Profper Intercetta, jéfuite & procureur des miffions à la Chine en 1667, & à Goa en 1669. Le huitieme livre qui parut en 1679, traite des manufcrits

grecs sur l'histoire ecclésiastique.

Voici le plan de cet immense ouvrage, tel que Lambatius lui-même l'a donné. Dans la seconde partie du livre VIII, il devoit parler des manuscrits grecs sur l'histoire profane. Dans le neuvieme, des manuscrits grecs de philologie. Il destinoit les six livres suivans aux manuscrits latins, italiens, espagnols, françois & allemands, sur toutes les sciences dont il avoit produit les manuscrits grecs. Le seizieme étoit pour les manuscrits orientaux ; c'est-à-dire, hébreux, syriaques, arabes, turcs, persans, chinois, sur toutes sortes de matieres. Dans le dix-septieme, l'auteur devoit donner une liste de trois mille médailles & d'autres raretés ou antiquités qui embellissent la bibliotheque de *Vienne*. Le dix-huitieme étoit pour un recueil de mille lettres choisies, écrites pendant le seizieme & le dix-septieme siecle, soit aux bibliothécaires de l'empereur, soit par ceux-ci à divers savans. Les six livres suivans étoient destinés à donner le catalogue des livres imprimés en toutes les sciences. Enfin, il réservoit le vingt-cinquieme pour une histoire littéraire complete, dont il avoit donné un essai.

On convient généralement que l'ouvrage de Lambatius est utile, curieux, & propre à perfectionner l'histoire littéraire ; mais l'auteur est beaucoup trop diffus. Daniel Nesselius, successeur de Lambatius, a donné un abrégé & une continuation de ce vaste ouvrage sous ce titre : *Breviarium & supplementum commentariorum Lambatianorum*, &c. Vienne & Nuremberg, 1690, *in-fol.* Cet ouvrage n'a pas réussi autant que celui de Lambatius. Jacques-Fréderic Reimman a entrepris de donner un abrégé des deux ouvrages en un seul volume *in*-8. imprimé à Hanovre en 1712, sous le titre bisarre de *Bibliotheca acroamatica*, &c. C'est une méchante rapsodie. (*D. J.*)

VIENNE, (*Géog. mod.*) ville de France, dans le Dauphiné, sur le bord oriental du Rhône, à 5 lieues au midi & au-dessous de Lyon, à 15 au nord-ouest de Grenoble, & à 108 au sud-est de Paris.

Cette ville est dans une vilaine situation, resserrée par des montagnes qui semblent vouloir la noyer dans le Rhône ; d'ailleurs il faut toujours monter ou descendre ; les rues sont étroites, mal percées, & les maisons mal bâties. La métropolitaine est un ouvrage gothique. L'archevêché de *Vienne* est fort ancien ; car du tems d'Eusebe, Lyon & *Vienne* étoient les deux plus illustres métropoles des Gaules.

L'archevêque de cette ville prend conséquemment le titre de primat des Gaules, & a pour suffragans les évêques de Valence, de Die, de Grenoble, de Viviers, *&c.* Son revenu est d'environ vingt-quatre mille livres. Le chapitre est composé de vingt chanoines, au nombre desquels les dauphins se faisoient autrefois aggréger.

Outre le chapitre de l'église métropolitaine, il y en a trois autres à *Vienne* ; celui de S. Pierre est composé d'un abbé & de vingt-quatre chanoines, qui sont obligés de faire preuve de noblesse de trois quartiers. *Vienne* ne manque pas d'autres églises ni de couvens. Les peres de l'oratoire ont le séminaire.

Le quinzieme concile général s'est tenu dans cette ville l'an 1311, par ordre de Clément V, pour la suppression de l'ordre des templiers. Philippe le Bel, qui poursuivoit cette suppression, se rendit à *Vienne*, accompagné de son frere & de ses trois fils, dont l'aîné étoit roi de Navarre.

Le commerce de cette ville est peu de chose ; il consiste en vins & soies. Des ouvriers Allemands y avoient établi une fabrique de fer-blanc qui méritoit beaucoup d'attention & de protection ; mais on l'a négligée, & elle ne subsiste plus. *Longit.* 22. 30. *lat.* 45. 33.

Vienne, déjà célebre du tems de Jules César, connue de Strabon, de Pomponius Méla, de Ptolomée, de Velléius Paterculus, de Pline & de presque tous les historiens, n'est plus rien aujourd'hui. On prétend que Tibere y envoya une colonie nombreuse, que l'empereur Claude y établit une espece de sénat, qui étoit apparemment le prétoire du vicaire des Gaules, d'où elle prit le nom de *sénatorienne* que lui donnent quelques auteurs. On sait aussi que sous Dioclétien elle devint la métropole de cette partie des Gaules, qui de son nom fut appellée *Gaule Viennoise*.

Enfin les Romains l'avoient extrêmement embellie. Mais soit par les guerres, soit par le zele destructeur des premiers chrétiens, il n'y a point de ville dont les hommes aient moins respecté les monumens, & dans laquelle le bouleversement paroisse plus complet. On ne fouille guere la terre sans découvrir des richesses affligeantes par le peu d'instructions qu'on en retire, & Chorier lui-même en convient.

Le monument que l'on voit dans la plaine en sortant de la ville de *Vienne* pour aller en Provence, est le seul qui se soit en partie conservé; il mérite l'attention des curieux par sa forme & par sa bâtisse. C'est une pyramide située entre le Rhône & le grand chemin; l'architecture n'en est point correcte, mais la construction en est singuliere. Cette pyramide est élevée sur un massif construit solidement en grandes pierres dures de la qualité de celles qu'on tire aujourd'hui des carrieres du Bugey, sur les bords du Rhône. Cette fondation supporte un corps d'architecture quarrée, dont chaque angle est orné d'une colonne engagée, & chaque face est percée d'une arcade. Les murs couronnés d'un entablement peu correct, supportent la pyramide, dont la hauteur est d'environ quarante-deux pieds; mais on ne sait point en l'honneur de qui ce monument a été érigé.

Rufinus (Trebonius) qui fleurissoit sous l'empire de Trajan, naquit à *Vienne*, où il exerça le duumvirat. Pline le jeune en parle comme d'un homme très-distingué. Il abolit dans sa patrie les jeux où les athlethes s'exerçoient tout nus à la lutte. On lui en fit un crime, & l'affaire fut portée à Rome devant l'empereur; mais Rufin plaida sa cause avec autant de succès que d'éloquence.

Je connois entre les modernes nés à *Vienne*, Nicolas *Chorier*, avocat, mort l'an 1692, à 83 ans. On estime l'histoire générale du Dauphiné, qu'il a publiée en deux volumes *in-fol.* Mais il n'a respecté ni le public ni lui-même, en composant & en publiant le livre infame, *De arcanis Amoris & Veneris*, dont le prétendu original espagnol passe sous le nom d'Aloïsia Sigæa. La vie de Chorier n'a que trop répondu aux maximes qu'il a débitées dans cet ouvrage également obscene & odieux.

Gentillet (Innocent) né dans la même ville au seizieme siecle, fit du bruit par l'ouvrage qu'il intitula *Le bureau du concile de Trente, auquel est montré qu'en plusieurs points icelui concile est contraire aux anciens conciles & canons, & à l'autorité du roi.* Cet ouvrage parut l'an 1586, *in*-8°, & a été réimprimé plusieurs fois depuis.

La Faye (Jean-Elie Leriget de) naquit à *Vienne* l'an 1671, entra au service, & mourut capitaine aux gardes l'an 1718, âgé de 47 ans. Il s'étoit attaché à l'étude de la méchanique, & fut reçu à l'académie royale des sciences en 1716. L'année suivante il lui donna deux mémoires imprimés dans le volume de 1717, & qui roulent sur la formation des pierres de Florence, tableaux naturels de plantes, de buissons, quelquefois de clochers & de châteaux.

On peut regarder Hugues de *Saint-Cher*, dominicain du treizieme siecle, comme né à *Vienne;* car l'église collégiale qui lui est dédiée, est aux portes de cette ville, lieu de sa naissance. Il devint provincial de son ordre, fut nommé cardinal par Innocent IV, & mourut en 1263. Son principal ouvrage est une concordance de la Bible, qui est la premiere que l'on ait; & quoiqu'elle soit fort médiocre, on a cependant l'obligation à l'auteur d'avoir le premier imaginé le plan d'un ouvrage qu'on a perfectionné, & dont les théologiens ne peuvent se passer. (*D. J.*)

VIENNE, (*Géog. mod.*) en latin *Vingenna*, riviere de France. Elle prend sa source aux confins du-bas Limousin & de la Marche, traverse une partie du Poitou, sans y porter aucun avantage, n'est navigable qu'au-dessus de Châtellerault, reçoit ensuite la Creuse dans son sein, & se jette dans la Loire, à Cande en Touraine. (*D. J.*)

VIENNE, s. f. (*Fourbisseur.*) espece de lame d'épée qu'on fait à Vienne en Dauphiné, & dont elle a retenu le nom; les *viennes* ne sont pas si estimées que les olyndes, parce quelles n'ont pas tant de vertu élastique, qu'elles ne sont pas si bien vuidées, & qu'elles restent dans le pli qu'on

leur a donné ; mais aussi elles ne sont pas si sujettes à casser : il y a des gens qui à cause de cela préferent une *vienne* à une olynde, lorsqu'elle joint à une grande souplesse beaucoup de ressort. (*D. J.*)

VIENNOIS, (*Géog. mod.*) pays de France, dans le Dauphiné, & qui prend son nom de Vienne sa capitale. Il est borné au nord par la Bresse & le Bugey, au midi par le Valentinois, au levant par la Savoie, & au couchant par le Rhône. Il comprend les bailliages particuliers de Vienne, de Grenoble, de Saint Marcellin, & la jurisdiction de Romans. Le *Viennois* a eu autrefois des seigneurs particuliers qui possédoient le plat pays, & qui ont pris dans la suite le nom de *dauphins*. (*D. J.*)

VIENNOISE, (*Comm.*) Cette étoffe nouvellement inventée differe du doubleté, en ce que le dessin contient des sujets plus grands, soit en feuilles, soit en fleurs. Le poil seul fait la figure de cette étoffe, parce qu'il n'y a que ce même poil qui soit passé dans le corps : ce qui fait qu'il faut qu'il soit ourdi relativement à la figure contenue dans le dessin. La chaîne qui doit faire le corps de l'étoffe, est ourdie à l'ordinaire d'une quantité de 3200 fils, ce qui fait 40 portées simples ou doubles, suivant le degré de qualité que l'on veut donner à l'étoffe. Le poil est de 40 portées simples de différentes couleurs pour former des fleurs différentes. On passe deux fils à chaque maillon du corps, conséquemment il faut 1600 maillons pour contenir ces fils, qui sont disposés de façon que tous les deux fils de la chaîne il s'en trouve deux de poil. Cette étoffe est ourdie également avec des fils de couleur, comme les taffetas rayés qui forment des bandes larges & étroites. Dans les bandes larges on fait serpenter une tige de fleurs & de feuilles larges d'une seule couleur, tandis que dans les petites raies le mélange des fils de poil différens forment de petits fleurons qui serpentent comme la tige des grandes fleurs. Or, comme les fleurs & feuilles grandes ou petites ne sont passées dans aucune lisse, mais seulement dans le corps, & qu'elles ne sont composées que du poil, si une partie de fleur portoit un pouce, deux ou trois de hauteur, le poil qui la forme n'étant arrêté en aucune façon, badineroit sur l'étoffe, & formeroit une figure très-desagréable à l'endroit de l'étoffe, de même que le poil qui ne travailleroit pas par-dessous ou à l'envers, parce que l'endroit ordinairement est dessus ; il faut que l'ouvrier ait le soin de faire tirer tous les huit ou dix coups tout le poil, qui par ce moyen se trouve lié dessous par le coup de navette qu'il passe sur le coup-de-fond, en faisant lever les deux lisses de quatre dans lesquelles la chaîne est passée ; de même pour lier le poil dessus, l'ouvrier passe sur les deux autres lisses un coup de navette, sans qu'il soit besoin de tirer aucune corde ; ce qui fait que le poil qui fait figure à l'endroit, se trouvant sous la trame du coup de navette qui a passé, est arrêté de ce côté, de même qu'il l'est à l'envers lorsque tout le poil est tiré.

Dans les étoffes de cette espece, comme dans quelques autres, les fils de la chaîne sont passés dans ses lisses à *coup tors*, c'est le terme ; c'est-à-dire, dessus & dessous la boucle d'une même maille du remisse ou de chacune des lisses qui le composent, de façon que la même lisse peut faire lever & baisser le même fil, selon que le cas l'exige ; aussi pour faire mouvoir ces lisses, il n'est besoin ni de carqueron, ni d'aleron, ni de carrete ; par conséquent les quatre lisses se trouvant suspendues de deux en deux au bout d'une corde, à droite & à gauche, qui est passée sur une poulie, de façon que pour faire l'ouverture de la moitié de la chaîne pour passer la navette, il n'est besoin que de deux estrivieres, lesquelles attachées en-bas au deux lisses qui doivent baisser en foulant la marche, le même mouvement qui fait baisser chaque lisse, fait lever en même tems celle qui lui est attachée, au moyen de la corde qui est à cheval sur la poulie, & qui les tient toutes les deux.

Comme dans ce genre d'étoffe il est trop fatigant pour celui qui tire de faire lever tout le poil pour le lier, attendu le poids du plomb & des cordages, l'auteur du mémoire a fait passer tout le poil sur deux lisses de dix portées chacune à l'ordinaire (on pourroit le mettre sur une, mais elle seroit un peu serrée) ; & au moyen d'une bascule attachée au plancher en guise d'ale-

ron, & une marche qui y feroit adhérente, l'ouvrier foulant la marche, feroit lever tout le poil, lorfqu'il feroit queftion de le lier, afin de l'arrêter ou de le lier. Au moyen de cette méthode, l'ouvrier fe trouve très-foulagé, & l'ouvrage va plus vîte.

VIERDEVAT, f. m. (*Comm.*) mefure pour les grains, dont les détailleurs fe fervent à Amfterdam. Il faut quatre *vierdevats* pour le fchepel, quatre fchepels pour le mudde, & vingt-fept muddes pour le laft. Au-deffous du *vierdevat* font les kops, & il en faut huit pour un *vierdevat*. Voyez MUDDE, LAST, &c. *Dictionnaire de commerce.*

VIERG, f. m. (*Hift. mod.*) nom dont on qualifie le premier magiftrat de la ville d'Autun. Cette magiftrature répond à celle de maire, qu'on appelle *viguier* en Languedoc. Céfar parle honorablement de cette dignité au premier & au feptieme livre de la *Guerre des Gaules*, & il donne au magiftrat nommé *vierg*, le nom de *vergobretus*, d'où eft venu celui de *vierg*, & peut-être celui de *viguier*. Paradin tire l'étymologie de *vergobretus*, des deux mots celtiques, *verg* & *bret*, qui défignent le haut exécuteur. D'autres la tirent d'un ancien mot gaulois, qui fignifie la *pourpre*, parce que le premier magiftrat d'Autun en étoit revêtu, comme le font encore aujourd'hui les fix confuls du Puy-en-Vélay. Quoi qu'il en foit, il eft conftant que du tems de Céfar, le *vierg*, ou fouverain magiftrat d'Autun, avoit une puiffance abfolue de vie & de mort fur tous les citoyens; ce magiftrat étoit annuel. A préfent on l'élit pour deux ans, & il a encore de grands avantages. Il eft toujours le premier des maires aux états de Bourgogne; fi celui de Dijon le préfide, ce n'eft que par la prééminence de la ville & du lieu. (*D. J.*)

VIERGE, f. f. (*Gramm.*) fille qui n'a jamais eu commerce avec aucun homme, & qui a confervé la fleur de fa virginité. *Voyez* VIRGINITÉ.

VIERGE *chez les Hébreux.* (*Critique facrée.*) Le mot hébreu fignifie une *perfonne cachée*, parce que les filles qui n'étoient pas mariées, demeuroient dans des appartemens féparés, & ne fortoient que voilées, fans paroître jamais à découvert, excepté devant leurs proches parens; c'eft l'ufage de tous les pays orientaux. C'étoit chez les juifs une efpece d'opprobre pour une fille, de n'être pas mariée; de là vient que la fille de Jephté va pleurer fa virginité fur les montagnes. *Juges*, II. 37.

Il ne faut pas croire que dans le nouveau Teftament les apôtres aient élevé l'état du célibat des filles au-deffus de celui de leur mariage. Quand S. Paul dit, art. I. *Cor.* 7. 38. que celui qui marie fa fille fait bien, mais que celui qui ne la marie point fait mieux, c'eft que, fuivant la remarque d'Epiphane, comme il y avoit dans ce tems-là peu de chrétiens, & tous fort pauvres, il étoit encore plus à propos de garder fa fille, que de la marier à un païen ou à un juif. Cependant, ajoute l'apôtre, fi le pere craint encore d'être déshonoré par fa fille, en la laiffant venir dans un âge avancé fans la marier, qu'il la marie à celui qui fe préfentera. *Epiph. hæref.* c. 61, p. 510. (*D. J.*)

VIERGE *chez les premiers chrétiens*, (*Critique facrée.*) παρθένος. Le célibat auquel une *vierge* fe dévoue, commença de prendre faveur dès le fecond fiecle. Les chrétiens fe glorifioient déjà d'avoir plufieurs hommes & filles qui profeffoient la continence. Les faux actes de Paul & de Thecle qui couroient alors, y contribuerent beaucoup. Il paroît par le livre de Tertullien, *de velandis virginibus*, que de fon tems les filles faifoient déjà vœu de chafteté; elles n'étoient pas enfermées dans des maifons, cette précaution n'eft venue que dans la fuite des tems; mais elles ne portoient point de voile, & tandis que les femmes mariées ne paroiffoient jamais en public fans voile, les filles avoient droit & ne manquoient pas de paroître dans les temples & ailleurs, le vifage découvert. Elles étoient inftallées dans la profeffion de *vierges* par une efpece de confécration. On les produifoit à l'églife; & là, en préfence des fideles, elles déclaroient leur deffein: alors l'évêque inftruifoit toute l'affemblée qu'une telle fille fe dévouoit à demeurer *vierge* le refte de fa vie. On les combloit pour cette action, d'honneurs & de bienfaits.

Cependant le févere Tertullien ne fait pas trop l'éloge de ces *vierges* de fon tems; il les repréfente beaucoup moins modeftes que les femmes mariées. Non-feulement

elles se montroient en public sans voile, mais extrêmement ajustées & parées, se donnant tout le soin possible d'étaler leur beauté, mieux coëffées, mieux chaussées qu'aucune femme, consultant soigneusement leur miroir, usant du bain pour être encore plus propres. Ce pere de l'église va même jusqu'à soupçonner qu'elles mettoient du fard. Nous devons citer ici ses propres paroles : *Vertunt capillum, & in acu lasciviore comam sibi inferunt, crinibus a fronte divisis. . . . Jam & consilium formæ a speculo petunt, & faciem morosiorem lavacro macerant, forsitan & aliquo eam medicamine interpolant, pallium intrinsecus jactant, calceum stipant multiformem, plus instrumenti ad balnea deferunt.* Cap. 12, *de velandis virginibus.* Nos religieuses ne connoissent point cet attirail de luxe : elles sont pauvres, cloîtrées, & trop souvent forcées à faire des vœux malgré elles. (*D. J.*)

VIERGE (*la sainte*). *Hist. & critique sacrée.* C'est ainsi qu'on nomme par excellence la mere de notre Seigneur. Les hommes naturellement cherchent toujours à joindre aux idées spirituelles de leur culte, des idées sensibles qui les flattent, & qui bientôt après étouffent les premieres. Voilà l'origine du culte de la *sainte Vierge.* Lorsque le peuple d'Ephese eut appris que les peres du concile avoient décidé qu'on pouvoit appeller la *sainte Vierge* mere *de Dieu,* il fut transporté de joie, il baisoit les mains des évêques, il embrassoit leurs genoux ; tout retentissoit d'acclamations ; toutes les meres étoient combléees d'aise. Tel est l'effet du penchant naturel des peuples pour les choses sensibles qui entrent dans ses dévotions. Le titre de *mere de Dieu,* qu'on donna la premiere fois dans ce concile à la *sainte Vierge,* étoit une relation qui s'accommodoit aux idées grossieres dont ils étoient remplis. Aussi dès-lors on rendit des hommages singuliers à la *mere de Dieu ;* toutes les aumônes étoient pour elle, & dans certain tems Jésus-Christ notre rédempteur n'avoit aucune offrande.

En France, pays plus éclairé que l'Espagne, il y a six églises métropolitaines & trente-trois cathédrales dédiées à la *mere de Dieu.* Chaque roi, à son avénement à la couronne, fait présent à Notre-Dame de Boulogne sur mer, d'un cœur d'or valant 6000 livres. Louis XIII, en 1638, consacra sa personne, sa famille royale & son royaume à la *sainte Vierge,* par un vœu dont il ordonna la publication par toute la France, Le chœur de Notre-Dame de Paris, achevé par Louis XIV, est l'effet de ce vœu solemnel ; enfin c'est à ce culte que sont dues tant de processions solemnelles en l'honneur de la *mere de Dieu,* & où assistent les corps les plus illustres des villes où elles se font. (*D. J.*)

VIERGE (*sainte*). *Peinture.* Tous les peintres se sont exercés à l'envi à faire des tableaux de la *sainte Vierge ;* & plusieurs d'eux ont pris leurs maîtresses pour modele. Raphaël, qu'on doit mettre de ce nombre, a perfectionné la nature, en peignant une multitude de *Vierges,* qui sont d'une beauté admirable ; mais son chef-d'œuvre, au jugement de tous les connoisseurs, est celui du palais Chigi, représentant la *sainte Vierge* tenant l'enfant Jésus par la main, & Joseph qui s'approche pour le baiser. (*D. J.*)

VIERGE, (*Astron.*) nom d'une constellation d'un des signes du zodiaque, dans lequel le soleil entre au commencement d'août.

Les étoiles de la constellation de la *Vierge,* suivant le catalogue de Ptolomée, sont au nombre de 32 ; suivant celui de Tycho, de 39 ; & suivant le catalogue britannique, de 89.

VIERGE. (*Mythol.*) Ce signe du zodiaque, où le soleil entre au mois d'août, est, chez les poëtes, la maison de Mercure. Hésiode disoit que la *Vierge* étoit fille de Jupiter & de Thétis ; Aratus la prétendoit fille d'Astrée & de l'Aurore. Hygin soutient que c'est Erigone, fille d'Icare ; & d'autres que c'est Cérès. (*D. J.*)

VIERGE. (*Iconolog.*) Les uns ont cru qu'elle étoit Cérès ; Manilius dit Isis, la même que la Cérès des Grecs, ou Erigone. D'autres auteurs ont pensé que la *Vierge* étoit déesse de la justice. Les orientaux donnent aussi à ce signe le nom de la *Vierge ;* les Arabes l'appellent *Eladari,* qui signifie une *vierge ;* les Persans la nomment *secdeidos de darzama,* qu'on traduit par *virgo munda puella.*

Sur les monumens anciens & modernes, la *Vierge* tient tantôt un épi, & tantôt une balance; quelquefois elle est représentée avec les attributs de la paix, portant d'une main une branche d'olivier, & de l'autre un caducée.

On ne connoît presque qu'une pierre gravée du cabinet du roi, & un camée du cabinet de M. le duc d'Orléans, où la *Vierge* soit représentée avec la licorne. C'étoit une opinion presque générale, que la licorne, naturellement sauvage & féroce, ne pouvoit être prise que par une fille *vierge*. La licorne, que les naturalistes modernes regardent comme un animal fabuleux, étoit représentée par les anciens comme le symbole de la pureté; & c'est d'après une ancienne tradition, sans doute, que la *Vierge*, signe du zodiaque, a été représentée sur quelques monumens sous l'image d'une fille qui prend une licorne. (*D. J.*)

VIERGE SALIENNE, (*Antiq. rom.*) prêtresse de la suite des Saliens; ces sortes de femmes portoient des especes d'habits de guerre, avec des bonnets élevés comme les Saliens, & les aidoient dans leurs sacrifices. *Voyez* Rosinus, l. III, c. 6.

VIERGES (*Isles des*). *Géog. mod.* C'est un amas de petites isles & de rochers situés en Amérique, dans la partie du nord-ouest & du nord-ouest quart de nord des isles Antilles, à l'orient de celle de S. Jean de Portorico. Les principales sont S. Thomas, S. Jean, Panefton ou la grande *Vierge*, Anegade, Sombrero, & plusieurs autres. *Voyez* S. THOMAS, SOMBRERO, & l'épithete SAINT ou SAINTE. Les passages qui se trouvent entre ces isles servent de débouquement aux vaisseaux qui retournent des Antilles en Europe, lorsqu'étant contrariés par les vents & les courans, ils ne peuvent débouquer entre Nieves & Mont-Serat.

On ne croit pas hors de propos d'avertir ici que le mot *débouquer* s'emploie dans ces parages, pour dire franchir un détroit, & s'éloigner des terres, afin de pouvoir cingler en haute mer. Sur les côtes d'Europe on dit *décaper*, se mettre au large des caps.

VIERRADEN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne au cercle de basse-Saxe, vers les confins de la Poméranie, dans la Marche de Brandebourg, sur la Welse. Elle a été prise & reprise plusieurs fois dans les guerres du dernier siecle. (*D. J.*)

VIERTEL *ou* VIERTELLE, s. m. (*Comm.*) nom que les Hollandois donnent à une sorte de jauge ou instrument qui sert à jauger les tonneaux ou futailles à liqueurs, pour découvrir la quantité des mesures qu'elles renferment. Ces mesures sont aussi appellées du nom de cet instrument, *viertel* ou *viertelle*. Voyez JAUGE.

VIERTEL, qu'on appelle aussi *vierge*, est une mesure à laquelle on vend les eaux-de-vie à Amsterdam. Chaque *viertel* est de six mingles & un cinquieme de mingle, ce qui fait un peu plus de deux pintes de Paris, à raison de deux pintes par mingle. Le *viertel* pour le vin est de six mingles juste. *Voyez* MINGLE. *Dictionnaire de commerce.*

VIERUEDRUM, (*Géog. anc.*) promontoire de la Grande-Bretagne. Ptolomée, l. II, c. 3, le place entre les promontoires *Taruedum* & *Veruvium*. Il semble de là, que ce promontoire doit être un cap entre Hoya & Dunsby. (*D. J.*)

VIERZON, (*Géog. mod.*) en latin *Brivodorum*, *Virzo*, *Virzio*, *Virisio*, *Virzonum*, ville de France dans le Berry, sur les rivieres d'Eure & du Cher, à 8 lieues au nord-ouest de Bourges, & à 43 au sud-ouest de Paris. Il y a dans cette petite ville, des capucins, des religieuses hospitalieres, & des chanoinesses du S. Sépulcre. *Vierzon* étoit un simple château dans le dixieme siecle, qui eut des seigneurs particuliers. François I^er^ réunit cette place au domaine. (*D. J.*)

VIESTI, (*Géog. mod.*) ville d'Italie au royaume de Naples, dans la Capitanate, sur le golfe de Venise, au pied du mont Gargan, à 12 lieues au nord-est de Manfredonia, dont son évêché releve. Plusieurs géographes prétendent que c'est l'*Apanestæ* de Ptolomée, l. III, c. 1. D'autres pensent que cette pauvre ville a éte bâtie des ruines de l'ancienne *Merinum*. *Long.* 33. 52. *latit.* 41. 56.

VIEUSSENS (VALVULE DE). *Anat.* *Vieussens*, de Montpellier, a suivi les traces de Willis; il s'est appliqué particuliére-

ment à l'anatomie du cerveau, & on a donné son nom à la grande valvule du cerveau qui regne depuis la partie inférieure des *testes*, jusqu'à l'endroit où les cuisses du cervelet se séparent l'une de l'autre.

VIEUX, ANCIEN, ANTIQUE. (*Synon.*) Ils enchérissent l'un sur l'autre; savoir, *antique* sur *ancien*, & *ancien* sur *vieux*.

Une mode est *vieille* quand elle cesse d'être un usage: elle est *ancienne* lorsque l'usage en est entiérement passé: elle est *antique*, lorsqu'il y a déjà long-tems qu'elle est *ancienne*.

Ce qui est récent n'est pas *vieux*. Ce qui est nouveau n'est pas *ancien*. Ce qui est moderne n'est pas *antique*.

La *vieillesse* regarde particuliérement l'âge. L'*ancienneté* est plus propre à l'égard de l'origine des familles. L'*antiquité* convient mieux à ce qui a été dans des tems fort éloignés de ceux où nous vivons.

On dit *vieillesse* décrépite, *ancienneté* immémorable, *antiquité* reculée.

La *vieillesse* diminue les forces du corps, & augmente les lumieres de l'esprit. L'*ancienneté* fait perdre aux modes leurs agrémens, & donne de l'éclat à la noblesse. L'*antiquité* faisant périr les preuves de l'histoire, en affoiblit la vérité, & fait valoir les monumens qui se conservent.

Notre langue a des usages particuliers qui nous apprennent à ne pas confondre, en parlant ou en écrivant, *vieux* avec *ancien*; on ne dit pas il est mon *ancien*, pour dire précisément il est plus âgé que moi. *Ancien* a rapport au tems & au siecle. C'est pourquoi on dit, Aristote est plus *ancien* que Cicéron; & au contraire, on dit que Cicéron étoit plus *vieux* que Virgile, parce qu'il avoit plus d'âge, & qu'il vivoit dans le même siecle. Nous disons, une maison *ancienne*, quand on parle d'une famille; une *vieille* maison, quand on parle d'un bâtiment. On dit presque également d'*anciennes* histoires & de *vieilles* histoires, d'*anciens* manuscrits ou de *vieux* manuscrits; mais on ne dit pas de même de *vieux* livres ou d'*anciens* livres. De *vieux* livres sont des livres usés & gâtés par le tems: & d'*anciens* livres, sont des livres faits par des auteurs de l'antiquité. (*D. J.*)

VIEUX. (*Critique sacrée.*) On dit le *vieux* Testament par opposition au nouveau Testament. Le *vieil homme* marque dans le sens moral, les vices qui naissent d'une nature corrompue. Le *vieux levain*, c'est la méchanceté nuisible aux autres, avec laquelle saint Paul nous défend de célébrer la pâque, & nous ordonne de revêtir la charité & la bonté, I *Cor.* 5. 8.

VIF, VIVACITÉ. (*Gramm.*) Ces deux mots, outre leurs anciennes significations, en ont de nouvelles qui sont élégantes. On a toujours dit, un esprit *vif*, une imagination *vive*, une couleur *vive*; mais on dit aujourd'hui une personne *vive*, un brave homme qui est fort *vif* sur tout ce qui regarde son honneur. On dit encore une joie *vive*, une reconnoissance *vive*, une attention *vive*, des manieres *vives*. Enfin on varie ce mot de cent façons différentes.

Il en est de même de *vivacité*. L'ancien usage est pour *vivacité* d'esprit, *vivacité* de teint, *vivacité* de couleurs; mais l'usage moderne s'étend plus loin. J'ai là-dessus une *vivacité* incroyable, disons-nous aujourd'hui, en parlant d'une chose qu'on a fort à cœur.

Vivacité se prend quelquefois pour *tendresse* & pour *passion*; il avoit la même *vivacité* & les mêmes soins pour elle; avec quelle *vivacité* ne s'intéressoit-il pas à sa conservation!

Vivacité se dit au pluriel également; il est colere & emporté, mais ce ne sont que des *vivacités*. (*D. J.*)

VIF, adj. *vivement*, *vivace*. Ce mot, *en musique*, marque un mouvement gai, *vif*, animé, & une exécution hardie & pleine de feu. (*s*)

VIF, (*Archit.*) c'est le tronc ou le fust d'une colonne, comme aussi la partie de la pierre qui est sous le bouzin. Ainsi l'on dit qu'un moilon, une pierre, sont ébouzinés jusqu'au *vif*, quand on en a atteint le dur avec la pointe du marteau. (*D. J.*)

VIF DE L'EAU *ou* HAUTE MARÉE, (*Marine.*) c'est le plus grand accroissement de la marée, qui arrive deux fois le jour, de 12 heures en 12 heures. *Voyez* FLUX & REFLUX, & MARÉES.

VIF, (*Arts méch.*) épithete qu'on donne à un attelier, quand il y a un grand nombre

d'ouvriers

d'ouvriers qui s'empressent à faire leurs ouvrages.

VIF-ARGENT. *V.* MERCURE.

VIF-GAGE, s. m. (*Gramm. Jurisp.*) est un contrat pignoratif, où le gage s'acquitte de ses issues, c'est-à-dire, où la valeur des fruits est imputée sur le sort principal de la somme, pour sûreté de laquelle le gage a été donné.

Le *vif-gage* est opposé au *mort-gage*. Voy. GAGE & MORT-GAGE, ENGAGEMENT, CONTRAT PIGNORATIF. (*A*)

VIGANS, s. m. pl. (*Draperie.*) gros draps que les François envoient à Constantinople, à Smirne, & dans quelques autres Echelles du Levant. Ce sont des especes de pinchinas, dont le petit peuple se sert au Levant à faire des vestes de dessous pour l'hiver. On en fait aussi une sorte de manteaux de pluie, que les Turcs portent toujours, quand ils vont en campagne.

VIGEVANO, (*Géog. mod.*) VIGERANO, VIGERO, en latin *Vigevanum* ou *Viglebanum*; ville d'Italie au duché de Milan, capitale du Vigévanasc ou Vigévanois, sur le Tésin, à sept lieues au sud-est de Novare, & à huit lieues au sud-ouest de Milan. Elle a un château bâti sur un rocher. Son évêché établi en 1530, est suffragant de Milan. *Long.* 26. 23. *lat.* 45. 16. (*D. J.*)

VIGIE, s. f. (*Hydrog.*) Les *vigies* sont des bancs de rocailles, ou des sommets de rochers isolés au milieu de la mer, hors de la vue des terres, à des distances considérables des côtes. Ces rochers sont d'autant plus à craindre pour les vaisseaux, que leur peu d'étendue & leur médiocre élévation ne permettent pas de les appercevoir de loin; d'ailleurs il n'est guere possible de fixer leur véritable situation en longitude. Plusieurs cartes hydrographiques marquent des *vigies* qui n'existent pas, selon le rapport de quelques navigateurs qui prétendent avoir passé dans le lieu même où ces *vigies* sont marquées. Cela n'est pas facile à prouver, attendu l'inexactitude des moyens dont on est obligé de se servir pour estimer la route & le point fixe d'un vaisseau sur mer. Au reste, un géographe sera moins blâmable de placer sur ses cartes quelques dangers douteux, que d'en omettre de réels.

VIGIES, (*Marine.*) noms que donnent les Espagnols de l'Amérique aux sentinelles de mer & de terre.

VIGIER, v. n. (*Marine.*) c'est faire sentinelle.

Vigier une flotte, c'est croîser sur une flotte.

VIGILANT, VIGILANCE, (*Gramm. Morale.*) attention particuliere à quelque événement ou sur quelqu'objet. Le grand intérêt donne de la *vigilance*. La *vigilance* est essentielle à un général. Sans la *vigilance*, le philosophe bronchera quelquefois; le chrétien ne fera pas un pas sans tomber.

VIGILES ou VEILLE, s. f. (*Hist. ecclés.*) terme de calendrier ecclésiastique, qui signifie le jour qui précede une fête. *V.* FÊTE & VEILLE.

Le jour civil commence à minuit; mais le jour ecclésiastique ou canonique commence vers les quatre heures du soir, ou vers le coucher du soleil, & finit le lendemain à pareille heure. *V.* JOUR.

C'est pourquoi la collecte pour chaque dimanche ou fête, se dit, selon l'usage de l'église, dès l'office du soir ou des vêpres du jour précédent, vers l'heure où commence le jour ecclésiastique.

Cette premiere partie des jours consacrés à la religion, qui commençoient ainsi dès le soir de la veille, étoit employée par les premiers chrétiens à chanter des hymnes, & à pratiquer d'autres actes de dévotion; & comme ces exercices de piété ne finissoient souvent que fort avant dans la nuit, on les appelloit *veilles* ou *vigiles*. *V.* VEILLES.

Ces *vigiles* s'alongerent successivement au point que tout le jour qui précédoit la fête, fut appellé à la fin *vigile*.

Forbes attribue l'origine des *vigiles* à une coutume de l'ancienne église, suivant laquelle les fideles de l'un & l'autre sexe s'assembloient la veille de Pâques pour prier & veiller ensemble, en attendant l'office qu'on faisoit de grand matin, en mémoire de la résurrection de Jésus-Christ. Cette pratique est encore en usage en France dans plusieurs diocèses.

Tertullien, dans le livre qu'il adresse à sa femme, observe que dans la suite les

chrétiens firent la même chose à d'autres fêtes; mais comme il s'y étoit glissé des abus, ces *veilles* furent défendues par un concile tenu en 1322, & à leur place on institua des jeûnes qui jusqu'à présent ont retenu le nom de *vigiles*. Ce sont les jours qui précedent immédiatement les fêtes les plus solemnelles, celles des apôtres & de quelques martyrs; ce qui varie suivant les divers usages des diocèses.

VIGILES est aussi, *en terme de bréviaire*, le nom qu'on donne aux matines & aux laudes de l'office des morts, qu'on chante soit devant l'inhumation d'un mort, soit pour un obit ou service. Les *vigiles* sont à trois ou neuf leçons, selon qu'elles sont composées d'un ou de trois nocturnes. *V.* NOCTURNE.

VIGINTIVIRAT. (*Hist. rom.*) On comprenoit sous ce nom les emplois de vingt officiers chargés respectivement de la monnoie, du soin des prisons, de l'exécution des criminels, de la police des rues, & du jugement de quelques affaires civiles. Personne ne pouvoit être exempt de ces emplois, sans une dispense du sénat. Quand Auguste monta sur le trône, il voulut aussi qu'avant d'obtenir la questure qui étoit le premier pas dans la carriere des honneurs, on eût rempli les fonctions du *vigintivirat*; mais on fut bien plus curieux de se trouver dans l'antichambre de l'empereur, que d'exercer la questure; & le *vigintivirat* devint l'office de gens de la lie du peuple. (*D. J.*)

VIGINTIVIRS (COLLEGE DES). *Hist. rom.* Ce college étoit composé des magistrats inférieurs ordinaires, nommés les *triumvirs monétaires*, les *triumvirs capitaux*, les *quatuorvirs nocturnes* & les *décemvirs*. Tous ces officiers avoient chacun leurs fonctions particulieres. *Voyez* leurs articles, pour en être instruit. (*D. J.*)

VIGNAGE, s. m. (*Gramm. Jurisp.*) ancien terme qui signifioit un droit que le seigneur percevoit sur les marchandises & bestiaux qui passoient dans sa seigneurie. Il en est parlé dans la Somme rurale, au chapitre du *fisc* & des *amendes*. Voyez le *Gloss.* de M. de Lauriere. (*A*)

VIGNE, s. f. *vitis*, (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond; le pistil sort du milieu de cette fleur; il est entouré d'étamines qui font tomber ordinairement les pétales, & il devient dans la suite une baie molle, charnue & pleine de suc; elle renferme le plus souvent quatre semences, dont la forme approche de celle d'une poire. Tournefort, *Instit. rei herb.* V. PLANTE.

Tournefort distingue vingt-une especes de ce genre de plante, entre lesquelles nous décrirons la *vigne commune* cultivée, parce que sa description se rapporte à toutes les autres especes.

Cette plante, nommée *vitis vinifera* par C. B. P. 299. J. B. 2. 67. Raii *hist.* 1613, a la racine longue, peu profonde, ligneuse, vivace. Elle pousse un arbrisseau qui s'éleve quelquefois à la hauteur d'un arbre, & dont la tige est mal faite, tortue, d'une écorce brune, rougeâtre, crevassée, portant plusieurs sarmens longs, munis de mains ou vrilles qui s'attachent aux arbres voisins, aux charniers ou aux échalats. Ses feuilles sont grandes, belles, larges, presque rondes, incisées, vertes, luisantes, un peu rudes au toucher, d'un goût astringent. Ses fleurs naissent dans les aisselles des feuilles, petites, composées chacune de cinq pétales, disposées en rond, réunies par leur pointe, de couleur jaunâtre, odorantes, avec autant d'étamines droites à sommets simples.

Lorsque les fleurs sont tombées, il leur succede des baies rondes ou ovales, ramassées & pressées les unes contre les autres en grosses grappes, vertes & aigres dans le commencement, mais qui en mûrissant prennent une couleur blanche, rouge ou noire, & deviennent charnues, pleines d'un suc doux & agréable; chaque baie renferme ordinairement dans une seule loge cinq semences ou pepins osseux en cœur, plus pointus par un bout que par l'autre.

Cette plante se cultive dans les pays chauds & tempérés; elle s'éleve en peu de tems à une grande hauteur, si l'on n'a soin de l'arrêter en la taillant; elle croît même jusqu'à surmonter les plus grands ormes, elle fleurit en été, & ses fruits ou raisins mûrissent en automne. Il n'y a guere de plante qui soit plus durable; l'étendue

qu'elle occupe est étonnante, car on a vu des maisons couvertes des branches d'une seule souche.

Nous préférons la *vigne*, disoit autrefois Columelle, à tous les autres arbres & arbrisseaux du monde, non-seulement pour la douceur de son fruit, mais aussi pour la facilité avec laquelle elle s'éleve; elle répond à la culture & aux soins des hommes presqu'en tout pays, à moins qu'il ne soit ou trop froid ou trop brûlant, en plaines, en côteaux, en terre forte ou légere & meuble, grasse ou maigre, humide ou seche. Selon Pline, les terreins ne different pas plus entr'eux que les especes de *vignes* ou de raisins; mais il seroit impossible de reconnoître aujourd'hui dans les noms modernes ceux de l'antiquité qui y répondent, parce que les anciens n'ont point caractérisé les diverses especes de *vignes* dont ils parloient, ni les fruits qu'elles portoient. (*D. J.*)

VIGNE. (*Agric.*) La terre qui convient le mieux aux *vignes* pour avoir de bon vin, est une terre pierreuse ou à petit cailloutage, située sur un côteau exposé au midi ou au levant. Il est vrai que la *vigne* n'y dure pas si long-tems que dans une terre un peu forte, & qui a plus de corps. Les terres grasses & humides ne sont point propres pour la *vigne*; le vin qui y croît n'est pas excellent, quelles que soient les années chaudes & hâtives qui puissent survenir.

Pour les terres situées sur des côteaux exposés au couchant, il n'en faut guere faire de crûs pour y élever des *vignes*; quoique ces *vignes* soient bien cultivées & fumées, leur fruit mûrit d'ordinaire imparfaitement. Quant aux côteaux exposés au nord, il n'y faut jamais planter de la *vigne*, parce qu'on n'y recueilleroit que du verjus.

La *vigne* se multiplie de crossettes & de marcottes. Pour avoir de bonnes crossettes, il faut, en taillant la *vigne*, les prendre sur les jets de la derniere année, & que ces crossettes aient à l'extrêmité d'en-bas du bois de deux ans. On ne prend pas les crossettes sur la souche de la *vigne*, parce qu'elles ont en cet endroit des yeux plats & éloignés les uns des autres. On connoît la bonté des crossettes & du plant enraciné, quand le dedans du bois est d'un verd-clair; s'ils sont d'un verd-brun, il faut les rejeter.

On plante la *vigne* de plusieurs manieres. Les uns prennent une pioche ou une beche, avec laquelle, le long d'un cordeau qu'ils ont tendu de la piece de terre qu'ils veulent mettre en *vigne*, ils font une raie de terre d'un bout à l'autre, & ensuite un autre en continuant jusqu'à ce que la terre soit toute tracée. Il suffit, dans une terre seche & sablonneuse, de donner à ces raies deux pieds six pouces de distance; mais dans une terre plus substancielle, ces raies doivent avoir entr'elles plus de trois pieds.

Ces raies étant faites, ils creusent un rayon d'un pied & demi en quarré, & autant en profondeur, & dont le côté droit a pour bornes à droite ligne la moitié de la raie, le long de laquelle on creuse le rayon. Cela fait, ils prennent deux crossettes ou deux marcottes, ils les posent en biaisant, l'une à un des coins du rayon, & l'autre à l'autre; puis couvrant aussitôt ces crossettes, ils abattent dans le rayon la superficie de la terre voisine; ce rayon n'est pas plus tôt rempli qu'ils en commencent un autre, & continuent ainsi jusqu'à la fin. Cette maniere de planter s'appelle *planter à l'angelot*.

Pour avoir de bon plant enraciné, il suffit qu'il paroisse à chacun trois ou quatre racines. Si l'on veut que ce plant reprenne heureusement, il faut le planter avec tous les soins possibles; mais on se sert plutôt de crossettes pour faire un grand plant de *vigne*, que de marcottes. Il est des pays où ces crossettes sont appellées *chapons* quand il y a du bois de l'année précédente, & *poules* quand il n'y a que du bois de l'année.

On a une autre maniere de planter la *vigne*, qu'on appelle *planter au-bas*; voici comment elle se pratique. Après que le vigneron a trouvé son alignement, qui est ce qui le dirige & ce qu'il ne doit point perdre de vue, il creuse grossiérement un trou de seize ou dix-sept pouces, qui se termine en se rétrécissant dans le fond, & dont l'entaille du côté & le long de la raie est taillée avec art. Ce trou étant fait, on prend une crossette, on l'y met

en biaifant; puis mettant le pied deffus, on abat la terre dans ce trou qu'on remplit groffiérement, après cela on porte devant le pied qu'on avoit derriere ; puis creufant un autre trou, on y plante encore une autre croffette de même qu'on vient de le dire ; ainfi du refte jufqu'à la fin de l'alignement, & jufqu'à ce que toute la piece de terre foit plantée.

On peut commencer à planter dès le mois de novembre, principalement dans les terres légeres & fablonneufes. Pour les terres fortes, on ne commencera, fi l'on veut, qu'à la fin de février, & lorfque l'eau de ces terres fera un peu retirée.

Rien n'eft plus aifé que de marcotter la *vigne*. Pour y réuffir, il faut choifir une branche de *vigne* qui forte directement de la fouche avant que la *vigne* commence à pouffer. On fait en terre un trou profond de treize à quatorze pouces, dans lequel on couche doucement cette branche fans l'éclater, de maniere que la plus grande partie étant enterrée, l'extrêmité d'en-haut en forte de la longueur de quatre ou cinq pouces feulement. La partie qui eft enterrée eft celle qui prend racine ; lorfqu'on eft affuré que la marcotte eft enracinée, on la fépare de la fouche, ce qui fe fait au mois de mars de l'année fuivante. On fe fert de marcottes pour planter ailleurs & garnir quelques places vuides, & on marcotte ordinairement les mufcats, les chaffelas & autres raifins curieux.

Il y a encore un autre moyen de multiplier la *vigne*, qui fe fait par les provins, c'eft-à-dire en couchant le fep entier dans une foffe qu'on fait au pied ; puis on en choifit les farmens les plus beaux qu'on épluche bien. On les place tout de fuite le long du bord de la foffe qui s'aligne aux autres feps. Cela fait, & tous ces farmens étant bien couchés, on les couvre de terre, & on laiffe paffer l'extrêmité environ à fix ou huit pouces de haut. C'eft par les bourgeons qui y font, qu'on voit le bon ou mauvais fuccès de fon travail. On peut provigner la *vigne* depuis la S. Martin jufqu'au mois de mai.

Soit que la *vigne* foit plantée de croffettes ou autrement, on ne lui laiffe point manquer de façons ordinaires. On commence d'abord par la tailler. Rien n'eft plus néceffaire & utile à la *vigne* que la taille ; fans elle, le fruit que cette plante produiroit n'auroit pas la groffeur ni la qualité de celui dont la taille auroit été faite comme il faut. Voici ce qu'on peut obferver fur la taille de la *vigne*.

Il faut d'abord en examiner le plus ou moins de force, afin de la tailler plus ou moins court. On doit charger les feps qui ont beaucoup de gros bois, c'eft-à-dire, leur laiffer deux corfons, ou recours, ou vietes, comme on dit en certains pays. Il faut que cette charge ne caufe point de confufion ; & comme il faut que les feps vigoureux foient taillés de cette maniere, auffi doit-on laiffer moins de courfons aux feps qui ont moins de force.

Quand on taille la *vigne*, il ne faut affeoir fa taille que fur les beaux farmens qu'elle a pouffés ; le tems de faire ce travail eft le mois de février, ou plus tôt même, fi le tems le permet. La *vigne* doit être taillée quinze jours avant qu'elle commence à pouffer.

Sous le mot de *vigne*, on entend ici celle qu'on cultive dans les jardins, ainfi que celles qu'on plante dans la campagne. Les premieres principalement, quand elles font expofées au midi, veulent être taillées au plus tôt. Il y a des vignerons qui commencent à tailler leurs *vignes* avant la fin de l'hiver. Ils laiffent pour cela tout de leur longueur les farmens fur lefquels ils veulent affeoir leur taille, fauf après l'hiver à les couper convenablement ; cette méthode avance leur travail.

Il faut, quand on taille la *vigne*, laiffer environ deux doigts de bois au-deffus du dernier bourgeon, & faire enforte que l'entaille foit du côté oppofé à ce bourgeon, de crainte que les larmes qui fortent par cette plaie ne la noient. On doit retrancher toutes les menues branches qui croiffent fur un fep ; elles n'y font qu'apporter de la confufion.

On doit, en taillant la *vigne*, ôter du pied des feps les bois qui lui font inutiles, & que la pareffe du vigneron y auroit laiffés l'année précédente, dans le tems de l'ébourgeonnement. Lorfque le tronc d'une

vigne eſt bien nettoyé, il eſt plus aiſé à tailler que quand il ne l'eſt pas. Dans la plus grande partie de la Bourgogne, on met en perches les *vignes* quand elles ont quatre ans, qui eſt ordinairement le tems qu'elles commencent à donner du fruit en abondance.

Lorſque la *vigne* ne fait que commencer à pouſſer, & qu'elle vient à geler en bourre, on peut eſpérer qu'elle pourra produire huit ou dix jours après (ſi l'air s'échauffe) quelques arriere-bourgeons, dans chacun deſquels il y aura un ou deux raiſins; c'eſt pourquoi on ſe donnera bien de garde de couper d'abord le bois de cette *vigne* gelée, ni d'y donner aucun labour. Il n'y faudra toucher que lorſque le tems ſera adouci.

Mais quand la *vigne* a été tout-à-fait gelée, & qu'il n'y a plus d'eſpérance qu'elle donne d'arriere-bourgeons, il faut couper tout le bois ancien & nouveau, & ne laiſſer ſeulement que les ſouches. Cette opération renouvelle entiérement une *vigne;* ſi cependant la gelée vient fort tard, c'eſt-à-dire, depuis la fin de mai juſqu'au 15 de juin, on ne coupera aucun bois, parce que la ſaiſon étant pour lors avancée, la *vigne* ne manque pas de repouſſer quantité de nouveaux bourgeons, qui cependant ne donnent que du bois pour cette année.

La *vigne* étant taillée & échaladée, on ſonge à lui donner les labours qui lui conviennent, plus dans les terres fortes que dans les terres légeres, & ſelon l'uſage du pays. Le premier labour dans les terres fortes ſe donne depuis la mi-mars juſqu'à la mi-avril, lorſque la terre permet de le faire; & dans les terres pierreuſes & légeres, on donne ce premier labour quinze jours plus tard.

Le ſecond labour, qu'on appelle *biner*, doit ſe donner par un beau tems, s'il eſt poſſible, & avant que la *vigne* ſoit en fleur, ou l'on attendra qu'elle ſoit tout-à-fait dehors. Le troiſieme labour, qu'on appelle *rebiner* ou *tiercer*, ne ſe doit donner que lorſque le verjus eſt tout formé, & des plus gros. Dans les *vignes* auxquelles on donne quatre labours, il faut commencer plus tôt qu'on n'a dit à donner le premier, & ſuivre après, ſelon que la terre l'exigera, & que les mauvaiſes herbes pouſſeront.

Il y a des pays où l'on n'échalade les *vignes* qu'après le premier labour; d'autres où cela ſe fait incontinent après la taille; puis on baiſſe le ſarment, c'eſt-à-dire, on attache le ſarment à l'échalas en le courbant.

Il ne ſuffit pas de donner à la *vigne* tout le travail dont on vient de parler, il faut encore l'ébourgeonner, l'accoler, l'amender, & la rueller. Quand on fera l'ébourgeonnement, il faut abattre en pied tous les nouveaux bois qu'on juge pouvoir être préjudiciables au ſep. Si le ſep eſt jeune, & qu'il ait pouſſé fort peu ſur la tête, on a lieu d'eſpérer que l'année ſuivante il y aura de gros bois; c'eſt pourquoi il faut abattre toute la nouvelle production. Si le ſep eſt vieux, il faut ôter tous les jets qui y ſont, à la réſerve de la plus belle branche qu'on laiſſera.

En Bourgogne, où les *vignes* ſont en perches, on les ébourgeonne juſqu'au coude du ſep, c'eſt-à-dire, juſqu'à l'endroit où naît le bois qui produit le fruit. Il ne faut pas manquer à la fin de juin d'accoler les ſarmens que la *vigne* a pouſſés; ſi on ne les accoloit pas, le moindre vent qui dans la ſuite viendroit à ſouffler, les feroit preſque tous caſſer, outre que cela cauſeroit de la confuſion dans la *vigne*, & empêcheroit de la labourer.

Quand la *vigne* eſt accolée, on en coupe l'extrêmité des ſarmens à la hauteur de l'échalas. Ce travail eſt très-utile, puiſqu'il empêche que la ſeve ne ſe conſomme en pure perte.

Outre tous les travaux dont on vient de parler, & qu'on doit donner à la *vigne*, il eſt bon encore de l'amender, pour la faire pouſſer avec vigueur; on l'amende avec du fumier. Un autre expédient qui n'eſt pas moins utile, eſt de terrer la *vigne*. Voyez TERRER.

C'eſt ordinairement depuis le mois de novembre juſqu'en février, que ce travail ſe fait, tant que le tems permet qu'on puiſſe entrer dans les *vignes*. La nouvelle terre miſe au pied des ſeps les fait pouſſer avec vigueur, à cauſe que le génie de la

vigne étant toujours de prendre racine du côté de la ſuperficie de la terre, il arrive qu'à meſure qu'elle en prend, la terre devient rare deſſus, & s'épuiſe des ſels qui doivent former ſon ſuc nourricier. On connoît qu'une *vigne* a beſoin d'être terrée & fumée, quand elle commence à jaunir, & qu'elle ne donne que de chétives productions.

Ce n'eſt pas tout, il faut avoir ſoin de provigner la *vigne*, c'eſt-à-dire, de la renouveller de tems en tems par de nouveaux provins, quand on y voit des places vuides. On fait qu'on nomme *provins* une branche de *vigne* qu'on couche & qu'on couvre de terre, afin qu'elle prenne racine, & donne de nouvelles ſouches.

Pour réuſſir à provigner la *vigne*, deux choſes ſont eſſentielles : premiérement la bonne eſpece de raiſin & le beau bois; ſans quoi il vaut autant laiſſer les places vuides, que ſe ſervir pour les remplir, d'un ſep qui n'auroit pas ces deux avantages, ou qui manqueroit de l'un ou de l'autre.

Après le choix d'un ſep tel qu'il eſt à ſouhaiter, on l'épluche de toutes les branches chifonnes qui ont pu y croître, & des vrilles qui y viennent ordinairement; puis faiſant une foſſe en quarré, à commencer tout près le ſep qu'on veut provigner, plus ou moins longue, ſelon que le permettent les branches de la *vigne*, ou ſelon qu'on veut que cette foſſe s'étende, eu égard toujours à la longueur des branches & à la largeur du vuide qui eſt à remplir. Cette foſſe étant creuſée d'un pied & demi environ dans terre, on ébranle tout doucement le ſep en le mettant du côté de la foſſe, où il faut qu'il ſoit couché avec ſes branches : cela ſe fait après pluſieurs légeres ſecouſſes, ſans endommager les racines, non pas cependant ſans quelque torture de la part du ſep, qu'on courbe malgré lui.

Quand cette branche eſt couchée où on veut qu'elle ſoit, ſi c'eſt une *vigne* moyenne, on range dans cette foſſe tellement les branches de ce ſep, qu'elles regardent toujours à droite ligne les ſeps qui ſont au-deſſous & au-deſſus d'elles : puis étant placées ainſi, ſoit en les ayant courbées pour les forcer de venir où on les deſire, ſoit en les ayant miſes comme d'elles-mêmes, on remplit le trou où elles ſont, de la ſuperfice de la terre. Cela fait, on taille l'extrêmité des branches à deux yeux au-deſſus de la terre, puis on les laiſſe là juſqu'à ce qu'ils pouſſent. Tel ouvrage n'eſt pas celui d'un apprentif vigneron, puiſque même les plus habiles tombent quelquefois dans l'inconvénient de perdre entiérement leur ſep, de quelque précaution qu'ils aient uſé en faiſant cette opération.

Dans les terres fortes, terres légeres ou pierreuſes, les provins s'y peuvent faire depuis le mois de novembre juſqu'au mois d'avril. Dans les terres humides, ils réuſſiſſent mieux, lorſqu'on ne les fait qu'au commencement du printems juſqu'à la fin d'avril.

Si c'eſt dans un jardin qu'on plante la *vigne*, on n'y met guere que des raiſins choiſis & rares, comme les muſcats, les chaſſelas, & autres; quand on peut en avoir de beaux, bons & hâtifs, il faut planter au midi quelques marcottes contre le mur, entre quelques arbres fruitiers en maniere d'eſpalier, les tailler & cultiver.

Il convient d'obſerver, pour avoir de bons muſcats, qu'il ne faut pas les fumer, vu que l'engrais donne trop de vigueur à la *vigne*, & qu'elle produiroit le raiſin plus verd & moins hâtif. On obſerve auſſi de mettre plutôt en mur expoſé au levant qu'au couchant, les *vignes* qui viennent des pays étrangers, & dont les fruits ont peine à mûrir en France, parce qu'ils ſont meilleurs, & qu'ils mûriſſent plus tôt que lorſqu'ils ſont au midi. Pour la taille de ces *vignes*, on la fait après la S. Martin, auſſi-tôt que le fruit eſt cueilli.

Si l'on eſt curieux de raiſins qui ſoient rares, on peut greffer la *vigne* en fente : ce qui ſe fait comme aux arbres, excepté qu'il faut mette la greffe dans la terre, chercher le bel endroit du pied de la *vigne*, & le couper trois ou quatre pouces au-deſſous de la ſuperfice de la terre, afin que, ſe collant à ſon pied, elle prenne en même tems racine du collet. Enfin, pour avoir d'excellens raiſins, il faut les greffer ſur muſcats, dont la ſeve eſt plus douce & plus relevée. Le bon tems de greffer la *vigne*, eſt lorſqu'elle eſt en

feve. Si le pied de la *vigne* eft gros, on peut y mettre deux greffes bord à bord ; & quand le pied eft jeune, moëlleux, & un peu plus gros que la greffe, on la met dans le milieu de la *vigne*.

Ces généralités peuvent fuffire : on trouvera les détails dans un traité de la culture de la *vigne*, publié derniérement à Paris en deux volumes *in*-12 ; mais il faut remarquer que cette culture n'eft pas la même dans les diverfes provinces de ce royaume ; & comme elle eft abandonnée à des vignerons ignorans, qui fuivent de pere en fils une routine aveugle, on juge aifément qu'elle eft fufceptible de beaucoup d'amélioration. (*D. J.*)

A. N. *Des racines de la vigne.* La racine eft ordinairement proportionnée à l'étendue de la plante ou de l'arbre ; c'eft la partie inférieure qui la tient fixée en terre. Les racines de la *vigne* ne font pas pivotantes, mais latérales & chevelues ; elles fortent des nœuds ou plutôt de l'endroit de l'infertion fupérieure du bourgeon de la tige qui eft enterrée. Une cuticule ou furpeau & une peau les recouvrent ; le tout forme une écorce brune. On trouve fous cette peau un muqueux gluant & limonneux, qui revêt les parois du parenchyme. Le parenchyme eft un tiffu cellulaire ou fubftance pulpeufe, contenant un fluide, & ce fluide eft la feve. La cuticule & la peau formant l'écorce, recouvrent la partie ligneufe, & la partie ligneufe enveloppe la moëlle, qui eft le centre de la racine. La moëlle eft prefqu'imperceptible dans les racines chevelues. La racine de la vigne eft creufée par le bout, percée d'une infinité de petits trous ou pores difpofés comme ceux d'une grille d'arrofoir ; ces pores font plus nombreux que ceux de la partie ligneufe ; les premiers prennent leur direction de long en large, & ceux du corps ligneux ne s'étendent qu'en long. La racine, de même que toutes les autres parties de la *vigne*, eft un compofé de vaiffeaux lymphatiques, de trachées, & d'un tiffu cellulaire.

Ufages. Les racines de la *vigne* ont peu de volume, fi l'on confidere l'étendue du fep, & fur-tout celle du farment qui s'emporte, parce que cette plante pompe plus de fucs nourriciers par fes feuilles que par fes racines. Cependant celles qui exiftent, font deftinées à pomper une partie des fucs néceffaires à leur accroiffement & à celui de toute la vigne, par la force de fuccion dont elles font douées. C'eft dans ces premiers tuyaux capillaires que la feve, fans goût par elle-même, commence à contracter celui qui eft particulier à chaque efpece de raifin, parce qu'elle trouve dans les premiers pores des racines, une efpece de levain qui fermente avec elle, l'épure & la rend propre à fe porter facilement dans toutes les parties de la *vigne* ; ce levain a du rapport au fuc gaftrique placé dans l'œfophage de tout animal. On peut comparer les préparations que fubit la feve dans les racines, à celle que le chyle reçoit dans l'eftomac & dans les inteftins grêles ; & cette feve parcourant les canaux du fep, du farment & des feuilles, remplit les mêmes fonctions que le fang dans les veines des animaux.

Les fucs, après ces différentes préparations, augmentent la cuticule, la peau ou écorce. Là ils trouvent de nouvelles filieres qui les perfectionnent ; ils s'y raffemblent & la diftendent fucceffivement ; ces mêmes fucs déjà mieux élaborés, paffent dans la partie qui doit devenir ligneufe ; ils s'y coagulent & prennent la forme & la confiftance ligneufe : le furplus des fucs y pourriroit bientôt, s'il n'étoit repouffé par les nouveaux fucs qui y abordent continuellement, & qui les contraignent à retourner dans le parenchyme de l'écorce, où ils fe joignent de nouveau aux fucs qui y font déjà, & qui par un mouvement continuel font portés jufqu'aux dernieres extrêmités du fep. Les routes fuivies par la feve, font les mêmes dans toute la plante.

On doit conclure de ce que nous venons de dire, que les fucs de la terre, changés en feve dans les racines, font les premiers alimens de la *vigne* ; que les racines font les fonctions de la bouche, de l'œfophage, & même de l'eftomac.

Quoique nous ayons dit que la feve n'avoit aucun goût par elle-même, il faut cependant convenir que certains vins ont un goût de terroir ; mais ce fait ne détruit pas la généralité du principe. C'eft par accident

qu'elle l'a contracté ; il en eſt ainſi de celui qu'elle acquiert par la multiplicité des engrais ; détruiſez la cauſe, l'effet ceſſera ; le goût & l'action de la ſeve ne ſont pas plus déterminés l'un que l'autre ; c'eſt le levain auquel elle eſt unie dans la racine de la plante, qui le lui fait contracter. Si l'on mâche une graine de choux ou de moutarde, on ſentira auſſi-tôt ſon acrimonie : ſi on ſeme ce grain, la ſeve de toute la plante aura le même goût. Il en eſt de même de la *vigne*, & de toutes les plantes en général.

Du ſep, du ſarment ou branches de la vigne. Le ſep eſt un prolongement de toutes les parties de la racine ; ſon bois eſt peu compact & très-ſpongieux quand il eſt verd ; il eſt dur quand il eſt ſec, & ſes pores ſerrés. On diſtingue ſur le ſep pluſieurs enveloppes deſſéchées, ou écorces détachées par parcelles. La *vigne* a cela de commun avec certains arbres & arbuſtes, comme le myrte, la quinte-feuille en arbre, & preſque toutes les plantes ſarmenteuſes, telles que les clémalites, &c. J'ai compté juſqu'à cinq & ſix parcelles d'écorces ſur un même ſep. On trouve une nouvelle écorce ſous les débris des anciennes, & cette écorce ſe renouvelle chaque année. On diſtingue dans toute ſa longueur & ſes contours, la direction des fibres longitudinales de la partie ligneuſe qu'elle recouvre. Si on coupe tranverſalement ce corps ligneux, la moëlle paroît dans le centre ; & de cette moëlle ou point central, les parties fibreuſes s'élancent juſqu'à la circonférence, en décrivant une ligne preſque droite, elles s'implantent dans l'écorce, où elles impriment à leur extrémité leur partie ſaillante, qui paroît très-viſiblement dans le bois de la ſeconde année. Les interſtices qui reſtent entre ces lignes, ſont parſemées de pores aſſez volumineux pour être apperçus en grande partie dans le bois frais, ſans le ſecours de la loupe ou du microſcope ; & la partie qui renferme ces pores eſt plus rouge que celle des fibres. On ne diſtingue point dans le ſep les couches concentriques qui, dans les autres arbres, indiquent le nombre d'années de leur accroiſſement, on n'y rencontre point d'aubier (*a*), & le ſep tranſpire peu ou plutôt point du tout.

L'écorce du ſarment eſt une continuation de celle du ſep & de la racine : elle eſt liſſe, quoiqu'on y apperçoive de petites proéminences formées par les fibres ligneuſes & longitudinales dont nous venons de parler ; elles y ſont plus ſenſibles en automne, & ſur-tout en hiver. La partie ligneuſe eſt mince, & elle conſerve la même direction dans ſes fibres que celles du ſep & des racines. Il faut obſerver que la moëlle occupe la majeure partie du ſarment. Les yeux ou bourgeons ſont alternativement placés ſur le nouveau bois ; ils naiſſent dans l'endroit où il ſe forme une eſpece de nœud, & le raiſin eſt toujours du côté oppoſé à celui de la feuille. La *vigne* differe des autres arbres, en ce qu'elle ne donne ſon fruit que ſur le bois nouveau, fort & vigoureux, & encore c'eſt ſeulement dans les bourgeons inférieurs du ſarment, entre le troiſieme & le cinquieme, ſi on a laiſſé un chargeon un peu long, comme dans les *vignes* mitoyennes.

Uſages. L'écorce ſert au ſarment, aux mêmes uſages que l'épiderme qui recouvre le corps de l'homme ; la partie ligneuſe eſt comparée avec raiſon à la partie oſſeuſe. Le bois, de même que les os, forment dans l'un & dans l'autre toute la charpente de la machine ; il donne paſſage par ſes trachées & ſes tuyaux droits à la ſeve, & ils rempliſſent les fonctions des veines, en portant la nourriture à toute la plante.

De la moëlle. La moëlle ou axe du corps ligneux exiſte dans le ſarment, dans le ſep & la racine ; elle eſt très-abondante, très-volumineuſe dans le ſarment, plus reſſerrée dans le ſep, & à peine viſible dans les racines chevelues de la *vigne* ; cependant elle y exiſte. La partie ligneuſe la recouvre, & lui ſert d'enveloppe. Elle eſt compoſée de vaiſſeaux plus larges, moins ſerrés que ceux de l'écorce ou du bois ; ils ſe deſſechent en partie à meſure que la plante vieillit, & que le bois acquiert de la conſiſtance.

Uſages. La moëlle a toujours une étendue plus conſidérable dans les parties dont l'accroiſſement

(*a*) L'aubier eſt un bois imparfait qui ſe trouve deſſous l'écorce & à l'extrémité de la partie ligneuſe. Il ne demande, pour être véritablement bois, que de recevoir de nouvelles couches qui ſe durciſſent par la ſucceſſion du tems.

l'accroiſſement eſt rapide ; c'eſt pourquoi celle du ſarment eſt plus volumineuſe que celle du ſep. Les vaiſſeaux de la moëlle étant plus diſtendus que ceux du bois & de l'écorce, élevent la ſeve avec plus de rapidité & en plus grande quantité, afin de fournir des ſucs néceſſaires à l'accroiſſement du ſarment ; ainſi, quand le bois en eſt formé, les tuyaux moëlleux ſe reſſerrent, parce que le bois n'exige pas alors autant de nourriture. On pourroit établir pour regle générale ſur la tranſpiration, qu'elle eſt plus forte dans les plantes dont la moëlle occupe un plus grand volume ; la *vigne*, le ſureau, le tourneſol, *&c.* en ſont la preuve.

A. N. *De l'œil, ou bourgeon de la vigne.* L'œil ou bourgeon eſt une continuation de l'écorce, du corps ligneux & de la moëlle. Il eſt enveloppé pendant l'hiver par trois ou quatre folioles coriaces, ou prolongement de l'écorce. Ces folioles membraneuſes ſont de la couleur du ſarment, & un peu vertes en-dedans ; elles recouvrent le bourgeon en maniere de toît. Sous cette premiere enveloppe il en exiſte une ſeconde, formée par une eſpece de matiere cotonneuſe & rouſſe, très-épaiſſe dans la partie ſupérieure du bourgeon, & qui le revêt juſqu'à ſon inſertion au ſarment. Cette eſpece d'enveloppe feuillée, improprement dite calice du bourgeon, s'ouvre quand la chaleur du printems ſe fait ſentir, & tombe quand le bourgeon commence à pouſſer, c'eſt-à-dire, à excéder la longueur de ces membranes. Le bourgeon qui doit éclorre l'année ſuivante, eſt toujours placé à la baſe d'une feuille.

Si le bourgeon eſt pointu dans ſon premier épanouiſſement, il ne produira que du bois & des feuilles ; s'il a une forme preſque quarrée ou reſſemblante à deux OO joints enſemble, ce ſera un bourgeon à fruit. Le bouton de la fleur paroît même avant que les feuilles aient pris leur direction, & avant qu'elles ſe ſoient développées. On peut dire que c'eſt à peu près la premiere partie réellement diſtincte dans le bourgeon qui pouſſe ; il eſt environné de toute part par des folioles duvetées qui ne ſont pas encore déployées.

Uſages. Le bourgeon eſt le rudiment du bois nouveau, des feuilles, des vrilles, des fleurs & des fruits ; il comprend toutes les parties d'une nouvelle plante : ce qui eſt confirmé par la méthode de greffer en bouton. C'eſt ſur lui & ſur ſa qualité que le vigneron fixe ſes plus douces eſpérances, ſurtout quand il eſt placé ſur un chargeon fort & vigoureux.

L'enveloppe qui le recouvre à l'extérieur & le renferme comme dans une bourſe, le garantit de la rigueur du froid pendant l'hiver. La matiere cotonneuſe qui eſt en-deſſous produit le même effet, mais elle revêt encore le bourgeon dans ſon premier épanouiſſement, juſqu'à ce que les feuilles ſe ſoient développées, ce qui empêche la fâcheuſe impreſſion des roſées froides, des gelées blanches, pendant le tems que le bourgeon acquiert la force néceſſaire de ſe paſſer de leur ſecours.

Des feuilles & de leur pétiole. La queue ou pétiole qui ſupporte les feuilles, eſt un prolongement de même nature que les parties du ſarment. L'expanſion ou épanouiſſement de ſon extrêmité forme la feuille, & les fibres du corps ligneux conſtituent les fibres ou les nervures ſaillantes répandues dans toute l'étendue de la ſurface inférieure des feuilles. Les interſtices de ces nervures ſont remplies par un tiſſu cellulaire ou parenchyme, qui eſt de même nature que celui du ſarment, & qui contient des véſicules pleines d'air, & des vaiſſeaux abſorbans.

La feuille eſt recouverte à l'extérieur par un épiderme mince, tranſparent & ſans couleur ; la partie ſupérieure eſt liſſe & polie, d'un verd plus foncé que l'extérieure, & celle-ci eſt percée d'une infinité de petits trous. On trouve ordinairement ſur cette partie inférieure une ſubſtance cotonneuſe blanchâtre, plus ou moins épaiſſe, ſuivant l'eſpece de raiſin ; elle eſt rougeâtre dans la feuille du raiſin de *tinte* ou *tinto.* La couleur de la feuille eſt due au parenchyme verd qu'on découvre ſous l'épiderme ; la feuille eſt placée alternativement ſur le ſarment, & d'un côté oppoſé ; on peut dire que la feuille eſt une tige applatie.

Uſages. L'uſage des feuilles de la *vigne* eſt très-étendu & très-eſſentiel : elles conſervent les fleurs avant leur développement ;

elles croissent avec promptitude, & deviennent par cette raison plus susceptibles de faciliter les fortes poussées du sarment. Leur partie lisse & polie garantit l'inférieure, & les vaisseaux absorbans sont destinés à pomper l'humidité de l'air. Les feuilles sont pendant le jour la fonction d'organes excrétoires, en déchargeant par la transpiration la *vigne*, d'un suc trop abondant ou inutile. Ces mêmes feuilles sont pendant la nuit des racines aériennes qui, par les petites bouches de leur surface inférieure, pompent l'air, l'humidité & les sucs répandus dans l'athmosphere; elles introduisent par ce moyen l'air dans toutes les parties de la plante, & il agit sur la seve à peu près de la même maniere que l'air que nous respirons agit sur la masse de notre sang. Cet air, cette humidité, & les sucs superflus dont la *vigne* ne s'est pas débarrassée par la transpiration pendant le jour, descendent vers les racines pendant la nuit, & sont reportés pendant le jour aux sarmens, aux vrilles, aux feuilles, aux fleurs & aux fruits. Les feuilles sont les vrais poumons de la *vigne*; & cela est si vrai, que si un coup de soleil trop ardent les desseche, ou si on en dépouille le sep, le raisin se fane, le sep est languissant pendant le reste de l'année, s'il ne périt pas entiérement.

On peut réduire l'usage des feuilles à quatre objets principaux; 1°. à servir à la coction & digestion des sucs; 2°. à la transpiration des sucs superflus; 3°. à l'inspiration & à la nourriture qu'elles procurent à la *vigne* par cette voie; 4°. à conserver le bourgeon pour l'année suivante. Cela est si vrai, que si on coupe dans le printems la feuille qui le garantit, & quand elle commence à pousser, le bourgeon qu'elle défend devient infructueux. On peut encore s'assurer de ce fait par une seconde expérience. Si on enleve toutes les feuilles d'un sarment avant qu'il ait poussé sa fleur, ce sarment ne portera aucun fruit, tandis que les autres sarmens du même sep en produiront abondamment.

Des vrilles, tenons ou mains de la vigne. Les vrilles forment avec la tige des angles droits, & sont opposées aux feuilles. Ce sont des productions filamenteuses, composées des mêmes vaisseaux que ceux du sarment, ayant la faculté particuliere de se rouler en spirale, & de s'attacher aux corps étrangers qui les environnent.

Seroient-elles un prolongement des grappes avortées? On seroit tenté de le croire, puisqu'on trouve souvent à leur extrêmité deux ou trois boutons à fleurs qui se changent en grains de raisin après la floraison, & mûrissent comme les autres : cependant il faut convenir qu'ils épanouissent rarement. On peut encore ajouter à cette remarque, que les vrilles sont toujours opposées aux feuilles, & par conséquent à la place qu'occuperoit la grappe de raisin.

Usages. Le sep pousse promptement des sarmens très-longs, chargés de feuilles & de raisins; ce bois encore tendre, peu ligneux, succomberoit, soit par son propre poids, soit par la violence des vents, si la nature, toujours attentive à conserver ses productions, n'avoit donné à la *vigne* des vrilles ou des mains pour la soutenir; c'est aussi ce qui a fait dire à Grew que le soin pour la conservation d'une *vigne* est partagé entre le vigneron & la nature. Le vigneron met en sûreté les plus grosses branches par les ligamens avec lesquels il les assujettit, & la nature assure les plus petites & les plus foibles par les mains qu'elle leur fait pousser, & par le secours desquelles ils s'attachent à tout ce qu'ils rencontrent.

Cet article nouveau est de M. l'abbé Rozier, auteur du Journal de physique.

A. N. *Des fleurs & du fruit de la vigne.* La fleur de la *vigne* est soutenue par un péduncule ou queue, se divisant en plusieurs parties, & formant ce qu'on nomme la grappe; elle sort toujours du côté opposé aux feuilles à la place des vrilles. C'est un prolongement de toutes les parties du sarment.

On distingue sous la fleur un très-petit calice verd, divisé en cinq parties; c'est un épanouissement de l'extrêmité du péduncule. Ce calice tombe quand la fleur est fanée; on apperçoit au-dessus de ce calice une corolle ou plutôt cinq pétales ou feuilles de la fleur, composées d'un grand nombre de vaisseaux, & par un tissu cellulaire, recouverts d'un épiderme trasnparent qui transmet la couleur blanchâtre du parenchyme. Ces cinq pétales sont disposés en

rose, & rapprochés par leur sommet. Du milieu de ces pétales s'élevent cinq petits filets portant dans leur extrêmité supérieure ou anthere, la poussiere fécondanre, vulgairement appellée étamine. C'est la partie sexuelle mâle ; le pistil ou partie sexuelle femelle occupe le centre de la fleur, & le stigmate ou la portion supérieure est percé d'une infinité de petits trous.

Le pistil se change en une baie ronde qui est le grain, & imprime à sa partie supérieure un petit point désignant la place de son insertion. Cette baie est recouverte par une peau membraneuse, contenant la pulpe, les parties fibreuses & les pepins ou graines du raisin.

On doit distinguer dans le grain du raisin deux substances très-opposées, savoir, la pulpe & la résine colorante qui se manifeste à sa maturité, & qui adhere à la peau membraneuse. La pulpe forme le suc du raisin, & cette pulpe n'est point colorée. La couleur que l'on voit extérieurement au raisin, est due à la résine adhérente intérieurement à la pellicule. Le raisin est noir, blanc ou rouge, suivant la couleur de cette résine. Cette résine conserve, malgré la maturité du fruit, une espece d'âcreté qui engage à rejeter ces pellicules lorsqu'on a mangé le raisin.

Les grains ou pepins seroient au nombre de quatre ou de cinq, s'il n'en avortoit communément deux ou trois.

Usages. Le calice renferme les organes de la fructification avant l'épanouissement de la fleur, de la même maniere que les follicules membraneuses contenoient le bourgeon, les feuilles & le fruit ; & les pétales défendent les parties de la génération. L'étamine ou poussiere fécondante est la partie mâle de la génération ; elle s'échappe dans l'épanouissement de la fleur par sa vertu électrique, & elle se porte sur le stigmate qui est l'orifice de la partie femelle de la génération. Ce sommet est criblé de petits trous par où cette poussiere fécondante s'introduit jusqu'à sa base, où elle rencontre le germe, autrement dit embryon, qu'elle féconde aussi-tôt ; de là naissent les pepins renfermés dans le grain du raisin, destinés à reproduire la *vigne*, si l'industrie humaine n'avoit trouvé un expédient prompt dans les crossettes, les chevelus, & les provins.

On peut & on doit appliquer à la *vigne* ce que Linné dit de la fructification des plantes en général. L'acte de leur fructification est le même que celui de la génération dans l'homme. La corolle est le palais où les noces se célebrent ; le calice est le lit conjugal ; les pétales sont les nymphes ; les filets des étamines sont les vaisseaux spermatiques ; leur sommet ou antheres sont les testicules ; la poussiere du sommet ou étamine est la liqueur séminale ; le stigmate du pistil devient la vulve ; le style est le vagin ou la trompe ; le germe est l'ovaire, la graine & l'œuf, & le concours des mâles & des femelles est nécessaire à la fécondation.

Cet article nouveau est de M. l'abbé Rozier.

A. N. *De la transpiration de la vigne.* Ce n'est pas assez d'avoir comparé le méchanisme de la *vigne* à celui qui se trouve dans l'homme, d'avoir démontré que l'acte de génération & de nutrition est le même à peu de chose près ; il faut encore faire voir en peu de mots, que les sécrétions s'exécutent d'une maniere uniforme.

La *vigne* transpire au moins dix-sept fois plus que l'homme, & sa transpiration est toujours en raison de l'étendue de la surface de ses feuilles. Elle est plus nécessaire à la *vigne* qu'aux animaux, puisque c'est la seule voie qu'elle ait pour se débarrasser des sucs trop abondans & de leur résidu, qui devient ou inutile ou nuisible à son accroissement & à sa conservation. Sans cette transpiration, les sucs croupiroient & donneroient la mort à la plante. Les animaux au contraire rendent par les excrémens, près de la moitié des alimens dont ils se sont nourris. La transpiration de la *vigne* s'exécute par les sarmens, les feuilles, les fleurs & les fruits. Le froid & l'humidité la suppriment, & la chaleur du jour l'augmente : la transpiration de la nuit est peu sensible, comparée à celle du jour. Il en est de même de celle qui se fait pendant les jours pluvieux, & qui devient plus forte le second & le troisieme jour après, si la chaleur succede. Cette transpiration est démontrée par les expériences les mieux sui-

vies & les mieux constatées. Ecoutons parler M. Halles dans la *Statique des végétaux* Ch. 7; p. 15; exp. 3.

« Entre le 28 juillet & le 25 août, je » pris douze jours pendant lesquels je pesai » soir & matin un pot, dans lequel étoit » un sep de *vigne* des plus vigoureux. Je » couvris le pot de ce sep avec une platine » mince de plomb, & je cimentai bien » toutes les jointures, ensorte qu'aucune » vapeur ne pouvoit s'échapper ; mais l'air » par le moyen d'un tuyau de verre fort » étroit, qui avoit neuf pouces de lon» gueur, & qui étoit fixé près de la plante, » communiquoit librement du dedans au » dehors sous la platine de plomb. Je ci» mentai aussi sur la platine, un tuyau de » verre de deux pouces de longueur & » d'un pouce de diametre ; par ce tuyau » j'arrosai la plante, & ensuite je fermai » l'ouverture avec un bouchon de liege ; » je bouchai de même le trou au-bas du pot.

» La plus grande transpiration de ce sep » en douze heures de jour, fut de six onces » deux cents quarante-quatre grains ; sa » moyenne, de cinq onces quarante-six » grains, ou neuf pouces & demi cubiques.

» La surface des feuilles se trouva de » dix-huit à vingt pouces quarrés. Divi» sant donc $9\frac{1}{2}$ pouces cubiques par l'aire » des feuilles 1820, je trouvai pour la » hauteur solide de l'eau que transpiroit » la vigne en douze heures de jour, $\frac{1}{191}$ de » pouce.

» L'aire de la coupe transversale de la » tige étoit d'un quart de pouce ; donc la » vîtesse de la seve dans la tige, est à la » vîtesse de la seve à la surface des feuil» les, comme 1820 multipliés par 4, c'est» à-dire, comme 7280 sont à 1. La vîtesse » réelle du mouvement de la seve dans la » tige, est donc $\frac{7280}{191}$ ou 38 secondes de » pouce environ. »

On peut comparer avec vérité la transpiration de la *vigne* & de toutes les plantes en général, à celle des animaux ; le mouvement & la vîtesse de la seve, à celle du sang dans ses différens couloirs ; cette transpiration facilite l'ascension de la seve, & une trop prompte & trop forte suppression de cette humeur produit sur les végétaux à peu près le même ravage que dans l'homme. Que conclure de ce que nous venons de dire, sinon que la marche de la nature est une dans les trois regnes, que la matiere y est homogene, que les parties different seulement les unes des autres par des configurations organiques, qui les rendent dissemblables, & nous serons forcés de convenir que c'est le même agent qui les anime & les vivifie.

Cet article nouveau est de M. l'abbé Rozier.

VIGNE. (*Mat. méd. Diete.*) Cette plante que l'on appellera, si l'on veut, *arbre* ou *arbrisseau*, fournit à la pharmacie sa seve, ses jeunes pousses, ses bourgeons, ses feuilles & la cendre de ses sarmens ; son fruit que tout le monde connoît sous le nom de *raisin*, a des usages pharmaceutiques & diététiques trop étendus, pour ne pas en traiter dans un article distinct. *V.* RAISIN.

Les pleurs ou la seve de la *vigne*, que l'on ramasse au printems, est regardée comme apéritive, diurétique & propre contre la gravelle, étant prise intérieurement par verrées. Cette liqueur est regardée aussi comme très-utile dans les ophtalmies, les petits ulceres des paupieres & la foiblesse de la vue, si l'on en bassine fréquemment les yeux ; l'une & l'autre de ces propriétés paroît avoir été accordée à cette liqueur assez gratuitement.

Les anciens médecins & quelques modernes ont ordonné le suc des feuilles ou celui des jeunes pousses de *vigne*, qui est d'une saveur aigrelette assez agréable, dans les dévoiemens ; ce remede ne vaut pas mieux, peut-être moins que les autres sucs acidules végétaux, tels que ceux de citron, d'épine-vinette, de groseille, *&c.* qui sont quelquefois indiqués dans cette maladie.

C'est un remede populaire & fort usité que la lessive de cendres de sarment ou branches de *vigne*, contre l'œdeme, la leucophlegmatie, l'hydropisie ; mais les principes médicamenteux dont cette lessive est chargée, sont des êtres très-communs, & point du tout propres à la *vigne*.

C'est ici un sel lixiviel purgatif & diurétique, comme ils le sont tous. *Voy.* SEL LIXIVIEL. (*b*)

VIGNE BLANCHE. (*Mat. méd.*) Voyez BRYONE.

VIGNE DE JUDÉE, (*Bot.*) ou *douce-amere* ; ce sont deux noms vulgaires de l'espece de morelle appellée par Tournefort, *solanum scandens*. Voy. MORELLE. (*D. J.*)

VIGNE SAUVAGE, (*Botan.*) *vitis sylvestris, seu labrusca*, C. B. P. espece de *vigne* qui croît sans culture au bord des chemins, & proche des haies ; son fruit est un fort petit raisin qui, quand il mûrit, devient noir ; mais il ne mûrit guere que dans les pays chauds. (*D. J.*)

VIGNE SAUVAGE. (*Botan. exot.*) Voy. PAREIRA-BRAVA.

VIGNE-VIERGE, (*Jard.*) *bryonia* ; ce nom lui vient de Virginie en Amérique : cette plante est vivace, & se multiplie de plants enracinés. Elle approche de la couleuvrée, elle a comme elle des tenons pour s'attacher par-tout, & sert à couvrir des murs & des berceaux de treillage. Sa feuille & sa fleur sont à peu près les mêmes, & rougissent sur la fin de l'automne ; on remarque qu'elle ne porte point de fruit.

VIGNE (*Fruit de la*). *Critique sacrée.* Dans S. Matt. 26. 29. γεννήματ τῆ ἀμπέλε. Il est aussi appellé *le sang de la vigne*, Eccl. 39. 32. Deutéron. 32. 14. Pindare le nomme ἀμπέλε δρόσος, *la rosée de la vigne*, & Philon, ἀμπέλε καρπός, *le fruit de la vigne.* » Jésus-Christ (c'est Clément d'Alexandrie qui parle, *Pæd.* lib. II, p. 158.) » montre que ce fut du vin qu'il bénit, » lorsqu'il dit à ses disciples, je ne boirai » plus de ce fruit de *vigne*, c'étoit donc » du vin que le Seigneur buvoit ; soyez » persuadé que Jésus-Christ a béni le vin » quand il dit : prenez, buvez ; ceci est » mon sang, le sang du vin. L'Ecriture, » dit plus haut ce pere de l'église, p. 156, » nomme le vin, *le symbole mystique du* » *sang sacré.* » *Remarques* de M. de Beausobre. (*D. J.*)

VIGNERON, s. m. (*Gramm.*) celui qui s'entend & s'occupe de la culture de la vigne.

VIGNETTE, s. f. (*Imprim.*) On entend par *vignettes*, les ornemens dont on décore les impressions. Elles sont fort en usage au commencement d'un ouvrage, à la tête d'un livre, d'une préface & d'une épître dédicatoire. Les *vignettes* sont des dessins variés & de grandeur proportionnée au format. Ces gravures se font sur bois & sur cuivre. Il est une troisieme sorte de *vignettes* qui se font à l'imprimerie ; pour cet effet elles sont fondues de même que les lettres : chaque corps de caractere, dans une imprimerie bien montée, a un casseau de *vignettes* qui lui est propre, c'est-à-dire, qui est de la même force ; au moyen de quoi un ouvrier compositeur, artiste en ce genre, avec du goût, peut à même de toutes ces pieces différentes, mais dont il y a nombre de chacune, composer une *vignette* très-variée & d'un très-beau dessin. On se sert de ces mêmes pieces pour en former les passe-partout & les fleurons composés à l'imprimerie. *Voyez* PASSE-PARTOUT, FLEURONS, *&c.*

VIGNOBLE, s. m. (*Agric.*) est un lieu planté de vignes. *V.* VIGNE.

VIGNUOLA *ou* VIGNOLA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie dans le Modénois, sur le Panaro, aux confins du Boulonois (*D. J.*)

VIGO, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne dans la Galice, sur la côte de l'Océan, à trois lieues au sud-ouest de Redondillo, & à cent six au nord-ouest de Madrid, avec un bon port de mer, dans lequel les Anglois prirent ou coulerent à fond les galions d'Espagne en 1702. La campagne des environs est des plus fertiles. *Long.* 9. 14. *lat.* 42. 3. (*D. J.*)

VIGOGNE, s. f. (*Zoolog.*) *camelus, seu camelo congener, pacos dictum*, Ray. *ovis peruana, pacos dicta*, Marg. Animal de la grandeur d'une chevre & de la figure d'une brebis, qui se trouve dans les montagnes du Pérou depuis Arica jusqu'à Lima. Les Espagnols l'appellent ordinairement *vicunna*, dont nous avons fait *vigogne.* Il ne faut pas le confondre avec le lamas ou l'alpague, deux autres animaux qui lui ressemblent assez.

La *vigogne* a le pied fourchu comme le bœuf, il porte sa tête comme le chameau, qu'il a assez semblable à celle de cet animal ; il va assez vîte, & s'apprivoise facilement.

Les plus grands, qui quelquefois le deviennent autant qu'une petite genisse, ou qu'un âne de grandeur moyenne, servent

au tranſport des vins, des marchandiſes & autres fardeaux, pouvant porter cinq arrobes, qui reviennent à cent vingt-cinq livres peſant de France.

Ce ſont des animaux de compagnie, & ils vont toujours ou par troupeaux ou par caravanes. Ils ſervent ordinairement à porter dans les vignes de la gouaclit qui eſt de la fiente d'oiſeaux ſauvages, dont on ſe ſert pour engraiſſer les terres dans le Pérou.

La laine de *vigogne* eſt brune ou cendrée, quelquefois mêlée d'eſpace en eſpace de taches blanches. *V.* VIGOGNE, *commerce.*

Lorſque les Péruviens veulent prendre & chaſſer ces animaux, ils s'aſſemblent le plus grand nombre qu'ils peuvent, pour les pouſſer à la courſe, & en faiſant de grands cris, dans des paſſages étroits qu'ils ont auparavant reconnus, & où ils ont tendu leurs filets. Ces filets ne ſont que de ſimples cordes attachées à quelques pieux de trois ou quatre pieds de haut, deſquels pendent de diſtance en diſtance des morceaux de drap ou de laine. Les *vigognes* effrayés à cette vue, s'arrêtent ſans penſer à forcer ou franchir ce léger obſtacle, à moins que quelques lamas plus hardis ne leur montrent l'exemple, & alors les Péruviens ou les tuent à coups de fleches, ou les arrêtent en vie avec des lacs de cuir. Frezier, *Voyage de la mer du Sud.* (*D. J.*)

VIGOGNE, *laine*, ſ. f. (*Comm.*) Elle vient du Pérou qui eſt le ſeul lieu au monde où l'on trouve l'animal qui la porte, & dont elle a emprunté le nom. Les rois d'Eſpagne ont ſouvent tenté inutilement d'y faire tranſporter de ces ſortes d'animaux, dans l'eſpérance de les faire peupler, & de rendre par-là leur laine plus commune & moins chere, en épargnant les frais, & évitant les riſques de la mer; mais ſoit faute de pâturages qui leur conviennent, ſoit que le climat ne leur ſoit pas propre, ils y ſont toujours morts; enſorte que depuis long-tems les Eſpagnols ont abandonné ce deſſein.

La laine de *vigogne* eſt de trois ſortes, la fine, la carmeline ou bâtarde, & le pelotage; la derniere eſt très-peu eſtimée; elle s'appelle de la ſorte, parce qu'elle vient en pelotes. Toutes trois néanmoins entrent dans les chapeaux qu'on appelle *vigogne*, mais non pas ſeules; il faut néceſſairement les mêler avec du poil de lapin ou partie poil de lapin, & partie poil de lievre. (*D. J.*)

VIGORTE, ſ. f. (*Artill.*) c'eſt un modele ſur lequel on entaille le calibre des pieces d'artillerie. (*D. J.*)

VIGOTS DE RACAGE. (*Marine.*) *V.* BIGOTS.

VIGUERIE, ſ. f. (*Gramm. Juriſp.*) *vicaria*, eſt la juriſdiction du viguier; elle a pris ſon nom du titre de viguier qui eſt un mot corrompu du latin *vicarius*. Ces vicaires ou viguiers, qui étoient les lieutenans des comtes, furent par ſucceſſion de tems appellés dans certains pays *vicomtes*; ailleurs ils retinrent le nom de *vicarii*, & en françois *viguiers*, d'où leur office & juriſdiction a été appellée *viguerie*.

Il y avoit pourtant, à ce que l'on croit, quelque différence entre les viguiers & vicomtes, en ce que les viguiers n'ayant pas le commandement des armées, & ne s'étant pas rendus ſeigneurs & propriétaires de leur *viguerie* ou diſtrict, ils demeurerent ſimples officiers; de maniere qu'ils ne tiennent d'autre rang que celui des prévôt & châtelain.

Il y a encore pluſieurs *vigueries* dans le reſſort du parlement de Toulouſe. *V.* Rageau, Paſquier, Ducange, & le *mot* VIGUIER. (*A*)

VIGUEUR, ſ. f. (*Gramm.*) grande force; il ſe dit des hommes, des plantes & des animaux, de l'ame & du corps, des membres & des qualités. Il eſt dans la *vigueur* de l'âge. Bacon eſt plein d'idées *vigoureuſes*. Lorſque les loix ſont ſans *vigueur*, les mauvaiſes actions ſans châtimens, les bonnes ſans récompenſe, il faut que l'anarchie s'introduiſe, & que les peuples tombent dans l'aviliſſement & le malheur. Quelques actions de *vigueur* de la part d'un prince intelligent & ferme, ſuffiſent pour relever un état chancelant. Il y a peu d'auteurs qui aient plus de *vigueur* dans le ſtyle, que Montaigne. Les plantes ſur la fin de l'été ſont ſans *vigueur*. La *vigueur* du corps & de l'eſprit eſt rare ſous les climats très-chauds.

VIGUIER, ſ. m. (*Gramm. Juriſp.*) *vicarius*, & par corruption *vigerius*, eſt le lieutenant d'un comte. C'eſt le même

office qu'on appelle ailleurs *vicomte*, *prévôt*, *châtelain*. Les titres de *viguier* & de *viguerie* sont usités principalement dans le Languedoc. *V.* VIGUERIE. (*A*)

VIHERS, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans l'Anjou, avec tire de comté, sur un étang, à cinq lieues de Montreuil-Bellay. *Long.* 17. 8. *lat.* 47. 10. (*D. J.*)

VIKIL, s. m. (*Commerce.*) nom que les Persans donnent aux commis qu'ils tiennent dans les pays étrangers pour la facilité de leur commerce. C'est ce que nous appellons *commissionnaires*, ou *facteurs*. Voy. COMMISSIONNAIRE & FACTEUR. *Dictionnaire de commerce.*

VIL, adj. (*Gramm.*) c'est celui qui a quelque mauvaise qualité, ou qui a commis quelque mauvaise action qui marque dans son ame de la pusillanimité, de l'intérêt sordide, de la duplicité, de la lâcheté ; il y a des vices qui se font abhorrer, mais qui supposant quelqu'énergie dans le caractere, n'avilissent pas. Comme ce sont les usages, les coutumes, les préjugés, les superstitions, les circonstances même momentanées qui décident de la valeur morale des actions, il y a telle action *vile* chez un peuple, indifférente ou même peut-être honorable chez un autre ; telle action qui étoit *vile* chez le même peuple dans un certain tems, & qui a cessé de l'être. La morale n'est guere moins en vicissitude chez les hommes, & peut-être dans un même homme, que la plupart des autres choses de la nature ou de l'art : *multa renascentur, multa cecidere cadentque quæ nunc sunt in honore.* C'est ce qu'on peut dire des vertus & des vices nationaux, comme des mots. Tacite nous apprend que les Romains regardoient les Juifs, le peuple de Dieu, celui qu'il s'étoit choisi, pour lequel tant de miracles s'étoient opérés, comme la partie la plus *vile* des hommes.

VILAIN, adj. (*Gramm.*) laid, malpropre, incommode, qui a quelque qualité qui cause du dégoût ou du mépris : on dit un *vilain* tems, un *vilain* chemin, un *vilain* animal, une *vilaine* action, un *vilain* discours : on dit aussi quelquefois un *vilain* tout court, d'un homme possédé d'une avarice sordide.

VILAIN. (*Fauconnerie.*) On appelle oiseau *vilain*, celui qui ne suit le gibier que pour la cuisine, qu'on ne peut affaiter ni dresser, tels que sont les milans & les corbeaux, qui ne chassent que pour les poulets.

VILAINE, *ou* LA VILAINE, (*Géog. mod.*) en latin *Vicinovia*, & par Ptolomée *Vidiana* ; riviere de France. Elle prend sa source aux confins du Maine ; & après avoir baigné Vitry, Rennes, & autres lieux, elle se perd dans la mer, vis-à-vis de Belle-Isle. (*D. J.*)

VILANELLE, s. f. sorte de danse rustique, dont l'air doit être gai, & marqué d'une mesure très-sensible. Le fond en est ordinairement un couplet assez simple, sur lequel on fait ensuite plusieurs doubles & variations. *V.* DOUBLES. VARIATIONS. (*S*)

VILEBREQUIN, s. m. (*Arts méchaniques.*) outil qui sert à percer, trouer ou forer diverses matieres dures, comme le bois, le marbre & la pierre, même quelques métaux.

Le *vilebrequin* est composé de quatre pieces, de la poignée, du fust ou de la manivelle, de la boîte & de la meche ; la meche est de fer acéré, un peu creuse en forme d'une gouge, & amorcée par la bout. La boîte est de bois ou de fer, suivant que la monture du *vilebrequin* est de l'un ou de l'autre ; elle est percée par en-bas pour y mettre la queue de la meche ; le fust ou la manivelle qui a la figure d'un arc, est attaché d'un bout solidement à la boîte, & de l'autre à la poignée du *vilebrequin* ; mais par cette derniere extrêmité elle est mobile. Une grande quantité d'ouvriers & d'artisans se servent du *vilebrequin*, mais entr'autres les charpentiers, les menuisiers, & les serruriers : la monture des *vilebrequins* de ceux-ci est de fer ; celle des autres est de bois. (*D. J.*)

VILEBREQUIN, s. m. (*d'Arquebusier.*) Ce *vilebrequin* sert aux arquebusiers pour poser une meche & pour forer des trous dans du bois. Il n'a rien de particulier, & ressemble aux *vilebrequins* des menuisiers, serruriers, &c.

VILEBREQUIN, s. m. (*Charpentier.*) c'est un outil qui sert à percer les bois, & autres choses, par le moyen d'un

petit fer qui a un taillant arrondi appellé *meche*, & qu'on fait entrer en le tournant avec une manivelle de bois ou de fer. (*D. J.*)

VILEBREQUIN, s. m. (*Horlog.*) outil propre à faire tourner les égalissoirs. (*D.J.*)

VILEBREQUIN, s. m. (*Layetier.*) Les *vilebrequins* dont se servent les maîtres layetiers leur sont particuliers. Ils ont un manche long, & finissent en pointe, en forme de tariere un peu creuse en-dedans. La commodité de cette sorte de *vilebrequin* consiste en ce que, avec la même meche qu'on enfonce plus ou moins, on fait des trous de toutes grandeurs. (*D. J.*)

VILENÉ, adj. (*Blason.*) se dit du lion dont la verge est d'émail différent.

De Feuillens du Chastenay, en Bresse; *d'argent au lion de sable, lampassé & vilené de gueules.* (*G. D. L. T.*)

VILLA, (*Géog. anc.*) nom latin qui signifie une *maison de campagne*, une *ferme*, une *métairie*. Les anciens s'en sont aussi servis pour désigner une *bourgade*, ou un *village*. On lit dans Ausone :

Villa *Lucani tum potieris aco.*

Ammien Marcellin écrit *Melanthiada villam cæsarianam*, en parlant de Mélanthias, village à cent quarante stades de Constantinople. Eutrope, en parlant de la mort de l'empereur Antonin Pie, dit qu'il mourut *apud Lorium villam suam*, à douze milles de Rome. Aurélius Victor, Eutrope, & Cassiodore, appellent *Acyronem villam publicam*, le lieu voisin de Nicomédie, dans lequel mourut l'empereur Constantin. Or *Melanthias*, *Lorium*, *Acyro*, & *Lucaniacum*, étoient des villages. Ils s'étoient sans doute formés auprès de quelque maison de campagne, dont ils avoient retenu le nom.

Dans les titres du moyen âge, on remarque qu'il y avoit souvent dans un petit pays plusieurs de ces *villæ*, & dans une *villa*, plusieurs parties nommées *aloda*, ou *aleux*, qu'on louoit aux paysans. Ces *villæ*, ou maisons de campagne, ont donné commencement à une infinité de villes, de bourgs, & de hameaux, dont les noms commencent ou finissent par *ville*. C'est ce qui a donné pareillement l'origine au mot françois *village*, comme si l'on eût voulu désigner par ce mot, un nombre de maisons bâties auprès d'une *villa*, ou maison de campagne. (*D. J.*)

VILLA (*Hist. anc.*) Ce mot, chez les Romains, signifioit une métairie, une maison de campagne proportionnée aux terres qui en dépendoient, une maison de revenu, *villa*, parce qu'on apportoit là les fruits, dit Varron; mais dans la suite, ce nom passa aux maisons de plaisance, qui loin d'avoir du revenu, coûtoient immensément d'entretien.

On changea les prés en jardins,
En parterres les champs fertiles,
Les arbres fruitiers en stériles;
Et les vergers en boulingrins. (*D. J.*)

VILLA FAUSTINI, (*Géog. anc.*) lieu de la Grande-Bretagne : l'itinéraire d'Antonin le marque sur la route de Londres à Lugullum, entre *Colonia* & *Iciani*, à trente-cinq milles de la premiere de ces places, & à vingt-quatre milles de la seconde. On croit communément que Bury, à sept milles à l'orient de Neumarket, est le lieu que les Romains nommoient *Faustini villa*. Le roi Edmond y ayant été inhumé, ce lieu prit le nom d'*Edmunds-Bury*; & depuis on s'est contenté de dire simplement *Bury*. Il y a néanmoins quelques écrivains qui veulent que Dummow soit *Villa Faustini*. (*D. J.*)

VILLA HADRIANI, (*Géog. anc.*) maison de plaisance de l'empereur Hadrien, sur le chemin de Tivoli à Frescati : on en voit les masures, en se détournant un peu à la gauche, & c'est ce que les paysans du quartier appellent *Tivoli-vecchio*. L'empereur Hadrien avoit bâti cette maison de campagne d'une maniere des plus galantes, ayant imité en divers endroits le Lycée, le Prytanée, le Portique, le Canope d'Egypte, *&c.* Il y avoit aussi bâti une muraille, où l'on avoit le soleil d'un côté, & l'ombre de l'autre, c'est-à-dire, qu'il l'avoit disposée du levant au couchant. Il y avoit encore dans ce lieu deux ou trois temples; tout cela est détruit. Les statues d'Isis de marbre noir, qu'on voit au palais *de Maximis* à Rome, ont été tirées de ce lieu. (*D. J.*)

VILLA

VILLA BORGHESE, (*Géog. mod.*) maiſon de plaiſance en Italie, à deux milles de Rome, & qui prend ſon nom de la famille à laquelle elle appartient. On la nomme auſſi quelquefois *vigne Borgheſe*. C'eſt un lieu très-agréable, qui ſeroit digne d'être habité par un grand prince.

La maiſon eſt preſque toute revêtue en-dehors de bas-reliefs antiques, diſpoſés avec tant de ſymmétrie, qu'on les croiroit avoir été faits exprès pour être placés comme ils ſont. Entre le grand nombre de ſtatues, dont les appartemens de ce petit palais ſont remplis, on admire principalement le gladiateur, la Junon de porphyre, la louve de Romulus, d'un fin marbre d'Egypte; les buſtes d'Annibal, de Séneque, & de Pertinax; l'Hermaphrodite, & le vieux Silene qui tient Bacchus entre ſes bras. Le David frondant Goliath, l'Enée qui emporte Anchiſe, & la métamorphoſe de Daphné, ſont trois pieces modernes du cavalier Bernin, qui méritent d'être miſes au rang des premieres.

On ſait auſſi que ce palais eſt rempli de peintures rares des modernes. Le S. Antoine du Carache, & le Chriſt mort de Raphaël, ſont regardés comme les deux principaux morceaux. Si toutes les magnificences qu'on peut voir ailleurs ne ſont pas ici ſi ſplendidement étalées, on y trouve des beautés plus douces & plus touchantes; des beautés tendres & naturelles, qui font plus naître d'amour, ſi elles n'inſpirent pas tant de reſpect. Enfin, comme Rome eſt la ſource des ſtatues & des ſculptures antiques, il faut que le reſte du monde cede en cela au palais de la famille Borgheſe. On ne peut rien ajouter à la beauté de ſes promenades; il y a un parc, des grottes, des fontaines, des volieres, des cabinets de verdure, & une infinité de ſtatues antiques & modernes. (*D. J.*)

VILLA DE CONDÉ, (*Géog. mod.*) petite ville de Portugal, dans la province d'entre Duero-e-Minho, ſur la droite; & à l'embouchure de la riviere d'Ave, entre Barcelos & Porto, avec un petit port. Ses habitans vivent de la pêche. *Long.* 9. 20. *latit.* 41. 10. (*D. J.*)

VILLA DEL SPIRITU SANTO, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique ſeptentrionale, dans la Nouvelle-Eſpagne, province de Guaxaca, à 90 lieues d'Antequera, à 3 lieues de la mer; elle a été bâtie en 1522 par Gonſalve de Sandoval. (*D. J.*)

VILLA DI SAN DOMENICO, (*Géog. moderne.*) monaſtere de dominicains, au royaume de Naples, dans la terre de Labour, à trois milles d'Arpino, dans une isle que forme le Fibrino, avant que de ſe joindre au Gariglan.

L'article des couvens n'entre point dans ma géographie; mais il faut ſavoir que c'eſt ici le lieu natal de Cicéron, & que le portique de l'orateur de Rome a paſſé à des moines qui ne le connoiſſent pas. Des inquiſiteurs ignorans, ſuperſtitieux, inutiles au monde, habitent donc aujourd'hui la maiſon de plaiſance du conſul qui ſauva la république, du beau génie qui répandit dans l'univers les lumieres de la raiſon, de la morale & de la liberté.

C'étoit une des maiſons de campagne où Cicéron ſe retiroit volontiers pour s'y délaſſer du poids des grandes affaires de l'état. La clarté & la rapidité de la riviere, la fraîcheur de ſes eaux, ſa chûte en caſcade dans le Liris, l'ombre & la verdure du terrein qu'elle arroſoit, planté d'allées de peupliers ſur tous les bords, nous donne l'idée d'une perſpective champêtre des plus agréables. Quand Atticus la vit pour la premiere fois, il en fit plus de cas que des maiſons de plaiſance les plus vantées de l'Italie, déclarant qu'il en préféroit les beautés naturelles à la magnificence de leurs marbres, & de leurs canaux artificiels. Voulez-vous, diſoit cet ami à Cicéron, que nous allions nous entretenir dans l'isle de Fibrinus, qui fait mes délices? Je le veux bien, répondoit Cicéron; j'aime, comme vous, cet endroit, parce que c'eſt ma patrie & celle de mon frere.... Nous en ſommes ſortis. J'y vois un peuple vertueux, des ſacrifices ſimples, & quantité de choſes qui me rappellent la mémoire de mes ancêtres. Je vous dirai de plus, que c'eſt mon pere qui a pris ſoin de rebâtir cette maiſon de campagne, & que c'eſt ici qu'il a paſſé preſque toute ſa vie dans l'étude, & dans le repos que requéroit l'état de ſa ſanté valétudinaire. *De legibus*, dialog. 21, c. 1, 2 & 3. (*D. J.*)

VILLA FRANCA, (*Géog. mod.*) nom commun à quelques villes d'Espagne.

1°. Ville de la Castille vieille sur la Tormès, au voisinage de Pegnaranda. Il se fabrique de bons draps dans cette petite ville, que quelques géographes prennent pour l'ancienne *Manliana*.

2°. Ville du royaume de Léon, aux confins de la Galice. Cette ville médiocrement grande est située dans une vallée au milieu de hautes montagnes.

3°. Petite ville du Guipuscoa, sur l'Oria, entre Ségura & Tolosa. (*D. J.*)

VILLA-FRANCA DE PANADES, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, dans la Catalogne; capitale d'une viguerie, à quatre lieues au nord-est de Tarragone. Elle est fermée de murailles. C'est la *Carthago Pœnorum* des anciens. Elle fut bâtie par les Carthaginois qui servirent en Espagne sous la conduite d'Amilcar. Dom Pedro, roi d'Arragon, y finit ses jours l'an 1285. *Long.* 19. 22. *latit.* 41. 18. (*D. J.*)

VILLA-FRANCA, (*Géog. mod.*) petite place de Portugal, dans l'Estrémadure, sur la rive gauche du Tage, entre Santaren & Lisbonne. Son territoire est fertile en pâturages, & nourrit une grande quantité de troupeaux. (*D. J.*)

VILLA-FRANCA, (*Géog. mod.*) petite ville de l'isle Saint-Michel, l'une des Açores; elle est située sur la côte méridionale de l'isle. (*D. J.*)

VILLA-HERMOSA, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, au royaume de Valence, sur un ruisseau qui se perd dans la riviere de Milas, à 15 lieues au nord de Valence. Elle a titre de duché érigé l'an 1470. *Long.* 17. 22. *latit.* 40. 21. (*D. J.*)

VILLA-LUDOVISIA, (*Géog. mod.*) maison de plaisance, en Italie, au voisinage de Rome. Elle est située sur une hauteur, & appartient à la maison Ludovisio, dont elle a pris le nom. Elle est fort connue par une belle collection de tableaux des grands maîtres, du Guide, du Titien, de Raphael, de Michel-Ange & du Carache. On y remarque en particulier les statues de Junius Brutus, de Néron, de Domitien, un bas-relief curieux de la tête d'Olympias, mere d'Alexandre, les bustes de Séneque & de Cicéron; mais la piece dont les connoisseurs font le plus de cas, & qu'ils estiment singuliérement, est celle d'un gladiateur mourant, admirable morceau de sculpture, qu'on a transporté au palais Chigi. *Voyez.* GLADIATEUR EXPIRANT. (*D. J.*)

VILLA-MAJOR, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne, au royaume d'Aragon, près de Saragosse, dans un terroir sec & aride. (*D. J.*)

VILLA-MERGELINA, (*Géog. mod.*) maison de plaisance, en Italie, au bord de la mer, près de la ville de Naples, du côté du fauxbourg qu'on appelle *Chiaia.* Frédéric, roi de Naples, en fit présent au poëte Sannazar, qui prit aussi le nom d'*Actius Sincerus*, à la sollicitation de son ami Jovianus Pontanus. Sannazar aimoit fort cette maison, & il eut tant de chagrin lorsqu'elle fut ruinée par Philibert, prince d'Orange, général de l'armée de Charles V, qu'il abandonna ce lieu aux religieux servites, qui ont là une église sous l'invocation de la sainte Vierge.

Le tombeau de ce poëte est derriere le maître-autel de cette église; il est tout entier de marbre blanc choisi. Son buste qui est au-dessus, & qu'on dit être fait d'après nature, est représenté avec une couronne de laurier.

Il y a un excellent bas-relief, où l'on voit plusieurs figures de satyres & de nymphes qui jouent. Ce bas-relief est accompagné de deux grandes statues de marbre, l'une d'Apollon, & l'autre de Minerve. Comme quelques personnes ont été scandalisées de voir des statues profanes dans une église, & sur le tombeau d'un poëte chrétien, leurs noms ont été ridiculement changés; l'on a donné à Apollon celui de David, & à Minerve celui de Judith. Ces statues, & le reste de ce mausolée, qui passe pour une des belles choses du royaume de Naples, sont de la main de Santa-Croce. On croit que Sannazar n'est mort qu'en 1532, quoique son épitaphe porte 1530. Elle est conçue en ces termes:

Da sacro cineri flores; hic ille Maroni
Sannazarus, musa proximus, ut tumulo.
Vix. ann. LXXII. A. M. D. XXX.
(*D. J.*)

VILLA DE MOSE, (*Géog. mod.*) pe-

tite ville de l'Amérique ſeptentrionale, dans la Nouvelle-Eſpagne, au gouvernement & ſur la rive droite de Tabaſco, à environ douze lieues de ſon embouchure. Elle eſt preſque toute habitée par des Indiens. (*D. J.*)

VILLA-NOVA-D'ASTI, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans le Piémont, au territoire de Quiers, entre Turin & Aſti. (*D. J.*)

VILLA-NUEVA, (*Géog. mod.*) bourg d'Aragon, qui n'eſt connu que pour avoir donné la naiſſance à Michel Servet (*Michaël Serveto*) l'an 1509. Ce ſavant homme méritoit de jouir d'une gloire paiſible, pour avoir connu long-tems avant Harvey la circulation du ſang; mais il négligea l'étude d'un art qu'on exerce ſans crainte, pour embraſſer des opinions dangereuſes, & qui par l'intolérance de ſon ſiecle, penſerent lui coûter la vie à Vienne en Dauphiné, & le conduiſirent à Geneve ſur le bûcher où, à la pourſuite de Calvin, il expira au milieu des flammes le 27 octobre 1553, ſans parler & ſans rétracter ſes opinions.

Il feroit ſuperflu de donner la vie de Servet; & nous en ſommes bien diſpenſés par une foule d'auteurs qui l'ont écrite. Ainſi les curieux pourront conſulter la *Bibliotheque angloiſe* de M. de la Roche, tom. II. *Hiſtoria Michaelis Serveti*, par M. d'Allworden, dans la *Biblioth raiſon.* tome I. D'Artigni, *Nouv. mém. d'hiſt. de critiq.* &c. tome II. Nicéron, *Mém. des hommes illuſtres*, tome XI. Schelhorn, *Amœnit. litter.* tome XIV; & M. de Chauffepié, *Dictionnaire hiſtorique.*

Mais la requête préſentée par Servet dans ſa priſon le 22 août 1553, aux ſyndics & petit conſeil de Geneve, nous a paru une piece trop intéreſſante pour obmettre de la tranſcrire ici. Cette requête étoit conçue en ces termes :

A mes très-honorés ſeigneurs, meſſeigneurs les ſyndics & conſeil de Geneve.

» Supplie humblement Michel Servetus » accuſé, mettant en faict que c'eſt une » nouvelle invention ignorée des apôtres » & diſciples, & de l'égliſe ancienne, de » faire partie criminelle pour la doctrine » de l'Ecriture ou pour queſtions procédantes d'icelle. Cela ſe montre premiérement aux Actes des apôtres, chap. » 18. & 19, où tels accuſateurs ſont déboutés & renvoyés aux égliſes, quand » n'y a autre crime que queſtions de la » religion. Pareillement, du tems de l'empereur Conſtantin le grand, où il y avoit » grandes héréſies des Ariens, & accuſations criminelles, tant du côté de Athanaſius, que du côté de Arius, ledit » empereur, par ſon conſeil & conſeil de » toutes les égliſes, arreſta que ſuivant la » ancienne doctrine, teles accuſations n'avoint point de lieu, voyre quand on feroit » un hérétique comme eſtoit Arius. Mais » que toutes leurs queſtions ſeriont décidées par les égliſes, & que cetila que » ſeroit convencu ou condamné par icelles, ſi ne ſe voloit réduire, par repentance, ſeroit banni. La quiele punition » a eſté de tout temps obſervée en l'ancienne égliſe contre les hérétiques, comme » ſe preuve par mille autres hiſtoires & » authorités des docteurs. Pourquoy, meſſeigneurs, ſuivant la doctrine des apôtres & diſciples, qui ne permirent oncques tieles accuſations, & ſuivant la » doctrine de l'ancienne égliſe, en laquiele teles accuſations ne eſtiont point » admiſes, requiert ledict ſuppliant être » mis dehors de la accuſation criminelle.

» Secondement, meſſeigneurs, vous ſupplie conſidérer, que n'a point offenſé en » voſtre terre ni ailleurs, n'a point été » ſédicieux ni perturbateur. Car les queſtions que lui tracte, ſont difficiles, & » ſeulement dirigées à gens ſçavans, & » que de tout le temps que a été en Allemagne, n'a jamais parlé de ces queſtions » que à Oecolampadius, Bucerus, & Capito. Auſſi en France n'en ha jamais » parlé à home. En voltre que les Anabaptiſtes ſédicieux contre les magiſtrats, » & que voliont faire les choſes communes, il les a toujours répreuvé & répreuve. Dont il conclut, que pour avoir » ſans ſédicion aulcune, miſes en-avant » certaines queſtions des anciens docteurs » de l'égliſe, que pour cela ne doyt aulcunement être détenu en accuſation criminelle.

» Tierſemant, meſſeigneurs, pour ce

» qu'il eſt étranger, & ne ſait les coſtumes » de ce pays, ni comme il faut parler » & procéder en jugement, vous ſupplie » humblement lui donner un procureur, » lequiel parle pour luy. Ce feſant, farez » bien, & nôtre Seigneur proſpérera votre » république : fait en votre cité de Geneve, » le 22 d'aoſt 1553. » *Michel Servetus de Villeneufve en ſa cauſe propre.*

Sans diſcuter les faits que Servet allegue contre les loix pénales, & qui ſont d'une grande force, il eſt certain qu'il avoit raiſon de ſe plaindre de ce qu'on l'avoit emprisonné à Geneve : il n'étoit point ſujet de la république ; il n'avoit point violé les loix, & par conſéquent meſſieurs de Geneve n'avoient aucun droit ſur lui : ce qu'il avoit fait ailleurs, n'étoit pas de leur reſſort ; & ils ne pouvoient ſans injuſtice arrêter un étranger qui paſſoit par leur ville, & qui s'y tenoit tranquille ; enfin, il étoit équitable d'accorder à un tel priſonnier un avocat pour défendre ſa cauſe. On connoît les vers ſuivans & nouveaux d'un Genevois ſur les opinions de Servet, & la conduite du magiſtrat de Geneve qui le fit brûler :

Servet eut tort, il fut un ſot
D'oſer dans un ſiecle falot
S'avouer anti-trinitaire ;
Mais notre illuſtre atrabilaire
Eut tort d'employer le fagot
Pour convaincre ſon adverſaire,
Et tort notre antique ſénat
D'avoir prêté ſon miniſtere
A ce dangereux coup d'état.
Quelle barbare inconſéquence,
O malheureux ſiecle ignorant !
On condamnoit l'intolérance
Qui déſoloit toute la France,
Et l'on étoit intolérant.

Voici les ouvrages de Servet. Son *Ptolomée* parut à Lyon en 1535, en un volume *in-folio ;* il y a fait des corrections importantes dans la verſion de Pirckheymer, avec le ſecours des anciens manuſcrits ; mais il n'a pas revu avec le même ſoin les deſcriptions qui accompagnent les cartes géographiques. Il donna une ſeconde édition de ſon *Ptolomée* en 1541 ; cette ſeconde édition qui eſt enſevelie dans l'oubli, a été imprimée à Vienne par Gaſpard Trechſel, & l'auteur la dédia à Pierre Palmier, archevêque de cette ville, qui l'honoroit de ſa protection ; cette ſeconde édition eſt magnifique, mais rare.

Il fit imprimer à Paris, *Syruporum univerſa ratio, ad Galeni cenſuram diligenter expoſita,* &c. Michaele Villanovano *autore*, 1537, *in-*8°. Veniſe, 1545, & Lyon, 1546.

En 1542, il prit ſoin à Lyon de l'édition d'une Bible imprimée par Hugues de la Porte, à laquelle il joignit des notes marginales, & mit une préface ſous le nom de *Villa-Novanus.* Cette Bible eſt très-rare, & a pour titre : *Biblia ſacra, ex ſanctis Pagnini tranſlatione, ſed & ad hebraïcæ linguæ amuſſim ita recognita, & ſcholiis illuſtrata, ut plane nova editio videri poſſit.* Lugduni, 1542, *in-fol.* On voit dans la préface, que Servet eſtimoit que les prophéties ont leur ſens propre & direct dans l'hiſtoire du tems où elles ont été prononcées, & qu'elles ne regardent Jéſus-Chriſt, qu'autant que les faits hiſtoriques qui y ſont marqués, figuroient les actions de notre Sauveur ; ou même que ces prophéties ne pouvoient s'appliquer à Jéſus-Chriſt que dans un ſens ſublime & relevé. Il prétend auſſi que le fameux oracle des 70 ſemaines de Daniel, regarde Cyrus, ſes ſucceſſeurs, & Antiochus.

Servet avoit publié en 1531, un petit ouvrage ſur la Trinité ; & l'année ſuivante, il en mit au jour un ſecond ſur la même matiere. Ces deux ouvrages ſe trouvent encore joints dans quelques exemplaires qui en reſtent ; le premier étoit intitulé : *De Trinitatis erroribus, libri ſeptem*, per Michaelem Serveto, *alias* Reves, *ab Aragonia Hiſpanum*, année 1531. Il contient 119 feuillets *in-*8°. Le lieu de l'impreſſion n'eſt pas marqué ; mais on ſait que c'eſt Haguenau. Cet ouvrage eſt fort rare, parce qu'on travailla par-tout à le ſupprimer, & qu'on en brûla quantité d'exemplaires à Francfort, & ailleurs. En recueillant ceux qui reſtent encore aujourd'hui dans les bibliotheques de l'Europe, je crois qu'on n'en trouveroit guere plus de douze.

En 1532, Servet fit imprimer à Haguenau ſon ſecond traité contre la Trinité, ſous ce titre : *Dialogorum de Trinitate*,

libri duo. De justitia regni Christi, capitula quatuor, per Michaelem Serveto, *alias* Reves, *ab Aragonia Hispanum*, 1532. Ce traité ne contient que six feuilles *in*-8°. Il rétracte dans l'avertissement plusieurs choses qu'il avoit dites dans son premier traité : ce n'est pas qu'il ait changé d'avis sur la doctrine de la Trinité ; mais c'est qu'il trouvoit son premier ouvrage très-imparfait : *Non quia alia sunt*, dit-il, *sed quia imperfecta.... Quod autem ita barbarus, confusus & incorrectus prior liber prodierit, imperitiæ meæ, & typographi incuriæ adscribendum sit.* Cependant ceux qui ont vu ce second ouvrage, conviennent qu'il n'est pas mieux écrit, ni plus clair, ni plus méthodique que le premier. L'opinion de Servet, sur la doctrine de la Trinité, est obscure, mal digérée, peu intelligible, & fort différente de celle de Lælius Socin & de ses disciples.

Son ouvrage intitulé, *Christianismi restitutio*, parut en 1553 : c'est un *in*-8°. de 734 pages, qui s'imprima très-secrétement ; les uns disent qu'on en tira huit cents exemplaires, & d'autres mille qui furent transportés à Lyon, en partie chez Pierre Merrin, & en partie chez Jean Frellon. Ce livre est si rare, qu'on en trouveroit à peine trois exemplaires dans le monde. M. de Boze en possédoit un, & j'ignore où sont les autres : j'ai vu cet ouvrage manuscrit en un gros volume *in*-4°. dans la belle bibliotheque de M. Tronchin, *le fils d'Esculape ;* car il mérite cet éloge par ses lumieres en médecine. Mais le détail que M. de Chauffepié a donné de ce manuscrit dans son *Dictionnaire historique*, est d'une exactitude qui ne laisse rien à desirer sur la connoissance de cet ouvrage : j'y renvoie le lecteur. *Le chevalier* DE JAUCOURT.

VILLA-NOVA DE CERVERA, (*Geog. mod.*) ville de Portugal, dans la province d'entre Duero-e-Minho, sur la rive gauche du Minho, vers son embouchure, aux confins de la Galice ; elle est très-fortifiée. (*D. J.*)

VILLA-NUEVA DE LOS INFANTES, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne, dans la Nouvelle-Castille, à trois lieues au nord-ouest de Montiel. (*D. J.*)

VILLA-POZZI, (*Géog. mod.*) bourg d'Italie, dans l'isle de Sardaigne, sur la riviere de Sépus, à douze lieues au nord-est de Cagliari ; on prend cette bourgade pour la *Saralapis* de Ptolomée, l. III, c. 3. (*D. J.*)

VILLA-RÉAL, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, au royaume de Valence, sur le bord de la riviere de Milles ou de Mijarès, à une lieue de la mer, & à quatre au nord d'Alménara. Cette ville a été saccagée, brûlée & rasée par le général de las Torrès en 1706, parce qu'elle avoit embrassé le parti de l'archiduc. *Long.* 17. 45. *latit.* 40. (*D. J.*)

VILLA-RÉAL, (*Géog. mod.*) ville de Portugal, dans la province de Tra-los-Montes, au confluent des rivieres de Corgo & de Ribera, avec titre de marquisat. Elle n'a que deux paroisses. (*D. J.*)

VILLA-RUBIA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne, dans la Nouvelle-Castille, près du Tage au midi, au nord-est de Tolede. *Long.* 14. 18. *lat.* 39. 55. (*D. J.*)

VILLA-RUBIA DE LOS OJOS, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne dans la Nouvelle-Castille. Le surnom de *los Ojos* lui a été donné parce qu'elle est située près des *Ojos* de la Guadiana, c'est-à-dire, près des petits lacs que cette riviere forme en sortant de dessous la terre, après avoir disparu durant quelqu'espace de chemin.

VILLA-VICIOSA, (*Géog. mod.*) ou plutôt *Villa-Visoza*, c'est-à-dire, *vallée agréable à voir ;* ville de Portugal dans la province d'Alentéjo, à huit lieues au sud-ouest d'Elvas, & à 35 au sud-est de Lisbonne. Cette ville est fortifiée à la moderne, & a droit de députer aux états ; elle renferme deux églises paroissiales, huit couvens, & à peine deux mille ames. Les ducs de Bragance y ont autrefois résidé, & par cette raison c'est un propre du roi de Portugal. Il y a dans le fauxbourg de cette ville un temple ; qui étoit anciennement consacré à Proserpine, comme il paroît par l'inscription suivante qu'on y a trouvée.

Proserpinæ servatrici,
C. Vettius. Syvinus
Pro. Eunoïde. Plautilla.
Conjuge. Sibi Restituta
V. S. A. L. P.

Ces dernieres lettres signifient, *votum solvens animo libenti posuit.* Le terroir de *Villa-Viciosa* a des carrieres d'un beau marbre verd, & est très-fertile en toutes sortes de denrées. *Long.* 10. 13. *lat.* 38. 37. (*D. J.*)

VILLAC, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la Carinthie, sur la droite de la Drave, à six lieues au sud-ouest de Clagenfurt. Il y a près de cette ville deux bains naturels, en réputation. Ce sont des eaux à demi chaudes, d'un goût aigrelet qui n'est pas désagréable. Ils sont couverts, & on s'y baigne avec sa chemise & ses caleçons, comme en Autriche. *Long.* 31. 23. *latit.* 46. 49. (*D. J.*)

VILLAGARCIA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne dans le royaume de Léon. Les jésuites y ont un college & un noviciat; & les bénédictins y ont un prieuré conventuel. (*D. J.*)

VILLAGE, s. m. (*Gramm. Hist. mod.*) assemblage de maisons situées à la campagne, qui pour la plupart sont occupées par des fermiers & paysans, & où se trouve ordinairement une paroisse, & point de marché.

Le mot est françois, & dérivé de vil, *vilis*, bas, chétif, méprisable; ou plutôt du mot latin *villa*, ferme ou métairie.

La privation d'un marché distingue un *village* d'un bourg, comme la privation d'une église paroissiale distingue un hameau d'un *village*. Voyez BOURG & HAMEAU.

Village, chez les Anglo-Saxons, signifioit la même chose que *villa* chez les Romains, c'est-à-dire, une *ferme* ou *métairie* avec les bâtimens qui en dépendent, pour serrer les grains & les fruits. Dans la suite il commença à signifier un *manoir*, ensuite une partie de la paroisse, & enfin la paroisse même. *V.* PAROISSE.

De là vient que dans plusieurs anciens livres de droit, les mots de *village* & de *paroisse* sont employés indistinctement; & c'est en conséquence que Fortesene, *de laudibus leg. ang.* dit que les limites des *villages* ne sont point marquées par des maisons, rues, ni murailles, mais par un grand circuit de terre, dans lequel il peut se trouver divers hameaux, étangs, bois terres labourables, bruyeres, vignes, &c.

Fleta met cette différence entre une mansion ou habitation, un *village*, un manoir, que l'habitation peut consister dans une ou plusieurs maisons; mais il faut qu'il n'y ait qu'un seul domicile, & qu'il n'y en ait point d'autres dans le voisinage; car lorsqu'il y a d'autres maisons contiguës à ce domicile, on doit l'appeller *village*; & qu'un manoir peut consister en un ou plusieurs *villages*. V. MANSION & MANOIR.

Afin que les *villages* fussent mieux gouvernés, on a permis aux seigneurs fonciers de tenir toutes les trois semaines, une assise, une cour fonciere. *Voyez* COUR FONCIERE.

VILLAGES (*Les Quatre*). *Géog. mod.* Communauté du pays des Grisons, dans la ligue de la Caddée. Elle est au midi de Coire, & tire son nom de *quatre villages* paroissiaux qui la composent. Chacun de ces *quatre villages* a une justice inférieure pour le civil; mais les appels & les causes criminelles se portent devant le tribunal des douze juges choisis des *quatre villages*. (*D. J.*)

VILLAIN. *V.* MEUNIER.

VILLAIN, (*Jurisp.*) (*) du latin *villanus*, signifie *roturier*. Cette qualité est opposée à celle de *noble*, c'est pourquoi Loisel en ses *Institutes*, dit que *villains* ne savent ce que valent éperons.

Quelquefois *villain* se prend pour *serf*, *mortaillable*, homme de *serve condition.*

Fief villain signifie *accensement* ou tenue en roture. *V.* CENS, FIEF, NOBLE, ROTURIER.

Homme villain c'est le roturier ou le serf.

Rente villaine est celle qui n'est pas tenue noblement & en fief. *V.* le *Glossaire* de Lauriere.

Villain serment, c'est ainsi que les blasphémes sont appellés dans les anciennes ordonnances.

Villain service, est la tenure roturiere ou serve.

Villain tenement est l'héritage tenu roturiérement, ou à des conditions servi-les. (*A*)

VILLAIN, (*Hist. d'Angl.*) Sous le regne

(*a* (Le Dictionnaire de l'académie françoise écrit *vilain*, cependant ce mot est dérivé de *Villa*.

des Anglo-Saxons, il y avoit en Angleterre deux sortes de *villains* ; les uns qu'on nommoit *villains en gros*, étoient immédiatement assujettis à la personne de leur seigneur, & de ses héritiers; les autres étoient les *villains du manoir seigneurial*, c'est-à-dire appartenans & étant annexés à un manoir. Il n'y a présentement aucun *villain* dans la Grande-Bretagne, quoique la loi qui les regarde n'ait point été révoquée. Les successeurs des *villains*; sont les vassaux (*copy-holders*, ou plutôt *copy-hobders*), qui malgré le tems qui les a favorisés à tant d'autres égards, retiennent encore une marque de leur premiere servitude: la voici. Comme les *villains* n'étoient point réputés membres de la communauté, mais portion & accessoire des biens du propriétaire, ils étoient par-là exclus de tout droit dans le pouvoir législatif; or il est arrivé que leurs successeurs sont encore privés du droit de suffrage dans les élections, en vertu de leur vasselage. (*D. J.*)

VILLAIN. (*Monn.*) Autrefois à la place du remede de loi & du remede de poids, il y avoit une ordonnance qui permettoit de faire sur le poids d'un marc un certain nombre d'especes plus ou moins pesantes que le poids réglé par l'ordonnance. Celles qui pesoient plus étoient appellées *villains forts*; & celles qui pesoient moins, étoient nommées *villains foibles*. On trouve des ordonnances qui, selon les cas, permettoient un remede de quatre *villains* forts, & de quatre *villains* foibles par marc.

VILLALPANDA, (*Géog. mod.*) ou VILLALPANDO, ville d'Espagne, au royaume de Léon, à quatre lieues au nord de Toro, entre Zamora & Benavente, dans une plaine agréable & fertile. Il y a dans cette ville un vieux palais des connétables de Castille. *Long.* 12. 9. *lat.* 41. 34. (*D. J.*)

VILLANELLE, s. f. sorte de poésie pastorale, dont tous les couplets finissent par le même refrain. On donne aussi ce nom à un certain air fait pour danser.

VILLARICA, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique septentrionale, dans la Nouvelle-Espagne, sur la côte du golfe du Mexique, dans la province de Tlascala, avec un port. C'est en partie l'entrepôt du commerce de l'ancienne & de la nouvelle Espagne. (*D. J.*)

VILLARICA, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, dans le Chili, sur le bord du lac Malahauquen, à 16 lieues au sud-est de la ville impériale, & à 25 de la mer du Sud. *Long.* 308. 12. *lat.* mérid. 39. 33.

VILLE, s. f. (*Archit. civile.*) assemblage de plusieurs maisons disposées par rues, & fermées d'une clôture commune, qui est ordinairement de murs & de fossés. Mais pour définir une *ville* plus exactement, c'est une enceinte fermée de murailles, qui renferme plusieurs quartiers, des rues, des places publiques, & d'autres édifices.

Pour qu'une *ville* soit belle, il faut que les principales rues conduisent aux portes; qu'elles soient perpendiculaires les unes aux autres, autant qu'il est possible, afin que les encoignures des maisons soient à angles droits; qu'elles aient huit toises de large, & quatre pour les petites rues. Il faut encore que la distance d'une rue à celle qui lui est parallele, soit telle qu'entre l'une & l'autre il y reste un espace pour deux maisons de bourgeois, dont l'une a la vue dans une rue, & l'autre dans celle qui lui est opposée. Chacune de ces maisons doit avoir environ cinq à six toises de large, sur sept à huit d'enfoncement, avec une cour de pareille grandeur: ce qui donne la distance d'une rue à l'autre de trente-deux à trente-trois toises. Dans le concours des rues, on pratique des places, dont la principale est celle où les grandes rues aboutissent; & on décore ces places, en conservant une uniformité dans la façade des hôtels ou maisons qui les entourent, & avec des statues & des fontaines. Si avec cela les maisons sont bien bâties, & leurs façades décorées, il y autra peu de choses à desirer.

M. Bélidor donne dans sa *Science des ingénieurs*, l. IV, c. 8, la maniere de distribuer les rues dans les *villes* de guerre; distribution qui, étant subordonnée à la fortification de la place, est un ouvrage d'architecture militaire que nous ne trai-

tons point ici ; mais Vitruve mérite d'être consulté, parce qu'il donne sur l'architecture des *villes*, d'excellens conseils. Cet habile homme, l. I, c. 6, veut qu'en les bâtissant on ait principalement égard à sept choses.

1°. Que l'on choisisse un lieu sain, qui pour cela doit être élevé, selon lui, afin qu'il soit moins sujet aux brouillards. 2°. Que l'on commence par construire les murailles & les tours. 3°. Qu'on trace ensuite les places des maisons, & qu'on prenne les alignemens des rues ; la meilleure disposition, selon lui, est que les vents n'enfilent point les rues. 4°. Qu'on choisisse la place des édifices communs à toute la *ville*, comme les temples, les places publiques, & qu'on ait égard en cela à l'utilité & à la commodité du public. Ainsi, si la *ville* est un port de mer, il faut que la place publique soit près de la mer : si la *ville* est éloignée de la mer, il faudra que la place soit au milieu, que sa grandeur soit proportionnée au nombre des habitans, & qu'elle ait en large les deux tiers de sa longueur. 5°. Que les temples soient disposés de telle sorte, que l'autel soit tourné à l'orient ; qu'ils aient en largeur la moitié de leur longueur. 6°. Que le trésor public, la prison & l'hôtel-de-ville soient sur la place. 8°. Que le théatre soit bâti dans un lieu sain, que les fondemens en soient bien solides, que sa hauteur ne soit point excessive, de peur que la voix ne se perde ; que les entrées & les sorties soient spacieuses & en grand nombre ; que chacune ait un dégagement, & qu'elles ne rentrent pas l'une dans l'autre. Toutes ces remarques sont fort judicieuses. (*D. J.*)

VILLES (*Fondation des*). *Antiq. grecq. & rom.* Denis d'Halicarnasse observe que les anciens avoient plus d'attention de choisir des situations avantageuses, que de grands terreins, pour *fonder leurs villes*. Elles ne furent pas même d'abord entourées de murailles. Ils élevoient des tours à une distance réglée ; les intervalles qui se trouvoient de l'une à l'autre tour, étoient appellés μεσοπύργον ou μεταπύργον ; & cet intervalle étoit retranché & défendu par des chariots, par des troncs d'arbres, & par de petites loges, pour établir les corps-de-gardes.

Festus remarque que les Etruriens possédoient des livres qui contenoient les cérémonies que l'on pratiquoit à la fondation des *villes*, des autels, des temples, des murailles & des portes ; & Plutarque dit que Romulus, voulant jeter les fondemens de la *ville* de Rome, fit venir de l'Etrurie, des hommes qui lui enseignerent de point en point toutes les cérémonies qu'il devoit observer, selon les formulaires qu'ils gardoient pour cela aussi religieusement que ceux qu'ils avoient, pour les mysteres & pour les sacrifices.

Denis d'Halicarnasse rapporte encore, qu'au tems de Romulus, avant que de rien commencer qui eût rapport à la *fondation d'une ville*, on faisoit un sacrifice, après lequel on allumoit des feux au-devant des tentes, & que pour se purifier, les hommes qui devoient remplir quelque fonction dans la cérémonie, sautoient par-dessus ces feux ; ne croyant pas que s'il leur restoit quelque souillure, ils pussent être employés à une opération à laquelle on devoit apporter des sentimens si respectueux. Après ce sacrifice, on creusoit une fosse ronde, dans laquelle on jetoit ensuite quelques poignées de la terre du pays d'où étoit venu chacun de ceux qui assistoient à la cérémonie, à dessein de s'établir dans la nouvelle *ville* ; & on mêloit le tout ensemble.

La fosse qui se faisoit du côté de la campagne, à l'endroit même où l'on commençoit à tracer l'enceinte, s'appelloit chez les Grecs ὄλυμπος à cause de sa figure ronde, & chez les Latins *mundus* pour la même raison. Les prémices & les différentes especes de terre que l'on jetoit dans cette fosse, apprenoient quel étoit le devoir de ceux qui devoient avoir le commandement dans la *ville*. Ils étoient engagés à donner toute leur attention à procurer aux citoyens les secours de la vie, à les maintenir en paix avec toutes les nations dont on avoit rassemblé la terre dans cette fosse, ou à n'en faire qu'un seul peuple.

On consultoit en même tems les dieux, afin de savoir si l'entreprise leur seroit agréable,

agréable, & s'ils approuveroient le jour que l'on choisissoit pour la mettre à exécution. Après toutes ces précautions, on traçoit l'enceinte de la nouvelle *ville* par une traînée de terre blanche, qu'ils honoroient du nom de *terre pure*. Nous lisons dans Strabon, qu'au défaut de cette espece de terre, Alexandre le grand traça avec de la farine l'enceinte de la *ville* de son nom, qu'il fit bâtir en Egypte. Cette premiere opération achevée, les Etruriens faisoient ouvrir un sillon aussi profond qu'il étoit possible avec une charrue dont le soc étoit d'airain. On atteloit à cette charrue un taureau blanc & une genisse de même poil. La genisse étoit sous la main du laboureur qui étoit lui-même du côté de la *ville*, afin de renverser de ce même côté les mottes de terre que le soc de la charrue tourneroit du côté de la campagne. Tout l'espace que la charrue avoit ouvert étoit inviolable, *sanctum*. On élevoit de terre la charrue aux endroits qui étoient destinés à mettre les portes de la *ville*, pour n'en point ouvrir le terrein.

Voici ce que ces céremonies avoient de mystérieux. La profondeur du sillon marquoit avec quelle solidité on devoit travailler à la fondation des murs, pour en assurer la stabilité & la durée. Le soc de la charrue étoit d'airain, pour indiquer l'abondance & la fertilité que l'on desiroit procurer à la nouvelle habitation. Ceux qui sont initiés aux mysteres de la cabale, savent à quel titre les descendans des freres de la Rose-Croix ont consacré l'airain à la déesse Vénus. On atteloit à la charrue une genisse & un taureau: la genisse étoit du côté de la *ville*, pour signifier que les soins du ménage étoient sur le compte des femmes, dont la fécondité contribue à l'agrandissement de la république; & le taureau, symbole du travail & de l'abondance, qui étoit tourné du côté de la campagne, apprenoit aux hommes que c'étoit à eux de cultiver les terres, & de procurer la sûreté publique par leur application à ce qui se pouvoit passer au-dehors. L'un & l'autre de ces animaux devoit être blanc, pour engager les citoyens à vivre dans l'innocence & dans la simplicité des mœurs, dont cette couleur a toujours été le symbole. Tout le terrein où le sillon étoit creusé passoit pour être inviolable, & les citoyens étoient dans l'obligation de combattre jusqu'à la mort pour défendre ce que nous appellons ses *murailles*; & il n'étoit permis à personne de se faire un passage par cet endroit-là. Le prétendre, c'étoit un acte d'hostilité; & ce fut peut-être sous le spécieux prétexte de cette profanation, que Romulus se défit de son frere, qu'il ne croyoit pas homme à lui passer la ruse dont il s'étoit servi lorsqu'ils consulterent les dieux l'un & l'autre, pour savoir sous les auspices duquel des deux la *ville* seroit fondée.

Les sacrifices se renouvelloient encore en différens endroits, & l'on marquoit les lieux où ils s'étoient faits, par des pierres que l'on y élevoit, *cippi*. Il y a apparence que c'étoit à ces endroits-là même que l'on bâtissoit ensuite les tours. On y invoquoit les dieux sous la protection desquels on mettoit la nouvelle *ville*, & les dieux du pays, *patrii indigetes*, connus chez les Grecs sous le nom de χθόνιοι, ἐπιγείοι, ἐγχωρίοι, πολιῶοι, *&c*. Le nom particulier de ces dieux tutélaires devoit être inconnu au vulgaire.

Ovide nous a conservé en termes magnifiques la formule de la priere que Romulus adressa aux dieux qu'il vouloit intéresser dans son entreprise:

Vox fuit hæc regis: condenti, Jupiter, urbem,
Et genitor Mavors, Vestaque mater ades.
Quosque pium est adhibere deos, advertite cuncti.
Auspicibus vobis hoc mihi surgat opus.
Longa sit huic ætas, dominæque potentia terræ:
Sitque sub hac oriens occiduusque dies.

Lorsque la charrue étoit arrivée au terrein qui étoit marqué pour les portes, on élevoit le soc, comme s'il y eût eu quelque chose de mystérieux & de sacré dans l'ouverture du sillon, qui eût pu être profané. Ainsi les portes n'étoient point regardées comme *saintes*, parce qu'elles étoient destinées au passage des choses nécessaires à la vie, & au transport même de ce qui ne

devoit pas rester dans la *ville*.

Les loix ne permettoient pas que les morts fussent enterrés dans l'enceinte des *villes*. Sulpicius écrit à Cicéron qu'il n'a pu obtenir des Athéniens que Marcellus fût inhumé dans leur *ville*; & cette seule considération suffisoit alors pour faire regarder les portes comme funestes. Cet usage ayant changé, les portes de *ville* dans la suite furent regardées comme saintes, même dans le tems que l'on enterroit encore les morts hors des *villes*.

On a déjà observé que l'on avoit soin de renverser du côté de la *ville* les mottes que le soc de la charrue pouvoit avoir tournées du côté de la campagne : ce qui se pratiquoit pour apprendre aux nouveaux citoyens qu'ils devoient s'appliquer à faire entrer dans leur *ville* tout ce qu'ils trouveroient au-dehors qui pourroit contribuer à les rendre heureux & à les faire respecter des peuples voisins, sans rien communiquer aux étrangers, de ces choses dont la privation pourroit apporter quelque dommage à leur patrie. *V.* POMÆRIUM.

Après les cérémonies pratiquées à la fondation des murailles, on tiroit dans leur enceinte toutes les rues au cordeau : ce que les Latins appelloient *degrumare vias*. Le milieu du terrein renfermé dans l'enceinte de la *ville* étoit destiné pour la place publique, & toutes les rues y aboutissoient. On marquoit les emplacemens pour les édifices publics, comme les temples, les portiques, les palais, &c.

Il faut observer encore que les Romains célébroient tous les ans la fête de la *fondation de leur ville* le 11 des calendes de mai, qui est le tems auquel on célébroit la fête de *Palès*. C'est sous l'empereur Hadrien que nous trouvons la premiere médaille précieuse qui en fut frappée, comme la légende le prouve, l'an 874 de la fondation de Rome, c'est-à-dire, la cent vingt-unieme année de l'ere chrétienne, & qui sert d'époque aux jeux plébéiens du cirque institués en cette même année-là par ce prince. On ne peut mieux orner cet article que par les vers d'Ovide, qui décrivent toute la cérémonie dont on vient de parler en prose.

Opta dies legitur, qua mœnia signet aratro.
Sacra Palis suberant : inde movetur opus.
Fossa fit ad solidum, friges jaciuntur in ima
Et de vicino terra petita solo.
Fossa repletur humo, plenæque imponitur aræ.
Et novus accenso finditur igne focus.
Inde premens stivam designat mœnia sulco :
Alba jugum niveo cum bove vacca tulit.

Il y avoit enfin des expiations publiques pour purifier les *villes*. La plupart avoient un jour marqué pour cette cérémonie : elle se faisoit à Rome le 5 de février. Le sacrifice qu'on y offroit se nommoit *amburbale* ou *amburbium*, selon Servius, & les victimes que l'on y employoit *amburbiales*, au rapport de Festus. Outre cette fête, il y en avoit une tous les cinq ans, pour expier tous les citoyens de la *ville* ; & c'est du mot *lustrare*, expier, que cet espace de tems a pris le nom de *lustre*. Il y avoit encore d'autres occasions où ces expiations solemnelles étoient employées, comme il arriva lorsque les Tarquins furent chassés, ainsi que nous l'apprenons de Denis d'Halicarnasse. Ce n'étoit pas seulement les *villes* entieres qu'on soumettoit à l'expiation, on l'employoit pour des lieux particuliers lorsqu'on les croyoit souillés ; celle de carrefours se nommoit *compitalia*. *Voyez tous ces mots.*

Les Athéniens avoient poussé aussi loin que les Romains leurs cérémonies en ce genre. Outre le jour marqué pour l'expiation de la *ville*, ils avoient établi des expiations pour les théatres & pour les lieux où se tenoient les assemblées publiques.

L'antiquité portoit un si grand respect aux fondateurs de *villes*, que plusieurs furent mis au rang des dieux. Les *villes* étoient aussi très-jalouses de leurs époques. Celles qui étoient construites autour des temples, étoient dévouées au service du dieu qui y étoit adoré.

Les *villes* célebres de l'antiquité, qui ont fourni des monumens aux premiers historiens, furent Thebes, Memphis, Ninive,

Babylone, Sidon, Tyr, Carthage, *&c.*

Si les poëtes s'étoient contentés de nous apprendre le nom des grands hommes qui ont fondé ces premieres *villes*, & les cérémonies religieuses qui s'observoient dans ces occasions, on auroit souvent appris des traits d'histoire que les annales des peuples n'ont pas toujours conservés, & on préféreroit de simples vérités au merveilleux qu'ils ont souvent répandu sur ce sujet. Les prodiges, les oracles & les secours visibles des dieux accompagnent toujours dans leurs récits ces sortes d'entreprises. Ce ne sont point de simples ouvriers qui bâtissent la citadelle de Corinthe : elle est, selon eux, l'ouvrage des Cyclopes, & la lyre d'Amphion met seule les pierres en mouvement pour s'arranger d'elles-mêmes autour de la *ville* de Thebes. Nous avons laissé ce merveilleux qui caractérise la poésie, & nous avons cherché simplement dans les historiens, quelles étoient les cérémonies que la religion & la politique avoient introduites chez les Romains, lorsqu'ils jetoient les fondemens de leurs *villes*. La religion avoit pour objet d'entretenir l'union entre les nouveaux citoyens par le culte des dieux, & la politique travailloit à les mettre en sûreté contre la jalousie des peuples voisins, à qui les nouveaux établissemens donnent toujours de l'ombrage. (*D. J.*)

VILLE. (*Jurisp.*) On distingue, relativement au droit public, plusieurs sortes de *villes*.

VILLES ABONNÉES, sont celles où la taille est fixée à une certaine somme pour chaque année. *Voyez* ABONNEMENT & TAILLE.

VILLES ANSÉATIQUES d'Allemagne, ou de la hanse Teutonique, sont des *villes* impériales libres & d'autres municipales d'Allemagne, alliées ensemble pour le commerce. *Voyez* ANSE.

VILLES D'ARRÊT, sont celles dont les bourgeois & habitans jouissent du privilege de faire arrêt sur la personne & les biens de leurs débiteurs forains, sans obligation ni condamnation. Paris, par exemple, est *ville d'arrêt*, suivant l'article 173 de la coutume.

VILLE *baptice*, *bastiche*, *batiche* ou *bateiche*, *basteleréche*, *batelerefche*, *bacilleche*; c'étoit une *ville* qui n'avoit point de commune ni de murailles de pierres, & qui n'étoit défendue que par des tours & châteaux de bois, qu'on appelloit *baldrescha* & *bastrecha*, en françois *bretesche*, *breteque*. Quelques-uns croient que ce nom de *villes bastiches* vient de *bastite*, *bastide* ou *bastille*, qui signifioit autrefois une *tour quarrée* flanquée aux angles de tourelles, le tout en bois. D'autres, que *ville bateilleche* étoit celle qui étoit en état de batailler, c'est-à-dire, de se défendre au moyen des fortifications dont elle étoit revêtue. *Voyez* la coutume de Guise de l'an 1279, le *Glossaire* de Thaumassiere, à la suite des coutumes de Beauvais, & le *mot* BRETECHE.

Bonnes VILLES, c'étoient celles qui avoient une commune & des magistrats jurés, & auxquelles le roi avoit accordé le droit de bourgeoisie, avec affranchissement de taille & autres impositions. *Voyez* Brusselles, *Usage des fiefs*. On trouve des exemples de cette qualification donnée à plusieurs villes dès l'an 1314. Le roi la donne encore à toutes les grandes *villes* dans ses ordonnances, édits, déclarations & lettres-patentes.

VILLE CAPITALE, est la premiere & principale *ville* d'un état ou d'une province ou pays. Paris est la capitale du royaume, Lyon est la capitale du Lyonnois, *&c.*

VILLE CHARTRÉE, est celle qui a une charte de commune & affranchissement. *V.* VILLE DE COMMUNE & DE LOI.

VILLE DE COMMUNE, est celle qui a droit de commune, c'est-à-dire, de s'assembler. *V.* VILLE DE LOI.

VILLE ÉPISCOPALE, est celle où se trouve le siege d'un évêché. *V.* EVÊCHÉ.

VILLES IMPÉRIALES, sont celles qui dépendent de l'Empire. *V.* EMPIRE.

VILLE JURÉE. Quelques-uns pensent que l'on donnoit ce nom aux *villes* qui avoient leurs magistrats propres élus par les bourgeois, & qui avoient ensuite prêté serment au roi; en effet, en plusieurs endroits ces officiers s'appellent jurats, *jurati*, à cause du serment qu'ils prêtent.

D'autres tiennent que *ville jurée* est celle où il y a maîtrise ou jurande pour les arts & métiers, parce qu'anciennement en

France il n'y avoit que certaines bonnes *villes* où il y eût certains métiers jurés, c'est-à-dire, ayant droit de corps & communauté, en laquelle on entroit par serment, lesquelles *villes*, à cette occasion, étoient appellées *villes jurées*; mais par édit d'Henri III, de l'an 1581, confirmé & renouvellé par un autre édit d'Henri IV en 1597, toutes les *villes* du royaume sont devenues *villes jurées*. *Voyez* Loyseau, en son *Traité des offices*, l. V, ch. 7, n. 77, & les *mots* ARTS, JURANDE, MAÎTRISE, MÉTIER, RÉCEPTION, SERMENT.

VILLE LIBRE. *Voyez plus haut.*

VILLE DE LOI, est celle qui a droit de commune, & ses libertés & franchises. Dans une confirmation des privileges de la *ville* de Lille en Flandres, de janvier 1392, on voit que le procureur des échevins, bourgeois & habitans de cette *ville*, observa que cette *ville* étoit *ville de loi*, & qu'ils avoient corps & commune, cloche, scel ferme (ou authentique), loix, coutumes, libertés & franchises anciennes appartenant à corps & commune de bonne *ville*. Voyez le tome VII des *Ordonnances de la troisieme race*.

Quelquefois par *ville de loi* on entend une *ville* où il y a maîtrise pour le commerce & les arts & métiers, ce qui suppose toujours une *ville de commune*.

VILLE MARCHANDE, *villa mercatoria, pundinaria*, n'est pas simplement celle où le commerce est florissant, mais celle qui jouit du droit de foire & de marché. *Voyez* FLETA.

VILLE DE COMMERCE, *ville marchande*, c'est une *ville* où il se fait un grand trafic & négoce de marchandises & denrées, soit par mer, soit par terre, soit par des marchands qui y sont établis, soit par ceux qui y viennent de dehors. On donne aussi le même nom aux *villes* où il se fait des remises d'argent & des affaires considérables par la banque & le change. Paris, Lyon, Rouen, Bordeaux, Orléans, Saint-Malo, Nantes, la Rochelle, Marseille, sont des *villes* les plus marchandes de France; Londres d'Angleterre, Amsterdam & Rotterdam de Hollande, Cadix d'Espagne, Lisbonne de Portugal, Dantzick de la Pologne, Archangel de la Russie, Smyrne & le Caire du Levant, &c.

VILLE D'ENTREPÔT, c'est une *ville* dans laquelle arrivent des marchandises pour y être déchargées, mais non pour y être vendues, & d'où elles passent sans être déballées aux lieux de leur destination, en les chargeant sur d'autres voitures par eau ou par terre. *Voyez* ENTREPÔT.

VILLE FRANCHE, se dit en général d'une *ville* libre & déchargée de toutes sortes d'impôts; mais par rapport au commerce, il s'entend d'une *ville* aux portes ou sur les ports de laquelle toutes les marchandises ou seulement quelques-unes ne paient aucun droit d'entrée ou de sortie, ou n'y sont sujettes seulement qu'en entrant, ou seulement qu'en sortant. *Voyez* PORT FRANC.

VILLE, signifie quelquefois non tous les habitans, mais seulement les magistrats municipaux qui composent ce qu'on appelle le *corps de ville*, & qui veillent à la police, à la tranquillité & au commerce des bourgeois, comme les bourguemestres en Hollande, en Flandres, & dans presque toute l'Allemagne; les maires & aldermans en Angleterre; les jurats & capitouls en quelques *villes* de France; les prévôt des marchands & échevins à Paris & à Lyon. *Voyez* tous les noms de ces dignités, & autres semblables, sous leurs titres particuliers. *Dict. de commerce.*

VILLES LIBRES *ou* VILLES IMPÉRIALES, (*Hist. mod.*) en Allemagne, ce sont des *villes* qui ne sont soumises à aucun prince particulier, mais qui se gouvernent, comme les républiques, par leurs propres magistrats. *Voyez* EMPIRE.

Il y avoit des *villes* libres, *liberæ civitates*, même sous l'ancien empire romain: telles étoient les *villes* auxquelles l'empereur, de l'avis ou consentement du sénat, donnoit le privilege de nommer leurs propres magistrats, & de se gouverner par leurs propres loix. *Voyez* CITÉ.

VILLE SACRÉE. (*Littérat.*) Les princes ou les peuples consacroient à une divinité un pays, une *ville*, ou quelqu'autre lieu. Cette consécration, ἀφιερώσις, se faisoit par un décret solemnel; une *ville* ainsi sacrée étoit regardée comme sacrée, ἱερὰ, & l'on ne pouvoit sans crime en violer la consécration.

Souvent une partie du territoire d'une *ville* étoie destinée à l'entretien du temple de la divinité & de ses ministres, & ce territoire étoit sacré, χώρα ἱερά.

Les princes ou les peuples, pour augmenter l'honneur & le culte de la divinité, déclaroient que la *ville* étoit non-seulement sacrée, ἱερά, mais encore qu'elle étoit inviolable, ἄσυλος. Ils obtenoient des nations étrangeres, que ce droit ou privilege, ἀσυλία, seroit exactement observé. Le roi Séleucus Callinicus écrivit aux rois, aux princes, aux *villes* & aux nations, & leur demanda de reconnoître le temple de Vénus Stratonicide à Smyrne comme inviolable, & la *ville* de Smyrne comme *sacrée* & inviolable.

Les monumens de la *ville* de Téos en Ionie, publiés par Chishull, dans ses *Antiquités asiatiques*, nous donnent des détails intéressans sur la maniere dont ce privilege, ἀσυλία, étoit reconnu par les étrangers. La *ville* de Téos rendoit un culte particulier à Bacchus, & l'a fait représenter sur un grand nombre de ses médailles. Les Téïens, vers l'an 559 de Rome, 195 ans avant Jésus-Christ, déclarerent par un décret solemnel que leur *ville*, avec son territoire, étoit *sacrée* & inviolable. Ils firent confirmer leur décret par les Romains, par les Etoliens, & par plusieurs *villes* de l'isle de Crete. On rapporte, d'après les descriptions, les décrets de confirmation donnés par ces différens peuples.

Semblablement Démétrius Soter, roi de Syrie, dans sa lettre au grand-prêtre Jonathas & à la nation des Juifs, déclara la *ville* de Jérusalem, avec son territoire, *sacrée*, inviolable & exempte de tributs. Vaillant a donné la liste des *villes sacrées* de l'antiquité : on peut le consulter. (*D. J.*)

VILLE MÉTROPOLITAINE, chez les Romains, c'étoit la capitale d'une province; parmi nous c'est une *ville* où est le siege d'une métropole ou église archiépiscopale. *Voyez* MÉTROPOLE & ARCHEVÊCHÉ.

VILLES MUNICIPALES, *municipia*, étoient chez les Romains des *villes* originairement libres, qui, par leurs capitulations, s'étoient rendues & adjointes volontairement à la république romaine, quant à la souveraineté seulement, gardant néanmoins leur liberté, en ce que le fonds de ces *villes* n'appartenoit point à la république, & qu'elles avoient leurs magistrats & leurs loix propres. *Voyez* Aulugelle & Loyseau, *des seigneuries*.

Parmi nous on entend par *ville municipale*, celle qui a ses magistrats & ses loix propres.

VILLE MURÉE. On entend par ce terme une *ville* qui est fermée de murailles, ou du moins qui l'a été autrefois. Ces *villes* sont à certains égards distinguées des autres; par exemple, pour posséder une cure dans une *ville murée*, il faut être gradué. *V.* CURE. Dans les *villes* & bourgs fermés, on ne peut employer aux testamens que des témoins qui sachent signer. *Ordonnance des testamens*.

VILLE DE PAIX, c'étoit celle où il n'étoit pas permis aux sujets d'user du droit de guerre, ni de se venger de leur adversaire. Paris jouissoit de ce privilege, & étoit une des *villes de paix*, comme il paroît par une commission du 26 mai 1374. *Voyez* le *Glossaire* de M. de Lauriere.

VILLE DE REFUGE, est celle où le criminel trouve un asyle. Dieu avoit établi six *villes de refuge* parmi les Israélites. Thebes, Athenes & Rome jouissoient aussi du droit d'asyle. Il y a encore des *villes* en Allemagne qui ont conservé ce droit. *Voyez* ASYLE.

VILLE ROYALE, est celle dont la seigneurie & justice appartiennent au roi, & dans laquelle il y a justice royale ordinaire.

VILLE SEIGNEURIALE, est celle dont la seigneurie & justice ordinaire appartiennent à un seigneur particulier, quand même il y auroit quelque jurisdiction royale d'attribution, comme une élection, un grenier à sel.

VILLE-COMTAL, (*Géog. mod.*) misérable bicoque, que quelques géographes nomment petite ville de France dans le Rouergue, à 4 lieues de Rhodès. (*D. J.*)

VILLE-DIEU, (*Géog. mod.*) nom commun à plusieurs bourgs de France; mais le principal est un gros bourg de ce nom, en Normandie, au diocese de Coutances, dont il est à sept lieues. Il est remarquable par une commanderie de Malthe, fondée par Richard III, roi d'Angleterre, & par son commerce en poëleries, commerce ancien-

Cénalis, évêque d'Avranches au seizieme siecle, écrit dans un de ses ouvrages : *Habet Constantia civitas, sub sua hierarchica ditione Theopolim, gallice* Ville-Dieu, *municipium in fabricandis æneis vasis, fabrili arte ex parte addictum. Caldarios artifices vocant.* (*D. J.*)

VILLE-FORT, (*Géog. mod.*) bourg que nos géographes appellent ville dans le Languedoc, au diocese d'Uzès; ce bourg est néanmoins un grand passage & la clef des Cévennes & du Languedoc. (*D. J.*)

VILLE-FRANCHE, (*Géog. mod.*) ville de France, capitale du Beaujolois, entre Lyon & Mâcon, à 5 lieues de la premiere, & à 6 de la seconde; elle est sur le Morgon, qui se perd dans la Saône à une lieue au-dessous. Cette ville fut fondée par Humbert IV, sire de Beaujeu, vers le commencement du douzieme siecle; elle est aujourd'hui fortifiée de murailles & de fossés : c'est le chef-lieu d'une élection & d'un grenier à sel; elle a une bonne collégiale érigée en 1681. *Long.* 22. 24. *latit.* 45. 58.

Non loin de *Ville-Franche* se trouve Alix, village célebre par un chapitre noble de chanoinesses comtesses. Ce chapitre dépendant de Mgr. l'archevêque de Lyon, est très-ancien; & les chanoinesses, pour y être reçues, font preuve de huit générations de noblesse du côté paternel, & la mere doit être constatée demoiselle. Les chanoinesses portent une croix d'or émaillée à huit pointes, surmontée d'une couronne comtale, portant pour empreinte, d'un côté l'image de la sainte Vierge avec ces mots : *Nobilis insignia voti*; & de l'autre S. Denis patron du chapitre, avec cette légende : *Auspice Galliarum patrono.* La croix est suspendue à un large ruban ponceau moiré, mis en écharpe de droite à gauche. Louis XV a accordé cette distinction au chapitre d'Alix.

Le nombre des chanoinesses est illimité. *Cet article, plus exact que celui que nous avions déja inséré, nous a été envoyé trop tard pour être mis à sa place naturelle.*

Morin (Jean-Baptiste) né à *Ville-Franche* en Beaujolois, l'an 1583, s'entêta de l'astrologie judiciaire : ce qui lui donna accès chez les grands & chez les ministres. Il obtint une chaire de professeur en mathématiques à Paris, & une pension de deux mille livres du cardinal Mazarin. Il publia plusieurs ouvrages sur la vaine science dont il étoit épris; cependant il n'eut pas la satisfaction de voir imprimée son *Astrologia gallica*, qui lui avoit coûté trente ans de travail, & qui ne parut qu'en 1661. Il attaqua le systême d'Epicure & celui de Copernic; tout le monde se moqua de lui, & le regarda comme un fou; c'est le jugement qu'en porte avec raison Gui Patin. On fit voir à Morin qu'il se trompoit dans ses horoscopes, & qu'il n'avoit pas trouvé le problême des longitudes, comme il s'en flattoit. On avoit raison; mais il fut trop méprisé des gens de lettres, car il ne manquoit ni de génie ni d'habileté. Il mourut l'an 1656, à 37 ans. (*D. J.*)

A. N. *Académie des sciences & des beaux arts de Ville-Franche.* Cette académie, l'une des plus anciennes du royaume, fut érigée par lettres-patentes de l'année 1696, confirmées par celles du mois de mars 1728, enregistrées au parlement. Elle est sous la protection de Mgr. le duc d'Orléans. Le nombre des académiciens ordinaires est fixé à vingt par les réglemens; les séances se tiennent tous les jeudis, de quinzaine en quinzaine; & l'assemblée publique chaque année, le 25 d'août. Les habitans de cette ville doivent à cette académie l'aménité des mœurs & la délicatesse d'esprit qui les caractérise.

VILLE-FRANCHE, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade de France, dans le Bourbonnois, élection de Montluçon, sur les ruisseaux de Hauterive & de Bessemoulin. Il y a un chapitre dans cette bourgade. (*D J.*)

VILLE-FRANCHE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le haut Languedoc, au diocese d'Alby; c'est maintenant une bourgade qui subsiste seulement par ses foires. (*D. J.*)

VILLE-FRANCHE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Roussillon, capitale du Conflant, au pied des Pyrénées, sur la Tet, à 9 lieues au sud-ouest de Perpignan, à 10 au nord-est de Puycerda, & à 180 de Paris. Elle fut fondée en 1092 par Guillaume Raymond, comte de Cerdaigne. Sa position est entre deux mon-

tagnes très-hautes, & si voisines l'une de l'autre, qu'il n'y a entre-deux qu'un chemin pour le passage d'une charrette. La Tet y coule comme un torrent. Cette place a été cédée à la France avec tout le Roussillon en 1659, par la paix des Pyrénées. Louis XIV y a fait élever un château où l'on tient un commandant & un état major. *Long.* 20. *latit.* 42. 23. (*D. J.*)

VILLE-FRANCHE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Rouergue, capitale de la basse-Marche, sur l'Avéïron, à 8 lieues au couchant de Rhodès, à 12 au sud-est de Cahors. Elle a été bâtie au douzieme siecle, à peu près dans le même tems que Montauban; c'est aujourd'hui la deuxieme ville du Rouergue, le chef-lieu d'une élection, & elle contient environ cinq mille habitans; elle a un college dirigé par les PP. de la doctrine chrétienne, un chapitre, une chartreuse & quelques couvens. Son commerce consiste en toiles de chanvre qu'on débite à Toulouse & à Narbonne. *Long.* 19. 47. *latit.* 44. 22. (*D. J.*)

VILLE-FRANCHE *de Panat.* (*Géog. mod.*) petite ville ou bourg de France, dans le Rouergue, sur le ruisseau de Dordon, près du Tarn, à 4 lieues au midi de Rhodès, & à 5 au nord-ouest de Milhau. *Long.* 19. 40. *latit.* 44. 13. (*D. J.*)

VILLE-FRANCHE, (*Géog. mod.*) petite ville, ou pour mieux dire, bourgade de France, dans la Champagne, au pays d'Argonne, sur la Meuse, à une lieue au-dessus de Stenay. François I^er^ l'avoit fortifiée comme frontiere; mais on a rasé depuis les fortifications. (*D. J.*).

VILLE-FRANCHE, (*Géog. mod.*) petite ville du comté de Nice, sur la côte de la Méditerranée, au pied d'une montagne, & au fond d'une baie qui peut avoir deux milles de profondeur. Cette petite ville est à demi ruinée. Elle est à une lieue au nord-est de Nice, & à trois au sud-ouest de Monaco. *Long.* 25. 4. *latit.* 43. 40. & la variation de six degrés nord-ouest. (*D. J.*)

VILLE-MAUR, (*Géog. mod.*) petite ville de France, en Champagne, élection de Chaumont, avec un chapitre. Elle a été érigée en duché en 1650. (*D. J.*)

VILLE-MUR, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le haut-Languedoc, aux confins de l'Albigeois, sur le Tarn, à 4 lieues de Montauban. Il se livra un grand combat près de cette ville vers l'an 1592, entre les royalistes & le parti de la ligue. Scipion duc de Joyeuse y périt dans le Tarn. *Long.* 19. 2. *latit.* 44. 7. (*D. J.*)

VILLE-NEUVE, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de Suisse, dans le canton de Berne, au pays Romand, dans le bailliage de Vevay, anciennement *Penni-Lucus.* Elle est située à la tête du lac de Geneve, près de l'endroit où le Rhône se jette dans ce lac. Scheuchzer cite une inscription à demi effacée qu'on voyoit sur un marbre; cette inscription portoit: *Victori. Aug. Nitio. Gemina. Tullia. Niti.* Il y a dans ce bourg un hôpital fondé par Amé V, comte de Savoie, en 1246. Les Bernois y entretiennent un hospitalier. (*D. J.*)

VILLE-NEUVE, (*Géog. mod.*) nom commun à plusieurs petites villes ou bourgs de France: voici les principales.

1°. *Ville-Neuve d'Agénois*, petite ville de France en Agénois, sur le Lot. Elle a une justice royale, & un pont qui est le seul qu'il y ait sur la riviere de Lot, dans la généralité de Bourdeaux.

2°. *Ville-Neuve d'Avignon*, petite ville de France, dans le bas-Languedoc, recette d'Uzès, au bord du Rhône, au pied du mont Saint-André, & à l'opposite de la ville d'Avignon.

3°. *Ville-Neuve de Bergue*, petite ville de France, dans le Languedoc, recette de Viviers, sur le torrent d'Ibie. Cette petite ville est le siege d'un des bailliages & de la maîtrise particuliere du Vivarais.

4°. *Ville-Neuve-Saint-George*, bourg de l'Isle-de-France, sur la Seine, dans la Brie française, à 4 lieues au-dessus de Paris, & à 3 de Corbeil, entre l'une & l'autre ville.

5°. *Ville-Neuve-le-Roi*, petite ville de France, dans la Champagne, élection de Sens, sur l'Yonne, à 3 lieues au-dessus de Sens, & à quatre au nord de Joigny. On nomme autrement cette petite place, *Ville-Neuve-l'Archevêque.*

Sevin (François) de l'académie des inscriptions, y prit naissance en 1682. Il entra

dans l'état eccléſiaſtique, & fit en 1728, par ordre du roi, un voyage à Conſtantinople pour y rechercher des manuſcrits. Il en rapporta une belle collection, & obtint la place de garde des manuſcrits de la bibliotheque du roi, dont il a donné deux volumes. Il étoit depuis long-tems de l'académie des inſcriptions & belles-lettres. Cette académie a fait imprimer dans ſes mémoires tous les ouvrages qu'il y liſoit, & preſque tout entiers; le nombre en eſt conſidérable. Il eſt mort à Paris en 1741.

6°. *Ville-Neuve-la-Guyart*, ville de France, dans la Champagne, élection de Sens, aux frontieres du Gâtinois. Cette petite ville eſt ſituée ſur l'Yonne, où elle a un pont.

VILLE MARITIME. (*Géog. mod.*) On nomme *villes maritimes*, celles qui ſont ſituées ſur le bord de la mer, ou à une diſtance peu conſidérable de la mer. Platon prétend que la bonne foi ne regne pas ordinairement dans les *villes maritimes*, & il en apporte la raiſon: *maris vicinitas, cum mercibus & pecuniis cauponando civitas repleatur, doloſi animi inſtabiles & infidos mores parit: unde parum & ipſa ad ſe ipſam & ad gentes alias fidem & amicitiam colit.* Les mœurs ne ſont donc plus telles que dans le ſiecle de Platon; car il n'y a pas de ville où, choſes d'ailleurs égales, il y ait plus de probité & de bonne foi que dans les villes où le négoce fleurit, parce que la droiture & la bonne foi ſont l'ame du commerce. (*D. J.*)

VILLES FORESTIERES, (*Géog. mod.*) *villes* d'Allemagne, au cercle de Suabe, ſur le bord du Rhin, ainſi nommées à cauſe de leur ſituation vers l'entrée de la fôret Noire. Elles appartiennent à la maiſon d'Autriche. Il y en a quatre: deux à la droite de ce fleuve, & deux à la gauche, entre le canton de Schaffouſe à l'orient, le canton de Berne au midi, & le canton de Bâle au couchant. Ces quatre *villes foreſtieres* ſont Waldshut, Lauffenburg, Seckingen & Rhinfelden. (*D. J.*)

VILLES IMPÉRIALES *d'Allemagne.* (*Géog. mod.*) *V.* IMPÉRIALES VILLES.

VILLES *impériales du Japon.* (*Géog. mod.*) On entend ſous ce nom dans le Japon les *Gokoſio*, c'eſt-à-dire les cinq *villes* maritimes qui ſont du domaine de l'empereur, & appartiennent à la couronne.

Ces cinq *villes* ſont *Miaco*, dans la province de Jamaſyra, & la demeure de l'empereur eccléſiaſtique héréditaire: *Jedo*, dans la province de Muſaſi: *Oſacca*, dans la province de Setz: *Sakai*, dans la province de Jaſſumi: & *Nagaʒaki*, dans celle de Fiſen.

Les quatre premieres ſont ſituées dans la grande isle de Niphon, & la derniere dans l'isle de Kinsju. Toutes ces *villes* ſont conſidérables par leur abondance & par leurs richeſſes: ce qui provient de la fertilité de leur terroir, de leurs manufactures, des marchandiſes que l'intérieur du pays leur fournit, & de divers autres avantages conſidérables, comme de la réſidence des deux cours impériales & de l'affluence des étrangers, entre leſquels on remarque une grande quantité de princes & de ſeigneurs qui s'y rendent avec une nombreuſe ſuite.

Chacune des *villes impériales* a deux gouverneurs ou lieutenans généraux, que leurs inférieurs nomment *tonoſama*, c'eſt-à-dire, *ſeigneur*, *ſupérieur*, ou *prince.* Ils commandent tour-à-tour; & tandis que l'un eſt au lieu de ſon gouvernement, l'autre fait ſon ſéjour à Jedo à la cour de l'empereur, juſqu'à ce qu'il ait ordre de s'en retourner, & d'aller relever ſon collegue. Ce dernier va alors à la cour, d'où ſon ſucceſſeur eſt parti. La ſeule *ville* de Nagazaki a trois gouverneurs. On l'a réglé ainſi depuis l'année 1688, pour la ſûreté d'une place auſſi importante; & pour mieux veiller ſur la conduite des nations étrangeres qui ont la permiſſion d'y trafiquer, deux de ces gouverneurs réſident à la ville, tandis que le troiſieme eſt à la cour. Les deux gouverneurs qui ſont à Nagazaki, y commandent conjointement; mais ils préſident tour-à-tour de deux mois en deux mois. Kæmpfer, *Hiſt. du Japon*, l. IV, c. 1 & 2. (*D. J.*)

VILLENA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne dans la Nouvelle-Caſtille, & chef-lieu d'un marquiſat qui comprend encore les bourgades de Chincilla & d'Albacete. (*D. J.*)

VILLENAGE (Droit de). *Hist. mod.* C'étoit un droit que les seigneurs s'étoient arrogé dans les siecles de barbarie, de vendre les uns aux autres leurs *villains*, ou paysans, qu'ils regardoient comme une espece d'esclaves. Ce droit régnoit en Allemagne, en France, en Angleterre, en Ecosse, & ailleurs. Nous lisons qu'en Angleterre, dans l'année 1102, sous le regne d'Henri I, le concile national fulmina par le dix-neuvieme canon, des anathêmes contre cet usage qui ne laissa pas de se maintenir pendant long-tems. Il en reste encore des traces dans quelques coutumes de France. (*D. J.*)

Villenage, s. m. (*Jurisp.*) tenue de rentes ou d'héritages sous servitude, ou service abject. *Villenage* n'est pas *mancipati*, puisqu'on voit dans plusieurs auteurs qu'on appelloit *villenagium*, quand une personne de condition serve étoit mise en liberté, & devenoit villain ou roturier, & quand de libre il devenoit serf. Ainsi le terme latin est *villenagium*.

On appelloit *villenage*, la tenure sous un service vil & abject, comme de porter & charroyer les fiens hors du manoir, ou de la cité de son seigneur, dit Ragueau.

Tenir en villainage, c'est, selon Galand, dans son *Traité du franc-aleu*, tenir en censive & en roture; & M. Ducange a remarqué que le libre comme le serf, pouvoit tenir en *villenage*.

Tenir en villenage privilégié, c'étoit tenir du prince & être attaché à l'héritage sous un certain service, sans pouvoir en être chassé.

Tenir en pur villenage, c'étoit posséder un héritage sous un service arbitraire, & à la volonté du seigneur, ensorte que le tenant ne savoit pas le soir ce qu'il devoit faire le lendemain. Voilà quels étoient nos tems de barbarie. (*D. J.*)

VILLENAUX, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourg de France, dans la Champagne, élection de Troyes.

VILLEPINTE, (*Géog. mod.*) bourg dépeuplé, que nos géographes nomment petite ville de France, dans le haut-Languedoc, au diocese de Saint-Papoul. (*D. J.*)

VILLEPREUX, (*Géog. mod.*) petite ville ou plutôt bourgade de l'Isle-de-France, dans le Hurepois, à 2 lieues de Versailles. (*D. J.*)

VILLERS-COTERETS, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Villeriæ ad cotiam*; bourg de l'Isle-de-France, dans le Valois, à 6 lieues de Soissons, & à 3 de Crespy. Le nom de *Coterets*, corrompu de *côte de Rets*, lui est venu de sa situation dans la forêt de Rets. Ce lieu dépend de la maison d'Orléans. Il est remarquable, 1°. pour sa paroisse, que desservent des religieux prémontrés, qui y ont une abbaye en regle; 2°. par le château que les ducs de Valois, de la maison royale, y ont bâti; 3°. par la forêt qui a environ trois lieues d'étendue, & qui contient plus de vingt-quatre mille arpens. La prévôté de *Villers-coterets* ressort au bailliage de Crespy, & c'est un gouvernement particulier du gouvernement de l'Isle-de-France. (*D. J.*)

VILLETTE, s. f. diminutif, très-petite ville.

VILLEUSE. (*Anat.*) On appelle autrement cette membrane des intestins la *tunique veloutée*. V. Veloutée, *tunique*, *anatomie*. (*D. J.*)

VILLICUS. (*Littér.*) Quelques commentateurs de Juvenal expliquent le mot *villicus* par celui de *custos*, le même que *præfectus* ou gouverneur. Les autres prétendent que Juvenal emploie satyriquement le terme de *villicus*, dans sa quatrieme satyre, pour marquer que la cruauté & la tyrannie de Domitien avoient rendu la ville de Rome si déserte & si dépeuplée par le meurtre d'une infinité de personnes de qualité, que l'on pouvoit alors la regarder plutôt comme une ferme ou maison de campagne de ce prince, que comme la ville capitale du monde, & il paroît que ces derniers entrent mieux que les autres dans l'esprit de ce poëte.

Il est vrai cependant que *villicus* est un terme vague, qui veut dire *gardien*, *intendant*, *maître*, *gouverneur*, mais ce terme vague est déterminé par ce qui suit: ainsi Catulle a dit *villicus ærarii*, pour le garde du trésor, ou l'intendant des finances. Juvenal appelle *villicus urbis*, le gouverneur de la ville. Horace *villicus sylvarum*,

maître des eaux & fôrets, ou intendant des bois. On trouve même dans les anciennes inscriptions *villicus ab alimentis*, intendant des vivres, & *villicus a plumbo*, celui qui a soin de fournir le plomb pour un bâtiment ; mais il n'est pas moins vrai que le mot *villicus* mis seul, signifie un *fermier*, un *métayer*, ainsi que *villica* veut dire une *fermiere*. De *villicus*, les Latins ont fait le mot *villicor*, avoir une ferme, ou métairie ; & *villicatio*, l'administration d'une ferme ou d'une métairie : tous ces termes sont dérivés de *villa*, ferme, métairie, maison de campagne. (*D. J.*)

VILLINGEN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la forêt Noire, entre les sources du Danube & du Necker, bâtie par les comtes de Zéringen ; elle obéit ensuite à ceux de Furstemberg, & présentement elle appartient à la maison d'Autriche. (*D. J.*)

VILLIZKA *ou* VÉLICA, (*Géog. mod.*) lieu fameux dans la Pologne, au palatinat de Cracovie, à six milles de la ville de ce nom, & d'où l'on tire une quantité surprenante de sel. Cette vaste saline fut découverte en 1252, & a été creusée très-profondément pour en tirer le sel. M. le Laboureur a fondé dans cette mine, une espece de ville policée, avec des rues, des maisons, des habitans, des prêtres, des juges. Cette prétendue ville est toute fabuleuse ; il n'y a dans cette carriere qu'un petit nombre de misérables qui y travaillent à tailler du sel que les Polonois, les Siléfiens, les Moraviens, les Hongrois, les Autrichiens, *&c.* viennent acheter. (*D. J.*)

VILLOUNA, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Péruviens, avant la conquête des Espagnols, donnoient au chef des prêtres ou souverain pontife du soleil ; il étoit du sang royal, ainsi que tous les prêtres qui lui étoient subordonnés ; son habillement étoit le même que celui des grands du royaume.

VILOTTES, s. f. (*Agric.*) ce sont de petites meules dans lesquelles on ramasse d'abord le foin après être fané, pour en former ensuite de grandes meules.

VILS, s. f. (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, au duché de Baviere ; elle prend sa source au voisinage de Landshut, & va se perdre dans le Danube, au-dessous de Vilshoven. (*D. J.*)

VILUMBRI, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, que Ptolomée, l. III, c. 1, dit être plus orientaux que les Umbres, & plus occidentaux que les Sabins. Leur pays doit être aujourd'hui le duché de Spolette. (*D. J.*)

VILVORDE, (*Géog. mod.*) ville des Pays-Bas, dans le Brabant, au quartier de Bruxelles, à deux lieues de cette ville, sur le canal, & à la même distance de Malines. Elle est traversée par la riviere de Senne. Il y a un hôpital, un béguinage, un château où le châtelain fait sa demeure, & quelques couvens. Les dominicains y enseignent les humanités. *Long.* 22. 4. *lat.* 50. 48. (*D. J.*)

VIMAIRE, s. f. (*Gramm. Jurisp.*) vieux terme dérivé du latin, *vis major*, qui signifie *force majeure* ; il se trouve dans quelques coutumes & anciennes ordonnances, & est encore usité en matiere d'eaux & forêts, en parlant des arbres abattus par *vimaire* ou force majeure. *Voyez* FORCE MAJEURE.

VIMEU *ou* VIMEUX, (*Géog. mod.*) en latin *Vimemacus* ou *Pagus Vimacensis*, canton de France, dans la Picardie, & qui fait partie du Ponthieu. Il s'étend depuis la Somme jusqu'à la Bresle. Il comprend S. Valery, Gamaches, Crotoy, & quelques autres lieux. La prévôté de *Vimeux* établie à Oisemont, est composée d'un président, d'un procureur du roi, d'un substitut & d'un greffier. (*D. J.*)

VIMINACIUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne Tarragonoise, selon Ptolomée, l. II, c. 6, qui la place dans les terres, & la donne aux *Vaccæi*. L'itinéraire d'Antonin, dont les manuscrits écrivent *Viminacium* ou *Viminatium*, marque cette ville sur la route d'Astorga à Tarragone, entre *Palentia* & *Lacobriga*, à quatorze milles du premier de ces lieux, & à trente-un milles du second.

VIMINATIUM, (*Géog. anc.*) ville de la haute-Mésie. Ptolomée, lib. III, c. 9, qui la nomme *Viminatium Legio*, la met sur le bord du Danube. D'anciennes médailles de l'empereur Gordien, donnent à cette ville le nom de *colonie* : on

y lit ces mots, *Col. Vim. P. M. S. An.* I. & dans d'autres, *An. II. III. IV.* Le même titre lui est donné dans une ancienne inscription trouvée à Gradisca, & rapportée par Gruter, p. 371, n. 5.

Aurelio Constancio Eq. R.
Del. Col. Vim.

L'itinéraire d'Antonin, dont la plupart des manuscrits lisent *Viminacium*, place cette ville sur la route du mont d'Or à Constantinople, entre *Idenminacum* & *Municipium*, à vingt-quatre milles du premier de ces lieux, & à dix-huit milles du second.

Procope, *Ædif.* l. IV, c. 5, dit que l'empereur Justinien fit rebâtir une ancienne ville nommée *Viminacium*, qui avoit été ruinée. Elle se trouvoit au-delà d'un fort, que le même empereur avoit fait élever à huit milles de Sigedon ; & quand on étoit sorti de *Viminatium*, on rencontroit sur le bord du Danube trois forts, Picine, Cupe & Nova, qui ne consistoient autrefois qu'en une tour. Niger veut que le nom moderne soit *Vidin.* (*D. J.*)

VIN, & FERMENTATION VINEUSE. (*Chym.*) La fermentation vineuse ou spiritueuse est regardée comme la premiere espece de fermentation. Les autres especes sont la fermentation acéteuse, & la putréfaction. *Voy.* VINAIGRE & PUTRÉFACTION.

Personne n'a mieux éclairci que Stahl les phénomenes de la fermentation: il l'a définie un mouvement intestin imprimé par un fluide aqueux à un composé d'un tissu lâche, qui divise les parcelles de ce composé, les expose à des chocs très-multipliés, & les résout en leurs principes, dont il forme de nouvelles combinaisons.

Il faut d'abord considérer dans la fermentation proprement dite, les parties salines, huileuses & terrestres des sucs muqueux des végétaux qui fermentent.

On est fondé à croire que les parties salines de ces sucs sont acides, parce que les fruits qui ne sont pas mûrs, ont une saveur acide austere, qui s'efface lorsque l'acide s'enveloppe dans les sucs gras, ou lorsque les fruits mûrissent ; parce qu'il n'existe point d'alkali naturel, qui ne soit le produit du feu, ou de la putréfaction: enfin parce que les sucs disposés à la fermentation vineuse donnent par la distillation une liqueur acide d'autant plus abondante, que la partie grasse de ces sucs aura été plus soigneusement extraite.

Le principe gras ou huileux de ces sucs peut se démontrer non-seulement par leur odeur & leur saveur, mais encore parce qu'on en distille une plus grande quantité d'huile, à mesure que ces sucs ont acquis plus de maturité, & donnent plus de substance spiritueuse par la fermentation. Cette huile est tenue & volatile ; mais elle ne doit pas l'être trop. Les aromates, & les plantes balsamiques ne sont pas propres à la fermentation spiritueuse, parce que leur huile déliée & expansible ne se combine pas assez étroitement avec les autres principes.

Les sels acides ne peuvent être intimement unis avec les huiles, qu'au moyen d'une longue digestion ; mais ils s'y lient beaucoup plus facilement par l'intermede des terres, avec lesquelles ils font des sels crystallisés ou déliquescens ; en même tems, ces acides embarrassés par l'addition des huileux retiennent moins fortement les terreux ; & ce mélange forme une substance muqueuse ou *gluten*, qui est beaucoup moins visqueux dans les sujets de la fermentation proprement dite, que dans ceux de la putréfaction.

L'ordre suivant lequel les différentes especes de fermentation se succedent dans les matieres qui en sont susceptibles, ne peut avoir lieu pour les corps dans la composition desquels un principe l'emporte extrêmement sur les autres. C'est ainsi que les sucs des citrons & ceux des fruits acerbes dégénerent d'abord en moisissure. L'excès du principe terrestre dans les parties ligneuses des végétaux s'oppose à ce que leur mixtion soit dissoute. Les aromates, pour être propres à la fermentation vineuse, ont besoin d'être dépouillés par la distillation de leurs huiles surabondantes.

On voit par les exemples des résines artificielles & du savon ou sel huileux de Starkey, que les mélanges des huiles avec le sel approchent de la consistance solide : comme l'acide pur adhere bien plus forte-

ment à la terre qu'à l'eau, il doit se lier presque sous une forme seche avec le principe terreux qui existe dans les huiles, suivant les expériences de Kunkel. Ces raisons & l'exemple des grains, prouvent que l'eau n'entre pas essentiellement dans la mixtion des corps qui peuvent fermenter: mais elle est l'instrument du mouvement de fermentation. Elle s'attache à la partie saline du mixte, ou à la partie terreuse subtile qui a le plus d'affinité avec l'élément salin; elle les sépare des parties plus grossieres, & purifie de plus en plus la liqueur qui fermente.

Le fluide aqueux qui produit cet effet par son rapport avec les corpuscules salins, & par l'agitation que lui imprime un degré de chaleur modéré, ne doit pas être trop subtil. C'est pourquoi l'esprit-de-*vin* très-rectifié ne dissout point le sucre; & lorsqu'il agit sur le miel & les grains, il extrait plus tôt une portion de ces substances. Les huiles n'excitent point la fermentation, parce que les molécules huileuses qui leur sont analogues sont retenues dans le tissu des mixtes par un plus grand nombre de molécules terrestres & salines, & d'ailleurs ne peuvent entraîner celles-ci, qui sont plus anguleuses & moins mobiles.

La fermentation ne demande pas absolument le contact immédiat de l'air libre. Elle a lieu, quoique plus tard & plus difficilement, dans des vaisseaux bien fermés, & même, suivant Stahl, dans des vaisseaux dont on a pompé l'air, pourvu qu'ils soient assez grands. Boerhaave dit cependant qu'il ne peut se faire de mouvement de fermentation dans la machine pneumatique, lorsqu'on en a retiré l'air élastique.

Il n'est pas douteux que l'air a beaucoup d'influence dans la fermentation, car les variations du chaud & du froid extérieur accélerent ou affoiblissent beaucoup le mouvement de fermentation. Ainsi, il est avantageux pour l'égalité des progrès de la fermentation, que la masse qu'on fait fermenter soit considérable; & on observe que les liqueurs fermentées sont plus fortes & plus pénétrantes, lorsqu'elles ont été préparées dans de grands tonneaux.

Mais il paroît certain que l'eau seule est l'instrument immédiat de la fermentation. Celle-ci est également arrêtée par l'excès ou le défaut de fluide aqueux. On fait du *vin* doux en remplissant de moût aussi-tôt qu'il est foulé, un tonneau bien relié, qu'on bondonne & qu'on met pendant quinze jours dans l'eau, qui doit baigner par-dessus; de même une humidité surabondante empêche la putréfaction. *V.* PUTRÉFACTION. D'un autre côté, Stahl rapporte qu'un *vin* concentré se conserva pendant plusieurs années, quoique le vaisseau où il étoit contenu ne fût qu'à demi plein.

Les liqueurs qui fermentent jettent des vapeurs très-subtiles, dont il faut modérer l'éruption pour rendre les liqueurs plus parfaites. Ces vapeurs se répandent avec un effort qui se fait sentir dans des espaces beaucoup plus grands que ceux que remplit l'expansion des vapeurs de l'acide vitriolique sulfureux, de l'eau-forte, de l'esprit de sel fumant, qu'on retire du mercure sublimé. Ces exhalaisons forment dans les celliers, comme un nuage qui éteint la flamme des chandelles. Les effets pernicieux de cette vapeur sur les animaux qui la respirent, sont plus funestes, suivant Boerhaave, que ceux d'aucun autre poison. Elle leur cause une mort soudaine, ou des maladies très-graves du cerveau & des nerfs, sans apparence d'humeur morbifique, ou de lésion des visceres.

Comme les animaux sont affectés de la même maniere par la fumée des corps gras à demi brûlés, ou des charbons allumés dans un lieu étroit, Stahl en a inféré avec vraisemblance, que ces vapeurs sont des parties grasses de la liqueur qui fermente, extrêmement atténuées, & jointes à des parcelles d'eau. Il a fort bien connu que l'élasticité de ces vapeurs n'est point inhérente à leurs substances sulfureuses, puisque l'action même du feu ne peut la développer dans cette substance. Mais il a prétendu que cette substance devoit son ressort au commerce de l'air extérieur, & il s'est jeté dans une explication vague & insuffisante.

Becker avoit pensé que ces vapeurs ne sont ni salines, ni sulfureuses, parce qu'il ne put les condenser en appliquant au bondon d'un gros tonneau plein de moût qui fermentoit, un alambic avec son réfrigérant.

Il a comparé ces esprits à ceux qui naissent du mêlange de l'huile de tartre avec des esprits corrosifs, durant le tems de l'effervescence. *V.* GAS.

En réfléchissant sur cette analogie proposée par Becker, on est porté à croire que, pour achever la belle théorie de Stahl sur la fermentation, il faut y suppléer par celle de M. Venel sur les effervescences. *Voy.* EFFERVESCENCE. L'eau qui dissout les sujets de la fermentation spiritueuse, composés d'huile, de sel & de terre, fait une précipitation de l'air combiné chymiquement avec ces principes. Cet air, à mesure qu'il se dégage, étant intercepté par les parties visqueuses de la liqueur, y produit une ébullition d'autant plus forte, qu'il rencontre plus de terre muqueuse: mais s'il trouve des parties huileuses, pures, il les atténue prodigieusement, les entraîne, & les éleve en vapeurs élastiques. On voit pourquoi les sujets de la fermentation spiritueuse étant exposés à un feu nu, ne donnent point de vapeurs semblables. Si Stahl eût connu les expériences de Hales, il n'eût pas parlé de ces vapeurs d'une maniere si obscure & si incertaine. *Voyez* la *Statique des végétaux*, exp. 55 & 57. L'effervescence est causée par l'air principe de la composition des corps, dont il est détaché par l'action des acides sur les particules terreuses, qui ne sont pas réunies en de trop grandes masses. Ainsi, les *vins* qui ont trop bouilli sont austeres, & moisissent bientôt, parce qu'il s'y est développé trop d'acide. L'addition des terres maigres, comme la craie, par exemple, arrête l'ébullition d'une liqueur qui fermente, parce qu'elles embarrassent les acides, & sont très-peu analogues aux parties grasses & huileuses de la liqueur pour se séparer avec les feces; l'ébullition a toujours lieu dans la bierre forte, & dans les *vins* spiritueux, tant que ces liqueurs se conservent; lorsqu'on les verse, on voit surnager une écume légere, qui est la marque d'une fermentation subite; & lorsqu'elles coulent aussi tranquillement que l'eau ou l'huile pure, elles sont sur le point de se gâter. Les corps gras & huileux ne renferment pas assez de sel & de terre dans leur mixtion. C'est pourquoi les *vins* qui sont plus huileux en Espagne & en Italie, bouillent beaucoup moins que les *vins* des pays septentrionaux.

La fermentation ne produit de chaleur spontanée que dans ces corps terreux, dont la substance grasse est pour la plus grande partie épaisse & bitumineuse. Mais le mouvement intestin dont est agitée une liqueur qui fermente, quelque fort qu'il soit, n'est pas plus favorable à l'atténuation des molécules de cette liqueur, qu'à leur complication. Il reste donc à considérer les nouvelles combinaisons que la fermentation fait naître des principes qu'elle a divisés.

La partie grasse résineuse d'une liqueur qui fermente, comme plus mobile, forme d'abord à la surface une croûte, où naissent de tems en tems des crevasses, qui sont aussi-tôt réparées. Cette croûte contribue à rendre la fermentation plus parfaite. Elle est enfin entraînée au fond par l'écume & les flocons de poussiere qui s'y attachent durant la forte agitation de la liqueur, après que le bouillonnement en a dissous les parties huileuses. La substance grasse & la tartareuse entrent dans la composition des feces, qui sont néanmoins formées principalement des parties les plus terrestres de la liqueur qui fermente, lorsque ces parties terrestres sont séparées des parties salines, & empêchées de s'y rejoindre par l'esprit vineux.

Cet esprit, à mesure qu'il se forme par l'intermede de ses parties grasses, enveloppe les parties terreuses de la liqueur; & émousse les acides. Ainsi le *vin*, qui en commençant à fermenter a une acidité austere, étonne les dents, & ronge même les métaux les moins solubles, s'adoucit dans la suite, & il est bien plus tôt mitigé par l'addition de l'esprit-de-*vin* pur (en observant néanmoins avec Becker qu'une trop grande quantité d'esprit-de-*vin* ajoutée arrêteroit la fermentation). Dans la préparation que faisoit Becker de ce qu'il appelloit *la substance moyenne du vin*, le tartre étoit précipité par le même principe. On sait que les acides minéraux dulcifiés par l'esprit-de-*vin* ont beaucoup moins de prise sur les terres; & que cet esprit rectifié étant versé sur une dissolu-

tion de vitriol, précipite un très-grand nombre de parties vitrioliques sous une forme cryſtalline.

Il eſt remarquable que la lie a une conſiſtance épaiſſe & mucilagineuſe, tant qu'elle renferme dans ſa mixtion le *vin* ou la ſubſtance ſpiritueuſe : mais dès que cette ſubſtance eſt détachée par la coction, la lie devient aſſez liquide, & après avoir été exprimée, elle donne par la diſtillation, de l'eſprit volatil, ou du ſel urineux, & beaucoup d'huile. Par une ſeconde coction on en retire un tartre fort blanc & fort pur.

La mixtion vineuſe eſt accomplie dans le moût qui a fermenté par la précipitation de la lie. La ſéparation de ce marc ſalin, gras & limonneux, laiſſe une liqueur qui a un goût légérement acide, pénétrant, qu'on trouve moins épaiſſe au goût & au tact, & qui a acquis beaucoup de tranſparence & de fluidité.

La tranſparence des *vins* en aſſure la durée ; étant trop épais, ils moiſiſſent facilement, ſur-tout les *vins* nouveaux, qu'on ne ſoutire pas aſſez tôt au printems de la lie qui s'en eſt ſéparée pendant l'hiver. D'un autre côté, les *vins* qu'on ſoutire trop tôt dégénerent aiſément, s'ils ne ſont aſſez forts ; parce que la lie, qui a les mêmes principes que le *vin*, eſt un ſédiment ménagé par la nature, pour que cette liqueur en y puiſant répare les pertes qu'elle fait par l'évaporation, tandis qu'elle fermente encore.

La lie ne donne point de ſel volatil urineux qu'après avoir été expoſée à l'action du feu, ou à la putréfaction. Ce ſel urineux ne pourroit ſubſiſter dans la lie ſéparément de l'acide du tartre ; leur union formeroit un ſel ſoluble, qui ſeroit entraîné par l'eau : mais on ne retire de la lie du *vin* qu'un ſel acide tartareux, dont la fermentation dégage une grande quantité dans les ſubſtances végétales, où il exiſtoit déjà tout formé. De plus, Stahl a rendu très-probable que la fermentation en produit beaucoup de tout pareil ; puiſque la combinaiſon d'eau & de terre qui a produit ce ſel naturel dans les raiſins (*voyez* SEL) ſemble avoir été le réſultat d'un mouvement de fermentation. En effet, il ne paroît pas que ce ſel ait été rapporté dans le fruit par les racines de la vigne, puiſqu'il auroit été plutôt abſorbé par la terre poreuſe du vignoble. Il n'eſt pas vraiſemblable qu'il y ait pénétré en forme de vapeurs, ni qu'il ait été reçu de l'athmoſphere par imbibition, puiſqu'on voit ſouvent paroître après un mois de tems ſec une quantité prodigieuſe de raiſins qui ſont très-acides avant que d'être mûrs.

On ne peut douter que ce ſel n'ait pénétré par les racines de la vigne, malgré la qualité poreuſe & abſorbante du terroir qu'oppoſe Stahl ; puiſqu'il y a apparence que l'huile ſuit cette route, quoiquelle ſoit un mixte plus compoſé, moins pénétrant, que l'eau. En effet, on a obſervé que la trop grande quantité de fumier dans un vignoble, rend le *vin* mol & fade, & facile à graiſſer. On eſt parvenu à faire prendre à un ſep de vigne l'odeur de l'anis. Un bon vin de Moſelle doit avoir le goût de l'ardoiſe, parce qu'on engraiſſe les vignes qui donnent ces *vins*, avec des ardoiſes qu'on a laiſſé expoſées à l'air juſqu'à ce qu'elles fuſſent réduites à une eſpece d'argille ou de terre graſſe. Les vignobles d'Hocheim auprès de Mayence enferment dans leur ſein des charbons foſſilles, qui peuvent être cauſe que les *vins* de ce terroir approchent du ſuccin par le goût & par l'odeur. Hoffmann, *Diſſ. de natura vini Rhenani*, n. 24. Les braſſeurs ont trouvé que l'orge venu dans les champs couverts de fumier de brebis, produit une bierre dont la ſenteur & le goût ſont extraordinaires & vicieux, principalement ſi le fumier de champ a été mêlé avec des excrémens humains, comme on le pratique en quelques endroits. *Voyez* là-deſſus Kunkel, *De appropriatione*, p. 89. L'acide du tartre, dont la conſiſtance eſt ſeche, & qui eſt difficilement ſoluble dans l'eau, eſt le dernier produit que développe la fermentation vineuſe. Le *vin* du Rhin ne poſe du tartre ſur les parois des vaiſſeaux qui le contiennent, qu'après qu'il a laiſſé tomber au fond la lie muqueuſe & terreſtre. Les *vins* d'Eſpagne ne laiſſent point de tartre dans leurs vaiſſeaux, parce qu'il eſt enveloppé dans ces *vins* d'une trop grande quantité de ſubſtance huileuſe & tenace.

Le degré de conſiſtance qui eſt propre à chaque liqueur fermentée, dépend de l'union de ces principes, & du concours du principe aqueux qui ſe combine intimement avec eux, après avoir été l'inſtrument de la fermentation. C'eſt pourquoi on ne pourroit enlever toute l'humidité que renferment le *vin* & le vinaigre, ſans altérer extrêmement ces liqueurs, quoiqu'on pût en retirer enſuite de la lie, du tartre, de l'eſprit ardent avec ſon phlegme eſſentiel.

Les *vins* des pays humides ſont chargés d'une eau plus abondante qu'il n'eſt néceſſaire pour étendre leurs principes. On les dépouille de cette eau ſuperficielle en les concentrant par la gelée, par ce procédé dont Stahl paſſe pour l'inventeur, mais qui eſt connu depuis long-tems, comme on peut voir dans Vanhelmont au commencement du traité *Tartari vini hiſtoria*. On donne au *vin*, ainſi qu'au vinaigre, une odeur très-pénétrante & une ſaveur très-forte; & en garantiſſant ces liqueurs concentrées d'une chaleur ou d'une agitation violente, elles réſiſtent aux changemens des ſaiſons, & peuvent durer des ſiecles.

Dans une année pluvieuſe, non-ſeulement le *vin* eſt plus aqueux, mais encore l'humidité exceſſive du moût en augmentant la fermentation, produit un *vin* plus auſtere & plus acide. C'eſt par une raiſon ſemblable qu'on fait cuire le moût des *vins* de Malvoiſie & de Crete, comme Bellon nous l'apprend; ceux dont on n'auroit pas fait ainſi évaporer l'humidité ſuperflue, ne pourroient paſſer la mer ſans s'aigrir. De même en Eſpagne & dans les pays chauds, pour modérer la fermentation du moût, on en prend une partie, qu'on réduit par la coction au tiers ou au quart, évitant qu'elle ne contracte une odeur de brûlé, & on la diſtribue ſur le reſte du moût, pour y diminuer la proportion de l'humidité. C'eſt ainſi que les *vins* d'Hongrie ont une qualité ſpiritueuſe moins piquante, & conſervent très-long-tems leur douceur, parce qu'on l'extrait avec des raiſins qu'on a laiſſé à demi ſécher ſur leurs ſouches par l'ardeur du ſoleil, ou qu'on en fait chauffer le moût, juſqu'à le faire bouillir. Hoffmann, *Diſſertat. de vini Hungarici natura*, &c. n. 20; & *in Obſ. chem.*

Les *vins* gras ſe conſervent beaucoup plus long-tems que les *vins* clairs, mais ils peuvent être trop gras dans les années ſeches & hâtives, par la trop grande maturité du raiſin. Il arrive alors que le *vin* ſe graiſſe, c'eſt-à-dire file, quand on veut le vuider, comme s'il y avoit de l'huile; c'eſt une maladie du *vin*, qui paſſe au bout de quelques mois, même ſans le déplacer: ſans doute parce que la fermentation qui ſe renouvelle quand l'eau eſt ſéparée de l'huile, porte à la ſurface de la liqueur les parties terreſtres & ſalines, & les recombine de nouveau avec les parties graſſes. Ce qui confirme ma conjecture, c'eſt que le *vin* ſe dégraiſſe plus tôt lorſqu'on le met à l'air, qu'en le laiſſant dans la cave, & qu'on emploie pour le dégraiſſer, de l'alun, du ſable chaud & autres ingrédiens qu'on ajoute avec le *vin*, en remuant & tournant le tonneau.

Rien n'eſt plus déciſif pour la qualité des *vins*, que la rapidité ou la lenteur des progrès de la fermentation. Lorſqu'elle eſt trop impétueuſe, ce qui arrive ſi la ſaiſon de la vendange eſt plus chaude qu'à l'ordinaire, il ſe forme dans la liqueur beaucoup de concrétions groſſieres, ou de feces; elle devient foible & acide. Lorſque le *vin* a fermenté un tems convenable, il a un piquant ſans acidité, qui eſt moins l'objet du goût proprement dit, que du tact fin dans la langue, qu'il fait comme frémir légérement. Becker conſeille, pour rendre le *vin* plus fort, de le faire fermenter long-tems, c'eſt-à-dire lentement. Ce qu'on gagne par une fermentation lente, c'eſt d'empêcher l'éruption des vapeurs ſulfureuſes élaſtiques, qui s'exhalent de la liqueur. Stahl imagine que ces vapeurs enlevent beaucoup de ſubſtances ſpiritueuſes, parce qu'elles approchent de la nature de l'air, de la même maniere que les vapeurs aqueuſes, qui en ſortant des éolipiles, peuvent ſouffler le feu; mais il eſt plus ſimple de penſer, comme il dit auſſi, que ces vapeurs ſulfureuſes ſont néceſſaires pour la mixtion des eſprits du *vin*. En effet, pour rendre le *vin* plus ſpiritueux, on y ajoute, tandis qu'il fermente, des aromates qui ſont propres à répa-

rer ses pertes par leurs parties volatiles, salines, & huileuses.

On se sert de différens moyens pour modérer la fermentation : on place le moût dans des lieux souterreins, où le froid est tempéré ; on le met dans des tonneaux dont la courbure & la forme contraignent les vapeurs sulfureuses à retomber plusieurs fois dans la liqueur qui les absorbe avant que de pouvoir s'échapper par le trou du bondon, & les oblige à se combiner avec l'eau ; c'est par le même principe qu'avant d'entonner la bierre, lorsque le levain est mûr, on frappe avec une longue perche sur la grosse écume qui se forme à la superficie, & on la fait rentrer dans la liqueur, ce qu'on appelle *battre la guilloire*. Voyez BRASSERIE.

Boerhaave assure que le mêlange du blanc d'œuf empêche l'éruption des esprits du *vin*, & le fait fermenter plus long tems. On parvient au même but, en couvrant la surface du moût d'esprit-de-*vin*, ou d'huile ; ce moût donne un *vin* beaucoup plus fort & plus agréable. Pour arrêter la fermentation des liqueurs, il suffit d'environner les vaisseaux qui les contiennent, de vapeurs sulfureuses, lesquelles pénetrent dans ces vaisseaux par les pores du bois : on n'aura pas de peine à se persuader cette pénétration, si l'on considere que le tonnerre fait tourner le *vin*, & que le cidre se fait mieux & se conserve plus long-tems dans les futailles où il y a eu depuis peu de l'huile d'olive.

Il ne nous reste plus qu'à parler de l'esprit-de-*vin*, dont nous n'avons pas encore traité, pour ne pas interrompre ce que nous avions à dire sur le *vin*. Les principes exposés plus haut, semblent suffire pour l'explication des détails où nous ne pouvons entrer sur le *vin* : nous ajouterons seulement que, si on vouloit reproduire une liqueur fermentée en mêlant tous les principes qu'on en retire, on n'y réussiroit pas ; ce qui prouve que ces principes ont souffert en se séparant, une altération qui ne leur permet pas de se combiner de nouveau.

Esprit-de-vin. Deux sentimens partagent les chymistes sur l'origine de l'*esprit-de-vin*. Boerhaave croit qu'une portion déterminée de chaque matiere qui fermente, ne peut donner par la fermentation qu'une certaine quantité d'esprit ardent ; il remarque que le résidu d'une matiere dont on a enlevé l'esprit ardent, quoiqu'il ait conservé beaucoup d'huile, ne peut fermenter une seconde fois, ni donner de nouvel esprit, & qu'on ne peut retirer des esprits ardens du tartre, quoiqu'il renferme beaucoup d'huile inflammable & très-pénétrante. Ces observations sont autant d'inductions contre le sentiment de Becker & de Stahl, qui regardent l'*esprit-de-vin* comme un produit de la fermentation.

Becker préparoit avec du limon & des charbons un esprit insipide, qui étant mêlé à une certaine proportion d'esprit de vinaigre, se changeoit en esprit ardent. Stahl a regardé l'*esprit-de-vin* comme un résultat de la fermentation, dans lequel l'eau est intimement mêlée à l'huile par l'intermede d'un sel acide très-subtil. Il se fonde sur ce que les baies de genievre écrasées, dont on a ramolli le tissu muqueux dans une eau chargée de sel commun, étant exposées au feu, donnent assez d'huile tenue, & point d'esprit ardent ; au lieu que d'une égale quantité de ces baies qu'on a fait fermenter avec la levure de bierre, on ne retire plus, par la distillation, que fort peu d'huile, mais bien une quantité considérable d'esprit : on trouve la même chose dans le moût & dans la farine de froment exposée au feu avant & après la fermentation. Après avoir séparé l'huile des graines aromatiques, on en retire beaucoup moins d'esprit ardent : la présence de l'acide dans l'*esprit-de-vin* est démontrée, parce que tous les composés qui ne peuvent tourner à l'acide, ne donnent point d'esprit ardent, & parce que l'*esprit-de-vin* étant redistillé plusieurs fois sur du sel de tartre, ou des cendres gravelées, le résidu après l'évaporation fournit les mêmes crystaux que le sel de tartre joint à l'esprit volatil de vitriol : crystallisation unique, par laquelle Stahl a déterminé bien plus précisément la nature de ce sel, que les auteurs qui le disent une terre foliée de tartre. Van-Helmont, & Boerhaave après lui, ont retiré le principe

cipe aqueux de l'*esprit-de-vin*, en le distillant sur du sel de tartre.

Les chymistes modernes ont suivi le sentiment de Stahl sur la mixtion de l'*esprit-de-vin*, & M. Baron a bien réfuté Cartheuser, qui prétend que l'*esprit-de-vin* n'est que de l'eau unie au phlogistique, & qu'il ne contient ni huile ni acide.

M. Vogel, *Inst. chym.* p. 167, dit que sans l'autorité de Gmelin, qui le rapporte, il douteroit fort que les Tartares, en Sibérie, retirent un esprit ardent du lait de vache, sans y ajouter de ferment; mais Stahl, *Fund. chem. part. alleman.* pag. 188, dit qu'il n'y a point de doute que le lait aigre qui sert à faire le beurre, ne puisse donner un esprit, puisqu'il est d'une nature moyenne entre les substances végétales & animales, & puisqu'il est le seul parmi celles-ci qui subisse la fermentation acéteuse.

On n'a vu encore personne qui pût retirer de l'esprit ardent d'autres substances que de celles qui sont préparées par la nature; mais Stahl remarque que ce n'est point parce que la végétation seule peut produire des concrets qui sont propres à la fermentation spiritueuse, mais seulement parce que leur tissu doit être intimement pénétré d'une huile tenue.

Il est remarquable que le caractere spécifique de l'huile végétale peut se faire appercevoir dans l'esprit ardent; c'est ainsi qu'on retrouve l'odeur de sureau dans l'esprit qu'on retire de ses baies, après les avoir fait fermenter.

Il est très-probable qu'il se forme une grande quantité d'esprit ardent dans les fermentations spiritueuses, d'autant plus qu'il est difficile qu'il se fasse aucune dissolution qui ne soit bientôt suivie d'une nouvelle recomposition; cependant il est vraisemblable qu'il existoit un principe spiritueux dans les raisins, puisqu'on a vu qu'étant pris avec excès, ils causoient une espece d'ivresse aux personnes d'un tempérament foible.

Il paroît que l'esprit ardent ne doit sa qualité enivrante qu'à ces vapeurs sulfureuses expansibles, dont nous avons beaucoup parlé. Il faut attribuer à la même cause l'assoupissement qui suit l'usage des eaux de Spa, comme l'assurent de Heers & M. de Leinbourg; c'est aussi ce qui rend la boisson des eaux acidules pernicieuse dans les maladies internes de la tête, comme Wesper l'a observé plus d'une fois. M. le Roi, célebre professeur de Montpellier, a observé qu'il l'est assez dans la vapeur des puits méphitiques, pour teindre en rouge la teinture de tournesol qu'on y expose. *V.* MOFFETTES.

Le premir esprit ardent qu'on retire du *vin* s'appelle *eau-de-vie*, & ce n'est que par une nouvelle distillation qu'on obtient l'*esprit-de-vin* pris selon l'acception vulgaire : on retire des lies de *vin* beaucoup d'*esprit-de vin*, dans lequel le principe huileux est plus abondant, suivant la remarque de M. Pott. On peut voir dans la *Chymie allemande* de Stahl un procédé qu'il a imaginé pour faire cette distillation plus avantageusement.

Après qu'on a retiré l'*esprit-de-vin*, la distillation continuée donne une assez grande quantité de phlegme acide légérement spiritueux, & laisse une huile épaisse d'une odeur désagréable; on trouve dans le *caput mortuum* brûlé, de l'alkali fixe.

L'*esprit-de-vin* prend le nom d'*alcokol*, après avoir été rectifié ou dépouillé de son phlegme par plusieurs distillations : on le regardoit autrefois comme très-pur, lorsqu'il se consumoit entiérement par l'inflammation, sans laisser d'humidité, ou lorsqu'à la fin de sa combustion il mettoit feu à la poudre à canon sur laquelle on l'avoit versé; mais M. Boerhaave a remarqué que la flamme peut chasser, dans ces épreuves, les parcelles d'eau que l'*esprit-de-vin* renferme; c'est pourquoi il a proposé un moyen beaucoup plus sûr de reconnoître la pureté de l'*esprit-de-vin*; c'est de le mêler avec le sel de tartre fortement desséché, & de faire chauffer ce mêlange, après l'avoir secoué à une chaleur un peu inférieure au degré qui feroit bouillir l'*esprit-de-vin*. Si l'alkali n'est point humecté par-là, c'est une preuve certaine que l'*esprit-de-vin* est très-pur. *Voyez* la *Chymie* de Boerhaave, tome II, page 127.

Non-seulement on rectifie l'*esprit-de-vin* par des distillations répétées, mais encore en le faisant digérer sur de l'alkali bien sec. Il me paroît remarquable que l'*esprit-de-vin* ainsi alkalisé, a une saveur & une odeur beaucoup plus douce que celui qui est rec-

tifié par la diſtillation. Cela ne viendroit-il point de ce que les parties huileuſes de l'*eſprit-de-vin* ſont beaucoup plus rapprochées par la premiere eſpece de rectification ? On peut encore rectifier l'*eſprit-de-vin*, en le faiſant digérer ſur du ſel marin décrépité & bien ſec : on le rend d'abord beaucoup plus pénétrant, en le rectifiant ſur de la chaux vive ; mais ſi l'on répete trop ſouvent cette derniere rectification, on décompoſe l'*eſprit-de-vin*, & on le réduit en phlegme : on connoît la propriété qu'a la chaux, de décompoſer en partie toutes les ſubſtances huileuſes.

L'*eſprit-de-vin* extrait la partie réſineuſe des végétaux, & donne outre les teintures des réſines & des bitumes, diverſes teintures métalliques, ſalines, aſtringentes, *&c.* Il eſt un des excipiens des plus uſités des préparations pharmaceutiques. *V.* TEINTURE. Il ne peut diſſoudre les graiſſes, ni les huiles exprimées ; mais il diſſout très-bien, ſur-tout lorſqu'il eſt rectifié, les baumes & les huiles eſſentielles. Cela dépend, ſuivant M. Macquer, *Mémoires de l'académie des ſciences*, 1745, du principe acide qui eſt ſurabondant dans les huiles eſſentielles, & beaucoup plus enveloppé dans les huiles graſſes.

La ſolubilité reſpective des différentes huiles eſſentielles dans l'*eſprit-de-vin*, dépend de la ténuité des parties intégrantes de ces huiles, comme Hoffmann l'a prouvé dans ſes *Obſervations chymiques*, l. I, obſ. 2. Le même auteur a fort bien remarqué que, ſi l'on diſtille les diſſolutions de ces huiles dans l'*eſprit-de-vin*, elles donnent à cet eſprit leurs ſaveurs & leurs odeurs ſpécifiques ; mais que la meilleure partie de ces huiles reſte au fond du vaiſſeau, & ne peut en être chaſſée qu'après avoir pris une qualité empyreumatique, ce qui doit s'entendre ſur-tout des huiles plus peſantes que l'eau ; par conſéquent il y a un déſavantage conſidérable à diſtiller les eſpeces aromatiques avec l'*eſprit-de-vin*, qui, par ſa volatilité, a beaucoup moins de proportion que l'eau avec les huiles. *Idem ibid.* obſ. 12.

L'*eſprit-de-vin* aiguiſé avec le ſel ammoniac, ou avec le ſel ſecret de Glauber, peut extraire les ſoufres des métaux. Hoffmann aſſure que l'*eſprit-de-vin* digéré & cohobé ſur le précipité du mercure diſſous dans l'eau forte, eſt un très-bon menſtrue de ſubſtances métalliques. Suivant les expériences de Stahl & de Pott, on peut avec de l'*eſprit-de-vin* extraire la couleur du vitriol de cuivre, de maniere que cette couleur ne ſauroit être développée même par les eſprits volatils.

On peut conſulter ſur les ſels qui ſe diſſolvent en partie dans l'*eſprit-de-vin* qu'on a fait bouillir, la diſſertation de M. Pott ſur la diſſolution des corps, *ſection* 10 ; mais M. Pott n'auroit pas dû dire ſans reſtriction, que l'*eſprit-de-vin* diſſout les différens ſels ammoniacaux : car, ſuivant la remarque d'Hoffmann, *Obſ. chym.* l. II, obſ. 5, l'*eſprit-de-vin* diſſout parfaitement les ſels neutres formés de l'union du ſel volatil ammoniac, avec l'eſprit de nitre, ou l'eſprit de ſel ; mais il ne peut diſſoudre le ſel qui réſulte de la combinaiſon de ce ſel volatil avec l'huile de vitriol.

On dulcifie les eſprits acides par l'*eſprit-de-vin*, en mêlant enſemble ces liqueurs, qu'on prend très-pures, en les faiſant digérer à froid pendant un jour ou deux, & en les diſtillant à un feu doux, & avec précaution.

Le mêlange de trois parties d'*eſprit-de-vin*, avec une partie d'eſprit de vitriol, eſt un aſtringent fort employé, qui porte le nom d'*eau de Rabel ;* ſi l'on fait digérer le mêlange de l'acide vitriolique avec un *eſprit-de-vin* qui ait été tenu long-tems en digeſtion ſur des ſubſtances végétales aromatiques, on a l'élixir de vitriol de Mynſicht.

On ſait que l'éther vitriolique eſt un des produits de la diſtillation du mêlange de l'*eſprit-de vin* & de l'acide vitriolique. Il ſemble que l'éther n'eſt autre choſe que le principe huileux de l'*eſprit-de-vin* ſéparé par l'intermede de l'acide vitriolique. *Voyez* ETHER. D'autres chymiſtes penſent que l'éther eſt formé par la combinaiſon de l'acide vitriolique & de l'*eſprit-de-vin.* M. Vogel, *Inſt. chem.* §. 486, veut prouver ce dernier ſentiment, parce que ſi l'on diſtille un mêlange d'eau & d'éther, on en retire un phlegme acide, & qu'on diminue la quantité de l'éther à meſure qu'on répete cette opération, parce que le mêlange d'éther avec l'huile de tartre par défaillance,

donne un sel neutre ; enfin, parce qu'on retire de l'éther, joint à l'eau de chaux, une très-petite quantité d'huile, & que le résidu présente une huile de vitriol très-âcre, & une substance qui a l'air gypseux ; mais ces phénomenes peuvent être produits par la décomposition du principe huileux de l'*esprit-de-vin :* on sait que cette décomposition a lieu en partie, quand on déphlegme l'*esprit-de-vin* par la chaux, ou par les alkalis fixes.

Quand on a retiré tout l'éther par l'opération décrite à l'*article* ETHER, en continuant la distillation, on obtient un phlegme acide & une huile beaucoup plus pesante que l'éther, qu'on appelle *huile douce de vitriol.* Cette huile résulte effectivement de la combinaison de l'acide vitriolique avec l'huile de l'*esprit-de-vin*, qui dulcifie cet acide, & qui acquiert de la pesanteur en s'y unissant : on voit que cette huile a beaucoup de rapport avec la teinture qu'Angesala a nommée *extrait anodin de vitriol.*

Il reste au fond de la cornue une liqueur bitumineuse épaisse, que M. Baumé a analysée par une très-longue filtration à travers une bouteille de grès moins cuit qu'il ne l'est ordinairement ; seul moyen par lequel il a pu séparer la matiere grasse de l'*esprit-de-vin*, tenue en dissolution par une surabondance d'acide vitriolique ; il en a retiré successivement diverses liqueurs, dont l'examen lui a fait voir qu'une partie de l'acide vitriolique est tellement altérée, qu'elle se rapproche beaucoup des acides végétaux, & qu'une autre partie de cet acide se rapproche de la nature de l'acide marin. Le résidu de l'éther après la filtration, étant mêlé avec des alkalis fixes, ou de la lessive de savonniers, donne toujours du bleu de Prusse, qui paroît aussi quand on fait du tartre vitriolé avec le sel de tartre, & avec ce même résidu pris avant la filtration. M. Beaumé a prouvé que cette fécule bleue n'est autre chose que la portion du fer que contient toujours l'acide vitriolique, convertie en bleu de Prusse. *Voyez* le *Mémoire* de M. Beaumé, dans le troisieme tome des *Mémoires étrangers*, approuvés par l'académie des sciences.

A la fin de l'opération de l'éther, il se sublime aussi un corps concret analogue au soufre, mais qui peut n'être qu'un sel vitriolique sulfureux. M. Pott prétend, *Differtat. chem.* tom. I, pag. 445, que le *caput mortuum*, que donne l'opération de l'éther, après qu'on en a dégagé par l'eau un acide vitriolique, ressemble parfaitement au résidu de l'huile de vitriol, traitée avec les huiles. En effet, il est très-vraisemblable qu'à la fin de l'opération de l'éther, les principes même de l'acide vitriolique & de l'huile de l'*esprit-de-vin*, peuvent être décomposés, soit qu'il se sublime en véritable soufre, soit par la seule production de l'acide sulfureux.

On purifie l'éther en y ersant un peu d'huile de tartre par défaillance, qui absorbe l'acide sulfureux contenu dans les liqueurs, qu'on retire avec l'éther. Lorsqu'on fait l'éther, suivant le procédé de M. Hellot, avec l'intermede de la terre glaise ordinaire, on ne voit paroître ni le phlegme sulfureux, ni l'huile douce de vitriol, ni le résidu bitumineux. M. Pott croit avec beaucoup de vraisemblance, que dans le procédé de M. Hellot, la terre bolaire n'est attaquée par l'acide vitriolique, que parce qu'elle s'alkalise. Il a observé que les lotions de cette terre, après qu'elle a servi à l'opération de l'éther, donnent de véritables crystaux d'alun. *V.* sa *Lithologie*, tome I, page 110.

Il me semble qu'on est d'autant plus fondé à penser que l'éther n'enleve l'or & le mercure de leurs dissolutions, que par son affinité avec l'acide nitreux, depuis que M. Beaumé a fait voir dans sa dissertation sur l'éther, page 143 & suivantes, que l'éther vitriolique se décompose par son mêlange avec l'acide nitreux, & forme une espece de faux éther nitreux. *V.* sur le véritable éther nitreux, l'*article* ETHER ; sur l'éther marin, l'*article* MARIN, *sel* ; & sur l'éther acéteux, l'*article* VINAIGRE.

Autres principes des vins. Nous nous sommes assez étendus sur l'acide tartareux, & sur l'esprit inflammable, qui sont les principaux produits de la fermentation vineuse ; mais pour connoître parfaitement la nature du *vin*, il est à propos d'y considérer encore avec Hoffmann, *Obs. chem.* lib. I, 25, outre le phlegme, & le principe aérien qui y est contenu, une subs-

tance ſulfureuſe, & comme viſqueuſe, qu'on obſerve ſur-tout dans les *vins* de Frontignan, d'Eſpagne & de Hongrie. Ce principe huileux eſt d'autant plus abondant, que les *vins* ſont d'une couleur plus foncée.

Les *vins* rouges reçoivent leur couleur des enveloppes des grains de raiſins, dont l'acide du moût extrait & exalte la partie colorante. Ils doivent leurs qualités aſtringentes à ces enveloppes, & aux pepins du raiſin ſur leſquels ils ſéjournent long-tems.

Les *vins* rouges diſtillés & évaporés juſqu'à confiſtance d'extrait, acquierent une couleur très-chargée, & une ſaveur très-aſtringente, qu'ils peuvent communiquer à une grande quantité d'eau. Quand on verſe une ſuffiſante quantité d'huile de tartre par défaillance ſur un *vin* rouge, ou ſur ſon extrait obtenu par l'évaporation, le mêlange ſe trouble, prend une couleur brune, & dépoſe un ſédiment. ; ce qui prouve que la beauté de ſa couleur rouge dépendoit en grande partie de l'acide qui l'exaltoit. De plus, quand on mêle de l'huile de tartre par défaillance avec la partie acide du *vin* du Rhin qui reſte après la diſtillation & l'évaporation, il ſe fait une effervefcence violente & écumeuſe, occaſionnée parce que cet extrait renferme beaucoup de ſoufre & de principe viſqueux, que les parties aériennes qui y ſont contenues élevent en bulles pour ſe dégager.

L'air qu'on voit s'échapper en forme de bulles du *vin* que l'on tranſvaſe, eſt contenu en grande quantité dans les *vins* qui ont fermenté librement ; ils donnent à ceux-ci plus de fineſſe, plus de légéreté, & il les rend plus ſalubres que ceux dont on a arrêté à deſſein la fermentation, en bouchant exactement les vaiſſeaux qui les renfermoient, quoiqu'ils ne fuſſent qu'à demi pleins. Il eſt aiſé d'imaginer, après ce que nous avons dit au commencement de cet article, que la fermentation n'eſt arrêtée alors, que parce que l'air renfermé dans les vaiſſeaux demi-pleins, perd trop de ſon élaſticité par les vapeurs de la liqueur qui fermente, pour pouvoir en favoriſer long-tems la fermentation. Ce qui eſt encore plus clair, ſi l'on fait attention à un fait rapporté par Hoffmann, *Diſſ. de nat. vini Rhen.* n°. 28, que le ſoufre & l'*eſprit-de-vin* ne peuvent s'enflammer dans un air qui ſéjourne dans un tonneau, où il eſt corrompu & chargé des exhalaiſons d'un *vin* éventé.

On ne s'attend pas que nous rapportions tous les uſages pharmaceutiques du *vin* & de l'eſprit-de-*vin* ; on peut trouver une longue liſte de ces uſages dans la table des médicamens ſimples, qui eſt à la tête de la Pharmacopée de Paris : nous nous arrêterons ſeulement aux uſages diététiques de ces liqueurs.

On peut conſulter ſur ceux de l'eſprit-de-*vin*, l'*article* LIQUEURS SPIRITUEUSES, en obſervant toutefois que dans ces liqueurs, ſans compter la correction du ſucre, il eſt à peine par ſa dilatation en état d'eau-de-vie : le *kyrſch-waſſer* cependant eſt preſque un eſprit-de-*vin* pur. Les liqueurs qu'on appelle *taffia*, *rum*, *rach*, &c. ſont des eſprits-de-*vin* ; tous les eſprits ardens ſont les mêmes, lorſqu'ils ſont bien dépurés, ſoit qu'on les retire du *vin*, du ſarment, du ſucre, *&c.* ainſi l'eſprit-de-*vin* eſt ſynonyme à eſprit ardent.

M. Hales explique la nature pernicieuſe des liqueurs fortes diſtillées, parce qu'il a obſervé que la viande crue ſe durcit dans ces liqueurs ; effet qu'il attribue à des ſels cauſtiques & mal-faiſans qui ont une *polarité* particuliere. Ne ſeroit-ce point, pour le dire en paſſant, à ces parties ſalines de l'eſprit-de-*vin*, qu'il faudroit attribuer l'augmentation de chaleur indiquée par le thermometre, qui réſulte du mêlange de l'eau avec l'eſprit-de-vin, ſuivant les obſervations de Boerhaave & de Schvenck ?

VIN. (*Diete. Matiere médicale.*) Hoffmann a donné à la fin de ſa diſſertation *de præſt. vini Rhen. in med.* des détails très-inſtructifs ſur l'utilité du *vin* dans pluſieurs maladies. Il a enſeigné même en plus d'un endroit à varier l'eſpece du *vin* que l'on preſcrit, ſuivant la nature des maladies qu'on a à traiter.

On ſait que le *vin* étoit la panacée d'Aſclépiade, & que cet enthouſiaſte auſſi célebre qu'ignorant, ordonnoit égalément l'uſage du *vin* aux phrénétiques pour les endormir, & aux léthargiques pour les réveiller. Quelque mépris que mérite Aſclépiade, on ne peut qu'approuver un pré-

cepte que Galien nous a conservé de ce médecin, *tome V*, *éd. gr. Bas.* pag. 323. C'est de donner du *vin* pour dissiper les roideurs qui se font sentir après les grandes évacuations. C'étoit dans la même vue qu'Hippocrate conseilloit de boire du *vin* pur de tems en tems, & même avec quelqu'excès, pour se remettre d'une grande fatigue.

Dioscoride & Avicenne après Hippocrate, ont dit qu'il étoit utile pour la santé de boire quelquefois jusqu'à s'enivrer; il est assez naturel de penser que, pour affermir sa constitution, on pourroit se permettre, quoique rarement, des excès autant dans le boire que dans le manger, si l'on ne considéroit ces déréglemens que d'un coup d'œil philosophique. La secte rigide des stoïciens regardoit l'ivresse comme nécessaire, pour remédier à l'abattement & aux chagrins, qui sont des maladies de l'ame.

L'usage du *vin* & des liqueurs spiritueuses est beaucoup plus salutaire dans les climats chauds que dans les pays froids. On a fort bien remarqué à l'*article* CLIMAT, que les paysans des provinces méridionales, qui sont occupés des travaux les plus pénibles, ne trempent point leurs *vins* en été, mais seulement en hiver; ce qui est contraire à la théorie reçue, qui prétend que les pertes que le sang fait, doivent être réparées par une boisson aqueuse. Il me semble qu'une théorie mieux fondée démontreroit que c'est à la chaleur du climat & de la saison qu'est due la disposition que les corps & le sang sur-tout ont par leur mixtion même à se putréfier; que la boisson abondante de l'eau ne peut être alors que très-dangereuse, en tant qu'elle favorise la fermentation putride; mais que cette fermentation est puissamment prévenue par l'acide du *vin*.

Divers auteurs anciens avoient écrit des traités entiers sur l'art de préparer & d'améliorer les *vins*. Pour ne pas rendre cet article trop long, nous n'avons rien dit des moyens qu'ils employoient; mais on pourra s'en instruire en lisant Columelle, Pline, & les *Géoponiques*; on y trouvera des pratiques singulieres, propres à fournir des vues utiles, & même à confirmer la théorie de la fermentation vineuse.

VIN, (*Hist. mod.*) suc tiré du raisin après la fermentation. La qualité propre du *vin*, quand on en use modérément, est de réparer les esprits animaux, de fortifier l'estomac, de purifier le sang, de favoriser la transpiration, & d'aider à toutes les fonctions du corps & de l'esprit; ces effets salutaires se font plus ou moins sentir, selon le caractere propre de chaque *vin*. La consistance, la couleur, l'odeur, le goût, l'âge, la seve, le pays, l'année, apportent ici des différences notables.

Des qualités des vins en consistance, couleur, odeur, saveur, âge, seve. 1°. Quant à la consistance, le *vin* est ou gros ou délicat, ou entre les deux; le gros *vin* contient peu de phlegme, & beaucoup de soufre grossier, de terre & de sel fixe; ensorte que les principes qui le composent, sont portés avec moins de facilité au cerveau, & s'en dégagent avec plus de peine, quand ils y sont parvenus. Cette sorte de *vins* convient à ceux qui suent facilement, ou qui font un grand exercice; à ceux que le jeûne épuise, & qui ont peine à supporter l'abstinence.

Le *vin* délicat renferme beaucoup de phlegme, peu de soufre, & quelques sels volatils; ce qui le rend moins nourrissant, mais plus capable de délayer les sucs, de se distribuer aux différentes parties du corps, & d'exciter les évacuations nécessaires; c'est pourquoi il est propre aux convalescens, & à ceux dont les visceres sont embarrassés par des obstructions, pourvu toutefois que ce *vin* n'ait pas trop de pointe, comme il arrive à quelques-uns.

Le *vin* qui tient le milieu entre le gros & le délicat, n'est ni trop nourrissant, ni trop diurétique, & il convient à un très-grand nombre de personnes.

2°. Quant à la couleur, le *vin* est ou blanc ou rouge, & le rouge est ou paillet ou couvert.

Les *vins* blancs contiennent un tartre plus fin; les rouges en ont un plus grossier; les premiers sont plus actifs; les seconds le sont moins, & nourrissent davantage: en un mot, les *vins* blancs picotent plus que les autres; ce qui est cause qu'ils poussent par les urines; mais ils peuvent à la longue incommoder l'estomac & les intestins, en

les dépouillant trop de leur enduit.

Il y a des *vins* rouges qui tirent ſur le noir ; ceux-là renferment plus de tartre que d'eſprit ; ils ſont aſtringens & plus capables de reſſerrer que d'ouvrir ; le *vin* paillet ou clairet, tient beaucoup du *vin* blanc ; mais il eſt moins fumeux & plus ſtomacal.

3°. A l'égard de l'odeur, les *vins* qui en ont une agréable, qui eſt ce qu'on appelle *ſentir la framboiſe*, ſont plus ſpiritueux que les autres ; ils réparent plus promptement les forces, & contribuent plus efficacement à la digeſtion : auſſi conviennent-ils mieux aux vieillards. Il y a des *vins* qui ont une odeur de fût ; d'autres qui ſentent le pouſſé ; d'autres le bas, tous *vins* mal-faiſans.

4°. Pour ce qui eſt de la ſaveur, les uns ſont doux, les autres auſteres ; les autres participent de l'un & de l'autre : il y en a enfin qui ſont acides, d'autres qui ſont âcres.

Les *vins* doux ſont tels, parce que dans le tems qu'ils ont fermenté, leurs parties ſulfureuſes ont été moins ſubtiliſées par l'action des ſels ; enſorte que ces ſoufres groſſiers embarraſſant les pointes de ces mêmes ſels, les empêchent de piquer fortement la langue ; c'eſt pourquoi les *vins* doux cauſent moins d'irritation, & conviennent par conſéquent à ceux qui ſont ſujets à touſſer, ou qui ont des chaleurs de reins. Ils nourriſſent beaucoup ; ils humectent, & ils lâchent ; mais il en faut boire peu ; ſans quoi ils font des obſtructions par leurs parties groſſieres ; le *vin* bourru furtout eſt de cette nature. Ces ſortes de *vins* au reſte n'enivrent guere ; ce qui vient de ce que les eſprits en ſont trop concentrés ; mais il y en a qui avec cette douceur, autrement appellée *liqueur du vin*, ont beaucoup de piquant ; & ceux-là ſont plus apéritifs, parce que leurs ſoufres ont été plus coupés, & plus diviſés par les pointes des ſels.

Les *vins* rudes & auſteres ont des ſels groſſiers, plus capables d'embarraſſer les parties où ils ſont portés, que de les pénétrer ; ce qui eſt cauſe qu'ils ſont fort aſtringens, & qu'ils reſſerrent l'eſtomac & les inteſtins. Ces *vins* nourriſſent peu, & n'attaquent guere la tête ; mais comme ils ſont extrêmement ſtyptiques, il y a peu de conſtitutions auxquelles ils conviennent.

Les *vins* qui tiennent le milieu entre le doux & l'auſtere, ſont les plus agréables, & en même tems les plus ſains ; ils fortifient l'eſtomac & ſe diſtribuent aiſément.

Il y a des *vins* qui n'ont que du piquant, & dont ce piquant tire ſur l'amertume ; ceux-là ſont à craindre aux bilieux, & à tous les tempéramens ſecs.

5°. Par rapport à l'âge, le *vin* eſt vieux ou nouveau, ou de moyen âge. Le nouveau parmi nous, eſt celui qui n'a pas encore paſſé deux ou trois mois ; le vieux, celui qui a paſſé un an ; & le *vin* de moyen âge, celui qui ayant paſſé le quatrieme mois, n'a pas encore atteint la fin de l'année.

Le *vin* nouveau eſt de deux ſortes, ou tout nouvellement fait, ou fait depuis un mois ou deux. Le premier étant encore verd, & ſe digérant à peine, produit des diarrhées & quelquefois des vomiſſemens, & peut donner lieu à la génération de la pierre ; le ſecond a les qualités du premier dans un moindre degré.

Les *vins* de moyen âge, c'eſt-à-dire, qui ayant plus de quatre mois, n'ont pas encore un an, ſont bons, parce que leurs principes ont eu aſſez de tems pour ſe mêler intimement les uns avec les autres, & n'en ont pas eu aſſez pour ſe déſunir ; c'eſt en cela que conſiſte leur point de maturité.

Le *vin* vieux qui avance dans la deuxieme année, commence à dégénérer : plus il vieillit alors, & plus généralement il perd de ſa bonté. Celui d'un an, autrement dit d'une feuille, eſt encore dans ſa vigueur ; mais les *vins* de quatre & cinq feuilles, que quelques perſonnes vantent tant, ſont des *vins* uſés, dont les uns ſont inſipides, les autres amers, ou aigres : ce qui dépend de la qualité qu'ils avoient auparavant ; car les *vins* forts deviennent amers en vieilliſſant, & les foibles s'aigriſſent.

Chez les anciens, un *vin* paſſoit pour nouveau les cinq premieres années ; il étoit de moyen âge les cinq autres, & on ne le regardoit comme vieux, que lorſqu'il avoit dix ans ; encore s'en buvoit-il qui ne commençoit à être de moyen âge qu'à quinze ans. Quelques auteurs font même mention

de *vins* qui avoient cent & deux cents feuilles. Mais il faut remarquer que les anciens, pour conserver leurs *vins* si long-tems, les faisoient épaissir jusqu'à consistance de miel, quelquefois même jusqu'à leur laisser prendre une telle dureté, en les exposant à la fumée dans des outres ou peaux de boucs, qu'on étoit obligé, pour se servir de ces *vins*, de les raper avec un couteau. Souvent aussi, par une certaine façon qu'on leur donnoit pour les empêcher de se gâter, quand ils étoient encore assez clairs, on les laissoit s'épaissir d'eux-mêmes avec le tems. Tous ces *vins* épais contractoient dans la suite une amertume insupportable; mais comme en s'épaississant ils se réduisoient à une fort petite quantité, & qu'en même tems ils étoient si forts qu'on s'en servoit pour donner du goût aux autres, ils se vendoient extrêmement cher. Leur amertume & leur épaisseur étoient cause qu'il falloit employer beaucoup d'eau, tant pour les délayer que pour rendre leur goût supportable.

Il est facile de juger qu'une once de ces *vins* délayée dans une pinte d'eau y conservoit encore de sa vertu; aussi y en avoit-il, dans lesquels il falloit mettre vingt parties d'eau sur une de *vin*.

6°. Quant à la seve qui est ce qui fait la force du *vin*, on distingue le *vin* en vineux & en aqueux. Le premier est celui qui porte bien de l'eau, & le second celui qu'un peu d'eau affoiblit. Le *vin* vineux nourrit davantage; l'aqueux nourrit moins. Le premier est sujet à troubler la tête; le second est plus ami du cerveau, & convient mieux aux gens de lettres.

A l'égard du pays, nous avons les *vins* de Grece, d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne & de France.

Des vins de Grece, d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne & de France. Les *vins* de Crete & de Chypre sont les deux *vins* de Grece le plus généralement estimés.

Le meilleur *vin* d'Italie est celui qui croît au pied du mont Vésuve, & qui est vulgairement appellé *lacryma Christi*. Il est d'un rouge vif, d'une odeur agréable, d'une saveur un peu douce, & il passe aisément par les urines.

Un des plus renommés après celui-là, est le *vin* d'Albano: il y en a de rouge & de blanc. Ils conviennent l'un & l'autre aux sains & aux infirmes; ils facilitent la respiration, & excitent les urines.

Le *vin* de Monte-Fiascone ne cede point à celui d'Albano pour l'excellence du goût.

Le *vin* de Vicence, capitale d'un petit pays appellé le *Vicentin* dans l'état de Venise, est un *vin* innocent, dont les goutteux boivent sans en ressentir aucune incommodité.

Les *vins* de Rhétie, qui croissent dans la Valteline, sont riches & délicieux; ils sont rouges comme du sang, doux, & laissent un goût quelque peu austere sur la langue.

Les *vins* qu'on nous envoie d'Espagne, sont non-seulement différens des autres par la qualité qu'ils tiennent du climat, mais encore par la maniere dont on les fait; car on met bouillir sur un peu de feu le suc des raisins dès qu'il a été tiré, puis on le verse dans des tonneaux, où on le laisse fermenter; mais comme il a été dépouillé par le feu d'une partie considérable de son phlegme, ce qui a empêché les sels de se développer assez par la fermentation, pour pouvoir diviser exactement les parties sulfureuses, il arrive que les soufres n'en sont qu'à demi raréfiés, & qu'embarrassant les pointes des sels, ils ne leur laissent que la liberté de chatouiller doucement la langue: ce qui est cause que ces sortes de *vins* ont une consistance de sirop & un goût fort doux; mais l'usage fréquent en est dangereux. Ces *vins* ne se doivent boire qu'en passant & en fort petite quantité, seulement pour remédier à certaines indispositions d'estomac, que l'usage commun des *vins* ordinaires est quelquefois incapable de corriger.

On compte entre les excellens *vins* d'Espagne, le *vin* de Canarie, qui croît aux environs de Palma. Le *vin* de Malvoisie est fait avec de gros raisins ronds, & se conserve si long-tems, qu'on peut le transporter dans toutes les parties du monde. Le *vin* de Malaga est beaucoup plus gras que celui de Canarie. Le *vin* d'Alicante, dans le royaume de Valence, est rouge, épais, agréable au goût, & fortifie l'estomac. Celui auquel on donne communément

le nom de *tinto*, ou de *vin couvert*, ne differe en rien du précédent.

L'Allemagne n'eſt pas également fertile en bons *vins*, il n'y a que la partie méridionale; & l'on voit même, en conſultant la carte, que toutes les régions ſituées à plus de 51 degrés d'élévation du pole, ſont ſtériles en bons *vins*, parce que dans les pays voiſins du ſeptentrion, l'air eſt moins ſubtil, la terre moins remplie de ſoufre, & le ſoleil trop foible.

Entre les *vins* d'Allemagne, ceux du Rhin & de la Moſelle tiennent le premier rang. Ils renferment un ſoufre très-fin, & un acide très-délié, beaucoup d'eſprit éthéré, une ſuffiſante quantité de phlegme, & très-peu de terre: ce qui les rend ſains & diurétiques.

On dira peut-être qu'ils contiennent beaucoup d'acide tartareux, comme on le reconnoît par la diſtillation, & que par conſéquent ils doivent être ennemis des nerfs; mais il faut remarquer que l'acide du *vin* du Rhin n'eſt point un acide groſſier, un acide fixe & corroſif, mais un acide de tout une autre nature par le mêlange d'un ſoufre ſubtil qui le corrige; car il n'y a rien qui adouciſſe & qui modifie plus les acides que le ſoufre. D'ailleurs, s'il y a de l'acide dans le *vin* du Rhin, cet acide même en fait le mérite; car il ſert à en briſer les ſoufres, qui ſans cela ſe porteroient avec trop de violence dans le ſang, & pourroient troubler les fonctions. Les *vins* de Hongrie contiennent, au lieu d'acide tartareux, des parties extrêmement ſubtiles & ſpiritueuſes, qui ſont propres à rétablir les forces, & à détruire les humeurs crues du corps: ce ſont des *vins* ſinguliérement eſtimés.

Les principaux *vins* de France ſont ceux d'Orléans, de Bourgogne, de Gaſcogne, de Languedoc, de Provence, d'Anjou, de Poitou, de Champagne, *&c.*

Les *vins* d'Orléans ſont vineux & agréables; ils n'ont ni trop ni trop peu de corps; ils fortifient l'eſtomac; mais ils portent à la tête, & ils enivrent aiſément. Pour les boire bons, il faut qu'ils ſoient dans leur ſeconde année.

Les *vins* de Bourgogne ſont la plupart un peu gros, mais excellens. Ils ont pendant les premiers mois quelque choſe de rude, que le tems corrige bientôt. Ils ſont nourriſſans; ils fortifient l'eſtomac, & portent peu à la tête.

Les *vins* de Gaſcogne ſont gros & couverts, peu aſtringens néanmoins. Ils ont du feu ſans porter à la tête, comme les *vins* d'Orléans. Ceux de Grave qui croiſſent auprès de Bordeaux, & qu'on nomme ainſi à cauſe du gravier de leur terroir, ſont fort eſtimés, quoiqu'ils aient un goût un peu dur. Le *vin* rouge de Bordeaux eſt auſtere; il fortifie le ton de l'eſtomac; il ne trouble ni la tête ni les opérations de l'eſprit; il ſouffre les trajets de mer, & ſe bonifie par le tranſport; c'eſt peut-être le *vin* de l'Europe le plus ſalutaire.

Les *vins* d'Anjou ſont blancs, doux & fort vineux. Ils ſe gardent aſſez long-tems, & ſont meilleurs un peu vieux.

Les *vins* de Champagne ſont très-délicats: ce qui eſt cauſe qu'ils ne portent preſque point d'eau, & nourriſſent peu. Ils exhalent une odeur ſubtile qui réjouit le cerveau. Leur goût tient le milieu entre le doux & l'auſtere. Ils montent aiſément à la tête, & paſſent facilement par les urines. Ceux de la côte d'Aï ſont les plus excellens.

Les *vins* de Poitou ont de la réputation par le rapport qu'ils ont avec les *vins* du Rhin; mais ils ſont plus cruds.

Les *vins* de Paris ſont blancs, rouges, gris, paillets, foibles & portant peu l'eau.

Les *vins* de Roanne flattent le goût; ils croiſſent ſur des côteaux, dont la plupart regardent ou l'orient ou le midi: ce qui ne peut que les rendre excellens.

Les *vins* de Lyon qui croiſſent le long du Rhône, connus ſous le nom de *vins de rivage*, ſont vigoureux & exquis. Ceux de Condrieux ſur-tout ſont loués pour leur bonté.

Les *vins* de Frontignan, de la Cioutat, de Canteperdrix, de Riveſalte, ſont comparables aux *vins* de Saint-Laurent & de Canarie. Ils ne conviennent point pour l'uſage ordinaire, & ils ne ſont bons que lorſqu'il s'agit de fortifier un eſtomac trop froid, ou de diſſiper quelque colique cauſée par des matieres crues & indigeſtes. On en uſe auſſi par régal, comme on uſe des *vins* d'Eſpagne.

Ces

Ces *vins* contiennent une grande quantité de sels, beaucoup de soufre & peu de phlegme: ce qui vient de la façon qu'on donne au raisin dont on les fait. On en tord la grappe avant de la cueillir, & on la laisse ainsi quelque tems se cuire à l'ardeur du soleil, qui enleve une bonne partie de l'humidité; ensorte que leur suc trop dépouillé de son phlegme ne peut ensuite fermenter entiérement; d'où il arrive qu'il retient une douceur & une épaisseur à peu près semblables à celles des *vins* d'Espagne.

Pour ce qui est de l'année, il faut y avoir beaucoup d'égard, si l'on veut juger sainement de la qualité d'un *vin*. Celui de Beaune, par exemple, demande une saison tempérée, & celui de Champagne veut une saison bien chaude. Le premier est sujet à s'engraisser quand les chaleurs ont été grandes, & le second demeure verd après un été médiocre; il en est de même des autres *vins :* mais le détail en seroit inutile.

Des principes des vins. Les *vins* different les uns des autres par rapport au goût, à l'odeur & aux autres vertus, selon la proportion & le mêlange des élémens qui les constituent. Ceux qui contiennent une grande quantité d'esprit inflammable, enivrent & échauffent; mais ceux en qui les parties phlegmatiques ou tartareuses aigrelettes dominent, sont laxatifs & diurétiques, & n'affectent pas aisément la tête. Les *vins* qui contiennent une grande quantité de substance oléagineuse & sulfureuse, comme sont tous les *vins* vieux, sont d'un jaune extrêmement foncé, d'un goût & d'une odeur forte; & comme ils ne transpirent pas aisément, ils restent long-tems dans le corps & le dessechent.

On trouve encore dans les *vins* qui n'ont pas suffisamment fermenté, sur-tout dans ceux de Frontignan, de Canarie & de Hongrie, un autre élément ou principe essentiel, savoir, une substance douce, oléagineuse, tempérée & visqueuse, qui les rend non-seulement agréables au goût, mais encore nutritifs & adoucissans.

Il y a des *vins* qui contiennent un soufre doux & subtil, au lieu que les autres n'ont qu'un soufre grossier moins agréable au goût. Les *vins* de Hongrie, par exemple, & du Rhin contiennent un esprit beaucoup plus agréable, & un soufre plus doux & plus subtil que ceux de France; de là vient que l'odeur seule du *vin* du Rhin, lorsqu'il est vieux & de bonne qualité, ranime les esprits.

Le principe tartareux varie aussi, selon les *vins :* les uns, comme ceux de Provence, contiennent une grande quantité de tartre grossier, & les autres, comme celui du Rhin, un tartre plus délié; quelques-uns, comme ceux de Marseille, contiennent un tartre nitreux légérement amer: ce qui les rend laxatifs & diurétiques.

La couleur des *vins* dépend du principe oléagineux & sulfureux qui se résout & se mêle intimement avec leurs parties, à l'aide du mouvement fermentatif intestin; d'où il suit qu'elle doit être d'autant plus foncée, que le *vin* contient une plus grande quantité d'huile.

Tous les *vins* rouges en général ont un goût & une vertu astringente, non-seulement à cause qu'on les laisse long-tems infuser avec les pellicules rouges du raisin, mais encore avec leurs pepins, dont le goût est manifestement astringent; aussi extraient-ils le principe astringent de ces deux substances pour se l'approprier.

Du climat, du sol & autres causes qui contribuent à la bonté des vins. Les pays situés entre le 40 & le 50e degré de latitude, comme la Hongrie, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la France, une grande partie de l'Allemagne, l'Autriche, la Transylvanie, & une grande partie de la Grece, produisent les meilleurs *vins*, parce que ces régions sont beaucoup plus exposées au soleil que les autres.

L'expérience prouve encore que les *vins* qui croissent sur des montagnes situées sur les bords des rivieres, sont les meilleurs; car la bonté des *vins* ne dépend pas seulement de l'influence du soleil, mais aussi de la nourriture que les raisins reçoivent. Or comme les montagnes sont exposées à la rosée, qui est beaucoup plus abondante aux environs des rivieres que par-tout ailleurs, & que celle-ci renferme une eau subtile & un principe éthéré, il n'est pas étonnant qu'elle fournisse une nourriture convenable pour les vignes. Les vignes ont encore

besoin de pluie; car les rosées ne suffisent pas pour les nourrir.

La nature du terroir contribue beaucoup à la bonté du *vin ;* l'on observe que les meilleurs ne croissent point dans les terres grasses, argilleuses, grossieres & noirâtres, mais dans celles qui abondent en pierres, en sable, en craie; car ces dernieres, quoique stériles en apparence, conservent long-tems la chaleur du soleil, qui échauffe les racines des vignes, & donne moyen à la nourriture de se distribuer dans toutes les parties de la plante.

Ajoutez à cela que les eaux qui circulent dans ces sortes de terreins, s'atténuent, se filtrent, & se débarrassent de leurs parties les plus grossieres, au moyen de quoi le suc nourricier de la plante devient plus pur.

On ne doit donc pas douter que la nature du sol ne contribue infiniment à varier les goûts du *vin,* & à lui donner une qualité bonne ou mal-faisante, puisque des cantons situés sur la même montagne, également exposés au soleil, & qui portent des vignes de même espece, produisent des *vins* tout-à-fait différens par rapport à la salubrité, au goût & à la qualité. La salubrité des *vins* de Tokai & de Hongrie dépend de la subtilité de la nourriture que les vignes reçoivent, aussi bien que du principe aérien & éthéré qui se mêle avec leur suc.

Des effets du vin pris immodérément & modérément. Tout *vin* est composé de sel, de soufre, d'esprit inflammable, d'eau, de terre, & ce n'est qu'aux diverses proportions & aux divers mélanges de ces principes, qu'il faut attribuer les différentes qualités des *vins.* Ceux de ces principes qui dominent le plus dans tous les *vins,* sont le sel & l'esprit; l'esprit qui est le principe le plus actif, fait la principale vertu des *vins :* c'est ce qui les rend capables de donner de la vigueur, d'aider à la digestion, de réjouir le cerveau, de ranimer les sucs; mais comme le propre de cet esprit est de se raréfier dans les différentes parties où il se porte, & d'y faire raréfier les liqueurs qu'il y trouve, il arrive que lorsqu'il est en trop grande abondance, il dilate les parties outre mesure : ce qui fait qu'elles n'agissent plus avec la même aisance qu'auparavant; ensorte que l'équilibre qui regne entre les solides & les fluides, doit se déranger; c'est ce qu'on voit arriver à ceux qui boivent trop de *vin ;* leur tête appesantie, leurs yeux troubles, leurs jambes chancelantes, leurs délires ne prouvent que trop ce désordre; mais sans boire du *vin* jusqu'à s'exposer à ces accidens, il arrive toujours, lorsqu'on en boit beaucoup, que les membranes & les conduits du cerveau plus tendus qu'ils ne doivent être, tombent enfin par cet effort réitéré, dans un relâchement qui ne leur permet plus de reprendre d'eux-mêmes leur premiere action : ce qui doit nécessairement interrompre les sécrétions, & porter beaucoup de dommage au corps & à l'esprit. Mais le *vin* pris avec modération est une boisson très-convenable à l'homme fait. Il aide à la digestion des alimens, répare la dissipation des esprits, résout les humeurs pituitaires, ouvre les passages des urines, corrige la bile, augmente la transpiration & la chaleur naturelle trop languissante.

Le grand froid gele les vins. Tout le monde sait qu'il n'y a point de *vin* qui ne gele par l'âpreté du froid. Sans parler de l'année 1709, dont quelques personnes peuvent encore se souvenir, l'histoire des tems antérieurs nous en fournit bien d'autres exemples.

En 1543, Charles V voulant reprendre Luxembourg que François I lui avoit enlevé, le fit assiéger dans le fort de l'hiver, qui étoit, dit Martin du Bellay, lib. X, fol. 478, le plus extrême qu'il fût vingt ans au précédent. Le roi ne voulant en façon quelconque perdre rien de sa conquête, dépêcha le prince de Melphe pour aller lever le siege. Les gelées, ajoute-t-il, furent si fortes tout le voyage, qu'on départoit le *vin* de munition à coups de coignée, & se débitoit au poids, puis les soldats le portoient dans des paniers.

Philippe de Comines, l. II, c. 14, parlant d'un pareil froid arrivé de son tems, en 1469, dans le pays de Liege, dit expressément, que par trois jours fut departi le *vin,* qu'on donnoit chez le duc pour les gens de bien qui en demandoient, à coups

de coignée, car il étoit gelé dedans les pipes, & falloit rompre le glaçon qui étoit entier, & en faire des pieces que les gens mettoient en un chapeau ou en un panier, ainsi qu'ils vouloient.

Ovide parle d'un semblable événement de son tems; voici ses termes:

Nudaque consistunt formam servantia testæ
Vina, *nec hausta meri*, *sed data frusta*
bibunt.
Trist. l. III, eleg. 10, v. 23.

Le *vin* glacé retient la forme du tonneau, & ne se boit pas liquide, mais distribué en morceaux.

On ne savoit pas alors qu'un jour la chymie tenteroit de perfectionner les *vins* par le moyen de la gelée; c'est une expérience très-curieuse, imaginée par Stahl, & sur laquelle *voyez* VIN, *chymie. Le chevalier* DE JAUCOURT.

VIN, (*Chymie.*) *Méthode pour faire des* vins *artificiels*. La chymie enseigne l'art de changer en *vin* le suc naturel des végétaux.

Prenez une centaine de grappes de raisins de Malaga non écrasés, avec environ vingt-huit pintes d'eau de source froide; mettez le tout dans un vaisseau de bois, ou dans un tonneau à moitié couvert, placé dans un lieu chaud, afin que ce qu'il contient puisse y fermenter pendant quelques semaines. Après quoi vous trouverez que l'eau qui aura pénétré à travers la peau des raisins, aura dissous leur substance intérieure, douce & sucrée, & s'en sera chargée comme une menstrue; vous verrez aussi un mouvement intérieur dans les parties de la liqueur, qui se manifestera par un nombre infini de petites bulles qui s'éleveront à la surface avec un sifflement considérable. Quand la fermentation sera finie, cette liqueur deviendra du *vin* effectif, dont on pourra juger aisément par son goût, son odeur & ses effets. Elle déposera au fond du tonneau une grande quantité de sédiment grossier & terrestre, connu sous le nom de *lie*, différent de l'enveloppe ou de la peau, & des sables qui se trouvent autour des raisins.

Cette expérience est universelle, & indique la méthode générale pour faire, par la fermentation, des *vins* de toute espece, & toutes les autres liqueurs ou boissons spiritueuses.

En effet, avec un léger changement dans les circonstances, on peut l'appliquer à la brasserie de la bierre faite avec le malt; à l'hydromel fait avec le miel; au cidre & au poiré qu'on fait avec des pommes & des poires.

On fait aussi de la même maniere, des *vins* qu'on appelle *artificiels*, avec des cerises, des groseilles, des raisins de Corinthe, des baies de sureau, des mûres sauvages, des oranges, & plusieurs autres fruits; des sucs de certains arbres, comme le bouleau, l'érable, le sycomore, *&c.* & de meilleur encore, du jus de canne de sucre, de son sirop, ou du sucre même avec de l'eau. Tous les sucs de ces végétaux, après avoir bien fermenté, fournissent, conformément à leurs différentes natures, du *vin* aussi pur que les grappes les plus abondantes des meilleurs vignobles.

Pour former de ces différens sucs un *vin* parfait, la regle est de les faire évaporer, s'ils sont naturellement trop clairs & trop légers, jusqu'à ce qu'ils deviennent semblables au suc des raisins; on peut faire cette expérience très-aisément, par le moyen du pese-liqueur ordinaire. Cet instrument montre évidemment la force de la dissolution; car en général, tout suc ou dissolution végétale est regardée comme suffisamment chargée pour faire un *vin* très-fort, quand elle soutient un œuf frais à sa surface.

La chymie nous enseigne à imiter les marchands de *vin*, en ôtant au suc du raisin presque toute sa douceur, ou son acidité, pour rendre les *vins* d'une meilleure qualité; ceux même de Canarie, des montagnes d'Andalousie ou d'Oporto: on falsifie souvent ces *vins* dans le transport, quoique la base de tous soit le suc du raisin.

Ce suc examiné & considéré chymiquement, n'est cependant autre chose qu'une grande quantité de suc réel, dissous dans l'eau avec un certain montant propre au suc du raisin, conformément à la nature du *vin*. Cette observation nous sert

à établir comme un axiome, & le résultat d'un examen exact & suivi, qu'une substance sucrée est la base de tous les *vins*; car le sucre n'est pas particulier à la canne de sucre, puisqu'on en retire aussi du raisin: on en trouve même souvent des grains assez gros dans les raisins secs, particuliérement dans ceux de Malaga lorsqu'ils ont été quelque tems enfermés, & pressés les uns contre les autres; on y trouve aussi du sucre candi, une efflorescence sucrée, & des grains de sucre effectifs.

On fait en France une confiture connue sous le nom de *raisiné*, en évaporant simplement le suc du raisin, jusqu'à ce qu'il soit capable de se coaguler par le froid; & lorsqu'il est dans cet état, on en use comme d'un sucre mollasse. Il en est de même du malt, ou moût de bierre, qu'on peut employer de la même façon, ainsi que les sucs doux de tous les végétaux qui fournissent du *vin* par la fermentation.

Nous pouvons tirer de ces expériences, des regles pour obtenir la matiere essentielle des *vins* sous une forme concrete, soit en la faisant bouillir, soit par quelqu'autre moyen, de maniere qu'on la conserve sans qu'elle s'aigrisse, pendant plusieurs années. De cette façon l'on pourroit faire des *vins*, des vinaigres & des eaux-de-vie de toute espece, même dans les pays où l'on ne cultive point de vignes. Cette découverte nous éclaire aussi sur la nature réelle & les usages de la fermentation spiritueuse & acide.

Pour confirmer encore davantage cette découverte, prenez 250 livres de sucre royal; mettez-les dans une cuve tenant deux muids; remplissez-la d'eau de source, jusqu'à seize pintes ou environ du bord; mettez-la ensuite dans un lieu chaud, ou dans un cellier; ajoutez-y 3 ou 4 livres de levure de bierre fraîche, faite sans houblon, ou plutôt d'écume de *vin* nouveau: la liqueur en peu de mois fermentera, & produira de fort bon *vin* sans couleur & sans odeur, mais susceptible de prendre l'une ou l'autre, telle qu'on voudra la lui donner. Par exemple, avec la teinture de tournesol on en fera du *vin* rouge, & avec un peu d'huile essentielle on lui donnera l'odeur qu'on jugera à propos. Cette expérience a été tentée avec succès, & peut servir de méthode pour faire des *vins* dans les colonies de l'Amérique, & par-tout ailleurs où il croît beaucoup de sucre. Ces *vins* pourroient le disputer en bonté aux *vins* de France, d'Italie & d'Espagne, si la nature de la fermentation étoit parfaitement connue; on pourroit même abréger ce procédé avec le tems, & l'on en retireroit encore d'autres avantages.

L'usage de cette expérience peut devenir utile au commerce, & aux besoins ordinaires de la vie. Elle nous apprend d'abord que la substance qui fermente dans chaque matiere susceptible de fermentation, est très-peu de chose en comparaison de la quantité de *vin* qu'elle fournit. Nous voyons, par exemple, que quatre livres de raisins peuvent être délayées dans huit pintes d'eau, y fermenter, & faire encore un *vin* assez fort. Cependant les raisins eux-mêmes contiennent une grande quantité d'eau, outre leur substance sucrée; cette substance devient du sucre effectif, lorsqu'elle est réduite sous une forme seche. Si l'on veut connoître exactement la nature, les usages & les moyens de perfectionner la fermentation spiritueuse & acide, on ne sauroit mieux faire que de choisir le sucre pour la matiere de ses expériences. Son analyse démontre évidemment les principes essentiels à cette opération. Ces principes paroissent être un sel acide, une huile & de la terre, unis si intimement ensemble, qu'ils ne sont capables de se dissoudre parfaitement que dans l'eau.

Recomposition du vin. Comme on peut recomposer le vinaigre avec son résidu, on peut pareillement faire la recomposition du *vin* après qu'il a perdu son esprit par la dissolution. On exécute l'une & l'autre recomposition par le moyen d'un nouveau bouillonnement, ou d'une légere fermentation. Si l'opération dans ces deux cas, est faite par un artiste habile, la recomposition doit être exacte. Pour la bien faire dans l'une ou l'autre de ces circonstances, il faut avoir soin d'employer une substance intermédiaire qui leur soit pro-

pre, c'eſt-à-dire que cette ſubſtance doit être ſuſceptible de fermentation, ou même dans un état de fermentation actuelle. Par exemple, un peu de *vin* nouveau, du ſucre, le jus des grappes de raiſins, *&c.* parce que ces matieres venant à travailler dans la liqueur, ſaiſiſſent ſes parties aqueuſes, ſpiritueuſes & ſalines, de maniere à les mêler enſemble, ſelon l'ordre ou l'arrangement qui leur convient : c'eſt de ces circonſtances que dépend la perfection des *vins* & vinaigres. On n'a pas encore examiné juſqu'ici avec aſſez de ſoin juſqu'où pouvoit s'étendre cette méthode de recompoſition.

Procédé pour réduire les ſucs des végétaux dans un état propre à fournir du vin. Paſſons à la méthode de réduire les ſucs des végétaux dans un état propre à fournir du *vin*, du vinaigre, de l'eau-de-vie; à faire du moût ou du *vin* doux, auſſi bon que le naturel, capable de fermenter à volonté, de bouillir, & de ſe clarifier de maniere à pouvoir en faire du *vin*, du vinaigre & des eſprits inflammables.

Prenez trois livres de ſucre blanc en pain, bien épuré de ſon ſirop; faites-les fondre dans trois pintes d'eau pure; ajoutez y enſuite, lorſqu'elle bouillira, une demi-once de bon tartre de *vin* du Rhin pulvériſé : il s'y diſſoudra bientôt avec une effervecence marquée, & communiquera à la liqueur une acidité agréable : ôtez pour lors de deſſus le feu le vaiſſeau qui la contiendra, & laiſſez-la refroidir. Vous aurez par ce procédé un moût qui à tous égards ſera parfaitement ſemblable au ſuc naturel & doux d'un raiſin blanc qui n'auroit point d'odeur. Après que ce ſuc a été bien purifié & ſoutiré pluſieurs fois de ſon ſédiment, ſi l'on falſifioit ce moût artificiel, c'eſt-à-dire qu'on le mutât ou qu'on le fumât avec du ſucre brûlant, il feroit un moût parfait, auquel l'artiſte pourroit donner l'odeur & le goût qu'il voudroit.

Cette expérience eſt ſi importante, qu'elle mériteroit preſqu'un traité exprès pour expliquer les uſages auxquels elle peut être propre. Elle fournit un grand nombre d'inſtructions pour perfectionner l'art de faire l'hydromel, le moût, le *vin*; le vinaigre & les eſprits inflammables. Elle nous en donne auſſi de très-utiles pour connoître la nature des ſucs doux & aigres des végétaux, & la façon de les imiter par le moyen de l'art.

Cette expérience fut d'abord faite d'après l'analyſe du ſuc du raiſin avant qu'il eût fermenté. Ce ſuc ne paroît aux ſens qu'une ſubſtance ſucrée, diſſoute dans l'eau avec l'addition d'un acide tartareux. Cette obſervation eſt pleinement confirmée par l'examen que la chymie en a fait. Il étoit donc fort aiſé de concevoir que, ſi le tartre qui eſt le ſel naturel du *vin*, ou de tout autre ſuc doux tiré des végétaux, après qu'ils ont ſubi la fermentation, pouvoit être diſſous par le moyen de l'art dans un mélange convenable d'eau & de ſucre, ce compoſé auroit une parfaite reſſemblance avec le vin ordinaire. Dans l'eſſai qu'on en fit, on trouva que le tartre pouvoit ſe diſſoudre de maniere à communiquer au ſucre une acidité agréable, & à imiter dans un grand degré de perfection le ſuc doux & naturel des végétaux, ſans avoir à la vérité leur odeur particuliere. L'expérience qu'on en a faite ſert par conſéquent à nous faire découvrir en quoi conſiſtent la nature, l'uſage & la perfection de l'art de faire des liqueurs douces.

Par une liqueur douce nous entendons un ſel végétal quelconque, ſoit qu'on l'ait obtenu par le moyen du ſucre ou du raiſin, ſoit qu'on l'ait retiré de quelqu'un de nos fruits, ou de quelque fruit étranger. On ajoute ce ſuc aux *vins*, à deſſein de les rendre meilleurs. Nous voyons par cette definition, que l'art de faire ces liqueurs pourroit acquérir un grand degré de perfection, en faiſant uſage de ſucre bien épuré, parce que c'eſt une ſubſtance douce extrêmement ſaine. Cette méthode ſeroit préférable à ces mélanges ſans nombre de miel, de raiſin, de ſirop, de cidre, *&c.* dont les diſtillateurs fourniſſent les marchands de *vin* pour augmenter ou perfectionner leurs *vins*. En effet, en mettant du ſucre purifié dans du *vin* foible, il le fait fermenter de nouveau, le rend meilleur, & lui donne le degré convenable de force & d'eſprits. Si le *vin*

qu'on veut perfectionner d'après cette méthode, est naturellement piquant, il ne faut point ajouter de tartre au sucre; il n'est à propos de se servir de tartre que lorsque le *vin* est trop doux ou trop fade.

L'expérience présente n'est pas moins utile pour perfectionner l'art du moût. Nous desirerions donc que les commerçans fissent réflexion que par-tout où l'on transporte du sucre, on y porte en même tems du moût, du *vin*, du vinaigre & de l'eau-de-vie sous une forme solide; c'est-à-dire, la matiere qui constitue ces substances, puisqu'en ajoutant simplement de l'eau au sucre, on peut préparer promptement ces différentes liqueurs. En effet, il n'est nullement nécessaire que le sucre soit transporté & vendu sous une forme liquide pour en faire du moût, du *vin*, *&c.* parce qu'il est très-aisé d'y ajouter du tartre & de l'eau, dans quelque port que ce soit que l'on débarque.

Notre expérience nous enseigne aussi un moyen de perfectionner l'art de faire du *vin* en réduisant la substance qui le compose à un très-petit volume pour en faire du moût, en y joignant de l'eau à mesure qu'on en auroit besoin dans quelque climat que ce pût être; on pourroit ensuite teindre ce moût ou l'imprégner de la couleur & de l'odeur qu'on jugeroit à propos; après quoi on le feroit fermenter pour en faire du *vin* de toutes les especes possibles. C'est ainsi qu'on peut mêler quelques gouttes d'huile essentielle de muscade ou de canelle avec du sucre, de la maniere dont on fait l'*oleo-saccharum*; si on jete ensuite ce mélange sur notre moût artificiel, le *vin* acquerra une odeur & un goût très-agréable. On peut encore retirer une huile essentielle de la lie de quelque *vin* en particulier, & l'introduire dans notre moût artificiel de la même maniere qu'on vient de le décrire: alors le *vin* prendra l'odeur & le montant du *vin* naturel que cette lie aura fourni, sans les mauvaises qualités qu'elle peut avoir contractées dans le tonneau. En effet, le moût artificiel n'a point de montant, ni de couleur qui lui soit propre; mais il les acquiert promptement, & l'on peut lui communiquer l'un ou l'autre à volonté par le moyen de l'art.

Cette expérience peut encore nous conduire plus loin, & devenir très-utile, en nous donnant une méthode pour faire du *vin* concentré, très-fort, capable de donner du corps en peu de tems à des *vins* foibles; ou pour faire promptement du *vin* dans un besoin pressant où l'on en manqueroit, en le mêlant simplement avec de l'eau.

De la clarification des vins. Il y a plusieurs moyens de clarifier les liqueurs vineuses qui ont subi la fermentation, afin de les rendre promptement limpides & propres aux différens usages de la vie.

Prenez une once de belle colle de poisson réduite en poudre grossiere; faites-la dissoudre en la faisant bouillir dans une pinte d'eau; lorsqu'elle sera dissoute, ôtez-la de dessus le feu; laissez-la refroidir, & vous aurez une gelée épaisse: prenez pour lors un peu de cette gelée, fouettez-la avec des verges dans une petite portion du *vin* que vous avez dessein de clarifier, jusqu'à ce qu'elle soit toute en écume; après quoi jetez cette mousse dans le tonneau, agitez-la pendant quelque tems, afin qu'elle se mêle bien avec le *vin*; ensuite bouchez bien le tonneau avec son bondon, & le laissez en repos. Par cette méthode le *vin* devient clair ordinairement en huit ou dix jours.

Ce procédé convient mieux aux *vins* blancs qu'aux *vins* rouges. Les marchands de *vin* emploient communément le blanc d'œuf fouetté, & le mêlent ensuite avec leurs *vins* de la même maniere qu'on a indiqué pour la colle de poisson. Telles sont les deux méthodes ordinaires pour clarifier les *vins*.

La raison physique de cette clarification est que les substances qu'on emploie à cet usage sont visqueuses ou gélatineuses; par ce moyen elles se mêlent aisément avec la lie & les ordures légeres qui flottent dans le *vin*; elles forment aussi une masse spécifiquement plus pesante que le *vin*; cette masse traverse tout le liquide, va à fond, & emporte avec elle, comme une espece de filet, toutes les parties hétérogenes qu'elle a rencontrées dans son chemin. Mais quand le *vin* est extrêmement

fort, de façon que sa gravité spécifique se trouve plus considérable que la masse formée par le blanc d'œuf, ou la colle de poisson jointe avec la lie, cette masse s'éleve à la surface & flotte sur le *vin*, ce qui produit le même effet.

Le principal inconvénient de cette méthode est sa lenteur; car il lui faut une semaine au moins, pour avoir son effet, & quelquefois quinze jours, selon que le tems se trouve plus ou moins favorable, nébuleux, clair, venteux ou calme, ce qui pourroit être la matiere d'une observation suivie; mais les marchands de *vin* auroient souvent besoin d'un procédé qui rendît leurs *vins* propres à être bus en très-peu d'heures: il y en a certainement un lequel n'est connu que d'un petit nombre de personnes qui en font un très-grand secret: peut-être ne dépend-il que de l'usage prudent d'un esprit-de-*vin* tartarisé joint aux substances ordinaires propres à la clarification. Ces substances n'y servent même que d'accessoire, & on leur ajoute du gypse ou de l'albâtre calciné, comme le principal agent : on remue bien le tout ensemble dans le *vin* pendant une demi-heure, après quoi on le laisse reposer.

On peut employer de même le lait écumé pour clarifier tous les *vins* blancs, les eaux-de-vie d'arrach & les esprits-de-*vin* foibles; mais on ne peut pas s'en servir pour les *vins* rouges, parce qu'il leur enleve leur couleur. Ainsi, en mettant quelques pintes de lait bien écumé dans un muid de *vin* rouge, il précipitera aussi-tôt la plus grande partie de sa couleur, & la liqueur deviendra beaucoup plus pâle, ou même plus blanche. C'est par cette raison qu'on fait quelquefois usage de ce procédé pour convertir en *vin* blanc du *vin* rouge qui est trop piquant, parce que ce petit degré d'acidité ne s'y apperçoit pas tant. Cette propriété du lait sert encore pour les *vins* blancs à qui le tonneau a communiqué une couleur brune, ou qu'on a fait bouillir promptement avant qu'ils eussent fermenté; car dans ce cas, l'addition d'un peu de lait écumé précipite aussi-tôt la couleur brune & rend le *vin* presque limpide; on lui donne ce que les marchands de *vin* appellent une *blancheur d'eau*. Cette limpidité est ce qu'on desire le plus dans les pays étrangers, tant dans les *vins* blancs que dans les eaux-de-vie.

Il est à propos d'observer ici que tous les *vins*, les liqueurs maltées, & les vinaigres qui ont été faits avec soin, & dont la qualité est parfaite dans leur espece, se clarifient d'eux-mêmes en les laissant simplement en repos : s'ils ne s'éclaircissent pas dans un espace de tems raisonnable, c'est une marque qu'ils se gâtent, c'est-à-dire, qu'ils sont trop aqueux, ou trop acides, ou trop alkalins, ou qu'ils tendent à la putréfaction, ou qu'ils ont quelqu'autre défaut semblable. Tous ces cas peuvent proprement s'appeller les maladies des *vins*, dont nous parlerons. Il y a des remedes convenables pour ces maladies, qu'il faut employer, afin qu'ils se clarifient ensuite naturellement.

Des moyens de colorer les vins *en rouge.* Voici la méthode de colorer, sans employer d'autres *vins*, les *vins* blancs en *vins* rouges, & de redonner de la couleur aux *vins* rouges qui l'ont perdue par la trop grande vieillesse.

Prenez quatre onces de ce qu'on appelle communément *drapeau de tournesol*; mettez-les dans un vaisseau de terre, versez dessus une pinte d'eau bouillante, couvrez bien le vaisseau, & laissez-le refroidir: après cela passez la liqueur dans un filtre, vous la trouverez d'un rouge très-foncé, tirant un peu sur le pourpre; en mêlant une petite portion de cette liqueur dans une grande quantité de *vin* blanc, elle lui communiquera une belle couleur rouge brillante.

On peut mêler cette teinture avec de l'eau-de-vie ou avec du sucre, pour en faire un sirop propre à être conservé. Le procédé ordinaire des marchands de *vin* en gros & des cabaretiers est de faire infuser ces drapeaux à froid dans le *vin* qu'ils veulent colorer, pendant l'espace d'une nuit au plus : alors ils les tordent avec les mains. Mais l'inconvénient de cette méthode est qu'elle donne au *vin* un goût désagréable, ou ce qu'on appelle vulgairement le *goût de drapeau*. Par cette raison, les *vins* colorés passent ordinairement parmi les connoisseurs pour des *vins* pressés. En effet,

ils ont tous généralement le goût de drapeau.

La méthode de faire infuſer les drapeaux dans de l'eau bouillante n'eſt pas ſujette à cet inconvénient, parce que l'eau ſe charge de l'excès de la teinture qui pourroit préjudicier au *vin*. Si l'on en fait un ſirop ou qu'on la mêle avec de l'eau-de-vie, il en réſulte le même effet, parce que la couleur eſt délayée ou affoiblie ; par ce moyen il n'y a qu'une très-petite portion de cette couleur (la juſte doſe dont on a beſoin) qui ſoit employée avec une très-grande quantité des autres ſubſtances que l'on y ajoute.

On voit, par tout ce que nous venons de dire, que la méthode de colorer les *vins* eſt ſujette à de grands inconvéniens dans les climats qui ne fourniſſent point de ce raiſin rouge qui donne un jus couleur de ſang, dont on ſe ſert ſouvent pour teindre les *vins* de France. A ſon défaut, les marchands de *vins* font quelquefois uſage du ſuc de baie de ſureau ou de bois de Campêche à Oporto, quand leurs *vins* ne ſont pas naturellement aſſez rouges, car il ſemble qu'il faut qu'ils aient cette couleur pour pouvoir les vendre.

La couleur qu'on obtient par le moyen de notre expérience, n'eſt pas proprement celle du *vin* d'Oporto, mais celle des *vins* de Bordeaux : elle ne convient pas ſi bien aux *vins* de Portugal ; auſſi les marchands de *vins* des pays étrangers ſont-ils ſouvent fort embarraſſés, faute de couleur qui ſoit propre à leurs *vins* rouges dans les mauvaiſes années. Nous leur conſeillons dans ce cas de faire uſage d'un extrait, en faiſant bouillir un bâton de laque dans l'eau : il donne à l'eau une belle couleur rouge qui n'eſt pas fort chere, & qui peut être la véritable couleur du *vin* d'Oporto. Si cette méthode ne leur réuſſit pas, on pourroit eſſayer de faire une eſpece de laque avec des raiſins de teinte. La cochenille pourroit encore être employée à cet uſage, quoiqu'elle perde cependant un peu de ſa couleur lorſqu'on la mêle avec des *vins* acides. Les baies de ſureau donnent une couleur aſſez paſſable, mais elles communiquent aux *vins* une odeur déſagréable.

Le procédé de cette expérience réuſſiroit toujours très-bien, ſi l'on pouvoit avoir la couleur pure, ou qu'on la mît dans les tonneaux ſans le drapeau qui l'accompagne ; car il eſt très-aiſé d'éteindre ſa grande vivacité ou ſa couleur pourpre par l'addition d'un peu de ſucre brûlé, de rob de prunelle ſauvage, de rob de chêne, de rob de *vin*, ou de quelqu'autre couleur approchante de celle du tan, pour imiter la vraie couleur du *vin* d'Oporto.

De la concentration des vins par la gelée. Un art moins connu & très-curieux eſt celui de concentrer par la gelée, des *vins*, des vinaigres & des liqueurs fortes faites avec le malt ; & par cette concentration ou condenſation, on vient à bout de perfectionner ces ſortes de liqueurs potables. En voici la méthode ſelon quelques curieux.

Prenez une pinte de *vin* rouge ordinaire d'Oporto, mettez-la dans une bouteille plate bien couchée, placez enſuite cette bouteille dans un mélange compoſé d'une partie de ſel marin, & de deux parties de neige ou de glace pilée ; la partie la plus aqueuſe de *vin* ſe gelera promptement ; après quoi vous retirerez très-aiſément les parties du *vin* les plus épaiſſes, les plus colorées & les plus ſpiritueuſes, en inclinant ſimplement la bouteille.

Cette expérience, telle que nous venons de la décrire, eſt trop prompte, de façon que les parties du *vin* les plus épaiſſes & les plus précieuſes peuvent être ſaiſies & retenues dans la glace. Ainſi, pour la bien exécuter, il faut employer le froid naturel de la gelée en hiver. Par ce moyen, les *vins*, les vinaigres & les liqueurs de malte peuvent ſe réduire à un quart de leur volume ordinaire, ſans aucune perte de leurs parties eſſentielles. L'eau inutile, ou même nuiſible, étant ſéparée par cette voie, laiſſe toutes les parties ſpiritueuſes du *vin* extrêmement ſaines, & capables de ſe conſerver parfaites pendant pluſieurs années, comme on l'a éprouvé pluſieurs fois. Par un uſage & une application prudente de cette expérience, il eſt aiſé de concevoir les grands avantages qu'on pourroit en retirer pour le commerce des *vins*.

Par des moyens convenables & un peu d'adreſſe

d'adresse qu'on acquiert aisément par l'expérience, on peut à très-peu de frais réduire, suivant cette méthode, une grande quantité de petits *vins* à une moindre de *vins* beaucoup plus forts, de maniere à augmenter leur valeur à proportion qu'on diminuera leur volume. On peut aussi, en réitérant l'opération plusieurs fois, se procurer des *vins* extrêmement forts & spiritueux, ou même une vraie quintessence pour perfectionner les *vins* les plus foibles.

Dans cette vue, il est à propos de se ressouvenir que les pays de vignobles qui sont montagneux, sont souvent couverts de neige, & que par ce moyen on pourroitemployer la congelation artificielle dans le tems même de la vendange. Nous n'indiquons cependant cet expédient que pour donner une idée suffisante de cette méthode, & pour introduire une branche nouvelle & utile au commerce; car il n'est pas plus difficile de concentrer le suc des grappes avant la fermentation & sur les lieux même, que de concenter le *vin* après qu'il a fermenté.

On peut encore ajouter que l'art de la congelation peut aussi se perfectionner par un usage convenable d'eau & de sel ammoniac; on retireroit aisément l'un & l'autre ensuite quand on n'en auroit plus besoin : mais il paroît qu'il faudroit encore quelque chose de plus pour porter cette expérience à sa perfection, avec tous les avantages qu'on en peut retirer.

Des maladies des vins & de leurs remedes. Les liqueurs vineuses sont du nombre de celles qui s'altéreroient ou se putréfieroient très-promptement, si elles n'étoient conservées avec soin après leur fermentation, sur-tout si, par quelque grande commotion occasionnée par la chaleur, la connexion la plus intime des parties spiritueuses avec les molécules salines & mucilagineuses, ou même avec les particules aqueuses, étoit dérangée ou interrompue, parce qu'il arriveroit que toute la liqueur se tourneroit en vinaigre ou en une substance visqueuse, corrompue & putride. Si au contraire on conserve soigneusement en repos une liqueur quelconque qui a fermenté, & qu'on la mette à l'abri des injures de l'air extérieur, elle demeurera long-tems dans un état sain & incorruptible, comme on le voit tous les jours dans les *vins* & dans les liqueurs faites avec le malt.

Toutes ces liqueurs fermentées résisteroient encore plus long-tems aux changemens de tems & aux différentes saisons de l'année, chaudes ou froides, & à l'humidité de l'air si capable de produire la fermentation, si on en séparoit l'eau superflue par le moyen de l'art, de façon que la liqueur pût être concentrée par elle-même; dans cet état, elle pourroit se conserver inaltérable pendant plusieurs années, malgré les chaleurs de l'été & le froid de l'hiver.

Quand on fait l'analyse chymique de ces liqueurs, la premiere partie qui monte est l'esprit inflammable, ensuite le phlegme mêlé d'acide & d'huile essentielle; il reste après au fond de l'alambic une matiere épaisse, ou le rob du vin : ce rob dégagé de son humidité superflue, se conserve très-bien : il a beaucoup de tartre; mais la simple mixtion de ces différentes parties unies ensemble, ne redonne point la liqueur primitive; il est donc prouvé que ces substances étoient précédemment unies ensemble d'une maniere particuliere, qui a été dérangée ou détruite dans l'action de la séparation. Il falloit d'ailleurs que chacune de ces productions eût reçu une nouvelle espece d'altération particuliere dans cette séparation, qui les empêchât de se réunir comme auparavant, à moins qu'on n'y ajoutât une substance propre intermédiaire, ou qu'on ne les fît fermenter de nouveau.

On peut donc conclure des principes que nous venons d'établir, que le *vin* naturel consiste en beaucoup d'eau, une certaine quantité d'esprit inflammable, un peu d'huile essentielle, une juste proportion de sel acide joint à une substance mixte ou au *rob*, que Becker appelle *substance moyenne du vin.* Quand ces différentes parties demeurent constamment unies ensemble dans une juste proportion, le *vin* est pour lors dans son état de perfection; mais lorsque leur connexion se trouve lâche, ou que quelqu'une de ces parties est défectueuse en elle-même ou surabondante, alors le *vin* est imparfait, & sujet à des changemens & à des altérations qui peuvent le rendre fort

mauvais. Ces obſervations nous apprennent le véritable fondement de ce qu'on peut appeller avec raiſon le bon ou le mauvais état des *vins*.

On voit évidemment qu'une grande quantité d'eau entre néceſſairement dans la compoſition du *vin* ordinaire par la préparation des *vins* artificiels, & la congelation des naturels ; mais quoique cette grande quantité d'eau ſoit néceſſaire à la fermentation, & ſerve à la porter à ſa perfection, non-ſeulement elle n'eſt pas eſſentielle aux *vins*, mais tellement étrangere & nuiſible, qu'elle rend les *vins* ſuſceptibles d'une altération dont ils n'auroient pas été capables ſans elle. On peut en conclure que le préſervatif le plus ſouverain pour tous les *vins* en général, eſt de les priver de leur eau ſuperflue pour les rendre inaltérables, à moins de quelqu'accident imprévu & extraordinaire. En effet, ce remede eſt ſi efficace, qu'on n'a plus beſoin d'aucun autre, & que les *vins* les plus aqueux & les plus foibles peuvent par ce moyen devenir durables & acquérir du corps.

La difficulté qu'on peut trouver dans l'uſage de ce puiſſant remede, eu égard à la grande quantité de *vins* qui en ont beſoin, doit cependant faire regarder comme plus commode & plus facile, une autre méthode qu'on emploie quelquefois ; elle conſiſte à ſe ſervir d'eſprit-de-*vin* rectifié dans une aſſez grande proportion pour qu'il puiſſe prévenir tous les changemens que les *vins* pourroient ſubir, & conſerver ſes parties eſſentielles comme une eſpece de baume ; mais quand le mal eſt invétéré, l'eſprit-de-*vin* tout ſeul n'eſt pas ſuffiſant, à moins qu'il ne ſoit joint à quelqu'autre ſubſtance qui puiſſe donner du corps & de la force aux *vins*. Ainſi il eſt à propos d'avoir toujours une certaine quantité de *vin* toute prête : il faut auſſi que ce *vin* ſoit aſſez fort pour redonner le mouvement de fermentation : d'excellent eſprit-de-*vin* qu'on ajoute enſuite dans une juſte proportion, ne peut produire qu'un très-bon effet, principalement ſi le tout eſt fortifié par un peu d'huile eſſentielle de *vin*, qui n'eſt jamais parfaite dans les *vins* qui ſont trop aqueux. Cette maladie étant une des principales dans les *vins*, ou du moins celle à laquelle toutes les autres doivent leur origine, il peut être à propos de donner ici un procédé qu'on a trouvé très-propre pour remédier à cet accident.

Prenez une once d'huile eſſentielle de *vin* très-parfaite ; mêlez-la par la trituration avec une livre de ſucre bien ſec, pour en faire un *oleo-ſaccharum* ; diſſolvez enſuite cet *oleo-ſaccharum* dans huit pintes de *vin* le plus fort, auquel vous ajouterez huit pintes de l'eſprit-de-*vin* le mieux rectifié, de maniere qu'ils puiſſent être bien incorporés enſemble : la doſe de ce mélange doit être proportionnée au beſoin qu'en a le *vin* qu'on veut rétablir dans ſon premier état ; mais ordinairement la moitié de la doſe exprimée plus haut, ſuffit pour un muid & demi de *vin*.

Il y a encore une autre maladie des *vins*, qui eſt l'oppoſée de celle que nous venons de décrire, c'eſt lorſqu'on les a trop privés de leur humidité aqueuſe. Ce manque d'eau les rend, pour ainſi dire, ſecs & même brûlés, ſi l'on peut ſe ſervir de ce terme. Il eſt vrai que cet accident ne ſauroit arriver que lorſqu'on fait concentrer le *vin* : cette opération rapproche en effet ſes parties eſſentielles à un tel degré qu'il n'eſt plus propre à boire, juſqu'à ce qu'on les ait ſéparées en les délayant dans quelqu'autre liquide : mais l'eau ne doit pas être employée ſeule, de crainte de rendre le *vin* fade & plat. La meilleure façon dans ce cas eſt de prendre du *vin* foible & ſans goût, auquel on communique le degré de force qu'on veut.

Une maladie des *vins* fort commune, c'eſt de s'aigrir ; mais voici la méthode pour raccommoder les *vins* aigres.

Prenez une bouteille de *vin* rouge de Portugal qui commence à s'aigrir : jetez dedans une demi-once ou environ d'eſprit-de-*vin* tartariſé ; ſecouez enſuite la bouteille pour bien mêler l'eſprit-de-*vin* dans la liqueur, après quoi vous la laiſſerez repoſer pendant quelques jours, & vous la trouverez au bout de ce tems évidemment adoucie.

Cette expérience dépend entiérement de la connoiſſance des acides & des alkalis ; les meilleurs *vins* ont naturellement un peu d'acidité : quand elle prévaut, ils ſont

piquans, & tendent à devenir dans l'état de vinaigre ; mais en y introduisant avec prudence de bon sel alkali, tel que celui dont on a imbibé l'esprit-de-*vin*, en le faisant digérer sur du sel de tartre, suivant la méthode de préparer l'esprit-de-*vin* tartarisé, il a le pouvoir par lui-même d'ôter au *vin* sa trop grande acidité, quoique l'esprit-de-*vin* y contribue aussi ; & à d'autres égards, il sert beaucoup à la conservation des *vins*. Si l'on faisoit cette opération avec grand soin, les *vins* qui tournent à l'aigre pourroient se rétablir tout-à-fait, & rester dans cet état pendant quelque tems, de maniere à pouvoir les débiter. On peut se servir de la même méthode pour les liqueurs faites avec le malt lorsquelles sont trop âpres, ou qu'elles tournent à l'aigre, & qu'elles sont sur le point de se convertir en vinaigre.

On fait souvent usage d'un expédient de la même nature à peu près, pour rétablir les petites bierres qui sont devenues aigres. On y ajoute un peu de chaux, ou de coquille d'huitre mise en poudre, parce que la chaux & les coquilles d'huitres étant des alkalis terreux, ôtent immédiatement la trop grande acidité de la liqueur, & font avec elle une effervescence qui lui donne une force & une vivacité considérable, si on la boit avant que l'effervescence soit totalement finie ; mais pour la faire durer plus long-tems, il vaut mieux jeter la chaux ou les coquilles d'huitres dans le tonneau où est la liqueur, & la boire d'abord : sans quoi elle se gâteroit infailliblement, si on la gardoit long-tems.

Dans les cas où les *vins* ne se clarifient pas promptement d'eux-mêmes, l'addition d'un peu d'esprit-de-*vin* tartarisé en accélere l'effet, ou bien on peut faire usage d'un remede généralement bon pour tous les *vins* qui sont trop foibles & trop aqueux. Pour cet effet, prenez un esprit inflammable pur & sans goût, tiré du sucre ; faites-le digérer sur une dixieme partie de sel de tartre bien pur & bien sec pendant trois jours ; après cela, vous décanterez la liqueur, & vous la verserez sur dix fois sa quantité d'un *vin* assez fort pour fermenter de nouveau : ensuite en versant six ou huit pintes de cette liqueur, elle perfectionnera & clarifiera en peu de tems un muid & demi de *vin* ordinaire.

Axiomes & conséquences de ce discours. 1°. Il est possible de rapprocher tous les *vins* & tous les vinaigres à la consistance d'un sirop épais, puisque leur matiere premiere qui n'est que du sucre est sous une forme solide, & qu'on peut les condenser par la gelée à un degré considérable de force & d'épaississement.

2°. On pourroit introduire un nouvel art pour fournir les pays étrangers d'un sirop fort chargé, ou d'un extrait en petit volume, pour en faire des *vins*, des bierres, des vinaigres, & des esprits inflammables, dans tous les pays du monde, avec un très-grand avantage. Cette observation mérite toute l'attention des colonies qui cultivent le sucre, & celle de leurs souverains.

3°. Tous les sucs doux & aigres, tels que ceux des fruits d'été, comme les cerises, les groseilles, *&c.* consistent en une substance sucrée & tartareuse, ou pour parler en termes plus positifs, en un sucre actuel, & un tartre fluide effectif. Cette observation peut nous servir de regle pour perfectionner ces sucs naturels dans les mauvaises années, & même les imiter par le moyen de l'art, comme aussi de produire des *vins*, des vinaigres, & des eaux-de-vie, sans leurs secours, par-tout où l'on pourra avoir du sucre & du tartre.

4°. Il y a une grande affinité entre le sucre & le tartre, puisque non-seulement ils existent ensemble, & sont mêlés intimement dans tous les sucs doux & aigres des végétaux, mais paroissent aussi se convertir très-promptement l'un en l'autre réciproquement. En effet, les sucs acides & aigres des fruits qui sont encore verds, deviennent sucrés en mûrissant.

5°. On fait les différentes especes de *vins* & d'eau-de-vie sans nombre que nous connoissons, en ajoutant simplement quelque plante odorante, ou l'huile essentielle de ces *vins* au moût, naturel ou artificiel, pendant le tems de la fermentation. Il en est de même, proportion gardée, de la couleur des *vins*, qu'on peut avec des matieres colorantes, teindre en bleu, en verd, en jaune, ou en toute autre couleur, s'il

eſt néceſſaire, auſſi bien qu'en blanc ou en rouge.

6°. L'agent phyſique dans la clarification des *vins* & des autres liqueurs fermentées, eſt une ſubſtance viſqueuſe qui ſe ſaiſit des particules groſſieres & les fait couler à fond, ou les éleve à la ſurface du liquide : par ce moyen, elles ſe ſéparent, & ne ſe mêlent point avec le reſte de la liqueur. C'eſt ſur ce fondement qu'on pourroit peut-être découvrir quelques méthodes plus parfaites pour clarifier, que celles qui ſont connues juſqu'ici.

7°. La méthode de colorer les *vins* rouges artificiels, peut être perfectionnée par l'uſage prudent d'une teinture de tourneſol ſans drapeau, ou de l'extrait de laque ordinaire, *&c.* mais particuliérement par une teinture faite avec de la peau de raiſin rouge, ou bien avec une laque particuliere, tirée du raiſin de teinte. *Le chevalier* DE JAUCOURT.

A. N. VIN. (*Econom. domeſt.*) *Secret contre l'aigreur du vin.* Prenez des pois chiches, oignez-les d'huile, cuiſez-les & jetez-en une demi-livre dans le *vin* qui commence à ſe gâter : il ſe dépouillera de ſon aigreur.

2°. Faites cuire du bled dans l'eau juſqu'à ce qu'il creve : quand il ſera refroidi, jetez-le dans le *vin*, au prorata de ce qu'en contiendra le vaiſſeau, que vous refermerez.

Secret pour ſavoir s'il y a de l'eau dans le vin. Mettez des pommes ou poires ſauvages dans le *vin* : ſi elles ſurnagent, le *vin* eſt pur.

2°. Mettez-y un œuf : s'il deſcend incontinent, le *vin* eſt mêlé avec de l'eau, s'il tarde quelque tems à deſcendre, le *vin* eſt pur.

Secret pour donner un goût agréable au vin. Suſpendez dans le tonneau une orange ou un citron lardé de cloux de gérofle, de ſorte qu'ils ne touchent point la liqueur ; votre *vin* prendra une couleur & un goût agréables.

Secret pour faire rafraîchir le vin en été. Mettez les bouteilles ou pots à *vin* dans un vaiſſeau plein d'eau fraîche, & mettez dans cette eau du ſalpêtre ou du nitre. On prétend que le ſoufre en bâton & le gros charbon de bois ont la vertu de rafraîchir le *vin*, lorſqu'ils ſont jetés dans le vaiſſeau d'eau qui contient les bouteilles ou les pots.

VIN *muſté.* (*Chymie.*) On nomme ainſi le moût qu'on clarifie en le laiſſant quelque tems en repos ; on le ſoutire enſuite ; après quoi on le verſe dans des tonneaux ſoufrés, c'eſt-à-dire, imprégnés de la vapeur du ſoufre brûlé ; par ce procédé on conſerve le moût ſans craindre qu'il ſe gâte & qu'il puiſſe entrer en fermentation. C'eſt une belle choſe que la fermentation qu'éprouve le moût, c'eſt-à-dire, le ſuc du raiſin, avant que d'être changé en *vin.* L'auteur du diſcours préliminaire des *Leçons de chymie* du docteur Shaw, a peint ce phénomene avec des couleurs agréables & brillantes, ce qui n'eſt pas ordinaire en chymie.

Le ſuc groſſier des raiſins, dit-il, s'affine & ſe ſubtiliſe par un mouvement qui s'excite de lui-même dans toutes les molécules de la liqueur fermentante. Ce mouvement les diviſe chacune en particulier, les recombine enſemble, & les ſépare enſuite pour les réunir de nouveau. Dans ce choc, & dans cette union réciproque, les diverſes parties du tout empruntent mutuellement les unes des autres ce qui leur manque, & forment enfin un nouveau compoſé, dont les principes & les produits different entiérement du premier. Un ſuc épais & trouble ſe change en une liqueur claire & tranſparente. Sa couleur louche & indéciſe prend de l'éclat & du brillant. Son goût fade & doucereux ſe tourne en force ; & de preſqu'inodore qu'il étoit, il acquiert le parfum le plus exquis. C'eſt ainſi que le moût transformé en *vin*, produit cet eſprit ſubtil & inflammable, dont on n'appercevoit même aucun veſtige avant que la nature lui eût imprimé le mouvement, qui ſeul pouvoit lui donner ſon dernier degré de perfection.

Cette liqueur, toute admirable qu'elle eſt, eſt capable de ſe conſerver ſans ſe corrompre pendant pluſieurs années, pourvu qu'on la tienne dans un vaiſſeau fermé, & dans un endroit frais : abandonnée à elle-même, & expoſée à l'air extérieur, elle perd cependant bientôt tous les avantages

qu'elle avoit reçus de la nature, sa couleur brillante, son odeur suave, sa saveur agréable, & sur-tout cet esprit inflammable, qui formoient son caractere distinctif. Elle pâlit, elle se trouble, elle prend un goût & une odeur acides; & si on la laisse en cet état sans y apporter remede, elle passe à la putréfaction. Il semble que la nature ait épuisé tout son pouvoir dans la fermentation spiritueuse, & qu'elle n'ait plus rien à offrir aux hommes après un tel présent. Impuissante & fatiguée, elle ne fait plus que décroître, & nous donne dans une de ses opérations les plus parfaites, l'image de la vie humaine. (*D. J.*)

VIN. (*Littérat.*) Les Romains, dans le tems de leurs richesses, étoient très-curieux des grands *vins* du monde. Les noms des meilleurs *vins* de leur pays, après ceux de la Campanie, se tiroient du cru des vignobles; tel étoit le *vin* de Setines, de Gaurano, de Faustianum, d'Albe, de Sorrento, qui du tems de Pline étoient des *vins* recherchés.

Entre les *vins* grecs, ils estimoient surtout le *vin* de Maronée, de Thase, de Cos, de Chio, de Lesbos, d'Icare, de Smyrne, *&c.* Leur luxe les porta jusqu'à rechercher les *vins* d'Asie, de la Palestine, du mont Liban, & autres pays éloignés.

Mais il faut remarquer que les Romains tiroient leurs *vins* les plus précieux de la Campanie, aujourd'hui la terre de Labour, province du royaume de Naples: tous les autres *vins* d'Italie n'approchoient point de la bonté de ces derniers. Le Falerne & le Massique venoient de vignobles plantés sur des collines tout autour de Mondragon, au pied duquel passe le Garigliano, anciennement nommé *Iris.* Mais Athénée remarque qu'il y avoit deux sortes de *vins* de Falerne; l'un étoit doux & avoit beaucoup de liqueur, l'autre étoit rude & gros. Pline, liv. XIV, ch. 8, fait la même observation sur le *vin* d'Albe, auquel il donne le troisieme rang parmi les grands *vins* d'Italie. Il y avoit, dit-il, un *vin* d'Albe douçâtre & l'autre rude; en vieillissant, le premier acquéroit de la fermeté, & l'autre de la douceur: alors ils étoient excellens. Le *vin* de Cécube, aussi prisé que le bon Falerne, croissoit dans la terre de Labour, ainsi que le *vin* d'Amiela & de Fundi, près de Gaïete; le *vin* de Suessa tiroit son nom d'un terroir maritime du royaume de Naples; le Calenum, d'une ville de la terre de Labour. Il en étoit ainsi de plusieurs autres que cette province fournissoit à la ville de Rome.

Ces *vins* qui étoient excellens de leur nature, acquéroient encore en vieillissant, un degré de perfection auquel aucun autre *vin* d'Italie ne pouvoit atteindre. Ces derniers *vins*, nommés par les Grecs *oligophora*, & par les Latins *paucifera*, se conservoient aisément dans les lieux frais. Pareillement ceux que les Grecs nommoient *polyphora* & les Latins *vinosa*, devenoient plus vigoureux & plus spiritueux par la chaleur. Les *vins* qui se conservoient par le froid abondoient en flegme, & les derniers *vins* en esprits. C'est pour cela qu'ils acquéroient de la force par la chaleur, & qu'on les préparoit d'une maniere particuliere.

Les Romains mettoient leurs tonneaux pleins de *vin* aqueux dans des endroits exposés au nord, tels que ce que nous appellons aujourd'hui des *caves*. Ils mettoient au contraire les tonneaux pleins de *vins* spiritueux dans des endroits découverts, exposés à la pluie, au soleil, & à toutes les injures du tems. La premiere espece de *vins* se conservoit seulement deux ou trois ans dans ces endroits frais; & pour les garder plus long-tems, il falloit les porter dans des endroits plus chauds. Nous apprenons de Pline, que plus le *vin* est fort, plus il s'épaissit par la vieillesse. C'est en effet ce que nous voyons arriver de nos jours aux *vins* d'Espagne.

Galien parle des *vins* d'Asie, qui mis dans de grandes bouteilles, qu'on pendoit au coin des cheminées, acquéroient par l'évaporation & par la fumée, la dureté du sel. Aristote dit que les *vins* d'Arcadie se séchoient tellement dans les outres, qu'on les en tiroit par morceaux qu'il falloit fondre dans l'eau pour la boisson.

Voici la maniere dont les Romains faisoient leurs *vins.* Ils mettoient dans une cuve de bois le moût qui couloit des grappes de raisins après qu'elles avoient été bien foulées auparavant. Dès que ce *vin* avoit

fermenté quelque tems dans la cuve, ils en remplissoient des tonneaux, dans lesquels il continuoit sa fermentation; pour aider sa dépuration, ils y jetoient du plâtre, de la craie, de la poussiere de marbre, du sel, de la résine, de la lie de nouveau *vin*, de l'eau salée, de la myrrhe, des herbes aromatiques, *&c.* chaque pays ayant son mélange particulier; & c'est là ce que les Latins appelloient *conditura vinorum.*

Ils laissoient ce *vin* ainsi préparé dans les tonneaux jusqu'à l'année suivante, quelquefois même deux ou trois ans, suivant la nature du *vin* & du crû; ensuite ils le soutiroient dans de grandes jarres de terre vernissées en-dedans de poix fondue; on marquoit sur le dehors de la cruche le nom du vignoble & celui du consulat sous lequel le *vin* avoit été fait. Les Latins appelloient le soutirage du *vin* de leurs tonneaux dans des vaisseaux de terre, *diffusio vinorum.*

Ils avoient deux sortes de vaisseaux pour leurs *vins*; l'un se nommoit *amphore*, & l'autre *cade*; l'amphore étoit de forme quarrée ou cubique à deux anses, & contenoit deux urnes, environ quatre-vingt pintes de liqueur: ce vaisseau se terminoit en un col étroit, qu'on bouchoit avec de la poix & du plâtre pour empêcher le *vin* de s'éventer. C'est ce que Pétrone nous apprend en ces mots: *amphoræ vitreæ diligenter gypsatæ, allatæ sunt, quarum in cervicibus pittacia erant affixa, cum hoc titulo: Falernum Opimianum annorum centum.* « On apporta de grosses bouteilles de verre » bien bouchées, avec des écriteaux sur les » bouchons, qui contenoient ces paroles: » *vin de Falerne de cent feuilles, sous le* » *consulat d'Opimius.* » Le cade, *cadus*, avoit à peu près la figure d'une pomme de pin; c'étoit une espece de tonneau qui contenoit une moitié plus que l'amphore. On bouchoit bien ces deux vaisseaux, & on les mettoit dans une chambre du haut de la maison, exposée au midi; cette chambre s'appelloit *horreum vinarium*, *apotheca vinaria*, le cellier du *vin.* Comme ce fut depuis le consulat de L. Opimius, c'est-à-dire, depuis 633, que les Romains se mirent en goût de boire des *vins* vieux, il fallut multiplier les celliers dans tous les quartiers de Rome pour y mettre les *vins* en garde & à demeure.

Nous venons de voir que Pétrone parle de *vins* de cent feuilles; mais Pline dit qu'on en buvoit presque de deux cents ans, qui par la vieillesse avoient acquis la consistance du miel. *Adhuc* vina *ducentis fere annis jam in speciem redacta mellis asperi; etenim hæc natura* vini *in vetustate est.* Lib. XIV, cap. 4. Ils délayoient ce *vin* avec de l'eau chaude pour le rendre fluide, & ensuite ils le passoient par la chausse; c'est ce qui se nommoit *saccatio vinorum.*

Turbida sollicito transmittere cæcuba *sacco.* Martial.

Ils avoient cependant d'autres *vins* qu'ils ne passoient point par la chausse; tel étoit le *vin* de Massique, qu'ils se contentoient d'exposer à l'air pour l'épurer. Horace nous l'apprend, *Sat.* IV, lib. II, v. 52.

Massica si cœlo supponas vina *sereno,*
Nocturna, si quid crassi est, tenuabitur aura,
Et decedet odor nervis inimicus: at illa
Integrum perdunt lino vitiata saporem.

« Exposez le *vin* de Massique au grand » air dans un beau tems; non-seulement » le serein de la nuit le clarifiera, mais il » emportera encore ses esprits fumeux qui » attaquent les nerfs; au lieu que si vous » le passez dans une chausse de lin, il perdra toute sa qualité. »

Ils bonifioient le *vin* du Surrentum en le mettant sur de la lie de *vin* de Falerne douçâtre, pour adoucir son âpreté; car c'étoit un *vin* rude, & qui du tems de Pline avoit déjà beaucoup perdu de sa réputation.

Les Grecs mêloient de l'eau de mer dans tous les *vins* qu'ils envoyoient à Rome des isles de l'Archipel, & c'est ainsi qu'ils apprêtoient les *vins* de Chio, dont les Romains étoient fort curieux. Caton, au rapport de Pline, avoit trouvé le secret de contrefaire ce dernier *vin*, à tromper les plus fins gourmets.

Le pere Hardouin a eu tort de mettre le *vin* de Crete au nombre des excellens *vins* grecs recherchés par les Romains; il cite pour le prouver, une médaille des Sidoniens, où Bacchus paroît couronné de

pampre. Les Bizantins n'en ont-ils pas fait aussi frapper une semblable aux têtes de Bacchus & de Géta avec de grosses grappes de raisin? Cependant le *vin* de Constantinople n'a jamais passé pour bon: mais le *vin* de Crete n'étoit certainement pas en réputation chez les Romains, du moins sous le siecle d'Auguste. Il ne l'étoit pas plus sous le regne de Trajan: Martial, l. I, épigr. 103, l'appelloit alors *vindemica Cretæ, mulsum pauperis*; & Juvenal, sat. XIV, v. 270, le nomme *pingue passum Cretæ*; car il se faisoit de raisins cuits au soleil, dont on exprimoit une liqueur grasse, épaisse & douçâtre.

Je sais bien que les *vins* de Candie sont aujourd'hui en réputation, mais nous voyons qu'ils ne l'ont pas toujours été. Les qualités des terres ne sont pas toujours les mêmes, & la culture y apporte souvent des changemens. Pas un des anciens n'a loué le *vin* de Ténédos, qui est de nos jours un délicieux muscat de l'Archipel. Combien de vignobles renommés dans l'antiquité sont tombés dans le mépris ou dans l'oubli! On ne connoît plus le *vin* de Maronée, si vanté du tems de Pline. Strabon trouvoit le *vin* de Samos déteſtable, c'est aujourd'hui un muscat excellent. D'autres *vins* inconnus aux anciens, ont pris leur place; ou, si l'on veut, les goûts ont changé; car nous ne serions pas curieux aujourd'hui d'eau de mer dans aucun des *vins* grecs.

Mais un goût qui subsiste toujours, est de frapper les *vins* de glace. Les Romains le faisoient aussi, & aimoient sur-tout à jeter de la neige dans leurs *vins*, & à passer la liqueur par une espece de couloir d'argent, que le jurisconsulte Paul appelle *colum vinarium*.

De plus grands détails sur cette matiere me meneroient trop loin. Je renvoie donc les curieux au savant ouvrage de Baccius, *de naturali* vinorum *historia*, *de* vinis *Italiæ, & de conviviis antiquorum*, l. VII, *Romæ*, 1596, *in-fol.* & *Francof.* 1607, *in-fol.* *Le chevalier* DE JAUCOURT.

A. N. VIN. La fermentation vineuse produit un acide méphitique, sur lequel M. Sage a fait des expériences qui méritent d'être rapportées dans ce dictionnaire. Voici ce qu'il raconte lui-même.

Le 10 mai 1777, M. le comte de Falkenstein (l'empereur) s'étant rendu à l'académie des sciences, M. Lavoisier répéta en sa présence quelques-unes des expériences du docteur Priestley sur l'air fixe (*a*). Il mit un moineau dans un bocal, où à peine eut-il versé de l'air fixe, qu'on vit l'oiseau s'agiter, & un instant après tomber sur le côté. M. Lavoisier le retira du bocal, & le présenta pour mort à M. le comte de Falkenstein. Ayant demandé cet oiseau, je versai dans le creux de ma main environ un gros d'alkali volatil-fluor, & j'y posai le bec de l'animal: je le mis sur la table au premier signe de mouvement qu'il me donna; mais à peine eut-il étendu ses ailes, qu'il retomba: je le présentai de nouveau & de la même maniere à l'alkali volatil, qui acheva de produire son effet. L'animal eut alors assez de force pour se tenir sur ses pattes; il marcha, battit des ailes & s'envola; on fit ouvrir les fenêtres, & le petit ressuscité partit à tire d'ailes.

Je n'avois jamais fait cette expérience sur des oiseaux; mais j'avois été assez heureux pour rappeller à la vie des hommes qui avoient été suffoqués, soit par la vapeur acide du charbon, soit par celle de la fermentation vineuse, en mettant de l'alkali volatil dans leurs narines, & en leur en faisant prendre dans de l'eau. Ce moyen m'a également réussi dans les apoplexies, comme je l'ai indiqué page 26 & suivantes du premier volume de mes *Elémens de minéralogie*: aussi n'ai-je point hésité à en recommander l'usage, *ibid.* page 31, dans les asphyxies produites par les vapeurs acides que l'on nomme *air fixe*.

L'asphyxie est, comme on le sait, la privation subite du pouls, de la respiration, du sentiment & du mouvement: cet état précede la mort occasionnée par les mofettes & les vapeurs acides qui se dégagent des charbons embrasés, des liqueurs en fermentation, &c. Je viens de m'assurer des bons effets de l'alkali volatil dans ces circonstances, en répétant mon expérience sur

(*a*) Nom impropre donné à un acide volatil que j'ai nommé *acide marin volatil*, & auquel on pourroit donner celui d'*acide méphitique*, à cause de ses propriétés délétères.

un grand nombre d'oiseaux, & d'autres animaux que j'ai plongés dans la vapeur acide qui s'éleve durant la fermentation de la bierre. J'ai gradué & varié ces expériences, de maniere à n'avoir aucun doute sur les effets terribles de l'acide dont il s'agit, & sur le moyen que je crois le plus propre à y apporter un prompt remede.

J'ai reconnu que l'action destructive du prétendu air fixe, sur les animaux, étoit plus ou moins rapide, selon l'état plus ou moins avancé de la fermentation vineuse qui le produisoit. En effet, quoique cet acide éteigne les lumieres dans les premiers instans de la fermenration tout aussi promptement que vers la fin, il n'est cependant point alors également propre à produire subitement la mort des animaux qu'on y plonge, ainsi que je l'ai vérifié dans la brasserie de M. de Longchamps. (*a*)

Voulant déterminer d'une maniere positive, si le vinaigre pourroit, comme l'alkali volatil, rappeller à la vie les animaux suffoqués par la vapeur acide de la fermentation vineuse, j'ai versé dans un grand bocal où j'avois mis deux moineaux, de l'acide volatil ou air fixe, pris dans une cuve de bierre où la fermentation vineuse commençoit à s'établir, & où la bougie s'éteignoit sur-le-champ; les oiseaux s'agiterent & tomberent sur le côté sans pouvoir se relever, leurs yeux se fermerent, leur respiration devint lente & difficile, quoiqu'ils ouvrissent de larges becs. Après les avoir laissés sept minutes dans cet état de crise, je les mis dans un bocal où se trouvoit véritablement de l'air; ces oiseaux ouvrirent les yeux, se redresserent, respirerent librement, & reprirent toute leur activité; je les reportai dans l'athmosphere acide de la cuve; en deux minutes ils y perdirent la vie.

Ayant ensuite mis deux autres oiseaux dans un bocal, j'y versai de l'acide volatil puisé dans la même cuve, mais deux heures plus tard que le précédent, c'est-à-dire, vers le tems où la fermentation vineuse étoit accomplie; en trois secondes les animaux furent renversés, & six secondes après ils tomberent dans l'asphyxie.

Je posai le bec d'un de ces oiseaux dans le vinaigre; mais ne m'appercevant pas qu'il en reçût aucun soulagement, j'essayai de lui en introduire dans le gosier, sans qu'il me fût possible de le rappeller à la vie. A l'égard de l'autre oiseau, dont je portai le bec dans l'alkali volatil-fluor, il respira deux secondes après, s'agita, marcha, puis s'envola.

J'ai répété dix fois cette expérience, & toujours avec un égal succès; c'est-à-dire, que l'oiseau présenté à l'alkali volatil revenoit à la vie (*b*), tandis que celui pour lequel je n'employois que le vinaigre, restoit mort. J'ai vu d'autres fois le vinaigre accélérer la mort des oiseaux qui n'étoient point dans un état d'asphyxie complete; j'ai même observé que dans le cas où j'avois d'abord eu recours au vinaigre, l'alkali volatil étoit employé sans aucune espece de succès.

J'ose donc avancer d'après ces expériences multipliées, que l'alkali volatil-fluor me paroît être le moyen le plus efficace pour remédier presqu'instantanément aux funestes effets de l'acide volatil qu'on a désigné sous les noms de *gas* & d'*air fixe*: si-tôt que cet acide vient à se combiner avec l'alkali qu'on lui présente, il en résulte un mixte qui n'a rien de mal-faisant, & le spasme occasionné par l'acide qui avoit pénétré dans le poumon (*c*), cesse au même instant. Boerhaave rapporte qu'il auroit été étouffé par une vapeur acide, s'il n'eût pas eu recours sur-le-champ à un esprit alkalin qui se trouva heureusement sous sa main.

Expériences propres à faire connoître que la mort qui suit l'asphyxie produite par les vapeurs acides qu'on a nommées air fixe, *est occasionnée par l'effet de ce même*

(*a*) Ce citoyen est un de ceux qui ont le plus perfectionné parmi nous l'art de la brasserie; il est aisé de s'en convaincre en parcourant ses atteliers; la touraille où il fait dessécher le grain germé, est construite, d'après ses principes, de la maniere la plus ingénieuse.

(*b*) Je conserve en cage de ces oiseaux, ils se portent bien, & ne se ressentent en rien de l'état par où ils ont passé.

(*c*) M. Demeste m'a dit, qu'ayant fait périr des poulets dans la vapeur ou mofette si connue de la Grotte du Chien près de Naples, il avoit remarqué une saveur manifestement acide dans les poumons de ceux de ces animaux qu'il avoit ouverts après la suffocation; ce qui lui parut d'autant plus singulier, qu'il étoit alors, comme beaucoup d'autres, dans l'opinion que cette vapeur n'étoit que de l'air fixe.

même acide sur les poumons. J'ai eu pour but dans ces nouvelles expériences, de déterminer d'une maniere positive, les effets de la vapeur acide de la fermentation vineuse, sur des animaux de différens genres; en conséquence, j'ai pris des quadrupedes, des oiseaux, des insectes & des amphibies, & les ayant soumis à cette vapeur, j'ai obtenu des résultats qui confirment de plus en plus mes premieres expériences.

Je priai M. Demeste, médecin & habile anatomiste, de vouloir bien m'aider dans ces expériences, auxquelles concoururent M. le marquis d'Aoust & M. de Romé de l'Isle.

Je préviens ceux qui voudront les répéter, qu'il faut être dans le *bacq* (*a*), à côté d'une cuve en fermentation, pour les bien faire, à cause de la quantité d'acide volatil, dit air fixe, qu'il faut employer: je remarquerai aussi qu'étant restés plus de trois heures dans l'athmosphere acidulée de la brasserie, quelques-uns de nous ressentirent les effets d'une espece d'ivresse qui se dissipa aussi-tôt qu'ils eurent respiré de l'alkali volatil.

L'acide volatil ou air fixe, dont nous avons fait usage dans la plus grande partie de ces expériences, étoit assez actif pour faire périr un moineau en quinze secondes.

Effets de l'acide de la fermentation vineuse sur les amphibies. La grenouille est peut-être de tous les animaux celui qui résiste le plus long-tems à l'action délétere de l'acide qui se dégage durant la fermentation vineuse; cela vient, à ce qu'il paroît, de ce que cet animal étant amphibie, il ne lui faut pas une aussi grande quantité d'air pour exister.

Nous avons observé que les grenouilles qui tenoient leur bouche fermée dans l'athmosphere acide de la cuve, y subsistoient beaucoup plus long-tems que celles dans la bouche desquelles j'avois introduit un petit rouleau de papier pour les forcer à la tenir ouverte, & à recevoir cette vapeur acide dans leurs poumons.

Trois grenouilles ayant été mises dans un grand bocal de verre où l'on versa de l'acide volatil de la fermentation vineuse, une d'elles tint sa bouche ouverte, avala rapidement de cet acide, gonfla un peu, puis fut agitée de mouvemens convulsifs qui lui faisoient étendre les pattes comme si elle eût voulu nager: elle mourut au bout de seize minutes.

Une autre qui avoit constamment tenu la bouche fermée, ne manifesta point de convulsions, & ne perdit la vie qu'au bout de vingt minutes.

La grenouille, dans la bouche de laquelle j'avois mis un petit rouleau de papier, s'agita très-vivement durant cinq minutes, & périt au bout de dix minutes.

On versoit de l'acide volatil dans le bocal de quatre minutes en quatre minutes, & l'on connoissoit que le vase en étoit rempli quand une lumiere s'éteignoit à son orifice ou à côté, par l'acide qui débordoit.

Les grenouilles ayant été ouvertes, nous goûtâmes leurs poumons, auxquels nous trouvâmes une saveur bien plus piquante qu'aux poumons de celles que nous avions ouvertes en même tems toutes vivantes, pour en faire la comparaison: ceux-ci, après avoir été mâchés, n'imprimoient qu'une saveur légérement salée, & ce moyen fut le seul que nous employâmes pour nous assurer de la présence de l'acide volatil dans ce viscere.

Nous trouvâmes aux quatre ou cinq grenouilles que nous avions fait périr dans cette vapeur acide, les poumons distendus & très-dilatés.

Je dois remarquer encore que je rappellai à la vie quelques-unes de ces grenouilles tombées dans l'asphyxie, en mettant leur bouche sur quelques gouttes d'alkali volatil-fluor, que j'avois répandues sur la table.

Effets de l'acide de la fermentation vineuse sur les insectes. Après avoir mis un scarabée-nasicorne avec une courtilliere dans un bocal de verre, & versé sur ces insectes de l'acide volatil, dit air fixe, ces animaux s'agiterent vivement, puis se débattirent pendant quelques minutes, après lesquelles ils resterent presque sans mouvement; la courtilliere tomba dans

(*a*) Le *bacq* est l'aire sur laquelle on laisse refroidir la décoction d'orge & de houblon, avant de l'introduire dans la cuve où elle doit fermenter.

l'asphyxie une fois plus vîte que le scarabée-nasicorne, qui vécut huit minutes dans cette athmosphere. Pour reconnoître si le scarabée, qui ne remuoit plus, pourroit, au moyen d'un stimulant, donner encore quelques signes de vie, on lui brûla les deux pattes de derriere à la chandelle, mais il ne fit aucun mouvement; je le présentai à l'alkali volatil-fluor & le posai sur la table : au bout de quelques minutes il commença à étendre ses pattes; je le présentai de nouveau à l'alkali volatil qui parut le ranimer de plus en plus : enfin l'insecte marcha & reprit en peu de tems toutes ses forces; tandis qu'un autre nasicorne que je n'avois point présenté à l'alkali volatil, périt sans retour.

La courtilliere, que j'avois retirée du bocal, resta sur la table pendant un quart d'heure, sans faire aucun mouvement : c'est dans cet état d'asphyxie que je la présentai à l'alkali volatil; elle étendit alors ses pattes; je versai de l'alkali volatil sur la table, & j'y posai la tête de l'animal : un instant après l'insecte s'agita, se remua & marcha; il reprit enfin toute sa vigueur; mais une autre courtilliere que je n'avois point exposée à l'alkali volatil, passa de l'asphyxie à la mort.

Effets de l'acide de la fermentation vineuse sur les quadrupedes. Un cochon-d'inde femelle, ayant été mis dans un bocal de verre, je n'y eus pas plus tôt versé de l'acide volatil, que l'animal se débattit & tomba sur le côté; trois minutes après, la respiration devint difficile & très-lente; les inspirations se succédoient de cinq secondes en cinq secondes : cet état de crise dura encore une minute, & l'animal cessa de vivre. On le laissa trois minutes étendu sur la table; alors quelques mouvemens que nous apperçûmes dans la région du ventre, nous firent soupçonner qu'il n'étoit pas mort; mais après l'ouverture faite, il nous fut aisé de reconoître que les mouvemens que nous avions remarqués dans le ventre de l'animal, n'avoient été produits que par un fœtus qui s'y trouvoit, & qui s'étoit débattu dans les entrailles de sa mere à l'instant de sa mort.

Une seconde femelle de la même espece, mais qui n'étoit pas pleine, perdit la vie en trois minutes; ses poumons, de même que ceux de la précédente, nous parurent un peu acides.

Effets de l'acide de la fermentation vineuse sur les oiseaux. Ayant mis un poulet dans un bocal de verre, qui fut aussitôt rempli d'acide volatil, au bout de vingt-cinq secondes l'animal laissa pencher sa tête; vingt secondes après il bava & périt en deux minutes.

Nous l'ouvrîmes aussi-tôt, & nous trouvâmes que le cœur palpitoit encore; ayant goûté ses poumons, nous reconnûmes que leur saveur étoit beaucoup plus piquante que celle des poumons d'un autre poulet que nous ouvrîmes tout en vie.

Les poumons d'un troisieme poulet que nous avions fait périr très-lentement dans l'athmosphere acide de la fermentation vineuse, nous parurent avoir une saveur encore plus piquante.

Expérience qui prouve que le vinaigre radical, loin d'être propre à rappeller à la vie les animaux qui sont dans l'asphyxie, fait périr ceux qui après avoir été exposés à l'acide volatil de la fermentation vineuse, ont encore la faculté de respirer & de se traîner. (a) Trois oiseaux furent mis dans un bocal où il y avoit de l'acide volatil ou air fixe, puisé dans une cuve d'où l'on venoit de soutirer la bierre; ils y resterent environ dix minutes sans y perdre la vie, ils s'agiterent, tomberent sur le côté, & respirerent très-difficilement, quoiqu'ils ouvrissent de larges becs; c'est dans cet état de crise que je les retirai pour les exposer à l'air libre; ayant mis du vinaigre radical dans ma main, j'y présentai le bec d'un de ces oiseaux, il tomba presqu'aussi-tôt en convulsion, respira plus difficilement, & resta sur le côté, sans pouvoir se relever; je le reportai une seconde fois au vinaigre radical, il périt quelques minutes après. Cependant le second oiseau, auquel je n'avois rien présenté depuis la sortie du bocal, se traînoit lentement sur ses pattes; voyant qu'au bout de vingt minutes il n'avoit pas acquis plus de force

(a) Cette expérience a été faite en présence de MM. les marquis d'Aoust & de la Billarderie, de M. le comte de Quitri, & enfin de MM. Demeste, de Romé de l'Isle & de Faujas de Saint-Fond.

& qu'il étoit dans une espece de paralysie, je le présentai à l'alkali volatil; il secoua la tête, battit des ailes & se redressa : je lui fis sentir une deuxieme & une troisieme fois de l'alkali volatil, il reprit toutes ses forces, je le remis en cage, & il se porte bien.

Ayant laissé le troisieme oiseau exposé à l'air libre, il y vécut douze heures dans une espece de paralysie qui ne lui permettoit de se mouvoir que sur le côté : cet état de langueur fut suivi de la mort.

Il résulte de ces expériences, 1°. que parmi les animaux, les amphibies sont ceux qui vivent le plus long-tems dans l'athmosphere acide de la fermentation vineuse, ensuite les insectes, les quadrupedes & les oiseaux; 2°. que plus ces derniers sont petits, plus ils périssent promptement; 3°. enfin, que l'acide du vinaigre ne peut être employé comme antidote de la vapeur acide qu'on a désignée sous les noms de *gas* & d'*air fixe*.

L'expérience suivante est une nouvelle preuve que l'acide du vinaigre, qui a été recommandé comme très-salutaire dans les asphyxies, ne peut y remédier.

Prenez deux grands bocaux de verre d'égale grandeur; & après les avoir remplis de l'acide méphitique de la fermentation vineuse, ce que vous reconnoîtrez par l'extinction d'une lumiere à leur orifice, mettez dans l'un des bocaux de l'alkali volatil-fluor, & dans le second du vinaigre radical ou autre. Bouchez exactement les deux bocaux à l'aide de vessies mouillées que vous y assujettirez avec une ficelle. Agitez circulairement l'un & l'autre bocal pour accélérer la combinaison; une vapeur se manifeste aussi-tôt dans le premier bocal, & la dépression de la vessie indique le vuide formé par la combinaison de l'acide méphitique avec l'alkali. Après la même agitation circulaire, on ne remarque aucun changement ni dans l'intérieur du second bocal, ni à la vessie fixée à son orifice. Débouchez alors les bocaux, l'air athmosphérique remplit aussi-tôt le vuide formé dans le premier bocal, & une lumiere y peut être plongée jusqu'au fond sans s'éteindre, tandis qu'une autre lumiere s'éteint à l'orifice du second bocal, tout aussi promptement qu'avant d'y avoir introduit le vinaigre. Cet acide laisse donc à l'air méphitique ou vicié toute sa malignité.

Cet article est de M. Sage.

VIN SCILLITIQUE. *Voyez* SCILLE, (*mat. méd.*)

A. N. *Instrumens propres à perfectionner le vin.* On comprend sous cette dénomination les soufflets, les tuyaux & les pompes dont on se sert pour soutirer le *vin*.

1°. *Des soufflets.* Le Champenois, qui doit l'excellence de son vin, autant à la nature qu'aux soins qu'il lui donne, nous apprend à faire usage du soufflet. M. Bidet, dans son *Traité de la vigne*, tome II, page 200, décrit exactement cette opération; & ce seront ces mêmes détails que nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Rien n'est si curieux, dit cet auteur, que le secret que les Champenois ont imaginé pour soutirer leurs *vins* sans déplacer le poinçon ou tonneau : ce secret s'est introduit, à leur imitation, dans bien d'autres provinces.

On emploie d'abord un tuyau de cuir fait en forme de boyau, long de quatre à cinq pouces, d'une circonférence de six à huit pouces, ayant un peu plus de deux pouces de diametre, cousu dans toute sa longueur d'une double couture, afin que le vin ne puisse pas s'échapper. Il y a aux deux extrémités de ce boyau un canon ou tuyau de bois, long d'environ huit à dix pouces, gros de six ou sept de circonférence par un bout, & d'environ quatre par l'autre. Le gros bout de chaque canon est enchâssé dans le boyau de cuir, & bien attaché avec un fil gros en-dehors, de sorte que le *vin* ne puisse pas fuir : on ôte le tampon qui est au-bas du poinçon qu'on veut remplir, & l'on y chasse avec un maillet de bois l'un des canons, qu'on frappe sur une espece de mentonniere qui est à chacun de ces canons, laquelle avance près de deux pouces, à un pouce au-dessus du gros bout, & qui se perd insensiblement en allant vers le petit. On met une grosse canelle de métal au bas du poinçon qu'on veut vuider; & l'on fait entrer de même dans cette canelle le petit bout de l'autre canon de bois attaché au boyau de

cuir. On ouvre ensuite la canelle; & sans le secours de personne, presque la moitié du tonneau plein passe dans le tonneau vuide par la pesanteur de la liqueur. Dès qu'elle est parvenue presqu'au niveau & qu'elle ne coule plus, on a recours à une espece de soufflet d'une construction toute particuliere, pour forcer le *vin* à quitter le tonneau qu'on veut vuider, & entrer dans celui qu'on veut remplir.

Ces sortes de soufflets ont environ deux pieds de longueur en y comprenant le manche, & dix pouces de largeur. Ils sont construits & figurés à la maniere ordinaire de tous les soufflets, jusqu'à quatre pouces du petit bout; mais à cette distance le soufflet a encore trois pouces de largeur. En-dedans de cet endroit, l'air ne passe que par un trou grand d'un pouce.

Auprès de ce trou, du côté du petit bout du soufflet, il y a une piece de cuir formant une soupape qui y est attachée, & qui se serre contre le trou, & le bouche quand on leve le soufflet pour prendre l'air, afin que cet air qui est une fois passé par ce trou, & qui est entré dans le tonneau, ne puisse pas revenir dans le soufflet, lequel ne reprend un nouvel air que par le trou du dessous de ce soufflet pour le remplir.

L'extrêmité de ce soufflet est différente des autres, étant fermée par un canon de bois de huit pouces de long, qui est emboîté, collé & étroitement attaché par de bonnes chevilles au bout du soufflet pour conduire l'air en-bas. Ce canon est arrondi & gros en-dedans d'environ neuf à dix pouces de circonférence par le haut, & diminue insensiblement vers le petit bout, pour pouvoir entrer commodément dans le poinçon par le trou du bondon, & le ferme si bien lui-même que l'air ne puisse entrer ni sortir tout autour. Ce canon passe pour cet effet d'un pouce sur le niveau du soufflet, & est fait en demi rond par le haut pour pouvoir être frappé avec un maillet de bois, & enfoncé dans le tonneau; il y a même à deux doigts au-dessus du bout supérieur du canon, un crochet de fer d'un pied de longueur, passé dans un anneau de fer qui entre à vis dans ce canon, qui sert à attacher le soufflet aux cerceaux du tonneau, sans quoi la force de l'air feroit ressortir ce soufflet du trou du bondon, & l'opération de la vuidange ne se feroit pas.

La méchanique de ce soufflet ainsi décrite, est facile à concevoir. L'air entre par le trou de dessous en la maniere ordinaire: il avance vers le bout; à mesure qu'on pousse le soufflet, il y trouve un conduit qui le fait descendre dans le poinçon; mais pour empêcher ce même air de remonter, comme il feroit quand on ouvre le soufflet pour lui faire respirer un nouvel air, on applique une espece de soupape ou languette de cuir, à trois ou quatre pouces près de l'extrêmité de ce soufflet, qui ferme ce trou autant de fois qu'on veut reprendre un nouvel air: ce nouvel air se précipite encore facilement dans le tuyau en pressant le soufflet, parce que cette languette ou soupape s'ouvre à mesure qu'elle est poussée par l'air; ainsi il entre toujours un nouvel air, sans en pouvoir sortir. La force de cet air qu'on pousse continuellement en pressant fortement le soufflet, presse également la superficie du *vin* dans toute l'étendue de la piece, sans causer la moindre agitation dans le *vin*, & le force à passer par la canelle dans le boyau de cuir, & de là dans l'autre tonneau qu'on veut remplir, où il monte parce que l'air est chassé vers le trou du bondon qui est ouvert.

Ce soufflet pousse tout le *vin* hors du tonneau, à dix ou douze pintes près; ce que l'on connoît lorsqu'on entend un sifflement qui se fait à la canelle, après quoi on bouche le poinçon qu'on vient d'emplir avec une quille de bois; ensuite on tire du tonneau plein le canon du boyau de cuir, & l'on bouche vîte le trou avec un tampon de bois de chêne qu'on chasse avec un marteau de fer.

De l'autre poinçon qu'on vuide on tire le canon de la canelle de métal, & on laisse couler doucement encore quelques pintes de *vin* clair dans un bassin qui le reçoit jusqu'à ce qu'on s'apperçoive, par le moyen d'une tasse d'argent ou d'un verre fin, que le *vin* change un peu de couleur. Dès qu'on y apperçoit quelque chose, sans attendre qu'il paroisse louche, on ferme la canelle, qu'on ôte ensuite du tonneau, &

l'on jette dans un baquet le peu de *vin* trouble qui y reste. Ce *vin* trouble, ainsi que celui qui sort de tous les autres tonneaux, après que le meilleur *vin* en est tiré, est mis dans un vieux tonneau pour en faire du vinaigre.

Ce qui a coulé de *vin* clair par la canelle, après qu'on en a retiré le boyau, on le met dans le poinçon avec le bon *vin* : on se sert pour cet effet d'un entonnoir de fer-blanc, dont la queue a au moins un pied & demi de longueur, afin que le *vin* qui en tombe ne cause point d'agitation dans le tonneau, & qu'il ne soit point battu.

Dès qu'on a vuidé un tonneau, ce qui s'exécute en moins de demi-heure, on le lave avec de l'eau, on le secoue pour dégager la lie attacheé aux douves : on réitere deux fois cette opération ; & après que le tonneau a resté à égoutter quelques momens, on le remplit du *vin* d'un autre tonneau, en suivant le même procédé que pour le premier, & ainsi de suite.

Telle est la méthode suivie en Champagne, très-bonne en elle-même, mais qui peut être simplifiée & suppléée par la pompe.

2. *De la pompe.* La pompe est un composé de tuyaux en fer-blanc, décrivant les trois côtés d'un quarré. La grosseur & la hauteur de ces tuyaux doivent être proportionnées au volume du tonneau ou du foudre, c'est-à-dire, que le tuyau d'une pompe pour un tonneau de deux cents à deux cents cinquante bouteilles, aura dix à douze lignes de diametre, quinze lignes celui d'un tonneau de 500 bouteilles, dix-huit à vingt lignes celui d'un foudre. La branche antérieure sera un peu plus longue que la branche postérieure ; elle aura à sa partie inférieure une canelle de cuivre, dont le robinet s'ouvrira & se fermera à volonté. On ajustera & on soudera contre cette branche un autre tuyau d'un peu moins du tiers de diametre du tuyau auquel il est joint. La partie supérieure de ce petit tuyau sera ouverte, les bords en seront arrondis à l'extérieur, afin de pouvoir commodément y appliquer les levres quand on voudra soutirer. Il faut que sa forme ressemble à celle d'une embouchure de cor-de-chasse, mais ouverte dans toute la largeur du tuyau. La partie inférieure occupe l'espace qui se trouve entre la canelle & le tuyau antérieur de la pompe, dans lequel il communique. Le tuyau supérieur & le postérieur n'ont rien de particulier, sinon que la base de celui-ci est garnie d'un morceau de bois, & encore mieux d'un morceau de fer plat, & soudé avec le fer-blanc ; ce morceau excédant aura un ou deux pouces de longueur, suivant le volume du tonneau. Il est bon d'observer que, pour donner de la solidité à tout le corps de la pompe, il faut affermir les angles de la pompe par des soutiens en bois ou en fer-blanc. De la description de cet instrument, passons à la maniere de s'en servir.

J'ai dit qu'il falloit proportionner la pompe au volume du tonneau ; ainsi, lorsqu'on voudra soutirer, il faudra enlever sans secousse le bouchon du vaisseau, plonger doucement dans le *vin* la branche postérieure, jusqu'à ce que le morceau excédant touche les douves du fond : alors cet excédant se trouvera plongé dans la lie, & l'orifice de cette branche reposera sur le *vin* clair. Comme l'ouverture des bondons n'est pas la même dans tous les tonneaux, & qu'il est de la derniere importance que la pompe ne varie & ne se dérange pas, on aura un petit instrument de bois fait comme le tire-fleur des fleuristes, dont la grosseur, la gouttiere ou cavité, & la largeur iront toujours en diminuant du sommet à la base. On assujettira la branche de la pompe dans le trou du bondon avec cet instrument que j'appelle *sergent*, & on l'enfoncera avec force, mais sans secousse. On sent bien que si ce sergent étoit plat, il feroit replier le fer-blanc contre l'intérieur du tuyau : il faut donc lui donner la même courbure qu'à lui, c'est-à-dire, que le tuyau fera la bosse, & le sergent fera le creux. On aura attention, avant de fixer entiérement le sergent, d'incliner légérement le tuyau supérieur sur le devant du tonneau ; & pour qu'il ne vacille point, on le fera reposer sur deux petits supports taillés en coins, & placés en sens contraire, & on finira de fixer le sergent : alors tout le corps de la pompe demeurera solide.

On approche le vaisseau dans lequel on veut soutirer : (je le suppose bon, propre

& bien conditionné) on introduit la canelle de la pompe dans son bondon, & elle est enveloppée avec de la filasse ou du linge, pour que l'air surabondant du *vin* & son phlogistique ne s'évaporent pas. Il vaudroit encore mieux adapter à la canelle de la pompe & au tonneau un tuyau de cuir; on seroit sûr alors qu'il n'y auroit aucune évaporation, objet essentiel. Il faut, si on a un foudre à soutirer, que l'extrêmité du tuyau de cuir correspondante au tonneau, ait une canelle particuliere, afin de pouvoir ouvrir & fermer à volonté quand les tonneaux seront pleins, & leur en substituer d'autres.

Tout étant ainsi disposé & préparé, & la canelle de la pompe fermée, l'ouvrier appliquera ses levres sur l'embouchure du petit tuyau : il aspirera fortement jusqu'à ce que le *vin* monte à sa bouche; dans cet instant il ouvrira la canelle, & le *vin* du tonneau coulera jusqu'à la derniere pinte, quelque grand que soit sa contenue. Si la pompe est petite, le même ouvrier peut faire ces deux opérations; si elle est trop grande, il conviendra d'un signe auquel son aide ouvrira la canelle. Ceux qui desireront avoir du *vin* parfaitement clair, sépareront les six premieres & les six dernières bouteilles.

Je préfere le soutirage par le moyen de la pompe, à celui du soufflet, usité en Champagne. 1°. Tout le *vin* est soutiré, à deux ou trois pintes près; ainsi on n'est pas obligé, comme le Champenois, de transvaser le restant, & de le séparer pour les usages communs. 2°. Le tonneau ne reçoit aucune secousse, tandis qu'il faut enfoncer vigoureusement le bec du soufflet dans le tonneau, & la compression de l'air, occasionnée par ce soufflet dans le tonneau, agite la lie, & il y a beaucoup plus de *vin* trouble. 3°. Dès que le premier coup de pompe est donné, le *vin* coule de lui-même, & on peut occuper l'ouvrier à toute autre chose. Un seul suffit pour soutirer un foudre, puisqu'il n'a d'autre occupation que de fermer la canelle de la pompe quand le tonneau est plein, & de porter d'un vaisseau à un autre le tuyau de communication. J'ai essayé & comparé les deux méthodes : l'expérience m'a convaincu que la derniere est préférable à tous égards. Ceux qui en douteront, pourront répéter mes tentatives. Un agronome sage doit s'en rapporter à la seule expérience, & non au raisonnement.

3. *Des tuyaux.* Les tuyaux sont ordinairement en cuir ou en fer-blanc. On peut alonger ou diminuer les premiers par le moyen des écrous; & les seconds, en les adaptant les uns aux autres. Il est nécessaire que quelques-uns soient coudés, afin de leur donner la direction qu'on jugera convenable. Les tuyaux en cuir seront tenus dans des endroits secs, mais à l'abri du soleil; si on les laissoit à la cave, ils contracteroient un goût de moisi, & ils pourriroient bien vîte. On les fera tremper dans l'eau quelques jours avant de s'en servir, afin de les laver exactement, & pour leur redonner la souplesse nécessaire; on lavera également les tuyaux de fer-blanc. Le *vin* exige la plus grande propreté.

On sent aisément leur utilité, combien ils diminuent la main-d'œuvre, & leur avantage pour empêcher l'évaporation des parties spiritueuses du *vin*.

Je termine cet article par une réflexion bien simple, & très-capable de faire ouvrir les yeux à tous propriétaires de vignobles. Les *vins* de France, autrefois les plus renommés, sont tombés dans le discrédit, à l'exception de ceux de Bourgogne. Plusieurs especes de *vins* ont nouvellement acquis une réputation qu'ils méritent. Je demande à présent quelle est la cause de ce changement. On ne peut l'attribuer à la variation du climat, de l'exposition, de l'athmosphere; c'est donc au peu de soin qu'on leur a donné, à la quantité qu'on a recherchée au préjudice de la qualité; & semblables au chien de la fable, qui lâche sa proie pour l'ombre, nos vignerons ont pensé avoir beaucoup, & ils ont manqué le but. Si on comptoit en France tout le *vin* qui aigrit ou qui pousse, on auroit la preuve la plus complete de cette vérité; c'est à peu près au milieu du siecle dernier qu'on a commencé à parler de l'excellence des vins de Champagne, *&c.* Cependant cette province n'est pas dans une exposition plus méridionale que l'Isle-de-France & la Lorraine, où les *vins* sont plats & foibles. Je le ré-

pete, c'eſt par les ſoins multipliés que les Champenois ont pris de leurs vignes, & la perfection qu'ils ont donnée à leur méthode de faire le *vin*, qu'ils ſont parvenus à fixer ce degré de délicateſſe qu'on leur connoît. Il ne tient qu'à nous de les imiter, en appliquant chacun ſéparément & d'une maniere convenable au climat que nous habitons, les loix & les préceptes dictés par l'expérience & la ſaine phyſique. Quant aux vaiſſeaux propres au *vin*, voyez VAISSEAUX *relatifs au vin*.

Cet article eſt de M. l'abbé ROSIER.

VIN DE CHIOS, (*Littérat.*) *Arviſium vinum*, le meilleur *vin* de toute la Grece, au jugement des anciens, & qui par cette raiſon mérite un *article* particulier. Théopompe, dans Athénée, *Deipn.* liv. I, dit que ce fut Œnepion fils de Bacchus, qui apprit aux habitans de Chios à cultiver la vigne; que ce fut dans cette isle que ſe but le premier *vin* roſé, & que ſes habitans montrerent à leurs voiſins la maniere de faire le bon *vin*. Virgile caractériſe de *nectar* celui de Chios: le *vin* de Chios, dit-il, le vrai nectar des dieux, ne ſera point épargné:

Vina novum fundam calathis Arviſia nectar.

Eglog. V, v. 71.

Arviſia eſt mis là pour *Chia*, du nom du promontoire de cette isle, nommé *Arviſium*; mais il ſemble qu'il vaut mieux lire *Ariuſia*, qu'*Arviſia*, comme le prétend Caſaubon; en effet, Strabon, liv. XIV, page 645, parlant de l'isle de Chio, dit: la contrée Ariuſienne qui produit le meilleur *vin* de la Grece, Ἡ Ἀριουσία χῶρα οἶνον ἄριςον φέρουσα τῶν ἑλληνικῶν. Ce que nous appellons préſentement *v* conſonne tenoit lieu de l'*u* voyelle & de l'*v* conſonne du tems de Cicéron, comme l'ont prouvé le pere Mabillon, Gronovius & autres ſavans.

Le quartier nommé *Arviſium* étoit oppoſé à la partie de l'isle nommée *Pſyra*. Pline, liv. XIV, chap. 7, 14 & 15, parle avec éloge des *vins* de Chios, *Arviſia* ou *Ariuſia vina*, & cite Varron, le plus ſavant des Romains, pour prouver qu'on l'ordonnoit à Rome dans les maladies de l'eſtomac. Varron rapporte auſſi qu'Hortenſius en avoit laiſſé plus de dix mille pieces à ſon héritier. Céſar, ajoute Pline, en régaloit ſes amis dans ſes triomphes, & dans les feſtins qu'il donnoit au grand Jupiter & aux autres divinités; mais Athénée entre dans un plus grand détail ſur la nature & ſur les qualités des *vins de Chios*: ils aident, dit-il, à la digeſtion, ils engraiſſent, ils ſont bienfaiſans, & on n'en trouve point de ſi agréables, ſur-tout ceux du quartier d'Ariuſe, où l'on en fait de trois ſortes, continue cet auteur; l'un a tant ſoit peu de cette verdeur qui ſe convertit en ſeve, moëlleux, nourriſſant, & paſſant aiſément; l'autre qui n'eſt pas tout-à-fait ſans liqueur, engraiſſe, & tient le ventre libre; le dernier participe de la délicateſſe & de la vertu des autres.

La culture de la vigne des anciens habitans de Chios, n'eſt point tombée dans l'oubli; les Sciotes modernes cultivent la vigne ſur les côteaux, & fourniſſent de leur *vin* aux isles voiſines. Ils coupent les raiſins dans le mois d'août, les font ſécher pendant huit jours au ſoleil, les foulent enſuite, & les laiſſent cuver dans des celliers bien fermés. Pour faire le meilleur *vin*, ils mêlent parmi les raiſins noirs une eſpece de raiſins blancs, qui ſont comme le noyau de pêche, ῥοδακίνον, *perſicum*; mais pour faire le nectar, qui porte encore aujourd'hui le même nom, on emploie à Scio une autre ſorte de raiſins, dont le grain a quelque choſe de ſtyptique, & qui le rend difficile à avaler.

Les vignes les plus eſtimées ſont celles de Meſta, d'où les anciens tiroient ce nectar; on en recherche les croſſettes. Meſta eſt comme la capitale de ce fameux quartier de l'isle, que les anciens appelloient *Ariuſia*. Il eſt vrai que la plupart de nos voyageurs n'aiment point le nectar moderne de Scio, ils le trouvent très-dur & très-âpre; mais c'eſt que le goût des hommes, qui au fond n'eſt qu'un objet de mode, change ſans ceſſe, ou que le nectar de Scio a beſoin de paſſer la mer, & d'être gardé long-tems, pour perdre ſon âpreté.

Quoi qu'il en ſoit, les anciens préféroient les *vins de Chios* à tous les autres *vins* grecs; & par conſéquent il eſt aiſé de comprendre pourquoi l'on voit dans Goltzius,

De insul. Græc. tab. 15 & 16, des grappes de raisin sur quelques médailles de Chios. On y voit aussi de ces cruches, nommées *diota*, pointues par le bas, & à deux anses vers le cou; cette figure étoit propre pour en faire séparer la lie, qui se précipitoit toute à la pointe, après qu'on les avoit enterrées; ensuite on en pompoit le *vin*: mais il n'est pas si aisé de rendre raison pourquoi l'on représentoit des sphinx sur les revers de ces médailles, si ce n'est que le sphinx eût servi de symbole aux habitans de Chios, de même que la chouette aux Athéniens. (*D. J.*)

VIN DE LA PALESTINE. (*Crit. sacr.*) Il y avoit dans la Palestine plusieurs bons vignobles. L'Ecriture loue les vignes de Sorec, de Sébama, de Jazer, d'Abel; les auteurs profanes parlent avec éloge des *vins* de Gaza, dont nous avons fait un article à part, des *vins* de Sarepta, du Liban, de Saron, d'Ascalon, de Tyr.

Dulcia Bacchi
Munera quæ Sarepta ferax, quæ Gaza crearat.

Vin de Chelbon. Ezéchiel, chap. 27, vers. 18, parle de ce *vin* exquis, & que l'on vendoit aux foires de Tyr. Ce *vin* est aussi fort connu des anciens. Athénée, Strabon & Plutarque en font mention; ils l'appellent *Chalibonium vinum.* On le faisoit à Damas, & les Perses y avoient exprès planté des vignes, dit Posidonius cité dans Athénée. Cet auteur ajoute que les rois de Perse n'en usoient point d'autre.

Vin du Liban. Les *vins* des côtes les mieux exposées du Liban étoient estimés. Cependant on croit que le texte hébreu du prophete Ozée, ch. 14, v. 8, *vin du Liban*, marque du *vin* odorant, du *vin* où l'on a mêlé de l'encens, ou d'autres drogues, pour le rendre plus agréable au goût & à l'odorat: les *vins* odoriférans étoient fort recherchés des Hébreux.

Le *vin de palmier* est celui que la Vulgate appelle *sicera*, & qui se fait du jus de palmier; il est très-commun dans tout l'Orient. Le *vin* récent de palmier est doux comme le miel; quand on le conserve quelque tems, il enivre comme du *vin* de raisin.

Le *vin de droiture* dont il est parlé dans le Cantique des cantiques, est un bon *vin*, un *vin* droit; c'est une qualité qu'Horace aime sur toute autre.

Generosum & lene requiro,
Quod curas abigat, quod cum spe divite manet
In venas animumque meum; quod verba ministret;
Quod me, Lucanæ juvenem commendet amicæ.

Lib. I, epist. 15.

« Je veux, dit-il, du *vin* qui ait du » corps sans avoir rien de rude; qui cou» lant dans mes veines, bannisse les soucis » de mon esprit, porte dans mon cœur » les plus riches espérances, & mette sur » ma langue les graces de la parole. » (*D. J.*)

VIN DE MARCHÉ, (*Jurisp.*) appellé aussi *pot-de-vin*, est une somme que l'acquéreur paie au vendeur, pour lui tenir lieu de ce qu'il lui en auroit coûté pour boire ensemble en concluant le marché.

Quelques coutumes considerent les *vins* du marché ou de vente, comme faisant partie du prix, & décident en conséquence qu'il en est dû des lods au seigneur. Telles sont les coutumes de Chaumont & de Vitry.

Cependant, suivant l'usage le plus général, ces *vins* ne sont pas partie du prix. Tel est le sentiment de Loisel, de Dumolin & de Carondas, à moins que le contraire ne fût stipulé, ou que ces *vins* ne fussent considérables.

Mais ils entrent toujours dans les loyaux coûts, comme les autres frais de contrat que le retrayant est obligé de rembourser à l'acquéreur. *Voyez* LODS & VENTES, LOYAUX COUTS & POT-DE-VIN. (*A*)

VIN DE MESSAGER, est un droit qui est dû à la partie qui a obtenu gain de cause avec dépens, lorsque cette partie demeure hors du lieu où est le siege de la jurisdiction dans laquelle elle a été obligée de plaider.

Ce droit est ainsi appellé, parce qu'avant l'établissement des postes & messageries publiques c'étoit ce que l'on donnoit pour la dépense des messagers, ou commissionnaires particuliers que l'on envoyoit sur les lieux

lieux, soit pour charger un procureur, soit pour faire quelqu'autre chose nécessaire pour l'instruction d'une affaire.

Présentement ce qu'on alloue dans la taxe des dépens, sous le titre de *vins de messager*, est pour tenir lieu de remboursement des ports de lettres que la partie a reçues de son procureur, & des ports de lettres & papiers qu'elle a été obligée d'envoyer à son procureur, & dont elle doit lui tenir compte.

On alloue un *vin de messager*, 1°. pour charger un procureur de l'exploit introductif.

2°. L'on en alloue aussi pour tous les actes dont il est nécessaire qu'un procureur instruise son client.

3°. Dans toutes les occasions où il y a des déboursés à faire, autres que ceux de procédures du procureur, comme pour consigner l'amende, payer les honoraires des avocats, lever des sentences & arrêts.

4°. Lorsqu'il s'agit de charger un avocat pour plaider, soit contradictoirement ou par défaut.

5°. Pour donner avis à la partie que son affaire est appointée.

6°. Pour faire juger une affaire appointée lorsqu'elle est en état.

Tous ces *vins de messager* se reglent à un taux plus ou moins fort, selon l'objet des actes dont il s'agit, & la distance des lieux. Pour connoître à fond tout ce détail, il faut voir le réglement du 26 août 1665. (*A*)

VIN MUET, (*Hist. des arts.*) *vin* fait avec du moût, dont on empêche la fermentation au moyen du soufre. Pour cet effet, à mesure que le moût coule du pressoir, on en met une certaine quantité dans des barriques, où l'on fait brûler du soufre. En quelques endroits, comme sur la Dordogne, on y ajoute du sucre brut; ensuite on le brasse à force jusqu'à ce qu'il ne donne aucun signe de fermentation. Il faut y revenir plusieurs fois, & à chaque fois on diminue la quantité de soufre. Enfin on le laisse bien reposer & on le soutire. Ce moût devient clair comme de l'eau-de-vie, & conserve toujours sa douceur. Il n'est point mal-sain, & même peut être utile dans plusieurs maladies du poumon; cependant on en fait principalement usage pour bonifier les *vins* auxquels l'année n'a pas été favorable; car quelques pots de ce *vin muet*, jetés dans une barrique de *vin* trop verd, le rendent potable; & c'est un mélange non-seulement innocent, mais très-bien imaginé. (*D. J.*)

VIN DE GAZA, (*Littérat.*) *vin* célebre de Palestine. Grégoire de Tours parle plusieurs fois du *vin de Gaza* en Palestine, *vina Gazatina*. Il raconte entr'autres choses à ce sujet, que la femme d'un sénateur de Lyon offroit réguliérement à chaque messe qu'elle faisoit célébrer pour son mari, un septier de ce *vin*; & qu'elle s'apperçut un jour en communiant sous les deux especes, que le soudiacre qui servoit à l'autel, prenant sans doute pour lui le *vin de Gaza*, en avoit substitué d'autre. On ne sera point étonné de trouver du *vin* de Palestine en France sous la premiere race, si l'on se souvient que dès-lors les habitans de Syrie venoient y commercer. (*D. J.*)

VINS GRECS. (*Agricult.*) Il paroît que les Romains étoient beaucoup plus curieux que nous ne le sommes des *vins grecs* en général, & de certains *vins grecs* en particulier. J'avoue que le mahométisme a presque fait abandonner la culture des vignes dans les lieux où il s'est établi: j'avouerai même que le sol a pu changer de nature; mais il faut aussi convenir que les goûts des hommes sont encore plus variables. Strabon trouvoit le *vin* de Samos déteстable; & nous le mettions dans le dernier siecle au rang des excellens muscats. Aucun ancien n'a loué le *vin* de Ténédos, qui passoit il n'y a pas long-tems pour le meilleur de l'Archipel; le *vin* de Chypre autrefois méprisé, fait aujourd'hui nos délices en France. Les fameux vignobles d'Alexandrie d'Egypte, ne produisent plus de *vins* de notre goût; ils sont tombés dans l'oubli: cependant personne n'ignore le cas que faisoient les anciens du *vin* Maréotique. Les vignobles de ce *vin* d'Alexandrie étoient alors si excellens, que cette ville est représentée dans une médaille d'Adrien, sous le symbole d'une femme qui tient du bled d'une main, & une vigne de l'autre. Nous ne prisons guere les *vins* de Scio, que les Romains estimoient singu-

liérement, & que Caton, selon Pline, trouva le secret de contrefaire au point de tromper les plus fameux gourmets. Dans tous les *vins* qui se transportoient des isles de l'Archipel, les anciens y méloient de l'eau de mer, pour corriger leur trop grande force & leur trop grande rudesse. On suit encore cet usage aujourd'hui, & voici la maniere dont ils font leurs *vins* par tout l'Archipel.

Chaque particulier a un réservoir de la grandeur qu'il juge à propos, quarré, bien maçonné, revêtu de ciment, mais tout découvert. On foule les raisins dans ce réservoir, après les y avoir laissé sécher pendant deux ou trois jours; à mesure que le moût coule par un trou de communication dans un bassin qui est au bas du réservoir, on remplit de ce moût des outres que l'on porte à la ville: on les vuide dans des futailles, ou dans de grandes cruches de terre cuite, enterrées jusqu'à l'ouverture, dans lesquelles ce *vin* nouveau bout tout à son aise sans marc; on y jette trois ou quatre poignées de plâtre, suivant la grandeur de la piece; souvent on y ajoute une quatrieme partie d'eau douce, ou d'eau salée, selon la commodité des lieux. Après que le *vin* a suffisamment cuvé, on bouche les vaisseaux avec du plâtre gaché. (*D. J.*)

VIN *de haut pays*, (*Comm.*) ce sont les *vins* de toutes sortes de crûs, qui se recueillent au-dessus de S. Macaire, qui est à sept lieues au-dessus de Bordeaux. On les nomme ainsi pour les distinguer de ceux qui se font dans la sénéchaussée de Bordeaux, qu'on appelle *vins de ville*. (*D. J.*)

VIN. (*Crit. sacr.*) On employoit ordinairement cette liqueur pure dans les sacrifices qu'on offroit au Seigneur; mais l'usage en étoit défendu aux prêtres pendant qu'ils étoient dans le tabernacle occupés au service de l'autel, Lévit. 10. 9. Ce mot se prend par métaphore pour la vengeance de Dieu, Jérém. 25. 15. & pour les biens temporels, Cant. 1. 1. *ubera tua meliora sunt vino.*

Entre tous les *vins* de l'Idumée, le plus estimé étoit celui du Liban, dont parle Osée, 14. 8. Il croissoit sur certains côteaux de cette montagne.

Vin de myrrhe, *myrrhatum vinum*, Marc 15. 23. étoit une sorte de liqueur qui se donnoit aux suppliciés pour leur causer une sorte d'ivresse, & amortir en eux le sentiment de la douleur. *Voyez* MYRRHE.

Vin parfumé, *conditum vinum*, *vin* qu'on aromatisoit avec des parfums pour le rendre plus agréable; il en est parlé dans le Cant. 8. 2.

Vin des libations, *vinum libaminum*, c'étoit du *vin* pur, choisi, qu'on versoit sur les victimes dans les sacrifices au Seigneur.

Vin de componction, *vinum compunctionis*, désigne dans les pseaumes, les châtimens de Dieu qui produisent l'amendement du pécheur.

Convivium vini, Eccl. 31. 42. marque un festin, un repas de solemnité, où l'on n'épargne pas la dépense du *vin*.

Le *vin de la condamnation*, ainsi nommé dans Amos, peut s'entendre du *vin* assoupissant qu'on donnoit aux criminels condamnés à mort.

Mais quant au *vin* dont parle Zacharie, 4. 17. *vinum germinans mulieres*, c'est une expression métaphorique que je n'ai pas le bonheur d'entendre. (*D. J.*)

VINADE, s. f. (*Gramm. Jurisp.*) est un droit dû au seigneur par ses sujets pour voiturer son vin: la *vinade* entiere est de deux paires de bœufs & une charrette, à la différence de la bouade ou vouade, qui n'est que d'une paire de bœufs, ou une charrette. *Voyez* les coutumes d'Auvergne & de la Marche. Ragueau, au mot *vinade*. (*A*)

VINAGE, s. m. (*Gramm. Jurisp.*) a différentes significations.

Il se prend quelquefois pour un droit dû au lieu du cens sur les vignes, lequel se paie à bord de cuve, & le détenteur ne peut tirer son vin sans avoir payé le droit. A Angers & dans quelques autres lieux, ce droit a été converti en argent.

Quelquefois *vinage* signifie le *passage* d'une denrée ou marchandise par la terre ou seigneurie d'autrui.

Il se prend aussi pour un droit qui se paie au seigneur par des communautés & territoires, en bled, vin ou argent, en conséquence de quoi les seigneurs font réparer

les ponts & passages: le roi en a plusieurs de cette espece au comté de Marle.

Il se prend encore pour un droit qui se leve sur le vin, & pour des redevances en vin, & quelquefois spécialement pour un droit sur le vin pressuré.

Enfin, dans quelques anciens titres ce terme signifie *réjouissance* & *bonne-chere*. Voyez le *Glossaire* de Ragueau avec les notes de M. de Lauriere. (*A*)

VINAIGRE, FERMENTATION ACÉTEUSE. (*Chymie.*) On donne ce nom au vin lorsqu'il a été exposé à une seconde fermentation qui en développe les parties salines, & on peut l'étendre à toutes les autres liqueurs qui ont subi la fermentation acéteuse.

L'esprit ardent, qui dans une liqueur vineuse empêche par son interposition la réunion des parties grasses de cette liqueur, & qui les sépare des parties salines, est détaché en grande quantité de la mixtion de cette liqueur dans la fermentation acéteuse. Il se combine en partie avec un acide grossier, ou bien il laisse échapper l'huile atténuée dont il avoit été formé par la fermentation spiritueuse; & cette huile prenant une consistance épaisse, se lie avec la terre muqueuse, & tombe dans le sédiment, ou forme les feces du *vinaigre*; enfin, si la fermentation se continue trop long-tems, il se fait de nouvelles transpositions de principes qui facilitent la destruction des parties salines, & leur résolution en terre, qui est le principal effet de la putréfaction.

La concentration du *vinaigre* par la gelée le rend plus durable en le déphlegmant, & en lui faisant déposer une grande quantité de substance épaisse & visqueuse. Cette substance est très-susceptible de diverses combinaisons qui hâteroient la putréfaction. La principale utilité de cette concentration est de déphlegmer le *vinaigre*, & de faire qu'il se conserve davantage: de même que le résidu d'un bon *vinaigre* distillé par l'ébullition, demeure long-tems sans se corrompre, parce qu'on en a ôté le principe aqueux, qui est le principal instrument du mouvement de fermentation. On peut consulter sur le *vinaigre* concentré par la glace un mémoire de M. Geoffroy l'apothicaire, dans les *Mémoires de l'académie des sciences*, année 1729. On a employé avec succès la même méthode pour séparer les huiles distillées de leur phlegme, & pour les obtenir parfaitement pures.

Becker croit, avec raison, qu'on n'obtient qu'un *vinaigre* foible & imparfait, lorsque par une coction lente on fait évaporer l'esprit du vin qu'on veut changer en *vinaigre*. Il regarde les parties sulfureuses comme essentielles dans le *vinaigre*, aussi bien que les parties salines, & il pense que c'est par le défaut de la méthode ordinaire de faire le *vinaigre*, que nous n'observons point dans cette liqueur la même vertu déterfive & modérément échauffante, que lui attribuent les anciens.

Becker voulant prouver que du vin qui n'auroit rien perdu de sa partie spiritueuse par évaporation, peut se changer en *vinaigre*, rapporte qu'ayant exposé à la digestion, du vin mis dans une bouteille dont il avoit fait fondre le goulot, il en retira, quoique plus tard qu'il n'auroit fait par le procédé ordinaire, un *vinaigre* très-fort & très-durable. Cela est confirmé par une expérience curieuse de M. Homberg. Celui-ci attacha au cliquet d'un moulin une bouteille pleine de vin exactement fermée. Le seul mouvement de ce cliquet changea dans trois jours ce vin en bon *vinaigre*. Voyez l'*Histoire de l'académie des sciences*, année 1700, obs. phys. 4.

Si l'on expose à une chaleur qui n'aille pas jusqu'au degré de l'ébullition une bouteille d'un cou très-étroit, remplie de bon vin, il ne s'en élevera pas la moindre vapeur. Si tout-à-coup on laisse ce vin se refroidir considérablement, la saveur austere qu'il acquiert, & son prompt changement en *vinaigre*, démontrent que la chaleur a dissous la mixtion intime de l'esprit ardent avec la substance grasse & tartareuse. C'est ce qu'on verra clairement, si l'on considere que le mélange de l'esprit-de-vin avec l'esprit de nitre acquiert une saveur vineuse austere & comme astringente, lorsqu'on le tient pendant quelques heures à une digestion très-douce: mais si l'on unit ces esprits par la distillation, cette saveur austere se dissipe: l'acidité qui

reste n'est presque pas sensible, & est remplacée par une âcreté fort adoucie, quoique très-pénétrante.

On sait que le *vinaigre* le plus fort se fait des vins les plus spiritueux; il se corrompt lorsqu'on le voiture par eau, suivant l'observation de Becker, parce qu'il est fort affoibli par les exhalaisons aqueuses qui le pénetrent. Boerhaave nous apprend qu'on retire une liqueur inflammable par la distillation d'un *vinaigre* fait depuis peu; mais que cette distillation ne donne plus qu'une vapeur aqueuse, lorsque ce même *vinaigre* a été gardé plus d'un an dans des vaisseaux bien fermés.

Wallerius assure qu'en distillant le *vinaigre* au bain-marie, il passe une liqueur spiritueuse, que l'acide le plus concentré paroît ensuite, & qu'il reste au fond de la cornue une liqueur épaisse, brune, & inflammable; mais rien ne prouve mieux la présence d'une liqueur inflammable dans le *vinaigre*, que ce qu'on observe dans la zone torride, où le suc exprimé des cannes à sucre s'aigrit dans vingt-quatre heures, si on en differe la coction; & lorsqu'on le cuit après ce tems, il en sort un esprit ardent qui, s'il est trop abondant, s'enflamme, & met le feu aux maisons où on prépare le sucre.

M. Pott pense que le *vinaigre* distillé ne contient point d'esprit-de-vin, sur-tout lorsqu'on l'a déphlegmé. Il reconnoît que lorsqu'on a dissous quelque corps dans l'acide du *vinaigre*, ne fût-ce qu'une terre alkaline, on retire à la fin une portion de liqueur inflammable; mais, dit-il, ce n'est point un esprit-de-vin qui existât dans le *vinaigre*, c'est plutôt une portion de la matiere grasse du *vinaigre*, qui étant atténuée par son acide, devient avec lui dissoluble dans l'eau. M. Pott prouve que cet esprit-de-vin est un nouveau produit, parce que dans la distillation des matieres qui le produisent, il passe après le phlegme. Mais en général le phlegme passe toujours avant l'esprit dans la distillation du *vinaigre*. Il est probable que cela vient, comme le dit Becker, de la surcharge des parties salines qui adherent à cet esprit. Becker croit, avec beaucoup de vraisemblance, que dans la fermentation qui donne au vin l'acidité qui lui est propre, les parties sulfureuses de la liqueur raréfient les parties salines les plus subtiles, auxquelles elles s'unissent; mais qu'un nouveau degré de chaleur venant à raréfier aussi les autres parties salines, celles-ci étant en plus grande quantité que les sulfureuses, les enveloppent & forment le *vinaigre*. Il est bon de remarquer avec Boerhaave, que la fermentation acéteuse demande un degré de chaleur particulier, & très-supérieur à celui de la fermentation du moût & de la bierre.

Becker explique très-bien comment on retire par la distillation un esprit ardent du sucre de Saturne, dans lequel l'enveloppe saline de cet esprit demeure retenue.

Cependant l'hypothese de M. Pott peut être recevable, puisqu'il est certain que dans le sel de coraux préparé avec du *vinaigre* distillé, le *vinaigre* se sépare non-seulement de sa partie huileuse, mais que ces parties inflammables peuvent encore devenir volatiles, & prendre par la concentration une couleur rouge. *Voyez* Mendet, *Traité sur les teintures d'antimoine*, n. 47, 48.

Nous n'avons rien à ajouter sur la nature & les propriétés du *vinaigre*, & nous renvoyons là-dessus à ce qui a été dit dans l'*article* VÉGÉTAL, *acide*.

Les chymistes appellent *vinaigre radical*, celui dont on vient de parler; savoir, celui qui est retiré par la distillation exécutée à la seule violence du feu, & sans intermede, des sels neutres acéteux, soit à base terreuse, soit à base alkaline fixe, soit à base métallique. Celui qu'on retire par ce moyen du sel de Saturne, est connu dans l'art sous le nom d'*esprit de Saturne*; & celui qu'on retire du verdet, sous celui d'*esprit de Vénus*.

Le *vinaigre* concentré par ce moyen, qui est le plus efficace qu'il soit possible d'employer, est appellé *radical*, parce que cette concentration est regardée comme absolue. On peut assurer qu'au moins est-elle très-considérable, car le phlegme qui noie l'acide dans le *vinaigre*, même le plus fort ou le plus concentré, n'est point admis dans la formation des sels acéteux; & que leur eau de crystallisation pouvant être d'ailleurs facilement dissipée avant qu'on

procede à la diécrise réelle de ces sels, il est clair qu'il est possible d'obtenir par ce procédé un acide de *vinaigre* très-concentré.

VINAIGRE. (*Art méchan.*) La maniere de faire le *vinaigre* a été long-tems un secret parmi les marchands qui font profession de le faire & de le vendre : on dit que ceux qui étoient reçus dans ce corps s'obligeoient par serment de ne point révéler le secret : ce qui n'a point empêché que les *Transactions philosophiques*, & d'autres écrits modernes, n'en aient parlé très-savamment.

Maniere de faire le vinaigre de cidre. Le cidre qu'on destine à cette opération, pour laquelle on peut prendre le plus mauvais, doit être tiré d'abord au clair dans un autre vaisseau, sur lequel on jette ensuite une certaine quantité de moût.

On expose le tout au soleil, si le tems le permet, & au bout de sept ou de neuf jours on peut l'ôter du soleil. *V.* CIDRE.

Maniere de faire le vinaigre de bierre. Prenez une sorte de bierre moyenne, bien ou mal houblonnée; & après qu'elle a bien fermenté & qu'elle s'est éclaircie, mettez-y un peu de rapé ou de calottes de raisins, que l'on garde ordinairemeut pour cette opération; mêlez le tout ensemble dans une cuve, attendez que le rapé soit au fond; tirez la liqueur au clair; versez-la dans un tonneau, & exposez-le au plus fort du soleil, en couvrant seulement le trou du bondon d'une tuile ou pierre platte : au bout de trente ou quarante jours vous aurez de bon *vinaigre*, dont on pourra se servir aussi bien que de celui qui est fait du vin, pourvu qu'il soit bien raffiné, & qu'il ne sente point le relent.

Autre maniere. Sur chaque gallon d'eau de source mettez trois livres de raisin de Malaga, jetez le tout dans une jarre, que vous exposerez à la plus forte chaleur du soleil depuis le mois de mai jusqu'à la S. Michel. Ensuite pressurez bien le tout, & versez la liqueur dans un tonneau relié de cerceaux de fer, pour empêcher qu'il ne creve. Immédiatement après le pressurage, la liqueur paroît extrêmement épaisse & trouble; mais elle s'éclaircira dans le tonneau, & deviendra aussi transparente que le vin : laissez-la dans cet état pendant trois mois avant de la soutirer, & vous aurez un *vinaigre* excellent.

Maniere de faire le vinaigre de vin. Mettez dans une liqueur vineuse une certaine quantité de ses propres lies, fleurs ou levures, avec le tartre réduit auparavant en poudre, ou bien avec les rafles ou tiges du corps végétable dont on a tiré le vin, lesquels ont presque la même vertu que son tartre. Mettez & remuez souvent le tout dans un vaisseau qui a renfermé auparavant du *vinaigre*, ou qui a été du tems dans une place chaude, & remplie de l'odeur du *vinaigre*; la liqueur commencera à fermenter de nouveau, concevra de la chaleur, s'aigrira par degrés, & tournera bientôt après en *vinaigre*.

Les sujets éloignés de la fermentation acétique, sont les mêmes que ceux de la fermentation vineuse; mais ses sujets immédiats sont toutes sortes de jus végétables, après qu'ils ont une fois subi la fermentation qui les a réduits en vin : car il est absolument impossible de faire du *vinaigre* de la plupart des jus cruds de raisins ou d'autres fruits mûrs, sans qu'ils aient passé auparavant par la fermentation vineuse.

Les levains propres à faire du *vinaigre* sont, 1°. les lies de tous les vins acides; 2°. les lies de *vinaigre*; 3°. du tartre pulvérisé, & sur-tout celui de vin du Rhin, ou sa crême, ou son crystal; 4°. le *vinaigre* lui-même; 5°. un vaisseau de bois que l'on a bien rinsé avec du *vinaigre*, ou qui en a renfermé pendant long-tems; 6°. du vin qui a été souvent mêlé avec sa propre lie; 7°. les rejetons des vignes, & les rafles des grappes de raisins, de groseilles, de cerises, ou d'autres fruits d'un goût piquant & acide; 8°. du levain de boulanger, après qu'il s'est aigri; 9°. toutes sortes de levures composées de celles ci-dessus mentionnées.

Le *vinaigre* n'est point une production de la nature, mais une créature de l'art; car le verjus, les jus de citrons, limons, & autres semblables acides naturels, ne s'appellent que fort improprement des *vinaigres naturels*, puisqu'en les distillant, on n'en tire que de l'eau insipide; au lieu qu'en distillant le *vinaigre*, on en tire un esprit acide.

Maniere de faire le vinaigre en France,

qui est différente de celle ci-dessus. On prend deux tonneaux de bois de chêne ; les plus grands sont les meilleurs : on les ouvre par le fond d'en-haut, & on place dans l'un & dans l'autre une grille de bois, environ à un pied de distance du fond d'en-bas. Sur ces grilles on met d'abord des rejetons ou des coupures de vignes, & ensuite les tiges des branches sans grappes ni pepins, jusqu'à ce que la pile vienne à un pied de distance du bord supérieur du tonneau ; alors on emplit de vin un des deux tonneaux jusqu'au bord, & on n'emplit l'autre qu'à moitié ; ensuite on puise de la liqueur dans le tonneau plein, pour emplir celui qui n'étoit plein qu'à moitié : on répete tous les jours la même opération, en versant la liqueur d'un tonneau dans l'autre : de sorte que chacun se trouve alternativement plein jusqu'au bout, & plein à moitié. Après avoir continué cette opération pendant deux ou trois jours, il s'éleve un degré de chaleur dans le tonneau, qui pour lors n'est plein qu'à moitié, & cette chaleur s'augmente successivement pendant plusieurs jours, sans que dans tout cet intervalle la même chose arrive dans le tonneau qui est plein, & dont la liqueur reste toujours froide. Dès que la chaleur vient à cesser dans le tonneau qui n'est plein qu'à moitié, c'est une marque que le *vinaigre* est fait ; ce qui dans l'été arrive au bout de quatorze ou quinze jours, à compter de celui que l'on a commencé l'opération ; mais en hiver la fermentation est plus lente, de sorte qu'on est obligé de l'avancer par les poëles, ou par d'autres chaleurs artificielles.

Quand le tems est excessivement chaud, il faut verser la liqueur du tonneau plein dans l'autre deux fois par jour : autrement elle s'échaufferoit trop, & la fermentation seroit trop violente ; de sorte que ses parties spiritueuses viendroient à s'évaporer, & qu'au lieu de *vinaigre*, on ne trouveroit que du vin éventé.

Il faut que le vaisseau plein demeure toujours ouvert, mais on doit mettre sur l'autre un couvercle de bois, afin de mieux arrêter & fixer les parties spiritueuses dans le corps de la liqueur : car autrement elles s'échapperoient aisément dans la chaleur de la fermentation. Le tonneau qui n'est qu'à moitié plein paroît s'échauffer plus tôt que l'autre, parce que la liqueur y étant en plus petite quantité, elle participe davantage à l'effet ou fermentation que produisent les tiges & rejetons de vignes, outre que la pile étant montée fort haut, & se trouvant à sec, elle conçoit plus aisément de la chaleur que celle qui trempe, & communique cette chaleur au vin qui est au fond du tonneau.

VINAIGRE AROMATIQUE. (*Chymie.*) En exposant à l'ardeur du soleil du vin dans un barril, dont les deux tiers restent vuides, en y ajoutant un peu de bon *vinaigre*, comme ferment, on obtient avec le tems un *vinaigre* qui semble presque aromatique ; la fermentation s'opere lentement, parce que les parties grossieres du tartre ou de la lie ne peuvent, en multipliant les collisions, rendre ce mouvement plus vif. Elle est d'ailleurs retardée par la fraîcheur de la nuit : c'est à la lenteur de la fermentation que ce *vinaigre* doit son parfum, en ce qu'elle permet aux parties aromatiques de se combiner insensiblement avec la liqueur.

Article tiré des Elémens de chymie de l'académie de Dijon.

VINAIGRE. (*Médécine.*) Le *vinaigre* est très-utile : il résiste à la putréfaction : il ne peut nuire par son âcreté qui est émoussée par les huiles ; c'est une liqueur si pénétrante, qu'elle se fraie un passage à travers les corps les plus épais. Il agit avec efficacité sur nos humeurs & nos vaisseaux, surtout lorsqu'il est aidé par la chaleur naturelle & par le mouvement vital. En se mêlant avec nos humeurs, il y produit différens effets merveilleux.

Il rafraîchit efficacement dans les fievres produites par une bile âcre, par les sels trop exaltés, par la putréfaction des humeurs, ou par les piquures ou morsures des bêtes venimeuses ; il appaise la soif qui accompagne ces maladies : de là vient que Dioscoride & Hippocrate recommandent si fort le *vinaigre* dans le cas dont nous parlons, sur-tout lorsqu'on l'adoucit avec le miel. Le *vinaigre* est un remede contre l'ivresse ; l'oxycrat est excellent dans les maladies externes, dans l'éréfipele, les démangeaisons, les ardeurs de la peau. On en a vu de bons

effets dans les ſyncopes, dans les vomiſſemens, ſoit en le flairant, ſoit en le prenant intérieurement. Il convient dans les mouvemens convulſifs. Hippocrate & Galien l'ordonnent aux hypocondriaques. Rien n'eſt meilleur contre la pourriture & la corruption des humeurs, & pour arrêter le progrès de la gangrene.

On voit qu'il conſerve fort bien les ſubſtances animales au milieu des chaleurs exceſſives de l'été; il atténue le ſang & ſes concrétions polypeuſes, ſi on le fait chauffer avec lui. Il eſt dès-lors un grand remede dans les fievres aiguës, ardentes, malignes, dans la peſte, la petite vérole, la lepre, & autres maladies ſemblables. Il eſt plus ſalutaire & moins nuiſible dans ces cas, que les alkalis volatils, qui augmentent le mouvement & la raréfaction du ſang; de là vient que le *vinaigre* eſt un grand préſervatif contre la peſte. Sylvius de Léboé s'en ſervoit avec ſuccès dans ces cas, comme d'un ſel volatil huileux. On ne connoît pas de ſudorifique plus puiſſant pour occaſionner des ſueurs abondantes dans la peſte & dans les autres maladies malignes; cependant il fait plus de bien aux perſonnes d'un tempérament chaud & bilieux, qu'à celles dont la conſtitution eſt atrabilaire; & il eſt très-nuiſible aux mélancoliques, mais il ſoulage ſpécialement dans le hoquet; & dans les maladies ſpaſmodiques il l'emporte ſur les alkalis volatils.

Le *vinaigre* appliqué extérieurement eſt atténuant, diſcuſſif, répercuſſif, antiphlogiſtique, & bon dans les inflammations, les éréſipeles. La vapeur du *vinaigre* jeté ſur un caillou calciné juſqu'à rougeur, eſt excellent contre le ſkirrhe.

Dioſcoride fait de grands éloges du *vinaigre*, qui, ſelon lui, rafraîchit & reſſerre, fortifie l'eſtomac, excite l'appétit, arrête le flux de ſang, ſoulage dans le gonflement des glandes, les éréſipeles & les démangeaiſons de la peau. Il guérit les catarrhes & l'aſthme, étant mêlé avec le miel & pris chaudement; on l'emploie dans l'eſquinancie, le relâchement de la luette, & contre le mal de dents, qu'il appaiſe, étant gardé chaud dans la bouche.

Tous les effets du *vinaigre* ci-deſſus décrits viennent de ce qu'il agit comme un ſel volatil huileux, & non comme un acide pur: d'ailleurs ſon action eſt différente de celle des acides minéraux, car il contient beaucoup moins d'acide.

Un fait des plus ſinguliers, qui paroît d'abord prouver l'action de coaguler, que l'on attribue au *vinaigre*, eſt l'uſage habituel qu'en font certaines filles qui ont les pâles couleurs; mais ſi on examine attentivement l'effet qu'il produit chez elles, on ſe déſabuſera du préjugé que l'on avoit conçu: car il devient ſtomachique, ſtimulant & atténuant chez elles, d'autant que l'on en voit en qui l'uſage habituel du *vinaigre* eſt d'une grande utilité pour les ranimer parmi les foibleſſes fréquentes que la chloroſe leur attire. Il ne faut pas non plus s'étonner ſi dans la plupart des maladies peſtilentielles, & dans la malignité de l'air, on éprouve de ſi grands avantages des *vinaigres* médicinaux, dont nos anciens, plus attentifs aux faits & à l'expérience que nous, faiſoient tant d'uſage.

VINAIGRE *des quatre voleurs*, c'eſt ainſi qu'il eſt décrit dans la Pharmacopée de Paris. Prenez ſommités récentes de grande abſynthe, de petite abſynthe, de romarin, de ſauge, de rue, de chacun une once & demie; fleurs de lavande ſeche, deux onces; ail, deux onces; acorus vrai, canelle, gérofle, noix muſcade, deux gros; bon *vinaigre*, huit livres; macérez à la chaleur du ſoleil, ou au feu de ſable, dans un matras bien bouché, pendant deux jours; exprimez fortement & filtrez, & alors ajoutez camphre diſſous dans l'eſprit-de-vin, demi-once.

Le nom de cette compoſition lui vient de ce qu'on prétend que quatre voleurs ſe préſerverent de la contagion pendant la derniere peſte de Marſeille, quoiqu'ils s'expoſaſſent ſans ménagement, en uſant de ce *vinaigre* tant intérieurement qu'extérieurement; & beaucoup de gens croient encore que c'eſt une bonne reſſource contre l'influence de l'air infecté des hôpitaux, *&c.* que de tenir aſſidument ſous le nez un flacon de ce *vinaigre*. (*b*)

A. N. VINAIGRE. (*Chymie.*) Le *vinaigre* peut ſervir de contre-poiſon à l'arſenic. Meſſieurs de l'académie de Dijon ont fait digérer au feu de ſable cinq onces de

vinaigre diſtillé ſur de l'arſenic blanc pulvériſé. La liqueur filtrée s'eſt couverte pendant l'opération d'une croûte ſaline blanche ; il s'eſt formé ſucceſſivement deux gros huit grains de cette ſubſtance, ſur laquelle l'alkali fixe n'a pu avoir aucune action, & qu'ils ont regardée d'abord comme de l'arſenic pur, ſemblable à celui qui paſſe à l'état concret par l'évaporation de ſa partie aqueuſe : cependant un chat de deux mois, après en avoir pris un gros, a ſeulement eu quelques vomiſſemens le jour & le lendemain, & s'eſt enſuite parfaitement rétabli. On a donné la même doſe à un petit chien : comme il s'eſt échappé, l'on n'a pu ſavoir s'il avoit vomi ; mais il eſt revenu bien portant. MM. les académiciens qui ont fait ces expériences, n'ont prononcé qu'avec réſerve ſur un fait de cette importance. M. le Sage les a confirmés dans le ſentiment que le *vinaigre* peut ſervir de contre-poiſon à l'arſenic, & ce dernier chymiſte préfere cet antidote aux émulſions.

VINAIGRE (*Sel du*). *Science microſ.* Le microſcope fait voir que le *vinaigre* doit ſon acrimonie à une multitude de ſels oblongs, quadrangulaires, qui y flottent; chacun de ces ſels s'appetiſſant depuis le milieu, eſt terminé par deux pointes extrêmement fines ; ces ſels étant d'une petiteſſe ſinguliere, ne peuvent guere ſe découvrir, à moins qu'on n'expoſe pendant quelques heures à l'air une ou deux gouttes de *vinaigre*, afin d'en évaporer les parties les plus aqueuſes. Si l'on infuſe des yeux d'écreviſſe dans le *vinaigre*, il ſe fait une efferveſcence qui, quand elle eſt finie, ſe trouve avoir changé totalement la figure des ſels ; car pour lors leurs pointes aiguës paroiſſent rompues, & on les voit en différentes formes quarrées.

Les ſels des vins préſentent différentes figures dans les vins de différentes eſpeces ; ceux-là même qui approchent du *vinaigre*, ont leurs pointes plus émouſſées ; quelques-uns ont la figure d'un bateau, d'autres reſſemblent à un fuſeau, d'autres à une navette de tiſſerand, & d'autres ſont quarrés ; enfin ils offrent au microſcope une grande variété de différentes formes. (*D. J.*)

VINAIGRE. (*Crit. ſac.*) Ce vin aigri de ſoi-même, ou que l'on fait aigrir à deſſein, étoit d'uſage chez les Orientaux pour ſe rafraîchir dans les grandes chaleurs ; c'eſt pour cela que Booz dit à Ruth, « verſez » dans votre boiſſon quelques gouttes de » *vinaigre.* » Mais ce terme ſe prend quelquefois métaphoriquement pour affliction, & c'eſt aſſez la coutume des prophetes de peindre les maux de la vie, ſoit par quelque breuvage, ſoit par quelqu'aliment amer ou piquant. (*D. J.*)

VINAIGRER, v. a. aſſaiſonner avec du vinaigre.

VINAIGRERIE, ſ. f. (*Art. diſtill.*) petit bâtiment faiſant partie des établiſſemens où l'on fabrique le ſucre ; c'eſt proprement un laboratoire ſervant au travail & à la diſtillation de l'eau-de-vie tirée des débris du ſucre que l'on a mis en fermentation. *Voyez* TAFIA.

A. N. VINAIGRETTE, ſ. f. (*Cuiſine.*) ſorte de ſauce froide, faite avec du vinaigre, de l'huile, du perſil & de la ciboule.

Il ſe dit auſſi d'une brouette ou petite chaiſe à deux roues, traînée par un homme.

VINAIGRIER, ſ. m. (*Art méchaniq.*) ouvrier qui fait & qui vend du vinaigre. La communauté des *vinaigriers* de Paris eſt fort ancienne. Elle fut érigée en jurande en 1394, & ſes ſtatuts de ce tems ont ſouffert depuis lors bien des augmentations, mutations & altérations juſqu'en 1658, qui eſt la date de leurs derniers ſtatuts.

Suivant ces ſtatuts, le nombre des jurés eſt fixé à quatre, dont on en élit deux tous les ans, le 20 octobre, à la place des deux plus anciens qui ſortent de charge.

Il n'y a que les maîtres qui ont ſept ans de réception, qui puiſſent obliger un apprentif. Nul ne peut être reçu à la maîtriſe qu'il n'ait fait quatre ans d'apprentiſſage, & ſervi les maîtres pendant deux ans en qualité de compagnon, & qu'il ne prenne chef-d'œuvre des jurés, à la réſerve des fils de maîtres, qui ſont diſpenſés de ces formalités, & qui ſont admis ſur une ſimple expérience.

Les veuves jouiſſent de tous les privileges des maîtres, tant qu'elles ſont en viduité, à l'exception des apprentifs qu'elles ne peuvent point obliger.

Les ouvrages les & marchandiſes que les maîtres *vinaigriers* peuvent faire & vendre,

vendre, exclusivement à tous les maîtres des autres communautés, font les vinaigres de toutes sortes, le verjus, la moutarde & les lies seches & liquides. A l'égard des eaux-de-vie & esprit-de vin qu'il leur est permis de distiller, elles leur sont communes avec les distillateurs, limonadiers & autres.

VINAIGRIER, f. m. (*Orfévrerie*, *Verrerie*, &c.) sorte de petit vase de vermeil doré, d'argent, d'étain, de faïance, de crystal, *&c.* où l'on met du vinaigre qu'on sert sur table. Il est composé d'un corps, d'un couvercle, d'une anse, d'un biberon & d'un pied. (*D. J.*)

VINALES, f. f. pl. (*Hist. anc.*) fêtes très-célebres instituées par les anciens Latins, & qu'on faisoit à Rome deux fois l'année en l'honneur de Jupiter, pour obtenir une vendange abondante.

La premiere se célébroit au commencement de mai, & la seconde le 19 d'août. Celle-ci s'appelloit *vinalia rustica*. Elle avoit été instituée à l'occasion de la guerre des Latins contre Mezence, dans le cours de laquelle ce peuple voua à Jupiter une libation de tout le vin qu'on recueilleroit cette année-là. Comme au tems de la seconde on célébroit aussi à Rome la dédicace d'un temple de Vénus, quelques auteurs ont prétendu que les *vinales* se faisoient aussi en l'honneur de cette déesse; mais Varron, liv. V, & Festus sur le mot *rustica*, distinguent ces deux cérémonies, & disent expressément que les *vinales* étoient un jour consacré à Jupiter & non à Vénus.

On prenoit grand soin de les célébrer dans tout le Latium. En certains endroits c'étoient les prêtres qui faisoient d'abord publiquement les vendanges. Le *flamen dialis* commençoit la vendange, & après avoir donné ordre qu'on recueillit le vin, il sacrifioit à Jupiter un agneau femelle. Dans le tems qui se passoit depuis que la victime étoit découpée, & que les entrailles étoient données au prêtre pour les poser sur l'autel, le flamen commençoit à recueillir le vin. Les loix sacrées tusculanes défendoient de voiturer du vin dans la ville avant qu'on eût observé toutes ces cérémonies. Enfin on ne goûtoit point de vin nouveau, qu'on n'en eût fait auparavant des libations à Jupiter.

VINASSE, f. f. (*Arts.*) On appelle *vinasse* une liqueur trouble qui provient d'un vin à demi aigre, & en même tems privé de sa couleur & de son odeur spiritueuse; cette liquer trouble sert à la préparation du verd-de-gris. La *vinasse* récente, distillée dans une cornue de verre au feu de sable, fournit un esprit ardent en moindre quantité que le vin, & un acide qui rougit assez promptement la teinture de violettes. La *vinasse* vieille, qui a servi à la préparation des rafles, pour faire du verd-de-gris, & qu'on rejette ensuite comme inutile, ne donne presque plus d'esprit ardent, & fournit un acide plus foible que la *vinasse* récente. (*D. J.*)

VINCENNES, (*Géog. mod.*) maison royale, dans l'Isle-de-France, à une lieue de Paris, du côté de l'orient, avec un parc qui a plus de 1400 arpens d'étendue, & qui est en face du château.

Vincennes est nommé *Vicenæ*, *Vicena*, *Vicenuæ*, par les écrivains du douzieme siecle; ensuite on a dit *Vulceniæ*. L'étymologie de tous ces mots est inconnue. Les uns prétendent que ce séjour favori de Charles V avoit été appellé *Vicenæ*, parce qu'il étoit éloigné de vingt stades de Paris, *quod vicenis, seu viginti stadiis abesset ab urbe Lutetia.* D'autres disent que *Vincennes* vient de la bonté de l'air qui rend la vie saine; & comme quelqu'un pourroit croire que cette étymologie n'est qu'une froide allusion de quelque écrivain moderne, nous remarquerons que le nom *vie-saine*, au lieu de *Vincennes*, se trouve dans un abrégé manuscrit de l'histoire de France, composé en 1498; & c'est le manuscrit de la bibliotheque du roi, num. 2154, *in*-4°.

Dès l'an 1270, il y avoit à *Vincennes* une maison royale, *manerium regale*, bâtie vraisemblablement par Philippe Auguste. La tour de *Vincennes* fut commencée sous Philippe de Valois l'an 1337, & Charles V l'acheva. François Ier & Henri II firent élever une autre tour vis-à-vis le donjon. Enfin Louis XIII commença le nouveau bâtiment, qui ne fut achevé qu'au commencement du regne

de Louis XIV. Le tout eſt compoſé de plusieurs tours quarrées, dont la plus haute appellée le *donjon*, deſtinée aux priſonniers d'état, a ſon foſſé particulier & ſon pont-levis.

Quelques-uns de nos rois, Louis X, dit *Huttin*, Charles le Bel, Charles V, & Charles IX, ont fini leurs jours au château de *Vincennes*.

Louis dit *Huttin*, le 5 juin 1316, ſoit de poiſon, ſoit pour avoir bu à la glace après s'être échauffé. Il ne régna que deux ans, étant parvenu à la couronne l'an 1314, âgé de vingt-trois ou vingt-cinq ans (car on n'eſt pas d'accord ſur cette date). Le mot *huttin* eſt un vieux mot qui ſignifie *mutin* & *querelleur*. Je ne ſais pas pourquoi on donna cette épithete à ce prince. Il fit une loi bien importante, & qui lui eſt glorieuſe: il défendit, ſous quelque prétexte que ce pût être, & ſous la peine du quadruple & d'infamie, de troubler les laboureurs dans leurs travaux, de s'emparer de leur bien, de leur perſonne, de leurs inſtrumens de labourage, de leurs bœufs, *&c.*

Charles IV, dit le Bel mourut auſſi dans le château de *Vincennes* en février 1328, âgé de trente-trois ans, après ſix ans de regne. C'eſt le premier roi de France qui ait accordé les décimes au pape. Ce prince, dit du Tillet, a été ſévere juſticier, en gardant le droit à un chacun; mais il n'eut jamais de talent pour les hautes entrepriſes; & de même que ſes freres, ſans avoir rien fait ni pour ſes peuples ni pour la gloire, il laiſſa l'état accablé de dettes.

Charles V finit ſa carriere le 16 ſeptembre 1380, au château de Beauté dans le bois de *Vincennes*, âgé de quarante-quatre ans, après ſeize ans de regne. On dit qu'il mourut d'un poiſon lent; mais ſa mauvaiſe conſtitution étoit le véritable poiſon qui le tua. Sa prudence ou ſa dextérité lui fit donner le ſurnom de *ſage*, & la valeur de du Gueſclin fit réuſſir les armes de ce monarque. Son regne eſt une époque mémorable dans l'hiſtoire des lettres. « Ce prince, dit Chriſtine de Piſan, avoit été inſtruit en lettres moult ſuffiſamment ». Ce fut vers ſon regne, ſelon Paſquier, que les chants royaux, ballades, rondeaux & paſtorales commencerent d'avoir cours; c'eſt en effet à ſon tems que commence, pour ne plus s'interrompre, la chaîne de nos poëtes françois. Froiſſart faiſoit des vers ſous le regne de ce prince; Charles d'Orléans, pere de Louis XII, nous a laiſſé un recueil manuſcrit de ſes poéſies; à ſa mort, François Villon avoit trente-trois ans, & Jean Marot, pere de Clément, étoit né. *Hénault.*

Au reſte on fait monter les tréſors qu'amaſſa Charles V, juſqu'à la ſomme de dix-ſept millions de livres de ſon tems. Il eſt certain qu'il avoit prodigieuſement accumulé, & que tout le fruit de ſon économie fut ravi & diſſipé par ſon frere le duc d'Anjou, dans ſa malheureuſe expédition de Naples.

Charles IX. finit auſſi ſes jours au château de *Vincennes* le 30 mai 1574, âgé de vingt-quatre ans. M. de Cipierre avoit été ſon gouverneur, lorſqu'il n'étoit encore que duc d'Orléans; quand il devint roi, on joignit à M. de Cipierre le prince de la Roche-ſur-Yon. Il eut pour précepteur Jacques Amiot.

Il avoit rendu ſon nom odieux à toute la terre dans un âge où les citoyens de ſa capitale ne ſont pas encore majeurs. La maladie qui l'emporta eſt très-rare. Son ſang couloit par tous les pores. Cet accident, dont il y a quelques exemples, eſt la ſuite, ou d'une crainte exceſſive, ou d'une paſſion furieuſe, ou d'un tempérament violent & atrabilaire. Il paſſa dans l'eſprit des peuples, & ſur-tout des proteſtans, pour l'effet de la vengeance divine: opinion utile, ſi elle pouvoit arrêter les attentats de ceux qui ſont aſſez puiſſans & aſſez malheureux pour n'être pas ſoumis au frein des loix. *Voltaire.*

Une choſe bien ſinguliere, c'eſt que c'eſt ſous le regne de Charles IX, regne rempli de meurtres & d'horreurs, que furent faites nos plus ſages loix & les ordonnances les plus ſalutaires à l'ordre public, qui ſubſiſtent encore aujourd'hui dans la plus grande partie de leurs diſpoſitions. On en fut redevable au chancelier de l'Hôpital, dont le nom doit vivre à jamais dans la mémoire de ceux qui aime-

tont la justice. Ce qui est aussi extraordinaire, c'est que ce même prince, que tous les historiens nous peignent comme violent & cruel, & qui s'avoua l'auteur de la S. Barthélemi, aima cependant les sciences & les lettres, se plut & réussit aux arts, qui adoucissent l'ame, & nous a même laissé des preuves de son talent pour la poésie; aussi ce prince n'avoit-il pas toujours été le même : ce fut, dit Brantôme, le maréchal de Retz, Florentin, qui le pervertit du tout, & lui fit oublier & laisser toute la belle nourriture que lui avoit donnée le brave Cipierre. *Hénault.*

Enfin c'est à *Vincennes* qu'en 1661 mourut à 58 ans, le cardinal Mazarin, gouverneur de ce château, dans lequel il laissa huit millions de livres en or; le marc d'argent qui vaut aujourd'hui 50 francs, étoit alors à 27 livres. On s'est plu à faire le parallele des cardinaux Mazarin & de Richelieu. Je dirai seulement ici que tous deux se sont ressemblés en amassant de grandes richesses, & en préférant l'illustration de la place à celle de la vertu, l'autorité & la puissance à la gloire de faire passer leurs noms en bénédiction à la postérité Ils l'ont laissé haï, odieux & détesté. *Le chevalier* DE JAUCOURT.

VINCENT (SAINT-), *Géog. mod.* ville d'Espagne, dans la province des Asturies, au couchant de Santillano, avec un petit port. (*D. J.*)

VINCENT (*Saint*-), *Géog. mod.* ou *San - Vicente*, isle d'Afrique, une de celles du Cap-Verd, entre l'isle de Saint-Antoine au nord-ouest, & Sainte-Lucie au sud-est. Elle est montagneuse & déserte. (*D. J.*)

VINCENT (*Saint*-), *Géog. mod.* capitainerie du Brésil. *V.* VICENTE *san*, *géog. mod.*

VINCENT (*Saint*-), *Géog. mod.* isle de l'Amérique septentrionale, une des Antilles, au midi de celle de Sainte-Lucie, à 6 lieues de l'isle des Barbades, & à 12 de la Grenade. Elle peut avoir dix-huit lieues de tour; elle est fort hachée, pleine de hautes montagnes couvertes de bois; c'est là le centre des sauvages caraïbes & des negres fugitifs. *Long.* 316. 40. *latit.* 13. (*D. J.*)

VINDANA, (*Géog. anc.*) port de la Gaule Lyonnoise, selon Ptolomée, liv. II, c. 7. C'est le port de la ville de Vannes. (*D. J.*)

VINDAS, s. m. (*Méch.*) n'est autre chose qu'un tour ou treuil, dont l'axe est perpendiculaire à l'horison. On l'appelle autrement *cabestan*. Sur le *vindas* s'enveloppe un cable; on le fait tourner avec deux leviers que des hommes poussent. Il sert à remonter des bateaux, à tirer des pierres & autres gros fardeaux. *Voyez* TOUR, TREUIL & CABESTAN. (*O*)

VINDELICIE, (*Géog. anc.*) *Vindelicia*, en grec Οὐινδελικία. Les Latins disoient communément, par une élégance de la langue, *Vindelicie* pour *Vindelicia*; c'est-à-dire, qu'ils appelloient alors le pays du nom de la nation.

La *Vindélicie* est une contrée de l'Europe au nord des Alpes, & au midi du Danube. On prétend que ce nom est formé de ceux de deux fleuves qui arrosent la contrée, & dont l'un qui mouille la ville d'Augsbourg à la gauche, étoit appellé *Vinde*, & l'autre qui la mouille à la droite se nommoit *Lycus*.

Strabon, l. IV, dit que les Rhétiens & les *Vindéliciens* habitoient près des Salasses la partie des montagnes qui regardent l'orient, & tournent vers le midi; qu'ils étoient limitrophes des Helvétiens & des Boïens; que les Rhétiens s'étendoient jusqu'à l'Italie, au-dessus de Vérone & de Côme, & que les *Vindéliciens* & les Noriques occupent l'extrêmité des montagnes du côté du nord. Les Rhétiens, selon le même géographe, ne touchoient au lac de Constance que dans une petite partie de son bord, savoir entre le Rhin & Bregentz. Les Helvétiens & les *Vindéliciens* occupoient une plus grande partie du bord de ce lac, & même les *Vindéliciens* possédoient Bregentz.

L'ancienne *Vindélicie* avoit le Danube au nord; du côté de l'orient, l'Inn (*Œnus*) la séparoit de la Norique; du côté de l'occident, elle s'étendoit depuis le lac de Constance jusqu'au Danube; du côté du midi, les *Vindéliciens* possédoient des

plaines montueuses à l'extrêmité des Alpes, & les Rhétiens habitoient les plus hautes Alpes jusqu'à l'Italie. Augsbourg (*Augusta Vindelicorum*) étoit une des principales villes des *Vindéliciens*. L'histoire romaine nous apprend que ces peuples ayant présenté la bataille à Drusus l'an de Rome 739, il les défit, & reçut pour cette victoire les honneurs de la préture. Velser place cette action dans les campagnes du Leck.

Lorsque la *Vindélicie* eut été subjuguée par les Romains, cette contrée ne forma plus une province particuliere, mais fut jointe à la Rhétie ; & depuis lors toute la contrée qui se trouve renfermée entre le lac de Constance, le Danube, l'Inn & les pays des *Carni*, des Vénetes & des Insubres, fut presque toujours appellée *Rhætia* ou *provincia Rhætiæ* ; de façon néanmoins que les Rhétiens & les *Vindéliciens* demeuroient deux peuples séparés, quoique dans une même province. C'est pour cela que Tacite, *Germ.* c. 41, qualifie Augsbourg, *Augusta Vindelicorum*, *splendidissima Rhætiæ provinciæ colonia*. (*D. J.*)

VINDÉLICIENS, s. m. pl. *Vindelici*, (*Hist. anc. & Géog.*) peuple de Germanie qui du tems des Romains habitoit les bords du Danube, & dont le pays s'étendoit jusqu'aux sources du Rhin. Leur pays occupoit les provinces connues aujourd'hui sous le nom de l'*Autriche*, la *Styrie*, la *Carinthie*, le *Tirol*, la *Baviere*, &c. Leur capitale étoit *Augusta Vindelicorum*, c'est-à-dire, *Augsbourg*.

VINDÉMIALES, (*Antiq. grecq. & rom.*) fêtes des vendanges en l'honneur de Bacchus. On y vantoit ses présens ; on célébroit des jeux en son honneur dans les carrefours & les villages de la Grece, où un bouc étoit le prix de la victoire. Les acteurs animés par la liqueur bachique, sautoient à l'envi sur des outres frottés d'huile.

Les Latins emprunterent des Grecs ces mêmes jeux. On les voyoit dans les villages réciter des vers burlesques, & couverts de masques barbouillés de lie, tantôt chanter les louanges du dieu du vin, tantôt attacher à des pins des escarpolettes pour s'y balancer hommes & femmes. On portoit par-tout la statue respectable du fils de Sémelé, que suivoit en procession une foule de peuple.

Cependant Virgile, dont j'emprunte cette peinture, semble ne pas faire autant de cas des dons de Bacchus que de ceux de Cérès, de Palès & de Pomone. Penserons-nous que ses présens, dit le poëte, soient plus chers aux hommes que les autres présens de la nature ? Que de désordres a causés ce dieu par ses largesses ! Que de crimes n'a-t-il pas fait commettre ! Autrefois il arma les Centaures, & fit périr dans l'ivresse Rhétus, Pholus & le vaillant Hylée armé d'un broc de vin, dont il menaçoit de terrasser les Lapithes.

Quid memorandum æque Baccheia dona tulerunt
Bacchus, & ad culpam causas dedit ; ille furentes
Centauros letho domuit, Rhætumque, Pholumque,
Et magno Hylæum Lapithis cratere minantem.

Georg. lib. II, v. 454.

Mais Virgile n'entend pas qu'on néglige le culte & les honneurs que méritoit Bacchus pour ses bienfaits. Célébrons, dit-il, ses louanges par des vers tels que nos peres les chantoient ; offrons-lui des bassins chargés de fruits & de gâteaux ; enfin conduisons à ses autels un bouc sacré, & que les entrailles fumantes de la victime soient rôties avec des branches de coudrier.

Ergo rite suum Baccho dicemus honorem
Carminibus patriis, lancesque & liba feremus ;
Et ductus cornu stabit sacer hircus ad aram,
Pinguiaque in verubus torrebimus exta coturnis.

Georg. lib. II, v. 393.

Après tout, c'est la reconnoissance qui fit instituer dans le paganisme des jours solemnels pour célébrer les dieux auxquels ils se croyoient redevables de leur récolte. De là viennent en particulier les chants de joie qu'ils consacroient au dieu des vendanges. Ses fêtes qui arrivoient en automne, lorsque tous les travaux champêtres étoient finis, dans un tems fait pour jouir,

furent beaucoup plus célebres que celles des autres dieux, parce que le plaisir des adorateurs se trouvoit lié avec la gloire du dieu qu'on adoroit. Enfin, après avoir chanté le dieu du *vin*, on chanta bientôt celui de l'amour; ces deux divinités avoient trop de liaison pour être long-tems séparées par des cœurs sensibles. (*D. J.*)

VINDERIUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Hibernie. Ptolomée, l. II, c. 2, marque l'embouchure de ce fleuve sur la côte orientale de l'isle, entre le promontoire *Isamnium* & l'embouchure du fleuve *Logia*. C'est aujourd'hui, selon Cambden, Bay of Knocfergus. (*D. J.*)

VINDICATIF, (*Gramm.*) celui qui est enclin à la vengeance. Je ne voudrois pas appeller *vindicatif* celui qui se rappelle facilement l'injure qu'il a reçûe; car il y a des hommes qui se souviennent très-bien, qui n'oublient même jamais les torts qu'on a avec eux, & qui ne s'en vengent point, qui ne sont point tourmentés par la rancune & le ressentiment; c'est une affaire purement de mémoire. Ils ont l'insulte qui leur est propre, présente à l'esprit, à peu près comme celle qu'on a faite à un autre, & dont ils ont été témoins. Il y a donc dans l'esprit de vengeance quelque chose de plus que la mémoire de l'injure. Je pense qu'au moment de l'injure le ressentiment naît plus ou moins vif; dans cet état de ressentiment, les organes intérieurs sont affectés d'une certaine maniere; nous le sentons au mouvement qui s'y produit. Si cette affection dure, tient long-tems; si elle passe, mais qu'elle reprenne facilement; si elle reprend avec plus de force qu'auparavant; voilà ce qui constituera le *vindicatif*. *Mutatis mutandis*, appliquez les mêmes idées à toutes les autres passions, & vous aurez ce qu'on appelle le *caractere dominant*. C'est un tic des organes intérieurs, vice qu'il est très-dangereux de prendre, qu'on peut contracter de cent manieres différentes, auquel la nature dispose & qu'elle donne même quelquefois. Lorsqu'elle le donne, il est impossible de s'en défaire; c'est une affection des organes intérieurs, qu'il n'est pas plus possible de changer que celle des organes extérieurs; on ne refait pas plus son cœur, sa poitrine, ses intestins, son estomac, les fibres passionnées, que son front, ses yeux ou son nez. Celui qui est colere par ce vice de conformation, restera colere; celui qui est humain, tendre, compatissant, restera tendre, humain, compatissant; celui qui est cruel & sanguinaire, trouvera du plaisir à plonger le poignard dans le sein de son semblable, aimera à voir couler le sang, se complaira dans les transes du moribond, & repaîtra ses yeux des convulsions de son agonie. Si l'on a vu des hommes prendre des caracteres tout opposés à ceux qu'ils avoient ou paroissoient avoir naturellement, c'est que le premier qu'ils ont montré n'étoit que simulé, ou que peut-être il est possible que les organes intérieurs aient d'abord la conformation qui donne telle passion dominante, tel fond de caractere; qu'en s'étendant, qu'en croissant avec l'âge, ils prennent cette conformation habituelle qui rend le caractere différent, ou même qui donne un caractere opposé. Il en est ainsi des organes extérieurs; tel enfant dans ses premieres années est beau, & devient laid; tel autre est laid, & devient beau.

VINDICATION, s. f. (*Jurisp.*) chez les anciens auteurs latins, signifioit *vengeance*; il est employé en ce sens par Cicéron, *de inventione*.

Mais en droit, le terme de *vindication* signifie l'action réelle, par laquelle on réclamoit le droit que l'on avoit sur une chose, à la différence des actions personnelles, que l'on appelloit *condictions*.

La *vindication*, c'est à peu près la même chose que ce que nous entendons dans notre droit françois par le terme de *revendication*.

Celui de *vindication* venoit du latin *vindicia*, qui, dans l'ancien droit, signifioit *possession*.

La *vindication* étoit de trois sortes, celle de la propriété, celle des servitudes, & celle du gage; mais ces deux dernieres n'étoient pas directes, ce n'étoient que des *quasi-vindications*, parce que celui qui agissoit pour une servitude ou pour un gage, ne prétendoit pas être propriétaire de la chose; il y réclamoit seulement quelque droit.

La *vindication* de la propriété étoit universelle, ou spéciale universelle, lorsqu'on

réclamoit une hérédité entiere ſpéciale, lorſqu'on revendiquoit une choſe en eſpece, & celle-ci eſt la ſeule à laquelle le nom de *vindication* devient propre. *V.* au *ff.* le titre IV, *de rei vindicatione*, & les *mots* ACTION RÉELLE, GAGE, HYPOTHEQUE, REVENDICATION, SERVITUDE, POSSESSION, PROPRIÉTÉ. (*A*)

VINDICTA, (*Antiq. rom.*) baguette dont le licteur touchoit la tête de l'eſclave que le préteur mettoit en liberté. Plaute appelle cette baguette *feſtuca*. (*D. J.*)

VINDICTE, ſ. f. (*Gram. Juriſp.*) *vindicta* étoit une des manieres d'affranchir les eſclaves, uſitées chez les Romains; c'étoit lorſque l'affranchiſſement ſe faiſoit devant un magiſtrat, tel qu'un préteur, un conſul ou un proconſul. Cette manumiſſion, *per vindictam*, étoit la plus pleine & la plus parfaite de toutes: elle prenoit ſon nom de ce que le magiſtrat ou un licteur frappoit deux ou trois fois la tête de l'eſclave avec une petite baguette, appellée *vindicta*, du nom d'un eſclave nommé *Vindicius* ou *Vindex*, celui qui découvrit aux Romains la conſpiration des fils de Brutus pour le rétabliſſement des Tarquins. D'autres prétendent que *vindicta* étoit le terme propre pour exprimer une *baguette* telle que celle dont on ſe ſervoit pour cette manumiſſion. *V.* Borcholſer, ſur les *Inſtitut.* l. I, tit. VI. Moréry, à l'article *de vindiciis*; l'*Hiſt. de la juriſprud. rom.* de M. Terraſſon; & les *mots* AFFRANCHISSEMENT, SERF, ESCLAVE. (*A*)

VINDICTE PUBLIQUE, (*Juriſp.*) terme conſacré pour exprimer la vengeance & pourſuite des crimes.

En France, la *vindicte publique* n'appartient qu'au miniſtere public, c'eſt-à-dire qu'il n'appartient qu'aux gens du roi, ou aux avocats & procureurs fiſcaux des ſeigneurs, de conclure à la peine due au crime; les particuliers qui ont été offenſés ne peuvent que ſe porter dénonciateurs, ou ſe rendre parties civiles; & en cette derniere qualité, ils ne peuvent conclure qu'en des dommages & intérêts. *V.* CRIME, DÉLIT, MINISTERE PUBLIC, PARTIE CIVILE, PARTIE PUBLIQUE, PEINE. (*A*)

VINDILES, (*Géog. anc.*) *Vindili* ou *Vandili*, ſelon Pline, l. IV, c. 14; & *Vandalii*, ſelon Tacite. Ce ſont les mêmes peuples de Germanie que les Vandales. *V.* VANDALES, *géog. anc.* (*D. J.*)

VINDINUM, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule Lyonnoiſe. Ptolomée, l. II, c. 8, la donne aux *Aulerci*, appellés auſſi *Cenomani*. Villeneuve croit que c'eſt préſentement Vendoſme. (*D. J.*)

VINDIUS, (*Géog. anc.*) montagne de l'Eſpagne Tarragonoiſe. Ptolomée, l. II, c. 6, la marque au nombre des montagnes les plus conſidérables du pays. Elle eſt nommée *Vinnius mons* par Florus, l. IV, c. 12, qui lui donne l'épithete d'*eminentiſſimus*. On ne s'accorde pas ſur le nom moderne. Les uns l'appellent *Sierra de Aſturia*, les autres *Sierra d'Oca* ou *Sierra d'Ovieda*; d'autres nomment cette montagne *Irnio* & *Ernio*; & l'auteur des *Délices du Portugal*, page 713, dit, le mont que les anciens ont appellé *Vindus* ou *Vinduus* (car aujourd'hui il n'a point de nom particulier), eſt cette chaîne de montagnes qui, ſe détachant des Pyrénées, traverſe la Biſcaye & l'Aſturie, & forme à l'entrée de la Galice deux branches, dont l'une s'étend de long juſqu'au cap Fineſterre; l'autre tournant au midi, traverſe le pays des anciens Bracares, & ſépare la province de Tra-los-Montes de celles qui ſont au couchant. (*D. J.*)

VINDO, (*Géog. anc.*) fleuve de la Germanie, dans la Vindélicie. Ce fleuve, appellé aujourd'hui *Wertach*, arroſe la ville d'Augsbourg du côté du couchant, & ſe joint au Lech au-deſſous de cette ville. Fortunat en parle ainſi dans la vie de ſaint Martin, l. IV:

Pergis ad Auguſtam, quam Vindo *Lycuſque fluentat.*

Nous n'avons point d'écrivains antérieurs qui aient fait mention du *Vindo*. Paul Diacre, *De geſt. long.* l. II, c. 13, qui, comme il le dit lui-même, copie cet endroit de Fortunat, écrit *Virdo* au lieu de *Vindo*: ce qui donne ſujet de douter s'il ne faudroit point lire auſſi *Virdo* dans Fortunat, outre que le nom moderne contribueroit à appuyer cette orthographe. Cependant un poëte (Ricardus, *Auſt.* l. II.)

venu long-tems après, suit la premiere orthographe, si ce n'est qu'il dit *Vinda* au lieu de *Vindo*.

Respicit & late fluvios Vindamque, *Licumque.*

Cellar *Géog. ant.* l. II, c. 7. (*D. J.*)

VINDOBONA, (*Géog. anc.*) ville de la Pannonie supérieure. L'itinéraire d'Antonin place *Vindobona* sur la route de Sirmium à Treves, en passant par Sopiane; & il la met entre Mutenum & Comagene, à 22 milles du premier de ces lieux, & à 24 du second. Aurelius Victor écrit *Vendobona*; la notice des dignités de l'empire, *Vendomada*; & Jornandès, *Windomina*, d'où apparemment a été formé le nom moderne *Wien*, dont les François ont fait celui de *Vienne*.

Personne n'a parlé de cette ville avant Ptolomée, l. II, c. 15: Velléius Paterculus, l. II, c. 109, donne à entendre qu'elle ne subsistoit pas du tems de Tibere, ou que du moins elle n'étoit pas alors considérable, car il dit que *Carnutum* ou *Carnuntum* étoit la place des Romains la plus voisine du royaume de Norique. Or, il s'ensuit de là qu'il n'y avoit aucune ville importante entre *Carnuntum* & les confins de la Norique, du tems de Velléius Paterculus; autrement *Carnuntum* n'auroit pas été la place la plus proche de ce royaume. Mais si *Carnuntum* fut originairement plus célebre que *Vindobona*, cette derniere ne laissa pas de devenir dans la suite une place de quelqu'importance, puisque dès le tems de Ptolomée, l. II, c. 15, la dixieme légion germanique y étoit en garnison. D'anciennes inscriptions trouvées à Vienne, disent la même chose. Elles sont rapportées par W. Lazius, l. I, rép. V, c. 6. Il y en a une entr'autres où on lit ces mots. *L. Quirinaris maximus Trib. milit. leg.* 10 *germ.* Les historiens des siecles barbares ont donné à cette ville différens noms, comme *Ala-Flaviana*, *Castra-Flaviana*, *Flavianum* & *Fabiana* Voy. VIENNE *en Autriche*, *géog. mod.* (*D. J.*)

VINDOGLADIA, (*Géog. anc.*) *Vinlugladia* ou *Vindocladia*, ville de la Grande-Bretagne. L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de Caleva à Viroconium, entre *Sorbiodunum* & *Durnovaria*, à 12 milles du premier de ces lieux, & à 8 du second. Il y en a qui veulent que ce soit aujourd'hui Hulphord, au pays de Galles; mais selon Cambden, c'est Winburnminster en Dorsetshire. (*D. J.*)

VINDOMORA, (*Géog. anc.*) ville de la Grande-Bretagne: l'itinéraire d'Antonin la marque sur la route du retranchement au prétoire, entre *Corstopitum* & *Vinovia*, à 9 milles du premier de ces lieux, & à 19 du second. A 2 ou 3 milles de Newcastle, il y a un petit village nommé *Walesend*, ce qui signifie la fin ou le bout de la muraille; quelques-uns prétendent que c'est l'ancienne *Vindomora* ou *Vindobala*, qui vouloit dire la même chose. Cependant M. Gale croit que *Vindomora* est présentement Dolande. C'est la notice des dignités de l'empire, qui emploie le nom *Vindobola*. (*D. J.*)

VINDONISSA, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule Belgique, sur la route de Sirmium à Treves, en passant par Sopianæ. Cette ville est ancienne; car Tacite, l. IV, *Hist.* c. 61, & 70, en fait mention, en nous apprenant que la vingt-unieme légion romaine y résidoit. La même chose semble aussi prouvée par l'inscription qui a été trouvée dans son voisinage. Cette inscription porte..... *Claudio Pimno medico* leg. 21. *Claudiæ Quietæ ejus Atticus patronus.* On juge que *Vindonissa*, nommée *Castrum Vendonissense* dans la notice des villes des Gaules, est aujourd'hui Windisch, village de Suisse, au canton de Berne, dont nous faisons l'article en faveur de *Vindonissa*. V. WINDISCH. (*D. J.*)

VINDONUM ou *VINDONIUM*, (*Géog. anc.*) ville de la Grande-Bretagne, selon l'itinéraire d'Antonin, qui la marque sur la route de *Caleva* à *Viroconium*, en passant par *Muridunum*. Elle étoit entre *Viroconium* & *Venta-Belgarum*, à 15 milles du premier de ces lieux, & à 21 milles du second; c'est aujourd'hui Farnham-sur-le-Wey, selon M. Wesseling; cependant Cambden veut que ce soit Silcester, au comté de Southempton, & cette opinion est bien plus vraisemblable. *V.* SILCESTER. (*D. J.*)

A. N. VINÉE, s. f. récolte de vin. Nous aurons grande *vinée*, pleine *vinée*, demi *vinée*.

VINETIER, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) nom de l'arbrisseau épineux dont le fruit s'appelle *épine-vinette*. Voyez EPINE-VINETTE. (*D. J.*)

VINEUX, adj. (*Gram.*) ce qui a quelque rapport au vin, ou ce qui en a le goût ou l'odeur. *Voyez* VIN.

A. N. On appelle rouan *vineux* un cheval rouan, mêlé d'alzan & de bai doré.

Toutes les plantes bien cultivées rendent une liqueur vineuse, comme le bled, les légumes, noix, pommes, raisins, *&c.* *Voyez* DRECHE, BRASSER.

Une fermentation bien ménagée convertit une liqueur vineuse en vinaigre. *Voyez* VINAIGRE.

L'effet de la fermentation ou son caractere propre, c'est de produire dans le corps fermenté une qualité vineuse ou acéteuse. *Voyez* FERMENTATION.

Quelques Anglois s'étant engagés à faire le voyage des Indes orientales, & ayant rempli plusieurs tonneaux de l'eau de la Tamise pour la boire en route; lorsqu'ils s'approcherent de l'équateur, ils remarquerent un mouvement intérieur dont cette eau étoit travaillée, & quelque tems après ils trouverent qu'elle s'étoit changée dans une espece de liqueur vineuse, dont on auroit pu tirer un esprit inflammable par la distillation. *Voyez* EAU & ESPRIT.

Il est certain que cela vient des fleurs, feuilles, racines, fruits & autres matieres végétales qui tombent continuellement, ou qu'on lave dans la Tamise. Ces eaux-là se trouvent toujours dans un état de putréfaction, avant de prendre une qualité *vineuse*. V. PUTRÉFACTION.

VINGT, mot ind. (*Arithmét.*) nombre pair, composé de deux fois dix, ou dix fois deux, ou de quatre fois cinq, ou de cinq fois quatre. *Vingt* en chiffre arabe s'exprime en posant un zero après un deux, comme il se voit par ces deux caracteres (20). En chiffre romain, il s'écrit ainsi (XX); & en chiffre françois, de compte ou de finance, de cette maniere (XX). Pour mettre *vingt* pour cent en écriture mercantille abrégée, il faut l'écrire de la sorte (20 pour $\frac{o}{o}$). (*D. J.*)

VINGT POUR CENT, (*Comm.*) droit qui se paie en France sur toutes les marchandises du Levant, venant des pays de la domination du grand-seigneur, du roi de Perse, de Barbarie, qui ont été entreposées dans les pays étrangers, ou qui n'entrent pas dans le royaume par le port de Marseille, ou autres désignés par les arrêts & réglemens du conseil. *Dictionnaire du commerce.*

VINGT-UN POUR VINGT. (*Comm.*) On nomme ainsi à Bordeaux, une déduction qui se fait à la cargaison des vaisseaux marchands, tant au convoi qu'à la comptablie, pour les droits de la grande coutume, à raison d'un tonneau d'un vingtieme sur *vingt-un*; ensorte que les droits ne se paient que pour *vingt*. V. CARGAISON, COMPTABLIE, CONVOI, COUTUME. *Dict. de commerce.*

VINGT-QUATRE (*Jeu du*). Ce jeu suit presqu'en tout les loix du jeu de l'impériale. Lorsqu'on joue cinq, il y faut toutes les petites cartes; & celui qui mêle, donne dix cartes à chacun: lorsqu'on est quatre, trois ou deux, on en donne douze. Mais il faudra ôter, lorsqu'on joue à trois, les trois dernieres especes de cartes; & lorsqu'on joue à deux, on ôte toutes les petites, en commençant par les as qui ne valent qu'un point. Remarquez qu'au jeu de point les cinq premieres cartes, qui sont l'as, le deux, le trois, le quatre & le cinq, se comptent à la virade, & non pas les cinq dernieres; & au jeu par figures, c'est le roi, la dame, le valet, le dix & le neuf.

Les impériales sont au moins de cinq; celles de six valent mieux que ces premieres, & ainsi des autres, toujours en montant, & s'emporteront, comme au piquet, par la force des points; & en cas d'égalité, celui qui l'auroit de la couleur de la tourne, gagneroit; autrement ce seroit celui qui auroit la main. *Voyez* le jeu d'impériale.

On compte le point & les marquans chacun pour quatre, pour celui qui les a, comme à l'impériale, & de même que pour les cartes, c'est celui qui a plus tôt *vingt-quatre*, qui gagne la partie & ce qu'on a mis

mis au jeu; c'eſt auſſi ce nombre qu'il faut avoir pour gagner la partie, qui a donné le nom au jeu, ſelon toute apparence.

A. N. VINGTAINE, ſ. f. nom collectif qui comprend vingt unités.

VINGTAINE, ſ. f. (*Maçon.*) Les maçons appellent ainſi un petit cordage qui ſert à conduire les pierres qu'ils élevent avec des engins pour mettre ſur le tas. Il eſt attaché à la pierre; & lorſqu'on tire le gros cable, un ouvrier tient le bout de la *vingtaine* pour l'éloigner des échafauds & des murailles, & pour qu'il ſe poſe juſte ſur l'endroit où il eſt deſtiné. (*D. J.*)

A. N. VINGTIEME, *adjectif de tout genre*, nombre d'ordre, *le vingtieme du mois*. On dit auſſi le vingt & unieme du mois.

VINGTIEME, ſ. m. ſorte d'impoſition. *Voyez* CHARGES PUBLIQUES.

VINGTIEME. (*Arithm.*) En fait de fractions ou nombres rompus, un *vingtieme* ſe marque ainſi ($\frac{1}{20}$); on dit auſſi trois *vingtiemes*, cinq *vingtiemes*, ſept *vingtiemes*, un vingt & unieme, un vingt-troiſieme, un vingt-cinqieme, *&c.* & toutes ces différentes fractions ſe marquent de cette maniere $\frac{3}{20}$ $\frac{5}{20}$ $\frac{7}{20}$ $\frac{1}{21}$ $\frac{1}{23}$ $\frac{1}{25}$.

Le *vingtieme* de 20 ſols eſt un ſol, qui eſt une des parties aliquotes de la livre tournois; & dix deniers eſt un vingt-quatrieme de vingt ſols, qui eſt auſſi une des parties aliquotes de la livre tournois. (*D. J.*)

VINHAES. (*Géog. mod.*) Les François curieux d'orthographier à leur mode, écrivent *Vinais*; petite ville ou bourg muré de Portugal, dans la province de Tra-los-Montes, ſur une colline, aux frontieres de la Galice. (*D. J.*)

VINOVIA ou *VINONIA* ou *VICONIA*, (*Géog. anc.*) ville de la Grande-Bretagne. Elle eſt placée, dans l'itinéraire d'Antonin, ſur la route du retranchement au prétoire, entre *Vindomora* & *Cataractoni*, à dix-neuf milles du premier de ces lieux, & à ving-deux milles du ſecond. On convient que c'eſt aujourd'hui Binceſter ou Bincheſter, près de la Were, un peu au-deſſus de Biſchops-Anckland. On y voit ſur un côteau les ruines de cette ville, avec des reſtes de murailles & de fortifications. On y a trouvé quantité de médailles avec des inſcriptions, entr'autres celle-ci faite à l'honneur de déeſſes meres:

Deab.
Matrib. Q. Lo . . .
. . . Cl. . . . Quin-
tianus Cos.
V. S. L. M.

Cette ville eſt la même que Ptolomée, liv. II, c. 3, nomme *Vinnovium*, *Binonium* ou *Vinovia*, & qu'il donne aux Brigantes. (*D. J.*)

VINTANA, (*Géog. mod.*) ville de l'iſle de Ceylan, au royaume de Candy, ſur la riviere de Trinquemale, à neuf lieues de la mer. Cette ville a une pagode célebre dans le pays. (*D. J.*)

VINTIMIGLIA, (*Géog. mod.*) Les François diſent & écrivent *Vintimille*; ville d'Italie, dans l'état de Gênes, à l'embouchure de la riviere de Rotta dans la Méditerranée, à huit milles au nord-eſt de Monaco, à 15 au nord-eſt de Nice, & à 35 d'Albenga. Cette ville eſt celle que Pline, liv. III, c. 5, nomme *Intelemium Albium*. Dès le ſeptieme ſiecle elle étoit évêché ſuffragant de Milan. *Long.* ſuivant Caſſini, 25. 9. *latit.* 43. 49.

Aproſio (Angelico), ſavant religieux de l'ordre des auguſtins, naquit à *Vintimiglia* en 1607, & mourut vers l'an 1682. On a de lui un livre intitulé, *Bibliotheca Aproſiana*, imprimé à Bologne l'an 1673, *in*-12, & qui eſt fort recherché des curieux. Il a mis au jour quelques autres petits ouvrages, & toujours ſous de faux noms; il ſe plaiſoit à embarraſſer ceux qui aiment à ôter le maſque à un auteur déguiſé. (*D. J.*)

VINTIN, ſ. m. (*Monn.*) petite monnoie de billon qui ſe fabrique en Portugal, & qui vaut vingt reis; c'eſt auſſi une monnoie de compte des Indes orientales. (*D. J.*)

VINTIUM, (*Géog. anc.*) ville des Alpes maritimes. Ptolomée, l. III, c. 1, la donne aux Néruſiens. Ortelius croit que c'eſt la ville *Ventia* de Dion Caſſius. Le nom moderne eſt *Vence*. Dans le fauxbourg de cette ville on voit cette inſcription à l'honneur de Gordien:

Civitas Vint. Devota Numini Majestatique ejus.

On y voit encore une autre inſcription faite à l'honneur de Trajan, & qui finit ainſi :

P. P.
Civit. Vint.

Dans une notice des provinces, cette ville eſt appellée *civitas Vintienſium*, & dans une autre, *civitas Vincienſium*; & Grégoire de Tours, en parlant de la mort de Deutherius, évêque de Vence, dit : *obiit Deutherius Vincienſis epiſcopus.* (*D. J.*)

VINUNDRIA, (*Géog. anc.*) ville de la haute-Pannonie. Ptolomée, l. II, c. 15, la nomme parmi les villes qui étoient éloignées du Danube. Lazius penſe que c'eſt aujourd'hui Windiſchgratz. (*D. J.*)

VIOL, VIOLEMENT, VIOLATION. (*Synonym.*) On ſe ſert fort bien du premier en terme de palais, pour exprimer le crime que l'on commet en violant une femme ou une fille. *Violement* ne vaudroit rien en ce ſens-là ; mais *violement* ſe prend pour l'infraction d'une loi, & eſt toujours ſuivi d'un génitif; il a été accuſé de *viol*, il a été condamné pour un *viol*. On ne diroit pas, il a été accuſé de *violement*, il a été condamné pour un *violement*; mais on dit, le *violement* des loix, le *violement* d'une alliance. *Violation* ſe dit plutôt que *violement* des choſes ſacrées; on dit *violation* des aſyles, des égliſes, des ſépulcres, d'une coutume religieuſe, & du droit des gens en la perſonne d'un ambaſſadeur. (*D. J.*)

VIOL, ſ. m. (*Gramm. Juriſp.*) terme qui paroît être un abrégé du mot *violence*, en latin *ſtuprum*, eſt le crime que commet celui qui uſe de force & de violence ſur la perſonne d'une fille, femme, ou veuve, pour la connoître charnellement, malgré la réſiſtance forte & perſévérante que celle-ci fait pour s'en défendre.

Pour caractériſer le *viol*, il faut que la violence ſoit employée contre la perſonne même, & non pas ſeulement contre les obſtacles intermédiaires, tels qu'une porte que l'on auroit briſée pour arriver juſqu'à elle.

Il faut auſſi que la réſiſtance ait été perſévérante juſqu'à la fin ; car s'il n'y avoit eu que de premiers efforts, ce ne ſeroit pas le cas du *viol*, ni de la peine attachée à ce crime. Cette peine eſt plus ou moins rigoureuſe ſelon les circonſtances.

Lorſque le crime eſt commis envers une vierge, il eſt puni de mort, & même du ſupplice de la roue, ſi cette vierge n'étoit pas nubile. Chorier ſur Guypape, rapporte un arrêt du parlement de Grenoble, qui condamna à cette peine un particulier pour avoir violé une fille âgée ſeulement de quatre ans huit mois.

Quand le *viol* eſt joint à l'inceſte, c'eſt-à-dire qu'il ſe trouve commis envers une parente ou une religieuſe profeſſe, il eſt puni du feu.

Si le *viol* eſt commis envers une femme mariée, il eſt puni de mort, quand même la femme ſeroit de mauvaiſe vie : cependant quelques autres exigent pour cela que trois circonſtances concourent ; 1°. que le crime ait été commis dans la maiſon du mari, & non dans un lieu de débauche ; 2°. que le mari n'ait point eu part à la proſtitution de ſa femme ; 3°. que l'auteur du crime n'ignorât pas que la femme étoit mariée.

Lorſque le *viol* eſt joint à l'abus de confiance, comme du tuteur envers ſa pupille, ou autre, à qui la loi donnoit une autorité ſur la perſonne qu'il a violée, il y a peine de mort, s'il eſt prouvé que le crime a été conſommé ; & à celle des galeres ou du banniſſement perpétuel, s'il n'y a eu ſimplement que des efforts.

On n'écouteroit pas une fille proſtituée qui ſe plaindroit d'avoir été violée, ſi c'étoit dans un lieu de débauche. Si le fait s'étoit paſſé ailleurs, on pourroit prononcer quelque peine infamante, & même la peine de mort naturelle ou civile, telle que le banniſſement ou les galeres perpétuelles, ſi cette fille avoit totalement changé de conduite avant le *viol*.

Boerius & quelques autres auteurs prétendent qu'une femme qui devient groſſe, n'eſt point préſumée avoir été violée, parce que le concours reſpectif eſt néceſſaire pour la génération.

La déclaration d'une femme qui ſe plaint

d'avoir été violée, ne fait pas une preuve suffisante : il faut qu'elle soit accompagnée d'autres indices; comme si cette femme a fait de grands cris, qu'elle ait appellé des voisins à son secours, ou qu'il soit resté quelque trace de la violence sur sa personne, comme des contusions ou blessures faites avec armes offensives; mais si elles s'est tue à l'instant, ou qu'elle ait tardé quelque tems à rendre plainte, elle n'y est plus recevable.

Bruneau rapporte un trait singulier, qui prouve combien les preuves sont équivoques en cette matiere. Un juge ayant condamné un jeune homme qu'une femme accusoit de *viol*, à lui donner une somme d'argent par forme de dommages-intérêts, il permit en même tems à ce jeune homme de reprendre l'argent qu'il venoit de donner; ce que ce jeune homme ne put faire par rapport à la vigoureuse résistance que lui opposa cette femme, à laquelle le juge ordonna en conséquence de restituer l'argent, sur le fondement qu'il lui eût été encore plus facile de défendre son honneur que son argent, si elle l'eût voulu. *Voye* au ff. le titre *ad leg. Jul. de vi publ.* & au code *de raptu virginum, instit. de publ. judic.* Julius Clarus, Damhoud, Boerius, Bruneau, Papon, & le *Traité des crimes*, par M. de Vouglans, tit. 3, c. 7. (*A*)

VIOL. (*Méd. légale.*) *V.* MÉDECINE LÉGALE.

VIOLA DI BARDONE. (*Luth.*) *Voyez* BARYTON, *luth.* (*F. D. C.*)

VIOLACA-LACA, (*Hist. nat. Botan.*) arbre de l'isle de Madagascar, dont le fruit ressemble au poivre noir, sans en avoir le goût. Il est astringent & dessicatif.

A. N. VIOLAT, adj. Il n'est d'usage qu'en ces phrases : *sirop violat* qui signifie le sirop fait avec des violettes, & *miel violat* qui signifie du miel où l'on a mis infuser des violettes.

VIOLE. (*Musique.*) C'est ainsi qu'on appelle, dans la musique italienne, cette partie de remplissage qu'on appelle, dans la musique françoise, *quinte* ou *taille*; car les François doublent souvent cette partie, c'est-à-dire, en font deux pour une, ce que ne font jamais les Italiens. La *viole* sert à lier les dessus aux basses, & à remplir, d'une maniere harmonieuse, le trop grand vuide qui resteroit entre deux; c'est pourquoi la *viole* est toujours nécessaire pour l'accord du tout, même quand elle ne fait que jouer la basse à l'octave, comme il arrive souvent dans la musique italienne. (*S*)

VIOLE, f. f. (*Lutherie.*) instrument de musique, qui est de même figure que le violon, à la reserve qu'elle est beaucoup plus grande : elle se touche de même avec un archet; mais elle a six cordes & huit touches divisées par demi-tons; elle rend un son plus grave, qui est fort doux & fort agréable. Un jeu de *violes* est composé de quatre *violes* qui font les quatre parties. La tablature de la *viole* se met sur les six lignes ou réglets.

Il y a des *violes* de bien des sortes. 1°. La *viole d'amour*; c'est une espece de dessus de *viole* qui a six cordes d'acier ou de laiton, (*a*) comme celles du clavessin, & que l'on fait sonner avec un archet à l'ordinaire. Cela produit un son argentin qui a quelque chose de fort agréable. 2°. Une grande *viole*, qui a quarante-quatre cordes, & que les Italiens appellent *viola de bardone*, mais qui est peu connue en France. 3°. La *basse de viole*, que les Italiens appellent aussi *viola di gamba*, c'est-à-dire *viole de jambe*, parce qu'on la tient entre les jambes. Brossart dit qu'on la nomme aussi *viole de jambe*; ce que les Italiens appellent *alto viola*, en est la haute-contre; & leur *tenore viola* en est la taille, *&c.* Le sieur Rousseau a fait un traité exprès sur cet instrument; on peut le consulter. 4°. Les Italiens ont encore une *viole* qu'ils appellent *viole bâtarde*. Cet instrument est une véritable basse de *viole*, mais dont la grandeur tient le milieu entre l'espece de *viole* la plus grave, & celle qui est la plus aiguë, ensorte qu'un bon musicien peut exécuter indifféremment sur cet instrument les pieces qui conviennent à tous les autres de ce genre, & c'est probablement de là que lui vient le nom de *viole*

(*a*) La *viole* d'amour a douze cordes, six sur le grand chevalet, & autant sur un petit chevalet placé au-dessous. On accorde les six cordes inférieures à l'octave des supérieures, comme dans la *viole bâtarde*. *V.* ce mot, *luth.* (*F. D. C.*)

bâtarde. On met quelquefois sous le grand chevalet de cette *viole* un petit chevalet de cuivre, sur lequel sont tendues six cordes de laiton, qu'on accorde à l'octave des cordes de boyaux. Ces cordes de laiton résonnant par sympathie, quand on touche les autres avec l'archet, elles produisent un son argentin distinct du fondamental, & font un effet très-agréable à l'oreille. 5°. Ce que les Italiens appellent *viole de bras, viola di bracio,* ou simplement *brazzo,* bras, est un instrument à archet, qui répond à notre haute-contre, taille & quinte de violon. 6°. Leur premiere *viole* est à peu près notre haute-contre de violon; du moins on se sert communément de la clef de *c sol ut* sur la premiere ligne, pour noter ce qui est destiné pour cet instrument. 7°. Leur seconde *viole* est à peu près notre taille de violon de la clef de *c sol ut,* sur la seconde ligne. 8°. Leur troisieme *viole* est à peu près notre quinte de violon, la clef de *c sol ut,* sur la troisieme ligne. 9°. Leur quatrieme *viole* n'est point en usage en France; mais on la trouve souvent dans les ouvrages étrangers : la clef de *c sol ut* est comme la taille des voix, sur la quatrieme ligne d'en-haut. 10°. Enfin, leur petite *viole* est, à le bien prendre, notre dessus de *viole.* Cependant souvent les étrangers confondent ce mot avec ce que nous venons de dire, *viola prima, seconda,* &c. sur-tout lorsque ces adjectifs numéraux *prima, seconda, terza,* &c. y sont joints. (*D. J.*)

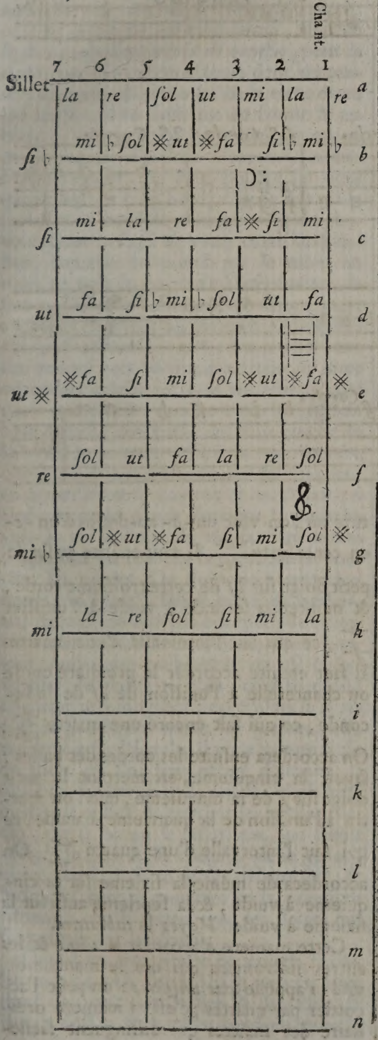
VIOLE (*Basse de*), *Musique.* instrument de la classe des violons, est composé de deux tables, collées sur des éclisses, qui sont les côtés ou le tour de l'instrument, & d'un manche, dont la partie supérieure est traversée par les chevilles, par le moyen desquelles on tend des cordes sur l'instrument; cette partie du manche s'appelle le *talon,* qui est collé sur le tasseau. Au reste, la facture de cet instrument est la même que celle du violon, *voyez* VIOLON, dont il ne differe que parce qu'il a un plus grand nombre de cordes, que les éclisses sont plus larges, & que la piece à laquelle les cordes sont attachées, est elle-même accrochée à un morceau de bois, qu'on peut appeller *contre-tasseau;* au lieu qu'aux basses de violon cette piece appellée le *tirant,* est liée à un bouton qui est à la place du contre-tasseau. Le manche est couvert d'une piece de bois dur noirci, ou d'ébene, qu'on appelle la *touche,* parce qu'on touche cette piece avec les doigts aux endroits où il faut la toucher. Il y a des ligatures de cordes de boyau, que l'on appelle singuliérement *touches,* & sur lesquelles on applique les cordes, pour déterminer la longueur de leur partie vibrante, laquelle se prend depuis le chevalet jusqu'à la touche, sur laquelle la corde est appliquée; ce qui détermine le degré de leur son. Les touches sont éloignées les unes des autres, comme les divisions du monocorde, *voyez* MONOCORDE, qui sont tous compris dans l'étendue de l'octave, laquelle, pour les instrumens, est divisée en douze demi-tons égaux. *Voy.* DIAPASON. Quoique cependant on puisse y appliquer d'autres tempéramens, l'intervalle d'une touche à l'autre est un sémi-ton; ainsi l'intervalle compris depuis le fillet qui est la piece d'ivoire, sur laquelle passent les cordes jusqu'à la premiere touche, n'a qu'un sémiton: ainsi pour former un ton, il faut toujours passer par-dessus une touche. La *viole* a sept cordes de boyau, dont les plus grosses sont filées d'argent ou de cuivre, comme à la *basse de violon.* Ces cordes sont accordées ensorte que de chacune à sa voisine il y a l'intervalle d'une quarte, excepté de la quatrieme à la troisieme, où l'intervalle doit être seulement d'une tierce, & forment à vuide les tons

la,	ré,	sol,	ut,	mi,	la,	ré,
7	6	5	4	3	2	1

voyez la tablature marquée par les lettres *a b c d e f g h i k l m n,* qui sont les seules dont on fasse usage; on écrit ces lettres sur six lignes paralleles, comme celles sur lesquelles on écrit ordinairement la musique. La ligne supérieure représente la chanterelle, ou la plus aiguë; la seconde, la seconde corde; la troisieme, la troisieme, &c. selon l'ordre des nombres 1 2 3 4 5 6 7; la septieme est représentée par l'espace qui est au-dessous de six lignes où on écrit les lettres. On remarquera que les lettres doivent être écrites sur les lignes même, & non au-dessus ou dans leur intervalle.

Figure du manche de la viole, *avec les noms des tons que font les cordes étant*

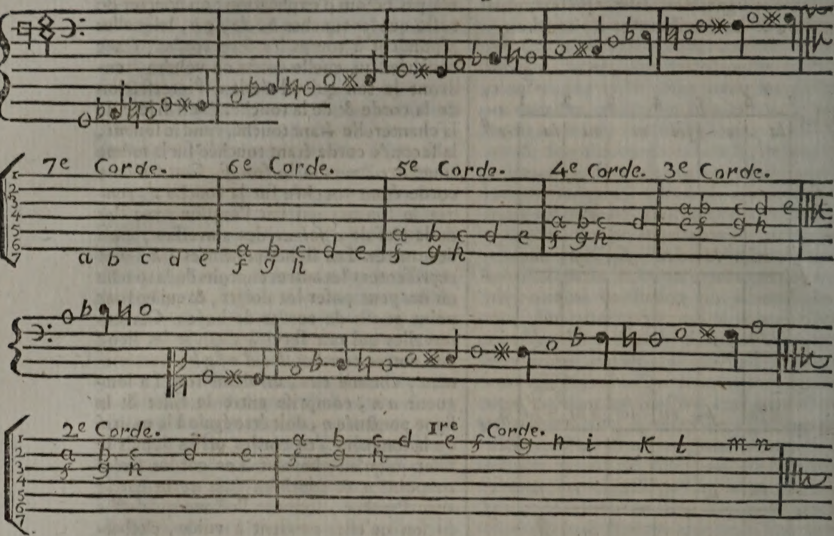
touchées aux endroits où ces noms sont écrits. Les lignes verticales représentent les cordes, & les horisontales les touches.



Cette tablature est si intelligible, qu'elle n'a pas besoin d'explication ; on conçoit de reste que les touches *b c d e f g h*, lesquelles répondent à toutes les sept cordes, étant touchées sur quelle corde on voudra, rendront le ton qui est écrit à l'intersection de la corde & de la touche. Ainsi si le *c* de la chanterelle étant touché, rend le son *mi*, la seconde corde étant touchée sur la même touche *c*, rendra le son *si*. Cette même corde étant touchée sur la touche *d*, rendra le son *ut*, qui fait l'unisson avec l'*ut* de la clef de *c sol ut* des clavessins; ainsi des autres. Les lignes ponctuées *i k l m n* représentent les autres endroits de la touche où on peut poser les doigts, & qui ne sont point garnis de cordes de boyau. Ces intervalles qui ont servi à trouver les lieux des autres touches *b c d e f g h*, contiennent, comme eux, un demi-ton. La longueur *a n*, comprise entre le sillet & la ligne ponctuée *n*, doit être égale à la moitié de la longueur des cordes prises depuis le sillet jusqu'au chevalet. Les cordes fixées au point *n* & touchées dans cette partie avec l'archet, sonnent l'octave au-dessus du son qu'elles rendent à vuide, c'est-à-dire, lorsqu'elles ne sont point touchées avec les doigts, & qu'elles peuvent vibrer dans toute leur longueur.

La tablature de la *viole* qui suit par notes de musique & lettres de l'alphabet, fera voir son accord, son étendue, & le rapport du doigté expliqué ci-devant par la *figure* du manche ; les *a* placés au-dessous des notes, marqueront quels sons la corde rend à vuide, & les autres lettres quels sons rendent les cordes étant touchées sur les touches auxquelles ces lettres se rapportent. Toutes les lettres de différentes cordes placées au-dessous les unes des autres vis-à-vis d'une même note, sonnent toutes l'unisson de cette note, & par conséquent l'unisson entr'elles ; les six lignes de la tablature par lettres, avec l'espace au-dessous, représentent les sept cordes de la *viole*, comme si le manche de cet instrument étoit couché sur le côté. Les lettres mises sur chaque corde, marquent à quel endroit ou quelle touche de cette corde il faut toucher.

Tablature de la basse de viole.



Pour accorder la *viole*, ainsi que la tablature ci-dessus montre ; il faut d'abord monter la corde du milieu, qui est la quatrieme, à un ton raisonnable, ensorte que la chanterelle ne soit point trop forcée en montant cette corde trop haut, ni aussi la tenir trop basse, parce que les cordes des basses ne pourroient pas articuler ; mais cette corde sera montée à son vrai ton. Pour la basse de *viole*, si elle est à l'octave en-dessous de l'*ut* de la clef de *c sol ut* des clavessins, ou à l'unisson du quatre-pieds, *voyez* la *table du rapport de l'étendue des instrumens*. Après avoir mis cette corde au ton, il faut poser le troisieme doigt de la main gauche un peu au-dessus de la quatrieme touche *e*, ensorte qu'il soit entre la touche *d* & la touche *e*, mais plus près de cette derniere, & sur la quatrieme corde ; ce qui lui fera rendre, lorsqu'on la pincera vers le chevalet, le son *mi* tierce-majeure, à l'unisson duquel il faut accorder la troisieme corde, ensorte qu'elle sonne à vuide l'unisson de la quatrieme corde touchée en *e* ; ce qui est montré par la tablature où l'on voit un -*a*- au-dessus d'un -*e*- en cette sorte $\frac{-a-}{-e-}$. Il faut ensuite poser le petit doigt sur l'*f* de cette troisieme corde, & monter la seconde à vuide à l'unisson $\frac{-a-}{-f-}$, ce qui fait l'intervalle d'une quarte. Il faut ensuite accorder la premiere corde ou chanterelle à l'unisson de l'*f* de la seconde, ce qui fait encore une quarte $\frac{-f-}{-a-}$; On accordera ensuite les cordes des basses, savoir la cinquieme, en mettant le petit doigt sur *f* de la cinquieme, que l'on mettra à l'unisson de la quatrieme à vuide, ce qui fait l'intervalle d'une quarte $\frac{-a-}{-f-}$. On accordera de même la sixieme sur la cinquieme à vuide, & la septieme aussi sur la sixieme à vuide. *Voyez* la *tablature*.

Cette maniere d'accorder la *viole* & les autres instrumens qui ont le manche divisé, s'appelle *par unissons :* on peut l'accorder par quartes ; c'est la maniere ordinaire des maîtres qui distinguent facile-

ment cet intervalle en touchant deux cordes à la fois. On peut aussi l'accorder par quintes, par octaves : ces différentes manieres servent de preuve les unes aux autres.

Pour jouer de cet instrument, que les Italiens appellent *viola di gamba*, pour la distinguer des autres especes dont on parlera ci-après, & parce qu'on la tient entre ses jambes, il ne suffit pas de savoir la tablature, il faut encore savoir poser la main, & gouverner l'archet. *Voyez* ARCHET. Premiérement, on doit prendre un siege qui ne soit ni trop haut, ni trop bas, s'asseoir sur le bord de ce siege, afin de pouvoir placer la *basse de viole* entre ses jambes, laquelle on prend par le talon du manche près le corps de l'instrument, & non par le milieu du manche, où on seroit exposé à déranger les touches. On mettra ensuite l'instrument entre ses jambes, son dos tourné vers celui qui en joue, ensorte cependant qu'elle entre un peu plus du côté droit que du côté gauche entre les jambes. Son manche doit passer au côté gauche de la tête. On portera ensuite la main gauche vers le haut du manche où sont les touches, en arrondissant le poignet & les doigts ; il faut placer le pouce derriere le manche vis-à-vis le doigt du milieu ; les autres doigts sont du côté de la touche pour toucher les cordes. On doit avoir attention que la *viole* soit si ferme entre les jambes, que la main ne soit pas occupée à la soutenir, afin qu'elle soit toujours libre pour agir, outre que quelquefois on est obligé de tenir le pouce en l'air, comme quand on pratique la longueur ; car si alors la *viole* n'étoit pas ferme entre les jambes, elle tomberoit sur l'épaule. Il n'y a qu'une seule occasion où l'on soit obligé d'avancer la *viole* en-devant avec le pouce, c'est lorsqu'on est obligé de toucher les grosses cordes : car si on ne le faisoit pas, on seroit obligé de retirer le corps & de se gêner, outre que la posture seroit désagréable ; & lorsqu'on veut la remettre en sa premiere situation, on la retire avec les doigts qui sont placés sur la touche.

Quand on veut placer les doigts, il faut les mettre près les touches, entre celle dont on veut tirer le son & le fillet, & jamais dessus, & presser la corde avec le bout du doigt, ensorte qu'elle s'applique fermement sur la touche, qui détermine la longueur de corde qui doit rendre le son que l'on desire ; c'est une regle de ne jamais toucher les cordes que de la pointe du doigt, si ce n'est que lorsque quelque accord oblige de coucher le premier.

La main droite, qui tient & gouverne l'archet, doit le tenir en mettant le doigt du milieu sur le crin en-dedans, le premier doigt couché, soutenant le pouce droit, & appuyé dessus vis-à-vis le premier doigt, la main étant éloignée d'environ un pouce ou deux de la hausse de l'archet. *V.* ARCHET.

Pour conduire l'archet, il faut que le poignet soit avancé en-dedans, & commençant à pousser l'archet par le bout, le poignet doit accompagner le bras en fléchissant, c'est-à-dire, que la main doit avancer en-dedans ; & quand on tire, il faut porter la main en-dehors, toujours en accompagnant le bras sans tirer le coude où doit se faire la flexion : car on ne doit pas l'avancer quand on pousse, ni le porter en arriere quand on tire.

On doit commencer à pousser l'archet par le bout, parce que si on commence par le milieu, souvent le coup d'archet sera trop court, trop sec ; le bras n'aura pas assez de force : de même en tirant l'archet, si l'on commence par le milieu, il faut, quand on tire ou qu'on pousse un coup d'archet, en avoir toujours de reste.

Il est vrai que, selon les différens mouvemens & la valeur des notes, on est souvent obligé à commencer le tirer par le milieu de l'archet, & même vers le bout, à cause de la vîtesse de l'exécution que la mesure & le mouvement demandent ; mais il n'est jamais permis, quand on pousse, de commencer par un autre endroit que par le bout ; il est presqu'impossible de bien exécuter autrement.

Il faut, quand on touche, que le bois ou fust de l'archet penche un peu en-bas, afin que la main ne soit pas contrainte ; il faut cependant prendre garde qu'il ne penche pas trop, de crainte que touchant sur les cordes, cela ne fasse un mauvais effet.

Pour tirer un son net, il faut toucher les cordes avec l'archet, à environ deux

ou trois pouces de diſtance du chevalet; car quand on touche plus près, le ſon que l'on tire eſt déſagréable, & quand on touche plus loin, on eſt en danger de toucher pluſieurs cordes enſemble, & même il eſt très-difficile de l'empêcher, parce que les cordes fléchiſſent trop ſous l'archet.

Il y a un choix à faire entre tirer & pouſſer l'archet; ce qu'on doit ſoigneuſement obſerver, parce que certaines notes doivent être touchées en tirant, & d'autres en pouſſant. Tout le monde ſait ce que c'eſt que tirer & pouſſer l'archet; mais cependant pour ne rien laiſſer à deſirer à ceux qui pourroient l'ignorer, on va en donner la définition; d'abord il faut ſavoir que l'on touche les cordes de tous les inſtrumens à archet, avec le crin de l'archet, comme ſi on vouloit les ſcier. En ſecond lieu, on appelle *pouſſer*, lorſqu'on commence à poſer l'archet ſur les cordes par ſon extrêmité ou ſa pointe, & qu'on le gliſſe ſur elles, enſorte que la main s'en approche de plus en plus; au contraire on appelle *tirer*, lorſqu'on applique d'abord l'archet ſur les cordes, enſorte qu'elles le touchent près de la main, que l'on éloigne des cordes en traînant l'archet. *Voyez* ARCHET.

Il faut ſavoir auſſi qu'il y a deux manieres de tenir les inſtrumens à cordes & à archet: ſavoir, comme la baſſe-de-*viole*, ainſi qu'il a été expliqué. C'eſt de cette ſorte que l'on tient les baſſes de violon, contre-baſſes & autres grands inſtrumens: l'autre maniere eſt de tenir les inſtrumens comme on tient le violon, & tous ceux qui n'excedent pas l'étendue du bras. *Voyez* VIOLON. C'eſt une regle générale qu'il faut tirer ſur ces derniers inſtrumens ce qu'on pouſſe ſur les autres: ainſi ſur la baſſe de *viole* & la baſſe de violon, on pouſſe les longues, & on tire les breves; au lieu que ſur le violon & les autres inſtrumens que l'on tient de même, on tire les longues & on pouſſe les breves. La raiſon de cette différence eſt, qu'au toucher des baſſes la force du bras eſt en pouſſant, & qu'au violon elle eſt en tirant; ce qui vient de la différente maniere de tenir ces inſtrumens.

Quelques-uns donnent pour regle du coup d'archet, de ſe régler ſur le nombre de notes de même valeur, dont le nombre eſt pair ou impair: quand il eſt pair, ils veulent que l'on commence en pouſſant; & quand il eſt impair, ils veulent que l'on tire; comme auſſi lorſque dans la ſuite de la piece il ſe rencontre des croches ou doubles croches, dont la premiere eſt en tirant & dont le nombre eſt pair, ils veulent que l'on tire la premiere & la ſeconde; & s'il eſt non-pair, ils veulent que l'on continue le coup d'archet; mais comme le nombre des notes n'eſt pas toujours facile à diſtinguer auſſi promptement qu'il eſt néceſſaire, & que ſouvent les regles ſont ſujettes à quelqu'embarras ou erreur, il eſt beaucoup plus ſûr & facile de ſe régler ſur la valeur des notes & des tems de la meſure, dont voici les préceptes.

A la meſure de quatre tems, quand on trouve des noires dont la premiere eſt la premiere ou la troiſieme partie de la meſure, il faut pouſſer la premiere, tirer la ſeconde, pouſſer la troiſieme, & tirer la quatrieme. Exemple, | 1 2 3 4 / ● ● ● ● / p t p t |. Quand on trouve des croches, que la premiere eſt la premiere partie d'un tems, il faut pouſſer; ſi elle eſt la ſeconde partie, il faut tirer: exemple, | 1 2 3 4 / ●● ●● ●● ●● / pt pt pt pt |. Quand on rencontre des doubles croches, & que la premiere eſt la premiere ou la troiſieme partie d'un tems, il faut pouſſer; & ſi elle eſt la ſeconde partie d'un tems, ou la quatrieme, il faut tirer. Exemple, | 1er tems. / ●●●● / p t p t |.

Lorſque dans la ſuite d'une piece de muſique on rencontre des croches en tirant, dont la premiere eſt la premiere partie d'un tems, il faut tirer la premiere & la ſeconde ● ● / t t. Si on rencontre des doubles croches en tirant, dont la premiere eſt la premiere ou troiſieme partie de la meſure,

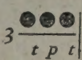
mesure, il faut pareillement tirer la premiere & la seconde ; cette regle doit être observée dans toutes les mesures.

Quand dans la suite d'une piece il se trouve quelque chûte de chant, ou quelque cadence finale, dont la derniere note est assez longue pour reprendre le coup d'archet, il en faut observer les regles comme si on commençoit la piece.

Lorsque l'on coule une octave, ou quelque passage, en tirant d'un seul coup d'archet, il faut toujours pousser la note qui fait la chûte de l'octave ou du passage.

Il faut remarquer qu'il y a de la différence entre couler deux notes ou les tirer ; quand on veut couler, il n'y a que les doigts qui doivent agir, & l'archet ne doit point quitter les cordes ; mais quand on tire deux notes, il faut soulever l'archet à moitié de son coup, & le remettre aussitôt, en continuant le même coup, & non pas en recommençant à tirer, quand on trouve des croches ou doubles croches, dont on est obligé de tirer la premiere & la seconde, suivant la regle ci-devant. Si le mouvement est fort vîte, il ne faut point lever l'archet, mais le couler d'un seul coup.

Dans les pieces de musique où le mouvement est fort léger, on suit ordinairement le coup d'archet, quand on a observé les regles en commençant, car par la suite on n'observe point les regles, à moins qu'on ne rencontre des notes assez longues pour favoriser le coup d'archet.

A la mesure à trois tems, si la premiere mesure est composée de trois notes valant chacune un tems, il faut commencer en tirant 

; & si la premiere vaut deux tems, ou si elle est pointée, il faut commencer en poussant.

Quand la piece est de mouvement, & qu'il se marque sur la premiere note de chaque mesure, sur des notes qui valent chacune un tems, si les deux premieres sont sur un même degré, il faut pousser la premiere, & pousser les deux suivantes sans lever l'archet, c'est-à-dire qu'il faut à la moitié du coup en marquer un second, en continuant le même coup ; mais si la premiere & la seconde de la mesure sont sur différens degrés, il les faut pousser d'un seul coup, c'est-à-dire, qu'à la moitié du poussé, il faut marquer la seconde note, en continuant le même coup. Cette regle doit être observée particuliérement quand les notes montent ou descendent par degrés conjoints.

Lorsque le mouvement ne se marque sur aucun tems de la mesure, & qu'il marche toujours également, il faut suivre le coup d'archet, à moins qu'il ne se rencontre quelques pauses ou quelque cadence finale, ou quelqu'autre note assez longue pour favoriser le coup d'archet, sans intéresser le mouvement, au même signe ou triple de mouvement ; lorsque l'on trouve une note valant deux tems au commencement de la mesure, dans le courant d'une piece & en tirant, s'il suit une noire d'un seul tems, il la faut encore tirer, c'est-à-dire, du même coup, en soulevant un peu l'archet.

Quand chaque mesure est composée de noires & de blanches qui syncopent en levant, il faut suivre l'archet, & quand ce mélange cesse, on recommence à observer les regles.

A la mesure de $\frac{3}{8}$ ou trois pour huit, il faut observer le coup d'archet sur les croches, comme on l'observe sur les noires dans la mesure à trois tems.

Dans toutes les mesures, quand on trouve une noire ou croche pointée en tirant, il faut tirer la suivante du même coup, autant que la mesure le permet.

A la mesure de six pour quatre, $\frac{6}{4}$, il faut observer les mêmes préceptes que pour le triple simple, & faisant deux mesures d'une, la mesure étant composée de six noires, sur les trois premieres & sur les trois dernieres desquelles on observera les regles du triple.

A la mesure de six pour huit, $\frac{6}{8}$, & dans tous les mouvemens de gigue, il faut suivre le coup d'archet, quoique souvent les notes pointées se trouvent en tirant ; il faut seulement observer que dans cette mesure, soit en mouvement de gigue ou non, lorsqu'il se rencontre une noire en tirant, qui est la premiere ou la troisieme note de la mesure, il faut tirer du même coup la croche suivante.

Aux airs de mouvement de la mesure à

deux tems sur les noires, il faut pousser la premiere partie du premier & du second tems; & si la note qui commence la mesure vaut un tems, il faut tirer les deux suivantes d'un seul coup, & les marquer également; mais si la premiere note est la seconde ou quatrieme partie d'un tems, il faut commencer en tirant.

A la mesure de quatre pour huit, $\frac{4}{8}$, il faut observer les regles du coup d'archet sur les croches, comme on les observe aux autres signes de deux tems; quand les croches sont beaucoup mêlées de doubles croches, il faut suivre le coup d'archet.

Dans toutes les mesures où le mouvement n'est point marqué, & où il n'y a point de chûte de chant, il faut suivre le coup d'archet sur les notes égales, particuliérement dans tous les mouvemens vîtes.

Quand on trouve une note syncopée en tirant, il faut tirer la suivante du même coup, si ce n'est que cette suivante fût une seconde syncope, car alors il faudroit suivre le coup d'archet; cette regle doit être particuliérement observée aux airs de mouvement.

A la mesure à quatre tems, les croches doivent être touchées également, c'est-à-dire, qu'il n'en faut pas marquer une: mais pour les doubles croches, il faut un peu marquer la premiere, troisieme, *&c.*

A la mesure en deux tems, dans les airs de mouvement sur des croches, il faut un peu marquer la premiere, troisieme, *&c.* de chaque mesure; il faut prendre garde de les marquer un peu trop rudement.

A la mesure à trois tems sur les croches, il faut un peu marquer la premiere de chaque mesure, & suivre les autres également; il faut observer la même chose au triple double sur les noires aux airs de mouvement.

Toutes ces regles peuvent servir pour le violon, & les autres instrumens qui lui ressemblent, c'est-à-dire, que l'on tient comme lui pour en toucher, en changeant seulement le mot *tirer* en *pousser*, & le mot *pousser* en *tirer*.

Il y a quatre genres de pieces qu'on peut jouer sur la *viole*; 1°. les pieces de mélodie, autrement de beaux chants. *Voy.* MÉLODIE.

2°. Les pieces d'harmonie ou par accords, dont les parties satisfont agréablement l'oreille quand elles sont bien ménagées dans la composition, & bien touchées dans l'exécution. *V.* HARMONIE.

3°. Le jeu de s'accompagner soi-même lorsqu'on sait bien conduire sa voix & toucher la basse agréablement.

4°. Le jeu d'accompagnement dans les concerts de voix & d'instrumens. *Voyez* ACCOMPAGNEMENT.

On pratique sur la *viole* les mêmes agrémens que fait la voix, qui sont la cadence ou tremblement, le port de voix, l'aspiration, la plainte, la chûte, la double cadence, & en outre le marchement, le battement & la langueur. On fait tous ces agrémens sur la *viole* comme sur tous les autres instrumens, en exécutant les unes après les autres les notes que les agrémens renferment.

Il y a trois de ces agrémens qui n'ont point de caracteres propres dans la tablature; savoir, le battement, la langueur, la plainte, que pour cette raison on va expliquer.

Le battement se fait lorsque deux doigts étant posés sur la corde près l'un de l'autre, l'un appuie sur la corde, & l'autre la bat fort légérement.

La langueur se fait en variant le doigt sur la touche; on la pratique ordinairement lorsqu'on est obligé de toucher une note du petit doigt, & que la mesure le permet; cet agrément comme le précédent, doit durer autant que la note.

La plainte se fait en traînant le doigt sur la corde d'une touche à l'autre prochaine en descendant, sans le lever. Cet agrément n'est propre que pour les pieces de mélodie ou d'harmonie; car dans l'accompagnement on ne doit pas le pratiquer, ou ce doit être rarement, avec beaucoup de prudence, afin qu'il n'en résulte aucun mauvais effet contre les autres parties. Cet agrément se fait en procédant par le demi-ton majeur ou mineur : il est fort touchant & pathétique, parce qu'il touche en passant les degrés enharmoniques.

En général, on ne connoît en France que trois sortes d'instrumens appellés *violes*; savoir, la basse de *viole* qui a sept cor-

des; & le dessus & le par-dessus de *viole*, qui en ont six. Ces trois instrumens ne different que par la grosseur, & ressemblent au violon, à l'exception que la table de dessous est plate, le manche plus large & distingué par des touches, & qu'ils ont plus de cordes.

Ce que les Italiens appellent *alto viola*, est la haute-contre de celle dont nous parlons, & leur *tenore viola* en est la taille. Quelquefois ils l'appellent simplement *la viole* : quelques auteurs prétendent que c'est la *lyra*; d'autres la *cythara*; d'autres, la *chelys*; & d'autres, la *testudo* des anciens. *Voyez* LYRE, *&c.*

2°. La *viole* d'amour, *viola d'amore*, est une espece de triple *viole* ou violon, ayant six cordes de cuivre ou d'acier, comme celles du clavessin ; elle rend une espece de son argentin, qui a quelque chose de très-agréable.

3°. La grande *viole* qui a 44 cordes, & que les Italiens appellent *viola di bardone*: mais cet instrument n'est guere connu.

4°. La *viole* bâtarde que les Italiens appellent *viola bastarda*, & dont les Anglois ne jouent pas non plus. Brossard la prend pour une basse de *viole*, qui est montée de six ou sept cordes, & sur le même ton que la *viole* ordinaire.

5°. Ce que les Italiens appellent *viola di braccio*, ou simplement *braccio*, est un instrument qui répond à notre haute-contre de dessus, & cinquieme *violon*.

6°. La *viole* premiere, ou *viola prima* des Italiens, est précisément notre violon haute-contre, ou du moins les Italiens se servent ordinairement de la clef *c sol ut* à la premiere ligne, pour marquer la musique composée pour cet instrument.

7°. La *viole* seconde, *viola secunda*, répond assez à notre violon taille; elle a la clef de *c sol ut* à la seconde ligne.

8°. La *viole* troisieme est à peu près la même chose que notre cinquieme violon; elle a la clef de *c sol ut* à la troisieme ligne.

9°. La *viole* quatrieme, *viola quarta*, n'est point connue en Angleterre ni en France; mais il en est fait souvent mention dans les compositions italiennes : la clef est à la quatrieme ligne.

Enfin la petite *viole*, *violetta*, est précisément notre *viole* triple; mais les étrangers confondent souvent ce terme avec ce que nous venons de dire de la *viole* premiere, seconde, troisieme, *&c.*

VIOLENCE, (*Mythol.*) divinité fille du Styx, & compagne inséparable de Jupiter : elle avoit un temple dans la citadelle de Corinthe, conjointement avec la Nécessité ; mais il n'étoit permis à personne d'y mettre le pied, dit Pausanias. (*D. J.*)

VIOLENT, EMPORTÉ. (*Synon.*) Il semble que le *violent* va jusqu'à l'action, & que l'*emporté* s'arrête ordinairement aux discours.

Un homme *violent* est prompt à lever la main, frappe aussi-tôt qu'il menace. Un homme *emporté* est prompt à dire des injures; il se fâche aisément.

Les *emportés* n'ont quelquefois que le premier feu de mauvais; les *violens* sont plus dangereux.

Il faut se tenir sur ses gardes avec les personnes *violentes*, & il ne faut souvent que de la patience avec des personnes *emportées*. *Girard.* (*D. J.*)

VIOLET, s. & adj. (*Teinture.*) couleur mêlée de bleu & de rouge, qui ressemble à la fleur qui porte le nom de *violette*. Les soies *violettes* cramoisies doivent être faites de pure cochenille avec la galle à l'épine, l'arsenic & le tartre ; & après avoir été bien bouillies & lavées, être passées dans une bonne cuve d'Inde sans mélange d'autres ingrédiens. Les *violets* ordinaires doivent être montés de brésil, de bois d'Inde ou d'orseille, puis passés à la cuve d'Inde. La teinture des laines *violettes* cramoisi se fait de cuve & de cochenille, sans y mêler d'orseille ni autres ingrédiens. A l'égard des fils, les *violets* rose-seche & amarante claire se teignent avec le brésil, & se rabattent avec la cuve d'Inde ou indigo. (*D. J.*)

VIOLETTE, (*Hist. nat. Bot.*) *viola*, genre de plante dont la fleur est anomale & composée de plusieurs pétales; elle ressemble à une fleur papillonacée; les deux pétales supérieurs ont la forme d'un étendard ; les deux latéraux représentent des ailes, & l'inférieur est fait comme une carene. Le pistil sort du calice, & devient

dans la ſuite un fruit ordinairement à trois angles, qui s'ouvre en trois parties, & qui renferme des ſemences le plus ſouvent arrondies. Tournefort, *Inſt. rei herb.* Voyez PLANTE.

La *violette* ordinaire, *viola martia purpurea, flore ſimplici odoro, I. R. H.* 420, eſt l'eſpece la plus commune de ce genre de plante. Tout le monde la connoît. Sa racine eſt fibrée, touffue, vivace. Elle pouſſe beaucoup de feuilles arrondies, larges comme celles de la mauve, dentelées en leurs bords, vertes, attachées à de longues queues.

Il s'éleve d'entr'elles des pédicules grêles, qui ſoutiennent chacun une petite fleur très-agréable à la vue, d'une belle couleur pourprée ou bleue tirant ſur le noir, d'une odeur fort douce & réjouiſſante, d'un goût viſqueux accompagné de tant-ſoit-peu d'âcreté. Cette fleur charmante eſt compoſée de cinq petits pétales avec autant d'étamines à ſommets obtus, & d'une eſpece d'éperon; le tout eſt ſoutenu par un calice diviſé juſqu'à la baſe, en cinq parties.

A cette fleur ſuccede une capſule ovale, qui dans ſa maturité s'ouvre en trois quartiers, & laiſſe voir pluſieurs ſemences preſque rondes, attachées contre les parois de la capſule, plus menues que celles de la coriandre, & de couleur blanchâtre.

Cette plante croît aux lieux ombrageux, en terre graſſe, dans les foſſés, le long des haies, contre les murailles, à la campagne & dans les jardins, où elle ſe multiplie aiſément par des filets longs & rampans, qui prennent racine çà & là. Elle fleurit au premier printems vers le mois de mars, & ne perd point ſes feuilles & ſa verdure pendant l'hiver.

Tournefort compte cinquante-trois eſpeces de *violettes;* car cette plante donne des feuilles & des fleurs très-variées, ſimples, doubles, pourpres, bleues, jaunes, blanches, de trois couleurs, *&c.*

Les *violettes* du Chily different encore des européennes, ſelon le P. Feuillée, en ce que leurs fleurs ne donnent aucune odeur, & que leurs feuilles ſont alternes, taillées en fer de pique, aſſez ſemblables à celles de l'origan, & éloignées les unes des autres d'environ un demi-pouce.

Les anciens botaniſtes ont nommé *violettes* diverſes plantes qui ſont d'un genre différent, comme la julienne, qui eſt une eſpece d'heſperis & *violette* à large feuille, qui eſt la grande lunaire.

Les Grecs, ſuivant la remarque de Saumaiſe, ont donné le nom général de ἴον à la fleur que les Latins ont appellée *viola;* mais les Grecs faiſoient deux eſpeces d'ἴον; la premiere qu'ils nommoient μελάνιον, & l'autre λευκοῖον. La μελάνιον venoit d'elle-même ſans être ſemée, & c'eſt celle que nous appellons *violette.* La ſeconde dite λευκοῖον ſe ſemoit & ſe cultivoit dans les jardins; c'eſt notre violier, ou notre giroflée. Les Grecs diſtinguoient trois ſortes de violiers, des jaunes, qui étoient les plus communs, des blancs & des pourprés. C'eſt des violiers jaunes & non pas des *violettes*, qu'Horace parle dans ce paſſage: *nec tinctus viola pallor amantium*, les Latins ayant nommé indifféremment *violæ* & les μελάνια & les λευκοῖα des Grecs: ainſi le poëte a emprunté la couleur de la giroflée jaune pour peindre la triſte pâleur des amans, pâleur ſemblable à celle de ceux qui ont la jauniſſe. (*D. J.*)

VIOLETTE. (*Mat. méd. Pharmacie.*) Les fleurs, les feuilles & les ſemences de cette plante ſont en uſage en médecine.

Toutes ces parties ſont légérement purgatives. La racine paſſe pour l'être beaucoup davantage; mais elle n'eſt pas d'uſage.

Les fleurs de *violette* ont une odeur douce des plus agréables; elles donnent une eau diſtillée aromatique, foible en parfum, & point d'huile eſſentielle. Elles contiennent une ſubſtance mucilagineuſe, peu abondante, pour laquelle on les emploie principalement à titre de remede adouciſſant, relâchant, pectoral. On prend l'infuſion ou la très-légere décoction de ces fleurs pour tiſane ou boiſſon ordinaire, dans les rhumes, les maladies aiguës de la poitrine, les affections des voies urinaires, les douleurs d'entrailles, les menaces d'inflammation, & l'inflammation même de ces parties, *&c.* On a coutume de monder ces fleurs de leurs calices, qui ſont regardés comme doués d'une qualité purgative aſſez conſidérable, mais avec aſſez peu de fondement.

Cet uſage paroît n'avoir d'autre origine que l'habitude de rejeter cette partie, lorſqu'on deſtine les fleurs à la préparation du ſirop dont nous allons parler tout-à-l'heure ; car dans ce cas l'élégance de ce remede demande cette ſéparation.

Le ſirop de *violettes*, appellé auſſi le *ſirop violat*, ſe prépare avec une forte infuſion de fleurs de *violettes* tirée par l'eau bouillante dans un vaiſſeau d'étain. On laiſſe repoſer cette infuſion pendant quelques heures ; on la verſe par inclinaiſon, & on y fait fondre au bain-marie, dans un vaiſſeau d'étain, le double de ſon poids de beau ſucre.

La matiere de ce vaiſſeau eſt eſſentielle pour obtenir un ſirop d'une belle couleur bleue : l'étain concourt matériellement à la production de cette couleur. C'eſt faute d'être inſtruit de cette circonſtance, ou d'y avoir égard, que pluſieurs apothicaires, ſur-tout dans la province, font un ſirop de *violettes*, dont la couleur eſt fauſſe & déſagréable.

Il y a encore ſur les *violettes* un autre ſecret beaucoup moins connu que celui-ci, c'eſt que pour leur conſerver toute leur couleur dans la deſſication, pour avoir des fleurs de *violettes* feches d'un très-beau bleu bien foncé, il faut les expoſer à une chaleur convenable dans une étuve remplie de vapeurs d'alkali volatil. Il y a apparence que ces fleurs ſe décolorent, & prennent un rouge pâle lorſqu'on les feche ſans cette précaution, parce qu'elles éprouvent un mouvement de fermentation qui dégage un acide, lequel attaque leur couleur tendre & très-facilement altérable. La vapeur alkaline, ou empêche le développement de cet acide, ou l'abſorbe à meſure qu'il eſt développé, & prévient ainſi ſon action ſur la partie colorante de cette fleur.

Ce ſirop de *violettes* bien coloré, bien bleu, a dans la pratique ordinaire de la chymie un uſage aſſez commun. *V.* VIOLETTE, *teinture de chymie*.

Le ſirop de *violettes* a, comme remede les mêmes vertus que l'infuſion des fleurs dont nous avons parlé plus haut. On l'emploie même plus fréquemment, & ſur-tout dans les apozemes laxatifs, les juleps rafraîchiſſans, *&c.*

Les feuilles de *violettes* ſont rarement employées dans l'uſage intérieur ; mais elles ſont preſque généralement employées dans les décoctions appellées *émollientes*, deſtinées à l'uſage extérieur, ou à être données en lavement.

Les ſemences de *violettes* ſont compoſées d'une très-petite amande émulſive & d'une écorce mucilagineuſe ; on en emploie la décoction dans les coliques inteſtinales & néphrétiques ; on s'en ſert auſſi extérieurement pour en laver les yeux dans les ophtalmies très-douloureuſes. On les emploie quelquefois encore à la préparation des émulſions, mais ſans aucune utilité particuliere dans quelque cas que ce puiſſe être, & toujours au contraire avec l'incommodité que donne leur petiteſſe. *V.* EMULSION.

On prépare avec les fleurs de *violettes* une conſerve qui eſt moins un remede qu'une confiture agréable, dont on peut cependant uſer dans la toux à titre de looch ſec, de la même maniere qu'on ſe ſert des tablettes pectorales, du ſucre d'orge, de la pâte de guimauve, *&c.*

Le miel violat n'eſt autre choſe qu'un ſirop de fleurs de *violettes* entieres, préparé par la cuite, & dans lequel on a employé du miel au lieu de ſucre. Pluſieurs apothicaires prennent pour ce miel la décoction des calices dont ils ont mondé les fleurs de *violettes* qu'ils ont employées à faire le ſirop, & aſſurément ces calices ſont dans ce cas tout auſſi bons que les fleurs, puiſque l'ébullition qu'on eſt obligé d'employer pour fondre & écumer le miel, diſſipe l'odeur & détruit la couleur des *violettes*, & rend par conſéquent inutile la préférence qu'on donne à cette partie, & la précaution de la traiter par l'infuſion. D'ailleurs le miel violat n'étant deſtiné qu'à être employé dans les lavemens, & dans les lavemens laxatifs, il ſeroit inutile de s'occuper de l'élégance du remede ; & s'il eſt vrai que les calices ſoient plus purgatifs que les pétales, il vaut mieux employer cette derniere partie ſeulement dans le miel violat.

On prépare encore avec les fleurs de *violettes* une huile par infuſion & par coction, qui n'emprunte rien de la qualité de

ces fleurs. *Voyez l'article* HUILE.

Les fleurs de *violettes* entrent dans le sirop de velar & dans celui de tortue ; les fleurs & les semences dans le lénitif & dans le diaprun ; les semences dans l'électuaire de psyllium & dans le catholicum ; la conserve dans l'électuaire de citron ; le sirop dans les pilules de sagapenum & dans la casse cuite ; les feuilles dans l'onguent populeum, *&c.* (*b*)

La teinture de *violettes* est proprement un instrument chymique. Lorsqu'elle est préparée convenablement, elle est d'un gros bleu, sans la moindre teinte de violet ni de verd. Cette conserve s'altere avec la plus grande facilité. Lorsqu'on applique à cette teinture diverses substances salines, elle est assez constamment changée en rouge par les acides, & en verd par les alkalis. Cette propriété la fait employer par les chymistes pour découvrir dans certaines liqueurs salines le caractere particulier du sel dominant ; c'est ainsi qu'on s'en sert pour trouver la saturation dans la préparation artificielle des sels neutres & dans les premieres épreuves des eaux minérales. *V.* SATURATION, *chymie* & MINÉRALES, *eaux*. Comme la plus foible portion d'acide ou d'alkali nu se manifeste par ce signe, avantage qu'on ne trouve dans aucun autre moyen chymique, cet emploi de la teinture de *violettes* est fort commode, & assez fidele dans les cas les plus ordinaires. Il est bien supérieur à celui de plusieurs autres couleurs végétales, & notamment à celui de la teinture de tournesol, *voyez* TOURNESOL, en ce que cette derniere est très-sensible à l'impression des acides qui la changent en rouge, mais qu'elle est inaltérable par les alkalis. Mais l'artiste doit être prévenu que ce signe n'est pas tellement univoque que toute liqueur qui change la teinture de *violettes* en verd, doive être regardée comme infailliblement alkaline ; car, quant au changement en rouge, il est dû plus constamment aux acides. Les exceptions les plus remarquables, quant aux changemens en verd, sont celles-ci : les dissolutions de vitriol, quoique ce sel neutre métallique contienne de l'acide surabondant ; *voyez* SURABONDANT, & même l'eau mere de vitriol qui est sensiblement très-acide, changent la teinture de *violettes* en verd. Plusieurs sels déliquescens à base terreuse exactement neutres, changent aussi la teinture de *violettes* en verd. Le sel marin donne encore une petite teinte verte à cette teinture ; mais il est vraisemblable que ce n'est qu'à raison d'un peu de son eau mere ou de sel à base terreuse, qu'il retient ordinairement dans ses crystaux, c'est-à-dire, dans son eau de crystallisation.

La teinture de *violettes* n'est autre chose qu'une forte infusion à froid dans l'eau des pétales de *violettes* bien mondés, sur-tout de leurs calices. Pour avoir cette teinture constamment bleue, & d'un beau bleu, on doit la préparer dans un vaisseau d'étain ; c'est là le tour de main *arcane*, qui est pourtant connu aujourd'hui de tous les bons artistes ; & pour se la procurer aussi saturée qu'il est possible, on applique deux ou trois fois sur de nouvelles fleurs la liqueur colorée par une premiere infusion.

On emploie communément la teinture de *violettes* réduite en sirop par l'addition d'une portion convenable de sucre très-blanc qu'on fait fondre dans cette teinture, à la chaleur la plus légere d'un bain-marie. Le sucre n'altere point la couleur naturelle de cette teinture, & elle en devient plus durable. L'artiste peut en faire sa provision pour une année entiere, & même pour plusieurs, au lieu que l'infusion de *violettes* qui n'est point assaisonnée avec le sucre, se corrompt bientôt. (*b*)

VIOLETTE AQUATIQUE. (*Botan.*) Les botanistes nomment cette plante *hottonia*. Sa fleur est en rose ; elle n'est composée que d'une feuille divisée en cinq segmens, les divisions pénetrent presque jusqu'au fond de la fleur ; il part de son centre un pistil qui dégénere en un fruit cylindrique, dans lequel sont contenues plusieurs semences sphériques. (*D. J.*)

VIOLETTE (*Pierre de*) *ou* IOLITE, *Hist. nat. Minéral. lapis violaceus, iolitas*. Quelques naturalistes désignent sous ce nom des pierres qui répandent quelquefois une odeur de *violette* très-marquée. On a remarqué que c'étoit sur-tout pendant les grandes chaleurs, & à la suite des pluies d'orage, que ces sortes de pierres

répandoient l'odeur la plus forte. On a trouvé de ces pierres en quelques endroits de l'Allemagne. En 1735, on découvrit à Braunlah, dans la principauté de Blankenbourg, une roche ou une efpece de grès, compofée d'un fable blanc, jaune & noir, qui formoit des maffes très-grandes, & qui avoit une odeur de *violettes*. On rencontre pareillement des pierres avec le même accident en Siléfie, dans la partie feptentrionale des monts Riefemberg, ou monts des Géants; ce font des cailloux très-durs, d'un gris de cendre, fur lefquels on trouve attachée une efpece de mouffe ou de lichen, à qui eft due l'odeur agréable dont on s'apperçoit. A Aldenberg en Mifnie on trouve une efpece de géode qui a l'odeur de la racine d'iris ou de la *violette*. A Lanenftein au même pays, on trouve des pierres de la même qualité. A Freudenftadt dans la forêt Noire, & fur-tout à Ofterode dans le Hartz, on trouve de grandes maffes de rochers qui font à nu; la mouffe qui y attachée eft d'un jaune orangé, l'intérieur de la pierre eft pénétré de l'odeur de *violette*. Ce lichen ou cette mouffe odorante eft appellée par Micheli *byffus germanica, minima, faxatilis, aurea, violæ martiæ odorem fpirans*. La Suede préfente auffi des pierres qui ont une odeur de *violette;* & il y a lieu de croire qu'en fe donnant la peine d'examiner les pierres par l'odorat, on en trouveroit de femblables en tout pays.

VIOLIER, GIROFLIER, f. m. (*Hift. nat. Bot.*) *leucoium*, genre de plantes à fleur en croix, compofée de quatre pétales. Le piftil fort du calice, & devient dans la fuite un fruit ou une filique longue & applatie, qui a deux panneaux, & qui eft divifée en deux loges par une cloifon mitoyenne. Cette filique renferme des femences plates, rondes, & ordinairement frangées. Tournefort, *Inft. rei herb.* Voyez PLANTE.

VIOLIER BULBEUX. (*Botan.*) La plus commune des dix efpeces de *narciffo-leucoium* de Tournefort eft notre violier bulbeux, *narciffo-leucoium vulgare*, *I. R. H.* 387, Raii, *hift.* 1144. Sa racine eft bulbeufe, compofée de plufieurs tuniques blanches, hormis l'extérieure qui eft brune, garnie en-deffous de fibres blanchâtres, d'un goût vifqueux, fans prefque aucune acrimonie. Elle pouffe trois, quatre ou cinq feuilles femblables à celles du porreau, affez larges, fort vertes, liffes, luifantes. Il s'éleve d'entr'elles une tige à la hauteur de plus d'un demi-pied, anguleufe, canelée, creufe, revêtue avec fes feuilles jufqu'au milieu d'une efpece de gaîne ou fourreau blanc; elle ne porte ordinairement qu'une feule fleur au fommet, quelquefois deux, rarement trois.

Cette fleur eft le plus fouvent à fix pétales, quelquefois à fept & à huit; ce qui dépend de la bonté du terroir; chaque fleur eft difpofée en maniere de petite cloche penchée, de couleur blanche, avec une pointe marquée d'une tache verdâtre par-dehors, & réfléchie légérement en-dedans, d'une odeur qui n'eft point défagréable, femblable, felon Fufchfius, à celle de la *violette* printaniere; & felon Clufius, à celle de l'aubépine. Lorfque la fleur eft paffée, fon calice devient membraneux, relevé de trois coins, fait en façon de poire, & divifé intérieurement en trois loges remplies de femences prefque rondes, dures, d'un blanc jaunâtre.

Le *violier* ordinaire croît naturellement dans des prés humides, fur certaines montagnes, dans les forêts ombrageufes & dans les haies; il fleurit en février, & difparoît dès le mois de mai. Sa racine fubfifte cependant en terre comme celle du narciffe; c'eft par fes bulbes qu'on le multiplie: car on le tranfplante volontiers dans les jardins pour l'y cultiver, à caufe de fa fleur qui eft des plus hâtives. (*D. J.*)

VIOLIER, (*Botan. Mat. méd.*) *violier* jaune ou giroflier jaune. *V.* GIROFLIER.

VIOLON, f. m. (*Luth.*) inftrument de mufique à cordes & à archet. Cet inftrument, comme tous les autres de fon efpece, eft compofé de deux tables contournées. Celle de deffous eft ordinairement de hêtre, & eft de deux pieces collées fuivant la largeur. Celle de deffus, fur laquelle porte le chevalet qui foutient les cordes, eft de fapin ou de cedre, comme les tables des claveffins; les deux tables font jointes enfemble par des bandes de bois qu'on appelle *écliffes*, & dont la largeur détermine l'épaiffeur du corps de l'inftrument; ces écliffes

ſont de bois de hêtre. On ménage, en taillant la table de deſſus, une épaiſſeur à la partie intérieure & ſupérieure de cette table : cette épaiſſeur eſt quelquefois un morceau de bois collé & chevillé en cet endroit ; cette épaiſſeur ſert d'épaulement & de point d'appui au talon du manche, qui eſt composé de trois parties ; du manche proprement dit, lequel eſt évuidé pour faire place aux cordes qui vont s'envelopper autour des chevilles. Ce ſommier, dans lequel les chevilles tiennent à frottement, eſt armé à ſa partie ſupérieure d'un rouleau de ſculpture, ou quelquefois d'une tête d'homme ou d'animal, à la volonté du facteur : car ces ſortes de choſes ne font rien à la bonté de l'inſtrument. La troiſieme partie du manche eſt la touche qui eſt collée ſur le manche, laquelle eſt ordinairement d'ébene ou de bois noirci ; c'eſt ſur cette touche que celui qui joue de cet inſtrument appuie les cordes pour déterminer leur longueur, qui ſe prend depuis le chevalet juſqu'au filet d'ivoire, lorſqu'on les touche à vuide, & ſeulement depuis le même chevalet juſqu'à l'endroit de la touche, où elles ſont tenues appliquées par le doigt lorſqu'on ne les touche pas à vuide. Ces inſtrumens ſont en outre percés de deux ouvertures. Ces ouvertures que l'on fait pour donner paſſage aux ſons qui ſe forment non-ſeulement par les vibrations des cordes, mais auſſi par celles de la table ſupérieure, s'appellent les *oüies*, leſquelles ont la forme d'une S ; au lieu que celles des violes & contre-baſſes, *&c.* ont la forme d'un C.

Pour faire un *violon*, après avoir collé les deux pieces qui doivent former la table de deſſous, & les avoir chantournées, ſuivant l'un ou l'autre des patrons, on applique cette table ſur la machine appellée *creuſoir*, ſur laquelle on l'affermit au moyen de deux vis & de leurs écrous. Après que la table eſt ainſi affermie, & que le creuſoir eſt arrêté ſur l'établi, on creuſe la table autant qu'il convient, en épargnant la partie qui doit ſervir d'appui au talon du manche ; on fait enſuite l'autre côté de table, qu'on applique pour cet effet ſur la planche. On fait la même choſe à la planche de ſapin qui doit ſervir de table à l'inſtrument, obſervant de la creuſer davantage ſur le milieu, & de la réduire à environ $\frac{3}{4}$ de ligne d'épaiſſeur, plus ou moins, ſelon la taille de l'inſtrument & la qualité du bois, car il s'en trouve qui ſont plus ou moins ſonores les uns que les autres.

Pour creuſer les tables, on ſe ſert de rabots de fer ou de cuivre, dont quelques-uns ont le fer denté. Ces rabots, dont on ſe ſert pour creuſer des ſurfaces courbes, ont la ſemelle convexe ; le fer eſt arrêté par un coin qui paſſe entre lui & une cheville ; on ſe ſert en premier lieu, du rabot dont le fer eſt denté ; en ſecond lieu, de ceux dont le fer eſt tranchant, & on acheve avec des ratiſſoirs d'acier, qui ſont des morceaux de ce métal aiguiſés en biſeau ſur une pierre à l'huile. Pour juger de l'épaiſſeur de la table, on ſe ſert du compas à meſurer les épaiſſeurs, qui eſt tellement conſtruit, que lorſque les deux pointes embraſſent l'épaiſſeur de la table, les deux autres pointes laiſſent entr'elles un vuide égal à l'épaiſſeur que le compas embraſſe par les autres pointes.

Après que les tables ſont achevées, on prend le moule d'une grandeur convenable. Le moule eſt une piece de bois chantournée de même que l'inſtrument, ou une carcaſſe. On allege le moule, lorſqu'il eſt fait d'une ſeule piece de bois, par de grandes mortaiſes, ce qui ôte un poids ſuperflu ; ce qu'on n'eſt pas obligé de faire lorſque le moule eſt de pieces d'aſſemblage. Soit que l'on ſe ſerve de l'un ou de l'autre des deux moules, ils doivent être tellement conſtruits, qu'il y ait ſix entailles dans la circonférence du moule. Ces entailles ſervent à placer des taſſeaux, ſur leſquels on colle les écliſſes ; quatre entailles ſervent à placer les taſſeaux des coins des écliſſes ; la cinquieme ſert à placer le taſſeau du bouton auquel le tirant eſt attaché ; la ſixieme ſert à placer le taſſeau qui ſoutient le talon du manche. Après que les taſſeaux ſont placés, on colle deſſus les écliſſes qui doivent prendre la forme du moule, & avoir la même largeur. Les écliſſes des *violons* ſont de quatre pieces ; ſavoir, deux pour les parties concaves, qui ſervent de voie à l'archet ; une autre piece qui fait le tour du haut du corps ; & enfin la piece qui fait le tour par en-bas du même corps. On lie les écliſſes ſur le moule, après les avoir ployées à coups

de batte pour leur faire prendre pli. Après que les écliſſes ſont collées & ſéchées ſur les taſſeaux, on retire le moule, & on colle les écliſſes toutes aſſemblées ſur la table de deſſous, ſur laquelle on les tient appliquées par le moyen des preſſes ou happes, dont on ſerre les vis ou les écrous. Après que l'ouvrage eſt placé entre les branches des happes, ſi on ſe ſert des preſſes, on applique l'épaulement de la vis ſous la table inférieure, & le bord de l'écrou ſur le champ des écliſſes que l'on comprime par ce moyen ſur la table, & qu'on laiſſe en cet état juſqu'à ce que la colle ſoit ſéchée. On prépare enſuite la table ſupérieure, dont les ouies doivent être percées avant de la coller. Pour percer les ouies, on ſe ſert des emporte-pieces. L'emporte-piece eſt un fer à découper, lequel eſt rond, enſorte que ſon empreinte eſt en cercle; on le préſente ſur la table par le trou rond qui eſt à l'extrémité des S ou des C des patrons des *violons* ou des violes, que l'on place ſur la table de l'inſtrument, enſorte que l'ouverture du patron réponde vis-à-vis le lieu où doivent être les ouies; on appuie l'emporte-piece ſur la table par cette ouverture, & on tourne cet outil qu'on tient par la poignée, juſqu'à ce que l'on ait percé le trou & emporté la piece. Après que les ronds ſont percés, & que l'S ou le C eſt tracé ſur la table, on prend une petite ſcie ou équoine, avec laquelle on fait une fente qui communique depuis l'un des trous juſqu'à l'autre, en ſuivant le contour de l'S ou du C: on élargit enſuite cette fente avec de petits couteaux juſqu'à ce qu'on ait atteint le trait qui termine le contour de l'S.

Lorſque les ouies ſont percées & réparées, on trace tout autour à quelques inſtrumens un double filet, qui ſont deux traits éloignés l'un de l'autre d'environ demi-ligne, leſquels bordent ces ouvertures. L'outil avec lequel on trace ces filets, que l'on remplit enſuite de noir, s'appelle *tire-filet.*

Les facteurs ſe ſervent auſſi d'un autre tire-filet pour tracer les filets qui entourent tout l'inſtrument, & qui ſuivent la même direction que les écliſſes.

On ſe ſert de cet outil comme du truſquin, dont il eſt une eſpece. Après que la table eſt préparée comme il a été dit ci-devant, & avant de tracer tout autour les filets, on la colle ſur les écliſſes vis-à-vis de la fauſſe table, avec laquelle au moyen de la colle elle ne doit plus faire qu'un même corps; c'eſt pourquoi les écliſſes doivent s'appliquer exactement ſur le côté intérieur de cette table, qui doit être auſſi collée ſur les taſſeaux. On tient cette table ſur les écliſſes par le moyen des happes & des preſſes, comme on a fait la premiere, juſqu'à ce que la colle ſoit ſéchée; on polit enſuite le corps de l'inſtrument, tant ſur les tables que ſur les écliſſes, avec les ratiſſoirs ou grattoirs dont on a parlé ci-devant, & avec de la peau de chien de mer. Quand tout le corps eſt ainſi achevé, on colle le manche par ſon talon ſur le taſſeau d'en-haut, ſur lequel il doit être fermement attaché. Sur le taſſeau inférieur on colle un bouton d'ivoire ou d'ébene, après y avoir percé un trou pour faire entrer la queue de ce bouton, qui ſert d'attache au tirant auquel les cordes ſont attachées. Par-deſſus le manche on colle la touche, qui eſt d'ébene ou de quelqu'autre bois dur noirci, laquelle doit être un peu plus longue que la moitié de l'intervalle compris entre le fillet & le chevalet. Cette touche ne doit point toucher ſur le corps de l'inſtrument, mais elle doit en être éloignée d'environ un tiers de pouce, & être un peu convexe par-deſſus, & un peu concave par-deſſous ſeulement dans la partie qui répond vis-à-vis du corps, & plate par-deſſous dans la partie où elle eſt appliquée & collée ſur le manche. La partie du manche qui s'incline un peu en arriere, & qu'on appelle le *ſommier*, eſt traverſée de quatre chevilles: ces chevilles ont un trou dans la partie qui traverſe le ſommier; on fait paſſer la corde dans ce trou pour qu'elle puiſſe tenir en s'enveloppant autour de la cheville, lorſqu'on la tourne pour tendre la corde qui eſt attachée par l'autre extrêmité au tirant par le moyen d'un anneau ou anſe qui paſſe par un des trous de cette piece, laquelle on tend ſur le chevalet & le fillet: ces deux pieces ont de petites entailles pour loger les cordes qui, ſans cette précaution, ne

pourroient pas rester dessus. Le chevalet est un morceau de bois plat, qui a deux pieds, lesquels portent sur la table, & dont l'autre côté est une portion de cercle: le milieu est découpé à jour, selon le dessin qu'il plaît à ceux qui les font. Le *violon* est monté de quatre cordes de boyau, dont la plus menue s'appelle *chanterelle* ou *e si mi*; la seconde s'appelle *a mi la*; la troisieme s'appelle *d la ré*; & la quatrieme, qui est la plus grosse de toutes, *g ré sol*, ou la *basse*, à cause de la gravité de ses tons. Ces deux dernieres cordes sont filées d'argent ou de cuivre. Ce qu'on appelle des *cordes filées*, ce sont des cordes de boyau qui sont entourées dans toute leur longueur d'un fil d'argent ou de cuivre argenté fort menu, qui va en tournant tout du long, ensorte que la corde en est toute couverte. Pour revêtir ainsi les cordes d'un fil d'argent ou de cuivre, les facteurs se servent d'un rouet, par le moyen duquel ils font tourner sur elle-même la corde, attachée d'un bout à l'émerillon, *voyez* EMERILLON, lequel est lui-même attaché à un bout de ficelle qui passe par-dessus la poulie attachée à la muraille, & au bout duquel est attaché le poids; l'autre extrêmité de corde prend dans un crochet, dont la tige traverse une poulie sur laquelle passe la corde sans fin, laquelle passe aussi sur la roue, que l'on tourne avec la manivelle, par le moyen de laquelle on fait tourner la poulie, qui transmet son mouvement à la corde: présentement, si l'on attache un fil d'argent avec la corde à l'émerillon, il s'enveloppera autour de cette corde à mesure qu'elle tournera sur elle-même, comme on conçoit qu'il s'envelopperoit autour d'un cylindre. On conduit le fil tout du long de la corde avec une éponge humide que l'on tient de la main gauche, afin qu'il ne redouble pas plusieurs fois sur lui-même. La main droite sert à conduire le fil qu'on fait passer dans l'anneau que l'on forme avec le doigt index & le pouce. La bobine, autour de laquelle le fil d'argent est enveloppé, peut tourner librement autour de la cheville fixée dans le montant du rouet, dont elle est traversée. Dans une boîte sont les différens assortimens de fil d'argent, de cuivre ou de cordes de boyau, sur lesquelles il faut opérer. Le reste de la machine est facile à entendre; c'est un banc bordé de regles de bois pour retenir ce que l'on met dessus, dans lequel sont plantées les jumelles qui tiennent la roue du rouet en état, & le montant qui porte la poulie, à la tige de laquelle la corde est attachée. Ces trois pieces, les deux jumelles & le montant sont arrêtées par-dessous l'établi par le moyen de trois clefs qui les traversent.

L'archet avec lequel on fait parler les cordes de cet instrument, est composé d'une baguette courbée un peu, pour éloigner les crins de la baguette, qui est de quelque bois dur, ordinairement du bois de la Chine, quoique tout autre qui a la force nécessaire soit également propre à cet usage, d'un faisceau de crins, composé de 80 ou 100 crins de cheval, tous également tendus & attachés dans la mortaise du bec, par le moyen d'un petit coin, qui ne laisse point sortir l'extrêmité des crins qui sont liés ensemble avec de la soie: ces crins sont attachés dans une semblable mortaise, qui est au bas de la baguette de l'archet. La piece de bois, que l'on appelle la *hausse*, parce qu'elle tient les crins éloignés de la baguette ou fust de l'archet, communique par le moyen d'un tenon taraudé, qui passe par une mortaise à la vis dont la piece d'ivoire est la tête, laquelle entre 4 ou 5 pouces dans la tige de l'archet; on se sert de cette vis pour faire avancer la hausse pour détendre ou pour tendre les crins de l'arhet.

Pour jouer du *violon*, que l'on tient de la main gauche, l'archet de la droite, on le prend par le manche, ensorte que le revers du manche soit tourné du côté du creux de la main, le pouce de la main gauche du côté de la quatrieme corde, & les quatre autres doigts de la même main du côté de la premiere; l'index doit être près du fillet, & les autres doigts près les uns des autres, prêts à toucher la chanterelle; on porte ensuite, en tournant le poignet, la partie inférieure du corps de l'instrument sous le menton, ensorte que le tasseau où le bouton est

attaché, réponde ſur la clavicule gauche, vers laquelle on tourne & on incline un peu la tête, pour appuyer avec le menton, & ainſi affermir l'inſtrument.

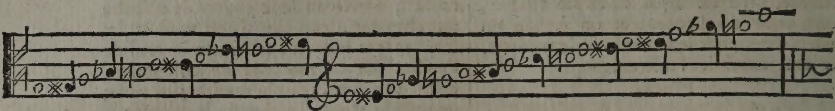
Violon.

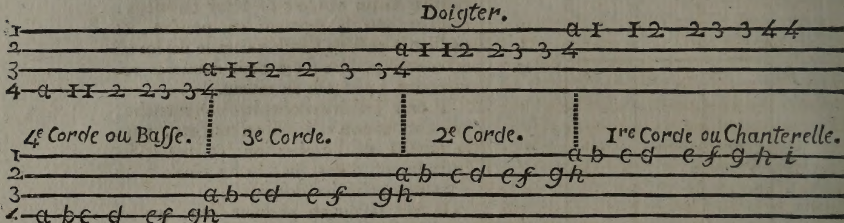
4 G re ſol.	3 D la re.	2 A mi la.	1 Chant.		
ſol	*re*	*la*	*mi*	Sillet.	
ſol ※	*mi* ♭	*ſi* ♭	*fa*		I.
la	*mi*	*ſi*	*fa*	※	
ſi ♭	*fa*	*ut*	*ſol*		II.
ſi	*fa* ※	*ut* ※	*ſol*	※	
ut	*ſol*	*re*	*la*		III.
ut ※	*ſol* ※	*mi* ♭	*ſi*		IV.
re	*la*	*mi*	*ſi*		

On prend enſuite l'archet avec la main droite à environ deux pouces de diſtance de la hauſſe, & on le tient avec les quatre premiers doigts; enſorte que le pouce & les deux premiers doigts portent ſur le fuſt de l'archet, & le quatrieme ou annulaire ſur le crin que l'on doit faire paſſer ſur les cordes, à environ deux pouces de diſtance du chevalet, comme ſi on vouloit les ſcier en cet endroit; on frotte le crin de l'archet ſur un morceau de colophane, ſorte de réſine, pour le rendre plus rude; on paſſe le crin de l'archet ſur la colophane, comme ſi on vouloit le ſcier en deux: quelques-uns la mettent en poudre, & paſſent le coin de l'archet dans le papier où eſt cette poudre; ces deux manieres reviennent à peu près au même.

Il faut enſuite connoître le manche, que l'on ſuppoſera diviſé en touches, pour la facilité de l'explication, & que d'ailleurs les traits marqueront les endroits où il faudra poſer les doigts.

Il faut ſavoir en premier lieu, que les cordes du *violon*, & de tous les inſtrumens qui en dépendent, ſont accordées de quinte en quinte; que la ſeconde corde marquée 2, ſonne l'*a mi la*, & qu'on la ſonne à vuide, pour donner le ton dans les concerts. Cette corde *la* ſonne l'uniſſon du *la*, qui ſuit immédiatement la clef de *g ré ſol* des claveſſins. La chanterelle ſonne la quinte *mi* au-deſſus, & la troiſieme la quinte *ré* au-deſſous; la quatrieme ſonne la quinte au-deſſous de cette troiſieme corde ou l'uniſſon du *ſol* à l'octave au-deſſous de celui de la clef de *g ré ſol*, au *ſol* qui ſuit immédiatement la clef d'*f ut fa* des claveſſins, auquel tous les autres inſtrumens rapportent leur étendue. *Voyez* la tablature qui ſuit, où les notes de muſique font voir l'étendue de cet inſtrument, & les quatre lignes qui ſont deſſous repréſentent les cordes numérotées comme ci-devant 1 2 3 4, à commencer par la chanterelle: les chiffres qui ſont ſur les lignes font connoître de quel doigt il faut toucher la corde; & la lettre de la tablature qui eſt au-deſſous, faite à l'inſtar de celle de la viole, quoiqu'elle ne ſoit pas en uſage pour le *violon*, montrera l'endroit de la touche où il faut poſer le doigt, comme ſi elle étoit diviſée ainſi que celle de la viole. *Voyez* VIOLE, où on trouvera des regles pour gouverner l'archet, obſervant de lire dans ces regles *pouſſer* au lieu de *tirer*, & *tirer* au lieu de *pouſſer*, pour les raiſons déduites au même article.





Le *violon*, ou proprement la *viole d'amour*. Cet inſtrument eſt plus grand que les grands deſſus de viole, il eſt de la même forme, monté de même à ſix cordes; outre ces ſix cordes, il en a ſix autres de laiton, qui paſſant en-dedans la touche ſoutenue par le milieu du chevalet, ſont attachées au-deſſous de la queue par autant de crochets. Son accord & ſa tablature ſont différens des autres inſtrumens à ſon accord; car il s'accorde ſelon le ton ou mode des pieces que l'on veut jouer. Par exemple, ſi la piece eſt en *d la ré*, ſon accord ſera *ré*, *la*, *ré*, *fa*, *la*, *ré*, ou *ré*, *fa*, *la*, *ré*, *fa*: ce qui veut dire que ſa maniere de l'accorder eſt priſe des notes de l'accord parfait de la tonique de l'air qu'on veut jouer. Si quelquefois il y a une corde accordée dans un autre mode, de la maniere dont la muſique eſt copiée, à l'exécution cela revient au même: car telle ou telle note devient différente à l'exécution qu'elle ne paroît, puiſque ſouvent il y a à la clef des diezes & des bémols en même tems ſur le papier. Nous avons quelques ſonates de *violon* & de violoncelle dans ce genre. Cette ſorte de tablature eſt faite ainſi, tant pour l'accord que pour la maniere de copier la muſique, afin de conſerver la méchanique des doigts pour la poſition.

A l'égard des cordes de laiton qui ſont en-deſſous, elles ſont accordées à l'octave ou à l'uniſſon des autres cordes.

De ſorte que cet accord à la tierce, quarte, quinte, & ces doubles cordes ſont comme une eſpece d'écho, qui rend cet inſtrument fort mélodieux, très-propre ſur-tout pour les airs tendres & affectueux.

VIOLON. (*Luth.*) Les Chinois ont auſſi des *violons*: ils ſont de deux ſortes, à trois & à ſept cordes. L'on prétend que ce dernier, touché par une main habile, eſt aſſez agréable. Les cordes des Chinois ſont plus ſouvent de ſoie que de boyaux. (*F. D. C.*)

VIOLON. Pour former les filets du *violon* & autres inſtrumens, on prend de petites planches d'un pouce environ de large, & d'une longueur à diſcrétion, que l'on refend comme du bois de placage, & dont on égaliſe l'épaiſſeur en les paſſant pluſieurs fois dans la filiere.

La filiere eſt compoſée de deux parties: l'inférieure que l'on appelle *baſe*, & que l'on aſſujettit dans un étau, lorſque l'on veut s'en ſervir, à une mortaiſe qui reçoit un fer de guillaume de la forme de la lettre T, que l'on ſerre dans la mortaiſe par le moyen d'un coin de bois, enſorte que le tranchant du fer n'excede que très-peu la ſurface ſupérieure de la baſe, dans laquelle eſt encore pratiquée une ouverture latérale, qui eſt la lumiere de cet outil, & par laquelle s'échappent les copeaux ou raclures que le fer emporte, en agiſſant ſur les petites planches. Les extrêmités de la baſe ſont, l'une fendue pour recevoir

l'œil d'une vis qui traverſe la piece ſupérieure, que l'on appelle *la tête de la filiere* : l'autre extrêmité de la baſe eſt traverſée par une vis à laquelle cette partie ſert d'écrou, & dans laquelle cette vis peut être fixée par la contre-vis, & qui traverſe une des faces latérales.

La tête de la filiere eſt traverſée par une vis, ſur laquelle paſſe un écrou à oreille ; cette vis & l'autre vis terminée par un rivet à tête ronde, ſervent à approcher ou à éloigner les deux parties de la filiere l'une de l'autre ; toutes ces pieces ſont de cuivre.

La partie de la filiere, qui fait face au fer de guillaume, eſt doublée inférieurement d'une plaque d'acier, ſur & entre laquelle & le fer paſſent les lames de bois que l'on veut égaliſer, & que l'on égaliſe en effet avec cette machine, en les y paſſant pluſieurs fois ſucceſſivement ; & en reſſerrant la filiere, on les réduit au degré d'épaiſſeur convenable, qui eſt d'environ une demi-ligne ; réduction à laquelle on ne ſauroit parvenir en ſe ſervant ſeulement d'une varlope, vu que des planches auſſi minces plieroient ſur l'établi ; & d'ailleurs la patte de l'établi n'auroit pas de priſe ſur leur petite épaiſſeur. C'eſt ſans doute ce qui a rendu cette machine néceſſaire ; on pourroit en faire une beaucoup plus ſimple, mais moins commode, & qui ſuffiroit cependant pour pluſieurs uſages. Elle ne conſiſte qu'en une ſimple fourchette de bois, dans un des fourchons de laquelle on adapte un fer de varlope que l'on aſſujettit avec un coin : l'autre fourchon eſt revêtu intérieurement d'une plaque de fer, qui oppoſe plus de réſiſtance que ne feroit le bois aux planchettes que l'on veut égaliſer, & que l'on paſſe à différentes repriſes entre le fer de varlope & la plaque, comme dans la filiere précédente.

Après que les petites planches de bois ſont égaliſées, on les refend à deux ou trois lignes de largeur, avec un truſquin, & on s'en ſert pour former les filets, ainſi que nous allons l'expliquer.

L'inſtrument auquel on veut adapter cet ornement étant preſqu'entiérement achevé, on prend le traçe-filet, *voyez* TRACE-FILET, *ou* TIRE-FILET, qui n'eſt autre choſe qu'un petit truſquin, dont on applique la joue contre la circonférence de la table de l'inſtrument. On conduit ce truſquin enſorte que le fer fourchu trace ſur la table deux lignes paralleles, avec de petits becs-d'ânes & d'autres outils ſemblables aux pointes à graver des graveurs en bois. Cette opération achevée, on reprend les petites regles de bois ou d'ivoire que l'on a paſſées à la filiere ; on les colle ſur le champ dans la rainure que l'on a pratiquée, en leur faiſant ſuivre le contour de la table, à la forme de laquelle leur flexibilité fait qu'elles ſe prêtent aiſément. On affleure enſuite ces réglettes à la table de l'inſtrument, & les filets ſont achevés. (*D*)

VIOLONS (*Roi des*). *Muſique.* C'eſt à Paris, le chef perpétuel de la communauté des maîtres à danſer & joueurs d'inſtrumens. Il eſt pourvu par lettres de proviſion de ſa majeſté, & eſt un des officiers de ſa maiſon. (*D. J.*)

VIORNE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *viburnum ;* genre de plantes à fleur monopétale en roſette, profondément découpée. L'extrêmité ſupérieure du calice perce le milieu de cette fleur, & devient dans la ſuite un fruit mou, ou une baie pleine de ſuc, qui renferme une ſemence oſſeuſe, applatie & ſtriée. Tournefort, *Inſt. rei herb.* Voyez PLANTE.

La *viorne* eſt un arbriſſeau d'un bois ſongueux & moëlleux. Il pouſſe des verges ou branches couvertes d'une écorce blanchâtre, longues d'environ trois pieds, groſſes comme le doigt, très-pliantes, & propres à lier des fagots & des paquets d'herbes. Ses feuilles ſont preſque ſemblables à celles de l'orme, mais velues, oppoſées, larges, épaiſſes, crénelées en leurs bords, blanchâtres quand elles ſont en vigueur, & rougeâtres quand elles ſont prêtes à tomber.

Ses fleurs naiſſent au bout des branches en ombelles, blanches & odorantes, d'une odeur approchante de celle des fleurs de ſureau ; chacune d'elles eſt un baſſin coupé en cinq crénelures, avec cinq étamines blanchâtres à ſommets arrondis qui en occupent le milieu.

Quand ces fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des baies molles, preſqu'ovales, aſſez groſſes, vertes au commencement, puis rouges, & enfin noires dans leur en-

tiere maturité, d'un goût douçâtre & visqueux, peu agréable; elles contiennent chacune une seule semence de même figure, mais fort applatie, large, cannelée, presqu'osseuse. La racine s'étend de côté & d'autre.

Cet arbrisseau croît fréquemment dans les haies, dans les buissons, dans les bois taillis, aux lieux incultes, pierreux, montagneux; il fleurit en été, & son fruit mûrit en automne. (*D. J.*)

VIORNE ou herbe aux gens, est assez communément nommée *clématite* en françois, *clematis* en latin, *Virgin's bower* en anglois; *Waldrebe* en allemand.

Caractere générique. La fleur est dépourvue de calice & formée de quatre ou cinq pétales oblongs : parmi nombre d'étamines chargées de sommets obliques, se trouvent quantité de pistils, dont les styles s'alongent à mesure que les embryons se forment & grossissent. Ceux-ci sont comprimés & deviennent ensuite des semences plates, terminées par les styles qui ressemblent à des plumes, & se recourbent en différens sens : ces semences, avec leurs aigrettes grouppées sur un axe commun, forment une espece de boule qui paroît être de duvet.

Especes.

1. *Clématite* à feuilles conjuguées, à folioles cordiformes grimpantes.

Clematis foliis pinnatis, foliolis cordatis, scandentibus. Hort. Cliff.

Common climber call'd viorna or traveller's joy.

2. *Clématite* à trois feuilles, à folioles cordiformes, aiguës, dentelées & grimpantes.

Clematis foliis ternatis, foliolis cordatis, acutis, dentatis, scandentibus. Hort. Cliff.

Broad leav'd Canada climber having three leaves.

3. *Clématite* à feuilles inférieures conjuguées & échancrées, & à feuilles supérieures simples, entieres & figurées en lance.

Clematis foliis inferioribus pinnatis, laciniatis, summis simplicibus, integerrimis, lanceolatis. Hort. Cliff.

Creeping climber.

4. *Clématite* à mains grimpantes. *Clématite* d'Espagne.

Clematis cirrhis scandens. Hort. Cliff.

Clematis with climbing tendrils.

5. *Clématite* à feuilles composées & à feuilles simplement conjuguées, à folioles ovales & entieres.

Clematis foliis compositis decompositisque, foliolis ovatis integerrimis. Hort. Cliff.

Single blue Virgin's bower.

6. *Clématite* à feuilles ternées, à trois folioles ovales, à dents aiguës & grimpantes.

Clematis foliis ternatis ternatisque, foliolis ovatis, acute serratis, scandentibus. Mill.

Clematis with trifoliate leaves which have three oval lobes.

7. *Clématite* à feuilles composées & à feuilles simplement conjuguées, à folioles en trois.

Clematis foliis compositis decompositisque, foliolis quibusdam trifidis. Flor. Virg. 62.

Creeping purple climber with coriaceous petals with flower.

8. *Clématite* à feuilles composées, à folioles échancrées, anguleuses, à lobes, & formées en coin.

Clematis foliis compositis, foliolis incisis, angulatis, lobatis, cuneiformibus. Linn. *Sp. pl.* 434.

Eastern climber.

9. *Clématite* à feuilles composées & à feuilles simplement conjuguées, à folioles ternées, dentelées.

Clematis foliis compositis & decompositis, foliolis ternatis, serratis. Gmel.

Climber with saw'd and trifoliate lobes, &c.

10. *Clématite* à feuilles simples & ternées, à folioles ou entieres ou à trois lobes.

Clematis foliis simplicibus ternatisque, foliolis integris trilobisve. Linn. *Sp. pl.* 543.

Climber with single and trifoliate leaves.

11. *Clématite* à feuilles conjuguées, à folioles ovales terminées en lance & entieres, à tige droite. *Clématite* herbacée à fleurs blanches.

Clematis foliis pinnatis, foliolis ovato-lanceolatis integerrimis, caule erecto. Hort. Cliff.

Upright white climber.

12. *Clématite* à feuilles simples, ovales, terminées en lance. *Clématite* herbacée à fleur bleue.

Clematis foliis simplicibus ovato-lanceolatis. Hort. Cliff.

Upright blue climber.

Dans le nombre des *clématites* sarmenteuses, les unes s'élevent au moyen de leurs mains, & s'attachent aux arbres ou aux buissons qui se trouvent à leur portée : les autres poussent des branches grêles & tombantes, qui s'entrelacent dans les rameaux des haies. C'est ainsi que la nature y forme des berceaux tout couverts de fleurs blanches ou bleues, qui procurent au voyageur fatigué une ombre agréable : d'où vient que les Anglois ont donné à cette plante le nom de *traveller's joy.*

L'espece *n°.* 5 est fort agréable par ses fleurs ; mais sa variété à fleurs doubles est une des plus belles décorations des bosquets. *V.* CLÉMATITE. On cultive encore en Angleterre les variétés suivantes de cette espece : la *clématite* à fleur pourpre simple, la *clématite* à fleur rouge simple, & celle à fleur pourpre double.

Ces variétés mêlées ensemble dans les bosquets d'été, offrent un coup-d'œil ravissant. On peut les conduire par des supports dans tous les sens qu'on voudra : elles peuvent servir à couvrir des berceaux, des tonnelles, des ceintres, *&c.* Mais de tous les effets, le plus pitoresque est de faire couler leurs souples rameaux sur les branches des grands arbustes & des arbres voisins : ils y serpenteront au loin en réseaux fleuris, & retomberont quelquefois en guirlandes. Les pétales nombreux des especes doubles, qui tombent & se renouvellent long-tems, joncheront la terre sous ces plafonds légers où les rayons du soleil seront adoucis sans être interceptés, & feront briller le bord éclairé des fleurs. Cet endroit d'un bosquet sera le plus souvent visité par l'homme sensible aux beautés de la nature, dans un tems où par-tout ailleurs sa parure est moins belle, c'est-à-dire, dans les mois de juillet, août & le commencement de septembre. Cette espece & ses variétés ne peuvent se multiplier que par les marcottes. Elles demandent une extrême attention.

Au mois de juillet, choisissez les branches inférieures les plus récentes, les plus grêles & les plus souples ; courbez-les d'une main légere, pour ne pas les rompre. L'épiderme s'éclate aisément ; mais ces gerçures ne feront que faciliter le développement des racines. Couchez doucement ces branches dans de petites cavités faites dans la terre que je suppose avoir été d'abord remuée, & ne les y enfoncez que de deux pouces au plus ; recouvrez-les ensuite avec la terre locale, mêlée de terreau consommé, & appliquez de la mousse par-dessus. Cela fait, relevez le bout de la branche enterrée & la liez contre un bâton avec du scirpe. La seconde automne, ces matieres seront suffisamment pourvues de racines, & pourront être plantées dans les lieux qu'elles doivent orner.

Nous avons commencé par la cinquieme espece, qui nous a paru la plus importante, tant par elle-même que par ses variétés. Nous allons maintenant faire connoître en peu de mots chacune des autres.

La premiere croît d'elle-même en Allemagne & en France ; la seconde, dans l'Amérique septentrionale : les folioles sont plus larges, & ne se trouvent qu'au nombre de trois sur le pédicule principal.

Le *n°.* 3 porte des fleurs blanches, & vient naturellement en Italie & dans la France méridionale.

La quatrieme tire son origine du Portugal & de l'Espagne. Ses folioles dentées sont tantôt seules, tantôt à deux, & souvent à trois, sur le maître pédicule. Elle est toujours verte, & pourvue de mains qui lui servent à s'attacher aux supports voisins. Elle se charge à la fin de décembre, ou au commencement de janvier, de grandes fleurs d'une couleur herbacée, qui naissent aux côtés des branches.

La sixieme habite les Alpes & les autres montagnes d'Italie. Elle ne s'éleve qu'à trois ou quatre pieds de haut sur les supports qu'elle accroche. Ses feuilles sont composées de neuf folioles rangées par trois sur chaque pédicule du second ordre. Ses fleurs

font blanches, & fortent des joints des rameaux, comme celles de l'efpece n^o. 1.

La feptieme eft naturelle de la Virginie & de la Caroline. Ses feuilles font formées de neuf folioles difpofées trois par trois, comme dans l'efpece précédente; mais dans celle-ci, les folioles font à peu près cordiformes. Les fleurs naiffent à l'aiffelle des feuilles de chaque côté de la branche; elles font compofées de quatre pétales épais, pourpres en-dehors, & bleus en-dedans.

La huitieme eft originaire du Levant. Ses fleurs d'un jaune verdâtre, naiffent à l'aiffelle des feuilles, & les pétales font recourbés en arriere.

Le n^o. 9 nous vient de Tartarie. Les joints des branches font éloignés entr'eux; chacun donne naiffance à deux feuilles compofées chacune de neuf folioles dentelées & aiguës, difpofées trois par trois. Les fleurs font d'un blanc jaunâtre, & naiffent chacune féparément à l'aiffelle des feuilles, fur de longs pédicules nus. Elles font compofées de quatre pétales étroits & figurés en lance, qui s'étendent horifontalement comme une croix.

La dixieme fe trouve en Caroline: elle eft pourvue de vrilles qui, en s'accrochant à ce qui l'environne, empêchent fes rameaux de tomber. Les feuilles naiffent oppofées deux à deux à chaque joint; quelquefois elles font folitaires, & plus fouvent elles font par trois. Quelques-unes des folioles font divifées en trois lobes. Les fleurs fortent une à une des côtés des branches, & font portées par de courts pédicules: au-deffous fe trouvent une ou deux paires de folioles qui font oblongues & aiguës. Les fleurs ont quatre pétales, épais comme ceux de l'efpece n^o.7, & de couleur pourpre; l'intérieur en eft fillonné.

Toutes ces efpeces peuvent fe multiplier en juillet, par des marcottes faites avec des branches nouvelles. On peut les reproduire par leurs graines; mais elles ne germent que la feconde année, & les fujets qui en proviennent fleuriffent bien plus tard que ceux élevés par le premier moyen.

La *clématite* d'Efpagne, qui eft le n^o. 4, eft affez délicate; il faut la planter à une bonne expofition, & en avoir toujours un couple de jeunes pieds dans la ferre. Dans les bofquets d'automne & d'hiver on peut en former de petits portiques qui contribueront à leur décoration. Ses grandes fleurs, quoiqu'affez ternes, brilleront dans les fombres jours d'octobre, ou n'auront du moins alors rien qui les efface.

Notre efpece n^o. 11 croît dans la France méridionale, en Italie, en Autriche & dans plufieurs parties de l'Allemagne. Sa racine eft pérenne, mais fes tiges font annuelles. Elle fe foutient d'elle-même, & s'éleve à environ cinq pieds de haut. Les fleurs naiffent en grands panicules lâches au bout des branches, & confiftent en quatre pétales blancs qui s'étendent horifontalement.

L'efpece n^o. 12 s'élance fur plufieurs tiges droites à la hauteur de cinq ou fix pieds. C'eft une plante vivace, dont le bas des tiges fubfifte quelquefois. Les fleurs font folitaires, & terminent les branches: elles font grandes, s'inclinent avec grace, & font compofées de quatre grands pétales d'un très-beau bleu, & d'une houppe blanche d'étamines foyeufes. Cette plante eft fort belle, & mérite d'être employée dans les plates-bandes des bofquets d'été. *M. le baron* DE TSCHOUDI.

VIORNE. (*Mat. méd.*) Les feuilles & les baies de cet arbriffeau font comptées parmi les remedes rafraîchiffans & aftringens. Leur décoction eft recommandée fous forme de gargarifme dans les inflammations de la gorge, & pour raffermir les gencives. Cette même décoction eft encore confeillée contre le cours de ventre & le flux immodéré des hémorrhoïdes. Ces remedes font fort peu d'ufage.

VIPERE, f. f. (*Hift. nat. Ophiolog.*) *vipera*, nom générique que l'on a donné à tous les ferpens dont la morfure eft dangereufe, & dont il y a un très-grand nombre d'efpeces dans les pays chauds; nous n'en avons qu'une feule dans ce pays-ci, connue fous le nom de *vipere*. Lorfqu'elle a pris tout fon accroiffement, elle eft ordinairement longue de deux pieds ou un peu plus, & fa groffeur égale ou furpaffe celle du pouce d'un homme; les femelles ont le corps plus gros que les mâles; la tête eft plate & a un rebord qui s'étend autour

des

des extrêmités de ſa partie ſupérieure ; la *vipere* differe principalement de la couleuvre par ce caractere, car dans la couleuvre la tête n'a point de rebord, & elle eſt plus pointue & plus étroite, à proportion des autres parties du corps. La tête de la *vipere* a un pouce de longueur, & 7 à 8 lignes de largeur priſe vers le ſommet, 4 à 5 lignes à l'endroit des yeux, & deux lignes & demie d'épaiſſeur ; ordinairement les mâles ont le cou un peu plus gros que les femelles, & communément il eſt de la groſſeur du petit doigt à ſon origine. La queue a environ quatre travers de doigt de longueur ; ſa groſſeur à ſon origine eſt à peu près la même que celle du cou ; enſuite elle diminue inſenſiblement & ſe termine en pointe ; la queue des mâles eſt toujours un peu plus longue & plus groſſe que celle des femelles.

La couleur des *viperes* varie : on en voit de blanchâtres, de jaunâtres, de rougeâtres, de griſes, de brunes, *&c.* & elles ont toutes des taches noires ou noirâtres, plus ou moins foncées & placées avec une ſorte de ſymmétrie à peu près à égale diſtance les unes des autres, principalement ſur la face ſupérieure & ſur les côtés du corps. La peau eſt couverte d'écailles, les plus grandes ſe trouvent ſous la face inférieure du corps & ſervent de pieds à cet animal ; elles ont toujours une couleur d'acier dans toute leur étendue, au lieu que celles des couleuvres ſont ordinairement marquées de jaune. Il y a autant de grandes écailles que de vertebres, depuis le commencement du cou juſqu'à celui de la queue ; & comme chaque vertebre a une côte de chaque côté, chaque écaille ſoutient par ſes deux bouts les extrêmités de ces deux côtes. Les écailles de la queue diminuent de grandeur, à proportion de celle de la queue même. Il y a au bas du ventre une ouverture à laquelle aboutiſſent l'anus & les parties de la génération, tant des mâles que des femelles ; cette ouverture eſt fermée par la derniere des grandes écailles, qui eſt en demi cercle & qui s'abaiſſe dans le tems du coït, lorſque la femelle met ſes petits au jour, & toutes les fois que les excrémens ſortent.

Les *viperes* changent de peau au printems, & quelquefois auſſi en automne ; au moment où elles quittent cette peau écailleuſe, elles ſe trouvent revêtues d'une autre peau également couverte d'écailles dont les couleurs ſont bien plus brillantes ; il s'en forme une nouvelle ſous celle-ci pour la remplacer dans la ſuite ; de ſorte que la *vipere* a en tout tems une double peau.

La *vipere* differe de la couleuvre, non-ſeulement en ce qu'elle rampe plus lentement, & qu'elle ne bondit & qu'elle ne ſaute jamais, mais encore en ce qu'elle eſt vivipare ; au lieu de pondre, comme la couleuvre, des œufs qui n'écloſent que long-tems après, les petits de la *vipere* acquierent leur entiere perfection dans la matrice, & courent au ſortir du ventre de la mere. Les *viperes* s'accouplent ordinairement deux fois l'année ; elles portent leurs petits quatre ou cinq mois, & elles en font juſqu'à vingt & même vingt-cinq. Elles ſe nourriſſent de cantharides, de ſcorpions, de grenouilles, de ſouris, de taupes & de lézards ; ſouvent la capacité de l'eſtomac n'eſt point aſſez grande pour contenir l'animal qu'elles veulent avaler, alors il en reſte une partie dans l'œſophage. La *vipere* ne rend pas beaucoup d'excrémens, ils n'ont point de mauvaiſe odeur, comme ceux des couleuvres ; & on n'en ſent aucune, lorſqu'on ouvre un bocal dans lequel on nourrit pluſieurs *viperes*. Elles ne font point de trous en terre pour ſe cacher, comme les couleuvres, elles ſe retirent ordinairement ſous des pierres & dans de vieilles maſures ; lorſqu'il fait beau, elles ſe tiennent ſous des herbes touffues ou dans des buiſſons.

Les *viperes* different encore des couleuvres, en ce qu'elles ont des dents canines ; leur nombre varie dans différens individus : ordinairement il n'y en a qu'une de chaque côté de la mâchoire ſupérieure, mais on en trouve quelquefois deux ; ces dents ſont entourées juſqu'à environ les deux tiers de leur longueur, d'une véſicule aſſez épaiſſe & remplie d'un ſuc jaunâtre, tranſparent & médiocrement liquide ; il y a au milieu de cette véſicule ſous la groſſe dent, pluſieurs petites dents crochues, les unes plus longues que les autres, & qui ſervent à remplacer les groſſes dents, ſoit qu'elles tombent d'elles-mêmes ou accidentellement : celles-ci ont environ deux lignes de

longueur ; elles sont crochues, blanches, creuses, diaphanes & très-pointues ; ses grosses dents restent ordinairement couchées le long de la mâchoire, & leur pointe ne paroît qu'au moment où la *vipere* veut mordre ; alors elle les redresse & les enfonce dans sa proie. Le venin pénetre dans la plaie que fait la *vipere* en mordant, en passant par le canal intérieur de la dent ; les glandes qui le filtrent sont situées à la partie postérieure de chaque orbite & à la même hauteur que l'œil ; elles sont petites & jointes ensemble, elles forment un corps de la grosseur de l'œil & s'étendent en longueur dans l'orbite au-dessous, & en partie derriere l'œil ; chaque glande a un vaisseau qui communique dans la vésicule de la gencive & qui aboutit à la racine de la grosse dent. *Mémoires de l'académie royale des sciences*, tome III, part. II. *V*. SERPENT.

Personne n'ignore combien la morsure des *viperes* est dangereuse, ainsi que celle des serpens qui ne sont proprement que des *viperes* de différentes especes. Le remede le plus assuré que l'on ait trouvé jusqu'ici contre leurs morsures, est l'eau de luce, c'est-à-dire, un alkali volatil très-pénétrant, combiné avec le succin ; on en met dix gouttes dans un verre d'eau, que l'on fera prendre à plusieurs reprises à la personne qui aura été mordue, qui se couchera dans un lit bien bassiné, où elle éprouvera une transpiration très-forte, qui fera disparoître les accidens. Cette découverte est due à M. Bernard de Jussieu, qui en a fait l'expérience avec beaucoup de succès.

VIPERE, (*Pharm. Mat. méd.*) *vipere* de notre pays, ou commune ; c'est une des matieres animales les plus usitées en médecine. Les anciens médecins ont regardé la *vipere* comme un aliment médicamenteux, dont le long usage étoit très-utile, presque spécifique contre plusieurs maladies chroniques, opiniâtres, & notamment contre les maladies de la peau. Pline rapporte qu'Antonius Musa, médecin d'Auguste, avoit guéri par l'usage des décoctions de *vipere*, des ulceres qui passoient pour incurables.

Les *viperes* sont principalement consacrées encore aujourd'hui aux maladies de la peau ; elles sont regardées comme excitant principalement l'excrétion de cet organe, & comme le délivrant par-là de certains sucs malins qui sont censés l'infecter & causer la plupart de ces maladies. Elles sont regardées encore comme purifiant le sang & comme chassant le venin, soit celui des animaux vénéneux, soit celui des fievres malignes, *&c.* ce qui est une autre conséquence de l'opinion qu'on a de leurs qualités sudorifiques. Comme l'exercice de cette derniere propriété n'existe point sans que le mouvement du sang soit augmenté, & que la *vipere* d'ailleurs est évidemment alimenteuse, c'est encore une suite nécessaire de cette opinion, qu'elle soit regardée comme cordiale & analeptique.

La *vipere* se donne ordinairement en substance ou en décoction, de l'une & de l'autre maniere, sous diverses formes pharmaceutiques, dont nous parlerons dans la suite de cet article. Il est écrit dans les livres de médecine, & la tourbe ne manque pas de répéter, que ces remedes font suer, échauffent, donnent même la fievre, qu'on est souvent obligé d'en suspendre & même d'en supprimer l'usage, *&c.* Mais il est écrit aussi, & le même ordre de médecins répete que la *vipere* contient beaucoup de sel volatil, ce qui est démonstrativement faux ; qu'elle abonde en esprits, expression qui très-évidemment n'est qu'un vain son, *&c.* Ainsi en évaluant la premiere assertion par ce qu'on connoît clairement de la derniere dont elle est très-vraisemblablement déduite, on peut en bonne logique réputer absolument pour rien le témoignage de ces auteurs & de ces médecins : reste à consulter l'expérience. J'avoue que je n'ai jamais eu assez de foi aux prétendues vertus de la *vipere* pour l'ordonner fréquemment : je proteste cependant avec sincérité, *sancte affirmo*, que je l'ai donnée quelquefois & vu donner un plus grand nombre, & que je n'ai pas observé ces prétendues vertus ; mais je crois que le lecteur doit suspendre son jugement, & s'en rapporter à des expériences ultérieures & contradictoires, c'est-à-dire, faites par des gens qui ne se seront pas mis d'avance dans la tête, que les *viperes* chassent le venin & font suer.

Au reste, quoiqu'il soit très-vrai que la prétendue abondance de sel volatil & d'esprits ne sauroit produire ces vertus dans la *vipere*, puisque ces principes sont purement imaginaires; quoiqu'il soit très-vraisemblable encore que ces vertus n'ont été imaginées que parce qu'on les a déduites par une conséquence très-fausse & très-précaire de la vertu sudorifique, de la qualité incendiaire que possede réellement l'alkali volatil retiré de la *vipere* par le feu chymique: cependant il est très-possible que les *viperes* animent, échauffent, fassent suer, donnent la fievre; il est seulement très-raisonnable d'en douter, par le soupçon très-légitime que nous venons d'exposer. Quoi qu'il en soit, les formes ordinaires sous lesquelles on administre la *vipere* sont celles de bouillon, soit préparé à la maniere commune avec des racines & herbes appropriées, soit préparé au bain-marie.

Cette derniere préparation, qui est la plus usitée parce qu'elle est la plus élégante, & qu'on croit par ce moyen mieux retenir les parties volatiles précieuses, se fait ainsi.

Bouillon de vipere. Prenez une *vipere* en vie, rejetez-en la tête & la queue; écorchez-la & éventrez-la, & coupez-la par morceaux, que vous mettrez dans un vaisseau convenable, avec le cœur, le foie & le sang que vous aurez conservé, & avec douze onces d'eau commune, & si vous voulez, quelques plantes ou racines, selon l'indication. Fermez exactement votre vaisseau, & faites cuire au bain-marie pendant sept à huit heures. La Pharmacopée de Paris dit trois ou quatre, mais ce n'est pas assez: passez avec une légere expression.

On prépare encore une gelée de *vipere*, en faisant cuire une certaine quantité de *viperes* récemment écorchées & éventrées, dans suffisante quantité d'eau, au degré bouillant pendant cinq ou six heures, en clarifiant & filtrant la décoction, l'évaporant au bain-marie, & la faisant prendre dans un lieu froid.

La poudre de *vipere* se prépare ainsi. Prenez des troncs, des cœurs & des foies de *viperes*, séchés selon l'art, *voyez* DESSICATION, & coupés par petits morceaux; réduisez-les sur-le-champ en poudre, selon l'art, & par un tems sec enfermez-la dans une bouteille bien seche, que vous boucherez exactement, car l'humidité de l'air corrompt facilement cette poudre.

Les trochisques de *vipere*, appellés aussi *trochisci theriaci*, se préparent de la maniere suivante. Prenez de la chair de *viperes* choisies, dont vous aurez séparé les têtes, les queues, que vous aurez écorchées & éventrées; faites cuire cette chair dans suffisante quantité d'eau, avec de l'aneth verd & du sel, jusqu'à ce qu'elle se soit séparée des épines; prenez-en huit onces, battez-la dans un mortier de marbre avec un pilon de bois, en y jetant peu à peu deux onces & demie de mie de pain de froment très-blanc, séchée & réduite en poudre très-fine, jusqu'à ce qu'il ne paroisse aucune partie de chair de *vipere*, & que le tout soit exactement mêlé; alors vous étant frotté les mains de baume de la Mecque, formez des trochisques du poids d'un gros, que vous ferez sécher sur un tamis renversé, selon l'art.

De ces préparations, celle qui mérite le plus de considération, est le bouillon de *vipere*; c'est celle-là qu'on ordonne communément contre la lepre, les dartres rebelles, & les autres maladies de la peau; contre les bouffissures, les obstructions commençantes, attribuées à une lymphe épaisse & à une circulation languissante, *&c.* les pâles couleurs dépendantes de cette derniere disposition, *&c.* & c'est aussi sur celle-là qu'il conviendroit de tenter les expériences dont nous avons parlé plus haut.

La gelée de *vipere* est fort peu usitée; il est très-vraisemblable qu'elle a les mêmes vertus que le bouillon.

L'usage ordinaire de la poudre de *vipere* est absolument puérile; on la fait entrer à petite dose dans les potions cordiales ou sudorifiques, & l'on s'imagine bonnement, d'après l'erreur que nous avons déjà relevée plus haut, qu'elle y produit le même effet, quoique véritablement un peu plus doux que l'alkali volatil de *vipere.*

Les trochisques de *viperes* ne sont point du tout d'usage dans les prescriptions magistrales; on ne les prépare absolument que pour les employer à la composition de la thériaque.

Outre les remedes dont nous avons parlé

jusqu'à présent, qui ne sont que la substance même de la *vipere*, ou qui en sont véritablement retirés sans avoir essuyé aucune altération; on en retire par l'art chymique, par une décomposition manifeste, une substance qui est employée à titre de médicament, je veux dire de l'alkali volatil, tant sous forme fluide, que sous forme concrete. Mais ce sel qui est un des produits de la distillation analytique de la *vipere*, n'a absolument que les vertus communes des produits analogues des substances animales. *V.* SUBSTANCE ANIMALE & SEL ALKALI VOLATIL.

Les apothicaires gardent ordinairement chez eux dans des cucurbites profondes de verre, des *viperes* en vie. Ils les prennent pour l'usage avec de longues pinces, par le cou. Il est vrai, ce qu'on dit communément, que si on les prend par la queue, & qu'on les laisse pendre la tête en-bas, elles n'ont pas la force de se redresser & d'aller piquer la main à laquelle elles sont suspendues. Il est pourtant plus sûr de les prendre par le cou, parce que de l'autre maniere elles peuvent facilement atteindre la main libre de celui qui les tient, ou quelqu'assistant mal avisé. On doit encore observer que la morsure des têtes séparées du corps, est aussi à craindre & aussi dangereuse que la morsure de la *vipere* entiere. Les apothicaires ont coutume de jeter ces têtes dans de l'eau-de-vie à mesure qu'ils les séparent, elles y meurent bientôt; dans plusieurs pays le peuple les achete pour faire des amulettes.

On trouve dans les Pharmacopées, sous le nom de *sirop de vipere roborant*, une composition très-compliquée, & dont les *viperes* font un ingrédient assez inutile. Au reste, ce sirop doit être très-cordial & sudorifique.

Les pharmacologistes ont mis encore au rang des remedes, indépendamment des plus usuels dont nous venons de parler, le fiel de *vipere*, à titre d'ophtalmique; la graisse, comme un puissant résolutif, sudorifique, anodin, prise intérieurement à la dose d'un gros. Wedelius rapporte deux observations de phthisiques traités avec succès par l'usage intérieur de cette graisse. Elle est encore célébrée pour l'usage extérieur, comme un excellent ophthalmique adoucissant & cicatrisant; comme excellente contre la gale, les tumeurs scrophuleuses, & contre les rides & les taches du visage; comme utile dans l'accouchement laborieux, si l'on en frotte le nombril, *&c.* & enfin ses arêtes séchées & réduites en poudre, comme un bon alexipharmaque.

La poudre de *vipere* est appellée par quelques auteurs *besoard-animal:* la poudre du cœur & du foie porte le même nom chez plusieurs autres (*b*). *Voyez* POISON. A la suite de cet excellent article de M. de Lafosse, vous trouverez un remede contre le venin de la *vipere*.

VIPERINE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *echium;* genre de plantes à fleur monopétale, en forme d'entonnoir un peu courbé, dont le bord supérieur est plus long que l'inférieur. Le calice est ordinairement divisé jusqu'à sa base; le pistil sort de ce calice; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons; ils deviennent dans la suite autant de semences qui ressemblent à une tête de vipere; elles mûrissent dans le calice même, qui s'agrandit. Tournefort, *Inst. rei herb.* V. PLANTE.

L'espece appellée par Tournefort, *echium vulgare*, I. R. H. a la racine bisannuelle; elle pousse plusieurs tiges à la hauteur de deux à trois pieds, velues, fermes, vertes, marquetées de points noirs; ses feuilles sont oblongues, étroites, lanugineuses, rudes au toucher, placées sans ordre, d'un goût fade. Ses fleurs garnissent les tiges presque depuis le bas jusqu'en-haut; elles sont formées en entonnoir courbé & découpé par les bords en cinq segmens inégaux; elles sont d'une belle couleur bleue, tirant quelquefois sur le purpurin; quelquefois cendrées, ayant au centre cinq étamines purpurines, à sommets oblongs, & un pistil blanc; le tout est soutenu par un calice fendu jusqu'à la base en cinq parties, longues, étroites, pointues, cannelées. Quand la fleur est tombée, il lui succede quatre semences jointes ensemble, ridées, semblables à la tête d'une vipere.

Elle croît dans les champs, dans les terres incultes, dans les bleds, le long des chemins & sur les murs. Elle fleurit en

juin & juillet, demeure verte tout l'hiver, & périt la feconde année, après avoir pouffé fa tige & mûri fa graine. (*D. J.*)

VIPÉRINE. (*Mat. méd.*) Diofcoride & les anciens ont attribué à cette plante une vertu fpécifique contre la morfure de la vipere & de quelques autres bêtes venimeufes; & c'eft peut-être de cette prétendue vertu que lui vient fon nom. Il pourroit bien être auffi que fon nom feroit plus ancien que cette opinion; qu'il lui viendroit, par exemple, comme le penfent quelques botaniftes, d'une groffiere reffemblance qu'a fa graine avec la tête d'une vipere, & que les pharmacologiftes lui auroient enfuite attribué, pour foutenir l'honneur du nom, la vertu de guérir la morfure de cet animal. Quoi qu'il en foit, cette prétendue propriété eft abfolument imaginaire, & démentie par l'expérience. La *vipérine* eft une des plantes éminemment nitreufes, d'ailleurs dépouillée de tout autre principe vraiment actif, & dont l'action doit par conféquent être eftimée par les propriétés médicinales du nitre. *V.* NITRE.

Cette plante eft très-analogue à la bourrache, à la buglofe, à la pulmonaire, *&c.* & peut très-bien être fubftituée à ces plantes. Sa racine entre dans l'emplâtre diabotanum. (*b*)

VIPÉRINE DE VIRGINIE. (*Mat. méd.*) V. SERPENTAIRE DE VIRGINIE.

VIPITENUM. (*Géog. anc.*) Nom d'une ville de la Germanie, felon l'itinéraire d'Antonin. On fait que c'eft aujourd'hui Stertzingen dans le Tirol, par une ancienne infcription qu'on y a déterrée.

VIR, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Efpagne Tarragonoife. Ptolomée, l. II, c. 6, marque fon embouchure entre le promontoire où étoient les autels du foleil & un autre promontoire qu'il ne nomme point. On croit que c'eft le fleuve Florius de Pline. (*D. J.*)

VIRAGO, f. f. (*Hift. anc.*) femme d'une taille ou d'un courage extraordinaire, qui a les inclinations martiales. Dans l'antiquité, Sémiramis, Penthéfilée, & en général toutes les Amazones pouvoient être ainfi appellées; & l'on pourroit auffi approprier cette expreffion en écrivant en latin, à Jeanne d'Arc, cette héroïne connue dans notre hiftoire, fous le titre de *pucelle d'Orléans.*

Ce mot eft purement latin, & ne fe dit en françois que par dérifion.

Dans l'Ecriture, fuivant la Vulgate, Eve eft appellée *virago*, parce qu'elle a été formée de la côte du premier homme, le traducteur latin ayant voulu conferver par ce nom l'étymologie du mot *vir*, dont il a formé *virago*, comme dans le texte hébreu Adam donne à Eve le nom d'*Iſcha*, formé d'*iſch*, qui fignifie un *homme.*

VIRBI-CLIVUS, (*Géog. anc.*) colline d'Italie, & dont Perfe fait mention dans fa fixieme fatyre, où il dit, v. 56:

> *accedo Bovillas*
> *Clivumque ad Virbi.*

Cette colline étoit, felon les commentateurs, à quatre milles de Rome, fur le chemin qui conduifoit à Aritia, & au lieu nommé *ad nemus Dianæ.* Elle avoit pris le nom d'*Hippolite*, qui y étoit honoré fous le nom de *Virbius*, parce que l'on croyoit qu'il avoit été deux fois homme, *bis vir*, c'eft-à-dire, deux fois vivant, Diane lui ayant rendu la vie. (*D. J.*)

VIRBIUS, (*Mythol.*) c'eft le nom que Diane fit porter à Hippolite lorfqu'elle l'eut rappellé à la vie, comme fi on difoit *deux fois homme.* La déeffe, en le retirant des enfers, le couvrit d'un nuage, pour ne pas donner de la jaloufie aux autres ombres; mais craignant le courroux de Jupiter, qui ne permet pas qu'un mortel une fois defcendu dans les enfers revienne à la lumiere, & voulant auffi mettre en fûreté les jours d'Hippolite contre les perfécutions de fa marâtre, elle changea les traits de fon vifage, le fit paroître plus âgé qu'il n'étoit, pour le rendre entiérement méconnoiffable, & le tranfporta dans une forêt d'Italie qui lui a été confacrée. Là il vécut inconnu à tout le monde fous la protection de fa bienfaitrice & de la nymphe Egérie, honoré lui-même comme une divinité champêtre, jufqu'au regne de Numa, fous lequel il fe fit connoître. Cette prétendue réfurrection d'Hippolite, & toute la fuite de cette fable, n'étoient qu'une impofture des prêtres de Diane dans la forêt d'Aricie, où ils avoient ap-

paremment établi le culte d'Hippolite; qu'ils chercherent ensuite à accréditer par quelque histoire extraordinaire. *Dict. myt.* (*D. J.*)

VIRE, (*Géog. mod.*) ville de France, dans la basse-Normandie, capitale du petit pays de Bocage, au bailliage de Caën, à douze lieues au sud-est de Caën, à neuf au sud-est de S. Lô, & à cinquante-huit au couchant de Paris. Quoiqu'il n'y ait qu'une paroisse, elle est assez grande, & a de vastes fauxbourgs. L'église est belle, & est desservie par un grand nombre de prêtres: il y a aussi des cordeliers, des capucins, des ursulines & des bénédictines. C'est le siege d'une vicomté, d'un grenier à sel, d'une élection & d'une maîtrise des eaux & forêts. On y fabrique beaucoup de draps, dont il se fait un grand commerce. Les Vaudevires, qu'on a appellés improprement *Vaudevilles*, ont pris leur nom de cette ville. *Long.* suivant Cassini, 17. 37. 30. *latit.* 48. 50. 15.

Desmares (Toussaint), prêtre de l'oratoire, naquit à *Vire* en 1599. Il entra fort jeune dans la congrégation de l'oratoire nouvellement établie, & se distingua dans la suite en qualité de prédicateur. Il fut l'un des députés à Rome pour la défense de la doctrine de Jansénius, dont on poursuivoit la condamnation, & il défendit cette doctrine devant Innocent X. De retour en France en 1668, il reparut en chaire à Paris, & prêcha sur la grace avec un applaudissement qui lui a mérité l'éloge de Despréaux, sat. X, v. 118:

Hà, bon! voilà parler en docte janséniste,
Alcippe, & sur ce point si savamment touché,
Desmares, *dans S. Roch, n'auroit pas mieux prêché.*

Mais les applaudissemens même qu'il reçut, irriterent tellement ses ennemis, qu'ils le forcerent de chercher sa sûreté dans la fuite. Le duc de Luynes le cacha quelque tems dans ses maisons, & bientôt après le duc & la duchesse de Liancourt lui donnerent, sous le bon plaisir du roi, un logement dans leur château de Liancourt, avec tout ce qu'il lui falloit pour vivre commodément. Il travailloit dans cette douce retraite à un *Traité de l'eucharistie*, lorsqu'il y mourut en 1687, âgé de quatre-vingt-huit ans.

Gosselin (Jean), natif de *Vire* dans le seizieme siecle, publia des livres d'astrologie, & fut garde de la bibliotheque du roi. Il mourut fort âgé d'une façon tragique; il se laissa tomber dans le feu étant seul, & ne put jamais se relever, à cause de sa caducité. « Ce feu bibliothécaire Gosselin, dit l'auteur du *Scaligeriana*, ne » laissoit entrer personne dans la biblio- » theque du roi, tellement que M. Casau- » bon qui lui succede y trouve des trésors » qu'on ne savoit point qui y fussent. »

Duhamel (Jean-Baptiste) naquit à *Vire* l'an 1624, & devint curé de Neuilly-sur-Marne. Il quitta cette cure au bout de dix ans, & fut nommé secretaire de l'académie des sciences. Il voyagea en Allemagne, en Angleterre & en Hollande. Quoique philosophe, il étoit théologien. Son dernier livre est une bible sacrée, *Biblia sacra vulgatæ editionis, cum notis, prolegomenis, & tabulis chronologicis ac geographicis*, Paris, 1706, *in-fol.* La philosophie qui s'est perfectionnée depuis lui, a fait tomber tous ses ouvrages; mais son nom a subsisté, parce qu'il est à la tête de *Regiæ scientiarum academiæ historia*, Paris 1701, *in-4.* En 1697, il résigna sa place de secretaire de l'académie en faveur de M. de Fontenelle. Il mourut en 1706, âgé de quatre-vingt-trois ans, & sans aucune maladie; les forces de la nature manquoient, il s'endormit pour toujours.

Le Tellier (Michel), jésuite, naquit auprès de *Vire* en 1643, & mourut à la Fleche en 1719, à soixante & seize ans. Il devint confesseur de Louis XIV, après la mort du P. de la Chaise en 1709, & ce fut un malheur pour le royaume. « Homme » sombre, ardent, inflexible, cachant ses » violences sous un flegme apparent, il fit » tout le mal qu'il pouvoit faire dans cette » place, où il est trop aisé d'inspirer ce » qu'on veut, & de perdre qui l'on hait: » il voulut venger ses injures particulie- » res. Les jansénistes avoient fait con- » damner à Rome un de ses livres sur les » cérémonies chinoises. Il étoit mal per- » sonnellement avec le cardinal de Noail-

» les, & il ne savoit rien ménager. Il re-» mua toute l'église de France: il dressa » en 1711 des lettres & des mandemens » que des évêques devoient signer. Il leur » envoyoit des accusations contre le car-» dinal de Noailles, au bas desquelles ils » n'avoient plus qu'à mettre leur nom. » De telles manœuvres dans des affaires » profanes sont punies; elles furent décou-» vertes, & n'en réussirent pas moins.

» La conscience du roi étoit alarmée » par son confesseur, autant que son au-» torité étoit blessée par l'idée d'un parti » rebelle. En vain le cardinal de Noailles » lui demanda justice de ces mysteres d'i-» niquité. Le confesseur persuada qu'il s'é-» toit servi des voies humaines pour faire » réussir les choses divines.

» La place du cardinal-archevêque lui » donnoit le droit dangereux d'empêcher » le Tellier de confesser le roi. Mais il » n'osa pas irriter à ce point son souverain, » & il le laissa avec respect entre les mains » de son ennemi. Je crains, écrivit-il à » madame de Maintenon, de marquer au » roi trop de soumission en donnant les » pouvoirs à celui qui les mérite le moins. » Je prie Dieu de faire connoître au roi » le péril qu'il court, en confiant son ame » à un homme de ce caractere. » *Essai sur l'histoire générale*, tome III. *Le chevalier* DE JAUCOURT.

VIRE, (*Hydraulique.*) est le bout d'un tronçon de tuyau de grès, qui se met dans l'emboîture d'un autre, pour être joints ensemble par le moyen d'un nœud de mastic chaud mêlé avec de la filasse. (*K*)

VIRE *ou* VIRES, (*Blason.*) se dit de plusieurs anneaux passés les uns dans les autres, ensorte que les plus petits soient au milieu des plus grands, avec un centre commun, comme aux armoiries d'Albissi & de Virieu. Les Latins les appellent *viria.*

VIRE, s. f. (*Géog. mod.*) riviere de France, en Normandie, au diocese de Coutances ou d'Avranches. Elle prend sa source de la butte de Brimbel, sépare le Cotentin du Bessin, & se décharge dans la mer, après avoir reçu dans son cours quelques autres petites rivieres. (*D. J.*)

VIRELAY, s. m. (*Poésie.*) petit poëme françois, lequel est présentement hors d'usage. Le *virelay* tourne sur deux rimes seulement, dont la premiere doit dominer dans toute la piece; l'autre ne vient que de tems en tems, pour faire un peu de variété. Le premier, ou même les deux premiers vers du *virelay* se répetent dans la suite, ou tous deux, ou séparément, par maniere de refrain, autant de fois qu'ils tombent à propos, & ces vers ainsi repris doivent encore fermer le *virelay*. On sent que cette piece de poésie a pris son nom du mot ancien *virer*, à cause du tour qu'y font les mêmes vers. (*D. J.*)

VIREMENT, s. m. (*Commerce.*) terme de banque & de négoce particuliérement en usage sur la place du change à Lyon. Il se dit lorsqu'on donne en paiement à un autre ce qu'on a droit d'avoir par une lettre ou billet de change, ce qui se nomme *virement de partie*, de l'ancien mot *virer* ou *tourner*, c'est-à-dire action par laquelle on change de débiteur ou de créancier, ce qui se fait sur-le-champ en écrivant ce *virement* ou changement sur un petit livre qu'on appelle *bilan*. V. BILAN.

Les *viremens* de partie sont en usage dans toutes les banques de commerce, & surtout à Venise & à Amsterdam. M. Savary remarque que l'établissement s'en fit dans cette derniere ville en 1608 ou 1609, où les particuliers qui lui avoient prêté désespérant qu'elle pût jamais acquitter les dettes immenses qu'elle avoit contractées depuis plus de cinquante ans pour soutenir la guerre contre l'Espagne, demanderent pour leur sûreté qu'on fît un capital de ce qui leur étoit dû, & qu'on donnât à chacun d'eux crédit du montant de sa créance dans un livre de comptes courans, qui seroit tenu pour cet effet à l'hôtel-de-ville, avec faculté de pouvoir assigner à leurs créanciers particuliers ce qu'ils pouvoient leur devoir. La proposition fut agréée, la ville se rendit caution envers les particuliers, tant des anciennes créances que des nouvelles qui pourroient s'y établir: ce qui fut exécuté avec tant d'ordre & de sûreté, que les négocians trouvant d'ailleurs une extrême facilité à faire leurs paiemens par ces *viremens* de parties, il n'y a guere de particuliers dans les Provinces-Unies, & même dans le reste de l'Europe, pour peu

que leur commerce s'étende vers le nord, qui n'y soient intéressés directement ou indirectement. *Dict. de commerce.*

VIRER PARTIE, (*Commerce.*) c'est changer de débiteur ou de créancier en termes de banque. Toutes parties virées doivent être écrites sur le bilan par les propriétaires, ou par les facteurs qui en sont les porteurs. *V.* BILAN, *ibid.*

VIRER, terme usité en parlant du cabestan, pour dire *tourner.* V. CABESTAN.

VIRER, (*Marine.*) c'est tourner sens-dessus-dessous, faire capot.

VIRER AU CABESTAN, (*Marine.*) c'est tourner un vaisseau qui est amuré d'un bord au plus près, de telle maniere qu'il puisse être amuré de l'autre. C'est aussi faire tourner les barres du cabestan.

VIRER DE BORD, (*Marine.*) c'est changer de route en mettant au vent un côté du vaisseau pour l'autre.

VIRER VENT ARRIERE, (*Marine.*) c'est tourner un vaisseau, lui faisant prendre vent arriere. La méthode ordinaire pour exécuter cette manœuvre, est de carguer l'artimon, de mettre la barre du gouvernail sous le vent; & quand le vaisseau a pris son erre pour arriver, de brasser les voiles au vent en continuant toujours à les brasser à mesure que le vaisseau arrive, de maniere que les voiles se trouvent toujours orientées vent arriere, quand il est arrivé au lit du vent. Pour comprendre la raison de ceci, *voyez* MANEGE DU NAVIRE.

VIRER VENT DEVANT, (*Marine.*) c'est tourner le vaisseau en lui faisant prendre vent devant.

Le P. Hôte a expliqué dans son *Traité de la manœuvre des vaisseaux*, page 120, plusieurs manœuvres qu'on pratique ordinairement sur mer, pour tourner ainsi le vaisseau. Je ne m'y arrêterai pas, parce que je crois en avoir dit assez à l'*article* MANEGE DU NAVIRE, pour qu'on puisse faire *virer* le vaisseau vent devant, sans avoir recours à ces regles du P. Hôte.

VIRETON, s. m. (*Art milit.*) espece de fleche qu'on appelloit ainsi parce qu'elle viroit ou tournoit en l'air par le moyen des ailerons ou pennons qui lui étoient attachés. *V. Hist. de la milice françoise*, tome premier, page 419. (*Q*)

VIREVAUX, *ou* CABESTAN, s. m. *V.* CABESTAN.

VIRGA, (*Littérat.*) c'est le caducée de Mercure, décrit si noblement par Virgile :

Tum virgam capit, hac animas ille evocat Orco
Pallentes, alias sub tristia Tartara mittit,
Dat somnos, adimitque, & lumina morte resignat.
Illa fretus agit ventos, & turbida tranat
Nubila.

« Il prend son caducée, dont il se sert » tantôt pour rappeller les ames des enfers, & tantôt pour les y conduire. Par » le secours de cette simple *verge*, il endort les uns, réveille les autres, & ferme » pour toujours les paupieres des mortels. Ce n'est pas tout; avec le caducée » il chasse les vents, les dissipe à son gré, » & passe à travers de sombres nuages. » (*D. J.*)

VIRGAO, (*Géog. mod.*) ou, selon le P. Hardouin, *Urgao.* L'itinéraire d'Antonin écrit tantôt *Virgao*, tantôt *Vircao*, tantôt *Urcao*, ville de l'Espagne Tarragonoise, selon Pline, l. III, c. 1, qui la surnomme *Alba.* Il est certain que ceux-là se trompent qui prennent Rota, bourgade d'Espagne dans l'Andalousie, sur la côte du golfe de Cadix, pour *Virgao*; car Antonin la place loin de la côte entre *Calpurniana* & *Iliturgis.* On a découvert à Arjona une inscription citée par Gruter, qui semble indiquer que cette place est l'ancienne *Virgao.* Cette inscription porte, *Munic. Alpense*, *Urgavon. D. D.* (*D. J.*)

VIRGI, (*Géog. anc.*) ville d'Espagne, selon Pomponius Mela, l. II, c. 6, qui la met sur le golfe appellé *Virginitanus sinus*, & auquel elle donnoit apparemment le nom. Ptolomée & Marcian d'Héraclée la nomment *Urce.*

Cette ville, dit Isaac Vossius *observat. ad Melam*, a donné occasion de débiter bien des impertinences, parce qu'on ignoroit qu'*Urci*, *Urgi*, *Virgi*, *Birgi* & *Murci*, étoient autant de noms de la même place. On en trouve la preuve dans Pline, qui étend la Bétique jusqu'à la ville de *Murgi* ou

ou *Murgis*, & qui dans un autre endroit donne la ville d'*Urci* pour le commencement de la province de Tarragone. Tous ceux qui ont voulu marquer les bornes de la Bétique, en ont dit autant ; si ce n'est quelques-uns qui, au lieu de *Murgi* & d'*Urci*, ont écrit *Virgi* & *Birgi*. Il est ordinaire de voir changer l'*U* & *B*, & il ne l'est guere moins de voir le *B* changé en *M*; de sorte qu'*Urci* & *Murgi* sont absolument le même nom.

Il est bon de remarquer néanmoins qu'outre cette *Murgis*, il y en a une autre que Ptolomée marque dans les terres parmi les villes des Turdules Bétiques, & dont l'itinéraire d'Antonin fait mention. Mais cette *Murgis* n'a rien de commun avec celle dont il s'agit ici. Plusieurs ont voulu que cette derniere fut la ville de Murcie, qui a donné son nom à un royaume; mais cette opinion tombe d'elle-même, dès que la ville de Murcie, au lieu d'être maritime, se trouve fort avant dans les terres. Ceux qui disent que *Muxacra* ou *Vera* est l'ancienne *Virgi*, ne se trouvent pas mieux fondés. *Vera* est la ville *Baria* des anciens; & l'on ne peut pas prendre *Beria*, puisqu'Abdera & le promontoire Charideme, aujourd'hui le cap de Gate, étoient entre deux.

La ville de *Virgi*, *Urci*, ou *Murgi* des anciens, étoit dans l'endroit où est aujourd'hui Almaçaran, à l'embouchure du Guadalentin. (*D. J.*)

VIRGINALE, (*Musiq. instr. des anc.*) Bartholin, dans le liv. I, chap. 6, de son traité *De tibiis veterum*, parle d'une flûte surnommée *virginale*; c'est la même que celle que nous avons nommée *parthénienne*, & je n'ai mis ici ce mot que parce que Bartholin ne dit pas précisément que la *virginale* & la parthénienne ne sont que la même flûte, avec un surnom latin & un grec. Le même auteur parle encore, dans le même chapitre, d'une flûte surnommée *puellatoria* par Solin, *Polyhist.* cap. 11, à cause qu'elle avoit un son très-clair, & qui probablement est la même que la *virginale* ou parthénienne. (*F. D. C.*)

VIRGINENSE *ou* VIRGINALE, (*Mythol.*) divinité que l'on invoquoit chez les Romains, lorsqu'on délioit la ceinture d'une nouvelle épouse vierge. C'étoit la même divinité que les Grecs appelloient *Diana Lysizona*. On portoit la statue, ou du moins les images de *Virginense*, dans la chambre des nouveaux époux, lorsque les paranymphes en sortoient. On appelle aussi cette divinité *Virginicuris*. (*D. J.*)

VIRGINIE (TERRE DE), *Hist. nat.* nom donné par les Anglois à une terre bolaire, assez pesante & compacte, d'un rouge clair; elle se trouve en *Virginie*, dans la Caroline & en Pensilvanie.

VIRGINIE, (*Géog. mod.*) contrée de l'Amérique septentrionale. Elle est bornée au nord par le Mariland, au midi par la Caroline, au levant par la mer du Nord, & au couchant par la Louisiane.

Rawleigh, le fléau & la victime de l'Espagne, introduisit, en 1584, la premiere colonie angloise dans *Mocasa*, conquit ce pays, & lui donna le nom de *Virginie*, en mémoire de la reine Elisabeth sa maitresse, qui passa sa vie dans le célibat, amusant tous les partis qui la recherchoient en mariage, sans vouloir en accepter aucun.

On divise la *Virginie* en septentrionale & méridionale. La premiere s'étend depuis le 37 degré de latitude jusqu'au 39, & la seconde depuis le 33 jusqu'au 36.

La *Virginie* septentrionale est dans un climat assez tempéré. L'été y est chaud comme en Espagne, & l'hiver froid comme dans le nord de la France; souvent le froid y est fort rude, mais par intervalles; on arrive dans ce pays par un long golfe, entre deux promontoires. Le milieu de la contrée est fertile, & le seroit encore davantage, si les sauvages daignoient le cultiver; mais ces sauvages ne s'occupent qu'à la chasse, & laissent à leurs femmes le ménage de la maison. Ils s'habillent de peaux de bêtes sauvages, se peignent le corps, & se percent les oreilles pour y pendre des coquilles. Les femmes lavent dans la riviere leurs enfans nouveau-nés, & les frottent de certaines drogues, pour leur endurcir la peau contre le froid & le chaud.

La *Virginie* méridionale produit en abondance le maïs des Indes, & le tabac, dont les Anglois font un grand commerce.

Le terroir en eſt extrêmement fertile, & les fruits de l'Europe y viennent très-bien. On y voit quantité de cerfs, d'ours, de loutres, d'écureuils & d'animaux, dont les peaux ſont fort eſtimées, ainſi qu'un grand nombre de coqs d'Inde, de perdrix, & d'autres oiſeaux de bois & de riviere.

Il croît encore dans la *Virginie* une eſpece de lin appellé *herbe-ſoie*, dont on fait des toiles & des habits. Les naturels du pays ſont robuſtes, agiles, francs & induſtrieux; ils ſont idolâtres, & adorent tout ce qu'ils craignent, comme le feu, l'eau, le tonnerre, & principalement le diable, dont ils font des images effroyables. Ils tiennent le ſoleil, la lune & les étoiles pour autant de dieux. Leurs prêtres ſont en même tems leurs médecins, & en qualité de magiciens, ils conſultent le diable ſur la guériſon ou la mort de leurs malades. Leurs gouverneurs, qu'ils nomment *véroans*, commandent à un ou à pluſieurs villages.

Les deux principales rivieres de la *Virginie*, ſont la riviere James, & celle d'Yorck, qui ſe jettent dans la baie de Cheſapeack. Les colonies ſont le long de la mer & ſur le bord des rivieres pour la commodité du commerce. Les ſauvages ſont dans les terres, & reſſemblent preſqu'en tout à ceux de Mariland.

Les Anglois ont publié des deſcriptions civiles & naturelles également curieuſes de la *Virginie*. On peut les conſulter, car quelques-unes ont été traduites en françois; mais comme ce détail nous meneroit trop loin, nous nous contenterons de dire que la *Virginie* eſt partagée en dix-neuf comtés, dont la ville principale eſt James-Town.

Les dix-neuf comtés de la *Virginie*, par le dénombrement de 1703, renfermoient ſoixante mille ſix cents habitans, & neuf mille ſix cents hommes de troupes réglées. Il eſt vraiſemblable que depuis la publication de ce calcul, les colonies ont doublé; ce qui ſuffit pour donner une idée de la grandeur des forces de l'Angleterre en Amérique, comparées proportionnellement à la ſeule province de *Virginie*.

Eliſabeth ne fit guere que donner un nom au continent de la *Virginie*. Après l'établiſſement d'une foible colonie, dont on vit bientôt la ruine, ce pays fut entiérement abandonné. Mais lorſque la paix eut terminé les guerres entrepriſes contre l'Eſpagne, & qu'elle ne laiſſa plus aux caracteres ambitieux l'eſpérance d'avancer ſi rapidement vers l'honneur & la fortune, les Anglois commencerent à ſeconder les pacifiques intentions de leur monarque, en cherchant une voie plus ſûre, quoique plus lente, pour acquérir de la gloire & des richeſſes.

En 1606, Newport ſe chargea du tranſport d'une colonie, & commença un établiſſement que la compagnie formée dans cette vue à Londres & à Briſtol, prit ſoin de fournir annuellement de recrues, de proviſions, d'uſtenciles, & de nouveaux habitans. Vers l'an 1609, Argal découvrit une route plus ſûre & plus droite pour la *Virginie*; & quittant celle des anciens navigateurs, qui avoient pris au ſud du tropique, il fit voile vers l'oueſt, à la faveur des vents aliſés, & tourna enſuite au nord, juſqu'aux établiſſemens de ſa nation.

La même année, cinq cents perſonnes, ſous la conduite des chevaliers Thomas Gates & George Sommers, furent embarquées pour la *Virginie*. Le vaiſſeau de Sommers, agité d'une horrible tempête qui le pouſſa aux Bermudes, jeta les fondemens d'une autre colonie dans ces isles. Enſuite le lord Delaware prit le gouvernement des colonies angloiſes; mais tous ſes ſoins, ſecondés par l'attention de Jacques I à lui envoyer des ſecours d'hommes, & de l'argent levé par la premiere loterie dont on ait l'exemple en Angleterre, ne garantirent point ces établiſſemens de leur décadence; elle fut telle qu'en 1614 il n'y reſtoit pas plus de 400 hommes, de tous ceux qu'on y avoit tranſportés.

Enfin, ces nouveaux cultivateurs, après s'être aſſuré par leur travail les proviſions les plus néceſſaires à la vie, commencerent à planter du tabac; & Jacques, malgré l'antipathie qu'il avoit pour cette drogue, leur en permit le tranſport en Angleterre, & défendit en même tems l'entrée du tabac d'Eſpagne. Ainſi, par degrés, les nouvelles colonies prirent une forme dans ce continent; & donnant de

nouveaux noms aux lieux qu'elles occupent, elles laisserent celui de *Virginie* à la province où la premiere colonie s'étoit formée.

Les spéculatifs de ce siecle firent quantité d'objections contre ces établissemens éloignés, & prédirent qu'après avoir épuisé d'habitans leur contrée maternelle, tôt ou tard on leur verroit secouer le joug, pour former en Amérique un état indépendant. Mais le tems a fait connoître que les vues de ceux qui encouragerent ces entreprises, étoient les plus justes & les plus solides. Un gouvernement doux & des forces navales ont maintenu & peuvent maintenir long-tems la domination de l'Angleterre sur ces colonies; & la navigation lui en a fait tirer tant d'avantages, que plus de la moitié de ses vaisseaux est employée aujourd'hui à l'entretien du commerce avec les établissemens d'Amérique. *Hume. Le chevalier* DE JAUCOURT.

VIRGINITÉ, (*Physiolog.*)

Ut flos in septis secretus nascitur hortis
Ignotus pecori, nullo contusus aratro
Quem mulcent auræ, firmat sol, educat imber,
Multi illum pueri, multæ optavere puellæ
Idem cum tenui carptus defloruit ungue
Nulli illum pueri, nullæ optavere puellæ
Sic virgo, &c.

Il appartenoit à Catulle d'emprunter le léger pinceau d'Anacréon pour peindre la *virginité*, comme il appartient à l'auteur de l'*Histoire naturelle de l'homme* d'en parler en physicien plein d'esprit & de lumieres. On va voir avec quel coloris & quelle décence de style il fait traiter des sujets aussi délicats : il nous arrive bien rarement de trouver des morceaux écrits dans ce goût, pour embellir notre ouvrage.

Les hommes, dit M. de Buffon, jaloux des privautés en tout genre, ont toujours fait grand cas de tout ce qu'ils ont cru pouvoir posséder exclusivement & les premiers; c'est cette espece de folie qui a fait un être réel de la *virginité* des filles. La *virginité*, qui est un être moral, une vertu qui ne consiste que dans la pureté du cœur, est devenue un objet physique, dont tous les hommes se sont occupés; ils ont établi sur cela des opinions, des usages, des cérémonies, des superstitions, & même des jugemens & des peines; les abus illicites, les coutumes les plus déshonnêtes, ont été autorisées; l'on a soumis à l'examen des matrones ignorantes, & exposé aux yeux des médecins prévenus, les parties les plus secretes de la nature, sans songer qu'une pareille indécence est un attentat contre la *virginité*; que c'est la violer que de chercher à la reconnoître; que toute situation honteuse, tout état indécent dont une fille est obligée de rougir intérieurement, est une vraie défloration.

On ne doit pas espérer de réussir à détruire les préjugés ridicules qu'on s'est formés sur ce sujet; les choses qui font plaisir à croire seront toujours crues, quelque déraisonnables qu'elles puissent être; cependant, comme dans une histoire on rapporte souvent l'origine des opinions dominantes, on ne peut se dispenser, dans un dictionnaire général, de parler d'une idole favorite, à laquelle l'homme sacrifie, & de rechercher si la *virginité* est un être réel, on si ce n'est qu'une divinité fabuleuse.

L'anatomie elle-même laisse une incertitude entiere sur l'existence de cette membrane qu'on nomme *hymen*, & des caroncules myrtiformes, qui ont été si long-tems regardées comme indiquant par leur présence ou leur absence la certitude de la défloration, ou de la *virginité*; l'anatomie, dis-je, nous permet de rejeter ces deux signes, non-seulement comme incertains, mais comme imaginaires. Il en est de même d'un autre signe plus ordinaire, mais qui cependant est tout aussi équivoque, c'est le sang répandu. L'on a cru dans tous les tems, que l'effusion du sang étoit une preuve réelle de la *virginité*; cependant il est évident que ce prétendu signe est nul dans toutes les circonstances où l'entrée du vagin a pu être relâchée ou dilatée naturellement.

Aussi toutes les filles, quoique non déflorées, ne répandent pas du sang; d'autres, qui le sont en effet, ne laissent pas d'en répandre; les unes en donnent abon-

damment & plufieurs fois, d'autres très-peu & une feule fois, d'autres point du tout; cela dépend de l'âge, de la fanté, de la conformation, & d'un grand nombre d'autres circonftances.

Il arrive dans les parties de l'un & de l'autre fexe un changement confidérable dans le tems de la puberté; celles de l'homme prennent un prompt accroiffement, elles parviennent en moins d'un an ou deux à l'état où elles doivent refter pour toujours; celles de la femme croiffent auffi dans le même tems de la puberté; les nymphes fur-tout, qui étoient auparavant prefque infenfibles, deviennent plus groffes, plus apparentes, & même elles excedent quelquefois les dimenfions ordinaires; l'écoulement périodique arrive en même tems; toutes ces parties fe trouvent gonflées par l'abondance du fang, & étant dans un état d'accroiffement, elles fe tuméfient, elles fe ferrent mutuellement, & elles s'attachent les unes aux autres dans tous les points où elles fe touchent immédiatement. L'orifice du vagin fe trouve ainfi plus rétréci qu'il ne l'étoit, quoique le vagin lui-même ait pris auffi de l'accroiffement dans le même tems; la forme de ce rétréciffement doit, comme on le voit, être fort différente dans les différens fujets, & dans les différens degrés de l'accroiffement de ces parties. Auffi paroît-il par ce qu'en difent les anatomiftes, qu'il y a quelquefois quatre protubérances ou caroncules, quelquefois trois ou deux, & que fouvent il fe trouve une efpece d'anneau circulaire ou fémi-lunaire, ou bien un froncement, une fuite de petits plis; mais ce qui n'eft pas dit par les anatomiftes, c'eft que quelque forme que prenne ce rétréciffement, il n'arrive que dans le tems de la puberté.

Avant la puberté, il n'y a point d'effufion de fang dans les jeunes filles qui ont commerce avec les hommes, pourvu qu'il n'y ait pas une difproportion trop grande, ou des efforts trop brufques; au contraire, lorfqu'elles font en pleine puberté, & dans le tems de l'accroiffement de ces parties, il y a très-fouvent effufion de fang, pour peu qu'on y touche, fur-tout fi elles ont de l'embonpoint, & fi les regles vont bien: car celles qui font maigres, ou qui ont des fleurs blanches, n'ont pas ordinairement cette apparence de *virginité*; & ce qui prouve évidemment que ce n'eft en effet qu'une apparence trompeufe, c'eft qu'elle fe répete même plufieurs fois, & après des intervalles de tems affez confidérables. Une interruption de quelque tems fait renaître cette prétendue *virginité*; & il eft certain qu'une jeune perfonne qui dans les premieres approches aura répandu beaucoup de fang, en répandra encore après une abfence, quand même le premier commerce auroit duré pendant plufieurs mois, & qu'il auroit été auffi intime & auffi fréquent qu'on peut le fuppofer. Tant que le corps prend de l'accroiffement, l'effufion du fang peut fe répéter, pourvu qu'il y ait une interruption de commerce affez longue pour donner le tems aux parties de fe réunir & de reprendre leur premier état; & il eft arrivé plus d'une fois, que des filles qui avoient eu plus d'une foibleffe, n'ont pas laiffé de donner enfuite à leur mari cette preuve de leur *virginité*, fans autre artifice que celui d'avoir renoncé pendant quelque tems à leur commerce illégitime.

Quoique nos mœurs aient rendu les femmes trop peu finceres fur cet article, il s'en eft trouvé plus d'une qui ont avoué les faits qu'on vient de rapporter; il y en a dont la pretendue *virginité* s'eft renouvellée jufqu'à quatre & même cinq fois dans l'efpace de deux ou trois ans. Il faut cependant convenir que ce renouvellement n'a qu'un tems; c'eft ordinairement de quatorze à dix-fept, ou de quinze à dix-huit ans. Dès que le corps a achevé de prendre fon accroiffement, les chofes demeurent dans l'état où elles font, & elles ne peuvent paroître différentes qu'en employant des fecours étrangers, & des artifices dont nous nous difpenferons de parler.

Ces filles dont la *virginité* fe renouvelle, ne font pas en fi grand nombre que celles à qui la nature a refufé cette efpece de faveur; pour peu qu'il y ait du dérangement dans la fanté, que l'écoulement périodique fe montre mal & diffici-

lement, que les parties soient trop humides, & que les fleurs blanches viennent à se relâcher, il ne se fait aucun rétrécissement, aucun froncement. Ces parties prennent de l'accroissement; mais étant continuellement humectées, elles n'acquierent pas assez de fermeté pour se réunir; il ne se forme ni caroncules, ni anneau, ni plis; l'on ne trouve que peu d'obstacles aux premieres approches, & elles se font sans aucune effusion de sang.

Rien n'est donc plus chimérique que les préjugés des hommes à cet égard, & rien de plus incertain que ces prétendus signes de la *virginité* du corps. Une jeune personne aura commerce avec un homme avant l'âge de puberté, & pour la premiere fois, cependant elle ne donnera aucune marque de cette *virginité*; ensuite la même personne, après quelque tems d'interruption, lorsqu'elle sera arrivée à la puberté, ne manquera guere, si elle se porte bien, d'avoir tous ces signes, & de répandre du sang dans de nouvelles approches; elle ne deviendra pucelle qu'après avoir perdu sa *virginité*; elle pourra même le devenir plusieurs fois de suite, & aux mêmes conditions. Une autre, au contraire, qui sera vierge en effet, ne sera pas pucelle, ou du moins n'en aura pas la même apparence. Les hommes devroient donc bien se tranquilliser sur tout cela, au lieu de se livrer, comme ils le font souvent, à des soupçons injustes, ou à de fausses joies, selon qu'ils s'imaginent avoir rencontré.

Si l'on vouloit avoir un signe évident & infaillible de *virginité* pour les filles, il faudroit le chercher parmi ces nations sauvages & barbares, qui n'ayant point de sentimens de vertu & d'honneur à donner à leurs enfans par une bonne éducation, s'assurent de la chasteté de leurs filles, par un moyen que leur a suggéré la grossiéreté de leurs mœurs. Les Ethiopiens, & plusieurs autres peuples de l'Afrique, les habitans du Pégu & de l'Arabie Pétrée, & quelques autres nations de l'Asie, aussi-tôt que leurs filles sont nées, rapprochent par une sorte de couture les parties que la nature a séparées, & ne laissent libre que l'espace qui est nécessaire pour les écoulemens naturels: les chairs adherent peu à peu, à mesure que l'enfant prend son accroissement, de sorte que l'on est obligé de les séparer par une incision lorsque le tems du mariage est arrivé. On dit qu'ils emploient pour cette infibulation des femmes un fil d'amiante, parce que cette matiere n'est pas sujette à la corruption. Il y a certains peuples qui passent seulement un anneau; les femmes sont soumises, comme les filles, à cet ouvrage outrageant pour la vertu; on les force de même à porter un anneau; la seule différence est, que celui des filles ne peut s'ôter, & que celui des femmes a une espece de serrure, dont le mari seul a la clef.

Mais pourquoi citer des nations barbares, lorsque nous avons de pareils exemples aussi près de nous? La délicatesse dont quelques-uns de nos voisins se piquent sur la chasteté de leurs femmes, est-elle autre chose qu'une jalousie brutale & criminelle?

Quel contraste dans les goûts & dans les mœurs des différentes nations! quelle contrariété dans leurs façons de penser! Après ce que nous venons de rapporter sur le cas que la plupart des hommes font de la *virginité*, sur les précautions qu'ils prennent, & sur les moyens honteux qu'ils se sont avisés d'employer pour s'en assurer, imagineroit-on que d'autres la méprisent, & qu'ils regardent comme un ouvrage servile la peine qu'il faut prendre pour l'ôter?

La superstition a porté certains peuples à céder les prémices des vierges aux prêtres de leurs idoles, ou à en faire une espece de sacrifice à l'idole même. Les prêtres des royaumes de Cochin & de Calicut jouissent de ce droit; & chez les Canarins de Goa, les vierges sont prostituées de gré ou de force, par leurs plus proches parens, à une idole de fer; la superstition aveugle de ces peuples leur fait commettre ces excès dans des vues de religion. Des vues purement humaines en ont engagé d'autres à livrer avec empressement leurs filles à leurs chefs, à leurs maîtres, à leurs seigneurs. Les habitans des isles Canaries, du royaume de Congo, prostituent

leurs filles de cette façon, sans qu'elles en soient déshonorées : c'est à peu près la même chose en Turquie, en Perse, & dans plusieurs autres pays de l'Asie & de l'Afrique, où les plus grands seigneurs se trouvent trop honorés de recevoir de la main de leur maître, les femmes dont il s'est dégoûté.

Au royaume d'Arracan & aux isles Philippines, un homme se croiroit déshonoré, s'il épousoit une fille qui n'eût pas été déflorée par un autre ; & ce n'est qu'à prix d'argent que l'on peut engager quelqu'un à prévenir l'époux. Dans la province de Thibet, les meres cherchent des étrangers, & les prient instamment de mettre leurs filles en état de trouver des maris. Les Lapons préferent aussi les filles qui ont eu commerce avec des étrangers ; ils pensent qu'elles ont plus de mérite que les autres, puisqu'elles ont su plaire à des hommes qu'ils regardent comme plus connoisseurs & meilleurs juges de la beauté qu'ils ne le sont eux-mêmes. A Madagascar & dans quelques autres pays, les filles les plus libertines & les plus débauchées sont celles qui sont le plus tôt mariées. Nous pourrions, conclut M. de Buffon, donner plusieurs autres exemples de ce goût singulier, qui ne peut venir que de la grossiéreté ou de la dépravation des mœurs. (*D. J.*)

VIRGINITÉ. (*Méd. lég.*) *Voyez* MÉDECINE LÉGALE.

VIRGINITÉ. (*Hist. ecclés.*) Les peres de l'église parlent de quatre états de filles vierges. Celles de la premiere espece, sans faire de vœu public, consacroient à Dieu leur *virginité* dans le secret de leur cœur ; elles ne cessoient point pour cela de demeurer dans le sein de leur famille, & elles n'étoient distinguées des autres filles que par leur modestie, soit dans leurs habits, soit dans leur maintien, & par la pratique des vertus chrétiennes. Telles étoient les quatre filles de S. Philippe, l'un des sept premiers diacres dont il est parlé dans le ch. 21 des Actes des apôtres. Telles étoient encore les autres vierges du tems de S. Paul : car il n'y avoit point alors de maison particuliere pour les recevoir. Cet usage constant dura jusqu'au troisieme siecle, vers le milieu duquel, comme les monasteres d'hommes s'étoient multipliés dans l'orient, quelques vierges, pour se distinguer des filles du monde, prirent un habit différent des leurs. Cet habit consistoit en une tunique de laine brune & en un manteau noir, ainsi qu'on le voit par la lettre de S. Jérôme à Gaudentius : *Solent quidam cum futuram virginem spoponderint, pulla tunica eam & fulvo operire pallio*, &c. Le mot *quidam* prouve bien que cet usage étoit même fort rare. Tel étoit encore dans le quatrieme & dans le cinquieme siecle l'état des vierges de la seconde espece, qui ne cessoient pas pour cela de demeurer avec leurs parens.

Les vierges de la troisieme espece étoient celles qui faisoient un vœu public de *virginité*, & recevoient le voile de la main de leur évêque ; ce qui se pratiquoit avec de grandes cérémonies, ou le jour de l'épiphanie, ou la seconde fête de pâques : c'étoit pendant la messe, au grand concours du peuple, que l'évêque recevoit le vœu & donnoit le voile ; avec cette différence, que pour les veuves qui se consacroient à Dieu, la cérémonie se faisoit dans la sacristie & avec moins de pompe. Quelquefois cette cérémonie se faisoit le jour de noël, comme il arriva à sainte Marcelline, sœur de saint Ambroise, à laquelle le pape Libere donna ce jour-là le voile dans l'église du Vatican.

Ces trois sortes de vierges demeuroient dans le monde, ou chez leurs parens, ou dans quelque maison particuliere qu'elles choisissoient pour y vivre dans une plus grande retraite : c'est ce qu'on peut conclure de différens endroits des lettres de saint Jérôme, sur-tout de celle qui a pour titre *de vitando suspecto contubernio*, dans laquelle il expose aux vierges avec combien de circonspection elles doivent choisir les compagnes de leur retraite. Sainte Marcelline, après sa consécration, demeuroit à Rome avec une autre vierge de ses amies, à qui elle avoit donné un appartement. On trouve dans la vie de saint Ambroise, composée par Paulin, prêtre de Milan, le discours même du pape Libere, à la réception du vœu de cette sainte fille ; le pontife l'exhorte à éviter les assemblées publiques, sur-tout les noces : donc ces vierges

demeuroient encore dans le monde, car on ne fait pas de telles exhortations à des filles cloîtrées.

On sait d'ailleurs que sainte Genevieve, consacrée dès l'âge de sept ans par saint Germain d'Auxerre, & confirmée dans son état par l'évêque de Paris, que M. Baillet nomme Félix, demeura dans le monde jusqu'au tems de sa mort. Le même fait, s'il étoit besoin de nouvelles preuves, seroit encore établi par un passage d'Optat, évêque de Mileve, où ce prélat parlant des vierges d'Afrique, dit que la mître qu'elles portoient sur la tête, & qui désignoit leur état, servoit à les garantir contre les poursuites de ceux qui auroient voulu les épouser ou les enlever; ce qu'il n'auroit pas dit, si ces filles avoient été enfermées. Ces mîtres que les vierges d'Afrique portoient au lieu de voile, étoient de laine teinte en pourpre, & servoient à couvrir la tête & une partie des épaules, ainsi qu'on peut le conclure des paroles du même auteur.

Enfin les vierges de la quatrieme espece étoient celles qui aussi-tôt après leur profession publique de *virginité*, se renfermoient dans un monastere pour y vivre sous la conduite d'une supérieure; usage qui commença à s'établir dans quelques églises d'orient, au commencement du quatrieme siecle. En effet saint Basile, dans ses Ascétiques, fait mention de couvens de filles, aussi bien que de monasteres d'hommes; & sainte Macrine sa sœur fut abbesse d'un couvent de filles qui étoit auprès de la ville de Césarée en Cappadoce, dont son frere étoit évêque. C'est ce que nous apprend saint Grégoire de Nysse, frere de ce saint docteur, & de sainte Macrine, dans la vie de cette abbesse. On le trouve encore dans les histoires de Sozomene & de Socrate, qui disent que Macédonius, évêque de Constantinople, & Eleusius, évêque de Cyzique, avoient fondé dans leurs dioceses des monasteres d'hommes & de filles.

Cet usage de renfermer les filles consacrées à Dieu, s'établit tard en occident, sur-tout en France, où les plus anciens couvens de religieuses qu'on connoisse, sont celui que fonda saint Eloi en 632 à Paris, dans une belle maison que Dagobert lui avoit donnée, & où il rassembla plusieurs religieuses sous la conduite de sainte Aure, qui en fut l'abbesse. Dadon, frere ainé de saint Ouen, fonda un autre couvent de filles à Jouarre, en 640, sous le regne de Clotaire II; & sainte Bathilde, femme de Clovis II, à Chelles, en 657.

Il est bon de remarquer qu'après l'établissement de ces monasteres, les filles qui avoient fait vœu solemnel de *virginité*, n'étoient point astreintes à s'y renfermer; rien ne le prouve plus clairement que l'ordonnance de Clotaire II, qui se trouve dans la collection des conciles de France, & dont voici les termes: *Sanctimoniales, tam quæ in propriis domibus resident, quam quæ in monasteriis positæ sunt*, &c.

Ce ne fut que par la suite des tems, & pour prévenir les inconvéniens qui pouvoient arriver, & qui arrivoient en effet quelquefois, que l'église ordonna à toutes les vierges qui se consacroient à Dieu, de se retirer dans des monasteres.

Le vœu public & solemnel de *virginité* étoit toujours accompagné de la réception du voile: ce qu'on peut prouver, 1°. par l'autorité de S. Ambroise, *his in illo tunc die consecrationis tuæ dictis, & multis super castitate tua præconiis sacro velamine tecta es. Omnis populus dotem tuam subscribens, non atramento sed spiritu, pariter clamavit, amen.* 2°. Par le témoignage d'Optat, qui suppose le fait comme constant, dans tout son sixieme livre contre les donatistes. 3°. Enfin, par la Nov. 8 de l'empereur Majorien, dans laquelle ce prince défend aux peres & aux meres d'user de leur autorité pour contraindre leurs filles à prendre le voile sacré, & de permettre qu'elles le prennent de leur propre mouvement avant l'âge de quarante ans. Cette ordonnance prouve qu'on prenoit alors le voile fort tard, savoir, après l'âge de quarante ans; & l'empereur veut encore qu'on ne le prenne jamais que de son propre mouvement. (*D. J.*)

VIRGO, nom latin de la constellation de la vierge. *V.* VIERGE.

VIRGONIN, (*Tireurs d'or.*) c'est une espece de manivelle qui s'emmanche sur les bobines de l'avanceur & du dégrosseur dans des tenons de fer.

VIRGULE, s. f. (*Gramm.*) c'est une

espece d'arc de cercle, dont la convexité est tournée à droite, & qui s'insere entre les mots d'une proposition vers le bas, pour y marquer la moindre des pauses qu'il convient de faire dans la respiration. (,)

On a indiqué ailleurs en détail, & avec le plus d'exactitude qu'il a été possible, les différens usages de ce caractere dans l'orthographe. *V.* PONCTUATION.

VIRGULE. (*Musique.*) C'est ainsi que nos anciens musiciens appelloient cette partie de la note qu'on a depuis appellée la *queue.* V. QUEUE, *musique.*

VIRIBALLUM, (*Géog. anc.*) ville de l'isle de Corse, sur la côte occidentale de l'isle, selon Ptolomée, l. III, c. 2. Le nom moderne est *Punta-di-Adiazza*, au jugement de Léander. (*D. J.*)

VIRIL, adj. (*Gramm.*) ce qui convient ou appartient à l'homme, ou ce qui est particulier à un homme, ou au sexe masculin.

L'âge *viril* est la force & la vigueur de l'âge de l'homme, depuis trente ans jusqu'à quarante-cinq; c'est l'âge où l'on est également éloigné du grand feu de la jeunesse, & de la caducité de la vieillesse. *V.* AGE.

Les jurisconsultes ne font qu'un seul âge de la jeunesse & de la virilité: cependant la différence des tempéramens semble demander que l'on distingue l'une de l'autre, parce que la chaleur qui dans la jeunesse est au souverain degré, & qui influe sur les actions, est plus modérée dans l'âge *viril;* & c'est pour cela que l'on compare ordinairement la jeunesse à l'été, & la virilité à l'automne. *V.* PUBERTÉ.

A Rome la jeunesse quittoit la prétexte, & prenoit la robe *virile* à quatorze ou à quinze ans, comme pour marquer que l'on entroit dans un âge plus sérieux. *Voyez* PRÉTEXTE & ROBE.

☞ M. Dacier prétend que les enfans ne prenoient la prétexte qu'à treize ans, & ne la quittoient qu'à dix-sept, pour prendre la robe *virile.*

☞ VIRILE, (*Jurisp.*) s'entend de la portion que chaque héritier a droit de prendre égale à celle des autres héritiers; c'est une part entiere.

On dit quelquefois portion *virile*, & quelquefois *virile* simplement.

Succéder par portions *viriles*, *in viriles*, c'est succéder également. *V.* HÉRITIER, SUCCESSION, PARTAGE.

En matiere de gains nuptiaux & de survie, lorsque le conjoint survivant n'en a que l'usufruit, comme c'est l'ordinaire, il ne laisse pas d'y prendre une *virile* en propriété, au cas qu'il ne se remarie pas. Cette *virile* est une part égale à celle que chaque enfant doit recueillir dans les gains nuptiaux, de maniere que le survivant est compté pour un enfant; s'il vient à se remarier, il perd dès cet instant la propriété de sa *virile.* *Voyez* CONJOINT, GAINS NUPTIAUX, NOCES, SECONDES NOCES. (*A*)

VIRILE. (*Musique instr. des anc.*) Les anciens surnommoient *virile* une espece de flûte. Ils divisoient encore les flûtes *viriles* en deux sortes, la parfaite & la plus que parfaite; mais Athénée, qui rapporte cette division au liv. IV de son *Deipnosoph.* n'explique pas en quoi consistoit la différence. Pollux, *Onomast.* lib. IV, cap. 10, dit que les flûtes plus que parfaites étoient propres à accompagner les chœurs composés d'hommes: c'est apparemment de là que leur vient le surnom de *virile*, & l'on en peut conclure qu'elles donnoient un son grave. Il dit encore que la pythique étoit une des flûtes parfaites. (*F. D. C.*)

VIRIPLACA, s. f. (*Mythol.*) divinité des Romains, qui, selon Valere Maxime, l. II, c. 1, num. 6, prenoit le soin de la réconciliation des personnes mariées; grande, pénible & glorieuse fonction, qu'il étoit juste de démembrer du district de la reine des dieux, attendu le mauvais ménage qu'elle avoit fait avec Jupiter. (*D. J.*)

VIRITIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie, dans sa partie septentrionale, selon Ptolomée, l. II, c. 11. Althamerus prétend que le nom moderne est *Gripswald.* (*D. J.*)

VIRNEBOURG, (*Géog. mod.*) petit comté d'Allemagne, dans l'Eiffel. Ce comté appartient aux comtes de Loëwenstein, qui ont leurs terres en Franconie. (*D. J.*)

VIROLE, s. f. (*Arts méc.*) petite bande de fer, d'argent, ou d'autre métal, qui sert & entoure le petit bout du manche d'une alêne, serpette, marteau, peson,

couteau, &c. qui sert à tenir la meche de l'alumelle ferme dans le manche. (*D. J.*)

VIROLE *du barillet*, (*Horlog.*) c'est le tour ou l'anneau du barillet, contre lequel s'appuie le grand ressort.

Virole du balancier. Nom qu'on donne à un petit canon qui s'ajuste sur l'assiette de la verge du balancier. Les horlogers y fixent de la maniere suivante l'extrêmité intérieure du ressort spiral; ils font entrer l'extrêmité susdite du ressort, dans un trou triangulaire percé à la circonférence du canon, & ils la serrent ensuite contre la paroi de ce trou, parallele à l'axe de la verge, au moyen d'une goupille triangulaire qu'on y fait aussi entrer avec force.

L'avantage que l'horloger retire de la *virole*, est de pouvoir, en la faisant tourner sur l'assiette de la verge, mettre très-facilement la montre d'échappement. *Voy.* ECHAPPEMENT.

VIROLE, s. f. (*Blason.*) Ce mot se dit du cercle, ou de la boucle qui est aux extrêmités du cornet, du huchet, ou de la trompe, qu'il faut spécifier en blasonnant, quand elle est d'un différent émail: & en ce cas on appelle le cornet *virolé* d'or ou d'azur, &c. (*D. J.*)

VIRONNE, s. f. (*Géog. mod.*) petite riviere de France, en Normandie, au Cotentin. Elle a sa source vers le manoir de la Lande, & se joint à la Dattée. (*D. J.*)

VIROSIDUM, (*Géog. anc.*) ville de la Grande-Bretagne, selon la notice des dignités de l'empire, sect. 63. Cambden croit que c'est aujourd'hui Warwick, bourg du Cumberland, où l'on voit effectivement quelques restes d'antiquité. (*D. J.*)

VIROVESCA. (*Géog. anc.*) Ce nom est écrit fort diversement; dans Ptolomée, liv. II, c. 6, ville de l'Espagne Tarragonoise; Pline, l. III, ch. 3, dit que c'est une des deux villes qui se trouvoient parmi les dix cités des peuples *Autrigones.* Le nom moderne est *Birbiesca* ou *Virvesca*, bourg d'Espagne dans la Castille vieille. (*D. J.*)

VIROVIACUM, (*Géog. anc.*) lieu de la Gaule Belgique; l'itinéraire d'Antonin le marque sur la route de *Portus Gessoriacensis* à *Bagacum*, entre *Castellum* & *Turnacum*, à seize milles de chacune de ces places. On croit que c'est aujourd'hui Wervere, sur la Lys en Flandres. (*D. J.*)

VIRTE, s. f. (*Jaugeage.*) mesure dont on se sert pour jauger les barriques ou autres futailles à mettre les vins & eaux-de-vie à Xaintes, Coignac & Angoulême: c'est à peu près la velte. A Coignac on compte neuf pintes par *virte*, à Angoulême huit pintes deux cinquiemes, & à Xaintes huit pintes trois quarts. (*D. J.*)

VIRTON *ou* VERTON, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-Bas, dans le duché de Luxembourg, à huit lieues à l'ouest de Luxembourg, à trois au sud-ouest d'Arlon, & à égale distance au nord-est de Montmédy. Elle est sujette pour le spirituel à l'électeur de Treves. *Long.* 23. 15. *latit.* 49. 52. (*D. J.*)

VIRTUEL, adject. (*Gramm. Philos. scholast.*) qui a la puissance d'opérer tel effet, mais qui ne l'opere pas actuellement. En ce sens, actuel s'oppose à *virtuel.* L'actualité marque l'effet présent, & virtualité la puissance seulement de le produire.

VIRTUOSE, s. m. (*Littérat.*) mot italien introduit en France il n'y a pas bien long-tems. Il signifie un homme curieux des connoissances qui ornent & enrichissent l'esprit, ou un amateur des sciences & des beaux arts, & qui en favorise le progrès.

Ce qu'on appelle en Italie *virtuosi*, ce sont proprement des hommes qui s'appliquent aux beaux arts & aux hautes sciences, & qui s'y distinguent, comme à la peinture, à la sculpture, aux mathématiques, à la musique, &c. On dit d'une personne qui en fait profession, c'est un *virtuose, questo è un virtuoso.*

En Angleterre on applique plutôt cette dénomination à quelques lettrés aimables & curieux, qu'à ceux qui cultivent des arts utiles ou des sciences qui exigent une profonde méditation. Ainsi l'on y appelle *virtuoses*, les antiquaires, ceux qui font des collections de raretés de toute espece, des observations avec le microscope, &c.

VIRULENT, ENTE, adj. (*Chirurg.*) ce qui est infecté de virus, ce qui est d'une qualité nuisible, maligne & contagieuse. La suppuration des ulceres cancéreux est une sanie *virulente.* V. CANCER, &c. (*Y*)

VIRUNUM, (*Géog. anc.*) ville de

la Norique, au midi du Danube, ſelon Ptolomée, l. II, c. 14. Gruter, page 108, n. 7, en rapporte l'inſcription ſuivante :

S. P. Cenſorius juſtus Viruno
L. Volceius Severus Seſtino
Q. Sextilius Rufus Flanona
C. Valerius Veranius Tridente.

On conjecture par une autre inſcription de Gruter, p. 569, n. 7, que l'empereur Claude fit une colonie de cette ville. (*D. J.*)

VIRURE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt une file de bordages qui regne tout autour du vaiſſeau.

¶ VIRUS VÉNÉRIEN. (*Méd.*) *V.* VÉROLE. Il y a plus de deux ſiecles que l'on combat ce mal cruel avec le mercure préparé de cent façons qui ſe remplacent les unes les autres. Mais de quelque maniere qu'on adouciſſe ce minéral, avec quelques précautions qu'on l'adminiſtre, bien des gens de l'art prétendent que, s'il opere des guériſons, ſon activité corroſive occaſionne ſouvent des effets dangereux. Quoi qu'il en ſoit, M. Agirony, chirurgien & botaniſte, a lui-même employé le mercure avec ſuccès en Allemagne, en Eſpagne, en Portugal & en France; mais ſes effets n'ayant pas toujours répondu à ſes intentions ni à ſes eſpérances, il a cherché dans les plantes un ſpécifique plus doux & plus ſûr. La ſcience de la botanique & l'art de la pharmacie qu'il poſſede à un degré peu commun, lui ont procuré un ſirop purement végétal, dans lequel il n'entre pas le plus petit globule de mercure. Sa découverte a ſinguliérement réuſſi dans tous les pays où il a voyagé, de même qu'en France, où la faveur du gouvernement l'a fixé depuis quelques années. Après avoir guéri, dans pluſieurs villes du royaume, des milliers de triſtes victimes de Vénus, il ſe préſenta à la commiſſion royale de Paris. M. Senac, alors premier médecin du roi, ſur les certificats les plus authentiques & ſur la connoiſſance qu'il prit lui-même de ce nouveau remede, permit à l'auteur de le compoſer & de le débiter dans le royaume, notamment à Paris (où il demeure rue de Richelieu), pendant l'eſpace de trois ans. Mais les cures ſurprenantes, opérées par cette recette ſous les yeux des plus célebres médecins de cette capitale, s'étant répandues dans le public, le roi qui lui-même en fut inſtruit, voulut, pour diſtinguer M. Agirony de cette foule mercenaire & mépriſable d'opérateurs qui nous aſſiegent, lui accorder un privilege excluſif, avec des lettres-patentes adreſſées à tous les parlemens, pour y être enregiſtrées. On ne confondra donc pas le remede que nous annonçons, avec cette multitude de prétendus ſecrets que des hommes, convaincus d'ignorance & de mauvaiſe foi, répandent dans les grandes villes, & dont l'uſage ne produit ordinairement, pour ceux qui ont le malheur d'y recourir, que des regrets d'avoir été trompés, & quelquefois des effets plus funeſtes encore, puiſqu'ils voient leurs jours ſacrifiés à leur imprudence. Nul préjugé, nul ſoupçon déſavantageux ne doit avoir lieu par rapport à M. Agirony : ſa qualité de maître en chirurgie, le premier brevet de M. Senac, les lettres-patentes du roi, enregiſtrées au parlement de Paris, les ſuffrages des membres les plus diſtingués de la faculté de médecine de Paris, la confiance dont l'honorent pluſieurs princes qui l'ont attaché à leurs maiſons comme chirurgien, entr'autres le duc ſouverain de Bouillon, le prince de Marſan, le prince de Rohan-Guémené; la maniere honorable dont il a été accrédité par pluſieurs univerſités & colleges célebres, celui de la Sapience à Rome, le conſeil, univerſité & college des médecins de Florence, le college de Milan, celui de Sienne, le conſeil de médecine de l'électeur Palatin, celui de Francfort, le corps royal de chirurgie de Liſbonne, le college de Sarragoſſe, *&c.* les récompenſes glorieuſes de pluſieurs ſouverains, telle que la croix de chevalier de Saint-Jean-de-Latran, dont l'a décoré le pape Benoît XIV; mais plus que tout cela, les cures innombrables qu'il a opérées & qu'il opere tous les jours : tout dépoſe en faveur de ſes lumieres & de l'efficacité de ſa méthode pour l'extirpation radicale du *virus vénérien.*

Son remede, loin d'épuiſer la nature, la ranime & la fortifie; il adoucit le ſang & le dépouille du vice qui peut le cor-

rompre. Du reste, reconnu souverain dans les maladies vénériennes les plus invétérées, il n'est pas moins efficace dans toutes celles qui proviennent de l'âcreté du sang ou de quelque engorgement d'humeurs corrosives: aussi en use-t-on avec succès pour les fleurs blanches, pour les laits répandus, pour le scorbut, pour les dartres, *&c.* Ce qu'il y a de commode, c'est qu'on peut s'en servir en tout tems, sans distinction de saisons & de climats; qu'on n'a besoin de l'assistance de qui que ce soit pour le prendre; qu'il ne cause aucune gêne, aucun embarras; qu'il n'empêche point de vaquer à ses affaires, & qu'il est aussi agréable au goût que salutaire dans ses effets. Comme il est balsamique & stomachique, plusieurs personnes de l'un & de l'autre sexe, sans être attaquées du mal vénérien, en font usage dans la seule vue de se maintenir en bonne santé.

Nous croyons donc rendre un service essentiel à l'humanité, en annonçant l'efficacité de ce remede contre une maladie devenue aujourd'hui si commune. Cette découverte, cherchée depuis tant d'années, & qui a coûté plus de trente ans d'études & de travail à son inventeur, méritoit une place dans cet ouvrage destiné pour être le dépôt des connoissances utiles.

VIS, s. f. (*Méchan.*) (*a*) est une des cinq puissances méchaniques dont on se sert principalement pour presser ou étreindre les corps fortement, & quelquefois aussi pour élever des poids ou des fardeaux. *V.* PUISSANCES MÉCHANIQUES, MACHINE, *&c.*

La *vis* est un cylindre droit, tel que AB, *pl. I de méchan. fig.* 11, *n.* 2, creusé en forme de spirale Sa génération se fait par le mouvement uniforme d'une ligne droite FG, *fig.* 11, autour de la surface d'un cylindre, dans le même tems que le point I descend uniformément de F vers G. On appelle une *vis mâle* celle dont la surface creusée est convexe, & celle qui est concave est appellée *vis femelle*, ou plus communément *écrou*, & alors on appelle *vis* simplement la *vis* mâle. On joint toujours la *vis* mâle à la *vis* femelle, quand on veut exécuter quelque mouvement avec cette machine; c'est-à-dire, toutes les fois que l'on veut s'en servir comme d'une machine simple ou d'une puissance méchanique. Quelquefois la *vis* mâle est mobile, & l'écrou est fixe; quelquefois l'écrou est mobile, & la *vis* mâle fixe; mais dans l'un & l'autre cas, l'effet de la *vis* est le même.

La cloison mince qui sépare les tours de la gorge de la *vis*, est appellée le *filet de la vis*; & la distance qu'il y a d'un filet à l'autre, se nomme *pas de vis*.

Il est visible que le filet d'une *vis* n'est autre chose qu'un plan incliné roulé en spirale autour d'un cylindre, & que ce plan est d'autant moins incliné, que les pas sont moins grands. Ainsi, lorsqu'une *vis* tourne dans son écrou, ce sont deux plans inclinés, dont l'un glisse sur l'autre. La hauteur est déterminée pour chaque tour par la distance d'un filet à l'autre; & la longueur du plan est donnée par cette hauteur & par la circonférence de la *vis*: car si on développe un filet de *vis* avec son pas, on aura un plan incliné.

Quand on veut faire usage de cette machine, on attache ou on applique l'une des deux pieces, la *vis* ou l'écrou, à la résistance qu'il faut vaincre, & l'autre lui sert comme de point d'appui. Alors en tournant on fait mouvoir l'écrou sur la *vis*, ou la *vis* dans l'écrou, selon sa longueur; & ce qui résiste à ce mouvement, avance ou recule d'autant. Par exemple, dans les étaux des serruriers, l'une des deux mâchoires est poussée par l'action d'une *vis* contre l'autre, à laquelle est fixé un écrou. Il faut, comme l'on voit, que la puissance fasse un tour entier pour faire avancer la résistance de la quantité d'un pas de *vis*, c'est-à-dire, de la distance d'un filet à l'autre.

Théorie ou calcul de la vis. 1°. Si la circonférence décrite par la puissance en un tour de *vis* est à l'intervalle ou à la distance entre deux spires qui se suivent immédiatement, prise sur la longueur de la *vis*, comme le poids ou la résistance est à la puissance; alors la puissance & la résistance seront en équilibre: par conséquent la résistance sera surmontée, pour peu que l'on augmente la puissance.

(*a*) On prononce comme si l'on écrivoit *visse*.

Car il eſt évident qu'en un tour de *vis* le poids eſt autant élevé, ou la réſiſtance autant repouſſée, ou ce que l'on propoſe à ſerrer l'eſt autant qu'il y a de diſtance entre deux ſpires immédiatement voiſines; & que dans le même tems le mouvement ou le chemin de la puiſſance eſt égal à la circonférence décrite par cette même puiſſance en un tour de *vis*. C'eſt pourquoi la vîteſſe du poids, ou de quoi que ce ſoit qui y réponde, ſera à la vîteſſe de la puiſſance, comme la diſtance entre deux ſpires eſt à la circonférence décrite par la puiſſance en une révolution ou en un tour de *vis*. Ainſi avec cette machine l'on perd en tems ce que l'on gagne en puiſſance.

2°. Plus la diſtance entre deux ſpires eſt petite, moins il faut employer de force pour ſurmonter une réſiſtance propoſée.

3°. Si la *vis* mâle tourne librement dans ſon écrou, la puiſſance requiſe pour ſurmonter une réſiſtance doit être d'autant moindre, que le levier B D, *fig.* 12, eſt plus long.

4°. La diſtance B D de la puiſſance au centre de la *vis*, la diſtance I K de deux ſpires, & la puiſſance applicable en D étant données, déterminer la réſiſtance que l'on pourra ſurmonter; ou la réſiſtance étant donnée, trouver la puiſſance capable de ſurmonter cette réſiſtance.

Trouvez la circonférence d'un cercle décrit par le rayon C D, *fig.* 12; trouvez enſuite un 4e terme proportionnel à la diſtance entre deux ſpires, à la circonférence qu'on vient de trouver, & à la puiſſance donnée, ou bien à ces trois termes, la circonférence trouvée, la diſtance de deux ſpires, & la réſiſtance donnée. Dans le premier cas, ce quatrieme terme proportionnel exprimera la réſiſtance que la puiſſance donnée pourra ſurmonter; & dans le ſecond, il exprimera la puiſſance néceſſaire pour ſurmonter la réſiſtance donnée.

Par exemple, ſuppoſons que la diſtance entre deux ſpires ſoit 3, que la diſtance C D de la puiſſance au centre de la *vis* ſoit 25, & que la puiſſance faſſe un effet de 30 livres: on trouvera que la circonférence du cercle décrit par la puiſſance, ſera 157 à peu près, parce que l'on n'a pas le rapport exact du diametre à la circonférence. C'eſt pourquoi, en faiſant cette proportion 3 . 157 : : 30 . 1570, on verra que la réſiſtance eſt égale à 1570 livres.

5°. La réſiſtance qu'une puiſſance donnée doit ſurmonter étant connue, déterminer le diametre de la *vis*, la diſtance I K de deux ſpires, & la longueur du levier B D, on peut prendre à volonté la diſtance des ſpires & le diametre de la *vis*. S'il s'agit de faire tourner avec un levier la *vis* mâle dans ſon écrou, on dira: la puiſſance donnée eſt à la réſiſtance qu'il faut ſurmonter, comme la diſtance des ſpires eſt à un quatrieme nombre qui exprimera la circonférence que doit décrire le manche C D en un tour de *vis*; c'eſt pourquoi en cherchant le demi-diametre de cette circonférence, on aura la longueur du levier B D. Mais s'il faut que l'écrou tourne autour de ſa *vis*, ſans ſe ſervir du levier, alors le diametre trouvé ſera celui de la *vis* demandée.

Soit le poids 6000, la puiſſance 100, & la diſtance des ſpires 2 lignes; pour trouver la circonférence que la puiſſance doit décrire, dites: 100 . 6000 : : 2 . 120. Le diametre de cette circonférence étant environ le tiers de 120 = 40 lignes, exprimera la longueur du levier, en cas que l'on en faſſe uſage; autrement il faudra que la ſurface du corps dans lequel l'écrou eſt creuſé, ait au moins 40 lignes de diametre.

Selon la matiere dont on fait les *vis*, & les efforts qu'elles ont à ſoutenir, on donne différentes formes aux filets: le plus ſouvent ils ſont angulaires ou quarrés. Ceux-ci ſe pratiquent ordinairement aux groſſes *vis* de métal qui ſervent aux preſſes & aux étaux, parce qu'elles en ont moins de frottement. On fait aux *vis* de bois des filets angulaires pour leur conſerver de la force; car par cette figure ils ont une baſe plus large ſur le cylindre qui les porte. On donne auſſi la même forme aux filets des *vis* en bois, je veux dire ces petites *vis* de fer qui finiſſent en pointe, & qui doivent creuſer elles-mêmes leur écrou dans le bois; on doit les conſidérer de même que les meches des vrilles & des tarieres, comme des coins tournans, dont l'angle ouvre le bois d'autant mieux qu'il eſt plus aigu; ou, pour parler plus juſte, ces machines ne ſont autre choſe qu'une *vis* réunie avec un coin. *Leçons*

ce physique de M. l'abbé Nollet. (*O*)

VIS SANS FIN. Si une *vis* est disposée pour faire tourner une roue dentée DF, *fig.* 13, on l'appelle *vis sans fin*, parce qu'elle fait tourner perpétuellement la roue E, & que cette *vis* elle-même peut tourner perpétuellement sans jamais finir, au lieu qu'on ne peut faire faire aux autres *vis* qu'un certain nombre de tours. La *figure* fait assez voir que quand la *vis* fait un tour, la roue n'avance que d'une dent.

Théorie ou calcul de la vis sans fin. 1°. Si la puissance appliquée au levier ou à la manivelle AB d'une *vis sans fin* est au poids ou à la résistance, en raison composée de la circonférence de l'axe de la roue EH à la circonférence décrite par la puissance qui fait tourner la manivelle, & des révolutions de la roue DF aux révolutions de la *vis* CB, la puissance sera en équilibre avec le poids ou la résistance.

Il suit de là, 1°. que le mouvement de la roue étant excessivement lent, il n'est besoin que d'une très-petite puissance pour élever un poids considérable par le moyen de la *vis sans fin*; c'est pour cette raison que l'on fait un grand usage de la *vis sans fin*, quand il s'agit d'élever des poids énormes à une petite hauteur, ou lorsque l'on a besoin d'un mouvement très-lent & très-doux; ainsi l'on s'en sert fort souvent dans les horloges & dans les montres.

2°. Etant donnés le nombre des dents, la distance AB de la puissance au centre de la *vis*, le rayon de l'axe HE & la puissance, trouver le poids que la machine élevera.

Multipliez la distance de la puissance au centre de la *vis* par le nombre des dents; ce produit est proportionnel à l'espace parcouru par la puissance dans le même tems que le poids parcourt un espace égal à la circonférence de l'axe de la roue. Trouvez après cela une quatrieme proportionnelle au rayon de l'axe, à l'espace parcouru par la puissance qui vient d'être déterminé, & à la puissance; ce quatrieme terme exprimera le poids que la puissance peut soutenir. Ainsi si AB = 3, le rayon de l'axe HE = 1, la puissance = 100 livres, le nombre des dents de la roue DF = 48, on trouvera le poids = 14400; d'où il paroît qu'il n'y a point de machine plus capable que la *vis sans fin*, d'augmenter la force d'une puissance. Mais cet avantage coûte bien du tems: car il faut, comme nous l'avons dit, que la *vis* fasse un tour entier pour faire passer une dent de la roue; & il faut que toutes les dents passent pour faire tourner une fois le rouleau; de sorte que, si le nombre des dents est 100, & que le diametre du rouleau soit de quatre pouces; pour élever le poids à la hauteur d'un pied, il faut que la puissance fasse tourner cent fois la manivelle: mais il y a bien des occasions, comme nous l'avons déjà dit, où cette lenteur est le principal objet qu'on se propose; par exemple, lorsqu'il s'agit de modérer le mouvement d'un rouage, ou bien de faire avancer ou reculer un corps d'une des petites quantités qu'il importe de connoître.

Si c'est la roue qui fait aller la *vis*, alors le mouvement de la *vis* est fort prompt; c'est pour cette raison qu'on se sert aussi quelquefois de cette machine lorsqu'on veut produire un très-grand mouvement. *Leçons de physique* de M. l'abbé Nollet.

VIS SANS FIN, (*Horlogerie.*) c'est une *vis* dont les pas engrenent dans les dents d'une roue, & qui est tellement fixée entre deux points, qu'elle tourne sur son axe, sans pouvoir avancer ni reculer, comme les *vis* ordinaires.

On l'emploie dans les montres, dans les tournebroches, & dans plusieurs machines de différentes especes.

Dans les montres elle sert pour bander le grand ressort. Elle a cet avantage sur les encliquetages dont on se servoit autrefois, & dont on se sert encore actuellement dans les pendules, *voyez* PENDULE, qu'on peut par son moyen bander le ressort tant & si peu que l'on veut.

La *vis sans fin* a deux pivots qui entrent dans deux pitons; & au moyen de deux portées distantes entr'elles d'une quantité égale à l'intervalle de ces deux pitons, elle est retenue entr'eux. Par là elle est mobile sur son axe, sans pouvoir avancer ni reculer. Les dents de la roue de *vis sans fin*, fixée sur l'arbre du barillet, entrant dans les pas de cette *vis*, en la tournant on fait tourner la roue, & par là on bande

le ressort. *V.* Ressort, Roue de vis sans fin, *&c.* Elle a à l'extrémité de son pivot un quarré, sur lequel on fait entrer l'outil ou quarré à *vis sans fin*, au moyen de quoi on la fait tourner avec beaucoup de facilité.

Pour qu'une *vis sans fin* soit bien faite, il faut que ses pas ne fassent pas un trop grand angle avec son axe.

Vis d'Archimede *ou* Pompe spirale, (*Méchan.*) c'est une machine propre à l'élévation des eaux, inventée par Archimede. *Voyez* Pompe & Spirale.

La description suivante en fera connoître la structure. C'est un tube ou un canal creux qui tourne autour d'un cylindre A B, *pl. I d'hydr. fig.* 1, de même que le cordon spiral dans la *vis* ordinaire, que l'on a décrite ci-dessus. Le cylindre est incliné à l'horison sous un angle d'environ 45 degrés. L'orifice du canal B est plongé dans l'eau. Si par le moyen d'une manivelle on fait tourner la *vis*, l'eau s'élevera dans le tube spiral, & enfin se déchargera en A; & l'invention de cette machine est si simple & si heureuse, que l'eau monte dans le tube spiral par sa seule pesanteur. En effet, lorsqu'on tourne le cylindre, l'eau descend le long du tuyau, parce qu'elle s'y trouve comme sur un plan incliné.

Cette machine est fort propre à élever une grande quantité d'eau avec une très-petite force; c'est pourquoi elle peut être utile pour vuider des lacs ou des étangs.

Une seule *vis* ou pompe ne suffit pas, quand il s'agit d'élever l'eau à une hauteur considérable, parce que cette *vis* étant nécessairement inclinée, ne peut porter l'eau à une grande élévation, sans devenir elle-même fort longue & par-là très-pesante, & sans courir les risques de se courber & de perdre son équilibre; mais alors on peut avec une seconde pompe élever l'eau qu'une premiere a fournie, & ainsi de suite. *Chambers.*

M. Daniel Bernouli, dans la section neuvieme de son *Hydrodynamique*, nous a donné une théorie assez étendue de la *vis d'Archimede*, & des effets qu'elle peut produire.

Vis, (*Hydr.*) petit boulon de fer, de cuivre ou de bois, canelé en ligne spirale, & qui entre dans un écrou qui l'est de même. On s'en sert dans les conduites des tuyaux de fer ou de cuivre, en les faisant passer par les brides, & les serrant fortement. (*K*)

Vis, (*Conchyliol.*) en latin *turbo* ou *strombus*; en anglois *the screw-shell*, genre de coquilles univalves, dont la bouche est tantôt trop longue, large, applatie, ronde, dentée, & tantôt sans dents, diminuant vers la base, quelquefois à l'oreille, se terminant toujours en une longue pointe très-aiguë.

Aristote, selon Aldrovandus, ne fait aucune distinction des *vis* appellées *turbines*, d'avec les turbinées: elles sont cependant très-différentes. Les *vis* ont une bouche longue, large & dentelée, qui diminue vers la base; elles se terminent de plus en une pointe fort aiguë. Les coquilles au contraire appellées *turbinées* ou *contournées*, ne sont pas si pointues; elles ont le corps gros, la bouche large, & souvent très-alongée, comme celle des buccins. *V.* Turbinée, *coquille.*

Rien n'est plus aisé que de confondre la *vis* avec le buccin: deux auteurs, Rondelet & Aldrovandus, les ont bien confondus, & y ont joint l'épithete de *muricatus*; ce qui mêle trois familles ensemble.

Le vrai caractere de ce testacé, c'est d'avoir la figure extrêmement longue & menue, avec une pointe très-aiguë, des spires qui coulent imperceptiblement sans une grande cavité, la base plate & petite, de même que l'ouverture de la bouche; une figure qui imite le foret ou l'alêne, détermine son caractere générique. Il y a des *vis* marines, fluviatiles, & terrestres ou fossiles.

Lister, qui veut que toutes les coquilles longues soient des buccins, appelle une *vis* dont les intervalles de la spirale sont très-profonds, *buccinum intortum, testæ apertura plana, seu ore plano, figura productiore:* combien lui a-t-il fallu de mots pour habiller cette coquille en buccin? D'autres, F. Columna lui-même, confondent le sabot appellé *trochus*, avec la *vis.*

Enfin, il est vrai que les especes de *vis* sont si nombreuses, qu'il convient de les ranger, comme a fait M. Dargenville, sous certains chefs ou classes.

La premiere classe est celle des *vis* à bouche longue sans dents, dont le fût est rayé. Cette classe comprend les especes suivantes : 1°. le clou marqué de taches bleues : 2°. l'alêne chargée de petites lignes jaunes & perpendiculaires ; 3°. le poinçon tout entouré de points ; 4°. l'aiguille tachetée & cerclée ; 5°. le perçoir entouré de lignes & de points ; 6°. la *vis* blanche à réseau & grenue ; 7°. la *vis* vergetée, entourée de cordelettes.

La seconde classe est celle des *vis* à bouche dentée, dont le fût est aussi rayé ; elle ne contient que deux especes ; 1°. la *vis* fasciée & étagée ; 2°. la *vis* nommée l'*enfant-en-maillot*.

La troisieme classe est celle des *vis* faites en pyramide, à bouche applatie ; on met dans cette classe, 1°. le télescope ridé de sillons en-travers ; 2°. la *vis* blanche, cerclée de lignes jaunes ; 3°. la pyramide ou l'obélisque chinois ; 4°. la *vis* ridée, ornée de cercles élevés, & garnie de pointes ; 5°. la petite tour grenue, entourée de lignes.

Dans la quatrieme classe, qui est composée des *vis* à bouche alongée, on compte les quatre especes suivantes, nommées *tarieres* ; savoir, 1°. la tariere ailée ; 2°. la tariere blanchâtre ; 3°. la tariere bariolée ; 4°. la tariere entourée de lignes fauves.

La cinquieme classe consistant en *vis* à bouche applatie & fort étendue, renferme deux especes ; 1°. la cheville étagée à bec, à tubercules, marquée de taches brunes & bleues ; 2°. la cheville blanche, à bec, entourée de spires & de tubercules.

La sixieme classe est formée de *vis* à bouche large & ovale ; on y remarque les trois especes suivantes, nommées *rubans* ; savoir, 1°. le ruban bariolé de veines noires, jaunes, & rouges ; 2°. le ruban de couleur d'agate, à sommet bariolé ; 3°. le ruban blanchâtre, à sommet coloré.

La septieme classe est de *vis* à bouche ronde ; on rapporte à cette derniere classe, 1°. la *vis* de pressoir, creusée profondément ; 2°. la *vis* de couleur d'os, à vingt tours, tournés différemment ; 3°. la *vis* dont les tours épais sont blancs & fauves ; 4°. la *vis* décorée de 17 tours cannelés ; 5°. la *vis* entourée de 20 tours épais, d'un beau travail ; 6°. la *vis* brune, à 14 tours rayés ; 7°. la *vis* à oreille de Rondelet ; 8°. l'escalier de Rumphius entouré de filets blancs : c'est la *scalata*, qui par sa rareté vaut la peine d'être ici décrite.

Sept spirales coupent toute sa figure pyramidale, qui approche de celle d'un minaret : la derniere revient en cornet, vers sa bouche ovale, dont elle forme le bourrelet. Ces spirales sont coupées par des côtes minces, saillantes, & blanches, sur un fond plus sale ; elles sont séparées les unes des autres d'une maniere assez sensible. Ce qui fait la rareté de cette coquille, est que les Indiens la conservent parmi leurs bijoux les plus précieux, & qu'ils la pendent à leur col. Il faut que la *scalata* ait plus d'un pouce de haut, pour être réputée belle ; il n'y a rien de si commun que les petites qui se trouvent même en quantité dans le golfe Adriatique, au rapport de Bonanni.

On compare l'animal de la *vis* à un vermisseau solitaire, se contournant de même que sa coquille qu'il parcourt lorsqu'il est jeune, jusqu'à sa plus petite extrêmité. Sa tête a la forme d'un croissant, au sommet duquel sortent deux cornes fort pointues avec deux points noirs qui sont ses yeux placés sur leur côté extérieur, & dans leur renflement ; une fente que l'on remarque sur le haut de la tête, lui sert de bouche, entourée d'un bourrelet qui a une petite frange au pourtour.

Ces animaux sont de grosseur & de longueur différentes, proportionnées à la coquille qu'ils habitent. Il y en a qui ont 10, 15, jusqu'à 20 spirales saillantes, détachées, & striées profondément. Ils rampent sur une base charnue à la maniere des autres testacés, qui se traînent sur un pied. Leur museau en-dehors est bordé de franges, dont les filets ont un mouvement alternatif qui couvre la bouche, & la garantit de tout accident. Dargenville, *Conchyliologie*. (*D. J.*)

VIS. (*Conchyliol.*) On nomme ainsi la partie contournée d'une coquille qui se termine en pointe ; les *vis* d'une coquille sont les contours & les circonvolutions spirales qui forment la volute. (*D. J.*)

VIS, (*Archit.*) c'est le contour en ligne

spirale du fût d'une colonne torse; c'est aussi le contour d'une colonne creuse.

Vis potoyere, escalier d'une cave, qui tourne autour d'un noyau, & qui porte de fond sous l'escalier d'une maison. (*D. J.*)

VIS D'ESCALIER, (*Archit.*) c'est un arrangement de marches autour d'un pilier, qu'on appelle le *noyau de la vis*; quelquefois le noyau de la *vis* est supprimé. Les marches alors ne sont soutenues que par leur queue dans le mur de la tour, & en partie sur celles qui sont de suite dès le bas; alors on l'appelle *vis à jour*.

Si *l'escalier à vis* dans une tour ronde, est voûté en berceau tournant & rampant, on l'appelle *vis S. Gilles ronde*.

Si la tour est quarrée, le noyau étant aussi quarré, chaque côté étant voûté en berceau, on l'appelle *vis S. Gilles quarrée*. Voyez *la figure* 19.

VIS, (*Art. méc.*) morceau de fer ou d'autre métal, rond, menu, & long, autour duquel regne une cannelure que l'ouvrier fait à la main avec une lime, ou dans les trous d'un instrument qu'on nomme *une filiere*.

Il y a aussi des *vis* de bois, qui servent à plusieurs ouvrages, comme aux presses, aux pressoirs, & à quantité de semblables machines, & instrumens de grand volume.

Les *vis* de fer qu'on fait à la filiere, s'engrenent dans des écrous qui se font avec des taraux; les *vis* qui se font à la main, sont propres à servir en bois, & sont amorcées par la pointe. La tête des unes & des autres est presque toujours fendue pour la commodité du tourne-*vis*. Il y en a cependant plusieurs qui l'ont quarrée, & qui se montent avec des clefs. Les *vis* en bois ne se font jamais que de fer; mais celles à écrous, c'est-à-dire, qui se taraudent à la filiere, peuvent être aussi d'or, d'argent, ou de cuivre, suivant les ouvriers & les ouvrages.

Il se fait en Forez quantité de *vis en bois* de toutes grosseurs, & pour la hauteur, depuis demi-pouce jusqu'à quatre ou cinq pouces. Les quincailliers les achetent de la premiere main à la grosse de douzaines, & les revendent en détail au compte & à la piece aux menuisiers & serruriers, à qui elles servent à mettre en place quantité de leurs ouvrages. Les *vis* à filiere, de quelque matiere qu'elles soient, se font ordinairement par les ouvriers, à mesure qu'ils en ont besoin; à la réserve des grandes *vis* à serrures, à tête plate & quarrées, qui se vendent avec leurs écrous par les quincailliers. (*D. J.*)

VIS DU RESSORT DE BATTERIE. (*Arquebusier.*) Cette *vis* n'est pas tout-à-fait si longue que la *vis* de batterie; elle est faite de même, & sert pour assujettir le ressort de batterie d'une façon immobile.

Vis de batterie; cette *vis* est un peu longue & a la tête ronde & fendue. Cette *vis* sert pour attacher la batterie au corps de platine en-dehors, de façon cependant que la batterie peut se mouvoir; la tête de cette *vis* releve un peu en-dessus, mais le bout n'excede point en-dedans.

Vis de bassinet; ces *vis* sont assez petites, servent à assujettir le bassinet audedans du corps de platine; la tête de ces *vis* ne sort point, & le bout des vis n'excede point en-dehors.

Vis de ressort à gâchette; cette *vis* est faite comme la *vis* du grand ressort, excepté que la tête ne se perd point; elle sert pour assujettir le ressort à gachette au corps de la platine en-dedans; mais le bout de la *vis* n'excede point en-dehors.

Vis de grand ressort; cette *vis* est faite comme les autres, & est un peu plus forte; quand elle est posée, la tête excede: elle sert pour assujettir le grand ressort au-dedans du corps de platine, & le bout de la *vis* ne sort point au-dehors.

Vis de gâchette; cette *vis* est à peu près faite comme les *vis* de brides, & a la tête moins épaisse, & faite pour entrer tout-à-fait dans le trou de la gâchette; elle sert pour assujettir la gâchette au corps de platine, de façon que la gâchette peut tourner sur la *vis*, & peut être mobile; cette *vis* n'excede point en-dehors sur le corps de platine.

Vis de brides; ce sont deux petites *vis* dont la tête est un peu plus forte que le corps, ronde & plate, fendue par en-haut, & un peu épaisse; ces *vis* servent pour attacher la bride sur le corps de platine,

tine, & ne débordent point en-dehors.

Vis de plaque; ces *vis* sont un peu plus petites que la *vis* à culasse, & ont la tête ronde; elles ne different en rien des autres *vis*, & servent à assujettir la plaque sur la crosse du fusil.

Vis de culasse; cette *vis* se place dans le trou qui est à la lame de la culasse & sert pour assujettir par en-bas le canon du fusil avec le bois; cette *vis* a la tête fendue, ronde & plate, de façon que quand elle est posée elle ne se leve pas au-dessus de la piece qu'elle assujettit; elle est un peu moins longue que les grandes *vis*.

Vis grandes; ce sont deux morceaux de fer ronds, qui ont une tête ronde, fendue par le milieu pour y placer le tourne-*vis*, & les tourner selon le besoin; le bout d'en-bas est plus menu & garni de *vis*, & sert pour attacher la platine au bois du fusil: elles vont se joindre au porte-*vis* qui leur sert d'écrou. On les appelle *grandes vis*, parce qu'elles sont plus grandes que toutes celles qui servent à la monture d'un fusil.

VIS. (*Faiseur de bas.*) Il y a la *vis* de grille, la *vis* de marteau. *V.* MÉTIER A BAS.

VIS (*Outil à polir les bouts des*) *Horlog.* instrument dont les horlogers se servent pour polir les bouts des *vis*. Il est fort commode en ce que l'on peut y en faire tenir de toutes sortes.

VIS (*Outil à polir les*), espece de tenaille à boucle, dont les horlogers se servent pour polir leurs *vis*.

VIS (*Arbre à*), espece d'arbre dont les horlogers & d'autres artistes se servent pour tourner des pieces dont le trou a peu d'épaisseur, & qui ne pourroient que difficilement être fixées sur un arbre & y rester droites.

On fait entrer la piece à tourner sur le pivot fort juste, & par le moyen de l'écrou on la serre fortement contre l'assiette; par ce moyen on remédie aux inconvéniens dont nous avons parlé.

VIS, (*Imprim.*) piece principale d'une presse d'imprimerie; c'est la partie supérieure de l'arbre, avec lequel elle fait, ainsi qu'avec le pivot, une seule & unique piece, mais que l'on distingue, parce que dans cette même piece il se trouve trois parties qui ont chacune une dénomination particuliere que leur donnent leur structure & leur usage. *V.* ARBRE & PIVOT. La *vis* porte quatre à cinq pouces de long, sur neuf à dix pouces de circonférence; elle forme, par la partie qui l'unit à l'arbre jusqu'à son extrêmité, une espece de cylindre, du haut duquel partent quatre filets qui décrivent chacun une ligne spirale, & viennent se terminer à son extrêmité inférieure; ces filets rendent le coup de la presse plus ou moins doux, selon qu'ils sont plus ou moins couchés. *V.* ECROU.

VIS *à tête ronde*, (*Serrur.*) c'est une *vis*, c'est-à-dire, un cylindre environné d'une cannelure, qui est tourné dans un écrou, & qui sert à attacher une serrure, un verrou, &c. Il y a deux sortes de *vis* de cette espece, des *vis* à tête quarrée, dont les grandes servent à attacher les serrures, & dont la tête entre de son épaisseur dans le bois; & des *vis* à tête perdue, dont la tête n'excede point le parement de ce qu'elle attache ou retient.

A. N. VIS-A-VIS DE, façon de parler qui sert de préposition. Il signifie *en face.* Dans le style familier on supprime le *de: vis-à-vis l'église.* Il s'emploie aussi adverbialement: *il est vis-à-vis.*

VIS-A-VIS. s. m. voiture en forme de berline, où il n'y a qu'une place dans chaque fond.

VISA, s. m. (*Gramm. Jurisprud.*) terme latin usité dans le langage françois, pour exprimer certaines lettres d'attache que l'évêque accorde à un pourvu de cour de Rome, par lesquelles, après avoir vu les provisions, il atteste que ce pourvu est capable de posséder le bénéfice qui lui a été conféré.

L'origine du *visa*, tel qu'on le donne présentement, est assez obscure.

Il n'étoit pas question de *visa*, avant que les papes se fussent attribué le droit de conférer en plusieurs cas les bénéfices dépendans des collateurs ordinaires.

Les mandats *de providendo* n'étant d'abord que de simples recommandations adressées aux ordinaires, il n'y avoit pas lieu au *visa*, puisque c'étoit le collateur ordinaire qui conféroit.

Lors même que ces mandats furent changés en ordre, le collateur, quoiqu'il n'eût plus le choix du sujet, étoit toujours chargé d'expédier la provision; ainsi il n'y avoit point encore de *visa* dans le sens qu'on l'entend aujourd'hui.

L'usage du *visa* ne s'est introduit qu'à l'occasion des préventions de la cour de Rome, des provisions sur résignation, permutation & démission.

Dans l'origine le *visa* de l'ordinaire n'étoit autre chose que l'examen qu'il faisoit de la signature, ou plutôt de la bulle de cour de Rome, pour s'assurer qu'elle étoit véritablement émanée de l'autorité du pape; on examinoit moins les mœurs & la capacité du pourvu que ses provisions.

Mais depuis le concile de Trente, les évêques veillerent plus particuliérement à ce que les bénéfices ne fussent remplis que par des sujets capables.

Le clergé de France, par l'article 12 de ses remontrances au roi Charles IX en 1574, demanda que les pourvus en cour de Rome, *in forma dignum*, ne pussent s'immiscer dans la possession & administration des bénéfices, que préalablement ils ne se fussent présentés à l'évêque, & qu'ils n'eussent subi l'examen par-devant lui.

Les articles proposés dans ces remontrances, furent autorisés par des lettres-patentes; mais étant demeurés sans exécution faute d'enregistrement, l'article dont on vient de parler fut inséré dans le douzieme de l'ordonnance de Blois, qui porte que ceux qui auront impétré en cour de Rome provision de bénéfice en la forme qu'on appelle *dignum*, ne pourront prendre possession desdits bénéfices, ni s'immiscer en la jouissance d'iceux, sans s'être préalablement présentés à l'archevêque ou évêque diocésain, & en leur absence à leurs vicaires généraux, afin de subir l'examen, & obtenir leur *visa*, lequel ne pourra être baillé sans avoir vu & examiné ceux qui seront pourvus, & dont ils seront tenus de faire mention expresse; pour l'expédition desquels *visa*, ne pourront les prélats ou leurs vicaires & secretaires, prendre qu'un écu pour le plus, tant pour la lettre que pour le scel d'icelle.

L'édit de Melun, art. 14, & l'édit du mois d'avril 1695, art. 2, ordonnent la même chose.

Le *visa* doit contenir une description sommaire de la signature de la cour de Rome, c'est-à-dire, expliquer quelle grace y est accordée, de qui elle est signée, sa date & la forme de son expédition.

2°. Il doit aussi faire mention de l'expéditionnaire qui l'a obtenue en cour de Rome, & de la certification qui en est faite par deux autres.

3°. Le *visa* doit faire mention que l'impétrant a été examiné, & qu'il a été trouvé capable, tant du côté des vie & mœurs, que du côté de la science, *&c.*

4°. Il doit contenir la collation du bénéfice avec la clause *salvo jure cujuslibet.*

5°. Enfin la mise en possession.

Le *visa* est tellement nécessaire à celui qui est pourvu *in forma dignum*, que s'il prenoit autrement possession du bénéfice, il se rendroit coupable d'intrusion. La signature & le *visa* ne doivent point en ce cas être séparés l'un de l'autre. Ces deux actes composent un tout qui forme le titre canonique du pourvu.

Cependant la provision donne à l'impétrant tellement droit au bénéfice, qu'avant d'avoir obtenu & même requis le *visa*, il peut résigner en faveur d'autrui, ou permuter.

Pour ce qui est des signatures en forme gracieuse, elles forment provisions irrévocables, en vertu desquelles le pourvu peut prendre possession sans aucun *visa*, excepté pour les bénéfices à charge d'ames, suivant la déclaration du 9 juillet 1646, & l'article 1 de l'édit de 1695.

L'article 21 de l'ordonnance de 1629 veut que le *visa* soit donné par l'évêque du lieu où est situé le bénéfice.

Le pourvu qui a besoin de *visa*, doit le demander avant de prendre possession, & pour cet effet se présenter en personne, subir l'examen nécessaire, & obtenir les lettres de *visa* de l'évêque du diocese, ou de son grand-vicaire, lorsqu'il a un pouvoir spécial à l'effet de donner les *visa*.

Le prélat qui est hors de son diocese peut y renvoyer les pourvus qui lui demandent le *visa*.

Celui qui est pourvu de plusieurs bé-

néfices, a besoin d'un *visa* pour chaque bénéfice.

L'examen qui précede le *visa* doit être proportionné à la qualité du bénéfice, au lieu & aux autres circonstances. On doit écrire toutes les questions & les réponses, pour être en état de juger de la capacité ou incapacité du pourvu.

Dans cet examen, l'évêque est le juge des mœurs & de la capacité du pourvu, mais non pas de la validité des provisions.

S'il refuse le *visa*, il doit exprimer les causes de son refus, à peine de nullité.

Le défaut de certificat de vie & de mœurs n'est pas une cause légitime de refus de *visa*; l'exercice d'un emploi ecclésiastique dans un diocese, sous les yeux des supérieurs, & sans aucune plainte de leur part, tient lieu de certificat.

Celui qui veut se plaindre du refus de *visa*, doit le faire constater par le procès-verbal de deux notaires, ou par un notaire assisté de deux témoins.

Il peut se pourvoir contre ce refus, s'il est injuste, par la voie de l'appel simple par-devant le supérieur ecclésiastique.

Il peut aussi se pourvoir au parlement par appel comme d'abus.

Les moyens sont, 1°. si les causes du refus ne sont pas exprimées.

2°. Si l'évêque affecte de ne pas s'expliquer.

3°. S'il exprime une cause insuffisante.

4°. S'il en exprime une fausse, ou dont il n'y ait point de preuves, & qui tende à ternir la réputation du pourvu.

5°. Si l'évêque a pris connoissance de la validité des titres & capacité du pourvu & de l'état du bénéfice, dont il n'est point juge.

On contraignoit autrefois les collateurs, par saisie de leur temporel, à donner des *visa* & provisions à ceux auxquels ils en avoient refusé sans cause : l'ordonnance de Blois abrogea cet usage, & sa disposition fut renouvellée par l'ordonnance de l'an 1629.

Cependant la jurisprudence n'a été fixée sur ce point que par l'édit de 1695, qui enjoint de renvoyer par-devant les supérieurs ecclésiastiques.

C'est au supérieur immédiat que l'on doit renvoyer, & en remontant de l'un à l'autre de degré en degré, suivant l'ordre de la hiérarchie. *V.* Fuet, la Combe, M. Piales, & les *mots* BÉNÉFICE, COLLATION, INSTITUTION, PROVISION.

Visa est aussi un terme que le garde des sceaux met au bas des ordonnances & édits qu'il scelle. Il ne met pas son *visa* aux déclarations, elles sont seulement contresignées par un secretaire d'état. (*A*)

VISAGE, (*Anatom. Physiol. Chirurg. Médec.*) partie externe de la tête. Le philosophe diroit, c'est le miroir de l'esprit ; mais nous ne sommes ici que physiologistes, anatomistes : il faut se borner à son sujet.

Le *visage* ou la face comprend ce qui dans toute l'étendue superficielle de la tête se présente entre la partie chevelue & le cou ; savoir, le front, les sourcils, les paupieres, les yeux, le nez, les levres, la bouche (*a*), le menton, les joues & les oreilles. *Voyez* tous ces *mots*.

(*a*) Cette cavité est partagée en deux par les dents. La cavité antérieure, que les Latins appeloient *bucca*, est d'une figure & d'un volume extrêmement variables : son terme postérieur sont les parties antérieures des deux mâchoires, & les dents ; mais sa paroi antérieure est purement musculaire & membraneuse. Elle est à peu près hémisphérique ; elle descend de la racine du nez, de l'os de la pommette & de l'apophyse zygomatique ; & elle descend jusqu'au bord inférieur de la mâchoire inférieure. Elle est formée par la peau du visage, dont l'épiderme est extrêmement transparent à la partie latérale des joues. C'est ainsi qu'on nomme cette partie des enveloppes de la *bouche*. On y découvre sans peine les vaisseaux capillaires remplis de sang, & la rougeur du sang colore cette partie de la peau. Cette rougeur s'enflamme par la pudeur, par la colere, par la joie, par le desir, & généralement par l'exercice. La convexité de la membrane intérieure des joues est toute couverte de glandes simples ovales, qui séparent une liqueur salivale par des pores visibles de cette membrane.

Le milieu de la paroi intérieure de la *bouche* est couvert ; c'est la *bouche* : la langue françoise, souvent trop stérile, lui donne le même nom qu'à la cavité à laquelle elle conduit.

La peau, en entrant par cette fente dans la cavité de la *bouche*, change de nature ; l'épiderme reste la même, mais la peau devient plus molle & plus tendre ; les vaisseaux paroissent à travers l'épiderme & donnent aux levres un rouge foncé. Chaque levre est attachée aux gencives par un pli. L'épiderme recouvre la langue, la peau amincie se continue par la *bouche* & dans l'intérieur des joues, & devient la membrane nerveuse de l'œsophage.

La *bouche* postérieure est terminée antérieurement par les dents & par l'arcade alvéolaire des deux mâchoires ; en-haut, par le palais osseux & par le voile du palais ; en-bas, dans un court espace, par les

Cicéron remarque dans fon *Traité des loix*, liv. I, ch. 9, qu'on ne trouve dans aucun animal de face femblable à celle de l'homme ; il n'y en a aucun fur la face duquel on puiffe obferver tant de fignes de penfées & de paffions internes. Nous comprenons tous quels font ces fignes, quoique nous ne puiffions guere les caractérifer en détail ; mais pour en dire quelque chofe en général, nous favons que la rougeur monte au *vifage* dans la honte, & que l'on pâlit dans la peur. Ces deux fymptomes qui dépendent de la ftructure & de la tranfparence du réfeau cutané, ne fe trouvent dans aucun autre animal, & forment dans l'homme une beauté particuliere.

C'eft encore fur le *vifage* que paroiffent les ris & les pleurs, deux autres fymptomes des paffions humaines, dont l'un eft fait pour affaifonner les douceurs de la fociété, & l'autre pour émouvoir la compaffion des caracteres les plus durs. Combien de différens mouvemens des mufcles qui aboutiffent aux yeux & au refte du *vifage*, lefquels mufcles font mis en action par les nerfs de la cinquieme ou de la fixieme paire, & qui par conféquent ont une étroite communication avec le plexus particulier à l'homme !

Cette diverfité prodigieufe des traits du *vifage*, qui fait qu'entre plufieurs milliers de perfonnes à peine en voit-on deux qui fe reffemblent, eft une chofe admirable en elle-même, & en même tems très-utile pour l'entretien des fociétés ; ainfi tous les hommes pouvant être aifément diftingués fur leur fimple phyfionomie, chacun reconnoît fans méprife ceux avec lefquels il a quelqu'affaire : c'eft par-là qu'on peut rendre un témoignage certain de ce que quelqu'un a dit, fait ou entrepris ; toutes chofes dont il n'y auroit pas moyen de s'affurer, s'il ne fe trouvoit fur le *vifage* de chaque perfonne quelque trait particulier qui empêchât de la confondre avec toute autre.

Que penferons-nous de Trébellius Calca, dit un hiftorien romain, Valere Maxime, c. 15, avec quelle affurance ne foutint-il pas qu'il étoit Clodius ? Lorfqu'il voulut entrer en poffeffion de fon bien, il plaida fa caufe avec tant d'avantage devant les centumvirs, que le tumulte du peuple ne laiffoit prefque aucun lieu d'efpérer une fentence équitable ; cependant dans cette caufe unique, la droiture & la religion des juges triompherent de la fourberie du demandeur & de la violence du peuple qui le foutenoit.

Les parties du *vifage* étant du nombre de celles qui font les plus expofées à la vue, il faut avoir égard à deux chofes dans le panfement des plaies qui leur arrivent : premiérement, de conferver à chaque partie refpective l'ufage auquel elle eft deftinée ; en fecond lieu, de tâcher qu'il n'y refte point de cicatrices capables de les défigurer. Mais comme le *vifage* eft compofé de plufieurs parties différentes, chacune demande un traitement particulier, qui doit être indiqué à l'article de chacune de ces parties, front, fourcils, paupieres, œil, nez, joues, *&c.*

La petite vérole eft de toutes les maladies celle qui fait le plus grand tort au *vifage* ; mais on prévient fes outrages par l'inoculation, qui eft la plus belle & la plus utile découverte de toute la médecine.

Les autres difformités plus ou moins grande de cette partie de la tête, font la goute-rofe, dont on peut voir l'article, les taches de naiffance, celles de rouffeur, & la groffeur du teint.

Les taches de naiffance font fans remedes. Les taches de rouffeur fe diffipent fouvent d'elles-mêmes, & quelquefois font profondément enracinées dans les petits vaiffeaux de la peau. L'efprit-de-vin mêlé avec un peu d'huile de behen, & appliqué tous les foirs fur le *vifage*, par le moyen d'un petit pinceau, diffipe les taches de rouffeur, qui viennent du hâle du foleil.

La groffeur du teint a fouvent pour origine le rouge qu'on met fur le *vifage* ; car il eft certain qu'il gâte le teint, deffeche la peau, & la ronge.

On lit dans les *Mémoires de l'académie des fciences*, que le moyen de conferver la fraîcheur du *vifage*, eft d'en empêcher la tranfpiration par des drogues dont l'huile

glandes fublinguales ; en-arriere, par le voile du palais. La langue remplit ordinairement cette partie de la bouche ; mais comme la mâchoire inférieure eft mobile, la bouche peut s'agrandir, & alors la langue la partage. (*H. D. G.*)

ſoit la baſe ; mais cet avis ſeroit dangereux, loin d'être utile.

Le grand air, le grand vent, & la ſueur longue & fréquente groſſiſſent le teint. Il y a des femmes qui ſe ratiſſent le *viſage* avec des morceaux de verre pour ſe rendre la peau plus fine ; mais elles la rendent encore plus groſſe, & plus diſpoſée à ſe racornir. Il ne faut jamais paſſer rien de rude ſur le *viſage ;* il faut ſe contenter de le laver fort ſimplement avec un peu d'eau de ſon, qui ne ſoit ni froide, ni chaude, ou avec du lait d'âneſſe tout fraîchement trait. Quant à la flétriſſure du teint, qui naît des années, Horace ſavoit ce qu'il en faut penſer, quand il écrivoit à Poſthumus :

Labuntur anni ; nec pietas moram
Rugis adfert, indomitæque ſenectæ.

(*D. J.*)

VISAGE. (*Séméiot.*) On peut tirer des pronoſtics des parties du *viſage* dans la plupart des maladies, ſur-tout dans celles qui ſont aiguës, comparées avec l'état où elles étoient lorſque le malade ſe portoit bien ; car c'eſt un bon ſigne d'avoir le *viſage* d'un homme qui ſe porte bien, & tel que le malade l'avoit lui-même en ſanté. Autant le *viſage* s'éloigne de cette diſpoſition, autant y a-t-il proportionnellement de danger.

Le changement du *viſage*, qui ne vient pas de la maladie, mais de quelques cauſes accidentelles, comme du défaut de ſommeil, d'un cours de ventre, du défaut de nourriture, ne forme aucun pronoſtic fâcheux, qu'autant que ces choſes ſubſiſtent long-tems.

A l'égard de la couleur, la rougeur du *viſage* eſt quelquefois un bon ſigne, comme lorſqu'elle indique un ſaignement de nez ; & l'on doit encore plus s'y fier, lorſqu'elle eſt jointe avec d'autres ſignes qui pronoſtiquent le même événement, ſuivant ce que dit Hippocrate, *Coac. prænot.* 142, que lorſqu'une perſonne qui a la fievre a une grande rougeur au *viſage*, & un violent mal de tête, accompagné d'un pouls fort, elle ne manque guere d'avoir une hémorrhagie; mais il faut en même tems ajouter à ces ſignes ceux de coction.

C'eſt un mauvais ſigne, lorſqu'au commencement d'une maladie, ſur-tout d'une maladie aiguë, le *viſage* eſt différent de ce qu'il étoit dans l'état de ſanté ; & le danger eſt d'autant plus grand qu'il s'éloigne de ce premier état.

Telle eſt l'habitude du *viſage* dans laquelle, comme dit Hippocrate, au commencement des pronoſtics, le nez eſt aigu, les yeux enfoncés, les tempes creuſes, les oreilles froides, retirées, leurs lobes renverſés, la peau du front dure, tendue, ſeche, & la couleur du *viſage* tirant ſur le pâle, le verdâtre, le noir, le livide, ou le plombé ; c'eſt ce que les médecins appellent avec raiſon *une face cadavéreuſe ;* & lorſqu'elle eſt telle au commencement, c'eſt-à-dire, les trois premiers jours d'une maladie, c'eſt un ſigne de mort.

Lorſque dans quelques maladies chroniques, comme dans la phthiſie & dans l'empyeme, le *viſage* s'enfle, c'eſt un vice de la ſanguification, & qui eſt d'un très-fâcheux pronoſtic.

La couleur vermeille des joues dans les fievres lentes, indique une péripneumonie ou un empyeme, qui dégénere en conſomption lorſque la toux s'y rencontre.

Voilà quelques pronoſtics généraux que Hippocrate tire du *viſage.* Il faut le lire attentivement ſur cette matiere, & y joindre les excellentes réflexions de ſes commentateurs. (*D. J.*)

VISAGE (*Maladies du*). *Médec.* Le *viſage* dans les maladies préſente un grand nombre d'indications que la plupart des auteurs n'ont pas décrites avec aſſez d'exactitude; mais dans notre plan, nous devons nous contenter des principaux phénomenes qui concernent ces maladies.

Les couleurs du *viſage* ſont très-viſibles. La naturelle qu'imite ſi bien la blancheur du lis & le rouge vif de la roſe eſt une marque que la matiere morbifique n'a point paſſé dans les voies de la circulation ; la couleur pâle eſt toujours ſuſpecte. La noire eſt un ſymptome de mélancolie & de bile corrompue ; celle qui eſt d'un rouge conſtant, eſt une preuve que le ſang ſe porte au cerveau avec trop d'impétuoſité ; celle au contraire qui ſe diſſipe & revient, ordinaire aux ſcorbutiques, à ceux qui ſont

attaqués de maladies chroniques & de cacochimie, est dangereuse pour les phthisiques & ceux qui crachent le pus ; la couleur livide produite par l'embarras du sang à retourner au cœur, par la stagnation des humeurs & leur corruption, annonce du danger. Il est ordinaire de voir un cercle livide sur les yeux des cacochimes, des femmes enceintes, & de celles qui sont attaquées de suppression de regles ou des fleurs blanches. La couleur jaune est un signe d'ictere ou de cacochimie ; les changemens de couleur sont fréquens dans les sujets attaqués de convulsions ; les taches présentent différentes indications, suivant la différence de la couleur du *visage*, qui les accompagne.

Un *visage* cadavéreux est celui qu'un grand nombre d'auteurs appellent *hippocratique*, parce qu'Hippocrate en a fait la peinture suivante. Les yeux sont concaves, le nez éfilé, les tempes affaissées, les oreilles froides & resserrées, la peau dure, la couleur pâle ou noire, les paupieres livides, ainsi que les levres & le nez ; le bord de l'orbite de l'œil devient plus éminent ; on remarque des ordures autour des yeux, le mouvement des paupieres est languissant, l'organe de la vue est à demi fermé, la pupille se ride & ne rend point la peinture des objets ; tous ces accidens annoncent la mort : s'ils sont la suite d'une diarrhée, ils marquent une extrême foiblesse, le ralentissement de la circulation, la colliquation de la graisse & des bonnes humeurs, leur corruption & leur défaut.

La convulsion & la paralysie du *visage*, le spasme cynique, la contorsion de la bouche, le grincement des dents, le tremblement de la mâchoire & autres choses semblables sont extrêmement dangereuses, parce que ces symptomes proviennent de l'affection des nerfs qui partent du cerveau. Cet état exige l'application des topiques nervins sur la tête & les narines, outre les remedes opposés aux causes.

L'enflure du *visage* présente différens pronostics ; car quand elle vient de la trop grande impétuosité du sang, ce qu'on nomme alors *visage refrogné*, elle pronostique dans les maladies aiguës le délire, la phrénésie, la convulsion, les parotides, l'hémorrhagie. Dans l'esquinancie, elle est très à craindre : elle est un signe favorable dans la petite vérole. Mais dans les maladies chroniques, pituiteuses, dans les hydropisies, elle présage l'augmentation du mal. Il y a beaucoup à craindre quand elle accompagne la toux & le vomissement. Si cette enflure diminue à proportion de la cause, c'est une bonne marque ; mais si cette diminution est une suite de l'affoiblissement des forces & d'une métastase qui s'est faite intérieurement, on doit tout appréhender.

Les blessures du *visage* ne permettent pas qu'on fasse une suture sanglante ; dans ce cas, comme dans la brûlure & la petite vérole, il faut éviter, s'il est possible, que le traitement de la blessure ne cause de la difformité.

Les pustules, la rougeole, les dartres ont leur traitement particulier. Une sueur abondante qui se forme autour du *visage* offre dans les maladies un symptome dangereux.

Les différens changemens de couleur du *visage*, produits par diverses passions de l'ame, donnent leurs différens pronostics ; la cure regarde celle des passions même. (*D. J.*)

VISAGERE, s. f. (*Modes.*) c'est la partie du devant des bonnets de femmes, laquelle partie regarde le visage. (*D. J.*)

VISAPOUR. (*Géog. mod.*) *V.* VISIAPOUR.

VISARDO. (*Géog. mod.*) Le monte *Visardo* est une montagne d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, entre Policastro & Santo-Severino. Barry prétend que c'est le *Clibanus mons* des anciens. (*D. J.*)

VISBURGII, (*Géog. anc.*) peuple de la Germanie. Ptolomée, l. II, c. 11, le marque après les *Cogni*, & dit qu'ils habitoient au nord de la forêt Hercynienne. Cluvier, *Germ. ant.* l. III, c. 43, juge que *Visburgii* sont les mêmes que Ptolomée place dans la Sarmatie, & qu'il nomme *Burgiones*. Je les mets, dit-il, au voisinage des *Gothini*, entre les Sarmates Jazyges & Lygiens, & entre les montagnes de Sarmatie & la Vistule ; & je ne doute point, ajoute-t-il, que du nom de cette riviere ils n'aient été appellés *Thi-*

Wiffelburger, d'où les Grecs & les Latins auront fait le mot *Visburgii*, & de ce dernier d'autres auront fait les mots *Burgii* & *Burgiones*. (*D. J.*)

VISCACHOS, f. m. (*Hift. nat. des quadrupedes.*) lapin fauvage du Pérou, qui gîte ordinairement dans les lieux froids. Le P. Feuillée en a vu dans des maifons de Lima, qu'on avoit familiarifés. Leur poil gris de fouris eft fort doux, ils ont la queue affez longue, retrouffée par-deffus les oreilles, & la barbe comme celle de nos lapins; ils s'accroupiffent comme eux, & n'en different pas en groffeur. Durant le regne des Incas, on fe fervoit du poil des *vifcachos*, pour diverfifier les couleurs des laines les plus fines. Les Indiens en faifoient alors un fi grand cas, qu'ils ne les employoient qu'aux étoffes dont les gens de la premiere qualité s'habilloient. (*D. J.*)

VISCÉRATIONS, (*Antiq. rom.*) *vifcerationes*, le don des entrailles des animaux, qu'on faifoit au peuple à l'enterrement des grands feigneurs de Rome. (*D. J.*)

VISCÉRAUX (REMEDES). *Méd. Mat. méd.* Ce font des remedes propres à fortifier les vifceres, c'eft-à-dire, à donner de la vigueur & de la fermeté aux vifceres fanguins, comme le foie, la rate, l'utérus, les reins, les poumons, afin qu'ils s'acquittent plus exactement de leurs fonctions.

Cette claffe renferme donc les remedes vulgairement appellés *hépatiques*, *fpléniques*, *pneumoniques*, *utérins*, *cachectiques*, *anti-hydropiques*, *anti-ictériques*, *anti-hiftériques* & *anti-phthifiques*.

Dans cette intention, l'on ne peut que recommander l'ufage des racines de gentiane rouge, d'ariftoloche ronde & longue, de chicorée fauvage, de zédoaire, de fougere, de vraie rhubarbe, de rapontic, de fafran bâtard, d'arrête-bœuf; les écorces de quinquina, de cafcarille, de winter, de tamarifc, de frêne, de caprier, de *caffia lignea*; les feuilles d'abfynthe, de petite centaurée, de fumeterre, de chardon béni, de trefle d'eau, d'hépatique, de méliffe, de pulmonaire tachetée, de fcolopendre, d'aigremoine, de marrube, de véronique, de fcabieufe, d'épithyme, de capillaire, de pilofelle, *&c.*

On ne peut auffi que louer au même titre entre les gommeux & les réfineux, le fuccin, la myrrhe, l'aloès, le bdellium, la gomme de lierre, la gomme ammoniaque, l'oliban, le fagapenum, l'opopanax, l'affa fœtida; entre les minéraux, le foufre ftalactite, la limaille de fer, toutes les préparations de ce métal; & différentes préparations de chymie, comme les fels tirés par la calcination, l'arcanum & la terre foliée de tartre, fa crême, le fel polichrefte, le nitre antimonié, l'efprit de fel ammoniac, la teinture de mars tirée avec l'efprit-de-vin, des fleurs martiales produites par la fublimation de la pierre hématite au moyen du fel ammoniac, la teinture de tartre, celle d'antimoine alkaline; l'antimoine martial céphalique, les pilules de Becker, & autres femblables.

Il faut encore rapporter ici les fontaines médicinales, appellées ordinairement *minérales*, fur-tout celles qui contiennent un principe ferrugineux, délié, comme les eaux de Pyrmont, de Spa, de Schwalbach, & plus encore celles qui font plus abondamment empreintes d'un ochre martial, telles que celles de Lauchftadt, de Radeberg, d'Egra & de Freyenwald.

Ces balfamiques *vifcéraux* agiffent fur les vifceres dont les vaiffeaux font engorgés & obftrués d'humeurs tenaces, au moyen d'un principe fulfureux, balfamique, terreux, d'une nature affez fixe, ou d'un fel alkali fulfureux ou favonneux, & d'un goût amer, en incifant les liqueurs épaiffes, & rendant du reffort aux vaiffeaux qui ont perdu leur ton. Ce font donc des remedes d'un effet affez univerfel dans les maladies longues que produit le vice de ces vifceres, foit pour les guérir, foit pour s'en garantir.

Quoique tous les remedes *vifcéraux* en général fe rapportent en ce qu'ils fortifient le ton des vifceres, & qu'ils débarraffent les obftructions, il eft cependant néceffaire d'en faire une diftinction & un choix exact, fuivant la nature des vifceres & des maladies.

Par exemple, lorfque le foie eft attaqué d'obftruction, & que cette difpofition produit la jauniffe, la cachexie, le fcorbut, les remedes de vertu favonneufe & déterfive font les plus efficaces; tels font en par-

ticulier les racines apéritives, la rhubarbe, le safran bâtard, l'opopanax, le bdellium, le savon de Venise, l'élixir de propriété sans acide, l'essence de rhubarbe préparée avec le sel de tartre, & tous les remedes martiaux bien préparés.

Quand le poumon est trop relâché & engorgé, & que l'on est par cette raison menacé de phthisie, l'on emploie avec succès la myrrhe, la gomme ammoniaque, le soufre en stalactite, la véronique, la scabieuse, le cerfeuil, la piloselle, le marrube, le capillaire.

Lorsque le gonflement & l'engorgement de la rate engendrent l'impureté du sang, & sur-tout la cachexie, il faut donner la préférence sur les autres remedes aux écorces de tamarisc & de caprier, à la fume-terre, la scolopendre, l'épithyme, l'arrête-bœuf, *&c.*

Quand la foiblesse & le trop grand relâchement du ton des reins produit la néphrétique, l'écorce des racines d'acacia & son infusion, le rob de fruits d'églantier & de baies de genievre ont une espece de vertu un peu spécifique.

L'affoiblissement de la tension de l'utérus & de ses vaisseaux, & le ralentissement du mouvement progressif du sang & des liqueurs dans ces parties produit, sur-tout après l'avortement, beaucoup d'indispositions auxquelles remédient l'aristoloche, tant longue que ronde, l'armoise, la myrrhe, la matricaire, le galbanum, le bdellium, l'opopanax, le succin, les pilules de Becker, & les autres faites sur le même modele.

Si les intestins & les parties qui ont du rapport avec eux, comme les glandes, les canaux secrétoires & excrétoires, biliaires, pancréatiques, lactés, ont perdu leur tension naturelle, de sorte que le trop grand abord des humeurs cause des flux excessifs, ou que leur stagnation dans les vaisseaux devienne le foyer & l'occasion de mouvemens de fievres, la rhubarbe, l'écorce de quinquina, de winter, de cascarille, les safrans très-divisés & les teintures de mars feront un effet qu'on attendroit vainement de tous les autres remedes.

Il faut observer, sur l'usage des *viscéraux* fortifians en général, qu'ils sont bien plus avantageux quand, avant que d'y avoir recours, on diminue la surabondance du sang; & qu'on balaie par des purgatifs appropriés les récrémens des premieres voies, sur-tout si, dans le dessein de donner plus de fluidité & de mobilité aux liqueurs, on les donne en décoction ou en infusion; & mieux encore, lorsqu'on les joint à la boisson des eaux acidules ou thermales, ou à celle du petit-lait, qui certainement aide beaucoup l'opération de ces *viscéraux* qui sont de nature astringente, & leur donne une plus grande force pour domter les maladies chroniques, sur-tout lorsqu'on en continue long-tems l'usage; mais en même tems il est essentiel d'exercer suffisamment le corps, soit à cheval, soit en voiture, soit à pied, & de joindre les frictions journalieres à cet exercice. Telles sont les observations d'Hoffmann sur les remedes *viscéraux*, & sur le choix qu'on en doit faire dans les diverses maladies. (*D. J.*)

VISCERE, s. m. (*Physiol.*) On définit ordinairemet le *viscere*, un organe qui par sa constitution change en grande partie les humeurs qui y sont apportées, ensorte que ce changement soit utile à la vie & à la santé du corps. Ainsi le poumon est un *viscere* qui reçoit tout le sang, & le change de façon qu'il devient propre à couler par tous les vaisseaux. De même le cœur est un *viscere* qui reçoit tout le sang, & le change par le nouveau mélange & la nouvelle direction de mouvement qu'il y introduit.

Il est constant, ainsi que le démontrent les injections anatomiques, que tous les *visceres* sont formés d'un nombre infini de vaisseaux différemment rangés dans les différens *visceres*, & que l'action par laquelle ils changent les humeurs qui y sont apportées, dépend de ces vaisseaux des *visceres*. Si donc ces vaisseaux sont plus foibles qu'il n'est besoin pour la santé, ils agiront moins sur les fluides contenus; ils les changeront moins. Ainsi le poumon trop débile, ne pourra convertir le chyle en bon sang; si le foie est très-relâché dans ses vaisseaux, le sang fluera & refluera dans ce *viscere*, sans que la bile s'en sépare, & l'hydropisie s'ensuivra. Tant que le ventricule sera dans un état languissant, il troublera l'ouvrage de la chylification.

Les fonctions des *visceres* different encore

encore, ſuivant l'âge & le ſexe; je dis l'*âge*, tous les *viſceres* reçoivent une force qui s'augmente peu à peu, ſelon que les forces de la vie ont agi plus long-tems en eux. De là vient que dans notre premiere origine, toutes nos parties étant très-débiles, elles ſont preſque fluentes; mais elles acquierent peu à peu une plus grande fermeté, juſqu'à ce qu'elles ſoient preſque endurcies dans la derniere vieilleſſe. Or il y a pendant le cours de notre vie, une gradation infinie, depuis cette débilité originaire juſqu'à l'extrême fermeté.

J'ai ajouté *le ſexe:* les hommes ont les *viſceres* plus forts; les femmes nées pour concevoir, enfanter & nourrir des enfans, les ont plus lâches, plus flexibles. La même choſe ſe trouve en tous lieux chez les peuples policés, comme chez les nations qui ſe conduiſent par l'inſtinct de la nature, plutôt que par les loix.

L'action de tous les *viſceres* dépend de ce que les liquides comprimés par la force du cœur, dilatent les arteres; ces arteres, par la réaction de leurs propres forces & de leur élaſticité, pouſſent en avant les humeurs diſtendantes: or les choſes qui renferment ſous un même volume plus de maſſe corporelle, c'eſt-à-dire, qui ſont plus ſolides, conſerveront plus long-tems le mouvement qu'elles ont une fois reçu. Il étoit donc néceſſaire qu'il y eût dans les liquides mus par la force du cœur, un degré fixe de ſolidité pour qu'ils ne perdiſſent pas ſi promptement le mouvement donné.

On a diſputé juſqu'ici par les principes de la médecine naturelle, ſur les moyens que les *viſceres* emploient à perfectionner leurs humeurs; mais les auteurs n'ont rien dit d'un peu ſatisfaiſant à ce ſujet, juſqu'à ce que Ruyſch ait démontré qu'aux extrêmités des arteres, la conformation étoit différente dans les *viſceres*, ſelon la diverſité des lieux: l'on voit du moins par-là, que le *viſcere* a été formé à deſſein que cette conformation des arteres ſubſiſtât, mais nous n'en ſavons guere davantage. (*D. J.*)

VISCERES (*Jardin.*) d'une plante, ſont les tuyaux perpendiculaires en forme de faiſceaux, qui montent dans ſa tige, & que l'on n'apperçoit que quand l'écorce eſt levée. Ils ſont mêlés avec les fibres, les nerfs, la moëlle, & portent également par-tout le ſuc nourricier.

VISCH, ſ. f. (*Géog. mod.*) ou la *Viſcha*; petite riviere d'Allemagne, dans la baſſe-Autriche. Elle ſe perd dans le Danube, à environ cinq lieues au-deſſous de Vienne (*D. J.*)

VISCOSITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) qui ſe diſcerne au toucher. Nous appellons *viſqueux*, tout ce qui s'attache à nos doigts, qui a quelque peine à s'en ſéparer, qui les colle enſemble.

Il y a une compoſition viſqueuſe & tenace qu'on fait par art avec les baies de gui, l'écorce de houx, les racines de viorne, les prunes de ſébeſtes, & autres matieres, qu'on appelle communément *glu*.

On prend des baies de gui qu'on met bouillir dans l'eau juſqu'à ce qu'elles crevent; on les bat dans un mortier, on les lave enſuite dans l'eau pour en ſéparer l'enveloppe, le reſte forme une eſpece de pâte qu'on conſerve à la cave dans une terrine; c'étoit là l'ancienne méthode, mais aujourd'hui on fait la glu beaucoup mieux avec la ſeconde écorce de houx. On leve cette écorce dans le tems de la ſeve, & après l'avoir laiſſée pourrir à la cave dans des tonneaux, on la bat dans des mortiers juſqu'à ce qu'elle ſoit réduite en pâte; on lave enſuite cette pâte en grande eau, dans laquelle on la manie ou pêtrit à diverſes repriſes; on la met dans des barrils pour la laiſſer perfectionner par l'écume qu'elle jette & qu'on ôte; enfin on la met pure dans un autre vaiſſeau pour l'uſage.

Cependant comme la glu perd promptement ſa force, & qu'elle ne peut ſervir à l'eau, on a inventé une ſorte particuliere de glu qui a la propriété de ſouffrir l'eau ſans dommage. Voici comme il faut la préparer.

Prenez une livre de bonne glu de houx, lavez-la dans de l'eau de ſource juſqu'à ce que ſa fermeté ſoit diſſipée, alors battez-la bien juſqu'à ce qu'il n'y reſte point d'eau, laiſſez-la ſécher; enſuite mettez-la dans un pot de terre, ajoutez-y autant de graiſſe de volaille qu'il eſt néceſſaire pour la rendre coulante; ajoutez-y encore une once

de fort vinaigre, demi-once d'huile & autant de térébenthine; faites bouillir le tout quelques minutes à petit feu en le remuant toujours; & quand vous voudrez l'employer, réchauffez-le; enfin pour prévenir que votre glu se gele en hiver, vous y incorporerez un peu d'huile de pétrole.

Ce n'est pas pour prendre de jolis oiseaux qui font les plaisirs des champs, ou qui vivent de mille insectes nuisibles, qu'on vient d'indiquer les diverses préparations de la glu; un tel amusement est trop contraire à l'humanité pour qu'on le justifie: mais on peut tirer d'autres usages de la glu. Elle peut servir à sauver les vignes des chenilles, & à garantir plusieurs plantes précieuses de l'attaque des insectes. Les anciens médecins l'employoient avec de la résine ou de la cire en quantité égale, pour amollir les tumeurs & sécher les ulceres; je ne prétends pas qu'ils eussent raison, je dis seulement qu'on doit chercher les usages utiles des choses, & non ceux que la nature désavoue.

Au reste, quelque singuliere que soit la nature de la glu, qu'on ne peut manier qu'avec les mains frottées d'huile, soit que cette glu soit faite avec le houx, les baies de gui, les racines de viorne ou les sébestes; cependant je ne doute point que plusieurs autres jus de plantes, si on en faisoit des essais, ne se trouvassent avoir la même nature visqueuse & gluante. Si l'on coupe une jeune branche de sureau, on en tire un suc très-gluant, dont les filets suivent le couteau comme la glu du houx; & il paroît que le jus visqueux de cet arbre n'est pas logé dans l'écorce, mais dans les cercles du bois même; les racines des narcisses & de toutes les hyacinthes fournissent aussi un jus gluant & filamenteux. Enfin, pour parler des matieres animales, les entrailles des chenilles pourries, mêlées avec de l'eau & battues avec de l'huile, font une sorte de glu tenace. (*D. J.*)

VISCOSITÉ *des humeurs du corps*, (*Médecine.*) *lentor*; c'est une constitution du sang, où les parties sont tellement embarrassées les unes dans les autres, qu'elles résistent à leur séparation entiere, & qu'elles cedent plutôt à la violence qu'on leur fait en s'étendant en tout sens, que de souffrir de division.

C'est l'état glutineux de nos humeurs qui produit de grandes maladies: ses causes sont,

1°. L'usage de farines crues, non fermentées, de matieres austeres & non mûres; car la farine des végétaux mêlée avec l'eau, forme une pâte visqueuse, & la fermentation détruit cette *viscosité*.

2°. La disette de bon sang; il en faut une certaine quantité pour aider la transformation du chyle en sang.

3°. L'action trop foible des humeurs digestives, telle que la bile, le suc gastrique, & le peu de ressort des vaisseaux. Aussi les personnes foibles & qui ont le foie obstrué, la bile mal formée, sont-elles sujettes à la *viscosité* des humeurs.

4°. La diminution du mouvement animal; car le mouvement fortifie les solides, atténue les fluides, hâte la digestion, & l'assimilation des alimens.

5°. La dissipation des parties les plus fluides du sang, par le relâchement des vaisseaux excrétoires; car il est évident que les parties les plus fluides étant dissipées, le sang s'épaissit & devient visqueux: ainsi les sudorifiques doivent être administrés avec prudence.

6°. La rétention des parties les plus épaisses des fluides, engagées dans les couloirs, dont ceux-ci ne peuvent se débarrasser.

La *viscosité* se forme d'abord dans les premieres voies, d'où elle passe dans le sang & dans toutes les humeurs qui s'en séparent: lorsque quelque particule visqueuse a traversé les vaisseaux lactés, elle se porte d'abord sur les poumons; comme elle a de la peine à circuler dans les petits tuyaux de ce viscere, elle produit la dispnée.

Les effets sont dans les premieres voies la perte d'appétit, les nausées, les vomissemens, les crudités, les concrétions pituiteuses, la paresse & l'enflure du ventre, par le défaut d'énergie dans la bile; enfin la rétention du chyle, & son défaut de secrétion.

Dans les humeurs, elle rend le sang visqueux, pâle, imméable, obstruant; produit des concrétions; rend l'urine blanche & presque sans odeur; forme des tumeurs édémateuses; empêche les secrétions; produit la coalition des vaisseaux.

Toutes ces caufes & tous ces effets pris enfemble, produiront des effets funeftes, tels que la fuffocation & la mort, après avoir dérangé toutes les fonctions animales, vitales & naturelles.

Le traitement de la *vifcofité* fe remplira, 1°. par l'ufage d'alimens & de boiffons qui aient bien fermenté, & qui foient affaifonnés de fels & d'aromates; la bierre fermentée donne moins de phlegme & de *vifcofité* que les tifanes: il en eft de même du vin. La bierre double & le bon vin font des remedes excellens avec le pain bien cuit, dans la *vifcofité*.

2°. Les aromates font incififs; les principaux font la canelle, la mufcade, le poivre, le gingembre, la menthe, le thym.

3°. Les bouillons de viande de vieux animaux, atténués par les végétaux âcres, à peu près comme dans l'acidité: les animaux de proie & fauvages y font excellens.

4°. Les remedes qui raffermiffent les vaiffeaux & les vifceres, tels que les toniques, les apéritifs, les amers, les antifcorbutiques, les defficatifs, les corroborans font fur-tout indiqués.

5°. L'exercice & le mouvement, l'air tempéré, la tranquillité des paffions, l'ufage modéré & raifonné des non-naturels, font les meilleures précautions que l'on puiffe employer pour aider l'action des remedes.

6°. Les remedes délayans, les favonneux, les réfolutifs doivent être continués pendant toute la cure. *Voyez ces articles.*

Les irritans doivent s'ordonner avec fageffe, ils font bons pris par intervalle: voici des remedes vantés.

Prenez du fiel de bœuf & du fiel de brochet, de chaque quatre gros; faites-les exhaler fur un feu modéré jufqu'à ce qu'ils aient la confiftance de miel. Ajoutez une quantité fuffifante de poudre de racine d'arum; faites du tout des pilules du poids de trois grains chacune: on en prendra aux heures médicales.

VISÉ, part. (*Gramm. Jurifp.*) fignifie ce qui a été vu, & qui eft énoncé comme tel dans un jugement ou autre acte. C'eft en ce fens que l'on dit *vifer* une requête ou demande dans un arrêt. *V.* VU. (*A*)

VISÉE, f. f. (*Gramm.*) l'action de diriger fa vue vers un point, un lieu, un but. Ce canonnier a dreffé fa *vifée* vers cet endroit. Il fe prend quelquefois au figuré.

VISER, v. act. (*Gramm.*) c'eft diriger fa vue ou quelqu'arme à un but qu'on veut atteindre. A quoi *vifez*-vous? Je *vife* au fommet de ce clocher. *Vifer* à quelque chofe d'important.

VISER. *V.* VISÉ.

VISET, (*Géog. mod.*) en latin *Vegefatum*, *Vinfacum*, *Vinfatum*; petite ville d'Allemagne, dans l'évêché de Liege, fur la Meufe, entre les villes de Liege & de Maëftricht.

Slufe (René-François Walter de), natif de *Vifet*, devint chanoine & chancelier de Liege, où il mourut en 1685. On a de lui un ouvrage affez eftimé, & qui porte un titre bifarre: *Mefolabum, & problemata folida.* (*D. J.*)

VISÉU *ou* VISEO, (*Géog. mod.*) ville de Portugal, dans la province de Beira, à cinq lieues au nord de Mondégo, à feize au nord-oueft de Guarda, à vingt au nord-eft de Coïmbre, dans une plaine délicieufe par fa fertilité. Cette ville eft épifcopale, & fon évêque jouit de quinze mille ducats de revenu. *Vifeo* eft encore la capitale d'une comarea & d'un duché qui a été quelquefois poffédé par des princes du fang royal. *Long.* 9. 40. *lat.* 40. 32.

Barros (Jean dos) naquit à *Viféu* en 1496, & fut élevé à la cour du roi Emmanuel auprès des infans. Jean III étant monté fur le trône, le nomma tréforier des Indes, *teforeiro da cafa da India;* cette charge très-honorable & d'un grand revenu, lui infpira la penfée d'écrire l'hiftoire d'Afie ou des Indes, qu'il a publiée fous le nom de *Decadas d'Afia.* Il donna la premiere décade en 1552, la feconde en 1553, & la troifieme en 1563; la quatrieme décade de fon hiftoire ne fut publiée qu'en 1615, par les ordres du roi Philippe III, qui fit acheter les manufcrits des héritiers de cet auteur. D'autres écrivains ont travaillé à la continuation de cette hiftoire jufqu'à la douzieme décade. L'ouvrage de Barros eft généralement eftimé, quoi qu'en dife le fieur de la Boulaye, & il a été traduit en efpagnol par Alphonfe Ulloa. (*D. J.*)

VISIAPOUR, (*Géog. mod.*) *ou* VISA-

POUR, *ou* VISAPOR, royaume des Indes, dans la presqu'isle de l'Inde en-deçà du Gange, sur la côte de Malabar. Ce royaume confine par le nord au royaume de Dehli, & aux autres états du Mogol, au joug duquel il est soumis. La capitale de ce royaume en porte le nom. (*D. J.*)

VISIAPOUR, (*Géog. mod.*) VISAPOUR, VISAPOR, ville des Indes, dans la presqu'isle en-deçà du Gange, capitale du royaume de Décan, sur le fleuve Mandova. On lui donne trois lieues de circuit & de grands fauxbourgs. Le roi du pays y a son palais; ce prince est tributaire du grand Mogol. *Long.* suivant le pere Catrou, 124. 30. *lat.* 19. 25. (*D. J.*)

VISIBLE, adj. (*Optique.*) se dit de tout ce qui est l'objet de la vue ou de la vision, ou ce qui affecte l'œil de maniere à produire dans l'ame la sensation de la vue. *V.* VISION.

Les philosophes scholastiques distinguent deux especes d'objets *visibles*, les uns propres ou adéquats, qu'il n'est pas possible de connoître par d'autres sens que par celui de la vue; & les autres communs, qui peuvent être connus par différens sens, comme par la vue, l'ouie, le toucher, *&c.*

Ils ajoutent que l'objet propre de la vision est de deux especes, lumiere & couleur.

Selon ces philosophes, la lumiere est l'objet formel, & la couleur l'objet matériel. *V.* OBJET.

Les cartésiens raisonnent d'une maniere beaucoup plus exacte, en disant que la lumiere seule est l'objet propre de la vision, soit qu'elle vienne d'un corps lumineux à travers un milieu transparent, soit qu'elle soit réfléchie des corps opaques sous une certaine modification nouvelle, & qu'elle en représente les images, soit enfin qu'étant réfléchie ou rompue de telle ou telle maniere, elle affecte l'œil de l'apparence de couleur.

Selon le sentiment de M. Newton, il n'y a que la couleur qui soit l'objet propre de la vue; la couleur étant cette propriété de la lumiere par laquelle la lumiere elle-même est *visible*, & par laquelle les images des objets opaques se peignent sur la rétine. *V.* LUMIERE & COULEUR.

Aristote, *de anima*, lib. II, compte cinq especes d'objets communs qui sont *visibles*, & que l'on regarde ordinairement comme tels dans les écoles, le mouvement, le repos, le nombre, la figure & la grandeur. D'autres soutiennent qu'il y en a neuf, qui sont compris dans les vers suivans:

Sunt objecta novem visus communia: quantum,
Inde figura, locus, sequitur distantia, situs,
Continuumque & discretum, motusque, quiesque.

Les philosophes de l'école sont fort partagés sur ces objets communs de la vision: il y a là-dessus deux opinions principales parmi eux. Ceux qui tiennent pour la premiere opinion disent que les objets communs *visibles* produisent une représentation d'eux-mêmes par quelqu'image particuliere, qui les fait d'abord appercevoir indépendamment des *visibles* propres.

Suivant la seconde opinion qui paroît plus suivie & plus naturelle que la premiere, les objets communs *visibles* n'ont aucune espece formelle particuliere qui les rende *visibles;* les objets propres se suffisent à eux-mêmes pour se faire voir en tel ou tel endroit, situation, distance, figure, grandeur, *&c.* par les différentes circonstances qui les rendent sensibles au siege du sentiment.

I. La situation & le lieu des objets *visibles* s'apperçoivent sans aucunes especes intentionnelles qui en émanent; cela se fait par la simple impulsion ou réflexion des rayons de lumiere qui tombent sur les objets; les rayons parviennent à la rétine, & leur impression est portée au *sensorium* ou au siege du sentiment.

Un objet se voit donc par les rayons qui en portent l'image à la rétine, & il se voit dans l'endroit où la faculté de voir est, pour ainsi dire, dirigée par ces rayons. Suivant ce principe, on peut rendre raison de plusieurs phénomenes remarquables de la vision.

1°. Si la distance entre deux objets *visibles* forme un angle insensible, les objets, quoiqu'éloignés l'un de l'autre, paroîtront comme s'ils étoient contigus; d'où il s'en-

suit qu'un corps continu n'étant que le résultat de plusieurs corps contigus, si la distance entre plusieurs objets *visibles* n'est apperçue que sous des angles insensibles, tous ces différens corps ne paroîtront qu'un même corps continu. *V.* CONTINUITÉ.

2°. Si l'œil est placé au-dessus d'un plan horisontal, les objets paroîtront s'élever à proportion qu'ils s'éloigneront davantage, jusqu'à ce qu'enfin ils paroissent de niveau avec l'œil. C'est la raison pourquoi ceux qui sont sur le rivage s'imaginent que la mer s'éleve à proportion qu'ils fixent leur vue à des parties de la mer plus éloignées.

3°. Si l'on place au-dessous de l'œil un nombre quelconque d'objets dans le même plan, les plus éloignés paroîtront les plus élevés ; & si ces mêmes objets sont placés au-dessus de l'œil, les plus éloignés paroîtront les plus bas.

4°. Les parties supérieures des objets qui ont une certaine hauteur, paroissent pencher ou s'incliner en-avant, comme les frontispices des églises, les tours, *&c.* & afin que les statues qui sont au haut des bâtimens paroissent droites, il faut qu'elles soient un peu renversées en-arriere. La raison générale de toutes ces apparences est que quand un objet est à une distance un peu considérable, nous le jugeons presque toujours plus près qu'il n'est en effet. Ainsi l'œil étant placé en A, *optique, pl. II, fig.* 20, au-dessous d'un plancher horisontal BC, l'extrémité C lui paroît plus proche de lui comme en D, & le plancher B C paroît incliné en B D. Il en est de même des autres cas.

II. L'ame apperçoit la distance des objets *visibles*, en conséquence des différentes configurations de l'œil, de la maniere dont les rayons viennent frapper cet organe, & de l'image qu'ils impriment.

Car l'œil prend une disposition différente, selon les différentes distances de l'objet ; c'est-à-dire que, pour les objets éloignés, la prunelle se dilate, le crystallin s'approche de la rétine, & tout le globe de l'œil devient plus convexe : c'est le contraire pour les objets qui sont proches, la prunelle se contracte, le crystallin s'avance & l'œil s'alonge ; & il n'y a personne qui n'ait senti, en regardant quelqu'objet fort près, que tout le globe de l'œil est alors, pour ainsi dire, dans une situation violente. *Voyez* PRUNELLE. CRYSTALLIN, *&c.*

On juge encore de la distance d'un objet, par l'angle plus ou moins grand sous lequel on le voit, par sa représentation distincte ou confuse, par l'éclat ou la foiblesse de sa lumiere, par la rareté ou la multitude de ses rayons.

C'est pourquoi les objets qui paroissent obscurs ou confus, sont jugés aussi les plus éloignés ; & c'est un principe que suivent les peintres, lorsqu'en représentant des figures sur le même plan, ils veulent que les unes paroissent plus éloignées que les autres. *Voyez* PERSPECTIVE, *&c.*

De là vient aussi que les chambres dont les murailles sont blanchies, paroissent plus petites ; que les champs couverts de neige ou de fleurs blanches paroissent moins étendus que quand ils sont revêtus de verdure ; que les montagnes couvertes de neige paroissent plus proches pendant la nuit ; que les corps opaques paroissent plus éloignés dans les tems du crépuscule. *Voyez* DISTANCE.

III. La grandeur ou l'étendue des objets *visibles* se connoît principalement par l'angle compris entre deux rayons tirés des deux extrêmités de l'objet au centre de l'œil, cet angle étant combiné & composé, pour ainsi dire, avec la distance apparente de l'objet. *Voyez* ANGLE, OPTIQUE.

Un objet paroît d'autant plus grand, toutes choses d'ailleurs égales, qu'il est vu sous un plus grand angle ; c'est-à-dire, que les corps vus sous un plus grand angle paroissent plus grands, & ceux qui sont vus sous un plus petit angle, paroissent plus petits : d'où il suit que le même objet peut paroître tantôt plus grand, tantôt plus petit, selon que sa distance à l'œil est plus petite ou plus grande : c'est ce qu'on appelle *grandeur apparente.*

Nous disons que, pour juger de la grandeur réelle d'un objet, il faut avoir égard à la distance : car, puisqu'un objet proche peut paroître sous le même angle qu'un objet éloigné, il faut nécessairement estimer la distance. Si la distance apperçue est grande, quoique l'angle optique soit petit, on peut juger qu'un objet éloigné est grand, & réciproquement.

La grandeur des objets *visibles* est soumise à certaines loix démontrées par les mathématiciens, lesquelles doivent néanmoins recevoir quelques limitations, dont nous parlerons plus bas. Ces propositions sont :

1°. Que les grandeurs apparentes d'un objet éloigné sont réciproquement comme ses distances.

2°. Que les co-tangentes de la moitié des angles sous lesquels on voit un même objet, sont comme les distances; d'où il suit qu'étant donné l'angle visuel d'un objet avec sa distance, l'on a une méthode pour déterminer la grandeur vraie; en voici la regle : le sinus total est à la moitié de la tangente de l'angle visuel, comme la distance donnée est à la moitié de la grandeur vraie. Par la même regle, étant donnée la distance & la grandeur d'un objet, on déterminera l'angle sous lequel il est vu.

3°. Que les objets vus sous le même angle ont des grandeurs proportionnelles à leur distance.

Dans toutes ces propositions on suppose que l'objet est vu directement, c'est-à-dire, que le rayon qui lui est perpendiculaire, le partage en deux également; mais cette proposition ne doit être regardée comme vraie que quand les objets que l'on compare, sont l'un & l'autre fort éloignés, quoiqu'à des distances inégales. Ainsi le soleil, par exemple, qui est vu sous un angle de 32 minutes environ, seroit vu sous un angle d'environ 16 minutes, s'il étoit deux fois plus éloigné, & son diametre nous paroîtroit deux fois moindre. *V.* APPARENT.

Lorsque les objets sont à des distances assez petites de l'œil, leur grandeur apparente n'est pas simplement proportionnelle à l'angle visuel. Un géant de six pieds est vu sous le même angle à six pieds de distance qu'un nain de deux pieds vu à deux pieds; cependant le nain paroît beaucoup plus petit que le géant.

La corde ou la soutendante A B d'un arc quelconque de cercle, *pl. IV d'optique*, *fig.* 51, paroît sous le même angle dans tous les points D, C, E, G, quoique l'un de ces points soit considérablement plus près de l'objet que les autres; & le diametre D G paroît de même grandeur dans tous les points de la circonférence du cercle. Quelques auteurs ont conclu de là, que cette figure est la forme la plus avantageuse que l'on puisse donner aux théatres.

Si l'œil est fixe en A, *fig.* 52, & que la ligne droite B C se meuve de maniere que ses extrêmités tombent toujours sur la circonférence d'un cercle, cette ligne paroîtra toujours sous le même angle; d'où il suit que l'œil étant placé dans un angle quelconque d'un polygone régulier, tous les côtés paroîtront sous le même angle.

Les grandeurs apparentes du soleil & de la lune à leur lever & à leur coucher, sont un phénomene qui a beaucoup embarrassé les philosophes modernes. Selon les loix ordinaires de la vision, ces deux astres devroient paroître d'autant plus petits, qu'ils sont plus près de l'horison; en effet ils sont alors plus loin de l'œil, puisque leur distance de l'œil, lorsqu'ils sont à l'horison, surpasse celle où ils en seroient, s'ils se trouvoient dans le zénith d'un demi-diametre entier de la terre, & à proportion, selon qu'ils se trouvent plus près ou plus loin du zénith dans leur passage au méridien; cependant les astres paroissent plus petits au méridien qu'à l'horison. Ptolomée, dans son *Almageste*, liv. I, c. 3, attribue cette apparence à la réfraction que les vapeurs font subir aux rayons. Il pense que cette réfraction doit agrandir l'angle sous lequel on voit la lune à l'horison précisément comme il arrive à un objet placé dans l'air, qu'on voit du fond de l'eau; & Théon, son commentateur, explique assez clairement la cause de l'augmentation de l'angle sous lequel on voit l'objet dans ces circonstances. Mais on a découvert qu'il n'y a en effet aucune inégalité dans les angles sous lesquels on voit la lune ou le soleil à l'horison ou au méridien; & c'est ce qui a fait imaginer à Alhazen, auteur arabe, une autre explication du même phénomene, laquelle a été depuis suivie & éclaircie ou perfectionnée par Vitellien, Képler, Bacon, & d'autres. Selon Alhazen, la vue nous représente la surface des cieux comme plate, & elle juge des étoiles, comme elle feroit d'objets visibles ordinaires qui seroient répandus sur une vaste surface plane. Or nous voyons l'astre sous le même angle dans les deux circonstances; & en même

tems appercevant de la différence dans leurs distances, parce que la voûte du ciel nous paroît applatie, nous sommes portés à juger l'astre plus grand lorsqu'il paroît le plus éloigné.

Descartes, & après lui le docteur Wallis & plusieurs autres auteurs, prétendent que quand la lune se leve ou se couche, une longue suite d'objets interposés entre nous & l'extrêmité de l'horison sensible, nous la font imaginer plus éloignée que quand elle est au méridien où notre œil ne voit rien entr'elle & nous : que cette idée d'un plus grand éloignement nous fait imaginer la lune plus grande, parce que lorsqu'on voit un objet sous un certain angle, & qu'on le croit en même tems fort éloigné, on juge alors naturellement qu'il doit être fort grand pour paroître de si loin sous cet angle-là, & qu'ainsi un pur jugement de notre ame, mais nécessaire & commun à tous les hommes, nous fait voir la lune plus grande à l'horison, malgré l'image plus petite qui est peinte au fond de notre œil. Le P. Gouye attaque cette explication si ingénieuse, en assurant que plus l'horison est borné, plus la lune nous paroît grande. M. Gassendi prétend que la prunelle, qui constamment est plus ouverte dans l'obscurité, l'étant davantage le matin & le soir, parce que des vapeurs plus épaisses sont alors répandues sur la terre, & que d'ailleurs les rayons qui viennent de l'horison, en traversent une plus longue suite, l'image de la lune entre dans l'œil sous un plus grand angle, & s'y peint réellement plus grande. *V.* PRUNELLE & VISION.

On peut répondre à cela que, malgré cette dilatation de la prunelle causée par l'obscurité, si l'on regarde la lune avec un petit tuyau de papier, on la verra plus petite à l'horison. Pour trouver donc quelqu'autre raison d'un phénomene si singulier, le P. Gouye conjecture que quand la lune est à l'horison, le voisinage de la terre & les vapeurs plus épaisses dont cet astre est alors enveloppé à notre égard, font le même effet qu'une muraille placée derriere une colonne, qui paroît alors plus grosse que si elle étoit isolée & environnée de toutes parts d'un air éclairé ; de plus, une colonne, si elle est cannelée, paroît plus grosse que quand elle ne l'est pas, parce que les cannelures, dit-il, sont autant d'objets particuliers, qui par leur multitude donnent lieu d'imaginer que l'objet total qu'ils composent, est d'un plus grand volume. Il en est de même à peu près, selon cet auteur, de tous les objets répandus sur la partie de l'horison à laquelle la lune correspond quand elle en est proche ; & de là vient qu'elle paroît beaucoup plus grande lorsqu'elle se leve derriere des arbres dont les intervalles plus serrés & plus marqués font presque la même chose sur le diametre apparent de cette planete qu'un plus grand nombre de cannelures sur le fût d'une colonne.

Le P. Mallebranche explique ce phénomene à peu près comme Descartes, excepté qu'il y joint de plus, d'après Alhazen, l'apparence de la voûte céleste que nous jugeons applatie ; ainsi, selon ce pere, nous voyons la lune plus grande à l'horison, parce que nous la jugeons plus éloignée, & nous la jugeons plus éloignée par deux raisons: 1°. à cause que la voûte du ciel nous paroît applatie, & son extrêmité horisontale beaucoup plus éloignée de nous que son extrêmité verticale : 2°. à cause que les objets terrestres interposés entre la lune & nous, lorsqu'elle est à l'horison, nous font juger la distance de cet astre plus grande.

Voilà le précis des principales opinions des philosophes sur ce phénomene ; il faut avouer qu'il reste encore sur chacune des difficultés à lever.

IV. La figure des objets *visibles* s'estime principalement par l'opinion que l'on a de la situation de leurs différentes parties.

Cette opinion, ou si l'on veut, cette connoissance de la situation des différentes parties d'un objet met l'ame en état d'appercevoir la forme d'un objet extérieur avec beaucoup plus de justesse que si elle en jugeoit par la figure de l'image de l'objet tracée dans la rétine, les images étant fort souvent elliptiques & oblongues, quand les objets qu'elles représentent sont véritablement des cercles, des quarrés, *&c.*

Voici maintenant les loix de la vision par rapport aux figures des objets *visibles*.

1°. Si le centre de la prunelle est exactement vis-à-vis, ou dans la direction d'une

ligne droite, cette ligne ne paroîtra que comme un point.

2°. Si l'œil eſt placé dans le plan d'une ſurface, de maniere qu'il n'y ait qu'une ligne du périmetre qui puiſſe former ſon image dans la rétine, cette ſurface paroîtra comme une ligne.

3°. Si un corps eſt oppoſé directement à l'œil, de maniere qu'il ne puiſſe recevoir des rayons que d'un plan de la ſurface, ce corps aura l'apparence d'une ſurface.

4°. Un arc éloigné, vu par un œil qui eſt dans le même plan, n'aura l'apparence que d'une ligne droite.

5°. Une ſphere vue à quelque diſtance paroît comme un cercle.

6°. Les figures angulaires paroiſſent rondes dans un certain éloignement.

7°. Si l'œil regarde obliquement le centre d'une figure réguliere ou d'un cercle fort éloigné, le cercle paroîtra ovale, *&c.*

V. On apperçoit le nombre des objets *viſibles*, non-ſeulement par une ou pluſieurs images qui ſe forment au fond de l'œil; mais encore par une certaine ſituation ou diſpoſition de ces parties du cerveau d'où les nerfs optiques prennent leur origine; ſituation à laquelle l'ame s'eſt accoutumée, en faiſant attention aux objets ſimples ou multiples.

Ainſi quand l'un des yeux ne conſerve plus ſon juſte parallèliſme avec l'autre œil, comme il arrive en le preſſant avec le doigt, *&c.* les objets paroiſſent doubles, *&c.* Mais quand les yeux ſont dans le parallèliſme convenable, l'objet paroît unique, quoiqu'il y ait véritablement deux images dans le fond des deux yeux. De plus, un objet peut paroître double, ou même multiple, non-ſeulement avec les deux yeux, mais même en ne tenant qu'un ſeul œil ouvert, lorſque le point commun de concours des cônes de rayons réfléchis de l'objet à l'œil n'atteint pas la rétine, ou tombe beaucoup au-delà.

VI. On apperçoit le mouvement & le repos, quand les images des objets repréſentés dans l'œil ſe meuvent ou ſont en repos; & l'ame apperçoit ces images en mouvement ou en repos, en comparant l'image en mouvement avec une autre image, par rapport à laquelle la premiere change de place, ou bien par la ſituation de l'œil qui change continuellement, lorſqu'il eſt dirigé à un objet en mouvement; de maniere que l'ame ne juge du mouvement qu'en appercevant les images des objets dans différentes places & différentes ſituations : ces changemens ne peuvent même ſe faire ſentir ſans un certain intervalle de tems; enſorte que, pour s'appercevoir d'un mouvement, il eſt beſoin d'un tems ſenſible. Mais on juge du repos par la perception de l'image dans le même endroit de la rétine & la même ſituation pendant un tems ſenſible.

C'eſt la raiſon pourquoi les corps qui ſe meuvent exceſſivement vîte, paroiſſent en repos; ainſi, en faiſant tourner très-rapidement un charbon, on apperçoit un cercle de feu continu, parce que ce mouvement s'exécute dans un tems trop court pour que l'ame puiſſe s'en appercevoir; tellement que dans l'intervalle de tems néceſſaire à l'ame pour juger d'un changement de ſituation de l'image ſur la rétine, l'objet a fait ſon tour entier, & eſt revenu à ſa premiere place. En un mot, l'impreſſion que fait l'objet ſur l'œil lorſqu'il eſt dans un certain endroit de ſon cercle, ſubſiſte pendant le tems très-court que l'objet met à parcourir ce cercle, & l'objet eſt vu par cette raiſon dans tous les points du cercle à la fois.

Loix de la viſion par rapport au mouvement des objets viſibles. 1°. Si deux objets à des diſtances inégales de l'œil, mais fort grandes, s'en éloignent avec des vîteſſes égales, le plus éloigné paroîtra ſe mouvoir plus lentement; ou ſi leurs vîteſſes ſont proportionnelles à leurs diſtances, ils paroîtront avoir un mouvement égal.

2°. Si deux objets inégalement éloignés de l'œil, mais à de grandes diſtances, ſe meuvent dans la même direction avec des vîteſſes inégales, leurs vîteſſes apparentes ſeront en raiſon compoſée de la raiſon directe de leur vîteſſe vraie, & de la raiſon réciproque de leurs diſtances à l'œil.

3. Un objet *viſible* qui ſe meut avec une vîteſſe quelconque, paroît en repos, ſi l'eſpace décrit par cet objet dans l'intervalle d'une ſeconde, eſt imperceptible à la diſtance où l'œil eſt placé. C'eſt pourquoi les objets fort proches qui ſe meuvent très-lentement, tels que l'aiguille d'une montre,

montre, ou les objets fort éloignés qui se meuvent très-vite, comme une planete, paroissent être dans un repos parfait. On s'apperçoit à la vérité au bout d'un certain tems, que ces corps se sont mus; mais on n'apperçoit point leur mouvement.

4°. Un objet qui se meut avec un degré quelconque de vîtesse, paroît en repos, si l'espace qu'il parcourt dans une seconde de tems, est à la distance de l'œil, comme 1 est à 1400, ou même comme 1 est à 1300.

5°. Si l'œil s'avance directement d'un endroit à un autre, sans que l'ame s'apperçoive de son mouvement, un objet latéral à droite ou à gauche paroîtra se mouvoir en sens contraire. C'est pour cette raison que quand on est dans un bateau en mouvement, le rivage paroît se mouvoir. Ainsi nous attribuons aux corps célestes des mouvemens qui appartiennent réellement à la terre que nous habitons, à peu près comme lorsqu'on se trouve sur une riviere dans un grand bateau qui se meut avec beaucoup d'uniformité & sans secousses; on croit alors voir les rivages & tous les lieux d'alentour se mouvoir & fuir, pour ainsi dire, en sens contraire à celui dans lequel le bateau se meut, & avec une vîtesse égale à celle du bateau. C'est en effet une regle générale d'optique, que quand l'œil est mu sans qu'il s'apperçoive de son mouvement, il transporte ce mouvement aux corps extérieurs, & juge qu'ils se meuvent en sens contraire, quoique ces objets soient en repos. C'est pourquoi, si les anciens astronomes avoient voulu admettre le mouvement de la terre, ils se seroient épargné bien des peines pour expliquer les apparences des mouvemens célestes.

6°. Dans la même supposition, si l'œil & l'objet se meuvent tous deux sur la même ligne, mais que le mouvement de l'œil soit plus rapide que celui de l'objet, celui-ci paroîtra se mouvoir en arriere.

7°. Si deux ou plusieurs objets éloignés se meuvent avec une égale vîtesse, & qu'un troisieme demeure en repos, les objets en mouvement paroîtront fixes, & celui qui est en repos, paroîtra se mouvoir en sens contraire. Ainsi quand les nuages sont emportés rapidement, & que leurs parties paroissent toujours conserver entr'elles leur même situation, il semble que la lune va en sens contraire. *Wolf* & *Chambers.*

Horison visible. Voyez HORISON.

Especes visibles. Voyez ESPECES.

VISIERE, s. f. *ou* FENTE, signifioit autrefois la même chose que *pinnule*, & on l'emploie même encore quelquefois en parlant de certains instrumens dont on se sert en mer. *V.* PINNULE.

VISIERE, s. f. (*Heaumier.*) Ce mot se dit en parlant de casques & d'habillement de tête; c'est la partie de l'habillement de tête qui couvre le visage, & qu'on leve lorsqu'on est échauffé, qu'on veut prendre un peu d'air, & voir tout-à-fait clair. (*D. J.*)

VISIGOTHS, s. m. pl. (*Hist. anc.*) peuple venu de la Scandinavie, & qui faisoit partie de la nation des Goths. On les appelloit *Westergoths* ou Goths occidentaux, d'où on les a nommés *Visigoths* par corruption, parce qu'ils habitoient originairement la partie occidentale de la Suede, du côté du Danemarck. Après avoir changé plusieurs fois de demeure, l'empereur Théodose leur accorda des terres en Thrace, d'où ils firent plusieurs incursions en Italie; enfin, en 410, sous la conduite d'Alaric, ils prirent & pillerent la ville de Rome. Après la mort d'Alaric, les *Visigoths* élurent Ataulphe, son beaufere, pour leur roi, qui alla faire une invasion dans les Gaules & en Espagne, où ils fonderent en 418 une monarchie puissante, dont Toulouse étoit la capitale. Après avoir chassé les Sueves & les Alains d'Espagne, ils y soutinrent la guerre contre les Romains, qu'ils dépouillerent totalement de ce royaume. La puissance des *Visigoths* dura dans les Gaules jusqu'à l'an 507, où Clovis, roi de France, tua leur roi Alaric dans la bataille de Vouglé, & se rendit maître de la plus grande partie de ses états. La puissance des *Visigoths* subsista en Espagne jusqu'à la conquête de ce royaume par les Mahometans ou Maures.

VISIGOTHES (*Loix*). *Jurisprud.* Voyez LOI & LOI DES VISIGOTHS, CODE, CODE DES LOIX ANTIQUES, CODE D'ALARIC, CODE D'ANIAN, CODE D'ÉVARIX. (*A*)

VISION, APPARITION. (*Synon.*)

La *viſion* ſe paſſe dans les ſens intérieurs, & ne ſuppoſe que l'action de l'imagination. L'*apparition* frappe de plus les ſens extérieurs, & ſuppoſe un objet au-dehors.

Joſeph fut averti par une *viſion* de fuir en Egypte avec ſa famille ; la Madeleine fut inſtruite de la réſurrection du Sauveur, par une *apparition*.

Les cerveaux échauffés & vuides de nourriture, croient ſouvent avoir des *viſions*. Les eſprits timides & crédules prennent quelquefois pour des *apparitions* ce qui n'eſt rien, ou ce qui n'eſt qu'un jeu.

La Bruyere emploie ingénieuſement *apparition* au figuré: il y a, dit il, dans les cours des *apparitions* de gens aventuriers & hardis.

Viſion & *viſions* ſe diſent beaucoup dans le figuré ; l'un & l'autre ſe prennent d'ordinaire en mauvaiſe part, quand on n'y ajoute point d'épithete qui les rectifie ; par exemple, pour condamner le deſſein de quelqu'un, on dit, quelle *viſion!* Nous diſons d'un homme qui ſe met des chimeres dans l'eſprit, qui forme des projets extravagans, il a des *viſions*. Gardez-vous bien, dit Racine, de croire vos lettres auſſi bonnes que les lettres provinciales, ce ſeroit une étrange *viſion* que cela. *Viſion* s'applique aux ouvrages d'eſprit. Peut-on préférer les poëtes eſpagnols aux italiens, & prendre les *viſions* d'un certain Lopes de Véga pour de raiſonnables compoſitions ?

Quand on donne une épithete à *viſions*, elle ſe prend en bien ou en mal, ſelon la nature de l'épithete qu'on lui donne ; elle a des *viſions* agréables, c'eſt-à-dire, elle imagine de plaiſantes choſes ; elle a de ſottes *viſions*, c'eſt-à-dire, elle imagine des choſes ridicules & extravagantes. (*D. J.*)

VISION, ſ. f. (*Optiq.*) eſt l'action d'appercevoir les objets extérieurs par l'organe de la vue. *V.* ŒIL.

Quelques auteurs définiſſent la *viſion* une ſenſation par laquelle l'ame apperçoit les objets lumineux, leur quantité, leur qualité, leur figure, *&c.* en conſéquence d'un certain mouvement du nerf optique, excité au fond de l'œil par les rayons de lumiere réfléchis de deſſus les objets, & portés de là dans le cerveau, au *ſenſorium* ou ſiege du ſentiment. *V.* VISIBLE.

Les phénomenes de la *viſion*, ſes cauſes, la maniere dont elle s'exécute, ſont un des points les plus importans de la philoſophie naturelle.

Tout ce que Newton & d'autres ont découvert ſur la nature de la lumiere & des couleurs, les loix de l'inflexion, de la réflexion & de la réfraction des rayons, la ſtructure de l'œil, particuliérement celle de la rétine & des nerfs, *&c.* ſe rapportent à cette théorie.

Il n'eſt pas néceſſaire que nous donnions ici un détail circonſtancié de la maniere dont ſe fait la *viſion ;* nous en avons déjà expoſé la plus grande partie ſous les différens articles qui y ont rapport.

Nous avons donné à l'*article* ŒIL la deſcription de cet organe de la *viſion*, & ſes différentes parties, comme ſes tuniques, ſes humeurs, *&c.* ont été traitées en particulier, quand il a été queſtion de la cornée, du cryſtallin, *&c.*

On a traité auſſi ſéparément de l'organe principal & immédiat de la *viſion*, qui eſt la rétine, ſuivant quelques-uns, & la choroïde, ſuivant d'autres : on a expoſé auſſi la ſtructure du nerf optique, qui porte l'impreſſion au cerveau ; le tiſſu & la diſpoſition du cerveau même qui reçoit cette impreſſion, & qui la repréſente à l'ame. *V.* RÉTINE, CHOROÏDE, NERF OPTIQUE, CERVEAU, SENSORIUM *ou* SIEGE DU SENTIMENT, *&c.*

De plus, nous avons expoſé en détail aux *articles* LUMIERE *&* COULEURS, la nature de la lumiere, qui eſt le milieu ou le véhicule par lequel les images des objets ſont portées à l'œil, & l'on peut voir les principales propriétés de la lumiere aux *mots* RÉFLEXION, RÉFRACTION, RAYON, *&c.* Il ne nous reſte donc ici qu'à donner une idée générale des différentes choſes qui ont rapport à la *viſion.*

Des différentes opinions ſur la viſion, *ou des différens ſyſtêmes imaginés pour en expliquer le méchaniſme.* Les platoniciens & les ſtoïciens penſoient que la *viſion* ſe faiſoit par une émiſſion de rayons qui ſe lançoient de l'œil ; ils concevoient donc une eſpece de lumiere ainſi éjaculée, laquelle, conjointement avec la lumiere de l'air extérieur, ſe ſaiſiſſoit, pour ainſi

dire, des objets qu'elle rendoit visibles; après quoi, revenant sur l'œil, revêtue d'une forme & d'une modification nouvelle par cette espece d'union avec l'objet, elle faisoit une impression sur la prunelle, d'où résultoit la sensation de l'objet.

Ils tiroient les raisons dont ils appuyoient leur opinion, 1°. de l'éclat de l'œil; 2°. de ce que l'on apperçoit un nuage éloigné, sans voir celui qui nous environne (parce que, selon eux, les rayons sont trop vigoureux & trop pénétrans pour être arrêtés par un nuage voisin; mais quand ils sont obligés d'aller à une grande distance, devenant foibles & languissans, ils reviennent à l'œil); 3°. de ce que nous n'appercevons pas un objet qui est sur la prunelle; 4°. de ce que les yeux s'affoiblissent en regardant, par la grande multitude de rayons qui en émanent; enfin, de ce qu'il y a des animaux qui voient pendant la nuit, comme les chat-huants & quelques hommes.

Les épicuriens disoient que la *vision* se faisoit par l'émanation des especes corporelles ou des images venant des objets, ou par une espece d'écoulement atomique lequel s'évaporant continuellement des parties intimes des objets, parvenoit jusqu'à l'œil.

Leurs principales raisons étoient, 1°. que l'objet doit nécessairement être uni à la puissance de voir; & comme il n'y est pas uni par lui-même, il faut qu'il le soit par quelques especes qui le représentent, & qui viennent des corps par un écoulement perpétuel: 2°. qu'il arrive fort souvent que des hommes âgés voient mieux les objets éloignés que les objets proches, l'éloignement rendant les especes plus minces & plus déliées, & par conséquent plus proportionnées à la foiblesse de leur organe.

Les péripatéticiens tiennent, avec Epicure, que la *vision* se fait par la réception des especes; mais ils different de lui par les propriétés qu'ils leur attribuent; car ils prétendent que les especes qu'ils appellent *intentionnelles*, *intentionnales*, sont des especes incorporelles.

Il est cependant vrai que la doctrine d'Aristote sur la *vision*, qu'il a décrite dans son chapitre *de aspectu*, se réduit uniquement à ceci, que les objets doivent imprimer du mouvement à quelque corps intermédiaire, moyennant quoi ils puissent faire impression sur l'organe de la vue: il ajoute dans un autre endroit, que quand nous appercevons les corps, c'est leurs apparences & non pas leur matiere que nous recevons, de la même maniere qu'un cachet fait une impression sur de la cire, sans que la cire retienne autre chose aucune du cachet.

Mais les péripatéticiens ont jugé à propos d'eclaircir cette explication, selon eux trop vague & trop obscure. Ce qu'Aristote appelloit *apparence*, est pris par ses disciples pour des especes propres & réelles. Ils assurent donc que tout objet visible imprime une parfaite image de lui-même dans l'air qui lui est contigu; que cette image en imprime une autre un peu plus petite dans l'air immédiatement suivant, & ainsi de suite jusqu'à ce que la derniere image arrive au crystallin, qu'ils regardent comme l'organe principal de la vue, ou ce qui occasionne immédiatement la sensation de l'ame: ils appellent ces images des especes intentionnelles, sur quoi *voyez* ESPECES.

Les philosophes modernes expliquent beaucoup mieux tout le méchanisme de la *vision*; ils conviennent tous qu'elle se fait par des rayons de lumiere réfléchis des différens points des objets reçus dans la prunelle, réfractés & réunis dans leur passage à travers les tuniques & les humeurs qui conduisent jusqu'à la rétine, & qu'en frappant ainsi ou en faisant une impression sur les points de cette membrane, l'impression se propage jusqu'au cerveau par le moyen des filets correspondans du nerf optique.

Quant à la suite ou à la chaîne d'images que les péripatéticiens supposent, c'est une pure chimere, & l'on comprend mieux l'idée d'Aristote sans les employer, qu'en expliquant sa pensée par ce moyen: en effet, la doctrine d'Aristote sur la *vision* peut très-bien se concilier avec celle de Descartes & de Newton; car Newton conçoit que la *vision* se fait principalement par les vibrations d'un milieu très-délié qui pénetre tous les corps; que ce milieu est mis en mouvement au fond de l'œil par

les rayons de lumiere, & que cette impression se communique au *sensorium* ou siege du sentiment par les filamens des nerfs optiques; & Descartes suppose que le soleil pressant la matiere subtile, dont le monde est rempli de toutes parts, les vibrations de cette matiere réfléchie de dessus les objets sont communiquées à l'œil, & de là au *sensorium* ou siege du sentiment; de maniere que nos trois philosophes supposent également l'action ou la vibration d'un milieu. *V.* MILIEU.

Théorie de la vision. Il est sûr que la vision ne sauroit avoir lieu, si les rayons de lumiere ne viennent pas des objets jusqu'à l'œil; & l'on va concevoir, par tout ce que nous allons dire, ce qui arrive à ces rayons lorsqu'ils passent dans l'œil.

Supposons, par exemple, que Z soit un œil, & A B C un objet, *pl. IV d'optique, fig.* 53, quoique chaque point d'un objet soit un point rayonnant, c'est-à-dire, quoiqu'il y ait des rayons réfléchis de chaque point de l'objet à chaque point de l'espace environnant; cependant comme il n'y a que les rayons qui passent par la prunelle de l'œil qui affectent le sentiment, ce seront les seuls que nous considérerons ici.

De plus, quoiqu'il y ait un grand nombre de rayons qui viennent d'un point rayonnant, comme B, passer par la prunelle, nous ne considérerons cependant l'action que d'un petit nombre de ces rayons, tels que B D, B E, B F.

Ainsi, le rayon B D tombant perpendiculairement sur la surface E D F, passera de l'air dans l'humeur aqueuse, sans aucune réfraction, ira droit en H, où, tombant perpendiculairement sur la face de l'humeur crystalline, il ira tout de suite, sans aucune réfraction, jusqu'à M, où tombant encore perpendiculairement sur la surface de l'humeur vitrée, il ira droit au point O au fond de l'œil; mais le rayon B E passant obliquement de l'air sur la surface de l'humeur aqueuse E D F, sera rompu ou réfracté, & s'approchera de la perpendiculaire; allant de là au point G sur la surface du crystallin, il y sera encore réfracté en s'approchant toujours de plus en plus de la perpendiculaire, & viendra tomber sur le point L de la surface de l'humeur vitrée: ainsi il s'approchera encore du point M.

Enfin G L tombant obliquement d'un milieu plus dense, qui est le crystallin, sur la surface d'un corps plus rare L M N, qui est l'humeur vitrée, se réfractera en s'écartant de la perpendiculaire; & il est évident que par cet écartement il s'approche du rayon B D O, qu'ainsi il peut être réfracté de maniere à rencontrer ce rayon B D O, au point O; de même le rayon B F étant réfracté en F, se détournera vers I, de là vers N, & de là vers O, & les rayons entre B E & B F se rencontreront à très-peu près au même point O.

Ainsi le point rayonnant B affectera le fond de l'œil de la même maniere que si la prunelle n'avoit aucune largeur, ou comme si le point rayonnant n'envoyoit qu'un seul rayon qui eût à lui seul la même force que tous les rayons ensemble, compris entre B E & B F.

De même les rayons qui viennent du point A, seront réfractés en passant par les humeurs de l'œil, de maniere qu'ils se rencontreront vers le point X, & les rayons qui viennent d'un point quelconque compris entre A & B, se rencontreront à peu près en quelqu'autre point au fond de l'œil, entre X & O.

On peut assurer généralement que chaque point d'un objet n'affecte qu'un point dans le fond de l'œil, & que chaque point dans le fond de l'œil ne reçoit des rayons que d'un point de l'objet: ceci ne doit pourtant pas s'entendre dans l'exactitude la plus rigoureuse.

Maintenant si l'objet s'éloignoit de l'œil, de maniere que le point rayonnant B fût toujours dans la ligne B D, les rayons qui viendroient de B, sans avoir une divergence suffisante, seroient tellement réfractés en passant par les trois surfaces, qu'ils se rencontreroient avant d'avoir atteint le point O: au contraire, si l'objet s'approchoit trop près de l'œil, les rayons qui passeroient du point B de la prunelle, étant trop divergens, seroient réfractés de maniére à ne se rencontrer qu'au-delà du point O. L'objet même peut être si proche que les rayons provenant d'un point quelconque, auront une divergence telle qu'ils ne

ſe rencontreroient jamais : dans tous ces cas, il n'y auroit aucun point de l'objet qui n'affectât une portion aſſez conſidérable du fond de l'œil ; & par conſéquent l'action de chaque point ſe confondroit avec celle d'un point contigu, & la *viſion* ſeroit confuſe : ce qui arriveroit fort communément ſi la nature n'y avoit pourvu, en donnant à la prunelle de l'œil une conformation propre à ſe dilater ou à ſe reſſerrer, ſelon que les objets ſont plus ou moins éloignés ; & de plus, en faiſant que le cryſtallin devienne plus ou moins convexe, ou encore, en faiſant que la diſtance entre le cryſtallin & la rétine puiſſe être plus ou moins grande. Ainſi quand nos yeux ſe dirigent vers un objet tellement éloigné qu'ils ne peuvent pas diſtinctement l'appercevoir en reſtant dans leur état ordinaire, l'œil s'applatit un peu par la contraction de quatre muſcles, au moyen deſquels ſa rétine s'approchant de l'humeur cryſtalline, reçoit plus tôt les rayons ; & quand nous regardons un objet trop proche, l'œil comprimé par les deux muſcles obliques, acquiert une forme plus convexe : moyennant quoi la rétine devenant plus éloignée du cryſtallin, le concours des rayons ſe fait ſur la rétine.

Cet approchement & éloignement du cryſtallin eſt ſi néceſſaire à la *viſion*, que dans certains oiſeaux où les tuniques de l'œil ſont d'une conſiſtance ſi oſſeuſe que les muſcles n'auroient jamais été capables de les contracter ou de les étendre, la nature a fait jouer d'autres reſſorts ; elle a attaché par en-bas le cryſtallin à la rétine, avec une eſpece de filet noirâtre que l'on ne trouve point dans les yeux des autres animaux. N'oublions pas d'obſerver que des trois réfractions dont on a parlé ci-deſſus, la premiere ne ſe trouve point dans les poiſſons, & que, pour y remédier, leur cryſtallin n'eſt pas lenticulaire, comme dans les autres animaux, mais qu'il a la forme ſphérique. Enfin, comme les yeux des hommes avancés en âge ſont plus applatis que ceux des jeunes gens, de maniere que les rayons qui partent d'un objet proche, tombent ſur la rétine avant que d'être réunis en un ſeul ; ces yeux doivent repréſenter les objets un peu plus confuſément, & ils ne peuvent appercevoir bien diſtinctement que les objets éloignés. *V.* PRESBITE. Il arrive préciſément le contraire à ceux qui ont les yeux trop convexes. *Voy.* MYOPE.

De ce que chaque point d'un objet vu diſtinctement n'affecte qu'un point du fond de l'œil, & réciproquement de ce que chaque point du fond de l'œil ne reçoit des rayons que d'un point de l'objet, il eſt aiſé de conclure que l'objet total affecte une certaine partie de la rétine, que dans cette partie il ſe fait une réunion vive & diſtincte de tous les rayons qui y ſont reçus par la prunelle, & que comme chaque rayon porte avec lui ſa couleur propre, il y a autant de points colorés au fond de l'œil, que de points viſibles dans l'objet qui lui eſt préſenté. Ainſi il y a ſur la rétine une apparence ou une image exactement ſemblable à l'objet ; toute la différence, c'eſt qu'un corps s'y repréſente par une ſurface, qu'une ſurface s'y repréſente aſſez ſouvent par une ligne, & une ligne par un point ; que l'image eſt renverſée, la droite répondant à la gauche de l'objet, *&c.* que cette image eſt exceſſivement petite, & le devient de plus en plus, à proportion que l'objet eſt plus éloigné. *Voyez* VISIBLE.

Ce que nous avons dit dans d'autres articles, ſur la nature de la lumiere & des couleurs, eſt fort propre à expliquer ſans aucune difficulté cette image de l'objet ſur la rétine ; c'eſt un fait qui ſe prouve par une expérience dont M. Deſcartes eſt l'auteur. En voici le procédé : après avoir bien fermé les fenêtres d'une chambre, & n'avoir laiſſé de paſſage à la lumiere que par une fort petite ouverture, il faut y appliquer l'œil de quelque animal nouvellement tué, ayant retiré d'abord avec toute la dextérité dont on eſt capable, les membranes qui couvrent le fond de l'humeur vitrée, c'eſt-à-dire la partie poſtérieure de la ſclérotique, de la choroïde, & même une partie de la rétine : on verra alors les images de tous les objets de dehors, ſe peindre très-diſtinctement ſur un corps blanc, par exemple, ſur la pellicule d'un œuf, appliquée à cet œil par-derriere. On démontre la même choſe d'une maniere beaucoup plus parfaite, avec un œil artificiel, ou par le moyen de la chambre obſcure. *V.* ŒIL & CHAMBRE OBSCURE.

Les images des objets se représentent donc sur la rétine, qui n'est qu'une expansion de filets très-déliés du nerf optique, & d'où le nerf optique lui-même va se rendre dans le cerveau : or, si une extrêmité du nerf optique reçoit un mouvement, ou fait une vibration quelconque, cette vibration se communiquera à l'autre extrêmité : ainsi l'impulsion des différens rayons qui viennent des différens points de l'objet, l'affectera à peu près de la même maniere qu'elle affecte la rétine, c'est-à-dire, avec les vibrations & la sorte de mouvement qui lui est particuliere, cette impulsion se propagera ainsi jusqu'à l'endroit où les filets optiques viennent à former un tissu dans la substance du cerveau, & par ce moyen-là les vibrations seront portées au siege général ou commun des sensations.

Or l'on sait que telle est la loi de l'union de l'ame & du corps, que certaines perceptions de l'ame sont une suite nécessaire de certains mouvemens du corps ; & comme les différentes parties de l'objet meuvent séparément différentes parties du fond de l'œil, & que ces mouvemens se propagent ou se communiquent au *sensorium*, ou au siege du sentiment, on voit donc qu'il doit s'ensuivre en même tems un aussi grand nombre de sensations distinctes. *V.* SENSATION.

Il est donc aisé de concevoir 1°. que la perception ou l'image doit être plus claire & plus vive, à proportion que l'œil reçoit de la part d'un objet un plus grand nombre de rayons : par conséquent la grandeur de la prunelle contribuera en partie à la clarté de la *vision*.

2°. En ne considérant qu'un point rayonnant d'un objet, on peut dire que ce point affecteroit le siege du sentiment d'une maniere plus foible, ou seroit vu plus obscurément, à mesure qu'il seroit plus éloigné, à cause que les rayons qui viennent d'un point sont toujours divergens : ainsi plus les objets seront éloignés, moins la prunelle en recevra de rayons ; mais d'un autre côté, la prunelle se dilatant d'autant plus que l'objet est plus éloigné, reçoit par cette dilatation un plus grand nombre de rayons qu'elle n'en recevroit sans ce méchanisme.

3°. La *vision* plus ou moins distincte dépend un peu de la grandeur de l'image représentée dans le fond de l'œil : car il doit y avoir au moins autant d'extrêmités de filets ou de fibres du nerf optique, dans l'espace que l'image occupe, qu'il y a de particules dans l'objet qui envoie des rayons dans la prunelle : autrement chaque particule n'ébranleroit pas son filet optique particulier ; & si les rayons qui viennent de deux points, tombent sur le même filet optique, il arrivera la même chose que s'il n'y avoit qu'un seul point qui y tombât ; puisque le même filet optique ne sauroit être ébranlé de deux manieres différentes à la fois. C'est pourquoi les images des objets fort éloignés étant très-petites, elles paroissent confuses, plusieurs points de l'image affectant un même point optique : il arrive aussi de là, que si l'objet a différentes couleurs, plusieurs de ses particules affectant en même tems le même filet optique, l'œil n'en appercevra que les plus lumineuses & les plus brillantes : ainsi un champ parsemé d'un grand nombre de fleurs blanches sur un fond de verdure, paroîtra néanmoins tout blanc à à quelque distance.

A l'égard des raisons pourquoi nous ne voyons qu'un objet simple, quoiqu'il y ait une image dans chaque œil, & pourquoi nous le voyons droit quoique cette image soit renversée, nous renvoyons à ce que les auteurs d'optique ont dit là-dessus, & dont nous ne répondons pas qu'on soit satisfait.

Quant à la maniere de voir & de juger de la distance & de la grandeur des objets, *voyez* VISIBLE, DISTANCE, *&c.*

Les loix de la *vision*, soumises aux démonstrations mathématiques, font le sujet de l'optique, prise dans la signification de ce mot la plus étendue : car ceux qui ont écrit sur les mathématiques, donnent à l'optique une signification moins étendue ; ils la réduisent à la doctrine de la *vision* directe ; la catoptrique traite de la *vision* réfléchie ; & la dioptrique, de la *vision* réfractée. *V.* OPTIQUE, CATOPTRIQUE, & DIOPTRIQUE.

La *vision* directe ou simple est celle qui se fait par le moyen des rayons directs, c'est-à-dire, des rayons qui passent direc-

tement ou en ligne droite depuis le point rayonnant jusqu'à l'œil. Nous venons d'en exposer les loix dans cet article.

La *vision* réfléchie se fait par des rayons réfléchis par des miroirs ou d'autres corps dont la surface est polie. *Voyez*-en aussi les loix aux *articles* RÉFLEXION, MIROIR.

La *vision* réfractée se fait par le moyen des rayons réfractés ou détournés de leur direction, en passant par les milieux de différente densité, principalement à travers des verres & des lentilles. *Voyez*-en les loix aux *mots* RÉFRACTION, LENTILLE, *&c.*

Solutions de plusieurs questions sur la vision. « On demande pourquoi, lorsque » nous avons été quelque tems dans un lieu » fort clair, & que nous entrons ensuite su- » bitement dans une chambre moins éclai- » rée, tous les objets nous paroissent-ils » alors obscurs, ensorte que nous sommes » même au commencement comme aveu- » gles? Cela ne vient-il pas de ce que nous » resserrons la prunelle lorsque nous nous » trouvons dans un lieu éclairé, afin que » la vue ne soit pas offensée d'une trop » grande lumiere, ce qui n'empêche pour- » tant pas qu'elle ne reçoive une forte » impression des rayons qui la pénetrent. » 2°. Notre ame est accoutumée à faire » attention à ces mouvemens violens & » à ces fortes impressions, & n'en fait point » à celles qui sont foibles : lors donc qu'é- » tant ainsi disposé on entre dans un lieu » un peu obscur, il n'entre que peu de » rayons de lumiere par la prunelle rétré- » cie; & comme ils n'ébranlent presque » pas la rétine, notre ame ne voit rien, » parce qu'elle est déjà accoutumée à de » plus fortes impressions : c'est pour cela » que tout nous paroît d'abord plus obs- » cur, & que nous sommes en quelque » maniere aveugles, jusqu'à ce que la pru- » nelle se dilate insensiblement, & que » l'ame s'accoutume à de plus fortes im- » pressions, & qu'elle y prête ensuite at- » tention. »

Lorsque quelqu'un se trouve dans une chambre qui n'est que peu éclairée, il voit facilement à travers les vitres, ou à travers la fenêtre ouverte, tous ceux qui passent devant lui en plein jour; mais pourquoi les passans ne l'apperçoivent-ils pas? ou ne le voient-ils qu'avec peine, & toujours d'autant moins que le jour est plus grand? Cela ne vient-il pas de ce que celui qui voit dans l'obscurité reçoit beaucoup de rayons des objets qui sont en plein air & fort éclairés, & qu'il les apperçoit par conséquent clairement & facilement; au lieu que lui ne réfléchit que peu de rayons de la chambre obscure, où il se trouve vers les passans qui sont en plein air, de sorte que ceux-ci ne peuvent recevoir qu'une petite quantité de rayons, lesquels font sur eux une impression bien plus foible que celle qu'ils reçoivent de la lumiere des autres objets qui sont en plein air; & ainsi leur ame ne fait alors aucune attention à ces foibles impressions?

Lorsqu'on cligne les yeux, ou qu'on commence à les bien fermer, ou lorsqu'on pleure & qu'on envisage en même tems une chandelle allumée ou une lampe, pourquoi les rayons paroissent-ils alors être dardés de la partie supérieure & inférieure de la flamme vers les yeux? M. de la Hire a fort bien expliqué ce phénomene, & fait voir en même tems l'erreur de M. Rohault à cet égard.

Que B, *fig. opt.* 53, n. 2, soit la flamme de la chandelle, HH & II les deux paupieres qui, en clignotant exprimeront l'humeur de l'œil, laquelle s'attachant aux bords des paupieres & à l'œil, comme proche de *o* HR, & *o* IS, formera comme un prisme. La flamme de la chandelle B dardant ses rayons à travers le milieu de la prunelle, se peint sur la rétine proche de DOX; mais les autres rayons, comme BA, tombant sur cette humeur triangulaire *o* HR, se rompent, comme les rayons qui traversent un prisme de verre, & forment en s'étendant, la queue DL, qui est suspendue à la partie inférieure de la flamme D, d'où elle nous paroît par conséquent provenir, comme BM; de même aussi les rayons BC, venant à tomber sur l'humeur triangulaire *o* IS, se rompent, comme s'ils traversoient un prisme de verre, & s'étendent par conséquent de la longueur de XK, en formant une queue, qui est suspendue à la partie supérieure

de X, de l'image de la flamme, d'où ils paroissent provenir, & nous représentent de cette maniere les rayons BN.

Il est clair que, lorsqu'on intercepte les rayons supérieurs BAHRL, à l'aide d'un corps opaque P, la queue DL doit dispa-roître dans l'œil, & par conséquent la queue inférieure BM de la chandelle.

Mais lorsqu'on intercepte les rayons inférieurs BCIS, il faut que la queue XK, qui tient à la partie supérieure de l'image de la flamme, disparoisse, de même que les rayons supérieurs apparens BN. Comme il se rassemble beaucoup plus d'humeur aux paupieres lorsqu'on verse des larmes, ce phénomene doit se faire alors bien mieux remarquer, comme l'expérience le confirme.

Pourquoi voit-on des étincelles sortir de l'œil, lorsqu'on le frotte avec force, qu'on le presse ou qu'on le frappe? La lumiere tombant sur la rétine, presse & pousse les filets nerveux de cette membrane: lors donc que ces mêmes filets viennent à être comprimés de la même maniere par l'humeur vitrée, ils doivent faire la même impression sur l'ame, qui croira alors appercevoir de la lumiere, quoiqu'il n'y en ait point. Lorsqu'on frotte l'œil, on pousse l'humeur vitrée contre la rétine, ce qui nous fait alors voir des étincelles. Si donc les filets nerveux reçoivent la même impression que produisoient auparavant quelques rayons colorés, notre ame devra revoir les mêmes couleurs. La même chose arrive aussi, lorsque nous pressons l'angle de l'œil dans l'obscurité, ensorte qu'il s'écarte du doigt & que l'œil reste en repos; ces couleurs disparoissent dans l'espace d'une seconde, & ne manquent pas de reparoître de nouveau aussi-tôt qu'on recommence à presser l'œil avec le doigt. Mussch. *Ess. de phys.* §. 1218 & *suiv.*

VISION, (*Théol.*) se prend par les théologiens pour une apparition que Dieu envoie quelquefois à ses prophetes & à ses saints, soit en songe, soit en réalité. *Voyez* PROPHÉTIE, RÉVÉLATION.

Telles furent les *visions* d'Ezéchiel, d'Amos, des autres prophetes, dont les prédictions sont intitulées: *Visio;* la *vision* de S. Paul élevé au troisieme ciel, celle dont fut favorisé S. Joseph, pour l'assurer de la pureté de la sainte Vierge. Plusieurs personnes célebres par la sainteté de leur vie, telles que sainte Thérese, sainte Brigitte, sainte Catherine de Sienne, *&c.* ont eu de pareilles *visions;* mais il y a d'extrêmes précautions à prendre sur cette matiere, l'apôtre S. Paul nous avertissant que l'ange de ténebres se transforme quelquefois en ange de lumiere.

Aussi le mot *vision* se prend-il quelquefois en mauvaise part, pour des chimeres, des spectres produits par la peur ou par les illusions d'une imagination blessée ou vivement échauffée; c'est pourquoi l'on donne le nom de *visionnaires* à ceux qui se forgent eux-mêmes des idées singulieres ou romanesques. En ce dernier genre les *visions* de Quevedo ne sont que des descriptions des différens objets qui rouloient dans l'imagination bouillante de cet auteur.

Ce sont encore, ou des peintures des choses gravées dans l'imagination, ou des choses que les sens apperçoivent, mais qui n'ont point de réalité, & qui ne sont point ce qu'elles paroissent; ce sont des apparences. Ainsi S. Jean dit dans l'*Apoc.* 9. 17. qu'il vit des chevaux en *vision;* c'est-à-dire une apparence de figures de chevaux.

De pieux & savans critiques ont pensé que l'histoire de la tentation de J. C. *emmené par l'esprit au désert*, Matth. 4. 1. s'est plutôt passé en *vision* pendant le sommeil, qu'en fait & en réalité. Il paroît dur que Dieu ait permis au démon de transporter le Sauveur dans les airs, sur une montagne, sur le temple de Jérusalem, *&c.* La vue des royaumes du monde & de leur gloire, ne se fait pas mieux d'un lieu élevé que de la plaine; car qu'apperçoit-on du sommet d'une montagne, des champs, des rivieres? Des villes, des bourgades, dans l'éloignement. Or, peut-on appeller ces sortes de choses, les *royaumes* & *leur gloire?*

La gloire des royaumes consiste dans leur force, leur gouvernement, leur grandeur, leur opulence, leur population, le nombre des villes, la magnificence des bâtimens publics, *&c.* Tout cela ne se voit ni du haut d'une montagne, ni dans un instant, comme S. Luc rapporte que cet événement

arriva

arriva ; mais tout cela peut se passer en *vision.* Ainsi ces paroles ἐν τῷ πνεύματι, *en esprit*, signifient en *vision*, comme dans l'Apoc. 1. 10. & 21. 10. C'est ainsi qu'Ezéchiel dit, 11. 2. & 4. 12. qu'il lui sembloit être enlevé en *vision*, ὑπὸ τοῦ πνεύματος. Le même prophete observe ailleurs, 40. 2. qu'il fut enlevé sur une montagne κατὰ φαντασίαν c'est encore en *vision.* Au reste, Jésus-Christ a pu apprendre par sa *vision*, que sa vie ne se termineroit point sans tentation, & qu'il auroit à remplir ce qui lui étoit apparu en songe, c'est-à-dire à vaincre l'ambition & l'incrédulité des puissances de la terre.

Les critiques se sont donné la torture, tant pour trouver l'accomplissement des *visions* dont il est parlé dans le vieux & le nouveau Testament, que pour l'application des prophéties elles-mêmes. Tel est le cas du temple d'Ezéchiel, du regne temporel de J. C. sur la terre, de la destruction de l'antechrist, de l'ouverture des sept sceaux, & de plusieurs autres; *voyez* sur tout cela les notes sur le nouveau Testament par Lenfant & Beausobre; Vitringa sur l'Apocalypse; Meyer, *Diss. theol. de visione*; Ezechielis Whiston, *Vind. apost. const.* Harmonie des prophetes sur la durée de l'antechrist, année 1687, &c. (*D. J.*)

VISION, (*Théol.*) se prend pour la connoissance que nous avons ou que nous aurons de Dieu & de sa nature.

En ce sens, les théologiens distinguent trois sortes de *visions*; l'une abstractive, qui consiste à connoître une chose par une autre; la seconde, qu'ils nomment *intuitive*, par laquelle on connoît un objet en lui-même ; & la troisieme, qu'ils appellent *compréhensive*, par laquelle on connoît une chose, non-seulement comme elle est, mais encore de toutes les manieres dont elle peut être.

La *vision* abstractive de Dieu consiste à parvenir à la connoissance de Dieu & de ses attributs par la considération des ouvrages qui sont sortis de ses mains, comme dit S. Paul, *invisibilia Dei per ea quæ facta sunt intellecta conspiciuntur.*

La *vision* intuitive est celle dont les bienheureux jouissent dans le ciel, & dont le même apôtre a dit par opposition à la connoissance que nous avons de Dieu en cette vie, *videmus nunc per speculum in ænigmate, tunc autem facie ad faciem :* on l'appelle aussi *vision béatifique.*

Quelques hérétiques, comme les Anoméens, les Bégards, & les Béguines, & parmi les Grecs modernes, les Palamites ou Quiétistes du mont Athos, se sont vantés de parvenir à la *vision* intuitive de Dieu par les seules forces de la nature. Ces erreurs ont été condamnées, & en particulier celle des Bégards & Béguines, par le concile général de Vienne, tenu sous Clément V en 1311.

En effet, il est clair que si pour les œuvres méritoires qui sont les moyens du salut, l'homme a nécessairement besoin de la grace, à plus forte raison a-t-il besoin d'un secours surnaturel pour le salut même, qui n'est autre chose que la *vision* béatifique. Les théologiens appellent ce secours *surnaturel*, qui supplée à la foiblesse de notre intelligence, & qui nous éleve à la *vision* intuitive de Dieu, lumiere de gloire, *lumen gloriæ ;* parce qu'elle sert à la *vision* de Dieu, dans laquelle consistent la gloire & le bonheur des saints.

L'église catholique pense que les justes, à qui il ne reste aucun péché à expier, jouissent de la *vision* intuitive de Dieu dès l'instant de leur mort, & que les ames de ceux qui meurent sans avoir entiérement satisfait à la justice de Dieu pour la peine temporelle due à leurs péchés, ne parviennent à cette béatitude qu'après les avoir expiés dans le purgatoire.

Les Millénaires avoient imaginé que les justes ne verroient Dieu qu'après avoir regné mille ans sur la terre avec Jésus-Christ, & passé ce tems dans toutes sortes de voluptés corporelles, selon quelques-uns d'entr'eux, ou, selon les autres, dans des délices pures & spirituelles. *V.* MILLÉNAIRES.

Au commencement du quatorzieme siecle, le pape Jean XXII pencha pour l'opinion qui soutient que les saints ne jouissent de la *vision* intuitive qu'après la résurrection des corps ; il l'avança même dans quelques sermons ; au moins il desira qu'on la regardât comme une opinion problématique. Mais il ne décida jamais

rien sur cette matiere en qualité de souverain pontife, & rétracta même aux approches de la mort, ce qu'il avoit pu dire ou penser de moins exact sur cette question.

Quoiqu'il ne répugne pas que Dieu puisse accorder dès cette vie à un homme la *vision* béatifique, on convient pourtant généralement qu'il n'en a jamais favorisé aucune créature vivante sur la terre, ni Moyse, ni Elie, ni saint Paul, ni même la sainte Vierge : tout ce qu'on avance au contraire est destitué de fondement.

Quant à la *vision* compréhensive, on sent que Dieu seul peut se connoître de toutes les manieres dont il peut être connu, & que l'esprit humain, de quelque secours surnaturel qu'on le suppose aidé, ne peut parvenir à ce suprême degré d'intelligence qui l'égaleroit à Dieu quant à la science & à la connoissance.

VISION CÉLESTE *de Constantin*, (*Hist. ecclés.*) c'est ainsi qu'on nomme la *vision* d'une croix lumineuse qui, au rapport de plusieurs historiens, apparut à l'empereur Constantin, surnommé *le Grand*, quand il eut résolu de faire la guerre à Maxence.

Comme il n'y a point de tradition plus célebre dans l'histoire ecclésiastique que celle de cette *vision céleste*, & que plusieurs personnes la croient encore incontestable, il importe beaucoup d'en examiner la vérité, parce qu'il y a quantité d'autres faits, que les historiens ont répétés à la suite les uns des autres, & qui, discutés critiquement, se sont trouvés faux; ce fait ci peut être du nombre. Plusieurs savans en sont convaincus ; & M. de Chausepié lui-même, après un mûr examen de l'histoire du *signe céleste* de Constantin, n'a pu s'empêcher d'avouer que les argumens qu'on a employés à sa défense, ne sont point assez forts pour exclure le doute, & que les témoins qu'on allegue en sa faveur, ne sont ni persuasifs, ni d'accord entr'eux; c'est ce que cet habile théologien des Provinces-Unies a entrepris de justifier dans son dictionnaire historique & critique, par une dissertation également curieuse & approfondie, de laquelle nous allons donner le précis.

Pour prouver que les témoins qui déposent en faveur du fait en question, ne sont ni sûrs, ni d'accord entr'eux, le lecteur n'a qu'à se donner la peine de confronter leurs témoignages. Je commencerai pour abréger, par citer en françois le rapport d'Eusebe, *Vie de Constantin*, l. I, c. 28. 31.

Cet historien, après avoir dit que Constantin résolut d'adorer le Dieu de Constance son pere, & qu'il implora la protection de ce Dieu contre Maxence, il ajoute: « Pendant qu'il faisoit cette priere, il eut » une merveilleuse *vision*, & qui paroî- » troit peut-être incroyable si elle étoit » rapportée par un autre. Mais, puisque » ce victorieux empereur nous l'a racontée » lui-même, à nous qui écrivons cette » histoire long-tems après, lorsque nous » avons été connus de ce prince, & que » nous avons eu part à ses bonnes gra- » ces, confirmant ce qu'il disoit par ser- » ment; qui pourroit en douter, sur-tout » l'événement en ayant confirmé la vé- » rité? Il assuroit qu'il avoit vu dans l'a- » près-midi, lorsque le soleil baissoit, une » croix lumineuse au-dessus du soleil, avec » cette inscription : Τούτῳ νίκα, *vainquez* » *par ce signe* : que ce spectacle l'avoit » extrêmement étonné de même que tous » les soldats qui le suivoient, qui furent » témoins du miracle: que tandis qu'il » avoit l'esprit tout occupé de cette *vision*, » & qu'il cherchoit à en pénétrer le sens, » la nuit étant survenue, Jésus-Christ lui » étoit apparu pendant son sommeil avec » le même signe qu'il lui avoit montré le » jour dans l'air, & lui avoit commandé » de faire un étendard de la même forme, » & de le porter dans les combats pour » se garantir du danger. Constantin s'étant » levé dès la pointe du jour, raconta à » ses amis le songe qu'il avoit eu ; & ayant » fait venir des orfevres & des lapidaires, » il s'assit au milieu d'eux, leur expliqua » la figure du signe qu'il avoit vu, & leur » commanda d'en faire un semblable d'or » & de pierreries ; & nous nous souvenons » de l'avoir vu quelques fois. »

Dans le chap. suivant, qui est le trente-unieme, Eusebe décrit cet étendard auquel on donna le nom de *labarum*, & dont nous avons parlé en son lieu. Dans le chapitre 32, il raconte que Constantin tout

rempli d'étonnement par une si admirable *vision*, fit venir les prêtres chrétiens, & qu'instruit par eux, il s'appliqua à la lecture de nos livres sacrés, & conclut qu'il devoit adorer avec un profond respect le Dieu qui lui étoit apparu : que l'espérance qu'il eut en sa protection, l'excita bientôt après d'éteindre l'embrasement qui avoit été allumé par la rage des tyrans.

Le témoignage de Ruffin ne nous arrêtera pas, parce qu'il n'a fait que traduire en latin l'histoire ecclésiastique d'Eusebe, en y retranchant plusieurs choses à sa guise.

Socrate est le troisieme historien qui nous parle de cette merveille, *Hist eccléf.* t. I, c. 2. « Constantin, dit-il, commença » à chercher les moyens de mettre fin à » la tyrannie de Maxence. . . . Pendant » que son esprit étoit partagé de la sorte, » il eut une *vision* merveilleuse, & qui » surpassoit tout ce qu'on peut dire. Comme il marchoit à la tête de ses troupes, il » vit dans le ciel l'après-midi, lorsque le » soleil commençoit à baisser, une colonne de lumiere en figure de croix, στύλον » φῶτος σταυροειδῆ, sur laquelle étoient écrits » ces mots : Ἐν τούτῳ νικᾷ, *vainquez par* » *ceci*. L'empereur étonné d'un pareil prodige, & ne s'en rapportant pas entiérement à ses propres yeux, demanda à » ceux qui étoient présens s'ils avoient vu » le même signe. Quand ils lui eurent répondu qu'oui, cette divine & merveilleuse *vision* le confirma dans la croyance » de la vérité. La nuit étant survenue, il vit » Jésus-Christ qui lui commanda de faire » un étendard sur le modele de celui qu'il » avoit vu en l'air, & de s'en servir contre ses ennemis, comme du gage le plus » certain de la victoire, καὶ τούτῳ κατὰ τῶν » πολεμίων κεχρῆσθαι τροπαίῳ. Suivant cet oracle, il fit faire un étendard en forme » de croix, lequel on conserve encore » aujourd'hui dans le palais des empereurs. » Rempli depuis ce moment de confiance, » il travailla à l'exécution de ses desseins, » & ayant attaqué l'ennemi aux portes de » Rome, il remporta la victoire, Maxence » étant tombé dans le fleuve, & s'étant » noyé. Il étoit dans la septieme année de » son regne, lorsqu'il triompha de Maxence. »

Sozomene, autre historien ecclésiastique, n'a pas oublié le même fait ; mais il le raconte différemment, *Hist. eccléf.* l. I, c. 3, en citant en même tems le récit d'Eusebe : « Constantin, dit-il, ayant résolu de faire » la guerre à Maxence, songea de qui il » pourroit implorer la protection. Tout » occupé de ses pensées, il vit en songe la » croix dans le ciel toute resplendissante, » ὄναρ εἶδε τὸ τοῦ σταυροῦ σημεῖον ἐν τῷ οὐρανῷ στιλβίζον. Etonné de cette apparition, les » anges qui l'environnerent, lui dirent : » Constantin, remportez la victoire par ce » signe ; ὦ Κωνσταντῖνε ἐν τούτῳ νικᾷ. On dit » même que Jésus-Christ lui apparut, & » que lui ayant montré l'étendard de la » croix, il lui commanda d'en faire faire » un semblable, & de s'en servir dans les » combats pour vaincre ses ennemis. »

Philostorge qui a écrit une histoire ecclésiastique sous Théodose le jeune, dont Photius nous a conservé l'extrait, parle aussi, l. I, c. 6, de l'apparition du *signe céleste*, & la raconte autrement. Il dit que Constantin vit le signe de la croix vers l'orient, & que ce signe étoit formé d'un tissu de lumiere fort étendu, & accompagné d'une multitude d'étoiles arrangées de façon qu'elles traçoient en langue latine ces paroles : *Vainquez par ce signe :* Ἐν τούτῳ νίκα.

Nicéphore Calliste, *Hist. eccléf.* l. VIII, c. 3, a copié à sa maniere Philostorge en partie, & pour le reste Socrate presque mot à mot. Il renchérit néanmoins sur les autres historiens, & multiplie les merveilles ; car outre la premiere apparition, Constantin, si on l'en croit, en a eu deux autres encore. Dans l'une il vit les étoiles arrangées de façon qu'elles formoient ces mots : Ἐπικάλεσαί με ἐν ἡμέρᾳ θλίψεώς σου, καὶ ἐξελοῦμαί σε, καὶ δοξάσεις με : *invoque-moi au jour de ta détresse, je t'en délivrerai, & tu me glorifieras.* Frappé d'étonnement, il leva encore les yeux au ciel, & il vit de nouveau la croix formée par des étoiles, & une inscription autour, en ces termes : Ἐν τούτῳ τῷ σημείῳ πάντας νικήσεις τοὺς πολεμίους : *par ce signe tu vaincras tous tes ennemis* ; ce qui lui rappella d'abord ce qui lui étoit arrivé auparavant. Le lendemain il fit sonner la charge, & livra ba-

taille aux Byzantins, qu'il vainquit heureusement, & se rendit maître de leur ville, ayant fait porter l'étendard de la croix dans le combat.

Photius, *Bibl. cod.* 256, nous a conservé le témoignage d'un septieme écrivain, qui n'a rien dit de particulier, sinon que Constantin enrichit de pierreries la croix qui lui étoit apparue, & la fit porter devant lui au combat contre Maxence.

La narration de Lactance, *De mortib. persec.* c. 44, est plus étendue que celle de ses prédécesseurs, & en differe en plusieurs points. Il est dit, par exemple, que Constantin averti en songe de mettre sur les boucliers de ses soldats la divine image de la croix, & de livrer bataille, exécuta ce qui lui étoit prescrit, & fit entrelacer la lettre X dans le monogramme de *Christus*, pour être marquée sur tous les boucliers. Maxence fut battu, trouva le pont rompu, & se trouvant pressé par la multitude des fuyards, il tomba dans le Tibre, & s'y noya.

Je ne sais si l'on doit mettre au rang des témoins, Arthemius, à qui Julien fit trancher la tête, & à qui Métaphraste & Surius (sur le 20 octobre) font dire que le signe de la croix étoit plus brillant que les rayons du soleil; que les caracteres étoient dorés, & indiquoient la victoire: assurant qu'il a été témoin oculaire de cette merveille; qu'il a lu les lettres, & que toute l'armée a vu cet étonnant prodige.

Après avoir rapporté les témoignages des historiens, il s'agit de les peser: sur quoi l'on doit préalablement observer deux choses: I. Qu'on ne produit d'autres témoins que des chrétiens, dont la déposition peut être suspecte dans ce cas. II. Que ces témoins ne sont nullement d'accord entre eux, & qu'ils rapportent même des choses opposées.

I. On ne produit d'autres témoins que des chrétiens, dont la déposition peut être suspecte dans ce cas, parce qu'il s'agit d'un fait qui fait honneur à leur religion, & qui en prouve la divinité. Si ce merveilleux phénomene a été vu, non-seulement de Constantin & de ses amis, mais de toute son armée, d'où vient qu'aucun auteur païen n'en a fait mention? Que Zozime n'en eût rien dit, il ne faudroit pas en être surpris, cet écrivain ayant quelquefois pris à tâche de diminuer la gloire de Constantin. Mais comment n'en trouve-t-on pas le mot dans le panégyrique de Constantin, prononcé en sa présence à Treves, lorsqu'après avoir vaincu Maxence, il retourna dans les Gaules & sur le Rhin? L'auteur de ce panégyrique parle en termes magnifiques de toute la guerre contre Maxence, & garde en même tems un profond silence sur la *vision* dont il s'agit: ce silence est fort étrange!

Nazaire, autre rhéteur, qui dans son panégyrique parle si éloquemment de la guerre contre Maxence, de la clémence dont Constantin usa après la victoire, & de la délivrance de Rome, ne dit rien de la *vision* que toute l'armée doit avoir eue, tandis qu'il rapporte que par toutes les Gaules on avoit vu des armées célestes, qui prétendoient être envoyées pour secourir Constantin.

Non-seulement cette *vision* surprenante a été inconnue aux auteurs païens, mais à trois écrivains chrétiens, contemporains de Constantin, & qui avoient la plus belle occasion d'en parler. Le premier est Publius Optatianus Porphyre, poëte chrétien, qui publia un panégyrique de Constantin en vers latins, dans lequel il fait mention plus d'une fois du monogramme de Christ, qu'il appelle le *signe céleste*; mais l'apparition de la croix lui est inconnue. Lactance est le second, & son témoignage est recommandable par toutes sortes d'endroits; tant à cause de la pureté de ses mœurs, de son érudition & de son éloquence, qu'à cause qu'il a été parfaitement instruit de tout ce qui regarde Constantin, ayant été précepteur de Crispus, fils de cet empereur. Dans son *Traité de la mort des persécuteurs*, qu'il écrivit vers l'an 314, deux ans après l'apparition dont il s'agit, il n'en fait aucune mention. Il rapporte seulement que Constantin fut averti en songe de mettre sur les boucliers de ses soldats la divine image de la croix, & de livrer bataille ensuite.

Mais Lactance auroit-il raconté un songe dont la vérité n'avoit d'autre appui que le témoignage de Constantin, & auroit-il

passé sous silence un prodige qui avoit eu toute l'armée pour témoin?

Il y a plus, Eusebe lui-même ne parle point de cette merveille dans tout le cours de son *Histoire ecclésiastique*, & sur-tout dans le chap. 9 du livre IX, où il rapporte fort au long les exploits de Constantin contre Maxence. Ce n'est que dans la vie de cet empereur, écrite long-tems après, qu'il raconte cette merveille, sur le témoignage de Constantin seul. Comment concevoir qu'une *vision* si admirable, vue de tant de milliers de personnes, & si propre à justifier la verité de la religion chrétienne, ait été inconnue à Eusebe, historien si soigneux de rechercher tout ce qui pouvoit contribuer à faire honneur au christianisme, & tellement inconnue, que ce n'a été que plusieurs années après qu'il en a été informé par Constantin? N'y avoit-il donc point de chrétiens dans l'armée de Constantin, qui fissent gloire publiquement d'avoir vu un pareil prodige? Auroient-ils eu si peu d'intérêt à leur cause, que de garder le silence sur un si grand miracle? Doit-on, après cela, être surpris que Gélase de Cyzique, un des successeurs d'Eusebe dans le siege de Césarée, au cinquieme siecle, ait dit que bien des gens soupçonnoient que ce n'étoit là qu'une fable inventée en faveur de la religion chrétienne? *Hist. act. conc. Nic.* c. 4.

On dira peut-être que selon les maximes du droit, on doit plus de foi à un seul témoin qui affirme, qu'à dix qui nient; & qu'il suffit qu'Eusebe ait rapporté ce fait dans la *Vie de Constantin*, & que quantité d'autres écrivains l'aient rapporté après lui. Mais on doit se souvenir aussi, que selon les maximes du droit, il est nécessaire de confronter les témoins, & que lorsqu'ils se contredisent, il faut ajouter foi au plus grand nombre, & aux plus graves.

II. Les témoins ne sont nullement d'accord entr'eux, & rapportent même des choses opposées. Ils ne sont pas d'accord sur les personnes à qui cette merveille est apparue; presque tous assurent qu'elle a été vue de Constantin & de toute son armée. Gélase ne parle que de Constantin seul: οὐρανόθεν ὁ θέος Κωνσταντῖνον ἐπλήξε, δέιξας αὐτῷ τὸ σωτήριον τοῦ σταυροῦ σύμβολον. Ils different encore sur le tems de la *vision*; Philostorge dit que ce fut lorsque Constantin remporta la victoire sur Maxence; d'autres prétendent que ce fut auparavant, lorsque Constantin faisoit des préparatifs pour attaquer le tyran, & qu'il étoit en marche avec son armée.

Les auteurs ne s'accordent pas davantage sur la *vision* même, le plus grand nombre n'en reconnoissant qu'une, & encore en songe, κατ' ὄναρ; il n'y a qu'Eusebe, suivi par Socrate, Nicéphore & Philostorge, qui parlent de deux, l'une que Constantin vit de jour, & l'autre qu'il vit en songe, servant à confirmer la premiere.

L'inscription offre de nouvelles différences; Eusebe dit qu'on lisoit τούτῳ νίκα, d'autres ajoutent la particule ἐν; d'autres ne parlent point d'inscription. Selon Philostorge & Nicéphore, elle étoit en caracteres latins; les autres n'en disent rien, & semblent par leur récit supposer que les caracteres étoient grecs. Philostorge assure que l'inscription étoit formée par un assemblage d'étoiles; Artémius dit que les lettres étoient dorées; l'auteur cité comme septieme témoin, les représente composées de la même matiere lumineuse que la croix. Selon Sozomene, il n'y avoit point d'inscription, & ce furent les anges qui dirent à Constantin: *remportez la victoire par ce signe.*

Enfin les historiens ne sont pas plus d'accord sur les suites de cette *vision*. Si l'on s'en rapporte à Eusebe, Constantin aidé du secours de Dieu, remporta sans peine la victoire sur Maxence. Mais selon Lactance, la victoire fut fort disputée; on se battit de part & d'autre avec beaucoup de courage, & ni les uns ni les autres ne lâcherent le pied. Il dit même que les troupes de Maxence eurent quelqu'avantage avant que Constantin eût fait approcher son armée des portes de Rome. Si l'on en croit Eusebe, depuis cette époque Constantin fut toujours victorieux, & opposa à ses ennemis comme un rempart impénétrable, le signe salutaire de la croix.

Sozomene assure aussi ce dernier fait; cependant un auteur chrétien, dont M. de Valois a rassemblé des fragmens, *ad calcem Ammian. Marcellin.* p. 473, 475, rapporte que dans les deux batailles que Cons-

tantin livra à Licinius, la victoire fut douteuse, & que même Constantin reçut une légere blessure à la cuisse. Selon Nicéphore, *Hist. ecclés.* l. VII, c. 47, tant s'en faut que Constantin ait toujours été heureux depuis cette apparition, & qu'il ait toujours fait porter l'enseigne de la croix, qu'au contraire il combattit deux fois les Byzantins sans l'avoir, & ne s'en seroit pas même souvenu, s'il n'eût perdu neuf mille hommes, & si la même *vision* ne lui étoit apparue une seconde fois, avec une inscription bien plus claire & plus nette encore: *par ce signe tu vaincras tous tes ennemis.* Constantin n'auroit pas sans doute compris la premiere, *vainquez par ceci*, sans une explication précédée encore d'un autre avertissement formé par l'arrangement des étoiles, contenant ces paroles du pseaume 50, *invoque-moi*, &c. Philostorge assure que la *vision* de la croix, & la victoire remportée sur Maxence, déterminerent Constantin à embrasser la foi chrétienne. Mais Ruffin dit qu'il favorisoit déjà la religion chrétienne, & honoroit le vrai Dieu; & l'on sait cependant qu'il ne reçut le baptême que peu de jours avant de mourir, comme il paroît par le témoignage de S. Athanase, *Athanas. de synod.* p. 917; de Socrate, l. II, c. 47; de Philostorge, l. VI, c. 6, & de la chronique d'Alexandrie, *Chron. Alexand.* p. 684, édit. Rav.

Dans une si grande variété de récits, à qui doit-on s'en rapporter, si ce n'est au plus grand nombre, & à ceux dont la narration est la plus simple? Sur ce pied-là, il faut abandonner Eusebe, le fabuleux Nicéphore, & Philostorge que Photius appelle *menteur*, ἀνὴρ ψευδόλογος, qui parlent d'une apparition arrivée de jour, & s'en tenir à le *vision* en songe.

Nous pourrions nous borner à ces courtes réflexions sur le caractere des témoins en général; mais par surabondance de droit, nous discuterons l'autorité des principaux; celle d'Eusebe comme historien, & celle d'Artemius & de Constantin comme témoins oculaires.

Commençons par Eusebe qui a donné le ton à tous les autres historiens sur ce sujet. Nous n'adopterons pas le soupçon de quelques savans qui doutent qu'il soit l'auteur de la *Vie de Constantin*; nous ne nous prévaudrons pas non plus ici, de ce qu'Eusebe ne parle point d'une chose dont il ait été lui-même témoin, & de ce qu'il ne raconte le fait que sur le seul témoignage de Constantin; nous ferons valoir seulement la maxime des jurisconsultes, qui dit: *Personne ne peut produire comme témoin celui à qui il peut ordonner d'en faire la fonction, tel qu'est un domestique, ou tel autre qui lui est soumis.* Mais Eusebe n'est-il pas un témoin de cet ordre? N'est-ce pas par le commandement de Constantin qu'il a écrit la vie, ou pour mieux dire, le panégyrique de ce prince? N'est-ce pas un témoin qui dans cet ouvrage revêt partout le caractere de panégyriste, plutôt que celui d'historien? N'est-ce pas un écrivain qui a supprimé soigneusement tout ce qui pouvoit être désavantageux & peu honorable à son héros? Il passe sous silence le rétablissement du temple de la Concorde, dont on voyoit la preuve par une inscription qui se lisoit du tems de Lilio Giraldi, dans la basilique de Latran. Il ne dit rien de la mort de Crispus fils de Constantin, que cet empereur fit périr sur de faux & de légers soupçons: pas un mot de la mort de Faustine, étouffée dans un bain, quoique Constantin lui fût redevable de la vie; sans parler de quantité d'autres faits qu'un historien uniquement attentif à dire la vérité, n'auroit pas omis. Il est donc bien permis d'en appeller d'Eusebe courtisan, flatteur & panégyriste, à Eusebe historien, à qui ce prodige a été inconnu jusqu'au tems qu'il eut la commission de publier les louanges de Constantin.

Artemius ne nous paroîtra pas plus digne de foi; voici le langage qu'on lui fait tenir à Julien: *Ad Christum declinavit Constantinus, ab illo vocatus quando difficillimum commisit prœlium adversus Maxentium. Tunc enim, & in meridie apparuit signum crucis radiis solis splendidius, & litteris aureis belli significans victoriam. Nam nos quoque aspeximus, cum bello interessemus, & litteras legimus; quin etiam totus quoque, id est contemplatus exercitus, & multi hujus sunt testes in exercitu.* Mais tout ce beau discours ne porte que sur la foi de Métaphraste, auteur fabu-

feux, chez qui l'on trouve les actes d'Artemius, que Baronius prétend à tort de pouvoir défendre, en même tems qu'il avoue qu'on les a interpolés.

Reste le témoignage de Constantin lui-même, qui a raconté le fait, & qui a confirmé son récit par serment. Tout semble d'abord donner du poids à un pareil témoignage, la dignité de ce prince, ses exploits, sa constance, sa religion; enfin, c'est un témoin oculaire, qui confirme son assertion par serment. Que peut-on demander de plus, & sur quels fondemens s'élever contre un témoignage de ce caractere? Je réponds, sur des fondemens appuyés de très-fortes raisons, & je vais entreprendre de prouver: I. que le serment de Constantin n'est pas d'un si grand poids qu'on le prétend: II. qu'il étoit tout-à-fait de l'intérêt de Constantin d'inventer un fait de cette espece: III. qu'il rapporte de lui-même des choses qui ne lui conviennent point: IV. qu'il attribue à notre Seigneur J. C. des choses indignes de lui.

I. Je dis que le serment de Constantin dans ce cas, n'est pas d'un aussi grand poids qu'on le prétend. Supposons d'abord qu'il l'a fait de bonne foi & dans la simplicité de son ame; comme ce n'a été que fort long-tems après qu'il a raconté la *vision* qu'il avoit eue de jour, & le songe qu'il avoit fait la nuit suivante, on peut fort bien penser, sans faire tort à la probité d'un prince vertueux, qu'ayant perdu en partie le souvenir des circonstances d'un fait arrivé depuis si long-tems, il y a ajouté, retranché, & a confondu les choses sans aucune mauvaise intention, & qu'en conséquence il a cru pouvoir affirmer par serment ce qu'une mémoire peu fidelle lui fournissoit.

Par exemple, il pourroit avoir vu un phénomene naturel, une parhélie, ou halo-solaire, comme le prétendent quelques savans; ensuite il auroit peut-être vu en songe l'inscription τουτῷ νικᾷ; & confondant les tems & les circonstances, il auroit cru avoir vu l'inscription de jour. Cependant diverses raisons ne nous permettent pas de taxer dans cette occasion Constantin d'un simple défaut de mémoire.

En premier lieu, c'est ici un serment fait en conversation familiere, qui peut avoir été l'effet d'une mauvaise habitude, & non l'effet de la réflexion & d'une mûre délibération, ce qui seul peut lui donner du poids.

Secondement c'est un serment nullement nécessaire. S'il eût été question de son songe, comme l'empereur n'avoit d'autre preuve à alléguer que sa parole, on conçoit que le serment pouvoit être d'usage; mais s'agissant d'un prodige qui devoit être fort connu, puisqu'il avoit été vu de toute l'armée, qu'étoit-il besoin de serment pour confirmer un fait public, & qu'un grand nombre de témoins oculaires pouvoit attester? C'est sans contredit une chose étonnante, que Constantin ait craint de n'en être pas cru à moins qu'il ne fît serment, & qu'Eusebe ne se soit informé du fait à aucun des officiers ou des soldats de l'armée, qui sans doute n'étoient pas tous morts; ou que s'il s'étoit informé, il n'en ait rien dit dans la *Vie de Constantin*, pour appuyer le récit de ce prince.

En troisieme lieu, quoique les auteurs chrétiens aient prodigué les plus grands éloges à Constantin, & qu'ils aient donné les plus hautes idées de sa piété, il est certain néanmoins qu'il n'étoit pas aussi vertueux qu'il le faudroit pour mériter une entiere foi de la part de ceux qui jugent sainement du prix des choses.

Sans adopter le sentiment de quelques savans, qui ne prétendent pas à la légere que ce prince étoit plus païen que chrétien, nous avons bien assuré qu'il étoit chrétien plutôt de nom que d'effet. Il a donné plus d'une preuve de son hypocrisie & de son peu de piété. Quel christianisme que celui d'un prince qui fit rebâtir à ses dépens un temple idolâtre, ruiné par l'ancienneté; un prince chrétien qui fit périr Crispus son fils, déjà décoré du titre de *César*, sur un léger soupçon d'avoir commerce avec Fauste sa belle-mere; qui fit étouffer dans un bain trop chauffé cette même Fauste son épouse, à qui il étoit redevable de la conservation de ses jours; qui fit étrangler l'empereur Maximien Herculius, son pere adoptif; qui ôta la vie au jeune Licinius, son beau-frere, qui faisoit paroître de fort bonnes qualités; qui, en un mot, s'est déshonoré par tant de meurtres, que le

consul Ablavius appelloit ces tems-là *néroniens !* On pourroit ajouter qu'il y a d'autant moins de fonds à faire sur le serment de Constantin, qu'il ne s'est pas fait une peine de se parjurer, en faisant étrangler Licinius, à qui il avoit promis la vie par serment. Au reste toutes ces actions de Constantin sont rapportées dans Eutrope, l. X, c. 4. Zosim. l. II, c. 29. Oros. lib. VII, cap. 28. S. Jerôme, *Chron. ad ann.* 321. Aurelius Victor, *Epit.* c. 50, *&c.*

II. Il étoit de l'intérêt de Constantin d'inventer un fait de cette espece dans les circonstances où il se trouvoit, & sa politique raffinée le lui suggéroit. Il avoit reçu des députés des villes d'Italie, & de Rome même, pour implorer son secours contre la tyrannie de Maxence. Il souhaitoit fort d'aller les délivrer, d'acquérir de la gloire, & sur-tout un plus grand empire. La crainte s'étoit emparée de ses soldats. Les chefs de son armée murmuroient d'une guerre entreprise avec des forces fort inférieures à celles que Maxence avoit à leur opposer; de sinistres présages annonçoient des malheurs. A quoi se résoudre dans de pareilles conjonctures? Renoncer à la guerre projetée? Il ne le pouvoit, après l'avoir lui-même déclarée à Maxence. Demandera-t-il la paix au tyran? Mais il ne peut l'espérer qu'en renonçant à l'empire, ce qui ne convenoit ni à son honneur, ni à sa sûreté. D'ailleurs, son ambition étoit si grande, que dans la suite il ne put ni ne voulut souffrir de compagnon. Il crut donc devoir user d'adresse, & il ne trouva rien de meilleur & de plus avantageux que de se concilier les chrétiens qui étoient en très-grand nombre, non-seulement dans les Gaules, où Constance Chlore, pere de Constantin, les avoit favorisés, mais encore en Italie, & à Rome même, où regnoit Maxence.

Dès le tems de Marc-Aurele, les légions étoient remplies de chrétiens, & l'on prétend qu'il y en avoit qui étoient tout entieres composées de chrétiens. Sous Septime Sévere & son fils Antonin Caracalla, ils furent admis aux charges. Alexandre Sévere pensa à élever un temple à Jésus-Christ, & à le mettre au rang des dieux. Philippe favorisa tellement les chrétiens, qu'Eusebe & d'autres auteurs ont cru qu'il l'étoit lui-même; & Constance Chlore, pere de Constantin, les avoit protégés dans les pays de sa domination. C'étoit donc un trait de politique de se les attacher; Maxence avoit employé déjà le même artifice au commencement de son regne. « Maxence, dit Eusebe, *Hist. eccléf.* l. VIII, c. 14, ayant » usurpé à Rome la souveraine puissance, » feignit d'abord, pour flatter le peuple, » de faire profession de notre religion, de » nous vouloir traiter favorablement, & » d'user d'une plus grande clémence que » n'avoient fait ses prédécesseurs : mais » bientôt après il démentit les belles espérances qu'il avoit données. » Constantin supposa donc un songe, où la croix lui étoit apparue, afin de se concilier l'affection des chrétiens répandus dans toutes les provinces de l'empire, de donner du courage à ses soldats, & d'attirer le peuple dans son parti. C'est ainsi que quelque tems après Licinius, pour encourager son armée contre Maximin, supposa qu'un ange lui avoit dicté en songe une priere qu'il devoit faire avec son armée.

III. Constantin rapporte de lui-même des choses qui ne lui conviennent point. A l'en croire, il ignore ce que veut dire la croix; il ne comprend rien à l'apparition, il y pense & repense, & il faut que Jésus-Christ lui apparoisse en songe pour l'en instruire. Qui ne croiroit sur ce récit, que les chrétiens étoient entiérement inconnus à Constantin, du moins qu'il ignoroit que la croix étoit comme leur enseigne, & qu'ils s'en servoient par-tout, jusques-là qu'on leur attribuoit déjà, du tems de Tertullien, de l'adorer? Cependant Constance, pere de Constantin, avoit favorisé les chrétiens; & Constantin lui-même, né d'une mere chrétienne, passoit déjà pour l'être avant que de triompher de Maxence.

IV. Enfin, il attribue à notre Seigneur Jésus-Christ des choses indignes de lui. Jésus-Christ lui ordonne de se servir de ce signe pour combattre ses ennemis, & comme d'un rempart contre eux. Mais qui ne voit tout ce qu'il y a ici de superstitieux, comme si la croix étoit une espece d'amulette qui eût une vertu secrete? Il y a plus; Constantin lui-même n'obéit point dans la suite à cet ordre divin, puisqu'il combattit deux fois

fois ceux de Byzance sans avoir le signe de la croix, & il en avoit entiérement perdu le souvenir ; il fallut une perte de neuf mille hommes & une nouvelle *vision*, pour lui, en rappeller la mémoire.

Qui peut douter à présent que l'apparition prétendue du signe céleste ne soit une fraude pieuse que Constantin imagina pour favoriser le succès de ses desseins ambitieux ?

Cette ruse a cependant fait une longue fortune, & n'a pas même été soupçonnée de fausseté par d'habiles gens du dernier siecle & de celui-ci. Je trouve dans le nombre de ceux qui y ont ajouté fortement & religieusement foi, le célebre Jacques Abbadie, & le pere Grainville. Le premier a soutenu la vérité de la *vision céleste* de Constantin, dans son ouvrage intitulé *Triomphe de la providence ;* & le second dans une dissertation insérée dans le *Journal de Trévoux*, juin 1724, art. 48.

On peut réduire à six chefs tout ce que le doyen de Killalow allegue avec l'éloquence véhémente qui lui est propre en faveur de sa cause.

I. Il cite le témoignage de quantité d'auteurs de toute tribu, langue & nation, anglois, françois, espagnols, italiens, allemands, tant anciens que modernes, catholiques romains, comme Godeau, évêque de Grasse, & protestans, comme le Sueur, qui croient tous la vérité de l'apparition.

Mais premiérement cette croyance n'a pas été aussi unanime que le prétend M. Abbadie, puisque dès le cinqueme siecle, Gélase de Cyzique disoit que bien des gens soupçonnoient que c'étoit une fraude pieuse pour accréditer la religion chrétienne. 2°. Quand cette croyance seroit encore plus universelle, on n'en pourroit rien conclure, parce qu'il y a quantité de fables que personne n'a contredites pendant plusieurs siecles, & qui ont été reconnues pour telles quand on s'est donné la peine de les examiner.

II. M. Abbadie fait valoir le témoignage des Ariens tant anciens, comme Eusebe, un de leurs chefs, & Philostorge leur historien & leur avocat, que modernes, entre lesquels il met Grotius.

Le doyen de Killalow s'imagine que les Ariens avoient un intérêt capital à contester la vérité de la *vision* de Constantin. On pourroit répondre bien des choses à ce sujet.

1°. L'argument n'est rien moins que concluant : Dieu a promis à Constantin la victoire en lui montrant le signe de la croix au ciel : donc douze ans après, cet empereur n'a pu errer dans la foi. La *vision* n'étoit pas destinée à lui assurer une foi inébranlable, mais la victoire sur ses ennemis.

2°. Quel rapport la croix de Christ a-t-elle à l'erreur des Ariens ? Comment sert-elle à les confondre ? Condamnoient-ils, ou rejetoient-ils la croix du Sauveur ? De ce que Jésus-Christ a été crucifié, ou a fait voir la croix à Constantin, s'ensuit-il qu'il est consubstantiel (ὁμουσίος) au Pere ?

3°. Tant s'en faut que les Ariens aient regardé la *vision* de Constantin, comme défavorable à leur cause, qu'ils ont prétendu le contraire, en observant, comme le reconnoît M. Abbadie, que le signe céleste étoit tourné vers l'orient, le centre de l'arianisme.

4°. M. Abbadie s'est trompé sur le témoignage de Grotius ; car ce savant étoit un de ceux qui ne croyoient point la vérité de l'apparition céleste à Constantin.

III. M. Abbadie allegue le silence de Zosime & de l'empereur Julien, qui, si le fait en question n'avoit pas été incontestable, n'auroient pas manqué de relever Eusebe, & de convaincre publiquement les chrétiens d'imposture. Mais pourquoi Zosime, historien païen, devoit-il relever Eusebe ? Est-ce que son but, en écrivant son histoire, a été de réfuter en tout l'historien de l'église ? D'ailleurs ce qu'Eusebe a écrit de la *vision* de Constantin, se trouve-t-il dans son *Histoire ecclésiastique ?* Zosime auroit dû aussi réfuter sur ce pied-là, tout ce qui se trouve dans les autres panégyriques faits en l'honneur de Constantin.

Par quelle raison encore Julien devoit-il réfuter Eusebe ? Il n'a pas écrit l'histoire, & on ne prouve pas qu'il ait lu le panégyrique qu'Eusebe a fait de Constantin. Supposé qu'il l'ait lu, il faudroit faire voir qu'il l'a pris pour une histoire, & non pour ce qu'il est véritablement, un panégyrique. Julien n'a pas réfuté cette prétendue merveille, soit parce qu'elle lui étoit inconnue, soit parce qu'il n'a pas voulu s'en donner la

peine, ou plutôt parce qu'il n'ajoutoit aucune foi à la *vision*, comme il paroît par le changement qu'il fit au *labarum*.

Si Julien avoit cru que cette enseigne militaire avoit été sur le modele d'un signe céleste, & qu'elle avoit servi à Constantin à remporter tant de victoires, pourquoi ce prince, qui étoit ambitieux & avide de gloire, n'auroit-il pas conservé le *labarum*, dont la vertu avoit été tant de fois éprouvée? Ne devoit-il pas craindre qu'en changeant un signe fait par ordre du ciel, il n'éprouvât des disgraces, & ne fût vaincu par ses ennemis?

IV. Le savant doyen soutient que la vérité du fait en question s'est conservée en divers monumens: tels sont les vers de Prudence, qui ne parlent que du *labarum*.

L'arc de triomphe que le sénat fit élever à Constantin après sa victoire sur Maxence, dans l'inscription duquel il est parlé de l'inspiration de la divinité, ce qui néanmoins s'explique bien plus naturellement d'un songe que d'une apparition vue de jour.

La statue de Constantin, dont l'inscription, composée par ce prince même, porte que par ce signe salutaire il a délivré la ville du joug de la tyrannie. Mais ni dans les vers de Prudence, ni sur l'arc de triomphe, ni sur la statue, il n'est parlé du signe céleste vu de jour: preuve évidente que dans ce tems-là Constantin ne se vantoit de rien de semblable; qu'il ne prétendoit que faire valoir une ruse, un songe réel ou fictif, d'après lequel il ordonna qu'on fît le *labarum*. Il y a plus: si aux yeux de toute son armée, Constantin a vu en plein jour un signe céleste accompagné de caracteres lumineux & lisibles, d'où vient n'a-t-il pas gravé en termes clairs & précis une telle merveille sur l'arc de triomphe, ou dans l'inscription de la statue? Ce prince si pieux, si reconnoissant, auroit-il négligé de transmettre sur le marbre & sur l'airain à la postérité un prodige attesté par toute son armée?

V. Un autre argument que M. Abbadie presse, & sur lequel il paroît faire beaucoup de fond, parce qu'il y revient sous différens tours, est pris des vertus & des victoires continuelles de Constantin, qui depuis ce tems-là ne perdit aucune bataille, & ne trouva point d'ennemis qui lui résistassent. Mais nous avons déjà répondu à tous les préjugés du doyen de Killalow sur la gloire de Constantin, son mérite & ses vertus.

Nous avons prouvé qu'il étoit de la politique de cet empereur de se conduire ainsi. Il fit ôter sur les drapeaux les lettres initiales qui désignoient le sénat & le peuple romain, & fit mettre à la place le monogramme de Jésus-Christ, parce qu'il portoit par ce moyen les derniers coups à l'autorité de la nation. Maxence lui-même jugea à propos pendant quelque tems d'employer un pareil artifice. Nous avons vu que Constantin rapportoit tout à son intérêt, & qu'il ne craignoit pas beaucoup de se parjurer. Nous avons vu aussi que, malgré son monogramme & sa *vision*, la victoire lui fut fort disputée dans les deux batailles qu'il livra à Licinius son beau-frere, & qu'il eut deux fois du dessous en combattant les Byzantins. Enfin quand nous supposerions (ce dont nous ne convenons point) que Constantin ait toujours été victorieux après l'apparition du signe céleste, il ne s'ensuit point de là, qu'il n'a pas inventé (pour encourager ses troupes, & pour se concilier l'affection des chrétiens) le songe où il prétend avoir vu cette merveille.

On peut citer nombre d'impostures qui ont été couronnées d'heureux succès; celle de Jeanne d'Arc, surnommée la *pucelle d'Orléans*, n'étoit pas inconnue à M. Abbadie.

Cependant il s'écrie avec indignation: « quoi, nous devrions à la folie des fictions » la ruine des idoles & l'illumination des » nations? „ Et nous lui répondons, 1°. qu'on ne lit nulle part que les peuples se soient convertis en considération de cette apparition. Il est vrai que lorsque Constantin témoigna goûter le christianisme, nombre de personnes en firent profession, soit par conviction, soit pour plaire à l'empereur, ou entraînées par son exemple. Si le signe céleste a été vu de toute l'armée, composée pour la plus grande partie de païens, d'où vient qu'un grand nombre des chefs & des soldats, sinon toute l'armée, n'ont pas embrassé la religion de Jésus-Christ?

2°. Quand même un très-grand nombre de païens auroient en ce tems-là fait profession de l'évangile, ce qui pourtant n'est rapporté nulle part, il ne seroit pas surprenant que leur conversion fût due à l'artifice.

VI. Enfin M. Abbadie se persuade que les prodiges qui rendirent inutiles les efforts de Julien pour le rétablissement du temple de Jérusalem, forment un témoignage confirmatif de l'apparition du signe céleste à Constantin.

Mais quand, pour abréger, nous accorderions au doyen de Killalow que les prodiges merveilleux qu'il a recueillis des historiens, sont réellement arrivés lorsque les juifs entreprirent de rebâtir le temple, quelle liaison ont ces prodiges avec le signe dont Constantin s'est vanté? De ce que le projet des juifs favorisés par Alypius d'Antioche, ami de Julien, pour rétablir leur temple, a échoué, s'ensuit-il qu'il faut admettre la vérité de la *vision* du fils de Constance Chlore? Ces deux choses n'ont aucun rapport ensemble; Jésus-Christ a bien prédit la destruction entiere du temple de Jérusalem, mais non pas la *vision* de l'empereur Flav. Valer. Constantin.

Le P. de Grainville, après avoir défendu la vérité de la *vision* de Constantin par les témoignages des historiens ecclésiastiques, remarque que l'empereur raconta l'histoire de sa *vision* en présence de plusieurs évêques, qu'aucun auteur ancien ni moderne ne s'est inscrit en faux contre cette *vision*, & que plusieurs inscriptions antiques & des panégyriques anciens en font mention; mais il croit sur-tout trouver des preuves incontestables de ce fait dans les médailles antiques.

Comme nous avons discuté déjà les témoignages des historiens, des panégyriques & du consentement général, nous nous bornerons ici à la preuve que le P. Grainville tire des médailles, & sur laquelle roule principalement sa dissertation. Nous observerons seulement que nous ne connoissons aucun historien qui ait dit, comme le prétend ce jésuite, que Constantin raconta l'histoire de la *vision en présence de plusieurs évêques*, parmi lesquels se trouvoit Eusebe; mais supposé que quelqu'auteur ancien l'ait dit, comment concilieroit-on son récit avec celui d'Eusebe même, qui nous assure que Constantin raconta cette histoire à lui seul, après qu'il fut entré dans la familiarité de ce prince?

Les médailles que rapporte le P. Grainville, sont destinées à prouver la vérité de ces trois choses, qui sont remarquables dans la *vision*: 1°. la croix qui apparut à Constantin, 2°. l'assurance qu'on lui donna qu'il seroit vainqueur, 3°. le *labarum* ou l'enseigne qu'il eut ordre de faire avec le monogramme de Jésus-Christ. Tout cela est exprimé, selon ce jésuite, dans les médailles de Constantin & de sa famille, dont les unes sont dans les cabinets d'antiquaires, & les autres dans le livre du pere Bansduri. Mais ces trois choses ne prouvent pas le point en question, que Constantin a vu en plein jour le signe de la croix avec cette inscription: *vainquez par cela*. Ces trois choses peuvent être vraies, en supposant que Constantin a eu une *vision* en songe. Il y a plus, elles ne prouvent point même que l'empereur ait vu cette merveille en songe; tout ce que l'on peut en inférer, c'est que Constantin a voulu faire croire que Dieu lui avoit envoyé un songe extraordinaire, dans lequel il avoit eu une pareille *vision*.

Nous avons démontré que Constantin étoit intéressé à inventer ce qui pouvoit inspirer de la terreur à ses ennemis, du courage à son armée, & lui concilier l'affection des chrétiens répandus dans l'empire. Nous avons fait voir aussi que le serment de cet empereur n'est pas d'un grand poids; on sent donc aisément que les argumens tirés des médailles perdent toute leur force.

La premiere que cite le P. Grainville, est de petit bronze. On y voit le buste de Constantin couronné de pierreries, avec ces mots: *Constantinus Max. Aug.* au revers, *gloria exercitus*, deux figures militaires debout, tenant d'une main un bouclier appuyé contre terre, & de l'autre une pique, entr'eux deux une croix assez grande. Cette croix est, selon le P. Grainville, celle que Constantin avoit apperçue dans le ciel; mais ne peut-ce pas être celle qu'il prétendoit avoir vue en songe?

La seconde médaille aussi de petit bronze, représente le buste de Constantin couvert d'un casque, couronné de rayons, avec cette inscription : *Imp. Constantinus Aug.* au revers, *Victoriæ lætæ Princ. Perp.* Deux victoires debout, soutenant sur une espece d'autel, un bouclier, sur lequel est une croix. Cette croix est encore, selon le savant P. Grainville, celle que Constantin avoit vue de jour, & à laquelle il étoit redevable des victoires qu'il remporta sur Maxence. Mais ne peut-on pas répondre que cette croix est une preuve que Constantin vouloit répandre par-tout le bruit de son prétendu songe? Ne pourroit-on pas conjecturer même que cette croix que désigne le nombre de X, marque les vœux décennaux? Peut-être n'indique-t-elle que la valeur de la piece : ce qui pourtant n'est qu'une conjecture sur laquelle nous n'insistons pas, parce qu'on ne trouve point ce X sur les médailles de cuivre.

Il n'y a rien dans la troisieme médaille, qui mérite quelqu'attention, ni qui forme la moindre preuve.

La quatrieme encore de petit bronze, représente le buste de Constantin avec un voile sur la tête, & ces mots : *Divo Constantino P.* au revers, *Æterna Pietas* ; une figure militaire debout, un casque sur la tête, s'appuyant de la main droite sur une pique, & tenant à la main gauche un globe, sur lequel est le monogramme de Jésus-Christ. Ici le P. Grainville fait diverses remarques qui ne concluent rien sur la question dont il s'agit ; il semble même qu'il se trompe en attribuant à Constantin la piété éternelle marquée sur la médaille ; c'est plutôt celle de ses fils qui honoroient la mémoire de leur pere par cette monnoie.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur les médailles rapportées par le P. Grainville ; c'est assez de dire qu'il n'en est aucune qui prouve ce qu'il falloit prouver ; j'entends la réalité de la *vision*, ou la réalité même du songe.

La dissertation dont on vient de lire l'extrait, peut servir de modele dans toutes les discussions critiques de faits extraordinaires que rapportent les historiens. Ici la lumiere perce brillamment à travers les nuages des préjugés ; il faut que tout cede à son éclat. *Le chevalier* DE JAUCOURT.

VISIR (Grand-) *Hist. Turq.* premier ministre de la Porte ottomane ; voici ce qu'en dit Tournefort.

Le sultan met à la tête de ses ministres d'état le *grand-visir*, qui est comme son lieutenant général, avec lequel il partage, ou plutôt à qui il laisse toute l'administration de l'empire. Non-seulement le *grand-visir* est chargé des finances, des affaires étrangeres & du soin de rendre la justice pour les affaires civiles & criminelles, mais il a encore le département de la guerre & le commandement des armées. Un homme capable de soutenir dignement un si grand fardeau, est bien rare & bien extraordinaire. Cependant il s'en est trouvé qui ont rempli cette charge avec tant d'éclat, qu'ils ont fait l'admiration de leur siecle. Les Cuperlis pere & fils, ont triomphé dans la paix & dans la guerre, & par une politique presqu'inconnue jusqu'alors, ils sont morts tranquillement dans leurs lits.

Quand le sultan nomme un *grand-visir*, il lui met entre les mains le sceau de l'empire, sur lequel est gravé son nom : c'est la marque qui caractérise le premier ministre ; aussi le porte-t-il toujours dans son sein. Il expédie avec ce sceau tous ses ordres, sans consulter & sans rendre compte à personne. Son pouvoir est sans bornes, si ce n'est à l'égard des troupes, qu'il ne sauroit faire punir sans la participation de leurs chefs. A cela près, il faut s'adresser à lui pour toutes sortes d'affaires, & en passer par son jugement. Il dispose de tous les honneurs & de toutes les charges de l'empire, excepté de celles de judicature. L'entrée de son palais est libre à tout le monde, & il donne audience jusqu'au dernier des pauvres. Si quelqu'un pourtant croit qu'on lui ait fait quelqu'injustice criante, il peut se présenter devant le grand-seigneur avec du feu sur la tête, ou mettre sa requête au haut d'un roseau, & porter ses plaintes à sa hautesse.

Le *grand-visir* soutient l'éclat de sa charge avec beaucoup de magnificence ; il a plus de deux mille officiers ou domestiques dans son palais, & ne se montre en

public qu'avec un turban garni de deux aigrettes chargées de diamans & de pierreries ; le harnois de son cheval est semé de rubis & de turquoises, la housse brodée d'or & de perles. Sa garde est composée d'environ quatre cents Bosniens ou Albanois, qui ont de paie depuis douze jusqu'à quinze aspres par jour : quelques-uns de ses soldats l'accompagnent à pied quand il va au divan ; mais quand il marche en campagne, ils sont bien montés, & portent une lance, une épée, une hache & des pistolets. On les appelle *délis*, c'est-à-dire *fous*, à cause de leurs fanfaronnades & de leur habit qui est ridicule ; car ils ont un capot, comme les matelots.

La marche du *grand-visir* est précédée par trois queues de cheval, terminées chacune par une pomme dorée : c'est le signe militaire des Ottomans qu'ils appellent *thou* ou *thouy*. On dit qu'un général de cette nation ne sachant comment rallier ses troupes qui avoient perdu leurs étendards, s'avisa de couper la queue d'un cheval, & de l'attacher au bout d'une lance : les soldats coururent à ce nouveau signal, & remporterent la victoire.

Quand le sultan honore le *grand-visir* du commandement d'une de ses armées, il détache à la tête des troupes une des aigrettes de son turban, & la lui donne pour la placer sur le sien : ce n'est qu'après cette marque de distinction que l'armée le reconnoît pour général, & il a le pouvoir de conférer toutes les charges vacantes, même les vice-royautés & les gouvernemens, aux officiers qui servent sous lui. Pendant la paix, quoique le sultan dispose des premiers emplois, le *grand-visir* ne laisse pas de contribuer beaucoup à les faire donner à qui il veut ; car il écrit au grand-seigneur, & reçoit sa réponse sur-le-champ ; c'est de cette maniere qu'il avance ses créatures, ou qu'il se venge de ses ennemis ; il peut faire étrangler ceux-ci, sur la simple relation qu'il fait à l'empereur de leur mauvaise conduite. Il va quelquefois dans la nuit visiter les prisons, & mene toujours avec lui un bourreau pour faire mourir ceux qu'il juge coupables.

Quoique les appointemens de la charge de *grand-visir* ne soient que de quarante mille écus (monnoie de nos jours), il ne laisse pas de jouir d'un revenu immense. Il n'y a point d'officier dans ce vaste empire, qui ne lui fasse des présens considérables pour obtenir un emploi, ou pour se conserver dans sa charge : c'est une espece de tribut indispensable.

Les plus grands ennemis du *grand-visir* sont ceux qui commandent dans le serrail après le sultan, comme la sultane mere, le chef des eunuques noirs & la sultane favorite ; car ces personnes ayant toujours en vue de vendre les premieres charges, & celle du *grand-visir* étant la premiere de toutes, elles font observer jusqu'à ses moindres gestes ; c'est ainsi qu'avec tout son crédit il est environné d'espions ; & les puissances qui lui sont opposées, soulevent quelquefois les gens de guerre, qui, sous prétexte de quelque mécontentement, demandent la tête ou la déposition du premier ministre. Le sultan pour lors retire son cachet, & l'envoie à celui qu'il honore de cette charge.

Ce premier ministre est donc à son tour obligé de faire de riches présens pour se conserver dans son poste. Le grand-seigneur le suce continuellement, soit en l'honorant de quelques-unes de ses visites qu'il lui fait payer cher, soit en lui envoyant demander de tems en tems des sommes considérables. Aussi le *visir* met tout à l'enchere, pour pouvoir fournir à tant de dépenses.

Son palais est le marché où toutes les graces se vendent. Mais il y a de grandes mesures à garder dans ce commerce ; car la Turquie est le pays du monde où la justice est souvent la mieux observée parmi les injustices.

Si le *grand-visir* a le génie belliqueux, il y trouve mieux son compte que dans la paix. Quoique le commandement des armées l'éloigne de la cour, il a ses pensionnaires qui agissent pour lui en son absence ; & la guerre avec les étrangers, pourvu qu'elle ne soit pas trop allumée, lui est plus favorable qu'une paix qui causeroit des troubles intérieurs. La milice s'occupe pour lors sur les frontieres de l'empire ; & la guerre ne lui permet pas de penser à des soulevemens ; car les esprits

les plus ambitieux cherchant à se distinguer par de grandes actions, meurent souvent dans le champ de Mars; d'ailleurs le ministre ne sauroit mieux s'attirer l'estime des peuples qu'en combattant contre les infideles.

Après le *premier visir*, il y en a six autres qu'on nomme simplement *visirs*, *visirs du banc* ou *du conseil*, & *pachas à trois queues*, parce qu'on porte trois queues de cheval quand ils marchent, au lieu qu'on n'en porte qu'une devant les pachas ordinaires. Ces *visirs* sont des personnes sages, éclairées, savantes dans la loi, qui assistent au divan; mais ils ne disent leurs sentimens sur les affaires qu'on y traite, que lorsqu'ils en sont requis par le *grand-visir*, qui appelle souvent aussi dans le conseil secret le moufti & les cadislesquers ou intendans de justice. Les appointemens de ces *visirs* sont de deux mille écus par an. Le *grand-visir* leur renvoie ordinairement les affaires de peu de conséquence, de même qu'aux juges ordinaires; car comme il est l'interprete de la loi dans les choses qui ne regardent pas la religion, il ne suit le plus souvent que son sentiment, soit par vanité, soit pour faire sentir son crédit. (*D. J.*)

VISITATION, s. f. (*Théol.*) fête instituée en mémoire de la visite que la sainte Vierge rendit à sainte Elisabeth. Dès que l'ange Gabriel eut annoncé à la sainte Vierge le mystere de l'incarnation du Verbe divin, & lui eut révélé que sainte Elisabeth sa cousine étoit grosse de six mois, elle fut inspirée d'aller voir cette parente, qui demeuroit avec Zacharie son mari, à Hébron, ville située sur une des montagnes de Juda, à vingt-cinq ou trente lieues de Nazareth. Marie partit le 26 mars, & arriva le 30 à Hébron dans la maison de Zacharie. Elisabeth n'eut pas plus tôt entendu sa voix, qu'elle sentit son enfant remuer dans son sein. Elle lui dit : *vous êtes bénie entre toutes les femmes, & le fruit de vos entrailles est béni*, & la congratula sur son bonheur. Ce fut alors que Marie prononça ce cantique pieux que nous appellons *magnificat*. Après y avoir demeuré environ trois mois, elle retourna à Nazareth, un peu avant la naissance de saint Jean-Baptiste. Il y a des auteurs qui tiennent que la sainte Vierge assista aux couches de sainte Elisabeth. A l'égard de la fête, celui qui a pensé le premier à l'établir, a été saint Bonaventure, général de l'ordre de saint François, lequel en fit un décret dans un chapitre général tenu à Pise l'an 1263, pour toutes les églises de son ordre. Depuis, le pape Urbain IV étendit cette fête dans toute l'église. Sa bulle qui est de l'an 1379, ne fut publiée que l'année suivante par Boniface IX, son successeur. Le concile de Bâle, commencé l'an 1431, l'a aussi ordonnée, & a marqué son jour au 2 juillet : ce qui a fait croire à quelques-uns que la sainte Vierge ne partit de chez Zacharie que le lendemain de la circoncision de S. Jean, qui fut le premier de juillet, huit jours après sa naissance. Il auroit été plus naturel de la placer, comme on a fait dans quelques églises, au 28 mars, trois jours après l'annonciation. Christophe de Castro, *Vie de la sainte Vierge*.

VISITATION, (*Hist. ecclés.*) ordre de religieuses, qui a été fondé par S. François de Sales & par la mere de Chantal. Au commencement, ces religieuses ne faisoient que des vœux simples, dans le tems qu'elles habitoient la premiere maison de l'institut à Annecy en Savoie. Depuis, cette congrégation a été érigée en religion.

VISITATION, s. f. (*Gramm. Jurisp.*) est un ancien terme de palais, usité pour exprimer la visite ou examen que les juges font d'un procès; présentement on dit plus communément *visite* que *visitation*. *V.* l'*Ordonnance criminelle*, tit. XXIV, art. 2. (*A*)

VISITATION, (*Commerce.*) c'est le droit que les maîtres & gardes & les jurés des corps & communautés ont d'aller chez les marchands & maîtres de leur corps & communauté visiter & examiner leurs poids, mesures, marchandises & ouvrages, pour, en cas de fraude ou de contravention aux statuts & réglemens, en faire la saisie & en obtenir la confiscation des officiers de police, par-devant lesquels ils doivent se pourvoir & faire leur rapport dans les vingt-quatre heures.

Dans la communauté des maîtres corroyeurs de Paris, on appelle *jurés de la visitation royale* les quatre grands jurés de cette communauté, & les quatre petits sont nommés *jurés de la conservation. Dictionn. de commerce.*

VISITE, s. f. (*Gramm.*) acte de civilité, qui consiste à marquer quelqu'intérêt à quelqu'un en se présentant à sa porte pour le voir. L'activité & l'ennui ont multiplié les *visites* à l'infini. On se *visite* pour quelque chose que ce soit; & quand on n'a aucune raison de se *visiter*, on se *visite* pour rien. Faire une *visite*, c'est fuir l'ennui de chez soi, pour aller chercher l'ennui d'un autre lieu.

VISITE. (*Jurisprud.*) Ce terme a dans cette matiere plusieurs significations différentes, selon les objets auxquels la *visite* s'applique.

La *visite* se prend quelquefois pour le droit d'inspection & de réformation qu'un supérieur a sur ceux qui lui sont soumis. Quelquefois on entend par *visite* l'action même de *visiter*, ou pour le procès-verbal qui contient la relation de ce qui s'est passé dans cette *visite*.

VISITE DES ABBÉS, est celle que les abbés ont droit de faire dans les prieurés dépendans de leur abbaye. *V.* TABLE ABBATIALE. (*A*)

VISITE DES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES est celle qu'ils ont droit de faire chacun dans les églises de leur diocese.

Ce droit est fondé sur leur qualité de *premiers pasteurs*, & conséquemment d'institution divine.

Aussi est-il imprescriptible. Le concile de Ravenne, tenu en 1314, prononce l'excommunication contre les personnes religieuses séculieres, & l'interdit contre les églises qui, sous prétexte de non-usage & de prescription, s'opposeront à la *visite* de l'ordinaire. Innocent III avoit déjà décidé la même chose en faveur de l'archevêque de Sens.

Il n'y a que les droits utiles dus à l'évêque pour sa *visite*, qui soient sujets à prescription.

Les canons & les conciles imposent aux évêques l'obligation de visiter leur diocese; tels sont les conciles de Meaux en 845, de Paris en 831 & le troisieme de Valence en 855.

Tous les ans ils doivent visiter une partie de leur diocese. Le réglement de la chambre ecclésiastique, de 1614, leur donnoit deux ou trois ans pour achever leur *visite*; mais l'ordonnance de Blois veut qu'elle soit finie dans deux ans.

Il fut aussi ordonné par la chambre ecclésiastique en 1614, que les évêques feroient leur *visite* en personne; mais l'édit de 1695 leur permet de faire visiter par leurs archidiacres, ou autres personnes ayant droit sous leur autorité, les endroits où ils ne pourront aller en personne.

Les bénéficiers doivent se trouver à leurs bénéfices lors de la *visite*, à moins de quelqu'empêchement légitime.

Lorsque l'évêque fait sa *visite* en personne, il doit avoir les honneurs du poêle, qui doit être porté par les consuls ou officiers de justice.

Les réguliers, même exempts, sont tenus de le recevoir, revêtus de surplis, portant la croix, l'eau-benite & le livre des évangiles, & de le conduire processionnellement au chœur, recevoir sa bénédiction, & lui rendre en tout l'honneur dû à sa dignité.

L'objet de ces sortes de *visites* est afin que l'évêque introduise la foi orthodoxe dans toutes les églises de son diocese, en chasse les héréfies & les mauvaises mœurs, & que les peuples, par ses exhortations, soient excités à la vertu & à la paix.

L'évêque ou autre personne envoyée de sa part, ne peut demeurer plus d'un jour dans chaque lieu.

Il doit visiter les églises, les vases sacrés, le tabernacle, les autels, se fait rendre compte des revenus des fabriques; il peut prendre connoissance de l'état & entretien des hôpitaux, de l'entretien des églises & des réparations des presbyteres, de ce qui concerne les bancs & sépultures, la réunion des églises ruinées aux paroisses, l'établissement d'un vicaire ou secondaire dans les lieux où cela peut être nécessaire, l'établissement & la conduite des maîtres & maîtresses d'école; & si dans le cours de sa *visite* il trouve quelques abus à réformer, il a droit de correction & de réformation.

Toutes les églifes paroiffiales ou cures poffédées par des féculiers ou réguliers, dépendantes des corps exempts ou non, même dans les monafteres ou abbayes même chefs-d'ordre, font fujettes à la *vifite* de l'évêque diocéfain.

Il en eft de même des cures où les chapitres prétendent avoir droit de *vifite*, celle-ci n'empêchant pas l'évêque de faire la fienne.

Il peut de même vifiter tous les monafteres, exempts ou non-exempts, toutes les chapelles & bénéfices, même les chapelles domeftiques, pour voir fi elles font tenues avec la décence néceffaire.

Enfin les lieux même qui ne font d'aucun diocefe, font fujets à la *vifite* de l'évêque le plus prochain.

Il eft dû à l'évêque un droit de procuration pour fa *vifite*. Voyez PROCURATION. *Voyez* le *Concile de Trente*, l'*Ordonnance de Blois*, l'*Edit de* 1695, les *Mémoires du clergé*. (*A*)

VISITE DE L'ARCHIDIACRE, eft celle que l'archidiacre fait fous l'autorité de l'évêque dans l'archidiaconé ou partie du diocefe fur laquelle il eft prépofé.

L'ufage n'eft pas uniforme au fujet de ces fortes de *vifites*; le concile de Trente ne maintient les archidiacres dans leur droit de *vifite* que dans les églifes feulement où ils en font en poffeffion légitime, & à condition qu'ils feront leur *vifite* en perfonne.

Il y a cependant des diocefes où ils font en poffeffion de commettre pour faire leurs *vifites* lorfqu'ils ont des empêchemens légitimes.

Ils ne peuvent au furplus faire leurs *vifites*, ou commettre quelqu'un pour les faire, que du confentement de l'évêque.

Les procès-verbaux de leurs *vifites* doivent être remis à l'évêque un mois après qu'elles font achevées, afin que l'évêque ordonne fur iceux ce qu'il eftimera néceffaire.

Les marguilliers doivent préfenter leurs comptes au jour qui leur aura été indiqué par l'archidiacre quinze jours avant fa *vifite*.

Il peut, dans le cours de fa *vifite*, réduire les bancs & tombeaux élevés hors de terre, s'ils nuifent au fervice divin.

Les maîtres & maîtreffes d'école font fujets à être examinés par lui fur le catéchifme; il peut même les deftituer, s'il n'eft pas fatisfait de leur capacité & de leurs mœurs.

Mais il ne peut confier le foin des ames à perfonne, fans l'ordre exprès de l'évêque.

Il peut vifiter les églifes paroiffiales, même celles dont les curés font religieux, ou dans lefquelles les chapitres prétendent avoir droit de *vifite*; mais l'évêque a feul droit de vifiter celles qui font fituées dans les monafteres, commanderies & autres églifes des religieux. *V.* le *Concile de Trente*, l'*Edit de* 1695, les *Mémoires du clergé*, & le *mot* ARCHIDIACRE.

VISITE DES ÉGLISES. *V.* VISITE DES ARCHEVÊQUES.

VISITE DE L'ÉVÊQUE. *V.* VISITE DES ARCHEVÊQUES.

VISITE D'EXPERTS, eft l'examen que des experts font de quelque lieu ou de quelqu'ouvrage contentieux, pour en faire leur rapport & l'eftimation de la chofe, fi cette eftimation eft ordonnée. *V.* EXPERTS, ESTIMATION, RAPPORT.

VISITE DES GARDES ET JURÉS, eft la defcente & perquifition que les gardes & jurés d'un corps de marchands ou artifans font chez quelque maître du même état, pour vérifier les contraventions dans lefquelles il peut être tombé. *V.* GARDES & JURÉS.

VISITE DES HÔPITAUX. *V.* VISITE DES ARCHEVÊQUES.

VISITE DE MÉDECINS ET CHIRURGIENS, eft l'examen qu'un médecin ou chirurgien fait d'une perfonne pour reconnoître fon état, & pour en faire leur rapport à la juftice. *V.* RAPPORT.

VISITE DES PRISONS ET PRISONNIERS, eft la féance que les juges tiennent en certains tems de l'année aux prifons, pour voir fi elles font fûres & faines, fi les geoliers & guichetiers font leur devoir, & pour entendre les plaintes & requêtes des prifonniers. Les geoliers font auffi obligés de vifiter tous les jours les prifonniers qui font aux cachots, & les procureurs du roi & ceux des feigneurs de vifiter les prifons une fois chaque femaine pour entendre les plaintes des prifonniers.

Voyez

Voyez SÉANCE & PRISON, PRISONNIER.

VISITE DU PROCÈS eſt l'examen que les juges font d'un procès à l'effet de le juger. (*A*)

VISITER, v. act. (*Gramm.*) *V.* VISITE.

VISITER. (*Critique ſacrée.*) Ce mot ſe prend dans l'Ecriture en bonne & mauvaiſe part. Dieu *viſite* les hommes de deux manieres, par les bienfaits & par les punitions; & c'eſt dans ce dernier ſens que ce terme eſt employé le plus communément, par exemple, *Exod.* 20. 5. *Lévit.* 18. 25. &c. (*D. J.*)

VISITER LA LETTRE, v. act. (*Fonder. de caract.*) c'eſt après qu'on a tiré la lettre du moule où elle a été fondue, examiner ſi elle eſt parfaite, pour, ſi elle l'eſt, en rompre le jet, & la donner aux ouvriers & ouvrieres qui frottent & achevent les caracteres; ou ſi elle ne l'eſt pas, la mettre à la refonte. (*D. J.*)

VISITEUR, ſ. m. (*Gramm. Juriſp.*) eſt celui qui viſite une maiſon, un pays, ou quelqu'adminiſtration & régie particuliere, ſur leſquels il a inſpection.

Il y avoit anciennement des *viſiteurs* & regardeurs dans tous les arts & métiers, qui faiſoient au juge leur rapport des contraventions qu'ils avoient reconnues; ce ſont ceux qu'on appelle préſentement *gardes* ou *jurés*.

Les maîtres des ports & paſſages étoient appellés *viſiteurs des ports & paſſages*.

Il y avoit auſſi des *viſiteurs* & commiſſaires ſur le fait des aides, ſur le fait des gabelles, *&c.*

On appelle *viſiteur* dans les monaſteres, celui qui a l'inſpection ſur pluſieurs maiſons d'un même ordre, & que l'on y envoie pour voir ſi la diſcipline réguliere y eſt bien obſervée.

Le *viſiteur* général eſt celui qui a le département de viſiter toute une province, ou même l'ordre entier. *V.* VISITE. (*A*)

VISITEUR, (*Marine.*) c'eſt un officier établi dans un port, pour viſiter les marchandiſes des paſſagers, & pour obſerver l'arrivée & le départ des bâtimens dont il tient regiſtre. Il eſt obligé d'empêcher la ſortie des marchandiſes de contrebande, ſans un congé enregiſtré.

VISIVE, adj. f. (*Philoſ. ſchol.*) terme qu'on applique à la faculté de voir. *Voyez* VISION.

Les auteurs ne s'accordent point ſur le lieu où réſide la faculté *viſive*; quelques-uns prétendent que c'eſt dans la rétine, d'autres dans la choroïde, d'autres dans les nerfs optiques, d'autres, comme Newton, dans le lieu où les nerfs optiques ſe rencontrent avant d'arriver au cerveau, & d'autres enfin dans le cerveau même. *V.* SENSATION & VISION. *Chambers.*

VISLIEZA, (*Géog. mod.*) ville de la petite Pologne, au palatinat de Sendomir, ſur la riviere de Nida, environ à moitié chemin entre Cracovie & Sendomir. Cette petite ville eſt le chef-lieu d'une châtellenie. (*D. J.*)

VISNAGE, (*Botan.*) nom vulgaire de l'eſpece de fenouil, nommé par Tournefort, *fœniculum annuum*, *umbella contracta*, *oblonga.* Voyez FENOUIL, *botan.* (*D. J.*)

VISO. (*Géog. mod.*) Le mont *Viſo*, ou le mont *Viſoul* eſt une montagne du Piémont, dans la partie ſeptentrionale du marquiſat de Saluces. On la nommoit anciennement *Veſulus mons*, & quelques-uns la regardent comme la plus haute montagne des Alpes. Elle donne la naiſſance au Pô. (*D. J.*)

VISONTIUM, (*Géog. anc.*) nom commun à une ville de l'Eſpagne Tarragonoiſe, & à une ville de la haute-Pannonie. (*D. J.*)

VISORION, ſ. m. (*Imprimerie.*) s'entend d'une petite planche de bois amincie au rabot, large de trois doigts ſur la longueur d'un pied, & terminée à l'extrêmité inférieure en une eſpece de talon pris dans le même morceau; au bout de ce talon eſt une fiche de fer pointue qui lui ſert de pied ou de point d'appui, deſtinée à entrer dans différens trous faits ſur le rebord de la caſſe, où il ſe place à la volonté du compoſiteur. Le *viſorion* eſt ce qui porte la copie devant les yeux du compoſiteur; elle y eſt comme adoſſée & retenue par le ſecours des mordans, qui ſont deux petites tringles de bois fendu de long, à peu près dans toute leur longueur. *V.* MORDANT.

VISP, f. m. (*Géog. mod.*) riviere de Suiffe, dans le haut-Valais; elle prend fa fource dans les montagnes, aux confins du val d'Aofte, & fe jette dans le Rhône auprès d'un village auquel elle donne fon nom. (*D. J.*)

VISPE, (*Géog. anc.*) felon quelques exemplaires de Tacite, *Annal.* l. XII, & *Ufpe* felon d'autres. Ville du pays des Soraces, au voifinage du bofphore de Thrace. Cet hiftorien ajoute que c'étoit une place forte, tant par fon enceinte que par fes foffés; d'efpace en efpace on y avoit élevé des tours plus hautes que les courtines. Les Romains affiftés d'Ennones, roi des Adorfes, ayant pris les armes pour s'oppofer aux progrès de Mithridate, fe préfenterent devant la ville de *Vifpe*, & y donnerent un affaut où ils furent repouffés. Le lendemain, comme ils l'attaquoient par efcalade, les habitans envoyerent des députés qui demanderent la vie pour les perfonnes libres, & offrirent de donner dix mille efclaves. Les affiégeans rejeterent ces conditions, parce qu'ils vouloient faire un exemple qui jetât la terreur dans les efprits des révoltés. Cependant, comme ils trouvoient de la cruauté à maffacrer des gens qui fe rendoient volontairement, & trop peu de févérité à mettre en prifon un fi grand nombre de perfonnes, ils aimerent mieux ufer du droit des armes. Auffi-tôt ils donnerent le fignal aux troupes qui étoient déjà dans les échelles, de faire main-baffe fur tout ce qu'ils rencontreroient. Ainfi fut faccagée cette malheureufe ville, qui n'a pas fans doute été repeuplée depuis, aucun autre auteur n'en faifant mention. (*D. J.*)

VISQUEUX, fe dit du fang, des alimens, du chyle, *&c.* *Vifqueux*, c'eft-à-dire, *glutineux* ou *collant*, comme la glu, que les Latins nomment *vifcus*.

Les corps *vifqueux* font ceux qui font compofés de parties tellement embarraffées les unes dans les autres, qu'elles réfiftent long-tems à une féparation entiere, & cedent plutôt à la violence qu'on leur fait, en s'étendant en tout fens. *V.* PARTICULE & COHÉSION.

La trop grande vifcofité des alimens, a de très-mauvais effets. Ainfi les farines non fermentées, les gelées, *&c.* des animaux; le fromage dur, le caillé trop preffé, caufent une pefanteur fur l'eftomac, produifent des vents, des bâillemens, des crudités, des obftructions dans les plus petits vaiffeaux des inteftins, *&c.* d'où s'enfuit l'inaction des inteftins, l'enflure du ventre, & en conféquence la vifcofité du fang à raifon des particules *vifqueufes* qui fe réuniffent, les obftructions des glandes, la pâleur, la froideur, le tremblement, *&c.*

VISSIER, f. m. (*Marine.*) vieux mot; c'étoit une forte de vaiffeau de tranfport, dont on fe fervoit en particulier pour le tranfport des chevaux. (*D. J.*)

VISSOGROD *ou* VISCHGROD, (*Géog. mod.*) petite ville de la grande-Pologne, dans le palatinat de Mazovie, aux confins de celui de Ploczko, fur la Viftule à la droite, & à fix lieues de la ville de Ploczko. *Long.* 37. 40. *lat.* 52. 38. (*D. J.*)

VISTNOU *ou* VISTNUM, f. m. (*Hift. mod. Mythol.*) c'eft le nom que l'on donne dans la théologie des Bramines, à l'un des trois grands dieux de la premiere claffe, qui font l'objet du culte des habitans de l'Indoftan. Ces trois dieux font *Brama*, *Viftnou* & *Ruddiren.* Suivant le Védam, c'eft-à-dire, la bible des Indiens idolâtres, ces trois dieux ont été créés par le grand Dieu ou par l'Etre fuprême, pour être fes miniftres dans la nature. Brama a été chargé de la création des êtres; *Viftnou* eft chargé de la confervation; & Ruddiren de la deftruction. Malgré cela, il y a des fectes qui donnent à *Viftnou* la préférence fur fes deux confreres, & ils prétendent que Brama lui-même lui doit fon exiftence & a été créé par lui. Ils difent que *Viftnou* a divifé les hommes en trois claffes, les riches, les pauvres, & ceux qui font dans un état moyen; & que d'ailleurs il a créé plufieurs mondes qu'il a remplis d'efprits, dont la fonction eft de conferver les êtres. Ils affirment que le Védam ou livre de la loi, n'a point été donné à Brama, comme prétendent les autres Indiens, mais que c'eft *Viftnou* qui l'a trouvé dans une coquille. Toutes ces importantes difputes ont occafionné des guerres fréquentes & cruelles entre les différentes fectes des Indiens, qui

ne font pas plus disposées que d'autres à se passer leurs opinions théologiques.

Les Indiens donnent un grand nombre de femmes à leur dieu *Vistnou*, sans compter mille concubines. Ses femmes les plus chéries sont *Lechisni*, qui est la Vénus indienne & la déesse de la fortune, dont la fonction est de gratter la tête de son époux. La seconde est *Siri pagoda*, appellée aussi *pumi divi*, la déesse du ciel, sur les genoux de qui *Vistnou* met ses pieds, qu'elle s'occupe à frotter avec ses mains. On nous apprend que ce dieu a eu trois fils, *Kachen*, *Laven* & *Varen*; ce dernier est provenu du sang qui sortit d'un doigt que *Vistnou* s'est une fois coupé.

Ce dieu est sur-tout fameux dans l'Indostan, par ses incarnations qui sont au nombre de dix, & qui renferment, dit-on, les principaux mysteres de la théologie, des bramines, qu'ils ne communiquent point ni au peuple ni aux étrangers. Ils disent que ce dieu s'est transformé 1°. en chien de mer; 2°. en tortue; 3°. en cochon; 4°. en un monstre moitié homme & moitié lion; 5°. en mendiant; 6°. en un très-beau garçon appellé *Prassaram* ou *parecha Rama*; 7°. il prit la figure de Ram qui déconfit un géant; 8°. sous la figure de Kisna ou Krisna; dans cet état il opéra des exploits merveilleux contre un grand nombre de géans, il détrôna des tyrans, rétablit de bons rois détrônés, & secourut les opprimés; après quoi il remonta au ciel avec ses seize mille femmes. Les Indiens disent que si toute la terre étoit de papier, elle ne pourroit contenir toute l'histoire des grandes actions de *Vistnou*, sous la figure de Kisna. 9°. Il prit la forme de Bodha, qui, suivant les Banians, n'a ni pere ni mere, & qui se rend invisible; lorsqu'il se montre il a quatre bras: on croit que c'est ce dieu qui est adoré sous le nom de *Fo* dans la Chine & dans une grande partie de l'Asie. 10°. La derniere transformation de *Vistnou*, sera sous la forme d'un cheval ailé, appellé *Kalenkin*; elle n'est point encore arrivée, & n'aura lieu qu'à la fin du monde.

Le dieu *Vistnou* est le plus respecté dans le royaume de Carnate, au lieu que Ram ou Brama est mis fort au-dessus de lui, par les bramines de l'empire du Mogol; & Ruddiren est le premier des trois dieux, pour les Malabares. *V.* RAM & RUDDIREN.

Ceux qui voudront approfondir les mysteres de la religion indienne, & connoître à fond l'histoire de *Vistnou*, n'auront qu'à consulter l'*Histoire universelle* d'une société de savans Anglois, tome VI, *in*-8.

VISTNOUVA. (*Hist. mod.*) On a vu dans l'article qui précede, que les bramines ou prêtres sont divisés en plusieurs sectes, suivant les dieux à qui ils donnent le premier rang. Ceux qui regardent le dieu Vistnou comme la divinité suprême, s'appellent *vistnouvas*; leur secte se subdivise en deux, les uns se nomment *tadvadis*, disputeurs, ou bien *madva-vistnouva*, du nom de leur fondateur. Ils se font une marque blanche qui va du nez au front, sur les tempes & sur les omoplates; c'est, selon eux, le signe de *Vistnou*, & ils sont convaincus que tant qu'ils le porteront, ni le diable, ni le juge des enfers n'auront aucun pouvoir sur eux. Ces *tadvadis* ont un chef ou patriarche, qui réside près de Paliacate sur la côte de Coromandel, & qui est obligé de garder le célibat, sous peine de quitter son ordre.

La seconde secte de *vistnouvas* s'appelle *romanouva vistnouva*, ceux-ci se mettent la marque de l'Y grec sur le front, faite avec de la craie; & ils se font une brûlure sur les omoplates; ils sont persuadés que *Vistnou* ne les punira d'aucun péché. Ces sectaires, comme de raison, se croient infiniment plus parfaits que les *tadvadis*; leur chef réside à Carnate. Il n'est point permis à ces prêtres ni de faire le commerce, ni d'entrer dans des lieux de débauche, comme aux autres.

VISTRE, s. m. (*Géog. mod.*) riviere de France, dans le Languedoc, au diocese de Nîmes. Elle prend sa source au pied de la Tourmagne, & se perd dans l'étang de Thau. (*D. J.*)

VISTRIZA, s. f. (*Géog. mod.*) riviere de la Turquie Européenne, dans le Coménolitari. Elle prend sa source au mont du petit Dibra, traverse presque tout le Coménolitari, & se perd dans le Vardar, un peu au-dessus de l'endroit où ce fleuve se

jette dans le golfe de Salonique. (*D. J.*)

VISTULA, (*Géog. anc.*) *Vifula*, *Viftulus*, *Viftla*, *Vifcla*, *Bifula*, car on trouve tous ces noms dans les auteurs; grand fleuve de l'Europe, & que les anciens ont pris pour la borne entre la Germanie & la Sarmatie. Ptolomée, l. II, c. 11, dit que la fource de ce fleuve, & ce fleuve même jufqu'à la mer, termine la Germanie du côté de l'orient; & dans un autre endroit, l. III, c. 5, il donne la *Viftule* pour le commencement de la Sarmatie Européenne. Dans le pays ce fleuve eft connu fous le nom de *Weixel*, *Wiesfel* ou *Weiffel*, & en françois on l'appelle *la Viftule*. V. VISTULE. (*D. J.*)

VISTULE, (*Géog. mod.*) en allemand *Veiffel* ou *Vieffel*, en latin *Viftula*, grand fleuve de l'Europe. Il prend fa fource dans la Moravie, au pied du mont Krapac, à douze ou quatorze lieues de Cracovie. Il traverfe la Pologne du midi au nord, ainfi que la Pruffe-royale, & forme à fix lieues de fes embouchures l'isle de Marienbourg; enfin il fe jette dans la mer Baltique par trois ou quatre bouches différentes. Ce fleuve porte de fort grands bateaux, & reçoit dans fon fein le Rab, le Dona, la Vislok, la Sane, le Bouk, le Narew, la Prisla, *&c.* Cependant la *Viftule*, dans un cours de cent cinquante lieues de Pologne, n'a qu'un feul bon pont, qui eft celui de la ville de Thorn, lequel eft bâti fur pilotis, fans gardes-foux ni liaifons, dans une longueur de près de cinq cents pas. (*D. J.*)

VISUEL, adj. (*Opt.*) fe dit de ce qui appartient à la vue ou à la faculté de voir.

Les rayons *vifuels* font des lignes de lumiere qu'on imagine venir de l'objet jufque dans l'œil. Les rayons *vifuels* font des lignes droites, car l'expérience prouve qu'on ne fauroit voir un objet dès qu'il y a entre cet objet & l'œil quelque corps opaque qui empêche les rayons de venir à nos yeux; & c'eft en quoi la propagation de la lumiere differe de celle du fon, car le fon fe tranfmet jufqu'à l'oreille par toutes fortes de lignes droites ou courbes, & malgré toutes fortes d'obftacles. *V.* RAYON.

Point vifuel, en perfpective, eft un point fur la ligne horifontale, & dans lequel les rayons *vifuels* s'uniffent. *Voyez* POINT & PERSPECTIVE.

VISURGIS, (*Géog. anc.*) nom que les Latins & les Grecs ont donné à un fleuve de la Germanie, connu aujourd'hui fous le nom de *Wefer*. Voyez ce *mot*.

Strabon l'appelle Βισοῦργις. Ptolomée, l. II, c. 11, place fon embouchure entre celle de l'Ems & celle de l'Elbe.

Velléius Paterculus, l. II, c. 105, nous apprend que cette riviere devint célebre par la défaite de l'armée romaine fur fes bords. Pomponius Méla, liv. III, c. 3, le compte au nombre des fleuves les plus confidérables qui fe jettent dans l'Océan. Pline, l. IV, c. 14, dit qu'il faifoit la féparation entre les Romains & les Chérufques. (*D. J.*)

VITAL, LE, adj. (*Méd.*) eft ce qui fert principalement à produire ou à entretenir la vie dans le corps des animaux. *V.* VIE.

C'eft ainfi que le cœur, le poumon & le cerveau font appellés des parties *vitales*. Voyez PARTIE, CŒUR, *&c.*

Fonctions ou *actions vitales*, font les opérations par lefquelles les parties *vitales* produifent la vie, enforte qu'elle ne peut fubfifter fans elles. *V.* ACTION, MOUVEMENT, *&c.*

Telle eft l'action mufculaire du cœur, la fecrétion qui fe fait dans le cerveau, la refpiration qui fe fait par le moyen du poumon, la circulation du fang dans les arteres & les veines, & des efprits dans les nerfs. *Voyez* CŒUR, CERVEAU, RESPIRATION, CIRCULATION, *&c.*

Efprits vitaux, font les parties les plus fines & les plus volatiles du fang. *V.* ESPRITS, SANG, CHALEUR, FLAMME, *&c.*

VITALITÉ, (*Hift. nat.*) ordre, durée, efpérance, probabilité de la vie des hommes à différens âges; les tables de *vitalité*, qu'on appelle auffi quelquefois *tables de mortalité*, font celles où l'on voit combien à chaque âge on a encore efpérance de vivre. *V.* MORTALITÉ. *M. DE LA LANDE.*

A. N. VITALITÉ, f. f. (*Médecine.*) On entend par *vitalité*, la faculté de vivre. Elle dépend de l'état des organes, dont le jeu doit entretenir les fonctions vitales. Si la durée extraordinaire de la vie de quelques particuliers paroît autorifer à porter

au-delà de cent ans le terme de cette faculté, l'expérience la plus uniforme semble le restreindre à l'intervalle de quatre-vingt à quatre-vingt-dix ans.

Il ne sera pas question ici de déterminer ce terme ; on ne peut avoir à ce sujet que des probabilités. D'ailleurs la solution de ce probléme ne pourroit être que curieuse, & seroit extrêmement difficile, peut-être même impossible, vu la multitude des causes capables d'altérer les organes destinés aux fonctions vitales, & le nombre immense des données, d'après lesquelles il faudroit opérer.

Mais quelle est l'époque où commence la *vitalité*, à quel point de son développement le fœtus jouit-il de cette faculté? Travailler à répondre à ces questions, ce n'est point s'occuper d'un objet de simple curiosité ; & la disposition des loix relatives aux successions, rend ce travail très-intéressant.

On lit dans le chap. 2 de la Novelle 118 : *Si igitur defunctus descendentes quidem non relinquat hæredes, pater autem, aut mater, aut alii parentes ei superfint, omnibus ex latere cognatis hos præponi sancimus, exceptis solis fratribus ex utroque parente conjunctis defuncto.*

Telle est la loi suivie dans tous les pays de droit écrit, & à laquelle déroge seulement en quelques points la disposition de différentes coutumes particulieres. Mais elle suppose que le descendant, dont l'héritage doit passer aux ascendans, aura été capable des effets civils, aura été viable. S'il est venu au monde avant le terme ordinaire des accouchemens naturels, ou s'il a été tiré du sein de sa mere par l'opération césarienne, & que dans l'un & l'autre cas il n'ait survécu que peu de minutes & même peu d'heures à la personne dont l'héritage lui étoit destiné, on pourra élever des doutes sur sa *vitalité*, & l'application de la loi pourra souffrir des difficultés.

Le législateur, qui les a prévues, a cru les prévenir en fixant l'époque à laquelle un enfant doit être censé viable, en donnant le 182e jour pour premier terme de la *vitalité* légale. L'opinion d'Hipocrate sur celui de la *vitalité* physique, l'y a déterminé. Cette décision adoptée par Paul Zacchias, Alphonse à Caranza & plusieurs autres auteurs, a été plus d'une fois attaquée par des physiciens naturalistes, qui, malgré leur respect pour les lumieres d'Hipocrate, ont cru pouvoir porter sur son opinion le coup-d'œil d'un esprit qui en matiere de physique ne plie point sous le joug de l'autorité.

Mais les circonstances dans lesquelles la plupart de ces savans se sont occupés de cet objet, ne leur laissoient pas la liberté nécessaire pour voir la vérité sans nuages. Ils avoient à prononcer sur l'état d'un enfant venu à un terme prématuré, & il est difficile que des motifs particuliers n'aient pas influé sur leur opinion.

Presque tous n'ont raisonné que d'après des faits souvent suspects & trop rares pour être concluans ; tandis que leurs raisonnemens auroient dû être appuyés sur des observations qui, montrant le fœtus humain dans tous les instans de son existence, depuis la conception jusqu'à celui où l'accouchement se fait naturellement, auroient éclairé sur les progrès successifs du développement des organes, auroient fait connoître le moment où ceux qui sont destinés aux fonctions vitales ont acquis l'expansion & la force nécessaire à l'intégrité de ces fonctions.

Le hasard, il est vrai, auroit seul pu favoriser les recherches des naturalistes, & jusqu'à présent l'occasion ne leur a fourni que des observations très-imparfaites. Heureusement que la nature suit dans ses procédés une marche uniforme, & que les progrès du développement dans les différentes especes d'animaux sont toujours proportionnels au tems qu'elle emploie à l'opérer ; qu'ainsi on peut juger de l'état du fœtus humain à différens termes de la grossesse, par celui des fœtus des autres animaux à des termes correspondans à ceux-ci.

C'est dans cette intention que Harvei, Evrard, Graaf, Verrhein, Vallisnieri, Stenon & M. de Haller ont étudié ce développement dans les chevres, dans les femelles des lapins & des dains & dans celles de plusieurs autres quadrupedes ; que Malpighi & sur-tout M. de Haller ont suivi les progrès du poulet dans l'œuf, à différens termes de l'incubation.

La qualité vivipare des quadrupedes, en les rapprochant de l'homme, rendroient les observations dont ils auroient été le sujet, plus satisfaisantes que celles qui ont été faites sur les animaux ovipares. Mais celles que l'on a faites sur les vivipares, ne présentent point de détails assez exacts & assez multipliés pour donner les lumieres qu'on a lieu de desirer; & quoiqu'on puisse en tirer quelques inductions; il est plus sûr, suivant le conseil de M. de Buffon, de s'aider des observations faites sur le poulet renfermé dans l'œuf.

C'est le parti qu'a pris M. Hoin, dans un mémoire sur la *vitalité*, qu'il lut en 1761 à l'académie de Dijon, & qui a été imprimé à Paris en 1765, chez Delalain. J'eus recours aux mêmes observations en 1768, dans une consultation médico-légale, imprimée chez Caussè, pour établir à quel point de développement pouvoit être un enfant que l'on supposoit né au milieu du cinquieme mois. Je m'en servirai encore aujourd'hui, pour déterminer l'époque du commencement de la *vitalité* physique, qui est en même tems celle de la *vitalité* légale.

Le fœtus renfermé dans le sein de sa mere, y flotte dans un fluide séreux; il ne respire point, & son sang circule sans être obligé de passer par le poumon; sa vie, dont il a le principe au-dedans de lui-même, se soutient à l'aide de la lymphe nourriciere que sa mere lui transmet, & qui, suffisamment travaillée pour pouvoir par le jeu des vaisseaux être assimilée à la masse humorale, employée à la nutrition & au développement des organes, est portée immédiatement dans le sang.

Mais dès qu'il est sorti de la matrice, l'ordre des choses change, il est environné d'air & il a besoin que des alimens lui fournissent la matiere d'un chyle nécessaire pour son développement successif, son accroissement & la conservation de sa vie.

L'air s'insinue dans la poitrine & distend les poumons; si les muscles mis en jeu dilatent & resserrent alternativement la poitrine, l'enfant respire, & sa respiration favorise une nouvelle circulation. Le sang qui passoit directement de l'oreillette droite dans l'oreillette gauche, est poussé dans les vaisseaux du poumon, y est attenué, affiné, enrichi par les molécules aériennes qu'il absorbe, & rafraîchit par l'évaporation des molécules ignées surabondantes, qui s'unissent à l'air expulsé.

La formation du chyle exige que les alimens séjournent quelque tems dans l'estomac, qu'ils y soient décomposés par le mouvement intestin que favorise leur mêlange avec les sucs digestifs; qu'après quelque tems la pâte alimentaire soit poussée dans le duodénum par la force contractile de l'estomac, & que là elle reçoive un nouveau degré d'atténuation, par l'action de la bile & du suc pancréatique qui vient s'y mêler; enfin que le chyle absorbé par les vaisseaux lactés, dont les orifices sont répandus sur la surface interne du canal intestinal, soit porté dans la masse humorale, & que le résidu des alimens soit expulsé par le mouvement systaltique des intestins: mouvement qui résulte de leur force contractile, effet de l'irritabilité & de l'action des fibres musculaires de leur tissu.

Il suit de là, que le fœtus hors du sein de sa mere, ne pourroit vivre si la poitrine n'étoit pas assez spacieuse pour permettre aux poumons de se distendre; si les muscles, dont le jeu opere la dilatation & le resserrement alternatif de la poitrine, n'avoient pas une force suffisante pour produire cet effet; si les poumons n'étoient pas d'un volume proportionné à la quantité du sang qui doit les parcourir, & n'avoient pas une consistance suffisante pour soutenir l'action de l'air & celle du sang.

Il suit encore que sa vie seroit nécessairement de très-courte durée, si son estomac n'étoit pas d'une grandeur proportionnée à la quantité d'alimens dont il a besoin, si les membranes de ce viscere n'avoient pas une densité suffisante pour résister au poids des alimens, n'étoient pas formées en partie de fibres musculaires & irritables, d'où dépend sa force contractile, si les liqueurs digestives & sur-tout la bile n'avoient pas les qualités convenables pour favoriser la digestion, & si les intestins ne pouvoient pas livrer passage au chyle & expulser le résidu de la digestion.

Qu'ainsi les conditions nécessaires pour que les fœtus soient viables, sont que le

poumon ait une consistance & un volume proportionné à la quantité, à l'impétuosité du sang qu'il doit recevoir ; que la poitrine ait une capacité relative au volume du poumon, & soit pourvue de muscles assez forss pour la dilater & la resserrer alternativement.

Que l'ampleur de l'estomac, sa force de résistance, son irritabilité le rendent capable de recevoir les alimens, de les conserver pendant le tems convenable & de pousser dans le canal intestinal la pâte alimentaire, après qu'elle a éprouvé la premiere digestion ; qu'il s'y dépose une quantité suffisante de liqueurs digestives ; que ces liqueurs aient les qualités convenables pour exciter le mouvement intestin, nécessaire à la décomposition des alimens & à la formation du chyle ; que la bile sur-tout, soit d'un jaune verd & très-amere, indice certain de sa qualité savoneuse & digestive ; enfin que les intestins soient irritables.

Le premier moment où tous ces organes, où toutes ces liqueurs auront acquis ces qualités, sera celui où commencera la *vitalité* physique.

Il est possible que des maladies du fœtus, ou de la mere pendant la grossesse, en retardant le développement des organes, éloignent ce momeut, & que même au terme de neuf mois un enfant ne soit pas viable ; mais même en supposant ce retard possible, l'expérience la plusconstante prouve qu'il est infiniment rare ; il est question de déterminer l'instant où ces organes sont le plus ordinairement dans leur perfection, & l'on peut négliger des événemens aussi extraordinaires.

Il suffit de chercher à connoître à quelle époque la poitrine, le poumon, l'estomac, le foie & les intestins, commencent ordinairement à être en état de remplir les fonctions auxquelles ils sont destinés, & c'est sur quoi l'analogie va prononcer.

Les faits d'après lesquels je déterminerai cette époque, seront pris dans les observations faites par M. de Haller sur des poulets à différens termes d'incubation. J'ai exposé ci-dessus les motifs qui me forcent à renoncer à celles qui ont pour sujets des animaux vivipares. Or, voici ce que présentent les observations nombreuses, faites par M. de Haller, & consignées dans le II vol. de ses œuvres imprimées à Lausanne, en 1768, sous le titre *d'Opera minora*.

Les côtes qui paroissent à peine avant la 192ᵉ heure, sont encore entiérement cartilagineuses, ainsi que le sternum à la 228 ; leur élasticité n'est bien sensible qu'à la 261, & elles ne recouvrent le poumon qu'à la 229ᵉ.

Les tégumens de la poitrine sont seulement membraneux à la 194ᵉ; ce n'est qu'après la 210, que l'on apperçoit les rudimens des muscles de la poitrine, & ils ne paroissent achevés qu'à la 299ᵉ.

La 138ᵉ est la premiere où les poumons se font appercevoir. Leur développement se fait avec rapidité, depuis cette heure jusqu'à la 432, tems auquel ses progrès deviennent moins sensibles. D'abord blancs & transparens, ils prennent une couleur de chair à la 331ᵉ heure, & cette couleur est d'un rouge de sang à la 360ᵉ ; leur surface est arrondie à la 234ᵉ. on commence à cette époque à en distinguer les vaisseaux ; ils s'attachent à la poitrine dans l'intervalle de la 300ᵉ heure à la 331, ont pris la figure de cette cavité à la 366ᵉ, & paroissent avoir acquis leur perfection dès la 355ᵉ.

L'estomac & l'œsophage paroissent bien conformés à la 168ₑ heure ; ses tuniques s'épaississent peu à peu, & l'on y apperçoit des fibres musculaires à la 264ᵉ ; elles ne lui donnent une apparence charnue qu'à la 309ᵉ ; on y voit à la 336ᵉ un mélange de caillé blanc & de bile, mais son irritabilité n'est bien sensible qu'à la 408ᵉ. heure.

Les intestins, dont on n'observe les premiers vestiges qu'à la 138ᵉ heure, se développent de façon que le rectum est apperçu le premier, & que les grêles avec toute leurs circonvolutions, ne paroissent avoir acquis leur perfection qu'à la 284ᵉ heure : on y remarque de la bile à la même époque, mais ils sont insensibles à l'action de tous les irritans, & ils ne sont manifestement irritables qu'à la 384ᵉ heure.

Ce n'est qu'à la 144ᵉ heure, que le foie est reconnoissable par sa figure. Sa couleur ne commence à tirer sur le rouge qu'à la 192ᵉ; la vesicule du fiel, qu'on n'apperçoit qu'à la 194ᵉ, n'est remplie de bile qu'à la 216ᵉ. Cette liqueur, d'abord insipide & pâle, est

colorée d'un jaune verd à la 264e ; elle n'a de l'amertume & une couleur d'un verd foncé qu'à la 336e ; & la surface inférieure du foie est teinte en jaune verd à la 388e.

Il résulte de tous ces faits, que la poitrine n'est complétement formée dans le poulet qu'à la 300e heure, que les côtes & les muscles ne commencent qu'à cette époque à être capables de se prêter à la dilatation du poumon & de réagir sur ces viscères.

Que ceux-ci n'ont acquis qu'à la même époque le développement nécessaire, & ne sont arrivés qu'environ à la 355e à l'état qui peut leur permettre de supporter l'action de l'air & du sang.

On voit encore que le moment où l'estomac, les intestins, le foie & la vésicule du fiel peuvent favoriser la digestion, ne précede point la 300e heure & même doit être reculé jusqu'à la 336e & au-delà, l'irritabilité des uns ne se manifestant qu'à la 384e, & le foie ne paroissant filtrer une bile bien caractérisée que depuis la 336e heure.

Puisque l'instant où commence la *vitalité* physique est celui où les visceres, les organes & les liqueurs dont je viens d'exposer l'état, sont parvenus au point de pouvoir exécuter les fonctions auxquelles ils sont destinés, il est donc évident que dans le poulet la *vitalité* commence entre la 336e heure & la 400e : à cette époque cet animal pourroit vivre hors de l'œuf, s'il étoit possible de lui donner quelque nourriture qui équivalût à celle qu'il trouve dans l'œuf même ; aussi voit-on que dans cet intervalle, le poulet ouvre souvent le bec, paroît respirer & a avalé du blanc de l'œuf dans lequel il est renfermé.

L'analogie autorise donc à regarder comme le premier terme de la *vitalité* physique des fœtus, celui de la grossesse qui correspond à une moyenne proportionnelle prise entre la 336e & la 400e heure de l'incubation ; & cette heure étant la 368e, il reste à déterminer quel est le terme de la grossesse qui correspond à la 368e heure de l'incubation.

On sait que la durée de l'incubation est le plus ordinairement de 21 jours, quoiqu'elle se prolonge quelquefois jusqu'à 21 jours & demi ; on sait encore que celle de la grossesse des femmes est communément de 270 jours & très-rarement de 280. Comme il n'est question ici que de déterminer le moment où la *vitalité* commence le plus constamment, dans le calcul que je vais faire je supposerai que l'incubation dure 21 jours ou 504 heures, & la grossesse 270 jours ou 6480 heures.

Or, dans cette supposition, la 368e heure de l'incubation répond à la 4731e heure $\frac{216}{504}$ ou 197e jour 3 heures & demie de la grossesse. Ce terme ne s'éloigne pas beaucoup de celui qu'Hipocrate avoit fixé, puisqu'il n'en differe que de 15 jours ; & quoique mon calcul puisse m'autoriser à prétendre que les enfans ne doivent être censés viables qu'au 197e jour, je me range d'autant plus volontiers à l'avis d'Hipocrate, que le développement des poulets n'est pas constamment le même au même terme d'incubation, dans tous les individus que M. de Haller a observés, & que le 182e jour donné par Hipocrate correspond à la 339e heure d'incubation, qui excede de 3 heures celle où j'ai trouvé que la plupart des organes destinés aux fonctions d'où dépend la *vitalité*, étoient au point de développement nécessaire pour que ces fonctions puissent s'exécuter ; mais il résulte bien évidemment de mes réflexions sur les progrès du poulet dans l'œuf, que les fœtus avant le 182e jour ne sont pas viables, & que le commencement du septieme mois est le premier terme de la *vitalité* physique & légale.

En vain, pour avancer ce terme, apporteroit-on en preuve, des observations d'enfans nés dans le sixieme mois, & qui ont vécu même long-tems. On seroit également mal fondé à le reculer davantage, parce que l'expérience prouve que presque tous les enfans du 7e mois naissent imparfaits, & meurent peu de tems après leur naissance.

En effet, il ne faut que lire avec attention les observations d'après lesquelles on croiroit pouvoir prétendre que la *vitalité* commence avant le 182e jour, pour sentir combien elles méritent peu de confiance, puisque les auteurs qui les donnent, ne parlent souvent que sur des ouï-dire, & sur le témoignage de gens suspects. L'avorton de

de Marseillan cité par M. Brouzet, p. 37 du premier volume de son ouvrage sur l'éducation médicinale, est le seul dont l'époque de la naissance paroisse bien constatée; mais le merveilleux qui accompagne son récit, fait craindre que M. Brouzet n'ait été trompé. Comment croire que cet avorton ait vécu jusqu'au 9e mois à la façon des fœtus, sans crier, sans tetter, sans aucune excrétion & sans faire aucun mouvement que d'avaler quelques gouttes de lait ?

Quant à celles qui tendroient à établir que les enfans nés dans le 7e mois ne sont pas viables, & à ne donner pour époque à la *vitalité* que le commencement du huitieme, elles ne me paroissent pas plus concluantes; car de ce que les enfans venus au monde avant ce terme, sont presque tous morts peu de tems après leur naissance & sont nés très-imparfaits & très-foibles, on peut seulement conclure que les enfans de ce terme ont peu de *vitalité*. D'ailleurs plusieurs auteurs dignes de foi, tels que Amatus Lusitanus, Lemnius, madame Boursier, de Lamotte, Levret, *&c.* assurent avoir vu des enfans nés dans le septieme mois, vivre long-tems. La raison qu'en donne Charles de S. Germain dans son *École des sages-femmes*, est qu'à ce terme ils ont toute la perfection requise. M. Hoin cite des personnes encore vivantes à Dijon, qui sont nées dans le 7e mois; & dès qu'il est de fait que plusieurs enfans ont vécu même long-tems, quoiqu'ils fussent du 7e mois, comment pourroit-on prétendre que les fœtus ne sont pas viables avant le 8e ?

La *vitalité* physique commence donc évidemment dans le 7e mois. Les faits que m'ont fourni les observations de M. de Haller, venant à l'appui du sentiment d'Hipocrate, ajoutent à l'autorité de ce grand homme la force victorieuse d'une analogie décisive, & il est constant que les enfans ne sont point viables avant le 7e mois, & que le premier terme de la *vitalité* légale est le 182e jour après la conception.

Cet article est de M. MARET.

A. N. On doit entendre, par ce mot *vitalité*, très-expressif, quoique peu d'usage, la disposition par laquelle les corps organisés sont susceptibles dans l'état de vie, d'opérer, par un principe qui leur est propre, les actions qui constituent la vie.

C'est la faculté d'où dépendent les fonctions essentielles à ces corps, par lesquelles s'effectuent la formation ou le développement de l'individu dans chacune de ses parties, son accroissement, sa conservation & sa dégénération. *Voyez* NUTRITION. Ces opérations se font dans chaque individu d'une maniere particuliere & convenable à chacun de ses organes qui a sa *vitalité* propre: elles dépendent de différens mouvemens dont la cause est inhérente à une sorte de fibre particuliere du corps vivant. *V.* FIBRE. MUSCLE.

La *vitalité* est donc une propriété attachée à la maniere d'être des animaux & des végétaux, plus ou moins perfectionnée dans les uns que dans les autres, à proportion qu'elle dégénere par des nuances sensibles d'un genre à un autre, en passant du point le plus parfait de l'organisation à celui où elle devient le plus brute & le plus rapprochée de l'état des minéraux. C'est là que paroît se perdre entiérement tout ce qui caractérise la *vitalité*, qui est le principe intrinseque de l'action & de la réaction des organes sur les fluides qui y sont reçus ou portés par *intus-susception*, sans quoi il ne paroît pas que l'on puisse concevoir le jeu de la vie proprement dite, *voyez* VIE, attendu qu'on ne conçoit pas que l'idée puisse en être applicable à ce qui n'est que l'effet de la *juxta-position*, telle que peut être la formation des minéraux, qui n'est que le produit inorganique de l'action du feu combinée avec celle de l'air & de l'eau, sur les différens élémens de la terre, suivant les loix de l'attraction.

Le principe physique de la *vitalité* semble donc n'être autre chose que la propriété attachée à la fibre animale & à la fibre végétale respectivement, par laquelle propriété cette fibre, dans sa disposition naturelle, peut recevoir des impressions, sentir & se mouvoir en conséquence, à proportion de l'impression reçue. *V.* IRRITABILITÉ. SENSIBILITÉ.

Il suit de ce qui vient d'être établi, que la *vitalité* est différente de la vie, comme la faculté d'agir comparée à l'action. C'est la force vitale, *vis vitæ*, considérée indépendamment de l'exercice de cette même

force. *Voyez* GÉNÉRATION, vers la fin de l'article, où cette force relative à chaque individu dans l'efpece humaine, a été préfentée comme un moyen propre à rendre raifon de la différence des figures & des reffemblances entre les parens & les enfans : idée qui paroît adoptée par le célebre auteur des *Confidérations fur les corps organifés*, tome II, c. 7, art. 344.

C'eft la *vitalité* qui eft cette force commune à tous les corps organifés, & qui eft douée d'un degré d'intenfité plus ou moins confidérable, qui eft particulier à chacun d'eux dans chaque genre, dans chaque efpece, dans chaque individu, & même dans chaque organe, dont on peut dire conféquemment, qu'il n'en eft aucun qui n'ait une *vie* qui lui eft propre.

C'eft la *vitalité* qui rend le cœur & les vaiffeaux qui en partent ou qui y répondent dans toutes les parties de l'animal ainfi difpofé, fufceptibles par leur action & leur réaction dans chacune des fibres qui compofent ces organes, d'entretenir le jeu de la circulation du fang & de toutes les humeurs, tant que l'ordre de l'économie animale peut être confervé dans l'individu. C'eft de même à la *vitalité* dans chacun des organes, de la digeftion de toutes les fecrétions, de la nutrition, de la génération, que l'on doit attribuer l'action des parties, qui produit de fi différens réfultats dans l'état de fanté, comme les différens vices de la force vitale dans les organes produifent prefque toute la différence des maladies & même des opérations, auxquelles elles donnent lieu, telles que les coctions, les crifes, les métaftafes, qui ne font que des effets des différens efforts que fait la *nature*, c'eft-à-dire, la combinaifon des forces vitales, différemment modifiée par la différente détermination qu'elles reçoivent des altérations que leur font éprouver les caufes morbifiques, foit de la part des folides, foit de celle des fluides. Enforte que la *vitalité* paroît ne pouvoir guere être diftinguée de ce grand principe qu'on appelle communément *nature* dans l'économie animale. *Voyez* NATURE. ÉCONOMIE ANIMALE.

C'eft fous ce point de vue que cet article eft fufceptible d'être affez étendu pour établir les différens rapports fous lefquels on peut confidérer la *vitalité*. Mais l'analogie peut fuppléer aifément, pour en abréger l'expofition. Il fuffira d'en préfenter quelques-uns des plus fenfibles.

Tel eft l'effet que l'on ne peut attribuer qu'à l'irritabilité & à la fenfibilité, au degré le plus exquis dont eft douée la rétine qui eft l'organe immédiat de la vifion, dont l'impreffion qu'elle reçoit de la lumiere détermine la prunelle correfpondante à fe refferrer, pour éviter ou modérer cette fenfation plus ou moins forte dans le fond de l'œil, & la modifier convenablement, pour être tranfmife au cerveau, fans en bleffer l'organifation.

Il en eft de même de tout ce qui excite les autres fenfations, qui font toutes proportionnées à l'activité des organes qui en font fufceptibles à proportion du degré de *vitalité* qui leur eft inhérent. Ainfi le plus ou le moins d'énergie dans les humeurs de l'animal, dépend de leur différente élaboration par l'action de la vie, & cette action réciproquement paroît dépendre auffi beaucoup de la réaction des fluides fur les folides, qui eft opérée par le *ftimulus* du fel *microcofmique* plus ou moins développé dans ces mêmes fluides. *V.* NUTRITION. TEMPÉRAMENT.

N'eft-ce pas à la *faculté vitale*, que l'on doit attribuer ce qui rend les organes des premieres voies fufceptibles de l'action, qui leur fait exprimer avec plus d'abondance les fucs qu'ils contiennent, à proportion de l'irritabilité qu'ils éprouvent par l'effet des vomitifs, des purgatifs? Et n'en eft-il pas de même de tous les évacuans actifs dans les autres organes, où ils operent d'une maniere fort analogue à celle des véficatoires & autres épifpaftiques, qui font fans effet dès que la *vitalité* ne fubfifte plus dans les organes fur lefquels ils font appliqués?

La chofe peut encore être rendue très-fenfible par l'obfervation de ce qui fe paffe dans les fibres du corps de la fangfue, qui fe contractent, fe raccourciffent en tout fens par l'irritation qu'y caufe le fel dont on la parfeme, pour lui faire dégorger le fang dont elle s'eft remplie & qu'elle rejette par fufées, fans aucun acte de fa vo-

lonté. C'est ce qu'éprouvent les femmes dans les tranchées de l'accouchement, ainsi que ceux qui sont fatigués de la colique & du ténesme dans la dysenterie, *&c.*

C'est en excitant, ou en affoiblissant, ou en éteignant l'exercice de la *vitalité* dans les organes des animaux, que les alimens, les médicamens & les poisons ont paru aux anciens avoir des qualités *chaudes* ou *froides, à différens degrés*, qui faisoient considérer ces mixtes comme étant plus ou moins salutaires, plus ou moins nuisibles, suivant les avantages ou les désavantages qui résultoient de leurs effets dans l'économie animale, en différentes circonstances de la santé ou de la maladie, pour conserver ou exciter, ou diminuer la force retentrice ou expultrice propre à chaque organe. Ensorte que cette doctrine, sous ce point de vue, n'étoit pas absurde, comme les médecins de la fin du siecle dernier & les méchaniciens de celui-ci ont voulu le faire entendre; faute par eux, d'avoir recherché & observé la juste application que faisoient les anciens de ces différentes qualités, relativement au véritable agent des corps vivans, qu'ils connoissoient très-bien, sans en donner l'explication, comme les meilleurs physiciens de nos jours en fait d'économie animale, qui ont reconnu ce principe du mouvement dans l'*irritabilité*, comme aussi certain à l'égard des corps organisés, que l'est celui de l'attraction à l'égard de la matiere en général: d'où il suit que la dénomination de *qualité occulte*, n'auroit jamais dû être présentée comme une espece de ridicule, n'ayant été employée que pour désigner les *causes* dont la raison & la maniere d'agir sont inconnues; telles que celles de la gravitation, de l'élasticité, du mouvement, *&c.* qui sont des propriétés des corps dont nous pouvons connoître les loix, mais non pas le principe de leurs effets, la cause premiere, qui reste cachée dans le sein de la nature. *Voy.* OCCULTE. QUALITÉ. Malgré toutes nos recherches & tous nos efforts, il nous faudra toujours admettre de ces principes vraiment *occultes*. Le dernier terme de l'action analysée des corps, est entiérement inaccessible à nos sens, & par conséquent hors de la sphere de notre pénétration.

Les végétaux même présentent aussi des phénomenes, des effets particuliers, qui ont beaucoup d'analogie avec ceux qu'on observe dans les animaux à l'égard de la *vitalité* & de l'*irritabilité*. Ces rapports sont d'autant plus surprenans, que l'organisation des plantes est moins parfaite. Cependant rien n'est plus constaté que les mouvemens singuliers & véritablement accidentels des différentes especes de *mimoses* ou *sensitives*, ainsi appellées à cause de la *sensibilité* dont elles paroissent douées dans des circonstances tout-à-fait différentes. *V.* SENSITIVE. C'est aussi à une faculté de nature approchante, que l'on croit devoir attribuer ce qu'on observe dans les parties des plantes qui en sont pourvues, & qu'on appelle *mains* ou *vrilles*. En tant que ces prolongemens d'une conformation particuliere & différemment modifiés, suivant les différentes especes auxquelles ils appartiennent, sont susceptibles de se contracter, de se replier, de s'entortiller autour d'un corps voisin, auquel ils puissent s'attacher d'après l'impression de contact qu'ils en reçoivent, & pour former des soutiens à la plante qui en a besoin à raison de sa foiblesse & de sa position; comme on le voit dans les sarmens ou pampres de la vigne, dans les rameaux des plantes cucurbitacées, de plusieurs légumineuses, du lierre grimpant, *&c. V.* VRILLE. Cette propriété dans ces organes particuliers à certaines plantes est si marquée, que, dans chacun de ces prolongemens ou filets ligneux, par exemple dans ceux de la vigne, tant qu'ils sont frais & flexibles, on voit qu'ils croissent & s'étendent en droite ligne sans changer de direction, jusqu'à ce qu'ils éprouvent une sorte de contact de la part d'un corps de figure convenable, pour qu'ils puissent s'attacher à lui par des contours en spirales bien régulieres & souvent très-multipliées; ce qui n'arrive pas à la rencontre d'un corps quelconque, puisqu'on ne voit point de vrille repliée sans attache à un corps propre à déterminer l'entortillement par la disposition du contact, qui puisse donner lieu à la courbure successive de la vrille, à proportion de la multiplicité des points d'adhésion, tels que peut les procurer un corps assez menu & cylindri-

que, comme un petit rameau de la branche d'un arbre quelconque ou tout autre moyen d'une forme approchante.

Il suit donc d'un grand nombre d'observations, ainsi que de celle qui vient d'être rapportée, à l'égard d'une partie commune à plusieurs especes de végétaux, qu'ils sont susceptibles d'effets fort analogues à ceux de la sensibilité & de la mobilité que produit la faculté *vitale* dans le genre animal proprement dit, qui paroît être, comme on l'a déjà établi, commune à tous les corps organisés; mais dans chacun d'une maniere plus ou moins perceptible, à proportion que l'organisation est plus ou moins parfaite: ce qui présente naturellement l'idée d'un projet à exécuter, autant qu'il est possible, pour établir une physique ou physiologie comparée entre les animaux & les végétaux, comme on a entrepris une anatomie comparée entre l'espece humaine & celle des autres animaux: ce qui peut fournir de très-grandes lumieres pour ces parties de l'histoire naturelle. *V.* ANIMAL, VÉGÉTAL, HOMME, PLANTE, HISTOIRE NATURELLE.

Cet article nouveau est de M. D'AUMONT, *docteur en médecine, seul professeur de l'université de Valence, à qui l'*Encyclopédie *doit tant de morceaux précieux, qui annoncent un profond physicien & un écrivain qui sait concilier la netteté avec la précision.*

VIT-COQ. *V.* BÉCASSE.

VITE, adj. (*Gramm.*) léger, prompt, qui se meut avec célérité. *V.* VÎTESSE.

VÎTE, (*Musique.*) *presto*, c'est le dernier degré du mouvement pour la promptitude, & qui n'a après lui que son superlatif *prestissimo*, très-vîte. (*S*)

VITELLIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans le Latium, au pays des Eques, selon Tite-Live, l. V, c. 29, qui dit: *Vitelliam coloniam romanam, in suo agro Æqui expugnant.* Suétone, *in Vitellio*, ch. I, nous apprend que, selon quelques-uns, cette ville tiroit son nom de la famille des Vitellius, qui demanderent à la défendre à leurs propres dépens, contre les efforts des Eques. Elle est mise par Tite-Live, l. II, c. 39, au nombre des villes dont Coriolan s'empara. (*D. J.*)

VITELLIANI, s. m. pl. (*Hist. anc.*) dans l'antiquité, c'étoient des especes de tablettes ou de petits livres de poche, sur lesquels on avoit coutume d'écrire ses pensées, ses saillies & celles des autres, & souvent beaucoup de puérilités & d'impertinences; c'est à peu près ce que les Anglois appellent *trifle book* ou *livre de bagatelles*, & les François un *sottisier*. *V.* Martial, l. XIV, épigr. 8.

Quelques-uns prétendent que ce mot vient de *vitellus*, un jaune d'œuf, parce qu'on en frottoit les feuilles de ces tablettes; & d'autres le font venir du nom de *Vitellius* leur inventeur.

VITERBE, (*Géog. mod.*) en italien *Viterbo*, ville d'Italie, dans l'état de l'église, capitale du patrimoine de saint Pierre, à 30 milles au nord de la mer, à 40 milles au couchant de Rome, au pied d'une haute montagne, que les Latins appelloient *Ciminius mons*.

Quoique *Viterbe* se vante d'être plus ancienne que Rome, c'est une ville moderne, bâtie par Didier, dernier roi des Lombards, qui régna depuis 763 jusqu'en 774. Il la forma de quatre bourgs ou villages, & l'environna de murs. Cette quadruple union fut d'abord appellée *Tetrapolis*, ensuite *Vitercinium*, & enfin *Viterbum*. Ainsi Cluvier s'est étrangement trompé, quand il a imaginé que cette ville pourroit être le *fanum Voltumnæ* de Tite-Live.

Viterbe est grande, ses rues sont larges, bien pavées, & remplies d'églises, de chapelles, de couvens, & de monasteres. On y compte à peine douze mille ames, & la ville en contiendroit trois fois davantage par son étendue.

Elle est partagée en seize paroisses, y compris la cathédrale, où l'on voit dans le goût gothique les tombeaux de Jean XXII & d'Alexandre IV. Les fontaines publiques y sont en grand nombre, & soigneusement entretenues. L'évêché n'a été établi qu'à la fin du douzieme siecle, & se donne aujourd'hui à un cardinal.

Les environs de *Viterbe* sont admirables par leur fertilité en vin, en toutes sortes de grains & de légumes, en fruits de toute espece, en mûriers & en oliviers; tout le

territoire eſt arroſé de petites rivieres poiſſonneuſes, enſorte qu'il ne manque rien à ce pays de ce qui ſert à la vie & à la délicateſſe.

On trouve au ſud-oueſt, environ à un mille de *Viterbe*, des eaux chaudes qu'on nommoit autrefois *Aquæ Caïæ*; ces eaux ſont ſi chaudes qu'elles cuiſent en un moment les œufs, les fruits, & les légumes qu'on y plonge. A la diſtance de deux milles de la ville de *Viterbe* eſt le couvent de la Quercia, habité par une riche communauté de plus de ſoixante religieux. Le pendant de ce couvent eſt celui de Notre-Dame de Grade, qui appartient aux dominicains. *Long.* 29. 40. *lat.* 42. 21.

Les curieux peuvent conſulter ſur cette ville Baſſi Feliciano, *Hiſtoria della cita di Viterbo.* Romæ, 1742, *in-fol. fig.*

Annius (Jean) fameux jacobin, s'appelle ordinairement *Annius de Viterbe*, parce qu'il naquit en cette ville en 1432. Il a beaucoup fait parler de lui par l'édition de quelques auteurs fort anciens, dont les écrits paſſoient pour perdus. L'ouvrage d'Annius de *Viterbe* parut à Rome pour la premiere fois en 1498, & contient dix-ſept livres d'antiquités; mais on découvrit bientôt que le bon jacobin avoit publié pour vraies des pieces ſuppoſées. Onuphre Panvini, Goropius Becanus, Jean-Bapiſte Agucchi, Volaterranus, & autres auteurs l'ont démontré. Il mourut à Rome l'an 1502, âgé de ſoixante & dix ans.

Latinus Latinius a imité l'exemple de ſon compatriote Annius, & il eſt en cela d'autant plus coupable qu'il n'a pas péché par ignorance, & qu'au contraire il avoit beaucoup d'érudition, comme il paroît par les ouvrages qu'il a mis au jour, & entre autres par ſa *Bibliotheca ſacra & profana*, publiée à Rome pour la ſeconde fois en 1667, *in-fol.* Il ſupprima tant qu'il lui fut poſſible tout ce qui n'étoit pas conforme à ſes opinions, & c'eſt ce qui ſe prouve par le retranchement qu'il a fait de l'épître de Firmilien de Céſarée dans l'édition des œuvres de ſaint Cyprien qu'a donnée Manuce. On l'aggrégea au nombre des ſavans qui travaillerent à la correction du décret de Gratien, & il employa pluſieurs années de ſuite à ce grand ouvrage. Il mourut en 1593, âgé de quatre-vingts ans. *Le chevalier* DE JAUCOURT.

VITESSE, ſ. f. (*Méchan.*) affection du mouvement, par laquelle un corps eſt capable de parcourir un certain eſpace en un certain tems. *V.* MOUVEMENT.

Léibnitz, Bernoulli, Wolf, & les autres partiſans des *forces vives*, prétendent qu'on doit eſtimer la force d'un corps en mouvement, par le produit de ſa maſſe par le quarré de ſa *vîteſſe*; ceux qui n'ont pas admis le ſentiment de ces ſavans, veulent que la force ne ſoit autre choſe que la quantité de mouvement, ou le produit de la maſſe par la *vîteſſe*. Voyez FORCES VIVES.

La *vîteſſe* uniforme eſt celle qui fait parcourir au mobile des eſpaces égaux en tems égaux. *V.* UNIFORME. Il n'y a qu'un eſpace qui ne feroit aucune réſiſtance, dans lequel un mouvement parfaitement uniforme pût s'exécuter, de même qu'il n'y a qu'un tel eſpace dans lequel un mouvement perpétuel fût poſſible; car dans cet eſpace il ne ſe pourroit rien rencontrer qui pût accélérer ou retarder le mouvement des corps. L'inégalité ou la non-uniformité de tous les mouvemens que nous connoiſſons, eſt une démonſtration contre le mouvement perpétuel méchanique, que tant de gens ont cherché; il eſt impoſſible, vu les pertes continuelles de forces que font les corps en mouvement, par la réſiſtance des milieux dans leſquels ils ſe meuvent, le frottement de leurs parties, *&c.* Ainſi, afin qu'un mouvement perpétuel méchanique pût s'exécuter, il faudroit trouver un corps qui fût exempt de frottement, ou qui eût reçu du Créateur une force infinie, par laquelle il ſurmontât des réſiſtances à tous momens répétées. Au reſte, quoiqu'à parler exactement, il n'y ait point de mouvement parfaitement uniforme, cependant lorſqu'un corps ſe meut dans un eſpace qui ne réſiſte pas ſenſiblement, & que ce corps ne reçoit ni accélération ni retardement ſenſible, on conſidere ſon mouvement comme s'il étoit parfaitement uniforme. *M. Formey.*

La *vîteſſe* eſt conſiderée, ou comme abſolue, ou comme relative; la définition que

nous avons donnée, convient à la *vîteſſe* ſimple ou abſolue, celle par laquelle un certain eſpace eſt parcouru en un certain tems.

La *vîteſſe* propre ou abſolue d'un corps, eſt le rapport de l'eſpace qu'il parcourt, & du tems dans lequel il ſe meut. La *vîteſſe* reſpective eſt celle avec laquelle deux corps s'approchent ou s'éloignent l'un de l'autre d'un certain eſpace dans un tems déterminé, quelles que ſoient leurs *vîteſſes* abſolues. Ainſi la *vîteſſe* abſolue eſt quelque choſe de poſitif; mais la *vîteſſe* reſpective n'eſt qu'une ſimple comparaiſon que l'eſprit fait de deux corps, ſelon qu'ils s'approchent ou s'éloignent plus l'un de l'autre. *M. Formey.*

La *vîteſſe* avec laquelle deux corps s'éloignent ou s'approchent l'un de l'autre, eſt leur *vîteſſe* relative, ou reſpective, ſoit que chacun de ces corps ſoit en mouvement, ſoit qu'il n'y en ait qu'un ſeul. Quoiqu'un corps ſoit en repos, on peut le regarder comme ayant une *vîteſſe* relative par rapport à un autre corps ſuppoſé en mouvement; ſi deux corps, en une ſeconde, ſe trouvent plus proches qu'ils n'étoient de deux pieds, leur *vîteſſe* reſpective ſera double de celle qu'auroient deux corps qui n'auroient fait dans le même tems qu'un pied l'un vers l'autre, le mouvement étant ſuppoſé uniforme.

Une *vîteſſe* non uniforme eſt celle qui reçoit quelque augmentation ou quelque diminution: un corps a une *vîteſſe* accélérée, lorſque quelque nouvelle force agit ſur lui, & augmente ſa *vîteſſe*. Il faut pour cet effet que la nouvelle force qui agit ſur lui, agiſſe en tout ou en partie dans la direction ſuivant laquelle le corps ſe meut déjà.

La *vîteſſe* d'un corps eſt retardée, lorſque quelque force oppoſée à la ſienne lui ôte une partie de ſa *vîteſſe*.

La *vîteſſe* d'un corps eſt également ou inégalement accélérée, ſelon que la nouvelle force qui agit ſur lui, y agit également ou inégalement en tems égal; & elle eſt également ou inégalement retardée, ſelon que les pertes qu'il fait ſont égales ou inégales en tems égaux.

Vîteſſe des corps parcourans des lignes courbes. Suivant le ſyſtême de Galilée ſur la chûte des corps, ſyſtême reçu aujourd'hui de tout le monde, la *vîteſſe* d'un corps qui tombe verticalement, eſt, à chaque moment de ſa chûte, proportionnelle à la racine de la hauteur d'où il eſt tombé. Après que Galilée eut découvert cette propoſition, il reconnut encore que ſi le corps tomboit le long d'un plan incliné, la *vîteſſe* ſeroit la même que s'il étoit tombé par la verticale qui meſure ſa hauteur, & il étendit la même concluſion juſqu'à l'aſſemblage de pluſieurs plans inclinés qui feroient entr'eux des angles quelconques, en prétendant toujours que la *vîteſſe* à la fin de la chûte faite le long de ces différens plans, devoit être la même que s'il étoit tombé verticalement de la même hauteur.

Cette derniere concluſion a été admiſe par tous les mathématiciens, juſqu'en 1693, que M. Varignon en démontra la fauſſeté, en faiſant remarquer que le corps qui vient de parcourir le premier plan incliné, & qui arrive ſur le ſecond, le frappe avec une partie de la *vîteſſe* qui ſe trouve perdue, & l'empêche par conſéquent d'être dans le même cas que s'il étoit tombé par un ſeul plan incliné, qui n'auroit point eu de pli. M. Varignon, après avoir relevé cette erreur, éclaircit la matiere de maniere à empêcher qu'on ne tombât dans l'erreur oppoſée, & à laquelle on étoit porté tout naturellement, qui étoit de croire que la chûte d'un corps le long d'une ligne courbe, c'eſt-à-dire le long d'une infinité de plans inclinés, ne pouvoit pas non plus produire de *vîteſſes* égales à celles d'un corps qui ſeroit tombé verticalement de la même hauteur. Pour montrer la différence de ces deux cas, il fit voir que quand les plans inclinés ſont enſemble des angles infiniment petits, ainſi qu'il arrive dans les courbes, la *vîteſſe* perdue à chacun de ces angles, eſt un infiniment petit du ſecond ordre; enſorte qu'après une infinité de ces chûtes, c'eſt-à-dire après la chûte entiere par la courbe, la *vîteſſe* perdue n'eſt plus qu'un infiniment petit du premier ordre, qu'on peut négliger, par conſéquent auprès d'une *vîteſſe* finie: on peut voir auſſi ſur ce ſujet notre *Traité de*

dynamique, premiere partie, vers la fin.

De même qu'une équation entre deux variables peut exprimer une courbe quelconque, dont les coordonnées sont les variables de cette équation, on peut exprimer aussi par les variables d'une équation, les différentes *vîtesses* que deux forces produiroient séparément dans un même corps; & si ces forces sont supposées agir parallélement aux deux lignes données de position, sur lesquelles on suppose prises ces variables, la courbe exprimée par l'équation sera alors celle que le corps décrit, en vertu de deux forces combinées ensemble. Si par exemple on suppose que l'une des forces est la gravité, & que l'autre ne soit qu'une premiere impulsion finie, à laquelle ne succede aucune accélération, la courbe ayant des ordonnées proportionnelles aux racines des abscises, sera une parabole. *V.* PARABOLE.

Pour mesurer une *vîtesse* quelconque, d'une maniere constante qui puisse servir à la comparer à toute autre *vîtesse*, on prend le quotient de l'espace par le tems, supposant que cet espace soit parcouru, en vertu de cette *vîtesse* supposée constante. Si, par exemple, un corps, avec sa *vîtesse* actuelle, pouvoit parcourir 80 pieds en 40 secondes de tems, on auroit $\frac{80}{40}$ ou 2, pour exprimer sa *vîtesse*, ensorte que si on comparoit cette *vîtesse* à celle d'un autre corps qui feroit 90 pieds en 3 secondes, comme on trouveroit de la même maniere $\frac{90}{3}$ ou 3, pour cette nouvelle *vîtesse*, on reconnoîtroit par ce moyen que le rapport de ces *vîtesses* est celui de 2 à 3. s étant en général l'espace, & t le tems, $\frac{s}{t}$ est la *vîtesse*, pourvu que le mouvement soit uniforme. On peut faire une objection assez fondée sur cette mesure de la *vîtesse*: on dira que l'espace & le tems sont deux quantités hétérogenes, qui ne peuvent être comparées, & qu'on n'a point une idée claire du quotient $\frac{s}{t}$. A cela il faut répondre que cette expression de la *vîtesse* ne signifie autre chose, sinon que les *vîtesses* de deux corps sont toujours entr'elles comme les quotiens des espaces divisés par les tems, pourvu que l'on représente les espaces & les tems par des nombres abstraits qui aient entr'eux le même rapport que ces espaces & que ces tems. *Voyez le mot* EQUATION.

Si le mouvement est variable, on le suppose constant pendant qu'il décrit d'une partie infiniment petite ds de l'espace, & l'on exprime alors la *vîtesse* par ds, dt. V. MOUVEMENT.

VÎTESSE *circulaire*. V. CIRCULAIRE.

VÎTESSE *du son, de la lumiere, du vent*, &c. *V.* SON, LUMIERE, VENT, *&c.*

VÎTESSE. (*Hydraul.*) *Voyez* DÉPENSE, FORCE.

VITEX, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plantes à fleur monopétale, qui a deux levres, & dont la partie postérieure est alongée en forme de tuyau; le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & il devient dans la suite un fruit presque sphérique, qui est divisé en quatre loges, & qui renferme des semences oblongues. Tournefort, *Inst. rei herb.* V. PLANTE.

VITIA, (*Géog. anc.*) contrée de la Médie, ou du moins voisine de la mer Caspienne & de l'Arménie, selon Strabon, l. II, p. 508. Cette contrée avoit une ville du même nom, que bâtirent les Æniancs de Thessalie. (*D. J.*)

VITILO, VITOLO *ou* VITULO, (*Géog. mod.*) ville de la Morée, dans le Brazzo-di-Maina, à l'embouchure de la riviere de même nom, au fond d'un port ou petit golfe qui fait partie de celui de Coron. Sophien croit que c'est la ville *Bithylæ* des anciens. (*D. J.*)

VITILO, s. m. *Vitolo* ou *Vitulo*, (*Géog. mod.*) riviere de la Morée, dans le Brazzo-di-Maina. Cette petite riviere se jette dans la mer de Sapienza, où elle forme un port auquel elle donne son nom.

VITIS, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, dans la Cispadane. Pline, l. III, c. 15, le met entre le *Sapis* & l'*Anemo*, au voisinage de Ravenne. C'est le même fleuve que Tite-Live, l. V, c. 35, nomme *Utens*, & qu'il donne pour borne aux Sénones du côté du nord. *Tum Senones recentissimi advenarum ab* Utente *flumine ad Æsim fines habuere.* Cluvier & Cellarius prétendent qu'il faut lire *Utens* dans Pline, au lieu de *Vitis*. Le nom moderne de ce

fleuve eſt *Bevano*, ſelon le P. Hardouin. (*D. J.*)

VITODURUM ou *VITUDORUM*, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule Belgique, dans l'Helvétie, ſelon la table de Peutinger. C'eſt aujourd'hui *Winterthur*. (*D. J.*)

VITRAGE, ſ. m. (*Vitrier.*) nom général de toutes les vitres d'un bâtiment. (*D. J.*)

VITRAIL, ſ. m. (*Archit.*) grande fenêtre d'une égliſe ou d'une baſilique, avec des croſillons de pierre ou de fer. (*D. J.*)

VITRES, ſ. f. (*Vitrier.*) verre que l'on met aux croiſées, chaſſis, *&c.* pour laiſſer le paſſage à la lumiere. Les *vitres* ou le vitrage, ſont des panneaux de pieces de verre miſes par compartimens, & qui ont différentes formes.

L'uſage des *vitres* eſt fort poſtérieur à la découverte du verre. Selon M. Félibien, du tems de Pompée, Marcellus Scaurus fit faire de verre une partie de la ſcene de ce ſuperbe théatre qui fut élevé dans Rome pour le divertiſſement du peuple, & il n'y avoit cependant point alors de *vitres* aux fenêtres des bâtimens. Les perſonnes les plus riches fermoient les ouvertures par leſquelles elles recevoient le jour, avec des pierres tranſparentes, comme les agates, l'albâtre, *&c.* & les pauvres étoient expoſés aux incommodités du froid & du vent.

On ne ſait pas quel eſt celui qui fit connoître la maniere d'employer le verre au lieu des pierres tranſparentes; mais l'hiſtoire nous apprend que les premieres *vitres* furent de petites pieces rondes, que l'on aſſembloit avec des morceaux de plomb refendus de deux côtés, afin d'empêcher que le vent ni l'eau ne puſſent paſſer. On employa après cet heureux eſſai, des verres de différentes couleurs, que les verriers ſavoient colorier, & on les rangea par compartimens. Le ſuccès donnant de l'eſſor à l'imagination, on tâcha de repréſenter ſur les *vitres* toutes ſortes de figures, & même des hiſtoires entieres: ce qui s'exécuta d'abord ſur du verre blanc, avec des couleurs à la colle; mais les injures de l'air ayant détruit cet ouvrage, on découvrit d'autres moyens. *V.* PEINTURE *ſur verre*. (*D. J.*)

VITRE. (*Hiſt. des inventions.*) Les vitres ne furent inventées que vers le ſiecle de Théodoſe ſurnommé le Grand; & c'eſt ſaint Jérôme, à ce que penſe le pere Montfaucon, qui en parle le premier. Avant le regne de ce prince, on ne s'étoit point encore aviſé d'employer le verre au vitrage. Séneque dit que ce fut de ſon tems qu'on commença de mettre aux fenêtres des pierres tranſparentes. On en fit venir de différens pays, & l'on tailloit celles qui fourniſſoient un plus grand jour. Pline le jeune s'en ſervoit auſſi pour le même uſage. Cependant, quoi de plus aiſé à des gens qui depuis ſi long-tems employoient le verre à tant de choſes, que de s'en ſervir auſſi pour jouir, à l'abri des injures de l'air, de la clarté du jour, ſans perdre la vue des objets même les plus éloignés? (*D. J.*)

VITRES PEINTES. (*Peinture.*) La peinture ſur les vitraux des égliſes & des palais, ayant été autrefois beaucoup d'uſage, cet art produiſit pluſieurs artiſtes qui s'y diſtinguerent. Couſin (Jean), né à Soucy près de Sens, ſur la fin du ſeizieme ſiecle, eſt le plus ancien peintre françois qui ſe ſoit fait quelque réputation en ce genre. C'eſt lui qui a peint les *vitres* de la ſainte chapelle de Vincennes, ſur les deſſins de Raphaël; il a peint auſſi ſur les *vitres* du chœur de S. Gervais à Paris, le martyre de S. Laurent, la Samaritaine, & le paralytique. Deſangives a encore mieux réuſſi que Couſin. Mais les peintres flamands & hollandois l'emportent ſur ceux de tous les autres pays, & l'on peut dire que l'égliſe de Tergaw en particulier, fournit des morceaux excellens en ce genre. Quant à ce qui regarde l'opération de cette peinture entiérement abandonnée, *voyez* PEINTURE *ſur verre*. (*D. J.*)

VITRÉ, (*Géog. mod.*) ville de France, dans la Bretagne, ſur la droite de la Vilaine, à ſix lieues au nord-eſt de Rennes, à vingt-cinq au nord de Nantes, & à vingt-deux au ſud-oueſt de Saint-Malo. C'eſt la ſeconde ville du dioceſe de Rennes. Elle députe aux états de la province, qui s'y ſont même quelquefois aſſemblés. Il s'y fait un aſſez bon commerce de toiles crues, de bas & de gants de fil. *Long.* 16. 22. *lat.* 48. 12.

Argentré (Bertrand d'), hiſtorien & juriſconſulte du dix-ſeptieme ſiecle, étoit d'une

d'une ancienne nobleſſe de Bretagne. On a de lui une hiſtoire de Bretagne, & des commentaires eſtimés ſur la coutume de cette province. Il mourut en 1690, âgé de ſoixante & onze ans. (*D. J.*)

VITRÉE, adj. (*Anat.*) nom que l'on donne à la troiſieme humeur de l'œil, parce qu'elle reſſemble à du verre fondu. *V.* HUMEUR & ŒIL.

Elle eſt placée au-deſſous du cryſtallin, dont la configuration rend concave ſa partie antérieure. *V.* CRYSTALLIN.

Pour ce qui eſt de la fonction de l'humeur *vitrée*, voyez VISION.

Quelques auteurs appellent auſſi les tuniques ou membranes qui contiennent cette humeur, *tuniques vitrées*.

VITRERIE, ſ. f. (*Art méch.*) tout ce qui appartient à l'art d'employer le verre. Quoique l'invention du verre ſoit très-ancienne, & qu'il y ait long-tems qu'on en fait de très-beaux ouvrages, l'art néanmoins de l'employer aux vitres n'eſt venu que long-tems après, & on peut le conſidérer comme une invention des derniers ſiecles. Il eſt vrai que du tems de Pompée, Marcus Scaurus fit faire de verre une partie de la ſcene de ce théatre magnifique qui fut élevé dans Rome pour le divertiſſement du peuple. Cependant il n'y avoit point alors de vitres aux fenêtres des bâtimens. Si les plus grands ſeigneurs & les perſonnes les plus riches vouloient avoir des lieux bien clos, comme doivent être les bains, les étuves, & quelques autres endroits, dans leſquels, ſans être incommodés du froid & du vent, la lumiere pût entrer, l'on fermoit les ouvertures avec des pierres tranſparentes, telles que ſont les agates, l'albâtre, & d'autres pierres délicatement travaillées. Mais enſuite ayant connu l'utilité du verre pour un tel uſage, l'on s'en eſt ſervi au lieu de ces ſortes de pierres; faiſant d'abord de petites pieces rondes, appellées *cibes*, que l'on voit encore dans certains endroits, leſquelles on aſſembloit avec des morceaux de plomb refendus des deux côtés, pour empêcher l'eau & le vent d'entrer; & voilà comment les premieres vitres ont été faites. *Voyez* tout ce qui concerne les vitres aux lettres de différens inſtrumens qui ſervent à leur conſtruction. Pour la peinture ſur le verre, *voyez l'article général de la fabrique du* VERRE.

VITRESCIBILITÉ, ſ. f. (*Chymie.*) c'eſt la propriété que quelques ſubſtances ont de ſe fondre par l'action du feu, & de ſe réduire en verre. Suivant Becker, cette propriété de certains corps vient d'une qualité inhérente & eſſentielle à la terre dont ces corps ſont compoſés, & que pour cette raiſon il appelle *terre vitreſcible.*

C'eſt, ſuivant ce grand chymiſte, cette terre qui domine dans les ſels, dans les pierres; elle ſe trouve auſſi en différentes proportions dans les métaux où elle eſt combinée avec la terre mercurielle & la terre inflammable. *Voyez les articles* MÉTAUX & TERRES.

Quoi qu'il en ſoit de cette théorie, la *vitreſcibilité* eſt une qualité relative dans les terres & les pierres; elle dépend du degré de chaleur que l'on applique aux corps que l'on veut vitrifier, & il n'en eſt point qui ne ſoient vitreſcibles, lorſqu'on les expoſe au feu ſolaire concentré par un miroir ardent. *V.* MIROIR ARDENT.

Un phénomene remarquable, c'eſt que le diamant fait une exception à cette regle, & le miroir ardent le diſſipe totalement en fumée. *Voyez* PIERRES PRÉCIEUSES.

Quoique le feu du ſoleil parvienne à vitrifier plus ou moins promptement toutes les terres, pierres & ſubſtances minérales, on peut pourtant regarder la *vitreſcibilité* comme un caractere diſtinctif de quelques-unes de ces ſubſtances, en tant qu'il y en a que le feu ordinaire que l'on emploie dans les analyſes de la chymie réduit très-promptement en verre, tandis qu'il y en a d'autres ſur leſquelles ce même feu ne produit point d'altération, telles que ſont les pierres apyres, le talc, l'amianthe, *&c.* D'autres ſubſtances ſont calcinées, atténuées & diviſées par le même feu; ce ſont les ſubſtances calcaires, telles que la pierre à chaux, le marbre, *&c.* Ainſi, relativement au feu ordinaire, on pourra diviſer les ſubſtances du regne minéral en calcaires, en vitrifiables ou vitreſcibles, & en apyres ou réfractaires.

A. N. VITREUX, EUSE, (*Chymie.*) qui

a de la reſſemblance avec le verre. Mine d'argent vitreuſe.

VITRI *ou* VITRY, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Vitriacum*, *Victriacum*, mot qui vient de quelque verrerie, de quelque victoire, ou peut-être de ce que la légion romaine dite *victrix*, a demeuré en garniſon dans les endroits des Gaules nommés depuis *Vitri*. Quoi qu'il en ſoit, ces divers lieux ſont ou des villes, ou des bourgades, ou des villages, ou des châteaux.

Vitry-le-François eſt aujourd'hui la ſeule ville du nom de *Vitry*.

Vitry-le-Brûlé, dont nous parlerons, n'eſt plus qu'un village.

Vitry-ſur-la-Scarpe, eſt une bourgade à deux lieues de Douai, connue pour avoir été le ſéjour de quelques princes de la premiere race des rois de France. Il y a deux châteaux du nom de *Vitry*, l'un dans la forêt d'Orléans, dont quelques anciens monumens de l'hiſtoire de France font mention; l'autre eſt dans la forêt de Biere en Gatinois; & c'eſt ici que mourut Henri I, roi de France, en 1060, âgé de cinquante-cinq ans, ſans avoir rien fait de mémorable. On ſait que c'eſt ſous ſon regne que commença la premiere maiſon de Bourgogne, la maiſon de Lorraine d'aujourd'hui dans la perſonne de Gérard d'Alſace, & la maiſon de Savoie dans Humbert *aux blanches mains*, comte de Maurienne. Le château de Fontainebleau eſt vraiſemblablement élevé ſur les ruines de celui de *Vitry* dont nous parlons. (*D. J.*)

VITRY-LE-BRULÉ, (*Géog. mod.*) ancienne ville, & à préſent village de France dans la Champagne, ſitué ſur la riviere de Saulx, à demi-lieue de *Vitry*-le-François. Elle portoit le titre de *comté*, & les comtes du Perthois y faiſoient leur réſidence. L'égliſe paroiſſiale a été bâtie, ſelon les uns par le roi Robert, & ſelon les autres par les comtes de Champagne, qui furent vaſſaux des archevêques de Rheims pour *Vitry*, ainſi que pour d'autres lieux.

Louis le Jeune étant en guerre contre Thibaud, prit *Vitry*; ſes ſoldats mirent le feu à l'égliſe, qui fut conſumée, & dans laquelle treize cents perſonnes innocentes périrent d'une maniere affreuſe, dit Mezerai; c'eſt à cauſe de cette déſolation que *Vitry* fut nommé *le Brûlé*. Louis le Jeune en ayant eu la conſcience bourrelée, ſaint Bernard lui preſcrivit une croiſade pour pénitence. *Tantum religio....*

La ville de *Vitry* étoit deſtinée à périr cruellement par le feu. Elle fut en partie incendiée par Jean de Luxembourg, & totalement brûlée par Charles-Quint, en 1544. François I^{er} la fit rebâtir à une demi-lieue plus loin ſur la Marne, au village de Montcontour, & cette nouvelle ville prit le nom de *Vitry*-le-François. *Voyez cet article.* (*D. J.*)

VITRY-LE-FRANÇOIS, (*Géog. mod.*) ville de France, dans la Champagne, ſur la droite de la Marne, à ſix lieues au ſud-eſt de Châlons, à douze au couchant de Bar-le-Duc, & à quarante-ſix au levant de Paris. *Long.* 22. 16. *lat.* 48. 39.

On appelle cette ville *Vitry-le-François*, en latin barbare *Victoriacum Franciſci I*, parce que François I^{er} la fit bâtir, & lui donna ſon nom & ſa deviſe, après le ſaccagement de *Vitry*-le-Brûlé, ou *Vitry* en Perthois, par les troupes de Charles-Quint, en 1544. François I^{er} y transféra les juriſdictions qui étoient dans l'autre. Henri II y fit élever ſur la grande place le palais dans lequel leſdites juriſdictions tiennent leurs ſéances.

Cette ville eſt aujourd'hui très-peuplée, & fait un gros commerce en grains; ſes places ſont aſſez belles, quoique les maiſons n'y ſoient que de bois. Elle a pour ſa défenſe huit baſtions ſans maçonnerie, mais entourés de foſſés d'eau vive.

Il y a à *Vitry* un chapitre de fondation royale, un college des peres de la doctrine chrétienne, deux hôpitaux, un couvent de minimes, un autre de récollets, & des religieuſes de la congrégation.

Cette ville a auſſi un bailliage, un préſidial créé en 1551, & régi par ſa coutume particuliere, un maître des eaux & forêts, un grenier à ſel, & une châtellenie pour les domaines du roi.

Mais la principale gloire de *Vitry-le-François* eſt d'avoir donné naiſſance, en 1667, à M. Moivre (Abraham). Il entrevit de bonne heure les charmes des mathématiques, & en fit ſon étude favorite.

Il eut pour maître à Paris le célebre Ozanam, avec lequel il lut non-seulement les livres d'Euclide, qui lui parurent trop difficiles à entendre sans le secours d'un maître, mais encore les sphériques de Théodose.

La révocation de l'édit de Nantes obligea M. Moivre à changer de religion ou de pays. Il opta sans balancer pour ce dernier parti, & passa en Angleterre, comptant, avec raison, sur ses talens, & croyant cependant encore trop légérement avoir atteint le sommet des mathématiques. Il en fut bientôt & bien singuliérement désabusé.

Le hasard le conduisit chez le lord Devonshire, dans le moment où Newton venoit de laisser à ce seigneur un exemplaire de ses *Principes*. Le jeune mathématicien ouvrit le livre, & séduit par la simplicité apparente de l'ouvrage, se persuada qu'il alloit l'entendre sans difficulté; mais il fut bien supris de le trouver hors de la portée de ses connoissances, & de se voir obligé de convenir que ce qu'il avoit pris pour le faîte des mathématiques, n'étoit que l'entrée d'une longue & pénible carriere qui lui restoit à parcourir. Il se procura promptement ce beau livre; & comme les leçons qu'il étoit obligé de donner l'engageoient à des courses presque continuelles, il en déchira les feuillets pour les porter dans sa poche, & les étudier dans les intervalles de ses travaux. De quelque façon qu'il s'y fût pris, il n'auroit jamais pu offrir à Newton un hommage plus digne, ni plus flatteur, que celui qu'il lui rendoit en déchirant ainsi ses ouvrages.

M. Moivre parcourut toute la géométrie de l'infini avec la même facilité & la même rapidité qu'il avoit parcouru la géométrie élémentaire; il fut bientôt en état de figurer avec les plus illustres mathématiciens de l'Europe; & par un grand bonheur, il devint ami de Newton même.

En 1697, il communiqua à la société royale, une méthode pour élever ou pour abaisser un multinome infini à quelque puissance que ce soit, d'où il tira depuis une méthode de retourner les suites, c'est-à-dire d'exprimer la valeur d'une des inconnues par une nouvelle suite composée des puissances de la premiere. Ces ouvrages lui procurerent sur-le-champ une place dans la société.

Il avoit donné en 1707 différentes formules pour résoudre, à la maniere de Cardan, un grand nombre d'équations, où l'inconnue n'a que des puissances impaires; ces formules étoient déduites de la considération des secteurs hyperboliques; & comme l'équation de l'hyperbole ne differe que par les signes de celle du cercle, il appliqua les mêmes formules aux arcs du cercle; par ce secours, & celui de certaines suites, il résolut des problêmes qu'il n'eût osé tenter sans cela. Ces succès lui attirerent les plus grands éloges de la part de M. Bernoulli & de M. Leibnitz.

M. de Montmort ayant publié son *Analyse des jeux de hasard*, on proposa à M. Moivre quelques problêmes plus difficiles & plus généraux qu'aucun de ceux qui s'y rencontrent: comme il étoit depuis long-tems au fait de la doctrine des suites & des combinaisons, il n'eut aucune peine à les résoudre; mais il fit plus, il multiplia ses recherches, & trouva ses solutions & la route qu'il avoit prise, si différentes de celles de M. de Montmort, qu'il ne craignit point qu'on pût l'accuser de plagiat: aussi, de l'aveu de la société royale qui en porta le même jugement, son ouvrage fut imprimé dans les *Transactions philosophiques*, sous le titre de *mensura sortis*.

M. Moivre donna depuis deux éditions angloises de son ouvrage, dans lesquelles il renchérit beaucoup sur les précédentes; la seconde sur-tout, qui parut en 1738, est précédée d'une introduction qui contient les principes généraux de la maniere d'appliquer le calcul au hasard; il y indique le fondement de ses méthodes, & la nature des suites qu'il nomme *récurrentes*, dans lesquelles chacun des termes a un rapport fixe avec quelques-uns des précédens; & comme elles se divisent toujours en un certain nombre de progressions géométriques, elles sont toujours aussi facilement sommables.

Les recherches de M. Moivre sur les jeux de hasard, l'avoient tourné du côté des probabilités: il continua de travailler sur

ce sujet, & résolut la question suivante : « si le nombre des observations sur les » événemens fortuits peut être assez mul- » tiplié pour que la probabilité se change » en certitude. » Il trouve qu'il y a effectivement un nombre de faits ou d'observations assignables, mais très-grand, après lequel la probabilité ne differe plus de la certitude; d'où il suit qu'à la longue le hasard ne change rien aux effets de l'ordre, & que par conséquent, où l'on observe l'ordre & la constante uniformité, on doit reconnoître aussi l'intelligence & le choix; raisonnement bien fort contre ceux qui osent attribuer la création au hasard & au concours fortuit des atomes.

L'âge de M. Moivre commençant à s'avancer, il se trouva successivement privé de la vue & de l'ouie; mais ce qu'il y eut de plus singulier, c'est que le besoin de dormir augmenta chez lui à un tel point, que vingt heures de sommeil par jour lui devinrent habituelles. Enfin, en 1754 il cessa de s'éveiller, étant âgé de quatre-vingt-sept ans. L'académie des sciences de Paris l'avoit nommé cinq mois auparavant à la place d'associé étranger, & il se flattoit même alors de pouvoir payer cet honneur par quelque tribut académique. *Le chevalier* DE JAUCOURT.

VITRICIUM, (*Géog. anc.*) ville des Alpes, selon l'itinéraire d'Antonin, qui la marque sur la route de Milan à Vienne, en prenant par les Alpes Graïennes. Les géographes disent que c'est aujourd'hui Vereggio ou Verezo, sur la Doria. (*D. J.*)

VITRIER. La profession du *vitrier* a deux objets totalement différens; l'un est l'emploi du verre en tables, pour le réduire en vitres & en garnir des panneaux de plomb, des chassis de bois, des cadres d'estampes & de tableaux, &c. L'autre est de peindre sur le verre, & c'est de là que les *vitriers* portent dans leurs statuts le nom de maîtres *vitriers*-peintres sur le verre. Nous allons donner une idée de ces deux branches de travail.

La premiere est extrêmement simple : tout l'art du *vitrier* se réduit pour cet objet à débiter les plats de verre en carreaux de grandeur convenable, & à les appliquer dans les différens cadres où ils doivent être reçus. On appelle *plat de verre* ou *verre en plat* ou *verre rond*, ces grands ronds de verre blanc ou commun que l'on emploie pour les vitres des bâtimens. *Voyez* VERRERIE.

On ignore le nom de celui qui employa le premier le verre à la place des pierres spéculaires dont on se servoit auparavant; l'histoire nous apprend seulement que les premieres vitres furent des verres taillés en petites pieces rondes qu'on assembloit avec des morceaux de plomb refendus de deux côtés, pour empêcher l'entrée du vent & de la pluie.

Le *vitrier*, après avoir pris exactement la mesure des cadres qu'il doit garnir, applique sur le plat de verre qu'il veut débiter, une regle de bois qu'il tient de la main gauche, & de la main droite il coupe le verre par le moyen d'une pointe de diamant qu'il fait couler le long de la regle, en appuyant plus ou moins fort, suivant l'épaisseur du verre.

Les diamans dont on se sert pour faire cette opération, portent des noms relatifs à la maniere dont ils sont montés. On appelle *diamant à rabot*, celui qui est monté dans une virole de fer, laquelle traverse un morceau de buis en forme de petit rabot, qui est doublé par-dessous d'une plaque de cuivre. Le diamant à queue est celui qui au bout de sa virole porte un manche de bois. La virole dans laquelle le diamant est monté, a deux pouces de longueur sur deux ou trois lignes de largeur; le diamant y est fixé par de l'étain fondu qui en remplit le creux. Les diamans que les *vitriers* emploient pour couper le verre, sont du nombre de ceux qui sont rebelles à la taille, & qu'on appelle *diamans de nature* : voyez le *Dictionnaire raisonné d'histoire naturelle*.

Avant qu'on se servît du diamant pour couper le verre, ce qui n'a été en usage que vers le seizieme siecle, on dessinoit sur le verre, avec du blanc détrempé à l'eau de gomme, avec une pointe d'acier ou de fer, trempée très-dur, que l'on promenoit autour du trait, en appuyant assez fort pour qu'elle fît impression sur le verre; on suivoit le contour de chaque dessin; dès qu'il étoit entamé, on l'humectoit légérement,

& on y appliquoit du côté opposé une branche de fer rougie au feu, qui ne manquoit pas d'y faire une langue ou félure qui, par l'activité de la chaleur du fer, se continuoit autour de la partie entamée; alors, avec le secours d'un petit maillet de buis ou autre bois dur, on frappoit les contours de la piece qui se détachoit du fond sur lequel elle avoit été tracée. S'il restoit dans les contours quelques parties superflues, pour leur avoir laissé trop d'étendue, ou pour conserver l'épaisseur du trait, on enlevoit ce superflu avec une espece de pince ou de griffe de fer, comme on se sert aujourd'hui du *gresoir* ou *égrisoir*. Les petites dents que laissoient sur les bords des pieces coupées les écailles de verre que cet outil n'avoit pas enlevées, contribuoient à la solidité de l'ouvrage, parce qu'étant chassées avec le petit maillet contre le cœur du plomb avec lequel on les joignoit, elles l'effleuroient de très-près, & qu'étant ainsi retenues des deux côtés, elles consolidoient l'ensemble du verre & du plomb sur lequel elles ne pouvoient plus glisser.

Lorsque le cadre sur lequel le verre doit être placé est de plomb, on y assujettit aisément le carreau de verre, par le moyen de la petite rainure qui est toujours ménagée dans ce dessin. Si le cadre est de bois, le *vitrier*, après y avoir placé le carreau de vitre ou de glace, le fixe avec quatre pointes de fer qu'il cloue par-derriere, & il colle ensuite tout autour des bandes de papier. On peut aussi, sans employer ni pointes, ni papier, fixer le carreau de verre avec du lut composé de craie & d'huile de lin cuite. On forme avec ce lut, que les *vitriers* nomment *mastic*, un petit bourrelet que l'on met autour du carreau, & que l'on applatit ensuite avec le doigt. Cette méthode paroît préférable à celle des pointes & du papier collé pour les chassis de fenêtres : mais elle a un très-grand inconvénient; lorsque le mastic est bien sec, il adhere tellement qu'il est impossible d'en enlever les carreaux sans en briser une grande quantité, quand il y a quelque réparation à faire aux chassis.

Pour donner un plus grand jour dans les appartemens, on a imaginé d'employer des verres de Boheme, qui sont de grands carreaux de vitre, beaucoup plus clairs & plus épais que les verres ordinaires; mais comme cette nouvelle façon de vitrer est très-coûteuse, on pourroit diminuer la dépense, se procurer autant de jour, & avoir des carreaux de vitre qui ressemblassent au verre de Boheme, en diminuant le nombre des traverses de bois qui se trouvent dans les chassis ordinaires.

La seconde branche de la profession du *vitrier*, qui est la peinture sur verre, s'éloigne du travail du simple artisan, & appartient plus à l'artiste qu'à l'ouvrier. *Voyez* VERRE.

Pour exécuter de grands ouvrages de peinture, on commence par choisir des verres qui soient clairs, unis & doux; par en frotter un côté avec une éponge nette, ou une brosse molle & flexible, trempée dans de l'eau de gomme, & par tracer le dessin général sur des cartons assemblés de la même grandeur que doit être l'ouvrage. Ensuite on partage les cartons en autant de parties qu'il doit y avoir de pieces de verre, & on leur donne précisément la même forme. On met sur chaque partie de carton un numéro, & sur la piece de verre qui y répond un numéro semblable. On applique la piece de verre sur la partie du dessin qu'on y veut représenter; on y trace avec le pinceau les contours qu'on apperçoit au travers du verre, & ensuite on y met toutes les couches & les teintes nécessaires pour achever la peinture. Toutes les pieces étant ainsi terminées, il ne s'agit plus que de les faire passer au feu pour en parfondre les couleurs & les faire adhérer au verre d'une maniere inaltérable.

On se sert pour cela d'une poële de terre à creuset, de forme quarrée, dans laquelle on arrange les pieces de verre peint, en mettant alternativement une couche de chaux en poudre & un lit de verre.

Le fourneau dans lequel on met la poële de terre ainsi chargée de verre peint, est de brique & de forme quarrée. Il est divisé dans le milieu de sa hauteur par une grille de fer sur laquelle on place la poële. Sur le devant du fourneau il y a en-dessous de la grille une porte pour y mettre & entretenir le feu, & au-dessus de la grille une ouverture de quelques pouces pour retirer les essais pendant

l'opération. Par-dessus le fourneau on place un dôme de terre cuite, percé d'un trou à chacun de ses quatre angles & d'un autre au milieu.

Pendant les deux premieres heures, on donne un feu de charbon très-doux, que l'on augmente ensuite par degrés pendant les six ou sept heures suivantes : enfin pendant les deux dernieres heures on chauffe avec du bois sec, pour que la flamme puisse environner entiérement la poële ; mais pendant ces deux dernieres heures, il faut avoir grand soin de tirer de tems en tems des essais pour observer l'état des couleurs. Ces essais se tirent & se remettent par une petite ouverture pratiquée à la poële, & qu'on a attention de placer vis-à-vis de celle du fourneau, que nous avons dit être destinée au même usage. Quand on juge que les couleurs sont suffisamment fondues, on éteint le feu.

Les artistes, convaincus par l'expérience que l'émail ne réussit parfaitement que sur l'or, parce que cette matiere précieuse est la seule qui n'altere point la vivacité des couleurs, ont d'abord cherché à éviter l'énormité de la dépense, & à produire aux yeux le même effet que l'or émaillé, en mettant dans une tabatiere de belles miniatures sous des glaces : mais comme il arrivoit que lorsque la miniature étoit dans l'intérieur d'une tabatiere, l'humidité & l'odeur du tabac la faisoient jaunir, & que lorsqu'elle étoit extérieure, le contact de la glace sur la peinture n'étoit point assez intime pour que l'illusion fût absolument complete : ils ont imaginé, pour rendre utiles les objets de notre frivolité, de peindre sur la glace d'une maniere même à imiter l'émail, & voici comment ils y procedent.

On choisit un morceau de glace bien polie, auquel on donne la forme de la partie supérieure de la tabatiere qu'on veut embellir ; on le place sur le revers d'une estampe ou d'un dessin verni qui le rend transparent. On peint cette glace avec les émaux ordinaires, en observant de laisser le fond de la glace pour les grands clairs, & de suivre à peu près les mêmes regles que pour le lavis des plans ; on répand ensuite sur cette peinture de beau crystal de Boheme réduit en poudre impalpable, qu'on fasse à un petit tamis très-fin. Lorsqu'on a une certaine quantité de glaces peintes de cette maniere, on les passe au feu de la même maniere que l'émail ordinaire. La peinture se trouvant alors comme renfermée entre deux verres, ne peut plus s'effacer. Comme la fusion des émaux s'opere plus également dans les grands fourneaux que dans les petits, les essais qui y ont été faits ont eu le succès le plus complet. Il seroit à desirer, dit M. Pingeron, que cette nouvelle branche d'industrie fournît une ressource de plus au goût & à l'habileté des jeunes personnes qui peignent ces élégantes tabatieres de carton, dont le peu de solidité a fait passer la mode ; leurs talens ne leur seroient plus inutiles, & l'art y gagneroit de nouveaux bijoux aussi agréables que solides.

On trouve dans un recueil des statuts, ordonnances & réglemens de la communauté des maîtres de l'art de peinture, sculpture, gravure & enluminure de la ville & fauxbourgs de Paris, imprimé chez Bouillerot en 1672, que dès l'an 1390 nos rois avoient accordé plusieurs privileges à cette communauté ; que le 3 janvier 1430, Charles VII, étant à Chinon, accorda des lettres-patentes aux peintres sur verre, par lesquelles il les déclaroit être francs, quittes & exempts de toutes tailles, aides, subsides, gardes de portes, guet, arriere-guet, & autres subventions quelconques. Ces privileges, confirmés par Charles IX, en 1563, l'ont été ensuite par les rois ses successeurs.

Ces deux peintures exigent un corps très-sain, non-seulement de la part de l'artiste, mais encore de ceux qui en approchent. Si la mauvaise température de l'air nuit si fort à la vitrification des émaux, quels accidens de feu préjudiciables à l'ouvrage ne peut point occasionner l'haleine infecte de ceux qui approchent d'une piece de verre qui est entre les mains d'un peintre! Aussi un artiste qui est jaloux du succès de ses travaux, est attentif à écarter de son attelier, non-seulement ceux qu'il sait être attaqués de quelqu'incommodité déshonnête, mais encore ceux qui mangent de l'ail ou des oignons cruds.

« J'ai vu, dit Bernard de Salissy, que » du tems que les *vitriers* avoient grande

» vogue, à cause qu'ils faisoient des figu-» res ès vitraux des temples, que ceux » qui peignoient lesdites figures n'eussent » osé manger aulx ni oignons; car s'ils en » eussent mangé, la peinture n'eût pas » tenu sur le verre. J'en ai connu un, nom-» mé *Jean de Connet :* parce qu'il avoit » l'haleine punaise, toute la peinture qu'il » faisoit sur le verre ne pouvoit tenir au-» cunement, quoiqu'il fût savant en cet » art. » *Discours admirable des eaux & fontaines*, p. 113.

L'attelier du peintre sur verre doit être placé dans un beau jour, & dans un lieu qui ne soit ni humide ni exposé à un air trop vif, ou à la grande ardeur du soleil. Trop d'humidité empêcheroit les pieces de parvenir au degré de siccité nécessaire pour les charger dans le besoin de nouveau lavis ou d'émaux colorans, & de conduire l'ouvrage à sa perfection; la trop grande ardeur du soleil, comme le trop grand hâle, nuiroit à tout le travail de l'artiste lors de la recuisson. Indépendamment des différens mortiers & pilons de fonte, de marbre ou de verre, des tamis de soie, des platines de cuivre rouge, & des pierres dures à broyer, comme porphyre, écaille de mer; des molettes de caillou dur ou de bois, garnies d'une plaque d'acier ou de fer; des amassettes de cuir, de sapin ou d'ivoire; des godets de grès pour chaque couleur, dont son attelier doit être pourvu : il lui faut encore une longue table pour travailler dessus, ou y étendre l'ouvrage qu'il veut faire sécher; un *plaque-sein*, ou petit bassin de plomb ou de cuivre un peu ovale, dans lequel on dépose la couleur après qu'elle a été broyée; une drague, cet outil, autrefois très en usage, & auquel on a substitué le bec d'une plume ni trop dure, ni trop molle, ou la pointe d'un pinceau, étoit de la longueur d'un doigt au moins, & composé d'un ou deux poils de chevre attachés & liés au bout d'un manche comme un pinceau; plusieurs pinceaux, parce que chaque pinceau ne peut servir qu'à une couleur; lorsque la hampe ou le manche de ces pinceaux étoit pointue, elle servoit à deux fins, d'un bout à retirer le trait, ou à charger d'ombres, & de l'autre à l'éclaircir; une brosse dure pour enlever légérement le lavis de dessus la piece dans les endroits où le peintre auroit à former des demi-teintes ou des clairs; un balai, ou ce que les graveurs nomment *pinceau*, & dont ils se servent pour ôter de dessus leurs planches les parties ou raclures de vernis qu'ils enlevent avec la pointe ou l'échoppe; une brosse à découcher l'ochre, faite à peu près comme celles dont on se sert pour nettoyer les peignes; quelques feuilles de papier courantes pour couvrir son ouvrage contre la poussiere, & un plomb d'environ trois livres pesant, pour artêter à propos la piece de verre sur le dessin d'après lequel il peint, & l'empêcher de se déranger lorsqu'il en retire le trait.

Le verre à vitres, soit fin, soit commun, est apporté à Paris dans des especes de cages de bois blanc beaucoup plus larges par le haut que par le bas, & qui portent le nom de *paniers*. On met dans chacun vingt-quatre plats de verre, après avoir garni de paille le fond & les côtés du panier, & on a soin aussi de mettre des tringles de bois blanc & une certaine quantité de paille entre les plats de verre, pour empêcher qu'ils ne se cassent par le froissement. Par les réglemens faits pour les maîtres verriers qui fabriquent ces sortes de marchandises, chaque plat de verre fin ou commun doit avoir au moins trente-huit pouces de diametre, & dans les vingt-quatre plats que contient chaque panier, il doit y en avoir au moins dix-huit entiers, lorsqu'ils sont livrés aux maîtres *vitriers* de Paris. S'il s'en trouve moins, le maître *vitrier*, ou son voiturier, est obligé de diminuer dix sols sur le prix de chaque plat qui se trouve cassé sur ce nombre de dix-huit. Chaque charretée de verre à vitres venant des verreries, doit être composée d'onze paniers.

Lorsque les charrettes de verre arrivent à Paris avant onze heures du matin, les jurés *vitriers* sont tenus d'en faire la visite & de lotir entre les maîtres, qui de leur côté doivent faire enlever cette marchandise dans la journée, après en avoir payé le prix comptant. Mais lorsque les charrettes ne sont arrivées qu'après onze heures du matin, le verre demeure au risque des maîtres des verreries jusqu'au lendemain

deux heures après-midi, qui eſt l'heure du lotiſſage.

La communauté des *vitriers* de Paris eſt compoſée d'environ trois cents maîtres, & gouvernée par quatre jurés, dont deux ſortent de charge chaque année. L'apprentiſſage eſt de quatre années, & le compagnonnage de ſix; mais l'apprentif de Paris peut, s'il le veut, aller paſſer ces ſix années chez les maîtres des autres villes du royaume, & il eſt reçu à la maîtriſe en apportant leurs certificats.

Les premiers ſtatuts de cette communauté ſont du regne de Louis XI; ils ont été réformés & confirmés ſous le regne de Louis XIV, par lettres-patentes du 22 février 1666, enregiſtrées au parlement le 19 avril ſuivant.

VITRIFIABLE, adj. (*Hiſt. nat. Chym.*) ſe dit de tous les corps que l'action du feu peut changer en verre. Parmi les pierres, on nomme *vitrifiables* celles qui ſe fondent au feu & qui s'y convertiſſent en une ſubſtance ſemblable à du verre; pluſieurs naturaliſtes ont fait une claſſe particuliere des terres & des pierres, qu'ils ont nommées *vitrifiables*; ils placent dans ce nombre les cailloux, les jaſpes, les agates, les cryſtaux, les pierres précieuſes, *&c.* mais cette dénomination paroît impropre, vu que, 1°. aucune de ces pierres ou terres n'eſt *vitrifiable* par elle-même, c'eſt-à-dire n'entre en fuſion au feu ordinaire ſans addition; ainſi celles qui s'y convertiſſent en verre ſans addition, portent leur fondant avec elles. 2°. Les pierres ſont preſque toutes *vitrifiables* en plus ou moins de tems au miroir ardent, quoique le feu ordinaire ne ſoit point ſuffiſant pour les faire entrer en fuſion. *V.* MIROIR ARDENT. 3°. Des terres & des pierres qui ſeules n'entrent point en fuſion dans le feu ordinaire, peuvent y entrer facilement lorſqu'on les combine avec d'autres pierres ou terres qui elles-mêmes ne fondent point ſeules. C'eſt ainſi que la craie & l'argille mêlées enſemble font du verre; tandis que chacune de ces ſubſtances priſe ſéparément, ne produit point cet effet dans le feu ordinaire.

On voit donc que, pour parler avec exactitude, on devroit refuſer ou donner le nom de *vitrifiable* à toutes les pierres; ou du moins on devroit borner cette dénomination aux ſubſtances minérales, que le feu ordinaire change en verre ſans aucune addition, & qui, comme on l'a déjà fait obſerver, contiennent au-dedans d'elles-mêmes des ſubſtances propres à faciliter leur fuſion; c'eſt ainſi que le ſpath qu'on nomme *fuſible* paroît contenir une portion de plomb, qui, comme on ſait, eſt un des plus grands fondans de la chymie; le *baſalte* ou la pierre de touche en grands cryſtaux, telle que celle de Stolpen, en Miſnie, ſe fond très-aiſément. Quant à l'argille & aux pierres argilleuſes, elles n'ont jamais qu'un commencement de vitrification dans le feu ordinaire: c'eſt ce qui fait leur caractere diſtinctif, & ce qui eſt le fondement de la propriété qu'elles ont de prendre de la liaiſon & de la dureté lorſqu'on les expoſe au feu; ainſi il eſt à préſumer que les terres de cette eſpece n'ont qu'une certaine portion de fondant qui n'eſt point ſuffiſant, pour les ſaturer au point de ſe changer totalement en verre.

Les chymiſtes ont donné le nom de *terre vitreſcible* à celle qui eſt cauſe de la propriété que certains corps ont de ſe vitrifier. Cette terre eſt connue par ſes effets, mais la chymie ne paroît point en état de développer quels ſont ſes principes. *V.* VITRESCIBILITÉ.

VITRIOL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéral.*) c'eſt un ſel d'un goût acerbe & aſtringent, formé par l'union d'un acide particulier, que l'on nomme *vitriolique*, avec du fer, du cuivre ou du zinc, ou avec une terre; il eſt ou verd, ou bleu, ou blanc.

Suivant que l'acide vitriolique eſt combiné avec ces différentes ſubſtances, il conſtitue des *vitriols* différens. Quand il eſt combiné avec le fer, il forme un ſel d'une couleur verte plus ou moins foncée, qu'on nomme *vitriol de mars*, ou *martial*, ou *couperoſe verte*; quand ce même acide eſt combiné avec le cuivre, il fait un ſel d'une couleur bleue, que l'on nomme *vitriol de Vénus*, vitriol *cuivreux*, vitriol *bleu*, *couperoſe bleue*, vitriol *de Chypre*, &c. Quand cet acide eſt combiné avec le zinc, il fait un ſel blanc, que l'on nomme *vitriol*

blanc, *couperose blanche*, vitriol *de Goslar*, ou *vitriol de zinc*. Tous ces différens *vitriols* se cryftallisent sous la forme d'un lozange, dont les côtés sont en biseau. Enfin, l'acide vitriolique combiné avec une terre particuliere, forme un sel blanc, que l'on nomme *alun*. Il est rare que ces différentes especes de *vitriols* soient parfaitement purs, ce qui fait que quelques auteurs appellent le *vitriol* mélangé, *vitriol mixte*, ou *vitriol hermaphrodite*.

L'acide *vitriolique* qui produit ces différens sels, est appellé *acide universel*, parce qu'il est répandu dans notre athmosphere; mais sur-tout il est propre au regne minéral. Il est le même que celui qui se trouve dans le soufre, & alors cet acide est combiné avec le phlogistique des matieres inflammables. *Voyez* SOUFRE.

Ce qui prouve que l'*acide vitriolique* est répandu dans l'air, c'est que si l'on expose à l'air un sel alkali, il se dissout & devient liquide; & si on fait évaporer cette liqueur, on obtient un sel que l'on appelle *tartre vitriolé*, qui est exactement de la même nature que celui qui se fait par art en combinant ensemble de l'acide vitriolique avec un alkali fixe. A la vue de la prodigieuse quantité de soufre que la terre renferme dans son sein, & qui est ordinairement combiné avec les métaux dans les mines, on ne peut douter que l'acide *vitriolique* n'y soit très-abondant; mais alors il a des entraves, puisqu'il est lié par la partie grasse du soufre qui est uni avec les substances métalliques.

Pour former du *vitriol*, il faut que l'acide *vitriolique* se dégage de la partie grasse du soufre, & se combine avec une des substances que nous avons dites, c'est-à-dire, ou avec le fer, ou avec le cuivre, ou avec le zinc, ou avec une terre. Ces trois substances métalliques sont les seules qui constituent un sel avec l'acide *vitriolique*.

Les différens *vitriols* sont ou naturels ou factices. Les *vitriols* naturels sont ceux qui se sont formés sans le concours de l'art. Leur formation est due à la décomposition des pyrites. Ce sont des substances minérales, composées de soufre, de fer, & quelquefois de cuivre. *Voyez* PYRITE. Quelques-uns de ces pyrites, lorsqu'ils viennent à être frappés par l'air extérieur, perdent leur liaison, se réduisent en une poudre qui se couvre d'une espece de moisissure qui n'est autre chose que du *vitriol* en cryftaux extrêmement déliés. Ce qu'on peut dire de plus vraisemblable sur cette décomposition des pyrites, c'est que par le contact de l'air qui est lui-même, comme nous l'avons dit, chargé d'acide *vitriolique*, cet acide se joint à l'acide analogue contenu dans le pyrite, & lui fournit assez de force pour se débarrasser des entraves que le soufre lui donnoit. Comme cet acide mis en liberté a beaucoup de disposition à s'unir avec le fer ou avec le cuivre qui étoient contenus dans le pyrite, il se combine avec ces métaux, & constitue par-là le sel que nous appellons *vitriol*. Nous voyons quelques pyrites se décomposer sous nos yeux; la même chose arrive dans l'intérieur de la terre, lorsque les pyrites viennent à être frappés par l'air; c'est là ce qui est la cause que l'on rencontre dans les souterreins de quelques mines, du *vitriol*, soit martial, soit cuivreux, tout formé; c'est celui-là qu'on appelle *vitriol natif*. Comme quelquefois on le trouve sous la forme de stalactites, ou semblable aux glaçons qui s'attachent en hiver aux toits des maisons; on lui a donné le nom de *vitriolum stillatitium*, ou *vitriolum stalacticum*. On en rencontre de cette espece dans les mines du Harts, dans quelques mines de Hongrie, *&c.*

On trouve dans quelques mines de ce dernier royaume, un *vitriol* naturel qui paroît sous la forme d'un enduit soyeux; les Allemands l'appellent *atlas-vitriol*, c'est-à-dire, *vitriol satiné*.

On trouve encore du *vitriol* tout formé dans quelques terres & dans quelques pierres, telles sont celles que l'on nomme *pierres atramentaires*. On les reconnoît à leur goût acerbe; on en peut retirer le *vitriol* en les lavant. Ces terres & pierres sont ou jaunes, ou rougeâtres, ou noirâtres, ou grises, à qui les anciens naturalistes ont donné différens noms, tels que ceux de *misy*, de *sory*, de *chalcitis*, de *melanteria*, &c. que l'on a trop multipliés, & qui ne font que jeter de la confusion dans les idées, comme le célebre M. Henckel

l'a prouvé dans sa *Pyritologie*. Toutes ces terres & pierres sont redevables de leur *vitriol* à des pyrites tombées en efflorescence.

Quelques eaux sont chargées d'une quantité plus ou moins forte de *vitriol ;* on les reconnoît à la sensation qu'elles font sur la langue. Telles sont sur-tout les eaux *vitrioliques* que l'on nomme *eaux cémentatoires*. Lorsqu'on voudra s'assurer si une eau contient du *vitriol*, on n'aura qu'à y verser une infusion de noix de galle ; si elle noircit, ce sera une preuve qu'elle contenoit du *vitriol* martial ; si elle contient du *vitriol* cuivreux, en y trempant du fer, le cuivre se précipitera, & rougira le fer qu'on y aura trempé.

Le chêne, le bois d'aune, & un grand nombre de fruits & de plantes contiennent du *vitriol*.

Mais l'on n'obtient de toutes ces substances qu'une très-petite quantité de *vitriol*, relativement aux besoins de la société ; c'est pour cela qu'on cherche à en tirer une quantité plus grande, en employant les secours de l'art.

En effet, tous les pyrites n'ont point la propriété de se décomposer d'eux-mêmes à l'air ; & ceux à qui cela arrive, le font quelquefois très-lentement. On est donc obligé de commencer par les griller ; pour cet effet, on commence par former des aires que l'on couvre de bois, & l'on arrange par-dessus les pyrites en tas ; on met le feu à ce bois, & par ce moyen on dégage la plus grande partie du soufre qui empêchoit l'acide vitriolique de se mettre en action. *Voy.* SOUFRE. Lorsque les pyrites ont été grillés suffisamment, on les laisse exposés en un tas à l'air, & alors il s'y forme du *vitriol*, que l'on en retire en lavant ces pyrites calcinés, ou ce qui vaut encore mieux, en les faisant bouillir avec de l'eau dans des chaudieres de plomb ; on laisse reposer cette eau pendant quelque tems, afin qu'elle puisse se dégager des matieres étrangeres qui se déposent au fond. Alors on la met dans de nouvelles chaudieres de plomb, dont le fond est plat & peu profond, & qui sont placées sur un fourneau. On y fait bouillir l'eau chargée de *vitriol*, ayant soin d'en remettre de nouvelle à mesure que l'évaporation s'en fait, de maniere que la chaudiere demeure toujours pleine. On continue à faire bouillir l'eau *vitriolique*, jusqu'à ce qu'elle devienne d'une consistance épaisse, & qu'elle soit prête à se crystalliser, ce que l'on reconnoît à la pellicule saline qui se forme à sa surface ; alors on vuide cette eau dans des auges ou cuves de bois, où elle séjourne quelque tems pour se clarifier, après quoi on la remet dans d'autres auges ou cuves, dans lesquelles on place des bâtons de bois branchus. Par ce moyen le *vitriol*, sous la forme de crystaux, s'attache aux parois de ces auges, & aux bâtons qu'on n'y a mis que pour présenter un plus grand nombre de surfaces au *vitriol* qui se forme. L'eau qui surnage aux crystaux se remet en évaporation avec de nouvelle eau chargée de *vitriol*, & on la fait bouillir de nouveau dans les chaudieres de plomb, de la maniere qui vient d'être décrite. Mais il faut prendre garde pendant la cuisson, qu'il ne tombe aucune matiere grasse dans la chaudiere, parce que cela nuiroit à l'opération.

Telle est la maniere qui se pratique pour obtenir le *vitriol* des pyrites grillés ; elle peut avoir quelques variations dans les différens pays, mais ces différences ne sont point essentielles. Quand on a obtenu le *vitriol* de cette maniere, il se met dans des tonneaux à l'abri du contact de l'air, & il est propre à entrer dans le commerce.

On sent aisément qu'il est presqu'impossible qu'un *vitriol* soit parfaitement pur, vu que les pyrites contiennent souvent, outre le fer, une portion plus ou moins grande de cuivre, ce qui est cause que le *vitriol* est quelquefois mélangé ; & il peut aussi s'y trouver des portions d'alun. Ainsi quand on veut faire des opérations exactes avec le *vitriol*, il faut le purifier de nouveau, ou bien le faire artificiellement. Si l'on veut avoir un *vitriol* martial bien pur, on n'aura qu'à faire dissoudre dans l'eau le *vitriol* que l'on soupçonne de contenir quelques portions de cuivre ; on y trempera un morceau de fer, & par ce moyen, la partie cuivreuse se précipitera sur le fer qui devienda d'une couleur de cuivre, & les parties du fer prendront la place du

cuivre qui se sera précipité.

Le *vitriol* bleu ou cuivreux, se trouve quelquefois formé naturellement, quoiqu'en petite quantité; il est rare qu'il ne contienne point une portion de fer, parce qu'il est produit par des pyrites qui contiennent toujours nécessairement ce métal. Ce *vitriol* se fait artificiellement: en mettant en cémentation des lames & des rognures de cuivre avec du soufre, on en fait des couches alternatives; l'acide qui se dégage du soufre s'unit au cuivre, & forme avec lui un *vitriol* bleu, que l'on obtient en lavant le mélange, & en le faisant crystalliser.

Le *vitriol* blanc n'est pas non plus parfaitement pur: comme celui qui vient de Goslar est produit par une mine très-mélangée, qui contient du fer, du cuivre, du zinc & du plomb, il renferme souvent des portions de toutes ces substances.

On trouve quelquefois de ce *vitriol* blanc tout formé par la nature, dans les souterreins de la mine de Ramelsberg, au Hartz, dans le voisinage de la ville de Goslar. Mais c'est par l'art que l'on en obtient la plus grande quantité. Pour cet effet, on commence par griller la mine qui, comme nous l'avons observé, est très-mélangée; après le grillage on lave cette mine dans de l'eau, que l'on laisse séjourner pour qu'elle se clarifie. Alors on la décante, & on la verse dans des chaudieres de plomb, où on la fait bouillir; on la laisse reposer de nouveau, après quoi on la fait crystalliser. On calcine de nouveau les crystaux de *vitriol* blanc qui se sont formés; on les dissout dans de l'eau; on laisse reposer la dissolution; on décante ensuite la partie qui est claire & limpide; on la fait bouillir de nouveau; & lorsqu'elle est devenue d'une consistance solide, on la met dans des moules triangulaires, où ce *vitriol* acheve de se sécher, & on le débite de cette maniere. Malgré ces précautions, ce *vitriol* ne peut être que très-mélangé, quoique le zinc en fasse le principal ingrédient. En effet, on peut en retirer ce demi-métal; pour cela l'on n'a qu'à dissoudre le *vitriol* blanc dans de l'eau; on précipitera la dissolution par un alkali fixe; on mêlera le précipité qu'on aura obtenu avec du charbon pulvérisé; on mettra ce mêlange en distillation dans une cornue de verre, & l'on trouvera qu'il se sera attaché dans le col de la cornue du zinc sublimé, qui mêlé avec le cuivre, le jaunira: propriété qui caractérise ce demi-métal. *V.* ZINC. On voit par ce qui précede, que quand on voudra avoir du *vitriol* blanc, bien pur, le plus sûr sera de le faire soi-même, en combinant de l'acide vitriolique avec du zinc.

L'alun, comme nous l'avons fait observer, est aussi un vrai *vitriol*; il est formé par la combinaison de l'acide vitriolique & d'une terre dont la nature est peu connue des chymistes. M. Rouelle la regarde comme une terre végétale produite surtout par la décomposition des bois qui ont été ensevelis en terre. Ce savant académicien croit que tout l'alun qui se trouve tout formé dans la nature, est produit des volcans & des feux souterreins. Il est certain que ce sel se trouve en grande abondance en Italie, près du Vésuve, de l'Etna, près de Rome, dans la Solfatara, *&c.* On tire aussi l'alun de quelques terres grasses & bitumineuses qui se trouvent près des charbons de terre, & qui paroissent formées par la décomposition de bois fossiles & bitumineux.

On donne quelquefois aux différens *vitriols* les noms des pays d'où ils nous viennent; c'est ainsi qu'on dit du *vitriol* romain, de Hongrie, d'Angleterre, de Chypre, *&c.* Ces *vitriols* sont plus ou moins purs en raison du soin que l'on apporte à les faire, & de la nature des substances d'où on les tire. Avant que de s'en servir dans les opérations de la chymie, il est à propos de les purifier, pour les dégager des matieres étrangeres qui peuvent s'être jointes à ces *vitriols* par le peu de soin que l'on a pris dans les atteliers où on les travaille en grand. Pour les purifier, il faut dissoudre les *vitriols* dans de l'eau pure, filtrer la dissolution, la faire évaporer, & ensuite la porter dans un lieu frais pour qu'elle se crystallise. On pourra, s'il en est besoin, réitérer plusieurs fois cette opération. Par ce moyen, chaque *vitriol* donnera des crystaux ou verds, ou bleus, ou blancs. Le *vitriol* martial sera en lozanges ou en rhomboïdes, dont les bords sont dif-

posés en biseau ou en plans inclinés. Le *vitriol* bleu sera aussi en rhomboïdes, & la surface sera en dos d'âne. L'alun donne des crystaux hexagones à côtés inégaux. Le *vitriol* blanc donne des crystaux oblongs qui ont la forme d'une bierre à enterrer les morts.

Toutes les fois qu'on dissout du *vitriol* martial, il se précipite au fond de la dissolution une terre jaune, qui est produite par la décomposition du fer qui est contenu dans ce sel. Cette terre jaune est ce qu'on appelle l'*ochre factice;* si on la calcine, elle devient d'un rouge assez vif. On en fait le crayon rouge, & une couleur propre à servir aux peintres.

Le *vitriol* se calcine à l'air, & sur-tout au soleil, & s'y réduit en une poudre blanche, que l'on nomme vulgairement *poudre de sympathie.*

C'est par la distillation que l'on sépare du *vitriol* l'acide qui le constitue, & que l'on nomme *acide vitriolique.* Pour cet effet, on prend du *vitriol* calciné à blanc, soit au soleil, soit sur le feu; on le met dans une cornue de grès bien lutée, que l'on place dans un fourneau de réverbere; on y adapte un grand ballon percé d'un petit trou; on lute bien les jointures des vaisseaux; on commence par donner d'abord un feu doux, de peur de briser les vaisseaux; ensuite on donne un feu assez violent pour faire rougir la cornue que l'on tient dans cet état pendant trois jours & trois nuits. Par cette distillation on obtient d'abord une liqueur flegmatique, un peu acide, que l'on nomme quelquefois *esprit de vitriol;* ensuite on obtient une liqueur pesante, qui est un acide, & que l'on a nommée très-improprement *huile de vitriol,* & qui est d'une couleur jaunâtre. Il reste dans la cornue une substance rouge, semblable à de la terre, que l'on nomme *colcothar;* cette substance attire l'humidité de l'air, tant qu'elle contient quelques portions de l'acide, mais elle ne l'humecte point lorsqu'on en a chassé tout l'acide. En lavant ce colcothar, on en retire un sel blanc, que l'on nomme *gilla vitrioli*; ce qui n'arrive que lorsque le *vitriol,* dont on s'est servi pour la distillation, contenoit de l'alun.

Si l'on veut concentrer & rendre plus actif l'acide vitriolique, ou ce qu'on appelle *l'huile de vitriol*, on n'aura qu'à la mettre dans une cornue de verre bien lutée; on la mettra dans un fourneau de réverbere, on y adaptera une alonge, au bout de laquelle on ajustera un ballon percé d'un petit trou. On aura soin de bien luter les jointures des vaisseaux; on commencera par donner un feu doux, & ensuite on le rendra assez fort pour faire bouillir l'acide vitriolique. Cette méthode est de M. Rouelle, qui est parvenu à obtenir un acide *vitriolique* très-concentré, & qui a le double du poids de l'eau. Pour cet effet, il prend du *vitriol* calciné jusqu'à rougeur; il le met dans une cornue toute chaude, de peur qu'il n'attire l'humidité de l'air, & il distille à grand feu; par ce moyen on obtient ce qu'on appelle *huile glaciale de vitriol,* c'est un acide aussi concentré qu'il est possible. L'acide *vitriolique* attire très-fortement l'humidité de l'air, & avec d'autant plus de force qu'il est plus concentré, & alors le mélange s'échauffe considérablement.

L'acide *vitriolique* dissout la craie; & de leur combinaison il résulte un sel que l'on nomme *sélénite*, qui exige, suivant M. Rouelle, trois cents soixante fois son poids d'eau pour être mis en dissolution. *V.* SÉLÉNITE.

L'acide *vitriolique* combiné avec un sel alkali fixe, produit un sel neutre, que l'on nomme *tartre vitriolé:* ce sel se crystallise en hexagone, il ne se décompose pas au plus grand feu, c'est un excellent purgatif. En exposant de l'alkali fixe à l'air, il se forme un tartre vitriolé tout semblable.

Si on combine l'acide *vitriolique* avec un sel alkali volatil, on obtient un sel neutre, que l'on nomme *sel ammoniacal secret de Glauber.*

Cet acide combiné avec le principe inflammable, constitue le corps que l'on appelle *soufre.* V. SOUFRE.

En combinant l'acide *vitriolique* avec de l'huile essentielle de térébenthine, on produit une résine artificielle qui ressemble beaucoup à du bitume. Cet acide agit aussi sur les huiles tirées par expression.

L'acide *vitriolique* combiné avec l'es-

prit-de-vin bien déflegmé, donne l'acide *vitriolique* vineux volatil, connu ſous le nom de *liqueur éthérée* de Frobenius ou d'*éther*. Voyez ETHER. On n'a rien à ajouter à ce qui a été dit dans cet article, ſinon que M. le comte de Lauraguais a découvert depuis que l'*éther* eſt miſcible avec l'eau; mais pour qu'il y ſoit entiérement mêlé, il faut joindre dix parties d'eau contre une d'éther.

L'acide *vitriolique*, ſur-tout quand il eſt concentré, agit avec une très-grande force ſur les ſubſtances animales & végétales qu'il décompoſe. Lorſqu'on en mêle avec une grande quantité d'eau & de ſucre, on peut faire une eſpece de limonnade très-agréable, & utile pour ceux qui font de longs voyages ſur mer, & qui ne peuvent ſe procurer du citron. Cette liqueur eſt très-rafraîchiſſante, mais il faut obſerver de ne mettre que quelques gouttes de cet acide ſur une pinte d'eau.

Les *Mémoires de l'académie royale de Suede* nous apprennent un ſecret très-utile pour conſerver les bois de charpente contre les vers, contre les injures de l'air & contre l'humidité; il conſiſte à tremper ces bois dans une diſſolution de *vitriol* faite dans l'eau: lorſque le bois a été imprégné de *vitriol* à pluſieurs repriſes, on peut encore le couvrir de quelques couches de peinture à l'huile. On prétend que cette méthode eſt très-propre à conſerver les bois pendant un très-grand nombre d'années; elle feroit auſſi applicable aux bois de conſtruction pour les vaiſſeaux. (—)

VITRIOLIQUE (ACIDE). *Chymie.* C'eſt de l'*acide vitriolique* que dérivent tous les autres, ſuivant le ſentiment des chymiſtes qui ont voulu pénétrer par la théorie dans la connoiſſance des choſes, lorſque l'expérience les abandonnoit. Quoiqu'ils le penſent, & qu'on ſoupçonne leur tranſmutation poſſible, on ne connoît aucun procédé par lequel on puiſſe produire les autres acides avec celui-ci.

Cet acide eſt le plus peſant de tous; répandu dans l'air, il en a pris le nom d'*univerſel*. On le retire par la combuſtion du ſoufre, par la diſtillation & des procédés particuliers des ſels neutres qui le compoſent. Il diſſout toutes les terres & métaux, ſi on excepte les vitrifiables & l'or. Il s'unit avec efferveſcence & chaleur à ces corps; il fait de même, en ſe mélant à l'eau & à l'eſprit-de-vin. Cette derniere liqueur le dulcifie & le rend plus tempéré, plus aſtringent & moins rafraîchiſſant. Ce mélange diſtillé fournit la liqueur minérale anodine d'Hoffmann, & l'éther. Ce même acide verſé ſur les huiles eſſentielles, les enflamme, & laiſſe après lui un charbon ſpongieux, appellé *champignon philoſophique*. Lorſqu'il eſt concentré, il attaque non-ſeulement les chaux & les verres métalliques, mais même le verre ordinaire, ſi on les fait bouillir enſemble: ce qui nous fait croire qu'on pourroit décompoſer le verre en verſant dans une cornue du verre pulvériſé & cet acide, les ſoumettant à une violente diſtillation pour obtenir un tartre vitriolé ou un ſel de Glauber, qui reſteroient au fond de la cornue. Comme il a plus d'affinité que les autres acides avec les alkalis, & même avec la plupart des métaux, il décompoſe preſque tous les ſels neutres, & fournit un des meilleurs moyens d'en dégager l'acide.

Quant à ſon uſage médicinal, il eſt le même que celui que nous avons attribué aux acides en général. *Voyez* les propriétés de ces ſels au *mot* SELS. Nous y joindrons ſeulement la remarque que cet acide étant en quelque maniere plus acide que les autres, il poſſede à un plus haut point les vertus qui leur ſont communes.

VITTA, ſ. f. (*Littérat.*) *bandelette*, *bande*; ces bandes, *vittæ*, ſervoient à border des robes d'hommes & de femmes; on les employoit ſur-tout dans les cérémonies religieuſes, pour orner les victimes deſtinées aux ſacrifices.

Je crois qu'il faut diſtinguer *vittæ* de *infulæ*; *infula* étoit un bandeau qui couvroit le front du grand pontife, & *vittæ* étoient des bandelettes qui ceignoient ſa tête, & tomboient ſur les épaules: elles ſont l'origine de ces deux bandes pendantes, attachées aux mitres épiſcopales. (*D. J.*)

VITTA, (*Anat.*) bandeau, mot uſité pour exprimer cette partie de l'amnios, qui eſt attachée à la tête d'un enfant lorſ-

qu'il vient au monde. *V.* AMNIOS, COEFFE, *&c.*

VITTEAUX, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Bourgogne, recette de Sémur, avec un grenier à sel & une mairie. Il y a dans cette ville un hôpital, un couvent de minimes & des ursulines. Elle députe aux états de Bourgogne; sa situation est sur la Braine & sur un torrent entre des montagnes où l'on trouve du marbre, à 11 lieues ouest de Dijon, 5 sud-est de Sémur. *Long.* 22. 2. *latit.* 47. 22.

Languet (Hubert) naquit à *Vitteaux* en 1518, & se rendit illustre par son habileté dans les lettres, par sa capacité dans les affaires, & par sa grande probité. Ayant lu à Boulogne un livre de Mélanchton (ce sont les *Lieux communs* de ce théologien), il conçut une telle estime pour l'auteur, qu'il se rendit à Wittemberg en 1549; & après l'avoir connu, il embrassa la religion protestante. Il devint en 1565 l'un des premiers conseillers d'Auguste, électeur de Saxe. Ce prince le chargea de négociations importantes, & Languet s'en acquitta très-bien. Il est auteur de la harangue pleine de force, qui fut faite à Charles IX le 23 de décembre 1570, au nom de plusieurs princes d'Allemagne.

Il étoit auprès de Guillaume, prince d'Orange, & admis dans le secret de ses affaires, lorsqu'il mourut à Anvers l'an 1581, âgé de soixante-trois ans, sans avoir été marié. On a de lui un gros recueil de lettres en latin, écrites à Auguste électeur de Saxe, aux Camerarius pere & fils, & à son héros Philippe Sidney, vice-roi d'Irlande. On lui attribue encore le fameux livre qui a pour titre *Vindiciæ contra tyrannos;* sur quoi le lecteur peut voir la dissertation de Bayle, qui est à la fin de son dictionnaire.

Philibert de la Mare a écrit en latin la vie de cet homme illustre. M. de Thou, qui l'avoit connu aux eaux de Bade, en fait un grand éloge dans son *Histoire*, liv. LXXIV, ad an. 1581; & du Plessis Mornay dit de lui: *Is fuit* (Languetus) *quales multi videri volunt; is vixit qualiter optimi mori cupiunt.* (*D. J.*)

VITTES DE GOUVERNAIL. (*Marine.*) *V.* FERRURES.

VITTONNIERES ou BITTONNIERES. (*Marine.*) *V.* ANGUILLIERS.

VITTORIA, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, dans la Biscaie, fondée par don Sanche, roi de Navarre, & capitale de la province d'Alava, avec titre de *cité*, entre Miranda & Tolosa, à 60 lieues au nord de Madrid. Elle a une double enceinte de murailles, sans fortifications. Ses grandes rues sont bordées d'arbres arrosés par des ruisseaux d'eau vive pour leur entretien contre la chaleur. On y commerce en marchandises de fer, & en lames d'épées qu'on y fabrique avec soin. *Long.* 14. 43. *latit.* 42. 49.

Alava (Diego Equivel de), célebre évêque espagnol du seizieme siecle, naquit à *Vittoria*, & mourut vers l'an 1562. Son ouvrage intitulé, *De conciliis universalibus, ac de his quæ ad religionis & reipublicæ christianæ reformationem instituenda videntur*, parut à Grenade, 1582, *in-fol.* C'est un ouvrage plein de bonnes vues de réformation qui n'ont pas été suivies. L'auteur avoit assisté au concile de Trente, & proposa dans une congrégation générale des évêques qui y étoient, de lire publiquement les bulles du pape, concernant les pouvoirs qu'il donnoit aux légats. Mais le cardinal de Sainte-Croix fit tomber cette proposition, parce que la bulle du pontife de Rome, accordée à ses légats, ôtoit réellement toute autorité au concile, ce qui fit que chaque légat tint sa bulle secrete. Lorsqu'après l'ouverture du concile on débattit la question de la pluralité des bénéfices, Alava proposa de défendre toutes les commendes & l'union de deux bénéfices en un même sujet, quoique cette union ne fût que pour la vie de celui qui en jouissoit; mais les autres évêques, & sur-tout ceux d'Italie, ne goûterent point cette réforme, & la rejeterent hautement d'un consentement unanime. (*D. J.*)

VITTORIA, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique, en Terre-ferme, au nouveau royaume de Grenade, dans l'audience de Santa-Fé, à 50 lieues au nord-ouest de Santa-Fé. (*D. J.*)

VITULA, s. f. (*Mythol.*) déesse de la réjouissance chez les Romains. Macrobe dit qu'elle a été mise au nombre des divi-

nités à l'occasion suivante. Dans la guerre contre les Toscans, les Romains furent mis en déroute le 7 de juillet, qui pour cela fut appellé *populi fuga*, fuite du peuple; mais le lendemain ils eurent leur revanche, & remporterent la victoire. On fit des sacrifices aux dieux, & sur-tout une *vitulation* publique, c'est-à-dire, une grande réjouissance, en mémoire de cet heureux succès. (*D. J.*)

VITULI INSULA, (*Géog. anc.*) isle de la Grande-Bretagne, selon Bede, qui dit que dans le pays on la nomme *Scoleseu*. Il ajoute que c'est un lieu tout environné de la mer, excepté du côté de l'occident, qu'il y a une entrée de la largeur d'un jet de fronde.

Au midi de Chichester, la mer d'une part, & deux baies des deux autres côtés, forment une petite presqu'isle nommée *Selsey*, au lieu de *Scaleseg*: ce qui signifie l'*isle des veaux marins*. Elle n'est peuplée aujourd'hui que de villages; mais anciennement on y voyoit sur le rivage oriental, & vers la pointe de la baie, une ville nommée aussi *Selsey*, qui fut long-tems florissante, ayant eu des évêques depuis le septieme siecle jusqu'au regne de Guillaume le conquérant. Elle fut ruinée par quelque inondation de l'Océan, & le siege épiscopal fut transféré à Chichester; il n'y reste plus rien que des masures qu'on peut voir lorsque la mer est basse. (*D. J.*)

VITUMNUS. (*Mythol.*) Ce dieu qu'on invoquoit lors de la conception d'un enfant, n'est pas de la mythologie païenne, mais de la fabrique de S. Augustin; il est aisé de s'en appercevoir. (*D. J.*)

VITZILIPUTZLI, s. m. (*Hist. mod. Superstit.*) c'étoit le nom que les Mexicains donnoient à leur principale idole, ou au Seigneur tout-puissant de l'univers: c'étoit le dieu de la guerre. On le représentoit sous une figure humaine assise sur une boule d'azur, posée sur un brancard, de chaque coin duquel sortoit un serpent de bois. Ce dieu avoit le front peint en bleu; une bande de la même couleur lui passoit par-dessus le nez, & alloit d'une oreille à l'autre. Sa tête étoit couverte d'une couronne de plumes élevées, dont la pointe étoit dorée; il portoit dans sa main gauche une rondache sur laquelle étoient cinq pommes de pin & quatre fleches que les Mexicains croyoient avoir été envoyées du ciel. Dans la main droite il tenoit un serpent bleu. Les premiers Espagnols appelloient ce dieu *Huchilobos*, faute de pouvoir prononcer son nom. Les Mexicains appelloient son temple *teutcalli*; ce qui signifie la *maison de Dieu*. Ce temple étoit d'une richesse extraordinaire; on y montoit par cent quatorze degrés qui conduisoient à une plate-forme, au-dessus de laquelle étoient deux chapelles: l'une dédiée à *Vitziliputzli*, & l'autre au dieu *Tlaloch*, qui partageoit avec lui les hommages & les sacrifices. Devant ces chapelles étoit une pierre verte, haute de 5 pieds, taillée en dos-d'âne, sur laquelle on plaçoit les victimes humaines, pour leur fendre l'estomac & leur arracher le cœur, que l'on offroit tout fumant à ces dieux sanguinaires; cette pierre s'appelloit *quatixicali*. On célébroit plusieurs fêtes en l'honneur de ce dieu, dont la plus singuliere est décrite à l'*article* YPAÏNA.

VIVACE (PLANTE). *Botan.* On appelle *plantes vivaces* les plantes qui portent des fleurs plusieurs années de suite sur les mêmes tiges, & sans être transplantées. Les botanistes distinguent les plantes *vivaces* de celles qui meurent après avoir donné de la semence. Les plantes *vivaces* sont encore de deux sortes: les unes qui sont toujours vertes comme le giroflier, & les autres qui perdent leurs feuilles pendant l'hiver, comme la fougere. (*D. J.*)

VIVACE. (*Musique.*) *V.* VIF. (*S.*)

VIVACITÉ, PROMPTITUDE. (*Synonym.*) La *vivacité* tient beaucoup de la sensibilité & de l'esprit; les moindres choses piquent un homme vif; il sent d'abord ce qu'on lui dit, & réfléchit moins qu'un autre dans ses réponses. La *promptitude* tient davantage de l'humeur & de l'action; un homme prompt est plus sujet aux emportemens qu'un autre; il a la main légere, & il est expéditif au travail. L'indolence est l'opposé de la *vivacité*, & la lenteur l'est de la *promptitude*. (*D. J.*)

A. N. Peut-être, dit M. Duclos, y a-t-il plus d'esprit chez les gens vifs que chez les autres: mais aussi en ont-ils plus besoin.

Il faut voir clair & avoir le pied sûr quand on marche vîte, sans quoi les chûtes sont fréquentes & dangereuses ; c'est par cette raison que, de tous les sots, les plus vifs sont les plus insupportables.

La vivacité, dit M. de Vauvenargue, consiste dans la promptitude des opérations de l'esprit. Elle n'est pas toujours unie à la fécondité. Il y a des esprits lents, fertiles ; il y en a de vifs, stériles. La lenteur des premiers vient quelquefois de la foiblesse de leur mémoire, ou de la confusion de leurs idées, ou enfin de quelque défaut dans leurs organes, qui empêche leurs esprits de se répandre avec vîtesse. La stérilité des esprits vifs, dont les organes sont bien disposés, vient de ce qu'ils manquent de force pour suivre une idée, ou de ce qu'ils sont sans passions ; car les passions fertilisent l'esprit sur les choses qui leur sont propres. Et cela pourroit expliquer de certaines bisarreries : un esprit vif dans la conversation, qui s'éteint dans le cabinet ; un génie perçant dans l'intrigue, qui s'appesantit dans les sciences, &c.

C'est aussi par cette raison que les personnes enjouées, que tous les objets frivoles intéressent, paroissent les plus vives dans le monde. Les bagatelles, qui soutiennent la conversation, étant leur passion dominante, elles excitent toute leur vivacité, & lui fournissent une occasion continuelle de paroître. Ceux qui ont des passions plus sérieuses, étant froids sur ces puérilités, toute la vivacité de leur esprit demeure concentrée.

VIVANDIER, f. m. (*Art milit.*) c'est un particulier à la suite d'un régiment ou d'une troupe, qui se charge de provisions pour vendre & distribuer à la troupe. Les *vivandiers* doivent camper à la queue des troupes auxquelles ils sont attachés, & immédiatement avant les officiers. (*Q*)

VIVANT, (*Jurisp.*) homme *vivant* & mourant. *V.* HOMME. VIE.

VIVARAIS, f. m. (*Géog. mod.*) ou *le* VIVAREZ, petite province de France, dans le gouvernement du Languedoc ; elle est bornée au nord par le Lyonnois, au midi par le diocese d'Uzès, au levant par le Rhône, qui la sépare du Dauphiné, & au couchant par le Vélay & le Gévaudan.

Le *Vivarais* a pris son nom de la ville de Viviers. Les peuples de ce pays s'appelloient autrefois *Helvii*, & appartenoient à la province romaine du tems de Jules César. Après la nouvelle division des provinces sous Constantin & ses successeurs, les Helviens furent attribués à la premiere Viennoise. Leur capitale s'appelloit *Albe*, & même *Albe-Auguste*, aujourd'hui *Alps* ; mais ce n'est plus qu'un bourg, qui a succédé à l'ancienne ville ruinée par les barbares.

Lorsque l'empire romain s'écroula dans le cinquieme siecle, les peuples Helviens tomberent sous l'empire des Bourguignons, & ensuite sous celui des François ; tout le pays est nommé dans Pline, *Helvicus Pagus* ; cet historien en fait mention, ainsi que du vin de son territoire, *helvicum vinum.*

Le *Vivarais* est divisé en haut & bas *Vivarais* par la riviere d'Erieu. Le haut *Vivarais* est couvert de montagnes qui nourrissent quantité de bestiaux. Le bas *Vivarais* est encore plus cultivé par l'industrie des habitans.

Argoux (Gabriel) avocat au parlement de Paris, mort au commencement de ce siecle, étoit né dans le *Vivarais* ; son *Institution au droit françois* est un ouvrage estimé.

La Fare (Charles-Auguste de) né en 1644 au château de Valgorge en *Vivarais*, mourut à Paris en 1712. Il est connu par ses *Mémoires* & par des vers agréables où regnent le bon goût & la finesse du sentiment. Il lia l'amitié la plus étroite avec l'abbé de Chaulieu, & tous deux faisoient les délices de la bonne compagnie. Inspirés par leur esprit, par la déesse de Cythere & par le dieu du vin, ils chantoient délicatement dans les soupers du *Temple* les éloges de ces deux divinités. Mais ce qu'il y a de singulier, c'est que le talent du marquis de la Fare pour la poésie ne se développa que dans la maturité de l'âge. « Ce » fut, dit M. de Voltaire, madame de » Caylus, l'une des plus aimables person» nes de son siecle par sa beauté & par » son esprit, pour laquelle il fit ses pre» miers vers, & peut-être les plus déli» cats qu'on ait de lui.

M'abandonnant

M'abandonnant un jour à la trisſteſſe,
Sans eſpérance, & même ſans deſirs,
Je regrettai les ſenſibles plaiſirs
Dont la douceur enchanta ma jeuneſſe.
Sont-ils perdus, diſois-je, ſans retour?
En n'es-tu pas cruel, Amour,
Toi que j'ai fait dès mon enfance
Le maître de mes plus beaux jours,
D'en laiſſer terminer le cours
A l'ennuyeuſe indifférence?
Alors j'apperçus dans les airs
L'enfant maître de l'univers,
Qui plein d'une joie inhumaine,
Me dit en ſouriant, Tircis, ne te plains plus,
Je vais mettre fin à ta peine;
Je te promets un regard de Caylus.

Quoique M. de la Fare vécût dans le grand monde, il en connoiſſoit auſſi bien que perſonne la frivolité & les erreurs. Voyez comme il en parle dans ſon *Ode ſur la campagne.* Elle eſt pleine de réflexions d'un philoſophe qui nous enchante par ſa morale judicieuſe.

Je vois ſur des côteaux fertiles
Des troupeaux riches & nombreux;
Ceux qui les gardent ſont heureux,
Et ceux qui les ont ſont tranquilles.
S'ils ont à redouter les loups,
Et ſi l'hiver vient les contraindre,
Ce ſont là tous les maux à craindre:
Il en eſt d'autres parmi nous.
Nous ne ſavons plus nous connoître,
Nous contenir encore moins.
Heureux, nous faiſons par nos ſoins,
Tout ce qu'il faut pour ne pas l'être.
Notre cœur ſoumet notre eſprit
Aux caprices de notre vie;
En vain la raiſon ſe récrie,
L'abus parle, tout y ſouſcrit.
Ici je rêve à quoi nos peres
Se bornoient dans les premiers tems:
Sages, modeſtes & contens,
Ils ſe refuſoient aux chimeres.
Leurs beſoins étoient leurs objets;
Leur travail étoit leur reſſource,
Et la vertu toujours la ſource
De leurs mœurs & de leurs projets.
Ils ſavoient à quoi la nature
A condamné tous les humains.
Ils ne devoient tous qu'à leurs mains,
Leur vêtement, leur nourriture.
Ils ignoroient la volupté,
Et la fauſſe délicateſſe,
Dont aujourd'hui notre molleſſe
Se fait une félicité.
L'intérêt ni la vaine gloire
Ne dérangeoient pas leur repos;
Ils aimoient plus dans leurs héros
Une vertu qu'une victoire.
Ils ne connoiſſoient d'autre rang
Que celui que la vertu donne;
Le mérite de la perſonne
Paſſoit devant les droits du ſang.
Heureux habitans de ces plaines,
Qui vous bornez dans vos deſirs,
Si vous ignorez nos plaiſirs,
Vous ne connoiſſez pas nos peines;
Vous goûtez un bonheur ſi doux,
Qu'il rappelle le tems d'Aſtrée.
Enchanté de cette contrée,
J'y reviendrai vivre avec vous.

Perſonne n'a mieux rendu que M. de la Fare, le naturel, la tendreſſe, la délicateſſe & l'élégante ſimplicité de Tibulle: témoin ſa traduction de la premiere élégie du poëte latin. Ceux qui la connoiſſent, comme ceux qui ne la connoiſſent pas, me ſauront gré de la leur tranſcrire.

Que quelqu'autre, aux dépens de ſa tranquillité,
Amaſſe une immenſe richeſſe;
Pour moi, de mes deſirs la médiocrité
Me livre entier à la pareſſe.
Je ſuis content, pourvu que ma vigne & mes champs
Ne trompent point mon eſpérance,
Et que dans mon grenier & ma cave en tout tems
Je retrouve un peu d'abondance.
Je ne dédaigne point, preſſant de l'aiguillon
Du bœuf tardif la marche lente,
De tracer quelquefois un fertile ſillon;
Quelquefois j'arroſe une plante.
Si le ſoir par haſard je trouve en mon chemin
Un agneau laiſſé par ſa mere,
L'appellant doucement je l'emporte en mon ſein,
Et je le rends à ſa bergere.
Je lave & purifie avec ſoin mes troupeaux,

Pour me rendre Palès propice ;
Et lorsque la saison produit des fruits nouveaux ,
J'en fais à Pan un sacrifice.
Je révere ces dieux & celui des confins ,
Et Cérès d'épis couronnée ,
Et chez moi , du puissant protecteur des jardins
La tête de fleurs est ornée.
Et vous aussi , jadis d'un plus ample foyer
O divinités tutélaires ,
Recevez de vos soins un plus foible loyer ,
Et des offrandes plus légeres.
J'offrois une genisse , à présent un agneau
Convient à mon peu de richesse ;
Autour de lui se rend de mon petit hameau
Toute la rustique jeunesse ,
Qui crie à haute voix : ô dieux ! assistez-nous ,
Acceptez les présens peu dignes
Qu'humblement nous venons offrir à vos genoux ;
Bénissez nos champs & nos vignes.
La premiere liqueur qu'on versa pour les dieux ,
Fut mise en des vases d'argille ;
Nos vases , comme au tems de nos premiers aïeux ,
Ne sont que de terre fragile.
O vous , loups ravisseurs , épargnez nos moutons ,
Allez chercher dans nos prairies ,
Pour y rassasier vos appétits gloutons ,
De plus nombreuses bergeries.
Je suis pauvre & veux l'être , & ne souhaite pas
Des grands l'importune abondance ;
Peu de chose suffit à mes meilleurs repas ,
Et mon lit est mon espérance.
O qu'il est doux , pendant une orageuse nuit ,
D'embrasser un objet aimable ,
Et de se rendormir dans ses bras , au doux bruit
Que fait une pluie agréable ;
Qu'un tel bonheur m'arrive , & soit riche à bon droit
Celui qui , bravant la furie
De la mer & des vents , abandonne son toit.
Pour moi , j'irai dans ma prairie ,
Eviter , si je puis , la chaleur des étés ;
A l'abri d'un bocage sombre ,
Et sous un chêne assis à l'ombre ,
Voir couler en rêvant les ruisseaux argentés.
Ah ! périssent plutôt l'or & les diamans ,
Que je cause la moindre alarme
A ma douce maitresse , & qu'à ses yeux charmans
Mon absence coûte une larme !
C'est à toi , Messala , d'aller de mers en mers
Signaler ton nom par les armes ;
Je suis avec plaisir arrêté dans les fers
D'une beauté pleine de charmes.
Pour la gloire mon cœur ne peut former des vœux ;
Oui , je consens , chere Délie ,
D'être estimé de tous , foible & peu généreux ,
Pour t'avoir consacré ma vie.
Qu'avec toi le désert le plus inhabité
A mes yeux paroîtroit aimable !
Qu'en tes bras , sur la mousse , en un mont écarté ,
Mon sommeil seroit agréable !
Sans le dieu des amours , sans ses douces faveurs ,
Que le lit le plus magnifique
Est souvent arrosé d'un déluge de pleurs !
Car ni la broderie antique ,
Ni l'or , ni le duvet , ni le doux bruit des eaux ,
Ni le silence & la retraite ,
N'ont assez de douceur pour assoupir les maux
Qui troublent une ame inquiete.
Celui-là porteroit , Délie , un cœur de fer ,
Qui pouvant jouir de ta vue ,
S'en iroit , assuré de vaincre & triompher ,
Chercher une terre inconnue.
Que je vive avec toi , que j'expire à tes yeux ,
Et puisse ma main défaillante
Serrer encor la tienne en mes derniers adieux !
Puisse encor ma bouche mourante
Recevoir tes baisers mêlés avec tes pleurs !
Car tu n'es point assez cruelle ,
Pour ne pas honorer par de vives douleurs

La mort de ton amant fidele.
Il n'est jeune beauté qui, regardant ton deuil,
Ne sente émouvoir ses entrailles,
Qui n'en soit attendrie, & n'ait la larme à l'œil,
Au retour de mes funérailles.
Epargne toutefois l'or de tes blonds cheveux,
C'est faire à mes manes outrage
Qu'attenter à ton sein l'objet de tous mes vœux,
Ou meurtrir un si beau visage.
En attendant, cueillons le fruit de nos amours,
Le tems qui fuit nous y convie;
La mort trop tôt, hélas! mettra fin pour toujours
Aux douceurs d'une telle vie.
La vieillesse s'avance, & nos ardens desirs
S'évanouiront à sa vue;
Car il seroit honteux de pousser des soupirs
Avec une tête chenue.
C'est maintenant qu'il faut profiter des momens
Que Vénus propice nous donne,
Pendant qu'à nos plaisirs & nos amusemens
La jeunesse nous abandonne.
J'y veux être ton maître, & disciple à mon tour.
Loin de moi tambours & trompettes,
Allez porter ailleurs qu'en cet heureux séjour
Le bruit éclatant que vous faites.
De la richesse, ainsi que de la pauvreté,
Exempt dans ma douce retraite,
J'y saurai bien jouir en pleine liberté
D'une félicité parfaite.

Enfin le célebre Rousseau a consacré un sonnet, ou si l'on veut, une épigramme, à la gloire de M. de la Fare. Il a fait à son ami, dans cette épigramme, l'application du vers si connu de l'*Anthologie*.

Ἤειδον μὲν ἐγών; ἐχάρασσε δὲ Θεῖος Ὅμηρος.

Cantabam quidem ego: scribebat autem dius Homerus.

L'autre jour la cour du Parnasse
Fit assembler tous ses bureaux,
Pour juger, au rapport d'Horace,
Du prix de certains vers nouveaux.
Après maint arrêt toujours juste
Contre mille ouvrages divers,
Enfin le courtisan d'Auguste
Fit rapport de vos derniers vers.
Aussi-tôt le dieu du Permesse
Lui dit: je connois cette piece,
Je la fis en ce même endroit;
L'amour avoit monté ma lire,
Sa mere écoutoit sans rien dire,
Je chantois, la Fare écrivoit.

Le chevalier DE JAUCOURT.

VIVARIA, (*Littérature.*) terme générique, qui désigne un lieu fermé où l'on conserve des bêtes fauves, du poisson, ou de la volaille. Les Romains, dit Procope, appellent *vivaria* les parcs où ils enferment les bêtes. (*D. J.*)

VIVARO, (*Géog. mod.*) petite isle du royaume de Naples, sur la côte de la terre de Labour, dont elle dépend, à deux milles de l'isle d'Ischia, entre cette isle & celle de Procita. (*D. J.*)

VIVE, (*Hist. nat. Insectolog.*) araignée de mer, *draco marinus araneus*, poisson de mer qui se trouve dans l'Océan & dans la Méditerranée. Les *vives* de l'Océan croissent jusqu'à une coudée de longueur, & celles de la Méditerranée sont plus petites: ce poisson reste sur les rivages couverts d'arêne; il a le ventre un peu convexe sur sa longueur; le dos est en droite ligne; les yeux sont grands, brillans comme une émeraude, & placés fort près de la face supérieure de la tête; l'espace qui se trouve entr'eux est garni de petits aiguillons & forme un triangle régulier. L'ouverture de la bouche s'étend obliquement de haut en bas, & la mâchoire de dessous est un peu plus longue que celle de dessus; les dents sont petites & fort serrées les unes contre les autres; en géneral la tête ressemble à celle de la perche de mer. Les couvertures des ouies sont terminées par des aiguillons dont la pointe est dirigée en-arriere; ils sont minces, noirs, & très-pointus, & tiennent à une membrane; la piqure de ces aiguillons est très-dangereuse, même après la mort du poisson; les pêcheurs appliquent sur la plaie, de la chair ou le cerveau de la *vive* qui l'a faite, ou

des feuilles de lentifque. La *vive* a une nageoire fur le dos, qui s'étend depuis les aiguillons dont il a été fait mention, jufqu'à la queue, deux aux ouies, près defquelles fe trouve l'anus, deux fous le ventre, & une derriere l'anus, qui s'étend jufqu'à la la queue. Rondelet, *Hift. nat. des poiffons*, premiere partie, liv. X, ch. 10. *Voyez* POISSONS.

VIVE-DIEU. (*Hift. de France.*) Ce fut le cri de guerre dans la fameufe bataille d'Ivry, gagnée par Henri IV. Voici comme Etienne Pafquier la raconte dans fa lettre écrite à M. de Sainte-Marthe, tome II, page 667 : « Le roi voyant lors fes affaires » en mauvais termes, commença en peu » de paroles à exhorter les fiens ; & quel- » ques-uns faifant contenance de fuir : » tournez vifage, leur dit-il, afin que fi » ne voulez combattre, pour le moins » me voyez mourir. Sur cette parole, lui » & les fiens ayant un *vive-Dieu* en la » bouche pour le mot du guet, il broche » fon cheval des éperons, & entre dans la » mêlée avec telle générofité, que fes en- » nemis ne firent plus que conniller. » (*D. J.*)

VIVE-JAUGE. (*Jardin.*) On dit *labourer à vive-jauge*, quand on laboure un peu avant.

VIVELLE, f. f. *Voyez* SCIE.

VIVELLE, (*Coutur.*) petit réfeau qu'on fait à l'aiguille pour reprendre un trou dans une toile déliée, au lieu d'y mettre une piece. (*D. J.*)

VIVELOTE, f. f. (*Droit cout. franc.*) Droit établi dans quelques coutumes, en vertu duquel la veuve, outre fon douaire, prend après le décès de fon mari, fon meilleur habit, fon anneau nuptial, le fermail, & les ornemens du chef, fon lit étoffé & les courtines, & quelques autres uftenciles de maifon. Ragueau dans fon *indice*. (*D. J.*)

VIVERO *ou* BIVERO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Efpagne, dans la Galice, fur une montagne efcarpée, à 9 lieues au nord-oueft de Ribadéo, & à 7 au fud-eft du cap Ortégal. *Long.* 10. 28. *latit.* 43. 42. (*D. J.*)

VIVIER, f. m. *ou* PISCINE, (*Archit. hydraul.*) grand baffin d'eau dormante ou courante, bordé de maçonnerie, dans lequel on met du poiffon pour peupler. Les plus beaux *viviers* font bordés d'une tablette ou baluftrade : tel eft celui de la Vigne-Montalte à Rome. (*D. J.*)

VIVIER, (*Marine.*) c'eft un bateau pêcheur, qui a un retranchement au milieu, dans lequel l'eau entre par des trous qui font aux côtés, pour contenir le poiffon qu'on vient de pêcher.

VIVIERS *des Romains*. (*Hift. rom.*) Aucun peuple n'a été auffi curieux de beaux, de grands & de nombreux *viviers*, que le furent les Romains, dès qu'ils eurent fait du poiffon la principale partie du luxe de leurs tables. Les hiftoriens & les poëtes ne parlent que de la magnificence des *viviers* qu'on voyoit dans toutes les maifons de campagne des riches citoyens, de Lucullus, de Craffus, d'Hortenfius, de Philippus, & autres confulaires. « Croyez-vous, dit » Ciceron, qu'aujourd'hui que nos grands » mettent tout leur bonheur & toute leur » gloire à avoir de vieux barbeaux qui vien- » nent manger dans la main, croyez-vous » que les affaires de l'état foient celles » dont on fe foucie ? » (*D. J.*)

VIVIERS, (*Géog. mod.*) ville de France, dans le gouvernement du Languedoc, capitale du Vivarais, fur la rive droite du Rhône, à 4 lieues au nord du Saint-Efprit, & à 9 au midi de Valence ; elle eft petite, mal-propre, & fituée entre des rochers. La cathédrale eft affife fur un rocher qui domine la ville, & au-deffous eft un couvent de jacobins : fon évêché fuffragant de Vienne, vaut plus de trente-trois mille livres de rente, & a environ 314 paroiffes ; fon diocefe comprend le bas-Vivarais, & une partie du haut. *Long.* 22. 21. *lat.* 44. 29.

Cette ville nommée en latin du moyen âge *Vivarium*, doit fon origine & fon agrandiffement à la ruine d'Albe-Augufte, capitale des anciens *Helvii*. L'empereur Conrad de la maifon de Suabe, parent de Guillaume évêque de Viviers, lui donna & à fon églife, dans le milieu du douzieme fiecle, la ville & le comté de *Viviers*. Guillaume & fes fucceffeurs ont joui librement de ce comté, fans aucune dépendance des rois de France ou des feigneurs voifins, jufqu'à la réunion du Languedoc à la cou-

ronne, en l'année 1361. (*D. J.*)

VIVIFIER, (*Critique sacrée.*) Ce terme au propre dans l'Ecriture, signifie *donner, conserver la vie*; au figuré, c'est éclairer les hommes sur les sacrifices agréables à l'Être suprême; c'est les tirer des ténebres de l'erreur ou de l'idolatrie; il ne faut point chercher de grace vivifiante pour l'explication de ce mot (*D. J.*)

VIVIPARE, adject. (*Economie animale.*) se dit des animaux qui retiennent l'œuf fécondé dans leur sein jusqu'à ce que l'animal soit formé suffisamment pour n'avoir plus besoin du secours du placenta. *Voyez* PLACENTA.

VIVONNE, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans le Poitou, sur le Clain, à trois lieues au midi de Poitiers, & à deux au levant de Lusignan. *Long.* 17. 49. *latit.* 46. 24.

Lambert (Michel) célebre musicien françois, & l'homme de France qui chantoit le mieux, naquit à *Vivonne*, & fut regardé dans le royaume comme le premier qui ait fait sentir les beautés de la musique vocale, les graces & la justesse de l'expression. Il sut faire valoir la légéreté de la voix, en doublant la plupart de ses airs, & en les ornant de passages brillans. Il excelloit à jouer du luth, & tenoit dans sa maison une espece d'académie de musique, où se rendoient les amateurs. Il fut pourvu d'une charge de maître de musique de la chambre du roi, & mit le premier en musique des leçons de ténebres. Il mourut à Paris en 1696, âgé de 87 ans. Son corps fut déposé dans le tombeau de Lulli, son gendre, qui étoit mort en 1687. (*D. J.*)

¶ VIVRE, v. n. (*Gramm.*) jouir de la vie. *Voyez* VIE.

VIVRES, s. f. pl. *V.* VICTUAILLES.

VIVRES, (*Art. milit.*) sont à la guerre tout ce qui sert à la subsistance ou à la nourriture de l'armée. Les provisions qu'on fait pour cet effet, sont appellées *munitions de bouche*. V. MUNITIONS, APPROVISIONNEMENS, MAGASINS & RATIONS.

Les *vivres* font un objet très-intéressant & très-essentiel pour les armées. Celui qui en est chargé, est appellé *munitionnaire général*; on lui donne aussi quelquefois le titre de *munitionnaire des vivres*.

« Celui qui a le secret de vivre sans manger, peut, dit Montecuculli, aller à la guerre sans provisions. La famine est plus cruelle que le fer, & la disette a ruiné plus d'armées que les batailles. On peut trouver du remede pour tous les autres accidens; mais il n'y en a point du tout pour le manque de *vivres*. S'ils n'ont pas été préparés de bonne heure, on est défait sans combattre. » *Mém. sur la guerre*, l. I, ch. 2.

Comme l'article des *vivres* est de la plus grande importance, M. de Feuquiere prétend que la bonne disposition pour leur administration est une des principales parties d'un général, sans laquelle souvent il risque d'être gêné dans ses mouvemens. (*Q*)

VIVRES (*Magasin de*). *Art milit.* C'est un lieu, dans une place fortifiée, où sont toutes les munitions, & où travaillent pour l'ordinaire les charpentiers, les charrons, les forgerons, pour les besoins de la place & le service de l'artillerie. *V.* ARSENAL & GARDE-MAGASIN. *Chambers.* Ce sont aussi différens amas de *vivres* & de fourrages, que l'on fait pour la subsistance des armées en campagne.

Une armée ne sauroit avancer fort au-delà des frontieres de l'état sans magasins. Il faut qu'elle en ait à portée des lieux qu'elle occupe. On les place sur les derrieres de l'armée, & non avant, afin qu'ils soient moins exposés à être pris ou brûlés par l'ennemi. Les magasins doivent être distribués en plusieurs lieux, le plus à portée de l'armée qu'il est possible, pour en voiturer sûrement & commodément les provisions au camp. Il est très-important, dans les lieux où l'on a de grands magasins, de veiller soigneusement à leur conservation, & d'empêcher les espions ou gens mal intentionnés d'y mettre le feu. Il seroit bien à souhaiter que le général eût toujours des états bien exacts de ce qui se trouve dans chacun des magasins de l'armée; on éviteroit par-là, dans des circonstances malheureuses où l'on se trouve obligé de les dissiper & de les abandonner, l'inconvénient de s'en rapporter pour leur estimation, à la bonne-foi de ceux qui en sont chargés. D'ailleurs, le général seroit par-là en état de juger si les entrepre-

neurs des *vivres* rempliſſent exactement les conditions de leurs marchés pour la quantité des munitions qu'ils doivent fournir. M. de Santacrux prétend qu'il eſt à propos que le général ait des gens affidés qui viſitent les magaſins, & qui lui rendent un compte exact de l'état des proviſions, pour s'aſſurer ſi elles ſont conformes aux mémoires que les entrepreneurs en donnent; « parce que ces ſortes de gens, dit » cet auteur, ſont dans l'habitude de dif- » férer l'exécution des engagemens aux- » quels ils ſont obligés, dans l'eſpérance » de trouver quelque conjoncture favora- » ble d'acheter à bon marché, & de pou- » voir faire paſſer pour bon ce qui eſt gâté, » ou de manquer à leur traité par malice » ou par nonchalance, en diſant toujours » que tout eſt prêt; ce qui peut, continue » toujours le même auteur, être cauſe de » la perte d'une armée qui, ſur cette » croyance, ſe ſera miſe en campagne. » *Réfl. milit.* de M. le marquis de Santacrux.

VIVRÉ, adj. (*Blaſon.*) ſe dit de bandes & faſces qui ſont ſinueuſes & ondées avec des entailles faites d'angles rentrans & ſaillans, comme des redans de fortification. Sart au pays de Valois, *de gueule à la bande* vivrée *d'argent.*

VIZE, (*Géog. mod.*) & par l'abbé de Commainville *Bilſier*, en latin vulgaire, *Bizia*, *Bicia*; ville de la Turquie Européenne, dans la Romanie, à 60 milles au ſud-oueſt de Conſtantinople. Elle étoit évêché dans le cinquieme ſiecle. (*D. J.*)

VIZIR DU BANC. (*Hiſt. mod.*) On appelle *vizirs du banc* en Turquie, les *vizirs* qui ont ſéance avec le grand-*vizir* dans le divan, lorſqu'on examine les procès. Ils n'ont que voix conſultative, & ſeulement lorſqu'ils ſont mandés. Quelquefois cependant, lorſqu'il s'agit de délibérations importantes, ils ſont admis dans le conſeil du cabinet avec le grand-*vizir*, le mufti & les cadileſquers. Ce ſont eux qui écrivent ordinairement le nom du grand-ſeigneur au haut de ſes ordonnances; & le ſultan, pour les autoriſer, fait appoſer ſon ſceau au-deſſous de ſon nom. (*D. J.*)

VIZIR-KAN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) On appelle de ce nom à Conſtantinople un grand bâtiment quarré à deux étages, rempli haut & bas de boutiques & d'atteliers, où l'on travaille à peindre les toiles de coton; c'eſt auſſi le lieu où l'on en fait le commerce. (*D. J.*)

U K

UKCOUMA, ſ. m. (*Hiſt. mod. Culte.*) c'eſt le nom ſous lequel les Eſquimaux, qui habitent les pays voiſins de la baie d'Hudſon, déſignent l'Être ſuprême, en qui ils reconnoiſſent une bonté infinie. Ce nom, en leur langue, veut dire *grand chef.* Ils le regardent comme l'auteur de tous les biens dont ils jouiſſent. Ils lui rendent un culte; ils chantent ſes louanges dans des hymnes que M. Ellis trouva graves & majeſtueuſes. Mais leurs opinions ſont ſi confuſes ſur la nature de cet être, que l'on a bien de la peine à comprendre les idées qu'ils en ont. Ces ſauvages reconnoiſſent encore un autre être qu'ils appellent *Ouitikka*, qu'ils regardent comme la ſource de tous leurs maux; on ne ſait s'ils lui rendent des hommages pour l'appaiſer.

UKER, *ou* UCKER, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, dans l'électorat de Brandebourg. Elle ſort du petit lac d'*Uker*, entre dans la Poméranie, & ſe jette dans le Groſſe-Haff. (*D. J.*)

UKERMARCK *ou* UCKERMARK, (*Géog. mod.*) contrée d'Allemagne, dans l'électorat de Brandebourg, dont elle fut une des trois marches. Ce pays eſt borné au nord & à l'orient par la Poméranie, au midi par la moyenne marche de Brandebourg, & à l'occident, partie par le Mecklenbourg, partie par le comté de Rappin. Les principaux lieux de l'*Ukermarck* ſont Prenslow, Strasbourg, Templin & New-Angermund. (*D. J.*)

UKERMUNDE *ou* UCKERMUNDE, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Poméranie, à l'embouchure de l'Uker, à trois lieues d'Anclam, avec un château bâti par Bogislas III, duc de Poméranie. *Long.* 32. 4. *latit.* 53. 52. (*D. J.*)

UKRAINE, (*Géog. mod.*) contrée d'Europe bornée au nord par la Pologne & la Moſcovie, au midi par le pays des Tartares d'Oczakow, au levant par la Moſcovie, & au couchant par la Moldavie.

Cette vaste contrée s'appelle autrement la *petite Russie*, la *Russie rouge*, & mieux encore la *province de Kiovie*; elle est traversée per le Dnieper que les Grecs ont appellé *Boristhene*. La différence de ces deux noms, l'un dur à prononcer, l'autre mélodieux, sert à faire voir, avec cent autres preuves, la rudesse de tous les anciens peuples du nord, & les graces de la langue grecque.

La capitale Kiow, autrefois Kisovie, fut bâtie par les empereurs de Constantinople, qui en firent une colonie; on y voit encore des inscriptions grecques de douze cents années: c'est la seule ville qui ait quelque antiquité, dans ces pays où les hommes ont vécu tant de siecles sans bâtir des murailles. Ce fut là que les grands-ducs de Russie firent leur résidence dans l'onzieme siecle, avant que les Tartares asservissent la Russie.

Les Ukrainiens, qu'on nomme *Cosaques*, sont un ramas d'anciens Roxelans, de Sarmates & de Tartares réunis. Cette contrée faisoit partie de l'ancienne Scythie. Il s'en faut beaucoup que Rome & Constantinople qui ont dominé sur tant de nations, soient des pays comparables pour la fertilité à celui de l'*Ukraine*. La nature s'efforce d'y faire du bien aux hommes; mais les hommes n'y ont pas secondé la nature, vivant des fruits que produit une terre aussi inculte que féconde, & vivant encore plus de rapine, amoureux à l'excès d'un bien préférable à tout, la liberté, & cependant ayant servi tour-à-tour la Pologne & la Turquie. Enfin ils se donnerent à la Russie en 1654, sans trop se soumettre, & Pierre les a soumis.

Les autres nations sont distinguées par leurs villes & leurs bourgades. Celle-ci est partagée en dix régimens. A la tête de ces dix régimens étoit un chef élu à la pluralité des voix, nommé *Hetman* ou *Itman*. Ce capitaine de la nation n'avoit pas le pouvoir suprême. C'est aujourd'hui un seigneur de la cour que les souverains de Russie leur donnent pour Itman: c'est un véritable gouverneur de province, semblable à nos gouverneurs de ces pays d'états qui ont encore quelques privileges.

Il n'y avoit d'abord dans ce pays que des païens & des mahométans; ils ont été baptisés chrétiens de la communion romaine, quand ils ont servi la Pologne, & ils sont aujourd'hui baptisés chrétiens de l'église grecque, depuis qu'ils sont à la Russie. *Description de la Russie*. (*D. J.*)

U L

ULA, (*Géog. mod.*) lac, isle & ville de Suede, dans la Bothnie orientale. Le lac a treize milles de longueur sur dix de largeur; il se dégorge dans le golfe de Bothnie, par le moyen d'un émissoire ou de la riviere qui porte son nom. L'isle est au milieu du lac. Elle a cinq milles de longueur & trois de largeur. La ville, qui est fort petite, est sur la côte du golfe de Bothnie, près de l'endroit où se décharge le lac. *Longit.* 42. 35. *latit.* 65. 16. (*D. J.*)

ULA ou OULA, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, dans la Tartarie Chinoise, sur la riviere orientale du Songoro. Cette ville étoit autrefois la capitale de tout le pays de Nieucheu, & la résidence du plus puissant des Moungales de l'est. *Long.* selon le P. Verbiest, 136. 36. *latit.* 44. 20. (*D. J.*)

ULACIDE, s. m. (*Hist. mod.*) courier à cheval chez les Turcs. Ils prennent en chemin les chevaux de tous ceux qu'ils rencontrent, & leur donnent le leur qui est las. Ils ne courent pas autrement.

ULAERDINGEN, (*Géog. mod.*) bourgade des Pays-Bas, dans la Hollande méridionale, proche de la Meuse, à deux lieues au-dessus de Rotterdam, au voisinage de Schiedam. C'étoit autrefois une bonne ville, & même souvent la résidence des comtes de Hollande; mais les débordemens de la Meuse & les guerres l'ont réduite en bourgade. *Long.* 21. 57. *latit.* 51. 54. (*D. J.*)

ULBANECTES, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule Belgique, selon Pline, l. IV, c. 17, qui dit qu'ils étoient libres.

Le P. Hardouin remarque que tous les manuscrits, ainsi que toutes les éditions qui ont précédé celle d'Hermolaüs, portent *Ulumanetes*, au lieu d'*Ulbanectes*. Il ajoute que ce sont les Συμανεκτοὶ, auxquels le manuscrit de Ptolomée, l. II, c. 9, conservé dans la bibliotheque du college des

jésuites à Paris, donne la ville *Rotomagus*, qu'il place à l'orient de la Seine : ce sont par conséquent les *Subanecti* des éditions latines, & que dans la suite on a appellés *Silvanectenses*. (*D. J.*)

ULCAMI *ou* ULCUMA, (*Géog. mod.*) royaume d'Afrique, dans l'Ethiopie occidentale, entre Arder & Bénin, vers le nord-est. On en tire des esclaves qu'on vend aux Hollandois & aux Portugais, qui les transportent en Amérique.

ULCÉRATION, s. f. (*Chirurg.*) c'est une petite ouverture, ou un trou dans la peau, causé par un ulcere. *V.* ULCERE.

Les remedes caustiques produisent quelquefois des *ulcérations* à la peau. *V.* CAUSTIQUES. L'arsenic ulcere toujours les parties auxquelles il s'attache. Un flux de bouche ulcere la langue & le palais. *V.* ARSENIC & SALIVATION.

ULCERE, s. m. (*Chirurgie.*) est une solution de continuité, ou une perte de substance dans les parties molles du corps avec écoulement de pus, provenant d'une cause interne, ou d'une plaie qui n'a pas été réunie.

Gallien définit l'*ulcere* une érosion invétérée des parties molles du corps, en conséquence de quoi elles rendent, au lieu de sang, une espece de pus ou de sanie, ce qui empêche la consolidation.

Etmuller définit l'*ulcere* une solution de continuité provenant de quelqu'acidité corrosive, qui ronge les parties, & convertit la nourriture propre du corps en une matiere sanieuse. Lorsqu'il arrive une pareille solution de continuité dans une partie osseuse, elle se nomme *carie*. V. CARIE.

Galien pour l'ordinaire emploie [illegible]érremment les mots d'*ulcere* & de *plaie*, [illegible]is les Arabes, & les modernes après e[illegible], y mettent une distinction. *Voyez* PLAIE.

On a exclu du nombre des plaies toutes les divisions des parties molles, qui ont pour cause le mouvement insensible des liqueurs renfermées dans le corps même, ou qui sont occasionnées par l'application extérieure de quelques substances corrosives; & on leur a donné le nom d'*ulceres*. Toutes les plaies dont les bords enflammés viennent à suppurer, dégénerent en *ulceres*.

On croit communément que les *ulceres* spontanés viennent d'une acrimonie, ou d'une disposition corrosive des humeurs du corps, soit qu'elle soit produite par des poisons, par un levain vérolique, ou par d'autres causes.

Les *ulceres* se divisent en *simples* & en *compliqués*. Ils se divisent encore par rapport aux circonstances qui les accompagnent, en *putrides* ou *sordides*, dont la chair d'alentour est corrompue & fétide; en *vermineux*, dont la matiere étant épaisse ne flue pas, mais engendre des vers, &c. en *virulens*, qui au lieu de pus ou de sanie, rendent un pus de mauvaise qualité, &c.

On les distingue encore, par rapport à leur figure, en *sinueux*, *fistuleux*, *variqueux*, *carieux*, &c. *V.* SINUS, FISTULE, VARICES, CARIE.

Lorsqu'il survient un *ulcere* dans un bon tempérament, & qu'il est aisé à guérir, on le nomme *simple*.

Lorsqu'il est accompagné d'autres symptomes, comme d'une cacochymie qui retarde beaucoup ou empêche la guérison, on le nomme *ulcere compliqué*.

Un *ulcere simple* n'est accompagné que d'érosion. Mais les *ulceres compliqués* qui surviennent à des personnes sujettes au scorbut, à l'hydropisie, aux écrouelles, peuvent être accompagnés de douleur, de fievre, de convulsions, d'un flux abondant de matiere, qui amaigrit le malade, d'inflammation & d'enflure de la partie, de callosité des bords de l'*ulcere*, de carie des os, &c.

ULCERE *putride* ou *sordide*, est celui dont les bords sont enduits d'une humeur visqueuse & tenace, & qui est aussi accompagné de chaleur, de douleur, d'inflammation, & d'une grande abondance d'humeurs qui se jettent sur la partie. Avec le tems l'*ulcere* devient plus sordide, change de couleur & se corrompt; la matiere devient fétide, & quelquefois la partie se gangrene. Les fievres putrides donnent souvent lieu à ces sortes d'*ulceres*.

ULCERE *phagédénique*, est un *ulcere* rongeant, qui détruit les parties voisines tout à l'entour, tandis que ses bords demeurent tuméfiés. Lorsque cet *ulcere* ronge profondément,

profondément, & se répand beaucoup, sans être accompagné d'enflure, mais se pourrit, & devient sale & fétide ; on l'appelle *noma*. Ces deux sortes d'*ulceres phagédéniques*, à cause de la difficulté qu'ils ont à se consolider, se nomment aussi *dysepulota*. *Voyez* PHAGEDÆNA, *&c*.

ULCERES *variqueux*, sont accompagnés de la dilatation de quelques veines. *V.* VARICE. Ils sont douloureux, enflammés, & tuméfient la partie qu'ils occupent. Quand ils sont nouveaux, & qu'ils sont occasionnés par l'usage des corrosifs, ou proviennent de la rupture d'une varice, ils sont souvent accompagnés d'hémorragie.

Les veines voisines de l'*ulcere*, sont alors distendues contre nature ; & on peut quelquefois les sentir entrelacées ensemble en façon de réseau autour de la partie.

Ces sortes d'*ulceres* surviennent communément aux jambes des artisans obligés par leur état d'être debout. Pour remplir l'indication des veines, il faut avoir recours à un bandage qu'on doit même continuer assez long-tems après la guérison. Le bandage le plus convenable est un bas étroit, qui dans ce cas est d'une utilité particuliere. On se sert avec un grand succès d'un bas de peau de chien, qu'on lace, afin qu'il serre plus exactement.

On peut ouvrir une varice, pour faire dégorger les vaisseaux tuméfiés. Quand il n'y a qu'une varice, qu'elle est grosse & douloureuse, on peut l'emporter en faisant la ligature de la veine au-dessus & au-dessous de la poche variqueuse, comme on fait dans l'anevrise vrai.

ULCERES *sinueux* sont ceux qui de leur orifice s'étendent obliquement ou en ligne courbe. On peut les reconnoître au moyen de la sonde, ou d'une bougie, *&c.* ou par la quantité de matiere qu'ils rendent à proportion de leur grandeur apparente.

Ils vont quelquefois profondément, & ont divers contours. On ne les distingue des fistules que parce qu'ils n'ont point de callosités, sinon à leur orifice. *V.* SINUS.

ULCERES *fistuleux*, sont des *ulceres* sinueux & calleux, & qui rendent une matiere claire, séreuse & fétide. *V.* FISTULE.

ULCERES *vieux*, se guérissent rarement sans le secours des remedes internes, qui doivent être propres à absorber & à détruire le vice humoral. Tels sont particuliérement les sudorifiques, les décoctions des bois, les antimoniaux, les préparations tirées de la vipere, les volatils ; mais par-dessus tout, les vomitifs souvent réitérés.

Dans les *ulceres* rebelles, la salivation mercurielle est souvent nécessaire. Les vieux *ulceres* sont souvent incurables, à moins qu'on n'ouvre un cautere à la partie opposée.

La guérison en seroit même fort dangereuse sans cette précaution ; car la matiere dont la nature avoit coutume de se débarrasser par ces *ulceres* invétérés, séjournant dans la masse du sang, se dépose sur quelque viscere, ou cause une diarrhée colliquative, ou une fievre, qui emportent le malade.

Les *ulceres* simples & superficiels se guérissent ordinairement en appliquant sur le mal un plumasseau chargé de baume d'Arcéus ou de basilicum, & par-dessus le plumasseau une emplâtre de diachylum simple, ou de minium, & pansant une fois le jour, ou plus rarement.

La fréquence des pansemens doit se régler sur la quantité & sur la qualité du pus. Un *ulcere* dont le pus est en quantité modérée, & de qualité louable, doit être pansé plus rarement que celui qui suppure beaucoup, ou dont les matieres acrimonieuses pourroient, en séjournant dans la cavité de l'*ulcere*, occasionner des fusées & autres accidens.

S'il n'y a que l'épiderme de rongé, il suffit d'appliquer un petit onguent, comme le dessicatif rouge ou le diapompholyx, *&c.* que l'on étend mince sur un linge.

S'il pousse des chairs fongueuses, on peut les ronger avec la pierre infernale, ou avec un cérat dans lequel on a mis un peu de précipité rouge ou d'alun calciné, *&c.* Lorsqu'il s'agit de guérir les *ulceres* simples, qui sont produits par l'ouverture des tumeurs ordinaires, on fait d'abord suppurer l'*ulcere* avec les digestifs. *V.* DIGESTIFS. Dès que la suppuration commence à diminuer, & que l'on voit paroître dans toute l'étendue de la plaie des grains charnus, rouges & vermeils, l'on cesse entiérement l'usage des onguens, de peur que la suppuration venant à continuer, ne nuise au

malade par la dissipation qu'elle produiroit du suc nourricier; & pour empêcher en même tems l'excroissance des chairs fongueuses sur les levres de la plaie, on fait usage des déterfifs, parmi lesquels les lotions lixivielles sont les plus efficaces; on passe ensuite à l'usage des remedes dessicatifs & cicatrisans. *V.* DÉTERSIFS & CICATRISANS.

Les évacuations sont absolument nécessaires dans le traitement des *ulceres* compliqués, lorsque l'état du malade permet de les employer. Si l'*ulcere* est fistuleux, finueux, carcinomateux, &c. & la matiere fétide, séreuse ou sanieuse, il est à propos de joindre le calomelas aux purgatifs, ou de le donner par petites doses entre les purgatifs, afin de ne pas exciter la salivation.

Outre l'usage des purgatifs, il faut ordonner aussi une tisane sudorifique, surtout quand on soupçonne que l'*ulcere* est vénérien. Durant ce tems-là on fera les pansemens convenables.

Lorsque l'*ulcere* ne cede pas à ce traitement, on propose ordinairement l'usage des antivénériens; ils ne manquent guere de procurer la guérison, quoique tous les autres remedes aient été inutiles. Si le malade est trop foible pour soutenir la fatigue d'une salivation continue, on peut la modérer, & l'entretenir plus long-tems, à proportion de ses forces.

Les remedes externes pour les *ulceres* font des digestifs, des déterfifs, des sarcotiques, & des cicatrisans.

Belloft propose un remede, qu'il dit être excellent pour la guérison des *ulceres*. Ce n'est autre chose qu'une décoction de feuilles de noyer dans de l'eau avec un peu de sucre; on trempe dans cette décoction un linge, que l'on applique sur l'*ulcere*, & on réitere cela de deux en deux, ou de trois en trois jours.

L'auteur trouve que ce remede simple & commun fait suppurer, déterge, cicatrise, empêche la pourriture, &c. mieux qu'aucun autre remede connu.

Un *ulcere* aux poumons cause la phthisie. *V.* PHTHISIE.

La maladie vénérienne produit beaucoup d'*ulceres*, sur-tout au prépuce & au gland dans les hommes; au vagin, &c. dans les femmes; à la bouche & au palais dans les uns & les autres. *V.* VÉNÉRIENNE.

Les *ulceres vénériens* sont de différentes sortes; ceux qui deviennent calleux & carcinomateux sont appellés *chancres*. *Voyez* CHANCRE.

Le traité des *ulceres* est un des plus importans de la chirurgie; on ne peut dans un dictionnaire que donner des notions très-générales sur un genre de maladie qui pourroit, sous la plume d'un écrivain éclairé & précis, fournir la matiere de deux volumes *in*-4°. *Hoc opus, hic labor.* (*Y*)

ULCERER, v. act. causer un ulcere. Ce caustique a *ulcéré* la partie à laquelle on l'a appliqué. Il a la jambe *ulcérée*. On dit aussi au figuré, vous l'avez *ulcéré*. Un cœur *ulcéré*.

ULCI, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Lucanie, selon Ptolomée, l. III, c. 1, qui la marque dans les terres. On croit que c'est aujourd'hui *Bucino* ou *Bulcino*, sur le Silaro.

Il y a apparence que cette ville se nommoit aussi *Vulci*, *Vulceja*, & même *Volceja*; car, selon Holsten, p. 290, ses habitans sont nommés *Vulcejani* & *Volcejani*, dans quelques inscriptions anciennes. Gruter en effet en rapporte une, où on lit ces mots: *VULCEJANÆ CIVITATIS*; & on en a déterré une à *Burcino*, avec ce mot *Volcean*. Hosten veut encore que les habitans de cette ville soient les *Volcentani* de Pline, l. III, c. 11. (*D. J.*)

ULDA, (*Géog. mod.*) riviere de France, dans la Bretagne, selon Grégoire de Tours. C'est aujourd'hui l'Aoust ou l'Oust, qui prend sa source au-dessus de Rohan, coule dans l'évêché de Vannes, & se joint à la Vilaine, près de Rieux.

ULEASTER *ou* ULIASTER, (*Géog. mod.*) isle des Indes orientales, une des Moluques, au voisinage de celle d'Amboine. Les Hollandois ont une loge dans cette isle, & la tiennent par-là sous leur domination. (*D. J.*)

ULMA, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Turcs donnent à leur clergé, à la tête duquel se trouve le mufti, qui a sous lui des scheiks ou prélats. Ce corps, ainsi qu'ailleurs, a su souvent se rendre redou-

table aux sultans, qui cependant ont plusieurs fois réprimé son insolence, en faisant étrangler ses chefs; unique voie pour se procurer la sûreté dans un pays où il n'y a d'autre loi que celle de la force, que le clergé turc fait trouver très-légitime au peuple, lorsqu'il n'en est pas lui-même la victime.

ULIA, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne Bétique. Ptolomée, l. II, c. 4, la donne aux Turdules, & la place dans les terres. M. Spanheim rapporte une médaille de cette ville. Dans une inscription conservée par Gruter, p. 271, n°. 1, on lit ces mots: *Ordo Reip. Uliensium.* Le nom moderne, selon Morales, est *monte Major.* (*D. J.*)

ULIARIUS, (*Géog. anc.*) isle de la Gaule, dans le golfe Aquitanique, selon Pline, l. IV, c. 19. Elle fut dans la suite nommée *Olarion;* c'est Oléron. (*D. J.*)

ULIE *ou* ULIELAND, (*Géog. mod.*) isle de la Hollande septentrionale, à l'embouchure du Zuyderzée, entre l'isle du Texel & celle de Schelling. Ortélius croit que *Ulie* est l'isle *Flevo*, de Pomponius Méla. (*D. J.*)

ULIL, (*Géog. mod.*) isle du pays des Soudans, ou Negres, dans l'Océan Atlantique, à environ trente lieues de l'embouchure du Niger; c'est par cette embouchure que l'on transporte dans le pays des Negres le sel que l'isle d'*Ulil* produit en abondance.

ULLA, (*Géog. anc.*) riviere d'Espagne, dans la Galice. Elle a sa source près du bourg d'*Ulla*, & se perd dans la mer par une grande embouchure.

ULM, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans la Suabe, sur la gauche du Danube qu'on y passe sur un pont, à quinze lieues au couchant d'Augsbourg, vingt-six nord-est de Munich, & cent quinze ouest de Vienne. Elle est grande, bien peuplée, la premiere des villes impériales de Suabe, & la dépositaire des archives du cercle. Le Danube & le Blaw contribuent à son embellissement, à sa propreté, & sur-tout à son commerce, qui est très-considérable en étoffes, en toiles, en futaines, & surtout en quincaillerie. *Long.* 27. 45. *latit.* 48. 24.

Ulm a été ainsi nommée à cause de la grande quantité d'ormes qui l'environnoient; ce n'étoit qu'un petit bourg du tems de Charlemagne, & ce prince en fit donation à l'abbaye de Reichnaw. L'empereur Lothaire II ruina ce bourg pendant la guerre qu'il soutint contre Conrard & Frédéric duc de Suabe, qui lui disputoient la couronne: ceux du pays le rebâtirent, l'agrandirent, & l'entourerent de murailles vers l'an 1200. Ensuite Frédéric II le gratifia de plusieurs privileges, & Frédéric III mit *Ulm* au rang des villes impériales. Son territoire est presqu'environné du duché de Wirtemberg, & le Danube l'arrose au midi oriental. La disposition de son gouvernement est la même qu'à Augsbourg, la religion luthérienne y regne depuis l'an 1531.

Freinshemius (Jean) naquit dans cette ville en 1608. Il se distingua par sa connoissance des langues mortes, & de presque toutes les langues vivantes de l'Europe. La reine Christine l'appella près d'elle, le fit son bibliothécaire & son historiographe; mais la froideur du climat qui nuisoit à sa santé, l'obligea de renoncer à tous ces honneurs; il se retira à Heidelberg, où il mourut cinq ans après en 1660. On a de lui des supplémens de Tacite, de Quinte-Curce, & de Tite-Live, avec des notes sur plusieurs auteurs latins, auxquelles il a joint d'excellentes tables.

Si Freinshemius s'est distingué dans la connoissance de la langue latine & des langues vivantes, *Widmanstadius* (Jean Albert), & *Hutterus* (Elie), tous deux natifs de *Ulm*, avoient déjà dans le seizieme siecle consacré leurs jours à l'étude des langues orientales. Le premier acquit une gloire encore rare dans le monde chrétien, par son édition du *nouveau Testament syriaque.* Elle parut à Vienne en Autriche en 1555, *in*-4°, 2 vol. *impensis regiis.* On en tira mille exemplaires, dont l'empereur garda cinq cents, & les autres passerent en Orient.

On ne peut rien voir de plus beau, dit M. Simon, *Hist. crit. des versions du nouveau Testament*, c. 14, ni de mieux proportionné que les caracteres de cette édition, qui imitent les manuscrits, en ce que l'on n'y a mis aucune partie des points voyels

qu'on ajoute ordinairement aux mots, pour les lire plus facilement. Les orientaux négligent pour l'ordinaire le plus souvent dans leurs manuscrits ces sortes de p oints ; & ceux qui les y ajoutent, n'y mettent que les plus nécessaires, C'est ce que Widmanstadius a aussi observé dans son édition, & il a suivi les manuscrits en plusieurs autres choses, principalement dans une table des leçons que les églises syriennes récitent pendant toute l'année. On trouve de plus dans cette édition, le titre de chaque leçon, marqué dans le corps du livre en des caracteres appellés *estranguelo;* & le nombre des sections est indiqué à la marge. Comme ce *nouveau Testament syriaque* avoit été imprimé à la sollicitation de quelques chrétiens du Levant, & qu'il devoit même servir à leurs usages, il eût été inutile d'y joindre une interprétation latine.

Hutterus (Elie) doit être né vers l'an 1554, & mérite par ses ouvrages & par son savoir dans les langues orientales, d'être plus connu qu'il ne l'est. Son édition de la *Bible* en hébreu, parut pour la premiere fois à Hambourg en 1587, & lui donna des peines infinies. Elle est intitulée, *Via sancta, sive Biblia sacra hebræa veteris Testamenti, eleganti & majuscula caracterum forma, qua primo statim intuitu, litteræ radicales & serviles, deficientes & quiescentes, e situ & colore discerni possunt.* La même Bible se trouve sans aucune différence avec la note des années 1588, 1595, & 1603, qui ne sont sans-doute que de nouveaux titres mis à l'édition de 1587. A la fin de cette Bible on trouve le pseaume 117, en trente langues différentes, pour servir d'essai de la *Polyglotte* que l'auteur se proposoit de publier.

Ce qu'il y a de singulier dans cette Bible, & ce qui la distingue de toutes les autres, c'est qu'en faveur de ceux qui apprennent l'hébreu, les lettres radicales sont imprimées en caracteres noirs & pleins, au lieu que les lettres serviles sont d'un caractere creux & blanc; & les déficientes, ainsi que celles qu'on ne prononce pas (*quiescentes*) sont au-dessus de la ligne en plus petit caractere.

Quelques savans ont cru que cette méthode étoit fort utile pour les jeunes gens qui apprennent l'hébreu ; mais d'autres personnes éclairées la trouvent plus nuisible qu'avantageuse, en ce qu'elle n'est d'aucun usage, attendu qu'on peut apprendre à lire l'hébreu en quelques jours de tems, sans un pareil secours. A l'égard de l'accentuation, en louant l'exactitude de Hutterus, on lui reproche d'avoir, sur-tout dans les endroits difficiles, consulté son génie plus que les exemplaires, & mis des choses qui ne sont appuyées d'aucune autorité.

Lorsque Hutterus eut achevé sa Bible, il entreprit de donner diverses éditions polyglottes des livres de l'ancien & du nouveau Testament, en réunissant avec le texte original toutes les versions orientales & occidentales, car il entendoit presque toutes ces langues, & il exécuta en partie cette prodigieuse entreprise.

On a de lui deux Bibles polyglottes, & diverses parties séparées de l'Ecriture-sainte, en diverses langues. La premiere de ses Bibles est en quatre langues, & a paru à Hambourg, *in-fol.* cinq volumes, en 1596. La seconde est en six langues; M. Bayle ne distingue pas assez nettement cette seconde Bible de la premiere ; comme aussi d'un autre côté dom Calmet ne paroît pas avoir connu celle qui est en quatre langues.

La Bible en six langues, *Biblia hexaglotta quadruplica*, parut à Nuremberg en 1599. Hutterus fut aidé par quelques collegues dans son entreprise ; cependant les polyglottes, ainsi que les autres ouvrages de ce genre, qu'il a mis au jour avec le secours de David Woderus, ne lui ont pas fait autant d'honneur qu'il en espéroit. Les savans n'y ont pas trouvé assez de choix pour les versions, & même ils accusent Hutterus d'avoir corrigé trop hardiment le travail des autres. D'ailleurs les polyglottes de Paris & de Londres ont tellement effacé celles d'Allemagne, qu'elles ont trouvé peu d'acheteurs, & moins encore d'admirateurs & de panégyristes: aussi sont-elles extrêmement rares. Hutterus mourut à Nuremberg, peu de tems après l'an 1602. Les inquisiteurs ont trouvé ses ouvrages dignes d'avoir place dans leur catalogue des livres défendus ; mais il y a long-tems que leurs indices expurgatoires servent à illustrer la plupart des livres qu'ils con-

damnent. *Le chevalier* DE JAUCOURT.

ULMAIRE, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) On connoît l'*ulmaire*, appellée vulgairement *reine des prés*, en anglois *the meadow-sweet*; il faut donc décrire ici l'*ulmaire* de Virginie, nommée *ulmaria Virginiana, trifolii floribus candidis, amplis, longis & acutis*, par Moris, part. III; *filipendula foliis ternatis*, par Linné, *Hort. Cliff. & Gron. flor. Virg.*

Sa racine est dure, fibreuse & noueuse à sa partie supérieure. Elle donne naissance à plusieurs tiges ligneuses, cannelées, d'un rouge foncé, lisses & branchues. Sur ses tiges sont placées, sans ordre, des feuilles oblongues, pointues, ridées, un peu velues par-dessous, au nombre de trois sur la même queue. Elles sont finement dentelées à leurs bords, comme les feuilles de charme, & se terminent en pointe. Ses fleurs sont blanchâtres, panachées de rouge, ayant chacune un pédicule long d'un à deux pouces; elles sont composées de cinq pétales ou feuilles arrondies, applaties, réfléchies en-dehors, attachées à un calice d'une seule feuille, découpé en cinq quartiers. Le calice donne aussi naissance à plusieurs étamines très-déliées, garnies de sommets, & à cinq embryons qui se terminent en autant de stiles. Les pétales de la fleur étant tombés, le calice devient sec, & renferme cinq graines oblongues, pointues, disposées en rond. L'*ulmaire* de Virginie est une des plantes auxquelles on a donné mal-à-propos le nom d'*ipécacuanha*. (*D. J.*)

ULMEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, au duché de Deux-Ponts, dans l'électorat de Mayence, sur la riviere de Lauter, avec un château. *Long.* 24. 38. *lat.* 50. 15. (*D. J.*)

ULOMELIA, (*Lexic. méd.*) οὐλομέλια, de οὖλος pour ὅλος, *entier*, & μέλος, *membre*. Ce mot signifie, dans Hipocrate, la *nature absolue & essentielle d'une chose*; c'est ainsi que, dans ses épîtres, il désigne la nature universelle du corps, dont il recommande l'étude aux médecins; ce mot veut dire encore dans le même auteur la *perfection* ou l'*intégrité* de tous les membres, & alors il est synonyme aux mots *sain* & *entier*. (*D. J.*)

ULON, (*Lexic. médic.*) οὖλον, au pluriel οὖλα, sont les gencives placées autour des dents; on a donné chez les Grecs ce nom aux gencives, à cause de leur qualité molle & tendre; car οὖλος, dans Hésychius, est rendu par *délicat* & *mollet.* (*D. J.*)

ULOPHONUS, s. m. (*Hist. nat. Bot. anc.*) plante véneneuse, connue de Dioscoride, Galien & autres, sous le nom de *niger chamæleon*, le *chaméléon noir*; ils appellent *chaméléon blanc* une plante bonne à manger, *ixias chamæleon*, & ont grand soin de distinguer toujours ces deux plantes par les épithetes de *blanche* ou de *noire*; mais Pline a mieux fait, ce me semble, d'employer le mot particulier *ulophonus*, pour désigner le *chaméléon noir*, parce qu'il prévenoit toute erreur à venir. (*D. J.*)

ULOTHAW, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Westphalie, au comté de Ravensberg, sur la rive gauche du Weser, entre Rintelen & Minden. (*D. J.*)

ULOTTE. *V.* HULOTTE.

ULOTTESENTE, s. m. (*Marine.*) espece de gabare pontée, dont on se sert à Amsterdam.

ULPIANUM, (*Géog. anc.*) ville de la haute Mœsie, dans la Dardanie, selon Ptolomée, l. III, c. 9. L'empereur Justinien l'ayant réparée, la nomma *Seconde Justinienne*. Il y avoit dans la Dace une autre ville nommée *Ulpianum*, que Ptolomée, l. III, c. 8, met au nombre des principales de cette province; cependant on ne s'accorde point sur le nom moderne de cette ville. (*D. J.*)

ULSTER, (*Géog. mod.*) en latin *Ultonia* & *Ulidia*, par les Irlandois *Cui-Guilly*, c'est-à-dire, province de Guilly; les Gallois disent *Ultw*, & les Anglois *Ulster*, province d'Irlande, bornée au nord par l'Océan septentrional; au midi, par la province de Leinster; au levant, par le canal de S. George, & au couchant, par l'Océan occidental; de sorte qu'elle est environnée de trois côtés par la mer. Sa longueur est d'environ cent seize milles, sa largeur d'environ cent milles, & son circuit, en comptant tous les tours & retours, d'environ quatre cents soixante milles.

Cette province a de grands lacs, des fo-

rêts épaiſſes, un terroir fertile en grains & en pâturages, & des rivieres profondes & poiſſonneuſes, ſur-tout en ſaumons.

La contrée d'*Ulſter* étoit anciennement partagée entre les *Erdini* qui occupoient Fermanagh & les environs; les *Venicnii* qui avoient une partie du comté de Dunnagal, les *Robognii* qui poſſédoient Londonderry, Antrim & partie de Tyronne, les *Volentii* qui demeuroient autour d'Armagh, les *Darni* qui habitoient aux environs de Down & les parties occidentales.

Tir-Owen ſoumit tout ce pays aux Anglois, qui le diviſent actuellement en dix comtés: cinq de ces comtés, ſavoir Louth, Down, Antrim, Londonderry & Dunnagal confinent à la mer; les cinq autres, ſavoir, Tyronne, Armagh, Fermanagh, Monaghan & Cavan, ſont dans les terres. Londonderry eſt regardée pour être la capitale.

Ulſter donne le titre de comte au frere ou à un des fils des rois d'Angleterre, qui eſt d'ailleurs créé duc d'Yorck. Il y a dans cette province un archevêché, ſix évêchés, dix villes qui ont des marchés publics, quatorze autres de commerce, trente-quatre villes ou bourgs qui députent au parlement d'Irlande, deux cents quarante paroiſſes, & pluſieurs châteaux qui ſervent à la défenſe du pays.

Toute la province d'*Ulſter* étant tombée à la couronne ſous le regne de Jacques I[er], par un acte de preſcription contre les rebelles, on établit une compagnie à Londres pour former de nouvelles colonies dans cette contrée. La propriété des terres fut diviſée en portions médiocres, dont la plus grande ne contenoit pas plus de deux mille acres. On y fit paſſer des tenanciers d'Angleterre & d'Ecoſſe. Les Irlandois furent éloignés de tous les lieux capables de défenſe, & cantonnés dans les pays plats. On leur enſeigna l'agriculture & les arts. On pourvut à leur ſûreté dans des habitations fixes. On impoſa des punitions pour le pillage & le vol. Ainſi, de la plus ſauvage & la plus déſordonnée des provinces de l'Irlande, l'*Ulſter* devint bientôt celle où le regne des loix & d'une heureuſe culture parut le mieux établi.

Jacques I[er] ne ſouffrit plus dans ce pays-là & dans toute l'étendue de l'isle, d'autre autorité que celle de la loi, qui garantiſſoit à l'avenir le peuple du pays de toute tyrannie. La valeur des droits que les nobles exigeoient auparavant de leurs vaſſaux, fut fixée, & toute autre exaction arbitraire défendue ſous les plus rigoureuſes peines.

Telles furent les meſures par leſquelles Jacques I[er] introduiſit l'humanité & la juſtice dans une nation qui n'étoit jamais ſortie juſqu'alors de la plus profonde barbarie & de la plus odieuſe férocité. Nobles ſoins, fort ſupérieurs à la vaine & criminelle gloire des conquérans, mais qui demandent des ſiecles d'attention & de perſévérance pour conduire de ſi beaux commencemens à leur pleine maturité! (*D. J.*)

ULTÉRIEUR, adj. (*Géog.*) terme qui s'applique à quelque partie d'un pays, ſituée de l'autre côté d'une riviere, montagne ou autre limite qui partage le pays en deux parties. C'eſt ainſi que le mont Atlas diviſe l'Afrique en *citérieure* & *ultérieure*, c'eſt-à-dire, en deux parties, dont l'une eſt en-deçà du mont Atlas par rapport à l'Europe, & dont l'autre eſt au-delà de cette montagne. *Chambers.*

ULTRAMONDAIN, adj. (*Phyſique.*) au-delà du monde, terme qu'on applique quelquefois à cette partie de l'univers que l'on ſuppoſe être au-delà des limites de notre monde. *V.* UNIVERS, MONDE, *&c.*

Ce mot eſt plus uſité en latin qu'en françois. *Ultramundanum ſpatium*, eſpace ultramondain.

ULTRAMONTAIN, adject. & ſubſt. (*Hiſt. mod.*) ce qui eſt au-delà des monts.

On ſe ſert ordinairement de cette expreſſion relativement à la France & à l'Italie, qui ſont ſéparées l'une de l'autre par des montagnes qu'on appelle les *Alpes.*

Les opinions des *ultramontains*, c'eſt-à-dire, des théologiens & des canoniſtes italiens, tels que Bellarmin, Panorme, & d'autres qui prétendent que le pape eſt ſupérieur au concile général, que ſon jugement eſt infaillible ſans l'acceptation des autres égliſes, *&c.* ne ſont point reçues en France.

Les peintres, & ſur-tout ceux d'Italie, appellent *ultramontains* tous ceux qui ne

sont point de leur pays. Le Poussin est le seul des peintres *ultramontains* dont ceux d'Italie paroissent envier le mérite.

ULTZEN, (*Géog. mod.*) ville ou, pour mieux dire, bourg d'Allemagne, dans la basse-Saxe, au duché de Lunebourg, sur la riviere d'Ilmenaw, à sept lieues de Lunebourg. (*D. J.*)

ULVA, s. f. (*Hist. nat. Bot. anc.*) Le mot *ulva* est fort commun dans les auteurs latins, mais sa signification n'est pas moins disputée. Quelques-uns veulent que ce mot désigne une espece de *chiendent* aquatique, d'autres la *queue de chat*, & d'autres une espece de *jonc* qui a des masses au sommet. Bauhin imagine que l'*ulva* est une mousse marine du genre des algues.

Cette plante, quelle qu'elle soit, est fort célebre dans Virgile, qui en parle, au second & au sixieme de son *Enéide*, comme d'une plante aquatique. Je croirois volontiers que les anciens ont employé le mot *ulva*, pour un terme générique de toutes les plantes qui croissent sur le bord des eaux courantes ou marécageuses; c'est pourquoi Pline dit que la *sagitta* ou fleche d'eau est une des *ulva*.

Il est vrai que ce terme, dans Caton, *De re rust.* cap. 38, désigne nettement le *houblon*; car il dit que la plante *ulva* s'entortille aux saules, & donne une bonne espece de litiere au bétail; mais comme ce terme ne se trouve en ce sens que dans ce seul auteur, on peut raisonnablement supposer que c'est une faute de copistes qui ont écrit *ulva* pour *upulus*, ancien nom du *houblon*, car la lettre *h* initiale qu'on a ajouté, est assez moderne. Pline, par une semblable faute de copiste, appelle le houblon *lupus* pour *upulus*. (*D. J.*)

ULUBRÆ, (*Géog. anc.*) chétive bourgade d'Italie, dans le Latium, au voisinage de *Velitræ* & de *Suessa Pometia*. Ses habitans sont nommés *Ulubrani* par Cicéron, lib. VII, epist. 12; & *Ulubrenses* par Pline, l. III, c. 5. Quoiqu'*Ulubre* fût une colonie romaine, selon Frontin, Juvenal, sat. X, v. 108, nous apprend que c'étoit de son tems un lieu désert; mais Horace, l. I, epist. 11, 28, a immortalisé le nom de ce méchant village, en écrivant à Bullatius cette pensée si vraie, que le bonheur est en nous-mêmes; & qu'en le cherchant par terre & par mer, c'est vainement se consumer par une laborieuse oisiveté. " Suffiez-vous, dit-il, à *Ulubre* » même, vous l'y trouverez ce bonheur, » pourvu que vous teniez toujours votre » esprit dans une assiette égale & tran- » quille. »

Quod petis hic est,
Est Ulubris, *animus si te non deficit æquus.*

(*D. J.*)

ULYSSE, (*Mythol.*) roi de deux petites isles de la mer Ionienne, Ithaque & Dulichie, étoit fils de Laërte & d'Anticlie; c'étoit un prince éloquent, fin, rusé, & qui contribua bien autant par ses artifices à la prise de Troye, qu'Ajax & Diomede par leur valeur; mais Homere a seul immortalisé ses aventures fictives par son poëme de l'*Odyssée*, & tous les mythologues ont tâché d'en expliquer la fable; cependant, sans Homere, Ithaque, *Ulysse*, & tout ce qui le regarde, nous seroient fort inconnus.

On sait que ce poëte fait aussi partir le jeune Télémaque pour aller trouver son pere; & qu'après avoir raconté son voyage jusqu'à Sparte, il le laisse là, c'est-à-dire, depuis le quatrieme livre de l'*Odyssee* jusqu'à l'arrivée d'*Ulysse* à Ithaque, où il se trouve. C'est cet intervalle qu'a si heureusement rempli l'illustre archevêque de Cambrai dans son *Télémaque*, un des plus beaux poëmes & le plus sage qui ait jamais été fait.

Ulysse, après sa mort, reçut les honneurs héroïques, & eut même un oracle dans le pays des Eurithaniens, peuples d'Etolie. Entre les monumens qui nous restent de ce prince, est une médaille de Gorlæus, qui le représente nu, tenant une pique à la main, le pied droit sur une roue: près de lui est une colonne sur laquelle est son casque. (*D. J.*)

ULYSSEA, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne Bétique. Strabon, l. III, p. 149, qui la place au-dessus d'Abdera, dans les montagnes, la donne comme une preuve qu'Ulysse avoit pénétré jusqu'en Espagne, sur le témoignage de Posidonius, d'Artémidore, & d'Asclépiade de Myrlée, qui avoit enseigné la grammaire dans la Tur-

ditanie. Strabon, l. III, p. 157, ajoute que dans la ville *Ulyſſea*, il y avoit un temple dédié à Minerve, & que l'on voyoit dans ce temple des monumens des voyages d'Ulyſſe. (*D. J.*)

ULYSSIS-PORTUS, (*Géog. anc.*) port ſur la côte orientale de Sicile, au midi du promontoire appellé aujourd'hui *Capo-di-Molini*, & dans le lieu où l'on voit préſentement une tour nommée *Loguina*. Les pierres & les cendres que le mont Ætna a jetées depuis, ont tellement comblé ce port, qu'il n'en paroît plus aucun: on ne ſauroit dire de quelle grandeur il étoit. Du reſte, ſi on s'en rapporte à Homere, ce ne fut pas dans ce port que relâcha Ulyſſe; & ſi Virgile & Pline mettent le *port d'Ulyſſe* près de Catane, ils imitent apparemment en cela quelques anciens commentateurs d'Homere. On voit néanmoins, quatre cents ans avant Virgile, qu'Euripide avoit mis le *port d'Ulyſſe* dans ce lieu. Cluvier, *Sicil. ant.* l. I, c. 9. (*D. J.*)

U M

UMA *ou* UHMA, (*Géog. mod.*) riviere de Suede: elle a ſa ſource dans les montagnes de la Lapponie Suédoiſe, aux confins de la Norwege, traverſe la Bothnie occidentale, & ſe perd dans le golfe, près de la petite ville ou bourg d'*Uma*, auquel elle donne ſon nom. *Long.* de ce bourg, 37. 35. *lat.* 63. 50. (*D. J.*)

UMAGO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, dans l'Iſtrie, ſur la côte occidentale, avec un port; elle appartient aux Vénitiens, & eſt preſque déſerte. Quelques ſavans la prennent pour la *Mingum* ou *Ningum* d'Antonin, qu'il met entre *Tergeſte* & *Parentium*; mais Simler prétend que c'eſt Murgia. (*D. J.*)

UMBARES, ſ. m. plur. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom qu'on donne en Ethiopie & en Abiſſinie aux juges ou magiſtrats civils qui rendent la juſtice aux particuliers; ils jugent les procès par-tout où ils ſe trouvent, même ſur les grands chemins, où ils s'aſſeyent & écoutent ce que chacune des parties a à alléguer; après quoi ils prennent l'avis des aſſiſtans, & décident la queſtion. Mais on appelle des déciſions des *umbares* à des tribunaux ſupérieurs.

UMBELLES, ſ. f. (*Botan.*) touffes rondes, ou têtes de certaines plantes, ſerrées les unes contre les autres, & toutes de même hauteur. Les *umbelles* claires ſont celles qui ſe trouvent éloignées les unes des autres, quoique toutes d'une même hauteur. *V.* UMBELLIFERES.

UMBELLIFERES, adj. f. (*Botan.*) On nomme ainſi les plantes qui ont leurs ſommités branchues, & étendues en forme d'umbelles ou paraſols, ſur chaque petite ſubdiviſion deſquelles vient une petite fleur. Tel eſt le fenouil, l'aneth, *&c.* V. PLANTE.

Cette fleur eſt toujours à cinq pétales; il lui ſuccede deux ſemences qui ſont à nu & jointes l'une contre l'autre, qui ſont le véritable caractere qui diſtingue ces ſortes de plantes des autres.

La famille des plantes *umbelliferes* eſt fort étendue; Ray les diſtingue en deux claſſes.

La premiere eſt de celles qui ont les feuilles très-diviſées, & d'une figure triangulaire, & dont les ſemences ſont ou larges & plates, comme le ſphondylium, la paſtinaca latifolia, le panax heracleum, le tardylium, l'orcoſelinum, le tyſſelinum, l'apium à feuilles de ciguë, le daucus alſaticus carviſolio, l'aneth, le peucedanum, le thapſia, le ferula, *&c.* ou dont les ſemences ſont plus groſſes & moins applaties que les premieres; comme le cachrys, le laſerpitium, la cicutaire ordinaire, le ſcandix, le cerfeuil, le myrrhis, l'angélique des jardins, le leviſticum, le ſiler montanum, le bulbocaſtanum, le ſiſarum, l'œnanthe, le ſium, la pimprenelle, l'ache, la ciguë, le viſnaga, la ſaxifrage, le crithenum, le fenouil, le daucus ordinaire, l'anis, le caucaſi, la coriandre, le paſtinaca marina, *&c.*

La ſeconde claſſe eſt de celles qui ont les feuilles ſimples & ſans diviſion, ou du moins ſeulement un peu découpées, comme le perfoliata, le buplevrum, l'aſtrantia nigra, la ſanicle, & le ſéſeli d'Ethiopie.

UMBELLIFORMES, *fleurs umbelliformes.* V. FLEUR.

UMBER, (*Géog. anc.*) 1°. lac d'Italie dans l'Umbrie, ſelon Properce.

Et lacus æſtivis intepet Umber *aquis.*

Ce lac eſt nommé *Ombros* ou *Ombrus*, par

par Etienne le géographe ; Scaliger veut que ce soit le *Vadimonis lacus* de Tite-Live & de Pline ; & par conséquent ce seroit aujourd'hui le *lago di Bessanello*.

2°. *Umber*, fleuve d'Angleterre, selon Bede, cité par Ortelius. Il conserve son ancien nom ; car on le nomme encore présentement *Humber*. (*D. J.*)

UMBILIC ou NOMBRIL, (*Anat.*) est le centre de la partie moyenne du bas-ventre ou abdomen ; & c'est par là que passent les vaisseaux umbilicaux qui vont du fœtus au placenta.

Le mot est purement latin ; il est formé d'*umbo*, qui signifie la petite bosse qu'on voyoit au milieu d'un bouclier, parce que cette bosse ressembloit au nombril. *Voyez* UMBILICAUX *vaisseaux*.

UMBILICAL, adj. (*Anat.*) est ce qui a rapport à l'umbilic ou nombril. *V.* UMBILIC, &c.

UMBILICALE (*Région*) est la partie de l'abdomen qui est autour de l'umbilic ou nombril. *V.* ABDOMEN & RÉGION.

UMBILICAUX (*Vaisseaux*) sont un assemblage de vaisseaux propres au fœtus, & qui forment ce qu'on nomme le *cordon umbilical*. Voyez FŒTUS, ARRIERE-FAIX, &c.

Ces vaisseaux consistent en deux arteres, une veine, & l'ouraque.

Les arteres *umbilicales* viennent des iliaques près de leur division en externes & internes, & passant ensuite de chaque côté de la vessie & à travers le nombril, vont se rendre au placenta.

La veine *umbilicale* vient du placenta par une infinité de rameaux capillaires qui se réunissent en un seul tronc, lequel va se rendre au foie du fœtus, & se distribue en partie dans la veine-porte, & en partie dans la veine-cave.

L'ouraque ne se découvre manifestement que dans les animaux, quoiqu'il n'y ait pas lieu de douter qu'il n'existe aussi dans l'homme. *V.* OURAQUE.

L'usage des *vaisseaux umbilicaux* est d'entretenir une communication entre la mere & le fœtus. Quelques auteurs prétendent que c'est par là que le fœtus reçoit sa nourriture, & qu'il croît comme une plante dont la mere est pour ainsi dire la racine, les *vaisseaux umbilicaux* la tige, & l'enfant est la tête ou le fruit. *V.* CIRCULATION, NUTRITION, FŒTUS, &c.

UMBILICAL (*Cordon*) est une espece de cordon formé par les *vaisseaux umbilicaux*, lesquels étant enveloppés dans une membrane ou tunique commune, traversent l'arriere-faix, & se rendent d'un côté au placenta de la mere, & de l'autre à l'abdomen du fœtus.

Le *cordon umbilical* est membraneux, tortillé, & inégal ; il vient du milieu de l'abdomen du fœtus, & se rend au placenta de la mere : il est ordinairement de la longueur d'une demi-aune, & de la grosseur d'un doigt. Il devoit nécessairement avoir cette longueur, afin que le fœtus devenant fort, ne pût pas le rompre en s'étendant & se roulant de tout côté dans la matrice, & afin qu'il pût servir à tirer plus aisément l'arriere-faix après l'accouchement.

La route que tient ce cordon de l'umbilic jusqu'au placenta n'est pas toujours la même. Quelquefois il va du côté droit au cou du fœtus, & l'ayant entouré, descend pour gagner le placenta. D'autres fois il va du côté gauche au cou, &c. D'autres fois il ne va point du tout au cou du fœtus, mais se porte d'abord un peu vers la poitrine, & tournant ensuite autour du dos, se rend de là au placenta.

Après l'accouchement, on rompt ou on coupe le cordon près du nombril ; ensorte que ses vaisseaux, savoir, les deux arteres, la veine & l'ouraque, deviennent entiérement inutiles, & se desséchant, se bouchent & ne servent plus que de ligamens pour suspendre le foie.

Le docteur Boerhaave propose une question difficile ; savoir, pourquoi tous les animaux mordent & déchirent le *cordon umbilical* de leurs fœtus, dès qu'ils sont nés, sans qu'aucun périsse d'hémorragie, tandis que l'homme perd tout son sang en peu de tems, si on ne fait une ligature au cordon avec soin, quoique le cordon soit plus long & plus entortillé dans l'homme, & que par conséquent il y ait moins à craindre l'hémorrhagie. A cette question on a donné des solutions diverses. Tauvry accuse le luxe de l'homme & son sang plus dissous ; Chirac la lenteur avec laquelle les bêtes mordent,

mâchent, & rompent le cordon.

D'autres ont allégué la grandeur des vaisseaux, qu'ils prétendent beaucoup plus vastes que dans les brutes; mais Fanton a proposé par conjecture, le peu de nécessité de la ligature, & Schulzius nie que le fœtus humain perde son sang, quoiqu'on ne lie pas le cordon. Dans ce cas Lamotte, Trew, *&c.* conviennent qu'il n'y a eu qu'une petite hémorragie. On trouve, il est vrai, des expériences contraires chez d'autres observateurs, tels que Mauriceau, Hildanus, Burgmann, Quellmalz, & Cramer, qui le sixieme ou le dixieme jour vit le sang sortir pour avoir bassiné le nombril d'une liqueur chaude. Au reste, on ne peut mieux prouver combien les observateurs varient, & combien il est difficile d'asseoir un jugement sur leurs faits; il n'y a qu'à rapporter les expériences de Carpi, qui a vu des fœtus de cheval & d'âne périr, après avoir rompu leur cordon.

UMBILICUS. (*Lang. lat.*) Ce terme signifie le *milieu* d'une chose, le nombril. Dans Horace, *ad umbilicum opus ducere*, veut dire achever un ouvrage, y mettre la derniere main, parce que les Romains écrivant leurs ouvrages en long, sur des membranes ou écorces d'arbres, ils les rouloient après que tout étoit écrit, & les fermoient avec des bossettes de corne ou d'ivoire, en forme de nombril, pour les tenir fixes. (*D. J.*)

UMBILIQUÉE (COQUILLE). *Conchyliologie.* Coquille contournée en forme de nombril. Rondelet, ainsi qu'Aldrovandus, ont fait mal-à-propos un genre particulier des *coquilles umbiliquées*, car elles ne sont autre chose que les especes de limaçons, dont la bouche a dans ses environs une ouverture appellée en latin *umbilicus*, à cause de sa ressemblance avec l'umbilic humain. (*D. J.*)

UMBLE, s. m. (*Hist. nat. Ichthyolog.*) poisson du lac de Lausanne, qui ressemble au saumon par la forme du corps, par le nombre & la position des nageoires, par les visceres; aussi a-t-on donné à ce poisson le nom de *saumon* du lac de Lausanne. *V.* SAUMON. Il a la bouche grande, & garnie de dents, non-seulement aux deux mâchoires, mais encore sur la langue; la tête est de couleur livide; les couvertures des ouies ont une belle couleur argentée, à l'exception de l'extrêmité qui est d'un jaune doré. Ce poisson est très-bon à manger; il a la chair seche & dure, sur-tout lorsqu'il est vieux; il a jusqu'à deux coudées de longueur lorsqu'il a pris tout son accroissement. Rondelet, *Hist. des poissons des lacs*, chap. 12. *V.* POISSON.

UMBLE-CHEVALIER, (*Hist. nat. Ichthyologie.*) poisson qui se trouve aussi dans les lacs de Lausanne & de Neuchatel; il ressemble entiérement au saumon & à la truite saumonnée, pour la forme du corps & par le nombre & la position des nageoires; il ne differe de l'umble simplement dit, qu'en ce qu'il est plus grand. Le dos a une couleur mêlée de bleu & de noir, & le ventre est d'un jaune doré. La chair de ce poisson est dure & seche; la tête passe pour la partie la plus délicate, comme dans le saumon. Rondelet, *Histoire naturelle des poissons des lacs*, chapitre 13. *Voyez* POISSON.

UMBRE. *V.* OMBRE.

UMBRIATICO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, sur le Lipuda, à 20 milles au nord de Sancta-Severina, dont son évêché est suffragant. *Long.* 34. 52. *lat.* 39. 27. (*D. J.*)

UMBRIE, *Umbria*, (*Géog. anc.*) contrée d'Italie, bornée au nord par le fleuve Rubicon, à l'orient par la mer Supérieure & par le Picenum; au midi encore par le Picenum & par le Nar; au couchant, par l'Etrurie, dont elle étoit séparée par le Tibre.

Cette contrée qui étoit partagée en deux par l'Apennin, est appellée par les Grecs ὀμβρικὴ, du mot ὄμβρος, *imber*, à cause des pluies qui avoient inondé le pays. Pline, l. III, chap. 14, appuie cette origine: *Umbrorum gens antiquissima Italiæ existimatur, ut quos* Umbrios *a Græcis putent dictos, quod inundatione terrarum imbribus superfuissent.*

Solin dit que d'autres ont prétendu que les *Umbres* étoient descendus des anciens Gaulois: c'est ce qui ne seroit pas aisé à prouver. On pourroit dire néanmoins avec fondement, que les Sénonois habiterent

la partie maritime de l'*Umbrie*, depuis la mer jusqu'à l'Apennin, & qu'ils se mêlerent avec les *Umbres :* mais les Sénonois ne furent pas les premiers des Gaulois qui passerent en Italie.

Quoi qu'il en soit, les auteurs latins ont tous écrit le nom de cette contrée par un *u*, & non par un *o*, comme les Grecs. Etienne le géographe en fait la remarque. Après avoir dit, le peuple étoit appellé ὄμβρικοι, *Ombrici ;* & ὀμβρόι, *Ombri ;* il ajoute λέγονται Ὄομβροι παρὰ τοῖς ἰταλικοῖς συγγραφεύσι, *dicuntur ab Italis scriptoribus* Umbri.

L'*Umbrie* étoit la patrie de Properce, & il nous l'apprend lui-même au premier livre de ses élégies :

Proxima supposito contingens Umbria *campo*
Me genuit terris fertilis uberibus.

On dit au pluriel, *Umbri*, & au singulier, *Umber*, selon ces vers de Catulle, *in Egnatium.*

Si Urbanus esses, aut Sabinus, aut Tyburs
Aut parcus Umber, *aut obesus Hetruscus.*

On voit la même chose dans une inscription de Prénefte, rapportée par Gruter, p. 72, n. 5 :

Quos Umber *sulcare solet, quos Tuscus arator.*

L'*Umbrie* maritime, ou du moins la plus grande partie de ce quartier, qui avoit été habitée par les Gaulois Sénonois, conserva toujours le nom d'*Ager gallicus* ou *gallicanus*, après même que le pays eut été restitué à ses premiers habitans ; c'est ce qui fait que Tite-Live, l. XXXIX, c. 64, dit : *Coloniæ duæ Potentia in Picenum, Pisaurum in gallicum agrum deductæ sunt.* (*D. J.*)

UMBRO, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie. Pline, liv. III, c. 5, dit qu'il est navigable ; ce que Rutilius, liv. I, v. 337, n'a pas oublié :

Tangimus Umbronem : *non est ignobile flumen*,
Quod tuto trepidas excipit ore rates.

L'itinéraire d'Antonin, dans la route maritime de Rome à Arles, met *Umbronis fluvius* entre *Portus Telamonis* & *Lacus Aprilis*, à 12 milles du premier de ces lieux, & 18 du second. Ce fleuve se nomme aujourd'hui l'*Umbrone* ; c'est sans doute l'*Umber* de Properce, & l'*Ombros* d'Etienne le géographe. (*D. J.*)

UMBU, s. m. (*Hist. nat. Bot. exot.*) espece de prunier du Brésil, nommé par Pison, *arbor prunifera Brasiliensis, fructu magno, radicibus tuberosis.*

On le prendroit à quelque distance, soit par sa forme, sa grosseur, ou son fruit, pour un petit citronnier ; son tronc est court, foible, & divisé en un grand nombre de petites branches tortillées ; ses feuilles sont étroites, unies, d'un beau verd, acides & astringentes au goût ; sa fleur est blanchâtre ; son fruit d'un blanc jaunâtre, semblable à une assez grosse prune, mais dont la pulpe est plus dure & en plus petite quantité ; il contient un gros noyau, & mûrit dans les mois pluvieux ; alors il est fort agréable au goût : en tout autre tems, son âcreté est si grande qu'elle agace les dents ; on en fait usage en qualité de rafraîchissant & d'astringent.

Sa racine a quelque chose de particulier : outre qu'elle se répand dans la terre ainsi que celle des autres arbres, elle se met en différens tubercules, compactes & pesans, que vous prendriez à leur forme & à leur couleur extérieure cendrée, pour de grosses patates ; lorsqu'ils sont dépouillés de leur peau, ils sont blancs en-dedans comme de la neige ; leur pulpe est molle, succulente, semblable à celle de la gourde, & se résout dans la bouche en un suc aqueux, froid, doux, & très-agréable.

Ce fruit soulage & rafraîchit dans la fievre accompagnée de chaleur violente ; il n'est pas inutile aux voyageurs, ainsi que Pison l'a lui-même éprouvé. (*D. J.*)

U N

UN, s. m. (*Arithmét.*) unité de nombre ; *un* multiplié par lui-même ne produit jamais qu'un ; une fois *un* est *un*, *un* joint à un autre *un*, fait deux ; *un* & *un* font deux. *Un* en chiffre arabe s'écrit ainsi (1),

en chiffre romain (I), & en chiffre françois de compte ou finance, ainsi (j). (*D. J.*)

UN, DEUX, TROIS. (*Marine.*) Ces mots sont prononcés par celui qui fait haler la bouline, & au dernier les travailleurs agissent en même tems.

UNA, (*Géog. anc.*) fleuve de la Mauritanie Tingitane, selon Ptolomée, l. IV, ch. 1 : on croit que c'est la riviere de Sus. (*D. J.*)

UNANIME, adj. (*Gramm.*) qui a été fait par plusieurs, comme s'ils n'avoient eu qu'une même ame. On dit un accord *unanime*; un concert *unanime*; un mouvement *unanime*.

UNANIMITÉ, s. f. (*Gramm.*) concorde parfaite entre plusieurs personnes. Il regne dans toutes leurs actions la plus grande *unanimité*. Il y eut dans cette assemblée la plus entiere *unanimité*.

UNCIALES, adj. f. pl. (*Antiq.*) Les antiquaires donnoient cette épithete à certaines lettres ou grands caracteres dont on se servoit autrefois pour faire des inscriptions & des épitaphes; on les nommoit en latin *litteræ unciales*. Ce mot vient d'*uncia*, qui étoit la douzieme partie d'un tout, & qui en mesure géométrique valoit la douzieme partie d'un pied ou un pouce: & telle étoit la grosseur de ces lettres. (*D. J.*)

UNCTUARIUM, s. m. (*Hist. anc.*) partie du gymnase des anciens; c'étoit la piece ou appartement destiné aux onctions qui précédoient ou qui suivoient l'usage des bains, la lutte, le pancrace, &c. Voy. ALYPTERION & GYMNASE.

UNCTUS, SICCUS. (*Littér.*) Les gens aisés, qui chez les Romains ne se mettoient point à table sans s'être auparavant bien parfumés d'essences, sont les *uncti* d'Horace, que ce poëte oppose aux *sicci*. *Unctus* ne désignoit pas seulement un homme parfumé, il indiquoit tout ensemble un homme qui joignoit à l'amour de la parure, le goût pour la chere délicate, *unctum obsonium*.

Uncta popina, dans Horace, est un cabaret bien fourni de tout ce qui peut contribuer à la bonne chere : *redolens & optimis cibis plena*, comme dit le Scholiaste. (*D. J.*)

UNDALUS, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule Narbonnoise, dans l'endroit où la riviere *Selgæ*, aujourd'hui la Sorgue, se jette dans le Rhône, selon Strabon, l. IV, p. 185, qui ajoute que Domitius Ænobarbus défit près de cette ville une grande quantité de Gaulois. Mais Tite-Live, *epitom.* 50, en parlant de cette victoire du proconsul Cn. Domitius, dit que ce fut sur les Allobroges qu'il la remporta; & au lieu de nommer la ville *Undalum*, il la nomme *oppidum Vindalium*. Voici le passage: *Cn. Domitius proconsul contra Allobroges ad oppidum* Vindalium *feliciter pugnavit*.

Il y a apparence que *Vindalium oppidum* ou *Vindalum*, sont les vrais noms de cette ville, & que l'*Undalus* ou *Undalum* de Strabon sont corrompus. En effet, Florus, l. III, c. 2, appuie l'orthographe de Tite-Live : car en nommant les quatre fleuves qui furent témoins de la victoire des Romains, il met du nombre le *Vindalicus* : c'est ainsi qu'il faut lire, & non *Vandalicus*, comme portent plusieurs éditions: les Vindéliciens sont trop éloignés, pour qu'aucun fleuve de leur pays puisse être nommé dans cette occasion avec le Varo, l'Isere & le Rhône, qui sont les trois autres fleuves dont parle Florus.

Ce fleuve *Vandalicus* est le *Sulgæ* de Strabon, & avoit peut-être donné son nom à la ville *Vandalum*, qui étoit à son embouchure. (*D. J.*)

UNDECEMVIR, s. m. (*Hist. anc.*) magistrat à Athenes, qui avoit dix collegues tous revêtus de la même charge ou commission.

Leurs fonctions étoient à peu près les mêmes que celles de nos prévôts & autres officiers des maréchaussées en France; savoir, d'arrêter, d'emprisonner les criminels, de les mettre entre les mains de la justice, & lorsqu'ils étoient condamnés, de les remettre en prison jusqu'à l'exécution de la sentence.

Les onze tribus d'Athenes élisoient ces magistrats, chacune en nommant un de son corps. Mais après le tems de Clisthenes, ces tribus ayant été réduites au nombre de dix, on élisoit un greffier ou notaire qui complétoit le nombre d'onze. C'est pour cela que Cornelius Nepos, dans la vie de Phocion, les appelle ἕνδεκα, & Julius

Pollux les nomme ἴπαρχοὶ & νομοφύλακες. Cependant les fonctions des nomophylaces étoient très-différentes. *V.* NOMOPHYLACES.

UNDERSEWEN, (*Géog. mod.*) ou *Underseen*, petite ville de Suisse, au canton de Berne, dans l'Oberland ou pays d'en-haut, au bord du lac de Thoun, entre ce lac & celui de Brienz. Les Bernois y ont un avoyer. *Long.* 25. 44. *lat.* 46. 37. (*D. J.*)

UNDERWALD, (*Géog. mod.*) canton de Suisse, le sixieme en rang; il est nommé élégamment en latin *Subsylvania*. Ce canton est borné au nord par celui de Lucerne & par une partie du lac des quatre cantons; au midi par le canton de Berne, dont il est séparé par le mont Brunick, à l'orient par de hautes montagnes qui le séparent du canton d'Uri, & à l'occident par le canton de Lucerne encore.

Il est partagé en deux vallées qu'on peut nommer l'une *supérieure* & l'autre *inférieure*. Ce partage fait par la nature a donné lieu au partage du gouvernement; car quoique pour les affaires du dehors les deux vallées ne fassent qu'un seul canton, cependant chacune a son gouvernement particulier, son conseil, ses officiers, & même ses terres. La vallée supérieure se divise en six communautés, & la vallée inférieure en quatre. Le terroir des deux vallées est le même, & ne differe presque point de celui des cantons de Lucerne & d'Uri. Quoique les deux vallées aient chacune leur corps & leur conseil à part, elles ont établi pour les affaires du dehors un conseil général, dont les membres se tirent des conseils de chaque communauté.

Le canton d'*Underwald* est catholique. Il ne possede point de bailliages en propre; mais il jouit avec d'autres cantons, des bailliages communs du Thurgau, des bailliages libres du comté de Sargans & du Rhinthal; & il nomme encore, comme les onze autres cantons, des baillis dans les quatre bailliages d'Italie.

Arnold de *Melchtal*, natif de ce canton, est un des quatre héros de la Suisse, qui le 7 novembre de l'an 1307 arborerent les premiers l'étendard de la liberté, engagerent leurs compatriotes à secouer le joug de la domination d'Autriche, & à former une république confédérée, qu'ils ont depuis soutenue avec tant de gloire. Melchtal étoit irrité en particulier des horreurs de Grisler, gouverneur du pays, qui avoit fait crever les yeux à son pere. N'ayant point eu de justice à cette violence, il trouva des amis prêts à le venger, & ils taillerent en pieces un corps de troupes ennemies, commandé par le comte de Strasberg. Tell tua Grisler d'un coup de fleche. Enfin le peuple chassa du pays les Autrichiens, & établit pour principe du gouvernement à venir, la liberté & l'égalité des conditions. *V.* SUISSE. (*D. J.*)

UNEDO, (*Botan. anc.*) nom employé par les anciens naturalistes pour désigner un fruit qu'ils estimoient être rafraîchissant & un peu astringent. La plupart des modernes ont prétendu que ce fruit étoit celui de l'arboisier, parce que Pline le dit lui-même; mais le naturaliste de Rome contredit dans son opinion tous les anciens écrivains latins, qui ont toujours appellé le fruit de l'arboisier du même nom que l'arbre qui le donne; je veux dire *arbutum* ou *arbutus*. Varron parlant de la cueillette des fruits d'automne, les appelle tous du nom de leurs arbres; il ne dit point *decerpendo unedinem*, mais *decerpendo arbutum, mora, pomaque*. Il est vrai que Servius employa le mot *unedo* pour le fruit de l'arboisier; mais c'est l'erreur de Pline qu'il a copiée, & le fait est si vrai, que d'un côté Galien, & de l'autre Paul Eginette déclarent unanimement que *unedo* n'est point du tout le fruit de l'arboisier, mais le fruit de l'épimelis, qui étoit une espece de nefle appellée *sitanienne*, ou selon d'autres, une espece de petite pomme sauvage.

UNGEN, (*Géog. mod.*) montagne du Japon, dans l'isle de Ximon, entre Nangasaqui & Xima-Bara. Son sommet n'est qu'une masse brûlée, pelée & blanchâtre; c'est un volcan qui exhale sans cesse une fumée de soufre, dont l'odeur est si forte, qu'à plusieurs milles à la ronde on n'y voit pas un seul oiseau.

UNGH, (*Géog. mod.*) riviere de la haute-Hongrie. Elle prend sa source aux confins de la Pologne, dans les monts Kra-

pack, donne ſon nom au comté d'Ungh-war qu'elle traverſe; enſuite elle entre dans le comté de Zemplin, où elle ſe jette dans le Bodrog.

UNGHWAR, (*Géog. mod.*) comté de la haute-Hongrie, aux frontieres de la Pologne, dans les monts Krapacks. Sa capitale, & ſeule ville, porte le même nom. (*D. J.*)

UNGHWAR, (*Géog. mod.*) petite ville de la haute-Hongrie, capitale du comté du même nom, dans une isle formée par la riviere d'Ungh, à douze lieues au levant de Caſſovie. *Long.* 40. 6. *lat.* 48. 53. (*D. J.*)

UNGUENTARIUS, ſ. m. (*Littér.*) Les *unguentarii* étoient les parfumeurs à Rome; ils avoient leur quartier nommé *vicus thurarius*, dans la rue Toſcane, qui faiſoit partie du Vélabre. Elle prit ſon nom des Toſcans qui vinrent s'y établir, après qu'on eut deſſéché les eaux qui rendoient ce quartier inhabitable: c'eſt pour cela qu'Horace appelle les parfumeurs, *tuſci turba impia vici*, parce que ces gens-là étoient les miniſtres de tous les jeunes débauchés de Rome. (*D. J.*)

UNGUIS, (*Anat.*) eſt le nom de deux os du nez, qui ſont minces comme des écailles, & reſſemblent à un ongle, d'où leur vient ce nom. *V.* NEZ.

Les os *unguis* ſont les plus petits os de la mâchoire ſupérieure, & ſont ſitués vers le grand angle des yeux. *Voyez* le *mot* MACHOIRE.

Quelques auteurs les appellent *os lacrymans*, mais improprement, n'y ayant point de glande lacrymale dans le grand angle. D'autres les nomment *os orbitaires*.

Il eſt articulé par ſon bord ſupérieur avec le coronal, par ſon bord antérieur & ſon inférieur avec le maxillaire, & le cornet inférieur du nez par ſon bord poſtérieur avec l'os éthmoïde. *Voy.* CORNET, ETHMOÏDE, *&c.*

UNGUIS, (*Jard.*) eſt la partie blanche au bout des feuilles, environnée d'une zône ou ligne épaiſſe, dentelée, ſouvent colorée avec des utricules, des épines, des poils & des barbes à l'extrêmité.

UNI, PLAIN, SIMPLE. (*Synonym.*) Ce qui eſt *uni*, n'eſt pas raboteux. Ce qui eſt *plain*, n'a ni enfoncemens ni élévations.

Le marbre le plus *uni* eſt le plus beau. Un pays où il n'y a ni montagnes ni vallées, eſt un pays *plain*.

Uni ſe prend encore pour *ſimple*. On dit qu'un ouvrage eſt *uni*, lorſqu'on n'y a exécuté aucune ſorte d'ornement. (*D. J.*)

UNI. (*Agricult.*) Les laboureurs diſent travailler à l'*uni*, pour dire, relever avec l'oreille de la charrue toutes les raies de terre d'un même côté, de telle maniere qu'il ne paroît aucun ſillon, lorſqu'on acheve de labourer le champ, & qu'au contraire il ſemble tout *uni*. L'on obſerve cette maniere de labourer les champs, ſur-tout dans les terres ſeches & pierreuſes, & pour y ſemer ſeulement des avoines ou des orges qu'on fauche, au lieu de les ſcier avec la faucille; pour mieux réuſſir dans cette ſorte de labour, on ſe ſert d'une charrue à tourne-oreille. (*D. J.*)

UNI, adj. (*Manege.*) On dit, cheval qui eſt *uni*, pour déſigner un cheval dont les deux trains de devant & de derriere ne font qu'une même action, ſans que le cheval change de pied ou galope faux. (*D. J.*)

UNIA, (*Géog. mod.*) isle du golfe de Veniſe, au midi de celle d'Oſoro. Il n'y a qu'un village dans cette isle, quoiqu'elle ait environ quinze milles de tour. (*D. J.*)

UNICORNE. *V.* NARWAL.

UNICORNU FOSSILE. (*Hiſt. nat.*) On ne ſait pas par quel caprice il a plu à quelques naturaliſtes de donner ce nom biſarre à une eſpece de terre blanche & ſeche, que quelques auteurs ont nommée *galactites* ou *terre laiteuſe*, parce qu'on s'eſt imaginé lui trouver l'odeur du lait. De quelque nature que ſoit cette terre, elle ne paroît avoir rien de commun avec la licorne, qui s'appelle en latin *unicornu*. *V.* LICORNE FOSSILE.

Il y a une terre de cette eſpece qu'on appelle *magnes carneus* ou *aimant de chair*. C'eſt une terre bolaire, fort ſeche, & qui s'attache fortement à la langue.

UNIFORME, UNIFORMITÉ, (*Gramm.*) ce ſont les oppoſés de *divers* & *diverſité*, d'*inégal* & d'*inégalité*, de *varié* & *variété*. On dit des coutumes *uniformes*, une conduite *uniforme*, une vie *uniforme*, égale à elle-même, la veille

conſtamment ſemblable au jour, & le jour au lendemain.

UNIFORME, adj. (*Méchan.*) Le mouvement *uniforme* eſt celui d'un corps qui parcourt des eſpaces égaux en tems égaux ; tel eſt, au moins ſenſiblement, le mouvement d'une aiguille de montre ou de pendule. *Voyez* MOUVEMENT.

C'eſt dans le mouvement *uniforme* que l'on cherche ordinairement la meſure du tems. En voici la raiſon : comme le rapport des parties du tems nous eſt inconnu en lui-même, l'unique moyen que nous puiſſions employer pour découvrir ce rapport, c'eſt d'en chercher quelqu'autre plus ſenſible & mieux connu, auquel nous puiſſions le comparer ; on aura donc trouvé la meſure du tems la plus ſimple, ſi l'on vient à bout de comparer de la maniere la plus ſimple qu'il ſoit poſſible, le rapport des parties du tems, avec celui de tous les rapports que l'on connoît le mieux. De là il réſulte que le mouvement *uniforme* eſt la meſure du tems la plus ſimple : car d'un côté le rapport des parties d'une ligne droite eſt celui que nous ſaiſiſſons le plus facilement ; & de l'autre, il n'y a pas de rapports plus aiſés à comparer entr'eux, que des rapports égaux. Or dans le mouvement *uniforme*, le rapport des parties du tems eſt égal à celui des parties correſpondantes de la ligne parcourue. Le mouvement *uniforme* nous donne donc tout à la fois le moyen, & de comparer le rapport des parties du tems au rapport qui nous eſt le plus ſenſible, & de faire cette comparaiſon de la maniere la plus ſimple ; nous trouvons donc dans le mouvement *uniforme*, la meſure la plus ſimple du tems.

Je dis, outre cela, que la meſure du tems par le mouvement *uniforme* eſt, indépendamment de la ſimplicité, celle dont il eſt le plus naturel de penſer à ſe ſervir. En effet, comme il n'y a point de rapport que nous connoiſſions plus exactement que celui des parties de l'eſpace, & qu'en général un mouvement quelconque dont la loi feroit donnée, nous conduiroit à découvrir le rapport des parties du tems, par l'analogie connue de ce rapport avec celui des parties de l'eſpace parcouru ; il eſt clair qu'un tel mouvement ſeroit la meſure du tems la plus exacte, & par conſéquent celle qu'on devroit mettre en uſage préférablement à toute autre. Donc, s'il y a quelque eſpece particuliere de mouvement, où l'analogie entre le rapport des parties du tems & celui des parties de l'eſpace parcouru ſoit connue, indépendamment de toute hypotheſe, & par la nature du mouvement même, & que cette eſpece de mouvement ſoit la ſeule à qui cette propriété appartienne, elle ſera néceſſairement la meſure du tems la plus naturelle. Or, il n'y a que le mouvement *uniforme* qui réuniſſe les deux conditions dont nous venons de parler : car le mouvement d'un corps eſt *uniforme* par lui-même, il ne devient accéléré ou retardé qu'en vertu d'une cauſe étrangere, & alors il eſt ſuſceptible d'une infinité de loix différentes de variation. La loi d'uniformité, c'eſt-à-dire l'égalité entre le rapport des tems & celui des eſpaces parcourus, eſt donc une propriété du mouvement conſidéré en lui-même ; le mouvement *uniforme* n'en eſt par-là que plus analogue à la durée, & par conſéquent plus près à en être la meſure, puiſque les parties de la durée ſe ſuccedent auſſi conſtamment & uniformément. Au contraire, toute loi d'accélération ou de diminution dans le mouvement, eſt arbitraire, pour ainſi dire, & dépendante des circonſtances extérieures : le mouvement non *uniforme* ne peut être par conſéquent la meſure naturelle du tems ; car en premier lieu, il n'y auroit pas de raiſon pourquoi une eſpece particuliere de mouvement non *uniforme*, fût la meſure premiere du tems, plutôt qu'une autre : en ſecond lieu, on ne pourroit meſurer le tems par un mouvement non *uniforme*, ſans avoir découvert auparavant par quelque moyen particulier l'analogie entre le rapport des tems & celui des eſpaces parcourus, qui conviendroit au mouvement propoſé. D'ailleurs, comment connoître cette analogie autrement que par l'expérience, & l'expérience ne ſuppoſeroit-elle pas qu'on eût déjà une meſure du tems fixe & certaine ?

Mais le moyen de s'aſſurer, dira-t-on, qu'un mouvement ſoit parfaitement *uniforme* ? Je réponds d'abord qu'il n'y a non plus aucun mouvement non *uniforme* dont nous

sachions exactement la loi, & qu'ainsi cette difficulté prouve seulement que nous ne pouvons connoître exactement & en toute rigueur le rapport des parties du tems; mais il ne s'ensuit pas de là que le mouvement *uniforme* n'en soit par sa nature seule, la premiere & la plus simple mesure. Aussi, ne pouvant avoir de mesure du tems précise & rigoureuse, c'est dans les mouvemens à peu près *uniformes* que nous en cherchons la mesure au moins approchée. Nous avons deux moyens de juger qu'un mouvement est à peu près *uniforme*, ou quand nous savons que l'effet de la cause accélératrice ou retardatrice ne peut être qu'insensible; ou quand nous le comparons à d'autres mouvemens, & que nous observons la même loi dans les uns & dans les autres : ainsi si plusieurs corps se meuvent de maniere que les espaces qu'ils parcourent durant un même tems soient toujours entr'eux ou exactement ou à peu près dans le même rapport, on juge que le mouvement de ces corps est ou exactement ou à très-peu près *uniforme*.

UNIFORME, s. m. (*Art. milit.*) On appelle *uniforme* dans le militaire, l'habillement qui est propre aux officiers & aux soldats de chaque régiment. Les troupes n'ont commencé à avoir des *uniformes* que du tems de Louis XIV. Comme elles avoient auparavant des armures de fer qui les couvroient entiérement ou presqu'entiérement, l'*uniforme* n'auroit pu servir à les distinguer comme aujourd'hui. Les officiers françois sont obligés, par une ordonnance de 1737, de porter toujours l'habit *uniforme* pendant le tems qu'ils sont en campagne ou en garnison, afin qu'ils soient plus aisément connus des soldats. Sa Majesté a aussi depuis obligé ses officiers généraux de porter un *uniforme* par lequel on distingue les maréchaux de camp des lieutenans généraux. Cet *uniforme* qui les fait connoître, peut servir utilement pour les faire respecter, & leur faire rendre par toutes les troupes les honneurs dus à leurs dignités. (*Q*)

UNIGENITUS (CONSTITUTION) *Hist. eccl.* Constitution en forme de bulle, donnée à Rome en 1713, par le pape Clément XI, portant condamnation du livre intitulé : *Réflexions morales sur le nouveau Testament*, par le P. Quesnel. Cette bulle commence par le mot *Unigenitus*, d'où lui vient son nom : mais c'est son histoire qui nous intéresse, la voici d'après l'historien du siecle de Louis XIV.

Le P. Quesnel, prêtre de l'oratoire, ami du célebre Arnauld, & qui fut compagnon de sa retraite jusqu'au dernier moment, avoit dès l'an 1671 composé un livre de réflexions pieuses sur le texte du nouveau Testament. Ce livre contient quelques maximes qui pourroient paroître favorables au jansénisme; mais elles sont confondues dans une si grande foule de maximes saintes & pleines de cette onction qui gagne le cœur, que l'ouvrage fut reçu avec un applaudissement universel. Le bien s'y montre de tous côtés, & le mal il faut le chercher. Plusieurs évêques lui donnerent les plus grands éloges dans sa naissance, & les confirmerent quand le livre eut reçu par l'auteur sa derniere perfection. L'abbé Renaudot, l'un des plus savans hommes de France, étant à Rome la premiere année du pontificat de Clément XI, allant un jour chez ce pape qui aimoit les savans, & qui l'étoit lui-même, le trouva lisant le livre du P. Quesnel. Voilà, lui dit le pape, un livre excellent; nous n'avons personne à Rome qui soit capable d'écrire ainsi; je voudrois attirer l'auteur auprès de moi. C'est cependant le même pape qui depuis condamna le livre.

Un des prélats qui avoient donné en France l'approbation la plus sincere au livre de Quesnel, étoit le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Il s'en étoit déclaré le protecteur, lorsqu'il étoit évêque de Châlons; & le livre lui étoit dédié. Ce cardinal plein de vertus & de science, le plus doux des hommes, le plus ami de la paix, protégeoit quelques jansénistes sans l'être, & aimoit peu les jésuites, sans leur nuire & sans les craindre.

Ces peres commençoient à jouir d'un grand crédit depuis que le P. de la Chaise, gouvernant la conscience de Louis XIV, étoit en effet à la tête de l'église gallicane. Le P. Quesnel qui les craignoit, étoit retiré à Bruxelles avec le savant bénédictin Gerberon, un prêtre nommé Brigode, & plusieurs

sieurs autres du même parti. Il en étoit devenu le chef après la mort du fameux Arnauld, & jouissoit comme lui de cette gloire flatteuse de s'établir un empire secret, indépendant des souverains, de régner sur des consciences, & d'être l'ame d'une faction composée d'esprits éclairés.

Les jésuites plus répandus que sa faction, & plus puissans, déterrerent bientôt Quesnel dans sa solitude. Ils le persécuterent auprès de Philippe V, qui étoit encore maître des Pays-Bas, comme ils avoient poursuivi Arnauld son maître auprès de Louis XIV. Ils obtinrent un ordre du roi d'Espagne de faire arrêter ces solitaires. Quesnel fut mis dans les prisons de l'archevêché de Malines. Un gentilhomme, qui crut que le parti janséniste feroit sa fortune s'il délivroit le chef, perça les murs, & fit évader Quesnel, qui se retira à Amsterdam, où il est mort en 1719, dans une extrême vieillesse, après avoir contribué à former en Hollande quelques églises de jansénistes; troupeau foible, qui dépérit tous les jours. Lorsqu'on l'arrêta, on saisit tous ses papiers; & comme on y trouva tout ce qui caractérise un parti formé, on fit aisément croire à Louis XIV qu'ils étoient dangereux.

Il n'étoit pas assez instruit pour savoir que de vaines opinions de spéculation tomberoient d'elles-mêmes, si on les abandonnoit à leur inutilité. C'étoit leur donner un poids qu'elles n'avoient point, que d'en faire des matieres d'état. Il ne fut pas difficile de faire regarder le livre du P. Quesnel comme coupable, après que l'auteur eut été traité en séditieux. Les jésuites engagerent le roi lui-même à faire demander à Rome la condamnation du livre. C'étoit en effet faire condamner le cardinal de Noailles qui en avoit été le protecteur le plus zélé. On se flattoit avec raison que le pape Clément XI mortifieroit l'archevêque de Paris. Il faut savoir que quand Clément XI étoit le cardinal Albani, il avoit fait imprimer un livre tout moliniste, de son ami le cardinal de Sfondrate, & que M. de Noailles avoit été le dénonciateur de ce livre. Il étoit naturel de penser qu'Albani devenu pape, feroit au moins contre les approbations données à Quesnel, ce qu'on avoit fait contre les approbations données à Sfondrate.

On ne se trompa pas; le pape Clément XI donna, vers l'an 1708, un décret contre le livre de Quesnel; mais alors les affaires temporelles empêcherent que cette affaire spirituelle qu'on avoit sollicitée, ne réussît. La cour étoit mécontente de Clément XI, qui avoit reconnu l'archiduc Charles pour roi d'Espagne, après avoir reconnu Philippe V. On trouva des nullités dans son décret, il ne fut pas reçu en France, & les querelles furent assoupies jusqu'à la mort du P. de la Chaise, confesseur du roi, homme doux, avec qui les voies de conciliation étoient toujours ouvertes, & qui ménageoit dans le cardinal de Noailles, l'allié de madame de Maintenon.

Les jésuites étoient en possession de donner un confesseur au roi, comme à presque tous les princes catholiques. Cette prérogative est le fruit de leur institut, par lequel ils renoncent aux dignités ecclésiastiques: ce que leur fondateur établit par humilité, est devenu un principe de grandeur. Plus Louis XIV vieillissoit, plus la place de confesseur devenoit un ministere considérable. Ce poste fut donné au P. le Tellier, fils d'un procureur de Vire en basse-Normandie, homme sombre, ardent, inflexible, cachant ses violences sous un flegme apparent: il fit tout le mal qu'il pouvoit faire dans cette place, où il est trop aisé d'inspirer ce qu'on veut, & de perdre qui l'on hait: il avoit à venger ses injures particulieres. Les jansénistes avoient fait condamner à Rome un de ses livres sur les cérémonies chinoises. Il étoit mal personnellement avec le cardinal de Noailles, & il ne savoit rien ménager. Il remua toute l'église de France; il dressa en 1711 des lettres & des mandemens, que des évêques devoient signer: il leur envoyoit des accusations contre le cardinal de Noailles, au bas desquelles ils n'avoient plus qu'à mettre leurs noms. De telles manœuvres dans des affaires profanes sont punies; elles furent découvertes, & n'en réussirent pas moins.

La conscience du roi étoit allarmée par son confesseur, autant que son autorité étoit blessée par l'idée d'un parti rebelle. En vain le cardinal de Noailles lui demanda

juftice de ces myfteres d'iniquité: le confeffeur perfuada qu'il s'étoit fervi des voies humaines, pour faire réuffir les chofes divines; & comme en effet il défendoit l'autorité du pape & celle de l'unité de l'églife, tout le fond de l'affaire lui étoit favorable. Le cardinal s'adreffa au dauphin, duc de Bourgogne; mais il le trouva prévenu par les lettres & les amis de l'archevêque de Cambrai. Le cardinal n'obtint pas davantage du crédit de madame de Maintenon, qui n'avoit guere de fentimens à elle, & qui n'étoit occupée que de fe conformer à ceux du roi.

Le cardinal archevêque, opprimé par un jéfuite, ôta le pouvoir de prêcher & de confeffer à tous les jéfuites, excepté à quelques-uns des plus fages & des plus modérés. Sa place lui donnoit le droit dangereux d'empêcher le Tellier de confeffer le roi. Mais il n'ofa pas irriter à ce point fon fouverain, & il le laiffa avec refpect entre les mains de fon ennemi. " Je crains, écrivit-» il à madame de Maintenon, de marquer » au roi trop de foumiffion, en donnant » les pouvoirs à celui qui les mérite le » moins. Je prie Dieu de lui faire connoî-» tre le péril qu'il court, en confiant fon » ame à un homme de ce caractere. »

Quand les efprits font aigris, les deux partis ne font plus que des démarches funeftes. Des partifans du P. le Tellier, des évêques qui efpéroient le chapeau, employerent l'autorité royale pour enflammer ces étincelles qu'on pouvoit éteindre. Au lieu d'imiter Rome, qui avoit plufieurs fois impofé filence aux deux partis; au lieu de réprimer un religieux, & de conduire le cardinal; au lieu de défendre ces combats comme les duels, & de réduire tous les prêtres, comme tous les feigneurs, à être utiles fans être dangereux, au lieu d'accabler enfin les deux partis fous le poids de la puiffance fuprême, foutenue par la raifon & par tous les magiftrats : Louis XIV crut bien faire de folliciter lui-même la fameufe conftitution qui remplit le refte de fa vie d'amertume.

Le P. le Tellier & fon parti envoyerent à Rome cent trois propofitions à condamner. Le faint office en profcrivit cent & une. La bulle fut donnée au mois de feptembre 1713. Elle vint, & fouleva contre elle prefque toute la France. Le roi l'avoit demandée pour prévenir un fchifme, & elle fut prête d'en caufer un. La clameur fut générale, parce que parmi ces cent & une propofitions il y en avoit qui paroiffoient à tout le monde contenir le fens le plus innocent & la plus pure morale. Une nombreufe affemblée d'évêques fut convoquée à Paris. Quarante accepterent la bulle pour le bien de la paix; mais ils en donnerent en même tems des explications, pour calmer les fcrupules du public.

L'acceptation pure & fimple fut envoyée au pape, & les modifications furent pour les peuples. Ils prétendoient par-là fatisfaire à la fois le pontife, le roi, & la multitude. Mais le cardinal de Noailles, & fept autres évêques de l'affemblée qui fe joignirent à lui, ne voulurent ni de la bulle, ni de fes correctifs. Ils écrivirent au pape, pour demander des correctifs même à fa fainteté. C'étoit un affront qu'ils lui faifoient refpectueufement. Le roi ne le fouffrit pas: il empêcha que la lettre ne parût, renvoya les évêques dans leurs diocefes, & défendit au cardinal de paroître à la cour.

La perfécution donna à cet archevêque une nouvelle confidération dans le public. C'étoit une véritable divifion dans l'épifcopat, dans tout le clergé, dans les ordres religieux. Tout le monde avouoit qu'il ne s'agiffoit pas des points fondamentaux de la religion; cependant il y avoit une guerre civile dans les efprits, comme s'il eût été queftion du renverfement du chriftianifme; & l'on fit agir des deux côtés tous les refforts de la politique, comme dans l'affaire la plus profane.

Ces refforts furent employés pour faire accepter la *conftitution* par la Sorbonne. La pluralité des fuffrages ne fut pas pour elle, & cependant elle y fut enregiftrée. Le minifière avoit peine à fuffire aux lettres de cachet qui envoyoient en prifon ou en exil les oppofans.

Cette bulle avoit été enregiftrée au parlement, avec la réferve des droits ordinaires de la couronne, des libertés de l'églife gallicane, du pouvoir & de la jurifdiction des évêques; mais le cri public

perçoit toujours à-travers l'obéissance. Le cardinal de Bissi, l'un des plus ardens défenseurs de la bulle, avoua dans une de ses lettres, qu'elle n'auroit pas été reçue avec plus d'indignité à Geneve qu'à Paris.

Les esprits étoient sur-tout révoltés contre le jésuite le Tellier. Rien ne nous irrite plus qu'un religieux devenu puissant. Son pouvoir nous paroît une violation de ses vœux ; mais s'il abuse de ce pouvoir, il est en horreur. Le Tellier osa présumer de son crédit jusqu'à proposer de faire déposer le cardinal de Noailles, dans un concile national. Ainsi un religieux faisoit servir à sa vengeance, son roi, son pénitent & sa religion ; & avec tout cela, j'ai de très-fortes raisons de croire qu'il étoit dans la bonne foi : tant les hommes s'aveuglent dans leurs sentimens & dans leur zele !

Pour préparer ce concile, dans lequel il s'agissoit de déposer un homme devenu l'idole de Paris & de la France, par la pureté de ses mœurs, par la douceur de son caractere, & plus encore par la persécution ; on détermina Louis XIV à faire enregistrer au parlement une déclaration, par laquelle tout évêque qui n'auroit pas reçu la bulle purement & simplement, seroit tenu d'y souscrire, ou qu'il seroit poursuivi à la requête du procureur-général, comme rebelle.

Le chancelier Voisin, secretaire d'état de la guerre, dur & despotique, avoit dressé cet édit. Le procureur-général d'Aguesseau, plus versé que le chancelier Voisin dans les loix du royaume, & ayant alors ce courage d'esprit que donne la jeunesse, refusa absolument de se charger d'une telle piece. Le premier président de Mesme en remontra au roi les conséquences. On traîna l'affaire en longueur. Le roi étoit mourant. Ces malheureuses disputes troublerent ses derniers momens. Son impitoyable confesseur fatiguoit sa foiblesse par des exhortations continuelles à consommer un ouvrage qui ne devoit pas faire chérir sa mémoire. Les domestiques du roi indignés lui refuserent deux fois l'entrée de la chambre, & enfin ils le conjurerent de ne point parler au roi de la *constitution*. Ce prince mourut, & tout changea.

Le duc d'Orléans, régent du royaume, ayant renversé d'abord toute la forme du gouvernement de Louis XIV & ayant substitué des conseils aux bureaux des secretaires d'état, composa un conseil de conscience, dont le cardinal de Noailles fut le président. On exila le pere le Tellier, chargé de la haine publique, & peu aimé de ses confreres.

Les évêques opposés à la bulle, appellerent à un futur concile, dût-il ne se tenir jamais. La Sorbonne, les curés du diocese de Paris, des corps entiers de religieux, firent le même appel ; & enfin le cardinal de Noailles fit le sien en 1717, mais il ne voulut pas d'abord le rendre public. On l'imprima malgré lui. L'église de France resta divisée en deux factions, les acceptans & les refusans. Les acceptans étoient les cent évêques qui avoient adhéré sous Louis XIV avec les jésuites & les capucins. Les refusans étoient quinze évêques & toute la nation. Les acceptans se prévaloient de Rome ; les autres, des universités, des parlemens, & du peuple. On imprimoit volume sur volume, lettres sur lettres ; on se traitoit réciproquement de schismatique & d'hérétique.

Un archêveque de Rheims, du nom de Mailly, grand & heureux partisan de Rome, avoit mis son nom au bas de deux écrits que le parlement fit brûler par le bourreau. L'archevêque l'ayant su, fit chanter un *te Deum*, pour remercier Dieu d'avoir été outragé par des schismatiques. Dieu le récompensa ; il fut cardinal. Un évêque de Soissons ayant essuyé le même traitement du parlement, & ayant signifié à ce corps que ce n'étoit pas à lui à le juger, même pour un crime de lese-majesté, il fut condamné à dix mille livres d'amende ; mais le régent ne voulut pas qu'il les payât, de peur, dit-il, qu'il ne devînt cardinal aussi.

Rome éclatoit en reproches : on se consumoit en négociations ; on appelloit, on réappelloit ; & tout cela, pour quelques passages aujourd'hui oubliés du livre d'un prêtre octogénaire, qui vivoit d'aumônes à Amsterdam.

La folie du systême des finances contribua, plus qu'on ne croit, à rendre la paix à l'église. Le public se jeta avec tant de

fureur dans le commerce des actions ; la cupidité des hommes, excitée par cette amorce, fut si générale, que ceux qui parlerent encore de jansénisme & de bulle, ne trouverent personne qui les écoutât. Paris n'y pensoit pas plus qu'à la guerre, qui se faisoit sur les frontieres d'Espagne. Les fortunes rapides & incroyables qu'on faisoit alors, le luxe & la volupté portés aux derniers excès, imposerent silence aux disputes ecclésiastiques ; & le plaisir fit ce que Louis XIV n'avoit pu faire.

Le duc d'Orléans saisit ces conjonctures, pour réunir l'église de France. Sa politique y étoit intéressée. Il craignoit des tems où il auroit eu contre lui Rome, l'Espagne, & cent évêques.

Il falloit engager le cardinal de Noailles non-seulement à recevoir cette *constitution*, qu'il regardoit comme scandaleuse, mais à rétracter son appel, qu'il regardoit comme légitime. Il falloit obtenir de lui plus que Louis XIV son bienfaiteur ne lui avoit en vain demandé. Le duc d'Orléans devoit trouver les plus grandes oppositions dans le parlement, qu'il avoit exilé à Pontoise ; cependant il vint à bout de tout. On composa un corps de doctrine, qui contenta presque les deux partis. On tira parole du cardinal qu'enfin il accepteroit. Le duc d'Orléans alla lui-même au grand-conseil, avec les princes & les pairs, faire enregistrer un édit qui ordonnoit l'acceptation de la bulle, la suppression des appels, l'unanimité & la paix.

Le parlement, qu'on avoit mortifié en portant au grand-conseil des déclarations qu'il étoit en possession de recevoir, menacé d'ailleurs d'être transféré de Pontoise à Blois, enregistra ce que le grand-conseil avoit enregistré ; mais toujours avec les réserves d'usage, c'est-à-dire, le maintien des libertés de l'église gallicane & des loix du royaume.

Le cardinal archevêque, qui avoit promis de se rétracter quand le parlement obéiroit, se vit enfin obligé de tenir parole ; & on afficha son mandement de rétractation le 20 août 1720.

Depuis ce tems, tout ce qu'on appelloit en France *jansénisme*, *quiétisme*, *bulles*, *querelles théologiques*, baissa sensiblement. Quelques évêques appellans resterent seuls opiniâtrément attachés à leurs sentimens.

Sous le ministere du cardinal de Fleury, on voulut extirper les restes du parti, en déposant un des prélats des plus obstinés. On choisit, pour faire un exemple, le vieux Soanen, évêque de la petite ville de Sénès, homme également pieux & inflexible, d'ailleurs sans parens, sans crédit.

Il fut condamné par le concile provincial d'Embrun en 1728, suspendu de ses fonctions d'évêque & de prêtre, & exilé par la cour en Auvergne à l'âge de plus de quatre-vingts ans. Cette rigueur excita quelques vaines plaintes.

Un reste de fanatisme subsista seulement dans une petite partie du peuple de Paris, sur le tombeau du diacre Paris ; & les jésuites eux-mêmes semblerent entraînés dans la chûte du jansénisme. Leurs armes émoussées n'ayant plus d'adversaires à combattre, ils perdirent à la cour le crédit dont le Tellier avoit abusé. Les évêques sur lesquels ils avoient dominé, les confondirent avec les autres religieux ; & ceux-ci ayant été abaissés par eux, les rabaisserent à leur tour. Les parlemens leur firent sentir plus d'une fois ce qu'ils pensoient d'eux, en condamnant quelques-uns de leurs écrits qu'on auroit pu oublier. L'université qui commençoit alors à faire de bonnes études dans la littérature, & à donner une excellente éducation, leur enleva une grande partie de la jeunesse ; & ils attendirent, pour reprendre leur ascendant, que le tems leur fournît des hommes de génie, & des conjonctures favorables.

Il seroit très-utile à ceux qui sont entêtés de ces disputes, de jeter les yeux sur l'histoire générale du monde ; car en observant tant de nations, tant de mœurs, tant de religions différentes, on voit le peu de figure que font sur la terre un moliniste & un janséniste. On rougit alors de sa frénésie pour un parti qui se perd dans la foule & dans l'immensité des choses. (*D. J.*)

UNION, JONCTION. (*Synonime.*) *L'union* regarde particuliérement deux différentes choses qui se trouvent bien ensemble. La *jonction* regarde proprement deux choses éloignées, qui se rapprochent l'une de l'autre.

Le mot d'*union* renferme une idée d'accord ou de convenance. Celui de *jonction* semble supposer une marque ou quelque mouvement.

On dit l'*union* des couleurs, & la *jonction* des armées; l'*union* de deux voisins, & la *jonction* de deux rivieres.

Ce qui n'est pas *uni* est divisé, ce qui n'est pas *joint* est séparé.

On s'*unit* pour former des corps de société. On se *joint* pour se rassembler, & n'être pas seuls.

Union s'emploie souvent au figuré en vers & en prose: mais on ne se sert de *jonction* que dans le sens littéral.

L'*union* soutient les familles, & fait la puissance des états. La *jonction* des ruisseaux forme les grands fleuves. Girard, *Synon. françois*. (*D. J.*)

UNION CHRÉTIENNE, (*Hist. ecclésiastique*.) communauté de veuves & de filles, projetée par madame de Polaillon, institutrice des filles de la providence, & exécutée par M. Vachet, prêtre, de Romans en Dauphiné, secondé d'une sœur Renée de Tordes, qui avoit fait l'établissement des filles de la propagation de la foi à Metz, & d'une sœur Anne de Groze, qui avoit une maison à Charonne, où la communauté de l'*union chrétienne* commença en 1661. Le but singulier de cette association étoit de travailler à la conversion des filles & femmes hérétiques, à retirer des femmes pauvres, qui ne pourroient être reçues ailleurs, & à élever de jeunes filles. Le séminaire de Charonne fut transféré à Paris en 1685; elles eurent des constitutions en 1662: ces constitutions furent approuvées en 1668. Ces filles n'ont de pénitence que celles de l'église; seulement elles jeûnent le vendredi. Elles tiennent de petites écoles. Après deux ans d'épreuves, elles s'engagent par les trois vœux ordinaires & par un vœu particulier d'*union*.

Elles ont un vêtement qui leur est propre.

La petite *union* est un autre établissement fait par le même M. Vachet, mademoiselle de Lamoignon, & une mademoiselle Mallet. Il s'agissoit de retirer des filles qui viennent à Paris pour servir, & de fonder un lieu où les femmes pussent trouver des femmes des chambre & des servantes de bonnes mœurs. Ce projet s'exécuta en 1679.

UNION, (*Gramm. Jurisp.*) signifie en général la *jonction* d'un chose à une autre, pour ne faire ensemble qu'un tout.

En matiere bénéficiale, on entend par *union* la jonction de plusieurs bénéfices ensemble.

On distingue plusieurs sortes d'*unions*.

La premiere se fait quand les deux églises restent dans le même état qu'elles étoient, sans aucune dépendance l'une de l'autre, quoique possédées par le même titulaire.

La seconde, lorsque les deux bénéfices demeurent aussi dans le même état, & que les fruits sont perçus par le même titulaire, mais que le moins considérable est rendu dépendant de l'autre; auquel cas le titulaire doit desservir en personne le principal bénéfice, & commettre pour l'autre un vicaire, s'il est chargé de quelque service personnel ou de la conduite des ames.

La troisieme est, lorsque les deux titres sont tellement unis, qu'il n'y en a plus qu'un, soit au moyen de l'extinction d'un des titres, & réunion des revenus à l'autre, soit par l'incorporation des deux titres.

Les *unions* personnelles ou à vie ou à tems, ne sont pas admises en France, n'ayant pour but que l'utilité de l'impétrant, & non celle de l'église.

Les papes ont prétendu être en droit de procéder seuls à l'*union* des archevêchés & évêchés.

De leur côté les empereurs grecs prétendoient avoir seuls droit d'unir ou diviser les archevêchés ou évêchés, en divisant les provinces d'Orient.

L'église gallicane a pris là-dessus un sage tempérament, ayant toujours reconnu depuis l'établissement de la monarchie, que l'union de plusieurs archevêchés ou évêchés ne peut être faite que par le pape; mais que ce ne peut être que du consentement du roi.

Le légat même *a latere* ne la peut faire, à moins qu'il n'en ait reçu le pouvoir par ses facultés duement enregistrées.

L'union des autres bénéfices peut être faite par l'évêque diocésain, en se confor-

mant aux canons & aux ordonnances.

Mais ſi l'union ſe faiſoit à la menſe épiſcopale, il faudroit s'adreſſer au pape, qui nommeroit des commiſſaires ſur les lieux, l'évêque ne pouvant être juge dans ſa propre cauſe.

Aucun autre ſupérieur eccléſiaſtique ne peut unir des bénéfices, quand il en ſeroit le collateur, & qu'il auroit juriſdiction ſur un certain territoire.

C'eſt un uſage immémorial que les bénéfices de collation royale peuvent être unis par le roi ſeul, en vertu de lettres-patentes regiſtrées en parlement.

Toute *union* en général ne peut être faite ſans néceſſité ou utilité évidente pour l'égliſe.

Il faut auſſi y appeller tous ceux qui y ont intérêt, tels que les collateurs, patrons eccléſiaſtiques & laïques, les titulaires, & les habitans, s'il s'agit de l'*union* d'une cure.

Si le collateur eſt chef d'un chapitre, comme un évêque ou un abbé, il faut auſſi le conſentement du chapitre.

Quand les collateurs ou patrons refuſent de conſentir à l'union, il faut obtenir un jugement qui l'ordonne avec eux : à l'égard du titulaire & des habitans, il n'eſt pas beſoin de jugement ; les canons & les ordonnances ne requérant pas leur conſentement, on ne les appelle que pour entendre ce qu'ils auroient à propoſer contre l'*union*, & l'on y a tel égard que de raiſon.

On ne peut cependant unir un bénéfice vacant, n'y ayant alors perſonne pour en ſoutenir les droits.

Pour vérifier s'il y a néceſſité ou utilité, on fait une information *de commodo & incommodo*, ce qui eſt du reſſort de la juriſdiction volontaire ; mais s'il ſurvient des conteſtations qui ne puiſſent s'inſtruire ſommairement, on renvoie ces incidens devant l'official.

Le conſentement du roi eſt néceſſaire pour l'*union* de tous les bénéfices conſiſtoriaux, des bénéfices qui tombent en régale, & pour l'*union* des bénéfices aux communautés ſéculieres ou régulieres, même pour ceux qui dépendent des abbayes auxquelles on veut les unir.

On obtient auſſi quelquefois des lettres-patentes pour l'*union* des autres bénéfices lorſqu'ils ſont conſidérables, afin de rendre l'*union* plus authentique.

Avant d'enregiſtrer les lettres-patentes qui concernent l'*union*, le parlement ordonne une nouvelle information par le juge royal.

On permet quelquefois d'unir à des cures & prébendes ſéculieres, dont le revenu eſt trop modique, ou à des ſéminaires, des bénéfices réguliers, pourvu que ce ſoient des bénéfices ſimples, & non des offices clauſtraux, qui obligent les titulaires à la réſidence.

On unit même quelquefois à un ſéminaire toutes les prébendes d'une collégiale.

Mais les cures ne doivent point être unies à des monaſteres, ni aux dignités & prébendes des égliſes cathédrales ou collégiales, encore moins à des bénéfices ſimples.

L'*union* des bénéfices en patronage laïque doit être faite de maniere que le patron ne ſoit point léſé.

On unit quelquefois des bénéfices ſimples de différens dioceſes ; mais deux cures dans ce cas ne peuvent être unies, à cauſe de la confuſion qui en réſulteroit.

Quand l'*union* a été faite ſans cauſe légitime, ou ſans y obſerver les formalités néceſſaires, elle eſt abuſive, & la poſſeſſion même de pluſieurs ſiecles n'en couvre point le défaut.

Celui qui prétend que l'*union* eſt nulle, obtient des proviſions du bénéfice uni ; & s'il y eſt troublé, il appelle comme d'abus du décret d'*union*.

Si l'*union* eſt ancienne, l'énonciation des formalités fait préſumer qu'elles ont été obſervées.

Enfin, quand le motif qui a donné lieu à l'*union* ceſſe, on peut rétablir les choſes dans leur premier état. *V.* le *Concile de Trente*, M. de Fleury, d'Héricourt, de la Combe, les *Mém. du clergé*, & le *mot* BÉNÉFICE. (*A*)

UNION *de créanciers*, eſt lorſque pluſieurs créanciers d'un même débiteur obéré de dettes, ſe joignent enſemble pour agir de concert, & par le miniſtere des mêmes avocats & procureurs, à l'effet de parvenir au recouvrement de leur dû, & d'empêcher que les biens de leur débiteur ne ſoient

consommés en frais, par la multiplicité & la contrariété des procédures de chaque créancier.

Cette *union* de créanciers se fait par un contrat devant notaire, par lequel ils déclarent qu'ils s'unissent pour ne former qu'un même corps, & pour agir par le ministere d'un même procureur, à l'effet de quoi ils nomment un ou plusieurs d'entre eux pour syndics, à la requete desquels seront faites les poursuites.

Lorsque le débiteur fait un abandonnement de biens à ses créanciers, ceux-ci nomment des directeurs pour gérer ces biens, les faire vendre, recouvrer ceux qui sont en main tierce, & pour faire l'ordre à l'amiable entre les créanciers. *V.* ABANDONNEMENT, CESSION DE BIENS, CRÉANCIER, DIRECTEUR, DIRECTION. (*A*)

UNION. (*Gouver. polit.*) La vraie *union* dans un corps politique, dit un de nos beaux génies, est une *union* d'harmonie, qui fait que toutes les parties, quelqu'opposées qu'elles nous paroissent, concourent au bien général de la société, comme des dissonnances dans la musique concourent à l'accord total. Il peut y avoir de l'*union* dans un état, où l'on ne croit voir que du trouble, c'est-à-dire, qu'il peut y avoir une harmonie, d'où résulte le bonheur qui seul est la vraie paix, une harmonie qui seule produit la force & le maintien de l'état. Il en est comme des parties de cet univers, éternellement liées par l'action des unes & la réaction des autres.

Dans l'accord du despotisme asiatique, c'est-à-dire, de tout gouvernement qui n'est pas modéré, il n'y a point d'*union*; mais au contraire, il y a toujours une division sourde & réelle. Le laboureur, l'homme de guerre, le négociant, le magistrat, le noble, ne sont joints que parce que les uns oppriment les autres sans résistance; & si l'on y voit de l'*union*, ce ne sont pas des citoyens qui sont unis, mais des corps morts ensevelis les uns auprès des autres. L'*union* d'un état consiste dans un gouvernement libre, où le plus fort ne peut pas opprimer le plus foible. (*D. J.*)

UNION *de l'Ecosse avec l'Angleterre*, (*Hist. mod.*) traité fameux, par lequel ces deux royaumes sont réunis en un seul, & compris sous le nom de *royaume de la Grande-Bretagne.*

Depuis que la famille royale d'Ecosse étoit montée sur le trône d'Angleterre, par l'avénement de Jacques I à la couronne, après la mort d'Elisabeth, les rois d'Angleterre n'avoient rien négligé pour procurer cette *union* salutaire : mais ni ce prince, ni son successeur Charles I, ni les rois qui vinrent ensuite, jusqu'à la reine Anne, n'ont eu cette satisfaction; des intérêts politiques d'une part, de l'autre des querelles de religion y ayant mis de grands obstacles. La nation Ecossoise, jalouse de sa liberté, accoutumée à se gouverner par ses loix, à tenir son parlement, comme la nation angloise a le sien, craignoit de se trouver moins unie que confondue avec celle-ci, & peut-être encore davantage d'en devenir sujette. La forme du gouvernement ecclésiastique établi en Angleterre par les loix, étoit encore moins du goût des Ecossois, chez qui le presbytérianisme étoit la religion dominante.

Cependant cette *union* si salutaire, souvent projetée & toujours manquée, réussit en 1707, du consentement unanime de la reine Anne, & des états des deux royaumes.

Le traité de cette *union* contient vingt-cinq articles, qui furent examinés, approuvés & signés le 3 août 1706, par onze commissaires anglois, & par un pareil nombre de commissaires écossois.

Le parlement d'Ecosse ratifia ce traité le 4 février 1707, & le parlement d'Angleterre le 9 mars de la même année. Le 17 du même mois, la reine se rendit au parlement, où elle ratifia l'*union*. Depuis ce tems-là il n'y a qu'un seul conseil privé, & un seul parlement pour les deux royaumes. Le parlement d'Ecosse a été supprimé, ou pour mieux dire réuni à celui d'Angleterre; de sorte que les deux n'en font qu'un, sous le titre de *parlement de la Grande-Bretagne.*

Les membres du parlement que les Ecossois peuvent envoyer à la chambre des communes, suivant les articles de l'*union*, sont au nombre de quarante-cinq, & ils représentent les communes d'Ecosse; & les pairs qu'ils y envoient pour représenter les pairs

d'Ecosse, sont au nombre de seize. *V.* PARLEMENT.

Avant l'*union*, les grands officiers de la couronne d'Ecosse étoient le grand-chancelier, le grand-trésorier, le garde du sceau privé, & le lord greffier ou secretaire d'état. Les officiers subalternes de l'état étoient le lord greffier, le lord avocat, le lord trésorier député, & le lord juge clerc.

Les quatre premieres charges ont été supprimées par l'*union*, & l'on a créé de nouveaux officiers qui servent pour les deux royaumes, sous les titres de *lord grand-chancelier de la Grande-Bretagne*, &c. & aux deux secretaires d'état qu'il y avoit auparavant en Angleterre, on en a ajouté un troisieme, à cause de l'augmentation de travail que procurent les affaires d'Ecosse.

Les quatre dernieres charges subsistent encore aujourd'hui. *V.* AVOCAT, GREFFIER, TRÉSORIER, DÉPUTÉ, *&c.*

UNION. (*Chymie.*) Il est dit à l'*article* CHYMIE, que la chymie s'occupe des séparations & des *unions* des principes constituans des corps; que les deux grands changemens effectués par les opérations chymiques, sont des séparations & des *unions*; que les deux effets généraux primitifs & immédiats de toutes les opérations chymiques, sont la séparation & l'*union* des principes; que l'*union* chymique est encore connue dans l'art sous le nom de *mixtion*, de *génération*, de *synthese*, de *syncrese*, ou pour mieux dire, de *syncrise*, de *combinaison*, de *coagulation*, &c. que de ces mots les plus usités en françois, sont ceux d'*union*, de *combinaison* & de *mixtion*. Voyez sur-tout MIXTION.

Quoique les affections des corps aggrégés n'appartiennent pas proprement à la chymie; & qu'ainsi, strictement parlant, elle ne s'occupe que de l'*union* mixtive: cependant comme plusieurs de ses opérations ont pour objet, au moins secondaire, préparatoire, intermédiaire, *&c.* l'*union* aggrégative; la division méthodique des opérations chymiques qui appartiennent à l'*union*, doit se faire en celles qui effectuent des *unions* mixtives, & celles qui effectuent des *unions* aggrégatives: aussi avons-nous admis cette division. *V.* OPÉRATION CHYMIQUE.

On voit par cette derniere considération, que le mot *union* est plus général que celui de *mixtion* ou de *combinaison*; aussi dans le langage chymique exact, doit-on ajouter l'épithete de *chymique* ou de *mixtive* au mot *union*, lorsqu'on l'emploie dans le sens rigoureux. On ne l'emploie sans épithete que lorsqu'on le prend dans un sens vague, ou qui se détermine suffisamment de lui-même.

Le principe de l'*union* chymique est exposé aux *articles* MIXTION, MISCIBILITÉ, RAPPORT; celui de l'*union aggrégative* n'est presque que l'attraction de cohésion, ou la cohésibilité des physiciens modernes. *V.* COHÉSION. (*b*)

UNION, s. f. (*Archit.*) On appelle ainsi l'harmonie des couleurs dans les matériaux, laquelle contribue avec le bon goût du dessin, à la décoration des édifices. (*D. J.*)

UNION *de couleurs*. On dit qu'il y a une belle *union de couleurs* dans un tableau, lorsqu'il n'y en a point de trop criantes, c'est-à-dire, qui sont des crudités, mais qu'elles concourent toutes ensemble à l'effet total du tableau.

UNIQUE, SEUL. (*Synonime.*) Une chose est *unique*, lorsqu'il n'y en a point d'autre de la même espece; elle est *seule*, lorsqu'elle n'est pas accompagnée.

Un enfant qui n'a ni freres, ni sœurs, est *unique*.

Un homme abandonné de tout le monde, reste *seul*.

Rien n'est plus rare que ce qui est *unique*; rien n'est plus ennuyant que d'être toujours *seul*. Voilà ce que dit l'abbé Girard. J'ajoute seulement qu'il y a des occasions où le mot *unique* se peut joindre à un pluriel. Moliere, dans sa comédie des *Fâcheux*, fait dire plaisamment à un joueur:

Je croyois bien du moins faire deux
points uniques. (*D. J.*)

UNIR, v. act. (*Gramm.*) c'est applanir, rendre égal. *V.* UNI.

UNIR *un cheval*, (*Maréchall.*) c'est le remettre lorsqu'il est désuni au galop. *V.* DÉSUNI.

UNISSANT, (*Chirurg.*) ce qui sert à rapprocher & à réunir les parties divisées. *V.*

V. BANDAGE UNISSANT, *au mot* INCARNATIF.

Les futures font les moyens que la chirurgie recommande pour la réunion des parties dont la continuité eft détruite récemment, par caufe externe. On a fort abufé de ce fecours. *V.* SUTURE & PLAIE. (*Y*)

UNISSON, f. m. (*Mufiq.*) c'eft l'union de deux fons qui font au même degré, dont l'un n'eft ni plus grave ni plus aigu que l'autre, & dont le rapport eft un rapport d'égalité.

Si deux cordes font de même matiere, égales en longueur, en groffeur, & également tendues, elles feront à l'*uniffon*; mais il eft faux de dire que deux fons à l'*uniffon* aient une telle identité & fe confondent fi parfaitement, que l'oreille ne puiffe les diftinguer: car ils peuvent différer beaucoup quant au timbre & au degré de force. Une cloche peut être à l'*uniffon* d'une guittare, une vielle à l'*uniffon* d'une flûte, & l'on n'en confondra point le fon.

Le zéro n'eft pas un nombre, ni l'*uniffon* un intervalle; mais l'*uniffon* eft à la férie des intervalles, ce que le zéro eft à la férie des nombres; c'eft le point de leur commencement; c'eft le terme d'où ils partent.

Ce qui conftitue l'*uniffon*, c'eft l'égalité du nombre des vibrations faites en tems égaux par deux corps fonores. Dès qu'il y a égalité entre les nombres de ces vibrations, il y a intervalle entre les fons qu'elles produifent. *V.* CORDE, VIBRATIONS.

On s'eft beaucoup tourmenté pour favoir fi l'*uniffon* étoit une confonnance. Ariftote prétend que non; Jean de Mur affure que] fi; & le P. Merfenne fe range à ce-dernier avis. Comme cela dépend de la définition du mot *confonnance*, je ne vois pas quelle difpute il peut y avoir là-deffus.

Une queftion plus importante eft de favoir quel eft le plus agréable à l'oreille, de l'*uniffon*, ou d'un intervalle confonnant, tel, par exemple, que l'octave ou la quinte. A fuivre le fyftême de nos philofophes, il ne doit pas y avoir le moindre doute fur cela; & l'*uniffon* étant en rapport plus fimple, fera fans contredit le plus agréable. Malheureufement, l'expérience ne confirme point cette hypothefe; nos oreilles fe plaifent plus à entendre une octave, une quinte, & même une tierce bien jufte, que le plus parfait *uniffon*. Il eft vrai que plufieurs quintes de fuite ne nous plairoient pas comme plufieurs *uniffons*; mais cela tient évidemment aux loix de l'harmonie & de la modulation, & non à la nature de l'accord. Cette expérience fournit donc un nouvel argument contre l'opinion reçue. Il eft certain que les fens fe plaifent à la diverfité; ce ne font point toujours les rapports les plus fimples qui les flattent le plus; & j'ai peur qu'on ne trouve à la fin que ce qui rend l'accord de deux fons agréable ou choquant à l'oreille, dépend d'une toute autre caufe que celle qu'on lui a affignée jufqu'ici. *V.* CONSONNANCE.

C'eft une obfervation célebre en mufique que celle du frémiffement & de la réfonnance d'une corde au fon d'une autre qui fera montée à fon *uniffon*, ou même à fon octave, ou à l'octave de fa quinte, *&c.*

Voici comment nos philofophes expliquent ce phénomene.

Le fon d'une corde A met l'air en mouvement; fi une autre corde B fe trouve dans la fphere du mouvement de cet air, il agira fur elle. Chaque corde n'eft fufceptible que d'un certain nombre déterminé de vibrations en un tems donné. Si les vibrations dont la corde B eft fufceptible font égales en nombre à celles de la corde A dans le même tems; l'air agiffant fur elle, & la trouvant difpofée à un mouvement femblable à celui qu'il lui communique, il l'aura bientôt ébranlée. Les deux cordes marchant, pour ainfi dire, de pas égal, toutes les impulfions que l'air reçoit de la corde A, & qu'il communique à la corde B, feront coïncidentes avec les vibrations de cette corde, & par conféquent augmenteront fans ceffe fon mouvement, au lieu de le retarder. Ce mouvement ainfi augmenté, ira bientôt jufqu'à un frémiffement fenfible; alors la corde rendra du fon, & ce fon fera néceffairement à l'*uniffon* de celui de la corde A.

Par la même raifon, l'octave frémira & réfonnera auffi, mais moins fenfiblement que l'*uniffon*; parce que la coïncidence

des vibrations, & par conséquent l'impulsion de l'air, y est moins fréquente de la moitié. Elle l'est encore moins dans la douzieme ou quinte redoublée, & moins dans la dix-septieme ou tierce majeure triplée, qui est la derniere des consonnances qui frémisse & résonne sensiblement & directement.

On ne sauroit douter que, toutes les fois que les nombres des vibrations dont deux cordes sont susceptibles en tems égal, sont commensurables, le son de l'une ne communique à l'autre quelque ébranlement; mais cet ébranlement n'étant plus sensible au-delà des quatre accords précédens, il est compté pour rien dans tout le reste. *Voyez* CONSONNANCE. (*S*)

UNISSONI. (*Musique.*) Ce mot italien, écrit tout au long ou en abrégé dans une partition sur la portée vuide du second violon, marque qu'il doit jouer à l'*unisson* sur la partie du premier; & ce même mot écrit sur la portée vuide du premier violon, marque qu'il doit jouer à l'*unisson* sur la partie du chant. (*S*)

Souvent, dans la musique italienne & allemande, toutes les parties sont *unissoni*; alors ce mot est écrit sur une seule portée, & tout le reste vuide, hors la partie qui guide les autres, & qui est ordinairement celle du chant, dans un air, ou le premier violon. Dans un *unisson* général, toutes les parties ne sont pas effectivement à l'*unisson*; mais la viole joue l'octave de la basse, & les violons l'octave de la viole; quand il y a des flûtes, elles sont souvent à l'octave des violons.

L'*unisson* général, bien employé, est une des plus riches sources de l'expression musicale; pour s'en convaincre, il suffit de parcourir les œuvres des meilleurs compositeurs. (*F. D. C.*)

UNITAIRES, (*Théol. Métaph.*) secte très-fameuse qui eut pour fondateur Fauste *Socin*, & qui fleurit long-tems dans la Pologne & dans la Transilvanie.

Les dogmes théologiques & philosophiques de ces sectaires ont été pendant long-tems l'objet de la haine, de l'anathême & des persécutions de toutes les communions protestantes. A l'égard des autres sectaires, s'ils ont également eu en horreur les sociniens, il ne paroît pas que ce soit sur une connoissance profonde & réfléchie de leur doctrine, qu'ils ne se sont jamais donné la peine d'étudier, vraisemblablement à cause de son peu d'importance: en effet, en rassemblant tout ce qu'ils ont dit du socinianisme dans leurs ouvrages polémiques, on voit qu'ils en ont toujous parlé sans avoir une intelligence droite des principes qui y servent de base, & par conséquent avec plus de partialité que de modération & de charité.

Au reste, soit que le mépris universel & juste, dans lequel est tombée parmi les protestans cette science vaine, puérile & contentieuse, que l'on nomme *controverse*, ait facilité leurs progrès dans la recherche de la vérité, en tournant leurs idées vers des objets plus importans, & en leur faisant appercevoir dans les sciences intellectuelles une étendue ultérieure: soit que le flambeau de leur raison se soit allumé aux étincelles qu'ils ont cru voir briller dans la doctrine socinienne; soit enfin que trompés par quelques lueurs vives en apparence, & par des faisceaux de rayons lumineux qu'ils ont vu réfléchir de tous les points de cette doctrine, ils aient cru trouver des preuves solides & démonstratives de ces théories philosophiques, fortes & hardies, qui caractérisent le socinianisme; il est certain que les plus sages, les plus savans & les plus éclairés d'entr'eux se sont depuis quelque tems considérablement rapprochés des dogmes des antitrinitaires. Ajoutez à cela le tolérantisme qui, heureusement pour l'humanité, semble avoir gagné l'esprit général de toutes les communions tant catholiques que protestantes; & vous aurez la vraie cause des progrès rapides que le socinianisme a faits de nos jours, des racines profondes qu'il a jetées dans la plupart des esprits; racines dont les ramifications se développant & s'étendant continuellement, ne peuvent pas manquer de faire bientôt du protestantisme en général, un socinianisme parfait qui absorbera peu à peu tous les différens systêmes de ces errans, & qui sera comme un centre commun de correspondance, où toutes leurs hypotheses jusqu'alors isolées & incohérentes viendront se réunir & perdre, si j'ose m'exprimer ainsi, comme les élémens pri-

mitifs des corps dans le fyftême univerfel de la nature, le fentiment particulier du *foi*, pour former par leur copulation univerfelle la confcience du *tout*.

Après avoir lu & médité avec l'attention la plus exacte tout ce qu'on a écrit de plus fort contre les fociniens, il m'a femblé que ceux qui ont combattu leur opinion ne leur ont porté que des coups très-foibles, & qu'ils devoient néceffairement s'embarraffer fort peu de parer. On a toujours regardé les *unitaires* comme des théologiens chrétiens qui n'avoient fait que brifer & arracher quelques branches de l'arbre, mais qui tenoient toujours au tronc; tandis qu'il falloit les confidérer comme une fecte de philofophes qui, pour ne point choquer trop directement le culte & les opinions vraies ou fauffes reçues alors, ne vouloient point afficher ouvertement le déifme pur, ni rejeter formellement, & fans détours, toute efpece de révélation; mais qui faifoient continuellement à l'égard de l'ancien & du nouveau Teftament, ce qu'Epicure faifoit à l'égard des dieux qu'il admettoit verbalement, & qu'il détruifoit réellement. En effet, les *unitaires* ne recevoient des Ecritures, que ce qu'ils trouvoient conforme aux lumieres naturelles de la raifon, & ce qui pouvoit fervir à étayer & à confirmer les fyftêmes qu'ils avoient embraffés. Comme ils ne regardoient ces ouvrages que comme des livres purement humains, qu'un concours bifarre & imprévu de circonftances indifférentes, & qui pouvoient fort bien ne jamais arriver, avoient rendus l'objet de la foi & de la vénération de certains hommes dans une certaine partie du monde, ils n'y attriboient pas plus d'autorité qu'aux livres de Platon & d'Ariftote, & ils les traitoient en conféquence, fans paroître néanmoins ceffer de les refpecter, au moins publiquement.

Les fociniens étoient donc une fecte de déiftes cachés, comme il y en a dans tous les pays chrétiens, qui, pour philofopher tranquillement & librement fans avoir à craindre la pourfuite des loix & le glaive des magiftrats, employoient toute leur fagacité, leur dialectique & leur fubtilité à concilier avec plus ou moins de fcience, d'habileté & de vraifemblance, les hypothefes théologiques & métaphyfiques expofées dans les Ecritures, avec celles qu'ils avoient choifies.

Voilà, fi je ne me trompe, le point de vue fous lequel il faut envifager le focinianifme; & c'eft faute d'avoir fait ces obfervations, qu'on l'a combattu jufqu'à préfent avec fi peu d'avantage. Que peut-on gagner en effet, en oppofant perpétuellement aux *unitaires* la révélation? N'eft-il pas évident qu'ils la rejetoient, quoiqu'ils ne fe foient jamais expliqués formellement fur cet article? S'ils l'euffent admife, auroient-ils parlé avec tant d'irrévérence de tous les myfteres que les théologiens ont découverts dans le nouveau Teftament? Auroient-ils fait voir avec toute la force de raifonnement dont ils ont été capables, l'oppofition perpétuelle qu'il y a entre les premiers principes de la raifon, & certains dogmes de l'Evangile? En un mot, l'auroient-ils expofée fi fouvent aux railleries des profanes par le ridicule dont ils prenoient plaifir à en charger la plupart des dogmes & des principes moraux, conformément à ce précepte d'Horace:

> *Ridiculum acri*
> *Fortius & melius magnas plerumque fecat res.*

Telles font les réflexions que j'ai cru devoir faire avant d'entrer en matiere; faifons connoître préfentement les fentimens des *unitaires;* & pour le faire avec plus d'ordre, de précifion, d'impartialité, & de clarté, préfentons aux lecteurs par voie d'analyfe un plan général de leur fyftême extrait de leurs propres écrits. Cela eft d'autant plus équitable, qu'il y a eu parmi eux, comme parmi tous les hérétiques, des transfuges qui, foit par efprit de vengeance, foit pour des raifons d'intérêt, ce mobile fi puiffant & fi univerfel, foit par ces caufes réunies, & par quelques autres motifs fecrets auffi pervers, ont noirci, décrié & calomnié la fecte pour tâcher de la rendre odieufe, & d'attirer fur elle les perfécutions, l'anathême & les profcriptions. Afin donc d'éviter les pieges que ces efprits prévenus & aveuglés par la haine pourroient tendre à notre bonne foi, quelques efforts que nous fiffions d'ailleurs pour

découvrir la vérité, & pour ne rien imputer aux sociniens qu'ils n'aient expressément enseigné, soit comme principes, soit comme conséquences, nous nous bornerons à faire ici un extrait analytique des ouvrages de Socin, de Crellius, de Volkelius, & des autres savans *unitaires*, tant anciens que modernes; & pour mieux développer leur systême, dont l'enchaînure est difficile à saisir, nous rassemblerons avec autant de choix que d'exactitude tout ce qu'ils ont écrit de plus intéressant & de plus profond en matiere de religion; de toutes ces parties inactives & éparses dans différens écrits fort diffus & fort abstraits, nous tâcherons de former une chaîne non interrompue de propositions tantôt distinctes, & tantôt dépendantes, qui toutes seront comme autant de portions élémentaires & essentielles d'un tout. Mais, pour réussir dans cette entreprise aussi pénible que délicate, au gré des lecteurs philosophes, les seuls hommes sur la terre, desquels le sage doive être jaloux de mériter le suffrage & les éloges, nous aurons soin de bannir de notre exposé toutes ces discussions de controverse qui n'ont jamais fait découvrir une vérité, & qui d'ailleurs sentent l'école, & décelent le pédant: pour cet effet, sans nous attacher à réfuter pied à pied tous les paradoxes & toutes les impiétés que les auteurs que nous allons analyser pourront débiter dans les paragraphes suivans, nous nous contenterons de renvoyer exactement aux articles de ce dictionnaire, où l'on a répondu aux difficultés des *unitaires* d'une maniere à satisfaire tout esprit non prévenu, & où l'on trouvera sur les points contestés les véritables principes de l'orthodoxie actuelle, posés de la maniere la plus solide.

Toutes les hérésies des *unitaires* découlent d'une même source: ce sont autant de conséquences nécessaires des principes sur lesquels Socin bâtit toute sa théologie. Ces principes, qui sont aussi ceux des calvinistes, desquels il les emprunta, établissent 1°. que la divinité des Ecritures ne peut être prouvée que par la raison,

2°. Que chacun a droit & qu'il lui est même expédient de suivre son esprit particulier dans l'interprétation de ces mêmes Ecritures, sans s'arrêter ni à l'autorité de l'église, ni à celle de la tradition.

3°. Que tous les jugemens de l'antiquité, le consentement de tous les peres, les décisions des anciens conciles, ne font aucune preuve de la vérité d'une opinion; d'où il suit qu'on ne doit pas se mettre en peine si celles qu'on propose en matiere de religion, ont eu ou non des sectateurs dans l'antiquité.

Pour peu qu'on veuille réfléchir sur l'énoncé de ces propositions, & sur la nature de l'esprit humain, on reconnoîtra sans peine que des principes semblables sont capables de mener bien loin un esprit malheureusement conséquent, & que ce premier pas une fois fait, on ne peut plus savoir où l'on s'arrêtera. C'est aussi ce qui est arrivé aux *unitaires*, comme la suite de cet article le prouvera invinciblement: on y verra l'usage & l'application qu'ils ont faits de ces principes dans leurs disputes polémiques avec les protestans, & jusqu'où ces principes les ont conduits. Ce sera, je pense, un spectacle assez intéressant pour les lecteurs qui se plaisent à ces sortes de matieres, de voir avec quelle subtilité ces sectaires expliquent en leur faveur les divers passages de l'Ecriture que les catholiques & les protestans leur opposent; avec quel art ils échappent à ceux dont on les presse; avec quelle force ils attaquent à leur tour; avec quelle adresse ils savent, à l'aide d'une dialectique très-fine, compliquer une question si simple en apparence, multiplier les difficultés qui l'environnent, découvrir le foible des argumens de leurs adversaires, en retorquer une partie contr'eux, & faire évanouir ainsi les distances immenses qui les séparent des orthodoxes; en un mot, comment, en rejetant peu à peu les dogmes qui s'opposent à la raison, & en ne retenant que ceux qui s'accordent avec elle, & avec leurs hypotheses, ils sont parvenus à se faire insensiblement une religion à leur mode, qui n'est au fond, comme je l'ai déjà insinué, qu'un pur déisme assez artificieusement déguisé.

On peut rapporter à sept principaux chefs les opinions théologiques des *unitaires*: 1°. sur l'église. 2°. Sur le péché originel, la grace, & la prédestination. 3°. Sur l'homme

& sur les sacremens. 4°. Sur l'éternité des peines & la résurrection. 5°. Sur le mystere de la trinité. 6°. Sur celui de l'incarnation, ou la personne de Jésus-Christ. 7°. Sur la discipline ecclésiastique, la politique & la morale. Ce sont autant de tiges dont chacune embrasse une infinité de branches & de rejetons de principes hétérodoxes.

I. *Sur l'église.* Les *unitaires* disent :

Que celle qu'on nomme *église visible*, n'a pas toujours subsisté, & qu'elle ne subsistera pas toujours.

Qu'il n'y a pas de marques distinctes & certaines qui puissent nous désigner la véritable église.

Qu'on ne doit pas attendre de l'église la doctrine de la vérité divine, & que personne n'est obligé de chercher & d'examiner quelle est cette église véritable.

Que l'église est entiérement tombée, mais qu'on peut la rétablir par les écrits des apôtres.

Que ce n'est point le caractere de la véritable église, de condamner tous ceux qui ne sont point de son sentiment, ou d'assurer que hors d'elle il n'y a point de salut.

Que l'église apostolique est celle qui n'erre en rien quant aux choses nécessaires au salut, quoiqu'elle puisse errer dans les autres points de la doctrine.

Qu'il n'y a que la parole de Dieu, interprétée par la saine raison, qui puisse nous déterminer les points fondamentaux du salut.

Que l'Antechrist a commencé à régner dès que les pontifes romains ont commencé leur regne, & que c'est alors que les loix de Christ ont commencé à déchoir.

Que quand Jésus-Christ a dit à S. Pierre, *vous êtes Pierre, & sur cette pierre je bâtirai mon église*, il n'a rien promis & donné à S. Pierre, que ce qu'il a promis & donné aux autres apôtres.

Qu'il est inutile & ridicule de vouloir assurer sur ces paroles de Jésus-Christ, *que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle;* qu'elle ne peut être séduite & renversée par les artifices du démon.

Que le sens de cette promesse est, que l'enfer, ou la puissance de l'enfer, ne prévaudra jamais sur ceux qui sont véritablement chrétiens, c'est-à-dire qu'ils ne demeureront pas dans la condition des morts.

Que les clefs que Jésus-Christ a données à S. Piere, ne sont autre chose qu'un pouvoir qu'il lui a laissé de déclarer & de prononcer qui sont ceux qui appartiennent au royaume des cieux, & ceux qui n'y appartiennent pas', c'est-à-dire qui sont ceux qui appartiennent à la condition des chrétiens, & chez qui Dieu veut demeurer en cette vie par sa grace, & dans l'autre par sa gloire éternelle, dont il les comblera. « C'est » donc en vain, ajoutent-ils, que les doc» teurs de la communion romaine s'ap» puient sur ce passage, pour prouver que » S. Pierre a été établi chef de l'église ca» tholique. En effet, quand ils auroient » prouvé clairement cette these, ils n'au» roient encore rien fait, s'ils ne mon» troient que les promesses faites à S. Pier» re, regardent aussi ses successeurs; au » lieu que la plupart des peres ont cru » que c'étoient des privileges personnels, » comme Tertullien, dans son livre de la » chasteté, chap. 21, qui parle ainsi au » pape Zéphirin : *Si parce que le Seigneur » a dit à Pierre, sur cette pierre je bâti» rai mon église, & je te donnerai les clefs » du royaume du ciel; & tout ce que tu » lieras ou délieras sur la terre, sera lié » ou délié dans le ciel : si, dis-je, à cau» se de cela, vous vous imaginez que la » puissance de délier ou de lier est passée à » vous, c'est-à-dire à toutes les églises » fondées par Pierre : qui êtes-vous, qui » renversez & changez l'intention claire » du Seigneur, qui a conféré cela person» nellement à Pierre? Sur toi, dit-il, » j'édifierai mon église, & je te donnerai » les clefs*, & non à l'église, *& tout ce que » tu délieras, & non ce qu'ils délieront.*

» Après avoir montré que ces privile» ges ne sont pas personnels, il faudroit » prouver :

1°. » Qu'ils ne regardent que les évê» ques de Rome, à l'exclusion de ceux » d'Antioche.

2°. » Qu'ils les regardent tous sans excep» tion & sans condition, c'est-à-dire que » tous & un chacun des papes sont infail» libles, tant dans le fait que dans le droit, » contre l'expérience & le sentiment de

» la plupart des théologiens catholiques
» romains.

3°. » Il faudroit définir ce que c'est que
» l'*église catholique*, & montrer par des
» passages formels, que ces termes mar-
» quent le corps des pasteurs, qu'on ap-
» pelle l'*église représentative*, ce qui est
» impossible ; au lieu qu'il est très-facile
» de faire voir que l'église ne signifie ja-
» mais dans l'Ecriture que le peuple & les
» simples fideles, par opposition aux pas-
» teurs : & dans ce sens il n'est rien de
» plus absurde que tout ce qu'on dit du
» pouvoir de l'église & de ses privileges,
» puisqu'elle n'est que le corps des sujets
» du pape & du clergé romain, & que des
» sujets, bien loin de faire des décisions,
» n'ont que la soumission & l'obéissance
» en partage.

4°. » Après tout cela, il faudroit encore
» prouver que les privileges donnés à S.
» Pierre & aux évêques de Rome ses suc-
» cesseurs, n'emportent pas simplement
» une primauté d'ordre, & quelque au-
» torité dans les choses qui regardent la
» discipline & le gouvernement de l'église,
» ce que les protestans pourroient accor-
» der sans faire préjudice à leur cause ;
» mais qu'ils marquent de plus une pri-
» mauté de jurisdiction, de souveraineté
» & d'infaillibilité dans les matieres de
» foi, ce qui est impossible à prouver par
» l'Ecriture, & par tous les monumens
» qui nous restent de l'antiquité ; ce qui est
» même contradictoire, puisque la créance
» d'un fait ou d'un dogme se persuade &
» ne se force pas. A quoi pensent donc les
» catholiques romains, d'accuser les pro-
» testans d'opiniâtreté, sur ce qu'ils refu-
» sent d'embrasser une hypothese qui sup-
» pose tant de principes douteux, dont la
» plupart sont contestés même entre les
» théologiens de Rome ; & de leur de-
» mander qu'ils obéissent à l'église, sans
» leur dire distinctement qui est cette égli-
» se, ni en quoi consiste la soumission
» qu'on leur demande, ni jusqu'où il la
» faut étendre ? (*a*) »

C'est par ces argumens & d'autres semblables, que les *sociniens* anéantissent la visibilité, l'indéfectibilité, l'infaillibilité, & les autres caracteres ou prérogatives de l'église, la primauté du pape, *&c.* Tel est le premier pas qu'ils ont fait dans l'erreur ; mais ce qui est plus triste pour eux, c'est que ce premier pas a décidé dans la suite de leur foi : aussi nous ne croirons pas rendre un service peu important à la religion chrétienne en général, & au catholicisme en particulier, en faisant voir au lecteur attentif, & sur-tout à ceux qui sont foibles & chancelans dans leur foi, où l'on va se perdre insensiblement lorsqu'on s'écarte une fois de la créance pure & inaltérable de l'église, & qu'on refuse de reconnoître un juge souverain & infaillible des controverses & du vrai sens de l'Ecriture. *V.* EGLISE, PAPE, INFAILLIBILITÉ.

II. *Sur le péché originel, la grace, & la prédestination.* Le second pas de nos sectaires n'a pas été un acte de rebellion moins éclatant ; ne voulant point, par un aveuglement qu'on ne peut trop déplorer, s'en tenir aux sages décisions de l'église, ils ont osé examiner ce qu'elle avoit prononcé sur le péché originel, la grace, & la prédestination, & porter un œil curieux sur ces mysteres inaccessibles à la raison. On peut bien croire qu'ils se sont débattus long-tems dans ces ténebres, sans avoir pu les dissiper ; mais pour eux, ils prétendent avoir trouvé dans le pélagianisme, & le sémi-pélagianisme le plus outré, le point le plus près de la vérité ; & renouvellant hautement ces anciennes hérésies, ils disent :

Que la doctrine du péché originel imputé & inhérent, est évidemment impie.

Que Moyse n'a jamais enseigné ce dogme qui fait Dieu injuste & cruel, & qu'on le cherche en vain dans ses livres.

Que c'est à S. Augustin que l'on doit cette doctrine qu'ils traitent de désolante & de préjudiciable à la religion.

Que c'est lui qui l'a introduite dans le monde, où elle avoit été inconnue pendant l'espace de 4400 ans ; mais que son autorité ne doit pas être préférée à celle de l'Ecriture, qui ne dit pas un mot de cette prétendue corruption originelle, ni de ses suites.

(*a*) *Voyez* le livre d'Episcopius contre Guillaume Bom, prêtre catholique romain.

Que d'ailleurs, quand on pourroit trouver dans la Bible quelques passages obscurs qui favorisassent ce systême, ce qui, selon eux, est certainement impossible, quelque violence que l'on fasse au texte sacré, il faudroit nécessairement croire que ces passages ont été corrompus, interpolés, ou mal traduits: « car, disent-ils, il ne peut » rien y avoir dans les Ecritures que ce » qui s'accorde avec la raison : toute interprétation, tout dogme qui ne lui est » pas conforme, ne sauroit dès-lors avoir » place dans la théologie, puisqu'on n'est » pas obligé de croire ce que la raison » assure être faux. »

Ils concluent de là :

Qu'il n'y a point de corruption morale, ni d'inclinations perverses, dont nous héritions de nos ancêtres.

Que l'homme est naturellement bon.

Que dire, comme quelques théologiens, qu'il est incapable de faire le bien sans une grace particuliere du S. Esprit, c'est briser les liens les plus forts qui l'attachent à la vertu, & lui arracher, pour ainsi dire, cette estime & cet amour de soi; deux principes également utiles, qui ont leur source dans la nature de l'homme, & qu'il ne faut que bien diriger pour en voir naître dans tous les tems, & chez tous les peuples, une multitude d'actions sublimes, éclatantes, & qui exigent le plus grand sacrifice de soi-même.

Qu'en un mot c'est avancer une maxime fausse, dangereuse, & avec laquelle on ne fera jamais de bonne morale.

Ils demandent pourquoi les chrétiens auroient besoin de ce secours surnaturel pour ordonner leur conduite selon la droite raison, puisque les païens par leurs propres forces, & sans autre regle que la voix de la nature qui se fait entendre à tous les hommes, ont pu être justes, honnêtes, vertueux, & s'avancer dans le chemin du ciel?

Ils disent que s'il n'y a point dans l'entendement, des ténebres si épaisses que l'éducation, l'étude & l'application ne puissent dissiper, point de penchans vicieux ni de mauvaises habitudes que l'on ne puisse rectifier avec le tems, la volonté & la sanction des loix, il s'ensuit que tout homme peut sans une grace interne atteindre dès ici-bas une sainteté parfaite.

Qu'un tel secours détruiroit le mérite animal de ses œuvues, & anéantiroit, non pas sa liberté, car ils prétendent que cette liberté est une chimere, mais la spontanéité de ses actions.

Que bien loin donc que l'homme sage puisse raisonnablement s'attendre à une telle grace, il doit travailler lui-même à se rendre bon, s'appuyer sur ses propres forces, vaincre les difficultés & les tentations par ses efforts continuels vers le bien, domter ses passions par sa raison, & arrêter leurs emportemens par l'étude; mais que s'il s'attend à un secours surnaturel, il périra dans sa sécurité.

Qu'il est certain que Dieu n'intervient point dans les volontés des hommes par un concours secret qui les fasse agir.

Qu'ils n'ont pas plus besoin de son secours *ad hoc* que de son concours pour se mouvoir, & de ses inspirations pour se déterminer.

Que leurs actions sont les résultats nécessaires des différentes impressions que les objets extérieurs font sur leurs organes & de l'assemblage fortuit d'une suite infinie de causes, *&c.* *V.* PÉCHÉ ORIGINEL, GRACE, *&c.*

A l'égard de la *prédestination*, ils prétendent :

Qu'il n'y a point en Dieu de décret par lequel il ait prédestiné de toute éternité ceux qui seront sauvés & ceux qui ne le seront pas.

Qu'un tel décret, s'il existoit, seroit digne du mauvais principe des manichéens.

Ils ne peuvent concevoir qu'un dogme, selon eux, si barbare, si injurieux à la divinité, si révoltant pour la raison, de quelque maniere qu'on l'explique, soit admis dans presque toutes les communions chrétiennes, & qu'on y traite hardiment d'impies ceux qui le rejettent, & qui s'en tiennent fermement à ce que la raison & l'Ecriture sainement interprétée leur enseignent à cet égard. *Voyez* PRÉDESTINATION, & DÉCRET, où l'on examine ce que S. Paul enseigne sur cette matiere obscure & difficile.

III. *Touchant l'homme & les sacre-*

mens. En voyant les *unitaires* rejeter aussi hardiment les dogmes ineffables du péché originel, de la grace & de la prédestination, on peut bien penser qu'ils n'ont pas eu plus de respect pour ce que l'église & les saints conciles ont très-sagement déterminé touchant *l'homme & les sacremens*. L'opinion de nos sectaires à cet égard peut être regardée comme le troisieme pas qu'ils ont fait dans la voie de l'égarement; mais ils n'ont fait en cela que suivre le sentiment de Socin qui leur a servi de guide. Je fais cette remarque, parce qu'ils n'ont pas adopté sans exception les sentimens de leur chef, nulle secte ne poussant plus loin la liberté de penser, & l'indépendance de toute autorité. Socin dit donc :

Que c'est une erreur grossiere de s'imaginer que Dieu ait fait le premier homme revêtu de tous ces grands avantages que les catholiques, ainsi que le gros des réformés, lui attribuent dans son état d'innocence, comme sont la justice originelle, l'immortalité, la droiture dans la volonté, la lumiere dans l'entendement, *&c.* & de penser que la mort naturelle & la mortalité sont entrées dans le monde par la voie du péché.

Que non-seulement l'homme avant sa chûte n'étoit pas plus immortel qu'il ne l'est aujourd'hui, mais qu'il n'étoit pas même véritablement juste, puisqu'il n'étoit pas impeccable.

Que s'il n'avoit pas encore péché, c'est qu'il n'en avoit pas eu d'occasion.

Qu'on ne peut donc pas affirmer qu'il fût juste, puisqu'on ne sauroit prouver qu'il se seroit abstenu de pécher, s'il en eût eu l'occasion, *&c.*

Pour ce qui regarde les *sacremens*, il prétend :

Qu'il est évident pour quiconque veut raisonner sans préjugés, qu'ils ne sont ni des marques de conférer la grace, ni des sceaux de l'alliance qui la confirment, mais de simples marques de profession.

Que le *baptême* n'est nécessaire, ni de nécessité de précepte, ni de nécessité de moyen.

Qu'il n'a pas été institué par Jésus-Christ, & que le chrétien peut s'en passer sans qu'il puisse en résulter pour lui aucun inconvénient.

Qu'on ne doit donc pas baptiser les enfans, ni les adultes, ni en général aucun homme.

Que le *baptême* pouvoit être d'usage dans la naissance du christianisme à ceux qui sortoient du paganisme, pour rendre publique leur profession de foi, & en être la marque authentique; mais qu'à présent il est absolument inutile, & tout-à-fait indifférent. *V.* BAPTÊME & SACREMENT.

Quant à l'usage de la *cene*, on doit croire, selon lui, si l'on ne veut donner dans les visions les plus ridicules,

Que le pain & le vin qu'on y prend, n'est autre chose que manger du pain & boire du vin, soit qu'on fasse cette cérémonie avec foi ou non, spirituellement ou corporellement.

Que Dieu ne verse aucune vertu sur le pain ni sur le vin de l'eucharistie, qui restent toujours les mêmes en nature, quoi qu'en puissent dire les transsubstantiateurs. *V.* TRANSSUBSTANTIATION.

Que l'usage de faire cette manducation orale seule au nom de tous, ou avec les fideles assemblés qui y participent, n'est institué que pour l'action de grace, qui se peut très-bien faire sans cette formule; en un mot, que la *cene* n'est point un sacrement.

Qu'elle n'a point d'autre fin que de nous rappeller la mémoire de la mort de Jésus-Christ, & que c'est une absurdité de penser qu'elle nous procure quelques nouvelles graces, ou qu'elle nous conserve dans celles que nous avons. *Voyez* EUCHARISTIE & CENE.

Qu'il en est de même des autres cérémonies auxquelles on a donné le nom de *sacremens*.

Qu'on peut, sans craindre de s'écarter de la vérité, en rejeter la pratique & l'efficace.

Que pour le *mariage*, il ne devroit être chez tous les peuples de la terre qu'un contrat purement civil.

Que ce n'est même qu'en l'instituant comme tel, par un petit nombre de loix sages & invariables, mais toujours relatives à la constitution politique, au climat & à l'esprit général de la nation à laquelle elles seront destinées, qu'on pourra par la suite réparer les maux infinis en tout genre que

ce

ce lien considéré comme sacré & indissoluble, a causés dans tous les états où le christianisme est établi. *V.* MARIAGE & POPULATION.

IV. *Quatrieme pas : sur l'éternité des peines & la résurrection.* Nous venons de voir Socin faire des efforts aussi scandaleux qu'inutiles & impies, pour détruire l'efficace, la nécessité, la validité & la sainteté des sacremens. Nous allons voir dans ce paragraphe, des sectateurs téméraires marcher aveuglément sur ses dangereuses traces, & passer rapidement de la réjection des sacremens à celle de l'éternité des peines & de la résurrection ; dogmes non moins sacrés que les précédens, & sur lesquels la plupart des *unitaires* admettent sans détour le sentiment des origénistes & des sadducéens, condamné il y a long-tems par l'église. Pour montrer à quel point cette secte hétérodoxe pousse la liberté de penser & la fureur d'innover en matiere de religion, je vais traduire ici trois ou quatre morceaux de leurs ouvrages sur le sujet en question. Ce sera une nouvelle confirmation de ce que j'ai dit ci-dessus de la nécessité d'un juge dépositaire infaillible de la foi, & en même une terrible leçon pour ceux qui ne voudront pas captiver leur entendement sous l'obéissance de la foi, *captivantes intellectum ad obsequium fidei*, pour me servir des propres termes de saint Paul. Mais écoutons nos hérétiques réfractaires.

« Il est certain, disent-ils, que de toutes » les idées creuses, de tous les dogmes » absurdes & souvent impies que les théo» logiens catholiques & protestans ont avan» cés comme autant d'oracles célestes, il » n'y en a peut-être point, excepté la tri» nité & l'incarnation, contre lesquels la » raison fournisse de plus fortes & de plus » solides objections que contre ceux de la » *résurrection des corps* & *l'éternité des* » *peines*. La premiere de ces opinions » n'est à la vérité qu'une rêverie extrava» gante, qui ne séduira jamais un bon es» prit, quand il n'auroit d'ailleurs aucune » teinture de physique expérimentale; mais » la seconde est un blasphême dont tout » bon chrétien doit avoir horreur. Juste » ciel ! quelle idée faudroit-il avoir de » Dieu, si cette hypothese étoit seulement » vraisemblable? Comment ces ames de » pierre, qui osent déterminer le degré & » la durée des tourmens que l'Être su» prême infligera, selon eux, aux pécheurs » impénitens, peuvent-ils, sans trem» bler, annoncer ce terrible arrêt? De » quel droit & à quel titre se donnent-ils » ainsi l'exclusion, & s'exemptent-ils des » peines dont ils menacent si inhumaine» ment leurs freres? Qui leur a dit, à ces » hommes de sang, qu'ils ne prononçoient » pas eux-mêmes leur propre condamna» tion, & qu'ils ne seroient pas un jour » obligés d'implorer la clémence & la mi» séricorde infinie de cet Être souverai» nement bon qu'ils représentent aujour» d'hui comme un pere cruel & implaca» ble, qui ne peut être heureux que par » le malheur & le supplice éternels de ses » enfans? *Je ne débattrai point à tou-* » *jours, & je ne serai point indigné à* » *jamais*, dit Dieu dans Isaïe. Après un » texte aussi formel, & tant d'autres aussi » décisifs que nous pourrions rapporter, » quels sont les théologiens assez insensés » pour se déclarer encore en faveur d'une » opinion qui donne si directement atteinte » aux attributs les plus essentiels de la di» vinité, & par conséquent à son existence? » Comment peut-on croire qu'elle punisse » éternellement des péchés qui ne sont » point éternels & infinis, & qu'elle » exerce une vengeance continuelle sur des » êtres qui ne peuvent jamais l'offenser, » quelque chose qu'ils fassent? Mais en sup» posant même que l'homme puisse réelle» ment offenser Dieu, proposition qui nous » paroît aussi absurde qu'impie, quelle » énorme disproportion n'y auroit-il pas » entre des fautes passageres, un désordre » momentané, & une punition éternelle? » Un juge équitable ne voudroit pas faire » souffrir des peines éternelles à un cou» pable pour des péchés temporels & qui » n'ont duré qu'un tems. Pourquoi donc » veut-on que Dieu soit moins juste & » plus cruel que lui? D'ailleurs, comme » le dit très-bien un auteur célebre, (*a*) » un tourment qui ne doit avoir au-

(*a*) Le hasard m'a fait découvrir que c'est de Thomas Burnet dont il est ici question ; car en lisant un de ses ouvrages, j'y ai trouvé le passage cité ici

» cune fin ni aucun relâche, ne peut être » d'aucune utilité à celui qui le souffre, » ni à celui qui l'inflige; il ne peut être » utile à l'homme, s'il n'est pas pour lui » un état d'amélioration, & il ne peut » l'être, s'il ne reste aucun lieu à la repen- » tance, s'il n'a ni le tems de respirer, ni » celui de réfléchir sur sa condition. L'éter- » nité des peines est donc de tout point » incompatible avec la sagesse de Dieu, » puisque dans cette hypothese il seroit » méchant uniquement pour le plaisir de » l'être. *V.* la *Collect. des freres Polon.*

» Disons plus : si ce qu'on appelle *juste* » & *injuste*, *vertu* & *vice*, étoit tel par » sa nature, & ne dépendoit pas des ins- » titutions arbitraires des hommes, il pour- » roit y avoir un *bien* & un *mal moral* » proprement dits, fondés sur des rapports » immuables & éternels d'équité & de bonté » antérieurs aux loix politiques, & par » conséquent des êtres *bons* & *méchans* » *moralement* : de tels êtres seroient alors » de droit sous la jurisdiction de Dieu, & » pouvant mériter ou démériter vis-à-vis » de lui, il pourroit les punir ou les ré- » compenser dans sa cité particuliere. Mais » comme les termes de *juste* & d'*injuste*, » de *vertu* & de *vice*, sont des mots abs- » traits & métaphysiques absolument in- » intelligibles, si on ne les applique à des » êtres physiques, sensibles, unis ensem- » ble par un acte exprès ou tacite d'associa- » tion, il s'ensuit que tout ce qui est utile » ou nuisible au bien général & particulier » d'une société, tout ce qui est ordonné ou » défendu par les loix positives de cette so- » ciété, est pour elle la vraie & unique » mesure du *juste* & de l'*injuste*, de la » *vertu* & du *vice*, & par conséquent qu'il » n'y a réellement de *bons* & de *méchans*, » de *vertueux* & de *vicieux*, que ceux qui » font le bien ou le mal des corps politi- » ques dont ils sont membres, & qui en » enfreignent ou qui en observent les loix. » Il n'y a donc, à parler exactement, au- » cune *moralité* dans les actions humaines; » ce n'est donc pas à Dieu à punir, ni à ré- » compenser, mais aux loix civiles : car que » diroit-on d'un souverain qui s'arrogeroit » le droit de faire torturer dans ses états » les infracteurs des loix établies dans ceux » de ses voisins? D'ailleurs pourquoi Dieu » puniroit-il les méchans? Pourquoi même » les haïroit-il? Qu'est-ce que le méchant, » sinon une machine organisée qui agit par » l'effort irrésistible de certains ressorts qui » la meuvent dans telle & telle direction, » & qui la déterminent nécessairement au » mal? Mais si une montre est mal réglée, » l'horloger qui l'a faite est-il en droit de » se plaindre de l'irrégularité de ses mou- » vemens? & n'y auroit-il pas de l'injus- » tice ou plutôt de la folie à lui d'exiger » qu'il y eût plus de perfection dans l'effet » qu'il n'y en a eu dans la cause? Ici l'hor- » loger est Dieu, ou la nature, dont tous » les hommes, bons ou méchans, sont l'ou- » vrage. Il est vrai que saint Paul ne veut » pas que le vase dise au potier, *pour- » quoi m'as-tu ainsi fait?* Mais, comme » le remarque judicieusement un (*a*) phi- » losophe illustre, cela est fort bien, si le » potier n'exige du vase que des services » qu'il l'a mis en état de lui rendre; mais » s'il s'en prenoit au vase de n'être pas » propre à un usage pour lequel il ne l'au- » roit pas fait, le vase auroit-il tort de lui » dire, *pourquoi m'as-tu fait ainsi?*

» Pour nous, nous croyons fermement » que s'il y a une vie à venir, tous les hom- » mes, sans exception, y jouiront de la » suprême béatitude, selon ces paroles ex- » presses de l'apôtre : *Dieu veut que tous » les hommes soient sauvés.* Si, par im- » possible, il y en avoit un seul de mal- » heureux, l'objection contre l'existence » de Dieu seroit aussi forte pour ce seul » être, que pour tout le genre humain. » Comme ces théologiens impitoyables qui » tordent avec tant de mauvaise foi les Ecri- » tures pour y trouver des preuves de l'é- » ternité des peines, & par conséquent de » l'injustice de Dieu, ne voient-ils pas » que tout ce que Jesus-Christ & ses apô- » tres ont dit des tourmens de l'enfer, n'est

par les sociniens. [*Neque Deo, neque homini prodesse potest cruciatus indefinitus & sine exitu; non utique homini si nullus locus sit resipiscentiæ, meliorescere possit punitus, si nulla intermissio, aut levamen ad respirandum paulisper, & deliberandum de animo & forte mutandis.* Thomas Burnet, *de stat. mortuor. & resurg.* cap. XI, p. 240.

(*a*) Je ne sais point quel est l'auteur que les sociniens ont ici en vue.

» qu'allégorique & semblable à ce qu'ont » écrit les (*a*) poëtes, d'Ixion, de Sysiphe, » de Tantale, *&c.* & qu'en parlant de la » sorte, Jésus-Christ & ses disciples s'ac- » commodoient aux opinions reçues de leur » tems parmi le peuple à qui la crainte de » l'enfer peut quelquefois servir de frein » au défaut d'une bonne législation? » *Voyez* la *Collection des freres Polonois.*

On peut voir au *mot* ENFER, ce qu'on oppose à ces idées des sociniens. Disons seulement ici que ce qui rend leur conversion impossible, c'est qu'ils combattent nos dogmes par des raisonnemens philosophiques, lorsqu'ils ne devroient faire que se soumettre humblement, & imposer silence à leur raison, puisqu'enfin nous cheminons par foi, & non point par vue, comme le dit très bien S. Paul.

Quoi qu'il en soit, voyons ce qu'ils ont pensé de la *résurrection.* Ils disent donc,

Qu'il est aisé de voir, pour qu'on y réfléchisse attentivement, qu'il est métaphysiquement impossible que les particules d'un corps humain, que la mort & le tems ont dispersées en mille endroits de l'univers, puissent jamais être rassemblées, même par l'efficace de la puissance divine.

Qu'un auteur anglois, aussi profond théologien que bon physicien, & auquel on n'a jamais reproché de favoriser en rien leurs sentimens, paroît avoir été frappé du poids & de l'importance de cette objection; & qu'il n'a rien négligé pour la mettre dans toute sa force. Ils citent ensuite le passage de cet auteur, dont voici la traduction.

« On sait & on voit tous les jours de » ses propres yeux, que les cendres & les » particules des cadavres sont en mille ma- » nieres dispersées par mer & par terre; » & non-seulement par toute la terre, » mais qu'étant élevées dans la région de » l'air, par la chaleur & l'attraction du » soleil, elles sont jetées & dissipées en » mille différens climats; & elles ne sont » pas seulement dispersées, mais elles sont » aussi comme insérées dans les corps des » animaux, des arbres & autres choses, » d'où elles ne peuvent être retirées faci- » lement. Enfin dans la transmigration de » ces corpuscules dans d'autres corps, ces » parties ou particules prennent de nou- » velles formes & figures, & ne retien- » nent pas les mêmes qualités & la même » nature.

» Cette difficulté se faisant sentir vive- » ment à ceux qui sont capables de réfle- » xion & à ceux qui ne donnent pas tête » baissée dans les erreurs populaires, on » demande si ce miracle dont nous venons » de parler, si cette récollection de toutes » ces cendres, de toutes ces particules » dispersées en un million de lieux, & mé- » tamorphosées en mille sortes de diffé- » rens corps, est dans l'ordre des choses » possibles.

» Il y a plusieurs personnes qui en dou- » tent, & qui, pour appuyer leur incré- » dulité sur ce sujet, alleguent la vora- » cité de certaines nations, de certains » anthropophages qui se mangent les uns » les autres, & qui se nourrissent de la » chair humaine. Cela supposé, voici com- » me ils raisonnent: c'est qu'en ce cas il » sera impossible que cette même chair » qui a contribué à faire de la chair à tant » de différens corps alternativement puisse » être rendue numériquement & spécifi- » quement à divers corps en même tems.

» Mais pourquoi nous retrancher sur ce » petit nombre d'anthropophages? Nous » le sommes tous, & tous tant que nous » sommes nous nous repaissons des dépouil- » les & des cadavres des autres hommes, » non pas immédiatement, mais après quel- » ques transmutations en herbes; & dans » ces animaux nous mangeons nos ancê- » tres ou quelques-unes de leurs parties. Si » les cendres de chaque homme avoient » été serrées & conservées dans des urnes » depuis la création du monde, ou plutôt » si les cadavres de tous les hommes avoient » été convertis en momies, & qu'ils fus- » sent restés entiers ou presqu'entiers, il y » auroit quelqu'espérance de rassembler » toutes les parties du corps, n'ayant pas » été confondues ni mélangées dans d'au- » tres corps: mais puisque les cadavres » sont presque tous dissous & dissipés, que » leurs parties sont mélangées dans d'autres » corps, qu'elles s'exhalent en l'air, qu'elles

(*b*) C'est ce que les sociniens disent expressément dans les actes de la conférence de Racovie.

» retombent en pluie & en rosée, qu'elles » sont imbibées par les racines, qu'elles » concourent à la production des graines, » des bleds & des fruits, d'où par une cir- » culation continuelle elles rentrent dans » des corps humains, & redeviennent » corps humains; il se peut faire que par ce » circuit presqu'infini la même matiere » aura subi plus de différentes métamor- » phoses, & aura habité plus de corps que » ne le fit l'ame de Pythagore. Or elle ne » peut être rendue à chacun de ces corps » dans la résurrection; car si elle est ren- » due aux premiers hommes qui ont existé, » comme il paroît juste que cela soit, il » n'y en aura plus pour ceux qui sont venus » après eux; & si on la rend à ces derniers, » ce sera alors au préjudice de leurs ancê- » tres. Supposons, par exemple, que les » premiers descendans d'Adam ou les hom- » mes des premiers siecles redemandent » leurs corps, & qu'ensuite les peuples de » chaque siecle successif recherchent aussi » les leurs, il arrivera que les neveux d'A- » dam les plus reculés ou les derniers ha- » bitans de la terre auront à peine assez de » matiere pour faire des demi-corps. » (a) *Voyez* RÉSURRECTION.

V. *Cinquieme pas*. Nous voici arrivés au mystere incompréhensible, mais divin, de la *trinité*, cet éternel sujet de scandale des sociniens, cette cause de leur division d'avec les protestans, ce dogme enfin qu'ils ont attaqué avec tant d'acharnement, qu'ils en ont mérité le surnom d'*antitrinitaires*.

Ils commencerent par renouveller les anciennes héréfies de Paul de Samosate & d'Arius: mais bientôt prétendant que les ariens avoient trop donné à Jésus-Christ, ils se déclarerent nettement photiniens & sur-tout sabelliens; mais ils donnerent aux objections de ces hérésiarques une toute autre force, & en ajouterent même de nouvelles qui leur sont particulieres: enfin ils n'omirent aucune des raisons qu'ils crurent propres à déraciner du cœur des fideles un dogme aussi nécessaire au salut, & aussi essentiel à la foi & aux bonnes mœurs.

(a) *Voyez* Thomas Burnet, docteur en théologie, & maître de la chartreuse de Londres, dans son traité *de statu mortuorum & resurgentium*, cap. IX, p. 169, & seq.

Pour faire connoître leurs sentimens sur ce dogme, il suffit de dire qu'ils soutiennent que rien n'est plus contraire à la droite raison que ce que l'on enseigne parmi les chrétiens touchant la *trinité* des personnes dans une seule essence divine, dont la seconde est engendrée par la premiere, & la troisieme procede des deux autres.

Que cette doctrine inintelligible ne se trouve dans aucun endroit de l'Ecriture.

Qu'on ne peut produire un seul passage qui l'autorise, & auquel on ne puisse, sans s'écarter en aucune façon de l'esprit du texte, donner un sens plus clair, plus naturel, plus conforme aux notions communes, & aux vérités primitives & immuables.

Que soutenir, comme font leurs adversaires, qu'il y a plusieurs *personnes* distinctes dans l'essence divine, & que ce n'est pas l'Eternel qui est le seul vrai Dieu, mais qu'il y faut joindre le Fils & le S. Esprit, c'est introduire dans l'église de J. C. l'erreur la plus grossiere & la plus dangereuse, puisque c'est favoriser ouvertement le polythéisme.

Qu'il implique contradiction, de dire qu'il n'y a qu'un Dieu, & que néanmoins il y a trois *personnes*, chacune desquelles est véritablement Dieu.

Que cette distinction, *un en essence*, & *trois en personnes*, n'a jamais été dans l'Ecriture.

Qu'elle est manifestement fausse, puisqu'il est certain qu'il n'y a pas moins d'*essences* que de *personnes*, & de *personnes* que d'*essences*.

Que les trois *personnes* de la *trinité* sont ou trois substances différentes, ou des accidens de l'essence divine, ou cette essence même sans distinction.

Que dans le premier cas on fait trois dieux.

Que dans le second on fait Dieu composé d'accidens, on adore des accidens, & on métamorphose des accidens en des personnes.

Que dans le troisieme, c'est inutilement & sans fondement qu'on divise un sujet indivisible, & qu'on distingue en *trois* ce qui n'est point distingué en soi.

Que si on dit que les trois *personnalités* ne sont ni des substances différentes dans l'essence divine, ni des accidens de cette essence, on aura de la peine à se persuader qu'elles soient quelque chose.

Qu'il ne faut pas croire que les trinitaires les plus rigides & les plus décidés aient eux-mêmes quelque idée claire de la maniere dont les trois *hypostases* subsistent en Dieu, sans diviser sa substance, & par conséquent sans la multiplier.

Que S. Augustin lui-même, après avoir avancé sur ce sujet mille raisonnemens aussi faux que ténébreux, a été forcé d'avouer qu'on ne pouvoit rien dire sur cela d'intelligible.

Ils rapportent ensuite le passage de ce pere, qui en effet est très-singulier. « Quand » on demande, dit-il, ce que c'est que les » *trois*, le langage des hommes se trouve » court, & l'on manque de termes pour » les exprimer : on a pourtant dit *trois* » *personnes*, non pas pour dire quelque » chose, mais parce qu'il faut parler, & » ne pas demeurer muet. » *Dictum est tamen tres personæ, non ut aliquid diceretur, sed ne taceretur. De trinitate*, l. V, c. 9.

Que les théologiens modernes n'ont pas mieux éclairci cette matiere.

Que quand on leur demande ce qu'ils entendent par ce mot de *personne*, ils ne l'expliquent qu'en disant que c'est une certaine distinction incompréhensible, qui fait qu'on distingue dans une nature unique en nombre, un Pere, un Fils & un S. Esprit.

Que l'explication qu'ils donnent des termes d'*engendrer* & de *procéder*, n'est pas plus satisfaisante, puisqu'elle se réduit à dire que ces termes marquent certaines relations incompréhensibles qui sont entre les trois *personnes* de la *trinité*.

Que l'on peut recueillir de là que l'état de la question entre les orthodoxes & eux, consiste à savoir s'il y a en Dieu trois distinctions dont on n'a aucune idée, & entre lesquelles il y a certaines relations dont on n'a point d'idée non plus.

De tout cela ils concluent qu'il seroit plus sage de s'en tenir à l'autorité des apôtres, qui n'ont jamais parlé de la *trinité*, & de bannir à jamais de la religion tous les termes qui ne sont pas dans l'Ecriture, comme ceux de *trinité*, de *personne*, d'*essence*, d'*hypostase*, d'*union hypostatique* & *personnelle*, d'*incarnation*, de *génération*, de *procession*, & tant d'autres semblables, qui étant absolument vuides de sens puisqu'ils n'ont dans la nature aucun être réel représentatif, ne peuvent exciter dans l'entendement que des notions fausses, vagues, obscures & incomplettes, *&c.*

Voyez le mot TRINITÉ, où ces argumens sont examinés & réduits à leur juste valeur, & où le mystere en lui-même est très-bien exposé. *Voyez* aussi dans les *Nouvelles de la république des lettres* de Bayle, ann. 1685, le parallele de la *trinité* avec les trois dimensions de la matiere.

VI. *Sixieme pas.* Sur l'*incarnation* & la personne de J. C. les *unitaires* ne se sont pas moins écartés de la foi pure & sainte de l'église : comme ils avoient détruit le mystere de la *trinité*, il falloit, par une conséquence nécessaire, attaquer jusque dans ses fondemens celui de l'*incarnation*; car ces deux mysteres ineffables exigeant, pour être crus, le même sacrifice de la raison à l'autorité, ils ne se feroient pas suivis s'ils eussent admis l'un & rejeté l'autre. Mais malheureusement ils n'ont été que trop conséquens, ainsi qu'on l'a pu voir par tout ce qui précede. Quoi qu'il en soit, ils prétendent,

Que l'opinion de ceux qui disent que le Verbe, ou la seconde personne de la trinité, a été uni *hypostatiquement* à l'humanité de J. C. & qu'en vertu de cette union personnelle de la nature divine avec l'humaine, il est dieu & homme tout ensemble, est fausse & contradictoire.

Que ce Dieu incarné n'a jamais existé que dans le cerveau creux de ces mystiques, qui ont fait d'une vertu, ou d'une manifestation divine externe, une *hypostase* distincte, contre le sens naturel des termes dont S. Jean s'est servi.

Que lorsqu'il dit que *la parole a été faite chair*, cela ne signifie autre chose, sinon que la chair de J. C. a été le nuage glorieux où Dieu s'est rendu visible dans ces derniers tems, & d'où il a fait entendre ses volontés.

Que ce feroit se faire illusion, & donner à ces paroles claires en elles-mêmes l'interprétation la plus forcée, que de les entendre comme si elles signifioient qu'un Dieu s'est véritablement incarné, tandis qu'elles ne désignent qu'une simple présence d'assistance & d'opération.

Que si on lit avec autant d'attention que d'impartialité les premiers versets de l'évangile selon S. Jean, & qu'on n'y cherche pas plus de mystere qu'il n'y en a réellement, on sera convaincu que l'auteur n'a jamais pensé ni à la préexistence d'un Verbe distinct de Dieu, & Dieu lui-même, ni à l'*incarnation*.

Non contens d'accommoder l'Ecriture à leurs hypotheses, ils soutiennent

Que l'*incarnation* étoit inutile, & qu'avec la foi la plus vive, il est impossible d'en voir le *cui bono*.

Ils appliquent à l'envoi que Dieu a fait de son fils pour le salut des hommes, le fameux passage d'Horace :

Nec Deus intersit, nisi dignus vindice nodus
Inciderit.

Si on leur répond qu'il ne falloit pas moins que le sang d'un Dieu homme pour expier nos péchés & pour nous racheter, ils demandent pourquoi Dieu a eu besoin de cette *incarnation*, & pourquoi, au lieu d'abandonner aux douleurs, à l'ignominie & à la mort son fils Dieu, égal & consubstantiel à lui, il n'a pas au contraire changé le cœur de tous les hommes, ou plutôt pourquoi il n'a pas opéré de toute éternité leur sanctification par une seule volition.

Ils disent que cette derniere économie s'accorde mieux avec les idées que nous avons de la puissance, de la sagesse & de la bonté infinies de Dieu.

Que l'hypothese de l'*incarnation* confond & obscurcit toutes ces idées, & multiplie les difficultés, au lieu de les résoudre.

Les catholiques & les protestans leur opposent avec raison tous les textes de l'Ecriture ; mais les *unitaires* soutiennent au contraire, que si on se fût arrêté au seul nouveau Testament, on n'auroit point fait de J. C. un Dieu. Pour confirmer cette opinion, ils citent un passage très-singulier d'Eusebe, *Hist. eccles.* l. I, c. 2, où ce pere dit, « qu'il est absurde & contre toute » raison, que la nature non engendrée & » immuable du Dieu tout-puissant, prenne » la forme d'un homme, & que l'Ecriture » forge de pareilles faussetés. »

A ce passage ils en joignent deux autres non moins étranges ; l'un de Justin Martyr, & l'autre de Tertullien, qui disent la même chose. (*a*)

Si l'on objecte aux sociniens que J. C. est appellé *Dieu* dans les saintes lettres, ils répondent que ce n'est que par métaphore, & à raison de la grande puissance dont le Pere l'a revêtu.

Que ce mot *Dieu* se prend dans l'Ecriture en deux manieres : la premiere pour le grand & unique *Dieu*, & la seconde pour celui qui a reçu de cet être suprême une autorité ou une vertu extraordinaire, ou qui participe en quelque maniere aux perfections de la divinité.

Que c'est dans ces derniers sens qu'on dit quelquefois dans l'Ecriture que J. C. est *Dieu*, quoi qu'il ne soit réellement qu'un simple homme qui n'a point existé avant sa naissance, qui a été conçu à la maniere des autres hommes, & non par l'opération du S. Esprit, qui n'est pas une personne divine, mais seulement la vertu & l'efficacité de Dieu, *&c.*

Socin anéantit ensuite la rédemption de J. C. & réduit ce qu'il a fait pour les hommes, à leur avoir donné des exemples de vertus héroïques ; mais ce qui prouve surtout le peu de respect qu'il avoit pour le nouveau Testament, c'est ce qu'il dit sur la satisfaction de J. C. dans un de ses ouvrages, adressé à un théologien. « Quand » l'opinion de nos adversaires, dit-il, se » trouveroit écrite, non pas une seule » fois, mais souvent dans les écrits sacrés, » je ne croirois pourtant pas que la chose » va comme vous pensez ; car comme cela » est impossible, j'interpréterois les passa- » ges en leur donnant un sens commode ; » comme je fais avec les autres en plu- » sieurs autres passages de l'Ecriture. »

Voyez ce que les catholiques opposent aux argumens de ces hérétiques, sous les

(*a*) *Voyez* Justin Martyr, *dial. cum Tryphon.* Tertullien, *adv. Prax. cap.* 16.

mots INCARNATION, RÉDEMPTION & SATISFACTION.

VII. *Septieme pas.* Sur la discipline eccléfiastique, la politique & la morale, les *unitaires* ont avancé des opinions qui ne font ni moins fingulieres, ni moins hétérodoxes, & qui, jointes à ce qui précede, acheveront de faire voir (on ne peut trop le répéter) qu'en partant comme eux de la réjection d'une autorité infaillible en matiere de foi, & en foumettant toutes les doctrines religieufes au tribunal de la raifon, on marche dès ce moment à grands pas vers le déifme; mais ce qui eft plus trifte encore, c'eft que le déifme n'eft lui-même, quoi qu'en puiffent dire fes apologiftes, qu'une religion inconféquente; & que vouloir s'y arrêter, c'eft errer inconféquemment, & jeter l'ancre dans des fables mouvans. C'eft ce qu'il me feroit très-facile de démontrer fi c'en étoit ici le lieu; mais il vaut mieux fuivre nos fectaires, & achever le tableau de leurs erreurs théologiques, en expofant leurs fentimens fur les points qui font le fujet de cet article.

Ils difent qu'il y a dans tous les états chrétiens, un vice politique qui a été jufqu'à préfent pour eux une fource intarifsable de maux & de défordres de toute efpece.

Que les funeftes effets en deviennent de jour en jour plus fenfibles; & que tôt ou tard il entraînera infailliblement la ruine de ces empires, fi les fouverains ne fe hâtent de le détruire.

Que ce vice eft le pouvoir ufurpé & par conféquent injufte des eccléfiaftiques, qui faifant dans chaque état un corps à part qui a fes loix, fes privileges, fa police, & quelquefois fon chef particulier, rompent par cela même cette union de toutes les forces & de toutes les volontés, qui doit être le caractere diftinctif de toute fociété politique bien conftituée, & introduifent réellement deux maîtres au lieu d'un.

Qu'il eft facile de voir combien un pareil gouvernement eft vicieux, & contraire même au pacte fondamental d'une affociation légitime.

Que plus le mal qui en réfulte eft fenfible, plus on a lieu de s'étonner que les fouverains qui font encore plus intéreffés que leurs fujets à en arrêter les progrès rapides, n'aient pas fecoué, il y a longtems, le joug de cette puiffance facerdotale, qui tend fans ceffe à tout envahir.

Que pour eux, fans ceffe animés de l'amour de la vérité & du bien public, malgré les perfécutions cruelles dont cet amour les a rendus fi fouvent les victimes, ils oferont établir fur cette matiere fi importante pour tous les hommes en général, un petit nombre de principes qui, en affermiffant les droits & le pouvoir trop long-tems divifés & par conféquent affoiblis des fouverains, de quelque maniere qu'ils foient repréfentés, ferviront en même tems à donner aux différens corps politiques un fondement plus folide & plus durable. Après ce préambule fingulier, nos fectaires entrent auffi-tôt en matiere, pofent pour principe, qu'une regle fûre, invariable, & dont ceux qui, dans un gouvernement quelconque, font revêtus légitimement de la fouveraineté, ne doivent jamais s'écarter, fous quelque prétexte que ce foit; c'eft celle que tous les philofophes législateurs ont regardée, avec raifon, comme la loi fondamentale de toute bonne politie, & que Cicéron a exprimée en ces termes: *Salus populi fuprema lex eft*, le falut du peuple eft la fuprême loi.

Que de cette maxime inconteftable, & fans l'obfervation de laquelle tout gouvernement eft injufte, tyrannique, & par cela même fujet à des révolutions, il réfulte:

1°. Qu'il n'y a de doctrine religieufe véritablement divine & obligatoire, & de morale réellement bonne, que celles qui font utiles à la fociété politique à laquelle on les deftine; & par conféquent que toute religion & toute morale qui tendent chacune, fuivant fon efprit & fa nature, d'une maniere auffi directe qu'efficace, au but principal que doivent avoir tous les gouvernemens civils, légitimes, font bonnes & révélées en ce fens, quels qu'en foient d'ailleurs les principes.

2°. Que ce qu'on appelle dans certains états *la parole de Dieu*, ne doit jamais être que *la parole de la loi*, ou fi l'on veut, l'expreffion formelle de la volonté générale ftatuant fur un objet quelconque,

3°. Qu'une religion qui prétend être la seule vraie, est par cela même mauvaise pour tous les gouvernemens, puisqu'elle est nécessairement intolérante par principe.

4°. Que les disputes frivoles des théologiens n'étant si souvent funestes aux états où elles s'élevent, que parce qu'on y attache trop d'importance, & qu'on s'imagine faussement que la cause de Dieu y est intéressée, il est de la prudence & de la sagesse du corps législatif, de ne pas faire la moindre attention à ces querelles, & de laisser aux ecclésiastiques, ainsi qu'à tous les sujets, la liberté de servir Dieu selon les lumieres de leur conscience.

De croire & d'écrire ce qu'ils voudront sur la religion, la politique & la morale.

D'attaquer même les opinions les plus anciennes.

De proposer au souverain l'abrogation d'une loi qui leur paroîtra injuste ou préjudiciable en quelque sorte au bien de la communauté.

De l'éclairer sur les moyens de perfectionner la législation, & de prévenir les usurpations du gouvernement.

De déterminer exactement la nature & les limites des droits & des devoirs réciproques du prince & des sujets.

De se plaindre hautement des malversations & de la tyrannie des magistrats, & d'en demander la déposition ou la punition, selon l'exigence des cas.

En un mot, qu'il est de l'équité du souverain de ne gêner en rien la liberté des citoyens qui ne doivent être soumis qu'aux loix, & non au caprice aveugle d'une puissance exécutrice & tyrannique.

5°. Que pour ôter aux prêtres l'autorité qu'ils ont usurpée, & arracher pour jamais de leurs mains le glaive encore sanglant de la superstition & du fanatisme, le moyen le plus efficace est de bien persuader au peuple,

Qu'il n'y a aucune religion bonne exclusivement.

Que le culte le plus agréable à Dieu, si toutefois Dieu en peut exiger des hommes, est l'obéissance aux loix de l'état.

Que les véritables saints sont les bons citoyens, & que les gens sensés n'en reconnoîtront jamais d'autres.

Qu'il n'y a d'impies envers les dieux, que les infracteurs du contrat social.

En un mot, qu'il ne doit regarder, respecter & aimer la religion, quelle qu'elle soit, que comme une pure institution de police relative, que le souverain peut modifier, changer, & même abolir d'un instant à l'autre, sans que le prétendu salut spirituel des sujets soit pour cela en danger. C'est bien ici qu'on doit dire que la fin est plus excellente que les moyens: mais suivons.

6°. Que les privileges & les immunités des ecclésiastiques étant un des abus les plus pernicieux qui puissent s'introduire dans un état, il est de l'intérêt du souverain, d'ôter, sans aucune restriction ni limitation, ces distinctions choquantes, & ces exemptions accordées par la superstition dans des siecles de ténebres, & qui tendent directement à la division de l'empire. *V.* les lettres *ne repugnate vestro bono.*

7°. Enfin, que le célibat des prêtres, des moines, & des autres ministres de la religion, ayant causé, depuis plusieurs siecles, & causant tous les jours des maux effroyables aux états, où il est regardé comme d'institution divine, & en tant que tel ordonné par le prince; on ne peut trop se hâter d'abolir cette loi barbare & destructrice de toute société civile, visiblement contraire au but de la nature, puisqu'elle l'est à la propagation de l'espece, & qui prive injustement des êtres sensibles du plaisir le plus doux de la vie, & dont tous leurs sens les avertissent à chaque instant qu'ils ont le droit, la force & le desir de jouir. *V.* CÉLIBAT & POPULATION.

Que les avantages de ce plan de législation sont évidens pour ceux dont les vues politiques, vastes & profondes, ne se bornent pas à suivre servilement celles de ceux qui les gouvernent.

Qu'il seroit à souhaiter, pour le bien de l'humanité, que les souverains s'empressassent de le suivre, & de prévenir par ce nouveau systême d'administration, les malheurs sans nombre & les crimes de toute espece, dont le pouvoir tyrannique des prêtres & les disputes de religion ont été si souvent la cause, principalement depuis

depuis l'établiſſement du chriſtianiſme, &c.

D'autres *unitaires* moins hardis, à la tête deſquels eſt Socin, ont ſur la diſcipline & la morale des idées fort différentes : ceux-ci ſe contentent de dire avec leur chef :

Qu'il n'eſt pas permis à un chrétien de faire la guerre, ni même d'y aller ſous l'autorité & le commandement d'un prince, ni d'employer l'aſſiſtance du magiſtrat pour tirer vengeance d'une injure qu'on a reçue.

Que faire la guerre, c'eſt toujours mal faire, & agir contre le précepte formel de J. C.

Que J. C. a défendu les ſermens qui ſe font en particulier, quand même ce ſeroit pour aſſurer des choſes certaines. Socin ajoute, pour modifier ſon opinion, que ſi les choſes étoient de conſéquence, on pourroit jurer.

Qu'un chrétien ne peut exercer l'office de magiſtrat, ſi dans cet emploi il faut uſer de violence.

Que les chrétiens ne peuvent donner cet office à qui que ce ſoit.

Qu'il n'eſt pas permis aux chrétiens de défendre leur vie, ni celle des autres, par la force même, contre les voleurs & les autres ennemis, s'ils peuvent la défendre autrement ; parce qu'il eſt impoſſible que Dieu permette qu'un homme véritablement pieux, & qui ſe confie à lui avec ſincérité, ſe trouve dans ces fâcheuſes rencontres où il veuille ſe conſerver aux dépens de la vie du prochain.

Que le meurtre que l'on fait de ſon agreſſeur, eſt un plus grand crime que celui qu'on commet en ſe vengeant ; car dans la vengeance on ne rend que la pareille : mais ici, c'eſt-à-dire, en prévenant ſon voleur ou ſon ennemi, on tue un homme qui n'avoit que la volonté de faire peur, afin de voler plus aiſément.

Que les miniſtres, les prédicateurs, les docteurs, & autres, n'ont pas beſoin de miſſion ni de vocation.

Que ces paroles de S. Paul, *comment pourront-ils prêcher ſi on ne les envoie*, ne s'entendent pas de toutes ſortes de prédications, mais ſeulement de la prédication d'une nouvelle doctrine, telle qu'étoit celle des apôtres par rapport aux gentils.

Les ſociniens agiſſent en conſéquence ; car dans leurs aſſemblées de religion, tous les aſſiſtans ont la liberté de parler. Un d'entre eux commence un chapitre de l'Ecriture ; & quand il a lu quelques verſets qui forment un ſens complet, celui qui lit & ceux qui écoutent, diſent leur ſentiment, s'ils le jugent à propos, ſur ce qui a été lu ; c'eſt à quoi ſe réduit tout leur culte extérieur.

Je finis ici l'expoſé des opinions théologiques des *unitaires*. Je n'ai pas le courage de les ſuivre dans tous les détails où ils ſont entrés ſur la maniere dont le canon des livres ſacrés a été formé ; ſur les auteurs qui les ont recueillis ; ſur la queſtion s'ils ſont véritablement de ceux dont ils portent les noms ; ſur la nature des livres apocryphes, & ſur le préjudice qu'ils cauſent à la religion chrétienne ; ſur la pauvreté & les équivoques de la langue hébraïque ; ſur l'infidélité & l'inexactitude de la plupart des verſions de l'Ecriture ; ſur les variétés de lecture qui s'y trouvent ; ſur la fréquence des hébraïſmes que l'on rencontre dans le nouveau Teſtament ; ſur le ſtyle des apôtres ; ſur la précaution avec laquelle il faut lire les interpretes & les commentateurs de la Bible ; ſur la néceſſité de recourir aux originaux, pour ne pas leur donner un ſens contraire au ſujet des écrivains ſacrés ; en un mot, ſur pluſieurs points de critique & de controverſe, eſſentiels à la vérité, mais dont la diſcuſſion nous meneroit trop loin. Il me ſuffit d'avoir donné ſur les objets les plus importans de la théologie, une idée générale de la doctrine des ſociniens, extraite de leurs propres écrits. Rien n'eſt plus capable, ce me ſemble, que cette lecture, d'intimider déſormais ceux qui ſe ſont éloignés de la communion romaine, & qui refuſent de reconnoître un juge infaillible de la foi ; je ne dis pas dans le pape, car ce ſeroit ſe déclarer contre les libertés de l'égliſe gallicane, mais dans les conciles généraux préſidés par le pape.

Après avoir prouvé, par l'exemple des *unitaires*, la néceſſité de recourir à un pareil juge pour décider les matieres de foi, il ne me reſte plus, pour exécuter le plan que je me ſuis propoſé, qu'à donner

un abrégé succint de la philosophie des sociniens ; on y trouvera de nouvelles preuves des écarts dans lesquels on donne, lorsqu'on veut faire usage de sa raison, & l'on verra que cette maniere de philosopher n'est au fond que l'art de décroire, si l'on peut se servir de ce terme. Entrons présentement en matiere ; & pour exprimer plus nettement les pensées de nos hérétiques, suivons encore la même méthode dont nous avons fait usage dans l'exposé précédent.

Socin & ses sectateurs reconnoissent unanimement un Dieu, c'est-à-dire, un être existant par lui-même, unique, nécessaire, éternel, universel, infini, & qui renferme nécessairement une infinité d'attributs & de propriétés ; mais ils nient en même tems que cette idée nous soit naturelle & innée (*a*). Ils prétendent,

Que ce n'est qu'en prenant le mot *Dieu* dans ce sens étendu, ou, pour parler plus clairement, en établissant un systeme de forces & de propriétés, comme une idée précise & représentative de sa substance, qu'on peut assurer, sans crainte de se tromper, que cette proposition, *il y a un Dieu*, a toute l'évidence des premiers principes.

Que mieux on connoît toute la force des objections métaphysiques & physiques, toutes plus insolubles les unes que les autres, que l'homme abandonné à ses propres réflexions peut faire contre l'existence de Dieu considéré en tant que distinct du monde, & contre la Providence, plus on est convaincu qu'il est absolument impossible que les lumieres naturelles de la raison puissent jamais conduire aucun homme à une ferme & entiere persuasion de ces deux dogmes. *V.* DIEU.

Qu'il semble, au contraire, qu'elles le conduiroient plutôt à n'admettre d'autre Dieu que la nature universelle, *&c.*

Qu'il n'est pas moins impossible à quiconque veut raisonner profondément, de s'élever à la connoissance de l'Etre suprême par la contemplation de ses ouvrages.

Que le spectacle de la nature ne prouve rien, puisqu'il n'est, à parler avec précision, ni beau ni laid.

Qu'il n'y a point dans l'univers un ordre, une harmonie, ni un désordre, & une dissonnance absolus, mais seulement relatifs, & déterminés par la nature de notre existence pure & simple.

Que s'appliquer à la recherche des causes finales des choses naturelles, c'est le fait d'un homme qui établit sa foible intelligence pour la véritable mesure du beau & du bon, de la perfection & de l'imperfection. *Voyez* CAUSES FINALES.

Que les physiciens qui ont voulu démontrer l'existence & les attributs de Dieu par les œuvres de la création, n'ont jamais fait faire un pas à la science, & n'ont fait au fond que préconiser, sans s'en appercevoir, leur propre sagesse & leurs petites vues.

Que ceux qui ont reculé les bornes de l'esprit humain, & perfectionné la philosophie rationnelle, sont ceux qui, appliquant sans cesse le raisonnement à l'expérience, n'ont point fait servir à l'explication de quelques phénomenes l'existence d'un être dont ils n'auroient su que faire un moment après.

Qu'une des plus hautes & des plus profondes idées qui soient jamais entrées dans l'esprit humain, c'est celle de Descartes, qui ne demandoit, pour faire un monde comme le nôtre, que de la matiere & du mouvement. *V.* CARTÉSIANISME.

Que pour bien raisonner sur l'origine du monde, & sur le commencement de sa formation, il ne faut recourir à Dieu que lorsqu'on a épuisé toute la série des causes méchaniques & matérielles.

Que ces causes satisfont à tout, & n'ont point les inconvéniens de l'autre systéme ; puisqu'alors on raisonne sur des faits, & non sur des conjectures & des hypotheses.

Que la matiere est éternelle & nécessaire, & renferme nécessairement une infinité d'attributs, tant connus qu'inconnus. *Voy.* MATIERE & SPINOSISME.

Que l'homogénéité de ses molécules est une supposition absurde & insoutenable ; par laquelle le systême de l'univers devient une énigme inexplicable ; ce qui n'arrive pas si, en suivant l'expérience, on consi-

(*a*) *Voyez* Socin, *Prælectionum theologicarum*, cap. II, p. 53, col. 2, tom. I, & alibi. *Voyez aussi* Crellius, *de Deo & attributis*, & sur-tout les sociniens modernes.

dere la matiere comme un aggrégat d'élémens hétérogenes, & par conséquent doués de propriétés différentes.

Que c'est une assertion téméraire de dire avec quelques métaphysiciens, que la matiere n'a ni ne peut avoir certaines propriétés, comme si on ne lui en découvroit pas tous les jours de nouvelles qu'on ne lui auroit jamais soupçonnées. *Voy.* AME, PENSÉE, SENSATION, SENSIBILITÉ, *&c.*

Que la création du néant est une chose impossible & contradictoire. *Voy.* CRÉATION.

Que le chaos n'a jamais existé, à moins qu'on n'entende par ce mot l'état des molécules de la matiere au moment de leur coordination.

Que, rigoureusement parlant, il n'y a point de repos absolu, mais seulement cessation apparente de mouvement; puisque la tendance, ou si l'on veut, le *nisus*, n'est lui-même qu'un mouvement arrêté.

Que dans l'univers la quantité de mouvement reste toujours la même; ce qui est évident, si l'on prend la somme totale des tendances & des forces vives.

Que l'accélération ou la retardation du mouvement dépend du plus ou moins de résistance des masses, & conséquemment de la nature des corps dans lesquels il est distribué ou communiqué.

Qu'on ne peut rendre raison de l'existence des corps mous, des corps élastiques, & des corps durs, qu'en supposant l'hétérogénéité des particules qui les composent. *V.* DURETÉ & ÉLASTICITÉ.

Que rien n'est mort dans la nature, mais que tout a une vie qui lui est propre & inhérente.

Que cette vérité si importante par elle-même, & par les conséquences qui en découlent, se trouve démontrée par les expériences que les physiciens ont faites sur la génération, la composition, & la décomposition des corps organisés, & sur les infusions des plantes.

Que la plus petite partie d'un fluide quelconque est peuplée de ces corps.

Qu'il en est vraisemblablement de même de tous les végétaux.

Que la découverte du polype, du puceron hermaphrodite, & tant d'autres de cette espece, sont aux yeux de l'observateur autant de clefs de la nature, dont il se sert avec plus ou moins d'avantage, selon l'étendue ou la petitesse de ses vues.

Que la division que l'on fait ordinairement de la matiere en *matiere vivante* & en *matiere morte*, est de l'homme, & non de la nature.

Qu'il en faut dire autant de celle que l'on fait des animaux en *genres*, en *especes*, & en *individus*.

Qu'il n'y a que des individus.

Que le systême universel des êtres ne représente que les différentes affections ou modes d'une matiere hétérogene, éternelle & nécessaire.

Que toutes ces affections ou coordinations quelconques, sont successives & transitoires.

Que toutes les especes sont dans une vicissitude continuelle, & qu'il n'est pas plus possible de savoir ce qu'elles seront dans deux cents millions d'années, que ce qu'elles étoient il y a un million de siecles.

Que c'est une opinion aussi fausse que peu philosophique, d'admettre sur l'autorité de certaines relations l'extemporanéité de la formation de l'univers, de l'organisation & de l'animation de l'homme, & des autres animaux sensibles & pensans, des plantes, *&c.*

Que ce monde, ainsi que tous les êtres qui en font partie, ont peut-être été précédés par une infinité d'autres mondes & d'autres êtres qui n'avoient rien de commun avec notre univers & avec nous que la matiere dont les uns & les autres étoient formés; matiere qui ne périt point, quoiqu'elle change toujours de forme, & qu'elle soit susceptible de toutes les combinaisons possibles.

Que l'univers & tous les êtres qui coexistent passeront, sans que qui que ce soit puisse conjecturer ce que deviendront tous ces aggrégats, & quelle sera leur organisation.

Que ce qu'il y a de sûr, c'est que, quelle que soit alors la coordination universelle, elle sera toujours belle, & que comme il n'y a personne qui puisse accuser celle qui est passée, il est de même impossible qu'il

y ait quelqu'être qui accuſe celle qui aura lieu dans la ſucceſſion de la durée, *&c. &c.*

Si on demande aux *unitaires* quelle idée ils ont de la nature de Dieu, ils ne font nulle difficulté de dire qu'il eſt corporel & étendu.

Que tout ce qui n'eſt point corps eſt un pur néant. *V.* MATÉRIALISME.

Que la ſpiritualité des ſubſtances eſt une idée qui ne mérite pas d'être réfutée ſérieuſement.

Que les plus ſavans peres de l'égliſe ne l'ont jamais connue.

Qu'ils ont tous donné un corps à Dieu, aux anges & aux ames humaines, mais un corps ſubtil, délié & aérien.

Que l'Ecriture favoriſe en mille endroits cette opinion.

Que le terme d'*incorporel* ne ſe trouve pas même dans toute la Bible, ainſi que l'a remarqué Origene.

Que l'idée d'un Dieu corporel eſt ſi naturelle à l'homme, qu'il lui eſt impoſſible de s'en défaire tant qu'il veut raiſonner ſans préjugés, & ne pas croire ſur parole ce qu'il ne comprend pas, & ce qui confond les idées les plus claires qui ſoient dans ſon eſprit.

Qu'une ſubſtance incorporelle eſt un être contradictoire.

Que l'immenſité & la ſpiritualité de Dieu ſont deux idées qui s'entre-détruiſent. *V.* DIEU.

Que l'immatérialiſme eſt un athéiſme indirect, & qu'on a fait de Dieu un être ſpirituel pour n'en rien faire du tout, puiſqu'un eſprit eſt un pur être de raiſon. *Voy.* ESPRIT.

Conſéquemment à ces principes impies, ils ſoutiennent que l'homme eſt un.

Que le ſuppoſer compoſé de deux ſubſtances diſtinctes, c'eſt multiplier les êtres ſans néceſſité, puiſque c'eſt employer à la production d'un effet quelconque le concours de pluſieurs cauſes, lorſqu'une ſeule ſuffit. *V.* AME.

Qu'il n'y a aucune différence ſpécifique entre l'homme & la bête.

Que l'organiſation eſt la ſeule choſe qui les différencie.

Que l'un & l'autre agiſſent & ſe meuvent par les mêmes loix.

Qu'après la mort leur ſort eſt égal; c'eſt-à-dire, que les élémens de matiere qui les compoſent ſe déſuniſſent, ſe diſperſent, & vont ſe rejoindre à la maſſe totale, pour ſervir enſuite à la nourriture & à l'organiſation d'autres corps. *V.* IMMORTALITÉ, ANIMAL, ANIMALITÉ, *&c.*

Que s'il n'y a rien dans les mouvemens & les actions des bêtes, qu'on ne puiſſe expliquer par les loix de la méchanique, il n'y a de même rien dans les oſcillations, les déterminations & les actes de l'homme, dont on ne puiſſe rendre raiſon par les mêmes loix.

Qu'ainſi ceux qui, à l'exemple de Deſcartes, ont prétendu que les animaux étoient de pures machines, & qui ont fait tous leurs efforts pour le prouver, ont démontré en même tems que l'homme n'étoit rien autre choſe. *V.* INSTINCT.

Que c'eſt la conſéquence qu'ils laiſſent tirer à leurs lecteurs, ſoit qu'ils l'aient fait à deſſein, ſoit qu'ils n'aient pas connu les dépendances inévitables du ſyſtême qu'ils vouloient établir.

Que la perfectibilité n'eſt pas même une faculté que nous ayons de plus que les bêtes, puiſqu'on voit que leur inſtinct, leur adreſſe & leurs ruſes augmentent toujours à proportion de celles qu'on emploie pour les détruire ou pour les perfectionner.

Que réduire tout ce qui ſe paſſe dans l'homme à la ſeule ſenſibilité phyſique, ou à la ſimple perception, c'eſt tout un pour les conſéquences. *V.* SENSIBILITÉ.

Que ces opinions ſont toutes deux vraies, & ne different que dans les mots qui les expriment, dont le premier touche de très-près au corps, & le ſecond appartient plus à l'ame. *V.* PERCEPTION, SENSATION, IDÉE.

Que point de ſens, point d'idées.

Que point de mémoire, point d'idées.

Que la liberté conſidérée comme le pouvoir de faire ou de ne faire pas, eſt une chimere.

Qu'à la vérité on peut ce qu'on veut, mais qu'on eſt déterminé invinciblement à vouloir. *V.* VOLONTÉ.

En un mot, qu'il n'y a point d'actions libres proprement dites, mais ſeulement ſpontanées. *V.* LIBERTÉ.

Si on leur objecte que nous sommes libres d'une liberté d'indifférence, & que le christianisme enseigne que nous avons cette liberté, ils répondent par ce raisonnement emprunté des stoïciens: « La liberté, disent ces philosophes, n'existe pas. » Faute de connoître les motifs, de rassembler les circonstances qui nous déterminent à agir d'une certaine maniere, » nous nous croyons libres. Peut-on penser que l'homme ait véritablement le » pouvoir de se déterminer? Ne sont-ce » pas plutôt les objets extérieurs, combinés de mille façons différentes, qui le » poussent & le déterminent? Sa volonté » est-elle une faculté vague & indépendante, qui agisse sans choix & par caprice? Elle agit, soit en conséquence » d'un jugement, d'un acte de l'entendement, qui lui représente que telle chose » est plus avantageuse à ses intérêts que » toute autre, soit qu'indépendamment de » cet acte les circonstances où un homme » se trouve, l'inclinent, le forcent à se » tourner d'un certain côté: & il se flatte » alors qu'il s'y est tourné librement, quoiqu'il n'ait pu vouloir se tourner d'un » autre. » *&c.*

Après avoir ainsi établi une suite de principes aussi singuliers qu'hétérodoxes, les *unitaires* tâchent de prouver qu'ils s'accordent avec les phénomenes, & qu'ils ont de plus l'avantage de donner la solution des problêmes les plus obscurs & les plus compliqués de la métaphysique & de la théologie; ils passent de là à la discussion des objections qu'on pourroit leur faire, & après y avoir répondu de leur mieux, ils examinent de nouveau les deux principes qui servent de base à leur systême. Ces deux principes sont, comme on l'a pu voir ci-dessus, la corporéité de Dieu, & l'existence éternelle & nécessaire de la matiere, & de ses propriétés infinies: nos sectaires s'attachent à faire voir que ces deux propositions une fois admises, toutes les difficultés disparoissent.

Que l'origine du mal physique & mal moral, ce phénomene si difficile à concilier avec les attributs moraux de la divinité, à moins de recourir à l'hypothese de Manès, cesse dès ce moment d'être une question embarrassante, puisqu'alors l'homme n'a plus personne à accuser; il n'y a ni mal ni bien absolus, & tout est comme il devoit nécessairement être.

Qu'on sait de même à quoi s'en tenir sur les questions tant de fois agitées, de l'imputation prétendue du péché d'Adam à toute sa postérité; de la providence & de la prescience de Dieu; de la nature & de l'immortalité de l'ame; d'un état futur de récompenses & de peines, *&c. &c. &c.*

Que l'homme n'a plus à se plaindre de son existence.

Qu'il sait qu'elle est le résultat déterminé & infaillible d'un méchanisme secret & universel.

Qu'à l'égard de la liberté & des événemens heureux ou malheureux qu'on éprouve pendant la vie, il voit que tout étant lié dans la nature, il n'y a rien de contingent dans les déterminations de nos volontés; mais que toutes les actions des êtres sensibles, ainsi que tout ce qui arrive dans les deux ordres, a son principe dans un enchaînement immuable, & une coordination fatale de causes & d'effets nécessaires.

En un mot, qu'il y a peu de vérités importantes, soit en philosophie, soit en physique ou en morale, qu'on ne puisse déduire du principe de l'éternité de la matiere & de son coefficient.

« Il est vrai, ajoutent-ils, que pour appliquer cette théorie aux phénomenes du » monde matériel & intelligent, & trouver avec cette donnée les inconnues de » ces problêmes, il faut joindre à un esprit libre & sans préjugés, une sagacité » & une pénétration peu communes: car » il s'agit non-seulement de rejeter les » erreurs reçues, mais d'appercevoir d'un » coup-d'œil les rapports & la liaison de » la proposition fondamentale avec les conséquences prochaines ou éloignées qui » en émanent, & de suppléer ensuite par » une espece d'analyse géométrique les » idées intermédiaires qui séparent cette » même proposition de ses résultats, & » qui en font sentir en même tems la connexion. »

Ce qu'on vient de lire suffiroit pour donner une idée générale de la philosophie des sociniens, si la doctrine de ces sectaires

étoit conſtante & uniforme : mais ils ont cela de commun avec toutes les autres ſectes chrétiennes, qu'ils ont varié dans leur croyance & dans leur culte. Ce n'eſt donc pas là le ſyſtême philoſophique reçu & adopté unanimement par ces hérétiques, mais ſeulement l'opinion particuliere de pluſieurs ſavans *unitaires* anciens & modernes.

Obſervons cependant que ceux de cette ſecte qui ſe ſont le plus éloignés des principes expoſés ci-deſſus, n'ont fait ſeulement que les reſtreindre, les modifier, & rejeter quelques conſéquences qui en découloient immédiatement, ſoit qu'elles leur paruſſent trop hardies & trop hétérodoxes, ſoit qu'ils ne les cruſſent pas néceſſairement inhérentes aux principes qu'ils admettoient : mais s'il m'eſt permis de dire mon ſentiment ſur cette matiere délicate, il me ſemble que le ſyſtême de ces derniers eſt bien moins lié, & qu'il eſt ſujet à des difficultés très-fâcheuſes.

En effet, que gagnent-ils à ne donner à Dieu qu'une étendue bornée ? N'eſt-ce pas ſuppoſer que la ſubſtance divine eſt diviſible ? C'eſt donc errer inconſéquemment. Ils ne peuvent pas dire qu'une étendue finie ſoit un être eſſentiellement ſimple, & exempt de compoſition, ſous prétexte que ſes parties n'étant point actuellement diviſées, elles ne ſont point véritablement diſtinctes les unes des autres. Car dès qu'elles n'occupent pas toutes le même lieu, elles ont des relations locales à d'autres corps qui les différencient ; elles ſont donc auſſi réellement diſtinctes, indépendantes & définies ; quoiqu'elles ne ſoient ſéparées qu'intelligiblement, que ſi leurs parties étoient à des diſtances infinies les unes des autres, puiſque l'on peut affirmer que l'une n'eſt pas l'autre, & ne la pénetre pas.

A l'égard de l'origine du mal, que leur ſert-il d'ôter à Dieu la préviſion des futurs contingens, & de dire qu'il ne connoît l'avenir dans les agens libres que par des conjectures qui peuvent quelquefois le tromper ? Croient-ils par cette hypotheſe juſtifier la providence, & ſe diſculper de l'accuſation de faire Dieu auteur du péché ? C'eſt en vain qu'ils s'en flatteroient ; car ſi Dieu n'a pas prévu certainement les événemens qui dépendoient de la liberté de l'homme, il a pu au moins, comme le remarque un fameux théologien, les deviner par conjecture. « Il a bien ſoupçonné que » les créatures libres ſe pourroient dérégler par le mauvais uſage de leur liberté. » Il a dû prendre ſes ſûretés pour empêcher les déſordres. Au moins il a pu ſavoir les choſes quand il les a vues arrivées. Il n'a pu ignorer, quand il a vu » Adam tomber & pécher, qu'il alloit faire » une race d'hommes méchans. Il a dû » employer toutes ſortes de moyens pour » mettre des digues à cette malice, & » pour l'empêcher de ſe multiplier autant » qu'elle a fait. Au lieu de cela, on voit un » Dieu qui laiſſe courir pendant quatre » mille ans tous les hommes dans leurs » voies, qui ne leur envoie ni conducteurs, » ni prophetes, & qui les abandonne entiérement à l'ignorance, à l'erreur & à » l'idolatrie ; n'exceptant de cela que deux » ou trois millions d'ames cachées dans un » petit coin de la terre. Les ſociniens » pourroient-ils bien répondre à cela & » ſatisfaire parfaitement les incrédules ? »

Je ſais bien que les *unitaires* dont nous parlons, objectent que la préſcience divine détruiroit la liberté de la créature ; voici à peu près comment ils raiſonnent ſur ce ſujet : « Si une choſe, diſent-ils, eſt contingente en elle-même, & peut auſſi » bien n'arriver pas, comme arriver, comment la prévoir avec certitude ? Pour » connoître une choſe parfaitement, il la » faut connoître telle qu'elle eſt en elle-même ; & ſi elle eſt indéterminée par ſa » propre nature, comment la peut-on regarder comme déterminée, & comme » devant arriver ? Ne feroit-ce pas en » avoir une fauſſe idée ? & c'eſt ce qu'il » ſemble qu'on attribue à Dieu, lorſqu'on » dit qu'il prévoit néceſſairement une choſe qui en elle-même n'eſt pas plus déterminée à arriver qu'à n'arriver pas. ».

Ils concluent de là qu'il eſt impoſſible que Dieu puiſſe prévoir les événemens qui dépendent des cauſes libres, parce que s'il les prévoit, ils arriveront néceſſairement & infailliblement ; & s'il eſt infaillible qu'ils arriveront, il n'y a plus de contingence,

& par conſéquent plus de liberté. Ils pouſſent les objections ſur cette matiere beaucoup plus loin, & prétendent réfuter ſolidement la réponſe de quelques théologiens qui diſent que les choſes n'arrivent pas parce que Dieu les a prévues, mais que Dieu les a prévues parce qu'elles arrivent. *Voyez* PRESCIENCE, CONTINGENT, LIBERTÉ, FATALITÉ, *&c.*

Leur ſentiment ſur la providence va nous fournir une autre preuve de l'incohérence de leurs principes. Ne pouvant concilier ce dogme avec notre liberté, & avec la haine infinie que Dieu a pour le péché, ils refuſent à cet Etre ſuprême la providence qui regle & gouverne les choſes en détail. Mais il eſt aiſé de voir, pour peu qu'on y réfléchiſſe, que c'eſt ſoumettre toutes les choſes humaines aux loix d'un deſtin néceſſitant & irréſiſtible, & par conſéquent introduire le fataliſme. Ainſi, s'ils veulent ſe ſuivre, ils ne doivent rendre aucune eſpece de culte à la divinité : leur hypotheſe rend abſolument inutiles les vœux, les prieres, les ſacrifices, en un mot, tous les actes intérieurs & extérieurs de religion. Elle détruit même invinciblement la doctrine de l'immortalité de l'ame, & ce qui en eſt une ſuite, celle des peines & des récompenſes après la mort ; hypotheſes qui ne ſont fondées que ſur celle d'une providence particuliere & immédiate, & qui s'écroulent avec elle.

Leurs défenſeurs répondent à cela, qu'il eſt impoſſible d'admettre le dogme d'une providence univerſelle, ſans donner atteinte à l'idée de l'Etre infiniment parfait. « Concevez-vous, diſent-ils, que ſous l'empire d'un Dieu tout-puiſſant, auſſi bienfaiſant que juſte, il puiſſe y avoir des vaſes à honneur, & des vaſes à déshonneur ? Cela ne répugne-t-il pas aux idées que nous avons de l'ordre & de la ſageſſe ? Le bonheur continuel des êtres intelligens ne doit-il pas être le premier des ſoins de la providence, & l'objet principal de ſa bonté infinie ? Pourquoi donc ſouffrons-nous, & pourquoi y a-t-il des méchans ? Examinez tous les ſyſtêmes que les théologiens de toutes les communions ont inventés pour répondre aux objections ſur l'origine du mal phyſique & du mal moral, & vous n'en trouverez aucun qui vous ſatisfaſſe même à quelques égards. Il en réſulte toujours, pour quiconque ſait juger des choſes, que Dieu pouvant empêcher très-facilement que l'homme ne fût criminel ni malheureux, l'a néanmoins laiſſé tomber dans le crime & dans la miſere. Concluons donc qu'il faut néceſſairement faire Dieu auteur du péché, ou être fataliſte. Or, puis[illegible] a que ce ſeul moyen de diſculper pleinement la divinité, & d'expliquer les phénomenes, il s'enſuit qu'il n'y a pas à balancer entre ces deux ſolutions. »

Telles ſont en partie les raiſons dont les fauteurs du ſocinianiſme ſe ſervent pour juſtifier l'opinion des nos *unitaires* ſur la providence : raiſons qu'ils fortifient du dilemme d'Epicure, & de toutes les objections que l'on peut faire contre le ſyſtême orthodoxe. Mais nous n'avons pas prétendu nier que ce ſyſtême n'eût auſſi ſes difficultés ; tout ce que nous avons voulu prouver, c'eſt premiérement que ces ſectaires n'ont point connu les dépendances inévitables du principe ſur lequel ils ont bâti toute leur philoſophie, puiſque l'idée d'une providence, quelle qu'elle ſoit, eſt incompatible avec la ſuppoſition d'une matiere éternelle & néceſſaire.

Secondement, qu'en excluant la providence divine de ce qui ſe paſſe ici-bas, & en reſtreignant ſes opérations ſeulement aux grandes choſes, ces ſociniens ne ſont pas moins hétérodoxes que ceux dont ils ont mutilé le ſyſtême, ſoit en altérant les principes, ſoit en y intercalant pluſieurs opinions tout-à-fait diſcordantes. J'en ai donné, ce me ſemble, des preuves ſenſibles, auxquelles on peut ajouter ce qu'ils diſent de l'ame des bêtes.

Ils remarquent d'abord (*a*) que l'homme eſt le ſeul de tous les animaux auquel on puiſſe attribuer une raiſon & une volonté proprement dites, & dont les actions ſont réellement ſuſceptibles de mérite & de démérite, de punition & de récompenſe. Mais s'ils ne donnent point aux bêtes une vo-

(*a*) *Voyez* Crellius, *Ethicæ chriſtianæ*, lib. II, cap. 1, pag. 65. 66.

lonté ni un franc-arbitre proprement dits; s'ils ne les font pas capables de la vertu & du vice, ni des peines & des récompenfes proprement parlant, ils ne laiffent pas de dire que la raifon, la liberté & la vertu fe trouvent en elles imparfaitement & analogiquement, & qu'elles les rendent dignes de peines & de récompenfes en quelque façon: ce qu'ils prouvent par des paffages de (*a*) la Genefe, de l'Exode & du Lévitique, où Dieu ordonne des peines contre les bêtes.

Quelque hardie que foit cette penfée, elle ne tient point au fond de l'héréfie focinienne. En raifonnant conféquemment, les *unitaires* dont nous ne fommes que les hiftoriens, devoient dire avec Salomon: « Les hommes meurent comme les bêtes, » & leur fort eft égal; comme l'homme » meurt, les bêtes meurent auffi. Les uns » & les autres refpirent de même, & » l'homme n'a rien de plus que la bête; » tout eft foumis à la vanité. Ils s'en vont » tous au même lieu; & comme ils ont » tous été formés de la terre, ils s'en re» tournent tous également en terre. Qui » fait fi l'ame des enfans d'Adam monte » en-haut, & fi l'ame des bêtes defcend » en-bas? » *Eccléfiaft.* c. 3, v. 19 & fuiv. Cet aveu devoit leur coûter d'autant moins qu'ils foutiennent la mortalité des ames, ou leur dormir jufqu'au jour du jugement, & l'anéantiffement de celles des méchans, *&c.*

Voilà ce que j'ai trouvé de plus curieux & de plus digne de l'attention des philofophes, dans les écrits des *unitaires*. J'ai tâché de donner à cet extrait analytique toute la clarté dont les matieres qui y font traitées font fufceptibles; & je n'ai pas craint de mettre la doctrine de ces fectaires à la portée de tous mes lecteurs; elle eft fi impie & fi infectée d'héréfie, qu'elle porte fûrement avec elle fon antidote & fa réfutation. D'ailleurs j'ai eu foin, pour mieux terraffer l'erreur, de renvoyer aux *articles* de ce dictionnaire, où toutes les hétérodoxies des *unitaires* doivent avoir été folidement réfutées, & où les vérités de la religion & les dogmes de la véritable églife ont pu être éclaircis & mis par nos théologiens dans un fi haut degré d'évidence & de certitude, qu'il faudroit fe faire illufion pour n'en être pas frappé, & pour n'en pas augurer l'entiere deftruction de l'incrédulité. Par le moyen de ces renvois, des efprits foibles, ou qui ne s'étant pas appliqués à fonder les profondeurs de la métaphyfique, pourroient fe laiffer éblouir par des argumens captieux, feront à l'abri des féductions, & auront une regle fûre & infaillible pour juger du vrai & du faux.

Je finirai cet article par une réflexion dont la vérité fe fera fentir à tout lecteur intelligent.

La religion catholique, apoftolique & romaine eft inconteftablement la feule bonne, la feule fûre & la feule vraie; mais cette religion exige en même tems de ceux qui l'embraffent, la foumiffion la plus entiere de la raifon. Lorfqu'il fe trouve dans cette communion un homme d'un efprit inquiet, remuant & difficile à contenter, il commence d'abord par s'établir juge de la vérité des dogmes qu'on lui propofe à croire, & ne trouvant point dans ces objets de fa foi un degré d'évidence que leur nature ne comporte pas, il fe fait proteftant; s'appercevant bientôt de l'incohérence des principes qui caractérifent le proteftanifme, il cherche dans le focinianifme une folution à fes doutes & à fes difficultés, & il devient focinien: du focinianifme au déifme il n'y a qu'une nuance très-imperceptible, & un pas à faire, il le fait: mais comme le déifme n'eft lui-même, ainfi que nous l'avons déja dit, qu'une religion inconféquente, il fe précipite infenfiblement dans le pyrrhonifme, état violent & auffi humiliant pour l'amour-propre, qu'incompatible avec la nature de l'efprit humain: enfin il finit par tomber dans l'athéifme, état vraiment cruel, & qui affure à l'homme une malheureufe tranquillité, à laquelle on ne peut guere efpérer de le voir renoncer.

Au refte, quoique le but de l'Encyclopédie

(*a*) *Voyez* la Genefe ch. 9, v. 5, Exod. 12, v. 28. Lévitique 20, v. 15. 16. & notez ces paroles [de Franzius. *Quæri autem poffet an non ponenda fit rationalis anima in brutis.... cum*, Genef. 9. 5. *Deus ipfe velit vindicare fanguinem hominis in brutis fi quando effuderunt fanguinem humanum.* Hift. animal. facra, part. I, cap. 2, p. 16.

pédie ne soit pas de donner l'histoire des hérétiques, mais celle de leurs opinions, nous rapporterons cependant quelques anecdotes historiques sur ce qui concerne la personne & les aventures des principaux chefs des *unitaires*. Ces sectaires ont fait trop de bruit dans le monde, & s'y sont rendus trop célebres par la hardiesse de leurs sentimens, pour ne pas faire en leur faveur une exception.

Lélie *Socin* naquit à Sienne en 1525, & s'étant laissé infecter du poison des nouvelles opinions que Luther & Calvin répandoient alors comme à l'envi, il quitta sa patrie en 1547, voyagea pendant quatre ans tant en France & en Angleterre que dans les Pays-Bas & en Pologne; s'étant enfin fixé à Zurich, il commença à y répandre les semences de l'hérésie arienne & photinienne, qu'il vouloit introduire; & mourut en cette ville à l'âge de trente-sept ans, l'an 1562, laissant ses écrits à *Fauste Socin* son neveu.

Celui-ci, né à Sienne en 1539, & déjà séduit par les lettres de son oncle, sortit de l'Italie pour éviter les poursuites de l'inquisition, & se hâta de se mettre en possession des écrits de Lélius, qu'il négligea pourtant après les avoir recueillis. Etant repassé en Italie, il y demeura douze ans à la cour du duc de Florence; mais l'ayant quitté tout-à-coup, il se retira à Bâle, où il s'appliqua à l'étude, revit les ouvrages de son oncle, & y composa en 1578 son livre *de Jesu Christo servatore*, qui ne fut pourtant imprimé qu'en 1595. De Suisse, il fut appellé par George Blaudrata, autre antitrinitaire, en Transilvanie, où il eut des disputes fort vives avec François David, hérésiarque encore plus décidé que Socin & Blaudrata, contre la divinité de Jésus-Christ. De là il passa en Pologne, où les nouveaux ariens étoient en grand nombre, & souhaita d'entrer dans la communion des *unitaires*; mais comme il différoit d'eux sur quelques points, & qu'il ne vouloit pas garder le silence, on le rejeta assez durement: il ne laissa pas d'écrire en leur faveur contre ceux qui les attaquoient, & vit enfin ses sentimens approuvés par plusieurs ministres; mais il éprouva de la part des catholiques des persécutions fort cruelles. Pour s'en délivrer, il se retira à un petit village éloigné d'environ neuf milles de Cracovie. Ce fut là que, suivi d'un assez petit nombre de disciples, & protégé par quelques grands seigneurs, il employa vingt-cinq ans à composer un grand nombre de petits traités, d'opuscules, de remarques, de relations de ses différentes disputes, *&c.* imprimés en différens tems, soit de son vivant, soit après sa mort, & qu'on trouve recueillis en deux tomes *in-fol.* à la tête de la *Bibliotheque des freres Polonois*.

Ce patriarche des *unitaires* mourut en 1604. « Sa secte, comme le dit très-bien » Bayle, bien loin de mourir avec lui, se » multiplia dans la suite considérablement; » mais depuis qu'elle fut chassée de Po- » logne, l'an 1658, elle est fort déchue » & fort diminuée quant à son état visi- » ble: car d'ailleurs, il n'y a guere de » gens qui ne soient persuadés qu'elle s'est » multipliée invisiblement, & qu'elle de- » vient plus nombreuse de jour en jour: » & l'on croit qu'en l'état où sont les cho- » ses, l'Europe s'étonneroit de se trouver » socinienne dans peu de tems, si de puis- » sans princes embrassoient publiquement » cette hérésie, ou si seulement ils don- » noient ordre que la profession en fût dé- » chargée de tous les désavantages tempo- » rels qui l'accompagnent. » *Voyez* notre introduction à la tête de cet *article*.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que les *unitaires* étoient autrefois fort répandus en Pologne; mais en ayant été chassés par un arrêt public de la diete générale du royaume, ils se refugierent en Prusse & dans la marche de Brandebourg, quelques-uns passerent en Angleterre, & d'autres en Hollande, où ils sont tolérés, & où l'on débite publiquement leurs livres, quoi qu'en dise Bayle.

Outre les deux Socins, leurs principaux écrivains sont Crellius, Smalcius, Volkélius, Schlîtingius, le chevalier Lubinietzki, *&c.* On soupçonne aussi avec beaucoup de raison, Episcopius, Limborg, de Courcelles, Grotius, Jean le Clerc, Locke, Clarke & plusieurs autres modernes, d'avoir adopté leurs principes sur la divinité du Verbe, l'incarnation, la satisfaction de Jésus-Christ, *&c.* & sur quelques autres

points de théologie & de philosophie. *V.* la *Bibliotheque des antitrinitaires.* Crellius, *De uno Deo patre, de Deo & attributis*, &c. Volkelius, *De vera religione.* Micrælii, *Hist. eccles.* Natalis Alexander, *Hist. eccles. ad sec.* 16. Hoornbeeck, *in apparatu ad controvers. socinianas*; le catéchisme de Racovie, & les ouvrages des *unitaires* modernes, d'où cet *article* a été tiré en partie. *Article de M. NAIGEON.*

UNITÉ, s. f. (*Mathém.*) c'est ce qui exprime une seule chose ou une partie individuelle d'une quantité quelconque. Quand on dit *individuelle*, ce n'est pas que l'*unité* soit indivisible, mais c'est qu'on la considere comme n'étant pas divisée, & comme faisant partie d'un tout divisible. *Voyez* NOMBRE.

Quand un nombre a quatre ou cinq chiffres, celui qui est le plus à la droite, c'est-à-dire, le premier en allant de droite à gauche, exprime ou occupe la place des *unités.* Voyez NUMÉRATION. Et selon Euclide, on ne doit pas mettre au rang des nombres l'*unité*; il dit que *le nombre est une collection d'unités*; mais c'est là une question de mots.

UNITÉ, (*Théol.*) est un des caracteres distinctifs de la véritable église de Jésus-Christ.

Par *unité*, les théologiens catholiques entendent le lien qui unit les fideles par la profession d'une même doctrine, par la participation aux mêmes sacremens, & par la soumission au même chef visible. La multitude des églises particulieres qui sont répandues dans les différentes parties du monde ne préjudicie en rien à cette *unité*; toutes ces églises réunies ensemble ne formant qu'un seul & même tout moral, qu'un seul & même corps, en un mot, qu'une seule & même société, qui professe la même foi, qui participe aux mêmes sacremens, qui obéit aux mêmes pasteurs & au même chef. Or cette *unité*, selon les catholiques, est restreinte à une seule société, de laquelle sont exclus les hérétiques qui professent une foi différente, les excommuniés qui ne participent plus aux sacremens, les schismatiques qui refusent de se soumettre à l'autorité des pasteurs légitimes. Or, cette société c'est l'église romaine, comme l'ont prouvé nos controversistes, dont on peut consulter les écrits.

Les protestans conviennent que l'église doit être une; mais ils prétendent que cette *unité* peut subsister, sans que ses membres soient réunis sous un chef visible, & qu'il suffit que tous les chrétiens soient unis par les liens d'une charité mutuelle, & qu'ils soient d'accord sur les points fondamentaux de la religion. On sait que cette derniere condition est de l'invention du ministre Jurieu, & qu'elle jette les protestans dans l'impossibilité de décider de combien ou de quelles sectes l'église pourra être composée, parce que chacun voulant ou prétendant déterminer à son gré quels sont ces points fondamentaux, les uns ouvrent la porte à toutes les sectes, tandis que d'autres la leur ferment. D'ailleurs, ces caracteres d'*unité* qu'assignent les protestans sont, ou intérieurs & invisibles, ou équivoques. Et pour discerner l'*unité* de l'église, il faut des caracteres visibles, extérieurs, & de nature à frapper vivement les plus simples, & à leur montrer quelle est la société à laquelle ils doivent s'attacher.

UNITÉ, (*Belles-lettres.*) dans un ouvrage d'éloquence ou de poésie. Qualité qui fait qu'un ouvrage est par-tout égal & soutenu. Horace, dans son art poétique, veut que l'ouvrage soit *un*:

Denique sit quodvis simplex duntaxat & unum.

Et Despréaux a rendu ce précepte par celui-ci:

Il faut que chaque chose y soit mise en son lieu,
Que le début, la fin répondent au milieu.
Art poét. *chap.* I.

Il n'y a point d'ouvrage d'esprit, de quelqu'étendue qu'on le suppose, qui ne soit sujet à cette regle. L'auteur d'une ode n'est pas moins obligé de se soutenir, que celui d'une tragédie ou d'un poëme épique, & souvent même on excuse moins aisément ce défaut dans un petit ouvrage que dans un grand. Cette *unité* consiste à distribuer un ordre général dans la matiere qu'on traite, & à établir un point

fixe auquel tout puiſſe ſe rapporter. C'eſt l'art d'aſſortir les diverſes parties d'un ouvrage, de ne choiſir que le néceſſaire, de rejeter le ſuperflu, de ſavoir à propos ſacrifier quelques beautés pour en placer d'autres qui ſeront plus en jour, d'éclaircir les vérités les unes par les autres, & de s'avancer inſenſiblement de degrés en degrés vers le but qu'on ſe propoſe. Enfin, l'*unité*, eſt dans les arts d'imitation, ce que ſont l'ordre & la méthode dans les hautes ſciences, telles que la philoſophie, les mathématiques, *&c.* La ſcience, l'érudition, les penſées les plus nobles, l'élocution la plus fleurie, ſont des matériaux propres à produire de grands effets; cependant ſi la raiſon n'en regle l'ordre & la diſtribution, ſi elle ne marque à chacune de ces choſes le rang qu'elle doit tenir, ſi elle ne les enchaîne avec juſteſſe, il ne réſulte de leur amas qu'un chaos dont chaque partie priſe en ſoi peut être excellente, quoique l'aſſortiment en ſoit monſtrueux. Cette *unité* néceſſaire dans les ouvrages d'eſprit, loin d'être incompatible avec la variété, ſert au contraire à la produire par le choix, la diſtribution ſenſée des ornemens. Tout le commencement de l'art poétique d'Horace eſt conſacré à preſcrire cette *unité*, que les modernes ont encore mieux connue & mieux obſervée que les anciens.

Unité, dans la poéſie dramatique, eſt une regle qu'ont établie les critiques, par laquelle on doit obſerver dans tout drame une *unité* d'action, une *unité* de tems, & une *unité* de lieu; c'eſt ce que M. Deſpréaux a exprimé par ces deux vers:

Qu'en un *lieu*, *qu'en* un *jour*, un ſeul *fait accompli*
Tienne juſqu'à la fin le théatre rempli.
Art. poét. *chap.* 3.

C'eſt ce qu'on appelle la *regle des trois unités*, ſur leſquelles Corneille a fait un excellent diſcours, dont nous emprunterons en partie ce que nous allons dire ici, pour en donner au lecteur une idée ſuffiſante.

Ces trois *unités* ſont communes à la tragédie & à la comédie; mais dans le poëme épique, la grande & preſque la ſeule *unité* eſt celle d'action. A la vérité, on doit y avoir quelqu'égard à l'*unité* des tems, mais il n'y eſt pas queſtion de l'*unité* de lieu. L'*unité* de caractere n'eſt pas du nombre des *unités* dont nous parlons ici. *V.* CARACTERE.

1°. L'*unité* d'action conſiſte à ce que la tragédie ne roule que ſur une action principale & ſimple, autant qu'il ſe peut: nous ajoutons cette exception; car il n'eſt pas toujours d'une néceſſité abſolue que cela ſoit ainſi; & pour mieux entendre ceci, il eſt à propos de diſtinguer avec les anciens deux ſortes de ſujets propres à la tragédie; ſavoir, le ſujet ſimple, & le ſujet mixte ou compoſé. Le premier eſt celui qui, étant un & continué, s'acheve ſans un manifeſte changement au contraire de ce qu'on attendoit, & ſans aucune reconnoiſſance. Le ſujet mixte ou compoſé eſt celui qui s'achemine à ſa fin avec quelque changement oppoſé à ce qu'on attendoit, ou quelque reconnoiſſance, ou tous deux enſemble. Telles ſont les définitions qu'en donne Corneille, d'après Ariſtote. Quoique le ſujet ſimple puiſſe admettre un incident conſidérable, qu'on nomme *épiſode*, pourvu que cet incident ait un rapport direct & néceſſaire avec l'action principale, & que le ſujet mixte qui par lui-même eſt aſſez intrigué, n'ait pas beſoin de ce ſecours pour ſe ſoutenir; cependant dans l'un & dans l'autre l'action doit être une & continuée, parce qu'en la diviſant, on diviſeroit & l'on affoibliroit néceſſairement l'intérêt & les impreſſions que la tragédie ſe propoſe d'exciter. L'art conſiſte donc à n'avoir en vue qu'une ſeule & même action, ſoit que le ſujet ſoit ſimple, ſoit qu'il ſoit compoſé, à ne la pas ſurcharger d'incidens, à n'y ajouter aucun épiſode qui ne ſoit naturellement lié avec l'action; rien n'étant ſi contraire à la vraiſemblance, que de vouloir réunir & rapporter à une même action un grand nombre d'incidens qui pourroient à peine arriver en pluſieurs ſemaines. « C'eſt par la » beauté des ſentimens, par la violence » des paſſions, par l'élégance des expreſ- » ſions, dit M. Racine dans ſa préface de » *Bérénice*, que l'on doit ſoutenir la ſim- » plicité d'une action, plutôt que par cette

» multiplicité d'incidens, par cette foule » de reconnoissances amenées comme par » force; refuge ordinaire des poëtes sté- » riles, qui se jettent dans l'extraordinaire » en s'écartant du naturel ». Cette simplicité d'action qui contribue infiniment à son *unité*, est admirable dans les poëtes grecs. Les Anglois, & entr'autres Shakespear, n'ont point connu cette regle; ses tragédies d'*Henri VI*, de *Richard III*, de *Macbeth*, font des histoires qui comprennent les événemens d'un regne tout entier. Nos auteurs dramatiques, quoiqu'ils aient pris moins de licence, se sont pourtant donné quelquefois celle, ou d'embrasser trop d'objets, comme on le peut voir dans quelques tragédies modernes, ou de joindre à l'action principale des épisodes qui par leur inutilité ont refroidi l'intérêt, ou par leur longueur l'ont tellement partagé, qu'il en a résulté deux actions au lieu d'une. Corneille & Racine n'ont pas entiérement évité cet écueil. Le premier, par son épisode de l'amour de Dircé pour Thésée, a défiguré sa tragédie d'*Œdipe* : lui-même a reconnu que dans *Horace*, l'action est double, parce que son héros court deux périls différens, dont l'un ne l'engage pas nécessairement dans l'autre, puisque d'un péril public qui intéresse tout l'état, il tombe dans un péril particulier, où il n'y va que de sa vie. La piece auroit donc pu finir au quatrieme acte, le cinquieme formant pour ainsi dire une nouvelle tragédie. Aussi l'*unité* d'action dans le poëme dramatique dépend-elle beaucoup de l'*unité* de péril pour la tragédie, & de l'*unité* d'intrigue pour la comédie. Ce qui a lieu non-seulement dans le plan de la fable, mais aussi dans la fable étendue & remplie d'épisodes. *Voyez* ACTION & FABLE.

Les épisodes y doivent entrer sans en corrompre l'*unité*, ou sans former une double action : il faut que les différens membres soient si bien unis & liés ensemble, qu'ils n'interrompent point cette *unité* d'action si nécessaire au corps du poeme, & si conforme au précepte d'Horace, qui veut que tout se réduise à la simplicité & à l'*unité* de l'action. *Sit quodvis simplex duntaxat & unum.* V. EPISODE.

C'est sur ce fondement, qu'on a reproché à Racine qu'il y avoit duplicité d'action dans *Andromaque* & dans *Phedre*; & à considérer ces pieces sans prévention, on ne peut pas dire que l'action principale y soit entiérement *une* & dégagée, sur-tout dans la derniere, où l'épisode d'Aricie n'influe que foiblement sur le dénouement de la piece même, en admettant la raison que le poëte allegue dans la préface pour justifier l'invention de ce personnage. Une des principales causes, pour laquelle nos tragédies en général ne sont pas si simples que celles des anciens, c'est que nous y avons introduit la passion de l'amour qu'ils en avoient exclue. Or, cette passion étant naturellement vive & violente, elle partage l'intérêt & nuit par conséquent très-souvent à l'*unité* d'action. *Principes pour la lecture des poëtes*, tome II, p. 52 & suiv. Corn. *Discours des trois* unités.

A l'égard du poëme épique, M. Dacier observe que l'*unité* d'action ne consiste pas dans l'*unité* du héros, ou dans l'uniformité de son caractere; quoique ce soit une faute que de lui donner dans la même piece des mœurs différentes. L'*unité* d'action exige qu'il n'y ait qu'une seule action principale, dont toutes les autres ne soient que des accidens & des dépendances. *V.* HÉROS, CARACTERES, MŒURS, ACTION.

Pour bien remplir cette regle, le pere le Bossu demande trois choses; 1°. que l'on ne fasse entrer dans le poëme aucun épisode qui ne soit pris dans le plan, ou qui ne soit fondé sur l'action, & qu'on ne puisse regarder comme un membre naturel du corps du poëme. 2°. Que ces épisodes ou membres s'accordent & soient liés étroitement les uns aux autres. 3°. Que l'on ne finisse aucun épisode au point qu'il puisse ressembler à une action entiere & séparée ou détachée; mais que chaque épisode ne soit jamais qu'une partie d'un tout, & même une partie qui ne fasse point un tout elle-même.

Le critique examinant sur ces regles l'*Enéide*, l'*Iliade* & l'*Odyssée*, trouve qu'elles y ont été observées à la derniere rigueur. En effet, ce n'est que de la conduite de ces poëmes qu'il a tiré les regles qu'il prescrit; & pour donner un exemple

d'un poëme où elles ont été négligées, il cite la *Thébaïde* de Stace. *V.* THÉBAÏDE & ACTION.

2°. L'*unité* de tems est établie par Aristote dans sa poétique, où il dit expressément que la durée de l'action ne doit point excéder le tems que le soleil emploie à faire sa révolution, c'est-à-dire, l'espace d'un jour naturel. Quelques critiques veulent que l'action dramatique soit renfermée dans un jour artificiel, ou l'espace de douze heures. Mais le plus grand nombre pense que l'action qui fait le sujet d'une piece de théatre, doit être bornée à l'espace de vingt-quatre heures, ou comme on dit communément, que sa durée commence & finisse entre deux soleils; car on suppose qu'on présente aux spectateurs un sujet de fable ou d'histoire, ou tiré de la vie commune, pour les instruire ou les amuser; & comme on n'y parvient qu'en excitant les passions, si on leur laisse le tems de se refroidir, il est impossible de produire l'effet qu'on se proposoit. Or, en mettant sur la scene une action qui vraisemblablement ou même nécessairement n'auroit pu se passer qu'en plusieurs années, la vivacité des mouvemens se rallentit; ou si l'étendue de l'action vient à excéder de beaucoup celle du tems, il en résulte nécessairement de la confusion, parce que le spectateur ne peut se faire illusion jusqu'à penser que des événemens en si grand nombre se seroient terminés dans un si court espace de tems. L'art consiste donc à proportionner tellement l'action & sa durée, que l'une paroisse être réciproquement la mesure de l'autre; ce qui dépend sur-tout de la simplicité de l'action. Car si l'on en réunit plusieurs sous prétexte de varier & d'augmenter le plaisir, il est évident qu'elles sortiront des bornes du tems prescrit, & de celles de la vraisemblance. Dans le *Cid*, par exemple, Corneille fait donner dans un même jour trois combats singuliers & une bataille, & termine la journée par l'espérance du mariage de Chimene avec Rodrigue, encore tout fumant du sang du comte de Gormas, pere de cette même Chimene; sans parler des autres incidens, qui naturellement ne pouvoient arriver en aussi peu de tems, & que l'histoire met effectivement à deux ou trois ans les uns des autres. Guillen de Castro, auteur espagnol, dont Corneille avoit emprunté le sujet du *Cid*, l'avoit traité à la maniere de son tems & de son pays, qui permettant qu'on fît paroître sur la scene un héros qu'on voyoit, comme dit M. Despréaux,

Enfant au premier acte, & barbon au dernier,

n'assujettissoit point les auteurs dramatiques à la regle des vingt-quatre heures; & Corneille, pour vouloir y ajuster un événement trop vaste, a péché contre la vraisemblance. Les anciens n'ont pas toujours respecté cette regle; mais nos premiers dramatiques françois & les anglois l'ont violée ouvertement. Parmi ces derniers sur-tout, Shakespear semble ne l'avoir pas seulement connue; & on lit à la tête de quelques-unes de ses pieces, que la durée de l'action est de trois, dix, seize années, & quelquefois de davantage. Ce n'est pas qu'en général on doive condamner les auteurs qui, pour plier un événement aux regles du théatre, négligent la vérité historique, en rapprochant comme en un même point des circonstances éparses qui sont arrivées en différens tems, pourvu que cela se fasse avec jugement & en matieres peu connues ou peu importantes. « Car le poëte, disent messieurs de l'académie françoise dans leurs *Sentimens sur le Cid*, ne considere dans l'histoire que la vraisemblance des événemens, sans se rendre esclave des circonstances qui en accompagnent la vérité; de maniere que, pourvu qu'il soit vraisemblable que plusieurs actions se soient aussi bien pu faire conjointement que séparément, il est libre au poëte de les rapprocher, si par ce moyen il peut rendre son ouvrage plus merveilleux. » Mais la liberté à cet égard ne doit point dégénérer en licence; & le droit qu'ont les poëtes de rapprocher les objets éloignés, n'emporte pas avec soi celui de les entasser & de les multiplier de maniere que le tems prescrit ne suffise pas pour les développer tous; puisqu'il en résulteroit une confusion égale à celle qui régneroit dans un tableau où le peintre auroit voulu réunir un plus grand nombre de personnages que sa

toile ne pouvoit naturellement en contenir. Car, de même qu'ici les yeux ne pourroient rien diftinguer ni démêler avec netteté, là l'efprit du fpectateur & fa mémoire ne pourroient ni concevoir clairement, ni fuivre aifément une foule d'événemens pour l'intelligence & l'exécution defquels la mefure du tems, qui n'eft que de vingt-quatre heures au plus, fe trouveroit trop courte. Le poëte eft même à cet égard beaucoup moins gêné que le peintre; celui-ci ne pouvant faifir qu'un coup-d'œil, un inftant marqué de la durée de l'action, mais un inftant fubit & prefqu'indivifible. *Principes pour la lecture des poëtes*, tome II, p. 48 & fuiv.

Dans le poëme épique, l'*unité* de tems prife dans cette rigueur, n'eft nullement néceffaire, puifqu'on ne fauroit guere y fixer la durée de l'action: plus celle-ci eft vive & chaude, & plus il en faut précipiter la durée. C'eft pourquoi l'*Iliade* ne fait durer la colere d'Achille que quarante-fept jours tout au plus; au lieu que, felon le P. le Boffu, l'action de l'*Odyffée* occupe l'efpace de huit ans & demi, & celle de l'*Enéide* près de fept ans; mais ce fentiment eft faux, comme nous l'avons démontré au mot *action*. Voyez ACTION.

Pour ce qui eft de la longueur du poëme épique, Ariftote veut qu'il puiffe être lu tout entier dans l'efpace d'un jour; & il ajoute que, lorfqu'un ouvrage en ce genre s'étend au-delà de ces bornes, la vue s'égare; de forte qu'on ne fauroit parvenir à la fin fans avoir perdu l'idée du commencement.

3°. L'*unité* de lieu eft une regle dont on ne trouve nulle trace dans Ariftote & dans Horace, mais qui n'en eft pas moins fondée dans la nature. Rien ne demande une fi exacte vraifemblance que le poëme dramatique: comme il confifte dans l'imitation d'une action complete & bornée, il eft d'une égale néceffité de borner encore cette action à un feul & même lieu, afin d'éviter la confufion, & d'obferver encore la vraifemblance, en foutenant le fpectateur dans une illufion qui ceffe bientôt dès qu'on veut lui perfuader que les perfonnages qu'il vient de voir agir dans un lieu, vont agir à dix ou vingt lieues de ce même endroit, & toujours fous fes regards, quoiqu'il foit bien fûr que lui-même n'a pas changé de place. Que le *lieu de la fcene foit fixe & marqué*, dit M. Defpréaux; voilà la loi. En effet, fi les fcenes ne font préparées, amenées, & enchaînées les unes aux autres de maniere que tous les perfonnages puiffent fe rencontrer fucceffivement & avec bienféance dans un endroit commun; fi les divers incidens d'une piece exigent néceffairement une trop grande étendue de terrein; fi enfin le théatre repréfente plufieurs lieux différens les uns après les autres, le fpectateur trouve toujours ces changemens incroyables, & ne fe prête point à l'imagination du poëte qui choque à cet égard les idées ordinaires, &, pour parler plus nettement, le bon fens. Pour connoître combien cette *unité* de lieu eft indifpenfable dans la tragédie, il ne faut que comparer quelques pieces où elle eft abfolument négligée, avec d'autres où elle eft obfervée exactement; & fur le plaifir qui réfulte de celles-ci, & l'embarras ou la confufion qui naiffent des autres, il eft plus aifé de prononcer que jamais regle n'a été plus judicieufement établie. Avant Corneille, elle étoit comme inconnue fur notre théatre; la lecture des auteurs italiens & efpagnols qui la violoient impunément, ayant à cet égard, comme à beaucoup d'autres, gâté nos poëtes. Hardy, Rotrou, Mairet, & les autres qui ont précédé Corneille, tranfportent à tout moment la fcene d'un lieu dans un autre. Ce défaut eft encore plus fenfible dans Shakefpear, le pere des tragiques anglois: dans une même piece la fcene eft tantôt à Londres, tantôt à York, & court, pour ainfi dire, d'un bout à l'autre de l'Angleterre. Dans une autre, elle eft au centre de l'Ecoffe dans un acte, & dans le fuivant elle eft fur la frontiere. Corneille connut mieux les regles, mais il ne les refpecta pas toujours; & lui-même en convient dans l'examen du *Cid*, où il reconnoît que quoique l'action fe paffe dans Séville, cependant cette détermination eft trop générale; & qu'en effet, le lieu particulier change de fcene en fcene. Tantôt c'eft le palais du roi, tantôt l'appartement de l'infante, tantôt la maifon de Chimene, & tantôt une rue ou une place publique.

Or, non-seulement le lieu général, mais encore le lieu particulier doit être déterminé, comme un palais, un vestibule, un temple; & ce que Corneille ajoute, *qu'il faut quelquefois aider au théatre & suppléer favorablement à ce qui ne peut s'y représenter*, n'autorise point à porter, comme il l'a fait en cette matiere, l'incertitude & la confusion dans l'esprit des spectateurs. La duplicité de lieu si marquée dans *Cinna*, puisque la moitié de la piece se passe dans l'appartement d'Emilie, & l'autre dans le cabinet d'Auguste, est inexcusable; à moins qu'on n'admette un lieu vague, indéterminé, comme un quartier de Rome, ou même toute cette ville, pour le lieu de la scene. N'étoit-il pas plus simple d'imaginer un grand vestibule commun à tous les appartemens du palais, comme dans *Polyeucte* & dans la *Mort de Pompée?* Le secret qu'exigeoit la conspiration n'eût point été un obstacle; puisque Cinna, Maxime & Emilie auroient pu là comme ailleurs s'en entretenir, en les supposant sans témoin; circonstance qui n'eût point choqué la vraisemblance, & qui auroit peut-être augmenté la surprise. Dans l'*Andromaque* de Racine, Oreste dans le palais même de Pyrrhus, forme le dessein d'assassiner ce prince, & s'en explique assez hautement avec Hermione, sans que le spectateur en soit choqué. Toutes les autres tragédies du même poëte sont remarquables par cette *unité* de lieu, qui sans effort & sans contrainte est par-tout exactement observée, & particuliérement dans *Britannicus*, dans *Phedre*, & dans *Iphigénie*. S'il semble s'en être écarté dans *Esther*, on sait assez que c'est parce que cette piece demandoit du spectacle: au reste, toute l'action est renfermée dans l'enceinte du palais d'Assuérus. Celle d'*Athalie* se passe aussi toute entiere dans un vestibule extérieur du temple, proche de l'appartement du grand-prêtre; & le changement de décoration qui arrive à la cinquieme scene du dernier acte, n'est qu'une extension de lieu absolument nécessaire, & qui présente un spectacle majestueux.

Quant au poëme épique, on sent que l'étendue de l'action principale, & la variété des épisodes, supposent nécessairement des voyages par mer & par terre, des combats, & mille autres positions incompatibles avec l'*unité* de lieu. *Principes pour la lecture des poëtes*, tome II, p. 42 & suiv. Corneille, *Discours des trois unités. Examen du Cid & de Cinna.*

Réflexions sur l'article précédent. L'*unité* y est définie *une qualité qui fait qu'un ouvrage est par-tout égal & soutenu.* Cette définition ne rend peut-être pas l'idée d'*unité* avec assez de justesse & de précision.

Un ouvrage d'un ton décent & convenable, d'un style analogue au sujet, qu'aucune négligence ne dépare, & qui, d'un bout à l'autre, se ressemble à lui-même, comme celui de la Bruyere, est un ouvrage *égal & soutenu*, & il n'y a point d'*unité*.

Mais lorsqu'en écrivant on se propose un but général, un objet unique, tout doit se diriger & tendre vers ce but; voilà l'*unité de dessein.* C'est ainsi que dans l'*Essai sur l'entendement humain* de Locke, tout se réunit à ce point, l'*origine de nos idées.*

Le caractere du sujet, le caractere dont s'est revêtu l'écrivain, si c'est lui qui parle, le caractere qu'il a donné à ses personnages, s'il en introduit & s'il leur cede la parole, décident le caractere du langage, & celui-ci doit se soutenir & se ressembler à lui-même: c'est ce qu'on appelle *unité de ton & de style.* Voyez ANALOGIE.

Dans la poésie épique & dramatique on a prescrit d'autres *unités*; savoir, dans l'une & dans l'autre, l'*unité* d'action, l'*unité* d'intérêt, l'*unité* de mœurs, l'*unité* de tems, & de plus, dans le dramatique, l'*unité* de lieu.

Sur l'*unité* d'action, la difficulté consistoit à savoir comment la même action pouvoit être *une* sans être simple, ou composée sans être double ou multiple; mais en se rappellant la définition que nous avons donnée de l'action, soit épique, soit dramatique, on jugera, du premier coup-d'œil, quels sont les incidens, les épisodes qui peuvent y entrer sans que l'action cesse d'être une.

L'action, avons-nous dit, est le combat des causes qui tendent ensemble à produire l'événement, & des obstacles qui s'y opposent. Une bataille est *une*, quoique cent

mille hommes d'un côté, & cent mille hommes de l'autre, en balancent l'événement & se disputent la victoire : voilà l'image de l'action. Tout ce qui, du côté des causes ou du côté des obstacles, peut naturellement concourir à l'un des deux efforts, peut donc faire partie de l'un des deux agens ; & l'événement n'étant qu'*un*, les agens ont beau se multiplier ; s'ils tendent tous, en sens contraire, au même point, l'action est *une* : ensorte que, pour avoir une idée juste & précise de l'*unité* d'action, il faut prendre l'inverse de la définition de Dacier, & dire, non pas que toutes les actions épisodiques d'un poëme doivent être des dépendances de l'action principale, mais au contraire, que l'action principale d'un poëme doit être une dépendance, un résultat de toutes les actions particulieres qu'on y emploie comme incidens ou épisodes.

Or, tout le reste égal, plus une action est simple, plus elle est belle ; & voilà pourquoi Horace recommande l'un & l'autre, *simplex & unum*. Mais si l'on est obligé de simplifier l'action le plus qu'il est possible, ce n'est pas pour la réduire à l'*unité* ; c'est pour éviter la confusion, & sur-tout pour donner d'autant plus d'aisance, de développement & de force à un plus petit nombre de ressorts. Dans une foule, rien ne se distingue & rien ne se dessine ; de même dans une multitude de personnages & d'incidens, aucun n'a le tems & l'espace de se développer ; aucun n'est saillant, arrondi, détaché, comme il devroit l'être.

¶ Homere est celui de tous les poëtes qui a le mieux dessiné ses caracteres, qui les a marqués le plus distinctement, le plus fortement prononcés ; encore le nombre de ses héros fait-il foule dans l'*Iliade* ; & la mémoire rebutée du travail de les retenir, se réduit à un petit nombre des plus frappans, & laisse échapper tout le reste. Le Tasse, en imitant Homere, a simplifié son tableau ; chacun des personnages y tient une place distincte : Armide, Clorinde, Herminie, Godefroi, Soliman, Renauld, Tancrede, Argan sont présens à tous les esprits.

¶ L'épopée donne à l'action un champ plus vaste que la tragédie ; & c'est leur étendue qui décide du nombre d'incidens que l'une & l'autre peut contenir. Un épisode détaché de l'action historique, suffit à l'action épique ; un incident de l'action épique suffit à l'action dramatique ; & ce n'est pas que l'action épique ne soit *une*, ce n'est pas que l'action historique ne soit *une* encore : dès qu'une cause produit un effet, c'est une action, & cette action est *une* ; mais la cause & l'effet peuvent être simples ou composés, ou plus composés ou plus simples. L'une des causes de la ruine de Troye, est le sacrifice d'Iphigénie, & cette fable détachée a fait un poëme dramatique. La colere d'Achille n'est que l'un des obstacles de la même action, & cet incident détaché a produit seul un poëme épique. On peut comparer l'action au polype dont chaque partie, après qu'elle est coupée, est encore elle-même un polype vivant, complétement organisé ; mais l'action totale n'en est pas moins *une* : elle est seulement plus composée ou moins simple que chacune de ses parties. Ainsi, en faisant un poëme de toute la guerre de Troye, on n'a pas manqué à l'*unité*, mais à la simplicité d'action : on s'est chargé d'un trop grand nombre de caracteres à peindre, d'événemens à décrire, de ressorts à développer ; on a surchargé la mémoire, fatigué l'imagination, refroidi l'ame, dissipé l'intérêt, dont la chaleur est d'autant plus vive que le foyer est plus étroit ; enfin on a excédé ses propres forces, épuisé ses moyens ; on s'est mis hors d'haleine au milieu de sa course, & l'on a fini par être froid, stérile & languissant. Voilà pourquoi, même dans l'épopée, il est si important de simplifier & de resserrer l'action.

Brumoi a pris, comme Dacier, l'inverse de la vérité sur l'*unité* d'action : il veut *qu'elle soit sans mêlange d'actions indépendantes d'elle* ; il falloit dire, *d'actions dont elle soit indépendante*, & ce n'est pas ici une dispute de mots ; car de son principe il infere que l'épisode d'Eriphile dans l'*Iphigénie en Aulide*, fait duplicité d'action : or, par la constitution de la fable, l'action dépend de cet épisode ; car c'est Eriphile qui empêche Iphigénie de s'échapper. Le poëte, à la vérité, pouvoit prendre un autre moyen ; mais pourvu que le moyen soit vraisemblable & naturellement employé,

employé, il est au choix du poëte.

C'est un étrange raisonneur que Brumoi! il compare l'*Iphigénie* de Racine avec celle d'Euripide, & de sa cellule il décide que le poëte françois a tout gâté. *Supposons*, dit-il, *qu'Euripide, que revînt diroit-il de l'épisode d'Eriphile, espece de duplicité d'action & d'intérêt inconnue aux Grecs?* Que diroit Euripide? Il diroit qu'il n'y a point de duplicité d'action, & qu'Eriphile vaut mieux qu'une biche; que l'intérêt est si peu double, qu'au moment qu'on sait qu'Eriphile a été l'Iphigénie sacrifiée, les larmes cessent & tous les cœurs sont soulagés. *Que diroit-il de la galanterie françoise d'Achille?* Il diroit qu'Achille n'est point galant, & qu'il est Achille amoureux, qu'il parle d'amour en Achille. *Que diroit-il du duel auquel tendent les menaces de ce héros?* Il diroit qu'il n'y a pas plus de duel que dans l'*Iliade*, & que par tout pays un héros fier & offensé menace de se venger. *Que diroit-il des entretiens seul à seul d'un prince & d'une princesse?* Il diroit que la décence y regne, & dans les tentes d'Agamemnon Achille a pu se trouver deux momens seul avec Iphigénie. *Ne seroit-il pas révolté de voir Clytemnestre aux pieds d'Achille?* Il seroit jaloux de Racine, il lui envieroit ce beau mouvement, & il trouveroit que rien n'est plus naturel à une mere au désespoir, dont on va immoler la fille.

Revenons à notre sujet. Si l'épisode est absolument inutile au nœud ou au dénouement de l'action, comme l'amour de Thésée & de Philoctete dans nos deux *Œdipes*, & comme l'amour d'Antiochus dans la *Bérénice* de Racine, il fait duplicité d'action : de là vient que l'amour d'Hyppolite pour Aricie est plus épisodique dans la *Phedre*, que l'amour d'Eriphile dans l'*Iphigénie*.

Mais ce qu'on a dit avec quelque raison de l'épisode d'Aricie, on l'a dit aussi de l'épisode d'Hermione, & en cela on s'est trompé. Sans Hermione il étoit possible que Pyrrhus indigné livrât aux Grecs le fils d'Hector & d'Andromaque; mais, l'événement supposé tel que Racine le donne, il étoit difficile d'imaginer, pour la révolution, un moyen plus tragique, une cause plus naturelle de la mort de Pyrrhus, que la jalousie d'Hermione, ni un plus digne instrument de ses fureurs, que le sombre & fougueux Oreste.

N'a-t-on pas dit aussi que l'amour nuisoit à l'*unité* d'action, *parce que cette passion étant naturellement vive & violente, elle partageoit l'intérêt?* Mais si l'amour même est la cause du crime ou du malheur, s'il en est la victime, où est le partage de l'intérêt? Et ce partage même feroit-il que l'action ne seroit pas *une?*

On ne s'est pas moins mépris sur l'*unité* d'intérêt que sur l'*unité* d'action, & l'équivoque vient de la même cause. L'action une fois bien définie, on voit que le desir, la crainte & l'espérance doivent se réunir en un seul point; mais pour cela il n'est pas nécessaire qu'ils se réunissent sur une seule personne : l'événement que l'on craint ou que l'on souhaite peut regarder une famille, un peuple entier; il peut même concilier deux partis contraires qui, tous les deux intéressans, font souhaiter & craindre pour tous les deux la même chose. Deux jeunes gens aimables & amis l'un de l'autre tirent l'épée & vont s'égorger sur un mal-entendu ou sur un mouvement de dépit & de jalousie. Vous tremblez pour l'un ou pour l'autre, vous desirez qu'il arrive quelqu'un qui leur impose, les désarme & les réconcilie : voilà un intérêt qui semble partagé, & qui pourtant n'est qu'un : tel est souvent l'intérêt dramatique.

L'*unité* des mœurs consiste dans l'égalité du caractere, ou plutôt dans son accord avec lui-même : car un caractere peut être inégal, flottant & variable, ou par nature, ou par accident; alors son *unité* consiste à être constamment inconstant, également léger, changeant, ou par le flux & le reflux des passions qui le dominent, ou par l'ascendant réciproque & alternatif des divers mouvemens dont il est agité; mais c'est alors par un fonds de bonté ou de méchanceté, de force ou de foiblesse, de sensibilité ou de froideur, d'élévation ou de bassesse, que se décide le caractere; & ce fonds du naturel doit percer à travers tous les accidens. Or, c'est dans ce fonds bien marqué, bien connu, & constamment le même, que se fait sentir l'*unité*; c'est par-là que les

hommes placés dans les mêmes ſituations, expoſés aux mêmes combats, mis enfin aux mêmes épreuves, ſe font diſtinguer l'un de l'autre ; & que chacun, s'il eſt bien peint, ſe reſſemble à lui-même, & ne reſſemble qu'à lui.

Dans l'application de ce principe, que le caractere ne doit jamais changer, on n'a pas aſſez diſtingué le fonds d'avec la forme accidentelle ; & dans celle-ci, ce qui eſt inhérent d'avec ce qui n'eſt qu'adhérent. Le vice eſt une trop longue habitude pour ſe corriger en trois heures : c'eſt une ſeconde nature ; mais ce qui n'eſt qu'un travers d'eſprit, un égarement paſſager, une folie, une mépriſe, un moment d'ivreſſe, ce qui dépend des mouvemens tumultueux des paſſions, peut changer d'un inſtant à l'autre ; ainſi de l'erreur au retour, de l'innocence au crime, & du crime au remords, le paſſage eſt prompt & rapide ; ainſi l'avare ne change point, mais le diſſipateur change ; ainſi Tartuffe eſt toujours Tartuffe, mais Orgon paſſe de ſon erreur & de l'excès de ſa crédulité à un excès de défiance ; ainſi Mahomet doit toujours être fourbe, mais Séide doit ceſſer d'être crédule & fanatique.

Dans le poëme épique, l'*unité* de tems n'eſt réglée que par l'étendue de l'action, ni celle-ci que par la faculté commune d'une mémoire exercée ; enſorte que l'action épique n'a trop d'étendue & de durée que lorſque la mémoire ne peut l'embraſſer ſans effort ; & cette regle n'eſt pas gênante, car il s'agit, non des détails, mais de l'enſemble de l'action & de ſes maſſes principales : or, ſi elle eſt bien diſtribuée, ſi les épiſodes en ſont intéreſſans, s'ils s'enchaînent bien l'un à l'autre, ſi les paſſions qui animent l'action, ſi l'intérêt qui la ſoutient nous y attache fortement, la mémoire la ſaiſira, quelqu'étendue qu'on lui donne. Brumoi la compare à un édifice qu'il faut embraſſer d'un coup-d'œil ; & quel édifice dans ſon vrai point de vue n'embraſſe-t-on pas d'un coup-d'œil, ſi l'enſemble en eſt régulier ? Si donc un poëte avoit entrepris de chanter l'enlevement d'Hélene, vengé par la ruine de Troye, & que depuis les noces de Ménélas juſqu'au partage des captives, tout fût intéreſſant, comme quelques livres de l'*Iliade*, & le ſecond de l'*Enéide*, l'action auroit duré dix ans, & le poëme ne ſeroit pas trop long.

Nous avons des romans bien plus longs que le plus long poëme ; & par le ſeul intérêt qui nous y attache, les incidens multipliés en ſont tous très-diſtinctement gravés dans notre ſouvenir.

Il n'en eſt pas de même de l'action dramatique. Dans le récit on peut franchir dix années en un ſeul vers ; mais dans le drame tout eſt préſent, & tout ſe paſſe comme dans la nature. Il ſeroit donc à ſouhaiter que la durée fictive de l'action pût ſe borner au tems du ſpectacle ; mais c'eſt être ennemi des arts & du plaiſir qu'ils cauſent, que de leur impoſer des loix qu'ils ne peuvent ſuivre, ſans ſe priver de leurs reſſources les plus fécondes, & de leurs plus touchantes beautés. Il eſt des licences heureuſes, dont le public convient tacitement avec les poëtes, à condition qu'ils les emploient à lui plaire & à le toucher : de ce nombre eſt l'extenſion feinte & ſuppoſée du tems réel de l'action théatrale. De l'aveu des Grecs, elle pouvoit comprendre une demi-révolution du ſoleil, c'eſt-à-dire, un jour. Nous avons accordé les vingt-quatre heures, & le vuide de nos entr'actes eſt favorable à cette licence : car il eſt bien plus facile d'étendre en idée un intervalle que rien ne meſure ſenſiblement, qu'il ne l'étoit de prolonger un intermede occupé par le chœur, & meſuré par le chœur même.

A la faveur de la diſtraction que l'intervalle vuide d'un acte à l'autre occaſionne, on eſt donc convenu d'étendre à l'eſpace de vingt-quatre heures le tems fictif de l'action ; & c'eſt communément aſſez, vu la rapidité, la chaleur que doit avoir l'action théatrale. Mais ſi les Eſpagnols & les Anglois ont porté à l'excès la licence contraire, il me ſemble que, ſans ſuppoſer, comme eux, des années écoulées dans l'eſpace de trois heures, il devroit au moins être permis de ſuppoſer, ſi un beau ſujet le demande, qu'il s'eſt écoulé plus d'un jour ; & de cette liberté, rachetée par de grands effets qu'elle rendroit poſſibles, il n'y auroit jamais à craindre & à réprimer que l'abus.

La même continuité d'action qui, chez

les Grecs, lioit les actes l'un à l'autre, & qui forçoit l'*unité* des tems, n'auroit pas dû permettre de changer de lieu; les Grecs ne laissoient pourtant pas de se donner quelquefois cette licence, comme on le voit dans les *Euménides*, où le second acte se passe à Delphes, & le troisieme à Athenes. Pour la comédie, elle se permettoit sans aucune contrainte le changement de lieu, & avec plus d'invraisemblance: car au moins dans la tragédie, les Grecs supposoient, comme nous, que le spectateur ne voyoit l'action que des yeux de la pensée; & en effet, il est sans exemple que dans la tragédie grecque les personnages aient adressé la parole au public, ou qu'ils aient fait semblant de le voir ou d'en être vus; au lieu que dans la comédie grecque, à chaque instant le chœur s'adresse à l'assemblée, & par-là le lieu fictif de la scene & le lieu réel du spectacle sont identifiés: de façon que l'un ne peut changer, sans que l'autre change; & qu'en même tems que l'action se déplace, le spectateur doit croire se déplacer aussi.

Il n'en est pas de même de notre théatre: soit dans le tragique, soit dans le comique, le spectateur n'est censé voir l'action qu'en idée, & l'action est supposée n'avoir pour témoins que les acteurs qui sont en scene. Or, dans cette hypothese, non-seulement je regarde le changement de lieu comme une licence permise; mais je fais plus, je nie que ce soit une licence pour nous. L'entr'acte, je viens de le dire, est comme une absence & des acteurs & des spectateurs. Les acteurs peuvent donc avoir changé de lieu d'un acte à l'autre; & les spectateurs n'ayant point de lieu fixe, ils sont en esprit où se passe l'action; & si elle change, ils changent avec elle.

Ce qui doit être vraisemblable, c'est que l'action ait pu se déplacer; & pour cela il faut un intervalle. Ce n'est donc presque jamais d'une scene à l'autre, mais seulement d'un acte à l'autre, que peut s'opérer le changement de lieu.

Je sais bien que pour le faciliter au milieu d'un acte, on peut rompre l'enchaînement des scenes, & laisser le théatre vuide un instant; mais cet instant ne suffiroit point à la vraisemblance, si les mêmes acteurs qu'on vient de voir reparoissoient incontinent dans le nouveau lieu de la scene. Après tout, ce n'est pas trop gêner les poëtes, que d'exiger d'eux à la rigueur l'*unité* de lieu pour chaque acte, & la possibilité morale du passage d'un lieu à un autre, dans l'intervalle supposé.

La plus longue durée qu'on suppose à l'entr'acte est celle d'une nuit; le trajet possible dans une nuit, est donc la plus grande distance qu'il soit permis de supposer franchie dans l'intervalle d'un acte à l'autre. Ainsi, par degrés, la mesure du tems que l'on peut donner aux intervalles de l'action, détermine l'éloignement des lieux où l'on peut transporter la scene. Une regle plus sévere priveroit la tragédie d'un grand nombre de beaux sujets, ou l'obligeroit à les mutiler; on voit même que les poëtes qui ont voulu s'astreindre à l'*unité* de lieu rigoureuse, ont bien souvent forcé l'action d'une maniere plus opposée à la vraisemblance, que ne l'eût été le changement de lieu: car au moins ce changement ne trouble l'illusion qu'un instant, au lieu que si l'action se passe où elle n'a pas dû se passer, l'idée du lieu & celle de l'action se combattent sans cesse: or, la vérité relative dépend de l'accord des idées, & l'illusion ne peut être où le vraisemblable n'est pas.

Il falloit, dit Brumoi, en parlant du théatre grec, *que l'action, pour être vraisemblable, se passât sous les yeux, & par conséquent dans un même lieu.* Il auroit donc fallu que le lieu de l'action fût la place d'Athenes: car si l'action se passoit à Delphes, comment pouvoit-elle se passer sous les yeux des Athéniens? *Le spectateur*, ajoute le même, *ne sauroit s'abuser assez grossiérement sur le lieu de la scene, pour s'imaginer qu'il passe d'un palais à une plaine, ou d'une ville dans une autre, tandis qu'il se voit enfermé dans un lieu déterminé.* Ainsi Brumoi prétend qu'*il faut que la scene se voie, & par conséquent qu'elle soit bornée, non pas en général dans l'enceinte d'une ville, d'un camp, d'un palais; mais dans un endroit limité d'un palais, d'une ville ou d'un camp.* Voilà une belle théorie!

Et de sa place le spectateur voit-il cet endroit du camp ou de la ville? Non, car sa place est toujours l'amphithéatre d'A-

thenes, & l'endroit de la ſcene eſt en Aulide, à Delphes, à Mycene, en Tauride, *&c.* Il s'y tranſporte donc en eſprit dès le premier acte. Or, ce premier pas fait, pourquoi le ſecond, le troiſieme lui coûteroient-ils davantage? Et ſi dans les actes ſuivans il eſt beſoin qu'il ſe tranſporte en eſprit dans un autre lieu, pourquoi s'y refuſeroit-il? La même vivacité d'imagination qui le rend préſent à ce qui ſe paſſe dans la ville, lui manquera-t-elle pour voir ce qui ſe paſſe dans le camp, & pour y être préſent de même? Sans cette illuſion, tout ſpectacle eſt abſurde; mais on ſe la fait ſans effort, & la vraiſemblance n'y manque que lorſque la ſcene étant continue & ſans intervalle, le changement de lieu s'opere maladroitement, & ſans qu'aucune diſtraction du ſpectateur le favoriſe.

C'étoit là réellement le grand obſtacle que trouvoient les Grecs au changement de lieu; auſſi ſe le permettoient-ils rarement dans la tragédie. Que faiſoient-ils donc? Ils faiſoient d'autres fautes contre la vraiſemblance; ils ne changeoient pas de lieu, mais ils réuniſſoient dans un même lieu ce qui devoit ſe paſſer en des lieux différens. La ſcene étoit un endroit public, un eſpace vague, un temple, un veſtibule, une place, un camp, quelquefois même un grand chemin. L'aire du théatre répondoit en même tems à pluſieurs édifices, d'où les acteurs ſortoient pour dire au peuple qui compoſoit le chœur, ce qu'ils auroient dû rougir de s'avouer à eux-mêmes.

Si donc nous avons perdu quelque choſe à la ſuppreſſion du chœur, qui chez les Grecs rempliſſoit les vuides de l'action, du moins y avons-nous gagné la liberté du changement de lieu, que l'entr'acte nous facilite.

Il eſt aiſé de ſentir à préſent combien porte à faux ce que dit Dacier, que « les » actions de nos tragédies ne ſont preſque » plus des actions viſibles; qu'elles ſe paſ» ſent la plupart dans des chambres & des » cabinets; que les ſpectateurs n'y doivent » pas plus entrer que le chœur; & qu'il » n'eſt pas naturel que les bourgeois de » Paris voient ce qui ſe paſſe dans les cabi» nets des princes! » Il trouvoit ſans doute plus naturel que les bourgeois d'Athenes viſſent du théatre de Bacchus ce qui ſe paſſoit ſous les murs de Troye? Comment Dacier n'a-t-il pas compris que, quel que ſoit le lieu de la ſcene, un palais, un temple, une place publique, ſi le ſpectateur étoit cenſé y être & voir les acteurs, les acteurs ſeroient cenſés le voir? Nous ne ſommes, je le répete, préſens à l'action qu'en idée; & comme il n'en coûte rien de ſe tranſporter de Paris au Capitole dès le premier acte, il en coûte encore moins, dans l'intervalle du premier au ſecond, de paſſer du Capitole dans la maiſon de Brutus.

Le plus grand avantage du changement de lieu, eſt de rendre viſibles des tableaux, des ſituations pathétiques qui ſans cela n'auroient pu ſe tracer qu'en récit. Mais il faut bien ſe ſouvenir que ces tableaux ne ſont faits que pour donner lieu au développement des paſſions; que s'ils ſont trop accumulés, en ſe ſuccédant ils s'effacent l'un l'autre; que l'émotion qu'ils nous cauſent ne ſe nourrit que des ſentimens qu'ils font naître dans l'ame même des acteurs, & qu'interrompre cette émotion avant qu'elle ait pu ſe répandre & s'accroître juſqu'à ſon plus haut degré, c'eſt faire au cœur la même violence qu'on fait à l'oreille, lorſqu'on éteint mal-à-propos le ſon d'un corps harmonieux. Une tragédie compoſée de ces mouvemens bruſques, ſans ſuite & ſans gradations, eſt un aſſemblage de germes dont aucun n'a le tems d'éclorre. L'invention des tableaux eſt donc une partie eſſentielle du génie du poëte, mais ce n'eſt ni la ſeule ni la plus importante. La tragédie eſt la peinture du jeu des paſſions, & non pas du jeu des haſards.

On n'a pas toujours ni par-tout reconnu comme indiſpenſable la regle des *unités*; on ſait que ſur le théatre anglois, & ſur le théatre eſpagnol, elle eſt violée en tous points & contre toute vraiſemblance. Il en étoit de même ſur notre théatre avant Corneille; & non-ſeulement l'*unité* de lieu n'y étoit pas obſervée, mais elle y étoit interdite. Le public ſe plaiſoit au changement de ſcene; il vouloit qu'on le divertît par la variété des décorations, comme par la diverſité des incidens & des aventures; & lorſque Mairet donna la *Sophoniſbe*, il eut

bien de la peine à obtenir des comédiens, qu'il lui fût permis d'y observer l'*unité* de lieu.

On s'est enfin généralement accordé sur l'*unité* d'action pour la tragédie ; mais à l'égard de l'épopée, la question a été problématique & indécise jusqu'à nos jours. A l'autorité d'Aristote & à l'exemple d'Homere & de Virgile, on a opposé le succès de l'Arioste, qui ayant négligé cette regle, n'en est pas moins lu & relu, dit le Tasse : *Da tutte l'età, da tutti sessi ; noto à tutte le lingue, piace, a tutti ; tutti il lodanò ; vive e ringiovenisce sempre nella sua fama, e vola glorioso per le lingue de mortali.*

Le Tasse, après avoir rendu ce beau témoignage à l'Arioste, ne laisse pourtant pas de se décider pour l'*unité* d'action. « La » fable, dit-il, est la forme du poëme ; s'il » y a plusieurs fables, il y aura plusieurs » poëmes ; si chacun d'eux est parfait, leur » assemblage sera immense ; & si chacun » d'eux est imparfait, il valoit mieux n'en » faire qu'un qui fût complet & régulier ». Gravina est du nombre de ceux qui pensoient que le poëme épique étoit dispensé de l'*unité* d'action ; & la raison qu'il en donne suffiroit seule pour faire sentir son erreur.

J'avouerai, avec lui, qu'un poëme qui embrasse plusieurs actions, ne laisse pas d'être un poëme ; mais la question est de savoir si ce poëme est bien composé. Or, quelques beautés qu'il puisse avoir d'ailleurs, quelque succès qu'elles obtiennent, il est certain que la duplicité ou la multiplicité d'action divise l'intérêt, & par conséquent l'affoiblit.

Lamotte prétend que dans l'épopée l'*unité* des personnages supplée à l'*unité* d'action, & qu'elle suffit à l'épopée. Distinguons pour plus de clarté, dans l'intérêt même de l'action, l'*unité* collective & l'*unité* progressive. L'*unité* collective consiste à réunir tous les vœux en un point, & à décider dans l'ame du lecteur ou du spectateur ce qu'il doit desirer ou craindre. Toutes les fois qu'on nous présente des hommes opposés d'intérêts, dont les succès sont incompatibles, & dont l'un ne peut être heureux que par la perte ou le malheur de l'autre, notre cœur choisit de lui-même, & sans le secours de la réflexion, celui dont la bonté ou la vertu est le plus digne de nous attacher, & nous nous mettons à sa place. Dès-lors tout ce qui le touche nous est personnel ; notre ame passe dans la sienne ; voilà l'intérêt décidé. Si les deux partis opposés nous présentent des personnages intéressans, & qui balancent notre affection, ou le bonheur de l'un est incompatible avec celui de l'autre, ou ils peuvent se concilier. Dans le premier cas, l'intérêt se partage & s'affoiblit dans ses alternatives ; dans le second, notre inclination prend une direction moyenne, & se termine au point où les deux partis peuvent enfin se réunir. Le poëte doit donc avoir grand soin de rendre ce point de réunion sensible ; c'est de là que dépend la décision de nos vœux, & ce qu'on appelle *unité d'intérêt.* Enfin, si les partis opposés nous sont odieux ou indifférens l'un & l'autre, nous les livrons à eux-mêmes, sans nous attacher à leur sort : c'est la guerre des vautours. Alors il n'y a d'autre intérêt que celui de la curiosité qui se réduit à peu de chose. Il s'ensuit que dans toute composition intéressante il doit y avoir au moins un parti fait pour gagner notre bienveillance ; mais qu'il n'y ait dans ce parti qu'une seule personne ou qu'il y en ait mille, cela est égal : l'*unité* de vœu fera l'*unité* d'intérêt ; & c'est l'*unité* collective.

L'*unité* progressive est autre chose : elle consiste à fixer le desir, la crainte, l'espérance, en un mot, l'attente inquiette du spectateur ou du lecteur sur un seul point, sur un événement unique qui soit la solution du problême & le dénouement de l'action. Dans la tragédie des *Horaces*, quel aura été le succès du combat ? Voilà l'objet de notre attente ; dès qu'on le sait, tout est fini. Après cela, que le meurtre de Camille soit puni ou soit pardonné, c'est un nouveau problême, une nouvelle action, un nouvel objet d'espérance ou de crainte ; cet événement naît de l'autre, il en est dépendant, & il n'y a point d'*unité.*

Il est vrai que l'*unité* de personne supplée en quelque chose à l'*unité* progressive de l'action ; mais si les accidens réunis sur le même personnage ne se terminent pas à un seul dénouement, l'intérêt de chaque

situation cesse au moment qu'il en sort: nouvel incident, nouvelle inquiétude, nouveau péril, nouvelle crainte, nouveau malheur, nouvelle pitié. D'un poëme tissu d'incidens détachés, l'intérêt peut donc renaître d'instans en instans; mais alors la crainte, la pitié, l'inquiétude s'évanouissent à la solution de chacun de ces nœuds; & s'il y a une action principale, elle devient indifférente. Pour réunir les intérêts épisodiques, il faut donc qu'elle en soit le centre, c'est-à-dire, que l'événement qui doit la terminer dépende des incidens, & que chacun d'eux fasse partie, ou des moyens, ou des obstacles.

Le Tasse a peint l'*unité* d'action par une grande & belle image. *Mondo tante e si diverse cose nel suo gremio rinchiude; una la forma à l'essenza sua, uno il nodo, dal quale sono le sue parti con discorde concordia insieme congiunte e collegate; e non mancando nulla in lui, nulla però vi e che non serva alla necessità e all'ornamento.*

Mais dans cette image on ne voit que ce qui contribue au succès de l'action, l'on n'y voit pas ce qui le retarde & le rend douteux ou pénible: or l'*unité* dépend du concours des obstacles comme de celui des moyens. Du reste, l'alternative proposée par le Tasse, que toutes les parties du poëme soient comme dans le méchanisme du monde, ou de nécessité, ou de simple agrément, cette alternative donne aux poëtes une liberté dont ils ont abusé souvent. Je sais qu'on ne doit pas exiger, dans le tissu de l'épopée, des liaisons aussi étroites, aussi intimes que dans celui de la tragédie; mais encore faut-il que les parties fassent un tout, & que les détails forment un ensemble. L'épisode d'Armide est l'exemple de la liberté légitime dont les poëtes peuvent user. La délivrance des lieux saints est l'action de ce poëme; & les charmes d'une enchanteresse qui prive l'armée de Godefroi de ses héros les plus vaillans, concourent à nouer l'action en même tems qu'ils l'embellissent; au lieu que l'épisode d'Olinde & de Sophronie, quoique touchant en lui-même, est hors d'œuvre & ne tient à rien.

Pope compare le poëme épique à un jardin: « La principale allée est grande & longue, & il y a de petites allées où l'on va quelquefois se délasser, qui tendent toutes à la grande ». Si l'on considere ainsi l'épopée, il est évident qu'il n'y a plus cette *unité* d'où dépend l'intérêt; car d'allée en allée le jardin de Pope sera bientôt un labyrinthe; & comme il n'en est aucune que l'on ne pût supprimer sans changer la grande, il n'en est aucune aussi qui ne pût mener à de nouvelles routes multipliées à l'infini. J'aime mieux l'image du fleuve dont les obstacles prolongent le cours, mais qui dans ses détours les plus longs ne cesse de suivre sa pente: il se partage en rameaux, forme des isles qu'il embrasse, reçoit des torrens, des ruisseaux, de nouveaux fleuves dans son sein. Mais soit qu'il entre dans l'océan par une ou plusieurs embouchures, c'est toujours le même fleuve qui suit la même impulsion. *M. MARMONTEL.*

C'est ici le lieu de dire quelque chose de l'épisode, dont le but est de donner de la variété au poëme, sans en détruire l'*unité*.

L'épisode étoit originairement, au rapport d'Aristote, une ou plusieurs scenes, placées entre les chants du chœur d'une piece dramatique. En effet ce terme, dans son étymologie, désigne ce qui est mis à la suite d'un chant. Les anciennes tragédies grecques, de même que les comédies, ne furent au commencement que le chant solemnel d'un ou de plusieurs chœurs. Dans la suite on y inséra une action qui étoit représentée entre les chants, d'où elle eut le nom d'*épisode*. Les modernes entendent par ce terme, tout ce qui sert à remplir l'intervalle d'une action épique ou dramatique, interrompue ou suspendue. Ainsi Homere, dans le second chant de l'*Iliade*, tandis que les deux armées se rangent en bataille, ne voulant pas s'appesantir sur ce détail, emploie ce tems à nous décrire toutes les forces navales des Grecs; & dans le troisieme chant, pendant que les troupes rangées attendent l'arrivée de Priam, & préparent les sacrifices, le poëte transporte son lecteur à Troye, & lui fait connoître Hélene. Ce sont là de vrais épisodes, dans le sens moderne; mais on donne encore le nom d'*ornemens épisodiques*,

non-feulement en poéfie, mais auffi en peinture, à certains acceffoires qui ne tiennent pas effentiellement au fujet principal.

Les épifodes détournent pour quelque tems l'attention de l'objet capital, & produifent, par ce moyen, des repos pour délaffer l'efprit, en lui préfentant des objets d'un autre genre, ou pour l'occuper ailleurs, pendant qu'il fe paffe des événemens qu'il ne feroit pas poffible ou pas convenable de lui laiffer voir. Ces cas fe préfentent fouvent dans l'épopée, & même dans les drames dont l'action a beaucoup d'étendue, & qui eft fort compliquée. Pour que le récit ou l'action ne foit pas fufpendue, l'épifode vient à propos remplir le tems qui doit s'écouler.

Il a encore un autre motif qui peut rendre les épifodes néceffaires, c'eft lorfque deux fcenes très-intéreffantes, mais d'un caractere tout oppofé, fe fuccéderoient immédiatement. Un épifode placé entre ces deux fcenes, fert alors à difpofer infenfiblement l'efprit & le cœur à ce paffage. C'eft ce qu'on obferve auffi en mufique : le compofiteur, s'il n'y eft néceffité par la nature du fujet, ne paffe jamais d'un ton à un ton contraire, fans placer entre deux quelques tons moyens qui, en affoibliffant la fenfation du premier, préparent l'oreille à recevoir une impreffion d'un genre différent.

Au refte, il n'eft pas befoin d'obferver ici qu'il y auroit de la mal-adreffe à choifir un épifode dont le fujet fût tout-à-fait étranger au fujet principal. Il faut au contraire qu'il s'y rapporte exactement, & qu'il foit amené bien à propos. L'épifode doit répondre au caractere général de l'enfemble, contribuer au progrès & à la perfection de l'action principale, ou du moins y répandre un certain jour, contenir des éclairciffemens qu'il n'eût pas été convenable d'y faire entrer d'une autre maniere. Par ce moyen l'épifode fe lie fi intimement au fond même de l'action, qu'on ne pourroit l'en détacher fans gâter l'ouvrage. *Cet article eft tiré de la Théorie générale des beaux-arts*, *de M.* SULZER.

UNITÉ. (*Peint.*) On exige en peinture l'*unité* d'objets; c'eft-à-dire, que s'il y a plufieurs grouppes de clair-obfcur dans un tableau, il faut qu'il y en ait un qui domine fur les autres ; de même dans la compofition, il doit y avoir *unité de fujets.* On obferve encore dans un tableau l'*unité du tems*, enforte que ce qui y eft repréfenté ne paroiffe pas excéder le moment de l'action qu'on a eu deffein de rendre. Enfin, tous les objets doivent être embraffés d'une feule vue, & paroître compris dans l'efpace que le tableau eft fuppofé renfermer. *Dictionnaire des beaux arts.* (*D. J.*)

UNIVALVE. (*Conchyliol.*) Ce terme fe dit d'une coquille qui n'a qu'une feule piece ; quand elle en a deux on l'appelle *bivalve*, & *mutlivalve* quand elle en a plufieurs.

La claffe des *univalves* marins forme, felon M. d'Argenville, quinze familles ; favoir, le lépas, l'oreille de mer, les tuyaux & vermiffeaux de mer, les nautilles, les limaçons à bouche ronde, ceux à bouche demi-ronde, & ceux qui ont la bouche applatie, les buccins, les vis, les cornets, les rouleaux ou olives, ceux à bouche demi-ronde, les murex, les pourpres, les tonnes & les porcelaines.

La claffe des *univales* fluviatiles confifte en fept familles ; favoir, le lépas, les limaçons à bouche ronde, les vis, les buccins, les tonnes & les planorbis.

Les coquillages terreftres font tous *univalves*, & fe divifent en général en animaux vivans, & en animaux morts. Les animaux vivans fe partagent en ceux qui font couverts de coquilles, & en ceux qui en font privés. Les premiers font les limaçons à bouche ronde, ceux à bouche demi-ronde, ceux à bouche plate, les buccins & les vis. Les feconds n'offrent que les limaces, dont il y a plufieurs efpeces. Les coquillages terreftres morts font toutes les coquilles qui fe divifent en *univalves*, bivalves & multivalves, & en autant de familles, à l'exception de trois ou quatre, que les coquillages marins.

Comme les coquilles *univalves* font fortir plus de parties de leur corps que les bivalves, il eft plus aifé de découvrir leur tête, leurs cornes, leurs conches, leurs opercules. Les petits points noirs qui repréfentent les yeux, ont un nerf optique, une humeur cryftalline, & une humeur vitrée. Quelquefois ils font placés à l'orifice des

cornes, souvent à leurs extrêmités, les uns en-dedans, les autres en-dehors. Leur opercule suit ordinairement le bout de leur pied, ou de leur plaque; quelquefois il est au milieu de cette plaque, ou au sommet de leur tête; cependant cet opercule tient au corps, & n'a jamais fait partie de la coquille: il est même d'une matiere toute différente. Ce n'est souvent qu'une peau mince & baveuse: quelquefois c'est une espece de corne qui ferme exactement les coquilles, dont la bouche est ronde; & dans les oblongues, il n'en couvre qu'une partie.

Tous ces animaux au reste sont différens dans leur jeunesse pour la figure, les couleurs, & l'épaisseur de leurs coquilles: les jeunes pénetrent jusqu'à l'extrêmité pointue de leurs demeures; elles ont moins de tours, de stries; leurs couleurs sont plus vives: les vieilles au contraire, qui ont eu besoin d'agrandir leurs couvertures à mesure qu'elles avançoient en âge, ont par conséquent plus de tours, plus de stries, la teinte de leurs couleurs est plus terne, & elles ne vont point à l'extrêmité de leurs coquilles, dont elles rompent souvent une partie du sommet extérieur; c'est une vérité qui est cependant contestée par F. Columna.

Pour dessiner vivans les coquillages *univalves* & autres, il faut user de ruse, sans quoi on ne peut contraindre ces animaux renfermés dans leurs coquilles, à faire sortir quelques parties de leurs corps. Ainsi donc au sortir de la mer on mettra ces animaux tout vivans dans un bocal de crystal, ou dans de grands plats de faïance un peu creux, & remplis d'eau de la mer; alors on les verra marcher & s'étendre en cherchant un point d'appui, pour assurer leur marche, & prendre leur nourriture.

Si le coquillage *univalve* ne veut rien faire paroître, on se servira d'une pince, pour enlever un peu du dessus de sa valve supérieure, en prenant garde néanmoins de le blesser & de couper le nerf ou tendon qui l'attache à sa coquille, ce qui le feroit bientôt mourir, comme il arrive aux huîtres & aux moules.

Les bivalves & les multivalves ne demandent pas tant de soin, elles s'ouvrent d'elles-mêmes. Il faut avoir soin de changer l'eau de la mer tous les jours, & de laisser un peu à sec le coquillage; car quand il a été privé d'eau pendant quelques heures, & qu'il en retrouve, il sort de sa coquille & s'épanouit peu à peu.

Comme la lumiere leur est très-contraire, & qu'ils se retirent à son éclat, c'est la nuit qui est le tems le plus favorable pour les examiner: une petite lampe sourde réussit à merveille pour les suivre; on les rafraîchit le soir avec de l'eau nouvelle, & l'on change deux fois par jour le varec dans lequel ils doivent être enveloppés; on les trouve souvent qui rampent la nuit sur cette herbe, & y cherchent les insectes qu'elle peut contenir. Dargenville, *Conchyl.* (*D. J.*)

UNIVERS, s. m. (*Phys.*) nom collectif, qui signifie *le monde entier*, ou l'*assemblage du ciel & de la terre* avec tout ce qui s'y trouve renfermé. Les Grecs l'ont appellé τὸ πᾶν, *le tout*, & les Latins *mundus*. Voyez MONDE, CIEL, TERRE, SYSTÊME, *&c.*

Plusieurs philosophes ont prétendu que l'*univers* étoit infini. La raison qu'ils en donnoient, c'est qu'il implique contradiction de supposer l'*univers* fini ou limité, puisqu'il est impossible de ne pas concevoir un espace au-delà de quelques limites qu'on puisse lui assigner. *Voyez* ESPACE.

D'autres, pour prouver que l'*univers* est fini, leur opposent ces deux réflexions.

La premiere, que tout ce qui est composé de parties, ne peut jamais être infini, puisque les parties qui le composent sont nécessairement finies, soit en nombre, soit en grandeur; or si ces parties sont finies, il faut que ce qu'elles composent soit de même nature.

Seconde réflexion. Si l'on veut que les parties soient infinies en nombre ou en grandeur, on tombe dans une contradiction, en supposant un nombre infini: & supposer des parties infiniment grandes, c'est supposer plusieurs infinis, dont les uns sont plus grands que les autres: c'est ce que l'on peut passer aux mathématiciens, qui ne raisonnent sur les infinis que par supposition; mais on ne peut pas passer la même chose aux philosophes dans une question

question de la nature de celle-ci. *Chambers.*

UNIVERSALISTES, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) nom qu'on a donné parmi les protestans à ceux d'entre leurs théologiens qui soutiennent qu'il y a une grace universelle & suffisante, offerte à tous les hommes, pour opérer leur salut.. De ce nombre sont sur-tout les arminiens, qui à leur tour ont donné le nom de *particularistes* à leurs adversaires. *V.* ARMINIEN & PARTICULARISTES.

UNIVERSAUX, s. m. pl. (*Hist. mod. politique.*) C'est ainsi que l'on nomme en Pologne les lettres que le roi adresse aux seigneurs & aux états du royaume pour la convocation de la diete, ou pour les inviter à quelqu'assemblée relative aux intérêts de la république.

Lorsque le trône est vacant, le primat de Pologne a aussi le droit d'adresser des *universaux* ou lettres de convocation aux différens palatinats, pour assembler la diete qui doit procéder à l'élection d'un nouveau roi.

UNIVERSEL, adj. (*Logique.*) *L'universel*, en logique, est une chose qui a rapport à plusieurs, *unum versus multa*, seu *unum respiciens multà.* On en distingue principalement de deux sortes; savoir, l'universel *in essendo*, & l'universel *in prædicando.*

L'universel *in essendo* est increé ou créé. L'increé est une nature propre à se trouver dans plusieurs, dans un sens univoque, & d'une maniere indivisible. Telle est la nature qui se multiplie dans le Pere, le Fils & le S. Esprit, sans se diviser, ni se partager.

L'universel *in essendo* créé, est une nature propre à se trouver dans plusieurs dans un sens univoque & d'une maniere divisible. Telle est la nature humaine qui, à mesure qu'elle se multiplie dans tous les hommes, se divise.

L'universel *in prædicando* est pareillement de deux sortes, ou increé, ou créé. L'increé est un attribut propre à être dit dans un sens univoque de plusieurs, & cela sans se diviser. Tels sont tous les attributs de Dieu. Le créé est un attribut qui se divise à mesure qu'il se dit de plusieurs, & cela dans un sens univoque. Tels sont ces mots *homme*, *cercle*, *triangle.*

Ce qui distingue l'universel *in essendo* d'avec l'universel *in prædicando*, c'est que le premier s'exprime par un nom abstrait, & le second par un nom concret.

Ce double *universel* se divise en cinq autres universaux, qui sont le genre, l'espece, la différence, le propre & l'accident.

Le genre se définit une chose propre à se trouver dans plusieurs, ou à être dite de plusieurs, comme la partie la plus commune de l'essence.

Il se divise d'abord en genre éloigné, & en genre prochain. Le genre éloigné est celui qui est séparé de l'espece par un autre genre qui est interposé entr'eux deux. Telle seroit, par exemple, la substance par rapport à Dieu, laquelle ne se dit de cet Être suprême, que moyennant l'*esprit* qui en est le genre prochain.

On en distingue encore de trois sortes; savoir, le genre suprême, le genre subalterne & le genre infime. Le genre suprême, qu'on appelle aussi *transcendental*, ne reconnoît aucun genre au-dessus de lui; tel est l'être. Le genre subalterne se trouve placé entre des genres dont les uns sont au-dessus de lui & les autres au-dessous; & le genre infime est celui qui n'en a point sous lui: il est le même que le genre prochain.

Ce qui est genre par rapport à un autre genre moins *universel*, n'est plus qu'une espece par rapport à celui qui est plus étendu que lui. Ainsi la substance qui est genre par rapport à l'esprit & au corps, n'est qu'une espece de l'être en général.

Tout ce qui se trouve dans le genre, à son universalité près, se trouve aussi dans tous ses inférieurs; mais cela n'est pas réciproque de la part des inférieurs par rapport à leur genre. On peut bien dire de l'esprit qu'il est substance; mais on ne dira pas de la substance en général, qu'elle est esprit.

La différence se définit dans les écoles, une chose propre à se trouver dans plusieurs, ou à être dite de plusieurs comme la partie la plus stricte; je veux dire la plus propre, la moins étendue de l'essence. Voici les trois fonctions qu'on lui donne: 1°. de

divifer le genre, c'eft-à-dire de le multiplier ; 2°. de conftituer l'efpece ; 3°. de la diftinguer de toute autre : effentielle à l'efpece qu'elle conftitue, elle eft contingente au genre qu'elle multiplie.

On en diftingue de plufieurs fortes ; favoir, la différence générique, la différence fpécifique, & la différence numérique.

La différence générique eft un attribut, par exemple, qui étant commun à des êtres même de différente efpece, fert néanmoins à les diftinguer d'autres êtres dont l'efpece eft plus éloignée. Ainfi l'intelligence convenant à Dieu, aux anges & aux hommes, qui font tous de différente efpece, fert à les diftinguer des corps qui n'en font pas fufceptibles.

La différence fpécifique eft le degré qui conftitue l'efpece infime, & qui la diftingue de toutes les autres efpeces. Cette différence renferme deux propriétés ; la premiere eft de diftinguer une chofe d'avec toutes celles qui ne font pas de la même efpece ; & la feconde, d'être la fource & l'origine de toutes les propriétés qui conftituent un être.

La différence numérique confifte en ce qu'un individu n'eft pas un autre individu. Ceux qui voient par-tout dans les genres, dans les efpeces, dans les effences & dans les différences, autant d'êtres qui vont fe placer dans chaque fubftance, pour la déterminer à être ce qu'elle eft, verront auffi dans la différence numérique je ne fais quel degré enté, pour ainfi dire, fur l'efpece infime, & qui la détermine à être tel individu. Ce degré d'individuation fera, par exemple, dans Pierre la *pétreïté*, dans Lentulus la *lentuléité*, &c.

L'efpece fe définit dans les écoles, une chofe propre à fe trouver dans plufieurs, ou à être dite de plufieurs comme toute l'effence commune. Ainfi l'efpece réfulte du genre & de la différence.

Il y a deux fortes d'efpeces, l'une fubalterne & l'autre infime ; la fubalterne eft genre par rapport aux efpeces inférieures, & efpece par rapport à ce qui eft plus étendu & plus *univerfel* qu'elle ; l'efpece infime ne reconnoît fous elle que des individus.

Le propre fe définit dans les écoles, une chofe propre à fe trouver dans plufieurs ; ou à être dite de plufieurs, comme une propriété qui découle de leur nature ; ce qui le diftingue de l'accident, qui ne fe trouve dans plufieurs & n'eft dit de plufieurs qu'à titre de contingence.

Les philofophes ont quelquefois étendu plus loin ce nom de *propre*, & en ont fait quatre efpeces. La premiere eft celle-ci, *quod convenit omni, foli & femper* ; ainfi c'eft le propre de tout cercle, & du feul cercle, & cela dans tous les tems, que les lignes tirées du centre à la circonférence foient égales. La feconde, *quod convenit omni, fed non foli* ; comme on dit qu'il eft propre à l'étendue d'être divifible, parceque toute étendue peut être divifée, quoique la durée, le nombre & la force le puiffent être auffi. La troifieme eft, *quod convenit foli, fed non omni* ; comme il ne convient qu'à l'homme d'être médecin ou philofophe, quoique tous les hommes ne le foient pas. La quatrieme, *quod convenit omni & foli, fed non femper* ; comme, par exemple, d'avoir de la raifon.

Il y a des conteftations fort vives & fort animées entre les thomiftes & les fcotiftes, pour favoir fi l'*univerfel* exifte *a parte rei*, ou feulement dans l'efprit ; les fcotiftes foutiennent le premier, & les thomiftes le fecond. Ce qui caufe tous les débats où il font les uns avec les autres, c'eft la difficulté de concilier l'unité avec la multiplicité, deux chofes qui ne doivent point être féparées quand il eft queftion des univerfaux.

Les thomiftes difent des fcotiftes, qu'ils donnent trop à la multiplicité, & pas affez à l'unité ; & les fcotiftes à leur tour leur reprochent de facrifier la multiplicité à l'unité. Mais pour bien entendre le fujet de leur difpute, il faut obferver qu'il y a deux fortes d'unités : l'une d'indiftinction, autrement numérique, & une unité d'indiverfité ou de reffemblance. Les thomiftes foutiennent que l'unité de fimilitude ou de reffemblance n'eft pas une vraie unité, & qu'elle ne peut par conféquent conftituer l'*univerfel*. Voici comment ils conçoivent la chofe. Tous les hommes ont une nature parfaitement reffemblante ; or ce fond de reffemblance qui fe trouve dans

tous les hommes, fournit à l'esprit une raison légitime pour se représenter, d'une maniere abstraite, dans tous les hommes une nature qui soit la même d'une unité numérique, laquelle unité, selon eux, peut s'allier avec l'*universel*. Or la chose étant ainsi exposée, il est évident que l'*universel* n'existe pas *a parte rei*, mais seulement dans l'esprit, puisque la même nature numérique ne se trouve pas dans deux hommes. Les scotistes au contraire prétendent que l'unité de similitude ou de ressemblance est une vraie unité, qu'elle est la seule qui puisse s'associer avec la multiplicité. Dans la persuasion où ils sont que tous les êtres sont du moins possibles de la maniere dont ils les conçoivent, ils tournent en ridicule les thomistes, pour admettre dans l'unité numérique une multiplicité qui y est formellement opposée. Les thomistes à leur tour leur rendent bien la pareille, en se moquant de toutes ces idées réalisées de genres, d'especes, de différences, qui vont comme autant d'êtres se placer dans les substances pour les déterminer à être ce qu'elles sont. Qui croiroit, par exemple, que la nature humaine en Pierre fût distinguée positivement de lui? Or c'est cependant ce que reconnoissent & ce que doivent reconnoître dans leurs principes les scotistes. La nature de Pierre, qui d'elle-même est *universelle*, se trouve contractée & déterminée à être telle qu'elle est, par je ne sais quel degré d'être qui lui survient, & qu'ils appellent *pétréité*. Oh! pour cela ce sont d'admirables gens que ces scotistes. Il se dévoile à leurs yeux une infinité d'êtres qui sont cachés au reste des hommes; ils voient encore où les autres ne voient plus.

Par la maniere dont je viens d'exposer cette fameuse dispute, qui fait tant de bruit dans les écoles, il est aisé de juger combien toute cette question des *universaux* est frivole & ridicule. Cependant quelque mépris qu'on en fasse dans le monde, elle se maintient toujours fiérement dans les écoles. Voici le jugement qu'en porte la logique de Port-Royal. « Personne, » Dieu merci, ne prend intérêt à *l'universel a parte rei*, à *l'être de raison*, » ni aux *secondes intentions*; ainsi on n'a » pas lieu d'appréhender que quelqu'un se „ choque de ce qu'on n'en parle point, » outre que ces matieres sont si peu pro- » pres à être mises en françois, qu'elles » auroient été plus capables de décrier la „ philosophie que de la faire estimer. » Dagoumer a beau se récrier contre cette décision: logique pour logique, nous en croirons plutôt celle de Port-Royal que la sienne, parce que les vaines subtilités de l'une ne peuvent balancer dans notre esprit le choix judicieux des questions qu'on y traite avec toute la force & la solidité du raisonnement. Ce n'est pourtant pas qu'il ne s'y trouve certaines questions dignes des écoles; mais il faut bien donner quelque chose au préjugé & au torrent de la coutume.

UNIVERSEL. (*Théol.*) Les catholiques romains ne conviennent pas entr'eux sur le titre d'évêque *universel*, que les papes se sont arrogé, quoique quelques-uns d'eux n'aient pas voulu l'accepter. Baronius soutient que ce titre appartient au pape de droit divin; & néanmoins S. Grégoire, à l'occasion de cette même qualité, donnée par un concile en 686 à Jean, patriarche de Constantinople, assuroit expressément qu'elle n'appartenoit à aucun évêque, & que les évêques de Rome ne pouvoient ni ne devoient la prendre; c'est pourquoi S. Léon refusa d'accepter ce titre, lorsqu'il lui fut offert par le concile de Chalcédoine, de peur qu'en donnant quelque qualité particuliere à un évêque, on ne diminuât celle de tous les autres, puisque l'on ne pourroit pas admettre d'évêque *universel* sans diminuer l'autorité de tous les autres. *V.* ÉVÊQUE, ŒCUMÉNIQUE, PAPE, *&c.*

Nous avons expliqué sous le *mot* ŒCUMÉNIQUE, les divers sens dans lesquels on peut prendre ce terme qui est synonyme à *universel*, quel est celui dans lequel on doit dire que le pape est pasteur *universel*, & quel est le sens abusif dans lequel ce titre ne lui convient pas, selon la doctrine de l'église gallicane. *V.* ŒCUMÉNIQUE.

UNIVERSEL, adj. (*Physiq.*) ce qui est commun à plusieurs choses, ce qui appartient à plusieurs choses, ou même à toutes

choses en général. *Voyez* GÉNÉRAL.

Il y a des instrumens *universels* pour mesurer toutes sortes de distances, de hauteurs, de longueurs, *&c.* que l'on appelle *pantometres* & *holometres*; mais pour l'ordinaire ces instrumens, à force d'être *universels*, ne sont d'usage dans aucun cas particulier. *Chambers.*

UNIVERSEL, adj. (*Gnom.*) Le cadran solaire *universel* est celui par lequel on peut trouver l'heure en quelque endroit de la terre que ce soit, ou sous quelque élévation de pole que ce puisse être. *Voyez* CADRAN.

UNIVERSITÉ, s. f. (*Belles-lett.*) terme collectif qu'on applique à un assemblage de plusieurs colleges établis dans une ville, où il y a des professeurs en différentes sciences, appointés pour les enseigner aux étudians, & où l'on prend des degrés ou des certificats d'études dans les diverses facultés.

Dans chaque *université* l'on enseigne ordinairement quatre sciences, savoir, la théologie, le droit, la médecine, & les humanités ou les arts, ce qui comprend aussi la philosophie. Il y a cependant en France quelques *universités* où l'on ne prend des degrés que dans certaines facultés, par exemple, à Orléans & à Valence pour le droit, à Montpellier pour la médecine. *V.* THÉOLOGIE, *&c.*

On les appelle *universités*, ou *écoles universelles*, parce qu'on suppose que les quatre facultés font l'*université* des études, ou comprennent toutes celles que l'on peut faire. *V.* FACULTÉ.

Les *universités* ont commencé à se former dans les douzieme & treizieme siecles. Celles de Paris & de Boulogne en Italie, prétendent être les premieres qui aient été établies en Europe; mais elles n'étoient point alors sur le pied que sont les *universités* de notre tems. *V.* SÉMINAIRE & ECOLE.

On commençoit ordinairement par étudier les arts pour servir d'introduction aux sciences, & ces arts étoient la grammaire, la dialectique, & tout ce que nous appellons *humanités* & *philosophie*. De là on montoit aux facultés supérieures, qui étoient la physique ou médecine, les loix ou le droit civil, les canons, c'est-à-dire le décret de Gratien, & ensuite les décrétales; la théologie, qui consistoit alors dans le maître des sentences, & ensuite dans la somme de S. Thomas. Les papes exempterent ces corps de docteurs & d'écoliers de la jurisdiction de l'ordinaire, & leur donnerent autorité sur tous les membres de leur corps, de quelque diocese & de quelque nation qu'ils fussent; & à ceux qu'ils auroient éprouvés & faits docteurs, pouvoir d'enseigner par toute la chrétienté. Les rois les prirent aussi sous leur protection; & outre que, comme clercs, les membres de ces *universités* étoient exempts de la jurisdiction laïque, ils leur donnerent encore droit de *committimus*, & exemption des charges publiques; enfin la portion des bénéfices qui fut affectée aux gradués, contribua à peupler les *universités*, & à en faire instituer de nouvelles dans toutes les parties de l'Europe.

On dit que l'*université* de Paris prit naissance sous Charlemagne, & qu'elle doit son origine à quatre Anglois, disciples du vénérable Bede; que ces Anglois ayant formé le dessein d'aller à Paris pour se faire connoître, ils y donnerent leurs premieres leçons dans les places qui leur furent assignées par Charlemagne. Telle est l'opinion de Gaguin, de Gilles de Beauvais, *&c.* mais les auteurs contemporains, comme Eginard, Almon, Reginon, Sigebert, *&c.* ne font pas la moindre mention de ce fait. Au contraire, Pasquier, du Tillet, *&c.* assurent expressément, que les fondemens de cette *université* ne furent jetés que sous les regnes de Louis le jeune & de Philippe Auguste, dans le douzieme siecle. Celui qui en a parlé le premier est Rigord, contemporain de Pierre Lombard, le maître des sentences & le principal ornement de l'*université* de Paris, en mémoire duquel les bacheliers en licence sont obligés d'assister tous les ans, le jour de S. Pierre, à un service dans l'église de S. Marcel, lieu de sa sépulture.

Il est certain que l'*université* de Paris ne fut point établie d'abord sur le pied qu'elle est aujourd'hui, & il paroît que ce n'étoit au commencement qu'une école publique, tenue dans la cathédrale de Paris; que cette

université ne se forma en corps régulier que par degrés, & sous la protection continuée des rois de France.

Du Boulay, qui a écrit une histoire très-ample de l'*université* de Paris, a adopté les vieilles traditions incertaines, pour ne pas dire fabuleuses, qui en font remonter l'origine jusqu'au tems de Charlemagne. Il est vrai que ce prince rétablit les écoles monastiques & épiscopales, & qu'il en fonda même une dans son palais; mais on n'a point de monumens certains qu'il ait institué une *université* dans Paris. Ce ne fut que sur la fin de l'onzieme siecle, que Geoffroi de Boulogne, chancelier de France & évêque de Paris, forma des écoles séculieres, où Guillaume de Champeaux, & après lui Abailard, enseignerent la rhétorique, la dialectique & la théologie. Ils eurent des successeurs; & l'émulation qui se mit tant entre les maîtres qu'entre les disciples, ayant rendu l'école de Paris florissante pendant le douzieme siecle, elle s'attira au commencement du treizieme les regards & les bienfaits de nos rois & des souverains pontifes. Ses premiers statuts furent dressés par Robert de Corcéon, légat du saint siege, en 1215; mais alors elle n'étoit encore composée que d'artistes qui enseignoient les arts & la philosophie, & de théologiens qui donnoient des commentaires sur le livre des sentences de Pierre Lombard, & expliquoient l'Ecriture. Il y avoit pourtant dès-lors à Paris des maîtres en droit civil & en médecine. Ils furent peu de tems après unis aux deux autres facultés: car Grégoire IX, par sa bulle de l'an 1231, fait mention des maîtres en théologie, en droit, des physiciens (c'est ainsi qu'on appelloit alors les médecins), & des artistes: cette forme a toujours subsisté depuis, & subsiste encore aujourd'hui; & la division de la faculté des arts en quatre nations, s'introduisit vers l'an 1250. Le recteur, qui, dans l'origine, étoit à la tête de cette faculté, devint le chef de toute l'*université*. Il est appellé dans un édit de saint Louis, *capital parisiensium scholarium*, & ne peut être choisi que dans la faculté des arts. Il est électif & peut être changé à chaque trimestre. Mais l'*université* a d'autres officiers perpétuels, savoir, les deux chanceliers, le syndic, le greffier; elle a onze colleges de plein exercice, sans parler des écoles de théologie, de droit, & de médecine; ses suppôts jouissent de plusieurs privileges, aussi bien que ses étudians, auxquels le roi a procuré l'instruction gratuite, en assignant aux professeurs des honoraires réglés. Les services importans que ce corps a rendus & rend encore tous les jours à l'état & à la religion, doivent le rendre également cher à l'un & à l'autre.

Les *universités* d'Oxford & de Cambridge peuvent disputer le mérite de l'ancienneté à toutes les *universités* du monde.

Les colleges de l'*université* de Baliol & de Merton, à Oxford, & le college de saint Pierre à Cambridge, ont tous été fondés dans le treizieme siecle, & l'on peut dire qu'il n'y a point en ce genre de plus anciens établissemens en Europe.

Quoique le college de l'*université* à Cambridge ait été une place fréquentée par les étudians depuis l'année 872, cependant ce n'étoit point un college en forme, non plus que plusieurs autres colleges anciens au-delà des mers de la Grande-Bretagne; ils ressembloient à l'*université* de Leyden, où les étudians ne sont point distingués par des habits particuliers, ne logent que dans les maisons bourgeoises, où ils sont en pension, & ne sont que se trouver à certains rendez-vous, qui sont des écoles où l'on dispute & où l'on prend les leçons.

Dans la suite des tems on bâtit des maisons, afin que les étudians pussent y vivre en société, de sorte cependant que chacun y faisoit sa propre dépense, & la payoit comme à l'auberge, & comme font encore aujourd'hui ceux qui étudient dans les colleges de droit à Londres. Ces bâtimens s'appelloient autrefois *hôtelleries* ou *auberges*, mais on leur donne aujourd'hui le nom de *halles*. V. AUBERGE, HALLE.

Enfin on attacha des revenus solides à la plupart de ces halles, à condition que les administrateurs fourniroient à un certain nombre d'étudians la nourriture, le vêtement, & autres besoins de la vie: ce qui fit changer le nom de *halle* en celui de *college*. Voyez COLLEGE.

La même chose eut lieu dans l'*université* de Paris, où les colleges sont encore

autant de petites communautés composées d'un certain nombre de bourses ou places pour de pauvres étudians, sous la direction d'un maître ou principal. Les premiers furent des hospices pour les religieux qui venoient étudier à l'*université*, afin qu'ils pussent vivre ensemble séparés des séculiers. On en fonda plusieurs ensuite pour les pauvres étudians qui n'avoient pas de quoi subsister hors de leur pays, & la plupart sont affectés à certains dioceses. Les écoliers de chaque college vivoient en commun, sous la conduite d'un proviseur ou principal, qui avoit soin de leurs études & de leurs mœurs, & ils alloient prendre les leçons aux écoles publiques; & c'est ce qui se pratique encore dans la plupart de ces petits colleges qui ne sont point de plein exercice.

Les *universités* d'Oxford & de Cambridge sont gouvernées sous l'autorité immédiate du roi, par un chancelier qui préside à l'administration de toute l'*université*, & qui a soin d'en maintenir les privileges & immunités. *V.* CHANCELIER.

Ce chancelier a sous lui un grand maître d'hôtel, qui aide le chancelier & les autres suppôts de l'*université* à faire leurs fonctions lorsqu'il en est requis, & à juger les affaires capitales conformément aux loix du royaume & aux privileges de l'*université*.

Le troisieme office est celui de vice-chancelier, qui fait les fonctions du chancelier en l'absence de ce chef.

Il y a aussi deux procureurs qui aident à gouverner l'*université*, sur-tout dans ce qui regarde les exercices scholastiques, la prise des degrés, la punition de ceux qui violent les statuts, *&c.* V. PROCUREUR.

Enfin il y a un orateur public, un garde des archives, un greffier, des bedeaux, & des porte-verges.

A l'égard des degrés qu'on prend dans chaque faculté, & des exercices que l'on fait pour y parvenir, *voyez* DEGRÉ, DOCTEUR, BACHELIER, *&c.*

UNIVOQUE, adj. (*Musiq.*) Les consonnances *univoques* sont l'octave & ses repliques, parce que toutes portent le même ton. Ptolomée fut le premier qui les appella ainsi. (*S*)

UNNA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Westphalie, au comté de la Marck, à quatre lieues au levant de Dortmund. Elle a été anséatique, & appartient aujourd'hui au roi de Prusse. *Long.* 25. 18. *latit.* 51. 39. (*D. J.*)

UNNI, s. m. (*Hist. nat. Bot. exot.*) Cet arbre croît au Chili, & porte un fruit en grappes, à peu près de la grosseur d'un pois, douçâtre, & cependant un peu âcre. Les naturels en tirent une liqueur limpide qui ressemble au vin, & dont ils font une espece de vinaigre. (*D. J.*)

UNOVISTES, s. m. pl. (*Anat. Physiolog.*) branche des physiciens ovistes, qui ne different des infinitovistes qu'en ce qu'ils veulent que chaque œuf soit un petit hermitage habité par un solitaire inanimé, soit mâle ou femelle, & formé peu après la naissance de celle qui le porte. Tout ce systême est fondé sur ce que quelques observateurs prétendent avoir, à l'aide du microscope, découvert l'embryon formé dans l'œuf avant qu'il ait été rendu fécond par le mâle; mais ces faits prétendus & difficiles à constater, continue l'auteur de *l'Art de faire des garçons*, sont détruits par d'autres faits incontestables, & par des raisons aussi convaincantes que les faits. *Voyez* la premiere partie de ce livre, ch. *6*.

UNST, (*Géog. mod.*) isle de la mer d'Ecosse, l'une de celles qu'on nomme *isles de Shetland*, & la plus agréable de toutes. Elle a trois églises, trois havres, & huit milles de longueur. (*D. J.*)

UNSTRUTT, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne dans le cercle de la haute-Saxe, au landgraviat de Thuringe. Elle prend sa source à quelques lieues au-dessus de Mulhausen, & tombe dans la Saala, vis-à-vis de la ville de Naumbourg. (*D. J.*)

UNTERTHANEN, s. m. (*Hist. d'Allemag.*) C'est ainsi qu'on appelle en Allemagne les hommes de condition servile: ces hommes, par rapport à leur personne, sont libres, & peuvent contracter & disposer de leurs actions & de leurs biens; mais eux & leurs enfans sont attachés à certaines terres de leurs seigneurs, qu'ils sont tenus de cultiver, & qu'ils ne peuvent abandonner sans leur consentement; c'est pour cela que leurs filles même ne peuvent se marier hors des terres dans les-

quelles elles font obligées de demeurer & de servir.

Un seigneur acquiert ce droit injuste de propriété, 1°. par la naissance; car, selon ses prétentions, les enfans qui naissent de ses serfs doivent être de condition servile, comme leurs peres & meres; & 2°. par voie de convention, lorsqu'un homme libre & misérable se donne volontairement à un seigneur en qualité de serf. C'est par ces raisons qu'un seigneur s'attribue un droit réel sur ses sujets de condition servile, & il en peut intenter la revendication contre tout possesseur du serf qui lui appartient.

Un long usage a introduit en Allemagne & dans quelques autres pays cette sorte de servitude qui, sans changer l'état de la personne, affecte cependant d'une maniere essentielle la personne & sa condition. Ces malheureux hommes sont ce qu'on appelle en allemand *eigenbehörige* ou *unterthanen*, en latin *homines propriæ glebæ adscripti*, & c'est à peu près ce que les François appellent des *mort-taillables*. Voyez MORT-TAILLABLE, GLEBE, SERVITUDE.

Il est honteux que cette espece d'esclavage subsiste encore en Europe, & qu'il faille prouver qu'un tel est de condition servile, comme s'il pouvoit l'être effectivement, comme si la nature, la raison & la religion le permettoient. (*D. J.*)

UNZAINE, s. f. (*Charpent.*) sorte de bateau qui sert à voiturer les sels en Bretagne sur la riviere de Loire. Il y a de grandes & de petites *unzaines*; les grandes peuvent tenir six muids ou environ, mesure nantoise, & les petites seulement quatre. (*D. J.*)

V O

VOACHITS, (*Hist. nat. Bot.*) espece de vigne de l'isle de Madagascar, qui produit un raisin qui a le goût du verjus. Sa feuille est ronde & semblable à celle du lierre, son bois est toujours verd.

VOA-DOUROU *ou* VOA-FONTSI, (*Hist. nat. Botan.*) c'est le fruit d'une espece de balisier de l'isle de Madagascar, qui est d'une grande utilité aux habitans; ils se servent de ses feuilles séchées pour couvrir leurs maisons. Ils emploient les feuilles vertes à faire des nappes, des serviettes, des assiettes, des tasses, des cuillers, *&c.* Elles sont longues de huit à dix pieds sans la tige, & en ont deux de large. Son fruit est assez semblable au bled de Turquie; chaque grain est gros comme un pois, & couvert d'une écorce très-dure; il est enveloppé dans une espece de substance bleue dont on fait de l'huile. Le grain fournit une farine qui se mange avec du lait.

VOAHE, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbrisseau de l'isle de Madagascar, qui produit des fleurs blanches, comme celles du *lilium convallium.*

VOALELATS, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) fruit de l'isle de Madagascar, qui ressemble à la mûre blanche, mais qui est d'une aigreur extraordinaire. L'arbre qui le produit ne ressemble point aux mûriers d'Europe.

VOAMENES, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) espece de pois d'une couleur rouge, qui croissent dans l'isle de Madagascar; ils different très-peu de ceux qu'on nomme *condours* aux Indes; les *voamenes* servent, comme eux, à la soudure de l'or; pour cet effet, on les pile avec du jus de citron, & l'on trempe l'or dans ce suc avant de le mettre au feu.

VOANANE, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) fruit de l'isle de Madagascar, qui est d'un demi-pied de longueur; il se divise en quatre quartiers; son goût est à peu près semblable à celui d'une poire pierreuse. Il est astringent & propre à arrêter les diarrhées.

VOANATO, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) c'est le fruit d'un arbre qui croît dans l'isle de Madagascar, vers le bord de la mer; sa chair est nourrissante, quoique fort visqueuse. Les habitans du pays mangent ce fruit, soit avec du lait, soit avec du sel. Le bois de cet arbre est très-compacte & solide, il n'est point sujet à être vermoulu, on l'emploie avec succès à toutes sortes d'ouvrages & de bâtimens.

VOADROU, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) espece de feve qui croît abondamment dans l'isle de Madagascar. Ce fruit vient sous terre, il n'y a qu'une feve dans chaque gousse. Ses feuilles sont de trois en trois comme celles du trefle; il n'y a ni tige, ni rameaux. On croit que cette plante est la même que l'*arachidna* de Théophraste.

VOANDSOUROU, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) espece de pois fort petits de l'isle de Madagascar, qui ne sont tout au plus que de la grosseur des lentilles; on les seme au mois de juin.

VOANGHEMBES, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) espece de petites feves de l'isle de Madagascar, d'un goût très-agréable, soit qu'on les mange vertes ou mûres, mais elles sont d'une difficile digestion; on les seme au mois de juin, & elles mûrissent en trois mois.

VOANGISSAIES, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) espece d'oranges de l'isle de Madagascar, qui croissent par bouquet de dix ou douze, & qui ont le goût du raisin muscat.

VOA-NOUNOUE, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) fruit de l'isle de Madagascar, qui ressemble à une figue, dont il a même le goût; l'arbre qui le produit ressemble par ses feuilles à un poirier; quand on coupe ses branches il en sort une liqueur laiteuse; son écorce sert à faire des cordages. Cet arbre s'éleve fort haut; mais ses branches en retombant à terre, y prennent racine.

VOAROTS, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) c'est le fruit d'un grand arbre de l'isle de Madagascar; il est très-chargé de branches qui lui donnent une forme ovale; sa feuille ressemble à celle de l'olivier; il produit une espece de cerise aigrelette, dont le noyau est fort gros; elle croît par bouquets; il y en a de blanche, de rouge & de noire.

VOA-SOUTRE, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) fruit de l'isle de Madagascar: il vient de la grosseur d'une poire; mais lorsqu'il est cuit, il a le goût d'une châtaigne; l'arbre qui produit ce fruit est assez haut, son bois est d'une dureté extraordinaire, ses feuilles sont de la longueur de celles d'un amandier, mais elles sont déchiquetées, & il sort une fleur semblable à celle du romarin de chaque dentelure; c'est cette fleur qui produit le fruit.

VOA-TOLALAC, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbrisseau de l'isle de Madagascar; il est épineux, ainsi que son fruit que l'on nomme *bassi*, & qui est renfermé dans une gousse.

VOA-VEROME, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) fruit de l'isle de Madagascar; il est violet, & aussi petit que la groseille rouge; son goût est doux & agréable: on s'en sert pour teindre en violet & en noir.

VOAZATRE, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) fruit de l'isle de Madagascar; il est de la grosseur d'un œuf, il contient une liqueur qui a le goût du pain d'épice; l'arbre qui le produit est d'une grandeur moyenne; ses feuilles sont larges & en forme d'éventail: on en fait des nattes, des paniers, des cordages, *&c.*

VOBERGA, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne Tarragonoise. Martial, qui en parle, l. I, épigr. 52, v. 14, fait entendre qu'elle étoit dans un pays de chasse:

Præstabit illic ipsa fingendas prope,
Voberga *prandenti feras.*

Au lieu de *Voberga*, quelques manuscrits portent *Vobisca*, & d'autres *Vobercum.* Jérôme Paulus, allégué par Ortélius, dit que *Voberga* étoit dans le territoire de Bilbilis; & Varrerius, aussi bien que Montanus, la nomment *Bobierca.* (*D. J.*)

VOBERNUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Gaule Transpadane, sur le bord de la riviere *Cléfius* ou *Clusius*, aujourd'hui la Chiese. On trouve des traces de cette ancienne ville dans le village de Boarno au Bressan, & l'on y a déterré l'inscription suivante:

P. Atinius. L. F. Fab.
Hic situs est
Perlege ut Re-
Quietus Queas dicere
Sæpe tuis. Finibus Ita-
Liæ monumentum
Vidi Voberna *in Quo*
Est Atini conditum.

(*D. J.*)

VOBRIX, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie Tingitane, dans les terres, selon Ptolomée, l. IV, c. 1. On voit ses ruines audessus de Lampta, dans le royaume de Fez. (*D. J.*)

VOCABULAIRE, s. m. (*Gramm.*) dictionnaire d'une langue, ouvrage où l'on en a rassemblé tous les mots.

On appelle *vocabulistes* les auteurs malheureux de ces sortes d'ouvrages utiles. Ce mot *vocabuliste* est peu d'usage.

VOCAL, adj. (*Gramm.*) qui se dit de bouche, qu'on parle. Ainsi l'on dit, une priere

VŒU, s.f. (*Littérat. mod.*) On appelle *vœux* ou *ex voto*, des présens qu'on a voués, & qu'on fait aux églises, après qu'on s'est rétabli de maladie. Ces présens sont des tableaux, des statues, des têtes, des bras, des jambes d'argent. Le tableau de la croisée de Notre-Dame de Paris, qui représente la sainte famille, est un *vœu*. Le tableau de S. Yves, qui est dans la croisée du cloître, est encore un *vœu*. Il y a des églises en Espagne, en Italie, toutes garnies de semblables *vœux*. (*D. J.*)

VŒUX *solemnels des Romains*. (*Hist. rom.*) Au tems de la république, les Romains offroient souvent des *vœux* & des sacrifices solemnels pour le salut de l'état. Depuis que la puissance souveraine eut été déférée aux empereurs, ont offroit en différentes occasions des sacrifices pour la conservation du prince, pour le salut, la tranquillité & la prospérité de l'empire; de là ces inscriptions de la flatterie si ordinaires aux monumens: *Vota publica. Salus Augusta. Salus generis humani. Securitas publica, &c.* Le jour de la naissance des princes étoit encore célébré avec magnificence par des *vœux* & des sacrifices; c'étoit un jour de fête qui a été quelquefois marqué dans les anciens calendriers. On solemnisoit ainsi le 23 du mois de septembre, 8 *kal. octob.* le jour de la naissance d'Auguste.

Les jours consacrés pour offrir des *vœux* & des sacrifices, étoient l'avénement des princes à l'empire, l'anniversaire de leur avénement, les fêtes quinquennales & décennales, & le premier jour de l'année civile, tant à Rome que dans les provinces. Les chrétiens même faisoient des prieres pour la conservation des empereurs païens & pour la prospérité de l'empire. *Nos*, disoit Tertullien, *pro salute imperatorum Deum invocamus æternum, Deum verum, & Deum vivum, quem & ipsi imperatores propitium sibi præter cæteros malunt: imperatoribus precamur vitam prolixam, imperium securum, domum tutam, exercitus fortes, senatum fidelem, populum probum & orbem quietum.* (*D. J.*)

VŒUX. (*Antiq. grecq. & rom.*) L'usage des *vœux* étoit si fréquent chez les Grecs & chez les Romains, que les marbres & les anciens monumens en sont chargés; il est vrai que ce que nous voyons, se doit plutôt appeller *l'accomplissement des vœux* que les *vœux* même, quoique l'usage ait prévalu d'appeller *vœu* ce qui a été offert & exécuté après le *vœu*.

Ces *vœux* se faisoient, ou dans les nécessités pressantes, ou pour le succès de quelque entreprise, de quelque voyage, ou pour un heureux accouchement, ou par un mouvement de dévotion, ou pour le recouvrement de la santé. Ce dernier motif a donné lieu au plus grand nombre des *vœux*; & en reconnoissance l'on mettoit dans les temples la figure des membres dont on croyoit avoir reçu la guérison par la bonté des dieux. Entre les anciens monumens qui font mention des *vœux*, on a trouvé une table de cuivre, sur laquelle on a gravé plusieurs guérisons opérées par la puissance d'Esculape. Le lecteur peut s'instruire à fond sur cette matiere dans le traité de Thomasini, *de donariis & tabellis votivis*.

Enfin on faisoit tous les ans des *vœux* après les calendes de janvier, pour l'éternité de l'empire & pour les succès de l'empereur.

Mais une chose plus étrange & moins connue, c'est l'usage qui s'établit parmi les Romains sur la fin de la république, de se faire donner une députation particuliere dans un lieu choisi, sous prétexte d'aller à quelque temple célebre accomplir un *vœu* qu'on feignoit avoir fait. Cicéron écrit à Atticus, lettre 2, liv. XVIII, que s'il n'accepte pas le parti que lui propose César de venir servir sous lui dans les Gaules, en qualité de lieutenant, il a en main un moyen de s'absenter de Rome, c'est de se faire députer ailleurs pour rendre un *vœu*. Cicéron pélerin est une idée assez plaisante! Voilà comme les hommes de son tems se servoient de la crédulité & de la superstition des peuples, pour cacher les véritables ressorts de leurs actions. (*D. J.*)

VŒU *des Juifs*. (*Crit. sac.*) Le premier *vœu* dont il soit parlé dans l'Ecriture, est celui de Jacob, qui allant en Mésopotamie, voua au Seigneur la dixme de ses biens, & promit de s'attacher à son culte avec fidélité. L'usage des *vœux* étant très-

étendu & très-fréquent chez les Juifs, Moyse, pour procurer leur exécution, établit des loix fixes à l'égard de ceux qui voueroient leurs biens, leur personne, leurs enfans, & même des animaux au Seigneur. Ces loix sont rapportées dans le Lévitique, ch. 37. Par exemple, quand on s'étoit voué pour le service du tabernacle, il falloit racheter son *vœu*, si on ne vouloit pas l'accomplir. Il en étoit de même des biens & des animaux que l'on vouoit à Dieu en oblation; on pouvoit les racheter, à moins que les animaux n'eussent les qualités requises pour être immolés, ou pour être dévoués à toujours par la consécration; semblablement celui qui avoit voué son champ ou sa maison à Dieu, pouvoit la racheter, en donnant la cinquieme partie du prix de l'estimation.

Les Juifs faisoient aussi des *vœux*, soit pour le succès de leurs entreprises, de leurs voyages, soit pour recouvrer leur santé, ou pour d'autres besoins; dans ces cas ils coupoient leurs cheveux, s'abstenoient de vin, & faisoient à Dieu des prieres pendant trente jours, avant que d'offrir leur sacrifice. *Voyez* Josephe, *Guerre des Juifs*, liv. II, ch. 26. (*D. J.*)

VŒUX *de chevalerie*. (*Hist. de la chev.*) engagemens généraux ou particuliers, que prenoient les anciens chevaliers dans leurs entreprises, par honneur, par religion, & plus encore par fanatisme. *V.* ENGAGEMENT.

Soit que l'on s'enfermât dans une place pour la défendre, soit qu'on en fît l'investissement pour l'attaquer, soit qu'en pleine campagne on se trouvât en présence de l'ennemi; les chevaliers faisoient souvent des sermens & des *vœux* inviolables de répandre tout leur sang plutôt que de trahir ou d'abandonner l'intérêt de l'état.

Outre ces *vœux* généraux, la superstition du tems leur en suggéroit d'autres, qui consistoient à visiter divers lieux saints auxquels ils avoient dévotion; à déposer leurs armes ou celles des ennemis vaincus, dans les temples & dans les monasteres; à faire différens jeûnes, à pratiquer divers exercices de pénitence. On peut voir la Colombiere, *Théatre d'honneur*, c. 21, des *vœux* militaires; mais en voici quelques exemples qui lui ont échappé, & qui se trouvent dans l'histoire de Bertrand du Guesclin.

Avant que de partir pour soutenir un défi d'armes proposé par un Anglois, il entendit la messe; & lorsqu'on étoit à l'offrande, il fit à Dieu celle de son corps & de ses armes qu'il promit d'employer contre les infideles, s'il sortoit vainqueur de ce combat. Bientôt après, il en eut encore un autre à soutenir contre un Anglois, qui en jetant son gage de bataille, avoit juré de ne point dormir au lit sans l'avoir accompli. Bertrand relevant le gage, fit *vœu* de ne manger que trois soupes en vin au nom de la sainte Trinité, jusqu'à ce qu'il l'eût combattu. Je rapporte ces faits pour la justification de ceux qu'on voit dans nos romans; d'ailleurs ces exemples peuvent servir d'éclaircissemens à quelques passages obscurs des anciens auteurs, tels que le Dante.

Du Guesclin étant devant la place de Moncontour, que Clisson assiégeoit depuis long-tems sans pouvoir la forcer, jura de ne manger de viande & de ne se déshabiller qu'il ne l'eût prise. « Jamais ne mangerai chair, ne dépouillerai ne de jour, ne de nuit. » Une autre fois il avoit fait *vœu* de ne prendre aucune nourriture après le souper qu'il alloit faire, jusqu'à ce qu'il eût vu les Anglois pour les combattre. Son écuyer d'honneur, au siege de Bressiere, en Poitou, promit à Dieu de planter dans la journée sur la tour de cette ville la banniere de son maître, qu'il portoit, en criant du Guesclin, ou de mourir plutôt que d'y manquer.

On lit dans la même histoire plusieurs autres *vœux* faits par des chevaliers assiégés, comme de manger toutes leurs bêtes; & pour derniere ressource, de se manger les uns les autres par rage de faim, plutôt que se rendre. On jure de la part des assiégeans, de tenir le siege toute sa vie, & de mourir en bataille, si l'on venoit la présenter, ou de donner tant d'assauts qu'on emportera la place de vive force. J'ai *vœu* à Dieu & à S. Yves, dit Bertrand aux habitans de Tarascon, que par force d'assaut vous aurez. De là ces façons de parler si fréquentes, *avoir vœu, vouer, vouer*

à Dieu, à Dieu le vœu, &c. Cependant Balzac exaltant la patience merveilleuse des François au siege de la Rochelle, la met fort au-dessus de celle de nos anciens chevaliers, quoiqu'ils s'engageassent par des sermens dont il rappelle les termes, à ne se point désister de la résolution qu'ils avoient prise.

La valeur, ou plutôt la témérité, dictoit encore aux anciens chevaliers des *vœux* singuliers, tels que d'être le premier à planter son pennon sur les murs ou sur la plus haute tour de la place dont on vouloit se rendre maître, de se jeter au milieu des ennemis, de leur porter le premier coup; en un mot, de faire tel exploit, *&c.* Voyez encore la Colombiere au sujet des *vœux* dictés par la valeur: les romans nous en fournissent une infinité d'exemples. Je me contente, pour prouver que l'usage nous en est connu par de meilleures autorités, de rapporter le témoignage de Froissart. James d'Endelée, suivant cet historien, avoit fait *vœu* qu'à la premiere bataille où se trouveroit le roi d'Angleterre, ou quelqu'un de ses fils, il seroit le premier assaillant ou le meilleur combattant de son côté, ou qu'il mourroit à la peine; il tint parole à la bataille de Poitiers, comme on le voit dans le récit du même auteur. Sainte-Palaye, *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*.

Mais le plus authentique de tous les *vœux* de l'ancienne chevalerie, étoit celui que l'on appelloit le *vœu du paon* ou *du faisan*, dont nous avons parlé ci-dessus. (*D. J.*)

VŒU *rendu*. (*Antiq.*) On appelle ainsi des tableaux que l'on pend dans les églises, & qui contiennent une image du péril dont on est échappé. Les païens nous ont servi d'exemple; ils ornoient leurs temples de ces sortes de tableaux, qu'ils appelloient *tabellæ votivæ*; ainsi Tibulle a dit,

Picta decet templis multa tabella *tuis*.

Juvenal, *sat.* 14, peint la chose plus fortement.

Mersa rate naufragus assem
Dum rogat, & picta se tempestate tuetur.

Ces sortes de tableaux ont pris le nom d'*ex voto*, parce que la plupart étoient accompagnés d'une inscription qui finissoit par ces mots, *ex voto*, pour marquer que celui qui l'offroit, s'acquittoit de la promesse qu'il avoit faite à quelque divinité dans un extrême danger, ou pour rendre public un bienfait reçu de la bonté des dieux. On reconnoissoit la qualité & le motif de l'inscription ou du tableau par ces caracteres:

V. P.	signifioit	*Votum posuit.*
V. S.		*Votum solvit.*
V. M. M.		*Votum merito Minervæ.*
V. S. L. M.		*Votum solvit lubens merito*, ou *Voto soluto libero munere*, ou *Voto solemni libero munere.*
V. S. C.		*Voti sui compos.*
V. S. L. P.		*Votum solverunt loco privato.*
V. S. P. L. L. M.		*Voto suscepto posuit lubens lubens merito.*
V. S. S. L. S. D. *expr.*		*Votum susceptum solverunt libentes deæ exprimis.*
V. S. L. L. M.		*Votum solvit, locum legit memomoriæ.*

Les recueils de Gruter, de Reynesius & de Boissard sont remplis de ces sortes de *vœux*. (*D. J.*)

VŒUX. (*Art. numis.*) On voit par les monnoies des empereurs, qu'il y avoit des *vœux* appellés *quinquennalia*, *decennalia*, *vicennalia*, pour cinq ans, pour dix ans, pour vingt ans. Les magistrats faisoient aussi graver ces *vœux* sur des tables d'airain & de marbre. On trouve dans des médailles de Maxence & de Decentius, ces mots, *votis quinquennalibus, multis decennalibus*. Sur les médailles d'Antonin le Pieux & de Marc-Aurele, on a un exemple des *vœux* faits pour vingt ans, *vota suscepta vicennalia*; mais on déjà traité de cette matiere au *mot* MÉDAILLE VOTIVE.

Quand ces *vœux* s'accomplissoient, on

dressoit des autels, on allumoit des feux; on donnoit des jeux, on faisoit des sacrifices, avec des festins dans les rues & places publiques. (*D. J.*)

VOGELSBERG, (*Géog. mod.*) montagne de Suisse, au pays des Grisons, dans le Rheinwald, vulgairement *colme del Occello*, c'est-à-dire le mont de l'Oiseau, ce que signifie de même le nom allemand *Vogelsberg*. On appelle aussi cette montagne *le mont S. Bernardin*. Elle est couverte de glaces éternelles; ce sont des glacieres de deux lieues de longueur, d'où sortent divers ruisseaux au-dessous d'un endroit sauvage qu'on nomme *paradis*, apparemment par ironie. Tous ces ruisseaux se jettent dans un lit profond, & forment le haut-Rhin. (*D. J.*)

VOGESUS, (*Géog. anc.*) montagne de la Gaule Belgique, aux confins des Lingones, selon César, *Bel. Gal.* l. IV, c. 10, qui dit que la Meuse prenoit sa source dans cette montagne: *Mosa profluit ex monte* Vogeso, *qui est in finibus Lingonum*. Cluvier, l. II, c. 29, soutient qu'au lieu de *Vogesus*, il faut lire *Vosegus* dans César. Il se fonde sur deux manuscrits qui lisent de cette maniere; & une ancienne inscription trouvée à Berg-Zabern, fait encore quelque chose pour son sentiment. Voici cette inscription:

Vosego. Maximinus.
V. S. L. L.

Cluvier ajoute à ces preuves d'autres autorités, qui étant plus modernes, peuvent être combattues.

D'un autre côté, Cellarius, l. II, c. 2, qui tient pour *Vogesus*, se détermine par l'orthographe la plus ordinaire dans César, & par celle dont use Lucain, laquelle est décisive, s'il est vrai qu'il ait écrit *Vogesus*, comme le persuadent les manuscrits qui nous restent. Lucain dit:

Deseruere cavo tentoria fixa Lemano,
Castraque Vogesi *curvam super ardua rupem*
Pugnaces pictis cohibebant Lingonas armis.

Pour moi, dit la Martiniere, je crois que Cluvier & Cellarius ont tort de préférer une orthographe à l'autre, les preuves étant à peu près d'égale force pour *Vogesus*, ou pour *Vosegus*. Le traducteur grec de César rend à la vérité *Vogesi* par τοῦ Βογήκου; mais, comme le remarque Cellarius, il a pu s'accommoder à la prononciation du siecle où il écrivoit. En effet, dans le moyen âge on disoit *Vosegus* ou *Vosagus*, comme nous le voyons dans ce vers de Fortunat, l. VII, carm. 4.

Ardenna an Vosagus *cervi, capræ, helicis, ursi*
Cæde sagittifera silva fragore tonat?

Les auteurs du moyen âge donnent assez souvent à cette montagne le nom de *forêt*, *silva*, *saltus*, ou celui de *désert*, *eremus*. Voyez VOSGE. (*D. J.*)

VOGHERA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans le Pavésan, au bord de la riviere Staffora, sur le chemin de Pavie à Tortone, à 12 milles de Pavie. On croit que c'est le *vicus Iriæ* d'Antonin. *Long.* 26. 33. *latit.* 44. 57. (*D. J.*)

VOGUE, (*Marine.*) c'est le mouvement ou le cours d'un bâtiment à rames.

Vogue-avant, nom du rameur qui tient le bout de la rame, & qui lui donne le branle.

VOGUER, v. n. (*Marine.*) c'est siller, faire route par le moyen des rames.

VOGUER, (*Chapelier.*) faire *voguer* l'étoffe, c'est faire voguer sur une claie, par le moyen de la corde qui est tendue sur l'instrument qu'on appelle *un arçon*, le poil, la laine ou autres matieres, dont on veut faire les capades d'un chapeau. (*D. J.*)

VOGUETS, s. m. (*Jeu de mail.*) c'est une petite boule dont on se sert quand il fait beau, que le terrein est sec & uni, qui a moins de grosseur, mais toujours d'un poids proportionné à celui de la masse.

VOHITZ-BANCH, (*Géog. mod.*) grande province de l'isle de Madagascar. C'est un pays montagneux, abondant en miel, ignames, riz, & autres sortes de vivres. Les habitans ont la chevelure frisée, sont très-noirs, circoncis, & sans religion. (*D. J.*)

VOIE, s. f. (*Gramm.*) chemin public qui conduit d'un lieu à un autre. Ce

terme n'eſt guere uſité qu'au palais & dans l'hiſtoire ancienne. Nous diſons *rue*, *chemin*.

VOIE DU SOLEIL, (*Aſtron.*) terme dont ſe ſervent quelques aſtronomes, pour ſignifier l'*écliptique*, dont le ſoleil ne ſort jamais. *Voyez* ECLIPTIQUE.

VOIE, (*Critiq. ſacrée.*) chemin, route. Ce mot ſe prend au figuré dans l'Ecriture en pluſieurs ſens, & quelquefois d'une maniere proverbiale; par exemple, aller par un chemin, & fuir par ſept, *Deut.* 28. 25. marque en proverbe la déroute d'une armée. Les *voies* raboteuſes s'applaniront, *Luc* 3. 5. c'eſt-à-dire les déréglemens ſeront corrigés. Suivre la *voie* de toute la terre, c'eſt mourir. La *voie* des nations, ce ſont les uſages & la religion des païens.

Voie ſe prend métaphoriquement pour la conduite. Que le pareſſeux aille à la fourmi, & conſidere ſes *voies*, *Prov.* 6. 6. Ce mot déſigne les loix & les œuvres de Dieu, *Pſ.* 102. 7. Les *voies* de la paix, de la juſtice, de la vérité, ſont les moyens qui y conduiſent. Ce terme y marque une ſecte. Saul demanda des lettres pour le grand-prêtre, afin que s'il trouvoit des gens de cette ſecte, il les menât liées à Jéruſalem, *Act.* 9. 2. La *voie large*, c'eſt une conduite relâchée qui mene à la perdition. La *voie étroite*, c'eſt une conduite religieuſe qui mene au ſalut. (*D. J.*)

VOIE LACTÉE. (*Mythol.*) La fable donne à cet amas d'étoiles une origine céleſte; elle dit que Junon donnant à tetter à Hercule, cet enfant dont la force étoit prodigieuſe, lui preſſoit ſi rudement le bout du tetton, qu'elle ne le put ſouffrir; & comme elle tira ſa mamelle avec effort & promptitude, il ſe répandit de ſon lait céleſte, qui forma ce cercle que les Grecs nommoient γαλαξία, & les Latins, *orbis lacteus*, *via lactea*; mais il vaut bien mieux rapporter cette fable dans le langage de la poéſie, puiſque c'eſt elle qui l'inventa.

Nec mihi celanda eſt famæ vulgata vetuſtas
Molliori e niveo lactis fluxiſſe liquorem
Pectore reginæ divum, cœlumque colore
Infeciſſe ſuo. Quapropter lacteus orbis
Dicitur, & nomen cauſa deſcendit ab ipſa.
Manil. *lib. I.*

Ce joli conte ſuppoſe que Junon étoit dans le ciel; mais les Thébains ne le prétendoient pas; car Pauſanias, l. IX, rapporte qu'ils montroient le lieu où cette déeſſe, trompée par Jupiter, allaita Hercule. (*D. J.*)

VOIES (*Les premieres*). *Médec. primæ viæ.* On appelle ainſi en médecine l'œſophage, l'eſtomac, les inteſtins, & leurs appendices, ſur leſquels les purgatifs, les vomitifs, & les autres remedes qu'on prend intérieurement exercent d'abord leur vertu, avant qu'ils faſſent leur opération dans d'autres parties. Quelques-uns mettent auſſi les vaiſſeaux méſéraiques au rang des premieres *voies*. (*D. J.*)

VOIE, (*Juriſprud.*) *via*, ſignifie *chemin*, *paſſage*, dans le droit romain. Le droit de voie, *via*, eſt différent du droit de paſſage perſonnel, appellé *iter*, & du droit de paſſage pour les bêtes & voitures, appellé *actus*. Le droit appellé *via*, voie ou chemin, comprend le droit appellé *iter* & celui appellé *actus*.

On appelle *voie privée* une route qui n'eſt point faite pour le public, mais ſeulement pour l'uſage d'un particulier; & *voie publique*, tout chemin ou ſentier qui eſt deſtiné pour l'uſage du public. *Voyez* aux *Inſtitutes*, liv. II, le titre *de ſervit.* (*A*)

VOIE MINUCIENNE, (*Littér.*) *via Minutia*, grand chemin des Romains, qui montoit tout au-travers de la Sabine, du Samnium, & joignoit le chemin d'Appius, *via Appia*, à Beneventum. Il prit ſon nom de Tiberius Minutius, conſul, qui le fit faire l'an 448 de Rome, ſept ans après celui d'Appius. Cicéron parle de la *voie Minucienne* dans la ſeixieme lettre du livre IX à Atticus.

La porte Minucia étoit dans le neuvieme quartier de Rome, entre le Tibre & le Capitole, & par conſéquent fort éloignée de la *voie Minucienne*. Cette porte fut nommée *Minucienne*, à cauſe qu'elle étoit proche de la chapelle & de l'autel du dieu Minucius.

Il y avoit encore à Rome dans le neuvieme quartier une halle au bled, *porticus frumentaria*, qui fut auſſi nommée *porticus Minucia*, parce que Minucius Augurinus, qui exerça le premier l'intendance des

vivres, la fit bâtir en 315. (*D. J.*)

VOIE ROMAINE, (*Antiq. rom.*) *via romana ;* route, chemin des Romains, qui conduisoit de Rome par toute l'Italie & ailleurs. Au défaut des connoissances que nous ne pouvons plus avoir dans les Gaules, recueillons ce que l'histoire nous apprend de ces sortes d'ouvrages élevés par les Romains dans tout l'empire, parce que c'est en ce genre de monumens publics qu'ils ont de bien loin surpassé tous les peuples du monde.

Les *voies romaines* étoient toutes pavées, c'est-à-dire, revêtues de pierres & de cailloux maçonnés avec du sable. Les loix des douze tables commirent cette intendance au soin des censeurs; *censores urbis* vias, *aquas, ærarium, vectigalia, tueantur*. C'étoit en qualité de censeur, qu'Appius, surnommé l'*aveugle*, fit faire ce grand chemin depuis Rome jusqu'à Capoue, qui fut nommé en son honneur la *voie* Appienne. Des consuls ne dédaignerent pas cette fonction; la *voie* Flaminienne & l'Emilienne en font des preuves.

Cette intendance eut les mêmes accroissemens que la république. Plus la domination romaine s'étendit, moins il fut possible aux magistrats du premier rang de suffire à des soins qui se multiplioient de jour en jour. On y pourvut en partageant l'inspection. Celle des rues de la capitale fut affectée d'abord aux édiles, & puis à quatre officiers, nommés *viocuri*, nous dirions en françois *voyers*. Leur département étoit renfermé dans l'enceinte de Rome. Il y avoit d'autres officiers publics pour la campagne, *curatores viarum*. On ne les établissoit d'abord que dans l'occasion, & lorsque le besoin de quelque *voie* à construire ou à réparer le demandoit. Ils affermoient les péages ordonnés pour l'entretien des routes & des ponts. Ils faisoient payer les adjudicataires de ces péages, régloient les réparations, adjugeoient au rabais les ouvrages nécessaires, avoient soin que les entrepreneurs exécutassent leurs traités, & rendoient compte au trésor public des recettes & des dépenses. Il est souvent parlé de ces commissaires, & de ces entrepreneurs, *mancipes*, dans les inscriptions, où ils étoient nommés avec honneur.

Le nombre des commissaires n'est pas aisé à déterminer. Les marbres nous apprennent que les principales *voies* avoient des commissaires particuliers, & que quelquefois aussi un seul avoit pour département trois ou quatre grandes *voies*. On peut juger du relief que donnoit cette commission par ces mots de l'orateur romain, *ad Attic.* l. I, epist. 1. Thermus est commissaire de la *voie* Flaminienne; quand il sortira de charge, je ne ferai nulle difficulté de l'associer à César pour le consulat.

Le peuple romain crut faire honneur à Auguste, en l'établissant curateur & commissaire des grandes *voies* aux environs de Rome. Suétone dit qu'il s'en réserva la dignité, & qu'il choisit pour substituts des hommes de distinction qui avoient déjà été préteurs. Tibere se fit gloire de lui succéder pour cette charge; & afin de la remplir avec éclat, il fit aussi travailler à ses propres frais, quoiqu'il y eût des fonds destinés à cette sorte de dépense. Caligula s'y appliqua à son tour, mais il s'y prit d'une maniere extravagante & digne de lui. L'imbécille Claudius entreprit & exécuta un projet que le politique Auguste avoit cru impossible; je veux dire de creuser à travers une montagne un canal pour servir de décharge au lac Fucin, aujourd'hui lac de Celano. Aussi l'exécution lui coûta-t-elle des sommes immenses. Néron ne fit presque rien faire aux grandes *voies* de dehors, mais il embellit beaucoup les rues de Rome. Les regnes d'Othon, de Galba & de Vitellius furent trop courts & trop agités. C'étoient des empereurs qu'on ne faisoit que montrer, & qui disparoissoient aussi-tôt. Vespasien, sous qui Rome commença d'être tranquille, reprit le soin des grandes *voies*. On lui doit en Italie la *voie intercica*. Son attention s'étendit jusqu'à l'Espagne. Ses deux fils Titus & Domitien l'imiterent en cela; mais ils furent surpassés par Trajan. On voit encore en Italie, en Espagne, sur le Danube & ailleurs, les restes des nouvelles *voies* & ponts qu'il avoit fait construire en tous ces lieux-là. Ses successeurs eurent la même passion jusqu'à la décadence de l'empire, & les inscriptions qui restent, suppléent aux omissions de l'histoire.

Il faut d'abord distinguer les *voies* mili-

taires, *viæ militares, consulares, prætoriæ*, de celles qui ne l'étoient pas, & que l'on nommoit *viæ vicinales*. Ces dernieres étoient des *voies* de traverse, qui aboutissoient à quelque ville située à droite ou à gauche hors de la grande *voie*, ou à quelque bourg, ou à quelque village, ou même qui communiquoient d'une *voie* militaire à l'autre.

Les *voies* militaires se faisoient aux dépens de l'état, & les frais se prenoient du trésor public, ou sur les libéralités de quelques citoyens zélés & magnifiques, ou sur le produit du butin enlevé aux ennemis. C'étoient les intendans des *voies*, *viarum curatores*, & les commissaires publics, qui en dirigeoient la construction; mais les *voies* de traverse, *viæ vicinales*, se faisoient par les communautés intéressées, dont les magistrats régloient les contributions & les corvées. Comme ces *voies* de la seconde classe fatiguoient moins que les *voies* militaires, on n'y faisoit point tant de façons: cependant elles devoient être bien entretenues. Personne n'étoit exempt d'y contribuer, pas même les domaines des empereurs.

Des particuliers employoient eux-mêmes ou léguoient par leur testament une partie de leurs biens pour cet usage. On avoit soin de les y encourager; le caractere distinctif du Romain étoit d'aimer passionnément la gloire. Quel attrait pouvoit-on imaginer qui eût plus de force pour l'animer, que le plaisir de voir son nom honorablement placé sur des monumens publics, & sur les médailles qu'on en frappoit? L'émulation s'en méloit, c'étoit assez.

La matiere des *voies* n'étoit point partout la même. On se servoit sagement de ce que la nature présentoit de plus commode & de plus solide; sinon, on apportoit ou par charrois, ou par les rivieres, ce qui étoit absolument nécessaire, quand les lieux voisins ne l'avoient pas. Dans un lieu, c'étoit simplement la roche qu'on avoit coupée; c'est ainsi que dans l'Asie mineure on voit encore des *voies* naturellement pavées de marbre. En d'autres lieux, c'étoit des couches de terres, de gravois, de ciment, de briques, de cailloux, de pierres quarrées. En Espagne, la *voie* de Salamanque étoit revêtue de pierre blanche: de là son nom *via argentea*, la *voie* d'argent. Dans les Pays-Bas, les *voies* étoient revêtues de pierres grises de couleur de fer. Le nom de *voies ferrées*, que le peuple leur a donné, peut aussi bien venir de la couleur de ces pierres, que de leur solidité.

Il y avoit des *voies pavées*, & d'autres qui ne l'étoient pas, si par le mot de *pavées* on entend une construction de quelques lits de pierres sur la surface. On avoit soin que celles qui n'étoient point pavées fussent dégarnies de tout ce qui les pouvoit priver du soleil & du vent; & dans les forêts qui étoient sur ces sortes de *voies*, on abattoit des arbres à droite & à gauche, afin de donner un libre passage à l'air; on y faisoit de chaque côté un fossé en bordure pour l'écoulement des eaux; & d'ailleurs, pour n'être point pavées, il falloit qu'elles fussent d'une terre préparée, & qu'on rendoit très-dure.

Toutes les *voies militaires* étoient pavées sans exception, mais différemment, selon le pays. Il y avoit en quelques endroits quatre couches l'une sur l'autre. La premiere, *statumen*, étoit comme le fondement qui devoit porter toute la masse. C'est pourquoi, avant que de la poser, on enlevoit tout ce qu'il y avoit de sable ou de terre molle.

La seconde, nommée en latin *ruderatio*, étoit un lit de têts de pots, de tuiles, de briques cassées, liées ensemble avec du ciment.

La troisieme, *nucleus* ou le noyau, étoit un lit de mortier que les Romains appelloient du même nom que la bouillie, *puls*, parce qu'on le mettoit assez mou pour lui donner la forme qu'on vouloit; après quoi on couvroit le dos de toute cette masse, ou de cailloux, ou de pierres plates, ou de grosses briques, ou de pierrailles de différentes sortes, selon le pays. Cette derniere couche étoit nommée *summa crusta*, ou *summum dorsum*. Ces couches n'étoient pas les mêmes par-tout, on en changeoit l'ordre ou le nombre, selon la nature du terrein.

Bergier, qui a épuisé dans un savant traité tout ce qui regarde cette matiere, a fait creuser une ancienne *voie romaine* de la

province de Champagne, près de Rheims, pour en examiner la construction. Il y trouva premiérement une couche de l'épaisseur d'un pouce d'un mortier mêlé de sable & de chaux. Secondement, dix pouces de pierres larges & plates qui formoient une espece de maçonnerie faite en bain de ciment très-dur, où les pierres étoient posées les unes sur les autres. En troisieme lieu, huit pouces de maçonnerie de pierres à peu près rondes & mêlées avec des morceaux de briques, le tout lié si fortement, que le meilleur ouvrier n'en pouvoit rompre sa charge en une heure. En quatrieme lieu, une autre couche d'un ciment blanchâtre & dur, qui ressembloit à de la craie gluante; & enfin une couche de cailloux de six pouces d'épaisseur.

On est surpris, quand on lit dans Vitruve les lits de pavés qui étoient rangés l'un sur l'autre dans les appartemens de Rome. Si on bâtissoit si solidement le plancher d'une chambre qui n'avoit à porter qu'un poids léger, quelles précautions ne prenoit-on pas pour des *voies* exposées jour & nuit à toutes les injures de l'air, & qui devoient être continuellement ébranlées par la pesanteur & la rapidité des voitures?

Tout ce maçonnage étoit pour le milieu de la *voie*, & c'est proprement la chaussée, *agger*. Il y avoit de chaque côté une lisiere, *margo*, faite des plus grosses pierres & de blocailles, pour empêcher la chaussée de s'ébouler ou de s'affaisser, en s'étendant par le pied. Dans quelques endroits, comme dans la *voie Appienne*, les bordages étoient de deux pieds de largeur, faits de pierres de taille, de maniere que les voyageurs pouvoient y marcher en tout tems & à pied sec; & de dix pieds en dix pieds, joignant les bordages, il y avoit des pierres qui servoient à monter à cheval ou en chariot.

On plaçoit de mille en mille des pierres qui marquoient la distance du lieu où elles étoient placées, à la ville d'où on venoit, ou à la ville où l'on alloit. C'étoit une invention utile de Caïus Gracchus, que l'on imita dans la suite.

Toutes les *voies* militaires du cœur de l'Italie, ne se terminoient pas aux portes de Rome, mais au marché *forum*, au milieu duquel étoit la colonne milliaire qui étoit dorée, d'où lui venoit le nom de *milliarium aureum*. Pline, & les autres écrivains de la bonne antiquité, prennent de cette colonne le terme & l'origine de toutes les *voies*. Pline, l. III, c. 5, dit: *ejusdem spatii mensura currente a milliario in capite fori romani statuto.* C'est de là que se comptoient les milles; & comme ces milles étoient distingués par des pierres, il s'en forma l'habitude de dire, *ad tertium lapidem, ad duodecimum, ad vigesimum*, &c. pour dire à trois milles, à douze milles, à vingt milles, &c. On ne voit point que les Romains aient compté au-delà de cent, *ad centesimum*, lorsqu'il s'agissoit de donner à quelque lieu un nom pris de sa distance. Bergier croit que c'est parce que la jurisdiction du vicaire de la ville ne s'étendoit pas plus loin.

Quoi qu'il en soit, il y avoit de ces colonnes milliaires dans toute l'étendue de l'empire romain; & sans parler d'un grand nombre d'autres, on en voit encore une debout à une lieue de la Haye, avec le nom de l'empereur Antonin. Les colonnes, sous les empereurs, portoient d'ordinaire les noms des empereurs, des Césars, des villes, ou des particuliers qui avoient fait faire ou réparer les *voies*; quelquefois aussi l'étendue du travail qu'on y avoit fait; & enfin la distance du lieu où elle étoit à l'endroit du départ, ou au terme auquel cette *voie* menoit.

Tout ce que je viens de marquer, ne regarde que les *voies militaires*. Les Romains avoient encore des *voies* d'une autre espece; leur mot *iter*, qui est générique, comprenoit sous lui diverses especes, comme le sentier, *semita*, pour les hommes à pied; le sentier pour un homme à cheval, *callis*; les traverses, *tramites*; les *voies* particulieres, par exemple, avoient huit pieds de largeur pour deux charriots venant l'un contre l'autre. La *voie* pour un simple charriot, *actus*, n'avoit que quatre pieds; la *voie* nommée proprement *iter*, pour le passage d'un homme à pied ou à cheval, n'en avoit que deux; le sentier qui n'avoit qu'un pied, *semita*, semble être comme si on disoit *semi-iter*; le sentier pour les animaux, *callis*, n'avoit qu'un demi-

priere *vocale* par oppoſition à celle qui ne s'articule point de la voix, qu'on appelle *priere mentale.* Il ne ſe dit guere que dans ces phraſes, *priere, oraiſon, muſique vocale.*

VOCAL, ſ. m. (*Gramm.*) qui a droit de voter, de donner ſa voix dans une aſſemblée. Il faut avoir un certain tems de religion pour être admis dans les aſſemblées de la communauté comme *vocal.*

VOCAL, (*Philoſ. ſcholaſt.*) c'eſt la même choſe que le nominal. *V.* NOMINAUX.

VOCAL, adj. (*Muſique.*) qui appartient au chant des voix. Tour de chant *vocal; muſique vocale.* (*S*)

VOCALE. (*Muſique.*) On prend quelquefois ſubſtantivement cet adjectif pour exprimer la partie de la muſique qui s'exécute par des voix. *Les ſymphonies d'un tel opéra ſont aſſez bien faites, mais la* vocale *eſt mauvaiſe.* (*S*)

VOCATES, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule Aquitanique. Céſar, *Bell. Gall.* l. III, qui parle de ces peuples, les met au nombre de ceux qui furent ſubjugués par Craſſus. On ne s'accorde pas ſur le nom moderne du pays qu'ils habitoient: les plus ſages diſent qu'ils ignorent ſa ſituation, qui n'a point été déterminée par les anciens. Scaliger, *Notit. Gal.* moins modeſte, a d'abord ſoupçonné que les *Vocates* étoient les mêmes que les Boates, aujourd'hui *Buchs*, dit-il; & comme un ſimple ſoupçon ne décidoit pas aſſez à ſa fantaiſie, il n'a point craint d'avancer que ſon ſentiment étoit certain, *quod omnino certum eſt:* mais ce qui étoit certain pour lui, eſt regardé comme très-faux par les meilleurs critiques.

Un curé, dans l'hiſtoire de Boucou en Sauveterre, né à Nébouzan; comté de Comminges, eſtime que les *Vocates* de Céſar ſont ceux de Boucou, & apparemment la ſeule reſſemblance des noms l'a déterminé à embraſſer cette idée. Il pouvoit néanmoins ſe fonder ſur quelque choſe de plus, & dire que par les paſſages de Céſar, où il eſt parlé des *Vocates*, il ſemble qu'ils fuſſent à peu près limitrophes de ce que nous appellons à préſent *Languedoc*. En ce cas, les *Vocates* pourroient être les Commingeois, nom que le ſeul lieu de Boucou nous auroit conſervé. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le nom de *Convenæ* n'étoit point connu du tems de Céſar, & qu'il ne le fut que ſous Auguſte, qui donna aux habitans le droit de Latium. (*D. J.*)

VOCATIF, ſ. m. (*Gramm.*) Dans les langues qui ont admis des cas pour les noms, les pronoms & les adjectifs, le *vocatif* eſt un cas qui ajoute à l'idée primitive du mot décliné, l'idée acceſſoire d'un ſujet à la ſeconde perſonne. *Dominus* eſt au nominatif, parce qu'il préſente le *Seigneur* comme le ſujet dont on parle, quand on dit, par exemple, *Dominus regit me, & nihil mihi deerit in loco paſcuæ ubi me collocavit, Pſ.* 12; ou comme le ſujet qui parle, par exemple, dans cette phraſe, *ego Dominus reſpondebo ei in multitudine immunditiarum ſuarum. Ezech.* 14. 4. Mais *Domine* eſt au *vocatif*, parce qu'il préſente le *Seigneur* comme le ſujet à qui l'on parle de lui-même, comme dans cette phraſe, *exaudi, Domine, vocem meam, qua clamavi ad te. Pſ.* 26. Voici les conſéquences de la définition de ce cas.

1°. Le pronom perſonnel *ego* ne peut point avoir de *vocatif*, parce qu'*ego* étant eſſentiellement de la premiere perſonne, il eſt eſſentiellement incompatible avec l'idée acceſſoire de la ſeconde.

2°. Le pronom réfléchi *ſui* ne peut pas avoir non plus de *vocatif*, parce qu'il n'eſt pas plus ſuſceptible de l'idée acceſſoire de la ſeconde perſonne, étant néceſſairement de la troiſieme. D'ailleurs étant réfléchi, il n'admet aucun cas qui puiſſe indiquer le ſujet de la propoſition, comme je l'ai fait voir ailleurs. *V.* RÉCIPROQUE.

3°. Le pronom de la ſeconde perſonne ne peut point avoir de nominatif, parce que l'idée de la ſeconde perſonne étant eſſentielle à ce pronom, elle ſe trouve néceſſairement compriſe dans la ſignification du cas qui le préſente, comme ſujet de la propoſition, lequel eſt par conſéquent un véritable *vocatif.* Ainſi c'eſt une erreur à proſcrire des rudimens, que d'appeller nominatif le premier cas du pronom *tu*, ſoit au ſingulier, ſoit au pluriel.

4°. Les adjectifs poſſeſſifs *tuus* & *veſter* ne peuvent point admettre le *vocatif.* Ces adjectifs déſignent par l'idée générale d'une dépendance relative à la ſeconde perſonne.

Voyez POSSESSIF. Quand on fait ufage de ces adjectifs, c'eft pour qualifier les êtres dont on parle, par l'idée de cette dépendance ; & ces êtres doivent être différens de la feconde perfonne dont ils dépendent, par la raifon même de leur dépendance : donc ces êtres ne peuvent jamais, dans cette hypothefe, fe confondre avec la feconde perfonne ; & par conféquent, les adjectifs poffeffifs qui tiennent à cette hypothefe, ne peuvent jamais admettre le *vocatif*, qui la détruiroit en effet.

Ce doit être la même chofe de l'adjectif national *veftras*, & pour la même raifon.

5°. Le *vocatif* & le nominatif pluriels font toujours femblables entr'eux, dans toutes les déclinaifons grecques & latines ; & cela eft encore vrai de bien des noms au fingulier, dans l'une & dans l'autre langue.

C'eft que la principale fonction de ces deux cas eft d'ajouter à la fignification primitive du mot, l'idée acceffoire du fujet de la propofition, qu'il eft toujours effentiel de rendre fenfible : au lieu que l'idée acceffoire de la perfonne n'eft que fecondaire, parce qu'elle eft moins importante, & qu'elle fe manifefte affez par le fens de la propofition, ou par la terminaifon même du verbe dont le fujet eft indéterminé à cet égard. Dans *Deus miferetur*, le verbe indique affez que *Deus* eft la troifieme perfonne ; & dans *Deus miferere*, le verbe marque fuffifamment que *Deus* eft à la feconde : ainfi *Deus* eft au nominatif, dans le premier exemple, & au *vocatif* dans le fecond, quoique ce foit le même cas matériel.

Cette approximation de fervice dans les deux cas, femble juftifier ceux qui les mettent de fuite & à la tête de tous les autres, dans les paradigmes des déclinaifons : & je joindrois volontiers cette réflexion à celles que j'ai faites fur les paradigmes. *V.* PARADIGME. (*B. E. R. M.*)

VOCATION, f. f. (*Théol.*) grace ou faveur que Dieu fait quand il appelle quelqu'un à lui, & le tire de la voie de perdition pour le mettre dans celle du falut.

Dans ce fens-là nous difons, la *vocation* des juifs, la *vocation* des gentils.

Il y a deux fortes de *vocations*, l'une extérieure & l'autre intérieure : la premiere confifte dans une fimple & nue propofition d'objets qui fe fait à notre volonté : la feconde eft celle qui rend la premiere efficace en difpofant nos facultés à recevoir ou embraffer ces objets.

Vocation fe dit auffi d'une deftination à un état ou à une profeffion. C'eft un principe que perfonne ne doit embraffer l'état eccléfiaftique ni monaftique fans une *vocation* particuliere. *V.* ORDRES, ORDINATION, *&c.*

Les catholiques foutiennent que la *vocation* des pafteurs ou théologiens réformés eft nulle & invalide ; & parmi les Anglois même, quelques-uns prétendent qu'une fucceffion qui n'ait point été interrompue eft néceffaire pour la validité de la *vocation* des prêtres. *V.* ORDINATION.

VOCEM, (*Hift. eccl.*) c'eft le nom qu'on donne au cinquieme dimanche d'après pâques, parce que l'introït de la meffe commence par *vocem jucunditatis*, & qu'il eft ainfi marqué dans quelques almanachs. Les rogations font immédiatement le lendemain du dimanche *vocem jucunditatis*. (*D. J.*)

VOCENTII, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule Narbonnoife, à l'orient des Tricaftini, & à l'occident des Tricorii. Ce peuple étoit limitrophe des Allobroges, & libre ; c'eft-à-dire, que par la libéralité des Romains, il étoit exempt de la jurifdiction du préfident de la province. Ptolomée, l. II, c. 10, donne à ce peuple pour capitale *Vafio*, aujourd'hui *Vaifon*. (*D. J.*)

VOCETUS ou *VOCETIUS*, (*Géog. anc.*) montagne de l'Helvétie. Cluvier, *Germ. ant.* l. II, c. 4, & Cellarius, c. 3, font d'avis que le mont *Vocetus* eft cette partie du mont Jura, qui eft dans le canton de Zug, & qu'on appelle préfentement *Bozen*, *Bozberg* ou *Botyberg*. Quelques-uns ont confondu le *Vocetus* ou *Vocetius* avec le *Vogefus*. C'eft une grande erreur. *V.* VOGESUS.

VOCONTIENS, f. m. pl. (*Hift. anc.*) *Vocontii*, peuple de l'ancienne Gaule, qui du tems des Romains habitoient les pays connus des modernes fous le nom de *Dauphiné*.

VOCONTII, (*Géog. anc.*) peuples

de la Gaule Narbonnoise. Ils habitoient à l'orient des *Tricastini*, & à l'occident des *Tricorii :* ce que nous apprenons de la route d'Annibal, décrite par Tite-Live, l. XXI, c. 31. *Quum jam Alpes peteret, non recta regione iter instituit, sed ad lævam in Tricastinos flexit : inde per extremam oram* Vocontiorum *agri, tetendit in Tricorios.*

Strabon, l. IV, p. 178, écrit Ὀυοκοντιοὶ, *Vocontii*, p. 203, Ὀυοκουντίοι, *Vocuntii*. Il dit que ce peuple étoit limitrophe des Allobroges, & libre ; c'est-à-dire, que par la libéralité des Romains il étoit exempt de la jurisdiction du président de la province ; aussi Pline, l. III, c. 4, lui donne-t-il le titre de *cité confédérée*. Il ajoute qu'ils avoient deux capitales, *Vasio*, Vaison, & *Lucus Augusti*, le Luc. Pomponius Mela, l. II, c. 3, & Ptolomée, l. II, c. 10, ne nomment qu'une de ces capitales ; savoir, *Vasio Vocontiorum* ou *civitas Vasiorum*.

Trogue-Pompée étoit du pays des *Voconces*, & fleurissoit du tems d'Auguste. Son pere étoit secretaire & garde-du-sceau de cet empereur. Trogue-Pompée s'acquit une grande gloire par une histoire universelle, écrite en quarante-quatre livres, dont Justin a fait un abrégé, sans y changer ni le nombre des livres, ni le titre d'*Histoire Philippique*. Il y a apparence que ce titre étoit fondé sur ce que depuis le septieme livre jusqu'au quarante-unieme il parloit de l'empire des Macédoniens, qui doit son commencement à Philippe pere d'Alexandre le Grand. Quoi qu'il en soit, l'abrégé de Justin nous a fait perdre le grand ouvrage de Trogue-Pompée. (*D. J.*)

VODABLE, (*Géog. mod.*) bourg de France dans l'Auvergne, élection d'Issoire. Ce bourg est remarquable parce qu'il est le chef-lieu d'une grande châtellenie, qu'on nomme le *Dauphiné d'Auvergne*, à cause du dauphin d'Auvergne, qui en fut un des premiers seigneurs. Cette terre fut ensuite nommée absolument *le Dauphiné* ; & ses seigneurs qui s'appelloient *dauphins d'Auvergne*, prirent pour armes un dauphin. *Long.* 20. 51. *lat.* 45. 24. (*D. J.*)

VODANA, (*Géog. mod.*) ville de l'Arabie Heureuse, au royaume & à 15 lieues de Mascaté. Elle est la résidence d'un émir. Le terroir ne produit point de bled, mais du riz, des dattes, des fruits, des melons, du raisin & des coings qui n'ont pas l'âpreté des nôtres. (*D. J.*)

VODENA, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie Européenne, dans la Macédoine ou Coménolitari, sur la riviere de Vistriza, environ à 15 lieues au couchant de Salonichi. On croit que c'est l'ancienne *Œdessa*, & la même sans doute que M. de Lisle appelle *Eclisso*, & qu'on ne trouve point ailleurs. (*D. J.*)

VOERDEN, (*Géog. mod.*) ou *Woerden ;* ville des Pays-Bas, dans la Hollande, sur le Rhin qui la traverse, à 3 lieues d'Utrecht, & à 6 de Leyde. Les Etats-généraux qui en sont les maîtres depuis l'an 1521, l'ont extrêmement fortifiée. *Long.* 22. 23. *lat.* 52. 8.

Bakker (Jean), appellé en latin *Joannes Pistorius*, naquit à *Voerden* en 1498, & passe pour être le premier des Hollandois qui ait embrassé publiquement le calvinisme. On l'emprisonna à Utrecht pour cette raison ; mais il fut relâché lors de la pacification de Gand. Quelque tems après, sous le gouvernement de Marguerite de Savoie, il fut arrêté de nouveau, & brûlé vif à la Haye pour sa religion, en 1525, n'ayant pas encore vingt-sept ans. C'est un fait bien singulier, & même je crois l'unique en Hollande. (*D. J.*)

VŒU, s. m. (*Gramm. Jurisp.*) est une promesse faite à Dieu d'une bonne œuvre à laquelle on n'est pas obligé, comme d'un jeûne, d'une aumône, d'un pélerinage.

Pour faire un *vœu* en général, il faut être en âge de raison parfaite, c'est-à-dire, en pleine puberté, être libre, & avoir la disposition de ce que l'on veut vouer. Ainsi une femme ne peut vouer sans le consentement de son mari, ni une fille sans le consentement de ses pere & mere. Un religieux ne peut s'engager à des jeûnes extraordinaires sans la permission de son supérieur.

Il est libre de ne pas faire de *vœux* ; mais quand on en a fait, on doit les tenir.

Cependant, si le *vœu* a été fait légérement, ou que différentes circonstances en rendent l'accomplissement trop difficile, on en obtient une dispense de l'évêque ou

du pape, selon la nature des *vœux*.

Le *vœu* solemnel de religion dispense de plein droit de tous les autres *vœux* qu'on auroit pu faire avant que d'entrer dans le monastere; ce qui a lieu même par rapport à ceux qui s'étoient engagés d'entrer dans un ordre plus sévere que celui dans lequel ils ont fait profession.

Il y a différentes sortes de *vœux*, qui ont chacun leurs regles particulieres, ainsi qu'on va l'expliquer dans les subdivisions suivantes.

VŒU *ad limina apostolorum*, c'est-à-dire, d'aller à Rome en pélerinage. La dispense de ce *vœu* est réservée au pape; il en est de même de certains autres pélerinages.

VŒU DE CHASTETÉ, ne consiste pas simplement dans une promesse de ne rien faire de contraire à la pureté, mais aussi dans un renoncement au mariage, & à tout ce qui pourroit porter à la dissipation: lorsque l'on a fait *vœu* de chasteté perpétuelle, il n'y a que le pape qui puisse en dispenser, quand même le *vœu* seroit simple.

VŒU DE CLÔTURE, est un *vœu* particulier aux religieuses, que leur regle ne permet point de sortir du monastere.

VŒU DE CONTINENCE. *V.* VŒU DE CHASTETÉ.

VŒU DU FAISAN. *V.* VŒU DU PAON.

GRANDS VŒUX. (*Hist. ecclés.*) On appelle ainsi dans certains ordres les *vœux* solemnels qui seuls lient la personne, de maniere qu'elle ne peut plus retourner au siecle; par exemple, les jésuites peuvent être congédiés jusqu'à leur troisieme & dernier *vœu*, quoique leurs deux premiers les lient envers la société. *Voyez* les *Loix ecclésiast.* de d'Héricourt, tit. *des* vœux *solemnels*, n. 33, aux notes.

VŒU D'OBÉISSANCE, est celui que tous les religieux font d'obéir à leurs supérieurs. Il y a certains ordres qui font en outre *vœu d'obéissance* spéciale au pape, comme les jésuites.

VŒU DU PAON *ou* DU FAISAN, (*Hist. mod.*) du tems que la chevalerie étoit en vogue, étoit le plus authentique de tous les *vœux* que faisoient les chevaliers, lorsqu'ils étoient sur le point de prendre quelque engagement pour entreprendre quelque expédition. La chair de paon & du faisan étoit, selon nos vieux romanciers, la nourriture particuliere des preux & des amoureux. Le jour auquel on devoit prendre l'engagement, on apportoit dans un grand bassin d'or ou d'argent, un paon ou un faisan, quelquefois rôti, mais toujours paré de ses plus belles plumes. Ce bassin étoit apporté avec cérémonie par des dames ou demoiselles; on le présentoit à chacun des chevaliers, lequel faisoit son *vœu* sur l'oiseau; après quoi on le rapportoit sur une table, pour être distribué à tous les assistans; & l'habileté de celui qui le découpoit, étoit de le partager de maniere que chacun en pût avoir. Les cérémonies de ce *vœu* sont expliquées dans un mémoire fort curieux de M. de Sainte-Palaye, sur la chevalerie, où il rapporte un exemple de cette cérémonie, pratiquée à Lille en 1453, à l'occasion d'une croisade projetée contre les Turcs, laquelle néanmoins n'eut pas lieu.

VŒU DE PAUVRETÉ, (*Hist. ecclés.*) est le renoncement aux biens temporels: ce *vœu* se pratique de différentes manieres. Il y a des ordres dans lesquels le *vœu de pauvreté* s'observe plus étroitement que dans d'autres; quelques congrégations font même profession de ne posséder aucun bien fonds.

Anciennement ce *vœu* n'étoit fait qu'au profit de la communauté; le religieux profès n'étoit point incapable de recueillir des successions, mais le fonds en appartenoit au monastere, lequel lui en laissoit seulement l'usufruit & la dispensation. Les papes ont même confirmé ce privilege à divers ordres; Clément IV l'accorda en 1265 à celui de S. François & de S. Dominique.

Cette habilité des religieux à succéder a duré en France jusque dans le onzieme siecle.

Présentement l'émission des *vœux* emporte mort civile, & le religieux profès est incapable de rien recueillir, soit à son profit, ou au profit du couvent; si ce n'est quelque modique pension viagere, que l'on peut donner à un religieux pour ses menus besoins, ce qu'il ne touche même que par les mains de son supérieur.

VŒUX DE RELIGION, sont ceux qu'un novice profere en faisant profession. Ces *vœux* qu'on appelle *solemnels*, sont ordinairement au nombre de trois, savoir, de chasteté, pauvreté, obéissance. Les religieuses font en outre *vœu* de clôture; & dans quelques ordres, les *vœux* comprennent encore certains engagemens particuliers, comme dans l'ordre de Malthe, dont les chevaliers font *vœu* de faire la guerre aux infideles.

L'âge auquel on peut s'engager par des *vœux* solemnels ou de religion, a été réglé diversement depuis la puberté où l'on peut contracter mariage, jusqu'à la pleine majorité qui est de vingt-cinq ans. Le concile de Trente l'a enfin fixé à seize ans: ce qui a été adopté & confirmé par l'ordonnance de Blois. Ceux qui font des *vœux* avant cet âge, ne contractent point d'engagement valable.

Les *vœux* que fait le profès, doivent être reçus par le supérieur, & il doit en être fait mention dans l'acte de profession.

La formule des *vœux de religion* n'est pas la même dans toutes les communautés; dans quelques-unes, le religieux promet de garder la chasteté, la pauvreté & l'obéissance; dans d'autres qui sont gouvernées par la regle de S. Benoît, le profès promet la conversion des mœurs & la stabilité sous la regle de S. Benoît selon les usages de la congrégation dans laquelle il s'engage; mais, quelle que soit la formule des *vœux*, elle produit toujours le même effet.

Quelques-uns attribuent l'établissement des *vœux de religion* à S. Basile, lequel vivoit au milieu du quatrieme siecle.

D'autres tiennent que les premiers solitaires ne faisoient point de *vœux*, & ne se consacroient point à la vie religieuse par des engagemens indissolubles; qu'ils n'étoient liés qu'avec eux-mêmes, & qu'il leur étoit libre de quitter la retraite, s'ils ne se sentoient pas en état de soutenir plus long-tems ce genre de vie.

Les *vœux* du moins solemnels ne furent introduits que pour fixer l'inconstance trop fréquente de ceux qui s'étant engagés trop légérement dans l'état monastique, le quittoient de même: ce qui causoit un scandale dans l'église, & troubloit la tranquillité des familles.

Erasme a cru que les *vœux* solemnels de religion ne furent introduits que sous le pontificat de Boniface VIII, dans le treizieme siecle.

D'autres prétendent que dès le tems du concile de Chalcédoine, tenu en 451, il falloit se vouer à Dieu sans retour.

D'autres au contraire soutiennent qu'avant Boniface VIII, on ne faisoit que des *vœux* simples, qui obligeoient bien quant à la conscience, mais que l'on en pouvoit dispenser.

Ce qui est certain, c'est qu'alors l'émission des *vœux* n'emportoit point mort civile, & que le religieux, en rentrant dans le siecle, rentroit aussi dans tous ses droits.

Mais depuis long-tems les *vœux de religion* sont indissolubles, à moins que le religieux n'ait réclamé contre ses *vœux*, & qu'il ne soit restitué.

Anciennement, il falloit réclamer dans l'année de l'émission des *vœux*; mais le concile de Trente a fixé le délai à cinq ans; les conciles de France postérieurs, l'assemblée du clergé de 1573, & les ordonnances de 1629, 1657 & 1666 y sont conformes; & telle est la jurisprudence des parlemens.

Les moyens de restitution sont, 1°. le défaut de l'âge requis par les saints décrets & par les ordonnances, 2°. le défaut de noviciat en tout ou en partie, 3°. le défaut de liberté.

Ce n'est point devant le pape que l'on doit se pourvoir pour la réclamation, & il n'est pas même besoin d'un rescrit de cour de Rome pour réclamer.

Ce n'est pas non plus devant le supérieur régulier que l'on doit se pourvoir, mais devant l'official du diocese, par demande en nullité des *vœux*, ou bien au parlement par la voie de l'appel comme d'abus, s'il y a lieu. *Voyez* le *Concile de Trente*, l'*Instit.* de M. de Fleuri, les *Loix ecclésiastiques*, Fuet, les *Mémoires du clergé*.

VŒU DE RÉSIDENCE, est celui qui oblige à demeurer ordinairement dans une

maiſon, ſans néanmoins aſſujettir à une clôture perpétuelle.

VŒU SIMPLE, eſt celui qui ſe fait ſecrétement & ſans aucune ſolemnité; il n'oblige cependant pas moins en conſcience; mais s'il a été fait trop légérement, ou ſi par la ſuite l'accompliſſement en eſt devenu trop difficile, l'évêque en peut diſpenſer ou commuer une bonne œuvre en une autre.

VŒU SOLEMNEL, eſt celui qui eſt fait entre les mains d'un ſupérieur eccléſiaſtique pour l'entrée en religion. *V.* VŒU DE RELIGION.

VŒU DE STABILITÉ, eſt celui que l'on fait dans certaines communautés, de vivre ſous une telle regle, comme dans l'ordre de S. Benoît.

VŒU DE VIRGINITÉ, eſt le *vœu* de chaſteté que fait une perſonne non encore mariée de garder ſa virginité. *V.* VŒU DE CHASTETÉ. (*A*)

VŒU CONDITIONNEL, (*Morale.*) c'eſt un engagement qu'on prend avec Dieu de faire telle ou telle choſe qu'on ſuppoſe lui devoir être agréable, dans la vue & ſous la condition d'en obtenir telle ou telle faveur. C'eſt une eſpece de pacte où l'homme, premier contractant & principal intéreſſé, ſe flatte de faire entrer la divinité par l'appât de quelque avantage réciproque. Ainſi, quand Romulus, dans un combat contre les Sabins, promit à Jupiter de lui bâtir un temple, s'il arrêtoit la fuite de ſes gens & le rendoit vainqueur, il fit un *vœu.* Idoménée en fit un, quand il promit à Neptune de lui ſacrifier le premier de ſes ſujets qui s'offriroit à ſes yeux à ſon débarquement en Crete, s'il le ſauvoit du péril imminent où il ſe trouvoit de faire naufrage.

J'ai dit que l'homme avoit à la choſe le principal intérêt: en effet, s'il croyoit qu'il lui fût plus avantageux de conſerver ce qu'il promet que d'obtenir ce qu'il demande, il ne feroit point de *vœu.* Romulus ni Idoménée n'en firent qu'après avoir mis dans la balance, l'un les fruits d'une victoire importante avec les frais de conſtruction d'un temple, l'autre la perte d'un ſujet avec la conſervation de ſa propre vie.

Tout homme qui fait un *vœu* eſt dès ce moment ce que les Latins appelloient *voti reus;* ſi de plus il obtient ce qu'il demande, il devient, ſelon leur langage, *damnatus voti.* C'eſt, pour le dire en paſſant, une diſtinction que n'ont pas toujours ſu faire les interpretes ni les commentateurs; & il leur arrive aſſez fréquemment de confondre ces deux expreſſions, dont la ſeconde emporte néanmoins un ſens beaucoup plus fort que la premiere. Elles ſont l'une & l'autre empruntées du ſtyle uſité dans les tribunaux de l'ancienne Rome. Le mot *reus* n'y étoit pas reſtreint au ſens odieux & excluſif que nous lui prêtons. Tout accuſé, ou même tout ſimple défendeur, étoit ainſi qualifié juſqu'à l'arrêt définitif. *Reos appello* (dit Cicéron, l. II, *de or.*) *non eos modo qui arguuntur, ſed omnes quorum de re diſceptatur.* C'eſt ici l'événement conditionnel qui décide le procès, & tient lieu d'arrêt. Se trouve-t-il conforme à l'intention du voteur? celui-ci eſt condamné à ſe deſſaiſir de la choſe promiſe: y eſt-il contraire? elle lui eſt en quelque ſorte adjugée, & il ne doit rien. Romulus ne contracta d'obligation effective pour le temple envers Jupiter, que du moment que la victoire ſe fut déclarée en ſa faveur; ſa défaite conſommée l'eût abſous de ſon *vœu.*

Les païens en général avoient de la divinité des idées trop groſſieres pour ſentir toute l'indécence du *vœu conditionnel.* Qu'eſt-ce en effet que ce marché inſolent que la créature oſe faire avec ſon Créateur? C'eſt comme ſi elle diſoit: « Seigneur, je ſais que telle ou telle choſe » ſeroit agréable à vos yeux; mais avant » que de me déterminer à la faire, compoſons. Voulez-vous de votre côté » m'accorder telle ou telle grace (qui » m'importe en effet plus que ce que je » vous offre)? C'eſt une affaire faite; pourvu cependant, pour ne rien donner à la » ſurpriſe, que vous vous deſſaiſiſſiez le » premier. Autrement, n'attendez rien » de moi; je ne ſuis pas d'humeur à me » gêner pour vous complaire, à moins que » d'ailleurs je n'y trouve mon compte »... Eh! qui es-tu, mortel audacieux, pour oſer traiter de la ſorte avec ton Dieu, & mettre un indigne prix à tes hommages?

Il semble que tu craignes d'en trop faire ; mais ce que tu peux, n'est-il pas à cet égard la mesure exacte de ce que tu dois? Commence donc par faire *sans condition* ce que tu sais devoir plaire à l'Auteur de ton existence, & lui abandonne le reste. Peut-être que, touché de ta soumission, il se portera à te refuser l'objet de tes *vœux* inconsidérés, cette grace funeste qui causeroit ta perte.

Evertere domos totas, optantibus ipsis,
Di faciles.

Nous regardons en pitié le stupide Africain, qui tantôt prosterné devant son idole, & tantôt armé contre elle, aujourd'hui la porte en triomphe & demain la traîne ignominieusement, lui prodiguant tour-à-tour les cantiques & les invectives, l'encens & les verges, selon que les événemens le mettent vis-à-vis d'elle de bonne ou de mauvaise humeur. Mais l'homme qui a fait un *vœu* ne se rend-il pas jusqu'à un certain point coupable d'une extravagance & d'une impiété à peu près semblables, lorsque n'ayant pas obtenu ce qui en étoit l'objet, il se croit dispensé de l'accomplir? N'est-ce pas, autant qu'il est en lui, punir la divinité, que de la frustrer d'un acte religieux qu'il savoit lui devoir être agréable, & dont il lui avoit, pour ainsi dire, fait fête? Je ne vois ici d'autre différence entre l'habitant de la zone brûlée & celui de la zone tempérée, que celle qui se remarque entre le paysan grossier & l'homme bien né, dans la maniere de corriger leur enfant. Le premier s'emporte avec indécence & use brutalement de peines afflictives: l'autre, plus modéré en apparence, y substitue *aussi efficacement* la privation de quelque plaisir annoncé d'avance, & présenté dans une riante perspective.

Je ne prétends pas au reste que ces sentimens soient bien distinctement articulés dans le cœur de tout homme qui fait un *vœu*: mais enfin ils y sont en raccourci du moins & comme repliés sur eux-mêmes; & sa conduite en est le développement. Il faut donc convenir que pour n'y rien trouver d'offensant, il est bien nécessaire que Dieu aide à la lettre; & qu'ici, comme en beaucoup d'autres rencontres, par une condescendance bien digne de sa grandeur & de sa bonté, il se prête à la foiblesse & à l'imperfection de sa créature. Mais ne seroit-ce pas mieux fait de lui sauver cette nécessité?

Tout ce qui peut caractériser un véritable marché se retrouve d'ailleurs dans le *vœu conditionnel*. On renfle ses promesses, à proportion du prix qu'on attache à la faveur qu'on attend...

Nunc te marmoreum . . . *fecimus* . . .
Si fœtura gregem suppleverit, aureus *esto*.

Il n'est pas non plus douteux, que qui avoit promis une hécatombe, se comparant à celui qui pour pareil événement & en pareilles circonstances n'avoit promis qu'un bœuf, n'estimât son espérance d'être exaucé mieux fondée dans la raison de 100 à 1. Peut-on supposer que les dieux n'entendissent pas leur intérêt, ou qu'ils ne sussent pas compter?

Mais si plutôt on eût voulu supposer (ce qui est très-vrai) que la divinité n'a besoin de rien pour elle-même & qu'elle aime les hommes, on en eût conclu que les offres les plus déterminantes qu'on puisse lui faire sont celles qui se trouvent liées à quelque utilité réelle pour la société: & le *vœu conditionnel*, dirigé de ce côté-là, eût pu du moins, à raison de ses suites, trouver grace à ses yeux. Mais ces réflexions étoient encore trop subtiles pour le commun des païens. Accoutumés à prêter à leurs dieux leurs propres goûts & leurs propres passions, il étoit naturel que dans leurs *vœux* ils cherchassent à les tenter par l'appât des mêmes biens qui sont en possession d'exciter l'humaine cupidité. Et comme entre ceux-ci l'or & l'argent tiennent sans contredit le premier rang, de là cet amas prodigieux de richesses dont regorgeoient leurs temples & autres lieux de dévotion, à proportion de leur célébrité: richesses qui, détournées une fois de la voie de la circulation, n'y rentroient plus, & y laissoient pour le commerce un vuide ruineux & irréparable. De là l'appauvrissement insensible des états, pour enrichir quelques lieux particuliers, où tant de matieres précieuses alloient se perdre comme dans un gouffre, n'y servant tout au plus

qu'à une vaine montre, & à nourrir l'ostentation puérile des ministres qui en étoient les dépositaires souvent infideles.

Peut-être s'imagine-t-on que c'étoit au moins une ressource toute prête dans les besoins pressans de l'état. Tout porte en effet à le penser; & c'eût été un bien réel qui pouvoit naître de l'abus même: mais malheur au prince qui dans les pays même de son obéissance eût osé le tenter, & faire passer à la monnoie tous ces *ex voto*, ou seulement partie, pour se dispenser de fouler ses peuples! Toute la cohorte des prêtres n'eût pas manqué de crier aussi-tôt à l'impie & au sacrilege; on l'eût chargé d'anathêmes; on l'eût menacé hautement de la vengeance céleste; & plus d'un bras armé sourdement d'un fer sacré, se fût prêté à l'exécution. Que fait-on? ce même peuple dont il eût cherché à procurer le soulagement, vendu, comme il l'étoit, à la superstition & à ses prêtres, eût peut-être été le premier à rejeter le bienfait, & à se soulever contre le bienfaiteur. Pour en faire perdre l'envie à qui eût pu être tenté de l'entreprendre, on faisoit courir certaines histoires sur les châtimens effrayans qui devoient avoir suivi pareils attentats; on les débitoit ornées de toutes les circonstances qui pouvoient leur assurer leur effet, & la légende païenne insistoit fort sur ces articles. On citoit en particulier l'exemple de nos bons ancêtres les Gaulois, qui, dans une émigration sous Brennus, avoient trouvé bon, en passant par Delphes, de s'accommoder des offrandes du temple d'Apollon; exemple néanmoins des plus mal choisis, puisqu'on ne pouvoit se dissimuler que, malgré leur sacrilege présumé, ils n'avoient pas laissé de se faire en Asie un assez bon établissement. Les Gaulois de leur côté avoient aussi leurs histoires, pour servir d'épouvantail aux impies & de sauvegarde à leurs propres temples. L'or de Toulouse n'étoit-il pas passé en proverbe? *V.* Aul. Gell. l. III, c. 9. Enfin une nouvelle religion ayant paru dans le monde, les princes qui l'avoient embrassée, affranchis par elle de ces vaines terreurs, firent main-basse indistinctement sur tous les *ex voto:* leur témérité n'eut aucune mauvaise suite, & il se trouva que cet or étoit dans le commerce d'un aussi bon emploi que tout autre. C'est ainsi qu'une secte amasse & thésaurise, sans le savoir, pour sa plus cruelle ennemie; & souvent dans la même secte, une branche particuliere pour quelqu'une des autres dans lesquelles elle vient avec le tems à se partager.

Si le *vœu conditionnel* admet un choix, même entre les choses qu'on peut toutes supposer agréables à Dieu, à plus forte raison exige-t-il que ce qu'on promet soit innocent & légitime en soi. Il seroit également absurde & impie de prétendre acheter les faveurs du ciel par un outrage fait au ciel même, c'est-à-dire un crime. Tel fut le *vœu* d'Idoménée. Sans qu'il soit besoin d'un plus long commentaire, on en sent assez toute l'horreur: pour y mettre le comble, il ne manquoit à ce roi barbare que de l'accomplir; & c'est ce qu'il fit, & sur son propre fils, malgré le cri de la nature. Funeste exemple des excès où peut porter la religion mal entendue!... Celui qui suit a quelque chose de moins odieux, & tient même un peu du burlesque. J'ai connu un homme qui, pour se débarrasser une bonne fois des importuns, & sanctifier en quelque sorte son avarice & sa dureté, avoit fait *vœu* à Dieu de ne se rendre jamais caution pour personne. Chaque fois qu'on lui en faisoit la proposition, il prenoit une contenance dévote, & citoit son *vœu*, qui lui lioit les mains & enchaînoit sa bonne volonté, renvoyant ainsi son monde bien édifié, à ce qu'il pensoit, de sa religion & de sa délicatesse de conscience, dont il ne doutoit pas que Dieu ne lui tînt un grand compte. On tenta plusieurs fois de lui ouvrir les yeux sur l'illusion grossiere où il étoit; ce fut en vain: il ne put ou ne voulut jamais comprendre qu'il lui fût permis de se départir de ce qu'il avoit si solemnellement & de si bon cœur promis à Dieu. Et en effet, il fut toute sa vie plus fidele à ce *vœu* singulier qu'à aucun de ceux de son baptême. A quoi tenoit-il que tout d'un tems il ne s'interdît aussi par *vœu* l'exercice de l'aumône & de tout autre acte de charité? *Article de M. RALLIER DES OURMES, à qui l'Encyclopédie doit d'ailleurs de bons articles de mathématiques.*

VŒU,

demi-pied ; la largeur des *voies militaires* étoit de soixante pieds romains, savoir vingt pour le milieu de la chaussée, & vingt pour la pente de chaque côté.

Toutes les *voies militaires*, & même quelques-unes des *voies vicinales* ont été conservées dans un détail très-précieux dans l'itinéraire d'Antonin, ouvrage commencé dès le tems de la république romaine, continué sous les empereurs, & malheureusement altéré en quelques endroits par l'ignorance ou par la hardiesse des copistes. L'autre est la table théodosienne, faite du tems de l'empereur Théodose, plus connue sous le nom de table de Peutinger, ou table d'Augsbourg, parce qu'elle a appartenu aux Peutingers d'Augsbourg. Velser a travaillé à l'éclaircir, mais il a laissé une matiere à supplément & à correction.

Les *voies militaires* étoient droites & uniformes dans tout l'empire, je veux dire qu'elles avoient cinq pieds pour un pas, mille pas pour un mille, une colonne ou une pierre avec une inscription à chaque mille. Les altérations arrivées naturellement dans l'espace de plusieurs siecles, & les réparations modernes que l'on a faites en divers endroits, n'ont pu empêcher qu'il ne restât des indications propres à nous faire reconnoître les *voies romaines*. Elles sont élevées, plus ordinairement construites de sable établi sur des lits de cailloux, toujours bordées par des fossés de chaque côté, au point même que, quelque coupées qu'elles fussent sur le talus d'une montagne, elles étoient séparées de cette même montagne par un fossé destiné à les rendre seches, en donnant aux terres & aux eaux entraînées par la pente naturelle, un dégagement qui n'embarrassoit jamais la *voie*. Cette précaution, la seule qui pouvoit rendre les ouvrages solides & durables, est un des moyens qui sert le plus à reconnoître les *voies romaines ;* c'est du moins ce que l'on remarque dans plusieurs de ces *voies* de la Gaule, qui plus étroites, & n'ayant pas la magnificence de celles que cette même nation avoit construites pour traverser l'Italie, ou pour aborder les villes principales de son empire, n'avoient pour objet que la communication & la sûreté de leurs conquêtes, par la marche facile & commode de leurs troupes & des bagages indispensablement nécessaires.

Il faut à présent passer en revue les principales *voies romaines*, dont les noms sont si fréquens dans l'histoire, & dont la connoissance répand un grand jour sur la géographie ; cependant, pour n'être pas trop long, je dois en borner le détail à une simple nomenclature des principales.

Voies de la ville de Rome, en latin *viæ urbis* ; c'est ainsi qu'on appelloit les rues de Rome ; elles étoient pavées de grands cailloux durs, qui n'étoient taillés qu'endessus, mais dont les côtés étoient joints ensemble par un ciment inaltérable. Ces rues dans leur origine étoient étroites, courbes & tortues ; mais quand sous Néron les trois quarts de la ville furent ruinés par un incendie, cet empereur fit tracer les rues incendiées, larges, droites & régulieres.

Voie Emilienne. Elle fut construite l'an de Rome 567, par M. Æmilius Lepidus, lorsqu'il étoit consul avec C. Flaminius ; elle alloit de Rimini jusqu'à Bologne, & de là tout autour des marais jusqu'à Aquiléia. Elle commençoit du lieu où finissoit la *voie Flaminia*, savoir du pont de Rimini, & elle est encore le chemin ordinaire de Rimini par Savignano, Césene, Forli, Imola & Faendza, à Bologne, ce qui peut faire une étendue de vingt lieues d'Allemagne, & il faut qu'elle ait eu un grand nombre de ponts considérables. C'est de cette *voie* que le pays entre Rimini & Bologne s'appelloit *Æmilia ;* il étoit la septieme des onze régions dans lesquelles Auguste divisa l'Italie.

Il y avoit une autre *voie Emilienne* qui alloit de Pise jusqu'à Tortonne ; ce fut M. Æmilius Scaurus qui la fit construire étant censeur, du butin qu'il avoit pris sur les Liguriens dans le tems de son consulat.

Voie d'Albe, en latin *via Albana.* Elle commençoit à la porte Cælimontana, & alloit jusqu'à Albe la Longue. M. Messala y fit faire les réparations nécessaires du tems d'Auguste ; elle ne peut pas avoir été plus longue que dix-sept milles d'Italie, parce qu'il n'y a que cette distance entre Rome & Albano.

Voie d'Amérie, en latin *via Amerina.*

Elle partoit de la *voie* Flaminienne, & conduisoit jusqu'à Améria, ville de l'Umbrie, aujourd'hui Amélia, petite ville du duché de Spolette; mais comme on ne sait point d'où cette *voie* partoit de la Flaminienne, on n'en sauroit déterminer la longueur.

Voie Appienne, en latin *via Appia*; comme c'étoit la plus célebre *voie* romaine par la beauté de son ouvrage, & le premier chemin public qu'ils se soient avisés de paver, il mérite aussi plus de détails que les autres.

Cette *voie* fut construite par Appius Claudius Cæcus, étant censeur, l'an de Rome 441. Elle commençoit en sortant de Rome, de la porte Capene, aujourd'hui *di San Sebastiano*, & elle alloit jusqu'à Capoue, ce qui fait environ vingt-quatre lieues d'Allemagne. Appius ne la conduisit pas alors plus loin, parce que de son tems les provinces plus éloignées n'appartenoient pas encore aux Romains. Deux charriots pouvoient y passer de front; chaque pierre du pavé étoit grande d'un pied & demi en quarré, épaisse de dix à douze pouces, posée sur du sable & d'autres grandes pierres, pour que le pavé ne pût s'affaisser sous aucun poids de charriot; toutes ces pierres étoient assemblées aussi exactement que celles qui forment les murs de nos maisons; la largeur de cette *voie* doit avoir été anciennement de vingt-cinq pieds; ses bords étoient hauts de deux pieds, & composés des mêmes pierres que le pavé; à chaque distance de dix à douze pas, il y avoit une pierre plus élevée que les autres, sur laquelle on pouvoit s'asseoir pour se reposer, ou pour monter commodément à cheval; exemple qui fut imité par toutes les autres *voies* romaines. Les auberges & les cabarets fourmilloient sur cette route, comme nous l'apprenons d'Horace.

L'agrandissement de la république, & sur-tout la conquête de la Grece & de l'Asie, engagerent les Romains à pousser cette *voie* jusqu'aux extrémités de l'Italie, sur les bords de la mer Ionienne, c'est-à-dire à l'étendre jusqu'à 350 milles. Jules-César ayant été établi commissaire de cette grande *voie*, la prolongea le premier après Appius, & y fit des dépenses prodigieuses. On croit que les pierres qu'il y employa furent tirées de trois carrieres de la Campanie, dont l'une est près de l'ancienne ville de Sinuesse, l'autre près de la mer entre Pouzzole & Naples, & la derniere proche de Terracine. Cette *voie* a aussi été nommée *via Trajana*, après que Trajan l'eut fait réparer de nouveau. Gracchus y avoit fait poser les thermes, & on l'appella toujours pour son antiquité, sa solidité & sa longueur, *regina viarum*.

Autant cette *voie* étoit entiere & unie autrefois, autant est-elle délabrée aujourd'hui; ce ne sont que morceaux détachés qu'on trouve de lieu à autre dans des vallées perdues; il est difficile dans plusieurs endroits de la pratiquer à cheval ni en voiture, tant à cause du glissant des pierres, que pour la profondeur des ornieres; les bords du pavé qui subsistent encore çà & là, ont vingt palmes romaines, ou quatorze pieds moins quatre pouces, mesure d'Angletrre.

Voie Ardéatine. Quelques-uns lui font prendre son origine dans Rome même, au-dessous du mont Aventin, près les thermes d'Antonius Caracalla, d'où ils la font sortir par une porte du même nom, & la conduisent dans la ville d'Ardéa, entre la *voie* Appienne & la *voie* Ostiense. C'est le sentiment d'Onuphrius, qui dit, *hæc* (*Ardeatina*) *intra urbem sub Aventino juxta thermas Antonianas principium habebat.* Cependant le plus grand nombre de savans font partir la *voie Ardéatine* de celle d'Appius, hors de Rome, au-travers des champs à main droite. Quoi qu'il en soit, cette route n'avoit que trois milles & demi de longueur, puisque la ville d'Ardéa étoit située à cette distance de Rome.

Voie Aurélienne, en latin *via Aurelia.* Elle prit son nom d'Aurélius Cotta, ancien consul, qui fut fait censeur l'an de Rome 512. Cette *voie* alloit le long des côtes en Toscane, jusqu'à Pise; elle étoit double, savoir, *via Aurelia vetus* & *via Aurelia nova*, qu'on nomma de son restaurateur, *via Trajana.* Elle touchoit aux endroits *Lorium*, *Alsium*, *Pyrgos*, *Castrum novum*, & *Centum cellæ.* On conjecture que la *voie* nouvelle Aurélienne fut l'ouvrage d'Aurélius Antonin, & l'on croit qu'elle étoit jointe à l'ancienne.

Voie Caſſienne, en latin *via Caſſia*. Elle alloit entre la *voie Flaminienne*, & la *voie Aurélienne*, au-travers de l'Etrurie. L'on prétend en avoir vu les veſtiges entre Sutrio, *aquæ paſſeræ*, & près de Vulſinio juſqu'à Cluſium; & l'on conjecture qu'elle fut l'ouvrage de Caſſius Longinus, qui fut cenſeur l'an de Rome 600, avec Valérius Meſſala.

Voie Ciminia, en latin *Ciminia via*. Elle traverſoit en Etrurie, la montagne & la forêt de ce nom, & paſſoit à l'orient du lac aujourd'hui nommé *lago di Vico*, dans le petit état de Romiglione.

Voie Claudienne ou *Clodienne*, en latin *Clodia via*; ce grand chemin commençoit au pont Milvius, alloit joindre la *voie Flaminienne*, & paſſoit par les villes de Luques, Piſtoye, Florence, *&c.* Ovide, *ex Ponto*, l. I, eleg. 8, v. 43 & 44, dit :

Nec quos piniferis poſitos in collibus hortos,
Spectat Flaminiæ Clodia *juncta* via.

Voie Domitienne, conſtruite par l'empereur Domitien, alloit de Sinueſſe juſqu'à Pozzuolo, prenoit ſon trajet par un chemin ſablonneux, & ſe joignoit enfin à la *voie* Appienne; elle exiſte encore preſque toute entiere.

Voie Flaminienne; elle fut conſtruite par C. Flaminius, cenſeur l'an de Rome 533. Son trajet alloit de la porte Flumentana, par Ocriculus, Narnia, Carſula, Menavia, Fulginium, forum Flaminii, Helvillum, forum Sempronii, forum Fortunæ, & Piſaurum, juſqu'à Ariminum (Rimini), où elle aboutiſſoit au bout du pont de cette ville.

De l'autre côté commençoit la *voie Emilienne*, qui alloit juſqu'à Boulogne, & peut-être juſqu'à Aquiléia; c'eſt pourquoi pluſieurs auteurs prennent ces deux *voies* pour une ſeule, & lui donnent la longueur de la *voie Appienne*.

Auprès du fleuve Metaurus, elle étoit coupée par le roc, d'où vient qu'on l'appella *intercisa*, ou *petra pertuſa*. Lorſqu'elle fut délabrée, Auguſte la fit réparer; ſa longueur juſqu'à Rimini, étoit de deux cents vingt-deux mille pas, ou cinquante-cinq lieues d'Allemagne; une partie de cette *voie* étoit dans l'enceinte de Rome; elle alloit, comme je l'ai déjà dit, de la porte Flumentana, aujourd'hui *porta del Popolo*, juſqu'à la fin de la *via Lata*, dans la ſeptieme région, ou juſqu'à la *piazza di Sciarra*, en droite ligne depuis le pont Milvius; c'eſt pourquoi Vitellius, Honorius, Stilico, *&c.* firent leur entrée triomphante par cette *voie*.

On l'appelle maintenant juſqu'au Capitole, & même une partie qui paſſe la piazza di Sciarra, la *ſtrada del Corſo*, parce que le pape Paul II avoit preſcrit la courſe à cheval du carnaval dans cette rue, pour qu'il pût voir cette courſe du palais qu'il avoit près de l'égliſe de S. Carolo di Corſo. On avoit fait auparavant cette courſe près du mont Teſtace, c'eſt-à-dire depuis le palais Farneſe, juſqu'à l'égliſe de S. Pierre; mais on la fit alors depuis l'égliſe de S. Maria del Popolo, juſqu'audit palais. Cette rue eſt une des plus belles de Rome, à cauſe du palais, outre qu'elle a en face une place ornée d'un obéliſque, & que ſon commencement ſe fait pas les deux égliſes della Madona di monte ſanto, & di ſanta Maria di miracoli, qu'on appelle à cauſe de leur reſſemblance *le ſorelle*.

Voie Gabine ou *Gabienne*; elle partoit à droite de la porte Gabine, & s'étendoit juſqu'à Gabies. Son trajet étoit de 100 ſtades, environ 12 milles & demi d'Italie.

Voie Gallicane, en latin *Gallicana via*; elle étoit dans la Campanie, & traverſoit les marais Pontins.

Voie Herculienne, en latin *Herculanea*; c'étoit une chauſſée dans la Campanie, entre le lac Lucrin & la mer. Silius Italicus, liv. XII, v. 118, nomme cette voie *Herculeum iter*, ſuppoſant que c'étoit l'ouvrage d'Hercule. Properce, l. III, élég. 16, dit dans la même idée :

Qua jacet & Trojæ tubicen Miſenus arena;
Et ſonat Herculeo *ſtructa labora* via.

Voie Hignatienne, en latin *Hignatia via*; elle étoit dans la Macédoine, & avoit 530 milles de longueur, ſelon Strabon, l. VII. Il ne faut pas la confondre avec l'*Equatia via* qui étoit en Italie. La *voie Hignatienne* menoit depuis la mer Ionienne, juſqu'à l'Helleſpont. Cicéron en parle

dans son oraison touchant les provinces consulaires.

Via Lata, rue célebre de Rome, dans la septieme région de la ville, qui en prit son nom; elle commençoit de la piazza di Sciarra, & alloit jusqu'au Capitole : elle fait maintenant partie della strada del Corso, & elle est une des plus belles rues de Rome. Autrefois elle étoit ornée des arcs de triomphe de Gordianus, Marcus, Verus, & d'autres belles choses, dont on voit à peine quelques vestiges.

Voie Latine, en latin *Latina via*; elle commençoit à Rome de la porte Latine, s'étendoit dans le Latium, & se joignoit près de Casilino à la *voie* Appienne. Elle prenoit son trajet entre l'Algidum & les montagnes de Tusculum par Picta, & continuoit par Ferentinum, Frusinum, Teanum, Sidicinum, Calenum, jusqu'à Caselinum.

On trouvoit sur cette *voie* le temple de la Fortune féminine, avec la statue de la déesse, que les seules femmes mariées pouvoient toucher sans sacrilege. Il y avoit aussi sur la même *voie* plusieurs tombeaux, sur l'un desquels étoit cette épitaphe remarquable, rapportée par Ausone, & qu'un de nos poétes modernes a pris pour modele de la sienne :

Ci gît, qui? quoi? Ma foi personne, rien, &c.
Non nomen, non quo genitus, non unde, quid egi?
Mutus in æternum, sum cinis, ossa, nihil.
Non sum, nec fueram : genitus tamen e nihilo sum.
Mitte, nec exprobres singula : talis eris.

Phylis, nourrice de Domitien, avoit sa maison de campagne sur cette *voie*; & comme l'empereur lui-même fut inhumé dans le voisinage, les voyageurs qui étoient maltraités sur cette route, disoient que c'étoit l'esprit de Domitien qui y régnoit encore.

La *voie Latine* s'appelloit aussi la *voie* Ausonienne. Martial la nomme *Latina*, dans les deux vers suivans :

Herculis in magni vultus descendere Cæsar
Dignatus Latiæ *dat nova templa* viæ.

Dans un autre endroit, il l'appelle *Ausonia*.

Appia, quam simili venerandus imagine Cæsar
Consecrat Ausoniæ *maxima fama* viæ.

Selon l'itinéraire d'Antonin, la *voie Latine* étoit partagée en deux parties, dont la premiere y est ainsi décrite :

Ab urbe ad decimum.	M. P. X.
Roboraria.	M. P. VI.
Ad Pictas.	M. P. XVII.
Compitum.	M. P. XV.

A Compitum succede Anagnia, & autres lieux, jusqu'à Beneventum, qui est au bout de la *voie* Prénestine.

Les antiquaires ont trouvé sur la *voie* Latine, l'inscription suivante :

L. Annio. Fabiano.
III. Viro. Capitali.
Trib. Leg. II. *Aug.*
Quæst. Urban. Tr. Pleb.
Prætor. Curatori.
Viæ Latinæ. Leg.
Leg. x. Fretensis.
Leg. Aug. v. Propr. Pro.
Vinc. Dac. Col. Ulp.
Trajana. Zarmat.

Voie Laurentine. Cette *voie*, selon Aulugelle, se trouvoit entre la *voie* Ardéatine & l'Ostiense. Pline le jeune les fait voisines l'une de l'autre, quand il dit que l'on pouvoit aller à sa maison de campagne par l'une & l'autre route. *Aditur non una via, nam &* Laurentina *& Ostiensis eodem ferunt*; *sed* Laurentina *ad* 14 *lapides, Ostiensis ad* 11 *relinquenda est.*

Voie Nomentane, en latin *via Nomentana*; elle commençoit à la porte Viminale, & alloit jusqu'à Nomentum, en Sabine, à 4 ou 5 lieues de Rome.

Voie Ostiense, en latin *via Ostiensis*; elle commençoit à la porte Trigemina, & alloit jusqu'à Ostie. Selon Procope, cette *voie* avoit 126 stades de longueur, qui font 19 milles italiques & un huitieme; mais l'itinéraire ne lui donne que 16 milles d'étendue, & cette seule étendue, continue-t-il, empêche que Rome ne soit ville maritime.

Voie Postumiane, en latin *via Postu-*

mia ; route d'Italie, aux environs de la ville *Hostiliæ.* Selon Tacite, *Hist.* l. III, il en est aussi fait mention dans une ancienne inscription, conservée à Gênes. Augustin Justiniani dit qu'on nomme aujourd'hui cette route *via Costumia*, qu'elle conduit depuis Rumo jusqu'à Novæ, & qu'elle passe par Vota Arquata, & Seravalla.

Voie Prénestine, en latin *Prænestina via ;* route d'Italie, qui, selon Capitolin, conduisoit de Rome à la ville de Préneste, d'où elle a pris son nom ; elle commençoit à la porte Esquiline, & alloit à droite du champ Esquilin jusqu'à Préneste.

Voie Quinctia ; elle partoit de la *voie* Salarine, & tiroit son nom de Lucius Quinctius qu'on fit dictateur, lorsqu'il labouroit son champ.

Voie Salarienne, en latin *via Salaria ;* elle commençoit à la porte Colline, & prenoit son nom du sel que les Sabins alloient chercher à la mer en passant sur cette *voie :* elle conduisoit par le pont Anicum en Sabine.

Voie Setina ; elle portoit le nom de la ville de Setia, dans le Latium, & finissoit par se joindre à la *voie* Appienne.

Voie Triomphale; elle commençoit à la porte Triomphale, prenoit son trajet par le champ Flaminien, & le champ de Mars, sur le Vatican, d'où elle finissoit en Etrurie.

Voie Valériene, en latin *via Valeria ;* elle commençoit à Tibur, & alloit par Alba Fernentis, Cersennia, Corfinium, Interbromium, Teate, Marremium, jusqu'à Hadria.

Voie Vitellienne, en latin *via Vitellia;* elle alloit depuis le Janicule jusqu'à la mer, & croisoit l'Aurelia vetus.

Voilà les principales *voies* des Romains en Italie ; ils les continuerent jusqu'aux extrémités orientales de l'Europe, & vous en trouverez la preuve au *mot* CHEMIN.

C'est assez de dire ici, que d'un côté on pouvoit aller de Rome en Afrique, & de l'autre jusqu'aux confins de l'Ethiopie. Les mers, comme on l'a remarqué ailleurs, « ont bien pu couper les chemins entrepris » par les Romains, mais non les arrêter ; » témoins la Sicile, la Sardaigne, l'isle de » Corse, l'Angleterre, l'Asie, l'Afrique, » dont les chemins communiquoient, pour » ainsi dire, avec ceux de l'Europe par les » ports les plus commodes. De l'un & de » l'autre côté d'une mer, toutes les terres » étoient percées de grandes *voies* militai- » res. On comptoit plus de 600 de nos » lieues de *voies* pavées par les Romains » dans la Sicile ; près de 100 lieues dans la » Sardaigne ; environ 73 lieues dans la » Corse ; 1100 lieues dans les isles Britan- » niques ; 4250 lieues en Asie ; 4674 lieues » en Afrique. *Le Ch.* DE JAUCOURT.

VOIE D'EAU. C'est une ouverture dans le bordage d'un vaisseau, par où l'eau entre ; ce qui est un accident fâcheux, qu'on doit réparer promptement.

VOIE, s. f. (*Comm.*) Ce mot se dit ordinairement des marchandises qui peuvent se transporter sur une même charrette & en un seul voyage. Ainsi l'on dit une *voie* de bois, une *voie* de charbon de terre, une *voie* de plâtre, *&c.* A Paris, la *voie* de bois à brûler, c'est-à-dire de celui qui n'est ni d'andelle, ni de compte, & qu'on appelle *bois de corde*, est composée d'une demi-corde de bois mesurée dans une sorte de mesure de bois de charpente, appellée *membrure*, qui doit avoir quatre pieds de tout sens. La *voie* de charbon de terre qui se mesure comble, est composée de trente demi-minots, chaque demi-minot faisant trois boisseaux ; ensorte que la *voie* de charbon de terre doit être de quatre-vingt-dix boisseaux. La *voie* de plâtre est ordinairement de douze sacs, chaque sac de deux boisseaux ras, suivant les ordonnances de police. La *voie* de pierre de taille ordinaire est de cinq carreaux, c'est-à-dire environ quinze pieds cubes de pierre. Deux *voies* font le charriot. La *voie de libage* est de six à sept morceaux de pierre. On appelle *quartier de voie*, quand il n'y en a qu'un ou deux à la *voie.* (*D. J.*)

VOIE *de pierre*, s. f. (*Maçonn.*) c'est une charrettée d'un ou plusieurs quartiers de pierre, qui doit être au moins de quinze pieds cubes.

Voie de plâtre. Quantité de douze sacs de plâtre, chacun de deux boisseaux & demi. (*D. J.*)

VOIE *de calandre*, s. f. (*Manufact.*) On dit qu'on a donné une *voie de calandre* à une étoffe ou à une toile, pour faire en-

tendre qu'elles ont passé huit fois de suite sous la calandre. On parle aussi par *demi-voie :* ce qui s'entend quand l'étoffe ou la toile n'ont eu que quatre tours. (*D. J.*)

VOIE *de chardon*, s. f. (*Lainage.*) Donner une *voie de chardon* à un drap ou autre étoffe de laine, c'est le lainer, en tirer la laine, le garnir superficiellement de poil depuis le chef jusqu'à la queue, par le moyen du chardon. (*D. J.*)

VOIE *de sautereaux*, (*Lutherie.*) sorte de petit poinçon ou équarrissoir à pans, dont les facteurs de clavessins se servent pour accroître les trous des languettes, afin qu'elles tournent librement autour de l'épingle qui leur sert de charniere. *Voyez* SAUTEREAU.

VOIE, s. f. (*Menuis. Charp. Sciage.*) Les menuisiers, les charpentiers, les scieurs au long appellent *voie* l'ouverture que fait la scie dans le bois qu'on coupe ou qu'on fend avec la scie. Les dents d'une scie doivent sortir alternativement, & s'incliner à droite & à gauche, afin que la scie puisse passer facilement. Il faut de tems en tems recoucher les dents d'une scie de l'un & de l'autre côté, afin qu'elle se procure assez de *voie*. (*D. J.*)

VOIE, MOYEN. (*Synonym.*) On suit les *voies ;* on se sert des *moyens*.

La *voie* est la maniere de s'y prendre pour réussir. Le *moyen* est ce qu'on met en œuvre pour cet effet. La premiere a un rapport particulier aux mœurs, & le second aux événemens. On a égard à ce rapport, lorsqu'il s'agit de s'énoncer sur leur bonté : celle de la *voie* dépend de l'honneur & de la probité : celle du *moyen* consiste dans la conséquence & dans l'effet. Ainsi la bonne *voie* est celle qui est juste ; le bon *moyen* est celui qui est sûr. La simonie est une très-mauvaise *voie*, mais un fort bon *moyen* pour avoir des bénéfices.

Voie, dans le sens de chemin, ne se dit ordinairement qu'au figuré, comme la *voie* du salut est difficile ; marcher dans la *voie* que Dieu a prescrite. On se sert de *voie* dans le propre, en parlant des grands chemins des Romains ; la *voie* d'Appius Claudius subsiste aujourd'hui pour la plus grande partie. Ce terme se dit encore au propre en parlant de chasse : être sur les *voies*, retrouver les *voies* de la bête. (*D. J.*)

VOIE, se prend aussi pour une forme d'agir & de procéder.

Voie canonique, est lorsque l'on n'emploie que des formes & moyens légitimes, & autorisés par les canons, pour faire quelqu'élection ou autre acte ecclésiastique.

Voie civile, est lorsque l'on se pourvoit par action civile contre quelqu'un.

Voie criminelle, est lorsque l'on rend plainte contre quelqu'un.

Voie de droit, est lorsque l'on poursuit son droit en la forme qui est autorisée par les loix. La *voie de droit* est opposée à la *voie* de fait.

Voie extraordinaire, est lorsqu'on poursuit une affaire criminelle par récollement & confrontation.

Voie de fait, est lorsqu'on commet quelqu'excès envers quelqu'un, ou lorsque de son autorité privée l'on fait quelque chose au préjudice d'un tiers. *V.* ci-devant VOIE DE DROIT.

Voie de nullité, signifie *demande* en nullité, *moyen* de nullité. *V.* NULLITÉ.

Voie d'opposition, c'est lorsqu'on forme opposition à quelque jugement ou contrainte. *V.* OPPOSITION.

Voie de requête civile, c'est lorsqu'on se pourvoit contre un arrêt par requête civile. *V.* REQUÊTE CIVILE.

Voie parée, se dit en quelques pays pour exécution parée, comme au parlement de Bordeaux.

Voie de saisie, c'est lorsqu'un créancier fait quelque saisie sur son débiteur. *Voyez* CRÉANCIER, CRIÉES, DÉBITEUR, DÉCRET, EXÉCUTION, SAISIE. (*A*)

VOIE, (*Chymie.*) *voie* seche, *voie* humide, *via sicca*, *via humida*. Les chymistes se servent de l'une ou de l'autre de ces expressions, pour désigner la maniere de traiter un certain corps, déduite de ce qu'on applique à ce corps une menstrue à laquelle on procure la liquidité ignée, ou bien une menstrue liquide de la liquidité aqueuse. *V.* LIQUIDITÉ, *chymie*. Par exemple, ils disent du kermès minéral préparé en faisant fondre de l'antimoine avec de l'alkali fixe, qu'il est préparé par la *voie* seche ; & de la même préparation exécutée en faisant bouillir de l'antimoine avec une lescive d'alkali

fixe, qu'elle eſt faite par la *voie* humide; ils appellent le départ des matieres d'or & d'argent fait par le moyen de l'eau-forte, le *départ* par la *voie* humide, & cette même ſéparation effectuée par le moyen du ſoufre & d'autres matieres fondues avec l'argent aurifere, *départ* par la *voie* ſeche. *V.* KERMÈS MINÉRAL, DÉPART, *docimaſtiq.* & SÉPARATION, *docimaſt.* (*b*)

VOIERIE, ſ. f. (*Gramm. Juriſprud.*) *viaria* ou *viatura ſeu viatoria*, & par corruption *voeria*, *voueria*, leſquels ſont tous dérivés du latin *via* qui ſignifie *voie*, ſe prend en général pour une voie, chemin, travers, charriere, ſentier ou rue commune ou publique & privée.

On entend auſſi quelquefois par-là certaines places publiques, vaines & vagues, adjacentes aux chemins, qui ſervent de décharge pour les immondices des villes & bourgs. C'eſt ainſi que la ville de Paris a au-dehors une *voierie* particuliere pour chaque quartier, dans laquelle les tombereaux qui ſervent au nettoiement des rues & places publiques, conduiſent les immondices. Anciennement les bouchers y jetoient le ſang & les boyaux des animaux: ce qui cauſoit une puanteur inſupportable; c'eſt pourquoi on les enferma de murailles; on y jetoit les cadavres des criminels qui avoient été exécutés à mort, & ſinguliérement de ceux qui étoient traînés ſur la claie. Il y a encore quelques lieux où l'on jette ainſi les cadavres des criminels, comme à Rouen, où il y a hors de la ville une petite enceinte de murailles en forme de tour découverte, deſtinée pour cet uſage.

On entend plus communément par le terme de *voierie*, la police des chemins, & la juriſdiction qui exerce cette police.

Cette partie de la police étoit déjà connue des Romains qui la nommerent *viaria*; & c'eſt ſans doute d'eux que nous avons emprunté le même terme, & celui de *voierie* qui en eſt la traduction, & l'uſage même d'avoir un juge particulier pour cette portion de la police générale.

On trouve, dès le dixieme ſiecle, des chartes qui mettent la voierie, *viariam*, au nombre des droits de juſtice.

Quelques autres chartes font connoître que la vicomté ne différoit point de la voierie, *vicecomitiam ideſt viariam*: ce qui doit s'entendre de la grande *voierie*; car ſuivant les établiſſemens de S. Louis & autres anciens monumens, la *voierie* ſimplement s'entendoit de la baſſe juſtice.

Le terme d'*advocatio*, pris pour baſſe juſtice, eſt auſſi employé dans d'autres chartres comme ſynonyme de *viatura*.

Les coutumes diſtinguent deux ſortes de *voieries*, ſavoir, la grande ou groſſe, & la petite qui eſt auſſi nommée *baſſe voierie* ou *ſimple voierie*.

La grande *voierie* a été ainſi nommée, parce qu'elle appartenoit anciennement à la haute juſtice, du tems qu'il n'y avoit encore en France que deux degrés de juſtice, la haute & la baſſe; mais depuis que l'on eut établi un degré de juſtice moyen entre la haute & la baſſe, la *voierie* fut attribuée à la moyenne juſtice; & les coutumes la donnent toutes au moyen juſticier; c'eſt pourquoi le terme de *vicomte* ou *juſtice vicomtiere*, qui eſt la moyenne juſtice, eſt en quelques endroits ſynonyme de *voierie*: ce qui s'entend de la grande.

La coutume d'Anjou dit que moyenne juſtice, grande *voierie* & juſtice à ſang eſt tout un; & celle de Blois dit, que moyen juſticier eſt appellé vulgairement *gros voyer*.

De même auſſi la petite *voierie*, ou baſſe & ſimple *voierie*, eſt confondue par les coutumes avec la baſſe juſtice. Celle de Blois dit que le bas juſticier eſt appellé *ſimple voyer*.

Quoique les coutumes donnent au gros voyer ou grand voyer tous les droits qui appartiennent à la moyenne juſtice, & au ſimple voyer tous ceux qui appartiennent à la baſſe juſtice, ce n'eſt pas à dire que tous les différens objets qui ſont de la compétence de ces deux ordres de juriſdictions, ſoient des attributs de la *voierie* grande ou petite proprement dite, la moyenne & baſſe juſtice s'exerçant ſur bien d'autres objets que la *voierie*, & n'ayant été nommée *voierie* qu'à cauſe que la police de la *voierie* qui en dépend, & qui eſt de l'ordre public, a été regardée comme un des plus beaux apanages de ces ſortes de juriſdictions inférieures.

En quelques endroits la *voierie* eſt exer-

cée par des juges particuliers; en d'autres elle eſt réunie avec la moyenne ou la baſſe juſtice.

Le droit de *voierie* en général conſiſte dans le pouvoir de faire des ordonnances & réglemens pour l'alignement, la hauteur & la régularité des édifices, pour le pavé & le nettoiement des rues & des places publiques, pour tenir les chemins en bon état, libres & commodes, pour faire ceſſer les dangers qui peuvent s'y trouver, pour empêcher toutes ſortes de conſtructions & d'entrepriſes contraires à la décoration des villes, à la ſûreté, à la commodité des citoyens & à la facilité du commerce. Ces attentions de la juſtice, par rapport à la *voierie*, ſont ce que l'on appelle *la police de la voierie.*

Les autres prérogatives de la *voierie* conſiſtent dans le pouvoir d'impoſer des droits, d'ordonner des contributions perpétuelles ou à tems préfixe, en deniers ou en corvées, & d'établir des juges & des officiers pour tenir la main à l'exécution des ordonnances & réglemens qui concernent cette portion de l'ordre public.

Les charges de la *voierie* conſiſtent dans les ſoins & l'obligation d'entretenir le pavé & la propreté des rues, des places publiques & des grands chemins, & même quelquefois les autres chemins, ſelon les coutumes & uſages des lieux.

Les émolumens & revenus de la *voirie* ſont de deux ſortes.

Les uns ſont des droits purement lucratifs qui ſe paient en reconnoiſſance de la ſupériorité & ſeigneurie par ceux qui font conſtruire ou poſer quelque choſe de nouveau qui fait ſaillie ou qui a ſon iſſue tant ſur les rues que ſur les places publiques; ces droits ſont ce que l'on appelle *le domaine de la voierie*, & qui compoſe le revenu attaché à l'office de grand voyer.

Les autres droits ſont certains tributs ou impôts qui ſe levent ſous le titre de péage & de barrage, ſur les voitures & ſur les marchandiſes qui paſſent par les grands chemins & par ceux de traverſe; ces droits ſont deſtinés à l'entretien du pavé & aux réparations des chemins, des ponts & chauſſées.

Il n'appartient qu'au ſouverain qui a la puiſſance publique, de faire des ordonnances & réglemens, & d'impoſer des droits ſur ſes ſujets; c'eſt pourquoi la *voierie* en cette partie eſt conſidérée comme un droit royal que perſonne ne peut exercer que ſous l'autorité du roi.

A l'égard des rues & places publiques & des grands chemins, quoique la jouiſſance en ſoit libre & commune à tous, le ſouverain en a la propriété, ou au moins la garde & la ſurintendance.

Ainſi la police des grands chemins appartient au roi ſeul, même dans les terres des ſeigneurs hauts juſticiers.

Du reſte, la *voierie* ordinaire ou petite *voierie* étant une partie de la police, elle appartient à chaque juge qui a la police, dans l'étendue de ſon territoire, à moins qu'il n'y ait un juge particulier pour la *voierie*. Voyez le *Traité de la police* de la Mare, tome IV, liv. VI, tit. 15, & le *code* de la *voierie*, de la police, tit. 6, & ci-après le *mot* VOYER, & les *mots* CHEMINS, PÉAGE, PLACES, RUES. (*A*)

VOIGTLAND, (*Géog. mod.*) contrée d'Allemagne, dans la haute-Saxe, & un des quatre cercles qui forment le marquiſat de Miſnie. Elle eſt entre la Boheme, le cercle des montagnes, le duché d'Altenbourg & le margraviat de Culembach. Pla wen eſt la principale ville du *Voigtland.* Son nom lui vient des prévôts appellés *Vogts* en allemand, & que les empereurs d'Allemagne y envoyoient autrefois pour le gouverner; ces prévôts furent inſtitués, ſelon les meilleurs hiſtoriens du pays, par l'empereur Henri IV. (*D. J.*)

VOILE, (*Hiſt. Crit. ſacrée.*) piece de crêpe ou d'étoffe qui ſert à couvrir la tête & une partie du viſage.

Il y auroit bien des choſes à dire ſur le *voile*, ſoit au propre, comme littérateur, ſoit au figuré, comme chrétien, qui conſidere l'état des filles qui prennent le *voile*, c'eſt-à-dire, qui ſe font religieuſes. Bornons-nous cependant à quelques faits un peu choiſis ſur cette matiere.

L'uſage d'avoir la tête couverte ou découverte dans les temples, n'a point été le même chez les différens peuples du monde. Les anciens Romains rendoient leur culte aux dieux la tête couverte. Caligula voulut

voulut qu'on l'adorât comme un dieu, la tête *voilée;* ensuite Dioclétien prescrivit la même chose. *Alexander ab Alexandro* témoigne que, selon l'ancienne coutume dans les sacrifices & autres cérémonies sacrées, celui qui sacrifioit, immoloit la victime, la tête *voilée;* cependant ceux qui sacrifioient à l'Honneur & à Saturne, comme à l'ami de la vérité, avoient la tête découverte. Dans les prieres que l'on faisoit devant le grand autel d'Hercule, c'étoit l'usage d'y paroître la tête découverte, soit à l'imitation de la statue d'Hercule, soit parce que cet autel & le culte d'Hercule existoient avant le tems d'Enée, qui le premier introduisit la coutume de faire le service divin avec un *voile* sur la tête.

Et capite ante aras phrygio velatus amictu.

Les mages avoient dans leurs cérémonies un *voile* qui leur couvroit la tête. Hyde en allegue une raison, c'est afin que leur haleine ne souillât pas le feu sacré, devant lequel ils récitoient leurs prieres. *Cornelius a Lapide* remarque que les sacrificateurs des Juifs ne prioient & ne sacrifioient point à tête découverte dans le temple, mais qu'ils la couvroient d'une tiare qui leur faisoit un ornement.

Quant aux prêtres modernes, M. Assemani rapporte que le patriarche des Nestoriens officie la tête couverte; que celui d'Alexandrie en fait de même, ainsi que les moines de S. Antoine, les Cophtes, les Abyssins, & les Syriens maronites. Mais S. Paul décida que les hommes doivent prier la tête découverte, & que les femmes soient *voilées* dans les temples. Or, qu'arriva-t-il dans la primitive église, de cette ordonnance de S. Paul? Une chose bien singuliere à l'égard des femmes: on suivoit son précepte pour celles qui étoient veuves ou mariées; mais on en dispensa les filles, afin de les engager par cette marque d'éclat à prendre le *voile* spirituel, c'est-à-dire à se faire religieuses.

Quand on se fut mis dans l'esprit d'élever le célibat au-dessus du mariage, comme un état de perfection au-dessus d'un état d'imperfection, on n'oublia rien pour y porter le beau sexe; & pour le gagner plus sûrement, l'on employa entr'autres moyens, le puissant motif des distinctions & de la vaine gloire. Voilà du moins ce qui se pratiquoit en Afrique, au rapport de Tertullien, dans son livre *de velandis virginibus.*

Les femmes alloient à l'église *voilées;* on permit aux filles d'y paroître sans *voile*, & ce privilege les flatta. Ceux qui prenoient la défense de cet abus, dit Tertullien, soutenoient que cet honneur étoit dû à la virginité, & que cette prérogative qui caractérisoit la sainteté des vierges, ne devoit point leur être ôtée, parce qu'étant remarquables dans le temple du Seigneur, elles invitoient les autres à imiter leur conduite. Aussi, quand la question de *voiler* les vierges fut mise sur le tapis, plusieurs représenterent qu'on manqueroit de ressources pour engager les filles au vœu de virginité, si on détruisoit ce motif de gloire; mais, dit Tertullien, là où il y a de la gloire, il y a des sollicitations; là où il y a des sollicitations, il y a de la contrainte; là où il y a de la contrainte, il y a de la néceffité; & là où il y a de la néceffité, il y a de la foiblesse; or, ajoute-t-il, la virginité contrainte est la source de toutes sortes de crimes. *Hæc admittit coacta & invita virginitas.*

Enfin les raisons de Tertullien commencerent à prévaloir, moins par leur solidité que parce qu'il les appuya du passage de S. Paul, que la femme devoit porter un *voile dans l'église à cause des anges.* Ce pere Africain avoit lu dans le fabuleux livre d'Enoch, que les anges devenus amoureux des filles des hommes, les avoient épousées, & en avoient eu des enfans. Prévenu de cette imagination commune à plusieurs autres anciens, il se persuada que S. Paul avoit voulu dire que les femmes, & à plus forte raison les filles, devoient être *voilées*, pour ne pas donner de l'amour aux anges qui se trouvoient dans les assemblées des fideles. Il faut excuser ces ridicules interprétations qui ne regardent point la foi; mais en même tems il faut se souvenir qu'une infinité de fausses explications de l'Ecriture n'ont point d'autre cause que les erreurs dont on se nourrit, & qu'on cherche à appuyer. Clément d'Alexandrie

a été plus heureux que Tertullien dans l'interprétation du mot d'*anges* employé par S. Paul. Ce font les juftes, felon lui, qui font les anges. Ainfi, continue-t-il, les filles doivent porter le *voile* dans l'églife comme les femmes, afin de ne pas fcandalifer les juftes. Car pour les anges du ciel, ils les voient également, quelque voilées qu'elles puiffent être ; mais la modeftie doit être l'apanage de tout le fexe en général & en particulier.

Voilà pour ce qui regarde le *voile* des femmes, dans la fignification propre de ce mot ; qu'il me foit permis d'y joindre quelques traits tirés de notre hiftoire, concernant le *voile* pris dans le fens figuré, pour l'état de religieufe. On voit par des lettres de Philippe le Long, datées l'an 1317, un ufage qui paroît bien fingulier ; on donnoit alors le *voile de religion* à des filles de l'âge de huit ans, & peut-être plus tôt. Quoiqu'on ne leur donnât pas la bénédiction folemnelle, & qu'elles ne prononçaffent pas des vœux, il femble cependant que fi après cette cérémonie elles fortoient du cloître pour fe marier, il leur falloit des lettres de légitimation pour leurs enfans, afin de les rendre habiles à fuccéder : ce qui fait croire qu'ils auroient été traités comme bâtards, fans ces lettres. *Regître* 53 du tréfor des chartes, *piece* 190.

Un fait bien différent, c'eft que plus de deux cents ans auparavant, vers l'an 1109, S. Hugues, abbé de Cluni, dans une fupplique pour fes fucceffeurs, où il leur recommande l'abbaye des filles de Marcigni qu'il avoit fondée, leur enjoint de ne point fouffrir qu'on y reçoive aucun fujet audeffous de l'âge de vingt ans, faifant de cette injonction un point irrévocable, comme étant appuyé de l'autorité de toute l'églife.

On ne doit pas non plus, par rapport aux religieufes, omettre un ufage qui remonte jufqu'au douzieme fiecle ; on exigeoit qu'elles appriffent la langue latine, qui avoit ceffé d'être vulgaire ; cet ufage dura jufqu'au quatorzieme fiecle, & n'auroit jamais dû finir. Un autre ufage plus important n'auroit jamais dû commencer, c'eft celui de faire des religieufes. *Abrégé de l'hiftoire de France*, p. 276. (*D. J.*)

VOILE *de religieufe*, f. f. (*Draperie.*) efpece d'étamine très-claire, dont on fait les *voiles* des religieufes, d'où elle a pris fon nom. Elle fert auffi à faire des doublures de juftaucorps en été, & même des manteaux courts pour les gens d'églife & de robe, qui font très-commodes pour leur légéreté. (*D. J.*)

VOILE, (*Marine.*) affemblage de plufieurs lés ou bandes de toile coufues enfemble, que l'on attache aux vergues ou étais, pour recevoir le vent qui doit pouffer le vaiffeau. Chaque *voile* emprunte le nom du mât où elle eft appareillée. Ainfi l'on dit *voile* du grand mât, du hunier, de l'artimon, de mifaine, du perroquet, *&c.* Celle de beaupré s'appelle *la civadiere* ou *fivadiere*. *Voyez* CIVADIERE. Il y a encore de petites *voiles* que l'on nomme *bonnettes*, qui fervent à alonger les baffes *voiles*, pour aller plus vîte. *Voyez* BONNETTES. Prefque toutes les *voiles* dont on fait ufage fur l'Océan, font quarrées, & on en voit peu de triangulaires, qui font au contraire très-communes fur la Méditerranée.

Les *voiles* doivent être proportionnées à la longueur des vergues & à la hauteur des mâts ; & comme il n'y a point de regles fixes fur ces dimenfions de mâts & de vergues (*voyez* MAT & MATURE), il ne peut y en avoir pour les *voiles*.

Voici cependant la voilure qu'a un vaiffeau ordinaire ; & pour plus d'intelligence, *voyez* la *pl. XXII*, *marine*, les proportions & figures des principales *voiles* pour un vaiffeau du premier rang.

Voilure d'un vaiffeau de grandeur ordinaire. Grande *voile*, 22 cueilles de large, 16 aunes & demie de hauteur, avec fa bonnette ; en tout — aunes de toile. 363

Voile de mifaine, 19 cueilles de large, 14 aunes de haut ; en tout 266

Voile d'artimon, 18 cueilles de large, & 9 aunes de hauteur à fon milieu ; en tout 260

Grand hunier, 13 cueilles de large à fon milieu, & 20 aunes de hauteur ; en tout 260

Petit hunier, 11 cueilles de large

1149

	aunes de toile.
Ci-contre	1149
à son milieu, & 17 aunes & demie de hauteur; en tout	193
Civadiere, 16 cueilles de large, & 10 aunes de haut; en tout	160
Grand perroquet, 7 cueilles & demie de large, & 8 aunes de battant; en tout	60
Perroquet de beaupré, 9 cueilles & demie à son milieu, & 19 aunes de battant; en tout	160
Perroquet de misaine, 6 cueilles & demie de large, & 9 aunes de battant; en tout	45
Perroquet d'artimon, 18 cueilles & demie de large, & 9 aunes de battant; en tout	77
Le tout ensemble fait	1844

Il n'y a point de regles pour les étais, ni pour les bonnettes.

Voici quelques remarques sur la forme & l'usage des *voiles.*

1°. Plus les *voiles* sont plates, plus est grande l'impulsion des vents sur elles; parce que premiérement l'angle d'incidence du vent sur elles est plus grand; en second lieu, parce qu'elles prennent plus de vent; & enfin parce que l'impression qu'elles reçoivent du vent est plus uniforme.

2°. Les *voiles* quarrées ont plus de force que les triangulaires, parce qu'elles sont plus amples; mais aussi elles ont un plus grand attirail de manœuvres, sont plus difficiles à manier, & ne se manient que très-lentement.

3°. Les *voiles* de l'avant, c'est-à-dire de misaine & de beaupré, servent à soutenir le vaisseau, en empêchant qu'il ne tanque, & n'aille par élans.

Elles servent aussi à le faire arriver, quand elles sont poussées de l'arriere par le vent. *Voyez* MANEGE *du navire.*

4°. L'usage de la *voile* d'artimon ne consiste pas seulement à pousser le vaisseau de l'avant, mais à le faire venir au vent. *Voyez l'article ci-dessus.* Voilà pourquoi on la fait triangulaire, parce qu'on la cargue plus vîte, qu'elle présente plus au vent, & que ses haubans ne la gênent pas.

A l'égard des suages des autres *voiles*, comme les *voiles* d'étai, les bonnettes, ils concourent à ceux dont je viens de parler.

Les Grecs attribuent l'invention de la *voile* à Dédale; quelques autres peuples à Eole, & Pline en fait honneur à Icare: tout cela est fort vague & sans preuve. J'ai eu occasion de rechercher autrefois l'origine de la *voile*, & j'ai expliqué une médaille qui paroît avoir été frappée au sujet de cette origine.

J'ai représenté cette médaille dans les *Recherches historiques sur l'origine & les progrès de la construction des navires des anciens.* On y voit une femme qui est debout sur la proue d'un navire, tenant avec ses deux mains élevées & étendues, son *voile* de tête qui semble flotter au gré des vents. Un génie paroît descendre du haut d'un mât posé au milieu du navire, après y avoir attaché une *voile* à une vergue surmontée de deux palmes. Un autre génie est debout derriere la pouppe de ce navire, montrant d'une main la *voile* attachée au mât. Sur la pouppe est un troisieme génie, sonnant de la trompette; & en-dehors, un quatrieme génie, qui tient une sorte de luth ou de guittare.

Telle est l'explication que j'ai donnée de cette médaille, d'après le trait d'histoire suivant, que j'ai tiré de Cassiodore.

On lit dans la dix-septieme épître du livre V de cet auteur, qu'Isis ayant perdu son fils qu'elle aimoit éperduement, se proposa de mettre tout en œuvre pour le trouver. Après l'avoir cherché sur terre, elle veut encore visiter les mers. A cette fin elle s'embarque dans le premier bâtiment que le hasard lui fait rencontrer. Son courage & son amour lui donnent d'abord assez de forces pour manier de lourdes rames; mais enfin, épuisée par ce rude travail, elle se leve, & dans la plus forte indignation contre la foiblesse de son corps, elle défait son *voile* de tête: pendant ce mouvement les vents font impression sur lui, & font connoître l'usage de la *voile.*

C'est précisément Isis qui est représentée dans la médaille dont il s'agit, & dont on a voulu transmettre cette action singuliere à la postérité. En effet, par ce génie qui descend du mât, on a voulu apprendre

que le *voile* d'Isis a donné lieu à l'usage de la *voile*. Le génie qui montre cette *voile* avec la main, signifie que c'est le sujet de remarque de cette médaille. Le génie sonnant de la trompette, instrument dont on se servoit sur mer, annonce & publie cette importante découverte. Celui qui tient cette sorte de luth, ou de guittare, représente les instrumens au son desquels on faisoit voguer les rameurs, & indique que, malgré l'usage de la *voile*, les navires sentiront toujours le coup des avirons. Enfin les deux palmes que l'on voit au haut du mât, sont le signe de la victoire qu'à la faveur des *voiles* on remporte sur la violence des flots, & sur la fureur des mers. *Rech. hist. sur l'orig.* &c. pag. 19 & 20.

Anciennement les *voiles* étoient de différentes figures. On en voit dans des médailles & sur des pierres gravées, de rondes, de triangulaires & de quarrées. Elles étoient aussi de différentes matieres; les Egyptiens en faisoient de l'arbre appellé *papyrus*; les Bretons, du tems de César, en avoient de cuir, & les habitans de l'isle de Bornéo en font encore aujourd'hui de la même matiere: on en faisoit aussi de chanvre. Sur le Pô, & même sur la mer, on en voyoit de joncs entrelacés, Pline, l. XVI, ch. 37. La plante que les Latins appellent *spartum*, & que nous appellons *genêt d'Espagne*, étoit encore une matiere pour les *voiles*; mais le lin étoit celle dont on se servoit ordinairement, & voilà pourquoi les Latins appelloient une voile *carbasus*.

Aujourd'hui les Chinois en font de petits roseaux fendus, tissus, & passés les uns sur les autres; les habitans de Bantam se servent d'une sorte d'herbe tissue avec des feuilles; ceux du cap de los tres Puntas en font beaucoup de coton.

Suivant Pline, on plaça d'abord de son tems, les *voiles* les unes sur les autres; on en mit ensuite à la pouppe & à la proue, & on les peignit de différentes couleurs, Pline, l. XIX, ch. I. Celles de Thésée, quand il passa en Crete, étoient blanches. Les *voiles* de la flotte d'Alexandre, qui entra dans l'Océan par le fleuve Indus, étoient diversement colorées. Les *voiles* des pirates étoient de couleur de mer; celles du navire de Cléopâtre, à la bataille d'Actium, étoient de pourpre. Enfin, on distinguoit les *voiles* d'un vaisseau par des noms différens; on appelloit *epidromus*, la *voile* de pouppe; *dolones*, les *voiles* de la proue; *thoracium*, celle qui étoit au haut des mâts; *orthiax*, celle qui se mettoit au bout d'une autre; & *artemon*, la trinquette.

Les *voiles* étoient attachées avec des cordes faites avec leur même matiere. On y employoit aussi des feuilles de palmier, & cette peau qui est entre l'écorce & le bois de plusieurs arbres. Théoph. *Hist. plant.* 4 & 5.

Des courroies tenoient encore lieu de cordes, comme nous l'apprend Homere, ainsi cité par Giraldus.

Cet auteur rapporte les noms de différens cordages dont se servoient les Grecs. C'est un détail sec, qui ne peut être d'aucune utilité dans l'histoire même.

Il me reste à expliquer quelques façons de parler au sujet des *voiles*, & à définir celles qui ont des noms particuliers.

Avec les quatre corps des *voiles*; maniere de parler à l'égard d'un vaisseau qui ne porte que la grande *voile*, avec la misaine & les deux huniers.

Faire toutes voiles blanches; c'est pirater, & ne faire aucune différence d'amis & d'ennemis.

Forcer de voiles; c'est mettre autant de *voiles* qu'en peut porter le vaisseau, pour aller plus vîte.

Ce vaisseau porte la voile comme un rocher; on veut dire par-là qu'un vaisseau porte bien la *voile*, qu'il penche peu, quoique le vent soit si violent, qu'un autre vaisseau plieroit extrêmement.

Les *voiles sur les cargues*; c'est la situation des *voiles* qui sont deffélées, & qui ne sont soutenues que par les cargues.

Les *voiles sur le mât*; cela signifie que les *voiles* touchent le mât; ce qui arrive quand le vent est sur les *voiles*.

Régler les voiles; c'est déterminer ce qu'il faut porter de *voiles*.

Toutes voiles hors; c'est avoir toutes les *voiles* au vent.

Les *voiles au sec*; on entend par-là que

les *voiles* sont deſſélées & exposées à l'air, pour les faire ſécher.

Les *voiles fouettent le mât*; mouvement de la *voile*, qui lui fait toucher le mât par repriſes.

Voile; ce mot ſe prend pour le vaiſſeau même : ainſi une flotte de cent *voiles* eſt une flotte compoſée de cent vaiſſeaux.

Voile angloiſe; c'eſt une *voile* de chaloupe & de canot, dont la figure eſt preſqu'en loſange, & qui a la vergue pour diagonale.

Voile d'eau; c'eſt une *voile* que les Hollandois mettent dans un tems calme, à l'arriere du vaiſſeau, vers le bas, & qui plonge dans l'eau, afin que la marée la pouſſe, & que le ſillage en ſoit par-là augmenté. Elle ſert auſſi pour empêcher que le vaiſſeau ne roule & ne ſe tourmente, parce que le vent & l'eau, qui la pouſſent de chaque côté, contribuent à l'équilibre.

Voile défoncée; *voile* dont le milieu eſt emporté.

Voile de fortune. V. TREOU.

Voile de la ralingue; *voile* dont la ralingue qui la bordoit a été déchirée.

Voile en banniere; c'eſt une *voile* dont les écoutes ont manqué, & qui voltige au gré des vents.

Voile en patenne; *voile* qui ayant perdu ſa ſituation ordinaire, ſe tourmente au gré des vents.

Voile enverguée; *voile* qui eſt appareillée à ſa vergue.

Voile latine ou *voile à oreille de lievre*. V. LATINE.

Voile quarrée; c'eſt une *voile* qui a la figure d'un parallélogramme; telles ſont les *voiles* de preſque tous les vaiſſeaux qui naviguent ſur l'Océan.

Voiles baſſes ou *baſſes voiles*; on appelle ainſi la grande *voile* & la *voile* de miſaine.

Voiles de l'arriere; ce ſont les *voiles* d'artimon & du grand mât.

Voiles de l'avant; *voiles* des mâts de beaupré & de miſaine.

Voiles d'étai; *voiles* triangulaires, qu'on met ſans vergues aux étais. *V*. ÉTAI.

VOILE. (*Charpent.*) On appelle ainſi dans la Lorraine ce qu'on nomme ailleurs des *trains*. Ils ſont compoſés de planches qui ſe ſcient dans les montagnes de Voſge, & qu'on conduit & fait flotter ſur la Moſelle, pour les mener à Nanci ou à Metz. (*D. J.*)

VOILES, (*Jard.*) ſont certaines feuilles qui, étant épanouies, forment une eſpece d'étendard. Les fleuriſtes ſe ſervent aſſez de ce terme.

VOILE, (*Peinture.*) eſt un crêpe de ſoie noire très-fin & ſerré, au point qu'on puiſſe cependant voir facilement les objets au travers : les peintres s'en ſervent lorſqu'ils veulent faire quelques copies. On coud autour de ce crêpe une bande de toile, & on le tend ſur un chaſſis de bois : on applique ce crêpe ſur le tableau ou deſſin qu'on veut copier; & comme on voit au travers les objets du tableau, on les deſſine ſur le voile avec un crayon de craie blanche : lorſque cela eſt fait, on couche par terre la toile ſur laquelle on veut tranſmettre ce deſſin, & l'on applique deſſus ce voile, qu'on a ôté de deſſus le tableau ſans le ſecouer; on l'y aſſujettit de façon qu'il y poſe également, avec un linge en pluſieurs doubles, deſſus tous les traits tracés ſur le voile, qui paſſant au travers, s'impriment ſur la toile. Après on ôte le voile, & on le frotte de nouveau avec le linge, pour en faire tomber ce qui pourroit y reſter de craie.

VOILECY-ALLER. (*Vénerie.*) Le véneur qui a détourné le cerf, voyant tout prêt, ſe doit mettre devant tous les autres, & frapper à route, car l'honneur lui appartient, en criant, *voilecy-aller*, *voilecy-avant*, *va avant*, *voilecy par les portées*, *rotte*, *rotte*, *rotte*.

VOILER, v. act. (*Gramm.*) couvrir d'un voile, donner le voile. Les veſtales étoient preſque toujours *voilées*. C'eſt ce prélat qui l'a *voilée*. Il faut *voiler* certaines idées. Faut-il *voiler* ſa méchanceté? Faut-il la laiſſer paroître? Faut-il être impudent ou hypocrite? C'eſt qu'il faut être bon, pour n'avoir point à choiſir entre l'hypocriſie & l'impudence. Le voile qui nous dérobe les objets par intervalles, ſert à nos plaiſirs qu'il rend plus durables & plus piquans. Le deſir eſt caché ſous le voile; levez le voile, le deſir s'accroît, & le plaiſir naît.

VOILER, (*Métall.*) c'eſt l'action de

céder à l'impression du feu, de l'air, ou au souffle du moindre vent. On dit d'une piece mince, qui se plie aisément, qu'elle *voile*.

VOILERIE, s. f. (*Marine.*) lieu où l'on fait & où l'on raccommode les voiles.

VOILIER, s. m. (*Gramm. anc.*) dans l'antiquité, étoit un officier à la cour des empereurs romains, ou un huissier qui avoit son poste derriere le rideau, *velum*, dans l'appartement même du prince, comme le chancelier avoit sa place à l'entrée de la balustrade, *cancelli*; & l'huissier de la chambre, *ostiarius*, avoit la sienne auprès de la porte.

Ces *voiliers* avoient un chef de même nom, qui les commandoit, comme il paroît par deux inscriptions que Saumaise a citées dans ses notes sur Vopiscus, & par une troisieme recueillie par Gruter : voici la premiere.

D. M.
TI. CL. HALLVS.
PRAEPOSITVS. VELARIORVM.
DOMVS AVGVSTANAE
FEC. SIBI. ET FILIIS SVIS. LL.
POST EORVM.

Saumaise & d'autres écrivent *Thallus* au lieu de *Hallus*, comme porte l'inscription trouvée à Rome. Cependant l'historien Josephe fait mention d'un certain *Hallus*, samaritain de nation, & affranchi de Tibere, qui pourroit bien être celui qui est marqué sur l'inscription : ce qui prouveroit que ces *voiliers* dont il est qualifié chef, étoient des officiers très-anciens & employés auprès de la personne du prince sous les premiers empereurs romains.

VOILIER, (*Marine.*) c'est le nom qu'on donne à un vaisseau qui porte ou bien ou mal la voile. Il est bon *voilier* dans le premier cas, & mauvais *voilier* ou pesant de voile dans le second.

VOILIER, (*Marine.*) nom de celui qui travaille aux voiles, & qui a soin de les visiter pour voir si elles sont en bon état.

VOILIERE, s. f. (*Géom.*) c'est le nom que donne M. Jean Bernoulli à la courbe formée par une voile que le vent enfle. Il a démontré que cette courbe est la même que la chainette. *V.* CHAINETTE, & l'*Essai sur la manœuvre des vaisseaux*, de cet illustre auteur.

VOILURE, s. f. (*Marine.*) c'est la maniere de porter les voiles pour prendre le vent. Il y a trois sortes de *voilures* pour cela : le vent arriere, le vent largue, & le vent de bouline. *Voyez* VENT ARRIERE, VENT DE BOULINE & LARGUE.

VOILURE, (*Marine.*) c'est tout l'appareil & tout l'assortiment des voiles d'un vaisseau. *V.* VOILE.

VOIOXIURA, (*Géog. mod.*) port du Figen, dans l'isle de Ximo, au Japon, presque vis-à-vis l'isle de Firando. C'est une espece de golfe de deux lieues de circuit, bordé de pointes avancées qui y forment autant de petits havres, à l'abri des vents. (*D. J.*)

VOIR, REGARDER. (*Synon.*) On *voit* ce qui frappe la vue. On *regarde* où l'on jette le coup-d'œil. Nous *voyons* les objets qui se présentent à nos yeux. Nous *regardons* ceux qui excitent notre curiosité. On *voit* ou distinctement, ou confusément. On *regarde* ou de loin, ou de près. Les yeux s'ouvrent pour *voir*, ils se tournent pour *regarder*. Les hommes indifférens *voient*, comme les autres, les agrémens du sexe; mais ceux qui en sont frappés, les *regardent*. Le connoisseur *regarde* les beautés d'un tableau qu'il *voit* : celui qui ne l'est pas, *regarde* le tableau sans en *voir* les beautés. *Girard.* (*D. J.*)

VOIR. (*Critique sacrée.*) Ce verbe, outre sa signification naturelle de la vue, se met encore pour marquer les autres sensations, *videbant voces*, *Exod.* 20. 18. le peuple entendoit la voix; *non dabis sanctum tuum videre corruptionem*, *Ps.* 15. 10. vous ne permettrez pas que votre saint éprouve la corruption. *Voir la face du roi*, c'est l'approcher de près, *Æsther*, 1. 14. parce qu'il n'y avoit que les plus intimes courtisans des rois de Perse, qui eussent cette faveur. (*D. J.*)

VOIR L'UN PAR L'AUTRE. (*Marine.*) *V.* OUVRIR.

VOIR PAR PROUE, (*Marine.*) c'est voir devant soi.

VOISIN, adj. (*Gramm.*) qui est proche, limitrophe, immédiat, & séparé de peu de distance, ou attenant. Deux maisons

voisines, deux places *voisines*, deux contrées *voisines*, des terres *voisines*. La finesse est très-*voisine* de la fausseté. Bon avocat mauvais *voisin*.

VOITURE, s. f. (*Gramm. Comm.*) ce qui sert à voiturer & porter les personnes, leurs hardes, les marchandises, & autres choses que l'on veut transporter & faire passer d'un lieu dans un autre. Il y a des *voitures* particulieres & des *voitures* publiques, des *voitures* par eau & des *voitures* par terre.

On appelle *voitures* particulieres, celles qu'ont les particuliers pour leur utilité ou commodité, & qu'ils entretiennent à leurs dépens, telles que les carrosses, berlines, chaises de poste, litieres, *&c.*

Les *voitures*, du tems de Charlemagne, s'appelloient *basternes*.

VOITURES ANCIENNES. (*Hist.*) Les Romains se servoient d'une sorte de *voiture* ou charriot fermé de tous côtés; ces *voitures* se nommoient *basternes*, des Basternes ou Bastarnes, peuples chez lesquels elle étoit fort commune.

Grégoire de Tours parlant de la reine Deuterie, femme du roi Théodebert, petit-fils du grand Clovis, rapporte que cette princesse craignant que le roi ne lui préférât une fille qu'elle avoit du premier lit, la fit mettre dans une basterne à laquelle on attacha par son ordre, de jeunes bœufs qui n'avoient pas encore été mis sous le joug, & que ces animaux la précipiterent dans la Meuse.

Nous avons des vers d'Ennodius, où ce poëte parle de la basterne de la femme de Bassus. Cependant, afin qu'on ne dise pas que cette *voiture* étoit réservée ou à des femmes ou à des hommes efféminés, on peut voir dans les épîtres de Symmaque, que ce préfet de Rome écrivant aux enfans de Nicomachus, les prie de tenir des basternes prêtes pour le voyage de leur frere. Il paroît que la basterne n'étoit traînée que par des bœufs. La coutume duroit encore du tems de Charlemagne, & c'est à cette coutume que M. Despréaux fait allusion dans son *Poëme du Lutrin*, où il fait parler ainsi la mollesse :

Hélas! qu'est devenu ce tems, cet heureux tems,
Où les rois s'honoroient du nom de fainéant,
S'endormoient sur le trône, & me servant sans honte,
Laissoient leur sceptre aux mains ou d'un maire ou d'un comte?
Aucun soin n'approchoit de leur paisible cour;
On reposoit la nuit, on dormoit tout le jour.
Seulement au printems, quand Flore dans nos plaines
Faisoit taire des vents les bruyantes haleines,
Quatre bœufs attelés, d'un pas tardif & lent,
Promenoient dans Paris le monarque indolent.

Le poëte reproche aux princes ce charriot traîné par des bœufs, comme une *voiture* inventée exprès pour entretenir leur mollesse; mais il faut distinguer ici le poëte de l'historien; & M. Despréaux étoit trop savant pour ignorer que c'étoit peut-être la seule *voiture* en usage dans ces tems-là. Nous ne parlons pas ici des chars si connus dans les jeux olympiques & dans les champs de Mars. *Voyez* CHAR, JEUX OLYMPIQUES, *&c.* Mais nous allons parler des *voitures* en usage de nos jours.

Les *voitures* publiques sont celles dont chacun a la liberté de se servir en payant par tête pour les personnes, ou tant de la livre pesant pour les hardes, marchandises, ou autres effets. Ces *voitures* sont encore de deux sortes : les unes qu'il n'est permis d'avoir & de fournir qu'en vertu d'un privilege, comme sont les charriots, charrettes, fourgons, & chevaux de messageries, les coches & carrosses qui partent à des jours ou heures marquées pour certaines villes & provinces, & les caleches, chaises, litieres, & chevaux de poste & de louage. Les autres *voitures* publiques sont celles qu'il est permis à toutes sortes de personnes d'entretenir, d'avoir, & de louer, comment & à qui ils jugent à propos; de ce genre sont les haquets, charrettes sur ridelles, charriots de voituriers, rouliers, chasse-marée, *&c.*

Les *voitures* par eau sont en général

tous les bâtimens propres à tranſporter par mer & ſur les fleuves, rivieres, lacs, étangs, canaux, les perſonnes ou marchandiſes ; & ces bâtimens ſont à voile ou à rames, ou tirés par des hommes ou par des animaux. On ne donne pas néanmoins ordinairement le nom de *voitures* aux navires, vaiſſeaux, frégates, & autres grands bâtimens de mer ; mais à ceux d'un moindre volume, & qui ſervent ſur les rivieres : tels que ſont les coches d'eau, foncets, chalans, barques, grandes & petites alleges, toues, bachots, *&c.* ſur leſquels on tranſporte les bois, vins, ſels, épiceries, pierres, chaux, grains, charbons, ou d'une province à une autre, ou des provinces dans la capitale, ou dans les principales villes de commerce.

Les *voitures* par terre ſont, ou des machines inventées pour porter avec plus de commodité & en plus grande quantité les perſonnes, balles, ballots, caiſſes & tonneaux de marchandiſes tirées par diverſes ſortes d'animaux, ſuivant les pays ; ou bien ces mêmes animaux qui ſervent de monture, & ſur les bâts ou le dos deſquels on charge ces fardeaux proportionnés à leurs forces.

Les *voitures* de terre pour le tranſport des voyageurs & marchandiſes dont l'uſage eſt le plus commun en France, & dans une grande partie de l'Europe, ſont les carroſſes, charriots, caleches, berlines & coches à quatre roues, les chaiſes, charrettes, & fourgons qui n'en ont que deux. Ces machines roulantes ſont tirées par des chevaux, des mulets, des mules, des bufles, & des bœufs. Dans le nord on ſe ſert de traîneaux en hiver, & lorſque la terre eſt couverte de neige. On y attele ordinairement des chevaux, mais en Lapponie ils ſont traînés par des rennes qui reſſemblent à de petits cerfs, & dans quelques cantons de la Sibérie par des eſpeces de chiens accoutumés à cet exercice. *Voyez* TRAÎNEAU.

Tous les animaux qu'on vient de nommer, à l'exception des rennes & des chiens de Sibérie, ſont propres à la charge, & peuvent porter des marchandiſes, ſur-tout les mules & mulets, qui ſont d'un très-grand ſecours dans les pays de montagnes, tels que les Alpes, les Pyrénées, *&c.*

Dans les caravanes de l'Aſie & les cafilas de l'Afrique, on ſe ſert de chameaux & de dromadaires. *Voyez* CHAMEAU, DROMADAIRE, CARAVANE, CAFILA.

En quelques endroits de l'Amérique Eſpagnole, & ſur-tout dans le Pérou & le Chili, les vigognes, les llamas & les alpagnes, qui ſont trois ſortes d'animaux de la grandeur d'une médiocre bourrique, mais qui n'ont pas tant de force, ſervent non-ſeulement pour le tranſport des vins & autres marchandiſes, mais encore pour celui des minerais & pierres métalliques des mines d'or & d'argent, ſi communes dans cette partie du nouveau monde.

Enfin, le palanquin porté ſur les épaules de deux, quatre, ou ſix hommes, & la litiere à laquelle on attele deux mulets, l'un devant, l'autre derriere, ſont auſſi des *voitures*, mais ſeulement pour les voyageurs. La premiere eſt d'uſage dans les Indes orientales, & la ſeconde dans preſque toute l'Europe. *V.* PALANQUIN & LITIERE, *Dictionnaire de commerce.*

Voiture s'entend auſſi des perſonnes & des marchandiſes tranſportées.

On dit en ce ſens, une *pleine voiture*, lorſque les huit places d'un carroſſe & les ſeize places d'un coche par terre ſont remplies ; & *demi-voiture*, quand il n'y en a que la moitié ; de même quand un roulier ne part qu'avec la moitié ou le tiers de la charge qu'il peut porter, on dit qu'il n'a pas *voiture*. *Dictionnaire de commerce*, tome III, lettre V, page 661.

En termes de commerce de mer on dit, *charge*, *chargement*, *cargaiſon*. Voy. CHARGE, *&c.*

Voiture eſt encore le droit que chaque perſonne doit payer pour être menée en quelque lieu, ou celui qui eſt dû pour les effets & marchandiſes qu'on fait voiturer ; ce qui varie ſuivant la diſtance des lieux. Les rouliers de Lyon font payer deux ſols par livre de *voiture*.

Sur mer le terme de fret ou de nolis eſt plus en uſage que celui de *voiture*. *V.* FRET & NOLIS.

Voiture d'argent, ſignifie quelquefois une ou pluſieurs charrettes, charriots, mulets, *&c.* chargés d'eſpeces monnoyées; comme

comme lorsqu'on dit qu'il est arrivé à l'armée une *voiture d'argent* pour payer les troupes. Quelquefois ils signifient un barril de fer, que les receveurs des tailles ou autres envoient par les coches ou messagers aux receveurs généraux.

Voiture de sel est une certaine quantité de muids de sel qui arrive, ou sur des bateaux ou sur des charrettes, charriots, *&c.* pour remplir les greniers à sel, soit de dépôt, soit de distribution. On appelle aussi une *voiture* de drap, de vin, de bled, de sucre, *&c.* une charrette chargée de ces marchandises. *Ibid.*

VOITURES MODERNES. On se sert du carrosse, de la berline, du vis-à-vis, de la désobligeante, *&c.* Le charron & le sellier travaillent à faire ces voitures. La plus commune est la chaise de poste. En faisant connoître la maniere de la construire & de l'orner, nous donnerons une idée des autres voitures.

Quoique la chaise de poste soit, ainsi que le carrosse, la berline & les autres voitures d'appareil, l'ouvrage du sellier, plusieurs autres artistes concourent cependant à sa construction. Il faut distinguer dans la chaise de poste deux parties principales: le *train* ou *brancard*, qui est l'ouvrage du charron; & le *corps*, le *coffre* ou la *caisse*, dans laquelle le voyageur se place. Ces deux parties sont elles-mêmes composées d'un grand nombre d'autres dont nous allons parler.

Du brancard. Le brancard est un chassis de bois, dans le vuide duquel le corps ou la caisse est suspendue, comme il sera expliqué plus bas. Il est composé de deux longues barres de bois de frêne, de dix-huit à vingt pieds de longueur, assujetties parallélement l'une à l'autre par quatre traverses; ensorte que la distance d'entre les bras du brancard soit d'environ trois pieds & demi. Les traverses & les bras du brancard forment un chassis soutenu par deux roues, faites comme celles des carrosses; mais les roues de la chaise & du carrosse sont dans la proportion de la grandeur & de la pesanteur de ces *voitures*. L'aissieu qui les joint traverse le brancard en-dessous, & y est assujetti par deux pieces de bois entaillées pour le recevoir. Ces pieces de bois s'appellent *échantignoles*. Les échantignoles sont attachées aux barres du brancard par plusieurs chevilles de fer garnies de leurs écrous. L'aissieu est immobile entre les échantignoles. Ce sont les roues seules qui tournent sur les extrémités de l'aissieu. L'aissieu est élevé à environ deux pieds sept à huit pouces de terre, & les roues ont environ cinq pieds trois pouces de diametre.

La premiere traverse du côté du cheval est une barre de bois plate, qui sert de soutien au cerceau qui est quarré du côté du palonnier & arrondi de l'autre. Le cerceau est encore soutenu par une piece qu'on appelle le *tasseau*, & est garni d'un aileron de cuir du côté du palonnier, pour empêcher que le cheval ne jette de la terre ou des boues sur le devant de la chaise. Le cerceau & son fond qui est de cuir tendu sur des courroies depuis la traverse du cerceau jusqu'à celle des soupentes, sert au même usage pour le cheval de brancard, & c'est aussi là qu'on dépose une partie des équipages que l'on emporte en voyage. Les courroies qui vont, après avoir passé dans des anneaux fixés sur les brancards, se rendre au haut du cerceau, s'appellent *courroies de cerceau*, & sont destinées à le contenir. On voit encore un grand cuir de vache attaché à la traverse de la soupente, il s'appelle *tablier*, *garde-crotte*, nom qui désigne assez son usage; & sur le cerceau, un autre cuir de vache qui couvre les équipages.

La seconde traverse est celle des soupentes de devant, elle doit être bien affermie sur les brancards par des boulons ou chevilles de fer terminées en vis pour recevoir un écrou, après avoir traversé l'épaisseur de la traverse & du brancard. La partie supérieure de ces boulons au-dessus de la tête, & prolongée d'environ un pied, est terminée par une boucle qui reçoit une courroie attachée par l'autre extrêmité à la pareille piece qui est sur l'autre brancard; c'est sur cette courroie, qu'on appelle *courroie de porte*, que vient tomber la porte de la chaise. Depuis la traverse de soupente jusqu'à l'aissieu, on ne trouve sur le brancard que deux anneaux de fer qui reçoivent des courroies, dont l'usage

est d'empêcher le corps de la chaise de renverser.

Au-delà de l'aissieu est placée, comme une traverse, la planche des malles ; cette planche est ainsi nommée, parce que c'est là qu'on pose les malles ou coffres du voyageur. Cette planche est portée sur deux tasseaux qui s'élevent au-dessus des brancards d'environ quatre à cinq pouces. Elle y est affermie par des boulons à vis qui traversent la planche, les tasseaux, les barres de brancard & les échantignoles.

Au-delà de cette planche sont les consoles au nombre de deux sur chaque brancard ; ce sont des barres de fer qui se réunissent par le haut pour former une espece de tête, dans laquelle est un rouleau, sur lequel passe la courroie de guindage, ainsi qu'il sera expliqué : ces deux consoles sur chaque barre de brancard le traversent à environ un pied de distance l'une de l'autre, & y sont assujetties par des écrous qui prennent la partie taraudée de ces consoles qui déborde la face inférieure du brancard ; on noye quelquefois les écrous dans le bois, & on les y affleure. Les consoles sont assujetties par le haut à une distance l'une de l'autre, toujours moindre que la largeur du brancard & même que celle de la chaise, par une piece de bois qu'on appelle *entretoise*, dont le milieu est garni d'un coussin de cuir rembourré de crin, pour servir de siege au domestique quand on en fait monter un derriere la chaise, ce qui ne se pratique pas ordinairement. Cette entretoise est fourchue par ses extrêmités, où passent les consoles réunies, qui forment en cet endroit une espece de collier qui est reçu par la fourchette de l'entretoise.

Entre les pieds des consoles passe une forte traverse que l'on appelle *la planche des ressorts* ; le milieu en est plus large que les extrêmités, & forme un disque ou rond d'environ un pied de diametre. C'est sur cette partie de la planche que sont fixés les ressorts par des pivots qui en traversent toute l'épaisseur. Ces ressorts, au nombre de deux, forment chacun à peu près, avec la boîte qui les contient, un V consonne, & ils sont disposés de maniere que les sommets des angles qu'ils forment sont opposés l'un à l'autre. Chaque ressort est composé de deux parties, & chaque partie est composée de plusieurs autres Une de ces parties est un assemblage de dix-huit à vingt ressorts, faits d'acier d'Hongrie ; la partie inférieure a le même nombre de feuilles; toutes les feuilles appliquées les unes sur les autres selon leur longueur, sont renfermées dans des boîtes & traversées par des chevilles ou boulons terminés en vis & retenus par des écrous qui assujettissent toutes les feuilles dans chaque boîte, car chaque ressort a la sienne. Chaque boîte est assujettie sur le disque de la planche des ressorts, par deux pivots que l'on nomme *pivots à crosse*. Les pivots tiennent à la boîte par des boulons qui la traversent horisontalement, & qui passent aussi par les anneaux des crosses des pivots; ces derniers sont assujettis sur la planche par des écrous, après qu'ils l'ont entiérement traversée. Les feuilles qui composent un ressort ne sont pas toutes de même longueur ; les extérieures sont les plus longues, les autres vont en diminuant jusqu'à la derniere. Elles sont toutes un peu repliées sur les côtés à leurs extrêmités, afin qu'en s'embrassant elles ne puissent s'écarter les unes de dessus les autres, mais glisser toujours parallélement, & se restituer de même. Il est évident que si elles avoient été toutes de même longueur, elles n'auroient presque pas pu plier. Chaque ressort doit être considéré comme divisé en deux dans toute sa longueur. Chacune de ces parties parfaitement semblable à l'autre, lui est appliquée côte à côte, est renfermée dans la même boîte, est composée de même nombre de feuillets, & chaque feuillet, soit dans la partie supérieure, soit dans la partie inférieure, est précisément semblable dans une des moitiés qu'on appelle *coins*, à sa correspondante dans l'autre coin. Les deux coins séparés sont comme deux ressorts distincts; mais appliqués dans la chaise de poste, ou plutôt dans les boîtes à côté l'un de l'autre, ils ne sont qu'un ressort : ensorte qu'il faut quatre coins pour une chaise de poste, deux dans chaque boîte, quoiqu'il n'y ait que deux ressorts. Aux extrêmités supérieures sont deux doubles crochets, qui reçoivent les anneaux dont sont garnies les soupentes de derriere.

Les extrêmités inférieures des resforts entrent dans des boîtes dormantes, qui sont fixées sur les extrêmités de la planche des ressorts, & dans lesquelles ils peuvent se mouvoir pour se prêter à l'action du poids de la chaise qui les fait fléchir ; leur élasticité naturelle les rétablit aussi-tôt. Cette derniere boîte, ainsi que toutes les parties où il y a frottement, doivent être enduites de vieux-oing.

Il est à propos de remarquer que le plan de la planche des ressorts n'est point parallele à celui du brancard ; mais qu'il est au contraire penché en-arriere, afin que les ressorts aient la même inclinaison que les soupentes de derriere, & qu'ainsi elles ne puissent frapper contre la planche des ressorts, quand la roue de la chaise venant à rencontrer quelques pierres, elle est contrainte de balancer. C'est par la même raison que la planche est plus étroite par ses extrêmités que dans le milieu, où les ressorts sont attachés, & que ces ressorts portent en-haut un double crochet long d'un pied, qui tient les courroies de la soupente écartées l'une de l'autre de la même distance.

Pour empêcher toute cette ferrure de se rouiller à la pluie & autres rigueurs du tems, on la couvre de sacs de cuir ; ceux des ressorts s'appellent *étuis*, ceux des crochets & des extrêmités supérieures des soupentes s'appellent *calottes*. Au-delà de la traverse des ressorts & vers l'extrêmité du brancard, est la derniere traverse qu'on appelle *traverse de ferriere*. La ferriere est une espece de malle, dans laquelle le postillon met les divers instrumens propres à réparer les accidens légers qui peuvent arriver à la voiture pendant la route. Ainsi il doit avoir du vieux-oing, un marteau à ferrer, une clef à cric, *&c.* La traverse de ferriere est affermie sous le brancard par des boulons qui la traversent & le brancard. L'extrêmité supérieure de ces boulons est terminée par un cric, dont la fonction est de bander à discrétion la courroie de guindage, ainsi qu'il sera dit ailleurs. Les crics sont entiérement semblables à ceux qui servent pour les soupentes des carrosses.

Le derriere du brancard est terminé par un cerceau de fer, dont l'usage est de garantir les ressorts du choc des murs dans les reculs qu'on fait faire à la voiture, & ce cerceau s'appelle *cerceau de reculement.*

Toutes les parties dont nous venons de parler, sont enrichies d'ornemens de sculpture, qui donnent à la chaise entiere un air d'élégance & de magnificence, qui dépend beaucoup du goût du sculpteur & de l'opulence de celui qui met les ouvriers en œuvre.

Tout ce que nous avons dit de la chaise de poste jusqu'à présent, est à proprement parler l'ouvrage du charron. Passons maintenant à celui du sellier, quoiqu'il soit aidé de plusieurs autres artisans, comme menuisiers, serruriers, peintres, doreurs, vernisseurs.

Du corps de la chaise. Le corps de la chaise est suspendu dans le vuide des barres du brancard. Il est composé d'un fond qui consiste en un chassis de bois d'orme, qu'on appelle *brancard de chaise.* Aux angles de ce chassis sont élevés des montans de même bois d'environ quatre pieds & demi de haut ; l'impériale est posée sur ces montans. L'impériale est une espece de toit ou carcasse de menuiserie couverte de cuir, & ornée de clous & de pommettes dorées, selon le goût de l'ouvrier. Elle est un peu convexe, pour rejeter les eaux de la pluie. Elle est composée d'un chassis qui assemble tous les montans, & de plusieurs barreaux courbés de bois de hêtre, qui se réunissent à son centre, où ils sont assemblés sur un disque de bois qui en occupe le milieu & qu'on appelle l'*ovale.* Ces barreaux sont recouverts de voliches fort menues & bien collées de colle-forte ; ensorte que le tout ne forme, pour ainsi dire, qu'une seule piece : c'est sur cet appareil que le cuir est tendu.

La hauteur de ce coffre est comme divisée en deux parties par des traverses qui en font tout le tour, excepté par-devant. On appelle ces traverses, *ceintures.* Elles sont assemblées avec les montans à tenons & à mortaises, & sont ornées de diverses moulures. La partie inférieure de la chaise est fermée par des panneaux enrichis de peintures ou chargés des armes du propriétaire. Ces panneaux sont de bois de noyer, &

ont deux lignes d'épaiſſeur au plus. Il faut qu'ils ſoient d'une ſeule piece pour être ſolides. On les garnit intérieurement de nerfs ou ligamens de bœuf, battus, peignés & appliqués avec de la bonne colle forte, de maniere que les filets de ligamens traverſent le fil du bois. On unit cet apprêt par le moyen d'une liſſette. *Voyez* LISSETTE. On ſe ſert de la liſſette pendant que la colle eſt encore chaude; le tout eſt enſuite couvert avec de bonne toile forte, neuve & pareillement liſſée & collée. Les bandes de toile qu'on emploie à cet uſage ont quatre à cinq pouces de large; on les trempe dans la colle chaude, & on les applique ſur les panneaux, de maniere que les fils de la chaîne ſoient perpendiculaires aux fils du bois. Ces bandes ſont écartées les unes des autres de deux pouces ou environ. Mais les panneaux ne ſont pas les ſeules parties qu'on fortifie de cette maniere. On couvre de pareilles bandes tous les aſſemblages en général, & on en étend dans tous les endroits qui doivent être garnis de clous. Cette opération faite, & la colle ſéchée, on fait imprimer la caiſſe de la chaiſe d'une couleur à l'huile, enſuite on la fait ferrer, c'eſt-à-dire, garnir de plaques de tôle, fortes & capables d'affermir les aſſemblages. On y place encore différentes pieces de fer dont nous parlerons dans la ſuite.

Le deſſus des panneaux des côtés eſt quelquefois tout d'une piece, & d'autres fois il eſt diviſé en deux parties par un montant qui s'aſſemble dans la ceinture & dans le chaſſis de l'impériale: ſi le côté n'eſt pas diviſé en deux panneaux, la chaiſe en ſera plus ſolide. La partie du côté de devant, qu'on appelle *fenêtre*, eſt occupée par une glace qui ſe leve & ſe baiſſe dans des couliſſes pratiquées aux montans; enſorte que quand la glace eſt baiſſée, elle eſt entiérement renfermée dans un eſpace pratiqué derriere le panneau qu'on appelle la *couliſſe*. Il y a à ces glaces, ainſi qu'à celle de devant, en-dedans de la chaiſe, un ſtore de taffetas, & en-dehors un ſtore de toile cirée, placés ſous la gouttiere de la corniche de l'impériale. Le ſtore du devant garantit du ſoleil celui de dehors de la pluie, de la grêle & autres injures du tems. La partie de la chaiſe au-deſſus de la ceinture & à côté de la fenêtre cuſtode, eſt fermée à demeure, ainſi que le doſſier, & couverte de cuir tendu ſur les montans, & entouré de clous de cuivre doré; il n'y a point là de panneaux. Le cuir bien tendu eſt ſeulement matelaſſé de crin, & les matelas ſoutenus par des ſangles qui empêchent que le cuir ne ſoit enfoncé. Les ſangles ſont placées en-travers & fixées ſur les montans.

Le ſiege eſt appuyé au doſſier un peu au-deſſous de la ceinture. C'eſt un véritable coffret, dont le couvercle ſe leve à charniere & eſt recouvert d'un couſſin ſur lequel on s'aſſied. Tout l'intérieur de la chaiſe eſt matelaſſé de crin & tendu de quelqu'étoffe précieuſe, mais de réſiſtance, comme velours, damas, *&c.*

La porte eſt ſur le devant. Cette porte qu'on appelle porte *à la Toulouſe*, a ſes couplets à charniere dans une ligne horiſontale, & s'ouvre par le haut en ſe renverſant du côté du cheval de brancard, ſur la courroie qu'on appelle *ſupport de porte*, & qui eſt tendue au travers du brancard, à un pied environ au-deſſus de la traverſe des ſoupentes. Cette porte differe principalement des portes ordinaires, en ce que celles-ci ont leurs gonds & ſont mobiles dans une ligne verticale.

Les panneaux du côté de cette porte ſont des eſpeces de triangles ſéparés en deux parties par un joint. La partie inférieure qui eſt adhérente au brancard de chaiſe s'appelle *gouſſet*. C'eſt vis-à-vis un de ces gouſſets que doit être le marchepied. Le marche-pied eſt de cuir, il eſt fixé ſur le brancard qu'il entoure. C'eſt là, ainſi que le mot l'indique aſſez, que le propriétaire met le pied pour entrer dans ſa chaiſe.

La porte à la Toulouſe ne monte guere plus haut que la ceinture de la chaiſe. Elle s'applique contre les montans de devant. Ces montans ſont renforcés au-deſſus de la porte, d'une piece de bois où l'on a pratiqué une rainure appellée *apſiché*, dans laquelle la glace du devant peut gliſſer: lorſque cette glace eſt baiſſée, elle eſt entiérement renfermée dans la porte. La porte eſt compoſée extérieurement d'un panneau

semblable à ceux de côté & de derriere, & intérieurement d'une planche matelassée de crin & recouverte de la même étoffe que le reste du dedans de la chaise. On voit évidemment qu'il n'est pas possible d'entrer dans la chaise, sans avoir abaissé la glace dans la portiere. Il y a encore dans la portiere sur le milieu, une serrure à deux pêles, avec un bouton à olive; ces deux pêles vont se cacher dans un des montans; on peut aussi remarquer au-dessus de la ceinture, dans le montant de devant, contre lequel la porte s'applique en se fermant, une poignée que celui qui veut entrer dans la chaise saisit, & qui l'aide à s'élever sur le brancard.

Le dessus de l'impériale, outre les clous dorés dont il est enrichi, & qui attachent sur la carcasse de menuiserie dont nous avons parlé, le cuir qui la couvre, est encore orné de quatre ou six pommettes de cuivre, ciselées & dorées. Ces pommettes sont fixées à plomb au-dessus des montans des angles, quand il n'y en a que quatre; quand il y en a six, les deux autres sont au-dessus des montans qui séparent les glaces des côtés des custodes; mais dans ce cas la corniche de l'impériale est ceintrée au-dessus des glaces.

Le fond ou le dessous de la chaise est occupé par un coffre qu'on appelle *cave*. Ce coffre a environ six pouces de profondeur: il est fortement uni au chassis de la chaise par plusieurs bandes de fer; il est revêtu extérieurement de cuir cloué avec des clous dorés, & intérieurement d'une peau blanche; il s'ouvre en-dedans de la chaise, & c'est sur son couvercle pareillement revêtu de cuir, que sont posés les pieds du voyageur. Il ne nous reste plus maintenant qu'à expliquer comment la chaise est suspendue dans le brancard du train, & comment elle y est tenue dans une liberté telle qu'elle ne se ressent presque pas des chocs ou cahots que les roues peuvent éprouver dans les chemins pierreux.

On commence par placer deux ressorts sous le devant de la chaise, ils y sont fixés par des boulons qui traversent le brancard de la chaise; ces ressorts s'appellent *ressorts de devant*; ils ont leurs boîtes. Nous pouvons remarquer ici, à propos de ces ressorts & des ressorts de derriere, qu'il y a d'autant plus de feuilles, que chaque feuille a été forgée mince, & qu'ils sont d'autant meilleurs & plus doux, tout étant égal d'ailleurs, qu'il y a plus de feuilles.

Ces boulons, dont la queue est applatie, sont arrêtés par plusieurs clous à vis sur la face extérieure des montans de devant, ensorte qu'ils soient bien affermis de ce côté. L'autre extrêmité est terminée par une fourchette appellée *menotte*, qui contient un rouleau. Les courroies sans fin, appellées *soupentes*, passent sur le rouleau & sur la traverse de soupente.

A l'arriere de la chaise, depuis les extrêmités des ressorts dont nous venons de parler, jusqu'à environ trois pieds au-delà de la chaise, sont des pieces de bois fortement arrêtées au-dessous du brancard de la chaise par plusieurs boulons à vis & écrous. Ces pieces de bois, qu'on nomme *apremonts*, sont aussi terminées par des menottes qui contiennent un rouleau un peu conique: c'est sous ces rouleaux que passent les courroies ou soupentes de derriere, qui vont s'accrocher aux extrêmités supérieures des ressorts de derriere que nous avons décrits ci-dessus; elles s'y accrochent tout simplement par un trou qu'on a pratiqué sur la largeur de la soupente: le crochet du ressort est reçu dans ce trou.

Il est à propos de remarquer que les soupentes sont de deux pieces réunies par une forte boucle vis-à-vis du panneau de derriere de la chaise, & qu'elles embrassent la planche des ressorts, afin que l'effort qu'ils font soit perpendiculaire à leur point d'appui; c'est aussi par la même raison que la planche des ressorts est inclinée, ensorte que son plan soit perpendiculaire aux courroies.

Il est évident par cette disposition, que la chaise est suspendue par les quatre coins: mais comme les pointes de suspension, loin d'être solides & immobiles, sont au contraire souples, lians, élastiques, & rendent la chaise capable d'un mouvement d'oscillation fort doux dans la direction de l'inflexion des ressorts, c'est-à-dire, de haut en-bas & de bas en-haut, & en même tems d'un autre mouvement d'oscillation non moins doux, selon la longueur de la

voiture, dans la direction des brancards, ou de l'avant à l'arriere & de l'arriere à l'avant; les chocs que les roues éprouvent sur les chemins sont amortis par défaut de résistance, & ne se font presque point sentir à celui qui est dans la chaise.

Mais comme le centre de gravité de toutes les parties de la chaise est au-dessus des bandes ou liens qui l'embrassent par-dessous & qui la tiennent suspendue, il pourroit arriver par l'inégalité perpétuelle des cahots qui se font tant à droite qu'à gauche, qu'elle fût renversée de l'un ou de l'autre côté. C'est pour remédier à cet inconvénient, qu'on a placé de part & d'autre les deux courroies de guindage, fixées d'un bout sur les brancards vers le marche-pied, passant dans les cramailleres de la chaise, ou guides de fer, placées sur les faces latérales des montans de derriere, à la hauteur de la ceinture, & se rendant de l'autre bout sur les rouleaux de la tête des consoles, d'où elles vont s'envelopper sur les axes ou rouleaux des crics qu'on voit aux extrêmités, en-dessus de la traverse de ferriere, & qui servent à bander ou à relâcher à discrétion ces courroies.

La chaise ainsi assurée contre les renversemens, soit en-devant, soit en-arriere, soit à droite, soit à gauche, n'étoit pas encore à couvert d'un certain ballottage, dans lequel les faces extérieures des brancards du train auroient été frappées par les côtés du brancard de la chaise. On a remédié à cet inconvénient par le moyen d'une courroie de cuir attachée aux faces latérales intérieures des brancards de train, & au milieu de la planche de malle, à laquelle on a mis pour cet effet deux rouleaux sur lesquels cette courroie va passer: cette courroie s'appelle *courroie de ceinture*.

La chaise ainsi construite, il ne reste plus, pour en faire usage, que d'y atteler un ou plusieurs chevaux. Le cheval de brancard se place devant la chaise entre les brancards, comme le limonnier entre les limons d'une charrette. *V.* CHARRETTE. Les extrêmités des brancards ou limons sont pour cet effet garnies de ferrures où l'on assujettit les harnois du cheval; comme par exemple, d'un anneau de reculement, d'un crampon pour passer le dossier, d'un crochet pour un troisieme cheval qu'on est quelquefois forcé de mettre à la chaise, soit pour la tirer des mauvais pas, soit pour l'empêcher d'y rester arrêtée. Mais il y a cette différence entre les traits du cheval de poste & du cheval de charrette, que pour les premiers les traits de tirage sont attachés à un anneau pratiqué à un des boulons qui assujettissent l'échantignole au brancard, le long de la face inférieure duquel les traits s'étendent, & vont saisir par une forte boucle le harnois du cheval vers le milieu, à peu près où correspond la cuisse; au lieu que pour l'ordinaire les traits des limonniers sont attachés aux limons même, & sont par conséquent beaucoup plus courts que ceux des chevaux de poste. Les traits de tirage sont tenus appliqués à la face inférieure du bras de brancard par des morceaux de cuir, au nombre de deux ou trois, appellés de leurs fonctions *trousse-traits*.

Du côté gauche du cheval de brancard, on en attele un autre qu'on nomme *palonnier*, parce qu'il est attelé à un palonnier semblable à ceux des carrosses; avec cette différence, qu'il est de deux pouces plus long du côté de la courroie qui l'embrasse que de l'autre côté; le côté long du palonnier est en-dehors du brancard, cet excès est occasionné par la facilité qu'il donne au cheval pour tirer. Le palonnier est fixé au brancard du côté du montoir par une courroie qui prend le palonnier à peu près dans le milieu, & passe dans une menotte fixée à la place inférieure du brancard; ou bien il y a deux courroies qui vont se rendre aux échantignoles de chaque côté de la voiture, où elles sont arrêtées de la même maniere que les traits du cheval de brancard. On doit préférer cette derniere construction, parce que le palonnier tire également sur les deux brancards.

Au derriere de la chaise, à la derniere des quatre traverses qu'on appelle la *gueule de loup*, il y a un marche-pied de cuir placé sur le côté de cette traverse; il sert au domestique à monter derriere la chaise; & les extrêmités antérieures du bras des brancards sont garnies de côté d'un morceau de cuir rembourré de crin, & attachées

avec des clous dorés. Cette espece de petit matelas s'appelle *fenture de brancard*, & sert à garantir la jambe du postillon d'un choc contre le bras du brancard, dont il seroit blessé, si l'endroit de ce bras où il choqueroit, étoit nu.

Cette chaise de poste que nous venons de décrire, s'appelle *chaise à ressorts en écrevisse*, pour la distinguer d'une autre espece de chaise de poste appellée *chaise à la Dalaine*. La chaise de poste à ressorts en écrevisse est la plus ordinaire. Les ressorts appellés *à la Dalaine*, apparemment du nom de leur inventeur, s'appliquent plus souvent aux carrosses qu'aux chaises de poste.

Quoique nous ayons dit que la chaise de poste étoit une *voiture* légere, c'est relativement aux autres *voitures*; car en elle-même, elle ne peut être que très-pesante, sur-tout si on la compare avec la vîtesse qu'on se propose, quand on voyage en poste. Ce qui la rend sur-tout pesante, ce sont ces énormes ressorts appliqués tant au-derriere de la chaise qu'au-devant. Cette ferrure est très-lourde. Pour avoir de l'élasticité, & par conséquent de la commodité dans la *voiture*, qu'on est parvenu à rendre très-douce, malgré les cahots & la célérité de la marche, il a fallu multiplier les feuillets à ressorts : mais on n'a pu multiplier ces parties en fer, sans augmenter le poids; ensorte qu'on a nécessairement perdu du côté de la légéreté, & qu'on s'est procuré du côté de la commodité. Il s'est apparemment trouvé un ouvrier qui a senti cette espece de compensation, & qui, songeant à conserver un des avantages sans renoncer à l'autre, a imaginé les ressorts à la Dalaine. Que les ressorts à la Dalaine soient plus légers que les ressorts en écrevisse, c'est, je crois, un point qu'on ne peut guere contester, n'étant à peu près que la moitié des autres : quant à leur élasticité, il n'est pas de la même évidence qu'ils en aient autant que les ressorts en écrevisse, par conséquent qu'ils soient aussi doux. Ces ressorts sont à peu près en S renversée; ils ont aussi dix-sept, dix-huit feuilles, dont les antérieures sont plus courtes que les autres. Ils se placent droits au-derriere de la chaise; il y en a deux, ils sont fixés chacun sur une traverse qui s'emmortaise avec les deux brancards de train. Cette traverse s'appelle une *lisoire*; sur la lisoire s'élevent deux montans sculptés, au travers desquels passent les ressorts : ces montans s'appellent *moutons*. Les moutons sont soutenus chacun par des arcboutans de fer; les arcboutans sont fixés sur les brancards. Il y a à chaque ressort vers le milieu, un collier qui embrasse le ressort, & qui l'empêche de vaciller. Ce collier est de fer & doublé de cuir. Il n'y a, comme on voit, qu'un principe d'élasticité dans les ressorts à la Dalaine qui sont en S, au lieu qu'il y en a deux dans les ressorts en écrevisse qui sont en < couché; car la partie inférieure, représentée par une des jambes de l'V, est composée de ressorts précisément comme la partie supérieure, & elles réagissent également toutes deux.

Il y a quelque différence dans la construction des chaises à la Dalaine, introduite par l'application différente des ressorts: la partie inférieure du derriere de la chaise s'arrondit, afin que les soupentes qui partent de là ne portent pas sur l'aissieu avant de se rendre à l'extrémité des ressorts. Il y a à peu près à la hauteur de l'aissieu, au derriere arrondi de la chaise à la Dalaine, deux menottes, une de chaque côté de la chaise, dans lesquelles passent les soupentes qui vont se rendre à l'extrémité supérieure des ressorts. Ces chaises sont arrondies, disent les ouvriers, en cul-de-singe. Les ressorts de devant de la chaise à la Dalaine ne different pas des ressorts du devant de la chaise ordinaire.

D'où il s'ensuit, qu'en supposant que la chaise à la Dalaine soit moins pesante que la chaise en écrevisse, & même qu'elle soit aussi douce, peut-être pourroit-on encore ajouter à la perfection de cette voiture, en en bannissant tout ressort, & en substituant les cordes des anciens, faites avec des ligamens d'animaux vigoureux, à toute cette ferrure. On a fait tout récemment des essais de ces cordes que les anciens employoient à leur catapulte, à leurs balistes, & qui y produisoient par leur grand ressort & par leur force des effets si surprenans. C'est à M. le comte d'Erouville, qu'on en doit la recherche & la décou-

verte. Nous en avons parlé à l'*article* CORDE. *Voyez cet article.*

VOITURE (*Lettre de*). *Commerce.* Ecrit que l'on donne à un voiturier, contenant la quantité & la qualité des pieces, caiſſes, balles & ballots de marchandiſes qu'on lui confie, afin qu'il puiſſe ſe faire payer de ſes ſalaires par celui à qui elles ſont adreſſées; & auſſi que celui qui les reçoit puiſſe juger ſi elles arrivent bien conditionnées, en nombre compétent, & à tems convenable. *V.* LETTRE DE VOITURE.

Dans le commerce de mer, on nomme *charte partie* & *connoiſſement* ou *manifeſte*, l'écrit ou regiſtre qui contient la liſte des marchandiſes, & les noms & qualités des paſſagers dont un vaiſſeau marchand eſt chargé. *V.* CHARTE-PARTIE, CONNOISSEMENT, MANIFESTE, *&c.*

Les cochers des carroſſes, coches publics, qui ſervent au tranſport des perſonnes, ont auſſi leur feuille ou lettre de *voiture*, qu'ils ſont obligés de montrer aux commis que leurs maîtres mettent ſouvent ſur les routes pour faire connoître qu'ils n'ont pris perſonne en chemin, & qu'ils n'ont que la charge avec laquelle ils ſont partis. *V.* FEUILLE.

VOITURE *qui marche ſeule.* (*Méchan.*) Un profeſſeur du college de la Trinité de Dublin imagina, il y a quelques années, une *voiture* qui marchoit ſeule, ſans cheval. On voit cette ingénieuſe machine ſur la *planche II, fig.* 4 & 5 *de méchanique, ſupplément des planches.*

Sur le milieu de l'aiſſieu de devant E F, *fig.* 5, eſt une lanterne garnie tout autour de fuſeaux, ſur leſquels mordent les dents d'une roue horiſontale G, laquelle eſt traverſée par une manivelle de fer H L, dont le mouvement fait tourner la lanterne & les deux roues de devant.

Les deux roues de derriere B B, *fig.* 4, ſont emboîtées de façon que l'une ne peut tourner ſans l'autre; entre deux ſont deux autres petites roues Q Q, placées dans un caiſſon qui eſt derriere la chaiſe; au-deſſus eſt un rouleau P P, attaché à l'impériale, lequel traverſe une poulie R, ſur laquelle paſſe une corde, dont les extrêmités ſont attachées à deux planches S T; ſur ces deux planches ſont deux plaques de fer qui mordent dans les deux petites roues QQ, & les font tourner.

Voici le moyen qu'on emploie pour faire marcher cette *voiture;* celui qui eſt dedans ſe ſaiſit de la manivelle pour la diriger, tandis qu'un autre qui eſt ſur le ſiege, peſant alternativement ſur les planches qui ſont derriere, fait que les plaques qu'elles portent, mordent dans les petites roues, & fait tourner les grandes plus ou moins vîte, ſelon le plus ou le moins de mouvement qu'il leur imprime avec les pieds. *Cet article eſt tiré des journaux anglois, & traduit par V.*

VOITURE *ou* CHAISE ROULANTE, *avec laquelle un homme qui a perdu l'uſage de ſes jambes, peut ſe mener ſoi-même ſans cheval ſur les grands chemins.* (*Méchanique.*) L'auteur de cette machine ingénieuſe, M. Brodier, qu'une infirmité avoit privé d'aſſez bonne heure de l'uſage de ſes jambes, a occupé le loiſir forcé de ſa ſituation à l'étude des mathématiques, qui lui ont rendu, pour ainſi dire, le mouvement progreſſif dont il étoit privé. Comme ſa ſanté étoit très-bonne d'ailleurs & ſes bras très-vigoureux, il a conçu le deſſein d'une chaiſe qu'il pourroit faire mouvoir avec des manivelles; il a calculé la force qu'il y pourroit employer, ce que les différens frottemens en pouvoient faire perdre, la réſiſtance que la *voiture*, chargée de ſon poids, éprouveroit dans les chemins unis, montans ou deſcendans, & il a trouvé qu'il lui reſtoit encore ſuffiſamment de forces. Il a donc fait exécuter ſa *voiture* avec la plus grande attention; il a fait la plus grande partie des mouvemens lui-même, & n'a rien négligé pour y introduire tous les avantages dont une exécution parfaite pouvoit la rendre ſuſceptible; auſſi n'a-t-il rien eu à rabattre de ſon calcul, ſa machine ſupplée parfaitement à l'organe qu'il a perdu, & lui rend une grande partie des avantages dont il ſembloit devoir être privé pour jamais: exemple bien propre à faire voir quelles reſſources l'étude des mathématiques & de la phyſique peut procurer à ceux qui s'y appliquent, & combien ces ſciences ſont dignes de l'attention & du travail de ceux qui ont reçu de l'Auteur de la nature un génie propre à y pénétrer.

On

On voit une repréſentation de cette chaiſe roulante ſur la *pl. I de méchanique*, *ſupplément des planches*.

La *figure* 1 repréſente les deux grandes roues qui ont 44 pouces de diametre ; le moyeu qui a ſept pouces, eſt garni d'un canon de cuivre, & enſuite tourné ſur ſon axe & ſur celui des rais, leſquels ont un pouce de groſſeur, & des épaulemens à chaque bout ; ils ſont viſſés dans le moyeu & attachés à la jante avec des vis de fer : cette jante eſt toute d'une piece, & les deux bouts ſont aſſemblés l'un ſur l'autre à queue d'aronde : le bandage eſt auſſi tout d'une piece, & tient à la jante avec des clous à vis & écrou. Les rouleaux ont 39 lignes de diametre, & 12 d'épaiſſeur, avec des paliers de cuivre : les tourillons ſont placés ſur les rais à égales diſtances ; ils ſont tournés & attachés aux rais & ſur l'anneau plat avec des écrous.

Le ſupport de l'arbre de la manivelle eſt garni de deux paliers de cuivre, & fortement attaché aux brancards avec des boulons à vis & écrou. Le pignon a 7 pouces 4 lignes de rayon vrai, 2 pouces d'engrenage, 2 lignes de jeu, & les dents 4 pouces 10 lignes dans leur plus grande largeur ; ce pignon eſt attaché ſur un quarré de la manivelle avec deux plaques qui ſe croiſent à angles droits.

La petite roue eſt conſtruite comme les grandes ; ſa tige perpendiculaire tourne ſur un pivot renverſé, & dans un palier de cuivre placé dans une piece de fer, attachée aux points A, *a*, *fig.* 2, de la traverſe du brancard, & à l'aiſſieu par le moyen de la tringle B, *b*. Au-devant des brancards il y a des étriers de fer, afin de placer le brancard pour le cheval, derriere des poignées de fer pour pouſſer ; *h* eſt un cric avec ſa détente pour lâcher le brancard & le cheval à volonté.

La *fig.* 2 fait voir l'aiſſieu, qui à 4 pieds de long, 14 lignes d'écarriſſage au milieu : les bras ſont tournés & ont la figure des cônes tronqués de 8 & 12 lignes de diametre, garnis de rondelles de fer & de cuir ; il eſt encaſtré deſſus les brancards, & ſoutenu par deux plaques de fer attachées avec deux boulons à vis & écrou. Les branchards ſont ceintrés de 4 pouces, ils ont deux pouces de largeur, & deux pouces & demi d'épaiſſeur : ils ſont liés à la traverſe avec des boulons à vis & écrou. Les ſoupentes ſont attachées ſur la traverſe & ſur les deux crics, leſquels ſont ſoutenus en l'air par une tringle de fer qui ſe leve & ſe baiſſe par le moyen d'une charniere.

La chaiſe, *fig.* 3, porte une tige ceintrée, ſur laquelle il y a un paraſol qui s'attache auſſi au bout des branchards avec des cordons. Cette chaiſe peut s'avancer & ſe reculer, elle eſt liée à vis & écrou ſur quatre traverſes qui portent ſur ces ſoupentes. Le marche-pied eſt attaché par en-haut à vis, ſur une de ces traverſes & au milieu de ſa longueur, par deux tringles qui tiennent à deux autres traverſes. La portion de jante, pour empêcher la chaiſe de ſe renverſer, eſt attachée à charniere au marche-pied, & elle ſe hauſſe & ſe baiſſe par le moyen d'un arc de fer qui s'arrête en différens points.

Toute la *voiture* peut ſe démonter : l'inventeur s'en eſt ſervi pendant huit mois & plus, ſans que rien ſe dérangeât ; & ce qui peut s'uſer à la longue, peut aiſément ſe réparer. *Voyez* le tome IV des *Mémoires préſentés à l'académie royale des ſciences de Paris*, d'où cet article eſt extrait.

VOITURER, v. act. (*Commerce.*) tranſporter ſur des voitures, ſoit par eau, ſoit par terre, des perſonnes, des hardes, des marchandiſes. *V.* VOITURE.

VOITURIER, ſ. m. (*Commerce.*) celui qui voiture, qui ſe charge de tranſporter d'un lieu à un autre des perſonnes, des marchandiſes, des papiers, de l'or, de l'argent, des vins, des bois, *&c.* même des priſonniers, moyennant un prix ou fixé par les ſupérieurs & magiſtrats de police, ou arbitraire & tel que le *voiturier* en convient avec les marchands ou autres particuliers qui veulent ſe ſervir de ſon miniſtere.

Sous ce nom ſont compris, non-ſeulement les *voituriers* proprement dits, ou rouliers, & les bateliers, ou maîtres de barques & de bateaux, qui voiturent librement par toute la France, ſoit par terre, ſoit pas eau ; mais encore les meſſagers,

maîtres des coches, les maîtres des carrosses, les fermiers des coches d'eau, les loueurs de chevaux, les maîtres des postes, & autres, qui ont des privileges & des pancartes. *Voyez* MESSAGERS, COCHES, CARROSSES, POSTES, *&c.*

Quant aux *voituriers* rouliers, quoiqu'ils soient libres à certains égards, comme sur la faculté d'entretenir autant de voitures qu'ils veulent, de n'être fixés ni pour le prix à certaine somme invariable, ni pour le départ ou l'arrivée à certains jours & à certains lieux, comme les maîtres de coches ou carrosses publics y sont obligés: les rouliers cependant sont astreints à divers réglemens de police & de commerce, concernant le soin qu'ils doivent avoir des marchandises; les frais & indemnités dont ils sont tenus en cas de perte occasionnée par leur faute; les avis qu'ils doivent donner aux propriétaires ou commissionnaires de l'arrivée des marchandises, la maniere dont ils doivent se comporter par rapport aux lettres de voiture. Les *voituriers* par eau sont aussi sujets à de semblables réglemens, qu'on peut voir en détail dans le *Dictionnaire de commerce.*

VOITURIN, s. m. (*Commerce.*) signifie la même chose que voiturier, & est usité en ce sens dans quelques provinces de France, comme dans le Lyonnois, en Languedoc, en Dauphiné, & en Provence. *V.* VOITURIER, *Dictionnaire de commerce*, tome III, lettre V, page 670.

VOIX, (*Physiologie.*) c'est le son qui se forme dans la gorge & dans la bouche d'un animal, par un méchanisme d'instrumens propres à le produire. *V.* SON.

Voix articulées sont celles qui étant réunies ensemble, forment un assemblage ou un petit systême de sons: telles sont les *voix* qui expriment les lettres de l'alphabet, dont plusieurs jointes ensemble, forment les mots ou les paroles. *V.* LETTRE, MOT, PAROLE.

Voix non articulées, sont celles qui ne sont point organisées ou assemblées en paroles, comme l'aboi des chiens, le sifflement des serpens, le rugissement des lions, le chant des oiseaux, *&c.*

La formation de la *voix* humaine, avec toutes ses variations, que l'on remarque dans la parole, dans la musique, *&c.* est un objet bien digne de notre curiosité & de nos recherches; & le méchanisme ou l'organisation des parties qui produisent cet effet, est une chose des plus étonnantes.

Ces parties sont la trachée artere, par laquelle l'air passe & repasse dans les poumons; le larynx, qui est un canal court & cylindrique à la tête de la trachée; & la glotte qui est une petite fente ovale, entre deux membranes sémi-circulaires, étendues horisontalement du côté intérieur du larynx, lesquelles membranes laissent ordinairement entr'elles un intervalle plus ou moins spacieux, qu'elles peuvent cependant fermer tout-à-fait, & qui est appellée *la glotte.* Voyez la description de ces trois parties aux *articles* TRACHÉE, LARYNX, & GLOTTE.

Le grand canal de la trachée qui est terminée en-haut par la glotte, ressemble si bien à une flûte, que les anciens ne doutoient point que la trachée ne contribuât autant à former la *voix*, que le corps de la flûte contribue à former le son de cet instrument. Galien lui-même tomba à cet égard dans une espece d'erreur; il s'apperçut à la vérité que la glotte est le principal organe de la *voix*, mais en même tems il attribua à la trachée artere une part considérable dans la production du son.

L'opinion de Galien a été suivie par tous les anciens qui ont traité cette matiere après lui, & même par tous les modernes qui ont écrit avant M. Dodart: mais ce dernier ayant fait attention que nous ne parlons ni ne chantons en respirant ou en attirant l'air, mais en soufflant ou en expulsant l'air que nous avons respiré, & que cet air en sortant de nos poumons, passe toujours par des vésicules qui s'élargissent à mesure qu'elles s'éloignent de ce vaisseau, & enfin par la trachée même, qui est le plus large canal de tous; de sorte que l'air trouvant plus de liberté & d'aisance à mesure qu'il monte le long de tous ces passages, & dans la trachée plus que par-tout ailleurs, il ne peut jamais être comprimé dans ce canal avec autant de violence, ni acquérir là autant de vîtesse qu'il en faut pour la production du son; mais comme l'ouverture

de la glotte eſt fort étroite en comparaiſon de la largeur de la trachée, l'air ne peut jamais ſortir de la trachée par la glotte, ſans être violemment comprimé, & ſans acquérir un degré conſidérable de vîteſſe; de ſorte que l'air ainſi comprimé & pouſſé, communique en paſſant une agitation fort vive aux particules des deux levres de la glotte, leur donne une eſpece de ſecouſſe, & leur fait faire des vibrations qui frappent l'air à meſure qu'il paſſe, & forment le ſon. *V.* VIBRATION.

Ce ſon ainſi formé paſſe dans la cavité de la bouche & des narines, où il eſt réfléchi & où il réſonne, & où M. Dodart fait voir que c'eſt de cette réſonnance que dépend entiérement le charme de la *voix*. Les différentes conformations, conſiſtances & ſinuoſités des parties de la bouche, contribuent chacune de leurs côtés à la réſonnance; & c'eſt du mêlange de tant de réſonnances différentes, bien proportionnées les unes aux autres, que naît dans la *voix* humaine une harmonie inimitable à tous les muſiciens: c'eſt pourquoi lorſqu'une de ces parties ſe trouve dérangée, comme lorſque le nez eſt bouché, ou que les dents ſont tombées, *&c.* le ſon de la *voix* devient déſagréable.

Il ſemble que cette réſonnance dans la cavité de la bouche ne conſiſte point dans une ſimple réflexion, comme celle d'une voûte, *&c.* mais que c'eſt une réſonnance proportionnée aux tons du ſon que la glotte envoie dans la bouche : c'eſt pour cela que cette cavité s'alonge ou ſe raccourcit à meſure que l'on forme les tons plus graves ou plus aigus.

Pour que la trachée artere produisît cette réſonnance, comme c'étoit autrefois l'opinion commune, il faudroit que l'air modifié par la glotte au point de former un ſon, au lieu de continuer ſa courſe du dedans en dedans, retournât au contraire du dehors en dedans, & vînt frapper les côtés de la trachée artere, ce qui ne peut jamais arriver que dans les perſonnes qui ſont tourmentées d'une toux violente, & dans les ventriloques. A la vérité, dans la plupart des oiſeaux de riviere qui ont la *voix* forte, la trachée artere réſonne, mais c'eſt parce que leur glotte eſt placée au fond de la trachée, & non pas à la ſommité, comme dans les hommes.

Auſſi le canal qui a paſſé d'abord pour être le principal organe de la *voix*, n'en eſt pas ſeulement le ſecond dans l'ordre de ceux qui produiſent la réſonnance : la trachée à cet égard ne ſeconde point la glotte autant que le corps d'une flûte douce ſeconde la cheville de ſon embouchure; mais c'eſt la bouche qui ſeconde la glotte, comme le corps d'un certain inſtrument à vent, qui n'eſt point encore connu dans la muſique, ſeconde ſon embouchure : en effet la fonction de la trachée n'eſt autre que celle du porte-vent dans une orgue, ſavoir, de fournir le vent.

Pour ce qui eſt de la cauſe qui produit les différens tons de la *voix*, comme les organes qui forment la *voix* font une eſpece d'inſtrument à vent, il ſemble qu'on pourroit ſe flatter d'y trouver quelque choſe qui pût répondre à ce qui produit les différences de tons dans quelques autres inſtrumens à vent; mais il n'y a rien de ſemblable dans le hautbois, dans les orgues, dans le clairon, *&c.*

C'eſt pourquoi il faut attribuer le ton à la bouche, ou aux narines qui produiſent la réſonnance, ou à la glotte qui produit le ſon : & comme tous ces différens tons ſe produiſent dans l'homme par le même inſtrument, il s'enſuit que la partie qui forme ces tons doit être ſuſceptible de toutes les variations qui peuvent y répondre : nous ſavons d'ailleurs que pour former un ton grave, il faut plus d'air que pour former un ton aigu; la trachée, pour laiſſer paſſer cette plus grande quantité d'air, doit ſe dilater & ſe raccourcir; & au moyen de ce raccourciſſement, le canal extérieur, qui eſt le canal de la bouche & du nez, à compter depuis la glotte juſqu'aux levres, ou juſqu'aux narines, ſe trouve alongé: car le raccourciſſement du canal intérieur, qui eſt celui de la trachée, fait deſcendre le larynx & la glotte; & par conſéquent ſa diſtance de la bouche, des levres & du nez, devient plus grande : chaque changement de ton & de demi-ton opere un changement dans la longueur de chaque canal; de ſorte que l'on n'a point de peine à comprendre que le nœud du larynx hauſſe &

baiſſe dans toutes les roulades ou ſecouſſes de la *voix*, quelque petite que puiſſe être la différence du ton.

Comme la gravité du ton d'un hautbois répond à la longueur de cet inſtrument, ou comme les plus longues fibres du bois, dont les vibrations forment la réſonnance, produiſent toujours les vibrations les plus lentes, & par conſéquent le ton le plus grave, il paroît probable que la concavité de la bouche, en s'alongeant pour les tons graves, & en ſe raccourciſſant pour les tons aigus, peut contribuer à la formation des tons de la *voix*.

Mais M. Dodart obſerve que dans le jeu d'orgue, appellé *la voix humaine*, le plus long tuyau eſt de ſix pouces, & que malgré cette longueur, il ne forme aucune différence de ton; mais que le ton de ce tuyau eſt préciſément celui de ſon anche : que la concavité de la bouche d'un homme qui a la *voix* la plus grave, n'ayant pas plus de ſix pouces de profondeur, il eſt évident qu'elle ne peut pas donner, modifier, & varier les tons. *V.* TONS.

C'eſt donc la glotte qui forme les tons auſſi bien que les ſons, & c'eſt la variation de ſon ouverture qui eſt cauſe de la variation des tons. Une piece de méchaniſme ſi admirable mérite bien que nous l'examinions ici de plus près.

La glotte humaine, repréſentée dans les *planches d'anatomie*, eſt ſeule capable d'un mouvement propre, ſavoir, de rapprocher ſes levres; en conſéquence les lignes de ſon contour marquent trois différens degrés d'approche. Les anatomiſtes attribuent ordinairement ces différentes ouvertures de la glotte à l'action des muſcles du larynx; mais M. Dodart fait connoître par leur poſition, direction, *&c.* qu'ils ſont deſtinés à d'autres uſages, & que l'ouverture & la fermeture de la glotte ſe fait par d'autres moyens, ſavoir, par deux cordons ou filets tendineux, renfermés dans les deux levres de l'ouverture.

En effet, chacune des deux membranes ſémi-circulaires, dont l'interſtice forme la glotte, eſt pliée en double ſur elle-même; & au milieu de chaque membrane ainſi pliée, ſe trouve un paquet de fibres, qui d'un côté tient à la partie antérieure du larynx, & de l'autre côté à la partie poſtérieure : il eſt vrai que ces filets reſſemblent plutôt à des ligamens qu'à des muſcles, parce qu'ils ſont formés de fibres blanches & membraneuſes, & non pas de fibres rouges & charnues; mais le grand nombre de petits changemens qui doivent ſe faire néceſſairement dans cette ouverture, pour former la grande variété de tons, demande abſolument une eſpece de muſcle extraordinaire, par les contractions duquel ces variations puiſſent s'exécuter : des fibres charnues ordinaires, qui reçoivent une grande quantité de ſang, auroient été infiniment trop matérielles pour des mouvemens ſi délicats.

Ces filets qui, dans leur état de rélaxation, forment chacun un petit arc d'une ellipſe, deviennent plus longs & moins courbes à meſure qu'ils ſe retirent; de ſorte que dans leur plus grande contraction, ils ſont capables de former deux lignes droites, qui ſe joignent ſi exactement, & d'une maniere ſi ſerrée, qu'il ne ſauroit échapper entre deux un ſeul atome d'air qui partiroit du poumon, quelque gonflé qu'il puiſſe être, & quelques efforts que puiſſent faire tous les muſcles du bas-ventre contre le diaphragme, & le diaphragme lui-même contre ces deux petits muſcles.

Ce ſont donc les différentes ouvertures des levres de la glotte, qui produiſent tous les tons différens dans les différentes parties de la muſique vocale, ſavoir, la baſſe, la taille, la haute-contre, le bas-deſſus, & le deſſus; & voici de quelle maniere.

Nous avons fait voir que la *voix* ne peut ſe former que par la glotte, & que les tons de la *voix* ſont des modifications de la *voix*, qui ne peuvent être formées non plus que par les modifications de la glotte. S'il n'y a que la glotte qui ſoit capable de produire ces modifications, par l'approche & l'éloignement réciproque de ſes levres, il eſt certain que c'eſt elle qui forme les ſons différens.

Cette modification renferme deux circonſtances, la premiere & la principale eſt, que les levres de la glotte s'étendent de plus en plus en formant les tons, à commencer depuis le plus grave juſqu'au plus aigu.

La feconde, que plus ces levres s'étendent, plus elles fe rapprochent l'une de l'autre.

Il s'enfuit de la premiere circonftance, que les vibrations des levres deviennent promptes & vives à mefure qu'elles approchent du ton le plus aigu, & que la *voix* eft jufte quand les deux levres font également étendues, & qu'elle eft fauffe quand les levres font étendues inégalement, ce qui s'accorde parfaitement bien avec la nature des inftrumens à cordes.

Il s'enfuit de la feconde circonftance, que plus les tons font aigus, plus les levres s'approchent l'une de l'autre : ce qui s'accorde auffi parfaitement avec les inftrumens à vent, gouvernés par anches ou languettes.

Les degrés de tenfion dans les levres font les premieres & les principales caufes des tons, mais leurs différences font infenfibles; les degrés d'approche ne font que les conféquences de cette tenfion, mais il eft plus aifé de rendre fenfibles ces différences.

Pour donner une idée exacte de la chofe, nous ne pouvons mieux y réuffir, qu'en difant que cette modification confifte dans une tenfion, de laquelle réfulte une ample fubdivifion d'un très-petit intervalle; car cet intervalle, quelque petit qu'il foit, eft cependant fufceptible, phyfiquement parlant, de fubdivifions à l'infini. *V.* DIVISIBILITÉ.

Cette doctrine eft confirmée par les différentes ouvertures que l'on a trouvées en difféquant des perfonnes de différens âges, & des deux fexes; l'ouverture eft plus petite, & le canal extérieur eft toujours plus bas dans les perfonnes du fexe, & dans celles qui chantent le deffus. Ajoutez à cela que l'anche du hautbois, féparée du corps de l'inftrument, fe trouvant un peu preffée entre les levres du joueur, rend un fon un peu plus aigu que celui qui lui eft naturel : fi on la preffe davantage, elle rend un fon encore plus aigu; de forte qu'un habile muficien lui fera faire ainfi fucceffivement tous les tons & demi-tons d'une octave.

Ce font donc les différentes ouvertures qui produifent, ou du moins qui accompagnent les tons différens dans certains inftrumens à vent, tant naturels qu'artificiels; & la diminution ou contraction de ces ouvertures, hauffe les tons de la glotte auffi bien que de l'anche.

La raifon pourquoi la contraction de l'ouverture hauffe le ton, c'eft que le vent y paffe avec plus de vélocité : & c'eft pour la même raifon que lorfqu'on fouffle trop doucement dans l'anche de quelqu'inftrument, il fait un ton plus bas qu'à l'ordinaire.

En effet, il faut que les contractions & dilatations de la glotte foient infiniment délicates; car il paroît par un calcul exact de M. Dodart, que pour former tous les tons & demi-tons d'une *voix* ordinaire, dont l'étendue eft de douze tons, pour former toutes les particules & fubdivifions de ces tons en commas & autres tems plus courts, mais toujours fenfibles, pour former toutes les ombres ou différences d'un ton, quand on le fait réfonner plus ou moins fort, fans changer le ton même, le petit diametre de la glotte, qui n'excede pas la dixieme partie d'un pouce, mais qui dans cette petite étendue varie à chaque changement, doit être divifé actuellement en 9632 parties, lefquelles font encore fort inégales, de forte qu'il y en a beaucoup parmi elles qui ne font point la $\frac{1}{963200}$ partie d'un pouce. On ne peut guere comparer une fi grande délicateffe qu'à celle d'une bonne oreille, qui dans la perception des fons eft affez jufte pour fentir diftinctement les différences de tous ces tons modifiés, & même celles dont la bafe eft beaucoup plus petite que la 963200^e^ partie d'un pouce. *V.* OUIE.

La diverfité des tons dépend-elle uniquement de la longueur des ligamens de la glotte, longueur qui peut varier fuivant que le cartilage fcutiforme eft plus ou moins tiré en devant, & que les cartilages aryténoïdes le font plus ou moins en arriere? Suivant cette loi, les tons qui fe forment lorfque ces ligamens font très-tendus, doivent être très-aigus, parce qu'ils font alors de plus fréquentes vibrations : c'eft ce que quelques modernes ont voulu confirmer par de l'expérience.

Ce n'eft pas à moi, dit M. Haller, *Phyfique*, §. 331, à décider une queftion que mes expériences ne m'ont pas encore éclaircie : mais la glotte immobile, cartilagineufe

& osseuse des oiseaux, & qui en conséquence ne peut s'étendre; la voix plus aiguë dans le sifflement, qui très-certainement dépend du seul rétrécissement des levres; l'exemple des femmes qui ont la voix plus aiguë que l'homme, quoiqu'elles aient la glotte & le larynx plus courts; les expériences qui constatent que les sons les plus aigus se forment par les ligamens de la glotte, approchés l'un de l'autre autant qu'ils le peuvent être; l'incertitude des nouvelles expériences, confirment ce systême: le défaut des machines propres à tirer le cartilage scutiforme en devant, le soupçon évident que l'auteur de l'expérience a cru que le cartilage scutiforme étoit porté en devant, tandis qu'il étoit certainement élevé, toutes ces choses font naître des doutes très-grands. Il paroît donc qu'on doit examiner de plus près cette observation, sans cependant blâmer les efforts de l'auteur, & sans adhérer trop précisément à son sentiment.

Rapprochons sous les yeux le morceau qu'on vient de lire, pour faciliter au lecteur avec plus de précision l'intelligence de ce phénomene merveilleux qu'on nomme la *voix*, & qui est si nécessaire aux hommes vivans en société.

On sait que la partie supérieure de la trachée artere s'appelle *larynx*, lequel est composé de cinq cartilages: au haut du larynx est une fente nommée la *glotte*, qui peut s'alonger, se raccourcir, s'élargir, s'étrécir, au moyen de plusieurs muscles artistement posés; il y a d'autres muscles qui font monter cette flûte, & d'autres qui la font descendre: l'air venant heurter contre ses bords, se brise & fait plusieurs vibrations qui forment le son de la *voix*; plus l'ouverture de la glotte est étroite, plus l'air y passe avec rapidité, & plus le son est aigu: on voit par-là que ceux qui s'efforcent à donner à leur *voix* un son fort aigu, seroient enfin suffoqués, s'ils continuoient long-tems; car, comme ils rétrécissent la glotte presqu'entiérement, il ne peut sortir que peu d'air: il leur arrive donc la même chose qu'à ceux en qui l'on arrête la respiration; mais si on élargit trop l'ouverture de la glotte, l'air qui passera sans peine, & sans beaucoup de vîtesse, ne se brisera point; ainsi il n'y aura pas de frémissemens; de là vient que ceux qui veulent donner à leur *voix* un ton trop grave, ne peuvent former aucun son.

L'air qui revient lentement des poumons, passe avec violence par la fente de la glotte, parce qu'il marche d'un espace large dans un lieu fort étroit; l'espace de la bouche & des narines ne contribue en rien à le produire, mais il lui donne diverses modifications: c'est ce qu'on voit par l'altération de la *voix* dans les rhumes, ou lorsque le nez est bouché. Le son forme la parole & les tons, dont la variété offre tant d'agrémens à l'oreille.

Il y a plusieurs instrumens qui servent à la parole, la langue est le principal, les levres & les dents y contribuent aussi beaucoup, l'expérience le montre dans ceux qui perdent les dents, ou qui ont des levres mal configurées: la luette paroît aussi, selon plusieurs savans, être d'usage pour articuler; car ceux à qui elle manque, ne parlent pas distinctement.

Il y a sur la glotte une languette nommée *épiglotte*, qui par ses vibrations différentes peut donner à l'air beaucoup de modifications; les cartilages aryténoïdes qui sont renversés sur la glotte, peuvent produire un effet semblable par les divers mouvemens dont ils sont capables. Ensuite la bouche modifie, augmente, tempere le son, selon les proportions qu'elle observe en se raccourcissant. Enfin la glotte a une faculté étonnante de se resserrer & de se dilater; ses contractions & ses dilatations répondent avec une exactitude merveilleuse à la formation de chaque ton.

Supposons, avec l'ingénieux docteur Keill, que la plus grande distance des deux côtés de la glotte monte à la dixieme partie d'un pouce, quand le son qu'elle rend, marque la douzieme note à laquelle la *voix* peut atteindre facilement; si l'on divise cette distance en douze parties, ces divisions marqueront l'ouverture requise pour telle ou telle note, poussée avec telle ou telle force: si l'on considere les subdivisions des notes que la *voix* peut parcourir, il faudra un mouvement beaucoup plus subtil & plus délicat dans les côtés de la glotte; car si de deux cordes exactement

tendues à l'unisson, on raccourcit l'une d'une 2000e partie de sa longueur, une oreille juste distinguera la discordance de ces deux cordes; & une bonne *voix* fera sentir la différence des sons qui ne différeront que de la 190e partie d'une note. Mais supposons que la *voix* ne divise une note qu'en 100 parties, il s'ensuivra que les différentes ouvertures de la glotte diviseront actuellement la dixieme partie d'un pouce en 1200 parties, dont chacune produira quelque différence sensible dans le ton, qu'une bonne oreille pourra distinguer; mais le mouvement de chaque côté de la glotte étant égal, il faudra doubler ce nombre, & les côtés de la glotte diviseront en effet, par leur mouvement, la dixieme partie d'un pouce en 2400 parties.

Il est aisé maintenant de définir ce que c'est que la *voix* & le chant, car nous avons déjà vu ce que c'étoit que la parole.

La *voix* est un bruit que l'air enfermé dans la poitrine excite en sortant avec violence, & frottant les membranes de la glotte, il les ébranle & les froisse, ensorte que le retour cause un trémoussement capable de faire impression sur l'organe de l'ouïe. Or cet air agité avec promptitude, va frapper la cavité du palais & la membrane dont il est revêtu, ce qui produit la réflexion du son; la modification de ce son ainsi réfléchi, se fait par le mouvement des levres & de la langue, qui donnent la forme aux accens de la *voix*, & aux syllabes dont la parole est composée.

Pour que la *voix* se forme aisément, il faut 1°. de la souplesse dans les muscles qui ouvrent & resserrent la glotte; s'ils devenoient paralytiques, on ne pourroit plus former de son.

2°. Il faut que les ligamens qui unissent les pieces du larynx obéissent facilement.

3°. Il faut une liqueur qui humecte continuellement le larynx; peut-être que le suc huileux de la glande tyroïde, exprimé par les muscles qu'on nomme *sternotyroïdiens*, contribue à rendre la surface interne du larynx glissante, & par conséquent plus propre à former la *voix*.

4°. Il faut que le nez ne soit pas bouché: autrement l'air qui se réfléchit & se modifie diversement dans le fond de la bouche qui conduit au nez, forme un son désagréable; on appelle cela *parler du nez*, mais mal-à-propos, car alors tout l'air passe par la bouche, & le nez bouché n'en reçoit que peu ou point.

5°. Il faut que le thorax puisse avoir une dilatation considérable; car si les poumons ne peuvent pas bien s'étendre, il faudra reprendre haleine à chaque moment: ainsi la *voix* tombera, ou s'interrompra désagréablement.

Remarquons encore que la pointe de la langue prend quelquefois part à la formation des tons; car quand ils se suivent de bien près, la glotte labiale n'étant pas assez déliée pour prendre si promptement les différens diametres nécessaires, la pointe de la langue vient se présenter en-dedans à cette ouverture, & par un mouvement très-preste, la rétrécit autant qu'il faut, ou la laisse libre un instant, pour revenir aussi-tôt la rétrécir encore. A l'égard du sifflement, on sait qu'il n'est formé que par les seules vibrations des parties des levres alors extrêmement froncées & agitées par le passage précipité de l'air qui les fait frémir. Voilà les principales merveilles de la *voix*, il nous reste à répondre à quelques questions qu'on fait à son sujet.

On demande ce qui cause la différence de la *voix* pleine & de la *voix* de fausset qui commence au plus haut ton de la *voix* pleine, & ne lui ajoute que trois tons au plus. M. Dodart a observé que dans tous ceux qui chantent en fausset, le larynx s'éleve sensiblement, & par conséquent le canal de la trachée s'alonge & se rétrécit, ce qui donne une plus grande vîtesse à l'air qui y coule. Cela seul suffiroit pour hausser le ton; mais d'ailleurs il est très-vraisemblable que la glotte se resserre encore, & plus que pour les tons naturels. Peut-être aussi le musicien pousse l'air avec une plus grande force, & par-là le ton devient plus aigu, comme il le devient dans une flûte sur un même trou lorsque le souffle est plus fort. Mais comme la disposition du larynx qui est élevé, ne permet à l'air que d'enfiler la route du nez, & non pas celle de la bouche, cela fait que la *voix* n'est pas désagréable, mais elle est toujours plus foible, & n'est, pour

ainsi dire, qu'une demi - *voix*.

La *voix* fausse est différente du fausset; c'est celle qui ne peut entonner juste le ton qu'elle voudroit. M. Dodart en rapporte la cause à l'inégale constitution des deux levres de la glotte, soit en épaisseur, soit en grandeur, soit en tension. L'une fait, pour ainsi dire, la moitié d'un ton, l'autre la moitié d'un autre, & l'effet total n'est ni l'un ni l'autre; mais M. de Buffon ayant remarqué dans plusieurs personnes qui avoient l'oreille & la *voix* fausses, qu'elles entendoient mieux d'une oreille que d'une autre, l'analogie l'a conduit à faire quelques épreuves sur des personnes qui avoient la *voix* fausse: il a trouvé qu'elles avoient en effet une oreille meilleure que l'autre; elles reçoivent donc à la fois par les deux oreilles deux sensations inégales, ce qui doit produire une discordance dans le résultat total de la sensation; & c'est par cette raison, qu'entendant toujours faux, elles chantent faux nécessairement, & sans pouvoir même s'en appercevoir. Ces personnes, dont les oreilles sont inégales en sensibilité, se trompent souvent sur le côté d'où vient le son: si leur bonne oreille est à droite, le son leur paroîtra venir plus souvent du côté droit que du gauche. Au reste, il ne s'agit ici que des personnes nées avec ce défaut; ce n'est que dans ce cas que l'inégalité de sensibilité des deux oreilles, leur rend l'oreille & la *voix* fausses. Or ceux auxquels cette différence n'arrive que par accident, & qui viennent avec l'âge à avoir une des oreilles plus dure que l'autre, n'auront pas pour cela l'oreille & la *xoix* fausses, parce qu'ils avoient auparavant les oreilles également sensibles, qu'ils ont commencé par entendre & chanter juste, & que si dans la suite leurs oreilles deviennent inégalement sensibles, & produisent une sensation de faux, ils la rectifient sur-le-champ, par l'habitude où ils ont toujours été d'entendre juste, & de juger en conséquence.

On demande enfin pourquoi des personnes qui ont le son de la *voix* agréable en parlant, l'ont désagréable en chantant, ou au contraire. Premiérement le chant est un mouvement général de toute la région vocale, & la parole est le seul mouvement de la glotte; or puisque ces deux mouvemens sont différens, l'agrément ou le désagrément qui résulte de l'un par rapport à l'oreille, ne tire point à conséquence pour l'autre. Secondement, on peut conjecturer que le chant est une ondulation, un balancement, un tremblement continuel, non pas ce tremblement des cadences qui se fait quelquefois seulement dans l'étendue d'un ton, mais un tremblement qui paroît égal & uniforme, & ne change point le ton, du moins sensiblement: semblable en quelque sorte au vol des oiseaux qui planent, dont les ailes ne laissent pas de faire incessamment des vibrations, mais si courtes & si promptes qu'elles sont imperceptibles. Le tremblement des cadences se fait par des changemens très-prestes & très-délicats de l'ouverture de la glotte; mais le tremblement qui regne dans tout le chant, est celui du larynx même. Le larynx est le canal de la *voix*, mais un canal mobile, dont les balancemens contribuent à la *voix* de chant. Cela posé, on voit assez que si les tremblemens qui ne doivent pas être sensibles le sont, ils choqueront l'oreille, tandis que dans la même personne la *voix*, qui n'est que le simple mouvement de la glotte, pourra faire un effet qui plaise.

Ce détail nous a conduits plus loin que nous ne croyions en le commençant; mais il amuse, & d'ailleurs le sujet sur lequel il roule est un des plus curieux de la physiologie.

Nous avons suivi, pour l'explication des phénomenes de la *voix*, le systême de MM. Dodart & Perrault, par préférence à tout autre, & nous pensons qu'il le mérite. Nous n'ignorons pas cependant que M. Ferrein est d'une opinion différente, comme on peut le voir par son mémoire sur cette matiere, inséré dans le recueil de l'académie des sciences, année 1741. Selon lui, l'organe de la *voix* est un instrument à corde & à vent, & beaucoup plus à corde qu'à vent; l'air qui vient des poumons, & qui passe par la glotte, n'y faisant proprement que l'office d'un archet sur les fibres tendineuses de ses levres, qu'il appelle *cordes vocales* ou *rubans* de la glotte: c'est, dit-il, la collision violente de cet air & des cordes vocales qui les oblige à frémir, & c'est par leurs vibrations

tions plus ou moins promptes qu'ils les rendent différens, selon les loix ordinaires des instrumens à cordes.

VOIX *des animaux.* (*Physiol.*) Le son que rendent les animaux, insectes, oiseaux, quadrupedes, est bien différent de la *voix* de l'homme.

Il y a dans quelques insectes un son qu'on peut appeller *voix*, parce qu'il se fait par le moyen de ce qui leur tient lieu de poumons, comme dans les cigales & les grillons, qui ont une espece de chant.

Il y a un autre son commun qu'on trouve dans les insectes ailés, & qui n'est autre chose qu'un bourdonnement causé par le mouvement de leurs ailes, ce qui se démontre parce que ce bruit cesse aussi-tôt que ces insectes cessent de voler.

Il y a un petit animal nommé *grison*, qui forme un son, en frappant avec sa tête sur des corps minces & résonnans, tels que sont des feuilles seches & du papier, ce qu'il exécute par des coups fort fréquens & espacés assez également. Ces animaux sont ordinairement dans les fentes de vieilles murailles.

Le chant du cygne, dont la douceur est si vantée par les poëtes, n'est point produit par leur gosier, qui ne fait ordinairement qu'un cri très-rude & très-désagréable; mais ce sont les ailes de cette espece d'oiseau, qui étant à demi levées & étendues lorsqu'il nage, sont frappées par le vent, qui produit sur ces ailes un son d'autant plus agréable, qu'il ne consiste pas en un seul ton, comme dans la plupart des autres oiseaux, mais est composé de plusieurs tons qui forment une espece d'harmonie, suivant que par hasard l'air frappant plusieurs plumes diversement disposées, fait des tons différens; mais il résulte toujours que ce son n'est point une *voix*.

La *voix* prise dans sa propre signification est de trois especes; savoir, la *voix* simple qui n'est point articulée, celle qui ne l'est qu'imparfaitement, & celle qui l'est parfaitement, qu'on appelle *parole*.

La *voix* simple est un son uniforme qui ne souffre aucune variation, telle qu'est celle des serpens, des crapauds, des lions, des tigres, des hiboux, des roitelets. En effet, la *voix* des serpens n'est qu'un sifflement qui, sans avoir d'articulation, ni même de ton, est seulement ou plus fort, ou plus foible. Celle des crapauds est un son clair & doux qui a un ton qui ne change point. Les tigres, les lions, & la plupart des bêtes féroces ont une *voix* rude & sourde tout ensemble, sans aucune variation. Le hibou, le roitelet, & beaucoup d'autres oiseaux ont une *voix* très-simple, qui n'a presque point d'autre variation que celle de ses entrecoupemens; car quoique les oiseaux soient fort recommandés pour leur chant, on doit pourtant convenir qu'il n'est que foiblement articulé, excepté dans le perroquet, le sansonnet, la linotte, le moineau, le geai, la pie, le corbeau, qui imitent la parole & le chant de l'homme.

Il faut même remarquer que dans toutes les inflexions du chant des oiseaux, qui font une si grande diversité de sons, il ne se trouve point de ton; ce n'est que la diversité de l'articulation qui rend ces inflexions différentes, par la différente promptitude de l'impulsion de l'air, par ses entrecoupemens, & par toutes les autres modifications, qui peuvent être diversifiées en des manieres infinies, sans changer de ton.

Les organes de la *voix* simple, sont les parties qui composent la glotte, les muscles du larynx & du poumon. Les membranes cartilagineuses de la glotte produisent le son de la *voix*, lorsqu'elles sont secouées par le passage soudain de l'air contenu dans le poumon. Les muscles du larynx servent à la modification de ce son, & aux entrecoupemens qui se rencontrent dans la *voix* simple. L'usage du poumon pour la *voix* est principalement remarquable dans les oiseaux, où il y a une structure particuliere, qui est d'être composé de grandes vessies capables de contenir beaucoup d'air; ce qui fait que les oiseaux ont la *voix* forte & de durée.

Dans les oies & les canards, ce n'est point la glotte qui produit le son de leur *voix*, mais ce sont des membranes mises à un autre larynx qui est au-bas de leur trachée artere. L'effet de cette structure se fait aisément connoître, si après avoir coupé la tête à ces animaux & leur avoir ôté le larynx, on leur presse le ventre;

car alors on produit en eux la même *voix* que lorſqu'ils étoient vivans, & qu'ils avoient un larynx. Il y a encore un autre effet de cette ſtructure qui eſt le nazard particulier au ſon de la *voix* de ces animaux, & que les anciens nommoient *gingriſme* : on imite ce gingriſme dans les cromornes des orgues par une ſtructure pareille, en mettant par-deſſus les anches un tuyau de la longueur de l'âpre-artere au-delà des membranes qui tiennent lieu d'anche.

Les grues ont le tuyau de l'âpre-artere plus long que leur col, & en même tems redoublé comme celui d'une trompette.

La ſtructure du larynx interne, qui eſt particuliere aux oies, aux canards, aux grues, *&c.* conſiſte en un os, & en deux membranes qui ſont dans l'endroit où l'âpre-artere ſe diviſe en deux pour entrer dans le poumon. L'os eſt fait comme un hauſſe-col. La partie ſupérieure de leur larynx eſt bordée de trois os, dont il y en a deux longs & un peu courbés, & le troiſieme qui eſt plat ſort entre les deux qui forment la fente ou la glotte ; de maniere que le paſſage de la reſpiration eſt ouvert ou fermé, lorſque le larynx s'applatiſſant ou ſe relevant, fait entrer ou ſortir ce troiſieme os d'entre les deux autres, pour empêcher que la nourriture ne tombe dans l'âpre-artere, & pour laiſſer paſſer l'air néceſſaire à la reſpiration.

Quelques animaux terreſtres ont la *voix* plus articulée que les autres, & la diverſifient non-ſeulement par l'entrecoupement du ſon, mais encore par le changement de ton. Et cette articulation leur eſt naturelle ; enſorte qu'ils ne la changent & ne la perfectionnent jamais, comme certains oiſeaux. Les chiens & ſur-tout les chats, ont naturellement une diverſité de ports de *voix* & d'accens qui eſt admirable ; cependant leur *voix* n'eſt articulée que très-imparfaitement, ſi on la compare avec la parole.

C'eſt la parole qui eſt particuliere à l'homme. Elle conſiſte dans une variation d'accens preſqu'infinie ; toutes leurs différences étant ſenſibles & remarquables, dépendent d'un grand nombre d'organes que la nature a fabriqués pour cet effet.

Cependant la parole dans l'homme dépend beaucoup moins des organes que de la prééminence de l'être qui les poſſede ; car il y a des animaux, comme le ſinge, qui ont tous les organes de même que l'homme pour la parole, & les oiſeaux qui parlent n'ont rien approchant de cette ſtructure. C'eſt une choſe remarquable que la grande différence qu'on voit entre la langue du perroquet & celle de l'homme, qui eſt aſſez ſemblable à celle d'un veau, tandis que celle du perroquet eſt ordinairement épaiſſe, ronde, dure, garnie au bout d'une petite corde, & de poil par-deſſus.

On fait parler des chats & des chiens, en donnant à leur goſier une certaine configuration dans le tems qu'ils crient. Cela ne doit pas paroître ſurprenant, depuis qu'on eſt venu à bout de faire prononcer une ſentence aſſez longue à une machine dont les reſſorts étoient certainement moins déliés que ceux des animaux. On doit être moins ſurpris de ce phénomene dans ce ſiecle, après qu'on a vu le flûteur de M. de Vaucanſon.

Remarquons enfin, que dans chaque créature on trouve une diſpoſition différente de la trachée artere, proportionnée à la diverſité de leur *voix*. Dans le hériſſon, qui a la *voix* très-petite, elle eſt preſqu'entiérement membraneuſe : dans le pigeon, qui a la *voix* baſſe & douce, elle eſt en partie cartilagineuſe, en partie membraneuſe : dans la chouette, dont la *voix* eſt haute & claire, elle eſt cartilagineuſe : mais dans le geai, elle eſt compoſée d'os durs, au lieu de cartilages : il en eſt de même de la linotte, & c'eſt à cauſe de cela que ces deux oiſeaux ont la *voix* plus haute & plus forte, *&c.*

Les anneaux de la trachée artere ſont très-bien appropriés pour la modulation différente de la *voix*. Dans les chiens & les chats, qui, comme les hommes, diverſifient extrêmement leur ton pour exprimer diverſes paſſions, ils ſont ouverts & flexibles, de même que dans les hommes. Par-là ils ſont tous, ou la plupart, en état de ſe dilater ou de ſe reſſerrer plus ou moins, ſelon qu'il eſt convenable à un ton plus ou moins élevé & aigu, *&c.* au lieu

qu'en quelques autres animaux, comme dans le paon du Japon, qui n'a guere qu'un ſeul ton, ces anneaux ſont entiers, *&c.* *voyez* de plus grands détails dans la *Coſmolog. ſacr.* de Grew. (*D. J.*)

VOIX *des oiſeaux.* (*Anat. comparée.*) La *voix*, le cri des oiſeaux approche beaucoup plus de la *voix* humaine que celle des quadrupedes, que nous examinerons ſéparément; il y a même des oiſeaux qui parviennent à imiter aſſez paſſablement notre parole & nos tons. Cependant leur *voix* differe beaucoup de celle de l'homme, & préſente un grand nombre de ſingularités qui ne ſont pas épuiſées; mais on en a découvert quelques-unes qu'il convient d'indiquer dans cet ouvrage.

Les oiſeaux ont, comme les hommes, une eſpece de glotte placée à l'extrêmité ſupérieure de la trachée artere; mais les levres de cette glotte, incapables de faire des vibrations aſſez promptes & aſſez multipliées, ne contribuent preſqu'en rien à la formation des ſons: le principal & le véritable organe qui les produit, eſt placé à l'autre extrêmité de la trachée artere. Ce larynx, que nous nommerons *interne* d'après M. Perrault, eſt placé au-bas de la trachée artere, à l'endroit où elle commence à ſe ſéparer en deux, pour former ce qu'on appelle *les bronches:* du moins M. Hériſſant, de l'académie des ſciences de Paris, dit ne l'avoir encore vu manquer dans aucun des oiſeaux qu'il a diſſéqués. Cet organe, au reſte, n'eſt pas le ſeul qui ſoit employé à la formation de la *voix des oiſeaux;* il eſt ordinairement accompagné d'un nombre plus ou moins grand d'organes acceſſoires, qui ſont probablement deſtinés à fortifier les ſons du premier, & à les modifier.

L'organe principal de la *voix* varie dans les différens oiſeaux; dans quelques-uns, comme dans l'oie, il n'eſt compoſé que de quatre membranes diſpoſées deux à deux, & qui font l'effet de deux anches de hautbois, placées l'une à côté de l'autre aux deux embouchures oſſeuſes & oblongues du larynx interne, qui donnent entrée aux deux premieres bronches; mais, comme nous l'avons dit, ces anches membraneuſes ne ſont pas le ſeul organe de la *voix des oiſeaux*; M. Hériſſant en a découvert d'autres, placés dans l'intérieur des principales bronches de ce poumon des oiſeaux, que M. Perrault nomme *poumon charnu.*

On trouve dans ces canaux une grande quantité de petites membranes très-déliées en forme de croiſſant, placées toutes d'un même côté les unes au-deſſus des autres, de maniere qu'elles occupent environ la moitié du canal, laiſſant l'autre libre à l'air, qui ne peut cependant y paſſer avec vîteſſe, ſans exciter dans ces membranes ainſi diſpoſées, des trémouſſemens plus ou moins vifs, & par conſéquent des ſons.

Dans quelques oiſeaux aquatiques du genre des canards, on découvre encore un organe différent, comme d'autres membranes poſées en divers ſens, dans certaines parties oſſeuſes ou cartilagineuſes. La figure de ces parties varie dans les différentes eſpeces, & on les rencontre, ou vers la partie moyenne de la trachée artere, ou vers ſa partie inférieure.

Mais il eſt un organe qui ſe trouve dans tous les oiſeaux, & qui eſt ſi néceſſaire à la formation de leur *voix*, que tous les autres deviennent inutiles lorſqu'on abolit ou qu'on ſuſpend les fonctions de celui-ci. C'eſt une membrane plus ou moins ſolide, ſituée preſque tranſverſalement entre les deux branches de l'os connu ſous le nom d'*os de la lunette.* Cette membrane forme de ce côté-là une cavité aſſez grande, qui ſe rencontre dans tous les oiſeaux à la partie ſupérieure & interne de la poitrine, & qui répond à la partie externe des anches membraneuſes, dont nous venons de parler.

Lorſqu'un oiſeau veut ſe faire entendre, il fait agir les muſcles deſtinés à comprimer les ſacs du ventre & de la poitrine, & force par cette action l'air qui y étoit contenu à enfiler la route des bronches du poumon charnu, où rencontrant d'abord les petites membranes à reſſort dont nous avons parlé, il y excite certains mouvemens & certains ſons deſtinés à fortifier ceux que doivent produire les anches membraneuſes que le même air rencontre enſuite; mais ces dernieres n'en rendroient aucun, ſi une partie de l'air contenu dans les poumons ne paſſoit par de petites ouvertures dans la cavité ſituée ſous l'os de la lunette. Cet air

aide apparemment les anches à entrer en jeu, soit en leur prêtant plus de ressort, soit en contrebalançant par intervalles l'effort de l'air qui passe par la trachée artere. De quelque façon qu'il agisse, son action est si nécessaire, que si l'on perce dans un oiseau récemment tué la membrane qui forme cette cavité, & qu'ayant introduit un chalumeau par une ouverture faite entre deux côtes dans quelqu'un des sacs de la poitrine, on souffle par ce chalumeau, on sera maître, avec un peu d'adresse & d'attention, de renouveller la *voix de l'oiseau*, pourvu qu'on tienne le doigt sur l'ouverture de la membrane; mais si-tôt qu'on l'ôtera, & qu'on laissera à l'air contenu dans la cavité la liberté de s'échapper, l'organe demeurera absolument muet, quelque chose qu'on puisse faire pour le remettre en jeu. Il n'est pas étonnant que l'organe des oiseaux, destiné à produire des sons assez communément variés, & presque toujours harmonieux, soit composé avec tant d'art & tant de soin. *Hist. de l'acad. des sciences*, année 1753. (*D. J.*)

VOIX *des quadrupedes.* (*Anat. comparée.*) La différence qui se trouve entre la *voix* humaine & les cris de différens animaux, & sur-tout ceux de ces cris qui paroissent composés de plusieurs sons différens produits en même tems, auroit dû depuis long-tems faire soupçonner que les organes qui étoient destinés à les produire, étoient aussi multipliés que ces sons. Cette réflexion si naturelle a échappé; on regardoit les organes de la *voix* des animaux, & sur-tout de celle des quadrupedes, comme aussi simples & presque de la même nature que l'organe de la *voix* de l'homme.

Il s'en faut cependant beaucoup que dans plusieurs des quadrupedes, & plus encore dans les oiseaux, l'organe de la *voix* jouisse d'une aussi grande simplicité: la dissection anatomique y a découvert des parties tout-à-fait singulieres, & qui n'ont rien de commun avec l'organe de la *voix* humaine.

Les quadrupedes peuvent se diviser à cet égard en deux classes; les uns ont l'organe de la *voix* assez simple, les autres l'ont fort composé.

Du nombre de ces derniers est le cheval. On sait que le hennissement de cet animal commence par des tons aigus, tremblottans & entrecoupés, & qu'il finit par des tons plus ou moins graves. Ces derniers sont produits par les levres de la glotte, que MM. Dodard & Ferrein nomment *cordes* dans l'homme; mais les sons aigus sont dus à un organe tout-à-fait différent, ils sont produits par une membrane à ressort, tendineuse, très-mince, très-fine & très-déliée. Sa figure est triangulaire, & elle est assujettie lâchement à l'extrémité de chacune des levres de la glotte du côté du cartilage thyroïde; & comme par sa position elle porte en partie à faux, elle peut facilement être mise en jeu par le mouvement de l'air qui sort rapidement de l'ouverture de la glotte.

On peut aisément voir tout le jeu de cette membrane, en comprimant avec la main un larynx frais de cheval, & en faisant souffler par la trachée fortement & par petites secousses. On verra alors la membrane faire ses vibrations très-promptes, & on entendra le son aigu du hennissement. Pour se convaincre que les levres de la glotte n'y contribuent en rien, on n'aura qu'à y faire transversalement une légere incision qui en abolisse la fonction, sans permettre à l'air un cours trop libre; l'on verra pour lors que la membrane continuera son jeu, & que le son aigu ne cessera point, ce qui devroit nécessairement arriver s'il étoit produit par les levres de la glotte.

L'organe de la *voix* de l'âne offre encore des singularités plus remarquables: la plus grande partie de cette *voix* est tout-à-fait indépendante de la glotte; elle est entiérement produite par une partie qui paroît être charnue. Cette partie est assujettie lâchement, comme une peau de tambour non tendue, sur une cavité assez profonde qui se trouve dans le cartilage thyroïde. L'espece de peau qui bouche cette cavité est située dans une direction presque verticale, & l'enfoncement qui sert de caisse à ce tambour, communique à la trachée artere par une petite ouverture située à l'extrêmité des levres de la glotte; au-dessus de ces levres se trouvent deux grands sacs assez épais, placés à droite & à gauche; & chacun d'eux a une ouverture ronde, taillée comme en biseau, & tournée du côté de

celle de la caiſſe du tambour.

Lorſque l'animal veut braire, il gorge ſes poumons d'air par pluſieurs grandes inſpirations, pendant leſquelles l'air entrant rapidement par la glotte qui eſt alors rétrécie, fait entendre une eſpece de ſifflement ou de râle plus ou moins aigu. Alors le poumon ſe trouvant ſuffiſamment rempli d'air, il le chaſſe par des expirations redoublées; & cet air, en trop grande quantité pour ſortir aiſément par l'ouverture de la glotte, enfile en grande partie l'ouverture qui communique dans la cavité du tambour, & mettant en jeu ſa membrane, & les ſacs dont nous avons parlé, produit le ſon éclatant que rend ordinairement cet animal.

Tout ce que nous venons de dire ſe prouve aiſément, ſi tenant un larynx d'âne tout frais, on le comprime vers ſes parties latérales, & qu'on pouſſe l'air avec force par un chalumeau placé un peu au-deſſous de l'ouverture qui communique dans le tambour : on verra alors diſtinctement le jeu du tambour & des ſacs. Pour ſe convaincre que les cordes de la glotte n'y jouent pas un grand rôle, il ne faudra que les couper, & répéter l'expérience en comprimant ſeulement le larynx avec la main; on verra que quoique l'inciſion faite aux levres de la glotte les ait rendues incapables d'action, le même ſon ſe fera entendre ſans aucune différence.

Le mulet engendré, comme on ſait, d'un âne & d'une jument, a une *voix* preſque ſemblable à celle de l'âne; auſſi lui trouve-t-on preſque le même organe, & rien qui reſſemble à celui du cheval : réflexion importante, & qui ſemble juſtifier que l'examen des animaux nés du mélange de différentes eſpeces, eſt peut-être le moyen le plus ſûr pour faire connoître la part que chaque ſexe peut avoir à la génération.

La *voix* du cochon ne dépend pas beaucoup plus que celle de l'âne, de l'action des levres de la glotte; elle eſt due preſqu'entiérement à deux grands ſacs membraneux, décrits par Caſſerius; mais ce que le larynx de cet animal offre de plus ſingulier, c'eſt qu'à proprement parler, ſa glotte eſt triple: outre la fente qui ſe trouve entre les bords de la véritable glotte, il y en a encore une autre de chaque côté, & ce ſont ces deux ouvertures latérales qui donnent entrée dans les deux ſacs membraneux, dont nous venons de parler.

Lorſque l'animal pouſſe l'air avec violence en rétréciſſant la glotte, une grande partie de cet air eſt portée dans les ſacs, où il trouve moins de réſiſtance; il les gonfle, & y excite des mouvemens & des tremblemens d'autant plus forts, qu'il y eſt lancé avec plus de violence, d'où réſultent néceſſairement des cris plus ou moins aigus.

On peut aiſément voir le jeu de tous ces organes, en comprimant avec la main un larynx frais de cochon; & ſoufflant avec force par la trachée artere, on y verra les ſacs s'enfler, & former des vibrations d'autant plus marquées, que l'action de l'air qui entre dans les ſacs, ſe trouve contrebalancée juſqu'à un certain point par le courant de celui qui s'échappe en partie par la glotte, & force par ce moyen les ſacs à battre l'un contre l'autre, & à produire un ſon.

Si l'on entame les levres de la glotte par une inciſion faite près du cartilage aryténoïde, ſans endommager les ſacs, en ſoufflant par la trachée artere, on entendra preſque le même ſon qu'auparavant. Nous diſons *preſque le même*, car on ne peut nier qu'il n'y ait quelque différence, & que la glotte n'entre pour quelque choſe dans la production de la *voix* de cet animal; mais ſi on enleve les ſacs, en prenant bien garde de détruire la glotte, les mêmes ſons ne ſe feront plus entendre, preuve évidente de la part qu'ils ont à cette formation. *Hiſtoire de l'académie des ſciences*, année 1753. (*D. J.*)

VOIX. (*Médecine ſéméiotiq.*) Les ſignes qu'on peut tirer de la *voix* pour la connoiſſance & le pronoſtic des maladies, ſont aſſez multipliés; nous les devons tous à Hippocrate. Cet illuſtre & infatigable obſervateur, que nous avons eu ſi ſouvent occaſion de célébrer, & qui ne ſauroit l'être aſſez, eſt le premier & le ſeul qui les ait recueillis avec exactitude; Galien n'a fait que le commenter ſans l'étendre, & Proſper Alpin s'eſt contenté d'en donner un extrait qui eſt très-incomplet. Nous nous bornerons dans cet article à ramaſſer dans

ses différens ouvrages les axiomes qui concernent le sujet que nous traitons, ne présentant, à son exemple, que les vérités toutes nues, sans les envelopper du frivole clinquant de quelque théorie hasardée.

La *voix* ne peut être le signe de quelque accident présent ou futur, qu'autant qu'elle s'éloigne de l'état naturel, qui peut arriver de trois façons principales : 1°. lorsque cette fonction s'exécute autrement qu'elle ne devroit, comme dans la *voix* rauque, grêle, entrecoupée, plaintive, tremblante, *&c.* 2°. Lorsqu'elle n'a pas l'étendue, la force & la rapidité qui lui conviennent : telles sont les *voix* obscures, foibles, bégayantes, tardives, *&c.* 3°. Lorsqu'elle est tout-à-fait interceptée : ce vice est connu sous les noms synonymes d'*aphonie, perte, extinction, interruption de voix, mutité*, qu'il ne faut pas confondre avec le silence qui suppose la liberté des organes & le défaut de volonté, au lieu que l'aphonie est toujours l'effet d'un dérangement organique, & par conséquent n'est jamais volontaire.

1°. La voix rauque qui se rencontre avec la toux & le dévoiement, n'est pas long-tems sans être suivie d'expectoration purulente ; elle est toujours un mauvais signe, lorsqu'en même tems les crachats sont visqueux & salés. Hippoc. *Coac. prænot.* cap. XVI, n. 30 & 38. Parmi les signes d'une phthisie tuberculeuse commençante, il n'y en a point d'aussi certain, suivant l'observation de Morton, excellent phthisiologiste, conforme à celle d'Hippocrate, que la raucité de la *voix* jointe à la toux ; l'expérience journaliere confirme cette assertion. La *voix* aiguë accompagne ordinairement la rétraction des hypocondres en-dedans. *Prorrhet.* lib. I, sect. II, n. 9. Il y a plusieurs degrés ou différences de *voix* aiguë ; quand ce vice augmente, la *voix* prend le nom de *clangor* ; le son qu'elle rend, ressemble au cri des grues. Ce même vice étant porté à un degré plus haut, la *voix* devient *lugubris, flebilis*, κλαγγώδης, semblable à celle d'un enfant qui pleure, ensuite *prolabunda, querula, stridula.* Il n'y a point de mots françois qui rendent bien la signification de ces termes latins ; c'est pourquoi nous ne balançons point à les conserver. En général toutes ces dépravations de *voix* sont très-mauvaises, sur-tout dans les phrénésies & les fievres ardentes. La *voix* aiguë, *clangosa*, fournit un présage sinistre. *Prorrhet.* lib. I, sect. II, n. 11. La voix *clangosa* ou tremblante, & la langue en convulsion sont des signes de délire prochain (*Coac. prænot.* cap. II, n. 24) ; de même, lorsqu'à la suite d'un vomissement nauséeux la *voix ressemble* à celle des grues, & que les yeux sont chargés de poussiere, il faut s'attendre à l'aliénation d'esprit. Tel fut le sort de la femme d'Hermogyge, qui eut cette dépravation de *voix*, délira ensuite, & mourut enfin muette. *Prorrhet.* lib. I, sect. I, n. 17. Du délire les malades passent souvent à la raucité accompagnée de toux. *Coac. prænot.* cap. XXII, n. 9. La *voix* aiguë, semblable à celle de ceux qui pleurent, jointe à l'obscurissement des yeux, annoncent les convulsions. *Ibid.* cap. IX, n. 13. La *voix* tremblante, avec un cours de ventre survenu sans raison apparente, est un symptome pernicieux dans les maladies chroniques. *Ibid.* n. 14.

2°. La foiblesse de la *voix* est toujours un mauvais signe ; elle dénote pour l'ordinaire un affaissement général. Sa lenteur doit faire craindre quelque maladie soporeuse, l'apoplexie, l'épilepsie, ou la léthargie, sur-tout si elle est accompagnée de vertige, de douleur de tête, de tintement d'oreille & d'engourdissement des mains. *Coac. prænot.* cap. IV, n. 2.

3°. L'extinction de *voix* ou l'aphonie est une des suites fréquentes de commotions du cerveau. *Aphor.* 58, lib. VII. Elle est presque toujours un signe funeste, & même mortel, dans les maladies aiguës, sur-tout quand elle est jointe à une extrême foiblesse, ou qu'elle est accompagnée de hoquet. *Prorrhet.* lib. I, sect. I, n. 23. Ceux qui perdent la *voix* dans un redoublement après la crise, meurent dans peu, attaqués de tremblement ou ensevelis dans un sommeil apoplectique. *Ibid.* sect. II, n. 58. Les interceptions de *voix* sans crise annoncent aussi les mêmes accidens & la même terminaison. *Coac. præn.* cap. IX, n. 3. L'aphonie est mortelle, lorsqu'elle est suivie de frisson ; ces malades ont une légere douleur de tête. *Ibid.* n. 11. Les

délires avec perte de *voix* font d'un très-mauvais caractere. *Ibid.* n. 10. Dans les épidémies, Hippocrate rapporte l'histoire de deux phrénétiques qui moururent avec ce symptome; l'extinction de *voix* dans la fievre en forme de convulsion, est mortelle, sur-tout si elle est suivie de délire silentieux. *Ibid.* n. 4. La malade dont il est fait mention dans le cinquieme livre des épidémies, attaquée d'angine, tomba dès le quatrieme jour dans les convulsions, perdit la *voix*; il y eut en même tems grincement des dents & rougeur aux mâchoires; elle mourut le cinquieme jour. La mutité qui se rencontre dans une affection soporeuse, dans la catalepsie, est d'un très-mauvais augure. *Ibid.* n. 6. Ceux que la douleur prive de la *voix*, meurent avec beaucoup d'inquiétudes & de difficulté. *Prorrhet.* lib. I, sect. II, n. 19. La perte de *voix* dans une fievre aiguë avec défaillance, est mortelle, si elle n'est point accompagnée de sueur; elle est moins dangereuse si le malade sue, mais elle annonce que la maladie sera longue. N'arrive-t-il pas que ceux qui éprouvent cet accident dans le cours d'une rechûte, sont beaucoup plus] en sûreté? Mais le danger est pressant & certain, si l'hémorragie du nez ou le dévoiement surviennent. *Coac. prænot.* cap. IX. n: 12. Lorsque les pertes de *voix* sont l'effet & la suite d'une douleur de tête, & que la fievre avec sueur est suivie de dévoiement, les malades lâchent sous eux sans s'en appercevoir, χαλῶντα ἐπ' αὐτους; ils risquent de retomber & d'être long-tems malades; le frisson survenant là-dessus n'est point fâcheux. *Ibid.* n. 9. Si le frisson a produit l'aphonie, le tremblement la fait cesser; & le tremblement joint ensuite au frisson est critique & salutaire. *Ibid.* cap. I, n. 27. Les douleurs aux hypocondres dans le courant des fievres, accompagnées d'interception de *voix*, sont d'un très-mauvais caractere, si la sueur ne les dissipe pas; les douleurs aux cuisses, survenues à ces malades avec une fievre ardente, sont pernicieuses, sur-tout si le ventre coule alors abondamment. *Prorrhet.* lib. I, sect. II, n. 57. La mutité qui vient tout-à-coup dans une personne saine, avec douleur de tête & râlement, ne cesse que par la fievre ou par la mort du malade, qui arrive dans l'espace de sept jours. *Aphor.* 51, lib. VI. De même l'ivrogne qui perd subitement la *voix*, meurt dans les convulsions, si la fievre ne survient, ou si à l'heure que l'ivresse a coutume de se dissiper, il ne recouvre la parole. *Aphor.* 5, lib. V. L'extinction de *voix* qui est l'effet ordinaire des douleurs de tête, du fondement & des parties génitales extérieures, n'est pas bien à craindre: ces malades tombent au neuvieme mois dans l'assoupissement, & ont le hoquet, & bientôt après la *voix* revient, & ils rentrent dans leur état naturel. *Coac. prænot* cap. IV, n. 5. Il n'en est pas de même de celle qui vient à un phthisique confirmé, elle est un signe certain d'une mort prochaine.

Nous pouvons conclure de ces différentes observations, que la perte de *voix*, toujours par elle-même de mauvais augure, est un signe sûrement mortel, quand elle se rencontre avec d'autres signes pernicieux; & en considérant les cas où elle n'est pas aussi dangereuse, nous voyons que c'est sur-tout quand les sueurs ou la fievre surviennent; d'où nous pouvons tirer quelques canons pratiques pour le traitement des maladies où ce symptome se rencontre. Il faut bien se garder de s'opposer aux efforts de la fievre, de la diminuer, de l'affoiblir, mais encore de tâcher de la faire cesser tout-à-fait, suivant la pratique routiniere & nuisible de la plupart des médecins, qui ne sauroient s'accoutumer à regarder la fievre comme un remede assuré, & qui la redoutent toujours comme un ennemi dangereux. En second lieu, il faut tâcher de pousser les humeurs vers la peau, de favoriser & déterminer la sueur, ou au moins il faut prendre garde de ne pas empêcher cette excrétion par des purgatifs qu'un autre abus de cette aveugle routine malheureusement encore trop suivie fait si souvent réitérer, au point que dans la plupart des fievres aiguës on purge tous les deux jours. Le dévoiement est, comme en a pu le remarquer, une excrétion très-désavantageuse dans les extinctions de *voix*.

Aux trois dérangemens de *voix* que nous avons parcourus, il me semble qu'on en

pourroit ajouter un quatrieme, savoir l'augmentation de la *voix*. J'ai souvent observé que les malades qui étoient sur le point de délirer, ou qui étoient même déjà dans un délire obscur, avoient la *voix* grosse, brusque, plus ferme & plus nette, &, si je puis ainsi parler, plus arrondie. (*m*)

VOIX (*Maladies de la*). *Médec.* L'air reçu dans les poumons, & qui en est chassé par la compression de la poitrine, venant à passer par la fente du larynx légérement rétrécie, rend un son qui ensuite, par la modulation de la langue & des autres parties de la bouche, forme la *voix*; mais comme plusieurs choses concourent à cette formation, savoir la poitrine, le diaphragme, le poumon, le larynx, le gosier, la luette, le palais, la langue, & la mucosité qui enduit ces parties; comme toutes sont sujettes à grand nombre de maladies aiguës & chroniques, il ne s'agit pas ici de les rapporter, mais seulement de parcourir les principaux accidens de la *voix* en général: ceux qui viennent de naissance, sont incurables.

Dans les maladies inflammatoires, lorsque la *voix* vient à manquer, qu'elle est foible, aiguë (ce qui désigne ou la débilité des forces, ou bien une métastase sur les organes de la *voix*, & quelquefois une constriction spasmodique), c'est toujours un mauvais présage.

Quand ces accidens arrivent dans les maladies chroniques, la convulsion, la passion hystérique, la mobilité des esprits, c'est une marque d'un resserrement spasmodique, qu'il faut traiter par les remedes opposés aux causes.

Dans les pituiteux, les hydropiques, les maladies soporeuses, les apoplectiques, dans l'engourdissement & la catalepsie, le défaut de *voix* tire son origine de la surabondance ou vices de la pituite, ou de la compression du cerveau. Cet accident présage tantôt la longueur, tantôt le danger de la maladie: il faut employer dans le traitement, les résolutifs externes & les dérivatifs.

Si la *voix* se supprime dans la céphalalgie, le délire, la phrénésie, comme cette suppression marque l'affaissement du cerveau, le péril est encore plus grand; cependant on ne doit pas recourir à un traitement palliatif, c'est le mal même qu'il faut guérir.

Lorsque la *voix* est supprimée dans la péripneumonie, la pleurésie, l'empyême, l'hydropisie de poitrine, l'asthme humoral, c'est un symptome dangereux, parce qu'il doit sa naissance à la répétition ou à l'oppression du poumon. Il faut en chercher le remede dans l'évacuation ou la dérivation de cette matiere dont le poumon est abreuvé.

L'enflure inflammatoire, érésipélateuse, œdémateuse, catharreuse du palais, de la luette, de la langue, du larynx, suivie de la suppression de la *voix*, comme les aphthes & les croûtes varioliques, n'exige pas seulement les remedes généraux propres à ces maladies, mais en outre l'application des tropiques internes au gosier, & externes sur le col, de même que dans les angines. (*D. J.*)

VOIX, s. f. (*Musique.*) La *voix* d'un homme est la collection de tous les sons qu'il peut tirer, en chantant, de son organe; ainsi on doit appliquer à la *voix* tout ce que nous avons dit du son en général. *V.* SON.

On peut considérer la *voix* selon différentes qualités. *Voix* forte, est celle dont les sons sont forts & bruyans: grande *voix*, est celle qui a beaucoup d'étendue: une belle *voix*, est celle dont les sons sont nets, justes & harmonieux. Il y a dans tout cela des mesures communes, dont les *voix* ordinaires ne s'écartent pas beaucoup. Par exemple, j'ai trouvé que généralement l'étendue d'une *voix* médiocre qui chante sans s'efforcer, est d'une tierce par-dessus l'octave, c'est-à-dire, d'une dixieme.

Des *voix* de même étendue n'auront pas pour cela le même diapason; mais l'une sera plus haute, l'autre plus basse, selon le caractere particulier de chaque *voix*.

A cet égard, on distingue génériquement les *voix* en deux classes; savoir, *voix* aiguës ou féminines, & *voix* graves ou masculines, & l'on a trouvé que la différence générale des unes & des autres étoit à peu près d'une octave, ce qui fait que les *voix* aiguës chantent réellement à l'octave des *voix* graves, quand elles paroissent chanter à leur unisson.

Les *voix* graves font celles qui font ordinaires aux hommes faits ; les *voix* aiguës font celles des femmes ; les eunuques & les enfans ont aussi à peu près le diapason des *voix* féminines. Les hommes même en peuvent approcher en chantant le fausset ; mais de toutes ces *voix* aiguës, je ne crains point de dire, malgré la prévention des Italiens, qu'il n'y en a nulle d'espece comparable à celle des femmes, ni pour l'étendue, ni pour la beauté du timbre ; la *voix* des enfans a peu de consistance, & n'a point de bas ; celle des eunuques n'est supportable non plus que dans le haut ; & pour le fausset, c'est le plus désagréable de tous les timbres de la *voix* humaine. Pour bien juger de cela, il suffit d'écouter les chœurs du concert spirituel de Paris, & d'en comparer les dessus avec ceux de l'opéra.

Tous ces diapasons différens réunis forment une étendue générale d'à peu près trois octaves qu'on a divisées en quatre parties, dont trois appellées *haute-contre*, *taille* & *basse* appartiennent aux *voix* masculines, & la quatrieme seulement qu'on appelle *dessus* est assignée aux *voix* aiguës ; sur quoi se trouvent plusieurs remarques à faire.

1°. Selon la portée des *voix* ordinaires, qu'on peut fixer à peu près à une dixieme majeure, en mettant deux tons d'intervalles entre chaque espece de *voix* & celle qui la suit, ce qui est toute la différence réelle qui s'y trouve ; le systême général des *voix* qu'on fait passer trois octaves, ne devroit renfermer que deux octaves & deux tons. C'étoit en effet à cette étendue générale que se bornerent les quatre parties de la musique, long-tems après l'invention du contre-point, comme on le voit dans les compositions du quatorzieme siecle, où la même clef sur quatre positions successives de ligne en ligne sert pour la basse qu'ils appelloient *tenor*, pour la taille qu'ils appelloient *contra-tenor*, pour la haute-contre qu'ils appelloient *motetus*, & pour le dessus qu'ils appelloient *triplum*, comme je l'ai découvert dans l'examen des manuscrits de ce tems-là. Cette distribution devoit rendre à la vérité la composition plus difficile, mais en même tems l'harmonie plus serrée & plus agréable.

2°. Pour pousser le systême vocal à l'étendue de trois octaves avec la gradation dont je viens de parler, il faudroit six parties au lieu de quatre ; & rien ne seroit si naturel que cette division, non par rapport à l'harmonie qui ne comporte pas tant de sons différens, mais par rapport à la nature des *voix* qui sont actuellement assez mal distribuées. En effet, pourquoi trois parties dans les *voix* d'hommes, & une seule dans les *voix* de femmes, si l'universalité de celle-ci renferme une aussi grande étendue que l'universalité des autres ? Qu'on mesure l'intervalle des sons les plus aigus des plus aiguës *voix* de femmes aux sons les plus graves des *voix* de femmes les plus graves ; qu'on fasse la même chose pour les *voix* d'hommes : je m'assure que non-seulement on n'y trouvera pas une différence suffisante pour établir trois parties d'un côté, & une seule de l'autre, mais même que cette différence, si elle existe, se réduira à très-peu de chose. Pour juger sainement de cela, il ne faut pas se borner à l'examen des choses qui sont sous nos yeux ; mais il faut considérer que l'usage contribue beaucoup à former les *voix* sur le caractere qu'on veut leur donner : en France, où l'on veut des basses & des hautes-contres, où l'on ne fait aucun cas des bas-dessus, les *voix* d'hommes s'appliquent à différens caracteres, & les *voix* de femmes à un seul ; mais en Italie, où l'on fait autant de cas d'un beau bas-dessus que de la *voix* la plus aiguë, il se trouve parmi les femmes de très-belles *voix* graves qu'ils appellent *contr'alti*, & de très-belles *voix* aiguës qu'ils appellent *soprani* ; mais en *voix* d'hommes récitantes ils n'ont que des *tenori* ; de sorte que, s'il n'y a qu'un caractere de *voix* de femmes dans nos opéra, il n'y a dans les leurs qu'un caractere de *voix* d'hommes. A l'égard des chœurs, si généralement les parties en sont distribuées en Italie comme en France, c'est un usage universel, mais arbitraire, qui n'a point de fondement naturel. D'ailleurs n'admire-t-on pas en plusieurs lieux, & singuliérement à Venise, des musiques à grand chœur exécutées uniquement par des jeunes filles ?

3°. Le trop grand éloignement des parties entr'elles, qui leur fait à toutes excé-

der leur portée, oblige ſouvent d'en diviſer pluſieurs en deux; c'eſt ainſi qu'on diviſe les baſſes en baſſes-contres, baſſes-tailles, les tailles en hautes-tailles & concordans, les deſſus en premiers & ſeconds; mais dans tout cela on n'apperçoit rien de fixe, rien de déterminé par les regles. L'eſprit général des compoſiteurs eſt toujours de faire crier toutes les *voix*, au lieu de les faire chanter. C'eſt pour cela qu'on paroît ſe borner aujourd'hui aux baſſes & hautes-contres. A l'égard de la taille, partie ſi naturelle à l'homme qu'on l'a appellée *voix* humaine par excellence, elle eſt déjà bannie de nos opéra, où l'on ne veut rien de naturel; & l'on peut juger que par la même raiſon elle ne tardera pas à l'être de toute la muſique françoiſe.

On appelle plus particuliérement *voix*, les parties vocales & récitantes, pour leſquelles une piece de muſique eſt compoſée; ainſi on dit une cantate à *voix* ſeule, au lieu de dire une cantate en récit; un motet à deux *voix*, au lieu de dire un motet en duo. *V.* DUO, TRIO, QUATUOR, *&c.* (*S*)

VOIX (*Forcer la*). *Muſ.* C'eſt excéder en haut ou en bas ſon diapaſon ou ſon volume à force d'haleine; c'eſt crier au lieu de chanter. Toute voix qu'on force perd ſa juſteſſe; cela arrive même aux inſtrumens quand on force l'archet ou le vent; & voilà pourquoi les François chantent rarement juſte.

VOIX, ſ. f. (*Gramm.*) c'eſt un terme propre au langage de quelques grammaires particulieres, par exemple, de la grammaire grecque & de la grammaire latine. On y diſtingue la *voix* active & la *voix* paſſive.

La *voix* active eſt la ſuite des inflexions & terminaiſons entées ſur une certaine racine, pour en former un verbe qui a la ſignification active.

La *voix* paſſive eſt une autre ſuite d'inflexions & de terminaiſons entées ſur la même racine, pour en former un autre verbe qui a la ſignification paſſive.

Par exemple, en latin, *amo*, *amas*, *amat*, &c. ſont de la *voix* active; *amor*, *amaris*, *amatur*, &c. ſont de la *voix* paſſive: les unes & les autres de ces inflexions ſont entées ſur le même radical *am*, qui eſt le ſigne de ce ſentiment de l'ame qui lie les hommes par la bienveillance: mais à la *voix* active, il eſt préſenté comme un ſentiment dont le ſujet eſt le principe; & à la *voix* paſſive, il eſt ſimplement montré comme un ſentiment dont le ſujet en eſt l'objet plutôt que le principe.

La génération de la *voix* active & de la *voix* paſſive en général, ſi on la rapporte au radical commun, appartient donc à la dérivation philoſophique; mais quand on tient une fois le premier radical actif ou paſſif, la génération des autres formes de la même *voix* eſt du reſſort de la dérivation grammaticale. *V.* FORMATION.

J'ai déjà remarqué ailleurs que ce qu'on a coutume de regarder en hébreu comme différentes conjugaiſons d'un même verbe, eſt plutôt une ſuite de différentes *voix*. La raiſon en eſt, que ce ſont autant de ſuites différentes des inflexions & terminaiſons verbales entées ſur un même radical, & différenciées entr'elles par la diverſité des ſens acceſſoires, ajoutés à celui de l'idée radicale commune.

Par exemple, מסר (*méſar*, en liſant ſelon Maſclef,) *tradidit*; נמסר (noumeſar) *traditus eſt*; המסיר (héméſir) *tradere fecit*; המסר (hémeſar) *tradere factus eſt*, ſelon l'interprétation de Maſclef, laquelle veut dire *effectum eſt ut traderetur*; התמסר (héthaméſar, *ou* hethméſar) *ſe ipſum tradidit.*

« On voit, dit M. l'abbé Ladvocat,
» *Gramm. hébr.* page 74, que les conju-
» gaiſons en hébreu ne ſont pas différen-
» tes, ſelon les différens verbes, comme
» en grec, en latin, ou en françois; mais
» qu'elles ne ſont que le même verbe con-
» jugué différemment, pour exprimer ſes
» différentes ſignifications, & qu'il n'y a
» en hébreu, à proprement parler, qu'une
» ſeule conjugaiſon ſous ſept formes ou
» manieres différentes d'exprimer la ſigni-
» fication d'un même verbe. »

Il eſt donc évident que ces différentes formes different entr'elles, comme la forme active & la forme paſſive dans les verbes grecs ou latins; & qu'on auroit pu, peut-être même qu'on auroit dû, donner

également aux unes & aux autres le nom de *voix*. Si l'on avoit en outre caractérisé les *voix* hébraïques par des épithetes propres à désigner les idées accessoires qui les différencient, on auroit eu une nomenclature plus utile & plus lumineuse que celle qui est usitée. (*B. E. R. M.*)

VOIX. (*Critique sacrée.*) Ce mot marque non-seulement la *voix* de l'homme, des animaux, mais aussi toutes sortes de sons, & le bruit même que font les choses inanimées. Ainsi l'abyme a fait éclater sa *voix*, Habacuc, 3. 10. Le prophete veut dire, le son a retenti jusqu'au fond de l'abyme. De même dans l'Apoc. 10. 41. les tonnerres proférerent leur *voix*, pour dire qu'on entendit le bruit du tonnerre. Rien n'est plus commun dans l'Ecriture que ces expressions, la *voix* des eaux, la *voix* de la nue, la *voix* de la trompette. *Ecouter la voix de quelqu'un*, est un terme métaphorique, qui signifie *lui obéir*. *Ecouter la voix de Dieu*, c'est suivre ses commandemens. (*D. J.*)

VOIX, (*Jurisp.*) signifie *avis*, *suffrage*. Dans toutes les compagnies les *voix* ou opinions ne se pesent point, mais elles se comptent à la pluralité.

En matiere civile, quand il y a égalité de *voix*, l'affaire est partagée; une *voix* de plus d'un côté ou d'autre suffit pour empêcher le partage ou pour le départage.

En matiere criminelle, quand il y a égalité de *voix*, l'avis le plus doux prévaut; une *voix* ne suffit pas en cette matiere, pour que l'avis le plus sévere prévale sur le plus doux; il en faut au moins deux de plus.

Celui qui préside la compagnie, recueille les *voix*, & donne la sienne le dernier; il lui est libre ordinairement de se ranger à tel avis que bon lui semble. Néanmoins, selon la discipline de quelques compagnies, lorsqu'il y a une *voix* de plus d'un côté que de l'autre, il doit se joindre à la pluralité, afin que son avis n'occasionne point de partage. *V.* AVIS, JUGES, OPINION, SUFFRAGE.

VOIX ACTIVE, en matiere d'élection, est la faculté que quelqu'un a d'élire. *V.* VOIX PASSIVE.

VOIX ACTIVE & PASSIVE, est la faculté que quelqu'un a d'élire & d'être élu soi-même.

VOIX CONCLUSIVE, est celle qui a l'effet de départager les opinions.

VOIX CONSULTATIVE, est l'avis que quelqu'un donne sans être juge, comme font les experts, les interpretes, & autres personnes qui font quelque rapport.

VOIX DÉLIBÉRATIVE, est l'avis que quelqu'un donne dans une assemblée, & qui est compté pour l'élection, jugement ou autre affaire dont il s'agit. Dans les tribunaux, les jeunes officiers qui sont reçus par dispense d'âge avant d'avoir atteint leur majorité, n'ont point *voix délibérative*, si ce n'est dans les affaires qu'ils rapportent, suivant la déclaration du 20 mai 1713.

VOIX EXCITATIVE & HONORAIRE, est celle que les magistrats ont à certaines assemblées, comme aux élections des docteurs-régens & aggrégés de droit, le droit d'élire appartenant aux seuls docteurs-régens, suivant un arrêt du parlement de Paris du 25 juin 1626. Filleau.

VOIX MI-PARTIES, c'est lorsque les *voix* sont partagées. *V.* PARTAGE.

VOIX PASSIVE, est la faculté que quelqu'un a d'être élu pour remplir quelque dignité ou fonction. *V.* VOIX ACTIVE.

VOIX DU PEUPLE. On entend par-là, non pas l'opinion du vulgaire, mais l'opinion commune & la plus générale.

VOIX PUBLIQUE, c'est le bruit public, la commune renommée.

VOIX PAR SOUCHES, sont celles d'une branche d'héritiers qui tous ensemble n'ont qu'une *voix*, comme quand ils nomment avec d'autres à quelqu'office ou bénéfice.

VOIX UNIFORMES, sont celles qui tendent au même but. Dans les tribunaux les suffrages uniformes entre proches parens, comme le pere & le fils ou le gendre, les deux freres ou beaux-freres, ne sont comptés que pour un. *Voyez* les déclarations du 25 août 1708, & du 30 septembre 1738. (*A*)

VOIX, (*Marine.*) on sous-entend *à la*. Commandement aux gens de l'équipage de travailler à la fois lorsqu'on donne la *voix*.

On appelle *donner la voix*, lorsque par un cri, comme *oh hisse*, &c. on avertit

les gens de l'équipage de faire tous leurs efforts tous à la fois.

VOIX ANGÉLIQUE, jeu d'orgue, qui est d'étain ; il ne differe de la *voix* humaine, qu'en ce qu'il est plus petit, & qu'il sonne l'octave au-dessus, & l'unisson du prestant.

VOIX HUMAINE, jeu d'orgue, ainsi nommé, parce qu'il imite assez bien, quand le jeu est bien fait, la voix de l'homme, est un jeu de la classe des jeux d'anches: il est d'étain, & sonne l'unisson de la trompette, aux anches de laquelle les anches sont égales ; mais son corps qui est de plus grosse taille, & n'a que le quart de longueur (*voyez* la *fig.* 40, *pl. d'orgue a b*) est le corps du tuyau qui est à moitié fermé par le haut avec une plaque d'étain *a*, dont la forme est un demi-cercle ; *c* la noix soudée à l'extrêmité inférieure du tuyau, laquelle porte l'anche & la languette 3, qui est réglée par la rosette 2 1, qui, après avoir passé dans la noix *c*, passe par un trou fait au tuyau, pour sortir par l'ouverture supérieure. Le tout est placé dans une boîte d'étoffe *de* qui porte le vent du sommier à l'anche. *V.* TROMPETTE, & la *Table du rapport & de l'étendue des jeux de l'orgue.*

VOIX DU CERF. (*Vénerie.*) On connoît les vieux cerfs à la *voix* ; plus ils l'ont grosse & tremblante, plus ils sont vieux ; on connoît aussi à la *voix* s'ils ont été chassés, car alors ils mettent la gueule contre terre, & ruent bas & gros, ce que les cerfs de repos ne font pas, ayant presque toujours la tête haute.

VOL, f. m. (*Droit naturel.*) action de prendre le bien d'autrui malgré le propriétaire, à qui seul les loix donnent le droit d'en disposer.

Comme cette action est contraire au bien public, soit dans l'état de nature, soit dans l'état civil, tout voleur mérite d'être puni ; mais cette punition doit être réglée suivant la nature du *vol*, les circonstances & la qualité du voleur ; c'est pour cela qu'on punit plus sévérement le *vol* domestique, le *vol* à main armée, le *vol* de nuit, que le *vol* de jour.

Il paroît que le simple *vol* ne doit pas mériter la peine de mort ; mais s'il est permis, pour défendre son bien & sa vie, de tuer un voleur de nuit, parce que dans un pareil cas l'on rentre en quelque maniere dans l'état de nature, où les petits crimes peuvent être punis de mort ; ici il n'y a point d'injustice dans une défense poussée si loin pour conserver uniquement son bien ; car comme ces sortes d'attentats ne parviennent guere à la connoissance du magistrat, le tems ne permettant pas d'implorer leur protection, ils demeurent aussi très-souvent impunis. Lors donc que l'on trouve moyen de les punir, on le fait à toute rigueur, afin que si d'un côté l'espérance de l'impunité rend les scélérats plus entreprenans, de l'autre la crainte d'un châtiment si sévere soit capable de rendre la malice plus timide.

Mais dans l'ancienne Lacédémone, ce que l'on souhaitoit principalement, comme naturellement bon à l'état, c'étoit d'avoir une jeunesse hardie & rusée ; ainsi le *vol* étoit permis à Sparte, l'on n'y punissoit que la mal-adresse du voleur surpris. Le *vol* nuisible à tout peuple riche, étoit utile à Lacédémone, & les loix de Lycurgue en autorisoient l'impunité ; ces loix étoient convenables à l'état pour entretenir les Lacédémoniens dans l'habitude de la vigilance. D'ailleurs, si l'on considere l'inutilité de l'or & de l'argent dans une république où les loix ne donnoient cours qu'à une monnoie de fer cassant, on sentira que les *vols* de poules & légumes étoient les seuls qu'on pouvoit commettre, toujours faits avec adresse, & souvent niés avec la plus grande fermeté.

Chez les Scythes, au contraire, nul crime plus grand que le *vol*, & leur maniere de vivre exigeoit qu'on le punît sévérement. Leurs troupeaux erroient çà & là dans les plaines ; quelle facilité à dérober ! & quel désordre, si l'on eût autorisé de pareils *vols* ! Aussi, dit Aristote, a-t-on chez eux établi la loi gardienne des troupeaux. (*D. J.*)

VOL. (*Crit. sacr.*) Le *vol* simple, chez les Hébreux, se punissoit par la restitution plus ou moins grande que le voleur étoit obligé de faire. Le *vol* d'un bœuf étoit réparé par la restitution de cinq ; celui d'une brebis ou d'une chevre, par la restitution

de quatre de ces animaux. Si le *vol* se trouvoit encore chez le voleur, la loi restreignoit la restitution au double; mais si le voleur n'avoit pas de quoi restituer, on pouvoit le vendre ou le réduire en esclavage. *Exod.* 22. 3.

Celui qui enlevoit un homme libre pour le mettre en servitude, étoit puni de mort, *Exod.* 21. 16. La loi permettoit de tuer le voleur nocturne, parce qu'il est présumé qu'il en veut à la vie de la personne qu'il veut voler; mais la loi ne permettoit pas de tuer celui qui voloit pendant le jour, parce qu'il étoit possible de se défendre contre lui, & de poursuivre devant les juges la restitution de ce qu'il avoit pris. *Exod.* 22. 2. (*D. J.*)

Il ne paroît pas en général que chez les Hébreux, le *vol* emportât avec soi une infamie particuliere. L'Ecriture même nous donne dans Jephté l'exemple d'un chef de voleurs, qui après avoir changé de conduite, fut nommé pour gouverner les Israélites. (*D. J.*)

VOL. (*Jurisp.*) Les anciens n'avoient pas des idées aussi pures que nous par rapport au *vol*, puisqu'ils pensoient que certaines divinités présidoient aux voleurs, telles que la déesse Laverna & Mercure.

Il y avoit chez les Egyptiens une loi qui régloit le métier de ceux vouloient être voleurs; ils devoient se faire inscrire chez le chef, *apud forum principum*, lui rendre compte chaque jour de tous leurs *vols*, dont il devoit tenir regiſtre. Ceux qui avoient été volés s'adressoient à lui, on leur communiquoit le regiſtre; & si le *vol* s'y trouvoit, on le leur rendoit, en retenant seulement un quart pour les voleurs, étant, disoit cette loi, plus avantageux, ne pouvant abolir totalement le mauvais usage des *vols*, d'en retirer une partie par cette discipline, que de perdre le tout.

Plutarque, dans la Vie de Lycurgue, rapporte que les Lacédémoniens ne donnoient rien ou très-peu de chose à manger à leurs enfans, qu'ils ne l'eussent dérobé dans les jardins ou lieux d'assemblée; mais quand ils se laissoient prendre, on les fouettoit très-rudement. L'idée de ces peuples étoit de rendre leurs enfans subtils & adroits; il ne manquoit que de les exercer à cela par des voies plus légitimes.

Pour ce qui est des Romains, suivant le code Papyrien, celui qui étoit attaqué par un voleur pendant la nuit, pouvoit le tuer sans encourir aucune peine.

Lorsque le *vol* étoit fait de jour, & que le voleur étoit pris sur le fait, il étoit fustigé & devenoit l'esclave de celui qu'il avoit volé. Si ce voleur étoit déjà esclave, on le fustigeoit & ensuite on le précipitoit du haut du Capitole; mais si le voleur étoit un enfant qui n'eût pas encore atteint l'âge de puberté, il étoit châtié selon la volonté du préteur, & l'on dédommageoit la partie civile.

Quand les voleurs attaquoient avec des armes, si celui qui avoit été attaqué avoit crié & imploré du secours, il n'étoit pas puni s'il tuoit quelqu'un des voleurs.

Pour les *vols* non manifestes, c'est-à-dire cachés, on condamnoit le voleur à payer le double de la chose volée.

Si après une recherche faite en la forme prescrite par les loix, on trouvoit dans une maison la chose volée, le *vol* étoit mis au rang des *vols* manifestes, & étoit puni de même.

Celui qui coupoit des arbres qui n'étoient pas à lui, étoit tenu de payer 25 as d'airain pour chaque pied d'arbre.

Il étoit permis au voleur & à la personne volée de transiger ensemble & de s'accommoder; & s'il y avoit une fois une transaction faite, la personne volée n'étoit plus en droit de poursuivre le voleur.

Enfin, un bien volé ne pouvoit jamais être prescrit.

Telles sont les loix qui nous restent du code Papyrien, au sujet des *vols* sur lesquels M. Terrasson, en son *Histoire de la jurisprudence romaine*, a fait des notes très-curieuses.

Suivant les loix du digeste & du code, le *vol* connu sous le terme *furtum*, étoit mis au nombre des délits privés.

Cependant, à cause des conséquences dangereuses qu'il pouvoir avoir dans la société, l'on étoit obligé, même suivant l'ancien droit, de le poursuivre en la même forme que les crimes publics.

Cette poursuite se faisoit par la voie de

la revendication, lorſqu'il s'agiſſoit de meubles qui étoient encore en nature, ou par l'action appellée *condictio fuſtra*, lorſque la choſe n'étoit plus en nature; enfin, s'il s'agiſſoit d'immeubles, on en pourſuivoit la reſtitution par une action appellée *interdictum recuperandæ poſſeſſionis*; de ſorte que l'uſurpation d'un héritage étoit auſſi conſidérée comme un *vol.*

L'on diſtinguoit, quant à la peine, le *vol* en manifeſte & non manifeſte; au premier cas, ſavoir, lorſque le voleur avoit été ſurpris en flagrant délit, ou du moins dans le lieu où il venoit de commettre le *vol*, la peine étoit quadruple; au ſecond, c'eſt-à-dire, lorſque le *vol* avoit été fait ſecrétement, & que l'on avoit la trace du *vol*, la peine étoit ſeulement du double; mais dans ce double, ni dans le quadruple, n'étoit point compris la choſe ou le prix.

La rapine, *rapina*, étoit conſidérée comme un délit particulier que l'on diſtinguoit du *vol*, en ce qu'elle ſe faiſoit toujours avec violence & malgré le propriétaire, au lieu que le vol *furtum* étoit cenſé fait ſans violence, & en l'abſence du propriétaire, quoiqu'il pût arriver qu'il y fût préſent.

La peine de la rapine étoit toujours du quadruple, y compris la choſe volée; ce délit étoit pourtant plus grave que le *vol* manifeſte qui ſe commettoit ſans violence; mais auſſi ce *vol* n'étoit jamais puni que par des peines pécuniaires, comme les autres délits privés, au lieu que ceux qui commettoient la rapine pouvoient, outre la peine du quadruple, être encore condamnés à d'autres peines extraordinaires, en vertu de l'action publique qui réſultoit de la loi *Julia de vi publica ſeu privata.*

En France, on comprend ſous le terme de *vol* les deux délits que les Romains diſtinguoient par les termes *furtum* & *rapina.*

Les termes de *vol* & de *voleur* tirent leur étymologie de ce qu'anciennement le larcin ſe commettoit le plus ſouvent dans les bois & ſur les grands chemins; ceux qui attendoient les paſſans pour leur dérober ce qu'ils avoient, avoient ordinairement quelqu'oiſeau de proie qu'ils portoient ſur le poing, & qu'ils faiſoient voler lorſqu'ils voyoient venir quelqu'un, afin qu'on les prît pour des chaſſeurs, & que les paſſans ne ſe défiant pas d'eux, en approchaſſent plus facilement; enſorte que le terme de *vol* ne s'appliquoit dans l'origine qu'à ceux qui étoient commis ſur les grands chemins: les autres étoient appellés *larcin.* Cependant ſous le terme de *vol*, on comprend préſentement tout enlevement frauduleux d'une choſe mobiliaire.

Un impubere n'étant pas encore capable de diſcerner le mal, ne peut être puni comme voleur; néanmoins, s'il approche de la puberté, il ne doit point être entiérement exempt de peine.

De même auſſi celui qui prend par néceſſité, & uniquement pour s'empêcher de mourir de faim, ne tombe point dans le crime de *vol*; il peut ſeulement être pourſuivi extraordinairement pour raiſon de la voie de fait, & être condamné en des peines pécuniaires.

Il en eſt de même de celui qui prend la choſe d'autrui, à laquelle il prétend avoir quelque droit, ſoit actuel ou éventuel, ou en compenſation de celle qu'on lui retient; ce n'eſt alors qu'une ſimple voie de fait qui peut bien donner lieu à la voie extraordinaire, comme étant défendue par les loix à cauſe des déſordres qui en peuvent réſulter; mais la condamnation ſe réſout en dommages & intérêts, avec défenſe de récidiver.

On diſtingue deux ſortes de *vol*; ſavoir, le *vol* ſimple & le *vol* qualifié; celui-ci ſe ſubdiviſe en pluſieurs eſpeces, ſelon les circonſtances qui les caractériſent.

La peine du *vol* eſt plus ou moins rigoureuſe, ſelon la qualité du délit; ce qui ſeroit trop long à détailler ici: on peut voir là-deſſus la déclaration du 4 mars 1724.

L'auteur de *l'Eſprit des loix*, obſerve à cette occaſion que les crimes ſont plus ou moins communs dans chaque pays, ſelon qu'ils y ſont punis, plus ou moins rigoureuſement; qu'à la Chine, où les voleurs cruels ſont coupés par morceaux, on vole bien, mais que l'on n'y aſſaſſine

pas ; qu'en Moscovie, où la peine des voleurs & assassins est la même, on assassine toujours ; & qu'en Angleterre on n'assassine point, parce que les voleurs peuvent espérer d'être transportés dans les colonies, & non pas les assassins.

Voyez au Digest. les titres *de furtis*, *de usurpationnibus*, *ad leg. Jul. de vi privata*, & au code *eod. tit.* institut. *de oblig. quæ ex delicto nasc.*

VOL *avec armes* est mis au nombre des *vols* qualifiés & punis de mort ; même de la roue, s'il a été commis dans une rue ou sur un grand chemin.

VOL DES BESTIAUX. *V.* ABIGAT.

VOL AVEC DÉGUISEMENT, est celui qui est fait par une personne masquée ou autrement déguisée. Les ordonnances permettent de courir sur ceux qui vont ainsi masqués, comme s'ils étoient déjà convaincus. *Voyez* les ordonnances de 1539, celle de Blois, & la déclaration du 22 juillet 1692. (*A*)

VOL DOMESTIQUE, est celui qui est fait par des personnes qui sont à nos gages, & nourris à nos dépens : ce crime est puni de la potence, à moins que l'objet ne fût extrêmement modique, auquel cas la peine pourroit être modérée.

VOL AVEC EFFRACTION, est lorsque le voleur a brisé & forcé quelque clôture ou fermeture pour commettre le *vol*. Celui-ci est un cas royal & même prévôtal, lorsqu'il est accompagné de port d'armes & de violence publique, ou bien que l'effraction a été faite dans le mur de clôture, dans les toits des maisons, portes & fenêtres extérieures ; la peine de ce *vol* est le supplice de la roue, ou au moins de la potence si les circonstances sont moins graves. *Voyez* la déclaration de 1731 pour les cas prévôtaux.

VOL DE GRAND CHEMIN, est celui qui est commis dans les rues ou sur les grands chemins ; ces *vols* sont réputés cas prévôtaux, à l'exception néanmoins de ceux qui sont commis dans les rues des villes & fauxbourgs ; du reste, les uns & les autres sont punis de la roue.

VOL DE NUIT *ou* NOCTURNE, est celui qui est commis pendant la nuit. La difficulté qu'il y a de se garantir de ces sortes de *vols*, fait qu'ils sont punis plus sévérement que ceux qui sont commis pendant le jour.

VOL PUBLIC, est ce qui est pris frauduleusement sur les deniers publics, c'est-à-dire, destinés pour le bien de l'état. *Voyez* CONCUSSION.

VOL QUALIFIÉ, est celui qui intéresse principalement l'ordre public, & qui est accompagné de circonstances graves, qui demandent une punition exemplaire.

Ces circonstances se tirent 1°. de la maniere dont le *vol* a été fait, comme quand il est commis avec effraction, avec armes ou déguisemens, ou par adresse & filouterie.

2°. De la qualité de ceux qui le commettent ; par exemple, si ce sont des domestiques, des vagabonds, gens sans aveu, gens d'affaires, officiers ou ministres de la justice, soldats, cabaretiers, maîtres de coches ou de navires, ou de messagerie, voituriers, serruriers & autres dépositaires publics.

3°. De la qualité de la chose volée, comme quand c'est une chose sacrée, des deniers royaux ou publics, des personnes libres, des bestiaux, des pigeons, volailles, poissons, gibiers, arbres de forêts ou vergers, fruits des jardins, charrues, harnois de labours, bornes & limites.

4°. De la quantité de l'action volée, si le *vol* est considérable & emporte une déprédation entiere de la fortune de quelqu'un.

5°. De l'habitude, comme quand le *vol* a été réitéré plusieurs fois, ou s'il est commis par un grand nombre de personnes.

6°. Du lieu ; si c'est à l'église, dans les maisons royales, au palais, aux auditoires de la justice, dans les spectacles publics, sur les grands chemins.

7°. Du tems ; si le *vol* est fait pendant la nuit, ou dans un tems d'incendie, de naufrage, & de ruine, ou de famine.

Enfin la sûreté du commerce, comme en fait d'usure & de banqueroute frauduleuse, monopole ou recelement. *Voyez* le *Traité des crimes*, par M. de Vouglans, où chacune de ces circonstances est très-bien développée.

VOL SIMPLE, est celui qui ne blesse

que l'intérêt des particuliers, & non l'ordre public.

Quand le *vol* eſt commis par des étrangers, ils doivent être punis, bannis, fouettés & marqués de la lettre V.

Mais quand celui qui a commis le *vol* avoit quelque apparence de droit à la choſe, par exemple, ſi le *vol* eſt fait par un fils de famille à ſon pere, par une veuve aux héritiers de ſon mari, ou par ceux-ci à la veuve ou à leurs cohéritiers, par le créancier qui abuſe du gage de ſon débiteur, par le dépoſitaire qui ſe ſert du dépôt; ces ſortes de *vols* ne peuvent être pourſuivis que civilement, & ne peuvent donner lieu qu'à des condamnations pécuniaires, telles que la reſtitution de la choſe volée, avec des dommages & intérêts. *V.* FILOU, LARCIN, VOLEUR.

VOL DU CHAPON, eſt un certain eſpace de terre que pluſieurs coutumes permettent à l'aîné de prendre par préciput, autour du manoir ſeigneurial, outre les bâtimens, cours & baſſes-cours; ce terrein a été appellé *vol du chapon*, pour faire entendre que c'eſt un eſpace à peu près égal à celui qu'un chapon parcourroit en volant.

La coutume de Bourbonnois déſigne cet eſpace par un trait d'arc.

Celles du Maine, Tours, & Lodunois l'appellent le *cheré*.

Cette étendue de terrein n'eſt pas partout la même; la coutume de Paris, art. 13, donne un arpent, d'autres donnent deux ou quatre arpens; celle de Lodunois, trois ſexterées. *Voyez* AINESSE, PRÉCIPUT, MANOIR, PRINCIPAL MANOIR. (*A*)

VOL, ſ. m. (*Gramm.*) mouvement progreſſif des oiſeaux, des poiſſons, des inſectes, par le moyen des ailes. *V.* VOLER.

VOL, *chaſſe du vol*, c'eſt celle qu'on fait avec des oiſeaux de proie; c'eſt un ſpectacle aſſez digne de curioſité, & fait pour étonner ceux qui ne l'ont pas encore vu. On a peine à comprendre comment des animaux naturellement auſſi libres que le ſont les oiſeaux de proie, deviennent en peu de tems aſſez apprivoiſés pour écouter dans le plus haut des airs la voix du chaſſeur qui les guide, être attentifs aux mouvemens du leurre, y revenir & ſe laiſſer reprendre. C'eſt en excitant & en ſatisfaiſant alternativement leurs beſoins, qu'on parvient à leur faire goûter l'eſclavage; l'amour de la liberté, qui combat pendant quelque tems, cede enfin à la violence de l'appétit; dès qu'ils ont mangé ſur le poing du chaſſeur, on peut les regarder preſque comme aſſujettis. *V.* FAUCONNERIE.

La chaſſe du *vol* eſt un objet de magnificence & d'appareil beaucoup plus que d'utilité: on peut en juger par les eſpeces de gibiers qu'on ſe propoſe de prendre dans les *vols* qu'on eſtime le plus. Le premier de tous les *vols*, & un de ceux qu'on excerce le plus rarement, eſt celui du milan; ſous ce nom on comprend le *milan royal*, le *milan noir*, la *buſe*, *&c.* Lorſqu'on apperçoit un de ces oiſeaux, qui paſſent ordinairement fort haut, on cherche à le faire deſcendre, en allant jeter le duc à une certaine diſtance. Le duc eſt une eſpece de hibou, qui, comme on ſait, eſt un objet d'averſion pour la plupart des oiſeaux. Pour le rendre plus propre à exciter la curioſité du milan qu'on veut attirer, on peut lui ajouter une queue de renard, qui le fait paroître encore plus difforme. Le milan s'approche de cet objet extraordinaire; & lorſqu'il eſt à une diſtance convenable, on jette les oiſeaux qui doivent le voler: ces oiſeaux ſont ordinairement des ſacres & des gerfauts. Lorſque le milan ſe voit attaqué, il s'éleve & monte dans toutes les hauteurs; ſes ennemis ſont auſſi tous leurs efforts pour gagner le deſſus. La ſcene du combat ſe paſſe alors dans une région de l'air ſi haute, que ſouvent les yeux ont peine à y atteindre.

Le *vol* du héron ſe paſſe à peu près de la même maniere que celui du milan; l'un & l'autre ſont dangereux pour les oiſeaux, qui dans cette chaſſe courent quelquefois riſque de la vie: ces deux *vols* ont une primauté d'ordre que leur donnent leur rareté, la force des combattans & le mérite de la difficulté vaincue.

Le plus fort des oiſeaux de proie, employé à la volerie, eſt ſans doute le gerfaut:

faut: il joint à la nobleſſe & à la force, la vîteſſe & l'agilité du *vol ;* c'eſt celui dont on ſe ſert pour le lievre ; cependant il eſt rare qu'on prenne des lievres avec des gerfauts ſans leur donner quelque ſecours ; ordinairement, avec deux gerfauts qu'on jette, on lâche un mâtin deſtiné à les aider ; les oiſeaux accoutumés à voler enſemble, frappent le lievre tour-à-tour avec leurs mains, le tuent quelquefois, mais plus ſouvent l'étourdiſſent & le font tomber : la courſe du lievre étant ainſi retardée, le chien le prend aiſément, & les gerfauts le prennent conjointement avec lui.

Le *vol* pour corneille a moins de nobleſſe & de difficultés que ceux pour le milan & le héron ; mais c'eſt un des plus agréables ; il eſt ſouvent varié dans ſes circonſtances : il ſe paſſe en partie plus près des yeux, & il oblige quelquefois les chaſſeurs à un mouvement qui rend la chaſſe plus piquante. La corneille eſt un des oiſeaux qu'on attire preſque ſûrement avec le duc ; & lorſqu'on la juge aſſez près, on jette les oiſeaux : dès qu'elle ſe ſent attaquée, elle s'éleve, & monte même à une grande hauteur : ce ſont des faucons qui la volent ; ils cherchent à gagner le deſſus ; lorſque la corneille s'apperçoit qu'elle va perdre ſon avantage, on la voit deſcendre avec une vîteſſe incroyable, & ſe jeter dans l'arbre qu'elle trouve le plus à portée : alors les faucons reſtent à planer au-deſſus. La corneille n'auroit plus à les craindre, ſi les fauconniers n'alloient pas au ſecours de leurs oiſeaux ; mais ils vont à l'arbre, ils forcent par leurs cris la corneille à déſerter ſa retraite, & à courir de nouveaux dangers ; elle ne repart qu'avec peine, elle tente de nouveau & à diverſes repriſes les reſſources de la vîteſſe & de la ruſe ; & ſi elle ſuccombe à la fin, ce n'eſt qu'après avoir mis plus d'une fois l'une & l'autre en uſage pour ſa défenſe.

Le *vol* pour pie eſt auſſi vif que celui pour corneille, mais il n'a pas autant de nobleſſe à beaucoup près, parce que la pie n'a de reſſource que celle de la foibleſſe. Ce *vol* ne ſe fait guere comme ceux dont nous avons parlé de poing en fort ; c'eſt-à-dire, que les oiſeaux n'attaquent pas en partant du poing : ordinairement on les jette amont, parce qu'on attaque la pie lorſqu'elle eſt dans un arbre. Les oiſeaux étant jetés, & s'étant élevés à une certaine hauteur, ſont guidés par la voix du fauconnier, & rentrent au mouvement du leurre. Lorſqu'on les juge à portée d'attaquer, on ſe preſſe de faire partir la pie, qui ne cherche à échapper qu'en gagnant les arbres les plus voiſins : ſouvent elle eſt priſe au paſſage ; mais quand elle n'a été que chargée, on a beaucoup de peine à la faire repartir ; ſa frayeur eſt telle qu'elle ſe laiſſe quelquefois prendre par le chaſſeur, plutôt que de s'expoſer à la deſcente de l'oiſeau qu'elle redoute.

On jette amont de la même maniere, lorſqu'on *vole* pour champs & pour riviere, c'eſt-à-dire, pour la perdrix ou le faiſan, & pour le canard. Pour la perdrix on jette amont un ou deux faucons ; pour le faiſan, deux faucons ou un gerfaut. On laiſſe monter les oiſeaux ; & lorſqu'ils planent dans le plus haut des airs, le fauconnier aidé d'un chien, fait partir le gibier, ſur lequel l'oiſeau deſcend. Pour le canard, on met amont juſqu'à trois faucons, & on ſe ſert auſſi de chiens pour le faire partir, & l'obliger de voler lorſque la frayeur qu'il a des faucons l'a rendu dans l'eau.

Outre ces *vols*, on dreſſe auſſi, pour prendre des cailles, des alouettes, des merles, de petits oiſeaux de proie, tels que l'émerillon, le hobereau, l'épervier ; mais ce dernier n'appartient pas à la fauconnerie proprement dite ; il eſt, ainſi que l'autour & ſon tiercelet, du reſſort de l'autourſerie : les premiers ſont de ceux qu'on nomme *oiſeaux de leurre* ; les autres s'appellent *oiſeaux de poing*, parce que ſans être leurrés ils reviennent ſur le poing.

On emploie à peu près les mêmes moyens pour apprivoiſer & dreſſer les uns & les autres ; mais on porte preſque toujours à la chaſſe les derniers ſans chaperon. Ils ſont plus prompts à partir du poing que les autres : on ne les jette point amont ; ils ne volent que du poing en fort, & font leur priſe d'un ſeul trait d'aile : par cette raiſon ils ſe fatiguent moins, & ils peuvent prendre plus de gibier : ainſi la chaſſe en eſt plus utile, ſi elle eſt moins noble &

moins agréable. On dit que le *vol* du faucon appartient principalement aux princes, & que celui de l'autour convient mieux aux gentilshommes. *Article de M. LEROI.*

VOL, (*Blason.*) se dit de deux ailes posées dos à dos dans les armoiries, comme étant tout ce qui fait le *vol* d'un oiseau: lorsqu'il n'y a qu'une aile seule, on l'appelle *demi-vol*; & quand il y en a trois, *trois demi-vols*. On appelle *vol banneret*, celui qu'on met au cimier, & qui est fait en banniere, ayant le dessus coupé & quarré, comme celui des anciens chevaliers. On appelle *vol abaissé* celui dont les bouts des ailes, au lieu de s'étendre vers le haut de l'écu, sont au contraire tournés vers le bas.

On nomme aussi le *vol* d'un aigle lorsqu'il se trouve abaissé.

Du Costal de Verones, de S. Benigne en Bourgogne, *d'azur au* vol *d'or*.

Pidou de Saint-Olon à Paris, *d'azur à trois* vols *abaissés d'argent*.

Grain de Saint-Marsault en Anjou, *de gueules à trois demi*-vols *d'or*, *les deux en-chefs effrontés*.

La Mothe de la Mothevillebret en Touraine, *d'argent à l'aigle au* vol *abaissé d'azur, becquée & membrée de gueules*. (*G. D. L. T.*)

VOLAGE, adj. (*Gramm.*) inconstant, léger, changeant: tous ces mots sont synonymes; ce sont des métaphores empruntées de différens objets; léger, des corps tels que les plumes, qui n'ayant pas assez de masse, eu égard à leur surface, sont détournées & emportées çà & là à chaque instant de leur chûte; changeant, de la surface de la terre ou du ciel qui n'est pas un moment la même; inconstant, de l'athmosphere de l'air & des vents; *volage*, des oiseaux: on dit des enfans qu'ils ont l'esprit & le caractere *volages*; d'une femme qui change souvent d'objet, qu'elle est *volage*.

VOLAGE APPEL. (*Jurisp.*) On appelloit ainsi autrefois ce que nous appellons aujourd'hui *fol appel*. Voyez AMENDE & APPEL, FOL APPEL.

VOLAGES *rentes*, ou *rentes volantes*. V. RENTE VOLAGE *ou* VOLANTE. (*A*)

VOLAILLE, s. f. signifie en général la même chose qu'oiseau. *V.* OISEAU.

Mais en prenant ce mot dans un sens plus particulier, il s'applique à ce que l'on appelle *volaille*, ou à cette espece de gros oiseaux domestiques ou sauvages que l'on éleve, ou que l'on poursuit à la chasse, pour être servis sur nos tables, comme les coqs d'Inde, les oies, les coqs, les poules, & les canards sauvages ou domestiques, les faisans, les perdrix, les pigeons, les bécassines, *&c.* V. CHASSE AUX OISEAUX.

Les volailles sont ordinairement couvertes d'une tranche de lard fort mince & sans couenne, que les cuisiniers appellent *barde*. Ils en couvrent les volailles qu'ils rôtissent sans les piquer: cette barde les empêche de se dessécher, & leur conserve la fraîcheur.

Les oiseaux domestiques, ou la *volaille*, est une partie nécessaire du fonds d'une ferme: elle rend de fort bons services, & il revient un profit très-considérable des couvées, des œufs, des plumes, de la fiente ou du fumier, *&c.*

On peut entretenir les oiseaux domestiques à peu de frais, quand on est situé sur une grande route, à cause que pendant la plus grande partie de l'année ils trouvent le moyen de vivre par eux-mêmes, en se nourrissant d'insectes, de vers, de limaçons, de glanes, ou presque de tout ce qui est mangeable.

Les plus vieilles poules sont toujours les meilleures pour couver, & les plus jeunes pour pondre; mais si elles sont trop grosses, elles ne sont bonnes ni à l'un ni à l'autre. L'âge le plus avantageux pour faire couver des poulets à une poule, est depuis deux ans jusqu'à cinq; & le mois de février est le mois le plus propre à cet effet, quoique cela puisse réussir assez bien en quelque tems que ce soit, depuis février jusqu'à la Saint-Michel. Un coq peut servir dix poules; une poule couve vingt jours, au lieu que les oies, les canards, les coqs d'Inde, en couvent trente. Le sarrasin, le froment de France, ou le chenevi, ont la propriété, à ce que l'on dit, de faire pondre les poules plus vîte qu'en leur donnant toute autre nourriture; & on les engraisse fort promptement, quand on les nourrit avec du sarrasin entier, moulu ou

en pâte. Quoique la nourriture ordinaire dont on se sert pour cet effet, soit de la farine d'orge ou de la fleur de froment réduite en pâte avec du lait ou de l'eau, & deux fois par jour, on leur fourre de cette pâte dans le gosier, jusqu'à ce qu'il ne puisse plus y en tenir. Il est rare qu'une oie veuille couver d'autres œufs que les siens; mais une poule en couve indifféremment.

Les oies les plus blanches sont les meilleures & celles qui commencent à pondre plus tôt, & il peut arriver qu'elles fassent deux couvées par an; elles commencent à pondre au printems, & elles font douze ou seize œufs: on commence à engraisser les oisons à l'âge d'un mois, & ils deviennent gras en un mois. Pour les oies qui ont atteint toute leur crue, on les engraisse à l'âge de six mois, pendant le tems de la moisson, ou après la récolte. Quand une oie sauvage a les pieds rouges & velus, elle est vieille; mais elle est jeune si elle a les pieds blancs & non velus.

Quand une poule ou quelqu'autre *volaille* couve des œufs, il est nécessaire d'en marquer le dessus; & quand elle va manger on doit faire attention si elle a soin de les tourner sens-dessus-dessous ou non, afin que si elle y manque, on le fasse en sa place. *V.* ŒUF, PLUME, *&c.*

VOLANT, adj. & part. (*Gramm.*) *Voy.* le verbe VOLER, qui se meut par le moyen des ailes. Il y a des poissons *volans*.

VOLANT, (*Cuisine.*) est une verge de fer plantée au-dessus de la cage du tournebroche, à l'extrémité de laquelle est une croix dont chaque branche est chargée de plomb pour ralentir l'action du poids qui entraîneroit toutes les roues dans un instant, sans le *volant* qui par sa pesanteur est plus difficile à mouvoir.

VOLANT, (*Horlogerie.*) c'est une piece qui se met sur le dernier pignon d'un rouage de sonnerie, ou de répétition, & qui sert à ralentir le mouvement de ce rouage, lorsque la pendule ou l'horloge sonne. *Voyez les mots* SONNERIE, PENDULE, *&c.*

Dans les pendules le *volant* est une espece de rectangle de cuivre fort mince & assez large pour que la résistance de l'air, lorsqu'il tourne, puisse retarder son mouvement, & par conséquent ralentir, comme nous l'avons dit plus haut, celui du rouage. Il tient à frottement sur la tige de son pignon au moyen d'un petit ressort qui appuie contre cette tige. Par-là ils peuvent bien tourner ensemble; mais lorsque l'on arrête le pignon, ce frottement n'est pas assez fort pour empêcher le *volant* de tourner seul. Cette disposition est nécessaire pour que celui-ci, par son mouvement acquis, ne casse pas les pivots de son pignon. Au moyen de ce frottement, ils peuvent bien tourner ensemble; mais lorsqu'on arrête le pignon, ce frottement n'est pas assez fort pour empêcher le *volant* de tourner tout seul. Dans les montres à répétition on se sert peu de *volant*; & quand on l'y emploie, il y est fixement adapté.

Comme dans les grosses horloges le mouvement de la sonnerie est plus rapide, & que le *volant* est beaucoup plus considérable, il y a un ressort dont l'extrêmité entre dans un rochet adapté sur la tige du pignon; par ce moyen, l'horloge sonnant, le *volant* & son pignon tournent ensemble, & la sonnerie étant arrêtée, il peut encore tourner par son mouvement acquis; ce qui produit un bruit assez semblable à celui d'une cresselle. *Voyez* HORLOGE.

VOLANT, (*Meûnier.*) ce sont deux pieces de bois qui sont attachées en forme de croix à l'arbre du tournant, mises audehors de la cage du moulin à vent, & qui étant garnies d'échelons, & vêtues de toiles, tournent quand les toiles sont tendues & qu'il vente assez pour les faire aller; on les appelle aussi *volées* & *ailes de moulin*. (*D. J.*)

VOLANT. (*Hist. des modes.*) On a donné ce nom dans le dernier siecle à des bandes de taffetas qu'on attachoit aux jupes des dames, & dont le nombre se mettoit à discrétion; il y en avoit quelquefois deux, trois, quatre ou cinq. C'étoient autant de cerceaux *volans*, parce qu'ils n'étoient cousus que par le haut, & que le vent faisoit voler le bas à discrétion. Les *volans* étoient quelquefois de différentes couleurs, & alors on les nommoit *volans pretintailles*, qui furent tellement à la mode, que chaque

volant étoit encore de plusieurs couleurs. (*D. J.*)

VOLANT, (*Hist. des modes.*) espece de surtout léger qui a peu de plis dans le bas, & qui n'est doublé qu'en certains endroits. (*D. J.*)

VOLANS, s. m. pl. (*Chasse.*) Les pipeurs appellent *volans*, les rejets ou perches dont ils ont coupé le feuillage, & qu'ils plient & attachent par le bout aux environs de la loge, en y faisant des entailles pour y insérer des gluaux. (*D. J.*)

VOLANT, (*Jeu.*) morceau de liege taillé en forme de cône obtus, couvert par-dessous de velours ou d'autre étoffe, & percé en-dessus d'une douzaine de petits trous, dans lesquels on met, on range & on dispose en calice une douzaine de plumes uniformes ou de toutes couleurs, & d'une grandeur proportionnée à la grosseur du cône, que deux personnes se renvoient avec des raquettes ou des tymbales. C'est un jeu ou un exercice d'adresse agréable, bien imaginé, très-sain, & qui se pratique avec raison dans toute l'Europe. (*D. J.*)

VOLANT, adj. (*Blason.*) On appelle *oiseau volant*, un oiseau qui est élevé en l'air, les ailes étendues comme s'il voloit; il doit avoir les ailes plus ouvertes & plus étendues que celui qui est dit essorant. La maison de Noël en Languedoc, porte *d'azur à la colombe* volante *en bande, becquée & membrée d'or, à la bordure componée d'or & de gueules.* (*D. J.*)

Olivari de Campredon en Provence, *d'azur à trois colombes d'argent* volantes *en bande, la premiere ayant en son bec un rameau d'olivier d'or.* (*G. D. L. T.*)

VOLANTES (*Rentes*). *Jurisp.* Voyez RENTE VOLANTE.

VOLATERRÆ, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans l'Etrurie, l'une des douze premieres colonies des Toscans, & plus ancienne de cinq cents ans que Rome même. Strabon, l. V, p. 154, dit qu'elle est située dans une vallée, & que la forteresse qui la défendoit étoit sur le haut d'une colline. Elle soutint trois ans le siege contre Sylla, devint ensuite un municipe, & eut le titre de colonie. Les thermes de son territoire sont nommés dans la table de Peutinger *aquæ volaternæ*. Cette ville conserve son ancien nom; car on l'appelle *Volterra* ou *Volterre*. Il y avoit encore dans le dernier siecle une maison de son voisinage, qu'on nommoit l'*Hospitalité*, bâtie sur le champ de bataille où Catilina fut tué.

Perse, en latin *Aulus Persicus Flaccus*, poëte satyrique, naquit à *Volaterra*, d'une maison noble & alliée aux plus grands de Rome; il mourut dans sa patrie âgé de 28 ans, sous la huitieme année du regne de Néron. Il étudia sous un philosophe stoïcien nommé *Cornutus*, pour lequel il conçut la plus haute estime. Il a immortalisé dans ses ouvrages l'amitié & la reconnoissance qu'il avoit pour cet illustre maître; & à sa mort il lui légua sa bibliotheque & la somme de vingt-cinq mille écus; mais Cornutus ne se prévalut que des livres, & laissa tout l'argent aux héritiers.

Perse étudia sous Cornutus avec Lucain, dont il se fit admirer; il méritoit son estime & celle de tout le monde, étant bon ami, bon fils, bon frere, & bon parent. Il fut chaste, quoique beau garçon, plein de pudeur, sobre, & doux comme un agneau. Il est très-grave, très-sérieux, & même un peu triste dans ses écrits; & soit la vigueur de son caractere, supérieure à celle d'Horace, soit le zele qu'il a pour la vertu, il semble qu'il entre dans sa philosophie un peu d'aigreur & d'animosité contre ceux qu'il attaque.

On ne peut nier qu'il n'ait écrit durement & obscurément; & ce n'est point par politique qu'il est obscur, mais par la tournure de son génie; on voit qu'il entortille ses paroles, & qu'il recourt à des figures énigmatiques, lors même qu'il ne s'agit que d'insinuer des maximes de morale; mais Scaliger le pere, & d'autres excellens critiques, n'ont point rendu à ce poëte toute la justice qui lui étoit due. M. Despréaux a mieux jugé de son mérite, & s'est attaché à imiter plusieurs morceaux de ses satyres. (*D. J.*)

VOLATERRANA-VADA, (*Géog. anc.*) ville ou bourgade d'Italie dans l'Etrurie, à l'embouchure du Cecinna, avec un port, selon Pline, l. III, ch. 5. Ce lieu, nommé aujourd'hui *Vadi*, est placé par l'itinéraire d'Antonin entre *Populonium* & *ad Herculem*, à vingt-cinq milles du premier,

& à dix-huit milles du second. (*D. J.*)

VOLATIL, adj. (*Gramm.*) ce qui s'évapore, se dissipe sans l'application d'aucun moyen artificiel. Il y a deux alkalis, l'alkali fixe & l'alkali *volatil*.

VOLATILISATION, s. f. (*Gramm. Chymie.*) VOLATILISER, v. act. termes relatifs à l'art de communiquer la volatilité à des substances fixes. Cet art consiste à appliquer à la substance fixe une substance moins fixe, puis une moins fixe encore, encore une substance moins fixe, jusqu'à ce qu'il y en ait une derniere qui donne des ailes au tout.

VOLATILITÉ, s. f. (*Gramm.*) Il paroît que cette qualité qui consiste à se dissiper de soi-même, tient beaucoup à la divisibilité extrême. Ce principe n'est pourtant pas le seul; la combinaison y fait aussi beaucoup.

VOLCÆ, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule Narbonnoise. On divisoit ces peuples en Volces-arécomiques & en Volces-tectosages. Souvent on les désignoit sous le nom générique de *Celtes*, dont ils formoient une des principales cités. Les *Volces-arécomiques*, *Volcæ arecomici*, dans Strabon, l. IV, p. 186, & *Volcæ aricomii*, dans Ptolomée, l. II, s'étendoient jusqu'au bord du Rhône. Ptolomée leur donne deux villes qu'il marque dans les terres; savoir, *Vindomagus* & *Nemausum Colonia*. Les Volces-tectosages, *Volcæ tectosages*, s'étendoient jusqu'aux Pyrénées, depuis la ville de Narbonne qui étoit dans leur pays. Samson dit qu'ils occupoient tout le haut-Languedoc & davantage. *V.* TECTOSAGES.

M. l'abbé de Guasco se proposoit de donner l'état des sciences chez les *Volces*. Il ne manque à ce projet que des monumens historiques qui puissent aider à le remplir. Nous savons seulement que les Phocéens d'Ionie, après avoir fondé Marseille, établirent des colonies dans le pays des *Volces*, comme dans les villes d'Agde, de Rhodés, de Nîmes, & que ces colonies communiquerent aux *Volces* leur langue & l'usage de leurs caracteres.

Quand Rome eut conquis le pays des *Volces*, elle en changea le gouvernement, y envoya des magistrats pour l'administrer, & y sema des colonies. Les *Volces* devenus en quelque sorte Romains dans leur gouvernement, dans leur langage, dans leurs mœurs, dans leur goût, le devinrent aussi en grande partie dans leur religion. Les pontifes, les flamines, les augures, prirent la place des druides, & substituerent leurs cérémonies & leurs solemnités à celles des prêtres Gaulois. Enfin, ce nouveau culte chez les *Volces*, céda aux lumieres du christianisme. (*D. J.*)

VOLCÆ-PALUDES. (*Géog. anc.*) Dion Cassius, l. LV, *sub finem*, nomme ainsi les marais auprès desquels les *Batones* attaquerent Cœcina Severus, dans le tems qu'il vouloit y faire camper son armée. Ces marais devoient être au voisinage de la Mœsie. (*D. J.*)

VOLCANS, (*Hist. nat. Minéralogie.*) *montes ignivomi*. C'est ainsi qu'on nomme des montagnes qui vomissent en de certains tems de la fumée, des flammes, des cendres, des pierres, des torrens embrasés de matieres fondues & vitrifiées, des soufres, des sels, du bitume, & quelquefois même de l'eau.

Les *volcans*, ainsi que les tremblemens de terre, sont dus aux embrasemens souterreins excités par l'air, & dont la force est augmentée par l'eau. En parlant des tremblemens de terre, je crois avoir suffisamment expliqué la maniere dont ces trois agens operent, & la force prodigieuse qu'ils exercent; on a fait voir dans cet article que la terre étoit remplie de substances propres à exciter & à alimenter le feu: ainsi il seroit inutile de répéter ici ce qui a déja été dit ailleurs; il suffira d'y renvoyer le lecteur.

Les *volcans* doivent être regardés comme les soupiraux de la terre, ou comme des cheminées par lesquelles elle se débarrasse des matieres embrasées qui dévorent son sein. Ces cheminées fournissent un libre passage à l'air & à l'eau qui ont été mis en expansion par les fourneaux ou foyers qui sont à leur base; sans cela, ces agens produiroient sur notre globe des révolutions bien plus terribles que celles que nous voyons opérer aux tremblemens de terre; ils seroient toujours accompagnés d'une subversion totale des pays où ils se feroient

sentir. Les *volcans* sont donc un bienfait de la nature; ils fournissent au feu & à l'air un libre passage; ils les empêchent de pousser leurs ravages au-delà de certaines bornes, & de bouleverser totalement la surface de notre globe. En effet, toutes les parties de la terre sont agitées par des tremblemens qui se font sentir en différens tems avec plus ou moins de violence. Ces convulsions de la terre nous annoncent des amas immenses de matieres allumées; c'est donc pour leur donner passage que la Providence a placé un grand nombre d'ouvertures propres à éventer, pour ainsi dire, la mine. Aussi voyons-nous que la Providence a placé des *volcans* dans toutes les parties du monde: les climats les plus chauds étant les plus sujets aux tremblemens de terre, en ont une très-grande quantité. Aujourd'hui l'on en compte trois principaux en Europe; c'est l'*Ethna* en Sicile, le mont *Vésuve* dans le royaume de Naples, & le mont *Hecla* en Islande. Comme chacun de ces *volcans* est décrit dans des articles particuliers, nous ne parlerons ici que des phénomenes généraux qui sont communs à tous les *volcans*.

Il n'est point dans la nature, de phénomenes plus étonnans que ceux que présentent ces montagnes embrasées: quoi qu'en disent des voyageurs peu instruits, il ne paroît point prouvé qu'il en existe qui vomissent perpétuellement des flammes: quelquefois après des éruptions violentes, les matieres s'épuisent & le *volcan* cesse de vomir, jusqu'à ce qu'il se soit amassé une assez grande quantité de substances pour exciter une nouvelle éruption. Ainsi le feu couvera quelquefois pendant un très-grand nombre d'années dans les gouffres profonds qui sont dans l'intérieur de la montagne, & il attendra que différentes circonstances le mettent en action.

Les éruptions des *volcans* sont ordinairement annoncées par des bruits souterreins semblables à ceux du tonnerre, par des sifflemens affreux, par un déchirement intérieur; la terre semble s'ébranler jusque dans ses fondemens; ces phénomenes durent jusqu'à ce que l'air dilaté par le feu ait acquis assez de force pour vaincre les obstacles qui le tiennent enchaîné; & alors il se fait une explosion plus vive que celle des plus fortes décharges d'artillerie: la matiere enflammée, semblable à des fusées volantes, est lancée en tout sens à une distance prodigieuse, & s'échappe avec impétuosité par le sommet de la montagne. On en voit sortir des quartiers de rochers d'une grosseur prodigieuse, qui après s'être élevés à une grande hauteur dans l'air, retombent & roulent par la pente de la montagne; les champs des environs sont enterrés sous des amas prodigieux de cendres, de sable brûlant, de pierres-ponces; souvent les flancs de la montagne s'ouvrent tout-d'un-coup pour laisser sortir des torrens de matiere liquide & embrasée, qui vont inonder les campagnes, & qui brûlent & détruisent tous les arbres, les édifices & les champs qui se trouvent sur leur chemin.

L'histoire nous apprend que dans deux éruptions du Vésuve, ce *volcan* jeta une si grande quantité de cendres, qu'elles volerent jusqu'en Egypte, en Lybie & en Syrie.

En 1600, à Arequipa au Pérou, il y eut une éruption d'un *volcan* qui couvrit tous les terreins des environs, jusqu'à trente ou quarante lieues, de sable calciné & de cendres; quelques endroits en furent couverts de l'épaisseur de deux verges. La lave vomie par le mont Ethna, a formé quelquefois des ruisseaux qui avoient jusqu'à 18000 pas de longueur; & le célebre Borelli a calculé que ce *volcan*, dans une éruption arrivée en 1669, a vomi assez de matieres pour remplir un espace de 93838750 pas cubiques. Ces exemples suffisent pour faire juger des effets prodigieux des *volcans*. *V.* Lave.

Souvent on a vu des *volcans* faire sortir de leur sein des ruisseaux d'eau bouillante, des poissons, des coquilles & d'autres corps marins. En 1631, pendant une éruption du Vésuve, la mer fut mise à sec; elle parut absorbée par ce *volcan*, qui peu après inonda les campagnes de fleuves d'eau salée.

Les éruptions des *volcans* n'ont point toujours le même degré de violence; cela dépend de l'abondance des matieres enflammées, & de différentes circonstances propres à augmenter ou à diminuer l'action du feu.

On remarque que la plupart des *volcans* font placés dans le voifinage de la mer ; cette pofition peut même contribuer à rendre leurs éruptions plus violentes. En effet, l'eau venant à tomber par les fentes de la montagne dans les amas immenfes de matieres enflammées qui s'y trouvent, ne peut manquer de produire des explofions très-vives ; mais les effets doivent devenir plus terribles encore lorfque cette eau eft bitumineufe & chargée de parties falines. Une expérience affez triviale peut nous rendre raifon de cette vérité : les cuifiniers, pour rendre la braife plus ardente, y jettent quelquefois une poignée de fel, le feu devient par-là beaucoup plus âpre.

Les fommets des *volcans* ont communément la forme d'un cône renverfé ou d'un entonnoir. Lorfque les cendres & les roches qui entourent cette partie de la montagne permettent d'en approcher dans les tems où il ne fe fait point d'éruption, on y voit un baffin rempli de foufre qui bouillonne en de certains endroits, & qui répand une odeur fulfureufe très-forte & fouvent une fumée épaiffe. Cette partie du *volcan* eft très-fujette à changer de face, & chaque éruption lui fait préfenter un afpect différent de celui que le fommet avoit auparavant. En effet, il y a des portions de la montagne qui s'écroulent, & le gouffre vomit de nouvelles matieres qui les remplacent. Les chemins qui conduifent au fommet de ces montagnes font auffi couverts de fel ammoniac, de matieres bitumineufes, de pierres-ponces, de fcories ou de lave, d'alun, *&c.* On y rencontre des fources d'eaux chaudes, falines, fulfureufes, d'une odeur & d'un goût infupportables. Dans les tems qui précedent les éruptions, les matieres contenues dans le baffin femblent bouillonner ; elles fe gonflent quelquefois au point de fortir par-deffus les rebords, & de découler le long de la pente du *volcan ;* cela n'arrive point fans un fracas épouvantable, & fans des fifflemens & des déchiremens propres à donner le plus grand effroi. On fent aifément que les matieres, en fe fondant, doivent former une croûte qui s'oppofe au paffage de l'air & du feu, ce qui doit produire une expanfion qui renouvelle la violence des éruptions.

Plufieurs phyficiens ont cru qu'il y avoit une efpece de correfpondance entre les différens *volcans* que l'on voit fur notre globe. La proximité rend cette conjecture affez vraifemblable pour le Véfuve & l'Ethna, qui fouvent exercent leurs ravages dans le même tems ; d'ailleurs nous avons fait voir dans l'*art.* TREMBLEMENT DE TERRE, que les embrafemens de la terre fembloient fe propager par des canaux fouterreins à des diftances prodigieufes.

Il arrive quelquefois que des *volcans*, après avoir eu des éruptions pendant une longue fuite de fiecles, ceffent enfin d'en avoir ; cela vient, foit de ce que les matieres qui excitoient leurs embrafemens fe font à la fin totalement épuifées, foit de ce qu'elles ont pris une autre route. En effet, on a vu que lorfque quelques *volcans* ceffoient de jeter des matieres, d'autres montagnes devenoient des *volcans*, & commençoient à vomir du feu avec autant & plus de furie que ceux dont ils prenoient la place. C'eft ainfi que depuis un très-grand nombre d'années le mont Hécla en Islande a ceffé de vomir des flammes, & une autre montagne de la même isle eft devenue un *volcan.* Les différentes parties du monde préfentent aux voyageurs plufieurs montagnes qui ont fervi autrefois de foupiraux aux embrafemens de la terre, comme on peut en juger par les abymes & les précipices qu'elles offrent, par les pierres-ponces, les roches calcinées, le foufre, les cendres, l'alun, le fel ammoniac, dont le terrein qui les environne eft rempli. Il paroît que quelques-uns de ces *volcans* ont exercé leurs ravages dans des tems dont l'hiftoire ne nous a point confervé le fouvenir ; mais un obfervateur habile reconnoîtra fans peine qu'ils ont exifté, par les matieres que nous venons d'indiquer, & fur-tout par les couches de lave que les *volcans* ont fait fortir de leurs flancs, & qui ont inondé les campagnes dans leur voifinage. *Voyez* LAVE. Plufieurs montagnes d'Europe ont été autrefois des *volcans.* Les monts Apennins paroiffent avoir été dans ce cas. On a rencontré en Auvergne des matieres qui indiquent d'une maniere indubitable que cette province a autrefois été fouillée par les feux fouterreins. L'endroit de la Pro-

vence, qu'on nomme les *gorges d'Olioule*, qui se trouve sur le chemin de Marseille à Toulon, porte des caracteres qui annoncent qu'il y a eu autrefois un *volcan* dans cette partie de la France. Plusieurs autres pays présenteroient les mêmes signes, si on les examinoit plus attentivement. La description que le célebre M. de Tournefort nous a donnée du mont Ararat en Arménie, peut nous faire présumer avec beaucoup de certitude que cette montagne est un *volcan* dont le feu s'est éteint; il dit qu'il s'y trouve un abyme dont les côtés sont comme taillés à plomb, & dont les extrêmités sont hérissées de rochers noirâtres & comme salis par la fumée; on voit que cette description convient parfaitement au bassin d'un *volcan*.

Les montagnes ne sont point toujours le siege des éruptions des feux souterreins; on a vu quelquefois sortir tout-à-coup du fond du lit de la mer, des feux, des rochers embrasés, de la pierre-ponce, & un amas prodigieux de sable, de cendres, & de matieres qui ont formé des isles dans des endroits où peu auparavant il n'y avoit que des eaux; c'est de cette maniere que s'est formée la fameuse isle de Santorin. Un phénomene pareil arriva en 1720 auprès de l'isle de S. Michel, l'une des Açores. La nuit du 7 au 8 de décembre, il sortit tout-d'un-coup du fond de la mer une quantité prodigieuse de pierres, de sable, & de matieres embrasées, qui formerent une isle toute nouvelle à côté de la premiere, que cette révolution avoit presque entiérement renversée. *Urbani Hiernæ.*

Les feux contenus dans le sein de la terre n'agissent point toujours avec la même fureur; souvent ils brûlent sans bruit, & couvent, pour ainsi dire, sous terre; on ne reconnoît leur présence que par les sources d'eaux chaudes que l'on voit sortir à la surface de la terre, par les bitumes liquides, tels que le pétrole & le naphte, que la chaleur fait suinter au travers des roches & des couches de la terre. C'est ainsi que dans le voisinage de Modene on trouve, en creusant, une quantité prodigieuse de pétrole qui nage à la surface des eaux.

Quelquefois on rencontre à la surface de la terre des endroits qui brûlent, pour ainsi dire, imperceptiblement; c'est ainsi que l'on trouve dans le Dauphiné un terrein qui, sans être embrasé visiblement, ne laisse pas d'allumer la paille & le bois qu'on y jette. Il se trouve un terrein tout semblable, mais d'une beaucoup plus grande étendue, en Perse près de Baku. *Voyez* NAPHTE. On doit aussi mettre dans le même rang l'endroit connu en Italie sous le nom de *Solfatara*. *V. cet article.* (—)

VOLCAN. (*Géog. mod.*) On appelle *volcans*, des montagnes brûlantes, & qui jettent du feu, des flammes, de la fumée, des cendres chaudes, avec plus ou moins de violence, & en quantité plus ou moins grande. Le nom de *volcan* a été donné à ces sortes de montagnes par les Portugais, & l'usage l'a adopté. On sait qu'il y a des *volcans* dans les quatre parties du monde, en Amérique, en Afrique, en Asie, en Europe. Voici la liste des principaux, & je ne la donne pas pour exacte.

On connoît dans l'Amérique septentrionale le *volcan* d'Anion près de la mer du Sud, celui d'Atilan, celui de Cataculo, celui de Colima, celui de Guatimala, celui de Léon, celui de Nicaragua, celui de Sonsonate, & quelques autres.

On trouve dans l'Amérique méridionale au Pérou, le *volcan* d'Arequipa, à 90 lieues de Lima: c'est une montagne qui jette sans discontinuer un soufre enflammé, & les habitans appréhendent que tôt ou tard elle ne brûle ou n'abyme la ville voisine. (*a*)

On trouve encore au Pérou, dans une vallée appellée *Mulahallo*, à 50 lieues de Quito, un *volcan* sulfureux, qui s'enflamma dans le dernier siecle, & jeta des pierres hors de son sein, avec un bruit terrible. Dans la chaîne des montagnes du Pérou, appellées les *Andes* ou *Cordillieres*, il y a en différens lieux des montagnes qui vomissent, les unes de la flamme & les autres de la fumée; telle est celle de Carrapa, province de Popayane.

L'Asie abonde en *volcans*; un d'eux dans l'isle de Java, se forma en 1586, par une

(*a*) Le *volcan* d'Antoco est une montagne des Indes dans l'Amérique méridionale au royaume de Chily, à l'orient d'Angor. Elle vomit du feu.

une éruption violente de soufre, & vomit une quantité prodigieuse de fumée noire mêlée de flamme & de cendres chaudes : cette éruption fut fatale à quelques milliers de personnes.

Le *volcan* Gonapi, situé dans une des isles Banda, ayant brûlé plusieurs années de suite, se creva finalement dans le dernier siecle, & vomit avec mugissement une furieuse quantité de grosses pierres, accompagnées d'une matiere sulfureuse, brûlante & épaisse, qui tomba sur la terre & dans la mer. Les cendres chaudes couvrirent les canons des Hollandois, qui étoient plantés sur les murs de leur citadelle. L'eau se gonfla auprès de la côte, bouillonna, & laissa quantité de poissons morts flottans sur la surface.

Le mont Balaluanum, dans l'isle de Sumatra, jette des flammes & de la fumée, de même que le mont Ethna.

On voit plusieurs *volcans* sur les côtes de l'Océan Indien, qui sont décrits dans les voyages de Dampier ; mais le plus terrible de tous, est celui de l'isle Ternate.

La montagne est roide & couverte au pied de bois épais ; mais son sommet, qui s'éleve jusqu'aux nues, est pelé par le feu. Le soupirail est un grand trou qui descend en ligne spirale, & devient par degrés de plus en plus petit, comme l'intérieur d'un amphithéatre. Dans le printems & en automne, vers les équinoxes, quand le vent du nord regne, cette montagne vomit avec bruit des flammes mêlées d'une fumée noire, & toutes les montagnes des environs se trouvent couvertes de cendres. Les habitans y vont dans certains tems de l'année, pour y recueillir du soufre, quoique la montagne soit si escarpée en plusieurs endroits, qu'on ne peut y parvenir qu'avec des cordes attachées à des crochets de fer.

L'isle Manille, dans l'Océan Indien, a ses *volcans* ; les navires qui viennent de la Nouvelle-Espagne, apperçoivent de fort loin celui qui est près de la grande baie d'Albay, & qui jette des flamems dans certains tems.

A soixante lieues des Moluques, on voit une isle dont les montagnes sont souvent secouées par des tremblemens de terre, suivis d'éruptions de flammes, de cendres & de pierres-ponces calcinées.

Le *volcan* de l'isle de Fuego, une des petites isles du Cap-Verd, est une haute montagne, du sommet de laquelle il sort des flammes qu'on apperçoit en mer dans le tems de la nuit.

Le Japon abonde en *volcans* ; il y en a un considérable à 60 milles de Firando ; il y en a un autre vis-à-vis de Saxumo, un troisieme dans la province de Chiangen, un quatrieme dans le voisinage du Surunga, un cinquieme, plus considérable que tous les autres, dans l'isle de Ximo ; son sommet n'est qu'une masse brûlée, & la terre y est si spongieuse qu'on n'y marche qu'en tremblant ; tout n'offre dans cette montagne que des abymes & des exhalaisons infectes.

Dans une des isles nommées *Papous*, que le Maire a découverte, & qui n'est peut-être pas une isle, mais une suite de la côte orientale de la Nouvelle Guinée, on trouve un *volcan* plein de feu & de fumée.

On voit aussi des *volcans* dans le pays habité par les Tartares Tongouses, & au-delà de leur pays. On en compte quatre dans ces parties septentrionales de la Tartarie : nous savons encore que le Groënland & les contrées voisines ont aussi des montagnes brûlantes.

L'Afrique n'est pas sans *volcans* ; il y en a dans le royaume de Fez & ailleurs. Mais les *volcans* de l'Europe sont les plus connus. Ceux qui navigent sur la Méditerranée apperçoivent de fort loin les éruptions de flammes & de fumée du mont Ethna, appellé maintenant *Gibel* en Sicile. On voit les éruptions de ce *volcan* à la distance de trente milles. Quoiqu'il jette du feu & de la fumée presque sans interruption, il y a des tems où il les exhale avec plus de violence. En 1656, il ébranla une partie de la Sicile : bientôt après, l'entonnoir qui est au sommet de la montagne, vomit quantité de cendres chaudes, que le vent dispersa de toutes parts. Farelli nous a donné une relation des éruptions de ce *volcan*. M. Oldenbourg en a fait l'extrait dans les *Transact. philos.* n. 48. Plus récemment encore, Bottone Leontini a mis au jour l'exacte topographie de cette montagne & de ses *volcans*.

Le mont Hécla en Islande a quelquefois des éruptions aussi violentes que celles du mont Gibel. Mais le Vésuve est un fourneau de feu si célebre par ses terribles incendies, qu'il mérite un article à part. *V.* donc VÉSUVE (*Eruptions du*), *hist. natur. des volcans*. *V.* aussi VÉSUVE.

Il résulte de ce détail, qu'on trouve des *volcans* dans toutes les parties du monde, & dans les contrées les plus froides comme dans les pays les plus chauds. Il y a des *volcans* qui n'ont pas toujours existé, & d'autres qui ne subsistent plus. Par exemple, celui de l'isle Queimoda sur la côte du Brésil, à quelque distance de l'embouchure de Rio de la Plata, a cessé de jeter du feu & des flammes. Il en est de même des montagnes de Congo & d'Angola. Celles des Açores, sur-tout de l'isle de Tercere, brûloient anciennement dans différens lieux, & ne jettent à présent que de tems à autre de la fumée & des vapeurs.

Les isles de Sainte-Hélene & de l'Ascension produisent une terre qui paroît composée de cendres, de scories, & de charbon de terre à demi brûlé. De plus, comme on trouve dans ces isles, aussi bien qu'aux Açores, des terres sulfureuses, & des scories semblables au mâchefer, qui sont fort propres à s'enflammer, il ne seroit pas étonnant qu'il s'élevât dans la suite des *volcans* nouveaux dans ces isles; car la cause de ces montagnes brûlantes n'est autre chose qu'une matiere sulfureuse & bitumineuse mise en feu.

Les physiciens pensent que les tremblemens de terre & les *volcans* dépendent d'une même cause, savoir, de terreins qui contiennent beaucoup de soufre & de nitre, qui s'allument par la vapeur inflammable des pyrites, ou par une fermentation de vapeurs portées à un degré de chaleur égal à celle du feu & de la flamme. Les *volcans* sont autant de soupiraux qui servent à la sortie des matieres sulfureuses sublimeés par les pyrites. Quand la structure des parties intérieures de la terre est telle que le feu peut passer librement hors de ces cavernes, il en sort de tems en tems avec facilité & sans secouer la terre. Mais quand cette communication n'est pas libre, ou que les passages ne sont pas assez ouverts, le feu ne pouvant parvenir aux soupiraux, ébranle la terre jusqu'à ce qu'il se soit fait un passage à l'ouverture du *volcan*, par laquelle il sort tout en flamme avec beaucoup de violence & de bruit, jetant au loin & au large des pierres, des cendres chaudes, des fumées noires, & des laves de soufre & de bitume. (*D. J.*)

VOLCELSY, (*Chasse.*) terme que l'on doit dire quand on revoit la bête fauve qui va fuyant, ce qui se connoît quand elle ouvre les quatre pieds.

VOLCES ou VOLSCES, (*Hist. anc.*) *Volcæ*, peuple de la Gaule méridionale, qui habitoit, avant que les Romains en fissent la conquête, le pays qui est entre les Pyrénées & Toulouse, c'est-à-dire la province que l'on nomme aujourd'hui *Languedoc*. On les divisoit en *Volces-tectosages* & *Volces-arécomiques*. Ces derniers occupoient la partie de ce pays qui est sur les bords du Rhône, où se trouve maintenant la ville de Nîmes.

VOLCI, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans l'Etrurie. Ptolomée, l. III, c. 1, la marque dans les terres. Ses habitans sont appellés *Volcentini* par Pline, l. III, c. 5, qui les surnomme *Etrusci*; il ajoute qu'ils avoient donné leur nom à la ville Cossa qui étoit dans leur territoire, & qu'on appelloit *Cossa Volcientium*. Dans les premiers tems, au lieu de *Volci* & de *Volcentini*, on écrivoit *Vulci* & *Vulcientes*, comme on le voit dans la table des triomphes du Capitole, où on lit, *de Vulsinienfibus* & *Vulcientibus*. (*D. J.*)

VOLCIANI, (*Géog. anc.*) peuples de l'Espagne Tarragonoise, connus principalement par la réponse vigoureuse qu'ils firent aux ambassadeurs romains, lorsque ceux-ci les solliciterent de renoncer à l'alliance des Carthaginois. On croit que leur ville est aujourd'hui *Villa-Dolce*, au royaume d'Aragon. Selon les archives du pays, *Villa-Dolce* se nommoit autrefois *Volce*. Il seroit heureux que ce rapport de nom nous fît retrouver une ville, ou du moins la demeure d'un peuple que les anciens géographes ont ignoré ou négligé, & dont la mémoire néanmoins méritoit bien d'être transmise à la postérité, par la part qu'ils eurent à la résolution que les Espagnols

prirent de préférer l'alliance des Carthaginois à celle des Romains. (*D. J.*)

VOLCMARK, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, au cercle d'Autriche, dans la basse-Carinthie, sur la rive gauche de la Drave. Cellarius conjecture que c'est la *Virunum* des anciens. (*D. J.*)

VOLE (FAIRE LA). *Jeu de cartes.* C'est faire toutes les levées seul; & au quadrille, quand on joue le sans-prendre, ou avec l'ami, quand on a appellé un roi, on fait la vole.

A. N. VOLÉE. s. f. On dit d'un oiseau qu'il a pris sa *volée*. Ce mot se prend aussi collectivement. On dit d'une bande d'hirondelles qui volent ensemble, *c'est une volée d'hirondelles :* en parlant des pigeons éclos en mars, on dit c'est la *volee* de mars.

Il se dit figurément des gens qui sont de même âge, de même profession, *il y avoit une* volée *de jeunes gens, de beaux esprits*, &c.

Il signifie figurément & familiérement le rang; *c'est un seigneur de la premiere* volée.

VOLÉE, s. f. (*Art milit.*) c'est la partie du canon depuis les tourillons jusqu'à la bouche. *V.* CANON. (Q)

VOLÉE DE CANON, (*Art milit.*) est une décharge de plusieurs pieces qu'on tire sur l'ennemi ou dans une place pour saluer quelqu'officier général. *V.* SALUT. (Q)

VOLÉE, (*Charron.*) c'est une piece de bois ronde, de la longueur de quatre pieds, placée à demeure sur les erremonts, & qui sert à attacher à ses deux extrêmités les palonniers.

VOLÉE, (*Jardin.*) c'est le nom qu'on donne au travail de plusieurs hommes rangés de front, qui battent une allée de jardin sur la longueur en même tems. Ainsi on dit qu'une allée a été battue à deux, à trois, quatre, *&c. volées*, c'est-à-dire autant de fois dans toute son étendue. (*D. J.*)

VOLÉE, (*Maréchall.*) se dit des chevaux qu'on met au-devant des autres, quand il y en a plusieurs rangs, pour tirer plus vîte une voiture. Ces chevaux sont plus propres à la *volée*, & ceux-ci au timon. *Voyez* TIMON.

On appelle encore de ce nom plusieurs pieces de bois de traverse, auxquelles on attele les chevaux de carrosse. Il y a la *volée* de devant & la *volée* de derriere.

VOLÉE, (*Paumier.*) terme qui signifie le tems qu'une balle est en l'air, depuis qu'elle a été frappée par la raquette jusqu'à ce qu'elle tombe à terre. Ainsi prendre une balle à la *volée*, c'est la prendre en l'air avant qu'elle ait touché la terre. Les coups de *volée* sont plus brillans que ceux où on prend la balle au bond.

VOLÉE, (*Pêche.*) sorte de ret propre à faire la pêche ou chasse des oiseaux de mer.

Les pêcheurs riverains du village de Marais, lieu dans le ressort de l'amirauté de Quillebœuf, qui font à la côte, pendant l'hiver, la pêche des oiseaux marins, placent pour cet effet de hautes perches où ils amarrent des filets, à peu près établis comme ceux des passées pour prendre les bécasses; ils les nomment *volets* ou *volées :* les mailles en ont six pouces & demi à sept pouces en quarré; comme le filet est libre & volant, les oiseaux les plus gros & les plus petits y demeurent pris également.

Lorsque les nuits sont noires, obscures, la marée qui monte avec une grande rapidité dans cette partie de l'embouchure de la riviere, où elle forme par sa précipitation la barre qu'on nomme de *Quillebœuf*, & où elle tombe avec le plus de violence, amene en même tems avec elle un grand nombre d'oiseaux de mer; & plus les froids sont grands, plus elle en amene: ce sont ordinairement des oies, des canards & autres semblables especes qui suivent le flot, qui se retirent souvent avec le reflux, & qui se trouvent pris dans ces pêcheries.

VOLER, v. neut. c'est le mouvement progressif que fait en plein air un oiseau, ou tout autre animal qui a des ailes. *Voyez* VOL & OISEAU.

Le *voler* est naturel ou artificiel.

Le *voler* naturel est celui qui s'exécute par l'assemblage & la structure des parties que la nature a destinées à cette action: telle est la conformation de la plupart des oiseaux, des insectes & de quelques poissons.

En Virginie & dans la Nouvelle-Angleterre il y a aussi des cerfs-volans. *Trans. philosoph.* n. 127. En 1685, dans plusieurs contrées du Languedoc, la terre fut cou-

verte de sauterelles volantes, longues d'environ un pouce, & en si grand nombre, qu'en quelques endroits il y en avoit l'épaisseur de quatre pouces ou d'un tiers de pied. *Ibid.* n. 182.

Les parties des oiseaux qui servent principalement à *voler*, sont les ailes & la queue : par le moyen des ailes l'oiseau se soutient & se conduit en long, & la queue lui sert à monter, à descendre, à tenir son corps droit & en équilibre, & à le garantir des vacillations. *V.* AILE & QUEUE.

C'est la grandeur & la force des muscles pectoraux, qui rendent les oiseaux si propres à *voler* vîte, ferme & long-tems.

Ces muscles, qui sont à peine dans les hommes une soixante & dixieme partie des muscles du corps, surpassent en grandeur & en poids tous les autres muscles pris ensemble dans les oiseaux : sur quoi M. Willughby fait cette réflexion, que, s'il est possible à l'homme de *voler*, il faut qu'il imagine des ailes, & qu'il les ajuste de maniere qu'il les fasse agir avec ses jambes, & non pas avec ses bras. *V.* MUSCLE PECTORAL.

Voici comment se fait le vol des oiseaux : d'abord l'oiseau plie les jambes, & il pousse avec violence la place d'où il s'éleve ; il ouvre alors ou il déploie les articulations ou les jointures de ses ailes, de maniere qu'elles fassent une ligne droite, perpendiculaire aux côtés de son corps. Ainsi, comme les ailes avec leurs plumes forment une lame continue, ces ailes étant alors élevées un peu au-dessus de l'horison, l'oiseau leur faisant faire des battemens ou des vibrations avec force & prestesse, qui agissent perpendiculairement contre l'air qui est dessous, quoique cet air soit un fluide, il résiste à ces secousses, tant par son inactivité naturelle, que par son ressort ou son élasticité, qui le rétablit dans son premier état, après qu'il a été comprimé, & sa réaction est égale à l'action que l'on a exercée sur lui : par cette méchanique le corps de l'oiseau se trouve poussé. L'industrie ou la sagacité de la nature est fort remarquable dans la maniere avec laquelle il étend & remue ses ailes quand il les fait agir. Pour le faire directement & perpendiculairement, il eût fallu surmonter une grande résistance ; afin d'éviter cet inconvénient, la partie osseuse, ou la bande de l'aile, dans laquelle les plumes sont insérées, se meut obliquement ou de biais par sa tranche antérieure ; les plumes suivent cette disposition, en forme de pavillon.

Quoique l'air soit indifférent pour toutes sortes de mouvemens, & qu'il puisse être agité par la moindre action, l'expérience néanmoins fait voir qu'il résiste avec plus de force au mouvement d'un coup à proportion que ce même corps se meut plus vîte. Il y a diverses causes de cette résistance, & qui marquent comment le mouvement des ailes peut être affoibli : la premiere vient de ce que l'air des côtés est en repos, tandis que celui qui est poussé doit se mouvoir comme tous les autres corps fluides ; mais afin qu'il n'y ait que fort peu d'air qui se meuve & qui change de place, il est nécessaire qu'il se meuve circulairement autour de toute la masse d'air qui est en repos, comme s'il étoit enfermé dans un vase, quoique ce mouvement des parties de l'air ne se fasse point de résistance, ni sans que ces mêmes parties de l'air, & celles qui tournent en rond, se pressent mutuellement ensemble.

La seconde raison qui fait encore voir que le mouvement des ailes est retardé, est que tout air agité résiste au battement de l'aile, & que les petites parties de l'air étant ainsi comprimées par cette impulsion, font effort pour se dilater : c'est pourquoi la résistance de l'air & ce mouvement de l'aile pourront être en équilibre, pourvu que la force avec laquelle l'aile frappe l'air soit égale à sa résistance.

Si l'aile de l'oiseau se meut avec une vîtesse égale à la résistance de l'air, ou bien si l'air cede avec autant de vîtesse que les ailes le poussent, l'oiseau demeurera dans la même situation sans monter ni descendre, parce qu'il ne s'éleve que lorsque ces ailes en frappant l'air se fléchissent. Mais au contraire, si l'aile se meut plus vîte que l'air qui est au-dessous, l'oiseau monte, & ne demeure plus alors à la même place, parce que l'arc que son aile décrit par son mouvement sera plus grand que l'espace que parcourt l'air qui descend.

Supposons que l'oiseau soit en l'air, &

qu'il ait les ailes étendues & le ventre en-bas, & que le vent pousse le dessous des ailes perpendiculaires, de sorte que l'oiseau soit soutenu en l'air, pour lors il volera horisontalement, parce que les ailes étant toujours étendues résistent par leur dureté & l'effort des muscles à l'effort du vent; mais si toute la largeur de l'aile cede à l'impulsion du vent, à cause qu'elle peut aisément tourner dans la cavité de l'omoplate, c'est une nécessité que les bouts des plumes des ailes s'approchent l'une de l'autre pour former un coin, dont la pointe sera en-haut, & les plans de ce coin seront comprimés de tous côtés par le vent, ensorte qu'il soit chassé vers sa base, parce qu'il ne sauroit avancer, s'il n'entraîne le corps de l'oiseau qui lui est attaché : il s'ensuit qu'il doit faire place à l'air, c'est pourquoi l'oiseau volera de côté par un mouvement horisontal.

Supposons présentement que l'air de dessous soit en repos, & que l'oiseau le frappe avec ses ailes par un mouvement perpendiculaire; les plumes des ailes formeront un coin dont la pointe sera tournée vers la queue; mais il faut remarquer que les ailes seront également comprimées par l'air, soit qu'elles le frappent à plomb avec beaucoup de force, ou qu'étant étendues elles ne fassent que recevoir l'agitation du vent.

Quoique la nature ait fait le vol non-seulement pour élever les oiseaux en-haut & les tenir suspendus, mais aussi pour les faire voler horisontalement, néanmoins ils ne peuvent s'élever qu'en faisant plusieurs sauts de suite, & en battant des ailes pour s'empêcher de descendre; & quand ils sont élevés, ils ne peuvent encore se soutenir en l'air qu'en frappant à plomb de leurs ailes, parce que ce sont des corps pesans qui tendent en-bas.

A l'égard du mouvement transversal des oiseaux, il y en a qui croient qu'il se fait de la même maniere qu'un vaisseau est poussé en-devant par les rames horisontalement agitées vers la pouppe, & que les ailes s'élancent vers la queue par un mouvement horisontal, en rencontrant l'air qui est en repos : mais cela répugne à l'expérience & à la raison; car on voit, par exemple, que les cignes, les oies, & tous les grands oiseaux, lorsqu'ils volent, ne portent point leurs ailes vers la queue horisontalement, mais qu'ils les fléchissent en-bas, en décrivant seulement des cercles perpendiculaires. Il faut pourtant remarquer que le mouvement horisontal des rames se peut facilement faire, & que celui des ailes des oiseaux seroit fort difficile, & même désavantageux, puisqu'il empêcheroit le vol, & causeroit la chûte de l'oiseau, qui doit frapper l'air à plomb par de continuels battemens. Mais la nature, pour soutenir l'oiseau & le pousser horisontalement, lui fait frapper cet air presque perpendiculairement par de petits coups obliques, qui dépendent de la seule flexion de ses plumes.

Les anciens philosophes ont dit que la queue faisoit dans les oiseaux ce que le gouvernail fait dans le navire; & comme le navire peut être retourné à droite & à gauche par le gouvernail, ils se sont imaginé que les oiseaux en *volant* ne tournoient à droite & à gauche que par le mouvement de la queue. La raison & l'expérience font connoître la fausseté de cette opinion, puisque les pigeons, les hirondelles & les éperviers en *volant* se tournent à droite & à gauche, sans étendre leur queue & sans la fléchir d'aucun côté, & que les pigeons à qui on a coupé la queue, & les chauve-souris qui n'en ont point, ne laissent pas de *voler* en tournant facilement à droite & à gauche. Cependant il ne faut pas nier que la queue ne fasse l'office du gouvernail, pour faire monter & descendre les oiseaux, puisqu'il est certain que si un oiseau, lorsqu'il *vole* horisontalement, éleve sa queue en-haut & la tienne étendue, il ne trouvera point d'empêchement du côté du ventre, mais seulement du côté du dos, parce que l'air qui rencontre sa queue élevée & étendue, fait effort pour la baisser; mais les muscles la retenant dans cet état, il faut que l'oiseau qui est en équilibre au milieu de l'air, change de situation. Il en est de même de l'oiseau dont la queue est abaissée lorsqu'il *vole* horisontalement; elle doit frapper l'air & s'élever en-haut, pour se mouvoir autour du centre de pesanteur, & pour lors la tête de l'oiseau se baisse. Voici un exemple qui va confirmer cette vérité. Qu'on mette une

lame de fer dans un vaiſſeau plein d'eau, & qu'elle ſoit attachée avec un fil par ſon centre de peſanteur, afin qu'elle ſe puiſſe mouvoir horiſontalement, & qu'il y ait par-derriere une autre petite lame ſemblable à la queue d'un oiſeau; ſi on la fléchit en-haut en tirant le fil horiſontalement, la premiere lame à laquelle ce fil eſt attaché, montera en tournant fort vîte autour du centre, ſans ſe mouvoir horiſontalement à droite ni à gauche. L'expérience fait voir qu'un petit gouvernail qu'on tourne du côté gauche, peut faire mouvoir lentement de ce même côté un grand vaiſſeau quand il eſt pouſſé en droite ligne; mais lorſque ce vaiſſeau eſt en repos, & qu'il n'eſt point pouſſé par le vent ni par les rames, la flexion du gouvernail ne le fait point tourner de côté. Au contraire, quand on a ôté le gouvernail, ſi l'on meut les rames du côté droit en pouſſant l'eau vers la pouppe, ſoit que le vaiſſeau ſoit en repos ou qu'il ſoit pouſſé en ligne droite, la proue tournera toujours fort promptement du côté gauche. La même choſe arrivera encore, ſi les rames du côté droit pouſſent l'eau en-arriere avec plus de vîteſſe que celles qui ſont à gauche.

La cauſe de cet effet eſt ſi évidente qu'elle n'a pas beſoin d'explication. Il en eſt de même d'un oiſeau qui *vole;* s'il fléchit l'aile droite, en pouſſant l'air vers la queue, il faut qu'il ſe meuve du même côté, c'eſt-à-dire que la partie antérieure de l'oiſeau ſe détourne à gauche. La même choſe arrive en nageant; car ſi l'on fléchit le bras droit, que l'on approche la main vers les feſſes, on tourne à gauche. On remarque auſſi que quand les pigeons veulent ſe détourner à gauche, ils élevent plus haut l'aile droite, & qu'ils pouſſent l'air avec plus de force vers la queue par un mouvement oblique; ce qui fait que l'épaule & le côté droit de l'oiſeau ſe levent ſur le plan horiſontal, & qu'en même tems le gauche ſe baiſſe, parce que ſa peſanteur n'eſt pas ſoutenue d'un auſſi grand effort que la partie droite eſt élevée ſur l'horiſon: ce mouvement horiſontal de l'oiſeau ſe fait fort vîte.

Lorſque l'oiſeau ſe meut dans l'air ſelon ſa longueur, & qu'il fléchit la tête & le cou du côté gauche, le centre de peſanteur de la tête & du cou eſt tranſporté en même tems; ainſi il eſt certain que le centre de peſanteur de tout l'oiſeau s'éloigne de la ligne droite, en retenant néanmoins l'impreſſion qu'il a reçue de la queue vers la tête: c'eſt de ces deux mouvemens que ſe fait le tranſverſal. Quoique le vaiſſeau dont nous avons rapporté l'exemple, puiſſe être tourné à droite & à gauche par les rames & par le gouvernail, & que ce ne ſoit pas tant la force du gouvernail qui agit, que l'impétuoſité que le vaiſſeau a acquiſe par la réſiſtance de l'eau qui rencontre le gouvernail, l'oiſeau cependant ne ſe tourne pas dans ſon vol horiſontal par la flexion latérale du cou & de la tête; car ſi la flexion latérale du cou faiſoit l'office du gouvernail, l'oiſeau iroit, comme le vaiſſeau, à droite & à gauche; & ſi le cou ſe hauſſoit ou s'abaiſſoit, l'oiſeau deſcendroit ou monteroit, & ainſi la queue n'auroit aucun uſage.

Mais une raiſon plus convainquante, & qui prouve infailliblement que la flexion du cou n'eſt pas la cauſe du détour de l'oiſeau dans le vol horiſontal, c'eſt que les oiſeaux qui auroient le cou fort court & la tête petite & légere, comme les aigles, les éperviers & les hirondelles, ne pourroient ſe tourner qu'avec peine; mais le contraire arrive, puiſque les oies, les cannes, les cygnes & les autres oiſeaux qui ont le cou fort long, & la tête & le bec fort peſans, ont bien plus de peine à ſe tourner de côté lorſqu'ils *volent* horiſontalement.

La derniere raiſon eſt, que ſi dans la flexion latérale du cou, le centre de peſanteur s'éloignoit de la direction de l'oiſeau, il ne pourroit demeurer dans une ſituation droite parallele à l'horiſon, parce que le côté de l'oiſeau étant preſſé par l'aile, devroit ſe ſoulever avec violence; & ainſi ſe feroit un mouvement contraire au premier, qui empêcheroit la flexion qui eſt faite par l'éloignement du centre de peſanteur; & quoiqu'on nous puiſſe dire que l'oiſeau qui ſe détourne promptement, fait ce mouvement par l'effort d'une ſeule aile vers la queue, & que lorſqu'il *vole* doucement, il le fait au contraire en fléchiſſant le cou de côté ſans un nouvel effort de l'aile, nous voyons pourtant que le détour de l'oiſeau,

lorsqu'il est lent, n'a pas besoin de plus de force qu'il n'en faut pour mouvoir les ailes dans le vol ordinaire, puisqu'il suffit que l'aile qui fait détourner l'oiseau, s'approche un peu de la queue, & qu'elle y pousse l'air, afin que le détour latéral de l'oiseau, lorsqu'il est lent, se puisse faire facilement sans aucun nouvel effort.

Par tout ce que nous avons dit ci-dessus, il est certain que l'oiseau acquiert en *volant*, une impétuosité qui le pousse, de même que le vaisseau qui a été poussé par les rames reçoit une impression qui dure quelque tems, même après que l'action des rames a cessé; mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que l'impétuosité du vaisseau reste toujours la même, quoique sa direction soit changée, c'est-à-dire, quoiqu'il s'écarte de la ligne droite par le mouvement du gouvernail, & que l'impression que l'oiseau a acquise par son mouvement, continue quand sa direction change, à moins que l'oiseau ne monte, parce qu'alors sa pesanteur lui fait obstacle; & si l'effort que l'oiseau a acquis en montant, est plus grand que celui qui le fait descendre, il continue encore de monter; mais lorsque ses deux efforts sont égaux, savoir l'impétuosité que l'oiseau a acquise, & sa pesanteur qui le fait descendre, il demeure un peu de tems les ailes étendues dans la même ligne horisontale.

Et la raison pourquoi il ne peut pas demeurer long-tems dans cette situation, c'est que le vol ne se fait jamais par une ligne perpendiculaire, mais toujours par un mouvement oblique ou par une ligne courbe parabolique, comme se meuvent les corps qui sont poussés au loin. Lorsque ces deux efforts dont je viens de parler, sont égaux, il arrive quelquefois qu'ils se détruisent l'un l'autre, & quelquefois aussi qu'ils s'aident si mutuellement, que des deux il en résulte un mouvement très-prompt, comme celui avec lequel les éperviers se jettent sur leur proie pour la dévorer.

Il y en a qui veulent que les oiseaux qui sont fort élevés dans l'air, se soutiennent plus aisément que ceux qui *volent* proche de la terre, & qu'ils pesent moins alors, parce qu'ils sont moins attirés par la vertu magnétique de la terre, qui, selon leur hypothese, est la seule cause de la descente des corps pesans: ce qu'ils prouvent, parce que l'aimant n'attire point le fer lorsqu'il est trop éloigné. Mais cette opinion qui attribue la chûte des corps pesans à la vertu magnétique de la terre, s'accorde peu avec l'expérience, puisqu'on voit que les éperviers qui *volent* proche de la terre, où, selon eux, il y a beaucoup de cette matiere, ne frappent pas l'air plus souvent que quand ils *volent* plus haut. Ce n'est donc pas par défaut de la vertu magnétique, que les oiseaux demeurent suspendus au plus haut de l'air sans battre souvent des ailes, mais plutôt par la force qu'ils ont acquise en *volant*.

Comme c'est une loi de la nature, qu'un corps dur qui rencontre un autre corps homogene en repos, se réfléchit, & souvent se rompt, elle a pris soin d'empêcher que les oiseaux qui sont des corps pesans, ne se luxassent les jointures, & ne se rompissent les jambes en descendant sur la terre; & pour cet effet, elle leur a donné l'instinct de ployer leurs ailes & leurs queues, de maniere que leur partie cave fût perpendiculaire: ce qui fait que les oiseaux ayant ainsi les plumes & les pieds étendus, ralentissent aisément leur impétuosité en fléchissant doucement les jointures, & en relâchant leurs muscles quand ils veulent descendre sur la terre.

On pourroit demander ici si les hommes peuvent *voler*. Il y a trois choses à remarquer dans le vol, savoir, la force qui suspend en l'air le corps de l'animal, les instrumens propres qui sont les ailes, & enfin la résistance du corps. Mais afin que les hommes pussent *voler*, il faudroit, outre ces conditions, qu'il y eût encore la même proportion entre la force des muscles pectoraux dans l'homme, & la pesanteur de son corps, que celle qui se trouve entre la force des muscles & la pesanteur du corps dans les oiseaux. Or il est certain que cette proportion ne se trouve point dans les hommes de même que dans les oiseaux, puisque les muscles des hommes n'égalent pas la centieme partie de leur corps, & que dans les oiseaux au contraire la pesanteur des muscles fléchisseurs des ailes est

égale à la sixieme partie du poids de tout leur corps : donc les hommes ne peuvent *voler*.

Ceux qui soutiennent le contraire, disent qu'il est aisé de trouver cette proportion, & que l'on peut par artifice diminuer la pesanteur des corps, & augmenter la force des muscles; mais je leur réponds que l'un & l'autre sont impossibles, & qu'il n'y a point de machine qui puisse surmonter la résistance du poids, ni même élever le corps de l'homme avec la même vîtesse que font les muscles pectoraux.

Il y a cependant quelques modernes qui ont pris de là occasion de dire que le corps de l'homme pourroit être en équilibre dans l'air, en y ajoutant un grand vase. Il est aisé de faire voir qu'ils se trompent. 1°. Parce qu'on ne sauroit fabriquer une machine si mince qui pût résister à la forte impulsion de l'air sans être brisée. 2°. Il faudroit qu'on en eût pompé l'air, ce qui deviendroit extrêmement difficile. 3°. Ce vaisseau devroit être fort grand, pour que l'espace qu'il occuperoit dans l'air pesât autant que l'homme & le vaisseau. Enfin il faut remarquer que ce vaisseau auroit autant de peine, à cause de la résistance de l'air, que les petites bouteilles qu'on fait avec de l'eau de savon, ou les petites plumes qui volent en l'air en ont, à cause de sa tranquillité. Verduc, t. III de la *Patholog*.

VOLER, signifie prendre ou poursuivre le gibier avec des oiseaux de proie.

Un des plaisirs des grands seigneurs, c'est de faire *voler* l'oiseau, le lâcher sur le gibier.

Voler à la toise, c'est lorsque l'oiseau part du poing à tire d'aile, poursuivant la perdrix au courir qu'elle fait de terre.

Voler de poing en fort, c'est quand on jette les oiseaux de poing après le gibier.

Voler d'amont, c'est quand on laisse *voler* les oiseaux en liberté, afin qu'ils soutiennent les chiens.

Voler haut & gras, bas & maigre, *voler* de bon trait, c'est-à-dire de bon gré.

Voler en troupe, c'est quand on jette plusieurs oiseaux à la fois.

Voler en rond, c'est quand un oiseau *vole* en tournant au-dessus de la proie qu'il poursuit.

Voler en long, c'est *voler* en droite ligne, ce qui arrive lorsque l'oiseau a envie de dérober ses sonnettes.

Voler en pointe, c'est lorsque l'oiseau de proie va d'un vol rapide en se levant ou en s'abaissant.

Voler comme un trait, c'est lorsqu'un oiseau vole sans discontinuer.

Voler à reprises, c'est lorsqu'un oiseau se reprend plusieurs fois à *voler*.

Voler en coupant, c'est lorsque l'oiseau traverse le vent.

VOLERIE, s. f. c'est la chasse avec les oiseaux de proie. On dit, il a la haute *volerie*, qui est celle du faucon sur le héron, canards, grues, & le gerfaut sur le sacre & le milan.

La basse *volerie* de bas vol, est le lanier & le laneret; le tiercelet de faucon exerce la basse *volerie* ou des champs sur les faisans, les perdrix, les cailles, *&c.*

VOLET, s. m. (*Marine.*) petite boussole ou compas de route, qui n'est point suspendue sur un balancier, comme la boussole ordinaire, & dont on se sert sur les barques & sur les chaloupes.

VOLETS, s. m. pl. (*Menuisier.*) fermeture de bois sur les chassis par-dedans les fenêtres. Ce sont comme de petites portes aux fenêtres, de même longueur, de même largeur & de même hauteur que le vitrage. Il y a des *volets* brisés & des *volets* séparément; ceux-là se plient sur l'écoinçon, ou se doublent sur l'embrasure; & ceux-ci ont des moulures devant & derriere.

Volets d'orgues, espece de grands chassis, partie ceintrés par leur plan, & partie droits & garnis de légers panneaux de volice ou de forte toile imprimée des deux côtés, qui servent à couvrir les tuyaux d'un buffet d'orgue.

Volets de moulins à eau. Ce sont des planches arrangées autour de l'aissieu d'une roue de moulin à eau, sur lesquelles l'eau faisant effort, en coulant par-dessous, ou en tombant par-dessus, donne le mouvement à la roue. On les nomme autrement *ailerons* & *alichons*. (*D. J.*)

VOLET, (*Econ. rust.*) petit colombier bourgeois & domestique, où l'on nourrit des pigeons qui ne sortent point; il y a au-

au-dehors une petite ouverture que l'on tient fermée avec un ais.

VOLET, ſ. m. (*Blaſon.*) c'eſt un ornement que les anciens chevaliers portoient ſur leurs heaumes, qui étoit un ruban large pendant par-derriere, volant au gré du vent dans leurs marches & leurs combats; il s'attachoit avec le bourlet ou tortil, dont leur caſque étoit couvert. (*D. J.*)

VOLET, ſ. m. (*Orig. des proverb.*) On a nommé *volet* le couvercle d'un pot ou de quelqu'autre vaſe où l'on ſerroit des pois ou autres légumes: témoin l'enſeigne des trois *volets*, hôtellerie fort connue ſur la levée de la Loire, où l'on voyoit trois couvercles de pot d'or. De là eſt venue cette façon de parler proverbiale, *trié ſur le volet*, parce qu'avant que de mettre bouillir les pois qu'on tiroit du pot où on les gardoit, on les trioit & on les éplu-choit ſur le couvercle ou *volet*. Pétrone a dit: *in lance argentea piſum purgabat.*

On nomme auſſi *volet* en Normandie, une ſorte de ruban, parce que les filles en ornoient les voiles dont elles paroient leur tête. De *volet*, eſt venu le nom de *bavolet*, qu'on a dit pour *bas-voilet*, & de là on appella *bavolettes* les jeunes payſannes coëffées de ces voiles, qui deſcendoient plus bas que ceux des autres. (*D. J.*)

A. N. VOLETER, v. n. fréquentatif, voler à pluſieurs repriſes, comme font les petits oiſeaux qui n'ont pas la force de voler long-tems, ou comme les papillons. *Le papillon ne ceſſe de* voleter *autour de la chandelle, & l'abeille ſur les fleurs.*

VOLETTES, ſ. f. (*Chanvrier.*) ce ſont pluſieurs rangs de petites cordes qui tiennent toutes chacune par un bout à une ſorte de ſangle large, ou à une maniere de couverture de réſeau de chanvre: lorſque ces petites cordes ſont attachées à une ſangle, on les met le long des flancs du cheval; & lorſqu'elles bordent une maniere de couverture de réſeau, on met cette couverture ſur le dos du cheval de harnois ou de carroſſe; quand il vient à marcher, ces *volettes* brandillent, & ſervent ainſi à chaſſer les mouches qui, dans l'été, incommodent extrêmement les chevaux. (*D. J.*)

VOLEUR. (*Droit civil.*) Le *voleur* eſt puni différemment chez les divers peuples de l'Europe. La loi françoiſe le condamne à mort, & celle des Romains le condamnoit à une peine pécuniaire, diſtinguant même le vol en manifeſte & non-manifeſte. Lorſque le *voleur* étoit ſurpris avec la choſe volée, avant qu'il l'eût portée dans le lieu où il avoit réſolu de la cacher, cela s'appelloit chez les Romains, un *vol manifeſte*; quand le *voleur* n'étoit découvert qu'après, c'étoit un *vol non-manifeſte.*

La loi des douze tables ordonnoit que le *voleur* manifeſte fût battu de verges, & réduit en ſervitude, s'il étoit pubere; ou ſeulement battu de verges, s'il étoit impubere; elle ne condamnoit le *voleur* non-manifeſte qu'au paiement du double de la choſe volée. Lorſque la loi Porcia eut aboli l'uſage de battre de verges les citoyens, & de les réduire en ſervitude, le *voleur* manifeſte fut condamné au quadruple, & l'on continua à punir du double le *voleur* non-manifeſte.

Il paroît biſarre que ces loix miſſent une telle différence dans la qualité de ces deux crimes, & dans la peine qu'elles infligeoient. En effet, que le *voleur* fût ſurpris avant ou après avoir porté le vol dans le lieu de ſa deſtination, c'étoit une circonſtance qui ne changeoit point la nature du crime.

M. de Monteſquieu ne s'eſt pas contenté de faire cette remarque, il a découvert l'origine de cette différence des loix romaines, c'eſt que toute leur théorie ſur le vol étoit tirée des conſtitutions de Lacédémone. Lycurgue, dans la vue de donner à ſes citoyens de l'adreſſe, de la ruſe & de l'activité, voulut qu'on exerçât les enfans au larcin, & qu'on fouettât ceux qui s'y laiſſeroient ſurprendre. Cela établit chez les Grecs, & enſuite chez les Romains, une grande différence entre le vol manifeſte & le vol non-manifeſte.

Parmi nous les *voleurs* ſouffrent une peine capitale, & cette peine n'eſt pas juſte. Les *voleurs* qui ne tuent point, ne méritent point la mort, parce qu'il n'y a aucune proportion entre un effet quelquefois très-modique qu'ils auront dérobé, & la vie qu'on leur ôte. On les ſacrifie, dit-on, à la ſûreté publique. Employez-les comme

forçats à des travaux utiles : la perte de leur liberté, plus ou moins long-tems, les punira assez rigoureusement de leur faute, assurera suffisamment la tranquillité publique, tournera en même tems au bien de l'état, & vous éviterez le reproche d'une injuste inhumanité. Mais il a plû aux hommes de regarder un *voleur* comme un homme impardonnable, par la raison sans doute que l'argent est le dieu du monde, & qu'on n'a communément rien de plus cher après la vie que l'intérêt. (*D. J.*)

Maraudeur. (*Art. militaire.*) On appelle *maraudeurs* les soldats qui s'éloignent du corps de l'armée, pour aller piller dans les environs. De la maraude naissent les plus grands abus, & les suites les plus fâcheuses. 1°. Elle entraîne après elle l'esprit d'indiscipline qui fait négliger ses devoirs au soldat, & le conduit à mépriser les ordres de ses supérieurs. 2°. Les *maraudeurs*, en portant l'épouvante dans l'esprit des paysans, détruisent la confiance que le général cherche à leur inspirer. Malheureuses victimes du brigandage ! au lieu d'apporter des provisions dans les camps, ils cachent, ils enterrent leurs denrées, ou même ils les livrent aux flammes, pour qu'elles ne deviennent pas la proie du barbare soldat. 3°. Enfin les dégâts que font les *maraudeurs*, épuisent le pays. Un général compte pouvoir faire subsister son armée pendant quinze jours dans un camp, il le prend en conséquence ; & au bout de huit, il se trouve que tout est dévasté : il est donc obligé d'abandonner plutôt qu'il ne le vouloit, une position peut-être essentielle à la réussite de ses projets ; il porte ailleurs son armée, & les mêmes inconvéniens la suivent. Nécessairement il arrive de là que tout son plan de campagne est dérangé ; il avoit tout prévu, le tems de ses opérations étoit fixé, le moment d'agir étoit déterminé, il ne lui restoit plus qu'à exécuter, lorsqu'il s'est apperçu que toutes ses vues étoient renversées par les désordres des *maraudeurs* qu'il avoit espéré d'arrêter. Il faut à présent que le général dépende des événemens, au lieu qu'il les eût fait dépendre de lui. Il n'est plus sûr de rien ; comment pourroit-il encore compter sur des succès ? On s'étendroit aisément davantage sur les maux infinis que produit la maraude ; mais l'esquisse que nous venons de tracer, suffit pour engager les officiers à veiller sur leur troupe avec une attention scrupuleuse. Cependant l'humanité demande qu'on leur présente un tableau qui, parlant directement à leur cœur, fera sans doute sur lui l'impression la plus vive. Qu'ils se peignent la situation cruelle où se trouvent réduits les infortunés habitans des campagnes ruinées par la guerre ; que leur imagination les transporte dans ces maisons dévastées que le chaume couvroit, & que le désespoir habite ; ils y verront l'empreinte de la plus affreuse misere, leurs cœurs seront émus par les larmes d'une famille que les contributions ont jetée dans l'état le plus déplorable ; ils seront témoins du retour de ces paysans qui, la tristesse sur le front, reviennent exténués par la fatigue que leur ont causée les travaux que, par nécessité, on leur impose ; qu'ils se retracent seulement ce qui s'est passé sous leurs yeux. Ils ont conduit des fourrageurs dans les granges des malheureux laboureurs. Ils les ont vu dépouiller en un moment les fruits d'une année de travail & de sueurs ; les grains qui devoient les nourrir, les denrées qu'ils avoient recueillies, leur ont été ravis. On les a non-seulement privés de leur subsistance actuelle, mais toute espece de ressources est anéantie pour eux. N'ayant plus de nourriture à donner à leurs troupeaux, il faut qu'ils s'en défassent, & qu'ils perdent le secours qu'ils en pouvoient tirer ; les moyens de cultiver leurs terres leur sont ôtés ; tout est perdu pour eux, tout leur est arraché : il ne leur reste, pour soutenir la caducité d'un pere trop vieux pour travailler lui-même, pour nourrir une femme éplorée & des enfans encore foibles ; il ne leur reste que des bras languissans, qu'ils n'auront même pas la consolation de pouvoir employer à leur profit pendant que la guerre subsistera autour d'eux. Cette peinture, dont on n'a pas cherché à charger les couleurs, est sans doute capable d'attendrir, si l'on n'est pas dépourvu de sensibilité ; mais comment ne gémiroit-elle pas, cette sensibilité, en songeant que des hommes livrés à tant de maux sont encore accablés par les horribles désordres que

commettent chez eux des ſoldats effrénés, qui viennent leur enlever les groſſiers alimens qui leur reſtoient pour ſubſiſter quelques jours encore? Leur argent, leurs habits, leurs effets, tout eſt volé, tout eſt détruit. Leurs femmes & leurs filles ſont violées à leurs yeux. On les frappe, on menace leur vie, enfin ils ſont en butte à tous les excès de la brutalité, qui ſe flatte que ſes fureurs ſeront ignorées ou impunies. Malheur à ceux qui ſavent que de pareilles horreurs exiſtent, ſans chercher à les empêcher!

Les moyens d'arrêter ces déſordres doivent être ſimples & conformes à l'eſprit de la nation dont les troupes ſont compoſées. M. le maréchal de Saxe en indique de ſages, dont il prouve la bonté par des raiſons ſolides. « On a, dit-il, une » méthode pernicieuſe, qui eſt toujours » de punir de mort un ſoldat qui eſt pris » en maraude; cela fait que perſonne ne » les arréte, parce que chacun répugne » à faire périr un miſérable. Si on le me- » noit ſimplement au prévôt; qu'il y eût » une chaîne comme aux galeres; que » les *maraudeurs* fuſſent condamnés au » pain & à l'eau pour un, deux, ou trois » mois; qu'on leur fît faire les ouvrages » qui ſe trouvent toujours à faire dans » une armée, & qu'on les renvoyât à » leurs régimens la veille d'une affaire, » ou lorſque le général le jugeroit à pro- » pos: alors tout le monde concourroit » à cette punition: les officiers des grand'- » gardes & des poſtes avancés les arrête- » roient par centaines, & bientôt il n'y » auroit plus de *maraudeurs*, parce que » tout le monde y tiendroit la main. A » préſent il n'y a que les malheureux de » pris. Le grand-prévôt, tout le monde » détourne la vue quand ils en voient; » le général crie à cauſe des déſordres » qui ſe commettent; enfin le grand-pré- » vôt en prend un, il eſt pendu, & les » ſoldats diſent qu'il n'y a que les mal- » heureux qui perdent. Ce n'eſt là que » faire mourir des hommes ſans remédier » au mal. Mais les officiers, dira-t-on, en » laiſſeront également paſſer à leurs poſ- » tes. Il y a un remede à cet abus: c'eſt » de faire interroger les ſoldats que le » prand-prévôt aura pris dehors, leur faire » déclarer à quel poſte ils auront paſſé, » & envoyer dans les priſons pour le reſte » de la campagne les officiers qui y com- » mandoient: cela les rendra bientôt vi- » gilans & inexorables. Mais lorſqu'il s'a- » git de faire mourir un homme, il y a » peu d'officiers qui ne riſquaſſent deux » ou trois mois de priſon. »

Avec une attention ſuivie de la part des officiers ſupérieurs, & de l'exactitude de la part des officiers particuliers, on parviendra dans peu à détruire la maraude dans une armée. Qu'on cherche d'abord à établir dans l'eſprit des ſoldats, qu'il eſt auſſi honteux de voler un payſan que de voler ſon camarade. Une fois cette idée reçue, la maraude ſera auſſi rare parmi eux, que les autres eſpeces de vol. Une nation où l'honneur parle aux hommes de tous les états, a l'avantage de remédier aux abus bien plus tôt que les autres. Sans les punir de mort, qu'on ne faſſe jamais de grace aux *maraudeurs*; que les appels ſoient fréquens, que les chefs des chambrées où il ſe trouvera de la maraude ſoient traités comme s'ils avoient maraudé eux-mêmes; qu'il ſoit défendu aux vivandiers ſous les peines les plus ſéveres de rien acheter des ſoldats; que le châtiment enfin ſoit toujours la ſuite du déſordre, & bientôt il ceſſera d'y avoir des *maraudeurs* dans l'armée, le général & les officiers ſeront plus exactement obéis, les camps mieux approviſionnés, & l'état conſervera une grande quantité d'hommes qui périſſent ſous la main des bourrreaux, ou qui meurent aſſaſſinés par les payſans révoltés contre la barbarie. *Article de M. le marquis* DE *MARNESIA*.

Si c'eſt M. le maréchal de Broglio qui a ſubſtitué au ſupplice de mort dont on puniſſoit les *maraudeurs*, la baſtonnade, qu'on appelle *ſchlaguer*, appliquée par le caporal, qu'on appelle caporal *ſchlagueur*, il a fait une innovation pleine de ſageſſe & d'humanité: car à conſidérer la nature de la faute, il paroît bien dur d'ôter la vie à un brave ſoldat, dont la paie eſt ſi modique, pour avoir ſuccombé, contre la diſcipline, à la tentation de voler un choux. Les coups de bâton qui peuvent

être bons pour des Allemands, font un châtiment peu convenable à des François. Ils avilissent celui qui les reçoit, & peut-être même celui qui les donne. Je n'aime point qu'on bâtonne un soldat. Celui qui a reçu une punition humiliante, craindra moins dans une action de tourner à l'ennemi un dos bâtonné, que de recevoir un coup de feu dans la poitrine. M. le maréchal de Saxe faisoit mieux : il condamnoit le *maraudeur* au piquet ; & dans ses tournées, lorsqu'il en rencontroit un, il l'accabloit de plaisanteries ameres, & le faisoit huer.

Nous ajoutons ici quelques réflexions sur les moyens d'empêcher la désertion, & sur les peines qu'on doit infliger aux déserteurs. Ces réflexions nous sont venues trop tard pour être mises à leur véritable place.

Réflexions sur les moyens d'empêcher la désertion, & sur les peines qu'on doit infliger aux déserteurs. Il est plusieurs causes de désertion. Il en est qui entrent souvent dans le caractere d'une nation, & qui lui sont particulieres. S'il existe, par exemple, un peuple léger, inconstant, avide de changement, & prompt à se dégoûter de tout, il n'est pas douteux qu'on n'y trouve un grand nombre de gens qui se dégoûtent des états gênans qu'ils auront embrassés. Si cet esprit d'inconstance & de légéreté regne parmi ceux qui suivent la profession des armes, il est certain qu'on trouvera plus de déserteurs chez eux, que chez les peuples qui n'auront pas le même esprit.

On voit de là pourquoi les troupes françoises désertent plus facilement que les autres troupes de l'Europe. On voit aussi que c'est cet esprit d'inconstance, ou plutôt ce vice du climat, qu'il faudroit corriger pour empêcher la désertion. J'en indiquerai les moyens.

Une autre cause de désertion est en second lieu la trop longue durée des engagemens. Les soldats suisses ne sont engagés que pour trois ans, & ils sont aussi bons soldats que les nôtres. On m'objectera que par la façon dont les Suisses sont élevés & exercés dans leur pays, il sont plus tôt formés que nous pour la guerre. Je réponds que cela peut être, mais qu'il faut choisir un milieu entre l'engagement des Suisses, s'il est trop court, & celui des François, dont le terme de huit ans est trop long, relativement au caractere de la nation & à l'esprit de chacun d'eux. Que de soldats n'a-t-on pas fait déserter lorsque, sous différens prétextes, on les forçoit de servir le double & plus de leur engagement ?

Les autres causes de désertion sont la dureté avec laquelle on les traite, la misere des camps, le libertinage, le changement perpétuel de nouvel excercice, le changement de vie & de discipline, comme dans les troupes légeres, qui accoutumées pendant la guerre au pillage & à moins de dépendance, désertent plus facilement en tems de paix.

Il est aisé de remédier à ces dernieres causes. Voyons comme on peut corriger cet esprit d'inconstance, & attacher à leur état des gens si prompts à s'en détacher.

Les soldats romains, tirés de la classe du peuple, ou de celle des citoyens, ou des alliés ayant droit de bourgeoisie, désertoient peu. Il régnoit parmi eux un amour de la patrie qui les attachoit à elles ; ils étoient enorgueillis du titre de *citoyen*, & ils étoient jaloux de se le conserver : instruits des intérêts de la république, éclairés sur leurs devoirs, encouragés par l'exemple, la raison, le préjugé, la vanité les retenoient dans ces liens sacrés.

Pourquoi sur leur modele ne pas communiquer au soldat françois un plus grand attachement pour sa patrie ? Pourquoi ne pas embraser son cœur d'amour pour elle & pour son roi ? Pourquoi ne pas l'enorgueillir de ce qu'il est né françois ? Voyez le soldat anglois. Il déserte peu, parce qu'il est plus attaché à son pays, parce qu'il croit y trouver & y jouir de plus grands avantages que dans tout autre pays.

Cet amour de la patrie, dit un grand homme, est un des moyens les plus efficaces qu'il faille employer pour apprendre aux citoyens à être bons & vertueux. Les troupes mercenaires qui n'ont aucun attachement pour le pays qu'elles servent, sont celles qui combattent avec le plus

d'indifférence, & qui désertent avec le plus de facilité. L'appât d'une augmentation de solde, l'espoir du pillage, l'abondance momentanée d'un camp contribueront à leur désertion, dont on peut tirer parti. Voyez la différence de fidélité & de courage entre les troupes romaines & les troupes mercenaires de Carthage. Les Suisses seuls sont à présent exception à cette regle; aussi l'esprit militaire & la réputation de bravoure qu'a cette nation, nourrissent sa valeur naturelle; & l'exactitude à tenir parole au soldat au terme de son engagement, empêche la désertion, en facilitant les recrues. Si, comme on le dit souvent, on faisoit en France un corps composé uniquement d'enfans trouvés, ce seroit le corps le plus sujet à déserter; outre qu'ils auroient le vice du climat, ils ne seroient point retenus par l'espoir de partager un jour le peu de bien qu'ont souvent les peres ou les meres; espoir qui retient assez de soldats.

Ce qui attache aujourd'hui les Turcs au service de leur maître, ce sont les préjugés & les maximes dans lesquelles on les éleve envers le sultan & envers leur religion. Nous avons vu que les Romains autrefois l'étoient par l'amour de la patrie; & les Anglois à présent par cet esprit de fierté, de liberté, & par les avantages qu'ils croiroient ne pas trouver ailleurs. Ce qui doit attacher le soldat françois, est l'amour de sa patrie & de son roi; amour qu'il faut augmenter, c'est l'amour de son état de soldat; amour qu'il faut nourrir par des distinctions, des prérogatives, des récompenses, & de la considération attachée à cet état honorable qu'on n'honore point assez; amour qu'il faut nourrir par la fidélité & l'exactitude à tenir parole au soldat, par une retraite honnête & douce, s'il a bien rempli ses devoirs. Plus il aimera son état de soldat, son roi & sa patrie, plus le vice du climat sera corrigé, la désertion diminuera, & les déserteurs seront notés d'infamie.

Les peines à décerner contre les déserteurs doivent dériver de ce principe; car toutes les vérités se tiennent par la main. Ces peines seront la privation & la dégradation de ces honneurs, distinctions, *&c.* l'infamie qui doit suivre cette dégradation, la condamnation aux travaux publics, quelque flétrissure corporelle qui fasse reconnoître le déserteur, & qui l'expose à la risée de ses camarades, à l'insulte des femmes & du peuple. Les déserteurs qu'on punit de mort, sont perdus pour l'état. En 1753, on en comptoit plus de trente-six mille fusillés, depuis qu'on avoit cessé de leur couper le nez & les oreilles pour crime de désertion. L'état a donc perdu & perd encore des hommes qui lui auroient été utiles dans les travaux publics, & qui auroient pu lui donner d'autres citoyens. Cette punition de mort, qui n'est point déshonorante, ne sauroit d'ailleurs retenir un homme accoutumé à mépriser & à exposer sa vie.

Qu'on pese d'un côté la honte, l'infamie, la condamnation perpétuellle aux travaux publics contre le changement qui doit se faire dans l'esprit du soldat, contre la certitude qu'il aura d'être récompensé, & d'obtenir son congé au terme de son engagement, & l'on verra s'il peut avoir l'idée de déserter. Dans ce cas, comme en tout autre, l'espece de liberté dont on jouit, ou à laquelle on pense atteindre, engage les hommes à tout faire & à tout endurer. *Cet article est de M.* DE MONTLOVIER, *gendarme de la garde du roi.*

VOLEUR. (*Fauconn.*) On dit oiseau bon *voleur*, ou beau *voleur*, quand il vole bien & sûrement.

VOLGESIA, (*Géog. anc.*) ville de la Babylonie, sur le fleuve Baarsares, selon Ptolomée, l. V, c. 20, qui, ce semble, devoit écrire *Vologesia*, parce qu'elle portoit le nom de son fondateur, nommé *Vologeses* ou *Vologesus*. Il étoit roi des Parthes du tems de Néron & de Vespasien, & il en est beaucoup parlé dans Tacite.

Pline, liv. VI, c. 26, nous apprend que *Volgesia* fut bâtie au voisinage de Ctésiphonte, par ce même Vologesus qui la nomma, dit-il, *Vologesocerta*, c'est-à-dire, *la ville de Vologese*; car *certa* dans la langue des Arméniens, signifie une *ville*. Etienne le géographe, qui la place sur les bords de l'Euphrate, la nomme *Vologesias*: Ammien Marcellin,

liv. III, c. 20, écrit *Vologessia.*

Peut-être, dit Cellarius, l. III, c. 16, doit-on réformer le nom du fondateur & celui de la ville, sur une médaille rapportée par M. Ez. Spanheim, & sur laquelle on lit ce mot ΒΟΛΑΓΑΣΟΥ, *Bologasi.* Du reste, Ptolomée marque la situation de cette ville, de façon qu'elle devoit être au midi occidental de Babylone, sur le fleuve Maarsès, sur lequel elle est également placée dans la table de Peutinger, qui la met à 18 milles de Babylone. (*D. J.*)

VOLHINIE, (*Géog. mod.*) palatinat de la petite Pologne. Il est borné au nord par la Poléfie ou le palatinat de Brzefcie, au midi par celui de Podolie, au levant par celui de Kiovie, & au couchant par celui de Belz. Il a environ 120 lieues d'occident en orient, & 50 à 60 du midi au nord. Trois rivieres, le Ster, l'Horin & le Stucz, l'arrosent dans toute son étendue, & rendent son terroir fertile.

On divise le palatinat de *Volhinie* en deux grands districts, savoir, celui de Krzeminiec & celui de Luck. Le palatin & le castelan, ainsi que l'évêque de Luck, ont le titre de *sénateurs.* Cette contrée a été incorporée au royaume de Pologne en même tems que la Lithuanie. Ses deux villes principales sont Luck capitale, & Krzeminiec. (*D. J.*)

VOLIAN, s. m. (*Hist. anc. Mythol.*) nom d'une divinité adorée par les anciens Germains, & que les Romains, d'après la ressemblance du nom, ont pris pour le dieu Vulcain. Ce mot, en langue celtique, signifie *une fournaise ardente.*

VOLIBAT, (*Géog. anc.*) ville de la Grande-Bretagne. Ptolomée, l. II, c. 3, la donne aux *Domnonii.* Cambden croit que ce pourroit être aujourd'hui *Falmouth.*

VOLICE, s. f. (*Couvreur.*) nom qu'on donne à la latte d'ardoise, qui est deux fois plus large que la quarrée. La latte *volice* a la même longueur & épaisseur que la quarrée. La botte de *volice* n'est que de 25. (*D. J.*) *Voyez* les *Descriptions des arts & métiers*, publiées par M. Bertrand, tome IV.

VOLIERE, s. f. (*Archit.*) lieu exposé à l'air, enfermé avec des treillis de fil-de-fer, où l'on tient différens oiseaux, soit par curiosité, ou pour avoir le plaisir de les entendre chanter.

VOLIERE. (*Archit. domest.*) On appelle ainsi un petit colombier où l'on met des pigeons domestiques, qui ne vont point à la campagne avec les autres pigeons. (*D. J.*)

VOLILLE, s. f. (*Commerce de bois.*) petite planche de bois de sapin ou de peuplier, très-légere & peu épaisse. Le bois de sapin ou de peuplier se débite pour l'ordinaire en *volilles*, ou petites planches depuis trois jusqu'à cinq lignes d'épaisseur, sur dix pouces de large, & six pieds de long, pour foncer des cabinets, & faire des bieres. (*D. J.*)

VOLITION, s. f. (*Logique. Métaph.*) La *volition*, dit Locke, est un acte de l'esprit faisant paroître avec connoissance l'empire qu'il suppose avoir sur l'homme, pour l'appliquer à quelque action particuliere, ou pour l'en détourner. La volonté est la faculté de produire cet acte. Quiconque réfléchira en lui-même sur ce qui se passe dans son esprit lorsqu'il *veut*, trouvera que la volonté, ou la puissance de *vouloir*, ne se rapporte qu'à nos propres actions, qu'elle se termine là sans aller plus loin, & que la *volition* n'est autre chose que cette détermination particuliere de l'esprit, par laquelle il tâche, par un simple effet de la pensée, de produire, continuer, ou arrêter une action qu'il suppose être en son pouvoir. (*D. J.*)

VOLKAMERIA, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) nom donné par Linné au genre de plante appellé par Houston *duglassia*, & par le chevalier Sloane, *paliuro affinis.* Le calice est d'une seule feuille très-petite, turbinée, & légérement dentelée en quatre ou cinq endroits sur les bords; la fleur est monopétale & entr'ouverte; le tuyau est cylindrique, ayant deux fois la longueur du calice; son bord est divisé en cinq segmens qui sont contournés les uns vers les autres; Les étamines sont quatre grands filets chevelus, leurs bossettes sont simples; le germe du pistil est quadrangulaire; le stile est très-delié, ayant à peu près la longueur des étamines; le stigma est fendu en deux; le fruit est une capsule rondelette à deux

en loges, renfermant une seule noix divisée deux cellules. Linnæi *Gen. plant.* pag. 305. Houston, A. A. Sloane, *Hist. plant. Jamaïc.* vol. II, p. 23. (*D. J.*)

VOLLENHOVE (PAYS DE), *Géog. mod.* petite contrée des Pays-Bas dans l'Ower-Issel, où elle forme un des trois bailliages de la province. Cette contrée s'étend le long de la côte du Zuyderzée qu'elle a pour bornes à l'occident; la Frise la termine au septentrion, la Drente à l'orient, & la Hollande au midi. Sa principale ville porte aussi le nom de *Vollenhove.* Les autres lieux les plus remarquables sont Steenwick, Kunder, & Blockzylt. (*D. J.*)

VOLLENHOVE, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-Bas, dans l'Ower-Issel, capitale de la contrée de même nom, sur le Zuiderzée, à deux lieues de Steenwick, & à cinq de Zwol par la route de Leuwarde. So[illegible]eau fut bâti par Godefroi de Rhénen, évêque d'Utrecht, & dans la suite la commodité du lieu engagea des particuliers à y élever les maisons dont la ville s'est formée. C'est une des plus considérables de la province, par sa situation & son commerce. *Long.* 23. 30. *lat.* 52. 44. (*D. J.*)

VOLO, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie Européenne, dans la province de Janna, entre Démétriade & Armiro, sur un golfe de son nom, où elle a un assez bon port défendu par une forteresse, à 14 lieues sud-est de Larisse.

La forteresse est à cent pas de la marine, & les Turcs y tiennent garnison. C'est à *Volo* qu'on fait le biscuit pour les flottes du grand-seigneur, & on l'y tient dans des magasins particuliers. Le territoire de la ville consiste en plaines fertiles, & en collines chargées de vignes. *Volo* fut surpris & pillé par l'armée navale des Vénitiens en 1655; mais les Turcs l'ont fortifié depuis ce tems-là d'une nouvelle citadelle.

Tout concourt à justifier que *Volo* est la *Pagasæ* des anciens, où Jason fit bâtir & mettre à l'eau pour la premiere fois cette nef célebre, qui au retour de Colchos fut placée parmi les étoiles du firmament, & c'est dans le port voisin, appellé par les anciens *Aphetæ*, que se fit l'embarquement des argonautes, selon le témoignage de Strabon. Le même géographe ajoute qu'on y voyoit des sources très-abondantes: c'est toujours la même chose, il n'y a point dans toute cette côte de sources plus fécondes que celles de *Volo*, & c'est ici que la plupart des bâtimens qui se trouvent en parage, viennent faire de l'eau. *Long.* 41. 16. *lat.* 39. 36. (*D. J.*)

VOLO (*Golfe de*), *Géog. mod.* golfe de la mer Méditerranée, dans la Turquie Européenne, au fond duquel est bâtie la ville qui lui donne son nom. Ce golfe, nommé par les anciens *sinus Pelasgicus*, court au nord, & a le meilleur de ses ancrages à *Volo*, qui est le port le plus proche de Larisse; c'est près de ce port, comme je l'ai déjà dit, qu'étoit l'ancienne *Argos*, *Pelasgicum*, d'où les argonautes firent voile pour le fameux voyage de Colchos. C'est aussi dans ce port qu'arrivoient les nouvelles qu'on apportoit de Candie au grand-seigneur, aussi bien que les lettres qui lui venoient d'Asie & d'Afrique: enfin, c'est encore près de là, je veux dire au voisinage du promontoire Sépias, que s'est fait le plus grand naufrage dont on ait entendu parler dans l'histoire du monde; car Xerxès y perdit 500 vaisseaux par une tempête qui arriva d'un vent d'est. (*D. J.*)

VOLONES, (*Hist. anc.*) est le nom que les anciens Romains donnerent aux esclaves qui, dans la seconde guerre punique, vinrent s'offrir pour servir la république dans ses armées, parce qu'elle manquoit d'un nombre suffisant de citoyens. *Voyez* ESCLAVES.

On croit que le nom de *volo*, *volones*, fut donné à ces esclaves, parce qu'ils s'étoient présentés volontairement. Festus met cet événement après la bataille de Cannes; mais Macrobe, *Sat.* lib. I, c. 2, le place avant cette bataille.

Jules Capitolin dit que l'empereur Marc-Aurele forma des légions d'esclaves, qu'il appella *volontaires*, & que dans la seconde guerre punique ces troupes avoient été appellées *volones*.

Cependant Auguste avoit déjà donné le nom de *volontaires* aux troupes qu'il avoit formées des *affranchis*, comme nous l'as-

sure Macrobe à l'endroit qu'on vient de citer.

VOLOCK, (*Géog. moderne.*) ville de l'empire Russien, dans la province de Rzeva, aux confins du duché de Moscou, au bord de la forêt de Wolkouskile. (*D. J.*)

VOLONTAIRE, adj. (*Métaph.*) La plupart des philosophes emploient le mot *volontaire* dans le même sens que celui de *spontané*, & ils l'appliquent à ce qui procede d'un principe intérieur, accompagné d'une parfaite connoissance de cause : comme lorsqu'un chien court à son manger, ils disent que c'est là un mouvement *volontaire.*

Aristote & ses sectateurs restreignent le terme de *volontaire* aux actions produites par un principe intérieur qui en connoît toutes les circonstances. Ainsi, pour qu'une action soit *volontaire*, ils demandent deux choses ; la premiere, qu'elle procede d'un principe intérieur comme lorsqu'on se promene pour se divertir, ils disent que cette action est *volontaire*, parce que c'est un effet de la volonté qui commande, & de la faculté mouvante qui obéit, l'une & l'autre étant des principes intérieurs. Au contraire, le mouvement d'un homme que l'on traîne en prison est une action involontaire, parce qu'elle ne part ni de sa volonté, ni de sa faculté mouvante.

La seconde condition, est que celui qui fait l'action en connoisse la fin & les circonstances ; & dans ce sens-là, les actions des bêtes brutes, des enfans, & de ceux qui dorment, ne sont pas proprement des actions *volontaires.*

VOLONTAIRE, adj. (*Economie animale.*) se dit des mouvemens qui dépendent de la volonté. *V.* MOUVEMENT.

Les mouvemens *volontaires* sont exécutés par les esprits animaux ; l'ame n'est qu'une cause déterminante de ces mouvemens. L'ame raisonnable détermine par ses volontés décisives les mouvemens *volontaires* & libres des hommes. Les mouvemens *volontaires* dépendent de la faculté déterminante que l'ame exerce sur le corps. Le sommeil suspend les mouvemens *volontaires.* Les mouvemens *volontaires* peuvent être supprimés dans une partie sans que le sentiment soit éteint.

VOLONTAIRE *jurisdiction.* (*Jurisp.*) *V.* JURISDICTION VOLONTAIRE. (*A*)

VOLONTAIRE, s. m. (*Gramm. Art milit.*) celui qui entre dans un corps de troupes librement, sans solde, sans pacte, sans rang fixe, seulement pour servir son roi, son pays, & apprendre le métier de la guerre.

VOLONTAIRE, adj. (*Gramm. Morale.*) On donne le nom de *volontaire* à un enfant qu'on ne fait obéir que par violence, & qui suit, indépendamment de son devoir & de ses supérieurs, tous les caprices de son esprit.

VOLONTÉ, s. f. (*Gramm. Philosophie morale.*) c'est l'effet de l'impression d'un objet présent à nos sens ou à notre réflexion, en conséquence de laquelle nous sommes portés tout entiers vers cet objet comme vers un bien dont nous avons la connoissance & qui excite notre appétit, ou nous en sommes éloignés comme d'un mal que nous connoissons aussi, & qui excite notre crainte & notre aversion. Ainsi il y a toujours un objet dans l'action de la *volonté*; car quand on veut, on veut quelque chose ; de l'attention à cet objet, une crainte ou un desir excité. De là vient que nous prenons à tout moment la *volonté* pour la liberté. Si l'on pouvoit supposer cent mille hommes tous absolument conditionnés de même, & qu'on leur présentât un même objet de desir ou d'aversion, ils le desireroient tous, & tous de la même maniere, ou le rejeteroient tous, & tous de la même maniere. Il n'y a nulle différence entre la *volonté* des fous & des hommes dans leur bon sens, de l'homme qui veille & de l'homme qui rêve, du malade qui a la fievre chaude & de l'homme qui jouit de la plus parfaite santé, de l'homme tranquille & de l'homme passionné, de celui qu'on traîne au supplice & de celui qui y marche intrépidement. Il sont tous également emportés tout entiers par l'impression d'un objet qui les attire ou qui les repousse. S'ils veulent subitement le contraire de ce qu'ils vouloient, c'est qu'il est tombé un atome sur le bras de la balance, qui l'a fait pencher du côté opposé. On ne sait ce qu'on veut, lorsque les deux bras sont à peu

peu près également chargés. Si l'on pese bien ces considérations, on sentira combien il est difficile de se faire une notion quelconque de la liberté, sur-tout dans un enchaînement de causes & d'effets, tel que celui dont nous faisons partie.

VOLONTÉ *en Dieu*, (*Théol.*) c'est l'attribut par lequel Dieu veut quelque chose.

Quoique cette *volonté* soit en Dieu, comme son entendement, un acte très-simple, & qui n'est pas distingué de la nature divine, cependant proportionnellement aux différens objets vers lesquels se porte cette *volonté*, & pour s'accommoder à notre maniere de concevoir, les théologiens distinguent en Dieu diverses sortes de *volontés*.

Ils la divisent donc en *volonté* de signe & *volonté* de bon plaisir, *volonté* antécédente & *volonté* conséquente, *volonté* efficace & *volonté* inefficace, *volonté* absolue & *volonté* conditionnelle.

Ils appellent *volonté* de signe celle que Dieu nous fait connoître par quelque signe extérieur, comme les conseils, les préceptes qu'on appelle par métaphore la *volonté de Dieu*. Aussi convient-on généralement que cette *volonté* n'est que métaphorique. Les théologiens en distinguent cinq especes; savoir, le précepte, la prohibition, la permission, le conseil & l'opération: ce qu'ils expriment par ce vers technique:

Præcipit & prohibet, permittit, consulit, implet.

La *volonté* de bon plaisir est une *volonté* intérieure & réelle qui réside en Dieu. C'est celle dont l'apôtre a dit: *ut probetis quæ sit* voluntas *Dei bona & beneplacens & perfecta*. Rom. 12. 2. La *volonté* de bon plaisir est toujours jointe à celle de signe dans ce que Dieu opere; elle y est quelquefois jointe, & quelquefois elle en est séparée dans ce qu'il commande, conseille ou défend; mais elle n'y est jamais unie dans ce qu'il permet quant au péché; car ce seroit un blasphême que de dire que Dieu veut intérieurement & réellement qu'on commette le péché.

La *volonté* de bon plaisir se divise en *volonté* antécédente & *volonté* conséquente. Par *volonté* antécédente on entend celle qui considere un objet en lui-même, abstraction faite des circonstances particulieres & personnelles; on l'appelle ordinairement *volonté de bonté & de miséricorde*. La *volonté* conséquente est celle qui considere son objet accompagné & revêtu de toutes ses circonstances tant générales que particulieres. On la nomme aussi *volonté de justice*. On trouve cette distinction dans S. Chrysostome, *Homel.* 1. *sur l'épître aux Ephésiens*; dans S. Jean Damascene, l. II, *de fid. orthodox.* cap. 29. & plus expressément encore dans S. Thomas, part. I, quest. XIX, art. 6, *respons. ad* 1.

La *volonté* efficace en Dieu est celle qui a toujours son effet. La *volonté* inefficace est celle qui est privée de son effet par la résistance de l'homme.

Enfin, par *volonté* absolue on entend celle qui ne dépend d'aucune condition, mais uniquement des décrets libres de Dieu, telle qu'a été la *volonté* de créer le monde; & par *volonté* conditionnelle, on entend celle qui dépend d'une condition; telle est la *volonté* de sauver tous les hommes, pourvu qu'eux-mêmes veuillent coopérer à la grace, & observer les commandemens de Dieu.

Que Dieu veuille sauver tous les hommes, c'est une vérité de foi clairement exprimée dans les Ecritures; mais de quelle *volonté* le veut-il? C'est un point sur lequel ont erré divers hérétiques, & qui partage extrêmement les théologiens.

Les pélagiens & les sémi-pélagiens ont prétendu que Dieu vouloit sauver indifféremment tous les hommes, sans prédilection particuliere pour les élus, & qu'en conséquence Jésus-Christ avoit versé son sang pour tous les hommes également. Les prédestinatiens au contraire ont avancé que Jésus-Christ n'étoit mort que pour les élus, & que Dieu ne vouloit sincérement le salut que des seuls prédestinés. Calvin a soutenu la même opinion, & Jansénius l'a imité, quoique d'une maniere plus captieuse & plus enveloppée; car il reconnoît que Dieu veut le salut de tous les hommes, en ce sens que nul n'est sauvé que par sa *volonté*, ou que le mot *tous* se doit entendre de plusieurs, d'un grand nombre, ou enfin parce qu'il leur inspire le desir & la *volonté* de se

sauver. Mais toutes ces explications sont insuffisantes. Le véritable nœud de la difficulté est de savoir si Dieu prépare ou confere sincérement à tous les hommes des graces vraiment suffisantes pour opérer leur salut; & c'est ce que Jansénius & ses disciples refusent de reconnoître.

Parmi les théologiens, quelques-uns, comme Hugues de Saint-Victor, Robert Pullus, *&c.* disent que la *volonté* de Dieu pour le salut de tous les hommes, n'est qu'une *volonté* de signe, parce qu'ils n'admettent en Dieu de *volonté* vraie & réelle que celle qui est efficace, & qu'il est de fait que tous les hommes ne se sauvent pas; mais d'un autre côté, ils reconnoissent qu'en conséquence de cette *volonté* de signe, Dieu donne aux hommes des graces vraiment suffisantes.

D'autres, comme S. Bonaventure & Scot, admettent en Dieu une *volonté* antécédente, vraie, réelle & de bon plaisir pour le salut de tous les hommes; mais, selon eux, elle n'a pour objet que les graces vraiment suffisantes qui précedent le salut; & c'est pour cela qu'ils la nomment *volonté antécédente*.

Sylvius, Estius, Bannez, *&c.* enseignent que cette *volonté* antécédente pour le salut de tous les hommes n'est pas proprement & formellement en Dieu, mais seulement virtuellement & éminemment, parce que Dieu est une source infinie de bonté & de miséricorde, & qu'il offre à tous les hommes des moyens généraux & suffisans de salut.

Aureolus, Suarez & d'autres expliquent cette *volonté* antécédente d'un amour de complaisance en Dieu pour le salut de tous les hommes, amour nécessaire & actif, qui leur prépare des graces avec lesquelles ils se sauveroient s'ils en usoient bien.

Vasquez distingue entre les adultes & les enfans. Il prétend que Dieu veut d'une *volonté* antécédente & sincere le salut des premiers, mais qu'on ne peut pas dire la même chose des enfans qui meurent dans le sein de leur mere, & auxquels on n'a pas pu conférer le baptême.

Enfin, Lemos, Alvarès, Gamache, Isambert, Duval, Bellarmin, Tournely & la plupart des théologiens modernes pensent que Dieu veut d'une *volonté* antécédente, vraie, réelle & formelle le salut de tous les hommes, même des réprouvés & des enfans qui meurent sans baptême, & qu'il leur prépare, leur offre ou leur confere des moyens suffisans de salut, & que Jésus-Christ est mort & a répandu son sang pour le salut d'autres que des prédestinés.

On convient cependant généralement que Dieu ne veut d'une *volonté* conséquente le salut que des seuls élus, & que c'est aussi d'une *volonté* absolue, conséquente & efficace, que Jésus-Christ est mort pour le salut des prédestinés; car, comme le dit expressément le concile de Trente, sess. V, c. 3, *quoique le Sauveur du monde soit mort pour tous, tous néanmoins ne reçoivent pas le bienfait de sa mort.*

VOLONTÉ *derniere*, (*Jurisp.*) est une disposition faite en vue de la mort, & que celui qui dispose, regarde comme la derniere qu'il fera, quoiqu'il puisse arriver qu'il en change: les actes de derniere *volonté* sont les testamens & codicilles, les partages des peres entre leurs enfans. *V.* CODICILLE, TESTAMENT, PARTAGE. (*A*)

VOLP, f. m. (*Géog. mod.*) riviere de France, dans le Languedoc, au diocese de Rieux. Elle se jette dans la Garonne, près de Tersac. Castel prétend que son nom latin doit être *Volvestria*, qui a donné le nom à un quartier du diocese de Rieux. (*D. J.*)

VOLSAS-SINUS, (*Géog. anc.*) golfe de la Grande-Bretagne. Ptolomée le marque sur la côte septentrionale, entre les embouchures des fleuves *Itys* & *Nobæus*. Ce pourroit être aujourd'hui *Sandset-Head*. (*D. J.*)

VOLSINII, (*Géog. anc.*) *Volcinii*, *Vulsinii* ou *Vulsunii*, ville d'Etrurie située au bord du lac de son nom, *Volsiniensis lacus*, duquel Pline, l. XXXVI, c. 22, & Vitruve, l. II, c. 2, rapportent quelques particularités. *Volsinii*, aujourd'hui *Bolsena*, étoit renommée par la richesse de ses habitans, les plus opulens des Etrusques.

Cette ville étoit la patrie de Séjan. Tacite & Suétone vous peindront son odieux

caractere, sa puissance & ses crimes. Rusé, lâche, orgueilleux, délateur, plein de retenue au-dehors, dévoré en-dedans d'une ambition insatiable, il parvint par ses artifices à être le dépositaire des secrets de Tibere, qui souffrit que l'image de son favori fût révérée dans les places publiques, sur les théâtres & dans les armées. Séjan corrompit la femme de Drusus, & voulut l'épouser, après avoir empoisonné son mari. Agrippine, Germanicus & ses fils périrent par les artifices de ce monstre. Il porta son insolence jusqu'à jouer Tibere même dans une comédie. Ce prince en étant instruit, donna ordre au sénat de poursuivre Séjan; il fut le même jour arrêté, jugé & étranglé en prison. On est indigné de le voir peint par Paterculus comme un des plus vertueux personnages qu'ait eus la république romaine. Mais voilà ce qui doit arriver aux historiens qui mettent la main à la plume avec dessein de donner au public pendant leur vie, l'histoire flatteuse de leur tems. (*D. J.*)

VOLSQUES, (*Géog. anc.*) *Volsci*, peuples d'Italie, compris dans le nouveau Latium. Ils habitoient depuis la mer d'Antium jusqu'à la source du Liris & au-delà. La grandeur du pays qu'ils occupoient, a été cause que Pomponius Méla, l. II, c. 4, l'a distinguée du Latium, comme s'il eût fait encore de même qu'autrefois, une contrée séparée; car il détaille ainsi les divers pays de l'Italie: *Etruria, post Latium* Volsci, *Campania.* Le périple de Scylax en fait autant, en disant que les Latins sont voisins des *Volsques*, & les *Volsques* voisins des habitans de la Campanie.

Les *Volsques* étoient une nation fiere & indépendante, qui bravoit Rome, & qui dédaignoit d'entrer dans la confédération que plusieurs autres avoient faite avec elle. Tarquin, selon quelques historiens, fut le premier des rois de Rome qui fit la guerre aux *Volsques.* Quoi qu'il en soit, il est certain que Rome ne trouva point en Italie d'ennemis plus obstinés. Deux cents ans suffirent à peine à les domter ou à les détruire. (*D. J.*)

VOLTA, s. f. (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique dans la Guinée. Cette riviere est la borne de la côte d'Or, à l'est: on ignore son origine, la longueur de son cours, & l'on ne connoît point les pays qu'elle traverse. C'est la prodigieuse rapidité de son courant qui a porté les Portugais à l'appeller *Volta.* Son embouchure dans la mer est extrêmement large. (*D. J.*)

VOLTE, s. f. (*Manege.*) On appelle ainsi un rond ou une piste circulaire, sur laquelle on manie un cheval. Il y a des *voltes* de deux pistes, & c'est quand un cheval, en maniant, marque un cercle plus grand des pieds de devant, & un autre plus petit de ceux de derriere. D'autres sont d'une piste, & c'est lorsqu'un cheval manie à courbettes & à caprioles, de maniere que les hanches suivent les épaules, & ne font qu'un rond ou ovale de côté ou de biais autour d'un pilier ou d'un centre réel ou imaginaire.

Demi-volte, est un demi-rond que le cheval fait d'une ou de deux pistes, au bout duquel il change de main & revient sur la même ligne.

Volte renversée, est celle où le cheval maniant de côté, a la tête tournée vers le centre, & la croupe vers la circonférence, de façon que le petit cercle se forme par les pieds de devant, & le grand par ceux de derriere.

La situation des épaules & de la croupe, eu égard au centre directement opposé à leur situation dans la *volte ordinaire*, lui a fait donner le nom de *renversée.*

On dit faire les *six voltes*, manier un cheval sur les quatre coins de la *volte*, le mettre sur les *voltes*, se coucher sur les *voltes*, &c. en parlant de divers exercices qu'on fait au manege.

Les *six voltes* se font terre à terre, deux à droite, deux à gauche, deux autres à droite, & toutes d'une haleine, observant le terrein de même cadence, maniant tride & avec prestesse, le devant en l'air, le cul à terre, la tête & la queue fermes. *Voyez* TRIDE, PRESTESSE.

VOLTE, (*Marine.*) terme synonyme à *route;* on dit prendre telle *volte*, pour dire prendre telle *route.*

On entend aussi par le mot *volte*, les mouvemens & reviremens nécessaires pour se disposer au combat. *Voyez* ÉVOLUTIONS.

VOLTE (*Estocade de*). *Escrime.* C'est

une botte qu'on porte à l'ennemi en tournant ſur le pied gauche : elle ſe porte dans les armes & hors les armes ; on s'en ſert contre un eſcrimeur qui attaque trop vivement & qui s'abandonne.

On dit improprement *quarté* pour *volté*.

VOLTE DE QUARTE *ou* DE QUARTE BASSE (*Eſtocade de*). *Eſcrime.* Quand l'épée de l'ennemi eſt dedans les armes, & qu'il s'avance trop, 1°. on fait le mouvement de lui porter une eſtocade de *quarte* ou de *quarte baſſe* : 2°. dans le même inſtant, au lieu d'alonger le pied droit, il faut le porter derriere le gauche, en le faiſant paſſer par-devant : 3°. on tiendra le pied droit dans ſon même alignement, & on en placera le bout ſur l'alignement du bout du pied gauche, à la diſtance d'une longueur de pied de l'un à l'autre, le talon du pied droit en l'air : 4°. le bras gauche placé devant le corps pour l'oppoſer à l'épée de l'ennemi : 5°. on effacera le plus qu'on pourra. *V.* EFFACER *quarte.*

VOLTE EN TIERCE *ou* EN SECONDE (*Eſtocade de*). *Eſcrime.* Quand l'épée de l'ennemi eſt hors les armes, & qu'il ſe précipite ſur vous, 1°. vous faites le mouvement de porter une eſtocade de tierce ou de ſeconde ; 2°. au même inſtant, au lieu d'alonger le pied droit en avant, vous le portez derriere le gauche en faiſant un demi tour à droite, c'eſt-à-dire, qu'on fait face où on avoit le derriere ; 3°. le pied droit ſe place à deux longueurs de pieds de diſtance du gauche ; 4°. on plie un peu le genou gauche, & on tient le jarret droit bien étendu ; 5°. la main droite tournée comme pour parer une eſtocade de tierce, placée à la hauteur & vis-à-vis le nœud de l'épaule, le bras arrondi, le coude élevé, & l'épée parallele à l'axe des épaules ; 6°. la main gauche placée devant le corps, pour l'oppoſer à l'épée de l'ennemi.

VOLTE-FACE, (*Art milit.*) dans la cavalerie, eſt un mouvement par lequel on fait retourner les eſcadrons de la tête à la queue ſur le même terrein. Il ne conſiſte qu'à leur faire faire demi-tour à droite ; auſſi l'appelle-t-on dans l'uſage ordinaire, *demi-tour à droite*. Voyez DEMI-TOUR A DROITE & ÉVOLUTION.

VOLTER, v. n. (*Eſcrime.*) changer de place pour éviter les coups de ſon adverſaire.

VOLTERRE, (*Géog. mod.*) ou plutôt *Volterra*, comme diſent les Italiens, ville d'Italie dans la Toſcane, près d'un ruiſſeau nommé Zambra, ſur une montagne à dix milles au ſud-oueſt de Colle, & à 30 au ſud-eſt de Piſe, avec un évêché que quelques-uns diſent ſuffragant de Florence.

Cette ville eſt remarquable par ſon ancienneté, ayant été connue des Romains ſous le nom de *Volaterræ*. Elle eſt encore bonne à voir par ſes belles fontaines, dont quelques-unes ſont ornées de ſtatues antiques de marbre, entieres ou rompues, outre pluſieurs bas-reliefs, épitaphes & inſcriptions, dont Ant. Franc. Gori a mis au jour la deſcription à Florence en 1744, en un vol. in-fol. avec fig.

Volterre, comme je l'ai dit au mot *Volaterræ*, eſt la patrie de Perſe ; elle l'eſt auſſi du fameux ſculpteur Daniel Ricciarelli, éleve de Michel-Ange. Le pape S. Lin, qu'on nous donne pour ſucceſſeur immédiat de S. Pierre ſur le ſiege de Rome, étoit natif de cette ville ; mais ſa vie eſt entiérement inconnue, & vraiſemblablement elle étoit très-obſcure, cet homme étant ſans pouvoir, ſans égliſe & ſans crédit. *Long.* 28. 34. *lat.* 43. 20. (*D. J.*)

VOLTIGER, v. n. voler à petites & fréquentes repriſes. Il ſe dit des oiſeaux. Il ſe dit auſſi des chevaux, des étendards, des voiles, *&c.*

On dit figurément d'un homme inconſtant & léger, qu'*il ne fait que voltiger*.

VOLTIGER, (*Manege.*) c'eſt faire les exercices ſur le cheval de bois, pour apprendre à monter à cheval & à deſcendre légérement, ou à faire divers tours qui montrent l'agilité & la dextérité du cavalier. Il y a des maîtres à voltiger qui montrent cet exercice. *Voltiger* ſignifie auſſi faire des tours de ſoupleſſe & de force ſur une corde.

VOLTIGLOLE, ſ. f. (*Marine.*) cordon de la pouppe qui ſépare le corps de la galere de l'aiſſade de pouppe : on dit autrement la *maſſane*.

VOLTORNO, (*Géog. mod.*) *ou* VULTURNO, anciennement *Vulturnus*, fleuve d'Italie dans le royaume de Naples ; il prend ſa ſource ſur les confins de la terre de La-

bour, arrose dans son cours Vénafre & Capoue, & se rend dans la mer, près de l'embouchure du Clanio. (*D. J.*)

VOLTUMNÆ FANUM, (*Géog. anc.*) lieu d'Italie dans l'Etrurie, aux environs de Viterbe, & peut-être c'est Viterbe même. Quoi qu'il en soit, les assemblées générales des Etrusques se tenoient souvent à *Voltumnæ Fanum*, au rapport de Tite-Live, liv. IV, ch. 23, 25 & 61. (*D. J.*)

VOLTURARA, (*Géog. mod.*) *ou* VULTURARIA, petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la Capitanate, au pied de l'Apennin, vers les confins du comté de Molise, à dix lieues au nord-ouest de Bénévent, dont son évêque est suffragant. *Long.* 32. 43. *lat.* 41. 29. (*D. J.*)

VOLTURNE, s. m. (*Mythol.*) fleuve d'Italie dans la Campanie, nommé encore aujourd'hui *Volturno*. Les anciens peuples de la Campanie en avoient fait un dieu, & lui avoient consacré un temple, dans lequel ils s'assembloient pour délibérer de leurs affaires; il avoit à Rome un culte particulier, puisque parmi les flamines, on trouve celui du dieu *Volturne*, & qu'on y célébroit les volturnales. (*D. J.*)

VOLUBILIS *ou* GRAND LISERON. (*Botan.*) Les tiges de cette plante vivace sont longues & foibles; elles cherchent à s'entortiller autour des plantes voisines. Le long de ces tiges sont des feuilles presque rondes, d'où sortent des pédicules avec des fleurs blanches à une seule feuille en forme de cloches. Cette fleur vient en automne; si-tôt qu'elle est passée il paroît un fruit cylindrique rempli de semences quarrées qui en multiplient l'espece.

Il y a un liseron appellé *convolvulus*, qui est de trois couleurs, jaune, bleu & blanc, & le petit liseron, dont les fleurs sont purpurines.

Cette plante vient souvent dans les haies; elle se seme aussi sur couche & craint peu le froid. On la soutient avec des baguettes.

VOLUBILIS, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie Tingitane, selon Pomponius Méla, l. III, c. 10, & Ptolomée, l. IV, c. 1, qui écrit *Volobilis*. Elle est marquée dans l'itinéraire d'Antonin, entre *Tocolosida* & *Aquæ Dacicæ*, à trois milles du premier de ces lieux, & à seize milles du second. C'étoit une colonie romaine. Pline, l. V, c. 1, qui l'appelle *Volubile oppidum*, la met à 35 milles de Banaza, & à une pareille distance de chacune des deux mers, ce qui est impossible; car une place à 35 milles de Banaza, qui étoit à 94 milles de Tingis, ne pouvoit être à 35 milles de chacune des deux mers.

Le pere Hardouin, qui ne s'est pas apperçu de ce mécompte, a conclu que le gros des géographes avoit tort de prendre la ville de Fez pour l'ancienne *Volubilis*, parce que Fez est à plus de 120 milles de l'Océan & de la mer Méditerranée. Mais s'il eût fait attention que l'itinéraire d'Antonin marque *Volubilis Colonia* à 145 milles de Tingis, vers le midi oriental de cette ville, dans les terres, & par conséquent à une égale distance des deux mers, il eût aisément compris que cette ville pouvoit fort bien être la même que Fez. (*D. J.*)

VOLUBILITÉ, s. f. (*Gramm.*) facilité & promptitude à se mouvoir. On dit la *volubilité* des corps célestes; la *volubilité* de la prononciation; la *volubilité* de la déclamation.

VOLUCZA, (*Géog. mod.*) montagne de la Turquie Européenne, dans le Coménolitari, proche la source de la Platamona. Ce sont, à ce qu'on croit, les *Cambunii montes*, dont Tite-Live fait mention, l. XLIII, c. 53, & ailleurs. Il dit que le *Paniasus* y prenoit sa source. (*D. J.*)

VOLUE, s. f. (*Tisseranderie.*) terme dont les tisserands se servent pour exprimer la petite fusée qui tourne dans la navette, & qui porte la tissure.

VOLVESTRE, (*Géog. mod.*) petit pays de France, dans le Languedoc, au diocese de Rieux. Ce nom pourroit bien venir de celui de la petite riviere de Vol, qui arrose une partie du diocese de Rieux. (*D. J.*)

VOLUME, s. m. (*Physique.*) est l'espace qu'occupe un corps, ou sa quantité de matiere considérée en tant qu'elle occupe une telle quantité d'espace. *V.* PÉRIMETRE, CIRCONFÉRENCE, *&c.*

Un pied cube d'or & un pied cube de liege sont égaux en volume, mais non en pesanteur, ni en densité. *V.* DENSITÉ.

Il s'en faut bien que la matiere propre ou les parties d'un corps remplissent exactement tout le volume de ce corps. *Voyez* PORE. *Chambers.*

VOLUME, TOME. (*Synonyme.*) Le *volume* peut contenir plusieurs *tomes*, & le *tome* peut faire plusieurs *volumes :* mais la reliure sépare les *volumes*, & la division de l'ouvrage distingue les *tomes*.

Il ne faut pas toujours juger de la science de l'auteur par la grosseur du *volume* qu'il publie. Il y a beaucoup d'ouvrages en plusieurs *tomes* qui seroient meilleurs, s'ils étoient réduits en un seul. *Girard.* (*D. J.*)

VOLUME. (*Art numismat.*) Les monnoyeurs se servent de ce terme, pour désigner la grandeur & l'épaisseur de l'espece; de même en matiere de médailles, on entend par *volume*, l'épaisseur, l'étendue, le relief d'une médaille, & la grosseur de la tête ; de sorte que si quelqu'une de ces qualités y manque, un médaillon du haut-empire s'appelle *médaille de grand bronze ;* mais dans le bas-empire, dès que la médaille a plus de *volume*, c'est-à-dire, plus d'étendue & de relief que le moyen bronze ordinaire, on la fait passer pour médaillon. Exceptons-en cependant, pour l'épaisseur & pour le relief, les médailles contorniates, qui n'ont ni l'une ni l'autre de ces deux qualités, & qui ne laissent pas de passer la plupart pour médaillons. (*D. J.*)

VOLUME. (*Musique.*) Le *volume* d'une voix est l'étendue ou l'intervalle qui est entre le son le plus aigu & le son le plus grave qu'elle peut rendre. Le *volume* des voix les plus ordinaires est d'environ huit à neuf tons; les plus grandes voix ne passent guere les deux octaves en sons bien justes & bien pleins. (*S*)

VOLUMEN, f. m. (*Langue latine.*) Ce mot latin désigne un *volume*, un *livre*, parce que les anciens Romains, avant l'usage du papier, écrivoient d'abord sur des tablettes enduites de cire ; quand ils avoient mis la derniere main à leur ouvrage, ils le mettoient au net sur des membranes, ou des écorces d'arbres, qu'ils rouloient ensuite. De là, *evolvere librum* signifie *lire un livre*, parce qu'il falloit dérouler ce volume, afin de pouvoir le lire.

Pour conserver les livres écrits, *volumina*; on les frottoit avec de l'huile de cedre, & on les serroit dans des tablettes de cyprès, qui est un bois à l'épreuve de la pourriture. (*D. J.*)

VOLUPIE, s. f. (*Mythol.*) *Volupia*, déesse de la volupté, celle qui en procuroit aux hommes. Apulée dit qu'elle étoit fille de l'Amour & de Psyché. Elle avoit un petit temple à Rome, près de l'arsenal de marine ; & sur son autel étoit non-seulement sa statue, mais encore celle de la déesse du silence. *Volupia* étoit représentée en jeune personne, mignardement ajustée, assise sur un trône, comme une reine, & tenant la Vertu sous ses pieds ; mais on lui donnoit un teint pâle & blême. (*D. J.*)

VOLUPTÉ, s. f. (*Morale.*) La *Volupté*, selon Aristippe, ressemble à une reine magnifique & parée de sa seule beauté ; son trône est d'or, & les Vertus, en habit de fêtes, s'empressent de la servir. Ces vertus sont la Prudence, la Justice, la Force, la Tempérance, toutes quatre véritablement soigneuses de faire leur cour à la *Volupté*, & de prévenir ses moindres souhaits. La Prudence veille à son repos, à sa sûreté. La Justice l'empêche de faire tort à personne, de peur qu'on ne lui rende injure pour injure, sans qu'elle puisse s'en plaindre. La Force la retient, si par hasard quelque douleur vive & soudaine l'obligeoit d'attenter sur elle-même. Enfin la Tempérance lui défend toute sorte d'excès, & l'avertit assidument que la santé est le plus grand de tous les biens, ou celui du moins sans lequel tous les autres deviennent inutiles, ne se font point sentir.

La morale d'Aristippe, comme on voit, portoit sans détour à la *volupté*, & en cela elle s'accordoit avec la morale d'Epicure. Il y avoit cependant entr'eux cette différence, que le premier regardoit comme une obligation indispensable de se mêler des affaires publiques, de s'assujettir dès sa jeunesse à la société, en possédant des charges & des emplois, en remplissant tous les devoirs de la vie civile ; & que le second conseilloit de fuir le grand monde, de préférer à l'éclat qui importune, cette douce obscurité qui satisfait, de rechercher enfin dans la solitude un sort indépendant des caprices de la fortune. Cette contrariété de senti-

mens entre deux grands philosophes, donna lieu au stoïcien Panétius d'appeller en raillant la *volupté* d'Aristipe, *la volupté debout*, & celle d'Epicure, *la volupté assise*.

Il s'éleva dans le quatrieme siecle de l'église un héréśiarque (Jovinian) qu'on nomma l'*Aristippe* & l'*Epicure des chrétiens*, parce qu'il osoit soutenir que la religion & la *volupté* n'étoient pas incompatibles; paradoxe qu'il coloroit de spécieux prétextes, en dégageant d'une part la *volupté* de ce qu'elle a de plus grossier; & de l'autre, en réduisant toutes les pratiques de la religion à de simples actes de charité. Cette espece de systême séduisit beaucoup de gens, surtout des prêtres & des vierges consacrées à Dieu; mais S. Jérôme attaqua ouvertement le perfide hérésiarque, & sa victoire fut aussi brillante que complete. « Vous » croyez, lui disoit-il, avoir persuadé ceux » qui marchent sur vos traces : détrom- » pez-vous, ils étoient déjà persuadés par » les penchans secrets de leur cœur. »

Jamais réputation n'a plus varié que celle d'Epicure; ses ennemis le décrioient comme un voluptueux, que l'apparence seule du plaisir entraînoit sans cesse hors de lui-même, & qui ne sortoit de son oisiveté que pour se livrer à la débauche. Ses amis, au contraire, le dépeignoient comme un sage qui fuyoit par goût & par raison le tumulte des affaires, qui préféroit un genre de vie bien ménagé, aux flatteuses chimeres dont l'ambition repaît les autres hommes, & qui par une judicieuse économie mêloit les plaisirs à l'étude, & une conversation agréable au sérieux de la méditation. Cet homme poli & simple dans ses manieres, enseignoit à éviter tous les excès qui peuvent déranger la santé, à se soustraire aux impressions douloureuses, à ne desirer que ce qu'on peut obtenir, à se conserver enfin dans une assiette d'esprit tranquille. Au fond, cette doctrine étoit très-raisonnable, & l'on ne sauroit nier qu'en prenant le mot de *bonheur* comme il le prenoit, la félicité de l'homme ne consiste dans le plaisir. Epicure n'a point pris le change, comme presque tous les anciens philosophes, qui, en parlant du bonheur, se sont attachés non à la cause formelle, mais à la cause efficiente. Pour Epicure, il considere la béatitude en elle-même & dans son état formel, & non pas selon le rapport qu'elle a à des êtres tout-à-fait externes, comme sont les causes efficientes. Cette maniere de considérer le bonheur, est sans doute la plus exacte & la plus philosophique. Epicure a donc bien fait de la choisir, & il s'en est si bien servi, qu'elle l'a conduit précisément où il falloit qu'il allât. Le seul dogme que l'on pouvoit établir raisonnablement, selon cette route, étoit de dire que la béatitude de l'homme consiste dans le sentiment du plaisir, ou en général dans le contentement de l'esprit. Cette doctrine ne comporte point pour cela que l'on établit le bonheur de l'homme dans la bonne chere & dans les molles amours: car tout au plus ce ne peuvent être que des causes efficientes, & c'est de quoi il ne s'agit pas; quand il s'agira des causes efficientes, on vous marquera les meilleures, on vous indiquera d'un côté les objets les plus capables de conserver la santé de votre corps, & de l'autre les occupations les plus propres à prévenir les chagrins de l'esprit; on vous prescrira donc la sobriété, la tempérance, & le combat contre les passions tumultueuses & déréglées, qui ôtent à l'ame la tranquillité d'esprit qui ne contribue pas peu à son bonheur: on vous dira que la *volupté* pure ne se trouve ni dans la satisfaction des sens, ni dans l'émotion des appétits; la raison en doit être la maîtresse, elle en doit être la regle, les sens n'en sont que les ministres; & ainsi, quelques délices que nous espérions dans la bonne chere, dans les plaisirs de la vue, dans les parfums & la musique, si nous n'approchons de ces choses avec une ame tranquille, nous serons trompés, nous nous abuserons d'une fausse joie, & nous prendrons l'ombre du plaisir pour le plaisir même. Un esprit troublé & emporté loin de lui par la violence des passions, ne sauroit goûter une *volupté* capable de rendre l'homme heureux. C'étoient là les *voluptés* dans lesquelles Epicure faisoit consister le bonheur de l'homme. Voici comment il s'en explique : c'est à Ménecée qu'il écrit. « Encore que nous di- » sions, mon cher Ménecée, que la *volupté* » est la fin de l'homme, nous n'entendons » pas parler des *voluptés* sales & infames, » & de celles qui viennent de l'intempé-

» rance & de la sensualité. Cette mauvaise » opinion est celle des personnes qui ignorent nos préceptes ou qui les combattent, qui les rejettent absolument ou qui » en corrompent le vrai sens. » Malgré cette apologie qu'il faisoit de l'innocence de sa doctrine contre la calomnie & l'ignorance, on se récria sur le mot de *volupté*; les gens qui en étoient déjà gâtés en abuserent; les ennemis de la secte s'en prévalurent, & ainsi le nom d'*épicurien* devint très-odieux. Les stoïciens, qu'on pourroit nommer *les jansénistes du paganisme*, firent tout ce qu'ils purent contre Epicure, afin de le rendre odieux & de le faire persécuter. Ils lui imputerent de ruiner le culte des dieux, & de pousser dans la débauche le genre humain. Il ne s'oublia point dans cette rencontre, il sut penser & agir en philosophe; il exposa ses sentimens aux yeux du public; il fit des ouvrages de piété; il recommanda la vénération des dieux, la sobriété, la continence; il ne se plaignit point des bruits injurieux qu'on versoit sur lui à pleines mains. « J'aime mieux, disoit-il, » les souffrir & les passer sous silence, que » de troubler par une guerre désagréable » la douceur de mon repos. » Aussi le public, du moins celui qui veut connoître avant que de juger, se déclara-t-il en toutes les occasions pour Epicure; il estimoit sa probité, son éloignement des vaines disputes, la netteté de ses mœurs, & cette grande tempérance dont il faisoit profession, & qui loin d'être ennemie de la *volupté*, en est plutôt l'assaisonnement. Sa patrie lui éleva plusieurs statues; d'ailleurs ses vrais disciples & ses amis particuliers vivoient d'une maniere noble & pleine d'égards les uns pour les autres; ils portoient à l'excès tous les devoirs de l'amitié, & préféroient constamment l'honnête à l'agréable. Un maître qui a su inspirer tant d'amour pour les vertus douces & bienfaisantes, ne pouvoit manquer d'être un grand homme; mais on ne doit pas reconnoître pour ses disciples quelques libertins qui ayant abusé du nom de ce philosophe, ont ruiné la réputation de sa secte. Ces gens ont donné à leurs vices l'inscription de sa sagesse, ils ont corrompu sa doctrine par leurs mauvaises mœurs, & se sont jetés en foule dans son parti, seulement parce qu'ils entendoient qu'on y louoit la *volupté*, sans approfondir ce que c'étoit que cette *volupté*. Ils se sont contentés de son nom en général, & l'ont fait servir de voile à leurs débauches; ils ont cherché l'autorité d'un grand homme, pour appuyer les désordres de leur vie, au lieu de profiter des sages conseils de ce philosophe, & de corriger leurs vicieuses inclinations dans son école. La réputation d'Epicure seroit en très-mauvais état, si quelques personnes désintéressées n'avoient pris soin d'étudier plus à fond sa morale. Il s'est donc trouvé des gens qui se sont informés de la vie de ce philosophe, & qui sans s'arrêter à la croyance du vulgaire, ni à l'écorce des choses, ont voulu pénétrer plus avant, & ont rendu des témoignages fort authentiques de la probité de sa personne, & de la pureté de sa doctrine. Ils ont publié à la face de toute la terre, que sa *volupté* étoit aussi sévere que la vertu des stoïciens, & que pour être débauché comme Epicure, il falloit être aussi sobre que Zénon. Parmi ceux qui ont fait l'apologie d'Epicure, on peut compter Ericius Puteanus, le fameux dom Francisca de Quevedo, Sarazin, le sieur Colomiés, M. de Saint-Evremont, dont les réflexions sont curieuses & de bon goût, M. le baron Descoutures, la Mothe le Vayer, l'abbé de Saint-Réal, & Sorbiere. Un auteur moderne, qui a donné des ouvrages d'un goût très-fin, avoit promis un commentaire sur la réputation des anciens; celle d'Epicure devoit y être rétablie. Gassendi s'est sur-tout signalé dans la défense de ce philosophe; ce qu'il a fait là-dessus est un chef-d'œuvre, le plus beau & le plus judicieux recueil qui se puisse voir, & dont l'ordonnance est la plus nette & la mieux réglée. M. le chevalier Temple, si illustre par ses ambassades, s'est aussi déclaré le défenseur d'Epicure, avec une adresse toute particuliere. On peut dire en général, que la morale d'Epicure est plus sensée & plus raisonnable que celle des stoïciens, bien entendu qu'il soit question du systême du paganisme. *V.* SAGE.

On entend communément par *volupté* tout amour du plaisir qui n'est point dirigé par la raison, & en ce sens toute *volupté* est illicite; le plaisir peut être considéré par

par rapport à l'homme qui a ce ſentiment, par rapport à la ſociété, & par rapport à Dieu. S'il eſt oppoſé au bien de l'homme qui en a le ſentiment, à celui de ſociété, ou au commerce que nous devons avoir avec Dieu, dès lors il eſt criminel. On doit mettre dans le premier rang ces *voluptés* empoiſonnées qui font acheter aux hommes par des plaiſirs d'un inſtant, de longues douleurs. On doit penſer la même choſe de ces *voluptés* qui ſont fondées ſur la mauvaiſe foi & ſur l'infidélité, qui établiſſent dans la ſociété la confuſion de races & d'enfans, & qui ſont ſuivies de ſoupçons, de défiance, & fort ſouvent de meurtres & d'attentats ſur les loix les plus ſacrées & les plus inviolables de la nature. Enfin on doit regarder comme un plaiſir criminel, le plaiſir que Dieu défend, ſoit par la loi naturelle qu'il a donnée à tous les hommes, ſoit par une loi poſitive, comme le plaiſir qui affoiblit, ſuſpend ou détruit le commerce que nous avons avec lui, en nous rendant trop attachés aux créatures.

La *volupté* des yeux, de l'odorat & de l'ouie, eſt la plus innocente de toutes, quoiqu'elle puiſſe devenir criminelle, parce qu'on n'y détruit point ſon être, qu'on ne fait tort à perſonne; mais la *volupté* qui conſiſte dans les excès de la bonne chere, eſt beaucoup plus criminelle: elle ruine la ſanté de l'homme, elle abaiſſe l'eſprit, le rappellant de ces hautes & ſublimes contemplations, pour leſquelles il eſt naturellement fait, à des ſentimens qui l'attachent baſſement aux délices de la table, comme aux ſources de ſon bonheur. Mais le plaiſir de la bonne chere n'eſt pas à beaucoup près ſi criminel que celui de l'ivreſſe, qui non-ſeulement ruine la ſanté & abaiſſe l'eſprit, mais qui trouble notre raiſon & nous prive pendant un certain tems du glorieux caractere de créature raiſonnable. La *volupté* de l'amour ne produit point de déſordres tout-à-fait ſi ſenſibles; mais cependant on ne peut point dire qu'elle ſoit d'une conſéquence moins dangereuſe: l'amour eſt une eſpece d'ivreſſe pour l'eſprit & le cœur d'une perſonne qui ſe livre à cette paſſion; c'eſt l'ivreſſe de l'ame comme l'autre eſt l'ivreſſe du corps; le premier tombe dans une extravagance qui frappe les yeux de tout le monde, & le dernier extravague quoiqu'il paroiſſe avoir plus de raiſon; d'ailleurs le premier renonce ſeulement à l'uſage de la raiſon, au lieu que celui-ci renonce à ſon eſprit & à ſon cœur en même tems. Mais quand vous venez à conſidérer ces deux paſſions dans l'oppoſition qu'elles ont au bien de la ſociété, vous voyez que la moins déréglée eſt en quelque ſorte plus criminelle que l'ivreſſe, parce que celle-ci ne nous cauſe qu'un déſordre paſſager, au lieu que celle-là eſt ſuivie d'un déréglement durable: l'amour eſt d'ailleurs plus ſouvent une ſource d'homicides que le vin. L'ivreſſe eſt ſincere; mais l'amour eſt eſſentiellement perfide & infidele. Enfin l'ivreſſe eſt une courte fureur qui nous ôte à Dieu pour nous livrer à nos paſſions; mais l'amour illicite eſt une idolatrie perpétuelle.

L'amour-propre ſentant que le plaiſir des ſens eſt trop groſſier pour ſatisfaire notre eſprit, cherche à ſpiritualiſer les *voluptés* corporelles. C'eſt pour cela qu'il a plu à l'amour-propre d'attacher à cette félicité groſſiere & charnelle la délicateſſe des ſentimens, l'eſtime d'eſprit, & quelquefois même les devoirs de la religion, en la concevant ſpirituelle, glorieuſe & ſacrée. Ce prodigieux nombre de penſées, de ſentimens, de fictions, d'écrits, d'hiſtoires, de romans, que la *volupté* des ſens a fait inventer, en eſt une preuve éclatante. A conſidérer les plaiſirs de l'amour ſous leur forme naturelle, ils ont une baſſeſſe qui rebute notre orgueil. Que falloit-il faire pour les élever & pour les rendre dignes de l'homme? Il falloit les ſpiritualiſer, les donner pour objet à la délicateſſe de l'eſprit, en faire une matiere de beaux ſentimens, inventer là-deſſus des jeux d'imagination, les tourner agréablement par l'éloquence & la poéſie. C'eſt pour cela que l'amour-propre a anobli les honteux abaiſſemens de la nature humaine: l'orgueil & la *volupté* ſont deux paſſions qui, bien qu'elles viennent d'une même ſource, qui eſt l'amour-propre, ne laiſſent pourtant pas d'avoir quelque choſe d'oppoſé. La *volupté* nous fait deſcendre, au lieu que l'orgueil veut nous élever. Pour les concilier, l'amour-propre fait de deux choſes

l'une ; ou il transporte la *volupté* dans l'orgueil, ou il transporte l'orgueil dans la *volupté;* renonçant au plaisir des sens, il cherchera un plus grand plaisir à acquérir de l'estime ; ainsi voilà la *volupté* dédommagée ; ou prenant la résolution de se satisfaire du côté du plaisir des sens, il attachera de l'estime à la *volupté* ; ainsi voilà l'orgueil consolé de ses pertes. Mais l'assaisonnement est encore bien plus flatteur, lorsqu'on regarde ce plaisir comme un plaisir que la religion ordonne. Une femme débauchée, qui pouvoit se persuader dans le paganisme qu'elle faisoit l'inclination d'un dieu, trouvoit dans l'intempérance des plaisirs bien plus sensibles ; & un dévot qui se divertit ou qui se venge sous des prétextes sacrés, trouve dans la *volupté* un sel plus piquant & plus agréable que la *volupté* même.

La plupart des hommes ne reconnoissent qu'une sorte de *volupté*, qui est celle des sens ; ils la réduisent à l'intempérance corporelle, & ils ne s'apperçoivent pas qu'il y a dans le cœur de l'homme autant de *voluptés* différentes qu'il y a d'especes de plaisirs, dont il peut abuser ; & autant d'especes différentes de plaisir, qu'il y a de passions qui agitent son ame.

L'avarice qui semble se vouloir priver des plaisirs les plus innocens, a sa *volupté* qui la dédommage des douceurs auxquelles elle renonce : *populus me sibilat*, dit cet avare dont Horace nous a fait le portrait, *at mihi plaudo ipse domi, simul ac nummos contemplor in arca.* Mais comme il y a des passions plus criminelles les unes que les autres, il y a aussi une sorte de *volupté* qui est particuliérement dangereuse. On peut la réduire à trois especes ; savoir, la *volupté* de la haine & de la vengeance, celle de l'orgueil & de l'ambition, celle de l'incrédulité & de l'impiété.

C'est une *volupté* d'orgueil que de s'arroger, ou des biens qui ne nous appartiennent pas, ou des qualités qui sont en nous, mais qui ne sont point nôtres ; ou une gloire que nous devons rapporter à Dieu, & non point à nous. On s'étonne avec raison que le peuple romain trouvât quelque sorte de plaisir dans les divertissemens sanglans du cirque, lorsqu'il voyoit des gladiateurs s'égorger en sa présence pour son divertissement. On peut regarder ce plaisir barbare comme une *volupté* d'ambition & de vaine gloire : c'étoit flatter l'ambition des Romains que de leur faire voir que les hommes n'étoient faits que pour leurs divertissemens. Il y a une *volupté* de haine & de vengeance qui consiste dans la joie que nous donnent les disgraces des autres hommes ; c'est un affreux plaisir que celui qui se nourrit des larmes que les autres répandent ; le degré de ce plaisir fait le degré de la haine qui le fait naître. Le grand Corneille, à qui on ne peut refuser d'avoir bien connu le cœur de l'homme, exprime dans ces vers l'excès de la haine par l'excès du plaisir :

Puissai-je de mes yeux y voir tomber la foudre,
Voir tes maisons en cendre & tes lauriers en poudre,
Voir le dernier Romain à son dernier soupir,
Moi seule en être cause, & mourir de plaisir !

L'incrédulité se fortifie du plaisir de toutes les autres passions qui attaquent la religion, & se plaisent à nourrir des doutes favorables à leurs déréglemens ; & l'impiété qui semble commettre le mal pour le mal même, & sans en trouver aucun avantage, ne laisse pas d'avoir ses plaisirs secrets, d'autant plus dangereux que l'ame se les cache à elle-même dans l'instant qu'elle les goûte le mieux ; il arrive souvent qu'un intérêt de vanité nous fait manquer de révérence à l'Etre suprême. Nous voulons nous montrer redoutables aux hommes, en paroissant ne craindre point Dieu ; nous blasphémons contre le ciel pour menacer la terre ; mais ce n'est pourtant pas là le sel qui assaisonne principalement l'impiété. L'homme impie hait naturellement Dieu, parce qu'il hait la dépendance qui le soumet à son empire, & la loi qui borne ses desirs. Cette haine de la Divinité demeure cachée dans le cœur des hommes, où la foiblesse & la crainte la tiennent couverte, sans même que la raison s'en apperçoive le plus souvent. Cette haine cachée fait trouver un plaisir secret dans ce qui brave la Divinité.

Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni.

« Il dédaigne de voir le ciel que le trahit. »

Tout cela a paru brave, parce qu'il étoit impie.

La *volupté* corporelle est plus sensible que la *volupté* spirituelle ; mais celle-ci paroît plus criminelle que l'autre : car la *volupté* de l'orgueil est une *volupté* sacrilege, qui dérobe à Dieu l'honneur qui lui appartient, en retenant tout pour elle. La *volupté* de la haine est une *volupté* barbare & meurtriere, qui se nourrit de pleurs ; & la *volupté* de l'incrédulité est une *volupté* impie qui se plaît à dégrader la Divinité.

VOLUPTUAIRE, adj. (*Grammaire. Jurisprud.*) se dit de ce qui n'est fait que pour l'agrément & non pour l'utilité.

Ce terme n'est guere usité qu'en fait d'impenses; on distingue celles qui sont utiles de celles qui ne sont que *voluptuaires* ; on fait raison au possesseur de bonne foi des premieres, mais non pas des secondes. *V.* IMPENSES. (*A*)

VOLUPTUEUX, adj. (*Gramm.*) qui aime les plaisirs sensuels : en ce sens, tout homme est plus ou moins *voluptueux*. Ceux qui enseignent je ne sais quelle doctrine austere qui nous affligeroit sur la sensibilité d'organes que nous avons reçue de la nature qui vouloit que la conservation de l'espece & la nôtre fussent encore un objet de plaisirs, & sur cette foule d'objets qui nous entourent & qui sont destinés à émouvoir cette sensibilité en cent manieres agréables, sont des atrabilaires à enfermer aux petites-maisons. Ils remercieroient volontiers l'Être tout-puissant d'avoir fait des ronces, des venins, des tigres, des serpens, en un mot tout ce qu'il y a de nuisible & de mal-faisant ; & ils sont tout prêts à lui reprocher l'ombre, les eaux fraîches, les fruits exquis, les vins délicieux, en un mot, les marques de bonté & de bienfaisance qu'il a semées entre les choses que nous appellons *mauvaises* & *nuisibles*. A leur gré, la peine, la douleur ne se rencontrent pas assez souvent sur notre route. Ils voudroient que la souffrance précédât, accompagnât & suivît toujours le besoin ; ils croient honorer Dieu par la privation des choses qu'il a créées. Ils ne s'apperçoivent pas que, s'ils font bien de s'en priver, il a mal fait de les créer ; qu'ils sont plus sages que lui ; & qu'ils ont reconnu & évité le piege qu'il leur a tendu.

VOLUTE, s. f. (*Conchyliol.*) genre de coquille univalve, qui a pris ce nom de sa propre figure, dont la bouche est toujours alongée, le sommet élevé, souvent applati, quelquefois couronné.

La famille des *volutes* se confond aisément avec celle qui renferme les rouleaux ; mais pour peu qu'on examine ces coquilles dans leur figure extérieure, on observera que les *volutes* sont faites en cônes, dont une des extrêmités est pyramidale, & l'autre se coupe à vives arêtes pour former une clavicule applatie, ou une couronne dentelée. Le rouleau au contraire a la tête élevée, & est presqu'égal dans ses deux extrêmités avec les côtés un peu renflés dans le milieu ; on ne doit point s'arrêter à la bouche pour fixer son caractere générique : sa figure, qui s'alonge en pointe par le bas, est tout ce qui le détermine, ainsi que sa tête applatie & séparée du corps par une vive arête.

Le caractere spécifique le plus remarquable de cette famille est dans la clavicule ; il y en a de fort élevées, comme celle de la flamboyante ; & d'autres très-plates, telle qu'est la clavicule de la moire : la couronne impériale a aussi sa singularité dans la couronne dentelée qui orne sa tête.

Les *volutes*, qu'on nomme aussi *cornets* en françois, sont appellées en latin par plusieurs auteurs *rhombi*, mot qui veut dire une *lozange*, & qui par conséquent est impropre pour désigner les coquilles dont il s'agit ici. On leur a donné plus justement le nom de *volute*, parce que dans l'architecture les *volutes* d'un chapiteau vont en diminuant jusqu'au point appellé l'*œil de la volute*. D'autres disent, *volutæ, a volvendo, vel revolutione spirali, dictæ*.

On peut distribuer avec M. Dargenville, les *volutes* sous cinq classes générales. 1°. *Volutes* dont le sommet est élevé. 2°. *Volutes* dont le sommet est applati &

coupé par différentes côtes. 3°. *Volutes* dont le sommet est couronné. 4°. *Volutes* dont le sommet est joint au corps sans aucune arête. 5°. *Volutes* dont le sommet est détaché du corps par un cercle, le corps renflé dans le milieu & la bouche évasée.

Dans la classe des *volutes* dont le sommet est élevé, on met les especes suivantes: 1°. le grand-amiral; 2°. le vice-amiral; 3°. l'amiral d'orange; 4°. l'amiral chagriné; 5°. le faux amiral, ou le navet; 6°. les spectres; 7°. la *volute* entourée de lignes, & de couleur fauve; 8°. la flamboyante; 9°. la peau de chagrin; 10°. la minime; 11°. la guinée, ou la spéculation; 12°. la *volute* fasciée à stries, & rougeâtre; 13°. la pointillée; 14°. l'hébraïque; 15°. la *volute* brune, entourée de deux zones blanches; 16°. l'isabelle; 17°. le drapeau; 18°. la *volute* barriolée de deux zones à réseaux; 19°. la chauve-souris; 20°. la *volute* blanche, marquetée de points & de taches jaunes.

Dans la classe des *volutes* dont le sommet est applati & coupé par différentes côtes, on distingue les especes suivantes: 1°. la moire, en latin *bombix*; 2°. le léopard ou tigre noir; 3°. le léopard jaune; 4°. le léopard rouge; 5° le damier; 6°. le damier à points bleus; 7°. la *volute* fasciée de points jaunes & blancs; 8°. la tinne de beurre, elle est quelquefois tachetée de petites lignes couleur d'agate; 9°. la *volute*, dite *esplandion*; 10°. la *volute* cerclée d'une fasce blanche; 11°. le cierge brut, autrement dit l'*onix;* quand il est poli, on l'appelle *le cygne;* 12°. l'aile de papillon; 13°. la *volute* verdâtre, cerclée de points & de zones bariolées.

Dans la classe des *volutes* dont le sommet est couronné, on compte 1°. la couronne impériale toute fasciée; 2°. la même moins fasciée; 3°. la même bariolée de brun; 4°. la même marbrée de noir.

A la classe des *volutes* dont le sommet est joint au corps sans aucune arête, appartiennent 1°. le drap d'or; 2°. le drap d'argent; 3°. le drap citron; 4°. le drap d'or fascié; 5°. la brunette; 6°. l'omelette; 7°. la *volute* à réseau; 8°. la *volute* empennée, ou représentant des plumes d'oiseau; 9°. la *volute* bariolée de taches bleues, 10°. la *volute* grenue, entourée de taches & de pointes; 11°. la même toute jaune.

La cinquieme & derniere classe des *volutes* contient, 1°. l'écorchée; 2°. le nuage; 3°. le brocard de soie; 4°. le brocard d'argent; 5°. le taffetas, en latin *pannus sericus*; 6°. la tulipe, toutes coquilles recherchées.

Aussi est-il vrai que les *volutes* composent une des plus riches & des plus précieuses familles que l'on ait dans l'histoire des coquilles; & Rumphius a eu raison de les nommer *eximiæ*. Rien n'est au-dessus des compartimens de l'amiral; l'éclat de ses couleurs, l'émail de sa blancheur, & sa belle forme, le rendent encore plus recommandable que sa rareté. Les Hollandois sont si curieux de cette coquille, que quelques-uns l'ont achetée jusqu'à mille florins, ainsi que le vice-amiral qui n'est guere moins estimé. Cette derniere est un fond blanc marqueté de taches longues, déchiquetées, de couleur rouge foncé, avec une ligne ponctuée vers le milieu, comme à l'amiral. Comme elle vient de la mer & des pays éloignés, ils l'ont appellée par excellence *le grand-amiral, l'amiral d'Orange*. Quand au lieu d'une ligne ponctuée qui se trouve dans le bas ou au milieu de la grande fasce jaune, on compte jusqu'à trois ou quatre de ces lignes, cette singularité augmente le prix de la coquille. La *volute* nommée *les spectres*, est encore singuliérement recherchée. *Voyez* SPECTRES, *conchyliolog.*

La peau de chagrin est remarquable par sa surface grenue, tandis que sur une couleur fauve tachetée de blanc, s'éleve par étages une tête pointillée. Les taches noires répandues sur la robe blanche de l'hébraïque, imitent assez bien des caracteres hébreux.

Le tigre ou léopard jaune tacheté de blanc, est rare. L'aile de papillon l'est encore davantage: certains yeux & des taches faites en croissant sur les trois rangs de bandelettes qui l'entourent, ressemblent assez à celles des ailes de papillon. La couronne impériale a pris son nom d'une tête très-plate, chargée de tuber-

cules qui, réguliérement disposées, forment une espece de couronne.

Remarque générale à faire sur la beauté des volutes. Leur clavicule ou sommet est ordinairement assez élevé & composé de huit à dix spires arrondies, souvent coupées dans leur contour par de petits filets qui tournent avec elles jusqu'à l'œil de la *volute*, dont la pointe est extrêmement fine; quand les mêmes compartimens qui ornent la robe, se répetent réguliérement sur le sommet, ils rendent ces coquilles parfaites.

Deux mots sur l'animal qui habite les *volutes*, suffiront. Il est peu différent de celui qui occupe le rouleau. Il sort de l'extrêmité opposée au sommet un col penché avec une tête ronde, d'où partent deux cornes cylindriques, très-pointues, au milieu desquelles sont situés deux points noirs saillans qui dénotent ses yeux, surmontés par la pointe de ces cornes. Un petit trou rond, ouvert au milieu d'une place assez large au haut de la tête, indique la position de la bouche. Elle fait l'office d'un suçoir pour attirer à soi les corps qui lui conviennent. (*D. J.*)

VOLUTE, (*Conchyliographie.*) en latin *helix*, c'est le contour des spirales du fust de la coquille; lequel fust, en latin *columella*, va en diminuant à un point comme centre, qu'on appelle *œil de la volute.* (*D. J.*)

VOLUTE, (*Architect. civile.*) c'est un des principaux ornemens des chapiteaux ioniques & composites. Il représente une espece d'écorce roulée en ligne spirale; & les Grecs qui l'ont inventée, ont voulu représenter par-là les boucles des cheveux des femmes, sur lesquelles ils proportionnerent les colonnes ioniques. On dessine ainsi la *volute*, selon M. Perrault.

1°. Ayant marqué l'astragale qui doit avoir deux douziemes d'épaisseur, & s'étendre à droite & à gauche, autant que le diametre du bas de la colonne peut le permettre, du haut de la colonne sur la face où l'on veut tracer la *volute*, tirez une ligne à niveau par le milieu de l'astragale, & faites-la passer au-delà de l'extrêmité de cette moulure.

2°. Faites descendre du haut de l'abaque une ligne perpendiculaire sur une autre ligne qui passe par le centre du cercle, dont la moitié décrit l'extrêmité de l'astragale. Vitruve appelle *œil* ce cercle qui a deux douziemes de diametre; & c'est dans ce cercle que sont placés douze points qui servent de centre aux quatre quartiers de chacune des trois révolutions dont la *volute* est composée. On fait l'opération suivante, pour avoir ces douze points.

3°. Tracez dans l'œil un quarré dont les diagonales soient l'une dans la ligne horisontale, & l'autre dans la ligne verticale; ces lignes se coupent au centre de l'œil.

4°. Du milieu du côté de ce quarré, tirez deux lignes qui séparent le quarré en quatre parties égales; ces parties donnent les douze points dont il s'agit. On trace ensuite la *volute*. Pour la faire, on met une jambe du compas sur le premier point qui est dans le milieu du côté intérieur & supérieur du quarré, & l'autre jambe à l'endroit où la ligne verticale coupe la ligne du bas de l'abaque; & on trace un quart de cercle en-dehors & en-bas, jusqu'à la ligne horisontale. De cet endroit au second point, on décrit un second quart de cercle tournant intérieurement jusqu'à la ligne verticale. On passe de là au troisieme point, qui est dans le milieu du côté inférieur & extérieur du quarré, pour tracer le troisieme quart de cercle tournant en-haut & en-bas, jusqu'à la ligne horisontale. On vient ensuite au quatrieme point, d'où l'on décrit le quatrieme quart de cercle tournant en-haut & en-bas jusqu'à la ligne verticale. Du cinquieme point on décrit de même le cinquieme quart de cercle, & de même le sixieme, du sixieme point qui est au-dessous du second; & le septieme, du septieme qui est au-dessous du troisieme. En allant ainsi de point en point dans le même ordre, on trace les douze quartiers qui font le contour spiral de la *volute*. (*D. J.*)

Méthode de tracer la volute *ionique & de lui donner une forme agréable, dans laquelle il est fait mention de la construction du contour intérieur de ladite* volute.

Plusieurs savans architectes ont cherché la méthode de tracer la *volute* ionique, afin de lui donner la forme agréable qu'on remarque dans les chapiteaux antiques ; car l'on ignore encore de quelle maniere les anciens s'y sont pris pour tracer ce bel ornement. On a donc regardé long-tems la description de la *volute* comme un problême intéressant, dont les architectes ont donné des solutions plus ou moins inexactes, jusqu'à celle que Goldman a imaginée (*a*), & qui a été trouvée d'une précision géométrique si grande & si féconde, qu'elle donne non-seulement la construction de la *volute* extérieure, mais encore celle de la *volute* intérieure, qu'on nomme *listel de la volute*. Cette méthode a été universellement adoptée ; c'est celle que l'auteur de l'*article* VOLUTE, enseigne d'après Perrault ; mais le défaut de *figure* fait qu'il est très-difficile de la bien comprendre ; & d'ailleurs il n'y est pas fait mention de la construction du contour intérieur de la *volute*, point aussi essentiel que le contour extérieur. C'est pourquoi nous avons cru devoir y suppléer ici ; & pour ne point répéter, nous en varierons la formule, en l'accompagnant de la *figure* 8, *planche II d'architecture*, *supplément des planches*, & *de la figure* 9.

Ayant déterminé la grandeur du module qui doit servir à régler l'ordonnance ionique, on le divisera en dix-huit parties égales, comme il doit l'être dans cet ordre ; on tirera ensuite une ligne FH, à laquelle on donnera seize de ces parties, c'est-à-dire, un module moins deux parties. Dans cette ligne on déterminera le point L, éloigné de neuf parties du point F, & de sept parties ou minutes du point H. Ce point L sera le centre de l'œil de la *volute* ; de ce point on décrira un cercle, dont le rayon aura une minute, & par conséquent son diametre IK en aura deux : la ligne IF en aura huit, & la ligne KH en aura six, proportion prescrite par Vignole d'après l'antique. Divisez les rayons LI & LK, chacun en deux parties égales, aux points 1 & 4 ; & sur cette ligne 1 & 4 décrivez le quarré 1, 2, 3, 4, dont le côté supérieur 2, 3, doit toucher la circonférence du cercle. Abaissez ensuite sur le point L les obliques 2 L & 3 L ; divisez la base 1, 4, en six parties égales, afin d'avoir les points 5, 9, 12, 8 ; sur la ligne 5, 8, construisez le quarré 5, 6, 7 & 8 ; & sur la ligne 9, 12, construisez l'autre petit quarré 9, 10, 11, 12 ; alors vous aurez trois quarrés qui vous donneront douze angles droits & douze centres dont vous vous servirez pour décrire le contour de la *volute* de la maniere que nous allons voir, après avoir prolongé à discrétion les côtés des quarrés comme sur la *figure*.

(*a*) Chambers prétend que c'est celle de Vitruve, qui avoit été long-tems perdue. Palladio en a donné une autre sur la *planche IV d'architecture*, *fig.* 1, *supplément des planches*.

1. Mettez une pointe du compas sur le point 1, & ouvrant l'autre jusqu'au point F, avec cette ouverture décrivez le quart de cercle FM, le plus extérieur & le plus grand de la *volute*.

2. Mettez une pointe du compas au point 2, & de l'ouverture 2 M décrivez le quart de cercle MR.

3. Portez la pointe du compas au point 3, & de l'intervalle 3 R décrivez le quart de cercle RV.

4. Du point 4, comme centre, avec une ouverture du compas égale à 4 V, vous décrirez le quatrieme quart de cercle VY qui acheve la premiere circonvolution de la *volute*.

5. Mettez la pointe du compas sur le point 5, comme centre, & de l'intervalle 5 Y décrivez le quart de cercle YN qui commence la seconde circonvolution.

6. Du point 6, comme centre, avec une ouverture de compas égale à 6 N, décrivez le quart de cercle NP.

7. Portez une des branches du compas au point 7, ouvrez l'autre jusqu'en P, & décrivez le quart de cercle PT.

8. Du point 8, comme centre, & de l'intervalle 8 T décrivez le quart de cercle T z.

9. Prenant le point 9 pour centre, & donnant à l'ouverture du compas la ligne 9 z, décrivez le quart de cercle z o.

10. Mettez une pointe du compas au point 10, & avec l'intervalle 10 O, décrivez le quart de cercle OQ.

11. Du point 11, pris pour centre, avec

l'intervalle 11 Q, vous décrirez le quart de cercle QS.

12. Enfin portez une des branches du compas au point 12, ouvrez l'autre jusqu'au point S, & décrivez l'arc de cercle S A qui doit rencontrer la circonférence de l'œil de la *volute*, ou du cercle qui a le point L pour centre.

A présent, pour tracer le contour intérieur de la *volute*, qu'on nomme *liſtel*, il faut faire la ligne F X égale à une partie ou minute du module, & enſuite chercher une quatrieme proportionnelle aux lignes I F, I X, L *v*, laquelle eſt fort aiſée à trouver; car la ligne I X étant les ſept huitiemes de la ligne I F, celle qu'on cherche doit être auſſi les ſept huitiemes de la ligne L *v*, *fig.* 9. On détache le quarré 1, 2, 3, 4, de la *volute*, pour le préſenter plus en grand: on y trouve la ligne qu'on ſuppoſe égale aux ſept huitiemes de la ligne L 1.

Prenez la partie L *z* égale à L *v*, diviſez la ligne *v z* en ſix parties égales, comme on a fait la ligne 1, 4; puis ſur les baſes *v z*, *q t* & *m n*, élevez les quarrés *v x y z*, *q r s t* & *m o p n*; & les douze angles droits de ces trois quarrés donneront douze centres, deſquels on tracera la *volute* intérieure qu'on voit ponctuée ſur la *fig.* 8; car ſuppoſez que les quarrés ponctués ſur la *fig.* 9 ſoient placés ſur le diametre de l'œil de la *volute*, vous commencerez par décrire un quart de cercle qui aura pour centre le point *v*, & pour rayon l'intervalle *v* X; & ce quart de cercle ira ſe terminer ſur le prolongement du côté *v x*, comme dans la premiere opération. Prenant enſuite ce point *x* pour ſecond centre, on décrira un autre quart de cercle qui aura pour rayon l'intervalle du point *x* juſqu'à l'endroit où le premier quart de cercle ſe ſera terminé ſur le prolongement de *v x*. On continuera de décrire de la même maniere tous les autres contours, comme on l'a fait dans la *volute* extérieure, n'y ayant de différence dans celle-ci que la grandeur des quarrés, qui eſt moindre que celle de ceux qui donnent les centres de la premiere.

VOLUTE, ſ. f. (*Archit.*) enroulement en ligne ſpirale, ionique qui fait le principal ornement des chapiteaux ioniques, corinthiens & compoſites. Les *volutes* ſont différentes dans ces trois ordres. *V.* là-deſſus le *Cours d'architecture* de Daviler, édition 1750, & la maniere de deſſiner les *volutes*. Les *volutes* du chapiteau corinthien, qui ſont au-deſſus des caulicoles, ſont au nombre de ſeize, huit angulaires, & huit autres plus petites appellées *hélices*. Il y a quatre *volutes* dans le chapiteau ionique, & huit dans le compoſite. Mais cet ornement eſt particulier au chapiteau ionique. Il repréſente une eſpece d'oreiller ou de couſſin, poſé entre l'abaque & l'échine, comme ſi l'on avoit craint que la peſanteur de l'abaque, ou de l'entablement qui eſt au-deſſus, ne rompît ou ne gâtât l'échine.

Si l'on en croit Vitruve, les *volutes* repréſentent la coëffure des femmes, & les boucles des cheveux. Leon-Baptiſte Albert les appelle *coquilles*, parce qu'elles reſſemblent à la coquille d'un limaçon; & par cette raiſon, les ouvriers leur donnent le nom de *limaces*.

Les *volutes* ne ſont pas ſeulement des ornemens aux chapiteaux; il y en a encore aux conſoles, aux modillons & ailleurs. Dans les modillons, ce ſont deux enroulemens inégaux du côté du modillon corinthien; & dans les conſoles, les enroulemens des côtés de la conſole ſont preſque ſemblables aux enroulemens du modillon.

Volute à l'envers. Volute qui au ſortir de la tigette ſe contourne en-dedans. Il y a des *volutes* de cette façon à Saint-Jean-de-Latran & à la Sapience à Rome, du deſſin du cavalier Bernin.

Volute angulaire. Volute qui eſt pareille dans les quatre faces du chapiteau, comme au temple de la Concorde à Rome.

Volute arraſée. Volute dont le liſtel, dans ſes trois contours, eſt ſur une même ligne, comme les *volutes* de l'ionique antique, & la *volute* de Vignole.

Volute à tige droite. Volute dont la tige parallele au talloir, ſort de derriere la fleur de l'abaque, comme aux chapiteaux compoſites de la grande ſalle des thermes de Dioclétien, à Rome.

Volute de parterre. Enroulement de buis ou de gazon dans un parterre.

Volute évuidée. Volute dont le canal d'une circonvolution eſt détaché du liſtel d'une autre par un vuide à jour. De toutes

les *volutes*, celle-ci eſt la plus légere. On en voit de pareilles aux pilaſtres ioniques de l'égliſe des PP. Barnabites à Paris.

Volute fleuronnée. Volute dont le canal eſt enrichi d'un rinceau d'ornement, comme aux chapiteaux compoſites des arcs antiques à Rome.

Volute uniſſante. Volute qui ſemble ſortir du vaſe par-derriere l'orc, & qui monte dans l'abaque. On la pratique aux plus beaux chapiteaux compoſites.

Volute ovale. Volute qui a ſes circonvolutions plus hautes que larges, comme on les pratique aux chapiteaux angulaires modernes, ioniques & compoſites, & comme elles ſont au temple de la Fortune virile, & au théatre de Marcellus à Rome

Volute rentrante. Volute dont les circonvolutions rentrent en-dedans, comme les ioniques de Michel-Ange au Capitole à Rome.

Volute ſaillante. Volute dont les enroulemens ſe jettent en-dehors, comme aux ordres ioniques du portail des PP. Feuillans, & de celui de Saint-Gervais à Paris. *Daviler*. (*D. J.*)

VOLUTITES, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom donné par les naturaliſtes à une coquille univalve pétrifiée, parce qu'elle eſt en volute ou en ſpirale. La coquille nommée l'*amiral*, eſt de cette eſpece.

VOLUTRINE, ſ. f. (*Mytholog.*) divinité des Romains, qui préſidoit à l'enveloppe des grains.

VOLVULES, *volvulæ*. (*Hiſt. nat.*) Quelques auteurs ont donné ce nom aux fragmens de l'antrochite que l'on nomme *trochites*, à cauſe de leur forme ſemblable à celle d'une roue. On a auſſi donné ce nom aux *entrochites* elles-mêmes. *Voyez* TROCHITES & ENTROCHITES.

VOLVULUS, ſ. m. (*Médec.*) eſt un nom que donnent quelques auteurs à la paſſion iliaque; d'autres l'appellent *chordapſus*, & d'autres *miſerere*. *V.* ILIAQUE, CHORDAPSUS & MISERERE. *V.* PASSION ILIAQUE.

VOMANO, ſ. m. (*Géog. mod.*) en latin *Vomanus*, riviere d'Italie au royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure. Elle y prend ſa ſource à quelques milles d'Amatri; & après avoir mouillé Montorio, elle vient ſe perdre dans le golfe de Veniſe. (*D. J.*)

VOMANUS, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, dans le Picenum, ſelon Pline, l. III, c. 13. Silius Italicus, l. VIII, v. 439, en fait mention dans ces vers :

. *Statque humectata* Vomano
Hadria.

Ce fleuve conſerve ſon ancien nom; car il s'appelle encore le *Vomano*. (*D. J.*)

VOMER, ſ. m. (*Anat.*) La lame oſſeuſe qui ſépare la cavité des narines, eſt ſujette à de grandes irrégularités, car on la trouve dans le plus grand nombre de ſujets, boſſuée tantôt d'un côté, tantôt de l'autre; de ſorte qu'il s'en faut beaucoup que les cavités des narines ſoient égales, ce qu'il n'eſt pas inutile de ſavoir.

Les anatomiſtes prétendent que cette cloiſon naſale eſt compoſée de deux pieces, une ſupérieure antérieure, qui appartient à l'os ethmoïde; l'autre inférieure & poſtérieure, à laquelle ils ont donné le nom de *vomer*; mais tout cela paroît être une erreur, dont voici la cauſe.

La lame oſſeuſe eſt ſi mince vers ſon milieu échancré, qu'elle ſe briſe, pour peu qu'on y touche; elle ſe fend d'elle-même lorſqu'elle a été expoſée quelque tems au ſoleil & à la roſée; de ſorte qu'on a quelque peine à la trouver dans ſon entier, ſur-tout dans les têtes des cimetieres; on l'a donc regardée comme faite de deux os, & en conſéquence on a placé l'articulation de ces deux os dans l'endroit le plus foible de la cloiſon, qu'on trouve ordinairement briſé, ſans faire attention au peu de ſolidité qu'auroit cette connexion qui ſeroit contraire aux loix que la nature s'eſt impoſées dans l'aſſemblage des os, & ſans conſidérer que dans les articulations par ſurface, l'étendue doit être proportionnée au volume & à l'uſage des parties, ce qui ne ſauroit convenir à l'articulation ſuppoſée; enfin l'irrégularité de cette connexion, qui n'a preſque jamais la même forme dans les ſujets ſecs, & qu'on trouve tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, n'a point frappé le commun des anatomiſtes; mais ſi l'on examine cette partie dans les ſujets frais, on aura

le plaiſir de trouver la cloiſon dans ſon entier, & même on la trouvera telle dans pluſieurs têtes ſeches qui n'auront pas été long-tems expoſées au ſoleil & à la roſée. (*D. J.*)

VOMIQUE, ſ. f. (*Médecine.*) Cette maladie eſt un abſcès dans le poumon, qui provient ou de tubercules cruds qui ſont venus à ſuppurer, ou d'une inflammation lente qui n'a pu ſe réſoudre, & que la trop grande étendue de l'engorgement & la tenſion des parties ont forcé d'abſcéder; les cauſes & les ſignes ſont les mêmes que ceux des abſcès. La reſpiration eſt extrêmement gênée. *V.* PHTHISIE.

La *vomique* des poumons eſt une maladie occulte, dans laquelle les malades paroiſſent jouir d'une aſſez bonne ſanté; ils ont un petit abſcès dans quelque partie de ce viſcere; cet abſcès eſt exactement renfermé dans un kiſte ou une membrane qui forme une eſpece de poche. Ceux qui ſont attaqués d'atrophie, ou qui ont quelques vaiſſeaux rompus dans les poumons, ſont fort ſujets aux *vomiques;* ils ont l'haleine puante long-tems avant qu'elle perce, le ſang leur vient quelquefois à la bouche en touſſant, ils ont le corps lourd & peſant; leurs toux ſont longues & incommodes, elles ſont ſuivies quelquefois de l'ouverture de la *vomique* & de l'expectoration de la matiere qu'elle contient: alors il leur ſurvient une fievre aſſez conſidérable, le crachement de ſang & des agitations du corps violentes: ces ſymptomes ne ſont pas toujours ſuivis de la mort, on recouvre quelquefois la ſanté; mais s'il arrive que la *vomique*, en s'ouvrant, ſe décharge ſur le cœur, le malade mourra ſubitement; on a des exemples de cet accident. *Lommius.*

Cette maladie ne peut qu'être extrêmement dangereuſe, comme il le paroît par la fonction de la partie attaquée: mais on ne peut la prévenir, & il eſt difficile d'y remédier lorſqu'elle eſt formée: voici les vues que l'on peut ſuivre dans le traitement.

1°. Dans la *vomique* imminente il faut prendre garde qu'elle ne ſe forme, & cela par les ſaignées & tous les remedes de l'inflammation, les adouciſſans, les huileux & les béchiques doux; il faut ordonner au malade le même régime qu'aux phthiſiques. On peut s'enhardir à ordonner les expectorans.

2°. Dans la *vomique* formée, & prête à ſe rompre, il y a d'autres meſures à prendre pour diminuer les dangers de ſa rupture, s'il eſt poſſible; car elle eſt à craindre pour le malade, de quelque façon qu'elle ſe faſſe: il ſeroit à ſouhaiter qu'elle ſe vuidât par métaſtaſe, en prenant la route des ſelles ou des urines. Cette voie, quoique longue, ſeroit bien moins dangereuſe; mais ſi elle ſe jette ſur les bronches, comme il eſt naturel que cela arrive, alors le danger eſt imminent, car le poumon ſe trouve engorgé de matiere purulente, & les véſicules ſont remplies de pus, de façon qu'elles ne peuvent recevoir l'air ni le chaſſer; la reſpiration devient interceptée, & le malade eſt comme englouti & ſuffoqué par la mauvaiſe odeur qu'exhale la matiere purulente qui ſort des bronches par flot: dans ce dernier cas, il faut diſpoſer le malade de façon à empêcher qu'il ne ſoit étouffé par la rupture de la *vomique*, & pour cela on le fait coucher ſur le ventre, afin d'aider l'éruption du pus par les bronches & la trachée artere; enſuite on lui fait reſpirer une eau de ſenteur, ou on lui en met dans la bouche pour empêcher la puanteur de le ſuffoquer.

Suppoſé que la rupture fût prochaine & imminente, & qu'on la prévît ne pouvoir ſe faire d'elle-même, on pourroit l'aider ou accélérer en faiſant éternuer ou touſſer le malade, en excitant le vomiſſement. Ces moyens, quoique périlleux, ſont pourtant ſalutaires dans l'occaſion: ſi la matiere ne peut ſortir tout à la fois, ou parce qu'il y a plus d'un ſac, ou parce qu'elle eſt en trop grande quantité, alors on doit ménager les forces du malade, & prendre garde de l'épuiſer.

Lorſque la rupture & l'éruption de la *vomique* ſont faites, on doit remédier au délabrement qu'elles ont cauſé: mais ce point eſt encore plus difficile que le précédent; car l'ulcere étant fort étendu, toujours arroſé par la limphe bronchiale, agité par l'action du poumon même, frappé par l'abord continuel de l'air, il eſt impoſſible qu'il ſe cicatriſe; on doit donc employer une cure palliative, qui eſt la même que

pour la phthisie; mais on doit avoir égard à la corruption de la matiere purulente, à l'affoiblissement des forces, & à la fievre lente, dont les indications sont différentes.

La premiere demande des fortifians, des restaurans & des analeptiques, tels que les bouillons, les gelées de veau, de poulet, le blanc-manger; ensuite on peut recourir aux baumes naturels & artificiels, tels que le baume de tolu, son sirop, le baume du commandeur de Perne.

La seconde indication demande les adoucissans, les tempérans, le lait coupé avec l'eau d'orge, ou le biscuit dans le bouillon, la semoule, le gruau cuit de même. Ces sortes d'alimens doivent être aromatisés avec l'essence de bergamotte ou de citron.

Si la fievre peut s'emporter, on change l'air du malade, on le mene à la campagne pour y prendre le lait, & enfin on prend toutes les précautions que demande le traitement de la phthisie.

VOMIR, v. act. & neut. (*Gramm.*) c'est rendre par la bouche ce qui est renfermé dans l'estomac. On *vomit* naturellement ou artificiellement. Il se prend aussi au figuré : *vomir* des injures, *vomir* du feu. Les injures que les auteurs ont *vomies* les uns contre les autres, *&c.*

VOMIR, (*Hydraul.*) se dit en terme de fontaines, d'une figure ou d'un masque qui jette beaucoup d'eau, presque à fleur de la surface d'un bassin. (*K*)

VOMISSEMENT, s. m. (*Médecine.*) c'est un mouvement spasmodique & rétrograde des fibres musculaires de l'ésophage, de l'estomac, des intestins, accompagné de convulsions des muscles de l'abdomen & du diaphragme, qui, lorsqu'elles sont légeres, produisent les rots, les nausées & le vomissement, quand elles sont violentes. Ces désordres convulsifs procedent de la quantité immodérée, ou de l'acrimonie des alimens, d'un poison, de quelque lésion du cerveau, comme plaie, contusion, compression, ou inflammation de cette partie, d'une inflammation au diaphragme, à l'estomac & aux intestins, à la rate, au foie, aux reins, au pancréas ou au mésentere, de l'irritation du gosier, d'un mouvement désordonné des esprits, causé par une irritation ou une agitation non accoutumée, comme le mouvement d'un carrosse, d'un vaisseau, ou autre cause semblable, ou l'idée de quelque chose dégoûtante.

Les symptomes du *vomissement* sont les nausées incommodes, la tension dans la région épigastrique, un sentiment de pesanteur au même endroit, l'amertume dans la bouche, la chaleur, les tiraillemens, la perte de l'appétit, l'anxiété, la chaleur à l'endroit de l'estomac, l'agitation, l'affluence de la salive à la bouche, les crachats fréquens, le vertige, l'affoiblissement de la vue, la pesanteur, la rougeur au visage, le tremblement de la levre inférieure, la cardialgie qui dure jusqu'à ce qu'on ait rejeté ce qui étoit contenu dans l'estomac.

Tous ces symptomes dénotent évidemment un mouvement spasmodique & convulsif de l'estomac & de ses parties nerveuses.

Le *vomissement* se distingue par les matieres que l'on rend. Le pituiteux est celui où l'on rend des matieres mucilagineuses, chyleuses, & des restes d'alimens imparfaitement dissous. Il est bilieux lorsque les matieres rendues ne sont qu'un amas bilieux; enfin, il y a des vomissemens noirâtres, corrompus, verds, érugineux & porracés, selon la couleur des matieres & des humeurs rejetées. On rend aussi quelquefois par le *vomissement*, des vers & des insectes.

Le *vomissement* est souvent sanguinolent; on rend alors le sang tout fluide, il est souvent épais, noirâtre; cela arrive sur-tout dans la maladie noire d'Hippocrate, dans l'inflammation & l'engorgement de l'estomac.

Souvent le *vomissement* est stercoreux, parce que le mouvement rétrograde de l'estomac & des intestins rappelle de ces cavités les matieres stercorales : il y a des *vomissemens* où l'on évacue du pus & une matiere sanieuse. On voit des malades rendre par le *vomissement*, des masses charnues & membraneuses qui s'étoient engendrées dans leur estomac.

On voit que la cause prochaine qui dispose au *vomissement* est la stimulation ou le tiraillement des fibres nerveuses de l'estomac & du duodénum, ou la matiere qui cause ce tiraillement est dans ces parties

même, ou dans d'autres plus éloignées, mais qui correſpondent à celles-ci par des nerfs : de là naît la diſtinction du *vomiſſement* en ſymptomatique & en idiopathique. La cauſe matérielle de celui-ci eſt dans l'eſtomac même ou dans le duodénum ; celle de l'autre ou du ſymptomatique eſt plus éloignée, elle réſide dans les inteſtins inférieurs, les conduits biliaires, les reins, la tête, ou quelqu'autre partie diſtante ou prochaine de l'eſtomac, elle dépend principalement du concours des parties, de la ſympathie des nerfs ; c'eſt ainſi que les douleurs du foie, de la rate, des reins, de la veſſie, les rétentions d'urine, la colique néphrétique, l'affection cœliaque, la hernie entérocele, épiplocele, périplocele, cauſent les *vomiſſemens*.

Le ſymptomatique eſt plus ordinaire que l'idiopathique, il paroît occaſionné par le renverſement des mouvemens des nerfs & des eſprits, ce qui provient des chatouillemens différens. C'eſt ainſi que l'imagination frappée de quelque choſe de déſagréable, excite au *vomiſſement* ; c'eſt ainſi que les vers dans le nez, dans les inteſtins, produiſent le *vomiſſement*. Une plaie dans le cerveau excite le même ſymptome.

Pronoſtic. Le *vomiſſement* critique en général eſt ſalutaire. Le ſymptomatique eſt mauvais ; le pire de tous eſt celui que cauſe une acrimonie ſubtile qui irrite les nerfs.

Le *vomiſſement* violent, avec toux, douleur, obſcurciſſement de la vue, pâleur, eſt dangereux ; car il peut cauſer l'avortement, une deſcente, repouſſer la matiere arthritique, dartreuſe, éréſypélateuſe, vérolique, ſur quelques parties nobles, au grand détriment du malade ; il occaſionne quelquefois la rupture de l'épiploon, le *vomiſſement* devient mortel dans ceux qui ſont diſpoſés aux hernies, ou qui en ſont attaqués, car il y produit un étranglement.

Les *vomiſſemens* bilieux porracés, érugineux, ſont effrayans ; ils menacent d'inflammation.

Le *vomiſſement* cauſé par des vers qui corrodent l'eſtomac, ſur-tout ſi l'on rend des vers morts, & qu'il y ait ceſſation des ſymptomes les plus formidables, avec des convulſions violentes dans les membres, c'eſt l'indication d'un ſphacele qui détruit les vers & les malades.

Le *vomiſſement* fétide n'augure jamais rien de bon, attendu qu'il indique une corruption interne.

Le *vomiſſement* de ſang continué longtems & violent ne peut que terminer bientôt la vie du malade.

Le *vomiſſement* qui dure depuis ſix mois & plus, qui eſt accompagné de chaleur & de fievre lente, avec exténuation par tout le corps, donne lieu de ſoupçonner que l'eſtomac eſt ulcéré.

Souvent le *vomiſſement* ſe guérit de lui-même, parce qu'il détruit la cauſe morbifique qui le produiſoit ; c'eſt ainſi que les matieres peccantes étant évacuées & emportées, ceſſent d'irriter l'eſtomac. Dans ce ſens l'émétique eſt ſalutaire dans le *vomiſſement*, & le proverbe qui dit *vomitus vomitu curatur*, ſe trouve vrai. C'eſt le ſentiment d'Hippocrate, *Epid.* l. VI ; & la maxime qui dit que les contraires ſe guériſſent par les contraires, n'eſt pas moins vraie dans ce cas.

Le traitement du *vomiſſement* demande que l'on emporte les cauſes qui le produiſent, & que l'on emploie enſuite les remedes calmans, reſtaurans & prophilactiques : ainſi la premiere indication conſiſte à évacuer la matiere peccante par le *vomiſſement*, ſi cette voie eſt néceſſaire.

On commence, dans l'acrimonie, par ſaigner le malade, pour diminuer la contraction ſpaſmodique de l'eſtomac, c'eſt ce qui ſe pratique auſſi dans le *vomiſſement* de ſang, dans la chaleur d'entrailles ; enſuite on ordonne l'émétique en lavage, le tartre ſtibié, comme nous l'avons dit en ſon lieu (*voyez* ÉMÉTIQUE), ou l'ipécacuanha, à la doſe de ſix grains, lorſque la matiere peccante eſt une humeur glaireuſe qui corrode & irrite les tuniques de l'eſtomac. Ce végétal réſineux opere de même dans le *vomiſſement* que dans la dyſenterie, contre laquelle il eſt regardé comme ſpécifique.

On peut encore évacuer & calmer tout-à-la-fois, par un purgatif ordonné de la façon ſuivante. Prenez de manne deux onces, de catholicon double une once, de ſirop violat une once, d'eau de pavot rouge ſix onces ; faites du tout une potion purgative & calmante.

La seconde indication dans le *vomissement* consiste à calmer les spasmes, les convulsions & les tiraillemens de l'estomac par es remedes appropriés.

Dans le *vomissement* bilieux, on évacuera la bile surabondante, on la délaiera par les amers, les purgatifs minoratifs, comme la casse, la manne, la rhubarbe, le rapontic & autres.

Dans le *vomissement* de sang, on emploiera la saignée réitérée; on évitera l'émétique, à moins qu'il n'y eût saburre; on emportera ce mal par les eaux acidules, les apozemes & les juleps astringens & anodins.

Mais on doit prendre garde de tourmenter le malade par les remedes astringens dans aucun *vomissement*, si l'on n'a pas eu soin auparavant d'emporter les matieres âcres & irritantes : autrement on le fatigueroit beaucoup, & on ne feroit qu'attirer des inflammations sur l'estomac ou les intestins. Ainsi dans le *vomissement* sympathique & symptomatique, il faut songer, avant toutes choses, à attaquer la cause éloignée qui produit le *vomissement*. Ainsi, on doit commencer par soulager le mal de tête, la migraine, les plaies, les contusions du cerveau, les convulsions des méninges; on emportera la fievre, les vers, la colique néphrétique, on remettra la hernie, on fera rentrer le sac herniaire, s'il est possible, on procurera le rétablissement des évacuations ordinaires, dont la suppression auroit pu causer le *vomissement*. C'est ainsi que l'écoulement des menstrues, le flux hémorrhoïdal rétabli, guérissent le *vomissement* causé par leur suppression.

Dans le *vomissement* avec cardialgie continuelle, & accompagné de vapeurs, ou précédé de spasme & de convulsions, on ordonnera les remedes antispasmodiques, tels que les teintures de castor, les huiles de succin, les teintures de fleurs de tilleul, de pivoine, l'eau de cerise noire, l'opium & ses préparations, les gouttes d'Angleterre, l'huile douce de vitriol, le soufre anodin de vitriol.

Dans le *vomissement* avec ulcere à l'estomac, on aura soin de penser à cet ulcere; pour remplir les indications qu'il présente, & soulager le malade autant qu'il est possible, on doit éviter tout aliment âcre, on emploiera les alimens gélatineux & nourrissans, le lait coupé avec les bois, les baumes naturels & artificiels, & sur-tout celui du commandeur de Perne.

Mais tous les remedes sont inutiles, si on n'insiste sur un régime exact & modéré; les alimens doivent être proportionnés à la cause du mal, à l'état de l'estomac & à sa foiblesse; la quantité doit être réglée, l'esprit doit être tranquille, on doit aider le sommeil, l'air sera pur, l'exercice fréquent & modéré.

La troisieme indication sera préservative ou prophilactique; ainsi elle variera selon les causes: on aura donc recours aux atténuans, aux remedes chauds & stomachiques dans la viscosité des humeurs, dans la disposition pituiteuse & phlegmatique des visceres; on emploiera les amers dans le défaut de ressort & l'atonie des parties qui servent à la chylification.

Les principaux remedes & les plus efficaces dans le *vomissement* produit par un acide, répondent à une indication fort générale, qui est d'absorber ces mêmes acides qui produisent le *vomissement*; on emploie pour la remplir, les absorbans, les terreux & les diaphorétiques.

Les absorbans sont d'autant plus salutaires, qu'ils émoussent les pointes des acides, & forment avec elles de véritables sels neutres qui sont laxatifs & purgatifs.

Le *vomissement* chronique & qui a duré long-tems, ne peut s'emporter que par l'usage des eaux minérales sulfureuses ou thermales dans le cas de relâchement & de viscosité, par les eaux savonneuses dans le cas d'obstructions lentes & glutineuses des visceres, & par les eaux acidules & ferrugineuses, lorsque les obstructions sont tenaces & produites par un sang épais & noirâtre.

La saignée n'est nécessaire dans le *vomissement* que dans le cas de chaleur, d'ardeur d'estomac, ou dans le *vomissement* de sang. La saignée est pour assurer l'effet des remedes indiqués dans cette maladie.

Corollaire. Le *vomissement* peut être regardé comme un symptome salutaire dans beaucoup de maladies: il est des personnes en qui il produit le même effet que le flux

menstruel & l'éruption des regles ; alors on ne doit point l'arrêter, non plus que ces évacuations, il faut seulement procurer l'évacuation par une autre voie.

Il ne faut pas s'exciter à vomir à la légere, souvent on s'attire des maladies funestes, & l'estomac affoibli par ce *vomissement* forcé ne peut se rétablir, quelque remede que l'on emploie.

VOMISSEMENT DE MER. (*Marine.*) La plupart de ceux qui voyagent sur mer sont sujets à des *vomissemens* qui deviennent souvent dangereux pour leur santé, indépendamment de l'incommodité qui en résulte pour eux. M. Ruelle a trouvé que l'*éther* ou la liqueur éthérée de Frobenius, étoit un remede souverain contre ces accidens ; cette liqueur appaise les *vomissemens*, & facilite la digestion des alimens dans ceux qui étant sujets à ces inconvéniens, sont forcés de se priver souvent de nourriture pendant un tems très-considérable. Pour prévenir cette incommodité, l'on n'aura donc qu'à prendre dix ou douze gouttes d'*éther* sur du sucre, que l'on avalera en se bouchant le nez, de peur qu'il ne s'exhale ; ou bien on commencera par mêler l'*éther* avec environ dix ou douze parties d'eau, on agitera ce mélange afin qu'il s'incorpore, au moyen d'un peu de sucre en poudre, qui est propre à retenir l'*éther*, & à le rendre plus miscible avec l'eau, & l'on boira une petite cuillerée de ce mélange, ce qui empêchera le *vomissement*, ou le soulevement d'estomac que cause le mouvement de la mer.

VOMISSEMENT ARTIFICIEL, ou VOMITIF. (*Médecine thérapeutique.*) Il s'agit ici du *vomissement* qui est déterminé à dessein par des remedes, dans la vue de changer en mieux l'état du sujet qu'on fait vomir.

Ce *vomissement* est donc un genre de secours médicinal ; & comme il peut être employé, ou pour prévenir un mal futur, ou pour remédier à un mal présent, c'est tantôt une ressource qui appartient à la partie de la médecine connue sous le nom d'*hygienne*, c'est-à-dire, régime des hommes dans l'état de santé, *voyez* RÉGIME, & tantôt une ressource thérapeutique ou curative, c'est-à-dire, appartenant au traitement des maladies. *Voyez* THÉRAPEUTIQUE.

Le *vomissement* artificiel est une espece de purgation. *Voyez* PURGATIF & PURGATION.

Les moyens par lesquels les médecins excitent le *vomissement*, sont connus dans l'art sous le nom d'*émétique*, qui est grec, & sous celui de *vomitif*, dérivé du latin *vomitivum* ou *vomitorium* ; on exprime encore l'effet de ces remedes en disant qu'ils purgent par le haut, *per superiora*.

Le *vomissement* artificiel est un des secours que la médecine a employés le plus anciennement, sur-tout à titre de préservatif, c'est-à-dire, comme moyen d'éviter des maux futurs. Hippocrate conseilloit aux sujets les plus sains de se faire vomir au moins une ou deux fois par mois, au printems & en été, sur-tout aux gens vigoureux, & qui vomissoient facilement ; & avec cette circonstance, que ceux qui avoient beaucoup d'embonpoint, devoient prendre les remedes vomitifs à jeûn ; & ceux qui étoient maigres, après avoir dîné ou soupé. Le plus commun de ces remedes *vomitifs* se préparoit avec une décoction d'hyssope, à laquelle on ajoutoit un peu de vinaigre & de sel commun. C'étoit encore un remede vomitif, usité chez les anciens, qu'une livre d'écorce de racine de raiforts macérée dans de l'hydromel, mêlé d'un peu de vinaigre simple ou de vinaigre scillitique, que le malade mangeoit toute entiere, & sur laquelle il avaloit peu à peu la liqueur dans laquelle elle avoit macéré. Ce remede fut sur-tout familier aux méthodiques, qui l'employoient même dans les maladies aiguës, au rapport de Célius Aurélianus. Prosper Alpin rapporte que les Egyptiens modernes sont encore dans l'usage de se faire vomir de tems en tems dans le bain.

Cet usage du *vomissement* artificiel est presqu'entiérement oublié parmi les médecins modernes ; & il paroît qu'en effet, & l'usage en lui-même, & le moyen par lequel on le remplissoit, se ressentent beaucoup des commencemens grossiers & imparfaits de l'art naissant.

Quant à l'usage curatif du *vomissement*, les anciens ne l'employerent presque que dans certaines maladies chroniques ; & ils

en usoient au contraire très-sobrement dans les maladies aiguës. Hippocrate ne le conseille par préférence à la purgation par en-bas, & la purgation étant indiquée en général, que dans le cas de douleur de côté, qui a son siege au-dessus du diaphragme, (*voyez* Aphorisme 18, sect. 4) & il n'est fait mention qu'une fois dans ses livres des épidémies, liv. V, de l'emploi de ce secours contre un *cholera morbus*, dans lequel il dit avoir donné de l'ellébore avec succès.

Les principales maladies chroniques dans lesquelles il l'employoit, étoient la mélancolie; la manie; les fluxions qu'il croyoit venir du cerveau, & tomber sur les organes extérieurs de la tête; les douleurs opiniâtres de cette partie; les foiblesses des membres, & principalement des genoux; l'enflure universelle, ou leucophlegmatie, & quelques autres maladies chroniques très-invétérées. Hippocrate qui employoit quelquefois le *vomissement* dans tous ces cas, osoit faire vomir aussi les phthisiques, & même avec de l'ellébore blanc, qui étoit le vomitif ordinaire de ce tems-là, & qui est un remede si *féroce*. V. ELLÉBORE.

En général, les anciens ont mal manié les émétiques; & cela est arrivé vraisemblablement parce qu'ils n'en avoient que de mauvais, soit qu'ils fussent impuissans, comme la décoction d'hyssope d'Hippocrate; soit qu'ils fussent d'un emploi très-incommode dans les maladies, comme les raves des méthodiques; soit enfin qu'ils fussent trop violens, comme l'ellébore blanc de tous les anciens.

Les médecins modernes, au contraire, sont très-habiles dans l'administration des *vomitifs*, qui sont devenus entre leurs mains le remede le plus général, le plus efficace, & en même tems le plus sûr de tous ceux que la médecine emploie; & il est vraisemblable que leur pratique prévaut en ce point sur la pratique ancienne, par l'avantage qu'a la pharmacie moderne d'avoir été enrichie de plusieurs émétiques très-efficaces, mais en même tems sûrs & *innocens*. Quoi qu'il en soit, le très-fréquent usage que les médecins modernes font des émétiques, peut être considéré, & même doit l'être (pour être apprécié avec quelqu'ordre), par rapport aux incommodités ou indispositions légeres, par rapport aux maladies aiguës, & par rapport aux maladies chroniques.

Au premier égard, il est sûr que toutes les indispositions dépendantes d'un vice des digestions, & principalement d'un vice récent de cette fonction, que toutes ces indispositions, dis-je, sont très-efficacement, très-directement, & même très-doucement combattues par le *vomissement* artificiel; & notamment que la purgation ordinaire, c'est-à-dire, la purgation par en-bas, qu'on n'emploie que trop souvent au lieu du *vomissement*, est inférieure à ce dernier secours à plusieurs titres.

Premiérement, une médecine *glisse* souvent sur les glaires & les autres *impuretés* qui sont les principales causes matérielles de ces sortes d'indispositions, & par conséquent ne les enlevent point; au lieu que les émétiques les enlevent infailliblement, & leur action propre est même ordinairement suivie d'une évacuation par les selles, qui acheve l'opération de toutes les premieres voies.

2°. Les potions purgatives sont souvent rejetées ou vomies par un estomac impur, & cela sans qu'elles entraînent qu'une très-petite portion des matieres viciées contenues dans ce viscere, & dès-lors c'est un remede donné à pure perte.

3°. L'action d'un émétique usuel est plus douce que l'action d'une médecine ordinaire, au moins elle est beaucoup plus courte, & elle a des suites moins fâcheuses. On éprouve pendant le *vomissement*, il est vrai, des angoisses qui vont quelquefois jusqu'à l'évanouissement, & quelques secousses violentes; mais ces secousses & ces angoisses ne sont point dangereuses, & elles ne sont que momentanées; & enfin après l'opération d'un émétique, qui est communément terminée en moins de deux heures, le sujet qui vient de l'essuyer n'est point affoibli, n'est point fatigué, ne souffre point une soif importune, ne reste point exposé à une constipation incommode; au lieu que celui qui a pris une médecine ordinaire, est tourmenté toute la journée, éprouve des foiblesses lors même qu'il n'éprouve point de tranchées, souffre après l'opération du remede une soif toujours incom-

mode, eſt foible encore le lendemain, & eſt ſouvent conſtipé pendant pluſieurs jours.

4°. Enfin, une médecine ordinaire eſt communément un breuvage déteſtable; & un émétique, même doux, peut être donné dans une liqueur inſipide ou agréable, dont elle n'altere point le goût.

Quant à la méthode plus particuliere encore aux modernes de preſcrire des émétiques au commencement de preſque toutes les maladies aiguës, l'expérience lui eſt encore très-favorable.

Ce remede, qu'on donne ordinairement après le premier, ou tout au plus après le ſecond redoublement, & qu'on a coutume de faire précéder par quelques ſaignées, a l'avantage ſingulier d'exciter la nature ſans troubler ſes déterminations, ſans s'oppoſer à ſa marche critique, en ébranlant au contraire également tous les organes excrétoires, au lieu de faire violence à la nature en la ſollicitant d'opérer par un certain couloir l'évacuation critique que dès le commencement de la maladie elle avoit deſtinée à un autre; ce qui eſt l'inconvénient le plus grave de l'adminiſtration prématurée des évacuans réels & proprement dits.

L'emploi de ce remede, dans le cours d'une maladie aiguë, ou dans d'autres tems que dans le commencement, demande plus d'attention & plus d'habileté de la part du médecin, parce que cet emploi eſt moins général, & que l'indication de réveiller par une ſecouſſe utile les forces de la nature qui paroît prête à ſuccomber dans ſa marche, & cela ſans riſquer de les épuiſer, parce que cette indication, dis-je, ne peut être ſaiſie que par le praticien le plus conſommé; il eſt même clair à préſent que c'eſt faute d'avoir ſu choiſir ce tems de la maladie, & juger ſainement de l'état des forces du malade, que les émétiques réuſſiſſoient quelquefois ſi mal lorſqu'on ne les donnoit que dans les cas preſque déſeſpérés, & à titre de ces ſecours douteux qu'il vaut mieux tenter dans ces cas, ſelon la maxime de Celſe, que de n'en tenter aucun, comme il le fait encore dans les angines ſuppurées, par exemple. Au reſte, ces cas où l'on peut donner l'émétique avec ſuccès dans le cours des maladies aiguës, peuvent être naturellement ramenés au cas vulgaire de leurs emplois dans le commencement des maladies; car c'eſt préciſément lorſqu'une nouvelle maladie ſurvient ou commence dans le cours d'une autre maladie, que l'émétique convient éminemment. Or, ce cas d'une maladie aiguë entée ſur une autre, fort peu obſervé par la foule des médecins, eſt un objet très-intéreſſant, & ſoigneuſement obſervé par les grands maîtres; & cet état ſe détermine principalement par la nouvelle doctrine du pouls. *Voyez* POULS, *médecine*.

On voit clairement par cette maniere dont nous enviſageons l'utilité des émétiques dans les maladies aiguës, que nous ne l'eſtimons point du tout par l'évacuation qu'il procure; il paroît en effet que c'eſt un bien très-ſubordonné, très-ſecondaire, preſqu'accidentel, que celui qui peut réſulter de cette évacuation: auſſi, quoique les malades, les aſſiſtans & quelques médecins n'apprécient le bon effet des émétiques que par les matieres qu'ils chaſſent de l'eſtomac, on peut aſſurer aſſez généralement que c'eſt à peine comme évacuant que ce remede eſt utile dans le traitement des maladies aiguës.

En effet, on obſerve que l'efficacité de ce remede eſt à peu près la même dans ce cas, ſoit que l'action de vomir ſoit ſuivie d'une évacuation conſidérable, ſoit qu'elle ne produiſe que la ſortie de l'eau qu'on a donnée au malade, devenue mouſſeuſe & un peu colorée; ce qui eſt préciſément l'événement le plus fréquent, & celui ſur lequel les artiſtes les plus expérimentés doivent toujours compter. Il faut obſerver encore à ce ſujet, que quand même on pourroit procurer quelquefois par l'émétique une évacuation utile, ce ne pourroit jamais être qu'à la fin ou dans le tems critique de la maladie, & dans le cas très-rare où la nature prépareroit une criſe par les couloirs de l'eſtomac, & jamais dans le commencement des maladies aiguës; tems auquel nous avons dit que les médecins modernes l'employoient aſſez généralement & avec ſuccès. Enfin, on doit remarquer que l'effet des émétiques donnés dans le commencement des maladies aiguës, eſt, par les conſidérations que nous

venons de proposer, bien différent de l'effet de ce remede dans les indispositions dont nous avons parlé plus haut.

Quant à l'emploi des émétiques contre les maladies chroniques, il est très-rare ou presque nul dans la pratique moderne; il a seulement lieu à titre de préservatif pour ceux qui sont sujets à quelques maladies à paroxisme, & principalement aux maladies convulsives & nerveuses, comme épilepsie, apoplexie, paralysie, *&c.* car quant à l'usage des émétiques dans le paroxisme même de plusieurs maladies chroniques, comme dans ceux de l'apoplexie & de l'asthme; comme il est certain que ces paroxismes doivent être regardés en eux-mêmes comme des affections aiguës, il s'ensuit que cet usage doit être ramené à celui de ce remede dans les maladies aiguës. Et quant aux toux stomacales & aux coqueluches des enfans, qui en sont des especes, les émétiques agissent dans ces cas comme dans les maladies aiguës, & comme dans les incommodités; ils ébranlent utilement toute la machine, ils réveillent l'excrétion pectorale cutanée, & ils chassent de l'estomac des sucs viciés & ordinairement acides, qui sont vraisemblablement une des causes matérielles de ces maladies.

Le *vomissement* artificiel, excité dans la vue de procurer la sortie du fœtus mort ou de l'arriere-faix, qui est recommandé dans bien des livres, & par conséquent pratiqué par quelques médecins, est une ressource très-suspecte.

Il est peu de contre-indications réelles des émétiques; outre le cas d'inflammations réelles de l'estomac, des intestins & du foie, elles se bornent presque à ne pas exposer à leurs actions les sujets qui ont des hernies ou des obstructions au foie, & les femmes enceintes; encore y a-t-il sur ce dernier cas une considération qui semble restreindre considérablement l'opinion trop légérement conçue du danger inévitable auquel on exposeroit les femmes enceintes en général, en les faisant vomir dans les cas les plus indiqués. Cette considération qu'*Angelus Sala* propose au commencement de son *Emétologie*, est que rien n'est si commun que de voir des femmes vomir avec de grands efforts & très-souvent pendant plusieurs mois de leur grossesse, & que rien n'est si rare que de les voir faire de fausses couches par l'effet de cet accident. Il n'est pas clair non plus que les émétiques soient contre-indiqués par la délicatesse de la poitrine, & par la pente aux hémorragies de cette partie, ou aux hémorragies utérines. Hippocrate, comme nous l'avons rapporté plus haut, émétisoit fortement les phthisiques; & quoique ce ne soit pas une pratique qu'on doive conseiller sans restriction, l'inutilité presque générale des remedes benins contre la phthisie peut être regardée comme un droit au moins à ne pas exclure certains remedes héroïques, quand même on ne pourroit dire en leur faveur, sinon qu'ils ne peuvent faire pis que les remedes ordinaires, à plus forte raison, lorsqu'on peut alléguer en leur faveur l'autorité d'Hippocrate.

Les contre-indications tirées de l'âge, des sujets, des climats & des saisons, sont positivement démenties par l'expérience; les émétiques peuvent être donnés utilement à tous les âges, jusqu'à la vieillesse la plus décrépite, dans toutes les saisons, quoiqu'Hippocrate ait excepté l'hiver; & dans tous les climats, quoique Baglivi ait écrit qu'on ne pouvoit pas les donner à Rome, *in aere romano*, qui étoit très-chaud, encore qu'il les crût très-utiles dans les pays plus tempérés, & que des médecins de Paris eussent écrit auparavant que des émétiques pouvoient être très-convenables en Grece, où le climat étoit chaud; mais que pour des climats plus froids, tel que celui de Paris, on devoit bien se donner de garde de risquer de tels remedes.

Au reste, ce préjugé contre le *vomissement* s'accrut considérablement dans plusieurs pays, & notamment à Paris, lorsqu'il se confondit avec un autre préjugé plus frivole encore, qui fit regarder vers le milieu du dernier siecle un remede dont les principales préparations étoient émétiques, comme un vrai poison. Je veux parler de cette singuliere époque de l'histoire de la faculté de médecine de Paris, rappellée dans la partie historique de l'article

Chymie

Chymie (*voyez* cet article), où une guerre cruelle excitée dans son sein au sujet de l'antimoine, présenta l'événement singulier de la proscription de ce remede par un décret de la faculté, confirmé par arrêt du parlement, d'un docteur dégradé pour avoir persisté à employer ce remede; & enfin l'antimoine triomphant bientôt après, & placé avec honneur dans l'antidotaire de la faculté. L'ouvrage plein de fanatisme & d'ignorance, qui a pour titre *Martyrologe de l'antimoine*, & qui ne put manquer d'être accueilli avec fureur par les ennemis de l'antimoine dans ces tems orageux, est aujourd'hui presqu'absolument ignoré; & les médecins modernes qui font un usage si étendu des émétiques, n'emploient presque que des émétiques antimoniaux. *Voyez* ANTIMOINE. Il est très-essentiel d'observer à ce sujet que ceux qui craignent encore aujourd'hui ces émétiques antimoniaux, se trompent évidemment sur l'objet de leur crainte; ils s'occupent de l'instrument employé à procurer le *vomissement*, du tartre émétique, par exemple, qui est toujours innocent, tandis que c'est le *vomissement* lui-même, c'est-à dire, la secousse, les efforts, la convulsion de l'estomac & son influence sur toute la machine, qui est le véritable objet de l'attention du médecin. Car quoique la plupart des sujets veuillent être délicats, que le plus grand nombre de ceux à qui l'on propose des remedes un peu actifs se trouvent même offensés de ce que le médecin les croit capables d'en supporter l'action; il n'en est cependant aucun qui ne se crût en état de vomir sans danger, si on ne lui annonçoit d'autre vomitif que de l'eau chaude. Or s'il vomissoit cinq ou six fois avec de l'eau chaude, & par le secours d'une plume ou du doigt qu'il introduiroit dans sa gorge, il essuieroit une opération médicamenteuse toute aussi violente, peut-être plus incommode à la machine, que s'il avoit vomi le même nombre de fois au moyen de trois grains de bon émétique. Au reste, ce préjugé populaire (où trop de médecins sont encore peuple à cet égard) contre les émétiques antimoniaux, commence heureusement à se dissiper, & on commence à l'employer même à Montpellier, où l'emploi presqu'exclusif des purgatifs regne souverainement.

Nous avons déjà insinué que les émétiques des anciens, qu'ils tiroient principalement du regne végétal, n'étoit plus en usage chez les modernes. Ils n'ont presque retenu que le cabaret ou oreille d'homme, & ils ne lui ont associé qu'une autre production du regne végétal; savoir, l'ypécacuanha qui est une découverte moderne. *Voyez* CABARET & YPECACUANHA. Le tabac qui est une autre découverte moderne & qui est un émétique très-*féroce*, n'est employé que dans des cas rares. *Voyez* TABAC.

Le regne animal ne fournit aucun vomitif usuel; ce sont des sujets du regne minéral traités par la chymie, qui ont fourni aux médecins modernes le plus grand nombre d'émétiques; & ces principaux sujets sont les vitriols, le mercure & l'antimoine; & principalement ce dernier, qui est aujourd'hui le seul dont les préparations soient employées à ce titre.

Parmi un grand nombre de préparations antimoniales que les chymistes ont décrites ou vantées sans en révéler la composition, telles que, un *aqua benedicta Rullandi*, un *oxisaccharum emeticum Angeli Salæ*, un *oxisaccharum emeticum Ludovici*; des sirops émétiques préparés avec les sucs de tous les différens fruits acides, avec le vinaigre & avec la crême de tartre, un *sapa vomitoria Sylvii*; le mercure de vie, la rose minérale d'Angelus Sala, *&c.* au lieu de tout cela, dis-je, les médecins instruits n'emploient plus que le tartre émétique, & par préférence celui qui est préparé avec le verre d'antimoine.

Le mochlique des freres de la Charité de Paris, *voyez* cet *article*, n'est employé qu'à un usage particulier, aussi bien que le verre d'antimoine ciré; savoir, la colique de Poitou pour le premier, & la dysenterie pour le dernier. *Voyez* COLIQUE & DYSENTERIE.

C'est une pratique connue de tout le monde, que celle de faire prendre de l'eau tiede à ceux à qui l'on a donné des émétiques; mais c'est une regle moins connue de cette administration, que celle qui prescrit de n'en faire prendre que lorsque

l'envie de vomir est pressante.

Il est encore à propos de faire observer que l'action des émétiques jette ordinairement dans des angoisses qui vont quelquefois jusqu'à la défaillance ; mais que cet état est toujours fort passager, & n'a point de suites dangereuses. (*b*)

VOMITIF. (*Littérat.*) On vient de lire la pratique médicinale des *vomitifs*. Les Romains, sur la fin de la république, en faisoient un usage bien différent ; ils en prenoient immédiatement avant & après le repas, non-seulement pour leur santé, mais par luxure. Ils prennent un *vomitif*, dit Séneque, afin de mieux manger, & ils mangent afin de prendre un *vomitif* ; par cette évacuation avant que de manger, ils se préparoient à manger encore davantage ; & en vuidant leur estomac d'abord après avoir mangé, ils croyoient prévenir tout accident qui pouvoit résulter de la réplétion : ainsi Vitellius, quoiqu'il fût un fameux glouton, est dit avoir conservé sa vie par le moyen des *vomitifs*, tandis qu'il avoit crevé tous ses camarades, qui n'avoient pas pris les mêmes précautions.

Ciceron nous apprend que César pratiquoit souvent cette coutume. Il écrit à Atticus, l'an 708 de Rome, que ce vainqueur des Gaules étant venu le voir dans les saturnales, il lui avoit donné un grand repas à sa maison de campagne. Après qu'il se fut fait frotter & parfumer, ajoute Ciceron, il prit dans la matinée un *vomitif*, se promena l'après-midi, se mit le soir à table, but, mangea librement, & montra beaucoup de gaieté dans ce souper. César en prenant un *vomitif* chez Ciceron, lui prouvoit par là, qu'il avoit dessein de faire honneur à sa table ; mais ce qui plut encore davantage à l'orateur de Rome, fut la conversation fine & délicate qui régna dans cette fête, *bene cocto & condito sermone*. Ce n'est pas néanmoins, ajoute Ciceron, un de ces hôtes à qui l'on dit ; ne manquez pas, je vous prie, de repasser chez moi à votre retour ; une fois c'est assez. César avoit deux mille hommes pour cortege. Barba Cassius fit camper les soldats au-dehors. Outre la table de César, il y en avoit trois autres très-bien servies pour les principaux de sa suite, comme aussi pour ses affranchis du premier & du second ordre. La réception n'étoit pas peu embarrassante dans la conjoncture des tems ; cependant on ne parla point de choses sérieuses, la conversation se tourna toute entiere du côté de la littérature avec beaucoup d'aisance & d'agrément. Alors les Romains se délassoient des affaires d'état, par les plaisirs de l'esprit. (*D. J.*)

VOMITOIRE, s. m. (*Antiq. rom.*) On appelloit vomitoires (*a*), *vomitoria*, chez les Romains, les endroits par où le peuple sortoit du théatre. L'affluence du monde qui passoit par ces endroits-là pour vuider le théatre ; donna vraisemblablement lieu à l'origine du mot. (*D. J.*)

VONTACA, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) fruit des Indes orientales, appellé par Garcias, *coing de Bengale* ; Rai nomme l'arbre qui le porte *arbos cucurbitifera*. C'est un grand arbre, garni de quantité de rameaux épineux. Ses feuilles fixées trois ensemble à une même queue, sont rondes, dentelées en leurs bords, luisantes, odorantes. Ses fleurs sont attachées six ou sept à un pédicule ; elles sont composées de cinq pétales oblongs, & répandent une odeur agréable. Ses fruits sont ronds, couverts d'une écorce verdâtre, déliée, sous laquelle il y en a une autre qui est dure, ligneuse, presque osseuse ; ils contiennent une chair visqueuse, jaunâtre, humide, d'un goût aigre doux ; les semences qu'ils renferment, sont oblongues, blanches, pleines d'un suc gommeux, transparent. On confit ce fruit mûr ou verd au sucre ou au vinaigre ; & quand il est confit avant sa maturité, on l'emploie contre le cours de ventre. (*D. J.*)

VOORBOURG ou VOORBURG, (*Géog. mod.*) village de la Hollande, entre Delft & Leyde, au voisinage de la Haye. C'est l'un des plus anciens & des plus beaux villages de Hollande, & c'est assez en faire l'éloge. (*D. J.*)

VOORHOUT, (*Géog. mod.*) village de Hollande, sur le chemin de Leyde à Harlem, mais village illustré le 31 décembre de l'an 1668, par la naissance de Herman Boërhaave, un des grands hommes de

(*a*) Il signifioit autrefois la même chose que vomitif ; mais il ne s'emploie plus dans ce sens.

notre tems, & un des plus célebres médecins qu'il y ait eu depuis Hippocrate, dont il a fait revivre les principes & la doctrine.

Son pere, miniſtre du village, cultiva l'éducation de ce fils, qu'il deſtinoit à la théologie, & lui enſeigna ce qu'il ſavoit de latin, de grec & de belles-lettres. Il l'occupoit, pour fortifier ſon corps, à cultiver le jardin de la maiſon, à travailler à la terre, à ſemer, planter, arroſer. Peu à peu, cet exercice journalier qui délaſſoit ſon eſprit, endurcit ſon corps au travail. Il y fit proviſion de forces pour le reſte de ſa vie, & peut-être en remporta-t-il ce goût dominant qu'il a toujours eu pour la botanique.

Agé d'environ douze ans, il fut attaqué d'un ulcere malin à la cuiſſe, qui réſiſta tellement à tout l'art des chirurgiens, qu'on fut obligé de les congédier: le malade prit le parti de ſe faire de fréquentes fomentations avec de l'urine, où il avoit diſſous du ſel, & il ſe guérit lui-même. Les douleurs qu'il ſouffrit à cette occaſion pendant près de cinq ans, lui donnerent la premiere penſée d'apprendre la médecine; cependant cette longue maladie ne nuiſit preſque pas au cours de ſes études. Il avoit, par ſon goût naturel, trop d'envie de ſavoir, & il en avoit trop de beſoin par l'état de ſa fortune; car ſon pere le laiſſa à l'âge de quinze ans, ſans ſecours, ſans conſeil, & ſans biens.

Il obtint néanmoins de ſes tuteurs, la liberté de continuer ſes études à Leyde, & il trouva d'illuſtres protecteurs qui encouragerent ſes talens, & le mirent en état de les faire valoir. En même tems qu'il étudioit la théologie, il enſeignoit les mathématiques à de jeunes gens de condition, afin de n'être à charge à perſonne. Sa théologie étoit le grec, l'hébreu, le chaldéen, l'Ecriture-ſainte, la critique du vieux & du nouveau Teſtament, les anciens auteurs eccléſiaſtiques, & les commentateurs les plus renommés.

Un illuſtre magiſtrat l'encouragea à joindre la médecine à la théologie, & il ne fut pas difficile de le porter à y donner auſſi toute ſon application. En effet, il faut avouer que, quoiqu'également capable de réuſſir dans ces deux ſciences, il n'y étoit pas également propre. Le fruit d'une vaſte & profonde lecture avoit été de lui perſuader que la religion étoit depuis long-tems défigurée par de vicieuſes ſubtilités philoſophiques, qui n'avoient produit que des diſſenſions & des haines, dont il auroit bien de la peine à ſe garantir dans le ſacré miniſtere; enfin, ſon penchant l'emporta pour l'étude de la nature. Il apprit par lui-même l'anatomie, & s'attacha à la lecture des médecins, en ſuivant l'ordre des tems, comme il avoit fait pour les auteurs eccléſiaſtiques.

Commençant par Hippocrate, il lut tout ce que que les Grecs & les Latins nous ont laiſſé de plus ſavant en ce genre; il en fit des extraits, il les digéra & les réduiſit en ſyſtêmes, pour ſe rendre propre tout ce qui y étoit contenu. Il parcourut avec la même rapidité & la même méthode, les écrits des modernes. Il ne cultiva pas avec moins d'avidité la chymie & la botanique; en un mot, ſon génie le conduiſit dans toutes les ſciences néceſſaires à un médecin; & s'occupant continuellement a étudier les ouvrages des maîtres de l'art, il devint l'Eſculape de ſon ſiecle.

Tout dévoué à la médecine, il réſolut de n'être déformais théologien qu'autant qu'il le falloit pour être bon chrétien. Il n'eut point de regret, dit M. de Fontenelle, à la vie qu'il auroit menée, à ce zele violent qu'il auroit fallu montrer pour des opinions fort douteuſes, & qui ne méritoient que la tolérance, enfin à cet eſprit de parti dont il auroit dû prendre quelques apparences forcées, qui lui auroient coûté beaucoup, & peu réuſſi.

Il fut reçu docteur en médecine l'an 1693, âgé de vingt-cinq ans, & ne diſcontinua pas ſes leçons de mathématiques, dont il avoit beſoin, en attendant les malades qui ne vinrent pas ſi-tôt. Quand ils commencerent à venir, il mit en livres tout ce qu'il pouvoit épargner, & ne ſe crut plus à ſon aiſe, que parce qu'il étoit plus en état de ſe rendre habile dans ſa profeſſion. Par la même raiſon qu'il ſe faiſoit peu à peu une bibliotheque, il ſe fit auſſi un laboratoire de chymie; & ne pouvant ſe donner un jardin de botanique, il her-

borisa dans les campagnes & dans les lieux incultes.

En 1701, les curateurs de l'université de Leyde le nommerent lecteur en médecine, avec la promesse de la chaire qui vint bientôt à vaquer. Les premiers pas de sa fortune une fois faits, les suivans furent rapides : en 1709 il obtint la chaire de botanique, & en 1718 celle de chymie.

Ses fonctions multipliées autant qu'elles pouvoient l'être, attirerent à Leyde un concours d'étrangers qui enrichissoient journellement cette ville. La plupart des états de l'Europe fournissoient à Boerhaave des disciples ; le Nord & l'Allemagne principalement, & même l'Angleterre, toute fiere qu'elle est, & avec justice, de l'état florissant où les sciences sont chez elle. Il abordoit à Leyde des étudians en médecine de la Jamaïque & de la Virginie, comme de Constantinople & de Moscow. Quoique le lieu où il tenoit ses cours particuliers, fût assez vaste, souvent pour plus de sûreté, on s'y faisoit garder une place par un collegue, comme nous faisons ici aux spectacles qui réussissent le plus.

Outre les qualités essentielles au grand professeur, M. Boerhaave avoit encore celles qui rendent aimable à des disciples ; il leur faisoit sentir la reconnoissance & la considération qu'il leur portoit, par les graces qu'il mettoit dans ses instructions. Non-seulement il étoit très-exact à leur donner tout le tems promis, mais il ne profitoit jamais des accidens qui auroient pu légitimement lui épargner quelques leçons, & même quelquefois il prioit ses disciples d'agréer qu'il en augmentât le nombre. Tous les équipages qui venoient le chercher pour les plus grands seigneurs, étoient obligés d'attendre que l'heure des cous fût écoulée.

Boerhaave faisoit encore plus vis-à-vis de ses disciples ; il s'étudoit à connoître leurs talens ; il les encourageoit & les aidoit par des attentions particulieres. Enfin, s'ils tomboient malades, il étoit leur médecin, & il les préféroit sans hésiter, aux pratiques les plus brillantes & les plus lucratives ; en un mot, il regardoit ceux qui venoient prendre ses instructions, comme ses enfans adoptifs, à qui il devoit son secours ; & en les traitant dans leurs maladies, il les instruisoit encore efficacement.

Il remplissoit ses trois chaires de professeur de la même maniere, c'est-à-dire avec le même éclat. Il publia en 1707, ses *Institutions de médecine*, & l'année suivante ses *Aphorismes* sur la connoissance & sur la cure des maladies. Ces deux ouvrages qui se réimpriment tous les trois ou quatre ans, sont admirés des maîtres de l'art. Boerhaave ne se fonde que sur l'expérience bien avérée, & laisse à part tous les systêmes, qui ne sont ordinairement que d'ingénieuses productions de l'esprit humain, désavouées par la nature. Aussi comparoit-il ceux de Descartes à ces fleurs brillantes qu'un beau jour d'été voit s'épanouir le matin, & mourir le soir sur leur tige.

Les *Institutions* forment un cours entier de médecine théorique, mais d'une maniere très-concise, & dans des termes si choisis, qu'il seroit difficile de s'exprimer plus nettement & en moins de mots. Aussi l'auteur n'a eu pour but que de donner à ses disciples des germes de vérités réduits en petit, & qu'il faut développer, comme il le faisoit par ses explications. Il prouve dans cet ouvrage, que tout ce qui se fait dans notre machine, se fait par les loix de la méchanique, appliquées aux corps solides & liquides dont le nôtre est composé. On y voit encore la liaison de la physique & de la géométrie avec la médecine ; mais quoique grand géometre, il n'a garde de regarder les principes de sa géométrie comme suffisans pour expliquer les phénomenes du corps humain.

L'utilité de ce beau livre a été reconnue jusque dans l'Orient ; le moufti l'a traduit en arabe, ainsi que les *Aphorismes* ; & cette traduction, que M. Schultens trouva fidelle, a été mise au jour dans l'imprimerie de Constantinople, fondée par le grand-visir.

Tout ce qu'il y a de plus solide par une expérience constante, regne dans les *Aphorismes* de Boerhaave ; tout y est rangé avec tant d'ordre, qu'on ne connoît rien de plus judicieux, de plus vrai, ni de plus énergique dans la science médicinale. Nul autre, peut-être, après l'Escu-

lape de la Grece, n'a pu remplir ce deſſein, ou du moins n'a pu le remplir auſſi dignement que celui qui, guidé par ſon propre génie, avoit commencé à étudier la médecine par la lecture d'Hippocrate, & s'étoit nourri de la doctrine de cet auteur. Il a encore raſſemblé dans cet ouvrage, avec un choix judicieux, tout ce qu'il y a de plus important & de mieux établi dans les médecins anciens grecs & latins, dans les principaux auteurs arabes, & dans les meilleurs écrits modernes. On y trouve enfin les différentes lumieres que répandent les découvertes modernes, dont de beaux génies ont enrichi les ſciences. Toute cette vaſte érudition eſt amplement développée par les beaux commentaires de Van-Swieten ſur cet ouvrage, & par ceux de Haller ſur les *Inſtitutions* de médecine.

J'ai dit que M. Boerhaave fut nommé profeſſeur de botanique en 1709, année funeſte aux plantes par toute l'Europe. Il trouva dans le jardin public de Leyde environ trois mille ſimples, & dix ans après il avoit déjà doublé ce nombre. Je ſais que d'autres mains pouvoient travailler au ſoin de ce jardin; mais elles n'euſſent pas été conduites par les mêmes yeux. Auſſi Boerhaave ne manqua pas de perfectionner les méthodes déjà établies pour la diſtribution & la nomenclature des plantes.

En 1722, il fut attaqué d'une violente maladie dont il ne ſe rétablit qu'avec peine. Il s'étoit expoſé, pour herboriſer, à la fraîcheur de l'air & de la roſée du matin, dans le tems que les pores étoient tout ouverts par la chaleur du lit. Cette imprudence, qu'il recommandoit ſoigneuſement aux autres d'éviter, penſa lui coûter la vie. Une humeur goutteuſe ſurvint, & l'abattit au point qu'il ne lui reſtoit plus de mouvement ni preſque de ſentiment dans les parties inférieures du corps; la force du mal étoit ſi grande, qu'il fut contraint pendant long-tems tems de ſe tenir couché ſur le dos, & de ne pouvoir changer de poſture par la violence du rhumatiſme goutteux, qui ne s'adoucit qu'au bout de quelques mois, juſqu'à permettre des remedes. Alors M. Boerhaave prit des potions copieuſes de ſucs exprimés de chicorée, d'endive, de fumeterre, de creſſon aquatique & de véronique d'eau à larges fueilles : ce remede lui rendit la ſanté comme par miracle. Mais ce qui marque juſquà quel point il étoit conſidéré & chéri, c'eſt que le jour qu'il recommença ſes leçons, tous les étudians firent le ſoir des réjouiſſances publiques, des illuminations & des feux de joie, tels que nous en faiſons pour les plus grandes victoires.

En 1725, il publia, conjointement avec le profeſſeur Albinus, une édition magnifique des *œuvres* de Véſale, dont il a donné la vie dans la préface.

En 1727, il fit paroître le *Botanicon Pariſienſe* de Sébaſtien Vaillant. Il mit à la tête une préface ſur la vie de l'auteur & ſur pluſieurs particularités qui regardent ce livre. On y trouve un grand nombre de choſes nouvelles qui ne ſe rencontrent point dans l'ouvrage de Tournefort. On y voit les caracteres des plantes & les ſynonymes marqués avec la derniere exactitude. Il y regne encore une ſavante critique touchant les deſcriptions, les figures & les noms que les auteurs ont donnés des plantes; enfin la beauté des planches répond au reſte.

En 1728, parut ſon traité latin des *maladies vénériennes*, qui fut reçu avec tant d'accueil en Angleterre, qu'on en fit une traduction & deux éditions en moins de trois mois. Le traité dont nous parlons, ſert de préface au grand recueil des auteurs qui ont écrit ſur cette même maladie, & qui eſt imprimé à Leyde en deux tomes *in-fol.*

Vers la fin de 1727, M. Boerhaave avoit été attaqué d'une ſeconde rechûte preſque auſſi rude que la premiere de 1722, & accompagnée d'une fievre ardente. Il en prévit de bonne heure les ſymptomes qui ſe ſuccéderoient, preſcrivit jour par jour les remedes qu'il faudroit lui donner, les prit & en réchappa; mais cette rechûte l'obligea d'abdiquer deux ans après les chaires de botanique & de chymie.

En 1731, l'académie des ſciences de Paris le nomma pour être l'un de ſes aſſociés étrangers, & quelque tems après il fut auſſi nommé membre de la ſociété

royale de Londres. M. Boerhaave se partagea également entre les deux compagnies, en envoyant à chacune la moitié de la relation d'un grand travail sur le vif-argent, suivi nuit & jour sans interruption pendant quinze ans sur un même feu, d'où il résultoit que le mercure étoit incapable de recevoir aucune vraie altération, ni par conséquent de se changer en aucun autre métal. Cette opération ne convenoit qu'à un chymiste fort intelligent, fort patient & en même tems fort aisé. Il ne plaignit pas la dépense, pour empêcher, s'il est possible, celle où l'on est si souvent & si malheureusement engagé par les alchymistes. Le détail de ses observations à ce sujet se trouve dans l'*Histoire de l'académie des sciences*, année 1734, & dans les *Transact. philos.* n.° 430, ann. 1733. On y verrra avec quelle méthode exacte, rigide & scrupuleuse, il a fait ses expériences, & combien il a fallu d'industrie & de patience pour y réussir.

La même année 1731, Boerhaave avoit donné, avec le secours de M. Grorenvelt, médecin & magistrat de Leyde, une nouvelle édition des *œuvres* d'Arétée de Cappadoce; il avoit dessein de faire imprimer en un corps & de la même maniere, tous les anciens médecins grecs; mais ses occupations ne lui permirent pas d'exécuter cet utile projet.

En 1732, parurent ses *Elémens de chymie, Lugd. Bat.* 1732, *in*-4°. 2 volumes, ouvrage qui fut reçu avec un applaudissement universel. Quoique la chymie eût déjà été tirée de ces ténebres mystérieuses où elle se retranchoit anciennement, il sembloit néanmoins qu'elle ne se rangeoit pas encore sous les loix générales d'une science réglée & méthodique; mais M. Boerhaave l'a réduite à n'être qu'une simple physique claire & intelligible. Il a rassemblé toutes les lumieres acquises, & confusément répandues en mille endroits différens, & il en a fait, pour ainsi dire, une illumination bien ordonnée, qui offre à l'esprit un magnifique spectacle. La beauté de cet ouvrage paroît sur-tout dans le détail des procédés, par la sévérité avec laquelle l'auteur s'est astreint à la méthode qu'il s'est prescrite, par son exactitude à indiquer les précautions nécessaires pour faire avec sûreté & avec succès les opérations, & par les corollaires utiles & curieux qu'il en tire continuellement.

Voilà les principaux ouvrages par lesquels Boerhaave s'est acquis une gloire immortelle. Je passe sous silence ses élégantes dissertations, recueillies en un corps après sa mort, & quelques-uns de ses cours publics sur des sujets importans de l'art, que les célebres docteurs Van-Swieten & Tronchin nous donneront exactement quand il leur plaira. Tous les éleves de ce grand maître ont porté pendant sa vie dans toute l'Europe son nom & ses louanges. Chacune des trois fonctions médicinales dont il donnoit des leçons, fournissoit un flot qui partoit, & se renouvelloit d'année en année. Une autre foule presqu'aussi nombreuse venoit de toutes parts le consulter sur des maladies singulieres, rebelles à la médecine commune, & quelquefois même par un excès de confiance, sur des maux incurables; sa maison étoit comme le temple d'Esculape, & comme l'est aujourd'hui celle du professeur Tronchin à Geneve.

Il guérit le pape Benoît XIII, qui l'avoit consulté, & qui lui offrit une grande récompense. Boerhaave ne voulut qu'un exemplaire de l'ancienne édition des *Opuscules anatomiques* d'Eustachi, pour la rendre plus commune, en la faisant réimprimer à Leyde. Enfin son éclatante réputation avoit pénétré jusqu'au bout du monde; car il reçut un jour du fond de l'Asie, une lettre dont l'adresse étoit simplement, *à monsieur Boerhaave, médecin en Europe.*

Après cela, on ne sera pas surpris que des souverains qui se trouvoient en Hollande, tels que le czar Pierre I & le duc de Lorraine aujourd'hui empereur, l'aient honoré de leurs visites. Le czar vint pour Boerhaave à Leyde en yacht, dans lequel il passa la nuit aux portes de l'académie, pour être de grand matin chez le professeur, avec lequel il s'entretint assez longtems. « Dans toutes ces occasions, c'est » le public qui entraîne ses maîtres, & » les force à se joindre à lui. »

Pendant que ce grand homme étoit couvert de gloire au-dehors, il étoit comblé de considérarion dans son pays & dans sa famille. Suivant l'ancienne & louable coutume des Hollandois, il ne se détermina au choix d'une femme, qu'après qu'il eut vu sa fortune établie. Il épousa Marie Drolenvaux, & vécut avec elle pendant vingt-huit ans dans la plus grande union. Lorsqu'il fit réimprimer en 1713 ses *Institutions* de médecine, il mit à la tête une épître dédicatoire à son beau-pere, par laquelle il le remercie dans les termes les plus vifs, de s'être privé de sa fille unique, pour la lui donner en mariage. C'étoit au bout de trois années, dit joliment M. de Fontenelle, que venoit ce remercîment, & que M. Boerhaave faisoit publiquement à sa femme une déclaration d'amour.

Toute sa vie a été extrêmement laborieuse, & son tempérament robuste n'y devoit que mieux succomber. Il prenoit encore néanmoins de l'exercice, soit à pied, soit à cheval, sur la fin de ses jours. Mais depuis sa rechûte de 1727, des infirmités différentes l'affoiblirent & le minerent promptement. Vers le milieu de 1737, parurent les avant-coureurs de la derniere maladie qui l'enleva l'année suivante, âgé de 69 ans, 3 mois & 8 jours.

M. Boerhaave étoit grand, proportionné & robuste. Son corps auroit paru invulnérable à l'intempérie des élémens, s'il n'eût pas eu un peu trop d'embonpoint. Son maintien étoit simple & décent. Son air étoit vénérable, sur-tout depuis que l'âge avoit blanchi ses cheveux. Il avoit l'œil vif, le regard perçant, le nez un peu relevé, la couleur vermeille, la voix fort agréable, & la physionomie prévenante. Dans ce corps sain logeoit une très-belle ame, ornée de lumieres & de vertus.

Il a laissé un bien considérable, plus de deux millions de notre monnoie. Mais si l'on réfléchit qu'il a joui long-tems des émolumens de trois chaires de professeur; que ses cours particuliers produisoient beaucoup; que les consultations qui lui venoient de toutes parts étoient payées, sans qu'il l'exigeât, sur le pied de l'importance des personnes dont elles venoient, & sur celui de sa réputation; enfin, si l'on considere qu'il menoit une vie simple, sans fantaisies, & sans goût pour les dépenses d'ostentation, on trouvera que les richesses qu'il a laissées sont modiques, & que par conséquent elles ont été acquises par les voies les plus légitimes. Mais je n'ai pas dit encore tout ce qui est à l'honneur de ce grand homme.

Il enseignoit avec une méthode, une netteté & une précision singulieres. Ennemi de tout excès, à la réserve de ceux de l'étude, il regardoit la joie honnête comme le baume de la vie. Quand sa santé ne lui permit plus l'exercice du cheval, il se promenoit à pied; & de retour chez lui, la musique qu'il aimoit beaucoup, lui faisoit passer des momens délicieux, où il reprenoit ses forces pour le travail. C'étoit sur-tout à la campagne qu'il se plaisoit. La mort l'y a trouvé, mais ne l'y a point surpris. J'ai vu & j'ai reçu de ses lettres dans les derniers jours de sa derniere maladie. Elles sont d'un philosophe qui envisage d'un œil stoïque la destruction prochaine de sa machine. Sa vie avoit été sans taches, frugale dans le sein de l'abondance, modérée dans la prospérité, & patiente dans les traverses.

Il méprisa toujours la vengeance comme indigne de lui, fit du bien à ses ennemis, & trouva de bonne heure le secret de se rendre maître de tous les mouvemens qui pouvoient troubler sa philosophie. Un jour qu'il donnoit une leçon de médecine, où j'étois présent, son garçon chymiste entra dans l'auditoire pour renouveller le feu d'un fourneau; il se hâta trop & renversa la coupelle. Boerhaave rougit d'abord. C'est, dit-il en latin à ses auditeurs, une opération de vingt ans sur le plomb, qui est évanouie en un clin d'œil. Se tournant ensuite vers son valet désespéré de sa faute: « Mon ami, » lui dit-il, rassurez-vous, ce n'est rien; » j'aurois tort d'exiger de vous une attention perpétuelle qui n'est pas dans l'humanité. » Après l'avoir ainsi consolé, il continua sa leçon avec le même sens froid que s'il eût perdu le fruit d'une expérience de quelques heures.

Il se mettoit volontiers à la place des autres, ce qui, comme le remarque très-bien M. de Fontenelle, produit l'équité & l'indulgence; & il mettoit aussi volontiers

les autres en sa place, ce qui prévient ou réprime l'orgueil. Il désarmoit la satyre en la négligeant, comparant ses traits aux étincelles qui s'élancent d'un grand feu, & s'éteignent aussi-tôt qu'on ne souffle plus dessus.

Il savoit par sa pénétration démêler au premier coup-d'œil le caractere des hommes, & personne n'étoit moins soupçonneux. Plein de gratitude, il fut toujours le panégyriste de ses bienfaiteurs, & ne croyoit pas s'acquitter en prenant soin de la vie de toute leur famille. La modestie, qui ne se démentit jamais chez lui, au milieu des applaudissemens de l'Europe entiere, augmentoit encore l'éclat de toutes ses autres vertus.

Tous mes éloges n'ajouteront rien à sa gloire : mais je ne dois pas supprimer les obligations particulieres que je lui ai. Il m'a comblé de bontés pendant cinq ans que j'ai eu l'honneur d'être son disciple. Il me sollicita long-tems, avant que je quittasse l'académie de Leyde, d'y prendre le degré de docteur en médecine, & je ne crus pas devoir me refuser à ses desirs, quoique résolu de ne tirer de cette démarche d'autre avantage que celui que l'homme recherche par humanité, j'entends de pouvoir secourir charitablement de pauvres malheureux. Cependant Boerhaave estimant trop une déférence qui ne pouvoit que m'être honorable, voulut la reconnoître, en me faisant appeller par le stadhouder, à des conditions les plus flatteuses, comme gentilhomme & comme médecin capable de veiller à la conservation de ses jours. Mais la passion de l'étude forme naturellement des ames indépendantes. Eh! que peuvent les promesses magnifiques des cours sur un homme né sans besoins, sans desirs, sans ambition, sans intrigue ; assez courageux pour présenter ses respects aux grands, assez prudent pour ne les pas ennuyer, & qui s'est bien promis d'assurer son repos par l'obscurité de sa vie studieuse ? Après tout, les services éminens que M. Boerhaave vouloit me rendre étoient dignes de lui, & sont chers à ma mémoire. Aussi, par vénération & par reconnoissance, je jeterai pendant toute ma vie des fleurs sur son tombeau.

Manibus dabo lilia plenis:
Purpureos spargam flores, & fungar inani
Munere.

Le chevalier DE JAUCOURT.

VOORN, (*Géog. mod.*) isle des Pays-Bas, à l'embouchure de la Meuse, dans la Hollande méridionale, au nord des isles de Goerée & d'Over-Flakée, dont elle est séparée par l'Haring-Vliet. La Brille & Helvoet-Sluys en sont les principaux lieux. C'est là qu'on s'embarque ordinairement pour l'Angleterre. L'isle de *Voorn* abonde en grains, & produit naturellement une espece de genêt à grandes racines, par le moyen desquelles on maintient dans leur force les digues & les levées. (*D. J.*)

VOPISCUS, s. m. (*Hist. anc.*) terme latin usité pour signifier celui de deux enfans jumeaux qui vient heureusement à terme, tandis que l'autre n'y vient pas. *V.* JUMEAUX & AVORTEMENT.

VOQUER. Ce mot n'est pas françois, quoiqu'il se lise dans le *Trévoux ;* c'est *voguer* que disent les potiers de terre & autres ouvriers. *V.* VOGUER.

VORACE, adj. VORACITÉ, s. f. (*Gramm.*) qui dévore, qui est carnacier, qui ne se donne pas le tems de mâcher. Cette épithete convient à presque tous les animaux. Il y a la *voracité* de l'espece, & la *voracité* de l'individu ; il y a des oiseaux *voraces*. La *voracité* de l'espece vient de la facilité de la digestion. La *voracité* de l'individu est un vice, quand l'espece n'est pas *vorace*.

VORDONIA, (*Géog. mod.*) ville des états du Turc, dans la Morée, sur le Vasilipotamos, à une lieue & demie au-dessous de Misitra. M. de Witt pense que c'est l'ancienne Amyclée. (*D. J.*)

VOREDA, (*Géog. anc.*) ville de la Grande-Bretagne : elle est marquée dans l'itinéraire d'Antonin sur la route du retranchement à *Portus-Rutupis*, entre *Longuvallum* & *Brovonacis*, à 14 milles du premier de ces lieux, & à 12 du second. M. Wesseling croit que c'est Old Penreth. (*D. J.*)

VOROTINSK, (*Géog. mod.*) principauté de l'Empire russien, dans la Russie

Moſcovite. Elle eſt bornée au nord & au levant par le duché de Rézan, au midi par le pays des Coſaques, & au couchant par le duché de Sévérie. La riviere d'Occa la traverſe du midi au nord. Sa capitale porte le même nom. (*D. J.*)

VOROTINSK, (*Géog. mod.*) ville de la Ruſſie, capitale de la principauté de même nom, ſur la gauche de l'Occa. (*D. J.*)

VOROU-AMBA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornith.*) oiſeau nocturne de l'isle de Madagaſcar, qui a, dit-on, le cri d'un petit chien ou d'un enfant nouveau-né.

VOROU-CHOTSI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornith.*) oiſeau de l'isle de Madagaſcar, qui ne vit que de mouches. Il eſt blanc, & ſuit toujours les bœufs. Quelques François l'ont nommé *aigrette de bœuf*.

VOROU-DOUL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornith.*) oiſeau de l'isle de Madagaſcar, qui eſt une eſpece d'orfraie. On prétend qu'il ſent de loin un homme moribond ou attenué par quelque maladie, & qu'alors il vient faire des cris aux environs de ſon habitation.

VOROU-PATRA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornith.*) eſpece d'autruche de l'isle de Madagaſcar, qui ne vit que dans les déſerts, & dont les œufs ſont d'une groſſeur prodigieuſe.

VOSSE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) animal quadrupede de l'isle de Madagaſcar, qui reſſemble à celui qui eſt connu en France ſous le nom de *teſſon*. Voyez cet *article*.

VOSAVIA, (*Géog. anc.*) lieu de la Gaule Belgique, ſelon la table de Peutinger, qui le marque ſur la route d'Autunnacum à Mayence, entre Boutobrice & Bingium, à 9 milles du premier de ces lieux, & à 12 milles du ſecond. Tout le monde convient que c'eſt Ober-Weſel. (*D. J.*)

VOSGES *ou* VAUGES, (*Géog. mod.*) en latin *Vogeſius Saltus*; chaîne de montagnes couvertes de bois, qui ſéparent l'Alſace & la Franche-Comté de la Lorraine, & s'étendent juſqu'à la forêt des Ardennes. Elles occupent une partie du duché de Lorraine, vers l'orient & le midi. Le nom de *Voſge* vient du latin *Voſagus*, que les plus anciens auteurs écrivent *Vogeſus*, comme ſont Céſar & Lucain. Les auteurs poſtérieurs ont dit *Voſagus*, & l'appellent ſouvent une forêt, un déſert, *ſaltus*, *eremus*; car dans le ſeptieme ſiecle c'étoit un vrai déſert de montagnes & de bois. Cette forêt déſerte ou montagne a toujours appartenu pour la plus grande partie aux peuples Belges, *Leuci*; le reſte étoit du territoire des Séquaniens, & c'eſt le quartier où s'établit S. Colomban. (*D. J.*)

VORSE, ſ. f. (*Géog. mod.*) riviere de France en Picardie. Elle prend ſa ſource aux confins du Vermandois, traverſe Noyon, & ſe jette dans l'Oiſe. (*D. J.*)

VOSTANCE, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie Européenne, dans le Coménolitari, ſur le Vardari, à quatre lieues de Sturachi. Quelques géographes prétendent que c'eſt l'ancienne *Andariſtus*, ville que Ptolomée, l. III, c. 13, met dans la Macédoine, au pays de Pélagonie. (*D. J.*)

VOTATION, ſ. f. (*Hiſt. de Malthe.*) Ce mot en général eſt l'action de donner ſa voix pour quelque élection; mais il eſt ſurtout d'uſage dans l'ordre de Malthe, à cauſe de l'exactitude requiſe dans les formalités de l'élection du grand-maître. Lorſqu'il s'agit de nommer les trois premiers électeurs, il faut que tous les votaux donnent chacun leur bulletin; & ſi le nombre de ceux-ci n'égaloit pas celui des votaux, on les brûleroit, & l'on recommenceroit une nouvelle *votation*. Il faut, pour qu'un chevalier puiſſe être électeur, qu'il ait le quart franc des bulletins, ou balottes, en ſa faveur; & lorſqu'aucun n'a le quart franc des ſuffrages, il faut recommencer la *votation*. (*D. J.*)

VOTER, v. n. (*Gramm. Juriſp.*) terme uſité dans quelques ordres & communautés, pour dire *donner ſon vœu*, ou plutôt *ſon ſuffrage*, pour quelque délibération. *Voyez* DÉLIBÉRATION, SUFFRAGE, VOIX. (*A*)

VOTIFS (JEUX). *Antiq. rom. Ludi votivi.* Les jeux *votifs* étoient ceux auxquels on s'engageoit par quelque vœu; & ceux-là étoient ou publics, lorſque le vœu étoit public, ce qui arrive ou dans les calamités publiques, ou au fort d'un combat, ou dans quelques autres occaſions importantes; ou particuliers, lorſque quelque

autre personne privée les faisoit représenter. Les premiers étoient donnés par les magistrats, sur un arrêt du sénat : nous avons une inscription qui fait mention d'un de ces *jeux votifs* & publics pour l'heureux retour d'Auguste : *Ti. Claud.* &c. *Ludos Votivos pro reditu Imp. Cæs. Divi F. Augusti.* On en trouvera plusieurs autres exemples dans Gruter & dans Thomasini. (*D. J.*)

VOUA, s. f. (*Commerce.*) mesure des longueurs, dont on se sert dans le royaume de Siam. Elle revient à une de nos toises moins un pouce.

VOUDSIRA, s. m. (*Hist. nat. Zool.*) petit animal quadrupede de l'isle de Madagascar, qui ressemble à une belette ; il a le poil d'un rouge foncé, & se nourrit de miel. Il répand une odeur semblable à celle du musc.

VOUEDE, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) Le *vouede* ou *guesde*, & le pastel, ne sont qu'une seule & même plante connue des botanistes sous le nom d'*isatis;* on la nomme *pastel* en Languedoc, & *vouede* en Normandie, les deux seules provinces de France où on la cultive soigneusement.

On a décrit cette plante sous le nom de *pastel;* il ne reste qu'à dire un mot ici de sa préparation pour la teinture.

Celle qu'on lui donne, consiste à la faire fermenter après l'avoir cueillie, jusqu'à ce qu'elle commence à se pourrir : cette fermentation développe les particules colorantes qui étoient contenues dans la plante, mais on ne se met point en peine de les séparer comme on fait aux Indes celles de l'anil, pour les avoir seules : on met le tout en pelotte, qu'on emploie dans la teinture ; aussi quatre livres d'indigo donnent-elles autant de teinture que deux cents livres de pastel, & M. Hellot croit qu'il y auroit un bénéfice réel & considérable à travailler le pastel comme les Indiens travaillent leur indigo ; quelques expériences même qui en ont été faites d'après les mémoires de M. Astruc, semblent prouver que cette opération ne seroit ni difficile ni dispendieuse.

Le pastel, ou le *vouede*, s'emploie en le faisant seulement dissoudre dans l'eau chaude, & en y mêlant une certaine quantité de chaux : sa teinture est cependant solide ; & quoique les teinturiers soient dans l'usage de mêler de l'indigo dans la cuve de pastel, M. Hellot s'est assuré que cet ingrédient n'étoit nullement nécessaire pour rendre solide la couleur du premier, qui est aussi bonne sans ce mélange. Ceci semble encore faire une exception à la regle ; car on ne voit ici ni tartre vitriolé, ni alkali volatil ; mais l'analyse du *vouede* fait évanouir cette difficulté : il contient naturellement les mêmes sels qu'on ajoute à la cuve d'indigo, & n'a besoin que de la chaux qui est nécessaire pour développer l'alkali volatil qui doit en opérer la parfaite dissolution.

Il y a sur cette plante un livre également bon & rare, dont voici le titre : *Croluchius* (Henric), *de cultura herbæ isatidis, ejusque præparatione ad lanas tingendas, Tiguri*, 1555, *in*-8°. Il mériteroit d'être traduit en françois. Miller & Mortimer ont aussi traité savamment de la culture de cette plante précieuse par son profit. J'y renvoie le lecteur. (*D. J.*)

VOUGA, (*Géog. mod.*) riviere de Portugal. Elle sort du mont Alcoba, baigne les murs d'un bourg ou petite ville, à laquelle elle donne son nom, & se jette un peu au-dessous dans la mer ; c'est la *Vaca* ou *Vacua* des anciens. (*D. J.*)

VOUGLÉ, (*Géog. moder.*) bourg de France dans le Poitou, élection de Poitiers. Ce bourg est remarquable par la victoire gagnée en 507, sur Alaric, roi des Visigoths, qui y fut tué de la main de Clovis ; ce prince soumit ensuite tout le pays, depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées. (*D. J.*)

VOULE, s. f. (*Commerce.*) petite mesure dont se servent les habitans de l'isle de Madagascar pour mesurer le riz mondé quand on le vend en détail ; elle contient environ une demi-livre de riz ; il faut douze *voules* pour faire le trobahouache ou monka, & cent pour le zatou. *V.* MONKA & ZATOU, *Dictionn. de commerce.*

VOULGE ou VOULGI, s. f. (*Art. milit.*) espece de pieu, à peu près comme celui dont on se sert à la chasse du sanglier, de la longueur d'une hallebarde, garni par un bout d'un fer large & pointu. C'étoit une arme dont les francs-archers se servoient. *Hist. de la milice françoise.* (*Q*)

VOULIBOHITS, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) plante de l'isle de Madagascar, dont les feuilles sont fort grasses, & qui porte une fleur mouchetée de jaune, qui a l'odeur du mélilot; ses feuilles ont la propriété de faire tomber le poil; on brûle cette plante toute verte, pour en tirer les cendres, qui servent à teindre en bleu & en noir: on lui donne aussi le nom de *fiononts*.

VOULI-VAZA, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) arbrisseau de l'isle de Madagascar; il porte un fruit de la grosseur d'une prune, rempli de petits grains; sa fleur répand un parfum délicieux qui participe de la cannelle, de la fleur d'orange, & du girofle; cette fleur est fort épaisse, sa couleur est blanche & bordée de rouge; son odeur est encore plus agréable, lorsqu'elle a été flétrie.

VOULOIR, v. act. (*Gramm.*) être mu par le desir ou par l'aversion. *Voyez* VOLONTÉ.

On dit: comment s'intéresser à un homme qui voit sa perte, qui la reconnoît, & qui la *veut?* Quand les rois *veulent*, ils ordonnent, & à des gens bassement disposés à leur obéir aveuglément; ils ne peuvent donc être trop attentifs à ne *vouloir* que des choses justes. Je *veux* que vous réussissiez, mais la suite de ce succès la voyez-vous? Ce bois ne *veut* pas brûler. Cette clef ne *veut* pas tourner dans la serrure. Vous *voulez* que j'aie tort, & je le *veux* aussi, puisque je vous aime & que vous êtes belle. Que *veulent* tous ces gens? Que *veulent* ces préparatifs de guerre au milieu de la paix? On est bien & mal *voulu* souvent sans l'avoir mérité. Cet ignorant en *veut* à tous les habiles gens. Il en *veut* à toutes les femmes. *Veuille* Dieu, *veuille* le diable, cela sera.

VOULOIR, s. m. (*Gramm.*) c'est l'action de la volonté. On dit le *vouloir* des dieux; il semble que ce mot entraîne plus de force & de nécessité que volonté.

VOULU, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) espece de bambou de l'isle de Madagascar: on l'emploie aux mêmes usages que celui des Indes, & l'on en tire une espece d'amidon ou de sucre en farine insipide; son fruit est de la grosseur d'une feve.

VOURA, (*Géog. mod.*) par les Grecs modernes, *Vouro-potami*; riviere des états du Turc, en Europe, dans l'Albanie propre. Elle prend sa source aux montagnes qui séparent cette province de la Janna, & elle coule vers le midi occidental; son embouchure est au fond du golfe de Larta: comme la *Voura* passe assez près du village d'Ambrakia, il en résulte que cette riviere est l'Arachthus des anciens; car quoiqu'elle ne mouille plus aujourd'hui le village d'Ambrakia, on peut présumer que l'ancienne ville d'Ambrakia s'étendoit autrefois jusques-là. (*D. J.*)

VOURLA, (*Géog. mod.*) village des états du Turc, en Asie, dans la Natolie, sur la côte méridionale de la baie de Smyrne. On croit que c'est l'ancienne Clazomene, ville illustre de la belle Grece. *V.* CLAZOMENE. (*D. J.*)

VOURSTE *ou* WURST, s. m. (*Sellier.*) C'est ainsi que l'on nomme une voiture découverte, à quatre roues, sur laquelle est un siege fort long, qui peut recevoir 8, 10, & même jusqu'à 12 ou 15 personnes placées les unes auprès des autres, & assises jambes de-çà & jambes delà. Cette voiture a été inventée en Allemagne, où chez les princes on s'en sert pour mener à la chasse un grand nombre de personnes. Le mot *wurst* est allemand, & signifie *boudin*; il lui a été donné à cause de la forme du siege sur lequel on est assis. Quoique cette voiture soit assez incommode, on l'a imitée en France; le siege est communément garni de crin & recouvert de quelqu'étoffe, pour qu'il soit moins dur.

VOUSSOIR, s. m. (*Architect.*) On nomme *voussoir* en architecture une pierre propre à former le ceintre d'une voûte, taillée en espece de coin tronqué, dont les côtés, s'ils étoient prolongés, aboutiroient à un centre où tendent toutes les pierres de la voûte.

Une voûte ou un arc demi-circulaire, étant posé sur ses deux pieds-droits, & toutes les pierres ou *voussoirs* qui composent cet arc étant taillés & posés entr'eux de maniere que leurs joints prolongés se rencontrent tous au centre de l'arc, il est évident que tous les *voussoirs* ont une figure de coin plus large par haut que par bas, en vertu de laquelle ils s'appuient & se soutiennent les uns les autres, & résistent réciproque-

ment à l'effort de leur pesanteur qui les porteroit à tomber.

Le *voussoir* du milieu de l'arc, qui est perpendiculaire à l'horison, & qu'on appelle *clef de voûte*, est soutenu de part & d'autre par les deux *voussoirs* voisins, précisément comme par deux plans inclinés ; & par conséquent l'effort qu'il fait pour tomber, n'est pas égal à sa pesanteur, mais en est une certaine partie d'autant plus grande, que les plans inclinés qui le soutiennent, sont moins inclinés ; de sorte que s'ils étoient infiniment peu inclinés, c'est-à-dire perpendiculaires à l'horison, aussi bien que la clef de la voûte, elle tendroit à tomber par toute sa pesanteur, ne seroit plus du tout soutenue, & tomberoit effectivement, si le ciment que l'on ne considere pas ici, ne l'empêchoit.

Le second *voussoir* qui est à droite ou à gauche de la clef de voûte est soutenu par un troisieme *voussoir*, qui, en vertu de la figure de la voûte, est nécessairement plus incliné à l'égard du second, que le second ne l'est à l'égard du premier ; & par conséquent le second *voussoir* dans l'effort qu'il fait pour tomber, exerce une moindre partie de sa pesanteur que le premier.

Par la même raison, tous les *voussoirs*, à compter depuis la clef de voûte, vont toujours en exerçant une moindre partie de leur pesanteur totale, & enfin le dernier qui est posé sur une face horisontale du pied-droit, n'exerce aucune partie de sa pesanteur, ou, ce qui est la même chose, ne fait nul effort pour tomber, puisqu'il est entiérement soutenu par le pied-droit.

Si l'on veut que tous les *voussoirs* fassent un effort égal pour tomber, ou soient en équilibre, il est visible que chacun depuis la clef de voûte jusqu'au pied-droit, exerçant toujours une moindre partie de sa pesanteur totale, le premier, par exemple, n'en exerçant que la moitié, le second un tiers, le troisieme un quart, *&c.* il n'y a pas d'autres moyens d'égaler ces différentes parties, qu'en augmentant à proportion les tous dont elles sont parties ; c'est-à-dire qu'il faut que le second *voussoir* soit plus pesant que le premier, le troisieme plus que le second, & ainsi de suite jusqu'au dernier qui doit être infiniment pesant, parce qu'il ne fait nul effort pour tomber, & qu'une partie nulle de sa pesanteur ne peut être égale aux efforts finis des autres *voussoirs*, à moins que cette pesanteur ne soit infiniment grande.

Pour rendre cette même idée d'une maniere plus sensible & moins métaphysique, il n'y a qu'à faire réflexion que tous les *voussoirs*, hormis le dernier, ne pourroient laisser tomber un autre *voussoir* quelconque, sans s'élever ; qu'ils résistent à cette élévation jusqu'à un certain point déterminé par la grandeur de leur poids, & par la partie qu'ils en exercent ; qu'il n'y a que le dernier *voussoir* qui puisse en laisser tomber un autre sans s'élever en aucune sorte, & seulement en glissant horisontalement ; que les poids, tant qu'ils sont finis, n'apportent aucune résistance au mouvement horisontal, & qu'ils ne commencent à y en apporter une finie, que quand on les conçoit infinis.

M. de la Hire, dans son *Traité de méchanique*, imprimé en 1695, a démontré quelle étoit la proportion selon laquelle il falloit augmenter la pesanteur des *voussoirs* d'un arc demi-circulaire, afin qu'ils fussent tous en équilibre ; ce qui est la disposition la plus sûre que l'on puisse donner à une voûte, pour la rendre durable. Jusque là, les architectes n'avoient eu aucune regle précise, & ne s'étoient conduits qu'en tâtonnant. Si l'on compte les degrés d'un quart de cercle, depuis le milieu de la clef de voûte jusqu'à un pied-droit, l'extrêmité de chaque *voussoir* appartiendra à un arc d'autant plus grand, qu'elle sera plus éloignée de la clef ; & il faut, par la regle de M. de la Hire, augmenter la pesanteur d'un *voussoir* par-dessus celle de la clef, autant que la tangente de l'arc de ce *voussoir* l'emporte sur la tangente de l'arc de la moitié de la clef. La tangente du dernier *voussoir* devient nécessairement infinie, & par conséquent aussi sa pesanteur. Mais comme l'infini ne se trouve pas dans la pratique, cela se réduit à charger, autant qu'il est possible, les derniers *voussoirs*, afin qu'ils résistent à l'effort que fait la voûte pour les écarter, qui est ce qu'on appelle *sa poussée. Acad. des sciences*, année 1704. (*D. J.*)

VOUSSURE, s. f. (*Archit.*) signifie toute sorte de courbure en voûte, mais particuliérement les portions de voûte en forme de scotie, qui servent d'empattement aux plafonds & qui sont aujourd'hui en usage. Les *voussures* qui sont au-dedans d'une baie de porte ou de fenêtre derriere la fermeture, s'appellent *arriere-voussures*. Il en est de différentes figures. *Voyez* ARRIERE-VOUSSURE.

VOUTE, s. f. (*Archit.*) est un plancher en arc, tellement fabriqué, que les différentes pierres dont il est composé, se soutiennent les unes les autres par leur disposition. *Voyez* ARC.

On préfere dans bien des cas les *voûtes* plates, parce qu'elles donnent à la piece plus de hauteur & d'élévation, & que d'ailleurs elles sont plus fermes & plus durables. *V.* PLAFOND, PLANCHER, *&c.*

Saumaise remarque que les anciens ne connoissoient que trois sortes de *voûtes*; la premiere, *fornix*, faite en forme de berceau; la seconde, *testudo*, en forme de tortue, & nommée chez les François, *cul de four*; & la troisieme, *concha*, faite en forme de coquille.

Mais les modernes subdivisent ces trois sortes en un bien plus grand nombre, auquelles ils donnent différens noms, suivant leurs figures & leur usage; il y en a de circulaires, d'elliptiques, *&c.*

Les *calottes* de quelques-unes sont des portions de sphere plus ou moins grandes; celles qui sont au-dessus de l'hémisphere sont appellées *grandes voûtes*, ou *voûtes surmontées*: celles qui sont moindres que des hémispheres se nomment *voûtes basses* ou *surbaissées*, &c.

Il y en a dont la hauteur est plus grande que le diametre; d'autres dont elle est moindre.

Il y a des *voûtes* simples, des doubles, des croisées, des diagonales, horisontales, montantes, descendantes, angulaires, obliques, pendantes, *&c.* Il y a aussi des *voûtes* gothiques, des pendentives, *&c.* *Voy.* OGIVES, PENDENTIVES, *&c.*

Les *voûtes* principales qui couvrent les principales parties des bâtimens, pour les distinguer des *voûtes* moindres & subordonnées qui n'en couvrent qu'une petite partie, comme un passage, une porte, *&c.*

Double voûte, est celle qui étant bâtie sur une autre pour rendre la décoration extérieure proportionnée à l'intérieure, laisse un espace entre la convexité de la premiere *voûte* & la concavité de l'autre, comme dans le dôme de S. Paul à Londres, & de S. Pierre à Rome.

Voûtes à compartimens, sont celles dont la face intérieure est enrichie de panneaux de sculpture séparés par des plates-bandes: ces compartimens qui sont de différentes figures, suivant les *voûtes*, & pour l'ordinaire dorés sur un fond blanc, sont faites de stuc sur des murailles de briques, comme dans l'église de S. Pierre à Rome, & de plâtre sur des *voûtes* de bois.

Théorie des voûtes. Une arcade demi-circulaire ou *voûte* étant appuyée sur deux pieds-droits, & toutes les pierres qui la composent étant taillées & placées de maniere que leurs jointures ou leurs lits prolongés se rencontrent tous au centre de la *voûte*, il est évident que toutes les pierres doivent être taillées en forme de coins, c'est-à-dire, plus larges & plus grosses au sommet qu'au fond; au moyen de quoi elles se soutiennent les unes les autres, & opposent mutuellement l'effort de leur pesanteur qui les détermine à tomber.

La pierre qui est au milieu de la *voûte*, qui est perpendiculaire à l'horison, & que l'on appelle *la clef de la voûte*, est soutenue de chaque côté par les deux pierres contiguës précisément comme par deux plans inclinés; & par conséquent l'effort qu'elle fait pour tomber, n'est pas égal à sa pesanteur.

Mais il arrive toujours que cet effort est d'autant plus grand, que les plans inclinés le sont moins; de sorte que, s'ils étoient infiniment peu inclinés, c'est-à-dire, s'ils étoient perpendiculaires à l'horison aussi bien que la clef, elle tendroit à tomber avec tout son poids, & tomberoit actuellement, à moins que le mortier ne la retînt.

La seconde pierre qui est à droite ou à gauche de la clef, est soutenue par une troisieme qui, au moyen de la figure de la *voûte*, est nécessairement plus inclinée à la seconde, que la seconde ne l'est à la pre-

miere ; & par conséquent la seconde emploie dans l'effort qu'elle fait pour tomber, une moindre partie de son poids que la premiere.

Par la même raison toutes les pierres, à compter depuis la clef, emploient toujours une moindre partie de leur poids, à mesure qu'elles s'éloignent du centre de la *voûte*, jusqu'à la derniere, qui posée sur un plan horisontal, n'emploie point du tout de son poids ; ou, ce qui revient à la même chose, ne fait point d'effort pour tomber, parce qu'elle est entiérement soutenue par le pied-droit.

De plus, il y a un grand point auquel il faut faire attention dans les *voûtes*, c'est que toutes les clefs fassent un effort égal pour tomber. Pour cet effet, il est visible que comme chaque pierre, à compter de la clef jusqu'au pied-droit, emploie toujours moins que la totalité de son poids ; la premiere n'en employant, par exemple, que moitié ; la seconde, un tiers ; la troisieme, un quart, *&c.* Il n'y a point d'autres moyens de rendre ces différentes parties égales, qu'en augmentant la totalité du poids à proportion ; c'est-à-dire, que la seconde pierre doit être plus pesante que la premiere ; la troisieme, que la seconde, *&c.* jusqu'à la derniere, qui doit être infiniment plus pesante.

M. de la Hire démontre quelle est cette proportion dans laquelle les pesanteurs des pierres d'une *voûte* demi-circulaire doivent être augmentées pour être en équilibre, ou tendre en-bas avec une force égale ; ce qui est la disposition la plus ferme qu'une *voûte* puisse avoir.

Avant lui les architectes n'avoient point de regles certaines pour se conduire, mais le faisoient au hasard.

La regle de M. de la Hire est d'augmenter le poids de chaque pierre au-delà de celui de la clef, d'autant que la tangente de l'arc de la pierre excede la tangente de l'arc de moitié de la clef. De plus, la tangente de la derniere pierre devient nécessairement infinie, & par conséquent son poids devroit l'être aussi ; mais comme l'infini n'a pas lieu dans la pratique, la regle revient à ceci, que les dernieres pierres soient chargées autant que faire se peut, afin qu'elles soient plus en état de résister à l'effort que la *voûte* fait pour les séparer : c'est ce qu'on appelle *le dessein* & le *but de la voûte.*

M. Parent a depuis déterminé la courbe ou la figure que doit avoir l'extrados ou la surface extérieure d'une *voûte*, dont l'intrados ou la surface intérieure est sphérique, afin que toutes les pierres pussent être en équilibre.

La clef d'une *voûte* est une pierre ou brique placée au millieu de la *voûte* en forme de cône tronqué, & qui sert à soutenir tout le reste. *Voyez* CLEF.

Les montans d'une *voûte* sont les côtés qui la soutiennent.

Pendentive d'une voûte, est la partie qui est suspendue entre les arcs ou ogives. *V.* PENDENTIVE.

Pied-droit d'une voûte, est la pierre sur laquelle est posée la premiere qui commence à caver. Dans les arches on entend par *pied-droit*, toute la hauteur des culées ou des piles depuis le dessus des fondemens & des retraites jusqu'à la naissance de ces arches. *V.* PIED-DROIT.

VOUTE. (*Coupe des pierres.*) *Voûtes annulaires*, sont des *voûtes* cylindriques en quelque sorte, comme si un cylindre se courboit ensorte que son axe devînt un cercle, en le réunissant par les deux bouts. Le plan d'une telle *voûte* est un anneau aussi bien que tous les rangs de voussoirs que l'on peut diviser en deux classes, en extérieurs & en intérieurs ; les extérieurs sont ceux qui s'appuient sur le mur de la tour, & dont les lits en joints sont des surfaces coniques, dont le sommet est en-bas ; les intérieurs sont ceux qui appuient sur le noyau qui est au milieu de la tour, *voyez* NOYAU, & dont les lits en joints sont des surfaces coniques dont le sommet est en-haut. Toutes ces surfaces coniques qui sont les joints de lit, doivent passer par l'axe courbé du cylindre, comme aux *voûtes* cylindriques simples.

Tous les joints de tête, tant des voussoirs intérieurs que des extérieurs, doivent passer par le centre de la tour comme aux *voûtes* sphériques.

Voûtes cylindriques, sont celles dont les doelles imitent le cylindre ; leur cons-

truction est très-facile ; elles se réduisent à observer que les joints de lit, c'est-à-dire leurs plans, passent par l'axe du cylindre, & que les joints de tête lui soient perpendiculaires & en liaison entr'eux.

Voûtes coniques, sont celles dont la figure imite en quelque sorte le cône, comme sont les trompes. Il faut seulement observer pour leur construction, que les joints de lit passent par l'axe, & que les joints de tête soient perpendiculaires à la surface du cône.

Voûtes hélicoïdes ou *en vis*, sont des *voûtes* cylindriques annulaires, dont l'axe s'éleve en tournant autour du noyau : les joints de lit doivent suivre constamment l'axe du cylindre, & les joints de tête doivent y être perpendiculaires. *V.* NOYAU.

Voûtes mixtes & irrégulieres, participent toujours de quelques-unes des especes précédentes, auxquelles il faut les rapporter, comme nous rapporterons les *voûtes* hélicoïdes aux annulaires & aux cylindriques.

Voûte plane. Il y a en général deux manieres de les faire : si on avoit des pierres assez grandes pour pouvoir couvrir de grands appartemens, la *voûte* plane seroit bientôt faite ; il n'y auroit qu'à tailler la pierre A en biseau ou talud renversé *a b* sur les bords, ensorte que la pierre fût une pyramide tronquée & renversée, ainsi qu'elle est représentée dans la *figure* 34, *planche IV d'archit.* à la lettre A, & le haut des murs de la chambre en talud BCDE pour servir de coussinets à la pierre A ; si on l'applique alors dans l'espece d'entonnoir BCDE, il est évident qu'elle ne pourra point tomber en-bas, à cause que l'ouverture de la chambre est plus petite que sa grande base.

Mais comme on ne trouve pas de pierre assez grande pour faire les planchers d'une seule piece, on est obligé de les faire de différens morceaux, qui réunis font le même effet.

Supposons qu'au lieu de grandes pierres, on ne trouvât que des anneaux QRST, *fig.* 31, *n.* 2, de différentes grandeurs, & percés à jour en talud *m n*, & ayant un talud renversé TV, en tout semblable au talud *a b* de notre grande pierre, *fig.* 30. Si on en met plusieurs les uns dans les autres, comme à la *fig.* 31, leur assemblage formera une *voûte* plate, que l'on pourroit comparer au marc dont se servent les orfevres. Mais comme on ne trouve pas non plus de pierre assez grande pour faire les anneaux d'une seule piece, on les fait de plusieurs parties, qu'il faut observer de poser en liaison. *V.* LIAISON.

Tous les joints de cette sorte de *voûte*, tant ceux de lit, qui sont ceux qui séparent les anneaux les uns des autres, que ceux de tête, doivent concourir au sommet commun P, *fig.* 33, des pyramides renversées, dont nous avons supposé les tronçons enfilés les uns dans les autres.

La figure LMNO, *fig.* 32, représente l'épure de cette sorte de *voûte.* Si la chambre étoit ronde, les rangs de claveaux seroient des tronçons de cône.

Le seconde maniere de construire les *voûtes* plates est fondée sur une invention de Serlio, qui a donné une maniere de faire des planchers avec des poutrelles trop courtes pour être appuyées sur les murs de part & d'autre : c'est une certaine disposition qui consiste à les faire croiser alternativement, ensorte qu'elles s'appuient réciproquement le bout de l'une sur le milieu de l'autre, duquel arrangement on voit la représentation dans la *fig.* 33.

On ne peut douter que les *voûtes* plates de la seconde maniere n'aient été imitées de cette charpente ; car si l'on considere chaque parallélogramme de l'extrados comme une piece de bois, *fig.* 34, on verra qu'on a suppléé aux entailles & aux tenons de la *fig.* 33, par des taluds sur les côtés, & des coupes en sur-plomb sur les bouts ; les uns & les autres conservant toujours cette sorte d'arrangement, que les architectes appellent *à bâtons rompus.*

Mais ce qui rend l'invention de cette *voûte* plus ingénieuse que celle de la charpente, c'est que par le moyen de ces surplombs & de ces taluds prolongés, on remplit le vuide qui reste entre les poutrelles, dans le parement inférieur, où l'on forme un plafond continu, tout composé de quarrés parfaits arrangés de suite en échiquier, *fig.* 35, qu'on appelle en architecture *en*

déliaison, ce qui en rend l'artifice digne d'admiration. Il n'en est pas de même dans la surface supérieure, elle ne peut être continue, parce que les coupes des taluds restent en partie découvertes, de sorte qu'il s'y forme des vuides en pyramides quarrées renversées *a b c d e*, *fig.* 36, qui représente l'extrados de cette *voûte*, dont l'inventeur est M. Abeille. Ces vuides donnent occasion de faire un compartiment de pavé agréable & varié, parce qu'on peut y mettre des carreaux différens des premieres pierres.

Cette interruption de continuité a donné occasion au pere Sebastien & à M. Frezier, de chercher les moyens de remplir les vuides pyramidaux par des claveaux mixtes. Le pere Sebastien en a inventé dont les joints au talud sont des surfaces gauches, & M. Frezier en a trouvé de deux sortes, dont voici les exemples. A, *fig.* 37, *n.* 2, représente un claveau vu par la surface inférieure. B, représente le même claveau vu par-dessus, & la *fig.* 37 l'extrados de cette *voûte*.

L'autre maniere de *voûte* est représentée, *fig.* 38; l'extrados est tout composé de quarrés, lesquels sont précisément la moitié de ceux de la doelle. Un des claveaux est représenté par-dessus & par-dessous aux figures *a* & *b*, *fig.* 38, *n.* 2.

Voûtes sphériques, sont celles dont la figure imite la sphere. Tous les claveaux ou voussoirs des *voûtes* sphériques, sont des cônes tronqués, ou des parties d'anneaux coniques, dont le sommet est au centre de la sphere. Les joints de lit sont des surfaces coniques dirigées au centre de la sphere; le plan des joints de tête doit passer par le centre.

VOUTE *à lunettes*, (*Archit.*) espece de *voûte* qui traverse les reins d'un berceau; ou pour m'exprimer plus nettement, c'est lorsque dans les côtés d'un berceau d'une *voûte*, on fait de petites arcades, pour y pratiquer quelques jours, ou des vues: on la nomme *lunette biaise*, quand elle coupe obliquement un berceau; & *lunette rampante*, lorsque son ceintre est rompu. (*D. J.*)

VOUTE MÉDULLAIRE, est le nom que les anatomistes ont donné à une portion du corps calleux, qui en se continuant de côté & d'autre avec la substance médullaire, dans tout le reste de son étendue est entiérement unie à la substance corticale, & forme, conjointement avec le corps calleux, une *voûte médullaire* un peu oblongue, & comme ovale.

La *voûte* à trois piliers n'est que la portion inférieure du corps calleux, dont la face inférieure est comme un plancher concave à trois angles, un antérieur & deux postérieurs; & à trois bords, deux latéraux & un postérieur. (*a*)

VOUTE DU NEZ. *V.* NEZ.

VOUTES. (*Hist. d'Allemagne.*) On appelle *voûtes* en Allemagne des endroits particuliers, où se font les dépôts publics. Il y a communément deux *voûtes*: dans la premiere on dépose les pieces des affaires qui n'ont pas été portées par appel à la chancellerie de la chambre de Spire, mais qui lui sont dévolues par d'autres voies. Tels sont les actes du fisc, ceux qui constatent ou qui renferment les mandats, les infractions de la paix, les violences, *&c.* La deuxieme *voûte* contient les actes des causes pendantes par appel, des attentats contre l'appel, des défauts, des compulsoires, des défenses. (*D. J.*)

VOUTE *ou* VOUTIS, (*Marine.*) partie extérieure de l'arcasse, construite en *voûte* au-dessus du gouvernail. C'est sur cette partie qu'on place ordinairement le cartouche qui porte les armes du prince. *V. pl. III*, *marine*, *fig.* 1.

VOUTÉ, adj. (*Gramm.*) *V.* VOUTE & VOUTER.

VOUTÉ, *fer voûté.* (*Maréchall.*) Les maréchaux appellent ainsi une espece de fer qui sert aux chevaux qui ont le pied comble. *V.* COMBLE. Son enfoncement l'empêche de porter sur la sole, qu'ils ont

(*a*) A. N. La partie intérieure des piliers, dit M. de Haller, forme une espece de ruban uni, rayé, couché en arc, qui accompagne l'hyppocame sur lequel il est couché en partie, & en partie placé à son bord antérieur, & dont le tranchant est libre. Il se termine par un filet blanc attaché au doigt le plus interne de l'hyppocame, au commencement de la séparation de ses ongles. Il y a quelquefois deux rubans, dont l'un se termine comme nous venons de le dire, & dont l'autre s'étend jusqu'à l'extrêmité de l'hyppocame & même au-delà, jusque dans la partie médullaire du cerveau.

alors plus haute que la corne. Les meilleurs écuyers blâment cet usage, & prétendent, avec raison, que la corne étant plus tendre que le fer, elle en prend la forme, & n'en devient par conséquent que plus ronde. *V.* CORNE, SABOT, *&c.*

VOUTER, v. act. (*Archit.*) c'est construire une voûte sur des ceintres & dossets, ou sur un noyau de maçonnerie. On doit, selon les lieux, préférer les *voûtes* aux sofites ou plafonds, parce qu'elles donnent plus d'exhaussement, & qu'elles ont plus de solidité.

Voûter en tas de charge, c'est mettre les joints des lits partie en coupe du côté de la doelle, & partie de niveau du côté de l'extrados, pour faire une *voûte* sphérique. (*D. J.*)

VOUZYE, s. f. (*Géog. mod.*) petite riviere de France, dans la Brie. Elle sort d'un étang, mouille la ville de Provins, & tombe dans la Seine, au-dessous de Bray.

VOYAGE, s. m. (*Gramm.*) transport de sa personne d'un lieu où l'on est, dans un autre assez éloigné. On fait le *voyage* d'Italie. On fait un *voyage* à Paris. Il faut tous faire une fois le grand *voyage*. Allez avant le tems de votre départ, déposer dans votre tombeau la provision de votre *voyage*.

VOYAGE. (*Commerce.*) Les allées & les venues d'un mercenaire qui transporte des meubles, du bled & autres choses. On dit qu'il a fait dix *voyages*, vingt *voyages*.

VOYAGE. (*Educ.*) Les grands hommes de l'antiquité ont jugé qu'il n'y avoit pas de meilleure école de la vie que celle des *voyages*; école où l'on apprend la diversité de tant d'autres vies, où l'on trouve sans cesse quelque nouvelle leçon dans ce grand livre du monde, & où le changement d'air avec l'exercice sont profitables au corps & à l'esprit.

Les beaux génies de la Grece & de Rome en firent leur étude, & y employoient plusieurs années. Diodore de Sicile met à la tête de sa liste des voyageurs illustres, Homere, Lycurgue, Solon, Pythagore, Démocrite, Eudoxe & Platon. Strabon nous apprend qu'on montra long-tems en Egypte le logis où ces deux derniers demeurerent ensemble pour profiter de la conversation des prêtres de cette contrée, qui possédoient seuls les sciences contemplatives.

Aristote voyagea, avec son disciple Alexandre, dans toute la Perse, & dans une partie de l'Asie jusques chez les Bracmanes. Cicéron met Xénocrates, Crantor, Arcésilas, Carnéade, Panétius, Clitomaque, Philon, Possidonius, *&c.* au rang des hommes célebres qui illustrerent leur patrie par les lumieres qu'ils avoient acquises en visitant les pays étrangers.

Aujourd'hui les *voyages* dans les états policés de l'Europe (car il ne s'agit point ici des *voyages* de long cours) sont, au jugement des personnes éclairées, une partie des plus importantes de l'éducation dans la jeunesse, & une partie de l'expérience dans les vieillards.

Choses égales, toute nation où regne la bonté du gouvernement, & dont la noblesse & les gens aisés voyagent, a de grands avantages sur celle où cette branche de l'éducation n'a pas lieu. Les *voyages* étendent l'esprit, l'élevent, l'enrichissent de connoissances, & le guérissent des préjugés nationaux. C'est un genre d'étude auquel on ne supplée point par les livres, & par le rapport d'autrui; il faut soi-même juger des hommes, des lieux & des objets.

Ainsi le principal but qu'on doit se proposer dans ses *voyages*, est sans contredit d'examiner les mœurs, les coutumes, le génie des autres nations, leur goût dominant, leurs arts, leurs sciences, leurs manufactures & leur commerce.

Ces sortes d'observations faites avec intelligence, & exactement recueillies de pere en fils, fournissent les plus grandes lumieres sur le fort & le foible des peuples, les changemens en bien ou en mal qui sont arrivés dans le même pays au bout d'une génération, par le commerce, par les loix, par la guerre, par la paix, par les richesses, par la pauvreté, ou par de nouveaux gouverneurs.

Il est en particulier un pays au-delà des Alpes, qui mérite la curiosité de tous ceux dont l'éducation a été cultivée par les let-

tres. A peine eſt-on aux confins de la Gaule ſur le chemin de Rimini à Ceſene, que l'on trouve gravé ſur le marbre, ce célebre ſénatus-conſulte, qui dévouoit aux dieux infernaux & déclaroit ſacrilege & parricide quiconque avec une armée, avec une légion, avec une cohorte, paſſeroit le Rubicon, aujourd'hui nommé *Piſatello.* C'eſt au bord de ce fleuve ou de ce ruiſſeau, que Céſar s'arrêta quelque tems; & là la liberté prête à expirer ſous l'effort de ſes armes, lui coûta encore quelques remords. Si je differe à paſſer le Rubicon, dit-il à ſes principaux officiers, je ſuis perdu; & ſi je le paſſe, que je vais faire de malheureux! Enſuite après y avoir réfléchi quelques momens, il ſe jette dans la petite riviere, & la traverſe en s'écriant (comme il arrive dans les entrepriſes haſardeuſes): n'y ſongeons plus, le ſort eſt jeté. Il arrive à Rimini, s'empare de l'Umbrie, de l'Etrurie, de Rome, monte ſur le trône, & y périt bientôt après par une mort tragique.

Je ſais que l'Italie moderne n'offre aux curieux que les débris de cette Italie ſi fameuſe autrefois; mais ces débris ſont toujours dignes de nos regards. Les antiquités en tout genre, les chefs-d'œuvres des beaux arts s'y trouvent encore raſſemblés en foule, & c'eſt une nation ſavante & ſpirituelle qui les poſſede; en un mot, on ne ſe laſſe jamais de voir & de conſidérer les merveilles que Rome renferme dans ſon ſein.

Cependant le principal n'eſt pas, comme dit Montagne: « de meſurer combien » de pieds a la ſanta Rotonda, & combien le viſage de Néron de quelques » vieilles ruines, eſt plus grand que celui » de quelques médailles; mais l'important » eſt de frotter & limer votre cervelle » contre celle d'autrui ». C'eſt ici ſurtout que vous avez lieu de comparer les tems anciens avec les modernes, « & de » fixer votre eſprit ſur ces grands changemens qui ont rendu les âges ſi différens des âges, & les villes de ce beau pays » autrefois ſi peuplées, maintenant déſertes, & qui ſemblent ne ſubſiſter que » pour marquer les lieux où étoient ces » cités puiſſantes, dont l'hiſtoire a tant » parlé. » *Le chevalier* DE JAUCOURT.

VOYAGES DE LONG COURS. (*Marine.*) On appelle ainſi les grands *voyages* de mer, que quelques marins fixent à mille lieues.

VOYAGE, (*Juriſp.*) eſt un droit que l'on alloue dans la taxe des dépens à celui qui a plaidé hors du lieu de ſon domicile, & qui a obtenu gain de cauſe avec dépens, pour les *voyages* qu'il a été obligé de faire, ſoit pour charger un procureur, ſoit pour produire ſes pieces, ſoit pour faire juger l'affaire.

On joint quelquefois les termes de *voyages* & *ſéjours*, quoiqu'ils aient chacun leur objet différent. Ces *voyages* ſont ce qui eſt alloué pour aller & venir; les *ſéjours* ſont ce qui eſt alloué pour le ſéjour que la partie a été obligée de faire.

Ces *voyages* ne doivent être alloués qu'autant qu'ils ont été véritablement faits, & que l'on en fait appercevoir par un acte d'affirmation fait au greffe.

La femme peut venir pour ſon mari, & le mari pour ſa femme; les enfans âgés de vingt ans pour leurs pere & mere, & le gendre pour ſon beau-pere, en affirmant par eux leur *voyage* au greffe.

Voyez le réglement de 1665 pour la taxe des dépens, & celui du 10 avril 1691 ſur les *voyages* & ſéjours. (*A*)

VOYAGEUR. (*Hiſt. part. des pays.*) Celui qui fait des voyages par divers motifs, & qui quelqueſois en donne des relations; mais c'eſt en cela que d'ordinaire les *voyageurs* uſent de peu de fidélité. Ils ajoutent preſque toujours aux choſes qu'ils ont vues, celles qu'ils pouvoient voir; & pour ne pas laiſſer le récit de leurs voyages imparfait, ils rapportent ce qu'ils ont lu dans les auteurs; enſorte qu'ils ſont premiérement trompés, & qu'ils trompent leurs lecteurs enſuite. C'eſt ce qui fait que les proteſtations que pluſieurs de ces obſervateurs, comme Belon, Piſon, Marggravius & quelques autres ſont de ne rien dire que ce qu'ils ont vu, & les aſſurances qu'ils donnent d'avoir vérifié quantité de fauſſetés qui avoient été écrites avant eux, n'ont guere d'autre effet que de rendre la ſincérité de tous les *voyageurs* fort ſuſpecte, parce que ces cenſeurs de la bonne foi &

de l'exactitude des autres, ne donnent point de cautions suffisantes de la leur.

Il y a bien peu de relations auxquelles on ne puisse appliquer ce que Strabon disoit de celles de Ménélas : je vois bien que tout homme qui décrit ses voyages est un menteur, ἀλαζὼν δὲ πᾶς ὁ πλάνην αὐτοῦ διηγούμενος.

Cependant il faut exclure de ce reproche les relations curieuses de Paolo, de Rawleigh, de Pocock, de Spon, de Wheiler, de Tournefort, de Fourmont, de Kœmpfer, des savans Anglois qui ont décrit les ruines de Palmyre, de Shaw, de Catesby, du chevalier Hans-Sloane, du lord Anson, de nos MM. de l'académie des sciences, au Nord & au Pérou, *&c.* (*D. J.*)

VOYAGEUR, s. m. (*Histoire anc.*) celui qui est en route, & qui a entrepris un voyage.

Les mythologues & les historiens ont observé que dans l'antiquité païenne, les *voyageurs* adressoient des prieres aux dieux tutélaires des lieux d'où ils partoient : ils en avoient d'autres pour les dieux sous la protection desquels étoient les lieux par où ils passoient ; & d'autres enfin, pour les divinités du lieu où se terminoit leur voyage : la formule de ces prieres nous a été conservée dans les inscriptions *pro salute*, *itu & reditu*. Ils marquoient aussi leur reconnoissance à quelque divinité particuliere, sous la protection de laquelle ils comptoient avoir fait leur voyage : *Jovi reduci*, *Neptuno reduci*, *Fortunæ reduci*. Les Grecs, entre les dieux protecteurs des voyages, choisissoient sur-tout Mercure, qui est appellé dans les inscriptions *viacus* & *trivius* ; & pour la navigation, Castor & Pollux. Les Romains honoroient ces dieux à même intention, sous le nom de *viales* & de *semitales*. Saint Augustin & Martianus Capella font mention d'une Junon surnommée *iterduca* ou *guide des voyageurs*.

Athenée observe que les Crétois, dans leurs repas publics, avoient une table particuliere pour y recevoir ceux qui se trouvoient chez eux à titre de *voyageurs*, & Plutarque assure que chez les Perses, quoiqu'ils voyageassent peu eux-mêmes, un officier du palais n'avoit d'autre fonction que celle de recevoir les hôtes. *V.* HOSPITALITÉ.

Outre que les *voyageurs* portoient sur eux quelqu'image ou petite statue d'une divinité favorite, dès qu'ils étoient de retour dans leur patrie, ils offroient un sacrifice d'actions de graces, s'acquittoient des vœux qu'ils pouvoient avoir faits, & consacroient, pour l'ordinaire, à quelque divinité, les habits qu'ils avoient portés pendant leur voyage. C'est ce qu'Horace & Virgile appellent *votæ vestes*. L'assemblage de toutes ces circonstances fait voir que la religion entroit pour beaucoup dans les voyages des anciens. *Mémoires de l'académie*, tome III.

VOYANS-FRERES. Dans la communauté des quinze-vingts, on appelle *freres-voyans*, ceux de cette communauté qui voient clair, & qui sont mariés à une femme aveugle ; & *femmes voyantes*, les femmes qui voient clair & qui sont mariées à des aveugles. (*D. J.*)

VOYELLE, s. f. (*Gramm.*) La voix humaine comprend deux sortes d'élémens, le son & l'articulation. Le son est une simple émission de la voix, dont les différences essentielles dépendent de la forme du passage que la bouche prête à l'air qui en est la matiere. L'articulation est le degré d'explosion que reçoivent les sons, par le mouvement subit & instantané de quelqu'une des parties mobiles de l'organe. *Voyez* H.

L'écriture qui peint la parole en en représentant les élémens dans leur ordre naturel, par des signes d'une valeur arbitraire & constatée par l'usage, que l'on nomme *lettres*, doit donc comprendre pareillement deux sortes de lettres ; les unes doivent être les signes représentatifs des sons, les autres doivent être les signes représentatifs des articulations : ce sont les *voyelles* & les consonnes.

Les *voyelles* sont donc des lettres consacrées par l'usage national à la représentation des sons. « Les *voyelles*, dit M. du » Marsais (CONSONNE), sont ainsi ap- » pellées du mot *voix*, parce qu'elles se » font entendre par elles-mêmes ; elles » forment toutes seules un son, une *voix*, » c'est-à-dire, qu'elles représentent des

sons qui peuvent se faire entendre sans le secours des articulations; au lieu que les consonnes, qui sont destinées par l'usage national à la représentation des articulations, ne représentent en conséquence rien qui puisse se faire entendre seul, parce que l'explosion d'un son ne peut exister sans le son, de même qu'aucune modification ne peut exister sans l'être qui est modifié : de là vient le nom de *consonne* (qui sonne avec) parce que l'articulation représentée ne devient sensible qu'avec le son qu'elle modifie.

J'ai déjà remarqué (LETTRES) que l'on a compris sous le nom général de *lettres*, les signes & les choses signifiées, ce qui aux yeux de la philosophie est un abus, comme c'en étoit un aux yeux de Priscien, lib. I, *de littera*. Les choses signifiées auroient dû garder le nom général d'*élémens*, les noms particuliers, celui de *sons* & d'*articulations*; & il auroit fallu donner exclusivement aux signes le nom général de *lettres*, & les noms spécifiques de *voyelles* & de *consonnes*. Il est certain que ces dernieres dénominations sont en françois du genre feminin, à cause du nom général *lettres*, comme si l'on avoit voulu dire *lettres voyelles*, *lettres consonnes*.

Cependant l'auteur anonyme d'un *Traité des sons de la langue françoise*, Paris, in-8°, se plaint, au contraire, d'une expression ordinaire qui rentre dans la correction que j'indique : voici comme il s'en explique, part. I, page 3 : « Plusieurs auteurs disent que *les voyelles & les consonnes sont des lettres*. C'est comme si on disoit que les nombres sont des chiffres. Les *voyelles* & les consonnes sont des sons que les lettres représentent, comme les chiffres servent à représenter les nombres. En effet, on prononçoit des consonnes & des *voyelles* avant qu'on eût inventé les lettres. »

Il me semble, au contraire, que quand on dit que les *voyelles* & les consonnes sont des sons, c'est comme si l'on disoit que les chiffres sont des nombres; sans compter que c'est encore un autre abus de désigner indistinctement par le mot de *sons* tous les élémens de la voix. J'ajoute que l'on prononçoit des sons & des articulations avant qu'on eût inventé les lettres, cela est dans l'ordre; mais loin que l'on prononçât alors des consonnes & des *voyelles*, on n'en prononce pas même aujourd'hui, que les lettres sont connues; parce que, dans la rigueur philosophique, les *voyelles* & les consonnes, qui sont des especes de lettres, ne sont point sonores, ce sont des signes muets des élémens sonores de la voix.

Au reste, le même auteur ajoute : « On peut cependant bien dire que ces lettres *a*, *e*, *i*, *&c.* sont des voyelles, & que ces autres *b*, *c*, *d*, &c. sont des consonnes, parce que ces lettres représentent des *voyelles* & des consonnes. » Il est assez singulier que l'on puisse dire que des lettres sont *voyelles* & consonnes, & que l'on ne puisse pas dire réciproquement que les *voyelles* & les consonnes sont des lettres. Je crois que la critique exige plus de justesse.

Selon le P. Lami, *Rhét.* liv. III, ch. 3, page 202, *on peut dire que les* voyelles *sont au regard des lettres qu'on appelle* consonnes, *ce qu'est le son d'une flûte aux différentes modifications de ce même son, que font les doigts de celui qui joue de cet instrument.* Le P. Lami parle ici le langage ordinaire, en désignant les objets par les noms même des signes. M. du Marsais, parlant le même langage, a vu les choses sous un autre aspect, dans la même comparaison prise de la flûte : *tant que celui qui en joue*, dit-il, (CONSONNE) *y souffle de l'air, on entend le propre son au trou que les doigts laissent ouvert.... Voilà précisément la* voyelle : *chaque* voyelle *exige que les organes de la bouche soient dans la situation requise pour faire prendre à l'air qui sort de la trachée artere la modification propre à exciter le son de telle ou telle* voyelle. *La situation qui doit faire entendre l'*a, *n'est pas la même que celle qui doit exciter le son de l'*i. *Tant que la situation des organes subsiste dans le même état, on entend la même* voyelle *aussi longtems que la respiration peut fournir d'air.* Ce qui marquoit, selon le P. Lami, la différence des *voyelles* aux consonnes, ne marque, selon M. du Marsais, que la différence des *voyelles* entr'elles; & cela est beaucoup

plus juſte & plus vrai. Mais l'encyclopédiſte n'a rien trouvé dans la flûte, qui pût caractériſer les conſonnes, & il les a comparées à l'effet que produit le battant d'une cloche, ou le marteau ſur l'enclume.

M. Harduin, dans une *Diſſertation ſur les* voyelles *& les conſonnes*, qu'il a publiée en 1760, à l'occaſion d'un extrait critique de l'*Abrégé de la grammaire françoiſe*, par M. l'abbé de Wally, a repris, page 7, la comparaiſon du P. Lami; & en la rectifiant d'après des vues ſemblables à celles de M. du Marſais, il étend ainſi la ſimilitude juſqu'aux conſonnes. « La bouche & une flûte ſont deux corps, dans la concavité deſquels il faut également faire entrer de l'air pour en tirer du ſon. Les *voyelles* répondent aux tons divers, cauſés par la diverſe application des doigts ſur les trous de la flûte; & les conſonnes répondent aux coups de langue qui précedent ces tons. Pluſieurs notes coulées ſur la flûte ſont, à certains égards, comme autant de *voyelles* qui ſe ſuivent immédiatement; mais ſi ces notes ſont frappées de coups de langue, elles reſſemblent à des *voyelles* entremêlées de conſonnes. » Il me ſemble que voilà la comparaiſon amenée au plus haut degré de juſteſſe dont elle ſoit ſuſceptible, & j'ai appuyé volontiers ſur cet objet, afin de rendre plus ſenſible la différence réelle des ſons & des articulations, & conſéquemment celle des *voyelles* & des conſonnes qui les repréſentent.

J'ai obſervé, *art.* LETTRES, que notre langue paroît avoir admis huit ſons fondamentaux qu'on auroit pu repréſenter par autant de *voyelles* différentes; & que les autres ſons uſités parmi nous, dérivent de quelqu'un de ces huit premiers, par des changemens ſi légers & d'ailleurs ſi uniformes, qu'on auroit pu les figurer par quelques caracteres acceſſoires. Voici les huit ſons fondamentaux rangés ſelon l'analogie des diſpoſitions de la bouche, néceſſaires à leur production.

a, comme dans la 1e ſyllabe de	*cadre.*
ê,	*tête.*
é,	*léſard.*
i,	*miſere.*
eu,	*meûnier.*
o,	*poſer.*
u,	*lumiere.*
ou,	*poudre.*

I. La bouche eſt ſimplement plus ou moins ouverte pour la génération des quatre premiers ſons qui retentiſſent dans la cavité de la bouche: je les appellerois volontiers des ſons *retentiſſans*, & les *voyelles* qui les repréſenteroient ſeroient pareillement nommées *voyelles retentiſſantes*.

Les levres, pour la génération des quatre derniers, ſe rapprochent ou ſe portent en avant d'une maniere ſi ſenſible, qu'on pourroit les nommer ſons *labiaux*, & donner aux *voyelles* qui les repréſenteroient, le nom de *labiales*.

II. Les deux premiers ſons de chacune de ces deux claſſes ſont ſuſceptibles de variations, dont les autres ne s'accommodent pas. Ainſi l'on pourroit, ſous ce nouvel aſpect, diſtinguer les huit ſons fondamentaux en deux autres claſſes; ſavoir, quatre ſons *variables*, & quatre ſons *conſtans*: les *voyelles* qui les repréſenteroient, recevroient les mêmes dénominations.

1°. Les ſons *variables* que M. Duclos, *Remarques ſur le* chap. 1 *de la* part. 1 *de la Grammaire générale*, appelle *grandes voyelles*, ſont les deux premiers ſons retentiſſans *a*, *ê*, & les deux premiers labiaux *eu*, *o*; chacun de ces ſons peut être grave ou aigu, oral ou naſal.

Un ſon variable eſt *grave*, lorſqu'étant obligé d'en traîner davantage la prononciation, & d'appuyer, pour ainſi dire, deſſus, on ſent qu'indépendamment de la longueur, l'oreille apperçoit dans la nature même du ſon quelque choſe de plus plein & de plus marqué. Un ſon variable eſt *aigu*, lorſque paſſant plus légérement ſur ſa prononciation, l'oreille y apperçoit quelque choſe de moins nourri & de moins marqué, qu'elle n'en eſt, en quelque ſorte, que piquée plutôt que remplie. Par exemple, *a* eſt grave dans *pâte*, & aigu dans *pate*; *ê* eſt grave dans la *tête*, & aigu dans il *tete*; *eu* eſt grave dans *jeûne* (abſtinence de manger), aigu dans *jeune* (qui n'eſt pas vieux), & muet ou preſqu'inſenſible dans *âge*; *o* eſt grave dans *côte* (os), & aigu dans *cote* (jupe).

Un ſon variable eſt *oral*, lorſque l'air qui en eſt la matiere ſort entiérement par l'ouverture de la bouche qui eſt propre à ce ſon. Un ſon variable eſt *naſal*, lorſque l'air qui en eſt la matiere, ſort en partie par l'ouverture propre de la bouche, & en partie par le nez. Par exemple, *a* eſt oral dans *pâte* & dans *pate*, & il eſt naſal dans *pante* de lit; *é* eſt oral dans *tête* & dans *tète*, & il eſt naſal dans *teinte*; *eu* eſt oral dans *jeûne* & dans *jeune*, & naſal dans *jeûn*; *o* eſt oral dans *côte* & dans *cote*, & il eſt naſal dans *conte*.

2°. Les ſons *conſtans*, que M. Duclos (*ibid.*) nomme petites *voyelles*, ſont les deux derniers ſons retentiſſans, *é*, *i*, & les deux derniers labiaux *u*, *ou*. Je les appelle *conſtans*, parce qu'en effet chacun d'eux eſt conſtamment oral, ſans devenir jamais naſal; & que la conſtitution en eſt invariable, ſoit qu'on en traîne ou qu'on en hâte la prononciation.

M. l'abbé Fromant (*ſupplém.* I. j.) penſe autrement, & il n'eſt pas poſſible de diſcuter ſon opinion; c'eſt une affaire d'organe, & le mien ſe trouve d'accord à cet égard avec celui de M. Duclos. J'obſerverai ſeulement que par rapport à l'*i* naſal, qu'il admet & que je rejette, il ſe fonde ſur l'autorité de l'abbé de Dangeau, qui, ſelon lui, *connoiſſoit aſſurément la prononciation de la cour & de la ville*, & ſur la pratique conſtante du théatre, où l'on prononce en effet l'*i* naſal.

Mais en accordant à l'abbé de Dangeau tout ce qu'on lui donne ici, ne peut-on pas dire que l'uſage de notre prononciation a changé depuis cet académicien, & en donner pour preuve l'autorité de M. Duclos, qui ne connoît pas moins la *prononciation de la cour & de la ville*, & qui appartient également à l'académie françoiſe?

Pour ce qui regarde la pratique du théatre, on peut dire, 1°. que juſqu'ici perſonne ne s'eſt aviſé d'en faire entrer l'influence dans ce qui conſtitue le bon uſage d'une langue; & l'on a raiſon. *Voyez* USAGE. On peut dire, 2°. que le grand Corneille étant en quelque ſorte le pere & l'inſtituteur du théatre françois, il ne ſeroit pas ſurprenant qu'il ſe fût conſervé traditionnellement une teinte de la prononciation normande que ce grand homme pourroit y avoir introduite.

Dans le rapport analyſé des *remarques* de M. Duclos & du *ſupplément* de M. l'abbé Fromant, que fit à l'académie royale des ſciences, belles-lettres & arts de Rouen, M. Maillet du Boullay, ſecretaire de cette académie pour les belles-lettres, il compare & diſcute les penſées de ces deux auteurs ſur la nature des *voyelles*. « Cette multipli-
» cation des *voyelles*, dit-il, eſt-elle bien
» néceſſaire? & ne feroit-il pas plus ſimple
» de regarder ces prétendues *voyelles* (naſales) comme de vraies ſyllabes, dans
» leſquelles les *voyelles* ſont modifiées par
» les lettres *m* ou *n*, qui les ſuivent? »
M. l'abbé de Dangeau avoit déjà répondu à cette queſtion d'une maniere détaillée & propre, ce me ſemble, à ſatisfaire. (*Opuſc.* pag. 19-32.) Il démontre que les ſons que l'on nomme ici, & qu'il nommoit pareillement *voyelles* naſales, ſont de véritables ſons ſimples & inarticulés en eux-mêmes; & ſes preuves portent, 1°. ſur ce que dans le chant les ports de voix ſe font tout entiers ſur *an*, *ein*, *on*, &c. que l'on entend bien différens de *a*, *è*, *o*, &c. 2°. ſur l'hiatus que produit le choc de ces *voyelles* naſales, quand elles ſe trouvent à la fin d'un mot & ſuivies d'un autre mot commençant par une *voyelle*. Ces preuves, détaillées comme elles le ſont dans le premier diſcours de M. l'abbé de Dangeau, m'ont toujours paru démonſtratives; & je crains bien qu'elles ne l'aient paru moins à M. du Boullay, par la même raiſon que M. l'abbé de Dangeau trouva vingt-ſix de ces hiatus dont je viens de parler, dans le *Cinna* de Corneille, & qu'il n'en rencontra qu'onze dans le *Mithridate* de Racine, huit dans le *Miſanthrope* de Moliere, & beaucoup moins dans les *opéra* de Quinault.

Voici donc ſous un ſimple coup-d'œil, le ſyſtême de nos ſons fondamentaux.

						Sons.		Exemples
SONS FONDAMENTAUX.	LABIAUX.	VARIABLES.	A	*ORAL.*	grave,	1	*â*	*pâte.*
					aigu,	2	*a*	*patte.*
				NASAL.		3	*an*	*pante.*
			Ê	*ORAL.*	grave,	4	*ê*	*tête.*
					aigu,	5	*è*	*tète.*
				NASAL		6	*ein*	*teinte.*
		CONSTANS.	É			7	*é*	*préſent.*
			I			8	*i*	*priſon.*
	RETEN-TISSANS.	VARIABLES.	EU	*ORAL.*	grave,	9	*eû*	*jeûneur.*
					aigu,	10	*eu*	*jeuneſſe.*
					muet,	11	*e*	*âge.*
				NASAL.		12	*eun*	*jeun.*
			O	*ORAL.*	grave,	13	*ô*	*côte.*
					aigu,	14	*o*	*cote.*
				NASAL.		15	*on*	*conte.*
		CONSTANS.	U			16	*u*	*ſujet.*
			OU			17	*ou*	*ſoumis.*

Les variations de ceux de ces huit ſons fondamentaux qui en ſont ſuſceptibles, ont multiplié les ſons uſuels de notre langue juſqu'à dix-ſept bien ſenſibles, conformément au calcul de M. Duclos. Faudroit-il également dix-ſept *voyelles* dans notre alphabet? Je crois que ce ſeroit multiplier les ſignes ſans néceſſité, & rendre même inſenſible l'analogie de ceux qui exigent une même diſpoſition dans le tuyau organique de la bouche. En deſcendant de l'*a* à l'*ou*, il eſt aiſé de remarquer que le diametre du canal de la bouche diminue, & qu'au contraire le tuyau qu'elle forme s'alonge par des degrés, inappréciables peut-être dans la rigueur géométrique, mais diſtingués comme les huit ſons fondamentaux : au lieu qu'il n'y a dans la diſpoſition de l'organe, aucune différence ſenſible qui puiſſe caractériſer les variations des ſons qui en ſont ſuſceptibles ; elles ne paroiſſent guere venir que de l'affluence plus ou moins conſidérable de l'air, de la durée plus ou moins longue du ſon, ou de quelqu'autre principe également indépendant de la forme actuelle du paſſage.

Il ſeroit donc raiſonnable, pour conſerver les traces de l'analogie, que notre alphabet eût ſeulement huit *voyelles*, pour repréſenter les huit ſons fondamentaux ; & dans ce cas un ſigne de naſalité, comme pourroit être notre accent aigu, un ſigne de longueur, tel que pourroit être notre accent grave, & un ſigne tel que notre accent circonflexe, pour caractériſer l'*eu* muet, feroient avec nos huit *voyelles* tout l'appareil alphabétique de ce ſyſtême. La *voyelle* qui n'auroit pas le ſigne de naſalité, repréſenteroit un ſon oral ; celle qui n'auroit pas le ſigne de longueur, repréſenteroit un ſon bref : & quoique Théodore de Beze (*De francicæ linguæ recta pronunciatione tractatus*, Genev. 1584.) ait prononcé que *eadem ſyllaba acuta quæ producta, & eadem gravis quæ correpta*, il eſt cependant certain que ce ſont ordinairement les ſons graves qui ſont longs, & les ſons aigus qui ſont brefs ; d'où il ſuit que la préſence ou l'abſence du ſigne de longueur ſerviroit encore à déſigner que le ſon variable eſt grave ou aigu. Ainſi *a* oral, bref & aigu ; *à* oral & grave ; *á* naſal. C'eſt à mon ſens, un vrai ſuperflu dans l'alphabet grec, que les deux *e* & les deux *o* qui y ſont figuré diverſement ; ε, η, ο, ω.

Notre alphabet peche dans un ſens contraire ; nous n'avons pas aſſez de *voyelles*, & nous uſons de celles qui exiſtent d'une maniere aſſez peu ſyſtématique. Le détail des différentes manieres dont nous repréſentons nos ſons uſuels, ne me paroît pas aſſez encyclopédique pour groſſir cet article ; & je me contenterai de renvoyer ſur cette matiere, aux *éclairciſſemens* de

l'abbé de Dangeau, *Opusc.* p. 61-110; aux *remarques* de M. Harduin, *sur la prononciation & l'orthographe*, & au *Traité des sons de la langue françoise*, dont j'ai parlé ci-dessus. (*B. E. K. M.*)

VOYER, s. m. (*Gramm. Jurispr.*) se dit du seigneur qui est propriétaire de la voirie, & qui la tient en fief, ou du juge qui exerce cette partie de la police; & enfin, de l'officier qui a l'intendance & la direction de la voirie.

Il y avoit chez les Romains quatre *voyers*, *viæcuri*, ainsi appellés *a viarum cura*, parce qu'ils étoient chargés du soin de tenir les rues & les chemins en bon état.

Il est parlé de *voyer* & même de sous-*voyer*, dès le tems d'Henri I; les seigneurs qui tenoient la voirie en fief, établissoient un *voyer*.

Mais ces *voyers* étoient des juges qui exerçoient la moyenne justice appellée alors *voirie*, plutôt que des officiers préposés pour la police de la voirie proprement dite; & s'ils connoissoient aussi de la voirie, ce n'étoit que comme faisant partie de la police.

Pour ce qui est des *voyers* ou officiers ayant l'intendance de la voirie, il y avoit dès le tems de S. Louis un *voyer* à Paris. Cette place étoit alors donnée à vie; mais on tient que la jurisdiction contentieuse de la voirie ne lui appartenoit pas, & qu'elle appartenoit au prévôt de Paris, comme faisant partie de la police générale, ce qui lui est commun avec tous les autres premiers magistrats & juges ordinaires des villes dans tous les lieux.

L'office de grand *voyer* de France fut créé par édit du mois de mai 1599, pour avoir la surintendance générale de la voirie, sans pouvoir prétendre aucune jurisdiction contentieuse. M. le duc de Sully, auquel le roi donna cette charge, acquit aussi en 1603 celle de *voyer* particulier de Paris, & les fit unir par déclaration du 4 mai 1606.

En 1626, l'office de grand *voyer* fut uni au bureau des finances, celui de *voyer* particulier de Paris supprimé, & les droits de la voirie réunis au domaine.

Mais par édit du mois de juin suivant, l'office de *voyer* de Paris fut rétabli, & les choses demeurerent en cet état jusqu'en 1635, que les trésoriers de France acquirent cet office de *voyer*.

Au moyen de l'acquisition & réunion de ces deux offices de *voyer* & de grand *voyer*, les trésoriers de France du bureau des finances de Paris se disent grands *voyers* dans toute la généralité de Paris.

Il est néanmois certain que le roi a toujours la surintendance & l'administration supérieure de la grande voirie.

Un directeur général est chargé de prendre connoissance de tout ce qu'il convient de faire, soit pour construire à neuf, soit pour réparer: il a sous ses ordres un inspecteur général, quatre inspecteurs particuliers, un premier ingénieur, vingt-trois autres ingénieurs provinciaux qui ont chacun une généralité pour département dans les pays d'élection.

Les intendans départis dans les provinces font les adjudications des ouvrages, & veillent sur le tout, suivant les ordres qu'ils reçoivent du roi.

Les pays d'état veillent eux-mêmes à l'entretien des ponts & chaussées dans l'étendue de leurs provinces. *V.* le *Traité de la police* du commissaire de la Mare, tome IV, liv. VI, tit. 15, le *Code de la voirie*, celui de la police, & le *mot* VOIRIE. (*A*)

VOYER *la lessive*, (*Blanchiss.*) c'est faire passer & couler l'eau chaude sur le linge dans les pannes. On appelle *panne* en Anjou, une espece de cuvier de bois dont on se sert pour lessiver les toiles que l'on veut mettre au blanchiment. (*D. J.*)

VOYTSBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la basse-Styrie, vers les confins de la Carinthie, au confluent du Gradés & du Kainach. (*D. J.*)

FIN DU TOME XXXV.